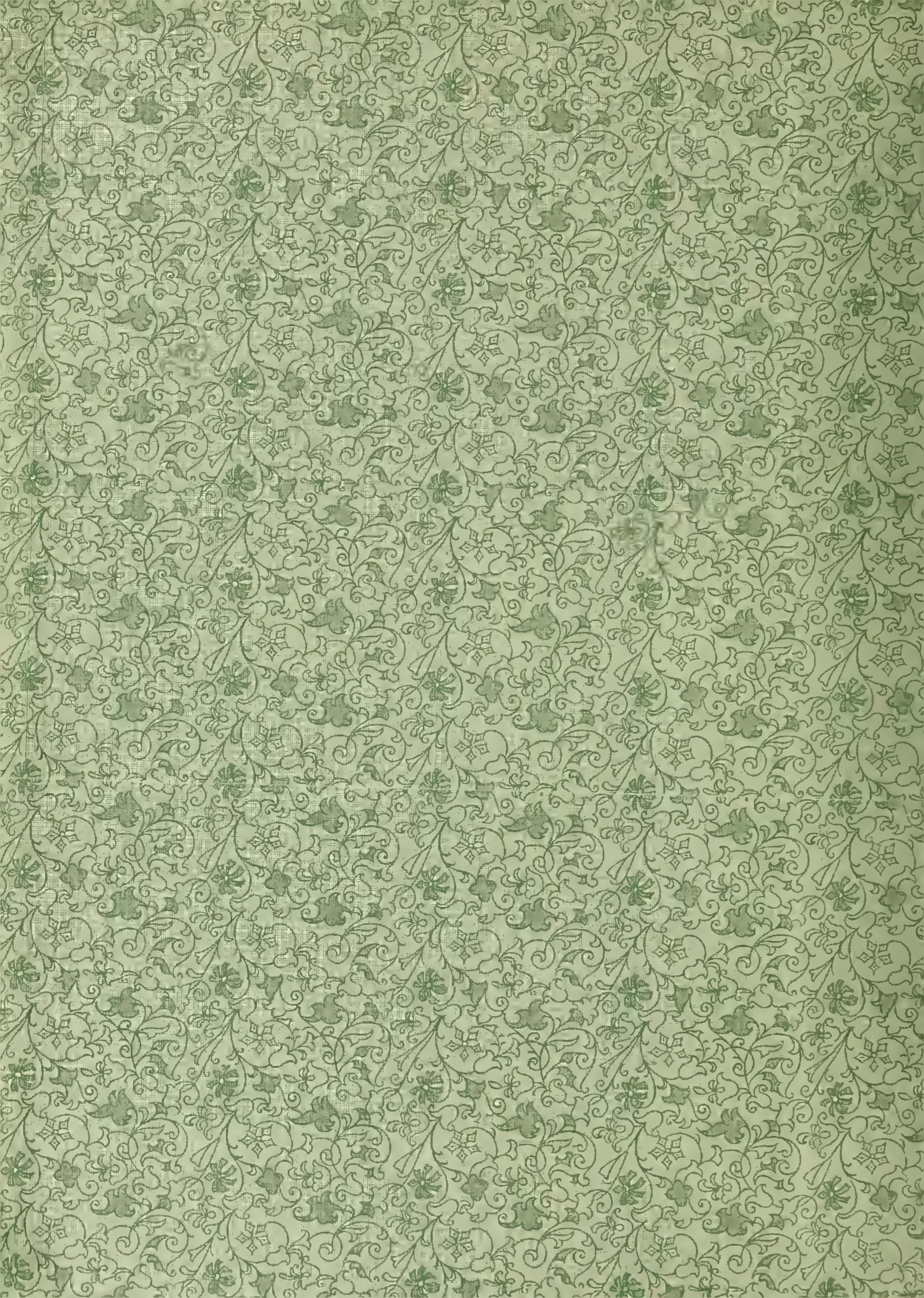




LA SEMAINE
DU CLERGÉ

LA SEMAINE
DU CLERGÉ
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU PRÊTRE

PRINCIPAUX COLLABORATEURS :

Mgr Fèvre, protonotaire apostolique. — Mgr Pelletier chapelain d'honneur de sa Sainteté.
Mgr Barbier de Montault, prélat de la Maison de Sa Sainteté.
Mgr Péronne, évêque de Beauvais. — M. Crampon, chanoine titulaire d'Amiens.
M. Auber, chanoine titulaire, historiographe du diocèse de Poitiers.
M. Ecalle, vicaire général à Troyes. — M. Desorges, ancien professeur de théologie curé de Ste-Elisabeth à Versailles.
M. Piot, curé-doyen de Juzennecourt. — M. P. D'Hauterive, auteur du *Grand Catéchisme de la Persévérance Chrétienne* et de la *Somme du Prédicateur*.
M. l'Abbé Fretté, éditeur littéraire des *Œuvres de St-Thomas*. — M. l'abbé Lobry, ancien professeur de dogme au grand séminaire de Troyes auteur des *Instructions Populaires*. — M. l'abbé Bernard, auteur des *Instructions d'un curé de campagne*. — M. le Dr Hettinger, auteur de l'*Apologie du Christianisme*. — M. l'abbé E. Danas. M. Xavier Roux.
M. H. Fédou, curé-doyen de Nailloux. — M. L'abbé Defourny, etc. etc.

—o—

NOUVELLE ÉDITION

TOME IV

PARIS
SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE ET RELIGIEUSE
13, RUE DELAMBRE, 13
1900

Tome IV. — N° 27. — Deuxième année. 29 avril 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Mois de Marie

10e INSTRUCTION

Dimanche 10 mai (à l'exercice du soir)

La sainte Vierge est digne de louanges à cause de sa sa dignité, de ses vertus, de sa bonté envers nous.

Texte. — *Virgo prædicanda, ora pro nobis.* Vierge digne de louanges, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, l'apôtre saint Paul, parlant de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit « qu'il a reçu un nom au-dessus de tout nom (1). » Nous pouvons affirmer la même chose de la sainte Vierge... Après le nom de Jésus, aucun nom n'a été aussi célébré que le sien ; jamais simple créature ne reçut autant d'honneurs que la divine Mère de Dieu... Que de fêtes l'Église célèbre en son honneur, que de temples lui ont été consacrés!... Est ce que l'église la plus pauvre, le sanctuaire le plus modeste n'ont pas un autel qui lui soit dédié... *Vierge digne de louanges*,, les docteurs les plus savants. les plus éloquents prédicateurs se sont plu à faire votre éloge, à célébrer vos grandeurs... Qu'ils sont nombreux les ouvrages composés en votre honneur!... Quand je pense ô ma douce Mère. que. pendant ce mois béni, dans les plus vastes cathédrales comme dans la chapelle la plus modeste. vous êtes louée, exaltée et bénie, mon âme tressaille de bonheur... Prédicateurs illustres, dites les grandeurs de la Vierge au sein de nos cités, faites son éloge, célébrez ses vertus. exaltez ses admirables prérogatives devant les assemblées nombreuses qui vous entourent... Missionnaires zélés, apôtres de notre siècle, faites retentir son nom jusqu'au milieu des forêts les plus inaccessibles , que les païens, que les sauvages apprennent de vous combien Marie est digne de louanges... Et nous, simples curés de village, nous voulons, ô divine Mère de Jésus, selon la mesure de nos forces, célébrer vos vertus, faire connaitre vos grandeurs et votre dignité à ces fidèles qui viennent nous entendre. *Vierge digne de louanges*, daignez nous assister dans ce ministère. *Virgo prædicanda, ora pro nobis...*

Proposition et division. — Je voudrais mes frères. vous montrer avec combien de raison la sainte Église appelle la Mère de Jésus *digne de louanges, Virgo prædicanda.* Oui, Marie mérite d'être louée et prêchée dans l'univers entier; *premièrement*, à cause de ses éminentes prérogatives; *secondement* à raison de ses vertus; *troisièmement* parce qu'elle se montre bonne à notre égard...

Première partie. — Je ne puis, mes frères, qu'effleurer cet admirable sujet : Marie, *digne de louanges*, à cause de ses éminentes prérogatives.. La voyez-vous prédestinée dès sa naissance...? Une loi fatale, suite de la désobéissance de nos premiers parents, pèse sur tout enfant des hommes... Glorieuse sainte Agnès, et vous sainte Agathe, sainte Lucie, et tant d'autres vierges si pures que je pourrais nommer, vous n'avez point échappé à cette loi... Non, personne, parmi les enfants des hommes, n'a été exempt de la tache originelle. Seule, ô douce Marie, vous en avez été préservée; soyez donc bénie et louée pour cet incomparable privilège...

Puis, jetons nos yeux sur une autre prérogative, la maternité divine... Marie, nous le disions il y a quelques jours, est la Mère de notre Créateur, la Mère de notre Sauveur. Nous devons tout à Marie, puisqu'elle nous a donné Jésus, et avec ce divin Sauveur toutes les grâces de notre Rédemption. Oui, que toute langue publie la gloire de cette divine mère de Jésus... Elle est aussi la Reine du ciel... Reine à jamais bénie, que vous êtes noble, que vous êtes puissante, quelle gloire vous environne!.. Vos louanges?... Mais le ciel entier les proclame! Il me semble voir les saints de tous les siècles, de toutes les conditions s'incliner devant votre trône. vous redire avec admiration les paroles que vous adressa l'archange Gabriel, et que nous répétons si souvent : *Je vous salue, Marie, pleine de grâces...* Anges, archanges, venez à votre tour vous prosterner aux pieds de votre Reine ; admirez les dons dont elle fut comblée, voyez quel éclat l'environne ; célébrez ses louanges pendant l'éternité, redites avec nous un immortel *Ave Maria.* Je vous salue, oui, je vous salue, Marie, vous êtes remplie de grâces, vous êtes le chef-d'œuvre des mains de Dieu, vous êtes la mère de Jésus, la souveraine de toutes les créatures, la Vierge qui mérite d'être louée à toujours. *Virgo prædicanda.*

Seconde partie. — Frères bien-aimés, laissons pour un moment de côté ces admirables prérogatives, voyons ce que fut la sainte Vierge pendant qu'elle vécut sur la terre... Cherchez bien; quel-

(1) Philip., II, 9.

les sont les vertus que vous aimez, que vous admirez, auxquelles vous donneriez des éloges; et voyez si la sainte Vierge n'a pas possédé ces vertus au plus haut degré... Vos louanges sont acquises à la jeune fille pieuse et modeste qui, fuyant les occasions dangereuses, se montre douce obéissante envers ses supérieurs, complaisante et charitable à l'égard du prochain, et qui, belle à ravir tous les cœurs, conserve cependant intacte dans son âme, et dans toute sa fraîcheur, la sainte et délicate vertu de pureté... Les méchants eux-mêmes ne peuvent refuser leur estime et leur louange à cette admirable vertu... Tous jusqu'aux misérables créatures qui l'ont méconnue et profanée, éprouvent pour la pudeur je ne sais quel respect!... Eh bien! à ce titre, Vierge Marie, Mère très-pure, vous êtes très-digne de louanges!... Quelle âme fut plus sainte, quel cœur plus immaculé? Quelle imagination a jamais pu se représenter une vertu égale à la vôtre!... Faut-il, mes frères, parler des autres vertus de la sainte Vierge?... Elle les réunit toutes: douceur, humilité, charité, patience, résignation, vous trouverez en elle tout ce que vous aimez, tout ce qui vous paraît *digne de louanges*, *Virgo prædicanda*. O Marie, vous méritez bien qu'on parle de vous, qu'on vous prêche!... Heureux seraient les prédicateurs, s'ils pouvaient vous faire bien connaître et surtout porter les âmes à vous aimer!...

Troisième partie. — Mais pour nous, pauvres pécheurs, ce qui surtout nous paraît digne de louanges, c'est la bonté!... On raconte un trait admirable de Marie-Antoinette, la femme de l'infortuné Louis XVI, qui elle-même périt sur l'échafaud... Un jour, se promenant à l'extrémité du parc de Versailles, elle aperçoit un enfant pauvrement vêtu, qui portait un misérable panier. Elle l'arrête. « Où vas-tu, mon ami? — Madame répondit l'enfant, je porte à mon père son déjeuner; il est occupé là-bas... » Et l'enfant montrait du doigt une clairière où travaillaient des bûcherons... Curieuse, la princesse ouvre le panier et goûte la soupe qu'on portait à ce pauvre ouvrier. « Mais, mon ami, c'est un pauvre repas que tu portes à ton père!... Pourquoi n'y a-t-il que cette soupe assez mauvaise que j'aperçois dans ton panier! — Madame, répliqua l'enfant, nous sommes neuf à nourrir, la journée de mon père peut à peine nous procurer du pain! » Marie-Antoinette émue glissa une pièce d'or dans la main de l'enfant, en lui demandant l'adresse de son père le lendemain vous eussiez vu la jeune princesse, future reine de France, pénétrer dans une chaumière, non loin du palais de Trianon, et par ses aumônes abondantes répandre la joie au sein de la nombreuse famille du pauvre bûcheron!... Quelle bonté! que d'éloges, ô princesse infortunée, méritait votre compatissance!.. Frères bien-aimés, cette bonté n'est rien si nous la comparons à celle de la sainte Vierge!.., Elle descend, elle s'abaisse jusqu'au plus petit d'entre nous... Pourtant elle est la Reine du ciel!... C'est des milliers, que dis-je? des millions de fois qu'elle vient au secours des chrétiens avec une ineffable tendresse!... Pécheurs, qui que vous soyez, recourez à elle sincèrement et du fond du cœur, je vous le dis en vérité, aucun de vous ne sera repoussé!... Dites-lui : O Mère de miséricorde, veuillez m'obtenir de votre divin Fils le pardon de mes fautes, et la Reine du ciel accueillera votre requête et exaucera vos désirs. Enfants, qui vous préparez à la première communion, si petits, si jeunes que vous soyez, dites à la sainte Vierge : Douce Mère, je me recommande à vous pour obtenir les dispositions nécessaires et les grâces dont j'ai besoin afin de m'approcher dignement de votre divin Fils. Et la Souveraine du ciel, la Mère toute-puissante de Jésus descendra jusqu'à vous, mes enfants; elle accueillera vos prières et versera dans vos âmes une large aumône de grâces qui vous rendront dignes de recevoir l'adorable Jésus... Comme elle mérite d'être louée, bénie, célébrée à jamais, la bonne, la miséricordieuse Vierge Marie!...

Péroraison. — O Reine de nos âmes, Vierge si chère à nos cœurs, je le répète, quel bonheur et quelle joie nous éprouvons en voyant votre nom sacré béni, honoré par l'univers entier. Que d'églises vous sont sacrées, combien de statues sont élevées en votre honneur, combien d'âmes tressaillent d'allégresse en voyant les honneurs qui vous entourent ... Heureux pèlerins, pressez-vous dans ses sanctuaires!... Chantez, chantez encore les belles hymnes que l'Eglise a composées à sa gloire!... Salut, Etoile de la mer, sublime Mère de Dieu, porte délicieuse qui nous ouvrez le ciel! *Ave, Maris Stella,* etc... Prédicateurs les plus éloquents, faites l'éloge de ma Mère bien-aimée... Missionnaires, portez son nom jusque sur les rives les plus lointaines ; que les Indiens le redisent au milieu de leurs forêts, que les peuplades les plus sauvages apprennent à le bénir... Que d'échos en échos, il retentisse dans l'univers entier, comme un signe d'amour et de bénédiction.... Et nous, mes frères, redisons avec allégresse ce refrain des pèlerins :

Vierge, notre espérance,
Etends sur nous ton bras :
Sauve, sauve la France.
Ne l'abandonne pas.

Virgo prædicanda, ora pro nobis, Vierge digne de louanges, priez pour nous. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
Curé de Vauchassis

Mois de Marie

11e instruction. — Lundi 11 mai

Puissance de la sainte Vierge au ciel, sur la terre et sur les démons.

Texte.—*Virgo potens, ora pro nobis.* Vierge puissante, priez pour nous.

Exorde.—Déjà, mes frères, nous vous avons dit quelques mots de la puissance de la sainte Vierge... Nous vous l'avons montrée plus puissante à elle seule que les anges, les archanges et tous les saints réunis... Nous avons dit qu'un seul de ses soupirs avait plus de pouvoir sur le cœur de Dieu que toutes les supplications des bienheureux!...Un jour Bethsabée, la mère de Salomon allait trouver son fils... Le roi vint à sa rencontre, la salua profondément et l'ayant fait asseoir sur un trône à sa droite il lui dit: « Parlez, ma mère, demandez ce que vous voudrez; il ne serait pas juste de vous renvoyer mécontente(1)...» Auguste Mère de Dieu, votre Fils est incomparablement meilleur et plus puissant que Salomon... Le trône sur lequel vous êtes assise à sa droite est plus brillant que celui sur lequel ce prince a placé sa mère. Demandez, ô Vierge sainte, rien ne vous sera refusé; vous êtes la Toute-Puissance suppliante *Omnipotentia supplex* c'est-à-dire que rien n'est impossible à votre intercession...

Proposition et division.— Voyons, mes frères, en peu de mots, quelle est la puissance de Marie. *Vierge puissante* votre pouvoir s'exerce au ciel, sur la terre et jusque dans les enfers, où votre nom fait trembler les démons,

1o Au ciel. Frères bien-aimés, si c'est dans le ciel que Dieu fait le plus paraitre sa gloire et sa puissance, c'est aussi là que se manifeste avec plus d'éclat le pouvoir de Marie... La voyez-vous environnée des saints Apôtres, dont elle fut sur la terre la conseillère et l'appui. Saints martyrs devant elle vous abaissez vos palmes glorieuses; saints confesseurs, vous déposez à ses pieds vos couronnes: et vous, chastes vierges, vous lui présentez les lis de la pureté!... Pourquoi tous ces hommages?... Pour affirmer son pouvoir!... Comme des prisonniers qui, rendus à la liberté, aiment à reconnaitre et à proclamer la puissance du conquérant qui les a délivrés, ainsi tous les bienheureux aiment à vous exalter, ô *Vierge puissante*, car c'est vous qui les avez délivrés... Souveraine de ce beau paradis, tout y reconnait votre empire; les anges vous sont soumis comme à leur Reine; Jésus-Christ vous obéit comme à sa Mère; l'auguste Trinité ne saurait rien vous refuser, elle accueille toutes vos demandes, comme on accueille les désirs d'une fille unique et bien-aimée.

(1) III Rois, II. 20.

Si, quittant le ciel, nous examinons le pouvoir de Marie sur la terre, quel spectacle admirable se présente à nos yeux!...Que de grâces elle fait descendre sur les pauvres pécheurs; quelles faveurs elle verse sur les âmes pieuses!... Combien de villes, combien d'Etats ont éprouvé les effets de sa puissante protection(5)! Malades de toutes sortes venez dans ses sanctuaires lui demander la santé, elle peut vous guérir!... Pauvres âmes battues par les passions, accourez pour réclamer votre conversion, Marie peut vous convertir!... Pèlerins de tout âge et de toute condition, rassemblez-vous de tous les vents du monde, exprimez vos désirs à Marie, elle les exaucera, car elle est la Vierge puissante !... Et, en effet, de nos jours même que de miracles opérés, que de grâces obtenues, soit à la grotte de Lourdes, soit dans d'autres sanctuaires!...

Frères bien-aimés, cet étonnant pouvoir, la sainte Vierge le met à notre disposition, elle désire vivement en user en notre faveur; mais trop souvent, hélas! nous négligeons d'y recourir. Un pauvre était dans la plus grande détresse, le pain lui manquait, son corps était couvert de haillons un prince le rencontre : « Mon ami, lui dit-il, voulez-vous sortir de votre misère, adressez-moi une demande; je peux vous donner tout ce qui vous manque et je désire vivement venir à votre secours.» Mais le mendiant détourna la tête, refusa d'adresser une requête et persista à demeurer dans son indigence...Le prince, malgré son pouvoir, n'avait pu lui être utile...Frères bien-aimés, c'est bien souvent notre histoire! A quoi nous servira, dites-moi, la puissance de Marie, si nous refusons d'y recourir? Vainement elle peut nous obtenir les faveurs et les grâces dont nous avons besoin, puisque nous dédaignons de les lui demander.,.

3o Puissante sur l'enfer. Dès les premiers jours du monde, cette puissance avait été prédite. Dieu en maudissant le serpent, séducteur de nos premiers parents, avait dit qu'un jour une femme lui écraserait la tête... Cette femme bénie entre toutes, c'était vous, ô divine Mère de Jésus... Frères bien-aimés, nous ne pensons pas assez au pouvoir du démon, nous ne nous défions pas assez de ses ruses, de ses perfidies...Comme une bête féroce, il rôde sans cesse autour de nous, cherchant à dévorer notre âme, à lui faire partager les supplices qu'il endure lui-même en enfer...Voulons-nous détruire ses piéges, repousser ses attaques, résister victorieusement à ses efforts ayons recours à Marie; que son nom béni devienne notre bouclier, que sa protection soit notre défense...

Saint Grégoire de Nazianze cite à ce sujet une histoire frappante. Un jeune homme de la ville

(1) Cf. Le P. Poiré, *Triple couronne*, second volume *passim*.

d'Antioche avait conçu une violente passion pour une jeune vierge chrétienne, appelée Justine. Après avoir vainement employé tous les moyens pour la séduire, il eut recours à un magicien. « Je vous promets, lui dit-il, une forte somme d'argent si, par les ressources de votre art, vous la faites consentir à mes désirs. » Le magicien, s'étant mis en rapport avec Satan, parvint, par ses charmes magiques, à troubler la paix du cœur dont jouissait Justine... Le démon inspire à cette chaste chrétienne de violentes tentations, et fait en quelque sorte circuler dans ses veines un feu jusque-là inconnu... Attristée de ces tentations, Justine a recours à la sainte Vierge!... « Divine Mère de Jésus, s'écrie-t-elle, ne m'abandonnez pas, venez à mon aide dans ce pressant danger!... » Ce ne fut pas en vain, ô pieuse jeune fille, la Vierge puissante sut enchaîner le démon paralyser ses efforts et ramener le calme et la paix dans ton âme virginale!... Interrogé par le magicien, le démon s'avoue vaincu et déclare qu'il ne peut rien contre les âmes qui recourent à la protection de Marie!... Surpris de cet aveu et admirant le pouvoir de la sainte Vierge, le magicien se fit chrétien et souffrit le martyre le jour même où sainte Justine versait son sang pour la foi.

Péroraison.—Frères bien-aimés, je pourrais encore citer d'autres traits pour vous prouver le pouvoir de Marie sur l'enfer; mais je craindrais d'être trop long... O Marie, oui, vous êtes puissante comme une armée rangée en bataille, rien ne saurait vous résister. Votre nom seul prononcé avec affection suffit pour mettre les démons en fuite; rien ne saurait vous résister au ciel, sur la terre et dans les enfers. *Vierge puissante*, nous vous en conjurons, usez en notre faveur de votre incomparable pouvoir, rendez-nous forts contre les tentations. Vous êtes la dispensatrice des grâces, veuillez nous donner celles qui nous manquent. Faites-nous sentir sur la terre les effets de votre toute-puissance, afin qu'un jour nous ayons tous le bonheur de la contempler et de la bénir dans la bienheureuse éternité. *Virgo potens ora pro nobis*. Vierge puissante priez pour nous. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry.

Mois de Marie

12e instruction. Mardi 12 mai.

Clémence de Marie prouvée par l'autorité de l'Eglise, par l'expérience

Texte.— *Virgo clemens, ora pro nobis*. Vierge clémente, priez pour nous.

Exorde,— Frères bien-aimés, parmi les titres que l'Eglise donne à la Vierge Marie, il en est plusieurs qui excitent notre admiration. *Mère de Dieu, Mère du Christ, Reine du ciel*. Quelles admirables prérogatives Vierge bien-aimée!... Il est donc vrai que vous méritez ces qualifications et de plus nobles encore, si le langage humain pouvait en découvrir!... D'autres titres, mes frères, inspirent une joie profonde à ceux qui aiment la gloire de cette auguste Reine; ce sont ceux qui rappellent ses éminentes vertus: *Mère très chaste Mère sans tache*. Merveille à jamais bénie, elle réunit, par un prodige dont nous ne connaîtrons qu'au ciel l'étonnante splendeur, la pureté la plus immaculée avec la maternité la plus douce et la plus vraie!... Vierge conçue sans la tache originelle, dès la première minute de son existence elle est couronnée par la main de Dieu même du plus beau diadème qu'une créature ait jamais porté!... Satan, baisse ta tête orgueilleuse! Anges rebelles, vous avez refusé de l'honorer, quand Dieu autrefois vous la montra dans les ineffables profondeurs de sa science divine, eh bien, maintenans, courbez-vous devant elle!... Oui, mes frères, ces beaux titres réjouissent le cœur des enfants de Marie!...

Proposition.— Mais il en est d'autres, frères bien-aimés, qui doivent répandre dans notre âme une confiance toute filiale en sa bonté maternelle... Reine à jamais bénie, laissez-nous en quelque sorte reposer sur votre cœur pour méditer ce soir le titre aimable sous lequel nous allons vous invoquer *Vierge clémente, priez pour nous*.

Division.— Frères bien-aimés, je veux vous montrer cette clémence de Marie: *premièrement* appuyée sur les noms que l'Église lui donne; secondement, prouvée par l'expérience.

Première partie. — Voyez donc quels doux noms l'Eglise donne à la sainte Vierge dans sa liturgie. Ne l'appelle-t-elle pas: *Mère de miséricorde? Salve Régina, Mater misericordiæ*. Ne lui dit-elle pas: *Notre vie, notre douceur, notre espérance, nous vous saluons. Vita, dulcedo et spes nostra, salve?...*

Mère de miséricorde! oui, douce Marie, vous l'êtes, et c'est avec raison que l'Église vous donne ce titre, qu'elle met ce nom béni sur les lèvres de ses enfants!...

La clémence, mes frères, est une vertu qui fut admirée même des païens... « De toutes vos vertus, disait-on à un empereur païen, la plus admirable, la plus chère à nos cœurs, c'es la miséricorde(1)... » En effet, cette vertu indique chez celui qui l'éprouve une certaine sensibilité à l'égard du malheur d'autrui, accompagnée du désir de lui venir en aide... La clémence ajoute encore à la miséricorde, elle suppose qu'on est supérieur à celui qui nous inspire de la compassion et que

(1) Cicéron, *pro Ligario*.

l'on est disposé à lui venir en aide en adoucissant le châtiment qu'il mérite(1)... O Marie, comme vous êtes bien à la fois la Mère de miséricorde et la Vierge clémente! notre misère vous intéresse et vous en avez pitié. Divine Mère de Dieu, vous que votre excellence rend si supérieure à nous tous, vous daignez abaisser vos yeux jusqu'à nous, vous implorez notre pardon; ces châtiments que nous avons mille fois mérités, vous obtenez du souverain Juge qu'ils nous soient épargnés. *Mère de miséricorde*, avec quel amour nous vous saluons!...

Mais remarquez ces autres qualifications que l'Église donne à la *Vierge clémente*; en est-il de plus réjouissantes pour le cœur?...*Notre vie, notre douceur, notre espérance*. Comme la sainte Vierge est bien tout cela pour nous!... Notre vie. N'est-ce pas elle qui nous a donné Jésus-Christ, la véritable vie de nos âmes... *Ego sum via, veritas et vita*. Je suis la voie, la vérité et la vie. Et il dit vrai, car sans lui nous serions tous morts, sans aucune espérance de ressusciter à la grâce. Mais la Vierge elle-même, par les grâces qu'elle nous obtient, devient pour nos âmes une source de vie... Si vous ne la priez pas, si vous n'avez pas recours à sa puissante protection, eh bien je vous le dis en vérité, la vie n'est point en vous...

Notre douceur, *dulcedo*. Mon Dieu! mes frères, est-ce que la *Vierge clémente* n'est pas pour nous ce qu'il y a de plus doux? N'éprouvons-nous pas une douce joie à entendre son éloge, à chanter ses louanges, à répéter son nom chéri?... Nom sacré, tu résonnes à nos oreilles comme une douce mélodie, tu as pour notre bouche la suavité du miel, et notre cœur tressaille chaque fois qu'il t'entend prononcer avec amour!...

Notre espérance, *spes nostra*. Oh! oui, Vierge clémente, vous êtes bien l'espoir le plus doux de nos cœurs. Si nous avons la confiance d'être un jour sauvés, c'est parce que nous comptons sur votre intercession; nous avons le ferme espoir que vous nous obtiendrez une vie pure, que vous nous guiderez avec sûreté dans le chemin du salut, et que vous nous obtiendrez la grâce de nous réjouir en votre divin Fils pendant l'éternité.

Seconde partie. — Clémence de Marie prouvée par l'expérience. Frères bien aimés, ai-je besoin de vous redire cette belle prière que saint Bernard a composée en l'honneur de la sainte Vierge, et que tous nous devrions réciter matin et soir? « Miséricordieuse Vierge Marie, s'écrie-t-il, souvenez-vous qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre secours et demandé vos suffrages ait été abandonné. « Certes, chrétiens, devrait-on appeler clémente et miséricordieuse une reine qui accueillerait toutes les demandes,

(1) Cf. S. Thomas, *Sum. th.*, 2, , quest. XXX, *passim*.

se montrerait l'avocate de tous les infortunés et qui, pourvu qu'ils eussent regret de leurs fautes, leur obtiendrait la miséricorde et le pardon?.. Or, tel est le rôle de la *Vierge clémente*. Il y a quelques jours à peine je lisais à ce sujet une histoire bien extraordinaire, racontée cependant par un auteur sérieux (1). Je veux vous la dire, ne dût-elle nous servir que de comparaison...

Un homme riche et jeune encore avait dissipé en fêtes et en débauches tous les biens que lui avait laissés son père. Rougissant de mendier, il entra comme domestique chez un homme dont l'âme était vendue à Satan... Ce dernier promit de lui faire recouvrer des richesses plus grandes que celles qu'il avait perdues, et même de l'honneur et de la considération dans le monde pourvu qu'il reniât le Christ... Devant une telle proposition, le jeune homme fut saisi d'horreur; mais, à force de l'entendre répéter, il finit par céder; ce qui arrive ordinairement lorsqu'on raisonne avec la tentation, au lieu de la repousser avec énergie.... Il renia donc son Sauveur avec blasphème, couvrit son image d'ordures et se soumit au démon qui lui apparut... « Ce n'est pas tout, lui dit ce monstre infernal, renie aussi la Mère du Christ; c'est elle qui nous fait le plus de tort; sa clémence obtient souvent la grâce de ceux que la justice de son Fils punirait... » Un reste de foi et d'amour pour la sainte Vierge vivait encore dans le cœur de ce jeune homme; il refusa et quitta ce rendez-vous satanique, la conscience bouleversée par son apostasie!... A son retour, il entre dans une église, se prosterne devant un autel sur lequel était l'image de Marie tenant son Fils dans ses bras... Des sanglots s'échappent de sa poitrine, il supplie avec larmes la *Vierge clémente* d'obtenir son pardon. O merveille il entendit la Mère de Dieu dire à Jésus: « Mon Fils bien-aimé, ayez pitié de cet homme... « Mais l'Enfant divin, pour mieux faire sentir à ce pauvre pécheur la gravité de sa faute, détournait la tête et, aux pressantes instances de Marie, il répondait: « Cet homme m'a renié, comment lui pardonner? » Alors, l'image parut se lever et déposer l'Enfant Jésus sur l'autel, la Mère de miséricorde sembla s'agenouiller aux pieds de son Fils, en disant: « Je vous en supplie, à cause de moi, ayez pitié de cet homme. » Et l'Enfant Jésus, relevant Marie, lui disait: « Ma mère, vous ai-je jamais refusé quelque chose? Oui, à cause de vous, je pardonne à cet homme le crime qu'il a commis!.. »

Péroraison. — Frères bien-aimés, quoi qu'il en soit de cette histoire, elle nous représente ce qui a lieu chaque jour à l'égard des pauvres pécheurs. Nous qui vivons sur la terre, nous ne pouvons être témoins de ces scènes, dans lesquelles intervient la Mère de miséricorde. Anges saints,

(1) Césaire, *De Miraculis*. Cf. Mieckow et le P. Poiré.

vous les voyez; âmes des bienheureux, vous les contemplez avec admiration, et nous, mes frères, qui en sommes l'objet, nous à qui la douce Vierge Marie a tant de fois obtenu le pardon, saluons-la donc avec amour, en lui disant du fond du cœur: *Virgo clemens, ora pro nobis*, Vierge clémente, priez pour nous. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Mois de Marie

13e INSTRUCTION. Mercredi 13 mai.

Marie fidèle à ses promesses, aux inspirations de la grâce.

TEXTE— *Virgo fidelis, ora pro nobis*. Vierge fidèle, priez pour nous.

EXORDE. —Mes frères, l'Eglise appelle notre attention sur une vertu que la sainte Vierge possède au suprême degré: la fidélité. Ai-je besoin de vous dire que cette vertu est indispensable? C'est peu d'avoir bien commencé; en vain vous aurez consacré à Dieu les années de votre enfance, si votre jeunesse se passe dans le désordre. En vain vous aurez accompli vos devoirs religieux jusqu'à l'époque de votre mariage, si, depuis que vous êtes épouse et mère, vous avez cessé de les remplir: vous n'avez point la fidélité que Dieu réclame de ses serviteurs. Cependant, mes frères, cette fidélité à observer la loi de Dieu, à pratiquer ses divins commandements et ceux de l'Eglise est absolument indispensable. Vainement Salomon a reçu de Dieu la sagesse; vainement, pendant plusieurs années, il a mérité l'amour de son peuple et l'admiration du monde; sur la fin de ses jours, il abandonne le service de Dieu... S'est-il repenti? On l'ignore; mais s'il n'a pas fait pénitence, il est damné, malgré toutes les faveurs dont Dieu l'avait comblé, tant il est nécessaire d'être fidèle jusqu'à la fin...

PROPOSITION ET DIVISION. — Il y a, mes frères, deux sortes de fidélité que Dieu réclame de nous: *premièrement*, la fidélité à nos promesses; *secondement*, la fidélité à suivre les bonnes inspirations de la grâce. Admirable Mère de Jésus, vous avez possédé dans toute leur perfection ces deux sortes de fidélité, et vous êtes par excellence la *Vierge fidèle: Virgo fidelis*.

Première partie.— Fidélité à ses promesses. Marie s'était donnée à Dieu dès son enfance... Toute jeune encore, elle lui avait dit: « Vous êtes mon partage.» La première, elle avait voué à Dieu sa virginité... Voyez si après s'être donnée elle s'est jamais reprise. Dans sa jeunesse, comme dans un âge plus avancé, ne fut elle pas toujours la *Vierge fidèle*?... Au milieu des épreuves comme au sein des consolations, joyeuse ou désolée; aux noces de Cana comme sur le Calvaire, c'est à Dieu qu'elle appartient... Lampe bénie, qui brille devant cet autel, tant qu'il restera une goutte d'huile, tu brûleras et le jour et la nuit, à la gloire de Jésus, le Dieu de l'Eucharistie; ainsi jusqu'au dernier jour de sa vie, cette auguste Vierge n'eut qu'un but, qu'un désir: plaire à Dieu et accomplir fidèlement le vœu qu'elle lui avait fait...

Frères bien-aimés, nous aussi, nous avons fait des promesses à Dieu; les avons-nous tenues? Au jour de notre baptême, nos parrains et nos marraines ont pris en notre nom des engagements solennels. Ces promesses, nous les avons renouvelées librement et volontairement le jour de notre première communion. La main droite étendue sur les fonts sacrés, nous avons dit: « Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes; c'est pour Jésus-Christ seul que je veux vivre et mourir...» Ah! il y avait là de quoi faire de nous des saints, si nous avions été fidèles!... Mais ces résolutions, nous les avons oubliées; ces promesses, nous les avons violées. Et si, depuis, nous les avons renouvelées, n'était-ce pas pour les violer encore?... Ce soir, du moins, renouvelons-les avec énergie et dans toute la sincérité de notre âme. *Vierge fidèle*, nous comptons sur votre protection pour les accomplir fidèlement. *Virgo fidelis, ora pro nobis*.

Seconde partie.— Fidélité à la grâce. Frères bien-aimés, non-seulement Marie tint exactement les promesses qu'elle avait faites à Dieu, mais elle sut correspondre fidèlement à toutes les grâces qui lui furent données. Comment vous exprimer ici toute ma pensée?... Marie, dès le premier instant de sa conception, fut plus sainte, plus privilégiée, plus agréable à Dieu que le plus grand des saints, que le plus sublime des archanges... Elle s'est montrée fidèle à cette première grâce. Comprenez-vous bien, chrétiens, ce que veulent dire ces mots: être fidèle à la grâce?... C'est doubler à chaque instant la fortune de son âme, sa beauté devant Dieu... Voyez-vous cet homme qui n'a qu'une faible somme en sa possession; mais si faible que vous supposiez cette somme, si on la doublait chaque jour, il ne s'écoulerait pas un long temps avant qu'elle n'égalât tous les trésors de la terre. Eh bien, la fidélité avec laquelle la sainte Vierge correspondait aux grâces, aux faveurs de Dieu lui en méritait toujours de nouvelles. Doublez, redoublez encore toutes ces grâces, et chaque jour, et chaque heure, pendant toutes les années que la Vierge vécut sur la terre, vous n'aurez pas épuisé les trésors de la munificence céleste; aurez-vous seulement conçu l'idée de la grandeur de Marie, de son incomparable sainteté?... Ah! nous sommes obligés d'avouer notre impuissance!...

Vierge fidèle, non-seulement votre maternité divine, mais tout en vous est pour nous un mys-

tère. Impossible à nos pauvres esprits de se faire une idée de vos ineffables perfections... Debout sur les bords de l'Océan, je vois un navire : il quitte le port, je le suis du regard pendant quelques instants ; mais bientôt, emporté par la vapeur et poussé par les vents, il disparait sur l'immensité des flots, et mon œil ne saurait le suivre. O Vierge à jamais incompréhensible, c'est bien l'impression que vous produisez dans mon âme!.. Sainte, très sainte, dès le premier moment de votre conception immaculée, un instant peut-être mon cœur a pu vous comprendre et vous contempler ; mais, *ô Vierge fidèle*, les grâces que Dieu vous donne, ses faveurs auxquelles vous correspondez avec tant de fidélité vous entrainent loin de ma vue, et mon œil ébloui ne saurait vous suivre!...Comme nos cœurs et nos âmes vous félicitent!... Admirable Mère, gloire à Dieu, gloire à votre divin Fils ; qu'ils soient à jamais bénis de vous avoir faite si glorieuse et si grande!...

PÉRORAISON. — Fréres bien-aimés, que nous serions heureux si, comme Marie, nous savions nous montrer fidèles à la grâce, aux bonnes inspirations que Dieu nous donne. Demandons cette faveur à la *Vierge fidèle*. Une pieuse petite fille perdit sa mère presque au berceau : mais la piété se développant avant l'âge dans son jeune cœur, elle pria la sainte Vierge de remplacer la mère qu'elle avait perdue!... Chère enfant la Vierge fidèle exauça ta prière ; mais, toi-même aussi, avec quelle docilité tu sus correspondre à ses faveurs, avec quelle fidélité tu répondis aux vues de Dieu sur toi... Je parle, mes frères de la bienheureuse Emilie. Fleur bénie, on la vit germer, croitre et s'épanouir sous la douce influence de Marie, pour laquelle elle eut toujours la dévotion la plus tendre. Etendue sur son lit de mort, elle pouvait dire à Dieu, cette fille angélique : « Seigneur, je vous ai été fidèle. Marie, mère de la grâce, daignez me défendre contre l'ennemi de mon âme, et me recevoir dans vos bras à l'heure de mon trépas. » *Maria, Mater gratiæ* (1) etc. O Marie, quelle est douce et sainte, quelle est consolée par de suaves espérances, la fin de ceux qui vous ont aimée! *Vierge fidèle*, nous vous en conjurons, obtenez-nous cette même grâce. *Virgo fidelis, ora pro nobis*. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Mois de Marie

11e INSTRUCTION. Jeudi 14 Mai.

Marie reproduit les traits du Sauveur ; elle les reflète sur nous.

TEXTE. — *Speculum justitiæ ora pro nobis.* Miroir de justice priez pour nous.

(1) Cf. *Act. sanctorum*, 3 Mai ; Rohrbacher, *Hist. eccl.*, t. XX, p. 8 et suiv.

EXORDE. — Souvent, mes frères, l'Ecriture sainte compare la sainte Vierge à la lune...« Vous êtes belle comme la lune, » lui dit le Bien-aimé dans le cantique des cantiques. « Elle brille comme la lune dans son plein, » est-il écrit ailleurs (1)...Pourquoi cette comparaison?... C'est que, après le soleil, la lune est le plus beau des astres, comme Marie est la plus parfaite des créatures après Jésus-Christ, son divin Fils...La lune nous paraît incomparablement plus grande que les étoiles, son éclat plus doux, sa lumière plus vive... Ainsi, glorieuse Mère de Dieu, vous paraissez comme une reine au milieu des anges et des bienheureux ; votre sainteté l'emporte sur leur sainteté ; votre gloire surpasse infiniment leur gloire!... Mais la lune a encore d'autres propriétés ; c'est elle qui reflète le mieux la lumière du soleil, et elle ne la reçoit que pour la communiquer à la terre.

PROPOSITION. — C'est dans ce sens, mes frères qu'il faut entendre l'invocation, le titre de *Miroir de justice* donné à la Sainte Vierge...

DIVISION. — *Premièrement*, Marie reproduit avec fidélité les traits du Sauveur ; *secondement* elle les réfléchit sur nous.

Première partie. — Oui, l'auguste Marie est un *Miroir de justice* en ce sens qu'elle reproduit avec fidélité et d'une manière ineffable, les traits et les vertus de son Fils...Cherchez un désir du cœur de Jésus, qui ne soit pas dans le cœur de Marie... Non, vous ne trouverez aucun sentiment de cet adorable Sauveur qui ne soit exactement reproduit dans l'âme de sa mère!...Vierge sans tache, vous êtes bien le *Miroir de justice*, dans lequel l'image de votre Fils nous apparaît fidèlement reproduite!...

Jésus-Christ fait tout pour glorifier son père. Faut-il naitre pauvre, vivre du travail de ses mains?— Mon Père, dit il je me soumets à votre volonté. — Mon Fils, continue le Père éternel, il faudra subir toutes les tortures de la Passion et mourir cloué sur une croix par la main des méchants! — Mon Père, puisque telle est votre volonté je m'y soumets...*Ita, Pater, quoniam sic fuit placitum ante te* (2)...

Marie également fait tout pour la gloire de Dieu...Trinité adorable, vous l'avez choisie pour être Mère du Verbe divin. Voulez-vous pour éprouver sa vertu, que saint Joseph lui-même conçoive à son égard d'injustes soupçons?...Elle y consent... Vous avez décidé, dans vos insondables décrets, qu'elle enfanterait à Béthléem dans une pauvre étable, qu'elle connaitrait en Egypte les privations de l'exil!... Elle s'y soumet!... — Ma fille, dit le Père éternel, voulez-vous monter au Calvaire à la suite de Jésus, être présente à sa mort, et pour devenir la Mère

(1) Eccli., L, 6.
(2) Matth., XI, 26.

des chrétiens commencer par être la Mère de douleur? — Oui, mon Dieu, j'y consens. *Ita, Pater*, etc. Faut-il voir son doux Fils retourner au ciel? faut-il rester sur la terre veuve deux fois, orpheline pendant de longues années loin de son Jésus bien-aimé? Elle se résignera encore à ce sacrifice. O *Miroir de justice!* comme vous nous représentez bien les traits du Sauveur, son admirable soumission à la volonté de son Père.

Mais Jésus aime les pécheurs ; pour eux, il a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang... Marie, est-ce que vous les aimez aussi les pauvres pécheurs?... Reproduiriez-vous aussi cette douce et si aimable qualité du cœur de votre divin Fils? Frères bien-aimés, pour nous elle a donné ce Fils, pour nous elle a versé des larmes, pour nous elle a souffert. Mère de Miséricorde, oui, vous aimez aussi les pécheurs ; vous êtes leur avocate, leur refuge le plus assuré. *Miroir de justice*, priez donc pour nous. *Speculum justiciæ, ora pro nobis.*

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes frères, que Marie était encore le *Miroir de justice*, en ce sens qu'elle est placée devant nous comme un miroir qui nous reflète, ou comme un tableau qui nous représente toutes les vertus qui composent la justice et la sainteté... Voyez donc en elle toutes les vertus élevées au plus haut degré de la perfection, et tressaillez d'amour et d'admiration à la vue de sa beauté... Contemplez dans ce miroir toutes les splendeurs de l'âme la plus sainte. Admirable parterre, toutes les fleurs l'embellisent! Ici croît la rose parfumée, symbole de l'amour; ici s'épanouit dans toute sa fraîcheur le lis brillant de la pureté ; là tu croîs également, violette embaumée, tu représentes la sainte humilité, qui fut si chère au cœur de la Vierge!...

Frères biens aimés, que la comtemplation des beautés que nous apercevons dans ce miroir de justice ne soit pas pour nous un spectacle stérile! Choisissons dans ce tableau la vertu qui nous convient le mieux, celle dont nous avons le plus besoin. Vous souffrez, votre cœur est brisé par les épreuves, votre âme abîmée dans la douleur? Eh bien! choisissez la résignation, la soumission à la volonté de Dieu..., demandez-la à cette Epouse, à cette Mère désolée, qui vit expirer saint Joseph, et qui était debout près de la croix quand Jésus y rendit le dernier soupir... Vous êtes tourmentés par l'orgueil, demandez l'humilité. Vous êtes froids à l'égard de Dieu, demandez un amour fervent pour le Dieu qui vous a créés, pour le Sauveur qui nous a rachetés.. Mais vous êtes jeunes ah ! je vous comprends; les tentations sont fortes les occasions séduisantes; elles bouillonnent dans votre cœur, ces passions si terribles qui assaillent la jeunesse... Regardez bien dans ce *Miroir de justice*, et vous verrez, au centre même du tableau qu'il vous présente, la fleur qu'il vous faut cueillir la vertu dont vous avez besoin, Demandez à Marie d'imiter sa modestie virginale, sa pureté supérieure à celle des anges...

PÉRORAISON. — Frères chéris, oui, toutes les vertus nous sont représentées dans ce *Miroir de justice*... Je le répète, choisissons celle dont nous avons le plus besoin, et prenons énergiquement la résolution de la mettre en pratique Il y a environ cinq cents ans, vivait en Italie une jeune veuve ; pleine d'amour pour les aises de la vie, douée d'une grande fortune, rien ne lui coûtait pour satisfaire ses passions et contenter jusqu'à ses moindres caprices,.. Un jour la sainte-Vierge daigna lui apparaître : «Pauvre femme, lui dit-elle à quoi servirent à ton premier époux les richesses et la gloire de sa maison N'est-il pas mort à la fleur de l'âge? Et toi, que deviendras-tu en menant cette vie mondaine?... Bouleversée par ces paroles, la jeune femme se convertit de la manière la plus complète. Sa vie fut désormais un prodige d'austérités et le modèle de toutes les vertus... C'est sainte Claire de Rimini (1)... *Miroir de justice*, en vous contemplant, elle apprit à dompter son orgueil, à vaincre la gourmandise, à fuir la médisance. Les défauts dont son âme était tourmentée furent remplaçés par les plus belles vertus... Puissions-nous, à son exemple, ô Vierge sainte, triompher des vices qui nous dominent, et voir fleurir dans nos âmes les vertus qui nous manquent! *Miroir de justice*, obtenez-nous cette faveur. *Speculum justitiæ, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY

Les Sacramentaux

OBJETS DE PIÉTÉ INDULGENCIÉS

(3e article.)

III. *Médailles.*

1° Dans l'Instruction officielle que nous avons publiée, il est dit : « Sa Sainteté veut qu'on ne bénisse que des images et figures représentant des saints déjà canonisés ou inscrits au Martyrologue romain. » Il est très-clair que l'on ne pourrait pas indulgencier des images et statuettes de personnages déclarés seulement vénérables et sur la sainteté desquels l'Église n'a pas prononcé son jugement définitif, soit par une sentence expresse, soit en autorisant l'insertion de leur nom au martyrologe. Doit on conclure, des termes mêmes de l'Instruction, que les médailles ne peuvent être indulgenciées qu'autant que le saint personnage dont elles portent l'effigie a reçu les

(1) Rorbacher, *Histoire de l'Eglise* liv. LXXVIII; et Ribadeneira, *Vie des saints* 10 février.

honneurs de la canonisation proprement dite, ou bien suffit-il qu'il ait été béatifié ? Cette question est résolue indirectement par la réponse suivante, qui en décide directement une autre qui ne manque pas d'importance : « Après avoir pesé les termes de la concession par laquelle notre Saint-Père le Pape permet d'indulgencier les médailles, on demande si les indulgences peuvent être appliquées aux médailles qui portent deux images, savoir celle d'un saint et celles d'un bienheureux (1). » La Congrégation des Indulgences a répondu *affirmativement*.

2° La faculté de bénir les croix et les médailles, avec application de l'indulgence plénière à l'article de la mort, comprend celle d'appliquer aussi toutes les indulgences énumérées dans le catalogue qui fait partie de l'Instruction, lors même qu'il n'en est pas fait mention dans l'indult (2).

3° Il est de principe que les objets de piété sont indulgenciés pour l'usage exclusif des personnes que le prêtre avait en vue lorsqu'il appliqua l'indulgence, ou de celles auxquelles ils sont distribués une première fois, lorsqu'ils n'avaient pas encore de destination au moment de la bénédiction. Ce principe a été consacré, relativement aux médailles, par la décision suivante. Question : « Les gens de la campagne qui reçoivent des médailles de ceux qui leur enseignent la doctrine chrétienne peuvent-ils être autorisés par quelque raison à transmettre à d'autres ces médailles sans qu'elles perdent les indulgences ? » — Réponse : « Ils ne le peuvent pas (3). »

IV. *Chapelets.*

1° Il est dit dans l'instruction : « Sa Sainteté exclut de la bénédiction les images imprimées ou peintes, ainsi que les croix, les crucifix, les statuettes et les médailles de fer, d'étain, de plomb, et les objets semblables faits d'une autre matière fragile et facile à briser. » Les chapelets ne sont point compris dans cette exclusion. Quelle qu'en soit la matière, pourvu qu'elle ait quelque consistance, ils peuvent être indulgenciés. Il a été spécialement décidé que les chapelets dont les grains sont en verre ou en cristal, sont aptes à recevoir les indulgences (4). Il existe aussi une décision expresse en faveur des chapelets en acier poli (5).

2° Les indults par lesquels est accordée la faculté de bénir et d'indulgencier les couronnes et les médailles sont parfois conçus de telle sorte, que le genre des couronnes n'est point exprimé, et que les images de la croix ne sont pas énoncées formellement. La Congrégation des Indulgences a donc été priée de déclarer si la faculté de bénir et d'indulgencier les couronnes en général s'étend à toute espèce de couronne et aux rosaires, et si les croix sont comprises dans le pouvoir d'indulgencier les médailles. La Congrégation a répondu affirmativement aux deux questions, limitant l'application des indulgences à celles qui sont contenues dans la formule imprimée où ces faveurs spirituelles sont spécifiées (1). Postérieurement encore, il a été déclaré que la dénomination de couronnes comprend indifféremment les chapelets de cinq dizaines et les rosaires (2). S'il s'agit de chapelets appartenant à des Ordres religieux ou à des Congrégations particulières, ils ne sont point compris dans la concession générale, mais il faut demander des facultés spéciales, qui sont ordinairement données par les supérieurs de ces Ordres ou Congrégations. Tel est, par exemple, le chapelet de Notre-Seigneur, qui appartient à l'Ordre des Camaldules (3).

3° Il ne suffit pas d'être autorisé en termes généraux à indulgencier les chapelets pour appliquer à ceux de cinq dizaines les indulgences de sainte Brigitte. Il faut que cette faculté soit expressément mentionnée dans l'indult. On peut gagner les mêmes indulgences en récitant le chapelet ordinaire, si elles lui ont été régulièrement appliquées (4). Ces indulgences sont applicables aux défunts (5).

Le chapelet de sainte Brigitte est tout à fait différent du chapelet ordinaire et du rosaire. Le rosaire se compose de quinze dizaines, par chacune desquelles on honore un des mystères joyeux douloureux et glorieux de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. Le chapelet ordinaire représente un tiers du rosaire. Le chapelet de sainte Brigitte est ainsi nommé parce qu'il est dû à cette sainte, qui en conçut l'idée et en répandit l'usage. Elle se proposa d'honorer, par cette dévotion, les soixante-trois années que la sainte Vierge a passées sur la terre. Ce chapelet se compose, en conséquence, de six dizaines, et chaque dizaine d'un *Pater*, dix *Ave* et un *Credo*, au lieu de *Gloria Patri*. On ajoute à la fin un *Pater* pour compléter le nombre sept, en l'honneur des sept douleurs ou des sept allégresses de Marie, et trois *Ave*, pour avoir le nombre de soixante-trois. Il a été enrichi de nombreuses indulgences par les papes Léon X et Clément XI, et Benoit XIV con-

(1) Romana, decr. 28, 22 décemb. 1710.
(2) Vindana, 20 sept. 1775, num. 357.
(3) Decr. 29, 25 febr. 1711.
(4) *Urbis et orbis*, 1 martii 1820, num. 120; 29 febr. 1820.
(5) Vivarien., 22 martii 1839, num. 489.

(1) *Urbis et orbis*, 16 januar. 1747, num. 111. La formule dont il est ici question fut publiée à l'imprimerie de la Chambre apostolique en 1831. Il était défendu de l'imprimer hors de Rome.
(2) Vindana, 20 sept. 1775, num. 357.
(3) Briocen. 29 maii 1841, num. 511.
(4) Atrebat., 25 sept. 1841; Rothom., 21 januar. 1842 et 28 ejusd. mensis, num. 528.
(5) 5 sept. 1711, num. 36.

firma les anciennes concessions, auxquelles il ajouta de nouvelles faveurs pour les fidèles qui réciteraient ce chapelet et le porteraient sur eux. Benoit XIII accorda d'autres indulgences, très-précieuses, quoique moins abondantes pour le rosaire et le chapelet ordinaire. C'est seulement en vertu d'une dispense du Souverain-Pontife que les indulgences de sainte Brigitte peuvent être attachées à ce chapelet. Régulièrement, les chapelets de sainte Brigitte doivent être bénits par les supérieurs de l'Ordre du Très-saint Sauveur ou de sainte Brigitte, et les rosaires par les Pères de l'Ordre de Saint-Dominique ou Frères prêcheurs. Ces facultés sont facilement obtenues par les autres prêtres, et elles doivent être formellement exprimées dans les indults, comme nous l'avons dit (1). Toutefois, le pouvoir de brigitter les chapelelets ordinaires n'emporte pas celui d'indulgencier les vrais chapelets de sainte Brigitte. Des pouvoirs spéciaux sont nécessaires pour ces derniers.

4° Il n'est pas nécessaire de méditer les mystères de Notre-Seigneur et de la Ste Vierge pour gagner les indulgences de sainte Brigitte avec les chapelets ordinaires, ni lorsqu'on veut gagner les indulgences communes attachées à ces chapelets. Cette méditation est requise, si l'on désire gagner les indulgences spéciales accordées pour la récitation du rosaire. Dans ce cas, il n'est nullement prescrit d'offrir chaque dizaine en l'honneur du mystère auquel elle se rapporte, ni d'en faire explicitement mention. Si on le fait ordinairement pour la récitation du rosaire en commun, cette pratique est louable et utile, mais non obligatoire. Tout ce qui est requis, c'est de méditer mentalement sur le mystère, pendant la récitation du *Pater* et des *Ave*, et les personnes incapables de faire cette méditation en sont dispensées (2).

(*A suivre.*) P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Viva en., 15 januar. 1839, num 481.
(2) *Incerti. loci*, 1 julii 1839.

Écriture Sainte

XVII

LÉVITIQUE. — ENSEIGNEMENTS QU'IL RENFERME.

(Suite. Voir le n° 24.)

Certaines dispositions préalables étaient requises de la part des prêtres du sacerdoce lévitique pour l'exercice de leurs fonctions saintes. Avant tout, s'ils avaient contracté quelque souillure légale, ils étaient tenus de se purifier dans l'eau de l'expiation, c'est-à-dire dans une eau mêlée avec les cendres d'une victime consumée à cet effet. Cette eau représentait le sang de Jésus-Christ dans lequel nous avons tous été purifiés. De là ce rapprochement fait par saint Paul: « Si l'aspersion de l'eau mêlée avec la cendre d'une génisse, dit-il dans son Epître aux Hébreux sanctifie ceux qui ont été souillés en leur donnant une pureté extérieure et charnelle qui les rend capables de servir au culte figuratif de la Loi, à combien plus forte raison le sang de Jésus-Christ qui, par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes et des souillures que nous avons contractées par nos péchés, pour nous mettre en état de rendre un culte plus parfait au Dieu vivant (1)! » D'ailleurs indépendamment du cas où les prêtres d'Aaron, avaient contracté quelque souillure, il leur était enjoint, sous peine de mort, de laver leurs pieds et leurs mains dans le bassin d'airain placé à l'entrée du temple, quand ils devaient pénétrer dans le tabernacle et approcher de l'autel des holocaustes (2). Or, disent les commentateurs, tout cela a été prescrit pour figurer la pureté de conscience, non pas seulement commune, mais excellente et presque angélique, avec laquelle les prêtres de la nouvelle Loi devraient célébrer les saints mystères. C'est ce que le Sauveur voulut faire comprendre à ses apôtres, disent saint Cyprien (3), saint Pacien (4), saint Grégoire (5), quand, avant de les admettre pour la première fois à la participation de sa chair et de son sang, il leur lava les pieds en leur faisant ensuite observer qu'alors ils étaient purs : *Vos mundi estis* (6). Les païens eux-mêmes, ont senti toute l'indécence qu'il y aurait à traiter les choses saintes avec une conscience coupable (7). Que le prêtre de Jésus-Christ se rappelle donc toujours que, par l'innocence de sa vie, il doit s'élever au-dessus des autres hommes autant qu'il les surpasse par la sublimité de son caractère et de ses fonctions, et qu'il doit constamment planer au-dessus du monde et de sa corruption, en s'en tenant à toute la distance qui sépare le ciel de la terre elle-même. C'est une oblation pure, dit le Seigneur, qui est offerte à mon nom. *Offertur nomini meo oblatio munda* (8). Ce sont donc des mains et des cœurs purs qui seuls peuvent la lui rendre agréable.

C'était en outre une obligation, sous peine de mort pour les prêtres de la loi mosaïque, de s'abstenir de vin et de toute liqueur enivrante pendant toute la durée de leurs fonctions (9). Dieu lui-même avait fait cette défense afin qu'ils eussent la science de discerner ce qui est saint ou profane

(1) IX, 13.— (2) Exode, XXX, 19, 20, 21. — (3) *Tract. de Cœna Domini.* — (4) Epist. I. *contra Novation.* — (5) Lib. IX, Epist. XXXIII. — (6) Jean, XIII, 10. — (7) Virgile, lib. II, au sujet du sacrifice offert par Enée. — (8) Malach., I, 11. — (9) Lévitiq., X, 9.

d'avec ce qui est pur ou impur, et fussent toujours parfaitement à même d'apprendre aux enfants d'Israël toutes les lois et toutes les ordonnances qu'il leur avait prescrites par Moïse ; car ils eussent été assurément moins en état de le faire si, parfois, leur esprit eût été obscurci par les vapeurs du vin ou de toute autre liqueur. Plusieurs docteurs juifs pensent que Nadab et Abiud mirent un feu profane dans leur encensoir par suite d'un absence d'esprit occasionnée par un certain état d'ivresse, parce que ce fut après les avoir frappés de mort que Dieu défendit à Aaron et aux prêtres qui devraient entrer dans le tabernacle, de faire usage de vin et de toute liqueur fermentée(1). Quoi qu'il en soit, saint Pierre Chrysologue, qui adopte ce sentiment, s'élève fortement contre un vice si criant dans un prêtre, quand il dit que, tandis que ce n'est qu'un crime pour tout autre, c'est pour lui un véritable sacrilége : *Ebrietas in alio crimen est, in sacerdote sacrilegium.* Saint Jérôme écrivant à Népotien, ne veut pas qu'il donne jamais prise contre lui en s'exposant à sentir une odeur de vin, *nunquam vinum redoleas.* A ses yeux, un clerc qui accepte facilement les invitations qui lui sont faites se rend facilement méprisable, *facile contemnitur clericus qui sæpe vocatus ad prandium ire non recusat.* Tertullien va encore plus loin quand il appelle le prêtre intempérant, un prêtre de Bacchus et non un prêtre du vrai Dieu (2). La participation aux mystères païens était elle-même précédée de plusieurs jours d'abstinence de vin et de viande, tant il est vrai que la sobriété et la plus exacte tempérance doivent être l'apanage de ceux qui ont renoncé aux joies du siécle pour se consacrer au ministère des autels. Qu'il serait donc à plaindre, celui qui se sentirait faible sous ce rapport, et coupable s'il cédait à l'appât des grossières satisfactions du vice opposé ! car si, autrefois, au témoignage de saint Chrysostome(3), les chrétiens ordinaires faisaient précéder et suivre leur communion de jeûnes et d'abstinences par respect pour la sainte Eucharistie quelle ne serait pas, dans un prêtre, l'indécence d'un vice aussi dégradant que celui de l'intempérance, lui qui chaque jour est appelé à monter au saint autel, à vivre continuellement en union avec Dieu, à être au milieu des peuples la représentation vivante de Jésus-Christ !

Les prêtres de l'ancienne alliance devaient encore se rendre dignes d'approcher de Dieu en s'abstenant durant tout le temps de leur fonctions de l'usage du mariage et de toute jouissance charnelle. Au chapitre XIX[e] de *l'Exode*, Dieu prononce que les prêtres qui s'approchent du Seigneur se sanctifient, de peur qu'il ne les frappe de mort (4). Au chapitre XXII[e] du *Lévitique*, il dit à Moïse : « Parle à Aaron et à ses fils, afin qu'ils prennent garde lorsqu'ils ne seront pas purs, de toucher aux oblations sacrées des enfants d'Israël pour ne pas souiller ce qu'ils m'offrent et ce qui m'est consacré. Je suis le seigneur le Saint d'Israël : Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent. » Et bien d'autres passages du même genre. C'est d'après cela que les prêtres étaient obligés de se séparer de leur famille pendant la durée de leur service dans le tabernacle et plus tard dans le temple, et de sacrifier leurs affections même les plus légitimes à la gloire et au culte du Dieu vivant. Au jugement de saint Augustin en particulier, les fonctions sacerdotales ne peuvent se concilier avec les voluptés charnelles. Ses paroles sont remarquables par leur énergie : *Plus placet Deo latratus canum* dit-il, *mugitus boum, grunnitus porcorum, quam cantus clericorum luxuriantium.* On sait ce que beaucoup de prêtres des faux dieux faisaient pour conserver la chasteté jugée nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. La mutilation et les plus grandes privations étaient les moyens auxquels ils avaient recours pour ne point être infidéles à leurs engagements. C'était la même pensée qui avait formulé cette sentence, résumé de tous leurs devoirs : *Ad divos adeunto caste, pietatem adhibento, opes amovento ; qui secus faxit Deus vindex erit.* C'était aussi nu-pieds que les prêtres juifs devaient servir dans le temple. C'est ce que Cajétan, Lippoman et Ribera concluent de la prescription qui leur était faite de laver leurs pieds avant d'entrer dans le tabernacle ; car, disent ces commentateurs, cette précaution paraît avoir eu pour but de conserver au lieu sa propreté. Or, ajoutent-ils, à quoi eût-elle abouti si, aussitôt après les chaussures eussent pu être revêtues ? Par là Dieu enseignait en outre, comme il l'avait déjà fait comprendre à Moïse, que quiconque foule une terre sacrée, telle que le sol du temple, doit dépouiller toute souillure et rejeter toute affection qui le rattacherait à la terre en l'empêchant de s'élever à Dieu. D'après Corneille Lapierre c'étaient les pensées et les soins des choses temporelles autant que les souillures de l'âme que Pythagore voulait que ses prêtres dépouillassent, quand il leur prescrivait de sacrifier nu-pieds : *Nudis pedibus sacrifica.* Sans doute les prêtres de la nouvelle alliance célèbrent le saint sacrifice en conservant leurs chaussures, mais la chasteté perpétuelle qu'ils vouent à Dieu supplée à la cérémonie ancienne, et leur qualité de soldats de Jésus-Christ, de conducteurs des peuples et de prédicateurs de l'Evangile veut qu'ils soient toujours prêts à combattre et à porter partout la bonne nouvelle, selon la parole de l'Apôtre : *Calceati pedes in præparatione Evangili pacis* (1). Mais il ne faut pas qu'ils oublient qu'ils ne doivent apporter à leurs au-

(1) Lévitiq., x. —(2) Lib. de jejunis. —(3) In cap. XI ad Corinth..— (4) v 22.

(1) Ephes, VI, 16

gustes fonctions que des pensées selon Dieu que des intentions droites, que des affections saintes. Qu'ils se rappellent enfin toutes les vertus que Dieu avait exigées des prêtres lévitiques et toutes les défenses qu'il leur avait faites. C'est de ces vertus et de ces défenses qu'il convient de dire un mot en terminant.

Il avait été dit à Moïse : « Les prêtres se conserveront saints pour leur Dieu et ils ne souilleront point son nom, car ils présentent les oblations qui se brûlent en honneur du Seigneur, et ils offrent les pains de leur Dieu. C'est pourquoi ils seront saints (1). » La raison de ce précepte est que les prêtres sont les représentants de Dieu, qu'ils doivent sanctifier les autres, se constituer leurs médiateurs près du Très-Haut, et exercer les fonctions sacrées. De là l'ordre imposé aux prêtres mosaïques de se conserver dans la sainteté propre à leur état : « Soyez saints, parce que je suis saint ; » d'être un exemple vivant pour le peuple : « Ne souillez point mon nom (2) qui est saint leur dit le Seigneur, afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël ; je suis le Seigneur qui vous sanctifie (3) ; » d'avoir toujours des intentions droites et pures, figurées, comme nous l'avons dit, par l'ornement de la tiare ; d'être enfin zélés pour le service divin au point de s'y consacrer tout entier comme la victime d'un holocauste, selon que l'indiquaient, d'après les interprètes, la consécration qui était faite de la poitrine de la victime offerte pour l'ordination des prêtres (4), et le sacrifice de l'holocauste qui devait brûler sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin, grâce au soin que les prêtres devaient avoir d'en entretenir le feu la nuit comme le jour (5). Ce leur était aussi un devoir d'être pleins de miséricorde pour leurs semblables comme l'annonçaient les onctions faites sur eux avec de l'huile sainte au jour de leur consécration. Ils devaient être encore des interprètes publics de la vérité et de la Loi comme le signifiaient l'*Urim* et le *Tummin* ; enfin, mener une vie pure figurée par le vêtement de modestie que Dieu leur avait prescrit sous peine de mort (6).

Quant aux défenses qui leur avaient été notifiées, il ne leur était point permis, à la mort de leurs concitoyens, d'entrer dans leurs maisons, d'assister à leurs funérailles, d'en porter le deuil, de se raser la tête et la barbe, dans ces circonstances, parce que c'était contracter une souillure légale que d'approcher des restes des morts, que les prêtres ne devaient point imiter les gentils dans leur deuil ni pleurer les morts comme ceux-ci le font, vu leur foi plus vive à l'autre vie et à la résurrection. Les prêtres d'Aaron ne pouvaient non plus rien posséder dans la terre des enfants d'Israël, parce que Dieu lui-même s'était donné à eux comme leur part et leur héritage (1). On comprend la raison de cette mesure : Dieu, en pourvoyant autrement à leurs moyens d'existence avait voulu qu'ils fussent tout entiers aux choses de son culte, qu'ils s'employassent totalement aux fonctions du saint ministère et qu'ils fussent toujours ainsi à même de mener une vie toute céleste, c'est-à-dire éloignés des soucis comme des besoins terrestres. Que les prêtres de la nouvelle loi sachent donc, eux aussi, que Dieu est surtout la part de leur héritage et qu'ils doivent s'élever bien haut au-dessus de tout intérêt terrestre pour mener une vie toute absorbée en lui. C'est afin qu'ils ne songent qu'aux intérêts de la gloire de Dieu et au salut de leurs semblables, que dans tous les siècles l'Eglise a constamment veillé à pourvoir à leur subsistance temporelle : *Dominus pars hæreditatis, pars mea Deus in æternum* (2)

L'abbé CHARLES

(1) Lévitiq., XXI, 6. — (2) Lévitiq., XX, XXI, 6 et suiv. (3) Lévitiq., XXII, 32 — (4) Exode, XXIX, 27. — (5) Lévitiq., XV 9. (6) Exode, XXVIII, 42.

(1) Num., XVIII, 20.
(2) Ps. XV ; LXXII, 26

Théologie Dogmatique

VI

ÉTUDE DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU.

(3e article).

Le monde physique peut être considéré sous trois aspects : au point de vue de l'existence et de l'origine des êtres qu'il contient, au point de vue du mouvement auquel ils sont soumis, et au point de vue de l'ordre qui y règne, ou en d'autres termes, la matière existe, elle est en mouvement, elle est ordonnée. Nous avons démontré dans l'article qui précède que l'existence du monde nous mène à celle de Dieu, car lui seul peut être la raison, la cause de cette existence. Nous allons voir que le mouvement, et l'ordre ensuite nous conduisent à la même vérité.

La matière est en mouvement ; c'est un fait que personne ne nie. L'univers tout entier est un grand système de mouvements combinés qui produisent l'ordre et l'harmonie. Notre planète a son mouvement, toutes les autres ont le leur, tous les globes, tous les astres de notre système solaire l'ont également ; tous les autres systèmes solaires l'ont aussi : le monde est emporté par un mouvement universel.

D'où vient-t-il ? quelle est son origine ? quelle est sa cause ? Ce mouvement, cette cause peuvent-ils nous conduire à Dieu ?

Je dis d'abord que ce mouvement n'est point essentiel à la matière, n'est point essentiel au corps. Je prends ici les mots matière et corps dans le même sens. Je sais que l'on distingue l'un

de l'autre, et que l'on réserve le nom de matière aux éléments premiers qui composent les corps. Mais cette distinction, qui a sa raison d'être, en philosophie, quand on étudie la question de l'essence de la matière, nous est inutile ici, car nous prenons les corps proprement dits et tels qu'ils sont ; et ils sont assurément de la matière. Or le mouvement ne leur est point essentiel. En effet un corps peut parfaitement exister en repos et sans mouvement, et nous le concevons très-bien en lui même sans cette modification extérieure et relative. Qu'est-ce que le mouvement, dans sa réalisation? C'est l'existence successive d'un corps d'un lieu dans un autre. Or il n'est pas du tout essentiel à un corps, pour exister, qu'il aille d'un lieu à un autre ; il suffit qu'il ait, ou mieux, qu'il fasse son lieu. La translation ou l'existence successive d'un lieu dans un autre ne lui est donc pas nécessaire, ne lui est pas essentielle. Or c'est là le mouvement.

Mais ce mouvement, qui n'est pas essentiel au corps, peut-il se le donner à lui même? Peut il se donner l'impulsion par sa propre vertu? Peut il se mouvoir d'un lieu à un autre?

Il est certain que le corps est par lui même mobile. Mais cette mobilité n'est pas le mouvement ; elle est seulement la capacité de le recevoir. Tout corps est susceptible de mouvement, capable de le recevoir. Mais est-il susceptible, capable de se le donner à lui-même? Non ; ce sont deux capacités, deux pouvoirs bien différents. La comparaison de l'âme et du corps fait toucher au doigt cette différence. Mon âme est susceptible de cet espèce de mouvement intellectuel qu'on appelle l'étude, elle peut par elle-même chercher la vérité. Et ce mouvement, c'est elle qui se le donne à elle-même : l'âme est active. Il y a plus : elle peut mouvoir son corps, lui donner telle ou telle impulsion, tel ou tel mouvement. Mais il n'en va pas ainsi du corps. Il est, cela est vrai, susceptible de mouvement ; mais il est incapable de se le donner lui-même : l'âme est activité, le corps est inertie.

Au reste, tous les traités de physique donnent l'inertie comme une propriété des corps, et ils la définissent ainsi : la propriété qui fait qu'un corps ne peut se mettre de lui-même en mouvement quand il est en repos, ni en repos quand il est en mouvement. «Un point en repos, dit Laplace, ne peut se donner le mouvement... Cette tendance de la matière à persévérer dans son état de mouvement et de repos est ce qu'on nomme l'inertie. C'est la première loi du mouvement des corps(1).» Newton enseigne également : que tout corps demeure dans son état de repos ou de mouvement en ligne directe, à moins que l'action de forces étrangères ne l'en fasse changer (2). » Leibnitz dit de son côté : «La mobilité découle, il est vrai, de la nature des corps, mais non pas le mouvement même, pas plus qu'une figure et qu'une grandeur déterminée (1).»

(1) *Système du monde.*
(2) *Princip. de philos.*

Cela posé, nous disons : la matière n'a pas en elle-même la cause de son mouvement ; donc, il est hors d'elle-même ; donc son moteur est une force immatérielle, un esprit. Et maintenant, ou cet esprit est infini, ou il est fini. Dans le premier cas, il est Dieu ; et le mouvement nous révèle ainsi son exisnce. Dans le second, cet esprit fini prouve Dieu ; nous l'avons démontré dans l'article précédent ; et le mouvement nous conduit encore ainsi, quoique indirectement, à l'existence de l'Être divin.

Cette preuve, je l'avoue, n'est par elle-même qu'indirecte ; mais elle est réelle. Et de plus, elle a pour ceux qui nient Dieu la valeur d'une preuve directe ; car ils n'admettent pas l'existence d'esprits finis supérieurs à l'homme. Mais, à prendre les choses en elles mêmes, peut-on démontrer que l'Etre infini seul peut être le moteur de la matière et du monde? J'avoue n'avoir trouvé cette démonstration nulle part ; et les auteurs généralement ne touchent pas cette question. On peut la formuler ainsi : le mouvement du monde exige-t-il dans le moteur une force infinie ? Si celle-ci est nécessaire, il va de soi que le moteur est nécesairement Dieu, car lui seul est infini. D'un autre côté, si l'effet produit, ou le mouvement, était infini, il prouverait évidemment dans le moteur une force infinie ; mais il n'y a rien et il ne peut rien y avoir d'infini dans la création. Il est constant d'ailleurs que l'esprit a la faculté de mouvoir les corps ; notre âme en est la preuve relativement au sien. Et de plus, les Pères de l'Église, les Docteurs et spécialement saint Thomas (2), enseignent que les esprits célestes sont préposés à la marche des différents astres, et peuvent leur imprimer le mouvement. Quoi qu'il en soit de cette opinion est-il impossible qu'il puisse exister un esprit fini, supérieur, éminent, qui ait reçu de Dieu la puissance d'imprimer le mouvement au monde? Cet esprit est-il possible ou est-il impossible? Celui qui voudrait démontrer le pour ou contre aurait assurément fort à faire ; car nous ne connaissons pas les limites de la puissance de Dieu, et l'homme n'a pas mesuré tout le champ du possible. Mais, en tout cas, cet esprit supérieur fût-il possible et même réel, il prouve Dieu, comme nous l'avons démontré, et par conséquent le mouvement nous conduirait toujours au moins indirectement à l'existence de l'Etre infini.

Mais il n'y a pas seulement du mouvement dans le monde, il y a de l'ordre, et un ordre admirable, qui va nous conduire à la même vérité.

(1) Contre les athées.
(2) *Sum. theol.*, 1 p., q. 110.

On peut le définir: la disposition des moyens à la fin ou, si l'on veut, le résultat, l'harmonie qui résulte de cette disposition. Qu'il existe dans le monde, c'est un fait que personne ne nie, pris matériellement en lui-même. Les athées eux-mêmes l'admettent, et aucun d'eux n'oserait contester, par exemple, l'ordre qui existe dans le corps humain.

Il y a d'abord dans le monde un ordre universel, qui comprend les différents systèmes solaires que l'homme est loin de connaître tous, et qui viennent se fondre dans une harmonie immense qui fait précisément l'univers. Il y a l'ordre particulier à chaque système, par lequel les globes célestes décrivent dans l'espace, autour de leur centre, leurs courbes harmonieuses. Il y a l'ordre particulier à la planète que nous habitons, soit qu'on la considère relativement aux autres globes avec lesquels elle est en relation, soit qu'on la considère isolément et en elle-même. Il y a de l'ordre dans chaque être, dans les corps inorganiques et organiques, dans les plantes, dans les animaux, et par-dessus tout dans l'homme. Il y a de l'ordre dans les êtres les plus petits comme dans les plus grands, dans le ciron comme dans l'éléphant, dans l'insecte imperceptible qui se cache sous un brin d'herbe, comme dans l'aigle qui plane dans l'espace. En un mot, il y a de l'ordre en tout et partout.

Et maintenant, d'où vient cet ordre? Quelle est sa cause? Vient-il de la matière elle-même? Vient il d'un ordonnateur différent du monde et placé hors de lui?

Mais d'abord il n'est pas essentiel à la matière, aux corps. Elle peut parfaitement exister sans lui. L'ordre est le mouvement ordonné. Or le mouvement, nous l'avons vu, n'est pas essentiel à la matière, à plus forte raison l'ordre ne lui est-il pas essentiel? Elle ne peut pas non plus se le donner par elle même accidentellement, puisque par elle-même elle ne peut pas se donner le mouvement, et que l'inertie est une de ses propriétés. En troisième lieu, l'ordre est le fruit de l'intelligence. Lorsque nous voyons une maison construite et disposée pour l'habitation de l'homme, lorsque nous contemplons une œuvre d'art quelconque, une statue, un tableau ; lorsque nous lisons l'*Iliade* ou le *Discours sur l'histoire universelle*, lorsqu'en un mot nous rencontrons une œuvre où l'ordre et l'art éclatent, nous en concluons sans hésiter et avec certitude qu'elle est le produit d'une intelligence. Or, l'ordre et l'art qui règnent dans l'univers sont bien supérieurs à ce que nous voyons dans les ouvrages de l'homme. Donc le produit d'une intelligence supérieure.

Cette intelligence est infinie ou elle est finie. Dans le premier cas, elle est Dieu, puisque Dieu, et Dieu seul, est l'Être infini. Dans le second, cette intelligence finie prouve Dieu comme nous l'avons vu, et conséquemment l'ordre du monde nous conduit ainsi, au moins indirectement, à la connaissance de l'Etre divin.

Saint Thomas expose ainsi cette preuve dans sa *Somme théologique* : « Le quatrième moyen pour démontrer Dieu, dit-il, se prend du gouvernement du monde. Nous voyons, en effet, des êtres dépourvus d'intelligence, les corps, qui agissent pour un but : ce qui ressort de ce qu'ils agissent toujours, ou du moins habituellement, de la même manière, pour arriver à ce qu'il y a de plus convenable. Ce qui montre que ce n'est pas le hasard, mais une action intentionnelle qui les mène à leur fin. Or les êtres dépourvus d'intelligence ne tendent à une fin, que s'ils sont dirigés par un être intelligent, comme la flèche par celui qui la lance. Il y a donc un être intelligent qui dirige à leur fin tous les êtres physiques; et cet être, nous l'appelons Dieu (1).

Ce procédé, du reste, par lequel nous concluons de l'ordre et de l'art à une cause intelligente, est universel et employé par tout le monde. L'athée le plus determiné, comme M. Littré, par exemple, s'en sert comme un autre. Lorsqu'il découvre dans les divers terrains géologiques une œuvre de l'art le plus grossier, un misérable couteau en silex, il conclut immédiatement à l'existence de l'homme à l'époque où ce terrain a été formé. Et l'art merveilleux, l'ordre admirable qui éclatent dans l'univers, dans l'ensemble et dans chacune de ses parties, ne prouveraient pas qu'une intelligence a présidé à son organisation!

Ecoutons Fénelon : «Qui trouverait dans une île déserte et inconnue à tous les hommes une belle statue de marbre dirait aussitôt : Sans doute, il y a eu autrefois ici des hommes ; je reconnais la main d'un habile sculpteur ; j'admire avec quelle délicatesse il a su proportionner tous les membres de ce corps pour leur donner tant de beauté de grâce, de majesté, de vie, de tendresse, de mouvement et d'action. Que répondrait cet homme si quelqu'un s'avisait de lui dire : Non, un sculpteur ne fit jamais cette statue. Elle est faite, il est vrai, selon le goût le plus exquis, dans les règles de la perfection ; mais c'est le hasard tout seul qui l'a faite. Parmi tant de morceaux de marbre, il y en a un qui s'est formé ainsi de lui-même ; les pluies et les vents l'ont détaché de la montagne, un orage très-violent l'a jeté tout droit sur ce piédestal, qui s'était préparé de lui-même dans cette place... Vous croiriez, il est vrai, que cette figure marche, qu'elle vit qu'elle pense et qu'elle va parler ; mais elle ne doit rien à l'art, et c'est un coup du hasard qui l'a si bien finie et placée (2)...»

Que dirait cet homme à ce singulier contradicteur? Qu'il se moque de lui ou qu'il a le cerveau

(1) *Sum. théol.*, 1 p., q. 2.
(2) *Exist. de Dieu,* I p., chap. I.

malade. C'est à bien plus forte raison ce que l'on aurait le droit de dire à l'athée. Qu'est-ce en effet, qu'une statue en face de l'univers? Et ce serait la nature brute et sans intelligence, ce serait la matière qui aurait fait le monde avec cet ordre, cet art incomparable qui éclate partout? Un couteau de bois ou de pierre prouve une intelligence, et l'univers n'en prouve pas une?

Laissons le bon sens lui-même parler par la bouche de Frayssinous : « Les savants de nos jours, dit-il, et en cela, il paraît s'adresser aux positivistes du nôtre, les savants de nos jours ont beaucoup insisté sur ce principe, qu'il fallait se défier de l'esprit de système, consulter les faits, les observations, l'expérience... Eh bien! que l'expérience juge ici entre nous et les athées. Je leur demande de citer un seul ouvrage remarquable, par l'ordonnance et la beauté, qui ne soit pas en même temps le fruit d'une intelligence... A-t-on vu quelque part un idiot enfanter une *Iliade* ou un poëme comme *Athalie?*... Mais si, partout où je vois de l'ordre, si à la vue d'une famille bien réglée, d'une ville bien policée, d'une armée bien disciplinée, d'un édifice bien régulier dans toutes ses parties, l'idée d'un agent doué d'intelligence et de raison se réveille en moi, malgré moi, il faut bien, pour suivre les règles de l'analogie et de l'expérience la plus constante, qu'à la vue de l'ordre admirable de la nature, je m'élève jusqu'à une intelligence suprême dont il soit l'ouvrage... Nous ne pouvons juger les choses que d'après ces idées premières qui constituent en quelque sorte notre entendement, et qui sont la base nécessaire de nos raisonnements. Or, l'esprit humain est fait de manière qu'il a toujours raisonné sur ce principe, que l'ordre dans un effet suppose de l'intelligence, dans sa cause... Oui, dans notre intelligence, l'ordre et le désordre diffèrent, comme la sagesse et la folie, comme la lumière et les ténèbres. L'agent doué d'intelligence et de raison est séparé par un intervalle immense de l'agent aveugle et brut; et notre bon sens ne nous permet pas plus de les confondre dans leurs effets que dans leur nature. S'il faut une intelligence pour composer une sphère artificielle qui représente les mouvements célestes, nous ne concevons pas qu'il n'ait pas fallu une intelligence pour disposer les sphères réelles qui roulent dans les cieux... Dire que le monde est l'auteur de l'ordre du monde, c'est visiblement ne rien dire. Vous aurez beau me parler de l'énergie de la nature, d'attraction, d'impulsion, de répulsion, d'affinité; je vois bien là des règles, mais je demande où est le régulateur; je vois là des moyens d'ordre, mais qui, loin de l'exclure, supposent un ordonnateur (1). »

(*A suivre.*) L'abbé DESORGES.

(1) *Défense du Christ.*, disc. 5ᵉ.

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(2ᵉ série 1ᵉʳ article.)

Nous avons donné l'année dernière, dans la *Semaine du Clergé*, huit articles sur la question des desservants, à l'occasion d'une circulaire adressée le 6 janv. 1873 à NN. SS. les évêques par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, alors M. Jules Simon. Cette circulaire témoignait des dispositions du gouvernement à reconnaître des titres curiaux de 3ᵉ classe, personnels, conférés par les évêques à des desservants âgés de 50 ans et ayant dix années de résidence dans la même paroisse, titre entraînant l'inamovibilité (1). On a bien voulu accorder quelque attention à notre travail. D'une part, un digne ecclésiastique du diocèse d'Orléans nous a fait parvenir un mémoire étendu, dans lequel notre argumentation est déclarée solide, irréfutable, excepté sur un point. D'autre part, dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, nº de décembre 1873, article intitulé : *Etat du clergé en France*, signé de M. l'abbé Craisson, ancien vicaire général de Valence, auteur d'un *Manuale totius juris canonici*, nous trouvons une lettre de M. l'abbé B., dans laquelle cet ecclésiastique veut bien citer la *Semaine du clergé* et s'autoriser de notre sentiment. Une controverse s'est établie entre M. l'abbé B..., et M. l'abbé Craisson; elle avait son point de départ dans une note publiée par M. Craisson, même *Revue des sciences ecclésiastiques*, sept. 1873. Par suite, nous jugeons opportun de réaliser la promesse consignée dans notre huitième article, et ainsi conçue : « Nous voulons clore ici nos études; nous croyons avoir dit ce qui est essentiel. Plus tard nous les reprendrons, s'il y a lieu. »

Avant de soumettre à nos lecteurs les points controversés, et afin de procéder avec le plus de clarté possible, nous nous occuperons d'une brochure publiée en 1865 par M. l'abbé Th. Pierret, docteur en théologie, archiprêtre de Rethel, sous ce titre : *De l'amovibilité des curés desservants selon le droit,* librairie Lecoffre, Paris. M. l'abbé Craisson s'appuie, en effet, sur M. l'abbé Th. Pierret pour combattre les réclamations des curés desservants. Il nous paraît donc dans l'ordre d'examiner la thèse et l'argumentation de M. Pierret d'abord, et ensuite la thèse et l'argumentation de M. Craisson.

M. l'abbé Pierret, sur les cinquante pages que contient sa brochure, en emploie seize à traiter de l'origine des paroisses et des curés. Il rappelle que les curés ne sont point d'institution divine, mais seulement d'institution ecclésiastique;

(1) Voir les nºˢ 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 25 du t. Iᵉʳ.

que les curés n'ont commencé à être connus dans les campagnes qu'à partir du IV[e] siècle, et, dans les villes, qu'à partir du XI[e]. Tous ces détails ont leur mérite, en ce sens que M. l'abbé Pierret a eu l'heureuse inspiration de vulgariser la saine doctrine, extraite des auteurs compétents, sur les points que nous venons d'énoncer.

Cela fait, l'auteur avance les trois propositions suivantes : 1° Il y a eu dans tous les temps des curés amovibles; 2° l'amovibilité n'est pas contraire aux saints canons; 3° la situation des succursalistes doit rester en France telle qu'elle est, jusqu'à ce que le Saint-Siége en ait décidé autrement.

Pourvu qu'il soit entendu que les évêques gardent toujours la faculté, même depuis la décision de Grégoire XVI, du 1[er] mai 1845 (V. la *Semaine du Clergé*., t. 1[er]. p. 581), de transformer, selon leur sagesse et l'opportunité, les curés amovibles en inamovibles, nous dirions volontiers : *Concedo totum;* et la question demeure question, savoir : Que faut-il penser de la régularité des actes faits par les premiers évêques après le Concordat de 1801, et n'y a-t il pas lieu, au nom du droit, de souhaiter et de demander qu'un meilleur régime soit substitué au système d'amovibilité contemporain; système qui, par son origine, son universalité et sa pratique, n'est nullement le similaire de l'amovibilité telle qu'elle apparait dans les siècles précédents? Voilà les vraies questions, à côté desquelles passe très adroitement M. l'abbé Pierret. Suivons le pas à pas.

Constatons d'abord qu'il existe dans la brochure de M. l'archiprêtre de Rethel des traces d'inattention. Premier exemple : « Vous vous étonnerez peut-être mon cher confrère, écrit l'auteur, de me voir citer des textes des canonistes, au lieu de produire des textes bien concluants tirés du *Corpus juris.* Que voulez-vous? Il m'est pénible de vous le dire, mais le droit canon s'est fort peu préoccupé des curés; le *Corpus juris* qui a un titre: *De officio custodis, De officio sacristæ*, n'en a aucun *De officio parochi.* Le *Corps du droit* s'occupe beaucoup des prêtres, de la sainteté de leur vie, mais il se s'occupe nullement des curés. » La dénégation est un peu forte. Si forte que M. l'abbé Pierret, corrigeant ses épreuves, a été obligé de mettre en note, après coup et au bas de la page ce qui suit : « Le *Corpus juris* a cependant un titre : *De parochiis*, c'est le titre XXIX des Décrétales de Grégoire IX. » L'auteur, traitant des paroisses et des curés, n'avait donc pas lu le titre *De parochiis* ! Et puis ce titre XXIX, à quel livre appartient il? Il est surprenant que l'auteur omette l'indication du livre III[e]. Du reste, dans ce chap. XXIX il n'est point mention de la stabilité des curés; mais le *Corpus juris* n'est pas tout le droit canon.

M. Pierret enseigne que la paroissialité n'entraine pas nécessairement l'inamovibilité. La proposition, ainsi conçue en termes généraux, est vraie; mais, à notre sens, il ne s'ensuit pas que le régime actuel ait sa racine dans le droit, attendu que l'exception ne saurait devenir la règle, et que, en l'absence de nouvelle disposition législative, l'exception demeure ce qu'elle est, rien de plus. De ce que certains canonistes comme Leuveni et Barbosa, cités par M. Pierret, ayant à définir en quoi consiste essentiellement la paroissialité, ne parlent pas de la stabilité du titulaire, on conclura seulement que la paroissialité n'exige pas l'inamovibilié, mais on n'en conclura pas qu'un évêque puisse à son gré, et surtout par mesure générale, ne préposer aux paroisses, du moins à presque toutes les paroisses de son diocèse, que des curés amovibles. La paroissialité quant aux lieux et la stabilité quant aux titulaires sont deux choses distinctes. Néanmoins, comme le droit commun veut que les curés soient inamovibles, sauf exceptions, d'autres canonistes, par exemple Reiffenstuel, définissant la paroisse, requièrent la stabilité. *Parochia* dit Reiffenstuel, *est certum territorium seu districtus per Papam vel episcopum determinatus habens unum rectorem stabilem, cum potestate populum ibidem existentem regendi et judicandi, eique Sacramenta aliaque divina administrandi*(1).

Dans le dessein de faire prévaloir l'exception, c'est-à-dire l'amovibilité des curés, M. Th Pierret, suivant en cela les traces de M. Icard, *Prælect. juris canon*. et autres, se fonde sur le chapitre treizième de la session XXIV *De reform* du Concile de Trente. Ce chapitre traite des villes et lieux où se trouvent plusieurs églises paroissiales munies chacune d'un curé, mais églises dont la circonscription n'est point déterminée; de telle sorte que les fidèles se présentent tantôt dans une église, tantôt dans une autre, pour recevoir les sacrements, et qu'il devient impossible aux curés de discerner le peuple qui leur appartient. Le Concile veut faire cesser un tel état de choses; il ordonne aux évêques, dans l'intérêt du salut des âmes, de partager en paroisses certaines et distinctes le territoire vague dont il s'agit, et on leur prescrit d'assigner à chaque portion son curé propre et perpétuel, ou de pourvoir d'autre manière plus utile, selon les circonstances des lieux. D'après ces dernières paroles, «il est évident, dit M. Pierret, que la question de l'utitité est laissée au jugement des évêques. Ils peuvent, à leur gré établir des curés amovibles ou inamovibles; l'alternative leur est complètement laissée. »

Quelle alternative? L'institution de curés inamovibles ou amovibles? Cette alternative plait aux partisans de l'amovibilité, mais elle ne résulte pas nécessairement de la saine interpréta-

(1) Décrétales, liv. III, tit. XXIX édition Vivès, t. IV p. 590

tion du chapitre. Précisons les choses. Supposons une localité pourvue de quatre églises réputées paroissiales, ayant chacune leur curé; la population n'est attribuée ni à une église ni à l'autre ; les fidèles reçoivent les sacrements dans l'une et dans l'autre, à leur volonté ; par suite, chaque curé n'a pas un bercail dont il doive prendre la direction propre, des brebis qui doivent le connaitre, l'entendre et le suivre. Cet état de promiscuité est avec raison jugé par le Concile intolérable. En conséquence, les quatre curés étant donnés, le Concile veut que le territoire soit divisé en quatre portions, et que chaque portion ait son église et son curé propre et perpétuel. Cependant, eu égard aux circonstances des lieux, l'évêque pourra procéder d'une manière différente, selon qu'il lui semblera plus utile. Que peut être cette manière plus utile? C'est d'enlever le titre paroissial à une, deux ou trois églises ; c'est d'attribuer à un seul curé tout le territoire et sa population, ou de les partager entre deux ou trois curés. Voilà l'alternative, il n'en faut pas chercher d'autre. Établir une opposition entre *perpetuum peculiaremque parochum assignent*, et ces mots *alio utiliori modo, prout loci qualitas exegerit, provideant,* c'est s'aheurter à une imagination pure. La structure de la phrase résiste à cette interprétation étrange. S'il y a opposition, elle doit également porter sur *peculiarem*. Mais *peculiarem* contient toute la pensée du décret ; donc l'opposition n'est pas là. Donc le chapitre même, dans le cas particulier dont il s'agit, n'autorise pas un évêque à substituer aux curés inamovibles, — car les curés sans territoire fixe n'étaient pas moins inamovibles, — des curés amovibles.

La doctrine de Reiffenstuel nous confirme tout à fait dans notre sentiment. Que dit cet éminent canoniste ? Pour prouver que toute paroisse doit avoir un curé unique et perpétuel, il allègue le chapitre dont nous nous occupons. Il ne cherche pas ailleurs un seul texte, une seule autorité, le chapitre treizième du Concile lui suffit. Osera-t-on soutenir que le vrai sens de ce chapitre lui a échappé ?

Quoi qu'il en soit, si, dans les réponses émanées de la Sacrée Congrégation du Concile, on trouvait quelque chose de favorable à l'interprétation que nous combattons, il faudrait simplement voir dans la faculté laissée par le Concile une exception, uniquement applicable au fait particulier de l'existence d'églises paroissiales sans territoire défini. De là, nulle déduction n'est à redouter par les adversaires de l'amovibilité contemporaine, qui peuvent soutenir, sans crainte d'être démentis, que la moderne amovibilité n'a point sa racine dans des précédents autorisés.

(*A suivre.*)

VICTOR PELLETIER
Chanoine de l'Église d'Orléans

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

CHARLES SAINTE-FOI.

Eloi Jourdain naquit en 1805, à Beaufort, dans l'Anjou. Ses parents excellents catholiques et de condition aisée, le firent élever au petit séminaire de Beaupréau, saine et forte école fondée par des prêtres dont plusieurs avaient été proscrits. De Beaupréau, Eloi Jourdain passa au séminaire de Nantes. Il avait quelqu'intention d'embraser l'état ecclésiastique ; mais pendant qu'il délibérait sur sa vocation, la mort de sa mère le ramena à la maison paternelle. Il resta chez son père quelques années, occupé à l'étude et aux travaux de la maison ; incertain de ce qu'il deviendrait, et peut-être n'y songeant guère. Un jour, il reçut une lettre d'un condisciple de Beaupréau, Léon Boré, qui était devenu disciple de Lamennais, et qui invitait son ami, à suivre son exemple. C'était en 1828 ; Eloi Jourdain avait vingt-trois ans ; il rejoignit son ami, et tous deux se rendirent à Nantes pour attendre d'autres disciples futurs du grand écrivain. Vers la fin d'octobre, Jourdain se rendit seul à la Chesnaie. En entrant dans cette célèbre école, «le niveau de la vie s'exhaussait pour moi, dit-il, je montais d'un degré dans la hiérarchie humaine.» Dès le premier jour, un mouvement d'humilité et de prudence, l'un et l'autre conformes à sa nature, le préservèrent de l'influence exclusive et absolue de Lamennais. Jourdain profita d'ailleurs largement et allègrement des facilités que la vie de la Chesnaie donnait à l'étude. Tandis que Léon Boré étudiait l'histoire, que son frère Eugène choisissait les langues orientales, Jourdain s'adonnait à la philosophie, sans toutefois négliger ni les langues ni l'histoire, qu'il croyait utile aux études métaphysiques. Il passa ainsi trois années, partie à la Chesnaie, partie à Malestroit ; années fécondes et heureuses, où il connut les joies de l'étude et de l'amitié, où il amassa de véritables richesses et se sentit croître en tous les sens. Jourdain aimait Lamennais, malgré les étranges et terribles inégalités de son caractère ; mais il n'hésita pas, lorsqu'il le fallut, à s'en séparer. Après la chute de Lamennais, l'amour de l'étude et l'amour de l'Église ouvrirent à Jourdain un autre avenir. Léon Boré partait pour l'Allemagne ; c'était tout ce qu'il fallait pour y conduire Jourdain. En traversant Paris, il se lia avec les rédacteurs du *Correspondant*, Louis de Carné, Edmond de Cazalès et quelques autres qui essayaient de maintenir une presse catholique entre l'*Avenir*, qui venait de tomber, et l'*Univers* qui allait naître. De Paris, il se rendit d'abord à Munich, où il entra en intimes relations avec Gœrrès et Baader. Baader

était un excellent homme, un sincère catholique et un philosophe renommé, que tous les Allemands pourtant ne comprenaient pas. Jourdain s'appliqua à le rendre clair ; il y parvint en l'expliquant aux Allemands qui entendaient le français ; les autres, et Baader lui-même, s'en tiraient comme ils pouvaient. Le grand Gœrrès, fondateur des *Feuilles politiques et historiques*, défenseur de l'Athanase de Cologne, auteur de la *Mystique* et de vingt autres ouvrages, était, avec Adam Mœhler, auteur de la *Symbolique*, le chef du mouvement catholique en Allemagne. Sous le roi Louis I[er], poète lui-même et artiste, Munich était devenue l'Athènes du nord et la Rome doctrinale de la Germanie. Le jeune catholique était à bonne école.

De Munich, Eloi se rendit à Berlin. Dans cette capitale de la Prusse, le mouvement piétiste et les affaires de l'Eglise avaient mis en mouvement tous les esprits. La bonhomie et l'aptitude aux conceptions philosophiques, qui faisaient le fond du caractère et de l'esprit de Jourdain, lui donnèrent pour amis le docteur Jarke, esprit très-élevé, auteur d'*Etudes sur la Réforme*, récemment converti au catholicisme, et le docteu. Philips, auteur d'un cours élémentaire de droit canonique. » Il connut là, dit Veuillot, Radowitz, Ranke et d'autres hommes trés-distingués, moteurs, à divers titres, du mouvement catholique de l'Allemagne. Il étudiait avec eux et ne contribuait pas peu à les engager toujours plus avant dans la voie où quelques-uns d'entre eux s'étonnaient de marcher. Jarke faisait un journal, le *Politische Wochenblatt*. Il proposa à Joudain d'y écrire, et en cela il avait un autre désir encore que celui de fortifier la rédaction ; il voulait venir délicatement en aide à son ami : Jourdain possédait pour toute ressource une pension de neuf cents francs, que lui faisait son père. C'était peu pour vivre à Berlin, même avec simplicité stoïque d'un étudiant et d'un anachorète. Il accepta. Jarke traduisait ses articles et les lui payait. Avec ce premier produit de sa plume, Jourdain acheta un manteau. Il était très-fier de son manteau, et de la manière dont il se l'était procuré. Il y traçait du doigt des divisions, et il disait à ses amis : « Voilà tel article, voilà tel autre. » Loin de rougir de la pauvreté qui l'astreignait à une extrême austérité de costume, il en était plutôt fier ; et, avec ses habits usés, il allait très-tranquillement dans le meilleur monde, où d'ailleurs cet attirail plus que modeste ne l'empêchait pas d'être considéré comme il le méritait. L'aisance et le charme parfaits de sa conversation lui avaient fait cette place, la dignité de son caractère l'assurait et l'agrandissait. Quant à ces bons savants allemands, ils étaient encore de la vieille espèce. Pauvres eux-mêmes la plupart, sans morgue et sans envie, ils recevaient dans la douce et sereine intimité de leur foyer cet étranger, amoureux de la science, en qui leur supériorité reconnaissait un égal et leur cordialité un frére (1).

Pendant son séjour à Berlin, Jourdain vit passer Charles X exilé, et raconta ce passage de manière à exciter les applaudissements de l'aristocratie prussienne. Un autre épisode de son séjour fut l'hospitalité qu'il donna à Papencordt. C'était un jeune étudiant plus pauvre que les autres, mais un esprit de premier ordre. Avec ses 900 francs de rentes, Jourdain sauva ce beau talent que la misère menaçait d'étouffer. Félix Papencordt avait donné à la science un beau livre intitulé : *Rienzi et Rome à son époque ;* il venait d'être nommé professeur à Bonn, lorsqu'une mort précoce vint le frapper au sein de sa famille.

Le docteur Jarke, par suite de sa conversion et de son zèle catholique, était fort mal vu du gouvernement prussien ; il ne put rester à Berlin. « Le prince de Metternich, dit encore Veuillot, beaucoup moins effrayé des idées que tous les hommes d'Etat de la Prusse, philosophe et protestant, appela le docteur catholique et lui fit une position à Vienne. Jourdain l'y rejoignit bientot et par l'intermédiaire de son ami, entra lui-même en relation avec le célèbre ministre autrichien. C'était en 1833, et déjà Metternich, infiniment plus sage et plus avancé que ses collègues et que sa cour, songeait à la nécessité d'un Concordat. Il s'en occupait avec le nonce Ostini, qui fut depuis cardinal. Jarke était dans la confidence de ce grand projet. Il y fit entrer Jourdain, malgré ses habits toujours usés ; car son succès à Berlin n'avait rien ajouté à ses 900 francs de rente. Metternich fut à cet égard aussi simple que tous les bons savants dont j'ai parlé plus haut. Il fit attention à l'homme, non à l'habit, et l'homme lui plut extrêmement ; j'ai pu m'en convaincre, lorsque, seize ou dix-sept ans plus tard, j'ai eu la faveur de causer moi-même avec le prince de Metternich, déchu et exilé. Il se souvenait de Jourdain, et me parla de lui avec la plus affectueuse estime. A l'époque dont je parle, en 1833 il poussa la bienveillance jusqu'à s'occuper de sa fortune. Il lui conseilla de se rendre à Rome, d'embrasser l'état ecclésiastique et de suivre la carrière de la diplomatie, s'offrant à lui en faciliter l'entrée et lui faisant envisager, comme il convenait, les services qu'il pourrait rendre. Jourdain lui répondit qu'il avait bien songé quelquefois à se faire prêtre et qu'il n'y renonçait pas ; mais qu'alors il aurait plus de goût pour le cloître que pour la diplomatie et qu'il ne pouvait se faire à l'idée de prendre l'Eglise pour la porte des honneurs. »

A Vienne, Jouadain connut la princesse d'An-

(1) *Recue du Monde catholique*, t, II, p. 363.

halt-Kœthen, femme d'une grande piété et d'un grand courage, protectrice zélée de la religion catholique dans un petit duché protestant, et première patronne du médecin juif Hahnmann, inventeur de l'homœopathie. Par la princesse d'Anhalt, il connut le P. Beckx, seul jésuite qui eût alors la permission d'habiter l'Autriche, aujourd'hui général de la Compagnie. En même temps, il se liait d'amitié avec un jeune gentilhomme polonais d'une grande fortune, d'un esprit fort vif et élevé, mais d'un caractère impétueux et porté aux aventures. Il s'attacha à lui comme s'il eût été pauvre, plus touché des périls qu'il courait qu'attiré par l'éclat dont il était entouré. Les deux amis visitèrent ensemble la Pologne, l'Italie, la France, l'Angleterre, non pas en curieux, mais en philosophes qui ont le temps de voir et la volonté d'apprendre. Ces voyages, coupés de longs séjours dans les principales villes de l'Europe, durèrent plusieurs années. Le rang du jeune Polonais, le vaste et excellent esprit de son guide, leur permettait de voir partout et de près les personnages les plus admirables dans tous les ordres de la société. Jourdain put ainsi étudier à fond le personnel dirigeant l'Europe: sa sagacité lui aidait à tout comprendre et sa mémoire ne savait rien oublier. Aussi devint-il un des juges les plus compétents en toutes les idées et tous les courants de la vie moderne. Il ne négligeait ni la littérature ni les arts, dont il était un appréciateur instruit et délicat. En 1838, les deux voyageurs se séparèrent et leur correspondance donna lieu au premier ouvrage de Jourdain : *Le livre des peuples et des rois*.

Aprèe une longue retraite dans un monastère et de mûres délibérations sur un état de vie, Jourdain se maria en 1843. Son choix, fait avec cette maturité, est le plus digne éloge de l'aimable personne qui en fut l'objet. L'un et l'autre trouvèrent ce qu'ils méritaient dans cette union pleine de paix, de sainte joie et d'honneur. Jourdain eut plus qu'il n'attendait : vers 1850, une grave maladie l'ayant rendu incapable de travailler de son fond, comme il avait fait jusqu'alors, il trouva dans sa femme, un collaborateur aussi intelligent qu'assidu pour un autre ordre de travaux.

Désormais Jourdain ne s'occupa plus que de traduction, mais sans regretter la gloire personnelle qu'il aurait pu acquérir par des ouvrages originaux, regrettant encore moins l'état habituel de souffrance qui réduisait son esprit, toujours actif, à une quasi stérilité. Jourdain était trop chrétien pour ne pas connaître le prix de la souffrance, trop humble pour se dire qu'il aurait pu faire mieux ou autre chose.

L'humilité est une vertu qui ne va jamais seule ; elle est à la fois la racine et le parfum des autres vertus. Jourdain offrait le modèle des chrétiens dans le monde. Il était bienveillant, conciliant, affectueux, homme de bon conseil et de bon secours en toutes choses, en toute occasion, à tous gens. Devenu riche pour la modestie de ses goûts, il avait à peine changé quelque chose à l'austérité de son costume et de sa vie. Il n'était large que dans l'hospitalité, prodigue que dans l'aumône qu'il faisait de la manière la plus chrétienne, et par conséquent la plus noble et la plus intelligente. Il payait la dot de toutes les jeunes filles de sa paroisse qui voulaient entrer en religion, et un jour cet homme, qui allait si modestement vêtu et qui se refusait toutes les fantaisies que lui conseillait son goût délicat et que lui permettait son aisance, donna en un seul coup vingt cinq mille francs pour l'établissement d'un monastère. Sa bourse, comme son temps, comme son cœur, appartenait à ses amis.

C'est dans cette pratique de toutes les vertus chrétiennes et dans une piété toujours grandissante et plus tendre, qu'il fut atteint subitement mais non pas surpris par la mort. Il savait qu'il était menacé d'une mort soudaine. Un médecin chrétien qu'il avait consulté le lui avait dit, et il se tenait prêt. Il avait souhaité de mourir ainsi. Il craignait les longues souffrances de la maladie pour les autres et pour lui-même. Son cœur s'affligeait des angoisses de ceux qui devaient le soigner. Sa piété craignait de manquer de patience et d'offenser Dieu. Il le disait à son plus intime ami. J'aime mieux, ajoutait-il, faire mon purgatoire de l'autre côté. Dans le purgatoire on expie, mais on ne pèche plus et l'on espère.» Il répétait cette pensée de Bossuet que la mort est douce, puisqu'elle enlève l'effroyable puissance de pécher. Ses vœux furent exaucés : le 20 novembre 1861 il sentit tout à coup une vive souffrance et connut que c'était sa fin. Il put à peine regagner sa demeure. Il entra dans la loge du portier, se mit à genoux, fit une courte prière, se releva, s'assit, dit adieu à sa femme, et expira en pleine connaissance et sans douleur comme il l'avait désiré.

Il n'avait que cinquante-cinq ans. Il pouvait faire longtemps encore le bonheur de ceux qui l'entouraient, donner de bons livres, consoler et éclairer beaucoup d'âmes. Dieu se plait souvent à abréger le travail de ses serviteurs.

Eloi Jourdain avait pris pour pseudonyme littéraire, le nom de Charles Sainte-Foi : il arborait, par ce choix, la foi pour drapeau, à peu près comme l'abbé Pitra, dans ses premiers essais, signait L. J. C., c'est-à-dire *Laudetur Jésus Christus*. On est toujours touché d'une si glorieuse abnégation.

Les travaux de Sainte Foi se composent de traductions et de compositions sur des matières de spiritualité.

Les traductions de l'allemand et de l'italien que l'on doit à sa plume laborieuse sont : la *Mystique divine naturelle et diabolique* de Gœrès

Vie de Jésus du docteur Sepp, qui a fait tomber en Allemagne, le fatras impie de Struss; l'*Histoire du cardinal Ximenès* par le docteur Hæfolé l'*Histoire de Jeanne-Marie de la Croix* par Beda Wéber; la *Vie de saint Ignace* par le P. Gonelli; enfin les *Sermons* du bienheureux Léonard de Port-Maurice.

On ne saurait trop louer les traductions de Ste-Foi surtout les traductions de l'allemand. Les hommes versés dans la connaissance des langues apprécient les difficultés d'un pareil travail. Les mots, les phrases et la terminologie germanique ont leurs lois propres de composition et trouvant pas aisément leur équivalent français. Les idées, cachées sous ces mots, conçues suivant le génie, souvent nébuleux de l'Allemagne, peuvent encore moins se rendre par l'idée française, essentiellement nette et lucide. Une traduction très-exacte peut n'avoir pas de sens, une traduction très-intelligible peut n'être qu'une trahison. Grâce à sa parfaite connaissance de l'allemand, à son érudition variée, à son riche butin d'études théologiques, Sainte-Foi traduit l'allemand en un fort bon style et avec une remarquable fidélité. Par la comparaison des textes et par la petite expérience que nous avons de ce genre de travaux, nous croyons Sainte-Foi maitre en traduction. Durant l'époque que nous écrivons l'histoire, nos auteurs ont traduit beaucoup d'auteurs d'outre-Rhin. Sans parler des traductions de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hégel de Schiller, de Gœthe, Aginger nous a donné le *Sylvestre II* de Hock, Vial le *Saint-Bernard* de Néander; Saint-Chéron l'*Innocent III* de Hurter et les *Papes du XVIe siècle* de Ranke; Haiber *l'Espagne et les Osmanlis* du même. Cohen la *Patrologie* de Mœhler, Lachat sa *Symbolique*. Bernard son *Traité de l'Unité de l'Eglise* et l'*Histoire de l'Eglise* de Dœlinger, Jæger le *Grégoire VII* de Voigt, Quiris la *Philosophie de la tradition* de Molitor, Bélet la *Théologie pastorale* de Michel Seiler, Léon Boré les *Origines de l'Eglise* de Dœllinger; nous-même avons traduit pour notre instruction personnelle, la *Morale catholique* de Hirscher. Mais parmi cette multitude de traducteurs il y en a peu qui soutiennent la comparaison avec Sainte-Foi: Sainte Foi l'emporte par l'étendue de ses œuvres et par l'incontestable mérite de sa manière souple et forte, fidèle et élégante.

Parmi ces ouvrages traduits, il en est un qui crée en faveur de Sainte-Foi, des titres particuliers à la gratitude: c'est la *Mystique* de Gœrrès. De 1796 à 1836, Gœrrès d'abord révolutionnaire puis patriote ardent, enfin proscrit et catholique avait touché à toutes les questions de son temps. C'était un O'Connell de cabinet, un professeur qui savait faire vivre la science, un publiciste qui excellait à soulever les peuples. Sur la fin de sa carrière, il avait composé cette *Mystique* qui forme, avec la *Symbolique* de Mœhler et la *Morale* de Hirscher, le noble triumvirat de la pensée allemande. Personne n'était plus en état que lui d'aborder une matière aussi délicate, et de la traiter convenablement. La vie mystique, en effet, se rattache par des liens intimes et nombreux, soit à la nature extérieure, soit à la double nature de l'homme. Les phénomènes plus ou moins extraordinaires sous lesquels elle se produit ne peuvent donc être saisis et appréciés que par un homme profondément versé et dans les sciences naturelles et dans les sciences morales; et comme, d'un autre côté, Dieu ou le démon est la cause principale de ces phénomènes merveilleux, leur étude demande un esprit initié non-seulement aux mystères quelquefois si obscurs de la théologie, mais encore à toutes les délicatesses de l'ascétique chrétienne. On est effrayé, en effet, en lisant cet ouvrage, de l'étendue et de la variété des connaissances de l'auteur. Plusieurs, même parmi ses amis, s'étonnaient quelquefois de le voir consacrer les derniers efforts de sa vie à une œuvre dont ils ne comprenaient pas l'importance. Mais lui, avec ce regard prophétique que donne le génie appuyé sur une longue expérience, apercevait déjà les premiers symptômes de ces désordres monstrueux de l'esprit et du cœur que nous voyons se produire au grand jour sous nos yeux. Il voyait se préparer, pour un avenir prochain, une nouvelle manifestation des puisances infernales, semblables à celles que nous offre le paganisme antique, et il croyait qu'il était urgent de prémunir les esprits contre ce nouveau danger, en déterminant avec précision les signes auxquels on peut distinguer les opérations du démon de celles de Dieu et de la nature, et en traçant d'une main ferme les limites qui séparent le monde surnaturel et divin du monde *sous-naturel* et infernal. « Mon livre viendra à temps, » avait-il coutume de dire: et l'avenir n'a que trop bien justifié les prévisions de ce grand homme.

La *Mystique* avait déjà sollicité plusieurs traducteurs qui tous avaient abandonné la partie; Sainte-Foi lui-même l'avait essayée puis abandonnée. Si l'auteur s'était borné à raconter les faits par lesquels se révèle la vie mystique à ses divers degrés, en les groupant selon l'ordre dans lequel ils se produisent et en les rattachant à quelques principes généraux qui les expliquent, on eût pu traduire ce livre avec clarté et simplicité. Mais dans les considérations spéculatives, si obscures par elles-mêmes, l'auteur s'était servi de termes plus obscurs encore. Enfin Sainte-Foi revint à la tranchée, il traduisit le livre intraduisible, et ceux qui l'ont lu savent qu'il a réussi dans son entreprise.

Les ouvrages de spiritualité composés par Sainte-Foi sont: les *Heures sérieuses du jeune*

âge, les *Heures sérieuses d'une jeune personne*, les *Heures sérieuses d'une jeune femme*, les *Heures sérieuses et les heures pieuses d'un jeune homme. Des devoirs envers les pauvres*, *Conseils au peuple*, le *Chrétien dans le monde*, le *Livre des âmes*, le *Mois de la Reine des saints*, *Théologie à l'usage des gens du monde* enfin le *Livre des peuples et des rois*.

Le livre des peuples et des rois date de 1839. Cet ouvrage, plein de bonnes idées et d'inexpérience, se ressent de l'époque encore agitée des commotions de 1830 et du caractère de l'auteur, qui avait été jusque-là un causeur, un chercheur et un mentor enthousiaste, beaucoup plus qu'un homme entré dans la pratique de la vie. Il déclame un peu, lui qui était la simplicité même; au fond, sa pensée n'est autre que celle de ce Père de l'Eglise qui, dès les premiers siècles, disait au monde incertain et troublé : «Le Christ est la réponse à tous les problèmes, et la solution de toutes les difficultés. » Il s'efforce de démontrer à tous les hommes que l'observation de la loi chrétienne peut seule ramener la paix dans le monde, les mettre en paix avec les autres et avec eux mêmes. Son ouvrage obtint quelque succès et il en jouit modestement, sans révéler, même à ses amis, que le pseudonyme de Charles Sainte-Foi cachait son propre nom.

La Théologie à l'usage des gens du monde est un ouvrage que recommandait le cardinal Gousset, comme très-utile à ceux qui désirent avoir une connaissance exacte de la religion, de ses dogmes, de sa morale et de son culte. C'est en effet, un catéchisme très clair, très-intéressant et très-sûr. L'auteur prend pour guide saint Thomas et s'élève bien au delà de l'enseignement ordinaire dont les gens du monde se contentent en France. On peut dire que le besoin s'en faisait sentir : car, si l'on compare les classes élevées de la société française sous Louis-Philippe à l'état intellectuel et moral des classes correspondantes dans les sociétés mêmes protestantes on est humilié pour notre pays. Nous sommes devenus légers et frivoles à l'endroit de l'unique nécessaire. Tel est magistrat éclairé, administrateur habile, soldat, négociant habile en toutes choses, qui, en matière de religion, est d'une pitoyable ignorance et ose l'avouer sons confusion. C'est à ce mal, cause de tant d'autres maux que s'attaque Sainte-Foi. Son style sans s'éloigner de la simplicité recommandée par le sujet a de la force et même de la grandeur. Cet ouvrage n'a pas la renommée qu'il mérite et à laquelle sans doute il parviendra.

Le *Livre des âmes* est un recueil de prières tirées des ouvrages des saints et des œuvres spirituelles de Bossuet. « Le choix des prières, la doctrine des méditations, l'onction touchante des offices particuliers, disait le cardinal Gousset font de ce livre un des recueils les plus complets qui aient paru en notre langue. Il sera pour les fidèles un manuel précieux, et j'ai la confiance qu'il contribuera à entretenir et accroître, dans les âmes, l'esprit de prière et les sentiments d'une tendre piété. » Eloge magnifique, surtout sous la plume d'un prélat qui n'avait pas l'habitude d'en prodiguer.

Les différents volumes d'*Heures* ne sont pas des livres qu'on puisse porter à l'église, ni même des livres de dévotion dans le sens ordinaire du mot; ce ne sont pas davantage des livres de recherches philosophiques; ce sont des ouvrages de bonne lecture où une pensée calme se produit sans cesse en compagnie de meilleurs sentiments. Les titres en font suffisamment connaître l'objet et le caractère. Le lecteur aime à y trouver les reflexions et les directions d'un esprit ardent et pieux, et en même temps chaque jour plus modeste et plus sage, mais de plus en plus convaincu que la religion est la règle unique et parfaite des âmes, la lumière de toute raison, la source de toute vertu et de toute paix-

Plusieurs de ces opuscules ont eu un certain nombre d'éditions. Les *Heures sérieuses d'un jeune homme*, entre autres, sont un livre quasi classique dans les établissements où l'on a souci de donner aux enfants une éducation chrétienne.

Outre ces ouvrages, on doit, à Sainte Foi, les *Vies* des premières Ursulines de France des Jésuites Anchiéta, Almeida et Ricci, une notice biographique sur Rohrbacher, enfin une foule d'articles dans l'*Avenir* le *Correspondant et* l'*Univers*.

La déclaration suivante, datée de janvier 1847 et munie de sa signature, montre assez quel esprit inspirait ses travaux :

« Je soumets, au jugement de l'Eglise et du Saint Siège tous mes écrits, aussi bien ceux qui seront publiés au moment de ma mort que ceux qui seraient encore manuscrits. Je désavoue et condamne d'avance, dans ces écrits, tout ce qui serait désapprouvé ou condamné par le Pape, Vicaire de Jésus-Christ, comme opposé en quelque chose, soit à la foi, soit à la morale, soit à la discipline de l'Eglise, soit à la piété telle que l'Eglise la comprend et l'enseigne, ne voulant avoir d'autre foi que la foi de l'Eglise, et reconnaissant comme règle suprême et infaillible de mon esprit le jugement que l'Eglise prononcera par la bouche du Vicaire de Jésus-Christ, à l'autorité de qui je me soumets sans réserve, Je veux vivre et mourir dans la communion la plus intime avec le Saint Siège et avec le Pape comme avec le seul centre d'unité que Jésus-Christ ait établi pour son Eglise. Et s'il y avait dans quelqu'un de mes écrits une seule phrase d'où l'on peut conclure que ma soumission au Saint-Siège et au Pape n'est pas sans restriction

et sans réserve, je la condamne et la réprouve de la manière la plus formelle.

Belle profession de foi, marque d'amour pur gage de prédestination !

Justin FÈVRE
Protonotaire apostolique

N. B. — Notre notice sur Mgr Cœur a suscité dans le diocèse de Troyes, quelques réclamaiions. Une feuille volante que nous avons sous les yeux accuse nos biographies d'être anonymes, et les qualifie « d'œuvre perverse écrite de mauvaise foi, avec des intentions criminelles ; » plus loin l'auteur, anonyme aussi, découvre en nous « l'esprit de secte avec ce qu'il y a de plus étroit, de plus tenace et de plus vindicatif. » Notre censeur oublie de nous accuser d'athéisme, d'assassinat, et nous voulons l'en remercier; nous croyons, du reste superflu de lui répondre. Nous n'avons pas besoin d'affirmer que notre intention bien arrêtée est de ne nous écarter jamais de l'équité et surtout du respect que nous devons au caractère épiscopal. Si, contre nos intentions et notre attente, quelques expressions critiques ont dépassé le but, nous les retirons bien volontiers. Par la grâce de Dieu, nous ne faisons la guerre à personne ; nous écrivons, dans une sincérité que nous croyons parfaite, l'histoire contemporaine. Mais la sincérité, toujours respectueuse, n'empêche point les convictions, nous dirions plutôt qu'elle en procède. Or notre conviction est que l'évêque qui agit, comme le prélat qui écrit ne doivent avoir qu'une règle, la sainte Eglise. Tout ecclésiastique de quelque dignité qu'il soit revêtu, s'il se conforme à l'Église, est dans la bonne voie, s'il parle ou d'après son sens propre, d'après l'arbitraire humain ou pis encore, il s'égare, fait une chose vaine, se condamne à un travail stérile et se voue aux censures que l'histoire aurait tort de lui épargner.

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

Revue mensuelle des Sciences

I. PHYSIQUE. Composition des poussières atmosphériques. Confirmation de la théorie des germes. A quoi sont dues les maladies infectieuses et comment elles se propagent. Les respirateurs. Les poussières et les plaies. Proportion des corpuscules solides contenus dans un volume d'air donné. Ce qu'il en tombe chaque jour sur le sol. Proportion du fer dans les poussières, et conséquence qu'on en tire. —2 MÉTALLURGIE. Découverte d'un gisement de bismuth en France.—3. GÉOGRAPHIE. Le vrai mont Sinaï — 4. MÉDECINE. La petite vérole guérie par la quinine

1. La poussière est une de ces choses auxquelles on ne prête généralement aucune attention, et cependant, au regard de la vie humaine, elle ne cesse de jouer un rôle considérable, et même dan certaines circonstances données un rôle décisif. Aussi plusieurs savants en ont-ils fait dans ces derniers temps le sujet de leurs travaux, et nous sommes heureux de constater que les conclusions auxquelles ils sont arrivés sont des plus précieuses.

On sait que la poussière se compose de petits grains ou fragments de matière solide ou liquide suspendus dans l'air. Cette suspension n'est en réalité qu'une chute, plus ou moins lente, suivant le poids des grains de poussière, et que modifie le moindre mouvement produit dans l'air.

On sait encore que la poussiére existe partout et qu'il n'y a pas de milieu qui en soit exempt. Les nuages sont de la poussière d'eau ou de glace; les fumées sont des poussières de charbon ou de goudron, d'acides ou de sels. Dans nos appartements, un rayon isolé de soleil nous a cent fois rendu visible la présence de la poussière. Même dans les endroits où l'air est le plus pur, comme sur le sommet des montagnes, il ne laisse pas que d'être chargé de poussière dont une partie, la moindre de beaucoup, se voit à l'aide du microscope.

Mais un point qu'on ignorait, ou qu'on ne faisait tout au plus que soupçonner, et qui est maintenant acquis par suite des expériences d'un savant anglais, M. Tyndall, c'est que l'immense majorité des poussières atmosphériques est combustible, et par conséquent organique. Nous n'exposerons pas par quel moyen l'illustre savant a atteint ce résultat, il nous suffit de le constater.

Nous ferons aussi observer que la découverte de Tyndall corrobore la théorie des germes, si victorieusement démontrée par notre illustre compatriote, M. Pasteur, contre celle des prétendues générations spontanées. On conçoit en effet parfaitement que le grain de poussière organique soit le véhicule d'un germe qui se développe là où il trouve des conditions de vie.

Ces faits solidement établis, Tyndall en a déduit cette conséquence, que les maladies épidémiques et infectieuses sont dues au développement de germes absorbés à l'état invisible, et qu'elles se propagent très-probablement par la poussière de l'air que nous respirons.

Voilà pourquoi il conseille aux personnes qui se trouvent dans un millieu infecté de s'appliquer hermétiquement sur la bouche et le nez une couche un peu épaisse d'ouate de coton, qui filtre l'air qu'on respire et le débarrasse complétement de toute poussière organique, comme le lui ont prouvé les expériences qu'il a faites. « Des respirateurs de cette espèce, dit il, deviendromt probablement d'un usage général pour se garantir des contagions. De plus, si la poussière qu'on respire est une des causes de la prolongation de

certaines maladies, le respirateur de coton pourra encore, dans bien des cas, calmer l'irritation et arrêter le dépérissement. Au moyen de ce respirateur, on pourrait respirer dans la chambre d'un malade un air aussi pur que celui des sommets des Alpes. »

Partant de ces données, le docteur Guérin en fit une application aussi simple que vraiment admirable pendant les dernières guerres. Douloureusement ému du grand nombre des amputés qui mouraient de l'empoisonnement des plaies par la fièvre purulente, — vingt-neuf sur trente—« les travaux de M. Pasteur, dit-il dans un mémoire qu'il a lu à la dernière séance de l'Académie des sciences, se présentèrent à mon esprit; je résolus de faire en sorte que l'air n'arrivât plus sur les plaies des blessés qu'après avoir été purifié de tous les corpuscules microscopiques auxquels j'attribuais la mort de nos malades.» Pour atteindre ce résultat, le docteur Guérin mit sur la plaie cette couche d'ouate que Tyndall veut qu'on mette à la bouche en temps d'épidémie, et le succès obtenu par ce procédé fut complet, presque tous les amputés guérirent, et ce qui n'est pas moins surprenant, guérirent sans fièvre ni douleurs. Les vibrions et les bactéries, corpuscules animés que l'on découvre par millions au bout d'un ou deux jour dans les plaies exposées à l'air, n'apparurent jamais dans celles qui furent traitées suivant la méthode que nous venons d'exposer. Cependant l'air par lui-même n'est pas nuisible aux plaies, mais il n'est dangereux que par les ferments qu'il contient; c'est ce que M Guérin offre de démontrer expérimentalement à l'Académie.

Nou n'avons pas besoin d'insister sur les grands avantages d'une semblable découverte, dont le plus immédiat est de soustraire à une mort trop souvent certaine, au moins dans le milieu empesté des hôpitaux les malheureux qui ont éprouvé déjà les douleurs formidables de l'amputation.

M. Tissandier a lu dans la même séance de l'Académie des sciences un autre mémoire également sur la poussière, mais où elle est étudiée à un autre point de vue, encore très intéressant. Disons tout de suite qu'il ne s'agit plus ici de la poussière ultra-microscopique que Tyndall est parvenu à rendre visible au moyen d'un appareil nouveau, mais de la poussière en partie visible à l'œil nu, c'est-à-dire des fragments de matière compris entre un dixième et un millième de millimètre.

M. Tissandier avait voulu déterminer la proportion des corpuscules solides contenus dans un volume d'air connu, et rechercher la composition chimique des poussières aériennes. Or voici le résultat de ses expériences.

Sur le premier objet de ses recherches, savoir quelle est la proportion des corpuscules solides contenus dans tel volume d'air donné, M. Tissandier a constaté que le poids de ces corpuscules, qui n'est à Paris que de 6 milligrammes après la pluie, pour un mètre cube d'air s'élève à 23 milligrammes après huit jours de sécheresse. Si l'on faisait le calcul de ce qui se trouve de ces corpuscules dans l'atmosphère de Paris seulement jusqu'à une hauteur de dix mètres, on arriverait certainement à plusieurs milliers de kilogrammes.

Ces corpuscules, M. Tissandier a constaté encore qu'ils finissent toujours par tomber, lorsque le temps est calme, et que le poids de ce qui s'en dépose chaque jour sur le sol est de 2 à 4 milligrammes par mètre carré. Ces données font aisément concevoir comment ont pu s'enfouir les monuments de l'antiquité que l'on découvre aujourd'hui debout au sein de la terre.

En recherchant la composition chimique des poussières aériennes, M. Tissandier a trouvé que le fer y entre pour une proportion toujours notable, plus de 6 pour 100 de leur poids. Déjà M. Nordenskiœld, savant suédois, avait constaté la présence de ce métal dans les poussières que prend à l'air la neige tombant à gros flocons, et qu'elle laisse isolées lorsqu'elle fond, et l'on en avait conclu dès lors que les matériaux cosmiques entrent pour une part très-sensible dans la poussière atmosphérique. Les expériences de M. Tissandier apportent une nouvelle preuve directe en faveur de cette opinion, que ce savant croit être définitivement acquise à la science.

2. Ne quittons pas l'Académie des sciences sans signaler encore une intéressante note sur la découverte d'un gisement de bismuth en France, lue dans la séance du 19 janvier dernier par M. Ad. Carnot. Peut-être le lecteur sait-il que ce métal qui est très-rare et en même temps très-précieux pour les usages médicaux ne s'était jusqu'ici rencontré que dans un petit nombre de localités à l'étranger, principalement en Saxe. Aussi, après avoir valu jusqu'à 55 francs le kilogramme en 1869, était-il devenu pendant la guerre de 1870 presque inabordable.

Or, des travaux de recherches, entrepris en 1867 sur un affleurement quartzeux, situé près de Meymac (Corrèze), au sud et sur l'une des ramifications de la chaîne granitique qui sépare les bassins de la Vienne et de la Creuse de celui de la Dordogne et de ses affluents, ont récemment amené la découverte du minerai de bismuth. Traité par des procédés nouveaux le minerai déjà extrait a fourni jusqu'à présent environ 250 kilogrammes de bismuth métallique, qui a été, pour la plus grande partie, expédié à la Pharmacie centrale de France et employé à la fabrication de sous-nitrate.

Voilà donc une nouvelle source de richesse

pour notre cher pays, qui, du reste, en a tant besoin. Mais si nous devons gémir sur nos folies, qui nous appauvrissent et nous épuisent, ne devons-nous pas en même temps rendre grâces à Dieu, qui a si bien façonné la terre française, que là où il n'a pas mis la fertilité, il a enfoui des trésors?

3. Divers sont les destins. M. Ad. Carnot a trouvé un gisement de bismuth sans l'avoir cherché, et le docteur Beke, qui cherchait un étai pour un système préconçu d'exégèse, ne l'a pas trouvé. Plein de cette idée que le mont d'où Moïse rapporta les tables de la Loi était nécessairement un volcan, afin de pouvoir expliquer par des causes naturelles le bruit et les éclairs dont les Juifs furent épouvantés, le docteur Beke entreprit, au mois de décembre dernier, une expédition à la découverte de la précieuse montagne. On ne s'occupait guère, à vrai dire, de M. Beke, quand, il y a quelques semaines, un long télégramme adressé au *Daily Telegraph* annonçait que son exploration avait réussi. Les traditions des juifs, des chrétiens et des mahométans, en considérant la montagne de la péninsule du Sinaï, que les Juifs appellent Sinaï, les chrétiens Horeb et les Arabes Djebel-Mûsa, étaient mensongères. Le vrai Sinaï ne se trouvait pas du tout dans la péninsule, mais à une journée de marche environ au nord-est d'Acaba, et par conséquent à peu près à 100 milles de distance du faux Sinaï. C'était le Jebel en Nar, ce qui veut dire montagne de lumière. Le docteur Beke en donnait triomphalement pour preuve qu'il avait trouvé les restes d'animaux sacrifiés sur la montagne, avec des inscriptions sinaïques au-dessous d'elles.

Malheureusement pour M. Beke, ses propres compatriotes ne le prirent pas au sérieux et contestèrent sa découverte. Dans une lettre adressée au *Times*, M. F.-W. Holland soutient que le Jebel-Mûsa et non le Jebel en Nar est le vrai Sinaï ; et, dans une autre lettre, M. Wilson démontre que le mont Sinaï n'est autre que la montagne située dans la péniusule du même nom. Suivant ce dernier, toutes les conditions résultant du récit de la Bible établissent parfaitement l'identité du mont Sinaï avec le Ras Sufsafeh. Quant aux débris d'antiquité ayant servi au culte, que le docteur Beke a trouvés, aux inscriptions sinaïtiques et aux traditions relatives à Moïse, M. Wilson conteste l'importance que leur attribue le docteur Beke ; il n'y a pas, dit-il, dans toute la contrée, un seul endroit où l'on ne rencontre de semblables débris, et quant aux inscriptions sinaïques, elles sont pour ainsi dire semées partout dans le pays.

Alors même que le doéteur Beke, en dépit de cet accueil fait à sa découverte, parviendrait à la faire accepter, on ne voit pas qu'elle soit une arme de taille à détruire le surnaturel de la Bible. Il y a donc tout lieu de croire qu'il en sera pour ses frais de voyage.

4. Plus heureux que M. Beke, le naturaliste et voyageur italien Odoardo Beccari trouve ce qu'il cherche et même plus qu'il ne cherche. Il voulait seulement connaître la botanique des îles Arou, au sud de la Nouvelle-Guinée, et il a appris, de plus, la manière de traiter et de guérir la petite vérole. Cette maladie sévit dans toutes les villes de l'archipel indien ; mais les Holladais la combattent victorieusement avec la quinine. Prise à forte dose (60 à 100 *grains* anglais, le grain vaut 0 gr. 065), la quinine agit en sorte que la marche de la maladie est très-douce et que la suppuration s'opère abondamment, aisément et sans peine. A l'hôpital hollandais d'Amboine, 300 malades auraient été traités de cette manière par la quinine; deux seulement seraient morts. Beccari qui lui même a été atteint, s'est soigné par ce procédé, et il a aisément triomphé du mal. Cette médication est trop facile pour qu'on ne veuille pas l'expérimenter en France, où le fléau de la petite vérole fait si souvent tant de victimes.

P. d'H.

Variétés.

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

PREMIÈRE PARTIE.—THÈSE

PRÉLIMINAIRES.

I. Le libéralisme a toujours séduit les âmes sensibles et généreuses. St Augustin lui-même a été quelque temps sa victime ; mais nous pouvons appliquer au saint évêque ce qu'il dit de saint Cyprien dans ses livres *Du Baptême* (liv. II ch. v, nº 6) : « Il arrive quelquefois que les hommes les plus savants ont moins de lumières que les autres sur certains points. Dieu le permet pour éprouver la patience et l'humilité de leur charité. Cette vertu devient pour eux le principe des fruits les plus abondants, soit par la manière dont ils conservent l'unité quand ils diffèrent de sentiment sur certaines questions plus obscures soit par la manière dont ils accueillent la vérité quand elle leur est manifestée (1). »

Saint Augustin a supporté glorieusement l'épreuve dont il parle. Il a mis en pratique l'humilité et la charité recommandées par l'Apôtre,

(1) Nous avons suivi, et nous continuerons de suivre pour toutes nos citations, la traduction française que nous a fournie l'exellente édition des *Œuvres* de saint Augustin, publiée par la librairie L. Vivès.

et il a mérité que Dieu le ramenât à la vérité. Et, comme tout coopère au bien de ceux qui aiment de Dieu et qui sont humbles, le libéral pénitent a puisé, dans la connaissance expérimentale de l'erreur, une force de conviction et de raison qui rend ses arguments victorieux et les recommande à l'attention de ceux qui croient le moins à l'efficacité des coercitives.

Ce travail, que nous nous permettons d'offrir à nos confrères, n'est autre chose que la rétractation des premières idées de saint Augustin sur la liberté religieuse, l'exposé des vrais principes appuyé sur l'Ecriture et la tradition, et confirmé par l'expérience. De longs et nombreux passages extraits des œuvres du saint docteur y sont ordonnés et ramenés à trois chapitres et à divers chefs de preuves, de manière à former un corps de doctrine aussi suivie et complète que possible. La première partie de cette étude présente, accompagné de toutes ses preuves, le grand principe de la répression du mal; le seconde renferme la solution des différentes objections que l'on peut faire contre la thèse générale ; dans la troisième, nous verrons l'application que l'évêque d'Hippone a faite de son principe en diverses circonstances, et que nous pouvons faire nous-mêmes, de nos jours, en des cas semblables. C'est, comme on le voit, un traité complet, bien que composé de morceaux empruntés à des sujets de toute nature.

Le libéralisme, envisagé dans ses principales nuances, consiste, ce nous semble, à nier ou le *devoir* pour les autorités civiles de réprimer l'erreur et le mal par les moyens dont elles disposent ou l'*utilité* pour l'Eglise de cette répression, ou *son opportunité* dans les circonstances actuelles. Or, la doctrine de saint Augustin, dans son ensemble, va directement à l'encontre de ces funestes tendances. Nous ne saurions mieux que le grand docteur définir et réfuter l'erreur libérale.

Nos lecteurs connaissent assez les ouvrages de saint Augustin et le temps où il écrit pour ne pas attendre de lui un enseignement didactique comme celui de saint Thomas. Au IVe siècle, la doctrine catholique n'a pas encore cette forme brève, nette et précise que lui donneront la scholastique et les Conciles. D'ailleurs, placé comme à la source de la tradition écrite, saint Augustin spécialement sur le point qui nous occupe, est un initiateur, autant qu'on peut l'être dans l'Église, où l'on doit toujours s'appuyer sur l'Écriture, la tradition écrite ou orale et les enseignements des Pontifes romains. Nous n'avons donc point ici un de ces traités du moyen âge où les principes sont condensés en quelques formules et où l'on peut toujours rappeler l'axione : *Brevius et in forma*. Aussi l'on ne s'étonnera pas de trouver çà et là quelques digressions souvent plus apparentes que réelles, quelques phrases d'une longue étendue où le lecteur attentif saura démêler la pensée générale, malgré l'irrégularité de la marche, quelques figures et comparaisons qui sembleront peut-être d'abord forcées, et qui regardées de plus près, apparaîtront fort belles et fort justes ; enfin quelques idées et quelques preuves développées simultanément et comme confondues ; mais pourrait-on se plaindre si, après n'avoir annoncé qu'un seul argument, notre fécond auteur nous en développe plusieurs à la fois ? D'ailleurs, nous prions nos lecteurs, ou plutôt les lecteurs de saint Augustin, de ne point s'arrêter à une première vue du texte, mais d'y revenir, à plusieurs reprises, de l'étudier à fond, et, quand ils se seront familiarisés avec la méthode du saint docteur et qu'ils auront saisi sa pensée, ils trouveront ses écrits toujours plus logiques et toujours plus riches. Ce qu'ils auront d'abord regardé comme une digression ne sera qu'une preuve inattendue, et la parole ou la figure des Livres saints qui leur paraissaient détournées leur offriront des trésors et des beautés qu'ils n'auraient point soupçonnées.

D'un autre côté, l'usage presque continuel que fait saint Augustin des paroles, des symboles et des faits bibliques, donne à ses écrits cette forme homélitique, ce ton pieux qui fait, des sujets les plus ingrats et les plus arides, comme des livres de lecture spirituelle. Le cœur s'y échauffe en même temps que l'esprit s'y éclaire, et l'on n'y puise pas seulement une science nouvelle, mais un esprit nouveau (*spiritum novum*).

En faisant nos recherches, nous nous faisions une réflexion à laquelle s'associeront certainement nos confrères, c'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et qu'il y a une ressemblance frappante entre la crise qui dure depuis l'apparition du protestantisme et de la Révolution, qui est sa fille naturelle, et celle que l'église ne fit que traverser au IVe siècle. Changez les noms : lisez protestants au lieu de donatistes, mettez les membres de l'Internationale à la place des Circoncellions, ces rôdeurs de tavernes qui cherchaient à gagner le peuple en le flattant ou en l'effrayant, et il vous semblera que ce que vous lisez a été écrit en vue de nos divisions actuelles et de l'indifférence des gouvernements pour la véritable Eglise. C'est trop peu dire car nous pouvons tirer de chaque argument de l'illustre Père de l'Eglise un *à fortiori* écrasant pour la conscience des princes et effrayant pour l'avenir des peuples. Les donatistes et les circoncellions, leurs agents de propagande, reconnaissaient l'Église et voulaient qu'on la défendît par tous les moyens possibles ; ils n'erraient que sur le fait croyant à tort être dans son sein ; tandis que nos francs-maçons, nos libres penseurs, non seulement n'admettent pas l'Eglise, mais ils veulent qu'il soit permis de blasphémer contre la vertu,

contre la morale contre le Christ et contre Dieu. Vraiment, les tolérer ce n'est pas seulement renoncer à défendre l'Eglise, mais encore à sauvegarder la société civile elle-même.

On nous dira peut-être encore : A quoi bon cette étude quand les gouvernements ne sont plus catholiques et que le principe de la répression du mal ne peut plus être appliqué? Nous répondrons : Elle peut servir à réformer nos idées fausses sur la liberté religieuse. Et quand même il serait vrai qu'il n'y a plus rien à faire dans la pratique, ce ne serait pas une raison d'abandonner ce point de l'enseignement catholique et de l'ignorer à force de l'oublier. Nous avons d'autant plus besoin de nous mettre sous les yeux l'idéal du devoir, que rien dans nos mœurs publiques ne nous le rappelle plus, et que, comme le dit saint Augustin lui-même, « il faut peser ces choses au poids des divines Ecritures et non dans les balances trompeuses de nos habitudes. Car dès qu'un mal envahit la multitude, on ne l'envisage plus à son véritable point de vue. Voilà pourquoi ont été donnés à l'homme comme un miroir d'une vérité parfaite, les oracles contenus dans les pages que le Ciel a dictées. Chacun y doit voir un péché qui est peut-être grand, mais qu'une aveugle habitude regarde comme petit. » (T. XXVIII, *Contre la lettre de Parménien*, liv, III, ch. II, n° 9.)

Si la science et la vérité ne peuvent, à certaines époques plus difficiles, entrer dans la conduite des affaires humaines et dans les actes publics des gouvernements, elles doivent au moins rester sur les lèvres du prêtre où les peuples viendront tôt ou tard les reprendre. *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus* (1) Car l'Eglise est comme l'arche sainte qui garde au dessus des cataclysmes la vérité qui doit sauver le monde : *Veritas liberabit vos* (2). Si les gouvernants sont déjà si loin de l'idéal du devoir quand on le leur rappelle si haut et si fréquemment, qu'arriverait-il si, sous prétexte d'impossibilité pratique, on ne rappelait même plus aux pouvoirs politiques les principes éternels ? Qu'arriverait il si ceux-là mêmes les oubliaient ou les ignoraient, qui doivent, sinon en exiger l'application entière et immédiate, du moins les faire pénétrer peu à peu dans l'esprit public ? Avec cette manière de raisonner, nous arriverions bientôt à ignorer que c'est un devoir pour les princes d'aider l'Eglise dans la propagation du bien et de la vérité, comme aussi dans la répression du mal et de l'erreur ; et nous finirions peut être par nous demander s'il y a jamais eu une erreur appelée catholicisme libéral et par dire, ce que nous entendons quelquefois déjà, il n'y a pas de libéraux dans l'Eglise : il n'y a que des catholiques, ou encore : Qu'est-ce donc que le catholicisme libéral ?

(1) Malach,, II, 7
(2) Joann., VIII, 32.

« Que faire tout spécialement, dit Mgr de Ségur dans une brochure récente : intitulée *Hommage aux jeunes catholiques libéraux ?* Instruisez-vous sérieusement et solidement sur les principales questions qui sont à l'orde du jour, allant chercher la lumière là où elle est, c'est-à-dire dans des livres ouvertement catholiques romains, où le faux ne soit pas mêlé au vrai, où l'eau de la vérité soit pure et limpide. L'ignorance de la vraie doctrine catholique est presque toujours le flambeau des thèses libérales. Cette ignorance enfante une illusion des plus communes, qui laisse les jeunes gens s'enfoncer chaque jour davantage dans le libéralisme, sous le spécieux prétexte qu'ils ne s'occupent pas des questions de doctrine, qu'ils n'y entendent rien, qu'ils laissent cela aux grands théologiens. Ils restent systématiquement libéraux en pratique, sous prétexte qu'ils ne le sont pas en théorie. Gardez-vous de cette illusion : elle vous inféoderait au parti libéral, et, quoi qu'on dise, elles vous inoculerait par tous les pores le virus des opinions catholiques libérales. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter : Lisez saint Augustin ; nous affirmons, sans crainte d'être démenti, qu'après la lecture des écrits du saint Docteur sur cette matière, le catholique le moins libéral trouvera qu'il avait des sentiments faux, sinon des idées erronées sur le sujet, et il se verra transporté à des distances infinies des opinions modernes.

(A suivre) L'abbé LECLERCQ.

Chronique hebdomadaire

Prélats français au Vatican. — Le frère Cyprien — Le frère jean-Olympe. Suppliques pour faire élever saint François de Sales au rang de docteur de l'Eglise. — Assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers — Bénediction du monument funèbre d'Auvours. — Mort de M. L'abbé Rey. — Mgr l'evêque de Nancy cité devant les tribunaux allemands. — Projets de pèlerinages pour 1874. — La persécution en Prusse. Les lois confessionnelles en Autriche. —

Paris, 24 Avril 1874

ROME. — On a signalé la présence à Rome, ces jours derniers, de plusieurs évêques français, entre autres de Mgr l'évêque de Vannes, de Mgr. l'évêque de Versailles, de Mgr l'évêque d'Orléans et de Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai. Le Pape a reçu avec la plus extrême bienveillance ses éminents visiteurs. Il a particulièrement félicité Mgr Mabille de son zéle et de son dévouement si constant pour le Saint-Siége et pour l'Eglise. Monseigneur Mabille a remis au Pape les aumônes

des fidèles de son diocèse, s'élevant à 62,000 fr. Celles du diocèse de Cambrai, recueillies depuis le mois de novembre dernier seulement et offertes par Mgr le cardinal Régnier, ne montent pas à moins de 250,000 francs. Le Pape a lui-même béni deux couronnes d'or apportées par le vénérable cardinal, et qui doivent être solennellement déposées sur les statues de l'enfant divin et de la Vierge Marie, au sanctuaire de Notre-Dame de la Treille à Lille.

— T.-H. Frère Cyprien, supérieur général de l'institut des Frères de l'instruction chrétienne, fondée par l'abbé Jean de Lamennais, frère du trop célèbre écrivain de ce nom, est allé aussi à Rome et a présenté à Sa Sainteté, au nom de ses frères, une somme de 5,000 francs pour le denier de saint Pierre: Pie IX ne voulait pas accepter disant que cette offrande était trop considérable pour de pauvres frères, qui avaient dû s'imposer de nombreuses privations afin de l'amasser; mais le T.-H. Frère Cyprien supplia le Saint-Père de ne pas leur faire le chagrin de refuser, l'assurant que c'était leur joie de lui venir en aide, et qu'ils espéraient même pouvoir le faire mieux encore bientôt.

France. — Le Frère Jean-Olympe, dont nous avons annoncé l'élection comme successeur du Frère Philippe dans la charge de supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, se nomme dans le monde M. Joseph Juste Paget. Il est né le 4 juillet 1814, à la Chapelle-des-Bois (Doubs). Il avait d'abord manifesté de bonne heure un vif penchant pour l'état ecclésiastique. Aussi ses premières études furent-elles dirigées dans ce sens. Mais au moment d'entrer au séminaire, il changea de vues et se fit frère de la doctrine chrétienne. Il passa les premières années de sa vie religieuse à Lyon, où, plus tard, il créa un noviciat si florissant, qu'on le range immédiatement après celui de Paris. Après avoir été successivement supérieur du noviciat de Saint-Claude et visiteur du district de Besançon, le Frère Olympe fut nommé, en 1861, assistant du supérieur général. Pendant nos dernières guerres, ce fut lui que le Frère Philippe chargea d'organiser les ambulances de l'Alsace et de la Champagne; il s'acquitta avec tant de dévoument et d'habileté des devoirs qui lui étaient imposés, qu'il mérita de recevoir les éloges du vénéré supérieur. Mais le Frère Olympe n'est pas seulement un cœur dévoué et un habile administrateur, c'est de plus et surtout un homme modeste, un religieux d'une grande piété. Aussi est-on unanime à reconnaître que les dignitaires de l'institut de l'abbé de La Salle ne pouvaient faire un choix plus heureux.

—L'on fait d'actives démarches, depuis quelque temps, auprès du Saint-Siége, pour obtenir que saint François de Sales soit élevé au rang de Docteur de l'Eglise, comme l'a été récemment saint Alphonse de Ligouri. Tous les monastères de la Visitation, un grand nombre d'évêques et de saints personnages, et, en dernier lieu, le conseil central de l'Associsation de Saint-François-de-Sales au nom de l'Association tout entière ont envoyé des suppliques à Rome dans ce sens.

—A peine l'assemblée générale des Comités catholiques avait-elle terminé ses travaux, que l'assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers a commencé les siens qui ont duré pendant trois jours, sous la présidence de Mgr de Ségur les deux premiers, et sous celle de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris le troisième. L'espace nous manque pour entrer dans les détails, dont la plupart ont été fort touchants et tous très-consolants. L'œuvre a merveilleusement prospéré depuis sa création. L'esprit qui a constamment et particulièrement éclaté dans les trois séances est une soumission absolue et joyeuse à l'Eglise, et un dévouement sans bornes aux classes laborieuses. Parmi les assistants, on remarquait beaucoup d'officiers supérieurs des armées de terre et de mer, mêlés à une foule d'ecclésiastiques et de civils de tout âge appartenant à l'élite de l'aristocratie, de la bourgeoisie et de l'industrie de France. A la séance de clôture assistait Mme la maréchale de Mac-Mahon, qu'on est sûr de retrouver dans toutes les œuvres de dévouement chrétien. Disons enfin que le Congrès a eu l'insigne faveur de recevoir, avant de se séparer, la bénédiction apostolique solennelle avec indulgence plénière. Cette imposante cérémonie s'est accomplie dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, après un éloquent discours du P. Monsabré. C'est Son Em. le cardinal Chigi, pro-nonce apostolique, qui a donné la bénédiction papale.

—Le 14 avril a eu lieu, après un service solennel, dans la cathédrale du Mans, pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts dans la bataille qui porte le nom de cette ville, la bénédiction d'un monument funèbre élevé en leur honneur sur le plateau d'Auvours, où la défense a été particulièrement héroïque. L'assistance était, comme on le conçoit, très considérable. A défaut de Mgr Fillion, qui était très-souffrant et n'avait pu se rendre à la cérémonie, c'est Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, qui a bénit le monument. Plusieurs discours ont été prononcés, et la foule s'est retirée très-émue.

—M. l'abbé Joseph Rey, fondateur des premières colonies agricoles et industrielles pour recueillir les jeunes garçons dont les instincts mauvais et précoces inspirent à la société des craintes que l'avenir justifie, hélas! trop souvent,

est mort dans la colonie de Citeaux le 8 avril dernier. Il était né à Pouilly-les-fleurs (Loire), en 1798, et avait été ordonné prêtre en 1821. C'est à Oullins (Rhône) qu'il fonda, en 1835, sa première colonie, après avoir institué la congrégation des Frères de Saint-Joseph, qui devait lui fournir de nombreux et zélés coopérateurs. En 1846, il fondait la colonie de Citeaux (Côte-d'Or), et en 1861 celle de Saint-Genest Lerpt (Loire). C'est surtout par l'exemple du travail que M. l'abbé Rey ramenait au bien les malheureux jeunes gens qu'il accueillait; plus de huit mille, qui n'auraient été que des scélérats, ont été transformés ainsi par lui en homme de bien et en citoyens utiles.

— Le gouvernement allemand, après avoir fait condamner à la prison, comme nous l'avons rapporté, un certain nombre de prêtres d'Alsace-Lorraine pour avoir lu en chaire un mandement de Mgr l'évêque de Nancy, a cru pouvoir citer ce dernier devant le tribunal de Saverne. Nous n'avons pas besoin de dire que Mgr Foulon a fait défaut. Le ministère public a requis contre Sa Grandeur un emprisonnement de plusieurs mois, mais les juges l'ont condamnée seulement à une amende de 50 thalers.

— On lit dans le *Pelerin* que le conseil général des pélerinages se propose d'abord d'accompagner à Rome à la fin de ce mois une députation des comités de pélerinages des comités catholiques et des délégués des Sanctuaires chargée de déposer aux pieds du Saint-Père l'Adresse signée par 100,000 des pélerins de 1873. La députation implorera, comme l'an dernier, une bénédiction pour la nouvelle campagne des pélerinages le jour même du 5 mai fête de saint Pie V et jour de la fête de Pie IX. Le conseil se propose d'organiser ensuite six grands pélerinages qui pourraient grouper plus spécialement les catholiques de la région où ces pélerinages auront lieu. En juin, un pélerinage à Paray-le-Monial. En juillet, un pélerinage en Bretagne: Pontmain, Saint-Michel, Sainte-Anne. En aout, un pélerinage à Lourdes, le jour de l'Assomption, avec arrêt à Sainte-Radegonde, à Poitiers. En septembre, un pélerinage à Marseille à Notre-Dame de la Garde et à la famille de Lazare le Ressuscité, avec arrêt à la Sainte-Baume et à Tarascon, aux tombeaux de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe. En octobre, Saint-Denis. En novembre, grand pélerinage national à Tours, convoqué par le comité de cette ville avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Tours. Enfin, quand S. Em. le cardinal-archevêque de Paris fera, pour la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur, l'appel dont il a parlé, tous les comités de pélerinages et tous les comités catholiques organiseront des pélerinages à Paris.

Indépendamment de ces pélerinages généraux, le conseil général des pélerinages émet le vœu du développement plus considérable encore cette année que l'an dernier des pélerinages locaux, tels que celui qui se prépare pour le couronnement de Notre-Dame de la Treille, 21 juin, à Lille. Le conseil général voudrait enfin qu'on fit, à titre de réparation, des pélerinages aux sanctuaires illustrés par des miracles eucharistiques, et que les pélerins de France, qui se chiffrent par millions, accompagnassent partout les processions du Saint-Sacrement à la Fête-Dieu.

Prusse. — On mande de Leobschutz à la *Volkszeitung* de Cologne, en date du 14 de ce mois, que le prince-archevêque d'Okmatza a été condamné à 600 thalers d'amende, et, en cas de non-payement, à quatre mois de prison, pour avoir procédé à la nomination de deux ecclésiastiques sans tenir compte des fameuses lois de mai.

—On s'attend tous les jours à l'emprisonnement de Mgr Martin, évêque de Paderborn. Aussi d'incessantes députations arrivent-elles au palais épiscopal pour assurer le vénérable prélat que tous ses enfants lui demeureront inébranlablement fidéles.

Autriche. — Malgré les protestations des évêques, malgré la lettre encyclique du Pape et l'opposition non dissimulée de tous les catholiques autrichiens, la majorité de la Chambre des Seigneurs vient de se prononcer en faveur des projets de lois confessionnelles. Elle a rejeté, dans sa séance du 13 avril, par 77 voix contre 45, une proposition tendant à passer à l'ordre du jour sur le premier de ces projets. La Chambre a ensuite adopté le projet en dernière lecture. Les prélats qui font partie de la haute assembleé se sont alors retirés, avant la discution des articles, comme ils avaient décidé à l'avance de le faire.

D'un autre côté, on assure que l'empereur, à qui le Pape avait personnellement écrit à ce sujet, aurait répondu à Sa Sainteté qu'il ne pourrait se dispenser de sanctionner ces lois. Les portes de l'enfer, comme on le voit, soulèvent la tempête contre l'Eglise sur tous les rivages même sur ceux qui avaient été jusqu'ici les plus calmes et les plus hospitaliers; cependant nous devons être sans crainte, car le divin Nautonier veille, et il nous a donné l'assurance qu'elles de prévaudront pas.

Tome IV. — N° 28. — Deuxième année.

SEMAINE DU CLERGÉ

Des Processions (1)

Procession signifie *marche solennelle.* Ce mot se prend en général dans le sens religieux... Il y a cependant une sorte de procession civile, par exemple quand on porte en triomphe les images des personnages qu'on veut honorer... Ainsi l'on suit le buste, l'effigie d'un grand homme, d'un souverain, avec des chants et des acclamations en signe d'allégresse ou de reconnaissance. Les démonstrations sont dans la nature; on a besoin de manifester ses sentiments; on désire les communiquer aux autres, et le témoignage de ce qu'on éprouve est d'autant plus expressif, que l'on est plus fortement affecté... On aurait donc tort de reprocher à l'Eglise d'avoir introduit un usage ridicule, absurde et sans objet. De tout temps, et dans tous les pays, on a donné les mêmes signes extérieurs de respect envers la divinité: on a imploré son secours de la même manière. Les païens eux-mêmes avaient leurs processions religieuses où ils portaient des représentations de leurs faux dieux. A certaines époques, ils parcouraient les chemins et les champs pour attirer les faveurs du ciel sur leurs terres et sur leurs travaux; ils offraient des sacrifices, et, par des hymnes de louange, s'efforçaient d'attirer la protection de ceux qu'ils regardaient comme les arbitres de leur destinée. Sous l'ancienne loi, nous voyons une espèce de procession dans le passage du Jourdain : l'arche d'alliance, précédée et entourée des prêtres et des lévites, ouvrait le cortège; tout le peuple suivait...

La marche autour de Jéricho en est encore une bien solennelle; les ministres du Seigneur, à la tête des Hébreux, firent plusieurs fois le tour des murs de cette ville, en silence; puis, tout à coup, selon l'ordre qui leur en avait été donné par Josué, ils sonnèrent de la trompette.

Mais c'est surtout dans le transport de l'arche dans la cité de David que nous voyons une procession vraiment religieuse. Ce grand roi gémissant de voir ce que la nation possédait de plus précieux dans la maison d'un simple particulier, voulut le faire transporter dans un lieu plus convenable à la majesté du Seigneur. On sait combien la mort subite d'Oza l'effraya d'abord; mais peu après, voyant les bénédictions que la présence de l'arche apportait dans la maison l'Obédédon, où elle fut déposée, il la fit transporter de nouveau, avec la plus grande pompe, dans son palais; pour manifester sa joie, il ne craignit pas d'avilir sa royauté, en se mêlant à ceux qui jouaient des instruments, sautaient et dansaient devant elle. On retrouve aussi dans ces processions ce que nous pratiquons aujourd'hui : les chants, les sacrifices, etc.

Les premiers chrétiens ne pouvaient, pendant les persécutions, manifester publiquement leurs sentiments de piété; mais, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, on les vit empressés de montrer hautement leur zèle et leur amour pour les exercices de la religion. Les évêques allaient processionnellement d'une église à l'autre, pour y offrir le saint sacrifice; car en ces temps de ferveur où les ministres des autels étaient moins nombreux qu'ils ne le sont maintenant le pasteur se voyait obligé de renouveler plusieurs fois le même jour, et en différents lieux, les saints mystères, afin de répondre à la dévotion des fidèles. On voit indiqués dans les missels-romains les lieux de station pour Rome; de là est venu l'usage de la procession avant la grand'messe...

La procession nous représente : 1° La vie et les voyages de Jésus Crist dans la Judée: il passait en faisant le bien, prêchant, guérissant, procurant la gloire de son Père céleste, par ses exemples, ses prières, ses miracles.

2° Elles sont une image de notre pélerinage ici-bas : elles nous rappellent qu'étant étrangers et passagers sur cette terre nous ne devons pas nous y attacher ni chercher à y trouver notre bonheur: car notre patrie, *c'est le ciel*... Tous les jours nous avançons vers ce terme... « Nous sommes voyageurs, » dit saint Paul, et nous marchons toujours, jusqu'à ce que nous ayons atteint le but; c'est au moment qui termine notre course mortelle, que nous y parvenons...

La procession sort du sanctuaire, parcourt l'église, ou les places, ou les chemins, puis rentre au sanctuaire. Ainsi l'homme a été chassé du paradis, de ce séjour de délices où Dieu l'avait d'abord placé comme dans un sanctuaire; mais il peut rentrer dans la possession d'une félicité plus parfaite, s'il suit avec fidélité la marche qui lui est tracée. Le ciel, où Dieu se montrera à découvert dans sa gloire, est l'heureux terme où finiront tous les travaux de ceux qui ne se seront

(1) Tiré des *Œuvres de Mgr Graverан*, si riches en matériaux pour la prédication adaptée aux besoins du temps présent. 4 vol. in-8°. Paris, librairie Louis Vivès

pas éclairés de la voie droite, ou qui auront eu le bonheur d'y rentrer; là, ils jouiront des douceurs de sa présence dans un éternel repos...

A la tête de la procession, la croix et les cierges précèdent le clergé, puis viennent les fidèles.

Nous marchons à la suite de Jésus-Christ, à la lumière qu'il est venu apporter à la terre; nul ne peut se tromper en suivant ses traces, en s'attachant à former son jugement et sa conduite sur ses enseignements. Nous trouvons dans son saint Evangile la règle parfaite de notre vie: elle réunit ce qu'il y a de plus capable d'éclairer l'esprit, et ce qui peut le mieux toucher les cœurs...

Tous marchent ensemble dans les processions, et par le même chemin; n'est ce pas une image de la charité qui doit nous unir? N'ayant qu'une même fin, qui est Dieu, un intérêt commun, le salut, tout doit nous rapprocher, nous porter à partager les fatigues de la route; les riches et les pauvres ne peuvent se sauver que par l'accomplissement des mêmes préceptes...

DE LA PROCESSION DE SAINT MARC ET DES ROGATIONS

La procession de saint Marc, ainsi appelée parce qu'elle se fait le jour de la fête de ce saint Evangéliste, est la première qui se trouve après Pâques. Elle ne se fait pas en l'honneur de St Marc; mais, ayant été fixée au 25 avril, jour consacré à fêter ce saint, elle en a reçu cette dénomination. Jadis les fêtes d'apôtres étaient chômées; on a trouvé bon de choisir un de ces jours spécialement consacrés aux exercices de la piété, pour adresser au Seigneur les prières et les supplications pressantes qu'on lui offre à cette époque. La messe de la procession ne fait même pas mention de saint Marc, et quand sa fête est transférée, la procession ne suit point cette translation; elle se fait presque toujours le 25, et la mémoire du saint Evangéliste est placée plus tard. L'abstinence est attachée à la procession, et non à la fête de saint Marc. Il n'y a pas de jeûne depuis longtemps, non plus qu'aux Rogations, à cause du temps pascal durant lequel la joie du triomphe de Notre Seigneur semble interdire cette marque de tristesse; mais l'abstinence est néanmoins conservée, afin de nous rappeler que la pénitence est de tous les temps, et qu'elle est un puissant moyen pour détourner la colère de Dieu.

La procession de saint Marc fut établie à Rome par le pape saint Grégoire, à la suite d'une inondation et d'une peste. En cette désolation, le saint pontife eut recours au Seigneur et le conjura, par des prières publiques, d'avoir pitié de son peuple. Depuis, on a continué cette procession pour demander à Dieu la bénédiction et la conservation des fruits de la terre.

Celle des Rogations fut d'abord établie à Vienne, en Dauphiné, par saint Mamert, en 469, à raison des calamités qui accablaient le diocèse de ce saint évêque. Plus de trois cents ans après, sous Charlemagne, Rome adopta les Rogations, et la France, la procession de saint Marc; ainsi, ces deux contrées se communiquèrent les pieuses institutions qui avaient pris naissance au milieu d'elles. Aujourd'hui, toute l'Eglise les célèbre...

Rogations signifie prières. L'Eglise demande les fruits de la terre, car ils sont nécessaires à la vie; et l'homme avec toute son industrie, ne peut se les procurer, si Dieu ne bénit ses soins et ne donne un temps favorable qui procure le succès de ses travaux. Mais, en outre, la délivrance du péché, la paix avec le prochain, l'acquisition des vertus doivent être l'objet de toutes nos demandes les plus ferventes; cela se voit dans les litanies, appelées litanies des saints, parce qu'on y invoque nommément la sainte Vierge, les apôtres, et plusieurs autres saints... Les différentes nécessités, tant pour les biens spirituels que pour les biens temporels, y sont spécifiées. Il faut remarquer que, dans cette prière, la manière de s'adresser à Dieu et aux saints n'est pas la même... On dit à Dieu : « Ayez pitié de nous; » et aux saints : « Priez pour nous; » quel que soit leur pouvoir, ce n'est que par leur intercession qu'ils peuvent nous aider. Dieu seul est la source de tous les biens.

Il n'y a pas d'obligation pour les fidèles d'assister à ces processions, ni de réciter les litanies; les prêtres sont obligés à cette récitation; cependant, chaque fidèle devrait les dire au moins une fois, ou en particulier ou mieux encore en famille, quand on n'a point pris part à l'office de la paroisse... Notre-Seigneur a dit : « Qand deux ou trois personnes sont réunies en mon nom, je suis au milieu d'elles. » Ici ce sont tous les chrétiens; ils disent la même prière, le même jour, de la même manière, pour les mêmes motifs. Que de raisons pour espérer d'être exaucés et pour nous engager à concourir à ce concert de vœux et de supplications! C'est aussi un moyen pour avoir une plus ample participation aux grâces que Dieu daigne y accorder.

Mgr GRAVERAN.

Mois de Marie

15e INSTRUCTION.

Vendredi, quinzième jour de mai.

Marie, Trône de la sagesse par rapport à Dieu; Trône de la sagesse relativement à nous

TEXTE.—*Sedes sapientiæ, ora pro nobis.* Trône de la sagesse, priez pour nous.

EXORDE. — Mes frères, le soleil peut être considéré sous deux aspects différents, soit par rapport au ciel, soit relativement à terre. Par rapport

au ciel, c'est l'astre le plus brillant, c'est le centre du monde ; autour de lui tournent avec une incompréhensible rapidité, et la terre et les autres planètes... Relativement à la terre, le soleil est un astre indispensable, il l'éclaire de ses rayons, la féconde de sa chaleur ; il y entretient la fertilité et la vie... Ainsi, mes frères, la sainte Vierge peut être considérée sous deux rapports différents dans ses relations avec Dieu, et dans ses relations avec nous qui vivons sur la terre. De là deux manières d'interpréter quelques-un des titres honorables que l'Eglise lui donne dans les litanies composées en son honneur...

PROPOSITION ET DIVISION. — C'est sous ce double aspect, que nous allons considérer l'invocation sur laquelle j'appellerai ce soir votre attention. *Premièrement*: Marie, Trône de la sagesse relativement à Dieu ; *secondement* : Marie Trône de la sagesse par rapport aux hommes.

Première partie. — Marie, Trône de la sagesse relativement à Dieu. Frères bien-aimés, quand une ville est pour recevoir un prince, et qu'il doit y séjourner quelque temps, on pavoise les rues, on orne le plus richement possible le palais qu'il dait habiter... Ainsi la main du Tout-Puissant embellit de toute éternité Marie, Trône sur lequel devait se reposer le Fils de Dieu, la sagesse incréée... Mais employons une comparaison plus simple, qui sera comprise de tous et à la portée même des enfants... Voyez avec quel soin nous ornons notre église, quand une cérémonie solennelle doit y avoir lieu. Au jour des premières communions, par exemple, des feuillages et des guirlandes cachent la nudité des murs ; un tapis est étendu dans le sanctuaire: l'autel est paré des plus belles fleurs, et le prêtre lui-même revêt les plus riches ornements... Il s'agit de fêter Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vient pour la première fois visiter de jeunes âmes, ordinairement pures et animées des meilleurs sentiments... Vierge Marie, temple auguste, sanctuaire ineffable dans lequel le Verbe divin a voulu s'incarner pour nous Trône sacré, sur lequel la Sagesse éternelle a voulu reposer pendant neuf mois, avec quelle ineffable miséricorde la Providence de Dieu vous a ornée et préparée pour cette noble mission !...

Ne parlons pas de cette grâce, de cette beauté, de ces attraits extérieurs qui furent votre partage !... Pourtant vous les avez possédés dans un degré éminent... C'est de vous que l'Esprit saint a dit : « Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et il n'y a point en vous d'imperfection (1). » Voyons les qualités, les vertus qui ont embelli son âme... — Père éternel, créateur de toutes choses, quels ornements mettez-vous à ce Trône sur lequel doit s'asseoir votre Fils?... Je veux que la foi, l'espérance et la charité, élevées jusqu'à leur perfection, l'ornent comme trois rubis éclatants ! — Et vous, Esprit divin, dont elle doit être l'épouse bien-aimée, quelles parures allez vous lui donner! De quels joyaux enrichirez-vous ce Trône de la Sagesse ? — Et la force, la science, la piété, la sagesse, en un mot tous les dons de l'Esprit saint vinrent, comme autant de perles précieuses, décorer le Trône que l'auguste Trinité préparait au Verbe divin !.. O mère, ô Vierge, ô Reine de nos âmes, que vous êtes belle dans votre majesté !.., Sanctuaire, où le Fils de Dieu va s'unir à notre pauvre nature, que vous êtes richement décoré !... Trône de la Sagesse, oui, toutes les vertus vous ornent comme autant de perles étincelantes !... *Sedes sapientiæ, ora pro nobis.* Trône de la sagesse, priez donc pour nous.,

Seconde partie. — Maintenant, mes frères, considérons ce titre de Marie par rapport à nous-mêmes. Quest-ce que la sagesse ?... Prenons ce mot dans son sens le plus large, dans son acception la plus vaste. La sagesse, si nous en croyons saint Thomas (1), est un don de Dieu qui éclaire notre intelligence, lui faisant connaître et apprécier ce qui est nécessaire pour atteindre sa fin.. Ce même don agit également sur notre volonté, il établit un ordre parfait dans nos actes comme dans nos affections... Disons la même chose d'une manière plus claire : La sagesse éclaire notre esprit, nous porte à aimer le bien et dispose notre volonté à l'accomplir... A ce titre, frères bien-aimés, comme Marie est le Trône de la sagesse !. Comme elle a possédé cette vertu dans le degré le plus éminent !... Mais aussi, Vierge sainte, combien vous aimez à la répandre sur ceux qui vous invoquent et vous prient !... Voyez-vous cette fontaine toujours jaillissante ?... Vous qui passez, venez vous désaltérer à cette source limpide... Puissez-y largement, vous ne l'épuiserez jamais !.. Contemplez, frères bien aimés, ce Trône de la sagesse ; demandez lui, soit les lumières de l'âme, soit la force de la volonté... Le cœur de la Mère bénie à laquelle nous donnons ce nom est une source intarissable !... Amis de la vertu et de la sagesse venez puiser à cette fontaine, venez-y boire à pleins poumons !... Elle est inépuisable.. Venez acheter ce qui vous manque,.. On ne vous demande point d'argent ; mais un cœur droit et une volonté bonne (2)... Apôtres de tous les âges là vous avez puisé votre zèle ; martyrs de tous les temps, là vous avez trouvé votre courage !... Et vous glorieux docteurs, illustres savants, dont les écrits ont confondu l'erreur et fait resplendir la vérité d'un si brillant éclat, vous vous êtes assis sur ce Trône de la sagesse ; vous

(1) Cant, IV, 1

(1) *Commentaires sur saint Paul*, et *Sum. theol.*, 2. 2, q. 43.

(2) Eccl., LI, 33 et Isaïe, LX, 1 et suiv

vous êtes appuyés sur la protection de Marie, et cette auguste Vierge a versé dans vos âmes ces lumières et cette science qu'on aperçoit dans vos doctes ouvrages !.. Oui, mes frères, Marie est le Trône de la sagesse, et nul ne possède cet admirable don sans une grâce spéciale de cette auguste, Vierge. Saint Thomas, l'un des professeurs les plus célèbres, la priait avant de donner ses leçons si savantes; saint Bernard l'invoquait avant de composer ses sermons si éloquents ; et vous, Docteur séraphique, pieux saint Bonaventure, n'est ce pas à Marie que vous êtes redevable de cette sagesse qui brille dans tous vos écrits ?

Péroraison.— Frères bien-aimés, une histoire et je termine. Saint Philippe de Néri, l'un des saints les plus dévoués à la sainte Vierge, voyant les ravages que causaient de mauvais livres, où l'histoire de notre sainte Eglise était dénaturée, chargea un jeune homme pieux, nommé Baronius, de réfuter tous les mensonges des hérétiques et d'écrire les annales de l'Eglise... La tâche était immense ; Baronius hésita longtemps avant de l'entreprendre; mais il invoqua Marie, le siège de la sagesse et du discernement, puis il se mit courageusement à l'œuvre... Douce Vierge, vouliez-vous éprouver votre fidèle serviteur ou lui témoigner votre amour ?... Je ne sais ;... mais Baronius tomba malade et fut en peu de jours aux portes du tombeau... Saint Philippe de Néri supplia Marie de lui conserver ce disciple chéri (1). Ce ne fut pas en vain. La Vierge miséricordieuse rendit à Baronius non seulement la santé, mais lui donna des lumières et une sagesse qui font l'admiration de tous ceux qui lisent ses savants ouvrages. *Trône de la sagesse*, nous ne vous demandons pas ces talents, cette science extraordinaire. Nous vous prions seulement d'accorder à chacun de nous la sagesse dont nous avons besoin pour vivre saintement dans la condition où Dieu nous a placés... Ces jeunes filles vous conjurent de conserver en elles la foi, la piété, la modestie... Ces mères vous supplient de leur accorder la sagesse nécessaire pour élever chrétiennement leurs enfants, travailler d'une manière efficace à la sanctification de leurs époux. Tous, ô bonne Mère, nous réclamons de vous cette sagesse qui doit faire de nous des élus et des bienheureux... Trône de la sagesse, daignez accueillir notre prière. *Sedes sapientiæ, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY
Curé de Vauchassis.

(1) Cf. Surius, *Vie de saint Philippe de Néri*, et Baronius, *Annales, passim.*

Mois de Marie

16ᵉ INSTRUCTION.

Samedi, seizième jour de mai.

Marie, cause de notre joie, parce qu'elle nous a donné Jésus; parce qu'elle répand sur nous les grâces les plus abondantes.

Texte.— *Causa nostræ lætitiæ, ora pro nobis* Cause de notre joie, priez pour nous.

Exorde.— Mes frères, nous lisons dans nos livres saints qu'une ville de Judée, appelée Béthulie, courut autrefois le plus grand danger. Un ennemi cruel, appelé Holopherne, l'assiégeait avec une puissante armée. « Je la détruirai de fond en comble, avait-il dit, et je passerai tous ses habitants au fil de l'épée... » Une jeune veuve chaste, pieuse, nommée Judith, fut le sauveur de son peuple dans cette extrémité. Guidée par une inspiration divine, elle se rend au camp des Assyriens et coupe la tête du général ennemi.. La terreur se répand parmi les troupes qui assiègent la ville ; elles prennent la fuite, Béthulie est délivrée... Tous célèbrent à l'envi les louanges de l'héroïne à laquelle ils devaient leur salut... « Vous êtes, lui disaient-ils, la gloire de Jérusalem, la joie d'Israël, l'honneur de votre peuple... »

Proposition. — Je voudrais, ô Vierge bénie, montrer que vous méritez ces mêmes éloges, et que vous êtes véritablement la joie du peuple chrétien...

Cause de notre joie, daignez m'éclairer et m'assister dans l'explication que je veux donner de ce titre si doux : *Causa nostræ lætitiæ*, etc.

Division. — Marie, cause de notre joie : *premièrement*, parce qu'elle nous a donné Jésus *secondement*, parce qu'elle répand sur ceux qui l'invoquent les grâces les plus abondantes.

Première partie.— Marie, cause de notre joie parce qu'elle nous a donné Jésus. Ange de Dieu, que disiez-vous aux bergers de Bethléem pendant cette nuit solennelle où naquit le Sauveur ? « Je vous annonce une grande joie. *Evangelizo vobis gaudium magnum*, » Et quelle joie donc, s'il vous plaît?... Un pauvre enfant vient de naître dans une étable ; sa mère l'a couché sur la paille! Y a-t-il donc de quoi se réjouir parce que la terre compte un malheureux de plus ?... Ah ! frères bien-aimés, ce petit enfant, c'est le Roi du ciel, c'est le Sauveur des hommes !... Rédempteur depuis si longtemps promis, après lequel avaient si ardemment soupiré les patriarches et les Prophètes, vous descendez donc parmi nous !,. Salut, salut encore, ô l'attente et le Libérateur de tous les hommes!... Et vous, humble Vierge qui l'avez enfanté, qu'allons-nous vous dire?... Béni soit ce fruit de vos entrailles, béni soit ce Jésus

que vous bercez dans vos bras! O vous, qui nous l'avez donné, vous, *Cause de notre joie*, soyez aussi à jamais bénie!...

Je voudrais, mes frères, vous citer à ce sujet un mot de saint Bernard... Il se représente l'archange Gabriel descendu dans l'humble maison de Nazareth, pour annoncer à Marie qu'elle sera la mère du Sauveur. « Vierge sainte, s'écrie-t-il, l'univers est en suspens; un seul mot de vous calmera ses douleurs et le comblera de joie. L'archange attend votre réponse, nous l'attendons aussi; dites ce mot de commisération, de pitié pour la nature humaine. Consentez à devenir la mère de Jésus; le ciel se réjouira; les âmes qui sont dans les limbes seront consolées; la terre entière se livrera à l'allégresse (1). » Ce mot si désiré, vous l'avez prononcé, Vierge à jamais aimée! « Je suis la servante du Seigneur; que sa volonté s'accomplisse en moi. *Fiat mihi secundum verbum tuum.* » Anges, bénissez le Seigneur! Abraham, Isaac, Jacob, patriarches des anciens temps, réjouissez-vous! Terre, tressaille d'allégresse, ton Sauveur va venir; l'auguste Marie consent à devenir sa mère! O *Cause de notre joie*, puissent tous les siècles vous remercier et vous bénir!...

Seconde partie. — Mais je veux, frères bien-aimés, vous montrer comment la sainte Vierge est encore d'une autre façon la source de notre joie. O Mère trois fois aimable, quel bonheur et quelles délices nous éprouvons à nous réunir au pied de votre autel! Cette joie, vous en êtes la cause ... Puis que de grâces, que de bienfaits vous répandez sur ceux qui vous invoquent! Quelle douce paix, quelle suave gaieté vous accordez à ceux qui vous aiment véritablement! Vous l'avez éprouvé, admirable saint François de Sales. Jeune encore, animé de la plus tendre dévotion pour la sainte Vierge, il s'était mis sous la protection de cette divine Reine du ciel; il l'avait priée d'être son avocate auprès de Dieu... Vint pour lui le moment de l'épreuve... Aucun des saints, mes frères, n'a été à l'abri des tentations. « Le royaume des cieux, dit Jésus-Christ, souffre violence; pour l'obtenir, il faut savoir combattre et vaincre les obstacles que nous rencontrons sur la route qui doit nous y conduire. » François de Sales eut à lutter contre une tentation de désespoir. Il lui semblait que le ciel était à jamais fermé pour lui, qu'il devait être un réprouvé. « Quoi que je fasse, se disait-il à lui-même, beau ciel, je ne te verrai jamais! Dieu de mon cœur, je n'aurai point le bonheur de vous posséder. Enfer, tu seras mon séjour pour l'éternité!... » Et des larmes coulaient de ses yeux, que fuyait le sommeil. Une profonde tristesse s'était emparée de lui; sa santé s'altérait, et on le voyait marcher à grands pas vers la tombe... Vierge compatissante, vous avez eu pitié de lui. Un jour, prosterné devant votre image, il vous adressa cette prière: « O vous qui nous avez donné Jésus, si je ne dois pas avoir le bonheur de contempler votre Fils pendant l'éternité, obtenez-moi du moins la grâce de l'aimer de toute mon âme, pendant que je vivrai sur cette terre. » Mère aimable, vous avez souri en entendant cette prière; l'épreuve avait assez duré; vous avez fait refleurir l'espérance dans cette âme si belle, vous y avez ramené la joie. Cette douce gaieté ne quitta plus désormais François de Sales, elle fait encore aujourd'hui le charme de ses pieux écrits (1). *Cause de notre joie*, combien d'âmes vous avez ainsi consolées dans leur tristesse, et dans combien de cœurs vous avez ramené le calme et la paix!...

Péroraison. — Soyez donc à jamais bénie, ô douce Mère de Jésus, qui avez donné au ciel et à la terre une source si abondante de joies et de consolations! C'est vous qui nous avez ouvert le paradis (2). Justes de l'ancienne loi, louez Marie; elle vous a arrachés à la prison des limbes. Saints de la loi nouvelle, redites éternellement ses louanges; c'est à elle que vous devez votre salut. Et nous, mes frères, qui sommes encore sur la terre, prions avec confiance cette Vierge bénie pour qu'elle nous obtienne de son divin Fils la grâce de pratiquer avec fidélité les vertus chrétiennes, et de mériter un jour d'aller jouir de ces joies immortelles qui nous attendent au ciel. O *cause de notre joie*, oui, nous espérons vous louer et vous bénir pendant l'éternité, mais daignez intercéder pour nous. *Causa nostræ lætitiæ, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry.

Mois de Marie

17e instruction.

Dimanche, 17 mai, à la messe.

Marie, parfait modèle de la piété envers Dieu, et de la piété à l'égard du prochain.

Texte. — *Vas spirituale, vas honorabile, vas insigne devotionis, ora pro nobis.* Vase spirituel, vase honorable, vase remarquable de piété, priez pour nous.

Exorde. — Frères bien-aimés, le sujet que nous

(1) S. Bernard, 1re hom. tie, *supra : Missus est. passim*

(1) Voir *Vie de saint François de Sales*, par Marseillier, liv. 1er.

(2) O beata, per quam data
Nova mundo gaudia!
Et aperta fide certa
Regna sunt cœlestia
Per te mundus lætabundus
Novo fulget lumine.

(*Hymne de saint Casimir*

avons à traiter ce matin demande quelques explications pour être bien compris. Souvent, dans l'Ecriture sainte, le mot *vase* est employé comme terme de comparaison. Ainsi saint Paul, que Dieu avait choisi pour annoncer l'Evangile à tant de villes et à tant de peuples, est appelé « Vase d'élection(1). » Pour expliquer le mystère de la prédestination, nous trouvons encore cette comparaison dans nos Livres saints: « Le potier prend de la terre pour fabriquer des vases différents ; suivant sa volonté, l'un sera destiné aux usages les plus nobles, l'autre aura l'emploi le plus vil (2). » Ainsi la toute-puissance de Dieu prédestine certaines âmes à occuper une place honorable dans le Paradis, tandis que d'autres, à cause de leur infidélité prévue, deviendront des tisons d'enfer... Cette simple explication doit vous faire comprendre avec combien de raison l'auguste Vierge Marie est appelée *Vase spirituel, vase honorable, vase remarqubale par sa piété.*

Vase spirituel. Qui plus que vous, ô douce mère de Jésus, a vécu de cette vie spirituelle qu'on appelle la vie de la grâce?... Qui l'a conservée plus fidèlement?... Puis n'est-ce pas sur vous, ô Vase spirituel, que s'est reposé l'Esprit divin, répandant en vous ces admirables vertus, que vous avez conservées comme de suaves parfums ?... Vase honorable, quel honneur aussi pour vous d'avoir été la mère du Sauveur!...

Proposition.— Cependant, mes frères, je veux m'arrêter à cette pensée: Marie, *vase insigne de dévotion*, et je la traduis par ces mots: Marie, le modèle le plus parfait de la piété.

Division. —Nous allons voir ce matin, en jetant ler yeux sur cet admirable modèle, ce qu'est la piété par rapport à Dieu, et ce qu'elle doit être à l'égard du prochain.

Première partie.— Dans le monde, mes frères, on se fait souvent une idée fausse de la piété, on ne comprend pas tout ce qu'il y a de doux, de suave, d'agréable à Dieu dans cette admirable vertu. On croit généralement qu'elle ne convient qu'aux religieuses ou à d'autres personnes qui se sont dévouées à Dieu d'une manière spéciale. Erreur! mes frères; la piété, c'est la tendresse dans l'amour que nous portons à Dieu, et puisque nous sommes tous les enfants du bon Dieu, tous aussi nous devons avoir pour lui l'amour le plus tendre.

Une histoire va vous faire bien comprendre ma pensée. Un jour, un homme illustre, qui avait occupé les premières dignités dans sa patrie. Thomas Morus, fut condamné à la prison et plus tard à avoir la tête tranchée. Alors régnait en Angleterre Henri VIII, prince fameux par ses débauches et ses cruautés... Morus n'avait jamais voulu se soumettre aux caprices de ce monstre couronné, ni trahir sa conscience en abjurant la foi; il fut donc, comme je le disais, condamné à mort. Il avait trois filles qui toutes l'aimaient véritablement. Deux d'entre elles cherchaient à lui procurer tout ce qui pouvait adoucir sa captivité; mais la troisième nommée Marguerite, ne se contenta pas de cela : elle voulut partager la prison de son père ; elle eût désiré sacrifier sa propre vie pour racheter les jours de ce père vénéré, ou du moins être associée à sa mort... Lorsque Morus eut subi le martyre, Marguerite dépensa le dernier argent qu'elle possédait pour lui procurer un linceul. Elle poussa même la tendresse jusqu'à faire embaumer la tête de ce père chéri, pour la conserver pendant sa vie, comme une précieuse relique!... Elle voulut, quand elle serait morte elle-même, qu'on mît entre ses bras ce précieux souvenir!(1). Eh bien, mes frères, les deux premières filles de Thomas Morus avaient pour lui de l'amour; mais Marguerite seule avait de la piété, c'est-à-dire quelque chose de tendre, de délicat, de dévoué dans l'affection qu'elle lui portait.

Faisons l'application de cette pensée à la piété envers Dieu, et nous comprendrons facilement deux choses: premièrement, combien cet amour tendre, exquis, que j'appelle piété ou dévotion, doit être agréable au Père si bon que nous avons au ciel ; mais surtout nous comprendrons avec combien de justice la sainte Vierge est appelée: *Vas insigne devotionis*, vase excellent de dévotion, ou modèle parfait de la piété envers Dieu.

Quelle tendresse, ô Vierge sainte, d'ans l'amour que vous portiez aux trois personnes divines!... Avec quelle attention vous cherchiez à accomplir tout ce qui pouvait leur plaire! Quelle délicatesse amoureuse dans les soins que vous donniez à votre Jésus; mais surtout quel dévouement, quelle abnégation! Frères bien-aimés, dois je vous répéter ici à quelle rude épreuve fut mise son affection, et vous dire dans combien de circonstances elle mérita le titre de Mère de douleur ? Cependant pas une plainte, pas un murmure ne s'échappa de ses lèvres! Comme elle eût voulu donner sa vie pour racheter celle de Jésus, être associée aux tourments de notre divin Sauveur, afin de les adoucir, en quelque sorte, en les partageant! Voilà, mes frères, le modèle de la véritable piété envers Dieu. Elle est forte et tendre, elle est dévouée, elle s'oublie, elle se donne tout entière. Voyons où nous en sommes à cet égard. Est-il bien rare de rencontrer des personnes, même parmi celles qui font profession de piété, se plaindre des épreuves que Dieu lenr envoie ? Seigneur, semblent-elles dire à Dieu, j'accepterais bien telle peine, mais, je vous en prie, ne m'envoyez par telle autre.» L'une consentirait à être

(1) Actes, IX, 15.
(2) Tim., II, 20.

(1) Audin, *Histoire de Henri VIII,* 2e vol.

éprouvée dans sa réputation, pourvu que Dieu ménageât sa santé; une autre ferait bien quelques légers sacrifices dans sa fortune, mais ô Maître de la vie et de la mort, ne vous permettez pas de coucher dans un tombeau et de rappeler à vous quelques membres de sa famille qui lui soient chers; elle en mourrait de douleur! Frères bien-aimés, la piété chez toutes ces personnes est loin d'être parfaite, loin d'approcher de celle que vous aviez pour Dieu, ô vous que nous appelons : *Vase excellent de dévotion.*

Seconde partie. — Voyons maintenant mes frères ce que la piété doit-être à l'égard du prochain. Saint François de Sales disait que les personnes véritablement pieuses doivent être pleines de charité, d'affection, de condescendance à l'égard du prochain. « Gardez pour vous, disait-il les épines de cette belle fleur; que ceux avec lesquels vous vivez ne sentent que le parfum de la rose. Que personne, continuait-il, ne souffre autour de vous de vos exercices de piété; la dévotion doit-être toute aimable (1). » Ah chrétiens, si la piété était comprise et surtout pratiquée comme le demande ce grand saint, par les personnes qui en font profession oui, tout le monde l'aimerait et l'on n'entendrait pas si souvent faire des plaintes contre cette belle vertu. Plaintes, il est vrai, la plupart du temps injustes, mais convenons aussi tout bas qu'elles sont quelquefois méritées... On veut bien prier; mais faire un effort pour conserver l'égalité d'humeur dans son ménage avec son époux et ses enfants, impossible ! Vous ne manquez pas un jour ma chère sœur, au moindre de vos exercices de piété c'est bien ; mais peu de jours aussi se passent sans qu'il vous échappe des paroles de médisance, je n'ose pas dire de calomnie, coutre telle personne qui vous déplaît. Ah! votre piété est loin d'être parfaite : car nous avons dit que cette vertu ne nous imposait pas seulement des devoirs envers Dieu, mais aussi à l'égard du prochain. Admirable Vierge Marie, c'est encore vers vous que nous devons tourner les yeux pour voir accomplies, dans toute leur perfection , les obligations que la piété nous impose par rapport au prochain.

Pour ne pas être trop long, mes frères, je vous parlerai seulement de la visite qu'elle rend à sa cousine sainte Elisabeth. Marie menait à Nazareth une vie de solitude et de recueillement ; quelle ineffable douceur elle trouvait dans ses entretiens avec Dieu! Suaves délices de la prière, avec quelle plénitude elle vous goûtait ! Mais l'ange du seigneur lui a laissé entendre que sa parente, sainte Elisabeth avait besoin de ses services. Ecoutez ce que dit l'Evangile : « Marie se leva en toute hâte, se rendit, en traversant une contrée montagneuse, dans la maison qu'habitait sa cousine. » Pesez bien chacun des mots; elle se lève, elle se hâte; elle n'allègue pas un exercice de piété à terminer; elle ne dit pas que dans sa solitude le commerce avec Dieu lui devient plus facile; qu'il lui semble plus parfait de se livrer à la contemplation. Non, mes frères; Dieu demande d'elle un service pour le prochain, elle s'empresse de lui obéir. Mais, ô Vierge sainte, vous êtes faible, le voyage long; puis il s'agit de franchir des montagnes: Non mes frères nulle difficulté ne saurait l'arrêter. Ainsi nous même devrions-nous faire, dans les devoirs que nous avons à remplir à l'égard du prochain nul obstacle ne devrait nous arrêter quand Dieu commande.

PÉRORAISON. — Frères bien aimés, je ne vous montrerai pas les grâces apportées par la présence de Marie dans la maison de Sainte Elisabeth ; l'Esprit saint, éclairant tout à coup cette pieuse parente de la sainte Vierge qui la salue comme bénie entre toutes les femmes ; son enfant tressaillant dans son sein : le futur précurseur de Jésus sanctifié dès avant sa naissance. Pourtant il nous serait facile de conclure de là que souvent de grandes grâces sont attachées aux services qu'une véritable piété sait rendre au prochain.

Je veux, en terminant vous citer une histoire: celle de saint Louis de Gonzague. Sa mère pieuse l'avait mis sous la protection de la sainte Vierge avant même qu'il ne fut venu au monde. Les très saints noms de Jésus et de Marie furent les premières paroles qu'elle lui apprit à prononcer. Aussi nous voyons ce saint jeune homme, à peine âgé de huit ans, choisir la sainte Vierge pour sa patronne. « Douce Mère de Jésus, répétait-il souvent, gardez moi sous votre puissante protection inspirez-moi ce que je dois faire pour vous être toujours agréable (1). » Façonné en quelque sorte par les mains de la Mère de Jésus, Louis devint à l'exemple de sa patronne, un modèle parfait de piété. Avec quel amour, avec quelle tendresse, avec quelle générosité il quitte la plus brillante fortune, pour se dévouer tout entier au service de Dieu ! Mais aussi quel modèle de piété à l'égard du prochain! « Jeune prince vous n'avez que vingt trois ans, lui dit son supérieur, quittez votre cellule, allez dans les hôpitaux soigner les pestiférés ; dans quelques jours vous y trouverez la mort, mais vous aurez fait votre devoir. » Et Louis de Gonzague allait joyeux soigner les pauvres moribonds; et peu de jours après il expirait de la mort des saints, les yeux fixés vers le ciel en disant ; « Nous partons avec joie. *Lætanter imus.* » O Marie, oui, c'était vous qui aviez fait de ce jeune homme évangélique le modèle de la piété la plus parfaite. Daignez aussi nous prendre sous votre protection, et nous obtenir cette

(1) S. Francois de Sales, *Introduction à la vie dévote* et dans ses *Lettres de direction, passim.*

(1) *Vie des saints*, 21 juin.

même grâce. Modèle parfait de piété, priez pour nous. *Vas insigne dévotionis ora pro nobis.* Ainsi-soit-il.

L'abbé Lobry.

Mois de Marie

18e instruction

Dimanche 17 mai (à la prière du soir).

Marie comparée à la rose : la rose croit au milieu des épines, elle est la reine des fleurs, elle fournit un remède salutaire ; applications de ces propriétés à la sainte Vierge.

Texte. — *Rosa mystica, ora pro nobis.* Rose mystique, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, les fleurs sont le plus bel ornement de la terre... Comme leur beauté nous charme ! Comme nos regards aiment à se reposer sur leurs nuances si brillantes et si variées !... Mais non-seulement les fleurs réjouissent notre vue ; elles répandent les odeurs les plus suaves ; nous aimons à respirer leurs parfums. Les abeilles aussi vont butiner dans leurs corolles, ce doux suc qui deviendra le miel... Fleurs délicates, la rapidité, avec laquelle vous vous fanez nous rappelle aussi avec quelle vitesse passe notre vie...

A plusieurs de ces fleurs, joyaux de la nature, que la Providence de Dieu nous prodigue avec tant de libéralité, on a de plus attaché une signification symbolique (1). Du lis, on a fait l'emblême de la pureté ; de la violette celui de l'humilité. Dans ce *langage des fleurs,* la rose a aussi son sens... Blanche elle est le symbole de l'innocence ; rouge, elle signifie l'amour Vierge bénie, avec combien de raison vous êtes appelée par l'Eglise : *Rose mystique.* Quelle que soit la couleur qu'on donne à cette fleur, elle n'est qu'un emblême bien imparfait, soit de l'innocence, qui orne votre âme immaculée soit de cet amour divin, si ardent dans votre cœur qu'il dépasse celui des anges et des séraphins. *O rose mystique,* vous la plus belle fleur qui brille dans les jardins du ciel, daignez intercéder pour nous. *Rosa mystica, ora pro nobis.*

Proposition et division. Je veux, mes frères, vous montrer avec combien de justesse la sainte Vierge est comparée à la rose... Je m'arrêterai seulement à trois ressemblances : *Premièrement,* la rose croit au milieu des épines ; *secondement,* c'est la plus belle des fleurs ; *troisièmement,* elle fournit plus d'un remède salutaire. Nous ferons en même temps à la sainte Vierge l'application de ces trois qualités, et nous verrons combien justement elle est saluée du titre de *Rose Mystique.*

Première partie. — La rose croit au milieu des épines. Inutile, mes frères de vous démontrer cette vérité ; plusieurs d'entre nous peut-être se sont déchirés les mains, en essayant de la cueillir au milieu du buisson hérissé qui la porte... Cependant, cette fleur elle-même est sans épines ; elle n'a rien de dangereux, et éclipse de beaucoup la beauté du buisson qui la produit. Marie ausi est née au milieu des épines elle y a grandi, elle s'y est épanouie !... Si nous considérons ses ancêtres, depuis le commencement du monde, à part quelques justes, qui eux-mêmes ne furent pas exempts de fautes quelle longue liste de pécheurs !,.. Parmi les femmes, sans parler d'Eve, qui s'est laissé séduire par le serpent infernal, je compte : Thamar, incestueuse ; Rahab courtisanne ; Ruth idolâtre ; Betsabée adultère !.., Si je regarde parmi les hommes : c'est David adultère et homicide ; Salomon, idolâtre ; Achas, un impie et une foule d'autres grands pécheurs. C'est, en quelque sorte, sur ce buisson d'épines que Marie a pris naissance, comme une rose très belle (1)!.,

Si nous examinons l'époque où elle naquit, quel désordre couvrait le monde !... L'idolâtrie partout triomphante : les crimes les plus abominables, souillant la terre ; l'iniquité, l'infamie, débordant partout comme un immense torrent!.. Et même chez le peuple juif, l'ambition, la haine l'incrédulité comptaient de nombreux partisans ; Jésus-Christ lui-même a pu traiter avec vérité ce peuple de *génération impie et adultère.* C'est du milieu de ces épines, de cette corruption profonde que sort cette rose mystique ; c'est au sein de tous ces aiguillons qu'elle croit douce, suave et délicieuse.

Voulez-vous encore entendre par buisson épineux, l'ensemble des peines, des épreuves et des douleurs de la vie, qui font sentir à toute chair vivante leurs cuisantes blessures?... Alors rappelez-vous les larmes qu'elle a versées, les épreuves auxquelles Dieu la soumit : pauvreté, exil soupçons calomnieux... Elle a vu se fermer bien des cercueils, ceux de saint Joachim, de sainte Anne, ses parents chéris ; celui de saint Joseph, son protecteur, son époux, et surtout celui de son bien-aimé Jésus !,.. Au milieu de toutes ces épines, parmi ces pointes acérées, *Rose mystique,* avec quelle fraicheur vous vous épanouissez ... Que vous êtes belle ! comme votre vertu brille du plus vif éclat ; comme vous répandez les plus suaves parfums !..,

Seconde partie. — La rose est la plus belle des fleurs. Un poëte païen disait (2) : « Si le Dieu suprême voulait donner un Dieu aux fleurs ce serait la rose qu'il choisirait ; car elle est l'ornement de la terre, l'orgueil des jardins, la perle des fleurs le joyau des prairies. » En effet, mes frères, si

(1) Voir *le langage des fleurs*, par Fertiault.

(1) Cf. Miechow *Litanies de la très sainte Vierge* t. IV

(2) La fameuse Sapho.

jamais vous l'avez contemplée épanouie dans toute sa fraîcheur, se balançant mollement sur sa tige hérissée d'épines, comme pour mieux répandre au loin ses parfums, vous n'avez pu vous défendre d'un sentiment d'admiration; vous vous êtes dit à vous-mêmes: Que cette fleur est belle ! Ah! chrétiens, plongeons par la pensée jusque dans les profondeurs du paradis!... Voyez-vous cette immense assemblée de saints et de bienheureux, couronnés par la main de Dieu d'un diadème de gloire!... Voyez-vous ces anges et ces archanges, resplendissant d'un éclat, d'une beauté, d'une lumière que vos regards ne sauraient contempler!.. Fleurs brillantes des parvis célestes, que vous êtes belles, et quels doux parfums vous répandez dans les cœurs qui vous admirent et cherchent à savourer vos vertus!... Frères chéris, tous ces saints réunis ne forment, pour ainsi dire, qu'une vaste guirlande autour de Marie; au milieu de toutes ces fleurs elle brille comme une Reine!... Sa sainteté, qu'aucune sainteté n'égala jamais; sa perfection, à laquelle nulle autre perfection ne saurait être comparée, la font la plus belle, la plus resplendissante de tous ces esprits bienheureux, qui pourtant furent si richement décorés par la main de Dieu même... Roi tout-puissant, vous avez voulu donner une reine aux fleurs qui embellissent votre parterre; vous avez choisi la *Rose mystique* qui fut l'ornement de la terre, la gloire de la nature humaine, la perle de l'Eglise, et vous en avez fait le plus riche joyau du paradis...

Troisième partie.—La rose embaume de ses parfums tout ce qui l'entoure; mais ces parfums ne sont pas stériles. On en extrait une liqueur odorante qui réjouit et réconforte le cœur; on en tire plusieurs remèdes salutaires qui, selon les médecins, guérissent la faiblesse des malades et hâtent, chez les convalescents, le retour à la santé (1). Avec combien de justesse, par ce côté encore, vous êtes comparée à la rose, ô douce Mère de Jésus!... Non-seulement vous réjouissez et la terre et les cieux par l'odeur de vos vertus; non-seulement les âmes saintes et virginales sont attirées par la suavité de vos parfums (2); mais vous fortifiez le juste, qui possède la santé, vous l'encouragez, vous le soutenez, vous réconfortez son âme. Puis, frères bien-aimés, quel remède salutaire ne fournit pas aux âmes faibles et convalescentes cette *Rose mystique*? Pauvres pécheurs, qui n'avez pas le courage de secouer vos chaînes, qui ne vous sentez pas la force de sortir de l'état du péché, vous êtes bien malades ! que votre faiblesse est grande!... Prenez garde, elle peut vous conduire à la mort.. Ayez donc recours

(1) Voir *le Dictionnaire des dictionnaires de médecine*, par le docteur Fabre.
(2) Cant. I, 3

à Marie, priez-la avec ferveur, versez quelques larmes à ses pieds, elle aura pitié de vous; sa protection, comme un remède divin, arrêtera les progrès du mal, et vous disposera à recouvrer la santé... Et nous, qui sommes si faibles dans la voie du bien, nous qui retombons si souvent et si facilement dans les mêmes imperfections, pauvres convalescents, ayons aussi recours à la Vierge, supplions-la de bénir nos efforts, de nous aider à recouvrer une santé parfaite. « Salut donc, lui dirons-nous avec un saint, ô Vierge, fleur brillante née de l'épine! Reine, accordez-nous l'objet de nos demandes. Venez à notre secours; offrez-nous votre main, et conduisez-nous vers les célestes hauteurs (1)... »

Péroraison.—Frères bien-aimés, ce nom de *Rose mystique*, donné à Marie, me rappelle une histoire que je veux vous raconter en terminant. En 1586, le 20 avril, naissait à Lima, capitale du Pérou, une jeune fille prédestinée à devenir une grande sainte. Sa mère, peu après la naissance de cette enfant, aperçut sur son visage une rose vermeille et brillante de lumière. Au même instant, la glorieuse Mère de Dieu lui apparut, exprimant le désir que cette fille porta le nom de Rose, nom qui symbolisait à la fois l'innocence, que conserverait intacte cette enfant, et le tendre amour qui l'unirait à Jésus... En effet, dès l'âge de cinq ans, elle fit vœu de virginité. Puis elle monta, croissant de vertus en vertus, à un tel degré de perfection, que Jésus-Christ, lui apparaissant, voulut s'unir à elle par des fiancailles mystérieuses... L'humble jeune fille, craignant que cette vision ne soit une illusion du démon, a recours à la sainte Vierge, son refuge ordinaire... Bonne Mère de Jésus, vous vous êtes montrée vous-même à cette chaste enfant, et, pour la rassurer, vous lui avez dit ces paroles : « Rose, la bien-aimée de mon Fils, ne crains rien, tu es maintenant sa véritable épouse. » Et joyeuse, la jeune vierge remercia Marie... Le reste de ses jours fut presque une prière continue; elle mourut jeune encore, en prononçant ces douces paroles : « Que Jésus soit avec moi (2). » Glorieuse Reine du ciel, nous ne mériterons pas de recevoir de pareilles faveurs; mais obtenez nous de fleurir pour votre Fils au milieu des épines de ce monde; de répondre fidèlement à ses desseins sur nous. Remède divin, fortifiez nous dans nos langueurs et guérissez les infirmités de nos âmes... *Rose mystique, priez pour nous. Rosa mystica, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry.

(1) Saint Bonaventure, *Petit Psautier de la Vierge.*
(2) Ribadeneira, *Vie des saints*, 30 août.

Mois de Marie

19e INSTRUCTION.

Lundi, dix-huitième jour de mai.

Marie, ornement de l'Eglise; son plus sûr rempart contre ses ennemis.

Texte. — *Turris Davidica, ora pro nobis.* Tour de David, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, le saint roi David, craignant que la ville de Jérusalem ne tombât entre les mains des Sidoniens, avait fait construire, sur une montagne voisine de cette ville, une tour élevée qui devait la protéger. Les soldats, réfugiés dans cet asile, n'avaient rien à craindre de la part des ennemis, et la ville entière se trouvait en sûreté. La sainte Vierge est comparée à la tour de David par l'Eglise pour plusieurs raisons. Nos âmes étaient exposées à tomber entre les mains du démon; nous avions besoin d'une protection puissante qui fût notre sauvegarde contre leurs attaques répétées. Dieu nous donna la sainte Vierge pour nous servir de refuge et pour être notre défense. A l'abri de cette tour puissante, nous pouvons braver les efforts des démons et même repousser leurs attaques d'une manière victorieuse... O *Tour de David*, faites-nous la grâce de bien comprendre votre force et votre puissance, et accordez-nous de chercher toujours un abri sous votre tutelle bien-aimée. *Turris Davidica, ora pro nobis.*

Proposition et division. — La tour de David faisait : *premièrement*, le plus bel ornement de Jérusalem; *secondement*, elle était son plus sûr rempart. Marie est également le plus bel ornement de l'Eglise et son plus sûr rempart contre ses ennemis.

Première partie.—La tour de David était le plus bel ornement de Jérusalem. Par sa force et par sa solidité, elle faisait l'admiration des étrangers; les livres saints en parlent avec enthousiasme et nous disent qu'elle était richement décorée. Comme un chêne majestueux élève sa cime au-dessus des broussailles qui l'environnaient; ainsi, mes frères, Marie fait le plus bel ornement de l'Eglise; les étrangers, c'est-à dire les hérétiques ont le cœur droit, nous envient cette puissante patronne. Parmi les protestants et les autres hérétiques, on a vu les âmes restées droites et les cœurs demeurés innocents, garder son image avec joie, et se faire un honneur de porter sa médaille bénie... Aussi, combien de ces âmes dévouées et errantes elle a ramenées à la vérité!.. Combien d'hérétiques de toute sorte ont dû à cette Mère bénie le bonheur de rentrer dans le sein de la sainte Eglise catholique. O *Tour de David*, qui peut en effet, vous contempler sans être pénétré pour vous de la plus vive admiration!... Reine pleine de majesté, votre dignité de Mère de Dieu vous élève incomparablement au-dessus de toutes les créatures! Votre sainteté, vos vertus, votre admirable perfection vous rendent digne de ce haut rang!... N'est-ce pas à votre école que ce sont formés tous les saints? Aux apôtres, vous avez appris ce zèle admirable, avec lequel ils ont travaillé à la conversion du monde; aux martyrs, vous avez enseigné ce courage surhumain qui les a fait mépriser les tourments et braver la mort, plutôt que de trahir leur foi. Saints confesseurs, c'est à ses leçons que vous devez cette humilité, cette douceur, cette sagesse et toutes ces belles vertus qui font votre admiration. Pieuses Vierges, près d'elle vous avez cueilli le lis de la virginité; c'est elle aussi qui l'a fait fleurir si fidèlement dans vos cœurs. O *Tour de David*, oui, vous êtes l'ornement de l'Eglise, et, après Jésus, nous le reconnaissons, c'est à vous que la sainte Eglise catholique doit tout ce qu'elle a enfanté de plus beau, de plus saint de plus parfait. Vierge auguste, vous auriez pu donner des leçons au ciel et apprendre aux anges eux-mêmes comment Dieu doit être aimé!... Salut donc, ô la gloire de Jérusalem et son plus bel ornement!...

Seconde partie. — J'ai ajouté que la tour de David était pour Jérusalem le plus puissant rempart. Elle servait à repousser les ennemis, à protéger les citoyens, et l'Ecriture sainte nous apprend que mille boucliers, armures des braves, étaient suspendus à ses murailles (1). C'est bien aussi, mes frères, le rôle que remplit la sainte Vierge à l'égard de l'Eglise. Elle repousse les ennemis de notre foi. Les démons, ces adversaires acharnés de la vérité catholique, ne sauraient lui résister; ils sont obligés de reculer devant elle; plus d'une fois, ils en ont fait l'aveu. Un jour que saint Dominique exorcisait un possédé, il contraignit les diables, qui s'étaient emparés de cet homme, à confesser le pouvoir de Marie. «Oui, elle est, disaient-ils, notre ennemie, notre reine, notre confusion. Elle dissipe toutes nos ruses, comme le soleil fait disparaître les nuages. Elle brise nos entreprises, elle sauve, malgré nous, ceux qui recourent à elle et sont fidèles à la servir. Un seul de ses soupirs adressé à la sainte Trinité, fait plus d'effet que toutes les prières des autres saints. Sachez, ajoutaient ces esprits infernaux, que si cette petite femme (ils l'appelaient ainsi par mépris), n'eût renversé nos desseins, nous aurions exterminé l'Eglise et renversé la foi (2). »

C'est elle aussi qui a ruiné les efforts des hérétiques, ces autres ennemis acharnés de l'Eglise,

(1) Cantiq. IV, 4.
(2) Cf. Joannes Martinus, *Vita Sancti Dominici*, et le P. Poiré, *Triple couronne*, t. II, p. 376.

et c'est avec raison que nous chantons à sa gloire, *qu'elle a été victorieuse de toutes les hérésies qui ont paru dans le monde*. Aussi avec quel acharnement chacun des hérésiarques s'est-il élevé contre la gloire de Marie! Mais efforts impuissants, leur tête s'est brisée contre cet inexpugnable rempart, et tous, dès ce monde, ont reçu leur châtiment. Nestorius lui refuse le titre de Mère de Dieu ; il meurt dans l'exil et la langue pourrie. Copronyme, empereur impie de Constantinople, attaque ses images, il expire vaincu, loin de sa capitale et dans d'atroces douleurs, que ceux qui l'entourent regardent comme un châtiment du Ciel. Luther, Œcolompade ont blasphémé ses vertus, nié sa sainteté ; ils meurent misérablement, celui-ci étranglé dans son lit, celui-là ayant déjà dans son âme les tortures de l'enfer. Frères bien-aimés, je n'en finirais pas si je voulais vous citer toutes les preuves qui établissent que Marie fut toujours pour la sainte Eglise la *Tour de David*, le rempart le plus inexpugnable contre ses ennnemis...

Péroraison.— Frères bien-aimés, un trait raconté par saint Antonin et d'autres auteurs dignes de foi(1), va vous montrer encore cette puissance de la sainte Vierge sur les démons. Je veux, en terminant, vous le raconter en peu de mots. Un nommé Théophile, trésorier d'une église jouissait de l'estime générale. Tout à coup il est accusé faussement d'avoir volé les biens de cette église. Irrité et hors de lui-même, il promet son âme à Satan s'il fait que son innocence soit reconnue. Le démon accepte le marché; Théophile signa le contrat de son sang. Peu après, le voleur fut reconnu et le trésorier justifié. Pénétré de douleur du crime qu'il avait commis, il l'avoua publiquement à l'église ; mais le désespoir était dans son âme. Il conjura donc avec larmes la sainte Vierge de lui obtenir son pardon. La mère de miséricorde fit plus; pour lui montrer que son crime était pardonné, elle arracha des mains de Satan l'engagement que cet infortuné avait pris, et le lendemain, pendant qu'il priait, il trouva à ses pieds le pacte qu'il avait signé de son sang... Peu de jours après, il expirait dans les sentiments de la piété la plus vive, en bénissant Marie. O *Tour de David*, soyez aussi pour nous un rempart et un refuge; protégez-nous contre les ennemis qui nous entourent; aidez-nous à triompher des tentations qui nous obsèdent ; que, grâce à votre miséricorde, nous puissions aussi, avec vos fidèles serviteurs, vous louer et vous bénir pendant l'éternité. *Tour de David, priez pour nous. Turris Davidica, ora pro nobis*. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry

(1) Voir *Triple couronne*, t. II, p. 410.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXII

LES SOUFFRANCES DE CETTE VIE SONT UN RICHE TRÉSOR.

Naitre, souffrir et mourir, n'est-ce pas là en trois mots, depuis le péché originel, l'histoire de la pauvre humanité, de chacun de nous en particulier? Jetés par la main du Créateur sur cette terre de misères, nous y éprouvons, du berceau à la tombe, mille tribulations ; du côté de l'esprit, qu'il faut péniblement défricher dès le jeune âge, si nous ne voulons croupir dans une honteuse ignorance; du côté du cœur, où fourmillent les passions terribles qui nous plongeraient dans un abîme de maux si nous ne les combattions sans cesse ; du côté des sens, que les intempéries des saisons, la faim, la soif, les maladies, une foule d'accidents imprévus incommodent et torturent. Hélas! que deviendrons-nous, infortunés que nous sommes! Le Seigneur, qui, par un juste châtiment de nos iniquités, nous condamne ainsi aux douleurs et à la mort, nous aurait-il donc laissés sans consolation ici-bas?... Oh! non: son cœur de père, grâce à une merveille que nous ne saurons jamais admirer assez, a trouvé le moyen de nous rendre capables de supporter patiemment les souffrances, de quelque nature qu'elles soient et d'où qu'elles viennent; que dis-je ? de nous les faire estimer, aimer, rechercher même, comme une monnaie précieuse à l'aide de laquelle nous pouvons acheter le ciel; et cette merveille, la voici : Le Fils de Dieu lui-même est descendu dans cette vallée des larmes pour nous apprendre par ses paroles et ses exemples comment un chrétien doit envisager les tribulations de cette vie, pour nous mériter ensuite la grâce de bien souffrir et de transformer nos souffrances en une source abondante de richesses spirituelles.

Les saints, qui prenaient pour règle de leurs pensées et de leur conduite, non pas les sentiments du monde et de la nature, mais les enseignements du divin Crucifié, ont toujours regardé les souffrances bien endurées comme un trésor d'un très-grand prix. Entendons-les dans leurs discours : ils ne tarissent pas d'éloges sur l'excellence des croix qu'il plait à la justice divine de nous imposer. Voyez-les à l'œuvre : ils ne sont jamais si contents que quand ils trouvent l'occasion de souffrir, tandis qu'on les voit s'affliger quelquefois parce que tout leur réussit. Citons des exemples. Nous distinguerons par des chiffres les principales idées; chacune d'elles pourra servir de sujet de méditation ou d'entretien familier:

1° Saint Augustin disait: « Si vous n'avez encore rien eu à souffrir pour Dieu, tenez pour

certain que vous n'avez pas encore commencé à être un de ses serviteurs; l'Apôtre affirme que tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution. »

Saint François-Xavier, étant à Lisbonne, se trouvait peiné de ce que tout allait à souhait pour lui. Il aurait craint d'être mal avec Dieu s'il n'avait été souvent favorisé de quelque croix.

2° « Le Fils de Dieu, s'écrie sainte Thérèse, a opéré notre salut par le moyen des souffrances; il a voulu par là nous enseigner qu'il n'y a rien de plus propre à glorifier Dieu et à nous sanctifier que de souffrir. Oui, oui, souffrir pour l'amour du Seigneur, c'est le chemin de la vérité. »

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, ayant été indignement outragée dans sa dernière maladie, donna des marques spéciales de son amitié à la personne de qui elle avait reçu l'injure ; et elle se réjouissait d'avoir eu avant sa mort cette belle occasion de souffrir. « Je ne désire pas mourir bientôt, dit-elle, parce qu'on ne peut pas souffrir lorsqu'on est dans le ciel; je désire, au contraire, vivre longtemps pour pouvoir souffrir longtemps encore pour l'amour de mon Dieu. »

3° « Le chemin du ciel est étroit, dit saint Jean de La Croix; que celui qui veut marcher avec plus de facilité se décharge de toutes choses et qu'il s'appuie sur le bâton de la croix, c'est-à-dire qu'il soit bien résolu à tout souffrir pour l'amour de Dieu. »

Taulère affirme avoir connu un grand serviteur de Dieu, qui, craignant que les consolations dont il était inondé ne devinssent pour lui un obstacle à obtenir les joies du ciel, pria instamment le Seigneur de l'en délivrer. Sa prière eut son effet; pendant cinq ans consécutifs il n'éprouva pas la moindre consolation spirituelle; ayant ensuite goûté quelque douceur, il dit à Dieu : « O mon Dieu, je ne désire en ce monde aucun contentement; je veux qu'il n'y ait que vous qui entriez dans mon cœur; il me suffit sur la terre que votre très-sainte volonté s'accomplisse en moi. »

4° « Le Seigneur a coutume, dit sainte Thérèse, de récompenser par quelque tribulation les services que lui rendent ceux qui l'aiment. Les tribulations sont d'un prix inestimable pour ceux qui vous aiment, ô mon Dieu. Que ne leur est-il donné d'en connaître la valeur ! »

Quand le vénérable Palafox voyait qu'après avoir fait une bonne œuvre, il était calomnié ou avait quelque autre croix à porter, il recevait cette croix comme une grâce spéciale de Dieu et disait: « Je ne reçois pas en ce monde la récompense de ce que j'ai fait pour Dieu, c'est une preuve qu'il veut me la donner dans le ciel. »

5° « O vous, s'écrie saint Jean de La Croix, qui soupirez après le calme et les consolations, si vous saviez combien il est agréable à Dieu et combien il vous est avantageux de souffrir, vous ne chercheriez jamais aucune satisfaction en quoi que ce soit; vous ne regarderiez, au contraire, comme un grand bonheur de porter votre croix à la suite de Jésus-Christ. »

Jésus-Christ fit connaître à sainte Thérèse que les âmes qui sont les plus chères à son Père sont celles qui souffrant davantage, souffrent avec un plus grand amour. Depuis ce moment, les souffrances firent ses délices; elle protestait qu'elle n'échangerait pas ses peines contre tous les trésors du monde. Sa devise était : « Ou souffrir, ou mourir. »

6° « Un seul *Dieu soit béni* dans le temps de l'adversité, dit saint Jean d'Avila, vaut mieux que mille *je vous remercie* dans le temps de la prospérité. »

Comme on demandait à la bienheureuse Angèle de Foligni comment elle pouvait souffrir avec tant de joie : « Croyez-moi, répondit-elle, nous ne connaissons pas le prix des souffrances; si nous savions les apprécier à leur juste valeur elles deviendraient pour nous un objet de rapine : chacun chercherait à ravir aux autres les occasions de souffrir. »

7° « Une once de croix vaut plus qu'un million de livres de prières, dit la vénérable sœur Victoire Angelini. Être crucifié pendant un jour vaut mieux que de faire d'autres saints exercices pendant cent années. Il vaut mieux être un moment en croix que de goûter les délices du paradis. »

Saint François, dans une maladie, endurait de très vives douleurs. Un de ses religieux l'ayant invité à demander au Seigneur quelque adoucissement à ces maux, le saint l'en reprit, et au même moment on l'entendit adresser à Dieu ces paroles : « Seigneur, je vous rends grâces des douleurs que je souffre; je vous supplie de les augmenter au lieu de les diminuer. »

8° « Si le Seigneur vous donnait le pouvoir de ressusciter les morts, disait saint Jean de La Croix, il vous donnerait beaucoup moins que quand il vous fait souffrir. Vous lui seriez redevable du don des miracles; mais en vous faisant souffrir, il se rend votre débiteur si vous souffrez avec patience. Quand vous n'auriez d'autre récompense que celle de souffrir quelque chose pour un Dieu qui vous aime, ne serait-ce donc pas une assez grande récompense ? Celui qui aime comprend ce que je dis. »

Ce même saint ajoutait que si le seigneur lui avait donné le choix d'être placé dans le ciel parmi les anges ou jeté dans la prison avec Paul, il aurait préféré la prison au ciel.

Saint Louis, s'entretenant un jour avec le roi d'Angleterre de sa captivité chez les Turcs : « Je remercie Dieu de tout mon cœur, lui disait-il, du mauvais succès qu'a eu cette guerre. Je me réjouis plus de la patience que le Seigneur m'ac-

corda alors que si j'étais devenu le maître du monde entier. »

Un saint vieillard, qui avait passé un an sans être malade, s'en affligeait vivement : « Dieu m'a sans doute abandonné, puisqu'il ne me visite plus, » disait-il.

Saint François et saint André Avellin pensaient que le Seigneur n'était pas content d'eux les jours qu'ils n'avaient rien eu à souffrir pour son amour.

9º « Nous n'avons jamais tant de motifs de nous consoler, que quand nous nous retrouvons accablés de souffrances et de travaux, puisque c'est ce qui nous rend semblables à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette ressemblance est le vrai signe de notre prédestination. » (Saint Vincent de Paul.)

Saint André, apôtre, était parfaitement convaincu de cette vérité. Au moment même où il commença d'apercevoir la croix sur laquelle il devait être attaché, il s'écria rempli d'allégresse; « O croix, l'objet de mes désirs les plus ardents, si tendrement aimée et recherchée avec tant de passion, je vais à toi plein d'assurance et de joie sépare-moi des hommes et rends-moi à mon Maître! »

Un marchand ayant prié sainte Thérèse de le recommander à Dieu, elle le fit; et ayant eu ensuite l'occasion de lui parler, elle lui dit : « Je vous ai recommandé à Dieu, et il m'a révélé que votre nom est écrit dans le livre de vie, et pour preuve de cette vérité je vous avertis que dès cet instant rien ne vous prospèrera ici-bas. » C'est ce qui arriva. Peu après, tous les vaisseaux que ce marchand avait sur mer périrent, et il fut réduit à la triste nécessité de ne pouvoir plus faire face à ses affaires. Cependant ses amis lui achetèrent un vaisseau, afin qu'il pût réparer ses pertes, au moins en partie ; mais ce vaisseau ne tarda pas à couler à fond comme les premiers. Aussitôt qu'il l'eut appris il se constitua de lui-même prisonnier ; mais ceux dont il était le débiteur, connaissant sa probité, lui ouvrirent les portes de son cachot. Alors il vécut très-pauvre, servant Dieu en toute humilité. Sa mort fut celle d'un saint.

Pieux lecteurs, un langage aussi étrange que celui que vous venez d'entendre n'est-il pas bien fait, de nos jours surtout où la sensualité trône en souveraine, pour révolter la nature et confondre la sagesse mondaine? Qu'y a-t-il, en effet, de plus contradictoire et de plus incompatible en apparence que ces deux choses : souffrir et être heureux? Mais rappelez vous que, dans tous les temps, la croix a été le scandale des Juifs, c'est-à-dire des orgueilleux, et la folie des gentils, c'est-à-dire des esprits charnels. Pour comprendre le prix des souffrances, il faut un cœur droit, pur et plein d'amour pour le divin Maître.

L'abbé GARNIER.

Les Sacramentaux

DÉCISIONS RELATIVES AUX OBJETS DE PIÉTÉ INDULGENCIÉS.

(1e article.)

IV. *Chapelets* (suite).

5º Beaucoup de personnes, lorsqu'elles présentent des objets de piété à indulgentier à un prêtre qui a obtenu du Souverain Pontife la faculté générale de bénir ces objets avec application des indulgences, se préoccupent de savoir si ce prêtre est spécialement autorisé à appliquer les *indulgences apostoliques*. Il en est peu, d'ailleurs qui sachent en quoi consistent ces indulgences.

Les indulgences dites *apostoliques* sont celles que le Pape attache lui-même aux objets de piété qu'il bénit. Cet usage a été introduit dans l'Eglise par Sixte V, vers la fin du XIVe siècle. On trouva dans les décombres des anciens murs de la basilique de saint-Jean de Latran, qu'il faisait restaurer, un grand nombre de médailles en or, portant l'empreinte de la croix. le Pontife, en les distribuant, accorda des indulgences multipliées à ceux qui furent assez heureux pour en obtenir. Avant lui, lorsque les Papes faisaient présent d'objets de piété, ils se contentaient de les bénir sans les indulgencier.

Les prêtres autorisés à indulgencier les objets de piété leur appliquent ces mêmes indulgences. Elles sont énoncées d'une manière générale dans les indults rédigés en la forme ordinaire. Communément donc, le prêtre qui indulgencie un chapelet lui applique les indulgences apostoliques, et, de plus, s'il en est fait expressément mention dans l'indult, les indulgence spéciales dites de sainte Brigitte.

Les indulgences apostoliques sont énumérées dans l'Instruction officielle que nous avons publiée, page 684 du 3e volume de la *Semaine du clergé*.

6º Les indulgences attachées aux objets fixes ou mobiles qui sont à l'usage commun des fidèles par exemple, aux stations du *Via crucis*, sont *réelles* et suivent le sort de la chose même. Quant aux indulgences appliquées aux objets qui servent pour la dévotion privée bien qu'elles soient aussi attachées aux choses, elles sont cependant essentiellement *personnelles*, c'est-à-dire qu'elles sont accordées exclusivement en faveur de la personne à qui l'objet appartient et qu'elle seule en peut profiter. Il n'en saurait être autrement qu'en vertu d'une concession spéciale et formelle, telle que celle qu'ont obtenue certaines congrégations de sœurs gardes-malades, pour les crucifix qui sont à leur usage personnel, et au moyen desquels les moribonds à qui elles les prêtent mo-

mentanément peuvent gagner l'indulgence plénière. Les chapelets, comme les autres objets, sont donc indulgenciés pour la personne même à qui ils appartiennent ou à qui ils doivent être remis; ou bien, s'ils n'ont pas encore de destination déterminée, ils peuvent être indulgenciés en bloc, à l'intention des personnes à qui ils seront donnés une première fois, et pour celles-là seulement (1); car, comme nous allons le voir, les indulgences sont intransmissibles. C'est par la distribution qui sera faite ensuite de ces objets qu'elles seront personnalisées.

7° Il suit du principe que nous venons de poser que les indulgences attachées à un chapelet ou à tout autre objet ne peuvent se transmettre à une personne autre que celle qui avait la propriété de l'objet, ni par donation, ni par vente, ni par droit de succession. La bénédiction n'est pas détruite, mais les indulgences s'évanouissent, parce que, étant personnelles, elles ne vont pas au delà du premier propriétaire, ainsi qu'il a été formellement déclaré (2). Il est donc nécessaire, pour que la personne à laquelle passe un de ces objets puisse gagner les mêmes indulgences, qu'il soit de nouveau indulgencié à son intention.

8° D'après le même principe encore, les chapelets indulgenciés ne peuvent aucunement être prêtés à l'effet de faire gagner à d'autres personnes les indulgences qui y sont attachées. Outre que la personne à qui ils seraient prêtés dans ce but ne gagnerait aucune indulgence, le chapelet serait dépouillé, même pour son propriétaire, de celles qui y avaient été attachées. Toutefois, il ne suffirait pas, pour que cette peine fût encourue, que la personne qui emprunte un chapelet eût l'intention de gagner les indulgences, sans le consentement du propriétaire; il faut que celui-ci prête son chapelet avec l'intention formelle de communiquer les indulgences (3). Il a été déclaré dans l'Instruction que nous avons publiée, que ces décisions de la Congrégation des Indulgences s'étendent à tous les chapelets et à tous les objets indulgenciés, de quelque nature qu'ils soient. Si l'on prêtait un chapelet dans l'unique but d'en faciliter la récitation à une personne qui n'a pas actuellement le sien à sa disposition, sans vouloir lui communiquer les indulgences, l'inconvénient que nous venons de signaler ne se produirait pas (4).

9° Si les indulgences du chapelet ou rosaire de saint Dominique et du chapelet de sainte Brigitte sont intransmissibles, en ce sens que le propriétaire ne peut céder, même momentanément, son droit à une autre personne, elles ne sont cependant pas absolument incommunicables. Lorsque le chapelet est récité en commun, il suffit qu'une seule des personnes présentes ait à la main son chapelet indulgencié. Tout d'abord cette faveur était limitée au chapelet de sainte Brigitte; par ses décrets du 14 décembre 1857 et du 22 janvier 1858, la Congrégation des Indulgences l'a étendue au rosaire. Pour y participer, il fallait être soi-même possesseur d'un chapelet indulgencié; maintenant, d'après les décisions précitées, les personnes même qui n'en possèdent pas peuvent gagner les indulgences en s'unissant à celle qui tient le chapelet indulgencié, sous la seule condition qu'elles prieront vraiment avec elle. Il est utile de faire connaître cette faculté très-précieuse pour les assemblées des fidèles; car elle est illimitée quant au nombre des personnes.— Observons qu'en règle générale les prières indulgenciées peuvent être récitées alternativement par deux personnes ou deux groupes de personnes, lorsque leur forme le permet, et que toutes gagnent les indulgences, lors même que chacune ne prononcerait pas toutes les paroles (1).

10° L'Eglise a poursuivi la simonie sous toutes ses formes, et elle a multiplié les précautions pour empêcher que les choses saintes ne devinssent une matière de négoce et un objet de spéculation intéressée. La Congrégation des Indulgences a expressément défendu de vendre publiquement ou secrètement les croix et chapelets apportés de la terre sainte et consacrés par le contact des saints lieux et des reliques qui y sont conservées (2). Cette même cause ayant été postérieurement proposée de nouveau à la même Congrégation, elle maintint rigoureusement sa première décision (3).

On a demandé souvent si, lorsqu'on a acheté des chapelets, croix et médailles pour les distribuer après les avoir fait indulgencier *in globo*, il ne serait pas permis d'en réclamer le prix réel aux personnes à qui on les cède ensuite, sans chercher à en retirer aucun bénéfice matériel, et si, dans ce cas, les indulgences demeureraient attachées à ces objets. Il semble, à première vue, qu'il n'y ait rien en cela d'illicite ou de dangereux. Cependant, pour écarter absolument tout danger de trafic illicite et prévenir tout abus, la Congrégation a répondu négativement à ces deux questions (4). Il faut donc ou consentir à sacrifier le prix de ces objets, ou se le faire rembourser avant qu'ils soient indulgenciés.

11° Les indulgences appliquées aux objets de piété n'y demeurent attachées qu'autant que ces objets conservent leur identité morale. Tant que cette identité n'est pas détruite, les indulgences

(1) Verdunen., 12 martii 1855, num. 647.
(2) Cardicen., 10 januar. 1839, num. 482, ad 1 et 2.
(3) Ordinis S. Brigittæ, 9 febr. 1745, num. 133; Cardicen., 10 januar. 1839, num. 482, ad 5.
(4) In eod. Cardicen., ad 5.

(1) *Urbis et Orbis*, 1 martii 1820, num. 420, ad 4.
(2) 5 junii 1721.
(3) Augustana, 14 decemb. 1722, num. 50.
(4) Valentinen., 22 febr. 1847, num. 594, ad 2.

persistent, quels que soient les changements accidentels survenus dans ces objets. D'après ce principe, si le fil qui retient les grains d'un chapelet est rompu, soit à dessein, pour y substituer une chaîne de métal, sort fortuitement, il ne perd point pour cela les indulgences. Il en est de même si quelques grains seulement se trouvent perdus. Dans ces deux cas, c'est toujours moralement le même chapelet (1).

12° Une décision générale, qui a ici son application, porte que, toutes les fois qu'un indult de concession d'indulgence contient la clause *quam etiam*, qui rend les indulgences applicables aux défunts, cette clause doit être prise dans un sens absolument exclusif. Par conséquent, il faut se proposer de gagner ces indulgences ou pour soi seulement, ou seulement pour les âmes du purgatoire. On ne pourrait pas prétendre les appliquer à ces âmes, tout en les gardant pour soi, et si l'on avait cette intention, les indulgences seraient nulles par défaut de détermination (2)

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Cardicen., 10 januar. 1839, num. 182, ad 3 et 4.
(2) Bononien., 15 januar. 1839. num. 483

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 2e art. Voir le n° 27)

Poursuivi par le désir de trouver dans le droit commun l'origine de nos curés desservants, M. l'abbé Pierret s'exprime en ces termes : « Voici les paroles du Concile de Trente sur la question : les évêques auront soin de pourvoir au bien des âmes par des vicaires convenables, même perpétuels, à moins que, pour le bon gouvernement des églises, il ne jugent à propos de prendre d'autres mesures (Sess. VII, chap. VII). Ainsi, continue M. Pierret, les évêques peuvent prendre les mesures qu'il jugeront les plus utiles. D'après les pères du Concile, la régle de leur conduite n'est autre que le bien des âmes ; le Concile ne regarde nullement comme esssentielle la perpétuité des prêtres placés à à la tête des paroisses. »

L'exposé, la citation et les conclusions ne sont pas exacts. L'estimable auteur oublie que, dans ce chapitre septième, il n'est question que des paroisses unies aux cathédrales, collégiales, monastères, lieux pieux ou à d'autres églises et bénéfices. Par le fait de cette union ou annexion perpétuelle à tout autre titre ecclésiastique, ces paroisses ont un régime canonique à part. Si l'on doit conclure dudit chapitre que l'inamovibilité des curés n'est pas de droit divin, qu'elle n'est pas condition *essentielle*, on ne peut pas néanmoins aller jusqu'à dire que, pour les paroisses non unies, et c'est notre cas en France, le Concile autorise les évêques à suivre simplement ce qu'ils estiment être le meilleur, et à pratiquer le système de l'amovibilité sur l'échelle la plus large. D'autant plus que la Sacrée Congrégation du Concile a rendu sur ce chapitre septième plusieurs décisions très-intéressantes, que jusqu'ici nous n'avons pas lues dans les auteurs contemporains qui veulent à tout prix canoniser l'amovibilité des curés desservants. Nous trouvons ces décisions dans l'édition des Canons et décrets du Concile de Trente, avec des Commentaires donnés soit par la Sacrée Congrégation du Concile, soit par les Pontifes romains notamment Benoit XIV, publiée à Naples, en 1859, par l'abbé Joseph Pelella. On constate que, bien loin d'être favorable à l'amovibilité, la Sacrée Congrégation prononce que même dans certaines paroisses unies, le vicaire doit être perpétuel. Nous citons : *In parochiis quæ monasteriis, non tamen subjective, unitæ sunt, deputandos esse vicarios perpetuos sæculares. In spiren.* 18 *juil.* 1761. Voilà une distinction proclamée par la Sacrée Congrégation. A la vérité dit-elle, le Concile de Trente laisse les Ordinaires libre de députer des vicaires amovibles aux paroisses unies ; mais cette faculté est limitée aux paroisses unies et sujettes elle ne doit pas être étendue aux paroisses unies et non sujettes. Ce régime d'union sans-sujétion ressort dans la décision suivante : *In casu unionis ecclesiæ parochialis cum monasterio accessori, id est, quoad temporalia tantum factæ, in ea constitui debere rectorem seu vicarium perpetuum, et idcirco ad eam deputari non posse personnam regularem, cujus instituto repugnet beneficiorum collatio seu institutio in titulum perpetuum. In Ratisb.*, 18 *maii* 1718; *Herbipolen.*, 17 *sept.* 1722 *et* 16 *jan.* 1723. Décision semblable en faveur du vicaire d'une église collégiale-paroissiale annexée à une autre collégiale; nonobstant l'opposition de la collégiale ayant patronage, la Sacrée-Congrégation ordonne l'érection d'un vicaire perpétuel; *in Aquitana* 1er sept. 1725 et 6 juill. 1726. On voit ici et parfaitement la tendance du Saint-Siège, qui cherche plutôt à limiter qu'à étendre la faculté d'établir des curés amovibles.

M. Pierret cite des exemples de curés amovibles tirés de l'état du diocèse de Séville, en Espagne en 1642. Mais encore ici, il s'agissait de paroisses annexées à l'évêché, et soumises par conséquent à un régime spécial. Nous engageons le lecteur à relire ce que nous avons dit, *Semaine du Clergé* tome 1er page 690 ; nous nous sommes expliqué très au long à ce sujet, inutile de répéter.

« Maintenant, ajoute M. l'abbé Pierret, d'après ce qui précède et les autorités que j'ai citées, est-il téméraire de dire qu'il est de droit commun

qu'il y ait dans l'Eglise des curés inamovibles et des curés amovibles ? Je ne le pense pas.» Nous ne le pensons pas non plus; mais encore une fois, *quid inde ?*

Il faut reconnaître que l'auteur de *l'amovibilité des curés desservants* n'est, en définitive. que l'écho des canonistes bien connus, savoir le docteur. Bouix, M. L'abbé Icard et M. l'abbé Craisson. La thèse qu'il plaide est même dans le traité de Bouix, *De parocho*, plus forte et plus nourrie ; la responsabilité remonte donc plus haut. En bonne conscience, c'est avec ceux qui ont accrédité l'erreur qu'il convient de discuter. Nous professons toute l'estime possible pour le savant M, Bouix et pour son œuvre prise en général. Cependant ce canoniste n'a par toujours rencontré juste. Il a bien voulu nous permettre un jour de lui présenter des observations sur certaines pages ce son traité *De Capitulis*.il les a reconnues tellement fondées qu'il nous déclara être prêt a redresser, dans une nouvelle édition ce qu'il avait écrit. Nous ferons connaitre plus tard le point sur lequel notre discussion s'était engagée. Nos objections contre le système de M. Bouix, touchant l'amovibilité, nous paraissent également très fortes ; nous les communiquerons, avec l'étendue convenable, à nos lecteurs, qui déjà peuvent en saisir un aperçu dans les réponses que nous adressons en ce moment à M. l'abbé Pierret.

Après la production des textes et autorités, M. l'archiprêtre aborde les faits antérieurs à la Révolution, « Quel était alors, dit-il, la position des curés au point de vue de l'inamovibilité? Vous croyez peut-être que tous les prêtres placés à la tête des paroisses étaient inamovibles? Grave erreur, mon cher confrère. et qu'il me faut redresser. Avant la Révolution, les communautés de fidèles se divisaient dans la plupart des diocèses en cures, en succursales et en vicariats séparés. Ainsi pour ne citer qu'un exemple, le diocèse de Reims possédait en 1788, 503 cures 215 succursales et 29 vicariats séparés. Les titulaires des cures étaient curés perpétuels ou inamovibles : ... les succursalistes étaient amovibles, *ad nutum*,.., les vicaires séparés, c'est à-dire chargés de la direction d'églises annexées à la paroisse principale, étaient aussi amovibles.

Ecartons d'abord les 29 vicariats qui ne constituaient pas des paroisses distinctes. Quant aux 215 succursales, M. Pierret fait observer en note que ce nom *succursale* n'avait pas autrefois le sens qu'il a aujourd'hui. « Eglise-secours, dit-il avec le *Dictionnaire de Trévoux*, signifie une église bâtie pour recevoir une partie des paroissiens d'une paroisse, lorsqu'ils sont en trop grand nombre et qu'ils ne peuvent pas tenir dans l'ancienne église, ni être assistés par un seul curé ou qu'ils sont trop éloignés. » Cette explication prouve clairement que les anciennes succursales n'étaient point des paroisses; par conséquent inutile de les porter en compte. L'auteur rappelle aussi les desserviteurs envoyés temporairement dans les paroisses et jouissant des droits des curés, sans en avoir la stabilité ; pareille chose se pratique de nos jours, autant que les circonstances le permettent. Ce souvenir n'apporte aucune force à sa thèse. Ce qui reste des chiffres allégués, c'est que 503 cures, c'est-à-dire l'universalité des paroisses du diocèse de Reims, sauf sans doute les paroisses confiées aux réguliers dont M. Pierret ne parle pas, que l'universalité des cures appartenait au régime de l'inamovibilité. Or, d'un pareil fait, il est difficile de déduire que les curés amovibles étaient autrefois communs.

M. Pierret s'occupe ensuite des faits postérieurs au Concordat. Il constate que les premiers évêques ont érigé l'immense majorité des paroisses en cures amovibles, et il enseigne que cette érection ayant été faite *in limine fundationis*, le caractère de bénéfices manuels ayant été donné dès le principe à nos succursales, un évêque ne peut rien changer à cet état de choses de sa propre autorité, et qu'il a besoin, pour opérer la transfortion, d'un indult apostolique. Or, quant à présent, si l'on en juge par la réponse de S. S. Grégoire XVI du 1er mai 1845, et autres documents, le Saint-Siége ne serait pas près d'accorder le dit indult ; par conséquent, le *statu quo* doit être maintenu, même par les évêques, quelque soit leur sentiment personnel favorable à une amélioration.

Tout cela est très absolu et en même temps très-peu solide ; l'argument tiré de la fondation des succursales modernes et de l'acte primordial qui les a créées se trouve dans le docteur Bouix Cet auteur s'étaye de l'opinion de plusieurs canonistes, qui estiment qu'un bénéfice-cure manuel, érigé *de consensu ordinarii*, ne peut devenir perpétuel que par l'autorité du Pape. L'espèce est sans analogie avec l'érection de nos succursales. Ces mots *cum consensu episcopi* et *in limine fundationis* indiquent qu'un tiers, un pieux bienfaiteur, est intervenu ; que ce bienfaiteur, constituant les revenus du bénéfice, a désiré ou voulu que le bénéfice restât manuel. Or, les canonistes en question pensent qu'il faut maintenir le contrat primitif, et en cela ils suivent les traditions du Saint Siége, qui tendent toujours à faire respecter le droit des tiers et les clauses réciproquement consenties. Rien de semblable pour nos succursales. Nos succursales ont été érigées librement par les Ordinaires, sans intervention de fondateurs quelconques. Dans le langage ordinaire et communément peu correct, on dit à volonté *ériger* ou *fonder*, l'un pour l'autre; cependant l'un n'est pas l'autre. Les mêmes canonistes ajoutent qu'on doit dire la même chose de la

coutume. Si donc un bénéfice cure est occupé par des recteurs amovibles en vertu de la coutume, il faudrait encore l'autorité du Pape pour députer un recteur inamovible. Nous comprenons parfaitement cette opinion; car la coutume emporte ici la présomption d'un contrat primordial. Or la coutume, entendue dans le sens du droit, ne saurait être invoquée. L'existence de nos succursales repose sur des actes écrits, émanés de l'autorité, notoires. Mais, dira-t-on, la prescription n'a-t-elle pas couvert l'irrégularité originelle? Non, car pour prescrire il faut un titre, et le titre qu'on produit dans la cause est l'œuvre personnelle de ceux qui prétendent en recueillir le bénéfice; ce n'est pas là le titre que requiert le droit, le bon sens tout seul le dit.

Enfin, il y a des faits incompatibles avec ce système. Si un indult apostolique est nécessaire pour faire passer une succursale à l'état de cure inamovible, comment se fait-il que, depuis soixante-dix ans, nos évêques aient, de leur propre autorité, opéré des transformations de ce genre sans recourir au Pape ? Osera t on soutenir que ces érections, postérieures à l'organisation générale qui a suivi le Concordat, sont nulles, comme émanées d'une autorité incompétente ? Bouix entrevoit cette difficulté et, pour en sortir, il se livre à des suppositions inacceptables.

Un mot à la fin de cet article pour signaler une lacune dans la consultation de l'évêque de Liége, telle que M. Pierret la donne. Voici le texte de M. Pierret : *Cæterum episcopi nec rectores revocandi vel transferendi auctoritate haud frequenter et non nisi prudenter uti solent*, etc. Le vrai texte porte : *Non nisi prudenter ac paterne uti solent*, etc. Le mot *paterne* a bien sa valeur.

Victor PELLETIER
Chanoine de l'Eglise dOrléans

Les erreurs modernes

LVIII

LE POSITIVISME.

(1e article.)

La prétention de l'erreur que nous combattons, c'est de se passer de Dieu dans l'explication des choses et cela à tel point que quand même on lui ferait l'honneur d'admettre son existence. « il n'en faudrait pas moins dit-elle, le concevoir réduit à la nullité et à un office nominal et surérogatoire (1). »

C'est fier assurément. Mais cette fierté, nous l'avons vu déjà dans l'article précédent, est parfaitement déplacée. Deux choses, en effet, sont à expliquer : l'existence du monde et son organisation. Or, nous avons montré que l'existence de Dieu est absolument nécessaire à celle du monde, et que sans elle celle-ci est impossible et inexplicable. Ce que nous avons dit, et dans l'article que nous venons de rappeler, et dans ceux de théologie dogmatique, a mis cette vérité dans tout son jour. Nous avons maintenant à montrer, ou plutôt à continuer de montrer que sans Dieu l'organisation du monde est également impossible, démonstration que nous avons déjà commencé de donner dans notre dernier article théologique.

Deux choses sont à expliquer dans l'organisation générale de l'univers, et s'expliquent de la même manière : le mouvement d'abord, puis l'ordre, la marche ordonnée des mondes. Nous ne parlons pas ici de l'organisation des êtres en particulier, des espèces, et de l'homme spécialement, cette question viendra plus tard, dans la réfutation d'autres erreurs. Puisque nous parlons de l'ordre, il faut en mettre nous-mêmes dans nos études.

Il y a du mouvement dans l'univers, et ce mouvement est le point de départ, le principe, la cause de son organisation. Par conséquent, disent nos adversaires, il est complètement inutile d'imaginer un être quelconque, un Dieu, distinct du monde, et qui en serait l'organisateur. Il s'est organisé tout seul, au moyen du mouvement et des lois qui le régissent.

Qu'il y ait du mouvement dans le monde, c'est un fait incontestable et incontesté. Que ce mouvement soit un élément, une condition, une cause de l'ordre qui y règne, c'est encore là une vérité certaine. Mais d'où vient ce mouvement? Qui est-ce qui l'a imprimé à la matière ? Quelle est sa cause ? On a bientôt fait de dire : le mouvement est la cause de l'organisation de l'univers, le mouvement explique tout. Cela n'est pas; mais quand ce serait vrai, d'où vient ce mouvement lui-même ? quel en est le principe et l'auteur ? Voilà la vraie question.

Est-il, comme le veulent nos adversaires, essentiel à la matière ? Entre-t-il dans sa constitution, ou en découle-t-il du moins nécessairement ?

Non, le mouvement n'est pas essentiel à la matière, et un corps peut parfaitement exister et être en repos. Qu'est-il en effet? Qu'est-ce que le mouvement? L'existence successive du corps dans des points divers de l'espace, dans des lieux différents. Or, il n'est pas du tout essentiel à la matière, au corps, de passer d'un point à un autre, d'exister successivement dans des lieux différents. Il suffit à son existence d'en occuper un, de se faire son lieu à lui. Et c'est ce qu'il fait en réalité; mais il ne lui est nullement essentiel de changer de lieu et de situation. Il lui est essentiel, il est vrai, de pouvoir en changer, d'être mobile, mais non pas

(1) Littré, *Conservat.*, p. 237.

d'être mû essentiellement et par lui-même. Bien qu'en fait tous les corps soient soumis à un mouvement général, il n'y a aucune ombre de répugnance intrinsèque à ce qu'un corps soit en repos, le mouvement n'est donc pas dans son essence. Aussi, qui ne sait que tous les physiciens placent dans les propriétés des corps, l'inertie, par laquelle un corps ne peut de lui-même se mettre en mouvement. Les noms qui ont le plus d'autorité en cette matière, et que nous avons déjà cités, peuvent être ici rappelés. «Un point en repos, dit Laplace, ne peut se donner le mouvement... Cette tendance de la matière à persévérer dans sont état de mouvement et de repos est ce que l'on nomme l'inertie. C'est la première loi du mouvement des corps(1).» Bien loin donc que le mouvement soit essentiel à la matière, l'inertie, c'est à-dire l'indifférence au mouvement ou au repos est donnée par Laplace comme la première condition, la première loi du mouvement; c'est donc cette indifférence qui lui est essentielle et non pas le mouvement. «Tout corps dit Newton, le législateur du mouvement, tout corps se maintient dans son état de repos ou de mouvement en ligne droite, à moins qu'il ne soit contraint d'en sortir par l'action de forces étrangères(2).»—«La mobilité, dit Lebnitz, découle, il est vrai de la nature des corps, mais non pas le mouvement lui-même, pas plus qu'une figure et qu'une grandeur déterminée (3). » On le voit donc, la raison et l'autorité s'unissent pour formuler cette loi de la science : l'inertie ou l'indifférence au mouvement et au repos est essentielle aux corps.

Donc la cause du mouvement n'est pas en eux, mais en dehors. Il y a un moteur différent du monde. Il y a un premier moteur: en effet, sans premier moteur, pas de premier mouvement, pas de second ni de troisième, aucun mouvement. Donc il faut nier le mouvement ou admettre un premier moteur différent des corps. Et puisque ce moteur n'est pas matière, il est donc esprit, fini ou infini; or l'un ou l'autre est le renversement même du positivisme. D'ailleurs, si cet esprit est infini, il est Dieu; s'il est fini, il ne peut, comme nous l'avons vu dans les articles précédents, exister par lui-même, et nous arrivons toujours de toute manière et nécessairement à l'existence de l'Etre divin.

De ce principe établi, que le mouvement n'est point essentiel à la matière, et que l'inertie, au contraire, est de son essence, découle cette autre vérité que les forces qui agissent sur elle, quels que soient leur nom, leur action et leur rôle, ne viennent pas d'elle, mais lui ont été communiquées, ou agissent du dehors. Elles viennent donc d'un être qui n'est pas matière, qui par conséquent, est esprit, et en dernière analyse de l'Etre divin, qui est la force et l'énergie infinies. Bien loin donc que ces forces, quelles qu'elles soient et quel que soit leur nom, autorisent les positivistes et autres à se passer de Dieu dans l'explication des choses, elle-mêmes prouvent Dieu, puisqu'elles ne sont pas de l'essence de la matière, et ne peuvent venir que de lui. Du reste, fussent-elles essentielles au corps et dans sa nature même, elles prouveraient encore Dieu, puisque, d'après ce que nous avons montré précédemment, tout être fini est contingent et démontre l'existence de l'Etre nécessaire.

Deux grandes forces, comme chacun sait, agissent dans l'univers, et produisent, ou du moins paraissent produire le mouvement des mondes, des astres, des planètes, des soleils, et de tous les globes. L'un, la force centrale ou centripète agit en portant les corps vers le centre de quelque autre corps : c'est ainsi que tous les globes qui composent notre système solaire sont portés vers le centre du soleil. On l'appelle aussi: force d'attraction, parce que les corps paraissent s'attirer, et force de gravitation. Elle agit en raison directe des masses, et en raison inverse du carré des distances, c'est là sa loi formulée par Newton. Bien loin d'être le principe du mouvement, elle ne produirait par elle-même et seule que le repos et l'immobilité. En effet, sous son action tous les globes de notre système solaire s'uniraient à leur centre qui est le soleil. Les globes des autres systèmes s'uniraient de même à leurs centres de gravitation. Et tous ces centres eux-mêmes, sous la même force attractive, s'uniraient en une masse gigantesque et informe ou viendraient ainsi échouer tous les mondes et expirer tous les mouvements.

La force d'attraction n'explique donc pas par elle-même le mouvement des mondes. Il y a une autre force, non seulement différente, mais opposée, que l'on a appelée la force tangentielle ou centrifuge. L'une porte les globes vers leur centre de gravitation, l'autre les en éloigne; l'une agit dans la direction des rayons de l'orbite, l'autre, au contraire, dans celles des tangentes. On peut représenter l'une par la corde de la fronde qui retient la pierre prête à s'échapper; l'autre par l'impulsion que le frondeur lui imprime. Cette dernière est donc opposée à la force d'attraction ou de gravitation; elle est une force d'impulsion. Elle n'est nullement essentielle au corps, qui évidemment n'a pas besoin d'être poussé pour exister (1).

(1) *Système du monde.*
(2) *Princip. philos.*
(3) *Contre les athées.*

(1) Newton n'admettait pas du tout que l'autre force, celle de la gravitation, fût essentielle à la matière, et il rejette bien loin cette hypothèse: *La supposition, dit-il, d'une force de gravitation innée inhérente et essentielle à la matière, tellement qu'un corps puisse agir sur un autre

D'où vient elle donc ? Quelle est sa cause ? Quelle est sa source première ? Elle vient du premier moteur, de la force première, infinie éternelle, de l'Etre divin. C'est lui qui donne le branle à toutes les forces, à tous les globes, à tous les mondes. C'est lui surtout qui produit l'ordre de l'univers car s'il est le premier et le grand moteur, il est à plus forte raison le premier et le grand ordonnateur. L'ordre suppose un élément différent et supérieur, l'élément intellectuel. Le mouvement par lui-même ne suppose que la force ; l'ordre suppose l'intelligence. Et Dieu est à la fois la force infinie et l'intelligence infinie.

Cet ordre merveilleux que nous admirons dans l'univers n'est point essentiel à la matière aux corps. Qu'est-ce que l'ordre dans le cas présent ? C'est le mouvement ordonné. Mais ce mouvement n'est pas essentiel aux corps, à plus forte raison l'ordre. D'un autre côté, ils ne peuvent pas se le donner à eux-mêmes, puisqu'ils ne peuvent se donner le mouvement. L'ordre ne vient donc pas d'eux. Il vient donc d'un ordonnateur différent du monde.

Du reste cet ordre est le résultat et la manifestation d'une intelligence admirable. Elle brille et éclate partout : sur la terre et dans les cieux ; dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme : dans les lois qui président à l'organisation et à la vie de la nature et à la marche des mondes; dans cette marche prodigieuse de myriades de globes qui se meuvent dans l'immensité. Si l'ordre qui brille dans les œuvres de l'homme prouve une intelligence, l'ordre autrement merveilleux qui éclate dans l'univers démontre une intelligence supérieure. « Vous jugez dit Newton, que j'ai une âme intelligente parce que vous apercevez de l'ordre dans mes paroles et dans mes actes ; jugez donc en voyant l'ordre de ce monde qu'il y a un être souverainement intelligent. (1). »

Et puisque j'ai commencé à citer Newton faisons entendre à nos adversaires le langage de l'autorité, après leur avoir parlé celui de la raison-« Dans le mouvement régulier des planètes et de leurs satellites, dit le même écrivain, leur direction, leur plan, leur juste degré de rapidité, en rapports précis avec leurs distances par rapport aux soleils et aux autres centres du mouvement, il y a trace d'un conseil, le témoignage de l'action d'une cause qui n'est ni aveugle ni fortuite, mais qui est assurément très-habile en mécanique et en géométrie (2). » C'est l'éternel géomètre. « Tous les mouvements réguliers des astres, dit-il encore, ne tirent point leur origine de causes mécaniques. Cette ordonnance admirablement belle du soleil, des planètes et des comètes ne peut venir que du plan et de la souveraineté d'un être intelligent et puissant ; car d'une aveugle nécessité métaphysique, toujours et partout la même, aucune variété ne saurait provenir ; et par conséquent la diversité totale des choses créées dans le temps et dans l'espace ne peut tirer son origine que du plan et de la puissance d'un être existant nécessairement. »

Les matérialistes expliquent tout par la gravitation universelle; voici la réponse de Newton: « Les corps célestes persisteront dans leurs mouvement circulaire par les lois de la gravitation ; mais ils n'ont pu dans l'origine recevoir de ces lois mêmes la place régulière de leurs orbites... Cette belle coordination du soleil, des planètes et des comètes n'a pu se former que par l'empire d'un être intelligent et puissant ; et si les étoiles fixes sont des sens de systèmes semblables, tous ces systèmes, établis avec une sagesse admirable, sont nécessairement soumis à l'autorité d'un seul maitre. C'est lui qui régit tout ; non pas comme l'âme du monde, mais comme le maitre de toute chose ; et à cause de sa souveraineté, on le nomme ordinairement le Seigneur Dieu, Tout-Puissant (1). »

Un homme qui a contribué plus que tout autre peut-être à déchainer sur le monde ces erreurs modernes que nous attaquons, Voltaire, en a combattu d'avance les insupportables excès avec ce bon sens remarquable qu'il conservait quand il n'était pas emporté par la passion. » Si une horloge dit-il, prouve un horloger, si un palais annonce un architecte comment l'univers ne démontre-t-il pas une intelligence suprême? Quelle plante, quel animal, quel élément, quel astre ne porte pas l'empreinte de celui que Platon appelait l'éternel géomètre ? Il me semble que le moindre animal démontre une profondeur et une unité de dessein qui doivent à la fois nous ravir en admiration et atterrer notre esprit. Non seulement ce chétif insecte est une machine dont tout les ressorts sont faits exactement l'un pour l'autre, non-seulement il est né, mais il vit par un art que nous ne pouvons ni imiter ni comprendre ; mais sa vie a un rapport immédiat avec la nature entière, avec tous les éléments, avec tous les astres dont la lumière se fait sentir à lui... S'il n'y a pas là immensité, unité de dessein, qui démontre un fabricateur intelligent, immense, unique, qu'on nous démontre donc le contraire; mais c'est ce qu'on n'a jamais fait... Des preuves contre l'existence d'une intelligence suprême, on n'en a jamais apporté aucune.

L'univers m'embarrasse, et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger (2).»

à distance, est pour moi une si grande absurdité que je ne crois pas qu'un homme qui jouit d'une faculté ordinaire de méditer sur les choses physiques puisse jamais l'admettre.(Lettres au docteur Bentley, 3 lettr.)

(1) *Princip. de philos.*, Ire part., ch. Ier.

(2) Corresp. avec le docteur Bentley. *Œuv. compl.*, t. IV

(1) *Princ. de Phil.*

(2) *Notes sur les cabales.*

Je termine par une page admirable du grand naturaliste Linnée, elle repose l'esprit du matérialisme glacé de M. Littré et compagnie. « Le Dieu éternel, immense, sachant tout, pouvant tout, a passé devant moi. Je ne l'ai pas vu en face, mais ce reflet de lui, saisissant soudainement mon âme, l'a jetée dans la stupeur de l'admiration. J'ai suivi ça et là sa trace parmi les choses de la création; et dans toutes ses œuvres, même dans les plus petites, les plus imperceptibles, quelle force! quelle sagesse ! quelle indéfinissable perfection ! J'ai observé comment les êtres animés se superposent et s'enchaînent au règne végétal, les végétaux eux mêmes aux minéraux qui sont dans les entrailles du globe, tandis que ce globe gravite dans un ordre invariable autour du soleil auquel il doit sa vie, Enfin j'ai vu le soleil et tous les autres astres, tout le système sidéral, immense, incalculable dans son immensité, se mouvoir dans l'espace, suspendu dans le vide par un premier moteur incompréhensible, l'Etre des êtres, la Cause des causes, le Guide et le Conservateur de l'univers, le Maître et l'Ouvrier de toute l'œuvre du monde... Toutes les choses créées portent donc le témoignage de la sagesse et de la puissance divine, en même temps qu'elles sont le trésor et l'aliment de notre félicité. L'utilité qu'elles ont atteste la bonté de celui qui les a faites, leur beauté démontre sa sagesse tandis que leur harmonie, leur conservation, leurs justes proportions et leur inépuisable fécondité proclament la puissance de ce grand Dieu. Il est donc juste de croire qu'il y a un Dieu immense, éternel, que nul être n'a engendré, que nul n'a créé, sans lequel rien n'existe, qui a fait et ordonné cet ouvrage universel. Il échappe à nos yeux, qu'il remplit toutefois de sa lumière; seule la pensée le saisit; et c'est dans ce sanctuaire profond que se cache cette Majesté. » Voilà le langage des grands esprits.

A suivre.) L'abbé DESORGES.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

VICTOR DE PRILLY

ÉVÊQUE DE CHALONS.

Marie-Joseph-François-Victor Monyet de Prilly naquit à Avignon, en 1775, d'une famille illustre selon le monde, mais plus illustre encore selon Dieu. Son aïeul paternel avait été page de Louis XIV; son père général à l'armée d'Allemagne, fut renvoyé pour crime de noblesse et récompensé par la prison de ses loyaux services. La mère de l'enfant descendait de Nicolas Mignard frère du celèbre peintre de Louis XIV. Dans Avignon, ville pontificale, où la piété s'était conservée comme un devoir de patriotisme aussi bien que de religion, la bonne mère qui savait aimer sans faiblesse, s'appliqua de bonne heure à écarter de l'âme de son enfant tout ce qui aurait pu en corrompre la pureté; elle fut elle même, près de son fils, le premier apôtre, et ce jeune cœur sous la féconde influence des leçons et des exemples maternels, s'embellit peu à peu de ces vertus naissantes, qui devaient donner des fruits en leur temps. A neuf ans, Victor de Prilly reçut la tonsure; ensuite il commença ses études au collège de Tournon (Ardèche), et vint les terminer au collège des Quatre-nations. La révolution, qui allait bientôt sous couleur de réparer les abus, mettre tout sens dessus dessous en France, vint l'obliger de se retirer à Roquemaure, près de sa famille. Lorsque la Convention décréta la levée de trois cent mille hommes, Prilly fut incorporé dans un régiment de dragons et envoyé en Espagne puis en Italie. Au milieu des camps, le jeune dragon se formait aux habitudes laborieuses et alliait à la bravoure guerrière la régularité chrétienne. Après la bataille de Zurich il adressait une ode à Masséna en garnison à Udine, il composait un poëme intitulé: *la Vierge du Frioul*; à Vienne, il échappait comme par miracle au péril de la mort; il était à la bataille d'Austerlitz, il suffit de le rappeler pour donner la preuve de sa vaillance. Napoléon l'affectionnait, il l'appelait *son petit capitaine*. L'enivrement des combats héroïques et la bonne grâce du souverain ne détournaient pas cependant le capitaine Prilly des pensées de l'éternité et des souvenirs de sa première vocation. Au moment où il venait d'être nommé aide de camp du général Duvivier, il brisa tout à coup sa carrière militaire. Comme Augustin au jardin de Milan, comme Ignace après la blessure de Pampelune, il était tombé un jour sur le passage des livres saints et s'était senti profondémenr ému. La mort de son frère aîné, arrivée en 1807, acheva de lui faire savoir combien peu valent toutes les fortunes du monde. Malgré les résistances de sa famille et les pleurs de sa mère, le brillant capitaine devint, à Aix, un modeste séminariste d'Aix.

L'abbé de Prilly monta successivement les divers degrés de la hiérarchie sacrée. Au terme des études ecclésiastiques il ne voulut pas recevoir l'onction sacerdotale des mains d'un évêque ci-devant assermenté, et s'en fut à Turin recevoir cette grâce d'un évêque irréprochable devant l'Eglise. Bientôt la maison paternelle fut changée, par ses soins, en petit séminaire: il réunit autour de sa personne des enfants dont il voulait faire, à force de sacrifices, une milice vraiment digne des saints combats. Fondateur, supérieur, professeur de rhétorique, il cumulait toutes les

et toutes les fatigues. A l'exemple de l'Apôtre, il ne se donnait de repos ni jour ni nuit, jusqu'à ce que Jésus-Christ fût formé dans ses enfants. Nous devons ajouter que la plupart répondirent aux efforts de son zèle, et que plusieurs parvinrent à l'illustration ; nous citerons entre autres le ministre Giraud, auteur de savants écrits sur le droit, et l'évêque de Digne, Julien Meyrieu.

L'abbé de Prilly s'acheminait, sans y penser, vers l'épiscopat. En 1823, une ordonnance de Louis XVIII l'appelait à l'évêché de Châlons, supprimé depuis 1801. Sacré en janvier 1824, il venait renouer après des années d'interruption, la chaîne des successeurs de saint Memmin. A son entrée dans son diocèse, il descendit de voiture, baisa pieusement la pierre et dit : *Hœc requies mea. C'est ici que je veux mourir.* Nous verrons à quel prix il saura tenir parole.

Le diocèse de Châlons était dans un état déplorable ; il manquait de prêtres et n'avait pas de grand séminaire. L'évêque mit bravement la main à l'œuvre ; il transporta à Saint-Memmin le petit séminaire, fonda à Châlons même le grand séminaire, et institua plus tard une maîtrise. Ces trois établissements posés comme base d'opération, le prélat vit bientôt le succès couronner son zèle. La tribu sacerdotale s'accrut insensiblement; les églises relevées de leurs ruines ou restaurées, firent succéder leurs cérémonies saintes au silence et au délaissement. Le chef du diocèse payait d'ailleurs de sa personne. Chaque jour, après la sainte messe, il parcourait en esprit toutes les paroisses et écrivait, suivant les circonstances ou les besoins, ces petits billets par où sa pieuse sollicitude veillait à tous les services. Les visites annuelles de l'infatigable pontife, sa piété si fervente, son affabilité paternelle, à laquelle se joignait une sainteté qui reportait la pensée vers les plus beaux jours du christianisme; tout, jusqu'à sa voix si pure, si harmonieuse, touchait les cœurs et ramenait aux pieds des autels ce pauvre peuple qui avait oublié les voix de Sion.

Sans entrer ici dans une énumération fatigante, nous dirons que Mgr de Prilly rétablit la liturgie romaine, publia de nouveaux statuts, institua les conférences décanales, fit revivre les retraites pastorales, et consacra son diocèse à la sainte Vierge. « Je gouverne mon diocèse en priant, » disait-il, et si la prière n'est pas tout le gouvernement, elle donne du moins, avec la science de ses principes, le secret merveilleux de toutes les bonnes pratiques.

En 1825, il assistait au sacre de Charles X et maintenait le droit de l'évêque de Châlons à porter dans cette cérémonie l'anneau royal. A la révolution de 1830, il fut un des prélats signalés, par la perfidie du pouvoir, à l'animadversion des émeutes populaires. Plus tard, le juste-milieu cherchait à rallier l'évêque : mais le prélat, qui avait bravé les colères, sut dédaigner les bonnes grâces. Soucieux de son indépendance, nullement hostile par passion politique, autant, dans la vie publique, il déployait de courage, autant, dans la vie privée, par sa courtoisie et son entrain de bon aloi, il était le type du gentilhomme. Au demeurant, dans son privé, un homme apostolique, un évêque selon le cœur de Jésus-Christ.

Chacun de nous, dit saint Paul, a reçu de Dieu un don qui lui est propre : tous ne sont pas prophètes, tous ne sont pas docteurs, tous n'ont pas été doués de cette éloquence dont la majesté et la force jettent dans les âmes égarées une terreur salutaire, et courbent, sous le joug de la foi, l'orgueil des intelligences. Le don de Victor de Prilly, c'était la charité; c'est elle qui, avec l'humilité, forme le trait qui le caractérise : la charité et l'humilité: tel est le double esprit qui inspira le nouvel Elie.

La charité suppléait en lui le talent oratoire ou plutôt le rendait éloquent à son insu. Saintement prodigue de sa fortune, il n'ouvrait pas la main seulement pour bénir, mais surtout pour donner; il donnait sans se lasser, soit pour le soulagement des pauvres, soit pour le soutien des œuvres catholiques; il donnait toujours et partout. Les Maronites du Liban et les missionnaires chez les infidèles peuvent l'attester. En 1840, il fit vendre ses chevaux et ses équipages pour secourir les inondés du Rhône. En 1846, à la suite de la révolution espagnole, il reçut pendant plusieurs mois, sous son toit et à sa table, douze officiers. En 1840, le curé de Sézanne étant mort du choléra, l'évêque prit sa place et secourut pendant toute l'épidémie la paroisse veuve de son curé. La différence de religion n'arrêtait point sa libéralité: un juif qui avait reçu de lui quinze francs, revint sur ses pas pour faire observer qu'il était enfant de la synagogue ; l'évêque lui en donna quinze autres : « Les premiers, dit-il, étaient en l'honneur du Père, ceux-ci sont en l'honneur du Fils. » Durant la saison rigoureuse, il visitait les pauvres à domicile; il se dépouillait de ses vêtements et de ses couvertures, qu'il envoyait par les sœurs de charité, ne permettant jamais qu'on découvrît le nom du donateur. Enfin au don de la fortune et au don de foi, il ajoutait ce sentiment de respect profond qui consiste à perfectionner la charité, par le respect des avantages d'autrui. Jamais il ne souffrait, en sa présence, de paroles blessantes pour le prochain, et, comme saint Augustin, il aurait pu faire graver au-dessus de sa table ce distique :

Quisquis amat dictis absentum rodere vitam
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi.

Quant à son humilité, elle était touchante : il ne s'appelait que *le pauvre homme*. Après Zurich, il avait sauvé la vie à un émigré, qu'il retrouva

plus tard, mais sans lui découvrir jamais le nom de son libérateur. En passant à Châlons, comme officier, il avait visité la cathédrale, paraît-il, sans y observer toutes les convenances locales, et un bedeau l'avait rappelé à l'ordre assez vertement; lorsqu'il revint comme évêque, son premier soin fut de complimenter le bedeau qui l'avait gourmandé si fort. Supérieur du petit séminaire d'Avignon, il fut un jour, à cause de son extérieur pauvre, arrêté par les gendarmes et conduit au poste; il s'y laissa mener par humilité, quand il n'avait qu'un mot à dire pour se faire relâcher. Etant évêque et se disposant à aller faire sa retraite dans une communauté religieuse, il écrivit au supérieur qu'il allait lui envoyer un ecclésiastique misérable et qu'il le priait de le soumettre aux dernières rigueurs. Le supérieur se le tint pour dit et infligea, pendant quinze jours, à l'évêque de Châlons, toutes les duretés permises envers un prêtre qui aurait gravement dérogé à ses devoirs. Quel ne fut pas l'étonnement du supérieur lorsque, au terme de la retraite, il vit une voiture à deux chevaux venir chercher ce soi-disant malheureux prêtre. Tout s'expliqua au dernier moment, et l'évêque n'embrassa que plus cordialement celui qui lui avait donné les étrivières. Ce trait émeut jusqu'au fond de l'âme.

L'évêque de Châlons aurait pu paraître avec distinction dans le monde ; il se tint toujours caché. Dieu, la prière, l'étude remplissaient toute sa vie. Sévère pour lui-même, il s'était imposé un réglement de vie dont il ne s'écarta jamais ; connaissant le prix du temps il se levait toujours de très-bon matin et prenait sur son sommeil pour vaquer soit à l'étude, soit à la prière. Octogénaire, même dans la saison la plus rigoureuse, toujours fidèle à lui-même, il était debout longtemps avant le jour et travaillait. A soixante dix ans, il entreprit le voyage de Rome, pour aller déposer, aux pieds du Saint-Père, l'expression de sa tendresse filiale. De Dieu, il parlait comme un prophète ; sur les défaillances de la morale publique, il n'ouvrait la bouche que pour laisser voir les déchirements de son âme; pour l'armée, il avait gardé un sentiment d'attache qu'on ressentait toujours sous l'émotion de sa parole; gentilhomme, il avait conservé un goût de grandeur; mais, non-seulement il retranchait tout ce qui alimente secrètement la convoitise, il s'astreignait encore à la pauvreté. On garde au séminaire, écrit de sa main, l'état du mobilier qui convient à un prêtre ; l'évêque lui donne le sien pour modèle, et ses curés, en s'égalant au prélat, n'eussent point franchi les limites de l'austérité.

Dans les derniers temps de sa vie, il se faisait porter, sur les bras de ses lévites, comme le disciple bien-aimé, au milieu de ses prêtres et de ses fidèles; et il leur adressait toujours quelques-unes de ces paroles dont son âme ardente et [illegible] avait le secret. Chaque jour, on le portait dans la cathédrale à l'endroit où il avait fait préparer sa tombe depuis 1843; là, en présence de son tombeau futur, il méditait de longues heures. Lorsqu'il parut dans cette procession des saintes Reliques, qui se fait à Châlons le lundi de Pentecôte, avec sa longue barbe, son visage amaigri, ses traits vénérables, ce fut un sentiment d'universelle admiration, les enfants, qui ont un don pour bien exprimer ce qu'ils voient, l'appelaient, dans leur langage naïf, le *saint vivant*.

L'épuisement de ses forces n'avait pas permis à l'évêque de garder le fardeau de l'administration diocésaine. Le gouvernement français et le Saint-Siège, également sympatiques à Mgr de Prilly, d'un commun accord, lui avaient donné pour coadjuteur l'excellent Joseph-Honoré Bara, curé de Notre-Dame de Reims, qui fut sacré évêque de Médéah, avec future succession. Ce bon évêque ne devait pas survivre longtemps à son prédécesseur.

Pour l'évêque gentilhomme, il mourut le 1er janvier 1860, à l'âge de 85 ans, sur un grabat et dans un dénûment absolu. Son testament, qui respire les sentiments de toute sa vie, consacre à des legs pieux le peu qui lui restait. Son cœur fut déposé au grand séminaire; son corps repose dans la chapelle absidiale de la cathédrale, sans monument, avec cette inscription sur une plaque de marbre :

Hic jacet J. M. F. V. M. de Prilly, Avenionensis,
Qui fuit, dum viveret
per XXXVI annos, episcopus Catalaunensis
Et se cleri fideliumque precibus
Commendat.

Le prélat avait fait graver longtemps d'avance et comme recommandation posthume, ces mots: *Sanctifiez le dimanche.* « Le marbre, disait-il, redira pour moi jusqu'à la fin des temps, si rien ne trouble ma cendre, ces paroles que j'aurais répétées si souvent. Ah! certes, il faudrait avoir le cœur bien dur pour n'en être pas touché! Ainsi ma voix retentira, même alors que je serait plus. Celle des morts est puissante; ils sont éloquents: heureux qui sait les comprendre!... En revoyant ces paroles on en sera frappé, et on se dira : *C'est notre évêque qui dit cela.* Et cependant le son de ma voix ne frappera plus les oreilles ; je serai plongé dans l'obscure nuit, séparé des vivants, renfermé dans une double enveloppe de plomb et de bois, recouvert d'un drap épais. On m'y aura renfermé revêtu de toutes les marques de ma dignité, les pieds et les mains liés, le visage couvert d'un voile; et c'est dans cet état, que je me plais d'avance à contempler, qui tôt ou tard sera le nôtre, que je serai caché à tous les yeux, si ce n'est à ceux de Dieu qui pénètrent le fond des tombeaux. Oui, c'est en cet état, où je ne serai plus que corruption, que vile poussière, que

je crierai, sans me lasser jamais : *Sanctifiez le jour du Seigneur.* »

Le nom de Mgr de Prilly rappelle à l'histoire un acte d'appel comme d'abus, qui eut alors un immense retentissement.

La Charte, jurée par Louis-Philippe en 1830, avait promis la liberté d'enseignement aux catholiques. L'accomplissement de cette promesse entrainait, à tous les degrés, la destruction du monopole universitaire. Aussi cette promesse de joyeux avénement était toujours différée, bien qu'il y eût eu, en 1836 et 1839, à propos des séminaires, de sérieuses réclamations. En 1840, lorsqu'on eut acquis la preuve du mauvais vouloir du gouvernement, des Chambres et des ministères, la guerre éclata sur toute la ligne. Les pères de famille, par la voie constitutionnelle de la pétition ; les évêques, par la voix non moins autorisée de leurs mandements ; les simples citoyens, par la presse ou par la tribune ; tous argumentaient pour obtenir enfin cette précieuse liberté. Les libéraux, qui n'étaient au fond et déjà ce qu'ils se sont mieux montrés depuis, que des impies, des comédiens et des impuissants, essayaient de couvrir, par des faux-fuyants, la brutalité de leur despotisme. On faisait la guerre aux Jésuites ; on déclamait au Collège de France et dans les journaux de la coterie gouvernementale contre le fantôme du Jésuitisme ; mais, par là, on n'entendait que l'Eglise catholique. L'un des pourfendeurs du temps, Edgar Quinet, confondant la tolérance civile avec la tolérance dogmatique, osait dire que le régime de la liberté des cultes entrainait logiquement la destruction de la sainte Eglise. Le *National*, feuille démocratique fondée par Thiers et Armand Carrel, s'inspirant des passions de 1825, déclarait tout net qu'on ne devait aux Jésuites que l'expulsion ; le *Journal des Débats*, qui recevait trois cent mille francs de subvention pour amnistier toutes les félonies, disait par la plume de Louis Alloury : « Que m'importent vos vertus, si vous m'apportez la peste ? »

L'évêque de Langres conduisait la croisade contre les musulmans du libéralisme. Sous ses ordres combattaient Montalembert, Veuillot, Lacordaire, frères d'armes trop unis par la bravoure pour se connaître ou se soupçonner seulement des divergences d'opinion. Les prélats français couvraient les flancs de la petite armée; et, parmi eux, les deux évêques de Chartres et de Châlons livraient les combats de guerillas et soutenaient les rencontres d'avant-poste. Or, dans une lettre au journal l'*Univers*, l'évêque de Châlons, s'inspirant d'une idée émise par le cardinal de Bonald, posait le cas hypothétique en apparence, d'un collège où l'aumonier n'est plus là que pour la forme, et où les maîtres distillent tous les poisons des mauvaises doctrines: l'évêque concluait à la suppression de l'aumônier, pour établir une situation sincère et trancher les choses.

L'idée portait juste, et il est permis de croire que si elle eût été suivie, la mesure adoptée par l'épiscopat eût fait reculer le gouvernement ou porté tout aux extrêmes qui hâtent les solutions. Il y a, en effet, dans les affaires les plus compliquées, de ces biais tout simples qui expliquent et dénouent les plus gros imbroglios. Le gouvernement le sentit si bien que, pour une lettre d'ailleurs fort inoffensive, l'évêque de Châlons fut déféré au Conseil d'Etat.

(A suivre) Justin Fèvre,
Protonotaire apostolique

Bibliographie

EXPLICATION

DES RUBRIQUES DU RITUEL ROMAIN

Par le Rév. James O'Kane, ancien doyen du collège de Saint-Patrice, à Maynooth. Traduction par M. l'abbé Ch. Brunet, docteur en théologie. Paris, Louis Vivès, libraire. 1 vol. in-8.

La liturgie ou science des Rites sacrés occupe incontestablement le premier rang parmi les sciences ecclésiastiques. Le célèbre jésuite de Azevedo montre qu'elle l'emporte de beaucoup, notamment sur la théologie scolastique, dogmatique et morale, en établissant entre ces deux sciences le parallèle suivant : « Celle-ci, dit-il, c'est à-dire la théologie, n'a paru que dans ces derniers siècles; celle-là, c'est-à-dire la liturgie, a pris naissance au berceau même de l'Eglise. La première se rapporte directement au culte de Dieu ; la seconde à Dieu pour objet d'une manière plus éloignée. Celle-ci contribue seulement à rendre les hommes vertueux ; celle-là porte les fruits d'une solide piété. Enfin, la théologie se borne souvent à la contemplation des choses divines ; la liturgie est tellement unie aux choses divines, qu'on ne peut pas l'en séparer. » On peut dire encore, à la louange de la liturgie et pour en relever la dignité, qu'elle a eu Dieu pour auteur et pour maître, soit sous l'ancienne, soit sous la nouvelle Loi.

Malgré son excellence, il faut avouer pourtant que la liturgie est l'une des sciences sacrées les moins étudiées et partant les moins connues. Cependant elle n'est pas seulement la première de ces sciences, elle est encore l'une des plus utiles. Ainsi, pour ne parler ici que de cette partie de la liturgie qui traite des règles à observer dans l'administration des sacrements, n'est-il pas évident que le prêtre qui ignorerait ces règles s'exposerait, ou bien à accomplir sans décence les fonctions saintes, et par conséquent à les avilir, ou même à en compromettre l'efficacité, et par

conséquent le salut éternel des âmes qui lui sont confiées ? Voilà pourquoi le Concile de Trente n'hésite pas à fulminer l'anathème contre quiconque oserait dire que le prêtre peut omettre ou modifier les rites approuvés par l'Eglise pour l'administration des sacrements.

Puis donc qu'il est indispensable au prêtre de bien connaître les saintes Rubriques, il ne l'est pas moins qu'il les étudie ; car il ne saurait lui suffire d'en posséder le texte dans son rituel, mais il faut qu'il sache la manière de les appliquer, et même, pour l'y aider, qu'il en connaisse les significations mystiques.

Or, de tous les ouvrages manuels écrits pour donner ou rappeler au prêtre l'intelligence des Rubriques du Rituel romain, nous n'en connaissons pas d'aussi parfait que celui dont nous venons de transcrire le titre en tête de ces quelques lignes. Il est tout à la fois complet, clair et exact.

Il est complet, puisqu'il offre au lecteur le commentaire de tous les paragraphes du Rituel romain, depuis le premier jusqu'au dernier. On y trouve, en outre, une très belle introduction, où sont traitées les questions les plus intéressantes et les plus pratiques touchant les Rubriques, les décrets de la Congrégation des Rites, la coutume et les rubricistes. De plus, l'auteur donne dans divers appendices, à la fin de son livre, le texte intégral des décrets des Sacrées Congrégations romaines invoquées au cours de ses explications. Un dernier appendice nous présente le tableau des ouvrages consultés, avec une courte analyse et quelques réflexions critiques. Enfin l'ouvrage se termine par une table analytique très détaillée et très bien faite.

Il est clair, avons-nous dit encore. Clair dans la disposition typographique. Le texte même du Rituel romain, imprimé en caractères différents de ceux adoptés pour les explications, les précède. Celles-ci sont divisées en autant de numéros qu'il y a de points dans le texte à distinguer et à commenter. Clair dans le style. Point de mots recherchés et ambitieux, point de phrases longues, compliquées et surchargées d'incidentes ; mais un discours grave, net, bien coupé, élégant, harmonieux.

Enfin, nous avons ajouté qu'il est exact. Deux choses en sont la garantie. La première, c'est le soin qu'a eu l'auteur d'étudier à fond les maîtres qui font loi en cette matière, et même de citer leurs propres paroles toutes les fois qu'il a pu le faire, ainsi que lui-même le déclare dans sa préface. La seconde garantie que nous avons de son exactitude, ce sont les trois approbations dont il est revêtu, celle du R. P. O'Reilly, provincial de la Société de Jésus en Irlande, celle du cardinal Cullen, archevêque de Dublin, et enfin celle de la Sacrée Congrégation des Rites elle-même, qui le proclame très soigné et vraiment recommandable. *vere commendabile et accuratissimum.*

Complet, clair, exact, cet ouvrage est si parfait dans son ensemble et dans tous ses détails, que nous n'avons pu rien y trouver à reprendre, rien à critiquer. Suivant le vœu de la Sacrée Congrégation des Rites, nous nous faisons donc un devoir de le recommander à nos lecteurs, et d'engager vivement ceux d'entre eux qui ont besoin d'avoir sous la main un livre de cette nature, à se le procurer. Nous pouvons les assurer à l'avance qu'il leur procurera des heures d'études aussi délicieuses que fructueuses.

P. d'H.

Variétés

DE L'ENSEIGNEMENT QUE LE PRÊTRE DOIT AUX PEUPLES

En 1865, à la retraite pastorale prêchée par le vénérable curé de Saint-Sulpice, l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, donnait chaque jour, dans l'après-midi, une conférence sur la nature et les devoirs du sacerdoce. Ces conférences, si nous en possédions le texte authentique, formeraient pour le clergé de France un précieux trésor. Le prélat martyr avait des idées très réfléchies, des vues élevées, presque toujours justes, une pratique d'une originalité parfois étonnante, mais d'une parfaite prudence. On en jugera par un passage de la conférence sur l'*enseignement que le prêtre doit aux peuples*. Après avoir exposé cette pensée que le prêtre se doit à l'Eglise, et que, pour remplir dignement sa mission, il doit s'y préparer par la prière, Mgr Darboy continue à peu près en ces termes ;

« Mais si le prêtre se doit tout entier à l'Eglise et aux peuples qui lui sont confiés, il doit, en premier lieu, se dévouer à l'enseignement, c'est-à-dire au ministère de la parole ; en d'autres termes, il doit prêcher et instruire; ministère plein de grandeur et de puissance qui lui communique une vertu créatrice, puisque la parole est véritablement une création. Voyez comment se manifeste l'action toute-puissante du Dieu créateur. C'est dans la parole. *Que la lumière soit*, dit-il, *et la lumière fut; fiat lux, et facta est lux.* Et ainsi de toutes les autres créations possibles : *Dixit et facta sunt.* Et cette parole, c'est la parole de Dieu, sa parole substantielle, son Verbe éternel, Dieu lui-même : *Et Deus erat verbum.* Si le monde vient à dégénérer par le péché du premier homme, c'est aussi la parole de Dieu, le Verbe incarné à l'humanité, qui vient le sauver, le régénérer et à le faire entrer dans l'ordre d'une création nouvelle. C'est pourquoi le Fils de Dieu fait homme s'occupera avant tout de prêcher et d'enseigner.

Il agira aussi sans doute, et il se fera connaître par la puissance et la charité de ses œuvres, en même temps que par la manifestation de sa parole ; mais ses exemples mêmes et sa vie agissante ne sont que sa parole en action : *Cœpit Jesus facere et docere.* Plus tard, lorsqu'il enverra ses apôtres au milieu des nations, leur donnant le précepte de travailler jusqu'à la mort au salut des sociétés et des individus, il les investira, comme premier moyen d'arriver efficacement à la fin qu'ils doivent se proposer, du ministère de la parole et de la prédication évangélique : *Euntes ergo, docete omnes gentes*, et leur temps sera continuellement partagé entre la prière et l'enseignement. L'un d'entre eux, fort de la grâce de sa vocation spéciale et éclairé par une céleste vision des plus grands mystères, bien qu'appelé après les autres, ira jusqu'à donner la raison de cette conduite de Dieu ; et en expliquant la nature de la foi, après en avoir entrevu, dans les plus sublimes révélations, les impénétrables profondeurs, il nous révélera que tout le secret de cette vertu, qui est pour les âmes l'acte générateur de la vérité et de la grâce, est tout entier dans la parole ; *Fides ex auditu, auditus autem fieri, Verbum Christi.* En même temps, ce sera le secret et la raison de son zèle et de son incomparable charité, et, au milieu de ses travaux apostoliques, dans l'ardeur de ses prédications, il s'écrira : Malheur à moi si je n'évangélise pas ! *Vœ mihi si non evangelizavero !*

» Tel sera aussi le secret, la raison, le mobile puissant et efficace du ministère du prêtre, quelle que soit la part déterminée qu'il doit prendre, selon sa position particulière, à l'œuvre de la prédication évangelique. Instruire et enseigner, voilà le point de départ de sa mission ; voilà le fondement et le point d'appui de tout ce qu'il a à accomplir ; voilà sa force, voilà le principe de cette puissance divine qu'il a reçue de Jésus-Christ, de créer et d'établir dans les âmes le règne de la vérité, de la justice et de la charité, c'est-à-dire le règne surnaturel de la grâce dans la perfection et dans la sainteté.

» Il importe donc d'établir sur quoi doit se baser son enseignement pour être à la hauteur de la vérité qu'il doit répandre et manifester et pour répondre comme il convient à ce double sentiment de justice et de charité, qui est le côté pratique, vivant et essentiellement actif de sa prédication. Deux mots, mais deux mots consacrés par l'usage et par la tradition, parce qu'ils expriment tout ce qu'il y a de spéculatif et de pratique dans l'enseignement catholique, déterminent, de la manière la plus précise et la plus complète, la nature des grandes et utiles leçons que le prêtre a le droit et le devoir de faire entendre aux hommes de tout âge, de toute condition, de toute forme ou caractère d'esprit et de cœur. Je veux dire le dogme et la morale. Là, en effet, sont, comme dans leur germe et dans leur source, toutes les vérités que l'homme doit connaître pour apprécier sa fin surnaturelle, et toutes les vertus dont il doit orner son âme pour arriver au terme de sa destinée.

» Avec l'intelligence de ces deux grands moyens de connaissance et d'activité, vous arriverez nécessairement aux résultats les plus sûrs et les plus durables dans l'exercice de votre ministère évangélique, et votre prédication portera les fruits les plus abondants. Et cela, parce que, en enseignant le dogme chrétien et la morale qui en découle, vous donnerez à votre parole le plus noble et le plus sûr caractère de la vérité, l'affirmation. La vérité n'hésite point comme ces doctrines incertaines qui se perdent dans le vague de leur origine et qui se dissolvent en présence de la vie sérieuse et réelle. Elle ne tergiverse pas non plus, et elle ne cherche point à s'assimiler, par des concessions équivoques et par des accommodements de circonstances, à ces esprits aventureux qui passent leur temps à la recherche du vrai du beau et du bien, sans jamais s'arrêter à aucune idée fixe et impérieuse, qui mette un terme à leurs perpétuelles investigations dans le pur domaine des théories ou sur le vaste champ des utopies irréalisables. Dans son langage souverain et lumineux, la vérité, expansive de sa nature, se proclame et s'affirme ; elle s'impose d'elle-même, et par sa seule vertu, aux esprits sincères et aux droites raisons, comme la lumière s'impose à l'œil ouvert, en lui communiquant le bienfait de la vision et l'évidence des choses accessibles à son orbite. Hors de cette affirmation, il n'y a qu'incertitude, doute ou négation ; incertitude pour les intelligences, même élevées et bien douées, qui cherchent toujours, sans avoir jamais le courage de s'arrêter sur un de ces points lumineux qui apparaissent de loin en loin au firmament, ou pour mieux dire, au vaste horizon de la conscience humaine, et qui produiraient insensiblement, mais infailliblement, un jour fixe sur la vérité complète et absolue ; doute et inquiétude d'esprit, pour ces autres sortes d'intelligences, qui ajoutent aux perplexités d'une recherche perpétuelle les cruelles incertitudes d'une raison qui n'a pas même conscience de sa force et de son droit à l'affirmation ; négation, enfin, pour ces esprits perdus dans les abstractions de l'infini ou dans le vague des plus chimériques conceptions, qui ne trouvant nulle part, en eux ou autour d'eux, le point d'appui du vrai et de ce qui est, aiment mieux nier résolûment que de reconnaître un principe ou un fait quelconque, qui serait pour eux une cause efficace de vie intellectuelle et d'activité utile à tous.

» Infortunés ! ils oublient que leur négation même implique l'affirmation, et sans échapper aux étreintes déchirantes du scepticisme, — car

a négation absolue est aussi impossible que l'absolu néant,—ils vivent comme s'ils n'étaient pas. C'est, pour eux, la vie dans la mort et l'existence dans le non-être, conséquence terrible, mais naturelle, de l'absence de vérité évidente ou révélée, c'est à-dire que c'est l'abdication volontaire de tous les droits de la raison, et la renonciation aux bénéfices bien plus nombreux et infiniment plus précieux de la loi.

» Disons le même, en toute vérité et sincérité, appuyés sur les aveux quotidiens de l'esprit humain et sur le perpétuel spectacle de sa faiblesse et de son insuffisance, il n'y a aucune doctrine, si elle se place en dehors de la foi, voulant exister seule et sans le concours de quelque vérité connue par la révélaion, qui ne laisse quelque chose à désirer et qui ne prédispose plus ou moins la raison de l'homme à l'un de ces trois états que je viens d'indiquer. Une vérité naturelle peut sans doute se présenter, et se présente même toujours, par cela que c'est une vérité, avec un caractère incontestable de certitude et d'évidence; mais, seule et isolée, elle produit dans l'esprit une lumière incomplète, elle laisse toujours subsister cette pénombre qu'une éclipse partielle de l'astre du jour répand sur la nature entière. C'est de la lumière sans doute, mais une lumière incomplète ; c'est, je le répète, une prédisposition à la négation, ou au moins à ce double doute de l'esprit inquiet qui cherche toujours ou qui n'ose reconnaitre ce qu'il voit ; c'est toujours l'absence, plus ou moins prononcée, de certitude et d'affirmation.

» Remercions la divine bonté, mes chers messieurs, de nous avoir placés, par le fait de notre double vocation au Christianisme et au sacerdoce, en présence de ce soleil surnaturel, destiné à nous éclairer sur toutes les vérités nécessaires au salut, et qui, loin de condamner à un ostracisme humiliant les vérités de pure raison, leur donne, par le concours de sa propre lumière, un éclat plus resplendissant et plus assuré. Le résultat immédiat de cette clarté incontestable et incontestée pour tous ceux qu'elle illumine, c'est l'affirmation la plus complète, la plus absolue, dans l'ordre des vérités spéculatives comme dans l'ordre des vérités pratiques, dans tout ce qui intéresse la vie présente et la vie future, la vie des individus et celle des sociétés.

» Telle fut l'affirmation des apôtres, lorsque, sur l'ordre du divin Maître, ils s'en allèrent parmi toutes les nations de la terre, enseignant les hommes et les instruisant; telle fut l'affirmation des martyrs, s'écriant, au milieu des promesses les plus séduisantes et des tourments les plus atroces : Nous sommes chrétiens, nous sommes les disciples de Jésus mort pour les hommes et réssuscité le troisième jour; nous donnons volontiers et pleins de joie notre vie pour lui, car il est la voie, la vérité et la vie, et cette vie temporelle que nous lui sacrifions, comme il nous a sacrifié la sienne, il nous la rendra infinie et éternelle, au ciel, où il est monté et où il nous attend ; c'est l'affirmation de tous ces saints solitaires qui ont enduré un autre genre de martyre, par la privation volontaire de toutes les douceurs de la vie présente et par la mortification de la chair; c'est l'affirmation enfin des chrétiens de tout âge, de toute condition, de toutes contrées, qui ont porté ou qui porteront encore, jusqu'à la fin du siècle présent, la vérité et l'amour de Jésus-Christ dans leur cœur, et sur leur corps les saints stigmates de ses sacrifices et de ses douleurs. »

Suivent, comme corps du sujet, les considérations les plus élevées et les plus pratiques sur le dogme et la morale considérés comme le fond divin où l'on trouve, avec le dogme, l'inébranlable affirmation de la vérité, et, avec la morale, le principe actif de toutes les vertus individuelles. sociales et chrétiennes...

Mgr DARBOY.

Chronique hebdomadaire

Pie IX et les bergers de Prima-Porta. — Sacre de Mgr Lion. -- Les communions pascales à l'école Saint-Cyr. -- Succès des frères au Mans. -- Assemblée générale de la Fédération des Cercles catholique belges. -- Projet d'une Université catholique libre en Hollande. -- Construction d'une église au Sacré-Cœur à Sittard. -- Vote de la révision de la Constitution suisse. -- Situation des catholiques à New-York. -- Projet d'un pélerinage des américains en France et en Italie.

Paris, 1er mai 1874.

ROME. — Dimanche dernier, le Saint Père, après avoir donné diverses audiences, se promenait dans les jardins du Vatican, accompagné de plusieurs cardinaux et prélats. Tout à coup une scéne délicieusement émouvante vint charmer les augustes promeneurs. Voici comment la raconte le *Journal de Florence* :

» Au détour d'une des allées du jardin, dit-il, le Pape a rencontré vingt-cinq bergers de la campagne romaine agenouillés, chacun tenant dans ses bras un agneau blanc, ou noir, ou tacheté, gracieusement enrubanné aux couleurs de l'Eglise, pourpre et or. Ces bergers venaient du hameau de Prima-Porta avec leur curé : c'étaient de très b[illegible] hommes, de cette forte race du Latium, au teint bronzé, aux traits aquilins, aux formes mâles, à la démarche fière et royale. Mais devant le Pape ils avaient le regard chargé de tendresse, et comme l'a fait remarquer Sa Sainteté « ils avaient l'air aussi doux que leurs agneaux. »

» Le bon curé a lu une Adresse où les rapprochements entre le Christ et les agneaux, le Pasteur suprême et les bergers, venaient d'eux-mê-

mes. Puis un des bergers romains; tenant toujours son agneau dans les bras, s'est avancé et a récité un compliment en son idiome *romanesque*, où l'énergie de l'accent n'excluait pas la grâce de l'expression.

» Pie IX, appuyé sur sa canne, contemplait ce doux et fier jeune homme, vêtu de sa peau de mouton, chaussé de ses guêtres de cuir montant au-dessus du genou, et sentait, j'en suis sûr, son cœur s'émouvoir et ses yeux se mouiller de larmes.

» S'il y a de grandes tristesses dans cette demeure apostolique, il y a aussi de saintes consolations,—les consolations que donnent chaque jour les dévouements des gens de bien, la foi des humbles et la charité des pauvres.

» Le Pape a remercié par quelques mots les bergers de leur offrande; puis, se tournant vers ceux qui faisaient cercle autour de lui, il a dit: « On nous donne ces petits agneaux, nous les donnerons à ceux qui n'ont pas à manger, et ainsi ils béniront la main de ces bons bergers. »

» Le curé ayant fait observer qu'il y avait là tout près des *massaie*, des fermières venues avec les bergers : « Qu'elles viennent! qu'elles viennent!» s'est écrié le Pape. Elles apportaient des fleurs.

» Avant que de bénir les bergers et les fermières, Pie IX a donné à chacun une belle médaille *d'argent*, et il disait en riant : « Voici, mes enfants, une chose que vous ne voyez plus depuis bientôt quatre ans,—de l'*argent*. »

France.—Mgr Lion, des Frères prêcheurs, archevêque élu de Damiette *in partibus infidelium*, délégué apostolique de la Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie, administrateur du diocèse latin de Babylone, a reçu le 12 avril la consécration épiscopale des mains de Mgr le cardinal archevêque de Paris. Son Eminence était assistée de Mgr Gonin, des Frères prêcheurs, archevêque de Port-d'Espagne à la Trinidad, et de Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, l'un des fondateurs de l'institution Saint-Vincent, à Senlis, où Mgr Lion a fait ses études. La cérémonie a eu lieu dans l'église des Carmes, à Paris, rue de Vaugirard, en présence d'un grand nombre d'anciens élèves de Saint-Vincent. Déjà Mgr Lion était connu et apprécié dans les vastes régions qui lui sont confiées ayant été plusieurs années pro-préfet apostolique en Mésopotamie, et s'y étant dévoué au soin des malades pendant une épidémie de choléra.

—Au cours des travaux de l'assemblée générale des Cercles catholiques d'ouvriers, M. le capitaine comte de Mun a donné un détail que nous sommes heureux de rapporter, car c'est un nouveau motif d'espoir pour la rénovation de notre pays. Cette année, a-t-il dit, quatre cents élèves de Saint-Cyr ont fait leurs Pâques à l'école militaire même. Il a ajouté que ce magnifique résultat est dû principalement à l'éducation des RR. PP. jésuites et à l'esprit chrétien dont sont animés les officiers qui dirigent l'école.

—Les Frères des écoles chrétiennes du Mans, lisons-nous dans l'*Univers*, ont remporté un éclatant succès dans le concours cantonal du 26 mars dernier. 94 concurrents, dont 33 élèves des Frères, se trouvaient en présence. Sur douze prix, les élèves des frères en ont remporté dix ! et sur soixante-quatre mentions honorables, cinquante ont été obtenues par ces mêmes élèves ! Il y a deux ans, les nombreux radicaux du conseil municipal du Mans voulaient retirer l'enseignement des mains des Frères. Si on les eût laissé faire, on voit qu'ils n'auraient assouvi leur haine anti-religieuse qu'au détriment de l'instruction de la jeunesse. Les bons amis du peuple !

Belgique.—L'assemblée générale de la Fédération des Cercles catholiques belges s'est ouverte à son tour le samedi 25 avril, à Gand. A la séance de ce premier jour, on a entendu d'abord un très-beau discours du président, M. de Cannart d'Hamale, où se trouvent esquissés les devoirs des associations catholiques.—Puis M. Callewaert, avocat à Courtrai et secrétaire du *Cercle de Pie IX*, a donné lecture d'une Adresse de fidélité au Saint-Père, qui a été votée par acclamation. La monstrueuse et païenne doctrine de l'omnipotence et de la souveraineté absolue de l'Etat y est réprouvée avec énergie, et le libéralisme, dont on avait signalé l'an dernier quelques traces dans les Cercles catholiques belges, y est abjuré en ces termes : «Nous voulons servir avec un dévouement absolu, dans la vie publique comme dans la vie privée, toutes les vérités que proclament les enseignements du Vicaire de Jésus-Christ, et nous réprouvons sans réserve toutes les erreurs qu'ils dénoncent. » — M. Neut, secrétaire a ensuite rendu compte de la situation des cercles compris dans la Fédération. Ces cercles sont aujourd'hui au nombre de quarante-trois et comprennent plus de dix-huit mille membres. — Après la lecture de divers autres rapports, l'assemblée a abordé la discussion relative au repos du dimanche, et l'a close par le vote d'une résolution énonçant les moyens les plus efficaces pour amener le respect de plus en plus général des saints jours.

A la séance du lendemain dimanche, le secrétaire, M. Neut, a repris la parole et insisté sur la nécessité de la lutte, afin d'échapper au sort des catholiques de Suisse et d'Allemagne.

— La commission nommée la veille pour étudier la question de l'observation du dimanche, ayant soumis à l'assemblée cette proposition : « L'assemblée décide la fondation en Belgique d'une œuvre pour la sanctification du dimanche, » l'assemblée décida de commencer par soumettre le vœu qui venait d'être émis à la haute approbation de NN. SS. les évêques et d'en référer à leur direction pour la constitution de la nouvelle œuvre. — La dernière question qui fut traitée fut celle de la diffusion de la presse catholique.

Hollande. — L'épiscopat néerlandais pense beaucoup, dit-on, à doter la Hollande d'une université catholique libre, semblable à celle de Louvain ; mais on croit que de nombreuses difficultés retarderont encore pour longtemps l'exécution de ce projet.

Mais il n'en est pas ainsi d'une autre entreprise, qui est d'ériger à Sittard une église spécialement dédiée au Sacré-Cœur, au moyen de dons volontaires, et qui est en pleine voie d'exécution. Il n'y a pas de ville ni même de village qui n'envoie son offrande. C'est un spectacle semblable à celui dont nous sommes témoins en France pour la construction de l'église votive de Montmartre.

Suisse. — Le projet de révision de la constitution suisse, repoussé il y a deux ans par le bon sens populaire, vient d'être voté cette année le 19 avril, grâce aux intrigues et à la pression du gouvernement bernois. L'effet de cette révision est la suppression de la plupart des libertés cantonales et la centralisation des pouvoirs entre les mains du gouvernement de Berne ; le but non avoué est d'étendre à tous les cantons la guerre qui est faite à l'Eglise dans quelques-uns seulement. Mais quoique dissimulées, les vues du gouvernement bernois ont été si bien devinées que tous les cantons catholiques ont voté *non*, tandis que les cantons protestants, qui sont la majorité, ont voté *oui*. Ainsi les protestants ont voté contre leurs propres intérêts, par le désir de voir les catholiques partout persécutés et écrasés. Ainsi ces sincères prôneurs de la tolérance ont toujours laissé voir le fond de leur cœur lorsque l'occasion leur en a été offerte. Mais ils ne seront pas longtemps sans sentir eux mêmes le poids de ces chaînes qu'ils viennent de forger à l'usage des catholiques, et de remettre aux mains des radicaux, autres partisans connus de la tolérance.

Etats-Unis. — Systématiquement écartés des emplois publics et des charges de l'Etat, les catholiques de New-York ont fondé une association qui a pour but de travailler à se faire rendre la part légitime d'influence et de privilèges qui leur est due. Après deux ans seulement d'existence, cette association compte déjà plus de 12.000 membres. Il y a donc lieu d'espérer que bientôt l'ostracisme qui pèse sur les catholiques sera fortement combattu et finira par disparaître, et qu'alors ils pourront occuper, comme les protestants, les emplois publics, et comme eux aussi attacher des ministres de leur religion aux asiles, aux prisons et à l'armée.

—L'esprit catholique est devenu si vivace sur le nouveau continent, qu'il va nous amener les Américains en pélerinage, comme l'an dernier il nous a déjà amené les Anglais. Tout est convenu et organisé, et le départ est officiellement annoncé par Mgr l'archevêque de New-York comme devant avoir lieu vers la fin de mai. Le pélerinage durera deux mois; les hommes seuls seront admis à en faire partie, encore chacun devra-t-il être muni d'une lettre de son évêque, attestant son honorabilité et sa piété chrétienne On croit qu'un seul bâtiment ne suffira pas pour contenir tous les pélerins, qui visiteront successivement Notre-Dame de Lourdes, Rome Notre-Dame de Lorette et Paray-le-Monial. Ce spectacle magnifique de milliers de catholiques traversant les mers pour venir s'agenouiller dans nos lieux sanctifiés et joindre leurs prières aux nôtres, ne manquera certainement pas de provoquer parmi nous un juste redoublement de ferveur

SEMAINE DU CLERGÉ

CONSIDÉRATIONS
SUR
L'ascension de Notre-Seigneur (1)

JÉSUS-CHRIST EST MONTÉ AU CIEL ET IL Y RÈGNE.

TEXTE. — *Notre Seigneur, après avoir dit les dernières paroles à ses apôtres, s'éleva de la terre au ciel en leur présence, et un nuage le cacha aussitôt a leurs yeux* (2).

SUJET. — Voilà ce qu'un Prophète avait dit: Il est monté le premier pour préparer le chemin aux autres (3); et un apôtre ajoute: Qu'il ne faut plus que nos cœurs demeurent sur la terre, puisque notre JÉSUS n'y est plus, mais qu'ils doivent vivre dans le ciel où il règne (4). Nous prendrons de là un motif pour porter nos désirs au ciel. C'est que Notre Seigneur y est monté, qu'il faut le suivre de pensée et de désir, en attendant que nous puissions l'aller trouver.

FIN. — Apprenons à suivre tellement Notre-Seigneur dans le ciel par nos désirs et par nos affections, que nous suivions son exemple sur la terre par nos bonnes œuvres.

DIVISION. — 1° Du mystère de l'Ascension de Notre-Seigneur.
2° De notre ascension spirituelle par un saint désir de suivre notre Maître.
3° De l'effet que doit produire ce désir.

Première considération.

DU MYSTÈRE DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Notre-Seigneur ayant choisi la montagne des Olives, témoin de ses premiers combats, pour être aussi le lieu d'où il commencerait à triompher, après avoir donné ordre à ses disciples de s'y assembler, et fait avertir sa sainte Mère de s'y trouver, ne manqua pas d'y être présent lui-même le quarantième jour après sa Résurrection. Il leur dit le dernier adieu, et leur donnant sa bénédiction, il s'éleva peu à peu dans le ciel, accompagné de ces saintes âmes qu'il avait retirées des limbes pour les rendre glorieuses (1). Il fut reçu avec l'honneur que méritait sa personne, et prit sa place sur le trône de Dieu, à la droite de son Père, où il règne maintenant, et où il régnera pendant toute l'éternité (2).

Méditez particulièrement toutes les circonstances de ce mystère adorable, car il n'y en a pas une qui ne soit capable d'entretenir utilement vos pensées et vos affections. Considérez quels furent les soupirs, les paroles, les larmes et les regrets de ces bons disciples, qui allaient être séparés d'un si bon maître; et, au contraire, la joie, les concerts de musique et de rejouissance dans le ciel où il va être reçu (3). Considérez comment Jésus-Christ est dans trois états bien differents, presque au même instant. Il est debout sur la montagne avec ses disciples, il monte au ciel avec les âmes bienheureuses, et il est assis sur le trône de la gloire avec son Père. Oh! qu'il est aimable dans cette dernière apparition! qu'il est admirable dans son Ascension! qu'il est adorable sur son trône de gloire! Aimez donc sa bonté avec ses Apôtres, admirez sa puissance avec les bienheureux, et adorez sa gloire avec les anges, et joignant vos pensées et vos affections à celles de tous ces saints, dites avec les Apôtres : Que sa divine personne, en montant dans le lieu de son repos éternel, y élève avec elle sa sainte humanité, qui est l'arche de sa sanctification (4). Dites avec les bienheureux : Que le ciel ouvre ses portes qu'il avait tenues jusqu'ici fermées à tous les hommes, pour y donner entrée à ce Roi de gloire qui l'a conquis pour lui. et pour les siens. Enfin, demandez avec les anges : Quel est ce roi de gloire qui entre dans le ciel comme dans un

(1) Extrait des *Méditations sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par le P. Julien HAYNEUVE, de la Compagnie de Jésus, 8 vol. in-8°.
(2) Et cum hæc, dixisset, videntibus illis elevatus est, et nubes suscepit eum ab oculis eorum. (Act. I).
(3) Ascendit pandens iter ante eos. (Mich., II.)
(4) Quæ sursum sunt quærite. ubi Christus est in dextera Dei sedens : quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. (Coloss., III.)

(1) Ascendens in altum captivam duxit captivitatem (Ephes., I; Psal. LXVII).
(2) Assumptus est in cœlum, et sedet a dextris Dei. (Marc., XVI).
Constituens ad dexteram suam in cœlestibus supra omnem principatum et potestatem, etc. (Ephes., I).
(3) Ascendit Deus in jubilo, et Dominus in voce tubæ. (Psal. XLVI).
Ascendit super Cherubim, et volavit, volavit super pennas ventorum. (Psal. XVII).
Psallite Deo, qui ascendit super cœlum cœli ad Orientem. (Psal. LXVII).
(4) Surge, Domine, in requiem tuam, tu et arca sanctificationis tuæ. (Psal. CXXXI).

royaume qu'il a conquis ? Et répondez en même temps: Que c'est le Seigneur des vertus qui a eu le courage de le prendre à la pointe de l'épée, au prix de son sang et de sa vie (1). Oh ! qu'il lui a fallu travailler avant d'y entrer ? Oh ! que l'entrée en a été glorieuse et triomphante après avoir tant travaillé !... Mon âme, il n'y a point de triomphe sans victoire, ni de victoire sans combat ; et si le roi de gloire a tant combattu avant que d'y entrer, le soldat qui y aspire se plaindra-t-il, s'il lui faut un peu combattre pour l'obtenir ?..,

Deuxième considération

DE NOTRE ASCENSION SPIRITUELLE PAR UN SAINT DÉSIR DE SUIVRE NOTRE-SEIGNEUR.

Ce triomphe était dû aux mérites de Jésus-Christ, puisqu'il s'en était rendu digne par ses combats et ses victoires : son humilité, qui l'avait fait descendre jusque sur la terre, méritait, comme dit un Apôtre, qu'il montât jusqu'au plus haut du ciel (2) ; la dignité de sa personne, l'état glorieux dont jouissait déjà son humanité, et la prière qu'il avait faite à son Père avant sa Passion, que son corps sacré qu'il allait abandonner aux coups et aux infamies, reçut à la fin la beauté et la gloire qui lui étaient dues, demandaient qu'il quittât la terre pour aller faire sa demeure dans le paradis (3). Néanmoins, comme les intérêts de nos âmes l'ont toujours touché de plus près que les intérêts de son corps, s'il eût pensé que notre bien exigeait qu'il demeurât sur la terre, mais il ne l'eût jamais quittée pour aller dans le ciel, mais il eût plutôt renoncé au droit qu'il en avait, que de préjudicier à l'affection qu'il nous a toujours si fidèlement portée.

Oui, ce bon Jésus s'est donné si entièrement à nous, qu'il n'a rien à lui qui ne soit à nous, et qu'il ne fait rien pour lui qu'afin de le faire pour nous. C'est pour nous qu'il est descendu du ciel pour se faire homme sujet à la mort, et c'est aussi pour nous qu'il y remonte, étant devenu immortel ; et son Ascension n'est pas moins pour nous que sa Passion, sa mort et sa Résurrection (4). Car c'est par ce dernier mystère que notre foi est devenue plus pure, notre espérance plus ferme, et notre charité plus ardente (1). Enfin c'est par lui que tous les biens du ciel se sont déchargés sur la terre, et que le Saint-Esprit même est venu dans nos cœurs (2). Si Jésus nous quitte aujourd'hui, c'est afin que nous soyons éternellement avec lui : car, comme il sait que ce monde n'est qu'un pays de passage et que le ciel est notre demeure pour toujours, il y est allé devant nous pour y retenir notre place, et afin que nous l'y trouvions tout prêt pour nous y recevoir aussitôt que nous arriverons, puisque autrement nous n'eussions pas été heureux, si nous eussions été sans lui. Quel est celui qui eût voulu partir de ce monde, voyant que son Jésus y demeurait ?.., A qui aurait-on pu persuader qu'il valait mieux aller au ciel que demeurer sur la terre, si le Roi du ciel n'eût point quitté ce monde? Que si ayant quitté le ciel pour venir sur la terre il nous persuadait si fortement de la quitter pour aller au ciel, combien plus efficacement nous le persuadera-t-il, quand lui-même quitte la terre pour remonter au ciel? Il n'y avait plus que lui que nous puissions aimer ici-bas; car il lui était aisé de nous retirer de l'amour de toutes les créatures., se faisant aimer de notre cœur; mais de retirer notre cœur de son amour, après qu'il en aurait été ravi, ce n'était pas une chose si facile, et partant l'amour que nous lui eussions porté nous eût tellement retenus d'affection en ce monde, que nous n'en eussions point voulu partir sans lui. Voilà donc qu'il quitte la terre aujourd'hui le premier, afin qu'il n'y ait plus rien que nous puissions aimer ici bas, que nous soyons prêts à en partir quand le commandement nous en sera fait ; c'est aussi afin que, dans l'attente de cet ordre, nous commencions à mener une vie toute céleste ; puisque notre Jésus, qui est tout notre amour et notre trésor, a établi au ciel sa demeure et son royaume, et que notre âme se fixe plus volontiers dans le lieu où il se trouve l'objet de ses affections (3).

Il est donc vrai que cette fête de l'Ascension de Notre-Seigneur est tout pour nous, et qu'elle purifie bien davantage notre amour que ne le ferait sa présence, car elle ne nous retire pas seulement de toutes les créatures du monde de la vie présente, mais encore elle nous détache en quelque

(1) Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introïbit Rex gloriæ !
Quis iste Rex gloriæ? Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio : Dominus virtutum, ipse est Rex gloriæ. (Psalm. XXIII.)

(2) Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ !
Qui descendit ipse est et qui ascendit super omnes cœlos ut impleret omnia. (Ephes., (IV.)

(3) Dignus est Agnus qui occisus est. accipere honorem, gloriam (Apoc., V.)
Ex-hoc clarifia me tu, Pater, apud temetipsum claritatem quia habui, priusquam mundus esset apud te· (Joan·, VII.)

(4) Quidquid gestum in Christi cruce, in Resurrectione et Ascensione, ita gestum est, ut his rebus consignaretur vita christiana quæ in terris agitur (S Aug. *in Ench.* cap. LIV.)

(1) Ut Mirabilior fieret gratia Dei, cura remotis a conspectu hominum, quæ merito reverentian, sui sentiebantur indicere, fides non deficeret, spes non fluctuaret, charitas non reperet. (S. Leo, II *de Asc. Dom.*,

(2) Quia vado vobis parare locum. Et si abiero, et præparavero vobis locum : iterum venio, et accipiam vos ad meipsum, ut ubi sum ego, et vos sitis. (S. Joan) XIV.)

(3) Sicut aquila provocans ad volandum pullos suos, et super illos volitans expandit alas suas. (Deut., XXXII.)
Mihi vivere Christus est, et mori lucrum. Desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo (Phil., I.)

sorte de lui-même, nous le faisant aimer, tout invisible qu'il est, d'un amour plus séparé des sens, plus spirituel et plus surnaturel. Or, comme nos personnes sont ce qu'est notre cœur par son amour, nous devenons ainsi tout spirituels, tout surnaturels, tout célestes, tout divins. Mais s'il fût demeuré ici bas et qu'il se fût toujours montré à nos yeux, notre affection eût pu être plus naturelle que surnaturelle, et plus humaine que divine ; nos yeux n'eussent jamais été capables de nous le représenter aussi aimable, et aussi adorable que le fait maintenant notre foi, quand elle nous le fait considérer dans le ciel à la droite de son Père. Sa présence visible ne nous eût pas autant excité à le suivre, que l'espérance que nous avons de lui être intimement unis un jour ; et il n'était pas en la puissance de tous nos sens de faire croître notre amour, comme l'augmente continuellement le désir que nous avons de l'aller embrasser dans le paradis (1).

C'est encore une admirable invention de ce divin amant, qui paraît aujourd'hui pour nous rendre plus capables de son amour. Il n'y a rien qui ouvre autant le cœur, et qui le rende plus capable d'aimer et de posséder parfaitement la chose aimée que le désir. Or pour la désirer, il faut qu'e le soit absente ; c'est donc pour cela que Notre-Seigneur, s'est retiré dans le ciel, afin que nous le désirions et que nos désirs nous le fissent aimer davantage ici-bas, et nous disposassent à l'aimer et à le posséder encore plus parfaitement dans le paradis (2). Et quoique vous ne sentiez peut-être pas pour ce bon Jésus une affection aussi tendre que si vous le voyiez devant vos yeux, néanmoins, vous reconnaitrez un jour que votre charité s'est beaucoup plus augmentée par les désirs que vous a donnés son absence que par le contentement que vous eussiez reçu de sa présence ; car, dit saint Bernard, le désir est à l'amour ce que la foi est à la connaissance ; de même qu'il faut croire pour connaitre parfaitement, ainsi il faut désirer si l'on veut aimer dans la perfection (3).

O aimable Jésus ! ô désirable Jésus ! soyez, durant cette vie, l'objet de mes désirs, afin que vous soyez à jamais l'objet de mon amour ; emportez mon cœur après vous dans le ciel, afin qu'il ne puisse plus s'engager dans les affections terrestres. Attachez mon cœur à votre char de triomphe, et entraînez-le par force après vous, s'il ne veut pas vous suivre librement, de peur qu'il ne se laisse enchaîner par les objets d'ici bas.. Vous nous avez appris que vous emmèneriez captive notre captivité, mais je vous prie d'emmener captive notre liberté ; car si je désire être affranchi de la servitude où me tient ce monde et cette vie, ce n'est que pour être votre esclave, et pour l'être tellement que je ne puisse jamais m'en affranchir.

Troisième considération.

DE L'EFFET QUE DOIT PRODUIRE CE DÉSIR

Mais, afin qu'un si bon désir ne soit pas inutile, apprenons que le vrai désir de monter au ciel avec Notre-Seigneur, c'est le désir de nous avancer dans la perfection (1). Celui qui fait des progrès dans la vie spirituelle s'avance vers le ciel, et, pour faire ces progrés, il faut renoncer à la chair, à ses inclinations, à ses plaisirs, à ses intérêts et à ses prétentions qui nous attachent à la terre. Ce qu'il faut entendre de toutes nos actions, de toutes nos pensées volontaires et de nos paroles, afin de nous avancer en mérite, en grâce, en gloire, et de rendre ainsi notre vie toute spirituelle et toute surnaturelle. On s'accoutume tellement à la vertu, en se retirant ainsi des inclinations dépravées qui nous portent au vice, qu'on n'a plus de plaisir qu'à se mortifier, qu'à prier et qu'à souffrir, et on rend méritoires les actions qui d'elles-mêmes n'étaient qu'indifférentes, en les faisant ainsi en esprit. Bien plus, dit saint Augustin, nous pouvons même nous servir de nos vices et de nos fautes pour parvenir à la perfection et pour nous avancer dans ce chemin du ciel. Soumettons nos passions, mettons-les sous nos pieds, et alors elles nous élèveront et nous porteront en haut ; faisons-nous une échelle de nos vices pour escalader le ciel, et ainsi ce qui pouvait être la cause de notre perte deviendra l'instrument de notre salut. Voyez les vertus que vous pouvez pratiquer par le souvenir de vos péchés passés, telles que la pénitence, l'humilité, la mortification, la charité, la compassion pour les fautes du prochain, et des autres semblables : ce sont autant d'échelons et de degrés par lesquels nous pouvons monter au ciel (2).

(1) Hinc illud est, quod post Resurrectionem suam Dominus Mariæ-Magdelenæ personam Ecclesiæ gerenti, cum ad contactum ipsius properaret accedere, dicit : Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum, hoc est : Nolo ut ad me corporaliter venias, nec ut me sensu carnis agnoscas, ad subliniora te differo, majora tibi præparo, cum ad Patrem ascendero, tunc me perfectius, veriusque palpabis, apprehensura quod non tangis, creditura quod non cernis. (S. Leo, I, *de Asc. Dom.*)

(2) Desiderium, crescit ut capiat. (S. Aug., S. Greg.)

(3) Sicut fides ducit ad plenam cognitionem, sic desiderium ad perfectam dilectionem, et sicut dicitur, nisi credideritis, non intelligetis, sic, si non desideraveritis, non perfecte amabitis. (S. Bern.. ep. XVIII.)

(1) Christi ascensio nostra est provectio. (S. Leo.)
Dominetur vitiis ratio, subjiciatur corpus animo, animus Deo, et impleta est tota hominis perfectio. (S. Prosper la *Sent.*)

(2) Elaboremus, ut quemadmodum Dominus in hoc die nostro cum corpore ad superna conscendit, ita nos post illum quomodo possumus, spe ascendamus, et corde sequamur ipsum : affectu pariter et profectu ascendamus post illum, étiam per vitia ac passiones nostras. Quomod per passiones nostras, si utique unusquisque nostrum

Qui pourra donc s'excuser maintenant de n'y pas arriver, si ses fautes mêmes peuvent lui servir de moyens ? Faites toutes vos actions en esprit, si vous pouvez ; mais, si vous ne pouvez pas ou qu'il vous en échappe quelqu'une, faite par humeur, ayez patience, la grâce est toute prête pour pouvoir la réparer par un acte d'humilité ou de contrition, et vous n'y aurez rien perdu. Oh ! quel avantage de pouvoir ainsi, dans l'œuvre de notre perfection, profiter même de nos fautes (1) ! Quel serait donc le misérable qui, pouvant se relever de ses pertes, ne s'en soucierait pas ? Hélas ! il n'y en a point de si compromis qui ne voulût bien volontiers les réparer, si ces pertes étaient temporelles ; mais, parce que ce sont des pertes spirituelles et éternelles, il n'y en a que trop qui ne s'en mettent point en peine. Mon âme, ne suis-je point de ceux-là ? ... O mon Sauveur, j'avoue que je suis bien plus sensible à la perte des biens de ce monde qu'à la perte du ciel ; je veux aujourd'hui m'en humilier à vos pieds, et vous prier de me purifier tellement de toutes ces affections terrestres, que je devienne une sorte de ciel dans lequel vous entriez aujourd'hui par la sainte communion, et que je ne vive plus, sinon d'une vie toute céleste et toute divine.

Mois de Marie

20e INSTRUCTION

Mardi, dix-neuvième jour de mai.

Marie, véritable maison d'or, nous rappelle les plus doux souvenirs ; elle est pour nous un abri, un refuge.

Texte. — *Domus aurea, ora pro nobis.* Maison d'or, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, souvent les saints Pères et les autres pieux auteurs, qui ont écrit sur la sainte Vierge, la comparent au temple de Salomon. C'est, sans doute, une des raison pour lesquelles l'Eglise, dans les litanies qu'elle lui a consacrées, lui donne le titre de *Maison d'or*... En effet, que de ressemblances nous pourrions trouver ! Le temple de Salomon était le plus bel édifice dédié au vrai Dieu, Marie est l'âme la plus parfaite qui se soit dévouée à son service... Le temple de Salomon était le seul lieu où la présence du Très-Haut se manifestât d'une manière sensible ; la sainte Vierge est aussi le sanctuaire unique dans lequel Notre-Seigneur Jésus-Christ ait voulu prendre un corps et une âme, pour se révéler au monde.. Le feu sacré destiné au sacrifice ne devait jamais s'éteindre dans le temple bâti par le roi des Juifs ; ainsi la charité, comme, une flamme divine, ne cesse de brûler, et le jour et la nuit dans le cœur de Marie.. Et que d'autres rapports nous pourrions encore trouver entre le temple de Salomon et celle que nons saluons comme la *Maison d'or* ! Mais nous allons envisager ce titre sous un sens qui me semble plus compréhensible pour tous et surtout plus utile et plus pratique...

Proposition et division. — Maison d'or veut dire aussi : maison riche, précieuse, où l'on est en sûreté. Vous savez ce que sont pour nous nos maisons. *Premièrement*, elles nous rappellent les plus chers souvenirs ; *secondement*, elles sont un abri ; *troisièmement*, elles deviennent notre refuge dans le danger. Nous allons voir comment, pour nous chrétiens, Marie, la véritable *Maison d'or*, réunit ces trois qualités...

Première partie. — Et d'abord, une maison nous rappelle les souvenirs les plus doux, les affections les plus chères. Réfléchissez... Voici la place où s'asseyait votre vieux père, le lit dans lequel expira votre bonne mère, munie des sacrements et dans la paix du Seigneur !... Que de tendres caresses vous avez reçues de vos bons parents ! Que de paroles amicales vous avez entendues dans ces lieux !... Votre maison ? Mais là sont vos enfants, vos époux et vos épouses, tout ce qui doit vous être le plus cher sur cette terre !... Frères bien-aimés, Marie aussi rappelle à notre âme ce qu'il y a de plus doux dans nos souvenirs. Comptez parmi les jours de votre vie ceux qui furent réellement heureux pour vous, ceux vers lesquels votre pensée se reporte avec amour... Marie est entrée pour quelque chose dans le bonheur que vous y avez goûté. C'est la première communion, ce sont les années qui l'ont suivie, si vous les avez passées dans l'innocence, qui certes, ont été les heureux moments de votre vie ; ce sont si vous êtes toujours restés fidèles, les joies goûtées dans la prière, le contentement éprouvé après une communion bien faite ; ce sont, dis-je, toutes ces joies de l'âme dont Marie doit vous rappeler le souvenir... Si vous êtes de bons chrétiens, vous devez aimer par-dessus tout notre divin Sauveur, il doit être l'objet de vos plus tendres affections ; eh ! qui peut vous en rappeler plus vivement le souvenir que Marie, véritable *Maison d'or*, dans le sein de laquelle il a voulu prendre ce corps et cette âme qu'il devait un jour livrer pour nous !...

Seconde partie. — Une maison, c'est un abri

subdere eas sibi studeat, ac super stare consuesoat, ex ipsis ubi gradum construit, quo possit ad superiora conscendere. Elevabunt nos, si fuerint infra nos. De vitiis nostris scalam nobis facimus, si vitia ipsa calcamus ; nam cum bonitatis auctore non ascendit malitia, nec cum magistro humilitatis superbia, nec cum filio Virginis libido atque superbia. Ordinemus et custodiamus in nob.s statum utriusque substantiæ, ne animam nobiliorem utique hominis portionem, tartaro pars devolvat inférior, sed secum potius cœlo sanctificatum corpus acquirat natura gloriosior. (S. Aug. serm. 176.)

(1) Vos cogitastis malum, sed Deus vertit illud in bonum. (Gen., L.)

L'hiver, elle nous préserve du froid ; l'été, elle nous sert d'asile contre les ardeurs du soleil. Survienne une pluie, un orage, nous trouvons sous notre toit un abri contre cette pluie, qui tombe à torrents, et contre ces vents glacés, qui viennent se briser impuissants contre les murs de notre demeure... O Vierge bénie, ô *Maison d'or*, vous êtes aussi notre abri. Pécheur, ton âme est-elle glacée par le péché ? Viens t'abriter dans cet asile tu retrouveras bientôt la chaleur nécessaire pour réchauffer ton âme engourdie... Ames tièdes vous ne pouvez prier, tout vous pèse dans le service de Dieu; venez vous abriter sous le manteau de Marie, et vous y trouverez la ferveur dont vous avez besoin... Vous, que tourmente l'ardeur des passions, vous, qui luttez, en vain peut être, contre la colère, l'avarice, la haine, réfugiez vous dans cette *Maison d'or;* dites-lui avec foi, avec piété, avec un tendre amour : « O Marie, conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous... » Soyez-en sûrs, elle calmera cette ardeur des passions... Abri contre l'orage!... Ah ! la jeunesse surtout, c'est une saison d'orage... Elle s'écoule rapide comme une journée, mais combien souvent cette journée est signalée par des tempêtes !... Voyez, le matin. le soleil se lever radieux ! quel beau temps ! comme tout sourit dans la nature !... Mais bientôt le ciel se couvre de nuages noirs, les éclairs sillonnent les nues, le tonnerre retentit au loin, une grêle drue et serrée tombe; elle répand la stérilité sur une campagne qui, le matin encore, offrait de si belles espérances!... C'est l'image que nous offre trop souvent la jeunesse. Cet enfant était si pieux dans ses premières années, il avait tant de ferveur et d'innocence lorsqu'il s'approcha pour la première fois de la table sainte !... Nous disions : comme cette jeune fille sera sage ! comme ce jeune homme sera pieux !... Hélas! les passions sont survenues comme des nuages, elles ont obscurci sa foi ; la tempête a grondé dans son cœur; les mauvaises habitudes y ont tout détruit, et il ne reste plus rien de ces belles espérances qu'il avait fait concevoir!... Jeunes gens, jeunes filles, qui m'écoutez, au moment où les passions, cherchant à vous séduire, grondent sourdement dans vos âmes, venez chercher un asile dans le sein de la *Maison d'or*, venez vous réfugier sous sa puissante protection, invoquez-la avec foi, avec confiance, elle vous servira d'abri et, grâce à elle, vous n'aurez rien à craindre de l'orage !...

Troisième partie. — Une maison, c'est encore un refuge dans le danger. Voyez un enfant poursuivi par un animal qui le menace; où cherche-t-il un refuge ?... N'est-ce pas dans la maison de son père ?... Vous-mêmes, votre demeure ne devient-elle pas votre refuge contre les ténèbres de la nuit, et contre tout danger pressant que vous pourriez courir. Frères bien aimés Marie est aussi notre plus sûr refuge au moment du danger. Et ici, je veux parler de ces occasions soudaines, imprévues et terribles qui se rencontrent quelquefois dans la vie; eh bien, si désespérantes, si inextricables qu'elles soient, la *Maison d'or* saura nous protéger, si nous savons nous réfugier dans son sein!... On raconte qu'une jeune fille pieuse, appartenant à des parents pauvres et impies, avait été par eux vendue à un infâme séducteur épris de son éclatante beauté. Déjà les parents ont touché le prix de cet horrible marché, dans une heure ils doivent livrer leur enfant... Pauvre jeune fille de quinze ans, seule et n'ayant que tes larmes pour défense, que vas-tu devenir?.. Tes parents t'abandonnent, que dis-je? ils t'ont vendue le séducteur s'avance et dans quelques minutes le déshonneur t'attend. *O Marie*, véritable *Maison d'or*, soyez son refuge?... Et de fait c'est à Marie qu'elle s'adressa dans ce pressant danger. Ce ne fut pas en vain; car le séducteur tombait frappé de mort subite, avant d'avoir pu accomplir ses criminelles intentions (1).

Péroraison.—Frères bien-aimés, saint Léonard de Port-Maurice racontait, dans ses missions, un trait qui peut s'appliquer au sujet que nous traitons... Une pauvre veuve avait deux filles, sans aucun moyen de subvenir à leurs besoins... Les envoyer mendier, c'était exposer leur vertu ; d'un autre côté, le travail manquait. Que va faire cette pauvre mère ?... Pleine de confiance en Marie, elle appelle ses filles. « Allons, mes enfants, leur dit-elle, nous recommander à la sainte Vierge...»

Elles se prosternent toutes trois devant une image de la Mère de Dieu. La prière terminée, la mère fait approcher ses filles de la statue; puis prenant leurs mains, elle les joint à celles de la sainte Vierge... «Douce Marie, s'écrie-t-elle, ces filles sont vos enfants; elles ne sont plus les miennes; je vous les abandonne, je les remets entre vos mains, prenez en soin puisque vous êtes leur mère !...» Cela fait, elle quitte l'église et s'en retourne avec la ferme espérance d'être secourue par Marie... Sa confiance ne fut pas vaine ; en arrivant chez elle, elle trouva un homme qu'elle ne revit jamais, et qui disparut après lui avoir laissé une grande somme d'argent!... Grâce à ce secours, dû à la protection de Marie, ces deux filles vertueuses purent entrer dans un couvent, y vivre et y mourir saintement... O *Maison d'or*, bonne Vierge Marie, il est bien vrai que vous êtes un refuge, un abri, soyez le nôtre aussi au milieu des dangers; faites-nous la grâce d'éviter le péché, d'aimer et de servir fidèlement votre Fils, dont ce titre nous rappelle si vivement le souvenir... *Maison d'or, priez pour nous. Domus aurea, ora pro nobis.*

L'ABBÉ LOBRY,
Curé de Vauchassis,

(1) Voir S. Alphonse et S. Léonard *sur la sainte Vierge*.

Mois de Marie

21ᵉ INSTRUCTION.

Mercredi, vingtième jour de mai

Marie, signe de l'alliance de Dieu avec les hommes ; Marie, défense des chrétiens.

TEXTE. — *Fœderis arca, ora pro nobis.* Arche d'alliance, priez pour nous.

EXORDE. — Je commence, mes frères, par vous dire ce que c'était que l'arche d'alliance, dont il est si souvent parlé dans l'histoire du peuple juif... Dieu, voulant préserver ce peuple de l'idolâtrie, avait commandé à Moïse de construire en bois précieux, et d'orner de la manière la plus riche, une sorte de coffre d'assez petite dimension, mais dont le couvercle, appelé *propitiatoire*, était de l'or le plus pur. Là étaient renfermés, témoignages permanents des miracles que Dieu avait opérés en faveur des Hébreux, et la verge d'Aaron, rappelant la délivrance de l'Egypte, et un vase de manne, souvenir de la nourrriture merveilleuse que Dieu avait donnée à son peuple dans le désert. On y trouvait encore les deux tables de pierre, sur lesquelles le doigt de Dieu lui-même avait gravé ses dix commandements... C'était en quelque sorte le trône de Dieu sur la terre... C'est là que Moïse allait le consulter; c'est là aussi que, plus tard, Dieu se manifestait aux grands prêtres des Juifs, quand cette arche eut été transportée dans le sanctuaire le plus vénéré du Temple construit par Salomon...,

PROPOSITION. — Certes, mes frères, je serais beaucoup trop long si je voulais développer toutes les raisons pour lesquelles la sainte Église compare la Vierge Marie à l'arche d'alliance. Je m'arrêterai seulement à deux principaux traits de ressemblance...

DIVISION. — *Premièrement,* cette arche était le symbole de l'alliance que Dieu avait contractée avec son peuple; *secondement*, elle était la plus ferme défense du peuple d'Israël contre ses ennemis. Vierge Marie, comme vous êtes bien aussi le signe de l'alliance de Dieu avec les hommes, et la défense la plus assurée des chrétiens contre leurs ennemis !...

Premiere partie. — L'arche d'alliance, comme je le disais, avait été construite par l'ordre de Dieu même; il avait daigné indiquer à Moïse, avec détail, les dimensions qu'elle devait avoir : sa longueur, sa largeur et sa hauteur. Il avait précisé de quelle matière elle devait être faite : c'était du bois le plus précieux, lequel devait être revêtu de lames d'or... Il avait dit quels riches ornements devaient la décorer, et déterminé lui-même ce qu'elle devait contenir... Frères bien-aimés, avec quelle vérité nous saluons la Vierge bénie du titre d'*Arche d'alliance.* Dieu lui-même de toute éternité, l'a désignée dans ses décrets divins comme le signe de l'alliance qu'il voulait contracter, non pas seulement avec un peuple errant dans le désert, mais avec l'humanité tout entière, avec les hommes des quatre coins du monde... De toute éternité, il a préparé cette *Arche* à jamais vénérable ; il a su les admirables dimensions que devait avoir sa perfection: longueur de sa foi, largeur de son espérance, ineffable hauteur de sa charité... Lui-même a tout fixé, a tout déterminé en Marie!... Il a voulu que toutes les vertus vinssent à l'envi la parer, comme les plus riches ornements... Oui, Dieu tout-puissant, avant les siècles des siècles vous avez décrété ce que cette *Arche d'alliance* devait renfermer dans son sein!... Ce n'était pas seulement la vierge fleurie d'Aaron, symbole de votre puissance; ce n'était pas seulement la manne miraculeuse, emblème de votre providence; ce n'était pas seulement les tables de la loi, témoignage de votre amour!... Non, non, mes frères, tout cela n'est rien à côté de ce que doit contenir la nouvelle *Arche d'alliance!*... O Marie, signe sacré de l'alliance que Dieu a contractée avec nous, quel prodige devait s'opérer en vous!... J'admire le miracle du Calvaire, où, sur la croix de Jésus, la justice et la misèricorde, jusque-là inconciliables, se donnent un fraternel baiser.. Qu'ai-je dit, jusque la inconciliables?... Ah ! mes frères, c'est dans le sein de Marie que commença cette union de la misèricorde et de la justice; Jésus, prenant dans cette *Arche de la nouvelle alliance* un corps et une âme, par son humilité donnait à la justice de son Père une satisfaction qui, sans le grand amour qu'il nous portait, eût été plus que suffisante. Là aussi s'épanouissaient les splendeurs de la misèricorde divine, car nous avions un Sauveur (1). *Arche de la nouvelle alliance*, oui, dans votre sein aussi bien que sur le Calvaire, s'accomplit ce nouveau prodige, et vous êtes le signe éclatant de l'union de Dieu avec les hommes!...

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes frères, que l'arche d'alliance était la plus sûre défense du peuple hébreu contre ses ennemis... Il s'agit de prendre Jéricho, ville des Chananéens, qui longtemps a résisté aux efforts des Israélites; l'arche d'alliance est promenée plusieurs fois autour de la ville assiégée, soudain ses murs s'écroulent, et Josué s'en empare... Et ainsi dans toutes les batailles qu'ils livrèrent aux peuples de ces contrées les Hébreux portaient dans leurs divers campements cette arche d'alliance; c'était pour eux un gage assuré de victoire. Faut-il passer le Jourdain sur l'ordre de Dieu l'arche s'avancera la première

(1) *Misericordia et veritas obviaverunt sibi; justitia et pax osculatæ sunt;* comme le verset suivant: *Veritas de terra orta est, et justitia de cœlo prospexit.* justifie bien l'application que nous faisons de ce texte (Ps. LXXXIV 11 et 12)

portée sur les épaules des prêtres; à sa présence les eaux du fleuve se retireront, et les Israélites pourront le passer à pied sec (1). Douce Vierge Marie, *Arche de la nouvelle alliance*, combien de fois aussi votre présence a empêché vos serviteurs d'être submergés par les passions qui menaçaient de les engloutir comme un torrent. Grâce à vous, les tentations se sont calmées; ils ont pu eux aussi, traverser le Jourdain à pied sec!...

Frères bien-aimés, oui, la divine Mère de Jésus est aussi la plus ferme défense des chrétiens; elle donne à l'Eglise la victoire sur ses ennemis. Un trait seulement : Il y a environ deux cents ans, les mahométans avaient envahi une partie de l'Europe; déjà ils assiégeaient la ville de Vienne et menaçaient de porter partout la dévastation et la mort. Une faible troupe de héros chrétiens vint au secours de la ville assiégée. Cette armée était bien faible comparée aux nombreux soldats musulmans qu'elle avait à combattre; mais à sa tête était un ardent serviteur de Marie, et sur ces étendards flottait, comme un gage de la victoire, l'image de la Vierge, *Arche de la nouvelle alliance*. Jean Sobieski, roi de Pologne, commandait cette armée chrétienne. Après avoir pieusement entendu la sainte messe, il dépouille ses armes et les consacre à la sainte Vierge; puis, après cette consécration, il s'en revêt... Au nom de Marie, il reprend son casque; au nom de Marie, il se couvre de son bouclier; au nom de Marie il ceint sa vaillante épée. La bataille s'engagea, furieuse et terrible; mais bientôt Jean Sobieski et l'armée chrétienne, au nom de Marie aussi, remportaient une victoire éclatante... Vienne fut délivrée, les musulmans repoussés, et l'armée chrétienne, sur le champ même de bataille, célébra les louanges de Marie. *Arche d'alliance*, douce Vierge Marie, oui, vous êtes la plus sûre défense de l'Eglise contre les ennemis de votre divin Fils...

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, Marie est aussi notre protection et notre défense; mais c'est à la condition que nous lui serons fidèles, que nous bannirons le péché de nos cœurs... Un jour, les Israélites ayant été vaincus s'écrièrent : Faisons venir dans notre armée l'arche du Seigneur (2)... » On amena, en effet, l'arche d'alliance dans le camp, mais elle n'empêcha point leur défaite... Pourquoi?... Parce qu'ils étaient coupables et que Dieu voulait les punir... Ainsi mes frères, si nous avons la volonté de rester dans le péché, si nous ne faisons aucun effort sérieux pour en sortir, vainement nous aurons recours à la Vierge Marie, elle ne saurait nous sauver malgré nous... Nous la prions, puis nous nous jetons volontairement et imprudemment au milieu des occasions dangereuses; n'espérons pas alors qu'elle nous protégera... *Arche de la nouvelle alliance*, faites-nous bien comprendre que la dévotion que vous demandez de nous, c'est surtout de fuir le péché et de faire tous nos efforts pour imiter les vertus dont vous êtes un si parfait modèle... Daignez faire pénétrer profondément cette vérité dans nos cœurs, et nous donner la grâce de la mettre fidèlement en pratique... *Arche d'alliance, priez pour nous. Fœderis arca, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

(1) Josué, IV, 7 et passim.
(2) I Rois, IV, 3.

Mois de Marie

22e INSTRUCTION.

Jeudi, vingt-unième jour de mai.

Marie porte du ciel, parce qu'elle nous a donné Jésus-Christ, et que nul sans sa protection ne peut arriver au ciel.

TEXTE. — *Janua cœli, ora pro nobis.* Porte du ciel, priez pour nous.

EXORDE. — Mes frères, quand il s'agit des choses surnaturelles, le langage humain est à la fois pauvre et inexact. Ainsi, quand nous parlons de Dieu pour nous faire comprendre, nous sommes obligés de dire : l'œil de Dieu, la main de Dieu. Cependant, Dieu est un pur esprit : il ne ressemble ni à un homme ni à n'importe laquelle des créatures. Mais pour nous faire comprendre, nous sommes obligés d'employer souvent ces termes : « L'œil de Dieu voit tout; » cela veut dire que rien n'échappe à sa science infinie : « La main de Dieu a formé l'univers; » cela signifie qu'il a été créé par sa toute-puissance. Ainsi en est-il quand nous parlons du ciel. N'allons pas nous imaginer que ce beau paradis, auquel Dieu nous appelle tous, soit bâti comme une maison, qu'il soit clos par des murailles, qu'il ait en réalité des portes et des fenêtres... Non, mes frères, le Paradis, c'est la possession de Dieu même, c'est la jouissance des ineffables délices qu'il communique à ses élus. Mais, ici encore, nous sommes obligés d'employer des images et des comparaisons. Tantôt nous disons que le ciel est un splendide palais que la main de Dieu a construit pour récompenser les bienheureux; et comme on n'entre dans un palais, si splendide qu'il soit, que par la porte, nous appelons la sainte Vierge *Porte du ciel. Janua cœli.*

PROPOSITION ET DIVISION. — Je désire vous montrer avec combien de justesse la sainte Eglise donne ce titre à la sainte Vierge. Marie est, en effet, la Porte du ciel : *premièrement*, parce qu'elle nous a donné Jésus-Christ; *secondement*, parce que nul n'arrive au ciel sans sa protection.

Première partie. — Marie *Porte du ciel*, parce qu'elle nous a donné Jésus-Christ. Vous savez

tous, mes frères, quelles furent les lamentables suites du péché originel... Nos premiers parents chassés du paradis terrestre ; tous les hommes naissant ennemis de Dieu ; la douleur et la mort planant, comme des oiseaux de proie sur toute créature humaine, et le ciel à jamais fermé pour Adam et pour sa postérité. Pauvre Adam, quitte ce séjour de délices et va cultiver la terre à la sueur de ton front, lui arrachant péniblement ton pain de chaque jour. Et toi, qui te laissas séduire par les ruses du serpent, Eve, non, tu n'es plus la mère des vivants ; promène désormais tes infirmités, la douleur de tes enfantements à travers les épines et les ronces que la terre va vous produire. Les voyez-vous, eux jusque-là si heureux, réduits à la misère et condamnés aux souffrances, à la mort. Ils emportent, il est vrai dans leur cœur un geste d'espérance ; Dieu leur a dit qu'un jour il naîtrait un Sauveur. Mais, adorable Jésus, vous vous ferez longtemps attendre, et, jusque là, le ciel restera fermé ! Patriarches, prophètes, justes de l'ancienne loi, en vain vous soupirez, en vain vous hâtez de vos vœux la venue du Libérateur que votre foi attend... Le ciel reste fermé, et tous vous pouvez dire en mourant ce que disait le saint roi Ezéchias : « Je vais descendre aux portes de l'enfer (1), » c'est-à-dire dans les limbes. Les voyez-vous, ces âmes saintes, éprises de l'amour de Dieu, avides de le posséder, et cependant privées de cette jouissance, Adam et Eve, les premiers, vont frapper à la porte : « Que demandez-vous. leur dit l'ange qui garde cette entrée ? — Jouir du ciel car nous avons fait une longue pénitence, et Dieu nous a promis notre pardon. — C'est possible, mais attendez, la porte n'est pas ouverte. » Je vois Abraham. Isaac, Jacob et tant d'autres saints frapper également à cette porte ; Oh ! s'écrièrent-ils, nous serions si heureux de comtempler la présence de Dieu, de jouir du bonheur du ciel ! Notre foi fut vive, nous avons marché en sa présence, il nous a fait des promesses. — C'est vrai, répond l'ange ; mais attendez encore, le ciel n'est pas ouvert. » O Jésus. descendez donc sur la terre, nous vous en conjurons. Oui, mais il faut qu'une jeune vierge appelée Marie, qui vit dans l'humble bourgade de Nazareth, donne son consentement. « Archange Gabriel, disent les trois personnes divines, va lui demander si elle consent à devenir la mère du Sauveur. » Et Marie dit : « Je suis la servante du Seigneur, » et puis ce fut fini... Le Fils de Dieu prit un corps et une âme dans son chaste sein, et bientôt après le ciel était ouvert !.. Comprenez vous, mes frères, que la sainte Vierge, en nous donnant Jésus, nous ouvre le paradis ? Ah ! *Porte du ciel*, priez pour nous, *Janua cœli, ora pro nobis*

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes frères. que

(1) Isaïe, XXXVIII, 10.

Marie était la *Porte du ciel*, parce que personne n'est sauvé sans sa protection. Sans doute, Jésus est notre Sauveur, c'est lui seul qui nous a rachetés au prix de son sang et nous a mérité toutes les grâces. Oui, sans vous, ô notre adorable Rédempteur, nous étions à jamais perdus !... Marie elle-même vous est redevable de tout ce qui l'embellit, de tout ce qui l'élève au-dessus des autres créatures ; c'est par vous qu'elle est ce qu'elle est.. Mais, ô fils bien-aimé de la Vierge, comme vous avez fait votre Mère belle, riche, honorée, toute-puissante !... Vous voulez quelle soit la distributrice de vos faveurs. Les grâces que vous accordez doivent passer par ses mains, et vous l'avez faite la *Porte du ciel*. Nous lisons dans l'histoire sainte que Pharaon, roi d'Egypte, renvoyait à Joseph, son intendant, ceux qui, pendant la famine, venaient lui demander du froment. « Allez à Joseph, leur disait-il, c'est lui qui vous en donnera... » Pourtant il était le roi ; mais il voulait, par là, montrer quel crédit quelle puissance il avait accordées à Joseph. Frères bien-aimés, il me semble entendre Jésus nous dire aussi : « Allez à Marie, elle est ma trésorière. — Cependant, ô doux Sauveur, vous êtes le roi, le Tout-Puissant. — Il n'importe, j'ai établi ma Mère la dispensatrice de mes faveurs. » Une pieuse vision qu'eut saint François d'Assise confirmera cette vérité. Un jour, dans une extase, ce saint vit deux échelles allant de la terre au ciel. Celle sur laquelle s'appuyait Notre-Seigneur était rouge ; l'autre, au sommet de laquelle se trouvait la sainte Vierge, était blanche. Les religieux, disciples de saint François, s'efforçaient de monter le long de l'échelle rouge ; mais, à peine avaient ils parcouru quelques degrés, qu'un grand nombre d'entre eux tombaient à terre sans pouvoir avancer... Saint François, à ce spectacle, ne put s'empêcher de verser des larmes ; et le Sauveur lui dit : Dis à tes frères de courir vers ma Mère et de monter le long de l'échelle blanche. » Saint François communiqua cet ordre aux religieux, et voici que les Frères étaient reçus avec bonheur par la sainte Vierge ; ils montaient facilement au ciel (1)... Cette vision, mes frères, n'est elle pas la confirmation de ce que nous disions, que nul n'arrive au ciel sans la protection de Marie ? O *Porte du ciel*, soyez à jamais félicitée d'une telle gloire et d'une telle puissance !...

Péroraison. — Frères bien-aimés, je trouve encore dans la vie d'une grande sainte, la preuve que Marie est la *Porte du ciel*, que c'est elle qui nous y introduit. Ecoutez. Sainte Lidwine, dès son bas âge, avait eu pour la sainte Vierge une tendre dévotion. Marie, de son côté, avait témoigné à cette âme prédestinée les tendresses les plus ineffables ; elle l'avait, pendant une extase,

(1) *Chroniques des Frères mineurs, apud* Mieckow. 350e conférence

couronnée d'un voile mystérieux. A sa prière, elle avait daigné convertir une pécheresse endurcie. Plusieurs fois elle s'était communiquée à elle ; je n'en finirais pas, si je voulais vous raconter toutes les faveurs de l'auguste Reine du ciel à l'égard de cette sainte fille, qui passa sa vie presque entière au milieu des plus atroces souffrances. Vint pour Lidwine le moment de la récompense ; l'heure si redoutée de la mort sourit à cette vierge, comme l'heure des fiançailles à une jeune épousée. — Jésus, s'écria-t-elle, tirez-moi de mon exil, et emmenez-moi dans la céleste patrie.—Venez, ma bien-aimée, répondit ce bon Maître, venez dans ce lieu de délices eù vous attendent vos sœurs. — Alors l'âme de la sainte, quittant son corps, s'élance dans les bras de Jésus, qui la reçoit avec amour. Mais que fit-il?... Il la remit aussitôt entre les bras de sa mère, qui était là présente, et chargea l'auguste Reine du ciel de l'introduire elle-même, comme pour mieux témoigner qu'elle était la porte de cette patrie bienheureuse (1). O *Porte du ciel*, votre Fils a dit : « Frappez et on vous ouvrira.» Nous voici à vos pieds, nous vous prions, nous vous invoquons, daignez vous ouvrir pour nous... Que par votre intercession nous méritions d'entrer un jour dans cette demeure de paix et de félicité dont vous êtes l'entrée. *Porte du ciel,* priez pour nous. *Janua cœli, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Mois de Marie

23e INSTRUCTION

Vendredi, vingt-deuxième jour de mai.

Marie précède la venue de Jésus; elle reste après son départ.

TEXTE. — *Stella matutina, ora pro nobis.* Etoile du matin, priez pour nous.

EXORDE.—Mes frères, un orateur célèbre faisait un jour l'éloge d'un roi de Macédoine appelé Philippe, qui fut le père d'Alexandre le Grand... Après avoir longuement vanté la noblesse de sa naissance, l'abondance de ses richesses, l'étendue de son pouvoir; après avoir exalté son courage, énuméré les victoires qu'il avait remportées, il ajoutait : « Jusqu'ici je n'ai rien dit, il suffit à sa gloire d'avoir été le père d'Alexandre (2).» Frères bien-aimés, quand nous parlons de la sainte Vierge, lorsque nous racontons ses vertus, quand avec l'Eglise nous la comparons à tout ce qu'il y a de plus noble et de plus grand, nous n'avons rien dit. Il suffit à votre gloire, ô sainte Vierge Marie, d'avoir été la Mère de Jésus. Dans tous les éloges que nous faisons de cette créature bénie, nous sommes toujours obligés de revenir là ; car tout nous y ramène. Nous le verrons particulièrement par le titre d'*Etoile du matin,* que nous allons essayer de vous expliquer dans cette courte instruction.

PROPOSITION ET DIVISION. — L'étoile du matin, toujours rapprochée du soleil, tantôt annonce son lever, tantôt elle demeure sur l'horizon lorsqu'il a disparu. Je voudrais donc vous montrer que, comme l'étoile du matin, Marie, toujours rapprochée de Jésus, le soleil de justice, *premièrement*, a annoncé sa venue; *secondement,* est restée aussi et reste encore après son départ.

Première partie. — Et d'abord, mes frères, qu'est-ce que l'étoile du matin? C'est cet astre brillant qui, dans certaines saisons, se montre un peu avant le lever du soleil; et qui, à d'autres époques, nous éclaire quelque temps alors que le soleil a disparu. Elle est la planète, ou, pour continuer à nous servir du langage de l'Eglise, elle est l'étoile la plus brillante et la plus rapprochée du soleil (1). Elle tourne autour de lui sans s'en éloigner ; dans certains pays, cet astre est nommé l'étoile du soir et l'étoile du berger... J'espère m'être fait bien comprendre...

Or, quand cette étoile brille le matin, comme l'aurore, elle annonce que le soleil va bientôt se lever. Sa lumière dissipe les ténèbres; le jour va venir; les bêtes fauves rentrent dans leurs tanières; l'homme se lève pour se livrer à son travail; la nature entière se réveille du sommeil dans lequel elle semblait engourdie. C'est bien là, douce Marie, véritable *Etoile du matin*, l'effet produit par votre apparition dans le monde. Fuyez, démons; elle a paru celle qui doit écraser la tête à Satan, votre chef. Hommes jusque-là plongés dans les ténèbres de l'erreur, levez-vous, que votre courage se réveille; il va venir, ce soleil de justice qui doit illuminer vos âmes. Patriarches et Prophètes, ah ! sans doute aussi un rayon de cette *Etoile du matin* pénétra jusqu'aux limbes, et, en le voyant, vos cœurs tressaillirent d'espérance. Et de vrai, mes frères, si nous en croyons les écrivains païens eux-mêmes, dès l'époque de la naissance de Marie, les idoles chancelaient sur leurs bases ; les oracles des faux dieux se taisaient et s'avouaient vaincus. Et un poète païen lui-même disait : « Voici venir les temps autrefois prédits ; un nouvel ordre de choses va naître ; une vierge revient, un nouvel enfant va descendre du ciel (2). » Douce *Etoile du matin*, en vous

(1) *Vie des Saints*, 11 avril. Cf. *quoque*, Joan. Bruchman, *Vita hujus sanctæ*.

(2) *Hoc unum tibi dixisse sufficiat, filium te habuisse Alexandrum.* Cf. d'Argentan, *Grandeurs de la sainte Vierge*. ch. X, § 2.

(1) Je sais bien que la planète de Mercure est plus rapprochée ; mais je parle à de bons paysans, je ne fais pas un cours d'astronomie.

(2) Virgile. *Eglogue IV.*

voyant apparaître, le ciel se réjouit, la terre tressaillit d'espérance. Vous annonciez, en effet, la fin de cette nuit qui pesait sur l'univers et l'arrivée prochaine de Celui qui devait répandre à flots la lumière dans les âmes comme le soleil la répand sur la nature entière. Soyez donc saluée et bénie à jamais, ô douce Marie, ô brillante *Etoile du matin, Stella matutina.*

Seconde partie.— Je vous ai dit, mes frères, que l'étoile du matin était aussi l'astre du soir; qu'on l'apercevait dans certaines saisons après le départ du soleil; elle prolonge en quelque sorte le jour, elle empêche les ténèbres d'être complètes. Voyageurs attardés, grâce à la lumière de cet astre, vous pouvez regagner en sûreté vos demeures. Les bêtes fauves ne sortiront pas de leurs repaires avant que cette brillante étoile ait disparu. Frères bien-aimés, ai-je besoin de vous dire qu'après le départ de Jésus, Marie demeura aussi quelque temps sur la terre pour consoler les Apôtres, les encourager à attendre la venue du Saint-Esprit dans le recueillement et la prière, pour les éclairer dans leurs doutes et les soutenir au milieu des épreuves et des persécutions. Satan n'osa sortir de son repaire tant qu'elle vécut sur cette terre; car ce ne fut qu'après sa mort et sa glorieuse assomption que naquirent les hérésies ..

Mais considérons cette même pensée sous un autre rapport. Voici une âme en état de péché mortel, Dieu s'est retiré d'elle, l'auguste Trinité l'a pour ainsi dire abandonnée. Le Père, dont elle a méprisé les commandements, le Fils dont elle a méconnu la miséricorde, le Saint-Esprit, dont elle a dédaigné les inspirations, ont dit comme autrefois les anges du temple de Jérusalem : « Sortons d'ici, quittons cette âme, le péché y règne, c'est un sanctuaire profané!... » Marie, ô douce Etoile, restez, je vous en conjure; le soleil a disparu; que, grâce à vous, les ténèbres qui vont envelopper cette âme ne deviennent pas trop épaisses!... Etoile bienfaisante, elle reste, elle nous éclaire, elle ne nous abandonne pas, pauvres pécheurs... O bonne Marie, elle vous est donc bien chère, cette pauvre âme? Oui, frères bien-aimés. Ecoutez cette histoire racontée par un saint (1). Un homme menait une vie criminelle, mais il avait une femme pieuse, qui lui avait fait promettre de réciter un *Ave Maria* toutes les fois qu'il passerait devant une statue de la sainte Vierge... Un jour qu'il s'acquittait, vaille que vaille, de cette petite dévotion, l'enfant Jésus lui apparut tout couvert de blessures et de sang... Vierge sainte, dit-il, qui donc a mis votre Fils dans cet état ? — C'est toi, lui répondit-elle, en te livrant à tes mauvaises passions. Emu de ce prodige, cet homme pria Marie d'implorer son pardon : mais le soleil était couché, l'étoile seule brillait. Frères bien-aimés, c'était l'étoile de la miséricorde. Trois fois la sainte Vierge implora la clémence de son Fils en faveur de cet infortuné, trois fois elle obtint un refus... Mère bien-aimée, lui disait Jésus, n'en soyez pas surprise, j'ai prié moi-même trois fois mon Père d'éloigner de moi le calice de la Passion, mais il ne m'a pas exaucé. Marie ne se rebuta pas. Se prosternant aux pieds de Jésus : « Je veux, dit-elle, rester ainsi jusqu'à ce que vous m'ayez accordé la grâce de ce malheureux pêcheur. » O doux Fils de Marie, c'était pour nous faire comprendre l'insistance avec laquelle votre bonne Mère réclame notre pardon, que vous ne l'avez pas exaucée la première fois. Mais, quand elle fut prosternée à vos pieds, avec quel amour vous l'avez relevée et lui avez accordé la grâce qu'elle vous demandait !...

(1) S. Léonard de Port-Maurice. *Sur la sainte Vierge.*

Péroraison. — Frères bien-aimés, que cette histoire se renouvelle souvent! Il n'est pas nécessaire qu'elle apparaisse toujours d'une manière sensible; mais j'en atteste le cœur de la miséricordieuse Vierge Marie; oui, beaucoup de pécheurs ont été de sa part l'objet de pareilles intercessions !... La grâce s'est retirée de nos âmes quand nous avons eu le malheur de commettre un péché; et la grâce, vous le savez, c'est le soleil de l'âme, c'est Jésus, c'est le Saint-Esprit habitant dans nos cœurs. Les ténèbres pour nous devaient être complètes, notre perte assurée... Qui donc nous a conservé comme un reste de lumière, la foi, l'espérance ? Qui donc a excité en nous le remords, et nous a donné ces bonnes inspirations qui ont pu nous ramener à Dieu ?... Ah ! n'en doutez pas, c'est cette Etoile bienfaisante qui luit encore sur nous après que le soleil a disparu, O Reine, ô Mère, ô Providence bénie des âmes, soyez pour nous tous cette Etoile bienfaisante, si nous avons le malheur de tomber dans l'état du péché, de voir Jésus se retirer de nos âmes, soyez pour nous l'*Etoile du soir*. Et quand la mort viendra poser sur nous sa main glacée, que votre douce intercession montre à nos âmes réconciliées les splendeurs du Soleil éternel. Soyez, oh ! soyez alors pour nous l'*Etoile du matin : Stella matutina, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry.

Mois de Marie

24e instruction

Samedi, vingt-troisième jour de mai.

Marie, santé des malades pour les infirmités du corps, pour celles de l'âme.

Texte. — *Salus infirmorum, ora pro nobis.* Santé des malades, secours des faibles, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, comme la sainte Vierge

Marie est bien l'image de son divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ!.. Son pouvoir reproduit la puissance de notre Sauveur; son cœur, par sa bonté et par sa tendresse, est bien la fidèle copie du cœur de Jésus!.. Nous lisons dans l'Evangile qu'on amenait en foule les malades à notre divin Rédempteur. Tantôt c'était un pauvre aveugle: «Jésus. Fils de David, s'écriait-il, faites que je voie.» Et il recouvrait la vue. Tantôt c'était un possédé que le démon tourmentait: « Jésus, disaient ses parents, délivrez le...» Et il le délivrait. Ailleurs, un maitre le prie pour son serviteur qui va mourir épuisé par la fièvre, et le serviteur guérit.. Enfin, mes frères, je n'en finirais pas si je voulais raconter toutes les guérisons merveilleuses opérées par notre adorable Sauveur dans le cours de sa vie mortelle. Ah! il pouvait dire avec vérité aux envoyés de Saint Jean-Baptiste: «Allez dire à votre maitre ce dont vous avez été les témoins: Les aveugles voient, les sourds entendent, les boiteux marchent, les malades sont guéris...» Je voudrais vous montrer ce soir comment cette même puissance de guérir les malades a été communiquée à la sainte Vierge, à Celle que nous saluons sous ce titre: *Santé des malades*, *Salus infirmorum*.

Proposition et division. — Cependant, mes frères, il y a les maladies du corps et les maladies de l'âme; après avoir montré la sainte Vierge guérisant les premières, nous dirons un mot pour montrer qu'elle est aussi notre *santé* dans les infirmités de l'âme.

Première partie.—Marie, *Santé des malades*. Parmi les biens de l'ordre naturel, la santé est sans contredit l'un des plus précieux. Mais vous savez, chrétien, combien de maladies, d'infirmités de toutes sortes se ruent sur le pauvre corps humain et minent insensiblement ou détruisent d'une manière soudaine cette santé qui faisait sa force et sa beauté... Eh bien, mes frères, en saluant Marie du titre de *Santé des malades*, l'Eglise nous invite à recourir à la sainte Vierge dans nos maladies et dans nos infirmités. Si notre foi est vive et que Dieu juge bon pour notre sanctification de nous rendre la santé, soyez en sûr, Marie nous l'obtiendra..

Frères bien aimés, quand on visite les sanctuaires les plus vénérés de la sainte Vierge, on est frappé d'admiration à la vue de ces *ex-voto*, de ces cœurs d'or, de ces tables de marbre, déposés près de Marie comme autant de souvenirs permanents, de grâces obtenues par son intercession. Souvent il est question de faveur spirituelles; mais plus souvent encore il est parlé de maladies guéries, de la santé rendue. Que de fois vous lisez ces mots et d'autres semblables: « J'ai prié Marie, elle a guéri ma fille...» — « La sainte Vierge m'a rendu mon père déjà aux portes du tombeau..»—«Louanges à Marie, j'étais malade depuis plusieurs années, j'étais abandonné des médecins la sainte Vierge m'a rendu la santé..» Et chaque année, mes frères, n'avons-nous pas à vous raconter quelques-unes de ces guérisons miraculeuses, si nombreuses, opérées par la sainte Vierge, soit à Lourdes, soit à La Salette, soit dans d'autres sanctuaires?

Or, chrétiens, c'est de tout temps que la sainte Vierge a mérité ce titre de *Santé des malades*. Ces miracles abondent dans la vie des saints. Voici un vaillant prince de Bohême, accompagné de sa noble épouse, où vont-ils ?... Ils se rendent dans une chapelle de la sainte Vierge, portant entre leurs bras un jeune enfant mourant... Ils le déposent sur l'autel; puis, s'adressant à la mère de Jésus: «Vierge sainte, s'écrient ils, exaucez la prière d'un père et d'une mère désolés; notre pauvre enfant va mourir, seule vous pouvez le rappeler à la vie et lui rendre la santé. Si vous nous le conservez, nous vous promettons de le consacrer à Dieu ; nous voulons qu'il soit prêtre du Seigneur, qu'il répande au loin et l'Evangile de votre Fils, et la gloire de votre nom!...» O Marie, vous avez exaucé la prière de ces pieux parents. L'enfant, presque mort, recouvre tout à coup la santé la plus florissante!.. Il grandit, devient plus tard un illustre évêque, et donna pour Jésus-Christ, en souffrant le martyre, cette vie que la sainte Vierge lui avait conservée. C'est saint Albert, évêque de Prague (1).

Seconde partie. — Mais c'est surtout, mes frères, quand il s'agit de l'âme que la sainte Vierge est la *Santé des malades*. Nous en parlerons plus longuement demain, en expliquant le titre de *Refuge des pécheurs*. Un mot seulement, ce soir, sur cet intéressant sujet... Ai-je besoin de vous dire que la grâce sanctifiante est la vie de notre âme; que, lorsque nous avons le malheur d'être en état de péché mortel, notre pauvre âme, privée de l'amitié de Dieu, est morte devant lui et devant ses anges ?... Tous, même les enfants qui m'écoutent, vous connaissez cette vérité... Or, la sainte Vierge, dans ces circonstances, se montre aussi la *Santé des malades* ; elle aide notre âme à recouvrer la vie de la grâce, la santé qu'elle avait perdue...

Nous lisons dans la vie de saint François de Girolamo un fait qui servira de preuve à cette vérité... Un pauvre pécheur avait été vingt-cinq ans sans s'approcher du tribunal de la pénitence. Il était tombé dans le désespoir. « Jamais, se disait-il, je ne trouverai un confesseur qui veuille me donner l'absolution... » Et il continuait à se plonger dans le désordre, regardant ses péchés comme indignes de pardon. Une nuit, la très-sainte Vierge lui apparait, l'engage à changer de vie, à se réconcilier avec son divin Fils... Une seconde fois elle se montre à lui,

(1) *In vita ejus.*

mais cette infortuné, après avoir promis, refusait d'accomplir sa promesse, alléguant toujours ce même prétexte : « Jamais je ne trouverai un confesseur qui veuille m'absoudre !...» O Vierge Marie, que vous êtes bonne !... Vous avez daigné une troisième fois parler à ce pauvre pécheur. « Va vite te confesser, lui avez-vous dit, j'ai obtenu de mon Fils le pardon de tes fautes.» Ce malheureux hésitait encore ; la sainte Vierge daigna elle-même lui désigner pour confesseur saint François de Girolamo (1). Ce saint l'accueillit comme le bon pasteur doit accueillir la brebis égarée. Il l'embrassa, l'encouragea et le disposa si bien que, toujours grâce à la protection de la sainte Vierge, ce pauvre pénitent mena depuis une vie exemplaire. *Santé des malades*, secours des infirmes, ô douce Marie, c'est vous qui avez rendu à cet homme la santé, la vie que son âme avait perdue...

PÉRORAISON.—Frères bien-aimés, ce titre de *Santé des malades* me rappelle encore un trait que je veux vous citer en terminant.. Une sainte, béatifiée il y a environ vingt ans (2), va nous le fournir; c'est la bienheureuse Marianne de Jésus. Bien jeune encore, comme toutes les âmes prédestinées, elle eût pour la sainte Vierge la dévotion la plus tendre. Aussi la Mère de Jésus se plût-elle à combler de ses grâces et de ses faveurs cette enfant de bénédiction... Un jour, Marianne se blessa dangereusement au doigt. Mais, heureuse de souffrir quelque chose pour Jésus, elle cacha quelque temps sa blessure, et offrit les douleurs qu'elle endurait à son bon Maître, les unissant aux douleurs que lui-même avait endurées dans sa passion; mais le mal fit des progrès, et déjà la gangrène se manifestait... On voulait l'obliger à recourir au médecin : « Attendez un peu, dit la jeune fille avec une admirable confiance, vous allez voir comme je me guéris..» Elle se met à genoux devant une image de Marie, la suppliant de la guérir elle-même. O prodige! quand elle se relève, le mal a disparu... Divine Mère de Jésus, oui, votre puissance est sans bornes, vous êtes la *Santé des malades*, le secours des infirmes ; nous vous en supplions, donnez surtout à nos âmes la force dont elle ont besoin; écartez loin de nous les passions qui, comme autant de maladies dangereuses, essaieraient de ravir à nos cœurs cette grâce de Dieu qui fait leur force et leur santé... Marie, soyez pour nous, nous vous en conjurons, la *Santé des malades* et le secours des infirmes. *Salus infirmorum, ora pro nobis*. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY

(1) Voir la *Vie de ce saint* dans Ribadeneira,
(2) En 1850.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXIII

LES SOUFFRANCES DE CETTE VIE SONT UN RICHE TRÉSOR

(Suite.)

Continuons de mettre sous les yeux du lecteur les pensées les plus remarquables des saints sur le prix des souffrances et l'estime que nous devons en avoir.

10° « Si le Seigneur vous envoie de grandes tribulations, dit saint Ignace de Loyola, c'est un signe qu'il a de grands desseins sur vous et qu'il veut que vous deviniez un grand saint... Voulez-vous devenir un grand saint, priez-le qu'il vous fasse beaucoup souffrir : il n'est point de bois plus propre à allumer et à entretenir le feu de l'amour divin que le bois de la croix.»

On lit dans *Les saintes voix de la croix* (1) de Henry-Marie Boudon ces consolantes paroles :

« Les croix sont des marques d'une haute prédestination. Cela se voix manifestement en la personne de Notre-Seigneur, de la très-sainte Vierge et des plus grands saints, qui, ayant été élevés à une plus haute sainteté, ont été abaissés sous de plus pesantes croix ; ces pierres vives dont le Tout-Puissant bâtit la Jérusalem céleste sont polies, comme le chante l'Eglise, par les coups des afflictions. Or, dans cette grande cité de la Jérusalem céleste, tous les prédestinés y ont chacun une demeure particulière, qui, à proportion qu'elle doit être simple et élevée, demande plus ou moins de travail... Courage donc, ô mon âme qui souffrez ! toutes vos peines ne servent qu'à l'accroissement de votre gloire... »

11° « Le véritable esprit du Christanisme, dit saint Jean de La Croix, donne plus de penchant pour les afflictions, les aridités spirituelles et les dégoûts, que pour certaines communications qui sont si douces; c'est là, à proprement parler, suivre Jésus-Christ et se renoncer soi-même. »

Notre-Seigneur ayant donné à sainte Catherine de Sienne le choix de deux couronnes, dont l'une était d'or et l'autre d'épines, elle choisit sans hésiter celle qui était d'épines ; et dès ce moment elle eût un si grand amour pour les afflictions, qu'elle disait: «Rien ne m'est si agréable que les croix. Si Dieu me donnait la liberté

(1) S'il nous était permis de donner un conseil à nos vénérés confrères et aux personnes pieuses, nous leur recommanderions instamment la lecture de cet admirable ouvrage. Oh ! comme on voit, en le parcourant, ou plutôt, comme on sent que l'homme de Dieu qui l'a composé, si injustement persécuté lui-même, avait fondé toutes les profondeurs du mystère de la croix, estimait les souffrances à leur juste valeur et en appréciait les merveilleux avantages !

d'aller actuellement en paradis ou de demeurer plus longtemps ici-bas pour souffrir, je choisirais de rester encore sur la terre ; car je sais que c'est surtout par le moyen des souffrances qu'on acquiert la gloire du ciel. »

Lorsque saint François-Xavier recevait quelque croix, il avait coutume de faire à Dieu cette prière ; « Seigneur, ne me déchargez pas de cette croix, si ce n'est pour m'en donner une plus pesante. »

Comme on invitait la vénérable Anne-Marie de St-Joseph, religieuse carmélite, à modérer ses grandes austérités ; « Non, disait-elle, je ne cesserai jamais de porter ma croix, puisque Jésus-Christ a été rassasié de douleurs et d'opprobres; je ne désire autre chose qu'une croix pour y être crucificiée avec Jésus-Christ. »

12° « Baisez souvent et de bon cœur, dit saint François de Sales, les croix que le Seigneur vous envoie, quelles qu'elles soient. Les plus viles sont celles qui sont les plus dignes du nom de croix, étant moins conformes aux inclinations de la nature, qui cherche toujours ce qui a de l'éclat. Le mérite des croix ne consiste pas dans leur pesanteur, mais dans la manière dont on les porte. »

On n'entendit jamais ce grand saint, dans les différentes visites de son diocèse où il avait cependant beaucoup à souffrir, se plaindre du froid, du vent, du soleil, du logement, et de la nourriture. Il recevait tout en paix de la main de Dieu, et il se rejouissait davantage, à proportion qu'il souffrait davantage; il choisissait toujours pour lui, autant que possible, ce qu'il y avait de pire.

Un saint religieux, sur le point de mourir, disait à ses frères : « Il m'arrive maintenant ce qui arrive à ceux qui vont faire des emplettes. Avec quelques pièces d'argent, ils achètent beaucoup de marchandises ; les souffrances bien légères que j'ai endurées et que j'endure encore vont me mettre en possession du royaume des cieux. »

13° « Si nous connaissions le précieux trésor qui est caché dans nos infirmités, disait saint Vincent de Paul, nous les recevrions avec la même joie que l'on reçoit les plus grands bienfaits, et nous les supporterions sans jamais nous plaindre. »

Cet illustre serviteur de Dieu mit admirablement en pratique ce qu'il enseignait si bien. Il eut de bonne heure de grandes infirmités qui ne lui permettaient de reposer ni la nuit ni le jour ; ils les supportait avec une patience héroïque. Son front était toujours serein, son visage aussi affable que s'il eût joui d'une santé parfaite. On n'entendait jamais sortir de sa bouche aucune plainte ; il ne cessait de remercier le seigneur, regardant ses infirmités comme des faveurs singulières; tout ce qu'il faisait, quand les douleurs étaient très-vives, c'était de regarder son crucifix et de s'animer à la patience par de fréquentes aspirations ; « Je souffre bien peu, disait-il, en comparaison de ce que j'ai mérité de souffrir et de ce que Jésus-Christ a souffert pour notre amour. » Un missionnaire ayant vu un jour les jambes du saint extrêmement enflées et couvertes d'ulcères, lui dit, touché de compassion : « Les douleurs que vous endurez doivent vous être bien insupportables. — Comment appelez-vous insupportable, lui répondit-il avec une douceur angélique, l'œuvre de Dieu et sa disposition à faire souffrir un misérable pécheur ? Que Dieu vous pardonne ce que vous avez dit ; ce n'est pas ainsi qu'on doit parler à l'école de Jésus-Christ. N'est-il pas juste que le coupable souffre et soit châtié ? Le Seigneur n'a-t-il pas le droit de faire de nous ce qu'il lui plaît ? »

13° Un grand serviteur de Dieu, qui souffrait beaucoup, faisait à Dieu cette prière : « Seigneur, si vous augmentez mes douleurs, daignez augmenter d'autant ma patience. Courage ! se disait-il : avec un peu de patience le bon larron paya toutes ses dettes et gagna le paradis. »

« Soyez assuré que l'on obtient plus de grâces et de mérites en un seul jour, lisons-nous dans saint François de Sales, en souffrant avec patience les afflictions qui nous viennent de Dieu ou du prochain, que nous n'en acquérons en dix ans par des mortifications et d'autres exercices qui sont de notre choix. »

14° « Le Seigneur nous envoie des tribulations et des infirmités, a dit saint Vincent Ferrier, pour nous donner le moyen de payer les dettes immenses que nous avons contractées envers lui; et ainsi, ceux qui ont du bon sens les reçoivent avec joie, parce qu'ils pensent plus au bien qu'ils en retirent qu'à la peine qu'ils en ressentent. »

Ce saint missionnaire, pour donner à ses auditeurs l'intelligence de cette vérité, leur proposa la parabole suivante : Un roi tenait en prison deux de ses sujets qui lui devaient chacun une grosse somme d'argent ; les voyant incapables de payer leurs dettes parce qu'ils ne possédaient rien, il se rendit à la prison et jeta à la face de chacun d'eux une bourse pleine d'or; le coup qu'ils en reçurent les fit beaucoup souffrir l'un et l'autre; mais ils ne se comportèrent pas tous deux de la même manière : le premier, saisi de colère d'avoir été ainsi frappé, en témoigna son mécontentement et ne fit aucun cas de la bourse ; mais le second, plus raisonnable, prit la bourse qu'on lui avait jetée, rendit grâces au roi, se servit de l'argent qu'elle renfermait pour payer ce qu'il lui devait, et se délivra par ce moyen de la prison.

Nous sommes dans le cas de ces prisonniers, disait le saint. Nous sommes tous extrêmement redevables à Dieu, soit à cause de tant de bien-

faits dont il nous a comblés et continue de nous combler chaque jour, soit pour les nombreux péchés que nous avons commis. Touché de compassion sur notre triste sort, ce bon Père nous envoie l'or de la patience dans la bourse des tribulations; ceux donc qui supportent avec patience les peines de la vie satisfont à Dieu avec cet or inappréciable et deviennent ses amis ; tandis que ceux qui murmurent et s'impatientent, au lieu de remercier le Seigneur, ne font autre chose qu'augmenter leurs dettes et devenir de plus en plus ses ennemis.

O mon Dieu ! docile aux enseignements de nos modèles et de nos guides dans le chemin du ciel, je commence maintenant à comprendre toute l'excellence des tribulations ; oui, en me blessant, vous voulez me guérir; en me frappant, vous voulez me sauver ; soyez à jamais béni des souffrances que vous m'enverrez désormais; de quelque nature qu'elles soient, je les recevrai avec amour, comme venant de la main du meilleur des pères. Oui, mon Dieu, je consens à souffrir tout le temps que vous voudrez, tout ce que vous voudrez, de la part de toutes les personnes que vous voudrez ; affermissez en moi ces heureuses dispositions.

L'abbé GARNIER

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(1er article.)

On est généralement peu renseigné sur l'importante matière des processions; et parce qu'on n'a pas au degré suffisant l'intelligence de ces pratiques, comme de beaucoup d'autres qui ont pris place dans la liturgie universelle, les fruits en sont en grande partie perdus. L'Eglise veut que les curés instruisent soigneusement sur ce point leurs paroisiens ; nous nous conformons à son intention en donnant aux processions, dans nos articles liturgiques, une place proportionnée à leur importance.

1. Nous ne pouvons entrer dans cette étude sans savoir dans quelle catégorie des choses sacrées il faut ranger les processions. Baruffaldi estime que les processions ne peuvent être appelées proprement des sacramentaux, bien que des sacramentaux y aient leur place, comme l'eau bénite et certaines bénédictions. Il les met au nombre des simples fonctions ecclésiastiques, tout en reconnaissant que nous rendons à Dieu, par ces cérémonies, un culte plus élevé que par d'autres fonctions qui sont certainement des sacramentaux (1). Nous ne voyons pas pourquoi cet auteur hésite à reconnaître aux processions les caractères essentiels des sacramentaux proprement dits. Toutes celles dont l'ordre et les prières sont déterminés dans le Rituel romain ont été instituées par l'Eglise, qui peut multiplier les sacramentaux sans mettre à la faculté qu'elle en a reçu de Jésus-Christ d'autres limites que celles que lui prescrit sa sagesse. Elles produisent des effets spirituels et corporels que nous expliquerons plus loin, lesquels sont signifiés ou représentés par les cérémonies et les prières de chaque procession. Rien ne leur manque donc pour être classées parmi les vrais sacrementaux.

Mais nous avons pour nous une autorité devant laquelle s'efface celle de Baruffaldi, c'est le Rituel même que commentait cet auteur, et dont il semble n'avoir pas suffisamment pesé les termes. Voici ce que nous y lisons : « On doit célébrer avec les sentiments de religion qu'elles exigent les processions publiques et sacrées, c'est-à-dire les supplications auxquelles l'Eglise catholique, suivant l'antique institution des saints Pères, a coutume de recourir, soit pour exciter la piété des fidèles, soit pour leur rappeler les bienfaits de Dieu et lui en rendre grâces, soit pour implorer sa protection divine ; car elles renferment de grands et divins mystères, et ceux qui y prennent part pieusement reçoivent de Dieu les fruits salutaires de la piété chrétienne. C'est pour les curés un devoir d'en avertir les fidèles et de les instruire sur ce sujet dans le temps qui leur paraîtra le plus opportun (1). » Nous trouvons dans ces quelques lignes, très explicitement énoncés, les trois caractères essentiels des sacramentaux ; 1° Les processions ont été instituées ou leur institution a été consacrée par l'Eglise ; 2° elles rentrent dans le genre du signe et contiennent des choses mystérieuses : 3° enfin, elles produisent des effets surnaturels, soit pour la sanctification des âmes, soit pour le bien-être et la santé du corps. Nous les tenons donc pour de vrais sacramentaux, et nous ne voyons pas quelle autre place pourrait leur être assignée parmi les choses sacrées.

II. Le mot *procession* dépeint matériellement la fonction dont il s'agit. Ce substantif vient du verbe *procedere*, qui signifie marcher en avant ou s'avancer vers un but. Dans le sens précis qui nous occupe, une procession suppose un exercice collectif et un but religieux ; c'est l'acte d'une assemblée ou d'un groupe de fidèles, clergé et peuple, qui, pour obtenir de Dieu des grâces générales ou spéciales, ou pour le remercier des grâces obtenues, se rendent en un lieu fixé à l'avance, ou parcourent un espace déterminé, marchant en ordre et chantant ou récitant des prières et des supplications approuvées par l'Eglise. Cette

(1) Baruffaldi, *Ad Rituale Rom., comment.*, tit LXXVI, *de process.*, n. 3.

(1) *Rituale rom., de Process.*, prœmium.

définition est plus étendue et plus complexe que celles qu'on trouve dans les divers auteurs; nous l'avons à dessein formulée en des termes qui permettent de l'appliquer à toutes les processions autorisées par l'Eglise.

Les Grecs, chez lesquels les processions sont aussi en usage, leur donnent un nom qui a le même sens et la même force que celui dont nous nous servons. Ils appellent cette cérémonie πρὸοδος, mot qui correspond exactement à celui de procession et signifie aussi une marche en avant. Ils ont cependant un terme plus usité, qui a été transporté dans la langue liturgique de l'Eglise romaine. Pour désigner l'acte religieux plutôt que l'acte physique et matériel, ils appellent ces cérémonies les *litanies* du verbe λιτανεύειν, supplier, formé lui-même du substantif λιτή, supplication, parce que les processions se font ordinairement pour implorer de Dieu quelque grâce. Quoique le mot *litanie* exprime chez nous, dans le langage usuel, une forme particulière de la prière, une série d'invocations adressées aux saints pour demander leur intercession, dans le style liturgique on appelle litanies et les prières et les cérémonies qui se font dans les supplications publiques, et, parmi ces cérémonies, les processions occupent la place principale. Dans le Missel et dans le Rituel, la procession qui se fait le jour où tombe la fête de saint Marc, et celles qui précèdent l'Ascension, sont dénommées, la première, les litaniès majeures, et les autres les litanies mineures. Cette dénomination est fort ancienne. Valafrid Strabon, qui écrivait dans la première moitié du IXe siècle, faisait déjà cette observation: « Notez bien que l'on appelle litanies, non pas seulement cette récitation de noms par laquelle nous invoquons les saints, les priant de venir au secours de la faiblesse humaine, mais tout ce qui se fait dans les supplications (1). »

Les processions sont appelées aussi *stations*, nom qui, à première vue, paraît contradictoire et semble exclure le mouvement d'un lieu à un autre, qui est de l'essence de la procession. Dans ce cas, elles désignent les prières publiques qui se font à Rome, à certains jours, dans les grandes basiliques et d'autres églises, et qui sont mentionnées dans le Missel romain. Elles furent réglées par saint Grégoire le Grand, mais on les voit déjà en usage dès le pontificat de saint Hilaire, qui monta sur le Saint Siége en 461. Aux jours fixés, les fidèles se réunissent dans l'église indiquée à l'avance. Après une prière appelée *collecte*, parce qu'elle est dite sur le peuple assemblé, le clergé et l'assistance se rendent processionnellement à l'église où doit se faire la station, c'est-à-dire l'arrêt pendant lequel on chante les prières accoutumées suivies de la célébration du saint sacrifice. Ces cérémonies sont de vraies processions, et le nom de stations qu'on leur donne, les spécifie et en détermine le caractère particulier. D'autres processions, telles que celles des Rogations, ont aussi des stations; mais, dans ces dernières, la station n'est qu'une partie et en quelque sorte un détail de la cérémonie, tandis qu'à Rome, aux jours indiqués, la station est le but de la procession et en fait la partie principale.

III. Les processions fixes ou périodiques sont celles qui se font à des époques déterminées et en vertu des règles liturgiques communes à toute l'Eglise: telles sont les processions de saint Marc et des Rogations, et celles de la Purification, des Rameaux et de la fête du Saint-Sacrement. Les autres sont commandées ou prescrites pour les cas particuliers et les nécessités passagères. Elles sont cependant soumises aux règles générales que nous aurons à exposer, et comme l'Eglise veut que tout ce qui entre dans le culte public soit prévu et ordonné autant que possible, le Rituel renferme les prières à dire pour les besoins qui se présentent le plus communément. On y trouve des processions pour demander de la pluie ou du beau temps, pour éloigner les tempêtes, pour les temps de disette, de mortalité et de guerre. Comme il est impossible de connaître d'avance tous les maux qui peuvent affliger l'humanité, il y a une procession *pro quacumque tribulatione*. Enfin, parce que nous ne devons pas seulement réclamer les bienfaits de Dieu, mais que nous avons le devoir de le remercier lorsqu'il nous a exaucés, les processions précédentes sont suivies d'une procession d'actions de grâces. Les processions de cette seconde catégorie ne peuvent se faire que par l'ordre ou avec la permission des supérieurs ecclésiastiques.

(*A suivre.*) P.-F. ÉCAILLE,
vicaire général à Troyes.

Théologie Dogmatique

VII

ÉTUDE DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU.

(4e article.)

Nous avons interrogé déjà deux des grands ordres de choses que nous avons constatés: l'ordre métaphysique et l'ordre physique, et tous les deux nous ont répondu par une preuve de l'existence de l'Etre divin. Il existe un être nécessaire, sans quoi rien ne serait possible, rien n'existerait. Or, cet être nécessaire est Dieu. En second lieu, il y a une cause première de la matière et de tout être fini, car leur existence ne peut venir d'eux-mêmes; or cette cause première est

(1) *De rebus ecclesiast.*, cap. XXVIII.

Dieu. Le même raisonnement, nous l'avons vu, peut s'appliquer à la marche de l'univers et à l'ordre qui y règne : il y a un premier moteur et un premier ordonnateur, qui est Dieu. Ces deux ordres de choses démontrent donc son existence. L'ordre logique, constitué par les relations de l'intelligence avec les objets intelligibles, va nous conduire à la même vérité.

Nous avons l'idée de l'Etre infini, c'est-à-dire de l'Être sans limites d'être, de l'Être absolument être, de l'Etre en un mot, ou de l'Etre infini. Et cela est tellement vrai que si quelqu'un le nie, il l'affirme par sa négation même, car sans doute il sait ce qu'il nie, il en a l'idée, sa négation affirme donc qu'il a l'idée de l'Etre infini. Or cette idée nous mène à l'existence de Dieu, elle la démontre. En effet, elle a un objet, car l'idée c'est la perception intellectuelle d'un objet, c'est un objet perçu, au moins possible ; à tel genre d'idées correspond tel objet intellectuel: à l'idée de la matière correspond la matière, à l'idée de l'esprit correspond l'esprit, sans quoi nous ne percevrions rien de vrai, et le septicisme serait la loi essentielle de la raison. A l'idée de l'être fini, limité, contingent, correspond l'être fini, limité, contingent ; donc aussi à l'idée de l'Etre infini, nécessaire, immense, correspond l'Etre infini, nécessaire immense; quelle que soit l'origine de cette idée, elle a donc un objet propre; nous le distinguons de tout ce qui n'est pas lui, c'est-à-dire de ce qui est fini. Cette idée a donc un objet au moins possible. Je ne dis pas que cet objet, cet Etre infini existe, il est au moins possible. Mais maintenant peut-il être seulement possible? Non, l'infini emporte essentiellement l'existence, car l'infini dit toute perfection, tout degré d'être ; or, l'existence est une perfection, un degré d'être; elle vaut mieux que la non-existence. Donc l'idée de l'Etre infini est l'idée d'un être essentiellement existant, puisque sans cela elle ne serait pas l'idée de l'Être infini. Donc cette idée nous mène nécessairement à l'existence de l'Être infini. Or, de l'aveu de tout le monde, l'Etre infini est Dieu.

Considérons, si l'on veut, cette idée sous un autre aspect; présentons cette preuve d'une autre manière.

L'idée de l'Etre infini existe dans l'intelligence humaine, tout le monde l'avoue, c'est un fait. La question est d'en rendre raison. Je ne parle pas de son origine subjective: est-elle essentielle, innée, acquise, ce n'est pas ce que nous avons à examiner, c'est là la question de l'origine des idées. Je prends, au contraire, cette idée comme un fait, et elle en est un; elle est un acte de l'intelligence. Et nous cherchons sa raison objective. Or, il n'y a que quatre choses qui puissent l'être, ou plutôt que l'on puisse présenter comme telles: le néant, l'être fini, la collection des êtres finis, et l'Etre infini; hors de là, il est impossible d'imaginer quelque chose. Mais d'abord, le néant, tous l'avouent, ne peut être cette raison objective : le néant n'est rien, et le rien n'est la raison de rien. L'être fini ne peut pas être non plus la raison objective, l'objet de cette idée. En effet, nous avons l'idée de cet Etre comme infini, comme excluant le fini ; le fini n'en est donc pas l'objet, n'en est pas la raison objective. Que l'idée du fini puisse aider à s'élever à l'infini, c'est une autre question, nous en sommes au fait de cette idée. Or, son objet n'est pas le fini: en effet, elle l'exclut, elle le nie de son objet, elle l'en chasse. Il est donc absurde de dire qu'il est son objet, qu'il est sa raison objective. La collection, la réunion des êtres finis ne l'est pas davantage. En effet, cette collection est finie, elle peut être augmentée, elle peut être diminuée: on peut l'appeler, si l'on veut, indéfinie, en ce sens que nous ne connaissons pas le nombre d'êtres dont elle est composée ; mais, en réalité et en elle-même, elle est finie. Nous sommes donc toujours dans le fini. Or, nous venons de le voir, il n'est pas la raison objective que nous cherchons, il ne peut être l'objet de l'idée de l'Être infini; il ne peut en rendre raison. Conséquemment l'infini seul le peut. Elle prouve donc son existence.

Il faut remarquer, du reste, qu'il y a une différence essentielle, au point de vue qui nous occupe, entre l'idée de l'Etre infini et celle des êtres finis. Celle-ci, par elle-même, indique bien la possibilité de ces êtres, mais nullement leur existence. J'ai, par exemple, l'idée d'une montagne d'or, cela ne prouve pas du tout qu'elle existe; elle est possible sans doute, mais elle n'existe pas nécessairement, et jamais on ne pourra conclure de son idée à son existence. Au contraire, l'idée de l'Etre infini est celle d'un être essentiellement existant et qui ne peut être seulement le possible. Nous pouvons, par conséquent, conclure de cette idée à l'existence de son objet. «Si l'existence actuelle, dit très bien Fénelon, qui expose longuement cette preuve, est aussi inséparable de l'essence de Dieu que la raison, par exemple, est inséparable de l'homme, il faut conclure que Dieu existe essentiellement avec la même certitude que l'on conclut que l'homme est essentiellement raisonnable. Quand on a vu clairement que la raison est essentielle à l'homme, on ne s'amuse pas à conclure puérilement (comme on le fait dans les objections contre la preuve qui nous occupe) que l'homme est raisonnable, supposé qu'il soit raisonnable, mais on conclut absolument et sérieusement qu'il ne peut jamais être que raisonnable (1). » De même, l'existence de Dieu découle de son être infini et de l'idée que nous en avons. Cette idée a donc un objet souverainement réel.

(1) *Exist. de Dieu,* IIe part., ch. II.

«Cette seule idée (de Dieu), dit le comte de Maistre prouve Dieu, puisqu'on ne saurait avoir l'idée de ce qui n'existe pas (de quelque manière)... L'homme ne peut concevoir que ce qui est (au moins à l'état possible) : ainsi l'athée, pour nier Dieu, le suppose (1). »

Saint Augustin, le plus éminent sans contredit des Docteurs de l'Eglise, développe longuement cette preuve au second livre de son *Traité du libre arbitre*. Je vais donner de sa belle dissertation un abrégé succinct. Il pose ainsi la question : « Cherchons d'abord, dit-il, comment il est évident que Dieu existe (2),» et le moyen de le démontrer, c'est de trouver, dit-il, quelque chose d'éternel et d'immuable, supérieur à notre raison, et au-dessus de quoi il n'y ait rien. Si notre intelligence, dit-il, perçoit, non pas par les sens, mais par elle-même, quelque chose d'éternel, d'immuable et de supérieur à elle-même, elle sera forcée d'avouer que c'est là son Dieu (3). Il disserte ensuite longuement des différentes opérations de l'âme, au-dessus desquelles il place l'intellection pure de la vérité. Il arrive ensuite à conclure que nous percevons une vérité immuable, renfermant en elle même tout ce qui est essentiellement vrai. Puis il continue en ces termes : «Je vous avais promis, dit-il à son interlocuteur, de vous démontrer qu'il y a quelque chose de supérieur à notre intelligence, le voilà : c'est la vérité (4).» Il s'élève à elle par la raison, et quand il l'a perçue, il proclame son existence et celle de Dieu : *Ipsa veritas Deus est*. Et il dit à son interlocuteur: *Deum esse negare non poteris; quæ nobis erat addisserendum et tractandum, quæstio constituta..... Est enim Deus, et vere summeque est* (5).

Cette démonstration est au fond et dans sa substance la même que celle que nous avons donnée. Le saint Docteur, après s'être élevé au-dessus de la raison, perçoit la Vérité souveraine, immuable, éternelle, Vérité qui est Dieu et incontinent en vertu de cette perception, il proclame l'existence de la Divinité. Saint Augustin est le plus grand métaphysicien que le Christianisme ait produit. Son *Traité de la Trinité* est à ce point de vue incomparable, et il s'y élève à la plus grande hauteur. Seulement la difficulté des matières traitées, et aussi la longueur de la forme font qu'il est trop peu lu.

Un autre docteur de l'Église, saint Anselme, a démontré dans divers endroits de ses œuvres l'existence de Dieu par l'idée que nous en avons. Il a donné toutefois à son argumentation une forme subtile qui ne prévient pas en sa faveur. Je cite le passage de ses œuvres, où sa preuve me semble le plus facile à saisir : «Assurément, dit-il, l'être tel qu'on n'en peut pas concevoir de plus grand ne peut pas être seulement dans l'intelligence; car s'il n'existait qu'en elle, on pourrait le concevoir existant aussi en réalité, ce qui est d'avantage. Si donc l'être tel qu'on n'en peut concevoir de plus grand n'existe que dans l'esprit, il arrivera que l'être tel qu'on n'en peut concevoir de plus grand est aussi l'être tel qu'on peut en concevoir un plus grand, ce qui est certainement impossible. Il existe donc sans aucun doute et dans l'esprit et dans la réalité, un Etre tel qu'on en peut concevoir de plus grand (1). »

Vasquez expose ainsi cet argument du saint Docteur: *Deus est id quo melius excogitari non potest. Sed id quo melius excogitari non potest, nequit esse in sola cogitatione; sic enim non esset melius: id enim melius est quod in cogitatione et in re ipsa est. Ergo Deus est in rerum natura*(2).

Un autre Docteur de l'Eglise, saint Bonaventure, dans son admirable livre *Itinerarium mentis ad Deum*, s'élève aussi à l'existence de Dieu par l'idée que nous avons de l'Etre infini: *Volens contemplari Dei invisibilia... primo defigat aspectum in ipsum esse; et videat ipsum esse adeo in se certissimum quod non potest cogitari non esse* (3). En effet, comment l'être ne serait-il pas? *Ego sum qui sum* (4). Cela n'empêche pat du tout que l'homme ne puisse nier Dieu de quelque manière. Il se nie bien lui-même, il nie son âme. Sa puissance d'inintelligence et d'erreur est prodigieuse.

La difficulté principale que l'on fait contre la démonstration de l'existence de Dieu par l'idée de l'Etre infini est celle-ci. On dit: Nous avons, il est vrai, cette grande et sublime idée; mais elle est purement subjective; elle n'a point d'objet réel: c'est une forme de notre esprit sans valeur objective, et de laquelle on ne peut pas conclure à l'existence de l'Etre qu'elle parait représenter. La preuve qui s'appuie sur elle n'en est donc pas une.

Rappelons d'abord quelques notions trop oubliées. Qu'est-ce que l'idée? Que faut-il entendre par cette expression? L'idée est la perception d'une vérité essentielle, ou plutôt de la nature d'une chose, d'une propriété qui lui soit essentielle. Nous avons l'idée de la nature humaine, de la vertu, du cercle, du triangle, etc. L'idée a une raison objective, elle a son objet; elle le perçoit, elle le distingue de tout autre. Si nos idées n'avaient pas leur objet, évidemment il n'y aurait pour nous aucune certitude. L'idée a donc un objet, au moins possible; par elle-même, je l'admets elle n'atteint pas l'existence; elle perçoit

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*. 8e entret.
(2) *De lib. arb.*, lib. II, cap. III.
(3) *Ibid.*, cap. VI.
(4) *Ibid.*, cap. XIII.
(5) *Ibid.*, cap, XV,

(1) *Proslog.*, cap. II.
(2) In 1 p. *Sum.*, q. 2. a. 3, *Disput.* XX, cap. IV.
(3) Cap. V.
(4) Exode, III. 13,

une nature possible; mais elle a un objet. L'idée de l'Etre infini a donc son objet. Qu'elle vienne d'où l'on voudra, quand elle est, elle a un objet. Cet objet est-il purement possible? Non; et c'est ici, comme nous l'avons déjà dit, la différence essentielle entre l'idée des objets finis, et celle de l'Etre infini. Cette dernière a pour objet propre, l'Etre absolu, l'Etre infini. Or, cet Etre a essentiellement tout degré d'être, toute perfection, toute réalité. Il a donc essentiellement l'existence. Et, par conséquent, il est parfaitement logique, parfaitement légitime de la conclure de son idée.

Laissons, du reste, de côté, par la pensée, toute discussion philosophique; restons dans le simple bon sens, et prenons l'idée de Dieu, de l'Etre infini, telle que tout le monde l'a. Lorsque nous prononçons ces mots, Dieu, Etre infini, nous n'émettons pas un son vide de sens, nous exprimons une idée qui a son objet propre; qu'elle distingue très-bien de tout autre, qui n'est pas du tout l'Etre fini, car elle l'exclut de son objet, celui ci est l'être infini. Et puisque cet Etre, comme nous l'avons dit, et comme cela est incontestable, emporte essentiellement l'existence, nous la concluons de son idée; il n'y a rien de plus logique, rien de plus légitime.

(*A suivre.*) L'abbé DESORGES

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 3e art. Voir le n° 28.)

La *Revue des sciences ecclésiastiques*, n° de septembre 1873, examine le cas de conscience suivant :

«Peut-on dire que la situation du clergé en France, relativement à la loi du concours et de l'inamovibilité, est parfaitement légitime en sorte que les évêques puissent, *tuta conscientia*, suivre la marche reçue pour la promotion aux titres paroissiaux et pour le changement des curés? Un curé qui, dans l'état actuel, se croirait lésé par un changement inattendu, pourrait-il faire appel au métropolitain? Et ne peut on pas, sur ce point de discipline, arguer du silence du Saint Siège ? »

M. l'abbé Craisson, ancien vicaire général de Valence, à qui sans doute la double question a éte posée, fait une réponse, de laquelle nous extrairons seulement les passages essentiels.

«1° Il est certain que les paroisses proprement dites, c'est-à-dire celles dont les titulaires sont inamovibles, doivent être données au concours(1) Cette règle de discipline ne put être observée en France, à l'époque de la réorganisation des paroisses, à la suite du Concordat de 1801... Les difficultés qui, à cette époque, firent obstacle, existent-elles encore? Il est permis d'en douter... Ce retour au droit n'étant pas impossible en France, il en résulterait l'avantage immense que les membres du clergé seraient excités à une plus grande application aux études et aux devoirs de leur état; et, par là même, on n'en verrait pas un un si grand nombre livrés à l'oisiveté, manquant presque continuellement à la résidence et négligeant les plus essentielles fonctions de leur saint ministère. Toutefois, tant que nos évêques croiront pouvoir s'abstenir de mettre cette loi à exécution, et que le Saint Siège gardera le silence à cet égard, nous croyons que les membres du clergé du second ordre n'ont que des vœux à exprimer et doivent se soumettre entièrement à l'ordre que les évêques jugent à propos de suivre dans la promotion aux titres paroissiaux.

» 2° Quant à l'amovibilité de la plupart de nos curés, un nombre assez grand d'ecclésiastiques se sont imaginés que les saints canons prohibaient formellement l'établissement de paroisses dont le titulaire ne serait pas inamovible. On va même jusqu'à prétendre que l'inamovilité appartient aux curés de droit divin. Or c'est là certainement une erreur... Sans doute, la règle, d'après les saints canons, est que les titulaires des paroisses soient inamovibles, quand elles n'ont pas été établies sur un autre pied: mais les saints canons n'interdisent pas qu'on en établisse dans d'autres conditons; ils permettent d'en ériger avec des titulaires que les évêques puissent changer, lorsqu'ils le jugent à propos... Tant que le Saint-Siège n'aura pas jugé à propos de changer parmi nous cet ordre de choses, les évêques peuvent, *tuta conscientia,* suivre la marche qu'ils ont suivie jusqu'ici... Nous ne disons pas pour cela qu'ils puissent les destituer ou les changer par caprice, pour les punir sans qu'ils aient rien fait pour mériter ce châtiment, surtout lorsqu'ils n'ont fait que remplir leur devoir, ayant peut-être préféré se conformer aux ordres du Chef de l'Eglise, plutôt qu'à des ordonnances ou des commandements qui y étaient contraires. Dans ces cas et plusieurs autres analogues, le changement même d'un poste amovible pourrait légitimer un appel, soit auprès du métropolitain, soit auprès du Saint-Siège.... ».

Nous laissons, pour le moment, de côté ce qui regarde le concours, quoique nous n'acceptions pas toutes les énonciations et affirmations de M. l'abbé Craisson.

En ce qui touche l'amovibilité, nous voyons avec plaisir que M. l'abbé Craisson constate qu'un assez grand nombre d'ecclésiastiques pensent que les saints canons prohibaient en 1802 et 1803, à la suite du Concordat, l'établissement de paroisses à titulaires amovibles. Il est vrai que l'estimable

(1) Conc de Trente sess. XXIV, *De reform.*, ch. XVIII,

canoniste traite d'*imagination* le sentiment de ces ecclésiastiques, et c'est probablement pour justifier ce mot un peu dur qu'il leur attribue des prétentions au droit divin. Ce grief est certainement imaginaire. Le droit divin des curés est insoutenable, et pour dire qu'il a, de nos jours, des partisans parmi ceux qui réclament un régime meilleur, avec tout le respect dû à l'épiscopat et au Saint-Siège, il faudrait en avoir la preuve écrite, et ne pas étendre les torts de certains adversaires de l'amovibilité à ceux qui la combattent pour d'autres raisons et d'une autre manière. Quant à l'érection de paroisses à curés amovibles, on peut et on doit même dire qu'elle n'est pas prohibée par les saints canons, *positis ponendis;* mais cela ne suffit pas pour expliquer l'érection en masse de paroisses de ce genre après le Concordat. Il est incontestable toutefois que les Ordinaires auxquels peut s'appliquer la décision du 1er mai 1845 provoquée par l'évêque de Liège, ont la faculté d'en recueillir le bénéfice, jusqu'à nouvelle disposition apostolique. Enfin nous souscrivons des deux mains aux réflexions très justes de M. l'abbé Craisson touchant les causes insuffisantes de déplacement des curés amovibles et l'opportunité d'un appel de leur part, en certains cas, soit par-devant le métropolitain, soit auprès du Saint-Siège.

L'article de M. l'abbé Craisson souleva les critiques de M. l'abbé B. Cet ecclésiastique fit parvenir à M. Craisson une lettre assez longue dans laquelle il expose les raisons qui, selon lui, mènent à des conclusions différentes, soit en ce qui regarde le concours, soit en ce qui touche l'amovibilité des curés desservants. Le numéro de la *Revue*, décembre 1873, contient cette lettre et la réponse fort étendue de M. l'abbé Craisson. Nous examinerons l'une et l'autre, en nous restreignant à la question de l'amovibilité.

M. l'abbé B. commence par reconnaître que l'inamovibilité des curés n'est pas de droit divin. Il soutient néanmoins que les saints canons exigent l'inamovibilité, excepté lorsqu'il s'agit des cures unies confiées à des réguliers, et des cures soumises au patronage. Il donne à la décision du 1er mai 1845 le nom et le caractère d'une dispense.

A notre sens, l'argumentation de M. l'abbé B., envisagée dans ses détails, n'est pas irréprochable. Par exemple, les cures unies ne sont pas toujours confiées à des réguliers ; elles peuvent également l'être à des ecclésiastiques séculiers. Ensuite la révocation résultant des stipulations d'un patron est une amovibilité *sui generis*, qui diffère de l'amovibilité *ad nutum episcopi*. Il y aurait eu des distinctions à faire. En somme, les critiques formulées par M. B., les autorités qu'il invoque n'amènent point une lumière irrésistible ; le lecteur peut souhaiter quelque chose de plus décisif dans l'intérêt de la thèse et de la cause de nos succursalistes.

M. l'abbé Craisson ne manque pas de relever les méprises et les inexactitudes de son critique, mais sa réponse est elle adéquate de tous points ? Nous ne le pensons pas.

M. Craisson enseigne qu'aucune loi n'oblige un évêque, qui se trouve dans le cas d'ériger une paroisse, de joindre à l'acte d'érection la condition de stabilité et de perpétuité au profit des titulaires à qui ladite paroisse sera successivement confiée, condition de stabilité à laquelle l'évêque, dit-il, peut substituer, selon qu'il le juge plus utile, la condition de l'amovibilité *ad nutum*. Cette thèse n'est pas précisément celle qu'il faudrait poser; car que s'est-il fait à la suite du Concordat de 1801 ? On a procédé simultanément à la plus vaste organisation ecclésiastique qui se soit jamais vue. Après avoir fait table rase de tous les établissements ecclésiastiques de France et pays adjacents, provinces, diocèses, chapitres, paroisses, bénéfices, le Saint-Siège a érigé de nouveau les provinces et les diocèses, et chargé les nouveaux évêques de procéder à l'érection des bénéfices avec ou sans cure, perpétuels ou manuels, et de pourvoir à leur collation conformément aux saints canons et aux dispositions spéciales du Concordat. Qu'on soutienne que, eu égard à diverses circonstances, les évêques d'alors ont pu attribuer la manualité à quelques paroisses, nous dirions : *Transeat!* et sous toutes réserves; mais tel n'est point notre cas. Avant le Concordat, l'immense majorité des cures étaient inamovibles ; les exceptions reposaient sur un ordre de choses que la bulle *Qui Christi Domini* elle-même, nous ne disons pas la Révolution, venait de faire disparaître, ordre de choses qui n'avait en 1802 aucune raison pour revivre, et que ladite bulle, en pourvoyant aux besoins présents, ne faisait pas non plus revivre. Il y avait donc lieu de croire que la discipline en vigueur touchant l'inamovibilité des cures allait servir de règle aux premiers évêques, et que les cures inamovibles supprimées allaient être immédiatement remplacées par des cures également inamovibles. Nous parlons, bien entendu, ici au point de vue purement ecclésiastique, et abstraction faite de l'action et pression de l'autorité civile. Or, c'est le contraire qui est arrivé. Les cures inamovibles ont été érigées en très petit nombre, et l'immense majorité des paroisses a été constituée sous l'empire de la manualité. Voilà les faits. Tout homme sérieux voit sur le champ l'énorme distance qui sépare la thèse réduite et quelque peu fantaisiste de M. l'abbé Craisson, du docteur Bouix et autres, de la thèse réelle et générale qu'il fallait établir et démontrer. Telle est donc la grave objection que d'abord nous opposons à l'estimable canoniste. Nous ne refuserons pas

néanmoins de le suivre dans ses divers arguments.

M. Craisson débute par les considérations préjudicielles suivantes: « Avant tout examen, nous serions étonné que l'évêque à qui l'Eglise permet d'ériger une paroisse avec un titulaire amovible, lorsqu'elle est fondée dans cette condition par un patron ecclésiastique, n'eût pas le pouvoir d'en agir de même, toutes les fois qu'il peut se procurer les ressources nécessaires à la desserte d'une paroisse quelconque. Sur quoi se fonderait-on pour lui dénier ce pouvoir? N'est-il pas le propre pasteur de tout le diocèse? N'a-t-il pas, en conséquence, le droit de remplir dans toute leur étendue toutes les fonctions paroissiales, ainsi que le faisaient les évêques durant les trois ou quatre premiers siècles? Or, ce qu'il peut faire par lui-même, ne peut-il pas donner à d'autres, aptes à ce ministère, le pouvoir de le faire? Il peut établir des cures avec titulaires inamovibles; pourquoi n'en pourrait il créer avec des prérogatives moins étendues, avec des curés dont il se serait réservé la révocation lorsqu'il le jugerait opportun? Ne peut-il pas croire avec fondement que ce genre d'institution peut avoir quelquefois ses avantages, être utile aux paroisses et même à ceux qui sont chargés de les administrer ? »

Ce paragraphe peut passer pour oratoire, mais il n'est pas scientifique. Soyons précis. La condition d'un évêque n'est point celle d'un patron. L'Eglise, qui professe le plus grand respect pour la liberté de la charité, admet qu'un évêque donne son assentiment à la clause de révocabilité imposée par un bienfaiteur, et, par suite, elle oblige cet évêque et ses successeurs à l'observer, sans par là même autoriser un évêque à insérer de son propre mouvement une cause semblable dans l'érection d'une cure dont il n'est ni le bienfaiteur ni le patron. La différence est sensible, et d'ailleurs c'est la question même ; or, l'on ne résout pas une question par la question. Nous ajoutons que certain doute plane, pour nous du moins, sur les décisions alléguées en faveur de la révocabilité consentie sur la demande d'un patron ecclésiastique. Nous estimons qu'il ne s'agit point, dans l'espèce, de la révocabilité *ad nutum episcopi*, mais bien *ad nutum patroni*, ce qui est autre chose. Cependant, rien n'empêcherait un bienfaiteur d'apposer la clause *ad nutum episcopi* et de garder le droit de présentation comme patron.

Comme propre pasteur du diocèse, l'évêque ne peut pas faire ce qu'il veut ; son pouvoir est nécessairement limité par la discipline en vigueur; aucun évêque n'est en droit de rétablir *proprio motu* l'organisation qui subsistait dans les premiers siècles; la teneur seule des lettres apostoliques qui ont suivi le Concordat fait obstacle. M. l'abbé Craisson croit-il que nos premiers évêques, organisant les paroisses, auraient pu retenir la cure habituelle, l'unir à leur titre épiscopal, qu'ils l'ont effectivement gardée, et que, dès lors, ils n'ont plus dans leurs diocèses que des vicaires ? En nous attachant à l'argumentation péremptoire que la *Revue théologique* opposait, en 1856, aux *Analecta*, qui soutiennent un pareil système, nous avons prouvé qu'il est inadmissible (1). Nous sommes surpris enfin de trouver sous la plume d'un écrivain aussi attentif des raisonnements comme ceux-ci, savoir que, du droit qu'ont les évêques d'établir des cures avec titulaires inamovibles, il est permis d'inférer qu'ils peuvent également en créer avec des curés amovibles ; et que, de ce qu'un évêque estime que ce genre d'institution a ses avantages, cela suffit pour qu'il puisse l'adopter. Non, ceci n'est point affaire d'appréciation personnelle, surtout lorsqu'il s'agit d'une opération en grand comme celle qui eut lieu après le Concordat.

(A suivre) Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Jurisprudence civile ecclésiastique

PÉLERINAGE. — ACTE DE LA VIE PRIVÉE. — PUBLICATION PAR UN JOURNAL DES NOMS DES PÉLERINS. — INTERDICTION.

La protection accordée à la vie privée par l'article 11 de la loi du 11 mai 1868 s'étend non seulement aux actes accomplis au sein du domicile des citoyens, mais encore aux actes qui se révèlent extérieurement, s'ils sont du domaine du for intérieur et s'ils intéressent la liberté de conscience.

En fait, se rendre à un pélerinage comme simple pélerin, sans y participer d'ailleurs comme organisateur, est un acte de la vie privée.

Il en est ainsi, surtout lorsque le juge de première instance et d'appel, juge du fait, a déclaré qu'en se rendant au pélerinage, les pélerins n'avaient agi que comme de simples particuliers, croyant remplir un devoir de dévotion essentiellement intime et personnel.

En conséquence, publier les noms des personnes ayant pris part à un pélerinage dans les conditions qui viennent d'être exposées, c'est révéler un acte de la vie privée, et par conséquent violer la loi précitée.

Au retour de la saison des pélerinages, et alors que MM. les journalistes de la libre-pensée peuvent se croire permis de tourner en ridicule et de livrer aux spirituelles risées de leurs lecteurs de paisibles citoyens, il est bon que ces derniers con-

(1) Voir *Semaine du clergé*, t. I[er], p. 690.

naissent leurs droits et sachent la manière de rendre prudents les moqueurs ou de les faire se repentir de leurs jovialités intempestives. Leurs droits sont d'aller en pélérinage, aussi bien qu'à la mer ou aux eaux, sans être molestées par la presse; et si les journalistes sont indiscrets à leur endroit et se permettent de les nommer, ils n'ont qu'à les appeler devant les tribunaux, en invoquant la loi du 11 mai 1868, dite loi Guilloutet, dont on lira le texte plus loin. C'est ce qu'ont fait avec un entier succès seize pèlerins de Semur à Notre-Dame-d'Etang. Rappelons brièvement les faits, avant de rapporter l'arrêt rendu par la Cour de cassation sur cette importante matière.

Le 2 juillet de l'année dernière eut lieu un pèlérinage à Notre-Dame-d'Etang, au diocèse de Dijon. Ce pèlérinage avait été annoncé par une lettre pastorale de Mgr l'évêque. Des comités avaient été organisés suivant la coutume pour fournir les renseignements aux populations, et des trains spéciaux de chemin de fer avaient été organisés. Au jour indiqué, environ cent cinquante pèlerins partirent de la petite ville de Semur pour se rendre au sanctuaire vénéré. Le départ eut lieu le matin de très-bonne heure, le retour le soir assez tard, sans solennité, sans bannière ni aucun signe de ralliement.

Cependant l'*Echo de l'Auxois*, qui parait à Semur, jugea qu'il était charmant de publier dans ses colonnes les noms de soixante-quatre pèlerins qui avaient, disait-il, « pris part à la pieuse manifestation. » Mal lui en advint, car seize des pèlerins ainsi nommés portèrent plainte contre le gérant du journal, qui fut cité devant le tribunal correctionnel de Semur, lequel, faisant application de l'article 11 de la loi du 11 mai 1868, le condamna à l'amende de 500 francs édictée par la dite loi, et en outre à des dommages-intérêts envers chacun des seize plaignants.

Sur l'appel du gérant, le sieur Verdot, la Cour d'appel de Dijon confirma purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel de Semur.

Le sieur Verdot ne se tint pas encore pour satisfait. Il se pourvut devant la Cour de cassation, pour fausse application et violation de l'article 11 de la loi précitée. Nous devons l'en remercier, car il a fait donner ainsi sa consécration à une jurisprudence qu'il voulait renverser. La Cour de cassation a, effet, rejeté son pourvoi par un arrêt en date du 28 février 1874, et dont voici le texte :

« La Cour :

» Ouï, M. le conseiller Barbier en son rapport, Me Mazeau, avocat, dans ses observations pour le sieur Verdot, demandeur en cassation; Me Paul Besson, avocat, dans ses observations pour les défenseurs ; et M. l'avocat général Bédarrides en ses conclusions ;

» Sur l'unique moyen tiré de la fausse application, et, par suite, de la violation de l'article 11 de la loi du 11 mai 1868;

» Attendu que cet article dispose que : « Toute » publication dans un écrit périodique, relative » à un fait de la vie privée, constitue une con- » travention punie d'une amende de 500 francs. » La poursuite ne pourra être exercée que sur » la plainte de la personne intéressée; »

» Attendu que Verdot était poursuivi et a été condamné pour avoir contrevenu à cet article en publiant dans le numéro du journal l'*Echo de l'Auxois* du 3 juillet 1873, les noms des seize plaignants, défendeurs au pourvoi, noms (disait l'article), qu'il avait pu recueillir comme étant ceux des personnes ayant pris part à la pieuse manifestation de Notre-Dame-d'Etand, et qu'il donnait afin de satisfaire la légitime curiosité de ses lecteurs;

» Attendu que le demandeur soutient à l'appui du pourvoi qu'en désignant nominativement et individuellement chacun des seize défenseurs comme s'étant mêlés au pélérinage du 2 juillet 1873, il n'a point encouru la pénalité portée en l'article 11 précité, par le motif que ce pélérinage s'est accompli publiquement, solennellement, et qu'il constituait une manifestation par laquelle les pélerins provoquaient ou autorisaient l'attention de tout le monde;

» Attendu que si, en principe général, ceux-là seuls ont droit au silence absolu et à la protection spéciale de l'article 11 de la loi de 1868 qui n'ont point expressément ou indirectement provoqué ou autorisé l'attention du public, il n'en faut pas moins reconnaitre que la protection assurée a la vie privée s'étend non-seulement aux actes accomplis au sein du domicile des citoyens, mais encore aux actes qui se révèlent extérieurement, s'ils sont du domaine du for intérieur et s'ils intéressent la liberté de conscience;

» Attendu que l'organisation d'un pélerinage, et le fait du pèlerinage lui-même appartiennent à la publicité, et qu'en annonçant ce fait ou en en rendant compte, le journaliste n'enfreint pas les dispositions de la loi ; mais qu'il ne saurait, sans commettre l'envahissement dans la vie privée, contre lequel l'article 11 de la loi de 1868 a voulu garantir les personnes, signaler au public les noms des pélerins qui se sont bornés à se rendre à ce pélerinage en suivant l'inspiration de leur conscience et sans attirer d'ailleurs par aucun autre acte personnel l'attention du public ;

» Attendu que l'arrêt attaqué déclare, en fait, que les pélerins, en se rendant au pélérinage de Notre-Dame-d'Étang, n'agissaient que comme de simples particuliers et n'entendaient remplir qu'un devoir de dévotion essentiellement intime et personnel ; qu'ils ont quitté Semur à une heure

matinale, sans bruit, sans bannière, sans signe de ralliement, et qu'ils sont rentrés à la nuit dans les mêmes conditions;

» Attendu que l'arrêt attaqué, en décidant que, dans ces circonstances, on ne peut voir dans la conduite des défenseurs au pourvoi qu'un acte tenant essentiellement à la vie privée, et qu'en les désignant nominativement et individuellement dans son journal, Verdot a contrevenu aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 1868, loin de violer cet article, en a fait une saine application ;

» Rejette, etc. »

Que les catholiques le sachent donc et s'en souviennent; ils peuvent se faire respecter de la presse dans l'accomplissement des devoirs de leur foi. Et le pouvant, ils le doivent, afin de mettre un frein à la malice des ennemis de l'Eglise, qui n'est jamais sans souffrir du mal que l'on dit de ses enfants.

P. d'H.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

VICTOR DE PRILLY

ÉVÊQUE DE CHALONS

(Suite et fin.)

Depuis le concordat, ces mesures de rigueur avaient été rares ou peu aperçues. En 1809, l'évêque de Bayonne, pour quelques propositions qui ne cadraient pas avec les visées de la politique impériale, avait été renvoyé à une commission de haute police; en 1822, le cardinal-évêque de Toulouse, pour propos attentatoires au gallicanisme s'était vu remis dans le bon chemin de l'orthodoxie officielle par les soins éclairés d'un docteur nommé Louis XVIII ; en 1835, l'évêque de Moulins, pour réclamations à propos du mode d'administration des séminaires, avait eu un mandement supprimé; enfin, en 1837, l'archevêque de Paris, pour avoir protesté contre la disposition que l'autorité publique entendait faire de l'emplacement de l'Archevêché démoli par des émeutiers, à prix réduit, au compte du gouvernement avait été appelé comme d'abus; mais ces affaires si l'on peut ainsi dire, s'étaient passées entre cour et jardin ; le bruit n'en avait pas éclaté sur la place publique. De plus, dans les jugements rendus, il n'y avait pas d'espèce juridique qui pût cadrer avec le cas de Châlons. La loi, du reste inadmissible, qui porte la possibilité de l'appel, suppose qu'il s'agit d'un acte posé par un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions ; en dehors de son ministère, le prêtre n'agit plus que comme citoyen, et s'il commet un délit prévu par la loi civile, tombe sous le coup du Code pénal. Or l'évêque de Châtons, en habile jouteur, s'était bien gardé d'instituer sa polémique dans des actes épiscopaux ; il écrivait à l'*Univers* comme peut le faire tout citoyen français ; il aurait pu encore, comme l'a imaginé heureusement, sous l'empire, Mgr Dupanloup, écrire des brochures, sans que ces opuscules ou ces lettres, bien que fort désagréables aux potentats du jour, pussent être saisis par les griffes de l'appel. Mais alors Byzance avait déteint sur Paris, et tous ces parangons de libéralisme n'étaient que les plagiaires de Constantin Copronyme. Pour éviter les lois de l'Église, on avait mille secrets qui les rendaient illusoires, mais seulement pour des illusionnés; et, pour étendre la compétence de la loi byzantine des Organiques, il n'y avait sophisme qu'on n'eût l'impudeur d'employer. Dupin avait inventé les conciles par lettres : les évêques n'avaient pas, à son gré, le droit de correspondre pour affaires d'Eglise. Le *Journal des Débats* où avaient écrit autrefois Geoffroy et Châteaubriand, exploité alors par la coterie *athée* (1) des Bertin, soutenait que « la parole de l'évêque, *sous quelque forme qu'elle se manifeste,* se rattache au culte, rentre *nécessairement* dans l'*exercice* du culte. » C'est sur ce grossier sophisme qu'un descendant de Robert de France, un petit-fils de Saint Louis, conseillé par Dumon, Maccarel, Haubersaërt et autres catholiques, dont plusieurs étaient protestants, quelques-uns pas même chrétiens, rendit une ordonnance dont voici le préambule :

« Considérant que l'évêque de Châlons, agissant en cette qualité, se *livre à des allégations injurieuses pour l'Université de France et les membres du corps enseignant ;*

» Que le dit évêque *menace de refus éventuel des sacrements* les enfants élevés dans les établissements universitaires ;

» Que ces faits constituent envers l'Université et les membres du corps enseignant une *injure et une atteinte à leur honneur ;*

» Qu'ils sont de nature à *troubler arbitrairement la conscience* des enfants élevés dans les établissements universitaires et celle de leurs familles ;

» Et que, sous ce double rapport, ils rentrent dans le cas d'abus déterminés par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X.., »

D'après les usages, l'évêque déclaré d'abus doit accuser réception de l'arrêt. L'évêque de Châlons le fit avec sa politesse de gentilhomme

(1) Adolphe Guéroult, mort rédacteur en chef de l'*Opinion nationale*, nous a appris que les rédacteurs des *Débats* étaient alors, en leur privé, tout simplement des athées ; de plus, ils émargeaient aux fonds secrets, professaient dans les collèges et touchaient le prix de leurs articles. O vertu du libéralisme !

et une brièveté tout apostolique. Au ministre qui lui envoyait ce papier ridicule, il répondit: *Vos ex patre diabolo estis.*

Le gouvernement prit à charge de justifier cette appréciation. Combalot, pour ce *Mémoire aux pères de famille*, où il osait dire que le sanglier universitaire ravageait la vigne du Seigneur, était condamné à un mois de prison. Louis Veuillot et Jean Barrier, de l'*Univers*, attrapaient aussi leur glorieux mois de prison, plus 3.000 francs d'amende. Tous ces beaux traits échappaient au gouvernement, disaient ses procureurs, uniquement pour soutenir la religion.., à peu près comme la corde soutient le pendu. On répétait d'ailleurs, à bouche que veux-tu, combien l'on était éloigné de la persécution. Mais, au vrai, Louis-Philippe persécutait.

Toute rigueur politique, exercée sans nécessité, même quand le droit strict l'autorise, même quand les tribunaux, enchaînés par la lettre de la loi, s'y prêtent, est une persécution. La pire des persécutions est celle qui, se colorant d'une apparence de justice, persécute avec les lois. Sans doute, les chrétiens d'autrefois ont souffert des rigueurs plus cruelles : mais, de ce qu'on n'allume pas les bûchers, de ce qu'on ne dresse pas les échafauds, s'ensuit-il qu'on n'est pas le persécuteur de la sainte Eglise ? (1).

Il est d'ailleurs assuré que cette persécution administrative, sans effusion de sang. mais avec prodigalités de vexations policières et de sophismes byzantins, est la seule que puisse supporter et permettre la mollesse de ce temps ci.

En quittant la terre pour aller recevoir au ciel la récompense de ses vertus, Mgr de Prilly avait laissé, en héritage, à ses successeurs et à ses coopérateurs, un trésor à peu près inconnu jusqu'ici. Ce vénérable prélat, si actif, si vif, presque pétulant et, en apparence, très répandu, avait au dedans une grande part de sa vie, une vie intérieure cachée avec Jésus-Christ en Dieu. C'était l'homme des prières ferventes et des méditations continues. Or, le pieux évêque aimait à écrire ses pensées, ses jugements et jusqu'à ses méditations quotidiennes. Ses manuscrits sont divers et nombreux, et, s'ils forment la seule richesse qu'il ait laissée à ses successeurs, on peut dire qu'il leur a laissé la meilleure part. Des cahiers disparates, mutilés, oubliés de leur auteur, des feuilles détachées jaunies par le temps, des imprimés aux marges larges, jusqu'à des enveloppes maculées du timbre de la poste, des billets de faire part même sont couverts de lignes tracées au courant de la plume, mais, si j'ose dire, avec plus de sureté. En rapprochant ces précieuses reliques, on a, en mosaïque littéraire, le portrait de l'évêque de Châlons. Jamais homme ne s'est mieux peint dans ses écrits. L'esprit, le cœur, l'homme est là tout entier, simple dans son style comme il le fut dans sa parole, sans souci ni des caractères qu'il traçait, ni du papier qui recevait ses confidences, ni du plan, ni de la symétrie du discours. Le saint prélat négligeait la recherche de la forme, comme il négligeait son vêtement, son habitation, et en général tout ce qui attire les regards de l'homme, sans mériter peut-être d'avantage les regards de Dieu. Digne, vénérable, chrétien simplement héroïque il ressemblait à ces toiles de grands maîtres qui n'ont pas besoin d'encadrement.

Mgr de Prilly écrivait pour lui-même et non point pour les autres. Son humilité était si grande qu'il recherchait en tout l'obscurité. Il se fût ému peut-être courroucé à la pensée qu'on imprimerait un jour, pour l'édification publique, ce qu'il destinait à sa propre édification. Cette humilité toutefois eût été une injustice si elle eût permis qu'on négligeât ces fragments d'écrits, frappés à la marque du prélat. On pouvait, de son vivant permettre à l'évêque de Châlons d'accabler avec esprit, sel, fine et puissante ironie, le gentilhomme de Prilly ; on devait, après sa mort, recueillir comme une manne ces mille traits d'une âme élevée, d'un chrétien résolu, d'un intrépide évêque. Son second successeur, Mgr René Guillaume Meignan, l'auteur bien connu des *Prophéties messianiques du Pentateuque*, de *l'Evangile et la critique au* XIX[e] *siècle*, du *Monde et l'homme primitif*, a donc publié, en un petit volume de deux cents pages, les *Méditations de Mgr de Prilly*. Dans une courte préface, le docte éditeur dit : « Le petit livre que nous publions reproduit quelques traits de la physionomie complexe de Mgr de Prilly, et tout lecteur attendif remarquera un grand contraste entre le fond et la forme. La naïveté charmante de celle ci cache une réflexion profonde ; l'abandon du style n'empêche point de ressortir l'exactitude de la doctrine, et sous la trame d'un langage peu chatié reluit l'or pur de la pensée. — Il est peu de livres qui puissent *inspirer davantage le désir de devenir meilleur* et soient *plus propres à faire aimer Dieu*. Mais ces soliloques du saint évêque doivent être lus avec l'esprit de foi qui les a dictés. C'est parce qu'ils nous ont touché souvent et édifié nous-même, que nous avons voulu les communiquer aux prêtres et aux fidèles pour leur édification. »

Ces méditations roulent sur le psaume CXVIII[e]: *Beati immaculati in via*, que l'Eglise récite chaque jour aux petites Heures du Bréviaire. Ce psaume, que saint Augustin déclare d'autant plus profond qu'il parait plus clair, avait fait autrefois le désespoir de Pascal et de Bossuet. Proudhon, qui prêchait le respect et pratiquait volontiers l'insolence, se rit de la peine que se donnèrent ces deux génies pour expliquer un cantique du prophète-roi, et trouve beaucoup

(1) Veuillot, *Mélanges*, 1re série, t. II, p. 376.

plus simple d'incriminer David. Se figure-t-on, dit-il à ce propos, des odes sur le *Code-civil* et des dithyrambes sur le *Bulletin des lois*! Comme la muse doit être à son aise dans les questions de mur mitoyen et comme la lyre doit résonner avec force sur la contrainte par corps ou la prison de Clichy » Mais, n'en déplaise au pourfendeur, sa critique ne repose que sur le sophisme de l'*Ignoratio Elenchi*. Outre que Clichy peut inspirer des élégies et que Sainte-Pélagie peut offrir, à la composition, des loisirs, comme le prouve, au reste, l'exemple de Lamennais et de Proudhon lui-même, David, qui n'était point un sot, ne s'occupe pas de célébrer la contrainte par corps ou le mur mitoyen. La loi dont il dit les prodiges est la loi divine, la loi du cœur et de l'intelligence, la loi dont le précepte, gravé sur la pierre, perfectionné dans l'Evangile, est écrit jusque dans les profondeurs de notre être. L'observation de cette loi, avec les vicissitudes qui en troublent la régularité, forme l'abrégé de toute vie. Les joies et les peines qui en constituent la substance se prêtent merveilleusement aux chants de la poésie. La raison seule ne sait que parler; mais l'âme blessée par la douleur ou comblée d'allégresse, se complait aux soupirs du *Miserere* ou aux accents victorieux du *Te Deum*. David exilé, errant, persécuté par Saül, respire donc la méditation de la loi divine. S'il la médite, ce n'est pas seulement pour s'exciter à sa plus fidèle observance, c'est surtout pour demander la grâce nécessaire pour l'accomplir et l'intelligence plus nécessaire encore pour l'aimer. Or, David, exilé de Jérusalem, est l'image de l'homme errant sur la terre, traqué par ses frères ou par ses supérieurs, tourmenté par ses passions, humilié par ses fautes, cherchant sans cesse, dans les landes du désert ou sur la croupe des montagnes, une goutte d'amour et un rayon de lumière.

C'est à ce point de vue que se place l'évêque de Châlons. Chaque soir, après avoir fait la prière avec tous ses serviteurs, il aimait à se retirer dans la cathédrale, séparée de son évêché seulement par un jardin, et il passait là une partie de la nuit en prières et en méditations. Nous avons dans ce petit livre un des fruits de sa contemplation solitaire. Au surplus, il faut l'entendre.

Voici le prologue de son pieux commentaire: « Je n'ai jamais eu, dit il, le désir d'écrire, mais si en parlant à Dieu, avec les conditions nécessaires, j'en retirais quelque profit, si je pouvais *obtenir ses grâces, apprendre à me connaître, à m'affermir dans le bien*, n'aurais-je pas à m'applaudir d'avoir écrit? Souvent, dans les moments de tristesse et d'ennui, *qui sont fréquents dans ma vie*, je me dis, pour rassénérer et consoler mon âme : Parlons à Dieu, je serai là en bonne et très bonne compagnie : *Loquar ad Dominum* et je me mets à cet ouvrage, qui coûte peu et ne demande pas grand effort d'esprit. Je lui parle donc, et je goûte des consolations qui ne ressemblent à aucune autre, qui ont des douceurs qu'on ne saurait bien expliquer. Personne, je l'avoue, n'est moins digne que moi de les goûter. C'est ici que j'admire la bonté de Dieu ; car s'il était question de faire ma cour à un prince, à un grand, à un homme considérable, me voyant venir, on dirait : Et que veut cet étranger? Que vient-il faire ici ? Personne ne l'a demandé Et, là-dessus, on aurait sans doute appelé les domestiques, le maitre leur aurait dit: D'où vient cet homme-là ? Pourquoi l'avez-vous laissé entrer ? Pour moi parlant à Dieu, je dis simplement: C'est moi, vous me connaissez-bien, je suis de la famille. Cette pensée me console et m'encourage. Avec Dieu, j'oublie le monde entier, et toutes les choses dont on s'y occupe ne me sont plus rien.

» On fait beaucoup de livres dans le monde, on remplit beaucoup de feuilles, on en compose des volumes qui sont lus aux Académies, qui valent peut-être beaucoup d'argent à l'auteur. Il n'en sera pas de même de celui-ci : tout se passe entre Dieu et moi. Puisse-t-il agréer ce que j'écris uniquement en sa présence, sans en dire un mot à personne ! Ne serait-ce pas un bon ouvrage que celui qui nous aurait fait penser à lui, qui aurait son approbation ? »

L'opuscule comprend trente et une méditations, un mois devant Dieu. Ces méditations n'affectent aucun classement de sujet, aucun ordre de matières. Les versets du psaume se succèdent, l'évêque les médite suivant le sens de chaque verset et le sens, parfois plus profond, de chaque mot. Ne demandez à l'évêque ni citation des Ecritures, ni témoignage des Pères, ni mysticisme méthodique. La science, même la science de la piété, n'a rien à faire ici. Il n'y a en scène que le pauvre homme, que le pauvre Prilly qui parle à Dieu, qui parle avec tout son cœur, toute son âme, qui se met tout entier en effusion. Assurément, je ne m'étonnerais pas qu'un homme si vif ait été si tendre ; mais je me suis demandé comment il avait pu effacer à ce point sa vivacité et ne plus exprimer que la tendresse. C'est là sans doute le secret de sa vertu et la merveille de la grâce. Toutefois, laissant de côté ces questions qui dérobent à nos recherches, je salue dans ce petit écrit un livre précieux, un livre non pas de l'Horeb, mais du Thabor, un livre de tranfiguration.

Tel fut Mgr de Prilly (1), soldat et prêtre, ca-

(1) Il a été publié, à Châlons, une *notice biographique* sur Mgr de Prilly, son *Eloge funèbre*, par M. Joannès, vicaire général, et ses *Méditations*. A l'époque de sa mort, les journaux avaient donné plusieurs articles qui ont disparu comme disparaissent tous ces renseignements quotidiens des feuilles publiques.

tholique sous l'épaulette, soldat sous la soutane, un preux de la foi, un vaillant et saint évêque.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Bibliographie

QUELQUES OBSERVAVIONS

SOUMISES A NN. SS. LES ÉVÊQUES

CONCERNANT LES ÉTUDES DES SÉMINAIRES EN FRANCE

Par un Prélat romain résidant à Paris. 1 vol. in-18, Paris, librairie Louis Vivès.

Petit par son étendue, cet ouvrage est très considérable par la matière qu'il traite. Il ne s'agit ici en effet de rien moins que de la restauration des études cléricales en France, viciées et affaiblies par diverses causes que nous n'avons pas à exposer. Cette restauration est nécessaire, elle doit se faire et se fera, comme s'est faite la restauration de la liturgie et comme se feront encore d'autres restaurations. Déjà même celle s'accomplit d'une manière très-générale depuis quelques années. Mais comme il se rencontre de nombreuse difficultés dans cette voie, et qu'on s'y trouve trop souvent réduit, pour la frayer, à de pénibles et longs tâtonnements, il était à désirer qu'un esprit compétent et expérimenté en marquât la direction certaine par quelques indications sommaires. C'est ce qu'à fait Mgr Capri dans ses *Quelques observations*, et cela avec un si rare bonheur qu'il a mérité de recevoir l'approbation du Souverain-Pontife et ses éloges.

Les anciens abonnés de la *Semaine du Clergé* connaissent ce substantiel travail, dont ils ont eu la primeur. Nous en ferons, pour ceux qui ne l'ont pas lu, une courte analyse.

Les premières observations se rapportent aux études des petits séminaires, et principalement l'étude de la langue latine, dont elles font sentir l'extrême nécessité. Ce sujet est si important, que l'auteur y revient encore plus loin. La langue latine est en effet un instrument de connaissance absolument indispensable au prêtre puisque presque toutes les sources où il doit aller puiser la science sacrée sont écrites en latin. L'auteur voudrait que tous les cours se fissent exclusivement en langue latine dans les grands séminaires, sauf le cours d'éloquence sacrée.

La science de la philosophie est la première que l'on étudie dans ces derniers établissements. Malheureusement on n'est pas assez convaincu de sa nécessité, et delà vient qu'on l'a beaucoup négligée depuis un ou deux siècles. Cependant il est impossible de devenir un bon théologien si l'on ne commence par être un bon philosophe, car la philosophie est le préambule nécessaire de la théologie. C'est le sentiment des Pères et de tous les docteurs de l'Eglise.

Après qu'on possède sérieusement la science de la philosophie dans ses diverses parties, l'auteur estime qu'il ne convient pas encore d'aborder aussitôt les traités spéciaux de théologie, mais qu'il faut auparavant, de plus, étudier les traités *de la vraie religion* et *des lieux théologiques*, afin d'asseoir de plus en plus solidement les bases de la science théologique.

Vient enfin l'étude de la théologie proprement dite, de la théologie dogmatique et de la théologie morale. A cette étude on doit joindre celle de l'Ecriture sainte, de l'histoire ecclésiastique, du droit canon, de la liturgie et de l'éloquence sacrée.

La méthode à suivre dans l'enseignement et dans l'étude de la théologie est la forme dite *positive*, en lui prêtant l'appui de la méthode scolatique. La scolastique rend de si grands services à la théologie, que les Souverains Pontifes l'ont conseillée, recommandée et encouragée de toutes les manières.

L'auteur voudrait aussi que la pratique vint s'unir à la théorie, et que les élèves fussent publiquement chargés, à tour de rôle, les un de poser certains cas difficiles, les autres d'en donner une solution raisonnée. Nous nous plaisons à constater que c'est ce qui a lieu dans plusieurs grands séminaires que nous connaissons.

Enfin l'auteur propose, en terminant, deux moyens extrinsèques pour exciter dans les jeunes prêtres, après leur sortie du séminaire, le goût des solides études. Le premier est d'accorder les postes les plus importants aux ecclésiastiques les plus ardents à l'étude, s'ils en sont d'ailleurs aussi dignes que les autres sous les autres rapports. Le second est de raviver l'œuvre des conférences diocésaines.

L'ouvrage se termine par six appendices qui n'ont pas paru dans la *Semaine du Clergé*, et qui forment environ les trois quarts du volume. Tous ces appendices offrent un très-grand intérêt, notamment ceux qui reproduisent le programme des études du séminaire romain, le règlement élaboré par saint Charles Borromée pour ses séminaires, et les thèses que l'Académie théologique de Rome propose aux études et à la discusion de ses membres, pendant les six années de leur stage. Ces thèses sont si importantes, que Mgr Capri se propose même de les publier à part.

Quoique spécialement adressés à NN. SS. les évêques, les *Quelques Observations* sont de nature on le voit, à intéresser au suprême degré, et MM. les ecclésiastiques et les élèves du sanctuaire eux-mêmes. Tous y apprendront à avoir une idée plus haute des sciences sacrées, à les goûter et à

les aimer ; tous y puiseront une grande ardeur pour les acquérir, en même temps qu'ils y trouveront des règles sûres pour diriger leurs efforts.

P. D'H

VÊPRES DES FÊTES SOLENNELLES

MISES EN FAUX-BOURDONS A 4 PARTIES

Par l'abbé Henri***. Paris, Victor Sarlit, libraire-éditeur. Saint-Sauveur Lendelin (Manche), Frère Achille directeur de l'Ecole chrétienne. In-folio· Partition complète, 3fr. Chaque partie séparée. 75 cent. La douzaine assortie, 6fr.

Le chant est l'une des choses qui plaisent le plus aux hommes et émeuvent le plus aisément et le plus agréablement leurs cœurs. Aussi l'Eglise n'a-t-elle pas manqué de l'introduire dans ses offices. Elle sait d'ailleurs que c'est à chanter devant le Seigneur que les saints sont occupés pendans toute l'éternité, et en faisant chanter ici-bas ses enfants, elle a voulu leur rappeler le séjour bienheureux du ciel, afin qu'ils se rendissent dignes d'y être reçus et d'y célébrer à jamais la gloire du Seigneur.

Cependant tout chant n'est pas agréable à entendre, mais seulement ceux qui sont beaux en eux-mêmes et bien exécutés. Les chants de l'Eglise sont assurément tous fort beaux ; mais combien souvent ne laissent-ils pas à désirer sous le rapport de l'exécution, surtout dans les églises de campagne !

Or, c'est précisément pour venir au secours de ses vénérés confrères, les curés de petite villes et de villages, et les mettre à même de pouvoir faire exécuter le chant des vêpres, principalement aux fêtes solennelles, avec toute la décence et même tout l'éclat possible, que M. l'abbé Henri** a composé les faux-bourdons que nous annonçons.

Les accords en sont très-harmonieux et d'un fort bel effet. Tous les versets de chaque psaume sont notés, et les repos marqués avec soin. La notation adoptée est le système du frère Achille. Les notes sont en blancs, et portent au milieu du carré ou du losange une lettre qui en fait connaître le nom. De sorte qu'en quelques minutes les personnes les moins initiées au plain-chant peuvent faire leur partie à livre ouvert.

Les vêpres dont les faux-bourdons ont été composés sont celles des fêtes suivantes : Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la Toussaint, Noël, l'Epiphanie l'Assomption, la Nativité l'Immaculée Conception, la Purification, saint Joseph, saint Pierre et saint Paul.

S'il se trouve qu'on ait à solenniser des vêpres qui ne soient pas notées ici, on pourra aisément trouver dans le volume des faux-bourdons qui s'adaptent à tout cas particulier. Cependant nous devons dire que l'auteur aurait sagement fait de donner, à la fin de son livre, un verset seulement harmonisé dans chacun des tons. Cela aurait paré à toute éventualité.

Disons en finissant que MM. les ecclésiastiques qui se procureront cet utile recueil feront en même temps une bonne action, car le produit en est consacré à l'agrandissement d'une église.

P. D'H.

Chronique hebdomadaire

Conclave. -- Pélerins français au vatican. -- Dévelopement de la hiérarchie catholique sous le pontificat de Pie IX, -- Nombre des diginitaires de l'Eglise. -- Concession d'une indulgence plénière aux associés de l'*Année de prière et de pénitence.* -- Sur la canonisation de Jeanne d'Arc . -- Concours de poésie et de composition musicale. -- Pélerinages de mai. -- Invasion de barbarie. -- Le grand moyen bernois. -- Effets inattendus des lois de mai. -- Les Frères à Tunis. -- Massacre des chrétiens au Ton-King.

Paris, 8 mai 1874.

ROME. — Lundi dernier, 4 mai, le Souverain Pontife a tenu un consitoire dans le palais apostolique du Vatican. Sa Sainteté, après avoir, selon l'usage, fermé la bouche aux nouveaux Eminentissimes et Révérendissimes princes les cardinaux René-François Régnier Maximilien Joseph de Tarnoczy et Marius Falcinelli Antoniacci créés et publiés le 22 décembre dernier, a daigné pourvoir vingt et une Eglises, tant de France que d'Italie et *in partibus infidelium*. Le prochain numéro de la *Semaine du Clergé* en donnera la liste officielle. Ensuite le Saint-Père a ouvert la bouche aux trois cardinaux susnommés, leur amis au doigt l'anneau cardinalice et assigné à chacun son titre : au cardinal Régnier, le titre de la Très-Sainte-Trinité des Monts ; au cardinal de Tarnoczy, le titre de Sainte-Marie in Ara-Cœli ; et au cardinal Falcinelli Antoniacci, le titre de Saint Marcel.

— Le lendemain, de grandes réceptions ont eu lieu au Vatican à l'occasion de la fête de saint Pie V. A la principale audience assistaient environ cinq cents Français, au premier rang desquels se trouvaient les membres de la députation du Comité des pélerinages. Le vicomte de Damas qui en est le président et qui faisait partie de la députation, a lu une Adresse dans laquelle il a exprimé ce que la France a fait, ce qu'elle voudrait. Il a rappelé le temps passé. qui était meilleur que le temps présent, et constaté que le bien-être de l'Eglise et le bien-être de la France sont liés intimement dans l'histoire, dans les mœurs et dans les esprits. Le Pape a répondu en disant qu'au milieu des précaires alliances humaines, il y en a une vraiement nécessaire et très utile, l'alliance du Christ, qui sera toujours le Roi victorieux. Puis il a parlé avec une grande bienveil-

lance de la France, de ses pèlerinages, de ses missionnaires, de son ardeur pour la propagation de la foi et de son amour pour le Saint-Siége. C'est à l'*Agence Havas* que nous empruntons ces trops courts détails. Nous reviendrons tout au moins, s'il y a lieu, sur le discoure du Saint-Père, lorsqu'il aura été publié.

— On lira avec un vif intérêt les chiffres suivants, qui présentent le tableau, dressé par la *Hiérarchie catholique* au 1er janvier 1874, du développement que Pie IX a donné à la sainte hiérarchie pendant les vingt huit années de son pontificat. C'est une reponse péremptoire à ceux qui répètent chaque jour que l'Eglise s'amoindrit de plus en plus, et aura bientôt disparu de ce monde. Voici ce tableau :

Siége existants élevés au rang de métropoles	17
Métropoles créées sans siéges existants.	5
Siéges épiscopaux érigés	123
Siéges *nullius diœceseos* érigés	2
Délégations apostoliques érigées	3
Vicariats apostoliques érigés	26
Préfectures apostoliques érigées	12
	188

Une si merveilleuse extension donnée au catholicisme annonce-t-elle sa décadence? Achevons d'édifier le lecteur en lui mettant encore sous les yeux le total des dignitaires composant la hiérarchie catholique au 1er janvier 1874 :

Sacré-Collège	54
Patriarches des deux rites,	12
Archevêques et évêques du rit latin	713
Archevêques et évêques du rit oriental	52
Archevêques et évêques avec titre de siéges *in partibus infidelium*	246
Patriarches, archevêques et évêques n'ayant plus de titre	22
Evêques syncelles	2
Abbés *nullius diœceseos*	8
	1.109

France. — L'œuvre de l'*Année de prière et de pénitence pour l'Eglise et pour la France*, dont nous avons entretenu nos lecteurs dans un de nos précédents numéros, vient de recevoir, par l'entremise de Son Em. le cardinal Pitra, la faveur de l'indulgence plénière et de la bénédiction apostolique accordées par le Saint-Père à tous les associés, pour les jours de pénitence choisis par eux. C'est le sécrétaire de l'œuvre qui en donne avis officiel au journal l'*Univers*.

— On a beaucoup parlé depuis quelque temps de la cause de canonisation de Jeanne d'Arc. L'an dernier, à la suite des fêtes célébrées à Orléans en l'honneur de la Pucelle, les évêques de la province, qui ont pour métropolitain Son Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, avaient dressé un acte solennel par lequel ils imploraient du Pape l'honneur des autels pour la Pucelle d'Orléans. A cet acte étaient joints de nombreux documents. Le Saint-Siége s'empressa de saisir la Sacrée Congrégation des Rites de cette affaire, qui provoqua une réponse motivée de Mgr Minetti, promoteur de la foi. Cette réponse fut ce qu'elle devait être. Communication en fut donnée au cardinal de Bonnechose et à Mgr l'évêque d'Orléans. Les choses en sont là. Mais le voyage que vient de faire à Rome Mgr l'évêque d'Orléans nous donne l'espoir que la cause de Jeanne d'Arc va être étudiée avec activité, et que nous aurons bientôt à enregister le décret de son introduction. Placée sur les autels catholiques, Jeanne nous y donnera à tous d'éloquentes leçons de patriotisme.

— Les Comités catholiques du Nord de la France ont ouvert deux concours, l'un de poésie, l'autre de composition musicale, tous deux à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille, qui auront lieu le 21 juin. Les prix sont de 1,000 fr., 500 fr., 300 fr., 200 fr. et 100 fr. Avis à MM. les amateurs qui, pour plus amples informations devront s'adresser au Secrétariat de la commission, rue Négrier, 31, à Lille.

— Le journal *le Pèlerin* indique, comme devant avoir lieu dans le mois de mai, les pèlerinages suivants :

5 mai : Pèlerinage à Rome du conseil des pèlerinages et des délégués des divers comités de France. Ce pèlerinage est déjà présentement accompli, comme on l'a vu au commencement de cette chronique.

12 mai : Notre-Dame-des-Vertus, à Aubervilliers, près Paris. Ce pèlerinage est très-ancien. Louis XIII s'y rendit avant et après la prise de la Rochelle. C'est là qu'il fit vœu, s'il était victorieux, d'élever une église à Notre-Dame-des-Victoires, ce qui eut lieu. C'est donc en partie à Notre-Dame-des-Vertus que Notre-Dame-des-Victoires doit son origine.

18 mai : Notre-Dame de Lourdes ; comité de Tournon, diocèse de Sainte-Claude.

19 mai : Notre-Dame de Lourdes ; pèlerins de Saint-Etienne et de Rennes.

25 mai : Notre Dame de Lourdes ; pèlerinage de Marseille, composé exclusivement d'hommes.

29 mai : Notre-Dame de Fourvière ; diocèse de Marseille.

Italie. — Le correspondant florentin du *Times* écrit à ce journal, qui est protestant, une

lettre fort remarquable, où il démontre l'impossibilité radicale de trouver un *modus vivendi* entre Victor-Emmanuel et Pie IX. Au cours de sa démonstration, il trace en une seule phrase le tableau des progrès de la civilisation en Italie, depuis que le roi de Piémont la gouverne. « La coutume de porter sur soi, dit-il, des couteaux, des pistolets ou autres armes perfides s'accroît de jour en jour, non-seulement parmi les hommes d'une certaine classe, mais encore *parmi les femmes et les enfants.* » Un peu plus loin, le même écrivain ajoute : « Du premier au dernier échelon de la société, on revendique surtout le droit de tuer les uns, les autres, chacun à sa manière, et la loi ne paraît pas établir une grande différence entre l'assassinat et le duel. *La seule personne en ce pays pour laquelle il a été écrit : Tu ne tueras pas! c'est le bourreau.* L'impunité encourage les malfaiteurs, en même temps que, dans de nombreux cas, elle porte des gens naturellement inoffensifs à se faire justice par leurs propres mains. »

Voilà l'Italie régénérée, l'Italie affranchie du joug des prêtres! C'est ainsi que Dieu venge la Papauté des infâmes calomnies dont on noircissait naguère son gouvernement. Mais ce n'est pas tout, et Dieu les laissera aller au fond, au fond de l'abîme du crime, de la férocité et de tous les maux, comme ils ont proclamé qu'ils y voulaient aller.

Suisse. — Les Bernois aussi sont en train d'aller au fond, au fond du grotesque, du ridicule et de l'odieux d'abord. Ce n'est pas assez pour eux que l'instruction soit gratuite, obligatoire et laïque, il faut encore qu'elle soit mixte quant aux sexes. Telle est l'opinion de l'inspecteur des écoles du Jura, qui écrit, en terminant son rapport : « Cette mesure (la réunion des deux sexes dans la même école) est un des plus sûrs moyens d'arriver au but vers lequel nous tendons. » Quel but ? Sans doute la destruction du catholicisme par la corruption de l'enfance. Ces gens-là ne sont vraiment plus des hommes, ce sont des démons.

Allemagne. — Les lois de mai ont des effets absolument inattendus. On sait que ces lois ont été faites en vue d'amener les catholiques à passer au schisme. Pour leur faciliter l'apostasie, on a réglé qu'il suffit d'une simple déclaration faite au juge de paix pour sortir d'une communion religieuse et être libéré des frais de culte. Or, qu'arrive-t-il maintenant ? Tandis que les catholiques vont par milliers porter à leurs évêques l'assurance de leur inaltérable attachement, les protestants se présentent devant les juges de paix, déclarant qu'ils sortent du luthéranisme ou du calvinisme, mais qu'ils n'entrent dans aucune autre confession religieuse. C'est ce qu'ont déjà fait 800 personnes appartenant à la cure protestante de Crosno, et 300 de celle de Stenchewo, et c'est ce qui continue d'avoir lieu chaque jour en Hesse, en Saxe, dans le Hanovre, le Schleswig, etc.

Tunisie. — Les Frères des écoles chrétiennes avaient loué à Tunis, pour y faire la classe, une maison appartenant à un riche Israélite qui avait toujours refusé de percevoir le prix de la location de son immeuble. Seize ans s'étaient écoulés, lorsque le généreux bienfaiteur des Frères mourut. Ses héritiers exprimèrent alors l'intention non-seulement de percevoir à l'avenir le prix de location, mais encore d'exiger tous les arrérages. Justement inquiets au sujet de ces prétentions, les Frères exposèrent leur cas à M. de Vallat, notre représentant à Tunis au consulat général près du Bey, qui alla en entretenir le général Khérédine, premier ministre de la Régence. Celui-ci en conféra à son tour avec le Bey, qui trancha la difficulté de la manière la plus généreuse, et qui prouve la plus grande sympathie que les Frères ont conquise à Tunis par leur dévouement : il acheta la maison et la leur donna. L'*Univers*, après avoir rapporté le texte de la pièce de donation, ajoute: « Cette décision honore à la fois les Frères qui l'ont méritée, le Bey qui l'a rendue, et les agents français qui ont su la provoquer. Telle est la véritable mission de la France. Elle ne coûte ni sang ni larmes; elle ne demande d'argent qu'à la charité, et exercée par les Frères des écoles chrétiennes, par les Sœurs de charité, par les missionnaires, elle jette dans les âmes des germes d'affection et d'influence qui survivent à tous les revers. Nous envions l'Angleterre, qui est une nation de marchands, que ne sommes-nous une nation d'apôtres ! »

Empire d'Annam. — Les nouvelles du Ton-King sont des plus lamentables. Les *missions catholiques* nous apprennent que, du 25 février au 13 mars, dix mille chrétiens ont été massacrés dans le seul vicariat apostolique du Ton-King méridional. On manque jusqu'à présent de détails. Cette terre d'Annam, qui a déjà bu tant de sang chrétien, n'en sera donc jamais désaltérée ! On voit d'ailleurs par là qu'en dépouillant l'Eglise et en l'emprisonnant, les potentats d'Europo ne font qu'imiter de loin les Chinois, qui l'égorgent.

SEMAINE DU CLERGÉ

RÉFLEXIONS

pour la fête de la Pentecôte

Première réflexion.

Lorsque les jours de la Pentecôte furent accomplis, tous les disciples étaient assemblés dans un même lieu (2).

Considérons ce qu'il y a de mystérieux en ces paroles, soit pour le temps dans lequel le Saint-Esprit vint, soit pour les personnes sur lesquelles il descendit.

I. Et d'abord, remarquons que ce ne fut pas sans un mouvement secret de l'Esprit de Dieu que, le jour de la Pentecôte, tous les disciples, qui étaient au moins au nombre de cent vingt, se rendirent avec la bienheureuse Vierge dans le Cénacle, où ils avaient coutume de s'assembler. Ils demandaient tout d'une voix, avec de grands cris, au Père éternel, par les mérites de son Fils, et au Fils même, qu'ils leur envoyassent le Saint-Esprit qu'on leur avait tant de fois promis. Leurs prières furent sans doute présentées à Dieu par les anges; et le Sauveur, en tant qu'homme, y joignant les siennes, ils obtinrent dès ce jour-là ce qu'ils souhaitaient. Car quiconque prie avec dévotion est exaucé tôt ou tard, pourvu qu'il attende patiemment la visite du Seigneur.

II. Remarquons en second lieu que le Cénacle, ainsi qu'il a été dit ailleurs, était l'image de l'Eglise universelle où tous les disciples de Jésus-Christ demeurent unis par la profession d'une même foi, par le culte d'un même Dieu, et par l'observance d'une même loi. Or, comme le Saint-Esprit ne fut donné en ce jour qu'à ceux qui étaient dans le Cénacle, ainsi ne se donne-t-il toujours qu'à ceux qui sont dans l'Eglise, et qui ont toutes les dispositions nécessaires pour le recevoir. Hors de l'Eglise, il ne faut point espérer cette faveur. Car, de même que *la colombe ne put trouver hors de l'arche où mettre le pied*(3), ainsi l'Esprit Saint, désigné par cette colombe, ne trouve point où se reposer hors de l'Eglise, figurée par *l'arche*. C'est ce qui faisait dire au Fils de Dieu que *le monde est incapable de le recevoir*(4). Par *le monde*, il entendait ceux qui refusent d'embrasser sa religion, qui combattent sa doctrine, qui s'opposent à sa sainte loi. Rendons d'éternelles actions de grâces à Notre-Seigneur qui nous a reçus en son Eglise, dans laquelle, si nous voulons, le Saint-Esprit descendra sur nous ; mais afin de le recevoir dignement, préparons-lui nos cœurs, à l'exemple des apôtres, par la charité et par l'oraison.

III. Considérons encore pourquoi l'Esprit sanctificateur vint le jour de la Pentecôte, qui était, parmi les Juifs, une fête solennelle que l'on célébrait cinquante jours après Pâques, en mémoire de ce que Dieu leur avait donné la loi sur la montagne de Sina. Ce divin Esprit voulait montrer par là qu'il venait principalement pour imprimer dans les âmes des fidèles la loi de grâce que le Sauveur avait publiée, et pour abolir l'ancienne loi qui n'était que l'ombre de la nouvelle. Ainsi l'une et l'autre furent établies le même jour, mais d'une manière bien différente. Car la loi ancienne, qu'on peut nommer une loi de crainte, fut donnée *parmi les éclairs, au bruit des trompettes et des tonnerres,* et l'ange de Dieu l'écrivit *sur des tables de pierre*, comme étant dure, pesante et propre à un peuple qui avait le cœur plus dur que la pierre (1). La loi nouvelle, au contraire, qui était une loi d'amour, fut publiée avec beaucoup de douceur, et écrite par le Saint-Esprit sur des tables de chair qui sont nos cœurs ; et alors on vit l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite par la bouche d'Ezéchiel, en disant : *Je changerai vos cœurs de pierre en des cœurs de chair* (2). O Père Eternel, puisque votre main est ce Fils unique, ce Fils bien-aimé qui procède de vous et par qui vous avez créé toutes choses ; puisque votre doigt est cet Esprit qui procède conjointement de vous et de votre Fils, et par qui vous avez *réformé* tous vos ouvrages (3), en écrivant votre loi sainte dans les cœurs des hommes, écrivez-la dans le mien avec *ce doigt de votre droite* (4) ; marquez-la si profondément que jamais elle ne s'efface ; et puisque vous me commandez aussi de l'écrire, en faisant avec votre grâce et dans la vue de vous plaire tout ce qui est en moi pour l'accomplir, donnez-moi ce que vous me commandez, afin que je n'omette rien de ce que vous désirez (5).

(1) Tiré des admirables *Méditations sur les mystères de notre sainte foi,* par le vénérable P. Louis Du Pont.
(2) Act. II, 1.
(3) Gen., VIII, 9.
(4) I Petr., III, 20; Joan., XIV, 17.

(1) Exod., XIX. 16 ; XXIV, 13.
(2) Ezech., XXXVI, 26.
(3) Ps. CIII, 30.
(4) In hymno Eccl.
(5) Prov., III, 3 et VII, 3.

IV. Remarquons enfin que le Saint-Esprit vint cinquante jours après que Notre-Seigneur fut mort et ressuscité, pour signifier qu'il venait donner au monde *un Jubilé* universel (1), dont le nombre cinquante était la marque, et qu'il remettrait aux pécheurs toutes leurs dettes, par les mérites de la passion de Jésus-Christ. C'est sans doute pour ce sujet que l'Eglise le nomme *Remissio omnium peccatorum*, — *la rémission de tous les péchés* (2). O Esprit divin, venez dans mon âme avec la plénitude de vos dons : pardonnez-moi toutes mes offenses, afin qu'étant pur et sans tache, je puisse entrer avec joie dans votre gloire. Ainsi soit-il.

Deuxième réflexion.

On entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel (3). Ces paroles nous expliquent admirablement la manière dont le Saint-Esprit vient dans nos âmes, par le moyen de ses inspirations qu'il envoie, pour ainsi parler, devant lui, et qui ne sont autre chose que des mouvements subits que nous ressentons, des éclairs qui nous découvrent quelque vérité de la foi, des étincelles qui excitent au dedans de nous de fervents désirs de pratiquer la vertu.

I. Premièrement, *ce tourbillon impétueux vient tout d'un coup*, pour signifier que l'inspiration d'en haut et la visite du Saint-Esprit n'est point attachée à un certain jour ni à une certaine heure, mais qu'on la reçoit en tout temps, et lorsqu'il plait à cet Esprit saint de venir. Car *l'Esprit*, disait le Sauveur, *souffle où il veut ; — Spiritus ubi vult spirat* (3), parce que ses inspirations sont des effets de sa pure miséricorde. Ainsi l'on doit à toute heure le conjurer de venir et espérer qu'il viendra, laissant toutefois à sa Providence paternelle à déterminer le jour et le moment de sa venue qui, quoique subite à notre égard, nous sera toujours très avantageuse.

II. Deuxièmement, ce vent vient *du ciel*, et non de quelque coin de la terre, de l'orient ou de l'occident, du septentrion ou du midi, pour montrer que ce n'est pas de la terre que l'inspiration de Dieu prend son origine, mais du ciel ; puisque, selon l'apôtre saint Jacques, *tout don excellent et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières* (5). Le don excellent, c'est le Fils ; le don parfait, c'est le Saint-Esprit. L'un et l'autre, avec tous les biens qui découlent de ces deux sources, viennent du ciel, et c'est le Père éternel qui nous les donne, comme étant celui de qui procèdent le Fils et le Saint-Esprit. *O Père des lumièrs,* faites descendre du plus haut des cieux *ce don excellent et ce don parfait.* Arrachez-nous de la terre et enlevez-nous, par le moyen de ce vent si fort, jusque dans le lieu d'où il vient, c'est-à-dire jusque dans le ciel.

III. Troisièmement, *le bruit* qu'on entend *est comme celui d'un vent impétueux*, pour faire voir que le Saint-Esprit opère en nous, par ses inspirations, de certains effets qui sont figurés par le vent. C'est lui qui nous donne et qui nous conserve la vie de la grâce; c'est par lui que nous respirons; c'est lui qui nous rafraîchit au milieu des flammes d'une concupiscence déréglée; c'est lui qui nous purifie, en séparant le grain de la paille, et ce qu'il y a de bon et d'excellent d'avec ce qui est mauvais et imparfait; c'est lui enfin qui nous pousse et nous excite à fuir le péché et à embrasser la vertu. Si bien que, comme le corps ne peut respirer ni vivre sans air, ainsi l'âme n'a ni vie ni mouvement surnaturel sans le Saint-Esprit. O Esprit de vie qui, en passant sur les corps morts que vit Ezéchiel, les ressuscitâtes, faites revivre, par votre souffle, tant d'âmes à qui le péché a ôté la vie (1). O *vent* doux et fécond, *venez* du ciel *dans ces jardins* qu'une ardeur maligne brûle et dessèche (2) ; faites fleurir ces arbres à demi-morts : animez ces vertus faibles et languissantes ; faites-leur produire des fleurs et des fruits à la gloire du Seigneur et à l'édification du prochain. O Dieu éternel qui, pour sauver de la mort les trois jeunes hommes au milieu de la fournaise de Babylone, *changeâtes les flammes en un vent rafraîchissant* (3), envoyez-nous votre Saint-Esprit, afin que, comme un vent frais, il modère les ardeurs de notre sensualité, et excite toutes nos puissances à vous louer éternellement. Ainsi soit-il.

IV. Quatrièmement, ce vent vient du ciel *avec beaucoup de violence*, pour marquer la force avec laquelle l'Esprit Saint porte les âmes à la pratique des vertus. Sa violence néanmoins est toujours douce, parce qu'elle naît de son amour et qu'elle ne force jamais notre liberté. Mais il hait la nonchalance. Car, dit saint Ambroise (4), la grâce du Saint-Esprit est ennemie de la pesanteur et de la paresse dans les bonnes œuvres. Aussi voyons-nous que, quand il entre dans une âme, c'est comme un vent favorable qui pousse un vaisseau et le fait aller avec une extrême vitesse ; mais c'est aussi en même temps un pilote expérimenté qui gouverne un vaisseau et le conduit sûrement au port. Voilà pourquoi l'Apôtre disait *que tous ceux qui poussés par l'Esprit de Dieu sont en-*

(1) Levit., xxv, 10.
(2) In Collecta.
(3) Act., II, 2.
(4) Joan., III, 8.
(5) Jac., I, 17.

(1) Ezech., XXXVII.
(2) Cant., IV, 6.
(3) Dan., III, 50.
(4) L. II, in Luc.

fants de Dieu (1). O Esprit divin, qui par l'impression de votre grâce, portez vos enfants aux exercices les plus saints et les plus parfaits, venez comme un tourbillon dans mon âme, et poussez-la fortement du côté où votre gloire l'appelle ; mais, de peur qu'elle n'y coure avec trop d'impétuosité et avec une ferveur indiscrète, modérez ses mouvements, de telle sorte qu'après une heureuse, quoique pénible navigation, elle arrive enfin au port du salut. Ainsi soit-il.

V. Cinquièment enfin, ce vent fait un si grand bruit, qu'on l'entend de toute la ville, pour montrer que l'Esprit de Dieu opère, dans les saints et par les saints, des œuvres qui font du bruit dans le monde, parce qu'elles sont ou extraordinaires et d'un grand éclat, ou tout à fait miraculeuses. Ce qui arrive principalement lorsqu'il s'emploient aux fonctions apostoliques, comme il a paru dans les apôtres, dont il est écrit que *leur voix à retenti par toute la terre, et que leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde* (2). Ainsi le sauveur nomma les deux fils de Zébédée *enfants du tonnerre* (3), parce-qu'ils devaient prêcher l'Evangile aux nations les plus éloignées avec une voix de tonnerre. O Dieu de mon cœur faites retentir votre voix à mes oreilles ; aidez-moi à faire des œuvres grandes et éclatantes, qui édifient mon prochain et qui excitent tous les peuples à vous glorifier. Ainsi soit il.

Troisième réflexion

Et il remplit toute la maison où les disciples étaient assis (4). Il y a dans ces paroles beaucoup de mystères à considérer.

I. Premièrement, l'Esprit Saint *remplit toute la maison*, pour signifier qu'il se communique pleinement, dans la loi de grâce, à toutes sortes d'exercices, d'emplois et de ministères, et c'est en cela que la loi de grâce a un avantage fort considérable sur la loi écrite et sur la loi de nature. Un ami de Job, dans la loi de nature, et Elie, dans la loi écrite, sentirent le Saint-Esprit venir à eux, comme *un petit vent*, comme *un air subtil* qui *sifflait* doucement à leurs oreilles (5), car alors il ne se donnait que par mesure ; mais depuis la passion de Notre-Seigneur, il vient *comme un vent impétueux qui remplit toute la maison*, parce qu'il se donne sans réserve et qu'il départit tous ses dons à tous ceux qui les méritent. Le Sauveur même durant sa vie, n'avait pas coutume de le répandre avec abondance sur les fidèles. C'est pourquoi saint Jean disait *que le Saint-Esprit n'avait pas encore été donné, parce que* Jésus *n'était pas encore glorifié* (1). Mais, après sa résurrection, toutes les sources du ciel ont été ouvertes, et en même temps un déluge de grâces ayant inondé la terre, elle est devenue fertile en toutes sortes de biens. Isaïe, ravi de cette merveille, s'écriait : *La terre est remplie de la connaissance du Seigneur, comme la mer l'est des eaux qui se débordent sur le rivage* (2). Je vous remercie, ô mon Rédempteur, de ce qu'après avoir versé des ruisseaux de sang par vos plaies, vous avez encore ouvert les portes du ciel, afin de répandre votre Esprit sur ceux qui désirent profiter de votre passion. Rèpandez-le de nouveau sur votre maison, qui est l'Eglise, afin que tous les fidèles commencent à vous servir avec une nouvelle ardeur.

II. Deuxièmement, *ce vent remplit toute la maison*, et il n'y eut aucun endroit si retiré ni si caché qu'il ne pénétrat, pour montrer que le Saint-Esprit, autant qu'il dépend de lui, se communique à tous les hommes, en quelque partie du monde qu'ils soient, et que par là il vérifie cette sentence du Sage : *L'esprit du Seigneur remplit l'univers*, et ce que Dieu promet à son peuple, *qu'il répandra son Esprit sur toute chair, sur leurs fils et sur leurs filles, sur les jeunes gens et sur les vieillards, sur les serviteurs et sur les servantes* (3).

III. Troisièmement, le Saint-Esprit voulut faire voir, en remplissant toute la maison, que, quand il entre dans une âme et qu'il s'en rend tout à fait le maître, il occupe toutes ses puissances et n'y laisse rien de vide ; qu'il remplit sa mémoire de saintes pensées, son entendement de lumières célestes, sa volonté de fervents désirs, son appétit de bons mouvements, et qu'ainsi toute la maison se trouve pleine de grâces et de vertus. Surtout il y établit l'amour de Dieu et le zèle de sa gloire, la confiance en sa miséricorde, un profond respect pour sa majesté, une grande joie de ses perfections une extrême reconnaissance de ses bienfaits, une sincère douleur du péché, des désirs et des resolutions efficaces d'obéir à Dieu et de souffrir de grands travaux pour l'amour de lui. O Esprit-Saint, que n'avez-vous rempli ma mémoire et mon entendement de vos lumières divines, afin que toutes mes pensées, n'ayant point d'autre objet que vous, s'unissent ensemble pour *vous louer, comme dans un jour de fête* (4) ! Que n'avez-vous de même rempli mon cœur et mon appétit des plus pures flammes de votre amour, afin que tous mes désirs et toutes mes inclinations fussent conformes aux vôtres ? Remplissez-moi tout entier de votre divinité ; faites que *mes*

(1) Rom., VIII, 11.
(2) Ps. XVIII, 5 ; Rom., X, 18.
(3) Marc, III, 17.
(4) Act., II, 2.
(5) Job, IV, 16 ; III Reg., XIX, 12.

(1) Joan., VII, 39.
(2) Is., XI., 9.
(3) Sap., I, 7 ; Joel, II. 28 ; Act., II, 17.
(4) P. LXXV, 11.

œuvres soient pleines (1), et qu'il n'y ait rien en moi de vide, rien d'humain ni de terrestre.

IV. Quatrièmement enfin, ce vent impétueux *remplit la maison où tous les disciples étaient assis*. Cette particularité nous marque que si nous voulons que le Saint-Esprit occupe toute notre âme, nous ne devons pas nous répandre trop haut dehors, ni courir après des objets profanes ; mais que nous devons, au contraire, demeurer au dedans de nous et nous y tenir dans une assiette tranquille, ne nous employant qu'à former de bonnes pensées et de bons désirs, et à faire quelques saintes œuvres, en attendant que cet Esprit tout de feu descende sur nous et nous embrase le cœur. C'est pour cela, comme nous l'avons observé ailleurs, que quand Dieu désire visiter une âme, il la porte au recueillement et la fait rentrer en elle-même, après quoi il y vient avec toute la plénitude de ses dons.

Quatrième réflexions

On vit comme des langues de feu qui, s'étant partagées, s'arrêtèrent sur chacun d'eux (2).

I. Considérons premièrement pourquoi l'Esprit-Saint vient en forme d'une flamme ardente. Il a coutume de paraitre sous des figures visibles, pour marquer les grands effets qu'il opère dans les âmes saintes. Au baptême de Notre-Seigneur, il prit la forme d'une colombe, qui est le symbole de l'innocence et de la fécondité qu'il nous communique par toutes sortes de bonnes œuvres (3). Dans la Transfiguration, il parut sous la forme d'une nuée lumineuse, pour marquer la doctrine qu'il communique et la protection qu'il étend sur ses élus. Dans le Cénacle, il fut donné la première fois aux apôtres comme un souffle, pour faire voir que c'est de lui que nous recevons la vie spirituelle, par les sacrements qui en sont les sources. Aujourd'hui, il descend du ciel en forme de feu, ce qui montre que, comme le feu purifie, éclaire, brûle, monte en haut, se prend à tout, se communique, se répand et transforme en soi tout ce qu'il rencontre, de même le Saint-Esprit purifie les âmes, en consumant toute la rouille de leur vices, et en changeant, selon le langage de l'Ecriture, tout ce qu'elles ont d'*écume et d'étain* en un or très fin (4). De plus, il éclaire leur entendement par une lumière d'en haut qui leur fait croire les vérités de la foi avec plus de certitude que s'il les voyaient de leurs yeux. Il allume dans leurs cœurs le feu de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Il élève leurs esprits de la terre au ciel, et fait que, par la contemplation, ils y établissent leur repos. Enfin il les unit si étroitement à lui même, qu'ils deviennent un même esprit avec lui par la communication de ses dons et par le lien d'un parfait amour. C'est lui qui est ce feu tout divin dont JÉSUS parlait lorsqu'il disait aux apôtres : *Je suis venu apporter le feu sur la terre : Que désiré-je sinon qu'il brûle* (1) ? O mon Sauveur, allumez-ce feu dans mon âme, qui n'est qu'une terre froide et stérile, afin qu'ayant consumé tout ce qu'il y trouvera de terrestre, il l'élève au-dessus d'elle-même et jusqu'au plus haut des cieux. O divin Esprit, montrez moi que vous *êtes un feu dévorant* (2) ; détruisez ce qu'il y a de vicieux en moi ; communiquez-moi les qualités de ce feu céleste, sa lumière, sa chaleur, sa légèreté, son activité, et transformez-moi tout à fait en lui.

II. Considérons en second lieu pourquoi le Saint-Esprit vient du ciel, non pas en forme de cœurs, mais *en forme de langues de feu*. Il veut montrer par là que, s'il se donne aux apôtres, c'est non-seulement afin que leurs cœurs brûlent du feu de la charité, mais encore afin que leurs langues, éprises de la même flamme, publient partout la loi de grâce et la gloire de JÉSUS crucifié. Il veut de plus qu'ils soient sur la terre comme autant de feux qui servent à purifier les hommes de leurs erreurs et de leurs péchés, à les éclairer de la lumière d'une véritable doctrine, à les embraser des ardeurs saintes de la charité, à les élever jusqu'au ciel par des désirs de voir Dieu, et à les unir étroitement à lui-même par les chaînes de l'amour. Il veut que le Fils de Dieu obtienne par là ce qu'il souhaite si fort, quand il disait ; *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et tout mon désir est qu'il brûle*. Il veut enfin, sous cette forme de langues de feu, toutes les fois que nous mangeons le pain de vie, exciter en nous les sentiments d'une véritable dévotion qui est, selon saint Bernard (3), langue du cœur, parce que c'est par elle qu'on parle à Dieu, et qu'avec la grâce du Saint-Esprit elle devient une langue de feu qui ne cesse de bénir le Seigneur et de lui chanter des cantiques de louange, comme nous le verrons bientôt.

III. Considérons ensuite que les langues *se partagèrent* (4), par où nous est figuré ce que dit saint Paul, que *bien qu'il n'y ait qu'un même esprit, il ne laisse pas d'y avoir une grande diversité de grâces, de ministères, d'opérations et de dons* surnaturels, tels que ceux *de sagesse, de science et de foi, ceux de faire des miracles, d'interpréter les Ecritures*, etc. Le Saint-Esprit est donc celui qui les partage entre les fidèles, selon qu'il lui plaît ; c'est lui qui donne aux ministres de l'Evangile

(1) Apoc., III, 2.
(2) Act., II, 3.
(3) D. Thom., 1 p., q. 43, a, 7, ad. 6.
(4) Is., I, 25.

(1) Luc., XII, 49.
(2) Deuter., IV, 24.
(3) Serm. XLV, in Cant.
(4) I Cor., XII, 4.

des langues de feu, afin qu'ils fassent un saint usage des talents qu'il leur a confiés. Cette considération doit produire en nous des sentiments de reconnaissance pour l'Esprit sanctificateur qui distribue ainsi ses grâces à tous les membres de l'Eglise. Nous avons sujet de nous réjouir et de le remercier de toutes celles qu'il fait, soit à nous-mêmes, soit à nos frères, puisque les unes et les autres tournent à notre avantage. Il en est comme des membres d'un même corps, qui sont tellement nécessaires les uns aux autres, qu'on peut dire que ce qui sert à l'œil sert à la main, et que ce qui sert à la main sert à l'œil.

IV. Considérons enfin ces paroles : *Seditque supra singulos eorum.—Les langues de feu s'arrêtèrent sur chacun d'eux.* Nous voyons par là que le feu du Saint-Esprit, lorsqu'il se prend à nos cœurs, s'y attache autant qu'il peut; et qu'à moins que nous ne l'éteignions, il y demeure toujours, suivant ces paroles du Sauveur dans son sermon de la Cène: *Mon Père vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous* (1). Que s'il nous quitte c'est par notre faute ; *car le Saint-Esprit*, comme dit le Sage, *étant le maître de la vraie sagesse, il hait le déguisement; il peut souffrir les pensées déraisonnables, et l'iniquité survenant le bannit de l'âme* (2). Si donc tu veux, ô mon âme, que cet Esprit-Saint demeure avec toi, et que jamais il ne t'abandonne, abhorre la duplicité et l'hypocrisie ; bannis de ton cœur toute pensée et toute affection impure ; prends garde à ne pas donner entrée au péché ; car, comme l'esprit de Dieu est très pur, il ne faut pas croire qu'*il entre jamais dans une âme souillée de crimes, ni qu'il habite en un corps assujetti au péché* (3), ni qu'il demeure dans un homme qui vit en bête, sans vouloir prendre d'autre règle pour sa conduite que les inclinations de la chair.

Cinquième réflexion

Et ils furent tous remplis du Saint-Esprit (4).

I. Considérons premièrement l'infinie bonté des trois Personnes divines, du Père et du Fils qui envoient le Saint-Esprit, et du Saint-Esprit qui veut bien se donner lui-même. Car encore que, parmi ceux qui étaient dans le Cénacle, il y eût une grande inégalité, soit pour le mérite, soit pour le rang, cet Esprit divin les remplit tous de ses dons, les combla de joie et se donna tout entier à chacun d'eux ; en sorte qu'ils furent tous vraiment pleins du Saint-Esprit, tous contents et tous des hommes nouveaux, sans qu'il leur restât la moindre attache à aucune créature.

(1) Joan., XIV, 16.
(2) Sap., I, 6.
(3) *Ibidem.*, V, 4.
(4) Act., II, 4.

Il remplit principalement les puissances de leur âme, car il imprima dans leur mémoire toutes les saintes Ecritures, afin qu'ils les eussent toujours quand ils en auraient besoin ; il leur éclaira l'esprit, pour pouvoir comprendre les mystères qui y sont cachés ; il grava en un instant dans leurs cœurs la Loi de la charité d'une manière si vive et si forte que, quand il n'y eût point eu au monde de Loi écrite ni d'Evangile, ils auraient été eux-mêmes une loi vivante, et l'Esprit qui les enseignait intérieurement la leur eût fait observer dans toute la perfection. En un mot, il opéra tout à la fois, dans chacun d'eux, les divers effets qu'il produit séparément dans les autres. Comme un vent doux, il les rafraîchit; comme un soleil, il les éclaira ; comme un feu, il les échauffa ; comme un médecin, il les guérit; comme un maître, il leur apprit toutes choses, et il en fit les maîtres des nations. De timides qu'ils étaient, ils les rendit courageux; de faibles, il les rendit forts ; d'ignorants, savants ; d'envieux, charitables ; d'ambitieux, humbles ; d'imparfaits, consommés en toutes sortes de vertus. O changement prodigieux ! O miracle de la droite du Très-Haut ! O puissance infinie de l'Esprit de Dieu. Ce que Jésus durant trois ans n'avait point fait ni par ses prédications, ni par ses exemples, ni par ses miracles, l'Esprit de Jésus, qui est la vertu d'en haut, le fait en un moment et sans peine. O mon Sauveur, envoyez-moi ce divin Esprit afin qu'il me change en un homme tout nouveau, et entièrement selon votre cœur. Venez, Esprit sanctificateur, remplissez-moi de vos dons et ôtez-moi l'amour des biens de la terre. Faites que je n'aie plus d'affection que pour ceux du ciel, et que, possédant en vous toutes choses, je ne désire ni ne cherche rien hors de vous.

II. Considérons en second lieu que, bien que tous fussent remplis du Saint-Esprit, tous néanmoins n'en reçurent pas une égale plénitude ; comme quand deux vases sont inégaux, quoique tous deux soient pleins d'eau, il ne s'en suit pas qu'ils en contiennent une même quantité. Ceux donc qui étaient le mieux disposés eurent plus de part aux faveurs du ciel ; et par conséquent la sainte Vierge reçut, elle seule, plus de dons que tous les autres ensemble; les apôtres en reçurent plus que le reste des disciples; mais il n'y en eut pas un qui ne fût content et qui ne rendit des actions de grâces à Dieu. Réjouissons-nous avec eux du bonheur qui leur est commun, mais surtout félicitons la Reine du ciel des grâces extraordinaires dont elle est comblée, et de la joie qu'elle a de voir tous les apôtres et tous les disciples remplis de l'esprit de Dieu.

III. Tâchons encore d'exciter en nous des désirs ardents de recevoir aussi bien que possible ce divin Esprit, parce qu'il se donne avec plus de

profusion à ceux qu'il trouve mieux disposés. La préparation qu'il demande consiste en quatre excellentes vertus : la première est une parfaite pureté qu'on acquiert, en nettoyant avec soin le vase où l'Esprit-Saint doit mettre ses dons ; la seconde, une humilité de cœur qui fait qu'on se vide de soi-même et de tout esprit contraire à celui de Dieu; la troisième, une grande confiance au Seigneur, laquelle élargit le vase et le cœur de l'homme, non selon la mesure des mérites de l'homme même, mais selon celle des mérites de Jésus-Christ et de la bonté infinie de Dieu; la quatrième, une fervente oraison qui attire le Saint-Esprit en lui demandant que, dans la distribution de ses dons, il ait moins d'égard à ce que nous sommes qu'à ce qu'il est, à nos crimes qu'à sa bonté. Plus nous essayerons de pratiquer ces quatre vertus, plus nous aurons de dispositions pour bien recevoir l'auteur de toutes les grâces. O Dieu tout-puissant, qui avez dit à votre peuple : *Ouvrez votre bouche, étendez votre sein, je le remplirai* (1) ; jetez les yeux sur un de vos serviteurs qui *ouvre la bouche pour attirer votre Esprit* (2), et qui ne souhaite rien tant que d'avoir une âme assez grande pour contenir tous ses dons ; remplissez mon cœur, tel qu'il est, et étendez-le toujours davantage, afin que, s'agrandissant de plus en plus, rien ne l'empêche de recevoir continuellement plus de grâces.

IV. Considérons enfin que, malgré la différence qu'il y eut entre les disciples pour les dons du Saint-Esprit, tous néanmoins en furent remplis, de sorte qu'ils reçurent tous autant de grâces et de talents qu'il leur en fallait pour s'acquitter de leur ministère. Car Dieu a coutume, en chargeant une personne de quelque emploi, ou en l'appelant à quelque état, de lui donner tous les secours dont elle a besoin pour satisfaire à ses devoirs. Ainsi il remplit de grâces la glorieuse Vierge, saint Jean-Baptiste, les apôtres, en proportionnant toutefois la grâce à leur dignité et à leur emploi. Il en use encore de même aujourd'hui lorsqu'il nous appelle à quelque état ou à quelque fonction dans l'Eglise.

Le vénérable P. Louis DU PONT.

Mois de Marie

25e instruction.

Dimanche, vingt-quatrième jour de mai, à la messe.

Marie refuge des pécheurs; comment les pécheurs doivent recourir à ce refuge que Dieu leur a donné.

Texte. — *Refugium peccatorum, ora pro nobis.* Refuge des pécheurs, priez pour nous.

(1) Ps. lxxx, fr.
(2) Ps. cxvii, 131.

Exorde. — Mes frères, je voudrais, en commençant, vous raconter une histoire qui nous montrera que dans le temps même où la sainte Vierge vivait sur la terre, elle était déjà le refuge des pécheurs.

Lorsque Saint Joseph et la sainte Vierge, ayant dans leurs bras l'Enfant Jésus, fuyaient en toute hâte vers l'Egypte pour échapper à la fureur d'Hérode, ils tombèrent entre les mains des voleurs.. Deux de ces bandits s'avancèrent à leur rencontre.. L'un était un homme endurci dans le crime ; l'autre, un jeune adolescent, fils du chef de cette bande de voleurs, et qui faisait alors son apprentissage dans ce triste métier (1)... Ce dernier arrête la sainte Vierge... L'Enfant Jésus reposait sur son sein ; il le lui arrache avec violence. O Marie, vous avez pâli comme si la main du bourreau eût arraché votre cœur!... Mais bientôt, touché par la douleur de cette Mère, par l'aspect vénérable de saint Joseph, et surtout par la beauté ravissante de l'Enfant Jésus, ce jeune homme sentit en lui une émotion jusque-là inconnue.. Son camarade lui reproche ce mouvement de pitié comme un crime et menace de le dénoncer à la bande des brigands qui dormaient non loin de là... — « Tiens, lui répondit le larron compatissant, prends ces pièces d'or, je te les donne, mais laisse moi sauver cet enfant.» Le matin, il laissa partir en liberté Joseph, Marie et l'Enfant divin, en disant, avec un pressentiment qui devait un jour se réaliser : « Aimable enfant, si jamais l'occasion se présente d'être miséricordieux à ton tour, n'oublie pas celui auquel tu dois ta délivrance...» Et selon la tradition, Marie aurait ajouté : « Non ce bienfait ne sera pas perdu, soyez-en sûr, le Seigneur Dieu vous recevra un jour à sa droite et vous accordera le pardon de vos péchés... » Frères bien-aimés trente-trois ans plus tard ce même larron, arrêté pour ses crimes, expirait à la droite de Jésus et méritait d'entendre ces paroles : « Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le paradis...» La sainte Vierge, disent de pieux auteurs (2), au pied de la croix, était entre le Christ et ce larron ; du regard elle intercédait son Fils et commençait dès lors à remplir son rôle de *Refuge des pécheurs*.

Proposition et division.—Je me propose ce matin de vous montrer : *Premièrement*, que la sainte Vierge est véritablement le *Refuge des pécheurs; secondement*, comment les pécheurs doivent recourir à ce Refuge que la bonté de Dieu leur a donné.

Première partie.—Et d'abord Marie est le *Refuge des pécheurs*. L'Ecriture sainte nous l'indique par plusieurs figures. Il y avait chez le peuple

(1) Cf. *Vie de la Sainte Vierge*, par l'abbé Bégel, t. II, p. 47. Cette tradition repose sur l'autorité de plusieurs saints Docteurs cités par l'auteur.
(2) Cf. Corneille Lapierre. *Comment. sur saint Luc.*

juif des cités de refuge ; c'étaient des villes au sein desquelles les coupables trouvaient un asile sûr... Un homme avait-il, dans un moment d'emportement ou par suite d'accident, causé la mort de quelqu'un, il trouvait sûreté dans ces villes de refuge ; tant qu'il y demeurait, ses ennemis ne pouvaient ni le poursuivre ni le traduire en justice. Ces cités, qui servaient d'asile aux pauvres coupables, « c'était, dit saint Jean Damascène, une image bien imparfaite de la Vierge Marie. Pauvres pécheurs, souillés de fautes, accablés de crimes allez vous jeter à ses pieds, vous couvrir du manteau de sa royale protection. Elle apaisera le Juge, adoucira sa justice, le disposera à la miséricorde et vous préparera vous-mêmes à faire pénitence... »

Parmi les saintes femmes qui ont vécu chez le peuple hébreu, il en est deux auxquelles l'Eglise, dans ses offices, et les saints Docteurs, dans leurs ouvrages, ont souvent comparé la sainte Vierge : ce sont Judith et la reine Esther. La première fut le refuge et le bouclier de tout son peuple au moment du péril ; elle sut par son courage mettre à mort Holopherne, arrêter l'armée des Assyriens et sauver tous ses concitoyens condamnés à périr... La seconde calma la fureur du roi Assuérus, son époux ; et, par son dévouement, le disposa à faire grâce à ceux qu'il avait proscrits et voués à la mort... Tel est le rôle de la sainte Vierge à l'égard du pécheur ; elle triomhe du démon comme Judith a triomphé d'Holopherne ; elle contient la fureur des ennemis, la violence des tentations qui se ruent sur l'âme coupable et cherchent à consommer sa perte... Comme Esther, elle arrête le courroux du Roi du ciel prêt à frapper ; elle suspend son bras déjà levé et le dispose à pardonner. Pauvres pécheurs, jetons-nous donc dans les bras de cette Mère de miséricorde ; qu'elle soit notre asile, notre sauvegarde, notre refuge...

C'est l'enseignement, c'est le conseil que nous ont donné les saints... Eux-mêmes l'ont suivi... Ecoutez saint Ephrem : « Je vous salue, lui disait-il, asile et refuge des pécheurs, secours des affligés ; je vous salue, ô la plus douce espérance de mon âme, salut des chrétiens, secours des pécheurs et de tous ceux qui ont besoin d'assistance; je vous salue, rempart des fidèles, port assuré pour tous ceux qui veulent se sauver. » — « Qui des anges ou des hommes, disait un autre saint, saurait comprendre, ô glorieuse Vierge Marie, combien vous adoucissez la colère du Juge souverain lorsque la justice, sortant comme un feu dévorant de son visage embrasé, le presse de nous anéantir ?... Si le péché est le naufrage de l'âme, la Vierge Marie est le port, l'asile où elle doit se rendre ; si c'est une épine qui déchire le cœur, la Vierge possède le baume qui guérit la plaie ; si le péché, comme un fatal divorce, brise l'union de l'âme avec Dieu, la Vierge Marie rétablit la paix et fait rentrer le pécheur dans les bonnes grâces de celui qu'il a outragé (1)... »

En voulez-vous la preuve?... Nous la trouvons dans la conversion de sainte Marie l'Egyptienne. C'était une pécheresse publique, qui avait jusque-là vécu au milieu du plus grand dérèglement... Se trouvant à Jérusalem, elle veut comme les autres entrer dans l'église pour contempler la vraie croix ; mais en vain une main invisible la repousse !... Elle comprend que ses crimes et ses désordres la rendent indigne d'aller adorer la croix avec les autres fidèles... Pauvre pécheresse, que vas tu devenir?... Déjà le désespoir s'empare de son âme. *Refuge des pécheurs*, venez à son secours... En effet elle aperçoit une image de la glorieuse Vierge Marie... Elle se tourne vers elle et lui dit en soupirant : « Vierge sainte, je sais que je ne suis pas digne de vous regarder ; je mérite encore moins que vous abaissiez vos regards sur moi... Vous avez toujours été très-pure ; et moi jusqu'ici j'ai mené la vie la plus déplorable... Mais puisque Dieu s'est fait homme pour sauver les pécheurs, n'abandonnez pas, ô Vierge, une pauvre pécheresse seule, sans aide, sans secours et sans autre appui que le vôtre... Permettez-moi d'entrer dans l'église pour y adorer la croix... Je vous promets de ne plus jamais souiller mon corps et de faire pénitence pour mes crimes (2)... »

Refuge des pécheurs, vous avez accueilli cette prière... Grâce à la protection de la divine Mère de Dieu, la pauvre pécheresse put entrer dans l'église... Elle en sortit pénétrée de douleur, se retira dans un désert affreux pour y faire pénitence elle y vécut seule plus de vingt ans couchant sur la terre, se nourrissant de racines, et mourut saintement, redevable de son salut à Celle que les pécheurs n'ont jamais invoquée en vain.

Seconde partie. — Oui Marie est le *Refuge des pécheurs* ; inutile d'insister plus longtemps sur ce point. Disons maintenant comment les pécheurs doivent recourir à ce Refuge. Pécheurs, ah! frères bien-aimés, ce malheureux titre nous convient à tous, et, qui que nous soyons, nous appartenons à l'une des trois classes suivantes : Ou nous sommes des pécheurs convertis, ou bien nous sommes des pécheurs qui veulent se convertir bientôt, ou enfin nous sommes des pécheurs qui diffèrent, qui remettent à plus tard, au moment de la mort peut-être leur conversion...

Si nous sommes des pécheurs convertis, n'oublions pas que nous avons besoin de la puissante protection de la sainte Vierge pour persévérer dans le bien, pour éviter de nouvelles chutes...

(1) Saint Pierre Damien. Cf. P. Poiré, *Triple couronne passim.*

(2) Vie de sainte Marie l'Egyptienne, dans la *Vie des Pères du désert.*

Puis quelle pénitence avons-nous faite pour nos fautes passées ?... N'avons-nous pas des raisons légitimes pour trembler encore ?... N'éprouvons-nous pas certaines frayeurs, en pensant aux jugements de Dieu, en songeant à cette majesté terrible que nous avons souvent outragée ?... Pour nous rassurer jetons nous donc dans les bras de Celle qui est le *Refuge des pécheurs* ; disons lui avec confiance toute filiale : « O Vierge. Mère de mon Dieu mon plus solide espoir, ma plus douce espérance ; vous avez eu pitié de moi lorsque j'étais dans l'état du péché ; vous m'avez prêté votre assistance pour en sortir. J'espère encore davantage en votre bonté, maintenant que je suis hors de l'abîme... Veillez sur moi, aidez-moi, protégez-moi ; soyez toujours mon avocate et mon refuge, car je suis toujours faible et pécheur...»

Sommes-nous des pécheurs qui veulent se convertir bientôt ?... Ah! ne cessons pas de prier de supplier la sainte Vierge de nous aider... Il nous faut du courage, il nous faut de la bonne votonté... Mère de miséricorde, vous voyez notre misère ; nos pensées sont incertaines, nos résolutions chancelantes ; nous voulons et nous ne voulons pas; secourez-nous, venez à notre aide. Déjà plus d'une fois nous avons pris la résolution de sortir du péché ; puis comme des enfants trop faibles ou trop peu courageux, nous sommes retombés. O bonne, ô puissante Vierge Marie, venez donc à notre secours, soyez notre refuge... Que cette fois du moins nos efforts ne soient pas stériles!... Conduisez-nous réconciliés avec sa justice et pardonnés par sa miséricorde.

Se trouverait-il parmi nous, frères chéris, des pécheurs endurcis et obstinés remettant de jour en jour, d'année en année l'œuvre de leur conversion. Vierge Marie inspirez-moi ce que je dois leur dire... Je ne sais vraiment... Je ne veux pas les jeter dans le désespoir ; mais je ne dois pas non plus les laisser dans une illusion qui leur serait fatale... Je dirai donc toute ma pensée ; mes paroles ne seront pas perdues ; elles iront peut-être trouver sur ces bancs une âme que j'ignore, exciter en elle quelques remords et réveiller une étincelle de foi cachée sous la cendre... Vous, mon frère, vous, ma chère sœur, qui ne voulez pas encore sortir de l'état du péché, dites-moi ce qui vous rassure ?...« Je prie la sainte Vierge, dites-vous ; je ne l'ai pas oubliée. voilà pourquoi j'espère...» Je ne viens pas vous dire : Ne la priez pas, c'est inutile, puisque vous restez volontairement dans l'état du péché... Hélas ! cette dévotion que vous avez pour la divine Mère de Jésus, c'est peut-être un dernier lien qui vous attache à Dieu, un dernier abri qui jusqu'ici vous a préservé des coups de sa justice... Ah! Dieu m'en est témoin, ce lien, si faible qu'il soit je ne veux pas le briser, cet abri, si précaire et si incertain, non, je ne vous l'enlèverai pas!...

Mais, voyons, mes chers amis, réfléchissez, et dites-moi si votre confiance en Marie n'a pas quelque chose d'injurieux pour cette auguste Mère de Dieu... Comment?... Vous comptez sur elle pour continuer à vivre dans le péché?... Sous prétexte que vous portez son scapulaire, sa médaille, que vous dites chaque jour quelques prières en son honneur, vous vous imaginez pouvoir offenser impunément son divin Fils!...« La sainte Vierge, dites-vous ne m'abandonnera pas...» Puis, vous vous endormez tranquilles et comme sauvegardés contre les coups de la justice de Dieu !... Frères bien-aimés je le répète, c'est une injure que nous faisons à la sainte Vierge en la voulant rendre ainsi notre complice, et mettre sous sa protection notre persévérance dans le mal.

Mais je sais d'où vient cette illusion. On vous a dit, et vous avez lu peut être dans certains livres, que la sainte Vierge avait obtenu la grâce d'une bonne mort, ou d'une conversion sincère à certains grands pécheurs, qui avaient longtemps vécu dans le crime, et cela parce que chaque jour ils lui adressaient quelques prières... C'est possible ; disons même, si vous le voulez, qu'il y a des exemples certains de cette miséricorde de l'auguste Marie à l'égard de quelques pécheurs endurcis... Mais en sera-t-il de même de vous?... Vous l'a-t-elle promis ?.. Pouvez-vous raisonnablement y compter ?... Jésus-Christ n'a-t-il pas ressuscité le fils de la veuve de Naïm, et même Lazare, qui depuis quatre jours était dans le tombeau ?... Eh bien, oseriez-vous espérer qu'il vous ressuscitera aussi, lorsque vous serez morts!... Sachez-le donc, aussi vaine et aussi téméraire est la confiance que vous mettez en Marie, quand volontairement vous restez dans l'état du péché, et que vous osez compter sur sa protection...

Péroraison. — Non, non, frères bien aimés ce n'est pas de ces pécheurs endurcis et obstinés, qui ne font rien, et qui ne veulent rien faire pour sortir de leur triste état, que la sainte Vierge est le refuge... Ayons dans le cœur de bons désirs, une volonté ferme de mieux vivre et de sortir de l'état du péché, alors la Mère de miséricorde sera réellement pour nous un aide, une protection, un refuge... Si nous avons ces dispositions, pauvres pécheurs, qui que nous soyons, jetons-nous avec amour et confiance dans ses bras maternels ; confions-lui les intérêts de notre âme ; elle sera réellement pour nous le *Refuge des pécheurs*. Soyez le nôtre, ô bonne Vierge Marie ; salut ô étoile de la mer, ayez pitié des pauvres naufragés, Vierge sans tache, porte du ciel, auguste Mère de Dieu, aidez-nous à rompre les liens qui nous enchaînent, dissipez les ténèbres qui nous environnent ... Montrez vous notre mère, recevez

nos vœux et nos soupirs; portez-les aux pieds de votre divin Fils.... Vierge pure entre toutes les vierges, vous dont la clémence surpasse tout ce qu'on peut concevoir, purifiez-nous de nos souillures : faites germer et croître les vertus dans nos âmes; obtenez-nous de sortir du péché, de vivre saintement... C'est sur votre puissante protection que nous comptons, ô vierge sainte, pour aller un jour dans ce beau paradis où votre Fils nous appelle. O Marie, ô *Refuge des pécheurs,* daignez prier pour nous. *Refugium peccatorum, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Curé de Vauchassis.

Mois de Marie

26e INSTRUCTION.

Dimanche, vingt-quatrième jour de mai (à l'exercice du soir).

Marie notre consolatrice dans les afflictions du corps; dans les afflictions de l'âme.

TEXTE. — *Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.* Consolatrice des affligés, priez pour nous.

EXORDE. — Mes frères, le saint homme Job disait : « La vie de l'homme sur la terre est un combat; ses jours sont peu nombreux, et ils sont remplis de beaucoup de misères... » Et certes, mes frères ce patriarche pouvait en parler savamment; riche, il s'était vu réduit à la pauvreté la plus extrême; père de nombreux enfants, un fatal accident lui avait enlevé tous ses fils et ses filles, sans qu'il en restât un seul pour le consoler. Satan même avait reçu le pouvoir de l'affliger dans son corps. Un ulcère hideux dévorait ses membres. C'est alors que l'âme navrée de douleurs, succombant en quelque sorte sous l'affliction, il maudissait le jour de sa naissance (1). Tous, mes frères n'ont pas à subir de pareils malheurs et d'aussi profondes afflictions. Cependant, si nous voulons réfléchir, nous verrons que la douleur tient souvent une large place dans la vie humaine. Divine Mère de Jésus, il manquerait quelque chose à cette auréole de bonté qui vous environne, si, après vous avoir invoquée comme la Santé des malades, le Refuge des pécheurs, l'Eglise ne vous saluait pas aussi comme la *Consolatrice des affligés.*

PROPOSITION ET DIVISION. — Je me propose, mes frères, d'expliquer ce titre de la sainte Vierge. Les afflictions, dont la vie humaine est semée, sont de deux sortes. Les unes s'attaquent à notre corps; d'autres, au contraire, s'adressent en quelque sorte plus directement à notre âme... Dans les unes et les autres, la sainte Vierge sera notre consolatrice, si nous recourons à elle avec foi, avec piété, avec confiance.

Première partie. — Marie, notre consolatrice dans les afflictions du corps. Déjà, mes frères, il y a quelques jours, en expliquant ce titre : *Santé des malades,* nous vous disions que souvent la sainte Vierge avait, comme notre Seigneur, guéri les infirmités du corps. Et nous faisions allusion à ces guérisons miraculeuses qui, chaque année et presque chaque jour, ont lieu par son intercession... Mais souvent Dieu permet que nous soyons éprouvés dans notre santé, afin d'accroître nos mérites et de nous rappeler à des pensées sérieuses. Aussi, tous les malades qui invoquent la sainte Vierge n'obtiennent pas de sa part une guérison miraculeuse. Cependant, ô divine Mère de Jésus, vous êtes leur *Consolatrice,* car vous leur obtenez la grâce de la résignation; vous leur faites comprendre la valeur et le prix des souffrances, lorsqu'elles sont supportées en union avec celles de Jésus...

Parfois, mes frères, ces âmes éprises de l'amour divin sont tellement consolées, qu'elles éprouvent une sorte de joie surnaturelle, même au milieu des plus cruelles douleurs... Ecoutez sainte Thérèse, toujours souffrante et d'une santé débile. Dit-elle à Dieu : Seigneur, guérissez-moi ? — Nullement. — Ses yeux se fixent avec ardeur sur le crucifix :«O Fils de Marie, s'écrie-t-elle, ou souffrir, ou mourir!... » Une autre sainte, également dévouée à la sainte Vierge, sainte Marie-Madeleine de Pazzi, trouvait tant de délices au milieu des plus cruelles afflictions, qu'elle s'écriait : « Toujours souffrir et jamais mourir!...» Ce fut encore Marie qui vous consola dans vos longues et douloureuses infirmités, ô glorieuse sainte Lidwine! Pendant presque quarante ans, cette sainte fut en proie aux douleurs les plus vives, aux souffrances les plus aiguës. Mais la sainte Vierge venait de temps en temps la visiter et l'encourager; aussi supporta-t-elle avec une admirable résignation les tortures de son long et cruel martyre (1)...

Je n'en finirais pas, si je voulais vous montrer dans combien de circonstances l'auguste Mère de Jésus s'est montrée la consolatrice des affligés. S'agit-il de soulager l'indigence? Voyez-la aux noces de Cana; elle n'attend pas qu'on la prie pour venir en aide à ces époux. « Ils n'ont point de vin, » dit-elle; et, à sa prière, un miracle va consoler ces pauvres gens dans leur détresse... Etre plongé dans un cachot, privé du soleil et de la liberté, c'est aussi une affliction. Combien de fois, ô Marie, vous avez consolé et délivré de pauvres prisonniers! Faut-il vous parler de ces trois chevaliers chrétiens, qu'elle arracha miraculeusement aux fers des Sarra-

(1) Job, *passim.*

(1) Voir la *Vie* de ces saintes.

sins?... Le sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Liesse subsiste encore comme un témoin vivant de ce prodige...

Seconde partie. — Marie, notre consolatrice dans les afflictions de l'âme. Frères bien-aimés sans doute les douleurs du corps sont poignantes et parfois difficiles à supporter; mais que sont-elles en comparaison des afflictions de l'âme?... Déjà nous avons montré saint François de Sales, tourmenté dans sa jeunesse par une tentation de désespoir; son affliction était si grande, que la santé même de son corps se minait insensiblement. Nous vous avons dit comment la *Consolatrice des affligés* avait eu pitié de lui, et l'avait délivré de cette terrible tentation.

Que d'autres exemples nous pourrions encore vous citer! Ici, se sont des docteurs dont elle éclaircit les doutes; là, c'est une mère désolée dont elle calme la douleur. Un enfant était mort sans avoir pu recevoir le baptême; mais sa pieuse mère a confiance en la Vierge Marie: « Divine Mère de Jésus, s'écrie-t-elle, voyez mon affliction; ne permettez pas que mon pauvre enfant soit pour toujours privé de la vue de son Dieu; ayez pitié de mes larmes, faites qu'il puisse recevoir le baptême et devenir un ange du paradis... » Pauvre mère la *Consolatrice des affligés* eut compassion de ta douleur; ton enfant recouvra la vie, reçut le sacrement qui nous fait enfants de Dieu, et son âme, purifiée, s'envola dans les cieux(1)!..

Mais c'est surtout lorsque la terre est desséchée par les rayons du soleil, qu'une pluie bienfaisante est nécessaire, et produit des effets salutaires. Ainsi, mes frères, c'est surtout au moment de la mort, dans les tristesses, les frayeurs et les angoisses de ce redoutable passage, que nous avons besoin d'une consolatrice. O Marie, jamais en cette circonstance, vous n'avez délaissé vos véritables serviteurs. Un pieux religieux, fidèle serviteur de Dieu et de sa sainte Mère, tremblait, sur le point de mourir; la frayeur de la mort faisait couler de ses membres une sueur abondante. La sainte Vierge, voyant ses angoisses fut touchée de compassion: elle vint l'encourager. « Mon cher Adolphe, pourquoi une si grande crainte de la mort? N'as-tu pas toujours été mon serviteur? Que crains-tu? Ne sais-tu pas que j'aime sans mesure ceux qui m'aiment, et que je n'abandonne point à la mort ceux qui ne m'ont pas abonné pendant la vie (2)? »

Empruntons encore un trait à la vie des saints. Voici saint Jean de Dieu, étendu sur un misérable grabat, qu'une pieuse dame lui a prêté. Le tentateur engage avec cette âme prédestinée une lutte suprême; ce saint tremble, il est haletant, la frayeur le saisit. O mes frères, qui de nous ne tremblerait à la pensée de la mort, en voyant les troubles et les angoisses auxquels tant d'âmes saintes sont en proie dans ce redoutable moment: *Consolatrice des affligés*, Jean de Dieu fut votre fidèle serviteur; de grâce, venez le consoler. La Mère de Dieu se montre, en effet, au saint pénitent; elle essuie la sueur qui perle sur son front, et le console par ces douces paroles: « Jean, il serait indigne de moi d'abandonner mes serviteurs à cette heure suprême. » *Non est meum, Joanne, meos devotos in hac hora destituere...*

(1) Voir le P. Poiré, *passim.*
(2) Cf. S. Léonard, *Sur la sainte Vierge.*

Péroraison. — Frères bien-aimés, vous l'avez entendu, la sainte Vierge nous dit elle-même qu'elle n'abandonne pas, au moment de la mort, ceux qui ont été ses serviteurs; elle les soutient, elle les défend, elle les console... Voulons-nous un jour qu'elle soit notre consolatrice, en cet instant terrible? Soyons véritablement ses serviteurs, aimons-la, prions-la avec fidélité. O divine Mère de Jésus, véritable *Consolatrice des affligés*, venez à notre secours dans les peines et les afflictions du corps; mais surtout daignez nous consoler dans les troubles et les angoisses de l'âme; éloignez de nous la présomption et le découragement dans l'œuvre de notre salut; penchez-vous aussi sur notre lit de mort; adoucissez pour nous les terreurs de ce redoutable passage; puis, s'il reste à notre âme des souillures qu'elle doive expier dans les cachots du purgatoire, daignez la consoler encore dans ce séjour de l'expiation. *Consolatrice des affligés*,, nous nous recommandons à vous. *Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Mois de Marie

27e instruction.

Lundi, vingt-cinquième jour de mai.

Mârie, secours des chrétiens; pourquoi et dans quelles circonstances.

Texte. — *Auxilium christianorum, ora pro nobis.* Secours des chrétiens, priez pour nous.

Exorde. Mes frères, vous savez tous que sainte Geneviève la patronne de Paris était une pauvre bergère. Par sa piété, par ses vertus, elle excitait l'admiration des plus saints évêques; et, de son vivant, elle possédait le don de prophétie et celui de faire des miracle. Or nous lisons dans la vie de cette sainte qu'elle exerçait une telle autorité sur le roi de France, Childéric, qu'il ne pouvait rien lui refuser. Quoiqu'il fût encore païen, la moindre prière de cette sainte était un ordre pour lui. Un jour qu'il était résolu à faire périr un grand nombre de coupables, il apprend que la sainte bergère se propose d'intercéder pour eux aussitôt il ordonne de fermer soigneusement toutes les portes de son palais. La sainte comprend son dessein; cependant elle ne se décourage pas,

elle touche une porte, cette porte s'ouvre d'elle même. Elle entre ainsi chez le roi, à la grande surprise des assistants ; elle demande et obtient la grâce des coupables. Fréres bien-aimés,qu'il est incomparablement plus grand, le crédit de l'auguste Marie sur le cœur du Roi du ciel! Ah! il ne lui ferme pas les portes, mais plutôt il les lui ouvre à deux battants ; tout ce qu'elle demande,elle l'obtient. Sainte Mère de Jésus,comme vous méritez bien le titre sous lequel nous vous saluons ce soir ! Oui,vous êtes le *Secours*,la providence *des chrétiens. Auxilium christianorum.*

Proposition et division. — Je me propose, mes frères,de vous dire *premièrement*, pourquoi la sainte Vierge, tout en étant la Reine, la protectrice de tous les hommes,est plus spécialement appelée: *Secours des chrétiens*; puis nous montrerons *en second lieu* comment,dans des circonstances importantes, elle s'est montrée le *Secours des chrétiens,*

Première partie. — Jésus-Christ, mes frères, comme la foi nous l'enseigne,est venu sur la terre pour sauver tous les hommes. Cependant tous ne seront pas sauvés,et on pourrait en quelque sorte l'appeler avec vérité le Sauveur des chrétiens ; car c'est à ceux surtout qui ont été baptisés,qui croient à ses enseignements divins et qui s'efforcent de pratiquer les vertus qu'il commande ; c'est à ceux-là,dis-je,qu'il applique surtout les mérites de sa mort et de sa Passion... Nous pouvons faire le même raisonnement à l'égard de la sainte Vierge. Douce Marie,oui,vous êtes la mère de tous les hommes,à tous vous obtenez des grâces ; mais les chrétiens sont vos enfants de prédilection. Et que nous dit saint Paul, en parlant des chrétiens: « Vous êtes le corps de Jésus-Christ, les membres de ses membres ? » Ailleurs,il nous dit que le Baptême nous unit à Jésus-Christ d'une manière tellement intime,que nous sommes comme une greffe entée sur un autre arbre, pour vivre désormais de sa sève, et ne former qu'un seul et même arbre avec lui.

Voulez-vous encore que je rende cette vérité plus sensible? Ecoutez ; voici saint Paul lui-même. Avant sa conversion,il se rend à Damas pour arrêter les chrétiens et les charger de chaînes. Il est terrassé sur la route d'une manière soudaine ; une voix se fait entendre du ciel : Saul,Saul,pourquoi me persécutes-tu ? —Mais, Seigneur Jésus,ce n'est pas vous qu'il persécute, vous êtes au ciel à la droite de votre Père, et hors des atteintes de tous les persécuteurs. — Il n'importe, persécuter mes fidèles, les membres dont je suis la tête,c'est me persécuter moi-même. » Vous comprenez,mes frères,comment,par suite de ces liens si étroits qui unissent les chrétiens à Jésus,ils deviennent plus chers au cœur de Marie et ses enfants de prédilection. C'est là une des raisons pour lesquelles nous saluons la sainte Vierge comme le *Secours des chrétiens.* Mais n'oublions pas que, dans cette créature si parfaite, l'amour lui-même est réglé selon la justice ; plus nous faisons d'efforts pour éviter le péché et devenir des saints, plus aussi nous gagnons dans le cœur de Marie ; et,pour qu'elle soit véritablemenr notre secours,et qu'elle vienne à notre aide d'une manière plus active et plus efficace,il faut que nous fassions tous nos efforts pour être de bons chrétiens.

Seconde partie. — Mais j'ai promis de vous montrer que,dans plusieurs circonstances importantes,la sainte Vierge s'était montrée avec évidence le *Secours des chrétiens*. Savez-vous à quelle occasion fut instituée la fête du saint Rosaire ? Savez-vous à quelle époque fut inséré, dans les litanies de la sainte Vierge, ce titre de *Secours des chrétiens ?...* Eh bien, je vais vous le dire. En l'année 1571,les Turcs, enorguelllis par les nombreuses victoires qu'ils avaient remportées, menaçaient d'envahir la chrétienté tout entière... Nombreux comme les oiseaux qui voltigent au printemps,leurs vaisseaux parcouraient la mer,semant sur tous les rivages la dévastation,le pillage et la mort. Le pape saint Pie V résolut d'arrêter leurs conquêtes. Il fit un appel aux princes chrétiens,mais alors ils guerroyaient les uns contre les autres, et un petit nombre seulement répondit à cet appel du chef de l'Eglise... Ce fut donc avec une poignée de héros chrétiens,et des vaisseaux bien inferiéurs en nombre,qu'il ordonna de livrer la bataille... Mais le saint Pontife avait mis sa confiance dans celle qu'on n'invoqua jamais en vain. Des prières solennelles étaient adressées à la sainte Vierge dans presque toutes les églises du monde; les âmes pieuses, les religieux les plus fervents récitaient le saint Rosaire, pour appeler sur l'armée et la flotte chrétiennes la protection de la Mère de Dieu. Ce ne fut pas en vain ; le 7 octobre,les deux flottes se rencontrèrent, et, malgré la supériorité de leur nombre, les Turcs furent vaincus. Après un combat acharné,leur puissance fut brisée, et jamais depuis ils ne purent reconquérir la prépondérance qu'ils avaient alors. L'enthousiasme des peuples chrétiens attribua cet éclatant succès à la protection de Marie ; elle fut acclamée comme le *Secours des chrétiens,* et ce titre fut dès lors inséré dans ses litanies... Puis on institua la fête du Saint-Rosaire,pour être célébrée chaque année en mémoire de ce glorieux événement...

Déjà, mes frères,dans plusieurs autres occasions,la sainte Vierge avait également protégé d'une manière évidente les armées chrétiennes, dans les combats qu'elles livraient aux infidèles et aux barbares. Sous l'empereur Léon II,elles sauve d'une manière miraculeuse la ville de Constantinople,assiégée par les Musulmans ; un peu plus

tard, elle préservait de la destruction et du pillage la ville de Chartres, menacée par les barbares du Nord. Je n'en finirais pas, si je voulais énumérer toutes les circonstances dans lesquelles elle a mérité ce glorieux titre de *Secours des chrétiens*. Gloire à vous, Vierge sainte, vous êtes terrible et puissante comme une armée rangée en bataille !...

Péroraison.—Frères bien-aimés, nous aussi pendant la vie, nous avons des combats à livrer. Satan, je le disais, rôde sans cesse autour de nous pour s'emparer de notre âme et la faire tomber dans ses pièges. Le monde attaque notre foi, tourne en ridicule les pratiques de notre sainte religion ; il cherche à pénétrer notre cœur et notre esprit de ses pernicieuses maximes. Et puis, n'avons-nous pas aussi besoin de lutter contre nos propres passions ? Vierge Marie, venez à notre aide, éclairez notre intelligence, fortifiez notre volonté chancelante; obtenez-nous la grâce de vaincre tous les ennemis qui ont conspiré la perte de nos âmes ; donnez-nous la force de triompher de tous les obstacles qui s'opposent à notre salut. *Secours des chrétiens, priez pour nous. Auxilium christianorum, ora pro nobis*. Ainsi soit-il.

L'abé Lobry.

Mois de Marie

28e instruction

Mardi, vingt-sixième jour de mai

Marie, reine des anges par sa dignité, par sa propre excellence.

Texte. — *Regina angelorum, ora pro nobis* Reine des anges, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, les derniers titres de Marie sur lesquels nous nous sommes arrêtés rappelaient surtout sa bonté, son ineffable miséricorde... *Arche d'alliance*, lui avons-nous dit, vous êtes le signe de l'union que le Fils de Dieu a contractée avec notre pauvre nature... *Porte du ciel*, nous comptons sur votre puissante protection, pour arriver un jour dans ce beau paradis, que Dieu nous destine... *Etoile du matin*, brillez toujours pour nous, soyez notre lumière et notre guide... Puis nous l'avons saluée, invoquée, comme la *Santé des malades*, le *Refuge des pécheurs*, le *Secours des chrétiens*, la *Consolatrice des affligés*. Ces qualifications si douces pour nous, et qui doivent exciter notre confiance, nous avons vu avec combien de justesse la sainte Eglise les applique à l'auguste Mère du Sauveur... Nous allons maintenant la considérer comme *Reine*, titre glorieux, qui rappelle à la fois la gloire dont elle jouit, la puissance qu'elle possède, et les honneurs dont elle est environnée. Commençons donc par la saluer comme la *Reine des anges*, *Regina angelorum*.

Proposition et division. — Je désire, mes frères, vous montrer que la sainte Vierge mérite ce titre ; *premièrement*, par sa dignité ; *secondement*, par sa propre excellence.

Première partie.—Nous lisons, dans la vie de saint Louis roi de France, que toujours il environna d'égards et de respect sa pieuse mère, la reine Blanche. Il partageait avec elle le pouvoir royal, il ne faisait rien sans la consulter ; en un mot, il voulut l'associer à tous les honneurs de sa royauté. Sur le point d'entreprendre un long voyage pour reconquérir le tombeau de Jésus-Christ, il remet entre les mains de sa mère le gouvernement de son royaume et toute son autorité... C'est bien là, mes frères, le modèle d'un fils reconnaissant et respectueux... Adorable Sauveur Jésus, vous êtes un Fils incomparablement plus tendre que ne l'était ce prince !... Dites-nous donc de quels honneurs vous avez couronné votre Mère, et quelle puissance vous lui avez donnée. Je l'ai associée à mon empire, j'ai voulu qu'elle partageât mon pouvoir, et qu'elle eût une large part dans les honneurs qui me sont rendus ! En effet, mes frères, le ciel tout entier est aux pieds de cette auguste Reine... Brillants séraphins, sublimes archanges, votre gloire est bien grande ! Comme il étincelle, cet éclat divin qui vous environne ! ... Serait-elle plus élevée que la vôtre la dignité de l'humble Marie ? — Ah ! nous ne sommes, nous, que les serviteurs du Très-Haut ; mais elle, elle est Reine!... Sa majesté, sa gloire, surpasse incomparablement la nôtre : nous disparaissons devant elle, comme la faible lueur des étoiles s'évanouit devant la splendeur du soleil à son midi !...

Voyez plutôt, mes frères, ce qui se passa dans le ciel, au jour de son Assomption. « Allez, dit Jésus aux anges, à la rencontre de ma Mère ; je l'ai ressuscitée ; je veux que comme moi, elle règne en corps et en âme dans ce beau Paradis !... » Comme des serviteurs dociles, les anges descendirent (et sans doute ce n'étaient pas les moindres d'entre eux..). Non, les plus élevés se trouvèrent honorés de ce message, et ils portèrent Marie en triomphe. Ainsi l'on voit les plus puissants d'un royaume s'honorer de porter la litière d'un roi, le jour de son couronnement... Puis la sainte Vierge alla s'asseoir bien haut dans le ciel près du trône de son fils !... O Marie, oui, votre dignité est grande ; vous êtes autant élevée au-dessus du plus sublime archange, que le chêne de nos forêts l'est au-dessus de l'humble lierre qui rampe à ses pieds. *Reine des anges*, soyez donc saluée et félicitée de cette haute dignité et de la gloire qui vous environne !...

Seconde partie. — Non seulement Marie est la *Reine des anges* par sa dignité, elle l'est aussi par sa propre excellence.. Je m'explique. On donne souvent le nom de reine à une chose qui surpasse les autres du même genre : par exemple, nous

appelons la rose reine des fleurs, parce qu'elle nous parait être la plus belle. Ainsi, quand j'appelle la sainte Vierge *Reine des anges* par sa propre excellence, je veux dire qu'elle a rempli d'une manière plus parfaite que les séraphins eux-mêmes les fonctions pour lesquelles les anges ont été créés... Quelles sont donc ces fonctions?... Elles sont au nombre de deux : ils louent Dieu, ils exécutent ses ordres..

Voyons, frères bien-aimés, avec quelle perfection l'auguste Marie a rempli ces deux fonctions des anges. Certes, nous savons et la foi nous enseigne que les anges, ces créatures bénies, célèbrent avec ferveur les louanges du Très-Haut ; nous savons avec quelle constance ils exaltent la grandeur du Dieu qui les a créés, avec quel amour ils chantent et chanteront pendant l'éternité : *Saint, saint, trois saint est le Seigneur, le Dieu des armées*... Eh bien, mes frères, je vais vous surprendre peut-être, et cependant c'est la vérité que je vais dire, une vérité fondée sur l'enseignement de tous les saints Docteurs. Marie, par un seul mot, loue davantage Dieu que tous les anges réunis ! Oui, quand cette Vierge bénie prononça ces seuls mots : *Mon âme glorifie le Seigneur!* elle vous rendait, ô Dieu trois fois saint, un hommage plus parfait et plus méritoire que tous ceux que vous ont rendus et que vous rendent les anges et les archanges... C'est que ce qui fait la perfection d'un acte, c'est la charité, et, dans le cœur de la Vierge, cette vertu était incomparablement plus grande que dans celui des plus ardents séraphins?...

Frères bien-aimés, quelle docilité, quelle fidélité mettent les bons anges à exécuter les ordres de Dieu!... On les représente avec des ailes pour mieux symboliser la promptitude avec laquelle ils obéissent !... Esprits bienheureux, oui, vous êtes les messagers toujours dociles du Dieu qui vous a créés. C'est avec joie, avec bonheur, avec amour que vous exécutez ses commandements. Or, ici encore, mes frères, l'obéissance, la docilité de Marie surpassent celles des anges, et le langage humain ne saurait exprimer de quel profond amour était accompagnée son obéissance. Voyez-la, dans le temple comme à Nazareth, à Bethléem comme sur le Calvaire, dans l'exil de l'Egypte comme pendant ses années de veuvage qu'elle passa sur la terre après le départ de son Jésus, quelle fidélité, quelle docilité à suivre la volonté de Dieu et à l'exécuter en tout!... Ah ! je ne m'étonne plus, ô Vierge sainte, que vous soyez proclamée la *Reine des anges ;* votre excellence et votre dignité méritent bien cet auguste titre.

Péroraison. — Frères bien-aimés, saint Jean Damascène, admirant cette dignité de Marie, s'écriait : « O Reine des anges, le Roi du ciel vous a menée dans son sanctuaire... Vous êtes environnée des Principautés, bénie des Puissances, honorée des Trônes, exaltée par les Séraphins. Vous êtes arrivée jusqu'au trône royal de votre Fils ; vous contemplez à loisir son auguste face et vous traitez familièrement avec lui... » Vous avez raison, ô saint docteur, de célébrer la gloire de Marie ; qu'elle fut bonne pour vous!... En effet, un tyran avait fait couper la main droite de Jean Damascène ; ce saint eut recours à la Vierge, il la supplia avec larmes de la lui remettre, promettant de l'employer à publier ses louanges, à écrire des hymnes et des cantiques en son honneur. Après cette prière il s'endormit; Marie lui apparut en songe, rattacha la main coupée à son bras en lui disant : « Vous voilà guéri, composez des hymnes en mon honneur, écrivez mes louanges et exécutez votre promesse... » Saint Jean Damascène accomplit son vœu ; il consacra cette main qui lui avait été miraculeusement rendue à célébrer les grandeurs de cette divine *Reine des anges*, à laquelle soit gloire et bénédiction dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Mois de Marie

29e instruction.

Mercredi, vingt-septième jour de mai.

Marie, par sa foi, est la Reine des patriarches et des prophètes.

Texte. — *Regina patriarcharum, Regina prophetarum, ora pro nobis.* Reine des patriarches, Reine des prophètes, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, expliquons d'abord ce qu'on entend par patriarches et prophètes, puis nous dirons comment la sainte Vierge est leur reine... Sous le nom de patriarche, nous comprenons les fondateurs des anciennes familles, et particulièrement de celle qui devait un jour nous donner Marie et son divin Fils... Adam, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph et ses frères sont désignés sous le nom de patriarches. Il en est d'autres encore, mais ceux que je viens de nommer sont les plus célèbres... Quels sont, d'un autre côté, les personnages que la sainte Ecriture appelle prophètes? Ce sont des hommes sur lesquels l'esprit de Dieu s'était reposé, et auxquels il avait révélé l'avenir, c'est-à-dire les choses qui devaient arriver plus tard. Les plus illustres sont les prophètes David, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. Vous diriez qu'ils se sont agenouillés auprès de la croix du Sauveur, et qu'ils ont été les témoins de sa Passion, tant ils en racontent les circonstances d'une manière précise,.. Mais ce soir, c'est un autre sujet que nous devons traiter. Nous allons montrer comment Marie est la *Reine* de ces saints personnages.

Proposition et division.—Chez tous les justes qui vécurent avant la naissance de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, une vertu fut particulièrement dominante : c'est la foi, la foi au Messie qui devait venir, comme nous mêmes, nous avons la foi à Jésus-Christ déjà venu. Je voudrais vous montrer en peu de mots que, chez la Sainte Vierge cette vertu fut encore incomparablement plus vive, plus grande, que chez les patriarches et chez les prophètes. Pourtant saint Paul nous dit : *Par leur foi, ces saints de l'ancienne loi ont vaincu les obstacles, pratiqué la justice et obtenu les récompenses promises* (1). Montrons en peu de mots que la foi, chez l'auguste Mère de Dieu, a produit de plus merveilleux effets, et qu'à ce titre elle est émiuemment leur *Reine*.

Premièrement. Par leur foi, les patriarches et les prophètes ont triomphé des obstacles qui s'opposaient à leur salut ; et certes, chrétiens, ils n'avaient pas pour se sauver autant de secours que nous en avons... Malgré les lumières qu'ils avaient et les communications que Dieu leur faisait, ils étaient moins instruits des choses du salut, que ne l'est l'enfant que nous préparons à la première communion. La raison en est très simple ; la Vierge Marie n'était pas encore née, Jésus, le divin Soleil des âmes, n'avait pas encore brillé. O saints patriarches, votre foi désirait cette lumière, mais de votre vivant, il ne vous a pas été donné d'en jouir. Doux Sauveur, vous disiez avec raison : « Abraham a désiré me connaître, et cette grâce ne lui fut pas accordée! » Delà ce grand mérite de la foi chez les patriarches et les prophètes, foi qui fut assez forte pour les faire triompher de la puissance de Satan, qui se faisait adorer alors sous des formes diverses... Mais ô divine Mère de Jésus, votre foi fut plus vive encore ; cette puissance du démon, non-seulement vous l'avez vaincue, mais, relativement à vous, vous l'avez anéantie et détruite. Jamais l'adversaire de Dieu n'a pu dire que vous aviez été un seul moment en sa puissance, et cette foi avec laquelle vous avez cru à la parole de l'ange, malgré tout ce que le mystère qu'il vous annonçait avait de contraire à la nature, était plus méritoire encore que celle des patriarches et des prophètes. Oui, vous avez triomphé d'une manière complète des puissances de l'enfer ; par votre consentement inspiré par la foi, vous les avez à jamais vaincues ; soyez donc bénie à toujours, ô *Reine des patriarches et des prophètes !*

Secondement. Par leur foi, les patriarches et les prophètes ont pratiqué la justice. C'est vrai, mes frères ; et, pour ne citer que le plus illustre d'entre eux, voyez comment Abraham marche toujours en la présence de Dieu, et se montre fidèle à observer ce commandement de l'Esprit saint : « Marche devant moi, et sois parfait (1). » Déjà avancé en âge, il n'espérait plus avoir de postérité, Dieu lui promet un fils, il croit à la parole divine. Mais, ô saint patriarche, votre foi va être mise à une rude épreuve. Dieu vous a dit que votre postérité égalerait en nombre les étoiles du ciel, et voici qu'il réclame de vous le sacrifice d'Isaac, votre fils unique !... Il n'importe, mes frères, il obéit, il se résigne à ce sacrifice, et un ange arrête son bras déjà levé pour frapper Isaac. Quelle soumission à la volonté de Dieu ! Quelle confiance dans ses promesses !,.. Frères bien-aimés, jetons les yeux sur la Vierge Marie, et voyons comme sa foi aussi lui a fait pratiquer la justice. Je ne vous dirai pas ici que, sous le nom de justice, il faut entendre l'ensemble de toutes les vertus ; vous l'avez tous compris. Mais comparons sa foi à celle du saint patriarche Abraham. Que lui dit l'ange Gabriel quand il lui annonça qu'elle serait la mère de Notre-Seigneur ?... Il lui dit que d'elle naitrait un Sauveur, appelé Jésus, et qu'il serait le Fils du Très Haut ; que Dieu lui donnerait le trône de David, son père, et qu'il régnerait pendant l'éternité sur la postérité de Jacob (2).. Vierge auguste, quelles belles destinées sont promises à votre Fils !... Mais Dieu éprouvera votre foi plus qu'il n'a éprouvé celle d'Abraham... Mère du Fils de Dieu, qui est en même temps le fils de David, allez le mettre au monde à Bethléem, au milieu de l'obscurité, dans une pauvre étable ; fuyez en Egypte, pour échapper à la rage d'Hérode, revenez à Nazareth... Voyez-le jusqu'à l'âge de trente ans travailler comme un simple ouvrier.. Dites-moi, il tarde bien à venir ce royaume de David qui lui fut promis !... Frères bien-aimés, sa foi ira plus loin que celle d'Abraham, sa justice et sa sainteté seront incomparablement plus grandes. Elle verra son Jésus monter sur cette même montagne où Isaac devait être immolé !... Mais, cette fois, un ange n'arrêtera pas le bras qui doit frapper la victime : non, le nouvel Isaac mourra réellement et véritablement sur la croix, bois choisi pour son sacrifice. Et Marie sera là, les yeux voilés de larmes, mais calme et résignée. Sa foi ne chancellera pas, et, malgré toutes les apparences, elle demeurera aussi ferme, incomparablement plus ferme que celle d'Abraham... Oh! oui, Vierge sainte, cette divine vertu vous a fait pratiquer la justice, la sainteté, à un degré auquel n'arriva jamais la foi des Patriarches et des Prophètes.

Troisièmement. — Mais aussi, frères bien aimés, qu'elles sont supérieures à celles des Patriarches et des Prophètes, les récompenses obtenues par la foi de Marie !... Et à ce titre aussi, avec combien de raison elle est nommée leur *Reine*. Sans doute, ils sont haut placés dans le ciel ces saints

(1) *Per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissionem*. (Héb., xi, 33.)

(1) *Ambula coram me et esto perfectus*. Gen., xvii, 1.
(2) Luc, i, 31 et suiv.

Patriarches de l'ancienne loi, modèles que l'Eglise a toujours proposés à l'imitation de chrétiens. Et vous, saints Prophètes, éclairés par l'Esprit divin, et qui avez mérité d'annoncer d'avance les miséricordes que Dieu préparait aux hommes dans l'avenir, sans doute ils sont brillants les sièges que vous occupez là-haut dans la patrie des âmes!... David, toi qui vis cette fille bénie, descendue de ta race, s'asseoir au plus haut des cieux; Isaïe, toi qui chantais sept cents ans à l'avance la virginité miraculeuse de la Mère de notre Sauveur (1), elle est splendide l'auréole qui vous couronne dans les parvis célestes. Mais, ô Prophètes, ô Patriarches, saluez avec respect votre Reine: vénérez-la avec amour: sa foi fut plus grande que la vôtre; elle lui a mérité des récompenses auxquelles celles dont vous jouissez ne sauraient être comparées. Prophètes, c'est l'honneur et l'orgueil de votre nation. Patriarches, c'est la joie, c'est la gloire de votre descendance. Saluez-la donc tous d'une voix unanime, comme votre *Reine* bien aimée. *Regina Patriarcharum Regi na Prophetarum.*

Péroraison.— Frères bien-aimés, j'aurais voulu en terminant vous citer un trait d'histoire à la gloire de la divine Mère de Jésus; mais j'ai oublié de vous parler d'un Patriarche, dont la vie renferme des circonstances bien frappantes; je vais vous la raconter en peu de mots, et nous en ferons l'application à la sainte Vierge. Le patriarche Joseph avait été vendu par ses frères; transporté en Egypte et devenu esclave de Putiphar, il préféra s'exposer à la prison plutôt que de consentir aux infâmes désirs d'une femme impudique. Dieu, auquel il s'était montré fidèle, le récompensa; il devint le sauveur de ses frères et leur pardonna généreusement le crime qu'ils avaient commis à son égard... Deux vertus brillent surtout dans la vie de ce saint Patriarche: son amour pour la chasteté et la miséricorde dont il usa envers des frères coupables. Ah! la sainte Vierge, sous ce rapport aussi, est la *Reine des Patriarches*. Ne parlons pas de sa pureté plus qu'angélique; mais un mot seulement de sa miséricorde. Quand les frères de Joseph, effrayés et tremblants, n'osaient dire une parole, il s'avança près d'eux, les consola, les embrassa, leur rendit toute son amitié en disant ces simples paroles: *Je suis Joseph, votre frère.* O Marie, nous, pauvres pécheurs, nous avons par nos fautes, non-seulement vendu votre Fils pour être esclave, mais nous l'avons livré à la mort!... Quelle douleur nous avons causée à votre cœur maternel!.. Et cependant, toujours bonne et miséricordieuse vous oubliez notre ingratitude et nos crimes, et, au lieu de nous en punir, vous nous excitez à les regretter; vous vous penchez amoureusement vers nous et vous nous dites: « Ne craignez rien je suis Marie, Mère de Jésus. » Douce *Reine des Patriarches et des Prophètes*, soyez à jamais bénie et daignez intercéder pour nous. *Regina Patriarcharum, Regina Prophetarum, ora pro nobis.* Ainsi-soit-il.

L'abbé Lobry.

(1) Isaïe. vii, 14.

Actes officiels du Saint-Siège.

PROVISION D'ÉGLISES.

Dans la réunion qui a eu lieu au Vatican le 4 mai dernier, Sa Sainteté le Pape Pie IX a daigné pourvoir les églises suivantes:

Eglise métropolitaine de Consenza, pour le R. D. Camille Sorgente, prieur, curé de la Très-Sainte-Annonciade de Salerne, professeur et docteur en théologie et examinateur synodal.

Eglise épiscopale de Limira in partibus infidelium, pour Mgr Calixte Clavijo, ancien évêque de Pace, en Bolivie.

Eglise cathédrale de Bertinoro, pour Mgr Camille Ruggeri, prêtre de Bologne, prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire de la signature, protonotaire apostolique surnuméraire, abréviateur du Parc-Majeur, ancien délégat apostolique de Rieti et Velletri, docteur en droit.

Eglise cathédrale de Tortona, pour le R. D. Vincent Capelli, prêtre et vicaire général de Vigevano, curé archiprêtre de cette cathédrale, examinateur et juge pro-synodal, docteur en théologie et *in utroque*.

Eglise cathédrale d'Autun, pour le R. D. Adolphe-Ludovic-Albert Perraud, prêtre de Lyon, de la Congrégation de l'Oratoire de Paris, professeur d'histoire ecclésiastique en Sorbone et examinateur du clergé.

Eglise cathédrale de Pace, en Bolivie, pour le R. D. Jean de Dieu Bosque, prêtre de Pace, prébende de cette cathédrale, recteur et professeur de théologie, de droit canonique et d'histoire ecclésiastique au séminaire, vice-chancelier, conseiller et doyen de la Faculté de théologie et à l'Université de cette ville, examinateur synodal, conseiller d'Etat, docteur en théologie et *in utroque*.

Eglise épiscopale de Tanes in partibus, pour le R. D. Janvier de Vivo, prêtre de Naples, vicaire-curé de cette métropole, professeur de théologie dogmatique et d'hébreu, d'Ecriture sainte à l'Université, maître des cas de morale, examinateur pro synodal et des actes de mariage, député coadjuteur avec future succession de Mgr Raphaël Purpe, évêque de Pouzzolles.

Eglise épiscopale de Ténédos in partibus infidelium, pour Mgr Jean-Jacques della Bona, prêtre

de Goritz, protonotaire apostolique, prévôt du chapitre métropolitain de Salzbourg, examinateur pro synodal, conseiller de l'archevêché, inspecteur des études, docteur en théologie et député auxiliaire de S. Em. de Tarnoczy, archevêque de Salzbourg.

Ont été ensuite pourvues par brefs les autres églises qui suivent :

Eglise de Melbourne an Australie, récemment élevée au rang de métropole par Sa Sainteté, pour Mgr Jacques Alippe Goold, moine Augustin, évêque de ce siège.

Eglise archiépiscopale de Trajanopolis in partibus, pour R. P. Séraphin Milani, des Mineurs observants, député délégué apostolique de Syrie, et vicarie apostolique d'Alep.

Eglise archiépiscopale de Damiette in partibus pour le R. P. Fr Louis Lyons, des Frères Prêcheurs, député délégué apostolique de Mésopotamie, du Kurdistan et de l'Arménie Mineure.

Eglise archiépiscopale d'Héracle in partibus, pour le R. D. Augustin Cluzel, de la Congrégation de la Mission, député vicaire apostolique de la Perse.

Eglise archiépiscopale de Thessalonique in partibus, pour Mgr Ludovic Jacobini, député nonce apostolique de l'Autriche-Hongrie.

Eglie cathédrale d'Halmiton, au canada, pour le R. D. Pierre Crinnon, vicaire général du diocèse de Londres.

Eglise cathédrale de Wellington, dans la Nouvelle Zélande, pour le R. D. François Redwood, de la Congrégation des Maristes.

Eglise de Ballarat, élevée au rang de cathédrale par Sa Sainteté, dans la province de Melbourne, pour le R. D. Michel O,Connor, curé de Rathpruean, archidiocèse de Dublin.

Eglise de Sandhurst, élevée au rang de cathédrale par Sa Sainteté, dans la province de Melbourne, pour le R. D. Guillaume Fortuné, recteur du collège de Tous-les-Saints, à Dublin.

Eglise épiscopale de Saretta, in partibus, pour le R. D. Jean-François Jamet, député vicaire apostolique au Canada septentrional, institué par Sa Sainteté.

Eglise épiscopale de Telmesse, in partibus, pour le R. D. Joseph-Ludovic Bardoû, désigné comme vicaire apostolique de Coimbatour, dans les Indes-Orientales.

Eglise épiscopale de *Trapezopolis, in partibus*, pour le R. P. Antoine-Marie Grasselli, des Mineurs conventuels, élu visiteur apostolique de Moldavie.

Eglise épiscopale d'Alabanda, in partibus infidelium, pour le R. D. Guillaume O'Carral, des Frères Prêcheurs, député coadjuteur de Mgr Joachim-Ludovic Gonin, archevêque de Port-d'Espagne.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(2e article).

IV. Les processions remontent à la plus haute antiquité, on peut dire même qu'elles ont toujours eu leur place dans tout culte religieux. Bien que la loi mosaïque, toute composée de figures, ait reçu le coup de la mort par la mort de Jésus-Christ, qu'elle annonçait et dont elle avait préparé l'avénement, l'Eglise catholique a conservé quelques-unes des pratiques de ce culte en changeant leur signification et les adoptant pour nous rappeler les réalités actuelles attendues par l'humanité pendant quatre mille ans. Plusieurs auteurs trouvent dans l'histoire de l'Ancien Testament de véritables processions.

Le beau chant *Cantemus Domino gloriose*, qui a pris place, au Bréviaire, dans les laudes de l'office férial du jeudi, fut composé par Moïse pour remercier Dieu de la délivrance des Israélites de la terre d'Egypte et du passage miraculeux de la mer Rouge, où furent engloutis Pharaon et son armée qui les poursuivaient. Le livre de l'*Exode* reproduit ce cantique sons nous faire connaitre les circonstances détaillées des solennelles actions de grâces qui furent alors offertes à Dieu. L'historien juif Philon, consignant dans son livre de la *Vie de Moïse* la tradition de sa nation, dit qu'aussitôt après que les Hébreux eurent franchi la mer, ils se rangèrent en ordre, formant des chœurs composés d'hommes et de femmes, les hommes ayant Moïse à leur tête, les femmes étant conduite par Marie, sa sœur. Moïse, divinement inspiré, commença son cantique, que les chœurs répétèrent, en y ajoutant d'autres chants, et la multitude exécuta ainsi une marche triomphale, faisant monter vers le ciel les accents de sa reconnaissance (1). Plusieurs auteurs ont reconnu dans cette démonstration improvisée, une procession d'actions de grâces, qui, bien que n'ayant été ordonnée par aucune loi rituelle, put donner l'idée d'autres cérémonies du même genre qui s'accomplirent depuis chez les Juifs.

On a vu aussi une cérémonie de ce genre dans l'épisode miraculeux du siège de Jéricho qui détermina la chute de cette ville (2). Sur l'ordre de Dieu, les guerriers d'Israel firent le tour de la ville une fois chaque jour pendant six jours.

(1) Catalani, *In Rituale rom. comment.*, tit. IX, *De Process.*, num. 12.
(1) Josue, cap. VI.

Le septième, une vraie procession religieuse, fut organisée dans l'ordre indiqué par le Seigneur lui-même. Les prêtres marchaient en tête avec les sept trompettes sacrées qui servaient aux solennités jubilaires. Les guerriers venaient ensuite, précédant l'arche sainte, et la foule la suivait, fermant la marche. Six fois cette procession fit le tour de la ville au son des trompettes ; au septième tour, à un signal donné avec ces instruments, toute la multitude poussa une grande clameur, et les murailles de la cité s'écroulèrent. La présence et la translation de l'arche ordonnée par Dieu donnaient à cette marche un caractère sacré, et plusieurs auteurs s'appuient sur cet événement merveilleux pour démontrer la vertu et l'efficacité des processions religieuses (1).

Lorsque David voulut conduire à Jérusalem l'arche qui avait été déposée dans la maison d'Abinadab, il voulut que cette translation se fit avec toute la solennité possible. L'historien sacré dit que tout Israël y assista. Le peuple fut rangé en une immense procession. Le roi dirigeait lui-même les musiciens qui jouaient de toutes sortes d'instruments. Le châtiment terrible encouru par Oza à cause de sa témérité détermina David à laisser l'arche à Geth, chez Obededom, et, lorsqu'il se résolut à achever la translation, il ordonna une seconde procession avec des stations nombreuses pour offrir des sacrifices, et à chaque repos, David dansa avec joie devant l'arche. Lorsque les derniers sacrifices furent terminés, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées, et il le congédia après lui avoir fait distribuer des vivres (2).

Une cérémonie semblable, faite dans le même ordre et accompagnée de la même pompe, eut lieu lorsque Salomon transféra l'arche de Sion, la cité de David, dans le temple merveilleux qu'il avait élevé à la gloire du Seigneur (3). Elle fut, au même titre que la précédente, une vraie procession.

Lorsque les Juifs, délivrés de la captivité de Babylone, furent revenus à Jésusalem sous la conduite de Zorobabel, et que les murs de Jérusalem tombés en ruines eurent été relevés, la dédicace de la nouvelle enceinte fut faite solennellement et la principale cérémonie consista en une double procession.

Après avoir donné les noms des prêtres et des lévites qui rentrèrent dans leur patrie avec Zorobabel, Esdras raconte ainsi ce fait : « Pour la dédicace de la muraille de Jérusalem, on rechercha les lévites dans tous les lieux où ils demeuraient, afin de les amener à Jérusalem pour y faire cette dédicace avec joie et action de grâces, en chantant des cantiques et jouant des cymbales, des lyres et des harpes. Les fils des chantres s'assemblèrent donc, venant des campagnes qui environnent Jérusalem... Les prêtres et les lévites se purifièrent et purifièrent le peuple, les portes et la muraille de la ville. Je fis monter les princes de Juda sur la muraille, et je formai deux grands chœurs qui chantaient les louanges du Seigneur. Et ils marchèrent du côté droit, vers la porte du Fumier. Osaias marcha après eux, et la moitié des princes de Juda, et Azarias, etc., et des enfants des prêtres avec leurs trompettes... et les instruments ordonnés par David, l'homme de Dieu, pour chanter les saints cantiques... D'autres montèrent à l'opposé de ceux-ci, sur les degrés de la ville de David et jusqu'à la porte des Eaux, vers l'orient. Et le second chœur de ceux qui rendaient grâces à Dieu marchait à l'opposé du premier, et je le suivais, et la moitié du peuple se tenait sur la muraille et sur la tour des Fourneaux, jusqu'à l'endroit où la muraille est le plus large, et sur la porte d'Ephraïm, etc. Et les deux chœurs qui chantaient les louanges du Seigneur s'arrêtèrent dans la maison de Dieu, aussi bien que moi et la moitié des magistrats avec moi, et les prêtres... Et les chantres élevèrent leurs voix, chantant avec Jezraia, leur chef. Ils immolèrent en ce jour de nombreuses victimes, dans des transports de joie ; car Dieu les avait remplis de la plus vive allégresse. Leurs femmes elles-mêmes et leurs enfants se réjouirent comme eux, et les accents de la joie de Jérusalem retentirent au loin (1).

Nous avons mentionné ces cérémonies de l'Ancien Testament pour en faire ressortir le caractère sacré et la forme, que nous retrouverons, en ce qu'elle a d'essentiel, dans les processions de la loi nouvelle. Comme nous le voyons, elles se font toujours dans un but religieux, toujours elles ont pour fin, comme les nôtres, d'honorer Dieu, soit en le remerciant par des cantiques d'actions de grâces, soit en implorant ses bienfaits. Quoique celles dont nous venons de parler aient été faites dans des circonstances spéciales et passagères, elles nous montrent que ces cérémonies s'adaptent très bien au culte divin, favorisent l'expansion de la piété et aident l'homme à manifester plus sensiblement et avec une solennité plus grande les sentiments qu'excitent dans son cœur la reconnaissance envers Dieu ou le besoin de ses grâces.

Il faut bien que ces manifestations extérieures répondent à quelque besoin intime du cœur humain, puisque nous les retrouvons dans toutes les fausses religions. Le paganisme antique avait ses processions, les druides allaient processionnellement cueillir le gui sacré, et aujourd'hui

(1) Lupus, *De sacris process.*, cag. I. — Gretser, *De sacris process.*, lib. I, cap. II. — Catalani, *In Rituale rom. comment.*, tit. IX, *De process.*, num. 12. — Quarti, *De process. in genere*, punct. 3.

(2) II Reg., VI.

(3) III Reg., VIII.

(1) II Esdr., XII.

encore, les sectateurs de Bouddha leur conservent une place importante dans leur liturgie. Nous rappellerons à ce sujet l'observation sur laquelle nous avons cru devoir insister précédemment, savoir que Satan a toujours tenu à introduire dans les cultes pervertis qu'il s'est fait rendre à toutes les époques et sur tous les points du monde, des cérémonies qui n'étaient que des contrefaçons des rites sacrés du vrai culte alors en vigueur, afin de tromper plus facilement les hommes par ces ressemblances extérieures, et d'insulter Dieu davantage par ces audacieuses imitations.

Bien que Jésus-Christ nous ait appris à adorer Dieu en esprit et en vérité, il a voulu donner dans le culte nouveau et plus parfait qu'il substituait à l'ancien, satisfaction à tous les besoins légitimes découlant de la nature de l'homme. Il nous faut des secours extérieurs pour aider l'âme dans ses ascensions vers Dieu. De là les rites extérieurs et la pompe de nos cérémonies. Les processions devaient donc trouver place parmi les usages chrétiens.

Quelques auteurs ont cherché dans la vie même du Sauveur des types de nos processions. Il en est qui, cédant un peu trop au désir de justifier ces cérémonies par les exemples du divin Fondateur de la religion chrétienne, ont vu une procession dans le voyage que firent à Jérusalem, pour la fête de Pâques, la sainte Vierge et saint Joseph conduisant au temple l'Enfant Jésus âgé de douze ans (1). Il nous semble que leur zèle les a empêchés de s'apercevoir qu'ils se laissaient entraîner, sur ce point, dans une pieuse exagération, car il faudrait, si l'on acceptait leur appréciation, voir une procession dans toute démarche faite par quelques personnes se rendant ensemble, au même lieu, dans un but de dévotion, même sans aucune solennité et sans la moindre cérémonie préparée ou improvisée. Ces auteurs offrent moins de prise à la contradiction, lorsqu'ils nous donnent comme une vraie procession l'entrée triomphale de Notre-Seigneur à Jérusalem, quelques jours avant sa Passion, événement dont nous célébrons chaque année l'anniversaire par une de nos processions les plus solennelles. Là, en effet, nous voyons un grand concours de peuple, tous étant animés d'un même sentiment, acclamant Celui qui vient au nom du Seigneur, l'accompagnant et environnant cette démonstration de toute la pompe que la spontanéité de ces hommages permettait de lui donner. D'ailleurs, ce qui est décisif, c'est que l'Église a pris cette marche triomphale pour titre de notre procession des Rameaux, qui en reproduit les circonstances principales (2). Saint Bernard, dans les trois sermons qu'il nous a laissés pour le dimanche des Rameaux, donne positivement, en le prenant dans le sens propre, le nom de procession à cette entrée solennelle du Sauveur, et il consacre spécialement les deux premiers de ces discours à en expliquer le sens et le symbolisme.

(1) Catalani, *In Rituale rom. comment.*, tit. IX, *De process.*, num. 13.
(2) Catalani, *ibid.* Quarti, *De process. in genere*, punct. 3.

Les processions devaient entrer dans la liturgie catholique. Si l'on peut assigner les époques précises où plusieurs processions particulières furent établies, il n'en est pas ainsi de cette forme même de la prière publique. On en conclut qu'il faut la reporter jusqu'aux temps apostoliques. Lupus (Christian Loup), dans une dissertation spéciale, n'hésite point à affirmer que les apôtres firent et ordonnèrent des processions, transportant dans l'Église chrétienne cette pratique qu'ils avaient vu observer par la synagogue, et il prétend en trouver des traces dans l'antique liturgie attribuée à saint Jacques. Quoi qu'il en soit des preuves, l'assertion elle-même est fort vraisemblable.

Les processions étaient en usage au second siècle. On le démontre par plusieurs passages de Tertullien, qui fait allusion à ces supplications solennelles. En plusieurs endroits, il emploie même le terme de *procession*, mais, parce qu'on peut douter qu'il entende par là les cérémonies publiques dont il s'agit, nous nous abstenons de citer ces textes (1). Il en est un cependant qui nous paraît assez clair pour que l'on ne puisse en contester le sens. Examinant les obstacles que rencontrent les femmes chrétiennes mariées à des païens, il dit : Si l'on est convoqué à une station, le mari dira qu'il faut aller au bain ; si c'est jour de jeûne, il donnera un repas à ses amis ; si une procession est indiquée, il alléguera qu'il n'y a jamais eu plus d'occupation à la maison (2) » Les annotateurs de Tertullien n'hésitent point à entendre ces mots : *Si procedendum erit*, de l'indiction de véritables processions, et ils opposent ce passage, écrit par Tertullien avant sa chute, aux centuriateurs de Magdebourg, qui affirmaient que les processions avaient été imaginées par les Montanistes, auxquels l'Église catholique les aurait empruntées.

Après la conversion de Constantin et pendant l'ère de paix qu'il assura à l'Église, les processions devinrent à la fois plus fréquentes et plus solennelles. Saint Grégoire de Nazianze décrit plusieurs cérémonies de ce genre, auxquelles avaient pris part le clergé, les magistrats et le peuple portant des torches et un si grand nombre de lumières, que l'éclat du firmament était presque égalé (3). Eusèbe fait aussi la description d'une splendide procession faite la nuit de Pâques

(1) Voir notamment, *De præscript.*, cap. XLIII.
(2) *Ad uxorem*, II, 4.
(3) Greg. Naz., *Orat.* 42 et 43.

pour honorer la résurrection du Sauveur, et à laquelle Constantin assista (1).

Il serait superflu de multiplier, à partir de cette époque, les témoignages qui abondent. Nous avons suffisamment démontré l'antiquité des processions. Cette question, par son côté historique, offre certainement un grand intérêt, mais nous avons établi du même coup, implicitement, que cette forme de prière est louable, excellente, non-seulement parce qu'elle était autorisée déjà sous la loi ancienne, mais surtout en vertu de ce principe général, que l'Eglise ne peut laisser s'introduire dans le culte public, encore moins approuver formellement et prescrire des pratiques qui ne répondraient pas aux exigences de la vraie piété et ne seraient pas parfaitement dignes de Dieu.

P.-F. ÉCAILLE,
Vicaire général à Troyes.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 4e art. Voir le n° 29.)

M. l'abbé Craisson, après les escarmouches plus ou moins heureuses que nous avons signalées, aborde la vraie question, ou, pour parler plus exactement, a l'air de l'aborder(2). Citons ses propres termes : « Quels sont les canons, écrit-il, qui refusent à l'évêque le pouvoir d'ériger une paroisse avec un titulaire amovible? Y en a-t-il d'autres que ceux qui sont énumérés longuement dans M. Bouix (3), dans les *Analecta* (4), etc. ? Mais les auteurs cités dans ces deux ouvrages, tels que Pignatelli, le cardinal de Luca, etc., démontrent que les canons allégués en faveur de la thèse de l'inamovibilité ne prouvent qu'une chose, savoir qu'il y a dans l'Eglise des bénéfices et des cures dont les titulaires sont inamovibles,.. Aucun ne dit qu'il ne peut exister des curés dans d'autres conditions... Faut-il remettre sous les yeux les preuves que ces canonistes donnent ? Nous croyons cela superflu.« La question réduite à ces termes, nous répondons *transeat*, dans le sens que voici, savoir qu'aucun canon ne défend à un evêque d'ériger, *positis ponendis*, une, deux paroisses à titulaires amovibles, et même davantage selon l'occurrence des cas autorisant l'exception. Nous nous réservons, en outre, d'examiner les textes allégués par le docteur Bouix et les *Analecta*, et de limiter leur force soi-disant probante ; ce sera l'objet d'un travail spécial. Nous nous occupons, à l'heure qu'il est, de M. l'abbé Craisson et nous croyons être en droit de lui faire observer, avec tous les égards qui lui sont dus, que ces deux propositions, savoir : un évêque a le pouvoir d'ériger une paroisse à curé amovible ; et celle-ci : les évêques de France, après le Concordat, avaient le pouvoir d'ériger la presque totalité des paroisses en cures amovibles, sont loin d'être identiques. Par conséquent, la démonstration de la première ne profite nullement à la démonstration de la seconde.

Quoique M. l'abbé Craisson ait déclaré superflu de reproduire les preuves de sa proposition, qui est la première des deux que nous venons d'articuler, cependant il veut aller plus loin et montrer que non-seulement l'Eglise ne défend pas d'ériger des paroisses avec titulaires amovibles, mais qu'elle le permet positivement; que telle a été sa pratique dans bien des circonstances, longtemps avant notre Concordat, et que cette pratique est confirmée par le Concile de Trente et par des décisions très-formelles du Saint-Siége. A telle fin que de raison, suivons l'estimable canoniste sur le terrain où il lui plait de s'établir, tout en priant le lecteur de ne pas oublier que ce terrain n'est pas le vrai.

«On peut alléguer, dit cet auteur, l'usage non contesté, à partir du IXe ou Xe siècle, de députer des prêtres révocables dans les paroisses unies; pratique qui a pu être critiquée ou même improuvée par certains conciles particuliers, mais qui ne l'a pas été par l'Eglise universelle... Une bulle de Sixte IV permet au chapitre de Chartres de mettre des curés amovibles *ad nutum* dans l'église de Saint Saturnin.» Qu'il y ait eu des prêtres révocables dans les paroisses unies, nous ne le contestons pas; la difficulté pendante est-elle pour cela résolue? Non. D'abord, les faits concernent des paroisses unies, et nos succursales actuelles ne sont point des paroisses unies. Ensuite, dans les faits allégués, on trouve simplement la pratique passée en coutume de l'amovibilité, on n'en voit pas l'origine même, c'est-à-dire le pouvoir *à priori* d'ériger ; car, n'en déplaise aux partisans de l'amovibilité, c'est le droit d'ériger *à priori*, qu'il faut démontrer. De plus, la bulle de Sixte IV, au profit du chapitre de Chartres, nous autorise à voir dans la concession dont il s'agit un privilége. Pourquoi demander au Pape ce qui était de droit commun? Enfin, la révocabilité *ad nutum* n'est pas la nôtre ; c'était la révocabilité *ad nutum* du curé primitif et nullement *ad nutum episcopi*.

Ici M. l'abbé Craisson fait intervenir M. l'abbé Pierret et ses chiffres sur l'état du clergé du diocèse de Reims en 1788. Nous connaissons ces chiffres: 505 cures, 215 succursales et 29 vicariats séparés. D'après le texte même de M. l'abbé Pierret, nous avons constaté que les 215 succursales, aussi bien que les 29 vicariats n'étaient pas des paroisses; par conséquent, inutile d'en parler. Ceci

(1) Eusebius, *Vita Constantini*, IV. 22.
(2) *Revue des sciences eccl.*, décembre 1873.
(3) *De Paracho*, p. 210, etc.
(4) 10e livr , septembre 1855, col. 1610 et suiv.

ne fait pas le compte de M. Craisson, qui veut voir dans lesdits vicariats et succursales des paroisses, et pour ce faire, il invoque, d'après M. Pierret, un synode d'Arras de 1684, qui statue que: « Lorsque l'évêque met des desserviteurs dans les paroisses, son intention est qu'ils aient, pendant le temps de leur desservitude, le même pouvoir que s'ils étaient curés titulaires. » Aussitôt M. Pierret dit. et M. Craisson répète : « Ils étaient donc curés dans toute la force du terme, mais curés amovibles. » C'est vraiment s'égarer à plaisir. La disposition du synode d'Arras ne touchait en rien le diocèse de Reims, et les desserviteurs dont il s'agit ne ressemblaient point aux ecclésiastiques chargés des succursales et des vicariats de Reims. M. Craisson sait mieux que tout autre qu'exercer temporainement des pouvoirs curiaux et être curé, même amovible, sont deux situations parfaitement différentes. Le Concile de Trente, à la vacance d'une cure, et en attendant le concours et son résultat, veut que l'évêque députe à l'église un administrateur ou desserviteur; cet ecclésiastique jouit des pouvoirs curiaux, mais il est loin d'être curé « dans toute la force du terme».

M. Craisson ne cesse de citer les *Analecta*, comme s'il ignorait l'excellente réfutation du système de ce recueil faite par la *Revue théologique* en 1856. Nous avons donné le résumé de cette controverse dans la *Semaine du Clergé*, t. Ier, nº 25. Le système des *Analecta* consiste à dire que nos succursales sont des paroisses unies aux évêchés respectifs. Partant de là, le rédacteur fait profiter notre amovibilité moderne de toutes les décisions rendues en faveur de l'amovibilité des curés ou mieux des vicaires desservant des paroisses unies, soit à un évêché, soit à un chapitre, soit à un monastère, soit à un hospice ou tout autre lieu pieux. Il est vraiment à désirer qu'il ne soit plus question de cet argument.

Après avoir rappelé diverses décisions tirées des *Analecta*, M. l'abbé Craisson fait remarquer que la pratique de nommer des curés amovibles dans les paroisses unies, déjà fort ancienne, a été confirmée par le Concile de Trente, sess. VII, *De reform.*, ch. VII. Il est édicté, dans ce chapitre, que les paroisses unies sont visitées chaque année par les Ordinaires, *qui sollicite providere procurent ut per idoneos vicarios, etiam perpetuos, nisi ipsis ordinariis pro bono ecclesiarum regimine aliter expedire videbitur, ab eis cum tertiæ partis fructuum, aut majori aut minori, arbitrio ipsorum ordinariorum, portione, ibidem deputandos animarum cura laudabiliter exerceatur.* « Il est manifeste, dit M. Craisson, que, tout en laissant aux évêques la faculté de permettre la députation de vicaires perpétuels dans les églises unies, ce décret les autorise également, et même plus spécialement, à n'y faire placer que des vicaires temporaires et, par conséquent, révocables. Ces mots *etiam perpetuos* donnent à entendre, en effet, que les vicaires perpétuels ne sont que l'exception, et par là même que l'établissement des vicaires amovibles est la règle ordinaire que l'on est autorisé à suivre.»

Nous ne souscrivons pas à cette manière d'interpréter le chapitre dont il s'agit. Si le Concile avait écrit simplement *per idoneos vicarios, etiam perpetuos, ab eis deputandos*, nous ne ferions pas obstacle; mais immédiatement après *perpetuos*, nous lisons l'incidente *nisi ipsis ordinariis pro bono... aliter expedire videbitur*, laquelle incidente prouve, à notre avis, que, tout au contraire, c'est la perpétuité qui est la règle et l'amovibilité l'exception. Lisons attentivement le passage. D'abord, il ne s'agit point, dans l'espèce, pour les Ordinaires, d'ériger *à priori* des paroisses à curés amovibles; il leur est uniquement recommandé d'agir auprès des curés primitifs à l'effet d'en obtenir la nomination de vicaires, soit amovibles, soit perpétuels pour prendre soin des paroisses existantes. Amovible non *ad nutum episcopi*, mais *ad nutum* desdits curés primitifs. Ensuite, dans les négociations à nouer avec ces curés, on dit aux évêques qu'ils auront à solliciter la nomination de vicaires perpétuels, à moins qu'ils n'aient des motifs particuliers, tirés du bien des églises, pour préférer des vicaires amovibles. D'où il suit que, si ces raisons font défaut, c'est à la perpétuité qu'ils doivent viser. *Etiam*, qui précède *perpetuos*, ne doit point être traduit par « même, » mot qui seul, privé de l'incidente explicative, indiquerait une exception; mais il faut le traduire par « aussi, » comme le veut le contexte. En effet, la phrase commence ainsi: *Beneficia curata, quæ cathedralibus..., perpetuo unita et annexa reperiuntur, ab ordinariis visitentur qui sollicite providere*, etc. L'idée de perpétuité étant déjà exprimée, le mot *etiam* devient à la place qu'il occupe l'équivalent de *pariter*. Dès ce moment, la signification qu'on nous oppose disparaît.

Sous l'empire d'une préoccupation évidente, M. l'abbé Craisson allègue encore le chapitre XIe de la session XXV, *De regularibus*, dans lequel on lit ceci: *Nec ibi aliqui, etiam ad nutum amovibiles, deputentur, nisi de ejusdem (episcopi) consensu.* Il s'agit de paroisses annexées à des monastères. Selon M. Craisson, ce chapitre suppose que la règle est l'amovibilité, et la perpétuité l'exception. L'interprétation est forcée. Quel est le sens du passage ? Le voici: les curés primitifs devant être contraints par les Ordinaires de procéder à la nomination de vicaires, le Concile pense que plusieurs, pour n'avoir point à subir l'action des Ordinaires, prendront l'initiative de ladite nomination. Dans ce cas, le Concile exige que la nomination ainsi faite reçoive la sanction de l'évêque ; rien de plus. *Etiam amovibiles* doit

être ici rendu par « même amovibles. » Cela se comprend. Les curés primitifs auraient pu dire : S'il s'agit de vicaires perpétuels, nous admettons l'intervention de l'évêque ; quant aux vicaires révocables, son consentement n'est pas nécessaire. Le Concile repousse ce système, c'est-à-dire le droit des curés de se donner à leur choix des délégués, système qui, même après le Concile, a eu des partisans. Donc, nous le répétons, ce passage est sans intérêt dans la controverse présente; on ne peut pas en induire que le Concile engage les curés primitifs à choisir de préférence des vicaires amovibles ; ce sont, au contraire, les curés qui préfèrent les vicaires amovibles pour échapper à l'intervention des évêques prescrite par le Concile.

Le rapprochement des deux textes que nous venons d'examiner fait naître une autre question. Nous concevons que, si l'évêque prend l'initiative, il peut, pour les motifs ci-dessus indiqués, agir auprès des curés primitifs à l'effet d'obtenir de préférence des vicaires amovibles. Mais si ces curés prennent les devants, s'ils jugent convenable de nommer des vicaires perpétuels, l'évêque pourrait-il repousser ces vicaires perpétuels et réserver son approbation pour les sujets amovibles? par suite obliger indirectement les curés à choisir des vicaires amovibles ? L'affirmative ne me paraît pas certaine ; nous inclinons à penser que le Concile n'a pas voulu limiter à ce point la liberté d'action des curés primitifs, procédant par eux-mêmes à la nomination de leurs vicaires, et que le consentement à obtenir de l'évêque n'implique pas le droit à son profit d'imposer dans tous les cas sa manière de voir et ses préférences pour les vicaires amovibles.

(A suivre).

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Les Erreurs modernes

LIX

LE MATÉRIALISME

(1er article.)

La triste doctrine dont nous venons d'écrire le nom est une partie du positivisme que nous avons combattu dans les articles précédents. Mais comme elle ne lui est exclusivement propre, nous la prenons ici en elle-même et dans sa généralité, et nous voulons la réfuter dans sa substance même quelle que soit la forme qu'elle doit revêtir, et indépendamment de ses ramifications diverses, dont nous aurons à parler plus tard.

Et pour cela nous avons à montrer d'abord qu'il y a dans l'homme un principe immatériel, simple, qui est la source de ses actes, de sa vie supérieure. Ce principe est appelé l'âme Nous verrons qu'elle est une substance spirituelle. La spiritualité par elle-même dit plus que l'immatérialité et la simplicité. Un être simple peut être seulement un principe de sensibilité, comme chez les animaux; un être spirituel est un principe supérieur d'intelligence et de volonté.

Le procédé que nous allons employer pour démontrer l'existence de ce principe immatériel, de cet être spirituel que nous appelons l'âme, est aussi simple qu'il est certain ; c'est le procédé expérimental. Les matérialistes en appellent sans cesse à l'expérience, ils n'admettent que ce moyen de connaissance et de certitude. Nous allons nous en servir. Il y a dans le monde physique des agents, des fluides, des forces que tout le monde admet, et que cependant l'on n'atteint pas directement, qui sont intangibles, invisibles. Comment les connait-on ? Par leurs effets, par leur action, par leurs actes, si l'on peut ainsi dire. Or, c'est ainsi que l'on constate l'existence de l'âme, comme nous allons le voir.

Il y en a en nous des actes simples, qui ne sont pas composés, des actes dont le caractère est l'unité, la simplicité, des actes qui excluent toute composition physique. En effet, nous posons à chaque instant des actes d'intelligence et de volonté : nous avons des idées, des volitions. Or, ces actes sont simples, sont un : jamais nous n'avons la moitié, le quart d'une idée. Ces actes n'ont point de parties, ils ne sont pas composés ; ils sont tout entiers, ils sont un ou simples. On ferait une question ridicule et qui prêterait à rire si l'on demandait en combien de parties une idée est divisible. Elle est une, simple, excluant toute composition physique, toute divisibilité. Or, d'un autre côté, des actes simples supposent nécessairement un sujet, un principe simple dont ils émanent. En effet, un acte est de même nature, de même espèce que le sujet, que le principe qui le produit ; car l'acte n'est pas autre chose que ce sujet, ce principe agissant, ce sujet modifié par tel acte ; mais il est absurde et impossible que ce sujet pose des actes, qu'il ait des modifications qui ne soient pas selon sa nature. Or, ces actes, sont simples, un, non composés. Donc ils ne peuvent être produits que par un principe simple, un, non composé. Mais le cerveau de l'homme, comme tout autre partie de lui-même, est un composé physique, un organe matériel fait de parties diverses. Donc ce n'est pas lui qui produit les actes dont nous parlons. Donc il y a en nous un autre principe, simple, un, non composé de parties matérielles, et partant incorporel. Et ce principe, c'est ce que nous appelons l'âme.

La coexistence dans l'homme de l'intelligence et de la volonté nous conduit à la même conclusion ; car elle est absolument incompatible avec le matérialisme, qui place le principe de ces deux

facultés dans le cerveau, dans les éléments matériels. Faisons, en effet, la supposition la plus favorable, prenons seulement deux éléments. Quatre hypothèses sont possibles : ou bien l'un et l'autre auraient l'intelligence et la volonté ; ou bien l'un des deux aurait l'intelligence, et l'autre la volonté; ou bien l'un aurait les deux facultés et l'autre n'en aurait aucune ; ou enfin l'intelligence et la volonté ne seraient dans aucun, mais ressortiraient de leur union. Dans la première hypothèse, nous aurions deux intelligences et deux volontés, par conséquent deux consciences, deux moi, l'homme serait double ; ce qui est absurde et opposé au fait de l'unité de conscience dans l'unité de personne. Dans la seconde hypothèse, l'élément où serait la volonté ne pourrait pas vouloir, car pour vouloir une chose il faut la connaître *nihil volitum quin præcognitum*, et cet élément serait sans intelligence. Dans la troisième, l'élément qui n'aurait rien serait parfaitement inutile et sans raison d'être ; et quant à l'autre, qui aurait les deux facultés, ou bien il serait un principe simple, non composé, non divisible et immatériel, et c'est ce que nous voulons ; ou bien il serait composé et matériel, et alors reviennent toutes ces hypothèses impossibles que nous examinons, jusqu'à ce que nous arrivions au principe simple et immatériel que nous cherchons. Reste donc la quatrième hypothèse, d'après laquelle l'intelligence et la volonté sans être dans aucun élément, découleraient de leur ensemble et de leur union ; mais elle est encore plus impossible que les autres. Il ne peut pas y avoir dans le composé ce qui n'est nullement dans les composants : or, le simple n'est pas dans ces derniers, puisqu'ils sont eux-mêmes composés. De plus, comprendre et vouloir sont des actes simples ; or, le composé matériel ne produit pas le simple ; il peut bien produire, et il produit en effet un ensemle composé matériel ; mais cet ensemble n'est pas le simple, car il est au contraire très composé. Concluons donc qu'il y a incompatibilité entre les éléments matériels et la production de la pensée et de la volonté. Un principe simple, non composé, indivisible et immatériel peut en être la source et rendre raison des phénomènes qui se passent dans l'homme.

Nos sensations elles-mêmes vont nous mener à la même vérité. « Non seulement nous connaissons nos sensations, non seulement nous réfléchissons sur ce qu'elles nous présentent, mais souvent nous comparons les unes aux autres. J'éprouve à la fois diverses sensations, quelquefois c'est le même objet qui me les procure. Je vois, je goûte et je sens un mets ; j'entends et je touche un instrument. D'autres fois, ce sont différents objets qui frappent mes divers sens. J'entends une musique en même temps que je vois des hommes, que j'éprouve la chaleur du feu, que je sens une odeur, que je mange un fruit. Je discerne parfaitement ces sensations diverses ; je les compare, je juge laquelle m'affecte le plus vivement et le plus agréablement ; je préfère l'une à l'autre, je la choisis. Or, ce *moi* qui compare les diverses sensations est indubitablement un être simple : car, s'il est composé, il recevra par ses diverses parties les diverses impressions que chaque sens lui transmettra. Les nerfs de l'œil porteront à une partie les impressions de la vue ; les nerfs de l'oreille feront passer à une autre partie les impressions de l'ouïe, et ainsi du reste. Mais si ce sont les diverses parties de l'organe physique, du cerveau par exemple, qui reçoivent chacune de leur côté la sensation, comment se fera le rapprochement, la comparaison ? La comparaison exige un comparateur ; le jugement suppose un juge unique. Ces opérations ne peuvent se faire sans que les sensations différentes aboutissent toutes à un être simple (1). » Et, en effet, sans lui, qui ferait cette comparaison ; qui jugerait? Un organe peut recevoir une impression; mais qui jugerait les impressions de tous ? Il faut donc admettre dans l'homme un principe actif, simple, unique, non composé et immatériel, un être intelligent, qui compare et juge.

Cette preuve paraissait si forte à un écrivain très aimé des incrédules, à un critique très exigeant, Bayle, qu'après l'avoir rapportée, il s'exprime ainsi : « On peut dire sans hyperbole que c'est une démonstration aussi assurée que celle de la géométrie (2). »

Au reste, dans cette matière importante, les preuves abondent, et elles viennent de tous côtés. Continuons donc.

Il y a en nous une merveilleuse faculté par laquelle nous conservons le trésor de nos connaissances et de la science, l'expérience acquise, et par laquelle nous retenons en quelque sorte notre vie écoulée ; c'est la mémoire. Or elle est impossible dans l'hypothèse matérialiste. C'est un fait certain, et proclamé spécialement par la science moderne, que notre corps tout entier est soumis dans tous les éléments qui le composent à un changement continuel. Il y a en nous comme un travail permanant de déperdition et d'acquisition, de destruction et de reconstruction. Il y a sous l'empire du principe vital, un flux et reflux de la matière atomique. Et le cerveau est soumis à cette loi comme les autres parties de notre corps. On admet qu'après un certain laps de temps, les uns disent cinq ans, les autres huit, notre être physique est complètement renouvelé. Or cependant, c'est un fait incontestable et incontesté que nous conservons la mémoire des choses qui remontent bien au-delà. Où se conserve-t-elle ? Ce n'est pas dans la matière, puisqu'elle est constamment ré-

(1) De La Luzerne, *Dissert. sur la spirit. de l'âme*, p. 83.

(2) *Diction. hist. et crit.*, art. *Leucippe.*

nouvelée, et que les éléments qui ont reçu les impressions n'existent plus. Il faut donc nécessairement admettre en nous un principe qui ne soit pas matière et demeure identique, et dans lequel se conservent les trésors de la mémoire.

Il n'y a assurément dans mon cerveau aucun des éléments matériels qui s'y trouvaient il y a vingt ans. Et cependant j'ai des souvenirs antérieurs. Ils ne se sont donc pas conservés dans la matière. Il arrive quelquefois que l'on reprend l'étude d'une langue abandonnée depuis plus de vingt ans. On retrouve alors les connaissances acquises dans la première étude. Mais ce ne sont pas les molécules du cerveau qui les ont conservées, puisque aucune n'existait. Dira-t-on que les dernières, avant de s'en aller, communiquent à celles qui arrivent ce qu'elles ont dit, pensé, voulu ou fait? Cette réponse ne prouverait qu'une chose: c'est qu'il faut choisir entre le ridicule et le spiritualisme.

Il y a un moyen, admis et employé par tout le monde, de savoir si deux choses sont de même nature, de même espèce, ou si elles sont différentes: c'est l'examen de leurs propriétés. Si elles sont les mêmes, on conclut à l'unité de nature: si elles sont différentes et opposées, la conclusion est par là même contraire. Employons ce procédé facile et certain, relativement à la question présente.

La matière est un être étendu, et d'une étendue contiguë, c'est à dire qu'elle est composée de parties juxtaposées. Or, au contraire, la pensée est simple, non étendue. On ferait rire, même les enfants, en disant, par exemple, que l'on a des pensées, des idées d'une ligne d'étendue, de deux lignes d'épaisseur. Et je ne crois pas qu'il se soit jamais rencontré un matérialiste capable d'émettre de pareilles énormités. La matière et la pensée sont donc sous ce rapport opposées et contraires.

Cette même matière est divisible; on en sépare les parties. La pensée est indivisible; elle est tout entière, ou elle n'est pas. Et on serait parfaitement ridicule en disant que l'on a le tiers, le quart ou la moitié d'une pensée. Voilà donc encore des propriétés de la manière et de la pensée complétement opposées.

La matière est figurée ; elle a telle ou telle forme. Qui serait assez insensé pour en dire autant de la pensée? Est elle ronde? Est elle carrée? Est-elle un losange?

La matière est colorée: elle a telle ou telle couleur. La pensée en a-t-elle? Est-elle rouge? Est-elle bleue ? Est elle verte ? Qui ne voit que ces questions sont ridicules? On dit bien, il est vrai, que telle personne a des idées noires, comme on dit aussi que telle autre a des pensées vastes et profondes. Mais tous le monde sait que ce sont là des métaphores, et nul ne s'y trompe.

Il est donc hors de doute et évident que la matière et la pensée ont des propriétés non-seulement différentes, mais contraires et opposées. Et cela et si vrai, qu'un moyen infaillible de se rendre ridicule, c'est de leur en attribuer de semblables. Or, le bon sens nous dit, et tout le monde en convient, que des propriétés opposées accusent des êtres de nature différente et opposée, et la raison, du reste, en est simple et manifeste. Les propriétés d'un être sont cet être lui-même et ne sont pas séparées de lui ; elles sont de même nature. Des propriétés de nature différente et opposée prouvent donc des êtres de nature différente et opposée. Or, c'est le cas de la matière et de la pensée. Celle-ci suppose donc un principe tout différent de la matière: un principe simple, inétendu, non composé, immatériel, qui est la source de nos pensées, de nos idées, de nos jugements, de nos volontés, de tous nos actes spirituels. Il y a en nous une âme.

Nous portons encore en nous même une autre preuve de cette vérité: c'est la liberté. L'homme est libre, c'est-à-dire qu'il peut vouloir et ne pas vouloir, vouloir telle chose ou telle autre: il peut avoir en ce moment telle volonté, et il peut un instant après en avoir une tout opposée : sa volonté est à l'intérieur libre de toute contrainte et de toute nécessité. Or la matière, au contraire, tout le monde l'admet, est soumise au règne de la fatalité et de la nécessité. Ells est régie par des lois, dont la principale est celle de la gravitation elle est sous l'action de forces diverses, dynamiques, mécaniques. Or, de l'aveu de tous, sous aucun rapport, en aucune manière, la matière n'est libre. Il n'y a en elle aucune ombre de liberté. La pierre est-elle libre de tomber? Un gaz est-il libre de monter ? Matière et liberté s'excluent; c'est un fait. Il en est un autre non moins certain. L'homme est libre, donc il y a en lui autre chose que la matière.

(A suivre.) L'abbé DESORGES

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS

LÉON-NICOLAS GODARD

C'est le 3 avril 1825 que naquit, à Chaumont-en-Bassigny, l'enfant auquel ses parents donnèrent les prénoms de Léon-Nicolas et qui fut l'abbé Godard. La famille dont il sortait était une de ces familles où se sont conservées, dans toute leur intégrité, les antiques traditions de foi, de piété et d'honneur chrétien. L'enfant grandit sous l'œil d'une pieuse mère, qui lui offrit toujours les plus sages leçons et les meilleurs exemples. De bonne heure, le petit Léon Saint-Jean, c'est ainsi qu'on

l'appelait, se distingua par la bonté du cœur, l'amour des pauvres, la pétulance et les saillies de l'esprit. Dès qu'on put le plier à la discipline de l'école, il fut confié, pour apprendre le français à un élève de l'école normal, et, pour apprendre son rudiment, à l'abbé Noirot, vicaire de Chaumont. Le jeune Godard entrait, en 1834, au petit séminaire ; en 1841, au grand : il fut ordonné prêtre le 3 octobre 1847. Dès 1845, pour le garder au séminaire en attendant la prêtrise, on avait créé, à son intention, un cours de géologie, puis un cours d'archéologie; en 1848, après la retraite de l'abbé Drioux, il fut appelé à la chaire d'histoire. En 1851, son humeur le portant à voyager, il visitait le littéral nord de l'Afrique ; en 1853, il était aumônier d'une colonne militaire puis premier curé de Laghouat; à plusieurs reprises il visita en voyageur érudit, non seulement l'Afrique française, mais encore l'Espagne, le Maroc, l'Egypte et l'Italie. En 1853, nous le trouvons à Rome, d'où il revient en France pour occuper cette chaire d'histoire qu'il avait précédemment abandonnée. En 1859, tourmenté de ce besoin d'action qui agite les poitrinaires, il partait comme aumônier à la campagne d'Italie. Au retour, il entrait en lice pour discuter les questions controversées relatives à l'orthodoxie des constitutions modernes; mais le succès rêvé n'ayant abouti qu'à un échec, il en reçut un contre-coup qu'il ne put supporter. L'abbé Godard mourut le 16 février 1863.

Nous devons envisager ici l'abbé Godard comme homme, comme professeur et comme auteur.

L'abbé Godard avait, au physique et au moral, dans sa complexion, quelque chose de délicat, de tendre et d'aimable. Toute sa vie, il garda, sur son visage et dans ses habitudes, quelque chose d'enfant, mêlé à quelque autre chose sentant la grandeur qui aspire à se découvrir et à s'élever. Il était difficile de le voir sans concevoir immédiatement, pour sa personne, un mélange d'affection et de respect. Mais dans l'intimité, il se soutenait mal; l'apparat tombait pour ne laisser voir que le bon garçon, le simple camarade même de ceux qui pouvaient être ses inférieurs. Non pas qu'il fut trivial ni même prosaïque : il avait toujours quelque chose d'un peu chevaleresque; mais il n'aimait pas à porter son masque de grand personnage. Dans sa démarche, il avait quelque chose de dégingandé : un de ses directeurs le comparait à un lièvre embarrassé dans un champ de pois. Dans ses rapports, il était aimant plus par nature que par vertu ; il ne lui en coûtait rien pour nouer et pour dénouer d'amicales relations. Par goût, il préférait les laiques, les visitait, les recevait, sans doute en vue de leur faire du bien, mais il y trouvait son plaisir. Nous ignorons s'il eut vraiment l'ami du cœur, lui qui compta tant d'admis. Si vous jetez un coup d'œil sur sa carrière, on croirait, en énumérant ses voyages, qu'il passa toute sa vie le bâton à la main, et, en comptant ses écrits, on croirait qu'il vécut dans un couvent de l'Ordre de Saint-Benoit. Deux apparences si contraires s'expliquent par l'antithèse qui était dans sa nature : grand amour du travail et grand amour de la promenade, l'un et l'autre satisfaits, grâce à sa facilité d'esprit sérieux sans être appliqué, et laborieux sans se tenir au travail. Du reste, pour les affaires comme pour les hommes, l'abbé Godard se prenait à tout, et se prenait parfaitement, mais ne tenait à rien. Sous l'impression du premier entraînement, il ôtait sa soutane, passait douillette et cravate noire, et, ainsi à l'aise se mettait à l'œuvre, travaillant avec obstination jusqu'à ce que l'œuvre eût pris fin. Puis, vous le voyiez passer, en soutane lustrée, badine à la main, dans un rayon de soleil dont il humait avec joie les fortifiantes senteurs. Jamais homme n'a plus aimé à vivre selon ses goûts et ses convenances. Ce n'est pas qu'il fût irrégulier, non; peut-être n'avait-il pas toute la régularité invariablement correcte, nécessaire dans une maison où l'on forme les recrues du sacerdoce; mais s'il s'amusait à causer assez avant dans la soirée tout son crime se bornait à dire ses petites heures avant minuit et à se lever trop tard pour se préparer à la sainte messe. Au demeurant, toujours prêt à rentrer ou à sortir, à s'attabler ou à flaner, à rire ou à être sérieux, grand homme et petit enfant. Je m'aperçois qu'en le peignant, j'ai abusé de l'expression *quelque chose de:* cette faute littéraire est indispensable à l'exactitude du dessin. Il y avait, dans l'abbé Godard, du *quelque chose* et du *je ne sais quoi;* mais il n'a pas eu le temps de se faire ce qu'il pouvait être. Et si, dégagé de ce mélange de jeunesse, fortifié par l'expérience, plus appliqué à la méditation pieuse, il avait pu avec le temps, parvenir où le poussaient ses qualités, il pouvait devenir un homme remarqué et d'importance.

Ç'a été la destinée de Godard comme professeur d'avoir à improviser des cours. En géologie, il eut à créer le fond et la forme de l'enseignement classique ; en archéologie, science qu'il étudiait avec un véritable goût, il dut également créer son programme et le remplir ; en histoire, pris comme à l'improviste, il fut contraint, par la nécessité d'offrir des résultats immédiats, de négliger les grandes bases de l'érudition. Au début de son enseignement, l'humble religieux qui s'appelle aujourd'hui le cardinal Pitra lui avait donné des conseils à suivre pour devenir un solide et sérieux professeur d'histoire ecclésiastique. Commencer, pour la connaissance des faits, par la lecture de Baronius; négliger tous les auteurs de seconde main, tout en se tenant au courant de

toutes les publications historiques; aller, sur toutes choses, aux sources premières, et se faire, par une étude consciencieuse, une science d'une certitude supérieure, tel était le conseil du docte Bénédictin. L'abbé Godard ne put pas d'abord construire sur d'aussi larges bases; il fut toujours un peu empêché d'y songer et par les circonstances et par ses habitudes; et je ne sais si jamais il y songea sérieusement. Par le fait, il ne lut ni Baronius, ni les Actes des saints, ni les écrits des Pères, ni même Tillemont ou Noël-Alexandre; et il est singulier qu'on ne vit jamais dans sa bibliothèque aucun grand ouvrage. Rohrbacher était en vogue, Léon Godard adopta Rohrbacher et le compléta par les monographies fort en vogue à cette époque. Avec ces matériaux de seconde ou de dixième main, il préparait sa leçon. Une simple lecture suffisait pour le mettre en possession des travaux d'autrui. Après cette lecture, il prenait, pour chaque leçon, six feuilles de grand papier et analysait sur chaque feuille une partie de sa leçon. La méthode qu'il avait adoptée, pour en rendre le débit plus facile, consistait à tout distinguer par des chiffres et à rendre tout sensible par de simples propositions. Ainsi, je suppose une leçon sur Grégoire VII. L'abbé Godard envisagera Grégoire VII comme homme, Grégoire VII comme Pape dans ses rapports avec l'Italie d'abord, ensuite avec le monde. De gros chiffres, au milieu de la page, indiqueront les trois divisions du sujet; d'autres chiffres, à gauche en marge, indiquent les subdivisions, de chaque partie; enfin, des lettres majuscules ou minuscules, mises entre parenthèses, dans le corps de chaque subdivision, pour en détailler toutes les parties. Cet agencement méthodique de chiffres romains, de chiffres arabes et de lettres, combiné avec les blancs qui séparent chaque proposition de fait et indiquent la place laissée aux développements oraux, rendait la leçon sensible à l'œil. Avec sa feuille sur la chaire, le professeur embrassait, d'un simple regard, les faits qui pouvaient défrayer un quart d'heure de parole. Après cette feuille, une autre, et ainsi de suite, de manière que le professeur, délivré de tout souci de mémoire et de toute servitude de livre, pouvait parfaitement se livrer à son enseignement.

Ces préparatifs matériels terminés, le profesfesseur concertait, par devers lui, les développements de sa leçon, et, tout en réservant, à l'improvisation, une place nécessaire, il était à peu près sûr, lorsqu'il entrait en classe, d'être également ferré à glace sur le fond des choses et sur la forme à leur donner. La leçon se donnait comme dans les Facultés de théologie. Le professeur avait une attitude noble, le geste naturel, la parole simple, aisée et facile. Une figure agréable, une voix sympathique, servant d'organe à un jugement qui savait toujours garder la mesure et motiver ses opinions, faisaient de l'abbé Godard un professeur plein d'attraits. Ses classes étaient, pour les élèves, un vrai régal; ces pauvres séminaristes, rebattus toute la semaine d'*atqui* et d'*ergo*, étaient trop heureux d'entendre une parole française et de se fortifier dans leur vocation par les grands enseignements de l'histoire.

Dans une lettre au journal catholique le *Monde* (nº du 4 janvier 1864), un des élèves de l'abbé Godard, écrit à propos de ce professeur : « On peut dire sans flatterie qu'il possédait toutes les qualités nécessaires et tous les talents désirables pour exceller dans sa profession. Une application constante à analiser les faits, afin d'en distinguer parfaitement les caractères, une ardeur infatigable à réunir les preuves érudites de ses jugements, avec cela le don enchanteur d'exposer d'une manière très-sympathique ce qu'il enseignait : tels étaient les traits de sa douce et noble physionomie. » Un peu plus loin : « Que n'eût-il pas fait, s'il eût vécu ! car il n'y avait pas d'âme plus catholique et plus française que la sienne. » En un autre endroit : « Il était difficile de voir l'abbé Godard sans l'aimer, et impossible d'avoir été son élève sans lui rester attaché. Mais, de cette affection reconnaissante à une docilité obséquieuse et sans réserve, il y a un abîme. L'abbé Godard avait eu beaucoup d'élèves, il n'avait pas de disciples par cette raison qu'il n'était ni homme à système, ni professeur à idées absolues. Personne ne lui a jamais appliqué le *Magister dixit*. Pour mon humble part, j'ai assisté à la composition de son cours d'histoire, j'ai lu d'un œil attentif toutes ses notes de professeur, j'ai encore les instructions où il me recommandait de le contrôler avec la plus entière indépendance et j'affirme que l'abbé Godard subissait autant l'ascendant qu'il l'exerçait. »

Ces citations, d'une incontestable justesse nous invitent à mettre plus en relief certains bons côtés de l'enseignement du professeur. Pour les sentiments de piété envers l'Église et de dévotion envers la Chaire apostolique, Godard suivait Rohrbacher; il s'inspirait des sentiments tout romains du séminaire et aussi de ses propres sentiments, car il était sincèrement dévoué au Saint-Siége. Il n'a jamais, j'ose le dire, ni conçu un sentiment, ni prononcé un seul mot qui put déroger à ses sentiments de dévotion pontificale. Quant à la synthèse des doctrines, il traitait de viande creuse la philosophie de l'histoire, ou, du moins certains livres qui en traitent longuement, et, sans oublier les grands principes de Bossuet et de saint Augustin, il croyait que, sur chaque question donnée, il fallait s'appliquer plutôt à acquérir une science parfaite. Par le fait, il était éclectique, et, par le grand nombre d'auteurs, dont il mettait d'ailleurs très-habilement en œuvre les recherches, je ne sais s'il ne lui arriva pas

quelquefois d'admettre des idées quasi-contraires. Quand il eut parcouru le cycle entier de l'histoire; il se trouva qu'il avait fait une mosaïque, très-riche sans doute et parfaitement réussie, mais enfin ce n'était qu'une mosaïque.

L'enseignement du professeur d'histoire se complétait, comme tous les autres, par les notes des élèves. A la fin de chaque année, l'abbé Godard faisait lithographier un abrégé de ses leçons. Les élèves d'ailleurs prenaient les développement du cours dans Alzog, Blanc, Rivaux, Drioux et plus communément dans Rohrbacher.

Les ouvrages de l'abbé Godard peuvent se classer en quatre catégories : 1° ouvrages concernant la Haute Marne; 2° ouvrages relatifs à ses voyages; 3° ouvrages concernant son professorat; 4° traduction d'ouvrages étrangers. Les ouvrages traduits sont : *La Couronne des vierges,* un Discours de Mgr Nardi *Sur les principes de* 89 ; le *Catéchisme du bon pasteur*, de John Mannock, traduit en collaboration avec l'abbé Henry, et *La sainte communion*, de John Dobrée Dalgairus, prêtre de l'Oratoire dont la traduction fut achevée et l'édition faite par l'abbé Dallet. Les ouvrages relatifs à la Haute-Marne sont : *Histoire et tableau de l'église Saint-Jean-Baptiste*, église, sépulcre, chapitre, grand-pardon et diablerie ; *Vie des saints du département de la Haute-Marne,* ou mieux des pays compris dans les limites actuelles du diocèse, car un département, comme tel, n'a pas de saints : *Journal d'une Visitandine pendant la Terreur* ou Mémoires de la sœur Gabrielle Gauchat ; *Vie abrégée de la sœur Françoise Febvre,* ancienne supérieure de la Providence de Langres; *Œuvres complètes du cardinal de la Luzerne,* en six volumes, chez Migne ; a l'abbé Godard a donné pour introduction à ses œuvres, la *Vie du cardinal duc et pair,* et une *Lettre d'un catholique* aux bourgeois de Langres, lette anonyme sous la date de Noël, à laquelle on répondit par une lettre spirituellement signée Saint-Jean. Les voyages de l'abbé Godard ont produit : *La nouvelle Eglise d'Afrique,* introduction aux œuvres pastorales de Mgr Pavy; les *Soirées algériennes*, corsaires, esclaves et martyrs de barbarie; *Le Maroc*, notes d'un voyageur *Description et histoire du Maroc,* comprenant la géographie et la statistique de ce pays d'après les renseignements les plus récents, et le tableau du règne des souverains qui l'ont gouverné depuis les temps les plus anciens jusqu'à la paix de Tétouan; *l'Espagne*, mœurs et paysages, histoire et monuments. Enfin les ouvrages relatifs au professorat sont un *Traité élémentaire d'harmonie appliquée au plein-chant*, un *Essai sur le symbolisme architectural des églises*, un *Cours d'archéologie sacrée*, en deux volumes, et *les Principes de* 89 *et la doctrine catholique,* opuscule dont la première édition fut mise à l'index, la seconde permise après révision des théologiens romains.

Outre ces ouvrages, l'abbé Godard a publié quelques articles dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont dans les *Mémoires de la Société archéologique de Langres,* la *Revue africaine,* la *Revue du mouvement catholique,* l'*Univers*, l'*Ami de la religion,* l'*Akbar,* l'*Union de la Haute-Marne* et l'*Union* de Paris. De plus, il laisse en manuscrit treize liasses concernant une *Histoire de l'Eglise d'Afrique* qu'il se proposait d'écrire en huit volumes; environ seize cents pages de notes pour son cours d'histoire, notes d'où il espérait tirer une *Histoire abrégée de l'Eglise*; et son programme lithographié, fort de cent quatre-vingt-six pages. Au total, sans compter les articles et les manuscrits, une vingtaine d'ouvrages.

(A suivre.) JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique

Chronique Hebdomadaire

Le suffrage universel jugé par Pie IX. — Projet d'un *Te Deum* universel pour le 21 juin. - Nouveau carmel à Lourdes. - Pèlerinage de saint François-de-Paule. — Pèlerinages du Très-Saint-Sacrement. — Allocation supplémentaire à quelques membres âgés du clergé. - L'instruction et la morale. - Bienfaits de la Révolution. - Lois confessionnelles en Autriche. - Concile provincial de Baltimore. — Les francs-maçons au Brésil.

Paris, 15 mai 1874.

ROME. — Nous revenons, comme nous l'avons promis, sur le discours adressé par le Saint-Père aux pèlerins de France, le 5 mai dernier, pour en citer une pensée destinée peut-être à devenir le point de départ de notre restauration sociale. Le Saint-Père, parlant de ceux qui régissent nos destinées, c'est-à-dire de l'Assemblée nationale, après avoir dit qu'il les bénissait afin qu'ils eussent la force de réprimer la licence de la presse, de procurer à l'enseignement chrétien tous les moyens possibles de se dilater de plus en plus dans toute la France, et de s'unir au Saint-Siége pour protéger les intérêts de l'Eglise, a ajouté : « Je les bénis encore afin (laissez-moi le dire), afin de les voir employés au difficile travail d'enlever, s'il est possible, ou du moins d'amoindrir une plaie horrible qui afflige la société humaine, et que l'on appelle le *suffrage universel*. Oui, c'est là une plaie destructive de l'ordre social, et qui mériterait à juste titre d'être appelée le MENSONGE UNIVERSEL. » Ce jugement sévère, mais juste, n'est pas, on le conçoit, du goût des libéraux et des radicaux, qui en prennent sujet de reprocher au Pape de s'occuper de questions politiques. Certes, il faut une rare audace pour tenir sur le Pape ces propos, quand le pouvoir civil a envahi dans tant d'empires le domaine religieux. Toute-

fois, le Pape ne dénonce ainsi le suffrage universelle à l'attention des sages législateurs, que parce que les impies s'en font une de leurs armes les plus redoutables pour combattre Dieu et son Eglise.

— Les sociétés catholiques de Rome proposent qu'à l'occasion du vingt-neuvième anniversaire de l'exaltation de Pie IX au trône pontifical, le 21 juin prochain, deux heures avant le coucher du soleil, la catholicité tout entière, s'unissant à Rome, se rassemble dans les églises pour chanter un *Te Deum* solennel. Il serait à désirer que cet appel fût connu non-seulement dans toutes les villes, mais jusque dans les plus petites paroisses de nos campagnes. L'unanimité de la prière la rendrait plus puissante auprès de Dieu, de qui seul peut venir le triomphe de l'Eglise.

France. — Le 18 avril dernier, Mgr l'évêque de Tarbes a béni la première pierre d'un couvent de Carmélites qui va s'élever à Lourdes, près de la grotte miraculeuse.

— Le jour même de la fête de saint Pie V, que Pie IX a choisi pour patron, tandis que les catholiques présents à Rome allaient offrir leurs vœux de bonne fête au vénéré Prisonnier du Vatican, la ville de Tours se donnait le spectacle d'une magnifique manifestation religieuse : environ quatre mille personnes se rendaient processionnellement au couvent du Plessis lez-Tours, fondé par saint François de Paule, afin de vénérer les lieux qu'il avait habités. Ce pèlerinage témoigne que la Touraine, après avoir restauré le culte de saint Martin, ne veut laisser dans l'oubli aucun des grands serviteurs de Dieu qui l'ont édifiée par leurs paroles, leurs vertus et leurs œuvres.

— Des *pèlerinages du Très-Saint-Sacrement*, lisons-nous dans la *Semaine religieuse de Cambrai*, vont être organisés dans tous les sanctuaires de France, favorisés d'un miracle eucharistique. Le cardinal Antonelli, ayant été informé de ce projet, écrivit, il y a quelques jours, au Comité catholique d'Avignon : « Ayant porté à la connaissance du Saint-Père cet élan de piété dont le but est de rendre gloire à la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, il a daigné bénir tous ceux qui prendront part à cette manifestation religieuse. » Cette série de pèlerinages eucharistiques a été inaugurée le lundi de Pâques, à Avignon, par les Avignonais, dans la chapelle des Pénitents gris, où le Très-Saint-Sacrement est perpétuellement exposé depuis six siècles et demi. Le lundi de la Pentecôte, la ville de Nîmes enverra dans ce même sanctuaire une députation de douze cents hommes. Les villes de Marseille, Lyon, Montpellier, Toulouse, Cette, Castres, Béziers, Tarentaise, etc., suivront cet exemple.

— M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes vient d'adresser à NN. SS. les archevêques et évêques une circulaire aux termes de laquelle une allocation supplémentaire de 100 fr. sera accordée, dans chaque diocèse, à un certain nombre de desservants âgés de cinquante à soixante ans.

— On sait que, pour tous ces messieurs de la libre-pensée, l'instruction est l'unique source de toutes les vertus, et en particulier de la moralité. S'ils étaient sincères, les chiffres qui suivent, rapportés par le *Figaro*, qui les a empruntés aux statistiques officielles, dissiperaient bien certainement leurs pernicieuses illusions. « Depuis une période de vingt ans, dit le journal que nous venons de nommer, le nombre des accusés sachant bien lire et bien écrire a augmenté de 22 pour 100 et les délits n'ont pas diminué, au contraire. Il semble qu'à mesure que l'instruction se propage, le nombre des crimes s'accroît. Ouvrez les rapports du garde des sceaux au chef de l'Etat, sur la justice criminelle. En 1866, le nombre proportionnel des accusés pour crimes et délits est de 39 pour 100 pour illettrés, et de 61 pour 100 pour les lettrés à divers dégrés.

« En d'autres termes, 25.000 individus illétrés fournissent 5 accusés.

» 25.000 individus sachant lire et écrire en donnent plus de 6,

» 25.000 individus ayant reçu une bonne instruction en donnent plus de 10. Donc, instruire n'est pas moraliser. Comme manger n'est pas se désaltérer. Le domaine de l'instruction est voisin du domaine de la morale, mais ne se confond pas avec lui. Instruire, c'est enseigner les diverses sciences humaines ; moraliser, c'est enseigner aussi, mais les vérités de la religion et les préceptes qui en découlent. Par où l'on voit qu'on peut être savant sans être moral, et moral sans être savant. Les chiffres qu'on vient de lire en sont une preuve expérimentale.

Italie. — Le correspondant florentin du *Times* auquel nous avons déjà fait un emprunt dans notre précédente chronique, continue ses intéressantes et non suspectes révélations sur la situation de l'Italie unifiée et régénérée. « Les Florentins, dit-il dans une nouvelle lettre, payent déjà une taxe immobilière s'élevant 39 pour 100 de la rente nominale de leurs maisons ; mais M. Cambray-Digny insinue clairement dans son rapport sur le budget municipal que la charge n'est pas suffisamment lourde, et que ses concitoyens devront avoir l'obligeance de voter un impôt additionnel de 10 p. 100. En somme, chaque maison devra rendre au fisc environ la moitié de son revenu. D'autre part, grâce à l'octroi municipal, les pains d'un sou se vendent maintenant deux sous, et tous les objets de première nécessité ont suivi

cette proportion. De sorte qu'un Florentin doit, avec un revenu diminué de moitié, faire face à des dépenses augmentées du double. » Bienfaits de la révolution !

AUTRICHE — Les sectaires réussissent à se forger contre l'Eglise les armes qu'ils avaient ambitionnées. L'empereur, hélas ! a sanctionné les deux premières lois confessionnelles votées par les Chambres. C'est en vain que les catholiques ont protesté, en vain que le Souverain Pontife a fait entendoe sa voix: on n'a voulu rien écouter.

Par la première de ces lois, le Concordat conclu avec le Saint-Siège en 1855 est aboli, et le pouvoir laïque se donne le droit de confirmer ou d'annuler les nominations faites par les évêques aux fonctions cléricales, d'exiger la destitution d'un ecclésiastique, de soumettre à la censure les mandements et autres actes épiscopaux, d'en arrêter la publication et d'empêcher qu'ils ne soient mis à exécution, enfin de surveiller l'administration des revenus du clergé.

La seconde loi règle ce qui concerne les corporations religieuses. Ces corporations ne peuvent s'établir sans l'approbation du Gouvernement. L'approbation est refusée à celles dont le but est contraire à l'ordre public, à la morale et aux principes d'économie politique ; elle sera révoquée si les circonstances l'exigent. L'Etat peut supprimer un ordre religieux dont quelques membres auraient commis des actes de nature à troubler ou à compromettre la tranquilité publique, ou dout les supérieurs se seraient rendus coupables d'une action criminelle ou seulement répréhensible qui serait une offense à la morale publique ou un scandale universel. — Avec des dispositions légales aussi élastiques et aussi vagues, quel ordre religieux peut être assuré de son existence ?

Il reste encore deux lois à voter et à sanctionner. L'une soumet les bénéfices ecclésiastiques à une contribution pour le fond religieux destiné à pourvoir aux besoins du culte. L'autre assure aux vieux catholiques l'existence légale, en décidant que toute religion dont le culte et la constitution n'auront rien de contraire aux lois et à la morale, sera légalement reconnue. Après le vote des deux premières lois, on peut considérer cer deux dernières comme déjà faites.

Muni de ces engins, le gouvernement de Sa Majesté Apostolique, on peut le tenir pour certain, ne tardera guère d'en faire usage. Ce n'est pas de ces lois là qu'on laisse dormir.

ETATS-UNIS. — Les derniers journaux catholiques venus d'Amérique annoncent que l'archevèque de Baltimore, Mgr Bayley, avait convoqué le onzième concile provincial de Baltimore pour le premier dimanche du mois de mai. A l'heure qu'il est, ce concile est donc ouvert. Il doit réunir les Pères des douze diocèses et du vicariat apostolique que comprend la province ecclésiastique de cette métropole. On sait que ce siège est le plus ancien des Etats-Unis, et qu'il en a été déclaré le premier par un bref de Pie IX. Les délibérations du concile de Baltimore auront donc une grande autorité et seront d'une importance majeure pour tous les catholiques des Etats-Unis.

BRÉSIL. — Dans le courant de l'année dernière l'evèque d'Olinda (Pernambuco), Mgr Vital ayant frappé d'interdit une confrérie composée en partie de francs-maçons, qui prétendaient étaler dans les cérémonies religieuses de l'Eglise les insignes de leur secte tant de fois excommuniée, la confrérie en appela au gouvernement, qui lui donna raison contre l'évêque, et somma ce dernier de lever l'interdit, ce que l'évêque refusa naturellement de faire, son devoir et sa conscience ne le lui permettant pas. Il fut donc mis en prison, et le gouvernement envoya à Rome le baron de Penedo pour décider cette affaire avec le St-Siège. Mais avant le retour de l'envoyé brésilien, qui du reste ne put obtenir du Pape un blâme pour l'évêque, Mgr Vidal s'est vu condamner, par des juges francs-maçons, *à quatre années de travaux forcés*, que l'empereur, en présence de l'exaspération populaire, a commuées en quatre années de réclusion dans une forteresse.

Comme l'empire brésilien est presque tout entier rongé par la secte, qui prétend s'afficher et dominer dans l'église, il est à craindre que les autres évêques ne subissent le sort de Mgr Vital.

Déjà, en effet, l'évêque de Para, Mgr de Macedo Costa, a été cité devant les tribunaux comme coupable du même crime que son indomptable collègue. Il devait être jugé le 28 mars dernier, et il est probable qu'il aura été condamné.

On voit que partout où triomphe la secte, ses efforts tendent au même but, la destruction de l'Eglise. Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise l'ait cent fois condamnée. L'Eglise est d'ailleurs sans crainte sur l'issue finale de la lutte; car s'il lui a été dit par son divin Fondateur qu'elle aurait toujours à combattre, il lui a été dit aussi que jamais les puissances de l'enfer ne prévaudraient contre elle.

SEMAINE DU CLERGÉ

Mois de Marie

30e INSTRUCTION

Jeudi, vingt-huitième jour de mai.

Marie. Reine des Apôtres, pendant qu'elle vécut sur la terre ; Reine des missionnaires qui continuent le rôle des Apôtres.

TEXTE.— *Regina apostolorum, ora pro nobis*, Reine des Apôtres, priez pour nous.

EXORDE.— Mes frères, vous savez tous quels saints nous appelons les Apôtres ?... Douze compagnons, que notre Seigneur avait choisis parmi ses disciples, pour les envoyer préparer à sa visite les villes et les bourgades, dans lesquelles il devait passer lui-même; il les disposait ainsi à la mission dont ils seraient chargés plus tard... Le mot *Apôtre* signifie donc un homme envoyé d'une manière spéciale pour prêcher, à ceux qui ne la connaissent pas, la divine doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ. . Il convient par excellence à saint Pierre, à saint Jacques, à saint Jean, en un mot, aux douze disciples que Notre-Seigneur Jésus Christ avait lui même désignés...Mais ce titre est également appliqué à ceux qui vont évangéliser les peuples sauvages. Saint Denis, qui le premier fit connaître le nom du Sauveur dans les pays qui composent notre France, est appelé l'Apôtre des Gaules... Saint François-Xavier, qui prêcha l'Evangile à une foule de peuples qui l'ignoraient, et convertit des royaumes entiers, est appelé l'Apôtre des Indes. Je vous donne ces explications pour mieux vous faire comprendre dans quel sens nous saluons Marie comme la *Reine des Apôtres*.

PROPOSITION ET DIVISION.— Mon intention n'est pas de vous montrer ce soir Marie élevée dans le paradis au-dessus de tous les Apôtres, et saluée par eux comme une reine toujours aimée ; non je m'arrêterai à ces deux pensées : *Premièrement*, Rapports de Marie avec les douze Apôtres pendant qu'ils vivaient sur la terre. *Secondement*, Protection que Marie a accordée à ceux qui, continuant le rôle des Apôtres, ont annoncé l'Evangile de son divin Fils aux peuples infidèles.

Première partie.— Rapports de Marie avec les Apôtres. Pendant qu'ils vécurent sur la terre, Frères bien-aimés, vous savez tous l'affection que ces disciples choisis portaient à leur Maître divin. Ils l'avaient vu guérir tant de malades, opérer tant de miracles ; ils avaient appris de lui des vérités si nouvelles et si sublimes ; enfin, il s'était montré si bon à leur égard, si indulgent pour leurs défauts, si complaisant pour les instruire, qu'ils le vénéraient non-seulement comme un roi, mais comme un Dieu... O Pierre, quand tu prononças ces paroles : «Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant », tu n'étais que l'écho fidèle de la foi qui vivait dans le cœur de tes compagnons !... Jugez déjà, mes frères, quel devait être leur respect pour la Vierge, qui miraculeusement avait mis au monde ce Christ, ce Fils de Dieu !...

Mais Jésus est remonté au ciel ; pendant quinze ans la Vierge va demeurer sur la terre... Saints Apôtres, elle sera votre conseillère, votre refuge... Quand Jésus vous annonçait son départ, la tristesse s'était emparée de vos âmes... Pour vous consoler, il vous a dit : « Je ne vous laisse pas orphelins... » Et c'était vrai ; il vous laissait sa Mère, pour vous servir de conseil, de consolation et d'appui... En effet, mes frères, avant de partir aux quatre vents du monde pour annoncer l'Evangile, tous demandent à la Mère de Jésus sa bénédiction, tous recommandent à ses ferventes prières la mission qui leur est confiée... Ont-ils un moment de découragement, c'est encore à elle qu'ils s'adressent... Saint Jacques, l'Apôtre de l'Espagne, ne compte que neuf disciples après une prédication de plusieurs mois ; le peuple refuse de l'entendre, il reste sourd à ses exhortations... *Reine des Apôtres*, accourez à son secours; pour vous, rien n'est impossible !... En effet, l'Apôtre dont l'âme est découragée aperçoit sur les tours d'une ville, qu'on appelle Saragosse, l'auguste Mère de Jésus ; elle ranime son ardeur ; elle l'assure de sa protection (1)... Saint Jacques construit l'un des premiers sanctuaires qui aient été dédiés à la Vierge ; puis, partageant les vastes provinces de l'Espagne entre ses neuf néophytes, il les envoie, au nom de Marie, annoncer l'Evangile de Jésus, et peu d'années après, c'était par milliers qu'on comptait les nouveaux convertis !...

Frères bien-aimés, nous ignorons ce qui se passa dans les contrées évangélisées par les autres Apôtres ; mais un fait certain, c'est que tous durent aux conseils et aux prières de Marie le succès de leurs prédications !... Aussi, qu'il était grand, l'amour qu'ils portaient à cette Vierge bénie ! Réunis miraculeusement de tous les coins

(1) Cf. Surius, *Vita sancti Jacobi.*

du monde, ils assistent à ses derniers moments, recueillent ses dernières paroles, reçoivent sa bénédiction suprême (1)... Calmez votre douleur, disciples bien-aimés ; du haut du ciel aussi Marie bénira vos efforts ; son Fils l'a nommée votre Reine, et c'est pour l'éternité. *Regina Apostorum*, *Reine des Apôtres*.

Seconde partie. — J'ai ajouté, mes frères, que Marie était également la Reine des successeurs des Apôtres, de ces missionnaires zélés, qui ont continué, qui continuent encore aujourd'hui l'œuvre des Apôtres ; c'est en elle, en effet, que ces cœurs généreux et dévoués mettent toute leur confiance ; c'est de sa puissante protection qu'ils attendent le succès de leurs efforts. Saint François-Xavier, l'apôtre des Indes, ne manquait jamais de consacrer à la sainte Vierge les nouveaux pays dans lesquels il pénétrait... Saint Vincent Ferrier commençait toujours ses instructions par une invocation à Marie... Et de nos jours encore tous ces prêtres zélés, qui abandonnant généreusement leur patrie, vont prêcher l'Evangile aux peuples qui sont encore païens, ne manquent jamais de prier cette auguste Vierge de bénir leurs efforts ; aussi, que de fois les *Annales de la Propagation de la Foi* ne nous racontent-elles pas des conversions obtenues par l'intercession de cette puissante Reine des Apôtres !

Ici, mes frères, je pourrais vous citer une foule d'exemples, prouvant que les apôtres et les missionnaires de tous les temps ont toujours considéré Marie comme leur Reine... Un seul suffira pour vous montrer quels sentiments les animaient tous... Saint Léonard de Port-Maurice, que saint Alphonse de Liguori appelait le grand apôtre, le grand missionnaire de son siècle, avait pour la sainte Vierge la dévotion la plus tendre. Ecoutez comme il en parlait : « Marie, s'écriait-il, c'est notre Reine, c'est notre bienfaitrice. Quant à moi, lorsque je considère les grâces que j'ai reçues par son intercession, savez-vous à quoi je me compare ?... Permettez moi de le déclarer ici publiquement à la gloire de mon auguste Souveraine... Je me compare à l'un de ces sanctuaires où l'on vénère quelque image miraculeuse de la Vierge, et dont les murs sont tapissés d'*ex-voto* avec cette inscription mille fois répétée : *Pour une faveur de Marie*... Je crois voir, en effet, gravée sur toutes les parties de mon être cette parole : *Faveur obtenue par Marie.* Cette santé d'esprit dont je jouis, ce ministère divin que je remplis, ce saint habit que je porte : *Faveur de Marie.* Chaque bonne pensée, chaque bonne volonté, chaque bon sentiment de mon cœur. *Faveur de Marie:* Lisez, lisez : vous verrez ces paroles écrites sur moi, depuis la tête jusqu'aux pieds, sur mon corps et dans mon âme : *Faveur de Marie.* Qu'elle soit donc bénie à jamais ma généreuse bienfaitrice !... » Aussi, mes frères, avec quel enthousiasme il prêchait les grandeurs de Marie, avec quelle ardeur il recommandait à ses auditeurs la dévotion envers cette Reine bien-aimée !... Les conversions qu'il obtenait étaient innombrables ; il les attribuait toutes à la *Reine des Apôtres*... Ce que ne peuvent, disait-il, la frayeur de l'enfer et du jugement, ni les autres sujets les plus terribles, je l'obtiens par le sermon sur notre bonne Mère (1)... » Eh bien, mes frères, les sentiments qui animaient ce grand saint sont ceux qui ont animé tous les hommes véritablement apostoliques ; oui, tous ont aimé à saluer la sainte Vierge comme leur Reine : *Regina Apostolorum*, *Reine des Apôtres*.

PÉRORAISON. — Un saint, qui naquit et vécut en France, qui convertit des milliers de personnes, et qu'on appelle l'apôtre des Cévennes, c'est saint François Régis... Comme les Apôtres, comme nos saints missionnaires, il avait la dévotion la plus tendre pour la sainte Vierge. Aussi à la dernière heure de sa vie, cette divine Mère de Jésus daigna lui apparaître... Couché sur le grabat où il allait expirer, ceux qui l'entouraient lui disaient : « Père, vous allez mourir ; vous êtes bien jeune (il avait quarante-quatre ans), offrez votre sacrifice au bon Dieu. » Il leur répondait avec enthousiasme : « Ah, mes frères, quel bonheur ! comme je meurs content !... Je vois Jésus et Marie qui daignent venir à ma rencontre... » Alors croisant les mains il ajoutait : « Jésus, mon Sauveur, je vous recommande mon âme, je la remets entre vos mains... » Puis il expirait... Frères bien-aimés, vous avez bien compris. Jésus et Marie lui apparurent !... Marie, la *Reine des Apôtres*, avait pris ce saint missionnaire sous sa protection spéciale ; elle ne pouvait pas l'abandonner au moment de sa mort !... O *Reine des Apôtres*, puissions-nous aussi avoir un jour ce même bonheur d'être consolés, soutenus et fortifiés par vous à l'heure de notre trépas, c'est la grâce que nous vous demandons, daignez nous l'accorder. *Regina Apostolorum, ora pro nobis. Reine des Apôtres, priez pour nous.* Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

(1) Cf. Poiré, *Triple couronne*, Miéckow, *passim*.

(1) Voir la *Vie de saint Léonard de Port-Maurice*, par Salvator d'Orméa, *passim*.

Mois de Marie

31e INSTRUCTION

Vendredi, vingt-neuvième jour de mai.

Marie, Reine des martyrs, par sa foi, par les douleurs qu'elle a endurées.

TEXTE. — *Regina martyrum, ora pro nobis.* Reine des martyrs, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, on raconte qu'une mère qui avait perdu son fils unique, un jeune homme de grande espérance, était inconsolable de cette perte... Sa douleur, comme celle de Rachel pleurant ses enfants, ne voulait recevoir aucun adoucissement; son confesseur essayait vainement de faire couler le baume de la résignation dans son âme!...«Pauvre mère, lui disait il, oui, vous êtes cruellement éprouvée; mais réveillez votre foi, rappellez-vous l'exemple des saints: le saint patriarche Abraham n'avait également qu'un tils tendrement aimé, qui devait être l'héritier des promesses que Dieu lui avait faites. Tout à coup, il reçoit l'ordre d'aller immoler lui-même de sa propre main ce tils chéri; voyez qu'elle fut sa foi, son obéissance. Il n'hésite pas, il part avec Isaac, emportant le bois nécessaire au sacrifice et le glaive qui devait égorger la victime. Que sa foi, que sa soumission soit le modèle de la vôtre!... — Hélas! répondit en soupirant cette mère désolée, Dieu a pu commander ce sacrifice à Abraham mais il ne l'eût jamais commandé à une mère...» Elle voulait dire par là qu'il y avait dans le cœur des mères trop de tendresse, trop d'affection pour que Dieu pût réclamer d'elles un tel sacrifice...

Proposition et division. — Cette femme se trompait, mes frères, car ce sacrifice, Dieu l'a exigé de la Mère la plus tendre, la plus aimante qui fût jamais, de celle que nous saluons comme la *Reine des martyrs*. Je veux vous montrer ce soir que Marie est la *Reine des martyrs, premièrement* par sa foi vive; *secondement*, par les douleurs qu'elle a endurées.

Première partie. — Que veut dire le mot martyr? Il signifie témoin, et ce nom glorieux est donné particulièrement aux saints qui ont versé leur sang pour affirmer la vérité de nos saintes croyances.

La vertu qui brillait surtout dans les martyrs, c'était la foi, mais une foi forte, énergique...... Reniez le Christ, leur disait-on, et ils refusaient. En vain l'on employait les promesses et les menaces pour les ébranler; vainement l'on étalait sous leurs yeux tous les instruments de tortures. «Frappe, bourreau, disait le martyr au persécuteur, je crois à Jésus-Christ, je crois à sa divinité je crois à ses promesses: rien n'arrachera cette foi de mon cœur..» Et les persécuteurs inventaient des supplices inouïs dont la seule pensée fait frissoner d'horreur.... Mais le martyr souriait au milieu des tourments, il donnait généreusement sa vie; comme saint Étienne, il voyait les cieux ouverts et Jésus-Christ prêt à recevoir son âme. O saints martyrs de tout âge, de tout sexe, de toute condition, que votre foi fut vive, puisque pour la conserver vous n'avez pas hésité à sacrifier votre vie! Ah! mes frères, que la foi chez Marie fut incomparablement et plus vive et plus forte!.... Dieu tout-puissant, vous vous êtes plu à éprouver cette foi!... O Marie, en voyant votre Fils naître si pauvre, en considérant ce jeune ouvrier qui travaille à côté de saint Joseph, votre foi ne chancelle pas; vous affirmez qu'il est Dieu!... C'est bien... Mais quand vous l'avez contemplé, cloué sur la croix, rendant le dernier soupir entre deux larrons, quand votre cœur était si cruellement déchiré, votre foi n'a-t-elle point été ébranlée ?... Avez-vous toujours cru que c'était le Fils de Dieu?,.. Ah! frères bien-aimés, quelle vivacité dans la foi de Marie, quelle ferveur dans ses adorations, alors même qu'elle était le plus cruellement éprouvée!...

Seconde partie. — Reine des martyrs par sa foi, la sainte Vierge l'est aussi par les douleurs qu'elles a ressenties. Sans doute, mes frères, les tortures endurées par les saint martyrs furent atroces; cependant, d'après l'enseignement de l'Eglise et des saints, ils ne sont pas comparables aux douleurs de la sainte Vierge... Les tourments les plus cruels infligés aux corps des martyrs sont légers ou ne peuvent êtres comparés à vos souffrances, ô sainte Mère de Jésus, car leur immensité a transpercé le plus profond, le plus intime de votre cœur si doux!... Inutile d'insister sur ce point. Pendant que Notre-Seigneur était attaché à la croix, sa Mère était là à ses côtés, triste, désolée, versant des larmes car un glaive de douleur transperçait son âme. *Stabat mater dolorosa.* Quel tableau, chrétiens, quelle source intarissable de réflexions pour un cœur pieux dans ces quelques mots!.-.

La Mère de Jésus, la femme incomparable, la Vierge très-pure et immaculée. Celle qui avait élevé le Sauveur avec tant d'amour et de tendresse. Celle qui l'aimait plus que sa vie était là debout à l'heure de sa cruelle agonie, elle entendait tout, elle voyait tout, aucune des circonstances de cette cruelle Passion ne lui était cachée!...

Elle entendait les hurlements, les railleries, les blasphèmes, les insultes prodiguées à l'illustre Victime par les Juifs et les bourreaux!.. Elle voyait leur fureur et leur rage; elle contemplait ce sang qui coulait jusqu'à terre; elle suivait, minute par minute, les ravages de la douleur sur le corps de son Fils; elle écoutait les battements de son cœur; elle voyait la mort, et quelle mort, grand Dieu! l'envahir peu à peu!... Mère bénie, oh! qu'elle fut triste, affligée, en voyant les souffrances de son Fils!... Quel océan d'amertume inonda son âme!... Quel cœur serait assez dur pour contempler sans émotion la Mère de Jésus dans ces lugubres circonstances!... Qui pourrait ne pas tressaillir de douleur et d'amour en vous voyant pieuse Marie, comme suspendue à la croix de votre Fils!...

Vous avez vu, chrétiens, peut-être avez-vous éprouvé vous-mêmes de ces deuils terribles, de

ces pertes inconsolables, de ces séparations cruelles, telles que la mort en produit... Vous avez pleuré, vous vous êtes attendris, vos larmes se sont mêlées à celles de ces parents désolés qui conduisaient un être chéri vers la tombe!... Eh bien, voyez aujourd'hui, considérez!... Voici le meilleur des fils, un Fils qui est tout pour sa Mère. Pauvre Mère, elle n'a plus saint Joseph pour se consoler, son Fils était son soutien, son bonheur, son amour et sa vie... Elle l'aimait!... Est-il besoin de le dire, les anges et les séraphins aiment moins dans le ciel que Marie n'a aimé sur la terre!... Or, elle le voit souffrir sans pouvoir le soulager; elle le voit suspendu par quatre clous à un infâme gibet; elle le voit mourir sans pouvoir lui serrer les mains, soutenir sa tête languissante dans ses bras: il ne lui est pas même permis de lui donner un dernier baiser!... Elle boit jusqu'à la lie le calice des douleurs... O vous, si sensibles aux peines, aux douleurs des autres, serez-vous insensibles aux douleurs, aux chagrins de cette Mère affligée? O Marie, source d'amour, faites-nous comprendre la grandeur de vos douleurs, obtenez-nous la grâce de compâtir à vos peines et de pleurer avec vous!...

Péroraison. — Frères bien-aimés, oui, vous m'avez compris.., Si les saints et les saintes que nous honorons comme martyrs ont brillé par leur foi, la sainte Vierge est saluée à juste titre comme leur *Reine,* parce que sa foi fut incomparablement plus grande que celle de tous les martyrs réunis... Si nous appelons martyrs ceux qui, pour rester fidèles à Dieu, ont souffert les douleurs les plus vives, les supplices les plus cruels, à ce titre encore, Marie est leur *Reine.* Son martyre fut plus long; il commença à Bethléem pour s'achever au Calvaire... Ses souffrances furent plus grandes; le sang qui coula le jour de la Circoncision, comme celui qui ruisselait le long de la croix, c'était le sang le plus pur de son cœur... O Jésus, ô Roi des martyrs, comme votre divine Mère vous aimait, comme son âme a partagé toutes vos souffrances!... Puissions-nous bien comprendre que ce sont nos péchés qui sont la cause de ces douleurs, et les regretter de toute notre âme!... *Reine des martyrs,* daignez nous obtenir cette grâce. *Regina martyrum, ora pro nobis.* Ainsi soit il.

L'abbé Lobry

Mois de Marie

32e instruction

Samedi, trentième jour de mai.

Marie, modèle des Vierges; leur soutien.

Texte. — *Regina virginum, ora pro nobis.* Reine des vierges, priez pour nous.

Exorde. — Mes frères, ai-je besoin de vous dire qu'il est des fleurs tellement délicates qu'on ne saurait les cultiver en pleine terre; elles réclament des soins particuliers, une température toujours égale... N'allez pas les exposer au froid, elles ne pourraient s'épanouir; évitez également la trop grande chaleur qui flétrirait leur éclat... Ces fleurs qui demandent tant de soins sont l'image de la virginité... Cette belle vertu ne peut fleurir dans ce bas monde qu'à l'aide de soins constants et de précautions extraordinaires. Sans la prière, sans la piété, elle ne peut s'épanouir, le cœur devient trop froid pour faire à Dieu les sacrifices qu'elle demande... Au milieu des joies, des séductions de cette vie, si l'on ne sait pas préserver son âme de l'atteinte des passions, cette belle fleur sera bientôt flétrie. Les plantes délicates, dont je parlais, réclament un terrain spécial, puis un abri qui les sauvegarde.. La pureté virginale demande également pour s'épanouir dans toute sa beauté la réception fréquente de la sainte communion, là sont les sucs qui la nourissent. L'abri qui la protège, ah! vous l'avez deviné, c'est une tendre dévotion envers celle que nous saluons ce soir comme la *Reine des vierges. Regina virginum.*

Proposition et Division. — Douce Vierge Marie, bonne Mère de notre divin Sauveur, comme vous méritez bien ce titre, comme vous êtes bien la patronne et la reine de toutes les âmes virginales! *Premièrement,* pendant votre vie vous avez été leur modèle, et en *second lieu,* depuis que vous êtes au ciel, vous devenez leur soutien...

Première partie.—Frères bien-aimés, la chasteté est un devoir pour tout chrétien... Même pour les personnes mariées, il y a une chasteté nécessaire pour se sanctifier dans la condition qu'elles ont embrassée. Faut-il ajouter que cette vertu consiste pour ceux et celles qui sont entrés dans l'état de mariage à éviter certains excès, à se rappeler la présence de Dieu, en un mot, à se souvenir qu'ils sont chétiens...

Mais il s'agit ici d'une vertu plus élevée. Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son Evangile recommande la virginité comme une chose très-parfaite, pourtant il ajoute que tout le monde n'est pas appelé à cette perfection. L'apôtre saint Paul, fidèle écho du divin Maitre, dit également: « Je voudrais que tous vous donniez votre cœur entièrement à Dieu, que vous fussiez débarrassés et des soins du ménage et des soucis qu'entraine l'éducation des enfants; la virginité, c'est l'état le plus parfait;... cependant, ajoute t-il, on peut aussi se sanctifier en vivant chrétiennement dans l'etat du mariage...»

Et vous, qu'allez-vous nous dire, apôtre bien-aimé? Vos yeux sont fixés au ciel, et, à cause de votre pureté, Jésus vous a révélé des vérités su-

blimes. « J'entrevois, nous dit-il, une foule d'âmes plus rapprochées du Sauveur, l'accompagnant partout comme une garde d'honneur. — Saint Apôtre, quels sont donc ces privilégiés ? — Ceux et celles qui triomphent de la plus redoutable passion et qui ont su se garder purs et conserver la virginité !...

Ah ! mes frères, cette pureté intacte, avant l'auguste Vierge Marie, elle n'était pas connue ; on ne soupçonnait pas même le mérite qu'elle pouvait avoir... Vierge sainte, vous paraissez, et tout à coup se révèle aux yeux du monde surpris le mérite, la valeur de cette perle nouvelle... Qui eût dit, chrétiens, il y a cent ans seulement, le rôle important que la vapeur jouerait dans l'industrie... Nos aïeux ont-ils soupçonnés ces fortes machines où l'eau bouillante dirige les usines, et ces chaudières entraînant sur nos chemins de fer avec tant de rapidité ces lourds et nombreux chariots... Honneur à ceux qui firent cette découverte ; ils ont des statues dans les lieux qui les ont vu naître !... Vierge sainte, honneur à vous aussi, vous avez découvert et révélé au monde la sainte virginité. Cette belle et douce vertu dérobée au ciel, c'est elle qui donne aux Apôtres leur zèle, aux martyrs leur courage, aux confesseurs leurs vertus, à tant de saints et de saintes leur plus brillante auréole. Fleur bénie, c'est vous, ô Reine des vierges, qui l'avez plantée dans la sainte Eglise catholique ; c'est le seul terrain où elle croît... Païens et protestants, non, vous ne connaissez pas et vous n'avez jamais connu cette belle vertu. Merci, ô Mère très-pure, de ce que vous avez daigné la révéler au monde !...

Seconde partie. — Frères bien aimés, l'éloge de cette vertu serait intarissable. J'ai à peine parlé de la sainte Vierge ; cependant vous avez compris et vous savez bien d'ailleurs, qu'elle est le modèle des vierges. Il me reste à vous montrer, en peu de mots, quel est le soutien de tous ceux qui, à son exemple, ont pris la résolution de pratiquer cette céleste vertu. Ici, que de noms je pourrais vous citer...

C'est sainte Valérie, sainte Agathe, sainte Victoire et tant d'autres, qui, aidées de la protection de l'auguste Marie, subissent les plus affreux tourments pour conserver intacte la sainte vertu de pureté... Voyez-vous ce jeune homme enfermé dans un château, un jour il deviendra l'illustre saint Thomas d'Aquin. Il veut entrer en religion, devant Jésus, devant Marie, il a promis de garder le sainte virginité, sera-t il fidèle à son serment ?... Quelle rude tentation l'enfer lui prépare ! Ses frères, irrités de sa résolution, envoient une courtisane qui cherche à le séduire... Bon jeune homme, qu'allez-vous faire ? Ce qu'il va faire ?... Il se recommande à la Vierge Marie ; puis saisissant au foyer un tisson allumé, il poursuit cette femme effrontée et l'oblige à s'enfuir...

Voulez-vous encore un exemple au moins aussi frappant, prenons celui de sainte Euphémie. C'était une noble vierge issue d'une illustre famille ; jeune encore, éclairée par l'exemple de la divine Mère de Jésus, elle a promis de conserver intact le trésor de la virginité. Mais un homme vicieux veut l'épouser, son père, pour obtenir la paix et éviter le pillage de ses biens est contraint de consentir... *Reine des Vierges*, que fera donc cette jeune fille qui s'est mise sous votre protection ?... Violera-t-elle ses serments ? Sera-t-elle infidèle à ses vœux ? Non, mes frères, elle saisit un rasoir, se mutile le visage... Ainsi défigurée, elle échappe au mariage que son père avait projeté... Oui, mais son père irrité la donne comme servante à un fermier qui l'accable de coups et de mauvais traitements... Sept ans s'écoulèrent pour sainte Euphémie dans cette triste position ; puis, un jour de Noël, Marie daigna lui apparaître environnée d'un grand nombre de vierges et brillant d'un splendide éclat... O miracle ! elle lui rendit sa beauté première ; elle fit plus encore, elle convertit son père qui, frappé de ce prodige, bâtit sur le lieu même un monastère de religieuses (1)...

Péroraison. — Frères bien-aimés, oui, Marie est bien la *Reine des Vierges*, oui, divine Mère de Jésus, la première vous avez révélé à la terre le mérite de cette noble et sublime vertu de la virginité. Soyez-en à jamais bénie et glorifiée... Grâces à vous, cette fleur céleste s'épanouit toujours féconde dans le sein de la sainte Eglise catholique. Que d'âmes généreuses ont suivi votre exemple !... Auguste épouse du Saint Esprit, que de cœurs ont été attirés et séduits par l'odeur de vos parfums !... Inspirez-nous aussi, ô Vierge sainte, un véritable amour pour la pureté ; faites que nous soyons toujours chastes dans nos pensées, réservés dans nos paroles, irrépréhensibles dans nos actions, c'est la grâce que nous vous demandons, ô *Reine des Vierges. Regina Virginum, ora pro nobis.* Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry.

Mois de Marie

33e instruction.

Dimanche, 31 mai, clôture du mois de Marie.

Marie, reine de tous les saints ; reine et mère de tous les chrétiens.

Texte. — *Regina sanctorum omnium, ora pro nobis.* Reine de tous les saints, priez pour nous.

Exorde. — Frères bien aimés, nous voici arrivés à la fin de ce beau mois consacré à Marie. Fidèles pieux, qui suiviez avec tant d'exactitude

(1) Cf. Surius et Miéckow.

nos exercices du soir, il vous a paru court. Chaque jour, nous avons parlé de cette auguste Reine du ciel, et cependant à peine avons nous effleuré son éloge... Mère bénie de Jésus, oh ! que de louanges encore on pourrait vous donner !... Mon Dieu, faites-nous donc la grâce à tous de la voir, de la louer, de la bénir pendant l'éternité, comme la bénissent vos anges !... Un jour, une peste terrible désolait la ville de Rome. C'était un spectacle effrayant ; le nombre des vivants suffisait à peine à ensevelir les morts, Saint-Grégoire le Grand, l'un des papes les plus illustres, était alors sur le siège de saint Pierre. Emu de pitié pour les misères de son peuple, et plein de confiance en la Vierge Marie, il ordonna des prières publiques et fit faire de solennelles processions. Ce ne fut pas en vain. Au bout de la neuvaine, le saint Pontife aperçut un ange remettant le glaive de la vengeance divine dans le fourreau ; puis, d'autres esprits célestes, bénissant la miséricorde de Dieu, chantaient : « Reine des cieux, réjouissez vous, car le Fils que vous avez mérité de donner au monde, est ressuscité comme il l'avait promis. » C'est, mes frères, l'origine de cette belle prière que nous chantons pendant le temps pascal : *Regina cœli, lætare.* On raconta que le saint Pontife y ajouta seulement ces paroles : *Ora pro nobis Deum.* Priez Dieu pour nous (1). Le fléau cessa, et à la désolation succéda l'allégresse.

Proposition et division. — Je voudrais, mes frères, vous montrer que, quand nous saluons la sainte Vierge comme *Reine de tous les saints*, nous ne faisons que répéter les éloges que lui donnent là-haut les anges. Mais non ! Disons plutôt : *premièrement*, que Marie est la Reine de tous les saints ; *secondement*, que pour nous elle est à la fois une Reine et une Mère.

Première partie. — Marie *Reine de tous les saints*. O puissante Mère du Fils de Dieu, faites-moi donc la grâce de bien faire comprendre à tous ces fidèles qui m'entourent, vos grandeurs, votre sublimité, telles que je les comprends. Frères bien-aimés, quand nous parlons de cette Reine du paradis, il faut toujours vous répéter : beauté, splendeur, magnificence, miséricorde, amour, gloire, ce sont toujours les mots qui reviennent sur nos lèvres ; et avec toutes ces expressions, les plus riches peut être, que possède le langage des hommes, nous n'avons rien dit. Non, mes bons amis, j'en jure sur l'amour que mérite la Mère bien-aimée de notre divin Sauveur, nous n'avons pas une idée de ce qu'est la *Reine de tous les saints.* Sainte Eglise de Dieu, que de choses vous avez renfermées sous cette invocation !... *Reine de tous les saints !...*

Voyez-vous là-haut, dans les profondeurs les plus élevées du paradis, tout près du Trône de l'auguste Trinité, sereine, calme, majestueuse, et surtout miséricordieuse et bonne une Reine assise sur un trône ?... Séraphins, anges et archanges, comme vous vous inclinez devant elle ?... Oh ! vénérez-la, je vous en prie ?... Frères bien aimés, ai je besoin de le redire ? C'est leur Reine... Saint patriarches et saints prophètes, vos yeux se fixent amoureusement sur elle. C'est bien la Vierge que vous aviez prédite, cette fleur qui devait sortir de l'arbre de Jessé ! Ah ! vous vous agenouillez devant elle ! Soyez bénis !... Apôtres, saint Pierre, saint Jacques, saint Jean, quel bonheur pour vous tous de la revoir au ciel !... Elle fut si bonne pour vous ! Vous êtes heureux de la retrouver pour souveraine... Et vous, saints martyrs, vous venez balancer vos palmes devant elle. Elle est donc aussi votre Reine !... Frères bien-aimés, est-ce qu'on peut être sauvé sans la proposition de Marie ? Ah ? ce courage, cette énergie qu'ont eus les martyrs au milieu des tortures les plus cruelles, c'est une grâce que leur a valu Marie, par les mérites de son divin Fils... Mais que font donc, près de son trône, ces personnages vénérables ?... Ce sont les saints confesseurs. Augustin, Ambroise, Chrysostome, saint Basile, saint Bernard, saint Thomas, une foule d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Ils la remercient des lumières qu'elle leur a données, des faveurs qu'elle leur a obtenues... O Jésus! qu'elle est belle, la Vierge Marie ! Comme vous avez glorifié votre Mère !...

Mais quelle est cette troupe blanche qui s'avance ? On dirait une multitude immense de jeunes filles se préparant à leur première communion ! Quelle beauté, quelle fraicheur dans le voile qui leur sert de parure !... Serait-ce vous, ô sainte Therèse, ô sainte Claire, ô vierges qui avez marché sur les traces de Marie ? Oui, frères bien-aimés, les voyez-vous, le lys de la virginité à la main s'agenouillant devant le trône de Marie! O ma Reine, ô ma Mère, ô la plus douce joie de mon âme ! quel bonheur j'éprouve à penser que vous êtes la Reine du paradis, que tous les saints s'inclinent devant votre trône auguste! Oui, saluez-la tous, oui, bénissez-la de toute votre âme, patriarches, apôtres, saints de toutes les conditions et de tous les âges !... Elle est votre souveraine ! Une pareille chose ne s'est jamais vue, ne se verra jamais !... *Reine de tous les saints*, que le Paradis vous bénisse donc pendant l'éternité ! Mais vous êtes miséricordieuse, daignez intercéder pour nous. *Regina sanctorum omnium, ora pro nobis.*

Seconde partie. — Frères bien-aimés, oui, je le disais, quand on parle de la Vierge Marie, ce sujet est inépuisable. J'aurais pu, en vous parlant des saints, me servir d'une comparaison, la voici. Au premier jour de l'an chez les rois (quand un Etat possède un roi), chaque classe de fonction-

(1) Cf. Mansi. Vincent de Beauvais. Metckow. etc.

naires se présente tour à tour pour offrir ses hommages, et si l'accueil a été bienveillant, chacun se retire content et satisfait. Ainsi, pendant l'éternité, le paradis tout entier se présentera devant Marie, et tous seront contents et satisfaits. Mais je voudrais vous montrer que c'est pour nous, qui vivons encore sur cette terre. la *Reine de tous les Saints*. Pour nous, elle a un double titre, elle est Reine, elle est Mère.

Elle est Reine. Frères bien-aimés, si vous savez encore votre catéchisme si vous avez conservé un souvenir des instructions qui vous furent données lorsqu'on vous préparait à votre première communion, ah! vous savez bien ce qu'est pour vous la divine Mère de Jésus! Reine trois fois sacrée et par son immaculée conception, et par les vertus qu'elle a pratiquées, et par les douleurs qu'elle souffrit pour noûs pauvres pécheurs, lorsque son divin Fils expira sur le calvaire. Donc, respect pour elle! Amour, vénération à toujours pour cette Auguste Reine!... Que son image, comme celle de son divin Fils, occupe pour nous une place d'honneur!... Quoi! nous sommes chrétiens, et nous n'aurions pas dans nos maisons une image de la sainte Vierge, sur laquelle nos yeux se reposeraient avec amour! Ah! frères bien-aimés, je vous en conjure, donnez à celle qui est votre Reine ce témoignage de respect...

Si, au titre de Reine. vous préférez celui de Mère, je vous dirai aussi qu'elle est votre Mère et que. de même que vous conserveriez précieusement un portrait qui vous rappellerait le souvenir de vos mères, de même aussi vous devez garder avec amour ce qui peut vous rappeler le souvenir de cette Mère bénie que nous avons au ciel,.. Une mère. c'est si bon, c'est si indulgent puis, quand elle est dévouée, elle a tant de puissance sur le cœur de son enfant!. Ecoutez une histoire elle vous montrera la puissance de Marie sur le cœur de son fils. Puisse-t-elle aussi vous dérminer tous à mettre en elle votre confiance!.

Un Romain jeune encore. s'était distingué par sa bravoure; il avait sauvé l'armée, pris une ville célèbre alors, qu'on appelait Corioles, de là le nom de Coriolan sous lequel il est plus connu dans l'histoire. Après mille services rendus à sa patrie, il fut obliger de l'abandonner pour éviter une condamnation qu'il n'avait point méritée. Il part. mais en quittant sa ville natale, furieux et ne respirant que la vengeance, il se retourne vers cette cité qui l'a proscrit, étendant le bras: « Tu me reverras, dit-il, je rentrerai dans tes murs, mais à la tête d'une armée ennemie. » Il dit, se rend chez les ennemis de sa patrie, on le nomme général, il gagne trois batailles sur ses concitoyens et vient assiéger cette ville de Rome qui l'avait banni. Tout était dans la consternation; on envoie, pour apaiser le vainqueur, les premiers magistrats de la ville : il refuse de les accueillir. Les prêtres se présentent : ils ne sont pas reçus. Que faire? Plus de ressources, la ville sera pillée: il a promis à ses soldats de la saccager. Eh bien non! La mère de cet homme vivait encore. Dans ce péril extrême, couverte de longs habits de deuil, elle va trouver son fils. lui demande grâce pour l'injustice dont il a été victime et cet homme farouche, ce guerrier irrité tombe en pleurant dans les bras de sa mère; il ne peut résister à ses prières, il pardonne à son ingrate patrie!...

Frères bien-aimés je vous ai dit que la *Reine de tous les Saints* était notre Mère. Par le baptême, nous appartenons à son Fils. Tant de fois au sacrement de pénitence, il nous a pardonné nos fautes! Et cependant par le péché nous le chassons, nous le bannissons de notre âme. Irrité et terrible par sa justice il va nous livrer à Satan dont nous sommes devenus les esclaves. Sainte Eglise catholiqne, par vos prières de chaque jour, vous intercédez pour ce pécheur. Non, il est trop coupable. Jésus détourne la terre. Ange gardien, venez donc prier pour cette pauvre âme. Il le fait mes frères; mais son intercession n'est pas assez puissante!... O Mère de Jésus, ô notre Mère à tous, nous n'avons plus qu'un seul moyen de salut : Allez trouver votre Fils et demandez-lui notre pardon. Elle se présente. mes frères. elle demande, elle est exaucée!... Pauvres pécheurs si le bon Dieu nous attend depuis si longtemps, sachons donc au moins à qui nous sommes redevables d'une telle faveur!

Vous me direz peut être : mais je ne l'ai pas priée!...Tant pis pour vous; mais ne croyez pas. parce que vous êtes un impie ou un ingrat, que vous ne soyez pas redevables à la sainte Vierge de beaucoup de faveurs. Une mère n'abandonne pas son enfant malade; sans qu'il le demande, elle recourt au médecin et procure à ce fils qu'elle aime les secours dont il a besoin. Ainsi fait la Vierge Marie...

Péroraison. — Frères bien-aimés, comme je désire, en terminant ce beau mois de Marie vous inspirer à tous une tendre dévotion pour cette auguste Reine! Aimez-là, je vous en prie; ayez pour elle du respect, de la vénération; ne passez pas un jour sans lui adresser une invocation, si courte qu'elle soit. Un verre d'eau donné à un pauvre au nom de Jésus ne reste pas sans récompense; une prière adressée à Marie, soyez-en sûrs, ne restera pas non plus sans recevoir sa récompense. O Marie, ô la joie des âmes. l'amour des cœurs pieux, la gloire, le soutien de l'Eglise, la perle du paradis; ô douce Reine, divine Mère de Jésus, puissent toutes les générations vous louer et vous bénir à jamais! *Reine de tous les Saints*, que la terre lutte avec le ciel pour vous rendre le plus d'hommages possible! Venez, vielllard, incliner vos cheveux blancs devant elle, dites-lui :

Reine, je vous salue!... Venez, mère de famille, la vénérer et l'invoquer, dites-lui : Reine, je me recommande à vous!... Venez, jeunes filles pieuses, enfants qui vous préparez à la première communion, venez vous agenouiller à ses pieds et lui dire : Reine du ciel, vous êtes notre soutien, notre consolation, notre espérance. Ah! mes frères, mes amis, ne formons tous ensemble autour d'elle qu'un cœur et qu'une âme. O divine Mère de Dieu, délices du ciel, splendide joyau du paradis, oui, à vous nos cœurs, nos âmes, à vous nos pensées, nos vœux, notre affection, à vous tous les battements de nos poitrines dans le temps et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.

Sermon pour la Fête-Dieu

Ego sum panis vitæ.
Je suis le pain de vie.
(Joan., VI, 35.)

Dieu seul, mes frères, trouve un langage propre à révéler ses pensées; et ce n'est vraiment que dans les paroles de Dieu qu'il faut chercher le sens précis et la compréhension des divins mystères. Si ma pensée émue m'arrête devant l'image de la croix; si je sens toutes mes facultés bouleversées par le souvenir d'un Dieu qui meurt sur un gibet, je demeure écrasé par le poids de ce dogme incompréhensible jusqu'à ce que Dieu jette une parole au milieu de mes incertitudes et me dise: *Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum, non pereat sed habeat vitam æternam* (1). *Proprio filio suo non pepercit Deus, sed pro nobis omnibus tradidit illum* (2). Il n'y a que cette parole pour dissiper mes doutes et mes terreurs. Mais si je m'étonne ensuite que ce sanglant sacrifice ait été imposé à un Dieu, et que ce Dieu ait consenti à le subir, sans échapper à la moindre parcelle des peines prononcées contre lui, comme un coupable reçoit jusqu'au dernier coup du châtiment que lui a infligé une sentence sévère; c'est encore une parole divine qui dissipe ce nouvel étonnement. J'écoute et Dieu me dit: *Oblatus est quia ipse voluit* (3). *Propter nimiam caritatem suam qua dilexit nos* (4). Enfin, si j'admire dans l'Eglise catholique les sept canaux des sacrements, qui arrosent et fécondent le jardin de l'Epoux, qui l'ornent en y multipliant la violette, le lis et la rose, c'est-à-dire l'humilité, la pureté, la charité; et si, cherchant la source d'où jaillissent ces canaux, je rencontre le cœur ouvert de Jésus-Christ qui épanche sur l'Eglise les flots d'un sang généreusement inépuisable, je demande en tremblant le secret de cet incompréhensible épanchement, de cette générosité qui ne se lasse pas, et il n'y a toujours que Dieu pour me répondre et pour satisfaire mon âme inquiète, en me disant: *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant* (1). De mon sein j'épanche la vie sur le monde, et je ne la donne pas avec mesure, mais surabondamment et par des canaux multiples qui la diversifient pour tous les besoins des âmes.

(1) Joan., III, 16.
(2) Rom., VIII, 3.
(3) Isai., LIII, 7.
(4) Eph., II, 4.

Cependant, plus que tous les autres mystères, il en est un qui déconcerte la raison de l'homme, soit qu'il irrite l'incrédule, soit qu'il ravisse l'âme pieuse, parce qu'il paraît être le dernier effort d'un Dieu ambitieux d'abaissements et de dévouement: c'est l'Eucharistie; c'est un Dieu se faisant muet, immobile, esclave se cachant sous une forme vile qui le dérobe sans réserve et qui peut elle-même se corrompre, se décomposer, tomber en pourriture, et par là forcer ce Dieu à se retirer d'une si frêle et si indigne retraite. Qui m'expliquera cet abaissement étrange? Qui me dira dans quel dessein Dieu s'est voilé sous des espèces si périssables et si vulgaires? Ce ne pourra être que lui-même; et j'entends, en effet, tomber de ses lèvres une parole divinement révélatrice : *Ego sum panis vitæ.* « Ne vous étonnez pas de cette forme que je prends et qui est celle du pain! car je veux être un pain et me donner aux âmes pour leur aliment. Oui, en vérité, je vous le dis, je suis le pain de la vie! »

Voilà la parole que je recueille aujourd'hui et que je propose à vos méditations, tandis que le voile qui couvre à nos yeux l'humble et divine hostie nous permet de suspendre nos adorations et de prêter l'oreille à la doctrine.

PREMIER POINT. *Ego sum panis*! Vous ne voulez pas dire, ô mon dieu, que vous allez vous substituer aux mets dont nous chargeons nos tables, et que, désormais, au lieu du froment pilé sous la meule, au lieu de la graisse des animaux et du suc des plantes, l'homme ne mangera plus que votre chair! Oh! non, mes frères, hâtons-nous d'écarter ce sens pharisaïque et sacrilège. Mais Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, sera le pain des esprits, le pain des cœurs, et, dans un sens sublime autant que vrai, le pain, le pain surnaturel des corps.

Quelle est, mes frères, la faim, et, s'il m'est permis de parler ainsi l'appétit des esprits? Vous me répondez tous: « C'est la connaissance de la vérité, c'est la conquête, l'appréhension du vrai; c'est la certitude, autant que possible, devenue palpable. » Oh! qui me donnera de connaître, de ne plus chercher et d'être sûr? Mais connaître quoi ? Oh! avant tout connaître les grandes vérités desquelles relèvent mes destinées! Qui m'offrira l'aliment solide, le pain fécond et nutritif

(1) Joan., X, 10.

de la vérité, de manière que je m'en nourrisse et que j'en fasse la substance de mon esprit? Vous l'aurez, âme chrétienne: l'Eucharistie va faire passer en vous la science divine, mais à l'état saisissant, palpable, victorieux, irrécusable et souverain...

Le catholicisme, dans son dogme, embrasse toutes les grandes questions qui intéressent l'humanité, soit qu'elle tourne ses regards du côté de ses origines, soit qu'elle contemple son présent, soit qu'elle interroge son avenir. Aussi, dans ce vaste champ de la doctrine, ne pouvant tout étudier, pour chercher en tout la fécondité du dogme eucharistique, je m'arrêterai à trois points, qui me semblent et qui vous sembleront culminants : Dieu, la Rédemption, la vie future. — Dieu! la notion de Dieu, la plus simple comme la plus populaire, c'est celle d'un être, non-seulement suprême, et nécessairement existant; mais d'un être qui se présente à nous avec les titres augustes de Créateur, de Providence et de Père : notion si vulgaire dans le monde catholique, que ces noms sacrés de Créateur, de Providence et de Père universel, sont aussi usités quand il s'agit du Très-Haut que le nom incommunicable de Dieu. Or vous dirai-je que cette notion si simple si vraie, si populaire, ne se conserve stable et vivante que là où règne la foi à l'Eucharistie, à la présence *réelle* de Dieu, que cette présence soit réelle, comme dans le catholicisme, ou figurative comme dans le judaïsme, ou fausse comme dans le paganisme ? Ne discutons pas, mais regardons. Qu'est-ce que le Dieu des mondains adonnés à leurs affaires ou à leurs plaisirs ? Quest-ce que cet Être suprême dont ils prononcent encore le nom? Une réalité peut-être, mais si nuageuse, et si haute, si éloignée de nous, que vous ne m'accuserez pas d'exagération si je dis de ces mondains: *Sine Deo in hoc mundo* (1). Et convenez que s'ils se souviennent quelquefois de Dieu et entrent en communication avec lui, c'est seulement quand la nécessité ou le malheur les amène devant nos sanctuaires où réside la présence substantielle de Dieu. Quest-ce que le Dieu des philosophes ? Vous le savez, une abstraction, qui s'éloigne inévitablement de la réalité, jusqu'à ce qu'elle tombe dans le panthéisme, et qui a valu aux philosophes incroyants ce jugement de saint Paul, dont, pour ma part, je les crois encore justement flétris de nos jours: *Evanuerunt in cogitationibus suis* (2). Je ne parle pas des sectes chrétiennes, parce que, par ce qui leur reste de leur foi chrétienne, elles croient à une certaine présence réelle. Et, par leur principe de la libre pensée, elles appartiennent à la masse des incroyants qui vivent sans Dieu en ce monde. Où donc trouvera-t-on la notion pratique, le sentiment vivant du vrai Dieu Créateur, Providence, Père des hommes! Où? Dans le peuple qui croit à la présence réelle ! Le Dieu présent au sanctuaire eucharistique! voilà le Dieu qui, ayant été assez généreux pour être Créateur et pour donner libéralement le monde à l'homme, sa créature de choix, met le comble à ses dons en se donnant soi-même. Le don de l'Eucharistie est le couronnement de tous les dons de la création; car il est dans la nature que celui qui donne avec désintéressement ne soit satisfait que quand il s'est donné soi-même. Le Dieu de l'Eucharistie, voilà le Dieu Providence, qui, non content d'avoir pourvu à la nourriture de la vie physique par l'invention du pain matériel, pourvoit aussi au soutien de notre vie surnaturelle, en nous présentant un pain supérieur à toute substance créée; ils sentent aisément l'action de la Providence dans la germination du blé, ceux qui bénissent la Providence de ce qu'elle nous a préparé un pain céleste : *Panem de cœlo præstitisti eis*. Le Dieu de l'Eucharistie, voilà le Dieu Père des hommes, qui ne se tient pas éloigné d'eux à une incommensurable distance, mais qui vient les visiter et qui se présente à leur filial embrassement. Oh! gardez, philosophes, déistes, naturalistes, gardez votre Etre suprême, qui n'est qu'un grand mot. Le vrai Dieu, le Père des hommes ; c'est celui qui donne le pain de vie aux hommes; c'est celui qui presse les hommes dans ses bras; c'est celui qui, par ses tendresses paternelles, réjouit le cœur de l'homme ; c'est le nôtre; lui seul est le vrai Dieu, et le vôtre n'est rien ? —La Rédemption! Dieu devenu homme d'abord, par l'incompréhensible ambition de demeurer avec les hommes et de leur ressembler. Dieu devenu ensuite hostie pour la rémission des péchés des hommes, et substituant aux sacrifices insuffisants de la loi ancienne le sacrifice de lui-même, qui doit être offert comme un sacrifice, selon le prophète Malachie (I, 10), sur toute la surface de la terre; enfin Dieu, se plaçant au milieu de l'humanité comme une source de vie: *Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant* (1) Voilà, n'est-ce-pas, la Rédemption ? Mais où est-il ce grand fait ? Est-il dans le passé ? dans l'histoire ? dans les livres ? comme un souvenir? Oh! ne me dites pas cela ! J'aimerais mieux le nier, que de croire qu'il est simplement enregistré dans l'histoire du passé! Oh ! s'il n'est plus, il n'a jamais été ! De pareils faits ne finissent pas, ou bien ils sont faux ! D'ailleurs, le dernier mot de cet immense événement, c'est celui-ci : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. Si cet événement est vrai, où est-il ? Il n'est pas chez les déistes, vous le savez bien. Il n'est plus chez les protestants! Vous savez bien qu'on peut être un excellent protestant et n'y pas croire. Donc, il n'est pas là! Où est-il? Dans l'Eucharistie! Chez

(1) Eph., II, 12.
(2) Rom., I, 21.

(1) Joan., x, 10.

les catholiques qui communient! Ecoutez plutôt: *Hoc est corpus meum; hic est calix sanguinis mei. Caro mea vere est cibus ; sanguis meus vere est potus.* Entendez les hymnes de l'Eglise : *Panis angelicus fit panis hominum ; dat panis cœlicus figuris terminum. O res mirabilis! Manducat Dominum pauper, servus et humilis.* O Jésus, mon Rédempteur, *quem velatum nunc aspicio*, vous êtes donc là ? Et là, la seulement l'humanité trouve sa rédemption! — La vie future ! Quiconque n'est pas un athée nomme la vie future et croit à son existence. La foi du genre humain exige cet aveu de quiconque n'a pas rompu avec la croyance de tous les pays et de tous les siècles! Mais professer de bouche cette espérance, et vivre dans cette espérance, c'est bien différent! Posséder les gages, les arrhes, les prémices vivantes de la vie future, voilà ce que je veux, ce que je cherche! Qui me le donnera? Qui osera me dire: « Reçois, non point la promesse de la vie future, mais le commencement, le germe, les fécondes prémices de la vie future! » Oh! dites-moi l'endroit sacré où il se trouve un homme envoyé de Dieu pour donner les prémices palpables de la vie éternelle; et un autre homme pour les recevoir avec certitude et avec une pleine satisfaction! Dites-moi où s'accomplit cette scène, afin que j'y aille et que je la voie! « Faisons silence, prêtons l'oreille aux accents que rendent les âmes saintes. Ecoutons les. L'Eucharistie, disent-elles, est une partie intégrante des deux mondes, un temple placé sur les confins de la terre et du ciel. Là se trouve le point de contact; là, s'opère la jonction des symboles de l'une et des réalités de l'autre, et la communion s'accomplit comme sous le vestibule entr'ouvert du sanctuaire invisible où se consomme l'éternelle union. Tandis que les sens restent dans l'ordre actuel, l'âme ressent la présence de l'autre ordre; elle y entre; elle prend possession de sa substance, comme un homme transporté aux limites de cet étroit univers visible, etendant sa main au-delà, saisirait déjà les prémices d'un monde plus vaste. Alors il se passe en elle de ces choses que la parole humaine craint de profaner en les exprimant. Contemplez les traits de ce chrétien qui adore en lui son Sauveur. Si cette bouche, fermée par le recueillement, s'ouvrait tout à coup, une voix en sortirait essayant d'un ton plaintif le cantique des cieux. Elle chanterait comme un ange gémit; elle gémirait comme chante un mortel (1). »

DEUXIÈME POINT. Pain substantiel des esprits dans l'Eucharistie, Jésus-Christ est encore dans le même sacrement l'aliment qui apaise l'appétit des cœurs.

Ce n'est point par l'effet d'une nature exceptionnelle que saint Augustin sentait et disait à Dieu : « notre cœur ne connaît pas le repos jusqu'à ce qu'il le trouve en vous, Seigneur, parce que vous nous avez faits pour vous. » *Irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te, Domine (quia) fecisti nos ad te.* Non; mais c'est parce que notre cœur à tous est ainsi fait, qu'il a besoin de Dieu et qu'il ne goûte la paix et le repos que quand il a trouvé Dieu. L'avare accumule les richesses et il lui manque toujours quelque chose. Le voluptueux se jette à corps perdu dans les plaisirs, et il lui manque toujours quelque chose. L'ambitieux reçoit des honneurs et toujours il lui manque quelque chose. Que leur manque-t il à tous ? Pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi me troubles-tu? *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me*? Ah! comme le cerf brame après la fontaine, ainsi mon âme a soif de vous, ô Dieu! Elle a soif du Dieu fort et vivant: *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus; sitivit anima mea ad Deum fortem vivum.* Tandis que je cherche le bonheur dans la gloire, la richesse et la volupté, et que je leur crie : «Qui de vous me donnera le bonheur?» *Quis ostendit nobis bona? Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte*; parce que, au fond de mon cœur un cri me redit toujours: «Où est ton Dieu ? » *Dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus?* C'est un souvenir qui me poursuit sans cesse *hæc recordatus sum*, et qui fait fondre mon âme de tristesse, *et effudi in me animam meam.* Ah! peut-être quelque mondain se rira de cette tristesse de l'âme humaine qui cherche son Dieu, et qui arrose de larmes tous ses sentiers jusqu'à ce qu'elle l'ai trouvé. Peu-être, étourdi par le bruit des préoccupations ou des passions, il n'entend pas distinctement au fond de lui même ce cri de l'âme : « Où est ton Dieu ? » *Ubi est Deus tuus*? Mais qu'il interroge avec calme ses ennuis, ses doutes, ses craintes, tous ces troubles mystérieux qui tourmentent tant de fois le cœur et ils lui diront enfin comme à saint Augustin : « Où donc est ton Dieu qui a rejoui ta jeunesse? *qui lætificat juventutem;* par qui ta jeunesse peut refleurir comme celle de l'aigle, *renovabitur ut aquilæ juventus tua*? » Pour nous, chrétiens, la foi et l'expérience nous apprennent que Dieu seul est le grand objet de nos besoins, et que lui seul en se donnant à nous, nous apporte le repos; et c'est pourquoi ce grand mystère de la presence de notre Dieu au saint tabernacle, au lieu de troubler notre croyance, nous apparait comme le moyen ingénu, mais adorable, par lequel Dieu vient au devant de nous, nous recueille dans ses bras, nous serre contre son cœur et epanche en nous la vie et l'amour de son sein paternel. Voilà pourquoi les sacrés parvis sont pour les âmes ferventes, pour les saints, un séjour de délices, où

(1) Mgr Gerbet.

(1) Ps. XLI, 6.
(2) Ps. IV.

ils chantent avec David: *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini.* Mon cœur et ma chair tressaillent dans l'impatience de trouver le Dieu vivant. Un seul jour au pied de vos tabernacles vaut mieux que mille dans les palais des grands. Voilà pourquoi, comme le passereau, comme la tourterelle trouvent le repos dans le nid qu'ils se sont préparé eux-mêmes, les âmes célestes viennent prendre leur repos au pied des autels du Seigneur. S'arrachant, sitôt qu'elles le peuvent aux agitations et aux préoccupation du siècle, elles volent auprès du sacré tabernacle et elles disent au Dieu de leur amour : *Bonum est nos hic esse.* Voilà pourquoi l'heure de la sainte communion est une heure de délices et de béatitude qui fait oublier de longues heures d'angoisses, et qui prépare les âmes à soutenir sans faiblesse les luttes ou les épreuves que récèle l'avenir. Voilà pourquoi, tout le reste s'effaçant de leur souvenir, elles ne songent qu'à leur bonheur, et elles s'écrient : « Mon bien aimé est à moi, et moi je suis à lui, à Celui qui se repait parmi les lis. » Ah ! mes très-chers frères, Dieu nous a faits pour le posséder, et nous ne devons le posséder pleinement que dans le ciel. Mais sur la terre il y a un lieu où le ciel est en germe et où l'âme saisit Dieu, quoique Dieu s'y cache sous des voiles épais. Ce lieu, c'est l'Eucharistie. L'âme sainte vient s'abriter à l'ombre du tabernacle. « Alors dit un pieux auteur, il se passe en elles des choses que la parole humaine craint de profaner en les exprimant. Une commotion également forte et douce annonce la présence d'un Dieu, et soudain les saints désirs, la prière, la patience se raniment ; tout ce qu'il y a de divin dans l'âme s'allume à la fois. Le regard s'épure et reçoit quelques rayons de cette lumière qui éclaire ce qui est au delà de la terre. » Et pour un moment l'âme s'écrie avec un accent de profonde vérité : Mon Dieu et mon tout. *Deus meus et omnia mea.* J'ai trouvé celui que mon âme aime, je le tiens et je ne le quitterai pas : *Inveni quem diligit anima mea, tenui eum, et nom dimittam* (1). Elle prend tout le reste à dégoût, et elle devient si avide de cette céleste nourriture, qu'elle n'est plus sensible à aucune peine, si ce n'est à celle d'en être privée. Un François-Xavier, au milieu des travaux de son apostolat, laisse échapper la confidence du seul chagrin qu'il redoute : « La plus grande peine du missionnaire, dit-il, est de ne pouvoir, dans certaines circonstances, célébrer les saints mystères, et d'être privé du pain céleste qui fortifie le cœur de l'homme et qui est l'unique consolation dans les maux et les traverses de cette vie. » Mais, hélas ! qui suis-je pour raconter les émotions des saints, pour dire les délices que les âmes pures ressentent à manger le pain des anges ? « Ah ! dirai-je plutôt, âmes mondaines, renoncez aux joies trompeuses de vos passions ; âmes tièdes, secouez les restes de vos affections terrestres ; pécheurs, convertissez vous ; justes, purifiez-vous encore et venez goûter combien le Seigneur est bon ; venez connaître ce qu'il a caché aux sages et aux savants, ce qu'il tient en réserve pour les cœurs simples et purs. Car, qu'est ce que le Seigneur a de bon et de beau, si ce n'est le froment des élus et le vin qui fait germer les vierges (1) ? *Quid bonum Domini est, aut quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum et vinum germinans virgines.*

(1) Cant. III, 4.

Troisième point. Enfin, il ne me reste plus qu'à vous montrer dans l'Eucharistie le pain surnaturel qui communique au corps même un principe édifiant, qui dépose en lui un germe d'immortalité, et qui dépose en lui un commencement, une sorte de ferment de cette nature divine qui doit être un jour la nôtre. Grande espérance, mes frères, que cette transformation de notre être en un être nouveau, qui ne sera pas seulement pur, saint, heureux, impassible, indéfectible, mais qui sera vraiment participant de la nature divine, comme l'affirme le prince des Apôtres (2). Grande et sublime espérance que celle qui non-seulement appelle l'esprit de l'homme et son cœur à l'honneur d'une véritable compénétration avec la nature de Dieu ; à une sorte d'identification qui nous fondera avec lui, en réservant seulement les mystérieuses propriétés des personnes et les infranchissables frontières du créé et de l'incréé ; mais qui convie le corps même à cet ineffable hyménée. La transformation sera complète ; et sans rien perdre de l'intégrité de notre être naturel, pénétrés par la substance divine qui se communiquera généreusement à nous, nous serons divisés dans nos facultés pensantes, dans nos puissances aimantes, et jusque dans cette substance grossière, empruntée à la glèbe, que nous appelons ici-bas un corps de mort, et qui sera renouvelée pour une gloire immortelle. Entendez plutôt saint Paul (3) : « Nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux par l'opération par laquelle il peut s'assujettir toute chose. » Reconnaissez qu'elle est belle, cette doctrine chrétienne qui, soumettant le corps à la rude discipline de la pureté, à l'abstinence, au jeûne, aux fatigues, à la privation des plaisirs, à l'empire austère de l'âme et de la vertu, ne l'assujettit cependant que pour le relever, ne le dompte que pour le glorifier, ne le mortifie que pour le vérifier, vivifier, et, en perspective, ne lui présente comme récom-

(1) Zach, IX, 17.
(2) II Petr., I, 4.
(3) Ad Philip., III, 21.

pense de ses souffrances rien moins qu'une transformation surnaturelle et une véritable déification. Eh bien, Dieu n'improvise rien ; il prépare tout ; et de même qu'il commence ici-bas la déification de notre âme par l'infusion de sa grâce, de son Esprit, c'est-à-dire de lui-même en nous, de même il élabore aussi dès cette vie le commencement de la déification de nos corps. Attendez : il assume une chair qu'il unit à lui de l'union personnelle, hypostatique, de telle sorte qu'elle est lui même ; elle est divine, elle a droit à l'adoration des hommes et des anges : *Et adorent eum omnes angeli ejus* (1). Il la fait passer par la mort, afin qu'elle y laisse tout ce qu'elle a de défectible et de corruptible. Et puis, vivifiée et transfigurée, il va la partager, sans la rompre, et la donner à l'universalité de ses enfants, afin qu'ils la mangent, qu'ils se l'assimilent, quoique d'une manière sacramentelle, et qu'elle devienne en eux un principe d'immortalité et de déification : « Qui mange ce pain vivra éternellement, et je le ressusciterai au dernier jour; car ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage (2). » Que se passe-t-il donc en vous, chrétien, quand vous communiez ? Vous recevez le Verbe de Dieu ; et, si vous me permettiez un magnifique contre-sens, qui n'en est un qu'en apparence, je vous dirais : « Vous recevez le Verbe de Dieu ; mais le Verbe de Dieu, c'est une semence, c'est un germe. *Semen est Verbum Dei* (3). » C'est une semence d'immortalité, de glorification, de déification. Ah! si vous mangez, et si vous mangez bien, vous recevez un principe de vie immortelle! Et si vous avez le bonheur de ne jamais rejeter ce principe d'immortalité, si ce germe divin demeure en vous, *semen ipsius manet* (4), vous vivrez éternellement, votre chair qui s'est incorporée sacramentellement la chair de Jésus-Christ, ne peut demeurer jamais dans la corruption. Elle y descendra, il est vrai, pour y laisser ce qui a besoin d'être purifié par les humiliations de la tombe ; mais elle n'y restera pas. Un ferment divin est avec elle, qui la réchauffera, qui l'émouvra, qui la vivifiera pour une vie meilleure, immortelle et surnaturelle. O terre sainte de nos cimetières, terre que l'Eglise bénit comme elle bénit l'enceinte de ses temples, je vous salue, non point seulement parce que vous contenez les dépouilles de ceux qui furent nos pères ; mais je vous salue, parce que dans ces tombes que vous recelez, je vois ces germes de divine immortalité que l'Eucharistie a déposés dans la chair des chrétiens. Ces tombes renferment le germe d'un Dieu, un Dieu en espérance !

Et vous, ô mon pain, divine Eucharistie ! pain de mon esprit, pain de mon cœur, pain surnaturel de mon corps, puissé-je, avant de rendre mon dernier soupir, vous recevoir comme la nourriture sacrée, le suprême Viatique qui me fortifiera pour quitter ce monde et m'élancer dans la bienheureuse éternité ! *Amen.*

L'Abbé VIVIEN,
Vicaire général de Chambéry,
docteur en théologie.

(1) Ad Hebr., I, 6.
(2) Joan., VI, 55.
(3) Luc, VIII, 11.
(4) I Joan, III, 9.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXIV

LES SOUFFRANCES D'ICI-BAS SONT UN RICHE TRÉSOR (suite). — LE VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS

Plus nous parcourons attentivement la vie des saints, et plus nous arrivons à nous convaincre qu'ils doivent leur perfection et le rang distingué qu'ils occupent présentement au ciel, à l'admirable renoncement et à la patience héroïque dont ils ont fait preuve ici-bas au milieu de leurs tribulations. Si on voulait rapporter tous les faits que l'histoire nous a transmis sur ce sujet, on remplirait assurément de nombreux volumes. Nous en avons produit plusieurs dans les deux articles qui précèdent. Achevons aujourd'hui d'édifier le lecteur en ajoutant quelques paroles et quelques traits, qui lui révèleront de plus en plus la haute estime que les saints faisaient des souffrances et les moyens principaux dont ils se servaient pour s'aider à les supporter et les rendre méritoires.

15° «Ceux qui aspirent à la perfection, lisons-nous dans sainte Thérèse, doivent bien se garder de dire : *J'avais raison, c'est sans l'avoir mérité que l'on me traite ainsi.* Si vous ne voulez porter que les croix qui ne sont appuyées que sur la raison, vous ne deviendrez jamais parfait. »

« Si vous regardez à terre, dit saint François de Sales, la verge dont se servit Moïse devant Pharaon, c'est un épouvantable serpent; mais si vous la considérez dans la main de Moïse, c'est une baguette avec laquelle il opère les plus grands prodiges. Il en est ainsi des tribulations considérez-les en elles mêmes, elles sont horribles mais lorsqu'on les envisage dans la main de Dieu, elles sont aimables et délicieuses.»

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi avait coutume de dire: «Je ne pense pas qu'il y ait dans le monde des tourments si affreux, qu'il y ait d'adversité si dure que je ne souffre volontiers et avec joie par la seule persuasion que c'est là volonté de Dieu.» Et, en effet, dans les moments où elle souffrait le plus, il suffisait de prononcer ces paroles: *C'est la volonté de Dieu*, pour qu'à l'instant même elle parût remplie de joie.

16° Nous avons lu dans les lettres de saint Vincent de Paul ces remarquables paroles :

« Si nous regardions les tribulations d'un œil chrétien, oh ! que nous nous estimerions heureux d'être calomniés et de passer pour vicieux! N'est-ce pas un avantage d'être persécutés en faisant le bien, puisque Jésus-Christ appelle bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice ? »

« Quand il nous arrivera, dit saint François de Sales, de subir des douleurs et de subir de mauvais traitements, rappelons-nous ce que Notre-Sauveur a souffert ; et à l'instant même ce que nous souffrirons nous deviendra supportable et même doux ; tout ce qu'il y a de plus dur nous paraîtra être des fleurs et non des épines. »

La bienheureuse Lidwine fut accablée de gran des infirmités pendant trente-huit années ; eh bien, durant tout ce temps, on ne la vit jamais de mauvaise humeur, parce que, dit son historien, « elle ne perdait point de vue les souffrances de Jésus-Christ portant souvent ses regards sur l'image du Sauveur attaché à sa croix. »

Un grand serviteur de Dieu saint Ephrem, se trouvait un jour profondément affligé. La cause de son chagrin venait de ce qu'on avait débité contre lui une infâme calomnie. Il était devenu l'objet du mépris des uns et de la persécution des autres. L'âme remplie d'amertume, il s'adressa à Notre-Seigneur, et lui dit : « O mon Sauveur, jusques à quand permettrez-vous que je sois ainsi traité ? Vous savez mieux que personne si j'ai commis les fautes dont on m'accuse. » A l'instant il lui sembla voir son Dieu tout couvert de plaies et entendre cette parole sortir de sa bouche: « Et moi, mon fils, qu'ai-je fait pour avoir été ainsi traité ? » Ce doux et paternel reproche opera en lui une telle transformation que, par la suite, il regardait comme un vrai bonheur d'être calomnié, méprisé, persécuté. « Je ne changerais pas mon sort, disait-il, contre celui de tous les rois de la terre. »

17° Un jour, saint François d'Assise, allant de Pérouse à Sainte-Marie-des Anges par un froid très rigoureux, dit au Frère Léon : « Fasse Dieu que les Frères Mineurs donnent à toute la terre un grand exemple de sainteté ! néanmoins, faites bien attention que ce ne serait pas là la joie parfaite. » Un peu plus loin il dit : « O Léon, quand les Frères rendraient la vue aux aveugles, chasseraient les démons, feraient parler les muets et ressusciteraient les morts de quatre jours, ce ne serait point là la joie parfaite. » Et un peu plus loin : « O Frère Léon ! si les Frères Mineurs savaient toutes les langues et toutes les sciences, s'ils avaient le don de prophétie et celui de discernement des cœurs, ce ne serait pas là la joie parfaite. » Et un peu plus loin : « O Frère Léon, si les Frères Mineurs parlaient la langue des anges, connaissaient le cours des astres, la vertu des plantes, les secrets de la terre. la nature des oiseaux, des poissons, des hommes et de tous les animaux ; s'ils convertissaient tous les peuples infidèles, ce ne serait point encore là la joie parfaite. » Et il continua à parler ainsi l'espace de plusieurs milles. Enfin, Léon étonné : « O mon Père, lui dit-il, je vous en prie, au nom de Dieu enseignez-moi donc où est la joie parfaite? » François répondit : « Quand nous arriverons à Sainte-Marie-des-Anges, bien mouillés, transis de froid, mourant de faim, et que nous frapperons à la porte, si le portier nous dit : Qui êtes-vous ? et que nous répondions: Nous sommes deux de vos Frères; s'il réplique : Vous mentez; vous n'êtes que deux fainéants, deux vagabonds, qui courez le monde et enlevez les aumônes des pauvres ; s'il nous laisse à la porte pendant la nuit, exposés à la neige et au froid, et que nous endurions ce traitement avec patience, sans trouble et sans murmure ; si même nous pensons humblement et charitablement que le portier nous connaît bien pour ce que nous sommes, et que c'est par la permission de Dieu qu'il nous parle ainsi, CROYEZ BIEN QUE CE SERA LA JOIE PARFAITE. »

18° Enfin, voici ce que pensait des souffrances un des plus grands serviteurs de Dieu que notre siècle ait produit, le vénérable curé d'Ars : ses paroles sont trop remarquables pour ne pas trouver place ici.

Comme on lui demandait un jour si la contradiction ne l'avait jamais ému au point de lui faire perdre la paix, il fit cette admirable réponse, qui ne peut vraiment sortir que de la bouche d'un saint ;

« La croix ! s'écria-t-il avec une expression toute céleste, la croix faire perdre la paix! mais c'est elle qui a donné la paix au monde ; c'est elle qui doit la porter dans nos cœurs. Toutes nos misères viennent de ce que nous ne l'aimons pas. C'est la crainte des croix qui augmente les croix. Une croix portée simplement, et sans ces retours de l'amour-propre qui exagèrent les peines, n'est plus une croix. Une souffrance paisible n'est plus une souffrance. Nous nous plaignons de souffrir ! Nous aurions bien plus raison de nous plaindre de ne pas souffrir, puisque rien ne nous rend plus semblables à Notre-Seigneur que de porter sa croix. Oh! belle union de l'âme avec Notre-Seigneur Jésus-Christ par l'amour et la vertu de la croix !... Je ne comprends pas comment un chrétien ne peut pas aimer la croix et la fuir! N'est-ce pas fuir en même temps Celui qui a bien voulu y être attaché et mourir pour nous ? »

Une autre fois, il disait : « Les contradictions nous mettent au pied de la croix, et la croix à la porte du ciel. Pour y arriver, il faut qu'on nous

marche dessus, que nous soyons vilipendés, méprisés, broyés... Il n'y a d'heureux dans ce monde que ceux qui ont le calme de l'âme, au milieu des peines de la vie ; ils goûtent la joie des enfants de Dieu. Toutes les peines sont douces quand on souffre en union avec Notre-Seigneur... Souffrir! qu'importe? Ce n'est qu'un moment. Si nous pouvions aller passer huit jours dans le ciel. nous comprendrions le prix de ce moment de souffrance. Nous ne trouverions pas de croix assez lourde, pas d'épreuve assez amère... La croix est le don que Dieu a fait à ses amis.

« Que c'est beau de s'offrir tous les matins en sacrifice au bon Dieu et de tout accepter en expiation de ses péchés !... Il faut demander l'amour des croix : alors elles deviennent douces. J'en ai fait l'expérience pendant quatre ou cinq ans. J'ai été bien calomnié, bien contredit, bien bousculé. Oh ! j'avais des croix. J'en avais presque plus que je ne pouvais en porter ! Je me mis à demander l'amour des croix. Alors je fus heureux. Je me dis : Vraiment, il n'y a de bonheur que là... Il ne faut jamais regarder d'où viennent les croix ; elles viennent toujours de Dieu. C'est toujours Dieu qui nous donne ce moyen de lui prouver notre amour. »

Avec de pareils sentiments, on comprend que ce saint prêtre soit resté calme au milieu des orages. Les passions, quoi qu'on fasse, ont une pesanteur qui empêche de monter jusqu'aux sommets lumineux où planent les âmes d'élite. La sagesse humaine la plus sublime n'a pu inspirer à l'homme que de la patience et une froide sérénité ; mais le Saint Esprit, par la force de sa grâce, l'élève jusqu'au contentement au milieu des douleurs. Le vénérable curé acceptait les siennes avec une pieuse joie. Il lui en restait un doux sentiment de repos, dans la pensée qu'elles étaient le signe avant-coureur de la grâce divine et le prélude de ces croix qu'il révérait comme les marques les plus assurées de la grandeur des dons auxquels Dieu nous prépare : « Oh ! quand le jour du jugement viendra, disait-il, que nous serons heureux de nos malheurs, fiers de nos humiliations et riches de nos sacrifices ! »

L'abbé GARNIER.

Echos de la Chaire contemporaine

CONFÉRENCES DU P. MONSABRÉ

Cinquième conférence : la Raison et les Processions divines.

Je vous ai exposé, dans notre dernière conférence, l'enseignement catholique sur le mystère de la fécondité en Dieu, c'est-à dire sur le mystère de la très sainte Trinité, dont la formule nous a été donnée par saint Jean dans ces paroles : *Ils sont trois et ces trois ne sont qu'un.* Mais vous ayant fait la promesse de mettre une autre fois la raison en présence de ce mystère adorable, c'est cette promesse que je viens tenir aujourd'hui. Nous allons donc voir ce que la raison ne peut pas et ce qu'elle peut relativement aux processions divines.

I. La raison humaine ne peut pas, en premier lieu, s'élever par ses propres forces à la connaissance du mystère de la vie en Dieu. La cause en est « qu'elle ne possède aucun principe qui lui permette de connaitre Dieu antécédemment à toute connaissance des créatures ; aucun principe par conséquent dont elle puisse conclure que Dieu est, et qu'il est de telle ou telle manière... L'acte créateur a sa raison dans l'unité de l'essence divine, et la toute-puissance, cause prochaine des existences finies, est commune aux trois Personnes de la Trinité... Bref. personne ne connait le Père que ceux à qui le Fils a bien voulu révéler son existence... Les anges eux-mêmes ignoreraient le secret de Dieu, s'ils étaient condamnés à ne le chercher que dans leur nature, pourtant si pure et si lumineuse. »

Non seulement la raison ne peut pas par ses propres forces découvrir le mystère des processions divines, elle ne peut pas davantage se le démontrer après qu'il lui a été révélé ; « car, après comme avant la révélation, les principes nous font défaut pour établir une argumentation d'où ressorte la pleine certitude... Nous pouvons, à l'aide de la révélation, découvrir des probabilités lumineuses qui consolent notre foi et la soutiennent dans sa lutte contre les improbabilités que lui oppose la raison. C'est tout. La certitude rationnelle nous manque, et quelque envie que nous ayons d'expliquer les mystères, il faut courber devant celui-là la dictature de notre raison. »

Et qu'on ne vienne pas prétendre, comme l'ont fait quelques esprits insuffisamment instruits de ces matières, que c'est dans les écrits de Platon et de ses disciples que les Pères ont puisé ce qu'ils nous disent de la très sainte Trinité. Plusieurs conceptions de ces anciens philosophes sont sans doute fort sublimes, quoique toujours plus ou moins contestables. Mais, en tout cas, rien chez eux ne peut mettre sur la voie de notre adorable mystère de la Trinité, c'est-à-dire du mystère d'un seul Dieu en trois Personnes distinctes et substantielles : un Père qui engendre, un Fils qui procède du Père par voie de génération, et un Esprit qui procède du Père et du Fils par voie de spiration et d'amour ; ces trois Personnes étant d'ailleurs égales en toutes choses.

L'on doit donc conclure, de ce que nous venons de dire jusqu'à présent, que la raison ne peut par elle-même et par ses seules forces ni décou-

vrir ni démontrer le mystère des processions en Dieu.

Ce n'est pas tout. Impuissante à découvrir et à démontrer, disons-nous, le mystère de l'adorable Trinité, elle ne l'est pas moins à le détruire ou seulement à le défigurer.

Pour détruire le mystère de l'adorable Trinité, il faudrait démontrer que la formule par laquelle nous l'exprimons est une évidente énonciation de l'absurde. Or nul ne peut faire cette démonstration, par la bonne raison que nous n'en avons pas les premiers éléments. « Les premiers éléments d'une démonstration dans laquelle il s'agit de conclure sur la nature et la personnalité de Dieu seraient, si je ne me trompe, d'une part, la parfaite connaissance de toutes les propriétés de la nature divine, de la fécondité infinie de ses opérations internes, de la détermination précise de sa personnalité ; d'autre part, la parfaite connaissance de tous les rapports possibles, de la nature et de la subsistance en général. Personne ne possède ces connaissances ; par conséquent personne ne peut se flatter de raisonner juste contre le mystère de la Trinité, ni de pouvoir détruire par l'absurde cette formule dogmatique: Il y a en Dieu une seule nature commune à trois personnes distinctes. Cette formule nous paraît étrange, parce que nous ne voyons rien d'analogue en nous et autour de nous, parce que les natures créées ne nous montrent qu'une subsistance ; mais les natures créées ne sont pas la mesure adéquate de l'infini, et Dieu n'a pas épuisé dans le monde actuel toutes les possibilités quant aux rapports de la nature et de la subsistance. » Ne sommes-nous pas nous-mêmes une chose étrange ? Et si nous étions de purs esprits, et qu'on vînt nous révéler l'existence d'êtres dans lesquels l'esprit et la matière sont si étroitement unis qu'ils ne forment qu'une seule nature dont tous les actes se rapportent au même *moi*, ne crierions-nous pas, à l'impossible si nous jugions ces êtres d'après nous-mêmes ? Ne dirions-nous pas, avec une grande apparence de raison, que la matière et l'esprit ayant chacun une subsistance propre, ces subsistances ne peuvent pas se confondre dans un même *moi* ? Cependant l'homme existe, c'est un fait, un fait mystérieux, et qu'on ne peut pas nier. Or Dieu aussi est un fait, mais plus mystérieux encore que le fait humain.

Les rationalistes voudraient démontrer l'absurdité de notre distinction des Personnes divines par ce principe, que les choses qui sont mêmes avec une autre chose sont mêmes entre elles ; or, ajoutent-ils, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont mêmes avec la nature divine, donc ils sont mêmes entre eux. — Nous accordons volontiers que les trois Personnes divines sont mêmes dans ce en quoi elles conviennent, c'est-à-dire dans la nature divine : mais que cette nature illimitée, infiniment féconde, ne puisse pas être commun nature tout entière et subsister en trois personnes tinctes par l'opposition de leur origine et de le être relations, voilà ce qu'il faudrait prouver cont pas nous ; mais c'est précisément ce qu'on ne prouve pas et qu'on ne prouvera jamais. « On aura beau dire que le propre la personnalité est de rendre une nature incommunicable, je réponds oui s'il s'agit d'une nature sans limite ; oui encore, s'il s'agit du mode avec lequel la nature divine est communiquée ; non, s'il s'agit de la communicabilité pure et simple de cette nature. Pour concevoir ceci, il faut, ainsi que le remarque fort bien saint Thomas, ne pas s'obstiner à calquer l'infini sur le fini et entendre la personnalité dans la nature divine d'une manière plus élevée qu'on ne l'entend dans les natures créées.

Cependant l'infini, dit on encore, ne saurait échapper à la loi mathématique. Or, la loi mathématique est manifestement offensée par le mystère de la Trinité, puisqe dans ce mystère *trois* égalent *un*, et *un* égale *trois*. — La Trinité n'offense pas la loi mathématique, car nous ne disons pas : trois personnes égalent une personne, une personne égale trois personnes ; mais nous disons : trois personnes égalent une seule nature, une seule nature égale trois personnes, comme nous disons trois dimensions, la largeur, la longueur, la profondeur égalent un seul espace et réciproquement. La diversité de relations, dit l'école, fait disparaître toute contradiction entre le nombre et l'unité : *Diversitas relationum tollit contradictionem.*

Ce que nous avons dit précédemment de la simplicité divine ne combat en rien la multiplicité des personnes : « La simplicité divine consiste en ce que Dieu est tout ce qu'il a : *Deus est hoc quod habet.* Il est son immensité, son éternité son immutabilité, son infinité, son intelligence, sa volonté, sa vie : il est sa fécondité, il est toutes ses relations ; il est donc sa paternité, sa filiation, sa procession. La subsistance des Personnes n'est pas une ombre dans la simplicité divine ; au contraire, c'est une lumière qui nous fait mieux voir comment les actes internes d'intelligence et de volonté en Dieu ne donnent lieu à aucune composition et sont Dieu même. »

Et qu'on ne vienne pas dire que la multiplicité des Personnes en Dieu est tout au moins une complication qu'il serait conforme au bon sens de supprimer. La foi ne nous le permet pas, et, bien loin d'y trouver à reprendre, nous devons être heureux de ce qu'elle nous découvre le mystère de la vie personnelle de notre Dieu. De plus, son enseignement est une réponse victorieuse à ceux qui reprochent à Dieu d'être fatalement condamné à des œuvres indignes de sa grandeur, car ce n'est plus dans le monde des créatures, c'est dans son propre sein qu'il faut

ner les termes parfaits de son activité féconde.

La raison, incapable de mettre la formule de notre dogme en contradiction avec aucune loi logique, mathématique ou métaphysique, insiste moins de nos jours sur la nécessité de pousser les principes théologiques à l'absurde que sur la possibilité de les transformer en pures conceptions. Mais ce qu'on appelle, dans le langage de la philosophie moderne, les transformations d'un symbole ne sont en réalité que la déformation de vérités clairement définies.

II. Quoique Dieu, pour nous faire entendre combien sa majesté est élevée au-dessus de tout ce que nous pouvons concevoir, ait mis dans la nature des mystères à tous les horizons de notre intelligence, cependant l'orgueil que nous a soufflé le démon lorsqu'il nous a dit dans la personne de nos premiers parents : Vous connaîtrez toutes choses, le bien et le mal, — cet orgueil, dis-je, fait que nous exagérons la puissance de notre raison, à tel point que nous imaginons comprendre l'infini lorsque nous n'avons fait que nous démontrer péniblement l'existence de Dieu. O être divin, ose dire la raison, toi que l'on disait si loin de nous, je ne suis pas une si petite chose, puisque je suis arrivée jusqu'à toi et que je sais qui tu es ! Mais, à cette téméraire provocation, une voix répond: *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt.* Alors la raison n'est plus si fière et elle se demande si elle n'a pas fait fausse route ; car, au moment où elle croyait tout comprendre, voilà qu'elle ne comprend plus rien. Cette déconvenue de la raison lui est fort salutaire, puisqu'elle est ainsi amenée à reconnaître que Dieu est au-dessus de tout ce que les créatures peuvent concevoir de plus parfait, et par conséquent à s'humilier devant lui et à l'adorer, en attendant qu'elle le voie après l'avoir cru.

Le mystère de la très-sainte Trinité n'est pourtant pas pour nous qu'ombre et humiliation. Dès que la raison consent à s'humilier et à n'en pas exiger une rigoureuse démonstration, la nature lui offre de vives images qui l'aident à en constater la vraisemblance.

Dans une de nos précédentes conférences, nous avons vu que la vie qui se remarque dans la nature est une perfection, et parce que c'est une perfection, nous avons dit que Dieu est vivant. Mais le couronnement de toute vie est la fécondité, perfection généreuse qui consiste à reproduire un être semblable à soi. Cette perfection dernière, Dieu l'a donnée à tous les êtres lorsqu'il a dit : Que toutes les plantes, que tous les animaux du ciel, de la terre et de la mer produisent des êtres qui leur ressemblent. A l'homme aussi il a dit : Croissez et multipliez-vous. S'il est beau d'être maître, il l'est bien plus d'être père. Aussi saint Grégoire de Nazianze nous dit-il que revivre dans un être qui nous doit de vivre et de nous ressembler est le plus grand des honneurs.

La fécondité est donc évidemment une perfection que les créatures ont reçue de Dieu comme toutes les autres qu'elles possèdent. Or, pourquoi Dieu, qui donne aux créatures leur fécondité, ne serait-il pas fécond ? Et même, s'il n'avait pas cette perfection, comment pourrait-il la communiquer ? Eh quoi, je ferai enfanter les autres, dit-il lui-même, et je n'enfanterai pas ? *Numquid ego qui alios parere facio, ipse non pariam ?* Je donnerai aux autres le pouvoir d'engendrer et je serai stérile ? *Si ego qui generationem cæteris tribuo, sterilis ero ?*

Non, Dieu n'est pas stérile ; et, outre l'univers qui existe déjà, il pourrait en produire encore une infinité d'autres. Mais gardons nous de tomber dans l'erreur de Platon, qui appelait l'univers le « Dieu engendré, l'image visible de l'invisible. » Cette erreur est ce qu'on appelle le panthéisme, qui est l'écueil de tous ceux qui veulent appliquer à Dieu, en dehors de l'enseignement catholique, la loi de la fécondité. Au lieu de considérer le monde comme l'œuvre d'une bonté infinie, ils y voient une émanation de la substance divine.

L'univers n'est point l'enfant de Dieu par sa nature, mais parce que la paternité divine est nécessairement parfaite, il faut qu'elle soit vraie, c'est-à-dire que le fils, procédant par voie de génération, soit substantiellement ce qu'est son père. Et, d'un autre côté, comme Dieu n'a pas en lui-même de matière où il puisse prendre un germe auquel il communique sa vie et sa perfection, mais qu'il est pur esprit, c'est à la manière des esprits qu'il est fécond.

Elevons nous donc au-dessus des sens, et transportons dans une sphère incorruptible toute la puissance de nos inductions. « La substance indivisible qui habite les profondeurs de notre corps, n'a pas pour unique fonction de présider aux mouvements de notre organisme ; dans les arceaux immobiles qui la cachent à tous les regards, elle est féconde, elle produit, elle engendre sa pensée exprimée par un verbe dans lequel elle se contemple, elle et tous les objets de sa connaissance. Le verbe ne divise pas la substance de l'âme ; cependant il est distinct de l'activité qui l'engendre, il la sollicite, il l'attire à lui par l'attrait des objets dont il met les charmes en lumière et lui fait produire un second acte, l'amour ; acte distinct de la puissance dont il provient, distinct du verbe qui a sollicité cette puissance et cependant un avec eux dans la même substance ; et ainsi ils sont trois : l'âme active, son verbe, son amour, et ces trois ne sont qu'un : *Tres sunt et hi tres unum sunt.* »

Certes, je n'ignore pas que la fécondité de l'âme

est imparfaite, puisque ce ne sont pas des êtres qu'elle produit, mais des manières d'être qui apparaissent et s'effacent dans la substance pendant que la substance demeure. Aussi ne vous ai-je présenté l'âme que comme une imparfaite image de l'infini, propre seulement à nous mettre sur la voie pour nous former quelque idée de ce qui se passe en Dieu. Plus vous avancerez dans cette voie, plus vous approcherez du mystère de la vie divine.

Supposez en effet, qu'au lieu d'être finis, vous êtes infinis. Qu'adviendrait-il? vous feriez nécessairement passer dans vos actes essentiels d'intelligence et de volonté toute votre perfection, et en premier lieu votre personnalité que les anciens appelaient la perfection princesse. Votre verbe substantiellement engendré ne serait plus un mode, mais une personne vivante; votre verbe vivant vous rendrait un amour égal au vôtre, et, dans la conjonction de ces deux amours vous verriez éclore encore une personne vivante, un souffle, un esprit, et ainsi vous seriez trois : vous, père du verbe, votre verbe, votre amour substantiel, et ces trois ne seraient qu'un: vous, l'infini.

Vous saisissez, je n'en doute pas, la portée de cette supposition, qui vous rappelle ce que nous avons dit des processions divines. «Le Père sans principe; le Verbe, image du Père, caractère de sa substance, fils unique de son intelligence ; le Saint-Esprit, souffle vivant, lien personnel, don subsistant de l'amour du Père et du Fils, ces trois qui ne font qu'un ne peuvent plus révolter votre raison quand elle a suivi cette induction à la fois si simple et si pressante : la fécondité est l'honneur de la vie: donc Dieu, à qui appartient tout honneur, doit être fécond : l'honneur de la fécondité est d'autant plus parfait que l'être produit est plus semblable à son principe : donc Dieu, perfection suprême, doit produire son semblable; là où il n'y a pas de matière, la fécondité est toute spirituelle: donc Dieu, pur esprit, ne peut être fécond qu'à la manière des esprits; un esprit infini doit faire passer toute sa perfection dans les termes de ses actes essentiels, la personnalité étant ce qu'il y a de plus parfait dans une nature, soit finie, soit infinie : donc Dieu fait passer la personnalité dans ses actes essentiels d'intelligence et d'amour : donc ces actes subsistent donc ils sont *trois*, et ces trois ne sont qu'*un*. »

Ces considérations ne sauraient cependant passer pour une démonstration de la vérité du dogme catholique; elles en font voir seulement la vraisemblance, ce qui suffit pour relever la raison humiliée et lui donner le droit de mépriser les invraisemblances dont elle s'embarrasse.

Qui ne voit d'ailleurs que ce dogme devient pour l'âme chrétienne un flambeau radieux qui illumine le monde divin, le monde de la nature et le monde de la grâce?

Avec le Dieu de la raison, on a bien un être premier et nécessaire; mais ce Dieu n'est pas infiniment parfait, puisqu'il n'est pas fécond. De plus, il est sans famille, sans société, sans épanchement. «Ah! que ce Dieu est ténébreux et froid pour mon cœur, qui a ses raisons que la raison ne comprend pas! Mais si je sais qu'ils sont trois: le Père, le Fils et l'Esprit saint, la lumière se fait; je vois circuler la vie et s'épancher l'amour; je retrouve dans ce principe l'objet suprême de toute félicité, la félicité que je cherche ici-bas. Il faut des amis à mon cœur, des amis qui soient plus que la moitié de mon âme. Eh bien, l'*alter ego* que j'ai tant de peine à rencontrer sur le chemin de mes affections, tant de peine à conserver dans mon intimité, Dieu le possède éternellement dans son essence ; il le possède sans crainte de le perdre jamais, il le possède deux fois dans la lumière et dans l'amour. Personne ne pouvant le lui donner, il le tire de sa fécondité infinie et se fait lui-même l'*alter ego* des personnes sacrées dans lesquelles il s'épanche sans se diminuer. *Alter ego* ! nulle part ces deux mots ne sont aussi rigoureusement et parfaitement vrais que dans la Trinité divine; car aucune famille, aucune société d'amis n'est plus unie par la ressemblance de nature et de traits, la communauté de vie et de biens. »

Le Dieu de la foi nous fait donc mieux voir dans le monde divin que le Dieu de la raison. Il nous fait mieux voir aussi dans le monde de la nature. Il se manifeste et se donne, et voilà pourquoi tous les mouvements des créatures se réduisent à ces deux: se manifester et se donner. Il est éternellement fécond, et voilà pourquoi tout ce qui vit est tourmenté du besoin de communiquer sa vie. Il est trine, et voilà pourquoi les anges, le temps, l'espace, l'univers, les corps le mouvement, les règnes de la nature, les astres, la vie, notre chair, notre âme, nos opérations intellectuelles, nos familles portent l'empreinte de ce nombre *trois* si révéré de l'humanité religieuse et appelé par elle le nombre parfait, *omne trinum perfectum.*

Enfin, sans le dogme de la Trinité, nous ne verrions absolument rien dans le monde de la grâce. Ce mystère est aussi indispensable à l'ensemble des vérités chrétiennes que la lumière du soleil est indispensable à la nature. Si on le supprime, on ne pourra jamais comprendre qu'un Dieu soit promis par un Dieu, demandé à un Dieu, envoyé par un Dieu, souffrant pour apaiser la juste colère d'un Dieu offensé. Au contraire, dès que l'on confesse cette vérité: Ils sont trois, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ces trois ne sont qu'un, immédiatement le monde de la grâce

resplendit. Le père nous apparaît au commencement de toutes choses. Outragé par sa créature, et voulant concilier ensemble sa bonté et sa justice, il envoie son Fils pour racheter l'homme. Ce Fils divin se revêt de l'humanité et accomplit une œuvre que lui seul pouvait accomplir. Et comme il est avec son Père le principe du Saint-Esprit, il le donne à son Eglise, afin de perpétuer et de consommer son œuvre.

Voilà comment la Trinité est le dogme générateur des dogmes et la base de tout l'enseignement chrétien. Si on ne le croit pas, on ne peut entendre ni croire rien autre chose. Croyons-le donc malgré ses obscurités, mais à cause de ses clartés. Comme la nuée lumineuse, en nous mettant par ses ombres à l'abri de l'orgueil et en nous guidant par sa lumière à travers le désert de cette vie, il nous conduira jusqu'aux frontières de notre vraie patrie. Là seulement il s'évanouira pour nous laisser contempler à découvert la Trinité dans l'unité, l'unité dans la Trinité.

P. d'H.

Théologie Dogmatique

VIII

ÉTUDE DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU

(5e article.)

Demandons à l'ordre moral ce que nous ont donné déjà les trois autres que nous avons examinés : des preuves de l'existence de l'Etre divin, afin que nous entendions ainsi sortir de tous les ordres de choses des voix qui la proclament.

J'appelle ordre moral celui qui est constitué par les relations de la volonte à son objet, par les lois qui les régissent, les passions qui les troublent, les conséquences qui en découlent. Et, par suite, on appelle aussi ordre moral, dans un seus moins strict, l'ensemble des lois et des tendances naturelles qui gouvernent la vie pratique de l'humanité. Or, cet ordre va nous conduire de différentes manières à la vérité qui nous occupe.

Et d'abord, il y a au fond de l'âme humaine une inclination, une tendance naturelle, un amour nécessaire: nous voulons le bonheur, nous voulons la béatitude. C'est là dans l'homme une inclination essentielle, c'est une loi de son être. Elle est universelle, elle existe chez tous; elle est constante et permanente. Cette tendance, cette impulsion première est la source de tous nos actes; si l'homme agit, s'il travaille, s'il cherche, c'est sous l'action de cette tendance. Depuis le premier instant de son existence jusqu'au dernier, l'homme est à la recherche du bonheur. Hélas! il se trompe souvent; il prend des routes qui le conduisent au malheur; mais c'est qu'il croyait arriver à la félicité. Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'un acte particulier et libre que nous avons un instant, et que nous laissons ensuite. C'est, au contraire, une tendance essentielle, qui est dans notre nature même. Sous son impulsion nous voulons le bonheur, le bonheur comme tel, le bonheur absolu, le bonheur sans restriction et sans négation. C'est là, du reste, comme une vérité de sens commun, et que personne, je pense, ne peut nier.

Et maintenant cette tendance essentielle, naturelle, ne saurait être vaine et sans objet. La nature ne fait rien en vain ; c'est là une sorte d'axiome, admis de tout le monde. Cette tendance a donc un objet, une réalité objective, comme dit l'école. Mais, d'un autre côté, il est certain que l'homme ne trouve pas l'objet, la satisfaction de cette tendance dans les biens finis; c'est un fait d'expérience universelle et permanente, que personne ne peut nier. Les biens finis laissent l'âme humaine vide, et la tendance que nous avons constatée, inassouvie; c'est même là un lieu commun, sur lequel il est inutile d'insister. Donc, ou la tendance naturelle dont nous parlons est vaine et sans objet, ce qui est impossible, ou il existe un Etre, un Bien infini, sans limite et sans mesure, qui est son objet, et où elle trouvera sa satisfaction suprême. Donc Dieu existe.

Cette preuve repose sur trois vérités dont il est impossible de nier une seule. Deux sont des vérités de fait, des vérités d'expérience; et l'autre est une sorte d'axiome. C'est un fait, que cette tendance naturelle au bonheur, que nous avons constatée; c'est un autre fait, qu'elle ne trouve pas sa satisfaction dans les biens finis ; et c'est une vérité certaine, un principe, un axiome, que la nature ne fait rien en vain.

Oui, il y a en nous la place de l'infini; oui, il y a au fond de notre être une voix qui crie, et qui appelle l'infini; il nous faut l'infini. Et c'est là la voix, le cri de la nature ; et la nature ne ment pas.

On rencontre des esprits que ce genre de preuves ne frappe pas. Une démonstration semble avoir pour eux une valeur proportionnée au volume, à la masse du médium qu'elle emploie, et plus cette masse est énorme, plus la preuve leur semble réelle. C'est là une imagination puérile. A ce compte, Dieu serait le moins réel de tous les êtres, car il est le plus éloigné de la matière. L'esprit humain est non-seulement plus noble, mais il est plus réel que tous les mondes matériels, il a plus de réalité, plus d'être. C'est de Dieu qu'il faut mesurer toute chose: plus un être se rapproche de lui et lui est semblable, plus il est réel, plus il a d'être. L'esprit est donc bien plus réel que la matière.

Mais considérons le monde moral sous un au-

tre aspect. et nous y trouverons de nouvelles traces de son auteur

Il y a dans l'âme humaine une loi morale, qui nous fait connaître le bien et le mal, et nous commande de faire l'un et d'éviter l'autre. Ce sont là ses deux fonctions: elle est une lumière qui éclaire et une autorité qui commande. On l'appelle la loi naturelle. La raison en est qu'elle est une loi de la nature. et naît avec elle. Elle est universelle, et se trouve chez tous les hommes sur toute la surface de la terre. On peut en faire sans doute des applications fausses, car l'erreur peut se glisser ici comme partout; mais c'est là une nouvelle preuve de son existence. Cette loi est essentielle et immuable en elle même : le bien est le bien, et le mal est le mal. Honorer ses parents. faire du bien à ses semblables, servir sa patrie, etc., nuire et assassiner, mentir et trahir, ce sont là des actes bons et des actes mauvais en eux-mêmes, et indépendamment de toute volonté libre et de toute convention. Cette loi ne meurt pas, elle est immortelle, car elle est une partie de l'âme humaine ; elle est sa raison morale. Elle a les deux caractères de la loi véritable ; elle éclaire et elle commande, elle indique le bien et elle l'ordonne. Elle est donc bien la loi naturelle.

Or, elle démontre immédiatement l'existence de Dieu. En effet, une loi suppose un législateur dont elle est l'œuvre. Ce législateur est supérieur à la nature, puisqu'il lui donne des lois. C'est un législateur universel, car il atteint tous les hommes. Ce législateur est l'auteur de la nature, car il écrit sa loi dans la nature elle-même. C'est un législateur souverain, suprême et indépendant, car il commande à tout esprit, et il est impossible d'en concevoir un, dans aucun point de l'espace ou du temps, qui ne soit pas soumis à sa loi. Or, je le demande, quel est ce législateur? Quel est ce législateur de la nature? Quel est ce législateur souverain, indépendant? Quel est ce législateur suprême qui donne des lois à tous les esprits? Il n'a qu'un nom, c'est l'Etre suprême, c'est celui qui est au-dessus de tous les êtres; on l'appelle Dieu.

Ces preuves de la divinité, prises de l'âme humaine, ont été données en quelques lignes par Tertullien dans son *Apologétique*. Il indique deux espèces de démonstrations de l'existence de Dieu : celles qui sont prises du monde extérieur et materiel, et celles qui nous viennent de l'âme. « Sa grandeur infinie, dit-il, le montre et le cache tout à la fois à l'homme ; *notum objicit et ignotum*, et le crime est de ne pas vouloir reconnaître celui que l'on ne peut ignorer. Voulez-vous que nous prouvions l'existence de Dieu par ses œuvres, par celles qui nous environnent, qui nous réjouissent ou qui nous effrayent? Voulez-vous que nous la démontrions par le témoignage même de l'âme? Cette âme, en effet, bien qu'emprisonnée dans son corps, bien qu'enveloppée de préjugés et livrée à une éducation perverse, malgré la tyrannie des passions et l'esclavage de l'idolâtrie; cette âme, dis-je, lorsqu'elle se réveille comme du sommeil de l'ivresse, et qu'elle revient à elle-même, elle invoque Dieu sous son nom véritable: *Dieu grand*, dit-elle, *Dieu bon;* ou encore: *Ce qu'il plaira à Dieu*. Voilà le cri de toutes les âmes. Elles l'invoquent aussi comme juge. *Dieu le voit ; je m'en remets à Dieu. Dieu me le rendra.* O témoignage de l'âme naturellement chrétienne(1)!» Tertullien appelle ce témoignage celui d'une âme naturellement chrétienne, en ce sens qu'elle rend témoignage au vrai Dieu, et, par conséquent, au Dieu du Christianisme, mais non pas en ce sens que l'âme puisse être naturellement chrétienne, puisque le Christianisme est une religion surnaturelle.

Parmi les diverses preuves que l'on peut donner d'une même vérité, il y en a qui font plus d'impression sur telle catégorie d'esprits, d'autres sur telle autre, parce qu'elles sont plus en harmonie avec leur genre de vie et leurs habitudes, ou plus proportionnées à leur degré de culture intellectuelle ; mais plus une vérité importante est environnée de preuves solides, et mieux cela vaut. Et celle qui nous occupe est la base et le fondement universel de tout, et sans elle tout s'écroule. Il était donc à désirer qu'elle eût des preuves d'elle-même dans tous les ordres de choses. Et comment, du reste en pourrait-il être autrement? L'auteur de ces ordres de choses a dû nécessairement y laisser des traces de lui-même ; et ces traces, ces vestiges de ses pas nous mènent à lui. Les preuves de l'existence de Dieu ne sont pas autre chose.

Celle dans laquelle nous allons entrer se rattache à l'ordre moral, entendu dans le sens moins strict, que nous avons indiqué en commençant cet article. C'est la preuve prise de la croyance universelle de l'humanité à l'existence de la Divinité.

C'est, en effet, un fait immense et d'une valeur considérable que cette croyance du genre humain. Dans tous les temps, dans tous les lieux, sous tous les climats, sous tous les régimes politiques, dans tous les états de société, à tous les degrés de civilisation ou non civilisation, l'humanité a admis l'existence de la Divinité. Avant tout, constatons ce grand fait.

Les philosophes et les historiens, les écrivains anciens et les écrivains modernes, les voyageurs et les géographes s'accordent pour l'affirmer. «Jetez les yeux sur toute la face de la terre, dit Plutarque, vous pourrez y trouver des villes sans fortifications, des peuples sans lettres, sans lois, sans habitations fixes sans propriétés déterminées et sans l'usage de la monnaie, et dans l'ignorance

(1) *Apolog.*, a. 16 et 17.

complète des beaux-arts ; mais une ville sans temple et sans dieux, un peuple sans culte, sans oracles, sans sacrifices, personne n'en a jamais vu (1). « Il n'y a aucune nation, dit Cicéron, quelque barbare et sauvage qu'elle soit, qui ne sache qu'il faut honorer la Divinité, bien qu'elle ignore ce qu'elle est (2). — « Quelle est, dit-il encore, la nation, quel est le peuple, qui n'avait, même avant tout enseignement, une connaissance anticipée de la Divinité (3). » — « Vous verrez, dit Maxime de Tyr, établir ici une chose, là une autre, et non-seulement de peuple à peuple, de ville à ville, de famille à famille, d'homme à homme, l'accord est difficile, mais il arrive que le même homme ne s'accorde pas avec lui-même. Eh bien ! au milieu de cette variété et de ce combat d'opinions, remarquez que sur toute la surface de la terre, toutes les lois et toutes les doctrines s'accordent pour proclamer un Dieu roi et père des choses.. Le Grec et le barbare, l'homme du continent et l'insulaire, le sage et le sot confessent unanimement son existence. Et si, depuis l'origine du monde, il y a eu quelques misérables sans Dieu, c'est là une race abjecte, cynique, sans raison, stérile et frappée de mort (4). » On ne saurait mieux dire : c'est sévère, mais c'est juste.

Des peuples de l'antiquité païenne passons aux peuples des âges modernes. Sans doute on ne contestera pas la croyance des nations européennes qui se sont formées, depuis quatorze cents ans, des débris de l'empire romain ; on sait aussi que les peuples juifs, chrétiens, musulmans, idolâtres, répandus sur la surface du globe, sont religieux, et que toute religion porte sur un sentiment plus ou moins pur de la Divinité. Mais que dirons-nous des peuples découverts dans les trois derniers siècles? Jusqu'où n'a pas pénétré l'audace des navigateurs ? Quels monts inaccessibles, quelles forêts profondes n'ont pas été visités par le zèle des missionnaires ? Eh bien! sur quelle terre nouvelle ont abordé les Européens où la connaissance de la Divinité ne se trouvât pas avant eux ? Non, ce n'est pas Colomb qui l'a portée en Amérique, ni Magellan aux îles des Larrons. Je sais bien que des voyageurs, trop hardis à se prononcer sur ce qu'ils n'avaient eu ni le temps ni les moyens d'observer, avaient jeté des soupçons d'athéisme sur les habitants des Antilles et d'autres ; nos sceptiques, nos athées en triomphaient... Qu'est-il arrivé ? C'est que ces premières relations trop hasardées, ont été formellement démenties par les relations subséquentes, plus fidèles et plus circonstantiées : et si l'on n'aperçoit parmi ces peuples que des linéaments informes de religion, si leur croyance est très-grossière, du moins elle n'est plus un problème.

Nos impies d'Europe ont été chercher des alliés aux extrémités de l'Orient, à la Chine ; ils ont avancé que les lettrés chinois étaient une société d'athées... Que parmi les beaux esprits de Pékin, il y en ait qui fassent profession d'athéisme, comme parmi ceux de notre Europe, cela peut être ; mais que le corps des lettrés soit athée, je demande qu'on m'en cite des preuves irréfragables. Si quelques missionnaires en ont fait autant d'athées, ce n'est pas l'opinion qu'en ont eue le plus grand nombre de ceux qui se sont rendus très-habiles dans la langue chinoise, par une étude constante et par leur commerce avec les principaux lettrés. Voici ce que dit à ce sujet un très-savant missionnaire, le Père Parennin, dans une lettre à M. de Mairan, directeur de l'Académie des sciences (1) : «Il m'a toujours paru que ceux qui ont accusé les lettrés chinois d'athéisme n'ont eu d'autre raison de l'assurer dans le public que l'intérêt de la cause qu'ils avaient à soutenir... Je n'ai point vu encore de Chinois qui fut athée dans la pratique... Je puis ajouter que le nombre est très-petit de ceux qui ont voulu paraître athées; et si quelques-uns ont tâché, dans leurs livres, d'expliquer tout physiquement, sans avoir recours à un Être suprême, auteur de toutes choses, ils se plaignent que leurs sentiments, loin d'être suivis, soient abandonnés des lettrés (2). » Au reste, qu'il y ait eu au Céleste-Empire quelques Littré, quelques Taine, et quelques Renan, cela ne tire pas à conséquence. Qui ne sait que les grands philosophes chinois, indiens, Confficius, Lao-Tzeu, etc., étaient très-religieux et proclamaient la Divinité ?

(A suivre.)

L'abbé DESORGES.

(1) *Advers. Colot.*
(2) *De Legibus*, I.
(3) *De Natur. Deor.*, IV.
(4) *Dissert.*, I.

(1) *Lettres édif.*, t. XXI.
(2) Frayssinous, Conf. 4

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 5e art. Voir le n° 30.)

Revenons au chapitre septième de la session VII du Concile de Trente, *De reform.* Nous traduisons : « Les bénéfices-cures qui sont à perpétuité unis et annexés aux cathédrales, collégiales ou à d'autres églises, monastères, bénéfices, collèges et lieux pieux quelconques, seront visités tous les ans par les Ordinaires, qui déploieront leur sollicitude pour obtenir que le gouvernement des âmes soit dignement exercé par des vicaires idoines, aussi perpétuels, qui seront attachés auxdites cures, à moins que, pour assurer le bon régime des églises, il semble expédient auxdits

Ordinaires de faire autrement. Ces vicaires jouiront du tiers des revenus, plus ou moins, à la décision des Ordinaires. »

Il importe de remarquer qu'il ne s'agit point de l'érection, mais seulement de la collation, mieux encore de la simple administration des paroisses unies, distinction essentielle. Le Concile part d'un fait subsistant, *beneficia curata quæ... perpetuo unita et annexa reperiuntur*. M. l'abbé Craisson, suivant en cela Pignatelli, que nous retrouverons dans les pages du docteur Bouix, traduit *etiam perpetuos*, par ces mots « même perpétuels.» et, partant, il estime que, dans la pensée du Concile, l'amovibilité est la règle la perpétuité l'exception, et que les préférences du Concile sont pour l'amovibilité. Nous avons, dans notre dernier article, exprimé un sentiment contraire, et enseigné que le Concile a voulu principalement la perpétuité au profit desdits vicaires, et l'amovibilité à titre d'exception seulement. Le lecteur peut examiner à loisir laquelle des deux interprétations lui semble la plus plausible.

Mais indépendamment des deux interprétations ci-dessus, une troisième peut être proposée. Elle consiste à dire que l'incidente, *nisi ipsis ordinariis pro bono ecclesiarum regimine aliter expedire videbitur*, n'est pas un correctif oppposé à *perpetuos* qui précède immédiatement, mais qu'elle a trait à la faculté laissée aux ordinaires d'agir autrement, c'est-à-dire de maintenir les cures annexées sous le régime où elles se trouvent, si ce régime leur semble compatible avec le bien des âmes ; car, enfin, quoique des abus regrettables se fussent glissés dans la manière dont les curés primitifs agissaient envers les paroisses annexées, néanmoins ces abus pouvaient ne pas avoir un caractère général ; en telle et telle localité, avec tels et tels curés primitifs, le soin des âmes était convenablement assuré, et, par conséquent, il n'y avait rien à changer. Tel est, selon nous, le sens naturel du chapitre. Son objet principal est de contraindre les curés primitifs, qui ne s'occupaient point des paroisses annexées, à remplir leur devoir en désignant des vicaires perpétuels, conformément à la discipline en vigueur pour les paroisses non unies. Néanmoins, faculté est laissée aux évêques d'agir autrement, c'est-à-dire de ne pas contraindre, attendu, par exemple, la délégation de vicaires amovibles faite habituellement par les curés. Ce n'est donc que très-indirectement que le Concile sanctionnerait ici l'amovibilité. Si cette interprétation n'est pas acceptée, si l'on tient à ne voir dans *nisi ipsis*, etc., qu'un correctif à *perpetuos*, on devra soutenir que le Concile a envisagé l'amovibilité comme le seul régime pouvant procurer le bien des églises, proposition beaucoup trop absolue et certainement fausse.

Autre argument. Si l'incidente *nisi ipsis*...s'applique uniquement à *perpetuos*, il faudra dire que l'Ordinaire est en droit de demander aux curés primitifs tantôt un vicaire amovible et tantôt un vicaire perpétuel, selon les cas ou plutôt d'après ses vues personnelles; par conséquent, d'imposer un vicaire perpétuel au curé qui serait en possession de se donner un vicaire amovible, et un vicaire amovible au curé en possession de se donner un vicaire perpétuel; ou d'appliquer les deux systèmes successivement à un même curé. Or, on n'aperçoit aucun moyen de justifier rationnellement une telle façon d'opérer; donc la pensée du Concile n'est pas là. Il est impossible d'admettre que le Concile ait voulu troubler les curés primitifs dans leur possession de députer des vicaires perpétuels ou des vicaires amovibles; il a prétendu seulement, par l'intervention de l'Ordinaire, stimuler leur négligence.

Quoiqu'il en soit, nous admettons parfaitement que l'Eglise ne repousse pas tout curé amovible, mais il ne suit pas de là qu'on ait pu, en 1802, n'ériger en France que des cures amovibles; car la doctrine professée par M. Craisson le conduit jusque-là, savoir que, quoiqu'en réalité nos évêques aient érigé un certain nombre de cures inamovibles, ces mêmes évêques auraient pu légitimement n'en ériger aucune, et faire de toutes les paroisses, sans exception, autant de cures amovibles. La conséquence est inévitable.

M. l'abbé B... avait écrit : « Quel rapport y a-t-il entre les vicaires, curés d'églises annexées, et les curés de nos succursales?» L'objection est bonne, mais elle a besoin d'être complétée. La voici selon nous dans toute sa force : De quoi nous parlez-vous? Vous nous parlez de quelques paroisses existantes, unies à des cathédrales, monastères et autres, desservies à ce titre par des curés amovibles, au gré des curés primitifs et non au gré des évêques, c'est-à-dire de paroisses sur lesquelles les curés primitifs ont des droits certains, résultant de fondations ou de coutume immémoriale; fondations et coutume que l'Eglise a pour principe de respecter parce qu'elle respecte tout ce qui est droit ou présomption légitime du droit. De plus, par rapport aux curés primitifs, le système de l'amovibilité restreint beaucoup moins leurs droits que le système de l'inamovibilité. Quant à nous, nous vous parlons de l'érection à nouveau et en masse de paroisses amovibles non unies. Par conséquent, aucune parité.

Nous ignorons ce que M. l'abbé Craisson répondrait à l'objection ainsi présentée; mais voici ce qu'il dit à M. l'abbé B... : « Nous ne voyons pas d'autre différence entre eux, si ce n'est que les prêtres dont parle le Concile dans les deux chapitres précités sont attachés à des paroisses unies et que ces derniers sont préposés à des succursales. Les pouvoirs des premiers sont les mê-

mes que ceux des seconds; ils exercent le ministère paroissial en leur nom et au même titre que les desservants. Or, si les curés-vicaires peuvent être amovibles sans infraction des saints canons, pourquoi y aurait-il violation des lois de l'Eglise dans l'établissement des desservants révocables?»

La forme interrogative, à laquelle recourt en ce moment M. l'abbé Craisson, nous révèle l'embarras de son esprit et la faiblesse de son argumentation. Dans les chapitres précités, il ne s'agissait pas de l'établissement des paroisses unies, mais uniquement de leur administration. Le Concile de Trente trouve des paroisses établies, délaissées ou mal administrées par les curés primitifs; il veut que l'Ordinaire intervienne pour obtenir que ces curés pourvoient au service desdites paroisses en nommant des vicaires perpétuels ou même amovibles. Entre cet état de choses et l'érection en masse de nos succursales, table rase ayant été faite des anciennes cures, il n'y a aucune analogie. Sans doute, d'un côté comme de l'autre, nous voyons des curés amovibles, mais leur amovibilité n'est pas de même espèce, ne provient pas de la même cause. Que M. Craisson nous dise que l'amovibilité, en certains cas, n'est pas antipathique aux saints canons, nous ne contredisons point; mais de ce qui fait l'objet des chapitres précités à l'objet même de la controverse actuelle, il y a un abîme. Ensuite, on ne peut pas dire que les curés-vicaires des paroisses unies exercent le ministère paroissial en leur nom et au même titre que les desservants, puisque ces curés-vicaires l'exercent au nom et en vertu du titre des curés primitifs qui, surtout sous le régime de l'amovibilité, ont leur responsabilité personnelle constamment engagée; tandis que nos desservants l'exercent en leur nom propre, sous la responsabilité des Ordinaires à la vérité, mais responsabilité générale et non spéciale comme celle des curés primitifs.

Notre canoniste passe plus avant, il entreprend de démontrer que le Concile de Trente autorise formellement l'existence de curés amovibles dans des paroisses non unies. Il s'appuie, comme M. l'abbé Pierret, sur le chapitre XIII de la session XXIV, *De reform.* Nous nous sommes déjà occupé de ce chapitre XIII; il est absolument étranger à la question présente. Il s'agit d'églises curiales existant sans territoire défini. Le Concile veut que les évêques partagent ce territoire et donnent à chaque curé une portion des habitants, afin que les habitants aient leur curé propre et perpétuel: il permet toutefois aux évêques de pourvoir *alio utiliori modo, prout loci qualitas exegerit.* Nous avons écrit et nous soutenons plus que jamais que l'interprétation, qui veut découvrir l'alternative laissée par le Concile, en rapprochant *perpetuum* de *alio utiliori modo*, est erronée. Il est évident pour nous que, dans l'espèce, l'évêque, trouvant de la difficulté à donner à chaque église un territoire propre, peut opérer autrement, ce que les mots *prout loci qualitas exegerit* indiquent. Le mode plus utile doit donc se tirer de la qualité du lieu. Que veut dire le Concile par la qualité du lieu? Il entend la configuration du territoire, la répartition des habitants en groupes plus ou moins considérables, la situation respective des églises par rapport à ces groupes, les communications plus ou moins faciles par suite de cours d'eau, montagnes ou autres obstacles. L'évêque, tenant compte de toutes ces circonstances, estime qu'il serait préférable de ne pas maintenir comme paroissiale chacune des églises existantes et, par exemple, de quatre églises curiales, d'en conserver trois ou deux, opération pour laquelle la compétence ordinaire suffit. Tel est le sens naturel du texte allégué. Comment la qualité du lieu pourrait-elle fournir des raisons déterminantes, soit pour, soit contre l'inamovibilité? D'autant plus que les églises curiales dont il s'agit avaient sans doute des titulaires inamovibles; pour quelle raison le Concile aurait-il permis éventuellement leur remplacement par des curés amovibles? A cause de la qualité du lieu? Pareille interprétation est dépourvue, selon nous, de toute base logique.

M. l'abbé Craisson invoque à l'appui de son sentiment Pignatelli et la Rote. Nous retrouverons ces autorités quand nous étudierons ce que dit sur notre sujet le docteur Bouix. Nous nous bornons à dire aujourd'hui que Pignatelli et la Rote ne nous paraissent pas avoir saisi le vrai sens du chapitre, et nous leur opposons Reiffeinstuel et le commun des canonistes, sans en excepter M. Craisson lui-même, qui écrit ceci, *Revue des sciences ecclésiastiques*, septembre 1873: «Sans doute, la règle, d'après les saints canons, est que les titulaires des paroisses soient inamovibles, quand elles n'ont pas été établies sur un autre pied.» Or, ici dans notre chapitre XIII, il ne s'agit pas d'établir des paroisses, il s'agit uniquement d'attribuer à des églises paroissiales établies un territoire certain et propre.

Nous considérons le *perpetuum peculiaremque parochum* du Concile comme un hommage rendu à la discipline en vigueur, comme un acte confirmatif de l'inamovibilité curiale, et non comme l'acte constitutif de cette inamovibilité.

M. l'abbé B... était certainement dans le vrai lorsque, à propos de l'argument tiré du chapitre XIII, il écrivait ceci: « Grâce à la manière ingénieuse dont ce sophisme est présenté, il a toutes les apparences d'un argument sérieux pour nous autres Français trop peu versés dans l'etude du droit.» Seulement, M. l'abbé B... fournit pour les mots *alio utiliori modo*, une explication insuffisante que M. l'abbé Craisson ne manque pas d'attaquer en disant: «Quelle explication mieux adap-

tée au texte du Concile M. l'abbé B... a-t-il donc en réserve? Ces paroles *aut alio utiliori modo* ne doivent s'entendre, dit-il que des paroisses unies. Et où est la preuve de cette assertion ? » La réponse de M. Craisson est juste ; toutefois, nous l'arguons, c'est la promiscuité qui attire ici la sollicitude du Concile, et cette promiscuité pouvait aussi bien se trouver dans les paroisses unies que dans les paroisses non unies.

Il faut noter que M. l'abbé Craisson va beaucoup plus loin que le rédacteur des *Analecta*. Celui-ci, pour légitimer notre amovibilité moderne, suppose que nos succursales sont des cures unies aux nouveaux évêchés, mais il n'a pas osé dire formellement que les évêques ont pu, tout acte d'union à part, ériger *de plano* des cures amovibles.

(A suivre) Victor PELLETIER.
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

LÉON-NICOLAS GODARD.

(suite et fin)

Les traductions faites de l'italien et de l'anglais, par l'abbé Godard, étaient surtout dans sa pensée, des exercices pour apprendre les langues étrangères. Ses voyages et chroniques locales se partagent en deux classes : travaux d'érudition pure et travaux de vulgarisation ; les uns pour répondre aux missions scientifiques, passages gratuits et frais du voyage qu'il recevait du gouvernement impérial, les autres pour chasser le diable de sa bourse: ils n'étaient pas toujours assez forts pour exorciser l'esprit malin et ramener la monnaie. La *Lettre aux bourgeois philosophes* était un pas de clerc. En 1848, il y eut, partout, un moment de folie, et, à Langres, un moment de terreur. L'abbé Godard prit un costume laïque passa une blouse d'ouvrier et s'en fut dans les clubs. Ce qu'il y dit, je ne sais pas bien ; mais on a prétendu que ce fut pour ces discours à ces assemblées populaires, qu'il reçut plus tard de la police, ordre de voyager. En tout cas, cette lettre d'ailleurs juste, née de querelles de clubs ou de salons était, disons-nous, un pas de clerc, c'est-à dire un écrit qui ne pouvait faire grand honneur au séminaire et grand profit à l'abbé Godard.

L'abbé Godard a dit lui-même, de son *Essai sur le symbolisme*, que c'était une œuvre prématurée, qui laissait à désirer sous le rapport de la justesse. Le *Cours d'archéologie sacrée* est un travail beaucoup plus sérieux, une œuvre a peu près parfaite en son genre. La première partie de l'ouvrage étudie les monuments de tous les temps sous le rapport de l'architecture ; chacune des phases du développement historique de l'art est mise en rapport avec l'état social qui lui correspond et qui l'explique ; le volume est complété par un traité d'esthétique et une exposition du symbolisme des églises d'après la tradition chrétienne. Le second volume embrasse : 1° les arts accessaires de l'architecture, statuaire, peinture, mosaïque et carrelage, peinture sur verre, émaux, orfèvrerie et étoffes; 2° les monuments accessoires, de l'église, autel, dépendances, du chœur et du sanctuaire, baptistère et fonds baptismaux, tombeaux et sépultures, vases sacrés, diptyques, vêtements liturgiques : 3° les instruments de musique religieuse, orgues et cloches; 4° un traité d'iconographie et un traité de plain-chant. Dans son ensemble, l'ouvrage touche à tous les arts qui intéressent le culte catholique; il le fait avec érudition, piété et mesure. L'*Univers* a publié, sur cet ouvrage, un très favorable compte rendu, la *Revue des Deux-Mondes* seule en a contesté les enseignements, qu'elle trouve trop excessifs, estimant, à l'encontre de l'auteur, mais selon nous fort à tort, que tous les styles sont bons à l'architecture chrétienne et que l'architecture ogivale n'est pas, comme l'a très bien dit le cardinal Wiseman, la pensée chrétienne bâtie,

Si la liste des écrits de l'abbé Godard se terminait ici, il n'eût été qu'un homme de lettre, amateur intéressant de livres de piété, d'érudition et de voyages : sa place ne serait que dans l'histoire littéraire. Par sa dernière publication, il touche à la grande et capitale question du temps; il prend ainsi place dans l'histoire générale.

En 1827, l'évêque de Langres. Mgr Parisis, avait publié sous le titre de *Cas de conscience politique*, un essai pour concilier pratiquement la doctrine chrétienne avec la *forme* des gouvernements modernes. Nous soulignons le mot *forme*, c'est l'expression du Prélat et dans le titre de son ouvrage elle a une importance qui en désigne assez l'objet et en détermine heureusement le point de vue. En 1861, l'abbé Godard reprit cette thèse, non plus seulement au point de vue de la pratique, mais de la théorie, et prétendit prouver, sinon l'accord, au moins la non-opposition entre *les principes de* 89 *et la doctrine catholique* ; tel était, disons-nous, le titre de son opuscule, et nous croyons devoir souligner encore le mot *principes*, expression propre de l'abbé Godard, mais expression aussi maladroite que malheureuse, et qui pouvait à elle seule tuer son livre. S'il eût dit, doctrines, prétentions, réformes de 89, à la bonne heure ; mais le mot principes affublé d'un 89 n'a pas de sens, et bien qu'il soit d'un emploi usuel, il n'en forme pas moins une antilogie. Les principes sont éternels ou ils ne sont pas principes.

Or, par principes de 89, l'abbé Godard n'entendait ni le 89 *national* des cahiers de bailliages, ni le 89 *royal* des déclarations de Louis XVI, mais le 89 de l'Assemblée constituante, c'est-à dire le 89 de la Révolution. Encore réduisait-il, on ne sait pourquoi, le 89 révolutionnaire de cette Assemblée à une pièce ultra-révolutionnaire intitulée : *Déclaration des droits de l'homme* et *du citoyen*. Par une inspiration qui paraîtra au moins singulière, il produisit le texte de cette fameuse Déclaration, et s'ingénia à l'enluminer d'un commentaire catholique dont la doctrine était empruntée, soi-disant, à saint Thomas, à Suarez, à Bellarmin, aux princes de la théologie. Saint Thomas d'Aquin élucidant et approuvant Mirabeau ! le trait est pittoresque, mais vraiment par trop fort. Je sais bien que l'abbé Godard, acceptant la Déclaration, ne l'acceptait que dans son bon sens, et la rejetait dans l'autre ; tel était même l'objet et le but de son travail ; mais par là même qu'il lui reconnaissait deux sens, il eût dû à tout le moins constater que c'était une loi amphibologique, par conséquent une loi détestable. Quant à l'ensemble d'idées qu'il émettait là-dessus, sous le couvert mal venu des scholastiques, qui n'avaient ni prévu ni traité cette question elles embrassaient la liberté et l'égalité naturelle, la société politique, la souveraineté nationale, la liberté individuelle et civile, la puissance législative et l'égalité devant la loi, la sécurité individuelle et les formes judiciaires, la liberté des opinions religieuses et de la presse, la force publique et la résistance à l'oppression, enfin tout l'ordre d'une constitution nationale. Nous ne saurions examiner ici en détail cet ensemble d'idées ; mais la pensée génératrice qui les produit et la théorie qui les résume se réduit en ces termes : qu'une société normale peut très-bien exister en dehors de l'ordre surnaturel ; que le pouvoir politique, constitué par cette société civile, en dehors des principes chrétiens, peut parfaitement ne pas se croire en dehors de l'ordre orthodoxe ; qu'enfin l'Etat peut être athée et s'arranger avec l'Eglise. L'abbé Godard n'a pas condensé sa pensée en d'aussi courtes formules ; il s'est délayé et égaré dans de longs commentaires, mais telle est bien la quintessence de son ouvrage... Une société en dehors de la religion et de l'Eglise, en principe acceptable à l'Eglise et non réprouvée par la religion, voilà tout l'opuscule sur les *principes de* 89.

Or il se trouve qu'en fait la *Déclaration des droits de l'homme* a été itérativemement condamnée par le Saint-Siège, et qu'en droit des doctrines soi-disant orthodoxes à l'aide desquelles on prétend l'expliquer sont, sinon absolument contraires, du moins non conformes aux encycliques les plus solennelles des Souverains Pontifes.

Jésus-Christ n'a pas racheté seulement l'homme individuellement pris; il a racheté aussi l'homme social, il a régénéré par sa grâce, surnaturalisé par son enseignement dogmatique tout l'ordre de la propriété, du mariage, de la famille et des rapports publics. Par conséquent, il n'est point vrai qu'on puisse dire une société purement naturelle, conforme, par son organisation, à l'enseignement catholique et au plan divin.

On peut imaginer, par *hypothèse*, une société fictive, de pure nature, où l'Eglise se trouvant établie, toujours par hypothèse, pourrait, *en fait*, s'accommoder d'une dérogation à ses principes et tirer le bien du mal. On ne peut préconiser, comme *thèse*, une société apostasiant le christianisme, se constituant sur l'absolutisme du droit humain, déclaré par une Assemblée, et représentant, en droit, l'idéal de la société chrétienne.

Ces erreurs, aussi certainement condamnées qu'elles sont certainement condamnables, n'avaient pas été, en 1861, aussi clairement déterminées qu'aujourd'hui. On peut dire toutefois, sans irrévérence, que l'abbé Godard n'était pas de taille à traiter un si difficile problème. En théologie, l'abbé Godard n'était qu'un écolier ; or, s'il ne lut pas pour son cours d'histoire les grands auteurs, il étudia bien moins encore les maîtres de la théologie dogmatique. Ce qu'il en cite au cours de son opuscule n'a pas été détaché de ses lectures, mais cherché dans les tables, peut-être fourni par un confrère. Ce travail n'est qu'une improvisation légère, sinon présomptueuse. A Paris, dans les cercles libéraux, il s'était engagé à le faire ; il le fit, moins comme gageure que comme prétention au rôle d'Œdipe et satisfaction offerte aux catholiques libéraux. Le grand séminaire ignorait ces engagements, et une partie des directeurs, supérieur compris, put suivre de très-bonne foi Godard dans cette seconde manière d'être. Godard avait voyagé, vu le monde, fréquenté les hommes ; il rapportait à ses confrères, hommes de livres et de spéculation, ses impressions personnelles, et il avait le talent de les faire accepter. Le supérieur, dont il était le Benjamin, aussi étranger aux livres qu'aux affaires religieuses, ne pouvait songer à l'empêcher de gauchir. Toutefois, deux ou trois directeurs tenaient le livre pour entaché de ce que l'abbé Boyer nomme si bien l'*hérésie constitutionnelle* et plutôt que de l'accepter, avaient encouru toutes les mauvaises humeurs. C'eût été le cas d'en déférer à l'évêque ; mais, au séminaire, où l'on en donne si volontiers le conseil, on n'en suit pas toujours à propos la pratique. On nous a raconté que l'abbé Godard s'en fut trouver l'évêque en visite pastorale, l'entretint un instant après dîner, et put s'en revenir avec un *imprimatur* verbal, donné gracieusement comme conclusion d'un entretien. Bref, l'évêque ne fut pas consulté ou le fut mal ; l'affaire ne fut l'objet d'aucun examen canonique, et le livre parut.

Ce livre fut, dans le diocèse, l'objet d'une réprobation unanime; sauf l'abbé Vitu et quelques autres, alors engagés assez vaguement et assez cordialement dans la petite Eglise du libéralisme; personne n'offrit à l'auteur le moindre compliment. Des amis fidèles lui firent savoir ce qu'on en disait. Un entre autres, à qui l'abbé Godard avait temoigné autrefois quelque confiance, lui écrivit, en substance, ce qu'on vient de lire et l'engagea fraternellement à dénoncer lui même son travail à l'*Index*. L'abbé Godard ne tint aucun compte du conseil qui l'eût sauvé, et ses collègues rudoyèrent assez peu poliment les prêtres assez hardis pour se permettre des remontrances.

A Paris, l'ouvrage eut meilleure fortune. La coterie libérâtre l'acclama sur toute la ligne. Le *Correspondant* le loua à outrance; *l'ami de la Religion* et le *Journal des Villes et des campagnes* firent chorus; la sage et respectable *Union*, après quelques réserves en faveur des théories de légitimité gallicane, donna six articles de compliments; Cochin, Nettement, l'évèque de Sura, tous les pures battirent des mains; mais l'*Univers* et le *Monde* troublèrent la fête. Dans ce dernier journal, l'abbé Morel fit une critique très-détaillée de l'ouvrage et obtint de Pie IX, qui lut lui-même son travail, une approbation entière. Les articles très-vigoureux, très-piquants, parfois un peu durs de l'abbé Morel, obtinrent dans l'épiscopat la même faveur. L'évêque de Langres déclara qu'il n'avait donné à l'ouvrage aucune approbation; l'évêque d'Arras, Parisis, fit démentir catégoriquement le bruit qui le présentait comme favorable à un livre dont il prévoyait la malheureuse fin; l'archevêque de Paris, qu'on disait également approbateur, fit savoir qu'il n'avait même pas vu le livre dont le titre seul lui paraissait une faute; le cardinal Gousset, le grand successeur d'Hincmar et de Gerbert, imputa à l'abbé Godard le tort possible d'enlever à l'Église ce qui lui restait de bons laïques; enfin un évêque dont on ne dit pas le nom, bien qu'on murmure les noms d'un Pie, d'un Plantier et d'un Berthaud, mais un évêque français déféra au Saint-Siége l'opuscule sur les principes de 89.

Après mûr examen, l'ouvrage fut mis au pilori de l'*Index*.

L'abbé Godard devait se soumettre; il se soumit avec un empressement dont la nécéssité ne permet pas la louange, à moins qu'on veuille louer l'auteur ou d'avoir fait son devoir, ce qui n'a rien d'extraordinaire, ou de ne pas s'être constitué en état d'hérésie, ce qui eût été une trahison. Après sa soumission, l'abbé Godard courut à Rome se jeter aux pieds du Saint-Père, et les arrosa de ses larmes. Le Saint-Père, très-hostile aux idées qu'avait préconisées l'abbé Godard, fut touché de ses sentiments, et, par une faveur qui est rarement accordée dans des circonstances analogues, permit à l'auteur de corriger son opuscule d'après les observations des théologiens romains. L'ouvrage fut donc examiné, expurgé de tout ce qu'il avait de contraire aux dogmes de la foi catholique et parut en seconde édition, tel qu'il avait été réglé par les théologiens pontificaux.

La première édition avait cent cinquante pages de texte, la seconde en compte cent quatre-vingt-seize, plus trente-cinq pages de pièces justificatives. La seconde outre les corrections faites dans le texte, a donc en plus quarante pages de nouvelles explications, plus les documents tous empruntés aux archives pontificales. De la comparaison plus pressée des deux éditions, il résulte : 1° que la seconde édition est complétement corrigée et diffère essentiellement de la première ; 2° que les théologiens, dans leur révision, n'ont fait tomber leur examen que sur la question d'orthodoxie, mais point sur les questions subsidiaires, comme par exemple, la nouvelle édition est-elle contraire aux droits de l'homme? Est-elle en contradiction avec elle-même sur plusieurs points? Est-elle à côté de la question en plusieurs cas? Renferme-t-elle des erreurs historiques? Est-elle coupable d'omissions de la plus haute importance? 3° que les théologiens romains, après avoir constaté la non-opposition de l'ouvrage corrigé aux dogmes catholiques, n'ont pas décidé eux-mêmes de la convenance de cette publication, mais ont laissé à l'Ordinaire le soin de trancher cette question, essentiellement locale, d'opportunité (1). Par où l'on voit qu'il serait puéril de prétendre que l'ouvrage ainsi corrigé à Rome et autorisé à Langres, est, comme l'a dit A. Nettement, « un véritable manuel qui doit être dans les mains de tous les catholiques de notre temps, » C'est tout simplement un livre qui n'est plus hétérodoxe, voilà tout,

Qelques jours avant sa mort, l'abbé Godard, en un moment de mieux plein d'espérances, disait avoir encore sous la main du travail pour quinze ans. D'autres ont prétendu que, guéri, il eût quitté l'enseignement pour se faire missionnaire et racheter, par les peines apostoliques, les écarts du cabinet; d'autres enfin ont dit que rendu, à la vie, il eût vu venir à lui la fortune que lui eût faite immédiatement le parti libéral. Nous ignorons de quel côté eût tourné l'abbé Godard ; nous croyons volontiers qu'il eût embrassé le meilleur parti. Mais Dieu l'a tiré de ce monde. La mort est toujours un mystère; il ne dépend que de nous d'en faire un mystère de grâce. Quelle qu'eût pu être, ici-bas, la résolution définitive de l'abbé Godard, nous croyons trés-sincèrement, et pas sans motif, qu'il a mieux fait de mourir.

JUSTIN FÈVRE.
Protonotaire apostolique.

(1) Morel, *les Catholiques libéraux*. p. 368.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

ou

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

PRÉLIMINAIRES.

(Suite.)

Ajoutons un dernier mot pour la pratique, qu'il ne faut jamais laisser entièrement de côté. D'après les principes exposés dans ce travail, la tolérance du mal est un très-grand malheur, même quand elle est réglée et qu'elle n'accorde à la nécessité des temps que ce qu'il convient. Mais il y a un mal plus grand encore, c'est la tolérance qui n'est limitée par aucun principe, la tolérance sans règle ni discipline, *patientia indisciplinata,* comme l'appelle saint Augustin. « Connaissons, dit ce Père, les règles, les faits et les paraboles de la sainte Ecriture qui ne veulent pas que l'on arrache l'ivraie avant le temps, mais qui prennent soin aussi que l'ivraie ne nuise pas au froment ; et, de cette manière, la vigilance pour l'amendement des méchants ne s'endormira point et ne cessera de reprendre, de dégrader, d'excommunier et d'avoir recours aux autres répressions licites, reconnues, toujours pratiquées dans l'Eglise, sans préjudice pour la paix et l'unité, en conservant au contraire la charité, suivant le précepte de l'Apôtre qui nous dit : « Si quelqu'un » n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre » lettre, notez-le et n'ayez point de commerce » avec lui, afin qu'il en ressente de la confusion » et de la honte; ne le considérez pas, néanmoins, » comme un ennemi, mais traitez-le comme un » frère (1).»

C'est ainsi, en effet, que la patience tempère la discipline, mais l'une et l'autre se rapportent à la charité; en sorte que le manque de discipline dans la tolérance ne favorise point l'iniquité, ou que le défaut de patience dans la discipline ne nuise point à l'unité. *Ne forte aut indisciplinata patientia faveat iniquitatem, aut impatiens disciplina dissipet unitatem.(Livre après la Conference.* ch. IV, t. XXIX.)

Le saint Docteur affirme ailleurs qu'il n'est point de temps où nous ne puissions quelque chose pour accomplir ce devoir de la répression et plaire à Dieu, « Ce que le temps doit apporter, ce que nous pourrons rencontrer de facilités ou de dificultés, les décisions qui peuvent surgir tout à coup, au milieu même des conjonctures présentes, soit de l'amendement des coupables, soit de l'espoir seul de cet amendement, voilà des choses que Dieu seul connait, mais que nous ignorons. Il nous est également impossible de savoir si Dieu est assez irrité contre eux pour les punir plus sévèrement par l'impunité qu'ils demandent, ou si, dans sa miséricorde, il veut leur infliger la même punition que nous ou les frapper d'une peine plus dure, mais plus salutaire, qui les fasse par une vraie conversion recourir à sa miséricorde et non à celle des hommes, et qui change en joie tous les sujets de crainte et les moyens de terreur que nous préparions contre eux. Pourquoi donc, avant le temps, nous tourmenter, vous et moi, sur ce que nous ne pouvons savoir? Laissons un peu de côté tous ces soins dont l'heure n'est pas encore venue et occupons-nous, s'il vous plaît, de ce qui est toujours pressant. En effet, il n'y a pas de temps où il ne convienne et où il ne soit obligatoire d'agir et de nous rendre agréables à Dieu. » (Saint Augustin à Nectaire, lettre 104, n° 11, t. IV.)

Enfin, pour achever de nous convaincre que, malgré les difficultés du temps et précisément à cause de ces difficultés, le libéralisme est une question capitale et décisive, écoutons les avertissements de l'autorité suprême.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Pontficiat de Pie IX, une députation de catholiques français venait de présenter à Sa Sainteté ses vœux et ses hommages. Mgr Forcade, alors évêque de Nevers, avait lu une Adresse qui portait plus de deux millions de signatures. Aprés avoir félicité la députation, après avoir dit combien il avait toujours aimé la France, le Saint-Père a ajouté : « L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion et ces maximes pernicieuses qu'on appelle catholiques libérales, voilà, oui, voilà les vraies causes de la ruine des Etats, et ce sont-elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la Révolution, que la Commune même. J'ai toujours condamné le libéralisme et je le condamnerais quarante fois encore s'il le fallait!. La pauvre France a pu voir où aboutissent ces belles maximes. Paris surtout, au milieu des horreurs des communards qui, par les meurtres et les incendies, se montrèrent semblables à des démons sortis de l'enfer. Mais non, ce ne sont pas seulement ceux-ci que je crains. Ce que je redoute davantage, c'est cette malheureuse politique chancelante qui s'éloigne de Dieu, c'est ce jeu que nous appelons, nous *altalena* ce jeu de bascule qui détruit la religion dans les Etats et renverse même les trônes. »

(A *suivre*,) L'ABBÉ LECLERQ.

---

(1) II Thessal., III; 14.

Chonique hebdomadaire

Quatre-vingt-deuxième anniversaire de la naissance de Pie IX .— Mgr Meglia.— La liturgie romaine dans le diocèse de Besançon, — Cause de la béatification du P. de la Colombière. — Condamnations pour outrages à un Christ. — Bel exemple pour l'observation du dimanche. — Pèlerinage à Notre-Dame des Vertus. — Pèlerinage à Saint-Benoît-sur-Loire. — Interdiction de la procession de Saint-Ambroise. — Couronnement de l'Enfant Jésus et de saint Joseph à Mill-Hill. — Les prêtres vieux catholiques d'après la *Gazette des Tribunaux*. — Le mois de Marie dans le Jura bernois. — Guerre aux Jésuites, aux Frères, et à la soutane.

Paris, 22 mai 1874.

Rome. — Pie IX est entré, le 13 de ce mois, dans sa quatre-vingt-troisième année. Sa santé est radieuse. Les fidèles du monde catholique tout entier et ses sujets en particulier ont saisi cette nouvelle occasion de lui témoigner leur dévouement et leur amour. Plus de 80,000 lettres et adresses de félicitations sont arrivées au Vatican la veille et le jour du joyeux anniversaire. De nombreux visiteurs ont eu le bonheur de pouvoir se réunir dans les vastes salles du palais apostolique, et d'offrir en personne leurs hommages à Sa Sainteté. Le Pape, entouré d'une nombreuse cour, a daigné les admettre tous à baiser son anneau. au fur et à mesure qu'il traversait les di verses salles du palais. Arrivé dans celle où se trouvaient les élèves du collège Pio Latino-Arménien. le Saint-Père, après avoir entendu la lecture qui lui fut faite d'une très-touchante Adresse, a dit. parlant des gouvernements du Mexique, du Brésil et de Guatemala, qu'ils causent en ce moment à son cœur de Pontife de très vives douleurs, ce qui a produit dans l'assistance une profonde émotion,

La veille au soir de ce jour, le directeur général des pèlerinages de France, le R. P. Picard, avait été reçu en audience particulière par Sa Sainteté. Le R. P. Picard a imploré pour l'œuvre des pèlerinages diverses faveurs spirituelles, qui lui ont été gracieusement accordées. Dans cette même audience, le R. P. Picard a déposé aux pieds du Saint-Père une somme d'environ 18,000 francs recueillie parmi les pèlerins pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre.

France. — Son Exc. Mgr Meglia, nouveau nonce du Saint-Siège à Paris, est parti de Rome le 18 pour venir prendre possession de son poste. Mgr Meglia n'est pas un inconnu parmi nous. Déjà, lors du rappel de Son Ém. le cardinal Sacconi. il a rempli pendant quelque temps les fonctions de chargé d'affaires, et est ensuite resté assez longtemps en qualité d'auditeur de nonciature auprès de Son Ém. le cardinal Chigi, ce qui donne lieu de bien augurer des résultats de sa mission.

— On assure que Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, aurait officiellement annoncé à ses prêtres que la liturgie romaine sera rétablie dans le diocèse au plus tard à l'Avent prochain. Bientôt donc l'unité liturgique sera parfaite en France. puisque les deux seuls diocèses où elle ne soit pas encore en usage. ceux d'Orléans et de Besançon, l'auront prochainement adoptée.

— Les RR. PP. Jésuites soulèvent la question de la canonisation d'un de leurs plus célèbres confrères, le P. Claude de la Colombière, directeur spirituel de la bienheureuse Marguerite-Marie, et désigné par Notre-Seigneur à cette sainte religieuse comme devant l'aider à faire connaître et répandre la dévotion au Sacré-Cœur. Et parce que, d'après les règles de l'Eglise, le P. de la Colombière ne peut être béatifié qu'autant que Dieu aura opéré, par son intercession, des miracles notoires, les RR. PP. Jésuites proposent aux personnes pieuses qui ont quelque grâce insigne à obtenir, de se recommander au P. de la Colombière après qu'elles se seront procuré de ses reliques. Le P. Ramière, cloître de Fourvière, 8, à Lyon, en enverra quelques parcelles aux personnes qui en feront la demande motivée.

— La Cour d'assises du Nord, dans son audience du 12 mai dernier, a condamné à un an, six mois et un mois de prison et 500 fr. d'amende, trois jeunes gens de Roubaix qui avaient osé promener pendant toute une soirée, de cabarets en cabarets. un christ en bois de grandeur naturelle dont ils se faisaient un jouet. Nous rapporterons quelques réflexions du réquisitoire du procureur général, M. Desjardins : « Qu'outrage-t-on ? demande-t-il. Un morceau de bois, ai-je entendu dire ; non. un emblème, une image. A mes yeux, aux yeux des chrétiens. c'est l'image de notre Dieu ; aux yeux mêmes des infidèles, c'est l'image du « sublime et doux crucifié » qui a donné au monde sa loi la plus pure et son plus haut enseignement. Aux yeux de tous, c'est l'image du fondateur d'une religion qui a proclamé l'unité de Dieu, la fraternité humaine, a enseigné à l'homme qu'il ne vit pas seulement de pain, mais qu'il a une âme immortelle et libre. supérieure à tous les mondes répandus au-dessus de nos têtes. d'une religion qu'on a justement nommée notre religion nationale, qui a béni nos drapeaux, s'est associée à notre développement intellectuel, a mûri et protégé notre civilisation, d'une religion qui n'est pas seulement la mère de l'humanité, mais qui est encore la mère de la France. Comment ne pas réprimer de tels outrages ?... Si l'on a pu, le 21 avril, insulter impunément l'emblème de la religion chrétienne. quel autre emblème, si saint qu'on le suppose, sera désormais à l'abri de telles attaques ? quel objet du culte ? quel temple ? quel autel ? Mais si tout cela

peut être impunément insulté, ce crucifix même, au-dessous duquel je parle, il faut l'arracher de ce mur et le briser devant vous. Plus de serment, plus de Dieu qui président à la justice ; ai-je besoin de faire un grand effort pour ajouter : plus de justice ? »

— Tous ceux qui ont le respect de Dieu et de ses saintes lois applaudiront à la mesure que vient de prendre la compagnie des chemins de fer de l'Est, en décidant que, le dimanche, les gares de son réseau seront fermées à la réception des marchandises à expédier en petite vitesse.

— Le pèlerinage à Notre-Dame-des-Vertus, près Paris, que nous avons annoncé, a eu lieu le 12 mai. Le nombre de ceux qui s'y sont rendus s'élevait au moins à douze mille, c'est-à-dire qu'il était trois fois plus considérable que l'an dernier ; ce qui indique que l'esprit de pèlerinage, bien loin de s'amoindrir cette année, ne fait que se développer.

— A Orléans, la campagne des pèlerinages pour cette année dans ce diocèse a été inaugurée dimanche dernier, 17 mai, par le pèlerinage du Cercle catholique de Saint-Joseph à Saint-Benoît-sur-Loire. Ce pèlerinage était exclusivement composé d'hommes.

Italie. — Les catholiques de Milan avaient projeté de faire de belles fêtes accompagnées d'une solennelle procession le 14 de ce mois, en l'honneur de l'invention des reliques du grand saint Ambroise. Mais ils avaient compté sans les libéraux, qui ont tant fait par leurs menaces et leurs démarches, qu'ils ont obtenu du préfet un arrêté interdisant la procession. Ainsi les sentiments de toute une ville sont sacrifiés aux haines antireligieuses de quelques fanatiques, et les libertés publiques deviennent chaque année plus rares.

Angleterre. — Une imposante solennité a eu lieu, le 13 avril dernier, au séminaire des Missions-Etrangères, fondé à Mill-Hill, près de Londres, par Mgr Vaughan, aujourd'hui évêque de Salford. C'était le couronnement, au nom du Pape, des statues de l'Enfant Jésus et de saint Joseph, qui ornent la chapelle de cet établissement. Huit évêques assistaient à la cérémonie. Mgr Manning, archevêque de Westminster, qui présidait, a prononcé une magnifique allocution où il a représenté saint Joseph comme le patron de l'Eglise en général et des évêques et des prêtres en particulier, et comme le plus parfait modèle de la vie domestique.

Suisse. — La *Gazette des Tribunaux* nous fournit d'intéressants détails sur les prêtres « pieux, savants et distingués » que les sectaires suisses appellent à eux pour « purifier la morale chrétienne ». En voici un court extrait : « Il a été procédé ces jours-ci à l'arrestation de plusieurs prêtres interdits, arrivant de Suisse ou s'y rendant, pour se joindre à la secte des vieux catholiques. L'un d'eux, le sieur Opsomer, de nationalité belge, a été arrêté à la gare de Lyon, au moment où il allait partir pour Fontainebleau, en compagnie de deux femmes de mauvaise vie. Arrivé à Paris la veille de son arrestation, il était descendu dans une maison publique, où il avait passé la nuit. » Ce n'est pas à raison de ces faits qu'il a été arrêté, mais parce qu'il avait volé une somme de 10,000 fr. en Belgique, et que le gouvernement belge demandait son extradition. Au moment de son arrestation, il avait encore sur lui 7,950 francs.

— Les exercices du mois de Marie, que les prêtres apostats représentent comme indignes d'une *piété éclairée*, sont très suivis dans la plupart des paroisses du Jura. Quoique privés de leurs pasteurs, les fidèles s'assemblent dans des sanctuaires improvisés, s'agenouillent autour de Marie, chantent ses louanges et implorent sa protection.

Guatemala. — Le gouvernement de cette république, comme plusieurs gouvernements américains, se trouve aux mains des francs-maçons, dont on sait que l'objectif actuel est de faire une guerre sans merci à l'Eglise, partout où ils sont en force. M. le général Rufino Barrios, président de la république de Guatemala, ne pouvait donc manquer de donner sa note dans le concert maçonnique. En vertu de deux décrets émanés de sa toute-puissance, il vient en effet de déposséder de leurs établissements d'éducation, au profit de l'Université, les Jésuites et les Frères de la Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, et d'interdire aux prêtres de porter la soutane hors de l'église. Le considérant de ce dernier arrêté dit que « les insignes de l'habit ecclésiastique sont de nos jours un anachronisme répudié par toutes les nations civilisées, et que, loin de symboliser les vertus intrinsèques du Christianisme, ils ne servent qu'à séparer les hommes entre eux. » Si cette raison était bonne pour l'habit ecclésiastique, elle ne le serait pas moins pour l'habit militaire. On peut être assuré cependant que M. le général-président Barrios ne l'invoquera pas pour supprimer le galon.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES

DIXIÈME INSTRUCTION

Chute et tourments des mauvais anges ; leur existence prouvée par le rôle qu'ils ont rempli et remplissent encore dans ce monde.

Texte. — *Adversarius vester Diabolus, tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret.* Le diable, votre adversaire, tourne autour de vous, comme un lion rugissant, cherchant à vous dévorer (I Petr., v. 8).

Exorde.—(Mes frères, nous allons reprendre, ce matin, la suite de nos instructions sur le Symbole des Apôtres... Le saint temps du Carême, puis le désir de vous parler de la bonne Vierge Marie, pendant le mois qui lui est consacré, nous avaient déterminé à en interrompre le cours pendant quelques semaines...)

Dans les deux instructions précédentes, nous vous parlions des bons anges, de leurs fonctions; dans la dernière, nous avons insisté particulièrement sur le rôle d'amour et de dévouement que remplissent à notre égard nos anges gardiens... Je veux aujourd'hui vous parler des démons... Ce sont des anges aussi, mais des anges mauvais et pervers, qui se sont révoltés contre Dieu... Dans sa justice, le Créateur tout-puissant les a chassés du ciel et condamnés aux supplices de l'enfer... Ils sont maintenant confirmés dans le mal, comme les bons anges et les saints du paradis sont confirmés dans le bien... Expliquons plus clairement cette pensée... Les bons anges et les élus ne peuvent que vouloir le bien ; ils aiment, ils aimeront Dieu fidèlement pendant l'éternité, sans que leur volonté puisse jamais cesser de lui être unie... Si l'on voulait résumer en un seul mot ce qui fait la beauté de leur gloire, l'essence de leur bonheur, nous dirions : C'est l'*amour;* oui, l'amour de Dieu, le désir de le voir glorifié... Frères bien-aimés, les diables, au contraire, ne peuvent vouloir le moindre bien ; leur volonté est endurcie dans le mal ; ce qui fait leur tourment éternel et leur incomparable malheur, c'est *la haine*, la haine de Dieu... Un jour, l'un de ces esprits mauvais, évoqué dans ces expériences dangereuses que nous avons vues il y a peu d'années, se développer sous le nom de *tables tournantes*, comme une épidémie sinistre, présage peut-être de nos malheurs, répondait : « Mon nom est la *haine*, je *hais* tout, je me *hais* moi-même (1)!... »

Proposition.— Je me propose, mes frères, de résumer dans cette instruction ce que nous devons croire au sujet de ces esprits maudits, et de vous montrer quelle redoutable influence ils ont possédée et possèdent encore dans ce monde...

Division.— Nous allons donc examiner: *Premièrement* la cause de leur chute, les tourments qu'ils endurent ; *en second lieu*, nous prouverons leur existence en disant quel rôle ils ont rempli et remplissent à l'égard des hommes...

Première partie. — Dieu, je vous l'ai dit, mes frères, après avoir créé les anges, les soumit à une épreuve ; c'est ainsi que plus tard, dans le paradis terrestre, il voulut éprouver l'obéissance de nos premiers parents... Quelle fut cette épreuve?...Nous en ignorons la nature... Nous savons seulement que Lucifer, le plus brillant des anges, celui-là même que nous appelons Satan, mot qui signifie *adversaire* de Dieu, osa désobéir à son Créateur, et qu'il entraîna dans sa révolte une notable partie des anges (2)... Un prophète s'écrie à ce sujet : « Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer, toi qui brillais parmi les esprits bienheureux comme l'astre du matin? Tu as été précipité ; et pourtant tu disais dans ton cœur : J'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu (3)... » Un autre prophète dit dans le même sens : « Tu étais le sceau de la ressemblance de Dieu, plein de sagesse et parfait en beauté... Tu étais un chérubin qui étend ses ailes et protège... Tu étais parfait le jour de ta création... Tu es tombé dans le péché... Je t'ai exterminé, ô chérubin, toi qui protégeais les autres (4)... »

Plusieurs saints Docteurs enseignent que Lucifer, en se voyant orné de tant de dons par les mains du Créateur, fit un retour orgueilleux sur lui-même et s'attribua sa propre excellence, comme s'il n'en eût pas été redevable au Dieu

(1) E. de Mirville, *Question des esprits, ses progrès dans la science, examen de faits nouveaux*, etc., p. 89. Cette intéressante brochure parut en 1855, un an après le premier volume du grand ouvrage sur les *Esprits*. Elle contient les faits les plus surprenants et les plus solidement prouvés. Voir en particulier celui auquel je fais allusion.

(2) Cf. S. Thomas, *Somme théolog.*, 1re partie, quest. LXIII, art. 7 et 8.

(3) Isaïe, XIV, 12.

(4) Ezéchiel, XXVIII, 13.

tout-puissant, qui venait de lui donner l'existence et de le tirer du néant... Cette pensée d'orgueil fut, disent-ils, la cause de sa chute (1).

Cependant, mes frères, selon des auteurs également savants et pieux, voici à quelle épreuve auraient été soumis les anges, épreuve qui aurait amené la chute des démons... Dieu, pour qui le futur existe comme le présent, connaissant de toute éternité l'Incarnation de son Fils pour la rédemption des hommes, aurait manifesté aux anges cet ineffable mystère en leur disant : Voilà la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils de Dieu, uni à la nature humaine. Prosternez-vous devant lui et adorez-le... » Puis, leur montrant l'auguste Vierge Marie dans les profondeurs de l'avenir : « Voilà, aurait-il ajouté, la créature la plus parfaite qui doit sortir de mes mains; elle sera la Mère de mon Fils; entourez-la de votre vénération... Anges de tous les ordres, séraphins, chérubins, et toi, Lucifer, le plus brillant des esprits célestes, à genoux devant le Fils de Dieu fait homme !... A genoux devant la Vierge qui doit être sa Mère !...» L'orgueilleux Lucifer aurait refusé de se soumettre à cet ordre, et beaucoup d'autres anges, jaloux de cette dignité, que devait posséder un jour la nature humaine, se seraient associés à sa révolte (2) !... Cette pieuse croyance nous explique la haine furieuse des démons contre notre divin Sauveur et contre son auguste Mère... Quoi qu'il en soit, une chose certaine, c'est que l'orgueil et la désobéissance ont causé la chute des mauvais anges, comme ils devaient causer plus tard celle de nos premiers parents...

Mais, frères bien-aimés, le châtiment de ces esprits rebelles ne se fit pas attendre. Leur chef *tomba du ciel rapide comme la foudre* (3)... Et tous ceux qui avaient pris part à son crime furent associés à son châtiment !... Ce jour-là, l'enfer fut créé ; car, vous ne l'ignorez pas, le supplice le plus terrible de l'enfer, c'est la séparation de Dieu... Les voyez-vous ces anges maudits, errants loin de ce beau paradis qu'ils ont perdu, livrés à des tortures et à des tourments que Dieu seul connaît, et que notre imagination ne saurait concevoir !... On disait à l'un d'eux : Donne-nous une idée de la bonté de Dieu. — Comment le pourrai-je, répondait-il, puisqu'elle est infinie? — Elle est infinie, et cependant tu souffres, malheureux ! — Cruellement,.. — Et tu souffriras toujours !... — Oui, toujours... — Mais. misérable comme tu parais l'être, et Dieu étant bon comme tu le dis, si tu essayais de le fléchir !... — Il ne saurait me pardonner, répondit ce même démon, *puisque je ne le veux pas!* (1)... Comprenez-vous, mes frères, les tortures de ces purs esprits créés pour aimer Dieu, pour jouir du ciel, et aujourd'hui ne vivant que de haine et portant dans leur cœur un immortel enfer !

Avez-vous jamais visité à Paris les ménageries du *Jardin des Plantes*?... Derrière des grilles en fer solidement scellées, vous apercevez des hyènes, des tigres, des panthères... Toujours rugissant de rage, ces bêtes féroces mordent les barreaux qui les retiennent captifs; mais, fureur impuissante, elles sont là, il faut qu'elles y restent!... C'est l'état des démons... La main vengeresse et toute-puissante du Créateur les a enchaînés dans un enfer qui les suit partout!... Tortures de l'intelligence, tortures de la volonté pervertie, tortures dans le souvenir du passé, tortures dans le présent, tortures éternelles pour l'avenir !... Rugissez, ô démons, cherchez à mordre les barreaux de cette cage infernale, dans laquelle le Maître souverain vous a enfermés... Rage inutile !... Là-haut le Dieu tout-puissant se rit de vos efforts... Que si quelque malheureux se laisse entraîner par vos séductions ; c'est une âme, il est vrai, pour laquelle vous rendez inutiles les mérites du sang de Jésus, mais le supplice de ceux que vous aurez perdus, loin de diminuer vos tourments, ne fera que les accroître pendant l'éternité ; car sa justice vous en demandera compte.

Seconde partie. — Considérons maintenant, mes frères, le rôle que jouent dans le monde ces anges maudits. Il n'est que trop ordinaire d'entendre de nos jours des incrédules, et même des chrétiens ignorants ou peu instruits, plaisanter sur l'existence du diable... Vous qui m'écoutez, ne prenez jamais part à ces sottes plaisanteries.., Ce sujet est très sérieux, plus sérieux que vous ne pensez ! Non, ce n'est pas quand on n'a plus d'argent dans sa bourse, mais c'est quand on n'a plus la grâce du Sauveur Jésus dans son cœur, que le diable est présent, qu'il habite véritablement notre âme... Elle devient sa demeure, sa propriété, entendez-vous bien, c'est Jésus-Christ qui l'enseigne... *Revertar in domum meam* (2).

Nier l'existence du diable et des mauvais anges !... Mais c'est saper notre sainte religion par ses bases !... Si Satan n'existe pas. Adam et Eve n'ont point été tentés dans le paradis terrestre ; le Fils de Dieu, notre adorable Rédempteur, n'a pas eu besoin de s'incarner pour nous arracher à l'esclavage du prince des enfers ; l'Evangile, qui nous montre tant de fois notre Sauveur aux prises avec Satan, soit quand il lui permet de le tenter, soit lorsque si souvent il le chasse du corps de ceux qu'il possédait ; l'Evangile, dis-je, ne serait plus la vérité !... Quels blasphèmes ! Frères bien-aimés, pourtant ces blas-

(1) Saint Bonaventure sur le Psaume XCIII.
(2) Cf. Miechow, *Conférences sur les litanies de la sainte Vierge, passim,* le P. Poiré, *Triple couronne*, etc.
(3) Luc, X, 18.

(1) Cf. de Mirville, *ubi suprà.*
(2) Luc, XI, 24.

phèmes et ces hérésies il faut, pour être conséquent, que celui qui conteste l'existence des démons, les admette... Alors il cesse d'être chrétien...

Vous qui prétendez que le diable n'existe pas, ouvrez donc l'histoire de l'Eglise, ou, si vous l'aimez mieux, lisez seulement l'histoire des peuples païens... Pendant plusieurs milliers d'années Satan ne s'est-il pas fait adorer sous la forme de diverses idoles? Ce génie malfaisant n'a-t-il pas rendu des oracles et opéré des choses surprenantes pour séduire les peuples païens et les maintenir sous sa puissance?... Parcourez la *Vie des Saints;* Avec combien d'entre eux n'a t-il pas osé lutter corps à corps! C'est saint Antoine, que tant de fois il essaya de troubler dans ses pieux exercices. Le monstre, il cherchait à effrayer cet admirable solitaire en lui apparaissant sous les formes les plus épouvantables... C'est saint Vincent Ferrier qu'il s'efforce de décourarager, en lui disant qu'il ne pourra rester fidèle au vœu de chasteté qu'il a formé... C'est saint Hilarion, qu'il essaye également d'épouvanter pour lui faire quitter la vie austère qu'il avait embrassée (1)... Vous parlerai je de sainte Françoise Romaine, si souvent en butte à ses assauts, à ses mauvais traitements, et qui ne restait victorieuse de ses efforts qu'à l'aide de son ange gardien(2) ?... Vous qui niez l'existence de Satan, dites alors que tout est faux dans l'histoire, comme dans les vies si bien prouvées de nos plus grands saints...

Frères bien-aimés, oui, Satan existe; déja, par les quelques exemples que je viens de vous citer, vous avez pu comprendre que son rôle principal était de tenter les hommes, de les porter au mal pour les arracher à Jésus-Christ, et leur faire partager ces châtiments éternels auxquels il est lui-même condamné... Malheureusement, mes frères, les diables réussissent trop souvent dans ce rôle infernal.

On raconte qu'un empereur païen appelé Héliogabale, prince l'un des plus cruels et des plus stupides dont l'histoire ait conservé les noms, eut un jour un caprice singulièrement bizarre et presque incroyable... Voulant constater quelle était la grandeur de Rome, il ordonna de ramasser toutes les toiles d'araignées qui s'y trouvaient. Le Sénat avili se prêta au désir de ce prince imbécile... On trouva, continue l'historien auquel j'emprunte ce récit, plus de mille livres de toiles d'araignées, par où l'on jugea quel grand nombre de maisons renfermait cette cité (3)... Frères bien-aimés, je voudrais tirer de cette anecdote une comparaison... Voulez-vous savoir quelle est la puissance du démon, la grandeur de ses succès et comment il a su remplir son rôle d'*adversaire* du Très-Haut? Jetons un coup d'œil sur le monde et son histoire. Tout le mal que vous trouverez, il en est l'auteur; tous les crimes qui furent commis il en a été l'inspirateur... Depuis la chute de nos premiers parents jusqu'aux péchés qui se commettent en ce moment-même, vous ne trouverez pas une faute à laquelle il soit étranger... Il pousse Caïn à massacrer Abel; il inspire aux premiers hommes cette corruption qui devait amener le déluge... C'est lui qui fut l'auteur de l'idolâtrie et de ces épouvantables désordres qui régnèrent parmi les nations païennes.

Jésus-Christ vient au monde, il le persécute dès sa naissance; il pousse Judas à le trahir, les Juifs à le crucifier... L'Eglise s'établit, mais cette bête féroce, qu'on appelle Satan, n'a pas perdu ses instincts; ce sont les anges maudits qui inspirent aux persécuteurs et aux bourreaux la rage avec laquelle ils torturent les chrétiens. Mais, misérables, que vous ont donc fait ces hommes? — Ils aiment le Christ, et nous, nous le haïssons... Si nous les interrogions sur tout le mal, sur tous les crimes qu'ils ont fait commettre aux hommes, ils nous donneraient toujours la même reponse: cette *haine* éternelle qu'ils ont conçue contre Dieu. Ce sont eux aussi qui ont inspiré toutes les hérésies, eux qui ont enlevé la foi du cœur des impies et des libertins; eux qui jettent dans l'âme de tant de mauvais chrétiens cette triste indifférence à l'égard de leur salut... Frères bien-aimés, et de nos jours encore ne voyons-nous pas de nos yeux cette action incessante de Satan sur le monde?... Dites-moi, qui donc inspirait les scélérats dont la cruauté, pendant qu'ils étaient les maitres de Paris, a épouvanté le monde? Les voyez-vous massacrant des hommes inoffensifs, déchiquetant leurs cadavres et piétinant avec rage sur leurs restes sanglants et mutilés... Non, je vous le dis en vérité, tant de scélératesse n'appartient pas à la natnre humaine; les monstres qui ont commis ces crimes avaient livré leur volonté à Satan, et il les a conduits jusqu'aux limites du mal...

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, la grande ruse de Satan à notre époque, c'est de se dissimuler, de porter les hommes à nier son existence... Mais, ô monstre infernal, tu as beau te cacher, tes œuvres te font connaitre, et l'œil de la foi te découvre facilement... Doux sauveur Jésus, vous qui, sur la croix, avez anéanti la puissance des démons sur tous les cœurs qui vous seraient fidèles, aidez-nous, par votre grâce, à triompher de ce terrible adversaire... Pour le vaincre, suivons, mes frères, le conseil que nous donne l'apôtre saint Pierre: «Veillez et priez, nous, dit-il, car l'adversaire de votre salut rôde sans cesse

(1) Voir la *Vie* de ces saints, et pour saint Hilarion, *vie des Pères du désert.*

(2) Voir sa *Vie,* traduite du latin des Bollandistes, second volume.

(3) Voir Lampride, *Vie d'Héliogabale,* traduite par de Marolles.

autour de vous, cherchant à dévorer vos âmes ; appuyez-vous sur la foi pour lui résister courageusement (1) ! » La vigilance, la prière, une foi vive, telles sont les armes auxquelles nous devons recourir pour triompher des attaques du démon... Que sa puissance ne nous effraye pas; notre divin Sauveur est incomparablement plus fort, et avec sa grâce, si faibles que nous soyons par nous mêmes, la puissance de tous les diables conjurés ne peut rien contre nous. Quelque soit la force des séductions et la violence des tentations, tant que nous ne donnons pas notre consentement, nous sommes toujours les serviteurs de Jésus et nullement les esclaves du démon... Frères bien-aimés, du courage donc et de la confiance en Dieu... Répétons souvent et du fond du cœur cet engagement de notre baptême : Oui, je renonce de tout mon cœur à Satan, à ses œuvres, à ses pompes pour m'attacher à Jésus-Christ. Adorable Sauveur, nous vous en conjurons, accordez-nous la grâce d'être fidèles à cette promesse. Ainsi-soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Instruction

POUR UN SOIR DE PREMIÈRES COMMUNIONS (2)

Benedic, anima méa, Domino, et omnia quœ intra me sunt nomini sancto ejus.

Bénis le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom. (Ps. CII.)

Mes frères, comblé des bienfaits du Seigneur, le saint roi David s'écriait dans les transports de sa reconnaissance : Bénis le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom ; loue le Seigneur, ô mon âme, et garde-toi d'oublier jamais ses bienfaits. C'est lui qui te pardonne tes fautes, qui a guéri tes infirmités, lui qui t'environne de sa miséricorde et de ses grâces; c'est lui qui comble tes désirs en versant sur toi tous ses biens... Bénis donc le Seigneur, ô mon âme, et que tout ce qui est en moi exalte son saint nom. »

Comme cet hymne de la reconnaissance vous convient en ce jour, à vous, jeunes enfants, que ce matin Jésus-Christ a pour la première fois nourris de sa chair sacrée!... Quel beau jour ! Quels doux souvenirs il devra laisser dans vos cœurs!... Dès l'aurore, votre âme impatiente soupirait après ce bonheur qui vous était promis... A l'heure du saint sacrifice, vous êtes venus vous asseoir dans ces places d'honneur. Puis quand le moment solennel fut arrivé, vous êtes allés deux à deux vous agenouiller à la table sainte ; et là Jésus-Christ s'est donné à vous tout entier dans la sainte Eucharistie ; vous avez reçu son corps, son sang, son âme, sa divinité..,Heureux enfants! Ah ! oui, vous avez compris la grandeur de ce bienfait ; votre âme en bénit le Seigneur, et tout ce qui est en vous exalte son saint nom.

Et vous, chrétiens, vous les pères, les mères, les parents de ces enfants, ce jour a été aussi pour vous un jour de bonheur. Comme vos yeux ce matin se fixaient sur ce fils chéri, sur cette fille si tendrement aimée!...Vos regards ne pouvaient s'en détourner; vous partagiez sa joie et ses émotions les plus douces !...

Enfin, vous tous, fidèles, accourus en si grand nombre dans cette église, vous avez éprouvé quelque chose de ce bonheur ; ce jour vous en rappelait un que vous n'avez jamais oublié, celui où vous-mêmes vous étiez assis à la place où sont ces enfants. Jour précieux, jour de pur bonheur entre les jours de votre vie!... Ce souvenir peut-être a attendri votre cœur et fait couler vos larmes. Oui, tous, nous avons été comblés des bienfaits du Seigneur. Que nos âmes donc bénissent aussi le Seigneur, et que toutes nos facultés exaltent son saint nom. *Benedic anima mea*, etc.

Je me propose, mes chers enfants, de joindre quelques réflexions courtes et simples aux enseignements que tant de fois nous vous avons donnés au cathéchisme. Votre modestie, votre recueillement me répondent que vous les écouterez avec une religieuse attention. Je voudrais vous dire qu'après la grâce que vous avez reçue ce matin, vous devez être reconnaissants et fidèles... Reconnaissants?... Mais c'est pour vous un devoir sacré ; il nous suffira, pour bien vous le faire comprendre, d'examiner ce que vous avez été jusqu'ici, et ce que vous êtes maintenant, ce sera la première partie, Fidèles!... Ah! la fidélité, c'est une des résolutions que vous prenez en ce beau jour... Pour la confirmer, nous tâcherons de savoir ce que vous serez un jour ; ce sera la seconde partie.

Ce que vous avez été, ce que vous êtes, ce que vous serez un jour? Trois pensées sur lesquelles je veux m'arrêter un instant.

Ce que vous avez été ? — Il y a douze, treize, quatorze ans, vous n'étiez qu'un petit enfant qui venait de naitre. Dieu vous avait donné l'existence, mais vous étiez souillés de la tache originelle ; vos parents chrétiens s'empressèrent de vous apporter dans cette église pour y recevoir le baptême. Vous sortiez donc purifiés de la tache originelle, couverts d'une robe d'innocence, les enfants de Dieu ; et votre mère, à votre retour embrassait un ange.

Vous avez grandi ; la raison, cet autre don de Dieu, s'est développée en vous. Mais dites-moi, chers enfants, quel usage en avez-vous fait?...

(1) I Pierre. v, 8.
(2) Tiré du *Curé de campagne en chaire*, par l'abbé Lobry, 1 vol. in-18. Paris, Walzer, éditeur.

Avons-nous toujours, avons-nous longtemps gardé cette robe d'innocence que nous avions reçue au baptême (1) ? Je ne veux rien exagérer; sans doute, il en est parmi vous sur lesquels des mères pieuses ont veillé avec sollicitude, et que leur tendresse a préservés des plus funestes influences du mal. Mais, hélas! n'est-il pas vrai aussi pour plusieurs d'entre nous, que les mauvaises compagnies les passions naissantes, de tristes exemples peut-être, ont bien vite incliné votre volonté vers le mal!...

Le mensonge, les jurements, l'orgueil, la vanité, l'impureté et d'autres vices encore se sont précipités dans notre âme, comme on voit les oiseaux de basse-cour se précipiter dans une maison dont on a laissé les portes ouvertes. Bons parents ah! oui, bien des fois nous vous avons désobéi, répondu sans respect; nous avons méconnu vos soins, votre tendresse, votre amour. Que de fois nous avons désolé votre cœur par nos exigences nos caprices, par notre paresse et nos mauvais penchants !... Mes enfants, vos parents vous ont pardonné; oh! soyez-en sûrs, de leur part tout est oublié... Ils vous aiment plus qu'ils ne vous ont jamais aimés... Mais n'avons-nous pas aussi été ingrats envers un autre père, notre Père qui est au ciel? Lui qui nous avait donné la vie, rendu l'innocence, accordé la raison nous avons blasphémé son saint nom, méprisé ses commandements, négligé de le prier... Mais pourquoi m'arrêter sur ce point? Lui aussi il vous a pardonné, il a tout oublié; il vous aime plus qu'il ne vous a jamais aimés... Voilà donc, mes enfants, ce que vous avez été jusqu'aux quelques jours qui ont précédé votre première communion, des enfants pécheurs, ingrats envers leurs parents, rebelles envers Dieu, leur père et leur créateur. Remerciez donc le Seigneur qui, dans sa miséricorde vous a tirés de cet état et vous a pardonné vos fautes.

Voyons maintenant ce que vous êtes? — Quel heureux changement s'est opéré en vous! Aujourd'hui, tous nous vous regardons avec admiration avec respect, car vous êtes les amis de Dieu. Oui mes enfants, ce grand Dieu qui règne au ciel, qui fait souffler les vents, gronder le tonnerre, croître et mûrir les moissons; ce grand Dieu qui commande à tout l'univers, qui aujourd'hui encore faisait briller le soleil dans un ciel sans nuage, comme pour rendre cette cérémonie plus belle (2); ce grand Dieu, vous êtes ses amis, il vous a fait asseoir à sa table, il a fait alliance avec vous, il vous regarde avec amour. Vous connaissez la source qui se trouve près de cette église; en vous penchant, vous voyez son eau pure et limpide réfléchir votre image; ainsi Dieu, en contemplant votre âme, y retrouve ses traits parce que rien n'en trouble la pureté (3). Amis de Dieu, les saints ont les yeux sur vous, votre ange gardien se tient à vos côtés avec respect. Comme il est heureuu, comme il vous aime davantage, comme il est fier d'avoir sous sa tutelle une âme devenue l'amie de Dieu!...

Mais il y a plus: vous êtes les temples de Jésus-Christ. Ce matin il est descendu dans votre cœur il y reste, c'est la demeure, c'est le sanctuaire qu'il s'est choisi. Admirable miséricorde! prodigieuse tendresse de ce Sauveur bien-aimé !... Comment pourrai-je, ô mes enfants, vous faire bien comprendre ma pensée, vous dire l'honneur que vous avez reçu ?... Comment vous avez été sanctifiés, consacrés au Seigneur ?... Voyez cette église qui semble élever ses colonnes et ses voûtes jusque vers le ciel, cette église si belle avec ces guirlandes de verdure et ces ornements de fête (4)... Jésus Christ l'aime, puisqu'il y reste et le jour et la nuit (5)... Il vous aime davantage, vous êtes plus à ses yeux!... Considérez ce tabernacle placé au milieu de cet autel, les plus beaux ornements le décorent l'or marie son éclat à celui des plus riches couleurs pour l'embellir; à l'intérieur, il est revêtu de soie... Ce n'est pas assez dire encore; ouvrez ce tabernacle, considérez l'auguste ciboire où Jésus-Christ repose. Il est de l'argent le plus pur, et l'or à l'intérieur vient rehausser sa beauté !. Eh bien, chers enfants vous êtes plus précieux, plus chers, plus sacrés au cœur de Jésus!. Vous êtes pour lui un sanctuaire plus doux, plus agréable, où il repose avec plus de délices!... Si riches que soient nos tabernacles si précieuses que soient nos coupes sacrées, elles ne peuvent pas lui dire : Bon Jésus, je vous aime, et vous, vous avez pu le lui dire, vous le lui avez dit souvent dans cet heureux jour !... J'avais donc raison de dire que vous êtes les amis de Dieu, les temples chéris de Jésus-Chrit. Ah! vous comprenez sans doute que tant d'honneur. de joie, de bonheur vous obligent à témoigner à cet amoureux Sauveur votre reconnaissance... O mon âme! oui, bénis le Seigneur, etc. *Benedic anima, etc.*

Essayons de chercher ce que vous serez un jour, afin de vous fortifier dans la résolution d'être fidèles.

Ce que vous serez, mes enfants?... Peut-être ne nous sera-t-il pas aussi facile de répondre à cette question qu'aux deux qui l'ont précédée... Ce que vous serez... Dieu le sait; mais si nous nous adressons à lui, il ne nous le dira pas.

(1) On comprendra facilement ce mélange du *vous* et *nous*; il faut, dans cette circonstance surtout, adoucir tout ce qui est *dur*...

(2-3-4) Exemples de détails qu'on peut saisir selon les circonstances. S'ils ne sont pas trop longs, ni multipliés outre mesure, ils intéressent toujours.

(5) Rappelons...oh! rappelons souvent que Jesus-Christ est là!... Pauvres chers paroissiens, ils ont trop de tendance à ne pas s'en souvenir!...

L'avenir est un secret qu'il s'est réservé. Si nous le demandons à nous-mêmes?... Ah! sous la douce impression qui vous domine, encore tout rayonnants du bonheur que vous avez goûté ce matin, vous n'hésiterez pas à répondre : Oui, nous serons bons chrétiens, oui, nous serons fidèles à Dieu ; et j'entends chacun de vous me dire ces paroles :

> Plutôt que de souiller ma robe d'innocence,
> Et d'outrager le Dieu qui m'a daigné nourrir;
> Cieux, soyez-en témoins, terre, écoute en silence :
> J'aimerais, j'aimerais cent fois mieux mourir!

Beaux sentiments, consolantes résolutions!... Pourquoi faut-il qu'une triste expérience nous empêche de trop nous y confier!... Hélas! chers enfants; déjà nous en avons vu plusieurs, heureux comme vous l'êtes pleins de ferveur comme vous, et comme vous aussi, animés des meilleurs sentiments, ne pas rester longtemps fidèles aux grâces de la première communion, et abandonner, les ingrats! après un temps, hélas! bien court, le Dieu qui s'était donné à eux. Adorable Jésus, ah! que ce cruel abandon a désolé votre cœur... Vous, non sans doute, il n'en sera pas ainsi... Mais, tout en comptant sur vos bonnes résolutions, nous ne sommes pas sans alarmes pour l'avenir...

C'est donc à vous, pères et mères de ces enfants que nous oserons demander ce qu'ils seront un jour; vous seuls pouvez nous le dire... Oh! je le sais, mes frères, il y en a un bon nombre parmi vous qui aiment la religion, qui savent qu'elle seule peut rendre une fille sage, un enfant soumis ; et ceux là sans doute se feront un devoir de cultiver les heureuses dispositions dans lesquelles sont leurs enfants; ils écarteront d'eux les mauvais exemples; ils les laisseront sanctifier le dimanche; ils veilleront à ce qu'ils assistent aux offices, et ce sera même pour eux un bonheur de les y accompagner. Mais, n'en est-il pas aussi quelques-uns auprès desquels la piété, la foi de ces jeunes enfants ne trouvera pas l'appui, l'aide, les exemples dont elle aurait besoin, qui verront avec indifférence ces bonnes dispositions s'évanouir et se perdre?... N'en est-il pas qui, n'ayant pas le bonheur d'être bons et parfaits chrétiens, ne sauront pas apprécier assez tout ce qu'il y aurait de douceurs et de consolations pour leurs enfants, dans la conservation de cette foi vive, de ces bons sentiments qui les animent en ce jour.. Et si par malheur il se rencontrait des parents assez mal inspirés pour eux-mêmes détourner leurs enfants de la pratique de la religion et pour les persécuter dans l'accomplissement de leurs devoirs!... Oh! alors, Esprit-Saint, Esprit de force qui avez soutenu le courage des martyrs en face des bourreaux venez aussi soutenir ces pauvres enfants, et les rendre fermes contre tous les obstacles... Mais non, pères et mères, il n'en est pas de ce genre parmi vous?... Car quel père serait assez insensé pour chercher à ébranler la foi de son fils ? Quelle mère serait assez dénaturée pour détruire dans l'âme de sa fille les salutaires impressions de la religion?... Infortunés! que de douleurs ils se préparent, que d'amères déceptions leur réserve l'avenir!...

Mai non, je le répète avec confiance, il ne se trouvera point parmi vous de ces parents aveugles et insensés, et j'entends, même les moins religieux d'entre vous me dire : Non, je ne contrarierai pas mon enfant dans tout ce qui concerne la religion, je le laisserai libre!... Entendons-nous, mes bien chers frères... Vos enfants sont jeunes, ils vous aiment c'est sur vous qu'ils jettent les yeux... Votre exemple pèsera sur leur inexpérience de tout son poids... Votre enfant sera-t-il libre d'assiter à la sainte Messe le dimanche, quand il vous verra si facilement négliger ce devoir ? Sera-t-il libre de sanctifier le jour du Seigneur, quand il vous verra vous-mêmes travailler ce saint jour, et quand peut-être vous-mêmes lui commanderez de le faire ? Sera-t-il libre d'aimer, d'estimer, de pratiquer la religion s'il voit que vous n'avez pour elle aucune estime, et que vous ne la respectez, ni dans votre conduite, ni dans vos discours?... Votre fils pourra-t-il rester chrétien, votre fille pourra-t-elle demeurer sage sous la funeste influence des mauvais exemples ou des compagnies perverses. Non, non, vos enfants seront plus libres; leur jeunesse, leur inexpérience a besoin d'appui, et ce sera votre exemple, quel qu'il soit, qui fera pencher la balance...

Ainsi donc, pour savoir ce que seront vos enfants, il suffit de savoir ce que vous voulez être vous-mêmes... Oh! pères et mères, nous n'en doutons pas en ce jour, si beau pour vous, en ce jour, où vous êtes heureux du bonheur de vos chers enfants; oui, vous vous proposez de leur donner tous les bons exemples qu'ils peuvent attendre de vous; vous prierez fidèlement, et en vous voyant vous agenouiller le matin et le soir, devant notre Père du ciel, ils seront fidèles, eux aussi, à dire leurs prières ; vous sanctifierez le dimanche, ce sera pour vous un bonheur d'assister à la messe, et vos enfants seront fidèles à vous y accompagner... Conserver en eux les fruits de la première communion, ce sera pour vous un devoir sacré...

Ecoutez en terminant une comparaison, une histoire... On raconte qu'un roi, qu'un prince puissant, avait un fils qu'il aimait tendrement. Obligé de partir pour des provinces lointaines et ne pouvant emmener cet enfant, encore trop jeune, il le confia à un de ses amis : « Je vous remets, lui dit-il, ce que j'ai de plus cher; veillez sur mon enfant, gardez-le soigneusement; vous

savez que j'ai de nombreux ennemis, ils chercheront à s'en emparer, à le faire périr. Déjouez leurs embûches, démêlez leurs pièges, écartez de lui les dangers, vous m'en répondrez. C'est à votre fidélité que je le confie. » Il dit, et part pour ces contrées éloignées. Mais, ô noirceur, ô perfidie ! Cet ami, auquel ce prince avait confié ce qu'il avait de plus cher, était un misérable traître, qui livra sur-le-champ l'enfant confié à ses soins, commis à sa fidélité, qui le livra, dis-je, aux plus cruels ennemis de son prince. Ces ennemis s'en emparent avec une sorte de rage, ils l'humilient, ils l'avilissent et le font cruellement mourir... Quelle infamie ! Qu'il fut coupable, le perfide qui trahit ainsi la confiance de son roi !.. Quels châtiments ne méritait-il pas ! Eh bien ! mes frères, eh bien ! pères et mères qui m'écoutez, ce roi, ce prince, c'est mon Sauveur, c'est Jésus-Christ ; ne pouvant veiller tous les jours, d'une manière visible, sur votre enfant, voici qu'il va ce soir le remettre entre vos mains, le confier à votre amour, comme un dépôt sacré... Oh ! gardez-le bien, cet ami, cet enfant bien-aimé du Sauveur Jésus!... De nombreux ennemis le menacent ; les mauvaises compagnies, les exemples pervers, les passions naissantes chercheront à l'avilir, à dévorer le meilleur de son âme, et à tuer dans son cœur l'innocence et la foi... Et vous, vous prêteriez les mains à une pareille lâcheté, vous livreriez vous-mêmes votre enfant à ses cruels ennemis !... Non, non, jamais ! ce serait une trahison trop noire, votre cœur se refuse à une pareille perfidie...

Vous serez donc fidèles, mes chers enfants, oui vous serez de bons et fervents chrétiens. Dieu vous le commande, vos parents le désirent, ils veulent vous soutenir et vous aider. Et vous-mêmes n'est-ce pas en ce moment le vœu le plus ardent de vos cœurs?... Oui, c'est la grâce que tous vous demandez à Dieu. Oui, ce sont les sentiments qui vous animent... J'en prends à témoin votre piété, votre recueillement; j'en prends à témoin ce bonheur que vous avez goûté ce matin, cette joie si douce qui inonde vos cœurs ; j'en prends à témoin la démarche solennelle que vous allez faire... Vous allez, la main sur les saints Évangiles, là près de ces fonts sacrés où vous êtes devenus chrétiens, vous allez jurer haine à Satan, à ses œuvres et à ses pompes, amour éternel à Jésus-Christ... Ces promesses faites autrefois en votre nom, vous allez vous-mêmes les renouveler, les ratifier sous les regards de vos parents, de vos amis, qui vous entourent ; sous les regards de vos parrains et marraines, et de toute cette pieuse assistance, qui vous contemple avec une religieuse émotion ; vous allez les renouveler sous les regards de vos anges gardiens, qui recueilleront vos serments... Allez donc heureux enfants ; oui, allez dans toute l'ardeur de votre foi, dans la ferveur de votre amour, jurer haine au démon, amour, attachement inviolable à Jésus Christ. Promesses saintes et solennelles, puissiez-vous y être toujours fidèles, c'est la grâce que nous demandons pour vous, au nom du Père, etc. Ainsi soit-il.

Observation. — Si l'on ne trouvait pas l'instruction précédente assez longue, et qu'on désirât terminer par un retour sur les auditeurs, on pourrait modifier ainsi la péroraison.

... Vous allez les renouveler (ces promesses), sous les regards de vos anges gardiens, qui les recueilleront et les transcriront dans le ciel. Puissent ces promesses être fidèlement gardées, et ces serments être sans repentir. !..

Et maintenant, mes frères, une dernière reflexion et je termine. Nous lisons dans l'histoire, que plus d'une fois, lorsque deux armées étaient en présence, avant de livrer le combat, le général, pour raviver l'ardeur de ses soldats, pour mieux s'assurer de leur dévouement et de leur fidélité, leur faisait renouveler leurs serments. Un autel est dressé au milieu du camp, on y dépose l'étendard de la patrie, une immense ceinture de guerriers l'environne ; chaque soldat s'avance, et la main levée sur ce signe sacré de l'honneur national, il jure de mourir plutôt que de l'abandonner jamais. Serment solennel prêté devant ses compagnons d'armes, honte à lui s'il venait à l'oublier... Honte à lui si trop lâche au moment du combat, fuyant la mêlée, il jetait ses armes, désertait son drapeau... Oui, honte à lui, la loi le punirait de mort !... Eh bien, chers frères, nous aussi, avant de commencer les luttes sérieuses de la vie, au jour de notre première communion, nous avons prêté un serment... Comme ces enfants, la main droite étendue sur les fonts sacrés du baptême, nous avons juré haine au démon, fidélité à Jésus-Christ... Nous avons promis de suivre le drapeau du chrétien, de ne l'abandonner jamais !... Au moment du combat, nous sommes-nous toujours souvenu de nos promesses?... N'avons nous jamais violé notre serment?... Avons-nous suivi constamment le chef que nous avions juré de suivre?... Pensons-y, frères bien-aimés, et dans ce jour, dans cette belle cérémonie qui nous rappelle à tous des engagements sacrés, renouvelons du fond du cœur la promesse d'être à Jésus-Christ. Oui, soyons à Jésus-Christ, au Dieu de notre première communion, au Sauveur de nos âmes: soyons à lui à la vie, à la mort ; soyons à lui dans le temps et dans l'éternité..

L'abbé LOBRY.
Curé de Vauchassis.

Echos de la Chaire contemporaine

CONFÉRENCES DU P. MONSABRÉ.

Sixième conférence : Dieu principe et fin

L'activité divine ne s'épuise pas par les mystérieuses processions du Verbe et de l'Esprit-Saint; elle produit encore, en dehors de Dieu, des êtres sans nombre, dont nous sommes tout à la fois les témoins, l'ornement et le nœud. Le moment n'est pas venu d'étudier ces êtres ; nous devons auparavant méditer les relations que Dieu a avec eux, et qui se trouvent toutes résumées dans cette parole qu'il a dite lui-même : *Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin* de toutes choses. En rappelant ces paroles divines, nous ne prétendons pas établir que Dieu est principe, puisque c'est chose faite. Il s'agit de savoir dans quelles conditions Dieu est principe et à quoi il tend comme principe. Or, c'est encore ce qu'il nous a lui-même appris lorqu'il a dit qu'il a fait toutes choses, et que c'est pour lui-même qu'il les a faites : *Omnia propter semetipsum operatus est Deus.*

1. Dieu a fait toutes choses, toutes, *omnia*, sans aucune exception. Tel est l'enseignement catholique. Dieu est donc la causalité universelle, non-seulement de toutes les choses organisées, mais aussi de la substance elle-même. C'est lui qui l'a fait être, qui détermine sa nature, qui lui donne ses propriétés distinctives, et lui assigne sa place dans l'ordre général.

A cet enseignement, l'on oppose l'axiome que rien ne se fait de rien : *Ex nihilo nihil fit.* L'expérience confirme en effet ce principe, puisqu'elle nous montre les forces n'opérant jamais que sur une matière déjà existante. De là vient que l'acte créateur doit se définir l'opération d'une activité infinie sur un être sans mouvement et sans forme, en un mot, sur une matière première. Voilà le système presque universellement adopté par la philosophie antique, et que n'ont pas pu réformer les deux plus grands penseurs de la Grèce : Platon et Aristote. Tous deux ont professé le dualisme, c'est-à-dire l'éternelle existence de deux principes, l'un parfait et l'autre imparfait.

Pour réfuter ce système je pourrais vous démontrer qu'on ne peut avec lui s'expliquer l'existence des substances spirituelles dans le monde. Je préfère le combattre en m'arrêtant un moment à vous en faire ressortir les grossières contradictions.

D'un côté, donc, le dualisme nous montre, dans l'un de ses deux principes éternels, un être complètement informe et indifférent, condamné par sa nature à une perpétuelle immobilité ; bref, existant aussi peu que possible. Cependant, cette chose misérable existe infiniment, puisqu'elle existe de soi. Ajoutez qu'ayant le plus, c'est-à-dire l'être, elle ne peut se donner le moins, c'est-à-dire la forme.

D'un autre côté, voilà un être dont la perfection égale l'existence. On l'appelle infini, et il doit par conséquent l'être sur toutes les lignes de la perfection. Pourtant il n'en est rien, et la plus infime des choses limite éternellement son intelligence et son pouvoir : il ne l'a pas conçue, il n'a pas la force de la produire.

Une doctrine qui renferme de pareilles contradictions est donc manifestement absurde. Elle prend son point de départ dans la manière défectueuse dont on entend l'axiome *ex nihilo nihil fit.* Réduisez-le à sa juste valeur en le convertissant en son équivalent : « Il n'y a pas d'effet sans cause, » et il cesse d'être une pierre d'achoppement pour l'esprit humain.

Le panthéisme n'est pas moins opposé que le dualisme à l'enseignement révélé sur l'universelle causalité divine. A la vérité, il admet que tout vient de Dieu, mais il rejette l'opération divine. Toutes les choses viennent de Dieu en ce qu'elles sont des manifestations diverses de sa substance mais il n'a pas d'action en dehors de sa substance même. Le fini n'est autre chose qu'un des aspects de l'infini. D'où il suit ce qu'il faut dire, non que Dieu a fait toutes choses, mais bien qu'il est toutes choses : *Deus est omnia.* Dieu est tout, tout est Dieu, telle est la formule du panthéisme.

Par respect pour la dignité humaine, je veux bien attribuer cette erreur à l'enthousiasme d'une grande chimère qui déroute le bon sens. Le panthéisme s'est effrayé mal à propos d'un mystère dans lequel il lui semblait voir se rompre l'unité de l'être, et, pour maintenir cette unité, il a inventé le système de l'émanation ; invention malheureuse, qui aboutit à la négation du principe sur lequel repose tout l'édifice de la certitude, en affirmant l'identité des contraires. Or, ce principe : « Une chose ne peut pas être et n'être pas en même temps, » venant à nous manquer, il ne peut plus y avoir pour nous rien d'évident. Nous ne pouvons plus dire, je sais, mais seulement, je doute. Quel homme sensé voudrait de l'unité à ce prix ?

Pour entendre le dogme de la création, il faut se rappeler que l'infini est tout l'être, et que le fini est composé d'être et de non-être. D'où il suit que le fini convient avec l'infini par ce qu'il est, et qu'il s'en distingue par ce qu'il n'est pas. Et cette distinction n'a rien d'opposé à l'unité de l'être, puisque cette unité est en Dieu aussi réelle et aussi parfaite que possible.

Si l'on objecte que le dogme catholique, en faisant des créatures des réalités distinctes de leur principe, ajoute le fini à l'infini et est nécessairement amené à dire que l'acte créateur accroît la somme générale de l'être, je répondrai qu'il n'en

est pas ainsi. En effet, « la limite d'un être n'est point déterminée par tous les caractères qui le distinguent d'un autre être, mais par l'indépendence des autres subsistances par rapport à sa subsistance propre. Mon corps, par exemple, bien qu'il soit distinct de mon âme, ne la limite point, car il en est tellement pénétré du centre à la surface qu'il ne subsiste que par elle. Quand une main mystérieuse viendra ouvrir la porte par où doit s'exhaler l'esprit qui m'anime, mon corps ne sera plus... Aujourd'hui, c'est moi-même. Partant du centre de mon existence, je fais rayonner tout mon être et je dis *moi* jusqu'à ce que je rencontre des subsistances indépendantes. Vous êtes ma limite comme je suis la vôtre, parce que vous subsistez en vous-mêmes comme je subsiste en moi; mais si vous n'existez qu'à la condition que j'existe moi-même ; si ma subsistance était la cause prochaine de votre subsistance ; si vous ne pouviez vivre que pénétrés de mon essence et constamment enchaînés à ma volonté, alors, messieurs, vous ne seriez plus ma limite, c'est moi qui serais la vôtre, c'est moi qui serais d'une manière éminente et effective l'unité de cette grande assemblée. Cherchez donc dans le monde, non pas les caractères qui le distinguent de l'infini, mais la subsistance indépendante ; présentez-moi un atome qui ne doive qu'à lui-même son existence, et je renonce à l'unité divine telle que je la conçois pour accepter celle qu'il vous plaira d'inventer. »

Mais c'est en vain qu'on bouleverserait le monde pour trouver l'atome indépendant, il n'existe pas. Nous avons l'être, mais nous ne sommes pas l'être. Dieu seul est l'être ; voilà pourquoi il est tout et nous rien, ainsi que le proclamait le psalmiste par ces paroles profondes : *Et substantia mea tanquam nihilum ante te.* Cessons donc de tourmenter notre âme par des calculs chimériques, mais répétons-lui ce que saint Augustin s'adressait à lui-même : *Si fueris sine Deo, minor eris* ; *si fueris cum Deo, major Deus non erit. Non ex te ille major, sed tu sine illo minor.*

Le panthéisme, ne pouvant prendre en défaut l'enseignement catholique du côté de l'unité de l'être cherche dans les perfections de Dieu des incompatibilités avec l'acte créateur. A l'en croire, il lui répugne surtout de voir l'immutabilité même compromise par des relations de temps avec l'être contingent.

Certes, dans le système panthéiste, l'immutabilité non seulement est compromise, mais elle est tout à fait incompréhensible, puisque la vie du Dieu-Tout se passe tout entière en évolutions et en rayonnements qui multiplient ses aspects.

Au contraire, l'enseignement catholique n'entame en aucune façon l'immutabilité divine ; car Dieu, créateur et non émanateur, ne se confond en aucune matière avec son œuvre, mais il la domine de toute la hauteur de sa perfection. Si, en effet, l'on observe l'action des causes, on trouve que, plus une cause domine son effet, moins elle est en mouvement pour le produire. Pour déplacer un bloc de pierre, il faut tout l'effort d'un homme ; pour chasser une barbe de plume, il ne faut qu'un souffle. « Plus la cause grandit, plus l'effet diminue, moins le mouvement est sensible : il faudra le supprimer totalement si la cause est si grande que son effet soit comme rien par rapport à l'acte qui le produit. Eh bien, vous l'avez entendu tout à l'heure, le support de toute perfection créée, la substance même des choses n'est rien devant Dieu : *Substantia mea tanquam nihilum ante te.* Vouloir que Dieu change en lui donnant l'existence, c'est méconnaître la loi de proportion qui règle tous les mouvements. Prenons un autre exemple pour mieux nous convaincre que le monde, dont on veut se faire une arme contre l'immutabilité divine, repousse sous tous ses aspects les objections qui attentent à cette immutabilité. Nous déterminons, à l'aide de la parallaxe, la distance d'un astre à la terre, mais encore faut-il que nous puissions construire un triangle sur une base, si petite qu'elle soit. Pour le soleil et les planètes, l'opération réussit ; c'est autre chose pour les étoiles. Nous les examinons sur deux points différents, et sur ces deux points descend des profondeurs du firmament une seule ligne exactement perpendiculaire ; impossible d'ouvrir un angle. Et cependant, savez-vous à quelle distance l'un de l'autre sont placés les deux points d'observation ? A la distance de six mois d'une course effrénée à travers l'espace, soixante-huit millions de lieues, toute la longueur du grand axe de l'orbe terrestre. Qu'arriverait-il si l'étoile observée était un œil dont le rayon visuel s'étendît jusqu'à nous ? Il arriverait que cet œil, sans avoir besoin de faire le moindre mouvement, verrait notre globe se déplacer de soixante-huit millions de lieues dans le même point. Vous me demandez ce que cela prouve ? Cela prouve, messieurs, que si vous faites abstraction des quantités, si vous concevez, par induction, au lieu des distances physiques, des distances métaphysiques, vous devez dire ; l'immutabilité de Dieu, l'astre éternel et créateur, est, en raison directe de la distance de sa nature à la nature des êtres finis, toujours en mouvement ; la distance est infinie, donc l'immutabilité est absolue. Ne chargez pas votre imagination de chiffres fantastiques, ne vous représentez pas une série interminable de siècles pendant lesquels Dieu se repose, un moment où il se décide à agir, de longues époques consacrées à la création et au gouvernement du monde, tout cela est purement chimérique. L'éternité divine correspond comme un point simple à toutes les divisions de la durée ; les temps changent, le point est immuable. »

L'acte créateur n'étant ni le façonnement d'une matière préexistante, ni une émanation ou une évolution de la substance infinie, il reste donc qu'il est l'acte pur de la volonté divine faisant de rien tout ce qui est. En vain dira-t-on que l'on ne comprend pas ; armé de cet axiome, qu'il n'y a pas d'effet sans cause, je répondrai toujours qu'il faut qu'il en soit ainsi et qu'il en est ainsi : *Omnia operatus est Deus*. Voyons maintenant quelle fin que Dieu s'est proposée en créant.

II. C'est pour lui-même que Dieu a créé toutes choses, il est lui-même la fin de son acte créateur: *Omnia propter semetipsum operatus est Deus* Pour lui-même! Cette parole n'a-t-elle pas quelque chose de blessant pour la gloire et la générorité de Dieu ? Ecoutons saint Thomas nous en expliquer le mystère. « Tous les être imparfaits, dit-il, étant à la fois actifs et passifs, doivent se proposer en agissant d'acquérir quelque chose ; mais la première cause étant toute en action ne peut rechercher l'acquisition d'aucun bien. Ce qu'elle se propose, c'est de communiquer sa propre perfection qui est sa bonté. Toute créature qui veut être parfaite tend naturellement à la ressemblance de la perfection de la bonté divine ; c'est ainsi que la bonté divine est la fin de toutes choses. »

La bonté divine étant la fin de toutes choses, on ne peut donc plus soupçonner d'égoïsme dans l'acte créateur. A la vérité, Dieu, en nous créant, se satisfait lui-même par la manifestation de ses perfections ; mais il ne se manifeste qu'en se communiquant, et, puisqu'il n'a aucun besoin de se manifester, c'est à la créature que revient en définitive tout le bien communiqué par l'acte créateur.

D'ailleurs, pourquoi et pour qui veut-on que Dieu crée, s'il ne crée pas pour lui-même, puisque en dehors de lui il n'y a rien, par conséquent aucune cause qui le détermine à agir ? Et une fois qu'il a créé; il ne peut pas se désintéresser de tout retour des créatures; car celles-ci, du moins les créatures intelligentes tourmentées du désir d'être achevées par la béatitude, seraient condamnées à un éternel martyre. D'où il faut conclure qu'en ne nous créant pas pour lui-même c'est contre nous qu'il nous aurait créés.

Ecoutez encore sur ce point la lumineuse parole de saint Thomas. « Dieu est la fin de son acte créateur, dit-il, parce qu'il en est le principe, car sa qualité d'être fin ne signifie pas autre chose que d'être principe jusqu'à la fin, en communiquant jusqu'à la fin sa propre bonté. » effet, une chose n'a d'être que ce qu'elle en reçoit de son principe ; par conséquent, une chose n'a la plénitude de son être, qui est la béatitude, que lorsqu'elle a atteint, selon la nature, par une parfaite union la parfaite similitude de son principe. C'est ce qui s'observe chez tous les êtres, qu'une loi maintient dans une continuelle dépendance de leur cause. Ainsi l'atome gravite sans cesse vers le centre qui lui donne la force de se mouvoir, et la fleur vers le soleil dont elle aspire la lumière et la chaleur. Ainsi l'homme soupire vers Dieu jusqu'à ce qu'il s'unisse, en s'améliorant cesse, à la bonté divine qui est son principe, et voilà comment cette bonté est la fin de toutes choses : *Sic bonitas divina est finis rerum omnium.*

La bonté divine est si bien notre fin que rien autre chose ne peut combler nos désirs. La science, l'amour, l'honneur, la gloire, la renommée, la richesse, le plaisir, voilà les principaux biens d'ici-bas en dehors de Dieu ; or alors même qu'un homme les aurait tous à la fois en abondance, ils ne pourraient satisfaire ses désirs, car dans ses désirs, dit un philosophe de l'antiquité, l'homme vit d'infini. Salomon, qui les avait effectivement tous goûtés, s'écriait avec une tristesse amère : *Vanité des vanités, et tout est vanité.*

Ce sont là des lieux communs sur lesquels j'ai presque honte de m'arrêter ; mais aussi pourquoi persistons-nous à ne pas prêter l'oreille à la voix qui dit : *Quœ sursum sunt quœrite non quœ super terram?*

En haut, qu'y a-t-il ? Il y a le devoir et la vertu. Mais les gémissements que pousse l'âme tout en pratiquant l'une et l'autre nous indiquent assez que ce n'est pas le but, puisque ce n'est pas le repos et le bonheur. Ce n'est donc que le moyen.

En haut, qu'y a-t-il encore ? Il y a Dieu, et c'est lui qu'il faut chercher, car c'est lui qui est le but puisque c'est lui qui est la vie : *Quœrite Dominum et vivet anima vestra.* Il faut le chercher tandis qu'on peut le trouver : *Quœrite Dominum dum inveniri potest.* Il faut le chercher avant toute autre chose : *Quœrite primum.* Il faut le goûter : *Quœ sursum sunt sapite.* Ah ! puissent au moins nos déceptions nous ramener à Dieu, en nous forçant à répéter ce cri de saint Augustin : *Fecisti nos ad te, Deus, et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te!*

Dieu est donc notre fin. Mais dans quelles conditions ? C'est un point qu'il est extrêmement important de connaître, et que nous allons étudier en terminant.

Dès cette vie, Dieu se donne à nous en se faisant connaître et aimer. Mais cette connaissance et cet amour sont évidemment trop imparfaits ici-bas pour être le dernier mot des communications de la divine bonté. Aussi, tout en sentant que c'est là la voie de la béatitude, sentons-nous aussi que ce n'en est pas la consommation. Or, il est bien certain que Dieu aurait pu béatifier l'homme sans sortir de la nature, par une naturelle transformation de lui-même et du monde. Mais il ne l'a pas voulu. Il a voulu, au contraire,

se communiquer tout entier à nous et sans moyen terme. « Notre nature marquait la limite de la récompense due à nos mérites ; mais, par une libéralité incompréhensible et inespérable de notre principe, cette récompense déborde la nature. Le pauvre petit vase de notre vie, qui voulait être rempli, Dieu le plonge, le submerge dans l'océan de sa perfection. *Ego ero merces tua magna nimis.* C'est plus qu'un excès de gloire dans un monde nouveau et supérieur à ce monde d'ici-bas, c'est la gloire sans mesure au point le plus sublime où puisse atteindre non-seulement la nature créée, mais toute nature créable : *Supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis* Ne vous étonnez plus de la violence de ces désirs qui vous poussent à connaître jusqu'à l'essence des choses, et qui semblent demander la révélation même de l'essence divine, cause de tous les êtres; Dieu, en creusant dans vos âmes l'appétit de la félicité, a pris mesure sur sa plénitude infinie. »

Certes, ce n'est pas par la raison que nous nous sommes élevés à la connaissance de ces mystères mais c'est la foi qui nous les a révélés. La raison nous dit seulement que les clartés de la nature suffisent, mais la révélation nous promet d'autres clartés: *Transformamur a claritate in claritatem.* La raison nous dit qu'elle ne peut voir les choses que sans sa propre lumière, la révélation nous dit que nous verrons la lumière dans la lumière même de Dieu : *In lumine tuo videbimus lumen.* La raison nous dit que nous ne pouvons connaître Dieu que sous les voiles de sa perfeetion communiquée et dans le miroir de ses œuvres : *Videmus nunc per speculum et in ænigmate;* la révélation nous dit que nous le verrons face à face, et tel qu'il est : *Tunc videbimus facie ad faciem... Videbimus eum sicuti est.*

Tel qu'il est! Entendez-vous cette parole? C'est-à-dire que nous le verrons dans sa mystérieuse simplicité et dans ses ineffables processions. En lui nous verrons les secrets de la nature, tous les êtres existants et tous les êtres possibles. Nous voulions connaître; en lui nous serons rassasiés de science: *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ.* Nous avions soif d'amour; Dieu nous appellera à lui et par les noms les plus doux: *Veni, electa mea,* et nous nous attacherons à lui pour jamais: *Inveni quem diligit anima mea, tenui eum nec dimittam.* Nous voulions des honneurs ; Dieu nous fera asseoir avec lui sur son trône : *Qui vicerit dabo ei sedere mecum in throno.* Nous voulions de la gloire; Dieu nous rendra semblables à lui-même : *Cum apparuerit similes ei erimus.* Nous voulions des jouissances; nous serons abreuvés d'un torrent de volupté divine : *Torrente voluptatis meæ potabis eos.* Nous serons à Dieu, Dieu sera à nous, dans cette union étroite que JÉSUS-CHRIST demandait à son Père la veille de sa passion : *Ut sint consummati in unum.* — Vous comprenez maintenant, je pense, tout ce qu'il y a d'amour désintéressé dans cette parole : Dieu a tout fait pour lui-même, puisque la divine bonté est jusqu'à la dernière limite du possible la fin de toutes choses: *Sic bonitas divina est finis rerum omnium.* Hélas ! il est vrai que tous ne jouiront pas de ces communications intimes de la bonté divine. Mais nous ne parlerons de cette question qu'en traitant du gouvernement divin. Je ne veux pas aujourd'hui vous attrister, mais vous laisser tout à l'espérance et à l'admiration qu'ont dû faire naitre en vous les vérités que je vous ai exposées sur l'Etre divin, ses perfections, son intelligence, sa volonté, sa vie intime et sa toute-puissance créatrice. Avancez dans cette connaissance; et si la beauté terrestre nous ravit, à plus forte raison serons-nous transportés d'admiration par les rayonnements de la beauté divine. Les saints en ont fait dès ici-bas la délicieuse épreuve. Avancez-y donc, répéterai-je; et plus vous y avancerez, plus vous aimerez Dieu; et vous serez récompensés de la manière qu'explique saint Denis par ces belles paroles par lesquelles je termine : « Dieu élève autant que possible à sa contemplation, à sa communion, à sa ressemblance, les pieuses intelligences qui, se précipitant vers lui avec une sainte ardeur, n'ambitionnent pas, dans un mouvement de fol orgueil, plus de lumière qui ne leur en fut départi, et ne succombent pas non plus à la tentation d'un honteux relâchement; mais qui, sans hésitation et sans inconstance, marchent vers la clarté dont Dieu les gratifie et, mesurant leur amour sur les dons célestes, suivent leur essor avec discrétion, fidélité et courage. »

P. d'H.

Le mois du Sacré-Cœur.

I

PRINCIPAL MOTIF DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS : SON AMOUR IMMENSE POUR NOUS.

Combien je désirerais, pieux lecteurs, pouvoir en ces quelques lignes vous faire comprendre et apprécier, selon qu'elle le mérite, la dévotion au divin Cœur de Jésus ! Elle est si solidement établie, si instamment recommandée par la sainte Eglise, si salutaire aux âmes qui l'observent, si oppo[illegible]une au milieu des circonstances critiques que nous traversons ! On sait, en effet, qu'au sentiment de nos Pontifes vénérés, de l'immortel Pie IX en particulier, c'est principalement du Sacré Cœur de Jésus que doit venir le salut à notre infortunée patrie. Oui, si j'arrivais à vous donner une idée exacte de cette dévotion, j'estimerais avoir beaucoup fait; car, à part les immenses

avantages qui en découlent, elle offre tant de beautés, tant de charmes et d'attraits, elle est si conforme aux généreuses aspirations du cœur, qu'il suffit vraiment de la connaître pour s'y attacher et en embrasser les délicieuses pratiques.

Mais, hélas! qui suis-je, moi, pour oser aborder une matière aussi touchante et aussi sublime? Il me faudrait toute la piété d'un saint Bernard et les charmes de son éloquence affectueuse et pleine d'onction; que dis-je? il me faudrait le langage brûlant des Prophètes, des Apôtres, des anges eux-mêmes; et encore ne pourrais-je jamais exprimer dignement, ni toutes les prérogatives, ni toutes les douceurs, ni tous les trésors spirituels que renferme cette dévotion. Cependant, avec l'aide de Dieu, je vais essayer d'en bégayer quelque chose; puissé-je ne pas rester trop au-dessous de mon sujet!

Commençons, pieux lecteur, par faire une supposition, qui, tout à l'heure, deviendra une sublime réalité. Imaginons pour un moment, si vous le voulez, que le bon Sauveur a légué à la sainte Eglise, comme gage de son amour, son Cœur matériel, séparé de son corps, par conséquent sans vie, et qu'il existe dans le monde un temple privilégié pour posséder ce riche trésor. Je vous le demande, quelle dévotion ne manifesterait-on pas pour une aussi précieuse relique? Voyez-d'ici comme de toutes parts on accourt au Dieu béni! Nos grands centres de pèlerinage, la Salette, Lourdes, Pontmain, Issoudun, littéralement envahis à certaines époques de l'année, pâlissent en présence de l'immense concours de fidèles qui, de tous les points du monde, se précipitent au sanctuaire du Saint Cœur de Jésus... Et ce sanctuaire lui-même, qui pourrait en dépeindre la magnificence? Les offrandes y afflueraient tellement que bientôt les murs disparaîtraient sous l'éclat de l'or, et des pierreries. Et puis, avec quelle pompe et quel luxe d'ornements n'y célébrerait-on pas nos touchantes solennités?... O mon Dieu! puisque la pensée seule du bonheur que nous procurerait la vue de votre Cœur matériel, inanimé cependant, suffit pour dilater le nôtre en ce moment et faire monter à nos paupières des larmes de joie, que serait-ce si ce bonheur nous était accordé en réalité?

Eh bien, chers lecteurs, nous avons mieux, infiniment mieux; le Seigneur s'est montré à l'égard des enfants des hommes d'une libéralité vraiment inouïe; l'infinie Sagesse a su trouver le moyen de nous léguer dans l'auguste sacrement de nos autels son Cœur, non pas son Cœur à l'état insensible et inanimé, mais son Cœur plein de vie, glorieux et immortel, ne faisant qu'un avec la divinité, tel qu'il est depuis la résurrection; de sorte que nous pouvons affirmer sans exagération aucune, que nous possédons à côté de nous dans nos sanctuaires, et au dedans de nous quand nous avons le bonheur de communier, le Cœur même de notre Dieu, ce même Cœur qui, pendant trente-trois années, n'a cessé de nous poursuivre de toute l'ardeur de sa tendresse, nous enseignant par ses paroles et ses exemples le seul chemin qui conduise au vrai bonheur, et donnant son sang jusqu'à la dernière goutte pour satisfaire à la justice divine en notre lieu et place. Oh! quel immense trésor nous possédons!

Oui, quand j'entre dans une de nos églises, et que j'aperçois cette petite flamme qui brille devant l'autel, je puis hardiment me prosterner la face contre terre; là réside le Dieu des anges et des hommes, voilé sous de chétives apparences, continuant ainsi dans nos tabernacles la vie humble et cachée qu'il a imaginée il y a dix-huit cents ans; son Corps est là, le même qu'il reçut de la bienheureuse Vierge; son Sang est là, le même qu'il répandit sur l'arbre de la croix; son Cœur aussi, je dirais presque, son Cœur surtout est là, le même qui, autrefois, instruisait, consolait les multitudes, s'immolait pour le salut du monde, pour celui de chacun de nous en particulier. Oh! si nous étions bien pénétrés de cette vérité : que notre Dieu est réellement présent dans nos tabernacles, comme nos cœurs se dilateraient, s'échaufferaient, s'élanceraient sur les ailes de l'amour vers l'adorable Sauveur, pour s'y perdre dans de ravissants transports! Comment se fait-il donc que nous vivions si longtemps, des années entières, à côté de cette fournaise ardente, sans en ressentir la précieuse influence? Ah! c'est que notre foi n'est pas assez vive; nous ne réfléchissons pas assez; notre vie se passe trop dans le tourbillon des affaires, et ainsi nous oublions que le Cœur de notre Dieu habite tout près de nous.

On lit dans la vie du vénérable curé d'Ars que la foi de ce saint homme était si ardente, qu'il semblait plutôt voir que croire. La présence de Jésus au Très-Saint Sacrement pénétrait tellement son âme qu'il en parlait presque dans toutes ses instructions; alors, l'amour dont il se sentait embrasé redonnait des forces à son corps épuré. « Ah! si vous aimiez Notre-Seigneur, disait-il un jour, vous auriez à chaque instant devant les yeux de l'esprit ce tabernacle doré, cette maison du bon Dieu. Lorsque vous êtes en route et que vous apercevez un clocher, cette vue doit faire battre votre cœur, comme la vue du toit où demeure son bien aimé fait battre le cœur de l'épouse. Vous ne devriez pas pouvoir en détacher vos regards. » On l'entendrait répéter souvent : « Que nos yeux sont heureux de contempler le bon Dieu! » Et il disait ces mots avec un accent si profond et un visage si rayonnant de bonheur, qu'on pouvait croire qu'il jouissait

en ce moment de la vision de Dieu. De temps en temps sortaient de ses yeux des éclairs d'une joie que ne sauraient donner les biens de ce monde. « Nous n'avons, disait-il encore, qu'une foi éloignée de trois cent lieues de son objet, comme si le bon Dieu était de l'autre côté des mers. Si nous avions une foi vive, pénétrante, comme les saints, nous verrions comme eux Notre-Seigneur. Il y a des prêtres qui le voient tous les jours a la messe... »

On a remarqué que, quand il adressait la parole aux fidèles du pied de l'autel, le souvenir de la présence de son Dieu l'émouvait tellement, qu'il en perdait presque la respiration et la voix...

Ah! quel touchant exemple! puissions-nous tous avoir le cœur de ce saint homme pour aimer le bon Jésus, si digne d'être aimé dans les siècles des siècles!

Afin d'exciter en nous ces pieux sentiments d'amour envers Notre-Seigneur, sentiments qui sont la source de la dévotion au Sacré-Cœur, nous pouvons recourir à cette comparaison que l'on trouve sous une forme ou sous une autre dans presque tous les saints Pères. Figurez-vous un ami qui, pour sauver son ami d'une mort certaine, s'offre à mourir pour lui et meurt en effet pour lui. Que penserait, que ferait celui qui aurait été l'objet d'une si grande marque d'amour? C'est vous-même, cher lecteur, je suppose, qui éprouvez une générosité pareille; vous vous êtes malheureusement rendu coupable d'un de ces crimes contre la sûreté de l'Etat qui sont toujours punis de mort. Vous voilà donc condamné au dernier supplice. Mais il se rencontre un ami assez fidèle et assez généreux qui, après avoir tenté sans succès tous les moyens pour vous délivrer, s'offre enfin à mourir à votre place, oui, à mourir à votre place; il fait des instances et obtient votre grâce à cette condition. Il arrive à votre cachot, vous décharge de vos fers pour s'en charger lui-même; vous le voyez ensuite se laisser conduire au supplice, monter sur l'échafaud et livrer sa tête au bourreau; il meurt content de pouvoir, par la perte de sa vie, vous conserver la vôtre et heureux de vous donner cette preuve manifeste de la sincérité de son affection; dites-moi quels sentiments vous animeraient à ce spectacle? Pourriez-vous y assister sans verser une abondance de larmes? Votre cœur ne déborderait il pas d'amour et de reconnaissance? Oublieriez-vous jamais un si généreux ami? Est-ce que vous penseriez une seule fois à lui sans que tous ces sentiments se renouvelassent dans votre cœur? O tendre ami! vous écrieriez-vous cent fois. O généreux ami! O incomparable ami! Quand serais-je à même de vous rendre ce que je vous dois?... Et si, par quelque voie manifeste, il arrivait que cet ami vous fût rendu, s'il revenait à la vie, que feriez-vous pour lui et qu'aurait-il à espérer de vous? — Je vous entends me répondre: « Ce que je ferais pour lui? mais est-ce que je peux l'expliquer? mais est-ce que cela s'explique? Je le sens mieux que je ne suis capable de le rendre; tout ce que je puis dire, c'est que je serais un misérable et le dernier des hommes, un monstre, si je méconnaissais un seul instant sa bonté à mon égard. »

L'application de cette parabole, cher lecteur, se présente d'elle-même et vous la saisissez parfaitement. Mais, hélas! qu'elle est faible, cette parabole, pour exprimer la conduite de Jésus à notre égard! Vit-on jamais un ami agir pour son ami comme nous l'avons supposé; et aurait-on jamais vu cette merveille, ce ne serait toujours qu'un homme qui aurait souffert pour un autre homme. Vous seul, ô mon Jésus, avez porté l'affection jusqu'où je viens de dire, et vous êtes Dieu!... Oui, cet ami fidèle et généreux, c'est vous; vous avez véritablement donné votre vie pour vos amis. Notre grâce, vous l'avez implorée. Mais quelle satisfaction la justice de votre Père a-t-elle cru devoir exiger? Les tourments les plus atroces, les plus honteux opprobres, la mort sur un infâme gibet, voilà ce qui vous a été proposé! Et rien ne vous a retenu; votre ardent amour pour nous a tout accepté sans hésitation; vous étiez prêt même à souffrir davantage encore s'il l'eût fallu, tant était vive la charité que vous nous portiez. Vous vous êtes offert aux tourments de votre plein gré, vous êtes monté sur la croix, et vous êtes resté cloué à cette croix pendant trois longues heures, en proie à des souffrances qui dépassent l'imagination; et vous mouriez content, parce que le sacrifice de votre vie fermait l'enfer sous nos pas et nous ouvrait le ciel! Et vous êtes Dieu, c'est-à-dire souverainement parfait; vous vous suffisez pleinement et n'avez nul besoin de nous! Et nous, qui sommes nous? de pauvres créatures d'un jour; entre vous et nous il y a beaucoup plus de distance qu'entre le plus humble, le plus chétif vermisseau et l'univers entier. O mon Dieu! comment vous témoigner dignement notre amour, notre vénération, notre reconnaissance? La seule pensée d'une si généreuse affection de la part du souverain Maître de toutes choses nous confond. Oh! oui, désormais nous voulons vous aimer, et n'aimer que vous seul; que maintenant, qu'à l'heure suprême de notre mort, que pendant toute l'éternité, nos cœurs soient sans cesse appelés à vous louer, à vous bénir et à vous remercier!

Sachons, cher lecteur, faire appel à des considérations de ce genre, surtout pendant le mois béni consacré au très saint Cœur de Jésus, afin d'échauffer un peu les nôtres, si portés à l'indifférence et à la froideur. Ah! si tous les fidèles

méditaient sérieusement, au moins de temps en temps pendant leur vie, les merveilles de charité renfermées dans l'Incarnation, la Rédemption, l'adorable Eucharistie, il s'allumerait bien vite en eux un immense incendie, l'incendie de l'amour divin qui y consumerait tout ce qu'il s'y trouve de terrestre, purifierait leurs intentions et les remplirait d'un saint zèle pour leur salut et celui de leurs frères. Oh ! comme alors rien ne leur coûterait plus dans le service du bon Maître ! Ils seraient heureux, même au milieu des tribulations inséparables de la vie présente, parce que leur cœur se trouverait à sa place naturelle, c'est-à-dire en Dieu, qui seul peut faire notre bonheur en ce monde et en l'autre.

(A suivre). L'abbé GARNIER

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS

(3e article)

V. Rien de vain et d'inutile n'a pu s'introduir dans le culte public tel qu'il a été réglé par l'Eglise, tout y est nécessairement saint et digne de Dieu, puisque Dieu lui-même, par son Saint-Esprit, assiste et dirige l'Eglise dans le choix des moyens qu'elle adopte pour le glorifier en élevant vers lui les esprits et les cœurs. Si, à une époque déjà reculée, certaines cérémonies ayant un caractère profane et même burlesque ont pu s'introduire jusque dans les églises sous forme de processions, ces pratiques ont toujours été essentiellement locales, l'Eglise ne les a jamais approuvées, et toutes les fois que l'autorité ecclésiastique a été amenée à se prononcer sur ces usages, elle les a invariablement blâmés et interdits. On serait donc mal venu de s'autoriser de véritables abus, réprouvés comme tels par les conciles particuliers et les évêques, pour qualifier d'inconvenantes les processions liturgiques, qui, nous l'avons vu par les exemples que nous a légués l'histoire, entrent comme naturellement dans le culte public. Si les païens ont eu leurs processions, il ne s'ensuit nullement que cette manière de prier soit indigne de Dieu ; il en faut conclure seulement, comme nous l'avons déjà observé, que le démon a voulu en tout temps se faire rendre des honneurs semblables à ceux que les sectateurs de la vraie religion offraient à Dieu. La contrefaçon elle-même témoigne de la bonté des choses que les imposteurs cherchent à imiter pour tromper les hommes.

La fin principale et dernière des processions, comme de tout ce qui entre dans la liturgie, est d'honorer Dieu et de lui offrir par les prières publiques l'adoration qui ne doit pas être renfermée et concentrée dans le secret du cœur, mais que nous sommes tenus de lui rendre extérieurement, tant parce que c'est le seul moyen d'y faire contribuer la partie matérielle de notre être, que parce que nous sommes obligés de manifester notre foi et de faire paraître notre religion et notre piété aux yeux des hommes, pour les porter par notre exemple à remplir eux-mêmes ce devoir envers Dieu. Le cœur de chaque homme est un petit temple, où il offre, pour son compte personnel, le sacrifice de la prière et de la louange au Seigneur. Un temple plus grand, bâti de pierres, est destiné aux assemblées dans lesquelles se célèbre le culte public, et où les ministres établis par Dieu remplissent, au nom de la communauté présente, les fonctions liturgiques, parmi lesquelles le sacrifice eucharistique tient la première place. Mais il reste l'univers, que l'on a souvent et justement appelé le grand temple de Dieu. Il convient qu'il ait aussi, au moins de temps à autre, ses cérémonies religieuses, et qu'il soit sanctifié par des rites célébrés en l'honneur du Créateur et Seigneur qui le remplit de sa présence. Cette idée n'était pas étrangère aux païens eux-mêmes. « Le monde entier est le temple de Dieu, » disait Cicéron à Macrobe (1). Et parlant des cérémonies extérieures et des processions qui se faisaient hors des temples, dans les rues de la cité : « Cette ville, disait-il, n'était plus une ville, mais un temple (2). »

Toutes les idées vraies, touchant la divinité et le culte qui lui est dû, ont été consacrées et agrandies par le christianisme. Ce que disait David : *Mon âme, bénis le Seigneur dans tous les lieux où il domine* (3), c'est-à-dire dans toute l'étendue de l'univers, saint Paul nous l'a répété, en nous engageant à prier en tous lieux (4), et l'on voit par le contexte que cette recommandation ne s'appliquait pas uniquement à la prière privée. Saint Jean Chrysostome ne fait que commenter cette parole et constater qu'elle était devenue une règle pour les chrétiens, lorsqu'il dit : « Nous prions en tout lieu, dans la campagne, à la maison, dans la place publique, dans la solitude, sur les navires, dans les hôtelleries, en un mot partout où nous nous trouvons. Il n'est aucun lieu où les prières soient interdites, pourvu qu'en tout lieu nos mœurs soient dignes d'hommes qui prient. Commençons donc par nous bien conduire, ensuite invoquons Dieu en tout lieu, il nous sera propice, il viendra à notre aide, il nous donnera d'accomplir facilement et promptement les choses les plus difficiles, et il nous accordera la grâce de mériter les biens futurs (5). » En écri-

(1) *Somnium Scipionis.*
(2) *In Verrem*, lib. IV.
(3) Ps. CII, 22.
(4) I. Tim., II, 8.
(5) In Psalm. CXXXIII, *in fine.* Edit Migne, t. V, col. 387.

vant ces lignes, saint Jean Chrysostôme pensait certainement aux processions, déjà très usitées de son temps, comme nous l'avons prouvé, et il les justifie parfaitement par la raison générale qu'il nous donne pour nous exciter à prier en tout lieu, non-seulement dans le secret du cœur, mais aussi en prenant part aux cérémonies publiques.

Notre-Seigneur nous a recommandé spécialement la prière collective, en nous assurant que là où deux ou trois personnes seulement se trouveraient réunies en son nom, il serait au milieu d'elles (1). Sa présence doit se faire sentir spécialement dans les assemblées nombreuses convoquées par l'Eglise elle-même ; car c'est bien en son nom et pour répondre à son appel que les fidèles y accourent. Cela est vrai de tous les offices réguliers et périodiques que ramène aux diverses époques le cycle liturgique. Il semble que cette parole doit recevoir plus largement encore son accomplissement dans les processions, qui donnent lieu ordinairement à un plus grand concours du peuple. Les processions périodiques, comme celles des Rameaux, du Saint-Sacrement, etc., ayant pour but de nous faire honorer les grands mystères de notre rédemption, attirent communément les fidèles en plus grand nombre que les offices ordinaires. Les processions extraordinaires, motivées par les calamités publiques ou ayant pour but d'offrir à Dieu des actions de grâces solennelles pour des grâces exceptionnelles, réunissent toujours tout le peuple qui croit et qui prie. Dans ces circonstances, le culte public prend une ampleur inusitée, la foi se réveille et s'accroît dans les cœurs, la prière devient plus ardente et plus confiante. Le ciel et la terre entrent dans une communication plus intime. Dieu, recevant plus d'honneur, répand plus de grâces sur la multitude qui l'invoque, et les nouveaux et sensibles témoignages de sa bonté affermissent et assurent son règne sur les cœurs. Bien qu'il refuse à tort d'admettre les processions au nombre des sacramentaux. Quarti a donc raison d'affirmer qu'elles honorent Dieu plus que d'autres fonctions sacrées qui sont de vrais sacramentaux (2).

Les chrétiens timides, comme il y en a beaucoup aujourd'hui, souhaiteraient dans le fond du cœur et se hasardent quelquefois à demander expressément que l'on supprime, ou du moins que l'on restreigne à l'intérieur des églises ces cérémonies qui, disent-ils, provoquent les démonstrations hostiles des impies et les font blasphémer. Si l'on voulait formuler ce désir en principe et le généraliser, en l'admettant comme raisonnable et légitime, il faudrait statuer que les vrais chrétiens ne devront plus adorer Dieu qu'autant que le permettront et dans la forme qu'accepteront les ennemis de Dieu, et il suffit d'indiquer cette conséquence logique pour en rendre palpable l'absurdité. En instituant les processions, l'Eglise a sans doute voulu principalement donner à la prière publique une forme qui en excitant plus puissamment dans les cœurs la foi, la dévotion et la confiance, attirât plus abondamment la bénédiction divine ; mais elle s'est proposée aussi de ménager aux chrétiens l'occasion de professer publiquement leur religion aux yeux de leurs ennemis, pour rendre gloire à Dieu et se fortifier eux-mêmes par cet acte de courage. L'univers était loin d'être en entier chrétien, lorsque les processions commencèrent à se faire avec une grande solennité. Le paganisme, quoique ébranlé, était encore puissant, et les plus modérés des adversaires de la religion nouvelle demandaient au moins que l'on s'abstînt de toute manifestation extérieure contraire au culte antique des dieux de l'Olympe. L'opposition était vive alors, et sans doute que, dès ce temps, la prudence humaine conseillait déjà de concentrer tout le culte chrétien dans le secret des maisons et l'intérieur des temples. L'Eglise, qui fut toujours bon juge dans les questions de prudence et que la sagesse divine assiste constamment dans le gouvernement des âmes, ne crut jamais devoir déférer à ces conseils timides. Dès que la démonstration publique de la foi et les exercices extérieurs du culte divin devenaient matériellement possibles, elle prenait tranquillement et fermement possession de la liberté qui lui appartient essentiellement d'honorer Dieu au grand soleil et à la face de toute créature. Tertullien nous parle des processions qui se faisaient de son temps, et il ne vivait pas à une époque où l'Eglise fût parfaitement libre et tranquille, puisqu'il écrivit son *Apologétique* pour la défendre contre ses persécuteurs. Il en fut de même plus tard, et toujours et partout.

Ce n'est pas seulement à chacun de nous en particulier qu'est imposé le devoir de confesser Jésus-Christ devant les hommes, si nous voulons qu'il nous reconnaisse pour siens en présence de son Père (1) ; l'Eglise a la même obligation, et elle ne peut la remplir qu'autant que nous répondrons à son appel, lorsqu'elle nous convoquera à ses cérémonies publiques et extérieures. On peut juger de l'importance et du mérite de ces manifestations pacifiques par les cris que jettent les ennemis de la religion pour effrayer les fidèles et les empêcher d'y prendre part. Tout ce qui fait rugir le diable et provoque le blasphème chez ses partisans est excellent. Ce signe est infaillible, et le devoir des fidèles du Christ est de ne point ménager à leur éternel ennemi le désagrément de voir affirmer publiquement leur amour pour

(1) Matth., XVIII, 20.
(2) *De Process. in genere*, punct. 7.

(1) Matth., X, 32.

le Christ qui les a sauvé de la tyrannie de Satan. Le spectacle que donnent ces longues files de fidèles, marchant en ordre, recueillis et priant à la suite de la croix, est une profession de foi qui, du même coup, proteste contre l'impiété qu'elle défie, et encourage les chrétiens trop craintifs qui n'osent déclarer leurs sentiments et montrer ouvertement qu'ils appartiennent au parti de Jésus-Christ. Des hommes de foi et de cœur ont compris l'importance et la puissance de ces démonstrations calmes et résolues. Dans quelques villes, ils se sont concertés pour suivre exactement les diverses processions auxquelles les hommes n'assistaient plus depuis longtemps, et ils le font sans ostentation, mais avec une fermeté tranquille qui témoigne suffisamment qu'ils ont secoué avec réflexion le joug du respect humain. L'impiété, d'abord étonnée et déconcertée, n'a pas même essayé de les railler et s'est inclinée avec une sorte de respect devant cette résolution aussi virile que chrétienne. D'autres, jusque-là indécis, sont venus grossir leurs rangs et prendre part à ces actes de foi ; d'autres encore commencent à rougir de leur faiblesse, et l'influence de l'exemple la leur fera surmonter. La religion reprend ainsi peu à peu la place qu'elle semblait avoir définitivement perdue dans la vie publique de notre pays. Dieu est ouvertement honoré, Jésus-Christ est glorifié, les âmes sont affermies par la profession franche et la pratique ostensible du Christianisme. Les processions ont contribué pour leur large part à ce grand résultat, et c'est une des preuves les plus évidentes de leur excellence et de la sagesse qu'a montrée l'Eglise en les instituant.

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 6e art. Voir le n° 31.)

M, l'abbé Craisson, après s'être appuyé sur le chapitre XIIIe de la session XXIV, conclut ainsi : « Le Concile de Trente autorise donc les curés amovibles dans les paroisses non unies. Les succursales ne sont-elles pas dans ce cas ? » Le *donc* est tout à fait illégitime, comme nous l'avons démontré. Mais, en supposant que les curés amovibles aient été autorisés dans le cas spécial prévu par le chapitre, comme il ne s'agit que de paroisses déjà existantes et nullement de paroisses à ériger, de quelques paroisses se trouvant, quant à leur circonscription, dans une situation particulière, et nullement d'une organisation générale de toutes les paroisses d'un diocèse, à la question : « Les succursales ne sont-elles pas dans ce cas ? » une réponse négative est la seule qu'il y ait à faire.

M. Craisson continue : « Joignez à l'autorité du Concile celle des Souverains Pontifes qui ont permis d'ériger des paroisses avec des titulaires amovibles, ont prohibé de changer cet état de choses, ont condamné même ceux qui ont osé l'attaquer et l'incrimer. Nous avons vu ci-dessus ce qu'ont fait à cet égard Innocent XI (*lisez* Clément XI) et Benoît XIV. » Si les Souverains Pontifes ont érigé ou permis d'ériger de telles paroisses, pas d'objection ; mais rien à conclure en faveur des évêques qui ne peuvent, eux, s'écarter du droit commun. Les lettres apostoliques données à l'occasion du Concordat de 1801 ne conféraient pas le pouvoir de ne créer que des succursales. Ensuite les actes mentionnés de Clément XI et de Benoit XIV sont étrangers à notre sujet. Il s'agit dans ces actes de paroisses existantes que le Saint-Siège unit à des monastères, lesquelles peuvent être desservies par des prêtres séculiers, révocables au gré de l'abbé. Ces exemples prouvent que l'amovibilité dans les paroisses unies n'est point proscrite ; mais ils ne prouvent pas qu'un évêque, organisant son diocèse, peut mettre toutes les paroisses sous le régime de la mutualité. Les autres décisions alléguées par M. Craisson, l'une confirmant l'acte d'union de Clément XI et la clause de révocabilité contestée par le consistoire de Ratisbonne, l'autre déclarant nulle la transformation par l'Ordinaire, en cures inamovibles, des églises dépendantes de l'archiprêtre de Castel-Réal, églises qui étaient desservies par des vicaires amovibles, sont également étrangères à la cause. Clément XI n'est pas un évêque, son décret porte sur des paroisses existantes et unies et la révocabilité n'est pas la nôtre. Quant à l'archiprêtre de Castel-Réal, il s'agit encore de paroisses unies, et la transformation tentée par l'Ordinaire diminuait les droits de cet archiprêtre, droits que le tribunal de la Rote maintient dans leur intégrité. Vraiment, il faudrait en finir avec toutes ces citations qui ne font pas avancer la question d'un seul pas. Cette érudition n'est certainement pas de bon aloi. On jette de la poudre aux yeux, et c'est tout.

M. l'abbé Craisson, toujours pressé de conclure et d'abonder dans son sens écrit ceci : « A toutes ces autorités (on a vu plus haut ce qu'elles valent) il faut ajouter celle de tous les Souverains Pontifes qui, depuis la réorganisation du culte, ont montré par divers actes qu'ils ne regardaient nullement comme contraire aux saints canons l'établissement de nos succursales (nous ne connaissons aucun acte du Saint-Siège contenant cette proposition savoir que l'établissement de nos succursales n'est pas contraire aux saints canons) qui ont prescrit le maintien de cet ordre de choses tant qu'ils ne

jugeraient pas à propos de le changer (*benigne annuit* n'a jamais signifié précepte, mais assentiment, ce qui est tout différent ; et la réserve ne porte pas sur un ordre à jamais immuable, mais bien sur un assentiment qui peut être retiré), qui ont blâmé les auteurs de livres ou d'écrits qui osaient s'élever contre, et leur ont ordonné de faire pour ce sujet amende honorable à leurs évêques, ainsi que cela a eu lieu pour MM. Allignol, Dagomet, André et l'abbé Maurice, curé de Neuvizy. »

Amende honorable, soit. C'est qu'en effet ces ecclésiastiques s'étaient donnés des torts personnels qu'ils ont dû réparer. En outre, au point de vue scientifique, leur argumentation a pu paraitre insuffisante et incorrecte. Cependant, en ce qui concerne M. l'abbé Maurice, nous savons positivement qu'aucune rétractation ne lui a été imposée. Quoi qu'il en soit des actes du Saint-Siège, dans les affaires précitées, M. l'abbé Craisson ne peut pas ignorer que le fond même de la controverse subsiste, et qu'il est parfaitement loisible à tout canoniste de l'aborder, pourvu qu'il le fasse avec les égards dus non-seulement aux personnes, mais encore à la tolérance officielle résultant de la solution provisoire du 1er mai 1845.

C'est en vain que M. l'abbé Craisson répète « que les lois de l'Eglise ne prohibant pas l'érection des succursales (ce qui est à démontrer), les évêques ont pu agir comme ils l'ont fait, en s'appuyant sur les décrets du Concile de Trente (ces décrets sont étrangers à la question, et aucun évêque, en 1802, n'y a songé), sur la pratique de beaucoup d'églises qui a été autorisée expressément par le Saint-Siège (ce qui s'est fait en 1802 est unique en son genre, jamais rien de semblable n'a eu lieu sur un point quelconque du monde catholique. Les premiers évêques après le Concordat le savaient parfaitement bien ; ils ont déféré aux Organiques, rien de plus), ainsi que sur l'enseignement des meilleurs canonistes (aucun canoniste ancien n'a émis des doctrines pouvant justifier l'opération de 1802, et les canonistes modernes qui ont tenté de le faire ont tous écrit plus d'un demi-siècle après l'évènement, les évêques n'ont donc pu s'appuyer sur eux). »

« Qu'y a-t-il, au reste, d'étonnant, poursuit M. Craisson, que les évêques qui, dans les premiers siècles, administraient tout leur diocèse par eux-mêmes ou par des prêtres n'ayant que des pouvoirs révocables, aient encore aujourd'hui le même droit lorsqu'il n'y a pas de cures établies? «

Dans les premiers siècles, les diverses chrétientés étaient simplement des missions à la tête desquelles l'évêque plaçait des prêtres à sa convenance. Aucune érection, aucune délimitation de territoire n'avait lieu. Chercher une analogie véritable entre ces chrétientés et nos succursales actuelles, c'est prétendre que les vicaires apostoliques qui envoient aux groupes chrétiens, dépendant de leur vicariat, tantôt un missionnaire, tantôt un autre, érigent des succursales ; ce n'est pas sérieux. Ensuite ces mots : « Lorsqu'il n'y a pas de cures établies » méritent attention.

Aux termes des deux actes du Saint-Siège relatifs au Concordat de 1801, tout l'état des anciens diocèses de France a été renversé ; de nouvelles circonscriptions diocésaines ont été fixées, et les évêques ont été chargés d'ériger de nouvelles cures aux lieu et place des cures supprimées. On pouvait, à la rigueur, remanier les circonscriptions diocésaines sans toucher aux paroisses. Sans doute, dans le nouvel ordre de choses, ne fût-ce que par des considérations financières intéressant l'Etat, le nombre des paroisses devait être réduit; mais les évêques auraient pu procéder par voie d'union et à un groupe de plusieurs paroisses ne donner qu'un seul curé. On a cru préférable, peut-être pour couper court aux réclamations des anciens titulaires, de supprimer toutes les cures et d'en établir de nouvelles. Soit. Mais, à première vue, il n'est personne qui ne sente que les cures à établir devaient être de même nature que celles qu'on venait de supprimer ; car si on les avait supprimées, ce n'était pas à cause de leur condition amovible ou inamovible, mais par des motifs très différents suggérés par les circonstances. Nous n'hésitons pas à dire que, en 1801, la conviction générale était que la condition des nouvelles cures devait être calquée sur la condition des anciennes. Il est de la dernière évidence que, par rapport aux paroisses, les mots de suppression et d'érection n'ont pénétré dans la teneur des lettres apostoliques qu'à l'effet de faciliter les transformations voulues; car, en fait et en droit, les paroisses ne disparaissaient que pour revivre aussitôt, très souvent même avec leurs anciennes limites. La suppression était, au fond, une fiction, le caractère de l'organisation en grand qui s'opérait alors n'exigeait d'aucune façon que les cures fussent constituées sous le régime de l'amovibilité, contrairement aux précédents.

Plusieurs canonistes modernes, notamment M. l'abbé Icard, *Prœlect. jur. canonici,* étudiant les lettres apostoliques du Concordat, se demandent si ces lettres ont abrogé diverses coutumes qui ne touchent en rien à la grande organisation des églises, par exemple la coutume dans certains diocèses de faire gras les samedis entre Noël et la Chandeleur. Il est déclaré, dans les dites lettres que les Eglises sont supprimées avec leurs coutumes... Néanmoins M. Icard recherche si la suppression atteint la dite coutume et d'autres analogues. Il répond négativement, en se fondant sur ce point que l'abrogation de telles coutumes n'est nullemen le but des lettres apostoliques, et que le maintient ou l'abandon de tels ou tels usages ne fait absolument rien à la grande organisation

à laquelle il s'agissait de pourvoir. De prime abord, cette solution nous semble plausible; nous faisons néanmoins nos réserves. Le principe d'où partent ces canonistes est certainement vrai, savoir que, à moins de textes précis, il ne faut admettre, pour la transformation des Eglises de France en 1802, que les changements rigoureusement nécessités par la nature même de l'opération. Or, de la nature de l'opération aucune nécessité ne surgit pour imposer aux cures l'amovibilité aux lieu et place de l'inamovibilité. Par conséquent, de ce que les anciennes cures étaient établies sous le régime de l'inamovibilité, sauf bien entendu celles qui avaient un régime spécial, régime qui disparaissait forcément, les premiers évêques après le Concordat, devaient en ériger de pareilles, et rien ne les autorisait, au point de vue de la discipline en vigueur, et à part le défaut de liberté résultant de l'intervention du pouvoir civil, à faire autrement. Nous répétons que telle fut alors la conviction générale, et personne ne s'avisa de recourir à des systèmes inconnus pour justifier la déviation; seulement on disait, sous la pression de la nécessité, que le bien de la religion demandait encore ce sacrifice. Le côté immédiatement pratique dominait tout.

Comment M. l'abbé Craisson a-t-il laissé tomber ces lignes de sa plume? « Ne peut-on pas dire encore, comme font la plupart des canonistes, que les paroisses sont annexées au siège épiscopal, et qu'il y a lieu alors d'appliquer le texte du Concile de Trente, chap. VII, sess. VII, relatif aux paroisses unies? » C'est l'auteur des *Analecta* qui a imaginé, contre toute raison, le système de l'union des succursales aux titres épiscopaux. M. l'abbé Icard a mentionné cette opinion sans précisément la suivre; voilà ce qu'on appelle: « la plupart des canonistes! » Nous répétons que l'excellente *Revue théologique* (Paris, et Liège, t. I[er], p. 337 et suiv.), a réfuté, dès 1856, et péremptoirement, ce système. M. l'abbé Craisson l'ignore-t-il (1)?

Ce canoniste répond à M. l'abbé B... qu'il n'y a pas de loi générale astreignant les évêques à n'établir que des cures inamovibles. « Encore une fois, la difficulté n'est pas là. La voici: l'immense majorité des cures étant établie sur le pied de l'inamovibilité, pouvait-on ranger sous le régime de l'amovibilité l'immense majorité des mêmes cures? L'ancienne condition ne faisait-elle pas loi? Ne devait-on pas la respecter? Nous aborderons plus tard et en face la thèse de l'inamovibilité curiale, *à priori*, en examinant la doctrine de M. Bouix. Pour le moment, nous soutenons que les évêques n'étaient pas autorisés à changer le régime des cures établi en France.

Mais nous n'avons pas fini avec M. Craisson. Voici maintenant qu'il appelle les Organiques à son secours.

(A suivre).

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

(1) Voir la *Semaine du Clergé*, t. I[er], p. 690.

Les Erreurs modernes

X

LE MATÉRIALISME

(2[e] article.)

Nous avons donné, dans l'article précédent, des preuves nombreuses de l'existence dans l'homme d'un principe immatériel, d'une âme. Et il n'y a pas aujourd'hui de sujet plus pratique et plus important, au milieu de ce matérialisme qui nous enveloppe de toutes parts et qui atteint toutes les classes de la société. Rappelons en quelques mots ces démonstrations.

Il y a en nous des actes simples, des actes qui excluent toute composition physique. Or, les actes sont de même nature que le principe qui les produit. Il y a donc en nous un principe simple incorporel. Il y a en nous deux facultés principales, l'intelligence et la volonté. Or, quelque hypothèse que l'on imagine, leur coexistence simultanée est impossible si l'on n'admet en nous un principe immatériel. L'homme compare, juge, prononce sur les diverses modifications qu'il éprouve. Or, il n'y a qu'un principe simple qui puisse ainsi comparer et juger. Des propriétés différentes et opposées à celles de la matière. Il y a en nous une admirable faculté, la mémoire. Mais elle est impossible dans l'hypothèse matérialiste, puisque la matière ne peut être le sujet permanent qui conserve nos actes. Nous avons une autre faculté non moins précieuse, la liberté. Or la matière est soumise absolument aux lois de la nécessité. Il y a donc en nous un principe qui n'est pas matière et où réside notre liberté.

Les positivistes ont un moyen infaillible d'ôter à cette dernière preuve toute valeur; ils nient la liberté, tout en en conservant le nom, selon leur habitude. Mais d'abord ils vont en cela contre la croyance et le sentiment universel du genre humain et détruisent logiquement toute morale, toute responsabilité et toute société; et, en second lieu, ils vont contre leur principe favori et fondamental, l'expérience. En effet, nous avons la conscience, c'est-à-dire l'expérience intime de notre liberté. Quand nous voulons quelque chose, non-seulement nous avons la conscience de cette détermination, mais nous avons aussi celle qu'au moment où nous voulons telle chose, nous pourrions ne pas la vouloir ou vouloir telle autre, ce

qui est la liberté. Celle-ci est donc un fait, un fait d'expérience quotidienne et universelle. L'homme et donc libre. Or la matière est le règne de la nécessité, et la liberté y est un non-sens. Nous avons donc eu raison de conclure qu'il y a en nous un principe différent de la matière, source de nos actes libres.

Mais il y a en nous autre chose que la liberté, il y a une propriété, une qualité de nos actes dont la liberté est une condition, c'est la moralité. Nous avons dit ailleurs ce qu'elle est, nous en avons montré la nature (1). Nous la prenons ici dans sa réalité et dans sa nation commune et admise par tous. Le genre humain tout entier admet la morale. et ceux qui la nient son regardés comme la honte de l'humanité. Nous portons du reste, en nous-mêmes la preuve de fait de son existence; il y a en nous ce que l'on a appelé la loi naturelle, le sens moral, la conscience, qui, sans aucun doute, accuse un objet, qui est sa raison d'être. Or, je le demande au plus simple bon sens, comme à l'intelligence la plus exercée, la matière est-elle susceptible de moralité? La matière peut-elle cultiver la vertu? Est-elle capable de mériter ou de démériter? On prête à rire en posant de semblables questions; mais c'est le matérialisme et le positivisme qui contraignent à les poser en enseignant ces deux propositions contradictoires : il n'y a dans l'homme que de la matière, et cette autre, qu'ils admetttent du moins en parole, l'homme est susceptible de moralité. Mais d'abord, la morale nous est impossible sans la liberté, et celle-ci est la condition essentielle du mérite. Quel mérite y a-t-il à faire une action que l'on ne peut pas ne pas faire, à poser un acte que l'on ne peut pas ne pas poser? Aucun, évidemment. Or la matière, nous l'avons vu, n'est pas susceptible de liberté. Donc elle n'est pas plus non plus capable de moralité et le mérite lui est impossible, il est un non-sens. Si donc l'homme n'est que matière, la morale, la vertu, le mérite, le démérite lui sont impossibles. Qui osera dire que la matière est vertueuse? Qui osera louer sa vertu? Mais cependant la vertu, la morale, le mérite, le démérite existent dans l'homme. Il y a donc en lui autre chose que la matière; il y a nn principe immatériel qui est la source de ses actes moraux, de ses vertus et de ses vices, de ses mérites et de ses démérites.

Il y aussi en nous, indépendamment du point de vue moral, des actes que la matière n'expliquera jamais et dont elle ne pourra jamais être la cause. Nous avons en nous la grande et sublime idée de l'Etre infini, de l'Etre divin; nous avons l'idée de la vertu, de la justice, du devoir. Or, bien que la matière ne puisse être la source d'aucune idée. d'aucun acte intellectuel, il y a ici une impossibilité particulière. Comment pourrait-elle être le principe de ces hôtes augustes de notre âme? Comment la matière pourrait-elle engendrer l'idée de Dieu et de la vertu? L'expérience universelle ne nous apprend qu'une chose relativement aux actes de la matière, si l'on peut ainsi parler: elle est susceptible de mouvement, et c'est tout; car, à bien prendre les choses, c'est lui avec ses modes variés qui explique toute les formes et toutes les transformations de la matière là où il n'y a qu'elle. Mais comment le mouvement peut-il se transformer en idée de Dieu, en idée de la vertu, en idée de l'Etre, en idée du Beau intellectuel ou moral? Le chercher, c'est courir après l'absurde. Et il est à noter que c'est là que nous arrivons souvent en réfutant le matérialisme: cela lui fait honneur.

C'est donc une vérité établie sur des preuves nombreuses et certaines: il y a en nous un principe immatériel, un principe qui n'est pas matière, un principe simple, d'une nature différente du corps. Cet être n'est pas seulement simple et immatériel; il est spirituel, c'est-à-dire doué d'intelligence et de volonté.

La spiritualité nous l'avons dit déjà, ajoute à la simplicité et à l'immatérialité. Un principe purement sensitif, tel qu'il existe chez les animaux, est simple, mais il n'a pas la spiritualité. il n'a pas ces facultés supérieures qui sont le propre des esprits, l'intelligence et la volonté, bien qu'il soit doué de celle de sentir, et qu'en ce sens intérieur il connaisse les corps et puisse les les rechercher ou les fuir. L'âme, humaine, au contraire, s'élève, dans son vol sublime, au-dessus des corps, au-dessus de la matière, au-dessus de tous les mondes matériels; et elle entre dans l'empire des vérités intellectuelles et morales; elle a l'idée de l'Etre divin, de ses attributs, du vrai, du Beau et du Bien, patrimoine immortel de cet être sublime?

Cette âme est-elle une substances véritable et prement dite? Faut-il lui donner ce nom?

On appelle substance l'être qui est en lui-même, *ens in se existens. in se stans*. Le mode, au contraire, n'existe pas en lui-même, il n'est que la détermination de la substance ou de ses facultés: les actes de l'âme sont des modes, ainsi que les formes, les figures que revêtent les corps. La substance est, par conséquent, le sujet dans lequel résident les facultés, les actes, les modes, et c'est pour cela qu'elle est appelée de ce nom, *sub stat*.

Cela posé, l'âme humaine ou le principe immatériel dont nous avons démontré l'existence dans l'homme, est une substance véritable. En effet, celle-ci est l'être existant en lui-même, ayant son existence à lui; c'est là son premier caractère. Or, le principe dont nous parlons existe en lui-même, à son existence à lui ; car, d'après ce que nous avons démontré, il est immatériel, il n'est pas une partie, une élément du corps, bien

(1) Voir nos articles sur la *Morale indép.*, *Semaine du Clergé*, t. Ier., nos, 25, 26, et t. II, nos 27, 28, 29.

qu'il lui soit uni; il est de nature différente, il a sa nature, ses facultés, et partant son existence à lui. Il est donc une véritable substance.

En second lieu, celle-ci, avons-nous dit, est le sujet des facultés et des actes, et c'est là son second caractère. Or, il est en nous des facultés et des actes immatériels, intellectuels; l'intelligence la volonté et leur modifications. Mais, d'un autre côté, la substance est évidemment de même nature que ses facultés et ses actes. Donc il y a en nous une substance immatérielle, spirituelle, qui est le principe et le sujet de nos facultés et de nos actes.

Enfin, ce principe immatériel, dont nous avons démontré l'existence en nous, ne peut-être qu'une substance. Il n'est pas d'abord une simple faculté car une faculté réside dans un sujet, elle lui appartient; les facultés qui sont en nous, l'intelligence et la volonté, résident donc dans un sujet, et c'est ce que l'on appelle une substance. A plus forte raison, ce principe n'est-il pas un simple mode, un acte, puisqu'il est, au contraire, comme principe, la source de nos actes, le sujet stable et permanent de nos modifications diverses. Il ne peut donc être qu'une substance.

Je reconnais toutefois que l'âme humaine n'est pas une substance parfaite. On appelle ainsi celle qui, n'étant pas par sa nature destinée à être unie à une autre, est complète en elle-même et entièrement indépendante. Par exemple, la révélation nous apprend l'existence d'esprits purs, que nous appelons les anges. Ce sont des substances complètes et parfaites en elles mêmes, et leur nature ne demande en aucune manière qu'elles soient unies à d'autres. Au contraire, l'âme humaine est destinée par sa nature même à être unie au corps; car, indépendamment des autres motifs elle a la faculté de sentir, qui a sa raison d'être dans l'union avec le corps, où elle trouve son exercice. Elle n'est donc pas par elle-même, par elle seule, une substance complète et parfaite. Mais comme elle est principalement une substance spirituelle, douée des facultés supérieures d'intelligence et de volonté, elle a par là même sa vie, son existence à elle; et partant elle peut exister seule et vivre immortelle, comme nous le verrons. Mais, même dans cette vie à elle où elle existe séparée du corps, il lui manque quelque chose, son union avec ce corps. Et c'est là comme la pierre d'attente, si l'on peut ainsi dire de la résurrection future, que la révélation nous enseigne. Le dogme catholique est en tout parfaitement conforme à la nature des choses, et il y a entre la raison humaine et le Christianisme une harmonie parfaite.

L'âme humaine, considérée en elle-même, est-elle une personne? On appelle de ce nom l'être spirituel qui, complet en lui-même, est indépendant dans son existence. Ainsi l'ange est une personne. Par là même, l'âme n'en est pas une par elle-même. Cela découle de ce que nous avons dit. En effet, cette âme n'est pas une substance parfaite, puisqu'elle ne peut, sans le corps, exercer toutes ses facultés, et que par la même elle n'en est pas complétement indépendante. Mais elle forme, par son union substantielle avec le corps, une personne véritable. L'homme est une personne: et il l'est seul sur cette terre; car on réserve ce nom à l'être intelligent et libre. Ainsi ni l'âme ni le corps, pris séparément, ne sont une personne: la personne humaine résulte de leur union substantielle. L'âme est sans doute la partie principale, mais elle n'est pas toute la personne. Aussi, lorsqu'elle prononce le *moi* personnel, elle le dit, non pas seulement d'elle-même, mais aussi du corps; et ces deux mots : *moi je*, regardent les deux substances et sont l'expression de la personne humaine qui résulte de leur union. C'est pour cela que la responsabilité des actes de l'homme s'étend à la fois à l'âme et au corps; elle atteint la personne, c'est-à-dire l'homme tout entier. C'est pour cela aussi que la mort est la destruction de la personne humaine; les deux substances existent, mais la personne n'existe plus, l'homme est mort. L'âme vit ; le corps, bien que désorganisé, existe, et aucune de ses molécules n'est anéantie, mais la personne humaine, l'homme n'est plus.

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

JASMIN

Jasmin naquit à Agen en 1798, lorsque, «vieux et cassé dit-il, l'autre siècle n'avait plus qu'un couple d'ans à passer sur la terre.» La mère était boiteuse, le père bossu; le maison paternelle, au recoin d'une vieille rue, offrait asile à plus d'un rat. L'enfant vint au milieu d'un des éclats de la gaieté méridionale, un jeudi gras, à l'heure où l'on fait sauter la crêpe. On l'emmaillotta bien dans de pauvres langes, on le coucha sous la petite couette, dans un berceau d'osier: maigre, chétif mais nourri de bon lait, il grandit comme le fils d'un roi. L'enfant, à demi nu, préluda aux joies ineffables de la vie poétique, vivant en plein air, livrant bataille autour des feux de la Saint-Jean, menant de brillantes expéditions contre les prunes et les raisins de la ville natale, se délassant, en hiver, avec le Petit-Poucet et la Barbe-bleue. Le premier sentiment qu'il eut de sa pauvreté fut éveillé par le transport de son grand-père à l'hôpital, «là, dit le vieillard, où les Jasmins meurent.» La décharge de l'aïeul n'amena pas, du

reste, l'aisance au logis du tailleur. La mère par excellence, celle qui parcourt toute la terre en jetant des manteaux à toutes les nudités et en apaisant toutes les faims, l'Eglise eut pitié de la pauvre famille : Jasmin fut placé au collège et des secours furent assurés à la maison paternelle. Le maraudeur de dix ans ne sut pas se plier à la discipline de l'école : par une suite de peccadilles plus ou moins graves, il se fit exclure de l'établissement où la charité l'élevait et fut cause qu'on supprima aux parents, la miche hebdomadaire. La pénurie fut si grande au foyer qu'un jour la pauvre mère dut vendre, pour acheter du pain, son anneau nuptial. Le gamin de collège fut bientôt placé, comme il le dit lui-même, « chez un artiste en cheveux, » pour y apprendre les secrets « argenteux » du rasoir et du peigne. En peignant, en rasant, il avait l'esprit loin de la main ; il lisait, il ébauchait, dans son esprit, la matière de vingt poëmes. La lecture de quelques berquinades, au lieu de gâter ses inspirations, l'amena, au contraire, par la réaction d'un esprit droit, à une exacte conception de la vie des champs. Lui qui avait un amour si chaud de la bonne nature ne put consentir à y voir la bergerette en rubans, les blancs agneaux et la musette plaintive ; il vit ou entendit les prés tondus, les fillettes sautilleuses, le fifre criard, les oiseaux chanteurs, les grandes chaleurées du grand soleil. A seize ans, il était le rapsode d'un quartier d'Agen, la cigale de toutes les réunions de jeunes gens ; mais plus maladroit encore que la cigale de La Fontaine, il n'avait pas son pain, même en été. Le chantre populaire, si coquettement vêtu, le *monsieuret*, comme l'appelaient les gazelles du voisinage, allait, tous les vendredis, faire provision de semaine à la Charité. Un beau vendredi, l'auditoire sans pitié des réunions ordinaires surprend son Orphée portant un pain sous sa redingote ; on le lui fait sauter et il n'y a plus moyen d'aller picorer à cette maison. Le bon curé Mirabes vient alors au secours du jeune poëte : il envoie, comme dit Jasmin, « des miches affectueuses. » Jasmin, au surplus, n'en est pas plus avancé en sagesse : il vole un jour, à un vieux colporteur un volume de contes, avec l'intention de le rendre après l'avoir dévoré, mais il ne retrouvera le colporteur qu'enrichi par la vente des chansons de Jasmin. Une autre fois il maraude, au profit d'un pauvre vieillard qui tombe vingt fois malade par an, mais qui est guéri vingt fois par le fin et soleilleux muscat du Midi. Ce sont là les enfances de Jasmin. Jasmin prit femme, éleva boutique, mit à sa devanture force cosmétiques et savonnettes. C'est là que l'ange de la poésie vint le toucher du bout de son aile. Devant la perfection de ses premiers essais, devant les applaudissements universels, Jasmin put mesurer sa puissance. Alors, de tous côtés, on lui conseillait d'écrire en français et, pour prix de l'abandon de sa langue, on lui promettait la fortune et la renommée. Jasmin refusa d'abandonner la langue de sa mère et des pauvres. « Je serai leur poëte, dit-il ; je les aimerai comme le Sauveur nous apprit à les aimer. Que j'aie ou non du génie, que ma lumière soit grande ou petite, je parlerai la langue des pauvres et des paysans et je répandrai sur eux tous les rayons de ma poésie, comme Dieu fait flotter sur leurs campagnes les rayons de son soleil. Jésus-Christ se fit homme pour parler aux hommes, petit pour enseigner les petits : moi, je n'ai point à descendre, je ne suis rien qu'un enfant du peuple. Je n'ai qu'à demeurer ce que je suis et à rester où Dieu m'a placé. Nulle vanité ne m'en fera sortir ; ma muse sera celle du peuple. Elle s'assoira à son foyer, elle le suivra dans les champs par la chaleur et par la neige ; elle se mêlera à son labeur pour l'adoucir, à ses peines pour le consoler, à ses joies pour les rendre honnêtes et bonnes. Elle prêchera la foi, le courage, la résignation, le travail, le bien sous toutes ses formes. La religion a eu ses apôtres, la poésie aura le sien, et il continuera l'œuvre des premiers. Comme eux il célèbrera et Jésus Christ, et la sainte Vierge, et l'Eglise, et la charité. Et si ma muse, pour vouloir rester paysanne, perd ainsi la gloire du monde, elle ne se plaindra point, car elle aura en son cœur une gloire plus haute : celle d'avoir passé en faisant du bien à ceux qui en ont le plus besoin, en visitant et en consolant les malheureux. »

Tels furent les sentiments qui déterminèrent le poëte. Et c'est ainsi qu'en quittant tout, il a trouvé tout, suivant la parole de l'Evangile ; et c'est ainsi qu'en fuyant la gloire il l'a rencontrée sur son chemin ; non point cette gloire métaphysique et invisible dont, au fond de son cabinet, l'écrivain ne jouit en quelque sorte que par la pensée, mais bien cette gloire éclatante que l'on voit face à face, qu'on entend de ses oreilles et qu'on touche de ses mains, cette gloire qui se traduit, en présence de l'homme lui-même, par des acclamations immenses, par des tapis de fleurs que jettent sous ses pas les multitudes émerveillées, par les arcs de triomphe dressés sur sa route, par les villes entières qui viennent à sa rencontre, par les cloches qui sonnent à toute volée lorsqu'il voyage dans son pays, où, pour mieux dire, lorsqu'il visite ses peuples et qu'il parcourt son royaume.

C'est sur cet idéal que Jasmin composa une douzaine de volumes de poésies. Les principales sont : *Mes Souvenirs*, espèce de mémoires intimes ; *Mes nouveaux Souvenirs*, qui en forme le complément ; *les Papillotes*, dont le titre rappelle la profession de l'auteur ; *l'Abuglo*, *Maltro*, *l'innoucento* et un poëme contre la *Vie de Jésus*, par Ernest Renan.

Après avoir composé ses poésies, Jasmin les déclamait. Rien ne peut donner une idée de Jasmin disant ses vers : rien, ni les grands orateurs, ni Lamartine, ni Berryer, ni Lacordaire, ni les plus surprenants acteurs, ni Rachel, ni Frédérick-Lemaître, ni même Delsarte, dans ses plus beaux moments. Ce pauvre barbier avait une puissance d'impression et d'expression que personne ne pouvait surpasser. L'inspiration l'emportait, en quelque sorte, dans le monde où tout est lumière. Ce que vous aviez sous les yeux, ce n'était ni un homme ni un écrivain : c'était la poésie incarnée, rayonnante, planant au-dessus des misères et des infirmités de la vie. La puissance qu'il avait sur les autres provenait de l'influence qu'exerçaient sur lui ses compositions. Cent fois il répétait la même chose, cent fois il pleurait non point avec ces sanglots d'acteur qui ne sont que dans l'accent artificiel de la voix, mais avec des larmes vives qui baignaient son visage, Jasmin ne se blasait pas. « Se blaser, dit Henri Lasserre, est une faiblesse ; tantôt elle provient de l'imperfection de l'homme, qui est inconstant, tantôt de l'imperfection de l'œuvre qui tout d'abord l'avait séduit et dont il finit par mesurer le néant. Si Jasmin avait été aussi ému en disant ses vers comme il avait pu l'être quand. pour la première fois, ils avaient jailli de son âme et de son génie, c'est qu'il avait, en vérité, rencontré le Beau éternel. Ce qui est éternel est toujours nouveau (1).»

Pendant trente années, Jasmin parcourut les villes du Midi ; comme le divin Homère, il allait d'un endroit à l'autre et chantait, non pas, comme le chantre d'Achille, pour apitoyer la foule sur sa misère, mais comme le poëte de la vérité chrétienne, pour prêcher la croisade de la charité. Ses voyages étaient des marches triomphales. Jamais souverain, dans sa gloire n'avait excité de pareils transports ; pour lui s'était allumé, en plein XIXe siècle, un enthousiasme dont notre temps n'avait plus l'idée. Comme un souverain, il levait des impôts, ou, pour mieux dire, devant la puissance de son génie, la richesse ouvrait ses coffres-forts et l'y laissait puiser. C'était à prix d'or qu'on entrait dans les salles toujours trop étroites où ce poëte incomparable devait se faire entendre. Des sommes immenses s'entassaient ainsi devant lui à chacune de ses œuvres poétiques. On les peut évaluer à plus d'un million durant le cours de sa longue carrière. Mais, de cet or si noblement acquis, jamais une obole n'était entrée dans sa maison, jamais une parcelle n'avait touché ses généreuses mains. Tous ces trésors accumulés devant son génie servaient à construire des églises, à fonder des hôpitaux, à établir des écoles, à vêtir les indigents, à répandre des bienfaits sans nombre sur tous ceux qui souffrent ici-bas. Dans tout le Midi, on le peut proclamer sans exagération ; les malheureux se chauffaient pour ainsi dire aux rayons de cette gloire,

« Le rossignol des pauvres est béni de Dieu,» avait dit Jasmin ; il réalisait sa prédiction.

Et que chantait-il, cet oiseau du bon Dieu, pour attacher ainsi les peuples à ses lèvres ? « Pour moi, dit-il, j'ai cherché le vrai, le simple, le naturel, le fond du cœur, et c'est par là que j'ai fait éclater tant de rires et arraché tant de larmes, même dans les pays où on ne comprenait point le gascon et où j'étais obligé de traduire. J'ôtais la forme, j'ôtais le rhythme, j'ôtais notre langue retentissante. Sans doute on perdait beaucoup, mais on n'était guère moins ému. C'est que le fond restait. Et le fond, c'était le cœur humain, le mien, le vôtre, celui que Dieu a fait. Voilà pourquoi on était si profondément remué. »

La poésie de Jasmin n'avait rien de commun avec la muse antique ; elle ne connaissait ni le Pinde, ni l'Héricon, ni le grand Jupiter ; elle n'avait rien de commun non plus avec cette musa conventionnelle qui prétend exprimer, en style païen, les vérités du christianisme. Jasmin, catholique simple et pieux, chantait en vers ce que l'Église chante dans ses cantiques, Dieu, Jésus-Christ et l'Eglise ; il chantait la Charité, la Foi et l'Espérance ; il chantait les petits et les pauvres et il faisait descendre dans leur chaumière obscure les rayons d'or de la gloire céleste. Un jour devant plusieurs milliers d'auditeurs, quêtant pour la reconstruction d'une église, ce poëte au grand cœur s'écria (et ces vers ont été admirés de Sainte-Beuve lui-même, de ce prétendu indifférent dont on connaît la neutralité très-hostile à l'Eglise) :

Ah ! lorsque monteront tuiles et chevrons,
Mon âme sentira quelque chose de bien doux.
Je me dirai : « J'étais nu : l'Eglise je m'en souviens,
M'a vêtu bien souvent pendant que j'étais petit.
Homme, je la trouve nue : à mon tour je la couvre... »
Ah ! donnez, donnez tous ! que je goûte la douceur
De faire pour elle une fois ce qu'elle a tant fait pour moi !

Renan avait mangé, comme Jasmin, le pain de l'Eglise ; mais tandis que Jasmin proclame que, sans l'Eglise, il ne serait rien, Renan déchire le sein de sa mère et diffame Jésus-Christ. Avant de descendre au tombeau pour monter au paradis Jasmin démasque le nouveau Judas :

Jésus lança sur toi la flamme de son soleil.
Il alluma ton esprit, et tu te tournes contre lui !...
Tu voudrais, n'espérant plus, nous ôter l'espérance !
Eh ! que te fait notre croyance ?
Plus nous croyons plus nous sommes bons,
En quoi cela te porte-t-il ombrage ?
Tu ne veux donc que des méchants et des perdus ici ? ·
. . . .
Mais enfin si tu étais fort, et que d'un tour de bras
Tu pusses détrôner, Jésus-Christ et son prêtre,
Dis, quel Dieu inventerais-tu
Pour les nuées de malheureux qui, au sein de la souffrance,
Gagnent, en servant Dieu, la solide assurance

(1) *Une visite à Jasmin*, dans la *Revue du Monde catholique,* t. X, p. 525.

D'être pavés là-haut des tourments d'ici-bas?
Si tu n'avais pas un cœur rongé par un cancer,
Si tu voulais franchement le peuple sain et pur,
Si tu étais bon, quand il se signe et tombe à genoux,
Toi qui ne crois plus, tu serais heureux qu'il croie...
La croyance est le baume à toutes les douleurs :
Sur la terre si rude, il est si doux de croire,
« Sus la terro san rusto acos tant doux de creyre ! »

Sur la charité, voici encore l'allitération de quelques vers :

Ce n'est pas assez pour tuer la misère
Qu'un passant, d'un air apitoyé,
Jette deux sous dans le chemin
Au pauvre déguenillé qui est tout béant de faim ;
Qu'il s'en aille l'hiver, quand il gèle, quand il grésille,
Dans ces maisonnettes tout encombrées de famille ;
Et s'il voit le manœuvre au visage rêveur,
Dire à ses enfants, qui versent des larmes :
« — Ah ! pauvrets, que le temps est dur ! »
Oh ! que la charité, là, sans être aperçue,
Tombe, mais sans bruit, sans sonner,
Car il est amer de la recevoir,
Autant qu'il est doux de la donner !

Le poëte catholique et populaire n'eut pas seulement la joie de chanter chrétiennement et de faire la charité en prince de la poésie : il reçut une autre récompense. Une fête lui fut donnée à Agen par les provinces du Languedoc, de la Provence, de la Guyenne, de la Gascogne et du Périgord. Jasmin y parut illuminé des splendeurs de la poésie ; il chanta pour la millième fois ces beaux vers toujours applaudis. Il n'y avait là ni Rome ni Capitole ; mais l'Eglise est partout pour acclamer les siens. Le Midi posa sur le front du nouveau Pétrarque une couronne d'or.

Jasmin mourut, en 1864, laissant à sa veuve, pour héritage, la plus honorable pauvreté. Le gouvernement impérial lui servit une pension

Jasmin a fait son œuvre. L'un des côtés les plus touchants de cette œuvre poétique, c'est son influence sur les populations méridionales. Jasmin n'est pas seulement poète pour les pauvres, il est le poëte des pauvres. Grâce à lui, il n'est pas un paysan conduisant sa charrue, pas une ménagère préparant le repas au foyer domestique, pas un moissonneur penché sur la faucille, pas un pâtre assis au pied d'un arbre et gardant son troupeau qui de temps en temps, sous le poids du jour, ne se désaltère l'âme à cette grande source de poésie que le génie de Jasmin a fait tout à coup jaillir dans la langue du peuple des campagnes.

Nous n'ajouterons pas que Jasmin fut le réformateur de la poésie : il n'eut ni cette prétention ni cette idée. D'abord, il chanta dans la langue qui était la sienne, parce que c'était dans cette langue qu'il pensait et qu'il sentait, dans cette langue qu'il riait, qu'il pleurait, qu'il priait. Plus tard, lorsqu'on lui conseilla d'écrire dans cette belle langue française, qui est parlée par le plus grand peuple du monde, et comprise par l'univers entier, il continua de chanter dans la langue sonore comme les échos de la Garonne, éclatante comme le soleil du Midi. Son patriotisme lui en faisait un devoir, sa foi lui promettait d'y trouver des mérites. Toutefois, ce poëte élevé loin des théories classiques, éclos en quelque sorte sur le sein de l'Eglise, ce poëte déposa dans ses œuvres les linéaments d'une poétique. Un critique va jusqu'à l'opposer à Boileau, c'est peut être aller un peu loin ; sans épouser tout à fait ce jugement, nous devons le mentionner.

« Le premier titre de Jasmin à notre admiration, à notre reconnaissance, c'est la vérité qu'il a introduite dans l'art. Jasmin est un de ceux qui ont détruit parmi nous le règne de la convention, le triomphe du séparatisme. Jasmin est l'antithèse de Boileau. Boileau avait proclamé qu'on ne saurait être chrétien en poésie : il avait enfermé à clé la poésie d'une part, la religion de l'autre, et leur avait défendu de communiquer entre elles ; il avait multiplié les cloisons entre l'art et la vie intime. Toute spontanéité était prohibée. Mille genres divers avaient été créés : épître, satire, élégie, sonnet et tant d'autres, avec d'affreuses et étroites petites règles qu'il était très défendu d'enfreindre. La poésie se mourait dans toutes ces petites cellules où l'air ne pénétrait pas. Jasmin est un de ceux qui l'ont sauvée énergiquement, en cassant les carreaux et même en défonçant un peu la porte ; il a fait pénétrer l'air à grands flots dans ces réduits qui « sentaient » le renfermé. » Il a brisé ensuite toutes les cloisons : la poésie, la religion ont pu se précipiter dans les bras l'une de l'autre. Boileau est vaincu : la simplicité triomphe,

» Comparez entre elles la vie de Boileau et celle de Jasmin : l'antithèse sera encore plus visible. Le versificateur du XVII[e] siècle est un écrivain de chambre, essentiellement casanier, méthodique, propre, rangé ; fort honnête homme d'ailleurs, mais triste, ennuyeux, guindé, monotone, janséniste. Il n'a même pas la conception de la vraie poésie; il n'est pas éloigné de l'opinion de Malherbe, affirmant qu'un « poëte n'est pas « plus *utile* ici-bas qu'un joueur de quilles. » Il est assez persuadé que la poésie a pour but principal d'être l'ornement d'un Versailles, la distraction d'un Louis XIV et le châtiment d'un Cotin. Il ne voit guère plus loin et aligne consciencieusement ses alexandrins raisonnables, dont je n'entends pas médire. Et maintenant, quittons la chambre de Boileau et le jardin d'Auteuil : transportons-nous sous le soleil de notre Midi. Un poëte a vécu de notre temps, presque inconnu d'une moitié de la France, marchant de ville en ville, de triomphe en triomphe, entouré comme un roi des joyeux tumultes de tout un peuple, couvert de fleurs, couronné de lauriers, chantant partout et chantant pour les pauvres,

chantant des poëmes qui n'appartenaient à aucune des catégories de Boileau, des poëmes qui n'étaient ni des épitres, ni des élégies, ni des sonnets, et qui cependant passionnaient les multitudes ; des poëmes enfin où l'on osait nommer le Christ, la Vierge et les saints et d'où tout l'Olympe était insolemment chassé. Telle a été, en effet, la vie de Jasmin ; ne nous demandez pas si nous la préférons à celle de Boileau (1). »

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

PRÉLIMINAIRES

(Suite)

Dans un bref adressé aux Cercles catholiques de Belgique, Sa Sainteté Pie IX s'exprime ainsi : « Ce que nous louons le plus dans votre religieuse entreprise, c'est que vous êtes, dit-on, remplis d'aversion pour les principes catholiques libéraux que vous tâchez d'effacer des intelligences autant qu'il est en votre pouvoir. —Ceux qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Eglise et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux ; mais ils n'en travaillent pas moins à perdre son esprit et sa doctrine, et chacun d'eux, suivant la tournure particulière de son esprit, incline à se mettre au service, ou de César, ou de ceux qui inventent des droits en faveur de la fausse liberté. Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever la cause des dissensions, pour concilier avec l'Evangile le progrès de la nécessité actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité ; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité, dès qu'on lui fait viosence en la détournant de sa véritable signification et en la dépouillant de la fixité inhérente à la nature. Cette insidieuse erreur est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se couvre du voile spécieux du zèle et de la charité ; et c'est assurément en vous efforçant de la combattre et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la racine fatale des discordes et que vous travaillerez efficacement à produire et à entretenir l'union étroite des âmes. »

(1) Léon Gautier, article publié dans le journal *le Monde,* 28 octobre 1864.

Dans un autre bref, adressé à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Quimper, Pie IX signale la même erreur en ces termes clairs et énergiques : « Vos associés (les membres du Cercle catholique de Quimper) pourraient trouver une voie glissante vers l'erreur dans ces opinions soi disant libérales qui sont accueillies par beaucoup de catholiques honnêtes d'ailleurs et pieux, dont, par conséquent, la religion et l'autorité peuvent très-facilement attirer à eux les esprits et les incliner vers des opinions très-pernicieuses. Avertissez donc, vénérable Frère, les membres de l'Association catholique que, dans les nombreuses occasions où nous avons repris les sectateurs des opinions libérales, Nous n'avons pas eu en vue ceux qui haïssent l'Eglise et qu'il eût été inutile de désigner, mais bien ceux que Nous venons de signaler qui, conservant et entretenant le virus caché des principes libéraux qu'ils ont sucé avec le lait, sous prétexte qu'il n'est pas infecté d'une malice manifeste et n'est pas, suivant eux, nuisible à la religion, l'inoculent aisément aux esprits, et propagent ainsi les semences de ces révolutions dont le monde est depuis longtemps ébranlé. »

Le Souverain Pontife, dans un bref adressé au journal le *Monde*, le 16 mars 1874, revient sur cet important sujet et accentue la vérité en ces termes :

« Le journal dont vous avez pris la continuation, mes très chers Fils, fermement attaché comme il l'a toujours été, à la véritable doctrine, n'a pas rendu de faibles services, tout à la fois à la société religieuse et à la société civile... Cependant, l'antagonisme, ou plutôt la diversité des opinions, qui s'accroit chaque jour, crée devant lui des dangers inaccoutumés et des difficultés nouvelles. Presque toutes ces opinions, en effet, sont atteintes d'une erreur plus ou moins grave, plus ou moins apparente, souvent masquée par des tempéraments divers, et d'autant plus dangereuse qu'elle se montre plus semblable à la vérité et plus étroitement unie aux apparences de la piété...

« Nous voyons que vous aurez un chemin ardu à suivre, soit parce qu'il est difficile..., soit parce que la vérité nue, non-seulement a coutume de déplaire à ses ennemis, mais à ceux mêmes qui, infectés des erreurs déjà condamnées, s'imaginent qu'ils combattent pour elle, tandis qu'ils l'attaquent. Persistez cependant sans crainte dans votre résolution, vous souvenant que c'est là cette lumière de la vérité que l'erreur ne peut pas supporter longtemps, et soyez assurés que vous n'apporterez pas peu d'avantages à votre patrie et à vos concitoyens si vous manifestez cette lumière. »

« Voilà donc un point bien avéré, dirons-nous encore avec Mgr de Ségur ; le vicaire de Jésus-Christ, le Docteur suprême de la foi regarde le libéralisme catholique comme le véritable fléau

de notre siècle, et plus spécialement de notre pauvre patrie. »

Mais, dira-t-on peut-être, ce n'est pas là une définition de foi. C'est vrai, le libéralisme catholique n'a pas encore été déclaré formellement hérétique, mais il a été et il demeure flétri, réprouvé et condamné comme un ensemble d'opinions « très-pernicieuses, » fausses, aussi dangereuses pour l'Eglise que pour la société. Franchement, de quel nom appeler un chrétien à qui cela ne suffit pas ? Relisez les allocutions et brefs que nous venons de citer. « Les opinions libérales s'appuient sur de pernicieux principes... Ceux qui sont imbus de ces principes s'efforcent de pervertir la doctrine et l'esprit de l'Eglise. » Le Souverain Pontife y dénonce « le virus caché des principes libéraux, » il félicite hautement les catholiques fidèles « d'être remplis d'aversion pour les principes catholiques libéraux, » et il répète avec énergie que les principes libéraux ont été « condamnés à diverses reprises par le Siège apostolique. » — Après cela, dites si, oui ou non, le libéralisme catholique n'est pas condamné et, par conséquent, condamnable. Qu'il soit réprouvé comme hérétique ou simplement comme une opinion fausse, erronée, téméraire, menant au schisme et à l'hérésie, comme une nouveauté pernicieuse, qu'importe au point de vue pratique! Il y a d'autres péchés contre la foi que le péché d'hérésie. « Tout ce qui est mauvais, en matière de doctrine, dit Bossuet, n'est point pour cela formellement hérétique. L'amour de la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui l'affaiblit; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être hérétique, lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné par l'Eglise. » (Bossuet, *Défense de la tradition*, liv. Ier, ch. XXII.)

« Au fond, ajoute Mgr de Ségur, le libéralisme n'est pas plus catholique que le protestantisme. Si vous voulez rester libéral, cessez de vous dire catholique. Le libéralisme n'est qu'un rejeton du protestantisme; c'est l'enfant naturel du fameux principe du libre examen. Oui, le libéralisme est condamné, quoiqu'il ne le soit pas encore formellement comme hérétique. Oui, il y a incompatibilité absolue entre le catholicisme et le libéralisme, et désormais un chrétien tant soit peu instruit ne peut, en sûreté de conscience, ni être ni se dire catholique libéral. »

La parole du Souverain Pontife sert comme de préparation à la parole solennelle et décisive qui interviendra tôt ou tard, « parce que la doctrine catholique libérale est une erreur extrêmement grave, dont les conséquences pratiques sont incalculables. Elle touche pour la fausser à la notion essentielle de l'autorité et de la liberté, sur laquelle reposent comme sur leur base l'ordre religieux, l'ordre civil et l'ordre domestique tout entiers. Il y a là les éléments d'une immense hérésie. » (Mgr de Ségur.)

Après les témoignages imposants que nous venons de citer, il est inutile d'insister. La question du libéralisme s'impose à notre esprit et à notre conscience, à nos études et à notre soumission filiale envers l'Eglise.

Puisse notre travail aider quelques-uns de nos confrères dans leurs recherches et servir à des œuvres plus considérables. Nous n'avons fait que dresser la charpente de l'édifice avec d'antiques matériaux; nous aimons à espérer que d'autres l'orneront des richesses de l'éloquence moderne. Tous ne sont point artistes dans l'Eglise de Dieu; peu importe, pourvu que tous les ouvriers bâtissent sur la pierre angulaire, qui est le Christ.

II. — *Comment saint Augustin a d'abord entendu la liberté de conscience.* — « Avant la promulgation en Afrique des lois qui forçaient à prendre part au festin divin (c'est-à-dire : à revenir à l'Eglise), quelques-uns de nos confrères, au nombre desquels j'étais, pensaient que, malgré la rage des Donatistes, dont aucun lieu n'était à l'abri, il n'était pas nécessaire de prier les empereurs d'ordonner la suppression complète de l'hérésie par des peines contre des schismatiques, mais qu'il était préférable de prendre des mesures pour préserver de leur fureur et de leur violence ceux qui enseignaient la vérité catholique par des discours ou la soutenaient de leurs décrets. Ce but à notre avis, pouvait être atteint en partie par la mise en vigueur de la loi que Théodose de pieuse mémoire avait portée contre tous les hérétiques en général. D'après cette loi, tout évêque, tout clerc des communions hérétiques, quelque part qu'on les trouvât, étaient condamnés à une amende de 10 livres d'or. Nous désirions surtout l'application de cette peine aux Donatistes qui ne se regardent point comme hérétiques. Nous ne voulions pas cependant que tous en fussent passibles, mais ceux-là seulement dans les pays desquels l'Eglise catholiques souffrirait des violences de la part de leurs clercs, de leurs circoncellions, ou des gens de leur parti; c'est-à-dire que, sur la plainte des catholiques qui auraient été victimes de ces excès, les magistrats fissent payer cette amende à leurs évêques et aux ministres de leur communion. Nous pensions que les Donatistes étant effrayés et n'osant plus se livrer à leurs cruautés habituelles, on pourrait alors enseigner et pratiquer librement la religion catholique. Personne n'y aurait été forcé, mais chacun aurait pu, selon sa volonté, l'embrasser et la suivre sans crainte, de manière à ne point avoir parmi nous des catholiques faux et simulés. Nous avions contre notre manière de voir plusieurs de nos confrères plus âgés. Ils avaient devant les yeux l'exemple de beaucoup

de villes où, par miséricorde de Dieu, la foi était solidement établie, lorsque les lois des empereurs précédents forçaient tous les hommes à suivre la communion catholique. Nous obtînmes cependant qu'on se bornerait à demander aux empereurs ce que j'ai dit. Cela fut arrêté dans notre concile et on envoya des députés à la cour Mais la miséricorde de Dieu, qui savait que la terreur des lois et quelques châtiments étaient un remède nécessaire pour guérir la perversité ou la tiédeur de beaucoup et que la dureté de cœur sur laquelle les exhortations ne font rien cède à une juste et sévère discipline; la miséricorde de Dieu, dis-je, a voulu que la mesure restât sans effet. » (t. V. lettre 185e, ch. VII, nos 25-26).

Ajoutons maintenant la rétraction suivante de saint Augustin sur le même objet.

» J'ai composé deux livres qui ont pour titre : *Contre le parti de Donat*. Dans le premier de ces livres, j'ai dit que je n'approuvais point les mesures violentes que la puissance civile emploie contre les schismatiques pour les ramener à l'unité. Telle était alors mon opinion; je n'avais pas encore appris à quels excès pouvait les porter l'espérance de l'impunité. ni tout ce qu'une sage rigueur pouvait faire pour leur conversion. » (t. II, p. 69, *Rétraction*, ch. V.)

PROPOSITION.

Non seulement il est utile à la société, mais de plus, c'est un devoir pour les puissances établies de Dieu d'employer les moyens de coercition en leur pouvoir pour ramener les méchants au bien et les hérétiques à l'unité de la foi.

I. Preuves tirées de l'Ecriture sainte.

Après avoir cité ces paroles de l'Ecriture : « Et maintenant, ô rois, comprenez; instruisez-vous, juges de la terre; servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement (1), » saint Augustin ajoute : « Or, comment les rois peuvent-ils servir le Seigneur avec crainte, sinon en défendant et en punissant avec une religieuse sévérité tout ce qui se fait contre lrs commandements de Dieu? Le prince doit servir Dieu à double titre, et comme homme et comme prince. Comme homme, il le sert par une vie pieuse et fidèle; comme prince, il le sert en sanctionnant avec une vigueur convenable des lois prescrivant le bien et réprimant le mal... Voilà comment les rois, en qualité de rois, servent Dieu, quand ils font pour son service ce que peuvent seuls faire les rois. » (T. V, p. 560. N° 19, lettre 185e.)

(*A suivre.*) L'abbé LECLERC.

(1) Ps. II, 10.

Chronique hebdomadaire

La santé du Saint-Père. - Création d'un collége des Missions. - Indulgences attachées à la croix des pèlerinages. - Cette croix et Notre-Dame de Pontmain. Fête de sainte Domitille. - Vente des couvents de Rome. - Assemblée des francs-maçons à Rome. - Vote de la loi sur l'aumônerie militaire. - Pèlerinage breton à Notre-Dame de Lourdes. - Statistique sur les cathédrales et les séminaires. - La procession en l'honneur de saint Ambroise. - La *Démocratie catholique*. - Premières communions faites par les intrus de Berne. Pour avoir ri. - En Prusse. - Adieux de Mgr de Paderborn à ses diocésains. - Meeting catholique à Bombay.

Paris, 29 mai 1874.

Rome. — Les changements subits de la température en cette saison ont eu sur la santé du Saint-Père, la semaine dernière, une fâcheuse influence. Sa Sainteté a pris un léger refroidissement qui a amené ses médecins à lui conseiller quelques jours de repos. Mais cette indisposition a été si peu grave que l'auguste vieillard a déjà pu reprendre ses promenades dans les galeries du Vatican et recevoir ceux de ses enfants qui se présentent pour lui offrir leurs hommages de filiale affection.

— Vivement préoccupé du sort des missions étrangères, compromises par la suppression des Ordres religieux, le Souverain Pontife, pour conjurer les suites funestes de cette suppression, a récemment nommé une commision composée de plusieurs prélats, chargée de préparer les statuts fondamentaux d'un collége de Missions. Ce collége recevra tous les prêtres séculiers et les clercs qui voudront se préparer à aller porter la bonne nouvelle de l'Evangile dans les pays sauvages. Sa Sainteté a donné, pour y établir le collège dont il s'agit, une très-belle, et très-grande maison qu'Elle avait fait bâtir, il y a quelques années, sur la place Mastaï, dans le Transtévère.

— La croix de laine donnée l'an dernier par Pie IX pour être portée par les pèlerins lorsqu'ils visitent quelque sanctuaire vient d'être enrichie de précieuses faveurs spirituelles. A la demande du R. P. Picard, le Saint-Père a daigné accorder aux personnes qui portent cette croix, ostensiblement aux pèlerinages, et ensuite sous leurs vêtements : 1° deux cents jours d'indulgences toutes les fois qu'ils réciteront un *Pater*, *Ave et Gloria* ou accompliront un acte pour organiser ou favoriser un pélerinage; 2° une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, le 3 mai et le 14 septembre, fêtes de la Sainte-Croix de Notre Seigneur; 3° une indulgence plénière pour chacun des pèlerinages organisés par le Conseil général ou par les divers Comités unis à lui, à tous les fidèles qui y prendront part en remplissant les conditions requises.

Cette croix a été, à l'un des pèlerinages de

Pontmain de l'année dernière, l'objet d'une reconnaissance toute mystérieuse. M. de Chaulnes était le seul de tous les pèlerins qui la portât à sa boutonnière. A sa vue, les enfants qui avaient été témoins de l'apparition de la sainte Vierge, s'écrièrent avec transport : « Voilà la croix que portait la sainte Vierge lorsqu'elle nous apparut. » En présence de ce fait, n'est-il pas permis de croire que c'est par une inspiration du ciel que Pie IX a donné cette croix pour être le signe de ralliement de tous les pèlerins ?

— Le 19 mai, les Romains ont célébré, pour la première fois après plus de mille ans, la fête de sainte Domitille et des saints Nérée et Achillée dans la basilique qui vient d'être retrouvée sur les terres de Mgr de Mérode à *Tor Marancio*, près de la voie Ardéatine. Plusieurs prélats, entre autres Mgr Hassoun et Mgr de Mérode, ont célébré le saint sacrifice à la place même ou s'élevait l'autel antique.

— La vente des couvents à Rome, dont nous n'avons pas parlé depuis quelque temps, se continue avec une implacable dureté envers les religieux et religieuses à qui ils appartiennent et qui les habitent. Déjà quatre-vingt-dix ont été *liquidés*. Pour que la vente s'en fasse plus aisément, ils ont été partagés en 99,109 lots, et ont produit 459,402,630 fr. 39 c., c'est-à-dire près d'un demi-milliard.

— Non contents de piller la ville de Rome, les sectaires ont voulu aussi la souiller en y tenant leur assemblée générale, l'ouverture de cette assemblée s'est faite le 23 mai. Il s'y trouvait des délégués de toutes les loges de la péninsule et des colonies. Le grand maître, Mazzoni, a prononcé un discours très applaudi sur la concorde des maçons, concorde nécessaire « pour abattre l'éternel et commun ennemi de la maçonnerie : l'*obscurantisme !* » Lisez : l'Eglise de JÉSUS-CHRIST. Par une coïncidence sans doute rien moins que fortuite, une autre assemblée de francs-maçons se tenait à la même heure à Berlin. Naturellement des télégrammes de bonne confraternité ont été échangés. Et l'on sait le rang qu'occupent dans la maçonnerie allemande et le grand politique prussien et ses princes.

FRANCE. — Dans la séance du 20 mai de l'Assemblée nationale, la loi sur l'aumônerie de l'armée venait en troisième lecture. Les généraux Saussier et Guillemaut l'ont combattue, en prétendant que cette loi amènerait les plus graves abus, savoir : que les aumôniers, d'un côté, sortiraient de leurs attributions et empiéteraient sur les droits des autorités militaires ; et que l'armée, de l'autre, ne pratiquerait les devoirs de la religion que par hypocrisie. Mgr l'évêque d'Orléans et l'amiral Fourichon ont démontré avec une grande éloquence et par des faits la fausseté de ces allégations, et la loi a été définitivement votée par 376 voix contre 228. Dans notre situation présente, où tous les jeunes gens sont réclamés pour le service de la patrie, la loi sur l'aumônerie de l'armée est une loi de salut public. Tout en laissant chacun libre de pratiquer ou de négliger ses devoirs religieux, elle permettra de les accomplir à ceux qui ont appris à s'en faire une loi inviolable. Loin de sa famille le jeune soldat trouvera dans la pratique de ses devoirs de religion les consolations les plus solides ; il y puisera, en outre, le respect de la discipline et un invincible courage en face de la mort.

— La semaine dernière, près de deux mille Bretons sont allés en pèlerinage à Notre-Dame-de Lourdes. Le voyage a été des plus heureux, et les fêtes à la grotte des plus belles. Une jeune paralytique a été miraculeusement guérie. Bientôt nous connaitrons les détails de cette nouvelle faveur de la Vierge immaculée, et nous les communiquerons à nos lecteurs.

— La *Semaine religieuse* de Meaux a fait sur la *France ecclésiastique* un travail statistique dont voici un extrait assez intéressant :

« Des 92 cathédrales de France, 1 est dédiée à la Sainte-Trinité (Laval), 1 à Saint-Sauveur (Aix), 1 à Sainte-Croix (Orléans), 1 à saint Martin (Tulle), 32 à Notre Dame, 4 à saint Jean-Baptiste, 12 à saint Pierre, 11 à saint Etienne, 4 à saint Louis, 25 ont pour patrons divers autres saints.

« Sur les 92 grands séminaires de France ou des colonies, 34 sont dirigés par des prêtres séculiers diocésains, 22 par MM. de Saint-Sulpice, 18 par MM. de Saint-Lazare, 6 par les RR. PP Jésuites, 4 par les RR. PP. Maristes, 3 par les RR. PP. du Saint-Esprit, 2 par les prêtres de la Congrégation de Picpus, 2 par les PP. Oblats de Marie, 1 par les prêtres de l'Immaculée-Conception.

ITALIE. — La procession milanaise pour la translation des reliques de saint Ambroise et celles des saints Gervais et Protais, défendue, comme nous l'avons dit, par le gouvernement italien cédant à la pression de la franc-maçonnerie, a néanmoins eu lieu, mais dans des circonstances qui rappellent la liberté païenne des empereurs romains. C'est la nuit, à deux heures et demie du matin, que devait s'opérer la translation des saintes reliques de la métropole à la basilique ambroisienne. On devait observer le plus strict incognito. Toutefois, cette nouvelle s'était répandue la veille au soir, les catholiques résolurent de veiller jusqu'à l'heure indiquée, et d'accompagner les saintes reliques avec des flambeaux. C'est en effet ce qui se fit, et le cortège qui se forma à la suite des châsses fut immense. Bientôt même le *Te Deum* fut entonné, et c'est aux accents de son propre cantique,

chanté par d'innombrables voix frémissantes d'émotion, qu'Ambroise rentra dans sa basilique. Mgr l'archevêque, qui présidait la cérémonie, a adressé une touchante allocution à l'assistance qui ne pouvait retenir ses larmes ; puis il a célébré le saint sacrifice de la messe et distribué la communion à de nombreux fidèles. Au lever du soleil, chacun rentrait chez soi avec la joie la plus pure dans le cœur.

Suisse. — Les curés apostats de Berne ont fondé un journal qu'ils intitulent pompeusement la *Démocratie catholique*. Les élucubrations qu'ils y insèrent tendent principalement à salir et à déconsidérer les curés fidèles. Mais, quoiqu'ils offrent de faire servir gratuitement leur feuille pendant trois mois à quiconque en fait la demande, aucun lecteur ne se présente. Bien plus, lorsque des numéros sont adressés sans être demandés, les catholiques refusent de les recevoir, ou les logent dans le lieu honorable qui leur convient. On peut donc prévoir le jour prochain où la *Démocratie catholique* mourra d'inanition.

L'apostat de Porrentruy, Pipy, est parvenu à faire déjà un mariage, le mariage d'un franc-maçon. Hélas ! il a fait aussi des premières communions. Parmi les enfants, les uns n'étaient plus à jeun, les autres pleuraient à chaudes larmes, en disant qu'on leur faisait faire un sacrilège. Un père dénaturé a poussé la brutalité jusqu'à menacer sa fille de la tuer si elle obéissait à sa mère, qui lui défendait de communier de la main de l'intrus.

Ce sont là des choses on ne peut plus tristes. Aussi les intrus prétendent-ils qu'il ne faut pas rire de leurs fonctions. C'est pour l'avoir ignoré que soixante-dix personnes de Courtedoux, qui *avaient ri* en voyant passer un enterrement schismatique suivi de deux chiens, ont éte condamnés, par le juge Rosset, à l'instigation des intrus, chacun à 20 fr. d'amende.

Prusse. — On commence à supprimer, dans le diocèse de Mgr Ledochowski, les sœurs hospitalières. L'hôpital de Kamnitz, fondé par le comte de Konigsmark, et desservi par des servantes de Marie, a été fermé, il y a une quinzaine de jours, par l'autorité civile.

On continue en même temps de faire pleuvoir les amendes sur les évêques et les curés qui accomplissent les fonctions du saint ministère sans l'agrément du gouvernement. Mais en même temps aussi les populations catholiques continuent de témoigner leur attachement à leurs pasteurs, soit en refusant d'acheter leurs meubles saisis et mis en vente, soit en leur faisant parvenir des Adresses, soit en se rendant près d'eux en personne pour les assurer de leur fidélité.

Mgr l'évêque de Paderbon, qui n'a pas encore été mis en prison, parce qu'il est malade, mais qui prévoit le jour où il sera bientôt arraché à ses chères ouailles, leur a écrit une admirable lettre d'adieux, où il leur indique comment ils doivent se conduire dans les circonstances présentes. A défaut de prêtres fidèles, ils doivent eux-mêmes baptiser leurs enfants et enterrer leurs morts. Ils ne peuvent recourir à un prêtre hérétique même en danger de mort, mais ils doivent se borner à faire un acte de contrition, avec le désir de recevoir les sacrements de l'Eglise. Voilà où en seront bientôt réduits tous les catholiques de la Prusse. Que Dieu, qui est plus puissant que tous les potentats de la terre, daigne continuer à être leur force !

Indes. — Le 26 avril dernier, une assemblée extraordinaire des catholiques de Bombay a eu lieu sous la présidence de Mgr l'évêque. Près de deux mille cinq cents hommes, Européens et indigènes, étaient présents. Les discours qui ont été prononcés n'ont pas eu à provoquer l'enthousiasme de ce peuple profondément catholique, mais seulement à y répondre. Deux résolutions ont été votées. La première consistait à envoyer au Saint-Père un télégramme de félicitation à l'occasion de son quatre vingt-troisième anniversaire de naissance. Le second avait pour objet de « prier Mgr l'évêque d'exprimer, au nom des catholiques de Bombay, assemblés en meeting, aux évêques persécutés de l'Allemagne, de la Suisse et du Brésil, leurs sympathies profondes au sujet des souffrances auxquelles ces confesseurs de la sainte foi catholique sont assujettis à cause de Jésus Christ, et leur admiration enthousiaste de l'intrépidité de martyrs avec laquelle ces héros de l'Eglise catholique défendent la liberté et ses droits divins. » C'est ainsi que la persécution de l'Eglise met dans un plus beau jour la charité qui unit tous ses enfants.

Tome IV. — N° 33. — Deuxième année. 10 juin 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Echos de la Chaire contemporaine

LE R. P. MONSABRÉ

Allocution pour la communion générale des hommes, le matin de Pâques, à Notre-Dame de Paris.

Nequando dicant gentes: Ubi est Deus eorum? Que les nations ne disent plus : où est leur Dieu ?

En vous entendant chanter tout à l'heure ces paroles du Psalmiste, j'ai remarqué dans vos voix un tel accent de fierté, qu'elles m'ont inspiré de vous entretenir une dernière fois des grandes vérités chrétiennes, ainsi que du mystère qui vient de s'accomplir dans vos âmes.

De quelles nations parle le prophète : *Gentes?* C'est de celles qui se font des idoles d'or et d'argent : *Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum.* Rien n'égale l'énergie du portrait que l'écrivain sacré trace de ces idoles. Elles ont une bouche et ne parlent pas ; des yeux et ne voient pas ; des oreilles et n'entendent pas ; des narines et ne sentent pas ; des mains et ne touchent pas, des pieds et ne marchent pas. Puis, parlant de ceux qui les fabriquent et de ceux qui se confient en elles, il ajoute qu'ils leur deviennent semblables : *Similes illis fiant qui faciunt ea et omnes qui confidunt in eis.*

Gentes, les nations! Ne croyez pas, messieurs, qu'elles soient loin de nous. Il est vrai qu'une grande révolution a renversé les idoles et leur a substitué la croix triomphante de Jésus-Christ; mais elle a laissé encore dans le monde un germe de paganisme qui, nourri par les passions de tous les siècles, produit aujourd'hui les fruits les plus détestables. Les gentils nous entourent de toutes parts. « Les gentils, c'est le monde, vaste famille d'âmes énivrées de fausse liberté, esclaves de l'opinion, fascinées par la richesse, corrompues par le plaisir ; c'est l'écume du monde, la ténébreuse légion des impies. Ils font métier de mépriser tout ce qui est saint, et ils adorent, sous mille formes diverses, un simulacre immense, auquel ils ont immolé le vrai Dieu ; l'éternelle et toute-puissante matière. En elle, ils ont mis leur confiance, et ils lui sont devenus semblables. Ils ont une bouche, mais ils *déparlent* plutôt qu'ils ne parlent ; ils ont des yeux, mais ils ne savent plus voir l'éternelle beauté de l'Artiste divin dans son œuvre ; ils ont des oreilles, mais ils n'entendent plus les harmonies de ce monde ; ils ont des narines, mais ils ne respirent plus l'odeur de ce mystérieux encens qui s'élève de la création au Créateur ; ils ont des mains, mais elles touchent si brutalement l'œuvre divine qu'elles sont insensibles à ses merveilleuses délicatesses; ils ont des pieds, mais ils ne marchent plus dans la voie du progrès ; ces pieds impotents sont toujours rivés aux mêmes vieilles erreurs. »

Eh bien, c'est à ces gentils, messieurs, que vous portiez tout à l'heure ce défi de votre foi : *Nequando dicant gentes : Ubi est Deus eorum?* Non, qu'ils ne disent plus : où est leur Dieu ? puisque, éclairés par les lumières de la philosophie chrétienne, nous pouvons leur répondre, avec le peuple d'Israël, qu'il est au ciel : *Deus autem noster in cœlo;* qu'il a fait tout ce qu'il a voulu faire : *Omnia quæcumque voluit fecit ;* et que les œuvres de sa toute-puissance rendent témoignage de lui : *Cœli enarrant gloriam Dei.*

Non, qu'ils ne disent plus : Où est leur Dieu? car la croix aussi, que nous adorions ces jours derniers, manifeste de la manière la plus éclatante la toute-puissance de Dieu : *Prædicamus* Jesum *crucifixum... Dei virtutem.*

Non, qu'ils ne disent plus : Où est leur Dieu? car portant la main sur nos cœurs, où Jésus-Christ a fait tout à l'heure sa triomphale entrée, nous pouvons répondre : Dieu est ici ! Oui, Dieu est en nous présentement, et la mystérieuse impression qu'il y produit nous atteste mieux son existence que ne peuvent le faire tous les raisonnements. Aux troubles qu'occasionnaient les orages du péché a succédé la paix ; les tristes souvenirs ont fait place à la joie sereine ; la mort a remplacé la vie : *Ego vivo !* Qui a opéré ces changements ? Les apparences que vous avez reçues ? Non, mais Dieu, qui s'y tenait caché. Rien ne saurait ébranler la conviction que vous avez de sa présence, j'en atteste les larmes que j'ai vu couler de vos yeux.

Mais vous contenterez-vous de croire en Dieu ? Non, il ne le faut pas ; mais vous devez au contraire être vous-mêmes des preuves vivantes de l'existence de Dieu, par votre changement de vie et la fermeté de votre persévérance dans le bien. Qu'en vous voyant le monde soit forcé de dire : Vraiment, le doigt de Dieu est là : *Digitus Dei est hic !*

Soyez non seulement des preuves de l'existence de Dieu, mais soyez aussi des manifestations de ses perfections : « Manifestez sa grande, majesté

par l'élévation de vos pensées, par la noblesse de vos desseins et la magnanimité de vos résolutions; manifestez sa justice, par l'austérité de votre vie et votre sublime amour du devoir; manifestez sa miséricorde, par votre tendre compassion pour toutes les misères de vos frères ; manifestez sa sagesse, par vos lumineux conseils et par l'exacte mesure de toutes vos actions; manifestez sa toute-puissance par votre courage dans les luttes de l'existence, luttes du travail, luttes de la douleur, luttes des passions ; manifestez enfin, messieurs, manifestez son amour, par le don complet de vous-mêmes. L'amour, le dévouement, voilà surtout, messieurs, ce que je vous demande au nom de Jésus-Christ qui, lui, s'est donné à vous sans réserve ; donnez-vous aux grandes causes: à la sainte Eglise, à votre pays; donnez-vous aux grandes œuvres : aux ignorants, aux pauvres, aux infirmes, aux abandonnés, aux exploités, aux persécutés, aux opprimés, aux expatriés, à tous les malheureux. Donnez-vous sans épargne. Assez longtemps vous vous êtes bornés à ce mouvement égoïste de la vie qui tourne autour de vos propres affaires, de vos propres intérêts, de vos affecttons, de famille ; il est temps de sortir de vous-mêmes, de vous répandre dans le monde comme Jésus-Christ sest répandu daus vos âmes. C'est à l'amour sans pareil du Sauveur, bien plus qu'à ses miracles qu'on reconnait qu'il est Dieu, c'est à l'amour qu'il vous communiquera qu'on reconnaîtra que ce Dieu est dans vos âmes. On pourra résister aux démonstrations sèches de la raison, on ne résistera pas à la touchante démonstration de l'amour. »

Il y a, n'en doutez pas, messieurs, beaucoup d'âmes qui attendent de vous cette démonstration. Ne la leur refusez pas : mais qu'en vous voyant ils puissent dire de vous: manifestement ces hommes-là disent vrai, lorsqu'ils nous assurent qu'ils ont reçu Dieu dans leur cœur, puisque leurs œuvres sont supérieurs à celle des autres hommes. O Dieu, qui te manifestes à nos cœurs par la miséricordieuse tendresse de tes communions, nous te louons, nous célébrons ton existence et tes perfections: *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.*

P. d'H.

Le Mois du Sacré-Cœur

II

FIN PARTICULIÈRE DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS : RÉPARER LES OUTRAGES FAITS A CE DIVIN CŒUR.

La dévotion au Sacré Cœur de Jésus a sa source, nous l'avons vu, dans la charité immense du bon Sauveur : charité qui l'a fait se livrer à la mort pour notre salut, qui l'a porté et le porte encore à se donner à nous dans l'auguste Sacrement de l'autel, malgré les ingratitudes de toutes sortes, les méprises et les outrages qu'il y reçoit chaque jour. En conséquence, quiconque veut pratiquer cette dévotion doit premièrement reconnaître et honorer, autant qu'il le peut, par des fréquentes adorations par des louanges et des remerciments, et SURTOUT PAR UN RETOUR D'AMOUR, les admirables dispositions du divin cœur, à notre égard, et la tendre affection dont il nous donne des preuves si touchantes dans la sainte Eucharistie.

Mais ce n'est là que la fin générale de cette dévotion. En voici la fin particulière.

Nous nous y proposons spécialement de réparer par tous les moyens possibles les indignités et les ouvrages auxquels l'amour du bon Maître l'expose continuellement dans cet état de victime immolée. Ici, donnons quelques développements.

Remarquez ce qui se passe en nous quand nous apprenons qu'une personne qui a toutes nos affections a été trahie par quelqu'un, offensée, payée d'ingratitude. Le premier besoin que nous éprouvons, n'est-ce pas celui d'aller consoler son cœur si aimant et de la dédommager, par nos bonnes paroles et un redoublement d'attentions à son égard, de l'indifférence et de la méchanceté dont elle a été l'objet? S'il nous arrive de visiter cette personne bien-aimée, sans doute nous ne manquerons pas de lui témoigner nos respects, notre estime, notre reconnaissance ; mais ce qui nous préoccupera le plus, ce sera de verser le baume sur les plaies faites à son cœur.

Eh bien ! voilà, pieux lecteurs, le sentiment qui doit dominer en nous quand nous sommes au pied des autels. Il nous faut adorer la Majesté infinie qui repose dans nos tabernacles, oui ; il nous faut lui offrir nos actions de grâces et lui demander qu'elle continue à nous instruire et à nous fortifier contre les ennemis de notre salut, oui, encose ; mais ce que nous devons sentir vivement, si l'amour de Dieu nous anime, c'est la nécessité de faire amende honorable à ce Cœur qui brûle pour nous d'une si ardente charité, et dont les bienfaits sont payés chaque jour de la plus noire ingratitude. Tel est, à proprement parler, le véritable esprit de la dévotion au Sacré Cœur ; pénétrons-nous bien de cet esprit, si nous voulons répondre aux intentions de la sainte Eglise qui la consacre et l'encourage

De quelque côté qu'on jette les yeux, n'aperçoit-on pas, en effet, des preuves nombreuses de l'indifférence et même de l'ingratitude des hommes à l'endroit de la très-sainte Eucharistie ? Je parcours en esprit l'univers; je regarde chez toutes nations où il y a des chrétiens ; j'examine toutes les conditions, tous les états, tous les lieux, et presque partout je trouve le divin Sauveur

exposé dans le sacrement de son amour à l'oubli des uns et aux injures des autres. Une grande partie du monde chrétien, devenue hérétique, nie impudemment sa présence réelle dans l'adorable mystère. Que dis je? Un certain nombre d'hommes qui appartiennent à Jésus-Christ par le baptême, oseut mettre en doute cette vérité fondamentale si solidement établie cependant ; et même, ô criminelle témérité ! quelques-uns emploient les talents qu'ils tiennent de Dieu à démolir dans le cœur de leurs semblables cette croyance : les malheureux ne sentent donc pas qu'ils font ainsi, en refusant de reconnaître le bienfait reçu, l'outrage le plus sanglant que l'on puisse imaginer pour un cœur qui aime ! Nous ne parlerons pas ici des outrages matériels que subit de temps en temps tantôt chez un peuple, tantôt chez un autre, à l'époque des sanglantes révolutions, l'adorable Eucharistie ; nous ne dirons rien des temples pillés, des autels détruits, des vases sacrés profanés, des hosties saintes foulées aux pieds, etc. Ces sortes d'abominations, heureusement, sont rares ; néanmoins, ne s'en serait il commis qu'une seule depuis dix-huit cents ans, elle mériterait d'être pleurée jusqu'à la fin des temps par tous les peuples chrétiens avec des larmes de sang ; et encore la réparation serait elle loin d'égaler l'offense : la réparation aurait des bornes, quelque étendue qu'on la suppose, et l'offense aurait été infinie !

Contentons-nous de passer en revue des irrévérences assurément moins graves, mais beaucoup plus communes.

Le premier trait d'ingratitude que je remarque, c'est la pauvreté où Notre-Seigneur est réduit dans certains lieux où il fait sa demeure. Rien ne devrait coûter pour enrichir et orner les églises, pour les tenir du moins dans un état de décence et de propreté convenable. Et cependant combien n'en trouve-t-ou pas helas ! si dépourvues, si négligées, qu'on peut dire sans exagération que Jésus, le Dieu du ciel et de la terre, est logé au milieu des chrétiens, ses sujets et ses enfants, plus pauvrement, plus misérablement que les pauvres ne le sont eux-mêmes ?... O Roi de gloire, serait-ce bien ici le lieu de votre demeure? O Roi des anges et des hommes, serait-ce bien ici que vous passez les jours et les nuits ? Est-ce là le soin qu'on a de votre maison et de votre personne ? On vous sait, on vous voit dans ce pitoyable état, et on le souffre.

Un autre trait d'ingratitude, qui doit être encore plus sensible au cœur de Jésus, c'est l'oubli et l'abandon où on le laisse habituellement dans ses sanctuaires ; beaucoup de chrétiens n'y entrent que bien rarement, et encore avec quelles dispositions s'y rendent-ils et s'y tiennent ils ? Voyez pourtant ce qui se passe dans le monde. On considère comme un des devoirs les plu mps comme s hérétiques de la vie la visite fréquente des perso quoi, comon doit le respect et la reconnaissan ontife : « Il jour on aime à voir ses parents, ses bı laquelle il on fait assidûment la cour aux grands ge apostde qui on espère quelques biens tempo rites de Jésus-Christ, notre premier Maitre, notre de notre Sauveur, notre bienfaiteur, le meilleur 's tous nos amis, le plus tendre de tous les pères, on ne le visite pas ou presque pas ! Il mérite beaucoup plus que les plus honorables personnages de ce monde, que les bienfaiteurs les plus dévoués, notre vénération, notre attachement ; on le sait ; il réside là tout près de nous, et ô mystère d'ingratitude ! il est le seul que l'on oublie ! Que de fidèles baptisés dans son sang laissent couler les mois, les années, la vie entière peut-être sans s'acquitter dignement de cette dette une seule fois ! O mon Dieu ! quel aveuglement ! quelle froideur ! quelle dureté !

Mais ce n'est pas tout. Il ne se passe pas de jour que Jésus n'honore nos rues, nos places publiques de sa divine présence, ou pendant les processions, ou lorsqu'on le porte aux malades. Eh bien ! je le demande, la rougeur au front et la peine au cœur, a-t-il un cortège en rapport avec son infinie majesté ? N'est-il pas vrai qu'on ne voit le plus souvent à sa suite que très peu d'amis, quelques femmes seulement, et encore n'appartiennent-elles la plupart qu'à la classe pauvre? Les hommes auraient honte d'y paraître ! ils rougiraient de remplir une fonction qui ferait la gloire des plus hauts séraphins. Quel étrange renversement d'idées, et comme une telle conduite doit offenser le cœur du bon Maître !

Les plaintes que nous venons d'exprimer sont grandes ; celles qui suivent sont encore plus amères.

La présence de Notre-Seigneur dans nos églises demanderait vraiment qu'on n'y mît le pied qu'après avoir ôté sa chaussure ; qu'on ne s'y tint qu'à genoux, le front prosterné jusqu'à terre... Mais voyez avec quelle légèreté le plus souvent on arrive dans le lieu saint, avec quel peu de modestie on y reste ; et même, qui le croirait, au lieu d'employer les trop courts moments qu'on y passe à louer Dieu, à le bénir, à le prier, on les donne quelquefois au démon, au péché, au libertinage de l'esprit et du cœur !... D'autre part, quelle n'est pas en général l'indolence et la paresse de ceux et de celles qui assistent au saint sacrifice de la messe ? Beaucoup négligent de s'y rendre, la moindre raison les en empêche ; et quand ils y vont, ils s'y ennuient ; l'office n'est jamais assez court, et pendant que le divin Sauveur s'immole pour eux, la petite demi-heure que dure le sacrifice leur paraît une année !.... Que dirai-je maintenant de la

par l'élévatior union ? Jésus s'y donne à nous avec vos desseins ité ineffable ; c'est là le dernier effort manifestez s é infinie. Eh bien ! comment répond-on et votre subl nt à son appel? Un très grand nombre miséricord ent, et ceux qui s'approchent de lui, toutes les t le font-ils? Avec quel dégoût le plus sagess nt? A quelle contrainte n'obéissent-ils pas? mes elle répugnance ils éprouvent! Pour les y résoudre, il a fallu, oui, il a fallu le leur prescrire sous peine de damnation !... Et puis, combien peut-être dans le nombre reçoivent Notre Seigneur indignement et n'ont pas horreur de lui donner le baiser de Judas ?... Ici, les paroles me manquent pour caractériser une telle ingratitude, pour déplorer une si monstrueuse dureté; en vérité, il me faudrait des ruisseaux de larmes. Ah ! m'écrierais-je avec le prophète, *qui donnera de l'eau à ma tête et une fontaine de larmes à mes yeux pour pleurer jour et nuit le mépris qu'on fait de votre amour, ô Dieu, et l'ingratitude dont on paye vos bienfaits!* Anges qui peuplez les sanctuaires où le Sauveur réside, et qui pouvez mieux encore que nous témoigner de toutes les injures commises contre son infinie bonté, que ne parlez-vous à ma place et que ne suppléez-vous à l'impuissance où je me trouve d'exprimer de si poignants outrages !

« On assure, dit le P. de la Colombière, qu'après avoir entendu de la bouche de nos saints missionnaires l'exposé des mystère de l'Incarnation et de la Rédemption, certains habitants des contrées sauvages, tout surpris de trouver en Dieu une si prodigieuse bonté ne pouvaient s'empêcher de s'écrier : « Ah ! qu'il est bon le Dieu des chrétiens ! Qu'il est bienfaisant ! qu'il est aimable ! » Qu'eussent-ils donc pensé, ces infidèles, si on eût ajouté que ce Dieu fait homme et mort en croix par amour pour les hommes a voulu, par un autre effet de son amour sans bornes, demeurer sans cesse au milieu d'eux, comme un pasteur parmi ses brebis, un père parmi ses enfants; s'immoler chaque jour pour leur salut, devenir leur nourriture et se faire ainsi leur soutien, leur force, leur vie, le gage de leur résurrection ? Qu'eussent-ils dit, et quel n'eût pas été leur étonnement, si on leur eût affirmé que ce Dieu si aimable, si bienfaisant, si généreux envers les chrétiens, loin d'être aimé et servi comme il le mérite, est oublié de la plupart d'entre eux, abandonné, méprisé, insulté, outragé jusque dans le plus grand de ses bienfaits, où sa charité éclate davantage ? O ciel, soyez saisi de stupéfaction à la vue d'une si monstrueuse ingratitude! Et vous, habitants de la terre, qui n'avez pas courbé le genoux devant Baal, et qui servez le Seigneur dans la crainte et le tremblement, frémissez d'indignation. Nations infidèles qui portez votre reconnaissance ou votre crainte pour vos faux dieux jusqu'à leur sacrifier des victimes humaines, et jusqu'à leur immoler quelquefois vos propres enfants, si on vous avait fait le récit de cette ingratitude, ne vous seriez-vous pas écrié : « Qui sont-ils donc ces chrétiens, si durs et si insensibles aux bontés excessives de leur Dieu? Ces hommes ont-ils donc des entrailles de fer, des cœurs de marbre? Est-il possible que, croyant ce qu'ils croient, ils ne soient pas touchés, tandis que nous, qui n'avons pas leur croyance, sommes attendris jusqu'aux larmes ?...

O Cœur sacré de mon Jésus, le plus tendre, le plus aimant, le plus sensible qui fut jamais, quel sujet de douleur pour vous ! Pouvait-on vous faire une plaie plus cruelle que de méconnaître et de mépriser ainsi vos bienfaits ?...

Ame fidèle qui lisez ces lignes, entendrez-vous les plaintes que fait le bon Sauveur sans en être profondément émue et sans concevoir le vif désir d'y satisfaire selon la mesure de vos forces et selon les désirs de son Cœur; Je dis *selon les désirs de son Cœur* ; car il faut que vous sachiez qu'il a demandé lui même une réparation quand il daigna adresser ces paroles à une de ses plus illustres servantes, la bienheureuse Marguerite-Marie : *Je ne reçois de la plus grande partie des hommes que des ingratitudes par les froideurs, par les mépris, par les irrévérences, par les sacrilèges dont ce sacrement d'amour* (la sainte Eucharistie) *est l'objet... Voici ce que mon Cœur désire de toi : C'est que tu consacres le vendredi qui suit l'Octave de la fête de mon Corps à honorer mon cœur, communiant ce jour-là et* FAISANT AMENDE HONORABLE POUR TOUTES LES INJURES QU'IL A REÇUES DURANT LE TEMPS QU'IL A ÉTÉ EXPOSÉ SUR LES AUTELS. Quoi de plus concluant et de plus décisif que ces touchantes paroles ?

Vous me direz peut être, pour vous justifier de ne pas remplir ce devoir, que ce n'est pas de vous que Jésus reçoit tant d'injures dans le sacrement de son amour.

Et d'abord, en est-il réellement ainsi ? Et en supposant que cela existe, est-ce que franchement vous n'êtes pas tenu à quelque chose de plus ? Serait-ce donc assez pour un fils qui voit maltraiter son père de ne pas se joindre à ceux qui l'outragent? N'est-il pas encore obligé d'enchaîner leurs bras, s'il le peut, ou du moins de réparer selon son pouvoir les injures qu'on lui fait ? Je vous en conjure donc, unissez-vous aux âmes ferventes qui aiment le bon Maître comme il faut l'aimer, et qui considèrent comme une de leurs plus importantes obligations de lui faire chaque jour amende honorable de tout ce que lui a causé de peine, de douleur, d'angoisses, la méchanceté des hommes ; et ainsi, soyez en sûrs, se réalisera en votre faveur cette touchante promesse faite également à la bienheureuse Marguerite-Marie par le Sauveur lui-même : *Je te promets que mon*

Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur.

(A suivre.) L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

Aux Vénérables Frères Joseph Sembratowiez, archevêque de Léopol, Haliez et Kamentz, du rite ruthène, et aux autres évêques du même rite qui sont en grâce et en communication avec le Siège apostolique.

PIE IX, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Dès les premières années mêmes de Notre long Pontificat, nous avons employé toute Notre sollicitude et tous Nos efforts à cultiver et à favoriser le bien spirituel des Eglises orientales, et Nous avons solennellement déclaré (1) que les liturgies particulières catholiques devaient être religieusement conservées et gardées dans toute leur intégrité, ainsi que, du reste, elles ont été également tenues toujours en très-haute estime par Nos prédécesseurs.

Nous en avons en effet pour preuve les remarquables enseignements donnés par Clément VIII dans sa Constitution *Magnus Dominus* de l'année 1595, par Paul V dans son bref du 10 décembre 1615, et surtout, pour ne point parler d'autres, par Benoit XIV dans ses lettres encycliques *Demandatam* de l'année 1743 et *Allatæ sunt* de l'année 1755. Or, il y a un lien très-étroit qui unit et associe surtout la discipline liturgique aux doctrines dogmatiques ; c'est pourquoi, dès que le Siège apostolique, maitre infaillible de la foi et gardien très-sage de la vérité, s'est aperçu «que quelque rite dangereux et non convenable s'était furtivement glissé dans l'Église orientale il l'a aussitôt condamné, désapprouvé et en a proscrit l'usage (2).»

D'autre part, ce soin dont nous avons parlé de conserver intactes les anciennes liturgies n'a pas été un empêchement à ce que certains rites pris des autres Églises fussent adoptés parmi les rites orientaux ; et ces rites, comme Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, l'écrivait aux Arméniens catholiques : « Vos ancêtres, ou s'en éprirent parce qu'ils leur avaient paru plus convenables ou les ont adoptés depuis quelque temps comme un signe qui sert à les distinguer des hérétiques et des schismatiques (1).» C'est pourquoi, comme l'enseigne le même souverain Pontife : « Il faut tout à fait observer la règle par laquelle il est établi que, sans avoir consulté le Siège apostolique, on ne doit rien innover dans les rites de la liturgie sacrée, pas même sous le prétexte de rétablir des cérémonies qui paraissent être plus conformes aux liturgies approuvées par le même Siège, excepté pour des raisons très-graves et avec l'approbation du Siège apostolique (2).»

Or, ces principes de droit qui furent prescrits par une sage décision pour toutes les Eglises du rite oriental, régissent aussi, comme il a été plusieurs fois déclaré dans l'occasion, et surtout dans le bref sus-mentionné de Paul V, la discipline liturgique des Ruthènes, que les Pontifes romains n'ont point cessé de traiter avec un sentiment particulier de bienveillance et de combler de faveurs spéciales; et à peine s'est-on aperçu que quelque danger les menaçait et que leur foi était exposée à de graves périls, que le Siège apostolique n'a pas manqué d'élever sa voix sans perdre un seul instant pour détourner un si grand malheur.

On entend encore retentir les paroles prononcées par Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Grégoire XVI (1), alors que la nation des Ruthènes, comme chacun sait, se trouvait dans la plus cruelle situation à la suite de laquelle Nous avons à déplorer encore aujourd'hui que trois cent mille environ de ces mêmes Ruthènes aient été si misérablement arrachés du giron de l'Eglise catholique.

Le secours de ce même Siège apostolique n'a pas non plus fait défaut à la nation des Ruthènes, lorsque de graves et longues controverses étaient agitées, non sans détriment de la charité chrétienne, dans la province ecclésiastique de Léopol, à cause de la diversité de discipline et de rite, et à cause des mutuelles relations qui existent entre les ecclésiastiques de rite latin et de rite grec, controverses qui, par le moyen d'une convention ou d'un accord proposé par les évêques de l'un et de l'autre rite et sanctionné par un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les affaires orientales, en date du 6 octobre 1863, furent heureusement aplanies et supprimées.

Mais le triste état de choses dans lequel se trouvent en ce moment la même province et particulièrement les pays voisins du diocèse de Chelm réclame de nouveau à bon droit toute Notre vigi-

(1) Lettres Apostolique *aux Orientaux*, commençant par ces mots : *In suprema*, en date du 6 janvier 1848.

(2) Benoit XIV dans ses lettres *Allatæ sunt*, 27, du 26 juillet 1755.

(1) Grégoire XVI dans ses lettres *Studium Paternæ benevolentiæ* du 2 mai 1836.

(2) Grégoire XVI dans ses lettres *Inter gravissimas*, du 3 février 1832.

(3) Allocution prononcée dans le consistoire du 22 novembre 1839.

lance et Notre sollicitude. Il nous a été, en effet rapporté tout dernièrement qu'une pénible controverse a été soulevée avec une téméraire audace sur les matières liturgiques parmi ces catholiques du rite gréco-ruthène. et que certains personnages, malgré l'ordre clérical dont ils sont revêtus, s'attachent à de nouvelles doctrines et essayent de changer et de réformer, suivant leur propre caprice, les cérémonies sacrées qui ont été les unes justement reçues à cause de leur usage immémorial, et les autres solennellement ratifiées par la sanction du concile de Zamosk, que le Siège apostolique a approuvé (1).

Mais ce qui Nous tourmente le plus et cause le plus profond chagrin à Notre cœur, c'est ce que Nous avons appris du triste état de choses qui afflige le diocèse de Chelm. En effet, l'évêque de ce diocèse, que Nous avions Nous-même institué il y a peu d'années, et qui est encore attaché à ce même diocèse par le lien spirituel, étant parti, un certain pseudo-administrateur que Nous avons depuis longtemps déjà, jugé indigne de la dignité épiscopale, n'a pas craint d'usurper la juridiction ecclésiastique, de tout bouleverser dans cette Eglise, et surtout de confondre et de troubler de sa propre autorité la liturgie canoniquement approuvée.

Plein de tristesse, Nous avons encore sous les yeux les lettres circulaires du 20 octobre de l'année 1873, par lesquelles ce malheureux pseudo-administrateur ose faire des innovations dans l'exercice du culte divin et dans la liturgie sacrée dans le but non douteux d'introduire la liturgie des schismatiques dans le diocèse catholique de Chelm. Pour mieux tromper les simples et les ignorants et pour les entrainer plus aisément dans le schisme, ce même pseudo-administrateur ne rougit pas de citer à l'appui de sa cause certaines constitutions du Siège apostolique et d'abuser frauduleusement de leurs sanctions, qu'il interprète à tort dans son sens.

Or, il n'est personne qui ne voie que toutes les règles données sur la matière liturgique dans les lettres précitées sont tout à fait nulles et sans valeur, et Nous même nous les déclarons telles au nom de notre apostolique autorité. En effet, le pseudo-administrateur sus-nommé et tout d'abord complètement dépourvu d'une juridiction ecclésiastique quelconque, puisque ni le légitime évêque à son départ, ni plus tard le Siège apostolique ne lui en ont jamais confié aucune; c'est pourquoi il est évident et certain pour tous *qu'il n'est pas entré dans le bercail des brebis par la porte, mais par ailleurs* (2), et qu'il doit être regardé comme un intrus.

Il est vrai que les canons sacrés de l'Eglise orientale donnent de conserver religieusement les anciens rites orientaux légitimement introduits, puisque « Nos prédécesseurs les Pontifes romains ont jugé à propos et après mûr examen d'approuver ou de permettre ces sortes de rites, en tant qu'ils ne sont pas contraires à la foi catholique qu'ils ne créent pas un péril pour les âmes, ou qu'ils ne dérogent pas à l'honnêteté ecclésiastique (1) ; » mais ces mêmes canons sacrés en même temps déclarent solennellement qu'il n'est permis à personne absolument, sans avoir consulté auparavant le Saint-Siège, d'effectuer les changements même les plus légers dans la matière liturgique et c'est ce que prouvent assez abondamment les constitutions apostoliques que Nous avons citées dès le commencement.

Prétendre ensuite, comme on le fait pour en imposer, que ces sortes d'innovations liturgiques sont proposées pour que le rite oriental soit épuré et ramené à son intégrité native, c'est là un argument sans valeur aucune. En effet, la liturgie des Ruthènes ne peut être autre que celle qui a été ou instituée par les saints Pères de l'Eglise, ou sanctionnée par les canons des conciles, ou introduite par un usage légitime, toujours avec l'approbation, soit expresse, soit tacite, du Siège apostolique; et si avec le temps quelques variations se sont rencontrées dans la même liturgie, elles n'y ont pas été introduites assurément sans que les Pontifes romains aient été consultés, et elles l'ont été surtout dans le but de délivrer ces sortes de rites de toute souillure hérétique et schismatique et d'exprimer ainsi les dogmes catholiques avec plus de justesse et de clarté pour garantir l'intégrité de la foi et augmenter le bien des âmes.

C'est pourquoi, sous l'astucieux prétexte d'épurer les rites et de les ramener dans leur intégrité, on n'a rien autre chose en vue que de dresser des embûches à la foi des Ruthènes de Chelm, que des hommes tout à fait perdus s'efforcent d'arracher du giron de l'Eglise catholique et de livrer à l'hérésie et au schisme.

Toutefois, au milieu des si cruelles angoisses dont nous sommes accablé de toutes parts, une chose nous soutient et réjouit, c'est le spectacle remarquable et tout à fait héroïque donné dernièrement devant Dieu, devant les anges et devant les hommes par les Rhutènes du diocèse de Chelm, qui, repoussant les ordres iniques du pseudo-administrateur ont préféré endurer toutes sortes de maux et exposer même leur vie au dernier péril que de faire le sacrifice de la foi de leurs pères et d'abandonner les rites qu'ils ont eux-mêmes reçus de leurs ancêtres, et qu'ils ont déclaré hautement vouloir conserver toujours intacts et entiers.

(1) Benoit XIII dans son bref *Apostolatus officium*, du 19 juillet 1721.
(2) Jean, x, I.

(1) Benoit XIV dans sa constitution *Et si pastoralis*, du 26 mai 1742.

Pour Nous, Nous ne cessons d'implorer Dieu par toute sorte de prières, afin que Lui, qui est riche en miséricordes ait la bonté de faire pénétrer la lumière de sa grâce dans le cœur de ceux qui, contre toute justice, tourmentent le diocèse de Chelm, et afin qu'il accorde en même temps sa puissante protection à ces malheureux fidèles qui sont privés de tout secours et de toute direction spirituelle, et qu'il hâte l'heureux moment de la tranquillité tant désirée.

Quant à vous, Vénérables Frères, qui avez accepté avec tant d'ardeur et avec un si remarquable zèle le soin des Ruthènes, qui vous a été confié. Nous vous exhortons instamment après cela dans le Seigneur à conserver religieusement la discipline liturgique approuvée par le Siège apostolique, ou qui a été introduite après que ce même Siège en avait été averti et n'y avait pas fait d'opposition. à interdire complètement toute innovation et à ne pas oublier de recommander aux curés et aux prêtres, même sous peine de châtiments les plus sévères, si vous le croyez nécessaire, l'observance exacte des sacrés canons concernant cette matière et surtout ceux du synode de Zamosk. Il s'agit, en effet, d'une question très-importante, c'est-à-dire du salut des âmes, puisque les innovations illégitimes font courir les plus grands risques à la foi catholique et à la sainte union des Ruthènes.

C'est pourquoi il ne faut épargner aucun soin ni aucune peine, ni ne cesser de tenter tous les moyens pour étouffer complètement, dès leur première apparition même, tous ces troubles excités là-bas en matière liturgique par des hommes dépravés; et Nous avons la confiance qu'avec le secours de la grâce de Dieu, vous ne manquerez nullement d'accomplir ces devoirs avec énergie et douceur tout à la fois.

Et afin qu'il en soit heureusement ainsi, Nous vous accordons très-affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, pour vous, Vénérables Frères, et pour les troupeaux confiés aux soins de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 mai 1874, la vingt-huitième année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

(*Traduction empruntée au journal l'*Union.)

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS

(4e article.)

VI. L'antiquité des processions et le fait de leur institution par l'Eglise établissent déjà clairement, nous pourrions dire surabondamment, l'excellence et la sainteté de ces cérémonies. L'Eglise se fut-elle contentée de laisser simplement se répandre cet usage établi en beaucoup de lieux par des personnages éminents en vertu et en doctrine, que ce serait déjà une présomption très grave en faveur de cette forme de la prière publique ; car il est impossible qu'elle laisse passer en coutume générale et s'introduire dans le culte divin des pratiques qui ne s'harmonisent pas parfaitement avec les principes d'après lesquels est réglée la liturgie sacrée. Mais l'Eglise a fait plus en faveur des processions, dont elle trouvait la forme élémentaire dans les livres de l'Ancien Testament, et dont l'organisation apparaît dès les temps apostoliques. Elle en a adopté le principe, approuvant formellement ces supplications solennelles, et elle en a ensuite placé plusieurs dans le cycle liturgique. On ne pourrait donc, sans une témérité extrême, que désavoue et condamne l'esprit catholique, contester seulement, nous ne disons pas la légitimité, mais la convenance de cette institution.

Si quelque doute pouvait subsister encore à cet égard, nous apporterions une nouvelle preuve, qui aurait la valeur d'une démonstration absolument péremptoire. Cette preuve, c'est leur efficacité. Si Dieu a exaucé souvent d'une manière sensible et merveilleuse les supplications qui lui étaient adressées dans les processions, il en faut conclure que cette manière de le prier lui est agréable, et qu'il a voulu ainsi l'encourager. Or, on en pourrait citer une foule d'exemples.

Et d'abord, comme nous l'avons déjà fait observer, l'Eglise, en instituant les processions pour réunir un grand concours de peuple et multiplier ainsi les voix qui s'élèvent vers le ciel pour en faire descendre la rosée des grâces de toute sorte, se montrait fidèle à une recommandation que Jésus-Christ lui avait indirectement adressée lorsqu'il prononça ces paroles bien capables d'exciter la confiance : *Je vous le répète, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander quoi que ce soit, mon Père, qui est dans les cieux, le leur accordera ; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux* (1). Un auteur qui mêle parfois à une doctrine très-solide un peu de subtilité s'empare des premiers mots de ce texte pour l'appliquer spécialement aux processions. « Ce nombre de *deux personnes* dit-il, peut se rapporter à nos processions, dans lesquelles nous marchons deux à deux. Le nombre binaire multiplié compose une multitude de suppliants, et la puissance de la prière s'accroît en proportion (2). » Si cet auteur allait jusqu'à

(1) Matth., XVIII, 16 et 20.
(2) Quarti, *De process. in genere,* punct. 7.

prétendre que Notre-Seigneur avait particulièrement en vue les processions dans cette circonstance, ce qui reviendrait à dire qu'il les a personnellement instituées, il tomberait dans une pieuse exagération. Mais il est dans le vrai en faisant remarquer que les processions nous placent dans les conditions indiquées par le divin Maître pour l'attirer au milieu de nous et assurer l'efficacité de notre prière. Dans les processions, en effet, nous faisons la prière collective que recommande le Sauveur. De plus, nous sommes assemblés *en son nom*, puisque c'est l'Eglise qui nous y convoque pour la prière *publique*, qu'elle adresse toujours à Dieu d'après l'ordre et au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ainsi qu'elle nous le rappelle dans la conclusion de toutes ses oraisons.

Cette forme de la prière publique ou officielle de l'Eglise remplissant très-exactement et très-largement les conditions indiquées par Jésus-Christ lui-même, il n'est pas permis de douter de son efficacité. On pourrait citer une multitude d'exemples qui prouvent que les processions ont une puissance remarquable pour obtenir de Dieu des grâces particulières et importantes dans les circonstances les plus critiques et dans les nécessités publiques. Nous en relaterons seulement quelques-uns, en ayant soin de les mettre en rapport avec les titres qui indiquent, dans le Rituel romain, les objets les plus ordinaires des processions. Nous choisissons à dessein les exemples consignés par les anciens écrivains, pour montrer quelle confiance on avait dès l'antiquité dans ces prières.

1° *Procession pour demander de la pluie.* Du temps de saint Quintien, qui fut évêque, d'abord de Rodez, ensuite de Clermont, en Auvergne, ce dernier pays était désolé par une extrême sécheresse. Les céréales étaient menacées d'une destruction complète, et les prairies brûlées ne promettaient aucune nourriture pour les bestiaux. Saint Quintien célébra avec beaucoup de dévotion les Rogations qui précèdent l'Ascension. Le troisième jour, comme la procession était proche de la porte de la ville, on engagea le saint à faire lui-même une prière pour obtenir la cessation du fléau. Il se prosterna sur son cilice et pria longtemps dans cette posture humiliée. A peine eut-il terminé, que le ciel se couvrit de nuages, et une pluie abondante tomba avant même que la procession fût rentrée dans la ville (1). On pourrait dire que ce fait, cité par saint Grégoire de Tours, tout surnaturel qu'il est, n'a rien d'insolite. Le P. Collin en rapporte plusieurs autres aussi remarquables (2). On en connaît un grand nombre qui sont très-récents, et nous-même nous avons été témoin de faits semblables, dans des circonstances analogues.

(1) Greg. Turon., *Vitæ Patrum*, cap. IV, num. 4.
(2) *Des Processions*, IIe part., ch. XI et XII.

2° *Procession pour demander du beau temps.* Sous le règne de Théodose le Jeune, il tomba des pluies si abondantes, qu'elles avaient déjà compromis tous les biens de la terre. L'empereur fit paraître sa foi et sa piété, en annonçant au peuple qu'il fallait renoncer au théâtre et s'efforcer d'apaiser la justice divine par des prières publiques, afin d'apaiser le ciel et d'obtenir la cessation de cette calamité. Des *Litanies* furent ordonnées, et l'on marcha en procession, chantant les louanges de Dieu et faisant monter vers lui les supplications de tout le peuple. La ville devint ainsi comme une église, et tous ses habitants semblaient n'avoir qu'un même cœur et un même esprit. L'empereur lui-même, déposant les insignes de sa dignité suprême et vêtu comme un simple particulier, assista à cette procession et se mêla à la foule, pour chanter avec elle les hymnes sacrés. Il ne fut pas trompé dans son attente; car, à peine les prières furent-elles commencées, que le ciel, auparavant couvert de nuages épais, reprit sa sérénité, le temps resta ensuite à souhait, et cette année, qui s'annonçait comme devant être désastreuse, fut d'une extraordinaire fécondité (1). — Il y a une procession contre les tempêtes. Elle rentre dans la précédente, et l'exemple cité prouve que les prières publiques doivent avoir la même efficacité contre toutes les intempéries.

3° *Prières pour les temps de disette et de famine.* Ces prières se font dans la forme des processions ordinaires, et les litanies des saints y tiennent la principale place. Lorsque saint Siméon, qui vécut en reclus près de Trèves, était dans le monastère du Mont-Sinaï, où il passa quelque temps, l'Egypte souffrit d'une grande famine et les historiens racontent que cent mille personnes moururent dans la seule ville de Babylone. Les religieux eurent la pensée de se transporter en procession, chantant des hymnes et récitant des prières, à l'endroit où était le peu de froment qui leur restait, et ils résolurent de ne point rentrer dans leur monastère tant qu'il leur resterait un seul grain. Ce froment se multiplia à tel point jusqu'à la récolte suivante, qu'il suffit pour nourrir, non-seulement les religieux, mais une foule de personnes qui continuèrent de venir, comme par le passé, leur demander chaque jour l'aumône (2). Plus le fait est miraculeux, et plus il prouve la puissance de la prière faite en cette forme.

4° *Prières pour les temps de mortalité et de peste.*

(1) Niceph., *Hist. eccles.*, lib. XIV, cap. III; Socrat, lib. VII, cap. XXII.
(2) *Vie de S. Siméon*, par Evervin ou Ebrouin, ch. V.

L'an 1130, Paris et les environs furent ravagés par une maladie terrible et jusque-là inconnue, qu'on appela le feu ardent. Le peuple désolé, après avoir invoqué la sainte Vierge, recourut aussi à la protection de l'ancienne et vénérée patronne de Paris, sainte Geneviève, dont on porta processionnellement la châsse à Notre-Dame. A peine cette châsse eut-elle atteint le parvis et la nef de la basilique, que tous les malades qui y étaient rangés furent guéris, à l'exception de trois, dont l'âme, dit l'historien, était sans doute atteinte d'une autre maladie qui les rendait indignes de cette grâce. Le pape Innocent II, qui vint en France en 1132, pour réclamer le secours de Louis VII contre l'antipape Anaclet et ses partisans, ordonna de célébrer une fête annuelle pour perpétuer le souvenir de ce miracle (1).

5° *Prières pour les temps de guerre.* Ruffin rapporte que Théodose le Grand se préparant à livrer bataille au tyran Eugène, fit avec les évêques une procession solennelle, dans laquelle il marcha, revêtu d'un cilice, se prosternant devant les reliques des martyrs et des apôtres dans tous les lieux où il s'en rencontra sur le parcours de la procession. Sa confiance fut récompensée par une victoire signalée sur son compétiteur (2).

La grande victoire de Lépante, remportée en 1571 par les chrétiens confédérés sur les Turcs, fut obtenue par les prières qu'avait prescrites le grand pape saint Pie V, et particulièrement par les processions du saint Rosaire qui furent offertes dans ce but. Le pontife, qui était lui-même en prières pendant que se faisaient ces processions, connut par révélation le triomphe accordé par Dieu, à l'intercession de la sainte Vierge, aux armes chrétiennes.

Nous trouvons encore dans le Rituel une procession *pro quacumque tribulatione.* Il nous serait facile de prouver par des faits nombreux que les processions ont obtenu du ciel bien d'autres grâces de toute sorte que celles qui ont été rappelées. Nous ne croyons pas nécessaire de multiplier sans fin les exemples. Ceux qui précèdent suffisent pour démontrer l'efficacité puissante des processions. Si l'on désirait un plus grand nombre de preuves de ce genre, on en trouvera en abondance dans les traités spéciaux, particulièrement dans ceux de Gretser, *De sacris processionibus*, lib. I, cap. IV et V; de Quarti, *De processionibus in genere*, punct. 7; du Père Collin, dans toute la seconde partie de son traité spécial des processions.

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Dubreuil, *Antiquités de Paris.*
(2) Ruffin, *Hist. eccles.*, lib. II, cap. XXXIII.

Ecriture Sainte.

Notions générales (1er article).

SA DÉFINITION. — ÉNUMÉRER LES LIVRES CANONIQUES DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT. — QU'ENTEND-ON PAR LIVRES PROTO-CANONIQUES ET DEUTÉRO-CANONIQUES ? — EN COMBIEN DE LANGUES ONT ÉTÉ ÉCRITS LES LIVRES SAINTS ? — EN QUELLE LANGUE CEUX QUI PRÉCÈDENT LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE, CEUX QUI LA SUIVENT ? — QUELLE LANGUE PARLAIT NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ? — DE QUELLE LANGUE SE SONT SERVIS LES ÉCRIVAINS DU NOUVEAU TESTAMENT ?

On entend par Ecriture sainte l'ensemble des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui ont été écrits par l'ordre et sous l'inspiration de Dieu, et qui ont été reconnus et proclamés comme tels par l'Eglise. Nous disons : *Qui ont été écrits par l'ordre et sous l'inspiration de Dieu,* parce que c'est en cela que l'Ecriture diffère de la tradition qui contient aussi la parole de Dieu, mais non écrite par son ordre et sous son inspiration. Nous avons ajouté : *Qui ont été reconnus et proclamés comme tels par l'Eglise*, parce que l'Eglise ayant été divinement chargée de régler la foi des fidèles, c'est à elle qu'il appartient de déterminer les livres qui, par eux, doivent être reçus comme sacrés. C'est pourquoi les Pères du Concile de Trente ont frappé d'anathème quiconque ne tiendrait pas pour inspirés de Dieu les livres suivants, à savoir : pour l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse ou la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome; Josué, les Juges, Ruth, les quatres livres des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier d'Esdras et le second sous le titre de Néhémias, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes de David, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezéchiel, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc. Sophonias, Aggée, Zacharie et Malachie, enfin les deux premiers livres des Macchabées. Pour le Nouveau Testament : les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les quatorze Epîtres de saint Paul, à savoir : une aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Ephésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniciens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux; les deux Epîtres de saint Pierre, les trois de saint Jean, une de saint Jacques, une de saint Jude, et l'Apocalypse de saint Jean (1).

(1) Conci. Trid., sess. IV décret *De scripturis canonicis.*

Parmi ces livres, les uns sont proto-canoniques et les autres deutéro-canoniques. On entend par livres proto-canoniques de l'Ancien Testament ceux que la Synagogue a constamment insérés dans son canon, et par deutéro-canoniques ceux que l'Eglise chrétienne a ajoutés à ces premiers dans son canon particulier. Sont proto-canoniques tous les livres de l'Ancien Testament que nous avons énumérés, à l'exception : 1° des livres entiers de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, du premier et du deuxième des Macchabées et de celui de Baruch ; 2° des fragments suivants : dans le livre de Daniel, la Prière d'Azarias et le Cantique des trois enfants dans la Fournaise (ch. III du v. 24 au v. 90) ; l'histoire de Suzanne (ch. XIII), la destruction de Bel et du Dragon (ch. XIV); dans le livre d'Esther, les sept derniers chapitres à partir du chapitre X, v. 4 jusqu'au v. 23 du chapitre XVI. Tous ces livres et fragments sont deutéro-canoniques.

Les livres proto-canoniques du Nouveau Testament sont ceux que toutes les Eglises chrétiennes ont toujours admis comme faisant indubitablement partie des écrits inspirés. De ce genre sont presque tous les ouvrages déjà cités. Les fragments et livres au sujet desquels il y a eu d'abord quelque hésitation sont appelés deutéro-canoniques, parce que, après avoir été considérés comme douteux, ils ont ensuite été admis comme incontestablement révélés de Dieu, aussi bien que les écrits proto-canoniques. Ces fragments et livres sont les onze derniers versets du chapitre XVI et dernier de saint Marc, où il est question de l'apparition de Jésus-Christ à sainte Madeleine aux deux disciples, aux onze apôtres, de la mission des Apôtres et de l'ascension de Jésus-Christ ; les versets 43 et 44 du chapitre XXII de saint Luc où est racontée la sueur de sang et l'apparition de l'ange au jardin des Oliviers ; l'histoire de la femme adultère rapportée au chapitre VIII de saint Jean depuis le v. 2 jusqu'au v. 12, l'épitre de saint Paul aux Hébreux, celle de saint Jacques, la deuxième de saint Pierre, la troisième de saint Jean, celle de saint Jude, enfin l'Apocalypse de saint Jean.

L'hébreu, le chaldéen ou syro-chaldéen et le grec sont les trois langues en lesquelles furent composés les Livres saints. On peut dire que les livres de l'Ancien Testament furent généralement composés en hébreu. Nous disons généralement, car il faut excepter le livre de la Sagesse et le second des Macchabées, qui furent écrits en grec. On ignore si le livre de Tobie fut primitivement écrit en hébreu, eu chaldéen ou en grec, et si le livre de Judith le fut en l'une ou l'autre de ces deux dernières langues. On a perdu depuis fort longtemps, à la vérité, les textes originaux de sept derniers chapitres d'Esther, ceux des livres de l'Ecclésiastique de Baruch et du premier livre des Macchabées ; mais il n'en est pas moins certain que ces textes étaient en hébreu moderne ou syro-chaldéen. Il n'en est pas moins constant qu'on trouve dans le premier livre d'Esdras, dans Daniel et Jérémie, plusieurs passages écrits en chaldéen. Quant aux livres du Nouveau Testament, nous dirons par la suite en quelle langue ils ont été composés. On trouve à l'article de chacun des livres dont nous parlons la confirmation de ce que nous disons.

Il est hors de doute, selon M. Glaire et tous les exégètes, que tous les livres qui ont été publiés jusqu'à la captivité ont été composés en hébreu. Nos adversaires en conviennent, observe M. Glaire (1). Para du Phanjas exprime le même sentiment dans sa *Philosophie de la religion* (2). Le raisonnement conduit d'ailleurs à la même conclusion. En effet, les auteurs des livres dont nous parlons n'ont point usé d'une langue ignorée du peuple, puisqu'à chaque page, c'est à lui qu'ils s'adressent quand ils lui reprochent de ne pas lire la Loi, de mépriser leurs enseignements et leurs exhortations, et quand ils lui remettent sous les yeux, et avec le plus grand détail, les faveurs de toute sorte dont il a été l'objet de la part du Très-Haut. Ces écrivains sacrés se sont donc adressés à leurs compatriotes dans la langue que ceux-ci connaissaient et, par conséquent, ils ont écrit leurs livres dans la langue vulgaire ou l'hébreu. Pour soutenir le contraire avec quelque vraisemblance, il faudrait que les Juifs aient connu plusieurs langues avant la captivité. Or, c'est là une supposition purement gratuite dont la fausseté est démontrée par l'absence complète de toute trace et de tout document historique sur ce point. En outre, qui ne sait que la langue hébraïque était regardée par la nation juive comme une langue sacrée ? De ce fait, il découle que ni le peuple ni les écrivains juifs ne durent pas naturellement songer à l'abandonner pour en adopter une autre. Enfin, qu'est-ce qui amène le changement des langues ? N'est-ce pas les relations avec les peuples étrangers, le changement de religion, de gouvernement, les innovations introduites par les arts et les sciences ? Or, avant la captivité, toutes ces causes ont été de nulle influence sur le peuple hébreu. La loi leur défendait de s'allier avec les nations étrangères, d'en prendre les mœurs et le langage. Leur religion et leur gouvernement n'ont point subi d'altération, et ils ont toujours eu les mêmes juges, les mêmes prêtres, le même sacerdoce, le même livre de la Loi, et il est manifeste que les Juifs ne se sont adonnés en aucun temps à la culture des sciences et des arts. La langue vulgaire demeura

(1) *Introduct. hist. et crit. aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, en 6 vol., t. 1er, p. 102.
(2) *Démonstrat. évang.*, Migne, t. X, p. 156.

donc toujours bien la langue hébraïque chez les Hébreux, et, par là même, ce n'est qu'en cette langue qu'écrivirent les auteurs sacrés qui précédèrent la captivité et que furent composés les cinq livres du Pantateuque, celui de Josué, celui de Ruth ceux des Rois, des Paralipomènes, des Psaumes, des Proverbes, de l'Ecclésiaste, du Cantique des cantiques et presque tous ceux des prophètes.

Il n'en fut pas de même par la suite. La captivité des Juifs parmi les nations étrangères altéra la pureté de leur langue primitive. Ils finirent par contracter peu à peu l'habitude de parler et d'écrire comme leurs maîtres, et leur langage devint bientôt un mélange d'hébreu, de chaldéen, de syriaque et de quelques autres termes arabes introduits par le voisinage et le commerce de l'Arabie. Ce mélange hétérogène devint le syro-chaldéen, la langue hébraïque moderne en laquelle furent composés plusieurs livres, après le retour de la captivité. De ce nombre sont les deux premiers livres d'Esdras, celui de l'Ecclésiastique, peut-être ceux de Daniel et de Baruch et le premier livre des Macchabées. Le livre de la Sagesse qui paraît dater de l'époque des Septante et le second livre des Macchabées ont été écrits en grec, comme nous l'avons dit.

Quelle langue parlait Notre-Seigneur Jésus-Christ? Etait-ce l'hébreu modifié comme nous venons de le dire, c'est-à-dire, le syro-chaldéen, ou était-ce la langue grecque? Parmi les savants les uns, tels que Simon (1), de Prossi (2), Fabricy (3), Pfankuche (4) et d'autres ont opiné pour le syro-chaldéen ; les autres, tels que Vossius (5), Diodati, jurisconsulte de Naples (6), Arigler (7), Hug (8), Benterim, prêtre catholique d'Allemagne (9), Malthy (10) se sont prononcés pour la langue grecque. De part et d'autre ont été apportés des arguments dont il serait difficile de ne pas tenir compte. C'est pourquoi il nous semble que la vérité n'est point dans les termes extrêmes exprimés par chaque opinion, mais seulement dans un terme moyen, terme qui consiste à dire que Jésus Christ a parlé les deux langues alors en usage chez les Juifs. Comme on le voit par l'exemple des peuples anciens et de nos jours par l'exemple de l'Irlande et de l'Ecosse où l'on parle la langue nationale et aussi la langue anglaise, il n'est pas inouï qu'un peuple parle plusieurs langues, et nous pourrions alléguer une foule de documents qui démontrent clairement que le peuple juif en usa de la sorte. Qu'il ait parlé le syro-chaldéen, cette assertion n'a besoin d'aucune preuve, puisque c'était là sa langue nationale, quoique altérée. En effet, Notre Seigneur, dirons-nous avec M. Glaire (1), appelle Simon-Pierre *Barjona* et *Cephas* ; il donne aux enfants de Zébédée le nom de *Boanerges* ; quand il ressuscite la fille de Jaïre, il lui dit : *Talita cumi* ; il commence sa prière au Jardin des Oliviers par le mot *abba* ; lorsque, sur la croix, il rend le dernier soupir, il s'écrie : *Eli, Eli lamma Sabacthani*, mots et phrases qui sont tous tirés du syro-chaldéen. Or Jésus, dans ces circonstances et dans d'autres semblables, a évidemment employé la langue vulgaire des Juifs ; car, par ces mots et par ces prières, il voulait exprimer quelque chose qui fût entendu par ceux à qui ou devant qui il parlait.

Il est donc incontestable qu'il s'est servi du syro-chaldéen (parlé par les Juifs). Le même raisonnement conduit à conclure que le Sauveur a aussi, dans certaines circonstances, parlé la langue grecque, parce que, dit Mgr Wiseman, cette langue était familière à presque tous les Hébreux dans les usages ordinaires de la vie. Il est facile de le prouver. C'est une chose historiquement avérée qu'au temps d'Antiochus Epiphane, un certain nombre de Juifs embrassèrent le parti et les mœurs des Grecs (2) ; que la langue grecque se répandit tellement parmi les Juifs, que leurs femmes et leurs enfants mêmes pouvaient s'entretenir avec les Grecs (3) et qu'il est dit d'un ou de deux personnages, en le faisant remarquer comme une chose qui sortait des usages ordinaires, qu'ils avaient, non sans jactance, prononcé un discours en hébreu, leur langue maternelle. Si nous passons de là au temps de Jésus-Christ, nous voyons le gouverneur romain parler non seulement aux plus savants d'entre les Juifs, ou à Jésus seul, mais à la plus *vile populace* (4), écoutant leurs accusations et leurs clameurs, leur proposant Jésus ou Barabbas (5), se déclarant innocent du sang qui allait être versé (6), et en tout cela si bien compris de la foule du peuple, qu'ils lui répondirent à point nommé et d'une voix unanime, qu'il faut renvoyer Barabbas et crucifier Jésus, s'il ne veut, lui gouverneur, avoir César pour ennemi et devenir l'objet de son indignation (7), et qu'ils consentaient à ce que son sang

(1) *Histoire critiq. du Nouveau Testam.*, chap. VI, p. 56 et suiv. (Rotterdam, 1689.)
(2) *De la langue parlée par Jésus-Christ* (Parme, 1772).
(3) *Titres primitifs de la révélation*, t. 1e p. 116 (Rome, 1772).
(4) *Algemeine Bibliot.*, t. VIII, p. 365-480.
(5) *Des oracles sibyll.*, p. 88 (Oxford, 1680). — *Réponses aux objections théolog. de Leyd. et aux secondes et aux troisièmes obj. du P. Simaine.*
(6) *De Jésus parlant grec* (Naples, 1767).
(7) *Hermen. bibli. gener.*, p. 72 (Vienne, 1813).
(8) Dans Célérier, *Essai d'une introduction au Nouveau Testament*, p. 242 (Genève, 2813).
(9) *Epitre catholique sur la langue originale du Nouveau Testament*, p. 115 (Dusseldorf, 1820).
(10) Serm. (Londres 1825).

(1) *Loc. cit.*, p. 106. — (2) II Mac., III, 10, 13. v, 27. — (3) *Ibid.*, VII, 9 11, 16, 18, 30. — (4) Matth., XXVII ; Luc, XXIII, 13. — (5) Matth., XXVIII, 17. — (6) *Ibid.*, 24. — (7) Jean, XIX, 12.

retombât sur eux et sur leurs enfants (1). Or qui pourrait se persuader aisément que Pilate, plus exercé dans le maniement des armes que dans l'étude des lettres, doué d'un caractère féroce et cruel (2) résidant à Césarée (3), ville grecque (4), aurait su une langue que les savants ne pouvaient apprendre qu'au prix de pénibles efforts et de longues études (5); quand d'ailleurs on sait qu'il était l'ennemi juré des Hébreux (6), et que les gens de sa suite regardaient leur langue comme barbare (7), et qu'enfin il était contre la coutume des Romains, dans le gouvernement et l'administration des provinces, de se servir d'autre langue que de la latine ou de la grecque (8). Nous voyons les Juifs donner des noms syriens aux personnes et aux lieux, et cependant ajouter aux noms syriens le nom grec correspondant... Ce qui montre que la langue grecque leur était d'un usage commun et ordinaire (9). Une inscription, qui ne concernait pas moins les Juifs que les étrangers, était gravée en langue grecque dans l'enceinte du temple (10). Les Juifs, qui connaissaient fort bien saint Paul, (11), s'étonnent cependant de l'entendre leur parler en hébreu (12). Au temps de Josèphe, les esclaves eux-mêmes savaient le grec. (13). Et une foule d'autres considérations que l'on pourrait faire pour établir la vérité de la proposition que nous avons énoncée. Jésus-Christ, ayant confondu sa vie avec celle de ses compatriotes, et s'étant en tout rendu semblable à ses frères, hormis le péché, il est donc plus que vraisemblable qu'il se soit servi de la langue grecque devenue commune et ordinaire de son temps (14). En quelle langue ont écrit les écrivains du Nouveau Testament? A part l'Evangile de saint Matthieu et l'Epître aux Hébreux, qui ont été composés en hébreu moderne tous les autres livres, à savoir les Evangiles de saint Marc, de saint Luc, de saint Jean, les Actes, toutes les autres épîtres de saint Paul, les épîtres catholiques de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jean et de saint Jude, ainsi que l'Apocalypse de saint Jean ont été composés en grec. On le prouve à l'article de chacun de ces ouvrages sacrés.

(*A suivre*) L'abbé CHARLES.

(1) Matth., XXVII, 25. — (2) Luc, III, 1. — (3) Josèphe et Philon, *Antiq. et de légat. ad Caj.*, t. II. p. 590. — (4) Josèphe, *Guerre de Judée*, liv. III, ch. IX, t. Ier. p. 250. -- (5) Saint Jérôme, epis. 95 ad Rustic. -- (6) Philon, *loc. cit.*, p. 589. -- (7) Voir Juvénal, Sat. III, v, 62. -- (8) Hug, p. 246. -- (9) Jean, I, 42; I, Cor., XV, 5; Galat., II, 9, 14; Jean, XI, 16; XX, 21; Matth., X, 3; Act., IX, 36. -- (10) Drodati, p. 94. -- (11) Act., XXI, 27. -- (12) *Ibid.*, 40. -- (13) Josèphe, *Ant.*, l. XX, 9. -- (14 Mgr Wiseman, *Horæ syriacæ*.

Théologie dogmatique

IX

ÉTUDE DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU

(6e article.)

Nous l'avons établi dans l'article précédent : tous les peuples de la terre, dans tous les temps, dans tous les lieux, les peuples anciens comme les peuples modernes, ont admis l'existence de la divinité, et lui ont rendu un culte. On n'en a jamais pu trouver un seul qui fit exception à cette loi générale. L'humanité, de tous les points de la terre et du temps, proclame de sa grande voix cette vérité : Dieu existe.

Il s'est rencontré, il est vrai, dans le cours des âges, quelques rares individus qui ont fait entendre, de temps à autre, au milieu de ce concert immense, leurs voix discordantes. Mais tout le monde admet que l'existence des monstres ne prouve rien contre celle des lois de la nature. Un bossu ne prouve pas que le corps humain ne soit pas droit, et que la nature n'ait pas ordonné à l'homme.

Erectos ad sidera tollere vultus.

L'athéisme est un cas de tératologie ; il appartient à l'étude des monstres. Nous avons entendu précédemment Maxime de Tyr en flétrir les adeptes comme ils le méritent. Bossuet est peut-être plus énergique encore. « La terre, dit-il, porte peu de ces insensés, qui dans l'empire de Dieu, parmi ses ouvrages, parmi ses bienfaits, osent dire qu'il n'est pas, et ravissent l'être à celui par qui subsiste toute la nature. Les idolâtres même et les infidèles ont en horreur de tels monstres, et lorsque, dans la lumière du christianisme, on en découvre quelqu'un, on doit en estimer la rencontre malheureuse et abominable (1). » Il est honteux que l'on soit obligé de dire que l'Académie française n'est pas de cet avis ; il est vrai que c'est surtout le protestant Guizot qui a tout fait pour faire asseoir à côté de lui l'athée et le matérialiste Littré.

Quoi qu'il en soit, arrivons à l'examen du fait immense que nous avons constaté, et voyons s'il ne contient pas une preuve de l'existence du grand Etre qu'il proclame.

Et d'abord le consentement universel du genre humain en faveur d'une doctrine, surtout si elle ne favorise pas les passions, est généralement regardé comme un critérium de certitude. Par exemple, l'humanité affirme l'existence de la morale, la différence entre le bien et le mal. Qui oserait s'inscrire en faux contre la vérité de cette

(1). Premier sermon pour le premier dimanche de l'Avent.

affirmation? Son origine, sa cause, c'est la vérité même connue par l'esprit humain. Or il en est de même relativement à la question qui nous occupe ; la raison est la même, et si l'affirmation universelle de l'existence de la morale est un signe de vérité, celle de l'existence de Dieu l'est également. Lorsque l'humanité entière affirme et s'accorde sur un point, elle le fait sous l'empire de la vérité, et il y a là, comme le dit Cicéron, une loi de la nature : *Consensis omnium gentium lex naturæ putanda est* (1). Nous allons voir du reste que, dans la question présente, le consentement universel de l'humanité ne peut avoir pour cause et pour origine que la vérité.

Un fait universel, constant, immuable, suppose une cause qui le soit également, sans quoi elle n'en rendrait pas compte, elle ne l'expliquerait pas, ou en d'autres termes, elle ne serait pas la cause véritable. Or, la vérité seule peut avoir ces caractères. En effet, l'erreur est de sa nature variable, mobile, particulière ; ainsi, l'idolâtrie elle-même, la plus vaste erreur qui ait existé, n'a pas toujours été, elle n'est pas le fait primitif ; elle n'existe pas en Europe, en Amérique, chez les nations les plus civilisées du globe ; elle n'était pas et n'est pas la même partout ; il n'y a eu de constant en elle qu'une chose la croyance à une puissance divine, et en cela elle était dans le vrai. La vérité seule peut donc avoir les caractères dont nous parlons. Elle seule peut donc être la cause de cette croyance universelle du genre humain à l'existence de la divinité.

Qu'on le remarque bien nous n'invoquons cette foi de l'humanité qu'en faveur du fait même et du fait seul de l'existence d'une puissance divine, mais non pas de sa nature. Ce n'est que sur ce fait général que cette croyance à ce caractère d'universalité et de constance qui suppose la vérité pour cause. Mais quant à la nature de cette puissance divine, est-elle unique ou est-elle divisée en plusieurs êtres? c'est une question différente. Nous n'invoquons pas ce témoignage de l'humanité relativement à la question de la nature de Dieu, sur laquelle il n'a pas les caractères de vérité qui en font un moyen de certitude.

Montrons enfin que les causes assignées par l'athéisme à cette croyance du genre humain ne peuvent l'expliquer, et que, par conséquent, la vérité est la seule cause que l'on puisse admettre.

> *Primus in orbe Deos fecit timor, ardua cœlo*
> *Fulmina cum caderent* (2).

C'est la crainte qui a créé les dieux. Lorsque les hommes entendirent gronder le tonnerre et virent tomber la foudre, ils s'imaginèrent dans leur ignorance des causes naturelles, qu'il y avait là-haut un être malfaisant qui en voulait à leur vie ; c'est là l'origine de la croyance en Dieu.

D'abord cette crainte du grand Etre, du grand Esprit en suppose dans l'âme l'idée et le sentiment, et il y a là, nous l'admettons très volontiers, dans cette idée et ce sentiment, une des causes de la croyance générale qui nous occupe. Ensuite, « si l'on disait que la crainte peut contribuer à éveiller l'attention de l'homme, l'inviter à se recueillir pour mieux écouter en silence la voix de la vérité, et qu'ainsi elle a été un des moyens qui l'ont entretenu dans la pensée de la divinité, je pourrais en convenir : dans bien des choses la crainte comme le malheur, est le commencement de la sagesse. Mais y voir le motif déterminant, la cause première et fondamentale de la croyance de tout le genre humain, c'est une dérision, et il faut être aussi crédule que l'est un athée pour croire un moment une telle absurdité. La peur, dit-on, a fait les dieux ; cette pensée était bien digne de se trouver dans le plus infâme poëte de l'antiquité païenne. Mais, si cela est, on aurait dû imaginer que des dieux malfaisants et cruels, et cependant on adora des dieux tutélaires, de bons génies ; on invoqua Jupiter sous le nom de dieu très grand et très bon... Si la peur a fait les dieux, les hommes auraient dû ne se les rappeler qu'avec des sentiments de tristesse et de terreur, et cependant combien de fêtes chez les anciens qui ne respiraient que le plaisir et ne consistaient qu'en réjouissances (1). »

C'est l'éducation, dit-on, qui a fait rentrer dans l'humanité cette croyance à la divinité, et qui l'a répandue partout et à travers tous les âges.

Et ceux qui ont enseigné les premiers cette doctrine chez tous les peuples et sur toute la surface de la terre, d'où l'avaient-ils? Voilà la question, et il ne sert de rien de la reculer. De plus, c'est une monstruosité contre nature, dépourvue du reste de toute espèce de preuve, de supposer que les premiers pères du genre humain ont enseigné à leurs enfants qu'ils chérissaient une erreur capitale inventée par eux. En outre, ce qui est faux et fictif, surtout s'il est opposé aux pasions de l'homme, ne tient pas devant la marche du temps et de la science. Or, la croyance en Dieu n'a fait que se fortifier et s'épurer avec la civilisation, et l'athéisme est toujours une monstruosité rare.

C'est la politique, dit-on encore, qui a fabriqué la divinité afin de gouverner plus facilement l'humanité. Ce sont les législateurs, les gouvernements qui l'ont imaginée et en ont abusé pour dominer et pressurer les peuples.

Mais l'histoire, d'accord avec la nature des choses, nous apprend que les législateurs ont trouvé cette croyance établie, et s'en sont servi

(1) Tuscul., I, XIII.
(2) Petron., *Satyr.*

(1) Frayss., *Déf. du Christ.*, 4e confér.

pour imprimer à leur œuvre plus d'autorité et de force, mais ne l'ont pas inventée. Solon l'a trouvée à Athène, Lycurgue à Sparte, Numa à Rome. Celui-ci a bien pu imaginer de prétendues communications avec la divinité, mais il n'a pas inventé celle-ci. Les législateurs, les rois, les présidents de républiques ont bien pu invoquer la divinité pour donner à leur autorité comme une sanction divine, mais la croyance en Dieu était en possession des esprits.

La superstition ne peut pas davantage être donnée comme la cause de la croyance dont nous parlons. Elle la suppose, au contraire, car elle en est l'effet ; elle en est l'exagération et le dérèglement. L'ignorance non plus ne peut être invoquée, car la connaissance de Dieu est la plus haute, la plus belle et la plus importante qui puisse être dans l'esprit humain. Et d'ailleurs tous les grands hommes, tous les grands génies, presque tous les philosophes et les savants croyaient en Dieu et proclamaient son existence, admise, du reste, au milieu des lumières de la civilisation comme chez les peuples barbares.

Mais quelle est donc enfin, dira-t-on, la cause de cette croyance universelle à la divinité ? D'où vient qu'on la trouve partout, et que rien ne peut la détruire ?

La réponse est facile. Et d'abord l'intelligence porte en elle-même l'idée de cet Etre supérieur ; et ceux qui n'admettent pas qu'elle soit innée ne peuvent nier et ne nient pas qu'elle ne soit naturelle à l'esprit humain, et qu'il ne l'ait facilement. Voilà donc une première source, une première cause de cette universalité de la croyance à la divinité. En second lieu, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, nous portons dans notre volonté l'amour du bon, du bien, de la béatitude ; nous portons gravée dans notre âme la loi morale, la loi naturelle. Or, qu'est-ce que tout cela, sinon une tendance de notre nature vers la divinité ? En troisième lieu, les autres preuves que nous avons données de l'existence de Dieu ont ici aussi leur efficacité. Le spectacle du monde porte l'homme à en chercher la cause, et il ne lui est pas difficile de comprendre qu'il n'est pas éternel, et qu'il n'a pu, d'un autre côté, se faire lui même. Enfin, il y a une autre source de cette croyance universelle, placée cette fois en dehors et au dessus de la nature : la révélation. Nous démontrerons plus tard son existence. Mais il est évident que si elle est réelle, elle a eu une immense influence sur le fait qui nous occupe, la croyance universelle à l'existence de la divinité. Et, en effet, tous les peuples anciens attribuent la fondation de leur religion à une révélation divine, et toutes ces révélations particulières en supposent une primordiale et vraie, comme la fausse monnaie prouve la véritable.

On fait une dernière difficulté contre la démonstration de l'existence de Dieu prise de la croyance universelle à cette existence. On dit : si cette croyance prouve quelque chose, elle prouve aussi en faveur d'une erreur monstrueuse : l'idolâtrie, le polythéisme, qui a été aussi une croyance universelle. Et par conséquent, nous dit-on, il faut retrancher cette preuve, ou lui donner une extension que vous ne pouvez admettre.

Premièrement, le polythéisme n'est pas du tout la religion primitive du genre humain, il n'est qu'une dégénérescence. Moïse, le plus ancien des historiens, nous l'apprend ; les traditions générales sont d'accord avec lui : et aujourd'hui, les érudits et les mythologues les plus distingués confessent que le monothéisme est la croyance la plus ancienne, que les peuples l'ont emportée dans leur dispersion, et que le polythéisme n'est venu qu'après. En second lieu, la doctrine d'un Dieu suprême et supérieur aux autres, s'est maintenue au milieu du paganisme, « Je fais observer, dit Fraysinous, que, les Juifs adoraient le Dieu unique, le créateur du ciel et de la terre ; et l'on sait que leurs livres sacrés ont célébré sa grandeur et sa gloire dans une poésie toute divine, qui efface celle des Grecs et des Romains. Or, il est impossible que leur commerce avec les autres nations n'y ait pas plus ou moins répandu la connaissance du Dieu véritable. Quand Salomon monte sur le trône, le roi de Tyr rend grâces au Seigneur Dieu de ce qu'il donne à David un successeur digne de lui ; Cyrus voit dans ses victoires un bienfait du Dieu du ciel ; Darius, Artaxerxès, Assuérus lui ont rendu hommage. Et quel est donc le Dieu par lequel les sages de la cour de Pharaon s'avouent vaincus lorsqu'ils disent : La main de Dieu est ici ? Je fais observer encore que les philosophes les plus renommés de l'antiquité croyaient en ce Dieu suprême, et que lors même que, par crainte ou par politique, ils révéraient les dieux populaires et nationaux, ils reconnaissaient la grandeur prédominante de celui qui avait présidé à la formation de cet univers. » Et qui ne sait que les Grecs et les Romains plaçaient leur Jupiter au-dessus des autres dieux, et que tous les peuples avaient leur dieu principal ? En troisième lieu, nous n'invoquons pas le témoignage de l'humanité relativement à la nature de Dieu, à son unité et à ses autres attributs, mais relativement au fait de son existence, ce qui est bien différent. Et du reste, ce témoignage en faveur du polythéisme n'était point du tout uniforme : fruit de l'imagination, de l'ignorance et des passions, ce polythéisme en avait la variété ; chaque peuple avait ses dieux particuliers.

L'abbé DESORGES.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 7e art. Voir le n° 32)

Nous disions, à la fin de l'article précédent, que M. l'abbé Craisson invoquait les Organiques à l'appui de sa thèse, nous aurions dû écrire le Concordat et les Organiques. Comment le Concordat? Après avoir rappelé que, aux termes de l'article IX, les évêques furent chargés de faire une nouvelle circonscription des paroisses avec l'assentiment du gouvernement, et que (art. X), les évêques nomment aux cures, M. Craisson ajoute : « Y a-t-il, dans ces paroles, un seul mot qui oblige à conclure que les évêques ne peuvent ériger que des paroisses avec titulaire inamovible ? » Oui, les mots *paroisses* et *cures*, dont le sens, en 1801, n'avait pas été défiguré par les interprétations et discussions qui ont surgi plus tard, ainsi que nous le prouverons en son lieu. Dans tous les cas, de ces paroles on n'est pas obligé de conclure que les évêques aient été autorisés à ériger la majeure partie des paroisses avec titulaire amovible. « Il est dit seulement, continue le canoniste, que ce qui sera fait par les évêques n'aura d'effet qu'autant que le gouvernement y adhérera. Or l'agrément du gouvernement étant requis pour l'érection des paroisses ne s'ensuit il pas évidemment que, si le gouvernement n'a pas voulu que certaines paroisses aient été rétablies avec un titulaire inamovible, en vertu même du Concordat et, par conséquent, par détermination expresse du Saint-Siège, ces paroisses n'ont pas dû avoir des curés irrévocables, même aux yeux de l'Eglise, quand même l'évêque se serait obstiné à les vouloir et à les créer tels?... Ensuite, le Concordat qui n'autorise pas à créer, sans l'aveu du gouvernement, des paroisses avec titulaire irrévocable, ne défend pas d'en créer, si l'Etat y consent, avec des titulaires amovibles. . Ni nos prélats, ni le gouvernement n'ont jamais cru que cela fût interdit par le Concordat. Pas nos prélats, qui, outre un petit nombre de cures inamovibles, ont érigé sans scrupule un grand nombre de succursales, en ne les mettant que sous la direction de prêtres révocables *ad nutum* , pas le gouvernement, qui y a consenti formellement, ainsi qu'on le voit dans les articles Organiques (art. VI et XXXI). »

L'argument est très neuf, il n'en est pas meilleur. Suivons-le de près. D'abord, quoi qu'en dise M. Craisson avec une légèreté qui nous étonne, l'agrément du gouvernement n'est pas requis pour l'érection des paroisses. Voici ce que porte le Concordat (art. IX): « Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du gouvernement. » Se concerter avec le pouvoir civil pour fixer la circonscription des paroisses, et obtenir l'agrément dudit pouvoir pour l'érection des paroisses, ne sont pas des propositions identiques. Dans l'érection, la fixation des limites n'est pas tout, elle est seulement un des côtés. D'autant plus que nous sommes ici en droit étroit ; la concession faite à l'Etat ne peut être amplifiée, elle doit rester ce qu'elle est. La stipulation concordataire ne touche d'aucune façon à la question qui nous occupe. Que les évêques érigent des paroisses avec titulaires inamovibles ou révocables, il n'importe , dans un cas comme dans l'autre, la circonscription du territoire est concertée avec le gouvernement, ou, pour parler en plus parfaite conformité avec le texte, il faut que les limites fixées par l'évêque soient acceptées par l'Etat. La nuance que nous relevons ici n'est pas indifférente ; le Concordat maintient le principe, savoir : qu'il appartient à l'évêque d'ériger, c'est-à-dire d'attribuer les droits paroissiaux à un territoire, à une église et au titulaire de cette église ; seulement, en ce qui touche le territoire, l'assentiment de l'Etat est requis. Ainsi à prendre les choses dans les termes, si une circonscription fixée par l'évêque vient à être rejetée par l'Etat, l'évêque doit en faire une autre qui convienne à l'Etat; c'est pourquoi, dans la pratique, on s'en est tenu au concert préalable.

Donc, l'intervention de l'Etat, en ce qui touche les circonscriptions territoriales, déclarée nécessaire, implique à son profit une action à exercer sur le nombre, à cause des nécessités financières qui en résultent, mais nullement sur la nature et le caractère des paroisses à ériger. Aussi est-ce sous la forme interrogative, presque toujours trompeuse, que M. l'abbé Craisson présente son argument ; s'il eût essayé de bâtir un syllogisme, il se serait arrêté tout court. Que le lecteur y prenne garde ! Avec quelle habileté notre canoniste se donne des prémisses, lorsqu'il dit en termes aussi généraux que possible : « Ce qui sera fait par les évêques n'aura d'effet qu'autant que le gouvernement y adhérera. » Ce qui sera fait ! la traduction est par trop libre. Le texte parle de circonscription et non d'érection ; donc toute l'argumentation croule, et les développements dont M. Craisson accompagne sa conclusion restent en l'air sans point d'appui, aussi bien que la conclusion elle-même. Vraiment on est peiné de voir un homme grave confondre ainsi les notions, faire miroiter par devant ses lecteurs des traductions et interprétations fantaisistes, affirmer et conclure au nom de l'évidence, tandis qu'il n'y a d'évident que la torture exercée sur un texte.

« Le Concordat, écrit notre canoniste, qui n'autorise pas à créer, sans l'aveu du gouvernement, des paroisses avec titulaire irrévocable, ne défend pas d'en créer, si l'Etat y consent, avec des titu-

laires amovibles. » Ces affirmations sont des énormités. Personne, jusqu'à M. Craisson, n'avait découvert pareille chose dans le Concordat. Sur les deux points dont il s'agit la célèbre convention est absolument muette. Comprendrait-on le Saint-Siège chargeant le pouvoir civil de l'organisation des diocèses et cela en dernier ressort, avec faculté de permettre ici et là des cures, soit inamovibles, soit amovibles? L'Eglise romaine eût méconnu toutes ses traditions; et l'épiscopat, qui de droit divin régit les intérêts des peuples, eût vu restreindre sa propre initiative, réduite à de simples conseils, subissant la loi de l'Etat, sans recours possible à une autorité supérieure, le Saint-Siège lui-même s'étant lié les mains! M. l'abbé Craisson n'y a pas réfléchi : c'est mille fois impossible.

En témoignage de la volonté de l'Etat de créer des paroisses avec titulaire amovible, M. Craisson allègue les articles VI et XXXI des Organiques ainsi conçus ; « VI. Il y aura au moins une paroisse par justice de paix. Il sera, en outre, établi autant de succursales que le besoin pourra exiger. — XXXI. Les vicaires et desservants seront approuvés par l'évêque et révocables par lui. » M. Craisson oublie que, dans le système des Organiques, les succursales ne devaient pas être paroisses. Nous avons exposé, dans nos articles de la première série, comment, en fait, la paroissialité a été donnée par les évêques aux succursales, et comment le gouvernement a été amené à cette modification introduite dans son plan primitif (1).

L'amovibilité dans les titres paroissiaux n'est point une idée gouvernementale; le pouvoir civil, dans le principe, ne comprenait pas la paroissialité sans la perpétuité du titulaire. Nous avons également fait observer que ce système de grandes paroisses avec des églises de secours n'a rien par lui-même d'anticanonique.

« Le Saint-Siège lui-même, continue M. Craisson, a montré que, sur ce point, il entendait le Concordat de la même manière que l'Etat et que nos évêques, puisqu'en réclamant contre un grand nombre de dispositions consacrées par les articles organiques, il n'a fait entendre aucune plainte relativement à l'amovibilité des desservants. » Nous répondons que le Saint Siège a protesté en général contre toutes les dispositions répréhensibles renfermées dans les Organiques, et qu'il n'était pas nécessaire de toucher à chaque point par une mention expresse. Ensuite, à part l'incompétence de l'autorité civile, le système des Organiques n'offrait rien d'irrégulier; et l'innovation, c'est-à dire la création de l'immense majorité des paroisses avec titulaires amovibles n'était pas le fait du gouvernement, mais bien l'œuvre des évêques, auxquels ne s'adressait point la protestation dont il s'agit. Par conséquent, dans le silence du Saint-Siège, il est impossible de voir une confirmation de l'interprétation imaginée par M. l'abbé Craisson.

(*A suivre*) Victor Pelletier,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

(1) Voir l'abbé Hébrard, les *Articles Organiques*, p. 248; la *Semaine du Clergé*, t. Ier p. 498.

Jurisprudence civile ecclésiastique

Quêtes faites dans les églises par les bureaux de bienfaisance. — Choix des quêteuses. — Droits respectifs des administrateurs des bureaux de bienfaisance et des curés.

En droit, ce sont les administrateurs des bureaux de bienfaisance qui doivent eux-mêmes faire les quêtes que la loi les autorise à faire dans les églises.

En fait, il a été admis que ces quêtes pouvaient être faites par des personnes désignées par les administrateurs, à la condition expresse que le choix de ces personnes fut agréé du curé ou desservant.

Si donc le curé ou desservant n'admet pas les quêteuses désignées par les administrateurs, ceux-ci sont forcés, ou d'en présenter d'autres, ou de quêter eux-mêmes.

On sait que les administrateurs des bureaux de bienfaisance ont le droit de quêter pour les pauvres dans les églises. Ce droit leur a été accordé par l'article 1er du décret impérial du 12 septembre 1806, ainsi conçu : « Les administrateurs des bureaux de bienfaisance sont autorisés à faire par eux-mêmes des quêtes et à placer un tronc dans chaque église paroissiale de l'empire. »

Le même droit avait été accordé, par un arrêté ministériel du 5 prairial an XI, aux administrateurs des hospices ; mais une décision du ministre des cultes, du 15 février 1827, porte que le droit des hospices doit être considéré comme aboli.

Reste donc le droit des bureaux de bienfaisance.

Ce droit, on ne saurait le contester, est un empiétement manifeste du pouvoir civil sur ceux de l'Eglise. Dans les assemblées de ses enfants, l'Eglise a seule le droit naturel d'implorer leur miséricorde en faveur des misères générales ou particulières.

Cependant l'Eglise veut bien tolérer que les administrateurs des bureaux de bienfaisance quêtent dans ses temples pour les pauvres ; mais comment doivent-ils exercer ce droit que le pouvoir civil leur accorde? Est ce par eux-mêmes ou par d'autres personnes choisies et imposées par eux? Le pouvoir civil a lui-même senti qu'il fallait établir certaines règles à cet égard, pour ne pas livrer la décence des églises à la merci de personnes qui

peuvent quelquefois n'en pas avoir assez de souci. L'honorabilité du monde ferait souvent tache dans l'église; et l'on sait que la modestie du premier ne saurait non plus suffire à la seconde. Eu égard à ces motifs et à d'autres semblables, l'admiuistration a sagement décidé, pour obvier à tout inconvénient de cette nature, que le curé ou desservant pouvait refuser de recevoir comme quêteuse dans l'église, dont il a la police, toute personne qui ne lui paraitrait pas remplir les conditions de la convenance exigée dans les temples chrétiens.

Voici le texte de la lettre de M. le ministre de la justice et des cultes qui règle présentement cette matière; elle est adressée à Mgr. l'évêque d'Amiens et porte la date du 5 décembre 1568 :

« Monseigneur,

» Vous m'avez fait l'honneur de me consulter par votre dépêche du 24 novembre dernier, sur le point de savoir :

» 1º Si un curé ou desservant peut se refuser à laisser quêter dans son église pour les pauvres par d'autres personnes que les administrateurs du bureau de bienfaisance;

» 2º S'il peut, tout au moins, refuser d'agréer, pour des motifs de convenance, la personne désignée à cet effet par le bureau de bienfaisance, de manière à obliger les administrateurs à en choisir une autre, ou s'il a le droit de choisir lui-même.

» En principe, les administrateurs de bureaux de bienfaisance ne peuvent exercer que *par eux-mêmes* le droit qu'ils ont de quêter dans les églises pour les pauvres.

» L'arrêté du 5 prairial an XI, où se trouve la première mention expresse de ce droit, autorise, il est vrai, les administrations charitables à confier la quête, soit aux filles de charité vouées au services des pauvres, soit à telles autres dames charitables qu'elles jugeraient convenables; mais cet arrêté a été implicitement abrogé par le décret du 12 septembre 1806, portant formellement, article 1er, que les administrateurs des bureaux de bienfaisance sont autorisés *à faire par eux-mêmes des quêtes dans chaque église paroissiale.*

» L'article 75 du décret du 30 décembre 1809, qui maintient le droit de quête dans les églises au profit des pauvres, ne renouvelle pas la disposition du décret de 1806, d'après laquelle les administrateurs de bureaux de bienfaisance doivent faire cette quête par eux-mêmes; il ne fait pas non plus revivre au profit de ces administrateurs la faculté de remplacement consacrée par l'arrêté du 5 prairial an XI.

» Cette faculté n'existe donc pas en droit.

» En fait, il a été admis que les administrateurs pourraient désigner des personnes charitables pour quêter au nom des pauvres dans les églises, mais à la condition expresse que leur choix serait agréé par les curés ou desservants, auxquels appartient la police des églises.

» Il est dès lors loisible à un curé ou desservant de ne pas admettre comme quêteuse, pour des motifs de convenance, dont il est seul juge, une personne désignée par un bureau de bienfaisance.

» Ce droit de refus n'a pas pour conséquence de lui permettre de désigner lui-même une autre quêteuse; il met seulement les administrateurs dans la nécessité d'en présenter une autre ou de quêter eux-mêmes. »

P. d'H.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

LE FRÈRE PHILIPPE,

SUPÉRIEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

En janvier 1874, Paris, soucieux de ses intérêts, incertain de son avenir, se réveillait à la nouvelle de la mort d'un instituteur primaire. Autour de la couche du défunt, vous voyiez soudain accourir la multitude, jalouse de contempler encore une fois les traits de ce modeste serviteur du peuple. Au jour des funérailles, il n'y avait d'humble que le cercueil, porté sur le corbillard du pauvre. La capitale était debout comme pour les grandes solennités; les chefs d'un grand nombre d'administrations suivaient le cortège avec les ouvriers; les ministres d'Etat tenaient les coins du poêle, et les princes de l'Eglise s'étaient fait un devoir, presque un honneur de présider la cérémonie. Partout vous eussiez entendu parler du défunt avec éloge. Toutes les bouches s'ouvraient pour louer la modestie, la sagesse, le dévouement, la prudence, le savoir du pauvre instituteur. Pourtant il avait été toute sa vie dérobé aux regards de la foule; il avait porté une robe qu'honorent trop rarement les sympathies du siècle, et que détestent toutes les passions. D'ailleurs, il n'avait été voué qu'au travail obscur et ingrat de l'éducation des enfants ; pendant plus de soixante années, il n'avait été occupé que d'écoles, de livres pédagogiques, de direction et d'humbles vertus. D'où vient donc ce regret unanime de son trépas? D'où ce concert de louanges où l'impiété n'a pas pu mêler un son discordant. C'est que cet instituteur avait porté la robe de religieux, et que tour à tour novice, frère enseignant, supérieur de sa compagnie, il avait pratiqué toujours les vertus de son état. Sa vie, constamment voilée, voyait donc descendre, sur son cours, l'éclat de la gloire, et sa mort revêtait

justement les appareils du triomphe. *Infirma mundi et contemptibilia elegit Deus.*

Nous avo.. à rappeler ici le souvenir de cette humble vie et à parler d'abord de la Compagnie qui doit bénéficier de cette grande mémoire.

Aussi haut qu'on remonte dans l'histoire, on voit que l'école populaire est une création de la sainte Eglise. Cette Eglise, si diffamée par les soi-disant porteurs des lumières modernes, c'est elle et elle seule qui, dans les catéchèses des Eglises primitives, sous le pauvre toit des presbytères mérovingiens, sous les arceaux des cloîtres, et aujourd'hui encore dans les chapelles des missions, s'occupait d'enseigner les enfants. Les philosophes s'étaient attachés à la composition d'ouvrages plus brillants que solides; ils avaient vendu chèrement les fruits de leur pensée, mais ils s'étaient toujours fait un devoir de dédain envers le profane vulgaire, et pas un seul, même parmi les fanatiques de l'impiété contemporaine, n'a voulu sérieusement descendre jusqu'aux fonctions de maître d'école. Le prêtre seul a su descendre jusque-là, et, suivant le degré de liberté qu'on lui laisse ou la hauteur de vertu qu'il atteint, il se sent plus ou moins animé à ces saintes fonctions. De Jésus-Christ lui vient ce sentiment de seconde paternité, ce devoir de magistrature morale: c'est comme une émanation naturelle et nécessaire de son sacerdoce.

Le xv[e] siècle, en France, avait été un siècle d'agitations stériles, de guerres pour ou contre le protestantisme, et, de tous ces mouvements, qu'on a bien osé décorer du nom de réforme, n'était résulté que le désarroi de tous les services, l'ébranlement de toutes les institutions. Le xvi[e] siècle, dont la gloire n'a pas suffisamment célébrée, fut, pour les lettres, une ère de préparation; pour les œuvres saintes, une époque d'admirable fécondité; c'est le siècle des François de Sales et des Vincent de Paul, des Bourdoise et des Pierre Fourrier, des Olier et des Bérulle, des Chantal et des Miramion, de vingt autres, dont les établissements, longtemps éprouvés, nous font vivre encore aujourd'hui. Un enfant spirituel de cette forte génération fut, je ne dis pas le fondateur, mais le restaurateur, le vulgarisateur, et, si le mot était français, l'*agrandisseur* des écoles primaires: j'ai nommé Jean-Baptiste de La Salle.

Le Concile de Trente avait rappelé aux évêques assemblés la nécessité, en face des progrès croissants de l'hérésie, de ne pas laisser tomber les hommes dans l'ignorance ou dans des erreurs pires que l'ignorance même, et aussitôt chacun d'eux, de retour dans son diocèse, s'était occupé de veiller à ce que, dans chacune de ses paroisses, il y eût des écoles placées sous la direction du curé, et où les enfants pauvres et riches vinssent recevoir une éducation chrétienne. Tout le xvii[e] siècle est rempli du spectacle de ces efforts. La bonne volonté et l'ardeur étaient extrêmes. Mais les maîtres manquaient. Le clergé, absorbé par les soins du ministère, ne pouvait remplir cette tâche, et les maîtres laïques offraient peu de garanties. Tous les réformateurs religieux de cette époque sentent la nécessité d'avoir des maîtres d'école et en demandent à Dieu, et Dieu, qui n'est jamais sourd aux prières de l'homme, fait naître le vénérable de La Salle.

Enfant de Reims, la métropole catholique du Nord, né d'une famille de magistrats, chanoine à seize ans, le jeune de La Salle avait étudié à Saint-Sulpice sous l'abbé de Bretonvilliers. Prêtre, il s'appliquait aux œuvres de charité, lorsqu'un abbé Roland lui légua une congrégation dite des Sœurs de l'Enfant-Jésus, qu'il avait instituée pour l'éducation des filles pauvres. Cette œuvre fit concevoir à l'abbé de La Salle l'utilité d'une congrégation analogue pour les petits garçons. En 1680, une parente de Rouen lui envoyait des jeunes gens qu'elle le priait de former à l'enseignement pour la tenue d'une école gratuite. Le chanoine les hébergea dans une maison voisine, puis les reçut sous son toit, et par un trait qui fera juger du temps, ce chanoine vivant avec de jeunes instituteurs, fit presque esclandre: En 1683, de La Salle se démit de son canonicat et se fit instituteur lui-même. L'année suivante, pour se mettre a la hauteur de ses fonctions, il distribuait son bien aux pauvres, et formait, pour trois ans, ses premiers vœux, avec douze compagnons, en la fête de la Trinité.

L'objet du nouvel institut était de se vouer à l'enseignement gratuit des enfants pauvres. Mais cette tâche, si belle, et intéressante pour le cœur, était hérissée de difficultés qui pouvaient paraitre insurmontables. D'abord, il fallait former et multiplier les maîtres. Pour les former, l'abbé de La Salle établit une espèce de séminaire, qui fut la première des écoles normales ; pour les multiplier, il découvrit l'enseignement *simultané*, qui permet à un maitre, aidé de quelques moniteurs d'instruire en même temps un grand nombre d'enfants, découverte que l'académicien Droz appelle l'*une des plus utiles et, par conséquent, des plus belles de l'esprit humain*. A côté des écoles pour les enfants, il établit, pour les hommes faits, des écoles du dimanche; c'est l'origine des cours d'adultes. Enfin, il fonda plus tard, à Rouen, un pensionnat où l'on donnait une instruction plus étendue, plus approfondie, sans aller pourtant jusqu'au latin ; c'est l'origine de cet enseignement professionnel, ou primaire supérieur, ou secondaire spécial, pour lequel M. Duruy a pris modestement un brevet d'invention.

L'institut des Frères de la doctrine chrétienne se trouvait fondé dans toutes ses parties ; il ne

lui manquait plus que l'épreuve, et elle ne tarda guère. Le vénérable fondateur eut des procès à soutenir; il se vit en butte aux plus insidieuses calomnies ; une fois même il dut quitter momentanément sa congrégation et douter encore de sa survivance. Malgré tout, il fit vœu de ne pas l'abandonner, et lorsque tout paraissait perdu, il commença à éprouver les attentions de la Providence.

Les compagnons du fondateur reprirent courage, les recrues arrivèrent. A partir de 1702, des collèges furent successivement ouverts à Chartres, à Troyes, à Mende, à Alais, à Grenoble. à Saint-Denis, à Versailles, à Moulins, à Boulogne-sur-Mer, à Marseille et jusqu'à Rome. En 1713, l'abbé de La Salle fit la première visite de ces écoles. En 1717, il tint le premier chapitre général de la congrégation, et fit nommer supérieur le F. Barthélemy. En 1719, âgé de soixante huit ans, il mourait après une courte maladie, en odeur de sainteté.

« Je recommande, dit-il dans son testament, premièrement, mon âme à Dieu, et ensuite tous les Frères de la société des Ecoles chrétiennes auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Eglise, et surtout dans ces temps fâcheux ; et pour en donner des marques, de ne se désunir en rien de notre Saint-Père le Pape et de l'Eglise romaine, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux Frères à Rome pour demander à Dieu la grâce que leur société y fût entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur, d'aimer beaucoup la sainte Communion, et d'avoir une dévotion particulière envers la très-sainte Vierge et saint Joseph, patron et protecteur de leur société ; de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs, ce qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté. »

A peine le pieux fondateur fut-il mort, qu'on rendit hommage à ses vertus. Ceux même qui l'avaient persécuté vivant préconisaient sa charité, son zèle et son humilité, sources fécondes des vertus chrétiennes et apostoliques. La population de Rouen le proclamait un saint, et de nombreuses grâces, obtenues par son intercession semblaient indiquer qu'elle ne se trompait pas. Mais l'Eglise ne se presse pas tant de canoniser ceux que béatifie le suffrage populaire. D'abord, elle laisse agir le temps ; elle veut voir ce que deviendra la mémoire du défunt, et comment l'histoire, souvent plus sévère que les contemporains, le jugera quand il ne sera plus. Lorsque les enthousiasmes irréfléchis sont tombés et que la vérité commence à se faire jour, l'Eglise ouvre une immense enquête sur la vie du prétendu saint ; elle convoque les théologiens pour étudier ses écrits, les médecins pour juger ses miracles, et c'est seulement lorsqu'elle a tout examiné qu'elle prend une décision.

Le procès de l'abbé de La Salle, mort en 1719, ne fut commencé qu'en 1835 ; en 1840, le pape Grégoire XVI signa l'introduction de la cause devant la Congrégation des Rites, et M. de La Salle reçut ainsi le titre de vénérable. Il fut ensuite ordonné que le procès serait instruit dans les trois diocèses de Reims, de Paris et de Rouen. On fut arrêté longtemps par un catéchisme janséniste ; le cardinal Gousset, bibliographe solide, prouva que ce livre n'était pas l'œuvre du vénérable. En 1872, la Sacrée Congrégation s'assemblait pour délibérer sur les vertus du vénérable, et le Pape Pie IX rendait bientôt un décret conforme. Suivant le cours régulier des choses, le vénérable de La Salle obtiendra un jour les honneurs de la canonisation.

« L'Eglise, dit à ce propos M. Armand Ravelet, en élevant sur les autels le fondateur d'un institut voué à l'enseignement, bénit cette obscure fonction et encourage ceux qui y consacrent leur vie. Cet exemple, plus efficace que tous les discours, réveillera la foi dans les cœurs attiédis, et inspirera à un grand nombre la pensée de se vouer à cette œuvre héroïque. Ceux qui y sont déjà adonnés sentiront croître leur courage. Ils verront que l'Eglise, qui ne se trompe point, leur montre solennellement la voie qu'ils doivent suivre et l'exemple qu'ils doivent imiter. Ils se rappelleront les épreuves du vénérable, peut-être semblables aux leurs, sa foi persistante et la gloire qui est venue récompenser ses vertus.

« Le vénérable sera en même temps le patron de tous ceux qui se vouent à l'éducation de l'enfance. Il protègera non seulement son institut, mais ces innombrables communautés enseignantes qui, après lui et à son exemple, se sont formées pour l'éducation de l'enfance, et aussi les maîtres d'école laïques que, de son vivant, il appelait à le seconder dans sa tâche, spécialement pour l'éducation des pauvres enfants des campagnes. De même que saint François Xavier est devenu le patron de tous ceux qui vont évangéliser les infidèles, de même le vénérable de La Salle sera le protecteur de ceux qui vont semer la vérité chrétienne dans un monde qui est au milieu de nous, mêlé à nous et qui, malgré les splendeurs apparentes de la civilisation qui l'enveloppe, est sur le point, si de tels enseignements ne lui sont donnés, de retomber dans la barbarie.

» Enfin, le vénérable deviendra un des patrons de la jeunesse chrétienne elle-même. Avant d'avoir été maître, il fut enfant, écolier, jeune homme, et dans tous ces états il donna les pre-

miers signes des vertus qu'il devait porter plus tard à un si haut degré. Il traversa les tentations successives de ces diverses conditions et sut en préserver son âme. Il eut les plaisirs et les honneurs à sa portée, et il eut la sagesse de dédaigner ces biens dangereux ; il arriva cependant par un chemin sûr aux biens véritables dont les autres n'étaient que les trompeuses images. Il a même la gloire de ce monde. Né dans un siècle fécond en grands hommes, au milieu du règne de Louis XIV, il joue dans l'histoire un rôle plus considérable que les génies qui l'entourent, et il a fait plus qu'eux pour la civilisation.

« Il a remporté plus de victoires que Condé et Turenne. Il a créé une armée plus solide que celles de Catinat ou de Villars, puisqu'après deux siècles de combats incessants elle lutte encore autour de son nom et contre les mêmes ennemis: l'ignorance et les vices de l'enfance. Ses enseignements ont pénétré plus d'âmes que les discours les plus éloquents ; ses livres écrits pour l'enfance auront eu plus de lecteurs que tous les chefs-d'œuvre de la littérature française réunis ; et il n'a pas moins bien mérité des lettres françaises que les plus grands écrivains, puisqu'il a ouvert à des milliers d'âmes cette clef de tout savoir qu'on appelle la lecture, sans laquelle les lettres deviennent inutiles. Ne mesurons pas la grandeur véritable des hommes à cet éclat passager dont on entoure parfois leur nom. Jugeons-les à l'utilité de leurs œuvres et à la longueur du sillon qu'ils ont tracé dans les champs du bien. Toute l'histoire serait à refaire. Elle s'occupe de beaucoup d'hommes inutiles, et néglige trop l'étude des saints, qui sont les seuls ouvriers définitifs de toute civilisation. »

Après avoir parlé de l'ouvrier, parlons de l'œuvre.

En 1719, quand mourut, après quarante ans de travaux, l'abbé de La Salle, il laissait l'institut fondé, en possession de ses règles et de ses méthodes, avec son chef-lieu d'ordre et des écoles dans plus de vingt villes de France. Un tel renom était attaché à l'excellence de l'institut, que. cinq ans après la mort du fondateur, il obtenait l'approbation du Saint-Siège et la reconnaissance de l'autorité civile.

Pendant tout le XVIII[e] siècle, l'institut du vénérable de La Salle se développa comme un arbre vigoureux planté en un terrain fertile, et il étendit sur toute la France ses rameaux bienfaisants. Les écoles se multiplièrent, et le nombre des enfants jusque-là abandonnés qui reçurent une éducation chrétienne centupla. Que faisaient à ce moment les philanthropes et les apôtres de la libre-pensée ? Ils faisaient des soupers fins dans lesquels ils dissertaient sur la nécessité de tenir le peuple dans l'ignorance, afin que, comme un bœuf attelé au joug, il n'eût pas la pensée de se révolter contre le travail et la misère, qui sont sa loi. C'est le cri perpétuel de Voltaire, salué aujourd'hui comme l'apôtre de la lumière, que le peuple doit rester ignorant. « Il me paraît essentiel, disait-il, qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, l'habitant des villes ; ceux qui sont occupés à gagner leur pain n'ont pas le temps d'éclairer leur esprit, il leur suffit de l'exemple de leurs supérieurs (1(. » Ces conseils furent suivis. Pendant ce temps, les parlements fermaient les collèges des Jésuites, et ils se demandaient si les Frères des écoles chrétiennes n'étaient pas, par hasard, affiliés à cette Compagnie détestée, et s'ils ne méritaient pas d'être dispersés comme elle. Les Frères trouvèrent grâce cependant, et la Révolution seule, au nom de la liberté nouvelle, eut le courage de les supprimer.

Diverse fut, pendant la Révolution, la fortune des Frères. Les uns furent mis en prison ; d'autres furent conduits à l'échafaud, d'autres, pour se faire supporter, n'eurent qu'à déposer l'habit de leur ordre. On n'avait pas encore perfectionné la machine politique et policière à ce point de tout prendre d'un seul coup de filet, et de tout détruire à coups de fusil. On n'épargna, du reste. aux Frères, aucune des avanies que savait prodiguer l'imbécile bassesse des districts. On leur demanda le serment à la constitution civile du clergé, bien qu'ils ne fussent pas prêtres; on les accabla de vexations et de réquisitions jusqu'au jour où les sinistres meneurs de cette Commune avant la lettre découvrirent qu'un Etat vraiment libre de pouvait pas souffrir dans son sein de congrégation.

Cependant, un certain nombre de Frères, réfugiés à l'étranger, commençaient hors de France l'établissement de l'Institut, vaquaient, avec leurs vertus ordinaires, à toutes les charges de l'enseignement, et obtenaient, en 1795, du pape Pie VI, pour supérieur le Frère Frumence.

Lorsque la tranquillité reparut, d'anciens Frères ouvrirent immédiatement des écoles à Lyon, à Paris et dans d'autres villes. En 1806, le cardinal Fesch, qui portait au rétablissement de la congrégation un vif intérêt, usa de toute son influence pour y réfléchir. Comme archevêque de Lyon, il détermina le Frère Frumence, resté à Rome, à venir se fixer dans sa ville épiscopale, et adressa à tous les anciens Frères une circulaire pour les engager à se réunir. Comme neveu de

(1) Ce que dit là Voltaire fut répété à Chaumont, dans un souper, par Diderot, en présence d'un jeune homme qui, devenu centenaire, nous a souvent raconté ce trait. Avec ou sans parenthèse, ce vieillard tenait toute cette cohue encyclopédique pour une synagogue de misérables; il les avait vus à table, je veux dire au râtelier.

l'empereur, il obtint de Napoléon, pour les Frères, l'exemption du service militaire; et à Fourcroy, ministre de l'intérieur, il fit écrire une circulaire où on lisait : Les Frères des Ecoles chrétiennes ont trop bien mérité de l'enseignement pour que, dans un moment où tout ce qui a été utile doit être rendu à destination, leur institution puisse être oubliée. » En conséquence, on leur donna pour maison généralice l'ancien Petit-Collége des Jésuites, et lorsque le Frère Frumence mourut en 1810, l'Institut réorganisé comptait quarante maisons, cent quarante Frères et près de neuf mille élèves.

Malgré ces bonnes grâces du régime impérial, lorsque la politique tourna à la persécution contre le Sainte-Siége, des fonctionnaires de l'enseignement officiel voulurent contraindre les Frères à l'abandon de l'enseignement simultané et à la prise du brevet devant les jurys universitaires. Les Frères résistèrent et furent assez heureux pour faire agréer les bonnes raisons de leur résistance. Mais sous la Restauration, lorsque les Libéraux revinrent au pouvoir, commencèrent aussitôt ces basses taquineries, seul produit net du libéralisme. Malgré la déclaration de Louis XVIII, qui exemptait les Frères et laissait aux communes la liberté du choix, le ministre Lainé souleva la question du brevet qui fut agitée pendant deux ans. Le duc Decazes la résolut en dispensant d'examen et en délivrant le brevet sur la simple présentation du titre d'obédience; plus tard, le ministre de Louis-Philippe, Montalivet, révoqua cette bonne grâce, qui n'était qu'un acte de sens et de justice, en sorte que depuis, les Frères sont, quant aux brevets, soumis au droit commun.

L'exemption du service militaire fournit matière à d'autres vexations. Sous Louis-Philippe, le gouvernement consentit à la maintenir, mais en donnant pour ce maintien des raison peu solides. Sous Napoléon III, M. Duruy, l'incomparable réformateur, trouvant qu'il ne suffisait pas de jeter trois aunes de drap sur le dos d'un frère pour l'exempter du mousquet, restreignit l'exemtion au service effectif des classes. Depuis Duruy, l'un des démolisseurs de l'empire, est tombé avant son ouvrage, et les Frères, aussi bien pendant la guerre que pendant la Commune ont montré qu'ils savaient courir sur le champ de bataille, veiller dans les ambulances, mourir du typhus ou d'une balle. Quant à Duruy, inconsolable des malheurs de la France, pour oublier le portefeuille et se distraire de nos infortunes, ayant passé la soixantaine, le bonhomme a pris une seconde femme. — Je souhaite à sa seconde progéniture l'enseignement des Frères. — La conséquence à tirer de là, c'est que, dans le maintien des libertés ecclésiastiques et religieuses, il ne faut jamais laisser entamer les vieilles situations. Même quand le gouvernement résout les difficultés soulevées habilement par des apparences de bonne grâce, il ne faut pas se fier à ses largesses. Après le premier coup, vient le second; la bonne grâce retirée fait place à une injustice. C'est la tradition des libéraux, tradition qu'il faut rejeter en se rappelant le conseil de Virgile :

Quidquid id est, timeo liberos, et dona farentes.

Sous Louis-Philippe toutefois, comme sous la Restauration, il y eut quelques bonnes veines. En 1833, au moment où le ministre Guizot préparait sa fameuse loi sur l'instruction primaire, une subvention annuelle de 8,400 francs fut accordée aux Frères pour leurs frais généraux; et la croix d'honneur fut offerte au Frère Anaclet qui la refusa par modestie. Guizot en parle dans ses *Mémoires* en termes qu'il est bon de rapporter :

« C'est quelquefois, dit-il, l'erreur du pouvoir, quand il entreprend une œuvre importante, de vouloir l'accomplir seul, et de se méfier de la liberté comme d'une rivale, ou même une ennemie. J'étais loin de ressentir cette méfiance: j'avais au contraire la conviction que le concours du zèle libre, *surtout du zèle religieux* était *indispensable* et pour la propagation efficace de l'instruction populaire et pour sa bonne direction. Il y a, dans le monde laïque, des élans généreux, des accès d'ardeur morale, qui font faire aux grandes bonnes œuvres publiques de rapides et puissants progrès; mais *l'esprit de foi et de charité chrétienne porte seul*, dans de tels travaux, *ce complet désintéressement, ce goût et cette habitude du sacrifice, cette persévérance modeste* qui en assurent et en épurent le succès. Aussi pris-je grand soin de défendre les associations religieuses vouées à l'instruction primaire contre les préventions et le mauvais vouloir dont elles étaient souvent l'objet. Non-seulement je les protégeai dans leur liberté, mais je leur vins en aide dans leurs besoins; les considérant comme les plus honorables concurrents et les plus sûrs auxilliaires que, dans ses efforts pour l'éducation populaire, le pouvoir civil pût rencontrer. Et je leur dois la justice de dire que, malgré la susceptibilité ombrageuse que ressentaient naturellement ces congrégations pieuses envers un gouvernement nouveau et un ministre protestant, elles prirent bientôt confiance dans la sérieuse sincérité de la bienveillance que je leur témoignais, et vécurent avec moi dans les meilleurs rapports (1). »

(A suivre)

Justin Fèvre,
Protonotaire apostolique.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. III, p. 78.

Variétés.

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

PRÉLIMINAIRES.

(Suite.)

« Les Donatistes, dans l'impossibilité de prouver que c'est au mal qu'on les contraint, prétendent ne pouvoir pas être forcés même au bien. Nous leur opposons l'exemple de saint Paul forcé par le Christ. L'Eglise imite donc en cela son Seigneur. Si elle n'a, dans le principe, forcé personne, c'est qu'elle attendait l'accomplissement de la parole des prophètes concernant la piété et la foi des rois et des nations. C'est dans ce sens qu'on peut entendre avec raison le passage où saint Paul dit : « Nous sommes résolus à châtier toute désobéissance après que vous (fidèles) aurez satisfait à ce que l'obéissance demande de vous (1). Le Seigneur lui-même ordonne d'abord d'amener les convives à son grand festin et ensuite de les y forcer; car lorsque ses serviteurs lui eurent dit : « Seigneur, il a été fait comme vous l'aviez ordonné, et il reste encore de la place, » le Seigneur leur répondit : « Allez le long des haies et des chemins, forcez à entrer tous ceux que vous trouverez (2). Dans ceux qui sont venus de plein gré nous trouvons un exemple de l'obéissance première (volontaire); dans ceux qui sont amenés de force, un exemple de désobéissance réprimée. En effet, que signifieraient ces mots : « Forcez-les à entrer, » après que le Maître avait dit d'abord : « Amenez-les », et que ses serviteurs lui eurent répondu : « Il a été fait comme vous l'aviez ordonné, et il y a encore de la place ? » Le Seigneur a-t-il voulu faire entendre que c'est par la terreur qu'inspirent les miracles que les hommes doivent être contraints ? Mais un grand nombre de miracles divins ont été opérés sous les yeux de ceux qui ont été appelés les premiers, surtout aux yeux des Juifs, dont il est dit : « Les Juifs demandent des prodiges. » Au temps même des apôtres, l'Evangile a été annoncé aux Gentils au milieu de plus de miracles encore; de sorte que, dans la parole du festin, si la contrainte à laquelle le Maître ordonna à ses serviteurs de recourir devait s'entendre des miracles, c'est envers les premiers convives que la contrainte aurait dû être employée. C'est pourquoi si, à la faveur des moyens coercitifs que la munificence divine, au temps voulu, lui a fait trouver dans la religion et la foi des princes, l'Eglise force à entrer dans son sein ceux qu'elle trouve le long des chemins et des haies, c'est-à-dire dans le schisme et dans l'hérésie, que ceux qui sont l'objet de cette contrainte ne se plaignent pas d'être forcés, mais considèrent à quoi on les force. » (T. V, lettre 185e, ch. VI.)

(1) II Corinth., x, 6.
(2) Luc, xiv, 23.

Expliquant ce texte de saint Paul en son Epitre aux Romains (VIII, 4) : *Dei minister est tibi in bonum; si autem malum feceris, time; non enim sine causa gladium portat,* saint Augustin s'exprime en ces termes : « Pourquoi donc celui que l'Apôtre apelle le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises actions, porte-t-il le glaive? Est-ce que, par hasard, comme quelques-uns des moins instruits parmi eux le comprennent ordinairement il ne serait question dans cet endroit que de la puissance ecclésiastique, et ne faudrait-il entendre par le glaive que la répression spirituelle de l'excommunication, bien que le très-prudent Apôtre montre assez clairement, dans le contexte de sa lettre, de quoi il parle ? En effet, il ajoute dans cet endroit : « Car c'est pour cette raison que vous payez le tribut aux princes (Rom. XIII, 6). » (T. XXVIII, trois livres, *Contre la lettre de Parménien*, ch. X, n° 16, p. 56.)

II. Preuves tirées de quelques faits de l'Ancien Testament.

Parlant de la pénitence des Ninivites, saint Augustin argumente ainsi contre l'évêque donatiste Gaudence : « Oubliant ce que vous avez lu, vous avez prétendu que le roi de Ninive n'avait rien prescrit à son peuple sur la nécessité de faire pénitence. Voici, en effet, en quels termes vous vous êtes exprimé : « Pourquoi tromper de mal- » heureux hommes ? C'est à Jonas que Dieu a » donné des ordres ; c'est le Seigneur qui a envoyé » son prophète au peuple de Ninive; il n'a rien » prescrit de pareil au roi de cette ville. » Remarquez donc ce que dit l'Ecriture, et ne vous en prenez qu'à vous-même si c'est vous qui faites erreur, ou plutôt si c'est vous qui trompez de malheureux hommes. Jonas partit aussitôt sur l'ordre du Seigneur, et se rendit à Ninive, grande ville à trois jours de marche. Jonas y étant arrivé, se mit pendant un jour à la parcourir en criant : « Dans trois jours, Ninive sera détruite. » Les Ninivites crurent à sa parole, ordonnèrent un jeûne public et se couvrirent de sacs au lieu d'habits, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Cette nouvelle étant arrivée à la connaissance du roi de Ninive, il se leva de son trône, quitta ses habits royaux, se couvrit d'un sac et s'assit sur la cendre. Ensuite il fit crier partout, comme par ordre du roi et des princes : Que les hommes, les chevaux, les bœufs et les brebis ne mangent point; qu'on ne les mène point au pâturage. Les

hommes se couvrirent de sacs, les animaux crièrent à leur façon vers le Seigneur, et chacun se détourna de sa mauvaise voie et des iniquités dont ses mains s'étaient souillées (1). Vous l'entendez, enfin. Le roi s'occupa d'une chose qu'il ne vous plait pas de compter parmi ses obligations ; mais s'il s'en occupa, c'est pour que ce qui se faisait trop mollement se fit avec plus d'ardeur. Si donc les Ninivites ne furent point contraints de faire pénitence par l'ordre du roi au moyen des spoliations, des proscriptions et de la terreur inspirée par des soldats, c'est parce qu'ils se soumirent avec obéissance aux ordonnances du roi. » (T. XXIX. p. 500-501, deux livres *Contre Gaudence*, nº 13.)

Ailleurs, après avoir établi le devoir des puissances civiles, comme nous l'avons dit plus haut, saint Augustin cite l'exemple de princes qui ont servi le Seigneur en prescrivant le bien et en réprimant le mal.

« Ezéchias le servit ainsi, en détruisant les bois et les temples consacrés au culte des idoles, les hauts lieux dédiés, contre l'ordre de Dieu, aux fausses divinités.— C'est ainsi que le servit Josias, en agissant comme Ezéchias.—C'est ainsi que le servit le roi de Ninive, en forçant tout son peuple à apaiser le Seigneur.— C'est ainsi que le servit Darius, en donnant à Daniel la permission de briser les idoles, et en livrant aux lions les ennemis de ce saint prophète. C'est ainsi que le servit Nabuchodonosor, en portant une loi terrible contre quiconque oserait blasphémer le nom du Seigneur. (T. V, lettre 185[e], nº 6.)

Saint Augustin commente le texte de Daniel (III, 91 et suiv.) :

« Ils (les Donatistes) sont surpris que les princes chrétiens exercent leur puissance contre ces sacrilèges destructeurs de l'Eglise. Faudrait-il donc qu'ils restassent indifférents ? Et comment alors pourraient ils rendre compte à Dieu de leur puissance ? Veuillez faire attention, mes frères, à ce que je vais dire : c'est un devoir pour les rois chrétiens de procurer pendant la durée de leur règne la paix à l'Eglise leur mère, qui les a enfantés spirituellement à Jésus-Christ. Dans le livre de Daniel qui contient le récit de visions et d'actions qui étaient autant de prophéties, nous voyons que les trois enfants louaient Dieu dans la fournaise ; le roi Nabuchodonosor s'étonna de voir ces enfants louer Dieu sans que le feu qui les entourait leur fit aucun mal, et, après qu'il eut admiré ce prodige, que dit Nabuchodonosor, non pas un Juif, non pas un circoncis, mais ce roi idolâtre qui avait élevé sa statue et convoqué tous ses peuples pour l'adorer ? Les louanges que chantaient les trois enfants l'ont profondément ému ; il a vu la majesté de Dieu au milieu de la fournaise, et que dit il ? « Voici le décret que je fais pour toutes les tribus et pour toutes les langues sur toute la terre. » Quel est ce décret ? « Tous ceux qui auront proféré un blasphème contre le Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago périront et leur maison sera détruite. » Voilà les peines sévères qu'un roi idolâtre édicte contre les blasphémateurs du Dieu d'Israël, parce que sa puissance a délivré trois enfants du feu ; et ils voudraient que des rois chrétiens fussent moins sévères contre ceux qui veulent anéantir Jésus-Christ, qui a délivré non pas trois enfants, mais l'univers entier avec les rois eux-mêmes des flammes de l'enfer ? En effet, mes frères, ces trois enfants n'ont été préservés que d'un feu matériel et passager. Est-ce que le Dieu de ces trois enfants n'était pas aussi le Dieu des Macchabées ? Cependant il a délivré les premiers du feu, les autres, ont perdu la vie au milieu des flammes dévorantes ; mais ils ont persévéré dans leur attachement aux préceptes de la Loi. Les uns ont été délivrés d'une manière éclatante, les autres ont été couronnés secrètement. L'acte qui nous sauve des flammes de l'enfer est bien supérieur à celui qui préserve d'un feu allumé par les puissances de la terre. Si donc le roi Nabuchodonosor a rendu un hommage aussi éclatant à la puissance de Dieu, qui avait délivré ces trois enfants de la fournaise ; s'il a proclamé si haut sa gloire que d'envoyer ce décret à tout son royaume : « Tous ceux qui auront blasphémé le Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago périront, et leurs maisons seront détruites. » comment ces rois pourraient-ils rester indifférents, non pas devant le spectacle de trois enfants délivrés des flammes, mais devant leur propre délivrance de l'enfer, lorsqu'ils voient des chrétiens chercher à détruire le nom de Jésus-Christ, leur libérateur, lorsqu'ils entendent dire à un chrétien : Renoncez au titre de chrétien. Voilà les excès auxquels ils peuvent se porter, et ils ne voudraient pas en subir le châtiment ! « (T. IX, p. 366-367. *Traité sur l'Evangile saint Jean*, nº 14).

« A l'époque où le peuple fit une idole pour l'adorer, Dieu, par des châtiments récents, le détourna de ses premières prévarications (1). Un roi fit aussi jeter au feu, dans un mouvement de colère et de mépris, les livres d'un prophète (2). Enfin un schisme fut tenté (3). L'idolâtrie fut punie par le glaive ; l'acte d'avoir brûlé le livre du prophète le fut par un désastre à la guerre et par la captivité chez l'étranger ; et le schisme par la terre qui s'entr'ouvrit pour en engloutir les auteurs vivants, tandis que le feu du ciel consuma les autres. (T. XXVIII, p. 179, sept livres *Du Baptême* ch. VI, nº 9).

(1) Jon., III., 3-8.

(1) Exode, XXXII, 6.
(2) Jér., XXXVI, 23.
(3) Num., XVI, 1.

« Du temps des prophètes, tous les rois, qui n'avaient pas fait disparaître du milieu du peuple de Dieu les usages établis contre les préceptes divins sont blâmés ; et ceux qui les ont abolis sont plus que tous les autres comblés de louanges dans les Saintes Ecritures. » (T. V, lettre 185e, nº 8).

III. Preuves tirées de plusieurs faits du Nouveau Testament.

« Vous pensez que personne ne doit être forcé à la justice. Vous lisez cependant que le père de famille a dit à ses serviteurs : « Forcez-les d'entrer (1). » Vous lisez aussi que Saul, appelé ensuite Paul, fut forcé par une grande violence du Christ de reconnaître et d'embrasser la vérité (2). Vous ne croyez sans doute pas que l'argent ou tout autre bien de ce monde soit plus cher aux hommes que cette lumière du jour que nous recevons par les yeux. Cependant Paul, renversé par une voix céleste, perdit cette lumière et ne la recouvra qu'après s'être incorporé à l'Eglise. Pensez-vous après cela qu'on ne doive faire aucune violence à l'homme pour le délivrer de l'erreur, quand Dieu lui-même nous en donne évidemment l'exemple, ce Dieu qui nous aime plus que personne, et qui nous a dit lui même par son Christ : « Personne ne vient à moi, si le Père ne l'attire (3) ? » Or, c'est ce qui se passe dans le cœur de tous ceux qui se convertissent à Dieu par crainte de sa colère divine. Ne savez-vous pas que quelquefois le voleur répand de l'herbe pour attirer les brebis hors du bercail, et que le pasteur se sert quelquefois de la verge pour y faire rentrer le troupeau dispersé ? » (T. IV, lettre 93e, nº 5).

« Satan lui-même est pire que tous les pécheurs du monde. Or, l'Apôtre lui livre un homme pour la mortification de sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ (4).

« Il lui en livre d'autres encore dont il parle en ces termes : « Je les ai livrés à Satan pour leur apprendre à ne plus blasphémer (5). » Quant au Seigneur Jésus, il chassa du temple des marchands malhonnêtes en les frappant à coups de fouet, en même temps qu'il empruntait à la sainte Ecriture ces paroles : « Le zèle de votre maison me consume (6). » Voilà donc un Apôtre qui a livré quelqu'un et le Christ qui a persécuté. « (T. XXVIII. trois livres contre les lettres de Pétilien, liv. II, nº 23).

(1) Luc, xiv. 23.
(2) Act., ix, 5.
(3) Joan., vi, 44.
(4) I Cor., v, 5.
(5) I Tim., i, 20.
(6) Joan., ii, 15.

IV. Preuve tirée de la tradition catholique.

Dans le passage suivant, déjà cité, sur l'attitude des évêques catholiques de la province d'Afrique au Concile de Carthage, tenu contre les Donatistes en l'année 404, saint Augustin nous semble résumer les preuves de la tradition catholique relativement à notre proposition.

« Nous avions contre notre manière de voir plusieurs de nos frères plus âgés. Ils avaient devant les yeux l'exemple de beaucoup de villes où, par la miséricorde de Dieu, la foi était solidement établie, alors que les lois des empereurs précédents forçaient tous les hommes à suivre la communion catholique. » (T. V, p. 565, lettre 185e, nº 25).

V. Preuve tirée de la conduite des hérétiques

Après avoir rappelé que ce sont les hérétiques qui ont porté la cause de Cécilien à la cour de Constantin, l'évêque d'Hippone conclut comme il suit :

« Puisque les choses sont comme vous le voyez, pourquoi cherchez-vous à exciter la haine contre nous au sujet des ordonnances impériales portées contre vous, puisque c'est vous-mêmes qui vous les êtes attirées ? Si les empereurs n'ont rien à ordonner en de pareilles causes, si un tel soin ne regarde pas des empereurs chrétiens, pourquoi alors vos pères ont-ils porté la cause de Cécilien devant l'empereur par l'intermédiaire du proconsul ? Pourquoi ont-ils de nouveau accusé près de l'empereur l'évêque contre lequel, bien qu'il fût absent, vous aviez déjà porté une sentence arbitraire ? Pourquoi, quand il fut déclaré innocent, avez-vous inventé des calomnies près de ce même empereur contre Félix, son ordinateur ? Et maintenant ne subsiste-t-il pas tout entier et dans toute sa vigueur contre vous ce jugement, que vos ancêtres ont recherché, qu'ils ont arraché par leurs sollicitations continuelles et qu'ils ont préféré à celui des évêques ? Si les jugements impériaux vous déplaisent, qui vous a forcés de vous les attirer, en élevant vos clameurs contre l'Eglise catholique, à cause des décrets portés contre vous par les empereurs ? C'est comme si ceux qui avaient fait jeter Daniel aux lions pour être dévoré, avaient crié contre le prophète en se voyant dévorés eux-mêmes par les monstres auxquels il avait échappé ; car il est écrit : « Il n'y a pas de » différence entre les menaces du roi et la colère » du lion (1). » Des calomniateurs avaient fait jeter Daniel dans la fosse aux lions ; son innocence triompha de leur malice ; il sortit sain et sauf de cette fosse, tandis que ses ennemis y périrent. De même, vos ancêtres ont exposé Cécilien et ceux de son parti à la colère du prince ; mais

(1) Prov., xix, 12.

son innocence a triomphé, et vous souffrez à votre tour de la part de ces mêmes princes ce que les vôtres ont voulu faire souffrir à ceux qu'ils avaient dénoncés ; car il est écrit : « Celui qui » creuse une fosse pour son prochain y tombera » lui-même (1). » Vous n'avez donc aucun sujet de plainte contre nous. La mansuétude de l'Eglise catholique n'aurait nullement cherché à réveiller les ordonnances de l'empereur, si vos clercs, en troublant notre repos par leurs violences, ne nous avaient point mis dans la nécessité de rappeler et de faire revivre ces ordonnances contre vous. » (T. IV. p. 601-605, lettre 88e, n°s 5-6.)

« Vous voyez avec quelle violence vous vous élevez contre la paix de Jésus-Christ, et que ce n'est pas pour lui, mais pour vos iniquités que vous souffrez. Quelle est donc votre folie? Vous vivez dans le mal, vous commettez des actes de brigandage, et lorsqu'on vous punit selon les droits de la justice, vous prétendez à la gloire et à la couronne des martyrs. Si, sans autre autorité que votre audace, vous forcez violemment les hommes à partager votre erreur ou même à y persister, ne devons-nous pas, à plus forte raison, recourir aux puissances temporelles que Dieu, selon sa prophétie, a soumises au Christ pour résister à vos fureurs, et pour que tant d'âmes malheureuses délivrées de votre domination soient arrachées à une vieille erreur et rendues à la lumière de la pure vérité? Vous dites que nous forçons malgré eux les hommes à rentrer dans l'Eglise du Christ. Mais beaucoup désirent y être forcés, pour échapper ainsi à votre tyrannie. C'est un aveu qu'ils nous font avant et après leur conversion. Cependant lequel vaut mieux de produire de véritables ordonnances impériales en faveur de l'unité, ou de fausses indulgences en faveur de la perversité ? C'est cependant ce que vous avez fait, et vous avez ainsi subitement rempli l'Afrique des conséquences funestes de votre mensonge. En agissant ainsi, vous avez montré que le parti donatiste n'a de confiance que dans le mensonge, et qu'il est ainsi battu et balloté par tous les vents, selon les paroles de l'Ecriture : « Celui » qui met sa confiance dans les faussetés se repaît de vents. » (T. IV, p. 743, lettre 105, n°s 5-6.)

« Vous (Donatistes) vous vantez de votre propre douceur, en disant que vous ne contraignez personne à embrasser votre parti. Le milan que la crainte empêche d'enlever des poussins pourra de même se donner le nom de colombe. Mais quand pouvant le faire, vous en êtes-vous abstenus ? On voit par là tout ce que vous auriez fait si vous l'aviez pu. Lorsque Julien, ennemi de la paix du Christ, vous rendit les basiliques de l'unité, quels massacres n'accomplites-vous point à cette époque où les démons mêmes se réjouissaient avec vous de voir leurs temples rouverts ? Qui pourrait le dire ? On peut demander à la Mauritanie Césarienne ce que n'eut pas à souffrir de vous pendant la guerre de Firmien Rogat le Maure. Et du temps de Gildan (je le cite, parce qu'un de vos collègues fut son ami intime), les Maxiénistes savent ce qu'ils ont eu à endurer. Si je pouvais demander sous la foi du serment à Félicien même, maintenant avec vous, si Optat ne l'a point contraint à entrer malgré lui dans votre communion, il n'oserait remuer les lèvres, surtout s'il se trouvait sous les yeux du peuple de Mustis ; car c'est en sa présence que toutes ces choses se sont passées. Mais c'est à eux, comme je l'ai dit, de voir ce qu'ils ont souffert de la part de ceux avec qui ils avaient fait subir à Rogat les supplices qu'il eut à endurer. L'Eglise, bien qu'appuyée sur des princes catholiques, fut elle même attaquée sur terre et sur mer d'un manière cruelle, atroce même, par Optat à la tête de ses bandes armées. C'est ce qui nous a forcés d'invoquer alors contre vous auprès du vice-consul Seran la loi des 10 livres d'or, qu'aucun de vous n'a encore payées. Néanmoins vous nous accusez de cruauté. Et pourtant quoi de moins cruel que de punir tous vos forfaits seulement par la crainte de quelques pertes ? Qui pourrait énumérer tout ce que chacun de vous, là où il l'a pu, dans les endroits qui vous appartiennent, a fait de mal par votre propre domination sans avoir recours à l'amitié d'aucun juge ? Quel homme parmi nous, au sein de nos populations, n'à point appris des anciens ou éprouvé lui-même quelque chose de semblable ? Est-ce que, à Hippone où je demeure, on ne pourrait pas trouver des gens qui se souviennent que votre Faust a ordonné, au jour de sa puissance, que, partout où les catholiques étaient en minorité, personne ne fit même cuire du pain pour eux ; en sorte que le locataire du four d'un de nos diacres fit jeter dans la rue le pain de ce dernier avant même qu'il fût cuit, et lui refusa, bien que nulle sentence ne le condamnât à l'exil, tout commerce avec ses semblables, non seulement dans une ville romaine, mais dans son propre pays, non seulement dans son pays, mais dans sa propre maison ? — Un fait récent qui me tire les larmes des yeux : Votre Crispin de Calame, ayant fait une acquisition emphythéotique, a-t-il hésité, sur le territoire des empereurs catholiques, dont les lois ne vous permettaient pas même le séjour des villes, à submerger pour les rebaptiser, dans un moment de terreur subite, environ quatre-vingts personnes qui poussaient des gémissements lamentables ? Par quelles actions, sinon par de semblables à celles-ci, avez-vous contraint les empereurs à porter les lois dont vous vous plaignez, et qui, quelle qu'en soit la gravité,

(1) Eccl., XXVII. 29.

sont loin d'être à la hauteur de vos méfaits ? Ne serions-nous pas partout expulsés de nos champs par les violentes incursions de vos circoncellions, qui se réunissent en troupes furieuses pour commettre leurs violences là où vous avez la puissance, si nous ne vous tenions pour otage dans les villes, vous qui ne voudriez supporter sinon par crainte, du moins par pudeur la vue et les réprimandes publiques des honnêtes gens ? Ne me dites donc point : Loin de nous, loin de notre conscience le reproche d'avoir jamais contraint qui que ce soit à embrasser notre foi. Vous le faites, au contraire, partout où vous le pouvez, et si vous ne le faites point dans un endroit, c'est que vous ne le pouvez point et que vous en êtes empêchés par la crainte des lois ou de l'antipathie générale, ou par le trop grand nombre de ceux qui vous résisteraient. (T. XXVIII, p. 453-4. *Trois livres contre les lettres de Pétilien*, nº 184.)

« Mais vous qui nous accusez comme vous le faites, quels rapports avez-vous eus avec un roi païen, et qui pis est, apostat, ennemi du nom chrétien, avec Julien, dis-je, que vous avez supplié de vous rendre des basiliques, comme si elles vous appartenaient et dont vous avez célébré les louanges en ces termes : « La justice seule trouve » place auprès de lui. » Ces paroles, car je pense que vous comprenez votre langue, veulent dire que dans Julien l'idolâtrie et l'apostasie étaient la justice. On a dans les mains la pétition que vos pères lui ont adressée, la constitution qu'ils en ont obtenue, et les actes où ils ont fait valoir leurs prétentions. Eveillez-vous donc et faites attention : votre Ponce à vous, votre fameux Ponce, a adressé une supplique à un ennemi du Christ, à un apostat, à un adversaire des chrétiens, à un serviteur du démon et cela dans les termes que vous savez. Allez donc maintenant, et dites-nous quels rapports il peut y avoir entre vous et les princes du monde, et lisez à des populations sourdes comme vous des choses que vous ne voulez pas plus entendre qu'elles. Vous voyez la paille dans l'œil de votre frère et vous n'apercevez pas la poutre qui est dans le vôtre. » (T. XXVIII, *ibid.*, nº 203.)

L'abbé LECLERC.

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire

Généreuses offrandes du comte et de la comtesse de Chambord au Saint-Père. -- Mort du cardinal Falcinelli. -- Décret concernant l'élection populaire des curés. -- Congrès général des francs-maçons. -- Pieuse protestation des Romains. -- Guérison miraculeuse à Lourdes. -- Les pèlerins d'Amérique. -- Pèlerinages français. -- Délimitations diocésaines de l'Alsace-Lorraine d'avec la France. -- L'Eglise et les Arabes. -- Les religieuses françaises expulsées de Suisse. -- Création d'une Faculté de théologie schismatique à Berne. -- Entreprise des vieux-catholiques sur les églises catholiques. -- Mort de M. de Mallinckrodt. -- Mort de Mgr Guignes.

Paris, 5 juin 1874.

ROME. — On lit dans le *Journal de Florence* du 2 juin :

« Du fond de leur exil, les héritiers légitimes de la couronne de France trouvent dans leur grand amour pour l'Eglise les ressources nécessaires pour venir, comme les simples fidèles, au secours de la vénérable pauvreté du Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

» Hier, S. E. la princesse Massimo, reçue en audience particulière par le Souverain-Pontife, a déposé aux pieds de Sa Sainteté la somme de *dix mille francs* en or, obole de l'amour filial de Son Altesse Royale la comtesse de Chambord. A cette offrande était jointe une lettre dans laquelle S. A. R. renouvelait l'expression de sa vénération profonde pour la personne et pour les malheurs de l'auguste représentant de Dieu sur la terre.

» On peut facilement s'imaginer avec quelle émotion le Saint-Père a reçu ce nouveau témoignage de piété filiale, et avec quelle effusion Sa Sainteté a béni l'auguste donatrice et son royal époux.

» Au mois de janvier dernier, la princesse Massimo avait déjà remis une égale somme au Souverain Pontife au nom de Mgr le comte de Chambord. »

— Un deuxième cardinal de la dernière promotion, Son Em. Mgr Falcinelli, vient de mourir après une courte maladie. Il n'était de retour de Vienne, où il occupait la charge de nonce apostolique, que depuis fort peu de temps. Avant d'aller à Vienne, en 1863, Son Em. avait été envoyé à Munich, et auparavant au Brésil. C'est dire assez que sa vie tout entière s'est écoulée à lutter contre les perfidies des libéraux et des sectaires, qui dominaient partout où il s'est trouvé.

— On se rappelle que, dans les provinces de Venise et de Milan, quelques paroisses, travaillées par les sectes, avaient eu la prétention de se nommer elles-mêmes leurs curés. La Sacrée Congrégation du Concile a publié, en date du 23 mai, et sur l'ordre du Saint-Père, un décret qui rappelle aux prêtres assez téméraires pour oser prendre possession des paroisses en vertu de l'élection populaire, qu'ils encourent, *ipso facto*, l'excommunication majeure réservée d'une manière toute spéciale au Souverain-Pontife. On sait d'ailleurs qu'une telle investiture est complétement nulle.

— Le congrès général des francs-maçons est clos. Plus de cent loges y étaient représentées, et le roi Guillaume, le prince Arthur d'Angleterre et le prince Napoléon y avaient des délégués spéciaux. On a décidé que, tout en conservant les

rites existants, les loges seraient néanmoins toutes rattachées à un seul pouvoir central ; c'est-à-dire qu'à l'avenir tous les francs-maçons recevront l'ordre et l'impulsion du seul grand maître. C'est manifestement une sacrilége imitation de la hiérarchie de l'Eglise, tant il est vrai que le diable n'a jamais su qu'imiter pour le mal les œuvres que Dieu a faites pour le bien.

On a aussi approuvé la proposition d'élever à Rome un temple maçonnique ; mais on craint qu'au lieu de construire, ce qui coûte de l'argent, les sectaires ne préfèrent prendre aux catholiques une de leurs plus belles églises. A cette combinaison économique serait joint le plaisir délicat d'une profanation. Et quant à faire main-basse sur les propriétés des catholiques, les sectaires donnent tous les jours des preuves que leur conscience s'en accommode on ne peut mieux.

En secret, on se serait concerté pour redoubler la guerre contre l'Eglise.

Pour protester contre l'outrage fait à leur ville par le congrès officiel des sectaires, les Romains ont fréquenté les églises avec un empressement plus grand encore que de coutume. Le mois de Marie surtout s'est achevé au milieu d'un concours de fidèles qui a été très-remarqué, et qui a grandement consolé le cœur affligé de Pie IX.

France. — La jeune fille dont nous parlions dans notre dernière chronique et qui a été miraculeusement guérie par la sainte Vierge dans la piscine de Lourdes, le 18 mai dernier, se nomme Marceline Cassagneau, est âgée de 17 ans et appartient au département des Landes. Depuis quatre ans elle ne marchait que soutenue par des béquilles. Ayant été amenée à Lourdes et descendue dans la miraculeuse fontaine, elle en sortit pleine de force, tenant ses béquilles à la main, qu'elle alla aussitôt porter aux pieds de Marie Immaculée dans le sanctuaire de la basilique. Toutes les personnes présentes, se formant en procession, l'accompagnèrent en chantant le *Magnificat* pour remercier Marie de la nouvelle faveur qu'elle venait d'obtenir de son Fils.

— Les pélerins américains ont débarqué au Havre le 27 mai. Ils sont au nombre de cent, ayant à leur tête Mgr Joseph Dwenger, évêque de Fort-Wayne (Indiana). Ils portent sur la poitrine, comme marque distinctive, une rosette sur laquelle sont figurés une croix et un Sacré-Cœur. Le lendemain, ils sont arrivés à Paris et ont entendu la messe qu'a dite pour eux dans sa chapelle Son Ém. Mgr le cardinal Guibert. Le reste de la journée et les deux jours suivants ont été employés, non pas à voir les curiosités profanes de Paris, mais à visiter ses sanctuaires. A Notre-Dame-des-Victoires, Mgr Dwenger leur a distribué la croix des pélerinages. Avant leur départ de Paris pour Lourdes, un banquet de bienvenue et d'adieu tout ensemble leur a été offert, dans les salons du Cercle catholique, par les soins du Comité des pélerinages, des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et du Comité catholique. A la fin du dîner, divers discours ont été prononcés par les pèlerins et leurs hôtes. L'Eglise, Pie IX, la France et l'Amérique, ont été tour à tour vingt fois acclamés. On parle de fraternité entre les peuples, il n'y a que l'Eglise qui sache la créer aussi forte et aussi pure.

Le 1er juin, les pélerins d'Amérique sont partis pour Lourdes, d'où ils doivent se rendre à Rome, pour revenir par Paray-le-Monial. Nous les suivrons dans leurs pieuses étapes pour nous édifier de leur généreuse ferveur.

— Les pélerins de France s'en vont, de leur côté, à tous nos célèbres sanctuaires. Les pélerinages de deux ou trois mille personnes ne se comptent pas. Paray-le-Monial revoit les beaux jours et les interminables manifestations de l'année dernière. Lourdes, nous n'avons pas besoin de le dire, reçoit chaque jour d'immenses députations de toutes les villes et de tous les bourgs de France. Le pélerinage de Notre-Dame de la Marlière, le 28 mai, ne réunissait pas moins de 30,000 personnes. Partout l'esprit catholique non-seulement se maintient, mais grandit et s'affirme d'une manière de plus en plus imposante.

— La complète séparation de l'Alsace-Lorraine d'avec la France se consomme ; le dernier lien qui l'unissait encore à nous va se rompre. Les négociations relatives aux déliminations diocésaines sont terminées, et il ne reste plus qu'à obtenir l'assentiment du Saint-Siége.

— Nous tirons d'une lettre adressée d'Alger à la *Semaine religieuse* de Nancy les intéressants détails qui suivent :

« Les orphelins et ophelines qu'il (Mgr l'archevêque d'Alger) a recueillis pendant la famine vont lui servir comme d'éléments pour la création de villages arabes chrétiens. Il en a déjà deux bien érigés et habités par des ménages formés par lui. A chaque instant, Monseigneur emmène une quinzaine de jeunes orphelines et autant d'orphelins tous façonnés aux travaux de la campagne, les marie dans le lieu qu'ils doivent habiter, leur donne maison, terres labourées et ensemencées, de l'argent pour se fournir du surplus, sans compter l'ameublement suffisant et des bêtes de labour; chaque village lui revient au moins à deux cent mille francs. Vous comprenez que pour trouver telle somme il faut piocher, mendier, travailler. A côté de cela, la fondation de son séminaire du Soudan pour fournir des sujets à la mission du désert, et les scolasticats de Saint-Eugène et de Notre-Dame d'Afrique pour des élèves arabes choisis parmi les orphelins pour devenir missionnaires. Tous sont vêtus de blanc,

avec burnous, turbans et chichias ou calottes rouges. »

La *Semaine religieuse* fait suivre cette lettre d'excellentes réflexions que nous lui empruntons également: « Si, dit-elle, dès les premiers temps de la conquête de l'Algérie, il y a quarante-cinq ans, on avait mis en pratique la méthode rationnelle et surtout chrétienne employée par Mgr Lavigerie, on aurait aujourd'hui une Afrique toute française et toute civilisée, on aurait épargné à la mère patrie la perte de son prestige moral vis-à-vis des Arabes, la perte de combien de millions, la perte de combien de ses meilleurs soldats. N'en déplaise à tous les prôneurs du progrès, la religion catholique fera toujours et beaucoup mieux qu'eux tout ce qu'ils tenteront d'entreprendre ; elle accomplira, jusqu'à bien, une foule d'œuvres utiles auxquelles ils ne songeraient même pas. » Ajoutons nous-même que l'Eglise accomplit ces œuvres magnifiques par le seul effort de la charité et du dévouement de ses enfants, et non pas en levant des impôts, dont une si forte part reste toujours aux mains de la bureaucratie.

Suisse. — Le gouvernement sectaire de Berne ne se lasse pas plus de brutaliser les catholiques que ceux-ci ne se lassent de résister. La petite ville de Sainte-Ursanne possède un pensionnat célèbre dans tout le pays et même à l'étranger, et qui, par conséquent, lui procure la meilleure part de sa prospérité, Mais ce pensionnat est dirigé par des religieuses, et, qui plus est, des religieuses françaises. Il y avait donc là une très belle occasion d'opprimer les catholiques, de vexer la France, et tout à la fois de courtiser la Prusse : les hommes du gouvernement de Berne ne la manquèrent pas. Voici, en effet, le décret grotesque qui supprime ledit pensionnat : « Considérant que les Sœurs de Charité de Sainte-Ursanne sont alliées à un Ordre ou Congrégation; que cet Ordre est une filiale de l'Ordre du même nom à Besançon ; que par là il est un Ordre étranger, et que des associations pareillles sont en contradiction avec les circonstances du temps présent ; vu le § 82 de la Constitution, la suppression de la Congrégation ci-dessus est résolue, et il lui est accordé (à la suppression ?!) un délai de trois mois pour la liquidation de sa position financière. » On espère pourtant que notre ambassadeur va prendre la défense de ces pauvres religieuses *françaises*, contre lesquelles leurs ennemis ne peuvent articuler aucun grief, même en charabia.

En même temps que le gouvernement bernois proscrit l'enseignement catholique dans la personne des religieuses, il s'apprête à organiser l'enseignement schismatique. Une faculté de théologie vieille catholique sera prochainement établie à l'Université de Berne. Déjà le projet de loi est prêt. Et pour amorcer les étudiants, des bourses de 4,000 francs seront offertes à ceux qui qui se déclareront vieux-catholiques. Ces bourses seront naturellement payées avec l'argent des catholiques persécutés.

Les sectaires de bas étage ne restent pas en arrière de leur gouvernement. A Berne ils intriguent pour enlever aux catholiques la belle église construite par feu Mgr Baud, curé de Berne, avec les deniers des catholiques de France, de Belgique et autres pays. A Genève, ils veulent également s'approprier l'église de Notre-Dame, construite par Mgr Mermillod, aussi avec les dons des catholiques romains recueillis à l'étranger. Il n'y a pas à douter que ces révoltantes entreprises ne réussissent, et sous peu.

Prusse. — Le grand défenseur de l'Eglise au Parlement de Berlin, M. Hermann de Mallinckrodt, est mort le 26 mai d'une inflammation de la plèvre qu'il s'était attirée par ses travaux surhumains des dernières semaines. Il était né à Minden le 5 février 1821.et avait par conséquent un peu plus de cinquante-trois ans. Cette mort est un deuil pour tous les catholiques de Prusse; mais ils espèrent que si Dieu leur retire l'éloquent défenseur qu'il leur avait donné, c'est qu'il veut se charger lui même de leur cause.

Canada. — Le premier évêque d'Ottawa, Mgr Guigues, est récemment allé recevoir de Dieu la récompense que lui ont méritée ses nombreux travaux apostoliques. Il était né à Gap (France), en 1805, et était dans sa trente troisième année d'épiscopat. C'était un prélat d'une rare activité, sachant suppléer à la faiblesse de son organisation physique par la force de ses qualités morales. C'est à lui que le diocèse d'Ottawa doit sa fondation, et, grâce à son zèle infatigable, toutes les villes et presque tous les villages qui le composent ont chacun leur église.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES

11e INSTRUCTION.

Œuvre des six Jours ; Dieu en créant l'univers bâtissait un palais pour l'homme.

TEXTE. — *Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ.* Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

EXORDE. — Mes frères, voici comment Moïse, sous l'inspiration du Saint-Esprit, nous raconte l'histoire de la création. « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre ; or, la terre était encore sans forme déterminée et plongée dans les ténèbres. Dieu dit : Que la lumière soit, et soudain la lumière brilla. » Le Créateur la sépara d'avec les ténèbres : ce fut l'œuvre du premier jour. Le second jour, Dieu créa le firmament, c'est à-dire cet air que nous respirons, cette atmosphère qui nous environne. Puis il sépara les eaux qui devaient rester sur la terre de celles qui, sous la forme de nuages, devaient, chassées par les vents, se promener dans les airs et tomber en pluies bienfaisantes aux moments fixés par sa Providence. Le troisième jour, Dieu sépara les eaux de la terre, c'est-à-dire assigna aux fleuves leurs lits, à l'Océan le vaste bassin dans lequel il est emprisonné ; et la terre séparée de ses eaux, prit de la consistance et de la solidité. Mais jusque-là elle était nue; aucune trace de végétation ne venait embellir sa surface. Et Dieu dit : Que la terre se couvre de plantes produisant chacune leur semence ; qu'elle soit ornée de fleurs et d'arbres de toutes sortes, les uns donnant leurs fruits, les autres répandant leur ombrage. A cette parole toute-puissante, la terre se revêtit d'un manteau de verdure, les prairies s'émaillèrent de fleurs, les arbres balancèrent leurs cimes verdoyantes. Au quatrième jour, Dieu créa le soleil, la lune et ces myriades d'étoiles, qu'il jeta comme une poussière argentée à travers l'immensité du firmament. Mais nul être vivant n'existait encore; les eaux étaient stériles, la terre sans habitants... Ces poissons, aux formes si diverses, les oiseaux qui voltigent dans les airs, furent l'œuvre du cinquième jour .. Enfin, le sixième jour, il créa tous les autres animaux qui vivent sur la terre ; ce jour-là parurent ces animaux, précieuses nourrices qui nous livrent leur lait, la brebis qui nous donne sa toison, et ces mille espèces si variées qui peuplent la terre.

PROPOSITION ET DIVISION. — Je veux, mes frères, avant de vous parler de la création de l'homme, appeler ce matin votre attention sur ce qui l'a précédé, afin de bien vous faire comprendre la bonté de Dieu à notre égard, et les attentions délicates avec lesquelles il a voulu traiter l'homme, sa créature de prédilection. Pourrai-je vous faire bien comprendre, mes frères, que Dieu, en créant cet univers, bâtissait un palais pour l'homme ? C'est sur cette unique pensée que je veux insister... Essayons...

Partie unique. — Dieu, en créant cet univers, bâtissait un palais pour l'homme. Frères bien-aimés, déjà nous vous avons dit que la toute puissance de Dieu brillait d'un souverain éclat dans l'œuvre de la création ; déjà nous avons jeté un coup d'œil général sur la beauté des œuvres du Très-Haut, et nous avons admiré la sagesse qui avait présidé à leur formation. Voyons donc aujourd'hui quelle bonté véritablement paternelle Dieu nous a témoignée dans cette circonstance... Créateur à jamais adorable, oui, c'est pour nous que vous avez créé toutes ces merveilles !...

Ce sujet est immense. Je me contenterai de faire quelques considérations très-simples... Voyons d'abord la terre ; c'est la base, si vous le voulez, c'est le sol sur lequel le Créateur a construit ce palais qu'il nous destinait. Considérez avec quelle sagesse l'architecte divin a réglé sa surface, en la séparant d'avec les eaux!... Plus molle, elle n'aurait pu supporter les animaux qui devaient l'habiter ; l'homme lui-même aurait vu ses pieds s'enfoncer, comme on enfonce en traversant un marécage. Elle sera donc solide... Oui, mais si elle est trop dure, les plantes ne pourront croître à sa surface ; le soc de la charrue ne pourra déchirer son sein, et les semences qui doivent un jour produire la nourriture de l'homme ne pourront y être déposées. Mes frères, la sagesse divine va tout concilier. La surface de la terre aura une consistance suffisante pour que l'homme et les animaux qui doivent la parcourir ne puissent y enfoncer... D'un autre côté, elle sera tellement composée que les herbes et les plantes pourront y germer, et le laboureur y tracer ses sillons...

Mais, autres intentions admirables de la Providence ! Ici seront des collines propres à la culture de la vigne ; là des plaines où croîtront les

moissons, ailleurs des prairies, plus loin des montagnes, dont la cime se couronnera de vertes forêts... Une onde souterraine coulera presque à fleur de terre ; et des puits creusés dans le sol fourniront de l'eau aux habitants des plaines les plus arides !... Homme, tu trouveras dans les entrailles de la terre la pierre qui doit former les murs de ta demeure, le marbre qui doit l'embellir... Fouille encore, ici tu découvres le fer et l'acier, qui te donnent les outils nécessaires à ton travail ; ailleurs, c'est l'or et l'argent, outils également nécessaires pour le commerce entre les différents peuples. Dans certaines régions, on trouvera à diverses profondeurs de vastes gisements de charbon de terre, matière aujourd'hui indispensable aux progrès de notre industrie moderne. O mon Dieu, que vous êtes bon, et comme votre Providence a pourvu avec sagesse à tous les besoins de l'homme !

Frères bien aimés, je ne vous parle pas de ces eaux partagées en ruisseaux, en rivières, en fleuves innombrables, parcourant la surface de la terre pour y entretenir la fraîcheur et la vie, comme les veines, dans notre corps, parcourent chacun de nos membres pour y faire circuler avec le sang la force et la santé... Fleuves, vous vous rendez tous à la mer ; ainsi, mes frères, notre vie aussi aboutit à cet océan immense qu'on appelle l'éternité.

Jusqu'ici, mes frères, nous n'avons parlé que du sol de ce beau palais que Dieu a construit pour l'homme. Jetons un coup d'œil sur cette voûte splendide qui le couvre. Voyez-vous ce bel azur des cieux répandu sur nos têtes : vous parlerai-je encore de ce magnifique soleil, créé pour présider au jour, et faisant onduler la lumière dans les vastes champs de l'espace, comme ondulent les flots dans les profonds abîmes de l'Océan... Spectacle magnifique, digne à tout jamais de notre reconnaissance et de notre admiration ! Mais non, laissons de côté le jour et ses splendeurs... C'est la nuit ; le soleil a depuis longtemps disparu. Venez, nous allons ensemble goûter la fraîcheur du soir et admirer les merveilles que la magnificence de Dieu étale à nos regards pendant la nuit. Voyez vous cette lune à la lumière douce, qui semble courir à travers l'espace ; ses reflets argentent les nuages légers qu'elle rencontre sur son passage. Reine des nuits, que vous êtes belle! Comme vous brillez parmi les autres astres ! Frères bien aimés, on lui a comparé avec raison l'auguste Vierge Marie, la divine Mère de Jésus, et l'Esprit-Saint a dit en parlant d'elle : « Vous êtes belle comme la lune. » Reine du paradis, vous êtes plus belle encore, et vous brillez d'un plus vif éclat au milieu des saints qui sont au ciel, que la lune parmi ces astres sans nombre qui peuplent l'espace...

Mais supposons, mes frères, que la lune, comme le soleil ait disparu sous l'horizon. Voyez-vous dans l'immensité de ce ciel bleu ces étoiles scintillant à l'envi ; le Tout-Puissant, en les créant, leur a dit de luire ; considérez comme elles lui obéissent avec bonheur !... Dites-moi, votre cœur serait-il insensible devant ce spectacle ?... Tout cela est fait pour vous !.. La trouvez-vous belle, cette voûte que Dieu a jetée sur le palais qu'il vous a construit ?.. Frères bien-aimés, à genoux devant la puissance du Dieu qui pour nous a créé ces merveilles... Adoration, louanges, amour à sa grandeur, à son ineffable bonté pour les hommes !...

Jetons de nouveau nos regards sur la terre. Elle est nue, aride ; ce palais que Dieu vient de nous construire, n'a encore d'autres ornements que l'harmonie et l'élégance de sa construction.. L'intérieur, pour ainsi dire, n'est pas achevé... Patience, le Créateur saura bien y pourvoir... « Que la terre, dit-il, produise des plantes, portant chacune leurs semences et capables de se reproduire... » Anges saints, qui assistiez à la création, comme vous avez admiré l'effet de cette parole toute puissante. Sous vos yeux, la terre soudain se couvre de verdure ; des myriades de plantes, ayant chacune des formes et des propriétés diverses croissent et fleurissent à la surface du sol. Les arbres se balancent, les uns chargés de fruits, les autres ornés d'une longue crinière de feuillage... Ce jour-là parurent pour la première fois ces fleurs brillantes, aux couleurs si belles, aux parfums si suaves... Ce jour là fut créé le froment, qui devait fournir au corps de l'homme son plus salutaire aliment... Ce jour-là fut créée la vigne, dont le suc devait réjouir son cœur... Plantes bien-aimées, le Créateur vous donna dès lors une bénédiction particulière ; car sa science infinie prévoyait qu'un jour, symboles mystiques dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie, vous deviendriez des espèces vénérées sous l'apparence desquelles Jésus-Christ voilerait son corps, son âme et sa divinité !...

Jusqu'ici, mes frères, nous n'avons parlé que de ce qui eut lieu les quatre premiers jours de la création. Le cinquième et le sixième, la bonté du Créateur ajouta encore de nouveaux ornements, de nouvelles utilités à ce palais qu'il bâtissait pour l'homme... Les eaux se peuplèrent de poissons, les uns destinés à être un jour la nourriture de l'homme ; les autres, comme la baleine et tant d'autres, destinés à lui fournir des ressources pour son industrie... Puis l'air, jusque-là inhabité, les arbres, les forêts, muettes jusqu'alors, ou seulement agitées par le souffle des vents, virent d'innombrables habitants voltiger sur leurs rameaux et égayer leur solitude par les chants les plus harmonieux... Quelle variété, mes frères, dans les formes et dans le plumage de ces différents oiseaux ! Quelle diversité dans leurs mœurs et dans leurs chants ! Je ne vous montre.

rai pas avec quel art inimitable ces êtres charmants bâtissent ces doux nids où doivent reposer leurs couvées... Non; j'aime mieux vous faire remarquer que c'est encore pour l'homme qu'ils ont été créés, les uns pour le réjouir par leurs chants, les autres pour lui fournir dans leurs œufs et dans leur chair un aliment réparateur et succulent.

Mais lorsqu'on introduit un prince dans un palais, il s'y trouve ordinairement des domestiques pour le servir. Frères bien-aimés, Dieu aura encore cette attention délicate pour l'homme ce sera l'œuvre du sixième jour. Que la terre, dit-il, se peuple d'animaux. Et voici qu'une multitude infinie d'animaux couvrit la surface de la terre. Et Dieu voulut que les plus excellents d'entre eux fussent les serviteurs de l'homme. L'éléphant. cette masse énorme. se laisse apprivoiser par les habitants de l'Inde; le chameau se courbe pour recevoir les fardeaux que lui impose l'Arabe du désert. Dans les régions glacées du Nord, le renne nourrit de son lait et voiture à travers les neiges les peuples de ces contrées glaciales. Et nous, mes frères, qui habitons une zone plus tempérée, sommes-nous deshérités de ces serviteurs que Dieu a donnés à l'homme ?... Regardez autour de vous... Depuis le chien qui veille à votre porte jusqu'au cheval ardent qui traîne vos charrues, que d'animaux Dieu a placés sous votre main et créés pour votre service !

Péroraison. — Frères bien-aimés, saint François d'Assise, en considérant ces splendides beautés de la création ne pouvait contenir les sentiments de reconnaissance dont son âme était pénétrée... Il voyait dans chacun des êtres qui sont sur la terre. comme dans les astres qui brillent au ciel un bienfait, une attention particulière du Tout-Puissant à l'égard de l'homme. La plante la plus humble, le plus petit oiseau excitaient dans son cœur des pensées d'adoration et d'amour envers le Créateur de toutes ces merveilles. Son cœur tressaillait lorsqu'il parcourait la campagne. « Frères, disait-il à ceux qui l'entouraient, comme Dieu est bon ! Voyez avec quelle libéralité il fait croître les moissons pour l'homme et donne à chaque être sa nourriture !... » Puis, les yeux fixés vers le ciel, le cœur palpitant des émotions les plus douces, il éprouvait le besoin d'inviter, comme le prophète, chaque créature à bénir le Seigneur. « Hirondelles, mes sœurs, s'écriait il bénissez le Créateur qui vous a donné des ailes si rapides. Agneaux, mes amis, soyez reconnaissants envers celui qui vous a donné la chaude toison qui vous couvre... » Et nous mes frères, pour qui toutes ces merveilles ont été créées, nous pour qui la munificence divine a construit ce palais si splendide, pourrions-nous rester indifférents à tant de témoignages d'amour ? Non. mes frères ; non, mes amis ; que notre reconnaissance se manifeste par des actes d'amour, d'adoration, de respect en l'honneur du Dieu Tout-Puissant. O notre Père ! ô notre souverain Maître ! soyez béni de tout ce que vous avez fait pour l'homme ! Qu'à vous soient à jamais nos cœurs, notre amour et nos louanges pendant l'éternité. Ainsi-soit-il.

L'abbé Lobry,
Curé de Vauchassis

Le Mois du Sacré-Cœur.

III

HAUTE ESTIME QUE LES SAINTS ONT EUE POUR LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

L'amour infini du Fils de Dieu pour les hommes, tel est le motif principal qui doit nous porter à embrasser la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. — Si nous voulons répondre aux désirs de la sainte Eglise, qui est celui du Sauveur lui-même, offrons au divin Cœur le tribut de nos adorations. de notre amour. de notre reconnaissance; mais surtout faisons-lui amende honorable pour tous les outrages qu'il a reçus et reçoit encore chaque jour. C'est cette dernière fin en particulier que se proposent les fidèles vraiment dévots à l'auguste Victime de nos autels.

Ces pensées ont fait la matière des articles précédents. Examinons maintenant sur quelle base s'appuie la dévotion au Sacré Cœur.

Quand une dévotion a été mise en pratique et fortement recommandée par d'illustres serviteurs de Dieu, et qu'elle a reçu la sanction des Pontifes romains, on doit conclure d'une manière irrécusable en faveur de son excellence et de ses salutaires effets; il faut l'accepter sans crainte, lui donner même une entière confiance. Ce principe est évident.

Or. même avant que la dévotion au Sacré Cœur de Jésus eût dans l'Eglise une fête particulière, un culte solennel, elle avait été connue et pratiquée des plus grands saints. Voici sur ce sujet quelques-unes de leurs pensées. Dans l'article suivant, nous donnerons le témoignage des Souverains-Pontifes.

« La lance m'a ouvert le côté de Jésus-Christ, dit saint Augustin ; j'y suis entré et j'y repose en sûreté. »

L'Ange de l'école, saint Thomas, représente le divin Cœur blessé, et laissant son sang se répandre pour marquer la grandeur de son amour pour nous et échauffer les cœurs froids de ses disciples.

Saint Bernard exprime d'une manière bien touchante la haute estime qu'il fait de cette dévotion et le désir ardent qu'il a d'en profiter. « O très-doux Jésus, s'écrie-t-il, que vous renfer-

mez de richesses dans votre Cœur! Comment peut-il se faire que les hommes ne soient pas sensibles à la perte qu'ils font en oubliant cet aimable Cœur? Pour moi, je mettrai tout en œuvre pour me procurer ces richesses; je donnerai en échange toutes mes pensées, tous les mouvements de mon cœur; tout ce que j'ai, tout ce que je suis, je le sacrifierai, et après que j'aurai tout donné, je m'estimerai encore infiniment heureux si je puis devenir le paisible possesseur d'un si précieux trésor... Ce très-saint Cœur sera donc désormais le temple où je ne cesserai jamais d'adorer le souverain Maître, la victime que je lui offrirai sans cesse, et l'autel où je m'immolerai moi même... Ce sera en lui que je trouverai la règle de mes affections, un trésor pour m'acquitter de tout ce que je dois à la justice divine, et un lieu assuré où, à l'abri des naufrages et des tempêtes, je m'écrierai avec David : « J'ai trouvé un cœur pour prier mon Dieu, oui, je l'ai trouvé ce Cœur dans l'adorable sacrement : c'est le Cœur même de mon Roi, de mon Père, de mon Ami, de mon Frère, celui de mon Rédempteur. Et après cela, qu'est-ce qui empêchera que je ne prie avec confiance et que je n'obtienne ce que j'aurai demandé ? Allons, frères bien-aimés, allons dans cet aimable Cœur et n'en sortons jamais... » — « Mon Dieu, continue-t-il, si l'on ressent tant de consolations au seul souvenir de ce Cœur sacré, qu'est-ce donc quand on l'aime avec tendresse? Oh! attirez-moi tout à fait dans votre Cœur, aimable Jésus?... »

Saint Bernardin appelle le Sacré Cœur « une fournaise d'amour ardent capable d'embraser l'univers entier. »

Saint Elzéar, comte de Provence, écrivant à sainte Delphine, son épouse, lui dit : « Vous êtes en peine de ma santé, vous désirez recevoir de mes nouvelles; eh bien! allez souvent visiter notre aimable Jésus dans le Très-Saint Sacrement, entrez dans son Sacré Cœur, c'est là mon domicile ordinaire; vous m'y trouverez toujours. »

Dans son admirable ouvrage, l'*Aiguillon du divin amour*, saint Bonaventure témoigne le désir de reposer continuellement au sacré côté de Jésus. afin d'y parler à son Cœur et d'en obtenir tout ce qu'il voudrait. « En s'unissant à ce Cœur bienaimé, dit-il, on goûte une douceur inexprimable et on trouve un trésor infini... »

Avec quels transports saint François de Sales ne parle-t-il pas de ce Cœur sacré? Non content de l'honorer lui même, il aurait voulu amener tous les hommes à lui rendre leurs hommages et à l'aimer : « Les bienfaits de Dieu, dit-il, ne nous échauffent point si nous ne regardons la volonté éternelle qui nous les destine, et le Cœur du Sauveur qui nous les a mérités par tant de peines et surtout en sa Mort et Passion... O amour! ajoute-t-il, amour souverain du Cœur de Jésus, quel cœur te bénira jamais assez dévotement? » — « Que le Seigneur est bon! s'écrie-t-il ailleurs que son Cœur est aimable! Demeurons là, dans ce saint domicile. Que ce Cœur vive toujours dans nos cœurs... »

L'illustre disciple de saint Benoit, Louis de Blois, un des plus excellents maîtres de la vie spirituelle, recommande plusieurs fois dans ses écrits d'offrir ses bonnes œuvres au Cœur de Jésus, afin qu'il les purifie et les perfectionne; il faisait lui-même souvent cette prière : « Père céleste, je vous offre l'amour embrasé et les désirs ardents du Cœur de Jésus, votre Fils bien-aimé, pour suppléer à l'aridité et à la froideur du mien. »

« C'est dans cet adorable Cœur, dit le cardinal Pierre Damien, que nous trouverons toutes les armes nécessaires pour notre défense, tous les remèdes pour la guérison de nos maux, les secours les plus efficaces contre les assauts de nos ennemis, les consolations les plus douces au milieu de nos souffrances, d'ineffables délices qui enivreront notre âme de joie. Etes-vous plongé dans l'affliction ou poursuivi par la haine des méchants? le souvenir de votre conduite passée vous trouble-t-il et cause-t-il à votre cœur de noires inquiétudes, une frayeur épouvantable? Ah! venez vous prosterner aux pieds de nos autels; jetez-vous, pour ainsi dire, entre les bras de Jésus; pénétrez jusque dans son Cœur; là. vous trouverez un précieux asile : il est la retraite des âmes saintes, un lieu de refuge et de parfaite sécurité. »

Voici comment le célèbre Jean Lansperge, chartreux et surnommé le *Juste* à cause de sa sainteté hors ligne, exhorte à pratiquer la dévotion au Cœur de Jésus :

« Ayez, dit-il, un très-grand soin de vous exciter par des actes fréquents d'une continuelle piété à honorer l'aimable Cœur de Jésus, si plein d'amour et de miséricorde pour vous. Unissez-vous étroitement à ce divin Cœur et demeurez en lui. Que ce soit par lui que vous demandiez les grâces que vous voulez obtenir : que ce soit par lui que vous offriez à Dieu toutes vos actions, parce que ce Cœur est le trésor de toutes les grâces et la porte par où nous devons aller à Dieu, et par où Dieu vient à nous. C'est pourquoi je vous invite à placer dans les lieux où vous passez souvent quelque dévote image de ce Cœur adorable, afin que la vue de cette image vous rappelle que vous devez renouveler vos saintes pratiques en son honneur et allume en vous le feu du divin amour. Vous pourrez même, selon l'attrait intérieur, la baiser aussi dévotement que vous baiseriez le Cœur même de Jésus,.. C'est une pratique bien utile d'honorer avec une piété singulière ce Cœur adorable, qui doit être votre asile et votre ressource dans toutes vos nécessités, pour en retirer

la consolation et les secours dont vous avez besoin; car quand tous les hommes vous abandonneraient et vous tromperaient, soyez sûr que ce Cœur toujours fidèle ne vous trompera et ne vous abandonnera jamais. »

Ecoutons maintenant ce que nous apprennent sur le même sujet les révélations faites à deux grandes saintes, sainte Mecthilde et sainte Gertrude (1).

Le Fils de Dieu étant un jour apparu à sainte Mecthilde, lui commanda d'aimer ardemment, et d'honorer, autant qu'il lui serait possible, son Sacré Cœur dans le très-Saint Sacrement, pour que ce Cœur soit son lieu de refuge pendant la vie et toute sa consolation à l'heure de la mort. Dès ce temps-là, elle se sentit pénétrée d'une dévotion extraordinaire envers le Cœur du bon Sauveur, et elle en obtint tant de grâces qu'elle avait coutume de dire que s'il fallait écrire toutes les faveurs qu'elle avait reçues de lui, il n'y aurait aucun livre, quelle que fût son étendue, qui pût les contenir.

« Un jour, raconte cette sainte, je vis le Fils de Dieu tenant entre ses mains son propre cœur plus éclatant que le soleil, et jetant des rayons de lumière de toutes parts; ce fut pour lorsque cet aimable Sauveur me fit connaître que c'était de la plénitude de son Cœur divin que sortaient toutes les grâces que Dieu répand sans cesse sur les hommes, selon la capacité de chacun.»

La même sainte assura peu de temps avant sa mort, qu'ayant un jour demandé à Notre-Seigneur quelque grande grâce pour une personne qui l'en avait priée, Jésus-Christ lui répondit : «Ma fille, dites à la personne pour laquelle vous priez que tout ce qu'elle désire, elle le doit chercher dans mon Cœur et elle l'y trouvera ; qu'elle ait une grande dévotion à ce cœur sacré; qu'elle me demande par ce même Cœur tout ce qu'elle veut obtenir, comme un enfant qui ne sait employer pour attendrir son père que ce que l'affection lui suggère. »

Sainte Gertrude étant un jour, après la communion, recueillie intérieurement, le Seigneur lui apparut sous la forme d'un pélican qui se perçait le cœur de son bec : ce qui lui donna de l'admiration. «O mon Dieu, dit-elle, que voulez-vous me persuader par cette vision? — Je veux, lui répondit le Seigneur, que vous considériez l'excès de mon amour.. Faites réflexion que, de même que le sang qui sort du cœur du pélican donne la vie à ses petits (1), ainsi l'âme qui se nourrit de ce mets divin que je lui présente reçoit une vie qui n'aura jamais de fin.»

Voici l'admirable prière que cette sainte récitait tous les jours en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus :

« Je vous salue, Cœur sacré de Jésus, source vive et vivifiante de la vie éternelle, trésor infini de la divinité, fournaise ardente du divin amour! Vous êtes le lieu de mon repos et mon asile! Embrasez mon cœur de l'ardent amour dont le vôtre est embrasé; répandez en moi les grandes grâces dont vous êtes la fournaise ; faites que mon cœur soit tellement uni au vôtre que votre volonté soit la mienne, et que la mienne soit éternellement conforme à la vôtre; oui, je désire que désormais votre sainte volonté soit la règle de tous mes désirs et de toutes mes actions.»

Sainte Claire, voulant témoigner sa reconnaissance au Sacré Cœur de Jésus, avait la pieuse habitude de le saluer et de l'adorer plusieurs fois le jour. Grâce à cette dévotion, elle reçut les plus signalées faveurs.

Sainte Catherine de Sienne faisait aussi grand cas de cette dévotion; elle consacra son cœur au divin Epoux, et elle obtint en échange le Cœur même de Jésus, protestant que désormais elle ne voulait vivre que selon les mouvements et le Cœur de Jésus.

Il nous serait aisé d'ajouter à ces témoignages si expressifs les paroles de plusieurs autres amantes du bon Maître, qui ont connu, aimé et célébré les divins attraits de son Cœur; mais ce que nous avons dit suffit pour prouver au lecteur que la dévotion au Sacré Cœur a été, même avant son adoption publique dans l'Eglise, la pratique favorite des plus illustres serviteurs et servantes du Sauveur Jésus. De plus nous ne devons nullement douter qu'ils n'aient puisé là cette sagesse admirable qui éclate dans leur conduite, ce détachement absolu des choses qui passent, ce dévouement sans bornes aux intérêts de leur salut, à la gloire de leur Maître et à la sanctification des peuples. Oh! imitons un si noble et si salutaire exemple ; vénérons, aimons le très-aimable et très-saint Cœur de Jésus, faisons tout pour lui plaire, consultons-le dans nos entreprises; qu'il soit, au milieu des épreuves inséparables de cette misérable vie, notre

(1) Rappelons ici que les révélations faites à ces deux illustres servantes de Dieu ont été examinées par tout ce qu'il y avait alors de savants en Flandre, en Allemagne, en Italie, en France, dans les plus célèbres universités ; que tous ont convenu que ces révélations étaient remplies de l'esprit de Dieu, et que Dieu lui-même en était vraiment l'auteur. Ajoutons que des prelats très-instruits et de grands saints les ont estimees et approuvées, que des docteurs de premier ordre les ont citees avec éloges; et même l'un d'entre eux a assuré qu'il ne croyait pas, après l'examen qui en a eté fait, qu'un homme réellement sage et solidement vertueux pût les rejeter

(1) On sait que le pélican retire de son estomac les alimentts qu'il a pris pour en nourrir ses petits ; on le peint même se déchirant les flancs pour faire boire son sang à sa couvée; ce qui l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse paternelle, et de la Providence divine. Sur les autels, sur la porte des tabernacles, sur les ornements sacerdotaux, on peint, on sculpte, on grave un pélican s'ouvrant les entrailles, par allusion à l'amour de Jesus-Christ, qui, dans le sacrement eucharistique, nourrit les fidèles de sa propre substance.

soutien, notre espoir, notre joie, afin qu'après nous avoir ainsi fortifiés durant les jours du pèlerinage, il fasse notre consolation à l'heure suprême et nos délices pendant l'éternité bienheureuse.

(A suivre.) L'abbé GARNIER.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS

(5e article.)

VII. 1° Nous lisons dans l'instruction qui précède les processions, au Rituel romain, ces paroles importantes : « Les processions renferment de grands et divins mystères, et ceux qui y prennent part pieusement reçoivent de Dieu les fruits salutaires de la piété chrétienne. C'est pour les curés un devoir d'en avertir les fidèles et de les instruire sur ce sujet dans le temps qui leur paraîtra le plus opportun.»

Nous nous sommes emparé de ce passage pour prouver que les processions sont de véritables sacramentaux. Les sacramentaux, comme les sacrements, sont des signes et des symboles. Sous l'écorce des choses et des actions sensibles, ils contiennent des mystères à la fois invisibles aux yeux du corps et apparents pour ceux de l'âme. Chaque procession, suivant son but spécial, indique, par les prières qui y sont chantées et les cérémonies qui en font partie, l'idée qu'a voulu exprimer l'Eglise pour exciter la foi des fidèles et éveiller leur confiance, et aussi la grâce particulière qu'ils doivent demander à Dieu. Les processions, en général, quelles que soient leurs fins prochaines, ont des significations mystérieuses que le Rituel romain recommande d'expliquer aux fidèles. Nous ne pouvons laisser de côté cette partie mystique, qui réclame une place importante dans l'étude que nous avons entreprise.

Et d'abord on pourrait demander quel avantage nous offre cette manière de prier, et pourquoi ces supplications solennelles se font en marchant.

Rien n'est vide de sens dans les rites institués par la sainte Eglise, et les actes extérieurs eux-mêmes, qui ne sont pourtant que le corps et la partie la plus matérielle de la liturgie, renferment des mystères. Les diverses postures dans lesquelles doivent se tenir les ministres de l'Eglise et les fidèles pendant les différentes prières ont été choisies et prescrites à dessein. Ceux à qui l'Eglise a confié la grande fonction de la prière publique la font debout, ou à genoux, ou assis. Ce sont les postures les plus ordinaires. A certains jours, ils doivent être entièrement prosternés à terre. Enfin, la dernière manière est celle qui s'observe dans les processions, qui, selon que l'indique le nom lui-même, consistent à marcher, à partir d'un lieu sacré, pour aller à un autre, ou pour revenir au point de départ, en chantant les prières prescrites.

Bien que nous ayons à nous occuper spécialement des processions, il ne sera pas sans utilité d'exposer brièvement ce que signifient ces diverses manières de prier.

L'idée de trouver du symbolisme dans ces choses n'est pas récente, et ne pourrait être taxée de subtilité. L'antiquité avait pénétré le sens des cérémonies sacrées, que l'Eglise elle-même avait exprimé en les instituant. Saint Justin, martyr, disait: «Il nous faut garder un continuel souvenir de deux choses, savoir de notre chute par le péché, et de la grâce de Jésus-Christ, par qui nous avons été relevés de cette chute. C'est pour cela que, pendant six jours, nous fléchissons les genoux, et cette posture symbolise et rappelle la chute que nous a fait faire le péché. Le dimanche, nous ne nous agenouillons pas, mais nous nous tenons debout pour signifier notre résurrection, qui, par la grâce de Jésus-Christ, nous a fait sortir du péché et nous a délivrés de la mort (1).» C'est également pour cette dernière raison que, pendant tout le temps pascal, nous prions debout pour exprimer la joie que nous cause le triomphe de notre Rédempteur, et à l'imitation des anges, qui, dans l'Eglise triomphante, se tiennent debout en présence du Seigneur pour entendre sa parole et exécuter ses commandements (2).» Tertullien rappelle aussi cette coutume de se tenir debout le dimanche en l'honneur de Jésus-Christ ressuscité (3), et saint Irénée affirme que les Apôtres eux-mêmes l'ont établie.

Nous prions également assis, surtout à l'office des morts. Cette posture indique la tristesse et le deuil. Aussi l'Eglise nous fait observer que les saintes femmes restaient assises près du tombeau du Sauveur, se lamentant et pleurant leur Maître (4). En effet, la tristesse et le chagrin n'abattent pas seulement l'âme, mais aussi le corps, lui ôtent sa force et son agilité, et le réduisent à cet état où il ne peut plus se soutenir lui-même.

La liturgie sacrée prescrit de prier entièrement prosterné à certains jours. Ce rite exprime parfaitement la plus profonde adoration accompagnée d'une grande humilité d'esprit et de cœur. Il est dit dans l'*Apocalypse* que *tous les anges tombèrent sur leur visage en présence du trône de Dieu et l'adorèrent* (5). Quoique ces paroles doivent s'entendre dans le sens purement spirituel, les hommes ne peuvent adorer Dieu plus parfaite-

(1) Justinus, libr. Quæst. 115.
(2) Ps. CII, 20.
(3) *De Corona militis*, cap. XI.
(4) Off. sabb. sancti. ant. ad *Benedictus*.
(5) Apoc., VII. 11.

ment qu'en se conformant au cérémonial que saint Jean attribue figurativement aux esprits bienheureux. Cette position convient surtout aux suppliants convaincus de leur misère et de leur indignité. Ils confessent, en s'humiliant ainsi, qu'ils ne sont rien devant Dieu et ne peuvent être quelque chose que par les grâces qu'il daignera leur accorder. Le prêtre et ses ministres prient ainsi avant l'office solennel du matin le vendredi et le samedi saints. Ils représentent alors le peuple montrant sensiblement la douleur qu'il éprouve en voyant ce que le péché a fait de Jésus-Christ, et témoignent en son nom qu'il reconnaît que c'est bien le pécheur et non le Saint par excellence et l'Agneau innocent qui avait mérité d'être frappé et écrasé par la justice divine... Cette attitude symbolise encore le sentiment du besoin pressant d'un secours important et extraordinaire, et le vif désir de l'obtenir. C'est pour cela que l'Eglise fait prosterner sur le pavé du sanctuaire, devant l'autel, avant leur ordination ceux qu'elle élève aux ordres sacrés, et cette cérémonie se répète pour les quatre ordres supérieurs du sous-diaconat, du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat. Les religieux la font aussi avant leur profession, et pour la même raison.

Enfin, nous prions dans les processions, en marchant et parcourant les chemins, les rues et les places publiques. Cette manière de prier est celle qui nous intéresse davantage en ce moment puisqu'elle est dans notre sujet, et que nous n'avons expliqué les autres que par occasion.

On ne se déplace pas, on ne se transporte d'un lieu à un autre que pour y chercher et y trouver quelque chose que l'on n'a pas actuellement à sa disposition, ou que l'on recueillera plus abondamment ailleurs. Le changement de lieu, qui est, pour ainsi dire, la matière de toute procession, indique donc que nous cherchons quelque chose, que nous sommes dans une sorte d'inquiétude qui ne nous permet pas de nous abandonner au repos, parce qu'il nous manque un bien ou un secours dont nous ne pouvons nous passer. Les prières adressées à Dieu, les demandes qui lui sont faites, ou directement ou par l'intermédiaire de ses saints, déterminent la nature de nos besoins et des grâces que nous sollicitons, et c'est par-dessus tout Dieu lui-même que nous voulons rencontrer et trouver, parce que c'est par lui seul que nous pouvons vivre corporellement et spirituellement, et nous sommes assurés, quand nous le posséderons, d'avoir avec lui tous les secours que sa bonté aime à prodiguer.

Les processions semblent réaliser cette parole de l'Epouse ou de l'âme, dans le livre du *Cantique des cantiques* : *Je me lèverai et je parcourrai la ville. Je chercherai dans les rues et sur les places le bien-aimé de mon âme* (1). Le lieu ordinaire de la prière publique est l'église, où les âmes se retirent dans la solitude et le silence des bruits extérieurs, pour s'y unir à Dieu dans le recueillement. Les interprètes voient dans la ville dont il est question dans ce passage, le monde extérieur (1). Il est vrai que Dieu se communique plus intimement aux âmes dans la retraite, mais il se manifeste aussi dans le monde sensible, où les créatures nous le révèlent, en nous faisant remonter, par le spectacle de leur existence et de l'ordre merveilleux dans lequel elles sont établies, jusqu'au Créateur lui-même. Saint Paul expose magnifiquement cette preuve de l'existence et de la puissance de Dieu (2). La solitude convient particulièrement aux âmes, et c'est dans cet état qu'elles se développent plus rapidement et plus sûrement par les rapports intérieurs et directs avec Dieu, qui n'aime pas le bruit (3); mais il est bon qu'elles aillent parfois le chercher au dehors, où elles le saisiront pour ainsi dire, dans ses manifestations les plus sensibles, et elles le verront, si elles sont conduites uniquement par le désir de le rencontrer. Les processions n'ont pas d'autre but. Nous les faisons pour obtenir les grâces de Dieu ; mais nous savons bien que, pour les recevoir, il faut auparavant trouver Dieu lui-même, et si nous nous produisons dans le monde extérieur, l'intention qui nous y conduit et la direction de nos pensées nous préservent de tout danger de dissipation, de séduction et de péché.

Ces cérémonies sont encore une sorte de profession de notre croyance à l'immensité de Dieu. Bien qu'il se soit particulièrement fixé dans nos églises, par son sacrement d'amour, et qu'il y ait attaché d'une manière toute spéciale sa présence, en vertu de la consécration qui a sanctifié ces lieux, lors même que la sainte Eucharistie n'y est pas conservée, nous savons que la présence réelle de sa divinité remplit l'univers, qui est son grand temple. C'est pour cela, sans doute, que saint Paul nous recommande de prier en tout lieu (4). Lors donc qu'une procession parcourt les rues d'une ville ou d'une bourgade et les chemins qui coupent la campagne, elle rappelle aux indifférents et à tous ceux qui ne prennent pas part à cet acte de dévotion que Dieu, qu'ils oublient facilement, est là même où ils sont, et elle les invite à se souvenir de cette présence à laquelle ils ne sauraient se soustraire, ou pour prier eux-mêmes, ou du moins pour éviter tout ce qui pourrait blesser les regards du Maître invisible et offenser sa sainteté.

Les lieux publics ne sont que trop souvent souillés par le blasphème, des discours impies

(1) Cant., III, 2.

(1) Cornelius a Lapide, *in hunc locum*.
(2) Rom., I, 20.
(3) Reg., XIX, 11.
(4) I Tim., II, 8.

et des paroles licencieuses. Dieu en est en quelque sorte exclu et chassé par ceux qui s'y conduisent comme s'il n'y était pas, comme s'ils avaient le droit de lui interdire ces lieux, bien qu'en réalité sa présence n'ait pas cessé d'y être aussi permanente et aussi complète. Les processions faites en son nom et en son honneur, en même temps qu'elles protestent contre les injures qu'il y reçoit et l'exclusion dont il est en quelque sorte frappé, ont le caractère d'une nouvelle introduction de Dieu et une prise de possession officielle faite par l'Eglise en son nom. L'honneur de Dieu est ainsi réparé et son autorité suprême maintenue en ces lieux où le diable avait fait invasion et où il prétendait régner et dominer exclusivement, au détriment de la gloire du souverain Seigneur des anges et des hommes.

Enfin, et c'est la signification la plus directe attachée aux processions, elles sont des pérégrinations pieuses et des pèlerinages en raccourci, et commes telles ont un rapport intime avec notre notre condition présente. *Nous savons*, dit saint Paul, *que tant que nous sommes dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur*, étant des pèlerins à l'égard du Seigneur; *car nous marchons vers lui par la foi et nous ne jouissons pas encore de lui par la claire vue. Cependant nous avons confiance et nous voulons bien fermement sortir de ce corps pour être en la présence du Seigneur* (1). Les processions vont d'un lieu à un autre, ordinairement d'un lieu sacré à un autre lieu sacré, d'une église à une autre église où, souvent Dieu accorde des grâces plus abondantes ou spéciales. Ainsi, pendant cette vie, nous nous acheminons vers le terme dernier, qui est le ciel, la Jérusalem céleste, le siège de Dieu et de l'Agneau (2), la cité permanente (3). Nous sommes donc des voyageurs, et en même temps que nous avançons dans la vie naturelle, il nous faut, si nous ne voulons pas manquer le but, progresser dans la vie spirituelle et surnaturelle, allant de vertus en vertus, jusqu'à ce que nous soyons admis à voir et contempler le Dieu des vertus dans la vraie Sion (4). Les pèlerinages abrégés des processions nous rappellent cette vérité et nous remettent en mémoire ces paroles du Psalmiste : *Bienheureux ceux qui sont immaculés dans leurs voies et qui marchent dans le chemin tracé par la loi du Seigneur!* (5). Elles sont donc pour nous un symbole et une leçon dont l'intelligence nous aide à bien diriger notre vie pour ne pas compromettre notre sort futur et assurer notre félicité éternelle.

Tels sont les principaux mystères renfermés dans la forme matérielle des processions. Nous en trouverons d'autres dans les circonstances de ces cérémonies.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) II Cor., v, 6-8.
(2) Apoc., XXII. 1.
(3) Hébr. XIII, 14.
(4) Ps. LXXXIII, 8.
(5) Ps. CXVIII, 1.

Ecriture sainte

Notions générales (2e article).

EN QUOI CONSISTE L'INSPIRATION DES LIVRES SAINTS? —LES LIVRES CANONIQUES ONT-ILS ÉTÉ ÉCRITS SOUS L'INSPIRATION DU SAINT-ESPRIT ?

L'inspiration proprement dite consiste dans une opération intérieure et surnaturelle par laquelle Dieu éclaire l'entendement d'un écrivain, lui suggère, au moins en substance, ce qu'il doit écrire, le provoque à le faire et le dirige de manière à le préserver de toute erreur. Nous disons une *opération surnaturelle*, parce que l'inspiration n'a point lieu conformément aux lois qui gouvernent les facultés de l'intelligence et qu'elle est l'effet immédiat d'une intervention spéciale de Dieu. Nous avons ajouté : *par laquelle Dieu éclaire*, etc., parce que l'inspiration, telle que nous l'entendons, renferme trois choses : la lumière par laquelle Dieu révèle à un auteur les choses qu'il n'eût pu connaitre par les moyens ordinaires, telles que les prophéties, les mystères, le pieux mouvement par lequel il l'excite à les écrire, enfin l'assistance par laquelle il le préserve de toute erreur. Or nous disons que tous les livres canoniques ont été composés sous une semblable inspiration. Sur ce point important, le saint concile de Trente s'est prononcé de manière à ne laisser aucun doute, quand il a déclaré que, « selon l'exemple des Pères orthodoxes, il recevait tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puisque le même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre, » et quand après avoir énuméré tous les livres renfermés dans le canon des catholiques, il a porté le décret suivant : « Que si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés, — c'est-à-dire comme ayant été écrits sur l'ordre et sous l'inspiration de Dieu et par là même comme canoniques — tous les livres entiers avec tout ce qu'ils contiennent, tels qu'ils sont en usage dans l'Eglise catholique, ou tels qu'ils sont dans l'ancienne édition de la Vulgate latine... qu'il soit anathème. »

Mais sur quoi s'appuie cette doctrine ? c'est ce qu'il importe d'exposer brièvement. Cette doctrine s'appuie, pour l'Ancien Testament, sur la croyance de la Synagogue, le témoignage de Jésus-Christ et des Apôtres, et la tradition de l'Eglise chrétienne.

La croyance de la Synagogue. Joseph et Philon

sont entre autres, les témoins irrécusables de cette croyance. Le premier rapporte que «les prophètes seuls connaissent les évènements les plus anciens par l'inspiration divine; que les vingt-deux livres que les Juifs possédaient, ils les croyaient justement être divins; que c'était un sentiment gravé dans le cœur des Juifs dès la première enfance; que les Ecritures doivent être regardées comme des enseignements divins (1).» Le second désigne Moïse sous le nom de *prophète, d'homme inspiré de Dieu, d'hiérophante,* termes qui, selon le même écrivain, signifient organes et interprètes des volontés divines (2). Le même auteur qualifie encore le Pentateuque et les autres ouvrages du même genre d'*écritures sacrées*, de *livres sacrés*, de *discours prophétiques*, de *paroles de Dieu*, d'*oracles divins* (3). Au second livre des Macchabées, on lit que la loi est sainte et qu'elle a Dieu pour auteur (4), et que les livres recueillis par Esdras sont marqués du sceau de Dieu (5). Au livre de la Sagesse, on lit que c'est la sagesse d'en haut qui a instruit les amis de Dieu et les prophètes (6), et dans Baruch que les livres des Juifs sont des préceptes divins (7). Tous ces passages, ainsi que les deux Talmuds, l'autorité de tous les rabbins et la persuasion universelle et constante de tous les Juifs, sans distinction de pays ni de sectes, forment une preuve incontestable que la Synagogue et la nation choisie ont toujours considéré leurs livres comme inspirés.

Le témoignage de Jésus-Christ et des Apôtres. Un fait surnaturel comme celui de l'inspiration a besoin, pour être accepté, d'une confirmation divine. Or cette confirmation résulte des paroles de Jésus-Christ et de ceux dont il a sanctionné la doctrine par la garantie des miracles. Loin de contredire la croyance des Juifs touchant l'inspiration de leurs livres, comme il le faisait pour toutes leurs fausses traditions, le Sauveur en parle avec tout le respect qui est dû aux choses saintes, les appelle *loi divine, écritures divines, oracles de l'Esprit de Dieu*, en cite des passages, proclame que ces écritures rendent témoignage de lui, se les applique à lui-même en en donnant l'explication et annonce qu'elles devaient avoir en lui leur accomplissement (8). Remarquons que Jésus-Christ parle ainsi de toute l'Ecriture en général sans en excepter aucune partie. C'est donc toute l'Ecriture qu'il proclamait inspirée de Dieu. Les Apôtres, de leur côté, ont constamment cité les livres des Juifs comme renfermant les oracles de Dieu lui même (1). Saint Paul parle de l'Evangile comme ayant été promis longtemps auparavant par les prophètes (2), et prononce, entre autres choses, que les oracles divins ont été confiés aux Juifs (3). De plus, il est remarquable que la preuve la plus fréquente et la plus forte qu'il allègue en faveur de la divinité et de la mission de Jésus-Christ, c'est à l'Ecriture qu'il l'emprunte. Il dit même, à l'occasion du prophète Isaïe, que c'est l'Esprit saint lui-même qui a parlé par sa bouche (4). Enfin, il recommande à son disciple Timothée de demeurer ferme dans les choses qu'il a apprises, considérant qu'il a été nourri dès son enfance dans les lettres sacrées; car, ajoute-t-il, toute l'Ecriture, étant inspirée de Dieu, est utile pour s'instruire, pour reprendre, etc. Tel est, en effet, le sens de ces paroles : *Omnis Scriptura divinitus inspirata*, comme on peut s'en convaincre en recourant au texte grec. L'apôtre saint Pierre déclare, d'un autre côté, que «ce n'a pas été par la volonté des hommes que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais que ç'a été par le mouvement de l'incitation du saint Esprit que les hommes de Dieu ont parlé (5).» Or, le mot *prophétie* ne doit pas s'entendre des seules prophéties proprement dites, mais de toute l'Ecriture en général. «Je sais, dit Richard Simon, qu'on explique ordinairement ce passage plutôt des livres prophétiques que de toute l'Ecriture en général; mais si l'on veut un tant soit peu s'appliquer à toute la suite du discours de saint Pierre, on trouvera qu'il parle de l'Ecriture sans restriction et que le mot de *prophétie* ne doit pas être pris en cet endroit-là pour ce que nous appelons proprement prophétie, mais pour tout le corps de l'Ecriture, qu'on nommait aussi en ces temps là prophéties, comme les Juifs appellent encore prophéties la plupart des livres historiques de la Bible. Josèphe met au nombre de ces prophéties tous les livres de l'Ecriture, parce qu'ils ont été écrits par des prophètes ou des personnes inspirées de Dieu (6)...» Ajoutons en dernier lieu que saint-Jacques et saint Jude citent souvent l'Ancien Testament comme contenant la parole de Dieu lui-même. On peut le voir en parcourant les passages que nous indiquons (7). Or, nous l'avons dit, un tel jugement et une telle attestation de la part des Apôtres constituent une preuve qui ne peut tromper.

(1) Contre Appion, liv. 1er, § 8.
(2) *De Monarchia*, liv. 1er, t. II, p. 222 et *alibi*.
(3) *Ibid.*
(4) II Macch., VI 13.
(5) I Macch., XII, 9; II Macch., VIII, 23.
(6) VII, 27; XI, 9
(7) IV. 1.
(8) Matth., XI, 13; XV, 3, 6; XIX, 2, 6; XXII, 31, 43; XXVI, 54. — Marc, VII, 9, 13. — Luc, XVI, 16, 29; XVIII, 31; XIX, 25, 27, 44, 46. Jean, V, 39, 46; X, 34, 36.

(1) Rom., I, 2; IV, 2. — Gal., III, 8, 10. — Héb., III, 7; XII, 27.
(2) Rom., V, 2.
(3) *Ibid.*
(4) Act., XXVIII, 23, 25.
(5) 2 Petr., I, 21.
(6) *Réponse aux sentiments de quelques théologiens de Hollande*, ch. IV, p. 61-62.
(7) Jac., I, 10, 12, 19; II, 1, 4, 10, 11, 21, 23, 26; IV 6; V, 17. — Jud., I, 11, 12, 16.

Quant à celle qui se déduit de la tradition chrétienne, nous aurons occasion de l'exposer plus loin. Pour ce qui est des livres du Nouveau Testament, l'inspiration en est des plus faciles à démontrer. Les titres et les fonctions de prédicateurs de la doctrine de Jésus-Christ donnés aux Apôtres, la promesse de l'inspiration qui leur fut faite pour des choses bien moins importantes, les attestations de saint Paul et de saint Pierre dans leurs épitres en faveur de ces livres, l'impuissance où les auteurs du Nouveau Testament eussent été d'écrire ce qu'ils ont écrit sans le secours de Dieu, la tradition de l'Eglise primitive, le sentiment et le témoignage de toute la chrétienté dans les siècles qui ont suivi, enfin le sentiment des hérétiques eux-mêmes, tout prouve l'inspiration des livres dont nous parlons.

Jésus-Christ envoie ses apôtres, comme son Père lui-même l'a envoyé, leur donne le Saint-Esprit et leur dit d'aller prêcher l'Evangile à toute créature en les assurant qu'il sera avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (1). Or, cette dernière assurance leur était nécessaire ; car les apôtres n'auraient pu transmettre au monde, soit verbalement, soit par leurs écrits, la véritable doctrine de Jésus-Christ, si Dieu ne leur eût révélé les choses qu'ils ignoraient, ou s'il ne les eût préservés de l'erreur dans leurs enseignements. Il a donc été avec eux dans la composition de leurs livres aussi bien que dans leur œuvre de prédication. Le Sauveur leur avait promis, en outre, que l'esprit de Dieu leur inspirerait ce qu'ils auraient à répondre aux juges quand ils seraient traduits devant les puissances de la terre pour y être interrogés sur l'objet de leur foi. Or, à bien plus forte raison devaient-ils être inspirés de Dieu, lorsqu'il s'agissait pour eux d'écrire des ouvrages destinés à l'instruction et à la conversion du genre humain tout entier, par la connaissance de la vérité et du vrai Dieu. D'ailleurs, nous pouvons en croire l'Apôtre des Gentils. Or, voici ce qu'il dit de lui-même, ainsi que de tous les autres écrivains inspirés et prédicateurs de l'Evangile : « Nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu, *qui nous a été communiqué* afin que connaissions les dons que Dieu nous a faits, et que nous les annoncions, non pas avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne le Saint-Esprit, communiquant les choses spirituelles aux spirituels (2). » C'est donc sous l'inspiration divine que les Ecrivains du Nouveau Testament ont écrit leurs livres, puisque, pour le faire, l'Esprit saint leur a été communiqué. Si la chose n'avait point été telle, alors il faudrait dire où et comment ils ont pu trouver, pour nous la transmettre, la doctrine si sublime et si étrange par sa nouveauté, qu'ils nous enseignent dans leurs livres. Or, c'est ce qu'on ne pourra jamais expliquer d'une manière naturelle. Ils n'ont point emprunté cette doctrine aux Juifs, parce que la religion chrétienne fut pour ceux-ci une religion inconnue ou incomprise en beaucoup de points. Ils ne l'ont pas empruntée aux Gentils, parce que jamais les savants ni les philosophes ne conçurent une doctrine si pure, si simple et si sublime à la fois, et en même temps si opposée aux penchants déréglés de la nature humaine. Ils ne l'ont pas puisée dans leur propre fonds, parce que si cette doctrine dépasse la portée des esprits les plus cultivés, à plus forte raison devait-elle dépasser celle des apôtres, hommes simples et grossiers, sans culture ni science. Ils la tenaient donc de Dieu.

(1) Jean, xx, 21-22. -- Matth., xviii, 20.
(2) I Cor., ii, 13.

Arguments tirés de la preuve de tradition. Il est constant que, dans la primitive Eglise, le dogme de l'inspiration des livres du Nouveau Testament fut admis comme un dogme indiscutable. L'apologie d'Athénagore, la deuxième apologie de saint Justin, le chapitre x^e^ de l'ouvrage de saint Irénée contre les hérésies, et la préface d'Origène, sur son *Traité des principes*, en font foi. Or, ce dogme n'a pu venir que des apôtres ; car ce dogme était essentiellement lié avec la religion nouvelle : il en était de même la base et le point de départ; il ne pouvait donc venir que des fondateurs de cette religion nouvelle. Les écrits de saint Clément (1), de saint Irénée (2) et de Tertullien (3) prouvent en effet que, dans les premiers siècles, on n'admettait comme étant de foi que ce qui remontait visiblement jusqu'aux temps des apôtres. Cette croyance de la primitive Eglise à l'endroit du dogme dont il s'agit n'a pas varié par la suite des âges chrétiens; les Pères et les Docteurs nous en sont garants. Nous pourrions citer, avec les témoignages à l'appui, outre saint Clément de Rome, saint Ignace, martyr, saint Justin, Théophile d'Antioche, Origène, saint Grégoire de Néocésarée, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Hilaire, saint Athanase, saint Basile, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, etc.

Enfin, les hérétiques eux-mêmes; à quelque secte qu'ils aient appartenu, n'ont jamais osé reprocher à l'Eglise d'avoir introduit, de son chef, le dogme de l'inspiration divine, contrairement à l'institution de Dieu lui-même. Toute tentative d'attaque dirigée sur ce point a toujours été considérée comme une impiété et un blasphème, et comme telle, refoulée sous les protestations indignées de toutes les Eglises chrétiennes. Spinoza

(1) Epist. ad Corinth.
(2) *Ad hæres.*, lib. III, cap. i, ii, iii.
(3) *Adv. Marc.*, lib. IV, cap. v.

Toelner et Semler en sont la preuve; car, en révoquant en doute l'inspiration surnaturelle des Livres saints, ils ont eu contre eux, non-seulement tous les catholiques, mais encore toutes les Eglises protestantes et schismatiques, en un mot, toutes les sectes qui vivent séparées de l'Eglise catholique. Le dogme de l'inspiration des Livres saints renfermés dans le catalogue dressé par le saint Concile de Trente est donc un dogme qui repose sur l'Ecriture, la tradition, la raison théologique et le sentiment le plus unanime, le plus constant, le plus ancien et le plus universel de l'Eglise et de tous les fidèles. Il demeure donc à l'abri de toute contestation.

L'abbé CHARLES.

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série 8e art. Voir le n 33.)

Résumons la doctrine la M. l'abbé Craisson; Selon ce canoniste, il n'existe aucune loi, qui oblige un évêque, se trouvant dans le cas d'ériger des cures, à constituer ces cures sous le régime de l'inamovibilité; pareille loi n'existait pas en 1802, lorsqu'il s'est agi de réorganiser les diocèses; elle n'a jamais existé. Les évêques, il est vrai, ne peuvent changer le caractère des cures inamovibles existantes, ni par conséquent les transformer en cures amovibles, ni même les faire desservir par des prêtres révocables, si ce n'est temporairement; mais du moment qu'il est question de procéder à l'érection de nouvelles paroisses, rien n'empêche que ces paroisses soient des bénéfices simplement manuels, c'est-à-dire confiés à des titulaires révocables. M. l'abbé Craisson a t il démontré sa thèse? Nous ne le pensons pas. Tous les textes par lui invoqués, tirés soit du Concile de Trente, soit des décisions et réponses émanées du Saint-Siège, ont trait, non à des paroisses à ériger, mais à des paroisses existantes, au gouvernement desquelles il s'agissait de pourvoir, à des paroisses déjà soumises au régime de l'amovibilité ou pouvant y être soumises par suite d'union.

M. Craisson n'a rien écrit pour répondre à l'objection grave qu'on peut faire contre son système. Voici cette objection : en réalité, sauf les cures unies, autrefois en France, et encore aujourd'hui dans les pays catholiques qui ne sont pas à l'état de missions, toutes les cures étaient et sont inamovibles. D'après les anciens canonistes, la perpétuité du titulaire est l'accessoire non contesté, sinon la condition indispensable de la paroissialité. Les évêques d'autrefois n'étaient pas moins jaloux que ceux d'aujourd'hui d'assurer le maintien de la discipline, dans les rangs du clergé inférieur, en limitant les droits des curés au moins quand à la durée. Cependant ces prélats ont eux mêmes institué ou reconnu l'inamovibilité des curés, et il devient difficile d'expliquer l'ensemble de leurs actes pendant des siècles, si l'on n'admet pas l'existence d'une loi prescrivant l'inamovibilité. En 1802, si les Organiques n'eussent rien statué quant aux succursales, s'ils n'eussent pas posé, non la cause, mais l'occasion d'une déviation, il est indubitable que toutes les cures auraient été érigées sur l'ancien plan ; car l'érection en masse de la presque totalité des cures sur le pied de la révocabilité est un fait inouï, qui n'a en sa faveur aucun précédent. L'argument qu'on prétend tirer de quelques diocèses d'Espagne ne porte pas, puisque, dans ces diocèses, les cures étaient unies à la mense épiscopale, circonstance qui implique un régime particulier et ne se retrouve pas chez nous. Nous le répétons, M. Craisson, aussi bien que M. Pierret, ne s'est pas mis en présence de cette difficulté. Il leur suffit de signaler à travers les siècles divers cas spéciaux d'amovibilité pour conclure aussitôt du particulier en général et prononcer : donc l'Eglise ne réprouve pas l'amovibilité des curés; donc les évêques, en 1802 n'étaient point obligés d'ériger des cures inamovibles. Notons que, de ce raisonnement s'il est juste, il suit que les mêmes évêques auraient pu mettre toutes les cures, sans exception, sous le régime de la manualité ; c'est évident.

Nous nous croyons en mesure d'établir une thèse absolument opposée à celle de M. l'abbé Craisson, savoir qu'il existe une législation canonique aux termes de laquelle toutes les cures doivent être inamovibles, sauf exceptions. Nous traiterons ce point après avoir exposé le sentiment du docteur Bouix. Cet éminent auteur s'est occupé très au long de notre sujet : il arrive à des conclusions semblables à celles de M. l'abbé Craisson ; mais il entre dans beaucoup de détails et cette prolixité, bien loin de nous être préjudiciable, nous apporte les éléments d'une argumentation solide. Le lecteur en jugera.

Terminons avec la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Si la thèse de son canoniste est vraie, si les évêques, en 1802, décrétant l'amovibilité des curés, dits desservants, n'ont fait que suivre la législation canonique en vigueur, il n'est pas possible d'avoir un meilleur moyen pour couper court à toute controverse. L'évêque de Liège, en conséquence, n'avait nul besoin de consulter le Saint Siège, et la réponse de S. S. Grégoire XVI était libellée d'avance. Point du tout. La réponse du Ier mai 1845 ne contient aucune allusion aux dispositions du droit qui selon M. Craisson, établissent si clairement la régularité de l'opération; au contraire, elle prend la forme d'une concession,

et de concession révocable! *Sanctissimus Dominus noster...benigne annuit ut nulla immutatio fiat, donec aliter a sancta apostolica Sede statutum fuerit.* La situation, selon M. Craisson, est absolument normale, et cependant, c'est en vertu d'un consentement dicté par des raisons graves et spéciales, non pas en vertu des exigences du droit, que le *statu quo* est maintenu jusqu'à nouvel ordre. Mais pourquoi cette réponse, si la situation est normale? Pourquoi le Saint-Siège, prévoit il l'éventualité d'une décision contraire? Si le régime de la révocabilité repose sur le droit, il faut nécessairement conclure que la solution définitive, réservée par le Saint-Siège, reposera sur un droit nouveau, un droit non encore édicté, qui sera tout autre que le droit actuellement en vigueur. Or, ce serait la première fois que le Saint-Siège eût parlé un langage aussi embarrassé, aussi étrange, aussi superflu : tandis que tout est parfaitement naturel, quant aux idées et quant à l'expression, si l'on interprète ainsi, savoir que le Pape consent au maintien de l'amovibilité jusqu'au jour où il jugera convenable de retirer ce consentement, c'est-à-dire de placer les cures amovibles sous l'empire du droit commun, qui est l'inamovibilité.

M. l'abbé B... avait soulevé l'objection tirée de l'existence même du *benigne annuit* du 1er mai 1845. « Le Saint-Siège, fait observer M. B.... n'avait qu'à dire : Suivez la coutume, puisqu'elle est conforme au droit. Au lieu de cette réponse catégorique, le Saint Père veut imposer des limites à ce pouvoir excessif, et, pour cela, il accorde une dispense provisoire de la loi canonique sur l'inamovibilité. » Il est indubitable que l'éventualité réservée dans la décision du 1er mai 1845 démontre toute seule ce qu'il y a eu d'excessif en 1802. De plus, nous sommes à même, d'après des informations, très-sûres, d'affirmer que, au moment où l'évêque de Liège consulta le Saint-Siège sur le régime des succursales, S. S. Grégoire XVI avait donné l'ordre à une Congrégation de préparer une circulaire destinée aux évêques de France et de Belgique concernant lesdites succursales ; que ce travail était prêt, et que le sens général du document tendait à limiter l'action des Ordinaires. Arrivant la consultation de l'évêque de Liège, le Saint-Siège profita de l'occasion pour laisser voir sa pensée, savoir que, tout en tolérant le *statu quo*, il ne renonçait pas à l'espérance d'un régime meilleur. Quant à la circulaire projetée, son envoi fut ajourné.

M. l'abbé Craisson fait à M. B..., sur le point dont il s'agit, la réponse qui suit : Si le Pape avait formulé sa réponse avec les termes précités, l'on aurait pu conclure que toute liberté était laissée aux évêques, non-seulement de nommer des curés amovibles, mais encore de n'en instituer que d'irrévocables, et le Souverain-Pontife ne veut pas qu'ils croient avoir cette liberté ; il déclare donc que sa volonté expresse est qu'on ne change rien à l'ordre établi jusqu'à ce que le Saint-Siège juge à propos qu'il en soit autrement. »

Ce langage n'est pas clair, efforçons-nous de le comprendre. Si le Pape eût dit : Suivez la coutume puisqu'elle est conforme au droit, on aurait pu conclure, selon notre canoniste, que toute liberté était laissée aux évêques de n'instituer que des curés inamovibles. Nous ne saisissons pas ; la conséquence n'est pas renfermée dans les prémisses. Si les évêques en 1802, ont opéré régulièrement, c'est chose entendue et terminée. Pour ne plus instituer que des cures inamovibles, ce dont il n'était nullement question, dans des paroisses constituées sous le régime de l'amovibilité, il faudrait préalablement ériger à nouveau les cures dites succursales, ou du moins poser un acte ayant pour objet de mettre les dites paroisses sous le régime de la perpétuité. On ne peut pas *de plano* nommer ainsi des curés inamovibles, quand le titre primordial ne le permet pas. Comment pareille idée serait-elle venue à l'évêque de Liège, qui, dans sa consultation même, annonçait des intentions si différentes? M. Craisson nous transporte sur un terrain purement imaginaire. Cependant, supposons qu'un évêque veuille transformer des cures amovibles en inamovibles. M. Craisson semble affirmer que la décision du 1er mai 1845 fait obstacle et qu'il ne dépend plus des Ordinaires de procéder à cette transformation.

Cette interprétation de la clause restrictive nous paraît fausse. Le sens de cette clause étant, comme nous l'avons dit plus haut, favorable à l'inamovibilité, nous ne comprenons pas comment le Saint-Siège, abordant une question qui n'était pas posée, eût voulu dans l'espèce empêcher les évêques de revenir d'eux-mêmes au droit commun et de réaliser avec le temps l'éventualité réservée et espérée par Grégoire XVI. D'ailleurs, si le Saint-Siège eût voulu aller jusque-là, ce n'est pas furtivement et en répondant à un évêque en particulier qu'il eût formulé une prohibition d'une telle importance. Ce ne sont pas là les habitudes de Rome. Nous ajoutons et répétons que, dans aucun évêché, cette prohibition n'a été non-seulement admise, mais pas même soupçonnée ; car depuis près de trente ans que la décision est rendue nombre de succursales ont été transformées en cures inamovibles, et personne, ni évêques, ni grands vicaires, ni secrétaires d'évêché n'ont eu l'idée de recourir à Rome pour solliciter l'indult autorisant l'exception.

Néanmoins faut-il, comme le dit M. B... et comme ne veut pas M. l'abbé Craisson, qualifier de dispense l'acte du 1er mai 1845 ? Faut-il no-

tamment voir dans les conditions exposées par l'évêque de Liège, *haud frequenter et nonnisi prudenter ac paterne*, des motifs tellement déterminants pour le Pontife romain que, ces conditions faisant défaut, le bénéfice de la décision soit *ipso facto* retiré ? Non ; concession est de la famille des dispenses, mais l'assimilation proposée par M. B... est certainement inadmissible. Il ne s'agit pas ici d'intérêts privés, mais d'un intérêt public, et c'est au nom d'un bien général relatif envisagé d'après les circonstances, que le maintien du *statu quo*, quant aux succursales, a été autorisé, nous ne disons pas ordonné.

(A suivre.)

Victor PELLETIER.
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Les erreurs modernes

LXI

LE MATÉRIALISME.

(3e article.)

L'erreur honteuse qui nous occupe traine à sa suite une doctrine désolante : l'homme meurt comme la bête, dit-elle, et quand le corps est mort, tout est mort. C'est vainement que le juste a pendant sa vie pratiqué la vertu et que le malheureux aspire à une vie meilleure, il faut laisser là l'espérance ; saint Vincent de Paul et le plus grand des scélérats sont égaux après la mort.

Ecoutons les docteurs du matérialisme. « L'opinion, dit M. Littré, concernant la perpétuité des individus après la mort, quels que soient les préjugés ordinaires là-dessus, ne fait pas partie intégrante de l'idée religieuse... Cette croyance, qui pouvait être vraie, ne s'est pas trouvée telle (1). » Voyez-vous avec quel sans-façon ridicule et quelle outrecuidance ce parangon du matérialisme traite de préjugé la croyance universelle du genre humain ! Ce qui a été admis et démontré par les plus grands génies dans tout les temps n'est qu'un préjugé et une erreur ! C'est M. Littré qui l'assure. Les morts, d'après lui, n'ont plus qu'une existence idéale. C'est triste sans doute ; mais, dit-il, « à ceci nul remède : il faut laisser saigner la plaie et couler les larmes. Mais quand l'amertume s'est un peu dissipée, quand le temps a produit sa cicatrice, alors il faut rappeler par tous les moyens le souvenir de nos morts bien-aimés, vivre fréquemment avec eux, et les contempler dans cette existence idéale qui les représente à notre mémoire (2). » Ainsi le scélérat n'a pas autre chose à craindre dans l'autre vie que d'avoir une existence idéale, et le juste n'a pas autre chose à espérer.

(1) *Conserv.*, p. 123.
(2) *Conserv.*, p. 327.

M. Renan fait ici chorus, selon sa coutume, avec M. Littré, et selon lui il n'y a pas d'autre immortalité pour l'homme que celle de ses œuvres. « Le sage, dit-il, sera immortel ; car ses œuvres vivront dans le triomphe définitif de la justice, résumé de l'œuvre divine qui s'accomplit par l'humanité... L'homme méchant, sot ou frivole, mourra tout entier, en ce sens qu'il ne laissera rien dans le résultat général de son espèce... Les œuvres échappent seules à la caducité universelle ; car seules elles comptent dans la somme des choses acquises (1). » — « Ceux-là seuls arrivent à trouver le secret de la vie, qui savent étouffer leur tristesse intérieure et se passer d'espérance (2). »

Non, cette doctrine désolante n'est pas vraie : l'humanité toute entière proteste contre elle. Non tout ne finit pas avec la vie présente ; l'homme juste et le scélérat ne sont pas égaux à mort ; quelque chose les attend, l'âme est immortelle.

Nous allons le démontrer. Mais avant tout, posons bien la question. L'immortalité peut en effet être considérée sous plusieurs aspects et à différents points de vue. Et d'abord l'âme est-elle immortelle ou mortelle par elle même, c'est-à-dire, a-t-elle ou n'a-t-elle pas en elle un principe de mort, une cause de dissolution ? En second lieu, peut-elle être détruite, anéantie par quelqu'autre être, par l'être fini ou par l'être infini, par les causes secondes ou par la cause première ? Ce sont là, en effet, deux questions différentes. De plus, l'âme a-t-elle en elle-même des éléments de vie, de telle sorte qu'elle puisse exister sans le corps, et que celui-ci ne soit pas nécessaire à son existence ?

Il est d'abord facile de montrer que l'âme n'a pas en elle-même de principe de mort, de cause de dissolution. Qu'est-ce, en effet, que la dissolution ? C'est la désorganisation et la séparation des parties. Ainsi la mort arrive pour le corps humain lorsque les éléments essentiels à la vie physique se désorganisent et commencent à se séparer, à se dissoudre. Or, il est parfaitement impossible qu'une semblable désorganisation ait lieu pour l'âme. Elle suppose, en effet, des parties qui perdent les rapports vitaux qu'elles avaient entre elles, des parties qui ne sont plus en harmonie. Mais, dans l'âme humaine, il n'y a point de parties qui soient ainsi séparables et puissent se désorganiser. Nous l'avons vu dans les articles précédents, elle est simple et sans parties. Elle est, par sa nature, par son essence, un être spirituel, qui exclut de sa substance toute matière, toute partie, tout composé physique. Il y a donc

(1) *Le livre de Job*, préf. p. XC, XCI.
(2) *Ibid.*, p. LXXXVIII.

en elle aucune partie qui puisse être désorganisée, séparée des autres ; il n'y a rien qui puisse être dissous. Elle n'a donc pas en elle ce principe de mort que l'on appelle la dissolution.

Non-seulement elle ne l'a pas, mais elle l'exclut complètement. Elle exclut toute composition physique, toute partie, puisque, comme nous l'avons vu, elle est un être simple, une substance spirituelle. Elle exclut donc le principe même de la dissolution. Elle n'a donc pas ce principe de mort ; elle est sous ce rapport immortelle.

Et cette immortalité découle ainsi de la nature même de l'âme. C'est par sa nature même qu'elle est simple, spirituelle. C'est par là qu'elle est non-seulement différente des corps, mais qu'elle leur est opposée. Le corps est, par sa nature, un composé de parties qui peuvent, à un moment donné n'être plus en harmonie, se disjoindre et se séparer. Il est donc mortel et corruptible par sa nature même. L'âme, au contraire, est un être simple, sans partie, sans étendue, non composé. Elle est donc, par sa nature, indissoluble, incorruptible, immortelle.

« Une première considération (relative à l'immortalité de l'âme) se tire d'abord, dit Frayssinous, de sa nature même, je veux dire de sa spiritualité. Nous voyons le corps de l'homme mourir, se décomposer et, sans être anéanti, devenir un je ne sais quoi qui n'a pas de nom... Mais pour l'âme, pure et sans mélange, elle ne porte en elle aucun principe de corruption; simple, indivisible comme la pensée, il n'est pas d'élément, si actif et si subtil qu'on le suppose, qui puisse l'atteindre. Ce qui s'appelle mort n'est qu'un dérangement de parties matérielles; mais l'âme n'a ni parties, ni figure, ni situation respective de parties entre elles ; et si le cœur peut perdre cet arrangement de parties distinctes, se déconcerter et mourir, l'âme, qui n'a rien de semblable dans sa manière d'exister, ne doit pas naturellement éprouver une semblable destruction. Oui, une fois que la distinction réelle du corps et de l'esprit est établie, une fois qu'il est reconnu que ce sont là deux substances différentes par leur nature et leurs propriétés, on conçoit très-bien comment la ruine de l'une n'entraîne pas la ruine de l'autre (1). » Et c'est, du reste, ce que nous allons montrer.

L'âme et le corps sont non-seulement des substances distinctes et numériquement différentes, mais elles sont de natures diverses : l'une est spirituelle, l'autre est matérielle; l'une est composée, l'autre est simple. Prenons deux êtres numériquement distincts ; la destruction de l'un n'entraîne pas du tout par elle-même celle de l'autre. A plus forte raison cela est-il vrai si les deux êtres sont différents par leur nature, comme l'être spirituel et l'être corporel, comme l'âme et le corps.

(1) *Défense du Christ.*, 10e disc.

Il suffit, du reste, pour que la mort de celui-ci n'entraine pas celle de celle-là, qu'elle ait une vie différente et qui lui soit propre, car assurément si elle a une vie à elle, elle peut vivre et n'a pas besoin de celle d'un autre. Or l'âme a une vie propre, une vie à elle. Elle est d'abord une substance active, une activité substantielle, tandis que le corps est par lui-même inerte, et n'a qu'une existence toute physique. Cette vie s'exerce et se manifeste par deux facultés principales : l'intelligence et la volonté. La première est cette faculté merveilleuse qui nous met en communication avec la vérité. Celle-ci est son objet, son aliment, sa nourriture. Or c'est là précisément sa vie, vie supérieure et sublime, bien différente de cette vie sensible, organique et en quelque sorte toute physique qui est dans le corps. Par elle, l'intelligence se met en communication avec l'Etre infini ; elle le connaît, quoique d'une manière bien imparfaite, dans sa nature, dans ses attributs, ses admirables propriétés. Elle connaît les vérités essentielles, métaphysiques et morales, par lesquelles elle s'élève au-dessus des faits vulgaires et contingents, et par lesquelles elle les apprécie et les juge.

Mais l'âme a une autre faculté ; elle n'a pas seulement celle de connaître, elle a celle d'aimer, de vouloir ; elle n'a pas seulement l'intelligence, elle a la volonté. Par elle, elle aime le bien, la vérité, la beauté morale, la vertu ; elle peut aimer surtout le Bien infini, source de tous les autres.

Voilà donc dans l'âme une double vie, celle de l'intelligence et celle de la volonté ; vie spirituelle et propre à l'âme. Celle-ci a donc réellement une vie à elle, une vie qui lui appartient, qui est différente de celle du corps, et qui est l'exercice de ses facultés supérieures. Et cette vie, la mort du corps ne la lui enlève pas. Deux éléments la constituent : les facultés et leurs objets, l'intelligence et la vérité, la volonté et le bien. Or, ces facultés et ces objets ne sont nullement détruits par la mort du corps, puisqu'ils ont leur nature propre, leur être propre. Sans doute, pendant que l'âme est unie au corps, elle se sert de ce corps, de ses organes, et spécialement du cerveau pour exercer ses facultés ; mais la séparation ne lui enlève ni son activité essentielle, ni ses facultés, ni leur vie. J'admets que si elle n'était qu'un être purement sensitif, comme le principe qui anime les animaux, le corps serait nécessaire à sa vie, et celui-ci venant à manquer, elle cesserait d'être. Mais l'âme humaine est d'une nature supérieure, elle a des facultés supérieures, une vie supérieure. Elle a aussi, il est vrai, la faculté de sentir ; mais cette faculté, nécessaire à la vie du corps, n'est que secondaire pour l'âme, et son non-exercice

n'empêche nullement celui de sa vie principale et supérieure.

Dans le dernier article de son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, qui résume l'ouvrage, Bossuet expose admirablement cette vie supérieure, ce principe de notre immortalité : « Outre les opérations sensitives, dit-il, toutes engagées dans la chair et dans la matière, nous avons trouvé (dans l'âme humaine) les opérations intellectuelles, si supérieures au corps, et si peu comprises dans ses dispositions qu'au contraire elles le dominent, le font obéir, le dévouent à la mort et le sacrifient. Nous avons vu aussi que, par notre entendement, nous apercevons des vérités éternelles, claires et incontestables. Nous savons qu'elles sont toujours les mêmes, et nous sommes toujours les mêmes à leur égard, toujours également ravis de leur beauté et convaincus de leur certitude ; marque que notre âme est faite pour les choses qui ne changent pas et qu'elle a en elle un fond qui aussi ne doit pas changer... Que si ces vérités éternelles sont l'objet naturel de l'entendement humain par la convenance qui se trouve entre les objets et les puissances, on voit qu'elle est sa nature, et qu'étant né conforme à des choses qui ne changent point, il a en lui un principe de vie immortelle. Et parmi ces vérités éternelles, qui sont l'objet naturel de l'entendement, celle qu'il aperçoit comme la première, en laquelle toutes les autres subsistent et se réunissent, c'est qu'il y a un premier Etre qui entend tout avec certitude, qui fait tout ce qu'il veut, qui est lui-même sa règle dont la volonté est notre loi, dont la vérité est notre vie. Nous savons qu'il n'y a rien de plus impossible que le contraire de ces vérités, et qu'on ne peut jamais supposer, sans avoir le sens renversé, ou que ce premier Être ne soit pas, ou qu'il puisse changer, ou qu'il puisse y avoir une créature intelligente qui ne soit pas faite pour entendre et pour aimer ce principe de son être.

» C'est par là que nous avons vu que la nature de l'âme est d'être formée à l'image de son Auteur, et cette conformité nous y fait entendre un principe divin et immortel ; car, s'il y a quelque chose parmi les créatures qui mérite de durer éternellement, c'est sans doute la connaissance et l'amour de Dieu, et ce qui est né pour exercer ces divines opérations... Et il ne faut pas s'imaginer que l'âme perde cette vie en perdant son corps ; car nous avons vu que les opérations intellectuelles ne sont pas, à la manière des sensations, attachées à des organes corporels. Et encore que par la correspondance qui doit se trouver entre toutes les opérations de l'âme, l'entendement se serve des sens et des images sensibles, ce n'est pas en se tournant de ce côté-là qu'il se remplit de la vérité, mais en se tournant vers la vérité éternelle. Les sens n'apportent pas à l'âme la connaissance de la vérité ; ils l'excitent, ils la réveillent, ils l'avertissent de certains effets ; elle est sollicitée à chercher les causes, mais elle ne les découvre, elle n'en voit les liaisons, ni les principes qui font tout mouvoir, que dans une lumière supérieure (1). »

Il est donc manifeste que l'âme a par elle-même des éléments de vie permanents, qui ne dépendent pas du corps et peuvent exister sans lui. Elle a ses facultés supérieures, l'intelligence et la volonté, et les objets sur lesquels elles s'exercent. L'âme a une vie à elle, une vie propre que la mort du corps ne peut pas par elle-même détruire, parce qu'elle est intrinsèque à l'âme ; elle est sa vie principale, sa vie supérieure, et par conséquent elle peut vivre sans cette vie sensitive qui lui est commune avec le corps et qui est pour elle une vie secondaire. En second lieu, nous l'avons vu encore, l'âme est par sa nature immortelle, c'est-à-dire qu'elle n'a pas en elle de principe de mort, de cause de dissolution. Le corps, lui, a ce principe, parce qu'il n'est qu'un assemblage de parties diverses, qui peuvent être disjointes et désorganisées. Mais l'âme est simple, une, sans parties, cette désorganisation est donc impossible ; elle n'a donc pas en elle de principe de mort.

L'abbé DESORGES.

(A suivre.)

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

LE FRÈRE PHILIPPE,

SUPÉRIEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(Suite.)

Toutefois, la loi de 1833, par la création des écoles normales, ne laissait pas de susciter à l'institut des Frères, dans des conditions inégales, une redoutable concurrence. « Les écoles normales, dit M. Rastoul, sont largement subventionnées ; pour le choix des professeurs comme pour le matériel d'enseignement, il ne leur manque rien ; les élèves peuvent se préparer pendant trois ans à l'enseignement. Les Frères au contraire, ne reçoivent plus rien de l'État, les novices peuvent à peine consacrer une année à leur préparation nécessairement incomplète, mais que l'expérience achève et à laquelle supplée le dévouement. Citons ici quelques chiffres instructifs. En province, un instituteur primaire sortant de l'école normale coûte à l'État, pour ses trois ans, 9,000 fr., à Paris 12,000 fr. Ces chiffres sont élevés quand on songe aux résultats obtenus trop

(1) Boss., *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. V, art. XIV.

souvent(1).» Nous ignorons si l'ardent rédacteur de l'*Univers* n'exagère pas un peu le chiffre de la dépense, mais il a pleinement raison sur les conditions inégales de la concurrence. En stricte justice, à des sujets qui se dévouent également à l'instruction, l'Etat devrait part égale dans ses subsides. Mais l'iniquité des hommes fait éclater la grâce de Dieu. Là où les enfants de la sainte Eglise n'ont de ressources qu'eux-mêmes, ils l'emportent encore sur les concurrents mieux rentés, et nos maîtres communs ne croient pas avoir assuré à leurs protégés l'honneur douteux de la victoire s'ils ne nous ont lié d'abord bras et jambes.

Des statuts de l'Ordre, nous relèverons les points suivants :

» L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes est une société dans laquelle on fait profession de tenir les écoles gratuitement...

» La fin de cet institut est de donner une éducation chrétienne aux enfants...

» Les Frères tiendront partout des écoles gratuitement...

» Ils enseigneront leurs écoliers selon la méthode qui leur est prescrite et qui est universellement pratiquée dans leurs instituts.

» La congrégation comprend : des novices, des Frères en exercice et les supérieurs locaux dirigés par le supérieur général, assisté d'un conseil.

» Outre son noviciat proprement dit, la congrégation possède un petit noviciat, où sont reçus les enfants de quatorze à seize ans. Le but de cet établissement est à la fois d'éprouver et de conserver la vocation des jeunes gens qui veulent entrer dans l'institut ; on y donne une solide instruction, qui sert à ces jeunes gens s'ils rentrent dans le monde.

» L'élection du supérieur se fait par le suffrage universel à deux degrés. Les frères nomment des délégués qui se rendent à la maison-mère. A leur arrivée, on vérifie d'abord leurs pouvoirs, après quoi les délégués se constituent en chapitre électoral et entrent, pour un jour en retraite. Le lendemain, on expose le Saint-Sacrement, et les Frères capitulants communient tous. Après leur action de grâces, ils se rendent, *à jeun*, dans la salle du chapitre, d'où ils ne sortiront plus qu'après avoir élu le supérieur général. Si les opérations se prolongent, et quelle que soit leur durée, ils seront mis au pain et à l'eau. C'est à peu de chose près ce qui se pratique dans l'élection du Souverain Pontife. »

Voici la liste des supérieurs élus depuis le Vén. de La Salle :

Frère Barthélemy. . . .	1717-1720
Frère Timothée.	1720-1751
Frère Claude.	1751-1767
Frère Florence.	1767-1777
Frère Agathon.	1777-1797
Frère Frumence (1) . . .	1795-1810
Frère Gerbaud.	1810-1822
Frère Guillaume . . . ,	1822-1830
Frère Agathon.	1830-1838
Frère Philippe.	1838 1874
Frère Olympe	1874

Les beaux esprits du temps de Louis-Philippe traitaient les frères d'*ignorantins*. S'ils avaient entendu par là qu'ils étaient chargés d'instruire les ignorants, ils auraient prouvé parfaitement leur utilité considérable, même pour les censeurs ; mais ils entendaient par là les représenter comme des gens sans culture, sans ouverture d'esprit sans énergie de caractère, comme qui dirait de *pauvres diables*. Les examens de fin d'année prouvent généralement le contraire. Dans les villes où coexistent des écoles laïques et des écoles congréganistes, il est facile de constater la supériorité des élèves des Frères. Dans les concours, on constate généralement la même supériorité. Au reste, prétendre que tout le mérite du maître ou de l'élève consiste uniquement dans l'instruction serait s'abuser étrangement. Le premier bien à obtenir de l'enfance, ce n'est pas l'instruction, mais seulement ce qui dispose à l'acquérir, l'esprit de discipline, l'amour du travail, et comme moyen de les inculquer, la pratique religieuse. Or, dans le Frère, l'habit a son prestige. De plus, soit que l'enfance soit plus naturellement religieuse ou exige plus de délicatesse, soit que le Frère, dégagé des affections et des soucis de famille, exprime à l'enfant plus d'amour ou lui inspire plus de confiance, il est avéré que les enfants des Frères sont, pour l'ordinaire, mieux élevés que les autres. Aussi remarque-t-on que les familles, qui jugent ordinairement des choses par les résultats et comme par instinct, préfèrent les écoles de la doctrine chrétienne, au moins pour les jeunes enfants. Qui ignorent d'ailleurs qu'en France, où l'ingrate profession d'instituteur, malgré ou à cause de sa grandeur morale, est si peu appréciée, il y aura toujours place pour tous les dévouements. Jeter la pierre aux Frères ce n'est pas faire place aux maîtres laïques c'est demander que les enfants élevés actuellement par des religieux soient livrés à des mains inhabiles ou restent sans maîtres ; c'est ouvrir un avis en faveur de l'ignorance.

Sous le règne de Napoléon III les paranymphes de Compiègne et les thérapeutes des Tuileries, gens chastes comme tout le monde sait, prenaient des airs de pudeur effarouchée et criaient contre

(1) *Le très-honoré Frère Philippe*. c. 21.

(1) Le F. Frumence, élu avant la mort du F. Agathon, n'était d'abord supérieur qu'à l'étranger, je veux dire hors de France.

le libertinage des Frères. Sur un signe de Duruy, la meute des aboyeurs de petite presse s'élevait contre les soi-disant scandales des congréganistes et exaltaient les vertus des maitres à pantalon. L'*Opinion nationale*, alors aux gages du prince Napoléon, représentée par un Pierre l'Ermite nommé Sauvestre, instituteur fourvoyé dans le journalisme, soutenait avec le plus beau feu cette lâche croisade. L'*Univers* répondit :

« Nous n'avons pas le document, vieux de plusieurs années, dont l'*Opinion nationale* tire si grand parti ; mais diverses raisons nous portent à croire que cette feuille l'a cité incomplètement ou inexactement, ou a commis quelque confusion :

» 1° L'exposé de la situation de l'Empire ne comporte pas de classification de ce genre.

» 2° Les écoles et les instituteurs congréganistes sont plus nombreux que ne le dit le texte produit.

» 3° En comptant par écoles au lieu de compter par instituteurs, l'*Opinion nationale* a certainement faussé la situation.

» 4° Les chiffres officiels les plus exacts, ceux de 1867, renversent absolument les triomphants calculs de M. Sauvestre.

» Ces chiffres nous montrent, parmi les instituteurs condamnés, *onze fois* plus d'instituteurs laïques que d'instituteurs congréganistes. *Onze fois* !

» Et nul moyen de voir là une statistique de fantaisie. Il s'agit de chiffres extraits du *Tableau de la justice criminelle*, pendant 1867 ; c'est le dernier publié. Les voici :

» Instituteurs laïques accusés de crimes *contre les personnes*. 25

» Instituteurs congréganistes. 4

» Crimes contre la propriété : Instituteurs laïques. 6

» Congréganistes, pas un. 0

» Qu'importent les accusations, peut dire M. Sauvestre, les condamnations doivent seules compter. Prévenons cette question.

» *Instituteurs laïques condamnés aux travaux forcés.* 5

» Instituteurs congréganistes. 0

» *Instituteurs laïques condamnés à la réclusion ou à l'emprisonnement* de plus d'un an. 17

» Instituteurs congréganistes. 2

» Condamnation à des peines moindres :

» Laïques. 1

» Congréganistes. 0

» Si l'*Opinion nationale* veut vérifier ces chiffres, elle les trouvera à la page 41 du *Tableau de la justice criminelle*. Dans le cas où ce document lui manquerait, nous le tenons à sa disposition.

» Il n'est pas inutile de faire remarquer à M. Sauvestre que les condamnations aux travaux forcés et à la réclusion ont été prononcées par les cours d'assises, c'est-à-dire par les jurys, lesquels, nul ne l'ignore, sont plus disposés à la sévérité envers les congréganistes qu'envers les laïques.

» Ainsi la statistique criminelle de 1867 donne 23 (*vingt-trois*) instituteurs laïques condamnés ; la plupart pour *crimes contre les personnes*, tandis que deux condamnations seulement ont frappé les instituteurs congréganistes.

» *Vingt-trois* contre *deux !* Cela fait bien *onze fois plus* de coupables du côté des laïques. *Onze fois plus !* Nous aurions là une belle occasion de renvoyer à l'*Opinion nationale* ses déclamations brutales et iniques.

» Nous lui demandons seulement de reproduire les chiffres du *Tableau de la justice criminelle*, comme nous avons reproduit son fameux texte.

» N'oublions pas de constater que l'année 1867 nous reporte en plein règne de M. Duruy, c'est-à-dire à une époque où le mot d'ordre administratif était de favoriser à tout prix les instituteurs laïques. On n'a donc poursuivi que ceux qu'il fallait poursuivre absolument. »

Le sieur Sauvestre, ci-devant instituteur à Bonnétable, où il s'était distingué plus par la longueur de ses verges que par la largeur de son esprit, contesta ces statistiques, l'*Univers* vint à la rescousse.

« Dans la crainte de quelque affaiblissement de mémoire chez M. Sauvestre, nous lui rappellerons les chiffres qu'il doit détruire.

» Premièrement, nous attendons encore qu'il ait écarté, autrement que par une fin de non-recevoir, les affirmations de la *Gazette du Midi* sur le nombre des instituteurs laïques et congréganistes détenus dans les maisons centrales.

» Pour lui faciliter la besogne, nous reproduisons ce tableau. Il porte exclusivement, on le sait, sur les condamnations pour attentats et outrage aux mœurs :

» Poissy, six instituteurs laïques, un congréganiste ;

» Melun, cinq instituteurs laïques ;

» Gaillon, cinq instituteurs laïques, deux congréganistes ;

» Beaulieu, quatre instituteurs laïques, un congréganiste ;

» Clairvaux, deux instituteurs laïques, un congréganiste ;

» Fontevrault, quatre instituteurs laïques, deux congréganistes;

» Soit, vingt-six instituteurs laïques et sept instituteurs congréganistes.

» Quant aux chiffres empruntés au *Tableau de la justice criminelle* pour 1867 (le dernier publié), nous devons noter un point que nous avons omis dans notre premier article, et qui, du reste, ne change rien au fond des choses. Ces chiffres sont inscrits sous la rubrique: *Instituteurs et professeurs laïques*. Il pourrait donc se faire qu'il y eût un ou deux professeurs parmi les membres de l'enseignement laïque et universitaire poursuivis ou condamnés en 1867. Nous ne croyons pas que cela soit; mais du moment où il serait possible que cela fût, nous le constatons. Voici maintenant les chiffres que nous livrons de nouveau aux vérifications et aux méditations de M. Sauvestre. On vient de les lire plus haut:

Instituteurs et professeurs laïques accusés de crimes *contre les personnes*, 25, etc.

» L'*Opinion nationale* s'avouant, au fond, que le terrain de la statistique n'est pas sûr, cherche des arguments dans les actes d'accusation. Les passages les plus souillés sont ceux qu'elle étale avec le plus de joie. Elle est libre de transporter dans ses colonnes les débats sur lesquels la justice ordonne le huis-clos; mais assurément, nous n'imiterons pas cet exemple. Ce n'est pas que la matière nous manquerait. Trop d'instituteurs laïques ont été condamnés, au sujet de crimes contre les mœurs, pour que nous fussions embarrassés d'opposer extraits à extraits. D'autres raisons, qui semblent étrangères à l'*Opinion nationale*, nous retiennent: l'*Univers* se respecte et respecte ses lecteurs. »

Cette fois, l'*Opinion nationale* se le tint pour dit, et oncques ne fut plus question de l'impudicité des Frères. Et même quand parmi les Frères, comme dans tous les corps sociaux, il y aurait des malheureux infidèles au devoir et à leur vocation, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que l'humanité se retrouve partout; cela prouve que ceux qui sont appelés aux plus difficiles fonctions peuvent tomber plus bas. Mais cela ne prouve pas qu'ils pèchent en vertu de leurs fonctions ou de leurs règles, et, par conséquent, toute attaque à la congrégation, pour la rendre responsable, est une faute de logique. Nous ne parlons pas de la faute de goût.

Aussi bien il faut prendre les choses en elles-mêmes et par leur grand côté. Malgré d'inévitables imperfections et des torts, fâcheux seulement pour les coupables, la congrégation des Frères de la doctrine n'est pas moins un chef d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes. « J'ignore, disait M. de Bonald, si l'abbé de La Salle est un saint aux yeux de la religion, mais il est un héros aux yeux de la saine politique. »

Et puis, peut-on oublier ses immenses services? Et quand les Barbaresques de la Tunisie et les Turcs de Constantinople les comblent d'éloges, sied-il à des Français de diffamer ces nobles enfants de la noble France?

Il est temps de venir au Frère Philippe.

Matthieu Brânsiet naquit le 1er novembre 1792, au hameau de Gaschat, commune d'Apinac, département de la Loire: l'homme qui devait donner à l'Institut des Ecoles chrétiennes une si grande extension venait au monde juste à l'heure où cet établissement était soumis aux plus dures épreuves. Issu de parents profondément chrétiens et qui ne craignaient pas, en ces temps de persécution, de donner asile aux prêtres traqués alors comme des bêtes fauves, le jeune Matthieu apprit, à l'école d'une charité héroïque, ces leçons de devoir, de vertu et de dévouement, dont il devait offrir plus tard à tant d'autres l'éclatant exemple. L'impression avait été forte sur cette âme tendre, aussi ne s'effaça-t-elle jamais; et le saint vieillard ne pouvait raconter sans émotion ces touchantes scènes des saints mystères, célébrés furtivement au fond d'une grange, sur une table transformée en autel, en présence de quelques fidèles, tandis que des sentinelles montaient la garde au dehors, pour donner en cas de péril, le signal de la fuite.

Lorsque le calme se rétablit, le petit Matthieu fréquenta l'école de Chaturange, petit hameau à deux kilomètres de Gaschat. L'école était tenue par deux pieux instituteurs, deux frères, dont l'aîné, sous le nom de Frère Laur, avait appartenu autrefois à l'Institut des écoles chrétiennes. En 1806, ce bon vieillard, ayant appris que les Frères essayaient de se réorganiser, se fit un devoir de se joindre à ces ouvriers de la première heure. En quittant ses élèves, il leur dit: « Mes chers enfants, j'étais Frère des Ecoles chrétiennes avant de devenir instituteur, et ce n'est qu'avec le plus profond regret que j'ai été contraint, par les événements, de renoncer à ma vocation. Mais voici que, grâce à Dieu, mon Institut se rétablit et je me hâte d'aller à Lyon pour y entrer. Si parmi vous quelques-uns voulaient y entrer aussi pour se livrer à l'enseignement, je ferais mon possible pour qu'ils soient reçus et pour qu'ils s'habituent. »

Ces simples paroles furent l'appel de la Providence. En novembre 1809, Matthieu Bransiet se rendait à Lyon, au noviciat, dans la maison du Petit-Collège, et l'année suivante, à l'âge de dix-huit ans, il était reçu dans la compagnie, sous le nom de Frère Philippe, qu'il devait plus tard si noblement illustrer.

En 1810, il débutait comme maître, dans une petite école de Lyon. En 1813, il était nommé directeur à Auray, en Bretagne, d'une école de cabotage; puis appelé successivement à la direction des écoles de Reims et de Metz. Directeur de l'établissement de Saint-Nicolas-des-Champs en 1823, il était élu en même temps visiteur des écoles de Paris et des environs. Au chapitre général de 1830, il devint l'un des assistants du Frère Anaclet: et, à la mort du supérieur général, il fut élu pour lui succéder. avec les Frères Eloi, Abdon, Nicolas, Chysostome, Calixte et Benoît pour assistants.

La première œuvre à laquelle s'attache le souvenir du Frère Philippe, c'est une suite d'écrits à l'usage des élèves et à l'usage des maitres, écrits pédagogiques, écrits de spiritualité et ouvrages d'entre-deux. Dans la première série se classent des opuscules sur la Grammaire, l'Orthographe, la Géographie, l'Histoire sainte et l'Histoire profane, l'Arithmétique et la Géométrie. Ces écrits portent les initiales F. P. B., autrement Frère Philippe Bransiet. Le but de l'auteur est de mettre ces livres au courant des progrès de la science et de les tenir toujours à son niveau. Ce qui les distingue, c'est une simplicité parfaite, une exposition lumineuse, et, quand le sujet l'exige, une entière évidence de démonstration. Il est facile de reconnaître dans ces écrits le savoir faire du professeur.

Dans la seconde série nous devons citer : *Méditations sur l'Eucharistie et le Sacré-Cœur*; *Méditations sur la Passion de Jésus-Christ; Méditations sur la très-sainte Vierge*; *Méditations sur saint Joseph; Résumé des méditations à l'usage des Frères*: *Sujets de méditation*; *Sujets d'examen particulier à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes*. Cette seconde série d'ouvrages nous fait voir sous un autre aspect le Frère Philippe. Nous avions là un travail de professeur expérimenté; nous avons ici l'œuvre d'un religieux d'une dévotion solide et d'une mysticité éprouvée. L'auteur s'y montre, du reste, toujours fidèle à lui-même, calme, précis, appuyé sur la doctrine, onctueux dans la juste mesure. Ces méditations portent le cachet d'une âme forte. La valeur des *Sujets d'examen* est telle que Pie IX les a adoptés pour son usage personnel.

Dans l'entre-deux, nous trouvons : l'*Explication en forme de catéchisme des Epitres et des Evangiles des dimanches et des fêtes; De la vocation en général et spécialement de la vocation à l'état religieux; De l'infidélité à la vocation religieuse; Souvenir de noviciat; Les douze vertus d'un bon maitre; Conduite à l'usage des écoles chrétiennes; Agenda spirituel*, etc. Cette troisième classe d'écrits nous montre l'homme qui veut éclairer et fortifier la pratique par la spéculation. Après le professeur et le directeur, nous avons le docteur de l'enseignement primaire et de l'éducation chrétienne, l'homme qui fouille ses sujets et qui synthétise ses recommandations de chaque jour. De plus, cette quantité d'écrits prouve combien était laborieux le Frère Philippe. « Quand on se rend compte, dit M. de Plaisia, des occupations si multiples et de tout genre qui s'imposent au supérieur général d'un institut qui compte plus de dix mille membres, et quand on voit ensuite tous les livres, remplis de la plus sublime science des saints, écrits par cet homme, l'esprit reste confondu à la vue d'une vie si bien remplie et l'on se demande comment elle a pu suffire à tant d'œuvres diverses (1). »

A côté et même au-dessus des écrits, il faut placer les œuvres d'action et de gouvernement. Lorsque le Frère Philippe fut élu supérieur général, apprenant le résultat du scrutin, il tomba en défaillance, et ne céda que par nécessité. Sur ce terrain où l'obéissance l'amenait de force, il justifia d'ailleurs parfaitement la confiance de ses Frères. Vous diriez que son esprit s'est élargi avec le cercle de ses attributions. D'un regard profond il pénètre les effets du mal qui dévore la France; il voit que la grande plaie, c'est l'ignorance, surtout l'ignorance des vérités religieuses, et aussitôt il se met à l'œuvre; il se multiplie en s'entourant d'hommes qu'il anime de son zèle, de sa charité, de son dévouement à Dieu, à l'Eglise et à la patrie. Grâce à ces efforts, l'éducation des enfants du peuple étend ses bienfaits; les écoles se fondent ou s'agrandissent; il y a partout des efforts pour la moralisation des masses populaires et la préparation d'un meilleur avenir par une meilleure direction de l'enfance.

Pour écrire l'histoire du Frère Philippe, il faudrait écrire l'histoire de tout l'Institut. Nous ne saurions nous permettre tant de détails. Il serait trop long d'énumérer toutes les œuvres du supérieur pendant ses trente-six années de gouvernement; de le montrer se multipliant partout avec un dévouement sans bornes, se sacrifiant sans réserve pour le bien de ses Frères et le salut des âmes ; se montrant tour à tour bon et tendre, ferme et énergique, sachant compatir aux misères humaines, encourager les faibles, mais sachant aussi corriger les défauts et réprimer les abus. D'ailleurs, les vertus et les mérites des maitres chrétiens ne ressemblent en rien aux efforts et aux œuvres des héros du monde. Ces derniers font tout avec éclat, pour un profit de gloire; les autres, au contraire, travaillent dans l'humilité, ne cherchant pour témoins que leur conscience et Dieu. Pour présenter un digne tableau des vertus du Frère Philippe, il faudrait donc parcourir le livre de vie où les anges écrivent avec une

(1) *Le F. Philippe et son triomphe*, p. 14.

plumes d'or les mérites des soldats du Christ. Quant à nous, qu'il nous suffise de montrer, d'un côté, l'humble religieux dans son humble cellule, n'ayant pour tout ornement qu'une table de sapin, deux chaises, un lit dur et deux ou trois images d'un vulgaire papier. Qu'on le voie ne se distinguant en rien de ses Frères que par une observation plus parfaite de la règle. une assiduité plus ponctuelle aux excercices communs, une vigilance suprême aux besoins de tous, une simplicité plus grande, une mortification plus sévère. une bonté, une charité sans exemple. Et cependant. avec cette humble vie, quelle étendue d'action ! Interrogez tous ces frères qui l'ont vu à l'œuvre, ils vous diront sa puissance merveilleuse de gouvernement. « C'était un débrouillard, » a dit l'un d'eux, un homme qui sait se reconnaître au milieu des affaires les plus compliquées. Oui, c'était un homme qui savait débrouiller les autres, parce qu'il ne s'embrouillait pas lui-même; il voyait clair, marchait droit et savait pousser. C'est toute la science du commandement.

Sous le gouvernement du Frère Philippe, les Frères de la doctrine chrétienne furent appelés au service des prisons de Fontevrault, de Nîmes et d'Amiens; mais ils n'acceptèrent que momentanément cette charge, et profitèrent de la révolution de 1848 pour renoncer à un emploi où ils rencontraient beaucoup d'obstacles.

L'œuvre qui rappellera particulièrement son souvenir et honorera toujours sa clairvoyante initiative, c'est la création des écoles supérieures d'instruction primaire. Passy. Toulouse, Saint-Etienne. Beauvais, Nantes, Poitiers, Dijon, Marseille et beaucoup d'autres villes possèdent aujourd'hui des écoles de ce genre. Cette création donna à Victor Duruy l'idée de son fameux enseignement spécial, qu'il établit à Citeaux. Les Frères avaient eu l'honneur, il ont gardé le mérite. Jusqu'à présent ce sont eux qui ont su le mieux former les bacheliers de la blouse, plus utiles souvent que les bacheliers en habit noir.

Par l'action à la fois ferme et douce du Frère Philippe. la congrégation ne cessa de s'accroitre. Aujourd'hui, elle compte dix mille Frères et environ quatre cent mille élèves.

C'est aussi sous son gouvernement que le siége de la compagnie fut transporté, de l'emplacement occupé en ce moment par la gare de l'Est, à l'opposé de Paris, rue Oudinot, près des Invalides. La ville acheta pour les Frères cet hôtel assez triste pour rappeler Mazas. Le Frère Philippe y prit sa petite chambre, et. quoi qu'on ait pu dire, il ne voulut jamais occuper un logement plus convenable.

Sous Louis-Philippe, la modération de M. Guizot valut à la congrégation des heures de paix et de travail. La république de 1848 n'eut pas le temps d'être hostile. Quant à l'Empire, mobile par nature, il fut plus protecteur que favorable, et ne se montra ni l'un ni l'autre sous Duruy. Déjà Fortoul avait fatigué les Frères pour leur faire abandonner la gratuité de l'enseignement; il en prit texte pour supprimer la subvention gouvernementale de 8,400 francs.

En 1873, le Frère Philippe fit le voyage de Rome pour assister à la déclaration officielle de l'héroïcité des vertus du Vénérable de La Salle. Pie IX le reçut avec la plus grande affection en audience publique et en audience privée. Après la publication du décret, il envoya aux Frères présents à Rome de quoi célébrer une petite fête de famille. Au moment de sa mort, le supérieur envoyait aux Frères la relation de son voyage. Le rapport se termine par ces paroles : « Quand on a été accueilli avec tant de bonté par un Pontife si grand, si magnanime. si illustre, par le Vicaire de Jésus-Christ, on ne peut le quitter sans arroser le pavé de ses larmes. »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE.
Protonotaire apostolique

Revue mensuelle des Lettres.

1. ACADÉMIE FRANÇAISE. Le cas de Mgr Dupanloup et le cas de M. Emile Ollivier. - Mirabeau plagiaire. - Les quatre-vingt neuvistes.- Poésie lamartinienne. -- 2. ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Candidats pour le prix Colbert. - 3. Deux Mémoires de M. Jourdain. - 4. Découverte des actes du Concile de Nicée et du synode d'Alexandrie.

1. Tandis que Mgr Dupanloup. quoique sorti avec éclat de l'Académie francaise. après l'élection de M. Littré. n'en demeure pas moins académicien malgré lui. par un sort contraire. M. Emile Ollivier. qui aurait bien voulu entrer avec éclat, malgré lui reste en quelque sorte dans l'antichambre de la docte assemblée, c'est à-dire que sa réception publique et solennelle est indéfiniment ajournée. Hâtons-nous de dire que ces incidents ne sont pas à l'honneur de l'Académie. Mgr Duplanloup a voulu protester contre une décision de l'Académie. par laquelle elle avait ouvert ses portes aux doctrines les plus pernicieuses, même au point de vue social, savoir : à l'athéisme et au matérialisme. Rien de ce qui va à l'encontre du bien ne mérite d'être honoré; en recevant dans son sein l'apôtre officiel de l'athéisme et du matérialisme. l'Académie avait donc méconnu sa fin et trahi son devoir, et Mgr Dupanloup, en se séparant d'elle, a fait acte non-seulement d'évêque, mais de citoyen éclairé et courageux.

Le cas de M. Emile Ollivier est que cet académicien, ayant été élu alors qu'il était premier ministre de Napoléon III, avait jugé bon d'insérer dans son discours de réception un hommage personnel à son souverain. Mais l'Académie, qui avait appelé à elle M. Emile Ollivier, principalement à cause de sa qualité de premier ministre, refusa d'entendre publiquement, de la bouche du serviteur, l'éloge du maître, maintenant à bas. On conviendra que s'il y a dans cette autre affaire un beau rôle, ce n'est pas encore l'Académie qui l'a.

Cependant M. Emile Ollivier, s'il est sage, ne doit pas garder rancune à l'Académie ; car l'entraînement et le préjugé, dont il est victime en cette circonstance, sont pour lui péchés d'habitude. Nous en trouvons une preuve nouvelle dans son discours même de...réception remise. On sait assez généralement aujourd'hui que Mirabeau l'orateur si vanté, ne faisait guère qu'arranger, quand il ne la récitait pas, la prose des Genévois Dumont, Raybaz, Clarière et Duroveray de sorte que cette grande éloquence, qu'on admirait de confiance, était faite en grande partie de lourde prose genévoise. Malgré cela M. Emile Ollivier admire toujours, parce que le courant est encore à l'admiration, et il commence l'éloge de Lamartine en faisant carrément et *d'un cœur léger* l'éloge de Mirabeau.

Nous ouvrons une parenthèse pour dire un mot de la question Mirabeau à ceux de nos lecteurs qui pourraient encore ne pas la connaître. Déjà M. Dumont avait réclamé pour lui et ses amis la paternité des discours de « l'illustre tribun » (style démocratrique). Nous avons aujourd'hui, en M. Thiers « l'illustre homme d'Etat. » Naturellement, on avait haussé les épaules. Comment, en effet, croire que Mirabeau, le grand Mirabeau ! s'était fait le plaigiaire de Suisses obscurs ? C'est pourtant ce qu'on ne peut plus nier aujourd'hui car nous avons le propre témoignage de Mirabeau. Parmi les papiers de Raybaz, déposés à la bibliothèque de Genève, se trouvent de nombreuses lettres de Mirabeau, où lui-même reconnaît avoir fait d'innombrables emprunts à son correspondant. Le passage suivant de l'une d'elles rend superflus tous les autres que nous pourrions rapporter :

« 27 août 1790. — Je vous renvoie tous les compliments que m'a valus l'excellent discours sur les assignats, dont vous m'avez doté. Ne soyez pas fâché des deux ou trois mots que j'y ai dissimulés, il resteront dans l'impression ; mais j'ai craint que l'assemblée fût quelquefois ou plutôt se crut un peu trop gourmandée. Ainsi j'ai ôté (seulement pour la prononciation) le mot *bien*, etc. Maintenant, je vous assure : 1° que le succès a été énorme ; 2° que cela passera. Je vous demande la permission d'aller corriger les épreuves avec vous. Je vous demande aussi d'exercer sur-le-champ la dictature la plus absolue sur le discours où vous voulez bien donner droit de cité au petit nombre de pages que j'y ai ajoutées.»

Voilà bien diminuée l'une des plus grandes idoles de la Révolution. Le mot « idole » n'est pas trop fort, puisque la municipalité de la ville de Brest fit adorer Mirabeau par ses administrés sous la forme d'une statue taillée dans un tronc d'arbre, dont la difformité naturelle se rapprochait beaucoup de celle du modèle.

L'éloge de Mirabeau, qui ouvre le discours de M. Emile Ollivier, nous apprête à lire sans étonnement les louanges que l'académicien d'antichambre croit devoir faire à plusieurs reprises des fameux principes de 89, dont Lamartine, au dire de son panégyriste, était fort épris. Il est vraisemblable qu'en cela M. Emile Ollivier ne dit que trop vrai, hélas ! car Lamartine, que Dieu avait fait grand poëte, s'est fait lui-même assez pauvre homme d'Etat. En politique, après avoir été légitimiste *libéral*, nous dit M. Emile Ollivier il devint républicain conservateur. Cela devait être, car c'est ainsi que cela est toujours, comme nous le voyons sans cesse. Pour M. Emile Ollivier, après avoir été républicain, il devint impérialiste, et c'est ce qui ne se voit pas moins. Tous ces gens-là ne sont, au fond, que des quatre vingt-neuvistes, ils ne se distinguent entre eux que par des nuances.

M. Emile Ollivier nous peint Lamartine comme poëte comme homme d'Etat, comme orateur et comme écrivain. L'espace nous manque pour le suivre tout le long de sa course. Nous nous bornerons à citer le passage où il veut caractériser la poésie de Lamartine, et qui contient plusieurs traits assez bien réussis. «Tout pleure, tout brûle, tout prie, tout plane, dit-il, tout est débordant d'aspirations immortelles dans ses hymnes suaves... Tout est parfum et mélodie, délices à l'oreille et ravissement au cœur dans ses strophes musicales qui semblables à des vagues venues de loin, poussent longuement leurs larges ondes sans repos et déroulent avec une puissance tranquille leurs couleurs changeantes, leurs reflets mêlés d'ombres, leurs nonchalances charmantes, leurs sonorités continues. Rien n'est trop familier ou trop élevé pour cet enchanteur. Les péripéties ordinaires des sentiments naturels, la langueur des jeunes attentes, les fantômes entrevus et envolés, le déchirement des séparations, se modulent en ses accords aussi noblement que les mystères de la nuit, les éblouissements du jour, les évolutions cadencées des mondes, l'incompréhensible immensité de l'Eternel. Son vers, d'une

fluidité attique, inépuisable en métamorphoses, circule à travers les narrations difficiles et les détails de la vie intime rejetés jusque-là de la poésie comme trop pédestres, entoure de majesté ce qui est élevé, orne de délicatesse ce qui est familier, unit la gravité de ce qui résiste à la séduction de ce qui plie, et l'effusion des fortes passions aux notes légères du dialogue de Tibulle et de Dulie. Autant que les maitres primitifs, le poëte moderne paraît d'intelligence avec les choses. Pour lui, la montagne, la source, l'arbre, la prairie, le nuage, ont des paroles qu'il entend, des soupirs qu'il recueille, des plaintes auxquelles il s'unit, des prières qu'il répète, des élévations dont il s'inspire... La laideur seule lui échappe ; les marais ne l'attirent pas... Sa poésie, c'est l'émotion par le beau. Ne lui demandez pas le bel esprit des poëtes citadins de la famille d'Horace ou de Béranger ; il n'est, comme Virgile, qu'un paysan de génie... »

2. Avant de sortir du palais de l'Institut, entrons pour un instant à l'Académie des inscriptions et belles lettres. Le président pour l'année courante, est M. Jourdain, et le vice-président M. Maury. Les travaux qui vont se partager l'attention des juges pour le prix Gobert sont ; les *Premiers présidents de la chambre des Comptes* par M. de Boislisle, et l'*Histoire des écorcheurs en Franche-Comté*, par M. Tuetey. L'an dernier, le premier prix avait été décerné à M. Jal, pour sa magnifique *Histoire de Duquesne*, et le second à M. de Mas-Latrie pour ses *Traités des chrétiens avec les Arabes*.

3. M. Jourdain, le président actuel de l'Académie des inscriptions, a lui-même publié récemment deux nouveaux *Mémoires*, l'un sur les *Commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge* l'autre sur *l'Education des femmes à la même époque*. Ce dernier mémoire surtout offre un vif intérêt, en nous faisant pénétrer dans l'intérieur des anciennes familles et assister à l'origine des écoles chrétiennes pour les jeunes filles. Comme tous les ouvrages vraiment sérieux et sincères, il tourne à l'honneur de l'Eglise et établit une fois de plus sa sollicitude pour l'instruction des petits selon le monde aussi bien que des grands. En voici la conclusion ; « Si, de Charlemagne à Louis XI, cette éducation (des femmes) laissa beaucoup à désirer sous une foule de rapports, cependant elle ne fut pas aussi nulle qu'on le croit généralement, et il y eut alors *des écoles monastiques* et *de petites écoles où les jeunes filles de toute condition étaient recueillies*, tandis que les enfants des grandes familles recevaient au foyer domestique une assez riche culture, dont l'unique défaut fut souvent d'être un peu mondaine. »

4. Un autre érudit, M. Eugène Révillout, attaché au Musée égyptien du Louvre, a récemment fait une découverte d'importance majeure, et pour l'Eglise et pour l'histoire. On sait que les actes du Synode d'Alexandrie, tenu en 362 par saint Athanase contre l'hérésie arienne, étaient jusqu'ici perdus. Or, ce sont ces actes que M. Révillout a retrouvés dans la bibliothèque de Turin, rédigés en copte et écrits sur des papyrus. Et comme le Synode d'Alexandrie n'avait eu pour but que de promulguer de nouveau les décrets du premier concile de Nicée, la découverte de M. Révillout nous vaut en même temps la connaissance des actes de ce Concile, aussi en grande partie perdus, mais dont, à la vérité, on avait déjà publié quelques textes, il y a environ vingt-cinq ans, dans le *Specilegium solesmense*, d'après les papyrus du musée Borgia. M. Révillout a fait paraître à l'Imprimerie nationale ses découvertes sous ce titre : *Le Concile de Nicée d'après les textes coptes*

P. d'H.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

PROPOSITION.

(Suite)

« Pourquoi avez-vous prétendu qu'auprès de Julien il n'y a place que pour la justice ? Si un ennemi du Christianisme est ainsi traité par vous, que sont ceux qui le traitent ainsi ? Mais Constantin, qui, bien loin d'être ennemi du nom chrétien, se fait au contraire gloire de ce nom, en se souvenant de l'espérance qu'il avait au fond du cœur dans le Christ, aurait dû mériter d'être excepté par vous, quoique vous n'en appeliez pas à son tribunal à cause du jugement plein de justice qu'il porta pour l'unité du Christianisme. Tous les deux vécurent dans des siècles chrétiens, mais tous les deux ne furent pas chrétiens. Si tous les deux ont été hostiles au Christianisme, pourquoi avez-vous fait appel à l'un et adressé une supplique à l'autre ? Or, sur la demande de vos pères, Constantin rendit un jugement épiscopal à Rome d'abord, puis à Arles. De ces deux jugements, vous avez attaqué le premier auprès de lui, et pour le second, vous en avez appelé à lui. Si au contraire, ce qui est vrai, l'un de ces deux empereurs croyait au Christ et l'autre était apostat du Christ, pourquoi celui des deux qui prenait, comme chrétien, l'intérêt de l'unité, est-il l'objet de votre mépris, quand vous avez des louanges pour l'apostat qui favorisait la divi-

sion ? Constantin vous fit enlever vos basiliques et Julien vous les fit rendre. Voulez-vous savoir laquelle des deux choses favorisa la paix chrétienne ? Celui qui fit l'une croyait au Christ, et celui qui fit l'autre avait renoncé au Christ. Vous voudriez bien dire : On a eu tort d'adresser une supplique à Julien, mais qu'est-ce que cela nous fait ? Si vous le disiez, l'Eglise catholique vous battrait par votre propre parole, cette Eglise dont les saints répandus dans tout l'univers se mettent peu en peine de ce que vous dites, de qui vous voulez parler et de la manière dont vous parlez. Mais vous ne pouvez pas dire : On a eu tort d'adresser ainsi une supplique à Julien. L'autorité que vous reconnaissez vous serre à la gorge et vous lie la langue. C'est Ponce qui l'a fait : c'est Ponce qui a adressé cette supplique, Ponce a décerné le nom de très juste à un apostat, Ponce a dit qu'auprès de cet apostat il n'y avait de place que pour la justice ; car Julien lui-même déclare en propres termes et sans détour que c'est Ponce en toutes lettres qui lui a adressé cette supplique. On a encore vos allégations ; ce ne sont pas de vains bruits, mais des actes publics qui en font foi. Est-ce parce que l'apostat a accordé quelque chose à vos sollicitations contre l'unité du Christ que vous trouvez vrai ce que Ponce a dit de lui, qu'il n'y a place auprès de lui, que pour la justice? Et vous appelez en même temps ennemis du Christianisme les empereurs chrétiens qui ont pris, en dépit de votre volonté, des arrêtés qu'ils croyaient favorables à l'unité du Christ ? Puissent tous les hérétiques manquer de sens au même degré, et recouvrer le sens ensuite pour ne plus être hérétiques ! » (*Ibid.*, n° 205).

« D'après une justice qui n'est pas la vraie justice, mais la vôtre, ces sortes d'affaires ne devraient pas relever des empereurs. Ils n'auraient point pour mission de mettre fin aux calomnies et aux divisions. Mais, au contraire, de les fortifier quand elles existent. Si cette doctrine, que vous avez puisée, non dans les Saintes Ecritures mais je ne sais où, vous semble juste, et que ces choses ne regardent point la puissance impériale, elle se serait certainement présentée à l'esprit de vos pères, quand ils ont appelé au tribunal de l'empereur l'affaire de Cécilien, qu'ils poursuivaient de leurs accusations. Mais à présent, comme les lions ont épargné Daniel à cause de son innocence, vous voulez qu'il épargne ceux qui, par leurs calomnies, l'ont fait jeter dans la fosse aux lions. Mais Dieu ne juge point comme l'homme, le cœur du roi est dans sa main, et il l'incline du côté qu'il veut (1). » T. XXIX, p. 485-486. *Deux livres contre Gaudens*, liv. I, n° 51. Cf. t. XXVIII, p. 479. *Trois livres contre Pétilien*, n° 224).

(1) Prov., XXI, I.

VI. Preuves de raison.

I. PREUVE TIRÉE DU DROIT DE L'ÉGLISE

« Pourquoi donc l'Eglise n'aurait-elle pas recours à la force pour faire revenir à elle les enfants qu'elle a perdus, puisque ces enfants perdus emploient eux-mêmes la force pour faire périr les autres ? Pourquoi donc n'aurait-elle pas recours aux lois terribles, mais salutaires des Empereurs, pour rappeler dans son sein ceux-là même qui n'ont pas été forcés, mais seulement séduits par les hérétiques ? D'autant plus que cette sainte Mère les entoure de sa charité et de son amour, et se réjouit de leur retour encore plus que de la fidélité de ceux qu'elle n'avait jamais perdus. Quand les brebis non enlevées par la force, mais séduites par des caresses trompeuses se sont éloignées du troupeau et sont tombées entre les mains de maîtres étrangers, n'est-il pas du devoir des pasteurs d'employer contre leur résistance les menaces et les coups pour les ramener à la bergerie du Seigneur ? Si elles se sont multipliées entre les mains des serviteurs fugitifs et des larrons, le pasteur, lorsqu'il reconnaît la marque du maître, a le droit de les réclamer. Nous respectons cette marque dans ceux que nous recevons, et c'est pourquoi nous ne leur donnons pas un nouveau baptême. C'est ainsi qu'il faut ramener la brebis égarée, sans effacer en elle le sceau du Rédempteur. S'il arrivait qu'un déserteur, marqué du sceau impérial, imprimât ce sceau sur un autre, et que tous deux, ayant obtenu leur pardon, se présentassent, l'un pour reprendre son service militaire, l'autre pour le commencer, on n'effacerait ce sceau ni sur l'un ni sur l'autre, mais on le respecterait des deux côtés, parce que c'est celui du prince... » (T. V, lettre 185[e], n° 23).

II. PREUVE TIRÉE DES INCONVÉNIENTS DES DISSENSIONS RELIGIEUSES.

« Pourquoi donc ne cherchons-nous pas à être ensemble le froment dans l'unité de l'aire du Seigneur ? Pourquoi ensemble également ne supportons-nous pas la paille, c'est-à-dire les pécheurs ? Qui nous en empêche ? Dans le but de quel bien ? Pour quelle unité, dites-le moi, agir ainsi ? On s'éloigne de l'unité, pour que des peuples, rachetés par le sang de l'Agneau unique soient animés les uns contre les autres par des passions et des intérêts contraires, pour diviser, comme si elles étaient à nous, les brebis du Père de famille, qui a dit à son serviteur : Paissez mes brebis, et non pas : Paissez vos brebis. C'est d'elles qu'il a été dit : afin qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur, c'est-à-dire Jésus-Christ, qui nous crie dans l'Evangile : Ce sera en vous aimant véritablement les uns les

autres que le monde connaîtra que vous êtes mes disciples. Et ailleurs : Laissez croître ensemble l'ivraie et le bon grain jusqu'au temps de la moisson, de peur qu'en voulant arracher l'ivraie, vous n'arrachiez aussi le froment. On s'éloigne de l'unité pour que le mari se rende dans une réunion et la femme dans une autre, et que, si l'un dit : Soyez dans l'unité avec moi, car je suis votre mari ; l'autre réponde : Je veux mourir dans la communion de mon père ; et qu'ainsi ceux qui seraient pour vous un sujet de blâme et de réprobation, s'il n'avaient pas un même lit, soient divisés entre eux au sujet du même Christ. On s'éloigne de l'unité et des parents, des concitoyens, des amis, des hôtes, tous ceux qui sont unis par des rapports humains, tous attachés à la religion chrétienne, tous d'accord quand il s'agit d'aller à des festins, de conclure des mariages, de vendre, d'acheter, de faire des conventions, de se rendre des visites, de s'entretenir ensemble, en un mot, de s'entendre en tout et pour tout, sont en désunion et séparés à l'autel de Dieu. Cependant ce serait là que devrait finir toute discorde, qu'elle qu'en fût l'origine. C'est là que ceux qui sont d'accord partout ailleurs se trouvent divisés, quoique, selon le précepte du Seigneur, on doive se réconcilier avec ses frères avant de présenter ses dons à l'autel. On s'éloigne de l'unité, et nous sommes réduits à implorer contre la méchanceté de vos gens (je ne veux pas dire la vôtre) l'autorité des lois publiques, contre lesquelles s'arment vos circoncellions, et qu'ils violent avec cette même fureur qui avait fait porter ces lois contre vous pour réprimer leur violence. On s'éloigne de l'unité, et les paysans se révoltent audacieusement contre leur maîtres ; des esclaves fugitifs, non-seulement s'éloignent des leurs, contre les préceptes de l'Apôtre, mais encore les menaçent et aux menacent ajoutent les agressions les plus violentes, le vol et le pillage. Et dans ces entreprises criminelles, ils sont excités et conduits par ceux que vous appelez vos confesseurs, par ceux qui, pour vous faire honneur, vous accompagnent en chantant les louanges de Dieu, et qui, en célébrant ses louanges, répandent le sang de nos catholiques... On s'éloigne de l'unité, et tous ceux qui ont refusé de porter parmi nous le joug de la discipline vont chercher un asile parmi ces gens-là, qui vous les présentent ensuite pour les faire rebaptiser. C'est ce qui vient d'arriver pour le sous-diacre Rusticien, au sujet duquel la douleur et la crainte m'ont engagé à vous écrire. Le dérèglement et la perversité de ses mœurs ont forcé le prêtre sous lequel il était à l'excommunier. Il a contracté beaucoup de dettes dans tout ce pays, et, afin d'échapper à la rigueur des lois ecclésiastiques et aux poursuites de ses créanciers, il n'a trouvé d'autre moyen que de faire une nouvelle blessure à son âme, en vous demandant un second baptême, afin de se faire aimer de vos gens comme un homme pur et sans tache. En écrivant à son sujet à Marcellin, vous dites que c'est un paysan, faisant valoir le fonds d'une église. Déjà votre prédécesseur avait rebaptisé un de nos diacres de la même espèce, excommunié par son prêtre, et lui avait conféré le diaconat dans votre communion. Peu de jours après, ce diacre s'étant réuni, comme il le désirait, aux bandits dont il s'était fait le compagnon, fut tué par une troupe d'hommes accourus au secours de ceux qu'il avait attaqués pendant la nuit, et dont il pillait et incendiait les maisons. Tels sont les fruits de cette malheureuse division que vous entretenez en fuyant l'unité, tandis que vous devriez fuir la division qui serait déjà par elle-même horrible et abominable aux yeux de Dieu quand bien même elle n'entraînerait pas avec elle tant d'horreurs et de crimes. » (T. V, lettre 108e, nº 17, 18, 19).

« Qu'avons-nous à faire de toutes ces anciennes querelles ? Assez et trop longtemps ont duré les blessures que l'animosité d'hommes orgueilleux ont infligées à nos membres. Ces blessures sont tellement envenimées qu'elles nous ont fait perdre jusqu'au sentiment de la douleur qui nous fait implorer le secours du médecin. Voyez quelle misère et quelle honte ont jeté le trouble dans les maisons et les familles chrétiennes ! Les maris et les épouses vivent d'accord sous le même toit, et sont en désunion quand il s'agit de l'autel du Christ. Ils jurent par le Christ d'avoir entre eux la paix, et cette paix ils ne peuvent l'avoir en lui. Les fils habitent avec leurs parents une seule et même maison, et n'ont pas la même maison pour adorer Dieu. Ils espèrent leur héritage et sont en dispute avec eux sur l'héritage de Jésus-Christ. Les serviteurs et les maitres ne reconnaissent pas le Maître commun qui a pris la forme d'un serviteur pour les délivrer tous de l'esclavage, en se faisant esclave lui-même. Les vôtres nous honorent, les nôtres vous honorent également ; les vôtres nous conjurent par notre couronne, comme les nôtres en font autant pour vous. Nous recevons sans les repousser les paroles de tous, car nous ne voulons offenser personne. Le Christ seul nous a-t-il offensés, pour que nous déchirions ainsi ses membres ? » (T IV, lettre 33e, nº 5).

III. PREUVES TIRÉES DES CAUSES QUI RETIENNENT DANS L'ERREUR LES DISSIDENTS.

1º *Habitude, crainte, indifférence, ignorance, préjugés.* — « Si quelqu'un voyait son ennemi, devenu furieux, dans un transport de fièvre courir vers un précipice, ne serait-ce pas lui rendre le mal pour le mal que de le laisser courir à la mort, plutôt que de le saisir et de le lier ? Ce frénétique prendrait ce service et cet acte de charité

pour un outrage et pour un effet de la haine ; mais, revenu à la santé, il rendrait à son libérateur des actions de grâces d'autant plus abondantes que celui-ci l'aurait moins ménagé. Oh ! si je pouvais vous montrer combien nous avons déjà ramené à la foi catholique de circoncellions, déplorant leur vie passée et la malheureuse erreur par laquelle ils croyaient servir l'Église de Dieu, en faisant tout ce que leur inspirait leur inquiète témérité ! Cependant ils n'auraient jamais été rendus à la santé, s'ils n'avaient été retenus comme des frénétiques par les liens de ces lois qui vous déplaisent. Il y avait encore un autre genre de maladie très grave : c'était celle de ces gens qui, sans avoir la même turbulence et la même audace, empêchés seulement par une ancienne et pesante léthargie, nous disaient : Ce que vous nous dites est vrai, il n'y a rien à y répondre ; mais il nous est pénible de renoncer à la tradition de nos ancêtres. N'était il pas nécessaire d'employer contre les malades de cette espèce le remède salutaire de la crainte des peines temporelles, pour les tirer de ce sommeil funeste et les réveiller au salut de l'unité ? Combien en est-il maintenant parmi eux qui se réjouissent avec nous, tout en regrettant leurs anciennes œuvres qui pèsent encore sur leur conscience, et qui nous savent gré de les avoir molestés, parce qu'autrement ils auraient péri dans le mal de leur apathie comme dans un sommeil mortel ! Nous en connaissons aussi plusieurs qui, tout en admettant la vérité manifestée par des preuves divines, nous exprimaient leur désir d'entrer dans la communion de l'Église catholique, mais aussi la crainte d'être exposés à la haine violente des hommes pervers. » (T. IV, lettre 93e, nos 2-3.)

« Combien connaissons-nous de Donatistes qui depuis longtemps voulaient être catholiques, et qui, frappés de l'évidence de la vérité, différaient cependant de jour en jour leur conversion dans la crainte de s'attirer la haine de ceux de leur parti ! Combien d'autres étaient retenus, non par l'évidence de la vérité, ce qui n'a jamais été votre fort, mais par les liens d'une habitude invétérée, pour que cette divine parole s'accomplit en eux : « Ce n'est pas par des paroles qu'on pourra cor- « riger le mauvais serviteur; même quand il com- « prendra, il n'obéira pas (1) ! » Combien aussi en était-il qui regardaient le parti de Donat comme la véritable Église, parce que la sécurité dont ils jouissaient les rendaient engourdis, nonchalants, dédaigneux ! A combien encore l'entrée de cette véritable Église n'était-elle pas fermée par les rumeurs de la malveillance, qui répétaient partout que nous offrions je ne sais quoi sur l'autel du Seigneur ! Enfin, il en était plusieurs qui, pensant qu'il importait peu dans quel parti on fût chrétien, demeuraient dans le parti de Donat, simplement parce qu'ils y étaient nés et que personne ne les forçait à s'en séparer pour revenir à l'Église catholique. » (T. IV, lettre 93e, n° 17.)

2° *Aveuglement, entêtement.* — « Si les Donatistes souffrent des violences, n'est-ce point parce que la plupart des hommes n'ont pas leur cœur dans le cœur, mais dans leurs yeux ? En effet, si le sang coule d'une chair mortelle, quiconque le voit couler est saisi d'horreur. Mais si des âmes sont séparées de la paix du Christ, et séparées de la sorte meurent dans le sacrilège du schisme et de l'hérésie, comme on n'en voit rien, on n'en gémit pas. Que dis-je ? On se rit ordinairement de la mort la plus affreuse, la plus lamentable, et, à vrai dire, la plus véritable des morts ! Quand les auteurs de telles morts nous insultent publiquement et ne daignent pas même entrer en communion avec nous dans le but de mettre la vérité en lumière, et, s'il leur est arrivé de souffrir quelque peine temporelle, par suite d'un ordre très certain et très juste du pouvoir, quand ils commettent eux-mêmes partout et tous les jours par les mains de leurs troupes furieuses des choses beaucoup plus graves sans y être autorisés par aucune loi de l'Empire ou de l'Église, ils nous appellent persécuteurs des corps et ne s'appellent point eux-mêmes meurtriers des âmes, quoique, de leur autorité privée, ils sévissent même contre les corps ! Mais comme, sous prétexte de mansuétude chrétienne, on juge plus sévèrement le fait d'avoir arraché un œil dans une querelle que celui d'avoir aveuglé une âme par le schisme, ils parlent en même temps contre nous et avec nous, et, quand la vérité les contraint de garder le silence, l'iniquité ne leur permet point de se taire. » (T. XXVIII, *Trois livres contre Parménien*, livre I, n° 11.)

« Malgré l'évidence de la vérité qui frappe les oreilles et le cœur de tous les hommes, telle est pour quelques-uns la profondeur de l'abîme où les ont jetés leurs mauvaises habitudes, qu'ils aiment mieux résister à toutes les autorités et à tous les raisonnements possibles. Ils y résistent de deux manières : ou par la cruauté ou par la nonchalance. » (T. IV, lettre 89e, n° 6.)

3° *Preuve tirée de l'expérience. — Résumé des deux preuves de raison données plus haut.* — « La terreur de ces lois par la promulgation desquelles les princes servent le Seigneur avec crainte, a été tellement utile à tous ces hommes, que maintenant les uns disent : Depuis longtemps nous voulions cela ; mais rendons grâces à Dieu qui nous a fourni l'occasion de le faire et qui a coupé court à tous nos délais. Les autres disent : Depuis longtemps nous savions que cela était vrai, mais nous ne savons par quelle malheureuse habitude nous étions retenus ; rendons grâces au

(1) Prov., XXIX, 19.

Seigneur, qui a brisé nos liens et nous a enchaînés par ceux de la paix. Quelques-uns disent : Nous ne savions pas que là était la vérité, et nous ne voulions pas l'apprendre; mais la crainte nous a rendus attentifs pour la reconnaître, et nous avons eu peur que, sans rien gagner du côté des choses éternelles nous fussions exposés à perdre quelque chose de nos biens temporels : rendons grâces au Seigneur qui, par l'aiguillon de la crainte nous a fait sortir de notre négligence, pour que, sous l'influence de cette crainte, nous fussions forcés de chercher ce que nous ne nous serions jamais donné la peine d'examiner dans le repos et la sécurité. Il en est aussi qui disent : Nous étions effrayés d'entrer dans la sainte Eglise par de fausses rumeurs, dont nous n'aurions jamais connu la fausseté, si nous n'y étions pas entrés, et nous n'y serions pas entrés sans la contrainte : rendons grâces à Dieu qui a dissipé notre hésitation par le fouet de sa bienveillance, et qui nous a fait voir combien étaient vains les mensonges débités contre son Eglise. Nous croyons maintenant que les auteurs de cette hérésie n'ont porté que de fausses accusations contre l'Eglise catholique, puisque leurs descendants en ont inventé de pires encore. Enfin, il en est qui disent : Nous pensions que peu importait le parti où l'on observait la loi du Christ; mais rendons grâces à Dieu qui nous a retirés du schisme et qui nous a fait comprendre qu'il convenait au seul et vrai Dieu d'être adoré dans l'unité. » (T. IV, lettre 93e, nº 18.)

(A suivre)

L'abbé LECLERC.

Chronique Hebdomadaire

La santé de Pie IX et les sectaires. -- Le cardinal Guibert au Vatican. -- Les pèlerins américains à Rome. -- Mgr Meglia à Paris. — La basilique de Sainte-Anne d'Auray. -- Les processions de la Fête-Dieu. -- Les calomniateurs de l'Eglise raréfiés. -- Mort chrétienne d'un « Vénérable ». -- Jugement d'un condamné à mort sur la mauvaise presse. -- Les catholiques et les libéraux belges au scrutin. -- L'Université de Dublin dédiée au Sacré-Cœur. -- Premier synode des vieux catholiques.

Paris, 12 juin 1874

ROME. — Les journaux de la secte n'ont pas manqué de redire pour la centième fois, lors de la dernière indisposition du Saint-Père, que les médecins désespéraient de le voir se rétablir, que sa mort était imminente, et que par suite il régnait une grande agitation au Vatican. Pour la centième fois les faits démentent ces bruits et ces commentaires, qui ne sont que l'expression de vœux abominables. S'il règne au Vatican une grande animation, ce n'est pas l'imminence de la mort de Pie IX qui la cause, mais bien la vaillance de sa santé, qui lui permet de multiplier ses réceptions et de traiter personnellement les intérêts de l'Eglise, si graves en ce moment dans presque tous les pays de la catholicité.

Samedi dernier, il a reçu en audience particulière Son Em. le cardinal-archevêque de Paris, et s'est entretenu pendant longtemps avec lui de l'état du diocèse de Paris, de ses besoins et des espérances qu'il fait concevoir. Mgr Guibert a déposé aux pieds de Sa Sainteté 150,000 francs au nom de son diocèse, et plusieurs autres sommes notables offertes par de riches et pieux particuliers. Le Pape, de son côté, a fait don à Mgr Guibert d'un admirable tableau en mosaïque représentant la *Transfiguration* de Raphaël. C'est une œuvre d'un prix colossal et qui doit orner, assure-t-on, l'église future du Sacré-Cœur à Montmartre.

Parmi les autres audiences, nous ne parlerons que de celle accordée aux pèlerins d'Amérique. Après avoir passé deux jours à Lourdes, où ils ont laissé en témoignage de leur piété une très riche bannière, ces admirables chrétiens se sont embarqués à Marseille pour se rendre à Civita-Vecchia. A leur arrivée en cette ville, où la police italienne leur chercha plusieurs sottes querelles, ils furent reçus par Mgr Gandolfi, qui vint les saluer à bord même de leur navire. Le lendemain 9 juin, ils arrivaient à Rome, et avaient enfin la joie de s'agenouiller devant le bien aimé Pie IX, et de contempler son auguste personne. « Jamais, lui dit Mgr Dwenger, jamais un fils n'a tant désiré de voir le père qui lui est cher, que nous n'avons désiré de voir Votre Sainteté ; et la distance n'a point diminué notre amour ; elle l'a augmenté. Abandonné par les princes de la terre et constitué en prison, nous ne vous avons point abandonné ; mais nous sommes venus d'une si grande distance afin de témoigner à la face de tout l'univers notre dévotion et notre respect envers vous, qui êtes le pasteur infaillible de toute l'Eglise, le centre de l'unité de notre foi et la pierre sur laquelle est édifiée l'Eglise de Dieu... Voici le jour longtemps désiré où nous pouvons vous voir et recevoir votre bénédiction ; non-seulement pour nous, mais pour tous les autres qui ne peuvent être ici, mais qui de loin offrent à Dieu leurs supplications avec leurs larmes pour vous qui êtes prisonnier. Ils déclarent ici avec nous que tout en étant amateurs d'une honnête liberté civile, ils condamnent néanmoins de tout leur cœur la persécution tyrannique de l'Eglise de Dieu, de la part de ceux qui se vantent d'une fausse liberté et qui veulent soumettre l'âme et la conscience non à Dieu, mais aux puissances civiles. »

M. le juge Paul Théard, prenant ensuite la parole a lu une Adresse dont voici quelques passages : « Vous voyez à vos pieds des pèlerins américains des différents diocèses des Etats-Unis

d'Amérique et du Canada. Nous venons d'un pays libre, mais où heureusement la liberté est bien entendue; car nous n'y sommes pas persécutés: nous y jouissons, au contraire, d'une pleine liberté de conscience. Nous avons abandonné notre pays, nos foyers, notre famille, nos affaires temporelles, pour venir nous prosterner à Vos pieds, et vous offrir nos cœurs, nos fortunes et nos vies mêmes au besoin. Nous avons voulu contempler de près cette gloire qui ne vient pas des princes et des peuples de ce monde, mais qui est un reflet de Dieu lui-même, et de cette croix qui brille tout autour de Votre tête; nos voix ne peuvent exprimer ce que nos cœurs, qui battent en ce moment de la même pulsation, renferment de soumission, de respect et d'amour pour Votre Sainteté. Plus votre affliction est grande, plus nous sentons grandir notre amour pour vous. Et ce qui nous console, c'est que vous subissez la loi commune aux justes; car on ne persécute que les justes. Nous prierons Dieu cependant pour que vos chaînes tombent, que vos persécuteurs ouvrent les yeux à la lumière, et que, voyant leur erreur, ils vous rendent les états auxquels le Saint-Siége a un droit incontestable, et dont le titre a été soutenu par l'épée de Pépin et de Charlemagne... Ne vous étonnez pas de l'amour des Américains, vous le premier, le seul Pape dont le pied sacré ait foulé le sol de leur continent. Quand de tous les points du monde vous arrivent de telles protestations d'obéissance et d'amour, nous croyons pouvoir affirmer que l'heure n'est pas éloignée où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur. Pour nous, qui sommes les premiers pèlerins d'Amérique, nous sommes venus dans cette ville pour vous offrir, non de riches présents, mais nos sentiments d'amour et d'obéissance, ce qui est plus précieux. Pour vous et pour notre sainte religion, nous sommes prêts à tous les sacrifices...»

Tout en disant au Saint-Père qu'ils ne sont pas venus pour lui offrir de riches présents, ils ont néanmoins déposé à ses pieds une somme de 500,000 francs en espèces et, de plus, un coffret ouvragé contenant des échantillons d'or provenant des mines américaines.

Le saint-Père a fait à ses enfants américains le plus tendre accueil et a daigné leur distribuer de sa propre main la sainte communion. Les catholiques romains leur ont également témoigné la plus fraternelle amitié. Le cardinal Borromeo, président de la Société des intérêts catholiques, les a reçus dans ses salons, où se trouvaient en même temps les présidents des Cercles catholiques et d'autres personnages marquants. On a traité la question d'étendre la Société des intérêts catholiques en Amérique, et des médailles commémoratives du pèlerinage des Américains ont été distribuées à tous les assistants. Il a été de plus convenu que des pèlerinages périodiques d'Amérique à Rome seraient organisés.

France. — Son Ex. Mgr Meglia, archevêque de Damas et nonce apostolique du Saint-Siége à Paris, a pris possession du poste éminent auquel l'a appelé Sa Sainteté, mercredi dernier. Il a été reçu en audience publique au palais de l'Élysée, par M. le maréchal-président, à qui il a remis le bref du Saint-Père, qui l'accrédite en qualité de nonce.

—La nouvelle chapelle que Mgr l'évêque de Vannes a fait bâtir en l'honneur de sainte Anne-d'Auray, au lieu du célèbre pèlerinage de ce nom, vient d'être érigée, par le Souverain-Pontife, au rang de basilique mineure.

—Les processions de la Fête-Dieu se sont partout accomplies avec le plus grand ordre et le concours de foules innombrables. A Versailles, le président de l'Assemblée nationale et un grand nombre de députés se sont fait un devoir d'y assister. A Marseille, la statue de Notre-Dame de la Garde a été descendue du haut de son sanctuaire pour être portée dans la procession. L'enthousiasme était indescriptible et le spectacle sublime; plus de cent mille personnes étaient présentes et saluaient l'image sainte du cri de: *Vive Marie!*

—Deux journaux radicaux de Lille, naturellement habitués à ne rien respecter et comptant sur la trop grande longanimité des prêtres et des religieux, avaient imaginé l'histoire d'une Lilloise donnant, à l'insu de son mari, les couverts d'argent de son ménage à son confesseur, un religieux. Mais l'affaire n'en resta pas là. En conséquence des résolutions prises à la dernière assemblée générale des Comités catholiques, le Comité catholique du Nord, muni de la procuration des PP. jésuites et des PP. dominicains de Lille, diffamés en général par l'histoire en question, s'est porté partie pour eux, et a poursuivi les deux journaux diffamateurs. Convaincus par le tribunal d'avoir propagé de fausses nouvelles et diffamé les jésuites et les dominicains, ces deux journaux ont été condamnés, l'un, le *Progrès du Nord*, à 2,000 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts; l'autre, l'*Echo du Nord*, à 500 fr. d'amende et 500 fr. de dommages intérêts. C'est cette marche qui sera désormais suivie toutes les fois que l'Église sera calomniée, soit dans l'une de ses œuvres, soit dans l'un de ses ministres. Sachant cela, on peut être assuré que les insulteurs se feront plus rares.

—La mort est la redresseuse par excellence des mauvaises doctrines et des mauvaises passions.

A la fin du mois dernier, le « Vénérable » de la Loge maçonnique de Besançon, sentant sa fin approcher, fit appeler deux prêtres pour s'entretenir avec eux. Informés de sa conduite, plusieurs

de ses confrères de Paris, de Strasbourg et de Mulhouse accoururent près de lui pour le circonvenir et l'empêcher de quitter leurs rangs. Mais tous leurs efforts demeurèrent vains. Il fit son abjuration, demanda lui-même à recevoir les sacrements et mourut dans les sentiments les plus chrétiens.

L'un des meurtriers de Vicenzini, jeté dans le canal Saint-Martin aux applaudissements féroces de plus de vingt mille spectateurs, Bonnard, une fois condamné à mort, est revenu à la religion et à ses pratiques avec un grand sentiment du devoir. Voici les paroles qu'il adressa à ses codétenus, après la messe qui fut dite pour lui le matin de son exécution, et à laquelle ils avaient tous assisté : « Vous voyez en moi une victime de ces émeutes malheureuses au milieu desquelles vous pousse trop souvent la curiosité. Gardez-vous-en toujours, mes amis. Quand il y a insurrection d'un côté, dirigez vous d'un autre. Le peuple est cruel; il vous provoque au crime et il vient applaudir à votre exécution. Le meilleur est de nous en tenir à la religion, qui nous dit de respecter l'autorité et d'obéir toujours à nos chefs. » Pendant le trajet, il revint plusieurs fois s'adressant aux deux ecclésiastiques qui l'accompagnaient, sur les journaux, sur « ces feuilles infâmes qui trompent et excitent le peuple. Voilà leur œuvre, disait-il. Oui, quand vous verrez mon cadavre au pied de la butte, dites bien et répétez: Voilà l'œuvre des mauvais journaux. Ce sont ces infâmes empoisonneurs publics qu'on devrait mener à la butte. Voilà les vrais coupables. Je suis encore une de leurs victimes, un pauvre père de famille. Combien n'en trompent et n'en perdent-ils pas tous les jours ! »

Belgique.— Dans les élections partielles qui viennent d'avoir lieu, les libéraux ont fait passer plus de députés que les catholiques. Cependant ceux-ci sont restés victorieux sur le terrain le plus disputé, c'est-à-dire à Gand, et les chiffres du scrutin attestent que partout ailleurs, s'ils veulent s'organiser, ils pourront bientôt l'emporter sur la coalition de toutes les nuances du parti libéral. Au reste, ils conservent la majorité tant à la Chambre qu'au Sénat.

Irlande. — Une belle fête nationale et religieuse avait récemment lieu à Dublin ; le vénérable archevêque procédait à la dédicace de son Université catholique au Sacré-Cœur. Inutile de dire que la foule qui s'y était rendue était immense. « Le noble peuple de saint Patrick, dit à ce sujet l'*Univers*, donne un grand exemple au monde : il met son ambition à se constituer chrétiennement, et Dieu bénit ses longs et douloureux efforts. »

Allemagne. — Le premier synode des vieux-catholiques s'est tenu à Bonn du 27 au 30 mai. Etaient présents : 28 prêtres et 57 députés laïques. Ces chiffres permettent de dire que le nombre des partisans de la nouvelle religion est de 11,400, puisque sur 200 sectateurs on élisait 1 député. On trouvera que ce résultat est on ne peut plus petit, surtout si l'on considère les forces dont dispose et dont a usé le grand moteur du nouveau culte. On a touché, dans ce synode, à beaucoup de points. On a décidé que les organes de l'Eglise sont les synodes mêmes, auxquels il appartient de supprimer ou de modifier les lois ecclésiastiques existantes, ou de faire au besoin de nouvelles lois. On a reconnu que la confession a été en usage depuis les Apôtres, mais qu'elle n'est obligatoire que dans les cas où le pécheur est convaincu d'avoir perdu la grâce de Dieu. Pour la confession de dévotion, dans un chapitre on la conseille, et dans un autre on la déclare un abus, une pratique *jésuitique*. La communion est recommandée, mais non reconnue comme obligatoire, si ce n'est pour ceux qui ont conscience d'avoir besoin de pénitence. Les mariages mixtes sont permis sans aucune sorte de restriction. On a parlé aussi du jeûne et de l'abstinence, mais nous ne savons pas encore ce qu'on en a dit. On voit que bientôt entre vieux catholiques et protestants il n'y aura plus aucune différence. D'ailleurs, au fond, il n'y en a jamais eu; les protestants ont commencé comme les vieux-catholiques, les vieux-catholiques finiront comme les protestants. En dehors de la vérité, il n'y a que l'erreur, qui peut changer de nom, mais qui est toujours l'erreur.

Empire d'Annam.— Les dernières nouvelles venues du Tong-King par les *Missions catholiques* sont favorables. Les massacres ont cessé. L'occasion de ces massacres, on le sait, avait été le secours donné par les chrétiens au commandant français Garnier, dans l'expédition qu'il fit à l'intérieur des terres. L'honneur de la France exigeait donc qu'elle intervînt. C'est ce qu'a fait le gouverneur de la Cochinchine française. L'empereur d'Annam, se sentant mal à l'aise à la vue de notre escadre, a déclaré qu'il ferait mettre à mort tous les lettrés qui s'étaient mis à la tête des assassins.

Tome IV. — N° 35. — Deuxième année. 25 juin 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

DOUZIÈME INSTRUCTION

Création du corps de l'homme ; sa supériorité sur le corps des animaux.

Texte.— *Credo in Deum... Creatorem cœli et terræ.* Je crois en Dieu... Créateur du ciel et de la terre...

Exorde.— Frères bien aimés, le prophète David, transporté de reconnaissance en se rappelant l'amour que Dieu avait témoigné à l'homme, la munificence avec laquelle il l'avait traité, s'écriait : « Seigneur, que vos œuvres sont grandes ; que vous avez été généreux pour la nature humaine! Vous l'avez établie presque au niveau de la nature angélique (1). » Prophète, n'auriez-vous pas pu dire que Dieu s'était montré encore plus miséricordieux, j'oserais presque dire plus partial, envers l'homme qu'envers l'ange?... Sans doute, mes frères, Dieu a donné aux esprits bienheureux une nature supérieure, une intelligence qui dépasse celle de l'homme. Mais voyez, d'un autre côté, avec quelle largeur il a traité nos premiers parents, et avec quelle adorable clémence il traite encore aujourd'hui les âmes qui lui sont fidèles: *Quam bonus, Israel, Deus his qui recto sunt corde* (2).

Nous en donnions, mes frères, une preuve manifeste dans notre dernière instruction. Nous contemplions le Créateur, l'architecte divin, bâtissant pour l'homme cette belle demeure qu'on appelle l'univers. Des savants pointilleux ou impies ont dit que l'homme n'était qu'un atome, un grain de sable perdu en quelque sorte au milieu de cette immense variété d'êtres...Insensés! ils n'avaient pas compris notre dignité, notre noblesse!...Dieu a tout fait pour l'homme ; tout dans cet univers se rapporte à nous. Vous le croirez facilement, fidèles qui m'écoutez, si vous voulez vous souvenir que Jésus-Christ, prenant un corps et une âme pour nous racheter, est un témoignage incomparable de la dignité de notre nature ; que son Incarnation est quelque chose de plus surprenant encore, comme marque d'amour, que la construction de ce beau palais que Dieu nous a préparé...

(1) Ps VIII, 6.
(2) Ps. LXXII, I.

Proposition. — Ce matin, mes frères, nous allons examiner les circonstances qui ont accompagné la création du corps de l'homme, nous chercherons ensuite à deviner les intentions paternelles du Créateur dans la forme qu'il a donnée, dans les prérogatives dont il l'a doué.

Division. — Donc, *premièrement*, formation du corps de l'homme; *secondement*, examen très court des qualités qui le distinguent de celui des animaux; tel sera le sujet de cette instruction... Puisse-t-elle être un acte d'amour, un hymne de reconnaissance à la gloire du Créateur tout-puissant!...

Première partie. — Nous sommes arrivés vers la fin du sixième jour de la création. Nous le disions dimanche dernier, Dieu a fait surgir de la terre les plantes, les arbres. Les poissons nagent dans les eaux; les oiseaux voltigent dans les airs; les animaux bondissent sur la terre, attendant la main qui doit les soumettre au frein, le maître qui doit leur commander. Malgré toutes ses beautés, il manque à ce splendide palais de l'univers le roi qui doit l'habiter... Le Créateur semble se recueillir un instant!... Maître suprême, n'est-ce point aux anges du paradis que vous destinez l'empire de ce monde, que votre parole toute-puissante a fait jaillir du néant ?... Non, mes frères; après avoir reposé un œil satisfait sur les créatures qu'il avait formées, après avoir dit : *Tout est bien*, Dieu ajoute: « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance ; qu'il soit le maître de tous les animaux que ma toute-puissance a créés jusqu'ici...» Puis, prenant du limon de la terre, il le façonna de ses mains divines et en forma le corps de l'homme (1). Pourrai je, frères bien-aimés, vous faire bien comprendre les mystères et les enseignements que renferme cette création du corps de l'homme? Essayons.

Voyez-vous le Dieu tout-puissant qui, pour créer le soleil, la lune et tous les êtres qui peuplent le monde, n'a dit qu'une seule parole, se recueillant avant de créer l'homme, et prenant dans ses mains toutes-puissantes le limon dont il va former le corps d'Adam, comme le potier prend dans ses mains la terre dont-il veut faire un vase de choix.. Quand nous disons «dans ses mains.» vous comprenez bien que c'est par impuissance de nous exprimer autrement, car Dieu n'a point de mains. La sainte Ecriture a voulu nous mon-

(1) Cf. Gen., I et II, *passim*.

trer par ces mots la puissance et la bonté du Créateur agissant directement sur une vile matière, et nous faire comprendre l'importance de cette œuvre... La sagesse éternelle s'était jouée en quelque sorte en créant le monde ; un seul mot, puis tout était fini, et chaque être, petit ou grand, sous l'influence de cette seule parole avait reçu l'existence. Mais on dirait que la création de notre corps fut pour le Tout-Puissant une œuvre laborieuse (1). «Voyez-vous, s'écrie un illustre docteur, la majesté souveraine occupée, et pour ainsi dire absorbée tout entière dans cet ouvrage contemplez l'auguste Trinité, courbée sur cette poussière qui doit être l'homme (2(!...»

Frères bien-aimés, je me demande pourquoi cette réflexion de la part du Créateur. O Dieu très-haut, il s'agit donc d'une œuvre bien importante?... Oui, chrétiens; cette nature humaine, encore renfermée dans le limon que va pétrir le Tout-Puissant, est appelée à une gloire immense; ce corps, tout en étant mortel, devra ressusciter un jour, être surnaturalisé et participer au bonheur du ciel!... La science infinie de Dieu, pour laquelle, je vous l'ai déjà dit, l'avenir est comme le présent, voyait en lui un instrument de sanctification pour un grand nombre d'âmes fidèles. Martyrs, dont le corps sera un jour torturé, dont les souffrances doivent être un si éclatant hommage rendu à la gloire du Très-Haut, le Créateur voyant d'avance ce sang, qu'il allait mettre dans vos veines, couler sous la hache des bourreaux. Et vous, nobles Macchabées, quand vous disiez aux persécuteurs que cette peau qu'on vous arrachait, que cette langue qu'on vous coupait, que vos membres mutilés, le Dieu qui les avait créés vous les rendrait un jour plus beaux, immortels et glorifiés, vous aviez raison (3). Et vous, blanche phalange des vierges, à la tête desquelles trône comme une Reine la divine Mère de notre Sauveur, vous étiez présentes à la pensée du Créateur; il savait qu'en façonnant le corps humain, il formait une source de gloire pour lui, et pour vous un trésor de mérites!...

Mais aussi, frères bien-aimés, ils n'échappaient pas aux yeux de sa science infinie, ces désordres sans nombre dont le corps de l'homme devait être l'instrument. Ces mains qu'il allait former, il savait qu'un jour, rapaces, elles s'abattraient sur le bien d'autrui; il les voyait brandissant le poignard de l'assassin. Il savait que ce front, dans lequel il devait loger une âme intelligente, userait souvent mal de cette noble faculté; il n'ignorait pas que cette langue, instrument de la parole en abuserait un jour pour le mensonge, la calomnie, le blasphème. En un mot, aucune des suites funestes de la liberté que le Créateur devait donner à l'homme n'échappait à la science infinie du Dieu trois fois saint...

Mais ô dignité mystérieuse et incompréhensible de ce corps humain qui allait être produit du limon de la terre, la Mère immaculée du Sauveur Jésus devait en être formée! Et vous, ô notre divin Rédempteur, un jour vous consentirez par amour pour nous à revêtir ce corps terrestre dont vous avez voulu douer la nature humaine! Vous en serez le type à jamais glorieux, et vous le porterez un jour radieux et ressuscité à la droite de votre Père, pendant l'éternité!... Frères bien-aimés, si nous voulions réfléchir, qu'elle est grande la dignité de l'homme, même à ne considérer que son corps!...

Seconde partie.—Maintenant, contemplons un moment la forme que le Tout-Puissant va donner au limon que façonnent ses mains divines... Avez-vous jamais arrêté votre pensée sur cette noble supériorité que donne à l'homme, non-seulement son âme intelligente, mais la forme extérieure de son corps elle-même?... Un médecin chrétien (1), qui vivait il y a environ trois cents ans, après avoir décrit les merveilles du corps de l'homme, répétait ces paroles d'un illustre observateur païen : « Je viens de chanter l'un des hymnes les plus beaux à la gloire du Dieu, créateur de l'univers. » C'est que, mes frères, notre corps, en effet, est une de ces merveilles semées avec tant de profusion par la main toute-puissante de Dieu dans la création de l'univers... C'est peut-être la plus admirable!.. Voyez donc l'homme même : à ne considérer que son corps, tout annonce en lui le maître de la terre ; tout indique sa supériorité sur le reste des êtres vivants. Son attitude est celle du commandement ; sa tête regarde le ciel ; sur son front qui s'élève est empreint le cachet de sa dignité. Oui, l'oiseau est le plus rapide, le cheval est le plus fort ; mais quelle différence, quelle supériorité chez l'homme, même à ne considérer que l'extérieur!(2).

Dois-je ici vous faire la description de la figure de l'homme, vous montrer toutes les attentions de la Providence qui forma son corps. Ces cheveux, chargés de protéger sa tête, frêle ornement, dont pas un ne tombe sans la permision de notre Père céleste (3) ; ce front si noble où brille toute la majesté du roi de la nature ; ces yeux dans lesquels reluit l'intelligence et où viennent se peindre les diverses impressions qui tour à tour nous dominent!... Et pourquoi ces sourcils, arcs gracieux qui donnent tant d'attraits à nos regards?

(1) Cf. Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même.*
(2) Tertullien, *De Resurrectione carnis.*
(3) II Macch., VII.

(1) Ambroise Paré. Les protestants revendiquent cet honnête homme comme un des leurs: mais sans nier qu'on ait pu rencontrer d'honnêtes gens dans les réformés de ce temps, de fortes raisons montrent que ce célèbre chirurgien était catholique.
(2) Cf. Desdouits. *Livre de la nature*, de Cousin Despréaux.
(3) Matth., X Luc, XII.

Pourquoi ces cils qui encadrent pour ainsi dire ces fenêtres où vient se réfléter la lumière?... Ils sont chargés de protéger cet organe si délicat... Vous le savez bien, les principaux sens sont placés comme des sentinelles dans la tête, ce poste plus élevé du corps humain. Ici, les oreilles percevront les sons; là le nez connaitra les odeurs; plus bas, la bouche appréciera les diverses saveurs. La langue pourra articuler des sons; Dieu donnera le langage à l'homme. et les hommes pourront communiquer entre eux.

Vous me direz peut-être : Mais les autres animaux possèdent comme l'homme ces sens divers: ils ont des yeux, ils ont des oreilles. Je le sais, mes frères; le Créateur, dans sa munificence, a donné à chaque être ce qui était nécessaire pour sa conservation. Chez plusieurs d'entre eux, ces sens ont même une délicatesse qu'on ne rencontre pas chez l'homme. L'oiseau qui plane dans les airs a la vue plus perçante, afin de distinguer mieux le grain presque imperceptible qui doit lui servir de nourriture; d'autres animaux ont l'odorat plus subtil, pour reconnaitre parmi les plantes celles qui peuvent les nourrir et celles dont les sucs seraient pour eux des poisons... Mais examinez bien et vous verrez que, même dans l'usage de ces sens ordinaires, l'homme est incomparablement supérieur aux autres animaux.

Frères bien-aimés, non seulement cette taille droite, cette noblesse de stature que Dieu a données à l'homme, établit sa supériorité sur les autres êtres; en laissant même de côté la dignité royale qui brille sur son visage, vous pouvez, en ne considérant que vos bras, comprendre comment Dieu nous a créés pour être les rois auxquels il destinait l'empire de cet univers. Voyez-vous dans notre corps ces deux membres fortement appuyés à nos épaules, brisés par diverses articulations et terminés par ces parties merveilleuses qu'on appelle les mains et les doigts ?... Quels merveilleux instruments, quelle inépuisable ressource, ô Créateur tout-puissant, vous avez donnés à l'homme en l'ornant de ces membres!. J'en conviens, nous ne sommes ni aussi forts que certains animaux ni aussi élevés que les arbres, ni aussi durs et résistants que les rochers. Cependant, frères bien-aimés, réfléchissez; avec ses mains l'homme fabrique ces lacets dans lesquels il emprisonne l'éléphant lui-même; avec ses mains l'homme forge ces freins avec lesquels il dompte le cheval le plus fougueux. Avec ses mains il ne pourra déraciner le chêne de nos forêts; mais en revanche, il forgera la cognée qui doit l'abattre, la scie qui le divisera selon ses différents besoins, et qui fera de cet arbre majestueux, tour à tour et selon son gré, ou les planches qui doivent lui servir d'abri, ou celles qui formeront son cercueil... Avec ces mêmes mains qui ne sauraient creuser la terre ni pénétrer au sein des rochers, il forgera le soc de la charrue, et ces sondes puissantes avec lesquelles il transperce le granit le plus dur. Et vous, machines puissantes, qui parfois broyez l'homme comme un vil vermisseau sur votre passage, il est cependant plus puissant que vous, car vous êtes l'œuvre de ses mains. Ah! comprenez-vous, par ce simple aperçu, l'attention du Créateur tout-puissant qui, en nous donnant des mains et des bras, nous a donné l'instrument de tout progrès de toute perfection humaine... Oui, mes bien chers frères, tout vient de là, et les tissus plus ou moins précieux qui vous servent de vêtements et les habitations plus ou moins vastes dans lesquelles vous êtes logés, tout vient de ces deux membres que Dieu attacha au corps humain comme signe de sa supériorité sur les animaux.

Péroraison. — Frères bien-aimés, en vous parlant de la création du corps de l'homme une pensée se présente à mon esprit, et c'est par elle que je termine. Oui, même par son corps, l'homme est le roi de la création. Il me semble qu'avant même que Dieu lui eût donné cette âme immortelle, dont nous parlerons dimanche, déjà il avait marqué d'un sceau divin, déjà il prédestinait cette chair qu'il allait créer à devenir un jour l'habitante des demeures célestes... Je ne m'étonne plus, en voyant ces adorables attentions de la Providence, du respect que la sainte Eglise a toujours professé pour la dépouille des chrétiens... Et voyez, en effet, quel respect pour nos corps! Vous venez de mourir, votre âme a paru devant Dieu. Aux yeux du païen ou de l'impie, dites-moi, qu'est-ce donc que ce cadavre défiguré et dont s'emparent si vite et la pourriture et les vers? Un seul objet de dégoût... Mais aux regards de la foi, quelle différence! C'est ce limon touché par les Mains du Créateur, et sur lequel il imprima un cachet d'immortalité. Ce corps, sanctifié par les sacrements, il doit un jour, à l'image de celui du Sauveur, ressusciter immortel et partager la dignité de l'âme qui l'aura habité. Comprenez-vous pourquoi nous consacrons nos cimetières, pourquoi nous environnons de nos respects ces lieux où reposent, en attendant la résurrection, les restes de nos amis et de nos parents ?.. Oh! je vous en prie, n'oubliez jamais que ce sont des lieux sacrés; que ce ne soit pas seulement une affection humaine qui vous conduise sur la tombe de vos parents, mais venez-y plutôt avec une pensée de foi; disons-nous : « La poussière de cet ami, de ce parent que je pleure, se ranimera un jour sous la puissance du Créateur, comme s'anima autrefois le limon dont il forma le corps du premier homme!...» Puis n'oublions pas non plus, afin que nos corps ressuscitent un jour dans la bienheureuse éternité, d'éviter tout ce que pourrait les flétrir, les souiller, les rendre

indignes de cette résurrection glorieuse, que je vous souhaite à tous. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Echos de la Chaire contemporaine.

Mgr MERMILLOD A LIÈGE.

Mgr Mermillod, dans sa marche triomphale à travers la Belgique, sur laquelle il répand les splendeurs de sa parole apostolique, a fait une visite à Liège, au *Cercle Concordia*. Il y a prononcé un admirable discours dont nous reproduisons les plus beaux passages d'après le *Bien public* de Gand.

Sans plus de préambule, j'aborde la question dont je veux vous entretenir ; elle se résume dans cette formule : Quelle est l'action de l'Eglise à notre époque et quelle part devons-nous prendre tous à cette action ?

L'Eglise, dit-on souvent, est à son déclin; bien des gens le prétentent et le désirent. Que de fois nous avons entendu répéter cette parole des poëtes ou des philosophes :

O Christ, il est donc vrai, ton éclipse est bien sombre!

Ou bien celles-ci : Voilà *comment finissent les dogmes !* et encore : « Nous assistons aux funérailles de l'Eglise; elle n'a plus que quelques années à vivre! »

D'autres prétendent que si nous ne sommes pas à notre déclin, nous sommes une ruine, une ruine admirable, bonne à mettre dans un musée du temps passé, une ruine que nos neveux viendront contempler!

Ah! messieurs, nous ne sommes ni à notre déclin ni une ruine; nous sommes, au contraire une force et une puissance.

Il en est dans le monde chrétien, dans le monde catholique, qui se prennent à dire : C'est vrai, nous sommes toujours la vitalité divine; mais le monde ne va-t-il pas finir, toutes les forces scientifiques, sociales, humaines, ne s'unissent-elles pas dans une conspiration contre le Christianisme ? N'apercevez-vous pas à tous les horizons je ne sais quel symptôme d'une catastrophe imminente et prochaine ?

Je ne suis ni prophète ni fils de prophète, mais je ne crois pas que nous soyons à la fin des temps. Votre président a parlé du règne social de Jésus-Christ; ce règne doit encore s'étendre sur l'Asie, sur les iles de l'Océanie, sur l'Amérique, qu'il doit tranformer; sur l'Angleterre, qu'il doit convertir; sur l'Allemagne, qu'il doit ramener à l'unité de l'Eglise.

Une partie de l'humanité doit être régénérée par le règne du Christ, et si le Christ n'a pas accompli cette grande chose, c'est que nous ne sommes pas à la fin des temps. Cette parole du Christ : que ton règne arrive! est une des premières tombées de mes lèvres d'enfant : son règne arrivera dans l'ordre social, en attendant la cité du ciel ! (*Applaudissements.*)

Nous ne sommes pas à notre déclin, parce que l'Eglise est, en ce moment, la seule puissance qui réponde à tous nos besoins ! Je ne parle pas de la constitution de l'Eglise, je ne déroule pas les archives de l'Evangile, je ne trace pas ces démonstrations simples et populaires qui prouvent que l'Eglise est une œuvre sortie de la main, des lèvres et du cœur de Dieu; je la prends dans son action actuelle, dans sa vitalité, dans sa communication avec l'ordre social, et je dis qu'elle est la seule lumière qui puisse nous éclairer.

Néanmoins, on veut l'éteindre et l'on prétend que la science va la remplacer. La science! ce n'est pas nous qui en médisons, qui en blasphémons et qui la combattons. Sommes-nous donc des derviches de l'Inde, cachés dans de vieilles cabanes et protégés par des forêts séculaires? Ne sommes-nous pas allés enseigner devant Athènes, devant Rome, devant toutes les Académies? Et si l'on nous a massacrés, n'est-ce pas que l'on a eu peur de notre parole ? (*Vive adhésion.*)

Ils ont besoin, pour en paralyser l'influence, de l'exil, de l'emprisonnement et de la baïonnette ! Ils ont peur des combats de notre parole contre leurs paroles ! Voici dix-neuf siècles que nous fondons des universités, que nous bâtissons les grands asiles scientifiques de l'élite du genre humain et des écoles populaires où nous donnons au peuple le pain de la science en lui apprenant à porter le regard vers le ciel. Nous n'avons donc pas peur de leur science; ils redoutent notre parole et nous ne leur adressons qu'une demande: acceptez le combat intellectuel dans la liberté. (*Applaudissements.*)

Non ! je ne médirai pas de la science! Si le Christ est le Dieu des petits et des pauvres, je sais aussi que les grands hommes de tous les temps sont venus à lui et qu'il a rencontré sur son chemin des savants comme saint Paul et saint Augustin.

Je sais que saint Thomas d'Aquin, lui, bâtissait la cathédrale de la *Somme théologique*, que Pascal s'inclinait devant lui, que Fénelon le chantait, et, par conséquent, on est encore obligé de s'écrier avec le poëte des temps modernes :

Toute lumière, ô Dieu, date de ton berceau!

Et ils ont beau dire; ceux-là mêmes qui défendent, comme Jules Simon, *la religion naturelle*, sont obligés de vivre du soleil de l'Eglise, de croire à notre Providence, à notre immortalité de l'âme ; s'ils n'ont qu'une lumière artificielle, s'ils ferment les volets à la révélation, s'ils se contentent de la lampe fumeuse du savoir impie,

nous, nous marchons à la grande clarté du soleil de Dieu et nous n'avons pas peur des lanternes sourdes qui sont venues au jardin des Oliviers pour prendre Jésus! *(Applaudissements.)*

D'ailleurs, où aboutissent-ils avec leur science sans religion? Quel est le dernier mot de la science quand elle est seule? L'inquiétude, le trouble! Elle est forcée d'avouer qu'elle n'écrit son nom que sur des ruines; voilà ce qu'attestent les bruits du monde moderne, les esprits les plus illustres, les hommes les plus indépendants et les plus sincères.

Ces paroles sont de Jouffroy, libre penseur, que j'aime à citer parce que je l'ai connu, lui, sa famille et son village. Il a aussi écrit une page incomparable de triste mélancolie. Il avait publié des ouvrages sur la philosophie, et après les succès qu'il avait rencontrés à Paris, il revenait dans son hameau natal. Il entre dans l'église, se met à genoux instinctivement et lève les yeux. A l'autel était le vieux curé qu'il avait connu dans son enfance et dont les cheveux avaient blanchi; le même prêtre élevait en ses mains le même calice qu'autrefois, au milieu des mêmes flambeaux sacrés, devant le même encens. Rien n'était changé: même dévotion, même foi, même espérance! «Je me regardai alors, dit Jouffroy, et je vis dans mon âme des tristesses et des ruines. Un jour, sur ces bancs d'église, sur les genoux de ma mère qui n'était plus là, j'avais su l'origine et le but de la vie. Mais le vent du doute a soufflé sur moi et il ne me reste plus rien. C'est un affreux moment, s'écrie-t-il, celui où il n'y a plus rien qui soit debout dans une âme. Oh! ajoute-t-il, que de fois je m'écriai alors: Mon Dieu, rendez-moi la foi de ma mère! » (*Bravos*)

Voilà le dernier cri de la science humble, sincère : elle est obligée d'avouer qu'elle n'a pas la solution des grands problèmes de la vie!

La science sans Dieu n'est qu'un instrument inutile. Il est trop triste d'être incliné sur un grain de sable pour le décomposer, sur une fleur pour la dessécher. Il me faut plus que dénombrer les étoiles, il faut que j'ai des battements d'aile venant de mon âme qui montent jusqu'à Dieu. (*Applaudissements.*)

Dieu est la patrie de la raison, la patrie de la foi, c'est-à-dire de l'amour, et il faut l'accord des clartés de la religion et des clartés de la raison pour assurer à l'homme la paix et l'espérance.

Ainsi, la science, nous ne la combattons pas, nous l'aimons, nous lui donnons des ailes pour dévorer des espaces que, sans nous, sans la révélation, elle ne pourrait franchir!

Suivent d'admirables paroles sur le caractère; puis l'éminent orateur continue ainsi :

Ainsi, l'Eglise garde la lumière; elle forme le caractère; elle répond à un troisième besoin du monde, c'est le besoin de liberté.

La liberté est une chose sainte; Dieu l'a donnée à l'homme dans les splendeurs originelles, lorsque au paradis terrestre il mit dans la main d'Adam la liberté de son conseil.

Dieu s'est exposé à la liberté de notre haine comme à la liberté de notre amour, à la liberté de notre malédiction comme à celle de notre bénédiction; Dieu nous a donné ce don glorieux dont parle saint Augustin lorsqu'il dit : « Le pâtre la chante sur ses montagnes, l'homme des cités la proclame dans son habitation, mais le dernier mot de la liberté, où est-il? En quoi repose-t-il? Quel est son dernier fondement, son suprême abri? C'est l'âme! »

Si l'âme n'a pas sa liberté, si la conscience est esclave, il n'y a plus de liberté dans l'homme; s'il n'y a plus de liberté dans l'homme, il n'y en a plus dans la famille; s'il n'y en a plus dans la famille, il n'y a en plus dans le peuple: par conséquent, le dernier abri de la liberté d'un peuple est la liberté de l'âme!

Quand les autels sont en servitude, le peuple est en esclavage, et quand Dieu est chassé d'un peuple, le dernier rempart de la liberté tombe, et vous voyez venir de loin l'homme qui, comme le sauvage Jugurtha, s'écrie: «O Rome, tu n'attends plus qu'un acheteur! » Non, il n'y a plus rien pour le peuple quand il n'y a plus la liberté de l'âme dans l'honneur de l'autel. *(Applaudissements.)*

Qui sauve la liberté de l'âme, qui l'a défendue : C'est encore Pie IX.

Oui, quand j'ai emporté sur les routes de l'exil les douleurs de la patrie absente, je me disais que j'étais avec le Vicaire de Jésus-Christ un soldat de la liberté dans le monde; sur le chemin de la proscription, entre Calvin qui avait brûlé Servet, et Voltaire qui avait insulté Jeanne d'Arc, une consolation illuminait ma douleur : la consolation de porter la liberté de la conscience dans l'honneur de mon exil. (*Applaudissements prolongés.*)

Ce qui a défendu et protégé de nos jours la liberté de l'âme, ce sont deux grands actes de Pie IX! On peut trouver étrange que je le répète, mais j'aime à le redire par toute votre Belgique, c'est le *Syllabus* et le Concile du Vatican!

Qu'est-ce que le *Syllabus*? C'est un document dont le dernier mot signifie que Dieu a des droits dans le monde, qu'il ne peut être simplement un Dieu de sacristie.

Demain, vous porterez Dieu sur vos places publiques, vous l'ombragerez de vos drapeaux, vous le saluerez de vos acclamations, vous le verrez sortir de sa cathédrale et marcher dans une splendide procession. Non, non! ce Dieu ne peut être un Dieu de sacristie; il est sorti du tabernacle sacré

de sa Mère il est sorti de Bethléem et il est monté au Calvaire pour baptiser de son sang les lois, les mœurs; les institutions de la famille et de l'ordre social.

Pie IX l'a dit dans le *Syllabus*: le Christ est le sauveur, le défenseur, le libérateur de l'ordre social, comme le défenseur et le sauveur de la conscience chrétienne.

Sans le Christ,vous serez fatalement ballottés entre deux servitudes: celle du despotisme d'en haut et celle du despotisme d'en bas. Il n'y a que Jésus-Christ qui garde les libertés du peuple, le peuple le sait. Et lorsqu'il n'est pas égaré par des sophistes trompeurs, il s'en va aux pieds de la croix, parce qu'il sait que la croix est l'étendard de la liberté. *(Applaudissements.)*

Le second acte qui a défendu cette liberté est le Concile du Vatican.

Avant le Concile, j'avais vu l'empire étincelant de la France, ses grandes expositions, j'avais vu ces palais du travail, ces temples du labeur où l'on a accumulé toutes les forces des siècles, et je me disais: les princes, les empereurs, les rois, les souverains sont allés admirer les magnificences des temps modernes; le bruit et le tapage des machines vont éteindre le bruit du Concile; ils vont faire que nous passerons pour une collection de 800 évêques allant discuter dans je ne sais qu'elle assemblée fossile des questions du Bas-Empire ou des subtilités théologiques.

Mais tout à coup le monde s'interroge, s'anime, se passionne : Que vont-ils faire? Ils vont parler au XIXe siècle et ils vont parler de l'infaillibilité d'un homme! Et les journalistes ont écrit dans les grandes et les petites feuilles, les femmes ont parlé dans les salons, les professeurs dans les tribunes: tout le monde a voulu s'en mêler.

Tant mieux! il y a un accent qui va dominer tous les caquetages modernes, qui va les étouffer: c'est la voix de l'Esprit saint! Et l'Esprit saint écrivit sa ligne droite à travers les lignes courbes ! *(Applaudissements.)*

Le Concile proclama l'infaillibilité du Pape : cela était nécessaire.

Prenez l'homme le moins cultivé de votre cité de Liége; allez dans la mansarde de la plus pauvre ouvrière: qui conserve la liberté de ce travailleur? qui garde cette ouvrière contre deux despotismes, celui de la force et celui de l'esprit, car l'esprit est aussi quelquefois un despote? qui donc la protège contre une petite feuille qui lui donnera des idées malsaines, lui soufflera des conseils dangereux pour pervertir l'âme de cette enfant? C'est l'enseignement de son curé. Elle s'incline devant le prêtre et se relève devant le reste du monde, repoussant les servitudes du mal dans la majesté de sa puissance, de sa dignité et de son indépendance.

Ce curé peut se tromper; qui le garde? L'évêque. L'évêque dans sa vigilance pontificale, épie le bruit des chaires chrétiennes, écoute le murmure des paroles sacerdotales, veille sur le prêtre avec une sollicitude incessante; car il porte un monde d'âmes dans son âme, et doit écouter tous ces bruits pour y démêler le moindre souffle de l'erreur.

Qui garde l'évêque?—car l'évêque aussi a des périls; il en a deux, permettez-moi de les rappeler avec simplicité devant un pontife que son caractère élève au-dessus d'eux. Si l'évêque est placé en face d'un grand pouvoir, on peut lui jeter un manteau de pourpre, couvrir sa poitrine de décorations; il peut subir les séductions du palais et la puissance de la cour! S'il est sous le coup d'une menace, on peut lui montrer la trahison ou lui indiquer l'exil.

S'il vit dans un pays, dans une république, il peut voir la démocratie frémissante tenter de l'avilir et lui demander des déshonneurs, et il peut faillir. C'est là un fait d'une douloureuse réalité, je ne le sais que trop.

Un jour, il y a trois cents ans, un évêque dans mon pays eut peur de la révolution, il se sauva de Genève, lâche et faible, laissant l'hérésie triomphatrice s'installer dans les églises déshonorées. En Angleterre, il y a trois cents ans, n'avons-nous pas vu l'épiscopat fléchir et laisser tomber la splendeur de l'intégrité catholique?

Mais Dieu garde l'épiscopat, et comment le garde-t-il?

Il a placé au sommet des choses de l'Eglise, à la fois dans la cime et dans les fondements, un vieillard, un principe, auquel il a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle! » Nous avons au Concile proclamé que cet homme, quand il enseignait le dogme et la morale, était infaillible, parce qu'il fallait garder l'épiscopat dans l'honneur, la vérité et la dignité!

Evêques de tous les pays, nous avons besoin, comme le dit saint Vincent de Paul, quand nous luttons contre le despotisme d'en haut ou contre la démagogie d'en bas, et que nous nous sentons faibles, de regarder au-dessus de nous, d'interroger notre chef et de nous appuyer sur ce vieillard. Avec lui nous ne tremblons pas, parce que nous savons que nous sommes avec Dieu, dont il est le Vicaire, avec l'humanité, dont il est le Père, et avec les dix-neuf siècles dont il est l'héritier. *(Applaudissements.)*

Dieu garde son Vicaire. Avec lui on n'a rien à craindre, ni l'exil ni la prison: les princes et les peuples passent devant nous impuissants.

Ainsi ne peuvent-ils confisquer une conscience d'enfant dès qu'elle est avec la conscience du genre humain, avec le Vicaire infaillible de Jésus-Christ.

Ah ! messieurs, quand la poussière des controverses modernes aura été balayée par le xxe siècle, nos arrière-neveux se lèveront et seront étonnés des obscurités semées à profusion sur cette grande et lumineuse vérité de l'infaillibilité du Pape !

On a parlé des couches sociales, des manifestations qui viennent d'en bas, de l'impatience de s'élever que le peuple éprouve.

Quant à moi, je ne redoute pas cette ascension populaire, et voici pourquoi. Lorsque le Christ est venu dans le monde, il a jeté dans l'âme du peuple un ferment, un levain qui doit faire germer ou faire fermenter. Le Christ, en donnant le baptême au peuple, lui a donné des idées ascensionnelles, des besoins de monter : il faut que le peuple monte vers le ciel... ou il prendra la terre !

Mgr Mermillod a opposé l'ouvrier tel que le Christianisme l'avait fait, à celui que la Révolution et l'impiété ont animé du souffle de leurs haines, et qu'ils ont armé du pétrole et du fusil de la guerre civile. Puis il a terminé en rappelant les devoirs de la vie chrétienne, qui sont le devoir intellectuel d'étudier l'Eglise, le devoir du courage public appelé à la défendre et le dévouement aux œuvres. Puis il a conclu ainsi :

Dieu efface bien des choses, bien des créations éphémères, et il semble qu'il se prenne à manier son van pour vanner l'Europe, ou plutôt le monde entier. Dieu n'efface que pour écrire ; il se prépare à écrire les grandes choses de son règne social. Soyons donc prêts, armés de foi et de charité.

Je conclus par une autre parole de Guizot, et, évoquant son souvenir, je demande des prières pour ce grand esprit.

Guizot a dit : « L'Eglise garde ses ancres et enfle ses voiles. » Oui, nous sommes de ceux qui gardent les ancres du passé, de la tradition, nous enflons nos voiles dans la lutte du xixe siècle vers l'avenir du xxe, et nous ne craignons point.

Jeunes gens, femmes, vieillards, hommes de science, d'études, d'industrie, magistrats, donnons-nous la main, restons sur ce navire qui garde ses ancres et qui enfle ses voiles ; restons devant Dieu qui efface et soyons fidèles à la vérité, fidèles à l'honneur. Gardons la pureté, la foi, le courage, le dévouement, et nous serons dans la main de Dieu... une plume : c'est bien peu de chose qu'une plume, mais c'est une plume avec laquelle, si faibles soyons-nous, Dieu peut écrire le triomphe du Christ, l'aurore naissante de l'Eglise victorieuse, l'invincible indépendance de votre patrie et de la mienne, et, ce que nous espérons tous, les grandes libertés populaires dans la foi, dans la justice, sur le cœur de Jésus-Christ. (*Longues salves d'applaudissements*).

Le mois du Sacré-Cœur.

IV

TÉMOIGNAGE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE EN FAVEUR DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR. — APPROBATION DE PLUSIEURS SOUVERAINS-PONTIFES.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus n'a pas toujours eu dans l'Eglise les honneurs publics. Il y a deux siècles seulement qu'il plut au divin Maître de manifester au monde qu'un culte spécial à son Sacré-Cœur lui serait agréable ; et ce fut une humble religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, Marguerite-Marie, qu'il daigna choisir pour en être l'apôtre. A la suite de révélations nombreuses, qui la pressaient de faire connaître et de pousser à établir cette nouvelle pratique de piété, révélations dont on ne peut plus raisonnablement mettre en doute la valeur depuis l'acte solennel qui les approuve et la proclame bienheureuse, le Seigneur voulut lui marquer quels salutaires effets cette dévotion nouvelle était appelée à produire. Voici comment la sainte fille s'en explique elle-même :

« Que ne puis-je raconter, écrit-elle au R. P. de La Colombière, son confesseur, tout ce que je sais de cette aimable dévotion au Cœur de Jésus, et découvrir à toute la terre les trésors de grâces que Jésus-Christ renferme dans son Cœur... Je ne sache pas qu'il y ait nul exercice de dévotion dans la vie spirituelle qui soit plus propre à élever en peu de temps une âme à la plus haute sainteté et à lui faire goûter les véritables douceurs qu'on trouve au service de Dieu. Oui, je le dis avec assurance, si l'on savait combien cette dévotion est agréable à Jésus-Christ, il n'est pas un chrétien, pour peu d'amour qu'il eût pour cet aimable Sauveur, qui ne la pratiquât d'abord.

» Faites en sorte que les personnes religieuses l'embrassent ; car elles en tireront tant de secours, qu'il ne faudrait point d'autre moyen pour rétablir la première ferveur, et la plus exacte régularité dans les communautés les moins bien réglées, et pour porter au comble de la perfection celles qui vivent dans la plus exacte régularité.

» Mon divin Sauveur m'a fait entendre que ceux qui travaillent au salut des âmes auront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, et travailleront avec un succès merveilleux, s'ils sont pénétrés eux-mêmes d'une tendre dévotion à son divin Cœur.

» Pour les personnes séculières, elles trouveront par ce moyen tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leurs familles, le soulagement de leurs travaux, et les bénédic-

tions du ciel dans toutes leurs entreprises. C'est proprement dans ce Cœur sacré qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant leur vie, et principalement à l'heure de leur mort. Ah ! qu'il est doux de mourir après avoir eu une constante dévotion au Sacré Cœur de Celui qui doit nous juger ! »

Malgré ces belles et admirables promesses faites par le Sauveur lui-même aux fidèles vraiment dévots à son saint Cœur ; malgré la sainteté de vie de la bienheureuse Marguerite, qui aurait dû inspirer au moins une certaine réserve à l'endroit de ses révélations ; malgré, enfin, l'approbation d'un grand nombre de pieux et savants personnages de son temps, il faut dire que la dévotion dont il s'agit rencontra de très grands obstacles. Les Jansénistes surtout lui firent une guerre acharnée, ne craignant pas de traiter de visionnaire celle qui affirmait en avoir eu révélation, et d'appeler actes d'idolâtrie les pratiques de piété qu'elle recommandait. Néanmoins, cette dévotion ne laissa pas que de faire de rapides progrès ; un grand nombre d'évêques l'établirent dans leurs diocèses ; aujourd'hui elle est honorée de l'approbation de plusieurs Souverains-Pontifes : Benoît XIV, Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX l'ont enrichie de précieuses indulgences, et notre Saint-Père le Pape, actuellement régnant, proclamait en 1866 ces mémorables paroles : L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ N'ONT D'ESPÉRANCE QUE DANS LE CŒUR DE JÉSUS ; C'EST LUI QUI GUÉRIRA NOS MAUX. PRÊCHEZ PARTOUT CETTE DÉVOTION, ELLE DOIT ÊTRE LE SALUT DU MONDE. »

Il est donc vrai de dire que la dévotion au Sacré Cœur, qui réunit en sa faveur et le témoignage de grands saints et la sanction des Papes, repose sur des bases solides et peut défier hardiment les sarcasmes de l'impie, aussi bien que les scrupules mal fondés de certaines personnes pieuses, qui ont encore conservé au fond de leur âme, sans qu'elles s'en doutent peut-être, un levain de jansénisme.

V

PRATIQUES DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR LES PLUS A LA PORTÉE DE TOUS

Contentons-nous, pour le présent, de dire un mot des pratiques de piété en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus les plus faciles et les plus à la portée de tous, renvoyant pour les autres et pour les détails de celles que nous ne faisons qu'indiquer ici, aux *Manuels* très nombreux où ces sujets se trouvent exposés au long.

1° *Vénérons l'Image auguste du Sacré Cœur de Jésus.* Donnons-lui dans nos appartements une place d'honneur ; saluons la de temps en temps ; sa seule présence attirera sans nul doute la bénédiction de Dieu sur nous, comme la promesse en a été faite à la bienheureuse Marguerite-Marie. Sainte Thérèse disait qu'elle aurait voulu rencontrer cette image dans tous les lieux où sa vue se portait. L'illustre Pape Benoît XIV, ayant appris la tendre dévotion que la reine de France, l'épouse de Louis XV, avait pour le Cœur de Jésus, lui envoya en 1748 un grand nombre de cœurs en taffetas rouge, brodés en or. Du reste, il y a des indulgences accordées par Pie VI, le 2 janvier 1799, à toute personne qui prie, suivant les intentions de Sa Sainteté, devant une image du Sacré Cœur de Jésus exposée à la vénération publique. — Portons aussi sur nous, en voyage surtout, une médaille bénite du Sacré Cœur.

2° *Rendons de fréquentes visites au Sacré Cœur de Jésus dans le Très-Saint-Sacrement.* Notre Seigneur se trouve jour et nuit présent sur nos autels ; il y demeure uniquement par amour pour nous... Le plus souvent on le délaisse, et quelquefois on l'outrage... Le père Croiset rapporte que, dans les contrées sauvages, au Canada, dans les Indes et dans le Japon, les nouveaux chrétiens faisaient quelquefois deux cents lieues pour aller à la recherche d'un sanctuaire où ils pussent adorer leur Dieu ; on en a vu qui, ne pouvant pas entreprendre de longs voyages, se prosternaient plus de cent fois le jour du côté où ils savaient qu'il y avait une église, suppléant ainsi par des adorations fréquentes au désir qu'ils avaient de faire assidûment leur cour à Jésus Christ... Allons le plus souvent qu'il nous sera possible aux pieds du bon Sauveur ; et là, après lui avoir présenté nos devoirs, faisons lui amende honorable de tous les outrages qu'il reçoit chaque jour dans le sacrement de son amour de la part de tant de mauvais chrétiens...

3° *Entendons la sainte messe et faisons-y au moins la communion spirituelle en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus.* « Dès que le prêtre a consacré, dit le père Croiset, on adore Jésus Christ avec une foi vive et on lui fait une espèce d'amende honorable pour toutes les indignités, les mépris et les outrages auxquels son amour l'a exposé dans l'auguste sacrement... On se dispose par ces actes intérieurs à la communion spirituelle, qui constitue principalement dans un ardent désir de communier réellement pour tâcher de réparer, par la manière pleine de respect et d'amour avec laquelle on serait prêt à recevoir Jésus-Christ, la froideur, l'insensibilité et le peu de disposition de ses communions précédentes. »

4° *Offrons chaque matin à Dieu nos actions de la journée par le Cœur sacré de son Fils.* Cette pratique, en même temps qu'elle sera un hommage rendu à la souveraine Majesté, servira à perfectionner et à rendre méritoire tout ce que nous ferons et dirons dans la journée. Faisons surtout passer nos prières par le Cœur infiniment saint de Jésus : imitons en cela la belle conduite

de la vénérable Mère de l'Incarnation, religieuse ursuline qui observait chaque jour une si salutaire pratique : elle la tenait du Seigneur lui-même. Voici comment elle-même en parle : « Un soir que je m'entretenais avec mon Dieu du salut des âmes, souhaitant ardemment que son règne arrive, il me semblait qu'il ne m'exauçait point, et ne me regardait pas selon sa coutume d'un œil de miséricorde, ce qui m'affligeait beaucoup. Mais, en ce moment, une voix intérieure me dit : *Demande-moi par le cœur de mon Fils et c'est par lui que je t'exaucerai.* Cette divine touche eut son effet et tout mon intérieur se trouva dans une communication très intime avec cet adorable Cœur, en sorte que je ne pouvais plus parler au Père Eternel que par lui... »

5° *Adressons chaque jour au Cœur agonisant de Jésus, la prière suivante*, pour obtenir, par les mérites de sa longue agonie, une bonne mort aux milliers de personnes qui expirent chaque jour dans le monde entier : cette prière a été approuvée et enrichie d'indulgences par S. S. Pie IX ; on la récite pour les *agonisants du jour*, c'est-à-dire pour ceux qui doivent mourir dans les vingt-quatre heures.

« O très miséricordieux Jésus, vous qui brûlez d'un si ardent amour pour les âmes, je vous en conjure par l'agonie de votre très saint Cœur et par les douleurs de votre Mère Immaculée, purifiez dans votre sang tous les pécheurs de la terre qui sont maintenant à l'agonie, et qui aujourd'hui même doivent mourir. Ainsi soit-il.

» Cœur agonisant de Jésus, ayez pitié des mourants. »

Cette dévotion au Cœur agonisant de Jésus a pour auteur le R. P. Lyonnard, de la Compagnie de Jésus. Oh ! combien elle doit plaire au bon Sauveur qui n'a rien épargné pour préserver les hommes des flammes de l'enfer et leur mériter le ciel ! D'autre part, si, par ce moyen, nous réussissons à sauver une âme seulement chaque jour, quelle riche moisson nous recueillerions au bout d'une année, et surtout à la fin de notre vie !...

VI

RÉVÉLATION FAITE A LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE EN FAVEUR DE LA FRANCE ET DE SON ROI. — QUELQUES MOTS SUR L'HISTOIRE DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS EN FRANCE, ET COMMENT LA PROMESSE DU BON SAUVEUR EST EN VOIE DE S'ACCOMPLIR.

Un jour de l'octave du Saint Sacrement de l'année 1675, Notre-Seigneur, découvrant son cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie, lui dit : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour ! Et, en retour, je ne reçois de leur part que des ingratitudes... Je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement soit une fête particulière pour honorer mon cœur... »

La bienheureuse écrivait la même année : « Le divin Cœur désire entrer avec magnificence dans la maison des princes et des rois pour y être honoré autant qu'il a été outragé, méprisé et humilié en sa Passion... Voici les paroles que j'entendis à ce sujet : Fais savoir au FILS AINÉ DE MON SACRÉ CŒUR — parlant du roi Louis XIV qui régnait alors en France — que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de la sainte Enfance, de même il obtiendra sa naissance de gloire éternelle par sa consécration à mon Cœur adorable... IL (ce Cœur) VEUT RÉGNER DANS SON PALAIS, ÊTRE PEINT DANS SES ÉTENDARDS ET GRAVÉ DANS SES ARMES POUR LES RENDRE VICTORIEUSES DE TOUS SES ENNEMIS ET DE TOUS LES ENNEMIS DE LA SAINTE ÉGLISE... Il entend se servir de lui en cette manière : CONSTRUIRE UN ÉDIFICE où serait placé le tableau de ce divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages de toute la cour... Qu'il sera donc heureux s'il prend goût à cette dévotion ! Elle lui fera un règne éternel d'honneur et de gloire dans ce Cœur sacré ; et Notre-Seigneur prendra soin de l'élever dans le ciel devant son Père, autant que ce grand monarque en prendra de réparer devant les hommes les opprobres et anéantissements soufferts par ce divin Cœur... »

Voilà donc Notre-Seigneur lui-même qui daigne révéler les trésors d'amour que renferme son Cœur à une religieuse *française* de nation ; qui promet à notre pays la gloire et le bonheur ; qui réclame nos hommages, en particulier celui de nos rois, pour pouvoir ensuite nous combler de ses bénédictions ! Hélas ! Pourquoi faut-il que jusqu'alors la France n'ait pas voulu répondre à de si touchants et de si pressants désirs ! Effectivement, jamais la nation, comme nation, représentée par ses chefs, n'a rendu un hommage public au Sacré Cœur. Est-il donc étonnant que la promesse en sa faveur se fasse attendre ?

Ce n'est pas que depuis deux cents ans il n'y ait eu en ce sens quelques efforts partiels, assurément très dignes d'éloges. Ainsi, dès 1722, la cité marseillaise donnait un grand exemple. Elle venait d'être délivrée de la peste par la miraculeuse intervention du Sacré Cœur. Ses consuls s'engagèrent solennellement et à perpétuité « d'aller chaque année, le jour de la fête du Sacré Cœur de Jésus, assister à la messe dans l'église du premier monastère de la Visitation ; d'y recevoir le saint sacrement de l'Eucharistie, et d'y offrir un cierge de quatre livres pour l'expiation des péchés commis dans la ville, lequel cierge ce jour-là brûlera devant le Saint Sacrement. » De plus, ils prièrent leur évêque d'indiquer une pro-

cession solennelle de tous les ordres, « qu'on fera ce même jour à perpétuité, à l'heure des vêpres, à laquelle ils seront obligés de se trouver. »

Cette cérémonie s'est accomplie à la lettre jusqu'à l'époque néfaste de 1793, où elle a été suspendue. Depuis longtemps déjà les chefs de cette populeuse cité ont eu à cœur de reprendre la noble et glorieuse coutume de leurs prédécesseurs, et chaque année, le jour de la fête du Sacré Cœur, Marseille présente le plus édifiant spectacle.

Aix, Avignon et d'autres cités ne tardèrent pas à faire le même vœu que la cité marseillaise.

En 1765, à la pieuse sollicitation de la reine Marie Leckzinska, l'Assemblée générale du clergé de France prenait la résolution suivante : « Tous les évêques qui composent l'Assemblée, également pénétrés du profond respect et de la vénération qui ne sont pas moins dus aux vertus éminentes de Sa Majesté qu'à son rang auguste, et voulant autant qu'il est en eux, seconder un zèle aussi édifiant, ont unanimement délibéré d'établir dans leurs diocèses respectifs la dévotion et l'office du Sacré Cœur de Jésus, et d'inviter par une lettre-circulaire les autres évêques du royaume d'en faire autant dans les diocèses où cette dévotion et cet office ne sont pas encore établis. »

La lettre-circulaire fut écrite, en effet, et rencontra partout la plus entière adhésion.

En 1792, l'infortuné Louis XVI, prisonnier dans son palais après le retour de Varennes, et ne croyant plus son salut possible par les moyens humains, tourna les yeux vers le Cœur sacré de Jésus, promettant de réparer publiquement, aussitôt sa délivrance obtenue, la faute qu'il avait commise en apposant sa signature au bas de la *Constitution civile du clergé;* promettant, en outre, de faire publiquement la consécration de sa personne, de sa famille et de son royaume à ce divin Cœur. « O Cœur adorable de mon Sauveur, disait-il en terminant la formule de son vœu, que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même, si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses, si je cesse de vous aimer et de mettre en vous ma confiance et toute ma consolation ! Ainsi soit-il. »

Cette touchante prière et ce cri de détresse n'obtint pas son effet ; pourquoi ? Peut-être parce que quand Louis XVI prit cet engagement solennel, il n'était plus roi que de nom : Dieu voulant que la France soit consacrée au Cœur de Jésus par son souverain réel et agissant comme souverain.

Sous la Restauration, le vœu du roi martyr ne fut pas exécuté. Cependant le Seigneur avait suscité une autre sainte fille, en religion Marie de Jésus, pour inviter à son devoir la famille royale. Cette religieuse, en qui l'illustre archevêque de Paris, Mgr de Quélen et d'autres personnes versées dans la science des saints, ne purent s'empêcher de reconnaître l'action de l'esprit de Dieu, recevait du Cœur de Jésus des communications fréquentes. « Il lui fut dit et souvent répété, écrit le vénérable P. Roussin, son confesseur, que le vœu de consécration de la France au Sacré Cœur, attribué à Louis XVI, était bien véritablement de lui ; que c'était lui-même qui l'avait composé et prononcé. LE DIVIN SAUVEUR AVAIT AJOUTÉ QU'IL DÉSIRAIT ARDEMMENT QUE CE VŒU FUT EXÉCUTÉ : C'EST-A-DIRE QUE LE ROI CONSACRAT SA FAMILLE ET TOUT SON ROYAUME AU SACRÉ CŒUR, COMME AUTREFOIS LOUIS XIII L'AVAIT FAIT A LA SAINTE VIERGE ; qu'il en fit célébrer la fête solennellement et universellement tous les ans, le vendredi après l'octave du Saint Sacrement; et qu'enfin il fit bâtir une chapelle et ériger un autel en son honneur. » A cette condition, *le divin Sauveur promettait pour le roi, la famille royale et la France entière, les plus abondantes bénédictions.*

Il paraît à peu près certain que Louis XVIII songea sérieusement à accomplir le vœu de son frère; mais les événements de 1830 ajournèrent encore le pieux projet.

Vers 1840, une œuvre admirable se formait en France, l'*Apostolat de la prière*, œuvre qui n'est autre chose que la ligue des cœurs chrétiens unis au Cœur de Jésus pour le triomphe de l'Église et la conversion des pécheurs.

Après cela, il était naturel qu'en 1870, à l'heure des épouvantables malheurs qui fondirent sur notre patrie, les fidèles tournassent les yeux vers ce cœur adorable, d'où le salut doit venir. De pieux laïques, distingués par leur haute position dans la société, ont formé le vœu de contribuer selon leurs moyens, aussitôt que la délivrance du Souverain-Pontife serait obtenue et que les maux de la France auraient cessé, à l'érection à Paris d'une église consacrée au divin Cœur de Jésus. On sait comment ce généreux engagement, compris par les catholiques français, béni par le Souverain-Pontife et les évêques, soutenu et appuyé par les représentants de la nation est en voie de se réaliser. Le terrain pour l'emplacement de ce sanctuaire a été libéralement cédé à Mgr l'archevêque de Paris ; et en ce moment les souscriptions envoyées de tous les points de la France, formées de l'obole du pauvre comme de la pièce d'or du riche, s'élèvent déjà à plus de douze cent mille francs.

Si l'on rapproche de ce fait, unique dans l'histoire, d'un peuple à genoux demandant grâce et voulant pour perpétuer son repentir et sa reconnaissance, élever un temple au Cœur de Jésus ; si l'on rapproche de ce fait, dis-je, celui de tant de supplications et de tant de pieux pèlerinages qui s'accomplissent aujourd'hui chez nous à l'effet d'apaiser la colère de Dieu, on sent naître au fond de son cœur un immense espoir, et on se

dit : Non, la France ne périra pas, parce qu'elle a mis sa confiance dans le Cœur de Jésus ! Là elle trouvera immanquablement la force dont elle a besoin pour se relever comme nation, et continuer dans le monde sa mission civilisatrice!

Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis.

L'abbé GARNIER.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(6e article.)

VII, 2° L'Eglise de la terre s'appelle à bon droit l'Eglise militante. C'est par une lutte incessante contre les divers ennemis de nos âmes et en remportant des victoires nombreuses que nous pouvons arriver au ciel, où nous recevrons la palme méritée, où nous trouverons le repos promis par Dieu. Le démon est le principal adversaire que nous avons à combattre. Il s'est constitué l'ennemi de Dieu même, et tous ses efforts tendent à renverser Dieu autant que possible de son trône éternel. S'il ne peut l'atteindre directement et se venger de son châtiment par la ruine et l'anéantissement du Maître contre lequel il s'est révolté, il voudrait au moins ruiner son empire sur les cœurs et lui ravir ainsi la gloire que lui doivent les créatures. Saint Paul nous rappelle cette condition de la vie présente. *Nous avons à combattre,* dit il *non contre des êtres de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances infernales, contre les chefs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans l'air* (1). Aussi l'Eglise, lorsqu'elle semble être au repos, est comme un camp retranché, munie de tous les moyens de défense pour se mettre à l'abri des surprises de l'ennemi et repousser ses attaques, et quand elle nous rassemble pour nous conduire vers un but déterminé, elle nous met en ordre de combat, soit pour marcher à l'ennemi et prendre l'offensive contre lui, soit pour que nous soyons toujours en état de soutenir le choc, s'il s'élance inopinément contre nous. Partout, suivant l'expression du *Cantique des cantiques*, elle apparait *terrible comme une armée rangée en bataille* (2). Les processions nous rappellent vivement cette idée et sont ordonnées sur le plan qu'elle indique naturellement,

Nous avons trouvé dans l'Ancien Testament des processions qui furent le type rudimentaire des nôtres. Nous y remarquons un ordre qui répond à celui que l'Eglise a prescrit dans ces cérémonies

(1) Ephés., vi, 12.
(2) Cant., vi, 3 et 9.

Lorsque les Israélites marchaient vers la terre promise, le peuple en armes s'avançait partagé en un nombre déterminé de compagnies, et les enseignes et les étendards déployés précédaient toute cette armée. Les lévites portaient le tabernacle. Une partie des prêtres faisait retentir les trompettes sacrées ; et les autres portaient l'arche d'alliance. Aaron venait après l'arche, revêtu de ses ornements pontificaux, et, après lui, Moïse, comme prince du peuple, suivait, tenant à la main la verge miraculeuse (1). Voici tout un peuple qui compose à la fois une armée et une procession, et qui, aux moyens de défense matérielle, ajoute tout ce qui peut attirer sur lui la protection de Dieu et donne une place d'honneur aux objets qui servent au culte divin. C'est la figure expressive de l'Eglise chrétienne, qui, dans son ensemble, accomplit sur la terre son voyage vers la terre promise du ciel, et nous rappelle par les processions, que nous sommes ici-bas des combattants et devons aller au but toujours préparés à recevoir vaillamment et à repousser courageusement l'ennemi, qui tantôt nous attaque à découvert, et tantôt s'embusque sur notre route, cherchant à nous surprendre pour nous vaincre plus facilement.

En effet, les processions ne doivent point se faire tumultueusement, mais dans un ordre parfait, réglé et déterminé à l'avance. Chaque chose, chaque personne y a sa place marquée. En tête nous voyons apparaître l'instrument du salut, la croix, qui est l'étendard du chrétien et qui fut miraculeusement montré par Dieu à Constantin comme le signe et le gage de la victoire.

Les plus anciens historiens qui ont parlé des processions faites avant eux ou de leur temps y ont signalé la présence de la croix sur l'ordre du ciel. Constantin la faisait toujours porter devant son armée, lorsqu'il allait au combat. L'Eglise n'a pas manqué non plus de la donner pour étendard à la foule des fidèles rangés en procession et devenus une véritable armée spirituelle. Sur ce point, les témoignages abondent, et les auteurs qui ont traité spécialement cette matière en ont rassemblé un grand nombre que nous nous abstenons de citer, pour ne pas nous étendre indéfiniment (2). Nicéphore, Socrate, Sozomène, saint Jean Chrysostome, Marc Diacre, saint Grégoire de Tours et d'autres ont établi l'antiquité de cette coutume par une foule d'exemples.

(1) Num, ii et x. — Honor. Augusta., *Gemma animæ* cap. lxiii.
(2) Gretser, t. Ier, *De sancta cruce*, lib. II, cap. xxx ; t. V, *De sacris process.*, cap. iii. — Quarti, *De process. genere*, punct. vi, consid. 2. — Collin, *Traité des processions*, Ier part., ch. v.

Rien n'est plus convenable que cette pratique, et on pourrait dire qu'elle est naturellement indiquée. Jésus-Christ est le chef de l'Eglise militante. Le Fils de Dieu a pris notre chair et est venu sur la terre pour détruire l'empire de Satan, l'irréconciliable ennemi de Dieu et des hommes. C'est par la croix qu'il l'a vaincu et nous a donné la force nécessaire pour que nous en triomphions à notre tour. Chacun de nous doit être personnellement associé à la victoire remportée par notre Rédempteur. Dans cette lutte nécessaire et incessante, nous combattons sous ses ordres et à son exemple. Il nous faut, par conséquent, le reconnaître pour chef, pour capitaine, et marcher à sa suite. Il nous assiste invisiblement, mais réellement. Nous avons besoin que quelque chose de sensible nous rappelle sa présence, pour éveiller notre foi, exciter notre courage et soutenir notre espérance. L'image du Sauveur en croix doit produire en nous ces effets. Aux yeux de l'Eglise, la croix est bien un étendard, et c'est l'idée qu'elle nous en donne, lorsqu'elle nous fait chanter :

Vexilla Regis prodeunt :
Fulget Crucis mysterium,
Qua vita mortem pertulit
Et morte vitam protulit.
Impleta sunt quæ concinit
David fideli carmine,
Dicendo nationibus :
Regnavit a ligno Deus.

Si donc nous marchons en procession, comme en ordre de bataille, contre les ennemis du salut, nous ne pouvons en triompher que par la croix, dont la seul présence fait trembler les démons et les met en fuite. Aussi, dans les deux offices de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, l'Eglise nous fait adresser à nos ennemis spirituels cette sommation qui respire une invincible confiance : « Voici la croix du Seigneur ; fuyez, vous qui vous êtes faits ses adversaires et les nôtres ; le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David a remporté sur vous la victoire. » Mais, comme il ne suffit pas de défier l'ennemi pour l'abattre et le mettre en fuite, et que le secours divin nous est nécessaire, secours qui consiste dans la vertu de la croix, l'Eglise nous met aussitôt sur les lèvres cette prière : « O vous qui êtes notre Dieu, par te signe de la croix délivrez-nous de nos ennemis. » La croix alors nous ouvre la voie, cette prière tient l'ennemi à distance et l'empêche de venir, pour ainsi dire, nous prendre en flanc, et nous marchons vers le but assigné sans rencontrer d'obstacles, l'esprit libre, le cœur élevé en haut, priant dévotement et avec foi, et nous attirons ainsi sur nous les bénédictions divines, Dieu nous exauçant toujours, lors même que, pour des raisons connues de sa sagesse, il ne nous accorde pas dans la forme que nous lui indiquons les grâces que nous sollicitons de sa bonté ; car il nous est souvent expédient que les biens temporels nous soient mesurés et remplacés par les biens spirituels qui assurent la persévérance dans le bien et conduisent au salut éternel.

Les processions sont, en effet, pour la plupart de solennelles supplications. Or, c'est la vertu de la croix qui donne à nos prières leur puissance et leur efficacité, et rien n'est plus propre à rendre la prière ardente et fervente que la vue du signe sacré qui nous rappelle cette grande vérité. L'Eglise s'applique avec le soin le plus assidu à nous la remettre en mémoire. C'est par le signe de la croix que commencent toutes les actions liturgiques ; il a sa place marquée et nécessaire dans l'administration de tous les sacrements dans les bénédictions et les sacramentaux. Dès le commencement de l'Eglise, les fidèles ne faisaient aucune action, même privée, ayant quelque importance, sans la sanctifier par ce signe. La croix ne peut donc être absente des processions, pas plus que la pensée de Jésus-Christ, au nom de qui nous prions, et par les mérites de qui nous espérons être exaucés.

Pour ne pas donner à cet article une excessive étendue, nous sommes forcé de renvoyer au suivant l'explication des autres mystères renfermés dans l'ordre des processions.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Ecriture sainte

Notions générales (3e article).

(Suite et fin.)

III

L'INSPIRATION S'ETEND-ELLE AUX MOTS, AU GENRE DE STYLE, AUX FAITS HISTORIQUES CONNUS DES ÉCRIVAINS SACRÉS PAR LES MOYENS ORDINAIRES ? — QU'Y A-T-IL DE FOI SUR LE SENS DE L'INSPIRATION ?

Toutes les preuves que nous avons apportées en faveur de l'inspiration des Livres canoniques ne laissent, à la vérité, planer aucun doute sur cette vérité de foi, mais elles ne disent pas jusqu'où s'étend cette inspiration. L'Eglise ne s'étant point prononcée, il y a à ce sujet diversité des sentiments parmi les interprètes et les théologiens. Les uns veulent que non seulement les pensées mais encore les mots aient été inspirés de Dieu. Les autres, au contraire, prétendent que l'inspiration ne porte que sur le fond des choses et que, pour le style et le choix des expressions, les écrivains sacrés ont été abandonnés à eux-

mêmes. Ce dernier sentiment nous paraît plus acceptable. Voici les raisons qui fondent notre opinion :

Les partisans de l'inspiration verbale, pour défendre la vérité et l'infaillibilité de l'Ecriture comme étant la parole de Dieu, partent de ce principe, qu'une pensée n'est exactement rendue que par le mot qui l'exprime. Or c'est là, selon nous, un principe trop exclusif pour être vrai. Une pensée peut revêtir plusieurs formes et être communiquée sous diverses expressions qui la rendent saisissable. Or, pour qu'une parole inspirée demeure et puisse être dite la parole de Dieu, il suffit que le fond de la pensée, et non l'expression elle-même qu'elle revêt, vienne de lui, et que l'Esprit saint ait veillé à ce que des termes propres à la rendre aient été employés. Or c'est ce qu'il paraît avoir fait pour les écrivains sacrés, puisque chacun d'entre eux, quoi que inspiré par lui, a conservé le cachet propre de son génie, de ses talents, de son style, de son éducation, de son siècle. Cela étant, il faudrait donc, d'après le système de l'inspiration verbale, que l'Esprit saint ait opéré lui-même cette diversité de style en l'adaptant miraculeusement au caractère et aux talents particuliers de chaque écrivain sacré. Or, l'hypothèse contraire nous paraît beaucoup plus naturelle et plus simple, et par là même aussi beaucoup plus vraisemblable. En supposant que l'inspiration s'étende jusqu'aux mots eux-mêmes et qu'on ne possède véritablement la parole de Dieu qu'alors qu'on la possède quant aux mots dont l'Esprit saint s'est servi, il s'ensuivrait que les différentes Eglises de la chrétienté n'auraient plus véritablement la parole de Dieu, car elles n'en ont que des versions écrites dans toutes sortes de langues et en des termes différents de ceux des textes originaux. Un dernier argument se tire de la manière différente dont les évangélistes rapportent les paroles de Jésus-Christ. Il ne viendra à personne l'idée de soutenir que nous n'avons plus les propres paroles du Sauveur. Le faire serait aller contre le sentiment et le langage commun de l'Eglise. Or si le sens et le fond de ces expressions ne suffisent pas il s'ensuit que nous n'avons plus les paroles dans les écrits qui les relatent avec les variantes qu'on y découvre, ce qui est inadmissible. La fausseté de cette conséquence montre la fausseté du principe. Ce sont donc les vérités et les pensées contenues dans la lettre, qui est comme l'écorce matérielle du langage, qui ont le privilège spécial d'être inspirées de l'Esprit saint.

On demande, en outre, si l'inspiration a pour objet les faits historiques connus des écrivains sacrés par les moyens ordinaires? Certains commentateurs et exégètes, comme Corneille Lapierre, Janssens et R. Simon ont pensé que Dieu n'a pas dicté aux écrivains sacrés les choses qu'ils avaient apprises par d'autres voies, mais qu'il s'est contenté de les assister dans la relation qu'ils en ont faite. M. Glaire est pour l'inspiration même à l'égard de ces faits. Voici les arguments sur lesquels il s'appuie :

1° Quand les écrivains sacrés et les Pères de l'Eglise ont parlé du secours surnaturel qui a aidé les auteurs de l'Ecriture dans la composition de leurs ouvrages, dit cet auteur, ils ont appliqué ce secours à l'Ecriture en général, sans faire la moindre restriction, sans excepter la plus légère partie.

2° S'il y avait dans l'Ecriture des endroits composés sous la simple assistance, il y aurait donc des parties qui seraient inspirées et d'autres qui ne le seraient pas, et qui, par conséquent, ne pourraient pas être dites la parole de Dieu et seraient tout simplement des paroles humaines: or, ce mélange de paroles de Dieu et de paroles humaines, loin de trouver le moindre fondement dans les auteurs sacrés et dans la tradition, se trouve en opposition formelle avec ces deux autorités, qui affirment expressément que toute l'Ecriture a été divinement inspirée et que tout entière elle est la parole de Dieu.

3° Si, dans la composition de leurs ouvrages, les écrivains sacrés n'avaient eu pour tout secours que la simple assistance, quelle différence mettrait-on entre leurs écrits et les décisions des conciles œcuméniques ? Cependant la tradition et l'Eglise elle-même en reconnaissent une immense.

4° Si la simple assistance ne suffit pas pour qu'un ouvrage soit réputé Ecriture sainte, il ne peut, à plus forte raison, devenir la parole de Dieu, quand il a été composé sans ce secours et par une industrie tout humaine. Une déclaration ou une approbation de la part de l'Eglise à l'endroit d'un ouvrage ne peut pas faire qu'il ait été composé par l'Esprit saint, s'il ne l'a pas été réellement. Or, on a toujours et généralement entendu par Ecriture sainte un ouvrage composé par l'Esprit saint, et c'est en ce sens que les Apôtres, les Pères et l'Eglise elle-même ont considéré les Livres saints comme étant la parole de Dieu (1).

Ces raisonnements nous paraissent péremptoires et de nature à ôter toute probabilité à l'opinion contraire à celle qu'ils servent à établir. Il nous reste à déterminer ce qu'il y a de foi sur le sens de l'inspiration.

Le saint Concile de Trente déclare qu'il reçoit tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, parce que le même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre, et frappe ensuite de ses anathèmes celui qui ne recevrait pas ces livres comme sacrés, c'est-à-dire comme inspirés et dictés par

(1) *Introduction aux Livres saints.* t, Ier. p. 38.

Dieu lui-même. Les Livres saints sont donc inspirés, en ce sens que c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur, qu'il les a dictés et fait écrire en donnant aux écrivains sacrés une connaissance infuse de ce qu'il voulait nous enseigner par leur entremise. Ce serait donc ne plus être chrétien ni catholique que de ne voir dans cette inspiration qu'une inspiration naturelle, semblable à celle de l'artiste, du philosophe ou du poëte, à quelque degré qu'on la suppose. C'est l'Esprit de Dieu lui-même qui a gratifié les auteurs sacrés de ce don surnaturel de l'inspiration et qui les a lui-même éclairés, guidés et excités à écrire; car il en a fait comme ses organes, ses instruments et comme des cordes harmonieuses qu'il faisait mouvoir par son souffle inspirateur comme par un divin archet. Voilà ce qui seul est de foi sur ce point important. Quant à l'étendue de l'inspiration et à toutes les questions qui se rattachent à ce point, la controverse est libre. On peut sans blesser la foi soutenir, quoique avec moins de vraisemblance, les opinions contraires à celle que nous avons exprimée.

L'abbé CHARLES.

Théologie Dogmatique

X

ÉTUDE DES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU

(7e et dernier article.)

Nous avons interrogé dans les articles précédents tous les ordres de choses : l'ordre métaphysique, l'ordre logique, l'ordre physique et l'ordre moral; et de tous, comme des quatre points cardinaux du monde intellectuel, nous avons entendu sortir une voix qui crie : Dieu existe.

Pour compléter cette étude, nous allons passer en revue certaines questions qui s'y rattachent, et qui nous serviront à fixer les résultats obtenus.

Les théologiens se demandent d'abord de quelle espèce de démonstration cette grande vérité de l'existence de Dieu est susceptible, et quel nom l'on doit donner aux preuves dont on l'environne.

On distingue principalement trois sortes de démonstrations: l'une dite *à priori*, une autre *à posteriori*, et une troisième *à simultaneo*. La première existe, lorsque le moyen de preuve est antérieur à la conclusion; la seconde lorsqu'il est postérieur, et la troisième, quand il est simultané. Je prouve, par exemple, l'immortalité de l'âme et la vie future par l'idée de la sagesse et de la justice de Dieu; c'est une démonstration *à priori*. Vous prouvez l'existence de Dieu par celle de l'univers; c'est une démonstration *à posteriori*. Je démontre l'immortalité de l'âme par sa spiritualité, ou bien un attribut de Dieu par un autre, son éternité, par exemple, par son infinité; ce sont des démonstrations *à simultaneo*. Cette dernière espèce n'est pas donnée par tous les auteurs; et c'est un tort. Elle est d'abord très-réelle, comme le montrent les exemples que nous avons donnés. Elle est, en second lieu, utile pour préciser davantage les idées et éviter la confusion.

Cela dit, il est facile de répondre à la question posée.

Premièrement, les preuves de l'existence de Dieu prises de l'ordre physique, ou de l'existence de l'univers, sont évidemment des preuves *à posteriori* ; l'effet est assurément postérieur à sa cause. En second lieu, à parler rigoureusement comme on doit le faire dans ces matières importantes, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de démonstration *à priori* de l'existence de Dieu. Et la raison en est simple : il n'y a rien qui soit antérieur à Dieu. Ainsi la démonstration prise de l'ordre métaphysique, celle que l'on donne de l'idée ou de l'amour du Bien infini, ne sont pas des démonstrations *à priori*.

Toutefois, si l'on veut appeler de ce nom toute démonstration où le moyen de preuve est antérieur de quelque manière, métaphysiquement, ontologiquement, alors les trois dernières preuves que nous venons de rappeler ont une apparence de démonstration *à priori;* et voici comment. Lorsque nous sommes arrivés à poser cette conclusion: il existe un Etre nécessaire, nous allons de là à cette autre: cet être nécessaire est Dieu, comme nous l'avons montré : alors la nécessité d'être précède de quelque manière l'idée de divinité. De même, dans la preuve prise de l'ordre logique et de l'ordre moral, l'infini précède aussi l'idée de divinité.

En troisième lieu, ces dernières preuves ont un double élément qui peut les faire ranger dans les démonstrations *à posteriori* et dans celle *à simultaneo*. Pour arriver à dire: l'Etre nécessaire existe, nous nous appuyons sur l'être contingent; de même, pour arriver à l'existence de l'Etre infini, nous partons de l'idée ou de l'amour du Bien infini: or ce sont là des éléments *à posteriori*. Mais, d'un autre côté, lorsque nous concluons de la nécessité de l'Etre, ou bien de l'infini, à l'existence réelle de la divinité, il y a là simultanéité et par conséquent démonstration *a simultaneo*.

Une autre question se présente. Les théologiens se demandent si nous connaissons non-seulement l'existence de Dieu, mais aussi son es

sence, sa nature ; si nous savons non seulement qu'il est, mais ce qu'il est.

Il est d'abord certain que ni l'intelligence humaine ni aucune autre intelligence finie ne peut par elle-même connaître parfaitement et complétement la nature divine. Il faudrait pour cela que l'intelligence fût égale à son objet; or l'objet est infini, et l'intelligence très finie. Du reste, l'expérience nous l'apprend tous les jours : il n'y a aucun être, aucune vérité que nous connaissions complétement, et, comme on l'a très-bien dit, nous ne connaissons le tout de rien. A plus forte raison, cela est-il vrai lorsqu'il s'agit de l'Etre divin. Les esprits béatifiés eux-mêmes, qui jouissent de la vision intuitive et surnaturelle de l'Essence divine, n'en ont pas une vue compréhensive, dans le sens absolu ; Dieu seul peut l'avoir, parce que lui seul a une intelligence égale à son objet.

En second lieu, il est certain que nous avons, par la lumière naturelle de notre intelligence, une connaissance, fort imparfaite sans doute, mais réelle, de la nature ou de l'essence divine. Ecoutons Suarez : « L'expression de connaissance de l'essence des choses, dit-il, peut se prendre en deux sens. On peut entendre par là une connaissance qui atteint l'essence, en ce sens que l'on en connait quelque propriété... Puis il y en a une autre par laquelle on les connaîtrait toutes... Cela posé, il est certain que non-seulement les intelligences séparées du corps connaissent, mais que nous-mêmes, dans cette vie, nous pouvons connaître de quelque manière, par la lumière de notre raison, ce que Dieu est, ou l'essence divine... Tout ce que nous avons dit jusqu'ici, ajoute-t-il, pour prouver que nous connaissons par nos seules forces les attributs de Dieu le démontre, car par là l'essence divine est expliquée (1). »

Et, en effet, il est essentiellement impossible de connaître, d'une connaissance intelligente, l'existence d'un être, sans connaître en même temps jusqu'à un certain degré ce qu'il est, sans quoi on n'en aurait qu'une connaissance purement sensitive. Lorsque nous disons : Tel être existe, nous connaissons de quelque manière sa nature, son essence, sans quoi nous ne savons pas du tout ce que nous disons. Et pour appliquer ce principe à Dieu, nous savons premièrement, par la lumière de la raison, qu'il est l'Etre infini, l'Etre nécessaire, l'Etre éternel, immense, l'Etre infiniment intelligent et infiniment puissant, etc., etc.; or, je le demande, qu'est ce que tout cela, sinon l'essence de Dieu. En second lieu, nous distinguons très-bien Dieu de tout ce qui n'est pas lui, c'est-à dire de tout ce qui est fini. Or il est impossible de distinguer une chose d'une autre, sans savoir ce qu'elle est, sans en connaître jusqu'à un certain degré la nature. Lorsque nous prononçons ce mot : Dieu, nous connaissons de quelque manière ce qu'il est, son essence, sans quoi nous ne savons ce que nous disons et nous parlons comme des perroquets. « Il faut savoir, dit Saint Thomas, que nous ne pouvons connaître l'existence d'aucune chose sans connaître de quelque manière ce qu'elle est... Et ainsi nous ne pourrions savoir que Dieu existe, si nous ne connaissions pas jusqu'à un certain point, quoique avec une certaine obscurité, ce qu'il est. *Est sciendum quod de nulla re potest sciri an est, nisi quoque modo de ea sciatur quid est... Sic ergo de Deo non possemus scire an est nisi sciremus quodam modo quid est, sub quadam confusione* (1).

La connaissance que nous avons de Dieu a pour objet Dieu lui-même, et non pas les créatures ; bien que celles-ci nous servent à nous élever à lui. Lorsque nous le connaissons, c'est lui-même que nous atteignons, que nous percevons. Nous le percevons, en effet, comme Etre infini, comme Etre parfait ; or, il est absurde que ce soit la créature que nous percevions ainsi : *Inter mentem nostram*, dit saint Augustin, *qua illum intelligimus Patrem, et veritatem, id est lucem interiorem per quam illum intelligimus, nulla interposita creatura est*(2). Il n'y a aucune idée aussi réelle et aussi positive que l'idée de Dieu, puisqu'elle perçoit l'Etre le plus réel et le plus positif qui puisse exister, l'Etre infini. « Les philosophes, dit le cardinal Gerdil, n'auraient jamais connu que certaines idées sensibles avaient un rapport de disconvenance avec la perfection qu'on doit attribuer à Dieu, s'ils n'avaient quelque idée positive de cette perfection... Et quoique nous ne comprenions pas l'étendue des attributs de la divinité, il ne s'ensuit pas que nous n'en ayons aucune idée positive. (3).

Nous avons donc une connaissance très réelle, non-seulement de l'existence de Dieu, mais aussi de sa nature et de son essence, bien que cette connaissance soit fort imparfaite.

Une troisième question nous reste à résoudre: elle regarde l'athéisme. Nous l'avons refuté amplement dans nos précédents articles, soit de théologie, soit sur les erreurs modernes. Mais les théologiens se demandent en quel sens et jusqu'à quel point il est possible.

On distingue diverses espèces d'athéisme. Il y en a un que l'on appelle *négatif*, et qui consiste dans l'ignorance de la divinité ; on ne l'admet pas parce qu'on l'ignore. Il y en a, au contraire, un autre qui est *positif*, et par lequel on nie Dieu, après avoir examiné plus ou moins la question de son existence.

(1) Suar., *Metaph*, disput. XXX, s. XII,

(1) Thom., Opus. 8, a 3.
(2) Aug., *De Vera relig.*, cap. LV, num. 113.
(3) Gerd., *Principes métaphysiques de la morale chrét.*, princ. V.

Il y a un athéisme *pratique* très commun de nos jours, et qui fait que l'on vit comme si Dieu n'existait pas et sans s'en occuper. Il y en a un autre *dogmatique* ou spéculatif, par lequel on s'efforce de se démontrer que Dieu n'existe pas ; il est ordinairement le fruit de quelque système philosophique plus ou moins extravagant ou plus ou moins honteux, et commence souvent par un ignoble matérialisme, comme par exemple, chez M. Littré.

Peut-on admettre un état d'ignorance complète de la divinité chez un homme jouissant de l'usage de sa raison ? Nous ne croyons pas cet état possible, au moins pendant longtemps. Abstraction faite de tout système philosophique, la notion d'un être supérieur est, pour ne rien dire de plus, si naturelle à l'homme, qu'elle jaillit spontanément de son âme, pour ainsi dire, au moindre contact : et, à la vue du monde, il se demande qui l'a fait.

Nous n'admettons pas non plus comme possible une ignorance invincible de la divinité. Sa notion est si naturelle, les preuves de son existence si obvies, si faciles et si nombreuses, que l'on ne peut admettre la possibilité d'un pareil état.

«Cette vérité de l'existence de Dieu, dit très-bien Suarez, a une souveraine conformité avec la nature humaine. Dès qu'elle est proposée et entendue, si elle n'est pas encore immédiatement tout à fait évidente, elle apparait du moins immédiatement comme conforme à la raison, et entre on ne peut plus facilement dans les convictions de l'homme qui n'est pas dépravé. Il n'y a rien dans cette vérité qui répugne ou qui soit difficile à admettre. Au contraire, tout porte immédiatement à la croire, et les preuves métaphysiques, et les preuves physiques, et les preuves morales, et les preuves externes, et les preuves internes (1).»

L'athéisme dogmatique est-il possible ? Peut-on admettre cet état d'âme où l'homme se serait démontré qu'il n'y a pas de Dieu ?

Cet état est possible dans un sens et ne l'est pas dans l'autre. L'homme ne peut pas avoir la conviction de la non-existence de Dieu ; il peut en avoir jusqu'à un certain point la persuasion. Je m'explique.

La conviction est la certitude acquise d'une vérité réelle : par exemple, nous avons la conviction de l'existence de notre âme, nous avons la conviction de sa spiritualité, de son immortalité. La persuasion est cet état d'âme où l'on s'attache à telle chose comme vraie. La conviction ne peut pas être fausse, elle suppose la perception réelle de la vérité ; la persuasion, au contraire, peut l'être. La conviction est dans l'intelligence et la raison qui voit la vérité ; la persuasion peut être le résultat de la volonté et des passions qui, ayant, comme chacun sait, une grande influence sur l'esprit, peuvent l'amener à affirmer ce qu'il ne voit pas. Un orgueilleux, un entêté, un homme à études exclusives et à systèmes, affirmeront hautement ce qu'ils ne perçoivent pas, et se persuadront à eux-mêmes qu'ils le voient. Par exemple, un médecin, tout matérialisé par ses études, et ne voyant pas l'âme dans le corps humain, se persuadera assez facilement qu'il voit qu'elle n'est pas; et malheureusement la France n'a que trop de docteurs de cette espèce; un savant, absorbé dans ses études physiques, et dédaignant ce qui s'élève plus haut, peut arriver à cette erreur monstrueuse, que le monde existe de lui-même et qu'il n'y a pas de Dieu.

Cela dit, la réponse à la question posée va toute seule. L'athéisme dogmatique n'est pas possible, en ce sens que l'on puisse avoir la conviction que Dieu n'existe pas, puisque celle-ci suppose la perception de la vérité. Mais il est possible, en ce sens que l'homme peut se persuader jusqu'à un certain degré que Dieu n'est pas. Elle ne peut pas toutefois par elle-même être invincible, puisque les preuves de l'existence de la divinité sont nombreuses et faciles. Elle ne peut pas non plus, pour la même raison, détruire toute espèce de doute, bien que l'homme puisse les étouffer, comme il étouffe les remords. Et de là découle cette dernière conséquence que l'athéisme est inexcusable, l'homme ayant de nombreux et faciles moyens d'en sortir. Il est donc toujours coupable.

L'abbé DESORGES.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 9e art. Voir le n° 34.)

Nous n'avons plus à nous occuper de M. l'abbé Craisson, du moins directement. Sans doute, en examinant la doctrine de M. Bouix, nous corroborerons ce qui a été déjà dit et notre argumentation, si elle parvient, comme nous le pensons, à triompher du système de M. Bouix, retombera de tout son poids sur les idées de MM. Icard, Craisson et autres; mais, en ce moment, notre pensée s'attache à la réponse faite par Grégoire XVI, le 1er mai 1845, à Mgr l'évêque de Liége. Outre ce que nous écrivions à ce sujet dans notre huitième article, le t. Ier de la *Semaine du Clergé*, p. 581, contient nos premières réflexions. Cependant nous croyons utile d'insister sur ce point, et de mettre sous les yeux du lecteur divers documents contemporains. Chacun pourra juger de l'impression produite alors sur l'opinion.

En cette même année 1845, M. l'abbé Sionnet,

(1) Suar., *Métaph.*, disp. XXX., s f.

avec le concours des RR. PP. Bénédictins de Solesmes, commença la publication intitulée : l'*Auxiliaire catholique, journal de matières ecclésiastiques* (Paris, Camus). La seconde livraison renferme une appréciation de la réponse du Saint-Siège par le Révérendissime Père dom Guéranger, abbé de Solesmes, sous ce titre : *Fin de la controverse sur l'inamovibilité des desservants*. Ce titre ne répond pas parfaitement à la pensée de l'éminent écrivain, il la dépasse et l'exagère ; toutefois, dans un sens vrai, la revendication des droits soi-disant inaliénables des desservants était directement atteinte, et il ne devenait plus possible à un catholique fidèle d'en parler. Mais écoutons dom Guéranger :

« Depuis quelques années, dit il, une grave controverse s'était élevée dans l'Eglise de France; des considérations de fait en avaient été l'occasion, et, comme il arrive presque toujours en pareille matière, la marche de la discussion avait amené dans le débat les plus graves questions de principe. Il s'agissait uniquement, dans l'origine, de l'application des règles canoniques à une classe d'ecclésiastiques, et bientôt la doctrine elle-même s'était trouvée en péril. Il n'était certes pas besoin du livre des frères Allignol (1) pour faire comprendre au clergé que l'état présent des curés désignés sous le nom de desservants présente de graves inconvénients, et qu'il est contraire aux règles ordinaires de la discipline ecclésiastique. On l'avait compris et on l'avait dit, dès le commencement de cet état de choses, et tous les hommes qui ont à cœur la liberté et la dignité ecclésiastiques formaient des vœux pour le retour à un ordre plus régulier. Mais la brièveté du temps consacré dans les séminaires à l'instruction du clergé, et les lacunes de l'enseignement écrit ou oral dans ces écoles laissaient beaucoup de prêtres exposés à de véritables dangers, du moment que la discussion, déjà assez ardue sous le point de vue canonique, commençait à tourner vers certaines régions de la dogmatique, moins familières à ceux qui n'ont pas poussé les études théologiques au delà des limites assignées dans les diverses *institutions*, sur lesquelles l'enseignement est aujourd'hui basé. Aussi sommes-nous disposé à reconnaître une entière bonne foi et de simples erreurs matérielles dans la plupart des adhérents aux théories malheureuses que travaillait à propager un journal, déjà fort répandu, *le Bien social*. »

Nous interrompons la citation, d'abord pour faire remarquer au lecteur la justesse de l'observation touchant l'esprit de l'insuffisance de l'enseignement théologique, dans certains séminaires. Le gallicanisme était essentiellement favorable au presbytérianisme, au prétendu droit divin des curés. Si, au moment du Concile, on a constaté çà et là quelque opposition à l'infaillibilité du Pontife romain parlant *ex cathedra*, la faute provenait sans nul doute de l'enseignement incertain et mal affermi de plusieurs professeurs. Aujourd'hui, si le libéralisme fait des dupes dans nos rangs, il faut surtout s'en prendre aux lacunes regrettables qui existent encore et presque partout dans nos livres élémentaires, et comme le dit très-bien l'illustre abbé de Solesmes, dans l'enseignement écrit et oral de nos écoles ecclésiastiques. Le libéralisme est l'hérésie du XIX[e] siècle, plus astucieuse peut-être que ses devancières; néanmoins, un prêtre campé, comme on dit, sur le sujet, est une rareté. Quelle responsabilité pour les directeurs des séminaires ! Ensuite, cette proposition de savoir que «l'état présent des curés desservants est contraire aux règles ordinaires de la discipline ecclésiastique, » est tout l'opposé de la thèse soutenue par M. l'abbé Craisson.

«Tout récemment, poursuit dom Guéranger, un exemple édifiant de soumission est venu réjouir l'Eglise. MM. Allignol ont remis à Mgr l'évêque de Viviers (1), et on a publié par la voie de la presse leur franche rétractation des erreurs dans lesquelles ils étaient tombés à l'occasion de la grave et importante question de l'inamovibilité des desservants. Cette démarche a prouvé la pureté de leurs intentions et attirera la bénédiction de Dieu sur la cause dont ils avaient cru devoir entreprendre la défense. MM. Allignol ont compris que, si la situation précaire des desservants est un grave inconvénient dans l'Eglise de France, celui de servir de prétexte à des scandales en serait un plus grand encore, et ils ont donné un exemple que l'Eglise est en droit d'attendre de tout prêtre fidèle.

«Dans le même temps, la grande question marchait. On peut dire que cette question est une cause majeure, et par conséquent qu'elle ressort immédiatement au Siége Apostolique, comme toutes celles qui ne sauraient être résolues par les moyens ordinaires; car les hommes raisonnables ont toujours compris que si une solution était désirable dans la question de l'inamovibilité des desservants, cette solution ne pouvait être donnée par voie de simple application des règles communes.»

Ce langage du savant bénédictin doit être sainement entendu. D'une part, dom Guéranger dit positivement que la condition des desservants est contraire aux règles ordinaires de la discipline ecclésiastique; d'autre part, il estime que la solution de la difficulté ne peut être donnée par voie de simple application des règles communes. En

(1) *De l'état actuel du clergé en France, et en particulier des curés ruraux appelés desservants*, par MM. C. et A. Allignol, frères, prêtres desservants. In-8°. Paris, 1839, Debécourt.

(1) Aujourd'hui Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

effet, il est à noter que la chose n'est pas entière, *res non est integra*, en ce sens que les premiers évêques, après le Concordat, ayant à ériger les paroisses et devant les constituer sous le régime en vigueur, c'est-à-dire l'inamovibilité, ont effectivement érigé, mais sous le régime de la révocabilité des titulaires; ils n'ont accompli qu'une partie de leur mandat. Maintenant, même en admettant que les successeurs des premiers évêques aient parfaitement le droit, dans l'occasion, d'élever une succursale au rang de cure inamovible, on peut demander s'ils ont la faculté d'opérer d'un seul coup la transformation de toutes les succursales en cures. Une mesure semblable est un acte d'organisation en grand. Les premiers évêques étaient, d'autorité apostolique, commis pour organiser ainsi, peut-on en dire autant de leurs successeurs? Entrait-il dans les intentions du Siége Apostolique que l'organisation des paroisses pût être faite en deux fois, par des actes séparés l'un de l'autre par un demi-siècle et plus? Telle est la question que se pose à lui-même dom Guéranger, et qu'il semble résoudre négativement. Nous pensons néanmoins que cette question demeure ouverte, tout en confessant que l'intervention du Siége Apostolique, si, à la rigueur, elle n'est pas indispensable, serait au moins très-opportune, et même pratiquement nécessaire, s'il s'agissait d'opérer simultanément dans tous les diocèses. C'est dans ce sens que nous rangerions volontiers l'affaire parmi les causes majeures soumises et réservées de droit au jugement du Saint-Siége.

Après avoir cité le texte de la réponse du 1er mai 1845, dom Guéranger continue en ces termes: «La portée de cette décision apostolique est fort grave dans les circonstances présentes. D'abord, le Souverain-Pontife est maintenant saisi de la cause; son autorité seule la fera avancer désormais. Par là sont détruites les dangereuses illusions de ceux qui pensaient obtenir, par voie de recours à l'autorité civile, le redressement des griefs qu'ils aimaient à faire valoir...

»Nous remarquerons, en second lieu, que le Souverain-Pontife, par là même qu'il veut bien accorder une dispense temporaire pour la continuation de l'état de choses actuel, établit formellement que cet état de choses n'est pas régulier. Quelques personnes ont donc eu tort d'attribuer aux tendances de l'esprit presbytérien toutes les réclamations qui ont eu lieu. La plus légère teinture du droit canonique suffisait pour comprendre toute l'irrégularité de la position actuelle, et ses inconvénients pour la stabilité du ministère ecclésiastique sont, après tout, d'une rare évidence. Toutefois, ceux-là même qui ont soutenu avec la plus grande droiture d'intention et la plus sérieuse connaissance des principes et des choses les droits des prêtres désignés sous le nom de desservants, se feront un devoir de rendre hommage à la sagesse du Pontife romain, que Dieu a établi sur la montagne, afin qu'il puisse dominer toutes choses par l'étendue et la profondeur de son regard aussi bien que par l'immensité de sa puissance. Un seul pouvoir dans l'Eglise est au-dessus des canons, et c'est le moyen que Dieu a choisi pour que les canons soient appliqués avec prudence et avec vigueur.»

M. l'abbé B., M. l'abbé Craisson et nos lecteurs ne manqueront pas de relever dans le passage qui précède tous les traits dirigés contre le régime inventé en 1802. Dom Guéranger est donc bien éloigné de croire que notre amovibilité moderne soit la suite naturelle de l'amovibilité passée, et que la condition de nos desservants soit canonique de tous points. Elle a été régularisée, et elle demeure telle jusqu'à nouvel ordre, mais ce n'était pas sans besoin.

«Nous dirons, en troisième lieu, continue dom Guéranger, que la décision romaine n'est pas moins salutaire aux intérêts temporels des desservants, intérêts qu'on a d'ailleurs trop fait valoir dans cette controverse, où il s'agissait bien plus de la dignité du saint ministère et de sa fécondité dans les paroisses. En effet, le Souverain Pontife se détermine à confirmer pour un temps le système de l'amovibilité; mais il ne se porte à cet acte d'indulgence apostolique qu'en tenant compte de certaines conditions à l'aide desquelles l'usage actuel est garanti d'un grand nombre d'inconvénients. La supplique de Mgr l'évêque de Liége déclare que les changements des desservants auront lieu rarement, prudemment et paternellement. Les desservants qui exercent leurs fonctions avec zèle et d'une manière conforme aux règles n'auront donc point à craindre d'être traversés dans leurs œuvres apostoliques par des déplacements douloureux et arbitraires... »

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur avoir rappelé le sentiment de l'illustre bénédictin, d'un homme si profondément versé dans les matières ecclésiastiques. On peut différer d'opinion, sans doute; personne ne niera que dom Guéranger fasse autorité.

(A suivre.)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

LE FRÈRE PHILIPPE,

SUPÉRIEUR DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(Suite et fin.)

Le *Figaro*, qui publia sur le Frère Philippe et sur ses obsèques des articles fort étudiés, nous fournira quelques anecdotes :

» La règle veut que, dans l'année qui suit son élection, le supérieur général fasse faire son portrait qui doit être conservé dans les archives de l'Institut. Le Frère Philippe s'était soustrait à cette règle, et lorsqu'en 1811 le chapitre général voulut le contraindre à s'y soumettre, il objecta que le délai réglementaire était périmé.

» On eut recours à un subterfuge. Le Frère Jean l'Aumônier, supérieur de l'école de la rue de Fleurus, connaissait Horace Vernet. Il l'amena à l'Institut où il lui fit faire la connaissance du Frère Philippe. Le grand artiste se prit d'une vive amitié pour le supérieur général. Il revint le voir plusieurs fois. En rentrant à son atelier, il jetait, de mémoire, quelques traits sur la toile. Le portrait était fait. Il n'avait plus besoin que de quelques séances de pose pour être achevé, et le Frère Philippe ne put les refuser à son ami Vernet. Celui-ci offrit son tableau encadré de bois de chêne, — son chef d'œuvre ! — à la communauté qui le garde précieusement.

» Deux fois on a offert la croix de la Légion d'honneur au Frère Philippe, sous Louis Philippe et sous Napoléon III. Il la refusa. Pourquoi l'a-t-il acceptée en 1870, du gouvernement de la Défense nationale ? C'est bien simple, et à grands traits je vais conter cette histoire.

» Dès la Déclaration de guerre, Mme la maréchale de Mac-Mahon, fonda, dans les bâtiments de l'Institut des Frères, rue Oudinot, une ambulance placée sous l'invocation du patron de son mari, saint Maurice. Le maréchal ayant été blessé à Frœschwiller, Mme de Mac Mahon quitta Paris pour aller le rejoindre, et le Frère Philippe continua son œuvre avec les ressources de la communauté.

» L'ennemi approcha de Paris : « Voici le mo-
» ment de prouver, dit le Frère Philippe, que
» nous enseignons le patriotisme en même temps
» que la religion. » et il chargea le Frère Baudime, alors un de ses assistants, de provoquer parmi les Frères un mouvement en faveur des ambulances.

» Tous, — sans exception. — se firent inscrire. C'était à qui éviterait d'être exempt pour cause de santé ou d'âge. On dut faire un règlement pour le service des champs de bataille. Comme les écoles ne devaient pas être abandonnées, un Frère allait au combat tandis que l'autre faisait les deux classes.

» A chaque engagement, trois cents religieux, conduits par le Frère Baudime, se rendaient sur le terrain. Par n'importe quel temps, à toute heure, le Frère Philippe les accompagnait jusqu'au lieu de ralliement. Plusieurs de ces braves Frères furent blessés ; l'un d'eux, le Frère Néthelme fut tué. Cela ne découragea aucun des membres de la communauté.

» Rue Oudinot, leur institut reçut mille blessés. Les Frères leurs donnèrent leurs lits, leurs chambres, leurs dortoirs. Ils leurs firent le sacrifice de leurs petites provisions, de leurs lampes, de leurs bougies. J'ai vu le Frère Philippe, travaillant à la lueur d'une mince chandelle, dans sa chambre sans feu. Il me mena voir ses chers blessés. Les Frères causaient et jouaient avec eux, comme des compagnons d'armes au bivouac. Dans cette ambulance les soldats étaient guéris moralement dès les premiers jours, tant la charité de ces religieux savait trouver d'ingénieux moyens d'adoucir leur sort, de les égayer !

» Les Frères firent en outre le service d'infirmiers dans dix sept ambulances de Paris !

» Voilà pourquoi le gouvernement décerna au Frère Philippe la croix de la Légion d'honneur. Prévoyant son hésitation à l'accepter, on la lui envoya par un ambassadeur éloquent, le docteur Ricord.

» — C'est la communauté tout entière qu'on décore, lui dit le docteur, vous ne pouvez refuser la croix.

» Le Frère Philippe laissa attacher la décoration sur sa robe de bure. Il accompagna le docteur jusqu'à la porte de la rue. Mais on remarqua qu'il tenait à la main une brochure qui lui servait à la dissimuler.

» Sauf le docteur Ricord, personne n'aura vu la croix briller sur la poitrine de ce saint homme. Tout à l'heure on l'a cousue sur sa robe. On l'enfermera dans son cercueil.

» Les communeux émirent la prétention d'enrôler les Frères dans leurs bandes. Le Frère Philippe s'occupa de faire fuir les jeunes. Quant aux vieillard, ils restèrent avec lui à l'institut de la rue Oudinot, qui continuait à être une ambulance.

» Pourtant, le jour de Pâques, le Frère Libanos, supérieur de l'institution de Passy, fit prévenir le supérieur général qu'il allait être arrêté. Le lundi soir, le Frère Philippe se décidait à fuir, mais sans quitter sa robe. Le mardi matin, l'Institut était envahi, et le Frère Calixte, premier assistant était arrêté.

» Dès qu'il apprit cette nouvelle, le Frère Philippe revint. Il voulait se livrer lui-même pour sauver son assistant. A Saint-Denis seulement on l'empêcha de donner suite à sa résolution, en lui apprenant la mise en liberté du Frère Calixte.

» Enfin le 19 mai, les communeux signifièrent aux Frères âgés qui occupaient encore la maison de la rue Oudinot que s'ils ne quittaient pas l'Institut, ils seraient fusillés sur place. Les Frères partirent. Le lendemain, les fédérés arrivèrent, et sans l'énergie du docteur Demarquay, ne trouvant pas de Frères à massacrer, ils allaient se venger sur la maison en la pillant.

» Trente Frères toutefois furent écroués à Ma-

zas. L'un d'eux, Néomède Justin, fut assassiné.

» Après ces heures cruelles, le Frère Philippe revint prendre possession de son Institut. On le revit aussi simple, aussi modeste, aussi bon, aussi dévoué. Il rentra dans l'humble chambre où il vient de s'éteindre. Il y retrouva le petit lit de fer, la table et la chaise qui en forment tout le mobilier. Il réorganisa tous les services, combla les vides que la mort et les maladies avaient faits dans les rangs de son armée, et quand l'heure suprême a sonné, il a pu se dire : « Ma tâche « est accomplie ! »

Le 1er janvier 1874, le Frère Philippe fut atteint d'un gros rhume qui bientôt se transforma en pneumonie. On appela les docteurs Ferrand et Gendrin. Aucun doute n'était possible sur l'issue de la maladie. Deux ou trois fois déjà, depuis plusieurs années, des crises analogues avaient mis la vie du supérieur en péril. Le Frère Philippe ne découragea pas les médecins, mais il appela aussitôt l'abbé Roche, premier aumônier de l'Institut et se mit en règle avec Dieu. La maladie ayant fait des progrès très-rapides, le Pape envoya au moribond, sa bénédiction *in articulo mortis*; lorsqu'on en fit part au vénérable vieillard, il répondit affectueusement : Merci ! Merci ! Le 7 janvier, comme il entrait en agonie, un Frère s'inclina vers lui et lui offrit le salut qu'échangent les Frères lorsqu'il se rencontrent : *Vive le Sacré Cœur de Jésus* ! il répondit : *A jamais* ! Et il expira pour aller recevoir au ciel la récompence de ses vertus et chanter *à jamais* ! les louanges du cœur divin qu'il avait tant aimé, servi et glorifié sur la terre.

Le corps du Frère Philippe fut embaumé et exposé dans une chapelle ardente, dans la grande salle du régime, rue Oudinot. Le *Figaro* qui nous a fourni déjà quelques anecdotes, va nous donner le récit des obsèques du vénérable défunt: nous le transcrivons presque en entier. Un pays qui fait, à un maître d'école, de si splendides funérailles, honore le maître et s'honore lui-même. Il faut transmettre, à la postérité, le souvenir d'un si grand triomphe.

« Rien ne sera plus consolant, pour ceux qui n'ont pu s'associer que de cœur à cette grande et touchante manifestation de la reconnaissance publique, que le récit des obsèques du Frère Philippe. Le vénérable réligieux a été conduit à sa dernière demeure comme il devait l'être. C'est une bonne journée pour le peuple de Paris.

» A huit heures et demie, un service religieux avait lieu dans la chapelle de l'institut des Frèrer, rue Oudinot. M. l'abbé Roche, — qui a assisté le défunt, — officiait. Après la messe, le cortège, formé des Frères de l'institut, des enfants qu'ils élèvent, et d'un grand nombre de directeurs et de visiteurs d'écoles de province, s'est mis en marche.

» Le char funèbre était plus que simple. Une frange de laine blanche ornait seule le drap mortuaire. Un bouquet blanc et une couronne d'immortelles étaient déposés sur le cercueil. La croix de la Légion d'honneur n'y était pas. On avait ainsi exaucé un vœu du Frère Philippe, qui, non-seulement ne portait pas sa croix, mais qui encore avait dû la donner de son vivant, car il a été impossible de la retrouver. Aussi pas de soldats en armes autour du char, pas d'escorte officielle.

» A dix heures, le convoi arrive sur la place Saint-Sulpice. La foule est énorme. Elle remplit même les rues adjacentes, dans lesquelles la circulation des voitures est suspendue.

» L'immense église de Saint-Sulpice, qui peut contenir huit mille personnes assises, en contient douze mille au moins. Les petites chapelles sont remplies. Dans la nef sont rangés les invités : tous les curés de Paris, les fonctionnaires de l'Université, les chefs d'institution, des médecins, des anciens militaires, qu'on reconnait à leurs blessures et aux rubans rouges ou jaunes qui ornent leurs boutonnières

» Au centre se tiennent les députés. M. le président Buffet en tête ayant auprès de lui MM. Benoist-d'Azy, le duc de Noailles, l'amiral de La Roncière le Noury, le marquis de Plœuc, l'amiral de Dompierre d'Ormoy, Vautrain, Desjardins, de Mortemart, de Montesquiou, de La Rochefoucault, Arnaud (de l'Ariége).

» Dans le chœur attendent les amis du défunt MM. les docteurs Ricord, Demarquay, Cazalis, M. le général de Geslin, MM. Firmin Didot, Alfred Mame, Lahure, Andral, de Bellomayre.

» MM. Ferdinand Duval, préfet de la Seine, et Léon Renault, préfet de police sont perdus dans la foule. M. Tambour, secrétaire général, est auprès de M. le comte de Melun, dans le chœur. Enfin, M. de Langsdorff, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance de M. le maréchal de Mac-Mahon, qu'il représente, se tient à droite de M. Buffet.

» Bientôt arrive Mgr de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen, puis Mgr Guilbert, cardinal-archevêque de Paris, assisté de ses grands vicaires, MM. Lagarde et Jourdan, et suivi de cinq évêques : MMgrs de Ségur (1), Plantier, Jeancart, Maret et Guillemin.

» La cérémonie commence. Le vénérable curé de Saint-Sulpice, M. l'abbé Hamon fait la levée du corps à la porte de l'église, et M. l'abbé Rouquette, curé de Saint-François-Xavier, dit la messe.

» Les chants sont magnifiques. Il y a à Saint-Sulpice un ténor, M. Blot, et un baryton, M. Grignon, qui sont de véritables grands artistes. Les chœurs, très nourris, sont magistralement dirigés

(1) Mgr de Ségur n'est pas évêque, mais prélat de la Maison du Pape. (*Note de la rédaction*)

par M. Bleuze, maître de chapelle. Aux paroles de l'officiant répondent des milliers de voix de prêtres et de Frères, que dominent les puissants accords de l'orgue. Rien de plus beau et de plus imposant.

» Mgr Guibert donne l'absoute. M. le président Buffet jette le premier l'eau bénite sur le modeste catafalque, et le cortège se reforme.

» La foule a attendu sur la place Saint-Sulpice. Quand les portes s'ouvrent, dix mille têtes se découvrent. M. de Langsdorff, le représentant du maréchal de Mac-Mahon, prend un des cordons du char funèbre, qu'il ne quitte qu'au cimetière. MM. Desjardins, Tambour, Vautrain, Arnaud (de l'Ariège) et le comte de Melun, tiennent aussi chacun un cordon. De la rue Oudinot à Saint-Sulpice, ce pieux devoir était rempli par MM. le docteur Ricord, de Noailles, de Mortemart et de Melun.

» Le frère du défunt, Frère Arthème, appuyé sur le bras de son neveu, également Frère des écoles chrétiennes, marche derrière le char. Puis viennent les dix assistants. Le premier, le vénérable Frère Calixte, est très ému. En vain veut-on l'empêcher de faire à pied ce long trajet. Le digne vieillard ne veut quitter qu'au dernier moment le corps de celui dont il a été si longtemps l'ami de celui qui voulut braver une mort certaine pour l'arracher aux geôliers de la Commune.

» Des deux côtés des rues que suit le cortège, la foule forme une haie compacte. Les hommes se découvrent respectueusement, les femmes se signent. Les enfants, conduits par les Frères, marchent des deux côtés du char. Ce sont les élèves de l'institution de Passy, dans leur belle tenue de lycéens, et les orphelins de Saint-Nicolas, vêtus de leurs chaudes blouses de laine. Les élèves des écoles sont échelonnés sur le passage du convoi. Dès que le char s'approche, ces enfants se mettent en marche et le suivent jusqu'à ce qu'ils rencontrent ceux d'une autre école, qui à leur tour grossissent le cortège, tandis que les premiers retournent dans leurs quartiers. De cette façon, les quarante mille élèves des Frères ont assisté sans fatigue aux obsèques du Frère Philippe.

» On ne peut dire le nombre approximatif des personnes qui ont suivi le char funèbre. Il était arrivé à la place du Palais-de-Justice, que des rangs pressés d'assistants tournaient encore le coin de la rue Racine. Mais, quelque énorme qu'ait été cette affluence, elle n'est rien, en comparaison de celle qui se pressait sur les trottoirs de la rue Rivoli, qui emplissait la place de la Bastille, et qui se tenait des deux côtés de la rue de la Roquette. A toutes les fenêtres aussi il y avait des hommes et des femmes qui saluaient ou se signaient. Pas un cri n'a été poussé, rien n'a troublé l'ordre. Jamais manifestation n'a été aussi pacifique. Jamais aussi il n'y en a eu de plus imposante.

» Il était une heure environ quand on est arrivé au Père-Lachaise.

» M. Arnaud (de l'Ariège), maire du septième arrondissement de Paris — dans lequel se trouve l'institut des Frères — a parlé à ce titre, et s'est tenu absolument en dehors de la politique.

» Ici, a-t-il dit, le magistrat civil, s'associant d'ailleurs personnellement, du fond de l'âme, au pieux hommage de cette assistance chrétienne, ne veut rappeler que les titres éminents, quelques-uns glorieux, du vénéré défunt à la reconnaissance nationale. Vouer sa vie à l'éducation de l'enfance, créer dans ce but une légion de maîtres tout prêts à seconder les efforts de l'enseignement laïque, poursuivre cet idéal d'une société où pas une créature humaine ne serait privée de l'instruction élémentaire... n'est-ce point là l'œuvre civilisatrice par excellence ?

» Disciples du Christ, ces éducateurs de l'enfance veulent naturellement faire des chrétiens, Mais ils savent que faire des chrétiens, dans l'acception sainte, saine, universelle du mot, sans préoccupation d'esprit de parti, c'est préparer des citoyens, et les meilleurs des citoyens. Le Frère Philippe ne l'oubliait pas, et lui-même, on peut le dire, il était le modèle accompli du citoyen.

» En même temps qu'il était le protecteur clairvoyant et ferme de l'indépendance et de la dignité de son Ordre, il était partout le premier à donner l'exemple du respect envers les lois de son pays. Sa haute mission universelle, qui embrassait tous les membres de la famille humaine, n'affaiblissait en rien dans son grand cœur le sentiment national.

» Nous le savons, nous tous, qui, durant les épreuves du siège, avons été témoins de ses angoisses patriotiques. Et comme alors, nous avons compris que plus on s'élève avec l'idée chrétienne, plus on développe et plus on ennoblit en soi les plus généreux sentiments, à tous les degrés, de la famille, de la patrie et de l'humanité ! »

» Après avoir retracé les faits principaux de la vie du Frère Philippe pendant les douloureuses périodes du siège et de la Commune, M. Arnaud (de l'Ariège) continue :

« Cette vie toute de bienveillance et de mansuétude, toute vouée à aimer, à protéger, à secourir, à relever ses frères, avait opéré en lui une véritable transfiguration de son enveloppe mortelle. Son visage s'était empreint d'une majesté sereine qui commandait le respect, accompagnée d'un rayonnement de bonté qui commandait la confiance.

» Ainsi nous est-il apparu au milieu de nos

agitations publiques, pour notre consolation et notre édification. Il nous est apparu comme le digne continuateur du vénérable abbé de La Salle, comme l'image vivante de saint Vincent de Paul. »

« Je le répète, l'orateur a su éviter avec soin de parler politique, et est resté sur ce terrain,où nous le suivons tous. Ce bel éloge du Frère Philippe mérite assurément d'être entendu de tous les honnêtes gens.

» Le président Vautrain a parlé ensuite, au nom de la ville de Paris et du département de la Seine. Il l'a fait comme doit le faire le maire d'une commune sur la tombe de l'instituteur dont la vie a mérité le respect. Tenant la balance entre les maîtres laïques et congréganistes, il doit la justice à tous. « Au nom de la vérité, au » nom du bon sens, dit il en terminant, je dépose » sur la tombe de cet homme, que j'ai connu si » bon et si dévoué, l'expression de mes regrets » et de ma douleur. »

« Après ce discours, M. l'abbé Roche donne la bénédiction, et le défilé commence, pour ne finir qu'à la nuit.

» On a déposé de nombreuses couronnes sur la tombe du Frère Philippe. Que de touchants souvenirs ces pieux hommages rappellent! J'ai remarqué une superbe couronne coûtant au moins 30 francs. Elle a été apportée par un simple ouvrier relieur nommé Trimot.

» Près de trois mille personnes étaient, du reste, venues à la chapelle ardente de la rue Oudinot. Chacune s'inscrivait sur des cahiers, et donnait une raison à ce témoignage de reconnaissance. Un vieil ouvrier rappelait en pleurant que le Frère Philippe lui avait appris à lire, à Reims, il y a plus de cinquante ans. Il montrait un chapelet et disait : C'est le saint qui me l'a donné!

» Un ancien militaire, officier de la Légion d'honneur, a déposé sa croix sur le cercueil. Un général de division a dit à haute voix, en remettant une offrande pour les enfants d'une école : « Ce que je suis, c'est à l'instruction reçue chez les Frères que je le dois. »

» Beaucoup de mères ont fait baiser les mains du défunt à leurs enfants. M. Bayle a fait gratuitement l'embaumement du corps, heureux de s'associer aux derniers honneurs rendus au Frère Philippe, dont le visage a gardé dans la mort toute sa sérénité.

» Enfin, quand on vint demander à M. l'abbé Rouquette, curé de Saint-François-Xavier, la permission de faire l'office à Saint-Sulpice, il a répondu : « Le Frère Philippe n'appartient pas à ma paroisse, mais au monde catholique. »

C'est là le mot propre. Aussi la presse a-t-elle été unanime pour rendre hommage au défunt. Le *Rappel*, le *National*, le *Siècle* et, en général, toutes les feuilles impies, se bornent à offrir l'hommage du silence; cela prouve qu'ils n'ont pas trouvé place aux morsures. La *République française* se borne à quelques lignes, et cela prouve que, pour ces radicaux, le bien fait au peuple, au vrai peuple, ne compte pas, lorsqu'il vient d'une main chrétienne. « Jamais, dit la *Liberté*, nous n'avons vu pareille foule ni pareil recueillement. Il semblait que chacun ait tenu à honneur de rendre un dernier témoignage d'estime à cet homme de bien qui, pendant soixante-cinq ans, s'était dévoué à la cause du peuple ; l'armée elle-même, qui n'a pu oublier son désintéressement, avait voulu, en y envoyant un grand nombre d'officiers, indiquer qu'elle se rappelait les services que lui avait rendus le chef de ces religieux qui avaient suivi partout les combattants sur les champs de bataille. » Le *Constitutionnel* appelle le Frère Philippe, « une de ces figures dont on ne détache pas facilement son regard ; » la *Liberté* le qualifie « un des hommes les plus remarquables de ce temps : » la *France* le salue comme « un nom populaire s'il en fût ; « le *Petit Moniteur* le présente comme « le Frère si bon et si révéré ; » *Paris-Journal* l'exalte comme « un homme de bien, un homme de cœur et de dévouement ; la *Gazette de France* le loue comme « un administrateur de premier ordre, un héros, un saint ; » le *Figaro* le considère comme « l'un des plus illustres amis du peuple ; le *Gaulois* l'estime « un maître en matière d'enseignement, un modèle de charité, mort plein d'œuvres (1). » Il est superflu de citer ici les journaux catholiques.

Nous avons, du reste, à offrir de plus hauts témoignages. Aux funérailles du Frère Philippe, voici les paroles que prononçait le représentant du gouvernement français :

« Messieurs, celui qui représente le ministre de l'instruction publique ne peut laisser cette tombe se fermer sans rendre un dernier hommage à l'existence qui vient de s'éteindre. Grande existence ! puisque les services rendus et les vertus font la vraie grandeur.

» Il ne m'appartient pas de dire combien l'Institut des Frères perd en l'homme qui le régissait avec tant de sagesse et qui le représentait avec tant d'autorité, qui augmentait le respect dû à sa société de celui que tous portaient à sa propre personne. Mais l'instruction publique fait, elle aussi, une perte cruelle, et elle la sent profondément ; elle a eu pendant cinquante ans, dans le vénérable Frère Philippe, le serviteur le plus passionnément dévoué et le plus constamment utile, toujours prêt au travail, doué d'un tact et d'une

(1) M. de Graffigny a recueilli, dans un intéressant volume, tous les hommages rendu par la presse française au très honoré Frère Philippe.

mesure qui n'excluaient pas l'énergie, sachant défendre ses droits, incapable d'empiéter sur ceux d'autrui.

» Le Frère Philippe a eu une part immense dans ce développement de l'enseignement primaire, auquel se sont intéressés et dévoués tant de nobles esprits. Que d'intelligences où, sans lui, la lumière n'eût jamais pénétré ! Que d'écoles fondées par ses soins dans les lieux où les connaissances les plus élémentaires n'étaient point et ne seraient peut-être pas encore parvenues autrement ! Son exemple et ses leçons, transmis dans toute la France, ont formé ces nombreux missionnaires, humbles, pieux et zélés, que n'effraye jamais la tâche, que n'arrête pas la fatigue, que ne décourage même pas l'ingratitude. Pleins de son esprit, ils vont porter partout, avec une instruction qu'ils s'appliquent chaque jour à rendre meilleure, les principes et les préceptes de la religion ; ils les portent surtout là où ils les savent inconnus ou méconnus. Ils ne veulent pas arracher les esprits à l'ignorance pour livrer les âmes au néant et aux périls de l'incrédulité. Ils aspirent et ils réussissent à former des chrétiens, sûrs de travailler ainsi au bien de la patrie, en même temps qu'ils travaillent au salut des âmes.

» Je viens de parler de la patrie ; je ne saurais oublier que le Frère Philippe a appris aux siens à l'aimer et à la servir jusqu'au milieu des dangers et en face de la mort ; je ne saurais oublier que, dans nos cruelles épreuves, il y eut des jours où les Frères n'eurent qu'à suivre leur supérieur général pour se conduire en héros et pour tomber en martyrs. Tous ces souvenirs, messieurs, peuvent se rappeler sur le bord d'une tombe : ils sont de ceux qui ne s'effacent pas de la mémoire des hommes, mais ils sont aussi et surtout de ceux qui comptent devant Dieu. »

Voici maintenant l'hommage rendu, au nom du clergé, par le cardinal-archevêque de Paris :

« Ce qu'il a fait, il n'est pas nécessaire que je vous le raconte, le monde entier en a été témoin. Il a restauré et renouvelé en quelque sorte l'œuvre du vénérable de La Salle. Il l'avait comprise avec une rare supériorité d'intelligence, et sans jamais sortir de son humilité, il l'a gouvernée avec une puissance de volonté et non moins remarquable. Par l'extension et les développements qu'il lui a donnés, il a montré combien était féconde la pensée de charité qui avait inspiré le saint fondateur.

« Le Frère Philippe s'était consacré tout entier au service du peuple, et il a bien pu dire, lui aussi, que sa mission était d'enseigner les pauvres, *evangelizare pauperibus misit me ;* il pouvait ajouter, en parlant à la jeunesse, la parole que saint Paul adressait aux Corinthiens : « Alors » même qu'on vous donnerait dix mille maitres, » vous n'aurez jamais beaucoup de pères qui vous » aiment comme moi, *nam si decem milia pœda-* » *gorum habeatis, sed non multos patres.* » Quatre cent mille enfants apprenaient de lui et des siens à devenir de bons chrétiens, des citoyens utiles et capables de remplir tous les devoirs de leur future profession. Tandis que d'autres dépensent leur zèle à répandre dans l'âme des jeunes gens les idées fausses qui égarent les esprits, excitent les coupables convoitises et n'inspirent que de la présomption et de l'orgueil à l'ignorance, lui travaillait efficacement à faire des enfants du peuple des hommes honnêtes, ne manquant ni de l'instruction nécessaire, ni des vertus plus nécessaires encore.

« Placé par la Providence à la tête d'une des plus grandes œuvres qui aient été entreprises pour le bien de l'humanité, il était devenu, malgré sa modestie et la simplicité de sa vie, l'un des hommes les plus utiles, les plus populaires et l'on pourrait dire les plus considérables de notre temps. Il ne fallait pas une médiocre capacité ni un zèle ordinaire pour remplir avec persévérance pendant une si longue période de temps tous les devoirs qu'impose la direction d'une société répandue dans le monde entier. Aussi, tous ceux qui le voyaient de près étaient frappés de sa rare sagesse autant que de sa vertu. »

Enfin voici la lettre que le Souverain Pontife, l'immortel Pie IX, adressait au Frère Callixte, assistant du supérieur général :

« Dieu, qui pour l'accomplissement et le progrès de ses œuvres, a coutume d'employer des instruments aptes, de fortifier par des secours opportuns et d'orner de ses dons les hommes choisis pour cette fin, concéda pendant de longues années à votre Congrégation, cher fils, l'excellent supérieur que vous avez perdu.

» Il l'avait doté d'une intelligence droite dans un corps sain, et l'avait enrichi de l'esprit de foi et de charité. Et afin que le vent des mauvaises doctrines, qui souffle de toutes parts, ne le séduisit point, il fixa son cœur et son esprit à cette Chaire de vérité que votre supérieur entoura toujours du culte d'une humble vénération et d'un ardent amour.

» Telle est la source à laquelle il puisa cette vertu de fécondité, qui lui a fait quintupler la famille dont il avait reçu la direction et lui a permis d'offrir avec largesse les bienfaits de son ministère aux régions les plus éloignées.

» Et comme par une éducation religieuse et soignée, par les exercices de la vie régulière, des exhortations fréquentes, la diligente surveillance de toutes choses et ses pieux écrits, votre supérieur avait pénétré de ses propres sentiments les membres de la Congrégation, ils sont devenus très-utiles non-seulement à la religion, mais en-

core à la patrie, à laquelle ils rendirent, dans ses revers, d'admirables services de charité.

» C'est donc avec raison que vous pleurez sa perte. Mais comme son esprit est vivant et florissant parmi vous, nous ne doutons point qu'il ne se trouve dans votre Institut un nombre de membres entre lesquels on puisse élire un homme capable de conserver et de faire progresser l'œuvre que votre défunt supérieur a développée, perfectionnée et propagée par ses longs et incessants travaux. C'est là ce que nous vous souhaitons ; et nous appelons à cette fin sur vous les lumières et les secours du ciel. »

Ainsi Dieu, toujours bon pour ceux qui l'aiment a voulu que rien ne manquât à la gloire de son humble serviteur. Pendant que l'un de ceux que Tertullien appelle *animalia gloriæ*, Michelet, s'en allait *incognito* à sa dernière demeure, abandonné de ses enfants, oublié du pays dont il avait voulu capter l'admiration, honni par ses compères de la littérature qui le disaient mort à peu près fou, la France décernait au Frère Philippe les honneurs du triomphe. Le peuple tout entier l'a consacré par son assistance ; l'Etat, par la présence et les éloges de ses ministres ; l'Eglise, par les éloges de ses princes et par la grande voix du Souverain-Pontife: *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.*

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT,

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

DEUXIÈME PARTIE.

OBJECTIONS.

I. Objections tirées de l'Ecriture sainte.

« Mais, direz-vous, on ne trouve pas dans l'Evangile ni dans les livres des Apôtres qu'ils aient jamais eu recours aux rois de la terre contre les ennemis de l'Eglise. »

On n'y trouve pas effectivement un tel exemple, mais alors cette prophétie n'était pas encore accomplie : « Et maintenant, ô rois, comprenez ; instruisez-vous, juges de la terre ; servez le Seigneur dans la crainte. » Alors s'accomplissait encore cette parole du même Psalmiste : « Pourquoi les nations ont-elles frémi ? Pourquoi les peuples forment-ils de vains projets ? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ. » Mais si les évènements que les prophètes nous rapportent sont des figures de ce qui devait arriver, le roi qu'on appelait Nabuchodonosor représente à la fois et l'état où se trouvait l'Eglise au temps des Apôtres et celui où elle est aujourd'hui. Lorsque Nabuchodonosor forçait les saints et les justes d'adorer son idole et les faisait jeter dans la fournaise, quand ils s'y refusaient, il figurait le temps des Apôtres et des martyrs. Mais il figure ce qui s'accomplit aujourd'hui, lorsque, converti au culte du vrai Dieu, il ordonne que tous ceux qui dans son royaume blasphèmeraient contre le Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago, soient punis comme ils le méritent. Ainsi les premiers temps de ce roi représentent l'époque des rois infidèles, où les chrétiens ont souffert ce que les impies auraient dû souffrir ; et les derniers temps de ce prince représentent l'époque des rois devenus fidèles, sous qui les impies souffrent ce qu'on faisait autrefois endurer aux chrétiens. » (T. IV, lettre 93e, nº 9.)

Nous lisons, en outre, dans l'Epître de saint Paul aux Romains (1) :

« Voulez-vous donc n'avoir rien à redouter des puissances, faites le bien, et cette puissance vous louera. Si la puissance punit quelqu'un en faveur de la vérité, celui qui s'est corrigé reçoit des louanges de cette puissance. Si elle est hostile à la vérité et frappe quelqu'un qui y soit attaché, c'est une victoire et une couronne pour celui qui a été persécuté. Pour vous, vous ne faites pas assez le bien pour n'avoir rien à craindre de la puissance, à moins que ce ne soit bien faire que de rester paisible sans calomnier, il est vrai, un de vos frères, mais en attaquant tous vos frères établis parmi toutes les nations du monde, auxquels les prophètes, le Christ, les Apôtres rendent témoignage en disant : toutes les nations seront bénies en votre race. » Et ailleurs : « Du lever du soleil au couchant un sacrifice sera offert à mon nom, parce que mon nom a été glorifié dans toutes les nations. » (T. IV, lettre 93, nº 20.)

Pétilien objecte à Saint Augustin : « Le Christ n'a jamais persécuté personne. Lorsque certaines sectes déplaisaient à ses disciples, qui ne le lui laissaient point ignorer (car il était venu porter la foi non pour contraindre, mais plutôt pour inviter les hommes), ces mêmes disciples lui dirent : « Il y en a beaucoup qui imposent les » mains en votre nom et qui ne sont pas avec » nous. » Jésus leur répondit : « Laissez-les ; s'ils ne sont point contre vous, ils sont pour vous (2). » Saint Augustin répond à l'objection de Pétilien : « La vérité, comme vous le dites, c'est que vous citez avec une étonnante abondance des choses de votre propre fond, des choses qui ne se trouvent en aucune manière dans les saintes Ecritures ; car si vous vouliez citer les témoignages puisés dans les saintes Lettres,

(1) Rom., XIII, 3.
(2) Luc, IX, 50.

citeriez-vous ce que vous n'y trouvez pas ? Le nombre de vos mensonges est en votre pouvoir. Où se trouve le passage que vous citez ? Quand pareille chose a-t-elle été suggérée au Seigneur ? Quand a-t-il fait cette réponse ? Jamais aucun disciple du Seigneur ne lui a dit : « Il y en a beaucoup qui imposent les mains en votre nom et ils ne sont point avec nous. » Mais il y a quelque chose d'approchant, que nous lisons en effet dans l'Evangile, suggéré au Seigneur à propos d'un individu qui chassait les démons en son nom, et ne le suivait point dans la société des disciples. Le Seigneur répondit : « Ne l'empêchez point ; celui qui n'est point contre vous est pour vous. » Mais cela n'a aucun rapport aux sectes que le Seigneur semblerait avoir épargnées. Toutefois si une certaine ressemblance dans la pensée a pu vous induire en erreur, ce n'est pas là un mensonge, ce n'est qu'une erreur dont tout homme est capable ; mais si vous avez voulu jeter les nuages de la fausseté dans l'esprit des personnes qui ne connaissent pas les Saintes Ecritures, vous devez en éprouver de la confusion et du regret et vous en corriger. Il y a pourtant pour nous matière à nous arrêter à ce qui a été dit au Seigneur dans la circonstance mentionnée plus haut. En effet, de même qu'en dehors de la communion des disciples la sainteté du nom du Christ a eu cette puissance, ainsi, en dehors de la communion de l'Eglise, la sainteté du sacrement a toute sa vertu ; car de part et d'autre le baptême n'est administré qu'au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Mais bien certainement, hors de la communion de l'Eglise, du très-saint lien d'unité et du don suréminent de la charité, celui qui chasse les démons et celui qui est baptisé n'obtiennent pas plus la vie éternelle que ceux qui sont dans le sein de l'Eglise par la communion des sacrements et en sont dehors à cause de l'iniquité de leurs mœurs. Enfin j'ai déjà dit plus haut que le Christ a persécuté même corporellement ceux qu'il a chassés du temple un fouet à la main. » (T. XXVIII, *trois livres contre Pétilien*, nos 177-178, p. 449-450).

Dans le second de ses discours prononcés à Malines sur *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, M. de Montalembert oppose le texte : *Qui non est adversum vos pro nobis est* (1), à cette autre parole de l'Ecriture : *Qui non est mecum contra me est* (2), et il conclut en faveur de la liberté de l'erreur. Nous invitons le lecteur à comparer l'argumentation de saint Augustin avec celle du libéré catholique. M. de Montalembert, en raisonnant comme il le fait, semble mettre l'Evangile en contradiction avec lui-même, (*Eglise libre dans l'Etat libre*, p. 172-173.)

(1) Marc, IX 39.
(2) Matth., XII, 30.

II. Objections tirées de la puissance de Dieu

Pétilien. — « Quelle est votre présomption de mettre votre espoir dans les princes, quand David a dit : « Il est bon de se confier dans le Seigneur, » plutôt que de mettre sa confiance dans l'homme ; » il est bon de mettre son espérance dans le Sei- » gneur, plutôt que dans les princes de la » terre. »

Augustin. — « Nous ne mettons point notre espérance dans l'homme ; mais, autant que nous le pouvons, nous engageons les hommes à espérer dans le Seigneur. Nous ne mettons pas davantage notre espérance dans les princes ; mais, autant que nous le pouvons nous engageons les princes à mettre la leur dans le Seigneur et à mériter sa protection. Et si nous leur demandons quelque chose dans l'intérêt de l'Eglise, nous ne mettons pas néanmoins notre espoir en eux. L'Apôtre ne mit pas non plus son espoir dans le tribun comme en un prince, mais il fit en sorte d'obtenir de lui une escorte de gens armés pour le conduire, et il ne mit point son espérance dans ces gens armés, comme on la met dans des hommes, bien que ce soit à la faveur de leur nombre qu'il put échapper aux embûches des méchants. Nous ne vous faisons pas non plus un crime de vous être adressés à l'empereur Julien, comme si vous aviez mis votre espérance dans ce prince ; mais nous vous reprochons de n'avoir pas eu confiance dans la parole du Christ, de l'unité duquel vous avez séparé les basiliques... Je ne compare plus Julien et Constantin entre eux, pour vous montrer combien ils diffèrent l'un de l'autre. Je ne vous dis point : Si vous ne mettiez point votre espérance dans un homme, dans un empereur païen et apostat, quand vous disiez : « La justice seule trouvait place auprès de lui, » et que les prières et le rescrit que vous lui avez adressés, ainsi que cela est écrit et prouvé par les actes, ont été mis en œuvre par tout le parti de Donat, vous devez bien moins nous accuser nous-mêmes de mettre notre espérance dans un homme, si nous demandons sans recourir à aucune adulation sacrilége quoi que ce soit à Constantin ou à d'autres princes chrétiens, ou si ces empereurs, sans même attendre que nous leur adressions une demande, se souvenant du compte qu'ils auront à rendre au Seigneur, d'après ces paroles que vous avez vous-même rappelées : « Et maintenant, ô roi, ouvrez votre cœur à l'in- » telligence, » leur inspirent des craintes, font dans l'intérêt de l'unité catholique beaucoup d'autres décrets. Je passe Constantin sous silence, je ne vous parle que de Julien et du Christ. C'est peu ; je mets devant vous un Dieu et un homme, le Fils de Dieu et le fils de l'enfer, le Sauveur de nos âmes et le meurtrier de la sienne. Pourquoi vous en tenez-vous au rescrit de Julien

pour posséder les basiliques et n'acceptez-vous point l'Evangile du Christ, pour embrasser la paix de son Eglise ? Nous crions aussi : que tout ce qui a été fait à tort soit rétabli dans son ancien état. Or, l'Evangile du Christ est plus ancien que le rescrit de Julien ; l'unité du Christ est bien antérieur au parti de Donat, et les prières que l'Eglise adresse au Seigneur pour l'unité du Christ sont bien plus anciennes que celles de Rogatien, de Ponce et de Cassien à Julien pour le parti de Donat. » (T. XXVIII, *Trois livres contre Pétilien*, nos 223 et 224.)

Objection. — « Le Tout-Puissant, après avoir créé l'homme comme semblable à Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, artisan de toutes choses, l'a remis à son libre arbitre. Il est écrit, en effet : Dieu a créé l'homme et l'a remis entre les mains de son libre arbitre. Pourquoi me ravir aujourd'hui, par ordre des hommes, ce que Dieu même m'a donné ? Remarquez, homme éminent, quel sacrilège on commet envers Dieu, puisque l'homme a la prétention de ravir à l'homme ce que Dieu lui a accordé, et, à la vérité, de crier bien haut qu'il ne le fait que pour Dieu. N'est-ce point pour des hommes faire une grande injure à Dieu que d'entreprendre de le défendre ? Quelle pensée se fait on de Dieu, quand on veut le défendre par la violence ? N'est-ce pas dire qu'il ne peut venger lui-même sa propre injure ?

Réfutation.—Réponse à ces paroles. — D'après ces raisonnements, aussi complètement vains que faux, il faudrait lâcher la bride à la licence humaine et laisser tous les péchés impunis, faire disparaître tous les obstacles des lois et permettre à l'audace du mal et aux passions de la licence de se déchaîner ; un roi, un général, un magistrat, un maître, un mari, un père, ne pourraient, par les menaces ou par les châtiments, réprimer la liberté ou le plaisir du mal parmi ses sujets, ses soldats ou ses administrés, dans son serviteur, chez sa femme ou dans son enfant. Faites disparaître ce qu'une sainte doctrine a sagement dit par la bouche de l'Apôtre : « Pour le bien de l'univers entier et pour confirmer les fils de perdition dans un libre arbitre d'autant plus mauvais qu'il sera plus libre. » Effacez ce que dit le vase d'élection : « Que tout le monde se soumette aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi celles qui existent. » Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui y résistent attirent les condamnations sur eux-mêmes : car les puissances ne sont pas à craindre quand on ne fait que de bonnes actions, mais seulement quand on en fait de mauvaises.

L'abbé LECLERC.

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire

Discours du Saint Père aux Pèlerins américains.— Cordialité des Romains pour les pèlerins d'Amérique. -- Conséquences de ce pèlerinage d'outre-Océan.- Vingt huitième anniversaire de l'élection de Pie IX-- Mort de Mgr. Landriot.-- Premier congrès des catholiques italiens. -- Le brigandage et l'émigration en Italie.-- Nouvelle condamnation du catholicisme libéral-- Assemblée générale de l'association des catholiques allemands. -- Le deuil public. -- Les enfants et les persécuteurs.

Paris, 19 juin 1894.

ROME. — L'allocution qu'a prononcée le Saint-Père en réponse aux adresses des pèlerins d'Amérique, lors de leur réception au Vatican, a été publiée dans les journaux catholiques, et nous allons suivant notre coutume, en faire connaître les principales pensées.

Jamais les ennemis de l'Eglise, a dit en substance Pie IX, n'ont travaillé avec autant d'acharnement à lui enlever son éclat. Les uns, qui se nomment vieux catholiques, l'obscurcissent par leurs dissimulations et leur hypocrisie, en prétendant réformer et régler ses actes, sa discipline et ses dogmes. Les autres emploient le ridicule pour la faire mépriser. D'autres, enfin, recourent à la force brutale pour la servir et opérer sa destruction. Cependant elle ne périra pas, car elle est fondée sur un roc inébranlable, qui est JÉSUS-CHRIST. C'est pour cela qu'étant aujourd'hui persécutés dans tous ses membres, elle demeure néammoins si ferme qu'elle est devenue un objet d'admiration au monde, aux anges et aux hommes et que ses ennemis eux-mêmes sont contraints de s'écrier : « Vraiment nous ne croyions pas trouver tant de foi en Israël. » Vous-mêmes, n'êtes-vous pas une preuve de la vérité de ce que je dis, car quel magnifique spectacle de foi n'offrez-vous pas, d'être venus d'au delà de l'Océan pour visiter les célèbres sanctuaires de France et cette ville de Rome dont Dieu a fait le siège de son Vicaire sur la terre ! Que Di u vous bénisse donc, chères âmes, vous et votre patrie ; qu'il vous fasse prospérer, mais surtout qu'il continue de multiplier les vrais fidèles sur votre terre de liberté, où le grand nombre des conversions a nécessité déjà l'érection de tant de diocèses nouveaux ! Prions ensemble pour qu'il envoie des ouvriers à cette partie de sa vigne, et que tous les dissidents reviennent à la vraie foi. Je vous donne enfin ma bénédiction, en demandant au Seigneur qu'il daigne vous ramener heureusement dans votre patrie de la terre et vous faire aborder au port de la patrie du ciel.

Comme à Paris, les pèlerins d'Amérique ont été accueillis à Rome avec la plus chrétienne cordialité, Le Saint-Père a prié M. le chevalier de Rossi, le savant archéologue de la Ville-Sainte, d'être leur guide pour la visite des lieux chers à

la piété de tout l'univers catholique. Mgr de Mérode a voulu les recevoir dans la basilique de Sainte Pétronille, au cimetière de Santa Flavilla-Domitilla, dont il s'est fait l'acquéreur. La messe a été dite par Son Em. le cardinal Franchi, le nouveau préfet de la Propagande. A la fin du divin sacrifice, Son Eminence, assise à la place même où siégea saint Grégoire au sixième siècle, adressa aux pèlerins un dicours fort émouvant. Ensuite une collation leur a été offerte, et divers toasts ont été portés à Pie IX et aux pèlerins.

La conséquence immédiate du pèlerinage des Américains en France et à Rome sera de donner un nouvel essor au développement déjà si magnifique de l'Eglise dans le Nouveau-Monde. Ainsi l'on sait que New-York, pour ne parler que de la capitale des Etats-Unis, compte déjà près de 508,000 catholiques. Les églises, au nombre de quarante-cinq, ne peuvent suffire, et le dimanche il faut célébrer plusieurs services dans chaque église. L'église des jésuites, par exemple, célèbre dans la matinée des fêtes neufs services solennels. De retour dans leur patrie, les pèlerins vont être un ferment qui amènera les résultats les plus beaux, et bientôt nous les reverrons plus nombreux. Ah ! la vieille Europe a besoin de ces exemples !

— Le 16 juin a amené le vingt-huitième anniversaire de l'élection de Pie IX au souverain pontificat. A cette occasion, le Sacré-Collège, les gardes nobles, les anciens officiers de l'armée pontificale, les députations de divers cercles et associations catholiques, en plusieurs familles italiennes et étrangères, ont eu l'honneur d'être reçus par Sa Sainteté. Les adresses et les discours qui ont été prononcés n'ont pas encore été publiés ; nous y reviendrons s'il y a lieu.

France. — Mgr Landriot archevêque de Reims, est mort subitement dans la nuit du 7 au 8 juin, d'une maladie de cœur dont il était atteint depuis quelque temps, et qu'il avait contractée par un refroidissement à la suite d'une prédication.

Mgr Jean-François-Anne-Thomas Landriot était né à Conches les-Mines, diocèse d'Autun, le 9 janvier 1816. Ordonné prêtre en 1839, il devint peu après supérieur du petit séminaire d'Autun, où il avait fait ses études. En 1856, il fut nommé évêque de La Rochelle, et en 1867, archevêque de Reims.

Mgr Landriot laisse aprs lui une mémoire vénérée. Malgré les nombreuses ocupations qui emplirent toute sa vie, il publia un grand nombre d'ouvrages qui sont tous fort estimés. Nous espérons que bientôt la *Semaine du Clergé* présentera à ses lecteurs le tableau complet de la vie et des œuvres de l'éminent archevêque que vient de perdre l'Église de France.

Italie. — Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, le premier Congrès des catholiques italiens a pu se réunir le 12 juin dernier à Venise, dans l'église de Santa-Maria dell'Orto. Il s'est ouvert par la célébration de la sainte messe, suivie du chant du *Veni Ceator*.

Le programme des travaux du Congrès se divise en cinq sections,

La première concerne le œuvres religieuses tendant à propager le culte catholique, à sanctifier les fêtes, à secourir le Pape et les évêques, à racheter les jeunes ecclésiastiques de la conscription, à soutenir les associations catholiques d'adultes, d'hommes, d'ouvriers, de femmes du peuple.

La seconde section traite des œuvres de charité, c'est-à dire de ce qui peut et doit se faire actuellement en Italie, afin de pourvoir aux besoins du pauvre, de l'infirme, de l'émigrant, du malheureux.

Dans la troisième section on discute la question importante de l'instruction et de l'éducation, comme la liberté d'enseignement, les livres de texte, les asiles, les écoles primaires et moyennes, les universités catholiques, etc.

La quatrième section embrasse l'argument non moins important de la presse. le journalisme quotidien catholique, les journaux religieux, moraux et scientifiques, les almanachs et étrennes populaires, les bibliothèques paroissiales, la révision ecclésiastique diocésaine pour les publications, les offices d'informations pour les journaux, et la création d'une Société d'encouragement pour la presse catholique.

Enfin, la cinquième section s'occupe de l'art chrétien, des monuments religieux abandonnés par le Domaine, du caractère païen et romantique des cimetières, de la vraie musique chrétienne, du chant grégorien, du culte des images sacrées à l'extérieur des maisons, et des scandales dans les œuvres d'art, dans les musées, sur les places publiques et dans les habitations privées.

Aussitôt que les travaux du Congrès seront terminés et publiés, nous nous empresserons de les porter à la connaissance de nos lecteurs, qui peuvent juger à l'avance, par l'exposé qui précède, combien ils seront intéressants.

— Tandis que les catholiques s'efforcent de préparer la restauration dans le Christ de la pauvre Italie, ses maîtres actuels ne font que l'épuiser par des impôts toujours nouveaux, et deviennent de plus en plus impuissants à la protéger contre le brigandage, qui a pris un accroissement tel que les chemins publics sont présentement impraticables en maints endroits. Les malfaiteurs ne se contentent plus de voler et de dépouiller leurs victimes, ils les tuent. Les journaux contiennent chaque jour de nombreuses histoires de ce genre. A la violence ouverte se joint la violence occulte. Dans plusieurs villes on signale la disparition de

personnes, souvent considérables, dont on ne peut retrouver la trace. Ailleurs, ce sont des assassinats dont on dit que la justice ne veut pas rechercher le auteurs. Aussi la misère et la terreur sont devenues telles, que l'émigration prend chaque jour de plus grandes proportions. C'est au point que le gouvernement s'en est ému, et a fermé en quelque sorte le port de Gênes aux émigrants, par les tracasseries avec lesquels il les y accueille. Mais plutôt que de demeurer sur le sol de la patrie dont on leur a fait une marâtre, les Italiens viennent s'embarquer chez nous, au Havre. Pendant le mois de mars, 2,920 en sont partis pour l'Amérique, et pendant le mois d'avril, 2,259.

Belgique. — Les rédacteurs d'un nouveau journal catholique, la *Croix*, qui paraît à Bruxelles depuis le mois de février, ayant envoyé au Saint-Père une adresse où ils exposaient le programme qu'ils se proposaient de suivre, Sa Sainteté a daigné leur répondre, le 21 mai, par un bref qui condamne une fois de plus, et en l'appelant par son propre nom, le libéralisme catholique. En voici le texte :

« Vous faites justement remarquer, chers fils, que le renversement de l'ordre religieux et politique est amené, encouragé et propagé par l'apostasie d'un grand nombre, par les transactions si fréquentes aujourd'hui entre la vérité et l'erreur, et par la pusillanimité de la plupart ; vous faites voir qu'il n'y a pas d'autre arme à employer, pour repousser l'invasion du désordre, que la force de la vérité, qu'il faut absolument aller chercher là où le Christ a établi la chaire de vérité,

« Aussi, bien que nous n'ayons pu lire votre journal, à cause des travaux dont nous sommes accablé, c'est néanmoins pour nous un devoir de louer le dessein que votre lettre nous fait connaître, et auquel nous avons appris que votre journal répond pleinement, à savoir : de produire, de répandre, de mettre en lumière, de faire pénétrer dans les esprits tout ce que le Saint-Siège a enseigné contre des doctrines coupables ou contre des doctrines pour le moins fausses et reçues en plus d'un lieu, notamment contre le libéralisme catholique, qui tâche de concilier la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur.

« Sans doute, vous avez entrepris une lutte bien rude et bien difficile, puisque ces doctrines pernicieuses, qui ouvrent le chemin a toutes les entreprises de l'impiété, sont en ce moment soutenues avec violence par tous ceux qui se glorifient de favoriser le prétendu progrès de la civilisation ; par tous ceux qui, professant extérieurement la religion, mais n'ayant pourtant pas son véritable esprit, parlent partout et très-haut de paix, alors qu'ils ignorent la voix de la paix, attirant à eux, par ce procédé, le nombre très-considérable des hommes que séduit l'amour égoïste du repos.

« Nous vous souhaitons donc, en ces luttes si graves, un secours particulièrement efficace, afin d'une part que vous ne franchissiez jamais les limites de ce qui est vrai et juste, d'autre part afin que vous parveniez à dissiper les ténèbres qui offusquent les esprits... »

Prusse. — Les catholiques allemands continuent de faire entendre avec calme, mais aussi avec une indomptable fermeté, leurs légitimes revendications. Dans l'assemblée générale de leur association, qu'ils viennent de tenir à Mayence, ils ont adopté à l'unanimité six résolutions de la plus haute importance. Dans ces résolutions, ils réclament le rétablissement de l'indépendance politique du Saint-Siège et désavouent la constitution de l'empire d'Allemagne et sa politique étrangère, en particulier, vis-à-vis de la Papauté. Ils demandent que l'Etat améliore la situation des classes ouvrières et prenne soin d'elles. Ils déclarent que les fonctions du Pape et des évêques, comme instituteurs, prêtres et pasteurs, ne peuvent être supprimées ou restreintes par aucune loi gouvernementale. Ils contestent, en conséquence, aux tribunaux temporels, le droit de destituer les évêques ou de donner des administrateurs aux évêchés. Enfin, ils approuvent l'attitude des évêques et des prêtres allemands et exhortent tous les catholiques à entrer dans l'association.

Non contents de protester avec cette liberté et cette énergie, ils veulent témoigner publiquement et par toute leur conduite du deuil de leur cœur en face de la persécution. Tant qu'elle durera, les catholiques de Cologne se sont solennellement engagés, 1° à ne fréquenter aucun théâtre; 2° à ne prendre part à aucun bal ou réunion dansante ; 3° à ne pas fréquenter sans nécessité les restaurants ou auberges où l'on tient de mauvais journaux.

Il n'est pas jusqu'aux enfants qui ne protestent à leur manière. De jeunes gens se promenant à Altenahr, ayant rencontré une troupe d'enfants, leur offrirent des pièces de monnaie et autres appâts enfantins pour qu'ils crient : « Vive Bismarck ! Vive l'empereur ! » Mais les enfants crièrent de toutes leurs forces : « Vive notre archevêque! Vive le Saint-Père ! »

Ces dispositions unanimes de tout un peuple permettent d'espérer que cette persécution tournera comme toutes les autres à la gloire de Dieu et à la confusion de ses ennemis.

SEMAINE DU CLERGÉ

Fête de la Visitation

RÉFLEXIONS SUR LE CANTIQUE *MAGNIFICAT* (1).

MON AME GLORIFIE LE SEIGNEUR.

Dans ce premier verset, la sainte Vierge nous apprend de quelle manière l'on doit glorifier le Seigneur. On le glorifie en concevant une haute idée de ses perfections ineffables, et en exaltant tout ce qui est en lui, sa bonté, sa miséricorde, sa sagesse, sa charité, son empire souverain sur toutes choses. Mais il ne faut pas se contenter de le louer seulement des lèvres et de la langue; il faut, à l'exemple de David (2), y employer le cœur et toutes les puissances de l'âme. Marie ne dit pas : Mon âme a glorifié ou glorifiera ; mais : « Mon âme glorifie le Seigneur; » pour montrer que son principal emploi et son occupation ordinaire est de louer Dieu, et de faire sur la terre ce que les anges font éternellement dans le ciel. Oh! si mon âme pouvait sans cesse glorifier le Seigneur! O Dieu infini, ô grandeur sans bornes et sans mesure, j'avoue que mes louanges ne peuvent rien ajouter à ce que vous êtes : mais je ne cesserai pas pour cela de vous bénir et d'exalter vos grandeurs, confessant toujours que vous êtes infiniment au-dessus de ce qu'on peut dire ou penser de vous (3). O Vierge très sainte, dont l'âme n'a jamais cessé de louer Dieu et d'inviter, comme David, tout l'univers à le louer avec vous, faites que mon âme ne se lasse jamais ici-bas de chanter vos louanges, pour continuer à les célébrer dans l'éternité. Ainsi soit-il.

ET MON ESPRIT SE RÉJOUIT EN DIEU, MON SAUVEUR.

Ces paroles de la sainte Vierge nous apprennent à nous réjouir saintement en Dieu, et elles marquent cinq conditions requises pour faire que cette joie soit pure et parfaite. La première, c'est que nous ne devons pas considérer comme le principal objet de notre joie les choses matérielles, mais les spirituelles; ni les biens que nous recevons, mais l'auteur et le distributeur de ces biens, qui est Dieu même. De plus, quoique nous puissions justement nous réjouir en Dieu parce qu'il est notre Créateur, nous le devons faire encore à plus juste titre parce qu'il est notre Sauveur et notre Sanctificateur; car c'est en cette dernière qualité qu'il produit la véritable allégresse dans les âmes qu'il a sanctifiées par sa grâce. Mais cette joie doit être principalement dans l'esprit, c'est-à-dire dans la partie supérieure de l'âme afin qu'elle soit plus pure et qu'elle n'ait rien de commun avec la chair ni avec les plaisirs honteux qui flattent les sens. Ce qui n'empêche pas toutefois que de l'esprit elle ne passe jusqu'au corps, suivant cette parole de David : *Mon cœur et ma chair se sont réjouis dans le Dieu vivant* (1). Enfin, notre âme ne doit pas se réjouir en elle-même comme si elle ne devait qu'à ses mérites les biens qu'elle possède et dont elle se réjouit; mais il est juste qu'elle mette son contentement en Dieu, de qui elle tient ce qu'elle a de bon et qui seul peut la rendre heureuse. *Mon âme*, disait le Prophète-Roi, *se réjouira dans le Seigneur et trouvera ses délices dans son Sauveur* (2). Voilà quelle fut la joie de la sainte Vierge, qui, considérant des yeux de l'esprit le Sauveur qu'elle portait dans ses entrailles, s'écria toute transportée d'amour : *Mon âme est ravie de joie en Dieu mon Sauveur*. O mon âme, élève-toi en esprit au-dessus de toi-même, à l'exemple de Marie; réjouis-toi purement dans ton Sauveur, et établis en lui seul ta félicité. Si tu désires de la joie, aime ton Sauveur, et *tu trouveras en lui tout ce que ton cœur souhaite : il te donnera une joie pleine que nul ne te ravira et tu entreras enfin dans la joie de ton Seigneur*, pour y demeurer à jamais (3).

PARCE QU'IL A REGARDÉ LA BASSESSE DE SA SERVANTE.

Dans ce verset et dans ceux qui suivent, Marie reconnait dix bienfaits de Dieu très considérables, dont trois lui sont propres et sept généraux. C'est de quoi principalement elle loue le Seigneur et se réjouit en lui avec de grands témoignages de reconnaissance.

Elle dit donc en premier lieu que le *Seigneur a regardé la bassesse et le néant de sa servante*. Par où elle marque deux causes des bienfaits de Dieu, l'une dans Dieu même, l'autre dans la créature. Pour la première, elle consiste en ce que Dieu nous regarde avec des yeux favorables, et qu'il daigne se ressouvenir de nous afin de nous assister. Car bien qu'il voie tout, on ne dit pas

(1) Tiré des *Méditations sur les Mystères de notre sainte Foi* par le vén. P. Louis du Pont.
(2) Ps, CII, 1, et CIII, 1.
(3) Eccl. XLIII, 33.

(1) Ps. XXXIII, 3.
(2) Ps. XXXIV, 9.
(3) Ps. XXVI, 4; Joan., XVI, 21; Matth., XXV, 2.

néanmoins qu'il regarde tout. Il a peu de considération pour les créatures qu'il ne veut point tirer du néant ou qu'il veut laisser dans la misère ; et il n'arrête proprement sa vue que sur celles à qui il a envie de faire du bien. L'autre chose qui nous attire les bénédictions du ciel, c'est un aveu humble et sincère de notre bassesse. La Vierge, éclairée par le Saint-Esprit, sut se prévaloir de l'une ou de l'autre en bénissant Dieu de ce qu'il avait daigné regarder la bassesse de sa servante. Et il est à remarquer que rien que le mot dont elle se sert pour exprimer la bassesse puisse aussi marquer son humilité, elle ne l'emploie pas néanmoins dans le sens qui lui est le plus honorable ; parce qu'étant extrêmement humble, elle se croit fort imparfaite en cette vertu : et quand elle croirait le contraire, elle n'aurait garde de s'en glorifier. Bien loin de cela, elle confesse qu'elle est une pauvre esclave ; et ce qui l'excite davantage à louer le Seigneur, c'est de voir qu'il a daigné jeter les yeux sur une créature si abjecte.

Apprenons de là que ce qui nous fait bénir Dieu et le remercier de ses bienfaits, c'est la connaissance de notre bassesse et de notre indignité. Car si nous en sommes bien convaincus, nous ne serons plus exposés à ces vaines complaisances qui ruinèrent tout le mérite des bonnes œuvres de l'orgueilleux pharisien (1). Nous pouvons même nous servir de notre misère et de notre pauvreté comme d'un titre pour demander à Dieu qu'il nous regarde favorablement et nous comble de ses grâces, puisque, si nous en croyons le Prophète-Roi, *le Seigneur se plaît à considérer ce qu'il y a de plus bas dans le ciel et sur la terre* (2). Ce même prophète l'avait sans doute expérimenté lorsqu'il disait : *Parce que vous avez regardé ma bassesse, vous avez sauvé mon âme des maux qui l'accablent* (3). O Dieu très haut, qui habitez au dessus des cieux, jetez la vue sur le dernier de vos serviteurs : usez envers lui de votre miséricorde ordinaire ; *élevez-le* de *la poussière et tirez-le de l'ordure pour le placer avec les princes* de votre cour (4), et le mettre parmi vos saints dans la gloire. Ainsi soit-il.

VOILA POURQUOI TOUTES LES NATIONS M'APPELLERONT BIENHEUREUSE

C'est ici le second motif qu'eut la sainte Vierge de glorifier Dieu : *Parce que*, dit-elle, *il a regardé ma bassesse, il n'y aura dans tous les siècles à venir aucune nation*, de celles qui croient en Jésus-Christ, *qui ne me nomme bienheureuse*. Remarquons que ce n'est pas des louanges qu'on doit lui donner, que Marie fait le principal sujet de sa joie, mais bien des grâces extraordinaires que Dieu lui a faites et de l'avantage qui en reviendra à ceux qui feront profession de l'honorer et de la servir. O glorieuse Mère de mon Dieu, je déclare dès à présent que je veux accomplir votre prophétie, et être du nombre de ceux qui vous nommeront bienheureuse. Oui, je dis avec sainte Elisabeth que vous êtes bienheureuse, parce que vous avez cru. Vous l'êtes aussi parce que vous avez porté le Sauveur du monde ; mais vous l'êtes principalement parce que *vous avez entendu et observé la parole de Dieu* (1). J'ajoute que vous êtes bienheureuse en toutes les huit manières que votre Fils nous a enseignées sur la montagne (2). Vous êtes pauvre d'esprit, et le royaume du ciel vous appartient. Vous êtes la douceur même et la terre des vivants est à vous. Vous avez pleuré les péchés du monde, et vous êtes remplie de consolation. Vous avez eu faim et soif de la justice, et vous êtes pleinement rassasiée. Vous avez pratiqué la miséricorde, et Dieu l'a exercée envers vous. Vous avez aimé la paix, et vous êtes, par une adoption singulière, fille du Très-Haut. Vous avez le cœur infiniment pur, et vous jouissez en récompense de la vue de Dieu. Vous avez souffert persécution pour la justice, et vous régnez maintenant sur tous les prédestinés dans le ciel. O Reine des anges et des hommes, je ne puis assez exprimer la joie que j'ai de vous voir bienheureuse en tant de manières. Plût à Dieu que tous les peuples se convertissent à votre divin Fils et qu'avec une vive foi ils vous publiassent partout bienheureuse ! Ce leur serait un puissant moyen de se rendre bienheureux eux-mêmes, et de mériter, par l'imitation de vos vertus, de participer à votre gloire. De tout ce discours, on peut conclure qu'un des grands sujets de joie qu'on ait en ce monde, c'est l'espérance du bonheur éternel que Dieu nous prépare. *Ne vous réjouissez pas*, disait le Sauveur à ses Apôtres, *de ce que les démons vous obéissent, mais réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits dans le ciel* (3). Saint-Paul confirme la même chose lorsqu'il exhorte les fidèles à se réjouir dans l'espérance du bonheur qui leur est promis (4).

CAR LE TOUT-PUISSANT A FAIT EN MOI DE GRANDES CHOSES, ET SON NOM EST SAINT.

La sainte Vierge énonce ici la troisième raison qu'elle a de glorifier le Seigneur. Après avoir vu toutes les merveilles que Dieu faisait éclater en sa personne, et les grâces singulières dont il la comblait ; après surtout avoir bien considéré l'alliance miraculeuse de sa maternité avec sa virgi-

(1) Luc. xviii, 11.
(2) Ps. cxii, 6.
(3) Ps. xxx, 8.
(4) Ps. cxii, 6.

(1) Luc, xi, 18.
(2) Matth., v, 3, etc.
(3) Luc, x, 20.
(4) Rom., xii, 13.

nité, et l'honneur qu'elle avait d'être mère non d'un homme simple, mais d'un Dieu fait homme, elle ne put s'empêcher de louer celui qui avait opéré en elle de si grandes choses. Elle en attribua la gloire à sa toute-puissance et à la sainteté de son nom : à sa toute-puissance, comme à l'ouvrier de tant de merveilles; et à sa sainteté qui avait fait agir sa toute-puissance, afin que son nom fût glorifié dans tous les siècles. Au reste, en disant que Dieu avait fait en elle de grandes choses, elle voulait insinuer qu'il l'avait rendue elle même grande et éminente dans les choses par où les hommes paraissent grands aux yeux du Seigneur, qui sont la sainteté et les autres dons surnaturels. Car comme le Fils était grand, la raison voulait que la Mère fut grande aussi. Ce qui montre que, sans blesser l'humilité, l'on peut reconnaître ingénument les faveurs qu'il a plu à Dieu de nous faire. L'Apôtre même remarque que *le Saint-Esprit nous les découvre* (1), afin que nous lui en témoignions notre reconnaissance et que nous en donnions toute la gloire, non à nos propres mérites, mais à la puissance et à la sainteté de Dieu, ainsi que font ces quatre mystérieux animaux qui ne cessent de louer le Seigneur jour et nuit, en disant: *Saint, saint, saint est le Seigneur tout-puissant, qui était, qui est et qui doit venir* (2).

SA MISÉRICORDE PASSE D'UN AGE A L'AUTRE, ET SE RÉPAND SUR CEUX QUI LE CRAIGNENT.

Telle est la quatrième raison qui oblige la sainte Vierge de louer et de remercier Dieu. Elle ne songe pas seulement aux bienfaits qu'elle en a reçus, mais à ceux qu'elle espère en recevoir; et elle ne se croit pas seulement redevable à sa bonté des grâces qu'il lui a faites, mais aussi de celles qu'il fait à toutes les nations du monde. Elle se réjouit de voir que la miséricorde divine est comme une source qui ne tarit point, qu'elle est infinie et éternelle, et qu'elle se communique avec une admirable profusion à tous ceux qui servent et qui craignent Dieu, de quelque nation qu'ils puissent être. Car c'est le propre des justes, lorsqu'ils remercient Dieu des bienfaits passés, de s'en promettre beaucoup d'autres dans la suite: *Dieu*, disait saint Paul, *nous a délivrés de plusieurs grands périls, il nous en délivre encore à présent, et nous espérons qu'il nous en délivrera de même à l'avenir* (3). Les saints ont encore coutume de croire que le Soleil de justice ne se lève pas pour eux seuls, mais pour beaucoup d'autres, et que sa lumière se répand dans tous les siècles. Ainsi, remplis d'estime pour cette bonté infinie, ils lui témoignent d'autant plus de reconnaissance, qu'ils regardent comme faits à eux-m les biens qu'elle fait à tous les hommes. D naît en leurs cœurs une extrême joie de ce qu'il servent un Dieu si bon et si libéral envers ceux qui le craignent. David, pénétré de ce sentiment, emploie tout le Psaume CII[e] à bénir ce souverain bienfaiteur, et à publier les miséricordes qu'il a exercées tant sur lui que sur le reste des justes.

(1) I Cor., II, 10.
(2) Apoc., IV, 8.
(3) II Cor., I, 10.

IL A DÉPLOYÉ LA FORCE INVINCIBLE DE SON BRAS.

Marie tire un cinquième motif de glorifier le Seigneur des œuvres de la toute-puissance divine, qui d'elle-même, et sans aucun secours étranger, opère les plus grands miracles. Elle se ressouvint alors que, d'une seule parole, Dieu avait créé l'univers, qu'il le conservait de même et le gouvernait avec une admirable sagesse. Elle se souvenait encore des prodiges qu'il avait faits pour sauver son peuple de l'oppression des Égyptiens, et pour le conduire par le désert jusque dans la terre de promission. Elle rappelait en sa mémoire tant d'autres œuvres miraculeuses qui sont rapportées dans l'Ecriture; mais rien ne la frappait davantage que le mystère incompréhensible de l'Incarnation du Verbe, où Dieu venait de faire éclater si glorieusement son pouvoir et la force de son bras. Surprise de tant de merveilles, elle rendait gloire au Seigneur, et comprenait en un seul mot tout ce que David raconte en particulier des effets les plus prodigieux de la toute-puissance divine (1).

Il faut encore remarquer dans ce verset et dans ceux qui suivent que la Vierge ne parle pas seulement de ce que le Seigneur a fait, mais de ce qu'il a coutume de faire conformément à sa bonté. C'est pourquoi elle le loue de ce qu'il n'y a rien de si difficile qu'il ne puisse faire par son bras tout-puissant, quand il lui plait, comme il lui plait et en faveur de qui il lui plaît. Au reste, ce qu'il a fait par le passé, il le fait encore aujourd'hui, et il le fera jusqu'à la fin des siècles. C'est ce qui doit nous donner une joie extrême en même temps qu'une ferme espérance qu'il déploiera encore son bras pour renouveler en nous ses anciens miracles.

IL A RUINÉ LES VAINS PROJETS ET LES FOLLES ENTREPRISES DES SUPERBES.

La Vierge marque par ces mots le sixième motif qu'elle a de glorifier Dieu. Ce motif est que Dieu exerce sa toute-puissance non-seulement en faisant miséricorde aux humbles, mais encore en punissant la témérité des superbes. Elle repassait dans son esprit les exemples les plus effroyables de la justice divine; elle se représentait la chute de Lucifer qui, par une présomption aveugle, disait en lui-même , *Je monterai dans le ciel,*

(1) Ps. CXXXV.

rai mon trône au-dessus des astres; je serai semblable au Très-Haut (1). Elle se souvenait encore de ceux qui entreprirent inutilement de bâtir la Tour de Babel(2). Elle pensait à Pharaon, à Nabuchodonosor, et à tant d'autres, dont Dieu a voulu confondre l'orgueil et renverser les desseins. Dans la considération de ces châtiments si terribles, elle louait Dieu et révérait ses jugements adorables, comme fit un jour le Sauveur à son Père, en disant: *Je vous rends grâces, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces mystères aux sages du monde et que vous les avez révélés aux petits et aux humbles* (3).

IL A ABAISSÉ LES PRINCES DE LA TERRE ET ÉLEVÉ LES HUMBLES. IL A REMPLI DE BIEN CEUX QUI N'AVAIENT PAS DE QUOI VIVRE, ET A RENVOYÉ VIDES CEUX QUI ÉTAIENT DANS L'ABONDANCE.

Ces deux versets contiennent deux puissants motifs de bénir Dieu: le premier, en ce qu'il sait allier la miséricorde avec la justice; le second, en ce qu'il fait sentir sa puissance aux grands du monde, en les chassant de leurs trônes et en les dépouillant de leurs États, de leurs dignités et de leur grandeur, pour élever à leur place des personnes pauvres, abjectes et inconnues. C'est ainsi qu'ayant banni pour jamais du ciel les anges rebelles, il a donné à des hommes humbles les couronnes qu'il destinait à ces esprits orgueilleux. Il en a usé de même avec le tyran du monde, Lucifer, qu'il a renversé de dessus son trône pour y placer Jésus-Christ, le maître et le modèle de l'humilité. C'est ce Fils si humble et si soumis à son Père, qu'un prophète nous représente sous la forme d'une pierre fort petite(4), laquelle venant de soi-même à tomber du ciel, jette par terre une épouvantable statue, qui est la figure des quatre plus florissantes monarchies du monde, et devient après cela une montagne d'une grandeur et d'une étendue immense(5). Dieu garde la même conduite envers le reste des hommes, et partout il fait voir la vérité de cette sentence du Sauveur: *Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé* (6). Quant à ceux qui sont affamés et nécessiteux, et qui sentent leur pauvreté, comme ils ont faim et soif de la justice, il les remplit de biens spirituels et leur donne tout ce qu'ils demandent; au lieu qu'il laisse dans l'indigence ces riches présomptueux qui croient avoir tout, et ne veulent rien devoir à personne, selon cette parole de David : *Les riches ont été réduits à mourir de faim, mais ceux qui cherchent Dieu ne manqueront d'aucun bien.* O mon âme, bénis le Seigneur de ce qu'il est si porté à favoriser les humbles et à rassasier les nécessiteux. *Que mon esprit se réjouisse en Dieu, mon Sauveur, qui me couronne de ses miséricordes et me remplit d'autant de biens que j'en saurais désirer* (1). Oh! qui ne confessera hautement sa sagesse, sa nécessité, son indigence, afin que Dieu le relève, le nourrisse, et pourvoie à tous ses besoins! Qui n'évitera, au contraire, de passer pour un riche vain et dédaigneux, de peur que le Tout-Puissant le dépouille de tout et ne le laisse entièrement vide de grâces!

(1) Is., XIV, 13.
(2) Gen., XI, 11.
(3) Matth., XI, 25.
(4) Dan., II, 31.
(5) Job, V. 11, XL. 6.
(6) Luc, XVIII, 14.

IL A PRIS SOUS SA PROTECTION ISRAEL SON SERVITEUR, ET IL S'EST RESSOUVENU DE SA MISÉRICORDE, SELON QU'IL L'AVAIT PROMIS A NOS PÈRES, A ABRAHAM ET A TOUTE SA POSTÉRITÉ.

Ces deux derniers versets nous donnent deux autres raisons bien fortes et bien pressantes pour nous porter à louer Dieu et à nous réjouir en lui. La première est le soin qu'il prend de subvenir à toutes les nécessités de ses domestiques et de ses enfants, jusqu'à venir lui-même en personne pour les assister. Il est vrai que l'on dirait quelquefois qu'il ne pense plus à eux; mais quand il en est temps il se souvient de sa miséricorde, et l'on ne voit point qu'il manque de les secourir au besoin: comme il n'oublia pas Israël, il ne laissa pas sans remède le genre humain, dans le misérable état où le péché l'avait réduit. L'autre raison est la fidélité inviolable avec laquelle Dieu accomplit ce qu'il a promis à nos pères en faveur de leurs descendants. Il n'en faut point d'autre preuve que la manière dont il garda la parole qu'il avait donnée à Abraham et à David de se faire homme pour les sauver, eux et toute leur postérité. Ces deux considérations servirent merveilleusement à Marie pour s'exciter à bénir Dieu et à se réjouir en son Sauveur. Elles produiront en chacun de nous un pareil effet, si nous regardons le soin admirable que Dieu a de nous, et avec quelle fidélité il accomplit ce qu'il a promis aux apôtres qui sont nos pères, n'oubliant jamais leurs enfants, et étant prêts à les assister jusqu'à la fin du monde.

Tels sont les dix principaux motifs dont la sainte Vierge inspirée par le Verbe divin qu'elle portait dans son sein, se servit pour glorifier le Seigneur . Nous devons donc nous en servir dans la même vue, prenant tantôt l'un, tantôt l'autre, afin d'avoir jour et nuit en main comme un instrument à dix cordes, pour ne cesser de louer Dieu. Mais parce que nous sommes incapables de le bien faire nous-mêmes, il faut que nous conjurions le Sauveur de nous en apprendre la méthode, comme il l'apprit à sa sainte Mère, qui pourra sans doute contribuer beaucoup par son intercession à nous obtenir cette grâce, à la gloire même de son Fils. Ainsi soit-il.

Le vénérable P. Louis DUPONT

(1) Ps. CII. 4.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXV

HEUREUX CELUI QUI AIME NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST !

Dieu a mis en chacun de nous un cœur, et le cœur, on le sait, est fait pour aimer ; un cœur sans amour serait un phénomène aussi inexplicable qu'un feu sans lumière et sans chaleur. Au nombre des choses réputées impossibles, saint Jérôme et saint Bonaventure placent une âme n'ayant aucune attache pour quoi que ce soit.

Cette vérité tombe sous le plus simple bon sens.

Une autre vérité non moins claire, non moins incontestable, c'est que, comme dit saint Augustin, « on ressemble à ce que l'on aime; si vous aimez la terre, vous serez terre; si vous aimez Dieu, vous serez Dieu. » L'homme ne vaut en réalité que ce que vaut son cœur; suivant l'attrait qui le pousse il sent, il parle, il agit. S'il porte au-dedans de lui une de ces nobles passions pour le bien qui élèvent l'âme au-dessus des vils intérêts de ce monde, on peut hardiment conjecturer que sa conduite sera digne et ferme au milieu des épreuves inséparables de la vie; il saura facilement conquérir l'estime et la confiance de ses frères : les méchants eux-mêmes se sentiront comme forcés de rendre hommage à sa vertu ; peut-être comptera-t-il parmi les bienfaiteus de l'humanité; que dis-je ? si c'est l'amour de Dieu par exemple, qui forme le grand ressort de sa vie à coup sûr il deviendra un saint, un grand saint. Au contraire, si, dominé par des perverses convoitises, il s'abandonne à leurs suggestions criminelles, le voilà perdu, quelles que soient du reste ses brillantes qualités, dégradé à ses yeux et aux yeux de ses concitoyens, descendu et ravalé au rang des brutes. Oh ! oui, on ressemble vite à ce que l'on aime. Donnez-moi un cœur généreux, qui s'éprenne d'amour pour Dieu, pour Dieu qui est la source de toute vérité, de toute beauté, de toute bonté, et bientôt, malgré peut-être de honteux instincts, vous verrez ce cœur, vous verrez cet homme se transformer sous la merveilleuse influence de l'agent invisible qui l'anime; ses idées prendront leur essor; ses sentiments s'ennobliront ; ses paroles, ses œuvres, jusqu'à ses moindres démarches, tout en lui se divinisera.

Hélas ! pourquoi faut-il que cette histoire ne soit pas celle de la plupart des chrétiens de nos jours! Ne voyons nous pas, au contraire, que leur cœur, ils l'appliquent le plus souvent à des objets indignes ? Aussi leur vie se consume-t-elle tout entière dans les vanités de ce monde et les grossières jouissances des sens. Les uns n'aiment que l'or et ne soupirent qu'après cette vile poussière ; pour l'acquérir et la conserver, on les voit se priver de la nourriture et du sommeil nécessaires ; ils s'enferment quelquefois avec leur trésor dans une prison perpétuelle, et meurent en lui jetant un dernier regard d'amour. D'autres passent leurs plus belles années à voltiger autour de la gloire et des honneurs, ne ressemblant que trop à ces papillons insensés qui finissent par se brûler les ailes à la brillante lumière qui les attire. Une multitude innombrable enfin, perdus dans d'infâmes plaisirs, y dissipent avec une folle prodigalité leur fortune, leur honneur et leur vie : sépulcres blanchis à l'extérieur, mais ne renfermant au-dedans qu'une fétide pourriture. Je le demande à quiconque veut se donner la peine d'ouvrir les yeux et les oreilles sur ce qui se passe de nos jours, n'est-ce pas là l'effrayante réalité de la vie du plus grand nombre? Qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'à l'époque où nous vivons nous ayions à gémir sur le honteux affaissement des caractères, l'étroitesse des vues, l'effroyable corruption des mœurs !

Si donc âmes généreuses, vous voulez marcher dans les sentiers de l'honneur, de la justice, de la vertu, ou les saints de tous les temps se sont engagés, commencez par déprendre votre cœur des faux biens de ce monde, et donnez le entièrement au Seigneur Jésus ; aimez le Dieu qui vous a créés, qui vous a rachetés, qui veut être un jour lui-même votre récompense ; aimez-le comme il vous y invite, de tout votre esprit, de toute votre âme, de toutes vos forces. Oh ! si vous compreniez quel trésor de vraie sagesse, de saine philosophie, de véritable grandeur, de félicité pour l'individu et la société se trouve renfermé dans la pratique de ce précepte si simple en apparence! Oui, l'amour divin voilà bien la source féconde de toutes les nobles pensées, de toutes les généreuses résolutions, de tous les magnanimes dévouements! C'est là, et seulement qu'il faut chercher le secret de ces actes merveilleux que nous rencontrons par milliers dans la vie des saints, et qui quelquefois confondent notre pauvre raison : ils aimaient, ces saints, Notre-Seigneur avec toute l'énergie dont ils étaient capables ; c'est ce qui les rendait tout-puissants sur eux-mêmes, sur leurs frères, jusque sur les êtres inanimés, que dis-je ! sur Dieu lui-même.

Les écrits qu'ils nous ont laissés et l'histoire de leur ardent amour pour le Sauveur. Nous allons en reproduire quelques uns: ils seront le complément naturel et nécessaire de ce que nous avons dit sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, Ah! puissent les paroles enflammées et les admirables exemples de ces grands serviteurs de Dieu, nos modèles, allumer dans nos cœurs ce feu sacré dont ils brûlaient eux-mêmes !

(1°) Saint Augustin s'écrie : « O mon Dieu ! que celui qui ne vous connait pas, quand il connaitrait tout ce qui n'est pas vous, est malheureux ! Que celui, au contraire, qui vous connaît, quand il ne connaîtrait rien autre chose, est heureux s'il vous aime ! Faites donc que je vous connaisse et que je vous aime ! »

« Depuis que j'ai eu l'avantage, dit sainte Thérèse, de connaître Jésus-Christ en contemplant de mes yeux quelques-uns de ses traits divins, aucun objet créé n'a pu s'insinuer dans mon cœur ; tout m'est dégoût sur la terre. »

» Que cherchez-vous que vous ne trouviez en Jésus-Christ ? s'écrie saint Bernard. Vous êtes malade, il est votre médecin. Vous habitez la terre de l'exil, il est votre chef. Vous êtes affligé, il est votre roi. On vous attaque, il vous défendra. Vous gémissez dans les ténèbres, il est votre lumière. Vous êtes orphelin, il vous servira de père, d'époux, d'ami, de frère. »

Que n'a pas opéré la connaissance et l'amour de Jésus-Christ dans saint Paul? Rappelons-nous ce qu'il était avant sa conversion : un ennemi juré du nom chrétien, un lion tout écumant de rage contre les disciples de Jésus. Notre-Seigneur lui apparait, et voilà qu'aussitôt ce lion indomptable est transformé en agneau ; ce cœur plein de haine et de fiel s'embrase comme par enchantement d'un saint zèle pour la religion nouvelle : il devient saint Paul, c'est-à-dire l'apôtre le plus ardent, le plus intrépide, le plus infatigable du Sauveur Jésus, et cette merveille de transformation, à quoi faut-il l'attribuer? A la divine charité que le bon Maitre avait répandue en lui.

Voyez aussi ce que produisit l'amour de Jésus dans saint Ignace, martyr. Les auteurs de sa vie rapportent qu'il eut pour le Sauveur une affection si vive qu'après sa mort on trouva le nom de Jésus gravé sur sa poitrine.

Saint Jérôme voulut finir ses jours auprès de la crèche du Bien-Aimé de son cœur. Saint François d'Assise se retirait à chaque heure du jour dans les plaies du divin Crucifié. Saint Charles Borromée ne cessait de méditer sur la Passion.

Saint Laurent Justinien raconte que la souveraine Sagesse lui apparut un jour sous la forme d'une Vierge au front majestueux : « Pourquoi, lui dit-elle, cherches-tu du contentement parmi les créatures? Seule, je possède ce que tu cherches» Il éprouva alors ce qu'il n'avait jamais éprouvé, et s'attacha à elle pour toujours.

(2°) Saint Ambroise s'excitait à l'amour et à la reconnaissance envers Dieu, en se rappelant la conduite de certains animaux domestiques. «Qui ne rougira de honte, s'écriait-il, à la pensée des marques d'attachement que nous donnent les animaux, et de notre froideur à l'égard du divin Maître ! Le chien oublie-t-il celui qui le nourrit? Cessons d'être ingrat, soyons reconnaissant envers Jésus-Christ qui nous a racheté de la tyrannie du démon, et nous a mérité le salut éternel. »

Un saint prêtre disait souvent aux personnes qu'il dirigeait : « Votre corps à Celui qui vous nourrit de son corps ; votre sang à Celui qui pour vous a versé le sien jusqu'à la dernière goutte ; votre vie à Celui qui a sacrifié la sienne en votre faveur ; quoi de plus juste? »

Un grand serviteur de Dieu, s'adressant à l'amour divin, lui parlait de la sorte, tant était grand le désir qu'il avait d'en être embrasé ! « Divin amour, soyez ma *mère:* faites pour moi ce qu'une tendre mère fait pour son enfant. Soyez mon *guide :* accompagnez-moi, conduisez-moi partout où j'irai. Soyez mon *maître :* enseignez-moi l'art d'aimer mon Dieu d'un amour pur, tendre, généreux, constant. Soyez ma *vie* et l'*âme* de mon âme : que ce soit vous qui pensiez, parliez et agissiez pour moi; que je brûle du zèle d'embraser tous les cœurs de ce feu divin. »

3° Saint Augustin rapporte, au *Livre de ses confessions*, qu'il ne pouvait se rassasier de considérer la bonté de Dieu dans l'œuvre admirable de la Rédemption des hommes.

Saint Pierre d'Alcantara, entendant chanter le jour de Noël l'évangile *In principio erat Verbum*, se sentit tellement enflammé d'amour pour l'Homme-Dieu qu'il ne put contenir les transports de son admiration,

On a trouvé gravé sur le cœur de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi ces paroles : *Et le Verbe s'est fait chair.*

Sainte Catherine de Gênes disait souvent après sa conversion : « Plus de péchés, ô mon Dieu, mais votre pur amour. Daignez graver dans mon cœur la loi de votre amour par l'organe de votre divin Esprit. »

Saint Augustin semblait entendre à chaque instant la voix du soleil, des étoiles, des montagnes, des fleuves et des mers lui crier : « Augustin, Augustin aime Dieu, puisque c'est pour toi, afin que tu l'aimes, qu'il nous a faits. »

« Mais, ajoute saint Bernard, si nous devons aimer le Fils de Dieu parce qu'il nous a donné tout ce que nous possédons, que lui rendons-nous pour s'être donné lui-même à nous ? «

4° « La moindre souffrance, la plus légère humiliation en Jésus-Christ, dit saint Jean-Chrysostôme, eût suffit pour la rédemption du genre humain en raison de l'excellence de sa personne ; mais ce qui suffisait pour la rédemption n'a pas suffi pour son amour. »

L'Homme-Dieu pouvait nous racheter sans souffrir; cependant il a voulu souffrir jusqu'à l'excès pour gagner nos cœurs plus sûrement. C'est cette pensée en particulier qui a fait naître dans les saints une soif des croix si ardente qu'ils ne pou-

vaient en quelque sorte l'étancher. « Ou souffrir, ou mourir,» disait sainte Thérèse. Et sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : Non pas mourir, mais souffrir. » « O mon Dieu ! s'écriait saint Jean de la Croix, souffrir oui, souffrir et être méprisé pour vous. » « Mon cœur sur la croix et la croix dans mon cœur, » disait saint Bernard.

Un fervent chrétien, qui ne savait pas lire, parlait des infinies perfections de Dieu et de la charité sans bornes de Jésus d'une manière si admirable et si merveilleuse que tout le monde demeurait dans l'étonnement. On s'offrit à lui apprendre à lire, afin, lui disait-on, qu'il pût s'édifier tout à son aise en parcourant les livres de dévotion. Il répondit qu'avant d'accepter cette proposition il voulait consulter son divin Maître, Jésus crucifié. Il le fit, et voici la réponse qu'il lui sembla entendre sortir de sa bouche : « O mon fils ! quel livre te mettra-t-on entre les mains ? Qu'apprendras-tu ? Ne suis-je donc pas ton livre ? En fixant sur moi les regards de ton cœur, tu y trouveras gravé en caractères éloquents l'amour immense que je t'ai témoigné. Un Dieu souffrant et mourant pour toi, n'y a-t il pas dans cette merveille de quoi t'occuper toute ta vie, et encore pendant l'éternité ? »

Saint Philippe Beniti, étant sur le point de mourir, demanda qu'on lui mit son livre entre les mains. Les assistants ne savaient de quel livre il voulait parler ; un de ses disciples, qui connaissait ces sentiments, lui présenta le crucifix : « Oui, c'est bien là mon livre, » dit-il. Il le prit, et ayant baisé amoureusement les plaies du Sauveur, il rendit l'âme.

Oh ! qu'à l'exemple de ce grand saint en particulier le crucifix soit notre livre de prédilection ! Il nous enseignera, ce livre plus beau, plus profond, plus éloquent mille fois que tous les autres, et ce que nous sommes, et ce que nous devons être. Ce que nous sommes : il faudra bien qu'en présence de cette image nous nous reconnaissions grandement coupables, puisqu'elle nous dira qu'un Dieu, qui comprend toute l'énormité du péché, n'a pas jugé que c'était trop pour expier les nôtres, de se laisser attacher sur un infâme gibet : et en même temps nous verrons que nous avons été en réalité les créatures privilégiées du divin Maître. A-t-il, en effet, traité aussi généreusement ses anges rebelles ?... Ce que nous devons être : le mystère d'ineffable amour que nous remet en mémoire le crucifix remplira nos cœurs de reconnaissance envers un Dieu si bon, si libéral, nous disposera à accomplir en toute circonstance ses adorables volontés, et nous rendra, pour l'avenir, plus vigilants, plus humbles, plus pénitents...

(*A suivre*) L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège.

COLLATION DE TITRES CARDINALICES ET PROVISIONS D'EGLISES

Le Souverain-Pontife a réuni, le 15 juin, au palais du Vatican, le Sacré-Collége des cardinaux, afin de procéder à la fermeture et à l'ouverture de la bouche de trois cardinaux créés et publiés le 22 décembre dernier, et de pourvoir à la vacance des sièges épiscopaux de diverses Eglises. Le Pape a commencé la cérémonie par clore, dans les formes ordinaires, la bouche à Leurs Eminences le cardinal Chigi, ancien nonce à Paris, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et le cardinal Simor, archevêque de Strigonie et primat de Hongrie. Puis il a nommé :

A l'église archiépiscopale de Tarse *in partibus infidelium*, Mgr Dominique Sanguigni, prêtre de Terracine, prélat domestique de Sa Sainteté, internonce apostolique au Brésil, délégué apostolique près des Etats d'Argentina, du Paraguay, du Chili et de la Bolivie, docteur en l'un et l'autre droit.

A l'église cathédrale de Caiazzo, le R. D. Joseph Spinelli, prêtre du diocèse de Naples, lecteur substitut d'histoire ecclésiastique et de théologie dogmatique au lycée archiépiscopal, recteur du séminaire urbain et curé de Santa-Maria, à Palazzo.

A l'église cathédrale de Cariati, le R.D. Pierre Maglione, prêtre de l'archidiocèse de Salerne, prébendier de la Collégiale d'Eboli et directeur spirituel de l'archiconfrérie de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge Marie.

Aux églises cathédrales unies de Cava et Sarno, le R. D. Joseph Carrano, prêtre de Diano, grand chantre du chapitre de cette ville, provicaire général de la même ville et dudit diocèse, juge et examinateur pro-synodal, recteur du séminaire, docteur en l'un et l'autre droit.

A l'église cathédrale de Fiesole, le R.D. Louis Corsani, prêtre de Prato, chanoine de la cathédrale de cette ville, ministre, recteur et professeur de théologie morale au séminaire, vicaire général de la ville et diocèse de Prato et examinateur pro-synodal.

A l'église cathédrale de Scepusio, le R.D. Georges Csaszka, prêtre de l'archidiocèse de Strigonie, chapelain secret d'honneur de Sa Sainteté, chanoine de l'église métropolitaine de Strigonie, directeur de l'archevêché et chancelier primatial.

A l'église cathédrale de Macao, le R. D. Emmanuel Bernard de Sousa Ennes, prêtre diocésain d'Angra, professeur de théologie, d'histoire ecclésiastique et de droit canonique à l'Université et au séminaire de Coïmbre, examinateur pro-synodal et docteur en théologie.

Puis le Saint-Père a fait connaître les églises auxquelles il avait été pouvu par brefs particuliers.

Ces églises sont :

L'église archiépiscopale de Attalie *in partibus infidelium*, pour Mgr Pierre-Marie Vranchen, ancien vicaire apostolique de Batavia, transféré de l'église de Colofonie *in partibus*;

L'église épiscopale de Chrisopolis *in partibus infidelium*, pour Mgr Edouard Horan, ancien évêque de Kingston ;

L'église cathédrale de Bréda, dans la Hollande, pour Mgr Henri Van Beck, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, prévôt du chapitre et vicaire général de Harlem ;

L'église épiscopale de Ippa *in partibus infidelium*, pour Mgr Dominique de Angelis, protonotaire apostolique et vicaire général de Matera ;

Enfin l'église épiscopale de Tranapolis *in partibus infidelium*, pour le R. D. Adam Classens, député vicaire apostolique de Batavia.

Le Souverain-Pontife a ensuite ouvert, suivant l'usage, la bouche aux Eminentissimes cardinaux Ghigi, Guibert et Simor, et après leur avoir passé au doigt l'anneau cardinalice, il leur a assigné à chacun leur titre.

Le cardinal Chigi a eu pour titre presbytéral de Sainte-Marie du-Peuple, le cardinal Guibert le titre presbytéral de Saint-Jean à la porte Latine, et enfin celui de Saint-Barthélémy-en-l'Ile a été attribué au cardinal Simor, primat de Hongrie.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS

(7e article)

VII. 2° (suite). Jésus-Christ, dans l'Evangile, nous a plusieurs fois rappelé que, comme chrétiens, nous devons nous mettre à sa suite. Il est notre maître unique dans la vie spirituelle, et c'est en marchant fidèlement et constamment sur ses traces, que nous nous montrerons ses vrais disciples. Si, comme le proclamait Job, sur la terre la vie de l'homme, quel qu'il soit, est un combat (1), cela se vérifie surtout pour le chrétien qui, constitué dans un état supérieur à celui de la nature et tendant aux plus hautes destinées pour la vie à venir, est obligé de lutter sans cesse, non-seulement contre les difficulés temporelles communes à tous les hommes, mais aussi et surtout contre les ennemis spirituels qui ne lui laissent aucun repos. Comme combattant, il a un chef, sous l'étendard duquel il s'est enrôlé, un chef qui le conduit sûrement à la victoire, s'il veut lui rester fidèle et demeurer sous ses ordres. L'image de Jésus-Christ crucifié, notre chef, est portée en tête des processions, pour nous rappeler que, sous sa conduite, nous allons à l'attaque de l'ennemi qu'il a vaincu par sa croix.

(1) Job, VII· 1.

Souvent on porte à la suite de la croix les reliques et les images de saints. Leur présence est due à la même pensée. Il convient, en effet, que ces vaillants soldats, qui ont suivi fidèlement et courageusement notre divin chef et ont participé à sa victoire, soient représentés au milieu de nous marchant encore immédiatement après celui qui les a conduits au triomphe. Ils sont là aussi pour nous exciter par leurs exemples et nous faire voir en eux la force et la puissance de la grâce divine, qui nous rendra à notre tour invincibles, si nous nous attachons inviolablement à Jésus crucifié, par lequel seul nous pouvons être sauvés.

A la suite du chef divin qui ouvre la voie et des anciens combattants qui jouissent aujourd'hui du repos au sein de l'Eglise triomphante, vient, dans chaque procession, une phalange de l'Eglise militante.

L'Eglise est un tout parfaitement ordonné, et d'où la confusion doit être absolument bannie. Partout où elle est représentée dans quelqu'une de ses parties, il faut qu'un ordre parfait soit observé. La disposition générale des processions est indiquée dans le préambule qui précède les processions, au Rituel romain : « *Omnes... modeste ac devote* bini *suo loco procedentes.* » A quelque catégorie qu'appartiennent ceux qui prennent part à une procession, ils doivent marcher deux à deux.

Nous savons que l'Eglise ne règle rien d'une manière arbitraire. Dans nos liturgies modernes on s'était beaucoup préoccupé, dans la rédaction des cérémoniaux particuliers, d'introduire partout la symétrie et le parallélisme en vue du coup d'œil et par pur amour de la perspective. On avait doublé, par exemple, certains officiers : le thuriféraire, le diacre et le sous-diacre, et même, aux vêpres des fêtes les plus solennelles, le célébrant, afin de produire plus d'effet et de frapper davantage les yeux. Tous ces agencements, n'ayant été déterminés par aucune raison mystique, ne signifiaient rien, et il était impossible de les expliquer pour en tirer une leçon qui servît à l'instruction du peuple ou tournât à son édification. Le symbolisme en était absent, et s'il se rencontrait encore dans quelques détails, c'est que ces cérémonies avaient été empruntées à la liturgie universelle, ou bien n'étaient que des débris de nos anciennes liturgies, que nos fabricants avaient trouvé bon, sans trop savoir pourquoi, d'introduire dans leur œuvre disparate. Il n'en est pas ainsi des cérémonies romaines : toutes renferment quelque mystère, et il nous faut rechercher celui que contient la disposition que nous venons d'indiquer.

Les docteurs de l'Eglise nous fournissent eux-mêmes l'interprétation dont nous avons besoin. Saint Grégoire dit que nous marchons deux à deux dans les processions pour nous rappeler le double précepte de la charité(1). Le même pape, faisant l'application de cette idée, dit encore : « Nous marchons deux à deux afin que nous puissions toujours nous secourir, nous réconforter, nous encourager et nous exciter l'un l'autre à la pratique des vertus, selon cette parole de l'Ecriture (1) : *Il vaut mieux être deux qu'un seul, car deux tirent avantage de leur société; si l'un vient à tomber, l'autre le soutient* (3). »

Saint Bernard, qui attachait une grande importance à l'ordre des cérémonies sacrées, dit ceci dans un sermon intitulé à dessin : *De ordine et modo processionis Christi in templum*, prononcé le jour de la Purification de la Sainte Vierge : « Puisque nous allons, le jour de la Purification de la sainte Vierge, faire la procession solennelle qui distingue cette fête de toutes les autres, je ne crois pas inutile d'en considérer avec attention l'ordre et la disposition. Nous marcherons deux à deux, tenant à la main des cierges allumés, non d'un feu profane, mais de celui que la bénédiction du prêtre aura auparavant consacré dans l'église... Nous allons deux à deux pour une fort bonne raison. C'est ainsi, au témoignage des Evangiles, que le Sauveur envoya ses disciples, pour leur recommander la pratique de la charité fraternelle et sociale. S'il se rencontre quelqu'un qui veuille marcher seul, il trouble la procession, et, en se nuisant à lui-même, il devient incommode aux autres. Ceux qui se tiennent ainsi à part suivent l'instinct animal, ils n'ont pas l'esprit véritable, ils n'ont aucun souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la paix (4). » Un auteur observe à ce sujet que toutes les règles monastiques s'inspirant du même esprit et se conformant à la recommandation faite par Notre-Seigneur, prescrivent aux religieux de ne jamais sortir seuls, mais de se faire accompagner par un de leurs frères. Ils peuvent ainsi se surveiller et se protéger mutuellement et remplir l'un à l'égard de l'autre l'office d'ange gardien, et ils ont continuellement l'occasion d'exercer l'un envers l'autre la charité. Saint Thomas d'Aquin était si bien persuadé de la sagesse de cette loi et de la nécessité de l'observer, qu'on l'entendit répéter souvent, comme l'attestent les Chroniques de l'ordre de Saint Dominique, qu'un religieux qui sort seul est un démon solitaire (5).

Les pensées qui viennent d'être exprimées ont leur application, soit que l'on voit dans une procession une partie de l'Eglise militante rangée en ordre de bataille et représentant l'Eglise tout entière, soit qu'on la considère comme une réduction et une image de la société spirituelle. Dans les deux cas, l'homme ne se suffit pas seul et il ne peut se passer de l'aide et du secours de ses frères, et saint Paul nous le rappelle, lorsqu'il nous dit : *Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ* (1).

L'Eglise de Jésus-Christ est hiérarchiquement constituée, et l'admirable variété que nous voyons en elle et qui fait sa beauté, se trouve ramenée par l'ordre à l'unité. Il est donc nécessaire que cet ordre soit reproduit et exactement observé dans les processions, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, sont chacune une sorte de miniature de l'Eglise universelle. Il y a donc deux catégories bien distinctes, les chefs et la multitude du peuple qui est sous leur conduite.

Naturellement les chefs marchent en avant, à la tête du peuple, pour lui tracer sa voie, le diriger et lui suggérer les prières qu'il doit adresser à Dieu. Chacun d'eux a une place qui lui est assignée par la hiérarchie, les moins dignes marchant les premiers, et le célébrant, évêque ou prêtre, venant à leur suite. A première vue, cette disposition semble renverser l'ordre réel des situations et des dignités. Mais, outre qu'elle était déjà gardée dans les processions qui se firent sous le régime de l'ancienne loi, des raisons mystiques la justifient et ne permettent même pas d'en supposer une autre.

Les processions, avons-nous dit, sont une marche en avant, et elles symbolisent le pèlerinage de la vie, dont le terme est le ciel, auquel on arrive par le progrès dans les vertus qui constituent la vie chrétienne, laquelle est une initiation à la vie éternelle. Dans cette vie spirituelle, on distingue trois périodes : la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive. L'avancement dans la hiérarchie sacrée suppose un progrès spirituel qui fait passer successivement par les deux premiers états, pour arriver au troisième, qui est la perfection. Les ministres inférieurs de l'Eglise sont donc considérés comme étant encore à la période initiale, ceux qui sont définitivement fixés dans l'état ecclésiastique par les premiers ordres sacrés, sont censés être dans la période intermédiaire, et le sacerdoce, qui unit intimement à Jésus-Christ, par un caractère indélébile et des fonctions dans lesquelles le prêtre est l'instrument de Jésus-Christ lui-même, suppose la perfection de la vie intérieure. C'est donc dans cet ordre que doivent être disposés les divers degrés de la hiérarchie, et en le suivant, le célébrant, qui a sur tous les autres prêtres la préé-

(1) Greg., *Magn. Hom. XVII in Evang.*
(2) Eccles., IV, 9.
(3) Greg. Magn., in Luc, X, 1.
(4) Bern., *In purificat. B. M.*, serm. II, num. 1 et 2.
(5) Quarti, *De process. in genere*, punct. 6, consid. 3.

(1) Galat., VI, 2.

minence que lui donne sa fonction, vient après tous comme le plus digne. Les Ordres religieux d'hommes prennent place dans cette première catégorie rangés d'après le même principe, et observant entre eux les préséances établies par l'usage et les règlements ecclésiastiques. Ces règlements sont basés ou sur l'ancienneté de la fondation des Ordres, ou sur leur genre de vie, et c'est sur les degrés de perfection que supposent leurs règles qu'ont été déterminées leurs prééminences respectives. Les Confréries, approuvées, ayant rang dans l'Eglise, sont admises aussi à prendre place en tête des processions, suivant l'ordre fixé par leur constitution. Ces pieuses Congrégations font profession particulière de piété et s'appliquent spécialement à la pratique de la pénitence ou à l'exercice de la charité. En droit, leurs membres sont considérés comme plus avancés dans la vie spirituelle que le vulgaire, et un rang d'honneur leur est justement attribué à ce titre.

Saint Bernard, dans le sermon que nous avons cité, blâme ceux qui, ne se tenant pas à leur place et ne marchant pas dans l'ordre indiqué, troublent les processions. L'Eglise attache de l'importance aux préséances, et on comprend que, si elles ne sont pas respectées, la confusion s'introduit dans ces cérémonies, qui ne sont vraiment belles, ne peuvent être édifiantes et ne représentent l'Eglise elle-même, qu'autant que chaque personne et chaque chose est bien à la place qui lui convient et que l'autorité lui a marquée. Aussi la Sacrée Congrégation de Rites n'a pas cru déroger en décidant maintes fois les contestations qui s'étaient élevées sur ce point. Si elles surgissent inopinément, le supérieur qui préside la procession prononce provisoirement et les parties doivent se soumettre à l'instant à son jugement, sauf à se pourvoir ensuite devant le tribunal compétent, pour obtenir une sentence régulière et définitive. Nous avons vu à Rome, à la procession du Très-Saint Sacrement qui se fait à Saint-Pierre-du-Vatican le jour même de la fête, et présidée par le Souverain Pontife, le vice-gérant siéger, entouré de ses assesseurs, à l'endroit où commence le défilé, pour entendre et décider toutes les contestations qui pouvaient se produire touchant les préséances. Aucune réclamation ne lui fut adressée ce jour là, et tout est si bien réglé pour cette cérémonie grandiose, qu'il est bien rare que la moindre difficulté s'élève sur ce point; mais la seule présence de ce juge prouve que ces choses sont loin d'être indifférentes à l'Eglise, qui, lorsqu'il s'agit du culte divin, se rappelle toujours et commande d'observer cette prescription de saint Paul : *Que tout se passe modestement et selon l'ordre fixé* (1).

(1) I Cor., XIV, 40.

A la suite des chefs vient la foule des fidèles qui doit se placer docilement sous leur direction. Là, il n'y a ni grade ni distinction; c'est le troupeau de Jésus-Christ, c'est le peuple chrétien qui forme un seul corps et un tout parfaitement homogène. Il y a, sans doute, dans la vie intérieure de ces âmes, des degrés et des inégalités, les commençants y sont mêlés aux parfaits; mais Dieu seul juge de ces différences et l'Eglise ne tient compte, pour établir l'ordre extérieur, que de la condition connue et de la position officielle de chacun. Les préséances ne sont donc plus admises dans cette catégorie, et le seul ordre prescrit, c'est que tous doivent marcher deux à deux, pour les raisons que nous avons précédemment données.

Saint Paul s'emparant de l'idée de Job, que la vie de l'homme n'est qu'un combat (1), et l'appliquant très-justement à la vie surnaturelle, voit dans le chrétien un soldat, et il lui indique les armes spirituelles dont il doit se munir pour se défendre efficacement contre les ennemis du salut. Pour suivre sa comparaison, il donne à ces armes divines les noms de celles qui étaient alors en usage dans la milice séculière. Ceci nous ramène à indiquer très-brièvement les armes principales que portent avec eux tous ceux qui prennent part aux processions, où ils représentent l'Eglise disposée en ordre de bataille. Nous n'avons, pour cela, qu'à rapporter les paroles mêmes du grand Apôtre : « Revêtez-vous, dit-il, de toutes les armes que Dieu vous offre, afin que vous puissiez résister à l'ennemi dans les jours mauvais et demeurer inébranlables dans la pratique parfaite de vos devoirs. Soyez donc fermes. Que la vérité soit la ceinture de vos reins, que la justice vous serve de cuirasse. Ayez aux pieds une chaussure qui vous dispose à suivre l'Evangile de la paix. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir éteindre tous les traits enflammés de l'esprit malin. Prenez encore le casque du salut et le glaive spirituel, qui est la parole de Dieu. Faites en tout temps, en esprit, des invocations, adressant à Dieu toutes sortes de supplications et de prières, veillant continuellement, persévérant sans vous lasser et priant pour tous les saints (1). » L'Apôtre nous détaille ici les principales pièces de l'arsenal spirituel où nous devons prendre les armes convenables pour combattre, « non contre des ennemis de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances infernales, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air (2). » Or, les processions sont des expéditions dirigées contre le démon, et l'Eglise a soin de nous procurer l'armure

(1) Job, VII, 1.
(2) Ephes., VI, 13-18.
(3) *Ibid.*, 12.

indispensable, en réveillant en nous les vertus énoncées par saint Paul et nous mettant sur les lèvres ses prières puissantes.

Nous pourrions aller bien plus loin dans l'exposé du symbolisme et de la mystique des processions. Mais il faut savoir se borner, et ce que nous avons dit suffit largement à montrer que ces cérémonies sont loin d'être de vaines exhibitions et des manifestations sans portée.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Jurisprudence civile ecclésiastique

DIOCÈSES.— LEUR RECONNAISSANCE COMME PERSONNES CIVILES.— LEUR APTITUDE A POSSÉDER, ACQUÉRIR ET RECEVOIR.

Le Conseil d'Etat continue de marcher résolûment dans la voie des réformes de la jurisprudence administrative. Par un avis émis le 13 mai dernier, il reconnait enfin la capacité civile des diocèses avec toutes les conséquences qui en découlent.

Cette reconnaissance n'est certes pas une faveur accordée à l'Eglise, mais ce lui est uniquement justice rendue. Depuis longtemps l'Eglise était à cet égard dans une situation inférieure aux Loges maçonniques elles-mêmes. Cependant les francs-maçons, qui sont tous libres-penseurs, en apprenant la reconnaissance de la personnalité civile des diocèses par le Conseil d'État, ont fait entendre dans tous les organes de leur presse les diatribes les plus violentes contre les prétendus empiétements de l'Eglise sur l'autonomie de l'Etat.

Le changement introduit dans la jurisprudence par l'avis dont il s'agit consiste en ce que l'évêque, qui ne pouvait précédemment acquérir que pour sa mense épiscopale, peut acquérir maintenant pour son diocèse. Cette modification aura pour résultat de favoriser les acquisitions et donations au profit des établissements et des œuvres ecclésiastiques.

C'est assure-t-on, à l'occasion des questions soulevées par l'acquisition des immeubles destinés à servir d'emplacement à la nouvelle basilique de Saint-Martin, à Tours, que la décision dont nous parlons a été rendue. On sait que cette acquisition avait été faite par Mgr Guibert, alors qu'il était archevêque de Tours. Sa promotion au siège de Paris après la Commune, ne lui permettant plus de s'occuper de cette grande entreprise en compromettait le succès, à cause des difficultés juridiques qu'il fallait aplanir pour transporter les droits de Mgr Guibert à Mgr Fruchaud, son successeur. Ces difficultés ont été heureusement toutes levées ; mais c'est afin que d'autres difficultés semblables ne se présentassent plus à l'avenir, que le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître la personnalité des diocèses.

Voici le texte de l'avis émis à ce sujet :

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Sur la question de savoir si les diocèses sont des personnes civiles capables de posséder, d'acquérir et de recevoir.

«Le Conseil d'Etat, qui, sur le renvoi ordonné par M. le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, a été saisi de la question de savoir, en principe, si le diocèse ou évêché est capable de posséder, d'acquérir et de recevoir, et si par suite, l'évêque peut être autorisé à accepter les libéralités faites directement à son diocèse, dans un intérêt qui n'est représenté par aucun des établissements diocésains particuliers organisés et reconnus par la loi ;

» Vu le concordat du 26 messidor an IX, notamment les articles 2, 3, 14 et 15 ;

» Vu la loi organique du 18 germinal an X, notamment les articles 9, 11, 33, 34, 36, 37, 38, 58, 59 et 73 ;

» Vu le décret du 19 thermidor an XIII ;

» Vu le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques, notamment les articles 106, 107 et 111 ;

» Vu le décret du 6 novembre 1813, sur les biens des curés, des menses épiscopales, des chapitres et des séminaires, notamment les articles 29 à 48, ensemble le rapport du ministre des cultes, en date du 13 septembre 1813, qui précède ce décret ;

» Vu la loi du 2 janvier 1817 ;

» Vu l'ordonnance royale du 2 avril 1817 ;

» Vu les décrets et ordonnances antérieurs à 1840, autorisant des archevêques et évêques à acqérir ou à accepter des biens meubles ou immeubles au nom de leur évêché ou diocèse (1) ;

(1) Voir notamment.
Décrets et ordonnances des 28 février 1808, 30 janvier 1809, 20 janvier 1811, 21 septembre 1812, 11 août et 10 novembre 1819, 6 mars 1822, 28 avril, 17 novembre et 22 décembre 1824, 15 juin et 6 juillet 1825, 17 mai et 22 octobre 1826, 20 septembre 1829 et 18 mai 1838, autorisant les archevêques ou évêques de Saint-Flour, Mende, Strasbourg Nantes, Bordaux, Lyon, Bayonne, Saint-Brieuc, Paris et Auch, à acquérir ou à accepter, au nom de leur evêché ou de leur diocèse, des libéralités en faveur des prêtres âgés et infirmes ;
Decrets et ordonnances des 22 pluviôse an XI, 20 vendémiaire an XII, 22 mars 1814, 26 mai 1824, 6 janvier et 17 septembre 1826, 7 décembre 1834, 24 juillet 1836 et 11 mai 1839, autorisant les archevêques ou évêques d'Orléans, Amiens, Saint-Brieuc, Agen, Angers Tarbes, La Rochelle et Sens, à acquérir ou accepter, au nom de leur évêché ou de leurs diocèses, des immeubles tels qu'églises cloitres, cimetières, abbayes, etc.;
Décrets et ordonnances des 1er juillet 1809, 11 août 1822 et 18 août 1831, autorisant les évêques de Saint-Flour, Bayeux et Langres, à accepter ou à acquérir, au nom de

» Vu les avis du Comité de législation du Conseil d'Etat, en date du 8 juillet 1840, des 5. 26 mars et 21 décembre 1841, portant que les diocèses ne sont que des circonscriptions administratives et ne constituent pas des personnes civiles capables de posséder d'acquérir et de recevoir ; que les libéralités qui leur sont faites ne peuvent produire leur effet qu'autant qu'elles sont destinées à des établissements diocésains légalement reconnus; auquel cas c'est au nom de ces établissements que l'autorisation d'accepter les dites libéralités, doit être accordée ;

» Vu les décrets et ordonnances postérieurs à 1840, autorisant les archevêques et évêques à acquérir, ou à accepter des libéralités, en faveur d'intérêts diocésains non représentés par un établisssement reconnu (1) ;

» Vu le rapport adressé, le 8 décembre 1840, au Conseil d'Etat par M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ;

» Vu la lettre adressée le 30 avril 1866 à M. le ministre président du Conseil d'Etat par M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes :

» Vu la dépêche adressée le 27 novembre 1872 à M. le présidentdu Conseil d'Etat par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes ;

» Considérant que l'article 73 de la loi organique du 18 germinal an X, rendu en exécution de l'article 15 du Concordat, confère à l'évêque le droit d'accepter les fondations ayant pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte et que le décret du 10 thermidor an XIII lui permet de prélever le sixième du produit de la location des chaises dans les églises pour en former un fonds de secours à répartir entre les ecclésiastiques âgés et infirmes :

» Que ces dispositions impliquent la personnalité civile des diocèses reconstitués en exécution du Concordat par la loi du 18 germinal an X ;

» Qu'ainsi, au moment où fut votée la loi du 2 janvier 1817, les diocèses se trouvaient au nombre des établissements ecclésiastiques reconnus, qui peuvent, aux termes de cette loi, accepter des libéralités et acquérir des biens meubles et immeubles ;

» Que l'article 3 de l'ordonnance du 2 avril 1817 rendue pour l'exécution de la loi précitée, qui désigne l'évêque diocésain pour accepter les legs faits à l'évêché, comprends sous la dénomination d'évêché l'ensemble des intérêts exprimes soit dans la dite ordonnance, soit dans les lois antérieures, sous les noms d'église, diocése, mense épiscopale et autres établissements diocésains ;

» Que rien, ni dans le texte, ni dans les tra-

leurs évêchés ou diocèses, des immeubles destinés à l'évêché ou au séminaire ;

Décrets et ordonnances des 12 germinal an XIII, 25 avril 1806, 6 janvier 1807, 20 février 1822, 7 avril 1824, 1er septembre 1825, 18 janvier et 19 juillet 1826, 28 avril 1827, 30 juillet 1828 et 11 mai 1834, autorisant les archevêques ou évêques d'Agen, Orléans. Aix, Paris, Cahors. Aire. Lyon. Châlons, Fréjus, Versailles et Rodez. à acquérir ou à accepter des libéralités pour l'éducation des deux sexes, les maitrises. etc.;

Ordonnances des 28 août 1820. 8 août 1831, 23 février 1837, 5 octobre 1838. 8 janvier et 11 mai 1839 autorisant les évêques de Grenoble. Langres, Cahors, Saint-Flour et Amiens, à acqérir ou à accepter des immeubles au nom de leurs diocèses ou de leurs évêchés pour établissements diocésains non déterminés;

Ordonnances des 17 avril et 3 juillet 1822. 15 décembre 1824 et 12 mai 1833, autorisant les archevêques ou évêques de Reims, Coutances et Sens, à accepter, au nom de leur diocèse des libéralités en faveur des prêtres auxiliaires, prêtres de la métropole, prêtres les plus pauvres ;

Ordonnances des 2 décembre 1827 et 27 juin 1839, autorisant l'archevêque de Paris et l'évêque de Bayeux à accepter, au nom de leurs diocèses, des immeubles pour des asiles.

Décret du 12 décembre 1806 et ordonnance du 21 décembre 1833, autorisant l'évêque de Strasbourg et l'archevêque de Besançon à recevoir. au nom de leurs diocèses. des libéralités en faveur des pauvres ;

Ordonnances des 18 octobre 1820 et 21 juin 1826. autorisant l'archevêque de Rennes et l'évêque de Strasbourg à accepter. au nom de leurs diocèses. des immeubles pour presbytéres;

Ordonnances du 5 septembre 1836. autorisant l'archevêque de Lyon à accepter. au nom de son diocèse. une libéralité pour l'impression de livres religieux.

(1) Voir notamment :

Décrets des 30 juin 1852, 31 mars et 13 mai 1853, 29 mai et 25 juin 1855, 22 août 1861, 4 mai et 21 décenbre 1864 26 août 1865 autorisant les arhevêques et évêques de Grenoble, Toulouse, Strasbourg, Orléans, Reims, Tarbes, La-Rochelle et Coutances, à accepter. acquérir, restaurer ou fonder des chapelles, églises, anciennes abbayes, etc. ·

Decret du 22 novembre 1863. autorisant l'évêque de Cahors à accepter un legs pour célébration de messes et service religieux ;

Décrets des 23 mai 1855, 3 février 1861, 29 août 1866 et 19 décembre 1869, autorisant les évêques d'Orléans, Tarentaise. Perpignan et Tarbes à accepter des libéralités en faveur des prêtres auxiliaires de leurs diocèses ;

Décrets des 12 juillet 1865 et 15 mai 1867, autorisant les évêques de Versailles et de Dijon à recueillir des libératités en faveur des prêtres âgés et infirmes ;

Décrets du 21 avril 1860 et du 25 novembre 1866 autorisant les évêques d'Orléans et du Mans à accepter des donations pour bonnes œuvres indéterminées :

Décrets du 13 novembre 1851, du 5 décembre 1857, du 4 novembre 1868 et du 19 décembre 1869. autorisant les archevêques ou évêques de Paris. Orléans et Chartres. à accepter des donations pour les œuvres les plus utiles ou les besoins généraux de leurs diocèses :

Décret du 5 juin 1867. autorisant l'archevêque de Paris à aliéner les terrains des Carmes appartenant à son diocèse

Décret du 29 décembre 1869. autorisant l'évêque de Chartres à accepter un legs pour faire donner dans son diocèse des prédications extraordinaires ;

Ordonances du 5 avril 1813 et du 20 mars 1814, et décrets des 9 mai 1865, 11 août 1869 et 16 août 1873. autorisant les archevêques et évêques de Coutances, Viviers, Paris et Nacy à accepter des libéralités pour l'entretien d'écoles de garçons et de filles ;

Décret du 18 août 1866, autorisant l'évêque d'Orléans à accepter un don pour l'entretien des Sœurs de Bellegarde;

Décret du 21 avril 1858, autorisant l'évêque d'Orléans a acquérir un immeuble pour un établissement de sourds-muets indigents.

vaux préparatoires de l'ordonnance de 1717, n'indique qu'elle ait entendu attribuer au mot *évêché* le sens restreint de *mense épiscopale;*

» Qu'au contraire, dans un grand nombre de textes législatifs, notamment les articles 2 et 3 du Concordat, 36 et 58 de la loi du 18 germinal an X, 107 et 111 du décret du 30 décembre 1809, les mots *évêché* et *diocèse* sont synonymes et employés indifféremment par le législateur;

» Que les actes spéciaux qui ont constitué certains établissements diocésains particuliers n'ont pu avoir pour résultat d'enlever au diocèse sa personnalité, pas plus que les établissements spéciaux institués dans le département n'effacent la personnalité du département;

» Que ces établissements particuliers sont, d'ailleurs, loin de suffire à tous les intérêts religieux du diocèse ;

» Que, par application de ces principes, avant comme après l'ordonnance de 1817 jusqu'en 1840, les évêques ont été autorisés à posséder et à acquérir au nom de leurs diocèses.

» Que si, en 1840, le Comité de législation du Conseil d'Etat a contesté l'existence civile du diocèse en le considérant comme une simple circonscription administrative, et attribuant au mot *évêché*, contenu dans l'ordonnance de 1817, le sens exclusif de *mense épiscopale*, cette jurisprudence nouvelle, contraire à celle qui avait été admise par les auteurs mêmes des dispositions que le Conseil d'Etat est chargé d'appliquer, combattue par tous les ministres des cultes depuis 1840 jusqu'à ce jour, et difficile à concilier avec le texte et l'esprit de la législation ci-dessus rappelée, n'a pas sensiblement modifié la pratique du gouvernement et du Conseil d'Etat lui-même ;

» Qu'en effet, depuis 1840, comme antérieurement, de nombreux décrets délibérés en Conseil d'Etat ont autorisé les évêques à accepter les libéralités faites en vue d'intérêts généraux de leurs diocèses tels que: l'entretien des prêtres auxiliaires, l'enseignement religieux de la jeunesse, les retraites paroissiales, les secours aux fabriques pauvres, la fondation, la restauration, l'acquisition et l'entretien des chapelles de pélerinage ou autres édifices n'ayant aucun caractere paroissial, les bonnes œuvres en général, la célébration de messes et services, les secours aux prêtres âgés et infirmes, les besoins généraux du diocèse les œuvres de bienfaisance, etc., bien que les libéralités de cette nature ne puissent être considérées comme faites à l'un des établissements diocésains légalement reconnus;

» Considérant d'ailleurs, que l'évêque ne pourra acquérir à titre gratuit ou onéreux, au nom de son diocèse, que sous le contrôle du Gouvernement, qui restera toujours juge de l'opportunité de l'autorisation, et en se conformant aux principes généraux de la législation, aux règles spéciales auxquelles sont soumis les établissements ecclésiastiques et aux conditions qui pourront être déterminées dans chaque espèce :

» Est d'avis :

» Que le diocèse, étant capable de posséder, d'acquérir et de recevoir, les évêques peuvent être autorisés à accepter les libéralités faites à leur diocèse.

» Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'Etat, dans ses séances des 29 avril, 7 et 13 mai 1874.»

Le 15 mai suivant, le ministre l'instruction publique et des cultes, M. de Fourtou, notifiait cette importante décision à NN. SS. les archevêques et évêques, par la circulaire que voici :

« Monseigneur,

» Depuis 1840, le Conseil d'Etat s'est refusé à reconnaître la personnalité et la capacité civile du diocèse, bien qu'en fait il ait donné son approbation à un grand nombre d'ordonnances ou décrets qui supposaient l'existence légale de cet établissement. Le ministre des cultes, resté fidèle à l'ancienne jurisprudence, à plusieurs fois tenté de la faire prévaloir sur une doctrine nouvelle, si fréquemment démentie par la pratique. Les efforts de mes prédécesseurs ont été infructueux, et dans ces derniers temps, on ne croyait pas pouvoir aller au delà d'un système mixte qui accordait à l'évêque une capacité personnelle plus étendue, sans reconnaître la vie civile à l'établissement ecclésiastique dont il est titulaire. Je me suis refusé à accepter une transaction qui me paraissait être inexacte en doctrine, insuffisante dans la pratique, et j'ai cru devoir intervenir personnellement dans la discussion d'une question si controversée et si importante pour l'épiscopat.

» Je suis heureux de vous annoncer, monseigneur, qu'après un examen approfondi des différents systèmes en présence, le Conseil d'Etat, adoptant ma proposition, a reconnu que le diocèse avait une existence légale et qu'il avait, par suite, la capacité juridique d'acquérir, de posséder, d'accomplir, en un mot, tous les actes de la vie civile comme les autres établissements publics.

» J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Grandeur un exemplaire de l'avis en ce sens, délibéré dans les séances des 30 avril, 7 et 13 mai courant.

» Agréez, Monseigneur, etc. »

Semblable notification a été faite à MM. les préfets, qui sont invités à se conformer à la doctrine de l'avis du Conseil d'Etat sus rapporté, dans l'instruction des affaires auxquelles il pourra s'appliquer. C'est donc une jurisprudence solennellement établie, dans laquelle on doit voir une nou-

velle preuve de la bonne volonté de l'administration actuelle, et dont il convient de se réjouir pour l'honneur et l'indépendance de l'Eglise.

P. d'H.

Les Erreurs modernes

LXII

LE MATÉRIALISME

(4e article.)

Nous avons, dans l'article précédent, démontré deux choses: premièrement, l'âme n'a pas en elle-même de principe de dissolution ou de mort puisqu'elle est un être simple, un et sans parties, et par conséquent elle est en ce sens immortelle; en second lieu, elle a en elle une vie propre, spéciale, différente de la vie sensitive, puisque, étant un être spirituel, doué d'intelligence et de volonté, elle a une vie supérieure, intellectuelle et morale, vie qui, par elle même, ne s'use pas et est. de sa nature. immortelle. Allons donc maintenant en avant, et montrons que cette immortalité pénètre l'âme de toute part.

Il y a deux espèces de destruction ou de mort la dissolution et l'anéantissement. Le corps humain meurt, est détruit de la première manière Les éléments qui le composent sont désorganisés et dissous; aucun n'est aneanti, tous existent à tel ou tel état; mais le corps comme tel n'est plus, il est dissous.

Il est manifeste que si l'âme pouvait mourir, elle ne le pourrait que par l'anéantissement. Cela découle de ce que nous avons dit dans l'article précédent. Elle est, en effet, un être simple et sans parties. Elle n'a donc pas en elle de principe de dissolution; elle ne peut être dissoute. Elle ne peut donc périr que par l'anéantissement : elle meurt tout entière ou elle ne meurt pas.

Et de là découle cette autre vérité: l'âme humaine ne peut être anéantie par aucun être fini, et pas plus par elle-même que par tout autre. La raison en est aussi simple qu'évidente. Qu'est-ce que l'anéantissement ? La cessation de l'acte créateur. La conservation des êtres, comme on le démontre en philosophie, n'est pas autre chose que la continuation et la permanence de l'acte créateur. Leur anéantissement est la cessation de cet acte. La cessation de l'effet ne peut venir que de la cessation de l'action de la cause Dieu seul crée ; Dieu seul peut donc anéantir. Et conséquemment l'âme humaine est, quant à son existence, hors de l'atteinte de tout être

Si donc l'âme peut être anéantie, elle ne peut l'être que par Dieu. La question se réduit donc à ces termes : Dieu peut-il anéantir l'âme, l'anéantira-t-il?

La puissance divine doit être considérée, spécialement à la question qui nous occupe, de deux manières, sous deux aspects : Dieu a-t-il une puissance suffisante pour anéantir l'âme ? et, en second lieu, peut-il l'exercer? Ce sont deux questions différentes. Par exemple Dieu a certainement un pouvoir suffisant pour punir le juste ; mais peut-il l'exercer? Assurément non: cela lui est complément impossible car il lui est essentiellement impossible d'être injuste: la justice, si l'on peut s'exprimer ainsi, enchaîne sa puissance.

Dieu donc peut-il anéantir l'âme, c'est-à-dire a-t-il pour cela une puissance suffisante ? Oui, sans aucun doute, car cet acte d'annihilation ne serait pas autre chose que la cessation de l'acte créateur de l'âme.

Mais peut-il vouloir cette cessation? peut-il en fait et en réalité, anéantir l'âme humaine ? Non, cela lui est essentiellement impossible, et nous allons le montrer.

Et d'abord, Dieu, qui est la raison infinie, agit toujours selon la nature des choses, et il y a harmonie parfaite entre leur essence et son action. Or, nous l'avons vu précédemment, l'âme humaine est par sa nature immortelle, et cela de deux manières. Elle n'a pas d'abord en elle de principe de destruction et de mort, elle est simple et sans parties, et par conséquent indissoluble. En second lieu, elle a, comme être spirituel, une vie propre, différente de la vie sensitive qui lui est commune avec le corps, vie intellectuelle et supérieure, qui consiste principalement dans l'union de l'intelligence avec l'être infini et avec les vérités essentielles, immuables et immortelles, qui sont sa lumière et sa vie, et d'après lesquelles elle apprécie et juge toutes choses. Cette vie, cette union, qui est le fond même de l'âme, est par elle-même immortelle comme les vérités qui en sont l'objet, l'entretiennent et la nourrissent. Et elle est sur la terre le commencement et le germe de cette vie pleine et parfaite pour laquelle l'âme a été faite. «Et nous avons, dit admirablement Bossuet, quelque expérience de cette vie, lorsque quelque vérité illustre nous apparait, et que, contemplant la nature, nous admirons la sagesse qui a tout fait dans un si bel ordre. Là nous goûtons un plaisir si pur que tout autre plaisir ne nous parait rien à comparaison. C'est ce plaisir qui a transporté les philosophes, et qui leur a fait souhaiter que la nature n'eût donné aux hommes aucunes voluptés sensuelles, parce que ces voluptés troublent en nous le plaisir de goûter la vérité pure. Qui voit Pythagore, ravi d'avoir trouvé les carrés des côtés d'un certain triangle avec le carré de sa base, sacrifier une hécatombe en actions de grâces, qui voit Archimède, attentif à quelque nouvelle découverte, en oublier le boire et le manger ; qui voit Platon

célébrer la félicité de ceux qui contemplent le beau et le bon, premièrement dans les arts, secondement dans la nature, et enfin dans leur source et leur principe qui est Dieu ; qui voit Aristote louer ces heureux moments où l'âme n'est possédée que de l'intelligence de la vérité, et juger une telle vie seule digne d'être éternelle et d'être la vie de Dieu ; mais qui voit les saints tellement ravis de ce divin exercice de connaître, d'aimer et de louer Dieu, qu'ils ne le quittent jamais, et qu'ils éteignent pour le continuer, durant tout le cours de leur vie, tous les désirs sensuels ; qui voit, dis-je toutes ces choses, reconnaît dans les opérations intellectuelles un principe et un exercice de vie éternellement heureuse (1). »

Oui, il y a en nous ce principe, ce germe de vie immortelle, ou plutôt il y a cette vie immortelle elle-même commencée, et qui est la vie intellectuelle de l'âme, l'union de son intelligence avec les vérités essentielles et immortelles pour lesquelles elle est faite, qui sont son objet propre et naturel, auxquelles elle adhère, auxquelles elle est attachée par son fond, et qui lui communiquent l'immortalité. Or, nous l'avons dit, Dieu conforme nécessairement son action à la nature des êtres, sans quoi il ne serait pas la Raison essentielle et infinie ; son action sur l'âme humaine est donc nécessairement conforme à son immortalité.

Mais considérons notre âme sous un autre aspect. Nous portons tous en nous mêmes le désir naturel et inné de la béatitude ; nous voulons le bonheur, le bonheur sans terme et sans fin, nous voulons être heureux toujours, heureux sans cesser de l'être. C'est là une tendance naturelle et innée de notre âme, c'est là le fond même de notre volonté. Or la nature, comme le dit l'axiome, ne fait rien en vain, rien sans objet ; ou, pour parler d'une manière plus précise et en même temps plus philosophique, l'Auteur de la nature, Dieu, qui nous a donné cette tendance, en veut la réalisation ; il veut donc pour l'âme une vie immortelle. Et en même temps il voudrait pour cette âme l'annihilation ! Il l'anéantirait lui même ! C'est une contradiction impossible et absurde.

Qui n'a senti le vide des choses finies ? Qui ne sait que rien sur la terre ne peut remplir le cœur de l'homme ? Qui ne sait qu'il a vite épuisé toutes les jouissances humaines ? Qui ne sait que tous les trésors de la vérité, de la beauté, de l'intelligence et de l'amour ne font que creuser le vide de son âme ? Une maladie interne le travaille et le tourmente ; je l'appellerai : le mal de l'infini ; c'est là son nom, il exprime la réalité. Un poëte moderne, qui a mêlé dans ses chants la vérité et l'erreur, et qui a souvent poussé de beaux cris de l'âme pris dans le vif de la nature, a chanté plus d'une fois cette noble passion :

. . . .
Si mon cœur, fatigué du rêve qui l'obsède,
A la réalité revient pour s'assouvir,
Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide,
Je trouve un tel dégoût, que je me sens mourir.
Aux jours même où parfois la pensée est impie,
Où l'on voudrait nier pour cesser de douter,
Quand je posséderais tout ce qu'en cette vie,
Dans ses vastes désirs, l'homme peut convoiter ;
Donnez-moi le pouvoir, la santé, la richesse,
L'amour même, l'amour, le seul bien d'ici-bas.

. . . .
Quand je pourrais saisir dans le sein de la terre
Les secrets éléments de sa fécondité,
Transformer à mon gré la vivace matière,
Et créer pour moi seul une unique beauté ;
Quand Horace, Lucrèce et le vieil Épicure
Assis à mes côtés, m'appelleraient heureux ;
Et quand ces grands amants de l'antique nature
Me chanteraient la joie et le mépris des dieux,
Je leur dirais à tous ; Quoi que nous puissions faire,
Je souffre, il est trop tard ; le monde s'est fait vieux.
Une immense espérance a traversé la terre ;
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux, etc. (1).

D'où nous vient cette tendance vers l'infini ? Qui l'a mise dans notre âme ? Qui nous l'a donnée ? Est-ce la nature ? Est-ce Dieu ? C'est l'un et l'autre. L'intelligence ne peut essentiellement être créée que pour la vérité telle quelle, c'est-à-dire pour la vérité infinie ; la volonté ne peut exister que pour le bien infini. Mais assurément nous ne possédons pas l'infini sur la terre. Nous existons donc pour le posséder ailleurs, dans la vie future, dont celle-ci n'est qu'une ombre. Et Dieu qui a créé l'âme pour le posséder, au lieu de le lui donner, l'anéantirait ! Ou bien, après le lui avoir donné un instant, la rejetterait dans le néant ! C'est là une imagination absurde. Dieu, qui est essentiellement la raison et la bonté infinies, agirait comme le plus sot ou le plus cruel des tyrans.

Le but de Dieu dans la création, et spécialement dans celle de l'âme, c'est lui-même, et il est impossible qu'il ait un autre but dernier et suprême. La raison en est simple et évidente. Dieu et son acte par lequel il crée sont infinis : à un acte infini, il faut une raison d'être infinie, sans quoi l'acte de Dieu serait sans raison suffisante, ce qui est essentiellement impossible. Mais Dieu seul est infini. Lui seul peut donc être le terme dernier de la création. Par là même, du reste, il créé pour l'âme humaine, car il atteint précisément ce but dernier en se donnant à elle comme vérité et bien infini. Et elle est ainsi le moyen par lequel Dieu arrive au but suprême de la création. L'âme, béatifiée par cette possession du vrai et du beau infini, proclame que Dieu est la fin, le terme dernier de la création. Et comme elle elle est le seul être intelligent de notre monde, elle

(1) Boss., *Conn. de Dieu et de soi-même*, ch. v, a. xiv.

(1) Alf. de Musset, *l'Espoir en Dieu*.

est le vrai médium par lequel Dieu atteint ce but suprême, ce que l'on a appelé sa gloire extérieure. Or, assurément, Dieu ne peut pas cesser de vouloir ce but dernier de la création, puisqu'il est la raison essentielle de son acte. Il veut donc nécessairement et toujours l'atteindre par l'âme humaine, qui proclame ainsi éternellement que Dieu est réellement la fin suprême des choses. L'annihilation de l'âme est donc essentiellement impossible; elle est opposée à la nature même de Dieu.

En arrivant au terme de sa carrière terrestre, l'âme humaine peut se trouver à deux états différents : ou bien elle est juste et doit être récompensée de ses mérites par la possession du vrai et du bien infini, ou bien elle est coupable et doit être punie. Or, dans l'un et l'autre cas, la vie dans laquelle elle entre est immortelle.

Dieu, en effet, l'ayant créée, comme nous l'avons dit, pour la possession de lui-même où elle trouve sa béatitude, se donne nécessairement à elle si elle l'a mérité, puisqu'il l'a créée pour cette fin. Or, cette possession est nécessairement éternelle. La raison de sa cessation viendrait, ou de l'âme ou de Dieu. Elle ne peut venir de l'âme, qui jouit d'un bonheur sans mélange et ne peut cesser de le vouloir, mais le veut au contraire nécessairement de toute l'énergie de son être. Elle ne peut venir de Dieu, car il est impossible qu'il ait une ombre de raison de détruire l'âme qui l'aime sans mesure; et du reste nous l'avons vu, c'est par là qu'il atteint la fin essentielle de la création, et c'est par là aussi que l'âme atteint la raison dernière de son existence, le bonheur pour lequel elle a été faite. Il est donc impossible de toute manière que ce bonheur cesse jamais ; il est nécessairement éternel,

Mais il en est nécessairement de même du malheur de l'âme coupable. Et d'abord ce malheur, cette punition, qui consiste principalement dans la privation du bien souverain, est la conséquence essentielle et la compensation de la perte volontaire de la véritable fin dernière, qui est la possession de Dieu. Or, cette compensation doit être éternelle, car ce qu'elle compense l'est ; elle ne serait donc pas une véritable compensation, c'est-à-dire une compensation complète, si elle n'était pas elle-même éternelle. Le malheur de l'âme coupable l'est donc nécessairement.

Nous l'avons dit, le but dernier et essentiel de la création, c'est Dieu lui-même : il veut nécessairement que l'âme proclame qu'il est le bien souverain, par la béatitude que lui donne sa possession, ou par le vide infini et le malheur que lui apporte la privation de sa véritable fin dernière. Or, ce que Dieu veut nécessairement et essentiellement, il le veut éternellement, et il est essentiellement impossible qu'il cesse un instant de le vouloir. Il veut donc éternellement le bonheur et le malheur de l'âme. L'un et l'autre sont donc éternels.

Dieu, du reste, doit nécessairement ramener à l'ordre ce qui est désordonné, sans quoi il ne serait pas la justice infinie, il n'aimerait pas l'ordre d'un amour infini, ce qui est impossible. Or, si les peines de l'autre vie ne sont pas éternelles, si les âmes coupables sont anéanties, il y a quelque chose qui demeurera éternellement désordonné, la non-possession de Dieu par l'âme, et la privation éternelle de gloire pour lui qui en découle, privation qui ne peut être compensée ou ramenée à l'ordre que par l'âme proclamant éternellement, par le vide de Dieu et le malheur qui en est la conséquence, qu'il est réellement la seule véritable fin dernière de l'humanité.

Et que l'on ne dise pas que Dieu pourrait compenser l'éternité des souffrances par leur intensité, cela est radicalement impossible; car l'éternité est une durée successive, indéterminée, indéfinie, qui va toujours, n'a jamais de fin ni de degré déterminé, tandis que l'intensité est nécessairement portée à tel degré. Il n'y a donc pas de compensation. L'éternité n'est compensée que par l'éternité. La faute, du reste, que la peine punit est elle-même éternelle, car l'homme étant arrivé, au delà de cette vie, au terme définitif de sa destinée, est fixé dans la haine de Dieu, qui l'a jugé et condamné. La peine éternelle frappe un éternel coupable.

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Controverse contemporaine

Dans l'état présent des choses, il faut nécessairement que tout apologiste ou polémiste catholique s'exprime sans ambages et avec la plus grande clarté C'est depuis longtemps la pratique de l'Eglise de condenser dans des propositions concises et lucides soit la vérité, soit l'erreur: la vérité, pour la mettre en pleine lumière et la rendre accessible à tous les esprits; l'erreur, pour la poursuivre dans ses derniers retranchements, la démasquer, et la livrer au mépris des peuples. Un travail de ce genre vient d'être fait en ce qui touche certains principes qu'il importe plus que jamais de proclamer explicitement ; il nous est apporté sous forme de supplément au numéro du 3 mai 1871 du journal catholique la *Liberté*, qui se publie à Fribourg, en Suisse. A la vérité, c'est une œuvre privée, mais qui nous le savons de source sûre, a obtenu les suffrages favorables de juges compétents et élevés. Nous nous estimons heureux de pouvoir reproduire sans retard cette espèce de formulaire qui peut-être est destiné à ouvrir la voie à un formulaire officiel, dont l'opportunité commence, selon nous, à se faire sentir; car au milieu d'écrits qui s'obstinent à dénaturer la doctrine, écrits qui circulent impunément et qui doivent nécessairement égarer les hommes dont le bagage théologique est trop léger, un formulaire à signer par tout ecclésiastique aspirant aux ordres ou aux charges, serait un moyen d'une efficacité puissante pour couper court aux ravages de l'erreur. En attendant à cet égard l'impulsion de l'autorité souveraine, nous n'hésitons pas à recommander à l'attention des lecteurs de la *Semaine du Clergé* le document ci-après.

Victor PELLETIER.

Chanoine de l'Eglise d'Orléans

Quarante propositions orthodoxes

CONTRE LES ERREURS,

L'IGNORANCE ET LA MALIGNITÉ DU SIÈCLE

§ 1er. *Origine du pouvoir et de la juridiction ecclésiastique.*

1. L'ordre ou le rang épiscopal légitimement conféré, ou ce qu'on appelle le pouvoir d'ordre et sacramentel, est le même dans tous les évêques de l'Eglise de Jésus-Christ, et dans chacun d'eux, sans excepter l'évêque de la ville de Rome.

2. Le pouvoir de juridiction sur toute l'Eglise, c'est-à-dire sur tous les membres de l'Eglise et sur chacun d'eux, est conféré sans intermédiaire par Jésus-Christ à l'évêque de Rome légitimement élu; et c'est dans ce pouvoir que consiste la charge de Vicaire de Jésus-Christ et le Souverain Pontificat dont le pape est revêtu.

3. En matière de juridiction, le Pape ne reçoit rien de l'Eglise ; c'est l'Eglise, au contraire, qui reçoit tout du Pape.

4. Tout Pape légitimement élu, en sa qualité de chef de l'Eglisse possède tout le pouvoir de juridiction que le Christ lui-même possédait lorsqu'il était sur la terre.

5. Ainsi le pouvoir de juridiction de l'évêque de Rome est universel, plein et complet, épiscopal et ordinaire sur tout le corps de l'Eglise, c'est à dire sur tous ses membres et sur chacun d'eux.

6. Ainsi encore le Pontife romain, en sa qualité de Vicaire de Jésus-Christ, est l'unique source de la juridiction des évêques, et de toute juridiction ecclésiastique quelconque ; et c'est en ce sens qu'il faut entendre ces maximes traditionnelles : « L'épiscopat est un ; il n'y a qu'une seule chaire dans l'Eglise. »

7. La puissance de juridiction du Pape est seule de droit divin, c'est-à-dire que lui seul la reçoit de Dieu sans intermédiaire ; tandis que la juridiction de n'importe quel patriarche, métropolitain, évêque ou prélat quelconque; est seulement de droit ecclésiastique ou pontifical ; c'est-à dire que personne autre dans l'Eglise ne reçoit sa juridiction de la bouche même de Dieu, mais tous la reçoivent du Pape, soit immédiatement, soit par intermédiaire.

8. Tous dans l'Eglise, de quelque rang qu'ils soient et quelles que puissent être l'étendue et l'élévation de leurs fonctions, sont corps et membres par rapport au Pape qui est l'unique tête.

9. C'est le Pape qui établit les évêques dans l'Eglise, comme le Christ vivant sur la terre a établi ses apôtres. Et c'est dans cette forme, et non autrement, que les évêques succèdent aux apôtres.

10. Le Pape, au contraire, est vraiment et très-pleinement l'unique héritier des apôtres, et surtout de saint Pierre, dans l'enseignement infaillible et la juridiction universelle ; il succède aux apôtres non-seulement dans l'épiscopat, mais encore dans l'apostolat, et il recueille l'héritage de Pierre dans la charge de Vicaire de Jésus-Christ,

Et c'est en cette forme que le Saint-Siège de Rome est excellemment et est appelé, avec une justesse parfaite, *apostolique*, et que le Pontife romain est appelé de même avec une propriété de termes exacts, et est vraiment le *Lieutenant* de Notre-Seigneur Jésus Christ, ou son Vicaire sur la terre.

§ II. *De l'essence de la juridiction ecclésiastique, et de ses diverses espèces.*

11. Toute juridiction ecclésiastique vient de la mission dans ceux qui sont envoyés pour travailler à la divine moisson, soit en enseignant aux peuples la parole de Dieu, soit en administrant les choses saintes après avoir été légitimement ordonnés, soit en gouvernant et en rendant la justice selon le droit sacré.

12. C'est le Christ seul maintenant qui envoie le Pape seul, ou lui donne la mission. Et c'est le Pape seul, comme Vicaire de Jésus-Christ et possédant toute la puissance de juridiction et de mission que possédait le Seigneur sur la terre, qui envoie tous les autres, et leur donne la mission, soit immédiatement, soit par intermédiaire.

13. Il existe dans l'Eglise une hiérarchie instituée par l'ordre de Dieu, laquelle se compose d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs ; et par le même ordre de Dieu, les évêques, dont les douze apôtres sont le type, sont d'un rang supérieur aux prêtres, dont les soixante-douze disciples ont été les exemplaires.

14. De droit divin, c'est-à-dire par la vertu de son ordination ou de sa consécration, chaque évêque, prêtre ou ministre inférieur reçoit du Saint-Esprit l'aptitude à exercer les fonctions sacrées de son ordre ou de son rang, don très-grand et vraiment divin ; mais il ne reçoit rien autre chose.

15. Personne, fût-il légitimement élu, soit par le clergé et par le peuple, ou les chefs des peuples, fût il même ordonné à un rang quelconque, ne reçoit aucune juridiction par droit divin, c'est à-dire en vertu de son élection, de son ordination ou de sa consécration, mais seulement par droit ecclésiastique ou pontifical, c'est à-dire du Saint-Siége, et en vertu de la mission du Pontife romain qui seul la donne, soit par lui même, soit par intermédiaire.

16. Personne, fût-il élu ou même sacré évêque, n'acquiert par droit divin, c'est-à-dire en vertu de son élection ni de sa consécration, la moindre parcelle de juridiction épiscopale, ni sur l'Eglise

en général, ni pour un diocèse en particulier.

17. Et la juridiction qu'il acquiert non sur l'Eglise en général, mais uniquement pour le diocèse particulier que le Pape lui confie, il la reçoit tout entière par droit ecclésiastique ou pontifical, c'est-à-dire du Pape, qui seul lui donne la mission.

18. La juridiction que confère le Pape aux évêques préposés aux diocèses, est, en vertu du droit ecclésiastique ou pontifical conforme à l'ordre de Dieu, appelée *ordinaire* et elle est telle en réalité.

19. En conséquence, voici la définition de la juridiction épiscopale ordinaire. C'est celle que le Pape confère selon le régime ecclésiastique, établi par l'ordre de Dieu et l'économie divine, transmis par les Apôtres et observé dès l'antiquité. Selon ce regime, des hommes revêtus du sacerdoce, succédant aux Apôtres dans l'épiscopat, sont établis évêques, chacun dans des parties délimitées de la terre, dans lesquelles, en vertu du pouvoir qu'ils tiennent du Pape par la mission reçue de lui, ils enseignent d'une manière permanente à titre de docteurs principaux ; ils régissent de même canoniquement les personnes et les choses sacrées à titre de prêtres suprêmes ; ils administrent la justice selon le droit sacré à titre de juges ordinaires, sous l'autorité du Pontife romain, et sauf en toutes choses la juridiction très-pleine et ordinaire du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la leur n'étant qu'un écoulement de cette sollicitude universelle du Pontife romain, qui demeure entière sur les mêmes lieux, les mêmes personnes et choses sacrées, et sur ces personnes épiscopales elles mêmes.

20. C'est pourquoi tous les fidèles, quels qu'ils soient, et même les prêtres, doivent écouter leur évêque comme principal docteur, enseignant, dans son diocèse, les doctrines et les maximes approuvées par le Saint-Siège apostolique. Ils doivent l'aider et l'assister dans l'exercice de ses fonctions sacrées, chacun selon son ordre, son rang ou sa condition. Ils doivent le suivre comme leur vrai et principal pasteur, lui obéir en tout ce qui touche le gouvernement du clergé et du peuple, régis par lui selon les canons sacrés et les traditions de la sainte Eglise romaine, ou approuvées par elle, et qu'il a jurées pendant la solennité de son sacre. Ils doivent enfin se soumettre à ses jugements et à ses sentences canoniques, comme étant rendues par leur juge naturel et ordinaire, sauf appel définitif ou recours au Souverain-Pontife.

21. C'est pourquoi aussi, d'un autre côté, un évêque serait dans l'erreur, s'il pensait qu'il peut exercer l'épiscopat comme tenant de Dieu même un pouvoir de juridiction quelconque. Et il pècherait si, ignorant les saints canons, ou négligeant les traditions de la sainte Eglise romaine, pour suivre des usages mauvais, ou non approuvés par elle, ou contraires à la discipline qu'elle approuve, ou en désaccord avec les canons et les décrets des conciles revêtus de son approbation, il entreprenait de dogmatiser, de dominer et de rendre des décisions et des sentences. Car en commettant tous ces excès, il n'exercerait ni la juridiction que Pape lui a confiée, ni aucun pouvoir légitime quelconque ; mais il exigerait indûment l'obéissance de ses sujets ; et c'est indûment aussi que ses sujets lui obéiraient.

22. Aucun prêtre, par droit divin, c'est-à-dire en vertu de son ordination à la prêtrise, ne reçoit, non plus que l'épiscopat avec la faculté d'engendrer des prêtres, aucune portion quelconque, de juridiction, ni encore le ministère ordinaire du sacrement de confirmation.

23. En vertu du droit ecclésiastique ou pontifical, certains prêtres, tels que les chanoines agissant en chapitre et leur vicaire, le siège vacant, tels aussi que les préfets et les vicaires apostoliques, nonces, légats et autres, promus ou non à l'épiscopat, obtiennent du Pape la juridiction épiscopale, entière ou partielle, et quelquefois même une juridiction plus ample ; et cette juridiction est dite, et elle est en effet, tantôt *ordinaire* et tantôt extraordinaire ou *déléguée*.

24. La juridiction conférée par le Souverain-Pontife, dite *déléguée*, est celle qu'il confère à des personnes, épiscopales ou non, pour certains cas, ou pour certaines causes et affaires déterminées, ou enfin pour le bon gouvernement de l'Eglise ; et il arrive que cette juridiction déléguée est plus ample que la juridiction épiscopale et lui est supérieure, selon le jugement ou la décision du Pape.

25. Par droit ecclésiastique ou pontifical, les prélats des réguliers obtiennent juridiction sur leurs sujets ; et cette juridiction est ordinaire.

26. La juridiction conférée par le Pape aux prélats des réguliers sur leurs sujets est assimilée à la juridiction épiscopale, bien que ces prélats ne soient pas consacrés évêques.

27. La mission des réguliers leur vient du Pape sans l'intermédiaire des évêques, lors même qu'ils sont envoyés pour le salut des séculiers, en ce qui concerne la dispensation de la parole de Dieu et le ministère de plusieurs sacrements.

28. Cette espèce de juridiction ou cette mission des réguliers, en vertu de leurs constitutions approuvées du Pape, leur vient du Pape par leurs supérieurs et non pas par les évêques, même lorsqu'elle s'étend sur les séculiers. Toutefois, les décrets des Souverains-Pontifes et les sacrés conciles, approuvés par eux, ont sagement réservé aux évêques considérés comme délégués du Saint-Siège, soit l'approbation des personnes, à donner ou à refuser sous certaines conditions déterminées soit la visite des églises conventuelles, surtout de

celles qui ne sont pas exemptées ; soit la surveillance et l'information de certaines causes, surtout de celles qui prennent leur origine hors des maisons conventuelles ; et d'autres priviléges analogues.

§ III. *De la souveraineté du pouvoir et de la juridiction du Vicaire de N.-S. Jesus Christ.*

29. Telle est la puissance de juridiction ecclésiastique du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et telle est son étendue, sur les patriarches, les primats, les archevêques, évêques, abbés, et sur tous les autres prélats quelconques, qu'il peut les transférer à d'autres dignités d'une juridiction supérieure ou moindre, restreindre ou augmenter la juridiction dans laquelle ils ont été établis d'abord, ou, si leurs crimes l'exigent, les dégrader, les déposer, les excommunier et les livrer à Satan.

30. De même, si haute est cette puissance de juridiction des Pontifes romains, que personne n'a jamais eu le droit de les juger dans le passé, ni ne l'a à présent, ni ne l'aura jamais dans l'avenir, et qu'ils sont réservés au jugement de Dieu seul ; tandis que personne ne peut appeler à aucun autre juge de leurs jugements et de leurs sentences.

31. De même, cette suprême autorité du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne peut ni ne doit être soumise à aucune puissance impériale, ni royale, ni à aucune autorité séculière quelconque ; et il n'appartient à personne ni d'instituer cette autorité, ni de la corriger judiciairement, ni de la destituer.

§ IV. *De la juridiction ecclésiastique dans ses rapports avec la Juridiction laïque, et de l'ordre à garder entre l'une et l'autre.*

32. Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant voulu qu'il y ait dans son Eglise une hiérarchie ou autorité sacrée, formée d'évêques, de prêtres et de ministres inférieurs qui sont établis pour les hommes dans leurs rapports avec Dieu, c'est avec raison que dans l'Église les premiers sont appelés *clercs*, et les autres hommes *laïques*.

33. C'est pour cela aussi que le Pape confère la juridiction ecclésiastique généralement aux clercs, non aux laïques, et, non seulement il organise entre eux les évêques, les prêtres et les ministres inférieurs, mais il les organise tous pour les autres hommes, c'est-à-dire pour les laïques, pour qui ils sont établis. En sorte que le bien spirituel des laïques est, sous ce rapport, l'objet et la fin de la hiérarchie sainte et de la juridiction ecclésiastique.

34. Parce que le Pape est la source unique de toute juridiction ecclésiastique, personne, ni empereur, ni roi, ni autorité séculière quelconque, ni pouvoir ecclésiastique inférieur, ne peut, en dehors de sa volonté ou de ses décrets, transférer ni ôter, restreindre ni étendre la juridiction ecclésiastique de qui que ce soit. Et c'est à son seul tribunal suprême qu'il est permis d'appeler définitivement, ou de recourir, contre les abus de tous les autres prélats.

35. La juridiction ou le pouvoir laïque, civil, séculier, non plus que la puissance paternelle dont il est une extension, ne vient du Pape ; il existe de droit naturel, et il s'exerce selon le droit des gens et le droit civil de chaque pays ou cité.

36. C'est pour cela que les Souverains-Pontifes ont déclaré sagement qu'il ne leur appartient pas à eux-mêmes, ni aux juges ecclésiastiques ordinaires ou délégués en cette qualité, de connaître ni de juger en matière de causes laïques, impériales, royales, civiles ou séculières ; mais bien aux juges laïques, civils ou temporels.

37 Mais comme le Pontificat suprême, qui consiste dans la puissance de lier et de délier, conféré par le Christ à son Vicaire, s'étend souverainement et universellement sur les brebis du Seigneur qui les lui a confiées toutes et chacune, il est de la fonction du Pontife romain, lorsque le cas l'exige, de juger tous les chrétiens, — quelles que soient leur condition et leur dignité, — en matière de péché.

38. Ainsi, pour le cas où les laïques refusent de juger et de rendre la justice, ce qui est un très grand crime, les Souverains-Pontifes ont décrété que les victimes des dénis de justice ont le droit de recourir à leur tribunal pour contraindre les juges laïques à juger et à faire justice.

39. Ainsi encore, ils peuvent et ils doivent juger des lois humaines et des mœurs contraires à la loi naturelle et divine, lorsqu'il s'en édicte ou qu'il s'en introduit chez les peuples. Ils peuvent et ils doivent les déclarer radicalement nulles et sans effet, comme ils ont fait.

Ainsi enfin, ils ont jugé parfois des empereurs et des rois scélérats, et prononcé que, à cause de leurs scélératesses gravement préjudiciables au salut de leurs peuples, ces criminels n'avaient plus le droit d'exiger l'obéissance de leurs sujets, ni de posséder l'autorité.

40. Il est ainsi de foi que toute âme, sous peine de damnation, doit être soumise au jugement du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, de quelque dignité que l'on soit revêtu, ecclésiastique ou laïque, patriarcale, ou royale, ou impériale.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

JOSEPH VALERGA

PATRIARCHE LATIN DE JÉRUSALEM

Le 4 octobre 1847, en consistoire secret, le Pape Pie IX disait au Sacré Collège : « Lorsque les saints Lieux retombèrent sous la puissance des infidèles, les Souverains Pontifes n'en continuèrent pas moins à instituer des patriarches latins de Jérusalem, bien qu'ils dussent en même temps les dispenser de l'obligation de la résidence... Nous n'avons rien eu de plus pressé, dès les premiers jours de notre Pontificat que de chercher à rétablir sur son siège le patriarche de Jérusalem du rit latin. Maintenant qu'avec l'aide de Dieu, nous voyons que tous les obstacles sont levés, nous avons résolu de réaliser sans plus tarder ce vœu de notre cœur... Notre vénérable frère Paulus-Auguste Foscolo, qui avait le titre de Patriarche latin de Jérusalem, nous ayant donné sa démission, que nous avons acceptée et approuvée, nous avons dégagé ce vénérable frère du lien qui l'attachait à l'Église de Jérusalem, et nous avons jugé à propos de procéder à l'élection d'un nouveau patriarche. En conséquence, nous avons résolu de nommer notre fils bien-aimé, le prêtre Joseph Valerga, distingué par sa rare vertu, sa piété, sa doctrine, sa prudence, son habileté dans les affaires, et dévoué de toute son âme à cette Chaire de Saint-Pierre ; qui a rempli avec succès les fonctions de missionnaire en Syrie, en Mésopotamie et en Perse, et qui a su s'acquitter avec autant de zèle que d'intelligence des graves affaires qui lui ont été confiées touchant les intérêts de l'Église catholique (1). »

Le prêtre que louait Pie IX avec tant d'effusion était né en 1813, à Luano, diocèse d'Albenga, près de Gênes, cinquième des seize enfants qui provinrent du mariage de Joseph Valerga avec Hyacinthe Ferrando. Ses premiers pas dans la vie furent guidés par une mère pieuse, et sa première éducation, comme celle de ses frères et sœurs, fut aussi soignée que solidement chrétienne, Dieu se plut à bénir dans les enfants la sollicitude des parents ; quatre fils entrèrent dans l'état ecclésiastique et deux furent promus à la dignité épiscopale. Celui qui devait s'asseoir sur le siège de saint Jacques commença ses études au collège des Barnabites, à Finales, continua ses études littéraires au séminaire d'Albenga, et les couronna par des études théologiques à la Sapience de Rome. Dans tout le cours de ses études, il remporta les plus brillants succès, digne récompense de son travail et preuve manifeste de ses talents hors ligne.

En 1836, il fut ordonné prêtre et passa les premières années de son sacerdoce au service de la Propagande, pour la traduction des écrits hébraïques et des lettres arabes. Cependant son cœur brûlait du feu de l'apostolat, et, après plusieurs instances, il fut adjoint, comme secrétaire au vicaire apostolique d'Alep, Mgr Villardel. Le prélat, ne pouvant visiter en personne sa délégation de Syrie et de Mésopotamie, chargea de ce soin l'abbé Valerga, avec les pouvoirs de vicaire général. Le vicaire général se trouva si péniblement impressionné par l'état déplorable des chrétientés qu'il visitait, qu'il ne put se défendre du désir de consacrer sa vie à leur régénération. Le cardinal préfet de la Propagande, par une lettre de décembre 1841, donna à cette ouverture son adhésion entière. Joseph Valerga resta ainsi pendant six années en Mésopotamie et s'unit, pour le travail de la mission, aux Dominicains, qui avaient une maison à Mossoul. De cet apostolat, nous aurions beaucoup à dire ; nous nous contenterons d'indiquer deux faits. Le premier est la construction de la grande église de Khosrowa en Perse, bâtie par les soins de l'abbé Valerga, au nom de Mgr Trioche, évêque de Babylone. Le second est le soulèvement des musulmans de Mossoul contre les missionnaires catholiques, émeute dans laquelle don Valerga reçut à l'épaule un coup de poignard dont il emporta au tombeau la glorieuse cicatrice (1).

L'immortel Pie IX, en montant sur le trône de saint Pierre, avait tourné ses regards vers l'Orient et les avait arrêtés sur Jérusalem avec un amour de prédilection ; le Pontife résolut de rendre son pasteur à cette Église veuve depuis six cents ans. Le rétablissement du patriarcat latin de Jérusalem repose sur des motifs trop faciles à connaître pour qu'il soit nécessaire de les développer ici. Tout le monde connaît les grands souvenirs de notre religion sainte et les monuments sacrés dont la gloire se reflète admirablement, aux yeux de l'univers, sur Jérusalem et sur la Palestine, où, suivant l'expression heureuse de saint Léon le Grand, « s'offrent à la vue et au toucher tous les mystères du salut des hommes (2). » — « C'est-là, dit éloquemment Pie IX, que le Fils unique de Dieu, pressé par cette extrême charité dont il nous aima, voila sous une forme d'esclave la majesté de sa divinité, prit la ressemblance des hommes, daigna naître d'une vierge immaculée de la maison de David, et passer sa vie en opérant de grands miracles, distribuant la miséricorde aux pécheurs, la santé aux malades, aux égarés de la vérité, la lumière aux

(1) Allocution *Quisque vestrum*, dans le Recueil des actes du Souverain Pontife

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. XVI, p. 522. Lettre du Père Marciai, du 11 juillet 1844.

(2) S. Léon, *Epist. ad Juven. Episc. Hier.*

aveugles, la vie aux morts. C'est là que, pour délivrer tout le genre humain du joug du péché et de la captivité du démon, il méprisa la honte, endura la passion la plus cruelle et l'horrible supplice de la croix, et trois jours après, *chargé des dépouilles de la mort vaincue*, il ressuscita par sa divine puissance. C'est là que, durant l'espace de quarante jours, il apparut fréquemment à ses disciples, leur parlant du royaume de Dieu ; et après les avoir fortifiés dans la foi et dans la charité : après leur avoir commandé d'aller dans le monde entier prêcher l'évangile à toute créature et faire observer tout ce qu'il leur avait commandé; après avoir revélé de grands mystères et établi de grands sacrements, il s'éleva triomphant en présence de leur sainte multitude, traînant captive la captivité même, pour aller audessus de tous les cieux s'asseoir à la droite de Dieu le Père. C'est là encore qu'après avoir envoyé le saint Paraclet pour éclairer et fortifier ses apôtres pour renouveler la face de la terre et dissiper les anciennes ténèbres, il voulut qu'avant de se disperser dans tout l'univers, ils commençassent par la ville même de Jérusalem l'œuvre de la prédication évangélique (1). »

Pour relever Jérusalem de ses ruines spirituelles et rétablir son temple, il fallait un autre Zorobabel, un nouvel Esdras, un homme qui unit à la vertu la plus pure la doctrine la plus pieuse, un prêtre dont l'habileté éprouvée eût à son service un courage invincible. On ne pouvait trouver en parfaite mesure ces précieux avantages que dans un homme déjà passé par les flammes de l'épreuve, fortifié dans les combats de la vie. Pie IX, dont l'œil sait si bien discerner le mérite. crut les avoir rencontrés dans le missionnaire de Mésopotamie. L'abbé Valerga fut appelé à Rome par le préfet de la Propagande, préconisé et sacré par le Souverain Pontife, qui voulut comme marque d'affection et comme encouragement, offrir au jeune patriarche la chapelle dont il s'était servi comme évêque d'Imola.

Dans son exaltation, Mgr Valerga put voir une dignité éminente, mais il n'y voulut trouver qu'un engagement au sacrifice. Comme le grand Apôtre, il se pouvait dire : « Des tribulations m'attendent à Jérusalem, mais je ne crains rien et je n'estime pas ma vie plus précieuse que mon ministère. » Jérusalem n'était plus que le cheflieu découronné d'une chrétienté réduite à environ quatre mille catholiques. Ces fidèles se groupaient autour des couvents des Franciscains de Terre sainte. Les fervents disciples de saint François gardaient, avec un dévouement dont l'histoire leur saura gré, les sanctuaires confiés à leur sollicitude ; mais ils étaient trop peu nombreux pour travailler à la conversion des schismatiques.

1) Allocution *Quisque estrum*, init.

Des tentatives d'apostolat à Beit Zalla et à Beit-Zahour avaient d'ailleurs échoué dans des conditions qui ne permettaient guère de recommencer.

Le nouveau patriarche arriva à Jérusalem en janvier 1848. et fut reçu dans la ville sainte au milieu des plus éclatantes démonstrations de joie. Ce fut un jour de triomphe ; mais, pour le disciple, comme pour le Maître, l'*hosannah* n'était pas loin du *tolle*. En ces lieux témoins de sa Passion, il ne semble pas que Jésus Christ veuille, pour ceux qui le représentent, rois ou prêtres, successeurs de Godefroi de Bouillon ou envoyés de Pie IX, d'autre diadème que la couronne d'épines.

En arrivant, le patriarche n'avait pas même un toit pour abriter sa tête, et point de clergé soumis directement à sa juridiction. Avant de songer à lui-même, il voulut se préoccuper du salut de ses ouailles ; il appela à son secours quelques prêtres de France et d'Italie, et posa immédiatement la première pierre d'un séminaire diocésain. La création de cet indispensable établissement fut, comme toutes les œuvres de Dieu, en butte aux contradictions : les appréciations fausses et les tiraillements hostiles ont contribué, du reste, suivant l'ordre ordinaire, à la solidité de l'œuvre. Le séminaire de Beit-Zalla a déjà donné dix prêtrees qui servent aujourd'hui la mission; d'autres attendent leur promotion aux saints Ordres et une douzaine de clers poursuivent le cours normal des études théologiques (1).

A côté de l'institution du séminaire se place

(1) Dans une lettre récente de Mgr Bracco, nous lisons sur le séminaire de Beit-Zalla ces intéressants détails :

« La plupart des professeurs sont d'anciens élèves du séminaire même.

» Les études comprennent tous les degrés de l'enseignement : 1° les éléments des langues italienne, arabe, latine ; 2° la grammaire latine et arabe ; 3° les humanités et la rhétorique, 4° la philosophie raisonnée et positive ; logique ; métaphysique ; mathématiques et physique ; 5° théologie, Ecriture sainte et l'histoire de l'Eglise. A ce dernier cours est jointe l'étude de la langue hébraique et de la langue grecque. »

» Si vous réfléchissez à l'époque où le séminaire a été fondé et au nombre de prêtres qu'il a formés, ce nombre vous paraîtra peut-être bien minime. Mais si vous avez égard aux circonstances, vous trouverez des motifs d'être content de ces premiers résultats. Comme, dans toute la Palestine, il n'existe point d'établissement pour l'enseignement supérieur, nous sommes forcés de recevoir, dans notre séminaire, des élèves dès l'âge de neuf à dix ans, et de leur enseigner les connaissances élémentaires. Il ne faut donc pas s'étonner si beaucoup d'entre eux, en grandissant, reconnaissent qu'ils ne sont point appelés à l'état ecclésiastique.

» En outre, les mœurs de la population ont présenté jusqu'ici un grand obstacle au développement des vocations. L'antipathie contre le célibat est, en effet, si grande et si forte, que les parents se décident avec peine à confier leurs fils au séminaire, et moins encore à les y laisser définitivement. Par suite de cette antipathie, les élèves ont besoin eux-mêmes d'une grande force pour persévérer dans leur dessein. »

l'établissement de missions dans neuf villes et bourgades habitées par les schismatiques : Beit-Zalla, Gifneh, Ramalla, Birzeth, Beit-Zahour, Naplouse, Taïbeh, Jaffa de Galilée et Salt, au delà du Jourdain. La plupart de ces fondations furent accompagnées d'incidents tragiques. Les disciples abâtardis de Nestorius, d'Eutychès et de Dioscore ne pouvaient opposer, aux lumières de la foi et au prosélytisme de la charité, que les emportements d'un aveugle fanatisme. Les missionnaires furent battus, chassés à coups de pierres, atteints avec diverses armes ; le patriarche lui-même, poursuivi par la persécution, dut céder pour un temps à la violence. Mgr Valerga soutint la lutte avec autant de courage que de prudence. Grâce à l'énergique intervention du consul Français, Charles Botta, le savant orientaliste, l'avenir de la Mission fut assuré et le patriarche put étendre, sur les bourgades de la Palestine, les bienfaits de son ministère.

Aujourd'hui, le nombre des conversions a doublé le chiffre des catholiques de la Palestine.

A côté des œuvres de la foi, il y a, pour les ministres de la sainte Eglise, deux œuvres de prédilection qui sollicitent toujours l'ardeur de leur zèle : c'est le soin des malades et le souci des écoles. Le patriarche, dont l'âme était ouverte à toutes les inspirations de la grâce, n'eut garde d'oublier ces précieuses institutions. Un hôpital catholique fut fondé : il a été depuis généreusement doté par le gouvernement français. Les sœurs de Saint-Joseph vinrent de France en 1848 fonder trois établissements à Jérusalem, à Bethléem et à Jaffa. En 1855, les Dames de Nazareth s'établirent à leur tour à Nazareth, à Caïffa, à Saint-Jean-d'Acre et à Cheff-Amar. Un orphelinat pour les petites filles fut ouvert par les religieuses de Notre-Dame-de-Sion à Jérusalem d'abord, puis à Saint-Jean-du-Désert. En 1863, un prêtre du patriarcat commença, malgré sa pauvreté, un établissement analogue pour les garçons.

Au Concile, Mgr Valerga fut nommé par le Pape membre de la commission des *Postulata* et, par ses collègues, membre de la commission pour les rites orientaux. Dans la grande question de l'infaillibité, il eut la joie d'opiner et de voter avec la majorité de l'assemblée. Dans la question spéciale de l'appel aux juifs par les frères Léman, il écrivit une lettre où l'on sent frémir son âme d'apôtre : « Ce n'est jamais sans être attendri, dit-il, que je passe à Jérusalem devant les débris du temple. Tous les vendredis soir on y distingue des groupes isolés de malheureux Juifs qui continuent à y verser des larmes depuis dix-neuf siècles. Puisse un rayon parti du Calvaire illuminer ces yeux appesantis ! Puisse t-il rendre l'allégresse à une nation si longtemps désespérée, en lui faisant reconnaître et le temple et Jérusalem subsistant agrandis dans l'Eglise (1). »

Une dernière œuvre, dont il nous reste à parler, c'est la construction de l'église patriarcale et de la maison adjacente résidence du patriarche. Cette entreprise exigea douze années de travaux ; la consécration n'eut lieu qu'en février 1872. Voici en quels termes émus Mgr Valerga parle de cette cérémonie :

» Cette imposante cérémonie, rare en Europe, inouïe en Palestine depuis des siècles, avait attiré plus des trois quarts des habitants de la ville sainte. Tous les rites, toutes les sectes se pressaient confondus sous les arcades et dans le vestibule, et remplissaient ensuite les trois nefs de cette basilique. Mais la joie intérieure, qui dominait le cœur des catholiques et se réfléchissait sur leur visage, les distinguait facilement des hétérodoxes attirés par la curiosité. Ceux-ci cependant comprenaient, sans l'apprécier tout entière, l'importance de cet acte consolidant le catholicisme en Terre sainte, et le relevant au-dessus des sectes schismatiques, dont aucune à Jérusalem ne peut se glorifier d'un temple pareil.

» Pour nous, que la même pensée console et remplit des meilleures espérances, nous y voyons, de plus, la consolidation du Patriarcat, dont l'initiative est due à l'immortel Pontife, prisonnier du Vatican, et dont les travaux appartiennent à nos humbles efforts, assistés de la grâce divine. Après vingt quatre ans d'un épiscopat plein de labeurs et d'angoisses, il nous est donné de poser enfin ce point central autour duquel toutes les œuvres du Patriarcat viendront se grouper, se retremper et prendre une nouvelle vie. Après vingt-quatre ans de provisoire, voici enfin le définitif établi, la situation du clergé régularisée et le catholicisme rehaussé d'un nouvel éclat bien propre à favoriser sa propagation en Syrie.

» L'église consacrée n'est pas précisément notre cathédrale, car nous ne saurions abdiquer les droits de nos prédécesseurs sur la basilique du Saint-Sépulcre ; mais, parce que cette dernière n'est pas toujours, ni jamais entièrement à notre disposition, il importait d'avoir une église servant de cathédrale, où l'on pût exécuter les cérémonies pontificales avec cette dignité majestueuse qui a tant d'empire sur le cœur des Orientaux, et que ne comportait pas la petite église du couvent de Saint-Sauveur. Aussi le Saint-Siège nous a-t-il encouragé dans la pensée et dans l'exécution de ce grand œuvre, et, comme gage de sa haute approbation, le Saint-Père a daigné accorder à la nouvelle église une indulgence plénière, quotidienne, à perpétuité, faveur insigne qui en fait un sanctuaire tout à fait privilégié.

(1) *Les missions catholiques*, numéro du 15 mars 1872 p. 240.

» A ceux qui l'ignoreraient encore, et en réponse à quelques articles de journaux malveillants ou mal informés, je tiens à dire que les fonds employés à la construction de cette église ont été presque exclusivement pris sur les économies de l'administration de l'Ordre du Saint Sépulcre, sans que les œuvres de zèle des âmes et de propagation de foi catholique aient eu à souffrir de cette entreprise, dont le but d'ailleurs est le même, quoique moins direct. »

A ces œuvres du patriarche de Jérusalem, il faut joindre les œuvres du délégué apostolique en Syrie. Deux affaires plus importantes marquèrent cette délégation : la substitution, en 1858, du Calendrier grégorien à l'antique Calendrier, et la nomination, en 1864, du successeur de Mgr Clément Bahus, patriarche grec émérite, spontanément démissionnaire. Dans des pays plus calmes, plus froids, plus raisonnables, ces deux affaires n'eussent été que des affaires de raison, où les passions eussent manqué même de prétexte. Mais en Orient, les Grecs ont changé la parfaite économie du tempérament humain ; ils ont mis la glace dans le cœur et les flammes dans la tête. Pour moins que rien, ils s'échauffent, ils s'agitent comme des enfants, et agissent toujours en Grecs. Le patriarche sut, dans les deux cas, se tirer d'affaire à la parfaite satisfaction des partis et aux applaudissements de Pie IX. Aussi Mgr Valerga était-il, en Orient, le bras droit du Souverain Pontife ; il venait d'être chargé d'une mission particulière en Grèce et à Constantinople, lorsque Dieu, dont les desseins diffèrent des desseins des hommes, voulut éteindre cette grande lumière.

Le 13 novembre 1872, Mgr Valerga rentrait à Jérusalem, de retour du grand voyage de Damas à travers le Hauran. Quelques jours auparavant, il avait encore adressé aux conseils centraux de la Propagation de la foi des lettres sur l'affaire de Bzommar et sur la réintégration des moines dans le couvent d'où les avaient expulsés les schismatiques. Le soir, la santé du patriarche paraissait excellente ; la conversation se prolongea longtemps avec ses entours, émaillée de ces grâces que savent y mettre les Italiens. Aux fatigues des voyages allaient succéder les travaux du cabinet patriarcal. On avait à faire le rapport ordinaire sur les œuvres et les travaux de l'année, à dresser le compte du Patriarcat et de la Délégation. Dix jours durant Mgr Valerga put vaquer à ces pressantes occupations. Le 21 novembre, il fut légèrement indisposé ; le surlendemain, il fut pris, pendant la nuit, de fortes coliques, suivies de diarrhée et de vomissements, avec des symptômes de choléra. Déjà il avait éprouvé une fois des assauts pareils et les avait repoussés avec des pilules d'opium. Cette fois, il renouvela le remède, mais sans succès. Quelques jours plus tard, il mourait dans les sentiments de la plus grande piété, prêchant à ses prêtres l'union fraternelle, et laissant à son successeur, Mgr Bracco, l'exemple d'une vie saintement consacrée à toutes les œuvres de l'Evangile.

Outre son titre de patriarche et de délégué apostolique, Mgr Valerga était encore grand maître de l'Ordre de Saint-Sépulcre. Les chevaliers de l'Ordre firent célébrer, à son intention, des services funèbres à Bruxelles et à Paris ; d'autres services eurent lieu à Loano, village natal du défunt, et à Civita-Vecchia, par les soins de l'évêque son ami particulier. A Jérusalem, il y eut affluence considérable autour des restes mortels du prélat, et on lui fit de pompeuses funérailles. Le corps du patriarche repose dans la chapelle de Saint-Joseph, qu'il avait choisie pour lieu de sa sépulture ; si jamais on ouvre le cercueil qui le renferme, on y trouvera, comme témoignage non équivoque de l'amour du clergé de Jérusalem, la photographie de tous les prêtres du Patriarcat (1).

Fasse le ciel que tous ceux qui liront ces lignes ouvrent leur cœur aux nobles et pieux sentiments que doit réveiller en nous le nom de Jérusalem, et qu'ils comprennent ce que demandent le souvenir des monuments trop longtemps oubliés de notre Rédemption, et une église encore imparfaitement sortie de ses ruines (2).

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIONS.

(Suite.)

» Voulez-vous donc ne pas craindre les puissances, faites le bien, elles vous en loueront, car le prince est le ministre de Dieu ; mais si vous faites le mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée ; il est le ministre de Dieu pour exécuter ses vengeances et pour punir celui qui fait de mauvaises actions.

(1) La *Vie* de Mgr Valerga a été écrite par un prêtre de son diocèse, et publiée à Paris en 1873. Les *Annales de la propagation de la foi* ont publié, t. XXV et t. XLIV, trois lettres du patriarche. On en trouve trois autres dans les *Missions catholiques*, année 1872, quatrième de la publication.

(2) Depuis quelques années, on a bâti, à côté de la vieille Jérusalem, une ville neuve où s'installe tout le fatras de la civilisation moderne. Le chemin de fer arrive ; avec le chemin de fer, les touristes ; avec les touristes, tout ce qui s'ensuit. De plus, l'augmentation de la population augmente l'animosité des sectes. On doit donc s'attendre à ce que cette transformation, si j'ose ainsi dire, crée, au patriarche latin, de plus graves embarras. Il serait superflu de souhaiter à Mgr Bracco le bon conseil et le courage.

Effacez donc tout cela, si vous le pouvez ; ou, si vous ne le pouvez point, méprisez-le. Ayez sur ces choses une détestable liberté pour ne point perdre votre libre arbitre. Ou bien encore parce que, en tant qu'hommes, vous rougissez des hommes, écriez-vous, si vous l'osez : Qu'on punisse les homicides, les adultères, toutes les espèces de crimes, de débordements, de passions et de forfaits ; mais, pour les sacrilèges, nous voulons les voir soustraits à l'action des lois des princes. Dites-vous autre chose, quand vous vous écriez : « N'est-ce point pour les hommes faire une grande injure à Dieu que d'entreprendre de le défendre ? » Vous exprimer ainsi, n'est-ce point vous écrier qu'aucun pouvoir humain ne doit contredire notre libre arbitre ou lui faire obstacle quand nous attaquons Dieu ? O douleur ! les temps anciens n'ont point connu un maître comme vous, parce que vous n'étiez pas encore né, quand un saint comme Moïse, après avoir supporté avec une très-grande douceur les attaques qui ne s'adressaient qu'à lui, punissait avec tant de sévérité celles qui étaient dirigées contre Dieu ! » (T. XXIX, *Deux livres contre Gaudence*, nº 20.)

« Pour nous, ce n'est pas sur la puissance des hommes que nous nous appuyons, quoiqu'il soit beaucoup plus honorable de s'appuyer sur l'autorité des empereurs que sur les circoncellions, et qu'il vaille mieux mettre sa confiance dans les lois établies que dans les séditions ; mais nous nous souvenons de ces paroles de l'Ecriture : « Maudit soit celui qui met son espérance en » l'homme ! » Voulez-vous savoir en qui nous mettons notre confiance ? En celui dont le Prophète a dit : « Tous les rois de la terre l'adore- » ront et toutes les nations lui seront soumises. » Voilà la puissance à laquelle nous avons recours, puissance devenue celle de l'Eglise, selon la promesse que le Seignenr lui en a faite. » T. IV, lettre 105[e], nº 6.)

III. Objections tirées de la nature du pouvoir des princes.

« Les hérétiques diront-ils par hasard que lors même qu'ils seraient convaincus de dissensions sacrilèges, s'ils ne sont point martyrs en souffrant pour leur folie, cependant ce n'est pas à la puissance impériale qu'il appartient de réprimer ou de punir ces choses ? Que veulent-ils dire par-là, je le leur demande ? Est-ce qu'il n'appartient pas à cette puissance de s'occuper d'une religion vicieuse ou fausse ? Mais nous avons déjà beaucoup parlé de ce que les empereurs font endurer aux païens et aux démons mêmes. Cela ne leur plaît-il point ? Pourquoi donc détruisent-ils eux-mêmes des temples quand ils le peuvent et ne cessent-ils de faire des choses semblables ou d'exercer de pareilles vengeances par les mains furieuses des circoncellions ? Serait-ce que la violence privée est plus juste que la diligence impériale ? Mais laissons cela. Je ne vous poserai que cette question. Lorsque l'Apôtre énumère clairement les œuvres de la chair, qui sont, dit-il, l'adultère, la fornication, les inimitiés, les jalousies, les animosités, les dissensions, les hérésies, les envies, les ivrogneries, les débauches de la table, que voient-ils dans tout cela qui leur fasse trouver que les empereurs ont raison de sévir contre le crime d'idolâtrie ? Ou, s'ils ne veulent point qu'ils aient raison de le faire, pourquoi reconnaissent-ils qu'il y a justice à exercer la rigueur des lois contre les empoisonneurs, quand ils ne veulent point convenir qu'il est également juste de sévir contre l'hérésie et les dissensions impies, puisque ces crimes sont mis par l'Apôtre au même rang que les fruits de l'iniquité ? Ne serait-il point permis, par hasard, aux puissances humaines de s'occuper de ces crimes ? Pourquoi donc celui que l'Apôtre appelle le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance en punissant celui qui fait de mauvaises actions, porte-t-il le glaive ? Est-ce que par hasard, comme quelques-uns des moins instruits parmi eux le comprennent ordinairement, il ne serait question dans cet endroit que de la puissance ecclésiastique, et ne faudrait-il entendre par le glaive que la répression spirituelle par l'excommunication, bien que le très-prudent Apôtre montre assez clairement dans le contexte de sa lettre de quoi il parle ? En effet, il ajoute dans cet endroit : « Car c'est pour cette raison que vous » payez le tribut aux princes. » Puis un peu plus loin il continue : « Rendez donc à chacun ce qui » lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut, » les impôts à qui vous devez les impôts, la crainte » à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous » devez l'honneur. » Il ne leur reste plus à présent qu'une chose à faire avec toutes leurs disputes, c'est d'empêcher les chrétiens de payer le tribut. » (T. XXVIII, *Contre la lettre de Parménien*, nº 16.)

« On objecte : c'est aux prophètes que le Seigneur tout-puissant donna la charge d'instruire le peuple et non aux rois qu'il en donna l'ordre. Et ceux que le Sauveur des âmes, N. S. J.-C., a envoyé prêcher la foi ce ne sont point des soldats. »

Réponse à ces paroles : « En ce cas, écoutez les saints prophètes et les saints pêcheurs et vous n'aurez point affaire avec les très-religieux rois. En effet, je vous ai déjà fait voir plus haut que c'est grâce aux soins du roi de Ninive que les habitants de cette ville ont apaisé le Seigneur, dont un prophète annonçait le courroux. Par conséquent, tant que vous ne tiendrez point pour l'Eglise que les prophètes ont prédite, et que les apôtres-pêcheurs ont plantée, les rois qui tiennent pour elle jugent avec beaucoup de raison

qu'il leur appartient d'empêcher que vous ne vous révoltiez impunément contre elle. D'ailleurs, Dieu a eu des rois parmi ses prophètes ; ainsi le saint roi David fut prophète, vous ne pouvez l'ignorer. Ecoutez donc le prophète roi, et vous n'aurez pas à redouter le courroux d'un pieux roi ; oui écoutez le roi-prophète vous disant, au sujet du Christ : « Son empire s'étendra d'une mer » à l'autre, et du fleuve jusqu'aux extrémités du » monde, » et vous ne redouterez point la colère du Christ-Roi vous reprochant vos attaques contre cette Eglise qui, selon les paroles du prophète, » se montre d'un bout du monde à l'autre. » Le roi Nabuchodonosor quoique n'étant point prophète, a réprimé avec une religieuse sévérité les blasphèmes de ceux qui attaquèrent le Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago. »

« Jamais le Seigneur, qui seul peut juger les vivants et les morts n'a compté sur le secours des bataillons humains. »

Réponse à ces paroles : « Ce n'est point le secours des bataillons humains que Dieu attend ; il fait plutôt une grâce aux rois, quand il leur inspire la volonté de faire en sorte que les préceptes divins soient observés dans leur empire. Ceux à qui s'adressent ces paroles : « Vous donc maintenant, ô rois, ouvrez votre cœur à l'intelligence; » instruisez-vous, vous qui jugez la terre ; servez le » Seigneur dans la crainte, » sentent à présent que leur puissance doit être tellement au service du Seigneur qu'elle doit sévir contre ceux qui ne veulent point se soumettre à sa volonté. Quand vous chicanez au sujet des soldats et demandez si un tel soin appartient aux rois, comme j'ai prouvé par la Sainte Ecriture qu'il leur appartient en effet, à qui doivent-ils recourir sinon à leurs sujets armés pour réduire les circoncellions révoltés, ainsi que leurs chefs insensés ? » (T. XXIX, *Deux lettres contre Gaudence,* ch. XXIV et XXV.)

« Qu'est-ce que des donatistes ne souffrent pas justement, quand ils ne le souffrent que par un jugement très-élevé de Dieu qui siège en qualité de juge, et nous avertit par ces châtiments d'éviter le feu éternel, et ne les endurent que pour les avoir mérités par leurs crimes, et après qu'ils ont été ordonnés par les puissances? Qu'ils commencent donc par prouver qu'ils ne sont ni hérétiques ni schismatiques ; ils exhaleront ensuite leurs plaintes au sujet des châtiments soi-disant injustes qu'on leur inflige ; puis ils pourront pousser l'audace jusqu'à se dire martyrs de la vérité, s'ils endurent quelques mauvais traitements. Autrement, si quiconque est puni par l'empereur ou par les juges qu'il envoie est martyr, toutes les prisons sont pleines de martyrs; toutes les chaînes de condamnés se composent de martyrs; dans toutes les mines il n'y a que des tristes martyrs ; toutes les îles comptent autant de martyrs que de déportés ; dans toutes les maisons pénitentiaires ceux qu'atteint le glaive de la loi sont des martyrs ; ils sont des martyrs tous ceux qu'on condamne aux bêtes. Mais si, comme dit l'Apôtre, il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu ; le représentant du pouvoir est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance en punissant celui qui fait de mauvaises actions, car ce n'est point en vain qu'il porte l'épée. » (T. XXVIII, *Trois livres contre la lettre de Parménien*, liv. 1er, n°13.)

« Quel rapport peut-il y avoir entre vous et les princes du siècle que le Christianisme a toujours eus pour ennemis? » objecte Pétilien à saint Augustin ; il ajoute : « Pour vous en convaincre en en deux mots, c'est un roi qui persécuta les frères Macchabées ; c'est un roi sacrilège qui condamna, sans connaître leur religion, les trois enfants aux flammes vengeresses ; c'est un roi qui voulut arracher la vie au Sauveur enfant ; c'est un roi qui exposa Daniel à la dent meurtrière des bêtes qui devaient le dévorer, du moins il le croyait. C'est enfin le plus inique juge d'un roi qui fit périr le Seigneur Christ lui-même. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : Nous prêchons la sagesse aux parfaits, non la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui se détruisent, mais la sagesse de Dieu dans un mystère, sagesse cachée que Dieu a établie avant les siècles pour notre gloire, mais qu'aucun des princes de ce monde n'a connue ; car s'ils eussent connu le Seigneur de gloire, ils ne l'auraient jamais crucifié. Mais cela se rapporte aux anciens rois païens : quant aux princes de nos jours, vous leur faites entendre qu'ils rendent service à Dieu en nous faisant périr, nous que vous haïssez, selon ce mot du Seigneur-Christ : « Il viendra un temps où quiconque vous » tuera pensera rendre service à Dieu. »

Saint Augustin répond à l'objection de Pétilien : « Vous dites : Quel rapport peut il y avoir entre vous et les princes du monde que le Christianisme a toujours eus pour ennemis? Après cela vous énumérez les rois que les justes ont eu pour ennemis, sans faire attention qu'on aurait pu en compter plusieurs qui se sont montrés leurs amis. Abraham fut traité avec beaucoup de bonté par un roi que le ciel avait averti de ne point toucher à Sara, son épouse ; et en reçut même des présents. Isaac, son fils, trouva également un roi qui le traita avec beaucoup d'amitié. Jacob fut reçu par le roi d'Égypte avec beaucoup d'honneur, et le bénit même. Parlerai-je de Joseph, fils de ce patriarche, qui, après les tribulations de la prison où sa chasteté fut éprouvée comme l'or par le feu, fut élevé aux plus grands honneurs, et jurait par le salut de Pharaon, non dans un mouvement d'orgueil, mais par un sentiment de reconnaissance ? La fille du roi adopta Moïse. David, poursuivi par un roi d'Israël inique, se réfugia auprès d'un étranger. Elie courut devant le char d'un roi bien mauvais, non parce

que ce roi le lui avait ordonné, mais par un mouvement de déférence. Elisée alla jusqu'à offrir à une femme, chez qui il recevait l'hospitalité, la grâce qu'il pourrait obtenir du roi pour elle. Mais arrivons aux temps de la captivité du peuple de Dieu, et, à ce sujet, vous avez commis un incroyable oubli, pour ne rien dire de plus. En effet, voulant prouver que le Christianisme n'a presque jamais trouvé que des ennemis dans les princes de ce monde, vous nous parlez des trois enfants et de Daniel, et après avoir rappelé ce qu'ils eurent à souffrir des rois qui les persécutèrent, vous n'avez pu être amené, je ne dis point par des choses voisines de celles que vous racontiez, mais par ces choses mêmes, à remarquer les sentiments manifestés par le roi païen après le miracle des flammes inoffensives, les louanges qu'il adressa à Dieu et la manière dont il en parle, ainsi que des honneurs qu'il rend aux trois enfants. Vous n'avez pas même fait attention à la manière dont le roi traita Daniel, qui ne rejeta point les présents dont il le combla, quand, rendant lui-même au roi l'honneur qui lui est dû, ainsi qu'on le voit assez clairement dans ses paroles, il ne le priva point du bénéfice du don qu'il avait reçu de Dieu, lui rappela son songe et le lui expliqua. Aussi, lorsque, poussé par les ennemis du saint qui l'accusaient avec une audace sacrilège, le roi se vit contraint à le faire précipiter dans la fosse aux lions, il s'y résolut à contre-cœur, mais il espérait bien qu'il serait sauvé par le secours de son Dieu. Aussi étant demeuré vivant au milieu des lions dont la fureur avait été réfrénée par Dieu, il répondit à la parole inquiète et amicale du roi qui l'appelait par un mot de bénédiction, et lui dit : « Roi, vivez éter- » nellement. » Pourquoi donc n'avez-vous point vu, ou n'avez-vous point voulu voir, ou, par je ne sais quelle excuse vous pourriez alléguer, les ayant vues, avez-vous tu ces amitiés d'un roi avec des saints, puisque vous parliez d'eux, et que vous citiez vous même des exemples pris dans l'histoire de ces serviteurs de Dieu, en qui toutes ces choses se sont accomplies ? Si vous n'en aviez été empêché, comme cela doit arriver au défenseur d'une cause détestable, par le désir d'établir une fausseté qui vous a fait, malgré vous et à votre insu, détourner les yeux de la lumière, de la vérité, vous auriez reconnu bien certainement que, parmi les rois, il y en a de bons, comme il s'en trouve de mauvais. Il y en a qui ont aimé les saints, et on en a vu qui se sont montrés leurs ennemis... »

« Mais dites-vous, où s'est accomplie cette parole du Seigneur : « Un temps viendra où qui- » conque vous fera mourir croira rendre service » à Dieu ?» Evidemment, cela n'a pu être dit des païens qui n'ont point persécuté les chrétiens pour l'amour de Dieu, mais à cause de leurs idoles. Toutefois, nous savons que le temps indiqué s'est accompli après l'Ascension du Seigneur; la sainte Ecriture qui nous en rend témoignage est connue de tous. Les Juifs pensaient faire une œuvre agréable à Dieu en tuant les Apôtres, et, parmi ceux qui pensaient rendre ainsi service à Dieu se trouvait notre Saul, qui n'était pas encore nôtre, comme il le rappelle dans son apologie d'un passé qu'il voulait voir oublié, en disant : « Je suis Hébreu d'Hébreu, Pharisien, quant à » la loi, persécuteur de l'Eglise, quant au zèle qui » m'animait. » En voilà un qui pensait faire une œuvre agréable à Dieu en faisant endurer aux autres ce qu'il ne tarda pas à souffrir lui-même !

(*A suivre*) L'abbé LECLERC.

Chronique hebdomadaire

Vingt-huitième anniversaire du couronnement de Pie IX — Nouvelles protestations du Pape. *Modus vivendi* et *modus occedenti*. — Le devoir à l'heure présente. — Couronnement de Notre-Dame de la Treille. — Annonce du pèlerinage au Mont-Saint-Michel. — Convocation d'un synode national irlandais. — Les vieux catholiques et le célibat ecclésiastique. — Les conférences épiscopales de Fulda. — Marche de la persécution. — La bonne foi turque envers l'Eglise.

Paris, 26 juin 1874.

Rome. — La dernière semaine et celle qui va s'achever ont été remplies, au Vatican, par des audiences sans nombre, dont il serait trop long de donner de détail. Le Sacré-Collège des cardinaux, les supérieurs des Ordres religieux, le corps diplomatique, l'ancienne administration pontificale des députations des Œuvres catholiques, le peuple fidèle, les riches comme les pauvres, tous sont allés renouveler à Pie IX, leur père et leur vrai roi, l'expression de leur fidélité inébranlable et de leur filial amour, à l'occasion du double anniversaire de son élection, qui a eu lieu le 16, et de son couronnement qui s'est fait le 20 juin 1846. Pie IX est donc maintenant entré dans la vingt neuvième année de son suprême Pontificat, et c'est la confiance de tous les cœurs catholiques que Dieu multipliera ces anniversaires glorieux au moins jusqu'au jour ou il a résolu de faire triompher son Eglise de ceux qui lui ont declaré une guerre sans merci et veulent l'anéantir.

A tous ses visiteurs, Pie IX a adressé des allocutions appropriées à leurs fonctions et à leurs besoins. Nous nous bornerons à résumer celle qu'il a prononcée en présence du Sacré Collège, parce que les instructions qu'elle renferme intéressent l'universalité des fidèles.

Plus grandit la rage des ennemis de l'Eglise, a-t-il dit, plus ses enfants se pressent étroitement autour de ce Saint-Siège et de cette Chaire de vérité, afin d'en recevoir des lumières qui les guident au milieu des orages terribles qui agitent le monde entier. Je ne tromperai jamais leur at-

tente. C'est pourquoi, en ce jour où il plaît à Dieu de me faire commencer la vingt-neuvième année de mon pontificat, je veux renouveler certains actes qu'il ne faut pas laisser longtemps perdre de vue, tant pour préserver de l'erreur les hommes de bonne foi, que pour empêcher les méchants d'invoquer une impossible prescription.

En présence de cette assemblée sainte, j'élève donc à nouveau les plus solennelles protestations contre l'usurpation du domaine temporel du Saint-Siége, contre la spoliation des Ordres religieux, et, en un seul mot, contre tous les actes sacriléges commis par les ennemis de l'Eglise de JÉSUS-CHRIST.

Récemment, l'on m'a plusieurs fois demandé, de vive voix et par écrit, d'ailleurs avec respect, de consentir à un rapprochement avec les ennemis de l'Eglise et de lever les excommunications que j'ai prononcées contre eux. Mais ce qu'on sollicite ainsi, je ne puis l'acorder. « On demande la paix on demande une trêve ; on demande le dirais-je, un *modus vivendi !* Eh ! y a-t-il un *modus vivendi* possible avec un adversaire qui est continuellement armé d'un *modus nocendi*, d'un *modus auferendi* , d'un *modus destruendi* d'un *modus occidenti ?* Le calme peut-il jamais se concilier avec la tempête qui mugit et se soulève, abattant, déracinant , détruisant tout ce qui se trouve devant elle ? »

Notre devoir, ce n'est pas de nous unir avec nos ennemis, mais avec l'épiscopat qui, en Allemagne, au Brésil et dans toute l'Eglise, donne des preuves lumineuses de constance et de fermeté. Unissons-nous aussi à toutes les âmes chères au Seigneur, et persistons tous ensemble dans la prière, « demandant la patience et le courage pour combattre nos ennemis, mais non point l'épée à la main, car JÉSUS-CHRIST combattit avec la croix ; et la croix sera notre arme, et nous supplierons Dieu pour eux, sans jamais nous conformer à leurs principes et condamnant les poltrons qui répétent dans leurs lâchetés : *Que voulez-vous faire ?... Comment faire ?...* Demande imbécile digne des vers de terre et non pas des hommes.»

Ayons courage en invoquant Marie, qui est appelée le *Secours des chrétiens*. De même qu'elle a protégé un Pie contre les Turcs et un autre Pie contre l'orgueil d'un empereur, qu'elle me protége moi même aujourd'hui contre mille ennemis divers,

Que Dieu me bénisse ! Que sa bénédiction descende également sur vous, sur l'épiscopat, sur les Ordres religieux opprimés, et enfin sur toutes les familles chrétiennes.

La fête ne s'est pas renfermée exclusivement dans l'enceinte du palais du Vatican. Le 21 juin un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'immense basilique de Saint-Pierre. Un témoin estime qu'il ne s'y est pas rendu moins de 50,000 personnes. A l'issue de cette cérémonie, « les foules, dit le correspondant de l'*Univers*, se sont massées sur la place de Saint-Pierre et sur celle Rusticucci, qui lui sert en quelque sorte de vestibule. Çà et là stationnaient des agglomérations d'équipages portant les familles patriciennes de Rome et les familles étrangères. Était-ce prémédité ou non ? Je ne le sais. La vérité est que les foules immobiles ont attaché leurs regards à cette fenêtre du second étage du palais que vous connaissez. Pie IX a-t-il ressenti l'attraction de ces regards chargés de tendresse inquiéte et suppliante ? Je ne le sais pas davantage. La vérité est encore qu'une figure blanche a paru dans l'embrasure de la fenêtre et qu'un immense cri s'est élevé,— un immense cri dans lequel semblait passer l'âme de ce peuple saluant la royauté captive. Il a duré longtemps, grandissant toujours, et l'on peut dire sans métaphore que le Ciel l'a entendu. Les ennemis y auront reconnu certainement trois sentiments distincts, mais non séparés : celui de la tendresse filiale de ce peuple exalté par le malheur, celui de la protestation de ce peuple contre la captivité qu'ont faite au Pape les tyrans de l'Italie, et celui de la reconnaissance de ce peuple pour le courage de ce roi incomparable dont les discours sont l'honneur de l'Eglise et de l'humanité tout entière. L'amour, la douleur, l'enthousiasme s'y affirmaient dans une expression sublime. »

Une pareille démonstration n'était pas faite pour plaire aux envahisseurs piémontais. Aussi quelques Romains, ayant érié : *Vive le Pape-Roi!* ont-ils été arrêtés condamnés à la prison bien que la loi des garanties reconnaisse et donne au Pape le titre de roi. Mais on sait le cas que font de cette fameuse loi ceux-là mêmes qui l'ont présentée. Au reste, il serait surprenant qu'ayant violé toutes les lois divines et humaines, ils respectassent celles qu'ils ont faites.

FRANCE. —Le grand événement de la semaine est le couronnement de Notre-Dame de la Treille, à Lille, qui a eu lieu dimanche dernier. « Ce n'est pas une fête, écrit un témoin, c'est un triomphe.» Cette magnifique solennité était annoncée depuis longtemps. Aussi estime-t-on que plus de cent mille pélerins y sont accourus de tout le nord de la France, de la Belgique et du Luxembourg. Pendant le jour, la ville de Lille était parée avec un éclat qu'on n'avait jamais vu, aux couleurs de la sainte Vierge, du Pape et de la France ; le soir les illuminations étaient aussi brillantes que variée . La cérémonie du couronnement s'est faite sur l'immense place de Préfecture. Au nom du Pape, Son Em. le cardinal Régnier a posé sur la tête de la miraculeuse image une couronne d'or enrichie de pierreries, exclusivement formée de bijoux offerts par les fidèles du diocèse. Son Eminence était entourée de NN. SS. l'archevêque de

Tours, les évêques de Beauvais, d'Arras d'Amiens d'Angers, de Limoges, de Tournay, de Lydda, Mgr de Marguerye, Mgr Mermillod, Mgr Farand, évêque missionnaire. Mgr Capel, Mgr Bastide Mgr Ozanam, Mgr Duplessis, Mgr Civet, Mgr Scott, Mgr Cataldi, Mgr Baud, Mgr Naméche, Mgr Castuyvels, Mgr Bossard, Mgr Ponseau, Mgr Béthune.

Les fêtes, ouvertes par la solennité du couronnement, se sont continuées les jours suivants, et ne sont pas encore finies. Les évêques ont visité plusieurs institutions, présidé l'inauguration d'un cercle d'ouvriers flamands, assisté à la distribution des prix de l'Exposition des objets religieux qui avait eu lieu peu auparavant, ainsi qu'à la séance où ont été proclamés les noms des lauréats du double concours de poésie et de musique dont nous avons précédemment parlé. Un peuple immense suivait les pas des prélats dans ces diverses circonstances, où de très-beaux discours ont été prononcés.

Dès le lendemain de la fête du couronnement, les pélerinages des paroisses du diocèse ont commencé. Il y en a pour longtemps, et chaque jour de beaux exemples de courage chrétien sont donnés.

— Le Comité du pélerinage national au Mont-Saint-Michel annonce que ce pélerinage se fera du 5 au 26 juillet. Nul doute que, durant cette période, le grand protecteur de la France ne voit accourir à son célèbre sanctuaire de nombreuses caravanes de pélerins.

Irlande. — On télégraphie de Dublin au *Times* « Le cardinal Cullen a reçu un mandat du Saint Siége, par lequel il est autorisé à convoquer un synode national ayant pour but d'examiner les affaires de l'Eglise catholique romaine d'Irlande. Aucune assemblée de cette sorte n'avait été tenue depuis le synode de Thurles. Parmi les questions à discuter se trouvent : la loi déclarant illégales toutes bulles et rescrits émanés du Pape ; les relations des maisons conventuelles avec l'Etat, les incapacités légales de la Compagnie de Jésus et autres Ordres, l'influence du clergé dans les élections contestés . enfin, les réclamations des catholiques romains à l'égard de l'Université et de l'éducation primaire. »

Prusse. — Au synode de Bonn, dont nous avons déjà parlé, il a été question aussi du célibat ecclésiastique, dont une pétition demandait l'abolition. Mais on a prudemment passé là-dessus à l'ordre du jour, après avoir déclaré toutefois que la question n'est qu'*inopportune*. En principe, tous les membres du synode se sont prononcés contre le célibat forcé. Dans la pratique, et provisoirement, on laissera les prêtres se marier ou vivre célibataires, sans blâmer ni louer personne. Le journal officiel de la secte dit que, si l'on s'est abstenu de faire une déclaration théorique, ç'a été « pour ne pas se donner l'apparence d'un laxisme moral. » Ainsi, les vieux catholiques veulent bien être laxes en pratique, mais non en théorie. Le scrupule n'est-il pas joli ?

— Le clergé persécute a d'autres soucis que ces questions de femmes. Pour aviser aux moyens de conserver le trésor de la vraie foi et de demeurer unis avec leurs troupeaux au centre de l'unité, les évêques prussiens ainsi qu'ils l'ont déjà fait l'an dernier, se sont réunis le 24 de ce mois à Fulda. Les évêques de Mayence et de Fribourg, en Brisgau, assistent aussi aux conférences. Les diocèses de Cologne, Trèves et Posen, dont les premiers pasteurs sont détenus en prison, sont représentés, par des délégués.

Les conférences de Fulda ont d'autant plus leur raison d'être, que la persécution suit son cours avec une inflexible rigueur. Le chapitre de l'archevêché de Gnesen ayant décliné l'invitation qui lui avait été adressée par le gouvernement de procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire, le gouvernement a nommé de son autorité propre un administrateur des biens de l'archevêché, qui s'élévent à un demi-million de thalers, dont 123,000 en papier, 100,000 en hypothéques et le reste en immeubles.

D'un autre côté, comme le clergé de Posen refuse de reconnaître la destitution de Mgr Ledochowski, et continue de le désigner dans les prières publiques comme le chef spirituel légal du diocèse, il est question que les autorités civiles vont imposer la réforme du rituel. Nos libéraux ne trouveront certainement pas que ce soit là un empiétement du pouvoir civil sur le pouvoir religieux.

Turquie. — Les Arméniens catholiques qui habitent Constantinople sont au nombre de 100,000 au moins. Le vieux-catholicisme compte à peine 2,000 adhérents. Cependant ces derniers voulaient qu'on leur livrât l'église cathédrale de Saint Sauveur, et le grand vizir avait tâché, il y a environ deux mois de les satisfaire. Mais l'attitude menaçante des catholiques fit avorter son entreprise. Il obtint néanmoins de ceux ci qu'ils lui remissent l'église convoitée par les hérétiques s'engageant *par écrit* à ne la pas livrer à ces derniers. Mais cette solennelle promesse n'était qu'un leurre indigne ; car, il y a quelques jours, la basilique vénérée était remise aux dissidents, sous la protection d'un bataillon de gendarmes. On croit généralement que cet acte s'est accompli à l'instigation de la Prusse. Quoi qu'il en soit, on y trouve un nouvel exemple de la justice avec laquelle la plupart des gouvernements traitent aujourd'hui l'Eglise de Jésus-Christ.

SEMAINE DU CLERGÉ

SUJET DE CIRCONSTANCE.

DISCOURS

pour un cinquantième anniversaire

DE PRÊTRISE (1)

Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei-quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.

Rappelez-vous les guides spirituels qui vous ont annoncé la parole de Dieu, et, considérant la fin de leur vie, rendez vous les imitateurs de leur foi. (Hebr., XIII, 7.)

Le monde nous pardonnera t-il, mes frères, de vous parler une seule fois de vos devoirs envers les pasteurs de vos âmes, de leur titre à votre souvenir, de leurs droits à vos respects et à votre reconnaissance? Quand ce monde, ennemi de la piété, élève contre eux une voix accusatrice, il prétend qu'on l'écoute et même qu'on le croie, et le bruit de ses récriminations, répété par mille échos, trouve peu de cœurs fermés et d'esprits incrédules. Mais qu'une voix amie présente une modeste défense, qu'elle oppose sans fiel la vérité à des inculpations mensongères, qu'elle essaye d'atténuer quelques torts échappés à la faiblesse humaine et qu'une habile perfidie veut exploiter au profit de la haine, que de clameurs pour l'étouffer, que d'injures pour punir sa courageuse franchise ; souvent que de mensonges pour lui enlever tout crédit ! Et combien s'accroîtra cette défaveur depuis longtemps attaché à toute apologie du sacerdoce chrétien, si c'est un prêtre qui la prononce, paraissant ainsi se louer lui-même en faisant l'éloge de ses frères ! Mais je ne dois pas vous ranger parmi les détracteurs du ministère sacerdotal; accoutumés à y recourir dans vos perplexités et vos besoins,, vous accueillerez sans peine quelques réflexions destinées à fortifier dans vos âmes le sentiment du respect et la confiance. Si quelques esprits, moins favorablement disposés pour nous, croyaient entendre de notre bouche un panégyrique dont nous serions nous-mêmes les héros, qu'ils se rassurent ; il ne sera point ici question de louanges personnelles, de l'éloge de tel prêtre ou de tel autre. Je présenterai seulement quelques observations générales sur la sainteté de notre caractère, sur l'éminence de nos fonctions et les immenses résultats de nos travaux quand la grâce les féconde et le succès les couronne. La circonstance d'ailleurs m'invite et m'enhardit; car vous le savez, mes frères, la cérémonie qui nous rassemble est, avant tout dans l'intérêt de votre édifiation : en vous remettant devant les yeux une longue carrière, toute consacrée à la gloire de Dieu et au salut des âmes, elle a pour but de consolider votre foi et de ranimer votre ferveur ; et vous connaissez trop bien le pasteur chargé de vous conduire pour croire qu'aucun sentiment de gloire personnelle ait influencé sa pieuse détermination Quand on a blanchi dans le ministère pastoral ; quand on a consacré plus d'un demi siècle de vie aux soins d'un apostolat honoré par la persécution, après avoir communiqué à tant de milliers d'âmes les lumières d'un esprit riche en savoir et en sagesse, on ne se soucie pas d'échanger une récompense infinie contre le bruit de quelques applaudissements que l'on n'entendra plus dans quelques jours. C'est donc pour vous, chrétiens, que nous nous sommes réunis, c'est pour vous que je vais parler dans l'espérance que notre ministère vous deviendra plus utile, quand vous en aurez pris une plus juste et plus haute idée.

Le premier caractère que nous déployons auprès des fidèles, c'est celui d'ambassadeurs du Très-Haut : *Pro Christo ergo legatione fungimur.* Nous remplissons une ambassade au nom de Jésus-Christ.

Si les hommes les plus élevés par leurs dignités et leur naissance sont fiers de représenter des rois mortels ; si le monde n'a pas assez d'honneurs à prodiguer au caractère, dont ils sont revêtus et à la majesté dont l'éclat se réfléchit en leur personne qui osera porter ses espérances jusqu'à la dignité d'ambassadeur du roi immortel des siècles ? Et si la main qui élève les humbles le tirant de la poussière, imprime sur son front le sceau de la toute-puissance et l'envoie marqué de ce caractère ineffable pour représenter des hommes son invisible majesté, quels respects seront trop grands, quels honneurs excessifs pour cette sublime destination! O prodigalité magnifique d'un Dieu pour ses ministres ! ô bonté ingénieuse à l'égard des fidèles ! L'éternel veut se rapprocher de sa créature, mais la vue de ses perfections désespère notre faiblesse ; il veut s'unir à nos âmes, mais sa pureté sans tache effraye notre corruption ; il descend vers nous pour nous

(1) Tiré des *Œuvres de Mgr. Graveran*, 4 vol. in-8°. Paris, librairie L. Vivès.

éclairer de sa lumière; mais notre paupière longtemps plongée dans les ténèbres, se contracte à l'approche du soleil de vérité. Créature infortunée. le temps n'est plus, où rassurée par ton innocence, tu conversais avec Dieu comme avec un ami. Aujourd'hui le bruit de ses pas t'émeut et sa voix t'épouvante, et tu t'écries comme Israël infidèle : « Que le Seigneur ne se montre pas, ne me parle pas lui-même, car je mourrai» Eh bien! le Seigneur ne te parlera pas lui-même; cependant il ne veut pas que tu l'oublies, car il veut ton bonheur; il se montrera donc à tes regards sous des traits empruntés, et toutefois assez fortement empreints de sa majesté sainte pour que tu ne puisses les méconnaître. Il fera parvenir jusqu'à ton âme un rayon de sa gloire, toujours pur. mais adouci par le miroir officieux qui le réfléchira sur toi. Et quel sera-t-il ce miroir de la splendeur éternelle? Qui t'offrira la vivante image des perfections divines ? Le prêtre. Organe de la volonté du Très-Haut, interprète de sa loi, défenseur de ses droits imprescriptibles, c'est à lui d'éclaircir tes doutes et de diriger tes pas: *Legem réquirent ex ore ejus*. Le Seigneur aurait pu manifester par lui-même ses volontés à tous les hommes; il pouvait sans notre secours leur enseigner ses préceptes, leur expliquer sa loi. Mais lorsque, pour ses sublimes fonctions, il daigne recourir à notre ministère, il nous élève au-dessus de notre condition naturelle, autant que les étoiles du firmament sont élevées au-dessus des eaux de l'abîme. Nous enseignerons à l'enfance à bégayer avec le nom de Dieu les premiers éléments de la foi chrétienne; nous apprendrons au mercenaire à bénir au milieu de ses travaux le Dieu qui le créa pour un monde meilleur ; nous dirons aux heureux du siècle que leurs joies vont finir et que Dieu les attend, placé entre deux éternités. Les grands du monde s'assoiront à nos pieds pour apprendre que toute leur grandeur n'est qu'un nuage qui passe. une vapeur qui se dissipe. Les savants même viendront à notre école pour s'instruire de ce que la science humaine ne leur a pas découvert. Nous leur enseignerons la science des choses divines, non par la force du raisonnement humain, moins encore avec les équivoques du doute ou les subtibilités du sophisme, mais avec la noble assurance de la vérité avec la sainte autorité de notre ministère : *Tanquam auctoritatem habens*.

Oui, mes frères. c'est le langage de l'autorité que nous devons vous faire entendre : mais d'une autorité que nous tenons de Dieu seul et nullement de la supériorité de nos lumières et de nos talents ; ce n'est pas l'homme, c'est le prêtre qui réclame par ses paroles votre respect et votre soumission. Et comment les refuser à celui qui a reçu le pouvoir de commander à Jésus-Christ lui-même, et de le faire descendre à son gré sur les autels ? Quel est celui qui a mesuré l'immensité des mers dans le creux de sa main. et qui, la tenant étendue, a pesé les cieux? Qui soutient de trois doigts la masse de la terre et met dans la balance les collines et les montagnes ? » *Indica mihi, si nosti :* Indiquez-le moi si vous le connaissez. Et quand vous aurez prononcé son nom adorable, ce nom que les séraphins ne prononcent qu'en tremblant, je vous dirai comme la foi me l'enseigne et comme mon cœur en est pénétré : *Vidi tanquam agnum occisum :* C'est lui que j'ai vu sur l'autel comme l'agneau immolé pour les péchés du monde. Verbe de Dieu sagesse du Père. sublime ordonnateur de la création, l'éternité fut son œuvre et l'univers son ouvrage. Mais au milieu des plus nobles créatures, son amour distingue les enfants des hommes. Mourir pour les sauver fut le premier besoin de son cœur; habiter avec eux. ses plus chères délices. Et quelle habitation? C'est comme l'aliment de nos âmes, comme notre victime, qu'il demeure parmi nous. Et la voix du prêtre immole cette victime pure ; et ses mains distribuent cette nourriture divine. « Représentez-vous. dit saint Jean Chrysostome, le prophète Elie avec la multitude du peuple qui l'environne, le sacrifice étendu sur les douze pierres, tous les assistants dans le silence, le seul prophète priant à haute voix, et tout à coup la flamme tombant du ciel pour consumer la victime : quel éclatant prodige! mais combien les nôtres sont au dessus de toute admiration! Le prêtre se présente et apporte avec lui, non pas du feu, mais le Saint-Esprit ; il demeure longtemps en prières, et fait descendre du ciel non pas une flamme qui dévore les choses préparées, mais la grâce, qui, consumant le sacrifice, embrase par lui les âmes et les rend plus pures et plus resplendissantes que l'or. Quel honneur pour un homme faible et mortel, et encore composé de chair et de sang, de pouvoir approcher de si près de cette divine et immortelle nature ! »

C'est à de pareils titres chrétiens. que nous réclamons vos respects, moins sans doute pour notre personne que pour notre caractère. A Dieu ne plaise que nous consultions en ce point les coupables exigences d'un sot orgueil; c'est votre intérêt seul qui nous dicte ce langage, car nous savons que notre ministère près de vous demeurerait sans fruit, si votre cœur ne connaissait à notre égard que le mépris et la déconsidération. Et pour acquitter toute l'étendue de vos devoirs joignez à cette juste vénération pour le sacerdoce chrétien une sincère reconnaissanee pour les bienfaits dont chaque jour il est l'instrument en votre faveur : car en me bornant à des réflexions générales, pour ne pas affliger par des applications personnelles les louables alarmes d'une humilité tout évangélique, votre cœur ne doit-il pas voir dans le pasteur qui vous reçut à votre

entrée dans la vie, le père spirituel qui vous a engendrés à la grâce? Avant d'entrer sur la scène du monde, vous aviez revêtu la livrée du démon; vous n'aviez pas encore joui de la lumière du jour, et les ombres de la mort vous environnaient de toutes parts. Vos yeux n'avaient pas encore pleuré sur les douleurs de la terre, que déjà les douleurs de l'enfer assiégeaint votre triste existence. Faible rejeton d'un arbre dont le tronc robuste annonçait une éternelle durée, mais dont le serpent infernal a déchiré la racine, vous languissiez privé de la sève vivifiante; vous n'étiez bientôt plus qu'un bois mort et destiné au feu, si la main du prêtre ne vous avait greffé sur la souche vivante qui est Jésus-Christ. A-t-il borné là les soins de la charité? Vous le savez, chrétiens, le bon pasteur n'a pas abandonné votre jeune âge, il a pris soin de vos tendres années. Une nourriture saine, adaptée à votre faiblesse, vous a été offerte par ses mains, et le lait savoureux de la science évangélique a fortifié vos premiers ans. Attentif à écarter de vos lèvres la coupe empoisonnée de l'erreur, il vous a de bonne heure accoutumés à la saveur salutaire de la bonne doctrine. Son expérience se réglant sur les progrès de vos cœurs et de vos esprits, vous a successivement présenté des aliments plus solides, afin de vous conduire doucement à la plénitude de l'âge viril, et de vous rendre des hommes parfaits en Jésus-Christ. *In virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.*

Remarquez, mes frères, que le prêtre ne se borne pas, comme le moraliste profane, à expliquer, avec plus ou moins de persuasion et de talent, quelques maximes générales dont chacun doit faire lui même l'application à sa conduite. Le ministre de Jésus-Christ entre lui même dans tous les développements, avec tous ceux qui ont recours à ses lumières dans le secret d'une pieuse confidence. Il calme par la douceur de ses paroles les passions fougueuses qui poussaient vers l'abîme une aveugle jeunesse, et marque à sa bouillante ardeur le chemin du bonheur et de la vertu S'agit-il de fixer sa destinée par le choix d'un état de vie? Quels avis plus éclairés ou plus désintéressés que les avis d'un sage directeur? Il laisse marcher dans les voies communes ceux que le ciel destine à se sanctifier au milieu du monde et sépare de la foule les âmes plus parfaites et appelées à de plus hautes destinées. Que de fois il a dissipé ces illusions d'une fausse piété! Que de fois il a porté la lumière et la consolation dans les cœurs remplis de troubles et de ténèbres! Entrez dans la famille : l'heureuse influence d'un pasteur vénéré prévient les différends ou assoupit les querelles.

Ses conseils produisent l'union des cœurs, et empêchent, avec un succès égal, les écarts de la tendresse paternelle et les désordres de l'insubordination filiale. Il a même de sainte inspirations pour la vieillesse : s'est-elle tristement traînée dans les voies du crime et de la honte, c'est à nous à rappeler l'honneur sur ses cheveux blancs, en lui prêchant, avec saint Paul, la sobriété, la chasteté, la prudence; a-t-elle constamment marché dans les voies de la justice, nous veillerons à ce qu'elle ne s'en écarte pas à la fin de sa course; nos yeux la suivront jusqu'au bout de la carrière, notre voix ranimera son courage affaibli; notre main lui montrera le but, quand ses regards obscurcis ne le distingueront plus qu'avec peine.

O mes frères, qu'elle serait grande dans votre reconnaissance, la part du bon pasteur, si une foi plus vive vous faisait mieux connaître le prix des grâces spirituelles! Vous vous plaignez trop souvent de la sévérité de nos principes, de la rigueur de notre conduite à votre égard; croyez-vous que nous nous fassions un inconcevable plaisir de vous affliger et de tourmenter votre vie par des exigences nuisibles, dès lors qu'elles seraient inutiles? Mais quel médecin si habile peut guérir tous les maux sans employer quelquefois le fer et le feu? Et pouvons-nous détruire jusqu'au dernier germe de vos maladies intérieures sans recourir souvent à des moyens douloureux? Pourquoi donc dans votre aveugle fureur repoussez-vous la main qui vous présente un breuvage amer, mais salutaire; pourquoi déchirer l'appareil qu'elle a mis sur votre blessure et reconnaître par des injures le bienfait qu'elle vous apporte? O aveuglement, ô stupidité étrange! s'écrie un saint docteur (1) : semblables à ces forcenés qui se mettent en pièces eux-mêmes et dévorent leur propre chair, vous vous acharnez sur vos meilleurs amis.

Oui, nous voulons l'être pour tous sans exception, et jamais nous n'abandonnerons un titre que notre cœur chérit et que notre conduite ne démentira pas. Faites-en plutôt l'épreuve, ô vous qui gémissez sous le poids du malheur; infortunés que le monde délaisse, que le monde fuit; non, dans votre tristesse solitaire, vous ne direz point comme le prophète : « Il n'est personne sur la terre qui veuille me consoler. » Le consolateur n'est pas loin; il vient essuyer vos larmes et ramener dans vos cœurs, la paix et la confiance. Est-il, en effet, douleur si amère que la voix du bon pasteur n'adoucisse; tristesse si profonde que sa présence ne dissipe? Que la philosophie écrive doctement sur la pitié du malheur, qu'elle s'épuise à ce sujet en sublimes raisonnements; la religion seule a le secret et la volonté de la mettre en pratique. Que la moderne philanthropie annonce de fastueuses souscriptions en faveur de l'indigence, qu'elle la soulage de loin, parce que la vue de ses haillons forme un contraste trop heurté avec les brillantes livrées de l'opulence;

(1) S. Greg. Naz.

le prêtre ira chercher sous le chaume, consoler sur la paille le vieillard en proie au tourment de l'indigence et aux infirmités de la décrépitude. Il pénétrera dans les asiles dégoûtants des misères humaines, prodiguant d'une main les trésors de la charité, répandant de l'autre les ineffables consolations de la foi, et, pour dernier triomphe, faisant chérir, au nom d'une religion de souffrances, des maux qui abattraient le plus ferme courage. Il est, du reste, une observation qui ne vous aura pas sans doute échappé, car l'occasion de la vérifier se présente tous les jours, et tous les jours, sauf quelques rares exceptions, elle se répète de la même manière. Qu'un homme connu par sa fortune ou ses emplois étale en public le luxe de ses trésors ou l'orgueil de ses dignités; que, près de lui, se présente un ministre de Jésus-Christ, un simple prêtre; vers lequel la foule indigente dirigera-t-elle d'abord ses pas? auquel s'adressera le premier cri du besoin, le premier mouvement d'une main qui s'ouvre pour le bienfait? Grande leçon sans doute pour le prêtre, qui lui rappelle qu'il doit partager avec le malheur le pain qu'il a reçu lui-même de la charité des fidèles; mais aussi, admirable instinct du pauvre qui lui apprend que son pasteur est son premier soutien et son meilleur ami.

Répétons-le donc une dernière fois : reconnaissance, soumission, respect au prêtre qui, fidèle à sa vocation, n'eut jamais en vue que la gloire de Dieu et le bonheur de ses frères. O combien ses sentiments doivent vous paraître faciles à vous qui vous avancez dans la voie du salut, guidés par des lumières si sûres et une expérience si profondément mûrie!

Qu'elles sont rares les populations qui ont le bonheur de voir à leur tête un de ces prêtres d'un autre âge, échappés aux fatigues d'un pénible apostat et au tranchant du glaive! Ces prêtres vénérables dont le déclin brille d'une si vive lumière, dont le long âge rappelle tant de combats et de victoires; ces athlètes courbés sous le poids des couronnes, qui, près de quitter l'arène, encouragent les efforts, éclairent les premiers pas de leurs jeunes collègues, un jour les successeur de leur zèle et de leurs travaux : presque tous sont descendus dans la tombe. Quelques-uns restent chargés d'ans et d'infirmités, comme ces grandes ruines semées dans les déserts qui aident encore au voyageur à retrouver sa route; puissent-ils prolonger dans l'avenir leur utile existence! Et quand leur trace sera effacée sur la terre, les fruits de leur zèle enrichiront l'Eglise, et la mémoire de leurs vertus réjouira les cœurs fidèles. Et nous qui partageons avec eux l'honneur du sacerdoce, car la solennité présente doit être aussi pour nous une salutaire leçon, nous que l'on nomme quelquefois le jeune clergé, et qui ne répudions pas cette appellation, parce que dans notre pensée elle exprime la modestie et la déférence, et non pas la coupable prétention d'une supériorité chimérique sur les vertus ou les lumières de ceux qui nous devancent; nous voudrons entourer de nos hommages cette vie si pleine de bonnes œuvres, cette vieillesse enrichie d'une si ample moisson de mérites : leur sainte et honorable carrière nous fournira des modèles et des encouragements; trop heureux si le Seigneur daigne continuer par notre ministère le lien qu'il aura établi par leurs travaux. Ainsi soit-il.

Mgr GRAVERAN,
Evêque de Quimper et Léon

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXVI

HEUREUX CELUI QUI AIME NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST !

(Suite.)

4° Pour arriver à faire naitre et à développer en nous l'amour du Sauveur Jésus, il n'y a peut-être pas de moyen plus efficace que le souvenir fréquent de la Passion. A l'exemple des saints, ayons en particulier une grande dévotion au crucifix. Ah! quel livre que le crucifix! Etait-il possible de renfermer plus de leçons en un si court abrégé? Heureux les yeux qui savent lire en ce livre, et le cœur qui en comprend les sanglants caractères!... Le crucifix, oui, voilà bien l'école où les grands serviteurs de Dieu dans tous les temps ont puisé leurs plus belles lumières, où ils ont appris l'humilité, l'abnégation, la pénitence, le dévouement, en un mot toutes ces vertus qui ont fait l'admiration de leurs contemporains, et seront leur éternel honneur.

Ce sujet est si important que nous ne craignons pas de fatiguer le lecteur en ajoutant de nombreuses citations à ce que nous avons déjà dit.

Saint Thomas d'Aquin, dans une visite qu'il fit à saint Bonaventure, voulut savoir de lui où il avait puisé la science et l'onction qu'on admire dans ses écrits. Celui-ci après quelques instants de recueillement, montra son crucifix : ce fut là toute sa réponse.

Le Père Balthasar Alvarez répétait souvent aux âmes qu'il dirigeait : « Ne vous persuadez pas avoir fait de progrès solide dans la vertu, tant que vous n'aurez pas fixé dans votre cœur Jésus crucifié. »

Ce fut en étudiant Jésus crucifié que saint François parvint à cette charité ardente qui lui mérita le titre de *Séraphique*; il versa de si abondantes larmes au souvenir de la Passion du Sauveur qu'il en perdit presque la vue.

Un jour on l'entendit se lamenter. Comme on lui demandait la cause de ses larmes : « Ah ! s'écria-t-il, je pleure les affronts et les douleurs de mon Jésus ; et ce qui augmente ma peine, c'est de voir qu'après un aussi grand témoignage d'amour de sa part, une multitude d'hommes ingrats ne l'aiment pas, ne pensent pas même à lui ! »

Un grand serviteur de Dieu, tenant son regard arrêté sur le crucifix, se disait pour s'armer contre la tentation, s'animer à la patience, et exciter en lui l'amour de Jésus-Christ : « Considère, ô mon âme, ton Dieu attaché à la croix, et offense-le si tu l'oses! Vois ton Dieu souffrir patiemment, sans murmure, avec joie, les plus affreuses tortures, et plains toi encore ! Vois ton Dieu s'immolant à ta place, et après cela, refuse lui ton cœur, si tu le peux ! »

« Une seule larme que le souvenir de la Passion fait verser, dit saint Augustin, vaut mieux qu'un pèlerinage à Jérusalem et qu'un jeûne au pain et à l'eau. » Pourquoi? Parce qu'il est impossible que la considération attentive des souffrances du Sauveur n'allume pas en nous le feu de l'amour divin; tandis qu'un voyage aux Lieux saints et des actes de mortification, faits à la légère et sans les dispositions convenables, nous laissent froids et insensibles.

« Toutes les fois que je suis tenté, disait le même saint Docteur, j'ai recours aux plaies de mon Jésus; je me réfugie dans les entrailles de sa miséricorde. Le Fils de Dieu est mort pour moi : cette pensée m'est une douce consolation dans mes plus grandes peines. Toute mon espérance se trouve dans sa mort; sa mort, voilà mon mérite, mon refuge, mon salut, ma vie et ma résurrection. Je veux vivre et mourir dans les bras de mon Sauveur !... »

Sainte Gertrude contemplait avec amour le crucifix. A la vue de son divin Sauveur attaché à la croix, elle lui demandait l'amour des souffrances et le conjurait de mettre son cœur dans la disposition de souffrir beaucoup pour lui par reconnaissance. « J'offre, lui disait-elle, à votre divin amour tout ce qu'il vous plaira de me faire endurer en mon corps et en mon âme. Je veux vous imiter, ô mon Dieu, qui m'avez aimée jusqu'à vous laisser crucifier pour moi. Oui, que ce corps, qui est un esclave rebelle, soit châtié pour vous! Que ma volonté, qui a été si souvent en opposition avec la vôtre, soit pour vous sans cesse mortifiée ! O mon Sauveur, je renonce à suivre ses désirs, je la remets en vos mains, disposez-en à votre gré. »

Une personne, ayant formé le dessein de servir Dieu, pria le père Lefèvre, un des premiers compagnons de saint Ignace, de lui indiquer quelques pratiques de piété qui pourraient lui être d'un grands secours pour l'aider à demeurer fidèle à ses résolutions. Voici celle qu'il lui recommanda de préférence : « Plusieurs fois par jour, lui dit-il, prosternez-vous devant un crucifix, et faites cette prière au bon Sauveur : « O mon divin » Maître, mon modèle, vous vous êtes humilié » jusqu'à l'anéantissement, et moi, je ne suis qu'or- » gueil!... Vous avez été obéissant jusqu'à la mort, » et moi je cherche en tout à faire ma volonté!... » Vous avez voulu être l'homme de douleur, et » moi, je ne veux rien souffrir!... Vous m'avez » aimé jusqu'à donner votre vie pour moi, et moi, » je vous aime si peu! je vous offense si souvent!.. » L'histoire ajoute que la personne dont il s'agit fut fidèle à cette pratique, et qu'elle fit en peu de temps de grands progrès dans la vertu.

Sainte Elisabeth, qui était fille du roi de Hongrie et princesse de Thuringe, ayant un jour fixé attentivement ses regards sur un crucifix, sentit une telle confusion de se voir parée des livrées mondaines, qu'aussitôt elle se prosterna jusqu'à terre, et s'écria : « Oui, désormais, Jésus crucifié sera mon partage; pauvreté pour pauvreté, humiliation pour humiliation, croix pour croix!» Elle tint parole: sa vie toute mortifiée en est une preuve assez éloquente.

5° Un autre moyen, très efficace également pour allumer en nous le feu de l'amour divin, c'est de considérer la charité que nous témoigne le bon Sauveur dans la sainte Eucharistie, de lui faire de fréquentes visites, et de le recevoir souvent. Quand on veut ressentir la chaleur du feu, ne s'approche-t-on pas du foyer?

« Le temps que vous passerez avec dévotion au pied des autels, devant Jésus-Christ, dit le bienheureux Henri Suson, sera le temps où vous obtiendrez le plus de grâces (celle du divin amour entre autres), et celui qui vous consolera le plus à l'heure de la mort et pendant l'éternité. Il n'est point de lieu où Jésus-Christ exauce plus promptement les prières des fidèles. »

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi faisait chaque jour trente visites au Saint-Sacrement.

C'était auprès de Notre-Seigneur que l'apôtre des Indes allait se reposer de ses fatigues et raviver son zèle déjà si ardent ; après avoir employé le jour à travailler au salut des âmes, il passait une partie de la nuit au pied des autels...

Saint-François-Régis se comportait de la même manière : lorsque l'église était fermée, il se mettait à genoux devant la porte malgré la rigueur du froid. Qu'y a-t-il d'étonnant, après cela, qu'il se soit montré infatigable à courir après les brebis égarées!

Saint François d'Assise n'entreprenait rien sans avoir auparavant consulté le Dieu de l'Eucharistie.

On appelait la comtesse Féria *l'épouse du Saint-Sacrement*, parce qu'elle demeurait en

adoration dans les églises tout le temps que lui laissaient les obligations de son état. Comme on lui demanda un jour ce qu'elle pouvait faire si longtemps ainsi en prière, elle répondit : « Que fait un courtisan devant un roi, un malade devant son médecin, un pauvre devant un riche, celui qui se trouve pressé par la faim et qui est assis à une bonne table chargée de mets exquis? Eh bien ! voilà ce que je fais en présence de mon Dieu. »

« La communion, dit saint Jean Chrysostome, nous unit à celui que les esprits bienheureux, pénétrés d'une religieuse frayeur, n'osent fixer de leurs regards; nous devenons avec lui un même corps, une même chair. Quel est le pasteur qui nourrit ses brebis de son propre sang ? On voit beaucoup de mères confier leurs enfants à des nourrices étrangères; ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ nous traite: lui-même nous nourrit de sa propre substance. »

« Si Jésus-Christ est notre pain quotidien, s'écrie saint Ambroise, pourquoi le recevez-vous si rarement ? Vivez donc de telle sorte que vous méritiez de recevoir tous les jours ce pain céleste. »

Le vénérable Père Olyme, théatin, enseigne que rien n'est plus capable d'embraser nos cœurs d'amour pour le souverain Bien que la sainte communion.

Une sainte disait que, pour se procurer le bonheur de s'unir à Jésus-Christ, elle n'hésiterait pas à passer à travers les flammes, si cela était nécessaire.

Les jours que sainte Catherine de Sienne ne communiait pas, elle éprouvait un très-grand malaise: on aurait dit qu'elle allait mourir sous peu; la sainte communion lui rendait aussitôt ses forces épuisées.

O vous, qui que vous soyez, justes ou pécheurs, comprenez donc quel bonheur c'est d'aimer Dieu! Vous venez d'entendre le langage des saints qui, vivant dans les mêmes conditions que vous, ont senti palpiter leur cœur sous l'heureux souffle de l'amour divin: dites-moi, n'enviez-vous pas leur sort? Sans doute, ils ne faisaient que languir sur cette misérable terre, comme de pauvres voyageurs et des exilés; mais quel courage, quelle abnégation, quelle vertu héroïque ils puisaient dans cette pensée; qu'en souffrant avec patience ils témoignaient au Bien-Aimé de leur cœur leur inébranlable fidélité, et qu'un jour ces tristesses de l'exil leur ouvriraient les portes de la bienheureuse cité, où ils pourraient enfin tout à leur aise le contempler face à face et recevoir ses éternels embrassements!... Je vais plus loin, et je soutiens que le seul vrai bonheur en ce monde, si bonheur il y a, se trouve dans l'amour de Dieu. J'en appelle à tous ceux qui ont, quelquefois au moins pendant leur vie, senti cette divine flamme échauffer leur cœur ; qu'ils me donnent le démenti, s'ils le peuvent. Je ne veux fournir de cette vérité qu'une preuve. Quel est de tous nos jours le plus beau, le plus consolant, le plus heureux, celui qui répand dans l'âme le plus suave parfum et lui laisse le plus doux souvenir? Vous me répondez : le jour de la première communion. Vous avez parfaitement raison ; eh bien! pourquoi? Parce que c'est ordinairement le jour où on aime le plus le bon Dieu, et où on se donne tout entier à lui, comme il se donne tout entier à nous; tel est le secret, et il n'y en a pas d'autre, de l'ineffable bonheur de ce jour mille fois béni. Donc si nous voulons être heureux ici-bas, même au milieu des plus dures épreuves de la vie, aimons Dieu de tout notre cœur.

D'ailleurs, considérez à quelle région supérieure d'amour divin nous élève, et dans quelle céleste atmosphère il nous place. Je vous le répète, un homme en qui ne vit pas l'amour de Dieu, et dont le cœur est livré aux créatures, s'étiole, se rapetisse, s'abrutit, l'expérience de chaque jour, hélas ! ne le prouve que trop; mais un homme fortement travaillé par la divine charité s'élève, se grandit, se transfigure et se divinise.

Oh! que l'amour de Dieu soit donc désormais le mobile de toute notre vie! Si nous avons le malheur de ne pas posséder ce trésor incomparable, demandons-le avec instance à Celui qui est la charité même, demandons-le en particulier au Sacré Cœur de Jésus ; mettons en œuvre les moyens de l'acquérir, de l'accroître, que nous indiquent les saints, et que nous n'avons fait qu'effleurer dans ces lignes ; la méditation des souffrances de l'Homme-Dieu, des ineffables mystères de charité contenus dans la sainte Eucharistie, et la réception fréquente de l'auguste sacrement. Ah! fasse le ciel que cette vérité si nécessaire soit mieux comprise des chrétiens de nos jours et plus fidèlement mise en pratique ! En peu de temps, sous la douce influence du divin amour, le ciel serait en quelque sorte descendu sur la terre, ou plutôt la terre serait devenue un ciel anticipé.

L'abbé GARNIER

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(8e article.)

VIII. En exposant les principaux mystères rappelés par les processions, nous avons considéré surtout l'ensemble de ces cérémonies. Nous trouvons aussi dans quelques détails un symbolisme que nous ne saurions négliger et qu'il nous faut faire ressortir.

Souvent, dans les grandes processions, tout le clergé, et même tous les fidèles, portaient à la main des cierges allumés, Aux processions du Saint Sacrement, à Rome, tous les évêques, les prêtres, les clercs, et aussi tous les religieux députés par leurs couvents, ont chacun un cierge. On peut expliquer, dans ce dernier cas, cette grande quantité de lumières par la présence du Saint Sacrement, bien que, à la procession de Saint-Pierre du-Vatican, les premiers rangs soient à une très-grande distance de la *sedia gestatoria*, sur laquelle le Pape est porté, portant lui-même Celui dont il est le Vicaire; mais il est vrai aussi que cette coutume n'est pas particulière à cette procesion; nous la voyons revivre aujourd'hui dans les grands pèlerinages, où l'on fait volontiers, le soir, d'immenses processions aux flambeaux. Sans doute, cette profusion n'est pas ordinaire; mais ce qui est de règle, c'est que, à toutes les processions, la croix soit accompagnée au moins de deux cierges allumés.

Ces flambeaux ne sont pas employés seulement la nuit et pour cause de nécessité, ils sont prescrits aussi le jour, lors même que les processions se font au grand soleil. Ce rite doit donc renfermer quelque symbolisme, qu'il sera utile et intéressant de rechercher, et pour cela nous aurons besoin de traiter ce sujet avec un peu d'étendue.

Les hérétiques de tous les temps ne se sont pas contentés d'altérer la doctrine catholique. Pour justifier autant que possible leur révolte, ils se sont toujours efforcés de prendre l'Eglise en défaut sur la discipline, et volontiers ils trouvaient aussi de grands abus dans la liturgie. Les sectes protestantes ont rejeté l'usage d'allumer des cierges aux offices et cérémonies qui se font le jour, traitant cette coutume de ridicule superstition. En ce point, comme en beaucoup d'autres, s'ils tinrent à prendre place parmi les novateurs, ils ne furent point inventeurs.

Dès les premiers siècles, il en fut ainsi. Vigilance s'éleva contre l'usage déjà ancien d'allumer des cierges dans les assemblées des fidèles, soutenant que l'on avait continué à tort ce que faisaient, au temps des persécutions, les chrétiens renfermés dans l'obscurité des catacombes, et prétendant que les lumières ne peuvent être raisonnablement employées que pour dissiper les ténèbres. Saint Jérôme lui répondait : « Ce n'est pas pour chasser les ténèbres que nous allumons des cierges lorsque le soleil brille au ciel, mais nous le faisons en signe de joie et d'une joie toute spirituelle; car, en nous éclairant de la lumière de la foi et de sa grâce, Jésus Christ nous a tirés des ténèbres de l'infidélité et de l'ignorance. » On voit, par ces paroles, que les cierges ont leur symbolisme et que la signification mystique qu'on y attache n'a pas été imaginée après coup pour justifier la coutume de les allumer en plein jour, D'ailleurs, avant même d'étudier les mystères qu'ils renferment, on concevrait difficilement que, si les lumières étaient nécessaires autrefois dans les catacombes, lorsque les chrétiens de l'époque primitive étaient contraints de s'y retirer pour tenir leurs assemblées et assister au saint Sacrifice, l'Eglise ait prescrit, dans tous les temps, d'allumer des cierges à tous les offices pour le seul plaisir de faire consommer une grande quantité de cire et d'ajouter cette dépense à toutes les autres que rend nécessaires le culte sacré.

L'usage des lumières dans les cérémonies du culte divin, et même en dehors des cérémonies, n'a pas été introduit par l'Eglise catholique. Dans le tabernacle que construisit Moïse, il y avait un candélabre à sept branches, tout en or, dont Dieu même avait déterminé la structure. Nous le retrouvons dans le temple de Salomon, lequel fut édifié sur le plan du tabernacle, et qui renfermait les mêmes objets. Il semble que partout où Dieu réside particulièrement, il doit y avoir des lumières qui symbolisent sa présence ou les effets qu'elle produit. Aussi saint Jean, plongeant son regard d'aigle dans le ciel, y vit le Fils de l'Homme, c'est-à-dire Jésus-Christ, marchant entre sept chandeliers (1), qui figuraient les sept Eglises d'Asie auxquelles il devait adresser les avis reproduit dans sa révélation, et la lumière de sept chandeliers représentait elle-même la lumière divine de la foi qui brillait dans ces Eglises, la même qui éclaire l'Eglise universelle et qui est la parole du Fils de l'Homme.

Nous avons signalé, dans un article sur la Purification de la très sainte Vierge (2), l'emploi de lumières et de torches même dans les cérémonies païennes, et particulièrement dans certaines processions. telles que les Lupercales. A ce sujet, nous rappellerons seulement une importante observation sur laquelle nous avons eu déjà l'occasion d'insister, c'est que le démon s'est toujours montré très-empressé de se faire rendre les honneurs réservés exclusivement à la divinité, et que pour cela il n'a jamais manqué de contrefaire les rites et cérémonies observés dans le vrai culte rendu à Dieu aux diverses époques du monde.

L'Eglise catholique, en prescrivant l'usage des lumières dans les cérémonies publiques, n'a donc fait que se conformer à la volonté de Dieu, selon l'intention de qui cette pratique doit tourner tout à la fois à son honneur et à notre édification.

Et d'abord, comme l'affirme saint Jérôme, dans nos assemblées nous allumons des cierges en signe de joie et d'une joie toute spirituelle. Notre-Seigneur nous a dit lui-même que nous ne pouvons nous abandonner à la tristesse tant que

(1) Apoc., I, II.
(2) *Semaine du Clergé*, 2ᵉ année, n° 11, t. II, p. 373.

l'Epoux est parmi nous (1), et nous savons bien que, selon sa promesse, l'Epoux de l'Eglise est et restera avec elle jusqu'à la consommation des siècles (2). Or, la lumière est un signe de joie, parce qu'elle est l'opposé des ténèbres, qui représentent et répandent la tristesse, et le cierge est un des plus beaux emblèmes du Verbe fait homme, chef de l'Eglise, qui s'est fait chair pour devenir une lumière proportionnée à notre faiblesse et à notre capacité. Saint Jean dit de lui : *Il était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde* (3). C'est le caractère que Dieu lui avait fait assigner, longtemps à l'avance, par le plus illustre de ses prophètes, qui dit, en parlant du Christ Sauveur : *Je vous ai établi pour être la lumière des nations, afin que vous ouvriez les yeux des aveugles, que vous tiriez des fers ceux qui sont enchaînés et que vous délivriez de leur prison ceux qui y sont assis dans les ténèbres* (4). Et plus loin : *Voici que je vous ai établi pour être la lumière des nations et le salut que je ferai parvenir jusqu'aux extrémités de la terre... Et vous direz à ceux qui sont dans les ténèbres: Paraissez au grand jour* (5). Et encore*: Le Seigneur se lèvera sur vous et sa gloire éclatera en vous. Les nations marcheront à la lueur de votre lumière, et les rois seront dirigés par la splendeur qui éclatera à votre naissance* (6). Nous savons comment cette dernière partie de la prophétie s'est accomplie à l'égard des rois Mages; nous la voyons réalisée dans toute son étendue en considérant l'état présent du monde, illuminé et transformé par l'éclat de la doctrine de Jésus-Christ, qui est la vraie et nécessaire lumière de l'humanité, non-seulement pour la conduire au ciel, mais aussi pour la diriger vers ses destinées terrestres.

La lumière matérielle des cierges représente d'une manière très-sensible et très-intelligible la lumière de la vérité que nous a apportée le Verbe divin, qui est lui-même, ainsi qu'il nous l'a affirmé (7), la vérité éternelle et substantielle. Le cierge lui-même symbolise magnifiquement le Verbe fait chair pour illuminer le monde. Dans l'article rappelé plus haut, nous exposions ainsi ce mystère : « Le cierge allumé est un symbole très-expressif de notre Sauveur et répond bien à l'idée que nous en a donnée le veillard Siméon. Saint Ives de Chartres, dans son second sermon sur la fête de la Purification, nous en donne une ingénieuse et solide explication. L'antiquité a toujours considéré les abeilles comme un type de la virginité, la reine de chaque ruche étant seule vouée à la propagation de l'espèce. La cire qu'elles produisent, en la composant de sucs choisis recueillis dans les fleurs, est donc la figure de la chair virginale du divin Enfant, formée par le Saint-Esprit d'un sang très-pur dans le sein de la Vierge par excellence La flamme du cierge est le Verbe incarné, qui illumine naturellement tout homme venant en ce monde, et nous éclaire surnaturellement par la révélation des mystères de Dieu. Saint Anselme a pénétré plus avant encore dans le symbolisme. Dans ses *Enarrations sur saint Luc*, il nous offre trois choses à considérer dans le cierge : la cire, la mèche et la flamme. La cire, ouvrage de l'abeille virginale, est la chair que le Christ a prise de la Vierge Marie ; la mèche, qui est intérieure, est l'âme de Notre-Seigneur ; la flamme, plus subtile et d'une nature plus élevée, qui brille dans la partie supérieure, est la divinité. »

Cette expositon nous fait comprendre pourquoi la croix, qui précède la procession, est accompagnée de cierges allumés. La croix et le cierge s'expliquent l'un par l'autre. La croix, instrument de notre salut, portant l'image de la sainte et divine Victime qui s'y est immolée, nous rappelle tout le mystère de notre Rédemption. Le cierge allumé, placé près d'elle, nous montre le Sauveur comme notre vraie lumière et notre guide nécessaire, comme celui qui est venu pour faire briller à nos yeux la vérité et nous conduire, à sa suite, vers le ciel, notre fin dernière et notre séjour définitif, en nous faisant parcourir, par l'imitation de ses exemples, la voie où il a marché lui-même constamment et qui fut, du commencement à la fin, le chemin de la croix. La procession étant l'image de ce pélerinage de la vie actuelle, il était donc très-convenable de placer en tête l'image sensible de la divine lumière qui doit nous y diriger.

Si nous pouvions nous permettre cette digression, nous dirions ici notre pensée sur la manière dont on a compris, presque partout en France, le cierge, dont la matière n'est plus tirée de la ruche de l'abeille, mais prise dans l'atelier du ferblantier. Nous ajournons nos observations jusqu'au temps où nous aurons à traiter spécialement du cierge bénit.

Jésus-Christ, lumière du monde par sa doctrine et ses exemples, a sur la terre des ministres qui le représentent et doivent être à leur tour, par état, à son imitation et de ces deux manières, les illuminateurs, des peuples. C'est à eux tout particulièrement que s'adresse cette parole de saint Paul : *Vous luisez comme des luminaires au milieu du monde, gardant la parole de vie* (1), et c'est bien directement à ses apôtres, et par eux, à ceux qui hériteraient de leur sacerdoce, que le

(1) Matth., IX, 15 ; Marc, II, 19; Luc, V, 34.
(2) Matth., XXVIII, 20.
(3) Joann., I, 9.
(4) Is., XLII, 6 et 7.
(5) *Ibid.*, XLIX, 6, 9.
(6) *Ibid.*, LX, 2 et 3.
(7) Joann., XIV, 6.

(1) Philipp., II, 15.

Sauveur lui-même disait: *Que votre lumière luise aux yeux des hommes, afin qu'ils voient vos œuvres bonnes et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux* (1). Et encore: *Que vos reins soient ceints, et portez des lampes ardentes dans vos mains* (2). De là, pour les prêtres et les ecclésiastiques en général, l'obligation d'ajouter à l'enseignement l'édification. Aussi saint Grégoire commente ainsi ce dernier texte: « Nous ceignons nos reins, lorsque nous comprimons par la continence la luxure de la chair; nous portons des lampes ardentes en nos mains, quand, en faisant des bonnes œuvres, nous montrons au prochain des exemples qni sont pour lui une lumière, et c'est de ces œuvres que le Seigneur dit: *Que votre lumière luise aux yeux des hommes, afin qu'ils voient vos œuvres bonnes* (3).

Jésus-Christ est la vérité même et la sainteté. Cette double lumière, qui sort originairement de lui, se projette d'abord sur les ecclésiastiques, qui sont plus rapprochés de lui par leur état et leurs fonctions, puis elle se réfléchit et se répercute sur les fidèles, par les deux moyens que nous avons indiqués. C'est pour cela que le clergé vient régulièrement à la suite de la croix et des cierges, étant suivi lui-même par le peuple. Cet ordre répond à la gradation observée dans la diffusion de la lumière divine. Il est vrai que les ministres inférieurs sont en avant, et moins éloignés, par conséquent, des cierges symboliques. Mais, précisément parce qu'ils sont moins élevés en dignité, moins grands, et que l'organe spirituel de la vision est moins exercé et moins développé chez eux, ils ont besoin d'être placés à une moindre distance pour percevoir convenablement la lumière mystérieuse de Jésus-Christ. Cette lumière atteint sans obstacle leurs supérieurs, qui ont été précédemment dans la même condition, et en grandissant en sainteté, en même temps qu'en perfection, se sont élevés vers Dieu et se sont mis plus directement en rapport avec le foyer de la lumière divine, de même que les hautes montagnes sont frappées les premières des rayons du soleil matériel.

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Théologie dogmatique

XI

LA PERSONNALITÉ DE DIEU.

Dieu existe, nous l'avons démontré, et le genre humain tout entier, à part quelques êtres exceptionnels, le proclame. Toutes les preuves que nous avons donnés de son existence le montrent comme un être réel, distinct et différent du monde, ayant son être propre et existant en lui-même et par conséquent, dans le sens large, comme un être personnel. La personnalité de Dieu ressort donc de ce que nous avons dit. Mais, comme elle est aujourd'hui le point le plus attaqué, nous devons nous y arrêter, et la mettre dans tout son jour. Nous ne parlons pas ici, on le comprend, du mystère de l'auguste Trinité ou de l'essence intime de Dieu: nous le ferons plus tard. Nous disons seulement que Dieu est un être existant en lui-même, un être personnel; la raison seule le démontre, bien qu'elle ne puisse pas nous mettre sous les yeux le mode intime de la vie divine.

Nous venons de dire que la personnalité de Dieu est un des points les plus attaqués. Nous l'avons vu dans nos articles sur les *Erreurs modernes*, spécialement dans la réfutation du rationalisme et du panthéisme. M. Renan parle de «l'horreur instinctive de tous les grands esprits pour les formules qui tendent à faire de Dieu quelque chose(1).» Ainsi, pour ce sophiste, Bossuet, Pascal, Newton, Descartes, Leibnitz, et tous les grands génies des temps anciens et modernes, sont de petits esprits. Bien loin d'éprouver l'horreur dont il parle, ils en éprouvent une tout opposée, pour les formules qui tendent à confondre Dieu avec le monde et à lui refuser une existence propre et distincte c'est-à-dire pour le panthéisme et l'athéisme. Que pèsent, en face de toutes ces grandes intelligences, M. Renan et quelques autres *ejusdem farinæ*? « Qu'est-ce que Dieu, dit-il, pour l'humanité, si ce n'est le résumé transcendantal de ses besoins suprasensibles, la catégorie de l'idéal (2)?»—« Ce qui mérite les adorations de notre âme, dit M. Vacherot, c'est l'être infini, universel, parfait;... mais il n'est tel qu'en passant à l'état idéal... Il ne prend la divinité qu'en perdant la réalité,.. Le Dieu parfait n'est qu'un idéal Dieu est l'idée du monde, et le monde est la réalité de Dieu(3).»

Ainsi, Dieu n'est rien de réel, rien de positif, rien qui ait l'être et la vie. Ou bien, si l'on veut qu'il soit quelque chose, il est le monde, l'univers, il est tout ce qui est; il est le *cosmos*, il est surtout, comme nous l'avons vu, d'après M. Littré, l'humanité. En un mot, il est tout ce que l'on voudra, excepté lui-même.

Or, la réfutation de cette erreur découle pleinement de ce que nous avons dit dans les articles précédents. Nous l'avons, en effet, démontré: ni l'univers, ni aucun des êtres qu'il renferme, ne peut exister par lui-même. Tout est contingent, c'est-à-dire peut exister ou ne pas exister; rien n'existe nécessairement, D'un autre côté, aucun

(1) Matth., v, 16.
(2) Luc. xII, 35.
(3) Greg. Magn., *Homil.* 13 *in Evang.*

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860.
(2) *Liberté de penser*, t. VI, p. 348.
(3) *La Métaph. et la science, passim.*

être ne peut se donner l'existence à lui-même, par cette raison aussi simple qu'évidente, que pour se donner l'existence il faudrait agir, et que pour agir il faut être. L'univers, ni aucun être n'ont donc en eux-mêmes la raison, la cause de leur existence. Elle ne peut donc se trouver que dans un être qui existe par son essence même. Or, un tel être est en lui-même, il a son existence propre et à lui. Il est distinct de l'univers, puisqu'il en est la raison, la cause, et qu'il existe indépendamment de lui, avant lui. Il a donc son être en lui-même, nécessaire, indépendant. Et, par conséquent, dans ce sens large et général, il est une personne, il a une existence personnelle; il est une personnalité réelle.

Mais déterminons davantage la notion de la personne; voyons les éléments qui la composent; faisons-nous d'elle une idée précise, autant que la question le demande.

Elle a d'abord, comme toute chose, un élément général et premier, un élément générique : la personne a un être, une existence à elle, une existence propre et qui lui appartient. Et c'est par là qu'elle diffère d'un simple mode, d'un accident, qui n'a pas d'existence séparée et à lui. Prenons la personnalité que nous connaissons le mieux, la personnalité humaine. L'homme est une personne, parce qu'il a d'abord son existence propre et à lui, parce qu'il est lui, parce qu'il est indépendant dans son existence, et se sépare de tout autre être.

Voilà donc un premier élément. Mais suffit-il pour constituer la personnalité? Tout être ainsi distinct et séparé est-il une personne? Examinons.

Prenons un être matériel quelconque, un bloc de pierre. Il a une existence propre, distincte et séparée; il a donc le premier élément dont nous parlons. Mais est-il une personne? Non, jamais on ne l'appellera de ce nom. Il a sans doute une existence à lui, séparée, une existence une. Mais quelle existence et quelle unité! Il est un composé d'éléments multiples qui peuvent se dissoudre, se diviser, se séparer, et détruire ainsi cette existence une et propre qu'il possédait. C'est une pauvre existence et une pauvre unité. Montons donc d'un degré dans l'échelle des êtres. Voici la plante: c'est un chêne au tronc puissant, aux branches magnifiques. Est-là ce que nous cherchons? Est-ce la personnalité? Non; il a sans doute une existence plus à lui, plus une, parce qu'il a en lui un principe d'unité; il a une certaine vie. L'animal en a une moins imparfaite, il est plus un, il sent le principe qui l'anime, tout découle de lui, et tout se rapporte à lui. Faisons encore un pas, et nous arrivons à la personnalité à la personne humaine. L'homme est une personne véritable. Il y a en lui un principe supérieur qui domine tout: il y a l'âme intelligente. Ce n'est plus la nécessité brute comme dans la pierre, la nécessité organisée comme dans la plante, la simple spontanéité comme dans l'animal; c'est l'intelligence, c'est la volonté, c'est la liberté. C'est l'âme humaine, intelligente, principe unique de vie pour elle-même et pour le corps, prononçant de l'un et de l'autre le *moi* personnel. Voilà la personnalité.

Elle contient donc deux éléments. Le premier, c'est l'existence propre, distincte, séparée. Le second, c'est l'intelligence, c'est le *moi* auquel tout se rapporte. Et c'est pour cela que la personnalité est le mode le plus parfait d'existence; et c'est pour cela aussi que ce nom de personne est réservé aux êtres intelligents.

Et maintenant, Dieu est-il un être personnel ? est-il une personne?

Comme nous l'avons démontré précédemment, et dans nos articles sur l'*Existence de l'Etre divin,* et dans nos articles sur la *Création et le Panthéisme*, Dieu est la raison, la cause du monde. L'être fini, l'être contingent n'ayant pas en lui-même sa raison d'être, la cause première de son existence, ne peut l'avoir que dans l'Etre nécessaire et infini. Or cela suppose qu'il est un être personnel, un être qui a son existence propre et à lui. En effet, pour donner l'existence à l'univers, il faut agir, et c'est là un acte d'une énergie, d'une puissance incomparable. Mais l'acte est le fait d'un être qui existe en lui-même, l'action est le fait d'un être personnel, au moins dans le sens large de cette expression. C'est bien là l'idée générale, naturelle, instinctive de tous. Lorsque nous rencontrons une œuvre qui nous frappe de quelque manière, une pensée s'élève spontanément dans notre âme, une parole s'échappe de nos lèvres : Qu'est-ce qui a fait cela ? Quel est l'auteur qui a écrit cette belle page? Qu'est-ce qui a fait ce tableau? Quelle est la personne à qui nous devons ce chef-d'œuvre?

C'est le bon sens qui pose ces questions. Et c'est lui aussi qui, en face de l'univers, se demande qui l'a fait. C'est cette idée que la philosophie exprime par cette espèce d'axiome: *Actiones sunt suppositorum.* L'expression de *suppositum* n'exprime pas nécessairement par elle-même une personne proprement dite; elle exprime au moins un être subsistant en lui-même, et peut s'appliquer à tout être vivant, mais surtout à l'homme. L'existence du monde prouve donc que Dieu est un être réel, distinct, existant en lui-même, ayant une existence propre.

C'est là, nous l'avons dit, comme le premier élément qui entre dans la personnalité. Le second, qui l'achève, si l'on peut ainsi parler, c'est l'intelligence, c'est le *moi* intellectuel et personnel. Or, l'existence du monde ne démontre pas seule-

ment en Dieu le premier élément de la personnalité, mais aussi le second.

Il y a, en effet, dans l'univers un ordre admirable, et sous tous ses aspects comme nous l'avons déjà constaté. « Il y a, avons-nous dit, un ordre universel qui comprend les différents systèmes solaires que l'homme est loin de connaître tous, et qui viennent se fondre dans cette harmonie immense qui fait précisément l'univers. Il y a l'ordre particulier à chaque système, par lequel les globes célestes décrivent dans l'espace, autour de leur centre, leurs courses harmonieuses. Il y a l'ordre particulier à la planète que nous habitons, soit qu'on la considère relativement aux autres globes avec lesquels elle est en relation, soit qu'on la considère isolément et en elle-même. Il y a l'ordre dans chaque être, dans les corps inorganiques et organiques, dans la plante, dans l'animal, et par dessus tout, dans l'homme. Il y a de l'ordre dans les êtres les plus petits comme dans les plus grands, dans le ciron comme dans l'éléphant, dans l'insecte imperceptible qui se cache sous un brin d'herbe, comme dans l'aigle qui plane dans l'espace. En un mot, il y a de l'ordre en tout et partout. » Mais l'ordre dans les œuvres suppose l'intelligence dans l'ouvrier. Et nous pouvons constater encore ici un sentiment, un jugement naturel et spontané de l'âme humaine, qui est l'expression du bon sens et de la vérité.

Lorsque nous rencontrons une œuvre où l'ordre brille, où l'art éclate, nous prononçons immédiatement qu'elle est le produit d'une intelligence. Placez un homme capable d'apprécier en face de la cathédrale de Reims, du tableau de la *Transfiguration* ou d'une vierge de Raphaël, que dis je! placez l'esprit le plus épais devant une misérable masure, devant une statue grossière, partout et toujours vous entendrez dire : Une intelligence a fait cela. Personne n'hésite à cet égard. Voyez nos incrédules modernes; ils vont chercher dans les entrailles de la terre des preuves de l'existence de l'homme, afin de mettre, s'ils le pouvaient, la Bible en défaut, en faisant le genre humain plus vieux qu'il n'est; Ils exhument d'informes débris; ils voient l'intelligence dans un misérable couteau de silex, et ils ne la voient pas dans la production de l'homme et dans l'harmonie des mondes. Et cependant l'ordre et l'art qui éclatent partout sont infiniment supérieurs à ce que nous voyons dans les plus grandes œuvres de l'homme. L'univers est donc le produit d'une intelligence supérieure. Et il faut avoir étrangement perverti la rectitude de sa raison par l'habitude du sophisme pour ne pas le voir.

Concluons donc, appuyé sur ce que nous avons dit, qu'il y a en Dieu, non seulement le premier élément de la personnalité, mais le second, et que l'Etre divin n'est pas seulement un être réel, distinct, ayant son existence propre, mais qu'il est encore l'intelligence souveraine, la personnalité infinie.

Et cette idée d'infini elle même nous mène seule à la vérité qui nous occupe. Et nous pouvons poser ce principe : l'infinité de Dieu le personnalise. Et, en effet, elle éloigne, elle chasse toute limite, tout ce qui est fini, et par conséquent elle constitue l'Etre divin en lui-même, dans sa sphère propre et souveraine; elle le distingue de tout, elle le fait lui, elle le fait un. Elle lui donne, par conséquent, une existence propre et distincte. Et de plus, puisque Dieu est l'infini, il a tout degré d'être, toute perfection. Il a donc l'intelligence; il prononce donc le *moi* intellectuel, personnel, souverain. Il est la personnalité parfaite.

Il faut remarquer que plus un être s'élève et monte dans l'échelle de la création, plus il s'approche de la personnalité, plus il se personnalise. La plante en approche plus que la matière brute, et l'animal plus que la plante; puis vient l'homme, l'être le plus parfait de cette terre, le seul intelligent et le seul aussi qui soit une personne. Mais au dessus de lui, au-dessus de tout, il y a Dieu, il y a l'Etre parfait. Il est donc la personnalité parfaite. Plus un être est, plus il est parfait : être et perfection sont même chose, et l'imperfection, c'est la négation, le manque d'être. Dieu qui est tout l'Etre, qui est l'Etre sans limite d'être, est donc l'Etre infini parfait. Or le parfait c'est la personne, puisque l'existence personnelle est le mode d'existence le plus parfait. L'Etre infini est donc bien la personnalité parfaite.

Saint Thomas d'Aquin expose ainsi cette idée. Il se demande s'il faut placer en Dieu la qualité et le nom de personne. Et voici sa réponse : L'expression de personne, dit-il, signifie ce qu'il y a de plus parfait dans toute la création, savoir l'être subsistant dans la nature intelligente. Et comme toute perfection doit être attribuée à Dieu, puisque son essence la contient toute, il faut lui attribuer la personnalité; non pas toutefois, ajoute-t-il, de la même manière qu'à la créature, mais d'une manière plus excellente et plus haute (1). » Tout en Dieu, en effet, est infiniment élevé au-dessus de l'être fini. Il est donc la personnalité parfaite, souveraine, infinie,

On fait contre la personnification de l'Etre divin une objection que nous devons détruire avant de terminer. La personne, dit-on, est la détermination d'un être; or, le déterminer, c'est le limiter.

La réponse est facile. L'être peut être déterminé de deux manières : par ses propriétés intrinsèques, ses degrés d'être; puis par ses limites, qui nient et excluent de lui toute autre propriété.

(1) *Sum. theol.*, 1re part., q. XXIX, a. III.

Or Dieu est déterminé de la première manière, mais nullement de la seconde. Son être est infini, sa personnalité est infinie, ses attributs sont infinis ; il est déterminé par son infinité, qui exclut de lui toute limite ; la seconde espèce de détermination est donc en lui un non-sens.

L'abbé DESORGES.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS

(2e série, 10e art. Voir le no 35)

Il est à noter que l'année 1845 est féconde en documents relatifs aux desservants; énumérons-les.

6 janvier 1845. Lettre pastorale de Mgr Guibert, évêque de Viviers, aujourd'hui archevêque de Paris et cardinal de la S. E. R., *sur les tendances dangereuses d'un parti qui se forme dans l'Eglise de France contre l'autorité épiscopale* (1).

2 mars 1845. Acte de soumission de MM. Allignol à la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Viviers du 6 janvier (2).

1er mai 1845. Lettre pastorale de Mgr Thibault, évêque de Montpellier, *à l'occasion de quelques-unes des plus importantes questions actuellement agitées dans l'Eglise de France* (3).

1er mai 1845. Réponse de Sa Sainteté Grégoire XVI à Mgr l'évêque de Liège (4).

18 mai 1845. Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Viviers. Dans cette nouvelle lettre, Mgr Guibert consacre quelques lignes à la question des desservants, à la soumission de MM. Allignol, et il fait connaitre les adhésions données à la lettre du 6 janvier par plusieurs évêques de France (5).

26 mai 1845. Mandement de Mgr Affre, archevêque de Paris, portant condamnation d'un recueil périodique ayant pour titre le *Bien social* (6).

2 juin 1845. Circulaire de Mgr l'évêque de Viviers, à l'occasion de la réponse de Sa Sainteté Grégoire XVI à l'évêque de Liège (7).

Nous extrairons de ces divers documents les passages qui sont plus en rapport avec le côté de la question qui nous occupe. Ainsi que nous l'avons fait remarquer dans un article de notre première série, Mgr Guibert met le régime actuel sous la responsabilité des premiers évêques après le Concordat. « Si l'on examinait attentivement, dit-il dans sa lettre du 6 janvier, ces articles organiques que nous n'avons nulle envie de défendre, on reconnaitrait facilement qu'ils n'ont pas oganisé l'Eglise de France telle qu'elle est actuellement. Non, cette organisation ne fut point l'ouvrage du pouvoir temporel, nous en revendiquons le mérite et la gloire pour nos prédécesseurs. Ils suivirent en cela une inspiration paternelle en faveur de la majorité de leur clergé, et nous voulons que leur mémoire en soit honorée. Les articles organiques assimilent les desservants aux vicaires, ils ne leur assurent pas d'autres traitements; ils les rendent dépendant des curés, en n'établissant qu'une église paroissiale dans chaque canton, et en faisant des autres églises de simples succursales, et des prêtres qui en sont chargés de simples desservants. Ces prêtres, dans la pensée du législateur, sont comme des vicaires attachés à une église particulière, à l'instar de ceux qui desservent une chapelle vicariale. Les mots de succursales et de desservants, qui ne sont pas nouveaux en France, ne présentent pas des idées bien différentes de celles-là ; ils n'out jamais servi à désigner, dans le langage propre, que le vicaire perpétuel chargé de représenter, dans les fonctions curiales, le curé primitif. Voilà les desservants tels que les ont faits les articles organiques. Mais les évêques, en organisant les diocèses, voulurent améliorer la position des prêtres préposés au service des succursales ; il les mirent hors de toute sujétion vis-à-vis des curés de canton, et leur donnèrent ce qu'on appelle droit d'étole; ils les rendirent indépendants dans leurs églises respectives, et leurs conférèrent des pouvoirs spirituels aussi étendus que les pouvoirs des curés inamovibles d'autrefois. Ils ont même voulu que le nom de curé leur fût conservé; car celui de desservant n'est employé quelquefois, dans le style des administrations ecclésiastiques, que par la nécessité d'éviter des méprises. Voilà les desservants tels que les évêques les ont faits. »

Puisse la parole autorisée de Mgr Guibert déraciner enfin de tant d'esprits l'étrange idée que les organiques ont imaginé le système des paroisses à titulaires révocables ! Non, ce système est l'œuvre des premiers évêques, lesquels ont voulu non-seulement faire à leurs prêtres une condition plus relevée, mais encore et principalement attribuer aux localités et populations constituant commune ou section de commune, l'autonomie paroissiale. Les évêques organisateurs n'ont pu accepter une paroisse unique par canton, c'est-à-dire une paroisse d'une étendue territoriale considérable, surtout dans les cantons ruraux. La paroisse unique par canton n'avait néanmoins rien d'anticanonique. On comprend d'ailleurs que le gouvernement de 1802, retenu par des difficultés budgétaires qu'il ne fallait pas grossir par-devant des députés, disciples de la Révolution et peu disposés à voter les sommes

(1) *Ami de la religion*, vol. CXXIV, p. 401.
(2) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 8.
(3) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 381 et 401.
(4) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 628.
(5) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 587.
(6) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 541 et autres; *Auxiliaire catholique*, vol. 1er, p. 71.
(7) *Ibid.*, vol. CXXV, p. 628.

demandées pour le culte catholique, ait été contraint de limiter le nombre des cures inamovibles. Plus tard, dans des temps meilleurs, ont eût opéré des démembrements et constitué peu à peu un plus grand nombre de cures. Au lieu d'attendre patiemment, les évêques ont préféré ériger tout de suite des paroisses à titulaires amovibles, se rapprochant ainsi, par les mots et non par les choses, de la lettre des organiques.

L'acte de soumission de MM. Allignol mérite d'être reproduit ; nous en citerons les principaux passages. Il fait voir sur quels points la controverse s'était développée, et par quels côtés le livre *De l'état du clergé en France* était répréhensible.

« Monseigneur, votre lettre pastorale du 6 janvier 1845 fait cesser nos incertitudes et fixe notre position. Nous n'hésitons pas un seul instant à nous soumettre humblement, sincèrement, sans condition ni réserve, au jugement doctrinal que Votre Grandeur vient de porter. Nous condamnons avec elle, et dans le même sens qu'elle, tout ce qu'elle a condamné de la doctrine de notre livre *Sur l'état du clergé*, et promettons de ne rien faire ni écrire qui soit contraire à ce jugement...

« Dès 1840, nous remîmes entre les mains de votre vénérable prédécesseur l'engagement de nous soumettre à la condamnation qu'il pourrait porter de notre livre. A notre retour de Rome, une déclaration solennelle publiée de notre propre mouvement, renouvelait notre premier engagement, et rétractait en détail toutes les erreurs où nous croyons être tombés.

« En conséquence, nous reconnaissons de nouveau que NN. SS. les évêques tiennent de Jésus-Christ une autorité indépendante du clergé du second ordre. Nous révérons cette autorité dans toute son étendue et nous en serons toujours les enfants soumis. Si, dans notre livre, des expressions s'écartaient de ces sentiments, nous les désavouons. Nous nous sommes trompés dans les articles 2 et 3 du second chapitre de la première partie de notre livre en attribuant, soit aux chapitres, soit aux curés, soit aux simples prêtres, des droits qui ne sont que de simples privilèges à eux accordés par l'Eglise et révocables par elle. Nous nous sommes trompés également, en insinuant que les desservants avaient à l'inamovibilité un droit absolu, et en soutenant qu'étant révocables *ad nutum*, ils peuvent malgré l'ordre de leur évêque, quitter leur paroisse, quand ils le veulent.

« Permettez-nous de vous le dire, Monseigneur, nos intentions ont toujours été pures. Nous avons pu nous tromper, manquer de science et de prudence ; mais nous n'avons jamais cessé d'être soumis d'esprit et de cœur à nos chefs spirituels. Nous avons en horreur les chefs de parti et les presbytériens ; loin d'accepter ces qualifications nous les repoussons de toute l'énergie de nos âmes, et nous ne cesserons jamais de protester contre elles. ».

Rapprochons de cet acte de soumission le passage suivant de la lettre pastorale de Mgr Guibert en date du 18 mai. « Les deux hommes les plus renommés dans notre diocèse, dit le prélat, parmi ceux auxquels s'adressaient nos avertissements n'ont pas tardé longtemps à reconnaître les erreurs que, comme auteurs, ils avaient professées en matière de doctrine et à les abjurer publiquement. Ils sont entrés dans une voie salutaire ou l'on est amplement dédommagé, par le sentiment d'un devoir accompli, de ce qu'il y à de pénible dans l'abandon de ses propres pensées. Cette démarche qui les honore a édifié l'Eglise et nous a rempli de la plus douce joie. »

Ces citations circonscrivent dans leurs limites véritables la condamnation portée par l'évêque de Viviers et la soumission de MM. Allignol ; il n'appartient à personne, à l'aide d'expressions générales, d'impliquer dans la controverse ainsi terminée en 1845 des points qui demeurent à l'abri de toute censure. En ce qui touche la question proprement dite des desservants, le tort de MM. Allignol a donc été d'insinuer que les desservants avaient à l'inamovibilité un droit absolu c'est-à-dire que les paroisses érigées en 1802 à titulaires révocables devaient être considérées comme érigées sous l'empire de l'inamovibilité, et que leurs titulaires, nonobstant la révocabilité inscrite dans le titre primordial d'érection, inscrite de plus dans les lettres de collation, devaient être tenus pour inamovibles; opinion qui est, comme nous l'avons fait remarquer dans notre première série d'articles, dépourvue de toute base. Ce qui ne nous empêche pas de dire que la création en masse de paroisses à titulaires révocables n'est point conforme à la discipline en vigueur ; car les deux propositions sont essentiellement différentes.

Passons à la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montpellier, du 1er mai 1845.

Mgr Thibault; après avoir rappelé et justifié l'inamovibilité des curés, s'exprime ainsi: « Nous ne doutons pas que, en fixant avec le chef de l'Etat les bases d'une nouvelle organisation pour cette partie si importante de l'Eglise universelle, le Souverain Pontife ne désirât sincèrement de rétablir l'ordre sacerdotal dans les anciennes conditions du droit commun... Pie VII n'avait pas oublié que sa suprême dignité l'établissait conservateur et exécuter des saints canons. Il savait que les changements dans la discipline n'ont jamais que peu d'utilité, et qu'ils ne peuvent longtemps durer, parce qu'une loi, consacrée par un usage universel et par la sanction des siècles, a ses racines dans les règles éternelles de l'ordre et doit, par conséquent, l'emporter à la fin... Maintenant, on réclame à grands cris le rétablis-

sement de l'inamovibilité. Certes, puisque cette inamovibilité est dans l'Esprit de l'Eglise, puisque les changements de la discipline ne peuvent être que momentanés, et qu'ils doivent cesser dès que n'existent plus les raisons graves qui les ont nécessités, nous n'aurions garde de condamner des vœux pieux, soumis et pacifiques, pour l'entière résurrection de l'ancien ordre de choses. Mais à cette question se rattaehent d'autres questions de la plus haute gravité qu'il faut voir aussi... »

Plus loin, le prélat, après avoir dit « que l'état actuel des pasteurs ruraux dans l'Eglise de France est un état vraiment régulier, et canoniquement établi puisqu'il a reçu la sanction, au moins indirecte, de l'autorité compétente, » continue en ces termes : « Pour nos très chers coopérateurs, nous n'hésitons pas à vous dire que ce vœu est le nôtre, que nous souhaitons avec ardeur de voir arriver l'heureux moment où la situation de l'Eglise, au dedans et au dehors, permettra d'approprier au temps actuel l'antique organisation du corps sacerdotal, et que, sans attendre le rétablissement authentique et légal de la discipline ancienne, les pasteurs du second ordre, dans notre diocèse, demeurent à nos yeux revêtus d'inamovibilité, avec cette réserve que le droit nous impose, et que la conscience d'un évêque lui prescrit impérieusement dans certains cas particuliers, *nisi pro bono ecclesiarum regimine aliter expedire videbitur...* »

Le rétablissement de l'inamovibilité n'était donc aux yeux de Mgr Thibault, qu'une question d'opportunité. Or en 1848, le même prélat, dans un mémoire communiqué aux évêques et au Saint-Siège, déclarait que le moment était venu de l'opérer. Ce mémoire n'a pas été rendu public ; nous l'avons eu toutefois entre les mains ; on en trouvera l'analyse dans la note 44 du tome IV du *Jus canon, universum* de Reiffenstuel, édition Vivès, Mgr Thibault n'eût certainement pas accepté l'argumentation de M. l'abbé Craisson.

(*A suivre*) VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

ÉLISABETH SETON,

FONDATRICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ AUX ÉTATS-UNIS.

A quelque distance de Livourne, dans un site magnifique, d'où le regard embrasse à la fois les riches plaines de Toscane, ses rivages gracieusement ondulés, et plus loin les îles de la Meloua et Capraja, dressant leurs côtes rocheuses au-dessus de la mer, s'élèvent l'église et le couvent de Montenero qui, depuis longtemps, ont le privilège d'attirer un grand nombre de visiteurs et de pèlerins. Au printemps de l'année 1804, par une de ces matinées pleines de fraîcheur et de parfums, où le cœur s'ouvre à toutes les aspirations, comme la fleur à tous les rayons du soleil, la famille des deux frères Filicchi, riches banquiers de Livourne, s'était rendue au sanctuaire de Montenero. Dans cette excursion ils étaient accompagnés d'une jeune femme, Américaine d'origine, et jusque-là, sincèrement attachée au culte protestant. Elle était en grand deuil ; car elle venait de voir mourir à Pise un mari tendrement aimé, qui, bien que né comme elle à New-York, était issu de l'une des plus illustres familles de l'Ecosse. Elle s'appelait Elisabeth Seton. Telle était sa reconnaissance pour les Filicchi, dont le dévouement affectueux lui avait offert un refuge dans son délaissement, une consolation dans sa douleur, qu'elle avait eu peine à se séparer d'eux. Aussi voulut-elle, ce jour-là, par une attraction irrésistible, les suivre jusqu'à l'église où les religieux allaient célébrer l'office.

Au moment où l'officiant élevait l'hostie, un jeune Anglais, qui s'était mêlé aux assistants, s'approcha d'elle, et lui dit à voix basse d'un air ironique : « Voilà ce qu'ils appellent leur présence réelle ! » Par un mystère inexplicable de l'âme humaine, l'apostrophe inattendue de son coreligionnaire produit sur Elisabeth un effet tout contraire à ce qu'il supposait. Une révolution soudaine se fait en elle. « Mon âme, nous apprend-elle plus tard, se sentit frémir de douleur à cette froide apostrophe, au moment où ils adoraient. Tout était silence autour de moi, profond silence et adoration ; presque tous étaient prosternés. Je me reculai par un mouvement involontaire, et j'allai m'agenouiller sur le pavé, devant l'autel pensant en secret, avec larmes, aux paroles de l'apôtre sur le corps et le sang du Sauveur. « A cette pensée et à d'autres souvenirs qui l'assaillent en même temps, les doutes qu'elle avait déjà conçus au sujet de ses croyances religieuses se réveillent tout à coup. Un éclair traverse son esprit. Il en dissipe les voiles et y répand des clartés qui sont comme l'aube naissante de sa foi nouvelle.

Cette lumière, qui va devenir son astre conducteur, la suit au delà de l'Océan qu'elle traverse pour retourner dans sa patrie. Mais là, quelles rudes épreuves l'attendent et la frappent coup sur coup ! A peine arrivée, les débris d'une grande fortune lui échappent, en la laissant face à face avec la pauvreté. Bientôt ses projets de conversion font le vide autour d'elle, vide affreux pour un cœur aussi largement ouvert aux doux épanchements de la famille et de l'amitié. Elle subit tour à tour le ressentiment des proches, l'abandon

de ses amis, les rigueurs de l'opinion et les persécutions de l'intolérance. « Un cœur moins ferme que le sien, dit l'auteur du livre consacré à rappeler sa pieuse mémoire (1), eût défailli devant les obstacles ; mais elle : « Je ne regarde ni en » avant ni en arrière, disait-elle, je regarde en » haut. » Paroles héroïques dans la bouche d'Elisabeth. Elle les disait avec simplicité ; c'est à nous de les recueillir; bientôt l'histoire de sa vie nous montrera sa grandeur.

Elisabeth Baylay était née à New-York en 1774, Fille de Richard Baylay, cadet d'une bonne famille d'Angleterre, qui s'était fixé aux Etats-Uis Elisabeth avait reçu en partage les dons les plus précieux. Son intelligence était élevée, sa sensibilité profonde, et de plus elle avait cette fermeté de caractère, ce besoin inné de dévouement qui, à l'heure venue, font de la femme une héroïne ou une martyre. Au charme répandu dans toute sa personne, qu'on ajoute un profil délicat et pur, des yeux pleins d'une ineffable douceur, un front où rayonnait la beauté morale, reflet lumineux d'une belle âme, et l'on aura le portrait d'Elisabeth Baylay, telle qu'à l'âge de vingt deux ans elle fut peinte par M. de Mesmin, émigré français aux Etats Unis. A voir cette tête fine, que couronne une chevelure bouclée et entourée d'une simple bandelette, selon la mode du temps, on dirait un camée antique, gravé par la main d'un artiste grec. L'enfance, l'éducation et les qualités naissantes de la fille de Richard Baylay sont peintes par l'auteur de sa *Vie* avec une fidélité qui nous initie bien vite aux détails de cette intérieur de famille. Comme, peu après sa naissance Elisabeth avait été privée du bonheur de connaître sa mère et d'en être aimée, son père n'avait pas voulu confier à d'autres qu'à lui-même, le soin et le devoir d'élever son enfant. Cette tâche difficile, il la remplit toujours avec un tact parfait, une constante sollicitude. Sous une douce et intelligente direction, sa fille apprit de bonne heure à se faire aimer, à se rendre heureuse et surtout à nourrir, dans l'oubli d'elle-même, le désir, qui ne la quittait pas, d'être utile aux autres, et de s'employer à quelque bien. Eveillé chez elle aux premières lueurs de sa pensée, « ce désir, dit fort bien Mme de Barberey, anima toute sa vie et ne laissa jamais son cœur inactif. Elle comprit bientôt que l'abnégation l'alimentait et l'apaisait tout ensemble: elle découvrit la douceur cachée dans la dure habitude du sacrifice, comme ce miel exquis que les livres saints appellent *le miel du rocher, le miel de la pierre* (2). »

Pendant que la jeune fille s'élevait ainsi, au tour d'elle retentissait la guerre de l'indépendance. Ce fut au milieu de ces graves événements qu'Elisabeth épousa l'aimable compagnon des jeux de son enfance, William Maggée Seton. Descendant d'une famille d'Ecosse, dont le nom remonte à l'an mille, William Seton, son père, avait quitté la patrie des Brues et des Wallace, pour tenter de refaire, en Amérique, une fortune dont la persécution avait, en grande partie, dépouillé ses ancêtres. Une sympathie mutuelle rapprochait les familles Seton et Baylay; par suite de ce rapprochement, Maggée et Elisabeth s'aimaient de cette affection vraie, qui, en dehors de tout calcul intéressé, est, dans les mœurs américaines, le premier fondement du mariage, pour devenir ensuite l'honneur et la sauvegarde du foyer. Les années qui suivirent leur union furent d'abord calmes et heureuses. Les affaires prospéraient; cinq enfants étaient venus au monde. Tout entière aux devoirs de la maternité et aux épanchements d'une charité inépuisable, la jeune épouse associait, chaque soir, son époux et son père, à ses lectures ou à ses récréations. L'avenir paraissait promettre de longs jour d'un bonheur parfait, quoique obscur, lorsque, sous le Consulat, une rupture entre la France et l'Amérique fit éclater, sur la tête de Maggée Seton, les plus terribles catastrophes. Ses vaisseaux, ses marchandises, ses valeurs, presque tout fut perdu. La mort enlevait, presque en même temps, à Elisabeth, son beau-père, puis son père bien-aimé, mort victime de son dévouement aux malades atteints de la fièvre jaune. Pour comble de malheur, son époux, miné par un mal incurable, se vit forcé de demander à un climat plus doux des chances de guérison que lui refusait la ville de New-York. En 1803, Seton, Elisabeth et leur fille aînée Anna, s'embarquaient pour la Toscane. Le voyage fut long, le débarquement rendu plus pénible par une quarantaine effective, et le mal, hélas! était trop avancé pour que le doux soleil de Pise pût en suspendre les douleurs ou en conjurer les désastres. Seton mourut, laissant sa veuve et son enfant, seules, sans appui, presque sans ressources sur la terre étrangère.

Le lien principal qui l'attachait au monde une fois brisé par la mort, une nouvelle phase commence dans la vie d'Elisabeth Seton. De retour à Livourne, Elisabeth trouva un asile chez les Filicchi, dont les sentiments nobles, le zèle charitable et la piété éclairée devaient élever son âme au-dessus des petits horizons du protestantisme. A leur foyer, elle rencontra d'abord cet apaisement qu'on puise dans l'effusion d'abondantes larmes et dans l'immobilité silencieuse de la douleur. Un voyage à Florence, par l'aspect des magnifiques sanctuaires de cette ville, vint bientôt préparer de loin le grand événement qui devait changer le cours de sa destinée. Durant le péle-

(1) Mme de Barberey, *Elisabeth Seton et les commencements de l'Eglise catholique aux Etats-Unis*. Paris, chez Poussielgue frères.

(2) *Correspondant*, t. LXXXI, p. 235, art. d'Alph. Dannier.

rinage à Montenero brillèrent dans son âme les clartés naissantes d'une foi nouvelle. Un jour, pendant qu'un prêtre portait le viatique à un malade, elle tombe à genoux et crie vers Dieu, dans une sorte d'agonie, le suppliant, s'il est là, de la bénir. Peu après, ayant trouvé sur une table un livre de piété, elle l'ouvrit à la page où se trouvait le *Mémorare*, prière de saint Bernard demandant à la Vierge d'être la mère de ceux qui l'invoquent. Ce fut pour Elisabeth comme le mystérieux *Tolle, lege*, qu'avait entendu autrefois saint Augustin. Cédant à la voix qui lui parlait, elle récita le *Mémorare* avec l'entière certitude qu'elle serait exaucée. « Pendant que je priais, dit-elle, je sentis réellement que j'avais une mère. Vous savez les rêveries de mon pauvre cœur, qui se lamentait si souvent de ce que j'avais perdu ma mère aux jours de ma tendre enfance. Quand je remonte aux souvenirs les plus lointains de mon jeune âge, je me vois toujours, au plus fort de mes jeux et de leur enivrement, levant les yeux vers les nuages pour y chercher ma mère. Je venais de la trouver ce jour là; j'avais même trouvé plus qu'une mère pour la tendresse et la compassion. Je pleurais; et tout en pleurant, je m'endormis doucement sur son sein. »

En montant sur le vaisseau qui devait la ramener en Amérique, Elisabeth y trouvait une place vide, que rien ne pouvait remplir désormais, rien excepté la foi en l'immortalité et l'espérance de se retrouver un jour dans la vie qui ne doit pas finir. Les impressions relatées dans le journal qu'elle écrivait à bord révèlent, en termes souvent admirables, l'état de cette âme tendre, poétique et pieuse. Mobile comme les flots qui la portent, tour à tour elle gémit et espère, s'exalte et admire, suivant les lieux qu'elle traverse et les pensées qui la préoccupent. Sous ces diverses influences, elle conçoit des idées aussi grandes que le ciel suspendu sur sa tête, aussi vastes que la mer sur laquelle flotte son regard. La question religieuse qui la tourmente, la tombe qu'elle a laissée en Italie, le foyer désert où l'attendent ses enfants; elle roule dans ce triple cercle, elle y rapporte tous les incidents de la traversée, aussi bien que les phénomènes qui frappent ses regards ou son esprit. Parfois cependant son âme se repose en de plus douces contemplations. La cime des montagnes lui rappelle la hauteur du ciel ; l'étendue de la mer lui inspire d'autres réflexions qui la ramènent toujours au même objet. A la date du 25 mai, voici ce qu'elle écrit. On reconnaît la touche d'une Eugénie de Guérin : « Le corail dans l'Océan, dit-elle, est une branche d'un vert pâle. Retirez-la de son lit natal, elle devient ferme, ne fléchit plus, c'est presque une pierre. Sa tendre couleur est changée en un brillant vermillon; ainsi de nous, submergés dans l'océan de ce monde, soumis à la vicissitude de ses flots, prêts à céder sous l'effort de chaque vague et de chaque tempête. Mais, ajoute-t elle en poursuivant sa comparaison, aussitôt que notre âme s'élève et respire vers le ciel, nos maladives espérances changent aussi leurs teintes pâles, pour se colorer de la pourpre du divin et constant amour Alors nous regardons le bouleversement de la nature et la chute des mondes avec une fermeté et une confiance inébranlables. »

A l'heure solennelle du retour, si bien faite pour attendrir le cœur. Elisabeth eut le bonheur d'embrasser ses enfants; mais elle eut le chagrin de ne pas voir venir à sa rencontre sa belle sœur Rebecca Seton, qui mourait quelques jours plus tard. Alors un cri d'angoisse s'échappe de la poitrine de cette pauvre veuve; mais, après l'explosion de la douleur, la résignation parle et l'esprit de sacrifice triomphe. Après avoir rappelé sa douce intimité avec Rebecca: «Tout cela est fini, fini pour toujours, s'écrie-t-elle avec un courage héroïque... N'y aura-t-il donc pour moi, en échange, que la pauvreté et les chagrins ? Eh bien! donc, vous aussi, pauvreté, chagrins, transformés par la grâce de Dieu, vous allez devenir mes amis les plus chers! Vous ne laissez voir au monde que vos tristes livrées; mais, sous ces froides réalités, mon âme découvre la palme de la victoire et le triomphe de la foi.. Permettez donc que je vous salue et que j'aille au-devant de vous d'un cœur joyeux. Recevez-moi sur votre sein et chaque jour, guidez-moi de vos conseils, pendant le reste de mon pèlerinage. »

Avec une sœur aussi dévouée, Elisabeth perdait son meilleur appui, à l'heure même où son désir d'abjurer le protestantisme allait soulever contre elle ses parents, ses amis et le zèle intolérant de la secte épiscopalienne. La loi, il est vrai, lui reconnaissait la liberté de conscience; la foi protestante, en vertu même de son principe du libre examen, pouvait, d'après la logique de ce principe, l'amener au catholicisme. Mais les mœurs des sectaires du libre examen cadraient mal avec son libre exercice; les catholiques étaient toujours, à leurs yeux, des papistes des disciples de Bélial, des enfants de la Jérusalem maudite. En outre, la majorité des catholiques étant représentée par de pauvres émigrés d'Irlande, leur misère, dans un pays où la fortune exerce une si grande influence, jetait la déconsidération sur leur foi. La hiérarchie catholique était, du reste, dans les Etats de l'Union, réduite au seul évêque de Baltimore, John Caroll, apôtre du Maryland et ami de Franklin. Il y avait, comme il y a pour toutes les conversions, beaucoup d'autres obstacles.

Elisabeth avait su les prévoir. Sa famille était liée avec Henri Hobart, que son zèle et ses talents firent élever plus tard aux fonctions d'évêque de la secte épiscopalienne dans l'Etat de New-York.

Avant même son retour d'Italie, Elisabeth avait voulu le prévenir du changement survenu dans ses convictions. Lorsqu'elle arriva en Amérique, Henri Hobart, qui connaissait bien cette nature sensible et délicate, se montra un ami plus dévoué que jamais. Dans les circonstances délicates où ils se trouvaient, le pasteur s'effaça complètement, et nulle parole de blâme ne sortit de ses lèvres. En ami pieux, il se contenta de lui laisser voir le chragrin que lui causait un changement qui devait creuser entre eux un abime. Toutefois, dans l'espoir de ressaisir contre elle tous les avantages par la discussion, il lui demanda, comme témoignage d'affection, de suivre avec lui une série d'études sur la religion qu'elle voulait abandonner. Ici commence, pour cette pauvre âme, qui se débat entre l'affection et le devoir, entre les étreintes d'une autorité qui la domine et le cri de sa conscience qui proteste, une longue suite de luttes où elle parut faiblir un instant. Au moment où elle allait céder lui arrivait, de Livourne, une lettre des Filicchi. A cette lecture se réveillaient ses sentiments d'incliuation vers l'Eglise. La lecture des ouvrages de controverse avait fatigué son esprit et jeté son âme dans une sorte de prostration. Dans cet état, elle sentit mieux que sa résolution était invincible, et rompit ses relations avec la secte qu'elle voulait quitter. Le jour de l'Epiphanie, en 1805, jour que le culte protestant célèbre avec une grande solennité, Elisabeth se sentit seule et désolée, près de son foyer désert ; plus de parents, plus d'amis, plus de prières ni d'affection pour la consoler. Outre les croix du dehors, elle portait en elle-même, comme dit Fénelon, cette croix intérieure du découragement, sans laquelle toutes les autres ne pèseraient rien. A tout prix, voulant sortir du gouffre dans lequel elle se sentait entraînée, elle ouvre un volume des Sermons de Bourdaloue. Son regard s'arrête précisément au passage où, commentant l'arrivée des rois Mages à Jérusalem, et l'épreuve imposée à leur foi par la disparition de l'étoile, l'orateur établit qu'à leur exemple, l'âme doit toujours chercher Dieu, qu'elle espère trouver, et le chercher même contre toute espérance. Ce passage, suivi du conseil de s'adresser, pour éclaircir ses doutes, aux hommes dépositaires de la science des sciences, dissipa tout à coup les incertitudes d'Elisabeth. Dans sa résolution, elle s'adressa à l'abbé de Cheverus, alors misionnaire à Boston, mort cardinal archevêque de Bordeaux. A cette nouvelle, les parents, les amis, le pasteur Hobart, firent un effort suprême. La femme avait jusque-là résisté avec avantage ; on voulut effrayer la mère. Inutilement on lui représente qu'elle répondra de ses enfants au jugement de Dieu ; inutilement on ajoute qu'au point de vue humain, son abjuration aura pour conséquence une ruine complète. Elisabeth en appelle du monde à Dieu ; elle conjure le Seigneur de l'absoudre, elle et ses enfants, si, trompés par sa parole, ils se sont égarés dans le choix du bon chemin. Avec la même fermeté que si elle comparaissait devant les justices éternelles, calme, résolue, Elisabeth abjurait le protestantisme, le jour des Cendres, et communiait, pour la première fois, le jour de l'Annonciation, anniversaire du jour où la croix avait été plantée sur le sol du Maryland. Il faut voir, dans son journal, avec quelle allégresse elle salue ce jour de bonheur. Couche de neige, glace ou frimas, sur la route, que lui importe? « Je n'aperçois rien, écrit-elle, que la petite croix qui étincelle sur le clocher de Saint-Pierre. » C'est à Saint-Pierre de New-York, sous la discipline de l'abbé O'Brien, qu'elle s'était placée ; son regard se fixait sur la croix ; là était sa force, sa consolation, son espoir.

Après la conversion d'Elisabeth, le trait caractéristique de sa vie, c'est le contraste de ses joies intérieures et les tribulations qui l'assaillent. Le Dieu, bon à ceux qui l'aiment ne voulut pas la priver de toutes les consolations du dehors. Les deux sœurs de son mari, Henriette et Cécilia lui continuèrent leur cordiale affection ; toutes les deux la suivront dans les voies de la conversion et du renoncement pour la précéder au tombeau. Cette joie intime ne tarda pas à être troublée par les colères de l'intolérance. L'évêque anglican Moore, et le pasteur Hobart se tournèrent violemment contre la nouvelle convertie. Sa famille l'abandonna ; une parente, dont elle devait recueillir le riche héritage, porta sa succession sur une autre tête. Elisabeth, pour gagner le pain de chaque jour, dut ouvrir à New-York une petite école. En Amérique, la profession d'institutrice est très honorée ; c'est même aux femmes que se confient d'ordinaire les fonctions d'instituteurs. Malgré l'honorabilité de la profession, c'était une charge médiocre pour la mère de cinq enfants, pour la veuve de Maggée Seton ; mais dans l'intention de la Providence, c'était le noviciat de l'avenir. Pour en hâter la préparation, la haine implacable des sectaires fit retirer de l'école les enfants confiés à Elisabeth. Dès lors, elle dut se condamner à quitter sa ville natale, pour trouver ailleurs des cœurs moins hostiles à sa conversion.

Sur ces entrefaites, l'abbé du Bourg, prêtre de Saint-Sulpice, mort depuis archevêque de Besançon, alors supérieur du *Collège de Sainte-Marie* à Baltimore, vint à New-York. Elisabeth alla le trouver et lui fit part de son dessein de quitter son ingrate patrie. L'abbé du Bourg eut soudain l'idée de lui confier la direction d'un établissement pour l'éducation des jeunes filles, qui serait fondé dans le Maryland. L'institution devait avoir un double but : créer une communauté religieuse composée de pieuses femmes, qui se voueraient à

l'enseignement, et annexer à la communauté une école destinée à recevoir des élèves. Des obstacles de diverse nature arrêtèrent d'abord la réalisation de ce projet, mais Elisabeth se sentait vivement attirée vers cette œuvre d'abnégation ; elle quitta donc New-York en juin 1808, et vint ouvrir école à Baltimore.

(*A suivre*)

Justin Fèvee,
Protonotaire apostolique.

Revue mensuelle des Sciences

1. Astronomie : Le système de Copernic devant la science actuelle. -- 2. Physique : Le peuplier paratonnerre. -- 3. Physiologie : Emploi de l'oxygène mêlé à l'air atmosphérique dans la respiration. -- 4. Médecine : Le chloral. Traitement d'une morsure de vipère. Transfusion de sang. -- 5. Economie domestique : L'édredon artificiel.

1. A-t-on assez calomnié l'Eglise et le tribunal de l'Inquisition, au sujet du système astronomique de Copernic, dont Galilée voulait faire un dogme, en prétendant l'appuyer sur la Genèse ? Nous ne redirons pas toutes les récriminations qu'on a faites et toutes les inepties qu'on a débitées à ce sujet. Cependant le système dont il s'agit et qui a reçu pendant ces trois derniers siècles les hommages obséquieux d'une science hostile au Christianisme, commence à n'être plus admis des savants, au moins tel qu'il a été exposé par Copernic, qui du reste n'en est pas l'inventeur, puisqu'il avoue lui-même en avoir trouvé le germe dans plusieurs auteurs anciens, surtout dans Philolaüs. En effet, suivant Copernic, toutes les planètes font leur révolution autour du soleil, lequel demeure *immobile* au centre du monde. Au contraire, la science actuelle n'admet plus l'immobilité du soleil ; mais elle démontre que cet astre, emportant son cortège de planètes, se déplace dans l'espace, a dans l'espace un mouvement de translation incessant. Le centre de ce mouvement de translation du système solaire, la science ne le connaît pas encore. Mais il n'est pas impossible que, dans sa marche progressive, elle arrive à reconnaître que le centre de ce mouvement du soleil n'est autre que la terre. Ce résultat, un jeune savant, M. L. Gaudin, dans une conférenee qu'il a récemment donnée à l'Athénée de Genève, le déclare même probable. Dès aujourd'hui, ce nouvel astronome rejette le soleil central et se prononce pour Tycho-Brahé, qui a dit : « La terre est bien réellement le centre du monde. » Ce n'est pas à nous qu'il appartient de juger les idées de M. Gaudin. Mais si le système qu'il défend vient à prévaloir, ainsi qu'il l'espère, ce sera une nouvelle leçon assez rude donnée à la science, pour la rendre à l'avenir plus prudente et moins vaine dans ses affirmations. Au reste, et c'est à peine s'il est besoin de le rappeler, que ce soit le soleil qui tourne autour de la terre, ou la terre qui tourne autour du soleil, l'Ecriture, contrairement à ce qu'on avait voulu soutenir dans un temps, n'est nullement intéressée au triomphe de l'un ou de l'autre de ces systèmes.

2. D'une question spéculative, passons à une question que la saison où nous nous trouvons et les terribles orages qui ont récemment sévi en plusieurs endroits rendent particulièrement pratique. On a remarqué que certains groupes de maisons sont plus exposés que d'autres à être frappés de la foudre, et l'on s'est demandé si, en dehors du paratonnerre Franklin, il n'y aurait pas d'autres moyens de préservation. Il y en a, en effet plusieurs. Le plus efficace, et en même temps celui dont l'établissement offre le moins de difficultés, consiste à planter des peupliers dans le voisinage des maisons que l'on veut protéger. Ce procédé est vivement recommandé par le savant M. Piche, qui cite à l'appui de sa thèse un exemple personnel que nous rapportons nous-même. « Je me souviendrai toujours, dit-il, que la maison que j'habitais à Yerres (Seine-et-Oise), il y a quelques années, malgré son élévation et sa terrasse recouverte de zinc, fut protégée par un peuplier voisin qui la dominait de six mètres environ. L'arbre servant d'intermédiaire entre la terre et le nuage fut traversé par un puissant courant électrique qui, réduisant la sève en vapeur, fit éclater bois et écorce, depuis la naissance des branches jusqu'à deux mètres environ du sol. Malgré sa longue déchirure, l'arbre a survécu et il continue à défendre les maisons environnantes. »

3. Le mois dernier, deux émules de Gay-Lussac et de Glaishe, M. Crocé-Spinelli, ingénieur, vice-président de la Société française de navigation aérienne, et M. Sivel, membre de la même Société ont fait une ascension aérostatique pour explorer les régions de l'air. Ils se sont élevés à 7,700 mètres environ. Nous ne parlerons que d'une seule des différentes expériences qu'ils ont faites. Comme Gay-Lussac et Glaisher avaient beaucoup souffert par suite de la raréfaction de l'air, et que ce dernier s'était même complètement évanoui, les deux nouveaux explorateurs s'étaient munis d'une provision d'oxygène comme supplément de respiration. Ce moyen leur a réussi à souhait, et, grâce à lui, ils n'ont eu à supporter aucune incommodité.

A propos de cette expérience, M. A. Gaudin a présenté à l'Académie des sciences une note *Sur l'emploi de l'oxygène mêlé à l'air atmosphérique dans la respiration*, où il rappelle que, durant le choléra de 1832, il employa avec succès le gaz oxygène en le faisant respirer aux cholériques afin d'aider à produire la réaction. Il ajoute qu'un

autre médecin avait eu la pensée de créer un établissement pour faire respirer l'air enrichi d'oxygène, comme *préservatif du choléra*, mais que l'épidémie ayant cessé, ce projet n'eut pas de suite. Plusieurs personnes ayant respiré un mélange, à parties égales, d'air atmosphérique et d'oxygène, extrait du peroxyde de manganèse, en éprouvèrent l'effet produit par le vin de Champagne. M. A. Gaudin a fait personnellement et à plusieurs reprises la même expérience, et en a obtenu chaque fois un résultat analogue, « c'est-à-dire, ajoute-t-il, un bien-être extraordinaire, qui m'ôtait toute envie de respirer de nouveau, si bien que, en fermant la bouche et en pinçant le nez, je pouvais rester plus de cinq minutes sans éprouver la moindre sensation de suffocation. »

M. A. Gaudin finit en indiquant de la manière suivante l'application qu'on pourrait faire de la découverte qui résulte des expériences qu'il vient de mentionner et de celle de MM. Crocé Spinelli et Sivel : « Rien ne serait plus facile, dit il, que de répéter cette expérience pour en constater toute la portée; il pourrait en résulter une application très importante pour le service des plongeurs employés dans la visite et le sauvetage des bâtiments, et surtout pour les pêcheurs d'éponges de corail et de perles, si, à l'aide d'un moyen aussi simple, on pouvait largement tripler et quadrupler la durée du séjour des plongeurs dans la mer. »

4. Ne quittons pas l'Académie des sciences sans porter à la connaissance de nos lecteurs plusieurs autres communications qui lui ont été faites, et que nous croyons de nature à les intéresser vivement.

On connaît tout au moins de nom, le *chloral* dont les journaux de médecine et les recueils scientifiques parlent tant depuis quelque temps. C'est un anesthésique nouveau, introduit depuis peu dans la pratique médicale par O. Liebreich, et propagé par M. Follet. Jusqu'ici on ne l'avait employé qu'à petite dose, pour produire un sommeil réparateur, et les praticiens assurent que son usage est des plus précieux contre les insomnies produites par les violentes douleurs de la goutte, des rhumatismes, des névralgies, ou par toute autre souffrance ou préoccupation morale que ce soit.

M. le docteur Oré, de Bordeaux, en a heureusement tenté l'emploi à haute dose, dans le cas désespéré d'un écrasement du doigt médius gauche ayant déterminé un tétanos avec contraction des muscles masticateurs, devenue bientôt générale à tout le système musculaire et accompagnée de douleurs intolérables. Deux fois, à quatre minutes de distance, M. Oré injecta dans une des veines radiales neuf grammes de chloral dissous dans dix grammes d'eau. Immédiatement après la seconde injection, les muscles étaient complétement détendus, et le malade tombait dans un sommeil paisible et si profond que M. Oré, dans l'espoir d'écarter la cause des phénomènes tétaniques, espoir qui se réalisa, put lui aracher l'ongle sans qu'il fit le plus petit mouvement ou proférât la moindre plainte.

En terminant sa note, l'habile opérateur disait que « la méthode des injections *intra-veineuses*, outre son action plus rapide et plus sûre est absolument inoffensive. » Peu de temps après, il en fournit effectivement une nouvelle preuve dans un autre rapport. Seulement, il s'agissait cette fois, d'une injection d'ammoniaque dans les veines pour combattre les accidents produits par la morsure d'une vipère. Lorsque le malade lui fut amené, le gonflement, parti du pouce de la main droite, qui était le membre mordu, avait envahi la main, le poignet, l'avant-bras, le bras, l'épaule, le tronc tout entier. Le regard était animé, la pupille fortement dilatée, l'agitation extrême, le pouls petit, fréquent, la respiration gênée. Des scarifications, pratiquées quelque temps auparavant au niveau de la morsure, suivies de badigeonnages avec de l'ammoniaque, étaient restées sans résultat.

En présence d'un mal dont les dangers n'étaient que trop évidents, M. le docteur Oré se décida à recourir à une médication plus active. Après avoir comprimé l'avant bras gauche au-dessous de l'articulation du coude, il piqua une des veines avec un trois-quarts capillaire, et injecta en une seule fois, un mélange de dix gouttes d'ammoniaques dans sept grammes d'eau distillée. L'effet ne se fit pas longtemps attendre. Le pouls se régularisa, l'inflammation s'arrêta, le sommeil vint. Dix jours après, il était complètement guéri.

Tout en conseillant de recourir à cette médication lorsqu'on se trouvera dans des cas semblables, M. Oré annonce que, pour mieux fixer les idées sur ce point, il a commencé une série d'expériences dont il entretiendra prochainement l'Académie. S'il y a lieu, nous pourrons y revenir nous-même.

Les traitements par injections se multiplient; d'ailleurs sous toutes les formes. Il y a peu de jours à l'Hôtel-Dieu de Paris, M. le docteur Béhier ressuscitait en quelque sorte une jeune femme de vingt et un ans, qu'une perte de sang, rebelle à tous les moyens curatifs, avait mise à deux doigts de la mort. Il y réussit en lui injectant environ 80 grammes de sang, pris du bras de M. Strauss, chef de clinique. Dix minutes après l'opération, la malade avait déjà retrouvé un peu de force. Un peu plus tard, l'appétit survint, et dès le lendemain elle supportait les potages. La guérison a été complète en peu de jours.

5. Il ne faut pas que les merveilles de la science nous fassent oublier les merveilles de l'industrie. C'est donc par une découverte industrielle que nous terminerons cette trop courte revue.

On sait que, jusqu'à présent, les plumes des oiseaux de nos basses-cours n'étaient employées que pour faire des lits, des oreillers et des plumeaux ou balais. Or, l'on vient de trouver le moyen d'en fabriquer des tapis et du drap. Et ce qu'il ne faut pas moins estimer dans cette découverte, c'est qu'on n'emploie, pour la fabrication dont il s'agit, que les plumes les plus grossières et jusqu'ici étaient à peu près toutes perdues. Le drap de plumes est beaucoup plus léger et plus chaud que la laine. Il est aussi plus solide; au lieu de se couper, il se feutre sur les endroits qui souffrent le plus. Il prend merveilleusement la teinture et ne se mouille jamais.

En conséquence de cette découverte, nous donnons le conseil, principalement aux personnes de la campagne, de recueillir avec soin toutes les plumes qui flottent et se perdent dans les poulaillers, les cours et les rues. On les ébarbe, à temps perdu, avec des ciseaux, puis on met ces barbes dans un petit sac en toile qu'on frotte ensuite, par un mouvement semblable à celui des femmes qui lavent le linge, pour les désagréger. On obtient ainsi l'édredon artificiel. Cet édredon est beaucoup plus léger que l'édredon naturel, puisqu'il est débarrassé de toute côte, et que c'est la côte surtout qui pèse. Si on veut le conserver pour son propre usage, il remplace parfaitement l'édredon naturel. Si on veut le vendre, on trouve à Paris des acheteurs qui n'en donnent pas moins de vingt francs le kilogramme.

Le ramassage des plumes abandonnées n'est donc pas une occupation qu'il faille mépriser. On en conviendra mieux encore si l'on songe que, d'après des calculs assez exacts, il se perd au moins chaque année, en France seulement, cinq à six millions de kilogrammes de duvet artificiel, Si les grandes personnes ont pour s'occuper des travaux plus rémunérateurs, qu'on emploie au moins, pour recueillir ces trésors qui se perdent, les jeunes enfants, dans le temps qu'ils ne sont pas en classe. Ils pourront s'amasser ainsi, tout en jouant, une fort belle dot pour le jour où ils entreront en ménage. P. d'H.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT
OU
DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

DEUXIÈME PARTIE
OBJECTIONS (Suite.)

En effet, quarante Juifs avaient fait le projet de le tuer, ainsi qu'il l'apprit lui-même au tribun, pour obtenir de lui une garde armée qui le fît échapper à leurs embûches. Il ne se trouvait alors personne pour lui crier : Q'avez-vous affaire non avec les rois, mais avec les tribuns et la force armée appartenant aux rois ? Il n'y avait personne pour lui dire : Vous osez chercher à vous mettre à l'abri de vos ennemis derrière des soldats, quand votre Maître a été conduit par eux à la mort ! On ne connaissait pas encore tous ces délires, mais déjà ces faits prenaient place afin de servir d'exemple pour ce qui devait arriver de nos jours.

» Et ces paroles terribles que vous osez articuler : « Mais, pour passer le reste sous silence, » remarquez dans vos exemples que d'empereurs » que de juges de votre parti ont péri en nous » persécutant. » En lisant ces mots dans votre lettre, j'attendais avec la plus vive curiosité, ce que vous alliez dire, et l'énumération que vous alliez me faire de ces princes, et voilà que, les laissant de côté, vous me citez Néron, Domitien Trajan, Géta, Dèce, Valérien, Dioclétien, Maximien. En voilà un certain nombre, j'en conviens, mais vous oubliez de citer ceux à qui vous en aviez. Est-ce que tous ces princes n'étaient point païens, et n'ont-il pas tous persécuté les chrétiens dans l'intérêt de leurs idoles ? Eveillez-vous donc; tous ces gens-là n'ont point appartenu à notre communion; ils persécutaient l'unité même dont vous pensez que nous sommes éloignés, et dont le Christ nous enseigne que c'est vous qui vous êtes séparés. Vous vous étiez engagé à nous montrer des empereurs et des juges de notre communion qui avaient péri en vous persécutant. Après tout, peut-être ne pouvez-vous plus les retrouver, depuis qu'ils ont péri comme vous le dites... Vous nous promettez une masse d'empereurs et de juges de notre parti qui seraient morts en vous persécutant, et, vous gardant bien d'en citer un seul, vous vous contentez de deux comtes ou juges, car ce que vous ajoutez : « Tous vos com- » tes ont péri par la vindicte de Dieu, » n'a point rapport à l'affaire. En procédant de cette manière vous auriez pu être beaucoup plus court en ne nommant personne. » (T. XXVIII, nᵒˢ 202. 206, 207, *passim*.)

« Nos ennemis s'écrient, et c'est la seule chose qu'ils puissent faire : Malheur à ceux qui appellent bien ce qui est mal ! Nous leur répondons en deux mots. Oui, malheur à eux ! Mais nous ajouterons de plus : Malheur aussi à ceux qui ont perdu la patience, en appelant les ténèbres lumière, et lumière les ténèbres ! En effet, quoi de plus clair que les promesses de Dieu, qui a fait voir de nos jours ce qu'il avait annoncé tant de milliers d'années auparavant, que « toutes les na- « tions seraient bénies dans la race d'Abraham, » c'est-à-dire dans le Christ ? Et quoi de plus ténébreux que la présomption de gens qui prétendent que le nom chrétien a péri au sein de tant de

nations de la terre (à cause du crime de tradition si témérairement mis en avant, jamais prouvé, et qui, le fût-il, ne pourrait jamais porter atteinte à Dieu et l'empêcher d'accomplir sa promesse), et que ce nom chrétien n'est resté que dans l'Afrique !

» C'est ce préjugé qu'ils appellent lumière, et ils s'efforcent de couvrir des ténèbres du mensonge les promesses de Dieu qui sont déjà éclairées par leur accomplissement. » (T. XXVIII, *Contre la lettre de Parménien*, nº 2.)

L'Eglise catholique est un fait éclatant comme la lumière du jour. Ce fait s'appuie sur les prophéties, les miracles et une existence de dix huit siècles. Il n'est donc pas difficile aux princes de discerner la vérité de l'erreur ; il leur suffit d'ouvrir les yeux. Non-seulement l'Eglise catholique est un fait : mais la bouche qui doit prononcer les oracles de la vérité n'est jamais muette : *Labia sacerdotis cusdodient scientiam et legem requirent ex ore ejus* (1). Ainsi le comprenait Constantin quand il disait aux Donatistes : « Je leur dis ce qui est vrai, que le sentiment des prêtres doit être tenu pour celui de Dieu même, Ils ne doivent penser et juger que d'après l'enseignement de ceux que le divin Maître a chargés de les instruire. » (Ordonnance de Constantin adressée aux évêques catholiques au Concile d'Arles, pour les inviter à retourner dans leurs provinces, après avoir tenté en vain de ramener les Donatistes à l'unité. — *Œuvres de saint Augustin*, t. XXIX, p, 554.)

« Lorsque les puissances de la terre sévissent contre les schismatiques, elles s'appuient sur cette règle de l'Apôtre qui dit ; Celui qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui leur résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes. En effet, on n'a point à craindre les princes en faisant le bien, mais en faisant le mal. « Voulez-vous ne pas craindre la puis-
» sance, faites le bien, et vous en recevrez des
» louanges ; car le prince est le ministre de Dieu
» pour le bien ; mais si vous faites mal vous
» avez raison de craindre, parce qu'il ne porte
» pas l'épée en vain ; car il est ministre de Dieu
» pour exécuter sa vengeance, en punissant ce-
» lui qui fait mal. » Toute la question est donc de savoir si le schisme n'est pas un mal, si vous n'avez pas fait un schisme et si, par conséquent, c'est pour le bien que vous résistez aux puissances et non pour le mal qui attirerait sur vous la condamnation. C'est pourquoi le Seigneur, dans sa prévoyance, ne se borne pas à dire: « Bienheureux » ceux qui souffrent la persécution » mais il ajoute; » pour la justice. » Je désire donc savoir si cette séparation, dans laquelle vous persistez, est comme je l'ai dit plus haut, une œuvre de justice. Si, au contraire, c'est une iniquité de condamner l'univers chrétien sans l'avoir entendu, ou parce qu'il n'a pas entendu ce que vous avez entendu vous-mêmes, ou parce qu'il ne regarde pas comme prouvé ce que vous avez cru témérairement et ce que vous avez condamné sans preuve certaine. »

« Vous direz peut-être : il n'est pas permis aux chrétiens de persécuter même les méchants. Je le veux bien ; mais peut-on faire cette objection aux puissances établies pour la répression du mal devons-nous pour cela effacer les paroles de l'Apôtre ? Vos livres ne contiennent-ils pas les passages que j'ai rapportés un peu plus haut ? Vous me direz peut-être que nous ne devons pas communiquer avec de tels hommes. Quoi donc ? N'avez-vous pas communiqué avec Flavien, autrefois vice-consul et homme de votre parti, parce que, pour le service de la loi, il mettait à mort ceux qu'il avait trouvés criminels? Vous me direz encore : c'est vous qui excitez contre nous les princes romains. Non, vous répondrai-je ; c'est vous qui les excitez contre vous-mêmes, vous qui par votre schisme, n'avez pas craint de déchirer l'Eglise dont ils sont devenus les membres, selon la parole du prophète touchant le Christ : « Tous les rois de la terre l'adoreront. » Si les catholiques demandent protection aux puissances contre les violences des vôtres, violences qui, pour vous, qui en êtes innocents, sont un sujet de douleur et de gémissement, ce n'est pas pour vous persécuter, mais pour se défendre comme l'Apôtre saint Paul qui, avant que l'empire romain fût chrétien, demanda une escorte armée pour le protéger contre les Juifs conjurés pour le mettre à mort. Mais ces princes, toutes les fois que l'occasion leur permet de connaître les crimes de votre schisme, prennent contre vous les mesures qu'ils jugent convenables à leur sollicitude et à leur puissance; car ce n'est pas en vain qu'ils portent l'épée ; ils sont les ministres de Dieu, exécuteurs de sa vengeance contre les méchants. Si quelques-uns des nôtres n'agissent pas dans ces circonstances avec la modération chrétienne, nous le déplorons ; mais, à leur occasion, nous n'abandonnons pas l'Eglise catholique ; nous souffrons qu'il ne nous soit pas possible, avant le grand jour, de séparer dans l'aire du Seigneur la paille du bon grain ; c'est ainsi que vous-mêmes n'avez pas abandonné le parti de Donat, à cause d'Optat que vous n'osiez pas chasser... La question et de savoir si c'est votre Eglise ou la nôtre qui est l'Eglise de Dieu. Pour cela il faut remonter à la cause pour laquelle vous vous êtes séparés de nous. » (T. IV, *Saint-Augustin à Emeride*, nºs 7, 8, 10, *passim*.)

« Pendant que nous en avons le temps, dit l'Apôtre, faisons du bien à tous, sans craindre ni peine ni fatigue (1). Employons à cet effet la pa-

(1) Malach., II, 7.

(1) Galat., VI.

ple des prédicateurs de la foi et les lois des empereurs catholiques, et que tous ceux qui sont égarés soient appelés au salut et arrachés à leur perte, tantôt par l'intermédiaire de ceux qui obéissent à l'inspiration du ciel, tantôt par le ministère de ceux qui exécutent les ordres impériaux. Lorsque les empereurs établissent de mauvaises lois contre la vérité en faveur de l'erreur, c'est une épreuve pour la vraie foi, une couronne pour la persévérance. Mais quand ils portent de bonnes lois contre l'erreur en faveur de la vérité c'est un moyen de terreur contre les méchants, d'amendement pour ceux qui comprennent. Quiconque par conséquent, refuse d'obéir aux lois des empereurs portées contre la vérité de Dieu se prépare une grande récompense. Quiconque refuse d'obéir à celles portées par les empereurs pour la vérité de Dieu s'expose à un grand supplice. Du temps des Prophètes, tous les rois qui n'avaient pas fait disparaître du milieu du peuple de Dieu les usages établis contre les préceptes divins sont blâmés : et ceux qui les ont abolis sont plus que tous les autres comblés de louanges dans les saintes Ecritures. Lorsque Nabuchodonosor était encore adonné à l'idolâtrie, il porta une loi sacrilège ordonnant d'adorer la statue d'or. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre à cette ordonnance impie restèrent fidèles à la foi. Cependant ce même prince, rappelé à la raison par un miracle divin, porta en faveur de la vérité une nouvelle loi, pieuse et digne d'éloges, par laquelle quiconque blasphèmerait le vrai Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago, devrait être puni de mort, lui et toute sa maison. S'il y eût des violateurs de cette loi, ils ont dû dire en subissant leur peine ce que disent les Donatistes, c'est-à-dire s'appeler justes, parce que s'étant placés sous le coup de l'édit royal, ils souffraient persécution. Tel a été sans doute leur langage, s'ils étaient aussi insensés que ces Donatistes, qui divisent les membres du Christ, anéantissent ses sacrements et se font une gloire d'être persécutés, parce qu'ils sont empêchés de commettre ces sacrilèges par les lois impériales établies en faveur de l'unité de Jésus-Christ. Ils se vantent aussi de leur innocence et cherchent à obtenir des hommes la gloire du martyre qu'il ne peuvent obtenir de Dieu. » (T, V, *Saint Augustin à Boniface*, lettre 185, nos 8).

« Considérez donc sans préoccupation d'esprit, sans trouble et sans contention, sans haine et sans amertume, les mesures que les rois de notre communion prennent contre vous, et pour quels motifs vous souffrez : et, si vous trouvez que vous êtes dans l'Eglise du Christ, réjouissez-vous, livrez-vous à l'allégresse, parce que votre ré» compense est grande dans les cieux. » Vous êtes en effet couronnés comme des martyrs, tandis que nos princes sont jugés comme des persécuteurs de martyrs. Si, au contraire, la sainte et canonique Ecriture vous convainc d'avoir élevé un autel contre l'Eglise du Christ, de vous être séparés par un schisme sacrilège de l'unité chrétienne répandue par toute la terre, et de vous être mis en opposition avec le corps du Christ, avec l'Eglise dispersée dans le monde entier, en rebaptisant, en blasphémant et en luttant contre lui autant qu'il vous est possible, c'est vous qui êtes des sacrilèges et des impies. Nos princes, qui ont fait pour vous détourner de votre ruse et vous empêcher d'y persévérer, des décrets si peu sévères, si doux même en comparaison de votre crime, qui vous avertissent pour les pertes que l'on vous fait subir, vous privent de la possession de certains lieux, de votre honneur, de votre argent, pour vous faire réfléchir aux raisons pour lesquelles vous êtes ainsi traités, à reconnaître, à juger votre sacrilége, et vous faire échapper à la damnation éternelle, sont des administrateurs très-diligents et de très-pieux conseillers. Les empereurs catholiques vous doivent cette marque de charité de décréter des châtiments contre vous sacriléges qu'ils doivent châtier avec les sentiments de la mansuétude chrétienne, sinon selon ce que vous méritez, et ne pas les laisser tout à fait impunis, à cause de la sollicitude chrétienne. Celui qui opère cela en eux, c'est Dieu dont vous ne voulez pas reconnaître la miséricorde dans les afflictions mêmes dont vous vous plaignez. » (T. XXIX, *Lettre aux catholiques contre les Donatistes*. no 55.)

IV. Objections tirées de la charité chrétienne

« S'il était toujours louable de souffrir la persécution, il suffisait au Seigneur de dire : Heureux ceux qui sont persécutés, sans ajouter, à cause de la justice. De même, s'il était toujours criminel de persécuter les autres, il n'aurait pas été écrit dans les Livres saints : Je persécutais celui qui attaquait secrètement son prochain (1). Il peut donc arriver que celui qui souffre la persécution soit un homme injuste, et que celui qui la fait souffrir soit un homme juste. Sans doute les méchants ont persécuté les bons, comme aussi les bons ont persécuté les méchants, mais avec cette différence que les premiers ont eu pour mobile l'injustice ; les seconds, le désir d'une salutaire correction. Ceux-là agissent avec cruauté, ceux-ci avec modération ; les méchants par cupidité, les bons par charité. Celui qui tue ne regarde pas comment il déchire, mais celui qui veut guérir prend garde à ce qu'il coupe. L'un en veut à la vie et l'autre veut arrêter les progrès du mal. Les impies ont tué les Prophètes, et les Prophètes ont tué les impies. Les Juifs ont flagellé le Christ et le Christ flagella les

(1) Ps. c., 5.

Juifs. Les Apôtres ont été livrés par les hommes aux puissances de la terre, et les Apôtres ont livré les hommes à la puissance des enfers. Que faut-il considérer dans tous ces exemples ? Il faut examiner qui agissait pour la vérité, qui pour l'injustice ; qui voulait nuire, qui cherchait à corriger. » (T. IV, lettre 93e, n° 8).

« Soyez donc d'accord avec nous, frères : nous vous aimons, nous voulons pour vous ce que nous voulons pour nous-mêmes. Si ce qui augmente votre haine contre nous vient de ce que nous ne voulons ni vous laisser dans l'erreur, ni permettre que vous périssiez dans votre égarement, dites-le à Dieu dont nous redoutons les menaces contre les mauvais pasteurs auxquels il dit : » Vous n'avez pas rappelé ce qui était égaré » et vous n'avez pas cherché ce qui était perdu(1). » Voilà ce que Dieu fait pour vous par notre ministère, soit par des corrections, soit par des dommages et des pertes, soit par des peines et des épreuves, soit par des avertissements secrets en visitant votre cœur, soit par les lois des puissances temporelles. Comprenez donc enfin ce qu'on vous demande, Dieu ne veut pas vous laisser périr dans votre schisme sacrilège ; il ne veut pas que vous restiez séparés de l'Eglise catholique, votre Mère. » (T. IV, lettre 105e, n° 13).

« Ces gens-là, comme nous l'avons dit ailleurs, ne s'imputent pas le mal qu'il nous font et le mal qu'ils se font à eux-mêmes, mais nous l'imputent. Qui de nous voudrait, je ne dis pas, que l'un d'entre eux périt, mais qu'il perdît quelque chose ? La maison de David ne put avoir la paix sans la mort d'Absalon, qui périt dans la guerre déclarée par ce fils rebelle à son père, malgré le soin avec lequel le saint roi avait ordonné aux siens d'épargner sa vie et de le conserver sain et sauf, pour laisser à l'affection paternelle le bonheur de pardonner à son repentir. Mais, comme il ne put en être ainsi, que resta-t-il à David, sinon de pleurer ce fils qu'il avait perdu et de trouver dans la paix rendue à son royaume des consolations à sa douleur ? Il en est de même de l'Eglise catholique, notre Mère. Ses propres enfants lui ont déclaré la guerre. Je dis ses propres enfants ; car que sont les donatistes, sinon un faible rameau qui, en Afrique, s'est détaché du grand arbre qui étend ses branches sur toute la terre ? L'Eglise voudrait les enfanter de nouveau et les attacher à la racine sans laquelle ils ne peuvent avoir une véritable vie. Mais si, par la perte de quelques-uns, elle peut sauver tous les autres, qui sont en grand nombre, la douleur de son cœur maternel ne doit-elle pas s'adoucir et trouver de la consolation dans la délivrance et le salut de tant de peuples, surtout lorsque les enfants qu'elle perd ne périssent pas comme Absalon par le sort des armes, mais par une mort volontaire ? Puissiez-vous voir la joie de ceux qui sont revenus à l'unité et à la paix du Christ, leur ferveur et leur zèle pour chanter les saintes hymnes et entendre la parole de Dieu, leur douleur au souvenir de leur erreur passée, leur satisfaction de connaître la vérité, et leur indignation contre les calomnies et les mensonges de leurs anciens maîtres qui leur débitaient tant de faussetés sur nos sacrements ! Si vous les entendiez aussi faire l'aveu du désir qu'ils avaient depuis longtemps d'être catholiques, sans pouvoir le satisfaire, par crainte des hommes au milieu desquels ils vivaient ! Si vous pouviez, d'un seul coup d'œil embrasser la réunion de tous ces peuples répandus dans les diverses contrées de l'Afrique, et sauvés de la perdition, vous diriez alors qu'il eût été trop cruel, si, pour empêcher des hommes désespérés de se brûler dans des feux allumés par eux-mêmes, on avait abandonné tous les autres, incomparablement plus nombreux, aux tourments des feux éternels de l'enfer !

(*A suivre.*) L'abbé LECLERC.

(1) Ezéch., XXXIV. 4.

RÉPONSE A UNE ATTAQUE

CONTRE LE CLERGÉ.

M. Henri Lasserre, trop connu dans le monde des lettres pour avoir besoin de mes applaudissements, a récemment commis un opuscule sur les inconvénients et la réforme du suffrage universel.

La *Semaine du Clergé* n'a point à juger l'œuvre au point de vue politique ; mais elle est en droit de relever le gant que son auteur y jette au clergé de France.

M. Henri Lasserre, effrayé par l'avènement des nouvelles *couches sociales* au pouvoir, maudit à la fois la noblesse, la bourgeoisie et les prêtres, qu'il nous donne pour les seuls complices de cette invasion de barbares : « Vous étiez, dit-il aux trois classes, la portion dirigeante du pays ; et vous avez, par votre faute, laissé tomber la puissance de vos mains. »

La peur est une mauvaise conseillère : aussi nous regrettons de voir qu'elle a poussé le généreux historien de Lourdes dans les précipices de l'exagération, que de Maistre appelle le mensonge des honnêtes gens

Pour nous, qui n'épousons pas les mêmes craintes au sujet de l'arrivée du peuple aux affaires ; qui avons déjà converti les barbares et ne pourrons jamais convertir un seul bourgeois révolutionnaire ; qui, à tout prendre, aimons mieux mourir noblement, dans une émeute, que d'être honnis par un gouvernement d'ordre ; pour nous, dis-je, nous examinerons les griefs de M. Lasserre avec une entière liberté d'esprit, avec un calme et une douceur inaltérables.

Le révélateur des inconvénients et de la réforme du suffrage universel nous avertit d'abord qu'il nous aime trop pour nous flatter. Cette déclaration nous met à l'aise et nous oblige même à retour. Nous aussi donc nous estimons trop l'écrivain pour n'oser le contredire.

M. Henri Lasserre nous accuse ensuite d'être, au lieu d'apôtres, de simples honnêtes gens. « Voilà pourquoi, dit-il, nous avons perdu notre influence d'autrefois sur les masses. » Ce verdict qui réellement n'est pas une flatterie, se trouve rédigé en deux pages d'une verve turbulente et pavées des meilleures intentions.

Malheureusement toute cette éloquence, tamisée par une froide raison, ne nous offre qu'un non-sens, une erreur et une injustice.

I. En bonne vérité, d'abord, que signifie cette plainte banale : « Vous n'êtes pas des apôtres. Douze apôtres ont changé la face du monde ; et vous, avec vos quarante mille chaires, vous ne convertissez plus personne ! »

Eh bien ! Monsieur Lasserre, permettez moi de poser la question autrement : Sommes nous bien et dûment forcés d'être les égaux des apôtres ? Pouvons-nous même espérer cet honneur?

Dieu aime et veut sauver les âmes. Il met en œuvre, pour la sanctification d'une seule personne ou d'une société tout entière, des moyens quelquefois extraordinaires, mais le plus souvent communs. L'extraordinaire fait mieux ressortir l'action divine ; l'ordinaire sourit davantage à notre passion de liberté. L'on voit par là que le ciel ne peut gouverner le monde par une série perpétuelle de coups d'Etat; et qu'il préfère, à juste raison, pour l'économie de sa grâce, le respect des lois générales.

La transition du monde païen à la société chrétienne devait être et fut réellement un coup d'Etat de la Providence. Il fallut donc, pour opérer cette œuvre humainement impossible, des hommes d'élite, de véritables héros, et, en un mot, des apôtres. Les Apôtres, hommes inconnus du peuple, se firent une noblesse de leurs sublimes vertus; créatures sans influence, ils appelèrent à leurs secours la force irrésistible du miracle : ignorants selon le monde, ils se remplirent d'une sagesse propre à confondre les sages de la terre ; témoins de l'Evangile, qui est un fait historique, ils se firent égorger pour être crus sur parole. Voilà les Apôtres et leur mission : un grand prodige.

Plus tard, quand la religion du Christ eut fait ses preuves et que son établissement même fut devenu, aux yeux du monde, le miracle le plus éclatant, la Providence rentra dans le droit commun, tout en se réservant le pouvoir de susciter, d'une manière exceptionnelle, quelques grands hommes, des personnages vraiment apostoliques, dont la venue était réclamée dans l'intérêt d'une cause importante et nécessitée par le malheur des temps.

M. Henri Lasserre n'est pas homme à ignorer ces principes. Je me demande alors pourquoi il veut faire de nous des apôtres, c'est-à-dire des prêtres d'exception. Mais si Dieu ne le veut pas? Si les circonstances ne l'exigent plus ? Si la génération présente ne mérite point ce miracle ?

Oh ! sans doute, nous serions heureux de trouver, dans chacun des prêtres de France, un nouvel apôtre, également riche de science et de vertus. Mais, encore une fois, le pouvons-nous et, par là même, le devons-nous ?

Raisonnez-vous de la sorte dans le cours des affaires humaines? Mépriserez-vous donc un écrivain, d'ailleurs honorable, sous prétexte qu'il n'a pas la plume d'un Bossuet? Un soldat n'aura-t-il plus aucune valeur, s'il n'égale l'inimitable chevalier Bayard? Ce prince va-t-il encourir votre anathème, parce qu'il est au-dessous du génie de Charlemagne? Et nous, prêtres, nous faisons le mal de la société depuis que nous ne sommes plus des apôtres!

Donc, premièrement, vous nous commandez l'héroïsme ; et c'est un non-sens palpable.

II. L'on commet ensuite une grosse erreur, en supposant que des prêtres miraculeux sauveraient aujourd'hui la France. Pour préparer de riches moissons, le cultivateur doit avant tout répandre de bonne semence dans son champ : c'est de première évidence. Mais il est également sûr que cette bonne semence, pour produire son fruit, doit être recueillie au sein d'une bonne terre. Ainsi en est-il de la grâce, qui n'opère jamais sans nous.

Attribuer la conversion d'un peuple au seul mérite de ses chefs, sans tenir compte de la disposition des âmes, serait en dogme, une hérésie, et, dans l'histoire, une erreur. En fait, nos évêques taumaturges n'ont jamais converti tous les habitants, même de leur ville. Les Apôtres n'ont pas changé toutes les provinces qu'ils évangélisaient; et nous voyons qu'en face de rebelles obstinés, ils quittaient les lieux ingrats, en secouant sur les têtes impénitentes l'innocente poussière de leurs pieds. Enfin, le Sauveur, dont les lèvres étaient pleines de grâce et de vérité, se plaignait lui-même que sa parole ne prenait pas sur une foule, dont les œuvres étaient mauvaises.

Aujourd'hui, en France, les classes moyennes sont d'une incurable perversité et paralysent complètement l'action salutaire de l'Eglise. Les Apôtres eux-mêmes ne les convertiraient pas.

Que deviendront-elles ? J'ose à peine y penser, loin de le dire.

« Vous avez quarante mille chaires, nous disent des esprits effrayés à la vue du désordre. Parlez donc, tonnez plutôt. » A la bonne heure ! Mais

il nous faudrait un auditoire. Où est-il ? Nous voudrions aussi des oreilles dociles à notre enseignement, Où est la foi des disciples ? Enfin le peuple, pour pratiquer la loi de l'Evangile, attend que d'autres lui montrent le chemin. Où est l'exemple ?

Au lieu de laisser croire au monde, dans une heure de défaillance, que la dégradation des mœurs est le résultat de l'inhabileté de ses chefs il serait beaucoup plus logique et moins imprudent de dire au peuple que le mal vient de lui et que sa guérison est en lui· Oui ; croyez-moi : au lieu d'exiger de nous une perfection merveilleuse et souvent chimérique, recommandez aux Français des vertus tout à fait communes, par exemple, le respect pour notre ministère, la docilité pour nos conseils et la reconnaissance pour nos bienfaits.

III. Enfin tout en nous refusant la qualité d'apôtres que nous admirons sans y prétendre, M. Henri Lasserre nous accorde l'épithète d'honnêtes dont nous ne voulons pas.

D'abord, le sens de cet adjectif est passablement équivoque. « Cette expression, *honnêtes gens*, a signifié, dans l'origine, des hommes qui avaient de la probité. Du temps de Pascal, elle signifiait les gens de bonne compagnie, et maintenant ceux qui ont de la naissance ou de l'argent. » Ainsi parlait Voltaire avant que la Révolution ne fût venue troubler la langue française. Aujourd'hui, quelle est la portée du mot ? M. Henri Lasserre eût bien fait de nous l'apprendre.

Tout d'abord nous n'avons pas, en général, de la naissance. Depuis que la charge d'âmes n'est plus accompagnée du bénéfice, le sanctuaire ne voit plus guère arriver ses recrues de la classe des puissants ou des nobles: *Non multi potentes, non multi nobiles*. Ce n'est pas que nous ayons à gémir d'une désertion qui nous ramène aux temps apostoliques et remplit l'un des vœux du Concile de Trente.

Mais sous ce rapport déjà nous ne méritons pas la qualification d'honnêtes gens.

Avons nous au moins de l'or et de l'argent ? Pas plus que le chef des apôtres. Ce n'est pas la modique indemnité du gouvernement, ni les chances du casuel, qui sont de nature à nous procurer même une aisance honnête, et qui nous fasse appeler d'honnêtes gens.

Peut-être serions-nous des gens de bonne compagnie. Il faut s'entendre là-dessus. Nous avons horreur de la politesse des salons, qui nous paraît une lâche hypocrisie ; mais, en fait d'indulgence et de charité, nous n'avons à recevoir les leçons de personne.

Enfin M. Lasserre a sans doute voulu dire que le clergé de France figure parmi les hommes de probité. L'éloge est mince, et pourtant il nous met de suite bien au-dessus de nos contemporains. Effectivement, comme l'a dit une de nos plumes spirituelles, si le XIX[e] siècle se convertit jamais il prendra pour patron le saint larron du calvaire et alors... peut-être... dans cette société régénérée, les prêtres consentiront à choisir leurs modèles dans les apôtres.

Honnêtes hommes quoique prêtres. Tel est le laissez-passer que nous délivre M. H. Lasserre.

Comme la justice est une reine des vertus, j'espérais qu'en nous l'accordant, M. Lasserre ne nous refuserait pas le bénéfice d'être vertueux. Pas du tout : le clergé est honnête, sans vertu. On aurait lieu de s'étonner d'un tel raisonnement, s'il n'était noyé dans un torrent d'éloquence.

Ah! le clergé de France n'est pas vertueux ! Qu'est-ce donc que la vertu ! Si je ne me trompe c'est un combat perpétuel contre le mal et pour le bien. Au milieu de ses luttes sans fin, le guerrier peut être blessé, même à mort, jamais il ne capitule ni ne se rend. La vertu n'exclut pas certaines chutes et n'implique jamais l'impeccabilité qui est le privilège d'une autre vie. Seulement la vertu s'accroît en raison inverse du nombre des défaites.

Maintenant les prêtres donnent-ils beaucoup de scandales aux pieux laïques. Depuis vingt-cinq ans que nous avons l'honneur d'appartenir à l'ordre ecclésiastique, où nous sommes même fiers d'occuper le dernier rang, nous avons beaucoup vu et beaucoup retenu. Or, nous pouvons l'affirmer hautement et sans crainte d'être démenti : nos vertueux confrères, dirigés par un saint évêque, élevés dans un séminaire édifiant soutenus par les vieillards du sacerdoce, animés de pures intentions unissant le zèle à la prudence n'ont donné de l'affliction à l'Eglise que dans l'infime proportion de 1 à 100, et encore à peine. Aurions-nous eu un traître sur douze, cela ne nous empêcherait pas encore de ressembler aux apôtres.

J'irai plus loin, et en me mettant hors de compte, je soutiens que les prêtres de ma connaissance, ont en général les marques d'une sainteté évidente. Ils souffrent persécution pour la justice, et leur récompense sera grande dans les cieux. Ils souffrent, en prêchant au milieu du désert ; ils souffrent en donnant des conseils inutiles ; ils souffrent d'habiter une paroisse sans paroissiens. Les pouvoirs en ont fait des ilotes, les journaux les méprisent chaque jour, leurs ennemis les menacent, et leurs amis quelquefois les sacrifient. Isolés dans leur presbytère, peu accompagnés dans l'Eglise, exclus de toutes les réunions publiques, ils ne sont plus regardés comme les citoyens de ce monde. Rassasiés d'opprobres, économisant sur leur nécessaire pour donner l'aumône aux pauvres, ils souffrent dans leur corps, dans leur âme et dans leur honneur

Aussi les parents, même fidèles, voyant la misère actuelle du clergé, détournent leurs fils d'une vocation qui n'est guère payée que par des injures. Et ces martyrs de Jésus-Christ, ces amis de l'humanité, ces souffre-douleurs de la tourbe impie et révolutionnaire, ces hommes de Dieu, qui portent la croix avec amour, ou du moins sans se plaindre, on admet volontiers qu'ils sont honnêtes, et rien au delà !

La guerre acharnée que les prêtres ont à subir fait voir assez clairement qu'ils ont quelque chose en dehors d'une simple probité. « Si vous étiez de ce monde, disait le Sauveur, le monde aimerait ce qui est à lui ; mais parce que vous n'êtes pas de ce monde et que je vous ai choisis du monde c'est pour cela que le monde vous hait. Si le monde vous hait, rappelez-vous qu'il m'a haï le premier (1). »

Enfin, pour mieux convaincre M. H. Lasserre que nous ne nous bornons pas à nous abstenir du vol, nous protestons ici que nous lui pardonnons de grand cœur sa charge à fond de train contre des prêtres désarmés; et s'il en est besoin, nous le conjurerons, en outre, de nous pardonner notre plainte, si elle avait le malheur de l'offenser.

L'abbé PIOT,
Curé doyen.

Chronique hebdomadaire

Démonstration des Buzzuri. — Le Pape Prisonnier. — Sa résolution de ne pas quitter Rome. — Sacre de Mgr. Perraud. — La procession votive de Marseille. — Consécration du diocèse de Montpellier au Sacré-Cœur. — Les pèlerinages de Paray-le-Monial. — Nouveau miracle à Lourdes. — L'instruction congréganiste et la science économique. — Conversions en Angleterre. — Les Couvents devant la Chambre des communes. — Les procédés de la Prusse en Alsace-Lorraine. — L'épiscopat autrichien et les lois confessionnelles.

Paris, 3 juillet 1874.

ROME. — La rigueur draconienne avec laquelle les trois romains qui avaient crié : *Vive le Pape-Roi* ! ont été condamnés l'un à 6 mois, l'autre à 18 mois, le troisième à deux ans de prison, n'a pu apaiser la rage des *buzzurri*. Une contre démonstration a été résolue et organisée. Le 24 juin, à onze heures du soir, ils se sont rassemblés sur la place Colonna, d'où ils sont partis précédés de torches, au palais du Vatican. Ainsi la troupe des juifs déicides se rendit, au milieu de la nuit et avec des flambeaux, au jardin des Oliviers pour s'y emparer du Sauveur du monde, de celui dont tous les pas sur la terre avaient été marqués par des bienfaits. En passant devant notre Eglise de Saint-Louis, les *buzzurri* ne manquèrent pas de crier : *Mort aux Français !* Ils crièrent également : *Mort au cardinal-Vicaire !* en passant devant la demeure du cardinal Patrizzi. Le reste du temps retentissaient des imprécations non moins horribles telles que : *Mort aux prêtres Mort aux Jésuites ! Mort aux corporations religieuses ! A bas l'inquisition ! Mort aux défenseurs du Pape !* A ces cris barbares se mêlaient des acclamations en l'honneur de Garibaldi. Arrivés enfin sur la place Saint-Pierre, sous les fenêtres du Vatican, les buzzurri hurlèrent avec une violence sans pareille *Mort au Pape ! A bas le Vatican !*

Alors seulement apparut un délégué de la police, qui ceint de son écharpe et accompagné d'un certain nombre de gardes de la sûreté intima l'ordre à la troupe de cesser ses cris et de se disperser, les manifestants se retirèrent en effet mais en continuant de pousser leurs cris sanguinaires par toutes les rues de la ville. Deux d'entre eux ont été arrêtés pour la forme, et condamnés à deux mois de prison.

Cette indulgence rapprochée de la sévérité avec laquelle ont été condamnés les trois romains fidèles au Pape, confirme ce qui d'ailleurs se disait tout haut, savoir, que la contre-manifestation des buzzurri s'est faite de connivence avec la police piémontaise, S'il en eut été autrement, rien en effet, n'eût été plus facile que de les empêcher d'arriver jusqu'à la place saint-Pierre, puisqu'ils ont du passer tout près de plusieurs casernes remplies de soldats sans parler des agents de police et des gendarmes.

Ces derniers faits, ainsi que ceux de la semaine précédente, jettent le plus grand jour sur le peu de liberté et de sécurité dont le Pape jouit à Rome et sur la manière dont le gouvernement italien garde ses promesses et fait respecter sa propre loi dite des garanties. Qui maintenant osera dire que Pie IX n'est pas prisonnier au Vatican ? Et qu'adviendrait-il s'il venait à sortir dans les rues de Rome, où ceux qui le vénèrent sont pourchassés par la force publique, tandis que ceux qui l'outragent ont tout au moins pour eux le consentement tacite du gouvernement.

Nos lecteurs apprendront avec joie que le Saint-Père n'a du moins heureusement rien entendu des vociférations lancées contre lui, car il dormait alors de ce paisible sommeil que goûtent les justes après qu'ils ont accompli toute la journée la très-sainte volonté du Seigneur.

Le lendemain, Pie IX, en recevant la haute noblesse romaine, venue à son tour pour lui présenter ses hommages ses félicitations et ses vœux à l'occasion du vingt-huitième anniversaire de son couronnement, le Saint-Père, disons-nous, a fait allusion dans sa réponse à l'adresse qui lui fut lue, à la double démonstration d'amour et de haine dont il venait d'être l'objet de la part de ses enfants et de la part de ses ennemis. Les premiers, a-t-il dit, sont venus en plein jour, à la lumière du soleil, et leurs cris furent des vœux

de bonheur et de *vie* ; les seconds, au contraire, sont venus, au milieu des ténèbres, éclairant leur marche de torches lugubres, et ont vociféré des vœux de *mort*. On peut donc bien dire que les premiers sont les fils de la lumière, et les autres les fils des ténèbres. Parlant ensuite d'une lettre qu'il avait reçue la veille même de l'étranger, où on l'invitait à quitter Rome pour mettre ses jours en sûreté, et où on lui offrait un asile, le Saint-Père a fait entendre ces remarquables paroles : « Nous resterons ici, a-t-il dit, nous y resterons tant que Dieu le voudra et que les circonstances le permettront. De même, continua-t-il, que saint Paul allait à Jérusalem, bien qu'il ne connût à l'avance les périls et les tribulations qui l'attendaient ; ainsi nous sommes bien résolus à demeurer à Rome jusqu'à ce que la volonté de Dieu nous manifeste le contraire, et ce, sans tenir compte des périls et des outrages. »

Quelques jours auparavant, le 21 Pie IX avait reçu en audience générale les représentants des diocèses d'Italie, qui venaient lui rendre compte des travaux du congrès de Venise, et auxquels s'étaient joints, pour la circonstance, les jeunes gens de la Société romaine des intérêts catholiques. Faute d'espace, nous remettons à notre prochaine chronique à faire l'analyse de la très-belle allocution qu'il leur a adressée.

France. — Mgr Perraud a été sacré évêque d'Autun lundi dernier, à l'église Saint-Sulpice, par Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris, assisté de NN.SS. de Marguerye, ancien évêque d'Autun, et Bourret, évêque de Rodez. L'assistance était extrêmement nombreuse; M. le maréchal président et Mme de Mac Mahon, qui appartiennent au diocèse d'Autun, occupaient une estrade élevée en face de l'autel.

— La procession solennelle en l'honneur du Sacré-Cœur votée à perpétuité en 1712, par les échevins de la ville de Marseille pour la cessation de la grande peste, et qui avait été interrompue depuis 1871, a été rétablie cette année, et a lieu le 12 juin. Le conseil municipal y assistait officiellement. Un reposoir, d'une hauteur de trente mètres, avait été élevé par ses soins. La fête a été des plus belles, et toute la population a chargé de bouquets et de couronnes la statue du cardinal de Belzunce, dont le souvenir, comme on sait, est inséparable de ces grands faits.

— Le dimanche suivant, Mgr de Cabrières, le nouvel évêque de Montpellier, a solennellement consacré son diocèse au Sacré Cœur de Jésus, dont on solennisait précisément la fête. La cérémonie s'est faite dans l'église cathédrale, à l'issue de la messe, en présence d'une foule immense, pieusement recueillie.

—Les pèlerinages de Paray-le-Monial, en l'honneur du Sacré-Cœur, ont duré tout le mois de juin et ne sont même pas encore terminés. Les détails que les journaux religieux en donnent sont du plus touchant intérêt. La principale pensée qui anime les pèlerins, c'est l'invincible confiance que Dieu fera enfin triompher son Eglise et renaître notre patrie par les mérites du cœur sacré de son Fils.

— Lourdes a été témoin d'une nouvelle guérison miraculeuse, le 28 mai dernier. Voici le récit que nous en trouvons dans la *Semaine religieuse* de Carcassonne : « Mme Baker, de Boston (Etats-Unis), était entièrement paralysé depuis plusieurs mois ; c'est à peine si elle pouvait faire quelques pas à l'aide d'un appui et sur un plan tout à fait horizontal. L'épine dorsale s'était deux fois brisée, et cette fracture, jugée incurable par les médecins, lui causait des douleurs continuelles. La traversée de l'Océan augmenta ses souffrances. Cependant, la voilà arrivée à Lourdes, mais tellement fatiguée qu'il a fallu attendre deux jours avant d'oser la conduire à la Grotte et la plonger dans la piscine. Enfin, dans la matinée du 28 elle voulut braver la souffrance et le froid de la température. Une voiture la transporta à la Grotte et à l'aide de bras étrangers, elle descendit dans la piscine. Elle y était à peine plongée que ses souffrances devinrent plus aiguës, et que la douleur sembla vouloir triompher de sa patience. « Ma foi, lui disait sa sœur protestante, pour » prendre un bain d'eau froide, vous n'aviez pas » besoin de venir si loin. » Mais la confiance de la malade était toujours la même. Aussitôt elle éprouve dans tout son corps un bien-être indicible, et quelques instants après elle court à la Grotte pour rendre grâce à son auguste bienfaitrice. Son mari, quoique protestant, se mit à verser des larmes de joie, s'agenouilla à côté de sa femme, et prit part aux actions de grâces qu'elle rendait à Marie. Espérons, dit le *Journal de Londres*, que ce grand miracle sera suivi d'un autre encore plus grand, celui de la conversion de ces deux protestants, le mari et la sœur de la miraculée. »

— L'instruction congréganiste, qui est en général très supérieure à l'instruction laïque, comme nous l'avons maintes fois établi par des faits, est, de plus, beaucoup moins coûteuse. Nous trouvons à ce sujet, dans l'*Univers*, quelques renseignements pleins d'intérêt. La ville de Besançon possède, paraît-il, des écoles israélites, des écoles protestantes, des écoles laïques et des écoles congréganistes. Or voici, sur les frais de ces différentes écoles, le tableau communiqué au journal précité :

« D'après les chiffres portés au budget municipal de 1871, pour les écoles de l'intérieur de la ville, l'enseignement laïque, donné à 1,011 élèves des deux sexes, coûte 33,880 francs, tandis que

l'enseignement congréganiste, pour 1,494 élèves, ne coûte que 15,774 francs.

» De l'examen comparé des frais des écoles urbaines de toute nature, il résulte, en ce qui concerne les garçons, que chaque élève de l'école israélite coûte aux contribuables. . 56 fr. 65

» Chaque élève de l'école laïque. . 40 35

» Chaque élève de l'école protestante 34 01

» Chaque élève de l'école des Frères. 15 46

» En ce qui concerne les filles, chaque élève de l'école Israélite coûte aux contribuables 28 00

» Chaque élève de l'école laïque . 23 37

» Chaque élève de l'école protestante 21 31

» Chaque élève de l'école des Sœurs 5 61

Certes, voilà des chiffres qui ne manquent pas d'éloquence, et qu'il est bon de ne pas oublier.

Angleterre — Les conversions au catholicisme se multiplient de la façon la plus admirable. On écrit de la paroisse Sainte-Marie, à Glascow, qu'à la fin d'une mission prêchée par les RR. PP. Rédemptoristes, deux cents protestants ont abjuré l'hérésie pour rentrer dans le giron de l'Eglise. Il semble donc que le temps de la conversion générale de l'ancienne île des saints est de plus en plus proche.

Un autre signe du retour de l'esprit public à l'Eglise, est l'échec qu'a subi une proposition faite à la Chambre des communes, tendant à faire supprimer les 350 couvents qui existent actuellement en Angleterre. Cette proposition a été repoussée par 238 voix contre 94. Au cours de la discussion qui a précédé le vote, le député sir George Bowyer a vivement attaqué la législation nouvellement en vigueur en Allemagne et en Italie, et a été fort applaudi. M. de Bismarck osera-t-il encore se vanter d'avoir pour lui l'Angleterre ? A l'heure qu'il est, il n'a évidemment plus pour applaudisseurs que les sectaires et la radicaille de tous les pays.

Alsace-Lorraine.—La main prussienne s'appesantit de plus en plus sur nos malheureux anciens compatriotes. Le petit séminaire de Strasbourg, à l'érection duquel la population catholique avait contribué de ses deniers, a été définitivement fermé le 27 juin dernier.

De plus, au 1er octobre prochain, les Frères instituteurs et les Sœurs institutrices qui appartiennent à des Ordres religieux étrangers devront cesser leurs fonctions. Pour le moment, grâce encore aux Frères et aux Sœurs dont la maison mère se trouve en Alsace. Mais on ne leur dissimule pas qu'aussitôt qu'on sera en mesure de se passer de leurs services, on les frappera tout comme les autres.

Au reste, en attendant qu'on chasse ces dernières Sœurs, on s'applique dès maintenant à proscrire l'Eglise de l'école. Il est, en effet, défendu : 1° de prier pendant la classe 2° d'enseigner le catéchisme ou de parler même de religion avant l'âge de dix ans ; 3° d'assister aux processions les jours de classe ; 4° de recueillir les aumônes pour l'Œuvre de la Sainte-Enfance.

En retour, on commence à rétablir dans les écoles le mélange des deux sexes. Les filles âgées de plus de dix ans doivent passer aux mains des instituteurs, et être assises, qu'on remarque ceci côte à côte avec les garçons, selon leur âge. Des essais de ce genre ont déjà été tentés en plusieurs localités. Nous avons déjà dit qu'en Suisse l'école allait être aussi réformée de cette manière. Par où l'on voit une fois de plus que la persécution contre l'Eglise n'a qu'un seul inspirateur, et que pour la combattre, on ne reculera même pas devant la corruption de l'enfance.

La guerre aux prêtres, on le conçoit, ne saurait se ralentir. M. l'abbé Ch. Bénard, curé de Hoff, vient d'être condamné le 28 juin dernier à un mois de forteresse, par le tribunal de Saverne soit-disant comme coupable du délit d'excitation à la haine par abus de la chaire. La vraie cause des poursuites est qu'on le soupçonnait d'avoir collaboré à un ouvrage sur la guerre que la Prusse fait à l'Eglise, ce qui n'a pu être prouvé. Au sortir de l'audience, les dix-huit prêtres Alsaciens-Lorrains, qui avaient tenu à honneur d'assister leur confrère devant le tribunal, l'escortèrent à la prison avec ses paroissiens présents.

Autriche. Les nouvelles lois confessionnelles, votées par le Reichsrath et sanctionnées par l'empereur, sont maintenant publiées, mais on n'en a encore fait aucune application. Comme réponse à cette publication, le cardinal Rauscher archevêque de Vienne, a fait insérer dans le *Bulletin officiel* de son diocèse deux pièces d'une grande importance. La première est une lettre adressée à Pie IX par l'épiscopat autrichien au sujet de l'Encyclique concernant les lois confessionnelles en projet. Les évêques y affirment qu'ils mourront plutôt que de trahir l'Eglise. Le second document est la réponse de Pie IX à cette lettre : le Saint-Père loue leur fermeté et les exhorte à la constance. Si l'on en vient jamais à faire usage des malheureuses lois dont il s'agit, le gouvernement, comme en Prusse, en Suisse et au Brésil, pourra faire des confesseurs et des martyrs, mais des traîtres et des renégats, jamais !

Tome IV. — N° 38. — Deuxième année. 15 juillet 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES

13e INSTRUCTION.

Création de l'âme; sa dignité ; usage que notre âme doit faire de ses facultés.

TEXTE. — *Credo in Deum... Creatorem cœli et terræ*. Je crois en Dieu.. Créateur du ciel et de la terre.

EXORDE. — Mes frères, dans notre dernière instruction, nous vous montrions comment l'homme, même à ne considérer que son corps était le roi des animaux... Vous avez dû comprendre que véritablement c'était pour lui que Dieu avait bâti ce magnifique palais de l'univers... Otez l'homme, supposez qu'il disparaisse, et la terre ne vous paraîtra plus que comme une demeure inhabitée... Un jour, dit-on, des assassins, pénétrant dans une ferme isolée, en avaient massacré les habitants... Ce fut seulement plusieurs jours après qu'on s'aperçut du crime qui avait été commis. Quel triste spectacle! L'herbe déjà croissait dans la cour; les animaux erraient à l'aventure, d'autres étaient morts faute de soins... Tel serait, mes frères, le spectacle qu'offrirait ce monde si l'homme disparaissait! Il est le lien qui unit tous les êtres; il est le prince pour lequel tout a été créé... Le soleil brille, sa chaleur fait germer les semences et couvre nos campagnes de fruits et de moissons. Mais si l'homme est absent, personne ne sera là pour les recueillir et pour les consommer. La terre nourrit les animaux; mais à quoi serviront-ils, si celui qui doit être leur maître ne réclame leurs services?... La brebis succombera, accablée par le poids de sa toison; la vache et la chèvre ne sauront que faire de la surabondance de leur lait; l'univers, si vous le voulez, n'en restera pas moins un admirable spectacle; mais il n'y aura personne pour le contempler, personne pour le comprendre, personne surtout pour offrir au Dieu qui a créé ces merveilles les hommages et les adorations qu'il mérite.

PROPOSITION ET DIVISION. Frères bien-aimés, dans cet immense sujet, je dois me borner; je veux seulement ce matin vous parler de l'âme de l'homme, vous dire: *premièrement*, sa dignité; *secondement*, quelques mots sur l'usage qu'elle doit faire des nobles facultés dont elle fut douée par son Créateur.

Première partie. — Mes bons amis, je voudrais en traitant ce magnifique sujet, chanter un hymme à la gloire du Créateur, vous faire bien comprendre comme est belle et grande cette royauté qu'il nous a donnée sur tout ce qui nous entoure. Ne parlons plus du corps humain, de ce port noble et majestueux donné à l'homme, de cette tête élevée, de ces yeux appelés à contempler le ciel... Non; je ne veux plus revenir sur ces bras, sur ces mains, instruments de tout progrès, donnant au corps de l'homme une supériorité incomparable sur celui des autres animaux.

Jusqu'ici, ô mon Dieu, nous admirions les belles formes que vos mains divines ont données à ce limon, dont vous avez voulu former nos membres. Mais vous vous inclinez de nouveau sur votre œuvre; quelles paroles allez-vous donc prononcer, ô Créateur à jamais adorable?... Qu'ai-je entendu?... Frères bien-aimés, écoutons et méditons chacune de ces paroles: *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance!... Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram.* — Voulez-vous, ô Dieu trois fois saint, me permettre de vous interroger?... Tant d'amour de votre part, tant de condescendance à l'égard de notre pauvre nature me surpasse!... Et pour mieux vous bénir, ô mon Dieu, j'ai besoin d'être plus éclairé!... Vous avez dit: *Faisons*. Pourquoi ce pluriel?... Vous êtes donc plusieurs! Oui, frères bien-aimés, la Trinité tout entière concourait à la création de l'homme. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit jetaient des regards de complaisance sur cet être qu'ils allaient former. Et voilà pourquoi il est dit: *Faisons l'homme à notre ressemblance!* Grand Dieu! *à votre ressemblance!...* Mais, Seigneur, qui donc peut vous ressembler, vous dont les perfections sont infinies et dont la toute-puissance a créé d'une seule parole ce vaste univers, dont nous avons contemplé les splendeurs? — Sans doute nul ne peut m'égaler; le petit enfant ne saurait être comparé à son père, la plus petite étoile est loin de resplendir comme le soleil; grande est la distance qui sépare la fauvette alarmée, qui protège ses petits contre les griffes de l'épervier, de l'aigle puissant qui saisit cet oiseau de proie et le donne en pâture à ses aiglons... Cependant, entre les uns et les autres, il y a une certaine

ressemblance. — Ainsi, mes frères, à une distance infinie et incommensurable, il est vrai, il y a pourtant une ressemblance entre Dieu et l'homme, et cette parole de la Vérité créatrice : *Faisons l'homme à notre image* a eu sa réalisation !

Je pourrais vous montrer, chrétiens, Dieu donnant à l'âme humaine la mémoire pour se souvenir, l'instinct pour se conserver. Mais non ; ces facultés, les animaux eux-mêmes les possèdent : et des impies, au lieu d'adorer la bonté de Dieu, qui s'est montrée si grande à l'égard de tous les êtres, ont souvent abusé de cette générosité, avec laquelle le Créateur a traité les animaux, pour contester la supériosité de notre nature et nier l'immortalité de notre âme... Un fameux incrédule du dernier siècle, je crois qu'on l'appelait Diderot, disait : « Entre moi et mon chien il n'y a de différence que l'habit... » Comme c'est absurde, un impie !... Insensé, tu ne comprenais donc pas que la comparaison était toute à l'avantage de ton chien, puisque la peau velue que cet animal avait reçue de la nature était inusable, tandis que toi, sophiste, tu avais été obligé de renouveler plus d'une fois tes vêtements !... Ton chien mourut sans aucune appréhension de la mort, et toi, malgré ton impiété, tu ne pus obtenir à ton dernier soupir cette tranquillité de la brute, et tu ne fus pas sans appréhender le jugement qui t'attendait (1)...

Je veux seulement signaler deux facultés de notre âme, parmi toutes celles qui indiquent sa dignité, sa noble ressemblance avec le Dieu qui l'a créée : l'intelligence et la liberté.

L'intelligence... Seul, mes frères, l'homme comprend les beautés de cet univers ; il est le seul être qui, par la pensée, puisse s'élever jusqu'à son Créateur, le seul être aussi qui puisse avoir une notion vraie de ce qui est bien, de ce qui est mal... Sans doute Dieu, en lui donnant l'intelligence, ne la lui a pas donnée complète et infinie, tel que Lui, Etre souverainement parfait, la possède dans sa plénitude et sa perfection ; mais il la lui donna conforme à la nature humaine et capable de se perfectionner,.. Voyez donc la différence entre l'intelligence de l'homme et l'instinct de l'animal. Depuis six mille ans que le monde existe, l'oiseau fait toujours son nid de la même manière ; le renard emploie les mêmes ruses pour saisir sa proie ; les animaux n'ont rien perfectionné. Tous aiment la chaleur du foyer : et aucun d'eux n'a l'intelligence d'entretenir ce feu près duquel ils sont heureux de s'asseoir. Mais l'homme, avec son intelligence, s'il sait s'en servir, comme il progresse à pas de géant !... Il marche de découverte en découverte ; la connaissance d'hier lui sert à découvrir celle d'aujourd'hui, et toutes deux serviront aux découvertes qu'il doit faire demain. Le voyez-vous aidé de cette intelligence, perfectionnant et ses moyens de transport et ses instruments de culture, et tirant chaque jour de nouvelles ressources de cet univers créé pour lui ?...

La liberté encore, mes frères, est une de ces ressemblances que nous avons avec Dieu. Le Tout-Puissant était libre de créer ou de ne pas créer, de donner à chacun des êtres telle prérogative ou de la lui refuser. Ainsi, mes frères, nous avons reçu du Tout-Puissant la liberté. Vous qui m'écoutez, vous êtes libres de pratiquer la vertu ou de vous livrer au vice ; vous êtes libres d'observer la loi de Dieu ou de violer ses divins commandements.... Ah ! frères bien-aimés, cette liberté seule, pour quiconque veut réfléchir, est une preuve de l'immortalité de notre âme. Elle est le sceau de notre noblesse, le cachet de notre dignité. Créateur Tout-Puissant, il est bien vrai que vous nous avez traités comme vos enfants... A l'esclave, on commande, et il faut qu'il obéisse ; mais un fils, on le laisse libre, on attend que l'amour lui dicte ce qu'il doit faire !... On pense qu'il suffit pour lui, s'il a le cœur noble, de connaître les volontés de son père pour les exécuter. Aux autres êtres vous avez donné des lois auxquelles ils sont et seront à jamais soumis ; le soleil n'est pas libre de se lever au couchant. Jamais le lion n'aura la douceur de l'agneau, ni celui ci les instincts du tigre. Ce sont des esclaves, ils obéissent, sans mérite aucun; aux lois que vous leur avez données. Mais à cette âme humaine, que vous avez créée à votre image, vous avez dit : « Ma fille je ne veux pas te contraindre : voilà ce que je désire de toi ; libre à toi de m'obéir ou de te révolter contre mes ordres. » Frères bien-aimés, comprenez-vous comme cette noble faculté nous distingue de tous les autres êtres ? Mais comprenez-vous aussi que Dieu ne serait plus Dieu, si notre âme n'était pas immortelle, si le même sort attendait et le blasphémateur qui hurle contre la Providence, et le chrétien docile qui adore à genoux ses décrets...

Seconde partie. — Un mot maintenant sur l'usage que nous devons faire de cette intelligence et de cette liberté que Dieu nous a données. Frères bien-aimés, oui, il faut admirer cette vaste science qu'ont possédée certains esprits. Les uns, mesurant l'espace, ont calculé la distance qui nous sépare des astres, découvert les lois qui président à leur marche, et en quelque sorte pesé jusqu'au soleil. D'autres, scrutant cette matière qui nous environne, semblent avoir pénétré son essence la plus intime et lui avoir dérobé ses secrets les plus intéressants. C'est la vapeur emprisonnée par l'homme et domptée par lui comme on dompte un cheval fougueux ; c'est l'électricité courant, rapide comme la pensée, d'un bout du

(1) Cf. *Don Quichotte philosophe*, par Diouloufet.

monde à l'autre et établissant entre les diverses nations une communication instantanée. Que vous dirai-je encore? Vais-je vous énumérer tous les progrès, toutes les inventions de l'intelligence humaine? Non... Sans doute il est beau, chrétiens, il est noble cet emploi de notre raison, si, en nous faisant admirer les œuvres du Créateur, il nous porte à avoir pour lui l'amour et la vénération qui lui sont dus. Mais si, au contraire, les connaissances de l'homme n'ont pas ce but surnaturel, sachez-le bien, toute sa science est vanité, elle devient pour lui une source d'orgueil... On félicitait un pieux et illustre évêque, appelé Bossuet, de l'étendue de ses connaissances, de cet admirable génie avec lequel il expliquait les saintes Ecritures et confondait les hérétiques. Et il répondait :« Tout cela sert de peu ; je voudrais seulement aimer Dieu et le prier comme l'aiment et le prient tant de pieuses chrétiennes, qui ne savent lire d'autre livre que leur chapelet.» Et il avait raison ; le plus noble usage que nous puissions faire de notre intelligence, c'est de chercher à bien connaître Dieu pour l'aimer chaque jour davantage.

Mais comment devons-nous user de cette liberté que le Créateur nous a donnée en même temps qu'il nous donna une âme raisonnable et intelligente ? Ici, chrétiens, la réponse est facile. Pères et mères qui m'écoutez, déjà vous l'avez faite... Que désirez-vous de ces enfants que vous aimez tant?... Qu'ils vous obéissent, qu'ils se soumettent avec une amoureuse docilité aux commandements que vous leur faites, aux ordres que vous leur donnez. C'est aussi ce que Dieu demande de nous; obéir à Dieu, nous montrer fidèles à observer ses commandements, tel est l'usage le plus noble que nous pouvons faire de la liberté que Dieu nous a donnée.

Péroraison.— Je désire, mes frères, terminer cette instruction par une conclusion pratique. Déjà nous avons dit quel respect il fallait avoir pour nos corps, qui doivent un jour ressusciter et devenir les compagnons de nos âmes pendant l'éternité. Mais ces mêmes âmes, créées à l'image de Dieu, ces mêmes âmes rachetées par le sang du Sauveur Jésus, sanctifiées par tant de sacrements, quel prix ne devons-nous pas attacher à leur sanctification!... Elles sont immenses, les richesses que renferme ce bas monde ; eh bien ! l'âme du plus petit d'entre nous vaut davantage!... Imaginez des possessions immenses, des palais splendides, de l'or en abondance; accumulez tous les trésors de la terre, réunissez tous les plaisirs, entassez toutes les jouissances, multipliez enfin vos rêves jusqu'à l'infini, et vous n'aurez pas l'idée de ce que vaut votre âme. Est-ce que j'exagère la valeur de ce souffle divin, de cette âme intelligente et immortelle que Dieu plaça dans le limon dont il venait de former le corps d'Adam?... Non, non, mes frères ; c'est Jésus-Christ lui-même qui nous révèle le prix de notre âme et son incomparable valeur. Saints apôtres, il fit taire en vous toute pensée d'ambition humaine, quand il vous dit ces paroles : *Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme! Quelle compensation pourra jamais équivaloir à cette perte*? Qu'elle est grande, mes frères, la dignité de notre âme! Le monde entier d'un côté, elle de l'autre, et aux yeux de Dieu elle a plus de valeur. O Sauveur Jésus! faites-nous la grâce de bien comprendre cette vérité, afin que, nous dépouillant de toute pensée d'avarice et d'ambition terrestre, nous fassions tous nos efforts pour mériter de jouir et de posséder pendant l'éternité ce Dieu qui nous a créés à son image et à sa ressemblance. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXVII

IL FAUT SE METTRE EN GARDE CONTRE L'ORGUEIL ET PRATIQUER L'HUMILITÉ.

Je n'oublierai jamais la vive et salutaire impression que je ressentis, quand pour la première fois il me fut donné de visiter une maison de religieux trappistes, de ces hommes qui ont dit un éternel adieu aux jouissances de la terrre, et mènent ici-bas la vie des anges dans les cieux. En vérité, je me croyais transporté en un autre monde. Là, en effet, on prie, on travaille, on fait pénitence pour soi et pour les autres : c'est dans d'aussi saintes occupations que ces âmes d'élite passent les années qui les séparent de leur éternité ; apprendre à bien mourir et se préparer au dernier passage, voilà toute leur étude et le but constant de leurs efforts. Aussi, lorsque vous entrez dans leur maison, vous lisez sur les murs, écrite en toutes lettres, cette grave et solennelle sentence : C'est ici que l'on apprend a bien mourir.

Laissez-moi vous donner en passant, cher lecteur, un conseil. Quand vous vous sentirez chancelant dans la vertu—eh! mon Dieu, qui donc n'a pas de temps en temps, pendant la vie, des moments de défaillance?—quand votre âme, aux prises avec les passions, se sentira comme épuisée et aura besoin de reconfort, allez passer quelques moments dans un de ces asiles bénits, vraies oasis que la Providence nous ménage de loin en loin au milieu des déserts brûlants de la vie ; et je vous promets qu'au sortir de là vous reprendrez les armes avec plus de force que jamais; encouragé par ce que vous aurez vu et entendu, vous

deviendrez facilement un héros dans les luttes spirituelles que vous vous verrez obligé de soutenir.

Or, parmi les éloquentes leçons que j'ai recueillies pendant mon séjour à l'abbaye de la Grâce-Dieu (1), en voici une qui s'est plus particulièrement gravée dans ma mémoire. Là, tout prêche l'humilité, l'anéantissement de soi-même: l'habit des religieux, leur chaussure, le genre de travail auquel ils se livrent, la vaisselle dont ils se servent, leur nourriture grossière, leur cellule, la grande bonté avec laquelle ils accueillent tous les étrangers sans distinction, leur extrême prévenance, etc. J'ai, du reste, trouvé en ces lieux une définition de l'homme qui a vivement frappé mon esprit, définition qu'on chercherait en vain dans les livres des philosophes païens, et qui, à coup sûr, révolterait plus d'un de nos savants académiciens. Je sais parfaitement qu'au point de vue littéraire elle n'a pas toute l'exactitude désirable; mais cela n'empêche pas qu'à quiconque connaît à fond la pauvre nature humaine, cette définition paraîtra d'une vérité saisissante; elle est surtout très féconde en salutaires enseignements. La voici dans toute son étonnante rudesse: UN GRAND ORGUEIL DANS UNE GRANDE MISÈRE, VOILA L'HOMME. Qu'on pèse bien chacun de ces mots: Un grand orgueil dans une grande misère!... Oh! oui, l'homme est cela surtout... A Dieu ne plaise que nous voulions ici nier les qualités intellectuelles et morales qui forment l'apanage de notre nature et que Dieu nous a départies de préférence aux autres êtres! Non; mais il n'en est pas moins vrai que nous portons au dedans de nous-mêmes un penchant terrible à secouer le joug de toute autorité, à vivre indépendants, à nous croire mieux doués que nos semblables, à vouloir nous attribuer des mérites que nous n'avons pas, à chercher à prendre le dessus partout, et à briser les obstacles qui s'opposent à notre domination. N'est-ce pas là le fond de la pauvre nature humaine? Mon Dieu, que nous sommes donc à plaindre! L'orgueil est la plus insigne de toutes les folies; effectivement, à quoi vise l'orgueilleux? A se concilier, par ses prétentions ridicules, ses vantardises, ses coups de tête, ses actes de vengeance, l'estime et l'affection de ses concitoyens: voilà bien le but de tout ce qu'il rêve, de tout ce qu'il dit, de tout ce qu'il fait. Eh bien! je le demande, réussit-il jamais ? Evidemment non; au contraire, plus on voit percer en lui cette misérable ambition, et plus on le méprise et on le déteste; ceci est tellement vrai que si un homme vain savait ce que l'on pense de lui à cause de sa vanité, rien ne serait plus capable de l'humilier.

Du reste, qu'est-ce donc que l'homme pour qu'il ose s'élever ainsi au-dessus de ses semblables, souvent même au-dessus de Dieu? Hélas, un être bien fragile, dont l'existence ne tient qu'à un fil, qu'une goutte de sang sortie de sa place peut tuer à l'instant, que travaillent presque continuellement des maladies et des afflictions de toutes sortes. L'homme? Mais c'est un foyer de corruption, le plus souvent un criminel, devant l'infinie Majesté. Le cœur humain, ce n'est un mystère pour personne, fourmille d'instincts pervers, tellement que, si quelqu'un avait la faculté de lire ce qui se passe en nous seulement pendant la durée de vingt-quatre heures, nous aurions souvent lieu de rougir jusqu'au blanc des yeux.

De plus, l'orgueil, on le sait, donne naissance à une multitude d'autres vices : l'envie, la colère, l'injustice, l'impiété, la luxure, ne sont-elles pas les filles naturelles du premier des péchés capitaux? C'est ainsi que l'orgueil, en poussant l'homme à s'élever, ne fait en réalité que l'abaisser ; il le dégrade et l'abrutit : l'expérience de chaque jour vient à l'appui de cette vérité. Oh ! fuyons l'orgueil, combattons à outrance l'instinct qui nous porte si fort à nous estimer plus qu'il ne convient, à nous glorifier de nos lumières, de nos richesses, de notre santé qui, en fait, ne viennent pas de nous, mais de la bonne Providence; sachons, au contraire, reconnaître que nous sommes bien peu de chose, et qu'à cause de nos innombrables péchés nous ne méritons les égards de qui que ce soit ; en un mot, soyons humbles; c'est l'humilité qui désarme la colère de Dieu et attire sur nous ses bénédictions, nous concilie réellement l'estime, la confiance de nos frères, et établit l'union partout, nous sanctifie ici-bas en attendant qu'elle nous ouvre un jour, selon les promesses du bon Sauveur, les portes du royaume des cieux.

Fidèles à notre pieuse habitude, parcourons ensemble, cher lecteur, les écrits et la vie de quelques-uns des saints, nos modèles: entendons ce qu'ils nous disent de l'excellence et des avantages inappréciables de la vertu d'humilité ; voyons-les aussi à l'œuvre : ils ont été grands, parce qu'ils se sont faits petits: s'ils ont pu opérer pendant leur vie un bien immense, c'est à leur humilité qu'on le doit; si, en ce moment, ils occupent dans les cieux une très-belle place, c'est parce qu'ici bas ils ont su prendre pour eux-mêmes la dernière, au moins dans leurs affections, et se complaire au milieu des mépris, des opprobres et des affronts.

1° « L'humilité, dit saint Augustin, est le fondement de toutes les vertus; je ne connais pas de meilleure disposition pour obtenir les dons célestes. »

C'est la vertu que saint Louis de Gonzague poursuivait avec le plus d'ardeur; chaque jour il

(1) L'abbaye de la Grâce-Dieu est située dans le diocèse de Besançon.

adressait aux saints anges une prière à l'effet d'obtenir par leur intercession de marcher dans cette voie royale où ils se sont engagés les premiers.

Un saint religieux était tellement persuadé de l'excellence de l'humilité, qu'il avait coutume de dire: «Oui, ce serait avec bonheur que je donnerais mes yeux en échange de cette précieuse vertu.»

Sainte Jeanne-Françoise de Chantal veillait continuellement sur elle-même de peur de laisser échapper quelque occasion de pratiquer l'humilité. Ecrivant à l'illustre évêque de Genève, elle lui disait: « Mon très-cher Père, je vous le demande pour l'amour de Dieu, aidez-moi à m'humilier. »

«L'humilité, dit saint Bernard, nous est nécessaire, non-seulement pour acquérir les autres vertus, mais encore pour nous sauver; Jésus-Christ n'a-t-il pas déclaré que la porte du ciel est si étroite qu'il n'y a que les petits, c'est-à-dire les humbles, qui peuvent y passer.»

Voici une parole de saint François de Paule: «L'arme la plus puissante pour vaincre le démon, c'est l'humilité.»

«Un seul jour, dit sainte Thérèse, pendant lequel on s'humilie profondément devant Dieu à cause de ses péchés et de sa faiblesse attire plus de grâces que plusieurs jours employés à la prière.»

2° La même sainte Thérèse ne comprenait pas pourquoi les prédicateurs de son temps insistaient si souvent sur les motifs que nous avons de pratiquer l'humilité. « N'est-ce pas une chose évidente, disait-elle, que nous ne pouvons nous glorifier de rien, puisque nous n'avons rien de bon qui ne vienne de Dieu ? Et, du reste, comment serait-il possible que nous nous enorgueillissions nous qui sommes sujets à tant de misères et qui avons commis tant de péchés?»

Le Père Alvarès comparait ses actions à une grappe de raisin dont presque tous les grains étaient gâtés. « Dans un aussi grand nombre d'actions, disait-il, à peine y en a-t-il quatre ou cinq qui ne sont pas défectueuses; malheur à moi, ajoutait-il, si le Seigneur les examine de bien près!»

Saint Dominique avait coutume de se mettre à genoux devant les portes des villes où il allait prêcher pour supplier le Seigneur de ne pas affliger leurs habitants à cause de ses iniquités.

Saint Philippe de Néri conseillait à ceux qu'il dirigeait de s'adresser cette parole quand ils seraient tombés en quelque faute : « Si j'avais été plus humble, je ne serais pas tombé. »

3° Un grand serviteur de Dieu, fort estimé de saint Ignace, disait souvent: « Celui qui s'estime peu vaut beaucoup, et celui qui s'estime beaucoup ne vaut rien. »

Saint François d'Assise se regardait comme le plus grand pécheur de l'univers, et digne des peines de l'enfer: « Je ne mérite pas, disait-il, que Dieu jette un regard sur moi. »

«Je sais ce que je ferai pour apaiser le Seigneur disait saint Bonaventure: Je me regarderai comme ce qu'il y a de plus vil sur la terre; je serai à mes yeux un objet de confusion, et quand je me verrai humilié, méprisé, outragé, couvert d'opprobres, je m'en réjouirai et j'en bénirai Dieu.»

Saint Vincent de Paul se tenait continuellement anéanti en esprit devant Dieu et lui disait souvent: «Que de péchés je commettrais, ô mon Dieu, si vous ne régliez pas toutes mes paroles et toutes mes actions!»

«L'humilité que Jésus-Christ nous a tant recommandée par ses discours et ses exemples, ajoutait-il, doit avoir trois conditions: elle doit nous convaincre que nous méritons d'être blâmés des hommes... Elle doit nous faire nous réjouir lorsqu'on s'aperçoit de nos défauts, et qu'on nous méprise... Si le Seigneur opère en nous ou par notre moyen quelque bien, elle doit nous le faire attribuer à la miséricorde de Dieu et aux mérites des autres.»

Ce saint disait qu'il n'était qu'un vieux pécheur indigne de vivre, et qu'il avait un besoin extrême de la miséricorde de Dieu, à cause des péchés dont il s'était rendu coupable. Se prosternant un jour devant les prêtres de sa Congrégation, ils furent bien étonnés quand ils l'entendirent parlant ainsi : « Si vous connaissiez mes misères: vous me chasseriez de la Congrégation à qui je suis à charge, que je déshonore, et à qui je fais tort. » Il parlait souvent de la bassesse de sa naissance. Un jour il présenta à plusieurs seigneurs et à ses prêtres un de ses neveux qui était venu le visiter en habit de paysan; ayant ressenti quelque peine de le faire paraître en cet état, il s'accusa plusieurs fois devant la communauté de la répugnance qu'il avait éprouvée.

Il n'y avait personne qu'il n'estimât meilleur que lui, plus prudent, plus parfait, plus propre à peu importe quel emploi. De là nulle répugnance à préférer le sentiment des autres au sien. Cette forte persuasion que ses frères valaient mieux que lui faisait encore qu'il se mettait continuellement par la pensée aux pieds de tous.

« Imaginez-vous entendre Jésus-Christ vous adresser ces paroles, disait un autre saint : « Si » vous voulez parvenir à un grand amour, tenez » vous sans cesse intérieurement sous les pieds » de toutes les créatures, et croyez que c'est bien » votre place.»

Quel langage étrange! et comme il est en opposition avec les maximes du monde et les in-

clinations de la mauvaise nature ! Cependant l'homme peut y conformer sa conduite : la vie des saints est la preuve éclatante de cette belle et admirable transformation. Mais pour opérer une aussi étonnante merveille, il faut deux choses: une grâce puissante et un grand effort de volonté. Mon Dieu! accordez-nous votre grâce; de notre côté, nous vous promettons de faire ce que nous pourrons pour y correspondre.

(à suivre) L'abbé GARNIER

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(9e article.)

VIII (suite.) Nous avons indiqué seulement la principale signification attachée aux cierges portés aux processions. Les auteurs qui ont étudiés le symbolisme des cierges y ont découvert d'autres mystères, et nous devons continuer avec eux l'explication de ce sujet intéressant.

Nous avons dit que les processions, bien qu'elles ne se composent, même les plus importantes, que d'un nombre limité de fidèles, représentent toute l'Eglise militante, qui est, selon l'expression de l'Ecriture, comme une armée rangée en bataille(1). Nous avons à soutenir la lutte contre des ennemis invisibles, qui sont les démons, et contre des ennemis visibles qui sont les hérétiques, victimes et suppôts des démons. Il nous faut, pour les combattre efficacement, un glaive bien trempé et non ébréché, et saint Paul veut qu'il entre dans notre armure, dont il est la pièce la plus indispensable. En même temps, le grand Apôtre nous en indique avec précision la nature et la composition. *Avec le casque du salut*, nous dit-il, *prenez aussi le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu*(2). La doctrine divine, qui nous est transmise, soit par la parole morte des Ecritures, soit par la parole vivante de l'Eglise, qui, inspirée par le Saint-Esprit, interprète et complète les Ecritures; cette doctrine est l'arme qui mettra toujours en déroute et les démons, esprits de mensonge, et les hérétiques, propagateurs du mensonge. L'Apôtre qui fut le plus ardent prédicateur de cette parole, et qui ne cessa de combattre avec cette arme, nous en fait connaître la puissance. *La parole de Dieu est puissante et efficace, elle est plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants. C'est elle qui sépare la partie inférieure de l'âme de la partie purement spirituelle, arrivant jusqu'aux jointures et aux moelles, et démêlant les pensées et les intentions du cœur* (3). Si la parole de Dieu est un glaive, ce glaive est lumineux, et il opère à la manière de la lumière. Ces deux symboles se trouvent réunis dans ce passage de l'*Apocalypse* : *Je vis au milieu de sept chandeliers d'or quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'Homme... Et il avait dans sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait un glaive aiguisé des deux côtés, et son visage brillait comme le soleil lorsqu'il est dans toute sa force* (1). Et ce Fils de l'Homme, que saint Jean reconnut dans le ciel, était le même dans l'intimité duquel il avait vécu sur la terre, dont il avait décrit la génération éternelle et la naissance temporelle, et de qui il avait dit: *Il était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde* (2).

La lumière matérielle elle-même agit vraiment à la façon du glaive, lorsque son rayon rapide se projette avec une force irrésistible, pénétrant les ténèbres et les dissipant. Ces deux images s'appellent l'une l'autre.

Toute procession étant donc une marche en avant, comme le pélerinage de la vie, qui aboutit à l'éternité, il faut au voyageur l'arme nécessaire pour combattre les ennemis qu'il y peut rencontrer, c'est-à-dire les esprits de ténèbres et de mensonge, et ceux qui se font les instruments et leurs auxilliaires en répendant l'erreur. Cette arme est à la foi la flamme de la divine parole, que saint Paul compare au glaive, et la lumière qui en jaillit. Elle est symbolisée par les cierges qui, brillant aux côtés de la croix, rappellent la lumière répandue dans le monde par les enseignements du Sauveur, qui n'a pas fait de la croix seulement l'autel où il s'est immolé, mais aussi une chaire d'où il nous parle comme notre docteur, nous enseignant les mystères de la croix, lequel est le résumé de toute la doctrine chrétienne. Si les membres du clergé et les fidèles portent aussi à la main des cierges allumés, ils font par là symboliquement une profession publique de leur foi, de cette foi par laquelle nous avons vaincu le monde (3). Or, tout acte de foi, qu'il soit explicite ou implicite, est un acte essentiellement hostile à l'esprit de mensonge et de ténèbres qui cherche d'abord à séduire les hommes en répandant parmi eux les erreurs les plus opposées à la révélation divine; c'est une demonstration courageuse et méritoire contre celui que saint Paul appelle *le prince des puissances de l'air, l'esprit qui exerce présentement son pouvoir sur les fils de l'incrédulité* (4), littéralement sur les fils de la défiance envers Dieu, qui nous révèle et nous enseigne ses mystères

Nous devons rappeler ici un trait de l'Ancien Testament, où les deux idées du glaive et de la

(1) Cant., VI, 3.
(2) Ephés., VI, 17.
(3) Hébr., IV, 12.

(1) Apoc., I, 13 et 16.
(2) Joann., I, 9.
(3) I, Joan., V, 4.
(4) Ephés, II, 2.

lumière se trouvent rapprochées et identifiées, et qui nous montre figurativement la puissance de la lumière contre les ennemis du peuple de Dieu.

Gédéon, combattant les Madianites avait connu surnaturelllement que le Seigneur avait résolu de lui livrer l'armée de cette nation, et il remporta sur elle une brillante et complète victoire par un moyen extraordinaire et miraculeux, où la lumière joue un rôle très-important. « Debout! dit Gédéon à ses guerriers, le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian. Ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur fit prendre des trompettes et des pots de terre vides, avec des lampes au milieu des pots, et il leur dit: « Ce que vous me verrez faire, faites-le vous-mêmes. J'entrerai par un côté du camp, et vous imiterez ce que je ferai. Quand vous entendrez sonner la trompette que je tiendrai à la main, sonnez vous-mêmes de la trompette autour du camp, et criez tous ensemble : « Le glaive du Seigneur et de Gédéon. » Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un côté du camp au commencement de la veille du milieu de la nuit. Les gardes s'étant réveillés, Gédéon et ses gens se mirent à sonner de la trompette et à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre, faisant un fort grand bruit autour du camp, en trois endroits différents. Après qu'ils eurent brisé leurs pots de terre, ils tinrent leur lampes de la main gauche, et de la droite leurs trompettes, dont ils sonnaient, et ils crièrent tous ensemble: « L'épée du Seigneur et de Gédéon. » Chacun demeura à son poste autour du camp ennemi. Aussitôt le désordre fut jeté dans le camp des Madianites, qui prirent la fuite en jetaut de grands cris. Les trois cents hommes continuèrent de sonner de la trompette, et le Seigneur suscita le glaive dans tout le camp, et les ennemis se donnaient mutuellement la mort (1) »

Nous avons reproduit textuellement ce récit afin de montrer comment Dieu, lorsqu'il le veut donne par sa puissance aux moyens les plus impuissants par eux-mêmes une souveraine efficacité pour la défense de ceux qui lui appartiennent et mettent en lui leur confiance. S'il n'eût pas envoyé lui-même la crainte et la terreur dans le camp des Madianites, ceux-ci auraient bien vite découvert le stratagème, et la petite troupe de Gédéon aurait été écrasée en un instant. Les ennemis d'Israël sont défaits par une parole et par les lumières qui apparaissent au moment prescrit. Cette parole a été indiquée par le Seigneur lui-même, et le mot qui l'exprime est très-significatif: *Le glaive du Seigneur et de Gédéon,* voilà le cri des Israélites. Ce mot, comme toute parole divine, produit irrésistiblement l'effet que le Seigneur a voulu y attacher, et, dans la circonstance le mot *glaive* a été justement choisi, puisque par ce cri Dieu veut défaire tout une armée. Ainsi la doctrine évangélique, qui est la parole divine, étant fermement et courageusement opposée aux ennemis de notre salut, elle nous tiendra lieu de glaive, elle les frappera de terreur et les mettra en fuite. Cette parole et sa vertu illuminatrice sont figurées par le cierge allumé qui, porté dans les processsions, devient pour nous, contre Satan et ses cohortes infernales, un vrai glaive comme la parole que le Seigneur avait mise sur les lèvres de Gédéon et de ses guerriers. A cette parole, le Seigneur avait fait joindre des lumières qui, apparaissant subitement, devaient effrayer les ennemis en même temps qu'elles rassureraient son peuple. La lumière de la doctrine divine, en effet, éclaire, guide et réjouit les fidèles de Dieu, tandis qu'elle aveugle, met en fuite et épouvante Satan, l'adversaire de Dieu, et les partisans de ce père et maitre de l'erreur et du mensonge.

Dans la circonstance que nous venons d'expliquer, nous retrouvons les mêmes pensées, les mêmes symboles que dans la coutume liturgique de porter des cierges aux processions. La parole de Dieu est tour à tour, ou tout ensemble glaive et lumière; elle guide et protège le peuple de Dieu qui croit en lui; elle déroute et abat les ennemis de ce peuple.

IX. Il est encore une circonstance dont bien peu de personnes auraient la pensée de chercher la signification, et que cependant les auteurs n'ont pas négligée. Lorsque les processions se font à l'extérieur et ont pour but un lieu assigné à l'avance, la direction qu'elles suivent est déterminée par là même, et il n'est point possible de la changer. Mais quand elles ne sortent pas de l'église, les mouvements ont toujours lieu de gauche à droite, si la disposition de l'édifice le permet. Il n'y a d'exception, du moins dans un grand nombre d'églises de France, que pour la procession de la fête de l'Epiphanie, qui se fait en sens inverse, pour rappeler que les Mages sur l'ordre du ciel, retournèrent dans leur pays par un chemin différent de celui par lequel ils étaient venus à Bethléem, afin de n'être point forcés de revoir Hérode, qui voulait savoir d'eux où ils auraient trouvé l'Enfant-Dieu, le nouveau roi des Juifs. Cette exception, d'ailleurs, indique suffisamment que la direction suivie dans les processions n'est point indifférente, et qu'elle renferme aussi quelque mystère.

Il faut nous rappeler ici encore qu'une procession est l'image ou le symbole du pèlerinage de la vie présente, qui doit aboutir à la patrie céleste. Ici-bas, nous sommes plongés dans toutes sortes de misères: nous allons d'épreuves en épreuves, de tristesses en tristesses, et souvent nous sommes tentés de nous écrier, comme saint Paul: *Qui donc me délivrera de ce corps de*

(1) Judic., VII, 16-22.

mort (1) *Je souhaite voir arriver la dissolution de mon corps pour être avec Jésus-Christ* (2). Les anciens attachaient une signification menaçante à certains signes ou phénomènes, lorsqu'ils les voyaient se produire à leur gauche, et ce préjugé s'est conservé jusqu'à nous. Aussi nous continuons, comme on le faisait autrefois, de qualifier de *sinistres* les choses fâcheuses qui nous arrivent. C'est comme si nous disions que ces choses nous viennent du côté gauche, d'où nous ne pouvons attendre rien de bon et de favorable. Les afflictions et la souffrance composant pour la plus forte partie notre vie terrestre, elle est considérée au figuré, comme notre vie de gauche, celle qui est à redouter et dont nous désirons voir la fin. La vie future, la vie du ciel, au contraire, est le parfait bonheur. Là il n'y a plus ni mort, ni deuil, ni cris, ni douleur (3). C'est la vie de droite, où tout est favorable. Notre voyage vers ce terme heureux se fait donc de gauche à droite, et c'est ce qu'exprime symboliquement la direction suivie par la procession, lorsque le lieu s'y prête.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Droit canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 11e art. Voir le n° 37.)

Le 26 mai 1845, Mgr Affre, archevêque de Paris, fit paraître un mandement portant condamnation du journal le *Bien social*. Ce mandement met en relief et condamne spécialement vingt et une propositions extraites du dit journal. Ces propositions portent: I. Sur l'origine de l'épiscopat et la nomination des évêques; II. Sur la dépendance où les évêques seraient des pasteurs du second ordre pour l'exercice de leur juridiction ; III. Sur l'inamovibilité des pasteurs; IV. Moyens proposés pour opérer la réforme des abus présumés dans l'Eglise ; V. Sur la liberté de la presse et les approbations données aux livres (4). Nous reproduisons ici seulement les propositions relatives à l'inamovibilité des pasteurs.

« XI. L'inamovibilité, des pasteurs du second ordre, aussi bien que celle des pasteurs du premier ordre, appartient à la constitution même de l'Eglise : elle est inhérente au caractère pastoral. — Cette proposition, en tant qu'elle assure que l'inamovibilité des pasteurs du second ordre est inhérente au caractère pastoral, d'après la constitution divine de l'Eglise, est fausse, téméraire, injurieuse au Saint-Siège, qui, en suivant les traditions des siècles passés, confie la charge d'âmes par une mission temporaire et révocable quand il le voit convenable et utile aux Eglises.

« La constitution canonique du clergé catholique existe dans toute sa force ; nulle puissance séculière n'a pu la renverser. Le prêtre à charge d'âmes est inamovible en vertu de son titre. Il ne peut en être dépouillé que par un tribunal canoniquement institué; ce tribunal est l'officialité. — Cette proposition, qui soutient que dans les temps actuels, en France, tous les prêtres à charge d'âmes sont inamovibles, et que, par conséquent, les évêques commettent un abus de pouvoir toutes les fois qu'ils révoquent un prêtre desservant d'une succursale, sans se conformer aux règles canoniques des officialités, est fausse, injurieuse à tous les évêques de France, et tendant au schisme.

« Les évêques commettent donc un abus d'autorité toutes les fois qu'ils révoquent un prêtre desservant d'une succursale, sans se conformer aux règles établies par les Conciles pour juger les causes des prêtres qui ne tombent point dans le ressort de la loi civile. — Cette proposition suppose ou que l'inamovibilité des pasteurs est de droit divin : ce qui a été condamné dans la proposition précédente ; ou que la discipline de l'Eglise, en vertu de laquelle les pasteurs sont inamovibles, ne peut être modifiée selon les temps et les circonstances: ce qui est téméraire et contraire au droit de l'Eglise; ou enfin que, par le fait, cette même discipline n'a pas été modifiée en France depuis le Concordat, nonobstant le concours de tous les évêques de France, et le consentement au moins tacite du Saint-Siège, ce qui est au contraire aux vrais principes et injurieux aux évêques de France.

« XIII. Les bénéficiers à charge d'âmes peuvent se pourvoir en complainte civile contre ceux qui se présenteraient pour les remplacer, et demeurer à leur poste jusqu'à ce qu'ils soient évincés par un jugement revêtu des formes canoniques. On ne peut opposer comme fin de non-recevoir la clause révocatoire insérée dans la provision du desservant, parce que cette clause incidente étant contraire à la nature de l'acte où elle se trouve, doit être regardée comme non avenue. — Cette proposition est scandaleuse, favorisant le schisme, et exposant à la nullité les actes de juridiction que prétendrait faire le pasteur, après sa révocation. Bien que le rédacteur mette en note qu'il ne conseillerait pas en fait cette conduite, à cause des inconvénients, la proposition n'est pas moins condamnable en principe.

« XIV. Les évêques de France ne pourraient pas condamner dans le for intérieur un curé succursaliste qui aurait le courage de dire en face à

(1) Rom., VII, 24.
(2) Philipp., I, 23.
(3) Apoc., XXI, 4.
(4) Voir *Auxiliaire catholique*, t. Ier, p. 90; *Ami de la religion*, t. CXXV, p. 541 et autres

son évêque : Je refuse de vous obéir, parce que vous êtes en contradiction avec les lois de l'Eglise ; vous êtes sorti des limites de votre autorité, vous ne suivez plus votre chef hiérarchique ; je fais comme vous ma propre volonté.

» XV. Les évêques auront à répondre devant Dieu d'avoir demandé la continuation de l'amovibilité des succursalistes ; et déjà leur conduite est schismatique, puisqu'ils se sont en ce point séparés de l'enseignement et de la conduite du Saint-Siège.

» Ces deux propositions sont condamnées dans les précédentes ; toutes les deux sont scandaleuses, tendant à introduire l'insubordination dans le clergé et outrageantes pour les évêques. »

Le lecteur n'aura pas manqué de noter la censure afférente à la proposition XII[e]. Mgr. Affre soutient que, par le fait, la discipline, en vertu de laquelle les curés sont inamovibles, a été modifiée, en France, par le concours de tous les évêques de France et le consentement au moins tacite du Saint-Siège. En note, le prélat ajoute ceci : Une réponse du Saint-Siège à Mgr l'évêque de Liège, en date du 1[er] mai 1845, que nous recevons en ce moment, porte expressément : *In regimine ecclesiarum succursalium nulla immutatio fiat, donec aliter a sancta Apostolica sede statutum fuerit.* »

Pourquoi Mgr Affre oublie-t-il ici les mots essentiels : *Benigne annuit ut, in regimine*, etc.? Ce consentement exprès de S. S. Grégoire XVI, sollicité et obtenu, ne fait-il pas légitimement douter de l'existence d'un consentement tacite suffisant ? S'il faut voir, dans l'acte du 1[er] mai 1845, le prolongement et la manifestation d'un consentement antérieur, il faut admettre en même temps que ce consentement n'était pas absolu et sans limites. La clause *donec aliter* s'appliquerait aussi bien au passé qu'au présent. Cette clause équivaut à une nouvelle affirmation de la discipline touchant l'inamovibilité. S'il y a eu, avant le 1[er] mai 1845 de la part du Saint-Siège, un consentement tacite, ce consentement ne saurait avoir plus d'étendue que le consentement exprimé le 1[er] mai 1845 ; par conséquent, le silence du Saint-Siège, depuis 1802 jusqu'à 1815, n'a porté aucun dommage à la loi elle-même, dont l'application seulement est demeurée ajournée. Ceci nous parait clair ; nous ne faisons que suivre le raisonnement du révérendissime abbé de Solesmes rapporté dans l'article précédent.

Voyons maintenant comment s'exprimait Mgr Guibert, portant à la connaissance du clergé de Viviers ladite réponse du 1[er] mai 1845. La circulaire du prélat est sous la date du 2 juin même année (1).

Mgr l'évêque de Liège, dit Mgr Guibert, qui était comme nous en instance auprès du Saint-Siège, pour obtenir sur cette matière une décision expresse, avait présenté au Souverain Pontife une supplique que nous transcrivons ici avec la réponse de sa Sainteté. » — Suivent les textes français et latin de la supplique et de la réponse.

« Ainsi, continue le prélat, toute difficulté est levée sur la canonicité de la situation amovible des prêtres placés à la tête des succursales. La sanction du Saint-Siège est formellement donnée à un état de choses, exceptionnel si l'on veut, mais qui ne peut être canoniquement changé que par une décision nouvelle émanée du chef de l'Eglise. Cela ne regarde pas seulement la Belgique, mais tous les pays où, comme en Belgique, il n'a pas été possible de faire des changements suffisants dans les lois civiles ; et c'est tellement ainsi que l'a compris le Saint-Siège que son Em. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, en nous transmettant le rescrit adressé à Mgr l'évêque de Liège, nous renvoie à ce document pour la solution de la question dont il s'agit, et nous dit que nous y trouverons l'intention du Saint-Père. Nous sommes donc en droit de nous prévaloir de ce rescrit comme appartenant au domaine public de l'Eglise, tout aussi bien que les canons dont on a si souvent invoqué l'autorité ; c'est un texte fort clair qui, bien qu'adressé primitivement à un évêque étranger à la France, a toute autorité pour la conscience et doit mettre fin à une controverse déplorable. Aussi est-ce à la conscience catholique que nous l'offrons, sans craindre qu'elle le repousse...

» La décision du Souverain Pontife ne saurait affaiblir en aucune manière les droits des prêtres amovibles à notre confiance, à notre estime et à notre tendre sollicitude. Ils conserveront tous les privilèges que nos prédécesseurs et nous-même leur avons accordés. Ils seront toujours à nos yeux de véritables curés investis de toutes les prérogatives attachées à la charge des âmes et indépendants de tous les autres chefs de paroisse. Nous voulons même que le nom de *desservant*, réservé pour les rapports officiels avec l'autorité temporelle, soit remplacé parmi nous par celui de *curé*, plus propre à désigner leurs fonctions pastorales et plus conforme au langage de l'Eglise. Nous assurerons, autant qu'il sera possible, la stabilité de leur ministère, selon les expressions même de la supplique et les changements, dont ils pourront être quelquefois l'objet, ne s'opéreront jamais, comme cela s'est fait jusqu'ici, que d'une manière aussi peu fréquente que prudente et paternelle. »

Il résulte du document qui précède que, au moment même où Mgr l'évêque de Liège consultait le Saint-Siège sur la condition des desservants, Mgr l'évêque de Viviers était également en instance pour obtenir une solution relative

(1) *Auxiliaire catholique*, t. I[er], p. 82 ; *Ami de la religion*, t. CXXV, p. 627 et suivantes.

aux points agités en France. Nous ignorons en quels termes et en quel sens la question a été, par Mgr Guibert, déférée au Saint-Siège. Quoi qu'il en soit, S. S. Grégoire XVI jugea que la réponse faite à l'évêque de Liège devait suffire.

L'état de choses ainsi provisoirement consacré est appelé *exceptionnel*, c'est le mot caractéristique employé par Mgr Guibert. Ce mot tout seul est la contradiction des systèmes imaginés après coup par le docteur Bouix, le rédacteur des *Analecta* et M. l'abbé Craisson. Ces canonistes se sont donné beaucoup de mal pour établir que le régime de nos desservants est en parfait accord avec les lois et précédents canoniques. C'est le cas d'appliquer l'axiome, que celui qui prouve trop ne prouve rien.

Nous remarquons que Mgr Guibert traduit *benigne annuit*, par ces mots : *a daigné approuver que...* tandis que Dom Guérander dit : *a daigné consentir à ce que...* Nos préférences sont pour la traduction de l'abbé de Solesmes (1).

Nous n'avons pas besoin de faire observer que le Saint-Siège, par sa décision n'ajoute aucune valeur particulière au motif allégué par l'évêque de Liége, tiré de la législation civile. Nous croyons qu'il serait difficile de former de ce chef un argument solide ; la difficulté n'est pas là.

« Ce sera un acte de haute sagesse de la part de l'épiscopat, écrivait M. l'abbé Dieulin, vicaire général de Nancy, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *De l'inamovibilité des curés*, de faire cesser l'état exceptionnel et anormal de l'Eglise de France qui est hors de droit commun, et de la faire rentrer dans l'esprit et la lettre de la vénérable discipline canonique sous laquelle elle a prospéré pendant tant de siècles... Nos évêques, protecteurs et conservateurs des saints canons et de l'antique discipline ne s'opposeront pas assurément à un acte qui n'est qu'une restitution de stricte justice... » Encore des paroles qui ne concordent guère avec les idées de M. Craisson.

(A suivre.)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

(1) Voir la *Semaine du Clergé*, t. I, p. 581.

Jurisprudence civile ecclésiastique

CAPACITÉ CIVILE DES DIOCÈSES. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE ÉLUCIDANT CETTE QUESTION.

Le Conseil d'Etat, dans son avis sur la question de savoir si les diocèses sont des personnes civiles capables de posséder, d'acquérir et de recevoir, avis que la *Semaine du Clergé* a rapporté dans son avant dernier numéro, p. 263-265, vise, dans son dernier *vu*, une dépêche adressée, le 29 novembre 1872, à M. le président du Conseil d'Etat, par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Comme cette dépêche traite la question dont il s'agit sous toutes ses faces et avec tous les développements qu'elle comporte, et que c'est elle en somme, d'ailleurs énergiquement soutenue par M. de Fourtou, ainsi que lui-même le déclare dans sa circulaire aux évêques (1), qui a provoqué l'avis susmentionné du Conseil d'Etat, nous croyons qu'il sera très agréable à nos lecteurs de l'avoir tout entière. Nous la leur donnons d'après le *Journal des Fabriques* :

« Paris, le 29 novembre 1872

» Monsieur le président,

» Le Conseil d'Etat rencontre assez fréquemment dans les libéralités soumises à son examen des legs faits au profit d'un *diocèse* ou d'un *évêché*. Jusqu'en 1840, il n'a point élevé de doute sur la validité de ces dispositions. Depuis cette époque, il a généralement considéré les dons et legs au profit d'un diocèse comme étant faits à un incapable, et il a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de les autoriser ; quant au mot *évêché*, il n'a cru pouvoir lui donner d'autre acception que celle de *mense épiscopale*.

» Mes prédécessurs au ministère des cultes, et notamment MM. Vivien, Martin (du Nord) et Baroche, ont résisté à cette nouvelle jurisprudence. Le Conseil d'Etat l'a maintenue, tout en admettant d'assez nombreuses exceptions d'espèce, et en paraissant même hésiter sur la question de principe. En 1867, un avis très fortement motivé de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, qui concluait à la capacité civile des diocèses n'a été rejeté en assemblée générale qu'à une voix de majorité, et ce rejet n'a été accompagné d'aucun avis qui le motivât.

» La résolution prise alors par le Conseil d'Etat a eu un fâcheux effet dans les deux affaires qui avaient donné lieu à la discussion de principe. Les évêques intéressés se sont refusés catégoriquement à céder à une doctrine qui leur paraissait contraire aux intentions des testatrices ; une des libéralités a été perdue pour le diocèse auquel elle était destinée ; quant à l'autre, on a des motifs de supposer que pour échapper au contrôle de l'autorité administrative, les héritiers l'ont convertie en donation manuelle ; elle s'élevait à la somme de 80,000 francs.

» Tout récemment encore, un legs important fait au diocèse ou évêché d'Angoulême a été soumis au Conseil d'Etat. Les circonstances de l'affaire le détermineront vraisemblablement à refuser l'autorisation sans se prononcer sur la ques-

(1) Voyez plus haut cette circulaire, p. 265 ; et à la 7e ligne, au lieu de ; « Le *ministre* des cultes, » lisez : « Le *ministère* des cultes. »

tion de capacité, mais cette question se présentera de nouveau dans quelques affaires en cours d'instruction ; il me semblerait opportun de reprendre la discussion de 1867 et de se prononcer sur le mérite des arguments produits par le ministre des cultes et la section compétente.

» Je viens donc vous prier, monsieur le président, de vouloir bien saisir le Conseil d'Etat de la question théorique de l'existence et capacité civile des diocèses ; cette question, dégagée de toute préoccupation de fait et d'espèce, pourra être examinée avec une plus entière liberté d'esprit.

I

» Pendant quarante ans, aucun doute ne s'est élevé sur l'existence civile des diocèses. C'est en 1840 seulement que le Conseil d'Etat a commencé à contester la capacité civile de ces établissements (1).

» Toutefois, un assez grand nombre d'ordonnances ou décrets postérieurs à cette époque ont admis implicitement la personnalité juridique du diocèse ; un état de ces ordonnances ou décrets aussi complet que peut le permettre le classement des dossiers par ordre chronologique est annexé à la présente dépêche.

» En 1865, le Conseil d'Etat voulut appliquer la jurisprudence inaugurée en 1840 à des legs faits par la dame Sorin-Dessources à l'évêché de La Rochelle, et par la demoiselle de Monceaux à l'évêché de Bayeux La section de l'intérieur, dans ses avis en date des 1er juin 1865, 9 janvier et 6 mars 1866, décida qu'il y avait lieu ;

» 1e D'inviter l'évêque de La Rochelle et l'évêque de Bayeux à désigner respectivement les établissements légalement reconnus auxquels ils se proposaient d'appliquer les libéralités de la dame Sorin-Dessources et de la demoiselle de Monceaux ;

» 2o De faire intervenir ces établissements dans l'acceptation.

» Les évêques se refusèrent à faire la désignation qui leur était demandée. En présence de cette déclaration, le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, crut devoir reprendre la question au fond : dans la lettre précitée du 30 avril 1866, il soutint que les diocèses devaient être considérés comme des personnes civiles légalement représentées par les évêques, et il invita le Conseil d'Etat à réviser sa nouvelle jurisprudence.

» La section de l'intérieur se rangea à la doctrine exposée par le ministre des cultes, et un projet d'avis, rédigé en ce sens par M. Marbeau, maître des requêtes, fut soumis à l'assemblée générale du Conseil d'Etat.

» Le Conseil d'Etat rejeta ce projet, le 21 novembre 1867, à une voix de majorité ; mais, contrairement à tous les précédents, il ne prit aucune résolution, et aucune réponse officielle ne fut faite en son nom, à la dépêche ministérielle du 30 avril 1866.

» L'administration des cultes ne connait donc pas les arguments produits dans l'assemblée générale contre les observations qu'elle présentait alors, et, aujourd'hui encore, elle ne peut que discuter les motifs de rejet produit en 1840.

II

» D'après cette nouvelle jurisprudence, l'évêque est incapable d'accepter toute libéralité faite dans l'intérêt général de son diocèse, et ne pouvant être actuellement affectée à un établissement déterminé qui soit reconnu ou en mesure de l'être.

» Il est donc incapable d'accepter :

» Les dons et legs pour les prêtres infirmes, dans les diocèses où l'on ne peut organiser une caisse de retraites ;

» Les dons et legs pour faciliter l'exercice du culte dans le diocèse ;

» Les dons et legs pour achats d'ornements ou de vases sacrés destinés aux églises du diocèse au choix du prélat ;

» Les dons et legs de chapelles, calvaires ou édifices religieux n'offrant aucun intérêt paroissial ;

» Les dons et legs pour bonnes œuvres indéterminées, etc.

» De semblables libéralités ne peuvent produire leur effet que lorsqu'il y a lieu de les affecter à des établissements diocésains légalement reconnus, au nom desquels l'autorisation d'accepter soit demandée et accordée. Les évêques seront donc invités à désigner les établissements qui pourront profiter de la libéralité ; en cas de refus du prélat de faire cette désignation, ou des héritiers du testateur d'y consentir, l'autorisation devra être refusée. (Avis du Conseil d'Etat, 2 juin 1856 ; intérieur, 11 janvier et 14 avril 1860 ; lettre du président de la section de l'intérieur 29 juillet 1870.)

III

» Une pareille doctrine paraît absolument inadmissible si l'on se place au point de vue théorique. Les intérêts *généraux* et *collectifs* ne sauraient être, en effet, moins dignes des préoccupations du législateur que les intérêts *secondaires* ou *locaux*. Aussi, dans l'ordre civil, les uns et les autres sont légalement représentés. Le *département* est sans doute une circonscription administrative ; mais il n'en constitue pas moins, tout

(1) Avis du Comité de législation des 8 juillet 1810, 5 et 26 mars et 21 décembre 1811, littéralement reproduits dans les avis postérieurs de la section de l'intérieur, 11 juillet 1854, 9 juillet 1865, 9 janvier et 13 mars 1866.

aussi bien que la *commune*, un être moral, une personne juridique pourvue d'un représentant qui est chargé de sauvegarder ses droits et ses intérêts. Dans l'ordre ecclésiastique et religieux, au contraire, suivant la doctrine qui prévaut aujourd'hui, les intérêts *locaux* ou *secondaires* auraient seuls des représentants légaux :

» Le *conseil de fabrique* pour *la paroisse* ou *l'église ;*

» Le *curé* ou le *desservant* pour la *cure* ou la *succursale ;*

» Le *doyen* pour le *chapitre ;*

» L'*évêque* pour la *mense* et le *palais épiscopal*, la *cathédrale* et le *séminaire ;*

» Les *supérieurs* pour les *communautés religieuses.*

» Mais les intérêts *généraux* et *collectifs* n'auraient point de mandataire ou de représentant légal. L'évêque, qui a la *direction*, le *gouvernement* du diocèse (Loi du 18 germinal an X, art. 9, 36, 37), ne pourrait le représenter civilement; il serait incapable d'accepter aucune libéralité, de concourir à aucun acte de la vie civile qui intéressât la généralité des fidèles.

» Ces considérations permettent d'apprécier la gravité de la question que je vais serrer de plus près en discutant la doctrine inaugurée par les avis du comité de législation de 1840 et 1841.

IV

» Ces avis de 1840 et de 1841, fidèlement reproduits dans les postérieurs, se réduisent à deux propositions :

» 1° Les diocèses ne sont que des circonscrip-
» tions administratives ;

» 2° Aucune disposition législative ne les a re-
» connus comme personnes civiles et ne leur a
» conféré le caractère d'établissements publics. »

§ 1er

» *Les diocèses ne sont que des circonscriptions* » *administratives.* »

Cette première proposition ne peut se concilier avec les textes de lois qui attribuent une *circonscription* aux *diocèses* et leur supposent une existence indépendante de cette circonscription.

» Il sera fait une *nouvelle circonscription* des
» *diocèses* français. (Concordat, art. 2: C. F., ar-
» ticle 14, et loi du 18 germinal an X, art. 59).

» L'*établissement* et la *circonscription* de tous
» les diocèses seront concertés entre le roi et le
» Saint-Siège. » (Loi du 4 juillet 1824, art. 2).

» L'*établissement* du diocèse doit donc précéder sa *circonscription*. Aussi les lois, décrets ou autres actes de création distinguent-ils soigneusement ces deux points.

» L'*établissement* et la *circonscription* de tous
» les *diocèses* seront concertés entre le roi et le
» Saint-Siège,» dit la loi du 4 juillet 1821, art. 2.

» Les bulles de création des diocèses, dûment enregistrées et publiées, font la même distinction. Elles érigent d'abord le siège épiscopal, ou l'évêché, constituent le chapitre, puis déterminent la *circonscription* sur laquelle s'exercera le pouvoir du nouvel évêque.

» La circonscription diocésaine peut être modifiée sans que la notion de l'évêché ou du diocèse subisse aucun changement. Il y a peu d'années encore, le diocèse du Mans comprenait *deux* départements ; le diocèse d'Alger en comprenait *trois*. Aujourd'hui, l'un et l'autre n'en comprennent plus qu'*un seul*, et cependant ces deux diocèses restent ce qu'ils étaient auparavant ; une collectivité d'intérêts représentée par un évêque, pourvue des établissements annexes indispensables à son existence : chapitres, séminaires, cathédrales, palais épiscopaux, églises paroissiales, presbytères.

» La même hiérarchie ecclésiastique continue à les desservir. Leur territoire est moins vaste, leur circonscription moins étendue, le *diocèse* n'en subsiste pas moins dans son *intégralité*, dans tous *ses caractères essentiels ;* c'est donc quelque chose de plus qu'une *circonscription administrative.*

» En le restreignant à cette acception, on rend inintelligibles tous les textes qui parlent de la *circonscription* des *diocèses*, et notamment l'article 59 précité de la loi du 18 germinal an X :

» *Il sera fait une nouvelle circonscription de*
» *diocèses.* »

» Si l'on remplace, dans cet article, le mot défini par la définition, on arrivera à un non-sens

§ 2

« *Aucune disposition législative n'a reconnu*
» *les diocèses comme personnes civiles*, et ne leur
» a conféré le caractère d'établissements publics.»

» On ne saurait objecter l'absence de dispositions expresses attribuant l'existence légale au diocèse. Aucun texte de loi ne confère explicitement et formellement cette existence civile à la commune, à la cure ou à la succursale, aux chapitres, menses épiscopales, cathédrales et séminaires, et cependant aucun doute ne s'élève sur la capacité civile de ces établissements.

» Notre législation n'a jamais déterminé, d'une manière précise et complète, les établissements qui jouissent de la vie civile. La doctrine a suppléé à ces lacunes, et il est aujourd'hui universellement admis que tout *établissement public organisé par la loi* constitue un *être moral*, une personne civile, par le seul fait de son existence (1).

» Or, l'*établissement public* se reconnait aux conditions suivantes :

(1) « Le caractère *public* s'induit de la nature de l'établissement, de son approbation intérieure, de son objet et de son but. » (Arrêt de la Cour de Montpellier, 19 mai 1870.)

» 1° Un caractère d'intérêt général et de perpétuité;

» 2° Un siége déterminé ou une circonscription territoriale fixe, établie ou reconnue par l'autorité civile;

» 3° Une organisation sanctionnée par la loi;

» 4° Un administrateur spécial nommé ou institué par le gouvernement;

» 5° Des ressources propres.

» Le diocèse réunit incontestablement ces cinq conditions.

» Il a un caractère *d'intérêt général* et de perpétuité que nul ne conteste.

» Il a une *circonscription fixe* et un *siège* déterminé, établi par loi, des divisions territoriales réglées avec l'intervention du gouvernement. (Concordat, art. 2 et 9; loi du 18 germinal an X, art. 58 et 59; loi du 4 juillet 1821, art. 2.)

» Il a une *organisation propre*. Le législateur lui reconnaît ou lui attribue : un chapitre, un séminaire (Concordat, et loi du 18 germinal an X), un gouvernement, des usages et coutumes (loi du 18 germinal an X. art. 36, 37 et 38), un personnel (art. 33 et 34), des traitements pour le personnel (Concordat, art. 14).

» Il est dirigé par un archevêque ou évêque *nommé par le chef de l'état*. (Concordat, article 4, loi du 18 germinal an X, article 9).

» Il tient enfin de la loi *des ressources propres*, ou le droit de s'en créer; le Concordat et la loi du 18 germinal an X assurent le traitement de tous les titulaires qui prennent une part plus ou moins grande à sa direction; le décret du 19 thermidor an XIII constitue un fonds de secours à répartir par les évêques entre les ecclésiastiques âgés ou infirmes de leurs diocèses; le Concordat et la loi du 18 germinal an X, dans leur article 11, laissent à la charge des évêques les dépenses des chapitres et des séminaires et admettent ainsi l'existence de ressources diocésaines; enfin, l'article 73 de cette même loi de germinal an X reconnait au diocèse la faculté de posséder et de se constituer une donation, en déclarant que « les fondations qui ont pour objet l'entre-» tien des ministres et l'exercice du culte (*et sont* » *ainsi destinées à pourvoir aux besoins généraux* » *du diocèse*) seront acceptées par l'évêque dio-» césain. »

» Cette dernière disposition suffirait à elle seule pour établir que les diocèses ont une existence civile.

» Supposons en effet, le legs suivant :

« Je lègue 10.000 francs de rentes pour sup-» pléer à l'entretien des vicaires du diocèse d'An-» goulême. ».

» Ou cet autre legs :

« Je lègue également 10.000 francs de rentes » pour assurer l'exercice du culte dans les cent » églises les plus pauvres du même diocèse. »

» Ces legs seraient incontestablement valables, et l'évêque d'Angoulême pourrait les accepter en vertu de l'article 73. Mais, au nom de quel établissement? Evidemment au nom du *diocèse*, le seul être moral qui représente l'ensemble de ces intérêts religieux.

V

» L'absence d'une disposition reconnaissant expressément l'existence civile du diocèse ne pourrait donc être invoquée contre cette existence légale, puisque nous trouvons la même lacune dans notre législation pour d'autres établissements dont la capacité civile n'est pas contestée.

» Mais je crois pouvoir aller plus loin et affirmer que le législateur reconnait l'existence civile du *diocèse*.

» Cette reconnaissance légale se trouve dans les articles 36 et 37 de la loi du 18 germinal an X qui parlent *du gouvernement des diocèses*;

» Dans l'article 38 de la même loi qui interdit toute innovation dans les *usages* et *coutumes* des diocèses;

» Dans l'article 73, que je viens également de citer:

» Dans le rapport de M. Bigot de Préameneu sur le projet de règlement devenu le décret du 6 novembre 1813 :

« Les séminaires... sont des établissements » dont les archevêques et évêques ont l'entière » direction, et c'est au *diocèse* en général *qu'ap-* » *partiennent les biens formant leur donation.* »

(H. Hüffer, Forschungen auf dem Gebiete der. Kirchenrechts, page 380, et Archives nationales.)

» Elle est expressément formulée dans l'ordonnance du 2 avril 1817, portant règlement d'administration publique, en exécution de la loi du 2 janvier 1817. Cette ordonnance range, en effet, les *archevêchés* et *évêchés* au nombre des établissements publics ou d'utilité publique, qui peuvent être autorisés à accepter des dons et legs, et il reconnait aux évêques le droit d'accepter les libéralités au nom de leur *évêché*.

VI

» On s'est efforcé d'écarter cet argument en contestant, dans cette ordonnance; au mot *évêché* le sens de *diocèse*.

» Le Conseil d'Etat, dans ces dernières années, a soutenu que ce terme *évêché* signifiait *mense épiscopale* (*sic*, pour MENSE). M. Genteur, président de la section de l'intérieur, s'exprimait ainsi dans une lettre relative aux affaires Sorin-Dessources et de Monceaux, qu'il adressait, le 29 juillet 1870, à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes : Vous le savez, mon-» sieur le ministre, d'après une jurisprudence

» dence constante depuis plus de trente ans et » toujours maintenue par le conseil d'Etat cha- » que fois qu'elle a été contestée, l'*évêché* n'est » sous un autre nom que la *mense épiscopale*, » c'est-à-dire la dotation du siège épiscopal. »

» Cette affirmation n'est pas absolument exacte. Le Conseil d'Etat a parfois donné au mot *évêché* le sens de *palais épiscopal;* mais il est très-vrai que, depuis 1840, il lui a contesté l'acception de *diocèse* et l'a plus souvent traduit par *mense épiscopale.*

» Cette interprétation exclusive ne repose sur *rien.* Elle est contredite par des dispositions de lois ou de règlements d'administration publique. Elle est donc absolument inadmissible.

» L'examen attentif des textes amènera inévitablement à reconnaitre que ce mot *évêché* est un terme *complexe;* que, dans nos lois, comme dans le langage usuel, il a une double, peut-être même une triple acception; qu'il signifie *le plus souvent diocèse;* qu'il est plus rarement employé pour *palais épiscopal;* qu'il n'a ce sens que dans des ordonnances de détail, et que si nous laissons de côté l'ordonnance du 2 avril 1817, qui est en discussion, il n'existe pas *un seul texte* où ce terme ait le sens de *mense épiscopale*, que lui attribue surtout le Conseil d'État.

VII

» Reprenons ces trois points dont la démonstration décisive résoudra la question :

» 1° **Le mot *évêché* est souvent employé dans notre législation, comme dans le langage usuel, avec l'acception de *diocèse*.**

» Pour s'en convaincre, il suffit de comparer:

» — La rubrique du titre IV, section 1re de la loi du 18 germinal an X : « De la circonscrip- » tion des archevêchés et *évêchés.* »

» Avec l'article 59 :

« La circonscription des métropoles et des *dio-* » *cèses* sera faite conformément au tableau ci- » joint. »

» — Les articles 107 et 111 du décret du 30 décembre 1809 :

« ... Le chef-lieu de l'*évêché*... s'il y a dans le » même *évêché* plusieurs départements. »

» Avec l'article 106 :

« Les départements compris dans un *diocèse.*»

» Les décrets d'érection des diocèses emploient aussi indifféremment les mots *évêchés* et *diocèses.*

» Je citerai comme exemple le décret du 30 août 1855, relatif à la création du diocèse de Laval.

» Art. premier. — « Le département de la » Mayenne formera à l'avenir un *diocèse* suffra- » gant de la métropole de Tours. Le siège épis- » copal sera établi à Laval.

» Article 2. — La bulle délivrée à Rome... » pour l'*érection* et la *circonscription* de l'*évêché* » de Laval est reçue et sera publiée en la forme » ordinaire. »

» On pourrait multiplier ces citations; mais elles suffisent pour établir que, dans la loi de germinal an X comme dans le décret organique de 1809 et les décrets d'érection des siéges épiscopaux, le mot *évêché* ne signifie ni *palais épiscopal,* ni *mense épiscopale*, mais seulement *diocèse*; que ces deux termes sont employés *indifféremment*, et que, lorsque l'article 107 du décret de 1809 parle du *chef-lieu* de l'*évêché*, il donne bien à ce mot le sens de *diocèse* et non celui de *mense* ou de *palais épiscopal.*

» 2° **Le mot *évêché* est plus rarement et improprement employé dans le sens de *palais épiscopal.***

» Dans le décret organique précité de 1809,— qui est, de l'aveu de tous, le règlement le plus remarquable et le mieux rédigé de notre législation, — le *palais épiscopal* est appelé de son véritable nom (article 107), il en est de même dans le décret du 6 novembre 1813, articles 37 et 42. En laissant toujours à côté l'ordonnance de 1817 qu'il s'agit d'interpréter, nous ne trouvons pour la *première fois* le mot *évêché* avec le sens de *palais épiscopal* que dans les ordonnances des 7 avril 1819 et 4 janvier 1832, qui traitent de l'ameublement de ces palais, — ordonnances qui ne sauraient prévaloir sur des règlements organiques.

» 3° **Il n'existe *aucun texte*, — autre que l'ordonnance de 1817 qui est en discussion, — où le nom *évêché* soit employé dans le sens de *mense épiscopale*.**

» Le mot *mense* (de *mensa* — en anglais *mess* — radical de *commensal*) signifie, dans son acception propre, *table*; et, dans son acception figurée, ce qui est nécessaire pour la table, pour la nourriture et l'entretien. La *mense épiscopale,* la *mense canoniale*, la *mense conventuelle*, ce sont les revenus affectés à la nourriture et à l'entretien de l'évêque, des chanoines, des religieux.

» Tout ce qui concerne la *mense épiscopale* est réglé par le titre II du décret du 6 novembre 1813, articles 29 à 48, et, dans aucun de ces articles, le mot *évêché* n'est pris dans cette acception. Il en est, au contraire, bien nettement distingué.

» Art. 30. — « Les papiers, titres, docu- » ments concernant les biens de cette *mense* se- » ront déposés aux archives du secrétariat de » l'*archevêché* ou *évêché.* »

» Tant qu'on aura pas produit un texte identifiant l'*évêché* et la *mense épiscopale*, il sera permis de nier qu'on puisse légalement faire cette confusion et donner au mot *évêché* cette seule signification.

VIII

» Si nous demandons maintenant quelle acception doit avoir le mot *évêché* dans l'ordonnance du 2 avril 1817, articles 1er et 3, nous dirons qu'il y a dans ces articles un sens *complexe*, qu'il peut y signifier *palais épiscopal*, peut-être même *mense épiscopale*, mais que sa véritable acception, la seule qui soit vraiment légale, la seule qui repose sur la loi de germinal an X et sur le décret organique du 30 décembre 1809, est celle de *diocèse*.

IX

» Nous conclurons donc de tous les textes cités et discutés : que les mots *diocèse* ou *évêché* sont employés indifféremment et comme synonymes par le législateur.

» Que l'être moral qu'il appelle tantôt *diocèse*, tantôt *évêché*, a l'existence légale et la capacité d'acquérir qu'il lui reconnait expressément sous le nom d'*évêché ;*

» Qu'on peut donc autoriser les *évêques*, en vertu de l'ordonnance de 1817, combinée avec la loi et le règlement organique précités, à accepter des libéralités faites pour *leur diocèse* ou pour *leur évêché*.

X

» Si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts, il paraitrait que, pour repousser l'avis de la section de l'intérieur, adoptant sur cette question les conclusions de mon prédécesseur, on a surtout invoqué, dans l'assemblée générale du Conseil d'État, des considérations législatives ; on a plutôt songé à refaire la loi qu'à l'appliquer.

» J'ignore les considérations théoriques qui ont été présentées et ont amené le rejet de l'avis de la section à une voix de majorité; je pourrais me refuser à m'engager sur ce terrain, mais je n'hésite pas à déclarer que je suis vivement impressionné dans un sens absolument contraire. Je ne puis croire, ainsi que je le disais en commençant, que le législateur n'ait pas voulu donner au diocèse l'existence civile et le représentant légal qu'il accorde au chapitre, à la cure ou à la succursale, qu'entraine la jurisprudence actuelle.

» Je n'irai pas chercher bien loin des exemples : il me suffira de citer les deux affaires à l'occasion desquelles la discussion s'était alors engagée, les legs Sorin-Dessources et de Monceaux.

» M. Sorin-Dessources, président du tribunal de Saint-Jean-d'Angély, fils de la testatrice, s'est catégoriquement refusé à consentir la délivrance des legs au profit de la fabrique et de la commune que le Conseil d'État voulait faire intervenir dans l'acceptation.

» Quant au legs de Monceaux fait à l'évêché de Bayeux, legs d'une valeur de plus de 80,000 fr., l'évêque s'est aussi refusé à désigner un établissement capable, en revendiquant les droits que lui assurait le testament. L'administration a des motifs de croire que les héritiers ont pris les dispositions nécessaires pour arriver par une autre voie à exécuter les dernières volontés de leurs parents.

» Tels sont les effets pratiques de la jurisprudence en vigueur.

» Pour avoir la solution législative de la question et chercher le *quid utilius* en laissant un instant de côté les textes précédemment invoqués, il suffirait d'examiner les trois points suivants :

« Les refus de reconnaitre les diocèses comme
» personnes civiles empêchera-t-il les évêques de
» recevoir, *en fait*, des libéralités ?

» Ces libéralités, entravées dans leur cours ré-
» gulier, iront-elles se verser dans les caisses mu-
» nicipale, départementale ou publique?

» Les donations *déguisées*, *anonymes* ou *ma-*
» *nuelles* sont-elles préférables au point de vue
» politique, à des donations faites régulièrement
» et régulièrement autorisées et acceptées ? »

» Je réponds négativement à ces trois points, et je conclus en disant : que si la législation était muette sur la question d'existence civile des diocèses, il serait d'une bonne politique et d'une bonne administration de reconnaître cette existence légale (1);

» Mais que nous n'avons pas à examiner cette question théorique qui n'est pas de notre domaine; et qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'appliquer des textes dont le sens ne me parait point douteux.

» J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie de la lettre adressée le 30 avril 1866 à M. le président du Conseil d'Etat, une épreuve de l'avis de la section de l'intérieur, distribué le 1er juillet 1867, et un tableau indiquant les principaux décrets postérieurs à 1840, qui ont admis, implicitement au moins, l'existence et la capacité civile des diocèses.

» Agréez, monsieur le président et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre de l'instruction publique*
» *et des cultes*,
» *Signé :* Jules SIMON. »

Il semble que la signature de M. Jules Simon, dont est revêtue cette dépêche, aurait dû faire moins mal accueillir de messieurs les libres penseurs le nouvel avis de principe du Conseil d'Etat qui en a été la suite. Leur mauvaise humeur nous fait croire que, suivant leur habitude, ils l'ont jugé sans avoir étudié la question, sans même avoir lu

(1) En vertu du décret du 6 novembre 1813, l'évêque peut accepter toutes les libéralités au nom et pour le compte de la *mense épiscopale*, dont il a *la libre jouissance :* on ne saurait voir plus d'inconvénients, au point de vue politique, à l'autoriser à accepter, *pour son diocèse*, des libéralités destinées à des œuvres d'intérêt diocésain.

les pièces qui ont amené son émission, mais simplement parce qu'il est favorable à l'Eglise, en ce qu'il rend plus facile en certaines circontances l'administration temporelle des diocèses.

P. d'H.

Les Erreurs modernes

LXIII

LE MATÉRIALISME.

(5e article.)

Nous ne saurions réfuter avec trop de soin la triste erreur qui nous occupe, et qui a une influence si considérable, et sur les doctrines, et sur la pratique de la vie. L'enseignement de la jeunesse est atteint de ce virus honteux; il souille l'étude des sciences naturelles; les études médicales surtout en sont imprégnées, et nos hospices sont remplis de médecins et de carabins matérialistes. Les enterrements ou enfouissements solitaires et civils en sont la conséquence; si l'homme n'est que matière et s'il n'y a pas d'autre vie, la religion est pour le moins inutile, et l'on ne voit pas pourquoi on lui ferait consacrer la naissance de l'homme, son mariage, sa mort et ses funérailles : elle ne préside pas à l'enfouissement des bêtes.

Continuons donc nos réfutations, et apportons de nouvelles preuves de l'existence de l'âme.

Il y a un point de départ dans l'étude de cette question que personne ne peut nier, et qu'en effet les matérialistes ne nient pas : c'est l'existence de la pensée, de l'idée et de tous les actes attribués à l'âme, soit qu'ils viennent de l'intelligence, soit qu'ils se rapportent à la volonté. Or, pour les matérialistes, tous ces actes sont des produits de la matière, et spécialement du cerveau et de la moelle épinière. « La pensée, dit M. Littré, est inhérente à la substance cérébrale, tant que celle-ci se nourrit, comme la contractibilité aux muscles, l'élasticité aux cartilages et aux ligaments jaunes (1). » Pour lui, l'idée est un mode d'activité propre à chaque partie du cerveau; l'idée simple est celle qui est produite par un seul organe cérébral, et l'idée complexe, celle qui est produite par plusieurs. Ecoutons-le. « On donne ce nom (d'idée), dit il, en physiologie, au résultat, exprimé ou non, du mode d'activité propre à chaque partie du cerveau qui préside aux instincts, à l'intelligence et au caractère. Le mot *pensée*, pris comme substantif du verbe penser, désigne l'activité générale de toutes les parties du cerveau mises en jeu lorsqu'on poursuit une idée simple, c'est-à-dire tel résultat que peut fournir l'action d'un seul organe cérébral, ou composée, c'est-à-dire, qui est le résultat commun

(1) *Dict. des sciences médic.* art. *Idée.*

de l'action d'un certain nombre d'organes. Pris dans un sens passif, il sert à désigner à part le mode d'innervation ou activité cérébrale propre à l'ensemble des parties du cerveau (1). » — « La perception est un état du cerveau résultant d'une impression reçue par les nerfs périphériques (2). » « La perception est un phénomène cérébral qui se passe à l'extrémité encéphalique des éléments nerveux (3). »

M. Taine dit plus grossièrement encore : « Les idées, sensations, résolutions, sont des tranches ou portions interceptées et distinguées dans ce tout continu que nous appelons nous-mêmes, comme le seraient des portions de planches marquées et séparées à la craie dans une longue planche (4). » Cabanis et Broussais, et Lamettrie lui-même ne sont pas plus grossiers. Les deux premiers, du reste, se sont rétractés, comme nous le verrons. Buchner et Moleschott écrivent avec la même crudité.

Montrons donc que nos idées, nos pensées, nos actes intellectuels ne peuvent être en aucune manière le résultat, le produit de la matière, et qu'ils prouvent en nous l'existence d'un être immatériel.

Pour résoudre la question d'une manière complète, nous devons considérer la matière sous toutes ses faces et à tous les points de vue.

Et d'abord peut-elle penser par sa nature même, par son essence? Les spiritualistes admettent que l'âme pense par sa nature, ou plutôt que sa nature est de penser, d'avoir des idées, de connaitre, de vouloir, d'aimer. Les matérialistes peuvent-ils dire la même chose de la matière? Pense-t-elle par sa nature même? Si cela est, toute matière pense, le grain de sable, la poussière, la boue que nous foulons aux pieds, pensent; ce marbre que j'ai là sous les yeux pense, il a des idées. Y a-t il des hommes qui admettent cela? Je ne crois pas qu'aucun matérialiste soit encore arrivé à ce degré de folie. Dites à un paysan, à un enfant, que la matière pense, que la terre, les pierres pensent, ont des idées et des sentiments, ils croiront ou que vous êtes fou, ou que vous vous moquez d'eux. Il y a un certain degré de bon sens, de sens commun, que les matérialistes eux-mêmes sont obligés de respecter, sous peine d'entrer de plain-pied dans la catégorie des aliénés.

La matière ne pense donc pas par sa nature, par son essence. La question se réduit donc à celle-ci : peut-elle subir des modifications qui la rendent capable de penser? Elle ne pense pas par sa nature, mais peut-elle être tellement agencée qu'elle finisse par penser? Une pareille merveille ne ressemblerait pas mal, au premier coup

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, art. *Conception*:
(3) *Ibid.*, art. *Perception.*
(4) *Les phil. du XIXe siècle,* p. 245.

d'œil de la raison, à un conte de fée. Mais examinons la de plus près; considérons les diverses modifications dont la matière est susceptible.

La première qui se présente à l'esprit, c'est sa configuration, la forme qu'elle revêt. Elle peut être carrée, ronde, triangulaire, convexe, concave, etc. Serait-ce quelqu'une de ces figures qui lui donnerait la faculté de penser qu'elle n'a pas par elle-même? Qui osera le dire? Il n'y a aucune ombre de rapport entre une figure quelconque et la pensée. On ferait rire, je le crois, même un matérialiste, en disant que la pensée est carrée, qu'elle est oblongue, qu'elle est ronde ou triangulaire. Quelle figure doit revêtir la molécule pour pouvoir penser? Qui est-ce qui pourrait bien nous le dire? Peut-être les diverses pensées supposent-elles diverses figures dans les molécules. Quelle figure doit avoir la molécule qui a l'idée de Dieu, l'idée de l'infini, l'idée de la vérité, celle de la vertu, de la justice ?

Qui ne sent que ces questions sont ridicules ? Quel est le matérialiste qui oserait les poser sérieusement? Il aurait peur qu'on ne se moquât de lui. Et cependant il faut bien trouver une modification, une transformation qui donne à la matière la faculté de penser. Serait-ce par hasard la couleur? Il y a des pensées tristes, sombres : ce serait sans doute les molécules noires qui les produiraient. Il y a des pensées gaies, fraîches et charmantes: elles viendraient peut-être des molécules blanches, bleues, roses. Quelle couleur pourrait voir la molécule qui produit l'idée de Dieu, de la sagesse, de la vertu; de la science ? M. Littré pourrait-il bien nous le dire? C'est un si savant homme !

Ceci me rappelle un passage assez curieux des Actes des martyrs. Les tyrans daignaient quelquefois discuter avec leurs victimes. Saint Acace comparaissait devant le tribunal de Marcion magistrat et philosophe péripatéticien, et il venait de lui dire que Dieu n'a pas de corps et que sa nature est immatérielle. « S'il en est ainsi, lui dit le magistrat philosophe, si Dieu n'a pas de corps, il n'a pas d'intelligence, car l'intelligence vient des sens. » Le martyr lui répondit : « Non, certes, l'intelligence ne prend pas sa source dans notre corps. De quelle couleur est la vérité et la vertu?...» Marcion ne put l'indiquer, et il est à croire que M. Littré, l'académicien matérialiste n'en sait pas davantage. L'opinion de Marcion sur l'origine corporelle de l'intelligence est celle de nos matérialistes modernes, et la phrase que je viens de citer est la sœur de celle-ci, de M. Renan: «Toutes les facultés que le déisme vulgaire attribue à Dieu n'ont jamais existé sans un cerveau. Il n'y a jamais eu de prévoyance, de perception des objets extérieurs, de conscience enfin sans un système nerveux (1).»

(1) Lettre à l'*Opinion nationale*, 1 septembre 1862.

Mais poursuivons notre démonstration. La matière, nous l'avons vu, ne pense pas par sa nature par son essence. En second lieu, la première de ses modifications. la forme qu'elle revêt, ne peut la rendre capable de penser. La couleur le peut encore moins. Il n'y a aucune ombre de rapport entre la figure, la couleur de la matière et la production des idées. Quelque forme qu'on lui suppose, de quelque couleur qu'on la revête, cela ne peut lui donner la faculté de penser, cela ne peut la mettre en communication avec les objets intellectuels de nos idées.

Cherchons donc encore cette bien heureuse transformation qui doit rendre la matière pensante. Mais il n'y en a plus qu'une, une seule, qui nous reste à considérer, et qui puisse peut-être nous offrir quelque chance de succès : c'est le mouvement en lui-même et sous ses différents modes.

Qu'est-ce que le mouvement? Tout le monde le sait: c'est la translation d'un lieu à un autre. Or, je le demande, qu'est ce que peut faire cette translation, ce passage d'un lieu à un autre relativement à la pensée? Est-ce que tel lieu, plutôt que tel autre, peut produire dans une molécule de matière la faculté de penser, d'avoir des idées. Quel homme sensé oserait le dire? Quelle ombre de rapport y a-t-il entre le mouvement et la production de cette puissance merveilleuse, de cette falculté sublime par laquelle nous avons l'idée de l'Etre, de l'infini, de la vérité, de la vertu, de la justice, et toutes les autres, qui sont la lumière de notre intelligence ?

Serait-ce la vitesse, la rapidité du mouvement qui donnerait cette faculté à la matière? Dans ce cas, un boulet de canon rayé ne doit pas mal penser. Mais c'est surtout le fluide lumineux et le fluide électrique qui doivent avoir de belles idées. Quelle vitesse, et partant quelle intelligence!...

La direction du mouvement ne serait-elle pas cette fée merveilleuse qui fait penser les molécules? Celles-ci auraient des idées différentes selon qu'elles seraient emportées, par un mouvement direct ou réfléchi, accéléré ou retardé, vers le midi ou vers le nord, vers l'orient ou vers l'occident. Je ne pense pas que l'on puisse faire croire de pareille fariboles, même à des enfants.

Mais ne pourrait-on pas trouver la génération de la pensée dans les combinaisons dont le mouvement est susceptible? Il y a des mouvements, ou si l'on aime mieux, des forces diverses opposées et concourantes, égales et inégales, centripètes et centrifuges, etc. Mais encore une fois, qu'est-ce que tout cela fait relativement à la production de la pensée et des idées? Des forces opposées s'élèvent en tout ou en partie ; des forces concourantes conspirent à produire le même effet, des forces égales et inégales produisent des effets différents. Mais où est la pensée, où sont les idées,

où est l'intelligence? Des mouvements matériels n'engendrent pas l'esprit.

Cherchons cependant encore. Les mouvements les forces dont nous venons de parler ne peuvent-ils pas produire dans le cerveau certaines combinaisons de molécules qui sécréteraient la pensée, comme d'autres combinaisons sécrètent autre chose; et la pensée serait ainsi une sécrétion du cerveau, comme le veut le matérialisme?

Il y a à cela une petite difficulté : une molécule ne peut produire que des sécrétions conformes à sa nature, ou, en d'autres termes, elle ne peut donner que ce qu'elle a. C'est là une vérité évidente par elle-même, un axiome de la raison; on ne peut donner que ce qu'on a. Or la matière n'a que la matière, elle n'a pas l'esprit. Sécréter c'est donner, c'est produire quelque chose de soi-même; la matière ne peut donc sécréter que la matière. Et c'est ce qu'elle fait partout. Conçoit-on une molécule qui sécrète l'idée de Dieu, de l'infini, de la vérité, de la vertu. C'est insensé.

M. Littré veut bien nous apprendre que « la pensée est inhérente à la substance cérébrale, comme la contractibilité aux muscles, et l'élasticité aux cartilages et aux ligaments jaunes.» Mais il y a entre ces choses, entre la pensée et la contractibilité, et l'élasticité, un abîme. La contractibilité, c'est la faculté qu'ont les molécules de se resserrer; l'élasticité, celle qu'elles ont de se dilater; et l'une et l'autre sont le mouvement des molécules. Mais entre la molécule et la pensée, il y a un abîme; et l'académicien matérialiste a oublié de nous le faire franchir.

M. Renan est plus poétique que M. Littré, mais il n'est pas plus philosophe. Pour lui l'âme est la *résultante* de la matière, comme un concert qui résulte des instruments de musique(1); mais on conçoit très bien que ces instruments de musique produisent des sons, et que, bien dirigés, bien combinés ils produisent un concert harmonieux. Au contraire, il y a un abîme entre la matière et l'âme, entre la matière et l'intelligence, entre la molécule et l'idée de l'Etre infini et de la vertu. Et il n'est vraiment pas digne d'un homme sérieux de répondre dans des questions aussi graves par de pereilles billevesées. Quand on examine avec attention les assertions de certains écrivains à la mode, on est étonné de leur peu de valeur. Ils affirment, et c'est tout. Ils ont horreur de la preuve. Ils émettent des assertions hardies, en opposition avec la croyance générale du genre humain. On est donc en droit d'exiger des preuves sérieuses, et on est tout surpris de ne rien trouver. Des affirmations, des phrases, mais de preuves, point. Nous devons, paraît-il, nous estimer bien heureux de croire ces messieurs sur parole. Et c'est ce que font, hélas! un trop grand nombre de jeunes gens que leur légèreté et l'absence d'études philosophiques sérieuses livrent à la séduction des erreurs à la mode.

L'abbé DESORGES

(1) *De l'école spirit., Revue des Deux-Mondes*, avril 1858.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

ELISABETH SETON,

FONDATRICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ AUX ÉTATS-UNIS

(Suite et fin.)

Les familles catholiques s'intéressèrent beaucoup à la fondation de cette école. L'établissement coïncidait d'ailleurs avec un évènement important dans l'histoire des Etats-Unis. Le Pape Pie VII venait d'élever au rang de métropole le siège de Baltimore, et créer les quatres nouveaux sièges de New-York, Philadelphie, Boston et Bardstown. La pensée d'Elisabeth se confirmait dans le dessein d'une œuvre de charité pour l'éducation des enfants pauvres. Dans ce but, l'ingénieuse activité de son esprit revenait souvent à l'ouverture de l'abbé du Bourg, pour en mesurer l'étendue et en sonder toutes les profondeurs. En même temps, elle sentait se développer de plus en plus le goût d'une vie intérieure, soumise à la direction d'une règle, sous la garantie des trois vœux. Faisant l'application du principe adopté par ses compatriotes, que plus un peuple est libre, plus il doit être religieux, elle se disait que plus l'homme est libre, plus il a besoin d'un frein volontaire qui comprime ses passions et dirige ses actes vers l'utile, le bon et l'honnête. Quant au choix d'une règle, elle n'avait encore rien d'arrêté. Si le régime contemplatif attirait son âme portée au recueillement et à la prière, son ardente charité la faisait pencher vers un ordre pratique, voué à l'exercice journalier des bonnes œuvres.

Que le lecteur ne soit pas surpris de cette opposition dans ces tendances; on retrouve ici, dans une seule personne, les deux aspects du caractère américain. «Penser, dit M. Dentier, mais surtout agir et agir vite, tel était à cette époque, tel est encore aujourd'hui le but poursuivi par chaque individualité d'une nation qui dans l'espace d'un demi siècle, est arrivée par de si prodigieux efforts à de si prodigieux résultats. Au commencement de ce siècle, on était encore trop près du temps où les squatters des Etats-Unis se trouvaient en présence du désert à défricher, de la vie sauvage à repousser dans la solitude ou bien à plier au joug salutaire de la civilisation, pour que les volontés, comme les intelligences, ne se ressentissent point de la double influence exercée sur

l'esprit et les mœurs des colons. Tandis que leur imagination, pleine des souvenirs religieux et poétiques de la Bible, se développait au spectacle des beautés infinies de la création, leur activité était sollicitée sans cesse à lutter contre une autre nature, souvent rebelle, et ne prodiguant ses trésors qu'au travail infatigable qui sait les conquérir. Surexcitée par la guerre de l'Indépendance, qui lui donna momentanément un autre but à atteindre, cette activité ne fit que redoubler d'ardeur pendant l'organisation des divers Etats formant l'Union américaine. Dans leur développement agricole et industriel, ces jeunes et fortes populations comprirent mieux que jamais, que si les œuvres de Dieu ont leur grandeur, les œuvres de l'homme ont aussi leur poésie. Soumettre les éléments, assujettir à son service des forces brutes et aveugles, en les rendant pour ainsi dire intelligentes et obéissantes à volonté, n'est-ce pas, en effet, une victoire offrant un beau et grand spectacle? Voilà pourquoi, à l'aspect de tels prodiges l'un de nos éminents écrivains, qui a le plus finement observé le caractère du pays, rappelle au sujet de Chicago, la ville improvisée aux bords du lac Michigan, la surprise éprouvée par lui en voyant le nom de cette même ville gravé sur une machine à moissonner, qui avait eu sous ses yeux un grand succès d'expérimentation en Angleterre. « Adieu donc, s'écrie-t-il, les moissonneurs de » Théocrite et de Virgile, et le patriarche Booz » ordonnant à ses serviteurs de laisser tomber » des épis dans le sillon pour que Ruth puisse » glaner après eux! » Ne croyons pas ces beaux et antiques souvenirs incompatibles, surtout parmi les religieuses populations des Etats-Unis, avec les créations de l'industrie moderne. Le génie humain sera toujours emporté par deux courants irrésistibles, qui le porteront l'un vers la vie idéale, l'autre vers la vie pratique. Quand, à la fin du siècle dernier, l'auteur d'*Atala* parcourait les savanes et les forêts vierges de l'Amérique, les merveilles d'un monde tout nouveau pour son regard de poète lui racontaient la puissance de Dieu. Que le voyageur aille aujourd'hui, comme Ampère, visiter les mêmes lieux, transformés par l'audacieuse activité du peuple le plus entreprenant qui fut jamais, et les merveilles de la civilisation lui raconteront à leur tour la puissance de l'homme. »

Avec l'esprit d'initiative propre à sa nation et son penchant personnel pour la retraite, Elisabeth s'occupa donc de réaliser au plus vite l'idéal que caressait son ardente charité. Grâce à un don de 8,000 dollars, offert gracieusement par un converti, nommé Cooper, il fut convenu que l'établissement serait fondé au village d'Emmettsbourg, à une dizaine de lieues de Baltimore. Elisabeth, débarrassée des soucis matériels et déchargée du soin de sa famille, put suivre enfin sa vocation. Bientôt la communauté commence, les recrues arrivent, les vœux sont prononcés entre les mains de l'archevêque John Caroll. La révérende mère Elisabeth Seton fut choisie pour supérieure; l'institut naissant fut placé sous le patronage de Saint-Joseph; la communauté adopta la règle de saint Vincent de Paul, avec quelques modifications approuvées de l'autorité ecclésiastique.

Nous ne raconterons pas ici les développements de la communauté de Saint-Joseph, les épreuves qu'elle traversa, le nombre toujours croissant des sœurs qui s'y formèrent, les exemples de pauvreté et d'abnégation dont ces humbles servantes des pauvres furent les vivants modèles. Nous dirons seulement qu'elle compte aujourd'hui mille sœurs de charité, répandues dans quatre-vingt-neuf établissements, écoles, orphelinats, asiles pour les malades, fondés dans les principales villes de l'Union américaine. Nous rappellerons, en outre, quelques traits plus propres à compléter la biographie de notre Mère Elisabeth.

Le premier fut la conversion et la mort de sa sœur Harriet. Cette jeune fille, par ses qualités charmantes et sa rare beauté, faisait l'admiration de New-York; elle était déjà fiancée. Cependant, elle avait visité ses sœurs à Emmettsbourg, vivait en leur douce compagnie, mais ne les accompagnait pas à l'église. Un soir d'été, étant restée dehors selon sa coutume, elle s'agenouilla au pied d'un arbre et versa d'abondantes larmes. Comme on lui en demandait la cause: « Ah! s'écria-t-elle, que ne puis-je prier aussi avec des sœurs! » La supérieure l'assurant que ce bonheur ne se ferait pas attendre et que, d'ailleurs, elle était libre d'entrer à l'église, elle ne manqua pas de s'y rendre tous les jours. Un matin du mois de juillet, elle fut plus émue encore qu'à son ordinaire en voyant ses sœurs à la table sainte.. Après l'office, elle continua de ressentir un trouble profond, mais sans que rien découvrît le grand combat qui agitait son âme. « Enfin, continue la Mère Elisabeth, au déclin de cette journée, comme nous montions tous les deux pour la seconde fois à l'église, au milieu du silence profond de tout ce qui nous entourait, elle avait les mains croisées sur sa poitrine et la pleine clarté de la lune éclairait son beau et pâle visage, tout animé d'une céleste expression. Tandis que nous récitions le *Miserere* et le *Te Deum*, que, depuis sa petite enfance, elle avait entendu tous les jours à la prière de famille, je vis couler sur ses joues de douces larmes d'attendrissement et d'adoration. Comme nous descendions de la montagne, son cœur éclata: « C'en est fait, ma » sœur, je suis catholique! me dit-elle; et je » n'aurai point de repos que je ne me sois donnée » à Dieu. » — Cette scène rappelle le Thabor.

Dans cette conversion, manifestement œuvre de Dieu seul, ce qui nous frappe le plus, c'est le dernier mot de la convertie : « Je n'aurai point de repos que je ne me sois donnée à Dieu. » Se donner à Dieu, de qui nous avons tout reçu, c'est la loi fondamentale de la vie spirituelle, la condition essentielle de la vitalité des âmes. Or, dans le protestantisme, ce don n'existe que par une exception très rare et point en vertu du principe protestant. Le protestantisme examine, discute, argumente, dresse des thèses, échafaude des preuves, essaye d'emporter les convictions d'assaut. Son prosélytisme n'est, dans l'apôtre, qu'un acte de l'esprit ; le triomphe n'est, pour l'apôtre, qu'un acte d'orgueil et pour le fidèle, qu'une défaite. Le fidèle, laissé à lui-même, agit comme l'apôtre : il raisonne, mais n'aime pas. Le protestantisme a supprimé toute liturgie ; cela se comprend, il n'a rien éveillé dans les âmes, il n'a rien à dire au bon Dieu. Dans notre petite vie, nous avons connu d'excellents protestants, des protestants logiques et fidèles autant qu'une certaine logique le permet. C'étaient des gens corrects, exacts, un peu hautains, mais point aimants ; ils n'avaient rien, rien, rien dans l'âme. Nous en avons vu se convertir, comme Henriette Seton ; c'est seulement après leur conversion qu'ils commencèrent à vivre du cœur, mais point dans la plénitude catholique : l'organe spirituel, chez eux, était atrophié. Nous avons assisté, à l'article de la mort, de ces protestants convertis : ils moururent en chrétiens, nous le savons, mais pas en bons chrétiens, pas en chrétiens qui avaient servi Dieu en toute charité et qui mouraient avec amour.

Harriet Seton ne tarda pas à mourir. Sa sœur Cécilia, déjà languissante et maladive, ne tarda pas à la suivre au tombeau, qu'elle vit s'ouvrir comme avec grâce. Devant ce tableau de la jeune sœur de charité acceptant, appelant même avec un doux sourire, la mort, que l'espérance, appuyée sur la foi, lui fait envisager sans crainte, on se rappelle le mot de Chateaubriand : « Il est beau de mourir, quand on est jeune. » On dit volontiers que la vie religieuse diminue et éteint même le sentiment naturel de la famille et que le cloître tue le foyer, en détruit les flammes, en dissipe les souvenirs. Pour découvrir le néant de ces accusations, il suffit d'entendre la bonne Mère Elisabeth. Tous les jours, elle se dirigeait vers le vieux chêne de la forêt, à l'ombre duquel dormaient ses deux sœurs, pour converser avec ses chères mortes, qui parlaient toujours à sa mémoire. « Ma bien-aimée Harriet, avec mon ange Cécilia, écrivait-elle alors à une protestante de ses amies, reposent dans les bois tout à côté de moi. Les enfants et plusieurs de nos bonnes sœurs qu'elles aimaient si tendrement, font croître des fleurs sur leurs tombes. Le petit enclos qui les renferme est *l'endroit qui m'est le plus cher* au monde. Je suis loin d'être privée d'elles autant que vous pouvez le penser ; car, avec ce que vous appelez mes idées folles, il me semble que je les ai toujours auprès de moi. D'ailleurs, le temps de la séparation ne sera pas long. »

Après ses deux sœurs, Elisabeth perdit ses deux filles, Anna et Rebecca Seton. Anna, l'aînée, victime de sa charité, mourut sous la robe de Sœur professe, qui ne lui fut donnée que pour linceul ; Rebecca, plus jeune, languit et mourut comme cette fleur coupée par la charrue dont parle Virgile. En même temps mourait Filicchi, l'ami de Livourne. Les consolations qu'elle reçut de ses religieuses, les devoirs du supériorat qu'elle avait à remplir, enfin les progrès de la congrégation naissante auraient pu diminuer la violence des coups, peut-être l'empêcher d'en ressentir la douleur. La *Mater dolorosa* d'Emmettsbourg reste debout, comme il sied à une servante du Christ dans les pauvres enfants ; mais, debout, elle ne cesse de s'entretenir avec les plaies de son âme. « Il n'est pas possible, mon William, écrit-elle à son fils le 21 novembre 1816, il n'est pas possible de vous donner une idée de la perfection de Rebecca : la beauté de son âme, et même aussi sa terrestre beauté, ont été croissant chaque jour, jusque dans les bras de la mort. Votre dernière lettre nous arriva la veille du jour où nous l'avons perdue. Elle était entrée déjà dans sa longue agonie. Je puis lui dire encore les tendres témoignages de votre amour fraternel : elle leva les yeux sur le crucifix, vous bénissant avec une expression de tendresse répandue sur tout son visage, et en même temps une expression très vive de cette douleur qu'elle a toujours ressentie de ne pas vous voir en quittant le monde. C'est dans les bras de sa mère, c'est sur ce cœur qui l'aimait tant qu'elle a exhalé son dernier soupir. Neuf semaines, nuit et jour, je l'ai tenue entre mes bras ; bien souvent, prenant ma nourriture avec une main, derrière son oreiller, tandis qu'elle reposait sur mes genoux. Dans ses souffrances, elle ne trouvait ni trêve ni soulagement qu'en sa mère bien-aimée, en sa pauvre mère. J'étais si heureuse de souffrir avec elle ! Je n'ai pas eu un seul moment conscience de fatigue ni de mal. Soyez sans crainte pour votre mère, mon bien cher William. »

Aux épreuves de la mère et de l'épouse s'ajoutaient encore les épreuves de la supérieure. Ses premières compagnes moururent presque toutes au début de la communauté, toutes dans la fleur de la jeunesse. Maria Murphy, Eleonor Thompson, Benedicta Carish, Agnès Duffy, Mary-Theresa Egan, sitôt mortes qu'apparues, ont répandu sur leur passage comme un parfum de sainteté. A quelque croyance religieuse, à quelque doctrine phylosophique qu'on appartienne, on ne

discute pas de si nobles dévouements. Pour nous, nous nous inclinons avec respect devant ces humbles tertres, recouverts de gazon, où reposent tant de jeunes héroïnes, qui, après s'être exposées volontairement au combat et au sacrifice tombèrent avant le temps sur le champ de bataille de la charité.

Malgré tant de vides faits dans la colonie d'Emmettsbourg. de nouvelles recrues venaient grossir les rangs de la jeune phalange. En janvier 1817, on obtint pour la communauté l'*acte d'incorporation*, acte sans lequel, aux Etats-Unis, les congrégations religieuses ne peuvent avoir d'existence civile. Deux orphelinats furent fondés. l'un à Philadelphie, l'autre à New-York. En voyant grandir l'arbre planté de ses mains, la supérieure pouvait donc dire en toute justice: «Ces branches qui sont sorties de notre maison, portent leurs fruits et vont semer au loin le petit grain de sénevé. »

Le moment approchait où la Mère supérieure allait bientôt, elle aussi, quitter la douce vallée d'Emmettsbourg. Sa réélection venait d'avoir lieu ; elle la baptisa « l'élection de la morte. » Elisabeth sentait, en effet, sa santé faiblir. Non qu'elle fût malade ni en proie à aucune angoisse; elle sentait seulement ses forces s'épuiser. « Si c'est là, disait-elle, le chemin qui mène à la mort, rien de si paisible ni de si doux. » L'heure suprême paraissant approcher, elle reçut, avec la foi la plus vive, le saint Viatique, et mourut, sous le baiser des anges, le 4 janvier 1821, à l'âge de quarante-six ans. Elisabeth repose, avec Henriette, Cécilia, Anna, Rebecca, dans le petit cimetière de la montagne. Le même enclos renferme leurs précieux restes, les mêmes sentiers ont vu passer leurs cercueils, les mêmes grâces ont couronné, sur le soir de leur vie, une espérance pleine d'immortalité.

La chambre où expira la Mère Elisabeth est devenue, depuis la reconstruction en grand du couvent d'Emmettsbourg, une salle destinée à l'orphelinat. La pièce a, d'ailleurs, gardé ses dispositions anciennes. C'est pour les religieuses comme un sanctuaire domestique, une sorte de *sacrarium* où elles viennent souvent méditer et se souvenir. Sur la muraille, on lit cette inscription : « Ici, à côté de cette porte, près de ce foyer sur une pauvre et humble couche, mourut notre sainte Mère Seton. Elle mourut dans la pauvreté, mais riche de sa foi et de ses bonnes œuvres. »

La fondation du couvent d'Emmettsbourg coïncide avec le premier mouvement de la renaissance catholique aux États-Unis ; il date de l'époque des Carboll et des Chevrus, des Du Bourg et des Matignon, des Flaget et des Duhamel, et, sans doute, il puisa dans cette circonstance providentielle une part de sa vitalité. Toutefois, il faut reconnaître que sa plus grande force lui vient des vertus de la Mère Elisabeth, du dévouement de ses compagnes et de la sainte règle qu'elles observèrent toujours avec une scrupuleuse fidélité. Fondée avec de modiques ressources, poursuivie, malgré les épreuves et les difficultés, par une volonté persévérante, l'œuvre continua de grandir, parce qu'elle avait pour bases la charité, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, qui sont plus forts que tous les obstacles. Aujourd'hui, l'arbre planté par les mains d'une humble veuve couvre de son ombre les Etats-Unis, les embellit de ses fleurs, les réconforte de ses fruits. Grâce à sa forte éducation, la femme américaine porte, en quelque façon, dans les plis de sa robe, la fortune de la république. Qu'une part d'honneur en soit réservée à l'éducation d'un si grand nombre de mères chrétiennes. En tous pays, ceux qui honorent la bonté, le dévouement, l'abnégation de soi-même, verront, dans la révérende Mère Elisabeth Seton, l'une de ces femmes, grandes par le cœur, dont on peut dire comme du divin Maître : Elle a passé en faisant le bien.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT
OU
DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

DEUXIÈME PARTIE.

OBJECTIONS (*suite.*)

» Si deux hommes habitaient dans une maison dont nous serions assurés que la ruine est prochaine, et si, ne voulant pas ajouter foi à nos avertissements, ces hommes persistaient à y rester, ne serions-nous pas avec raison regardés comme cruels de ne pas les en arracher, même malgré eux, dans l'espoir de leur prouver ensuite la ruine imminente de cette maison, et de leur ôter le désir de s'exposer de nouveau au danger qui les menaçait ? Si l'un d'eux nous disait : Dès que vous entrerez pour me tirer d'ici, je me tuerai, et que l'autre, ne voulant ni sortir, ni être enlevé de là, n'osât pas cependant se donner la mort, quel parti devrions-nous prendre ? Les laisser périr tous les deux sous les ruines de la maison, ou du moins en sauver un par nos soins miséricordieux, et laisser périr l'autre, non par notre faute, mais par la sienne ? Personne n'est assez aveugle, pour ne pas voir facilement ce qu'il y aurait à faire en pareille circonstance. J'ai proposé seulement ici l'exemple de deux hommes, l'un perdu, l'autre sauvé. Mais qu'est-ce que la

perte de quelques hommes, en comparaison de la délivrance et du salut d'une multitude innombrable de nations? Car le nombre de ces hommes, se donnant eux-mêmes la mort, n'égale même pas celui des bourgs, des villages, des municipes et des cités délivrés par les lois impériales de cette hérésie dangereuse et d'une éternelle damnation ?

» En réfléchissant même plus attentivement à la chose, je crois que si plusieurs se trouvaient dans une maison menaçant ruine, d'où un seul d'entre eux pût être tiré, et que si les autres, en voyant nos efforts pour les délivrer du péril, se tuaient en se précipitant du haut de cette maison, la douleur que nous causerait leur perte serait adoucie par la consolation d'en avoir du moins sauvé un ; car nous serait-il permis, pour empêchez quelques-uns de se donner volontairement la mort, de laisser périr les autres ? Combien plus ardente doit donc être notre charité envers ces hommes, pour les préserver de la peine éternelle et leur procurer l'éternelle vie, si la raison et la bienveillance nous engagent à venir à leur secours pour leur salut dans cette vie temporelle et de si courte durée ! » (T. V, letre 185e, nos 32. 33, 34.)

« Nous ne voulons pas satisfaire à des sentiments de colère en vengeant le passé, mais la charité même nous ordonne de pourvoir à l'avenir. Les chrétiens, sans renoncer à leur douceur, savent comment ils doivent châtier d'une manière utile et salutaire pour l'avenir. Les méchants ont non-seulement la santé et la vie, mais ils ont encore de quoi vivre et de quoi mal vivre. Laissons-leur les deux premiers points, afin qu'ils puissent se repentir. Voilà ce que nous souhaitons ; voilà à quoi nous désirons contribuer autant qu'il dépend de nous. Quand au troisième point, c'est-à-dire au moyen de mal vivre, si Dieu désire que ce moyen leur soit ôté comme quelque chose qui leur est nuisible, ce sera leur faire, en les punissant, une grande miséricorde. Si vous aviez relu ces paroles, quand vous avez daigné me répondre, vous auriez vu qu'il y avait plus d'outrages pour nous que de bienveillance pour eux à nous prier d'épargner le dernier supplice et la torture à ceux dont vous prenez les intérêts, puisque j'ai déclaré que nous voulions leur conserver la vie saine et sauve. Vous n'auriez pas eu non plus à redouter pour eux cette indigence qui les aurait réduit à vivre de la charité d'autrui, puisque j'ai dit en deuxième lieu qu'il leur fallait laisser de quoi vivre. Quant au troisième point, c'est-à-dire à ce qu'il leur donne les moyens de mal vivre, ou, pour ne point parler d'autre chose, aux moyens qu'ils ont de se fabriquer des statues d'argent pour leurs fausses divinités, dont ils maintiennent le culte sacrilège en incendiant l'Eglise de Dieu, en livrant à la populace la subsistance des pauvres religieux, en répandant le sang innocent, dites-nous, vous qui consultez les intérêts de votre cité, pourquoi vous craignez de leur ôter ce moyen de mal vivre ? pourquoi voulez-vous qu'on leur laisse, par une impunité pernicieuse, ce qui sert d'aliment à leur audace? Dites-nous, apprenez-nous, après y avoir bien réfléchi, quel mal on ferait en les punissant de la sorte. Mais faites bien attention à ce que nous disons et, sous une apparence de prière, ne jetez pas indirectement sur nos paroles de fausses et insidieuses accusations.

» Que vos citoyens se rendent respectables et dignes d'être honorés par la pureté de leurs mœurs et non par le superflu de leurs biens. Nous ne voulons pas, en les punissant, les réduire à la charrue de Quintius, ni au foyer de Fabricius, quoique cette pauvreté, bien loin d'avoir avili ces chefs de la république romaine, les ait, au contraire, rendus plus chers à leurs concitoyens et les ait fait paraître plus digne de gouverner leur patrie. Nous ne voulons pas non plus qu'il reste seulement dix livres d'argent aux riches de votre ville, comme à ce Rufin qui fut deux fois honoré du consulat, somme que la sévérité du censeur trouva encore trop forte et dont elle voulut retrancher quelque chose. Les mœurs de notre siècle si pâle et sans vigueur nous engagent à traiter avec plus de douceur les âmes amollies de nos jours. La douceur chrétienne regarderait comme trop dur ce qui a paru juste aux censeurs de Rome. Voyez cependant la différence. Posséder une telle somme d'argent fut regardé à Rome comme une faute punissable, et, d'un autre côté, pour les fautes les plus graves, nous nous contentons de laisser aux coupables une somme égale à celle de Rufin. Ce qui fut alors considéré comme un crime, nous voulons que ce soit le châtiment d'un crime ; mais il y a cependant une chose que l'on peut et que l'on doit faire, c'est, d'un côté, de ne pas pousser la sévérité jusqu'à ce point, et, de l'autre de ne pas laisser l'impunité triompher et se déchaîner en toute sécurité. Ce serait pousser des malheureux à imiter de pareils exemples, et les conduire ainsi à des peines terribles qu'ils ne voient pas présentement. Permettez-nous du moins d'inspirer quelque crainte pour leurs biens superflus à ceux qui incendient et pillent notre nécessaire. Qu'il nous soit permis de rendre à nos ennemis le service et le bienfait de les préserver de faire quelque chose de mal, en leur inspirant la crainte de se voir privés des choses dont la perte n'est point un mal. Agir ainsi, ce n'est pas se venger d'un crime, c'est donner un conseil salutaire ; ce n'est pas infliger un supplice aux coupables, c'est les en préserver.

Lorsque, par un sentiment de douleur, on empêche un imprudent de s'accoutumer à des crimes qui lui attireraient les peines les plus terribles,

on ressemble à celui qui saisirait un enfant par les cheveux, pour l'empêcher de caresser des serpents. Par cette précaution, inspirée par la tendresse, mais qui peut paraître désagréable à cet enfant, on préserve ses membres de toute blessure, et, en l'effrayant, on le préserve d'une chose qui mettrait son salut et sa vie en danger. La bienfaisance ne consiste pas toujours à accorder ce qu'on nous demande, mais à faire ce qui peut être utile à ceux qui nous sollicitent. En effet, la plupart du temps, nous faisons du bien en refusant, et nous aurions fait du mal en accordant. De là vient le proverbe : Ne donnez pas une épée à un enfant, pas même à votre fils unique, dit Cicéron. Plus nous aimons quelqu'un, moins nous devons lui confier ce qui pourrait le mettre en danger. Je crois, sauf erreur, qu'il s'agissait des richesses, lorsque Cicéron parlait ainsi. Or, comme il est dangereux de donner certaines choses à ceux qui en feraient un mauvais usage, c'est leur rendre service que de les en priver. Lorsque les médecins voient la nécessité d'employer le fer et le feu pour arrêter les progrès d'une gangrène, ils ne sont que miséricordieux en s'endurcissant contre les larmes que leur opération fait verser. Si, lorsque nous étions enfants, ou même déjà un peu grands, nous avions obtenu de nos parents ou de nos maîtres grâce et pardon pour toutes les fautes que nous pouvions commettre, qui de nous, en grandissant, ne serait pas devenu insupportable? Qui de nous aurait jamais rien appris d'utile? C'est par prévoyance et non par cruauté que l'on agissait ainsi à notre égard. N'ayez donc pas, dans la cause qui nous occupe, uniquement pour but d'obtenir de nous, n'importe comment, ce que vous demandez pour vos concitoyens, mais pesez toutes choses avec soin et prudence. S'il vous plaît de négliger le passé, puisque ce qui est fait ne peut plus ne pas être, songez du moins à l'avenir; prenez en considération non ce que désirent ceux qui vous sollicitent, mais ce qui peut leur être utile. Ce ne serait pas les aimer sincèrement que de craindre d'être moins aimés d'eux, en leur refusant ce qu'ils nous demandent. Souvenez-vous que vos livres mêmes ne louent celui qui gouverne la patrie, que quand il cherche plutôt ce qui est utile à ses concitoyens que ce qui leur est agréable.,.

» Plaise à Dieu que ce ne soit pas le plaisir de la vengeance qui pousse un chrétien à condamner et à punir, et que, pour pardonner une offense, il n'attende pas, mais prévienne même la prière de celui qui demande pardon! Mais s'il agit ainsi dans la crainte de haïr quelqu'un, de rendre le mal pour le mal, de se laisser emporter au désir de nuire et pour se préserver du plaisir de se voir vengé par la loi, il ne doit pas pour cela négliger de pourvoir à l'avenir et d'arrêter les progrès des méchants. En effet, il peut arriver qu'en se laissant trop emporter par la haine contre un autre on ne fasse rien pour le corriger, et que, par amitié et tendresse, on afflige quelqu'un pour le rendre meilleur. Contre ces hommes mêmes, nous n'avons gardé aucune animosité dans notre cœur où règne Celui dont nous craignons le jugement dans la vie future, et dont nous espérons le secours dans la vie présente. Nous croyons toutefois montrer de la prévoyance à leur égard en châtiant leur vanité, sans cependant leur ôter ce qui leur est nécessaire, et en inspirant quelque crainte à des hommes qui ne craignent pas Dieu. Il ne faut pas qu'une dangereuse sécurité leur permette d'offenser plus grièvement encore ce Dieu qu'ils méprisent. Leur impunité ne servirait qu'à pousser les autres à les imiter et à se conduire plus criminellement encore. Enfin, nous prions Dieu en faveur de ceux pour qui vous intercédez, mais pour qu'il les appelle à lui pour que, purifiant leur cœur par la foi, il leur apprenne à se pénétrer d'un véritable et sincère repentir. Voilà comment, permettez-nous de vous le dire, nous aimons d'une manière plus réglée et plus utile que vous ceux contre lesquels vous nous croyez irrité, et pour qui nous prions Dieu de leur accorder des biens beaucoup plus grands que les maux que nous voudrions leur voir éviter. Si vous les aimiez avec ce sentiment de charité qui vient de Dieu, et non de cet amour terrestre qui vient des hommes; si vous aviez été sincère en m'exprimant votre plaisir à entendre les paroles par lesquelles je vous exhortais au culte et à la religion du Dieu tout-puissant, non-seulement vous leur souhaiteriez les mêmes choses que nous leur souhaitons, mais vous leur donneriez le conseil de les acquérir. » (T. IV, lettre 101e *à Nectaire*, n°5, 6, 7, 8, 9, 10.)

Saint Augustin commente le passage de l'Ecriture concernant le différend survenu entre Sara et Agar.

« Il y a ici, dit le saint docteur, un grand mystère. Ismaël et Isaac jouaient ensemble. Sara voit le fils d'Agar qui jouait avec son fils, et elle dit à Abraham: « Chassez cette servante avec son fils, car » le fils de cette servante ne sera pas héritier avec » mon fils(1). » Abraham fut contristé de cette demande que lui faisait son épouse. Mais Dieu lui-même vint la confirmer. Il y a donc ici un mystère, et je ne sais quel événement des temps à venir figurait cette action. Elle voit ces deux enfants jouer ensemble et elle dit: « Chassez cette servante » et son fils. » Que sigifie cette conduite ? Quel mal Ismaël avait il fait à Isaac en jouant avec lui? Ce jeu était une dérision, ce jeu était une tromperie. *Illa lusio illusio erat; illa illusio deceptio.*) Veuillez considérer ce grand mystère, mes très-chers frères.

(1) Gen., XXI, 10.

L'apôtre appelle ce jeu, cet amusement, une persécution. « De même, dit-il, que celui qui était » né selon la chair persécutait alors celui qui » était né selon l'esprit, il en est de même encore » aujourd'hui (1). » C'est-à-dire que ceux qui sont nés selon la chair persécutent ceux qui sont nés suivant l'esprit. Quels sont ceux qui sont nés selon la chair? Ceux qui aiment le monde, ceux qui chérissent le siècle. Quels sont ceux qui sont nés selon l'esprit? Ceux qui aiment le royaume des cieux, qui n'ont d'amour que pour J.-C., de désir que pour la vie éternelle et qui servent Dieu par des motifs purs et désintéressés. Quoi! ces deux enfants jouaient, et l'Apôtre parle de persécution? Et en effet, après ces paroles: « Comme alors celui qui » était né selon la chair persécutait celui qui était » né selon l'esprit, il en est de même aujourd'hui » Il continue en expliquant de quelle persécution il voulait parler. « Mais que dit l'Ecriture? Chassez » la servante et son fils; car le fils de la servante « ne sera point héritier avec mon fils Isaac (2). » Si nous cherchons dans quelles circonstances l'Ecriture s'exprime de la sorte, et s'il est vrai qu'Ismaël ait vraiment persécuté Isaac, nous trouvons que Sara fit cette demande lorsqu'elle vit ces deux enfants jouer ensemble. Sara les vit simplement jouer ensemble, dit l'Ecriture, et l'Apôtre appelle ce jeu une persécution. Vos plus véritables persécuteurs sont donc ceux qui cherchent à vous faire illusion, à vous séduire en vous disant: « Venez, » venez vous faire baptiser ici, vous y trouverez le » vrai baptême. » Ne vous laissez point aller à ce jeu; il n'y a qu'un seul vrai baptême. C'est un jeu qu'on vous propose; on veut vous séduire, et vous avez tout à craindre de cette persécution. Il vous serait bien plus avantageux de gagner Ismaël, et de le faire entrer en participation du royaume; mais il ne veut point, il ne veut que s'amuser. Conservez donc l'héritage de votre père et écoutez ces paroles : Chassez la servante et son fils, car » le fils de la servante ne sera point héritier avec » mon fils Isaac. »

» Ceux dont je parle osent se plaindre de la persécution dirigée contre eux par les rois ou par les princes chrétiens. Quelle persécution ont-ils à endurer? La souffrance du corps. C'est à eux de savoir et de se demander au fond de leurs consciences s'ils ont eu à souffrir et comment ils ont souffert. Cependant j'admets qu'ils ont eu à souffrir dans leurs corps. Mais la persécution dont ils sont les auteurs est mille fois plus cruelle. Mettez vous en garde lorsque Ismaël veut jouer avec Isaac; lorsqu'il cherche à vous flatter, lorsqu'il vous propose un autre baptême, répondez-lui alors: « Je » suis déjà baptisé. » Si le baptême que vous avez reçu est véritable, celui qui vous en propose un autre veut se jouer de vous. Défiez-vous de ce persécuteur de votre âme. Si le parti de Donat a eu à souffrir de la part des princes chrétiens, c'est dans son corps ; il n'a eu à souffrir aucune dérision dans son esprit; voyez du reste et considérez attentivement comment les faits anciens sont dans toutes leurs circonstances les signes et les figures des événements futurs. Sara se conduit sévèrement à l'égard de sa servante Agar. Sara est la femme libre, elle voit l'orgueil de sa servante. elle s'en plaint à Abraham et lui dit : « Chassez » cette servante, qui lève fièrement la tête contre » moi. » Sara se plaint à Abraham comme s'il était la cause de l'orgueil d'Agar. Mais Abraham, qui n'était point lié à sa servante par une passion criminelle, et qui ne tenait à elle que pour avoir des enfants, c'est-à-dire pour la fin que s'était proposée Sara en la lui donnant, lui répondit : « Voilà » votre servante, faites en ce que vous voudrez (1). » Sara la traite donc fort mal, et Agar fut obligée de s'enfuir. Vous le voyez, la femme libre traite sévèrement la servante, et saint Paul n'appelle point cette conduite une persécution ; le serviteur joue avec son maître, et c'est une persécution, au témoignage de l'Apôtre. Cette conduite sévère n'est point une persécution, tandis qu'il donne ce nom à ce ce qui ne paraît qu'un simple jeu. Que vous en semble, mes frères ? Ne comprenez-vous pas l'enseignement qui vous est ici donné? Lors Dieu veut exciter les puissances contre les hérétiques, contre les schismatiques, contre ceux qui veulent détruire l'Eglise, anéantir le nom de J.-C., contre les blasphémateurs du baptême, qu'ils cessent d'en être étonnés : c'est Dieu qui excite Sara à traiter sévèrement Agar. Que doit donc faire Agar? Reconnaître ce qu'elle est, abaisser son orgueil. En effet, lorsqu'après cette humiliation elle s'éloigna de sa maîtresse, un ange se présenta à elle et lui dit : « Que faites-vous, Agar, servante de Sara ? » Agar lui fit part de ses plaintes contre Sara. Et que lui répond l'Ange ? « Retournez vers votre maîtresse (2). » Elle n'a donc été traitée durement que pour être déterminée à revenir. Et plût à Dieu qu'elle revînt, car alors ses enfants, comme ceux de Jacob, auront part à l'héritage avec leurs frères.

« Voyez, mes frères, d'un côté, ce que font les ennemis de l'Eglise, et de l'autre ce qu'ils souffrent. Ils tuent les âmes et ils sont châtiés dans leurs corps; la mort qu'ils donnent est éternelle, et ils se plaignent qu'on leur fasse souffrir une mort qui ne dure qu'un instant. Et encore quelles morts ont-ils eues à souffrir? Ils nous citent je ne sais quels martyrs de leur secte, victimes de la persécution. C'est un Marculus qui a été précipité du haut d'un rocher; c'est un Donat de Baga qui a été jeté dans un puits. Quand a-t-on vu les empereurs romains commander ce nouveau genre

(1) Galat., IV, 29.
(2) Galat., IV, 29 30.

(1) Gen ., XVI, 6.
(2) Gen., XVI, 8, 9.

de supplice et précipiter les coupables du haut d'un rocher? Je ne sais ce qui s'est passé; mais que disent les catholiques, nos frères? C'est que ces prétendus martyrs se sont donné eux-mêmes la mort, et que leur parti en veut faire retomber l'odieux sur l'autorité publique... Jamais la puissance romaine n'a ordonné de semblables supplices... Et quand même vous auriez eu à souffrir, ô parti de Donat, dans votre corps de la part de l'Eglise catholique, c'est Agar qui est traitée sévèrement par Sara; revenez donc à votre maîtresse. » (*Traité onzième sur l'Evangile de saint Jean*, nos 12, 13, 15, *passim.*)

Dans son sermon 47e (1re série), saint Augustin explique comme il suit ce texte de l'Ecriture: « Et je ferai pour eux un testament de paix. »

Hérétiques, soyez attentifs, apprenez du Pasteur que son testament est un testament de paix. Venez recevoir cette paix. Vous êtes irrités contre les empereurs chrétiens, parce qu'ils ont invalidé les testaments que vous faites dans vos maisons; cependant cette punition n'est-elle pas de toute justice? Et qu'est-ce, après tout, que cette annulation de vos testaments domestiques? Quelle en est l'importance ou l'étendue? C'est un avertissement, ce n'est pas encore une condamnation. Dieu a voulu manifester ses sentiments pour son testament de paix. Vous vous attristez de voir votre testament sans valeur dans votre famille. Cependant vous devez mourir, et vous ne savez pas ce qui se passera dans votre famille après votre mort. Dans ce jour, dit le Roi Prophète, » périront toutes ses pensées, et il ne connaîtra » plus le lieu qu'il habitait (1). » Vous ne savez donc ce qui se passera dans votre famille après votre mort, et cependant vous vous affligez de voir votre testament frappé de nullité. Jésus-Christ est ressuscité après sa mort et il veille du haut du ciel pour que son testament ait toute sa force. Que votre douleur vous réveille, et que votre chagrin vous ouvre les yeux. Lorsqu'un bâton est courbé, on l'approche du feu pour le redresser. Laissez vous également redresser par la douleur; ce n'est pas encore la flamme du feu éternel, c'est la chaleur du foyer que l'on approche de votre cœur pour en redresser la tortuosité, pour vous avertir et vous corriger. Soyez mécontents, et votre mécontentement est fondé, de ce que votre testament est frappé de nullité dans votre maison. Votre cœur est la maison de Dieu. Vous voulez que votre testament ait tout son effet dans votre maison; pourquoi refuser la même force au testament de Dieu dans sa maison? Vous laissez à vos enfants des murailles, et si vous apprenez que vos enfants en feront un partage différent de celui que vous avez établi, vous êtes dans la peine. Pour une misérable maison, pour un toit qui doit bientôt s'écrouler, quels soucis, quelle sollicitude! Comme vous luttez de toutes vos forces contre la fièvre qui vous dévore, contre la maladie qui vous accable, contre la mort qui s'approche et vous presse, exhalant vos dernières paroles pour achever votre testament! Que d'hommes de loi vous consultez, à combien d'expédients frauduleux vous recourez pour maintenir la validité de votre testament, malgré les lois de l'empereur! Dieu vous répond sans tarder: « Cessez » de recourir à tous ces artifices; ne vous mettez » pas en quête de toutes ces formules trompeuses. » Vous voulez que votre testament reçoive son » exécution? Exécutez fidèlement le mien en » vous-même. Vous vous plaignez que votre bien » passe à un héritier que vous n'avez pas dési- » gné? Que dire donc de mon héritage dont la » sainteté égale l'étendue? Toutes les nations » seront bénies dans celui qui sortira de vous (1). » (T. XVI, *Sermons* [1re série], sermon 47e, ch. XIII.)

PÉTILIEN, « Dans la crainte de Dieu où nous vivons, nous ne redoutons ni les mauvais traitements, ni la mort que vous semez partout, l'épée à la main; nous ne fuyons qu'une chose, c'est la communion coupable dans laquelle vous faites périr les âmes, attendu que le Seigneur même a dit: « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et » ne peuvent tuer l'âme; mais craignez plutôt » celui qui a le pouvoir d'envoyer le corps et » l'âme dans le feu de l'enfer. »

AUGUSTIN. « Vous faites ce que vous dites non avec un glaive visible, mais avec celui dont il a été dit: « Les enfants des hommes ont des dents qui sont des armes et des flèches, et leur langue est une épée aiguë (2). » C'est, en effet, avec ce glaive accusateur et calomniateur de l'univers chrétien que vous ne connaissez point, que vous tuez les âmes des faibles. » (T. XXVIII, *Trois livres contre Pétilien*, livre II, nos 229 et 230.)

« Je vous souhaite de vous bien porter, de vous adoucir en ouvrant les yeux à la vérité, et de cesser de mettre des innocents à mort. » (Texte d'une lettre de Gaudence.)

Réponse à ces paroles. « C'est bien plutôt à vous d'ouvrir les yeux à la vérité et de vous adoucir, au lieu de porter la cruauté jusqu'à ne point vous ménager vous-mêmes; car où trouver un homme plus doux que celui à qui vous avez adressé cette lettre? Il vous invite à vivre, et si vous ne voulez le faire avec nous, il vous ouvre le chemin de la fuite. C'est vous qui êtes durs et cruels pour vous-mêmes; c'est vous qui vous traitez sans aucune humanité, quand vous vous infligez le traitement que réservent pour leurs ennemis les partisans de l'erreur et ceux qui persécutent leurs semblables; c'est vous qui agissez de manière à remplir

(1) Ps. CXLV, 102.

(1) Gen., XXII, 18.
(2) Ps. LVI, 5.

de la plus amère douleur le cœur de ceux qui ne persécutent que l'erreur, mais aiment les hommes. Pourquoi souhaitez-vous qu'il cesse de mettre des innocents à mort? Vous n'êtes point innocents; or, il vous permet de fuir, et c'est vous qui vous donnez la mort. Je crois bien que le nom propre vous a manqué et que vous vouliez «la fuite,» au lieu de «la mort.» Lors donc que vous lui témoigniez le vœu pressant de voir cet exécuteur des lois impériales s'abstenir de mettre des innocents à mort, vous voulez l'engager à épargner les trompeurs et à les laisser impunément tromper les innocents. Mais un tel souhait, que vous croyez bon, est-il autre chose que le vœu de le voir infidèle non-seulement à l'empereur, mais encore à Dieu? (T. XXIX, *Deux livres contre Gaudence*, livre I[er], ch. XXXIX, n° 53.)

(*A suivre.*) L'abbé LECLERC.

Chronique Hebdomadaire

Les délégués du Congrès de Venise au Vatican. — Espoir du triomphe. — Abstention du scrutin politique. — Nouvelles des prisonniers romains. — Supplique pour la consécration de l'Eglise universelle au Sacré Cœur. — Les catholiques de la Réunion à Paray. — Les notaires d'Amiens et le respect du dimanche. — Effroyable scandale. — Le congrès de Mayence. — Pèlerinage allemand.— Les *grandes reliques* d'Aix-la-Chapelle, — Nouveaux vols d'églises en Turquie.

Paris, 10 juillet 1874.

Rome. — L'audience pontificale accordée aux délégués du Congrès de Venise, dont nous avons dit un mot dans notre dernière chronique, a été très-solennelle. Il ne se trouvait pas moins de trois cents visiteurs, parmi lesquels les personnages les plus considérables de toute l'Italie, réunis dans la vaste salle du Consistoire. Pie IX s'est présenté à eux radieux de santé, avec un cortège composé de quatorze cardinaux et de nombreux évêques et prélats.

Lorsqu'il se fut assis sur son trône, M. l'avocat Giacomo Acquaderni, président de la Société de la jeunesse catholique d'Italie, s'approcha et lut une chaleureuse adresse, où, après avoir exprimé les félicitations et les souhaits qui, de tous les points de l'Italie, saluaient le merveilleux anniversaire du couronnement de Pie IX, il exposa à Sa Sainteté les résultats du Congrès de Venise, en la priant de les bénir.

Le Saint-Père, prenant ensuite la parole, a témoigné qu'il éprouvait une grande consolation des œuvres dont il venait de lui être parlé. Si je suis profondément affligé, a-t-il ajouté, ce n'est pas à cause de la dure position qui m'a été faite, mais uniquement à cause des maux que souffre l'Eglise. Voilà pourquoi votre présence m'apporte beaucoup de joie, parce que je vois que vous faites votre possible pour défendre l'épouse de Jésus-Christ, et que votre exemple ne manquera pas de réveiller les faibles et d'affermir les bons. Il est vrai que la mauvaise presse crie contre vous; mais plus ses déclamation sont furieuses, plus vous devez en conclure que le parti qu'elle représente se sent dépérir. D'un autre côté, ces déclamations doivent animer de plus en plus le courage des bons, afin que le monde soit convaincu que l'Eglise, qui est toujours combattue, n'est cependant jamais vaincue; qu'elle peut être dépouillée de tout, mais qu'elle ne se fait point esclave et ne mendie pas bassement celui qui lui appartient de droit; enfin, qu'elle n'est jamais plus grande que quand elle est persécutée. Au reste, ce qui arrive de nos jours ne doit point vous étonner; les méchants se réjouissent d'une joie convulsive, tandis que les bons sont dans l'affliction. Mais cela a été prédit : *Mundus gaudebit, vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.* Oui, votre tristesse se changera en joie. Et non-seulement il est de foi que cette parole s'accomplira dans le ciel, mais il nous est permis d'espérer qu'elle s'accomplira même ici-bas. En attendant, je bénis vos desseins. Rappelez-vous que les maux qu'il faut combattre sont surtout les romans, les théâtres et les impressions. Les romans, qui entrainent insensiblement jusqu'aux derniers excès les esprits imprudents; les théâtres, qui habituent au mépris de la religion en tournant en dérision nos saints mystères; enfin, les impressions mauvaises, qui font violence à la volonté et la pervertissent en quelque sorte fatalement. Combattez avec zèle tous ces maux, principalement par votre influence au sein de vos propres familles comme au sein de toutes celles où vous pourrez pénétrer. Enfin, priez et ayez patience, et je vous le dis encore une fois: *Tristitia vestra vertetur in gaudium.*

Jamais Pie IX, on le remarquera, n'avait exprimé avec autant de force et d'insistance l'espoir qu'il a de voir le triomphe de l'Eglise. Pour le préparer et en hâter l'avènement, sa vigilance s'étend à toutes choses. Les journaux catholiques étant divisés sur la question de savoir si les électeurs devaient ou non prendre part au vote pour la chambre législative, le Saint-Père s'est nettement prononcé pour la négative. En sorte que la presse catholique est maintenant unanime à déconseiller de se présenter au scrutin, et qu'aucun électeur catholique n'y paraitra. Nous n'avons pas à déduire ici les conséquences de cette générale abstention.

Pour le moment, l'ardeur du dévouement à Pie IX s'accroit chaque jour de plus en plus, s'il est possible. Les jeunes Romains emprisonnés pour avoir crié : *Vive le Pape-Roi!* ayant été mis en liberté provisoire, sous caution, ils se sont

aussitôt rendus au Vatican, avec un grand nombre de leurs compatriotes, pour jurer au Saint-Père qu'aucun pouvoir humain ne parviendra jamais à les détacher de lui, et à empêcher leurs lèvres de donner passage à ce cri de leur cœur, *Vive Pie IX!* Leur fallût-il verser leur sang pour le défendre, ils le feront avec joie!

Ce qui les soutiendra et les rendra victorieux dans cette lutte, ainsi que les catholiques du monde entier dans celle qu'ils ont à soutenir contre les efforts de l'impiété, c'est le Sacré-Cœur de JÉSUS. Aussi Pie IX, consulté sur l'opportunité de consacrer l'Église universelle à ce Cœur Sacré, a-t-il répondu qu'il le ferait volontiers et qu'il en espérait le salut du monde, si les bons catholiques le lui demandaient. En conséquence de cette promesse, les PP. de la nouvelle *congrégation du Sacré-Cœur*, à Issoudun, ont pris l'initiative d'une supplique, au Saint-Père, où Sa Sainteté est priée de faire cette consécration. On peut demander au P. Chevalier, supérieur des missionnaires du Sacré-Cœur, les feuilles où se trouve cette supplique, pour la signer et la faire signer. Toutes les adhésions devront lui être retournées avant le 1er octobre prochain.

Nous ne quitterons pas Rome sans donner une nouvelle qui, d'ailleurs, intéresse aussi au plus haut point toute l'Église de France. On se rappelle que le Père Olivant, des jésuites de Paris, a été assassiné par la Commune en haine de la foi. Depuis il s'est fait un grand concours de fidèles au tombeau du religieux martyr, et de nombreuses faveurs sont chaque jour obtenues par son intercession. Or on assure que la cause de sa canonisation va être incessamment introduite, et que déjà les pièces du procès ont été portées à Rome.

FRANCE.— Les catholiques de l'île de la Réunion (Bourbon) ne pouvaient supporter que les Américains vinssent visiter le célèbre sanctuaire où s'est révélé le Sacré-Cœur, et qu'eux-mêmes, Français, n'y vinssent pas. On les a donc vus arriver en assez grand nombre à Paray-le-Monial, le 2 juillet dernier, fête de la Visitation, après avoir également traversé de vastes mers. Ils ont offert une magnifique bannière en velours rouge, portant cette inscription : L'ILE BOURBON AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Au milieu sont gravées les armes de Mgr Delannoy. Le bas est orné d'une touffe de cannes à sucre en fleurs. De chaque côté sont deux palmiers, dont les feuilles vont se rejoindre au haut de la bannière, et autour desquelles s'en roulent deux banderoles où sont inscrits les noms des douze quartiers de l'île Bourbon : Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Saint-Benoit, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint Louis, Saint-Leu et Saint-Paul; douze noms de saints, remarque le correspondant auquel nous empruntons ces détails, car à Bourbon la France s'est montrée chrétienne.

— La mère-patrie continue de donner elle-même sans cesse de bons exemples, après en avoir trop longtemps donné de mauvais. C'est ainsi que la chambre des notaires d'Amiens vient de décider qu'à partir du 1er juillet de cette année, les études des notaires d'Amiens seraient fermées les dimanches et jours fériés. Quoique cette décision ne soit que le strict accomplissement du Décalogue, les catholiques la jugeront néanmoins dignes d'éloges, à cause de l'influence qu'elle ne peut manquer d'avoir sur d'autres chambres syndicales et en d'autres villes. Si les intérêts qui se traitent là peuvent se concilier avec cette mesure, pourquoi n'en serait-il pas de même ailleurs et pour d'autres intérêts? N'oublions pas que Dieu, en donnant à l'homme le Décalogue, n'a voulu entraver son activité dans aucune des circonstances où elle peut s'exercer légitimement.

ESPAGNE.— Ce qu'on va lire n'est qu'un fait particulier; cependant il montre une fois de plus la haine antireligieuse et l'intolérance barbare que la révolution met au cœur de ses sectateurs. La scène se passait il y a quelques semaines à Palencia, petite ville de la province de Léon. Les carillonneurs de cette localité, lisons-nous dans les *Annales catholiques*, « ayant reçu l'ordre de sonner les cloches pour se conformer au rituel, quelques jeunes gens se sont imaginé que le clergé voulait se livrer à une démonstration carliste, et aussitôt toutes les églises ont été envahies par une foule en fureur. Les portes de la cathédrale ont été d'abord renversées. Puis, les jeunes gens de la ville, entonnant des chansons obscènes, ont profané le sanctuaire et sont tour à tour montés en chaire pour faire entendre des cris impies. Dans l'église de Notre-Dame, le scandale a revêtu encore un caractère plus odieux. Lorsque, dans son délire, la foule a inondé la nef de ses flots tumultueux, il y avait adoration perpétuelle; l'ostensoir et l'hostie consacrée resplendissaient au milieu des lampes et des cierges allumés. Les profanateurs se sont rués sur le maître-autel, ont brisé le Saint-Sacrement, ont mis en pièce la sainte hostie; ensuite, tournant leur fureur sur le sacristain, ils l'ont obligé à leur apporter tous les missels, dont les feuillets ont été arrachés par eux, ainsi que les surplis dont ils ont fait un feu de joie. Enfin, pour couronner leur œuvre satanique, ils ont descellé le tabernacle, réduit en mille morceaux la croix et l'autel, lacéré des tableaux de grande valeur et ont brûlé les confessionnaux. Quand l'autorité s'est présentée avec la *guardia civil* pour mettre fin à ce désordre abominable, il n'était plus temps

de rien empêcher, le sacrilége était consommé. L'évêque du diocèse a fait fermer l'église Notre-Dame jusqu'à ce qu'elle pût être purifiée solennellement de ces indignes profanations.»

Allemagne. — Les 15, 16, 17 juin dernier ont été de grandes journées pour l'Église d'Allemagne. C'est en ces trois jours que s'est tenu, à Mayence, le congrès des catholiques allemands, auquel la gravité des circonstances a donné une importance exceptionnelle. La presse sectaire et officieuse n'a pu s'empêcher de laisser échapper des cris de rage, surtout en voyant douze des principaux députés au Reichstag venir prendre part aux travaux du congrès, lequel était présidé par M. le baron Felise de Loë. L'espace ne nous permet malheureusement pas de faire connaitre les magnifiques discours qui ont été prononcés. Nous dirons toutefois qu'on y a parlé de la France avec respect et sympathie, à cause de son retour à la pratique de la religion. La séance de clôture a été occupée principalement par la lecture d'une adresse au Saint-Père, couverte de plus de 30.000 signatures, et par celle des résolutions, qui ont été prises à l'unanimité. L'adresse est un serment de fidélité à l'Église jusqu'à la mort, serment que les catholiques allemands espèrent observer en se mettant sous la protection du Sacré-Cœur de Jésus. Les résolutions forment six chapitres, et se rapportent : 1° à la situation générale de la société chrétienne ; 2° à la situation particulière de la patrie Allemande ; 3° à la situation de la classe ouvrière ; 4° aux droits de l'Église ; 5° à la liberté de conscience ; 6° au but de l'association des catholiques allemands. Encore une fois, nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de faire connaître en détail ces résolutions, qui affirment avec solennité les principes chrétiens, aujourd'hui si implacablement méconnus et combattus. Le congrès a été dignement clos par un immense pélerinage au sanctuaire du mont de Saint-Roch, un des plus célèbres de tous les pays rhénans. De douze lieues à la ronde et plus les pèlerins sont accourus en foule, tous acclamant le Saint-Père. Mgr l'évêque de Mayence a prononcé un discours sur la persévérance, où il a rappelé ces paroles de Notre-Seigneur : *Ayez confiance en moi, car j'ai vaincu le monde*; et ces autres du Saint-Esprit: *Ne mettez pas votre confiance dans les princes en lesquels il n'y a point de salut. Ne craignez pas la puissance du mensonge.*

Ce pèlerinage va être suivi de magnifiques démonstrations de foi à Aix-la-Chapelle, où l'on exposera, du 9 au 24 de ce mois, les « grandes reliques,» c'est-à-dire : 1° Une robe de la sainte Vierge; 2° une serviette ensanglantée qui recouvrait le plat sur lequel la fille d'Hérode présenta à sa mère, pendant le festin, la tête de saint Jean-Baptiste; 3° les langes dont l'Enfant Jésus a été enveloppé dans la crèche ; 4° une toile ensanglantée qui a ceint les reins de Jésus-Christ sur la croix. Ces reliques ont été données à Charlemagne par le calife qui dominait alors en Palestine, et le grand empereur catholique les plaça dans la magnifique église qu'il avait fait bâtir à Aix-la-Chapelle et dédiée à la sainte Vierge. Tous les sept ans, elles sont exposées pendant quinze jours à la vénération des fidèles, qui viennent de tous les bouts du monde. Mais cette année, en raison des circonstances, on peut s'attendre à des fêtes exceptionnellement magnifiques.

Turquie.— La spoliation des églises continue au profit des apostats, de par l'ordre exprès des autorités ottomanes. A Mardin, la population catholique dépasse 6.000 âmes; il ne s'y trouve que sept apostats, cinq laïques et deux prêtres, dont un étranger; l'église, qui est le siége d'un archevêché depuis plus de deux siècles, a été enlevée aux catholiques et donnée aux sept apostats. Il en a été de même à Malatia, avec cette circonstance particulière, que l'église ravie aux catholiques a été récemment construite de leurs propres deniers. Le 20 juin dernier, l'église épiscopale de Trébizonde a été volée de la même manière aux catholiques, ainsi que l'évêché et une maison d'école congréganiste bâtis par l'évêque actuel de Trébizonde. Ce vénérable prélat, nonagénaire et malade, a été expulsé de sa propre maison par les soldats turcs. Les sœurs institutrices ont pareillement été expulsées par la force. On s'attend à ce que les catholiques seront partout ainsi dépouillés de leurs propriétés religieuses. La civilisation moderne peut être fière: elle nous fait voir de belles choses là où elle domine.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières
SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

QUATORZIÈME INSTRUCTION.

Adam placé dans le paradis terrestre: création de la femme.

TEXTE. — *Credo in Deum... creatorem cœli et terræ.* Je crois en Dieu... créateur du ciel et de la terre.

EXORDE. —Mes frères, le voyageur qui visite les ruines d'un château ou les restes d'une cité détruite peut, en contemplant la grandeur de ces ruines, en voyant ce qui leur reste de magnificence, juger combien splendide fut le palais, combien vaste fut la ville dont il admire les débris. C'est ainsi que les savants, en fouillant le sol où furent Ninive et Babylone, ont pu nous donner une idée de l'étendue de ces antiques cités, et de la magnificence de leurs constructions...

Ainsi, mes frères, en jetant un regard attentif sur le corps et sur l'âme de l'homme, même après les suites funestes du péché originel, nous y trouvons encore assez de beauté, de noblesse et de dignité pour nous écrier avec admiration : Que l'homme était beau lorsqu'il sortit des mains du Créateur ! Qu'elle dût être ravissante sa ressemblance avec Dieu, puisque, même après sa chute, on trouve encore tant de magnificence dans ses débris !

N'oublions pas, en effet, chrétiens, que notre premier ancêtre fut créé, non pas dans un état d'imperfection et d'enfance, mais avec un corps parfait, renfermant en soi toute la force, la beauté, la grâce que la nature humaine peut posséder. Son âme aussi fut douée d'une science complète. Son intelligence était juste, sa volonté droite ; la foi, l'espérance et la charité divines habitaient dans son cœur. De même que son corps était exempt de difformité, ainsi son âme ignorait toute passion mauvaise. Les sens étaient soumis à la raison ; la raison était soumise à la grâce ; en lui régnait la plus belle harmonie (1). Les bons anges admiraient cette noble créature, ce roi de la terre, qui, par son âme intelligente, était presque leur frère. Et toi, Satan, tu frémissais de rage; une sinistre jalousie dévorait ton cœur, et déjà ta haine cherchait les moyens de dégrader un jour ce chef-d'œuvre du Créateur !... Mais nous aurons occasion de parler bientôt de cette chute lamentable de nos premiers parents. .

(1) Cf Thomas, *Somme théologique*, depuis la question XCI jusqu'à la quest. XCVII. C'est à cette source qu'ont puisé Rohrbacher, Darras, Bossuet, auxquels j'emprunte parfois certaines phrases.

PROPOSITION ET DIVISION. — Je me propose aujourd'hui, *Premièrement* : de vous montrer comment Adam fut placé dans le paradis terrestre ; *Secondement :* de vous raconter la création de la première femme, et les circonstances mystérieuses qui l'ont accompagnée.

Première partie. —Frères bien-aimés, que le Créateur Tout-Puissant se montra bon et généreux envers l'homme !... C'était peu pour son amour de lui avoir donné un corps si parfait, une âme formée à sa ressemblance. C'était peu d'avoir embelli pour lui la terre, il voulut encore lui choisir un séjour charmant, une région délicieuse pour qu'il y fît sa demeure... C'est ce que nous appelons le *Paradis terrestre*. Voyez-vous Dieu lui-même plantant pour l'homme un jardin dans lequel sont réunis les fleurs les plus brillantes et les plus parfumées, les arbres les plus agréables à voir, et les fruits les plus suaves à manger !.... Au milieu de ce jardin étaient l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal. « Or, Dieu donna à Adam ce jardin pour le *cultiver* et le *garder* (1). »

Expliquons ces deux mots. Pour le *cultiver*. L'homme n'est pas né, mes frères, pour demeurer oisif ; le trvail est une condition de sa nature. Voilà pourquoi Dieu veut qu'Adam cultive le paradis terrestre. Mais dans cet état d'innocence, le travail, loin d'être pénible, était pour l'homme un plaisir, une douce récréation ; on pourrait le comparer à cette distraction agréable que nous procurent les soins dont nous entourons une fleur qui nous est chère. Le premier homme ignorait cette fatigue, qui plus tard devait briser ses membres ; il ne connaissait point ces sueurs abondantes dont plus tard aussi il devait arroser une terre sur laquelle sa désobéissance appellerait la stérilité et la malédiction. Adam devait de plus *garder* le paradis terrestre. Que signifie ce mot? Peut-être devait-il protéger ce séjour *délicieux* contre les bêtes sauvages, qui, quoique soumises à l'homme, avaient besoin d'être surveillées et réprimées. Mais sans doute Dieu voulait aussi désigner un autre ennemi ; c'était Satan, contre le

(1) Gen., II, 15.

quel notre premier père devait garder avec vigilance, non-seulement le paradis de délices, mais plus encore le jardin de son cœur (1)...

Voilà donc Adam installé par Dieu lui-même dans ce magnifique séjour, comme on installe un prince dans un splendide palais. Mais écoutez encore une circonstance qui vous fera de nouveau admirer la bonté de Dieu envers l'homme, et mieux comprendre la royauté qu'il lui destinait sur tous les autres animaux... Que va-t-il donc se passer?.. Le Créateur s'incline de nouveau vers Adam ; il semble le conduire par la main dans un coin du paradis terrestre : « Toi que j'ai établi le prince de cette belle nature, viens, lui dit-il, reconnaître tes nouveaux sujets... » Puis j'aperçois défilant devant Adam, comme une armée défile devant son roi, toutes les espèces d'animaux... Et que viennent-ils donc faire ?...Ils viennent s'incliner devant l'homme et le reconnaitre pour souverain. Et le Créateur dit à Adam : « Donne-leur un nom. » Et Adam, dont l'âme avait été créée possédant une science et une connaissance que nous n'avons plus, donnait à chacun des animaux un nom en rapport avec leurs propriétés et leurs qualités diverses...

Frères bien-aimés, est-ce assez de bonté, est-ce assez d'amour de la part de Dieu envers sa créature ?... Oh quelle est grande la dignité de la nature humaine !... Adam, je t'en conjure, n'oublie pas de te montrer reconnaissant. Je vois les animaux s'agenouiller pour ainsi dire devant toi. N'oublie pas de t'agenouiller toi-même devant Dieu ; adore-le de toute ton âme, et sois surtout bien fidèle à exécuter ses volontés.

Deuxième partie. — Cependant dans cette revue que l'homme avait faite des animaux il les avait vus tous unis deux à deux pour se multiplier selon leur espèce. Mais vainement il cherchait un aide semblable à lui, qui put l'accompagner dans ses travaux, le charmer dans ses loisirs... Solitaire, sans compagnie, sans conversation, il ne savait à qui laisser ou avec qui partager tous ces biens que Dieu lui avait donnés ; mais il vivait tranquille, s'abandonnant à la providence du Créateur qui s'était montré si bon à son égard (2). Dieu viendra à son secours, et ne voulant laisser aucun défaut dans son œuvre, il dit ces paroles: « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; donnons lui un aide qui soit semblable à lui.» Comment le Tout-Puissant s'y prendra-t-il pour créer la femme ? Prendra-t-il de nouveau du limon, pour le pétrir de ses mains divines ? Dira-t-il une de ces paroles puissantes qui la feront sortir du néant ? Non, mes frères, il veut, en créant la femme, donner à tous ceux qui doivent naitre de précieux enseignements.

« Dieu donc envoie à l'homme un profond sommeil, et pendant qu'il dormait il prit une de ses côtes et il en forma la femme...» Ce sommeil mystérieux selon tous les saints Docteurs, est un ravissement et la plus parfaite de toutes les extases. Adam connut de quelle manière Dieu lui préparait une compagne, et en s'éveillant il sembla la reconnaître, comme s'il l'eût déjà vue: «La voilà, dit-il, elle est l'os de mes os, la chair de ma chair. Et tous deux se prosternèrent devant le Créateur, qui les unit lui-même et leur donna sa bénédiction en ces termes : Croissez et multipliez ; remplissez la terre. Je mets tous les animaux sous votre empire. »

Voilà mes frères, comment eût lieu la célébration du premier mariage. Rien de plus saint, rien de plus solennel. C'est Dieu qui présente l'épouse à l'époux ; c'est devant lui que leur union se contracte. Il est à la fois le père, le témoin, le prêtre, le magistrat (1). Lui-même nous enseigne l'étroitesse de cette union, la sainte affection qui doit y présider quand il dit : L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une même chair. » Ce lien sacré fut méconnu dans l'antiquité païenne. Il est encore aujourd'hui méconnu par les mahométans qui admettent la pluralité des femmes. Cette union sainte est profanée chez les protestants, qui, admettant le divorce, n'en font qu'une sorte de bail révocable à volonté... Sainte Eglise catholique, seule vous avez conservé au mariage sa dignité première. Il y a plus, Jésus-Christ, votre divin fondateur, a encore anobli cette union en l'élevant à la dignité du sacrement...

Mais je désire appeler votre attention sur deux autres circonstances qui ont accompagné la création de la femme : L'apôtre Saint-Paul nous dit que le mariage est un grand sacrement, figurant l'union de Jésus-Christ avec son Eglise (2). Je me demande ce que signifie cette parole... Je cherche... Ah! je comprends enfin... Adam dormait près d'un arbre, lorsque Eve fut tirée de l'une de ses côtes sans doute la plus rapprochée de son cœur. Jésus Christ reposait sur l'arbre de la croix quand un coup de lance perçant son côté, atteignit son cœur et lui fit cette large blessure, source et origine de la Sainte Eglise. Cette eau, ce sang que fit jaillir du cœur adorable de Jésus la lance du soldat, c'était le symbole de ces sacrements qui sont le soutien et la vie de son Eglise. Adam s'écria en voyant Eve : « Ah! la voilà, l'os de mes os, la chair de ma chair. » Jésus-Christ, formant et vivifiant chaque jour ses fidèles par son corps et son sang, si souvent offerts et reçus dans la sainte Eucharistie, peut bien dire avec vérité en contemplant son Eglise : « La voilà, l'os de mes os, la chair de ma chair.» Ne quitte-t-il pas en quelque sorte son Père, pour demeurer jour

(1) Rohrbacher, *Hist. eccl.*, t. I[e].
(2) Cf. Bossuet, *Elévations sur les mystères.*

(1) Cf. Rohrbacher, *loco citato.*
(2) Ephès., v, 32.

et nuit avec cette épouse immaculée au sein de nos tabernacles? Oui, mes frères, cette mystérieuse création de la femme, l'union d'Eve et d'Adam, c'était bien le symbole de l'union du Christ avec son Eglise.

Tirons encore de cette création un autre enseignement. C'est saint Thomas qui va nous le donner. Dites-nous, ô saint Docteur, pourquoi la femme fût-elle tirée de l'homme? — Afin que l'homme fut seul le principe de son espèce, comme Dieu est le seul principe de tout l'univers. — Mais pourquoi est-elle formée d'une côte et non de la tête ni des pieds? — En voici la raison : Dieu a voulu par là consacrer l'autorité de l'homme et affirmer la dignité de la femme. Elle n'est pas créée de la tête de l'homme, parce qu'elle n'est pas destinée, dans les desseins de Dieu, à dominer l'homme par l'intelligence; elle n'est point créée des pieds d'Adam, parce qu'elle ne doit être ni l'esclave ni la servante de l'homme; mais sa substance sera la plus voisine du cœur de l'homme, parce qu'il devra aimer cette moitié de lui-même, cette compagne semblable à lui, avec la tendresse la plus vive de son cœur (1).

Péroraison. — Frères bien-aimés, je veux terminer cette instruction par un trait d'histoire qui confirmera ce que je viens de vous dire à propos de la création de la femme, sur l'affection que les époux doivent se porter mutuellement. Un empereur d'Allemagne, appelé Conrad, assiégeait depuis longtemps la ville de Bamberg. Furieux de la résistance qu'on lui avait opposée, il voulut, après s'en être emparé, que tous les hommes fussent prisonniers de guerre. Néanmoins, il consentit à ce que les femmes de condition noble sortissent de la ville en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux. Ces nobles dames d'un commun accord dédaignèrent d'emporter leur or et leurs bijoux, et prirent la résolution de sortir en emportant chacune son époux. Dès que les gardes placés aux portes de la ville les virent paraître, ils leur fermèrent le passage. Alors elles en appellent à l'empereur : « Vous nous avez permis, lui dirent-elles, d'emporter ce que nous avions de plus précieux, or, pour nous ce qu'il y a de plus précieux, ce sont nos maris : nous pouvons donc les emporter avec nous. » L'empereur, touché de cette ingénieuse invention, accorda à ces nobles dames ce qu'elles demandaient (2). Eh bien! mes frères, les circonstances qui ont accompagné la création de la première femme, nous enseignent clairement que les époux doivent être, en effet, l'un pour l'autre ce qu'il y a de plus précieux. Heureux, mes frères, seraient les ménages, si cette vérité était bien comprise!

(1) Cf. S. Thomas, 1re part., quest. xcii, art. 2 et 3, et Paiens, *Hist. eccles.*, t. 1er.

(2) Jacq. Marchant et S. Léonard. *Sermons pour les missions*, conférence 14e.

Vivant chrétiennement sur la terre, s'aimant d'une affection sainte, élevant leurs enfants dans la vertu, les époux attireraient sur eux et sur leur famille, même dès cette vie, les bénédictions du ciel, en attendant les récompenses que Dieu leur garde dans son éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXVIII

IL FAUT NOUS METTRE EN GARDE CONTRE L'ORGUEIL ET PRATIQUER L'HUMILITÉ.

(Suite.)

4° Celui qui s'examine devant Dieu, à la lumière de la vérité, se méprise souverainement, parce qu'il trouve en soi un fonds immense de corruption; et dès lors, loin de rechercher l'estime, les respects, les honneurs, il se réfugie dans son abjection comme dans un asile assuré contre l'orgueil, la plus grande de toutes les misères. Si on l'abaisse, si on le dédaigne, il ne se plaint ni ne s'irrite; il reconnait qu'on lui fait justice, et on ne saurait tant l'humilier qu'il ne s'humilie encore davantage intérieurement.

Sainte Thérèse raconte que le Seigneur l'ayant éclairée d'une lumière céleste, elle vit qu'elle était remplie de mille défauts; il lui semblait que la vue du démon n'avait rien de plus horrible. « Que serait-ce donc, s'écriait-elle, si le Seigneur m'éclairait davantage! » Confuse de ses misères elle en gémissait continuellement, et quand on lui faisait quelque injure ou qu'elle recevait quelque marque de mépris, loin d'en être troublée, elle ne se plaignait en aucune façon : « Ils ont raison, disait-elle, ils font bien de parler ainsi de moi et de me traiter de la sorte. »

« A mon avis — ce sont les paroles de la même sainte — nous n'acquerrons jamais la véritable humilité, si nous ne levons les yeux vers le Seigneur. L'âme qui considère la grandeur de Dieu voit infiniment mieux sa bassesse; si elle examine sa sainteté, elle aperçoit mieux ses souillures; lorsqu'elle se rappelle sa patience, elle juge mieux combien elle en est éloignée; en un mot, en fixant les yeux sur les divins attributs, elle découvre en soi tant et de si grandes imperfections qu'elle est pénétrée de confusion et prie le Seigneur de l'en délivrer. »

M. Camus, évêque de Belley, se plaignait un jour à saint François de Sales d'une grave injure qu'on lui avait faite. L'évêque de Genève lui dit : « Oh! je l'avoue, on a eu tort de vous traiter ainsi, on devrait respecter votre caractère;

je ne vous trouve coupable que dans un seul point. — Et en quoi? répliqua M. Camus. — C'est que vous n'êtes pas aussi prudent (humble) que vous devriez l'être; il vous conviendrait de garder le silence. »

5° « Quand nous voyons quelqu'un, dit saint Thomas d'Aquin, désirer les honneurs, fuir les mépris, s'affliger et se répandre en plaintes, quand il est devenu l'objet de quelque dédain ou de quelque outrage, restons convaincus que, quand même il ferait des miracles, il est bien éloigné de la perfection; sa vertu n'a point de fondement. »

Ce saint abhorrait les honneurs et les louanges. Clément IV lui ayant offert l'archevêché de Naples, non-seulement il le refusa, mais il obtint encore du même Pontife la promesse qu'à l'avenir on ne lui parlerait plus d'aucune dignité. Ce fut par pure obéissance qu'il prit le grade de Docteur. Pendant ses études, ayant appris qu'un de ses condisciples, attribuant son grand silence à son peu de talent, l'appelait le *bœuf muet*, il s'en réjouit. Un jour qu'il faisait la lecture pendant le repas, on le reprit parce qu'il avait mal prononcé un mot; il se soumit aussitôt à l'observation, quoiqu'il sût parfaitement qu'on se trompait. « Il importe peu, disait-il ensuite, de faire une syllabe brève ou longue, mais il importe extrêment d'être humble et obéissant. »

Saint Dominique aimait mieux habiter le diocèse de Carcassonne que celui de Toulouse où il avait converti un très-grand nombre d'hérétiques. Comme on lui en demandait la raison : « C'est que, répondit-il, dans le diocèse de Toulouse on me comble d'honneurs, tandis que dans celui de Carcassonne je suis l'objet du mépris et de la persécution. »

Un gentilhomme ayant dit dans un accès de colère une grossière injure à saint Vincent de Paul, celui-ci se jeta aussitôt à ses pieds, lui demandant pardon de ce qu'il lui avait peut-être donné l'occasion de parler ainsi.

Un janséniste avait avancé devant le même saint de fausses maximes qu'il le pressait d'adopter; voyant qu'il ne réussissait pas, il le chargea d'injures. « Vous n'êtes qu'un ignorant, lui dit-il, et vraiment je m'étonne que votre Congrégation ait pu vous choisir pour supérieur général. — J'en suis plus étonné que vous, répondit-il avec calme; mon ignorance va beaucoup plus loin que vous ne pouvez l'imaginer. »

6° « Celui qui veut devenir véritablement saint, dit saint Philippe de Néry, ne doit point s'excuser même lorsqu'on l'accuse sans raison, si pourtant on excepte certains cas particuliers. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple : s'entendant charger d'un mal dont il n'était pas coupable, il ne dit pas un seul mot pour se justifier. »

Voici une belle parole de sainte Thérèse à ce sujet : « On fait une chose beaucoup plus utile pour sa perfection chaque fois qu'on ne s'excuse pas lorsqu'on est repris, que si on entendait avec de saintes dispositions dix sermons. C'est une marque qu'on n'ambitionne pas l'estime des créatures; et. en s'accoutumant ainsi à ne pas se justifier dans de telles circonstances, on parvient à entendre parler de soi comme s'il s'agissait d'une personne étrangère. »

Saint Vincent de Paul fut souvent calomnié; son histoire le dit. Cependant on ne l'entendit jamais avancer quoi que ce soit pour montrer son innocence : « Je ne me justifierai jamais que par mes œuvres, disait-il aux prêtres de sa Congrégation. » Un jour qu'il se trouvait en présence de la reine, elle se permit de lui apprendre qu'on l'accusait d'une chose, dont elle ne le croyait nullement coupable. « Madame, répondit-il avec le plus grand sang-froid, je suis un grand pécheur. » Comme Sa Majesté lui représentait qu'il ne devait rien négliger pour manifester son innocence : « On en a bien avancé d'autres contre Notre-Seigneur, lui-dit il, et jamais il ne s'est justifié. »

Le P. Alvarès ayant été accusé dans une assemblée provinciale d'une grande faute dont il n'était point coupable, et en ayant été repris publiquement d'une manière sévère, il ne dit pas un seul mot pour sa défense, ni alors ni dans la suite. Le Seigneur sut le récompenser de ce silence héroïque par des faveurs extraordinaires.

7° « Tous ceux dit Saint Bernard, qui ont un vrai désir de devenir humbles se sont exercés dans la pratique des humiliations; ils savaient que c'est un chemin assuré pour parvenir à l'humilité et qu'il n'en est point de meilleur. »

On lit dans les vies de saint François d'Assise, de saint Bonaventure, de saint François de Borgia, de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, de sainte Thérèse, que ces saints saisissaient toutes les occasions qui se présentaient de s'humilier.

Saint Jean Climaque rapporte qu'un religieux animé d'un grand amour pour l'humilité avait écrit sur les murs de sa cellule, dans le but de se faciliter la victoire sur les tentations d'orgueil dont il était assiégé, ces mots féconds en salutaires enseignements : *Charité parfaite.—Amour de la prière.— Mortification universelle.— Douceur inaltérable.— Patience invincible.— Chasteté angélique. — Humilité très-profonde. — Confiance filiale. — Exactitude entière. — Résignation sans bornes.* Quand le démon de l'orgueil le tentait et cherchait à lui donner une haute idée de sa perfection : « Eh bien ! voyons, disait-il, faisons la preuve. » Et, s'approchant du mur, il lisait les sentences qui s'y trouvaient écrites et s'interrogeait ainsi : Ai-je véritable-

ment une charité parfaite, moi qui parle si mal du prochain?... l'amour de la prière, moi qui ne fais aucun exercice de piété sans une foule de distractions?... une mortification universelle, moi qui cherche continuellement mes aises?... une douceur inaltérable, moi qui montre si souvent aux autres un visage sévère?... une patience invincible, moi qui ne puis rien souffrir sans me plaindre?... une chasteté angélique, moi dont le cœur est rempli de mauvaises pensées? etc... » La réponse à ces différentes questions était toujours, comme bien on pense, de nature à l'humilier et le remplissait d'une salutaire confusion, de telle sorte que l'orgueil ne pouvait avoir de prise sur lui.

Il nous serait facile de multiplier nos citations: la vie des saints n'est, en effet, que la longue histoire des combats opiniâtres que ceux-ci n'ont cessé de livrer à l'orgueil, et de leurs efforts pour pratiquer la sublime vertu qu'on nomme l'humilité; mais ce que nous avons dit suffit pour nous faire apprécier les funestes effets de l'un et les ineffables avantages de l'autre.

Oh! à l'exemple de ces magnanimes serviteurs de Dieu, fuyons la détestable passion de l'orgueil et sachons devenir un peu plus humbles. Oui, l'orgueil, c'est le mensonge, c'est le désordre, c'est la ruine partout; l'humilité, au contraire, c'est la vérité, c'est l'ordre, c'est la paix, aussi bien pour la société que pour l'individu. Puissions-nous tous, alors qu'il en est encore temps, nous bien pénétrer de cet enseignement capital! car, on ne saurait le dire assez haut, c'est l'orgueil qui perd la France. Oui, si je prends la peine d'ausculter cet auguste malade qu'on appelle le peuple français, je trouve qu'il est travaillé, à cette heure particulièrement critique, d'une fièvre brûlante qui épuise ses forces et dont les accès fréquents le mettent journellement aux portes du tombeau; et si je cherche la vraie cause de cette fièvre d'un caractère très-pernicieux, je constate avec douleur que les membres de ce grand corps se font depuis longtemps déjà une guerre sans trève ni merci, chacun d'eux, mécontent de la position que lui a faite la divine Providence, en réclame une plus honorable et plus tranquille; tous aspirent à être le bras qui opère ou même la tête qui commande; personne ou presque personne ne veut se résigner à servir : voilà le chancre qui nous ronge. Et d'où vient premièrement le mal? Depuis tantôt un siècle des médecins en grand nombre, perfides et trompeurs, sous prétexte de donner au peuple français un tempérament plus robuste et plus fier, lui ont infiltré goutte à goutte et par tous les pores le poison de l'orgueil; ils en ont abreuvé les jeunes générations surtout. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'aujourd'hui ce venin produise parmi nous ses lamentables effets! Ah! si on ne cesse vite d'administrer chaque jour une nouvelle dose de ce poison subtil, si de plus on ne combat énergiquement son influence délétère par le seul antidote capable d'en paralyser l'effet, je veux dire : la religion catholique propagée et sincèrement pratiquée, l'heure fatale de l'agonie n'est pas loin: nous succomberons infailliblement; il faut nous y attendre. Espérons que la miséricorde de Dieu saura dessiller les yeux de ceux qui président à nos destinées, et leur inspirer le courage héroïque de nous faire accepter le remède nécessaire. *Fiat, fiat!*

L'abbé GARNIER.

Echos de la Chaire contemporaine

DISCOURS DU R. P. FÉLIX,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

A l'église Sainte-Clotilde de Paris, en faveur de l'Œuvre des jeunes apprentis ouvriers.

Mal de la société contemporaine; son remède

Non est in aliquo salus.
Il n'y a de salut qu'en lui.

Ce qui frappe aujourd'hui tous les esprits, c'est l'impérieuse nécessité de rencontrer une puissance qui nous sauve; car nous ne voyons rien qui ne soit ébranlé et qui ne penche vers sa ruine: *Mota est terra... Conturbatæ sunt gentes... Inclinata sunt regna.*

D'où vient ce trouble, d'où cet ébranlement, que souffre depuis bientôt un siècle notre société en Europe, et particulièrement en France, ce qui la fait ressembler à un malade gravement atteint, qui se tourne et se retourne sans cesse sur son lit de douleur sans pouvoir trouver une position supportable?

Cet état est produit par de nombreuses causes. Négligeant les causes accessoires et secondaires, je veux ne vous entretenir ici que de la cause première, principale, universelle; et cette cause, c'est la diminution plus ou moins grande du Christianisme dans les masses, ou mieux la séparation pratique de JÉSUS CHRIST et du vrai Christianisme.

La cause de notre mal étant telle, il n'est pas difficile d'en découvrir le remède, et c'est le retour à JÉSUS-CHRIST et au vrai Christianisme.

Voilà, mes frères, la grande et décisive vérité que je me propose de traiter devant vous à propos de l'Œuvre des jeunes apprentis ouvriers, à laquelle il vous sera facile de la rattacher; car, s'il est évident que le salut de la société dépend du retour de chacun et de tous au vrai Christianisme, il dépend par-dessus tout du retour au Christia-

nisme de ce qu'on appelle aujourd'hui le peuple ouvrier. Sans la conversion du peuple en masse, la société est perdue.

I. Pour bien comprendre que le retour au vrai Christianisme doit être l'œuvre de tout le monde, commençons par constater que le mal de la société est dans la diminution du Christianisme et dans la séparation pratique de Jésus-Christ. Déjà le retour dont il s'agit a heureusement commencé. Mais nous nous pénétrerons d'autant plus de sa nécessité, que nous connaîtrons mieux dans le mouvement qui nous a séparés de Jésus-Christ, la cause qui a commencé, la cause qui a continué et la cause qui menace toujours de précipiter nos désastres. Je vais vous dire quelques mots de chacune d'elles.

La cause qui a commencé. Cette cause, que j'appellerai volontiers le péché originel de la société vivante, c'est la révolte qui s'est faite, en France surtout, il y a un siècle environ, contre Jésus-Christ et son Eglise. et qui se résume dans la haine du Christianisme. Or, comme il est de la nature de la haine de séparer, la haine du Christianisme engendra un terrible mouvement qui emporta les générations nouvelles loin de Jésus-Christ.

En premier lieu, mouvement des sciences, emportées loin de Jésus-Christ. Partout où Jésus-Christ et son Eglise avaient dit *oui*, les hommes de la science dirent *non*; ils nièrent pour nier, ils contredirent pour contredire, sans examen, sans discussion, hardiment, cyniquement. Mais la contradiction systématique au Christ-Vérité, qu'est-ce autre chose que l'erreur? Voilà pourquoi la société se précipita dès lors dans un immense courant d'erreurs, où périrent d'un même naufrage. presque toutes les vérités divines et humaines.

Mais le mouvement des idées entraîne nécessairement le mouvement des mœurs. De sorte que bientôt, comme ces idées faisaient opposition au Christ-Vérité, ainsi les mœurs firent opposition au Christ-Sainteté. Or, qu'est-ce que l'opposition systématique au Christ-Sainteté, sinon la corruption et la dépravation? Voilà pourquoi la société, après être entrée dans un immense courant d'erreurs, entra dans un immense courant de dépravation, et pourquoi le paganisme reparut dans les mœurs comme il avait reparu d'abord dans les idées.

Ce n'est pas tout. Le mouvement des idées et le mouvement des mœurs appelaient le mouvement social, puisque changer les idées et les mœurs d'un peuple, c'est manifestement changer la société. Comme on avait vu les sciences faire opposition au Christ-Vérité, et les mœurs faire opposition au Christ-Sainteté, on vit les sociétés avec leurs gouvernements faire opposition au Christ Autorité. Or, l'opposition systématique au Christ-Autorité, cela veut dire la révolution, ou autrement l'idée révolutionnaire. Creusez cette idée, vous n'y trouverez pas autre chose que l'opposition systématique à l'autorité. Cette idée ayant donc surgi, le souffle des tempêtes sociales passa sur les peuples, emporta les trônes et les couronnes, et finalement ruina l'autorité.

Ainsi marchait l'anti-Christianisme, qu'alors on appelait, comme aujourd'hui, le progrès, progrès dans l'erreur, progrès dans la dépravation, progrès dans la révolution, et qui a abouti à remplacer Jésus-Christ sur nos autels par une prostituée.

Il est vrai que nous avons en partie brisé avec ces impiétés et ces sacrilèges. Je dis en partie; car la rupture n'est pas complète, et je ne m'en étonne pas, le mal ayant été trop loin pour qu'il pût être guéri d'un seul coup. Nous ne faisons donc plus une guerre ouverte à Jésus-Christ mais nous nous efforçons d'accommoder sa doctrine à notre orgueil, à notre sensualisme et à notre esprit d'indépendance. Après l'agression, l'altération. Bref, le pseudo-christianisme succède à l'anti-Christianisme, et c'est ce que j'appelle la cause qui continue de nous séparer de Jésus-Christ. Eh! l'altération n'est-elle pas, en effet, partout: dans le dogme, dans la morale, dans l'institution et jusque dans la personne de Jésus Chsist lui-même?

Dans le dogme. Tout en rendant d'éclatants hommages à notre Symbole, les sages de ce temps ne l'ont pas moins mutilé, en changeant la signification des mots et des choses. Sous la formule du Christianisme, c'est le rationalisme qu'ils exposent; sous celle du surnaturel, c'est celle du naturalisme. Avec nous, ils parlent de la révélation, de l'incarnation, de la rédemption, de la communion, du paradis, de l'enfer, en un mot, de tous nos dogmes; mais ils entendent par ces expressions des choses toutes différentes de celles qu'elles désignent. et, dans leur bouche, le langage du ciel ne dit plus que les choses de la terre.

Altération de la morale. «Ce fut dans tous les temps, mes frères, la fortune des sectaires, de ruiner l'Evangile avec des mots évangéliques (entendez bien ceci), et d'attaquer le Christianisme, avec des mots chrétiens, et, nous pouvons bien le dire, jamais on n'avait vu, comme dans notre temps, tourner au profit des passions l'immortelle popularité de l'Evangile. Chose étrange ! Des hommes sans convictions et sans foi, et je pourrais ajouter des hommes sans vertu et sans loi, ont pris dans leurs mains ce livre, profané l'Evangile, et, regardant en face la sainte Eglise catholique, ils lui ont reproché d'avoir oublié, avec le sens des traditions du Calvaire, le véritable sens de l'Evangile; et leur prédication fut entendue un jour, faisant sortir de ce code de la vérité morale des erreurs fabuleuses; de ce livre de la

charité et de la fraternité, des cris de guerre fratricide et des appels à la vengeance ! »

Les pseudo-catholiques ont altéré aussi l'institution. « Ils ont imaginé un Christianisme sans prêtres, sans autels, sans sacrifice, sans culte, un Christianisme vague, indéfini, latitudinaire, s'en allant s'évanouir aux extrêmes frontières du rationalisme. »

Il n'est pas étonnant qu'ayant altéré la doctrine, la morale et l'institution du Christ, ils aient à la fin altéré sa personne elle-même. Oui, ils ont divisé Jésus-Christ, ils lui ont refusé la divinité, et n'ont laissé à son front que l'auréole d'un grand homme, demandant pour lui à la foule, au lieu de l'adoration qu'il mérite, des hommages qui l'insultent et des louanges qui l'outragent!

Voilà le Christianisme qu'on a voulu nous faire: un Christianisme sans la doctrine, sans la morale, sans l'institution et sans la personne divine de Jésus-Christ. Et ce qu'il y a de plus triste à considérer, c'est que des hommes, jusqu'à un certain point sincères, ont prêté la main à cette œuvre d'altération, qui n'est en somme qu'une œuvre de destruction, car l'altération est une véritable destruction lente. Le pseudo-Christianisme nous séparerait donc complètement de Jésus-Christ tout aussi bien que l'anti-Christianisme, si nous ne brisions pas avec lui par un mouvement généreux, comme nous avons brisé avec ce dernier. Anti-Christianisme, pseudo-Christianisme, destruction du Christianisme, voilà la progression nécessaire vers les abîmes.

Oui, vers des abîmes plus profonds que ceux qu'a connus le paganisme ; car plus nous avons été grands par la foi qui nous a été apportée du ciel, plus notre chute serait immense, suivant cette parole : *Corruptio optimi pessima*. Un écrivain contemporain a fait la juste remarque que, quand nous cessons d'être chrétiens, nous ne savons plus même être des hommes, mais nous tombons par nos pensées et par nos mœurs bien au-dessous des sociétés païennes.

Est-il besoin d'insister? Et n'avons-nous pas vu de nos propres yeux reparaître l'anti-Christianisme avec ses haines qui ne meurent pas ? Ne l'avons-nous pas entendu, s'efforçant d'ébranler, avec le principe de l'autorité, la base de toute autorité, crier : « Le gouvernement, c'est l'anarchie ! » voulant ébranler, avec le principe de la justice, la base de tout ordre moral, dire : « La propriété c'est le vol ! » N'a-t il pas été, dans sa rage de détruire, avec l'idée de Dieu, la base de toute théologie et de toute philosophie, jusqu'à prononcer ce blasphème : « Dieu, c'est le mal ! »

Je m'arrête en tremblant à cette dernière parole, et je dis que pour qu'un homme, la dégageant des bruits confus de la vie, l'ait prononcée distinctement, il faut que nous ayons dès longtemps fait ce qu'elle signifie. Que fait-on, en effet, contre le mal ? On l'attaque, on le combat, on le chasse, on l'exile. Or, c'est bien là précisément ce que nous avions fait : nous avions attaqué, combattu, chassé, exilé Dieu. Et lorsque, du milieu de nos ruines, nous avons levé nos regards vers le ciel, alors même nous chassions encore Dieu par nos actions, tout en l'appelant par notre voix. C'est là, ai-je dit, le mal radical de la société contemporaine, savoir, la séparation de Jésus-Christ; je vais vous en faire maintenant connaître le remède, qui est le retour à Jésus-Christ.

II. Il y a dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, des moments particulièrement solennels : ce sont ceux où le bien et le mal se trouvant en présence vont se livrer un suprême combat. Ce qu'il y a de plus triste à observer alors, c'est de voir une multitude d'hommes qui tous exercent autour d'eux plus ou moins d'influence, demeurer incertains, flottants, irrésolus. Quoique ces hommes ne soient pas méchants en eux-mêmes, ils sont dangereux néanmoins, et même les plus dangereux de tous ; car, au moment décisif, après avoir donné la main droite à Dieu et la main gauche au démon, ils peuvent se ranger du côté du mal, s'il leur semble avoir plus de chances de triompher que le bien.

Si ces hommes étaient ici, je leur dirais : Jusques à quand pencherez-vous à droite et à gauche ? *Quousque claudicatus in duas partes?* Si le Seigneur est Dieu, suivez le Seigneur : si Baal est Dieu, suivez Baal ! Si Voltaire est un sauveur, rétrogradez jusqu'à Voltaire ; mais si le Christ seul est Dieu, attachez-vous à Jésus-Christ ; car enfin vous voulez vivre, et l'on ne vit pas sans la vie : *Sine vita non vivitur*. Or, je vous le dis, en dehors de Jésus-Christ et de son Eglise, il n'y a pas de vie, et par conséquent vous ne pouvez pas vivre. Je dis qu'en dehors du Christianisme il n'y a pas, en premier lieu, la vie des intelligences. Cette vie ne consiste pas à avoir beaucoup de journalistes, beaucoup de poëtes, ni même beaucoup de savants et de philosophes, mais bien à avoir des croyances. La croyance est à la vie intellectuelle ce que la sève est à la vie végétale.

Et, pour avoir des croyances, il faut avoir un symbole, c'est-à-dire un ensemble de vérités clairement définies et nettement formulées. Or, personne ne peut créer un symbole en dehors de Jésus-Christ et du vrai Christianisme. J'ai entendu les discours des philosophes et lu leurs livres, et la vérité est qu'ils n'ont pas de symbole, m[illegible] que, comme des voyageurs égarés pendant la nuit, ils ne savent d'où ils viennent où ils vont, ni par où il faut passer.

Pour nous, catholiques, nous savons d'où nous venons où nous allons et par quelle voie il faut passer, car nous marchons à la lumière de Celui qui a dit : *Ego sum principium et finis. Ego sum*

via. Nous avons un *Credo* que nous redisons en traversant les siècles, parmi les systèmes et les philosophies qui s'écroulent avant d'être élevés. Mais si l'on n'a pas de symbole, on n'a pas la vérité ; par conséquent, on est dans l'erreur, et l'erreur n'est pas la vie, mais la mort.

Si la vie des intelligences ne se trouve pas en dehors du vrai Christianisme, la vie morale ne s'y trouve pas davantage; car, comme la vie des intelligences exige un symbole, la vie des mœurs exige un Décalogue, c'est-à-dire un ensemble de préceptes clairement définis et nettement formulés. Là où manque un Décalogue, là manque la vie des mœurs.

Or les philosophes antichrétiens peuvent-ils se flatter de pouvoir créer un Décalogue? Non, car ils ont nié tout ce qui pourrait lui servir de base. Ils ont nié l'obéissance comme un devoir ; ils ont nié la propriété comme un droit ; ils ont nié la chasteté comme une vertu. Ils ont tout nié et n'ont rien affirmé. Quelle barrière opposeront-ils aux appétits déchaînés de la nature humaine?

Ils prétendent qu'ils vont faire la morale. Est-ce que l'humanité aurait pu vivre un jour sans une morale constituée ?

Philosophes, mes frères, acceptez le Décalogue qui a été remis aux mains de Moïse sur le sommet du Sinaï. Si vous le repoussez, tôt ou tard la force des choses vous condamnera à créer non pas le Décalogue du bien, mais le Décalogue du mal ; et le mal, comme l'erreur, ce n'est pas la vie, mais la mort.

Nous n'avons donc en dehors de Jésus-Christ, ni la vie intellectuelle ni la vie morale. Nous n'avons pas non plus la vie sociale, c'est ce que je vais vous montrer en finissant, en vous faisant remarquer d'abord que c'est ici la grande question du temps.

Cette question de la vie sociale, nul n'en peut poser les bases en dehors du Christianisme. En dehors du Christianisme, on n'aura jamais, au lieu de la véritable liberté, que le despotisme sous quelque forme que ce soit ; au lieu de la véritable égalité que l'égalitarisme ; au lieu de la charité que le plus affreux égoïsme ; au lieu de la fraternité que le fratricide.

Mais l'élément qui manque surtout en dehors du Christianisme pour fonder la vie sociale, c'est l'autorité. Or, de même qu'on ne peut créer la vie intellectuelle sans un *Credo*, ni la vie morale sans un Décalogue, ainsi l'on ne peut créer la vie sociale sans une autorité. Et par autorité, je n'entends pas seulement un gouvernement, c'est-à-dire une machine plus ou moins matérielle pour gouverner un peuple, ce qu'il n'est pas bien difficile d'imaginer ; mais j'entends surtout cette chose essentiellement morale, mystérieuse, si vous voulez, qui fait que les peuples s'inclinent dans une soumission volontaire et une obéissance respectueuse.

Je le répète donc, en dehors de Jésus-Christ, nous ne pouvons créer une autorité, et cela principalement parce que nous avons été le premier des peuples. « Un jour, le Christ s'est posé au milieu de nous, dans la plénitude de son autorité ; il a dit : Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, et le roi, le roi de l'humanité, c'est moi : *Rex ego* ! Eh bien ! qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons touché à sa couronne, et nos mépris et nos révoltes, en montant jusqu'à cette divine autorité, sont retombés, par un inévitable contre-coup, sur les humaines autorités. » Voilà pourquoi nous avons sans cesse vu, depuis ce temps là, les peuples frémissants autour des trônes croulants; voilà pourquoi nous les avons entendus crier tour à tour : « Nous ne voulons pas de celui-ci, nous ne voulons pas de celui-là : *Nolumus hunc regnare super nos !* » Si bien que tous nos efforts n'ont servi qu'à mieux prouver notre impuissance à créer une autorité, puisque c'est à la plus profonde anarchie qu'ils aboutissaient. Or l'anarchie n'est pas la vie, mais la mort.

En dehors de Jésus-Christ, nous n'avons donc pas la vie : ni la vie intellectuelle, ni la vie morale, ni la vie sociale. Et n'en soyez pas étonnés, puisque en dehors de Jésus-Christ nous n'avons pas le Dieu vivant. Les philosophes conservent bien encore une ombre de Dieu ; mais les catholiques seuls possèdent sur leurs autels le Dieu qui vit à jamais. Ah ! je crois le voir, ce Dieu vivant, s'élever plein de lumière au milieu de nos obscurités, étendre la main pour retenir nos sociétés qui penchent aux bords des abîmes, et nous adresser avec une admirable sérénité ces paroles : « Oh ! n'ayez pas peur ; revenez à moi, je suis la résurrection et la vie : *Ego sum resurrectio et vita.* »

Puis donc qu'il en est ainsi, la conclusion de ce discours, c'est qu'il faut revenir à Jésus-Christ et au vrai Christianisme, au Christianisme qui prie, qui se confesse, qui communie; car c'est celui-là seul qui a sauvé déjà le monde et qui peut le sauver encore. Le Christianisme vague et faux ne ferait qu'assurer notre perte..

Et ne dites pas : Demain. Dieu ne promet pas plus de lendemain aux peuples qu'aux individus. Donc c'est sans délai qu'il faut revenir à Jésus-Christ.

Ne dites pas non plus : L'abîme ne nous a pas dévorés, et il est refermé et comblé. Refermé, oui ; comblé, non. Notre abîme, c'est le vide de nos âmes par l'absence de Jésus-Christ ; et si Jésus-Christ ne revient pas le combler, nous y serons tous infailliblement engloutis.

Ma conviction à cet égard est si grande que, si pour la faire passer en vous il me fallait répan-

dre mon sang, je le répandrais avec joie jusqu'à la dernière goutte. Oui, avec Jésus-Christ tout est sauvé, comme sans lui tout est perdu.

Mais j'ai bon espoir que tout sera sauvé ; car non-seulement nous commençons à revenir personnellement à Jésus-Christ, mais nous commençons à nous occuper aussi de la grande conversion populaire. C'est à l'âme du peuple que les destinées de la société actuelle sont attachées, comme les destinées des sociétés précédentes ont successivement dépendu de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Il s'agit donc de soustraire cette grande âme aux influences mauvaises et de la tourner vers le bien. Et pour y mieux réussir, c'est par la jeunesse qu'il faut commencer ; car, de même que l'avenir de la société tient à l'avenir du peuple, de même l'avenir du peuple tient à l'avenir de la jeunesse. Et parce que les patronages sont l'œuvre par excellence pour préserver la jeunesse de ces trois grandes tentations qu'on appelle la tentation du mauvais exemple, la tentation du respect humain et la tentation de la solitude, encourageons par nos aumônes les patronages. Par là, nous sauverons la jeunesse, et, en sauvant la jeunesse, nous sauverons le peuple, et en sauvant le peuple nous sauverons la société. Ainsi soit il.

P. d'H.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(10e article.)

X. Les processions étant entrées dans le culte public et solennel, soit par l'institution directe, soit par l'approbation de l'Eglise romaine, à laquelle appartient en propre la sainte liturgie, cette autorité suprême devait régler les processions, et elle n'y a pas manqué. Le préambule mis en tête des processions, dans le Rituel romain, établit d'une manière générale l'ordre à suivre dans les cas prévus. Les prières sont indiquées ensuite pour chaque procession en particulier, suivant sa fin et son objet. Là encore, comme partout, l'Eglise n'abandonne point ces choses au hasard ou aux inspirations de l'esprit privé ou des goûts personnels. Nous aurons à faire connaître ces prières, lorsque nous en serons venu à parler de chaque procession en particulier.

L'Eglise n'a prescrit ou indiqué que des prières ou des cantiques sacrés pour les processions, et l'on ne peut y introduire que des chants vraiment liturgiques. Toutefois, l'usage permet d'entrecouper ces chants de morceaux de musique instrumentale.

Nous ne nous proposons certes pas d'intercaler ici une dissertation sur la musique instrumentale et les raisons qui ont déterminé l'Eglise à l'admettre dans les cérémonies religieuses. Nous croyons utile cependant de donner sur ce point quelques courtes indications.

Dans les premiers temps de l'Eglise, les voix humaines chantaient seules les louanges de Dieu. Dans ce monde spirituel créé par Jésus-Christ, les choses se passèrent comme dans le monde physique, où la musique vocale précéda nécessairement la musique instrumentale, la première étant toute naturelle et en quelle sorte spontanée, tandis que la seconde est artificielle et apprêtée. D'ailleurs, les pensées de l'homme et les sentiments de son cœur ne peuvent être vraiment rendus que par sa propre parole, par la parole qu'il produit lui-même au moyen du merveilleux organe dont le Créateur l'a muni à cette fin, et qui est son verbe extérieur, interprète authentique et expression fidèle de son verbe intérieur. La prière et la louange doivent donc, régulièrement, être parlées et les modulations que l'homme, dominé par la puissance du sentiment et guidé par son goût inné pour l'harmonie, introduit dans son langage, lorsqu'il s'adresse à Dieu, constituent la musique sacrée.

Au commencemment donc on ne connut dans l'Eglise que cette musique. C'est sans doute pour ne pas laisser périr la tradition première, que toutes les fois que le Souverain Pontife officie, même très-solennellement, la musique instrumentale est entièrement bannie. Il faut reconnaître que l'on en est amplement dédommagé par les beaux chants que l'on entend et qui sont aussi supérieurement exécutés que sévèrement choisis. C'est encore pour cela qu'aux offices où l'orgue ou d'autres instruments sont admis à alterner avec les chantres, ceux-ci doivent prononcer à intelligible voix les paroles liturgiques qui ne sont pas modulées. Cette règle nous rappelle que rien ne remplace entièrement la voix humaine pour exprimer à Dieu les sentiments du cœur humain.

L'invention de l'orgue donna le moyen d'ajouter une beauté nouvelle à l'office divin, et d'en augmenter la solennité. Cet instrument, introduit en France en 757, est bien le roi des instruments, le plus mystique et le plus puissant à la fois, celui dont l'expression se rapproche davantage de celle de la voix humaine, et qui mérite à plus juste titre, sinon de la remplacer entièrement, au moins de lui être associé. C'est donc l'orgue qui se fait entendre habituellement dans nos cérémonies sacrées ; mais l'Eglise a permis aussi, au moins à titre d'exception, d'autres musiques instrumentales, et ces dernières seules peuvent être employées dans les processions extérieures.

A aucune époque, d'ailleurs, la musique instrumentale ne fut proscrite comme mauvaise en soi ou seulement comme absolument incompatible

avec le caractère sacré et éminemment grave des cérémonies religieuses. Il est probable que le retard apporté à son introduction vint en très-grande partie, principalement même de ce que l'on manquait d'instruments qui pussent s'harmoniser convenablement avec les chants liturgiques, et si l'orgue eût été inventé plus tôt, il se serait fait accepter aussi facilement qu'il le fut lors de son apparition.

L'Eglise, outre le sens supérieur des convenances qui la guide dans la réglementation du culte divin, n'avait pas oublié les usages de la religion mosaïque, où toutes les principales observances avaient été prescrites par Dieu lui-même. Les trompettes sacrées y figuraient parmi les objets obligatoires du mobilier liturgique, et les circonstances dans lesquelles on en devait faire usage sont indiquées dans la loi. Dans notre second article sur le sujet qui nous occupe, nous avons rappelé les principales processions dont les livres de l'Ancien Testament nous ont donné la description, et nous avons vu les instruments de musique tenir dans plusieurs une place importante. David voulant conduire à Jérusalem l'arche sainte précédemment déposée dans la maison d'Abinadab, fit organiser une immense procession, dans laquelle il dirigeait les musiciens qui jouaient de toutes sortes d'instruments, et lui-même dansa devant l'arche et joua de la harpe (1). Le même cérémonial fut suivi de Salomon lorsqu'il fit la translation de l'arche du lieu où David l'avait placé dans le temple merveilleux qu'il venait d'élever à la gloire du Seigneur (2). Dans un très-grand nombre d'endroits, il est fait mention des divers instruments alors en usage et qui rehaussaient les grandes solennités, particulièrement celles qui prenaient la forme d'une procession.

Nous trouvons dans l'Evangile la trace d'un usage de ce genre. Les funérailles étaient avant tout une cérémonie religieuse, et elles étaient aussi une procession qui se dirigeait de la maison mortuaire au lieu de la sépulture. Or, certains instruments exécutaient pendant cette marche des airs funèbres. Trois évangélistes ont raconté la résurrection de la fille de Jaïre, chef de la synagogue (3). Saint Matthieu note que Jésus entrant dans la maison où était le cadavre de la jeune fille, il y trouva assemblés les joueurs de flûte et la foule qui devait composer le convoi.

Ce n'est pas seulement dans les cérémonies religieuses de la terre, et particulièrement dans les processions, que nous voyons les instruments de musique prêter leurs secours aux voix humaines, ou les remplacer momentanément, pour y introduire de la variété et en augmenter la solennité. Il en est ainsi jusque dans le ciel, où les chants imitent le son et les effets des instruments de musique, à la grande et perpétuelle procession qui se fait sous la conduite de l'Agneau. Saint Jean nous en a laissé cette belle description : « Et je vis, et l'Agneau était debout sur la montagne de Sion, et il était accompagné de cent quarante-quatre mille, qui portaient son nom et le nom de son Père écrit sur le front. Et j'entendis une voix du ciel semblable au bruit des grandes eaux et à celui d'un tonnerre puissant, et cette voix que j'entendis ressemblait aux sons que produisent plusieurs joueurs de harpe, lorsqu'ils font retentir leurs instruments. Ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône et devant les quatre animaux et les vieillards, et nul ne pouvait chanter ce cantique, si non les quatre cent quarante-quatre mille qui furent rachetés lorsqu'ils étaient sur la terre. Ceux-ci ne se sont pas souillés, ils sont vierges, il suivent l'Agneau partout où il va. Ils ont été rachetés d'entre les hommes pour être les prémices consacrées à Dieu et à l'Agneau (1). » Sans doute, tout cela doit s'entendre dans le sens spirituel et intellectuel, puisque, dans le ciel, ce sont les intelligences qui sont directement en rapport avec Dieu et qui le louent et le glorifient par la contemplation de ses infinies perfections, par l'admiration que leur cause ce splendide spectacle et qu'elles se communiquent en se renvoyant les unes aux autres ce cri extatique : *Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées* (2). Mais il est à remarquer que saint Jean nous signale, dans le séjour de la pure félicité, des choses qui répondent à celles que nous possédons sur la terre et qui aident nos âmes à s'élever vers Dieu, et en particulier une musique et des harmonies appropriées à la condition des esprits béatifiés. Notre musique terrestre et nos harmonies imparfaites sont des figures de celles que nous entendrons dans le ciel et nous encouragent, dans nos processions, qui sont l'image du pèlerinage de la vie, à suivre Jésus-Christ, l'Agneau divin qu'au ciel les vierges suivent partout où il va. La sainte liturgie nous rappelle, dans l'office des saintes vierges et dans l'hymne de la fête de la Toussaint, ces chœurs formés des âmes les plus pures et dont se compose l'escorte de l'Epoux céleste qui se plaît à se promener au milieu des lis. Ces chœurs ont nécessairement leur musique, que saint Jean compare à celle des harpes.

Le même apôtre, dans la même révélation, nous insinue clairement que la vraie joie ne peut s'exprimer entièrement, sur la terre réellement, et au ciel spirituellement et figurativement, sans le secours des instruments de musique. Décrivant

(1) II Reg., VI.
(2) III Reg., VIII.
(3) Matth., IX, 18 seqq.; Marc., V, 22 seqq; Luc, VIII, 41 seqq.

(1) Apoc., XIV, 1-4.
(2) Is., VI, 3.

dans son langage prohétique la ruine de Babylone. il dit : *Un ange fort éleva en haut une pierre qui était comme une grande meule, et la jeta dans la mer, en disant: Babylone, cette grande ville, sera ainsi précipitée, et on ne la trouvera plus.* Et interpellant directement la cité coupable, l'ange ajoute: *On n'entendra plus dans tes murs les harmonies des joueurs de harpe, des musiciens, des joueurs de flûte et de trompette... Et la lumière des lampes ne luira plus en toi et la voix de l'époux et de l'épouse ne se fera plus entendre dans ton enceinte* (1). Les ténèbres et le silence de la mort, voilà les signes de la malédiction divine ; la lumière et toutes les harmonies nous révèlent la vie et la présence de Dieu. et c'est ce que nous rappelle à sa manière, dans les processions qui symbolisent notre pélerinage terrestre, la musique des instruments jointe aux chants sacrés.

Toutefois, l'Eglise ne permet pas plus aux processions que dans les autres cérémonies, la musique profane. Tout doit y être empreint d'un caractère vraiment religieux et qui ne soit pas en opposition avec le but de la procession et les sentiments exprimés par les paroles liturgiques qu'elle a prescrites pour chaque circonstance. Nous nous contentons ici de cette observation générale, remettant à un autre temps à exposer les principes de l'Eglise touchant la musique religieuse.

XI. Quel que soit l'objet d'une procession, c'est toujours une cérémonie religieuse où doit dominer le recueillement de la vraie piété. Lorsqu'elle a pour but d'apaiser la colère de Dieu et d'attirer sur nous sa miséricorde, nos supplications ne peuvent lui être convenablement adressées, si elles ne sont pénétrées d'un profond sentiment d'humilité et d'une sincère componction. Quand nous voulons remercier Dieu de quelque bienfait signalé par une procession solennelle, nos actions de grâces sont nécessairement accompagnées d'allégresse, mais la légèreté et la dissipation ne sauraient y trouver leur place. Encore moins pourrait-on introduire dans ces cérémonies des usages profanes. Il semble que le simple bon sens le fait comprendre. Cependant l'homme est si peu spirituel que, s'il suit sa tendance naturelle, il mêlera facilement aux choses saintes d'autres choses qui révèlent trop ses instincts inférieurs. La nécessité de subvenir aux besoins de sa vie matérielle dans les longues processions, avait servi de prétexte pour se livrer à des intempérances condamnables, qui changeaient absolument le caractère de ces saintes pérégrinations, ou du moins établissaient un contraste choquant qui tournait au scandale. L'Eglise n'a pas manqué de faire à ce sujet les recommandations nécessaires. Nous trouvons dans le Rituel romain cette prescription : «Que les curés aient soin de supprimer l'abus qui s'est introduit de manger et de boire, et d'emporter avec soi des provisions de bouche aux processions sacrées en général, et particulièrement à celles qui se font en parcourant les champs ou pour visiter les églises situées dans les environs des villes; qu'ils rappellent aux fidèles aussi souvent qu'il faudra, et surtout le dimanche qui précède immédiatement les Rogations, toute l'indécence de cette coutume condamnable. » A plus forte raison doit-on en bannir les divertissements mondains. Mais il serait superflu d'insister sur ce point. Il faudrait être absolument dépourvu de tout sentiment religieux pour ne pas comprendre l'importance des avis que l'Eglise ordonne aux curés de renouveler à ce sujet, et il y a lieu plutôt de s'étonner qu'ils aient jamais paru nécessaires.

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

(1) Apoc., xviii, 21-23.

Théologie Dogmatique

XII

L'ÊTRE DE DIEU.

(1e article.)

Il n'y a pas de vérités plus hautes et plus belles et qui nourrissent davantage l'intelligence et le cœur, que les vérités catholiques, à la fois théologiques et philosophiques, sur la Divinité. Si les lèvres du prêtre doivent garder la science, selon l'expression des Saintes Ecritures (1), cela est vrai surtout de la science de Dieu, et à cause de sa dignité suréminente, et parce qu'elle est la lumière des autres.

Nous avons montré dans nos articles précédents que Dieu est un être réellement existant, positif, distinct et personnel. Cherchons maintenant avec les théologiens quelle est son essence première, son principe, son élément constitutif, celui qui est la racine, la source des autres. Mais remarquons auparavant, pour prévenir toute équivoque, que l'essence divine peut être considérée de de deux manières : en elle-même, intrinsèquement, dans sa nature intime, et ainsi envisagée, elle est cet acte pur dont parle la théologie, terminé par une triple personnalité ; elle est l'unité et la trinité divine, dont nous aurons à nous occuper plus tard; et, en second lieu, nous devons considérer l'essence de Dieu extrinsèquement, en elle-même sans doute, mais moins intimement, et en tant qu'elle a des rapports d'analogie manifeste avec l'être fini.

Et c'est à ce point de vue que notre intelligence connaît par elle-même l'essence divine. Plusieurs

(1) Malach., ii, 7.

pour n'avoir pas fait cette distinction, tombent dans l'équivoque et le paralogisme ; ils écrivent sur Dieu des pages, des chapitres, des discours, des volumes, et ils vous disent qu'ils ne connaissent pas ce qu'est Dieu. Alors, de quoi parlent-ils? Et comment écrivent-ils tant sur ce qu'ils ne connaissent pas?

L'essence d'un être est ce qui le constitue et le distingue de tout autre, ce qui le fait être ce qu'il est. Et, par suite, elle doit remplir, pour être telle diverses conditions. Elle doit être d'abord ce qu'il y a de premier dans l'être, sans quoi elle ne le constituerait pas. Elle doit lui être propre et spéciale, sans quoi elle ne le distinguerait pas de ce qui n'est pas lui. Elle doit être le principe et la source de toutes ses propriétés, sans quoi elle ne le constituerait pas tout entier. Et par suite elle doit être égale à l'être qu'elle constitue et l'embrasser entièrement.

Cela dit, nous allons résoudre facilement la question posée, L'essence première de Dieu, ce qui le constitue et le distingue de tout autre être c'est qu'il est l'Etre, l'Etre simplement être, l'Etre purement être ou sans non-être, en un mot, l'Etre.

Et c'est là ce que lui-même nous enseigne. Il a dit, en effet, à Moïse : « Je suis celui qui suis. Vous direz aux enfants d'Israël: Celui qui est m'a envoyé vers vous.» *Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait: sic dices filiis Israël: Qui est misit me ad vos* (1).

Moïse venait de conjurer Dieu de se nommer lui même, de dire son nom. Et c'est ce qu'il a fait par les paroles que je viens de rapporter. Mais un nom véritable et propre doit, surtout s'il est donné par Dieu, exprimer l'essence véritable et propre, sans quoi il ne nomme pas réellement. Donc l'essence véritable et propre de Dieu est celle qu'il a exprimée lui même, c'est-à-dire l'Etre.

Aussi les Septante ont-il ainsi traduit : Εγω ωμι τ'ὼν, c'est-à-dire je suis l'Etre.

Les Pères de l'Eglise n'ont qu'une voix à cet égard. Entendons-en quelques-uns.

Tanquam solus sit, dit saint Augustin, *dixit: Ego sum qui sum.. Ipsum Esse se vocari respondit et tanquam hoc esset ei nomen, hoc dices eis, inquit: Qui Est misit me* (2).

Saint Hilaire de Poitiers s'exprime ainsi: *Admiratus sum plane tam absolutam de Deo significationem, quæ naturæ divinæ incomprehensibilem cognitionem amplissimo ad intelligentiam humanam sermone loqueretur. Non enim aliud proprium magis Deo quen. Esse intelligitur* (3).

D'après saint Jérôme, le nom qui convient le mieux à Dieu, et à Dieu seul, c'est celui qui exprime l'essence, et cette essence, c'est l'Etre. *Una est*, dit-il, *Dei et sola natura, quæ vere est.,.Deus solus qui est æternus, hoc est qui exordium non habet, essentiæ nomen vere tenet: idcirco et ad Moysen de rubo loquitur: Ego sum qui sum* (1).

Saint Denys l'Aréopagite, dans un admirable ouvrage des noms divins, exprime avec précision la thèse qui nous occupe. *Ex ipso Esse*, dit-il, *tanquam antiquiori aliis Dei bonis, ipse Deus celebratur* (2). Ce n'est pas, on le comprend que l'Etre en Dieu précède les autres propriétés d'une priorité de temps, mais bien d'une priorité métaphysique, en ce sens qu'il en est la raison et comme la source.

Saint Jean Damascène exprime ainsi la même doctrine : *Ex omnibus nominibus qœ Deo tribuuntur nullum æque proprium videtur atque Entis, quemadmodum ipsemet cum Moysi in monte oraculum ederet, ait : Dic filiis Israël : Qui est misit me. Universum enim quod est, tanquam immensum quoddam et infinitum essentæ pelagus complexu suo continet* (3).

Mais c'est assez de témoignages ; entendons maintenant la voix de la raison. Nous l'avons dit, l'essence d'un être, pour être telle, doit remplir certaines conditions, que nous avons exposées. Et nous allons voir que celle que nous avons indiquée en Dieu les remplit à merveille.

Et d'abord, l'Etre est évidemment ce qu'il y a de premier en lui; avant l'Etre, il n'y a rien, il ne peut rien y voir, et il est impossible d'imaginer même quelque chose. Toute autre propriété suppose l'Etre, mais l'Etre ne suppose rien avant lui. Il est donc ce qu'il y a en Dieu de primitif, de premier; il est la base, le support de tout le reste. Il est, comme le dit saint Denys, ce qu'il y a de plus ancien, dans le sens que nous avons indiqué.

En second lieu, l'Etre est exclusivement propre à Dieu, ne convient qu'à lui, le distingue et le sépare de tout. En effet, aucun autre être n'est l'Etre; il est un être, mais il n'est pas l'Etre ; tous les êtres finis ne le sont pas non plus ; ils sont des êtres composés d'être et de non-être; ils ne sont donc pas l'Etre, et il y a entre ces deux termes une distance infinie. Dieu seul est l'Etre l'Etre simplement être, l'Etre sans restriction d'être, en un mot, l'Etre; car ce mot dit tout, et contient tout; il n'exclut que la limite. L'Etre est donc exclusivement propre à Dieu.

C'est dans ce sens propre, comme le fait remarquer saint Augustin, que cette expression est prise dans le texte célèbre de l'Exode: *Rebus* dit ce grand docteur, *quæ in creaturis inveniuntur solet Scriptura divina velut infantiliu oblectamenta formare...Quæ vero proprie de Deo dicuntur, quæque in nulla creatura inveniuntur, raro ponit*

(1) Exode, III, 14.
(2) Aug. in Ps. CXXXIV.
(3) Hilar., *De Trinit.*, liv. Ier.

(1) Hieron., ép. 54 ad Damas.
(2) Dion. Areop., *De divin. Nom.*, cap. V.
(3) Joan. Damasc., *De Orth. fide*, lib. I, cap. IX.

Scriptura divina, sicut illud quod dictum est ad Moysen, Ego sum qui sum. et. Qui est misit me ad vos. Cum enim esse aliquo modo dicatur et corpus et animus, nisi proprio quodam modo vellet intelligi, non id utique diceret (1).

En troisième lieu, l'être est en Dieu la racine, la source première de toutes les propriétés, de tous les attributs divins. En effet, chacun d'eux n'est pas autre chose que l'Être lui-même sous telle ou telle forme : l'éternité, par exemple, est l'Être éternel, l'immensité est l'Être immense. Tous les attributs ont leur racine dans l'Être et en découlent comme de leur principe. Et, d'un autre côté, il est impossible de nommer un autre attribut qui soit la source des autres. Sans doute, dès que l'on suppose en Dieu un seul attribut infini, les autres y sont aussi, puisque en lui tout est nécessaire ; mais c'est l'Être qui est leur principe et leur source.

Saint Bernard a donc eu raison de dire : « Si vous donnez à Dieu la qualification de bon, de grand, de sage, ou tout autre, tout ce que vous pouvez dire est renfermé dans ce mot l'Être. *Si bonum, si magnum, si sapientem, vel quidquid tale de Deo dixeris, in hoc instauratur : quod est, est* (2).

Nous avons dit, enfin, que l'essence doit être égale à l'être dont il s'agit et l'embrasser tout entier, sans quoi elle serait insuffisante à le constituer. Or, il est évident que l'être embrasse tout en Dieu ; car, comme nous l'avons fait remarquer déjà, tout en lui, toutes ses propriétés, tous ses attributs ne sont pas autre chose que l'Être sous telle ou telle forme. Et saint Bernard a dit encore fort bien : *Hoc est ei* (Deo nempe) *Esse quod hæc omnia esse, et si centum talia addas non recessiti ab Esse* (3).

Écoutons Fénelon exposer la même doctrine : « Quand je dis de l'Être infini qu'il est l'Être simplement, sans rien ajouter, j'ai tout dit. Sa différence, c'est de n'en avoir point. Le mot d'*infini* que j'ai ajouté ne lui donne rien d'effectif ; c'est un terme presque superflu, que je donne à la coutume et à l'imagination des hommes. Les mots ne doivent être ajoutés que pour ajouter au sens des choses. Ici, qui ajoute au mot d'Être diminue le sens, bien loin de l'augmenter ; plus on ajoute, plus on diminue ; car ce qu'on ajoute ne fait que limiter ce qui était dans sa première simplicité sans restriction. Qui dit l'Être, sans restriction, emporte l'infini... Dieu est donc l'Être ; et j'entends enfin cette grande parole de Moïse : Celui qui est m'a envoyé vers vous. L'Être est son nom essentiel, glorieux, incommuniquable, ineffable, inouï à la multitude (4). »

(1) August., *De Trinit.*, lib. I, cap. I, num. 2.
(2) Bern., *De Consid.*, lib. V, cap. VI.
(3) Bern., *ibid.*
(4) Fénel., *Existence de Dieu*, liv. II, chap. V.

Voici comment saint Thomas démontre la doctrine qui nous occupe, en traitant des noms divins : Ce nom, dit-il, *qui est* (donné par Moïse), est par-dessus tous les autres le nom propre de Dieu, et cela pour trois raisons. Et d'abord à cause de sa signification. En effet il n'exprime pas une forme particulière, mais l'être lui-même. Et comme en Dieu l'être et l'essence sont même chose, ce qui ne convient qu'à lui, il est manifeste que ce nom est celui de tous qui le désigne le mieux ; car tout être est désigné par sa forme propre. En second lieu, ce nom lui convient à cause de son universalité ; car tous les autres noms, ou sont moins communs, ou bien, s'ils se confondent de quelque manière avec lui, ajoutent cependant quelque chose, et ainsi le déterminent et le spécifient. Et comme sur la terre nous ne connaissons pas par nous mêmes l'essence intime de Dieu, il suit que moins les noms sont déterminés, plus ils sont communs et absolus, plus ils conviennent à Dieu. C'est pour cela que saint Jean Damascène a dit que le premier des noms divins est celui-ci : *qui est* ; car Dieu embrassant tout en lui-même, son être est comme un océan de substance infini et indéterminé. Tout autre nom détermine une forme particulière ; mais celui-ci, n'en déterminant aucune, les embrasse toutes, et par là même exprime très-bien cet océan infini de la substance divine (1). »

Il suit de tout ce qui a été dit que l'Être de Dieu dont nous parlons est à la fois essence et existence, et de même qu'il est l'Être, il est l'Existant, si l'on peut ainsi parler. En effet, l'Être, embrassant tout, embrasse l'existence, et l'Être est ainsi nécessairement et essentiellement existant, sans quoi il ne serait pas l'Être. Et par là même aussi il est la substance, puisque l'Être ne peut exister que par lui-même et en lui-même, et il est, comme nous l'avons expliqué dans l'article précédent, la personne, car l'Être a essentiellement le mode d'existence le plus parfait. Du reste, tous les attributs divins découlent, nous le verrons, comme de leur source, de cet océan infini de l'Être dont nous parlons.

En face de cette doctrine si simple, si manifeste et si belle, donnée par l'Écriture, l'enseignement des Pères et celui de la raison, on est étonné que des théologiens soient allés chercher ailleurs l'essence première de Dieu. Il en est qui l'ont placé dans l'intelligence, considérée, selon les uns, comme puissance, selon les autres, comme acte.

Mais l'intelligence n'est pas ce qu'il y a de premier en Dieu, il est l'Être d'abord ; l'intelligence ne le distingue pas de tout autre être ; elle n'est pas le principe, la source des autres attributs divins et ne les contient pas tous par elle-même. Quelques théologiens placent cette essence de

(1) *Sum theol.*, I p., q. XIV a. 11.

Dieu dans l'ensemble de tous ses attributs. Mais cet ensemble, s'il n'est pas concrété dans l'Etre, est vague et n'est pas une solution de la question, puisqu'il s'agit précisément de savoir ce qu'il y a de premier en Dieu et ce qui est le principe de ses propriétés. D'autres théologiens ont placé cette essence première dans l'infinité, et d'autres enfin dans ce qu'ils appellent l'asséité, ou l'existence nécessaire, l'existence par soi. Mais ces propriétés ne sont pas ce qu'il y a de premier en Dieu; car, avant d'avoir telle propriété, il faut être; et c'est précisément parce que Dieu est l'Etre, l'Etre simplement être, qu'il est infini, et qu'il existe nécessairement, puisque c'est parce qu'il est l'Etre qu'il a tout degré d'être.

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Droit Canonique

LA QUESTION DES DESSERVANTS.

(2e série, 12e art. Voir le n° 38)

Dans le mandement du 26 mai 1845, Mgr Affre, archevêque de Paris, dit que l'amovibilité de nos desservants peut se prévaloir du consentement tacite du Saint-Siège. Les canonistes des *Mélanges théologiques* (Liège, t. III, p. 3 et suiv.) examinent la valeur de cet argument, et ils la trouvent insuffisante. Ce n'est pas à l'occasion du mandement de l'archevêque contre le *Bien social* qu'ils ont manifesté leur opinion. Ils écrivaient en 1853, publiant une série d'articles ayant pour objet l'ouvrage de M. Houwen (1). M. Houwen, pour légitimer le régime introduit en 1802, invoque l'approbation tacite du Souverain Pontife; voici son raisonnement : le Pape a connu les articles organiques, et il a protesté contre eux ; il s'ensuit donc qu'il a connu la manière dont les évêques avaient organisés les églises succursales.

« La conséquence serait logique, répondent les *Mélanges*, si les évêques avaient réglé l'organisation des diocèses d'après les principes des articles organiques; mais nous avons vu (2), qu'ils s'en étaient écartés, et l'on est par là conduit à admettre une conséquence opposée à celle donnée par M. Houwen. Le Pape connaissait les articles organiques; il pensait que les évêques s'y étaient conformés dans l'organisation de leurs diocèses ; donc il devait ignorer quelle était la véritable condition de nos églises succursales, s'il n'avait d'autres renseignements que les articles organiques, et, dans ce cas, le silence du Souverain Pontife s'expliquerait parfaitement, vu que les principes des articles organiques touchant les succursalistes étaient conformes au droit commun.»

(1) *De Parochorum statu dissertatio historico-canonica*, Louvain, 1848.
(2) *Mélanges*, t. II, p. 500.

Le lecteur ne manquera pas de noter ici que l'opinion émise par la *Semaine du Clergé* touchant le régime des succursales, tels que les Organiques l'entendaient, et touchant la régularité canonique de ce régime, abstraction faite de l'incompétence du pouvoir civil, était d'avance sanctionnée par les écrivains des *Mélanges théologiques*, dont le mérite ne saurait être contesté.

« Mais, continuent les *Mélanges*, ne doit-on pas supposer que le Souverain Pontife était au courant de ce qu'avaient fait les évêques ? D'abord, il y a une présomption de droit qu'il ne l'était pas ; car le Pape est censé ignorer les coutumes particulières de chaque diocèse (1). La présomption est d'autant plus recevable dans notre cas que, dans aucun acte public, les évêques n'avaien déclaré qu'en faisant de véritables paroisses des églises succursales, ils n'y mettaient cependant que des curés amovibles. Beaucoup même de décrets d'organisation des diocèses ne parurent qu'après la protestation du Souverain Pontife contre les articles organiques. C'est ainsi que le décret de Liège ne fut publié que le 30 septembre 1803, et celui de Tournay le 25 octobre de la même année, tandis que la protestation du Pape fut présentée au premier Consul le 18 août 1803.

« Plus tard, toutefois, le Pape dut en être instruit ; quand et comment, nous ne le savons. Mais le silence qu'il garda sur ce point est-il une approbation tacite de la conduite des évêques ? Légitimait-il l'ordre établi par eux ? Nous pensons que non. On est d'autant plus fondé à refuser à ce silence la force qu'on lui attribue, que le Souverain Pontife pouvait avoir de justes motifs de se taire sur ce point... Le Pape ne devait-il pas ménager l'homme impérieux qui gouvernait alors la France?... N'avait-il pas aussi à craindre de froisser la susceptibilité des évêques français, dont plusieurs étaient justement suspects à ses yeux? Voilà quelques-uns des motifs que le Pape a pu avoir de se taire; il en avait peut être d'autres et plus puissants. Pour assurer que son silence équivaut à une approbation, il faudrait montrer qu'il n'avait aucune raison de s'abstenir. L'on sait encore que Rome n'a pas coutume de parler quand elle n'est pas interrogée. De même que Rome ne proscrit pas de son propre mouvement les opinions contraires à celles qu'elle tient, quand elles ne blessent la foi et les bonnes mœurs, et qu'elle ne se prononce que lorsqu'elle y est invitée par une demande formelle, ellle garde aussi la même réserve, quand il s'agit de la conduite ou de la pratique des évêques. »

Nous interrompons ici la citation des *Mélanges théologiques*. Qu'il nous suffise de dire que les écrivains de cet excellent recueil examinent en-

(1) Reiffenstuel, *Jus can. univ.*, liv I, tit. IV, n° 183; Sbhmalzgrueber, *Jus eccl· uni.* liv. I, tit IV, n° 37.

core et repoussent successivement les arguments invoqués par M. Houwen, savoir que les évêques, après le Concordat, avaient le droit, pour le bien de leurs églises, de suspendre la loi de l'inamovibilité pour un temps et même pour toujours, le Saint-Siège averti n'en urgeant pas l'observation ; ensuite que la coutume a sanctionné la dérogation à la loi. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet.

« De tout ce qui précède, ajoutent les *Mélanges*, on est autorisé à conclure que l'inamovibilié a continué de subsister même après le Concordat, et que, nonobstant la coutume contraire, les curés et desservants avaient droit à cette faveur. Leur droit n'était pas anéanli par une violation de fait, de quelque durée qu'elle ait été. On ne doit cependant pas incriminer la conduite des évêques, qui sans doute croyaient de bonne foi à l'abolition de l'inamovibilité. Un seul reproche eût pu leur être adressé, celui de n'avoir pas consulté plus tôt le chef de l'Eglise ; mais enfin ils l'ont fait. Une décision solennelle a été rendue, et c'est cette décision même qui prouve la vérité de notre sentiment, à savoir que la loi de l'inamovibilité existait encore ; car, comme nous allons le montrer, cette décision est une véritable dispense. »

Suit le document tant de fois cité.

« Nous avons dit, continuent les *Mélanges*, que ce décret est une véritable dispense ; en effet, les termes le prouvent à l'évidence. Le Pape Grégoire XVI y fait une concession, *benigne annuit* ; termes qui ne seraient pas vrais, si la loi avait cessé d'exister. Ceux qui connaissent la pratique de Rome savent que ces termes ne s'emploient jamais dans une déclaration pure et simple ; ils ne sont usités que lorsqu'il intervient une dispense... M. Houwen interprète autrement les paroles de Grégoire XVI. Ces termes s'expliquent, dit-il, parce que la discipline introduite depuis le Concordat n'est pas conforme au droit commun (1) Mais si le droit commun n'existait plus pour notre pays, quelle concession faisait Grégoire XVI ?

» Pesons les termes du décret. On y accorde une dispense dont le caractère n'est que provisoire. On permet, *benigne annuit*, de conserver l'état actuel des choses jusqu'à ce que le Saint-Siège le change. Si la loi avait cessé, de quelle permission les évêques avaient-ils besoin pour maintenir l'ancien état ? Ils étaient dans leur droit en ne se soumettant pas à une loi abrogée, tant que le Saint-Siège ne l'avait pas fait revivre ; et, par conséquent, cette interprétation rend illusoires les termes de Grégoire XVI, *benigne annuit*. En outre, si, dans les circonstances actuelles, la loi de l'inamovibilité est nuisible et impraticable, si elle tend à l'anarchie et à rendre impossible le gouvernement des diocèses, Grégoire XVI ne pouvait la rétablir et n'accordait par conséquent aucune faveur. Il nous semble donc plus conforme à l'esprit du décret et au motif allégué par Mgr l'évêque de Liège d'interpréter les paroles *benigne annuit*, dans le sens d'une véritable dispense. C'est ainsi que les interprète aussi le savant bénédictin dom Guéranger. »

Nos lecteurs ont désormais sous les yeux toutes les interprétations données à la réponse du 1er mai 1815, nous avons voulu les rassembler et les reproduire dans nos colonnes, afin que chacun puisse s'en rendre compte. On voit que M. Houwen, bien que favorable à l'amovibilité, n'hésite pas à dire que cette discipline n'est pas conforme au droit commun ; proposition directement contraire à la thèse soutenue par MM. Pierret et Craisson.

Nous recommanderons à ceux qui veulent être complètement édifiés les pages dans lesquelles les rédacteurs des *Mélanges* pèsent les avantages et les inconvénients de l'amovibilité, tome III, pages 22 et 191. Voilà un travail sérieux, exécuté en dehors de tout parti-pris, et sans partialité aucune. On ne peut pas en dire autant de certaines dissertations qui ressemblent trop à ces plaidoyers où l'avocat défend de son mieux une cause très vulnérable, dans le but de sauver une position acquise au client. Il n'est nullement chimérique, le cas d'un canoniste qui, en présence d'un fait subsistant, de droits exercés et auxquels on tient, s'ingénie à trouver un système pour justifier le fait et les droits, afin, d'une part, d'écarter les difficultés qui résulteraient de la thèse contraire, et, d'autre part, de complaire aux puissants. Aussi, deux qualités sont indispensables dans un canoniste : d'abord la connaissance de la loi et de ses annexes, ensuite cette fermeté de caractère qui maintient les conclusions jugées vraies, sans aucune acception de personnes. La première qualité est plus commune que la seconde.

Nous terminons ici nos articles de la deuxième série. Nous avons promis, il est vrai, d'examiner à fond la doctrine de M. Bouix sur l'amovibilité, par lui émise dans son traité *De Parocho*, nous n'y renonçons pas. Seulement, comme tout recueil périodique réclame des sujets variés, nous croyons qu'il faut renvoyer à plus tard, et à une troisième série d'articles ce qui nous reste à dire touchant la question des desservants.

VICTOR PELLETIER,

Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

---

(1) *De Parochorum statu*, ch. III, § 1, p. 132.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

THÉOPHILE FOISSET.

Joseph-Théophile Foisset naquit à Bligny-sous-Beaune, le 5 mars 1800. A cette date, les églises commençaient à se rouvrir, et le premier consul préparait le Concordat. Le nouveau-né, quand l'âge serait venu, devait, malgré la modestie de son origine, s'unir vaillamment au mouvement d'idées imprimé par le *Génie du Christianisme*.

Cette époque est mal connue de ceux qui sont nés plus tard. Le XVIIIe siècle était fini : inauguré par les orgies de la Régence, continué par les chimères de l'encyclopédisme, il avait eu son expression dernière dans la guillotine de 93 et dans les pourritures du Directoire en 1799. Et, tombant, il ne laissait pas toutefois que d'injecter, par la dissolution de son cadavre, son poison aux temps nouveaux; les demeurants de l'impiété révolutionnaire remplissaient le sénat, le conseil d'Etat, tous les corps qu'on appelait constitués, parce qu'en général ils manquaient de constitution. Ces corps avaient l'empire, il n'eurent point la jeunesse. La jeunesse s'enthousiasma pour M. de Chateaubriand : elle eut ses poètes dans les chantres des *Méditations poétiques* et des *Odes et Ballades* ; elle eut, plus tard, son orateur sacré dans l'inimitable conférencier de Notre-Dame, son orateur politique dans le comte de Montalembert. Dès 1829, pour centraliser ses efforts, agrandir ses aspirations et multiplier ses conquêtes, elle se créait une tribune dans le premier *Correspondant*, où écrivaient Louis de Carné, Edmond de Cazalès, Franz de Champagny, Henri Gouraud, Wilson et Théophile Foisset. « Nous tentions, dès lors, dit ce dernier, de concilier sans faiblesse, sans vaines complaisances, la foi, en ce qui est immuable, et l'intelligence des choses qui passent (1). »

Si jeune et déjà sur la brèche, Théophile Foisset honorait son sang et son pays. La Providence l'avait fait naître dans cette province au sang chaud et à la vive intelligence, qui nous a donné coup sur coup la baronne de Chantal, la marquise de Sévigné, Crébillon, Buffon, le président de Brosses, Lamartine, Lacordaire, et par dessus tout, saint Bernard et Bossuet. Son berceau avait été placé dans une de ces familles comme il y en avait bien peu avant la Révolution, qui n'aspiraient ni à la noblesse d'épée ni à la noblesse de robe, mais qui, avec une fortune suffisante, une éducation lettrée, une dignité modeste, demeuraient dans leur manoir à la campagne, non pour y être les premiers, mais pour y faire plus de bien. C'était le *gentleman farmer*, mais avec un certain patronage doux et familier qui n'est pas dans les mœurs anglaises, avec des habitudes de protection paternelle qui charmaient le paysan, amélioraient son sort et le mettaient dans la bonne voie. Le père de Foisset, homme d'esprit et de courage, avait traversé bravement la Révolution, se préservant de l'échafaud par son sang-froid et son énergie, et par son ascendant préservant son village de la corruption révolutionnaire. Un frère de Théophile, Jean-Louis-Séverin, collaborateur de la *Biographie universelle*, mourut en 1822 ; un autre frère, l'abbé Foisset, supérieur du petit séminaire de Plombières-les-Dijon, mourut quinze ans plus tard, causant, par cette mort précoce, d'unanimes regrets. Quant à Théophile, il fut homme de pratique chrétienne, homme de lettres et magistrat. Dès 1820, il entrait à l'Académie de Dijon ; en 1836, il prenait part à la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul ; en 1850, il était nommé conseiller à la Cour de Dijon. A la mort du P. Lacordaire, il se démit, non sans regret, de ses fonctions pour aller, comme il le disait, « s'enfermer à la campagne avec cette chère et grande mémoire. » Après avoir écrit la vie du P. Lacordaire, il songeait à écrire la vie du comte de Montalembert ; il avait même déja publié comme une première ébauche dans le *Correspondant*. Mais cette consolation a été refusée à ses amis. L'historien était trop lié à ses frères pour tarder beaucoup à les suivre. Hélas ! il ne lui fut pas donné, comme à eux, de fermer les yeux avant les désastres de la patrie et de l'Eglise. Lui dont l'âme était si ardente et l'affection si vive, il eut la douleur de pleurer à la fois sur Pie IX prisonnier et sur la France vaincue. Et ce qui était plus poignant encore, avant de voir les envahisseurs sous son toit, il avait vu les défenseurs ; il avait vu l'inertie personnifiée dans ce misérable Garibaldi, l'indiscipline, l'impiété et la violence dans les soldats de cet ignoble général. Il a encore assez vécu pour être témoin, dans Genève elle-même, des épreuves des catholiques de Genève, et il a voulu flétrir les actes insensés de ce gouvernement sans pudeur, qui acclame les communards et proscrit ses compatriotes, parce qu'ils sont chrétiens. Dernier effort d'une âme vaillante qui succombait sous le poids de cette conjuration gratuite et folle des puissances qui dominent en Europe, contre le prisonnier qui souffre au Vatican. Théophile Foisset avait assez souffert et assez combattu ; les labeurs du soldat, les douleurs filiales du chrétien, les peines du père de famille, l'avaient suffisamment mûri pour le ciel. Dieu l'a tiré de ce monde dans les premiers mois de 1873.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du magistrat ; nous parlerons seulement du chrétien et de l'écrivain.

(1) *Correspondant* du 25 mars 1869, t. LXXVII, p. 1133, article sur le comte de Brosses.

« M. Foisset, dit l'un de ses compagnons d'armes, était avant tout un chrétien et un ardent chrétien. Il n'était pas de ceux qui endorment aisément leur foi dans les dissipations de la vie extérieure ou même dans la quiétude d'une dévotion paisible et recueillie. C'était un chrétien actif, vivace, mêlé aux choses du dehors, parce que les choses du dehors touchent au christianisme et à l'Eglise, parce que Dieu veut avoir dans toutes les milices ses soldats, auprès de toutes les puissances terrestres ses avocats, dans toutes les sphères de la pensée humaine ses missionnaires, dans toutes les conditions de la vie ses serviteurs. M. Foisset a été tout cela. Père de famille, citoyen, magistrat, lettré, écrivain, il n'a rien été de tout cela que pour la cause de Dieu ; chacune de ces conditions diverses n'a été pour lui qu'une livrée différente du même service, qu'une armure différente tour à tour endossée pour combattre le combat de Dieu. Notre petite œuvre, notre humble et vivace *Correspondant*, qu'il a tant aimé pendant plus de quarante ans, auquel il a été aussi fidèle, je dirai même plus fidèle qu'aucun de nous, était pour lui encore une branche de ce service, un poste avancé de cette milice sacrée qu'il ne voulait pas déserter, tout en se réservant de combattre sur bien d'autres points encore. J'ai pour témoins de cette prédilection et de cet amour des lettres que je relisais tout à l'heure, lettres actives, animées, inquiètes, dans lesquelles il suivait, pressait, encourageait, accompagnait de ses vœux, de ses conseils et de ses prières les diverses transformations de notre œuvre. Mais notre œuvre, qu'était-ce ? Un petit coin de la défense de l'Eglise, et quand l'Eglise tout entière était menacée (elle l'a été tant de fois, ou pour mieux dire, elle l'est toujours), en 1845, en 1847, en 1860, en 1870, quelle n'était pas alors l'inquiétude, le zèle, l'ardeur filiale de notre ami ? Comme il nous provoquait à la défense ! Combien il demandait à l'un tel travail, à l'autre tel autre ! Comme, au besoin (je le sais), il réprimandait la lenteur, l'indécision, l'inertie ! Comme il était, par moment, confiant, plus souvent triste, effrayé, mais découragé, jamais. « Le » découragement, me disait-il, n'est bon à quoi » que ce soit. » Et dans ses inquiétudes même, l'es» pérance finale restait toujours devant ses yeux, » N'importe, disait-il un jour, j'espère en Dieu, » qui a fait l'élection de Pie IX et qui s'est joué » de ces toiles d'araignées où l'on croyait prendre » le Saint-Esprit. » *Qui habitat in cœlis irridebit eos, Dominus subsannabit eos.* (Ps. II.) (1).

A cet esprit de foi, notre Théophile joignait un grand amour du travail. Cet homme ne savait pas ce que c'est que de rester inactif. Magistrat, président de conférences, jurisconsulte consulté, citoyen usant de son droit, citadin ou villageois, il était toujours à l'œuvre. Parfois il se reprochait cet excès de travail. « Travailler est bon, disait-il, mais prier vaut mieux, et je prie peu et fort mal. » La tentation le prenait alors de se blottir dans son coin, de soigner son repos et de se taire. Mais cette tentation n'était pas de longue durée : « Eh bien, non, ajoutait-il, je crois que Dieu n'approuve point cet amour du repos... J'ai longtemps souffert, dit-il une autre fois, de cette façon de vivre ; mais je suis venu à bout de me persuader que Dieu ne veut pas de moi autre chose et je me suis tranquillisé. » Et, en effet, s'il plaît à Dieu que nous vivions essoufflés, haletant sans cesse à la peine, pourquoi pas ? La vie a-t-elle un meilleur lot ? Il sera encore temps de se reposer dans l'autre vie.

Parmi ses ouvrages nous citerons : *Eloge historique de Louis-Joseph de Bourbon*, prince de Condé, 1813 ; — *Œuvres de Ch. Brugnot*, précédées d'une notice biographique et suivies d'une appréciation littéraire, 1833 ;— *Correspondance inédite de Voltaire et de Frédéric II*, 1836 ; — *Lettres inédites de Leibnitz à l'abbé Nicaise*, 1836; —*Œuvres philosophiques du président Riambourg*, 1838 ; — *Le président de Brosses*, histoire des lettres et des parlements au XVIII[e] siècle, 1842 ; — *De l'Eglise et de l'Etat*, réplique au manuel Dupin en collaboration avec le comte de Mérode, *Nicomila* et le *Semeur*, 1844 ; — *Catholicisme et protestantisme*, à propos de l'apostasie d'un malheureux prêtre, 1846 ;— *Histoire de Jésus-Christ* d'après les textes contemporains, 1855 ;—*Histoire du P. Lacordaire*, 1870. Foisset avait été, en outre, collaborateur, de 1821 à 1828, à la *Biographie Michaud* ; et collaborateur du *Correspondant* depuis 1829 jusqu'à sa mort en 1872.

« Comme écrivain, dit encore M. de Champagny, M. Foisset a été par-dessus tout militant, actif et vigilant, il a vécu sur la brèche. J'emploie pour lui le mot d'écrivain, je n'emploierais pas le mot de littérateur, non certes qu'il ne fût lettré au plus haut degré, mais parce que, ce qu'il faisait ce n'était point de la littérature, ce n'était pas quelque chose d'élégant, de paisible, de propre à charmer les oreilles, à satisfaire l'esprit, à remplir commodément des heures de loisir. Non, il avait une autre idée de cette arme de guerre qu'on nomme la plume ; il l'avait reçue de Dieu ; il l'employait pour le pays, pour l'Eglise, pour la justice, en un mot pour Dieu. Trivier, Strauss, Renan, Cousin, Carteret, furent ses principaux adversaires. On peut dire qu'il est mort les armes à la main, sur la brèche, pour ce combat douloureux où, dans Genève, devenue un peu sa patrie, son cœur de père souffrait comme sa foi de chrétien. » (*Loc. cit.*)

(1) *Correspondant*, numéro du 10 mars 1873, t. XC, p. 826. Cette appréciation est de l'auteur des *Césars*, M. le comte Franz de Champagny.

Dans le compte rendu de son *Histoire de Jésus-Christ*, le P. Lacordaire écrivait :

«... Cette histoire est d'abord une traduction heureuse de l'Evangile, avec toutes les conditions qui en garantissent la canonicité. Approuvée par l'Ordinaire, elle est enrichie de notes qui expliquent, sans le surcharger, le texte divin. Ces notes sont courtes, précises, d'une érudition qui n'ôte pas l'intérêt, d'une foi qui mêle la piété à la clarté. Le corps de l'ouvrage est, de plus, une concordance des quatre Evangiles, mais une concordance pleine de vie... Chaque chapitre porte en tête le lieu sacré d'où il est pris, afin que le lecteur puisse vérifier pas à pas l'exactitude de l'écrivain du xixe siècle, en le comparant à l'écrivain de l'éternité. Et ces chapitres s'enchaînent dans un ordre qui est à la fois celui de l'auteur et celui de l'histoire, par la suite de la fidélité des évènements.

»... A mesure que je lisais M. Foisset, quelque chose se remuait en moi dont je ne me rendais pas compte : j'étais comme un voyageur qui passe en des lieux connus de lui, et qui cependant y découvre ce qu'il n'y avait pas encore vu. Jamais je ne m'étais inquiété de lier ensemble les temps et les lieux du Sauveur. Je le prenais là où l'Evangile me le montrait : j'ignorais l'itinéraire de Jésus Christ en ce monde. M. Foisset me l'a révélé. Je me suis tout à coup éveillé comme un homme qui aime et qui retrouve à chaque pas, au bout d'une longue vie, les traces ineffables de l'objet aimé. *J'ai couru à l'odeur des parfums*, pour parler comme l'époux des Cantiques, suivant le Christ de lieu en lieu, d'époque en époque, et bien avant d'arriver au terme, j'ai senti qu'il y avait une infinie douceur à cette initiation biographique...

«... Si les incroyants ne lisent pas plus cette *histoire* de l'Evangile, les fidèles la liront comme un de ces livres rares où l'or de la vérité n'a rien perdu en passant par la main d'un homme ; le prêtre l'indiquera aux âmes incertaines, mais déjà penchées vers Dieu, et ceux qui connaissent le mieux Jésus-Christ y apprendront encore quelque chose de leur divin Maître. »

Dans sa *Vie du P. Lacordaire*, Foisset juge à son tour celui qui l'avait si bien apprécié : nous nous arrêterons au jugement de l'orateur. D'après son biographe, Lacordaire procède de Jean-Jacques Rousseau et de Châteaubriand. On trouve en lui des lacunes : il n'était point assez théologien ; l'érudition proprement dite n'était pas son fait ; il n'avait pas le sentiment des arts, du dessin et de la musique. On lui trouve aussi des défauts, des images un peu ambitieuses, un faible pour l'ingénieux et même pour le subtil, parfois des apparences de paradoxes. Mais à côté des défauts et des lacunes, que de qualités ! La lyre du Père a toutes les cordes ; il a la simplicité, il a l'éclat, il a la flamme, il a le pathétique. C'est qu'avant tout et par-dessus tout Lacordaire était spontané. « Il était orateur de la tête aux pieds. Jamais la chaire n'a connu un visage plus jeune, plus illuminé par le rayon intérieur. Je vois encore cette figure ovale, légèrement allongée, s'élargissant vers les tempes, ce front élevé, saillant et débordant les yeux. Ce n'était pas seulement le visage et le geste qui parlaient en lui : il marchait dans sa chaire, il se transportait d'un côté de la tribune à l'autre avec une lenteur cadencée qui marquait l'entière participation de toute sa personne à l'action oratoire. En de certains moments, l'attitude inférieure du corps précédait et faisait pressentir avec une aisance infinie ce qu'allaient dire la tête et les bras. La taille svelte du Père, si heureusement proportionnée avant qu'un embonpoint maladif la dénaturât, revêtait alors une majesté, une grandeur indicible. Sa stature un peu grêle était oubliée, l'auréole du génie enveloppait l'orateur : il était littéralement transfiguré. L'éclat du visage, la beauté du regard, l'autorité du geste, la passion du drame, la magnificence de l'expression, tout se réunissait en un ensemble aussi harmonieux que puissant, et produisait une vraie fascination dont l'auditoire haletant se faisait le complice. L'œil, d'une limpidité si éblouissante, prenait parfois une expression terrible, et la bouche alors était superbement dédaigneuse. Mais on ne dira jamais assez combien tout cela était naturel, et combien ce naturel dissimulait ce qu'il y a parfois de trop *lustré* peut-être dans les conférences imprimées.

» Oui, il fut éloquent entre les éloquents ; oui, par une exception rare entre toutes, il fut un orateur inimitable et tout à la fois un admirable écrivain. Oui, il a laissé mieux encore que le souvenir d'une grande parole évanouie : il a laissé une œuvre qui lui survit, celle des conférences de Notre-Dame de Paris, et il a créé deux grandes institutions catholiques, la Province dominicaine de France et le Tiers Ordre enseignant de Saint-Dominique. Il a été ainsi plus qu'un orateur, plus qu'un écrivain : il a été un fondateur, et ce sera sa gloire à toujours. Mais une chose l'honore peut-être davantage ; une chose suffirait à sa mémoire quand bien même les œuvres de son zèle auraient péri, c'est son caractère, — si grand quand on le considère encore plus grand quand on le compare. — « Nous avions un roi, » disait à ses obsèques une femme du peuple ; » nous l'avons perdu ! » Oui, nous l'avons perdu, mais il nous laisse un exemple immortel ; l'exemple d'une grandeur et d'une virginité d'âme immaculée ; dans un temps qui restera fameux par l'abaissement des caractères, l'exemple d'un homme supérieur par l'esprit, plus supérieur par

l'âme: l'exemple d'un homme d'honneur fidèle à Dieu, à l'Église, à son pays, à lui-même, jusqu'à la dernière heure; l'exemple, en un mot, d'une sainte vie et d'une grande mort (1). »

Le comte de Champagny, jugeant cette *Vie du P. Lacordaire*, dit: « Le livre du P. Chocarne et le livre de M. Foisset se complètent merveilleusement. L'un nous donnait la vie intérieure du P. Lacordaire qui nous effraye et nous édifie; l'autre nous donne sa vie extérieure, qui nous enchante et nous attire. Tous deux travaillent merveilleusement pour la foi en la montrant d'un côté si puissante et si austère, de l'autre si vivante et si aimablement populaire. Le P. Lacordaire méritait d'être ainsi raconté par deux mains différentes, toutes deux bien dignes du sujet. Mais, quand nous arrivons au couronnement, quand cette vie du monde et cette vie du cloître vont se réunir pour ne plus former qu'une seule vie et une vie éternelle devant Dieu, la conclusion de l'une ne saurait différer du dénoûment de l'autre. Elles ont été réunies et couronnées ensemble par la mort. M. Foisset ne pouvait refaire le récit de cette mort, il faut bien qu'il emprunte, et en le complétant, au P. Chocarne, comme le P. Chocarne, s'il eût écrit le dernier, l'aurait emprunté à M. Foisset.

« Quant à celui-ci, je crois avoir déjà fait de son livre l'éloge le plus signalé, en l'oubliant pour m'occuper surtout du P. Lacordaire. Voulant rendre compte du livre, je me suis laissé entraîner et j'ai fini par ne parler que du sujet. C'est qu'en effet. M. Foisset fait prendre goût à son sujet et augmente s'il le peut, notre admiration pour le P. Lacordaire. Nous avons connu, entendu, aimé celui-ci; mais il nous semble, après avoir lu M. Foisset, que nous ne le connaissions pas jusque-là, que M. Foisset seul a vu l'illustre Dominicain et vient nous le révéler. Il l'a tant aimé et cependant il l'a si bien jugé! Il a écrit ce livre avec tant de cœur, mais en même temps avec une liberté d'appréciation si parfaite!

« Ajoutez à cela une forme éloquente comme l'histoire peut être éloquente, c'est-à-dire par l'entraînement des idées, non par l'emphase du discours; un scrupule d'exactitude technique qui, je dois le dire, arrive par moments jusqu'à compliquer un peu le récit; un style (sauf deux ou trois négligences qui semblent affaire de goût personnel), un style vraiment français, un beau et clair français d'autrefois, sans que le patois journaliste y ait pénétré; et mettez y surtout (car je ne puis trop le redire) ce goût du P. Lacordaire, cette prédilection qui n'est pas aveugle, mais qui est si aimante; et vous comprendrez comment ce livre, celui du P. Chocarne, et la publication posthume de M. de Montalembert forment dans leur réunion le vrai monument du P. Lacordaire. Ces trois écrits unis ensemble nous le donnent tout entier (1). »

L'*Univers*, sans contester précisément la valeur de la *Vie du P. Lacordaire* — valeur incontestable, en égard au grand nombre des documents — conteste toutefois la parfaite justesse du point de vue adopté par l'auteur. Au sens de l'*Univers* ce travail est trop élogieux, trop beau, trop idéal et, pour être parfaitement équitable envers une mémoire dont on ne conteste pas, du reste, la grandeur, il faudra d'autres nuances, d'autres tons, voire d'autres couleurs. La postérité, plus désintéressée, prendra une plus juste mesure. Ainsi vont les hommes, les uns trop favorables, les autres trop peu. Il faut que le temps use les passions pour mettre chacun à sa place, et encore n'y réussit-il pas toujours.

Voici, au surplus, les paroles de Veuillot: « Tout ce qu'écrit M. Foisset se recommande par de grandes qualités d'homme et d'écrivain, et surtout est plein de sincérité personnelle. Il croit tout ce qu'il dit. Nous sommes convaincu que ces deux volumes sur le P. Lacordaire ont au moins le mérite de ses autres ouvrages. Mais nous sommes convaincu aussi que M. Foisset n'écrira jamais avec l'impartialité qu'il faut, et qu'il veut et croit observer, l'histoire d'un de ses compatriotes, ni celle d'un ami d'opinion ou de cœur. Peut-être que le moment d'écrire l'histoire du P. Lacordaire n'est pas venu. Nous osons dire que pour M. Foisset il ne viendra jamais.

« Quant à l'objet de la lettre de M. Foisset, il suffit d'une simple observation. Le P. Lacordaire s'est soumis de bonne heure et très-ouvertement à la condamnation des doctrines de Lamennais. L'écrit de M. de Montalembert avait mis cela parfaitement en lumière. C'est la suite qui nous a fait dire que le P. Lacordaire ne s'était pas rendu tout à fait de bon cœur; et si l'on veut qu'il se soit rendu de bon cœur, alors il ne s'est pas rendu de bon esprit. Ou l'esprit ou le cœur, chez le P. Lacordaire, l'un des deux, selon nous, ne se portait pas pleinement à la soumission. C'est le caractère trop connu de l'école dite *libérale*. M. Foisset n'ignore pas et raconte sans doute que, longtemps après l'affaire de Lamennais, le P. Lacordaire dut donner des garanties. Quelque chose était revenu. Il écrivait à Mme Swetchine: « Je » respecte les idées de l'Église et je respecte aussi » mes idées; et il répondait avec trop d'esprit, et trop de souci de sa popularité, à une adresse de jeunes enthousiastes: « Je suis catholique pé» nitent et libéral impénitent. » Désaccord entre l'esprit et le cœur. Quelque chose n'était pas soumis.

» Il n'y a qu'une voix sur l'éloquence du P. La

(1) *Vie du P... Lacordaire*, Conclusion.

(1) *Correspondant*, numéro du 25 juin 1870, p. 981.

cordaire, sur son beau génie d'écrivain, sur la fierté de son âme, sur les rigueurs de sa pénitence chrétienne, sacerdotale et monastique, et toutes ces qualités le mettent fort au-dessus de nous, assurément. Sur sa doctrine, sur la parfaite justesse de son esprit et même sur la parfaite justice de son caractère envers ceux qui lui marquaient un dissentiment, il y a deux voix, et toutes ses paroles ne sont pas d'un docteur. Nous lui avons connu des idées qu'il a fallu combattre et des adversaires qu'il a trop traités en ennemis. Une soumission plus pleine l'eût préservé de ces taches.

« Il a été l'un des promoteurs ou tout au moins l'un des complaisants des idées catholiques libérales. Un effort (sans doute il l'eût fait) lui eût été nécessaire pour se soumettre tout à fait de bon cœur aux décisions du *Syllabus*. La polémique catholique est bien obligée de marquer ces faux pas auxquels une admiration, d'ailleurs justifiée par tant de mérites, donne une si grande autorité. Les idées libérales nous ont désagrégés. Du caillou de David, elles ont fait une poussière. Avec un boisseau et même avec un tombereau de poussière, on ne chargera jamais la fronde. Si nous voulons reconstituer cette force précieuse il faut écarter et abjurer le dissolvant qui l'a ruinée, et noter le dommage qu'en ont souffert, et la cause générale de l'Eglise et les grands et nobles esprits eux-mêmes qui s'en sont laissé entamer et qui l'ont répandu. C'est ce que touchait très-légèrement la parole contre laquelle M. Foisset réclame ; nous regrettons qu'il nous ait forcé de l'expliquer, et nous ne voulons pas pousser plus loin. »

Quant à Théophile Foisset, voici le jugement qu'en avait porté, en 1855, le P. Lacordaire :

« Homme de foi et de bonnes œuvres, magistrat assidu, citoyen modeste et dévoué, M. Foisset appartient à la grande race des écrivains et des chrétiens du XVII[e] siècle. Il en a la sobriété, le goût, et dans sa vie, tout ensemble active et littéraire, cette heureuse pondération qui fait de l'homme un artisan par l'utilité, un penseur et un poëte par la culture des dons de l'esprit. Mieux encore que le président de Brosses, dont il a écrit l'histoire...., M. Foisset est un descendant de cette littérature qui couronnait autrefois les plus hautes positions et leur ôtait l'orgueil du rang pour y substituer la fraternité du savoir et de l'esprit (1). »

Ces citations suffiront pour que le lecteur puisse, en rabattant un peu sur les *exagérations de l'amitié*, se faire, de Théophile Foisset, une idée exacte. C'était un homme de bien, un bon chrétien, appliqué aux lettres et à la charité ; s'il a excédé en quelque chose, Dieu, en considération de ses intentions et de ses services, aura oublié ses erreurs et couronné son dévouement.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) *Correspondant*, t. XXXV. article du P. Lacordaire.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT
OU
DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

DEUXIÈME PARTIE.

OBJECTIONS.

(Suite et fin.)

« C'eût été rendre le mal pour le mal à ces hommes autrefois nos ennemis acharnés, troublant notre repos par des violences et des embûches de toute espèce, que de ne pas chercher les moyens de les effrayer et de les corriger. On nous permettra de reproduire le passage suivant déjà cité ailleurs, et qui répond parfaitement à l'objection que nous combattons. En effet, si quelqu'un voyait son ennemi devenu furieux dans un transport de fièvre, courir vers un précipice, ne serait-ce pas lui rendre le mal pour le mal que de le laisser courir à la mort, plutôt que de le saisir et de le lier ? Ce frénétique prendrait ce service et cet acte de charité pour un outrage et pour un effet de haine ; mais revenu à la santé, il rendrait à son libérateur des actions de grâces d'autant plus abondantes, que celui-ci l'aurait moins ménagé. Oh ! si je pouvais vous montrer combien nous avons déjà ramené à la foi catholique de circoncellions, déplorant leur vie passée et la malheureuse erreur par laquelle ils croyaient servir l'Eglise de Dieu en faisant tout ce que leur inspirait leur inquiète témérité ! Cependant ils n'auraient jamais été rendus à la santé, s'ils n'avaient pas été retenus, comme les frénétiques, par les liens de ces lois qui vous déplaisent. Il y avait encore un autre genre de maladie c'était celle de ces gens qui, sans avoir la même turbulence et la même audace, empêchés seulement par une ancienne et pesante léthargie, nous disaient : « Ce que vous nous dites est vrai, il n'y » a rien à y répondre, mais il nous est pénible de » renoncer à la tradition de nos ancêtres. » N'était-il pas nécessaire d'employer contre des malades de cette espèce le remède salutaire de la crainte des peines temporelles, pour les tirer de ce sommeil funeste et les réveiller au salut de l'unité ? Combien en est-il maintenant parmi eux qui se réjouissent avec nous, tout en regrettant leurs anciennes œuvres, qui pèsent encore sur leurs consciences, et qui nous savent gré de les avoir molestés, parce qu'autrement ils auraient péri

dans le mal de leur apathie comme dans un sommeil mortel...

» Celui qui nous épargne n'est pas toujours notre ami, et celui qui nous châtie n'est pas pour cela notre ennemi. Les blessures faites par un ami sont meilleures que les baisers d'un ennemi, et mieux vaut une tendresse sévère qu'une douceur trompeuse. On rend plus de service à quelqu'un qui a faim en lui ôtant son pain, lorsque, tranquille sur sa nourriture, il néglige la justice, qu'on ne ferait dans le même cas en lui donnant du pain, pour le séduire et l'attirer à l'injustice. Celui qui lie un frénétique et réveille un léthargique les aime tous les deux, bien qu'il les tourmente. Qui peut nous aimer plus que Dieu ? Cependant il ne cesse de mêler à la douceur de ses leçons la salutaire terreur de ses châtiments; aux doux moyens par lesquels ils nous console il mêle aussi le mordant remède de la tribulation. Il éprouve par la faim ses pieux et saints prophètes. Il punit sévèrement la rébellion de son peuple, et pour faire triompher la vertu dans la faiblesse, il ne délivre pas l'Apôtre de l'aiguillon de la chair, malgré sa prière trois fois renouvelée. Aimons nos ennemis, parce que cela est juste et que Dieu nous l'ordonne, afin d'être les fils de notre Père qui est aux cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et qui fait descendre sa rosée sur les justes et les injustes. Mais, tout en le louant de ses bienfaits, n'oublions pas qu'il châtie aussi ceux qu'il aime. » (T. IV, lettre 93e, nos 2 et 4.)

« Quel remède peut donc employer l'Eglise dont la charité maternelle veut le salut de tous, et qui brûle du désir de guérir la frénésie des uns et la léthargie des autres ? Peut-elle ou doit-elle les mépriser et les abandonner? Il faut nécessairement qu'elle soit importune aux uns et aux autres, par cela même qu'elle n'est l'ennemie ni des uns ni des autres. En effet, les frénétiques n'aiment pas qu'on les lie, les léthargiques qu'on les réveille; mais l'ardente charité ne se rebute pas; elle réprime avec persévérance la frénésie des uns et stimule la léthargie des autres, en les embrassant tous dans un seul et même amour. Elle les importune, mais elle les aime également. Les frénétiques et les léthargiques s'indignent d'être molestés tant qu'ils sont malades, mais ils confondent ensemble leur reconnaissance et leur joie une fois qu'ils sont guéris. » (T. IV, lettre 89e, no 6.)

« Il est arrivé aux Donatistes la même chose qu'aux accusateurs de Daniel. Les lions qui devaient dévorer le prophète se sont tournés contre ceux qui l'accusaient, comme se sont tournés contre les Donatistes les lois par lesquelles ils voulaient opprimer l'innocent, Mais la différence est que la miséricorde du Christ a rendu favorables pour eux ces lois qu'ils regardent comme leur étant contraires. En effet, elles ont servi et servent chaque jour à ramener à la foi un grand nombre d'entre eux, qui rendent grâces à Dieu de leur retour à la vérité et d'être délivrés de leur fatale et pernicieuse erreur. Ils aiment aujourd'hui ce qu'ils haïssaient: autant, dans leur folie, ils détestaient ces lois comme insupportables, autant, maintenant qu'ils sont guéris, ils les bénissent comme salutaires. Ils reportent avec nous leur sollicitude et leur amour sur ceux qui sont encore dans l'erreur et avec lesquels ils auraient péri, et nous demandent avec instance de les arracher à leur perte. Un frénétique ne peut pas supporter le médecin qui le lie et l'attache pour modérer sa fureur, comme un fils indiscipliné ne peut supporter son père qui le frappe pour le corriger. L'un cependant agit ainsi par intérêt pour son malade, comme l'autre par amour pour son fils. Si le médecin et le père, par leur négligence, les laissaient périr, cette indulgence mal entendue serait de la cruauté. Quand les chevaux et les mulets, qui n'ont pas d'intelligence, résistent par des morsures et des coups de pied à ceux qui pansent leurs blessures, et les mettent en danger de mort, on n'abandonne pas pour cela ces animaux; on continue de les soigner jusqu'à ce qu'ils soient guéris par l'emploi de remèdes et d'opérations même douloureuses. A plus forte raison l'homme ne doit-il pas être abandonné par l'homme, le frère par le frère, pour être préservés d'une mort éternelle. Une fois guéris, ils regarderont comme un bienfait ce qu'ils appelaient une persécution.» (T. V, lettre 85e, no 7.)

V. Objections tirées de l'inutilité de la répression.

« Il vaut mieux, sans aucun doute, porter les hommes à l'amour de Dieu par l'instruction, que de les y contraindre par la crainte et la douleur des châtiments. Mais parce qu'il y a des hommes que la douceur et l'instruction rend meilleurs, il ne s'ensuit pas qu'on doive abandonner à eux-mêmes ceux qui ne leur ressemblent pas. L'expérience nous a prouvé et nous prouve encore tous les jours que l'emploi de la crainte et de la douleur a été profitable à plusieurs, qui en sont devenus ensuite plus disposés à s'instruire et à mettre en pratique ce qu'ils avaient appris. On objecte cette maxime d'un auteur profane. « Il » vaut mieux, je crois, retenir les enfants par la » honte et la bonté que par la crainte (1). » Cela est vrai; mais s'il s'en trouve que la bonté rend meilleurs, il en est un plus grand nombre que la crainte seule peut corriger. En effet, comme réponse à l'objection qui nous est faite, ne lit-on pas dans le même auteur : « Pour vous, si vous » n'êtes forcés par le châtiment, vous ne faites

(1) Térence, *Adelphes*.

» rien de bien. » C'est pourquoi, si, à l'occasion de ceux qui deviennent meilleurs par l'emploi de la bonté, la sainte Ecriture dit : « La crainte ne » subsiste pas avec la charité, et, la charité par- » faite chasse la crainte, » elle dit, d'un autre côté, à l'occasion de ceux que la crainte seule peut corriger et qui forment toujours le plus grand nombre : « Ce n'est pas avec des paroles » qu'on peut corriger le mauvais serviteur ; quand » bien même il comprendrait ce qu'on lui dit, » il n'obéirait pas (1). » En disant que les paroles ne le corrigeront pas, l'Ecriture ne nous prescrit pas pour cela de l'abandonner, mais elle nous enseigne indirectement comment on peut y parvenir. Autrement, elle ne dirait pas : Les paroles ne le corrigeront pas, mais seulement : Il ne se corrigera pas. Elle nous apprend dans un autre endroit que non-seulement le mauvais serviteur, mais encore le fils insubordonné doit, avec grand profit pour lui, être redressé par les coups. « Vous le frappez de la verge, dit-elle, mais vous » sauvez son âme de la mort (2). » Et ailleurs : « Epargner les verges, c'est haïr son fils (3). » Donnez moi quelqu'un qui, avec foi, intelligence, et de toutes les forces de son âme, dise : « Mon » âme a soif du Dieu vivant; quand irai-je et ap- » paraîtrai-je devant la face du Seigneur ? » Pour un tel homme, il n'est besoin ni de peines temporelles, ni de lois impériales, ni de crainte des enfers, puisque le bien qu'il désire le plus, c'est d'être uni à Dieu, et que la privation de ce bonheur suprême, et même le seul retard d'en jouir est le plus grand supplice qu'il redoute. Mais, cependant, avant de devenir bon fils, et de dire : « Nous désirons être délivrés des liens du corps » et nous unir avec Jésus-Christ, » beaucoup, comme de mauvais serviteurs et des esclaves fugitifs, ont besoin d'être rappelés à leur seigneur par la verge des peines temporelles.

» Qui peut nous aimer plus que Jésus-Christ, qui a donné sa vie pour ses brebis ? Il avait pu, par sa parole seule, appeler à lui Pierre et les autres disciples ; cependant, quand il voulut gagner Paul, pour faire un grand propagateur de son Eglise de celui qui en était auparavant un des plus terribles persécuteurs, il n'eut pas seulement recours à la voix, mais il le renversa avec violence, et, pour forcer cet ennemi farouche, plongé dans la cruauté des ténèbres de l'infidélité, à désirer la lumière du cœur, il le frappa de cécité. Si ce n'eût pas été un châtiment réel, Paul n'aurait pas été guéri plus tard, et si ses yeux qui, tout ouverts, ne voyaient plus rien, avaient été sains, il n'aurait pas fallu, comme le rapporte l'Ecriture qu'Ananie, par l'imposition de ses mains, fit tomber des yeux de cet aveugle les écailles qui les couvraient. Que deviennent donc les vains discours des Donatistes, qui s'écrient sans cesse qu'il est libre à chacun de croire ou de ne pas croire ? A qui le Christ, disent-ils, a t il fait violence ? Qui a-t-il forcé à croire ? Ils ont, pour les confondre, l'exemple de l'Apôtre saint Paul. Qu'ils reconnaissent ici le Christ qui d'abord force, puis enseigne, qui commence par frapper pour consoler ensuite. N'est-ce pas une chose merveilleuse, que celui qui a été forcé par un châtiment corporel, converti à l'Eglise, ait fait pour l'Evangile plus que tous ceux qui avaient été appelés par la parole seule du Sauveur, et que sa charité ait été d'autant plus parfaite et plus capable de chasser la crainte, que la crainte qui l'avait poussé à la charité avait été plus grande et plus forte ? » (T. V, lettre 185e, nos 21, 22.)

« Mais, direz vous, ces moyens ne profitent pas à tous. Faut-il donc renoncer à la médecine, parce qu'il y a des maladies incurables ? Vous ne songez qu'à ceux qui sont tellement endurcis dans le mal, que le châtiment même n'a pas produit d'effet sur eux. C'est de tels hommes qu'il a été écrit : « J'ai flagellé en vain vos fils ; ils n'ont pas » accepté le châtiment (1). » Cependant leur châtiment n'avait pas été l'effet de la haine, mais de la charité. Vous devez aussi songer au grand nombre de ceux dont le salut est pour nous un sujet de joie. Si l'on se contentait de les effrayer sans les instruire, ce serait là une tyrannie cruelle. D'autre part, si on se bornait à les instruire, sans leur inspirer quelque crainte, endurcis dans leurs habitudes invétérées, ils arriveraient bien difficilement à prendre la voie qui mène au salut. Nous en connaissons aussi plusieurs qui, tout en admettant la vérité manifestée par des preuves divines, nous exprimaient leur désir d'entrer dans la communion de l'Eglise catholique, mais aussi leur crainte d'être exposés à la haine violente des hommes pervers, haine, cependant, qu'ils devaient mépriser pour la justice et la vie éternelle. Il faut supporter la faiblesse de ces gens-là, et attendre que la force leur vienne, mais non pas les désespérer. Nous ne devons pas oublier ce que le Seigneur a dit à Pierre encore faible : « Vous » ne pouvez pas maintenant me suivre, mais vous » me suivrez plus tard (2). » En faisant marcher de pair une crainte utile et un enseignement salutaire, pour que d'un côté la lumière de la vérité dissipe les ténèbres de l'erreur, et que de l'autre la force de la crainte brise les liens des mauvaises habitudes, nous parvenons, comme je l'ai dit, à nous réjouir du salut de beaucoup d'hommes, qui avec nous bénissent et remercient Dieu d'avoir accompli la promesse qu'il avait faite de faire servir les rois de la terre, devenus serviteurs du

(1) Prov., XXIX, 19.
(2) Prov., XXIII, 14.
(3) Prov., XIII, 15.

(1) Jér., II, 30.
(2) Joan., XIII, 26.

Christ, à la guérison des malades et des infirmes. » (T. IV, lettre 93ᵉ, nº 3.)

A l'objection que la répression peut faire des hypocrites, saint Augustin répond : « Les Donatistes se trompent quand ils pensent et se vantent que nous les recevons parmi nous tels qu'ils étaient. Nous les recevons quand ils sont entièrement changés, parce qu'ils commencent seulement à être catholiques quand ils ont cessé d'être hérétiques... Une fois que leur erreur a disparu, une fois qu'ils ont renoncé au schisme qui les séparait de nous, ils passent de l'hérésie à la paix de l'Eglise, cette paix qu'ils n'avaient pas, et sans laquelle ce qu'ils avaient leur était funeste. Mais s'ils se déguisent pour passer à nous, ce n'est pas notre affaire ; c'est à Dieu d'en juger. Cependant quelques-uns dont on croyait le retour peu sincère, mais seulement inspiré par la crainte de la loi, se sont montrés plus tard, dans diverses épreuves, préférables à d'anciens catholiques. Il n'est donc pas inutile d'agir avec énergie et persévérance, et ce n'est pas seulement par des terreurs humaines qu'il faut battre en brèche le mur des mauvaises habitudes ; il faut encore, par l'autorité de l'enseignement divin et par de sages raisons, réveiller la foi et éclairer l'intelligence. » (T. IV, lettre 89ᵉ, nº 7. Cf. T. XXIX, *Contre Gaudence*, liv, 1ᵉʳ, ch. XXIV.)

V. Objections tirées du libre arbitre de l'homme.

PÉTILIEN. — « S'il était permis de contraindre quelqu'un au bien par une loi, vous autres, malheureux que vous êtes, vous auriez dû être forcés par nous d'embrasser la très-pure foi ; mais loin de nous loin de notre conscience de jamais contraindre qui que ce soit à embrasser notre foi ! »

AUGUSTIN. — « Certainement nul ne doit être contraint d'embrasser la foi malgré soi. Mais il arrive souvent que dans sa sévérité ou même dans sa miséricorde, Dieu corrige notre perfidie par le fléau des tribulations. Pourquoi donc, de même que les très bonnes mœurs sont choisies par la libre volonté, les mauvaises ne seraient-elles pas punies par l'intégrité de la loi ? Toutefois, la discipline vengeresse de la mauvaise vie ne vient qu'en second lieu, à moins qu'on ne méprise la science de la bonne vie qui doit la précéder. Si donc il a été fait quelque loi contre vous, elle ne vous force point de bien faire, mais elle vous empêche de mal faire ; car on ne peut rien faire que par choix, que par amour, ce qui est l'effet de la libre volonté seulement. Quant à la crainte des supplices, si elle n'est pas encore la délectation d'une bonne conscience, du moins elle contient la disposition au mal dans les limites de la pensée. D'ailleurs qui a établi les lois destinées à réprimer votre audace ? Ne sont-ce point ceux dont l'Apôtre a dit : « Ce n'est pas en vain qu'ils » portent l'épée ; ils sont les ministres de Dieu » pour le bien... »

PÉTILIEN. — « Le Seigneur Christ a dit : « Nul » ne peut venir à moi si mon Père, qui m'a en» voyé, ne l'attire. » Pourquoi donc ne permettez-vous pas à chacun de suivre son libre arbitre quand c'est le Seigneur qui l'a donné aux hommes, en leur montrant toutefois la voie de la justice, afin que personne ne périt faute de la connaître ? Il a dit, en effet : « J'ai placé devant vous » le bien et le mal ; j'ai mis en face de vous le » feu et l'eau, choisissez ce qu'il vous plaira. »

AUGUSTIN. — « Si je vous demandais comment Dieu le Père attire vers son Fils les hommes qu'il a laissés dans leur libre arbitre, peut-être vous serait-il fort difficile de répondre à ma question. En effet, comment nous attire-t-il s'il nous laisse faire ce que nous voulons ? Et pourtant l'un et l'autre sont vrais ; mais il n'y en a pas beaucoup qui puissent pénétrer cela avec les lumières de leur intelligence. De même donc qu'il se peut que le Père attire à son Fils ceux qu'il laisse dans leur libre arbitre, ainsi peut-il arriver que les menaces des lois ne nous ôtent point le libre arbitre. En effet, tout ce que l'homme trouve dur et pénible à souffrir le porte à rechercher pourquoi il le souffre, afin que, s'il trouve que c'est pour la justice, il choisisse comme un bien ces souffrances mêmes endurées pour la justice : et s'il voit qu'il ne souffre que pour le mal, considérant qu'il endure des peines et des tourments sans profit, il change de volonté et en prenne une meilleure, de manière à se délivrer en même temps d'une peine sans compensation et de l'iniquité qui lui serait encore plus funeste et plus grave dans ses suites que ce qu'il endure présentement. Or, vous, quand les princes portent des lois contre vous, vous devez croire que c'est un avertissement qui vous est donné de rechercher pourquoi vous avez de tels traitements à souffrir. Si vous trouvez que c'est pour la justice, ces princes sont réellement des persécuteurs pour vous, et vous, bien heureux de souffrir persécution pour la justice, vous posséderez le royaume des cieux ; mais si c'est à cause de votre schisme inique, que sont-ils par rapport à vous, sinon des correcteurs ; tandis que vous, comme toutes les autres espèces de coupables qui expient leurs fautes sous l'empire des lois, vous serez certainement malheureux en ce monde et en l'autre ? Personne donc ne vous ôte votre libre arbitre ; mais vous, faites sérieusement attention à ce que vous deviez choisir de préférence, de vous corriger pour vivre en paix, ou de persévérer dans votre malice et d'endurer tous les supplices d'un faux martyre. » (T. XXVIII, *Contre les lettres de Pétilien*, liv. II, ch. LXXXIV, nᵒˢ 183-186.)

Saint Augustin répond à une objection de Gaudence tirée de la liberté humaine :

« Mais vous, en docteur qu'inspire la présomption de l'hérétique, vous vous écriez dans un sentiment plein de haine : « Dieu a fait l'homme et » l'a remis aux mains de son libre arbitre. » Pourquoi me ravir aujourd'hui par ordre des hommes ce que Dieu même m'a donné? Or, vous ne parlez ainsi que pour obtenir que les hommes vous laissent la faculté de vous attaquer à Dieu, qui a fait l'homme doué du libre arbitre. Mais ceux à qui il était défendu par un décret de Nabuchodonosor, sous peine de mort et de la destruction de leurs maisons, d'adorer le Dieu de Sidrac, de Misac et d'Abdénago, et qui étaient menacés des plus affreux tourments s'ils ne tenaient compte de cette défense, auraient pu dire comme vous... N'est-ce pas dire qu'il ne peut venger lui-même l'injure qui lui est faite personnellement ? Oui, ils auraient pu s'approprier votre langage: peut-être même l'ont-ils fait, sinon avec la même liberté, du moins avec une égale vanité. L'homme a donc reçu le libre arbitre quand il a été créé ; mais c'est afin que, s'il faisait du mal, il en fût puni. En effet, les premiers hommes ayant péché furent condamnés à mourir; mais, en attendant que leur dernière heure sonnât, ils furent exilés du paradis. L'empereur s'est montré moins rigoureux à votre égard. Ne vous perdez point toujours en voulant que la liberté vous soit laissée par les hommes pour offenser Dieu... Mais ne réclamez point des hommes la liberté pour une licence suivie d'impunité, si vous ne voulez point tomber d'une manière plus malheureuse encore dans la main de Dieu même. D'ailleurs vos pères n'ont pas cru non plus eux-mêmes que les princes de la terre dussent laisser aux hommes leur licence impunie ; car, bien que leur cause fût mauvaise, ils n'ont pas laissé de poursuivre l'évêque Cécilien jusqu'au tribunal de Constantin. (T. XXIX, *Contre Gaudence*, liv. 1er, ch. XXIX. nos 20 et 21.)

« Quand il vous semble qu'on ne doit pas contraindre les hommes à recevoir la vérité malgré eux, vous êtes dans l'erreur, et vous ne connaissez point les Ecritures ni la vertu de Dieu qui les fait vouloir après les avoir contraints (*Qui eos volentes facit dum coguntur inviti*). N'est-ce pas, en effet, malgré eux que les Ninivites firent pénitence, puisqu'ils ne s'y résignèrent que parce que le roi les y força? car, depuis trois jours, le prophète avait annoncé la colère de Dieu à cette ville en la parcourant. Qu'était-il donc besoin de l'ordre du roi, pour qu'on adressât d'humbles supplications à un Dieu qui ne regarde point la figure, mais le cœur de l'homme, s'il ne s'en trouvait point parmi les habitants de Ninive qui n'avaient aucun souci de la pénitence et ne devaient croire aux prédictions divines que contraints par la puissance temporelle? Grâce donc à l'ordre de l'empereur contre lequel vous venez volontairement vous briser, l'occasion du salut en Jésus-Christ est offerte à une multitude d'hommes qui, après avoir été amenés de force et contraints d'entrer dans la salle des noces du Père de famille trouvent, quand ils y sont introduits, des motifs de se réjouir d'y être venus. Le Seigneur avait prédit l'un et l'autre et l'a accompli. En effet, après avoir réprouvé quelques invités, par lesquels on doit entendre les Juifs qu'avaient sollicités les prophètes et qui aimèrent mieux s'excuser, au moment venu, que de se rendre à l'invitation, le Seigneur dit à son serviteur : « Allez promptement par les places et les rues de la ville, et « amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boîteux. » Le serviteur revint dire : « Seigneur, j'ai fait ce que vous avez ordonné, et » il reste encore de la place. » Le Maître répondit au serviteur : « Allez dans les chemins et le » long des haies, et forcez le monde à entrer, afin » que ma maison soit remplie. » Par les chemins nous devons entendre les hérésies, et par les haies les schismes ; car dans ce passage les chemins sont pris pour les opinions diverses, et les haies pour les opinions perverses. Pourquoi donc vous étonner si on périt d'inanition, faute, non pas de la nourriture du corps, mais de celle de l'esprit, quand on ne s'assied point à ce repas des noces après y être venu de son plein gré ou y avoir été amené de force ? » (T. XXIX, *Contre Gaudence*, liv, 1er, ch. XXV.)

L'abbé LECLERC.

NOTRE-DAME D'AFRIQUE.

BEAUTÉ PITTORESQUE DU PAYSAGE DE NOTRE-DAME D'AFRIQUE. — DESCRIPTION DU SANCTUAIRE.

Dans le voisinage de la métropole de l'Algérie, à une faible distance du port où abordent les troupes, les fonctionnaires, les colons et les voyageurs, une colline semi-circulaire forme un promontoire qui se dégage entièrement à son sommet du gigantesque massif de montagnes, dont il est le coffre-fort le plus avancé. En face, à gauche, la Méditerranée, constamment sillonnée de blanches voiles ou labourrée par les bateaux à vapeur, s'étend sans limites ; tandis qu'à droite elle décrit mollement les plus gracieux contours aux pieds du rocher de Géronimo, du phare et de la ville d'Alger, de la baie de Mustapha, du Fort-de l'Eau, du cap Matifou, de sa dune de Dellys, et fuit ensuite vers la côte de Bougie. Par delà les groupes immenses d'habitations de la cité et cette foule de fraiches maisons qui brillent au loin sur le rivage, la Métidja déroule une partie de sa vaste plaine, déjà couverte de villages, de hameaux et de moissons : immense tableau qu'encadrent, d'un côté, la mer ; de l'autre, les premières crêtes de l'Atlas. Au fond se dressent, au-

lrefois menaçants, soumis aujourd'hui, les pics audacieux de la Kabylie, et au-dessus d'eux, plus fiers qu'eux, le Djurjura aux cimes gigantesques et neigeuses.

Ramenez vos regards et plongez-les au bas de la colline; là serpente, le long des récifs presque toujours blanchis d'écume, la route de la mer ; un peu à gauche, le riant village de Saint-Eugène baigne ses pieds dans les flots et se couvre de naissants ombrages. Retournez-vous, la vue remonte et contemple avec ravissement le beau diadème de montagnes qui couronne un sanctuaire de la reine de la création, comme était couronnée l'antique Sion : *Montes in circuitu ejus* (1). Sur leurs pentes abruptes sont étagées une foule de villas ; les unes attachées, comme des aires d'aigles, aux flancs des rochers ; les autres parsemées, comme des nids de colombes, au milieu de la verdure des champs ou parmi le feuillage des arbres. Là est l'ancien consulat de France, aujourd'hui le petit séminaire, avec sa pose solennelle, sa luxuriante végétation et son ineffaçable souvenir de la conquête. Animez ce tableau des lueurs du matin ou des teintes mélancoliques du soir ; remplissez-le des souvenirs du passé, souvenirs tour à tour consolants et tristes, laissés par la première Eglise africaine et par la domination mauresque; et vous sentirez votre cœur battre d'émotions, et votre âme s'élever dans un saint transport vers la Souveraine Dominatrice de ces plages, où la conquête d'un pieux monarque a ramené le catholicisme avec son influence salutaire et ses œuvres bienfaisantes.

Sur le plateau de cette colline se dresse un monument de style byzantin, décoré d'une ornementation mauresque élégante, qui a le mérite de renouer la jeune Eglise d'Afrique à la primitive église des Cyprien et des Augustin, et de montrer, par la forme de mosquée orientale qu'il affecte, le triomphe de la croix sur l'islamisme.

Un large porche à deux ouvertures arquées en fer à cheval, et surmontées de trois petites coupoles, donne accès dans une nef unique, ayant une abside arrondie au fond du chœur, et deux absides semi-circulaires en forme de transsept. La façade, percée d'une fenêtre géminée et flanquée de tourelles aux angles, est surmontée d'une statue de la sainte Vierge. L'ouverture centrale du porche est occupée par une chaire, en pierre, élégamment profilée en encorbellement, d'où l'on peut, aux jours d'affluence, prêcher à la multitude le sermon sur la montagne. Les quatre pieds droits du porche portent les statues des quatre principaux rédempteurs de captifs chrétiens : saint Jean de Matha, saint Félix de Valois, saint Raymond de Pegnafort et saint Pierre Nolasque.

(1) Ps.

Au centre des absides s'arrondit le dôme d'une vaste coupole où s'enroulent une ceinture de lis et un cordon de roses, symboles de la virginité et de la maternité de Marie. Une couronne d'étoiles figure sa royauté. Un bouquet de branchages, enveloppant une croix légère, couronne cette coupole gracieuse qui étincelle des feux de l'astre du jour sous un ciel bleu. Ce monument est la chapelle de Notre-Dame d'Afrique (1).

NOTRE-DAME CÉLÉBRÉE PAR LES DOCTEURS DE L'ÉGLISE D'AFRIQUE, INVOQUÉE PAR LES CHRÉTIENS DANS LA SERVITUDE.

Notre-Dame d'Afrique ! Tel est le nom de la Vierge dont, au premier âge du Christianisme, Tertullien, né sur cette terre, exalte les prérogatives : « Dieu, en créant la femme, savait que Marie devait un jour donner naissance à son Fils. La chair du Christ est un fruit qui a fleuri dans le sein de Marie. Par lui elle a été sanctifiée, afin de pouvoir être la régénération du monde (2). » Notre Dame d'Afrique ! Telle est la Vierge dont saint Cyprien, évêque de Carthage, célèbre les privilèges : « A la Mère était due la plénitude de la grâce ; à la Vierge la surabondance de cette même grâce. Pure dans son cœur et dans sa chair elle jouit de la présence du Fils de Dieu devenu son propre fils. L'Esprit-Saint ornait son temple qu'il s'était consacré, gardait son sanctuaire et couvrait d'honneur cette couche nuptiale de la sainteté (3). » Notre Dame d'Afrique! Telle est la Vierge que l'évêque d'Hippone, au second âge du Christianisme, recommande au culte des fidèles, en lui prodiguant les titres les plus propres à lui concilier leur affection : « Marie est la porte du ciel dont elle nous ouvre l'entrée; elle est la véritable Sion, le temple où Dieu s'est incarné, la tige de Jessé d'où le Messie est sorti comme une fleur; elle est l'étoile qui répand la lumière ; la Vierge choisie dans l'univers, par qui le salut a été donné au monde. Elle est la fleur des champs d'où est sorti le lis des vallées. Confions-nous à son intercession, implorons sa protection, afin qu'attentive à nos prières, elle daigne nous recommander dans les cieux. Présentons-nous à ses fêtes, vêtus du manteau de sa charité et de son humilité; plus elle nous verra ornés de ses vertus, plus elle s'empressera de conjurer son Fils de venir à notre aide (4). »

C'est ainsi que les docteurs de l'Eglise d'Afrique implantaient sur cette terre le culte de la Mère de Dieu. Il y devint si florissant, que le diacre Bésula fut député par elle au Concile d'Ephèse, pour y proclamer les traditions d'antiquité

(1) Mgr Pavy, *Appel en faveur de Notre-Dame d'Afrique*, 11e part.
(2) Tertullien, *Adv. Marcion* et *De carne Christi*.
(3) S. Cyprien, *Ad. Cornel. Pap.*
(4) S. Augustin, *Sermons, passim.*

de vénération et d'amour, dont était entouré, sur cette plage lointaine, le culte de la Vierge Mère. Il s'y éleva à un si haut degré d'honneur, que Huneric, roi des Vandales, ayant fait couper la langue aux chrétiens détenus dans la prison, ils se mirent, sans cet organe, à chanter les louanges de Marie: et que Bélisaire ayant vaincu ces barbares, le lieutenant de l'empereur Justinien érigea dans son palais, à Carthage, un splendide oratoire à Notre-Dame de la Victoire.

Bélisaire délivra, par ses victoires, l'Afrique de l'oppression des Vandales; mais cette terre était mûre pour la servitude; les mœurs dépravées de ses habitants, dont Salvien a tracé le hideux tableau (1), appelaient une nouvelle invasion. Les Arabes arrivèrent vers le milieu du VIIe siècle, ils firent peser sur ces régions le plus dur des esclavages. Crois ou meurs ! Tel était l'ordre du musulman vainqueur. Plusieurs centaines de mille hommes furent chargés de chaines et arrachés du sol: un certain nombre apostasièrent; un plus grand nombre cueillit la palme du martyre. Néanmoins des chrétientés subsistèrent longtemps encore, les unes réfugiées dans les montagnes de la Kabylie, les autres au milieu des mahométans, mais en payant le tribut exigé par le Coran. Le culte de Marie resta parmi elles en honneur. Des religieux du Mont-Cassin, enlevés par les corsaires, en 1114, en revenant de l'ile de Sardaigne, et relégués à Guelma, y trouvent une petite chrétienté groupée autour de l'Eglise Sainte-Marie et dirigée par un évêque. Une lampe brûle devant l'autel de la Vierge; le chef arabe la fait éteindre tous les soirs; mais chaque nuit elle se rallume d'elle-même; il y fait mettre de l'eau au lieu d'huile ; elle se rallume et brûle. Il veille lui-même : à minuit il voit une étoile descendre du ciel et allumer la lampe (2).

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire

Les audiences au Vatican.— L'académie de Saint-Luc.— Les colléges et séminaires.—Travaux de la Sacrée-Congrégation des Rites.— La vénérable Taïgi.— Repentir du prince Amédée.— Mort de Mgr de Mérode.- Guérison miraculeuse attribuée à l'intercession du P. Olivaint.—Les élèves des PP. Jésuites et l'école Saint-Cyr.— Nouveaux cercles catholiques d'ouvriers.-- Pèlerinage à Notre-Dame de la Salette.-- Congrès de Venise.-- Triomphe des catholiques dans les élections jurassiennes.-- La persécution au Tong-King.

Paris, 17 juillet 1874.

ROME.— Il y a plus d'un mois déjà que Pie IX célébrait le vingt-huitième anniversaire de son élection au trône pontifical, et ses dévoués sujets et enfants n'ont pas encore pu être tous admis en son auguste présence pour lui renouveler l'assurance de leur affectueux et inviolable attachement. Les journaux de Rome nous apportent en effet chaque jour le récit de nouvelles audiences, toujours aussi intéressantes que touchantes, quoique fort semblables aux précédentes. Ce sont toujours, d'une part, des enfants pleins d'amour, de respect, de dévouement, de douleur, et de l'autre, un père dont le cœur est rempli d'une inépuisable tendresse.

Parmi les plus récentes réceptions, deux surtout méritent que nous en disions au moins quelques mots, ne pouvant en faire connaître tous les détails à nos lecteurs.

L'académie de Saint-Luc est une association qui compte parmi ses membres ce qu'il y a de plus distingué à Rome dans les beaux-arts, et en particulier dans la peinture et dans la sculpture. Tout le monde connait, et l'Académie de Saint-Luc mieux que personne, les immenses services rendus aux beaux-arts par Pie IX pendant la longue durée de son pontificat. Voulant donc lui en témoigner sa reconnaissance, l'Académie, s'unissant à une autre association d'artistes dite *dé Virtuosi del Panteon*, comme elle placée sous la haute protection des Pontifes romains, s'est rendue officiellement au Vatican. Pie IX a paru au milieu de tous ces artistes avec un visage si rayonnant de joie et de santé, qu'ils en furent comme éblouis. L'un d'eux lut une très-noble Adresse, où éclatent les plus beaux sentiments de fidélité, de reconnaissance et d'admiration. En voici un trait remarquable : « Les siècles à venir, y est-il dit, seront dans la stupéfaction en lisant ou en voyant comment votre Beatitude a pu, malgré toutes les difficultés des temps actuels, faire ce que peu d'autres Pontifes ont fait en des siècles de tranquillité et d'opulence. » Cet hommage à la généreuse sollicitude de Pie IX n'a rien que de très-conforme à la vérité. Après la lecture de l'Adresse, le Saint-Père a pris la parole et a improvisé un de ces beaux discours qui émeuvent toujours si fortement ceux qui les entendent. Il a d'abord remercié ses visiteurs des sentiments si élevés qu'ils venaient de lui exprimer. Puis il les a encouragés à y persévérer, en leur faisant voir que dans la religion seulement ils trouveraient la véritable idée du beau qu'ils cherchent à reproduire. Sa Sainteté a terminé en exprimant le regret qu'elle ressentait de ne pouvoir faire aujourd'hui pour les beaux-arts ce que des temps meilleurs lui permettaient autrefois.

La seconde audience pontificale dont nous voulons parler aussi un peu est celle qui a été accordée aux colléges et aux séminaires étrangers. C'est le supérieur de notre séminaire français qui a eu l'honneur de lire l'Adresse. Le Saint-Père y a répondu en disant qu'il se réjouissait de voir réunis les représentants et les étudiants ecclésiastiques de toutes les nations. Il a loué ensuite l'at-

(1) Salvien, *Du gouvernement de Dieu.*
(2) *Chronique du Mont-Cassin*, liv. IV, chap. L et LI.

tachement des évêques et des fidèles du monde catholique au Saint-Siége. En terminant, il a recommandé à ses auditeurs d'acquérir les sciences et les vertus ecclésiastiques, qui sont des armes puissantes contre l'enfer, et qui, par conséquent, doivent contribuer à amener le triomphe de l'Eglise.

Si Pie IX confond la rage des révolutionnaires par son indomptable fermeté, il ne confond pas moins le cynisme des matérialistes contemporains par le zèle qu'il met à affirmer l'immortalité de l'âme et de toutes les grandes vérités qui s'y rattachent, en élevant sans cesse de saints à la gloire des autels. Déjà Sa Sainteté a promulgué quatre-vingt-huit décrets de béatification et de canonisation, dont quelques-uns glorifient en une seule fois un grand nombre de martyrs appelés à verser leur sang pour la foi de Jésus-Christ. La Sacrée Congrégation des Rites est encore actuellement saisie d'un certain nombre de causes. L'une d'elles concerne la vénérable Anna-Maria Taïgi, morte à Rome en 1837. Cette obscure, mais admirable chrétienne était mariée à un domestique, qu'elle aidait du travail de ses mains pour subvenir à l'entretien de leur famille. Deux de ses enfants vivent encore. Son corps a été exhumé, il y a cinq ans, dans un état de conservation parfaite. Dieu l'avait douée, en récompense de ses grandes vertus, du don de prophétie. Sous le pontificat de Grégoire XVI, elle avait prédit l'élection de Pie IX, alors simple abbé en mission dans le Chili. Elle vit aussi dans le soleil mystérieux où Dieu lui montrait les évènements futurs, que Pie IX dépasserait les années de Pierre. Enfin, il y a une prédiction de la Vénérable qui annonce très-clairement le grand triomphe réservé à l'Eglise après les luttes violentes où nous nous trouvons aujourd'hui engagés. La vie tout entière de la vénérable Taïgi présente aux femmes chrétiennes un très-beau modèle à imiter.

Mais l'action de Pie IX ne s'arrête pas à la confusion des méchants, elle les convertit. Courbé sous l'excommunication qui pesait sur lui comme ayant participé de près ou de loin à la sacrilège usurpation des domaines de l'Eglise, et cédant d'ailleurs aux sollicitations de sa femme, la duchesse d'Aoste, le prince Amédée, ex roi d'Espagne, vient d'écrire au Saint Père une lettre conçue dans les termes les plus émus et les plus respectueux pour solliciter son pardon. Pie IX, à peine avons-nous besoin de le dire, s'est empressé de répondre à son « cher fils, » non seulement pour lui annoncer que ses bras lui étaient ouverts, mais encore pour lui donner des conseils sur la conduite qu'il devrait suivre à l'avenir. Inflexible à l'égard de ceux qui osent lui faire des propositions insidieuses dans le sens d'une conciliation entre la vérité catholique et l'erreur révolutionnaire, Pie IX devient le plus indulgent et le plus généreux des pères, lorsqu'il voit venir à lui des enfants égarés qui implorent humblement la réconciliation. Dieu veuille qu'un si louable exemple ait de nombreux imitateurs ! C'est le triomphe qu'ambitionne le plus Pie IX, la conversion de ses ennemis.

La mort multiplie ses victimes autour du Saint-Père ; les vieux et les jeunes disparaissent tour à tour, tandis que lui semble défier ses coups. Mgr de Mérode, archevêque de Métylène et grand aumônier pontifical, est tombé, plein de vie encore, le 11 juillet. Il était né en 1820. Ancien militaire, il fit deux campagnes en Afrique et fut décoré de la Légion d'honneur en 1846. Il entra ensuite dans les saints Ordres et devint successivement camérier secret du Pape et ministre des armes en 1860. C'était un grand cœur, d'une sincérité qu'on a dit un peu rude. Il laisse à Pie IX, assure-t-on, toute sa fortune. Son frère, M. Verner de Mérode, est membre de l'Assemblée nationale. Sa sœur est Mme la comtesse de Montalembert.

France. — Nous parlions dans notre dernière chronique de la prochaine introduction de la cause de béatification du P. Olivaint. Voici, à ce propos, un trait qu'on lira avec intérêt ; nous l'empruntons au journal le *Soleil*.

« On s'entretient, dans le faubourg Saint-Germain, d'un miracle qui se serait produit dernièrement dans la famille de M. de L. B..., député de l'Assemblée nationale, ancien membre d'un de nos derniers ministères. Le fils de cet honorable député, âgé d'une dizaine d'années, et atteint d'une carie des os considérée comme incurable, aurait demandé à faire sa première communion sur le tombeau du P. Olivaint, un des otages assassinés sous la Commune. L'enfant était convaincu que le P. Olivaint, qu'il avait personnellement connu, intercéderait pour lui dans le ciel et obtiendrait sa guérison. La communion a eu lieu, il y a quinze jours, dans les conditions que lui-même avait indiquées. Le jeune fils de M. de L. B... est aujourd'hui guéri. »

— Nouvelles de l'enseignement congréganiste. On sait que, dans les écoles primaires, il est tout à fait impossible aux instituteurs laïques de lutter avec les instituteurs religieux. Il en est de même dans l'enseignement secondaire. Déjà nous avons cité plusieurs faits qui l'établissent ; en voici aujourd'hui un nouveau. Les examens pour l'admission à l'école de Saint-Cyr ont récemment eu lieu. Or, sur cent quarante et un élèves présentés à ces examens par les RR. PP. Jésuites de la rue Lhomond, à Paris, cent vingt et un ont été déclarés admissibles. Et comme le nombre des admissibles a été fixé cette année à cinq cent dix, il s'ensuit que le pensionnat en

question a fourni à lui seul presque le quart du contingent. Chacun des cinq ou six cents colléges et lycées universitaires de France ne peut donc être que pauvrement représenté à Saint-Cyr, quand il y est représenté. Ajoutons de plus que beaucoup d'institutions libres ont conquis bon nombre des places non prises par les élèves des Jésuites de la rue Lhomond. L'enseignement universitaire n'a vraiment pas de quoi être fier.

— L'activité des catholiques se manifeste par la création incessante de nouveaux cercles d'ouvriers. Trois ont été inaugurés la semaine dernière : l'un dans la paroisse d'Annezin, près de Béthune, diocèse d'Arras, au milieu des mines de charbon; l'autre à Carcassonne, en présence de Mgr Leilleux; et le troisième à Nantes, dans le quartier des Ponts, qui peut être considéré comme le Belleville nantais.

Le Cercle catholique d'ouvriers de Saint-Sernin, à Toulouse, a inauguré aussi ces jours derniers sa chapelle. Et le Cercle Fénelon, de Bordeaux, a reçu du Saint-Père, en réponse à une Adresse qu'il lui avait adressée, un bref des plus élogieux.

— Les pèlerinages sont devenus tellement nombreux que nous avons dû renoncer à en parler, sauf des plus importants. Celui qui aura lieu à la Salette, le 19 août, et se poursuivra les jours suivants, doit donc naturellement jouir du bénéfice de l'exception. Toute la France y est convoquée et ne manquera pas d'y envoyer des représentants de tous ses diocèses. Le but de ce pèlerinage est de réparer, autant qu'il est possible, par un acte public de foi et de piété, les outrages faits à la divine Majesté par les blasphémateurs et les profanateurs des saints jours, et d'implorer leur pardon et leur conversion par l'intercession de la sainte Vierge.

Italie. — Depuis que la révolution règne dans la Péninsule italique et y fait à l'Eglise une guerre sans merci, les catholiques n'ont cessé de fonder une foule de sociétés particulières : les unes, afin de pourvoir au culte divin ; d'autres pour procurer au peuple les bienfaits d'une éducation chrétienne; d'autres, pour secourir la pauvreté du Siége Apostolique; d'autres pour avoir soin des malades ou des étrangers, ou des gens en péril, ou pour veiller aux bonnes mœurs, ou pour remédier aux malheurs publics ; d'autres pour opposer des écrits saints et religieux aux doctrines perverses et impies; d'autres pour préserver l'Eglise, par les moyens légaux, des atteintes des lois hostiles, injustes, iniques; d'autres, pour tirer de la fange et rendre à la première noblesse les arts libéraux livrés aujourd'hui à la dernière licence; d'autres, enfin, pour obvier à d'autres maux qu'il serait trop long d'énumérer.

Ces sociétés faisaient sans nul doute jusqu'ici beaucoup de bien, chacune dans sa sphère; mais elles s'ignoraient les unes les autres, leur action n'était pas une, et par conséquent ne produisait pas tous les résultats possibles. Sur le conseil du grand Pie IX, qui veille avec tant de sollicitude au bien de toute l'Eglise, toutes ces sociétés se sont réunies en Congrès à Venise, ainsi que d'ailleurs nous l'avons déjà annoncé, afin de se faire connaître mutuellement, d'étudier ensemble la situation et les besoins du pays, d'examiner les difficultés qui sont communes au plus grand nombre, de discuter les moyens qu'il serait bon d'employer, et enfin d'unir les forces communes. Le Congrès a eu cinq séances, du 12 au 16 juin, sous la présidence du duc Salviati. Près de mille délégués y ont pris part. De nombreuses lettres d'adhésion ont été adressées à son bureau de presque toutes les parties du monde, et Pie IX a envoyé sa bénédiction. Les travaux ont été partagés en cinq sections : Œuvres religieuses, Œuvres de charité, Instruction et Education, Presse, Beaux-Arts, A notre grand regret, l'espace nous manque pour entrer dans le détail de ces travaux et parler des magnifiques discours qui ont été prononcés. Le Congrès, ouvert par le *Veni Créator*, a été clos par le *Te Deum*. Il doit s'en tenir bientôt un second à Florence.

Suisse. — Des élections ont eu lieu le 5 juillet pour le renouvellement du mandat des préfets et des juges. Ces élections ont fourni au peuple catholique du Jura bernois l'occasion de donner congé à ses tyrans. Partout les listes catholiques l'ont emporté sur les listes radicales à une immense majorité. Voilà donc à pied, de par le verdict populaire, les trop fameux Rossé, Frotté et *tutti quanti*. Mais, de même que le gouvernement de Berne ne craint pas de violer sa propre loi en imposant aux populations jurassiennes des curés schismatiques, de même on ne serait pas étonné de voir leur imposer les préfets et les juges qu'elles rejettent avec dégoût. Dès lors à quoi bon des élections?

Tong-King. — Les nouvelles continuent d'être très-douloureuses. La persécution contre les chrétiens ne cesse de sévir de la part des lettrés et du peuple païen, et le gouvernement paraît être incapable de l'arrêter. Les chrétiens sont fugitifs dans les montagnes, où ils manquent de tout, d'abri, de vêtement, de nourriture; encore y sont-ils traqués avec des chiens comme des bêtes féroces.

SEMAINE DU CLERGÉ

Echos de la Chaire contemporaine

I

Mgr MERMILLOD.

Ce qu'a été saint Bonaventure au treizième siècle, et ce qu'il peut être encore au nôtre.

Vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : Je vis un autre ange qui montait de l'Orient et portait le signe du Dieu vivant. (Apoc., VII, 12.)

Notre siècle est le siècle des réparations providentielles ; malgré ses vices et ses erreurs, il ne peut évoquer un passé de vertu et de science sans être profondément ému. Il y a peu de temps, notre Saint-Père le Pape célébrait le dix-huitième centenaire de la mort des apôtres de saint Pierre et saint Paul ; cette année, Toulouse a célébré avec son archevêque le sixième centenaire de la mort de saint Thomas d'Aquin. Cent ans après qu'un grand fait s'est passé, on en rappelle le souvenir ; centenaire, ce mot indique bien la force de Dieu, le roi immortel des siècles.

Mgr Mermillod remercie M. le curé de Saint-Bonaventure d'avoir eu l'idée de célébrer avec tant de pompe le sixième centenaire de la mort de saint Bonaventure, et le savant archevêque de Lyon d'avoir béni cette idée. Il s'associe à cette fête de la ville des grandes œuvres. Dimanche, un évêque, enfant de Lyon, a rappelé les magnificences de ce XIIIe siècle pendant lequel notre saint est né. Hier, un évêque, fils de saint François d'Assise et de saint Bonaventure, a retracé la piété du Docteur séraphique ; demain Mgr l'archevêque de Lyon achèvera le récit de ses gloires. Mgr Mermillod se propose d'examiner ce que saint Bonaventure fut au XIIIe siècle et ce qu'il peut être encore aujourd'hui. Il prie la sainte Vierge de l'inspirer pour qu'il puisse parler dignement de celui qui a si bien chanté sa gloire et la gloire de son Fils. *Ave Maria.*

I. Mgr Mermillod examine d'abord ce qu'a été saint Bonaventure au XIIIe siècle et l'étudie dans sa vie intime, sa science et son activité.

Le XIIIe siècle est un des plus grands de notre histoire. L'islamisme était chassé de l'Europe, les croisades victorieuses, l'hérésie éteinte ; des basiliques et des couvents s'élevaient partout. Le Pape était alors considéré comme le représentant de Dieu et des droits de l'humanité ; jamais la foi, la raison et la justice ne furent mieux associées qu'à cette époque. Mais l'Eglise de Jésus Christ est toujours militante sur la terre ; le XIIIe siècle eut aussi ses douleurs et ses vices, et voilà pourquoi Dieu y suscita des hommes et des institutions ; c'est le siècle de saint Dominique, de saint François d'Assise, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de saint-Louis.

Saint Bonaventure, né d'une famille simple, rencontra pour développer son âme le cœur d'une mère chrétienne. Il semble que Dieu veuille toujours placer une mère excellente à côté des grands saints comme des grands hommes. L'enfant étant tombé dangereusement malade à l'âge de quatre ans, sa mère alla le déposer aux pieds de saint François d'Assise, et lui dit : « Bénissez et guérissez mon enfant. » Elle recommandait son fils à saint François, comme jadis sainte Monique recommandait saint Augustin à saint Ambroise ; mais l'enfant possédait l'innocence que le jeune homme avait perdue. La mère fit vœu de le consacrer à l'Ordre séraphique et l'enfant fut guéri.

Bonaventure fréquenta de bonne heure les universités d'Italie, et tandis qu'aujourd'hui la jeunesse cherche par combien de moyens elle pourra échapper à Dieu, tout le plaisir de Bonaventure était alors de savoir par combien de titres il lui appartiendrait. Il avait la passion de l'humilité jusqu'à se trouver indigne de l'air qu'il respirait et de la terre qu'il foulait aux pieds. Il n'osait communier, il se croyait damné. Saint François de Sales passa plus tard par les mêmes épreuves, et c'est alors qu'il s'écriait : « Ah ! quoi qu'il en soit, Seigneur, qu'au moins je vous aime en cette vie, si je ne puis vous aimer en l'éternelle. » Mais Dieu ne pouvait abandonner de si fidèles serviteurs. Tous deux avaient gardé l'amour : ils recouvrèrent l'espérance. Ainsi que saint François de Sales, saint Bonaventure aimait Dieu comme seuls l'aiment les saints : *Transfige medullas animæ meæ*, lui disait il : « Transpercez la moelle de mon âme ; » et voilà six siècles que l'Eglise répète après lui cette prière sortie de son cœur.

Saint Bonaventure prit l'habit de saint François pour accomplir les desseins de Dieu et le vœu de sa mère. Le XIIIe siècle était un siècle de science. Notre saint étudia sous de célèbres docteurs, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, puis professa lui-même à l'Université de Paris.

Il possédait la liberté de l'âme innocente et la vraie science dont Dieu est la source. Bossuet a dit : « Malheur à la science qui n'aboutit pas à aimer Dieu. »

On pourrait faire un parallèle entre saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Saint Thomas conçoit clairement les principes et, avec une logique irrésistible, donne les conséquences et les solutions qui en dérivent, il est le Docteur angélique ; saint Bonaventure s'inspire de l'amour et, sans suivre les sentiers ardus de la science, s'élance, comme d'un seul bond, jusqu'à Dieu ; il est le docteur séraphique. Un jour saint Thomas arrivait près de Paris ; le religieux qui l'accompagnait aperçut cette grande ville du haut d'une colline : « Frère Thomas, lui dit-il, voyez cette grande capitale ; voudriez-vous en être le souverain? Et saint Thomas, qui ne songeait qu'aux beautés de l'ordre surnaturel, répondit ; « J'aimerais mieux le commentaire sur l'Evangile de saint Mathieu par saint Jean Chrysostome. » Et un autre jour, saint Bonaventure rentrant au couvent après avoir fait un beau sermon, un frère lui dit : « Frère Bonaventure, moi qui ne suis qu'un ignorant, puis-je connaitre Dieu aussi bien que vous? — Mieux que moi, lui répondit le saint, car, pour connaître Dieu, il faut l'aimer. » Et le frère, montant aussitôt sur le mur du couvent, se mit à crier : « O peuple, vous pouvez connaitre Dieu mieux que le grand docteur Bonaventure ; il suffit de l'aimer de tout votre cœur. »

Peu de vies furent aussi actives que celle de saint Bonaventure. Il est nommé maître général de son Ordre à l'âge de trente cinq ans. Le Pape meurt, les cardinaux restent deux ans sans pouvoir lui donner un successeur ; on s'adresse à notre saint ; il désigne celui qu'il croit le plus digne, et les cardinaux l'élisent sous le nom de Grégoire X.

La direction de son Ordre ne lui fait pas oublier la direction des âmes. Un jour, Isabelle, sœur de saint Louis, tissait elle-même un habit. « Pour qui? lui demande le roi. — Pour un plus grand seigneur que vous, répond-elle, car c'est pour un pauvre, c'est-à-dire un représentant de Jésus-Christ. » Isabelle avait appris cette éminente dignité des pauvres à l'école de saint Bonaventure, son directeur.

Avec les plus hautes dignités, saint Banaventure restait toujours l'humble disciple de l'enfant de Nazareth. On rappelle que, nommé cardinal, il lavait la vaisselle du couvent lorsque les nonces lui apportèrent le chapeau. Emmené au concile de Lyon par Grégoire X, il y siégea à côté du Pape et y parla plusieurs fois. Le Concile de Lyon a commencé la définition du pouvoir du Pape, qu'a achevé le Concile du Vatican ; il a réuni l'Eglise grecque à l'Eglise latine.

Saint Bonaventure mourut après ce grand fait, auquel il avait pris une part importante. Le Pape lui administra lui même le sacrement de l'Extrême-Onction. Comme le saint ne pouvait communier à cause de sa maladie, on lui apporta le saint ciboire et, par miracle, l'hostie s'en échappa d'elle-même pour voler à sa bouche. Tous les pères du Concile assistèrent à ses funérailles ; l'archevêque de Lyon prononça l'oraison funèbre ; et le Pape, dans un discours à sa gloire, s'écria : « *Cecidit columna christianitatis.* Elle est tombée, la colonne de la chrétienté. » Plus tard, on consacra sous son vocable l'église dans laquelle se célèbre son centenaire.

II. Après avoir considéré saint Bonaventure au XIIIe siècle, considérons-le au XIXe et recherchons quelle action il peut exercer aujourd'hui.

Les saints ne meurent pas avec leur époque ; c'est là un de leurs privilèges : ils traversent tous les siècles et ils en demeurent les contemporains. On raconte qu'un Pape vit en songe la basilique de Latran soutenue par saint Dominique et par saint François d'Assise. C'est une marque de l'importance des Ordres religieux dans l'Eglise. Saint Dominique et saint François d'Assise se sont donné un baiser fraternel qui dure encore. La vie religieuse est une nécessité. Le clergé séculier a une grande mission : il représente l'Ordre pastoral, mais il lui faut un auxiliaire : le clergé régulier représente l'Ordre doctrinal et l'Ordre apostolique ; il cultive la science et conquiert le monde à Jésus-Christ.

La science actuelle est superficielle : c'est une science des faits et comme du dehors : les causes lui échappent. Elle manque d'unité ; nous n'avons pas la science, mais seulement des sciences ; nous avons des matériaux, nous n'avons pas le monument ; il reste à faire une nouvelle *Somme théologique* en accord avec les sciences actuelles. Nous manquons de direction, d'union des forces et des âmes ; la discorde règne partout. C'est la foi qui doit donner l'unité, et elle n'est pas un obstacle au progrès des sciences. Dans les Alpes, on dispose des barrières pour aider le voyageur et l'empêcher de tomber dans les abîmes. Il nous faut aussi, dans le monde moral, des barrières, c'est-à-dire des croyances qui nous aident à monter, en nous empêchant de tomber.

C'est au pied de la croix que nous trouvons les meilleurs enseignements. Ximénès, montrant le crucifix, disait : « C'est là que j'apprends à gouverner. » Saint Bonaventure, interrogé par saint Thomas sur les sources de sa doctrine, lui répondait, en montrant aussi le crucifix : « Voilà l'unique source de ma doctrine ; je ne sais rien que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. » Et Pie IX assurait récemment que le crucifix était le seul appui sur lequel il comptât. Saint Bonaventure a écrit un livre : *De regimine animæ* (1), saint

(1) *Du gouvernement de l'âme.*

Thomas, un autre : *De regimine principum* (1). On pourrait trouver dans ces deux ouvrages le moyen de se gouverner soi-même et de gouverner les autres.

Il nous faudrait aujourd'hui un saint Bonaventure pour unir la foi et la science. Le monde marche à l'unité. Ce sera celle du fer et du feu ou celle de la charité. On est poussé par les progrès mêmes des sciences aux extrémités du bien ou du mal; si nous n'avons pas la charité, nous aurons le despotisme. Espérons que la charité l'emportera. Le Concile de Lyon avait rétabli l'unité dans l'Eglise; espérons que le Concile du Vatican sera le portique de notre unité future. L'épiscopat, le clergé, les Ordres religieux, les fidèles, tous doivent contribuer à ce retour à l'unité. La France y contribuera d'une manière spéciale ; elle se relève en ce moment ; mais fût-elle comme cet enfant mort que ressucite saint Bonaventure (2), les saints qu'elle a enfantés dans tous les siècles, la tireraient du tombeau.

Lyon est une ville sainte. Mgr. Mermillod signale la crypte de Sainte-Irénée, où il a célébré la messe, la chapelle de Fourvières, avec le souvenir de saint Thomas de Cantorbéry, qui y a prié. Mon saint, dit-il encore, l'évêque dont je tiens la houlette, saint François de Sales, est aussi mort dans notre ville. Mais de pareils sépulcres sont des berceaux.

Lyon est la patrie de la Propagation de la Foi; comme elle est belle, votre ville, parée de ses saints et de ses souvenirs! Il y a deux siècles, la peste qui la ravageait disparaissait devant les reliques de saint Bonaventure. Que le mal disparaisse à son tour. En apercevant notre saint que sa mère lui apportait mourant, saint François d'Assise s'écria : « Oh ! l'heureuse rencontre : *O buona ventura !* » Je vous dirai aussi : Oh ! la bonne aventure pour vous que ce grand saint soit mort dans vos murs ! O saint Bonaventure ! conduisez ce peuple à la foi ; mais daignez aussi jeter un regard sur mon peuple.

(*Semaine catholique de Lyon.*)

II

Mgr GINOUILHAC

Saint Bonaventure, sa science et sa sainteté

Je manquerais, mes frères, à un devoir qui m'est imposé et qui est cher à mon cœur, si, dans cette circonstance solennelle, je ne vous adressais des félicitations méritées pour l'empressement avec lequel vous êtes venus assister à ces fêtes de saint Bonaventure, dont le culte a toujours été grandement en honneur dans notre bonne ville de Lyon, et votre empressement n'a point été un empressement de simple curiosité, mais l'empressement de pieux chrétiens pleins d'ardeur pour la gloire de Dieu et de ses saints.

Après ce préambule, Monseigneur a abordé ainsi son sujet : *Ille erat lucerna ardens et lucens.* C'était une lumière ardente et luisante. En vous rappelant, mes frères, cette parole dite de saint Bonaventure, je ne vous apprends rien de nouveau. Qui de nous ne sait, en effet, que saint Bonaventure a été une lumière ardente, répandant autour d'elle la lumière de l'esprit et la chaleur du cœur, une de ces lumières qui éclairent profondément les âmes pour les rapprocher de Dieu? Qui de nous ne sait qu'il a été un de ces hommes suscités par la Providence au moyen âge pour y excercer une forte et bienfaisante influence, un homme de la droite de Dieu et rempli de son esprit ?

Qui de nous ne sait que saint Bonaventure, étudiant avec saint Thomas dans les écoles de Paris, fut bientôt digne comme lui d'être à son tour maitre et docteur, dans cette même école, et attira les regards du roi saint Louis, saint Louis, le roi des rois de France, qui possédait supérieurement le sentiment français et le faisait sentir à l'étranger ; qui s'est montré roi non pas seulement par des sentiments magnanimes, mais par des sentiments chrétiens ? Saint Louis aimait à s'entretenir avec saint Thomas et saint Bonaventure de la doctrine sainte et des grandes vérités qui intéressaient alors le monde.

Nous n'avons pas, mes frères, une idée exacte du XIIIe siècle. On croit à tort que c'était une époque de décadence. Le XIIIe siècle a été un siècle admirable, surtout par tous ces grands hommes qui ont travaillé à rapprocher de Dieu l'esprit et le cœur des chrétiens de ce temps.

Mais puisque j'ai à vous parler de saint Bonaventure, laissez-moi vous dire une pensée qui m'est venue à l'esprit et qui doit être présentée à notre siècle qui l'a trop oubliée. Le Docteur séraphique est un de ceux qui ont le mieux compris la grandeur de l'Etre divin considéré, en lui-même ; non pas qu'il ait dépassé saint Thomas; saint Thomas a été admirable dans sa *Somme contre les Gentils* admirable surtout dans la seconde partie de cette *Somme* à laquelle rien ne peut être humainement comparé. Nous ne sommes pas ici pour juger les saints, et Dieu me garde d'établir un parallèle entre leurs mérites, mais cette exception faite, saint Bonaventure, guidé par son cœur, me semble avoir pénétré plus que tout autre dans la connaissance et les desseins de Dieu ; il a saisi l'être de Dieu et les perfections divines dans leur vérité.

Saint Bonaventure était de l'école de saint An-

(1) *Du gouvernement des princes.*
(2) Mgr Mermillod indiquait du geste un tableau placé en face de la chaire et représentant la résurrection d'un enfant par saint Bonaventure.

selme. Il a vu dans ces perfections divines ce qu'il n'avait été donné à personne de voir avant lui.

Quand on réfléchit, en effet, mes frères, sur les perfections divines, sur ce que Dieu est en lui-même, sur les attributs infinis de cet Etre de qui tout vient, on est saisi d'admiration et l'on est pénétré de la grandeur de ceux qui l'ont compris.

Saint Bonaventure l'avait compris, et c'est pour cela qu'en traitant de l'Etre divin en lui-même, il s'est élevé de perfection en perfection. Saint Bonaventure a été admirable dans les développements qu'il a donnés de l'Etre divin, dans son *Chemin merveilleux vers l'Etre supérieur* (*Itinerarium mentis in Deum*: Œuvres de saint Bonaventure). C'est qu'il comprenait les grandeurs divines, et qui de nous peut y penser sans en être pénétré jusqu'au fond de l'âme et sans être comme accablé du poids de cette majesté ?

Mais, malheureusement, ce sont des sujets sur lesquels on entretient peu les fidèles de nos jours ; il semble que, lorsqu'on parle des grandeurs de Dieu, on parle de choses étranges.

Saint Bonaventure a donc partagé avec saint Thomas cette qualité d'aimer à méditer sur les perfections divines. Aussi saint Bonaventure est-il regardé comme un auteur vraiment ascétique, c'est-à-dire comme un auteur qui saisit la vérité en elle même, qui ne s'arrête pas aux ombres et qui, parvenu à la connaissance de la divinité, s'élève jusqu'à elle et cherche à élever les âmes capables de monter jusque-là.

Mais laissons ces hautes considérations et revenons à la vie de saint Bonaventure. Saint Augustin a dit qu'il y a dans la vie humaine deux chemins à suivre, l'un ordinaire et l'autre extraordinaire, où tous ne sont pas appelés. Saint Bonaventure fut une âme d'élite. A l'âge de trente-cinq ans, il fut choisi pour gouverner cet Ordre de Saint-François, Ordre déjà prodigieusement répandu et dont le gouvernement demandait une prudence consommée ; car, ne croyez pas, mes frères, que les âmes à cette époque fussent plus faciles à gouverner que de nos jours : les vérités morales étaient aussi difficiles à faire accepter, et la doctrine n'était pas revêtue d'une auréole plus extraordinaire que de notre temps. Ce n'est qu'à force de bonté et de patience que ces grands hommes arrivaient à faire entendre la vérité divine et à gouverner les âmes qui leur étaient confiées.

Saint Bonaventure a composé plus de mille sermons sur différents sujets, et tous ces sermons sont pleins de l'amour de Dieu dont son cœur était embrasé. Sa parole produisait une forte impression sur les hommes de son temps. Il n'est donc pas étonnant que le Pape Clément IV jetât les yeux sur lui pour l'appeler à l'archevêché d'York, en Angleterre; car les prédicateurs et les missionnaires d'alors ne bornaient pas leur zèle à tel ou tel pays ; ils allaient dans les plus grands centres, parcouraient les nations et s'adressaient à tout ce qu'il y avait de grand dans le monde.

Saint Bonaventure fut effrayé de cette haute dignité, la refusa par humilité et fut assez heureux pour faire agréer son refus.

Mais il ne put en être de même lorsque Grégoire X, qui succéda à Clément IV, vit dans saint Bonaventure l'homme de son époque le plus capable d'avoir de l'influence dans ce Concile de Lyon qu'il allait convoquer pour la réunion des grecs aux latins et pour imposer à tous un grand respect et un grand amour pour la doctrine catholique.

Certes, mes frères, quand on a étudié sérieusement et à fond la doctrine catholique, il n'est pas difficile de répondre aux difficultés et aux objections des grecs à la croyance de notre Eglise. Il n'y a rien dans ces objections qui puisse sérieusement arrêter des hommes de bonne foi ; mais, dans les esprits prévenus, les difficultés grossissent outre mesure. Le Pape Grégoire X nomma donc saint Bonaventure cardinal et évêque d'Albano, et c'est en cette qualité qu'il vint à ce Concile de Lyon qui devait contribuer à sa gloire et où sa science et sa sagesse lui valurent l'estime et l'affection des grecs qu'il ramena, après plusieurs discussions, à la vérité catholique, à la doctrine du Père, du Fils, du Saint-Esprit, du Saint-Esprit procédant du Père et du Fils.

Cette réunion, hélas ! ne devait pas durer longtemps. Dieu se contenta de la bonne volonté de saint Bonaventure et il acheva de le glorifier par l'éclat inusité qui se fit à ses obsèques, auxquelles le Concile entier vint assister.

Ah ! mes frères, en pensant à ce Concile, je me rappelle aussi ce Concile du Vatican où il m'a été donné dernièrement de prendre part. Nous avions tous le désir que les grecs vinssent dans ce Concile se réunir à l'Eglise latine. S'ils y étaient venus, il nous aurait été facile de leur prouver que la foi des premiers siècles de l'Eglise, des Conciles d'Ephèse, de Chalcédoine et autres, auxquels les grecs avaient assisté, est encore la foi de l'Eglise catholique ; que la foi de Pierre a toujours été la foi des évêques et des fidèles de tous les siècles.

Cette joie nous a été refusée, ainsi qu'au grand Pape qui gouverne notre Eglise. Mais peut être n'est-ce pas pour longtemps, et nous aimons à espérer que Dieu, dans sa miséricorde, permettra qu'un jour cette réunion commencée au Concile de Lyon se complète par une réconciliation définitive. Ce serait pour nous tous une grande joie et notre Saint-Père le Pape pourrait alors chan-

ler son *Nunc dimittis*, en se disant qu'il n'y a plus sur la terre qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur, et que le genre humain tout entier est gagné à la cause de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est là notre vœu le plus ardent à tous; c'est le vœu de votre Pasteur et de votre évêque, mes chers frères, et je ne doute pas que ce soit aussi le vôtre. *(Semaine catholique de Lyon).*

Sainte Philomène

Qui d'entre vous, pieux lecteurs, n'a jamais entendu prononcer le nom de sainte Philomène, de cette illustre vierge martyre, dont la dévotion est si répandue aujourd'hui en Italie, en France, jusque dans les pays les plus reculés du Nouveau Monde? Et même, qui d'entre vous ne l'a jamais invoquée et n'a pas ressenti les effets de ses puissantes supplications? Elle est si bonne, sainte Philomène, si compatissante et jouit d'un si grand crédit sur le cœur de Dieu! Volontiers nous dirions d'elle, toute proportion gardée, ce que le dévot saint Bernard disait de l'auguste Marie : que l'on n'a jamais appris qu'aucun de ceux qui ont eu recours à elle ait été délaissé. S'il vous était donné, chers lecteurs, une seule fois dans votre vie, de visiter quelqu'un des sanctuaires où le Seigneur s'est plu à manifester de nos jours la puissance de sa fidèle épouse, celui de Mugnano, par exemple, qui garde ses restes vénérés, celui d'Ars, qui a été témoin de quantité de miracles opérés par son intercession, quelle confiance n'exciterait pas dans vos cœurs la vue en particulier de ces nombreux *ex-voto* qui tapissent les murs, et qui tous témoignent de précieuses faveurs obtenues par son entremise! Oh! oui. nous avons là l'éclatante justification de ce glorieux surnom de *Thaumaturge du* XIXe *siècle*, que lui donna le pape Léon XII.

A l'approche de la fête de la grande sainte (le 11 août), ranimons notre piété et notre confiance en elle. Que chacun en l'honorant de son mieux, ne manque pas de lui adresser à cette occasion quelques requêtes ; nous avons tant de choses à demander! Pour nous d'abord. pour les nôtres, pour l'Eglise et le Souverain Pontife, pour la France et ceux qui la gouvernent, pour la conversion des pécheurs, pour les âmes qui souffrent en Purgatoire.

La neuvaine préparatoire à la fête de sainte Philomène commencera cette année le lundi 3 août. Si, pendant cette neuvaine, il se fait dans notre église paroissiale quelques exercices publics en son honneur, empressons-nous d'y assister; si nous n'en avons pas, suppléons-y de notre mieux en dressant un petit trône à la sainte dans nos demeures; ne passons pas un des neuf jours sans réciter devant son image une courte prière, ses *litanies*, par exemple, à l'effet d'obtenir par sa puissante entremise les différentes grâces que nous sollicitons. Pour rendre nos prières plus efficaces, joignons-y quelques actes de pénitence corporelle ou spirituelle, et aussi quelque aumône en rapport avec notre position. Enfin, qu'une communion, faite avec le plus de ferveur possible le jour de la fête, couronne nos pieux exercices en l'honneur de l'aimable sainte.

Si nos ressources nous le permettent procurons-nous une statue de sainte Philomène, que nous placerons dans notre demeure en un lieu bien décent, et qui y restera toujours : cet objet bénit sera pour notre maison et nos personnes, n'en doutons pas, un puissant préservatif contre les fléaux qui nous menacent.

A l'exemple de beaucoup de pieux fidèles, entretenons, si nous le pouvons, une lampe dans quelqu'un des sanctuaires où repose une parcelle de ses reliques, comme cela se pratique à Mugnano, à Ars, à Saint-Gervais de Paris, à Sempigny (Oise), à Neuville-sur-Seine (Aude), à Thivet, à Gigny, à Saulles (Haute-Marne), etc. Cette lampe, en brûlant, offre à tous les instants du jour et de la nuit un tribut de vénération, d'amour et de confiance en faveur de la personne dont elle tient la place, et même, ne peut-on pas dire, qu'à sa manière, elle prie pour elle?

Enfin, profitons de la circonstance de la fête de sainte Philomène pour nous enrôler dans quelqu'une de ses confréries, pour faire célébrer en son honneur quelques messes, et accomplir un pieux pèlerinage à un de ses sanctuaires les plus renommés.

Après cet appel que nous nous permettons de vous adresser, pieux lecteurs, nous croyons vous être agréable en vous disant un mot de l'origine du culte de la grande sainte, en France, surtout.

Vous savez que le martyre de sainte Philomène eut lieu à Rome, sous l'empire de Dioclétien, et que ses restes mortels enlevés par les premiers fidèles et déposés dans les catacombes de Sainte-Priscille, y demeurèrent ignorés pendant quinze cents ans environ. Ce fut le 25 mai 1802 que son corps apparut, à la suite de fouilles que l'on exécutait par l'ordre du Souverain Pontife. Il fut donné à un pieux ecclésiastique du diocèse de Nole, François de Lucia, qui, en 1805, le fit transporter à Mugnano, son pays natal, après y avoir préparé d'avance un sanctuaire pour recevoir le précieux dépôt. Vers 1814, le premier autel, assez simple, céda la place à un autre magnifique, tout en marbre; il était offert comme *ex-voto* par un célèbre avocat de la ville de Naples, Alexandre Serio, guéri miraculeusement, grâce à sainte Philomène, de douleurs d'entrailles dont il souffrait depuis longtemps et reconnues incurables à la science humaine.

C'est Mlle Jaricot, fille d'un négociant de Lyon, institutrice du *Rosaire vivant*, et une des fondatrices de l'œuvre de la *Propagation de la foi*, qui éleva en France le premier sanctuaire à la jeune vierge martyre; voici comment. La pieuse demoiselle était tourmentée depuis plusieurs années par une maladie de cœur si violente qu'elle pouvait vait à peine marcher. Ayant entendu raconter les merveilles qui s'opéraient à Mugnano par l'intercession de la sainte, elle conçut le projet d'aller là demander une guérison que s'obstinaient à lui refuser les moyens humains. Un médecin fut consulté : il lui permit, mais bien difficilement et plutôt encore pour se débarasser de ses instances, d'entreprendre un voyage aussi long, aussi périlleux. Ses appréhensions se réalisèrent. Pendant le trajet, la pauvre demoiselle se trouva si mal qu'on se vit obligé de l'administrer. Mais sa confiance en la bonne sainte Philomène lui ayant rendu des forces, elle arriva enfin, après bien des fatigues à Mugnano. Pendant neuf jours elle se fit porter, sur un fauteuil, dans la chapelle qui a le privilège de posséder les précieuses reliques. A la fin de la neuvaine, en présence d'une nombreuse assemblée, elle fut guérie instantanément. Les fidèles, transportés de joie, s'emparèrent de sa personne et la portèrent dans les rues de la ville, sans qu'il lui fut possible de se soustraire à cette ovation.

Désirant recevoir la bénédiction du Père commun des fidèles, elle poursuivit son pèlerinage jusqu'à Rome, et obtint du Souverain Pontife la permission de faire construire une chapelle dans sa propriété à Lyon, et d'y exposer à la vénération des fidèles les reliques de la sainte, qui lui avaient été données à Mugnano. De retour dans sa ville natale, Mlle Jaricot fit ériger un autel provisoire dans une petite maisonnette placée au-dessus de l'habitation principale, sur le chemin de Fourvières, et qui lui sert aujourd'hui de parloir. Ce fut dans cet oratoire improvisé, qui exista pendant deux ans, que fut guérie une autre demoiselle, Olympe Clerc.

La guérison authentique de cette dernière fit grand bruit dans la cité, et contribua puissamment à y propager la dévotion à la grande sainte. La personne dont il s'agit était percluse des deux jambes par suites d'une maladie des reins ; elle se fit conduire à l'oratoire improvisé pendant neuf jours, au bout desquels elle laissa ses béquilles, et s'en retourna parfaitement guérie. Arrivée dans son pays natal, à Rossillon (Ain), elle obtint de Mgr Devie, son évêque, l'autorisation d'ériger, elle aussi, une chapelle en l'honneur de l'illustre vierge-martyre. On a fait lithographier une notice du miracle ; on y a joint une déclaration fort remarquable de Mgr Devie, et les certificats des médecins qui attestent la vérité de ce fait.

Le premier oratoire de Mlle Jaricot a été remplacé par une chapelle plus élégante et parfaitement tenue. Les nombreux tableaux commémoratifs de guérisons miraculeuses, qui en garnissent l'intérieur, les dons qui lui sont offerts journellement par la reconnaissance, et qui servent à l'embellir, rendent témoignage des faveurs sans nombre qu'on y a obtenues. Bien qu'il existe plusieurs oratoires en l'honneur de sainte Philomène dans les églises de Lyon, c'est surtout dans sa chapelle de Fourvières qu'on voit accourir sans cesse, pour ainsi dire, une multitude de pèlerins venant implorer sa protection.

Celui qui écrit ces lignes n'oubliera jamais les délicieux moments qu'il lui a été donné de passer dans ce lieu béni, agenouillé devant la magnifique châsse de l'aimable sainte, entouré d'une foule d'*ex-voto*, qui tous redisent dans un langage aussi simple qu'éloquent, sa puissance merveilleuse sur le cœur de Celui pour lequel elle n'a pas hésité à donner jusqu'à la dernière goutte de son sang. Je vous souhaite, chers lecteurs, le même bonheur.

L'abbé GARNIER.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS

1(1e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER

Jusqu'ici nous avons traité des processions en général ; l'ordre des matières demande que nous parlions de chacune des processions indiquées dans le Rituel romain. Les processions sont divisées, dans ce livre liturgique, en deux classes : les processions ordinaires, qui se font à des jours fixes, et les processions extraordinaires, qui ne reviennent pas périodiquement, mais sont prescrites ou accordées dans des circonstances particulières ou a raison de nécessités passagères.

La première catégorie comprend les processions de la fête de la Purification de la sainte Vierge, du dimanche des Rameaux, des Litanies majeures de saint Marc, des Litanies mineures des Rogations et de la fête du Saint-Sacrement. Nous avons déjà parlé précédemment de ces processions, dont nous avons fait connaître l'origine et la signification. Si nous avons à y revenir plus tard, ce ne sera plus que pour expliquer certaines règles cérémonielles et rappeler les décisions qui s'y rapportent. Nous arrivons donc maintenant aux processions extraordinaires, que nous ne saurions passer sous silence, et nous suivons l'ordre dans lequel elles sont placées dans le Rituel.

Nous avons dit, en traitant des Sacramentaux en général, que, bien que l'Eglise se propose

principalement et comme but final, dans toutes ses institutions, d'attirer sur nous et de nous faire obtenir de Dieu les biens spirituels, c'est-à-dire les grâces qui conduisent au salut éternel, elle ne se montre cependant pas indifférente à nos intérêts temporels, et qu'un grand nombre de Sacramentaux ont même été établis pour nous procurer directement ces avantages. En cela l'Eglise n'oublie point notre fin dernière, et son intention est même de nous en rapprocher, d'abord en nous faisant prier avec foi et confiance, et la prière faite dans ces conditions est un acte surnaturel et méritoire, qui glorifie Dieu et le détermine à répandre sur nous, pour notre sanctification, même les grâces sur lesquelles notre pensée ne s'est pas positivement arrêtée; ensuite, lorsque Dieu veut bien nous exaucer ainsi, elle élève nos cœurs vers lui par la reconnaissance que doit nous inspirer sa bonté, en sorte que ces bienfaits, quoique d'un ordre inférieur, sont cependant pour nous des bénédictions dans le sens le plus élevé du mot. Les choses du temps sont ainsi rapportées à l'éternité.

I. PROCESSION POUR OBTENIR DE LA PLUIE.

Dans notre article sur les Rogations, nous avons vu que les processions qui se font en ces jours ont pour but d'attirer sur nous toutes les bénédictions du ciel. Les grâces spirituelles n'y sont pas oubliées et sont très-expressément demandées à Dieu; car le salut sera toujours, suivant la parole de Notre-Seigneur, *l'unique nécessaire*. Mais les faveurs de l'ordre temporel occupent aussi une grande place dans les supplications solennelles qui se font en ces jours. Bien que l'Evangile nous recommande de nous confier pour toutes choses dans la divine Providence, qui veille et pourvoit à tout, le Fils de Dieu, dans la prière qu'il nous a donnée lui même, nous a enseigné à réclamer chaque jour de notre Père céleste le pain quotidien du corps aussi bien que celui de l'âme, et le Père loin de trouver mauvais que ses enfants recourent à lui pour leurs nécessités matérielles, est, au contraire, touché de la filiale confiance qu'ils lui témoignent, lorsqu'ils sollicitent de lui, avec ce sentiment, les biens terrestres, afin d'en user selon sa volonté et de les faire servir par là à sa gloire.

Sans doute, Dieu n'oublie point cette prière que l'Eglise lui adresse sur tous les points du monde pour ses enfants, et sa bonté le porte toujours à l'exaucer; mais, soit pour nous punir de nos péchés, soit pour nous éprouver, soit pour provoquer de notre part de nouveaux actes de confiance, Dieu juge à propos, parfois, de nous laisser exposés à manquer des biens de la terre, et c'est vers lui que nous devons nous tourner afin de les obtenir, puisque lui seul peut commander à la terre de les produire. L'Eglise, agissant de son côté en vraie mère, s'est montrée prévoyante. Elle sait que la prière collective, et surtout la prière faite en son nom, est toute-puissante sur le cœur de Dieu, et elle nous a donné à l'avance des formules, et elle a institué des cérémonies qui ont pour but d'écarter les fléaux dont nous sommes menacés. Dans ces circonstances, nous empruntons sa voix pour faire un appel à la miséricorde divine.

En tête des processions dirigée contre les fléaux temporels, nous trouvons dans le Rituel romain la processton *ad petendam pluriam*.

Il est évident que Dieu est le maître absolu du monde qu'il a créé, et qu'il gouverne tout par sa providence. S'il a établi au commencement des lois auxquelles les éléments sont soumis, il peut sans les rompre, les faire fléchir à ses volontés, et nos prières ont assez de puissance sur son cœur pour l'y déterminer. Il a pris soin de nous le rappeler lui-même dans les livres saints. *C'est notre Dieu*, dit le Psalmiste, *qui couvre le ciel de nuages et qui prépare de la pluie à la terre. C'est lui qui fait croître sur les montagnes l'herbe et les plantes qui sont aux service de l'homme* (1). Il est vrai que sa bonté infinie *fait lever son soleil sur les bons et les méchants*, *et qu'il répand la pluie sur les justes et sur ceux qui commettent l'injustice* (2), mais il ne peut exercer sa miséricorde aux dépens de sa justice, qui exige parfois qu'il se montre sévère à l'égard des hommes qui s'obstinent à l'offenser, et en cela encore il est miséricordieux, puisqu'il ne punit jamais que pour toucher les cœurs et ramener par la crainte ceux que l'amour n'a point fixés près de lui. Alors, sachant que l'homme est terrestre et charnel, il a recours aux châtiments temporels auxquels nous sommes toujours sensibles, lors même que la menace des peines éternelles ne nous touche plus.

Le plus terrible de tous est la sécheresse qui frappe la terre de stérilité et retranche à l'homme et aux animaux, les choses les plus nécessaires à la vie. L'eau est, dans l'ordre matériel, le principe de toutes choses ! Au commencement, le monde était à l'état de chaos et tous les éléments étaient confondus ensemble et mêlés avec l'eau. *Or*, dit Moïse, *l'Esprit de Dieu planait sur les eaux* (3) pour les féconder et leur donner la vertu de communiquer aux autres éléments une fécondité qu'ils n'ont point en eux-mêmes. Sans elle, rien ne naît dans la nature sensible, et lorsqu'elle manque aux êtres déjà produits, ils dépérissent et meurent. La lumière et la chaleur sont indispensables aussi, mais comme agents coopérateurs de l'eau. Si le soleil verse à torrents la lumière et la chaleur là où l'humidité épuisée n'a point été renouvelée, au lieu de la vie qu'il

(1) Ps. CXLVI, 8.
(2) Matth., V, 45
(3) Gen., I, 2.

y devait développer, il y porte la mort, et cette mort des végétaux supprime l'aliment de la vie physique pour l'homme. Quand Dieu ferme les réservoirs d'où la pluie monte au ciel pour retomber sur la terre, il la frappe du plus redoutable fléau. Lorsque David voulut exprimer la douleur qui lui causait la mort de Saül, l'oint du Seigneur, frappé par l'Amalécite, il maudit en ces termes le lieu où était arrivé ce funeste événement: *Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent plus jamais sur vous et que sur vos coteaux, on ne voie plus de champs où l'on recueille les prémices* (1) offertes au Seigneur. Avant que les Israëlites franchissent le Jourdain pour entrer dans la terre promise, Moïse leur énuméra toutes les bénédictions dont Dieu devait les combler s'ils restaient fidèles à sa loi. Il y ajouta les malédictions qu'ils avaient à redouter s'ils transgressaient les divins commandemants, et parmi ces menaces, nous trouvons celle-ci : *Le Seigneur vous frappera en vous envoyant la pauvreté, la fièvre, le froid et la chaleur brûlante, un air corrompu et la nielle, et il vous poursuivra jusqu'à ce que vous périssiez entièrement. Au-dessus de vos têtes le ciel sera d'airain et la terre que vous foulerez aux pieds sera de fer. Au lieu de pluie, le Seigneur répandra la poussière sur votre terre et il fera tomber sur vous du ciel de la cendre jusqu'à ce que vous soyez vous-mêmes réduits en poudre* (2). Cette menace reçut à la lettre son exécution sous le règne d'Achab. Ce prince avait substitué le culte du vrai Dieu. Elie fut envoyé par le Seigneur pour annoncer que ce crime serait puni par une longue sécheresse. En effet, le ciel devint d'airain, et, pendant trois années, il ne donna pas une goutte de pluie et la terre fut privée de rosée, en sorte que le pays souffrit les horreurs de la plus affreuse famine. Ce fut seulement après que le roi eut permis de renverser les autels de Baal et de mettre à mort les prêtres de cette idole qu'Elie monta au sommet du Carmel, et là, prosterné devant le Seigneur, le conjura de mettre fin à la calamité qui désolait la terre. Plein de confiance, il avertit Achab de monter sur son char et de gagner promptement son palais, s'il ne voulait pas être surpris par la pluie. En effet, des nuages vinrent aussitôt de la mer, une pluie abondante tomba et rafraichit la terre brûlée par le soleil, ramenant l'espérance dans ce pays qui avait si longtemps éprouvé l'effet de la colère divine (3).

Dans l'Ecriture, une pluie bienfaisante est considérée comme une bénédiction temporelle et comme l'image la plus expressive des bénédictions spirituelles. *De même*, est-il dit dans Isaïe, *que la pluie et la neige descendent du ciel et n'y retournent plus, mais abreuvent la terre, la pénètrent, la rendent féconde et lui font donner de la semence au laboureur et du pain à l'homme pour s'en nourrir; ainsi ma parole sortie de ma bouche ne reviendra pas vers moi sans avoir produit du fruit* (1). La pluie est mise au nombre des choses les plus précieuses que la divine bonté tient renfermée dans ses trésors. Moïse, énumérant au peuple d'Israël les récompenses temporelle dont Dieu le comblera s'il respecte sa loi, lui dit: *Le Seigneur vous donnera l'abondance de tous les biens. Il multipliera vos enfants et le fruit de vos troupeaux et celui de la terre qu'il a juré à vos pères de vous donner, il ouvrira son plus riche trésor, le ciel, pour en répandre la pluie sur la terre dans le temps opportum, et il bénira tous les travaux de vos maux* (2). Le peuple manquant d'eau dans le désert de Sin, Moïse et Aaron entrent dans le tabernacle de l'alliance, et là, *prosternés à terre, ils élèvent la voix vers le Seigneur, en disant: Seigneur Dieu, écoutez le cri de ce peuple et ouvrez pour lui votre trésor, la source des eaux vives, afin que, sa soif étant apaisée, il cesse de murmurer* (3). Après cette prière, Dieu ordonne à Moïse de frapper de sa verge le rocher, et l'eau en jaillit à l'instant. Dieu, pour convaincre Job de l'ignorance de l'homme et de son incapacité pour comprendre les œuvres du Créateur, lui pose cette question : *As tu donc pénétré dans les trésors où sont renfermées la neige et la grêle* (4)? Il semble que Dieu se soit appliqué à dessein à nous rappeler, dans les saintes Ecritures, que si toutes les créatures lui appartiennent, il a fait de la pluie, de laquelle dépendent tous les biens matériels, sa propriété spéciale, et qu'il s'en réserve particulièrement la dispensation.

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes

(1) II Reg. I, 21.
(2) Deut. XXVIII, 22-24.
(3) III Reg., XVII et XVIII.

(1) Is., LV, 10 et 11.
(2) Deuter., XXVIII, 11 et 12.
(3) Num., XX, 6.
(4) Job, XXXVIII, 22.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(1er article.)

Par décret du 7 juillet 1871, S. S. Pie IX a proclamé docteur de l'Eglise universelle saint Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe-des-Goths au royaume de Naples, fondateur de l'institut du Très-Saint-Rédempteur auteur d'une *Théologie morale* et d'un grand nombre d'ouvrages particulièrement estimés. Durant le Concile du Vatican, un *postulatum* en ce sens avait été formulé par un grand nombre de Pères. Il ap-

partenait aux PP. Rédemptoristes, enfants et disciples de saint Alphonse, non-seulement d'appuyer ce vœu par toutes les instances possibles, mais encore de travailler directement à sa réalisation, en mettant sous les yeux du Saint-Siège, spécialement de la Sacrée Congrégation des Rites, les documents nécessaires. L'œuvre a été menée à bonne fin, aux applaudissements de tous ceux qui connaissent les livres composés par saint Alphonse, qui en ont ressenti le bienfait. Les théologiens, à part peut-être quelques esprits imbus du rigorisme janséniste et gallican, se sont réjouis de voir décerner à la doctrine de l'illustre moraliste des temps modernes une nouvelle approbation, venant confirmer les premières, savoir celle qui résulte, d'une part, des actes de la béatification et canonisation du serviteur de Dieu et, d'autre part, d'une réponse de la sainte Pénitencerie du 5 juillet 1831. Cette glorieuse consécration de la doctrine de saint Alphonse a d'autant plus de portée pu'elle a été la conséquence d'un examen très attentif de tous les écrits de l'auteur, examen accompli sous le feu des objections du promoteur de la foi, qui ne devait point faillir et, en effet, n'a point failli à sa mission de contradicteur quand même.

Or, quel était l'office du promoteur de la foi? Chercher partout, et principalement parmi les théologiens faisant autorité, des sentiments, opinions et décisions en opposition avec les sentiments, opinions et décisions de saint Alphonse. A ce point de vue, le promoteur trouva dans le *Compendium theologiæ moralis* du P. Gury, annoté par le P. Ballerini, professeur au collège romain, l'un et l'autre jésuites, des éléments dont il fallait tirer parti. Le R. P. Ballerini ne partage pas toujours ni la manière de voir de saint Alphonse ni même celle du P. Gury. Il y a donc çà et là dans ses annotations des redressements, nullement inspirés par la vaine satisfaction de critiquer, mais dictés uniquement par l'amour de la vérité. Le promoteur de la foi ne pouvait manquer d'exploiter une pareille ressource. Sans doute le P. Ballerini, qui n'a cessé de professer pour la théologie de saint Alphonse la plus sincère estime, a du être peiné du rôle qu'on lui imposait, celui d'adversaire dans la cause du doctorat; il n'avait pas lieu néanmoins de se plaindre, l'usage que le promoteur faisait de ses écrits dans la circonstance étant légitime et loyal. Comme aussi il serait de la dernière injustice de supposer que, à cause du parti que le promoteur a tiré des annotations du P. Ballerini, ce dernier a été réellement l'adversaire du doctorat et qu'il a voulu contrecarrer les désirs et les efforts des PP. Rédemptoristes. Telle est pourtant l'imputation qui a été dirigée contre l'éminent professeur du collège romain.

L'avocat des Rédemptoristes répondit au promoteur de la foi. Ses clients rédigèrent tout exprès pour lui et pour les besoins de la cause une *Responsio ad animadversiones* et un *Summarium additionale*. Cela était dans l'ordre. Finalement la Sacrée Congrégation des Rites ne fut point arrêtée par les critiques extraites des annotations du P. Ballerini. Le décret en faveur du doctorat fut rendu en mars 1871 et approuvé par le Pape en juillet de la même année. Toute controverse ultérieure devenait superflue, Si le P. Ballerini avait figuré dans la cause, on ne pouvait s'en prendre à lui. Cependant c'est contre lui que furent dirigées deux publications importantes, savoir: les *Acta doctaratus sancti Alphonsi*, et surtout les *Vindiciæ Alphonsianæ, seu doctoris Ecclesiæ sancti Alphonsi M. de Ligorio... doctrina moralis vindicata à plurimis oppugnationibus Cl. P. Ballerini, soc. Jesu;* Rome, imprimerie de la Propagande; à Paris, chez Victor Palmé. Nous disons « toute controverse ultérieure devenait superflue. » En ce qui touche la question désormais vidée du doctorat, cela est clair; mais, en ce qui touche la doctrine de saint Alphonse, nous comprenons que ses enfants aient pensé qu'il était opportun de la défendre et de la justifier. Voyons comment ils l'on fait et ce qui s'en est suivi.

Le titre des *Acta doctoratus* dit suffisamment ce que contient le volume, qui se compose des pièces relatives à la cause du doctorat de saint Alphonse. On y trouve notamment le *Votum* favorable d'un consulteur, les *Responsio ad animadversiones* et le *Summarium additionale*, dont il est question plus haut. C'est un reflet de la discussion soutenue par-devant la Sacrée-Congrégation, reflet fidèle, nous le croyons, mais qui laissait le P. Ballerini sans défense aucune. Les *Acta doctoratus* ne furent point mis dans le commerce; on en distribua les exemplaires, selon les intentions des PP. Rédemptoristes. Un exemplaire fut adressé à Mgr Pie, évêque de Poitiers qui, dans une instruction synodale, témoigna de son estime pour le travail. Plus tard parurent les *Vindiciæ Alphonsianæ*, très-fort volume in-8°, dans lequel on relève minutieusement toutes les critiques dirigées contre la *Théologie morale* de saint Alphonse.

« Quelles aient été les circonstances qui ont provoqué ce remarquable travail, écrit par Eugène Grandclaude (1), il est bien certain que les théologiens seront heureux de posséder cette œuvre vraiment magistrale dans son genre; ils se féliciteront du secours inattendu que la Providence leur a ménagé pour faciliter l'étude des questions les plus délicates de la théologie morale... Nous dirons quelques mots touchant les trois points vraiment fondamentaux de toute cette controverse: la valeur des autorités théologiques

(1) *Revue des sciences ecclésiastiques*, mai 1873.

alléguées par saint Liguori (1), l'équiprobabilisme et l'absolution des récidivistes...

» Cette vérification des autorités produites par saint Liguori forme au moins les deux tiers de l'ouvrage... Sur ce point, les *Vindiciæ* fournissent, ce me semble, une pleine solution à tous les doutes que les assertions parfois très-hardies du P. Ballerini ont pu faire naître; il reste acquis et incontestable que l'érudition théologique du saint Docteur n'est pas moins sûre ni moins admirable que sa merveilleuse sagacité et son étonnante prudence à tracer les règles pratiques du for intérieur...

» Nul n'ignore que saint Alphonse embrasse exclusivement l'équiprobabilisme, se plaçant ainsi entre le rigorisme et le laxisme pour exclure cette double doctrine, qui est aussi un double danger pour l'Eglise. Aussi, de tous les points discutés dans les *Vindiciæ,* celui-ci est il le plus grave, le plus fondamental; et toute la controverse peut se résumer en cette question : le probabilisme pur, tel que l'enseignent les PP. Gury et Ballerini, ainsi qu'un grand nombre de théologiens modernes, est-il une doctrine réellement différente de l'équiprobabilisme ligorien, plus argeque celui-ci, et déclinant plus ou moins vers le laxisme condamné?

» D'abord, en envisageant le système en lui-même ou au seul point de vue théorique, la diversité est incontestable, et les savants contradicteurs du P. Ballerini manifestent les différences et les oppositions avec une remarquable perspicuité. Du reste, le P. Gury lui-même reconnaît sans détour qu'il élargit un peu les limites tracées par saint Liguori, puisque, d'une part, il énumère le tutiorisme, le probabiliorisme, l'équiprobabilisme et le laxisme, et, de l'autre, il pose en thèse: *licet sequi opinionem vere et solide probabilem, relicta tutiori æque probabili vel etiam vere probabiliori.* Mais quel jugement doit-on porter sur ces deux systèmes? Doit on s'attacher exclusivement à l'équiprobabilisme? En d'autres termes, le probabilisme pur est-il réellement entaché de laxisme?...

» Pour dirimer la controverse, il faudrait prouver d'une manière directe, absolue et vraiment apodictique la thèse suivante: une proposition *certe et notabiliter probabilior* ne saurait avoir sa contradictoire *vere et solide probabilis.* Et la preuve devra jaillir de la nature et des rapports logiques des propositions contradictoires, envisagées dans le vrai et propre fondement de leur opposition.

» Nous n'avons pas ici à infirmer ou à établir cette doctrine, ni à exprimer notre sentiment particulier sur toute cette controverse. Il nous suffisait d'appeler spécialement l'attention sur cette question capitale, de montrer que le pur probabilisme, aujourd'hui presque universellement en faveur, n'est point un système incontesté ni même incontestable; une doctrine contre laquelle la grande autorité de saint Liguori est très légitimement invoquée ne saurait être absolument certaine et sûre. Les *Vindiciæ* auront au moins pour résultat, sinon de reléguer le probabilisme pur parmi les doctrines suspectes, du moins de prévenir certains abus, de rendre les théologiens et les directeurs des âmes plus circonspects dans le choix des opinions. »

Quant à l'absolution des récidivistes, le débat porte sur ces deux points : Premièrement, un récidiviste, chez qui aucune amélioration n'est constatée, ne peut être absous, s'il ne donne pas des signes extraordinaires de contrition; secondement, un habitudinaire, déjà une fois averti, qui est retombé de la même manière, sans avoir fait aucun effort ni employé aucun des moyens prescrits, et qui ne donne aucun signe extraordinaire de contrition, ne peut être absous.

« N'est-il pas manifeste, dit à ce sujet M. l'abbé Grandclaude, que celui qui, à plusieurs reprises, a manqué à sa parole, a été infidèle à ses engagements, s'est joué de toutes ses promesses, au point de ne pas même songer à les mettre en partie à exécution, a perdu tout droit à être cru sur parole? Comment le confesseur pourrait-il, sur la seule déclaration d'un pénitent de ce genre, *prudenter et probabiliter judicare eum esse dispositum?* Il faut donc, outre la promesse du récidiviste, *qui est post multas confessiones relapsus* (1), des indices particuliers qui puissent suffire à manifester un désir réel et pratique de changer de vie. »

De ce qui précède le lecteur conclura peut-être que les *Vindiciæ Alphonsianæ* sont à l'abri de toute critique; nous l'engageons à suspendre son jugement. M. l'abbé Eugène Grandclaude, qui a suivi toutes les phases de la controverse, a été amené lui-même à modifier sur certains points ses idées premières.

Nous verrons cela en son lieu.

(A suivre.)

VICTOR PELLETIER.
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

CATÉCHÈSES PHILOSOPHIQUES D'ALEXANDRIE.

(1er article.)

L'évangéliste saint Marc, fondateur de l'Eglise d'Alexandrie, institua lui-même en cette ville une première école de catéchistes. L'œuvre de l'apôtre fut continuée dans l'ombre, par une suite

(1) On a fait remarquer avec raison que cette expression *saint Liguori* est défectueuse; on doit dire *saint Alphonse.* On ne dit pas *saint Borromée,* mais *saint Charles.*

(1) De Lugo, *De Penitentia*, d. 14, p. 166.

de docteurs, ainsi que nous l'affirme saint Jérôme (1). Mais quels furent ces homme et quel était leur enseignement?

Dans le principe, ils lisaient apparemment nos divines Ecritures, en faisant quelques réflexions historiques, qu'ils puisaient dans la tradition. La religion était alors enseignée comme un fait. Le temps n'était point encore venu de combattre la fausse gnose par les armes de la véritable. A quel moment les catéchèses d'Alexandrie devinrent-elles scientifiques, d'historiques qu'elles étaient d'abord? S'il était avéré qu'Athénagore eût occupé la chaire de saint Marc, l'origine de l'apologiste, la trempe de son esprit, l'ensemble de ses ouvrages, tout nous ferait supposer qu'Alexandrie joignait, de son temps, à l'étude des saintes Lettres la connaissance des philosophes de l'antiquité. Mais ses titres au doctorat ne nous offrent pas une solide garantie.

I. Saint Pantène sera donc regardé comme le père de la science chrétienne en Egypte et même dans tout l'Orient. Il était né en Sicile; et l'un de ses disciples le nomme, pour cette raison, l'*Abeille sicilienne*. Il avait suivi les leçons du Portique. Saint Jérôme nous atteste que c'était un ecclésiastique d'une rare prudence, également versé dans la science des Ecritures et dans l'étude des lettres païennes. Son entrée dans les Ordres ne lui fit point abandonner la lecture des anciens sages, ni celle des hérétiques nouveaux: c'était à la fois l'homme de Dieu et l'homme du siècle. Son humilité le poussait vers la solitude; mais le Seigneur mit enfin cette lampe sur le chandelier, afin qu'elle éclairât le monde de sa lumière. Vers l'an 179, Pantène fut appelé à gouverner les catéchèses d'Alexandrie.

Sa réputation lui attira de nombreux disciples: entre autres Clément d'Alexandrie et Alexandre de Jérusalem, l'un célèbre par son génie, et l'autre remarquable par sa sainteté.

Pantène enseignait de vive voix et par écrit. «Cette véritable abeille de Sicile parcourait joyeusement toutes les prairies célestes; et, recueillant avec soin les fleurs des prophètes ou des apôtres elle formait dans l'âme de ses auditeurs, ainsi que dans une ruche sainte, des rayons limpides, non pas de miel, mais de science et d'amour.»

S'il ne fonda pas les catéchèses d'Alexandrie, il leur donna du moins cette organisation puissante, qui en fit plus tard le premier des établissements catholiques. Doué d'un beau génie et d'une vaste érudition, il brillait surtout dans l'art d'exposer l'Ecriture, sur laquelle il avait laissé des Commentaires. Mais, au jugement de saint Jérôme, les leçons orales du catéchiste eurent encore plus d'influence que les ouvrages de sa plume.

(1) *De Vir, illust.*, chap. XXXVI.

Invité à combattre, dans les Indes, la philosophie des brahmanes, il quitta volontiers la robe de catéchiste pour prendre le bâton de pélerin. Pendant ses voyages apostoliques, il tomba un jour au milieu de provinces qu'avait autrefois évangélisées saint Mathieu. Il eut même le bonheur d'y retrouver, en langue hébraïque, le manuscrit du premier des historiens de la vie et de la mort du Sauveur. Il rapporta ce trésor dans la ville d'Alexandrie, où nous le voyons se reposer de ses fatigues et se consoler de la vieillesse, en tenant une école particulière dans sa maison.

II. Tandis que saint Pantène annonçait l'Evangile aux Indiens, Titus Flavius Clément son élève et l'héritier de sa charge occupait avec une grande distinction, la chaire d'Alexandrie, où il était monté sur l'invitation de l'évêque Démétrius, vers la dixième année de l'empereur Commode.

Enfant d'Athènes, ou d'Alexandrie peut-être, Clément s'était désaltéré, dans sa jeunesse, à la coupe des Muses et des dieux. Les conceptions des philosophes, la théologie des poëtes, les mystères de la Grèce: rien ne put satisfaire son âme. Il embrassa donc la religion des chrétiens. Puis, à l'exemple de Platon, son auguste maitre, il parcourut les différentes nations de l'Orient et de l'Occident, pour s'aboucher avec les hauts personnages de l'Eglise, et recueillir dans leur auguste école le vrai sens des Ecritures avec la série entière des traditions, « L'un d'eux, qui était Ionien, m'instruisit dans la Grèce, nous dit-il. J'ai eu deux autres maîtres dans la Grande-Grèce dont le premier était de Syrie, et le second d'Egypte; deux nouveaux en Orient, l'un Assyrien, l'autre Juif d'origine. Mais celui que j'ai rencontré le dernier l'emportait sur le reste en valeur. Je le trouvai en Egypte, où je fixai mon séjour, l'étudiant sans qu'il m'aperçût dans la foule.»

Ce maître d'Egypte était saint Pantène. Sous la direction de tous ces grands hommes Clément avait appris la vraie tradition de la bienheureuse doctrine qu'eux-mêmes avaient reçue immétement des saints apôtres Pierre, Jacques, Jean et Paul, comme un fils la reçoit de son père; avec eux, il devint illustre dans l'Eglise, excellent maître de philosophie sacrée.

Avant d'examiner les œuvres de Clément d'Alexandrie, nous devons, ce semble, étudier son plan d'études.

Au lieu de séparer la lumière divine de la lumière humaine, l'Alexandrin se propose de nous faire admirer les harmonies de la foi et de la raison.

Il établit d'abord la supériorité de l'Evangile sur la science. La révélation brille comme un soleil de justice, mais la philosophie ne répand qu'une lueur empruntée; l'une est la vérité même, et l'autre n'en est que l'ombre. La foi,

basée sur la véracité de Dieu même, produit dans les âmes une certitude absolue ; mais la science n'a pour garantie que la parole faillible de l'homme. Les effets de la religion paraissent encore plus merveilleux : c'est elle qui nourrit la chasteté des vierges et le dévouement des martyrs. La philosophie au contraire, enfante peu de vertus et point d'héroïsme.

Cette hiérarchie posée, le catéchiste nous révèle, entre la science et la foi, une triple parenté d'origine, de dogmes et de tendances morales.

La philosophie naturelle vient de Dieu et non pas de l'abîme. Le ciel parla jadis à la terre. Sa parole s'est gravée dans la mémoire des hommes et dans les livres Saints. Les Grecs, postérieurs à ceux qu'ils nomment barbares ainsi qu'aux ouvrages de Moïse, leur ont emprunté le dogme et la morale; ils ont ravi le feu sacré. En s'attribuant l'invention de la philosophie, ils commettraient une véritable usurpation. D'après le docteur d'Alexandrie, foi et raison seraient toutes deux, dans leur genre, une manne du ciel, conservée partie dans des vases profanes et partie dans les tabernacles sacrées.

De là, une vive ressemblance entre les deux sœurs. La vraie philosophie donne la main au catholicisme. Mais comment dégager la science humaine de son alliage impur ? Où la trouver sincère? Elle n'est point dans Zénon, dans Platon, dans Epicure, dans Aristote, chez personne. Démêler les traditions universelles des opinions particulières; choisir, dans les sectes, ce qu'il y a de véritable, de juste et de pieux, c'est la philosophie de Clément. Avec ce système d'éclectisme religieux, il trouvait, dans tous les auteurs du paganisme, un écho fidèle des révélations primitives.

Nous comprendrons maintenant la dignité du rôle que le catéchiste assignait à la théologie naturelle. La Loi chez les Juifs, la philosophie chez les Grecs, servirent de préparation à l'Evangile. La philosophie, il n'est que trop vrai, ne sauvait pas par elle-même ; mais la Loi ne se trouvait-elle pas aussi condamnée à la même stérélité ? Toute fois, malgré leur impuissance, la sagesse des Gentils et les rites de Moïse propageaient la lumière et favorisaient les bonnes mœurs.

La philosophie d'autrefois entra donc, comme un élément indispensable, dans le grand travail de la préparation évangélique. Moïse et Platon, toute proportion gardée, servirent au Messie de précurseurs. Dorénavant, la philosophie humaine n'est et ne sera plus chose nécessaire. Depuis que l'Église, véritable épouse, jouit de l'héritage des promesses d'en Haut, la vérité divine ne demeure plus la propriété de l'esclave.

Néanmoins, nous devons reconnaître l'utilité actuelle de la philosophie. N'ouvre-t-elle pas le cœur du sage aux aspirations de la foi ? Ne fait-elle pas l'ornement du docteur? Ne rend-elle pas plus imposantes les leçons du maître? Sans doute elle n'affermit aucunement les données surnaturelles, qui ont une base propre ; mais n'enlève-t-elle pas aux objections contre nos dogmes tout ce qu'elles pourraient avoir de spécieux ? D'ailleurs, le choc des vérités qui se rencontrent sur un même terrain ne produit-il pas une lumière plus éclatante dans les âmes. Enfin, l'on distingue, dans la philosophie, soit un instrument, soit un corps de doctrine. Comme instrument, elle aide à rechercher les vérités divines, et sous ce rapport, elle rend d'éminents service aux lecteurs de l'Ecriture sainte. Doctrine, elle sert à répandre les clartés de la foi, à peu près comme le vêtement favorise l'action du feu sur les membres.

Clément d'Alexandrie nous a légué le fond de ses catéchèses dans l'*Exhortation aux Gentils*, le *Pédagogue* et les *Stromates*.

Ces écrits, variés pour la forme, nous semblent toutefois les parties intégrantes d'une vaste synthèse. L'auteur a pris soin de nous en avertir lui-même au début de son *Pédagogue*. «Il y a, dit-il trois choses en l'homme: l'idée, les affections et les œuvres. Nos premiers mots ont été une exhortation; nous avons voulu d'abord éclairer les intelligences, donner une base à la foi, détruire les anciennes erreurs, et faire ainsi parvenir au salut. En ce qui regarde les œuvres, il faut aux hommes le langage de la morale. Notre but ici n'est plus d'inculquer un dogme, mais de rendre l'âme meilleure. Enfin un discours de persuasion vient sanctifier l'amour par une large exposition des mystères. »

L'*Exhortation aux Gentils* devait donc engager les lecteurs à abjurer le culte des démons pour se donner à Jésus-Christ; le *Pédagogue* formait les néophytes aux pratiques de la religion chrétienne; les *Stromates* font un ample détail des mystères catholiques.

Clément l'Alexandrin avait une érudition consommée. Saint-Jérôme dit que personne n'égala les connaissances du catéchiste; et, de fait, aucun Père de l'Eglise n'a étalé dans ses ouvrages autant de science naturelle. Son savoir étendu, son caractère aimable, son style classique et la beauté de ses mœurs le placent à la tête des écrivains de son siècle. Il imprima le mouvement aux études, et fut mêlé à toutes les querelles de son temps. Nous le voyons prendre part à la question brûlante de la Pâque et des traditions judaïques ; il réfuta les valentiniens, basilides et les encratites. Son génie aimait la spéculation; mais il est loin de négliger les préceptes de morale. Ses œuvres composent un immense répertoire de la pratique du Christianisme.

L'interprête des Livres saints avait fait des commentaires sur toute l'Ecriture; mais les héré-

tiques les ayant falsifiés, nous devons beaucoup moins en regretter la perte.

Un édit persécuteur de Sévère mit Clément dans l'obligation de quitter son emploi de catéchiste. On pense qu'il se retira près d'Alexandre en Cappadoce. De là, il eût accompagné son ami à Jérusalem, où il ouvrit une école de philosophie. Enfin, il s'éteignit au milieu des bonnes œuvres, et dans une glorieuse obscurité, vers l'an 217.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Zuzennecourt.

Les erreurs modernes

LXIV

LE MATÉRIALISME.

(6e article)

Il y a un moyen de certitude, un critérium que l'on oublie trop souvent de consulter dans les questions philosophiques dont on cherche la solution ; c'est le bons sens, le sens commun, c'est-à-dire cette lumière naturelle et innée qui existe dans chaque homme, et qui nous mène à la vérité, qand elle n'a pas été pervertie par les passions, les préjugés et les erreurs à la mode. « Le mot sens commun, dit Balmès, exprime une loi de notre intelligence, loi qui, malgré ses modifications apparentes, demeure toujours une, toujours la même ; c'est l'inclination naturelle de notre esprit à donner son assentiment à certaines vérités... parce que ces vérités sont nécessaires à la vie sensitive, intellectuelle et morale (1). » Soumettons donc à ce critérium la question présente elle en relève à un certain degré, puisqu'elle regarde une vérité nécessaire à la vie morale de l'humanité.

Demandez à un homme de bon sens si la matière, si une molécule peut penser, avoir l'idée de Dieu, de la vertu, de la justice ; demandez-lui si une molécule peut être vertueuse ou criminelle, s'il y a des molécules sages et des molécules scélérates ; demandez-lui si une molécule est libre de pratiquer la vertu ou de se livrer au vice. Il croira que vous voulez vous moquer de lui ; et il vous répondra que vous lui faites des questions qui n'ont pas le sens commun ; réponse fort juste, et que vous aurez parfaitement méritée.

Mettez-vous ensuite en frais de lui expliquer que sans doute la matière, prise ainsi à l'état brut, ne peut pas penser, mais que, amenée à un état plus raffiné, par le mouvement du sang, des humeurs, des fluides, elle peut très bien avoir des idées, juger, raisonner, aimer la vertu, la pratiquer, ou se livrer au vice. Il vous répondra en souriant, et même, s'il est peu patient, en haussant les épaules, que tous vos raffinages n'y peuvent rien ; que l'on ne peut extraire de la matière que de la matière, qu'un être ne peut donner que ce qu'il a, que c'est là une vérité de sens commun ; qu'une molécule qui sécrète des idées, des raisonnements, est la chose du monde la plus comique ; qu'une autre, dont on extrait la vertu ou le vice, la justice ou l'iniquité, est tout ce qu'il y a de plus ridicule ; et que ce sont là, en réalité, et aux yeux du bons sens, des contes de fée, qui ne sont pas même propres à amuser des enfants.

Et si vous voulez faire de la science, si vous lui citez les textes de M. Littré et de M. Renan, que nous avons donnés à la fin de notre dernier article, si vous lui dites avec le premier, que la pensée est inhérente au cerveau comme la contractilité aux muscles et l'élasticité aux cartilages ; si vous lui dites avec le second, que l'intelligence résulte de la matière comme un concert des instruments de musique ; il vous répondra que cela ne prouve rien du tout et n'explique rien du tout ; qu'il n'y a pas besoin d'être savant pour comprendre que des molécules se contractent ou se dilatent, et que des instruments bien dirigés produisent un concert ; mais que cela n'a aucune ombre de rapport avec la pensée et l'intelligence, la vertu et le vice, et qu'il est vraiment étonné que de si savants hommes écrivent de pareilles pauvretés.

L'existence d'une âme différente du corps, sa permanence après la mort de l'homme, ou son immortalité, sont des vérités tellement naturelles à l'esprit humain, qu'on les trouve chez tous les peuples anciens et modernes. « Comme la nature, dit Cicéron, nous enseigne qu'il y a des dieux, le consentement universel des peuples nous enseigne la permanence des âmes. » — « Les hommes, dit il, admirent cette doctrine avant la naissance de la philosophie, qui ne commença à être cultivée que de longues années après, et c'est la nature qui les en instruisait avant qu'ils en connusssent les raisons philosophiques (1). » Le fait de cette croyance générale est incontestable, bien que l'erreur n'ait pas manqué relativement à la nature et au mode de cette immortalité. Entrons dans quelques détails.

Les Egyptiens, les Grecs et les Romains ont été sans aucun doute les peuples les plus civilisés et les plus instruits de l'antiquité païenne. Or, c'était chez eux la croyance générale, que les âmes, à leur sortie du corps, subissaient un jugement général, et que les unes étaient destinées aux joies des champs Elysées ou aux supplices du Tartare, selon qu'elles avaient cultivé la vertu ou qu'elles s'étaient livrées au vice.

(1) Balm., *Philos. fondam.*, liv. Ier, ch, XXII.

(1) *Tuscul.* 9, liv. Ier, nos 13, 16.

Les Mèdes, les Assyriens, les Babyloniens croyaient à l'immortalité de l'âme ; et quelques écrivains ont même prétendu que c'était chez ces peuples que les Juifs, pendant leur captivité, avaient pris cette croyance.

La Chine est certainement une des nations les plus anciennes du globe. Or cette doctrine y a toujours été admise, et elle l'est encore aujourd'hui. On y rend de toute antiquité aux âmes des morts un culte général, dont la nature a soulevé, comme chacun sait, des discussions ardentes.

L'Inde ancienne et moderne admet également la même croyance. Seulement elle y a ajouté la métempsycose ou la transmigration des âmes. Celles ci, après leur séparation du corps, subsistent en elles-mêmes et attendent leur incarnation dans de nouveaux corps. De là, vient, paraît il, cette coutume cruelle d'immoler, à la mort des souverains et des grands, un certain nombre de leurs femmes et de leurs esclaves, afin qu'ils aillent leur tenir compagnie et les servir dans l'autre vie.

Les Celtibériens, les Gaulois, les Germains, les habitants de la Scandinavie, et les autres peuples du Nord, croyaient, eux aussi, à la permanence des âmes, croyance mêlée à des superstitions nombreuses.

A la découverte de l'Amérique, on trouva chez les divers peuples qui l'habitaient la même doctrine. Et elle existe jusque chez les nations les plus barbares de l'Afrique et même de l'Océanie.

C'est donc là, on peut le dire, une croyance universelle. Un des coryphées de l'incrédulité en Europe, Brolingbroke, ne peut s'empêcher d'avouer que « la doctrine de l'immortalité de l'âme et d'un état futur de récompenses et de châtiments parait se perdre dans la nuit des temps ; elle précède tout ce que nous savons de certain. Dès que nous commençons à débrouiller le chaos de l'histoire ancienne, nous trouvons cette croyance établie dans l'esprit des premières nations que nous connaissons (1). »

Il serait fort étrange que cette doctrine de l'immortalité de l'âme, qui a été celle de toutes les nations, comme nous venons de le rappeler, n'eût pas été celle du peuple hébreu, dont la religion était pourtant si supérieure à toutes les autres. C'est là, toutefois, une assertion qui n'est pas très rare dans les écrits des incrédules. Voltaire, pour ne pas remonter plus haut, l'a émise souvent, et il s'est attiré sur ce point comme sur tant d'autres une verte réfutation du docte et spirituel abbé Guénée (2). La même erreur a été renouvelée récemment en pleine Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par MM. Derembourg et Renan. Ils ont été à leur tour réfutés par Mgr Freppel, évêque d'Angers, et nous allons citer quelques passages substantiels des deux *Notes* qu'il a données sur ce sujet. « Il suffit de lire attentivement la Genèse, dit très bien un savant Israélite, M. Munck, pour voir que *la réunion aux ancêtres* y est expressément distinguée de la sépulture. Abraham *est réuni à son peuple* (Gen., xxv, 8), et pourtant il est enterré dans le pays de Chanaan, loin de son père mort à Haran sur l'Euphrate, loin de ses aïeux ensevelis en Chaldée. Aaron meurt sur le mont Hor et y est enterré; aucun membre de son peuple n'y repose, et pourtant *il est réuni à son peuple* (Nombr., xx, 24; Deutér., xxxii, 51.); Moïse, sur le mont Nébo, sans que personne connaisse même le lieu de sa sépulture, et, pourtant, lui aussi, *est réuni à ses peuples* (Deut., xxi, 26). Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver que la réunion aux ancêtres n'était autre chose que l'ensevelissement, et que les Hébreux du temps de Moïse croyaient à un séjour où les âmes séparées de leurs corps se réuniraient après la mort. Moïse défend sévèrement à son peuple d'interroger les morts (Deut. xviii, 11) ; sur quoi Fréret, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres, faisait cette remarque toute de bon sens : « Les Hébreux croyaient les âmes immor-» telles ; sans cela ils ne se seraient pas avisés » de les consulter ; on n'interroge point ce que » l'on ne croit point exister... » Si pour les patriarches tout s'était terminé à la vie présente, comment se seraient-ils déclarés étrangers et voyageurs sur cette terre (Gen., xlvii, 8, 9 ; Compar. Ps. xxxiii, 13 ; Eccl., vii, 1) ? En parlant de la sorte, dit l'auteur de l'Epître aux Hébreux, si bien au courant de la langue et des traditions de son peuple, ils montraient assez qu'ils cherchaient leur patrie, la patrie céleste (Ep. aux Hébr., xi, 13, etc.). C'est bien la vieille doctrine hébraïque du Pentateuque qui se prolonge à travers les livres historiques dans cette formule si souvent répétée : « S'endormir avec ses pères. » Non seulement cette formule ne préjuge rien sur le lieu de la sépulture, comme l'a fort bien établi M. Th.-Henri Martin (*Vie future*, p. 119), mais parfois elle lui est opposée par antithèse, comme pour Achaz, par exemple, dont il est dit : « Et Achaz « dormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la « ville de Jérusalem, car on ne le plaça pas dans « les sépulcres des rois d'Israël (II Paral., xxviii, 27). » On peut voir aussi : I Reg., ii, 6 ; III Reg., xvii, 21 ; IV Reg., iv, 32-35 ; xiii, 21 ; Is., xvi, 24 ; Dan., xii, 3 ; Job., xix, 23, etc.

Le genre humain tout entier a donc admis cette vérité : l'existence de l'âme et son immortalité. Dans tous les temps, dans tous les lieux, à tous les états de société, à tous les degrés de civilisation, l'humanité a dit : l'âme est immortelle.

(1) *Œuvres*, t. v. p. 237, édit. angl., in-4°.
(2) *Lettres de quelques juifs*, IIe part., liv. IV.

Or, comme nous l'avons montré dans nos Etudes sur l'existence de Dieu, ce consentement universel est un critérium de certitude, surtout lorsqu'il a pour objet une vérité qui, loin de favoriser les passions, leur est opposée. Cicéron l'a dit avec raison : *Consensio, omnium gentium lex naturæ putanda est.* Et c'est là l'enseignement de toute la philosophie.

Il est, du reste, facile de comprendre que ce consentement général de l'humanité ne peut avoir que la vérité pour base et pour cause Un fait universel et constant suppose une cause qui le soit également; sans cela elle ne serait pas la cause véritable, elle n'expliquerait pas l'universalité et la constante du fait. Mais, d'un autre côté, il n'y a que la vérité qui puisse avoir ce double caractère ; car l'erreur est de sa nature versatile et mobile; elle n'est ni universelle, ni constante. L'idolâtrie, la plus vaste erreur qui ait existé, n'a pas toujours été, elle n'est pas le fait primitif, elle n'exista plus en Europe ni en Amérique, et, de plus, elle n'était pas la même partout. Il n'y a eu dans le paganisme qu'une seule chose universelle et constante, la croyance à une puissance divine, et en cela il était dans le vrai. La vérité seule peut être universelle et constante. Et par conséquent elle seule peut expliquer la croyance universelle et constante d'une âme immortelle.

Que si l'on nous demande de préciser la cause spéciale de cette croyance, la réponse ne nous sera pas difficile. Parmi les preuves que nous avons données de l'existence de l'âme, il y en a une manifeste, obvie, toujours présente, immédiate, c'est celle-ci : cette âme se manifeste elle même par ses actes, elle s'affirme par ses opérations intellectuelles. Et nous l'avons vu encore au commencement de cet article, il y a là une question de bon sens. Des actes d'espèce différente supposent des êtres de nature différente; aucun être ne peut donner que ce qu'il a : la matière ne peut donc pas produire des actes spirituels. Toutes les subtilités viennent se briser contre ce fait et cette conclusion du bon sens. Au reste, nous l'avons vu et nous le verrons encore, les raisons apportées contre l'existence de l'âme sont des pauvretés philosophiques, et les arguties des philosophes ne peuvent pas prévaloir contre le bon sens du genre humain.

En second lieu, il y a une autre cause de cette croyance universelle que nous n'avons pas à démontrer ici, mais qui est réelle : c'est la révélation primitive, dont les chefs des peuples ont emporté la substance dans leurs migrations, et dont on retrouve des traces chez toutes les nations. Et cette substance se résume dans ces deux vérités : l'existence de Dieu et celle de l'âme immortelle. Toutes les deux, sans doute, sont comme le patrimoine naturel de l'intelligence humaine, mais la tradition, l'éducation sont les moyens puissants qui en transmettent, propagent et maintiennent la connaissance dans l'humanité.

L'abbé DESORGES.

(A suivre.)

Histoire

DE LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE DANS SES RAPPORTS AVEC LA VÉRITÉ RÉVÉLÉE.

Depuis le Concile du Vatican, le fait qui caractérise, d'une manière générale, la situation de l'Europe, c'est la guerre au Pape, et le principe qui caractérise, d'une manière plus générale encore cette guerre au Souverain Pontife, c'est que tous les ennemis de l'Eglise s'appuient sur les vieilles thèses du gallicanisme, transformées par l'illusion ou la haine, pour servir les desseins de l'ambition ou de l'impiété.

Malgré ses infirmités, ses mollesses et ses fureurs, la nature humaine, lorsqu'elle suit l'entraînement des passions, veut encore sauver les apparences. De même, l'aveugle ambition des hommes soi-disant politiques lorsqu'elle déchaîne sa colère contre la chaste Epouse du Christ, veut se donner les beaux dehors du droit qu'elle viole et de la vérité qu'elle trahit. La diplomatie ne permet pas de persécuter, comme Néron, pour tuer, ou comme Julien l'Apostat pour abrutir. Au fond, c'est bien ce qu'on veut, c'est là le but : toute persécution de l'Eglise est un attentat contre le genre humain ; mais ce but, on se promet de l'atteindre avec une main gantée, en cachant sous les velours les griffes du monstre. Que dis-je ? Croyez-vous qu'on veuille seulement accepter la disgrâce de tracasseries diplomatiques ? Non, non ; Bismarck et tous les faquins sinistres qui se ruent aujourd'hui à l'assaut du Saint-Siége entendent bien ne pas attaquer, mais seulement se défendre. Le lâche imbroglio qui se déroule, à l'heure présente, sur la scène de l'histoire, c'est, en grand, la fable du loup et de l'agneau. Ce vieillard de quatre-vingts ans, qui porte si noblement le poids des années et l'épreuve du malheur, Pie IX, prisonnier au Vatican, voilà l'ennemi qui porte atteinte à l'unité de l'Italie, à l'unité de l'Allemagne, à l'indépendance de la Suisse, à la dignité de toutes les couronnes qui ceignent le front d'hypocrites persécuteurs. Ces tristes souverains, dont le flot révolutionnaire bat en brèche les palais, ils en sont là.

Il y a pire. « Il est plus facile, disait Papinien de commettre un crime que de l'innocenter. » Nous n'en sommes plus à cette simple probité du jurisconsulte romain. Historiens, journalistes, hommes politiques, plus ou moins que cela, par haine de la vérité révélée, s'attellent volontiers

et de plein cœur au char de la tyrannie. Pendant que les uns assassinent, les autres empoisonnent. Le jour baisse en Europe.

Cette situation n'est pas nouvelle. Depuis la révolte de Luther, par la perversion graduelle des principes religieux et sociaux, on a fait grand partout, dès qu'il s'est agi de corrompre les sources de l'histoire. Dans un travail consacré à la défense de la Chaire Apostolique, avant de répondre en détail aux accusations, nous voulons démasquer la stratégie de l'ennemi, traiter de la falsification des ouvrages historiques, montrer que ces falsifications ont pour objet spécial de déconsidérer les Papes, et indiquer, autant qu'il est en nous, le secret de conjurer ce mal et d'en écarter le péril.

I. Un fait digne de fixer l'attention des hommes graves, c'est la multitude d'ouvrages sciemment faux, tout imprégnés du venin de la calomnie, que la presse a répandus dans une partie considérable de l'Europe. Il semble, à vrai dire, qu'une ardeur aveugle, une passion ardente se soit emparée de l'esprit et du cœur d'un grand nombre d'écrivains, qu'elle inspire leurs travaux et les pousse à dénaturer les faits les plus connus, à ressasser sans vergogne des accusations que, par respect pour soi-même, on ne jugerait pas dignes d'une réponse.

Nous ne voulons point citer ici des histoires trop manifestement hostiles à la vérité; nous ne parlons pas non plus des compilations vulgaires et sans mérite; et cependant ne voyons nous pas l'histoire des Papes odieusement falsifiée; en Angleterre, depuis Burnet, Hume, Gibbon, Robertson, jusqu'à Fronde; en France, depuis Duplessis Mornay, Fleury, Voltaire, jusqu'à Lanfrey, Pressensé, Bost, Puaux et Merle-d'Aubigné; en Italie, depuis Giannone et Bianchi-Giovini, jusqu'à Farini, Montanelli et Brofferio; en Allemagne, depuis les *Centuries* de Magdebourg et Mosheim, jusqu'à Gieseler, jusqu'à cette nuée infâme d'écrivains aux gages du banditisme prussien. Les derniers évènements dont l'Italie et l'Allemagne ont été le théâtre, les derniers attentats que médite le premier ministre du roi Guillaume, ajoute chaque jour, à ces montagnes de livres menteurs, de plus âcres pamplets, de plus fougueux réquisitoires.

Nous nous contentons de nommer ici les ouvrages les plus considérables et les moins frivoles; car nous ne saurions nous résigner à descendre jusqu'à ces écrits renfermés dans quelques pages ou délayés dans d'insipides romans. A nos yeux, des écrits de ce genre ne méritent pas même l'honneur d'une citation.

Or, cette multitude d'histoires mensongères serait-elle par hasard le fruit d'une ignorance toujours croissante, ou bien ne sommes-nous pas obligés de l'attribuer à la fécondité préméditée d'esprits méchants? Une seule réflexion suffira pour résoudre ce doute. Quel est le parti, quel est le principe contre lequel de semblables histoires dirigent constamment leurs attaques? Et d'un autre côté, quel est le principe, quel est le parti dont elles cherchent à préparer le triomphe dans l'esprit des masses qu'elles fanatisent?

La réponse vous prend à la gorge. Au point de vue de la religion, qui ne sait que l'Eglise catholique et le Saint-Siége y sont sans cesse exposés aux plus viles morsures de la calomnie? En politique, leurs coups tombent toujours sur le pouvoir qui défend l'ordre social et contre les princes catholiques qui firent le plus noble usage de leur autorité. Et cependant, s'il est une vérité qui resplendit du plus vif éclat, c'est sans contredit celle qui fait de Jésus-Christ la base de l'Eglise et, dans une juste proportion, de toute société humaine. De plus, s'il est une réunion d'hommes recommandables par la pureté des mœurs, la noblesse des caractères et la majesté des œuvres, c'est à coup sûr le sacerdoce catholique et son auguste chef. Comment donc attribuer à une ignorance excusable le fait de ces écrivains qui ne voient, dans le clergé, que d'ambitieux desseins, d'ignobles perfidies, d'atroces cruautés, et, dans l'Eglise, que des préjugés, des erreurs, des fourberies ou des lâchetés? Non, ce n'est pas là un acte d'ignorance invincible; ce ne peut être qu'un raffinement de malice; l'effet d'un dessein préconçu de calomnier.

Et qu'on veuille bien croire que ce n'est point ici, de notre part, une simple conjecture, une conséquence déduite de quelques faits contemporains. Non, l'art de mentir toujours et de ne se rétracter jamais a été, de tout temps, le seul art des ennemis de l'Eglise et de l'ordre civil. Ce serait faire injure à la clairvoyance et au savoir du lecteur, que de vouloir établir l'ancienneté de ce coupable dessein. Qui ne sait en effet, que, dès le berceau du Christianisme, la raison énervée et réfractaire des philosophes païens, Celse, Porphyre, Jamblique, inaugura ses attaques contre l'Évangile avec les armes du mensonge et de la calomnie; que ce furent là les moyens dont se servirent les hérésiarques, depuis Arius, pour grossir leur troupeau d'un plus grand nombre de rebelles? Quelles furent les causes qui séparèrent autrefois l'Orient chrétien de l'Occident? quelles sont encore les causes qui maintiennent cette rupture de l'unité catholique et éloignent du Saint-Siége tant d'âmes généreuses, sinon le mensonge et la calomnie? Il ne pouvait, du reste en être autrement, car la vérité ne saurait avoir d'autre ennemi que l'erreur, et la calomnie est seule capable d'obscurcir la splendeur de la vertu. La calomnie et le mensonge ont donc été, à toutes les époques de l'histoire, les armes favorites des perturbateurs de l'Eglise du Christ. Ces armes

furent employées avec une recrudescence d'acharnement à l'origine de la Réforme protestante, alors que, selon la juste et pittoresque expression du comte de Maistre, l'histoire devint une *conjuration permanente* contre la vérité, contre l'Eglise et contre la chaire Apostolique.

Que la calomnie et le mensonge aient été dès lors ouvertement mis en œuvre, c'est une accusation que nous ne saurions intenter, parce qu'elle manque de vraisemblance. Le préjugé suffit pour expliquer l'erreur. La perversité des conspirateurs n'avait pas atteint d'ailleurs ce degré d'avilissement, lorsqu'elle embrasse par lâcheté le mal pour le mal et cherche, par tactique habile, à le répandre pour fausser les esprits et troubler les cœurs. C'est à cette dernière limite qu'arriva la conjuration encyclopédique du siècle dernier ; ce fut à ce moment que l'impie de Ferney osa jeter au monde ce mot d'ordre infernal : *Ecrasons l'infâme !* Au nombre des moyens employés par l'illuminisme et la franc-maçonnerie, pour gâter les mœurs et corrompre la foi, il en est un qui se trouve prescrit en termes exprès, celui de désorienter les intelligences en refaisant les histoires qui ne seraient point favorables au parti. Il y a quelques années, nous avons pu lire dans un journal soi-disant modéré, surtout sur le chapitre de la pudeur, ces paroles : « Désirez-vous le succès dans la lutte contre les cléricaux? Abandonnez les citations de l'Ecriture, laissez de côté les arguments de raison, sacrifiez ce que la tradition offre de témoignages. Ce genre d'attaques n'a jamais réussi ; il est sans force et sans crédit. Nous l'avons tenté mille fois et toujours nous avons trouvé en face de nous des ennemis aguerris dans ce genre de combat, qui réclame, d'ailleurs, des recherches nombreuses et pénibles. Il nous reste encore trois moyens capables d'assurer la réussite de nos efforts : celui d'accuser au nom de l'histoire, celui de séduire par l'économie politique, et celui d'éblouir par la statistique. Ces trois sciences jettent l'effroi dans les rangs des cléricaux ; elles se traitent sans beaucoup d'efforts, présentent des arguments que la multitude saisit, et laissent surtout de profondes impressions. Elle sont donc notre dernière ressource. Si nous permettons encore qu'on nous arrache ces armes des mains, notre défaite est certaine. » Projets insensés ! criminels et perfides conseils ! La religion catholique, à laquelle vous déclarez la guerre, sous la qualification insidieuse de cléricalisme, la religion est l'œuvre de Dieu. Ni vous, journalistes, avec vos ruses, ni le monde avec ses séductions, ni l'enfer avec ses puissances, séparées ou réunies, ne l'emporterez jamais contre elle d'une manière définitive. Vous irez augmentant le nombre des prévaricateurs insensés et des pitoyables victimes qui se brisent contre le roc de saint Pierre. L'Eglise, cependant, semblable au chêne vigoureux qui se dépouille d'un feuillage pâli et desséché pour vêtir une verdure pleine de sève et de fraîcheur, l'Eglise vous survivra et, par l'éclat de sa victoire, proclamera la honte de votre défaite. L'histoire, l'économie politique, la statistique, dès qu'elles parleront le langage loyal de la vérité, viendront tresser, elles aussi, leur couronne sur la tête de la divine Epouse du Rédempteur; car la vérité, qui est le fruit des recherches de l'homme dans l'étude des œuvres de Dieu, ne saurait être en désaccord avec la vérité révélée de Dieu à l'homme. Pour forcer les sciences en question à paraître contraires à la révélation divine, il est nécessaire de corrompre leur témoignage. Quant à celle qui nous occupe spécialement, vos accusations, soi-disant étudites, ne peuvent avoir pour fondement que la calomnie qui abuse de l'histoire.

Donc, concluons-nous, le fait de cette multitude d'histoires mensongères qui paraissent au jour dans toute l'Europe n'est pas un fait accidentel et sans portée; c'est le fruit d'un dessein préconçu, longuement médité et exécuté avec une perversité pleine d'astuce et de persévérance.

Avant d'aborder la réfutation spéciale des accusations calomnieuses élevées contre la Chaire Apostolique, nous avons à examiner les raisons qui ont engagé nos adversaires à préférer ce genre d'attaques. Les réflexions qui vont suivre feront comprendre l'efficacité de ces tentatives. Trois considérations surtout ont dirigé le choix des ennemis de la sainte Eglise : la grande facilité de l'entreprise, le mal considérable qu'elle peut faire et la difficulté de réparer ce mal. Si nous parvenons à convaincre nos lecteurs des funestes effets d'un poison versé avec une telle abondance, nous aurons beaucoup gagné : Un homme averti en vaut deux, dit le vieux proverbe.

II. Rien n'est peut être plus difficile à faire qu'une bonne histoire. Supposez, pour un instant, qu'un homme, ami de la vérité pure, entièrement dégagé de tout préjugé de caste et de parti, entreprenne de raconter l'histoire, les événements d'une époque, l'histoire d'un Etat ou la vie d'un grand personnage.

Cette absence de passions malveillantes, cette résolution de ne point porter atteinte aux droits de la vérité, n'empêcheront point à elles seules l'auteur de déroger à la sincérité de l'histoire. Le plus souvent l'historien n'a point été le témoin oculaire des événements qu'il raconte. Il doit donc s'en rapporter au témoignage d'autrui, aux archives publiques aux documents originaux. Sa relation portera le caractère de la vérité, s'il n'a point été induit en erreur par les personnes qu'il a consultées, s'il a eu entre les mains les témoignages autehntiques qui peuvent l'instruire s'il a débrouillé ces témoignages avec sagacité, s'il en a saisi la véritable signification. Quelle

pénétration d'esprit, quelle sûreté de jugement ne lui faudra t il donc pas pour discerner la valeur des témoins qu'il doit interroger, pour découvrir les raisons qui ont pu les engager à diminuer ou à corrompre la vérité. Après le témoignage des hommes, vient celui des écrits. Une critique modérée, mais sévère, sera appelée à discerner les pièces indignes, des documents véridiques, les pièces frivoles, des documents qui font autorité. Ajoutez encore l'abondance de puissantes ressources, pour consulter ces dépositions conservées dans les archives publiques ou dans le secret des bibliothèques privées, avec tout le soin que réclament ces précieux trésors, et que commande leur irréfragable décision.

Une fois que l'écrivain sera orné de toutes ces qualités, nanti de tous ces trésors d'une si difficile acquisition, il pourra s'abandonner à la légitime espérance de composer une histoire qui représentera la série des faits dans leur réalité objective. Mais aura-t-il formé, dès lors, une histoire véritable? Son travail sera véridique en partie, nous l'accordons; cependant il lui reste encore beaucoup à faire pour atteindre la perfection.

En effet, il est incontestable que l'action extérieure et publique de l'homme dépend tout entière de l'impulsion intérieure de la volonté ; les déterminations de la volonté procèdent elles-mêmes d'un jugement pratique de l'intelligence; et ce jugement lui-même, sorte d'émanation mystérieuse du fond de l'être humain, a été dicté par les mille influences des circonstances de faits et des principes de droit. Or, s'il est vrai que tout jugement pratique a sa source dans un principe général, on peut affirmer sans crainte, que l'action extérieure de l'homme n'est pas toujours l'effet légitime aussi bien que l'indice adéquat du principe interne qui le met en mouvement. L'infirmité de l'homme déteint toujours sur ses actes, et ses passions, même lorsqu'il les combat, jettent toujours un peu leur reflet sur ses œuvres. Vous voulez que l'histoire devienne ce qu'elle doit être pour justifier son nom, la règle de la vie humaine, après en avoir été le glorieux produit? En ce cas, vous ne pouvez limiter son rôle au récit des événements extérieurs, tels qu'ils se présentent à l'observation des sens. Les obligations de l'historien affectent un caractère beaucoup plus noble, Il lui appartient de rendre à la vie les événements passés, de ressuciter les personnages morts, de pénétrer, par conséquent, la raison interne des choses et de rapporter les faits à la source d'où ils découlent. C'est ici surtout que l'écrivain cesse le plus souvent d'être guidé par la lumière d'une investigation patiente, pleine de sagacité et de persévérance. Après être descendu dans les sombres hypogées des siècles, après avoir cheminé dans les sentiers tortueux et obscurs, il faut qu'il s'élève sur les sommets lumineux ; qu'il voie, dans une vision conforme à la réalité disparue, les événements passés ; qu'il s'identifie aux héros qui ont joué leur rôle dans ces événements ; qu'il pénètre enfin si bien tous les mystères, du dedans et du dehors, que les siècles évanouis n'aient plus pour lui d'obscurités. Or, la solitude de méditations, même profondes, ne suffira pas pour lui découvrir cette révélation de temps éteints. Une étincelle de lumière ne viendra jamais l'éclairer, s'il n'a acquis préalablement la connaissance générale de l'homme, de ses vices et de ses vertus, de ses passions et de ses habitudes ; s'il ne posséde aussi une connaissance spéciale de l'homme concrète, sous un nom illustre, dans tels ou tels tempéraments de caractère, de convictions, de vertu et de destinée. Il demeurera plongé dans les ténèbres, si la lecture, l'étude, et une certaine divination, ne l'ont point enrichi de connaissances étendues sur d'autres temps, d'autres événements, d'autres hommes, s'il ne sait pas enfin sortir de lui-même et se dépouiller de sa personnalité pour juger autrui. Cette partie de la tâche d'un historien est laborieuse, hérissée d'inextricables difficultés, et les grands maîtres eux-mêmes ne s'en sont pas toujours tirés avec un entier honneur ; témoin l'incomparable Tacite, qui pécha par excès de pénétration ; le véridique Théopompe, qui prononça contre les personnages historiques de trop sévères jugements ; le grand César, plus grand s'il n'eût eu en trop l'attention de se louer lui-même ; le profond Machiavel, qui fut méchant par caractère et par haine. Ce sont là pourtant des historiens qui dominent les autres par leur connaissance presque intuitive des temps, des hommes et des événements.

Lorsque l'historien se sera rigoureusement acquitté de ses obligations sur ce point difficile, il devra encore porter son attention sur la liaison des faits entre eux, sur les causes directes qui les produisent, les résultats immédiats qu'ils entraînent et sur le plan providentiel que produit leur ensemble ; car présenter les faits avec le cortège discret des détails significatifs et des circonstances déterminantes, voilà le premier devoir d'un historien. Le second consiste à découvrir leur raison d'être personnelle, le sens spécial qu'attachait aux actes leur auteur. Mais la réunion de ces qualités n'achève pas encore le véritable historien. Sans le talent de coordonner les événements, de les disposer de manière qu'ils se déroulent sous la loi d'une causalité incontestable et d'une dépendance réciproque, dans un plan universel de la Providence, l'écrivain ne sera qu'un collecteur de mémoires, tout au plus un chroniqueur. Vous aurez les *Commentaires* de César ou les *Mémoires* d'Hérodote, non pas les grands ouvrages de Thucydide, de Plutarque, de Tite-Live, de Tacite et

de Guichardin. Celui qui entreprend d'écrire l'histoire s'impose par là même la charge de raconter les actions des ancêtres à leurs arrière-neveux, et de les présenter soit comme des exemples à suivre, soit comme des fautes à éviter ; il s'impose la tâche de révéler à une créature de Dieu le plan céleste d'une œuvre divine qui se déroule sur le plan fuyant de la durée, et d'en accuser les lignes providentielles pour dicter des convictions soutenir les consciences et inspirer des vertus Or, ce ne sont pas des faits isolés qui pourraient être capables de provoquer ou de détourner l'imitation et le dévouement. Cette force d'entraînement réside dans la coordination des faits, comme la conséquence tient au principe ; car aucun exemple n'excite l'émulation et la piété, à moins d'avoir été une source d'honneur, un élément d'utilité, une matière à satisfaction pure ou une occasion de sacrifice. Or, jamais un historien ne satisfera à ces rigoureuses exigences de la véritable histoire, à moins de faire preuve d'une grande habileté dans le discernement des relations que les faits ont entre eux, à moins d'une grande prudence dans la combinaison de ces faits, à moins d'une inflexible sévérité dans la déduction des conséquences proportionnées toujours à la force des principes, à moins enfin d'une religion, haute et éclairée, qui fait voir toutes choses, même les plus disparates dans l'unité d'un même plan et les subordinations à un même but.

Pour tout dire, en trois mots, on n'obtiendra jamais une histoire véritable, même d'un homme sans passion et d'une probité reconnue, si cet homme n'est pas en même temps profondément instruit des événements qu'il doit raconter, parfaitement éprouvé dans la science de l'homme, possesseur d'une science complète des faits, des causes et conséquences, qu'il éclaire encore des lumières de la philosophie chrétienne. Qu'une seule de ces qualités manque à l'historien, son absence est capable de gâter tout son ouvrage, de neutraliser en partie les autres mérites que la nature, l'étude et la vertu ont pu lui départir. Qui ne voit combien cette réunion admirable de qualités supérieures doit se rencontrer rarement dans un seul homme! De là vient sans doute la rareté des histoires qui réunissent tous ces privilèges et emportent tous les suffrages.

Figurez-vous maintenant un écrivain qui réunisse tous ces mérites à un degré éminent, et qui joigne à ces avantages la consciencieuse volonté d'éviter l'erreur, ces magnifiques prérogatives, cette résolution généreuse lui seront encore d'une médiocre utilité dans le cas où les passions l'entraîneraient vers un parti, et dans le cas où le faux préjugé occuperait son intelligence. La disposition intérieure de ses affections viendra troubler l'apparence extérieure des événements L'œil qui aperçoit la lumière à travers des vitres coloriées, par exemple, n'attribue-t-il pas cette couleur, non-seulement au ciel, mais aux campagnes, aux édifices et à tous les objets qui l'entourent ? Ceci arrive peut-être parce que la volonté distrait l'intelligence et l'empêche de considérer les choses à l'encontre d'une opinion préconçue ; peut-être aussi l'intelligence elle-même, toute imprégnée de cette image, croit-elle la voir dans tous les objets qui se présentent à elle ; peut être, enfin, un jugement formé d'avance et tenu pour vrai ne laisse aucune place au doute sur l'opinion contraire. Quelle que soit la cause de cette disposition, toujours est-il qu'on ne doit jamais attendre une histoire fidèle de la part d'un écrivain partial et préoccupé, fût-il même à l'abri de tout soupçon d'infidélité et de perfidie. Nous pourrions apporter à l'appui de cette proposition des preuves imposantes ; les écrits de tous les historiens attachés à des partis nous les fourniraient en abondance, cette abondance même nous causerait quelque embarras, si l'évidence de cette vérité ne nous dispensait d'en multiplier les preuves.

(A suivre).

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

LE LIBÉRALISME CATHOLIQUE

ET LE CLERGÉ FRANÇAIS.

Le prêtre libéral existe-t-il? Quelques rares exceptions suffisent-elles à lui donner une réalité inquiétante ?

D'après moi, le libéralisme s'est arrêté impuissant au seuil du sanctuaire. Le désir d'y pénétrer ne lui manque certes pas ; il sait que ses efforts seront en partie infructueux et que son œuvre demeurera incomplète, tant qu'il ne comptera pas comme siens les maîtres de la doctrine.

Que ne fait-il pas pour gagner le prêtre et l'inféoder à la révolution et aux principes modernes ! S'il prend des airs de radical et de libre penseur avec la démocratie débraillée, s'il devient correct, modéré, honnête, avec la bourgeoisie, il a grand soin de se faire dévot et presque mystique avec le clergé.

Il comprend que c'est la place importante, et qu'il faut à tout prix s'en emparer. Tous les moyens lui sont bons et lui servent de batteries. Il emploie quelquefois les menaces, le plus souvent les flatteries et les promesses ; il triomphe lorsqu'il croit avoir au dedans des intelligences, et que le secours lui vient de ceux-là mêmes qu'il redoutait comme adversaires. S'il rencontre parmi ceux-là un sujet d'élite aux idées généreuses, aux aspirations ardentes et patriotiques, il le flatte, le choie, le sature de tout son encens.

On l'a vu, plus d'une fois, transporter en vrai Satan libéral telle de nos célébrités sacerdotales sur le pinacle du temple et au sommet de la montagne, lui promettre les faveurs et les gloires du monde moderne, et la solliciter vivement à ployer le genou devant la révolution.

Grâces à Dieu, les défections sont rares, et la masse du clergé, à l'exemple du divin Maître, a su résister aux flatteries et aux promesses non moins qu'aux menaces libérales. La place est bien gardée et rendue inexpugnable par la vigilance des pasteurs, du Pasteur suprême surtout. Les transfuges qui passent au camp libéral ne modifient pas l'attitude de l'ensemble ; ils sont trop peu nombreux pour être de quelque secours, trop discrédités pour amener des recrues, plus d'une fois trop tarés pour ne pas nuire au parti.

Je crois fort que le libéralisme catholique donnerait à bon prix le bonnet du grand docteur de Munich et le capuchon de l'ex-Père Hyacinthe ; pareille marchandise n'enrichit pas. Le galon de certains brochuriers chroniqueurs et insulteurs du concile n'a guère plus de valeur. Aussi Bismarck, qui s'entend en hommes, disait qu'une douzaine de bons curés de campagne ferait mieux son affaire que la race bavarde et vaniteuse des apostats libéraux. Ces douze curés, quoi qu'il fasse, ne seront jamais à lui, par la raison toute simple qu'on n'est pas libéral et bon curé tout à la fois.

Mais pourquoi le libéralisme a-t-il si peu de prise sur le clergé ? Les raisons en sont faciles à donner.

1º Le libéralisme détruit ce que le sacerdoce a reçu mission de conserver et de défendre : les principes, surtout le principe d'autorité. La théorie libérale est la négation du droit chrétien et la consécration du fait brutal, conséquemment l'opposé du sacerdoce, gardien né de la justice et de la loi morale.

2º Le libéralisme, nous l'avions déjà constaté, est la guerre au *divin*. Sous prétexte de liberté de conscience, il chasse Dieu de la loi et de la société civile. Le sacerdoce croit, lui, qu'il n'y a de société possible que celle dont les institutions sont imprégnées de Dieu. Toute sa politique se résume dans ce petit texte : *Beatus populus cujus Dominus Deus ejus*. Voilà bien un abime entre la révolution et le sacerdoce.

3º Le libéralisme suppose l'homme parfait, capable par lui seul d'accomplir tout bien, d'observer toute loi. Radical, il est pélagien ; modéré, il se fait semi-pélagien.

Le prêtre, aidé des lumières de la foi et de celles de l'expérience, évite cet écart et connait mieux les penchants et les secrètes attaches de l'homme. Il sait qu'abandonné à lui-même et affranchi de tout frein, il se porte plus volontiers à la violation qu'à l'observation de la loi, et que la liberté sans règle est dans les mains de l'homme comme le poignard dans celles de l'enfant. Le prêtre n'acceptera jamais une théorie qui méconnait les conditions de notre nature déchue. Avant de livrer l'homme à ses instincts et de le rendre maitre absolu de ses pensées, de ses paroles et de ses actes, ne faudrait-il pas tout d'abord supprimer les passions humaines, biffer le péché d'origine et enchainer Satan, le grand ennemi de la loi, le grand promoteur de la révolte?

La liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté de la parole et les autres libertés telles que les entend et les pratique l'école libérale, ne sont-elles pas devenues le droit de ne plus croire à rien, de ne rien respecter, le droit d'opprimer et de corrompre les masses? N'est-ce pas à l'abri de la liberté illimitée d'association que s'est organisée et développée cette vaste officine de conspirateurs, de pétroleux et d'assassins? Non, la liberté révolutionnaire n'est pas la vraie liberté, puisqu'au lieu de rendre les hommes meilleurs, elle les fait vicieux et rebelles.

Le sacerdoce catholique, qui a rendu à l'humanité les droits que le pagnanisme lui avait enlevés, en abolissant l'esclavage, en relevant l'honneur et la dignité de la femme, a accompli ce que ni Rome ni Sparte, ni les autres républiques n'eussent pu faire et ne soupçonnaient même pas ; il connait mieux que tout autre les droits de l'homme et le prix de la liberté. Mais il n'oublie pas, à l'instar de nos moralistes libéraux, que si l'homme est libre, il n'est pas indépendant.

N'a-t-il pas reçu la mission d'enseigner au monde que l'homme, quoique libre, dépend comme créature intelligente de Dieu et de la loi morale ; comme chrétien, de Jésus-Christ et de son Eglise ; comme citoyen, de la société civile et de ses chefs? N'est-il pas tenu d'opposer chaque jour aux droits de l'homme, les droits plus sacrés de Dieu ; à la dignité du chrétien, l'autorité supérieure de Jésus-Christ et de ses représentants au titre de citoyen, le pouvoir plus grand de la loi et de l'autorité civile? Le prêtre, qui explique l'Evangile et sonde les plaies de l'humanité, pourrait-il être libéral?

4º D'ailleurs, le libéralisme est la négation, la suppression de l'esprit sacerdotal. Celui-ci est un esprit d'obéissance, de respect, de sacrifice et d'humilité chrétienne ; l'esprit libéral, les preuves en sont faites, n'est qu'orgueil, révolte, égoïsme. L'un travaille pour Dieu et pour ses frères, l'autre ne s'occupe que de lui même.

Lorsque le libéral est riche, il fait le sage, le modéré, le conservateur ; s'il est pauvre, il devient communeux et canaille ; n'ayant rien à conserver, il veut prendre. Si le libéralisme opulent l'emporte, on voit aussitôt éclore les républiques anodines ou les royautés bâtardes ; si le pauvre a le dessus, 93, la Commune, le poignard et le pé-

trole font nos affaires. Telle est la règle pleinement justifiée par quatre-vingts ans de libéralisme.

5° Enfin le sacerdoce catholique ne saurait s'accommoder d'une théorie qui met sur le même pied le oui et le non, le pour et le contre, le juste et l'injuste, qui accorde aux ténèbres les mêmes droits qu'à la lumière, à l'iniquité les mêmes privilèges qu'à la justice, à Satan la même autorité qu'à Dieu. Le prêtre croit que la vérité, mieux que la république, est une et indivisible, et n'oublie pas ces paroles de saint Paul que nos libéraux catholiques feront bien de méditer: « Quelle participation peut avoir la justice avec l'iniquité? Quelle société la lumière avec les ténèbres? Quelle convention peut exister entre Jésus-Christ et Bélial? » (II Cor., VI. 14, 15.)

Concluons. Le libéralisme, qui pénètre partout et qui gâte tout, n'a pu rien ou presque rien sur le clergé; la masse n'a pas été entamée. Faut il s'étonner de cela ? Le sacerdoce catholique est une œuvre divine, la main de l'homme n'y est pour rien. Ce que Dieu fait, la créature ne saurait le détruire, ou même simplement le modifier et l'accommoder aux capricieuses aberrations d'une époque. L'institution sacerdotale est indéfectible comme l'Eglise; au milieu des défaillances et des scandales des sociétés humaines, elle reste inébranlable dans la foi, dans l'unité et dans la charité.

La défection de quelques-uns qui se tiennent sur les confins de l'orthodoxie ou qui vont au delà ne saurait lui enlever son cachet divin.

Telle sera, dans l'avenir, la gloire de notre clergé du XIXe siècle, d'avoir seul ou presque seul deviné l'hérésie libérale et d'avoir combattu l'erreur la plus populaire qui fut jamais. Nos idées, nos mœurs, nos institutions en sont tellement imprégnées qu'il y a vraiment du courage à lui résister de front. Certes, si le sacerdoce était fait de main d'homme, est-ce qu'il n'aurait pas, à l'exemple des autres, subi l'empreinte du temps et respiré, lui aussi, à pleins poumons l'air empesté du libéralisme ? Est-ce qu'il n'aurait pas trouvé son compte de satisfactions humaines à suivre le courant et à se montrer condescendant pour les hommes et les gestes de la révolution ?

Son inflexibilité dans les principes le fait accuser d'entêtement, d'obstination. Heureuse obstination qui va devenir le remède providentiel et le salut de la société !

Nous l'avouons, quelques membres du clergé se laissent quelquefois séduire par le programme libéral; mais il ne tardent pas à apercevoir l'abime et reculent épouvantés ; ils disent avec un éminent prélat, dont la déclaration récente est une gloire pour lui-même, un grand et salutaire exemple pour les autres : « Dans cette lutte suprême qui menace de replonger ce monde dans une irrémédiable barbarie, la cité de Dieu, pour être forte, doit rester une. Tous les sacrifices d'opinion et de vues particulières doivent être faits à cette unité et à l'autorité divine qui en est la base essentielle. » (*Univers.* — L'abbé DESBONS.)

NOTRE-DAME D'AFRIQUE.

(Suite et fin.)

Les Européens qui ont des comptoirs sur la plage africaine y ouvrent des oratoires en l'honneur de la Reine des cieux. Tunis possède Notre-Dame de l'Etoile; le Bastion de France, Bougie, la Calle, ont leurs chapelles dédiées à la Mère de Dieu; les Pisans, au XIIIe siècle, fréquentent leur chapelle Sainte-Marie. A peine dom Juam, roi du Portugal, s'est il, en 1515, emparé de Ceuta, dans le Maroc, qu'il dédie à la sainte Vierge la principale mosquée, sous le vocable de Notre-Dame d'Afrique, Mélilla, le Penon de Velez, celui d'Alhuzemas, le Penon d'Alger, appartenant aux Espagnols, possèdent leur chapelle où est invoquée la Mère du Libérateur. Les musulmans eux-mêmes conservant, dans leurs traditions arabes et dans leur Coran, la notion de la virginité et de la maternité de Marie, lui dédient des mosquées, comme celle de Mesdjid-Settine Meriem, c'est-à-dire Notre-Dame Marie à Alger; ils donnent son nom à quelques-unes de leurs tribus, ainsi celle des Ouled-Mariem, enfants de Marie. Dans leur détresse, les corsaires d'Algérie commandaient à leurs esclaves chrétiens d'implorer le secours de la sainte Vierge, pour être préservés des dangers qui les menaçaient (1).

Il est quelque chose de triste à considérer dans l'histoire européenne, c'est le règne de la piraterie musulmane si longtemps, si honteusement subie par les puissance de la chrétienté. Figurez-vous des nuées de vautours s'élançant du haut de leurs immondes repaires, fondant sur leur proie, la saisissant avec leurs serres, mêlant les cris d'une joie féroce à ses gémissements plaintifs, et l'emportant dans leur aire, pour la torturer et se repaître de son sang : voilà l'image fidèle des forbans des contrées mauresques. Du VIIIe au XIXe siècle, la piraterie, d'abord faible, alla toujours croissant ; elle exerça surtout ses ravages au XIIe et au XIIIe siècle, ainsi qu'au XVIe et XVIIe. A toute heure et dans toutes les saisons, il partait d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoli, de Tétouan, de Tanger, des vaisseaux armés en guerre, montés par ce que le fanatisme, l'audace, la cupidité et la force ont de plus déterminé. Ils infestaient toutes les mers; parcouraient la Méditerranée, l'Adriatique, les bords de l'Océan,

(1) Dan, *Histoire de la Barbarie*, t. VI, p. 485. — Mgr Pavy, *Recherches sur le culte de Marie en Afrique.*

abordant parfois jusqu'en Angleterre, en Irlande, et même en Islande; ils livraient à tout navire chrétien qu'ils rencontraient sur les flots, des combats à outrance, capturaient, dans leurs descentes sur les côtes, tout ce qui leur tombait sous la main, s'avançaient parfois bien loin dans les terres pour piller les fermes, les châteaux, en enlever les habitants pour l'esclavage ; puis ils ramenaient dans leurs sauvages capitales vaisseaux, hommes et dépouilles, qu'ils se partageaient en toute propriété.

Les plus durs travaux étaient le partage des esclaves chrétiens; ils portaient les bagages aux champs, travaillaient aux remparts, traînaient les charrettes remplies de matériaux, construisaient ou démolissaient les édifices publics, en ayant un anneau ou une chaîne au pied, comme des forçats. Tout le long du jour, ils sciaient des pierres, du bois, sous les feux d'un soleil brûlant; abattaient des arbres dans les forêts et les transportaient sur les chantiers de construction. Puis, le soir, ils étaient renfermés dans des étables où on leur jetait une nourriture grossière. Tel était le sort des esclaves appartenant à l'Etat. La condition de ceux qui restaient la propriété des particuliers n'était pas meilleure. Sans cesse occupés aux travaux des champs, ils supportaient le poids de la fatigue et du jour; leur corps, couvert de misérables haillons, était brûlé par les ardeurs cuisantes du soleil d'Afrique, leur visage ruisselait de sueur. S'ils restaient à la maison, c'était pour y être employés aux fonctions les plus viles du nettoyage des rues, du curage des égouts, ou aux travaux les plus rudes, comme tourner la meule, porter des fardeaux énormes, radouber les navires des corsaires, tenir la rame sur les embarcations. La moindre faute était punie par un certain nombre de coups de bâton; la plus petite négligence, par les corrections corporelles les plus rigoureuses. Quand la nuit arrivait, on les enchaînait dans des bouges bas et humides, parfois infects, remplis de vermine et de scorpions. En regard de ces traitements inhumains et de ces gênes, le fanatisme musulman exerçait le plus violent prosélytisme. Cruautés raffinées, appât de l'or et de la liberté, pièges voluptueux, séductions entraînantes, surprises par l'ivrognerie : tels étaient les moyens de conversion à l'islamisme, employés sur des hommes, des femmes, des enfants, à demi vaincus par les horreurs de l'exil et les découragements de la plus triste des servitudes. Le succès couronna trop souvent ces artifices, et si le très grand nombre des captifs demeura constamment fidèle à la foi du Christ, on n'en compta pas moins les apostats par milliers (1).

(1) Dan, *Histoire de la Barbarie*. -- Mgr Pavy, *Appel en faveur de Notre-Dame d'Afrique*.

NOTRE-DAME INSPIRE LA FONDATION D'ORDRES RELIGIEUX POUR LE RACHAT DES CAPTIFS.

Les souverains et les princes de la chrétienté tentèrent les plus nobles entreprises, firent, à chaque siècle, les plus louables efforts pour détruire ces nids de pirates. Saint Louis, voulant atteindre l'islamisme et la piraterie dans un de ses principaux foyers, entreprit la croisade contre Tunis et les pays mauresques. Le duc de Bourbon, en 1390; Pierre de Navarre et le cardinal Ximénès, en 1505; Diégo de Véra, en 1516; Moncade, en 1518; Charles-Quint, en 1541 ; François de Vendôme, en 1637; Duquesne, en 1683; d'Estrées, en 1687, poursuivirent contre les Maures de la barbarie et du Maroc une partie du but que les croisés avaient cherché à atteindre en Terre sainte. Mais leurs expéditions n'eurent qu'un succès partiel et insuffisant, ou échouèrent contre les forces supérieures.

L'Eglise eut plus de succès dans ses entreprises en faveur des captifs chrétiens. Considérant, avec saint Cyprien (1), « que, quand un membre souffre, tous les autres membres doivent souffrir avec lui, que c'est Jésus-Christ qui est captif dans ses membres, et qu'on ne saurait trop faire pour racheter à prix d'argent Celui qui nous a rachetés au prix de son sang,» elle fonda des ordres religieux pour la rédemption des esclaves chrétiens, sous l'impulsion et avec l'aide de Notre-Dame d'Afrique. C'était en 1127, la comtesse Eléonore de Valois, étant enceinte, s'endormit de fatigue dans l'église Saint-Hugues de Rouen ; pendant son sommeil, elle vit l'auguste Marie, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus qui caressait un autre enfant et échangeait avec lui une croix de bois contre un bouquet de lis. Cet enfant qui acceptait la croix, c'était le sien. Après avoir, dans sa jeunesse, cultivé le lis de la Chasteté, il concourait à la fondation de l'Ordre des Trinitaires, pour la rédemption des captifs, et devenait saint Félix de Valois.

Trentre-trois ans plus tard, dans un petit village de la Provence, une noble femme, Marthe de Matha, étant enceinte de Jean, aperçut la sainte Vierge s'avançant vers elle, dans toute la splendeur de sa gloire; Marie lui dit : « Marthe, ayez confiance; l'enfant que vous portez sera un grand saint, le rédempteur des esclaves chrétiens et le père d'une nombreuse famille qui, perpétuant son œuvre, sauvera un grand nombre d'âmes.» Voué, dès sa plus tendre enfance, à la Reine du ciel, le gentilhomme provençal fonda, avec saint Félix de Valois, l'Ordre de la Trinité, et se dévoua lui-même pour le rachat des esclaves chrétiens. Un jour, Jean de Matha fut jeté par les musulmans dans un mauvais bateau sans

(1) *Lettres* à Janvier, Maxime, Procule.

voile et sans mât, au milieu d'une horrible tempête; il invoqua l'Etoile de la mer, et il aborda heureusement au port. Une autre fois, ayant employé tout son argent à payer la rançon des captifs, il fut touché du désespoir d'un prisonnier qu'il ne pouvait racheter, et il s'adressa à la Mère du divin Libérateur. A l'instant, une main complétement inconnue lui remit la somme nécessaire, et il put emmener ce prisonnier avec les autres et le rendre aux joies de la famille (1). Cette main inconnue, c'était la main de Notre-Dame d'Afrique qui veillait sur ses enfants captifs et s'occupait de leur délivrance.

Une seule congrégation ne pouvait suffire à la tâche immense de la rédemption des esclaves chrétiens: Notre-Dame d'Afrique intervint directement elle-même, pour fonder un second Ordre religieux exclusivement occupé à ce rachat: l'Ordre de la Merci. En 1218, elle apparut séparément à saint Pierre Nolasque, près de Castelnaudary, à saint Raymond de Pegnafort, et à Jaymes, roi d'Aragon, leur demandant d'établir un nouvel ordre pour la rédemption des captifs. Ce fut elle qui soutint, par de fréquentes apparitions, le dévouement de saint Pierre Nolasque, enfant de notre France. A Rome prit naissance, en 1261, sous les auspices de la même Protectrice, la Confrérie de Gonfalon, qui poursuivit le même but (2).

Ces trois ordres délivrèrent une multitude infinie d'esclaves chrétiens, enlevés par les corsaires, dans leurs continuelles excursions dans les mers qui baignent les royaumes catholiques d'Europe. De 1198 à 1787, les Trinitaires seuls rachetèrent neuf cent mille captifs européens. De 1218 à 1632, les religieux de Notre-Dame de la Merci en rachetèrent près de cinq cent mille. Ce qui fait un total de quatorze cent mille esclaves chrétiens délivrés du plus cruel et du plus abrutissant des esclavages, par les soins et au prix des fatigues et des périls sans nombre des membres de ces deux Ordres, sans cesse occupés à quêter, dans les royaumes chrétiens, les sommes nécessaires, et à négocier dans les pays mauresques le prix de la rançon. Ce prix variait selon l'âge, les forces et les aptitudes; mais chaque esclave coûtait en moyenne six mille francs. Ce qui fait pour le total des captifs rachetés, huit milliards et demi d'aumônes, recueillies dans la chrétienté par ces deux Ordres, Voilà à quoi ont servi les moines (3).

A dater de l'occupation de l'Algérie par les Turcs, au commencement du XVIe siècle, les supplices les plus cruels vinrent s'ajouter aux rigueurs de la servitude. Alger devint la métropole des forbans et des martyrs. « S'il y a, disait Bossuet, quelque chose au monde, quelque servitude capable de représenter à nos yeux la misère extrême de la captivité de l'homme sous la tyrannie des démons, c'est l'état d'un chrétien captif sous la tyrannie des Mahométans (1). » Le nombre des esclaves était innombrable. Les bagnes d'Afrique regorgeaient de captifs marqués du sceau du baptême. La seule ville d'Alger, avec sa banlieu, en comptait, dans la première moitié du XVIIe siècle, vingt cinq mille. C'étaient des Français, des Espagnols, des Italiens, des Autrichiens, des Anglais, voire même de Russes. D'autres personnages, tels que saint Vincent de Paul, Michel Cervantès, Regnard, Arago, Bruat, plus tard amiral de France, se trouvaient confondus avec la foule obscure des esclaves; des seigneurs, arrachés aux délices de leurs villas, traînaient la chaîne à côté de leurs valets. Presque toutes les villes de France, d'Italie et d'Espagne y comptaient quelques-uns de leurs citoyens. En 1619, Dan évaluait à un million le nombre des captif chrétiens réduits en captivité par les corsaires africains, depuis le commencement de la piraterie turque, c'est-à-dire dans l'espace de cent cinquante ans. Mais quand notre marine eut fait des progrès, sous Louis XIV, le nombre alla diminuant et varia de huit à dix mille pour Alger et sa banlieu, sans compter ceux des autres États mauresques (2).

« Quand je me souviens, s'écrie Mascaron, en 1670, qu'il n'arrivait pas un vaisseau dans nos ports qui ne nous apprit la perte de vingt autres; quand je songe qu'il n'y avait personne qui ne pleurât ou un parent massacré, ou un ami esclave, ou une famille ruinée; quand je me rappelle l'insolente hardiesse avec laquelle ces forbans opéraient des descentes, presque à la portée de notre canon, sur nos rivages, où ils enlevaient tout ce que le hasard leur faisait rencontrer de personnes et de butin; que les voyages, les promenades sur mer n'étaient plus sûrs; qu'on craignait toujours que, derrière les rochers, il ne sortit quelque pirate; quand je me représente les cachots horribles d'Alger et de Tunis, remplis d'esclaves chrétiens, surtout de Français exposés à tout ce que la cruauté de ces maîtres impitoyables leur faisait souffrir pour ébranler leur foi ou les obliger à grossir le prix de leur rançon; quand je me rappelle toutes les railleries sacrilèges et piquantes que faisaient ces insolents de notre Dieu et de notre roi, je ne puis m'empêcher de m'écrier : Jusques à quand, Seigneur, notre ennemi nous écrasera-t-il (3) ? »

(1) Prat, *Vie de Saint Jean de Matha.*
(2) Henrion, *Histoire des Ordres religieux*, t. Ier.
(3) Prat, *Vie de saint Jean de Matha*, note 11. — Mgr Pavy, *Appel en faveur de Notre-Dame d'Afrique.*

(1) Bossuet, *Panégyrique de saint-Pierre Nolasque.*
(2) Mgr Pavy, *ibid.*
(3) Mascaron, *Oraison funèbre* du duc de Beaufort.

NOTRE-DAME D'AFRIQUE ÉTAIT LA CONSOLATION DES ESCLAVES CHRÉTIENS.

Quelle était, au milieu de ces tortures de tous genres, la seule consolation laissée aux infortunés captifs? Notre-Dame d'Afrique! Consolatrice des affligés, elle versait un peu de baume dans leur cœur, elle adoucissait leurs souffrances; aussi, mettaient-ils en elle leur espoir. Par Marie, saint Vincent de Paul obtenait sa délivrance; par un vœu à Marie, une foule de captives recouvraient la liberté. Deux chrétiennes, poussées par les mauvais traitements, avaient feint d'apostasier et avaient consenti à épouser des musulmans; mais, au fond, elles ne cessaient de prier la sainte Vierge de les retirer de l'abime où elles étaient plongées. Le P. de Zamora, religieux de la Merci, à qui elles confièrent leurs peines, leur ayant donné une statuette de la Mère de Dieu, les deux chrétiennes la priaient continuellement avec larmes, lorsqu'un jour elles virent couler, sur les joues de cette image, une sueur d'eau et de sang. Excitées par ce miracle plusieurs fois répété à pleurer leurs fautes et à demander instamment encore leur délivrance à la sainte Vierge, elles rencontrèrent providentiellement un navigateur chrétien qui consentit à les prendre sur son navire à un endroit désigné de la côte. Ayant abordé en Italie, ces femmes allèrent droit à Rome solliciter du Pape leur réconciliation avec l'Eglise; de là, elles regagnèrent l'Espagne, leur patrie, publiant partout l'assistance merveilleuse qu'elles avaient reçue de Notre-Dame d'Afrique (1).

Les esclaves au service du dey d'Alger, appliqués le jour à divers travaux, renfermés la nuit dans le bagne y possédaient un oratoire dédié à Notre-Dame d'Afrique, qu'il avaient obtenu à prix d'argent. On comptait trois chapelles semblables à Alger, trois à Tunis, une à Tripoli, une à Fez. En ces divers sanctuaires, les captifs donnaient un libre cours à leur dévotion envers Marie, ornant ses autels, célébrant ses fêtes et chantant, tous les soirs, ses litanies ou, tout au moins, le *Salve Regina*. Du fond de leur cachot, ils saluaient, ils invoquaient leur Reine. « Nous faisons, écrivait, en 1612, un Trinitaire captif à Alger, notre assemblée dans une salle qui nous sert de chapelle. Là, un de nous exhorte les chrétiens, dont les uns mettent leurs chaines par terre; les autres, ayant les fers aux pieds et aux mains, ont bien de la peine à fléchir les genoux. Tous ensemble, les larmes aux yeux et les soupirs à la bouche, nous disons le psaume *Miserere mei, Deus*. Le samedi, au soleil levant, nous célébrons la messe de la sainte Vierge; puis, le soir, quand notre prison est fermée, nous chantons le salut et les litanies de la Mère de Dieu. Le premier dimanche du mois, nous solennisons la fête du Saint-Rosaire. Presque tous ont appris à réciter l'office de Notre-Dame, qu'ils disent fort dévotement (1). »

Tous les soirs, lorsque les pauvres esclaves, harassés des travaux du jour, saignant de leurs blessures, le cœur brisé des outrages reçus, sont rentrés dans leur prison humide, étroite et basse; lorsque les gardiens, armés de bâtons et de fouets, ont cessé de faire entendre leur voix terrible qui comprime jusqu'au moindre murmure des lèvres, que le silence du cachot n'est plus interrompu que par le cliquetis des chaines, on voit ces infortunés se recueillir pour la prière, à la lueur d'une faible lampe, devant l'image de Notre-Dame de Pitié. Les uns s'agenouillent sur leurs chaines, les autres se courbent à peine, tant leurs fers sont tendus. Alors un ministre du Seigneur, captif volontaire, récite la prière et répète trois fois les invocations : Reine des martyrs! Secours des chrétiens! Consolatrice des affligés! Chaque fois, les captifs répondent : Priez pour nous! Alors, des sanglots sortent de tous ces cœurs oppressés par la douleur. Le Vendredi-Saint, on expose dans le bagne une *Mater dolorosa*; tous épanchent dans le sein de cette Mère de douleur leurs peines avec leurs larmes, et se relèvent plus disposés à souffrir les poignantes amertumes dont leur misérable vie est abreuvée (2).

Notre Dame d'Afrique récompensait cette piété, cette résignation par de fréquents miracles. Au mois de mai 1616, un pauvre esclave de Tunis, qui, depuis longtemps suppliait avec instance la sainte Vierge de le délivrer de la captivité, en reçoit l'inspiration de s'embarquer à la vue des Maures, dans un frêle esquif. Il y monte; chacun croit que c'est pour s'amuser sur la rive. Mais, ô merveille! le voilà qui gagne la pleine mer; il s'avance, on le perd de vue, et il va aborder à Trapane, en Sicile. Une fois débarqué, il s'empresse d'aller remercier sa libératrice à l'église de l'Annonciade, et fait hommage de son esquif à Marie. On voit dans les églises placées sous le vocable de la Rédemptrice des captifs, en France, en Italie, en Sicile, des chaines suspendues aux murailles par de nombreux esclaves délivrés de la servitude des Maures, grâce à l'intervention toute-puissante de la Mère du Libérateur.

Entre tous les prodiges, le plus insigne est-ce lui qui s'opéra à Bougie sur la personne du bienheureux Pierre d'Armangaud. Ce saint religieux, après s'être fait esclave volontaire pour racheter d'autres captifs, avait été pendu pour son zèle à prêcher l'Evangile aux musulmans. Le bourreau,

(1) *Histoire de l'Ordre de la Merci.*

(1) *Histoire de la Barbarie*, t. IV, p. 484.

(2) *Histoire de Notre-Dame de la Merci* et *Histoire de la Barbarie, passim.*

en présence de tout le peuple, l'avait secoué longtemps à la potence, afin de bien constater sa mort, et l'y avait laissé attaché pendant six jours pour effrayer les chrétiens. Au bout de ce temps, le compagnon du bienheureux, qui était allé en Espagne chercher mille ducats, prix exigé pour la rançon, arrive et la paye aux Turcs qui l'acceptent et lui laissent ignorer la mort de son ami. Aussitôt, il court tout joyeux à la recherche de Pierre d'Armangaud, qu'il croit encore vivant. Ses recherches lui révèlent la triste vérité ; il se précipite vers la potence. Mais, ô prodige ! il trouve plein de vie cet ami qu'on lui a dit mort. Pierre d'Armangaud lui apprend que la sainte Vierge a empêché que la corde ne l'étranglât. « Non seulement, dit-il je n'ai souffert aucune douleur, mais Marie m'a fait goûter des joies ineffables. » Le saint matyr, détaché de la potence, se montre en pleine santé dans toute la ville ; personne ne peut révoquer en doute le miracle ; plusieurs Turcs, y voyant la divinité de la religion chrétienne, se convertissent (1).

Notre-Dame d'Afrique verse dans l'âme des esclaves chrétiens de si douces consolations, que l'un d'eux avoue qu'elle est son soutien dans toutes ses peines. Elle adoucit les angoisses de la mort chez ceux qui lui doivent la grâce du martyre : Soto-Mayor, torturé dans ses membres et ayant les pieds brûlés, endure ces affreux supplices, en répétant : « Jésus, Marie ! » On fait souffrir les douleurs les plus atroces à un chrétien italien, et il étonne ses bourreaux par la force d'âme que lui donne la Vierge africaine qu'il invoque. Saint Ferdinand, au fond de sa prison à Fez, puise dans sa tendre dévotion a Marie l'héroïsme du courage (2).

HONTEUX TRIBUT PAYÉ AUX FORBANS PAR LES ÉTATS D'EUROPE. — PRISE D'ALGER PAR CHARLES X, AVEC L'AIDE DE NOTRE-DAME D'AFRIQUE.

Que faisaient, pour la délivrance des captifs, les puissances européennes ? A part les quelques expéditions que nous avons mentionnées, les Etats modernes d'Europe, occupés à se déchirer et à s'affaiblir dans d'interminables guerres, payaient aux régences de Barbarie un honteux tribut, que les royaumes catholiques du moyen âge et les fières républiques chrétiennes de Venise, de Gênes et de Pise n'avaient jamais consenti à solder. Naples, le Portugal, la Hollande, la Suède, le Danemark, payaient pour leur navigation et leurs comptoirs, plus de 50,000 francs de tribut annuel aux Algériens seuls. Les Etats-Unis, en 1795, s'engagèrent à verser 65,000 fr., pour avoir la libre navigation dans la Méditerranée et des comptoirs sur la côte de l'Algérie. La Compagnie royale d'afrique payait une redevance de 150,000 francs pour son établissement de Bastion de France : l'Angleterre, se substituant à cette Compagnie, versa un tribut annuel de 350,000 francs jusqu'en 1816, pour des établissements qu'elle n'occupa jamais ; c'était le seul moyen de n'avoir pas ses navires marchands pillés sur mer par les corsaires. Cette puissance payait en outre, 15,000 francs de passe-port pour chacun de ses bâtiments de commerce qui naviguaient dans la Méditerranée ; en 1830, la superbe Albion soldait encore cet humiliant tribut. Les villes hanséatiques fournissaient le tribut sous forme de présent. En 1750, Hambourg dut fournir cinquante-deux affûts de canons, 300 quintaux de poudre et des boulets. En 1830, le sénat de cette cité maritime était en séance pour voter l'envoi, lorsqu'il apprit la conquête d'Alger par les Français. La France, l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Toscane étaient tenues à offrir d'importants présents, tous les deux ans, sans parler du cadeau de joyeux avénement de leurs consuls. Toutes ces puissances payaient des tributs semblables et faisaient des présents du même genre aux autres régences de Tunis, de Tripoli et du Maroc. Nous dirons, pour l'honneur de l'Eglise, que l'île de Malte, défendue par ses chevaliers, et les Etats romains ne voulurent jamais s'assujettir à ce honteux impôt (1).

Un roi de France voulut mettre fin à ces ignominies et aux actes de piraterie des corsaires algériens qui infestaient toutes les mers. Charles X, apprenant que M. Deval, consul français, avait reçu du dey d'Alger un coup d'éventail sur la figure, déclara la guerre au prince maure, afin de venger l'honneur de notre nation insultée dans la personne de son représentant. Le monarque Très-Chrétieu déclara hautement aux cabinets étrangers qu'il entendait venger l'opprobre universel et se proposait un triple but : la cessation de la piraterie ; l'abolition de l'esclavage des chrétiens ; la suppresion du tribut payé par les puissances européennes à la régence de Barbarie. Il demanda des prières publiques aux évêques, pour le succès de nos armes, parce que notre triomphe devait être un bienfait pour la religion et l'humanité. De toutes les chaires de l'épiscopat partirent des mandements, qui ordonnaient des prières à Marie. Nos soldats et nos marins placèrent sa médailles sur leur poitrine, comme un bouclier préservateur. La flotte française quitta Toulon, au milieu du mois consacré à la Reine des cieux (2).

La glorieuse triomphatrice de Lépante ne demeura point étrangère à cette noble entrepise.

(1) Dan, *Histoire de Barbarie.* -- Mgr. Pavy, *Recherches sur le culte de la sainte Vierge en Afrique.*
(2) *Histoire de Notre-Dame de la Merci.*

(1) Mgr Pavy, *Appel en faveur de Notre-Dame d'Afrique.*
(2) Nettement, *Histoire de la conquête d'Alger.*

Tutrice des nations et patronne de la France, elle dirigea cette lutte suprême pour l'affranchissement des peuples et la liberté des enfants de l'Eglise. Reine des chrétiens, elle voulut venger le sang de tant de confesseurs et de tant de martyrs qui, dans Alger même, avaient souffert héroïquement la mort en invoquant son nom. La conquête de l'Algérie, si glorieusement inaugurée en 1830, si noblement continuée durant trente années de guerre, est, à tous les points de vue, l'un des événements les plus considérables de l'histoire. Le long outrage subi par l'Europe fut vengé ; la barbarie fut vaincue ; la puissance mauresque détruite ; l'esclavage chrétien aboli ; l'Océan, la Méditerranée, l'Adriatique, furent affranchis des incursions de la piraterie.

Une terre, jadis magnifique, mais, depuis des siècles, condamnée à la stérilité, se couvrit comme par enchantement de villages, de bourgs, de cités, et de tous les trésors de l'agriculture et de l'industrie. La métropole de l'Islamisme africain se transforma en une ville épiscopale d'où part un rayon de l'apostolat catholique. Un superbe fleuron fut ajouté au beau diadème de la France ; l'Eglise rentra, après douze siècles d'exclusion, en pleine possession d'une région jadis célèbre par la multitude de ses chrétientés, par le courage de ses martyrs, par le génie de ses docteurs et la sagesse de ses conciles. Telle est l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique.

Un splendide sanctuaire est là, sur les hauteurs qui dominent Alger ; c'est le trophée de la victoire, c'est le monument de la reconnaissance. Il rappelle que le souffle de Dieu, enflant nos voiles, cachait le triomphe dans leurs plis ; il montre la main de la Reine des mers écartant les tempêtes devant les navires qui portent les messagers de la paix et les enfants de la catholique France dans la florissante colonie. Il invite ces exilés de la patrie à avoir recours, dans leurs besoins, dans leurs anxiétés et leurs tristesses, à Celle qui est saluée par l'Eglise comme le secours des chrétiens, Au moment où nous traçons ces lignes pour redire son histoire et ses splendeurs un concile provincial des évêques d'Afrique est réuni dans son enceinte, sous la présidence de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger. Ce concile relie l'Eglise actuelle d'Afrique à celle des Cyprien et des Augustin, dont elle rappelle la situation prospère ; cette réunion auguste de pontifes qui veulent renouer les traditions d'un glorieux passé, va donner une impulsion nouvelle au culte de Marie sur la plage africaine, un élan plus vif au pèlerinage naissant de Notre-Dame d'Afrique.

L'abbé LEROY.

Chronique Hebdomadaire

Touchante députation au Vatican. -- La *liquidation* des couvents. -- Sixième centenaire de Saint-Bonaventure. -- Cinquième centenaire de Pétrarque. -- L'enseignement supérieur dans les institutions religieuses. -- Propagande protestante en Corse. -- Les aumônes fictives du *Siècle*. -- Esclandre de M. Viollet-le-Duc. -- Garibaldiens et pillards. -- Comment s'aiment les apostats à Genève. -- L'attentat contre M. de Bismarck et la guerre à l'Eglise. -- Consécration de la cathédrale de Smyrne.

Paris, 23 juillet 1874.

Rome. — Nous voulons signaler encore une députation de fidèles Romains au Vatican à l'occasion du vingt-huitième anniversaire du couronnement de Pie IX. Bien des fois déjà nous avons eu sujet d'admirer les délicieuses inventions auxquelles recourent les catholiques pour témoigner leur filial amour et leurs bons souhaits à leur Père vénéré, Ici, nous en trouvons une nouvelle qui n'est pas moins touchante. La députation dont nous parlons, présidée par Mme Cevola Martignoni, était composée de quatre-vingt-trois filles romaines âgées de un à quatre vingt-trois ans pour figurer les quatre-vingt-trois années de Pie IX, et pour que cette représentation fût sensible, la plus jeune fille occupait la première place et la plus âgée la dernière, Mais, après celle-ci, venait une autre petite fille d'un an qui commençait une nouvelle série et et augurait au Pape encore une longue existence. Que pourrait-on imaginer de plus délicatement naïf et charmant ?

Mais tandis que les pieux enfants du Saint-Père s'ingénient à lui exprimer de toutes les manières leur vive tendresse, ses ennemis continuent de déchirer son cœur en poursuivant sans relâche leur œuvre de dévastation. Il n'y a pas de jour qui ne voie la *liquidation* de quelque nouveau couvent. On en compte jusqu'ici *quatre vingt-dix-huit* qui ont été ainsi ravis à leurs légitimes propriétaires indignement expulsés et jetées à la rue sans abri et sans pain, Les envahisseurs du nord se les approprieront tous de même, jusqu'au dernier. Quoique ces excès soient journaliers, ils sont trop révoltants pour n'exciter pas l'indignation toutes les fois qu'ils se renouvellent. Si ceux qui osent les commettre ont espéré que leur fréquence les rendrait peu à peu moins odieux, ils se sont trompés grossièrement ; car, jusqu'à la fin, la conscience humaine ne cessera de protester contre leur barbare brutalité et leur mépris de toute justice.

France. — Il y a six cents ans, le 15 juillet 1274, saint Bonaventure mourait à Lyon, pendant la tenue du concile auquel il avait été appelé par le pape Grégoire X. Toute l'Eglise a solennellement célébré le sixième centenaire de cette mort précieuse. Mais la ville de Lyon, qui possède le tombeau du saint, s'est distinguée en-

tre toutes les autres par la magnificence des fêtes qu'elle a célébrées à son honneur. Pendant quatre jours, l'église de Saint-Bonaventure n'a pas cessé un instant d'être remplie par des foules toujours renouvelées. Le spectacle qu'y donnaient les chrétiens du XIXe siècle n'était pas trop indigne des regards du grand saint du XIIIe. Sa vie a été redite et ses louanges publiées par cinq évêqués des plus éloquents, Mgr David, évêque de Saint Brieuc, Mgr Callot, évêque d'Oran, Mgr Charbonnel, évêque de Sozopolis, Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, et Mgr Ginouilhac, archevéque de Lyon. On a lu plus haut l'analyse des discours de ces deux derniers prélats. Le Saint-Père avait accordé une indulgence plénière aux fidèles qui suivraient ces grandes solennités.

— Un autre centenaire, le cinquième, a été célébré les 18, 19 et 20 juillet, à Avignon, en l'honneur de Pétrarque. Il y a eu messe solennelle, visite à la célèbre fontaine, cavalcade historique, concours de poésie et de musique, courses de taureaux, régates, illuminations, banquets, et quêtes dont le produit a été distribué aux pauvres.

— Nous parlions dans notre dernière chronique de la supériorité de l'enseignement secondaire congréganiste sur l'enseignement secondaire laïque. Un mot aujourd'hui sur l'excellence de l'enseignement supérieur dans les institutions religieuses. La province lyonnaise possède une école ecclésiastique des hautes études. Or cette école, ayant présenté six candidats aux épreuves de la licence ès lettres devant la Faculté des lettres de Lyon, les a vu admettre tous les six,

— Le caractère de la propagande protestante, c'est qu'elle se fait toujours dans une vue d'intérêt matériel. La Corse est exclusivement catholique. S'il s'y trouve quelques protestants, ce sont des étrangers venus du continent et devant retourner sur le continent après un séjour généralement peu prolongé dans l'île. Cependant le consistoire de Marseille avait si bien intrigué en ces derniers temps auprès du gouvernement, que les conseils municipaux d'Ajaccio et de quelques autres lieux avaient été invités à voter des indemnités pour des pasteurs protestants. Mais tous ces conseils municipaux ont repoussé avec énergie les demandes qui leur étaient faites au nom du consistoire de Marseille, disant que, tout en admettant, dans l'état actuel des choses, la liberté de conscience, leur devoir était, sinon d'empêcher, au moins de ne pas favoriser l'introduction du protestantisme en Corse ; ce qu'ils feraient évidemment si, alors qu'ils n'ont pas de protestants parmi leurs concitoyens, ils leur demandaient des subsides pour leur fournir des ministres protestants. N'y a-t-il pas déjà, hélas ! trop de sujets de division dans la société morderne, auraient-ils pu ajouter, sans dépenser son argent pour en susciter de nouveaux ?

— De Corse passons à Alger, avant de revenir sur le continent ; aussi bien y trouvons-nous un fait qui a plus d'un point de contact avec celui qu'on vient de lire. Il y a une quinzaine, le *Siècle* prétendit avoir envoyé son obole à Mgr Pavy, en 1868, pour soulager les arabes dans la terrible famine qui sévissait alors et il se plaignait en même temps que cet argent eût été employé à faire du prosélytisme catholique. L'*Univers* commença par répondre qu'en 1868 ce n'était plus Mgr Pavy qui était évêque d'Alger, mais Mgr Lavigerie. Il exprima ensuite des doutes sur ce point, que le *Siècle* et ses lecteurs eussent envoyé de l'argent à un archevêque catholique. Le doute si vraisemblable de l'*Univers* s'est trouvé confirmé le lendemain par la production d'une pièce décisive. Dès 1868, un rédacteur du *Siècle*, vivement attaqué par une revue religieuse d'Alger, avait écrit à Mgr Lavigerie pour se plaindre, disant que le moment de ette «charge à fond de train » était d'autant moins bien choisi, que le *Siècle* venait d'accueillir courtoisement la lettre de Sa Grandeur adressée à la presse parisienne, et de lui envoyer son obole en faveur des pauvres indigènes. On voit que la récente allégation n'est qu'une répétition de l'ancienne. Or toutes les deux sont de purs mensonges. Mgr Lavigerie a, en effet répondu au *Siècle*, en janvier 1868, qu'il n'avait reçu aucun envoi de sa part ; et le *Siècle*, qui ose bien répéter ses mensonges, s'est bien gardé jusqu'à présent de faire lire à ses abonnés la lettre de Mgr l'archevêqve d'Alger.

— Cette parfaite bonne foi du *Siècle* n'a pas empêché M. Viollet-le-Duc de prendre rang dans le parti dont ce journal est l'un des plus complets représentants, en se déclarant libre penseur par une lettre qu'il a rendue publique. M. Viollet-le-Duc était depuis longtemps inspecteur général des édifices diocésains, et c'est au clergé qu'il doit la réputation dont il jouit. Evidemment, le fracas avec lequel il a témoigné de ses opinions radicales prouve qu'il est aussi peu doué de délicatesse que de bon goût. Contraint par l'opinion publique, il a donné sa démission, et un décret ministériel, du 6 juillet, lui a donné pour remplaçant M. Ballu, membre de l'Institut et architecte des plus appréciés. L'esclandre de de M. Viollet le-Duc a peut-être pour cause le dépit qu'ont dû lui faire éprouver les critiques indépendantes et peu flatteuses du congrès archéologique de Toulouse, qui lui a reproché de suivre plus les fantaisies

de son imagination que les véritables règles de l'art.

— Nous trouvons, du 7 au 13 juillet, d'autres amis du *Siècle* devant le conseil de guerre de la 19e division militaire siégant à Bourges. Ce sont les fameux francs-tireurs de Caprerai les enfants perdus de la montagne, les vengeurs de la mort, etc. Pendant la guerre, on nous contait sans cesse toutes sortes d'exploits de ces garibaldiens. Aujourd'hui, il se trouve que beaucoup d'entre eux n'étaient que des bandits et des pillards. Une trentaine de ceux qui se trouvaient à Autun, au commencement de novembre 1870, n'hésitèrent pas à faire irruption, au milieu de la nuit, dans le palais épiscopal, et jusque dans les appartements réservés de Mgr de Marguerye, alors évêque d'Autun, et à commettre toutes sortes de déprédations L'enquête ordonnée pour instruire cette affaire a amené devant le conseil de guerre neuf accusés, dont sept ont été condamnés à des peines qui varient de quinze ans de travaux forcés à cinq ans de réclusion.

Suisse. — La guerre s'est déclarée ardente parmi les apôtres du vieux catholicisme. Il y a le schisme dans le schisme. M. Loyson est considéré par quelques-uns de ses collaborateurs comme un réactionnaire, qu'il faut combattre et « écraser. » Dans une lettre publiée par la *Patrie*, de Genève, et signée de M. Quily, curé intrus de Chêne-Bourg, l'ex-Père Hyacinthe est traité de « grand comédien, » de « traitre au libéralisme et à la démocratie, » qui « ne voit et ne veut pas qu'on puisse voir autre chose dans la réforme religieuse *qu'une Américaine et leur produit naturel.*» Là dessus, on le conçoit, grand scandale parmi les apostats. Les tenants de M. Loyson se sont assemblés et ont prononcé la censure contre M. Quily, qui naturellement n'en a tenu aucun compte. Après qu'un prêtre s'est révolté contre le Pape et contre son évêque, il ne faut pas s'étonner qu'il refuse de prendre au sérieux l'autorité du premier franc maçon venu. Les choses en sont là à Genève. L'avenir nous réserve bien d'autres comédies.

Allemagne. — M. de Bismarck, qui suit un traitement à Kissingen, a été l'objet d'un attentat qui aurait pu lui coûter la vie ; un jeune homme, nommé Kullmann, ouvrier tonnelier, a tiré sur lui un coup de pistolet, mais ne lui a fait qu'une légère blessure à la main. Aussitôt la meute des journaux reptiles a crié haro sur les catholiques, les accusant d'avoir armé le bras assassin. Un prêtre a été arrêté, mais bientôt relâché. Des visites domiciliaires ont été faites chez de nombreux catholiques, présidents de cercles, directeurs de journaux et autres. Bref, le bruit des rigueurs ordonnées à cette occasion contre les catholiques a été si grand que Mgr Manning, archevêque de Westminster, dans un discours prononcé dimanche dernier, n'a pu s'empêcher de faire entendre une protestation indignée. Bientôt, peut être, saura-t-on quelque chose sur cette affaire, qu'en entendant le gouvernement prussien et ses amis les libres penseurs de tous les pays exploitent contre l'Eglise. On peut être assuré que les calomniateurs d'aujourd'hui se garderont bien de faire connaitre la vérité à leur lecteurs, lorsqu'elle aura été découverte.

Turquie. — Tandis que le gouvernement, cédant à l'influence prussienne, dépouille les catholiques de leurs églises pour y établir quelques rares apostats, les catholiques continuent à bâtir de nouvelles églises, en attendant qu'ils en soient aussi dépouillés. C'est partout le sort des catholiques d'être dépouillés par la force au service de l'injustice. Le 28 juin dernier, Mgr Spaccapietra, archevêque de Smyrne, consacrait la cathédrale qu'ils viennent d'achever de construire et que le Saint Père a élevé au rang de *basilique mineure*. Sa Sainteté avait aussi envoyé, pour la nouvelle basilique, un splendide maître-autel, œuvre d'art estimée au moins 100,000 francs. L'archevêque de Naxos, Mgr Bergeretti, et les évêques de Santorin et de Tyne, NN. SS. Abatti et Marengo, rehaussaient la cérémonie de leur présence. Le lendemain, a eu lieu la consécration du diocèse de Smyrne et du vicariat apostolique de l'Asie Mineure au Sacré-Cœur de Jésus, et, le surlendemain, la translation dans la cathédrale des restes mortels de Mgr Mussabini, prédécesseur de Mgr Spaccapietra, qui avait acheté le terrain sur lequel a été bâtie la cathédrale et amassé les épargnes qui ont soldé les premières dépenses de la construction.

Tome IV. — N° 41. — Deuxième année. 5 août 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

SUJET DE CIRCONSTANCE

Sur le culte des Saints (1)

SA LÉGITIMITÉ, SON UTILITÉ

Texte. — *Videbitis, et gaudebit cor vestrum, et ossa vestra quasi herba germinabunt, et cognoscetur manus Domini servis ejus.* Vous le verrez, votre cœur s'en réjouira, vos ossements reverdiront comme l'herbe au printemps, et le Seigneur fera connaître à ses serviteurs la puissance de son bras. (Is., LXVI, 14.)

Exorde. — Mes frères, en vous voyant réunis en si grand nombre dans cette enceinte sacrée, je me rappelle le sentiment qui vous y rassemble, et j'en bénis Dieu, auteur de toute bonne pensée, de toute inspiration pieuse. Vous venez témoigner de votre respect, de votre vénération pour la sainte martyre dont les reliques sont enfermées dans ces châsses précieuses. Il y a une quinzaine de siècles, à quatre cents lieues d'ici, dans une ville qu'on appelle Rome, une jeune fille, arrêtée parce qu'elle était chrétienne, fut traînée, comme une vile criminelle, devant le tribunal d'un juge barbare : « Renie, lui dit-il, Jésus-Christ, ou tu vas mourir. — Renier Jésus-Christ, jamais ! » répondit la jeune vierge. Vainement on cherche à la séduire par des promesses, à l'intimider par des menaces, elle est inébranlable. En vain sur elle s'épuise la rage des bourreaux ; le sang jaillit de ses plaies à longs flots, la douleur crispe ses membres ; mais son âme, calme et sereine, se rit des tourments. Déjà elle aperçoit la couronne que Dieu lui prépare, et, quand la nature épuisée succombe, je la vois, glorieuse et resplendissante, s'envoler vers les parvis célestes et disparaître dans un océan de délices.

Mais ce corps resté sanglant et inanimé aux pieds des bourreaux, ce corps couvert de stigmates sacrés, conservant peut-être encore, dans ses plaies béantes, l'instrument de torture, comme on voit parfois la cognée du bûcheron fichée sur le chêne qu'il vient d'abattre, ce corps, que va-t-il devenir? Ce qu'il va devenir? Écoutez : « Dieu, dit le psalmiste, veille sur les ossements des saints: *Custodit Dominus ossa omnia eorum* (2). » Deux pieuses chrétiennes vont, à prix d'argent, racheter ces restes précieux. La nuit venue, elles disparaissent avec ce trésor dans de vastes souterrains ; là reposent déjà les reliques de plusieurs milliers de martyrs, immolés pour la foi. Des mains chrétiennes ont creusé la fosse dans le sable mouvant ; on y dépose le corps de la noble martyre, et, sur la pierre qui la recouvre, la main d'un frère a gravé ces mots : *Aurelia Donata, deposita pridie idus junii in pace :* Aurélie, fille de Donat, déposée dans ce tombeau le 12 juin; elle jouit de la paix du Seigneur. » Précieux ossements, dormez désormais, loin de toute profanation, dans ce vaste reliquaire, jusqu'au jour de la résurrection.

Mais non, âme sainte et héroïque, Dieu vous a fait une autre promesse ; du haut des cieux, vous en verrez l'accomplissement, votre cœur s'en réjouira, vos ossements refleuriront comme l'herbe au printemps, et le Seigneur fera connaître à ses serviteurs la puissance de son bras: *Videbitis, et gaudebit cor vestrum,* etc. Des siècles se sont écoulés; mais, au moment fixé par la Providence, les reliques précieuses de la noble vierge, longtemps enfouies dans l'obscurité des catacombes, ont paru à la lumière ; une vertu miraculeuse s'en échappait ; les fidèles de Rome, nombreux et pressés, venaient les vénérer, et le représentant de Jésus-Christ, le Pape, la plus plus grande majesté sur la terre, inclinant devant elles son front chargé de la triple couronne, les avait couvertes de ses pieux baisers. Possesseurs d'une partie de ses restes sacrés, je sais, mes frères, que vous aimez à les vénérer et que vous savez apprécier ce trésor.

Proposition et division. — Il me semble que ce sera rester dans l'esprit de cette fête et répondre en quelque sorte à votre attente, que de vous parler du culte des saints. Nous sommes en rapport avec nos frères du ciel, nous honorons leur mémoire, nous fêtons leur triomphe ; eux, de leur côté, nous aiment de la charité la plus tendre, ils s'intéressent à nos besoins, ils intercèdent pour nous. Quelle douce, quelle consolante pensée!... Oh! qu'il fut mal inspiré, ce misérable Luther, qui osa appeler idolâtrie les hommages que nous rendons aux saints, et blâmer comme un crime ces relations si suaves, unissant les fidèles de la terre à leurs frères qui sont là haut dans la patrie... L'Eglise entière se souleva indignée ; après avoir, au Concile de Trente, flétri le blasphémateur, elle déclara, de son autorité souveraine et infaillible, que le

(1) En modifiant l'exorde et quelques autres passages, ce sermon pourrait être utilisé pour la Toussaint, ou pour une fête patronale.

(2) Ps. XXXIII., 31.

culte des saints était bon et utile, légitime et salutaire : *Bonumat que utile esse suppliciter eos invocare* (1). Ces deux mots feront le partage de cette instruction. Le culte que nous rendons aux saints est bon et légitime, *première partie*. Il est utile et salutaire pour nous de les invoquer, *deuxième partie*.

Première partie. — Le culte que nous rendons aux saints est bon et légitime. Parmi les nobles instincts qui honorent le cœur de l'homme, on doit mettre au premier rang ce besoin que nous éprouvons naturellement d'environner de respect et d'admiration les actions grandes et vertueuses. Chaque nation a ses héros, ses sages, dont elle propose la conduite et les enseignements, comme des modèles, aux générations suivantes. Le respect qu'elle leur porte s'étend à tout ce qui rappelle leur mémoire, à leurs dépouilles mortelles, aux lieux qui les virent naître, vivre et mourir, à leurs images, à leurs statues, aux meubles qui servirent à leur usage. Le culte des hommes illustres est chose aussi ancienne, aussi répandue que le genre humain. Il est donc légitime dans son principe; il fait partie des lois de l'humanité.

Sans doute, les hommes ont abusé de cette loi comme de toutes les autres. L'antiquité païenne se trompa lourdement dans le choix de ses héros, plus lourdement encore dans les hommages qu'elle leur rendit. Le Christianisme fit justice de ces cultes monstrueux : il réserva à Dieu seul les honneurs suprêmes de l'adoration ; mais, au lieu de faire de Dieu un monarque inaccessible à la faiblesse humaine, il le représenta comme un père infiniment bon, aimant à s'entourer des âmes fidèles comme de ses enfants, les associant à son bonheur, les faisant participer à sa gloire et à sa puissance. Le cœur de l'homme fut régénéré. Cette admiration, ces hommages qui, jusque-là, avaient été prostitués à des objets indignes, reçurent une direction sainte et légitime; les couronnes que la jeunesse païenne déposait sur les autels de héros, de héroïnes homicides et impures, cette meme jeunesse, devenue chrétienne, les déposait aux pieds de la Vierge Marie ou sur la tombe vénérée des martyrs (2).

Ainsi étaient anoblis, purifiés ces nobles instincts du cœur humain, ce besoin inné d'admiration et de respect pour les grandes choses. Les yeux fixés sur ces héros qui avaient versé leur sang pour la foi, ou sur ces nobles confesseurs qui avaient honoré leur siècle par la pratique des plus sublimes vertus, le peuple chrétien tout entier les environna d'une auréole mystérieuse de respect, de vénération et d'amour ; c'étaient les dignes ancêtres de la famille chrétienne, c'était notre généalogie ; nous gardions avec respect, dans nos archives, le récit de leurs hauts faits ; rien de ce qui leur avait appartenu ne nous laissait indifférents; nous méditions leur vie, nous enveloppions leurs reliques précieuses dans l'or et la joie, nous faisions des pélérinages à leurs autels, nous leurs élevions pour tombeaux de vastes et splendides cathédrales; notre foi, notre cœur nous disaient que Dieu agréait ces hommages, qu'il permettait aux saints de nous aider, de nous secourir et mille grâces, obtenues par leur intercession, montrent que notre cœur ne s'était point trompé.

Aussi, quand un moine impudique et apostat, au XVI[e] siècle, osa critiquer le culte que nous rendions aux saints ; quand il osa dire que ces amis de Dieu étaient sans pouvoir; que, comme des parents insensibles et sans entrailles, ils oubliaient les frères qu'ils avaient sur la terre ; quand, réduisant ces héros du ciel à n'être plus devant Dieu que des figurines sans puissance et sans vie (1), il osa appeler idolâtres ceux qui les honoraient, l'antiquité chrétienne se leva tout entière pour lui donner le plus énergique démenti. Jérusalem lui montra les restes de saint Etienne, accueillis plus tard avec tant de respect par saint Augustin ; Rome, les reliques sacrées de saint Pierre, de saint Paul et de millions de martyrs ; Smyrne, les ossements à demi calcinés de son saint Polycarpe, recueillis parmi les cendres encore fumantes de son bûcher, et gardés comme un trésor plus précieux que l'or et l'argent (2).

Les autels, les basiliques élevées par milliers sur toute la surface de l'univers chrétien, n'eurent qu'une voix. Blasphémateur effronté, tu dis qu'il n'est pas bon d'honorer les saints ; regarde, ces pierres suffisent pour te confondre : moi, j'ai été élevée en l'honneur de saint Pierre ; moi, en l'honneur de saint Jean ; moi, en l'honneur de saint Nicolas ; écoute ces murailles, elles-mêmes te disent que, de tous temps, on a honoré les saints, qu'il est bon, qu'il est légitime de les honorer. *Lapis de pariete clamabit* (3).

Les Pères, ces figures rayonnant à travers les splendeurs de notre histoire, les Pères, ces géants de science, de talent, de génie, de vertus, se dressèrent dans la majesté de leur doctrine ; et, prenant la parole au nom de tous, saint Jean Chrysostome jetait au moine hérétique ces brûlantes paroles : « Oui, nous honorons les saints; les tombeaux des serviteurs de Jésus-Christ sont illustres dans la première ville du monde ; le jour de leur mort triomphante est une fête pour l'univers entier ; les peuples accourent en foule à leurs tombeaux, le prince lui-même y dépose sa pourpre et prie les saints d'intercéder pour lui... Allons souvent visiter les saints martyrs, tou-

(1) Conc. Trid., sess. XXV
(2) Cf. Martinet, *Solutions de grands problèmes*.

(1) Martinet, *ibid.*
(2) Voir la lettre des fidèles de Smyrne sur la mort de saint Polycarpe.
(3) Habac., II, 11.

chons leurs châsses, embrassons leurs reliques, afin d'attirer sur nous quelques bénédictions de Dieu; comme de braves soldats, montrant au roi les blessures qu'ils ont reçues à son service, lui parlent avec confiance, ainsi les martyrs en montrant leurs têtes coupées peuvent obtenir ce qu'ils veulent du roi des cieux (1). »

Mais ce culte, qui a sa racine dans les entrailles de l'humanité ; ce culte, dont la tradition tout entière proclame la légitimité, Dieu lui-même l'autorise. Voici un homme auquel le Seigneur a confié une mission particulière; c'est saint Bernard, chargé de régénérer son siècle. Au talent, au génie, à l'énergie de la volonté, il joindra la charité d'un séraphin, la pureté d'une vierge, la simplicité d'un enfant, et toutes ces belles et suaves vertus qui ne croissent qu'à l'ombre de la croix; puis, un rayon de la puissance divine descendra sur lui, et les miracles, les prodiges fleuriront sur son passage; aveugles, boiteux, muets hydropiques, affligés de toute espèce, accourez le serviteur de Dieu va vous guérir. On se prosterne, on baise les vêtements du saint, on chante sur son passage: *hosanna* (2)!.. Dieu, du haut du ciel, sourit à ces honneurs rendus à son serviteur, car les miracles continuent plus merveilleux et plus multipliés. Malade de l'amour divin, épuisé de fatigues, le saint meurt ; un peuple immense accourt à son tombeau, une vertu divine s'échappe des restes du saint, leur attouchement soulage et guérit. Dieu, qui donne à son serviteur une telle puissance après sa mort, Dieu, qui attache à ses restes sacrés une si merveilleuse vertu, approuve donc les honneurs rendus à son serviteur et à ses reliques vénérées...

Mais pourquoi chercher un exemple dans les siècles écoulés? Un homme s'est rencontré, qui a vécu de nos jours, simple, modeste, d'un talent ordinaire, l'un des moindres parmi ses frères du sacerdoce; mais la vertu du Très-Haut s'était répandue sur lui; malgré son humilité, Dieu l'a fait resplandir d'un radieux éclat dans l'Eglise de France : les foules avides se sont précipitées à Ars aux pieds du saint prêtre ; les pécheurs ont été convertis, des grâces extraordinaires ont été obtenues, des guérisons merveilleuses ont frappé d'admiration ceux qui en étaient les témoins... Il est mort; mais le pieux concours de pélerins n'a point cessé, et, si j'en crois un bruit arrivé jusqu'à Rome, les ossements de l'humble prêtre refleurissent, une vertu merveilleuse s'en échappe, et, peut être que, avant un long temps, l'Eglise de France comptera au ciel un patron de plus. Or, dites-moi, chrétiens, si ces espérances se réalisent, si des prodiges viennent attester la sainteté de ce prêtre, si ses restes précieux exhalent comme ceux des saints une vertu miraculeuse, ne sera-ce point parce que Dieu l'aura voulu? En glorifiant lui même son serviteur, le Seigneur ne nous commandera-t il pas d'environner nous-mêmes ce juste de nos hommages et de nos respects? Oui, Dieu lui-même veut que nous honorions les saints, et le culte que nous leur rendons est bon et légitime.

J'ai ajouté qu'il était utile et salutaire: c'est ce qu'il me reste à vous expliquer.

Deuxième partie.—Rien n'est puissant comme l'exemple; aucune leçon n'est plus efficace et mieux comprise. Mettez sous les yeux de votre enfant le récit d'actions viles et basses, sans aucun correctif, bien vite ses instincts se pervertiront, son âme deviendra fangeuse. Qu'au contraire, son esprit se nourrisse de nobles pensées, que son imagination soit frappée d'actions généreuses, magnanimes, vous verrez soudain germer dans son intelligence des sentiments élevés, l'amour des grandes et nobles choses. N'est-ce pas pour cette raison qu'on glorifie les grands hommes, qu'on leur dresse des statues ? Ne semble-t-on pas nous dire: « Celui-ci fut un puissant guerrier, brave sous les drapeaux, fidèle à sa patrie; imitez son courage et son dévouement. Cet autre fut un savant qui, par ses découvertes, rendit service à son pays; imitez son ardeur pour le travail, et sachez comme lui vous rendre utiles à vos concitoyens...»

Eh bien, c'est ce que fait l'Eglise en nous montrant les saints, en nous invitant à les honorer ; elle provoque, elle entretient une sainte émulation parmi ses enfants en les excitant chaque jour à méditer les exemples, à célébrer les triomphes de ceux d'entre eux que le ciel et la terre ont appelé d'une commune voix à prendre place sur les autels. Quels éloquents prédicateurs que ces héros, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, qui disent à chacun de nous : « Nous fûmes ce que vous êtes, il ne tient qu'à vous d'être bientôt ce que nous sommes; du courage, mon frère, du courage, ma sœur, la route est escarpée, difficile; mais, avec la grâce de Dieu, elle n'est point impossible, puisque nous avons pu la suivre nous-mêmes. »

Qui pourrait dire combien d'âmes ont été encouragées, soulevées par ces généreux exemples? Augustin, à Milan, flottait indécis, incertain, ébranlé d'un côté par les instances de sa pieuse mère, de l'autre, tiraillé par de mauvaises habitudes toujours chères à son cœur. On lui raconte la vie surprenante des Pères du désert ; tout à coup sa grande âme s'enflamme à ce récit. « Eh quoi! s'écrie-t-il, des ignorants gagnent le ciel, et moi, avec ma science et mon talent, où vais-je, et qu'est ce que je deviendrai? Lâche que je suis, ne puis-je faire ce qu'ils font (1). » Et sous cette

(1) S. Chrys., *Homélie sur les saints, passim.*
(2) Voir dans ses œuvres *sa Vie,* écrite jour par jour par l'un de ses disciples.

(1) Voir ses Confessions.

inspiration énergique, Augustin secoua les liens indignes qui le retenaient : il devint ce que vous savez, un illustre évêque, un docteur de l'Eglise, un grand saint.

Voulez-vous un autre exemple? Je pourrais ici les produire par centaines. Un jeune officier, épris des honneurs du monde et de leur périssable éclat, vient d'être blessé au siége de Pampelune Que faire? Comment tuer le temps au milieu des loisirs forcés que lui cause sa blessure? Une *Vie des Saints* tombe entre ses mains; il la lit, il la dévore; tout un horizon nouveau se découvre à ses yeux. Il y a donc une autre gloire que celle qu'il poursuit, un autre héroïsme que celui auquel il aspire? Ah! ceux là ont choisi la meilleure part, dont la gloire ne se flétrira jamais, dont la récompense est immortelle ! Ce jeune officier transformé devint saint Ignace, l'un de nos plus grands saints, l'une des plus pures gloires de l'Eglise. Le culte que nous rendons aux saints, en nous mettant sous les yeux leurs exemples et leurs vertus, nous est donc utile et salutaire, puisqu'il nous encourage à les imiter, à marcher sur leurs traces.

Mais ce serait mal connaître les saints, amoindrir le rôle que Dieu leur a donné dans la hiérarchie de l'Eglise, que de nous arrêter là. Les saints sont non-seulement des modèles, ce sont des patrons, des intercesseurs qui plaident nos intérêts et nous obtiennent les grâces dont nous avons besoin. Nous lisons dans nos livres saints que, sur le point d'en venir aux mains avec Nicanor, Judas Macchabée eut une vision. Il vit un vieillard vénérable éclatant de gloire et environné d'une grande majesté. «Voici, dit le grand prêtre Onias en le lui montrant, voici le véritable ami de ses frères, du peuple d'Israël ; c'est Jérémie, prophète du Seigneur, qui prie beaucoup pour ce peuple et pour la ville sainte (1).» Voici, vous dirai je aussi en vous montrant la sainte dont nous honorons les reliques, voici, vous dirai-je en vous montrant tant de saints protecteurs que nous avons au ciel, voici nos véritables amis, les amis de tout le peuple fidèle; ce sont eux qui, parvenus au séjour de la gloire, prient beaucoup pour que nous participions à leur bonheur. Quelle que soit la manière dont leur parviennent nos prières et nos hommages, qu'ils les voient dans les profondeurs de la vision divine ou que Dieu les leur révèle par tout autre moyen, il les connaissent, ils y sont sensibles, ils peuvent nous aider, ils nous aident.

Nous ne connaissons pas assez, ni la gloire, ni la puissance des saints; elle est immense, incompréhensible! Qu'a reçu Mardobhée disait Assuérus pour le service qu'il m'a rendu? Et son imagination royale cherchait un moyen de le récompenser avec éclat. Dieu puissant, Dieu juste, qu'ont reçu les saints pour l'amour qu'il vous ont témoigné, pour la fidélité avec laquelle ils vous ont servi? Les uns ont versé généreusement leur sang pour ne pas renier votre nom; les autres pour vous servir, n'ont souvent moissonné sur la terre que des rebuts et des humiliations. Quelle récompense, ô Dieu tout puissant accordez-vous à leur courage et à leur fidélité? Qu'ils brillent au ciel de ma propre gloire; qu'éternellement heureux ils partagent ma puissance, qu'ils puisent largement dans le trésor de mes grâces, qu'ils soient mes coassociés dans le gouvernement du monde

Et nous voyons, en effet, ces saints si humbles, autrefois si méconnus, aujourd'hui glorifiés, patronner les cités des empires. Geneviève, la bergère, sera l'avocate, la patronne de Paris ; Isidore, le pauvre laboureur, sera le protecteur de Madrid; Luques tout entière vénérera Zite, l'humble servante qui vécut méconnue dans ses murs. Et souvent, oui, souvent, dans les temps da calamité, ces cités reconnaissantes éprouveront les merveilleux effets de ce puissant patronage. Comme on voit les eaux de nos plaines, reversées dans l'Océan, s'élever ensuite en vapeur légères et, ramenées sur les ailes des vents, retomber en pluies bienfaisantes sur ces mêmes plaines, y porter la fécondité et la vie; ainsi s'établit un pieux commerce de la terre avec le ciel; nos hommages, nos supplications montent jusqu'au trône des saints, qui les présentent au Seigneur comme de suaves parfums, puis ils redescendent sur nous en pluies de grâces et de bénédictions. Ainsi se justifie le mot du saint Concile de Trente : *Qu'il est utile et salutaire pour nous d'invoquer et de prier les saints.*

Péroraison. — Maintenant, mes frères, une dernière réflexion et je termine. Lorsque les Hébreux passèrent la mer Rouge, il fallut plusieurs heures pour que cette immense multitude pût traverser le lit desséché. Et ceux qui étaient arrivés sur le bord, et ceux qui accomplissaient ce périlleux trajet ne formaient cependant qu'un seul et même peuple; les uns, en sûreté sur le rivage jetaient des regards pleins d'intérêt sur leurs amis, leurs parents, qui formaient l'arrière-garde. Ils tremblaient en voyant ces montagnes d'eau frémissantes prêtes à engloutir ceux qui leur étaient chers, ils les encourageaient de la voix et du geste; sur le rivage, ils leur tendaient une main libératrice pour franchir le dernier pas. Et quand tous furent arrivés ensemble, ils chantèrent au Seigneur un cantique d'actions de grâces pour leur délivrance. «Chantons, s'écrièrent-ils, un hymne au Seigneur; sa bonté, sa puissance se sont révélées à nous d'une manière splendide. » *Cantemus Domino, gloriose enim magnificatus est* (1).» Nous aussi, fidèles de la terre, nous ne

(1) II Macch., xv, 14.

(1) Exode, xv, 1.

faisons qu'un même peuple avec les saints qui sont au ciel; ils ont franchi le périlleux passage, ils sont en sûreté sur la rive opposée, mais ils se souviennent qu'ils ont ici-bas des clients, des frères, des amis; en voyant les dangers qui nous entourent, ils jettent sur nous des regards pleins d'une inquiète tendresse; ils nous encouragent par leurs exemples; ils nous soutiennent par leur intercession. Du doigt, ils nous montrent la trace de leurs pas, ils se penchent vers nous pour nous recevoir, et leur main s'avance pour saisir la nôtre. Du courage, mes frères, encore quelques pas et nous leur serons réunis, et nous chanterons avec eux le cantique de la délivrance.

Noble vierge, glorieuse martyre, c'est la grâce que nous vous demandons, que nous vous supplions de nous obtenir en nous prosternant devant vos reliques sacrées. Précieux ossements autrefois meurtris par le glaive des bourreaux, un jour vous ressusciterez glorieux, rajeunis pour le bonheur du ciel. En vous quittant tout empourprés d'un sang versé pour Jésus-Christ, l'âme qui vous avait animés vous a laissé une sainte et mystérieuse vertu. Eh bien! c'est par cette vertu, c'est par les mérites de tant de glorieux martyrs, dont vous nous rappelez si vivement le souvenir, que nous supplions le Seigneur Jésus de nous faire vivre ici-bas de la vie des saints, afin que nous puissions, avec les saints le voir, le posséder, le bénir à toujours dans les splendeurs de l'éternité bienheureuse. Ainsi soit-il.

L'abbé Lobry,
Curé de Vauchassis

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XXXIX

IL NOUS FAUT MOURIR A NOUS-MÊMES.

La doctrine de la croix, *scandale pour les Juifs* et *folie pour les Gentils* (1), est peut-être ce que les chrétiens de nos jours comprennent le moins. Qu'un Dieu soit mort pour les sauver, leur raison s'abaissera encore devant ce mystère: mais qu'ils doivent s'associer dans leur conduite de chaque jour à cet étonnant sacrifice en mourant à eux-mêmes, à leurs passions, à leur volonté propre, c'est ce qui trop souvent révolte leur nature et leur fait dire comme aux Capharnaïtes: *Cette parole est dure, et qui peut l'entendre* (2)? Il faut bien pourtant que nous l'entendions et la mettions en pratique, puisque notre salut est à ce prix. Non, les joies d'outre-tombe ne se donnent pas gratuitement; elles s'achètent ici bas par les larmes

(1) I Cor., I 23.
(2) Joan., VI, 61.

de la pénitence; que dis je? Si nous voulons que quelques gouttes de vrai et solide bonheur viennent consoler dès ce monde notre pauvre cœur, avide de satisfactions, nous n'avons qu'un moyen un seul: refusons-lui par amour pour Dieu et en vue de l'éternelle félicité toute jouissance coupable d'abord, et même, selon la mesure des grâces que nous recevons, les jouissances qui ne nous sont point défendues. Le Seigneur, dont la générosité n'a point de bornes et qui sait compatir à la faiblesse humaine, n'attendra pas à l'autre vie pour récompenser notre fidélité; il nous dédommagera dès à présent des sacrifices que nous nous imposerons, en répandant dans nos cœurs la joie des enfants de Dieu, cette joie si douce, si pure, si délicieuse, qui est le fruit d'une conscience en paix.

La doctrine de la croix! Mais il n'y a peut-être pas de vérité sur laquelle le Sauveur insiste avec autant d'énergie. Pour l'inculquer, il se sert des images les plus fortes, et son langage est d'une précision, d'une clarté qui défie toute autre interprétation. Ecoutez plutôt, chrétiens si amis de vos aises, si peu généreux quand il s'agit de vous faire violence, qui voudriez bien trouver le moyen de concilier la pratique de l'austère morale de l'Evangile avec une vie mondaine et presque sensuelle; écoutez ces graves et solennelles sentences, sorties de la bouche du souverain Maître, et d'après lesquelles vous serez jugés un jour:

« Celui qui veut venir après moi, dit le Sauveur, qu'il se renonce soi-même, porte sa croix et me suive (1).

« Celui qui ne renonce pas (au moins d'affection) à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple (2).

« Celui qui ne hait pas sa vie en ce monde la perdra; celui, au contraire, qui la hait, la garde pour la vie éternelle (3).

« Le royaume des cieux souffre violence, et ceux-là qui se font violence le ravissent (4).

« Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés (5).

« Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux (6), » etc., etc.

Que pourrions-nous opposer, je le demande, à un langage aussi formel, aussi décisif? Croyons-nous que, s'il y eût eu un autre chemin du ciel, le Fils de Dieu qui est venu en ce monde pour nous instruire sur ce point capital, ne se fût pas empressé de nous l'indiquer? Prenons-en donc résolument notre parti: il nous faut de toute

(1) Math. XVI, 24.
(2) Luc., XIV.
(3) Joan., XII, 25.
(4) Math., XI, 12.
(5) *Idem.*, V, 5.
(6) *Idem.*, V, 10.

nécessité combattre et souffrir ; c'est là notre partage ici-bas.

Du reste, jetez les yeux sur le Sauveur lui-même, notre premier modèle. Sa vie n'a-t-elle pas été une lutte continuelle,un martyre de tous les instants ? Sans doute il n'avait pas comme nous à surveiller, à combattre de mauvais penchants, exempt qu'il était de la concupiscence ; mais que de privations ne lui a-t il pas fallu endurer ! Que d'affronts, que d'injures, que d'ignominies, que de tortures physiques et morales depuis sa naissance dans le pauvre et misérable réduit de Bethléem jusqu'à sa mort sur l'infâme gibet !

Considérez les Apôtres, ses premiers disciples. Qui, mieux que ces saints personnages, était à même de connaître à fond la doctrine du Maître? Eh bien! suivez-les, si vous le pouvez, dans leurs courses périlleuses à travers les nations idolâtres, vous les verrez bravant la risée des païens et les persécutions des puissants, souffrant la faim, la soif, le froid, le chaud, et terminant une vie déjà si éprouvée dans les plus cruels supplices. Lisez les admirables épîtres qu'ils adressent aux fidèles de leur temps. Que leur prêchent-ils le plus ? Précisément la nécessité où ils sont de faire la guerre, une guerre sans trêve ni merci, à leurs passions, et de supporter courageusement pour la foi les opprobres et les tourments. Or, dites-moi si ces illustres conquérants des âmes, formés à l'école même de Jésus-Christ, ont cru devoir parler et agir ainsi, ne faut-il pas conclure qu'ils regardaient la grande loi de la pénitence comme rigoureusement imposée à tout chrétien, et qu'ils croyaient que, sans son accomplissement, il n'y a que des châtiments à attendre au delà de la tombe?

Tel a été aussi l'enseignement de tous les saints qui sont venus après les Apôtres. Si on prend la peine de parcourir les nombreux et remarquables écrits qu'ils nous ont laissés, on voit qu'ils insistent avec force sur cette double vérité : que chacun est obligé, sous peine de damnation éternelle, de réprimer ses mauvais instincts, et qu'il nous est très-avantageux, même pour ce monde, de nous imposer la privation des choses permises. Et la vie de ces saints a-t-elle été autre chose que le fidèle écho et l'admirable reproduction de cet enseignement, qu'ils avaient puisé aux sources les plus pures de la tradition catholique?

Pour l'édification du lecteur, citons quelques-unes de leurs paroles sur un sujet aussi important; des exemples viendront à l'appui:

1° Lorsque saint François de Borgia entendait traiter quelqu'un de saint, il avait coutume de dire: « Oui, il sera véritablement un saint, s'il se mortifie constamment. » Ce fut surtout par la pratique de la mortification qu'il se sanctifia lui-même; il regardait comme perdus les jours où il n'avait fait aucune pénitence corporelle ou spirituelle.

«Pourquoi, demandait-on un jour à un saint anachorète, parmi tant de personnes qui pratiquent la religion, y en a-t-il si peu qui soient solidement vertueuses?—C'est, répondit-il, que pour être vertueux, parfait surtout, il faut être mort à ses inclinations, et qu'il en est bien peu qui ont le courage de s'imposer ce grand sacrifice.»

2° « Notre principale affaire, dit saint François de Sales doit être de nous vaincre nous-mêmes, et de nous perfectionner de jour en jour dans ce renoncement. Il est surtout nécessaire de nous appliquer à être victorieux dans les petites tentations, telles que sont les vivacités, les soupçons, les jalousies, la lâcheté, la vanité; en agissant ainsi, nous obtiendrons la force nécessaire pour résister aux plus grandes tentations.»

On demandait à un excellent chrétien dont la patience était admirable, comment il pouvait supporter sans se plaindre tant d'outrages qu'il recevait chaque jour de la part d'un grand nombre de jeunes gens. « Il me vient bien dans l'esprit de les humilier par mes paroles, répondit-il; ce qui me retient, c'est cette réflexion que je fais aussitôt: si je ne peux souffrir si peu de chose, comment pourrais-je être patient dans les circonstances où j'aurai beaucoup plus à souffrir. »

«Celui qui ne sait pas se vaincre dans les petites choses ne pourra le faire dans les grandes : » c'était la maxime favorite de saint François-Xavier.

3° « Celui qui fait peu de cas des mortifications extérieures, dit saint Vincent de Paul, par cette pensée : que les intérieures sont plus parfaites, montre clairement qu'il n'est nullement mortifié, qu'il ne l'est ni extérieurement ni intérieurement. »

Ce saint regardait son corps comme son plus grand ennemi et le traitait avec une effrayante austérité, faisant usage de cilice, de chaînes et de ceintures de cuir armées de fer. Tous les matins, dès le lever, il le châtiait par une rude discipline; une simple paillase lui servait de lit; en tout temps, malgré ses infirmités, et quoique le nombre de ses occupations ne lui eût pas permis de reposer plus de deux heures, il était debout de bon matin avec la communauté. Pendant la journée, il combattait le sommeil en se mettant dans une situation gênante. En hiver, il se passait de feu; en un mot, son attention à ne laisser échapper aucune occasion de se mortifier était extrême; il aurait pu dire comme un autre saint: « Je tue mon corps de peur qu'il ne tue mon âme.» La nourriture qu'il prenait était très-modique, et encore ne la prenait-il que quand il

sentait un grand épuisement; c'était toujours en présence de Dieu et avec une grande modestie. Jamais il ne se leva une seule fois de table sans y avoir pratiqué plusieurs mortifications. Ses mets de prédilection étaient ceux qui ne sentaient rien ou qui avaient été mal assaisonnés; il répandait sur les autres une poudre très-amère. On lui servit un jour des œufs qu'on croyait avoir eté cuits dans l'eau, et qui ne l'avaient pas été; il les mangea néanmoins sans donner aucune marque de répugnance.

On lit de sainte Elisabeth, reine de Portugal, qu'elle jeûnait presque la moitié de l'année au pain et à l'eau; de saint Bernard, qu'il but un jour de l'huile au lieu de vin sans s'en apercevoir, et que c'était pour lui un vrai tourment de se voir dans la nécessité de prendre quelque nourriture; de saint Isidore, qu'il ne mangeait jamais sans verser des larmes.

Saint François de Borgia s'habillait de manière à endurer le froid pendant l'hiver et la chaleur pendant l'été. Ses souliers étaient toujours remplis de petites pierres. La couche sur laquelle il s'étendait pour prendre un peu de sommeil pendant la nuit ressemblait plutôt à une croix qu'à un lit de repos. Lorsqu'il se trouvait exposé à un soleil brûlant, au lieu de chercher l'ombre, il marchait avec plus de lenteur qu'à l'ordinaire. C'était souvent qu'il lui arrivait d'écraser avec les dents des pilules très-amères, et de les tenir longtemps dans la bouche.

On lit de plusieurs saints, de saint Fançois-Xavier entre autres, qu'éprouvant une répugnance extrême à soigner certains malades dont le corps était couvert de plaies infectes, ils triomphèrent de cette aversion naturelle, qu'ils se reprochaient comme un défaut de charité, en appliquant leurs lèvres en esprit de pénitence sur ces ulcères qui leur causaient tant d'horreur. L'histoire rapporte que le Seigneur récompensait ordinairement une action aussi héroïque par une abondance de grâces qui les faisait parvenir rapidement à une sainteté éminente.

4° « Une des choses qui nous tient éloignés de la perfection, dit saint François de Sales, c'est sans aucun doute notre langue, puisque quand on est arrivé au point de ne pas pécher en parlant, on est parfait selon le témoignage de l'Esprit saint. C'est pourquoi, parlez peu et bien; parlez peu; et que ce soit avec simplicité, avec charité et d'une manière à rendre la vertu aimable. »

Saint Louis de Gonzague, avant de parler, adressait à Dieu cette prière du Prophète: « Seigneur, mettez une garde à mes lèvres. » Interrogé par un de ses condisciples qui désirait savoir quel moyen il prenait pour ne jamais pécher par paroles: « Avant de parler, répondit-il, je pense à ce que je vais dire, et je me recommande à Dieu pour ne rien dire qui puisse lui déplaire. »

Saint Vincent de Paul était tellement maître de sa langue qu'on ne lui entendait jamais prononcer de paroles inutiles, à plus forte raison de paroles un peu vives. Lorsqu'il était accablé d'occupations, ce qui arrivait souvent, il se contentait de dire: « Que Dieu soit soit béni, il faut être content de ce qu'il daigne nous envoyer. »

5° « Selon la doctrine des saints, lisons-nous dans le pieux et savant Rodriguès, un des principaux moyens pour mener une vie chrétienne et exemplaire, c'est certainement la modestie des yeux. Mais, s'il n'est rien de plus à propre conserver dans l'âme la piété et à édifier le prochain que cette modestie, il n'est rien qui porte plus au relâchement et scandalise plus que le défaut contraire. »

La modestie de saint Bernardin était telle que sa seule présence retenait dans le devoir ceux de ses compagnons qui étaient les plus déréglés. Il suffisait de dire: « Voici Bernardin, » pour qu'à l'instant même tous se missent dans la plus grande décence.

Le Pape Innocent II étant venu visiter avec plusieurs cardinaux le monastère de Clairvaux, dont saint Bernard était abbé, la modestie du saint et de ses religieux, qui allèrent au-devant du Pape, fut si frappante qu'elle arracha des larmes à tous ceux qui en furent témoins.

On demandait à la bienheureuse Claire de Montefalco pourquoi elle ne regardait jamais en face la personne à qui elle parlait: « A quoi sert, répondit-elle, de regarder le visage de la personne à qui on parle, puisqu'on ne parle qu'avec la langue? Les yeux de David n'auraient pas versé tant de larmes s'il eût été mortifié dans ses regards. »

6° « Croyez-moi, disait saint François de Sales, la mortification des sens: de la vue, de l'ouïe et de la langue, est plus utile que de porter une chaîne de fer et le cilice. »

Une personne qui d'ordinaire n'était pas retenue dans ses paroles, demandait à son directeur la permission de se revêtir du cilice, dans le dessein d'affliger sa chair. Celui-ci, portant un doigt à la bouche, se contenta de lui dire: « Le meilleur cilice pour vous, c'est de faire une grande attention à tout ce qui sort par cette porte. »

Pieux lecteur, en mettant sous vos yeux de tels exemples, dont plusieurs sont vraiment propres à effrayer la pauvre nature humaine, je suis loin de prétendre les imposer à votre imitation; non, le Seigneur n'exige pas de nous des actes aussi héroïques, J'ai seulement voulu vous faire connaître ce que les saints pensaient de la nécessité de la mortification, la haute estime qu'ils avaient de cette vertu et comment ils l'ont pratiquée, afin

qu'à leur exemple chacun de nous ait au moins le courage de renoncer à ce qui offense Dieu dans sa conduite, et même s'impose, suivant les occasions et la mesure de ses forces, les privations non commandées qu'il jugera à propos de s'imposer.

Mon Dieu, donnez-nous à tous cet esprit de pénitence et de mortification, qui nous fasse dignement réparer le passé et nous prépare une belle place dans votre royaume.

(A suivre.)

L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DE L'INDEX.

Par un décret en date du 10 juillet 1874, la Sacrée Congrégation de l'Index a interdit la lecture des trois ouvrages dont voici les titres en langue française :

Trois cas de conscience, relativement aux lois de mai (Mayence, 1873.)

Respectueuse exposition et supplication à l'épiscopat prussien, paroles de conciliation, par Vincent Sincère (Munich, 1874).

Le *Vatican et les Arméniens* (Rome, 1873).

La Sacrée Congrégation publie, en outre, que l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Union générale dans le clergé séculier, du sacerdoce et du mariage* par M. l'abbé Caillet, *subjecit se laudabiliter et opus reprobavit*.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(12e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — I. PROCESSIONS POUR OBTENIR DE LA PLUIE (suite.)

La pluie, nous l'avons vu, est la principale bénédiction de l'ordre matériel que Dieu répand sur la terre, puisque de celle là dépendent toutes les autres, et que, la sécheresse frappant le sol de stérilité, elle traine après elle la famine. Dieu est le maitre souverain et peut, comme il lui plaît, renfermer dans ses trésors, comme dit l'Ecriture, la pluie qu'il nous retire, ou l'envoyer pour rafraichir et vivifier les arbres et les plantes qui nous fournissent l'aliment de la vie. Si donc il la retient plus que de coutume et semble nous menacer de punir par ce fléau nos ingratitudes et nos prévarications, nous devons nous tourner vers lui et le conjurer de mettre fin à cette calamité et de prévenir ainsi celles qui en sont les conséquences naturelles. Et en le priant avec humilité, nous reconnaissons son autorité, en même temps que nous confessons sa puissance et que nous proclamons sa bonté. C'est une réparation que nous lui offrons, et la cause de ses justes rigueurs se trouve supprimée.

Ce sentiment découle naturellement de la vraie notion de Dieu, et dans tous les temps, lorsque les hommes se voyaient menacés de quelque fléau, ils comprenaient que la divinité seule pouvait les en préserver. Dès l'origine de l'Eglise, on faisait des prières publiques pour obtenir de la pluie, et on observait déjà, dans ces circonstances, des prescriptions générales émanées de l'autorité liturgique, telle qu'elle était constituée à cette époque. Lors même que tout monument nous ferait défaut, nous ne pourrions en douter aucunement, mais nous avons le témoignage de Tertullien, et le passage où il relate les pratiques usitées a cela de particulièrement précieux, qu'il rapproche des pénitences et des prières des chrétiens les coutumes observées par les païens, et qui étaient bien plus propres à irriter davantage la divinité qu'à l'apaiser : « Lorsque, dit-il, les pluies de l'été et de l'hiver sont suspendues, et que l'on est saisi d'inquiétude à la perspective d'une mauvaise année, vous, tout gonflés de bonne chère et prêts à retourner à vos festins, remplissant comme à l'ordinaire les bains, les tavernes et les lieux de débauche, vous offrez à Jupiter les sacrifices en usage pour obtenir de la pluie, vous avertissez le peuple de venir nu-pieds à ces cérémonies, vous cherchez le ciel au Capitole, vous espérez faire descendre des nuages de ses voûtes, au moment même où vous offensez Dieu et le ciel. Pour nous, exténués par le jeûne, portant l'empreinte de toutes nos abstinences, nous interdisant toutes les douceurs de la vie, couchés dans le sac et sur la cendre, nous forçons le ciel à s'apaiser, nous touchons le cœur de Dieu et lorsque nous lui avons arraché le pardon, c'est Jupiter que l'on honore et Dieu est oublié (1). » Le même Tertullien rappelant le miracle de la légion Fulminante, parle encore des pratiques de pénitence que s'imposaient les chrétiens pour fléchir le ciel et le rendre clément : « Dans son expédition de Germanie, dit il, Marc-Aurèle obtint, par les prières que ses soldats chrétiens adressèrent à Dieu, une pluie abondante qui apaisa la soif de son armée. Quand donc est-il arrivé que nos supplications faites à genoux et nos jeûnes n'ont pas mis fin aux sécheresses ? Alors, lorsque le peuple pousse ces acclamations : *Au Dieu des dieux, qui seul est puissant*, en prononçant le nom de Jupiter, il rend témoignage à notre Dieu (2). » Ces textes prouvent, non-seulement l'efficacité de la prière en général, mais

(1) Tertull., *Apolog.*, cap. XL, *in fine.*
(2) Id., *Ad Scapulam*, cap. IV.

sa puissance spéciale pour ouvrir le ciel, lorsqu'il est fermé, et que, suivant l'expression de l'Écriture, il est devenu d'airain. Aussi, après avoir cité le miracle opéré par la prière d'Élie, dont l'intercession mit fin subitement à la sécheresse qui désolait la terre d'Israël depuis trois ans, saint Augustin ajoute : « La prière du juste est la clef du ciel, la supplication monte vers le ciel, et la miséricorde en descend. »

Il faut donc prier, si l'on veut toucher le cœur de Dieu et le déterminer à se montrer clément envers nous en nous rendant le ciel propice. Et nous avons vu, par le témoignage de Tertullien, que les chrétiens comprenaient bien cette nécessité et savaient remplir ce devoir, en appuyant leurs prières des pratiques de pénitence inspirées par le repentir.

Nous l'avons observé déjà, dès que l'Église de Jésus-Christ fut libre et que le culte chrétien put s'exercer au grand jour, même avant la paix générale donnée par Constantin, les grandes supplications, celles surtout où dominait le sentiment de la pénitence, se firent sous la forme des processions : nous en avons donné des preuves tirées de Tertullien, qui est le témoin sûr et autorisé des coutumes de son temps et de l'époque antérieure. Or, la procession qui se fait pour obtenir de la pluie est essentiellement un acte de pénitence.

Nous trouvons dans la *Vie* de saint Porphyre, évêque de Gaza, écrite par Marc, son diacre et son familier, un fait remarquable, qui nous montre l'antiquité des processions dans les temps de sécheresse excessive et persévérante. Nous croyons devoir traduire simplement cette partie du récit de l'auteur contemporain, qui confirmera nos observations précédentes touchant la coutume universelle de faire des prières publiques pour obtenir de la pluie.

« En cette année (environ l'an 390) une grande sécheresse se fit sentir et la pluie fit totalement défaut. Les habitants de Gaza attribuaient ce fléau à l'entrée du bienheureux Porphyre, et ils disaient : « Marna (c'était leur idole) nous a ré» pondu que Porphyre est l'auteur des maux qui » désolent la ville. » Dieu continuant de retenir la pluie pendant le premier mois et ensuite durant le second, ils étaient dans une grande affliction. Les idolâtres, s'assemblant dans le temple de Marna, multipliaient les sacrifices et les prières pour faire cesser le fléau ; car ils prétendaient que Marna est le maître des pluies, et c'est Jupiter qu'ils appellent Marna. Après avoir continué pendant sept jours à chanter des hymnes, en se rendant à un endroit situé hors de la ville et que l'on appelle le lieu de la prière, ils perdirent courage et retournèrent à leurs travaux, sans avoir rien obtenu.

» Les chrétiens, ayant vu ce qui s'était passé, s'assemblèrent à leur tour, hommes, femmes et enfants, au nombre de deux cent quatre-vingts, et ils demandèrent à saint Porphyre qu'il voulût bien sortir et prier avec eux, afin d'obtenir de la pluie, car la famine se faisait déjà sentir ; et ils insistaient d'autant plus, que les païens attribuaient la sécheresse à l'entrée du bienheureux dans la ville. Le saint se laissa persuader, et après avoir prescrit un jeûne, il nous ordonna de nous réunir tous le soir dans l'Église, pour les Vigiles. Nous employâmes toute la nuit à faire trente fois les prières indiquées et autant de génuflexions, sans compter les chants et les leçons. Le matin, nous sortîmes précédés du vénérable signe de la croix, et nous nous rendîmes, en chantant des hymnes à une antique église qui est à l'occident de la ville, et que l'on dit avoir été construite par le saint et bienheureux évêque Asclépas, qui souffrit beaucoup pour la foi orthodoxe, et dont la vie et les actions sont écrites dans le paradis, séjour de la félicité. Arrivés dans cette église, nous y renouvelâmes autant de fois les prières faites précédemment, et nous nous rendîmes de là au tombeau du glorieux martyr Timothée, dans lequel ont été déposées aussi les reliques du saint martyr Meuris et de sainte Théa, qui confessa aussi la foi. Après y avoir répété autant de fois les prières et les génuflexions, nous revînmes vers la ville, faisant encore trois fois les prières et les génuflexions.

» Lorsque nous fûmes arrivés près de la ville, nous la trouvâmes fermée ; il était l'heure de none. Les idolâtres avaient fait cela pour disperser le peuple et nous empêcher d'achever nos supplications. Il y avait déjà deux heures que, nous étions devant la porte de la ville, et personne ne venait l'ouvrir. Dieu, voyant la patience de son peuple, ses pleurs, et ses larmes, et prenant surtout en considération les supplications du saint homme, se laissa toucher par sa miséricorde et renouvela ce qu'il avait fait au temps du grand prophète Élie. Il fit souffler le vent du midi, le ciel se couvrit de nuages, et, aussitôt le coucher du soleil, les éclairs commencèrent à briller et le tonnerre à retentir, et une pluie abondante descendit du ciel. L'excès de notre joie nous avait presque privés de sentiment, et nous nous tenions mutuellement embrassés.

» Un certain nombre de païens, à la vue du miracle que Dieu avait opéré pour nous, crurent et nous ouvrirent la porte. Ensuite, se mêlant dans nos rangs, ils s'écriaient : « Le Christ est le » seul Dieu, à lui seul la victoire. » Ils s'unirent à nous pour se rendre à l'église, et le bienheureux les congédia en leur souhaitant la paix, après avoir tracé sur eux le signe du Christ.... Pour nous, notre action de grâces achevée, nous rentrâmes chacun chez soi, avec joie et en paix. La pluie qui tomba cette nuit et le jour suivant

fut si abondante que l'on craignait pour la solidité des maisons, dont plusieurs étaient construites en briques. Notre-Seigneur Jésus-Christ fit descendre cette pluie depuis le huitième jusqu'au dixième jour du mois... Le dixième jour, nous célébrions la fête des Théophanies ou manifestations du Seigneur Jésus, le louant avec des transports de joie, et le remerciant de tout le bien dant sa bénignité nous avait gratifiée (1). »

Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples de pluies obtenues d'une manière vraiment miraculeuse par les prières spéciales faites à cette intention, et nous citerions volontiers encore, si nous ne devions nous borner, un fait remarquable rapporté dans la vie du saint abbé Euthyme (2), et qui n'est pas moins extraordinaire que celui que nous avons tiré de la vie de saint Porphyre. Ce dernier suffit, et nous l'avons choisi pour montrer quelle forme prirent, dès l'antiquité, les supplications solennelles adressées à Dieu pour obtenir la cessation des fléaux. En exprimant le vœu qu'une procession fût organisée, le peuple ne demandait pas une chose nouvelle ; mais on voit, d'après le récit de l'auteur contemporain, qu'il était déjà habitué à ces sortes de cérémonies. Les fidèles s'y préparent par une vigile, passant la nuit en prières et fléchissant souvent les genoux, en signe de pénitence. Ils reconnaissent ainsi que ce sont les péchés des hommes qui ont tari les sources de la pluie bienfaisante, et ils s'efforcent, par l'expression de leur repentir et en multipliant les actes extérieurs d'humilité, de fléchir la justice divine. Ces mêmes prières et ces mêmes actes sont répétées pendant la procession elle-même, parce que c'est toujours le même sentiment qui doit dominer dans les cœurs, jusqu'à ce que Dieu se laisse apaiser et se montre miséricordieux. Et parce que les coupables ne doivent pas s'attribuer la puissance de toucher seuls le cœur de Dieu qu'ils ont provoqué à les punir, la procession se dirige vers les tombeaux des martyrs, afin de les invoquer comme des intercesseurs influents près de Celui à qui ils ont donné leur sang pour défendre sa cause. C'est de là, sans doute, qu'est venu l'usage de chanter, dans les processions, les invocations des saints. Dans chaque contrée, on s'adressait, après ceux qui étaient les plus illustres dans l'Eglise universelle, aux bienheureux qui ,ayant passé leur vie terrestre dans ce pays, devaient être particulièrement enclins à intervenir près de Dieu, en sollicitant de sa bonté, pour les fils de leurs contemporains, les grâces qu'ils demandaient ; ensuite, lorsque l'autorité suprême voulut établir l'unité dans le culte divin, toutes ces séries d'invocations furent réduites à nos litanies actuelles, dont nous aurons bientôt à parler, et sur lesquelles nous ne voulons pas nous étendre ici.

On a remarqué, sans doute, dans le récit donné plus haut, que les païens avaient fait d'abord leur procession pour obtenir de la pluie. Est-on autorisé à conclure de cette circonstance que les chrétiens leur ont emprunté l'idée de cette cérémonie ? Nullement. Nous avons déjà fait observer que certains rites et certaines pratiques sont naturellement indiqués comme devant entrer dans le culte rendu à la divinité. D'autres ont été positivement prescrits par Dieu lui même au peuple israélite, par l'organe de Moïse, et, parmi ces derniers, ils s'en trouve qui, n'ayant pas nécessairement une signification figurative, ont été convenablement adoptés par l'Eglise de Jésus-Christ. Le diable s'est toujours étudié à faire passer, dans le culte qu'il se faisait rendre par les hommes qu'il parvenait à tromper, les formes extérieures du vrai culte, afin d'effacer autant que possible des différences et de produire plus facilement une illusion favorable à l'erreur. Telle est l'explication des processions païennes, comme de beaucoup d'autres cérémonies, que l'on ne doit pas tenir pour des imitations et dont on n'est pas en droit de contester la convenance et la valeur, sous prétexte qu'il se trouve des pratiques semblables dans les fausses religions.

(A suivre).

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Théologie Dogmatique

XIII

L'ÊTRE DE DIEU

(2e article)

L'Etre, nous l'avons vu, est l'essence première de Dieu : la Bible, les Pères et la raison nous ont conduits à cette doctrine. Nous allons voir découler de là tous les attributs divins.

En effet, l'Etre pur et sans non-être contient nécessairement tout degré d'être, toute propriété toute perfection, sans quoi il ne serait pas l'Etre. Il a donc l'infinité, l'éternité, l'immensité, l'intelligence, la vie, la toute-puissance. Tous ces attributs et les autres ne sont pas autre chose que l'Etre sous une attribution particulière. Tous ces attributs s'appellent et se compénètrent, ou plutôt ils sont dans l'unité et la simplicité de l'Etre. Entrons dans cette doctrine.

Dieu est donc l'Etre. S'il est l'Etre, l'Etre purement être, le néant n'a pas de lieu en lui, il le fait d'une fuite infinie. Mais le néant, c'est le non-être, c'est l'absence d'être ultérieur, c'est la limite, c'est la borne. L'Etre n'a donc pas de borne,

(1) *Apud Surium* ad diem 16 febr, p. 203.
(2) *Ibid.*, ad diem 20 januar.

pas de limite, il est infini. Dieu est donc l'Etre infini.

Et nous trouvons ici, à cette hauteur, le principe premier de toute certitude pour l'homme et pour toute intelligence. Il est dans cette exclusion du néant par l'Etre, de sorte qu'ils ne puissent essentiellement être la même chose. Ce qui est est, ou l'être ne peut pas à la fois être et n'être pas. C'est le principe d'identité et de contradiction. Là est l'absurdité radicale et essentielle du scepticisme germanique de Hegel et des autres, d'après lesquels une proposition n'est pas plus vraie que son opposée, l'être et le néant serait même chose. Il est impossible de pousser plus loin la folie philosophique, on n'ira pas au delà : c'est une gloire pour Hegel.

Si Dieu est l'Etre sans limite d'être, l'Etre pur de tout néant, aucun degré d'être ne pourra lui manquer, et tout être sera de quelque manière en lui. Et ainsi aucun être ne pourra exister hors de lui qu'il n'ait en lui son principe et sa source, et que de plus il ne demeure contenu dans son sein d'une manière éminente, c'est-à-dire quant à son essence et son type éternel. *Ibi* (en Dieu), dit saint Augustin, *principaliter atque incommutabiliter sunt omnia simul, non solum quæ nunc sunt in hac universa creatura, verum etiam quæ fuerunt et quæ futura sunt* (1). *Quæ in creaturis multiplicia sunt*, dit à son tour saint Thomas, *in Deo præexistunt simpliciter et unite* (2). *Essentia divina*, reprend Suarez, *creaturas omnes possibiles,.. in se eminenter continet* (3). Cette contenante éminente de tout être en Dieu est la raison première de la possibilité de la création, comme nous l'avons vu précédemment, et la réfutation du panthéisme (4). S'il n'avait pas en lui, d'une manière éminente et infinie tout degré d'être, il ne pourrait rien produire, car on ne peut donner ce que l'on n'a en aucune manière ; et, d'un autre côté, le panthéisme ne pourrait être réfuté, puisque l'Etre infini doit de quelque manière contenir tout être, sous peine de n'être pas infini.

Si Dieu est l'Etre purement être, sans limite d'être, il est la perfection. Il y a, en effet, perfection là où rien ne manque ; or à celui qui a tout, ou qui est l'Etre pur de tout néant, il ne manque rien. Dieu est donc la perfection, la perfection pure, la perfection absolue et infinie : il en est l'océan sans rivage, et toute perfection hors de lui est une goutte tombée de son sein. Par là même il est aussi le bien, le bon. Le bien en soi, le bien pur, c'est la perfection ; il y a sans doute des degrés dans la création, mais le bien pur, c'est la perfection. Dieu est donc le bien, le bon.

(1) August., *De Trinit.*, lib. IV, cap. 1, num. 3.
(2) *Sum. theol.*, I p., q. XXVI, a. 1, ad 1.
(3) Suar., *De Deo*, lib. II, cap. XXV.
(4) Voir nos articles sur la *Création et le panthéisme*.

L'Etre est la Vérité et la Vérité c'est l'Etre, ou si l'on veut, elle en est comme la splendeur. Mais Dieu est l'Etre sans restriction d'être, l'Etre pur. Il est donc la Vérité, la Vérité sans limite et sans borne. Sa Vérité correspond à son Etre, et son Etre correspond à sa Vérité ; ce sont même chose. De même que les êtres qui peuplent cet univers sont des êtres imparfaits, bornés, des demi-êtres des êtres estropiés, comme dit Fénelon (1) ; de même, les vérités que nous connaissons sont imparfaites, des demi-vérités. Et même lorsque le regard de notre esprit s'attache à la Vérité pure, à la grande Vérité, nous ne la voyons que d'une manière imparfaite, et encore par parties, par morceaux ; nous ne pouvons l'embrasser d'un regard unique et compréhensif. Hélas! les bornes nous emprisonnent de toutes parts.

Si la vérité est la splendeur de l'Etre, le Beau est à son tour la splendeur du vrai : Dieu est donc la beauté pure et infinie ; et toute beauté hors de lui est un rayon échappé de sa face divine. Mais encore dans l'Etre pur et sans borne, il doit régner une harmonie infinie. Un être ne lutte, intérieurement et extérieurement que pour reculer sa borne : il y a donc en Dieu ordre, paix et harmonie, et c'est de lui que viennent l'ordre et l'harmonie des mondes.

Dieu étant l'Etre, il va de soi qu'il a essentiellement l'existence. L'Etre sans limite, sans non-être a essentiellement tout degré d'être : or l'existence en est un. Et s'il n'avait pas l'existence essentiellement, par lui-même, il ne serait pas même possible ; il serait le néant absolu. Or il est l'Etre, l'Etre parfait, l'Etre plein et sans non être. Et il faut comprendre ici la raison première et essentielle de cette vérité si souvent répétée, que Dieu est l'Etre nécessaire. Il l'est d'abord en ce sens que son existence est nécessaire à celle des êtres finis, et ceux-ci, par conséquent, la prouvent. Mais il l'est aussi dans un sens plus profond : son Etre exige l'existence ; il est l'existence comme il est l'Etre, puisque l'Etre inclut tout degré d'être Son existence est donc essentielle comme son être comme son essence. En lui, et en lui seul, l'essence et l'existence sont même chose. L'essence de l'Etre fini est sa participation possible à l'être mais il n'est pas nécessaire que cette participation soit réalisée ; et ainsi pour lui, l'essence et l'existence sont choses différentes. Mais en Dieu, son essence exige l'existence, et en lui, c'est tout un.

Et de là découle l'indépendance infinie de l'Etre divin, Il n'a pas une existence empruntée, elle est essentielle. Il est donc indépendant dans son existence. Tous les autres êtres, au contraire dépendent de lui dans la leur. Ils en dépendent aussi dans leur permanence ; ils dépendent même des autres êtres finis, et l'homme spécialement

(1) Fénelon, *Exist. de Dieu*, IIe part., ch. V.

dépend de tout. L'Etre divin ne dépend de rien; il a tout, il possède tout; il a la plénitude infinie de l'Etre; et de là découle son indépendance absolue.

Son unité en vient également. L'Etre, en effet, possède essentiellement la plénitude de l'Etre. Il ne peut donc pas y avoir hors de lui un être qui en ait la plénitude. Il l'absorbe en lui.. Si l'on suppose deux plénitudes, ni l'une ni l'autre ne le sera, puisque à chacune il manquera la plénitude de l'autre. Il ne peut donc pas exister hors de Dieu un être qui soit l'Etre. Il est donc essentiellement un. « L'Etre par lui-même, dit Fénelon, ne peut être qu'un. Il est l'être sans rien ajouter. Chacun des deux serait un ajouté à un et chacun des deux ne serait plus l'Etre sans rien ajouter. Chacun des deux serait borné et restreint par l'autre. Les deux ensemble feraient la totalité de l'être par soi, et cette totalité serait une composition. Qui dit composition dit parties et bornes, parce que l'une n'est point l'autre. Qui dit composition de parties dit nombre, et exclut l'infini. L'infini ne peut être qu'un. L'Etre suprême doit être la suprême unité (1). »

Cet Etre a-t-il commencé et cessera-t-il d'exister? L'Etre exclut essentiellement la limite, le non-être. Commencer et finir supposent, au contraire, la borne et la négation. Il ne peut donc ni commencer ni finir; il est éternel, il est infini relativement à la durée, et cette infinité n'existe pas moins relativement à l'espace. Cet Etre, en effet, est sans limite, sans borne, sans mesure; il est donc immense, il est l'immensité. Cette immensité n'est pas du tout l'espace, pas plus que l'éternité n'est le temps. L'espace et le temps sont composés, divisibles, et par conséquent finis. L'éternité, au contraire, et l'immensité s'élèvent au-dessus de tout composé, de toute borne et de toute limite.

« La non-permanence (ou existence successive) de la créature, dit Fénelon, est ce que je nomme le temps; par conséquent, la parfaite et absolue permanence de l'Etre nécessaire et immuable est ce que je dois nommer l'éternité. Dieu ne peut changer de modifications, puisqu'il n'en peut jamais avoir aucune, le vrai infini ne souffrant point de bornes dans son Etre. Il ne peut avoir aucune borne dans son existence; par conséquent il ne peut avoir aucun temps ni durée, car ce que j'appelle durée, c'est une existence divisible et bornée; c'est ce qui est précisément opposé à la permanence. Il est donc permanent et fixe dans son existence... En Dieu rien n'a été, rien ne sera; mais tout est. Supprimons donc pour lui toutes ces questions que l'habitude et la faiblesse de l'esprit fini, qui veut embrasser l'infini à sa mode étroite et raccourcie, me tenteraient de faire. Dirai-je, ô mon Dieu, que vous aviez déjà eu une éternité d'existence en vous-même avant que vous m'eussiez créé, et qu'il vous reste encore une autre éternité, après ma création, où vous existez toujours? Ces mots de *déjà* et *d'après* sont indignes de *Celui qui est*. Vous ne pouvez souffrir aucun passé et aucun avenir en vous. C'est une folie que de vouloir diviser votre éternité, qui est une permanence indivisible; c'est vouloir que le rivage s'enfuie, parce qu'en descendant le long d'un fleuve, je m'éloigne toujours de ce rivage qui est immobile. Insensé que je suis, je veux, ô immobile Vérité vous attribuer l'être borné, changeant et successif de votre créature! Vous n'avez en vous aucune mesure dont on puisse mesurer votre existence, car elle n'a ni bornes ni parties: vous n'avez rien de mesurable, les mesures mêmes qu'on peut tirer des êtres bornés, changeants, divisibles et successifs, ne peuvent servir à vous mesurer, vous qui êtes infini, indivisible, immuable et permanent (1). »

L'essence de Dieu, autant du moins qu'il nous importe de la connaître à ce moment de nos études, est donc l'Etre, l'Etre pur, sans non-être ou sans borne. C'est là ce qui le constitue ce qu'il est, pour tout ce que notre raison seule peut connaître; c'est là le principe, la source de ses attributs divins; c'est là ce qui le distingue, le sépare à l'infini de tout autre être. Mais cet Etre, qu'est-il dans son essence intime? La raison humaine ne le sait pas par elle-même; la révélation nous l'apprend jusqu'à un certain degré, et nous aurons à en parler plus tard. Constatons ici que Dieu, étant l'Etre sans limite, ne peut essentiellement être corps ou matière; car toute matière, tout corps est par sa nature essentiellement limité, fini. Dès qu'il s'agit d'un être étendu, deux choses sont toujours possibles: il peut être diminué, il peut être augmenté, car il est de l'essence de l'étendue de pouvoir croître et d'être divisible. Par conséquent, tout être étendu est doublement convaincu par sa nature même d'être fini. Dieu sans doute, enferme dans son immensité, puisqu'il est l'Etre, tout ce qu'il y a de perfection dans la matière et l'étendue, mais il n'est toutefois ni l'une ni lautre, puisque la borne et l'imperfection sont de leur essence même. L'immatérialité de l'Etre divin découle donc nécessairement de ce qu'il est l'Etre pur et sans non-être. De plus, cet être ayant toute perfection, et la vie en etant une, elle doit se trouver essentiellement en lui. Mais la vie ou l'activité la plus parfaite étant celle de l'intelligence et de la volonté, nous devons l'attribuer à l'Etre divin. Non qu'il soit intelligent et voulant à notre manière imparfaite bornée, successive, et qui n'embrasse jamais son objet d'un seul acte. Dans l'Etre, l'intelligence

(1) Fénelon., *Exist. de Dieu*, IIe part., ch. v.

(1) Fénelon., *Exist. de Dieu*, IIe part., ch. v.

est infinie, l'objet est infini, il y a équation parfaite entre l'un et l'autre, et l'intelligence épuise d'un seul acte infini son objet infiniment intelligible, qui est l'Etre lui-même.

Nous avons donc vu sortir les propriétés, les attributs de l'Etre divin de la grande idée que nous a donnée de lui la révélation. Il est *Celui qui est*, il est l'Etre, et cet Etre l'élève au-dessus de tout néant, de toute borne, de tout être fini. Il est l'Etre, et cet Etre l'élève au-dessus du temps, au-dessus des espaces, au dessus de toute la création. Il est l'Etre, et cet Etre, océan infini de la substance, enferme en lui-même tout degré d'être, toute perfection, toute vérité, toute bonté, toute beauté. Et Dieu est ainsi la plénitude de l'Etre, la plénitude du Vrai, la plénitude du Bien, la plénitude du Beau; il est, en un mot, la plénitude de la perfection dans tous les genres; il en est l'océan sans rivages et sans bornes.

L'abbé DESORGES.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

(2e art. Voir le n° 10)

Le 8 mai 1873, l'*Univers* publia sur les *Vindiciæ Alphonsianæ* un article signé E. P.. qui eut un immense retentissement. On sut bientôt qu'il était l'œuvre d'un Père rédemptoriste. Ce compte rendu, très-laudatif pour les *vindiciæ*, se montrait nettement agressif à l'endroit du P. Ballerini et des *adnotationes ad Compendium P. Gury*. Ballerini est accusé de laxisme et aussi de témérité pour s'être écarté de l'équiprobabilisme de saint Alphonse, « attendu, dit le P. E. P., que la doctrine de saint Alphonse a reçu du Saint-Siège l'approbation négative et l'approbation positive. L'approbation négative résulte du *nil censura dignum*, prononcé au cours de la procédure relative à la cause de béatification et canonisation du serviteur de Dieu; l'approbation positive résulte de la décision de la Pénitencerie du 5 juillet 1831 et du décret apostolique proclamant saint Alphonse docteur de l'Eglise. Cet argument tiré du doctorat ne peut toutefois être opposé au P. Ballerini, puisque le doctorat est postérieur aux *Adnotationes*. Il existe une troisième approbation dite définitive et dogmatique; personne ne la revendique au profit de la doctrine de saint Alphonse pas même le P. E. P., qui pourtant a laissé tomber de sa plume cette phrase étonnante: «Toutes les opinions de saint Alphonse, toutes en général et chacune en particulier, sont positivement déclarées tout à fait probables, très-prudentes, très salutaires et communes, enfin éminentes quant à leur esprit et à leur mérite. » Le Saint-Siège avait dit simplement: *Tutam stravisse viam per quam animarum moderatores inoffenso pede incedere possint.* L'assertion du P. E. P., aussi générale que possible, est d'autant plus surprenante qu'elle n'est pas le reflet de la doctrine des *Vindiciæ Alphonsianæ*,, qui portent seulement ceci: *Certum est non modo omnes et singulas santi Doctoris sententias ab Apostolica Sede declaratas fuisse omnino sanas, tutas ac evangelicæ sanctitati plane conformes: sed universum ipsius doctrinæ complexum judicatum fuisse prudentissimum, saluberrimum atque eminentem* (pag. XXXIV). La différence est sensible. Nous verrons plus loin les restrictions qu'il faut imposer au sentiment du *Vindiciæ*. Déjà le lecteur est à même d'entrevoir les exagérations auxquelles le R. P. E. P. égaré par sa piété filiale, s'est abandonné.

Il devenait impossible que le P. Ballerini gardât le silence. L'*Univers* dans son numéro du 25 juin 1873, inséra donc la réponse de l'illustre professeur; nous en donnerons le résumé. Le P. Ballerini rappelle qu'en 1864 il a publié une dissertation très-élogieuse *De systemate morali sancti Alphonsi*, dont le supérieur général de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur a bien voulu accepter la dédicace. Il déclare n'avoir point combattu saint Alphonse de parti pris. « On ne citera pas, écrit-il, un seul point sur lequel je me sois écarté du saint Docteur pour suivre ma propre opinion. Le principal mérite, au contraire, que je revendique, c'est qu'en me lisant personne ne puisse jamais affirmer que telle ou telle doctrine, que telle ou telle opinion est ma doctrine ou mon opinion particulière. Ce que j'ai dit ou écrit n'est pas de moi, mais des docteurs des écoles. »

Sur le point du probabilisme, le P. Ballerini affirme qu'il n'a jamais enseigné qu'on pût suivre toujours une opinion moins probable en faveur de la liberté, lorsque l'opinion en faveur de la loi est certainement et notablement plus probable. L'équiprobabilisme qu'on présente comme découvert par saint Alphonse, n'est qu'un côté du probabilisme, système depuis longtemps suivi dans les écoles catholiques.

Quant à l'absolution des récidivistes, le P. E. P. met au compte du P. Ballerini, et à tort, cette maxime, savoir: que le confesseur doit toujours absoudre le pénitent, même avec des dispositions douteuses, dès qu'il proteste de sa bonne volonté de se corriger. Le P. Ballerini exige, au contraire, une raison qui puisse autoriser le confesseur à croire prudemment aux dispositions suffisantes du pénitent.

Relativement à la doctrine de saint Alphonse prise en général, le P. Ballerini fait observer à son critique qu'il existe çà et là dans les écrits du saint Docteur et diverses décisions du Saint-Siège un désaccord que nul ne peut contester. Par con-

séquent, les approbations décernées par le Siège Apostolique ne doivent pas être prises dans un sens strict, littéral et judaïque.

La lettre du P. Ballerini ne mit point fin à la controverse. A son tour, le R. P. Boulangeot, professeur de théologie et Rédemptoriste, prit la plume, et, le 25 juillet 1873, il expliqua dans l'*Univers* que le P. E. P. avait préparé « une longue et éloquente apologie, » apologie à laquelle aucune suite ne serait donnée, le P. Boulangeot ayant promis de justifier la conduite personnelle du P. E. P., et de justifier en même temps celle des auteurs des *Vindiciœ*. Nonobstant ce langage en apparence modéré, le P. Boulangeot insista sur les critiques dirigées par le P. D. P., et il osa reprocher au P. Ballerini d'avoir été le premier agresseur.

La réplique se fit attendre. Elle ne parut dans *l'Univers* que le 28 octobre; la lettre du P. Boulangeot n'était venue que fort tard à la connaissance du P. Ballerini. Dans cette réplique, le professeur du collège romain soutient que trop d'ardeur a certainement égaré les auteurs des *Vindiciœ*. Il se plaint de ce qu'on persiste à lui attribuer des opinions qu'il n'a jamais soutenues. «Je me contenterai de faire observer, dit-il, que là où parlent des faits évidents, il ne suffit pas d'invoquer l'autorité que les *Vindiciœ* tirent de leur origine. La cause du doctorat de saint Alphonse n'a rien de commun avec les méprises où sont tombés les écrivains dans l'ardeur de leur passion contre moi, ardeur telle que, au moment de mettre ces écrits sous presse; la chose à Rome n'est pas secrète, il y fallut faire nombre de coupures. Et il en est de même pour ce qui concerne les questions morales: à cette cause n'appartiennent en aucune façon les discussions relatives aux diverses opinions qui sont librement soutenues dans les écoles catholiques : autrement on ne pourrait trouver deux docteurs d'opinions différentes et opposées. Et qu'on ne me dise pas que l'esprit agressif contre saint Alphonse paraît dans quelques formes de langage un peu rudes. Les *Vindiciœ* m'ont rendu ce service de montrer, par des rapprochements, il est vrai, peu bienveillants et faits sans trop de discrétion, que j'emploie les mêmes expressions en parlant d'autres auteurs, même des plus distingués de notre compagnie. Tirez en donc la conséquence que ces procédés ne doivent pas être attribués à une antipathie particulière contre le docteur saint Alphonse. Du reste, il faudrait aussi considérer si ces manières de parler dépassaient la mesure que comportait l'importance des choses; car, pour moi, j'ai cette conviction que, principalement lorsqu'on traite aves des élèves jeunes, qui ont besoin de se former à des idées justes et à un jugement droit, il n'est pas à propos d'user de formules recherchées et de circonlocutions qui dénaturent ou du moins énervent la pensée.»

Le lecteur peut constater, à l'aide du résumé et des citations qui précédent, que la discussion allait s'envenimant. Aussi R. P. Ballerini en vient-il à souhaiter que, si cette discussion devait continuer, il fût bien entendu que la charité, la paix et la juste liberté des théologiens seraient scrupuleusement respectée; il exprime, en outre, le vœu que les adversaires prennent pour témoins uniques de leurs luttes des hommes compétents, et non tous les lecteurs, quels qu'ils soient, des journaux.

Dans l'intervalle, c'est à-dire dans le temps qui s'est écoulé entre la publication de la lettre du R. P. Boulangeot et la réplique du P. Ballerini, avait paru, en Belgique, un ouvrage ayant directement trait à la controverse, sous le titre très-significatif de *Vindiciœ Balleriniance*. Notre historique ne serait pas complet si nous omettions cette circonstance d'un intérêt capital. Les *Vindiciœ Ballcrinianœ seu questus recognitionis Vindiciarum Alphonsianarum* forment un volume in-8º de 168 pages, revêtu de l'approbation de Mgr l'évêque de Bruges; Beyaert-Defoort, libraire à Bruges, Vromant, imprimeur à Bruxelles. L'auteur qui ne se nomme point, déclare appartenir à la Compagnie de Jésus.

Cet important ouvrage, moins volumineux de beaucoup que les *Vindiciœ Alphonsianœ*, est destiné, par la force des choses, à être pour toujours son satellite obligé. On lit en tète une *Prolusio historica*, dans laquelle sont consignés divers détails qui touchent plus aux personnes qu'aux doctrines. On en jugera par l'extrait suivant d'une lettre du P. Ballerini; nous traduisons sur le latin : « Après ce qui avait été écrit contre moi dans les actes de la sacrée Congrégation des Rites, lorsque j'appris que les Rédemptoristes préparaient un nouveau volume, je m'empressai d'aller trouver le Père général et de lui exposer les raisons propres à le détourner de ce dessein. Je produisis des arguments péremptoires à l'effet de détruire dans son esprit cette opinion qui venait si tard s'y implanter touchant mes dispositions injustes et hostiles à l'endroit de saint Alphonse. J'expliquai que pareille controverse était très-inopportune dans un temps où nous devions de préférence réunir nos forces contre les ennemis de l'Eglise; que toutes discussions devaient être écartées au moment où les deux ordres religieux étaient en butte à la persécution où la mauvaise presse multipliait ses attaques précisément contre le décret récent porté en faveur du doctorat de saint Alphonse. De plus, je déclarai être prêt à faire toutes corrections dans mes écrits, si à l'aide d'investigations privées entreprises d'un commun accord, on parvenait à y découvrir des choses injustement alléguées contre les doctrines du saint

Docteur. Je demandai avec instance qu'on voulût bien peser tout cela mûrement. J'ajoutai que, dans les Actes de la Sainte Congrégation, j'avais discerné des critiques les unes sans objet, d'autres inspirées par la sophistique, et non exemptes de mauvaise foi, et que si l'on me contraignait à dissiper par la discussion les soupçons accrédités contre moi, le résulat final ne profiterait ni aux auteurs du volume, ni même à la gloire du saint Docteur... Tout fut inutile, je constatai que les PP. Rédemptoristes étaient absolument décidés à poursuivre leur projet. Peu de temps après je sus que les efforts par moi tentés dans le sens de l'apaisement, avaient été présentés par les Rédemptoristes comme un effet de la crainte excessive que je ressentais, la crainte d'être étouffé sous le poids de leurs arguments. »

(*A suivre*) Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

CATÉCHÈSES PHILOSOPHIQUES D'ALEXANDRIE.

(2e article)

III. L'école d'Alexandrie avait été dissoute par les violences de la persécution. Le fils d'un martyr se sentit le courage de la relever, à la face même de Septime-Sévère. Il n'avait que dix-huit ans et 30 centimes de revenu par jour mais dès l'enfance, Origène était un grand homme, et son génie valait mieux que l'or.

Une foule de disciples environnaient sa chaire: Héraclas et son frère Plutarque, les deux Sérénus, Héraclide Héron et plusieurs autres jeunes gens. Il ouvrait même à des filles les portes de sa maison, car le royaume des cieux appartient à tout le monde. L'histoire nous a conservé le nom d'Héraïs, qui fréquentait les leçons d'Origène. Ce fut alors que l'ardent cathéchiste, trop inquiet pour sa renommée ou pour sa vertu, se livra à l'une des plus sublimes folies de la chasteté. Tous ces disciples d'Origène, sauf Héraclas, devaient gagner la couronne du martyre.

Au commencement de son professorat, le docte catéchiste s'était renfermé dans le cercle des premiers éléments de la foi. Les philosophes et les hérétiques étant venus grossir son auditoire, il se vit forcé d'ouvrir un cours d'études supérieures Il prit, en cette vue, les leçons du philosophe Ammonius Saccas, sans négliger, toutefois, le trésor de ses connaissances théologiques. Héraclas fut chargé du soin des commençants ; il se réserva l'enseignement des hautes sciences.

Le jeune docteur était la merveille du monde romain. Les polythéistes rendaient eux-mêmes hommage à son savoir et à son génie. Les philosophes païens le consultaient, lui dédiaient leurs ouvrages et citaient son autorité. Un jour qu'il était entré dans l'école de Plotin, dans le moment où celui-ci faisait sa leçon accoutumée, Plotin rougit, interrompit son discours, et ne le continua qu'à la sollicitation de son illustre visiteur dont il fit un éloge pompeux en reprenant la parole .

Origène, en associant les belles-lettres à la théologie, voulait servir à la fois les idolâtres et les chrétiens. Les uns devaient être gagnés à la foi par le prestige de l'éloquence sacrée ; les autres embellissaient leur esprit de connaissances utiles et variées. Dans tous les cas, la religion charmait les cœurs idolâtres et paralysait l'influence du gnosticisme.

Sa méthode d'enseignement était progressive, comme nous le voyons dans son panégyrique, prononcé par saint Grégoire le Thaumaturge :

« A l'exemple d'un habile agriculteur, qui sonde de toute part le sol à défricher, Origène creusait et pénétrait les sentiments de ses disciples, les interrogeant et pesant leurs réponses. Quand il les avait préparé à recevoir la semence de vérité, il leur enseignait les diverses branches de la philosophie : la logique, pour former leur raison, en les habituant à discerner les arguments solides des sophismes spécieux de l'erreur; la physique, pour leur faire admirer la sagesse de Dieu à la vue des beautés de l'univers ; la géométrie, pour que la rigueur mathématique des propositions formât leur esprit à la rectitude du jugement ; l'astronomie, afin d'élever et d'agrandir leur pensée, en lui donnant l'immensité pour horizon ; enfin, la morale, non pas celle des philosophes, dont les définitions et les divisions stériles n'enfantent aucune vertu, mais la morale vraiment pratique, leur faisant étudier en eux-mêmes les mouvements des passions, afin que l'âme, se voyant comme dans un miroir, pût extirper jusqu'à la racine des vices. Il abordait enfin la théologie, ou la science de Dieu. Il leur faisait lire, sur la Providence, qui a créé et gouverne le monde, tout ce que nous ont laissé les anciens, philosophes ou poëtes, Grecs ou barbares, sans ce préoccuper d'ailleurs de leur système, de leur secte ou de leurs opinions. Dans le labyrinthe de la philosophie païenne, il leur servait de guide pour démêler ce qu'elle avait réellement de vrai et d'utile, sans se laisser éblouir par la pompe et les ornements du langage. Il mettait en principe qu'en ce qui regarde Dieu, il faut seulement cr[illegible]re à Dieu et aux hommes qu'il inspira. C'était alors qu'il commençait l'interprétation des Ecritures, qu'il savait à fond, et dont il avait, grâce à Dieu pénétré tous les sens mystiques. »

Origène était monté sur la chaire d'Alexandrie vers l'an 203. Il la quitta définitivement dans le cours de l'année 231, sur l'ordre de l'évêque De-

métrius, qui l'avait fait excommunier dans un synode. Bien que la persécution des empereurs, la jalousie de son évêque et son zèle pour la défense de l'Eglise l'aient obligé, à diverses reprises, de s'éloigner des catéchumènes d'Alexandrie, l'on peut dire, néanmoins, qu'Origène fut vingt-huit ans la gloire de son école et de tout l'Orient.

IV. Son œuvre eut un glorieux continuateur dans la personne d'Héraclas, le plus ancien de ses disciples. Celui-ci avait fréquenté, pendant cinq années, les leçons du philosophe Ammonius, avant même qu'Origène se fût déterminé à suivre ce maître de la sagesse humaine. Il était donc aussi très-versé dans l'érudition profane et s'était acquis une grande facilité d'élocution. Origène l'avouait lui-même sans jalousie. Chargé d'abord d'une classe élémentaire, Héraclas passa à l'école supérieure le jour qu'Origène prenait le chemin de l'exil. Mais il garda ce poste moins d'une année, ayant été promu, en 231, au siége patriarcal d'Alexandrie. Denys, l'un de ses disciples, fut appelé à recueillir sa succession.

V. Issu d'une noble famille d'Alexandrie, saint Denys, rhéteur et païen, quitta, pour suivre Origène, sa chaire d'éloquence et ses dieux. Saint Jérôme nous le dépeint comme l'une des gloires de son illustre professeur. Il étudia, sous la discipline d'Origène et d'Héraclas, la théologie divine, les philosophes et même les hérétiques. Cela veut dire qu'en sa qualité de maître des catéchèses, il suivit le programme scientifique inauguré par ses devanciers. Il y avait seize ans qu'il remplissait les fonctions de docteur, lorsque, en 247, après la mort d'Héraclas, il fut élevé à la dignité de patriarche d'Alexandrie. Nous n'avons de lui que des *Epîtres*.

VI. Piérius remplaça saint Denys le Grand. Le nouveau prêtre catéchiste mérita le surnom de second Origène. Il en avait le génie et les vertus. Au témoignage de saint Jérôme, il était dévoré d'une passion étonnante pour l'ascétisme et la pauvreté volontaire. Très-habile dans les arts de la dialectique et de l'éloquence, il faisait au peuple des instructions si brillantes, il composait des livres avec une telle perfection, que l'on croyait revoir en lui l'immortel Origène. Photius, qui avait lu ses ouvrages, dit que son style était clair, limpide, coulant de source, nullement apprêté, toujours naturel, d'une marche unie et paisible. Sa diction était riche en enthymèmes, ce qui paraît ordinaire aux improvisateurs. Il avait interprété l'Ecriture sainte et, en particulier, l'Evangile de saint Luc avec la première aux Corinthiens. Saint Jérôme nous insinue qu'il fit également la critique des textes du Nouveau Testament. Ce travail lui donne une ressemblance de plus avec Origène.

VII. En 282, Théognaste succédait à Piérus. Celui-ci est l'auteur d'un ouvrage dont Photius nous rapporte l'inscription en ces termes : « *Hypotyposes* de Théognaste, interprète des Livres Saints, à Alexandrie. » Cette œuvre dogmatique était partagée en sept livres. Le premier traitait de Dieu le Père, disant qu'il est le créateur des êtres et que la matière n'est point éternelle ; le second démontrait l'existence nécessaire du Fils; le troisième dissertait sur la nature de l'Esprit saint ; le quatrième parlait des anges et des démons ; le cinquième et le sixième raisonnnaient sur l'incarnation du Verbe et en démontraient la possibilité ; le dernier avait pour titre : la *Création divine*.

VIII. Quand Eusèbe de Césarée publiait le cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique*, l'institution d'Alexandrie était encore dirigée par des hommes fort versés dans l'art de l'éloquence et l'étude des livres saints. L'œuvre de Pantène n'avait donc point dévié de son chemin ni perdu de sa gloire. Fondée d'abord pour apprendre aux ignorants les premières vérités de la religion, ainsi que nous le révèle son titre de catéchèse ; destinée à répandre, au milieu des chrétiens, le véritable sens de nos Ecritures ; sentinelle préposée à la garde du dépôt de la foi ; fléau des hérésies, qu'elle attaque de vive voix et par ses savants écrits, nous la voyons, au IVe siècle, aussi lumineuse dans ses expositions que vigoureuse dans ses controverses. L'histoire de l'aveugle Didyme nous montrera que les nouveaux catéchistes étaient restés fidèles au programme de leurs devanciers ; ils faisaient de toutes les sciences humaines autant de servantes occupées à embellir le palais de l'éternelle sagesse.

Il ne serait pas facile de dresser, par ordres des temps, une liste rigoureusement exacte des catéchistes d'Alexandrie. L'école embrassait la totalité des sciences divines et humaines ; et, dès lors, il lui fallait multiplier ses professeurs en raison même de l'étendue des matières ou du nombre des auditeurs. Sous le pontificat de Théonas, par exemple l'académie des Saintes Lettres admirait simultanément les leçons de Piérius, de Pierre le Martyr d'Achillas. A l'heure où nous sommes, Arius lui-même est chargé d'un emploi subalterne, sous la présidence des catéchistes saint Sérapion et de Didyme l'Aveugle.

Saint Sérapion, qui fut évêque de Thmuis, paraît être le successeur immédiat de Théognaste. Il fut élevé à l'ombre d'un monastère ; les vertus de saint Antoine attiraient déjà la foule au désert. C'était, au jugement de Sozomène, un personnage également recommandable, et par la sainteté de sa vie et par la beauté de son élocution. En effet, saint Jérôme le citait au rhéteur Magnus comme un modèle de ces philosophes chrétiens dont les ouvrages renferment une telle dose de savoir, que l'on se demande, en les lisant, ce qui domine chez eux, l'érudition profane

ou la science des Ecritures. Son élégance de style lui fit donner par ses contemporains le surnom honorable de *Scolastique*.

Ami de saint Athanase et de saint Antoine, il défendit vaillamment, comme eux la divinité du Sauveur, mise en jeu par les impiétés d'Arius, qui dogmatisait dans Alexandrie même; il souffrit aussi l'exil pour la justice, en 317. L'historien Socrate nous rapporte une belle maxime de cet évêque : « L'esprit, disait il, est sanctifié par la méditation des vérités supérieures ; la partie irascible se guérit par la charité ; c'est l'abstinence qui réprime les passions grossières et funestes. » On voit que les écrivains du moyen âge n'ont point inventé les trois parties de l'âme et les trois vies mystiques.

IX. « A peu près dans le même temps, dit Sozomène, florissait Didyme, écrivain ecclésiastique et préfet de l'école des Saintes Lettres, à Alexandrie. Cet homme avait compulsé toutes les sciences. Il connaissait les poëtes, les orateurs, la géométrie, l'astronomie, l'arithmétique et les systèmes de philosophie. Tout jeune encore, il perdit la vue. Arrivé à l'adolescence, il brûla du désir de s'instruire et prêta une oreile attentive aux leçons des professeurs. Bientôt il fit des progrès tels, que les difficultés des mathématiques semblaient un jeu pour lui. Il apprit les caractères de sa langue ,en les faisant graver en relief sur une table, afin de les épeler du doigt ; c'est ainsi qu'il parvint à former des syllabes, des mots, des propositions entières, de sorte qu'avec la force de son intelligence et l'organe de l'ouïe, il parcourait toutes les sciences, dans le registre de ses souvenirs. C'était le prodige de son siècle. Plus d'un curieux l'alla visiter dans Alexandrie. Les uns venaient l'écouter; de ce nombre furent saint Jérôme, Rufin, Pallade et saint Isidore de Peluse. Les autres désiraient uniquement le voir: par exemple, sainte Mélanie, dame romaine. Didyme possédait nos Ecritures assez bien pour composer sur elles de nombreux commentaires. Il dicta encore trois livres sur la sainte Trinité. En interprétant les *Principes* d'Origène, il en épousa aussi les erreurs dogmatiques. Les ariens le souffraient avec peine, à cause de l'attachement qu'il montrait pour le Concile de Nicée. Il avait le don de persuader; ce n'est pourtant pas qu'il y eût de la véhémence dans ses entretiens. Mais il avait l'adresse d'amener tout le monde à son avis, en laissant l'auditoire juge arbitre du point controversé. Les catholiques l'aimaient tendrement; les moines répétaient ses louanges dans la solitude. Saint Antoine, étant venu à Alexandrie pour donner à saint Athanase l'appui de son autorité, disait au catéchiste: «Ne regrettez pas ces yeux matériels, qui nous sont communs avec l'animal; regardez-vous comme heureux de posséder cette vue des anges, qui vous montre Dieu et la vérité ! » Didyme mourut l'an 399.

Après lui, nous ne trouvons plus vestige des fameuses catéchèses d'Alexandrie. Les troubles que l'arianisme entretenait dans la ville contraignirent sans doute la science à fuir dans le désert, où la piété, sa sœur, l'avait déjà précédée.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Histoire

DE LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE. DANS SES RAPPORTS AVEC LA VÉRITÉ RÉVÉLÉE.

(Suite.)

Si la composition d'une histoire véridique réclame un si grand nombre de qualités éminentes, alors même que l'écrivain n'a point la résolution de mentir, jugez par là de la facilité de l'entreprise contraire. « Ecrire une histoire mensongère et calomnieuse, dit la *Civiltà cattolica*, est la chose du monde la moins pénible pour un homme pervers. Celui que ses inclinations portent à fausser la vérité possède une mine inépuisable d'où il tire, sans la moindre fatigue, tous ses trésors. Son imagination seule lui est déjà d'un grand secours; la volonté de mentir lui suffira pour imaginer sans effort une fable assez curieuse, et c'est assez d'avoir inventé une fable pour pouvoir mentir. De plus, entre la modeste retenue d'un historien véridique et l'imprudence d'un historien trompeur il y a un abîme : pour celui-là, la moindre lacune est un obstacle qui arrête sa marche ; celui-ci, au contraire, tire des ressources nouvelles de l'absence même des pièces les plus importantes. Donnez à un écrivain la coupable volonté de remplacer la vérité par le mensonge, dites alors ce qui pourra l'arrêter dans la voie du crime et de l'infamie. L'ignorance, qui accepte comme vraisemblables les plus grandes invraisemblances, sera pour lui un aiguillon qui le poussera à donner place dans son livre aux vulgarités les plus décriées, pourvu que ces dernières s'attaquent au parti qu'il a l'intention de noircir. La difficulté d'avoir des documents certains est pour lui une raison suffisante de les nier ou de n'en pas faire mention; car il lui importe peu de faire briller la vérité; il a intérêt, au contraire, à l'obscurcir à tout prix. Son aveugle crédulité lui fera saisir avec un empressement avide les assertions qui lui conviennent, et vous le verrez ensuite s'appuyer triomphant sur ces bases fragiles comme sur des monuments indestructibles L'inanité de sa critique, quand il s'agit du discernement à faire entre les témoignages imposants et les autorités frivoles, lui donnera une in

croyable assurance pour rejeter les témoignages contraires à ses desseins par cette seule raison qu'ils leur sont contraires; mais les autorités favorables à sa cause, il les acceptera sans examen, parce qu'elles sont favorables. Son esprit, dépourvu de la pénétration nécessaire dans la recherche de la raison intime des événements, lui laissera toute liberté de donner à ceux-ci les interprétations malignes et forcées qui favorisent sa calomnie. S'il a peu de pratique des choses du monde, s'il ne connait ni le maniement des affaires, ni les relations commerciales, ni l'organisation des services publics, peu lui importe. Son jugement, circonscrit dans les limites étroites de la malveillance, l'amènera à juger des autres d'après lui-même. Il attribuera, sans le moindre remord. de conscience, aux hommes qui passeront devant lui, la scélératesse qui se trouve au fond de son propre cœur. En un mot, tous ces défauts et tous ces vices, qui peuvent entraver et gâter le travail d'un historien désintéressé et incorruptible, viendront aider, renforcer et étendre l'œuvre d'un historien malveillant et partial... (1). »

Une autre considération fera toucher du doigt cette perniciense facilité de la corruption en matière historique. Savez vous ce qu'il faut pour écrire une histoire malveillante et calomnieuse? Tout autant que pour troubler le cristal limpide d'un vase d'ean pure. Une poignée de poussière en fera sur-le-champ une espèce de bourbier. Il en est de même d'une histoire perfide ; il suffira de s'emparer du travail consciencieux d'un honnête homme, de le souiller d'indignes soupçons et de jugements iniques de le défigurer enfin au moyen de suppositions adroites et de perfides additions.

Y a-t-il donc lieu de s'étonner si chaque jour voit éclore de nouvelles histoires où s'étalent sans retenue l'ignorance et la calomnie? Pourquoi serions-nous surpris en voyant le nom vénérable et sacré d'historien usurpé par des écrivains imbéciles, qui ont quitté depuis hier les bancs de l'école, si tant est qu'ils aient jamais suivi les leçons d'un maître? Toute leur science, ils l'ont puisée, soit dans les cafés, entre la lecture d'un journal insipide et la fumée d'un cigare, soit au sein de ces réunions où l'on devise d'intrigues amoureuses, de négociations politiques et de religion avec une égale légèreté. Pourquoi serions nous étonnés en voyant des vieillards qui s'obstinent à suivre les sentiers battus d'une jeunesse frivole? L'expérience de la vie et la leçon des longues années ne leur ont appris qu'à déshonorer les cheveux blancs en méprisant les choses saintes. Ce serait merveille que l'impiété n'eût point saisi, pour atteindre l'objet de ses criminels désirs, une arme si facile à forger, et qui produit partout de si funestes blessures.

(1) Cette citation, modèle d'analyse démonstrative, est empruntée à la *Civiltà cattholica*, et reproduite d'après la traduction de l'excellente revue belge la *Vérité historique*, t. VI, p. 805, par Ph. van der Haeghen. En faisant à cet article d'autres emprunts, nous avons voulu, toutefois, accentuer davantage le caractère providentiel et le côté surnaturel de la question.

III. On devrait croire que ces histoires, œuvres légères d'une facile corruption, ne sauraient produire de funestes effets. Du moment qu'un travail historique, pour être digne de foi, exige de l'historien des qualités si rares et si difficiles à acquisitions, il semblerait juste de présumer que l'on accordera peu de croyance, non-seulement aux compositions dépouillées de ces prérogatives, mais bien plus à celles qui portent l'empreinte honteuse de la passion, et qui chargent leurs récits des compromettants poisons de la calomnie. Présomption très-légitime, s'il s'agit de ce petit nombre de lecteurs intelligents qui joignent à une sagacité réelle une science profonde et une érudition variée. Une histoire inspirée par le préjugé et faussée par la calomnie ne leur fera jamais grand mal, si tant est qu'elle puisse leur en faire. La vérité des événements, connue d'avance ou suffisamment soupçonnée, leur permet de redresser l'écrivain menteur ou de mettre à propos en doute sa sincérité ; mais nous voulons parler ici du mal causé par ces histoires perfides aux lecteurs vulgaires; nous affirmons qu'il n'est point d'armes qui fassent à ces pauvres âmes, mal défendues par le défaut de savoir ou de culture morale, des blessures aussi promptes, des plaies aussi envenimées que celles de la perfidie et de la calomnie en histoire. Quelques réflexions très-courtes pourront démontrer à nos lecteurs la vérité de cette assertion.

Généralement, les personnes qui lisent une histoire, bonne ou mauvaise, ne suivent pas ses récits comme ferait un juge qui reçoit la déposition d'un témoin, et qui attend, avant de prononcer sur la nature du fait, la défense de la partie adverse. La plupart des lecteurs, au contraire, acceptent les jugements de l'histoire comme la sentence définitive d'un juge vénéré. Je dis *comme la sentence d'un juge*, parce qu'ils supposent qu'avant de s'adresser au public, l'historien a recherché, avec une sagacité laborieuse et fidèle et le détail des événements, et la succession régulière ou brusque de leurs péripéties, et les causes vraies d'où ils procèdent, et les résultats sérieux qu'ils ont produits, et le pour et le contre des opinions qu'il professe à cet égard. Je dis, comme la sentence d'un juge *vénéré*, car l'antique respect que l'on avait autrefois pour l'auteur d'un ouvrage est tellement enraciné dans le cœur du peuple que les fourberies de livres notoirement connus pour falsifiés à dessein, que les désordres et les ignominies de la presse ne sont pas encore suffisants pour l'en extirper. Com-

ment voulez-vous que le vulgaire n'agisse pas en toute confiance avec l'historien? Comment voulez-vous qu'il ne lui offre pas l'hommage spontané d'une aveugle créance?

Ce n'est pas seulement la réputation dont jouit l'écrivain près des lecteurs qui rend ces derniers maniables; en histoire, la nature même du sujet conseille une docilité prévenante. Dans un ouvrage de littérature, de science, de philosophie ou de religion, le sens commun dirige le jugement d'un lecteur ordinaire, le goût en règle les décisions, et là où le bon goût et le bon sens ne suffisent pas, l'évidence propre de la question où les lumières de la foi défendent contre les erreurs les plus pernicieuses et suggèrent, en tous cas, les réserves du doute. Mais, dans une histoire, quel est le rôle du sens commun? Quel est celui du goût, de l'évidence philosophique ou des notions du cathéchisme? Il est donc impossible, le plus souvent, que le commun des lecteurs vienne à soupçonner la bonne foi de l'historien; et s'il n'a pas de soupçon, comment se mettrait-il en garde contre le mensonge?

Mais ces raisons générales, qui démontrent la facilité avec laquelle le peuple donne sa confiance à une histoire quelconque, ces raisons acquièrent une force nouvelle si l'on songe à la subtilité des moyens mis en œuvre pour séduire une intelligence peu élevée de sa nature, une intelligence qui n'est ni éclairée par le savoir, ni prévenue par la critique, ni défendue par les principes d'une sage éducation. Le poison, plus il est occulte et secret, plus il est versé avec profusion sous l'apparence d'un remède utile et plein de saveur, plus il arrive avec une entière certitude à produire la mort. Nous n'avons pas ici la prétention de signaler toutes les ruses employées par ces fabricateurs de calomnies; il nous suffira d'en indiquer un petit nombre pour faire comprendre combien il est difficile d'échapper au piége. Parmi toutes les ressources mises en œuvre pour faire violence à l'assentiment du lecteur, l'une des plus alléchantes, c'est le recours aux sources. Autrefois l'historien était un juge; aujourd'hui, c'est un magistrat instructeur, qui réunit les pièces d'un dossier et les coud avec le fil de sa narration. En apparence, il n'y a rien de plus sûr; en réalité, il n'y a là trop souvent que supercherie. Vous croiriez que, possédant les pièces justificatives, la facilité du contrôle écarte le péril du mensonge. Mais, outre que ces choix de pièces se font avec art et que souvent manquent les pièces décisives, souvent aussi entre les pièces mêmes produites et le récit historique, il y a divergence ou contradiction. Marie Stuart, par exemple, est l'un des plus beaux types de l'histoire; mais, malgré les sympathies qui lui sont dues, combien de livres, même érudits, n'ont pas diffamé cette pieuse reine! Fronde, entre autres, Fronde qui se vante d'être toujours allé aux sources, Fronde a dit le contraire des documents, falsifié, menti et surpris la bonne foi de la Grande-Bretagne.

Un autre procédé fort en usage, c'est la découverte de l'inédit et la prétention à l'inouï. Parmi ces fouilleurs d'archives, il y en a toujous un qui prétend avoir découvert les pièces décisives que ses doctes confrères n'avaient point aperçues. Mais, comme on ne recourt pas d'aujourd'hui seulement aux sources authentiques, et comme, sur beaucoup de points, il ne reste probablement pas grand'chose à découvrir, les inventeurs à outrance inventent tout bonnement des fatras qui ne méritent pas le brevet d'invention. Parmi ces antiquaires à la Domtersdiable, comme dit Walter Scott, l'un des plus faquins, c'est Michelet. Michelet a toujours mis la main sur la pie au nid. Il n'y a point de sujet où il ne pose en révélateur. Sur Louis XIV, par exemple, personnage, à ce qu'il parait, peu connu en France, Michelet a mis la main — faut-il dire sur ou dans? — le journal de l'apothicaire, la note des purges et la liste des selles royales. Son trépied, c'est un pot de chambre; il en a flairé les émanations et il va vous expliquer toute la politique du grand roi... Vous riez? mais c'est à la lettre. Michelet, avant d'écrire l'histoire, en fouille les ordures; il occupe, parmi les historiens, le rang qu'occupe, dans l'entomologie, un certain insecte aux ailes d'azur, mais aux appétits bas; Michelet est le stercoraire de l'histoire.

Parmi ces prétentions menteuses à l'exactitude parfaite, la plus perfide est, sans contredit, celle d'environner l'événement de toutes ses circonstances les plus minutieuses. Ces circonstances elles-mêmes prennent, sous la plume des historiens, un tel air de vraisemblance et de probabilité, qu'elles font admettre, pour ainsi dire aveuglément, la substance du fait dont l'invention tout entière appartient pourtant à l'auteur. Augustin Thierry, par exemple, raconte toujours avec une abondance de détails pittoresques qui piquent l'intérêt au plus haut point et offrent tout l'attrait d'un roman. Malheureusement, tous ces détails sont aussi romanesques pour le fond que pour la forme. L'historien s'en est attiré la grâce en dramatisant les faits et en les dramatisant, non pas, il est vrai, d'imagination, mais en copiant les chroniqueurs, en mettant en œuvre les *Formules* de Marculf, en faisant de la fantaisie littéraire et historique, à peu près comme l'auteur d'*Ivanohoé* et de *Quentin Durward*. Et, cependant, même pour un lecteur prévenu, l'attrait de ces récits est tel, qu'ils enthousiasment comme une épopée et n'impriment aux convictions qu'une plus durable force.

Dans l'histoire de l'Eglise et de la Chaire apostolique, nous rencontrons beaucoup de faits ainsi

inventés et enluminés de broderies fantastiques mais vraisemblables. La fable de la magie du Pape Sylvestre II fut, pendant de longues années, admise comme indubitable, grâce à la relation circonstanciée qu'en écrivit, en 1150, Guillaume de Malmesbury. Or, le fondement sur lequel cet écrivain avait élevé tout l'édifice de la calomnie, n'était autre que quelques frivoles indices qu'il avait recueillis dans les écrits de Sigebert de Gemblours et d'Hugues de Flavigny, auteurs d'une véracité très-suspecte et d'une partialité manifeste. Cependant il environna son roman de circonstances si détaillées et si adroitement disposées, qu'on a, même aujourd'hui, de la peine à n'être pas ébloui par cette apparence de vérité. Une autre historiette, non moins ridicule, est celle de la papesse Jeanne, qui, prétendait-on, succéda à Léon IV, en l'année 855. Or, la croyance aveugle que l'on accorda pendant longtemps à ce récit n'avait pour elle d'autre autorité que la parole d'un copiste qui inséra cette fable, revêtue des détails les plus précis et les mieux caractérisés, dans la chronique d'un écrivain du XIe siècle, nommé Marianus Scot. L'entrevue de Saint-Jean-d'Angély, entre Bertrand de Got et Philippe le Bel, racontée si bellement par Villani, est un autre échantillon de ces mensonges, inventés avec une adresse qui les fait prendre infailliblement pour des vérités incontestables. Nous pourrions en citer beaucoup d'autres exemples.

A côté de cette astuce, qui égare les intelligences imprudentes, marche d'ordinaire un autre genre de perfidie qui séduit les cœurs. L'historien déloyal proteste à chaque instant de son impartialité, et, pour y faire croire, il se garde bien de lancer trop souvent le venin de la calomnie. Pour cacher son jeu, il répandra, de temps à autre, les fleurs de l'éloge sur le personnage ou sur l'institution qu'il veut avilir. Ses louanges, il est vrai, seront énervées par des réticences ou par les sous-entendus affectés d'indulgence excessive, mais elles garderont toujours les beaux dehors de la louange. Quelques faibles qu'elles soient, elles atteindront toujours le but de conquérir la confiance en faveur du blâme et de l'outrage; car elles font naître chez le lecteur la persuasion que l'historien n'accuse qu'à regret, à son corps défendant, et que, s'il pouvait, sans trahir la vérité, décerner toujours des couronnes, il n'assumerait pas le ministère pénible de l'accusation. Un érudit a signalé cette fraude dans Guichardin. Au milieu des reproches qu'il adressa aux Souverains Pontifes, il avait surtout en vue d'atteindre trois Papes contre lesquels il nourrissait une secrète rancune. Aussi s'est-il appliqué à voiler ses répulsions personnelles et à couvrir la médisance du manteau de la loyauté.

Que le génie spontané ou l'étude ait encore départi à ces auteurs les grâces de l'élocution, soyez persuadés qu'ils mettront au service de la malveillance l'arme, toujours formidable, d'un style enchanteur. Les charmes du langage, la beauté du récit, l'étalage de la science, les preuves de l'érudition, les ressources du savoir-faire, l'éclat de l'intelligence et les délicatesses du cœur, tout aide à enlacer le lecteur amoureux de la forme, et l'empêche de saisir la repoussante odeur du fond, cachée sous la douceur de la surface. La séduction de cet article est telle, que tous les efforts des modernes falsificateurs de l'histoire tendent, pour ainsi dire, à ce seul but : donner à la forme littéraire toute la perfection possible, pour captiver le lecteur, escamoter son esprit, émouvoir ses sentiments et, comme disait Chateaubriand, « pour dorer la guillotine.»

Mais ces moyens de séduction exigent encore un certain mérite, une certaine habileté. Il en est deux autres plus grossiers et plus simples, d'un usage d'autant plus fréquent qu'ils ne réclament, chez ceux qui s'en servent, presque aucune dextérité ; mais ils ne sont pas moins féconds en tristes résultats. Le premier et le plus vulgaire de ces moyens, c'est l'audace de l'affirmation, l'assurance du récit, le ton haut et superbe de l'auteur. Or, ce qui n'est en soi qu'une audacieuse effronterie et une impudence incurable passe d'ordinaire, chez les lecteurs ingénus, pour le résultat de l'indubitable certitude de l'événement et de la véracité du narrateur. Ce honteux mérite n'a manqué ni à Paolo Sarpi, ni à Fleury, ni à Ellies Dupin, ni à Tabaraud, pas plus qu'à Michelet, Quinet, Lanfrey et autres, *ejusdem furfuris*.

(A suivre.) JUSTIN FÈVRE.
Protonotaire apostolique

Revue mensuelle des Lettres

1. EXÉGÈSE : Les sciences et la Bible. Année de sept mois. Année de sept semaines.-2. ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES: Nemrod et Marduk. Nemrod *chasseur*. Les études assyriologiques et l'apologétique chrétienne.-3. HISTOIRE: Le P. Loriquet et ses calomniateurs.

1. Si tourmentée que soit la deuxième moitié du XIXe siècle, elle ne laisse pas de fournir de vaillants travailleurs pour continuer l'œuvre précédemment entreprise de réparation et de vengeance au profit de la vérité, si indignement travestie et honnie pendant tout le siècle dernier. Au nombre de ces travailleurs, il faut ranger M. l'abbé Chevalier, du diocèse de Versailles, qui a récemment fait paraître, dans les *Annales de philosophie chrétienne,* une très remarquable étude sur l'*Année religieuse dans la famille d'Abraham*.

Voltaire, l'un des premiers, a beaucoup ri et plaisanté sur l'extraordinaire longévité des pa-

triarches bibliques ; et si on ne lit plus guère ses œuvres, ses sarcasmes sont cependant encore sur les lèvres de beaucoup de freluquets. Les prétendus savants sont venus après le prétendu philosophe et historien, et à ses ironies peu concluantes ont ajouté des objections qui ne le sont pas plus. Suivant ces derniers, les données de la physiologie et de la médecine sont absolument incompatibles avec la durée surhumaine de ces existences.

La belle raison, en vérité, pour nier l'inspiration divine de la Bible, de la trouver en opposition avec la physiologie et la médecine ! Ces sciences sont-elles donc infaillibles ? Celles-ci comme les autres ne progressent-elles pas chaque jour, et ne leur est il pas arrivé de tenir pour faux le lendemain ce qu'elles avaient regardé comme vrai la veille ? La Bible ne s'est-elle pas trouvée cent fois déjà en opposition avec les sciences, et les sciences, en se perfectionnant, n'ont-elles pas toujours fini par rendre hommage à la véracité de la Bible ?

Mais, en admettant que la vie humaine ne puisse pas naturellement durer huit ou neuf cents ans, s'ensuit-il que le récit de la Bible soit mensonger ? Dieu ne pouvait-il pas alors, comme il le peut aujourd'hui, opérer des miracles, c'est-à-dire prolonger surnaturellement la vie des hommes? Les merveilles qui s'opèrent sous nos yeux à Lourdes et en cent autres lieux sont-elles donc des mensonges ? La physiologie et la médecine ne font-elles pas aussi opposition à ces prodiges, qui pourtant sont si bien avérés ?

Que les sciences puissent s'accorder ou non avec cette longévité de la vie des premiers hommes, on ne peut donc conclure de là à la fausseté de la Bible.

Mais, en dehors même de la question du miracle et en tenant pour certaines les données des sciences qu'on invoque, n'y a-t-il pas un moyen de concilier ces données avec ce que nous apprend le livre inspiré ?

C'est ce moyen qu'a cherché M. l'abbé Chevalier, et qu'il expose dans le travail dont nous avons cité le titre plus haut. Il le fait consister tout entier dans une question de chronologie. Voici le résumé de sa thèse.

Le nombre *sept*, dit-il, revient sans cesse, comme chacun le sait, dans les computs des Hébreux. Non-seulement ils avaient la période de sept jours ou semaines, mais encore la semaine d'années de sept ans que terminait l'année sabbatique, et la grande période de quarante-neuf ans ou sept fois sept années, à la fin de laquelle arrivait le jubilé. De plus, entre la semaine de sept jours et celle de sept années, ils en ont eu une autre intermédiaire de sept mois. Le point difficile était de prouver que les Hébreux ont véritablement eu cette semaine de mois, que M. Chevalier appelle l'*année patriarcale* ; il nous semble qu'il l'a fait d'une manière très-solide, sinon absolument décisive.

Cela posé, M. Chevalier dit que c'était au moyen de cette année fictive que les patriarches comptaient le temps de leur existence. On voit aussitôt que, par ce calcul, la longévité de la vie des patriarches cesse d'être extraordinaire, tout en demeurant encore en général fort étendue. Ainsi, les cent soixante-quinze ans d'Abraham se réduisent à quatre-vingt-dix-neuf.

Quelques personnes, assure-t-on, se sont émues des nouveautés de M. Chevalier ; mais c'est à tort, puisque les questions de chronologie, pas plus que les questions de physique, d'histoire et de linguistique ne sont point de foi dans la Bible, et que, par conséquent, les chiffres n'ont pas été inspirés. L'ancienne manière de compter, en prenant le mot *année* pour synonyme de douze mois, n'est pas moins un système que la manière de compter de M. Chevalier. Mais cette dernière a sur l'autre, outre les avantages signalés plus haut, celui de mettre d'accord les données chronologiques de la Bible avec la chronologie des autres peuples contemporains du peuple hébreu, chronologie que révèle fréquemment le déchiffrement d'inscriptions cunéiformes et d'hiéroglyphes égyptiens. Dans l'ancien système, cette concordance est impossible, ce qui a fait dire au savant M. l'abbé Le Hir, « qu'il n'y a point de chronologie biblique. » Si M. l'abbé Le Hir vivait encore, il retirerait probablement cette parole, que lui avait arrachée le désespoir d'accorder ensemble les opinions multiples des précédents computistes.

Le système de M. Chevalier ne s'applique toutefois qu'aux générations postérieures à Tharé, père d'Abraham, parce que l'année religieuse de sept mois était propre à la famille du chef des Hébreux. Quant aux patriarches qui ont précédé et suivi immédiatement le déluge, leur vie demeure encore prodigieusement longue, alors même qu'on ne leur donne que des années de sept mois. Ainsi Adam, au lieu de 930 ans, en a encore 542.

L'on avait espéré un moment que cette nouvelle difficulté allait être levée. M. de Charencey, dans un ouvrage intitulé : *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob*, avait émis certaines conjectures qui semblaient devoir compléter le système de M. Chevalier, et qu'à titre de curiosité nous reproduisons :

« Un peuple tel que le peuple juif, disait-il, qui multipliait systématiquement par sept tous les computs fournis par l'observation des mouvements des corps célestes, qui possédait, en conséquence, des périodes de sept jours, de sept mois, de sept années et de sept semaines d'années, de-

vait forcément avoir aussi des périodes de sept semaines. Elles ne sont nulle part formellement indiquées dans la Bible, non plus que les années de sept mois, mais leur existence nous y semble clairement présupposée. Nos Livres sacrés suivent une marche pour ainsi dire progressive dans l'exposé de ces calculs septénaires. La Genèse débute par les sept jours de la semaine appliqués à la création. Ce n'est qu'à l'époque d'Abraham que nous voyons apparaitre l'année de sept mois. Enfin, il faut descendre jusqu'au temps de Moïse pour rencontrer la mention de l'année sabbatique, puis de l'année du jubilé. Personne, sans doute, ne sera tenté de voir dans cet arrangement le fruit du seul hasard. Il présente trop de régu gularité pour n'être pas le résultat d'un plan savamment combiné. C'est donc à la suite du premier chapitre de la Genèse, et avant le récit des faits et gestes d'Abraham, que nous devons nous attendre à rencontrer la mention plus ou moins explicite de cette mystérieuse période de sept semaines. Il n'y a guère, par suite, que le comput des patriarches antédiluviens auquel elle se puisse appliquer. Si l'on adopte notre manière de voir, l'une des principales difficultés qu'offrait l'intelligence du texte sacré disparaît à l'instant. Ce n'est point 930 années solaires qu'aura vécu Adam, mais bien 930 périodes de sept semaines ou un peu moins de 125 ans. »

Ce système, fort ingénieux, M. de Charencey l'appuyait, en outre, sur divers autres systèmes à peu près semblables usités chez les races primitives, notamment chez les Egyptiens et les Chaldéens. Il fut néanmoins repoussé aussitôt son apparition, à cause des graves difficultés qu'il soulève. En l'admettant, on serait en effet obligé, par exemple, de donner des enfants à certains personnages à un âge où il leur était physiologiquement impossible d'en avoir. Si M. de Charencey défend son système, nous ferons connaitre ses raisons à nos lecteurs.

2. En attendant, nous voulons leur parler encore aujourd'hui d'une découverte des plus curieuses, toujours concernant la Sainte Bible. Au mois de janvier dernier, M. Grivel, de Fribourg, envoyait à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres divers travaux sur Nemrod, faits d'après des inscriptions cunéiformes trouvées en Mésopotamie. La conclusion de ses travaux était que Nemrod devait être le même personnage que *Marduk* ou *Mérodach*, adoré en Babylonie et en Assyrie, appelé aussi *Amarud*, qui peut être lu *Nimrud*; parce que les qualifications données à Mérodach dans les textes cunéiformes, correspondent à celles que la Genèse attribue à Nemrod.

C'est ici que le mémoire de M. Grivel devient pour nous le plus intéressant. L'une des qualifications que la Genèse donne à Nemrod, c'est qu'il était un fort *chasseur* devant le Seigneur. D'autre part, Mérodach dit, dans les inscriptions cunéiformes: « Je suis Mérodach, *celui qui marche devant Ea..* » Or, suivant le savant assyriologue, le texte biblique pourrait bien être altéré dans cette expression assez singulière de *chasseur*. Au point de vue paléographique, dit M. Grivel, l'altération est facilement explicable; mais ce qui rend cette altération très-vraisemblable, c'est que l'écrivain sacré, après avoir dit de Nemrod qu'il fut un fort *chasseur* devant Dieu, ajoute: « De là est venu le proverbe : Comme Nemrod, le fort chasseur devant Jéhovah. » Or ce proverbe ne se retrouve nulle part ailleurs dans les Livres saints, tandis que la locution : *Marcher devant le Seigneur*, y est fréquemment employée. Bien entendu, M. Grivel ne présente son observation que comme une présomption, qui d'ailleurs n'est point opposée à l'inspiration de l'Ecriture, non plus qu'à son authenticité, comme l'entend l'Eglise.

Au sujet de ce travail de M. Grivel, nous rapporterons les paroles par lesquelles M. de Longpérier terminait récemment un mémoire sur les progrès accomplis depuis un demi-siècle dans les études assyriologiques : « Le clergé anglais, disait-il, a donné une grande attention aux études assyriologiques, qui se rattachent en tant de points à la connaissance approfondie des Saintes Ecritures. Il est à désirer que le clergé français produise des travaux en ce sens. »

Nous avons l'espoir que ce vœu sera entendu. Le clergé français ne demeurera pas inférieur dans les lettres savantes au clergé anglais. Son devoir, je ne dis pas seulement son honneur, ne le lui permet pas. Il y a, dans les milliers de lignes d'écriture cunéiforme exhumées du sol de l'Assyrie et de la Mésopotamie, de très-importantes indications concernant l'apologétique chrétienne qui ne peuvent être perdues : elles attendent d'intelligents et patients commentateurs ; ces commentateurs se présenteront. Ce n'est pas sans dessein que Dieu a permis, après tant de siècles, la découverte de ces richesses ; dans ses vues, elles doivent certainement concourir à faire triompher la vérité des mensonges sous lesquels les méchants ont voulu l'étouffer. Ces témoins inattendus, qui sortent des profondeurs de la terre, ferment la bouche à l'impiété confondue.

Si donc ces études n'ont guère été entreprises jusqu'ici que dans un simple but d'érudition, par des hommes qui cherchent à s'en faire une spécialité, le temps est venu pour le clergé de s'y adonner avec des vues plus élevées, c'est-à-dire pour l'honneur de la foi chrétienne.

Ajoutons qu'au point où en sont venues ces études, les difficultés en ont été tellement aplanies par les ouvrages élémentaires qui ont été récemment publiés, que chacun peut s'y livrer sans beaucoup de peine, d'une manière très-fructueuse.

3. Le P. Loriquet n'appartient pas aux temps bibliques, ni à quelque peuple éteint, peu connu de l'histoire; il a vécu parmi nous, au commencement de ce siècle. Il n'a pas été épargné pour cela des disciples de celui qui a dit: « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal: c'est une très grande vertu quand il fait du bien; soyez donc plus vertueux que jamais. *Il faut mentir* comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais *hardiment et toujours... Mentez*, mes amis, *mentez*; je vous le rendrai dans l'occasion (1). » L'un d'eux ayant dit une fois que ce Père Jésuite, dans son *Histoire de France*, désignait Napoléon Ier par la qualification de « marquis de Buonaparte, lieutenant général des armées de Sa Majesté Louis XVIII, » tous les autres s'empressèrent de répéter la calomnie. On leur montra le livre du Père, où rien de semblable ne se lisait. Ils répondirent que l'édition avait été corrigée. On leur présenta la première édition, où la célèbre phrase manquait également. Ils répondirent encore que les premiers exemplaires l'avaient seuls contenue, mais qu'ils avait été recherchés avec soin et tous détruits. Naturellement tous ces dires étaient allégués sans aucune preuve, alors qu'il en aurait fallu de péremptoires.

Or, le manuscrit même du P. Loriquet existe. Il appartenait à M. Hannetel, curé de Ville-sur-Tourbe, mort le 19 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et qui avait été élève du célèbre jésuite à Saint-Acheul. Un rédacteur de l'*Indépendant*, journal libre-penseur de Reims, l'a vu de ses yeux, et, vaincu par l'évidence, il a cru devoir attester, dans le numéro du 23 mars du journal précité, que la qualification susdite de Napoléon Ier ne se lit « nulle part » dans l'*Histoire de France*.

Venu de pareille source, ce témoignage ne pouvait être suspect, et l'on devait croire que la question était résolue et que la calomnie avait décidément fait son temps. Pour tout homme de bonne foi, il en est effectivement ainsi; mais pour les partisans du mensonge quand même, tout cela ne compte de rien. La *Renaissance*, journal des pasteurs libéraux, en fournit la preuve, en disant carrément, dans son numéro du 18 avril 1871, p. 4, col. 1 : « Le P. Loriquet, si célèbre pour avoir conféré de sa propre autorité à l'empereur Napoléon le grade de lieutenant général dans les armées de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre... »

Mauvaise foi ou ignorance, que ces messieurs choisissent. Nous leur ferons seulement remarquer qu'en choisissant la mauvaise foi, ils ne feront que se déclarer plus fidèles observateurs des recommandations de leur maître Calvin, qui a dépassé en cynisme Voltaire lui-même, lors- ι patiemment, crainte qu'il a écrit ces lignes absolue. » (P. 148.) « Quant aux Jésuites, qui so- lire que. pour M. de adversaires, il faut les tuer, o: la cause de tous les se faire commodément, il faut du ous les biens, la ser sous nos mensonges et nos calons. et qu'il ren- quoi la *Renaissance* ne prend-elle pas encore nous vise cette maxime? Le pavillon couvrira-t-est-il pas la marchandise. me ère

P. d'H. l'ère

(1) Voltaire, lettre à Thériot, 21 octobre 1736.

Variétés.

LE SYMBOLE DE MALINES

OU

M. DE MONTALEMBERT DEVANT LE *SYLLABUS*.

Les catholiques libéraux se rallient comme d'instinct à ces deux mots d'ordre : « Il n'y a pas de catholiques libéraux. — J'explique le *Syllabus* comme Mgr Dupanloup et je suis catholique comme Montalembert. » C'est un des caractères de l'erreur libérale de fuir le terrain de la discussion sur les principes, pour se réfugier dans l'appréciation des faits. Il importe de miner ce dernier retranchement, bien connu, de toute erreur, en attendant que l'autorité suprême le renverse de fond en comble.

I. Et d'abord, il y a un catholicisme libéral : car on peut le définir, on peut le saisir, bien qu'il essaye de s'échapper par des voies tortueuses. Le catholicisme libéral est « la maxime fausse et absurde, ou plutôt extravagante, qu'on doit procurer à chacun la liberté de conscience. » (Encyclique *Mirari vos.*) Si l'on veut une définition plus explicite encore, après avoir entendu Grégoire XVI, qu'on écoute Pie IX : « Le libéralisme prétend « qu'il est faux que la liberté de » tous les cultes et le plein pouvoir laissé à tous » de manifester ouvertement et publiquement » toutes leurs pensées, toutes leurs opinions, » jettent plus facilement les peuples dans la cor- » ruption des mœurs et de l'esprit, et propage la » peste de l'indifférence. » (Encyclique *Quanta cura*, propos, 79e).

Ajoutons deux autres définitions. Le libéralisme est l'erreur de ceux qui affirment « qu'à notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de toutes les autres : » (*Syllabus*, propos. 77e) ou, encore, c'est l'erreur de ceux qui disent : « C'est avec raison que, dans certains pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers. » (*Syllabus*, propos. 78e.)

Voilà la thèse. Considérons, maintenant, l'hypothèse.

« Dans certaines circonstances, écrit, au nom

vait forcément avoir cardinal Pacca à Lamen-
semaines. Elles ne s ant l'Encyclique *Mirari vos*,
indiquées dans la B de tolérer ces libertés, afin
de sept mois, mai s grand mal; mais elles ne peu-
clairement prés être présentées comme un bien.
une marche r e chose désirable. »
posé de ce

bute par erreur étant ainsi définie, peut on expli-
la cré le *Syllabus* comme Mgr l'évêque d'Orléans?
queai et non. Quand on s'adresse, comme l'a fait l'illustre évêque, aux journalistes de la mauvaise presse, aux libres penseurs et aux impies de notre époque, à ceux qui ne voient pas de différence entre Jésus-Christ et Mahomet, entre la vérité et l'erreur, ni même entre le bien et le mal, et qu'on essaye de débarrasser l'Encyclique de tous les préjugés et de toutes les calomnies amoncelées sur elle, on peut expliquer ainsi négativement le *Syllabus*, et bien mériter de l'Eglise et de la patrie; mais si l'on s'adresse à des catholiques et si l'on veut parler d'une explication positive du *Syllabus*, on ne peut pas s'en tenir à celle de Mgr Dupanloup, car il n'a jamais donné une semblable explication, et, quoiqu'il ait fait la distinction de la thèse et de l'hypothèse pour faire entendre aux ignorants combien il fallait étudier et réfléchir avant de juger un document comme le *Syllabus*, il n'est jamais véritablement entré dans la thèse ni dans l'hypothèse. Que ceux qui veulent s'en convaincre relisent la Convention du 15 septembre et l'Encyclique, ou le bref de félicitations adressé à l'auteur : « Nous vous félicitons d'avoir relevé et justement livré au mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par Nous, *certain d'ailleurs, que vous enseignerez et ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de Nos lettres* avec d'autant plus de zèle et de soin que vous avez réfuté plus vigoureusement les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait. »

III. Arrivons maintenant à la dernière question : Peut-on être « catholique comme Montalembert ? » Il ne s'agit pas de savoir si l'orateur de Malines était de bonne foi; nous ne contesterons même pas qu'il ait été en son temps le plus ardent champion de l'Eglise catholique et qu'il lui ait rendu d'éminents services. La question est de savoir si les propositions condamnées du *Syllabus* sont contenues dans les écrits de Montalembert et spécialement dans ses deux discours au Congrès de Malines, en 1863, et si, après la publication du document pontifical, il est permis de tenir les propositions que l'orateur catholique a pu émettre de bonne foi. Je sais bien qu'on m'objectera que l'illustre défenseur de l'Eglise s'est placé dans l'hypothèse et non dans la thèse; mais il sera facile de prouver que, malgré son intention de faire non de la politique, mais de la théologie (ce qui est déjà une distinction libérale, il a affirmé des principes et fait un *symbole*, comme il n'a pas craint de le dire lui-même dans son explication de la fameuse maxime : l'Eglise libre dans l'État libre. « Voyons, dit-il, si le *symbole* que nous avons formulé il y a trois ans prête réellement le flanc aux critiques qu'il rencontre. » A notre tour, examinons les articles de ce symbole, puisque symbole il y a, et mettons en regard la doctrine romaine et les propositions erronées que censure le *Syllabus*.

1° « Respecter la liberté de l'âme chez celui qui ignore ou abandonne la vérité, voilà ce qui semble n'être qu'un acte naturel de justice. » (Discours de Malines, p. 119.)	1° (Maxime fausse et absurde qu')il faut procurer à chacun la liberté de conscience. (*Mirari vos.*)
2° Le principe de la liberté religieuse consiste à reconnaître le droit de la conscience humaine à n'être pas gouvernée dans ses rapports avec Dieu par des châtiments humains. » (*Ibid.*, p. 90.)	2° L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force. (*Syllabus*, propos. 24°.) L'Eglise n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles la violation de ses lois. (Encycl. *Quanta Cura.* »
3° « La société que représente le gouvernement dans l'ordre matériel n'a pas pour mission de me contraindre à remplir mes devoirs religieux. (*Ibid.*, p. 142.)	3° « (Ne négligez pas d'enseigner que la puissance royale n')est (pas) *uniquement conferée pour le gouvernement de ce monde* (mais par-dessus tout pour le gouvernement de l'Eglise). » (Encyclique *Quanta cura.*)
4° « Rêver ou réclamer pour la religion catholique une liberté privilégiée comme un patrimoine inviolable au milieu de la soumission générale, ce n'est pas seulement le comble de l'illusion, c'est lui créer le plus redoutable des dangers. » (P. 25.)	4° « A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. » (*Syllabus*, proposition 77°.)
5° « L'Etat est tenu de me protéger dans la pratique de la vérité que j'ai choisie, parce que je l'ai trouvée seule vraie et seule supérieure à toutes les autres » (*Ibid.*, p. 92.)	5° Il est libre à chacun d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie dans la lumière de la raison. (*Syllabus*, prop. 15°.)
6° « Réclamer la liberté pour la vérité, c'est la réclamer pour soi; car chacun, s'il est de bonne foi se croit dans le vrai. » (*Ibid.*)	6° L'Eglise n'a pas le droit de définir dogmatiquement que la religion de l'Eglise catholique est uniquement la vraie religion. (*Ibid.*, proposition 21°).
7° « De tous les abus que permet la liberté, il n'en est peut-être pas un seul qui résiste à la longue aux contradictions du sens moral que la liberté suscite et qu'elle arme de son inépuisable vigueur. (*Ibid.*, p. 151)	7° Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférentisme. (*Ibid.*, prop. 79°.)
8° L'Eglise ne doit rien à l'alliance du trône et de l'autel. (*Ibid.*, p. 119.)	8° « Cette concorde (entre l'Eglise et l'Etat) a toujours été aussi salutaire et aussi heureuse pour l'Eglise que pour l'Etat. » (Encycl. *Mirari vos.*)

9° Jamais la religion n'a été plus sainte, plus forte, plus féconde que dans les conditions de combat *auxquelles la Providence a ramené le* XIX[e] *siècle.* (P. 152.) La lutte sera aussi rude pour le moins qu'avec les anciens adversaires de l'âme et de l'Église; mais elle sera pour le moins aussi méritoire, aussi féconde et aussi glorieuse. (P. 155.)	9° « Il n'est jamais permis de considérer la liberté comme un bien, comme une chose désirable. » (Explication officielle de l'Encyclique *Mirari vos*, par le cardinal Pacca.)
10° L'avenir de la société dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, — concilier le catholicisme avec la démocratie. (P. 18.)	10° Le Pontife romain peut et doit se réconcilier, et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. (*Syllabus*, proposition 80°.)

Maintenant, nous le demandons à tout homme de bonne foi, toutes ces propositions indiquent-elles une thèse ou une hypothèse? A ceux qui en douteraient encore, nous ferions remarquer que la liberté des cultes est donnée par M. de Montalembert comme *un principe*, comme *un droit*, comme *un état auquel la Providence nous a ramenés*, comme *un progrès réel*.

Dans l'hypothèse de certaines circonstances, la liberté des cultes est tolérée comme un moindre mal, avons-nous dit avec le cardinal Pacca; mais, avec M. de Montalembert, l'hypothèse devient la thèse, la liberté, c'est le droit, c'est l'état normal, l'idéal, le progrès, c'est l'ère de liberté qui va enfanter des merveilles. L'autorité, l'alliance du trône et de l'autel n'ont rien fait. Qu'on l'écoute : « Dans l'ancien régime nous n'avons rien à regretter. » (P. 15.) — « Si j'avais le temps de vous faire un cours d'histoire, moi qui ne suis pas tout à fait étranger à l'histoire du moyen âge, des siècles de foi exclusive et prépondérante, j'entreprendrais volontiers de vous montrer que, sauf quelques rares exceptions, la contrainte en matière religieuse n'y a joué qu'un rôle insignifiant, et que la foi catholique n'a rien dû ou presque rien à l'emploi de la force, de la contrainte matérielle contre les infidèles et contre les hérétiques, même aux époques les plus florissantes du moyen âge. En admettant même que le système de la force au service de la foi, de la contrainte en matière religieuse ait produit de grands résultats dans le passé, il est impossible de nier qu'il ne soit voué à une incurable impuissance dans le siècle où nous sommes. » (P. 105.) -- « Désormais il ne sera plus possible à personne d'employer la contrainte dans l'ordre religieux; avant un demi-siècle, non-seulement nul ne songera à y recourir, mais nul ne comprendra qu'elle ait jamais pu être nécessaire. » (P. 150.) -- « J'affirme que la société nouvelle, si fertile qu'elle soit en dangers et en scandales, n'offre rien de plus répugnant que les scandales et les abus que la conscience de nos aïeux subissait patiemment, crainte de pire, sous l'ancien régime. » (P. 148.)

N'avais-je pas raison de dire que, pour M. de Montalembert, l'autorité était la cause de tous les maux, la liberté le principe de tous les biens, la source de toute sorte d'avantages, et qu'il renversait ainsi la thèse. Entendons-le encore nous exposer les avantages de la liberté : « N'est-il pas permis de croire que nous entrons dans une ère nouvelle, celle que l'on pourra appeler l'ère de la liberté de l'Église ; la lutte sera aussi rude pour le moins qu'avec les anciens adversaires de l'âme et de l'Église aux temps barbares, sous la féodalité, sous la monarchie absolue ; mais elle sera pour le moins aussi méritoire, aussi féconde, aussi glorieuse. Pour l'aborder, Dieu nous fournit de nouvelles armes, de nouveaux moyens d'action, et c'est dans les grandes innovations modernes, dans la publicité, l'égalité, la liberté politique, l'émancipation des masses démocratiques, c'est de là que peut sortir, pour celle que nous avons le bonheur d'appeler notre Mère, une ère de liberté complète, c'est-à-dire inconnue jusqu'à présent dans ses annales. » (P. 153-155.)

Enfin, il dit lui-même en propres termes que la liberté est l'idéal des rapports entre l'Église et l'État. « Je tiens également et plus encore à n'être pas soupçonné de complicité avec ceux qui n'accepteraient la liberté nouvelle que comme un pis-aller temporaire. » (P. 132.)

Si Montalembert s'était placé dans l'hypothèse, il eût accepté, ou plutôt toléré la liberté, et il se fût fait un devoir de regretter l'état normal et d'y tendre par tous les moyens que permet la prudence ; mais ses idées sont tout autres ; il voit dans la liberté des cultes un progrès réel et il se regimbe contre ceux qui se feraient un devoir de conscience de regretter l'ancien état de choses. « J'avoue franchement, dit-il, que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un progrès réel ; je conçois très bien qu'on en juge autrement et que l'on regrette ce qui n'est plus avec une respectueuse sympathie; mais je me redresse et je regimbe dès qu'on prétend ériger ces regrets en règle de conscience, diriger l'action catholique dans le sens de ce passé, dénoncer et condamner ceux qui repoussent cette utopie. » (P. 25.) — « Il faut renoncer au vain espoir de voir renaître un régime de privilége ou une monarchie favorable au catholicisme, et il ne suffit pas que cette renonciation soit facile et sincère, il faut qu'elle devienne un lieu commun de la publicité. Il faut nettement, hardiment, publiquement, protester, à tout propos, contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne. » (P. 19.) — « Il nous faut renoncer une fois pour toutes à la prétention d'appeler la force matérielle au secours de la vérité, prétention qui a été partout essayée,

qui a partout échoué, prétention désavouée ou ajournée dans la pratique par ceux mêmes qui l'affichent à l'état de théorie, mais prétention qui n'en est pas moins un de ces fantômes qui épouvantent la société moderne, et qui, follement invoqués par des esprits entêtés et rétrogrades, sont aussitôt retournés contre la religion. » (P. 141.)

Nous le demandons encore une fois, si Montalembert avait admis la thèse de l'autorité, aurait-il traité de la sorte ses partisans, et si le libéralisme n'est pas formulé dans les pages que nous venons de citer, où est-il ?

Nota. — Nous aurions pu relever certaines appréciations historiques où l'esprit de parti se manifeste trop souvent au grand bénéfice de la thèse soutenue, mais aussi au préjudice de l'exacte vérité.

M. de Montalembert se trompe également et peut induire en erreur un lecteur trop confiant quand il interprète le concours matériel et moral que l'Eglise réclame des gouvernements civils dans le sens de mesures toujours extrêmes, comme la confiscation des biens, les châtiments corporels, les emprisonnements et les supplices violents. Telle n'est pas l'idée que nous faisons des service que l'Etat peut rendre à l'Eglise, et que l'Eglise est en droit d'attendre de l'Etat. Avant d'en venir aux extrêmes, on pourra et l'on devra faire usage de tous les moyens d'instruction et de persuasion ; on épuisera les expédients de la mansuétude chrétienne avant de passer aux décrets comminatoires et aux peines progressives qu'une justice prudente saura proportionner à la culpabilité des hérétiques, des libres penseurs, des impies, des méchants de toute sorte, et que l'Eglise, dans sa charité maternelle, voudra toujours adoucir.

L'abbé LECLERC.

Chronique hebdomadaire

Le temps, dans les desseins de Dieu. — Confiance de Pie IX dans le triomphe de l'Eglise. — Bref aux frères Lémann, sur Jeanne d'Arc. — Bref au chanoine Schorderer, sur l'usage qu'il faut faire de l'imprimerie pour défendre la vérité. — Bref à l'assemblée générale des comités catholiques de France, sur l'importance de l'éducation. Mgr Samminiatelli, nouveau grand aumônier pontifical. — Mort de M. Rio, de Mgr Bonamie et de Mgr Fillion. — Lauréats du concours pour la construction de l'Eglise du Sacré-Cœur. — Etat de la souscription. — Appel de Mgr Peyramale pour la reconstruction de l'église de Lourdes. — Bénédiction monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement près la grotte de Massabielle. — Nouveaux bons exemples pour la sanctification des dimanches. — Les diffamateurs du clergé devant les tribunaux. — Annonce d'un grand pèlerinage à Poitiers et à Lourdes. — Décret concernant le baccalauréat ès lettres. — Profanatinn des cimetières belges par les libres penseurs. — Hideux attentat. — Condamnation à l'amende des grandes dames de Westphalie. — L'absolution ou la prison.

Paris, 30 juillet 1874.

Rome. — Le temps en marchant fait l'œuvre de Dieu. Il permet d'abord aux méchants d'opérer extérieurement le mal qui est dans leur cœur, puis il laisse le mal produire ses conséquences naturelles, lesquelles emportent les méchants en laissant triomphante la vérité immortelle qu'ils avaient voulu détruire. C'est à cette pensée que s'attache Pie IX, c'est elle qui le soutient dans la lutte qu'il supporte avec tant de fermeté, en les donnant la certitude du triomphe final de l'Eglise. « Si Nous remontons en esprit, écrivait-il le 22 juillet à Mgr l'évêque de Lanciano, le dur chemin que Nous avons parcouru et que Nous suivons encore aujourd'hui, Nous le voyons tout parsemé de prodiges, et Nous pouvons à bon droit croire qu'il aboutit à un prodige plus splendide que tous les autres. C'est pourquoi Nous espérons contre l'espérance, et Nous acceptons volontiers les vœux que vous faites pour le prompt triomphe de la vérité et de la justice, d'autant plus qu'on le hâte de tous côtés par de ferventes prières. »

Mais aux prières qui hâtent le triomphe, il faut joindre le bon combat qui le prépare. Du fond de sa prison, attentif à ce qui se passe dans le monde, Pie IX nous indique en toute circonstance les moyens de le bien conduire.

L'un de ces moyens est de proclamer hardiment la gloire des héros de la foi, comme l'ont fait les abbés Lémann dans leurs panégyriques de Jeanne d'Arc, dont ils ont fait hommage à Pie IX. « Car, leur dit le Pape dans le bref qu'il leur a fait adresser, ils ne sont pas rares ceux qui se sont fait une coutume de calomnier notre très-sainte religion comme manquant d'élévation, déprimant les courages, impropre aux généreuses entreprises, et qui osent proscrire la divine Providence des événements de ce monde. Attendu qu'à de pareilles absurdités il n'y a pas de meilleure ni de plus solide réponse que de leur opposer des faits connus de tous et illustres, Nous nous réjouissons de ce qu'on vous ait confié la charge d'exposer et de mettre en relief l'extraordinaire mission de cette jeune vierge, sa vie sans tache, sa piété, ses hauts faits et les services qu'elle a rendus à la patrie. » L'effet de cette tactique ne peut manquer d'être décisif, lorsqu'en face des gloires des enfants de l'Eglise on a le courage de retracer les méfaits et les hontes de ses ennemis.

Un autre moyen de combattre le bon combat, c'est de « mettre tous ses soins et tout son zèle à faire servir les ressources de l'imprimerie à la défense de la vérité catholique. » Ainsi parle encore le Chef visible de l'Eglise dans un autre bref adressé à M. le chanoine Schorderer et aux autres

membres du comité central suisse de l'Œuvre de Saint-François-de-Sales.

Mais rien n'amènera plus sûrement la ruine de la Révolution, qui est le grand mal de cet âge, et le triomphe de l'Eglise, que la chrétienne éducation de la jeunesse. C'est pourquoi Pie IX, qui déjà l'a cent fois recommandée, y revient encore sans cesse. Répondant à l'Adresse de l'assemblée générale des comités catholiques de France réunis le mois dernier à Paris, il dit :

« Nous vous félicitons spécialement de ce que vos préoccupations se soient tournées surtout vers le point où gît le plus grave péril de la société humaine, à savoir la corruption des enfants du peuple et l'éducation perverse de la jeunesse. De même que le peuple, s'il est élevé chrétiennement, est obéissant, honnête, laborieux, dispose à la concorde, et n'emploie son génie et ses forces que pour le bien de la commune patrie ; de même l'impiété, qui nourrit l'orgueil, developpe tous les genres de cupidité et amène les dissensions, ne peut manquer d'enfanter les révoltes.

« Que les mêmes faits se produisent dans les classes plus élevées de la société, personne ne l'ignore ; l'expérience montre, en effet, qu'une jeunesse qui s'est développée sous l'influence d'une pieuse sollicitude et qui a été imbue de bons principes fournit d'excellent citoyens, fermement résolus à maintenir les fondements de l'ordre sur la base de la religion et de la justice, capable, par une sagesse véritable, par une gestion droite et prudente des affaires publiques, de procurer la grandeur et la prospérité de leur pays.

» Elle montre également que si, au contraire, on ne donne au premier âge aucune base solide, et si on le livre à l'erreur, on n'édifie que sur le sable, on ne peut rien produire qui ne soit vicié, caduc, chancelant, propre à précipiter la patrie dans les plus terribles désastres et à la conduire à sa perte.

Pour remplacer Mgr de Mérode dans la haute charge d'aumônier pontifical qu'il a laissée vacante par sa mort, le Saint-Père a fait choix de Mgr Samminiatelli, camérier secret participant, chanoine de Saint-Pierre et préfet du séminaire du Vatican. On assure que le nouvel aumônier pontifical sera sacré archevêque par le Pape lui-même, avec le titre d'archevêque de Lépante. Puisse ce nom qui rappelle un grand triomphe, en présager un non moins magnifique.

France. — Trois deuils très sensibles à l'Eglise marquent la fin du mois. La semaine dernière a vu mourir M. Rio, l'auteur du célèbre ouvrage l'*Art chrétien*, et l'un des hommes qui ont le plus contribué depuis quarante ans, à ramener les artistes chrétiens dans la bonne voie ; et Mgr Bonamie, archevêque de Chalcédoine *in partibus*, qui fut longtemps supérieur de la Congrégation de Picpus. Mardi de cette semaine, Mgr Fillion, évêque du Mans, quoique malade depuis quelque temps, est mort avec une rapidité inattendue.

— Le résultat du concours pour la construction de l'Eglise votive au Sacré-Cœur, sur la butte Montmartre, est maintenant connu. Soixante-quinze architectes y ont pris part. Le premier prix a été accordé à M. Abadie, le deuxième à MM. Davioud et Lameire, et le troisième à M. Cazaux.

Nous dirons à cette occasion que la souscription ouverte pour couvrir les frais de cette église s'élevait, à la date du 5 juillet, à la somme de 1,530,032 fr.50.

— Disons aussi que le vénérable curé de Lourdes, Mgr Peyramale, protonotaire apostolique, adresse de son côté un pressant appel au clergé et, par lui, à tous les fidèles, en faveur de son église. Déjà il pensait à l'agrandir lorsque se produisirent, aux Roches de Massiabelle, les événements qui devaient plus tard attirer à Lourdes les peuples de toute la terre. La sainte Vierge ayant demandé qu'un temple fût bâtit à l'endroit de son apparition, Mgr Peyramale ajourna aussitôt ses projets. Mais l'église demandée par Marie étant aujourd'hui construite, il revient aux besoins spéciaux de sa paroisse. Sa voix sera entendue, il n'en faut pas douter, de tous les pèlerins ; car l'église agrandie de Lourdes deviendra ainsi la première et la dernière station de chaque pèlerinage.

— Les environs de la sainte grotte ne pouvaient manquer d'être chers aux Ordres religieux et de les attirer. Nous avons annoncé, il y a quelques mois, la pose de la première pierre d'un couvent de Carmélites sur le lieu de la dernière apparition de la Vierge Immaculée. Le monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement, qu'elles ont fait construire en face de la grotte, est achevé ; il a été solennellement bénit, le 11 de ce mois, par l'évêque de Tarbes, Mgr Langénieux.

— Nous disions récemment que l'exemple des notaires d'Amiens, fermant leurs études le dimanche, aurait, sans nul doute, des imitateurs. Les notaires de tout l'arrondissement de Versailles viennent, en effet, de faire apposer des affiches pour informer le public que, d'un commun accord, ils ont décidé que leurs études seraient fermées les dimanches et jours de fêtes. A Périgueux, la chambre de discipline des avoués près le tribunal civil de première instance de cette ville, rappelant un arrêté pris en assemblée générale de la Compagnie des avoués de Périgueux, le 4 janvier 1816, interdit formellement, sous les peines disciplinaires de droit, d'ouvrir les études au public les dimanches et jours de fêtes légales.

— Les diffamateurs du clergé et de la religion étaient si bien habitués à accomplir tranquillement leur besogne, qu'aujourd'hui où l'on a pris la résolution de porter devant les tribunaux leurs mensonges, on les surprend souvent encore à l'oublier. Mal leur en advient régulièrement. Ainsi, la *Fraternité de l'Aude*, dans un article laudatif sur l'infâme *Bibliothèque démocratique*, ayant fait peser d'odieuses imputations sur le clergé en général et sur celui du diocèse en particulier, a été condamnée, par le tribunal correctionnel de Carcassone, sur la plainte de Mgr l'évêque. à 2,000 francs d'amende, dans la personne de son rédacteur en chef, de son gérant et de son imprimeur, et à 500 francs de dommages intérêts. — Le *Réveil du Dauphiné*, pour avoir diffamé M. le curé de Saint-Bruno, a été condamné, par le tribunal correctionnel de Grenoble, à 1,500 francs d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans tous les journaux poli·ques de Grenoble et dans deux de Lyon, au choix du demandeur.— Le *Républicain* d'Albertville, en vrai Savoyard, avait cru se montrer plus fin. Il s'était attaqué à un mort, à M. l'abbé Puiget, curé de Saint-Vital, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Sur la plainte des héritiers de l'abbé Puiget, le gérant du *Républicain* a été condamné à deux mois de prison, 500 francs d'amende, 3,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans tous les journaux du département.

— On annonce qu'une grande manifestation de foi aura lieu le 17 aoùt à Poitiers, et les 19 et 20 à Lourdes, pour obtenir la conversion de la France et celle du Saint-Siège. L'association de Notre-Dame de Salut s'unit au Conseil des Pèlerinages pour donner plus de solennité à cet acte d'espérance et de foi. Les associés sont invités à faire une neuvaine, du 11, veille de l'Assomption, au 22, octave de cette fête. Nous avons déjà indiqué plusieurs fois les prières à réciter. L'Association demande aussi un jeûne ou un sacrifice quelconque.

— Le *Journal Officiel* a publié, le 26 de ce mois, le décret présidentiel et un arrêté ministériel qui règlent les nouvelles conditions relatives aux épreuves du baccalauréat ès lettres.

Belgique. —En Belgique, comme en France, la loi autorise les catholiques à avoir un cimetière bénit, et assigne un endroit spécial pour l'inhumation de ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise, qu'ils soient hérétiques, excommuniés ou apostats. Cette loi, les libres-penseurs belges refusent de l'observer et veulent enterrer leurs morts dans les lieux réservés aux catholiques. Naturellement ceux-ci protestent. Il y a peu de temps, M. David, représentant libéral de Verviers, étant mort à Limbourg, ses amis l'enterrèrent civilement dans la partie du cimetière qui appartient aux catholiques. En apprenant cette acte de profanation, Mgr l'évêque de Liège, en vue de réparer le scandale, écrivit à M. le curé de Limbourg une lettre qu'il devait lire au prône, comme une protestation publique. L'ordre de Mgr l'évêque de Liège fut exécuté. Mais, lorsque M. le curé sortit de l'église, le fils de M. David, qui l'attendait. se précipita sur lui armé d'une cravache, dont il se mit à le frapper à coups redoublés. On conçoit quelle émotion dut produire dans toute la Belgique cet acte de brutalité. La presse libérale osa néanmoins applaudir le misérable qui s'y était porté. Cependant la cause première de cet attentat est la violation de la loi par ceux-là mêmes qui le glorifient. Les catholiques, vivement irrités, somment, par leur attitude, les ministres qu'ils ont nommés, mais qui témoignent d'une inconcevable faiblesse envers les francs-maçons, de faire tout à la fois observer les lois et respecter leurs personnes.

Allemagne. — On se souvient qu'un certain nombre des plus nobles dames de Westphalie ont été citées en justice comme coupables d'avoir envoyé une adresse de doléances à l'évêque de Munster à la suite de sa condamnation. Leur cause a été appelée, le 20 juillet, devant le tribunal de Burgsteinfurt. Elles sont arrivées dans leurs voitures, accompagnées de leurs maris et de leurs parents. Toutes ont été condamnées à des amendes variant de 100 à 200 thalers. La foule qui se pressait dans la salle d'audience et aux abords du palais de justice était énorme.

— Un procès non moins curieux vient d'être plaidé à Mulheim, en Prusse. Une femme de Styrum-Oberhausen, vivant en concubinage, se présenta au confessionnal du curé de Savels. Ce dernier, pour des raisons qu'il est facile de comprendre, refusa l'absolution à sa pénitente, au dire de celle-ci, qui porta plainte contre lui au tribunal pour ce fait. Interrogé, le curé répondit qu'il n'avait rien à dire. Son silence étant regardé comme un aveu, et le refus d'absolution étant considéré comme une diffamation, il fut condamné à 10 thalers d'amende, ou, dans le cas de non payement, à cinq jours de prison.

En Prusse, comme on le voit, il n'y a pas des juges qu'à Berlin.

Tome IV. — N° 42. — Deuxième année. 12 août 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

ALLOCUTION

pour le Jour de l'Assomption

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

Humilité de la sainte Vierge, cause de sa grandeur.

Respexit humilitatem ancillæ suæ: ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes. Le Seigneur a baissé son regard sur l'humilité de sa servante; c'est pourquoi désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse. (Matth., I, 48.)

Mes bien chers frères,

Si, en ce beau jour de fête, il vous était donné de pénétrer dans toutes les églises du monde catholique, qu'y trouveriez-vous? Une foule innombrable de pieux fidèles de l'un et de l'autre sexe, de tout âge, de toute condition, prosternés devant l'autel de l'humble Vierge de Nazareth, lui offrant l'hommage de leur vénération et réclamant d'elle force et assistance; des milliers de prêtres, depuis l'auguste Pontife assis sur la Chaire de Saint Pierre jusqu'au pasteur de la plus obscure bourgade, courbés le front dans la poussière autour du même autel. Qu'entendriez-vous? Partout des chants de joie et de triompbe, des hymnes d'amour et de reconnaissance, de ferventes prières à l'adresse de celle qui est vraiment bénie entre toutes les femmes et qu'on n'a jamais invoquée en vain.

Et cet empressement des petits et des grands, des pauvres et des riches, des ignorants et des savants pour honorer une humble enfant de la Judée, particulièrement en ce jour bénit, dure depuis dix huit cents ans, sans qu'il se soit presque jamais ralenti!... Dites moi, mes frères, n'y a-t-il pas là, dans ce culte si universel et si constant, un phénomène extraordinaire et bien étrange? Comment se fait il qu'une pauvre vierge, née il y a dix-huit siècles dans un coin de la Judée de parents ignorés, qui ne s'est distinguée pendant sa vie par aucune action d'éclat dont l'existence s'est renfermée tout entière dans les occupations les plus ordinaires, ait été depuis si longtemps et soit encore de nos jours connue et glorifiée partout, que son nom soit béni en tout lieu, que dans le plus petit hameau comme dans la plus grande cité elle ait des autels et occupe dans tous les cœurs qu'anime le sentiment catholique la plus belle place après Dieu? Alexandre, César et tant d'autres illustres guerriers ont mis sur pied des armées innombrables qu'un seul mot de leur part électrisait, et se sont signalés par de nombreuses et éclatantes conquêtes; leur gloire a rempli en quelque sorte le monde entier. Eh bien! je le demande, où sont les autels que les générations ont élevés à leur mémoire? Qu'on me les montre. Où sont les cœurs que fait battre aujourd'hui le souvenir de leur magnanimes exploits? A part ceux qui ont étudié l'histoire, qui est-ce qui connait leur vie ou seulement leur nom?...

Et voilà que l'humble Vierge Marie, sans avoir rien fait de ce qui frappe le regard humain, est connue, aimée, bénie, invoquée par le grand aussi bien que par le petit, par le savant comme par l'ignorant; toutes les générations l'ont proclamée et la proclament encore bienheureuse; son nom vit dans tous les cœurs; il est à lui seul une puissante bénédiction; ses louanges se trouvent sur toutes les lèvres; on la salue comme une reine, on l'aime comme une mère...

Vous me demandez, mes frères, le secret de ce mystère; le voici en deux mots, écoutez. Pendant toute son existence ici-bas, qui a été de soixante douze ans environ, Marie, que le ciel avait cependant prévenue des grâces les plus précieuses et les plus abondantes, S'EST TOUJOURS REGARDÉE ET S'EST TOUJOURS CONDUITE COMME LA TRÈS-HUMBLE SERVANTE DU SEIGNEUR; nous la voyons, à toutes les époques de sa vie, profondément pénétrée du sentiment de sa bassesse; c'est là ce qui explique son admirable soumission à ses bien-aimés parents, puis aux ministres du Seigneur à qui elle fut confiée, enfin à l'époux que le ciel lui choisit. Un jour — c'était quelques mois après qu'elle avait été désignée pour la plus haute dignité qui soit au monde et à laquelle puisse aspirer une créature humaine, celle de Mère de Dieu; — ce jour-là donc, elle reçut les félicitations de sainte Elisabeth, sa cousine, au sujet de l'honneur suréminent qui lui était fait. Se complaira-t-elle dans ces éloges? Va-t-elle s'attribuer quelque mérite? Loin de là: elle sait trop bien que si Dieu ne l'avait remplie de ses dons, elle ne serait comme nous qu'une faible et misérable créature; elle lui renvoie donc abso-

lument l'honneur et la gloire d'une si haute dignité. Voici toute sa réponse à sainte Elisabeth : « Mon âme glorifie le Seigneur, dit elle, et mon esprit tressaille d'allégresse en Dieu mon Sauveur ; s'il s'est opéré en moi de grandes choses, c'est le Tout-Puissant qui les a faites ; c'est parce qu'il a regardé la petitese de sa servante que toutes les nations me proclameront bienheureuse. Les grands de ce monde, il les a renversés de leur trône, et il a exalté les petits : *Fecit mihi magna qui potens est;...quia respexit humilitatem ancillæ suæ,ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.* Voilà, mes frères, un exemple frappant,entre mille autres,de l'humilité de la sainte Vierge.

Plus tard, au moment où les Juifs commettent sur son Fils bien aimé ce crime de déicide, tellement infâme et monstrueux qu'à l'heure où il s'accomplit, l'astre du jour refuse sa lumière et des ténèbres profondes se répandent sur la terre, Marie voit tout, entend tout ; eh bien! au milieu de cette mer de douleur où son âme est plongée, se plaint-elle, murmure-t elle comme font, hélas! tant de chrétiens quand ils sont sous le coup de l'épreuve? maudit elle son malheureux sort? Non, non, mes frères, l'histoire de la Passion nous la montre, au contraire, debout aux pieds de la croix pleinement résignée, et humblement soumise aux arrêts de la justice divine, devant laquelle elle se considère comme une seconde victime ; ses souffrances sont telles que nulle langue humaine n'en pourra jamais exprimer ni l'amertume ni l'étendue ; et cepedant elle les accepte avec patience, avec joie même, parce qu'elle voit en ces cruels événements la main de Celui qui demande à la terre une sanglante expiation pour pouvoir lui pardonner. Oh! quel acte héroïque d'abnégation et quel trésor d'humilité il suppose en Marie!

Or, croyez-le bien, mes frères, c'est cette humilité profonde qui eut le privilège de ravir en sa faveur le cœur de Dieu, comme elle-même le chante dans son beau cantique : *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ*; c'est cette humilité profonde qui lui obtint d'être élevée à la sublime dignité de Mère de Dieu et d'occuper plus tard dans le ciel la première place après Jésus. Elle s'est abaissée et le Seigneur l'a exaltée ; elle s'est profondément abaissée, et le Seigneur l'a magnifiquement élevée ; elle s'est abaissée jusqu'au néant pour ainsi dire, et le Seigneur l'a exaltée jusqu'à l'établir au-dessus des plus illustres personnages, au dessus de tous les saints, au-dessus des chœurs des anges des archanges dont elle est proclamée la Reine. Voilà mes frères, comme le souverain Maître entend que les choses se passent sur la terre et dans le ciel.

C'est aussi l'humilité profonde de Marie principalement qui lui a gagné le cœur des chrétiens et qui explique les honneurs particuliers qu'on lui a rendus dans tous les âges et chez tous les peuples; assurément,ces honneurs exceptionnels, qu'elle reçoit de chaque génération qui passe, sont, dans les desseins de Dieu, la juste récompense de ses abaissements volontaires.

Voulons-nous, nous aussi, mes frères devenir grands devant Dieu, il n'y a qu'un moyen : faisons-nous petits à nos propres yeux ; car la sainte Ecriture nous dit que les cœurs superbes, Dieu les aveugle et les endurcit, les abaissse et les confond même dès ce monde. Voyez cet orgueilleux plein de lui même, qui se soucie fort peu s'il y a au-dessus de lui un Maître à qui il doit respect et obéissance, qui se glorifie de ses œuvres en s'en attribuant tout le mérite ; il ne restera pas longtemps debout. Lorsque l'heure de Dieu sera venue, il le brisera comme on brise un vase de terre. « J'ai vu, dit-il, l'impie portant sa tête jusqu'aux nues ; j'ai passé, et voilà, soyez-en sûrs, qu'il n'est déjà plus. » Le Seigneur fait de l'orgueilleux ce qu'il a fait de Lucifer et de ses anges qui avaient osé se révolter contre lui : il le renverse, le couvre de honte et d'ignominie. L'homme humble, au contraire, est son ami, et il lui fait part de ses secrets ; l'homme humble, il l'élève et se charge de le glorifier, souvent pendant sa vie, toujours après sa mort.

Voulez-vous aussi devenir grands aux yeux de vos semblables, obtenir leur estime et leur confiance, suivez la même voie. Un orgueilleux eût-il tous les talents du monde, toutes les richesses, tous les honneurs, on ne peut se défendre de le mépriser, de l'avoir en aversion, et on fuit sa compagnie ; il sera peut-être craint, peut-être même encensé, mais demeurez persuadés que l'intérêt seul guidera la main qui portera l'encensoir ; jamais non, jamais, il ne pourra se concilier l'estime et l'affection de ceux qui l'entourent ; c'est là l'exacte vérité, que prouve l'expérience de chaque jour. L'homme sans prétention, au contraire, qui ne cherche nullement à se prévaloir des ses qualités, qui, à plus forte raison, se regarde et se conduit comme le serviteur des autres, tout en maintenant ses droits quand il le faut, tout en exerçant par devoir une autorité légitime, se fera toujours estimer et même chérir. Quelques mauvais plaisants riront peut-être de ses procédés simples et loyaux ; il pourra aussi quelquefois, surtout dans le siécle où nous sommes, devenir dupe de certaines gens hypocrites et menteurs ; mais jamais il ne perdra l'estime et la confiance de ses concitoyens.

Oh ! mes frères, à l'exemple de l'auguste Vierge Marie, sachons pratiquer l'humilité dans toutes les circonstances de la vie ; s'il en était ainsi, nous pourrions toujours, malgré nos misères et nos fautes, nous flatter de régner sur le cœur de nos semblables par le respect et l'affection que

notre conduite douce et loyale saurait leur inspirer ; que dis-je ? même sur le cœur de Dieu, qui anéantit les superbes, exalte les humbles et leur réserve ses plus signalées faveurs.

Auguste Vierge Marie, vous qui avez toujours été si humble dans vos pensées, dans vos paroles, dans vos actions, obtenez-nous de votre divin Fils, en ce jour si glorieux pour vous, puisqu'il nous rappelle votre entrée triomphante dans les cieux, si cher à nos cœurs d'enfants, puisqu'il nous montre dans la Reine des anges et des hommes une Mère toute-puissante et pleine de tendresse pour les pauvres enfants d'Adam ; obtenez-nous à tous la force de combattre notre orgueil, cet orgueil qui nous fait tant de mal ; déposez en nous la divine semence de l'humilité, dont vous avez laissé au monde de si beaux exemples. Ah ! puisse-t-elle, répandue par vos mains, y germer, y grandir ; elle deviendrait vite l'arbre de la paix, à l'ombre duquel nous nous reposerions délicieusement ici-bas, en attendant que nous allions recevoir dans le ciel la couronne promise aux humbles : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum* : Bienheureux ceux qui sont pauvres de l'esprit propre, parce que le royaume des cieux leur appartient ! Ainsi soit-il.

L'abbé GARNIER.

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

QUINZIÈME INSTRUCTION

Commandement donné à nos premiers parents ; fin pour laquelle Dieu les avait créés.

TEXTE. — *Credo in Deum... Creatorem cœli et terræ.* Je crois en Dieu... Créateur du ciel et de la terre.

EXORDE. — Mes frères, on raconte qu'un jour des philosophes et des savants vinrent trouver saint Antoine dans l'ermitage solitaire où il vivait. « Dites-nous, lui demandèrent-ils, comment vous passez votre temps dans ce désert, vous qui ne possédez aucun livre.. — La nature, répondit-il, le spectacle de ce magnifique univers est un livre qui, pour moi, remplace tous les autres !... » En effet, chrétiens, nous l'avons déjà dit, la puissance et la sagesse de Dieu, sa bonté et son amour brillent d'une manière éclatante dans chaque partie de ce monde, œuvre admirable à laquelle sa volonté divine a donné l'existence et qu'elle a tirée du néant. On ne peut se défendre d'une certaine pitié, je dirais presque d'une certaine indignation, lorsqu'on entend des hommes ignorants affirmer qu'un Dieu intelligent n'est pas l'auteur de toutes ces merveilles. On serait tenté de leur dire : « Insensés, ouvrez donc les yeux. Le Tout-Puissant a, pour ainsi dire, signé chacune de ses œuvres ; son nom est écrit sur la plus humble fleur comme au milieu de cette voûte azurée qui forme le firmament. » Aveugles et bien à plaindre, mes frères, sont les incrédules et les impies qui refusent de lire ce nom divin si resplendissant dans toutes les parties de la création !

PROPOSITION ET DIVISION. — Tel n'étaient pas nos premiers parents ; ils savaient que Dieu était leur père et leur Créateur, et tant qu'ils conservèrent l'état d'innocence, l'amour, le respect, la reconnaissance et l'adoration jaillissaient naturellement de leur cœur... Heureux état, pourquoi n'a t-il pas toujours duré ?... Je voudrais, dans cette Instruction, vous dire : *premièrement*, le commandement que Dieu avait donné à nos premiers parents en les plaçant dans le Paradis terrestre ; *secondement*, le but que le Créateur se proposait en leur donnant cet ordre ; cela nous amènera à examiner pour quelle fin l'homme a été créé.

Première partie. — Rappelez-vous, mes frères, ce que nous disions, dans notre dernière instruction, du paradis terrestre : « Séjour de délices, orné des fleurs les plus belles, enrichi des fruits les plus suaves. La nature vierge alors, ignorait ces troubles qui furent les suites du péché... Nul tempête, nul orage ; le tonnerre ne faisait pas entendre ses terribles roulements ; on ne connaissait encore ni le froid excessif ni la chaleur accablante ; c'était un printemps perpétuel. Les animaux dociles s'inclinaient devant l'homme, qui, lui-même reportait à Dieu les hommages de la création tout entière. Oh ! que nos premiers parents furent heureux, tant qu'ils conservèrent leur état d'innocence !... »

Voilà donc Adam et Eve mis en possession du Paradis terrestre ; couple fortuné, souvent le Créateur daigne s'entretenir avec eux ; souvent, sans doute, les bons anges viennent les visiter ; tout est à leur disposition dans ce séjour de délices... Tout ? Non, mes frères ; Dieu leur a fait un commandement, un seul, le voici : « A vous, leur a-t-il dit, tous les fruits de ce jardin ; il n'y a qu'un seul arbre auquel je vous défends de toucher, c'est l'arbre de la science du bien et du mal ; reconnaissez le bien, le voici, je l'ai planté au milieu du paradis ; ne touchez pas à ses fruits, car vous perdriez à la fois et l'innocence et l'immortalité. »

Adam s'inclina en signe de soumission, et communiqua cet ordre à la femme que Dieu venait de lui donner pour compagne. « Chère amie, lui dit-il, le Dieu qui nous a créés et qui vient de bénir notre union, en me plaçant dans cet admirable jardin, m'a fait une recommandation : « Cultive ce jardin, m'a-t il dit, jouis de tous ses » avantages, savoure le parfum de toutes les

» fleurs qui s'y épanouissent ; mange de tous les » fruits qu'il produit à l'exception d'un seul. » Vois-tu ces deux arbres qui étalent leurs rameaux au milieu de ce séjour de délices ? L'un, c'est l'arbre de vie, il nous appartient, Dieu nous l'a donné ; vois-tu cet autre qui s'appelle l'arbre de la science du bien et du mal ? Gardons-nous bien de toucher à ses fruits, le Créateur l'a défendu, et il m'a dit qu'une terrible punition, la mort, serait notre partage, si nous violions son commandement. » Et tous deux, mes frères, avaient sans doute alors la ferme résolution de respecter ce précepte du Seigneur.

Oh ! pour comprendre les dispositions qui les animaient, faisons un retour sur nous-mêmes. Il y a eu aussi, dans la vie de plusieurs d'entre nous, certains moments pendant lesquels la grâce du bon Dieu faisait sentir plus vivement son influence divine. Le jour de notre première communion, par exemple, si nous l'avons faite avec de bonnes disposition (et j'aime à croire qu'il en fut ainsi pour nous tous), quelle foi vive, quelle ferveur dans nos résolutions !... Comme nous aurions volontiers donné notre vie plutôt que d'offenser Dieu et de commettre le péché, qui est aussi le fruit défendu !... Reportez-vous à cet heureux jour, et dites-moi, si quelqu'un fût venu alors vous faire cette sinistre prophétie : « Enfant, dans quelques mois, dans quelques jours, peut-être, tu négligeras d'offrir à Dieu, le matin et le soir, les hommages que tu lui dois ; tu oublieras de le prier, et ces sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, qui t'ont rendu si heureux, t'inspireront bientôt une invincible répugnance... » est-ce que nous l'aurions cru ?... Non, mes frères ; car alors notre cœur était droit, notre conscience pure. Et si ce même prophète, continuant, avait ajouté : « Jeunes filles, qui, parées de ces robes blanches et de ces longs voiles, êtes en ce jour si pieuses, si modestes et si chastes, un jour vous oublierez tous ces beaux sentiments ; un jour, le vice, comme une boue infecte, remplacera dans vos cœurs ces vertus qui, en ce moment, les embellissent comme autant de pierres précieuses. » Oh ! alors, notre réponse eût été celle des martyrs : *Plutôt mourir !*

Tels étaient, mes frères, les sentiments d'Adam et d'Eve lorsqu'ils connurent le commandement du Seigneur... Que dis-je !... Plus vive et plus forte encore était leur résolution de rester fidèles : car, sortant des mains de Dieu, ils ne connaissaient pas encore ces tristes défaillances que, par suite de leur péché, devait subir la nature humaine. Et pourtant, nous le verrons dimanche prochain, malgré la fermeté de leur résolution, ils ne surent pas résister à la tentation. Ainsi nous, mes frères, malgré les promesses que nous avons faites à notre baptême et renouvelées au jour de notre première communion, malgré les grâces que Dieu nous accorde, il nous arrive souvent de nous montrer infidèles et de toucher au fruit défendu.

Seconde partie. — Mais, je me demande, pourquoi Dieu avait-il donc défendu à nos premiers parents de toucher au fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ?... N'aurait-il pas dû les laisser absolument libres ?... Comment expliquer, de la part d'un Créateur infiniment bon, ce commandement donné à nos premiers parents, commandement qui, hélas ! devait être violé par eux et entraîner pour la nature humaine des suites si funestes ?...

Ici, frères bien-aimés, nous pourrions nous contenter d'une seule réponse : dire que Dieu est le maître, que ses desseins sont profonds et peuvent échapper à la faiblesse de notre intelligence ; qu'il ne nous doit aucun compte de sa conduite, et qu'étant infiniment parfait, il ne peut agir que d'une manière infiniment sage : et cette seule réponse serait suffisante pour tout homme qui connait Dieu et dont l'intelligence n'est pas pervertie.

Mais il est une autre réponse que je voudrais, avec l'aide de Dieu, vous faire bien comprendre. Cette réponse, la voici : Dieu, en créant le monde a dû se proposer une fin, un but digne de lui. Or, le seul but qui soit digne de Dieu, c'est sa propre gloire ; il ne peut, à cause de sa perfection infinie, se proposer une autre fin... Anges, dites-nous pourquoi vous avez été créés ? — Nous sommes de purs esprits, que le Tout-Puissant a créés pour sa gloire et pour son service. — Et vous, soleil, lune, astres brillants qui peuplez l'immense espace des cieux, pour quelle fin le Créateur vous a-t-il, tirés du néant ? — Pour raconter sa gloire *Cœli enarrant gloriam Dei.* — Et vous, feux, grêle, neige glace, esprit des tempêtes, formidable tonnerre, pour quel dessein avez vous reçu l'existence ? — Pour exécuter ses ordres. *Quæ faciunt verbum ejus.* Et je pourrais, mes frères, avec le prophète, énumérer tous les êtres de la création : les montagnes, les collines, les arbres, les plantes, les troupeaux des champs, les serpents, les oiseaux, vous dire que tous doivent le louer à leur manière, car c'est pour cette fin que sa Toute-Puissance les a créés.

Et maintenant, voilà nos premiers parents, voilà ceux que Dieu a établis les rois, les princes de la création. En leur donnant une âme intelligente, il a voulu leur donner la liberté, afin que leur soumission, étant volontaire, eût plus de mérite pour eux et fût plus glorieuse pour leur Créateur. Il leur donne donc un commandement pour montrer qu'il est leur Seigneur et leur maître... Sans doute ils étaient libres de ne pas l'observer : mais s'ils eussent été fidèles, comprenez-vous combien cette soumission d'une volonté libre eût été à la fois glorieuse et agréable pour leur Créateur ? Dieu

donc, en donnant un commandement à nos premiers parents, voulait à la fois leur rappeler la soumission qu'ils lui devaient et les faire souvenir qu'ils avaient été créés pour lui obéir, pour l'aimer, pour le servir, pour l'honorer.

Telle est, en effet, mes frères, la fin pour laquelle nous avons reçu l'existence; car la chute de nos premiers parents, tout en affaiblissant les facultés et les dons que la nature humaine avait reçus de son Auteur, n'a point pour cela détruit les desseins et le but du Créateur. Rappelez-vous la première réponse du catéchisme. On vous demande pour quelle fin, pour quel but Dieu vous a créés, et vous répondez : « Pour le connaître, pour l'aimer, pour le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. » Tout est là, mes frères, c'est véritablement le but de notre existence, le reste n'est que secondaire et doit nous diriger vers cette fin. Sans doute il nous faut travailler pour gagner notre subsistance de chaque jour; il nous est même permis de chercher à nous enrichir pourvu que ce soit par des moyens légitimes. Mais ni la nourriture, ni les plaisirs, ni les richesses, ni les honneurs de ce monde ne sont le but pour lequel Dieu nous a créés et l'intention qu'il a eue en nous donnant l'existence. Il a voulu se former en nous des serviteurs, qui doivent lui obéir sur cette terre, et qu'il se propose de récompenser un jour au ciel.

Ainsi, en plaçant Adam dans le paradis terrestre, le but du Créateur n'était pas simplement que nos parents cultivassent ce jardin. Jouir des agréments qu'il leur offrait, savourer les fruits délicieux que les arbres leur présentaient, c'était une faveur que la bonté du Tout-Puissant avait daigner leur accorder. Mais, ô Maître du ciel et de la terre, votre infinie perfection ne pouvait pas, en créant des êtres intelligents et libres, avoir d'autre but que votre gloire. La raison dont vous les aviez doués devait, en leur découvrant votre adorable essence, les porter à vous aimer. Et, je l'ai déjà dit, cette liberté que vous avez accordée à nos premiers parents avait pour but de recevoir de leur part une soumission et des hommages d'autant plus glorieux pour vous qu'ils étaient libres et volontaires.

Péroraison. — Frères bien-aimés, en traitant ce sujet, le souvenir d'un grand saint se présentait à mon esprit. Ce saint, l'une des plus belles gloires de l'Église catholique, vous connaissez son histoire, c'est saint Augustin. Vous savez tous qu'il passa une jeunesse orageuse, qu'il ne sut pas toujours se préserver de l'influence funeste des passions. Vous n'ignorez pas non plus, qu'après la miséricorde de Dieu, ce fut aux prières de sa pieuse mère qu'il dut sa conversion. Docteur, l'un des plus savants qui aient jamais existé, génie profond, il semble que son œil a contemplé les sublimes desseins de la miséricorde divine... Revenu de bien loin, aimant Dieu avec d'autant plus d'ardeur qu'il l'avait plus offensé, il applique à la nature humaine tout entière les impressions qu'il ressentait, les sentiments qui débordaient de son âme. Selon lui, Dieu, en créant nos premiers parents, en leur donnant ce précepte dont il prévoyait la violation, devait retirer de leur chute même une plus grande manifestation de sa puissance et de sa gloire. Ecoutez : admirant les merveilles d'amour, les trésors d'hommages que la majesté divine devait recueillir de l'incarnation du Sauveur Jésus, il s'écrie, dans les transports de sa reconnaissance: «O merveilleuse condescendance de Dieu à notre égard, ô inénarrable tendresse de sa charité! pour racheter des esclaves, le Fils du Très-Haut s'est livré à la mort!.. Chute d'Adam, l'Eternel t'avait prévue; l'amour du Christ devait t'expier. Faute heureuse, qui en nous procurant un tel Rédempteur, nous a montré combien Dieu nous aime et quel prix il attache à nos âmes. » Et ces sentiments, mes frères, sont l'expression de la vérité même; non, nous n'avons rien à envier à nos premiers parents, Dieu s'est montré aussi bon, plus généreux peut-être à notre égard. Qu'à lui donc soient nos cœurs, nos hommages et notre reconnaissance dans le temps et l'éternité!

L'abbé Lobry,
Curé de Vauchassis.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(13e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — I. PROCESSION POUR OBTENIR DE LA PLUIE (suite).

La procession pour obtenir de la pluie étant une procession de pénitence, les ornements sacerdotaux doivent être de couleur violette. On suit le même cérémonial que pour les processions de Saint-Marc et des Rogations. A la série des demandes ordinaires qui se font dans les litanies, on ajoute celle-ci: «Daignez accorder à vos fidèles une pluie convenable, nous vous en prions, Seigneur, écoutez-nous,» et comme cette prière répond au plus urgent besoin du moment, elle est dite deux fois. Le psaume ordinaire des litanies, qui contient des demandes d'une portée générale, est remplacé par le psaume 146, *Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus*. C'est, assurément, celui qui convient le mieux à la circonstance. Ce beau cantique nous rappelle d'abord que « c'est au Seigneur qu'il appartient de guérir ceux qui ont le cœur brisé et de bander leurs plaies.» C'est donc près de lui seul que

nous devons aller chercher le remède à tous nos maux. Il sait ce qui nous convient, et il peut nous le donner; car « notre Dieu est grand, sa force est irrésistible et sa sagesse infinie. » Il a en lui tout ce qu'il faut pour nous venir en aide, mais il faut aussi qu'il trouve en nous des sentiments et des dispositions qui l'inclinent vers nous et le provoquent à nous traiter avec miséricorde. Si nous lui parlons orgueilleusement, il nous abaissera plus encore qu'il ne l'a fait en nous punissant; si nous nous présentons humblement devant lui, comme le doivent faire des pécheurs, nous le trouverons clément, parce que « le Seigneur accueille et relève ceux qui sont doux et humbles de cœur, mais il abaisse jusqu'à terre les pécheurs. » Quoique le bienfait que nous désirons obtenir soit de l'ordre purement temporel, il ne faut pas croire que Dieu dédaignera de condescendre à nous l'accorder: il veut bien s'occuper lui-même de ces choses par sa Providence, qui s'étend à tous les êtres qu'il a créés, et s'il pourvoit à la subsistance des animaux, inférieurs à l'homme, il n'oubliera pas l'homme, qui est sa fidèle image et qu'il avait constitué, au commencement, le roi des animaux, et de toute la création. «C'est lui qui couvre le ciel de nuages et qui prépare la pluie pour la terre. C'est lui qui fait croître sur les montagnes l'herbe et les plantes qu'il met au service de l'homme. C'est lui qui donne aux animaux leur nourriture, et il la procure aussi aux petits des corbeaux qui l'invoque.» L'homme ne peut se faire un titre à la bienveillance de Dieu ni de sa puissance extérieure ni de ses avantages personnels; on ne se concilie le Maître souverain et on ne se le rend favorable qu'autant qu'on le révère, qu'on lui obéit et qu'on espère en lui. Si donc on l'a contraint, par la désobéissance, à punir, il faut le provoquer, par la conversion, à pardonner et à joindre à cette grâce intérieure les biens matériels.« Le Seigneur n'accordera pas sa faveur à celui qui met sa confiance dans la vigueur de son cheval, il n'arrêtera pas avec plaisir ses regards sur celui qui est fier de l'agilité de ses pieds; mais il mettra sa complaisance dans ceux qui le craignent et dans ceux qui espèrent en sa miséricorde. » Il serait difficile de trouver dans toute l'Ecriture un passage mieux approprié à la situation d'un peuple menacé de la disette et qui veut se tourner vers Dieu pour obtenir de sa bonté qu'il écarte ce fléau menaçant.

A la suite du psaume, les pensées que nous venons d'exposer sont converties en demandes et en prières dans les versets et répons que chantent alternativement le célébrant et le peuple. L'Eglise y a ajouté ce verset et ce répons, tirés d'un autre psaume et qui reviennent parfaitement aux précédents : « (Seigneur), des hauteurs où vous habitez, arrosez nos montagnes. — Et la terre sera rassasiée des fruits que vous aurez produits (1).»

Aux versets et répons qui sont au nombre de trois, correspondent trois oraisons. La première et la troisième appellent spécialement de la pluie, la seconde demande en général la préservation de tous les fléaux. Nous les traduisons :

«O Dieu! en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être accordez-nous la pluie selon notre besoin, afin que, suffisamment pourvus des secours qui entretiennent la vie présente, nous recherchions avec plus de confiance les biens éternels. »

« O Dieu tout-puissant ! faites que nous, qui, dans notre affliction, nous confions en votre miséricorde, nous soyons toujours garantis de tous les fléaux par votre protection. »

« Accordez-nous, Seigneur, nous vous en prions, une pluie salutaire, et daignez nous accorder la faveur d'arroser des eaux-vives du ciel la surface desséchée de la terre.»

Ces trois oraisons se terminent, comme toutes les prières de l'Eglise, par cette conclusion : « Par Notre Seigneur Jésus-Crist, etc. » C'est par Jésus-Christ seul que nous avons accès près du Père (2); c'est par ses seuls mérites que nous pouvons lui demander les grâces et les faveurs de tout ordre et de tout genre.

La seconde de ces oraisons est calquée sur la collecte du dimanche de la Sexagésime; les deux autres ont été placées, dans le Missel, parmi les oraisons *ad diversa*. Ces oraisons doivent être dites à la messe qui suit régulièrement la procession, et peuvent être prescrites par l'évêque aux autres messes dans les temps de sécheresse. L'ancien Missel romain avait une messe spéciale *ad pluviam postulandam*. Elle n'a pas été conservée dans le Missel actuel, lors de la réforme ordonnée par saint Pie V; il s'y trouve seulement une messe *pro quacumque nécessitate*; c'est celle-là qu'il faut prendre dans le cas présent.

Dieu ne veut, et même il ne peut nous accorder des bienfaits de l'ordre temporel que pour nous aider à accomplir notre salut, en les rapportant à notre fin dernière. Lorsqu'il nous donne ainsi des témoignages extérieurs de sa bonté, il se propose d'attirer nos cœurs vers lui par la reconnaissance; il élève nos pensées en nous faisant comprendre que, si ces biens ont quelque valeur pour la vie présente, Celui qui en est l'auteur est bien au-dessus de ces choses, qu'il les dépasse infiniment en excellence et qu'il nous composera plus tard, si nous le servons fidèlement, une vie bien supérieure à celle que nous passons sur la terre, une vie dont il sera lui-même l'aliment; car, à tous les points de vue, naturellement et surnaturellement, les créatures,

(1) Ps. CIII 13.
(2) Ephès., II, 18.

n'ont d'autre but, dans l'intention de Dieu, que de nous conduire vers le Créateur.

Cette pensée est exprimée dans la première des oraisons reproduite ci-dessus. Nous prions le Seigneur de nous faire recevoir les secours qui entretiennent la vie présente, de telle sorte que nous recherchions avec plus de confiance les biens éternels. L'Eglise ne manque jamais, lorsqu'elle nous parle des choses matérielles, de faire des applications morales qui nous apprennent et nous rappellent que les biens naturels ne sont que des figures et des ombres des biens spirituels. L'eau en particulier, en tant qu'elle est l'élément nécessaire de toute vie végétative dans les plantes et les animaux, est le symbole le plus complet et le plus expressif du principe essentiel de la vie surnaturelle de la grâce divine.

Notre-Seigneur lui-même a choisi et expliqué cette figure dans son entretien avec la Samaritaine. Après qu'elle lui eût exprimé son étonnement de ce que lui, Juif, demandait à boire à une Samaritaine, Jésus lui dit : «Si vous connaissiez le don de Dieu et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, vous lui auriez peut-être fait aussi une semblable demande, et il vous aurait donné de l'eau vive. » Cette femme ne comprend pas encore, et le Maître poursuit : « Quiconque boit de cette eau que vous venez puiser ici aura encore soif ; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif ; car l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle.» La femme lui répondit : « Seigneur, donnez-moi donc de cette eau, afin que je n'aie plus soif et que je ne sois plus forcée d'en venir puiser ici(1).» La Samaritaine n'entend qu'à demi, mais elle voit qu'il s'agit d'une eau merveilleuse ayant des propriétés spéciales et beaucoup supérieures à celles de l'eau naturelle, et elle éprouve déjà le désir d'en boire. Pour nous, instruits par le divin Maître, nous savons quelle est cette eau, où en est la source et combien elle nous est nécessaire. Cette eau divine de la grâce découle du cœur de Jésus ; sans elle, nous n'aurions pu naître à la vie spirituelle ; sans elle, nous ne pourrions nous y maintenir et y progresser, et cette eau ne nous fait pas seulement vivre surnaturellement pendant notre séjour sur la terre, mais elle jaillit vraiment jusque dans la vie éternelle, puisque c'est elle qui nous y fait parvenir, et que cette dernière vie ne sera que le complément et le développement parfait de la grâce que nous possédons actuellement. Lors donc que nous supplions Dieu de nous accorder, sous la forme d'une pluie bienfaisante, l'eau nécessaire aux plantes qui alimentent notre vie naturelle, si nous avons la foi, et une foi éclairée et intelligente, nous lui demanderons aussi, comme l'Eglise nous le suggère, l'eau de sa grâce, afin qu'elle produise dans nos âmes des effets correspondants à ceux que produit sur nos montagnes et dans nos plaines l'eau descendue des nuages.

(1) Joann., IV, 9-15.

Les analogies de l'eau et de la grâce sanctifiante sont bien capables de faire monter nos pensées de l'une à l'autre, et, en nous montrant le prix de la seconde, de nous inspirer un vif désir de la posséder et de nous faire veiller soigneusement à ne point la perdre.

Notre-Seigneur nous a fait connaître, dans son entretien avec la Samaritaine, la grande et capitale ressemblance, qui existe entre l'eau et la grâce, et nous avons déjà saisi la puissance et apprécié la valeur de l'élément divin, principe de la vie divine en nous, comme l'eau est le principe de la vie végétative dans les plantes et les animaux. Il est bon d'examiner de plus près encore les points de rapport entre le don que Dieu fait aux âmes et le symbole qui l'exprime.

L'eau est un dissolvant à la fois actif et doux, auquel peu de substances résistent. Lorsqu'un corps a été souillé ou terni parce qu'il a été pénétré plus ou moins profondément par un autre corps étranger à sa nature, le moyen que l'on emploie communément pour lui rendre sa pureté et sa netteté consiste à le pénétrer, à le saturer de l'élément liquide qui désagrège le corps hétérogène, dont l'expulsion devient facile. Nos âmes, belles et pures images de Dieu, ont été envahies, corrompues, flétries par le péché qui s'y était en quelque sorte incrusté, et l'homme n'avait aucun moyen de s'en débarrasser en se purifiant lui-même. Dieu introduit sa grâce jusque dans les fibres les plus intimes de l'âme, jusqu'à la moelle, ou plutôt il y pénètre lui-même en nous apportant sa propre vie ; si son action n'est point contrariée, tout ce qui est péché, c'est-à-dire toute attache à la créature est dissous et chassé et l'âme recouvre cette pureté, cette blancheur dont elle était ornée lorsque son Créateur ajouta aux dons naturels qui convenaient à sa constitution la justice surnaturelle que detruisit la première prévarication. David pénitent avait bien compris cette vertu de la grâce, et il en dépeignait très heureusement l'efficacité, lorsque, repentant et humilié, il demandait à Dieu son pardon en lui disant : *Vous m'aspergerez avec l'hysope, et je serai purifié ; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige* (1).

Quand la terre est brûlée pendant longtemps par les ardeurs du soleil, elle se durcit ; les sucs qu'elle renferme sont immobilisés dans son sein, et les plantes, qui ne peuvent plus les puiser pour s'en nourrir, dépérissent et meurent. Si des nuages paraissent au ciel et se résolvent en pluie,

(1) Ps· L, 9.

l'aspect de la terre change presque aussitôt ; la végétation reparait, toutes les plantes reverdissent, fleurissent, portent des fruits, et l'alimentation des hommes et des animaux est assurée. Les passions brûlent aussi l'âme et la dessèchent, les plantes divines des vertus s'épuisent et semblent frappées de mort : c'est une terre désolée à laquelle manque, avec la fraicheur, la vie. Elle peut produire encore des fruits apparents, des actes qui paraissent avoir quelque bonté ; mais ils ressemblent aux fruits qui viennent, dit-on, sur les bords de la mer Morte, et qui, malgré leur aspect séduisant, ne renferment au dedans que de la cendre. La grâce seule peut changer cet état malheureux. En tombant sur l'âme, elle la rafraîchit, la pénètre, la vivifie, et lui rend, avec son activité et son énergie, sa fécondité. L'âme, agissant alors sous l'influence de Dieu, de concert avec lui, produit des œuvres vivantes, de vrais fruits de vie, que Dieu lui garde, pour qu'elle en jouisse dans l'éternité, après s'en être déjà nourrrie et fortifiée dans le temps présent.

Enfin, l'eau a une propriété remarquable que le Sauveur nous a tout à l'heure signalée allégoriquement. Lorsque les eaux, s'échappant de sources placées dans des lieux élevés, coulent dans des canaux naturels ou artificiels qui les empêchent de se dissiper, si ces conduits, d'abord inclinés, prennent une direction ascendante, l'eau elle-même remonte naturellement et sans effort au niveau de sa source, sous la seule pression de l'atmosphère. La grâce nous vient du ciel, elle a sa source en Dieu lui-même qui, en nous la donnant, nous fait participer à sa propre vie : c'est un écoulement de la vie divine en nous. Sa propriété essentielle, son but final est d'élever nos âmes vers Dieu, de les unir à Dieu, dès le temps pendant lequel nous sommes soumis aux conditions de la mortalité naturelle. Enfin, elle nous conduit à notre fin dernière, la félicité sans fin et sans mesure, la possession de Dieu dans le ciel. Ainsi elle remonte à sa source, pour se perdre et nous plonger avec elle dans cet océan de vie, c'est-à-dire d'être et de bonheur, et dans cet état nouveau, après lequel elle nous fait elle-même soupirer, nous comprendrons pleinement la vérité et la beauté de cette parole du Maître de la grâce et de la vie : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura plus jamais soif; car l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle.*

Si ces belles considérations étaient présentes à l'esprit des fidèles qui prennent part aux processions faites pour demander à Dieu de la pluie, elles élèveraient puissamment leur esprit et leur cœur vers le ciel ; la rosée de la grâce tomberait immédiatement sur ces âmes et donnerait à leurs prières la vertu de toucher le cœur de Dieu et d'obtenir de sa bonté le bienfait temporel qu'elles sollicitent, parce qu'elles seraient dignes de l'obtenir et qu'elles seraient prêtes encore à en user sous l'influence de la grâce, de manière à glorifier Dieu et à gagner la vie éternelle, qui sera leur propre glorification.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Théologie Morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(3e art. Voir le n° 41)

Au point où nous en sommes, tout lecteur intelligent ne peut se défendre de deux réflexions. La première, c'est que la doctrine de saint Alphonse, qui n'a pénétré dans nos écoles de théologie, tout imbues du rigorisme des disciples de Port-Royal, qu'avec la plus gande peine, doctrine taxée communément en France, il y a cinquante ans, de laxisme serait aujourd'hui, s'il faut s'en rapporter aux *Vindiciæ Alphonsianæ* la doctrine sévère en comparaison de celle du P. Gury, commentée par le P. Ballerini. La seconde, c'est que, par suite des imputations dirigées contre le P. Ballerini, les calomnies inventées autrefois par les jansénistes contre la morale des jésuites semblent trouver un écho dans le siècle actuel. Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée ; à Dieu ne plaise que nous commettions l'injustice de placer sur la même ligne les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* et les odieux compilateurs des *Extraits des assertions des soi-disant jésuites*. Néanmoins, eu égard à la disposition et aux préjugés de certains esprits, hommes politiques et autres, il est impossible de ne pas reconnaître combien est regrettable la controverse soulevée par les Rédemptoristes, regrettable quant au fond et surtout quant à la forme. Quoi qu'en puissent dire les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* et leurs avocats, il est de la dernière évidence que l'illustre professeur du Collège romain n'est point le premier agresseur. Tombe-t-il sous le sens qu'un théologien doive être qualifié d'agresseur du moment qu'il contredit la manière de voir d'un autre théologien ? Nous n'hésitons point, pour notre propre compte du moins, et sans prétendre nous constituer juge dans une cause si délicate, à déclarer que la publication des *Vindiciæ Alphonsianæ* n'était nullement nécessaire, mais que celle des *Vindiciæ Ballerinianæ* était absolument indispensable. Nous trouvons parfaitement juste une remarque de l'auteur, ou plutôt du compilateur des *Vindiciæ Ballerinianæ*, faisant allusion au fracas causé par l'irruption des *Vindiciæ Alphonsianæ*, rendue plus solennelle et plus retentissante grâce au concours des journaux du monde entier. Voici

cette remarque; nous traduisons sur le latin : «Aussitôt, et afin que la chose pût arriver jusqu'aux oreilles du sexe dévot, le triomphe des vengeurs anonymes fut annoncé dans les feuilles quotidiennes sur presque tous les points du globe, et en même temps proclamée la défaite irrémédiable de Ballerini, non sans quelque affront pour la doctrine morale de toute la compagnie de Jésus, *non sine aliquo vituperio doctrinæ moralis universæ societatis Jesu.* Encore une fois. nous sommes pénétré d'admiration pour les services rendus à la sainte Eglise par les enfants de saint Alphonse; mais nous ne pouvons oublier la vénérable compagnie de Jésus, qui, beaucoup plus ancienne que l'institut du Très-Saint Rédempteur, a beaucoup plus souffert pour la cause de Dieu et des âmes, et nous nous sentons blessé au cœur à cette seule pensée que, pour des dissidences théologiques parfaitement inoffensives, le monde entier retentit à l'heure présente de critiques amères qui, en fait et eu égard à la légèreté de la plupart des hommes, se transforment en griefs sérieux. Le serviteur de Dieu, toujours si bienveillant, si généreux, saint Alphonse, n'eût pas laissé rédiger, encore moins publier les *Vindiciæ* qui se parent de son nom, et qui, du reste, la chose est à noter, ne sont point munies de l'approbation du général.

Néanmoins, tout en soutenant que les *Vindiciæ Alphonsianæ* n'étaient pas nécessaires, nous estimons qu'elles ne seront point inutiles entre les mains des théologiens. Les deux *Vindiciæ*, qui certainement n'ont point été engendrées par un mutuel amour, n'en demeurent pas moins inséparables ; le moraliste les consultera concurremment non sans profit pour élucider de son mieux les mystères et les divers degrés de la culpabilité humaine. Mais il est temps de consigner ici en détail le contenu des *Vindiciæ Ballerinianæ*.

Après la *Prolusio historica* dont nous avons parlé, on trouve une dissertation latine qui a été insérée tout d'abord dans un recueil belge intitulé le *Mémorial*, *revue des intérêts religieux*. L'auteur appartient au clergé séculier. Il examine la portée des décrets apostoliques rendus en faveur de la doctrine de saint Alphonse, et, pour en fixer le véritable sens, il s'appuie sur l'interprétation donnée par les *Acta Sanctæ Sedis*, publication romaine dirigée par le docteur Avanzini, dont le mérite est universellement connu. Il fait observer notamment que, lorsqu'il s'agit dans une cause de béatification de prononcer sur les écrits d'un serviteur de Dieu. on ne juge pas la doctrine d'une manière absolue et *propter seipsam*, mais on l'apprécie relativement aux vertus pratiquées et à l'objet de la canonisation, qui est la déclaration de sainteté. Or. pour cet objet, il n'est nullement requis qu'un serviteur de Dieu adonné aux études théologiques ne se soit jamais trompé, il faut seulement qu'il n'ait rien écrit de contraire à la foi et aux bonnes mœurs. Le titre de docteur de l'Eglise n'emporte même pas avec lui une garantie plus grande; il témoigne uniquement des services éminents rendus. au point de vue de la doctrine, par celui auquel il est décerné. L'auteur de la dissertation conclut en ces termes: « Qu'il nous soit donc permis (nous traduisons) d'engager les lecteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* à ne pas chercher les véritables sentiments du P. Ballerini dans les disputes consignées sous l'énorme volume, mais bien dans les écrits mêmes du P. Ballerini; alors le P. Ballerini leur apparaîtra, non point l'adversaire de saint Alphonse, mais son ami zélé et véritable, partageant la plupart de ses opinions, et accordant au saint docteur des éloges mérités, tout en s'attachant. dans l'intérêt de la vérité, à signaler, selon les occurences, des défauts dont le meilleur esprit ne peut pas toujours se préserver.»

Les *Vindiciæ Ballerinianæ* reproduisent textuellement la fameuse lettre signée E. P., publiée dans l'*Univers* du 8 mai 1873. Bien entendu, les critiques qu'elle renferme sont accompagnées des notes d'une portée décisive; on y constate que les éditeurs de la *Théologie* de saint Alphonse, les PP. Rédemptoristes Heilig et Haringer, sont probabilistes à la manière du P. Ballerini, et qu'ils sont loin d'attribuer à l'équiprobabilisme de saint Alphonse la signification spéciale que lui attribue le P. E. P. Cette lettre est suivie d'ailleurs de la réponse du P. Ballerini, dont nous avons parlé en son lieu. A ce sujet, le compilateur nous apporte une nouvelle qui ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs. «Le P. Ballerini, dit-il. ne se propose pas de publier l'apologie de son enseignement ou une réfutation des *Vindiciæ*; ce serait opposer un gros livre inutile à un libelle de mille pages qui n'aura qu'une vogue très-passagère. Il compte faire mieux. Comme *le Médulla* du P. Busembaüm est, quant à la méthode, la clarté, la brièveté et l'excellence des définitions, le meilleur abrégé de théologie morale au point que, non-seulement La Croix et saint Alphonse, mais même des antiprobabilistes l'ont commentée, le P. Ballerini en prépare une nouvelle édition, destinée à servir de livre classique. Dans le texte. mais avec des signes distinctifs, il intercalera ce qui manque à Busembaüm et remplira ainsi bien des lacunes. Dans de courtes notes au bas des pages, il réduira à leur juste valeur les accusations des *Vindiciæ*.»

Est pareillement insérée dans les *Vindiciæ Ballerinianæ* la lettre du R. P. Boulangeot. Elle est escortée de rectifications curieuses. A propos des citations inexactes qui ont échappé à

saint Alphonse, on lit ce qui suit : «Les citations inexactes de saint Alphonse ont été plus relevées, non-seulement par le P. Heilig, Rédemptoriste, mais encore par l'avocat Alibrandi et les auteurs des *Vindiciæ* mêmes que par le P. Ballerini. Ensuite, que le P. Boulangeot veuille demander au R. P. de Fooz, son confrère, si toutes ces citations des œuvres ascétiques de leur saint fondateur sont exactes. Il lui répondra que, pendant plus de quinze ans, il a parcouru toutes les grandes bibliothèques de Belgique pour corriger les citations erronées du saint docteur, et qu'il est loin d'avoir pu les rétablir toutes. Ces citations avaient également desespéré le P. Heilig. »(Voir *Theol. mor. S. Alphonsi, mon. editoris.*)

Les *Vindiciæ Ballerinianæ* donnent aussi *in extenso* la dissertation sur le système moral de saint Alphonse, due à la plume du P. Ballerini, et imprimée à Rome en 1864. Le compilateur n'a pas negligé de corroborer ce travail par des notes propres à élucider l'équiprobabilisme, beaucoup moins absolu dans saint Alphonse que ne le font entendre ses vengeurs.

Le recueil se termine par une dissertation qui a pour auteur un professeur de théologie morale dans un séminaire de Belgique. Son argumentation, dirigée contre le *Summarium additionale,* produit par les PP. Rédemptoristes par-devant la Sacrée Congrégation des Rites, est d'autant plus probante que ce professeur, qui n'a point étudié sous le P. Ballerini et s'est plus d'une fois écarté de ses opinions dans les leçons qu'il a données à ses élèves, n'a pu contenir son indignation à la lecture de la lettre E. P., qu'il a pris sur-le-champ la plume, et que d'adversaire du P. Ballerini il est devenu son avocat.

Enfin, et pour compléter la série des faits et documents relatifs à la controverse qui nous occupe, nous devons dire que le numéro de l'*Univers*, du 30 octobre 1873, contenait une note émanée des Rédemptoristes, laquelle est destinée, dans la pensée de son auteur, à maintenir la position prise dès le principe par les vengeurs de saint Alphonse. Depuis cette époque, aucun article de journal en France, que nous sachions du moins, aucun livre ou opuscule n'est venu s'ajouter à ceux dont nous avons donné le titre ou l'indication. Nous signalons toutefois, dans le sens des Rédemptoristes, un compte rendu de leurs *Vindiciæ* dans la *Bibliographie catholique*, numéro d'août 1873, et un travail qui leur est également favorable, inséré dans la revue imprimée à Naples sous ce titre: *Scienza e fede.*

(*A suivre.*) Victor PELLETIER

Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

CATÉCHÈSES PHILOSOPHIQUES D'ALEXANDRIE.

(3e et dernier article.)

Avant d'abandonner l'école d'Alexandrie, qu'il nous plaise jeter un dernier coup d'œil sur cette vive et longue trainée de lumière que projeta sur l'Eglise la belle institution de l'Evangeliste saint Marc; examinons, dis-je, son origine, ses travaux et son influence.

I. Au témoignage de M. Villemain,« Alexandrie est l'entrepôt de tous les commerces, la patrie de toutes les sectes. Elle est habitée à la fois par les plus contemplatifs et par les plus industrieux de tous les hommes. Près de cet observatoire fondé par les Ptolémées, près de cette bibliothèque immense et qui s'accroît sans cesse, sont des ateliers sans nombre. Personne ne paraît oisif, excepté les philosophes. On est occupé tout le jour à tisser le lin, à fabriquer le papier, à souffler le verre, à forger les métaux ; les aveugles mêmes travaillent. Dans cette foule d'habitants, d'étrangers, de voyageurs, il n'est aucune opinion, aucune secte, aucune singularité de mœurs et de doctrine qui ne se cache sans peine ou ne se produise impunément. Là jamais la persécution lente et régulière n'a pu s'établir contre le Christianisme; il y a eu des massacres militaires, mais rarement des condamnations et des martyres. Une population nombreuse et hardie fait trembler les gouverneurs romains. Nulle ville n'est à la fois plus studieuse et plus agitée.»

Cette brillante peinture d'Alexandrie nous initie aux desseins qu'avait la Providence en allumant le phare de l'Evangile dans une cité pleine d'écoles et de vaisseaux. Réunir les disciples du Christ à l'ombre du musée fondé par Ptolémée, agrandi par Tibère, afin que nos divines Ecritures pussent éclairer cette immense bibliothèque où la version des Septante leur avait déjà ménagé une entrée; opposer les lumières de la foi aux lueurs de la philosophie grecque, l'éclelctisme religieux aux systèmes incolores des sophistes alexandrins, et forcer Platon à parler le langage du Christianisme; planter le drapeau de l'Eglise en cette patrie de toutes les sectes, afin que la vérité dissipât d'un seul coup toutes les ombres de l'erreur; faire appel à une jeunesse studieuse, et chercher des auxiliaires jusque dans les rangs de ses ennemis; affronter le bruit des ateliers et faire entendre à des esprits matérialisés les leçons de la pauvreté volontaire; et, par-dessus tout, confier aux voyageurs de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique la doctrine des Clément, des Origène, pour être transportée dans toutes les provinces du monde connu: tel était le but des catéchèses d'Alexandrie; telle fut leur raison d'être.

II. C'était, il faut l'avouer, une tentative noble, habile et très hardie. Il s'agissait de surnaturaliser la science humaine et de naturaliser la révélation divine. En d'autres termes, les catéchistes d'Alexandrie essayèrent de montrer les harmonies qui règnent entre la raison et la foi.

Pour atteindre ce but, ils durent se livrer à d'incroyables travaux sur nos divines Ecritures, sur les lettres profanes et sur les moyens de concilier la terre avec le ciel.

Et d'abord, tous les docteurs d'Egypte étudiaient et professaient l'Ecriture sainte. Avant eux, personne, excepté les hérétiques, n'avait songé aux travaux de l'exégèse sur la Bible. Saint Pantène et ses successeurs donnent les règles d'une interprétation logique. La vérification des textes, le sens grammatical, le symbolisme, tout s'appuie sur l'étude des langues, sur les sciences naturelles, sur l'histoire et la dialectique.

Origène dut remplir en Orient la tâche immense que s'imposa saint Jérôme pour l'Occident. Le texte des Livres saints paraissait comme introuvable au milieu d'une foule d'exemplaires incorrects et de versions fautives ; les chrétiens, privés de bons commentaires, lisaient avec danger les interprétations faites par des hérétiques ; enfin l'Ecriture, faute d'une base solide, et d'éclaircissements raisonnés, ne pouvait fournir d'éléments à la controverse du dehors ni à l'édification du dedans. Les besoins de l'époque demandaient donc une œuvre, mais une œuvre gigantesque. Origène y consacra vingt ans. Il rétablit déjà la pureté du texte original en le comparant, soit avec des copies hébraïques, soit avec les traductions grecques. Ses collections polyglottes, à quatre, six ou huit colonnes, étaient une critique savante des mots, des phrases et des livres de la Bible. En dehors de ce premier travail, les opuscules d'Origène sur toute l'Ecriture sainte se réduisent à trois classes, ainsi que nous l'atteste saint Jérôme, l'un de ses traducteurs : « D'abord, dit il, il y a ce que les Grecs nomment des *scholies* ; ce sont des notes courtes et sommaires, pour éclaircir les passages qui semblent lui offrir de l'obscurité. C'est ensuite le genre homéliaire, dont nous essayons maintenant une version latine. Enfin, le troisième genre contient les ouvrages que l'auteur nomme *tomes*, et auxquels nous pouvons donner le titre de volumes. Dans ce dernier travail, Origène déploie toutes ses voiles, quitte le rivage et s'élance en pleine mer. »

Pour avoir entendu la lecture des Livres saints dans son bas âge, pour l'avoir lue et relue mille fois durant sa vie, Origène, nous dit on, la savait de mémoire du premier verset jusqu'au dernier.

La science humaine s'alliait, dans l'esprit de nos catéchistes, à la science de Dieu ; nous l'avons vu dans leur biographie particulière.

Origène surtout, nous dit saint Jérôme, s'était rendu très habile dans la dialectique, la géométrie, l'arithmétique, la musique, la grammaire, la rhétorique et les systèmes de philosophie. C'était au point qu'il avait des élèves pour la littérature profane. Il leur faisait des commentaires, et l'on voyait un concours merveilleux autour de sa chaire. Il jugea, au rapport d'Eusèbe, que la littérature du siècle et la philosophie lui étaient avant tout nécessaires. Les progrès qu'il fit dans ces études sont attestés par les philosophes païens qui florissaient à son époque. On les voit citer son nom, lui dédier leurs ouvrages et lui soumettre leurs opinions. Et cela n'a rien qui doive nous surprendre. Porphyre nous raconte qu'Origène faisait une lecture habituelle de Platon, de Cronius, d'Apollophane, de Longius, de Modératus, de Nichomachus et des autres platoniciens ; il feuilletait souvent aussi les livres de Chérémon le stoïcien, et de Cornutus. A défaut de ces témoignages, sa réfutation du libelle de Celse nous ferait assez juger de l'étendue de son savoir.

Ainsi éclairés par les lumières de Jérusalem et d'Athènes, les catéchistes essayèrent pour la première fois d'opérer une fusion scientifique entre l'Esprit de Dieu et l'esprit de l'homme. Mais, pour les guider dans cette entreprise nouvelle et périlleuse, il leur fallait un critérium de vérité. Nous connaissons déjà la base qu'adoptèrent les docteurs d'Alexandrie. Leur système place au centre du monde intellectuel le soleil de l'Evangile, qui, restant immobile sur son axe, voit rouler autour de lui les sciences humaines, ses humbles satellites. Telle était la doctrine de Clément telle fut la doctrine d'Origène. Comme ses devanciers, il cherchait partout la vérité, sans distinction de forme, de secte et de pays. Il disait que les anciens sages et poëtes tenaient de l'or caché dans leurs ouvrages. Mais le choix qu'il faisait, parmi leurs opinions diverses était réglé par la foi, vers laquelle convergeaient ses études et ses leçons. Il croyait à l'idée de Platon : « C'est aux enfants des dieux qu'il appartient de nous enseigner ce qui regarde la divinité. »

Au moyen de ce principe lumineux, nos professeurs des Saintes Lettres et des belles-lettres voulurent créer la science théologique, ou la philosophie des Livres saints. Pantène semble avoir inventé l'idée générale du plan de l'édifice. Clément d'Alexandrie l'aurait formulée avec tous ses détails. Origène tenta de le mettre à exécution.

Malgré toute notre admiration pour ces grands hommes, nous avouerons que ces hardis navigateurs se sont parfois heurtés contre les récifs d'une mer inconnue. Ils tombèrent dans des erreurs, mais dans l'hérésie, non. Origène, le plus maltraité des catéchistes d'Alexandrie, partagea, de son vivant, l'amitié et la haine des plus hauts personnages de son temps, et il fallut attendre jusqu'à l'empire de Justinien pour voir condam-

ner ses écrits, falsifiés, sans aucun doute, par la main des hérétiques.

Outre la synthèse dogmatique, qu'il faut étudier dans les *Stromates* de Clément, les *Principes* d'Origène et les *Hypotyposes* de Théognaste, l'école d'Alexandrie nous a laissé des œuvres de controverse contre les hérétiques et les païens. A l'intérieur, elle purgea l'Eglise de l'erreur des millénaires, fruit d'une interprétation grossière de nos Ecritures. Après de longues années, Celse trouve enfin chez elle une réponse victorieuse à son factum impie contre la religion. Paul de Samosate et Sabellius, pour ne pas mentionner les autres, vont se briser contre la savante argumentation des alexandrins.

III. L'institution catéchitique de saint Marc n'eut pas seulement une influence locale. Elle répandit de tous côtés l'amour des études, le plan des écoles et le goût des bibliothèques. Saint Pantène a pour disciple saint Alexandre de Jérusalem, homme dévoré de zèle pour la science, et qui transporte en sa bibliothèque les livres de ses professeurs. Origène, qui enseigne successivement à Césarée et dans Antioche, se fait représenter, à Néocésarée, par saint Grégoire de Thaumaturge; à Césarée, par Firmilien; à Bostra, par Bérylle. Héraclas suggère à Jules l'Africain la pensée d'écrire les *Annales de l'Eglise*. Piérus revendique une partie de la gloire qui s'attache au nom de saint Pamphile.

Les prêtres sortis d'Alexandrie font preuve d'une science qui éveille la jalousie des païens. Lucien le Martyr, dans la ville de Césarée, succède à l'emploi comme à la renommée d'Origène. Philéas, évêque de Thmuis, en Egypte était regardé comme un habile philosophe. Saint Anatole, natif d'Alexandrie, et promu ensuite à l'évêché de Césarée, en Palestine, fascine les idolâtres par son génie : si bien qu'ils le demandent pour fonder une école rivale de celle d'Athènes. Plotin rougissait en face d'Origène, et trahissait ainsi la faiblesse du paganisme; le choix d'Anatole fait voir que les dieux de l'Olympe sont morts.

L'on voudra bien nous pardonner tous ces détails, que nous avons abrégés, du reste, sur les catéchèses et les cathéchistes d'Alexandrie. Nous demandons même grâce pour l'enthousiasme que nous a toujours inspiré la merveilleuse institution de l'évangiliste saint Marc; et peut-être nos lecteurs, au lieu de nous blâmer, partageront-ils notre admiration bien légitime, si nous leur disons que les catéchèses de saint Pantène sont le premier essai et le plus beau type des écoles du monde chrétien; dans les premiers siècles de l'Eglise, les écoles, même scientifiques, n'avaient pas d'autre nom que celui de catéchèses.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Jurisprudence Civile Ecclésiastique

ÉDIFICES RELIGIEUX. — TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉPARATION. — A QUI, DE LA COMMUNE OU DE LA FABRIQUE, EN APPARTIENT LA DIRECTION.

La direction des travaux de construction ou de réparation, ainsi que le maniement des fonds, appartient à celui des deux établissements, commune ou fabrique, qui supporte la totalité ou la plus grande partie de la dépense.

Lorsque la commune et la fabrique contribuent à la dépense pour une somme égale, c'est à la commune que sont attribués le maniement des fonds et la direction des travaux.

Les souscriptions recueillies au nom d'une fabrique doivent être considérées comme ressources propres à cet établissement, et accroître d'autant sa part contributive dans la dépense.

C'est à celui des deux établissements, commune ou fabrique, qui fournit respectivement le plus, que sont comptés les fonds alloués par l'Etat.

Depuis que les édifices religieux, ainsi que tous les biens ecclésiastiques, ont été ravis à leurs propriétaires naturels et mis à la disposition de la nation, par le décret du 4 novembre 1789, il n'a cessé de s'élever, principalement au sujet des travaux d'entretien et de réparation, de nombreux conflits entre la commune et la fabrique, toutes les deux chargées d'y pourvoir dans certaines conditions déterminées par le décret du 30 décembre 1809, art. 37, 94, 95 et 98.

L'article 37 impose à la fabrique l'obligation :... « 3° de pourvoir à la décoration et aux dépenses relatives à l'embellissement intérieur de l'Église; 4° de veiller à l'entretien des églises, presbytères et cimetières; et, en cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, de faire toutes diligences nécessaires pour qu'il soit pourvu aux réparations et constructions. »

La marche à suivre en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique est indiquée par l'article 94 : « S'il s'agit, y est-il dit, de réparations des bâtiments, de quelque nature qu'elles soient, (ou de reconstructions, article 98) et que la dépense ordinaire arrêtée par le budget ne laisse pas de fonds disponibles, ou n'en laisse pas de suffisants pour les réparations, le bureau en fera un rapport au conseil, et celui-ci prendra une délibération tendant à ce qu'il y soit pourvu par la commune. Cette délibération sera envoyée par le trésorier au préfet. »

L'article 95 fait connaître les obligations de la commune à cet égard. En voici encore le texte : « Le préfet nommera les gens de l'art par lesquels, en présence de l'un des membres du con-

seil municipal et de l'un des marguilliers, il sera dressé, le plus promptement qu'il sera possible, un devis estimatif des réparations. Le préfet soumettra ce devis au conseil municipal, et, sur son avis, ordonnera, s'il y a lieu, que ces réparations soient faites aux frais de la commune, et, en conséquence, qu'il soit procédé par le conseil municipal, en la forme accoutumée, à l'adjudication au rabais. »

Telles sont, légalement, les charges respectives de la fabrique et de la commune en ce qui concerne les réparations et reconstructions des églises et autres édifices religieux. La fabrique premièrement est tenue de les faire ; et si ses ressources sont insuffisantes, la commune doit ajouter ce qui manque, ou même faire tous les frais, quand la fabrique n'a aucun argent disponible.

Mais à qui, de la fabrique ou de la commune, appartiennent la direction des travaux et le maniement des fonds ? C'est surtout ici que se sont élevées les difficultés. Encore le mois dernier, le ministre des cultes était consulté à ce sujet. Avant de rapporter la décision qu'il a prise sur le point spécial qui lui était soumis, nous exposerons brièvement l'ensemble de la question.

Il ne peut se présenter que les cinq cas suivants :

Ou la fabrique paye la totalité de la dépense et la commune ne paye rien ;

Ou la fabrique ne paye rien et la commune paye tout ;

Ou la fabrique et la commune payent les dépenses par moitié ;

Ou la fabrique paye une partie plus grande et la commune une partie moindre ;

Ou la fabrique paye une partie moindre et la commune une partie plus forte.

Or, voici la jurisprudence arrêtée à ce sujet d'un commun accord entre les trois ministères de l'intérieur, des cultes et des finances :

Si la fabrique paye la totalité ou la plus grande partie des dépenses, c'est à elle qu'appartient le droit de diriger les travaux.

Ce droit est attribué, au contraire, à la commune dans les trois autres cas, c'est-à dire lorsqu'elle supporte la totalité des dépenses, ou la plus grande partie, ou seulement la moitié. Dans ce dernier cas, le droit de direction est attribué à la commune, « comme étant une charge du propriétaire , » cependant les jurisconsultes ne sont pas unanimes à regarder la commune comme propriétaires des églises.

Il est convenu encore que celui des deux établissements qui n'a pas le droit de direction a un droit de surveillance. En ce qui concerne la fabrique, ce droit lui est extrêmement utile, parce qu'elle connait mieux que la commune les besoins du culte. Si donc les travaux dirigés par celle-ci paraissaient défectueux à la fabrique, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue du service religieux, et qu'on ne tint pas compte de ses observations, elle devrait se hâter de porter ses plaintes devant l'évêque, qui ne manquerait pas de les faire valoir auprès du préfet.

Le droit de direction est naturellement plus avantageux que le droit de surveillance. Aussi l'administration municipale, qui de soi est très envahissante, comme tout pouvoir civil, s'est-elle souvent efforcée de se le faire attribuer, alors même que naturellement et légalement il appartenait à la fabrique. Mais l'administration supérieure, moins immédiatement intéressée que l'administration municipale, a presque toujours reconnu le droit de la fabrique.

Elle l'a fait notamment dans un conflit soulevé à l'occasion de souscriptions recueillies par la fabrique, et que la commune voulait faire entrer en ligne de compte dans les sommes fournies par elle même, afin que sa part contributive dans la dépense des travaux étant par là devenue plus forte que celle de la fabrique, leur direction lui fût attribuée. Le ministre de l'instruction publique et des cultes, consulté, a rejeté cette prétention par des raisons de droit absolument incontestables. Voici le texte de sa lettre ; elle porte la date du 18 juillet 1859 et est adressée à M. le préfet de la Manche.

« Monsieur le préfet,

» Il a été reconnu, d'un commun accord, entre les départements de l'intérieur et des cultes, ainsi que vous le rappelez dans vos lettres des 28 janvier et 11 juillet de cette année, que la direction des travaux de constructions ou de grosses réparations des édifices religieux appartient aux fabriques, lorsque ces établissements sont appelés à supporter la totalité ou la plus forte partie de la dépense ; et que ces travaux sont dirigés par l'administration municipale, lorsque la commune prend à sa charge, soit la totalité, soit la majeure partie, soit la moitié de la dépense. L'application de cette jurisprudence soulève des difficultés dans votre département, quand les souscriptions figurent parmi les ressources. Vous demandez, monsieur le préfet, si les souscriptions en nature ou en numéraire, recueillies au nom d'une fabrique par le trésorier ou le desservant, doivent être considérées comme ressources propres à l'établissement religieux et accroître d'autant sa part contributive dans les dépenses de l'entreprise ; ou si, au contraire, elles doivent, à raison de leur destination, entrer en ligne de compte dans les sommes fournies par la commune.

» Ces ressources me paraissent devoir être considérées comme propres à la fabrique.

» Les fabriques sont, en effet, des établisse-

ments reconnus, capables de posséder et de recevoir des libéralités. En déposant dans la caisse des fabriques, ou en remettant aux curés ou aux desservants qui les représentent en pareil cas, le montant de leurs offrandes ou souscriptions, les bienfaiteurs ont manifesté pour ces établissements une préférence qui doit être respectée.

» Aux termes du paragraphe 4 de l'article 37 du 30 décembre 1809, les fabriques sont, d'ailleurs, tenues de pourvoir aux réparations et reconstructions des églises et presbytères ; ce n'est qu'en cas d'insuffisance de leurs ressources que les communes doivent y contribuer. La destination des souscriptions et offrandes dont il s'agit ne leur assigne donc pas nécessairement un caractère communal. On doit se conformer aux intentions des donateurs et laisser le produit de leurs libéralités dans la caisse de la fabrique, où il a été déposé d'après leur volonté.

» Je pense, par ces motifs, que toutes les souscriptions remises aux fabriques doivent être comptées au nombre des sommes fournies par ces établissements. »

N'ayant pu faire entrer dans sa caisse, pour grossir son apport, les souscriptions recueillies par la fabrique, la commune s'est rejetée sur les fonds alloués par l'Etat. Mais ici encore elle n'a pas été complètement heureuse dans ses prétentions; car les fonds dont il s'agit ne peuvent lui être comptés qu'autant que son propre apport est à lui seul supérieur à l'apport de la fabrique; dans le cas contraire, c'est à cette dernière qu'ils reviennent. La décision qui tranche cette nouvelle difficulté est contenue dans une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à Mgr l'évêque de Blois, en date du 11 juillet 1874. Voici cette lettre :

« Monseigneur,

» Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me consulter sur une question d'administration qui occasionne des conflits entre les conseils municipaux et les conseils de fabrique au sujet des édifices religieux.

» D'après la jurisprudence arrêtée d'un commun accord entre les trois ministères de l'intérieur, des finances et des cultes, la direction de ces travaux et le maniement des fonds qui y sont destinés appartiennent à celui des deux établissements, fabrique ou commune, qui supporte la totalité ou la plus grande partie de la dépense.

» Il s'agit de savoir si les secours alloués par l'Etat doivent être comptés à la commune pour établir le montant de son concours; de telle sorte que, ce concours devenant ainsi le plus fort, elle puisse prétendre à la direction des travaux, lors même que les ressources locales, en dehors de ces secours, proviendraient principalement de la fabrique.

» Il n'est pas douteux, Monseigneur, que, dans une pareille espèce, la question ne doive être résolue en faveur de la fabrique. En effet, aux termes des lois de finances de ces dernières années, les secours de l'Etat peuvent être accordés, soit à la commune, soit à la fabrique, suivant que l'une ou l'autre fournit la majeure partie des fonds nécessaires. Si donc c'est la fabrique qui se trouve dans ce cas, les secours dont il s'agit lui revenant à elle-même, ne sauraient en aucune manière être compris au nombre des sommes fournies par la commune, ni, par suite, autoriser celle-ci à s'emparer de la direction des travaux.

» En conséquence, cette direction appartient définitivement à la fabrique, lorsqu'elle supporte la majeure partie des frais de l'entreprise, et elle a, en outre, le droit de centraliser toutes les ressources qui y sont destinées, même les secours alloués par l'Etat.

» Agréez, etc. »

L'on doit savoir, toutefois, que l'allocation de l'Etat ne saurait passer directement, pour des raisons de comptabilité administrative, des caisses de l'Etat dans celle de la fabrique. Cette allocation est, en effet, prélevée sur le montant du crédit inscrit au budget des cultes, sous la dénomination de *Secours aux communes pour contribuer à l'acquisition, aux constructions ou aux réparations des églises ou presbytères*. Etant donc allouée à la commune, c'est au nom de la commune qu'elle doit être mandatée ; et le payement ne peut être opéré que sur la production d'une quittance à souche, délivrée par le receveur municipal. (*Règlement sur la comptabilité des cultes, du 31 décembre 1841, art. 210; nomenclature des pièces à produire, aux payeurs du Trésor, à l'appui des ordonnances et mandats délivrés pour le payement des dépenses des cultes, ch. XI.*) « Mais le receveur municipal, après avoir touché le secours de l'Etat et en avoir donné quittance, doit, dans l'hypothèse dont il s'agit, en verser le montant dans la caisse, de la fabrique directrice des travaux, sur la quittance du trésorier de cet établissement. » C'est encore ce qui a été décidé par une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à M. le préfet du Morbihan, du 6 novembae 1860, dont nous venons de rapporter les propres expressions.

Toutes ces diverses décisions, MM. les curés feront bien de ne pas les oublier, en ce temps surtout où les conseils municipaux sont si souvent composés en majorité de membres plus ou moins hostiles à l'Eglise.

P. d'H.

Les erreurs modernes

LXV.

LE MATÉRIALISME.

(7e article.)

Nous allons résoudre directement dans cet article les difficultés que l'on fait contre l'existence de l'âme et en faveur du matérialisme. Nous avons posé les principes de solution ; venons à l'application. Commençons par Locke, par l'objection qu'il a fourni aux matérialistes. Lui, à parler rigoureusement, n'est pas matérialiste en réalité: il admet l'existence et la spiritualité de l'âme ; mais il prétend que la matière pourrait recevoir de Dieu la faculté de penser, qu'il n'y a pas incomptabilité entre l'une et l'autre. En fait, dit-il, la matière ne pense pas, mais elle pourrait penser, nous ne voyons pas qu'elle ne puisse pas penser. Si cela était vrai, nous ne pourrions démontrer la spiritualité de l'âme par la raison ; nous ne pourrions la connaitre que par la révélation, et c'est ainsi que Locke l'admettait.

C'est par une sorte de respect mal entendu pour la toute-puissance divine que ce philosophe autrefois beaucoup trop vanté et bien inférieur à Descartes, a cru qu'elle pouvait donner à la matière la faculté de penser. Il n'admettait pas sans doute que la pensée put être le résultat d'une simple organisation de la matière, et qu'elle put être une secrétion du cerveau, comme l'admettent nos grossiers matérialistes modernes; mais enfin il soutenait qu'il n'était pas impossible que Dieu qui est tout-puissant, disait-il, par une action particulière communiquât a la matière la faculté de penser ?

Dieu sans aucun doute, est tout-puissant, et cette puissance est sans borne, même pratiquement, en ce sens qu'elle s'étend à tout le champ du possible, mais elle ne s'étend pas à l'absurde. Dieu ne peut agir que selon l'essence des choses, il ne peut donner à un être la nature d'un autre ; et c'est pour cela, comme on le dit vulgairement, qu'il ne peut faire un cercle carré, c'est-à-dire qu'il ne peut donner au premier la nature du second, et réciproquement. Or, nous l'avons montré, la matière et la pensée sont de nature différente ; l'une est composée, divisible, l'autre est simple et une; l'une est un amas de molécules grossières qui ne peuvent produire que des effets de même nature qu'elles; or la pensée est de nature opposée simple et spirituelle.

Au reste, ce que je dis ici est moins contre Locke que contre nos matérialistes contemporains. Il ne dit pas en effet, ce que serait cette faculté de penser que Dieu, selon lui, pourrait accorder à la matière. Si elle est quelque chose de matériel, elle ne pourra produire la pensée; nous l'avons démontré surabondamment ; si elle est spirituelle, une faculté spirituelle ne peut se trouver que dans une substance spirituelle, car la faculté est de même nature que la substance où elle se trouve, puisqu'elle n'est pas autre chose que cette substance elle-même en tant qu'elle est apte à telle ou telle chose.

Mais, disent les matérialistes, nous ne connaissons pas l'essence de la matière ni celle de l'âme, ni toutes les propriétés dont elles peuvent être susceptibles. Et par conséquent nous ne pouvons pas dire que la pensée soit incompatible avec la matière et répugne à son essence.

Il n'est pas du tout nécessaire de connaitre parfaitement et complètement la nature d'une chose, ni toutes ses propriétés, pour savoir qu'elle est incapable de tel ou tel effet. Par exemple, nous ne connaissons pas parfaitement la nature et toutes les propriétés du fluide électrique ; mais nous savons cependant très bien qu'il ne produira jamais la *Vierge* de Raphaël, ni le *Discours sur la méthode* de Descartes, ni l'*Histoire universelle* de Bossuet. Il suffit de savoir qu'il y a dans un être des propriétés incompatibles avec telle autre, pour affirmer que celle-ci ne s'y trouve pas. Nous savons que le corps est étendu, composé, divisible ; nous savons, d'un autre côté, que la pensée a des propriétés diamétralement opposées; nous prononçons, sans crainte de nous tromper, que la seconde n'est pas le produit du premier ; il y a exclusion et négation réciproque.

Il y a, dit-on, dans la matière, certaines propriétés qui se rapprochent de l'esprit et de la pensée, et qui paraissent simples, comme l'attraction, l'électricité, la lumière.

C'est une imagination de voir là des propriétés simples, dans le sens où l'esprit et la pensée le sont. Et la preuve, c'est que ces propriétés sont susceptibles de plus ou de moins, qu'elles peuvent être augmentées, diminuées, resserrées et dilatées. Elles sont donc convaincues d'être des propriétés matérielles. Elles sont sans doute moins grossières et plus subtiles que d'autres, elles sont dans leur ordre admirables; mais elles ne sont pas de la sphère de la matière. On a beau subtiliser celle ci, la raffiner de toute manière, la faire passer par tous les alambics et toutes les cornues possibles, elle ne donnera jamais que ce qu'elle a, de la matière.

Mais voici une difficulté plus profonde, ou qui du moins parait telle. Il y a des philosophes et des physiciens qui admettent que les corps sont composés de points simples, non étendus, et qui sont des centres de forces, d'attraction et de répulsion. Pourquoi, dit on, ces points simples ne pourraient-ils pas penser? Pourquoi ne pourraient-ils pas avoir des idées, des sentiments ?

Je ne veux pas dire de mal de ces petits points simples, qui sont assez intéressants et ne manquent pas d'une certaine grâce. Mais je n'ai pas, du reste, à examiner ici la valeur philosophique et scientifique de cette hypothèse de Boscowich et d'Ampère, assez abandonnée aujourd'hui. Tout le monde avouera qu'il faut prendre ces points simples tels qu'ils sont, ou plutôt tels que leurs inventeurs les ont imaginés. Or, ceux-ci ne leur donnent pas le moins du monde la faculté de penser. En second lieu, cette faculté est parfaitement inutile au but pour lequel ils ont été imaginés, la fonction des corps. En troisième lieu, si l'on veut absolument, sans ombre de raison, la leur octroyer, voici ce qui arrivera nécessairement. Ces points, d'après l'hypothèse, seraient de petites substances simples; si on leur donne l'intelligence, ils seront alors des substances simples et spirituelles, c'est-à-dire de petites âmes. Or, il y a dans le corps humain, d'après l'hyothèse dont nous parlons, des milliards de ces petits points; nous aurions donc en nous des milliards d'âmes? C'est de la folie.

Passons donc à autre chose. Une des objections les plus connues, c'est l'influence réciproque de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, laquelle fait conclure aux matérialistes que celle-ci n'existe pas et que nous sommes tout corps. N'est-ce pas là une preuve qu'elle n'est pas réelle et que tout vient du corps?

Tous les spiritualistes, sans exception, admettent qu'il y a entre l'âme et le corps une union substantielle, d'où résulte l'unité de personne, de telle sorte que lorsque l'âme prononce le moi personnel, elle le dit et d'elle-même et du corps unis en une seule personne. Conséquemment nous admettons parfaitement l'influence réciproque des deux substances; elle est la suite nécessaire de leur union. L'âme est la vie, la force, l'activité substantielle qui anime le corps et le gouverne. Celui-ci est l'instrument, l'organe dont elle se sert. Si cet organe est bien disposé, s'il est dans de bonnes conditions, les relations sont régulières et faciles; si, au contraire, il est en mauvais état, s'il est dans des conditions anormales, il se produit naturellement un résultat opposé. Qu'est-ce qu'il y a là d'impossible, d'étonnant?

Veut-on dire que l'âme, étant une substance spirituelle, et le corps une substance matérielle, ils ne peuvent agir l'un sur l'autre? Où est la preuve de cette impossibilité? Qui l'a jamais donnée? Personne. L'âme est une force, une activité, une énergie substantielle; or, il est dans la nature d'une force, d'une activité, d'agir et sur elle-même et sur les êtres qui sont dans sa sphère d'action. L'âme est unie au corps; elle agit sur lui. Et quant à l'action du corps sur l'âme, elle est réelle aussi, mais d'une autre espèce, c'est celle d'un objet sur la faculté ou la puissance qui l'atteint, qui le saisit. Et lorsqu'il arrive que ce corps, organe de l'âme, est blessé, désorganisé dans une partie essentielle, il devient impropre à l'action de l'âme, qui ne peut plus l'animer et le faire vivre; de là, la mort. L'âme continue à vivre, parce que, comme nous l'avons démontré dans les articles précédents, elle a une vie à elle, une vie qui lui est propre et que la mort du corps ne saurait lui ôter.

« Vous êtes frappés, dit Frayssinous, de l'accord que vous croyez remarquer entre le développement de l'âme et celui du corps. Mais que d'exceptions ne souffrent-ils pas? Combien d'âmes se montrent supérieures aux atteintes que souffre le corps? Souvent dans des corps faibles quelle vigueur, quelle élévation de pensées! Au contraire, quelle faiblesse dans des corps vigoureux! Dans certains vieillards, quelle magnanimité! Dans certains hommes d'âge viril, quelle lâcheté! Et ces enfants délicats, et ces femmes timides, et ces vieillards décrépits qu'on a vus si souvent braver les tourments et la mort, et se montrer calmes malgré leurs membres mutilés, brisés, détruits par le fer et le feu, où puisaient-ils tant d'héroïsme? Leur âme ne se montrait-elle pas indépendante de leurs organes? Non il n'est pas vrai que l'affaiblissement du corps entraîne toujours celui de l'âme et les exceptions sont si nombreuses, qu'elles fourniraient seules une nouvelle preuve de la distinction de l'âme d'avec le corps (1). »

Et, en effet, si l'homme est tout corps, comment se fait-il qu'il montre tant d'énergie, lorsque le corps n'en a plus? Ce n'est donc pas dans le corps qu'il l'a prend? C'est donc ailleurs, c'est donc dans l'âme.

On fait contre l'immortalité de celle-ci, que nous avons démontrée, une objection prise de la mort de ce principe vivant qui anime les animaux, l'âme des bêtes. Elle est simple, dit-on, elle aussi, comme l'âme humaine; celle-ci doit donc mourir comme elle.

Non, car il y a entre ces deux principes une différence d'espèce. L'un est purement sensitif, n'a qu'une vie sensitive, et n'a pas d'autre raison d'être que d'animer et de faire vivre le corps auquel il est uni, et, conséquemment, lorsque celui-ci est devenu, par la désorganisation d'une de ses parties essentielles, impropre à la vie, le principe sensitif, qui faisait avec lui un seul tout et qui n'avait que la même vie, cesse par là même d'exister. L'âme humaine, au contraire, n'a pas seulement la vie sensitive, elle a, comme nous l'avons expliqué, la vie supérieure de l'intelli-

(1) Frays., *Déf. du Christ.*, 8e disc.

gence et de la volonté, qui s'exerce dans une sphère plus haute que la vie sensitive, et dont les objets sont éternels et immuables. Cette vie ne cesse donc pas, comme nous l'avons vu, avec celle du corps ; elle est immortelle.

On fait enfin, contre l'existence de l'âme, une objection de fait qu'il nous faut réfuter. On dit : « Les savants, les naturalistes, les physiciens et surtout les médecins nient cette existence ; il faut donc la rejeter aussi. »

Il est entièrement faux, à prendre les choses dans leur ensemble, que les grands explorateurs de la nature aient été matérialistes. Et puisque l'on ne fait guère remonter les scienses naturelles qu'au XVII[e] siècle, il est facile de voir que les savants les plus illustres ont été spiritualistes. Il suffit de nommer Leibnitz, Pascal, Newton, Kepler, Linnée, Buffon, Cuvier, Ampère, Couchy, Récamier, Nélaton et les autres. Sans doute, l'étude exclusive de la matière peut mener facilement, si l'on n'y prend garde, à n'admettre qu'elle. Les médecins ne trouvent pas l'âme à la pointe de leur bistouri, ni les chimistes au fond de leurs cornues. Mais le génie s'élève au-dessus de cette matière. Parmi les médecins célèbres, les matérialistes citent volontiers Cabanis et Broussais. On ne sait pas assez que l'un et l'autre se sont rétractés avant de mourir. « L'âme, dit le premier, loin d'être le résultat de l'action des parties, est une substance, un être réel qui, par sa présence, inspire aux organes tous les mouvements dont se composent leurs fonctions ; qui retient liés entre eux les divers éléments employés par la nature dans leur composition régulière, et les laisse livrés à la décomposition, du moment qu'il en est séparé définitivement et sans retour. » Il admet également une cause première intelligente. « Je l'avoue, dit-il, il me semble, ainsi qu'à plusieurs philosophes auxquels on ne pourrait pas, d'ailleurs, reprocher beaucoup de crédulité, que l'imagination se refuse à concevoir comment une cause ou des causes dépourvues d'intelligence peuvent en donner à leurs produits, et je pense, avec le grand Bacon, qu'il faut être aussi crédule pour la refuser d'une manière formelle à la cause première que pour croire à toutes les fables du Talmud (1). » La rétractation de Broussais, trop longue pour être rapportée ici, adressée à ses amis, et intitulée : *Développement de mon opinion et expression de ma foi*, enseigne aussi l'existence de l'âme, et proclame une cause ordonnatrice du monde qu'il *n'ose appeler créatrice*, dit-il, *quoiqu'elle doive l'être.*

L'ABBÉ DESORGES.

(1) Lettres.

Histoire

DE LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE DANS SES RAPPORTS AVEC LA VÉRITÉ RÉVÉLÉE

(Suite et fin.)

A la suite de ce premier genre de perfidie vient le talent d'obscurcir la lumière de l'intelligence par les exhalaisons vaporeuses des passions que l'on s'efforce d'exciter. Cet infâme artifice est, par lui-même, assez facile à mettre en jeu. Vous racontez un événement : rapportez-le à une doctrine qui persuade, qui conseille ou qui excuse l'affranchissement d'une passion qui exerce un puissant empire sur les hommes. Faites-vous le panégyriste officieux de la soif insatiable du bien-être, de l'amour de la liberté sans limite et sans frein, du libre examen de la raison, de l'autonomie de la conscience, de l'indépendance des nations ou du progrès indéfini du genre humain, votre récit inspirera une confiance d'autant plus facile à vos lecteurs qu'ils seront davantage sous l'empire de la passion que vous préconisez ou qu'ils embrassent avec plus d'aveuglement l'opinion dont vous êtes le héraut. Ce sera la honte éternelle de cette école historique, qui s'est hypocritement donné le nom d'école *humanitaire*, que cette sacrilège persistance à exciter la haine de l'ouvrier contre le capitaliste, du sujet contre le prince, et du fidèle contre le Souverain Pontificat. La postérité flétrira ces calomniateurs sans lumières et sans entrailles, qui, sous couleur d'humanité, ont été partout des patrons de révoltes impies, les promoteurs des guerres plus que civiles. Leur but véritable est de jeter les peuples dans l'hérésie ou dans le schisme ; que dis-je ! de les ramener à l'état sauvage, en avilissant dans l'esprit des chrétiens l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. Dieu veuille que l'usage de ces artifices méprisables ne soit pas ausi fréquent qu'il l'est en effet, et qu'il ne produise jamais les résultats fâcheux que nous voyons parfois se produire !

Notre démonstration ne serait pas complète si nous ne répondions ici à un préjugé. Comment, dira-t-on, peut-il se faire que vous ayiez assez peu de confiance dans l'honnêteté naturelle des hommes pour croire que la calomnie ne soit pas suffisante pour loigner à elle seule des écrits imprégnés de son venin ? Notre plus vif désir serait que les choses se passassent de cette manière; mais, hélas ! nous sommes forcé d'avouer qu'elles se passent autrement. Au fond, l'humanité est imbécile et lâche. Les accusations et les calomnies trouvent plus facile croyance que les éloges et les réhabilitations. Pour peu que l'on ait quelque expérience des hommes, on devra constater que la raison secrète de cette faiblesse, c'est l'a-

mour-propre. Les louanges données à autrui nous paraissent un blâme qui retombe sur nous, et le blâme qu'on déverse sur nos semblables nous semble un éloge indirectement décerné à nos mérites personnels. S'il en est ainsi, c'est que nous avons l'habitude de nous comparer à autrui et de nous croire quelque mérite lorsque nous voyons les autres au-dessus de nous. Nous avons donc une inclination naturelle à croire aux défauts des autres, parce que nous aimons à nous croire préférable à eux. Il y a plus encore : ce n'est pas le seul jugement comparatif que nous portons de nous même, c'est encore un jugement d'analogie qui nous donne cette propension à admettre, avec une étonnante facilité, les vices plutôt que les vertus des hommes. L'homme formule son propre jugement sur autrui, d'après la connaissance qu'il a de son propre intérieur. et, comme il n'y a pas de bassesse dont il ne doive se tenir capable, il n'y a pas de monstruosité qu'il ne juge bon d'imputer aux autres. Oui, la plupart des hommes portent en eux-mêmes la conscience d'une profonde malignité. Leurs propres défauts, ils les donnent à leurs semblables avec une prodigalité magnifique, tout en se persuadant que ces infâmes largesses ne portent préjudice à personne. Mais, il s'agit de calomnies qui vont frapper ceux, que la fortune, la charge ou la dignité placent au-dessus de nos têtes, alors la calomnie n'aura aucune peine à se faire admettre, parce que l'on aime toujours à se soustraire à l'autorité, même lorsque l'on accepte sans regret son principe. Or, comme les témoignages extérieurs de respect et d'obéissance à l'égard du supérieur sont une nécessité morale, nous nous plaisons à rabaisser au dedans de nous l'estime qui lui est dûe, afin de nous affranchir de la soumission intérieure, la seule qui, dans toute son étendue, soit libre et spontanée.

Nous avions donc raison d'affirmer que les historiens qui corrompent la vérité par la calomnie trouvent dans l'esprit du vulgaire un accès facile et que, par une conséquence légitime, ils produisent sur la plupart des lecteurs les plus funestes effets. Encore si le remède était aussi facile à appliquer que le mal est prompt à se répandre Mais c'est précisément le contraire qui arrive : nous allons nous en convaincre.

IV. La difficulté de réparer le mal qu'engendrent les histoires pernicieuses naît de deux côtés à la fois : du côté de celui qui s'impose le devoir d'écrire une réfutation, et de la part de ceux qui doivent le lire. Nous allons expliquer notre pensée sur ce double objet.

« La calomnie qui outrage l'histoire, dit la *Civiltà cattolica*, n'exige autre chose qu'un certain fond de perversité dans l'âme ; mais la vertu seule ne suffit pas pour détruire les allégations calomnieuses d'un historien. Que d'étude, que d'activité, que de labeurs une semblable entreprise ne réclame t-elle pas ! Que fait, en définitive, l'historien faussaire ? Il énonce des assertions sans preuves ou appuyées sur des témoignages frivoles et déraisonnables. Mais quel est, au contaire, le devoir de l'écrivain qui entreprend de réfuter la calomnie ? Il est dans l'obligation d'apporter des témoignages, et des témoignages d'une autorité telle qu'ils soient capables de détruire les assertions contraires. Il doit apporter des arguments qui dissipent par leur évidence les sophismes de ses contradicteurs. Or, que de fois un semblable travail ne réclame t-il pas de laborieuses recherches dans les archives, dans les écrits, dans les livres, dans les monuments publics ? L'accusateur n'a besoin que de son impudence pour remplacer la vérité par le mensonge ; le défenseur. au contraire, ne réussira peut-être encore pas toujours, malgré ses veilles et ses fatigues, à assurer le triomphe de la vérité sur la calomnie. L'accusateur trouve dans son imagination seule les moyens de substituer le fanfastique au réel ; mais une maturité de jugement ordinaire, des études peu profondes, une médiocre connaissance des langues ne suffiront pas au défenseur pour établir que l'accusation de son adversaire est le fruit d'une intelligence fourvoyée, et non pas le témoignage de la vérité. L'accusateur travaille sur son propre fonds, il tire sans peine de son esprit un récit qu'il invente ; mais le devoir du défenseur n'est pas sulement de détruire ce travail par la négation, c'est-à dire en démontrant que le récit de son adversaire n'est appuyé sur aucune pièce authentique ; mais il devra montrer encore qu'il existe des témoignages ou tout au moins des conjectures en faveur du contraire.

» L'accusateur jouit de la liberté d'arranger à sa guise, sans fatigue aucune, les détails de son histoire ; sans tenir compte de l'évidence, il peut rendre son livre agréable et attrayant, tandis que les obligations d'une sévérité rigoureuse sont imposées au défenseur. Celui-ci n'a pas le droit de créer la moindre circonstance, dans le but de vaincre l'aridité de son sujet ; il ne peut inventer aucune nouveauté merveilleuse ; le plus souvent il est condamné à être sec, ennuyeux, étriqué, afin de démasquer la déloyauté des accusateurs, de les confondre et de les terrasser. C'est donc une entreprise pénible que celle de réfuter le travail historique d'un faussaire ; c'est un fardeau pesant qui ne va pas à tous les courages et à toutes les épaules. Nous citerons un fait à l'appui de notre raisonnement, à savoir, celui de la réfutatation des *Centuries* de Magdebourg. Ce fut. sans contredit, une œuvre laborieuse qu'entreprit Flaccus Illyricus et ses compagnons, lorsqu'ils recueillirent et publièrent cette histoire. Mais enfin, elle ne leur coûta que peu d'années de fatigue. Et les réfutations ? Des hommes d'un mérite éminent,

reconnu, tels que Conrard Bruno, Guillaume Cysengreim, Alain Copus, Génébrard, Pierre Canisius, Panvinius et Turrianus descendirent dans l'arène pour repousser les fables et les calomnies des centuriateurs. Cependant, cette légion si nombreuse et si aguerrie ne réussit pas à terminer la lutte. Le cardinal Baronius succéda à ces premiers athlètes. Il mit au service de la cause défendue par eux une vaste érudition et quarante années d'un travail opiniâtre. Après lui, d'autres écrivains illustres travaillèrent pendant à peu près deux siècles, pour écarter les ténèbres qui voilaient l'éclat de la vérité obscurcie par ces faussaires. Ce fait est le plus remarquable entre tous, je l'avoue, mais il n'est pas le seul. Que de sueurs ne coûtèrent pas à un Pallavicino, à un Orsi, à un Marchetti, à un Bianchi, à un Foggini, à un Bolgeni, à un Zaccaria, les réfutations des œuvres écrites sans fatigue par leurs déloyaux provocateurs?

» Mais alors même que la réfutation sera faite, l'on n'aura pas encore remporté la victoire ; car c'est à peine s'il est permis d'espérer que les intelligences séduites par la calomnie renonceront à leurs erreurs. En effet, ce que nous avons dit précédemment de l'historien lui-même est également vrai lorsqu'il s'agit du lecteur. Pour admettre des accusations calomnieuses, l'ignorance seule suffit; il ne faut pas que la méchanceté vienne s'y joindre; mais pour les désavouer, pour renoncer à une opinion déjà formée, la science, sans la vertu, n'est point suffisante. Le simple récit d'un événement a des charmes pour tout le monde; tous les esprits, même les plus vulgaires et les plus grossiers, le saisissent, tandis que les raisonnements pénibles, longs et subtils d'une réfutation sont, pour ainsi dire, inaccessibles pour eux. Voici rassemblé, dans quelques pages, tout ce que la calomnie peut offrir d'infect et de venimeux. Un De Boui, un Bianchi-Giovini, un Scarabelli ou d'autres auteurs, tout aussi pauvres que ceux-là, poussent l'audace jusqu'à jeter ces noirceurs au visage de la majesté vénérable et auguste des Pontifes romains. Infortuné lecteur, entre les mains duquel un semblable livre vient à tomber! Que savez-vous de l'ineptie de ces ouvrages?» C'est en vain qu'ont été écrits pour vous les magnifiques apologies des Souverains Pontifes : l'*Histoire de l'Eglise de Rome* sous le pontificat des Papes Zéphyrin, Victor et Callixte, par Cruice; l'*Histoire de saint Léon le Grand*, par Alexis de Saint Chéron; l'*Histoire de Sylvestre II*, par Hock, professeur de Gœttingue; l'*Histoire du Pape Grégoire VIII*, par Voigt, professeur de l'Université de Halle ; l'*Histoire du Pape Innocent III*, par Frédéric Hurter, président du consistoire de Schaffhouse; l'*Histoire de Boniface VIII*, par dom Luigi Tosti; les *Histoires d'Urbain II, d'Urbain IV et de Martin V*, par Adrien de Brimon, l'abbé Etienne Georges et l'abbé Magnan; l'*Histoire de Léon X*, par Roscoé et par Audin; l'*Histoire des Papes du XIVe siècle*, par André et par l'abbé Christophe; l'*Histoire des Papes du XVIe et du XVIIe siècle*, par Léopold Ranke; les *Histoires de Pie VII et de Léon XII*, par le chevalier Artaud ; les *Exercices sur les Papes allemands*, par Vaugeseil ; l'*Histoire des Papes romains*, par Philippe Müller; l'*Histoire des Etats du Pape*, par John Miley ; les *Révolutions dans les Etats de l'Eglise*, par Henri de Lépinois ; *Rome et les Papes*, par Tullio Dandolo ; enfin l'*Histoire populaire des Papes*, par Joseph Chantrel, ainsi que les grands travaux de Rohrbacher, de Daras et de plusieurs autres ; tous ces ouvrages, sévères et pleins de science, sont pour vous comme s'ils n'existaient pas, et peut-être n'en saviez-vous qu'à peine les noms. Que savez-vous encore de ces éclatantes justifications du Siége Apostolique, œuvres d'écrivains non suspects d'esprit de parti ou d'adulation, même d'adversaires déclarés, puisqu'ils sont protestants ? Avez-vous l'idée la plus légère des études profondes des Léo, des Menzel, des Troza, des Bartholdy, des Môhler, des Liebner, ces grands défenseurs du trône pontifical ? Il s'en faut bien. Des ouvrages de cette force, alors même qu'ils parviendraient à la connaissance des hommes abusés par le mensonge, ne seraient pas facilement compris, encore moins acceptés. C'est un fait qui demande attention.

Au moment où l'accusation lui a été présentée, le lecteur n'avait aucune connaissance de la question, et s'il n'était pas prédisposé à l'erreur par ses préjugés ou par ses passions, il pouvait suspendre son jugement ou en maintenir la liberté. Maintenant qu'il s'est prononcé après avoir entendu une seule partie, s'il écoute la défense, ce n'est qu'avec prévention ; il est même persuadé du contraire de ce qu'elle avance, si toutefois il ne tranche pas le nœud à la manière d'Alexandre, en refusant de prêter l'oreille à la réfutation, sous prétexte que ce peut bien être le plaidoyer d'un esprit jaloux de la gloire d'autrui ou le travail complaisant de l'esprit de parti. Que de préjugés populaires ont dû ainsi leur origine à la calomnie! Combien n'en est-il pas qui demeurent debout dans l'esprit prévenu des masses populaires, malgré les réfutations savantes, vigoureuses, décisives qui les ont pulvérisées plus d'une fois! On nous parlera longtemps encore, avec la suffisance grotesque d'écoliers sans talents, et de la condamnation de Galilée, et de l'Inquisition d'Espagne, et de la Saint Barthélemy; et toujours avec l'arrière-pensée de reprocher à l'Eglise des assassinats gratuits ; comme si l'Eglise n'était pas une mère, comme si l'Eglise n'avait pas horreur du sang; comme si elle avait quelque chose de commun avec ces agneaux de la Terreur ou de la Commune, qui nous re-

prochent cela même qu'ils amnistient dans les brigands dont ils sont les fils, en attendant qu'ils agissent en dignes continuateurs de leurs pères.

Oui, le mensonge en histoire se produit sans peine, grâce à la perversité des calomniateurs. Oui, ce mensonge, une fois introduit avec habileté, engendre les résultats les plus funestes, et il est fort difficile, une fois qu'il s'est introduit dans les esprits, de l'en expulser.

Cependant, ne croyez pas pour cela que cette difficulté soit tellement invincible, qu'elle présente l'aspect d'une impossibilité sans appel. Sans doute, ils méritent d'être flétris ces hommes qui, sous l'inspiration maîtresse de la méchanceté, entreprennent une œuvre si funeste ; sans doute, ils méritent des larmes de pitié, ces nombreux lecteurs entre les mains desquels de semblables histoires viennent à tomber, et dans l'âme desquels s'infiltre le poison. Mais n'allez pas croire que le mépris soit, pour les premiers, un châtiment qui suffit à leur crime; et que la compassion soit, pour les autres, un remède suffisant à leurs maux. Tout au contraire, plus la guérison de cette maladie présente de difficultés, plus aussi elle réclame de sollicitude, d'habileté et d'empressement dans l'application des remèdes; plus le poison se trouve distillé partout, plus il est cruel et homicide, plus il convient de déployer tous les genres de ressources pour en neutraliser immédiatement l'effet. Pour notre humble part, pressé que nous sommes par les devoirs de la charge pastorale, nous consacrerons avec zèle, à cette œuvre d'apologétique, le peu de forces que la Providence nous a donné. Mais, avant de descendre dans cette lice pour combattre la calomnie et le mensonge sur tel ou tel point déterminé, nous voulons, de ces considérations générales sur la falsification de l'histoire, passer à des considérations spéciales sur la manière dont procède aujourd'hui cet art perfide pour décrier, dans l'esprit des peuples, la Chaire Apostolique. Ce point est essentiel pour découvrir la stratégie de l'attaque.

Puissent nos paroles susciter quelques-unes de ces âmes nobles et généreuses qui joignent, à la pureté de la foi, l'élévation des sentiments et la puissance de la doctrine. Si ces braves soldats de l'Eglise militante prennent les armes, s'ils nous précèdent au combat comme de glorieux modèles, nous sommes d'avance assuré d'une victoire que nous promettent, avec l'aide de Dieu, la magnanimité du courage, l'efficacité de la discipline et l'excellence des armes.

Justin FÈVRE.

Protonotaire apostolique.

Variétés

NOTRE-DAME DE LUMIÈRES.

L'APPARITION DES LUMIÈRES.

Il est, sous le beau ciel de la Provence, une vallée étroite, formée par deux collines escarpées, Roque-Redonne, ainsi appelée de sa forme arrondie, et Roque-Colombière, à cause des colombes qui habitent les cavités de ses rochers. A l'entrée de cette vallée est bâti un monastère dont les jardins et les prairies sont arrosés par les eaux du Limergue, qui se jette non loin de là dans le Calavon. Quelques hôtelleries avoisinent le couvent. La route nationale d'Apt à Avignon, traversant cette vallée, est incessamment parcourue par un grand nombre de voitures, venant d'Apt, de Cavaillon, de l'Isle et d'Avignon. Toutes ont un relais dans ce hameau, dont vous apercevez le village, Saint-Pierre-de-Goult, à peu de distance sur une hauteur voisine. Sur les flancs de l'une des deux collines, on voit adossée la chapelle de Saint-Michel, antique ermitage, mentionné l'an 1084, dans une bulle du Pape saint Grégoire VII. Au pied de l'autre est un sanctuaire dédié à la Mère du Verbe: on l'appelle Notre-Dame de Lumières, il donne son nom au hameau (1).

« La piété des premiers chrétiens avait, il y a plusieurs siècles, bâti une chapelle dédiée à Notre-Dame, dans le territoire de Goult, qui dépend, pour le spirituel, de l'évêché de Cavaillon, et, pour le temporel, de la province de Provence. Elle avait été entièrement ruinée il y a longtemps; toutefois on l'appelait toujours du nom de Notre-Dame (2). »

Il était un fait avéré dans le pays, c'est que, de temps en temps, des lumières merveilleuses brillaient au milieu des ruines de cet antique oratoire. Un jour, c'était en 1661, un habitant de Goult, Antoine de Nantes, vulgairement appelé Jalleton, passant près de ces débris de murailles couvertes de ronces, vit une grande lumière, et, au milieu de cette auréole resplendissante, un enfant ravissant de beauté. Il s'élança dans la clarté pour le saisir, mais l'enfant disparut, laissant de Nantes guéri d'une grosseur énorme et d'un mal interne qu'il avait aux intestins depuis douze ans, et que l'art de la médecine n'avait pu faire disparaître.

Cette faveur, en comblant de joie de Nantes jusque-là maladif, souvent couché ou se traînant avec peine, et maintenant alerte et dispos, appela

(1) L'abbé Fer., *Notice historique sur Notre-Dame de Lumières.* C'est ce travail que nous prenons pour guide, avec celui du P. Michel du Saint-Esprit.

(2) Michel du Saint-Esprit, le *Saint pèlerinage de Notre-Dame de Lumières,* Préface.

l'attention sur les lumières mystérieuses qui apparaissaient dans l'enceinte de l'ancien oratoire, que la négligence des chrétiens avait laissé tomber, ou que l'impiété des hérétiques avait renversé. Les personnes les plus âgées du village de Goult et des pays voisins déclarèrent que des clartés merveilleuses avaient bien des fois éclairé durant la nuit, les débris de la chapelle de Notre-Dame de Limergue. Un vieillard de 71 ans, qui habitait en face, déclara que, toute sa vie, il avait vu ces auréoles brillantes ; Jalleton avait joui souvent du même spectacle depuis quarante ans. A d'autres, elles avaient apparu, tantôt tournoyant autour des ruines de la chapelle, tantôt voltigeant dans les airs, au-dessus des décombres.

On comprit alors que Marie voulait qu'on relevât son sanctuaire de ses ruines, et qu'elle désirait être de nouveau honorée dans la vallée du Limergue. De Nantes, objet d'une faveur spéciale, M. de Melan et messire Pierre de Barras résolurent de rebâtir la chapelle ; ils firent, avec l'assentiment de Mgr de Mazan, évêque de Cavaillon des quêtes dans la contrée. Le 1er octobre 1661, le clergé de Goult, accompagné des Pénitents blancs et d'une foule de pieux fidèles, se rendit en procession au lieu où apparaissaient encore les vestiges du premier oratoire. Là, M. de la Pierre, doyen du district, bénit une croix de bois qu'il planta en cet endroit, sur le bord du chemin et d'un ancien cimetière, où il restait des traces de nombreuses sépultures. On se mit activement au travail ; la moitié de la chapelle fut reconstruite ; M. de la Pierre vint la bénir, la croyance populaire la désigna sous le nom de Notre-Dame de Lumières (1).

A partir de ce moment, les apparitions lumineuses devinrent beaucoup plus fréquentes : « Des feux, des météores brillent dans les cieux ; une clarté nouvelle illumine la voûte éthérée (2). » Dans son *Histoire de Provence*, M. Bouche s'exprime ainsi : « Au territoire de Goult, étant apparu miraculeusement, pendant la nuit, vers le mois de septembre 1663, quelques lumières sur une ancienne chapelle, et ensuite s'étant fait un grand nombre de miracles, il s'y est introduit une très grande dévotion du peuple ; le monde y accourut de toutes parts et s'en retournait fort satisfait, voyant, tous les soirs, les lumières paraître sur cette même chapelle, qui pour ce sujet a été surnommée Notre-Dame de Lumières, où tous les soirs il y a une infinité de miracles, à la confusion des hérétiques du voisinage, et à la très grande consolation de tous les catholiques.»

L'autorité ecclésiastique s'émut du retentissement occasionné par ces apparitions extraordinaires et si fréquentes de globes lumineux, dans la vallée du Limergue. M. de la Pierre, official forain de Mgr l'évêque de Cavaillon, fit, cette même année 1663, une information juridique, enregistrée au greffe de l'officialité. Il déclara avoir appris de plusieurs témoins oculaires, qu'ils avaient vu, durant la nuit, nonobstant une grande pluie, une belle lumière, grosse comme la lune en son plein, sortie des coteaux voisins de la chapelle ; qu'elle illuminait merveilleusement les endroits où elle passait ; qu'elle se divisa en deux parties, dont l'une, la plus petite, se retira au loin, et l'autre alla se fixer au-dessus de la chapelle où, après être demeurée quelque temps, elle s'éleva vers le ciel et disparut. M. de la Pierre lui-même vit, la veille de l'Assomption 1663, de ses propres yeux, une lumière resplendissante briller en ce lieu, vers les dix heures du soir (1).

Des personnes de toute condition rendirent hommage à l'authenticité de ces apparitions. M. de Beaumont les appelle des météores lumineux, dans ses pieuses stances dédiées à M. de Brancas, lequel a vu et admiré lesdites lumières avec M. le marquis de Beauchamp, seigneur de Goult. Un jour que plusieurs personnes étaient réunies à Saint-Michel, elles virent la chapelle de Notre-Dame tout embrasée d'un feu qui les éblouissait. La même nuit, beaucoup de pèlerins de la ville d'Apt, placés sur les hauteurs de Goult, aperçurent des lumières se dirigeant de la chapelle de Saint-Michel sur celle de Notre-Dame, puis vers l'église Saint-Pierre, où elles inondèrent leurs cœurs de consolations, en passant près d'elles. Le jour de Sainte-Catherine 1663, quatre personnes logées dans une hôtellerie aperçurent également, vers onze heures du soir, dix à douze lumières, semblables à des flambeaux dans les airs, se dirigeant de la chapelle de Notre-Dame à l'église Saint-Pierre de Goult, puis retournant dans le même ordre à Notre-Dame (2).

Lorsque la chapelle fut bénite, et que l'on commença à y célébrer les saints mystères, ces clartés divines illuminaient le sanctuaire et ses abords ; plusieurs fois la semaine, mais plus particulièrement le samedi, jour spécialement consacré à la très sainte Vierge. Des pèlerins aperçurent dans les airs la Vierge couronnée, au centre d'une auréole de gloire. D'autres virent le crucifix, au milieu d'un globe lumineux se balançant au-dessus de la chapelle ; ainsi parle le Père Michel du Saint-Esprit, heureux de recueillir sur les lieux des dépositions des nombreux témoins, et témoin lui-même de ces apparitions lumineuses.

Si ces lumières avaient été naturelles, elles auraient été produites dans des conditions uniformes de température, tandis qu'on les a remarquées, non-seulement à l'époque des grandes

(1) Fer, *Notice historique*.
(2) Le P. Léon du Carmel.

(1) Extrait de son traité sur la *Dévotion à Notre-Dame de Lumières*
(2) Michel du Saint-Esprit, p. 166 et 171.

chaleurs, mais encore parmi les froids les plus rigoureux de l'hiver; dans les temps brumeux, comme au milieu des pluies torrentielles. Ce n'était point un ni deux pèlerins qui étaient appelés à les contempler, mais tous les pèlerins qui, attirés par ces prodiges multipliés, se transportaient, chaque semaine, au hameau de Lumières. Un fait digne de remarque, c'est qu'à la suite de ces apparitions, plusieurs partisans des doctrines de Luther et de Calvin, répandus dans les vallées environnantes et vivement impressionnés par ces signes célestes, renoncèrent à leurs erreurs.

Les apparitions lumineuses, qui avaient lieu plus particulièrement le samedi et la veille des fêtes de la Vierge, firent contracter aux pèlerins la pieuse habitude d'arriver au pèlerinage les samedis, ainsi que la veille des fêtes de Notre-Dame, et de passer la nuit en prières sur les collines voisines du sanctuaire ou dans son enceinte, afin d'être témoins de ces prodiges. De même qu'autrefois Moïse, à la vue du buisson ardent, brûlant sans se consumer au désert, s'écria : « J'irai et je verrai cette grande vision! » ainsi toutes les populations qui entendaient parler des lumières miraculeuses apparaissant dans la vallée du Limergue, se disaient : « Allons et voyons cette merveille ! » Et ils voyaient des rayons éclatants partant du sanctuaire de la Reine des anges et de la Reine des chrétiens, et allant se reposer sur la chapelle du chef de la milice céleste et sur le temple du chef de l'Eglise militante : et ils voyaient la gloire de la Mère du Créateur briller sur la terre et dans les hauteurs des cieux (1).

LE PÈLERINAGE S'ÉTABLIT. — UN DOUBLE PRODIGE SUIVI D'AUTRES.

Ce n'étaient pas des personnes seules qui venaient à Notre-Dame de Lumières, mais des confréries, des paroisses, des populations entières qui arrivaient des contrées les plus éloignées. Quel édifiant spectacle offraient ces longues files de charrettes, chargées de familles et de provisions pour un lointain voyage! Quel consolant aspect présentaient ces hommes, ces femmes, ces enfants, venant à pied, à travers les montagnes du Ventoux et des Basses-Alpes, pour contempler les prodiges de la puissance de Notre-Dame et se recommander à sa miséricordieuse intercession. Ce concours énorme et incessant de fidèles détermina les enfants du Carmel à prendre la direction du nouveau sanctuaire. Ces religieux vinrent du monastère de Saint Hilaire, fondé jadis par saint Louis, pour les Carmes que ce monarque avait amenés de Palestine en France. Ils travaillèrent avec ardeur à l'affermissement du culte de la Fleur du Carmel, de Celle en l'honneur de qui fut fondé leur Ordre. Installés dans une maison entourée d'un bois, d'une vigne, d'un jardin et d'une prairie, manoir que leur avait vendu Antoine de Nantes, ils purent donner tous leurs soins aux nombreux pèlerins qui ne cessaient d'affluer à Notre-Dame de Lumières. Le samedi 3 mai 1664, vingt mille pèlerins visitèrent la chapelle. Le modeste oratoire étant loin de suffire à contenir une telle foule, on construisit une nouvelle église à laquelle on travailla avec tant d'ardeur, que, le 14 septembre 1669, Mgr de Mazan, évêque de Cavaillon, put la consacrer. L'ancienne chapelle fut enclavée dans le plan et forma une crypte sous le chœur de la nouvelle église. Le pèlerinage de Lumières produisit un mouvement religieux dans toute la contrée, et y ranima la dévotion envers la sainte Vierge. Dans les années 1664 et 1665, quatre-vingts paroisses s'y rendirent ; une foule de villes y députèrent des délégués : Apt y envoya sa musique ; Cavaillon, ses Confréries; Manosque, sa noblesse et sa bourgeoisie ; Oppède, ses chanoines ; Roussillon, ses magistrats avec un présent ; d'autres localités offrirent des *ex-voto* de grande valeur. « Les saintes communions se font en si grand nombre à Lumières, écrivait en ces mêmes années le P. Michel du Saint-Esprit, commissaire général des Carmes, que je crois avoir distribué moi seul, pour ma part, en un jour de Saint-Louis, six ou sept mille hosties dans la matinée. »

Cet élan des populations ne peut s'expliquer que par l'éclat des miracles qui illustrèrent le berceau du pèlerinage, et les faveurs signalées qui récompensèrent la foi des peuples, dont le concours extraordinaire avait lieu surtout aux mois d'août et de septembre, « Quel enthousiasme, s'écrie le premier historien, témoin de ces prodiges, lorsqu'il s'opérait quelque miracle étonnant, qu'on entendait les os des paralytiques craquer dans leurs jointures ; qu'on voyait leurs membres se redresser, et qu'eux-mêmes montraient leurs béquilles désormais inutiles ! Alors, une joie bruyante faisait retentir les voûtes de la chapelle de mille acclamations. »

Le 4 mai 1664, Mlle Mayuaud, ayant, depuis l'âge de sept ans, un œil éteint et l'autre à peu près, étant, en outre, tellement percluse des bras et des jambes, qu'elle ne pouvait se servir de ses membres, sentit un rayon d'espérance pénétrer son cœur en entendant parler des prodiges opérés à Lumières. Du village de Noves qu'elle habitait elle se fit porter par ses parents à la chapelle, où elle émut de pitié la multitude des pèlerins qui s'y trouvaient réunis. Là, Claude Meynaud adressa une fervente prière à la Consolatrice des affligés. Tout à coup elle se sentit instantanément délivrée de ses infirmités, et s'élançant dans un transport d'allégresse, elle s'écria : « Ah! sainte Vierge ! Ah ! Notre-Dame de Lumières! je

(1) Fer, *Notice historique*.

suis guérie ! » Ses membres étaient déliés et souples, ses deux yeux contemplaient l'image de sa bienfaitrice. Le P. Michel du Saint-Esprit, témoin de la guérison, entonna le *Te Deum* que la foule des pèlerins continua. Le bruit de la faveur obtenu avait devancé, à Noves, le retour de Mlle Meynaud. Le magistrat, M. de Mérindeau, se porta à sa rencontre, avec les habitants et le clergé qui avait organisé une procession pour la recevoir et rendre de publiques actions de grâces au ciel. M. de Mérindeau avait en ce moment un enfant entre la vie et la mort. Comme il passait près de la maison avec le cortège, on l'avertit que le jeune malade venait d'expirer. Mais, le magistrat était si transporté de joie en voyant de ses yeux la guérison de Claude Meynaud, que, devenu comme insensible à son chagrin domestique, il s'écria dans un élan de foi : « Celle qui a guéri cette fille pourra bien réparer ma perte ! » Et il continua de suivre la procession. Ses paroles avaient été prophétiques ; quand il rentra, il trouva son enfant plein de vie : Notre-Dame de Lumières l'avait guéri.

Une fille, âgée de douze ans, reçut une faveur semblable l'année suivante. Elle avait nom Antoinette Latar et résidait à Bollène. La chute d'une cheminée, en la couvrant de débris, avait brisé tous ses membres et l'avait tellement courbée, que sa tête se trouvait entre ses pieds, sans que nul effort humain eût pu redresser son corps violemment plié. La pauvre petite souffrait, depuis deux ans, toutes les douleurs, toutes les incommodités avec une admirable patience, lorsque la renommée lui apporta quelques-uns des récits des merveilles opérées à Lumières. Apprenant que les Pénitents blancs de Bollène allaient s'y rendre en pèlerinage, elle pria sa mère d'envoyer l'argent nécessaire pour faire dire une messe pour sa guérison. Celle-ci, plongée dans la plus extrême indigence, emprunta l'argent à une de ses voisines, et le donna à une de ses connaissances qui devait suivre la procession. Le jour de Saint-Louis, entre onze heures et midi, tandis que les Pénitents blancs de Bollène faisaient leur offrande dans la chapelle du pèlerinage et que le prêtre à qui avait été remis l'honoraire, y célébrait le Saint-Sacrifice, Antoinette, qui, de son côté, n'avait cesser de prier Marie, éprouva dans son lit une commotion générale et comme un ébranlement dans tous ses membres. Au cri qu'elle poussa, les personnes du voisinage accoururent : « Voisines, leur dit elle, je suis guérie, ne voyez-vous pas Notre-Dame de Lumières qui me lève ? » Elle se leva, en effet, de son lit sans aucun aide, et, transportée de joie de voir ses membres et sa tête redressés, elle parcourut la ville au milieu de l'étonnement et de l'admiration des habitants, qui se joignirent à elle pour rendre grâce à Marie. Les autorités dressèrent ensuite un acte public de la guérison, l'évêque en autorisa la publication (1).

Voici une autre attestation authentique : « Nous Anthime Denis Cohon, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Nîmes, conseiller du roi en ses conseils et son prédicateur ordinaire, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction : savoir faisons que Jean Bigonez, maître menuisier, habitant notre ville de Nîmes, et Marguerite Véronne, sa femme, faisant profession de la religion prétendue réformée, avaient un fils, à présent âgé de sept ans, lequel ayant eu la petite vérole dans le berceau, était demeuré aveugle depuis six ans, sans pouvoir contempler la clarté du jour. Son père, bon catholique, ayant ouï parler d'une dévotion nouvellement érigée en l'honneur de la Mère de Dieu, dans le territoire de Goult, diocèse de Cavaillon, sous le titre de Notre-Dame de Lumières, et des grands miracles qui s'y faisaient, avait voué son fils à la sainte Vierge, et l'avait mené en ladite chapelle, aux fêtes de la Pentecôte de la présente année, en compagnie de plusieurs artisans et de quelques autres personnes de Nîmes. Lorsqu'ils approchèrent de la chapelle de Notre-Dame de Lumières, l'enfant Paul Bigonez commença à ouvrir les yeux et à voir un peu la clarté du jour. Etant arrivé en ladite chapelle, il recouvra entièrement la vue, dont il jouit à présent en parfaite santé, ce dont tous les assistants louèrent Dieu, auteur de si grandes merveilles, par l'intercession de sa très-sainte Mère. Donné à Nîmes, dans notre palais épiscopal, ce 13 novembre 1665. Signé : Anthime-Denis Cohon évêque de Nîmes. »

J'écrirais sans fin, dit le P. Michel du Saint-Esprit, s'il fallait raconter tous les miracles et toutes les grâces reçues par l'intercession de Notre-Dame de Lumières ; car qui pourrait rapporter toutes les merveilles opérées, non-seulement à Goult, siège de cette dévotion, mais à Avignon, à Arles, à Orange, aux Aigalades, où des autels lui ont été érigés. Et ce ne furent point les seuls : l'Isle, Brancas et Margerie lui en érigèrent de semblables, à la même époque. Ces autels, ces chapelles se couvraient d'*ex-voto*. A Lumières, les parois des murailles en étaient garnies : plusieurs étaient dignes d'intérêt par le pittoresque des costumes et par les blasons qui en rehaussaient le prix. Là ne se bornait point la reconnaissance ; des dons précieux étaient offerts : M. d'Anselme, de la très-illustre maison de Caderousse, suspendit dans le sanctuaire de Lumières une lampe d'argent, en souvenir de la guérison d'une paralysie du côté droit dont il était atteint depuis plusieurs années. M. de Donis,

(1) Voy. Michel du Saint-Esprit, le *Saint pèlerinage de Notre-Dame de Lumières*. — Fer, *Notice historique*.

seigneur de Goult, légua treize cents livres pour l'achèvement de l'église, avec charge d'acquitter trois messes basses par semaine, pour le repos de son âme et celle de dame de Stuard, son épouse. Antoinette de Peynes offrit une lampe d'argent en reconnaissance de sa guérison. Granier, citoyen de Rodez, fonda trois messes à perpétuité, et Salvatoris une grand'messe pour le 2 octobre. Au nombre des visiteurs on compta le marquis de La Blache, le chevalier de Relhanette, M. Bernard, procureur du parlement de Savoie, M. de Garcin, membre du parlement de Grenoble, M. d'Embrun, et une foule d'autres personnages de distinction.

LE TEMPS D'ÉPREUVES. — M. DE DONIS ET LE PRÉVOT DE SA JUSTICE SEIGNEURIALE.

La Révolution vint clore cette ère de prospérité, et le culte public fut suspendu à Lumières comme ailleurs ; mais, grâce à la famille de Donis, jamais la chapelle ne fut fermée ; au plus fort de la Révolution, on vit toujours quelques personnes venir déposer, plus ou moins ostensiblement leurs prières et leurs vœux aux pieds de Notre-Dame. La famille Demarre était heureuse d'offrir l'hospitalité aux pèlerins qui, de temps en temps, arrivaient. Elle cachait, sous le costume d'un domestique, un jeune abbé qui remplissait les fonctions de sacristain. Plus tard prêtre dans le diocèse de Digne, il revint, en 1814, remercier Notre-Dame et ses anciens bienfaiteurs. Un jour, des pèlerins, réunis en assez grand nombre, chantaient les litanies de la sainte Vierge, lorsqu'une bande de démocrates vint à passer sur la route. Furieux de cette manifestation, au moment où partout en France on renversait les édifices du culte, ils se précipitèrent, le sabre au poing, dans l'église, menaçant les personnes qui s'y trouvaient et vomissant d'horribles blasphèmes contre Dieu et sa sainte Mère. Cordou, leur chef, fit peu après une fin misérable.

A quelque temps de là, une autre bande de ces prétendus patriotes arriva ; et, après avoir brûlé sur la place, devant l'église, les confessionnaux, les statues, les tableaux, elle essaya de forcer l'armoire bardée de fer, enchâssée dans la muraille, où se trouvait le trésor des vases sacrés et des *ex-voto* en or et en argent. Mais, entendant répéter par quelques spectateurs attristés de ces actes de vandalisme, que les habitants de Goult descendaient pour leur faire un mauvais parti, ces valeureux patriotes sautèrent sur leurs chevaux et s'enfuirent à toute bride (1).

Une lettre adressée par M. Crevoulin, curé de Bannieux, au R. P. Ricard, supérieur de Notre-Dame de Lumières, renferme d'intéressants détails sur la vente de l'église. » Dans ces temps de lugubre et lamentable mémoire, M. de Donis, seigneur de Goult, appela François Bonot, son viguier, et lui dit : « Écoute, François, tu sais » que demain l'église et le couvent de Notre-Dame » de Lumières vont être mis à l'enchère, à Apt, » va les acheter pour mon compte, mais fais » comme si c'était pour le tien. Il ne faudrait pas » pourtant dépasser la somme de dix-neuf à vingt » mille francs. » Le prévôt, excellent chrétien, dévoué à Notre-Dame de Lumières depuis qu'elle avait sauvé la vie de sa jeune Félicité, se chargea volontiers de la commission de son seigneur, et le lendemain, à huit heures du matin, il était à Apt. Quand arriva le moment de la mise aux enchères, il se présenta avec une foule d'autres, accourus de partout, dans l'espoir d'avoir le couvent et l'église de Lumières pour la valeur d'une pièce de pain ; mais ils furent trompés dans leur attente et se retirèrent les uns après les autres, quand il virent le prix monter rapidement. Vers onze heures et demie, il ne restait plus pour enchérisseur que François Bonot, et un propriétaire de Gordes, nommé Germain. L'enchère était déjà montée à dix-neuf mille cinq cents francs, quand midi sonna et la fit remettre à deux heures.

(A suivre.)

L'abbé LEROY.

(1) Manuscrit de M. de Boudard. -- Fer. *Notice historique sur Notre-Dame de Lumières.*

ARCHICONFRÉRIE

de Notre-Dame d'Espérance

Érigée à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), par S. S. PIE IX (Bref apostolique du 8 août 1848), pour obtenir la paix et le salut du monde catholique et spécialement de la France, l'exaltation de la sainte Eglise, la conversion des pécheurs, la grâce d'une bonne mort, et la délivrance des âmes du purgatoire.

Spes nostra, salve !
Salve sperantes in te.

C'est surtout dans les moments de crise, au milieu des agitations politiques et sociales, qu'on sent le besoin d'un appui solide ; c'est lorsque l'inquiétude est grande et fondée, qu'il est doux et consolant d'espérer.

Quel plus solide appui, quel plus puissant motif d'espérance que la protection de Marie ? N'est-ce pas elle qui nous délivre de tous dangers, *a periculis cunctis* ? N'est-ce pas elle que l'Eglise salue du nom béni de notre Espérance, *Spes nostra, salve ?*

A la veille des événements si graves qui allaient bientôt jeter les âmes attachées à la foi dans d'indicibles perplexités, Pie IX, qui avait précédemment érigé l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance, écrivait de sa main bénie sur l'un

des registres de l'Association : *Aux prières déjà adressées au ciel pour la sainte Eglise, que les associés ajoutent des supplications pour le salut et la paix du monde catholique. — Depreciationes fiant pro salute et pace totius orbis catholici.*

Et joignant l'exemple à l'expression de son désir, Pie IX, et à sa suite tous les membres du Sacré Collège, désireux d'entrainer tous les enfants devoués de l'Eglise dans cette pacifique croisade de la prière, s'inscrivaient au nombre des associés de Notre-Dame d'Espérance.

Quelques semaines après. l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance avait à Rome même, et par la volonté de Pie IX, son lieu de réunion et son autel dans l'église des RR. PP. Capucins, et les fidèles se faisaient inscrire par milliers.

Enfin, pour donner une nouvelle impulsion à cette œuvre, dont elle constatait avec bonheur la bienfaisante influence, Sa Sainteté daigna, en 1865, accorder à la statue miraculeuse de Notre-Dame d'Espérance l'honneur insigne de la Couronne d'or.

C'est donc au nom de Pie IX et de sa part, que nous faisons appel à tous les catholiques. Qu'ils se joignent à lui, qu'ils nous envoient leurs noms et qu'avec nous ils prennent l'engagement d'adresser soir et matin à Notre-Dame d'Espérance, pour l'exaltation de la sainte Eglise et le salut et la paix du monde, *Salve Regina. — Sub tuum præsidium.*

Marie protège la France qui lui a été consacrée et qui s'est dévouée à son culte.

Et si nos crimes sont nombreux, nous savons qu'elle est toute-puissante auprès du Tout Puissant. Les grâces miraculeuses qu'elle ne cesse de répandre sur le sanctuaire où a été fondée l'Association sont pour nous une preuve certaine qu'elle exauce nos prières, qu'elle veille sur nous et sur notre bien aimée patrie ; on n'invoque jamais en vain Notre-Dame d'Espérance.

Prions donc la Vierge immaculée, prions Notre-Dame d'Espérance, et tous les efforts de l'enfer seront vains et tourneront contre lui.

La paix et la justice régneront sur la terre et le monde sera sauvé.

Marie ne vient-elle pas nous dire elle-même à Pontmain ; *Mais priez, mes enfants, Dieu vous exaucera en peu de temps.*

Son apparition à Pontmain (diocèse de Laval), le 17 janvier 1871, vers six heures du soir, au moment même où notre pieux évêque, le directeur de l'Œuvre et plusieurs associés faisaient à Saint-Brieuc un vœu à Notre-Dame d'Espérance, nous prouve que ce titre de Notre-Dame d'Espérance lui est agréable. Notre vœu fut exaucé, et l'ennemi n'a pas foulé le sol de la Bretagne.

Aussi la coïncidence de ce vœu et de l'apparition et plusieurs similitudes frappantes (par exemple, celle de la statue placée sur la flèche du sanctuaire à saint-Brieuc et se dessinant comme à Pontmain, sur le nuage; celle des quatre bougies remarquées dans l'auréole de l'apparition et des quatre cierges brûlant chaque jour, pendant la messe, devant la statue couronnée par Pie IX, et surtout le geste et le sourire de la sainte Vierge pendant le chant du cantique *Mère, de l'Espérance* composé par nous en 1848) ont établi entre Notre-Dame de Pontmain et Notre-Dame d'Espérance une incontestable analogie.

Aussi Mgr l'évêque de Laval a salué la Vierge de Pontmain du nom mille fois béni, que la reconnaissance nous fit donner à Marie il y a plus d'un quart de siècle : *Notre Dame d'Espérance.*

La crainte de malheurs terribles pour notre France n'a pas cessé de préoccuper les esprits sérieux : Pie IX est toujours prisonnier et exposé à de redoutables éventualités, l'esprit de révolte règne partout et personne ne se convertit.

Suivant l'avertissement de Marie, fléchissons par nos prières la colère divine. Prêtres et fidèles, faites-vous pour Pie IX et avec lui propagateurs de notre Archiconfrérie; c'est la France en deuil qui vous en prie, c'est Notre-Dame d'Espérance elle-même, venue du ciel, qui vous le recommande :

Les avantages spirituels de cette Œuvre sont immenses :

1° Tous les jours à perpétuité le saint sacrifice offert sur l'autel de Notre-Dame d'Espérance, devant la statue couronnée par Pie IX.

2° Participation aux bonnes œuvres de tous les membres et aux quatre mille messes célébrées chaque année dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance.

3° Participation aux prières récitées tous les jours, et aux services funèbres célébrés tous les trois mois pour les associés et bienfaiteurs défunts.

4° Chaque année envoi d'un souvenir pieux aux associés groupés par douzaine et donnant chacun 35 centimes. (Art. 6 des statuts.)

Fondation pour les vivants. — Plusieurs, pour s'assurer *à perpétuité* les suffrages de l'Archiconfrérie, versent, en s'inscrivant, le capital des 35 c. : 7 francs. Un titre d'*associé fondateur* leur est remis.

Fondation pour les morts. — La même aumône de 7 francs, une fois faite. à l'intention d'une personne *décédée*, associée ou non, la fait entrer *à perpétuité* en participation du saint Sacrifice, offert *chaque jour*, sur l'autel de Notre-Dame d'Espérance.

5° D'innombrables indulgences plénières et

partielles applicables aux âmes du purgatoire, savoir :

I. Indulgences plénières : 1º Le jour de l'entrée dans l'Association ou l'un des sept jours qui suivent celui-là ; 2º toutes les fêtes de la très-sainte Vierge ; 3º le jour de la Toussaint ; 4º aux fêtes des patrons de l'Association, il y en a douze; 5º deux dimanches par mois ; 6º une fois par mois, pourvu qu'on assiste à trois messes de samedi ou à trois réunions de l'Archiconfrérie ; 7º à l'article de la mort.

II. Indulgences partielles : 1º Sept ans et sept quarantaines les dimanches où l'on ne gagne pas l'indulgence plénière; 2º 100 jours chaque jour de l'année ; 3º 100 jours pour chaque assistance à la réunion du samedi ou du premier dimanche du mois; 4º 60 jours pour chaque bonne œuvre que fait un associé avec un sincère regret de ses fautes.

Pour participer à tous ces avantages, on doit envoyer ses nom et prénoms et réciter aux intentions de l'Œuvre, le matin, le *Salve Regina*, et le soir le *Sub tuum*.

Les personnes qui ignorent ces prières ou ne peuvent les lire doivent dire aux mêmes intentions le *Pater* le matin, et le soir l'*Ave Maria*.

Un billet d'admission est adressée à chacun des nouveaux associés, comme preuve de son inscription sur le registre de l'Archiconfrérie.

Celles qui ne voudraient pas s'inscrire comme associés, peuvent, comme bienfaiteurs, participer aux avantages de l'Archiconfrérie, en contribuant à l'acquisition d'un autel, d'une chaire et du mobilier nécessaire et qui n'est pas en harmonie avec le sanctuaire élevé par la piété à la gloire de la Vierge Immaculée, Notre-Dame d'Espérance.

Les plus minimes offrandes seront reçues avec reconnaissance.

Les zélateurs ou zélatrices qui nous enverraient cent noms d'associés et autant de souscriptions de 35 centimes, ou les personnes faisant une offrande de 50 francs, recevrons en reconnaissance, à leur choix, ou la collection complète des souvenirs de l'œuvre depuis sa fondation, ou une belle photographie de Notre-Dame d'Espérance.

Les intentions particulières des souscripteurs seront fidèlement recommandées aux prières de l'Archiconfrérie, quand ils en témoigneront le désir.

Le directeur de l'Archiconfrérie,

P.-M. Prud'homme,

Chanoine de Saint-Brieuc.

Pour les agrégations, les inscriptions et les offrandes, s'adresser à M. l'abbé Prud'homme, chanoine, directeur, à Notre-Dame d'Espérance à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

« C'est par l'union des cœurs dans la charité chrétienne et par la pieuse conspiration des prières et des dévouements que les maux de l'Eglise et de la société seront conjurés.

» Je bénis et je recommande l'Œuvre de Notre-Dame d'Espérance, qui a si bien compris et si bien réalisé la pensée de S. S. Pie IX. »

† Augustin,

Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Chronique Hebdomadaire

Le Pieux Institut de secours pour les femmes en couches abandonnées. -- Approbation pontificale de la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur. -- Lettre pastorale de Mgr le cardinal Guibert, sur la situation de l'Eglise à Rome. -- La politique et les prêtres. -- Brillants succès de l'enseignement congréganiste. -- L'enseignement en Alsace-Loraine. -- Les diocèses de Metz et de Strasbourg ne relevant plus que du Saint-Siége. -- L'appétit du gouvernement italien. -- Brigandage organisé. -- Emprisonnement de Mgr l'évêque de Paderborn. -- Condamnation de onze jeunes filles à la prison. -- Insuccès de la loi pour l'élection populaire des curés. -- Etat de l'instruction publique en Russie.

Paris, 6 août 1874.

Rome. — Il y a trois ans environ, lorsque la Révolution, ayant fait irruption dans la Ville éternelle, y eut multiplié les misères de toutes sortes, un vénérable chanoine, M. Nicola Marini, voulant remédier à ces misères dans les limites de son pouvoir, fonda, sous le titre de *Pieux Institut de secours pour les femmes en couches abandonnées*, une association dont ce titre dit assez le but. Le Pieux Institut se compose de deux conseils, l'un de direction et l'autre d'exécution, et d'un comité de collectrices. Le conseil de direction préside à l'œuvre tout entière. Le conseil d'exécution, présidé par Mme la marquise Carolina Biondi-Fioravanti, s'occupe exclusivement de visiter à domicile les pauvres femmes en couches qui demandent du secours. Le comité de collectrices recueille les souscriptions, les aumônes et dons de toute nature. Le Saint-Père s'intéresse beaucoup à cette œuvre touchante, et vient à son secours par de grandes largesses. Voulant témoigner au Saint-Père les sentiments de reconnaissance et de fidélité de leurs protégées, et les leurs propres, un grand nombre des membres actifs du Pieux Institut sollicitèrent la faveur d'être admis en son auguste présence. Cette faveur leur fut gracieusement accordée. Pie IX se présenta à eux entouré de cardinaux et de prélats, écouta leur Adresse avec bienveillance, leur adressa ensuite quelques paroles de félicitation et d'encouragement, leur fit distribuer des médailles et les congédia après avoir donné son anneau à baiser.

— Les journaux publient le décret pontifical

qui approuve la Congrégation des missionnaires du Sacré-Cœur, à Issoudun. Ce décret porte la date du 20 juin 1874. On y voit que le but principal de ce nouvel institut, fondé par le R. P. Jules Chevalier, est d'exciter et d'augmenter la dévotion au Sacré-Cœur de JESUS, de conserver et de répandre la foi catholique par l'éducation chrétienne de la jeunesse et par les missions. Déjà, en mars 1869, cette Congregation avait été honorée d'un décret d'éloges. Toutefois, l'approbation de ses constitutions, qui avait été aussi demandée, a été ajournée à un temps plus opportun, parce que lesdites constitutions ont provoqué de la part de Sa Sainteté quelques observations.

FRANCE. — Le vénérable archevêque de Paris Son Em. le cardinal Guibert, a adressé aux fidèles de son diocèse, à l'occasion de son récent voyage à Rome, une lettre pastorale qui a soulevé les colères de la presse révolutionnaire en deçà et au dela des monts, parce qu'il y proteste une fois de plus contre les attentats commis contre l'Eglise dans la ville des Papes. Une foule de choses, dit-il, y attriste les regards attentifs. «C'est d'abord la spoliation de l'Eglise, qui se poursuit sous les yeux de celui que Dieu a fait le gardien de ses droits sacrés. Après avoir porté des lois iniques, on les applique ou on les viole tour à tour, selon que leur application ou leur violation sert plus efficacement la cause de l'injustice. Chaque jour quelque nouveau trait de violence vient déchirer le cœur du Saint-Père : c'est un couvent que l'on ferme, en vertu, sans doute, de la *loi des garanties!* c'est une maison *généralice* que l'on supprime en violation manifeste de cette même loi.. Ainsi, après la prise de possession violente des divers territoires pontificaux, est venue l'occupation sacrilége des saintes demeures de la piété et des lieux affectés au gouvernement spirituel de l'Eglise. La loi des *garanties*, qui reconnait deux souverainetés à Rome, était destinée par la force des choses à se mentir à elle-même ; car la souveraineté spirituelle du Pape se réduit à tout subir, et serait, si la Providence n'y veillait, bientôt anéantie... » Puis, prévoyant qu'à ces paroles si dignes les suppôts de la Révolution allaient bondir et pousser des cris de vengeance contre l'audacieux qui proteste encore en faveur du droit, il ajoute avec une fermeté fière : Nous n'avons pas coutume, vous le savez, N. T. C. F., de nous occuper des choses du siècle, mais notre devoir d'évêque est de nous occuper des affaires de l'Eglise. « Telle est la vraie réponse qu'il convient de faire à ceux qui prétendent que les prêtres ne doivent pas s'occuper de politique : que la politique commence par ne pas opprimer l'Eglise, et les prêtres s'occuperont d'elle aussi peu que possible ; mais, dans l'état actuel des choses, ne pas s'occuper de politique serait, pour les prêtres, trahir leur devoir le plus impérieux, qui est de défendre l'Eglise dont ils ont été faits les ministres.

— L'époque des vacances ramène les concours qui mettent à même d'apprécier de mieux en mieux la supériorité de l'enseignement congréganiste sur l'enseignement laïque. Voici un nouveau fait à ajouter à ceux que nous avons déjà rapportés.

Au récent concours général des écoles primaires laïques et congréganistes de Lorient, *six* prix et *deux* mentions étaient à décerner aux vainqueurs. Or, voici quel a été le résultat du concours. Les élèves des Frères ont remporté : les *deux* prix du département, les *deux* prix de l'arrondissement, les *deux* prix et les deux mentions du canton ; total, *six* prix et *deux* mentions.

« C'ÉTAIT TOUT ; et s'il y avait eu autre chose à prendre, dit le *Journal du Morbihan*, on peut croire que les élèves des Frères auraient pris encore, tant cette gent clérical est *absorbante, envahissante, intolérante.*

» Comme l'année dernière, les bons Frères ont fait table rase. Partout, sur toute la ligne, leurs élèves sont arrivés les premiers. »

Nous pouvons citer encore quelques autres chiffres qui ne sont pas moins intéressants :

A Carcassone, neuf élèves de l'école normale du couvent de Notre-Dame ont obtenu le brevet avec les neuf premiers numéros, sauf le sixième.

A Nîmes, sur dix-neuf présentations au baccalauréat, du 1er août 1873 au 1er août 1874, le collége de l'Assomption a obtenu seize diplômes dont plusieur avec mentions. Cette même année, l'Assomption a fait recevoir à l'Ecole navale M. A. Barnouin, qui vient d'obtenir aux examens de sortie, le premier rang de sa promotion, rang qu'il avait conservé pendant toute l'année.

Enfin, à Paris, au concours pour l'obtention des 185 bourses d'externe dans les écoles municipales de la ville, 137 de ces bourses ont été gagnées par les élèves des Frères, et 48 seulement par les élèves des écoles laïques. « Ces chiffres, ajoute l'*Univers*, à qui nous les empruntons, sont d'autant plus éloquents, que les Frères n'ont à Paris que 54 écoles, tandis que les laïques en ont 78.

» Cela est déjà très-beau, dit encore le même journal ; mais la supériorité des écoles congréganistes éclate surtout dans le classement général par ordre de mérite des candidats définitivement admis. Les *quatre premiers* sont *tous* élèves des Frères. Dans les *vingt premiers* ne figure qu'*un seul* élève laïque, en sorte que, s'il n'y avait eu que vingt bourses à donner, les congréganistes en eussent obtenu dix-neuf. Des *cinquante-cinq premiers*, *quarante-six* sont élèves des Frères. Très-rares dans les premiers numéros, les nominations d'élèves laïques sont très-fréquentes vers la fin, Les *cinq derniers* sont *laïques.*

Tous ces résultats, si glorieux pour l'Eglise, font frémir de rage la meute des libres penseurs; car, après avoir inventé pour les Frères le nom d'*ignorantins*, ils se voient sérieusement menacés d'en être justement flétris.

Alsace-Lorraine. — Le dernier établissement libre d'enseignement secondaire, le petit séminaire de Lillisheim, dont on prolongeait le martyre depuis un an, a été fermé à la fin de l'année scolaire. Les Alsaciens Lorrains n'apprendront plus maintenant que ce que le gouvernement prussien jugera bon de leur laisser savoir.

L'enseignement primaire est remis presque exclusivement entre les mains de maitres protestants, libres penseurs ou apostats. Par ordre supérieur, les deux sexes sont réunis dans les mêmes écoles; quand les municipalités protestent, on envoie le commissaire de police. On veut par là détruire, à tout prix, l'enseignement catholique et, avec lui, l'amour de la France.

— Les négociations relatives aux nouvelles délimitations des diocèses de Metz et de Strasbourg sont terminées. Pie IX a décidé qu'à l'avenir ces deux évêchés relèveraient immédiatement du Saint-Siège.

Italie. — Le *Journal de Florence* constate que le gouvernement italien a dévoré, en moins de sept ans, tous les biens de l'Eglise, lesquels, estimés 2 milliards, ont à peine produit 500 millions, le quart de leur valeur. Les ventes des propriétés ecclésiastiques ont commencé en 1867, presque en même temps que le cours forcé du papier-monnaie. En sept ans, le gouvernement a donc dévoré, en sus des revenus annuels des budgets 1 milliard de papier-monnaie et 500 millions de propriétés ecclésiastiques, ce qui fait environ 250 millions par an.

Mais, comme il n'y a plus de propriétés ecclésiastiques à vendre, et que le moment est venu d'amortir le milliard d'assignats circulants pour le compte de l'Etat, le projet de spoliation des hôpitaux et autres œuvres charitables, suspendu, il y a six mois, devant la réprobation générale, est repris de plus belle par le gouvernement. Le patrimoine des œuvres charitables est estimé 1 milliard 200 millions.

Enhardis par l'exemple venu d'en haut, les malfaiteurs vulgaires augmentent chaque jour en nombre et en audace, principalement en Sicile. Ils forment entre eux des bandes organisées s'emparent des plus riches habitants qu'ils emmènent prisonniers, et ne les rendent à la liberté que contre de fortes rançons. Des assassinats ont lieu en plein jour, sur les places publiques.

Allemagne. — On télégraphie de Paderborn, le 4 août, que Mgr Conrad Martin a été arrêté le matin de ce jour-là même, pour purger sa condamnation à dix-huit semaines de prison.

— D'autre part, on mande que le tribunal de Trèves vient de donner un pendant au curieux jugement de Burgsteinfurt, dont nous avons parlé dans notre dernière chronique, en condamnant à un emprisonnement de deux à huit jours onze jeune filles, coupables d'être allées, avec des bouquets de fleurs, au-devant de leur curé sortant de prison.

Quand nous disions qu'en Prusse il n'y a pas des juges qu'à Berlin!

Ces odieuses rigueurs n'abattent cependant pas le courage des catholiques. La petite commune de Grassdorff (Hanovre) était soupçonnée d'avoir assez peu d'attachement à sa foi. Le ministre des cultes voulut qu'on y fit l'essai de la loi qui remet à la population le soin d'élire le curé de la paroisse. Les habitants furent donc convoqués par le sous-préfet de l'arrondissement mais *à l'unanimité*, ils ont déclaré qu'ils se refusaient à appliquer une telle loi, et que, seul l'évêque a le droit de leur envoyer un curé.

Russie. — On lit dans le journal le *Monde :*

« Le ministre de l'instruction publique, en Russie, vient de publier un rapport sur la situation de son département à la fin de 1872. « Ce » rapport, dit le ministre, est fait, d'après les do- » cuments fournis au ministère par les curateurs » des districts. » Il en résulte qu'à la fin de l'année 1872, il y avait en Russie 19,658 écoles élémentaires, fréquentées par 761,129 écoliers, dont 625,784 garçons et 135,344 filles, et 42 écoles normales, fréquentées par 2,375 jeunes gens qui se préparaient à la carrière de l'instruction publique. Cette situation n'a pas satisfait le ministre car il dit dans le rapport que si elle est triste au point de vue du nombre des écoles et des enfants qui les fréquentent, elle est plus triste encore quand on examine la valeur scientifique des maîtres qui y sont préposés. Très peu d'instituteurs savent convenablement lire, et le plus grand nombre ne sait pas écrire. Il y avait, malgré cela, 352 écoles sans maîtres, et 3,138 écoles étaient tenues par des paysans ou des fonctionnaires de basse condition qui avaient été révoqués. — Telle était, en 1872, selon le rapport du ministre lui-même, la situation de l'instruction primaire en Russie. »

La population de la Russie doit dépasser présentement 60 millions.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES

SEIZIÈME INSTRUCTION.

Désobéissance de nos premiers parents ; quelles en furent les suites.

Texte.—*Credo in Deum..., creatorem cœli et terræ*. Je crois en Dieu..., créateur du ciel et de la terre.

Exorde. — Mes frères, nous lisons dans nos Livres saints, qu'après avoir créé cet univers en six jours, «Dieu se reposa...» Il ne faut pas nous imaginer que la toute-puissauce de Dieu fût épuisée, que la création de cet univers lui eût coûté la moindre peine; non, mille fois non!... Qu'il dise une parole, et des milliers de mondes, plus magnifiques encore que le nôtre, jailliront du néant!... Que faut-il donc entendre par ce repos du Seigneur?... Le premier jour de fête, ou, si vous l'aimez mieux, le premier dimanche qui fût célébré dans le monde.

Dieu, nous l'avons dit, venait de placer l'homme dans le paradis terrestre. En lui donnant un commandement, il lui avait appris qu'il était son Créateur et son maître; qu'il n'avait été créé que pour glorifier et bénir son Auteur. Mais pourquoi le Tout-Puissant semble-t-il se reposer ?... Pour recevoir les hommages de la création tout entière, et donner à chaque œuvre de ses mains le temps de lui offrir ses adorations... Adam et Eve, les premiers, se jettent à ses pieds ; puis viennent les autres créatures. Les anges, témoins de la magnificence de la création, unirent leurs respects à ceux de nos premiers parents ; les astres eux-mêmes tressaillirent d'allégresse et le louèrent à leur manière (1)... Quelle fut belle cette première fête, qu'il fut heureux ce premier jour consacré au service du Seigneur et célébré dans ce doux état d'innocence, partagé alors de tous les êtres qui étaient sortis des mains du Créateur !...

Telle est, mes frères, l'origine trois fois sacrée du repos du septième jour. Nous l'observons d'après le commandement de Jésus-Christ, et Moïse, en l'ordonnant aux Juifs, ne faisait que répéter l'une des premières obligations de la loi primitive. Soyons donc fidèles nous-mêmes, chrétiens, à sanctifier ce septième jour, qui est le jour du Seigneur, puisque son origine est si antique et si solennelle !

Proposition et Division. — Mais aujourd'hui je continue en quelque sorte le sujet dont je vous parlais dimanche dernier. Nous allons donc : *Premièrement*, raconter la chute de nos premiers parents; puis, *en second lieu*, nous considérerons quelques uns des tristes effets de leur désobéissance.

Première partie. — Adam et Eve furent ils longtemps dans le paradis terrestre?... La Sainte Ecriture ne nous en dit rien. Cependant il nous est permis de croire qu'un certain intervalle s'écoula entre leur création et leur chute. D'abord, Dieu lui-même daignait se communiquer à eux sous une forme sensible; les bons anges leur apparaissaient, s'entretenaient avec eux, en prenant telle forme que Dieu leur permettait de prendre; c'est pour cela qu'Eve ne sera point surprise en entendant le serpent lui adresser la parole(1). Puis, nous connaissons assez la ruse et la malice de Satan pour savoir qu'il ne dut pas s'attaquer à eux immédiatement après leur création... La tentation eût échoué... Comment oser dire à ces êtres, qui sortaient de la main de Dieu, et pour ainsi dire tièdes encore du souffle que le Seigneur avait versé sur eux : « Violez son commandement et mangez du fruit qu'il vous a défendu !...»

Non, Satan est plus rusé ; nous pouvons l'affirmer par notre propre expérience. Dites-moi, est-ce le jour de votre première communion, jeunes filles qui m'écoutez, alors que vous portiez cette blanche parure, symbole de la pureté de vos cœurs; est-ce alors que la médaille de la sainte Vierge brillait sur votre poitrine, que son chapelet était suspendu à vos ceintures ; est-ce, dis-je, ce ce beau jour qu'il aurait osé vous tenter ?... Non, non, ce n'est pas quand les âmes sont inondées des flots de la grâce que le diable essaye de les séduire : c'est quand leur ferveur s'est ralentie, quand le souvenir des bienfaits du Seigneur s'est comme amoindri dans leurs cœurs. Donc, il est très probable que le séjour de nos premiers parents dans le paradis terrestre dut se prolonger un certain temps...

Enfin, le moment de l'épreuve arriva. Satan enviait le bonheur et l'innocence du premier

(1) Job XXXVIII, 7.

(1) Cf. Gen., III, et Darras, *Hist. ecclés.*, t. 1er.

homme et de la première femme; une rage infernale dévorait son cœur, il guettait le moment favorable pour les perdre; il en trouva l'occasion.. Un jour qu'Eve était seule, ce fut à elle qu'il s'adressa, comme étant plus faible et moins à craindre que l'homme. Il prit la figure du serpent. J'ai dit plus haut pourquoi Eve n'avait pas dû être surprise en entendant les animaux parler. « Or, dit l'Ecriture Sainte, le serpent était le plus rusé des animaux. Il dit donc à la femme: Est-ce que Dieu vous a réellement défendu de manger de tous les fruits du paradis?— Nous mangeons de tous les fruits du paradis, répondit la femme. Quant au fruit de l'arbre qui est au milieu, Dieu nous a défendu d'y toucher et d'en manger, de peur que peut-être nous ne mourions...»

Malheureuse Eve, tu raisonnes avec la tentation... Ah! c'est fini, ta chute est certaine!... Ainsi, mes frères, quand, dans une occasion dangereuse, un chrétien, quel qu'il soit, discute avec le tentateur et répond par des *peut-être* à une obligation formelle, soyez-en sûrs, sa résistance ne sera pas longue, et bientôt son ange gardien le verra succomber...

Mais continuons. «Et le serpent dit à la femme: Non, certainement, vous ne mourrez pas; Dieu sait bien que le jour où vous aurez mangé de ce fruit vous serez semblables à lui; vos yeux seront ouverts, vous connaîtrez le bien et le mal.» Considérez, mes frères, comment Satan flatte l'orgueil de notre première mère, comment il pique et excite sa curiosité., La voyez-vous regardant ce fruit avec convoitise ?... « Qu'il est beau, dit-elle, quel plaisir on éprouve à le contempler, comme il doit être délicieux à la bouche!...» Ah! pauvre femme, Satan est vainqueur ; ton innocence est perdue... Ce premier regard est déja un commencement de désobéissance!... Ne soyez plus étonnés maintenant que, bravant la défense du Seigneur, elle lève la main, cueille de ce fruit et en présente à son mari, qui, trop faible lui-même, ne sait pas lui résister : «Eve, dit l'écrivain sacré, ayant pris de ce fruit, en donna à son homme, qui en mangea lui-même.»

Pourquoi cette faiblesse et cette condescendance d'Adam ?... Il tomba, si nous en croyons les saints Pères, par pure complaisance ; «il ne voulut point, dit saint Augustin, contrister cette seule et chère compagne (1). » Peut-être fit-il quelques observations à Eve sur sa désobéissance mais enfin, vaincu par ses instances, il se décida à partager sa faute. Peut-être aussi crut-il lui-même aux promesses perfides du serpent, et, cédant à une pensée d'orgueil, s'imagina-t-il qu'il allait devenir semblable à Dieu, connaissant le bien et le mal... Quoi qu'il en soit, mes frères, du seul récit de cette chute lamentable ressort déjà un enseignement important: c'est l'influence profonde et presque toujours décisive de la femme dans la famille... Qu'une femme soit chrétienne, elle sanctifiera son époux, conservera la foi dans le cœur de ses enfants. L'histoire de saint Louis, roi de France, de saint André Corsini, de saint Augustin et celle d'un nombre immense de saints pourrait servir à prouver ce que j'avance. Au contraire, qu'une femme soit orgueilleuse, légère, indiscrète, soyez assurés que ses défauts ne seront pas longtemps sans que son époux et ses enfants en éprouvent les sinistres influences. Et que d'histoire encore nous pourrions citer à ce sujet; mais cela nous mènerait trop loin...

Seconde partie.—Voyons maintenant quelques-uns des tristes effets que produisit la désobéissance de nos premiers parents... Ecoutons de nouveau l'historien sacré : « A peine Adam et Eve eurent-ils mangé du fruit défendu que leurs yeux s'ouvrirent. Ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, et, rougissant de cet état, ils se firent des ceintures avec des feuilles de figuier... Puis, ayant entendu la voix du Seigneur, qui venait les visiter dans le paradis terrestre (où sans doute plus d'une fois il avait daigné s'entretenir avec eux), ils eurent peur de lui pour la première fois, et crurent éviter sa présence en se cachant au milieu des arbres et des bosquets. »

Arrêtons-nous un instant sur ces mystérieuses paroles. L'âme, auguste image de Dieu, fut créée pour commander au corps; mais, par leur désobéissance, nos premiers parents ont détruit cette harmonie. Ils ne sont plus les maîtres de ce corps; des passions qu'ils ignoraient se révèlent en eux ils en rougissent. Ah! ce jour là, on peut le dire avec vérité, les sept péchés capitaux, formidables auxiliaires de Satan, parurent sur la terre!... Adam et Eve, vainement vous vous apercevez de votre nudité; il est trop tard, et cette ceinture de feuilles dont vous essayez de vous couvrir ne saurait empêcher les désordres que produiront un jour dans le monde tant de terribles passions!...

Que si leur corps se révolte, voyez aussi comme immédiatement leur intelligence baisse et s'amoindrit; ils s'imaginent que Dieu n'a rien vu, ne sait rien, et qu'en s'enfuyant dans les bosquets du paradis terrestre, ils pourront échapper à sa vue et lui cacher leur désobéissance!... Frères bien-aimés, tel est l'effet du péché: Dieu est partout, nous ne l'ignorons pas, et combien de fois cependant, quand nous l'offensions, avons-nous méconnu sa présence, et peut-être même cru qu'il ne nous voyait pas (1)!...

(1) *Non taquam verum loquenti seductum, sed sociali necessitudine paruisse.* S. Augustin, *Cité de Dieu*, liv. XIV, ch. XI, t. XXIV, p. 218, édit. Vivès. Lire les chapitre suivant au sujet de la gravité du péché d'Adam et de ses suites... Inutile d'ajouter que ce livre a été notre guide dans cette instruction.

(1) Ps. XCIII, 7.

Or, Dieu appela Adam et lui dit: « Où est-tu ?... » Ce dernier répondit : « J'ai entendu votre voix, et rougissant de ma nudité, je n'ai osé me montrer devant vous. — Comment sais-tu, continua le Seigneur, que tu es dans cet état, sinon parce que tu as mangé du fruit défendu ?... » Infortunés, tombez donc à genoux aux pieds de votre Créateur ; voici qu'au lieu de vous foudroyer, sa miséricorde daigne encore vous interroger!... A genoux devant lui, n'alléguez pas d'excuses ; avouez humblement votre faute, et dites ces paroles que prononcera plus tard l'enfant prodigue : « *Pardon, ô notre Père, nous avons péché*... » Peut-être que sa clémence, en voyant vos humbles regrets, se décidera encore à vous pardonner !... Mais non, ils rejettent leur faute les uns sur les autres... Adam n'est pas coupable ; c'est la femme que Dieu lui a donnée qui lui a présenté ce fruit ; il l'a reçu, il est vrai, il en a mangé ; mais pouvait-il faire autrement ?... Dieu s'adresse à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? » lui dit-il. Encore des excuses : « Le serpent m'a trompée... » Comprenez, mes frères, combien ils aggravent leur faute, en l'excusant au lieu de la confesser, et avec combien de raison l'Eglise, par la voix des saints docteurs, nous enseigne que la faute de nos premiers parents fut très grave, et qu'elle renfermait en elle-même un grand nombre de péchés (1)...

Grand Dieu, c'est donc fini ! la voie du pardon est fermée, pour le moment du moins, à nos premiers parents, car votre sainteté ne saurait pardonner au pécheur qui s'excuse et refuse de s'humilier !... Pauvre nature humaine, s'en est fait tu es l'esclave de Satan ; et quelles funestes conséquences aura pour toi la chute de ceux qui furent tes premiers auteurs !... Imaginez, mes frères, qu'à cet instant solennel Dieu eût versé sur Adam et sur Eve un esprit prophétique qui leur eût fait entrevoir les lamentables suites que leur faute devait avoir dans l'avenir !... Quel douloureux spectacle se serait étalé à leurs yeux !... Que de crimes seront la suite de leur crime !... Adam et Eve, regardez bien : ce premier sang versé, c'est le sang d'Abel, votre fils chéri, c'est la main d'un frère qui l'a répandu ; voyez-vous, à côté de lui, cette longue suite de cadavres, qui, jusqu'à la fin du monde, partageront son sort, les uns meurtris, les autres périssant par le poison, d'autres victimes de la guerre, cruel fléau qui jusqu'à la fin des temps, décimera les enfants des hommes !... Contemplez ces transes de l'agonie et cette longue procession de morts qui, dans tous les siècles et dans tous les pays, seront conduits à la sépulture !... Assistez à tant d'infâmes orgies ; écoutez ces hideux blasphèmes !... Je serais bien long, si je voulais tout dire !... Mais, ô nos premiers parents, tout cela, c'est votre ouvrage ; car votre désobéissance a introduit dans le monde la mort et le péché !...

Péroraison. — Frères bien-aimés, oui, sans doute, Adam et Eve furent bien coupables, ils devaient mieux répondre aux grâces dont le Tout-Puissant les avait comblés. . Mais ne les accusons pas avec trop d'âpreté, puisque Dieu lui même leur a pardonné. Et nous-mêmes, en voyant avec quelle facilité nous succombons, malgré les faveurs que Dieu verse sur nous et les lumières qu'il nous donne, oserions-nous affirmer qu'à leur place nous eussions été plus fidèles ?

J'ai lu quelque part une histoire, ou, mieux, une parabole ; je veux, en finissant, vous la raconter. Au coin d'une forêt vivait dans l'isolement et dans la misère un ménage de pauvres charbonniers. Un prince qui s'était égaré à la chasse, guidé par la faible lueur d'une lampe, s'approche de leur cabane... La conversation de ces pauvres gens paraissait animée... Il écoute un instant : « Maudite Eve, disait la femme, c'est pourtant elle qui est la cause de tous nos malheurs. — Si du moins, répondait l'homme, Adam eût été plus fort ! — Moi, poursuivait la femme, jamais je n'aurais violé la défense et mangé du fruit défendu. — Et quand tu l'aurais fait, poursuivit le mari, je t'affirme que tu ne m'aurais pas séduit.., » Et tous deux, maudissants nos premiers parents, disaient : « Pourquoi ont-ils violé la défense, puisqu'ils avaient tout ce dont ils avaient besoin ?... » Le prince avait tout entendu. Il entre dans la cabane et s'y repose un moment. « Vous me paraissez bien pauvres leur dit-il ; je veux pourvoir à vos besoins ; venez dans mon palais, rien ne vous manquera... » Ils le suivirent. Les voilà donc installés dans un appartement splendide ; des mets nombreux leurs sont servis à chaque repas, mais au milieu de la table se trouve un vase auquel il leur est défendu de toucher, sous peine d'encourir la disgrâce du prince... Tout alla bien pendant une quinzaine de jours ; mais, au bout de ce temps, la femme, tentée par la curiosité, et ayant le consentement de son homme, ouvrit le vase défendu, duquel s'échappa un oiseau qu'il ne purent rattraper... Le prince leur apparaissant tout à coup : « Retournez, dit-il, dans votre cabane et ne vous plaignez plus de nos premiers parents, car vous venez de montrer que vous eussiez été aussi faibles qu'eux... »

Frères bien-aimés, adorons les desseins de Dieu qui sait tirer le bien du mal. Cette faute de nos premiers parents tournera à sa gloire ; elle lui sert à manifester sa justice, sa sainteté dans le paradis terrestre, et elle lui servira plus tard à

(1) Cf. S. Augustin, *Livre cité*. et S. Thomas, *Secunda Primæ*, quest. LXXXII, art. 3. Voici les paroles auxquelles nous faisons allusion : *In peccato primi parentis, quod per originem traducitur, fuerunt plures difformitates, scilicet uperbiæ, inobedientiæ, gulæ et alia hujusmodi.*

donner aux hommes, sur le Calvaire, la plus éclatante manifestation de sa bonté, de son amour et de sa miséricorde. Soyez donc béni de tout ce que vous permettez comme de tout ce que vous faites, ô Dieu trois fois saint, qui régnez dans les siècles des siècles... Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la vie des Saints

XL

IL NOUS FAUT MOURIR A NOUS-MÊMES.

(Suite.)

Que cette vérité, pieux lecteur, toute étrange qu'elle puisse vous paraître, ne vous effraye cependant pas outre mesure. Sans doute il est dur de mourir à ses inclinations perverses, et, même, si l'on veut atteindre les hauteurs de la perfection, à ses pensées et à sa volonté propres; mais sachez qu'à côté des sacrifices qu'exige ce pénible combat, il y a la grâce de Dieu qui soutient et répand dans le cœur une onction, un contentement, une paix incomparables; c'est ce qui explique pourquoi les saints, après avoir bu pendant quelque temps à la coupe des joies toutes célestes que prépare la mortification non-seulement ne repoussaient pas les souffrances, mais en étaient venus jusqu'à les convoiter, jusqu'à en être avides et *en avoir soif*. Du reste, le divin Maître n'a-t-il pas dit lui-même: « Prenez mon joug sur vous et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes; car MON JOUG EST DOUX ET MON FARDEAU LÉGER (1).

Continuons donc, pieux lecteur, de nous édifier à l'école des saints sur un sujet d'une aussi grande importance.

6° Il nous faut mortifier nos sens, si nous voulons expier les fautes dont ils ont été les instruments. Saint Jérôme rapporte ce qui suit d'une vertueuse dame de son temps, sainte Paule, dont il avait été le directeur spirituel.

Sainte Paule s'appliqua dès sa jeunesse à se priver de tout ce qui pouvait déplaire à Dieu; cependant elle ne laissa pas que de tomber dans certaines fautes légères. Tant que vécut son époux, sa vie était si bien réglée que cette pieuse femme pouvait être proposée pour modèle aux dames chrétiennes de Rome; quand Dieu l'eut rendue veuve, se voyant dégagée des liens d'un monde qu'elle détestait, elle embrassa les austérités de la vie religieuse. Ne prenant chaque jour que quelques instants de repos et sur la terre nue, revêtue d'un cilice, elle passait la plus grande partie de la nuit en prière. Des jeûnes rigoureux et d'autres pénitences plus pénibles encore faisaient expier à son corps les fautes où il était tombé. Quand elle s'approchait du tribunal de la miséricorde, c'était toujours avec une telle abondance de larmes, que ceux qui ne la connaissaient pas la prenaient pour la plus grande de toutes les pécheresses. « Mettez fin à vos larmes, lui disait-on quelquefois; ne voyez-vous pas qu'en ne cessant de pleurer, vous courez risque de perdre la vue et de vous rendre désormais impossible la lecture des saints livres; modérez vos rigueurs, si vous ne voulez pas ruiner entièrement votre santé. — Ah! répondait-elle, ne faut-il pas que j'arrive à défigurer ce visage auquel j'ai cherché autrefois à donner de la beauté et à châtier cette chair qui s'est rendue coupable en goûtant les plaisirs des sens? Les pleurs doivent suivre les ris. Quand on a porté de ces vêtements précieux qui ne sont propres qu'à entretenir la mollesse, n'est-il pas juste qu'on porte de rudes cilices? Je me suis étudiée à plaire au monde; maintenant mon seul désir est de plaire qu'à Dieu. »

7° « Afin d'être bien maître de ses passions, dit saint Vincent de Paul, il faut commencer à leur résister de très bonne heure, parce quand elles se sont fortifiées et bien enracinées, il n'y a presque plus de remède. »

On lit dans les *Vies des Pères du désert* le trait suivant:

« Un saint anachorète, se trouvant avec un de ses disciples dans une forêt de cyprès, lui commanda d'en arracher quatre, les lui désignant du doigt l'un après l'autre. Le premier sortait à peine de terre: il l'arracha d'une main avec la plus grande facilité. Le second commençait à jeter des racines: il l'arracha également d'une seule main, mais ce ne fut pas sans peine. Il se vit obligé d'employer ses deux mains et à différentes reprises pour déraciner le troisième, qui avait déjà les proportions d'un petit arbre. Venant enfin au quatrième, qui était grand, ce fut inutilement qu'il s'épuisa en efforts et en industrie. Le saint vieillard prit de là occasion d'instruire son disciple sur la nécessité où l'on est de combattre ses passions dès leur naissance. « Mon fils, lui dit-il, avec un peu de vigilance » et quelques actes de vertu, on vient à bout de » les réprimer et d'en triompher quand elles ne » font que paraître; mais lorsqu'elles ont jeté » dans l'âme de profondes racines, rien n'est » plus difficile, la chose est même impossible sans » un miracle de la divine Bonté. »

8° « On profite plus dans un seul mois, dit saint Jean de la Croix, en mortifiant continuellement ses inclinations, que pendant plusieurs

(1) Matth., XI, 29 et 30.

années en pratiquant d'austères mortifications, auxquelles l'amour-propre a souvent une grande part. »

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, étant maîtresse des novices, leur parlait souvent de la nécessité de contrarier leurs inclinations naturelles pour avancer dans la vertu ; elle saisissait toutes les occasions de les sanctifier par cette voie. Celles qui avaient beaucoup de goût pour la prière, elle les appliquait à des exercices laborieux ; celles, au contraire, qui se sentaient portées à travailler beaucoup, elle leur commandait de vaquer à l'oraison. Elle procurait de grandes humiliations à celles en qui elle reconnaissait une grande répugnance à être humiliées. S'apercevant un jour qu'une d'entre elles avait de l'attachement pour un livre de prières écrit de sa main, elle le lui fit jeter au feu. Les novices convaincues que leur maîtresse n'agissait ainsi que pour leur bien, lui étaient très-obéissantes et faisaient de grands progrès dans la perfection.

10° « Il faut surtout, disait le pieux Rodriguès, travailler à mortifier et à déraciner sa passion dominante : j'entends par là cette affection, cette inclination, ce vice ou cette mauvaise habitude qui règne en nous et qui nous entraîne au mal : le roi pris, la bataille est gagnée. »

Saint Ignace disait souvent à un novice qui était d'une vivacité extrême et d'un caractère bouillant : « Mon fils, triomphez de votre naturel et vous aurez au paradis une couronne plus resplendissante que beaucoup d'autres, doux par caractère. » Un jour que le maître des novices se plaignait de lui au saint comme d'un jeune homme intraitable : « Je pense, lui répondit-il, que celui dont vous vous plaignez a fait plus de progrès dans la vertu en peu de mois, qu'un tel que vous louez beaucoup n'en a fait en un an. »

On aurait cru que saint François de Sales était né avec un naturel facile ; il n'en était rien ; c'est par vertu qu'il acquit cette douceur admirable qui ravissait tous les cœurs : la colère, comme il l'a dit plusieurs fois, fut la passion qui lui coûta le plus à vaincre.

11° « Ce que l'on doit surtout désirer, dit sainte Thérèse, c'est de conformer sa volonté à la volonté de Dieu ; en cela consiste la plus haute perfection. Celui qui renoncera davantage à soi-même et pratiquera plus parfaitement la volonté de Dieu recevra de plus grands dons et fera plus de progrès dans la vie intérieure. »

Alphonse, roi d'Aragon, prince d'une haute vertu, interrogé un jour quel était, à son sentiment le plus heureux de tous les hommes : « C'est, répondit-il très sagement, celui qui s'abandonne le plus parfaitement à la volonté de Dieu. »

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi goûtait des douceurs inexprimables à entendre prononcer ces mots : *La très sainte volonté de Dieu.*

« Je n'ai jamais eu de jour mauvais, disait un pauvre mendiant absolument hors d'état de gagner sa vie, mais profondément chrétien ; je suis toujourrs content. Quand j'ai faim, je loue Dieu; quand la pluie tombe, je le bénis ; quand on me méprise, qu'on m'injurie et que j'éprouve d'autres misères, je rends gloire à mon Dieu ; parce que je veux tout ce que Dieu veut, sans aucune réserve. Je reçois tout ce qui m'arrive avec une grande joie, persuadé que cela m'est plus avantageux que toute autre chose, Dieu le voulant ainsi: c'est là ce qui me rend heureux. »

12° « Une âme attachée à sa propre volonté, dit sainte Thérèse, ne peut avoir une vertu solide. »

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi faisait à Dieu cette prière : « Mon Dieu, je ne désire qu'une seule chose, c'est que vous me dépouilliez entièrement de ma volonté propre ; non je ne veux plus avoir de volonté que la vôtre. »

Un fervent religieux disait un jour à un de ses compagnons de solitude : « Quelle satisfaction pour moi, si mes supérieurs me chargeaient de servir toutes les messes que je pourrais dans la matinée ! — La chose est bien facile, répondit l'autre, il suffit de le demander ; certainement on ne vous le refusera pas. — Je n'en ferai rien, répliqua-t-il : un désir, quelque bon qu'il soit, ne doit pas être gâté par la volonté propre ; l'obéissance aveugle est la directrice des plus saintes pensées. »

13° « Mortifiez votre volonté, disait saint Vincent Ferrier, de telle manière que, s'il est possible, vous ne la satisfassiez jamais. Désirez qu'on la contrarie, et réjouissez-vous lorsque cela arrive. Suivez plutôt la volonté des autres que la vôtre, quand même il vous semblerait que votre sentiment doit être préféré à celui des autres. »

C'est ainsi que se comportait sainte Catherine de Gênes. Elle se félicitait que le sentiment des autres prévalût sur le sien. Il lui suffisait même qu'elle se sentît portée naturellement à quelque chose pour faite tout le contraire.

Le P. Sanchès avait coutume, toutes les fois qu'il allait demander quelque permission à son supérieur, de prier Dieu qu'on la lui refusât si la chose qu'il demandait ne devait pas être conforme à sa volonté.

Sainte Marie Magdeleine de Pazzi regardait comme perdus les jours où elle n'avait pas contrarié et brisé de quelque manière sa volonté.

Le Seigneur fit entendre ces paroles à sainte Catherine de Sienne : « Pense à moi, et je penserai à toi ; pense à faire ma volonté, et je penserai à te faire du bien. »

14° « Apprenez, dit saint François de Sales, en

quoi consiste le plus haut degré de l'abnégation de la volonté propre : c'est à consentir à faire les choses permises que les autres veulent, sans y apporter de résistance. »

Saint Basile, visitant les monastères de son diocèse,demanda à l'abbé d'un de ces monastères si parmi ses religieux il s'en trouvait quelqu'un en qui on aperçût plus clairement des marques de prédestination. L'abbé lui en présenta un dont la vertu était admirable. Le grand évêque ordonna à ce moine d'aller chercher de l'eau. Dès qu'il en eût apporté. « Asseyez vous, lui dit le saint ; cette eau est pour vous laver les pieds. » Il consentit,sans faire la moindre résistance,à voir l'illustre pontife exercer envers lui cette œuvre d'humilité. « A la bonne heure, dit saint Basile, voilà un homme véritablement mort à sa volonté et à son propre jugement; c'est avec raison qu'on le regarde comme un prédestiné.»Le lendemain, voyant ce religieux entrer à la sacristie, il le fit approcher de l'autel et le promut au sacerdoce. Ce religieux devint un très saint prêtre.

15° « Le plus grand don que l'on puisse recevoir de Dieu en ce monde, dit saint François d'Assises,c'est de savoir,de vouloir et de pouvoir se vaincre soi-même en renonçant à sa volonté propre. »

Un saint abbé avait coutume de dire que notre volonté est un mur d'airain qui nous éloigne et nous sépare de Dieu.

La bienheureuse Colette estimait plus l'abnégation de sa volonté propre que le renoncement à toutes les richesses du monde.

« Tous les maux,disait saint Bernard,naissent d'une seule et même racine : de la volonté propre. »

16° Saint François de Paule, fondateur de l'Ordre des Minimes, quoique doué du don de prophétie, prenait toujours conseil jusque dans les moindres choses de ceux qui se faisaient une gloire de lui obéir.

Le bienheureux Alexandre Sauli, évêque de Corse, très-savant théologien, qui avait été le directeur de saint Charles Borromée, et que l'on appelait le modèle des évêques,ne se déterminait jamais dans les affaires de son diocèse sans consulter des personnes éclairées, se rappelant ce que dit l'Esprit saint :*Ne faites jamais rien sans conseil.*

Le savant Suarès chargeait souvent ses disciples d'examinerses livres, et il ne faisait pas difficulté de changer ce qu'ils désapprouvaient. Saint Vincent Ferrier en agissait ainsi ; ces hommes de Dieu se défialent de leurs lumières et craignaient que l'amour-propre ne les aveuglât.

Les disciples de l'abbé Jean, si célèbre par sa sainteté, le voyant sur le point de mourir,le prièrent de leur laisser quelque moyen pour arriver à une haute sagesse et à une vie parfaite : « Je puis vous dire, leur répondit-il, que je n'ai jamais suivi mon avis, mais l'avis des autres: et je n'ai jamais rien exigé des autres que je ne l'aie pratiquer moi-même le premier. »

Terminons ces citations par l'exemple de saint Philippe de Néri.On lit dans sa vie que ce grand serviteur de Dieu s'appliquait constamment à faire la guerre à ses trois plus grands ennemis,qui sont aussi les nôtres.Il mortifiait sa chair en combattant ses désirs déréglés et en la châtiant par des instruments de pénitence et des jeûnes rigoureux. Il mortifiait son jugement et sa volonté en bénissant Dieu de toutes les contrariétés qui lui survenaient ; en suivant le sentiment des autres plutôt que le sien propre dans tout ce qui était permis,et en pratiquant l'obéissance autant qu'il le pouvait. Il mortifiait son penchant naturel à aimer les louanges, en réfléchissant souvent sur ses misères et ses péchés, en se mettant par la pensée au-dessous de toutes les créatures, en se réjouissant lorsqu'il était méprisé.

Mon Dieu mon Dieu ! que ce langage et cette conduite des saints sont opposés au langage et à la conduite des chrétiens de nos jours surtout ! En lisant de si admirables exemples, ne se croirait-on pas vraiment sous l'influence d'un rêve?. Et cependant,si on veut y réfléchir sérieusement, ce langage, cette conduite des grands serviteurs de Dieu, qu'est-ce autre chose que l'Evangile mis en pratique ?

Sans doute, tout ce qui vient d'être dit n'est pas de précepte rigoureux ; on peut aller au ciel sans s'infliger la discipline, sans jeûner au pain et à l'eau, sans coucher sur la terre nue et sans renoncer à ses penchants quand ils n'ont rien de contraie à la loi de Dieu, je le sais parfaitement; mais, en ne s'arrêtant qu'à l'essentiel, trouverait-on aujourd'hui, je le demande, beaucoup de ces âmes qui aient généreusement renoncé à tout ce que le Souverain Maître défend, et qui soient prêtes à s'imposer les plus durs sacrifices plutôt que de l'offenser ?... O mon Dieu ! que nos misères et nos faiblesses sont donc grandes ! Ah! mettez dans notre pauvre cœur un peu de ce courage héroïque dont vous avez rempli l'âme de vos saints, afin qu'à leur exemple nous mourions non-seulement à nos penchants déréglés, mais encore à notre volonté propre, pour ne plus nous attacher qu'à vous, qui seul pouvez faire notre gloire, notre joie, notre bonheur en ce monde et en l'autre !

Chanoine GARNIER.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(14e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. -- II. PROCESSION POUR OBTENIR DU BEAU TEMPS.

En parlant des processions faites pour demander de la pluie, nous avons présenté des considérations générales qu'il serait superflu de reproduire ici. Nous y ajouterons seulement cette remarque. Les lois naturelles établies dès le commencement par Dieu créateur devaient suivre leur cours régulier, et tous les éléments et les êtres s'y seraient exactement soumis, si le désordre qui s'introduisit, par la prévarication d'Adam, dans le monde moral, n'avait eu son contre-coup dans le monde physique. L'homme avait été constitué le souverain de la terre; mais l'empire réel et effectif sur tous les êtres assujettis à sa domination ne devait durer qu'autant que lui-même reconnaîtrait parfaitement, par une obéissance absolue, la suprême autorité de Dieu, son Maître et Seigneur souverain. D'après le plan conçu par la sagesse de Dieu et exécuté par sa puissance, tout s'enchaînait dans la création. Par l'homme tout devait être rattaché à l'auteur de toutes choses. Il était donc en quelque sorte naturel que tout demeurât au service de l'homme et sous sa dépendance. Les éléments eux-mêmes, sur lesquels l'homme n'avait pas d'action directe, étaient cependant destinés à entrer dans ce concert, dont le but était, en manifestant sans cesse au roi secondaire du monde la grandeur, la bonté et la sollicitude du Créateur, d'élever ses pensées vers le Roi souverain et éternel, et de lui attacher son cœur.

L'eau occupe dans la nature une grande place et y remplit un rôle très important. C'est principalement pour s'amasser en des réservoirs immenses, d'où elle s'écoule en vertu de sa fluidité et par son poids, traversant les plaines où elle porte la fraîcheur et la fertilité, que Dieu a fait jaillir les montagnes de la surface de la terre. Et le moyen d'alimenter ces réservoirs, lorsqu'ils sont près d'être épuisés, c'est la pluie. Sous l'action de la chaleur, l'eau dont la terre a été abreuvée, celle des rivières et celle des mers se vaporisent: la sublimation, comme disaient les savants du moyen âge, l'élève dans les airs où elle se condense et d'où elle retombe sur les hauteurs boisées qui la retiennent en grande partie, pour la laisser couler ensuite petit à petit dans les canaux naturels qui la distribuent partout, et dans les campagnes qui la boivent aussitôt et lui doivent leur fécondité.

L'accoutumance nous empêche de trouver merveilleuses ces opérations de la nature. Elles se seraient accomplies à souhait et toujours opportunément, si le grand désordre dont nous avons parlé n'avait tout bouleversé. Maintenant l'irrégularité de ces phénomènes en fait tour à tour des fléaux. Si les pluies deviennent rares, la sécheresse désole la terre, qui devient inerte et ne peut plus donner à l'homme et aux animaux un aliment suffisant, et l'Eglise a institué des prières publiques et une procession spéciale pour obtenir de Dieu qu'il mette fin à la rigueur du ciel. Quand, au contraire, les écluses d'en haut sont trop longtemps ouvertes, les eaux surabondantes versées sur nous menacent les biens que la terre nous promettait. Noyées dans ces déluges temporaires et privées de la vivifiante chaleur du soleil sans laquelle elles ne sauraient réussir, les plantes sont exposées à périr et la disette nous menace.

Les chrétiens voient en tout la main de la Providence: Dieu nous récompense et veut attirer nos cœurs par les bien qu'il nous prodigue; il nous punit miséricordieusement par les maux qu'il nous envoie ou auxquels il permet de fondre sur nous. Quand des pluies persistantes sont devenues pour nous un fléau, lors même que des désordres exceptionnels ne se seraient pas produits parmi nous, la foi nous rappelle qu'il se commet tous les jours plus d'iniquités qu'il n'en faut pour irriter Dieu et le provoquer à se montrer sévère. Nous pouvons alors redire ces vers d'un poëte chrétien.

Obsecro, qui sibi vult ingens quod ab æthere nimbus
Noctes atque dies sic sine fine ruit?
Terrigenæ quoniam nolunt sua crimina flere,
Cœlum pro nobis solvitur in lacrymas (1).

La pensée exprimée dans ces vers est à remarquer. Si les hommes, lorsqu'ils ont offensé Dieu pensaient à pleurer leurs péchés, leurs larmes de repentir les purifieraient et apaiseraient Dieu; elles prévieudraient ces pleurs du ciel qui n'enlèvent pas les souillures des âmes, mais vengent les crimes qui les ont profanées. Lorsque Dieu ouvre pour quelque temps les cataractes du ciel, sans oublier la promesse qu'il a faite autrefois de ne plus noyer la terre dans un déluge universel, il nous rappelle ce terrible châtiment, dont l'image apparaît à nos yeux pour éveiller en nous des sentiments de pénitence et nous inspirer la pensée d'invoquer la divine miséricorde.

C'est bien ainsi que l'entendaient les saints personnages qui les premiers ont prescrit ou demandé des prières publiques pour obtenir le beau temps nécessaire aux biens de la terre. Nous trouvons, dans les lettres de saint Boniface, l'ordre suivant adressé par saint Lulle, archevêque de Mayence, à divers ecclésiastiques constitues

(1) Nicol. Serrarius, *De Sacris cathol. Ecclesiæ process* lib. I. cap. v.

en dignité : «Nous vous envoyons cet avertissement afin que vous invitiez tous ceux qui servent Dieu en tout lieu; et aussi les serviteurs de Dieu et les servantes de Jésus-Christ qui habitent la province de Thuringe, et généralement tout le peuple, à unir leurs prières pour attirer la miséricorde du Seigneur, afin qu'elle nous délivre du fléau des pluies qui nous menace. Vous leur demanderez de s'abstenir pendant une semaine de l'usage de toute espèce de viande et de toute boisson dans laquelle il entre du miel. Le lundi, le mercredi et le vendredi vous jeûnerez jusqu'à l'heure de vêpres. Tous les religieux et religieuses chanteront cinquante psaumes chaque jour de cette semaine, et pour vous, prêtres, vous n'oublierez pas de célébrer les messes qui se disent ordinairement contre les intempéries des saisons (1). Nous remarquerons que le saint archevêque considère les pluies persistantes, non comme un simple accident météorologique, mais comme un véritable fléau envoyé par Dieu, dont il faut fléchir la justice en attirant sa miséricorde par des prières instantes appuyées des austérités de la pénitence. Il est fait mention dans cette lettre de messes spéciales qui étaient dès lors en usage dans les circonstances semblables. Ces prescriptions n'étaient donc pas nouvelles, et saint Lulle ne faisait que se conformer à une pratique ancienne consacrée par la tradition.

En effet, trois siècles plus tôt nous trouvons cette coutume établie, et les prières publiques faites dans le même but prennent déjà la forme qu'elles ont aujourd'hui. Des processions solennelles se font dès cette époque, et ne paraissent être que la continuation d'une pratique déja reçue et observée. Nous devons rappeler un fait que nous avons déjà cité en établissant l'antiquité des processions, parce qu'il rentre dans le sujet spécial que nous traitons ici et qu'il a par lui-même une très grande importance.

Sous le règne de Théodose le Jeune, il tomba des pluies si abondantes, qu'elles avaient déjà compromis tous les biens de la terre. L'empereur fit paraître sa foi et sa piété, en annonçant au peuple qu'il fallait renoncer au théâtre et s'efforcer d'apaiser la justice divine par des prières publiques, afin d'obtenir la cessation de cette calamité. Des *Litanies* furent ordonnées et l'on marcha en procession, chantant les louanges de Dieu et faisant monter vers lui les supplications de tout le peuple. La ville devint ainsi comme une église, et tous ses habitants semblaient n'avoir qu'un même cœur et un même esprit. L'empereur lui-même, déposant les insignes de sa dignité suprême et vêtu comme un simple particulier, assista à cette procession et se mêla à la foule, pour chanter avec elle les hymnes sacrées. Il ne fut pas trompé dans son attente; car, à peine les prières furent-elles commencées que le ciel, auparavant chargé de nuages épais, reprit sa sérénité, le temps resta ensuite à souhait, et cette année, qui s'annonçait comme devant être désastreuse, fut d'une extraordinaire fécondité (1). Lors même que cette procession serait la première qui eût été faite dans le but particulier que se proposait l'empereur, il n'avait pas inauguré ce mode de supplication publique; car Rufin rapporte (2) que l'aïeul de ce prince, Théodose le Grand, fit faire une procession solennelle et y parut au milieu des prêtres, avant de s'engager dans la guerre où il vainquit Eugène, son compétiteur. Nous avons entendu d'ailleurs, Tertullien nous attester que les processions étaient en usage de son temps.

Nous pourrions citer d'autres exemples moins anciens de processions qui dissipèrent presque subitement les pluies et même les inondations; mais ils ne feraient que confirmer le précédent, et nous renvoyons aux auteurs que nous avons consulté nous même (3). Il importe surtout de constater que l'Eglise romaine consacra cette pratique par l'usage qu'en firent les Souverains Pontifes en de semblables circonstances; car c'est de là que les institutions liturgiques ont tiré leur légitimité, qui leur a permis de devenir universelles. Anastase le Bibliothécaire raconte dans la vie du Pape Déodat II, qui mourut en 676, que le territoire de Rome était inondé de pluies accompagnées d'orages terribles. Beaucoup d'hommes et d'animaux avaient été tués par la foudre, et on était menacé de ne pouvoir faire la récolte des céréales. Cette extrémité ne fut écartée, dit cet auteur, que parce que l'on apaisa Dieu par des litanies ou processions qui se renouvelèrent chaque jour jusqu'à ce que ces prières fussent exaucées.

Le même écrivain rapporte encore un autre fait du même genre. Sous le pontificat de saint Grégoire II, élu en 715, la pluie était tombée avec tant d'abondance et de persistance, que la plus grande partie de la ville de Rome était envahie par les eaux du Tibre, qui s'élevaient dans le voisinage de la basilique de Saint-Marc à plus d'une fois et demie la hauteur d'un homme. Beaucoup de maisons s'étaient écroulées et un grand nombre de personnes avaient péri. Les semailles étaient devenues impossibles dans la campagne inondée, où les courants déracinaient même les arbres et entraînaient les céréales qui n'avaient pu être recueillies. On avait à redouter encore de plus grands désastres. Rome fut ainsi

(1) S. Bonifacii *Epist.*, epist. 62.

(1) Niceph., *Hist. eccles.*, lib. XIV, cap. III; Socrat., lib., VII, cap. XXII.
(2) Rufinus. *Histor.*, lib. II, cap. XXXIII.
(3) Catalani, *Rituale rom. comment. illust. De process.* cap. VII; Collin, *Traité des process.*, IIe part., ch. XIV.

inondée pendant sept jours. Cependant le saint Pape Grégoire avait prescrit des litanies ou processions qu'il présidait lui-même. Le huitième jour, les supplications publiques se continuant, Dieu se laissa fléchir, le ciel devint serein et le fleuve rentra dans son lit.

Ces processions furent faites encore à Rome dans la suite dans de semblables circonstances, toujours ordonnées par les Souverains Pontifes ou en leur nom, et l'Eglise romaine, trouvant que cet usage tournait à la gloire de Dieu, dont la justice et la bonté sont ainsi proclamées, et à l'avantage spirituel et temporel des hommes, elle introduisit dans le Rituel, qui est devenu maintenant obligatoire en tout lieu, des prières spéciales pour ces cérémonies.

(A suivre.)

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Écritures Saintes

XVIII

LÉVITIQUE. — ENSEIGNEMENTS QU'ON Y DÉCOUVRE.

(Suite et fin. — Voy. t. III, p. 654.)

Il nous reste à dire quelques mots des sacrifices, des cérémonies et des fêtes lévitiques, et à en déduire, pour notre édification, les instructions qui en découlent. Les sacrifices offerts par les Juifs étaient par eux-mêmes bons et utiles, puisque Dieu les avait non-seulement permis, conseillés et approuvés, mais même ordonnés en une foule de circonstances. Saint Justin (1), saint Irénée (2), Origène (3), saint Jean Chrysostome (4), saint Cyrille (5), saint Jérôme (6), saint Thomas (7), nous donnent diverses raisons de cette prescription. Cependant le même Dieu manifeste parfois hautement aux Juifs que ces sacrifices lui déplaisent, qu'il en est rassasié et qu'ils ne lui inspirent que du dégoût (8). D'où vient donc cette apparente contradiction? C'est que les Juifs n'apportaient point à de telles offrandes les dispositions requises et qu'ils les faisaient avec un cœur souillé de toutes sortes de péchés et des mains chargées d'abominations. « Vos mains sont pleines de sang, » leur dit le Seigneur, par la bouche de son prophète (9). Déjà l'auteur du livre des Proverbes avait donné la raison de cette répulsion, quand il avait dit qu'autant les vœux des justes sont agréables à Dieu, autant les victimes des impies sont abominables à ses yeux (1). Les Juifs, en effet, plaçaient la sainteté dans les oblations extérieures et ne s'inquiétaient, en nulle manière, de ce qui la produit intérieurement. Bien plus, ils allaient jusqu'à penser qu'on pouvait impunément se permettre le vol, les excès de l'intempérance et la fornication, parce que, s'imaginaient-t-ils, ces péchés étaient expiés par les sacrifices qu'ils offraient. C'est ce que leur reproche le prophète Jérémie quand il leur dit que, par cela seul qu'ils ont confiance dans le temple, ils se croient à couvert de tous maux, après avoir commis toutes sortes de crimes (2). Ils ne songeaient aucunement aux actes intérieurs de religion, de piété, d'amour et d'obéissance auxquels Dieu avait voulu les porter par le culte extérieur. Et cependant, leur culte, qu'était-il par lui-même, abstraction faite du sens intime qu'il comportait et des sentiments qu'il devait faire naitre, sinon un composé de vaines cérémonies et de pratiques aussi onéreuses qu'incompréhensibles? Ce que Dieu demandait donc des Juifs, même sous la loi figurative, c'était les sentiments de religion, d'adoration, de foi, de charité, d'action de grâces et de soumission qui constituent le culte véritable, c'est-à-dire le culte de l'esprit et du cœur, en un mot, le culte intérieur et aussi bien le culte en vérité. « Le culte le plus agréable qu'on puisse vous offrir, dit le Psalmiste, est celui d'un esprit affligé; vous ne rejetez point un cœur contrit et humilié (3). » — « Sont-ce des holocaustes et des victimes que le Seigneur demande, dit le prophète Samuel à Saül après sa désobéissance? Et ne demande-il pas plutôt qu'on obéisse à sa voix? L'obéissance est meilleure que les victimes, et il vaut mieux lui obéir que lui offrir la graisse des béliers (4). » Hélas! dans la nouvelle loi, combien de fois ce reproche ne pourrait-il pas être adressé à aussi juste titre à tant de chrétiens qui font spécialement profession d'adorer en esprit et en vérité! Ils prient, ils se repentent, ils croient, ils espèrent, ils aiment, ils adorent, ils implorent, ils remercient l'auteur de tout bien, mais que de fois ils le font seulement des lèvres, leur cœur étant bien loin de lui; et que de fois on pourrait leur appliquer cette parole du Sauveur aux Juifs hypocrites: « Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est loin de moi (5)! » Faut-il s'étonner après cela que la prière ne soit point exaucée et que le ciel soit sourd souvent à nos supplications? Qui ne constate, en effet, que la foi dépérit chaque

(1) *Contr. Tryph.*
(2) Liv. IV, ch. XXVIII, *Adv. hæres.*
(3) Homil. 7, in Num.
(4) *Adv. Jud.*
(5) Lib. IV, *cont.* Julian.
(6) In Ezechielem, XX,
(7) I, 2, quæst. CII, art. 3.
(8) Isaïe, I, 11, 12, 13; Amos, V, 21, 22; Jér., VII, 21.
(9) Isaïe, I, 15.

(1) Prov., XV, 8.
(2) VII, 8.
(3) Ps. XXXIX, 7-9.
(4) I Reg., XV, 22.
(5) Matth., XV, 8.

jour parmi nous, que l'espérance chancelle, que la charité se refroidit, que l'action de grâces est oubliée, que le regret des fautes engendre rarement de véritables conversions, que la piété solide diminue dans les âmes et cesse d'y produire de vrais fruits de vertu et de sanctification?

Comme toutes les anciennes oblations judaïques, toutes les cérémonies prescrites par le Lévitique étaient aussi figuratives du grand sacrifice de la croix. On en trouve la preuve dans le principe d'interprétation posé par saint Paul lui-même, à savoir : « que la structure du tabernacle et tout ce qui servait à son ministère étaient autant d'ébauches et de copies d'un original plus excellent, d'où il suit qu'on ne doit les considérer que par rapport à ce sublime modèle que Moïse vit sur la montagne et qui n'était autre que l'économie du mystère de Jésus-Christ (1). » D'ailleurs, la simple considération de ces cérémonies légales jette le plus grand jour sur leur symbolisme. Ainsi, que pouvait signifier la défense qui était faite au grand prêtre, sous peine de mort, d'entrer dans le Saint des saints, même une fois l'année, sans le sang d'une victime (2)? Evidemment, Dieu n'avait exigé cette précaution que pour nous faire comprendre que nous ne pouvons nous approcher de lui que par le sang de Jésus-Christ, qu'autant que nous nous présentons devant sa majesté sinon avec la réalité, du moins avec l'image de ce sacrifice, sans lequel nous, aussi bien que les Israélites, nous eussions été à jamais perdus sans ressources.

Quand une victime était offerte comme hostie pour le péché, le grand prêtre devait mettre les mains sur la tête de cette victime (3). Par cette action, il marquait qu'il se déchargeait de ses péchés sur l'hostie qu'il substituait à sa place pour subir la peine due à ses crimes. Or, ce n'était point la mort sanglante d'un animal qui pouvait suffire à les expier; il fallait pour cela la rédemption d'un Dieu, et les Juifs ne l'ignoraient pas, au moins pour la plupart. Les animaux qui servaient à ces sacrifices d'expiation étaient brûlés hors du camp et, plus tard, hors de la ville. D'après l'Apôtre, cette cérémonie doit nous apprendre que nous ne pouvons avoir part au sacrifice de Jésus-Christ qu'autant que nous sortons du camp de la synagogue pour entrer et demeurer dans son Eglise, en lui restant constamment uni, et qu'autant que nous prenons part à ses opprobres, nous souvenant que nous n'avons pas ici-bas de cité permanente et que nous devons y vivre comme des étrangers. Le bouc émissaire (4) chargé des anathèmes publics et cependant rendu à la vie et à la liberté, grâce à la mort du bouc innocent immolé hors du camp et de la ville était bien l'image de Jésus-Christ qui, après avoir pris sur lui toutes les iniquités des hommes, les a expiées en sa personne malgré son innocence, hors des murs de Jérusalem. Le sacrifice de la génisse rousse (1) avait ceci de particulier, qu'à l'encontre du sacrifice du bouc qui avait pour objectif les péchés passés et présents, il était spécialement destiné à expier tous les péchés à venir. Comme celui de Jésus-Christ, ce sacrifice, sanglant dans son principe, ne l'était point dans ses diverses applications successives. Il était universel au point qu'aucune purification ne pouvait se faire sans la cendre de cette génisse. Il était, en outre, permanent, c'est-à dire qu'il conservait toujours la même vertu expiatrice pour tous ceux qui avaient à être purifiés de quelque souillure.

Dans les sacrifices pour le péché, le prêtre (2) dardait sept fois du sang de la victime contre le voile. Ce rit mystérieux indiquait, par sa répétition, toute l'impuissance du sang des victimes pour racheter et réconcilier l'homme avec Dieu, et était un appel réitéré à la médiation sanglante du Dieu rédempteur. C'est ce que nous font comprendre les évangélistes quand, à la mort de Jésus-Christ, ils nous disent que le voile du temple se déchira spontanément (3), comme pour montrer que désormais nous avions un libre accès auprès de Dieu. Ensuite le sacrifice perpétuel (4) d'un agneau qu'on immolait soir et matin, et l'oblation des pains continuellement exposés sur l'autel, en présence du seigneur (5), n'exprimaient-ils pas la durée permanente du sacrifice nouveau, le prix qu'il aurait à ses yeux, le pouvoir qu'il aurait sur son cœur et les fruits de vie qui y seraient constamment attachés? Enfin, qui ne devine le sens profond de cette parole de Dieu aux Hébreux : « La vie de la chair est dans le sang; je vous l'ai donné afin qu'il vous serve sur l'autel pour l'expiation de vos âmes, et que l'âme soit expiée par le sang (6)? » Il leur défend de se nourrir du sang des animaux, ordonne que ce sang soit répandu sur l'autel et autour de l'autel, et enfin lui soit réservé, voulant leur montrer par là que l'expiation des péchés ne pouvait avoir lieu tout le temps que le sang de la grande victime de propitiation n'aurait pas été répandu. Alors seulement sa colère devait être apaisée, et les coupables appelés à boire ce sang régénérateur pour y puiser une vie nouvelle, la vie de la grâce.

Voyons enfin quelles instructions renferment les fêtes lévitiques. Elles avaient pour but d'ins-

(1) Héb., IX, 23 · X, 1.
(2) Exode, XXX, 10; Lévit, XVI, 2; Héb., IX, 7.
(3) Lévit. IV, 4, 15, 29.
(4) Lévit., XVI, 5 et suiv.; Héb., XIII, 11, 12.

(1) Num., XIX, 2 et suiv.
(2) Lévit, IV, 6, 17; XVI, 14 : Num., XIX, 4.
(3) Math., XXVII, 51 ; Marc, XV, 38 · Luc, XXIII, 45.
(4) Exode, XXIX · 38 et suiv.
(5) Exode, XXV, 30, et num., IV, 7.
(6) Lévit, XVII, 10 et suiv.

pirer aux Juifs des sentiments d'adoration, de dépendance, de reconnaissance envers le Dieu dont ils tenaient tous leurs biens. Par ces fêtes, tout lui était consacré, le temps et toutes les saisons de l'année, leurs biens et leurs personnes. Chaque semaine devait être sanctifiée par le jour du sabbat. Le premier jour du mois lunaire, ou chaque néoménie, était consacré à lui dédier chaque mois. Aux trois grandes solennités de Pâques, de la Pentecôte et de la fête des Tabernacles, on lui offrait, soit les prémices des fruits de la terre et des animaux, soit des actions de grâces et des sacrifices auxquels tous devaient participer. Combien par là même ces fêtes, avec tous les rites qui les accompagnaient, étaient propres à rattacher la nation choisie au Dieu duquel elle tenait tout ce qu'elle possédait!

Les dîmes (1), les prémices (2), l'année sabbatique (3) et l'année jubilaire surtout montraient aux Juifs que c'était Jéhovah qui était le véritable propriétaire de leurs personnes, de leurs terres, de leurs animaux puisque par là ils étaient tenus de lui payer en tous ces biens un cens et une véritable redevance, comme le fermier à l'égard de son propriétaire. Ils n'avaient pas même le pouvoir de disposer de leurs personnes en aliénant à leur gré et pour toujours leur liberté. Depuis que Dieu les avait rachetés de la servitude d'Egypte, c'était à lui qu'ils appartenaient, et il était important qu'ils n'en perdissent pas le souvenir. De là la loi qui défendait aux Hébreux de se vendre comme esclaves pour toute leur vie. Ils ne pouvaient non plus acheter des terres à perpétuité; mais ils devaient se contenter de cultiver celles que Dieu confiait à leurs soins pour un certain temps. Par là ils étaient portés à ne point s'attacher à la terre, à ne pas chercher à accroître constamment leurs possessions foncières, mais à s'attacher à Dieu seul et à la pratique de ses commandements. La loi qui, chaque trois et sept années, imposait une dîme et privait les propriétaires du revenu de leurs terres en faveur de la veuve, de l'orphelin, du pauvre et de l'étranger, ne pouvait que faire aimer, respecter et assister les pauvres et les malheureux en qui Dieu lui-même se représentait. Enfin, quel ne devait pas être l'empressement du pieux Israélite à contribuer aux dépenses du culte et à la subsistance des ministres sacrés quand, connaissant toutes ses obligations envers Dieu, il trouvait par là le moyen de s'acquitter envers lui pour tous les dons qu'il en recevait à chaque instant! Mais si un Israélite devait vivre constamment dans une complète dépendance de Dieu, aimer ses frères et les malheureux, faire un usage légitime de ses biens, se confier en la providence

(1) Lévit., XXVII, 30 et suiv.
(2) Lévit., XIX, 23.
(3) Lévit., XXV, et suiv.

de Dieu, contribuer aux choses de sa gloire, à combien plus forte raison un chrétien, dont le Juif n'était que l'image et l'ébauche, doit-il se considérer comme relevant complètement de Dieu dans son corps, son âme, son esprit, son cœur, ses talents, son temps, ses biens, son existence? Dieu, en le rachetant de l'esclavage du péché et du démon, n'a-t-il pas acquis sur lui un double titre de souveraineté? « Vous n'êtes plus à vous, disait saint Paul aux premiers chrétiens, car vous avez été rachetés à un bien grand prix (1). Or, c'est en demeurant ainsi constamment dans une complète dépendance de Dieu, en vivant de ses inspirations et en conformité avec lui et son bon plaisir, que le chrétien travaille activement à sa sanctification et parvient à la récompense qui est le couronnement. « Maintenant, ajoute l'Apôtre, maintenant que vous êtes affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous en tirez est votre sanctification, et la fin sera la vie éternelle (2). »

L'abbé CHARLES.

Théologie Dogmatique

XIV

DE LA SCIENCE DE DIEU

(1er article)

Toutes les grandes questions théologiques passeront, s'il plaît à Dieu, sous nos yeux. Et dans ce nombre, il faut placer au premier rang la science divine, la science qui est en Dieu.

La science, considérée en général, n'est pas la simple connaissance de la vérité. Un homme illettré connait Dieu, il connait son âme, il connait ce monde matériel qu'il voit de ses yeux et foule de son pied ; a-t-il la science de ce triple objet? Non, assurément. La science implique une certaine perfection dans la connaissance. Nous avons défini, précédemment, la science humaine : la connaissance raisonnée de la vérité, parce que c'est par le raisonnement que l'homme arrive à donner à ses connaissances la perfection dont son intelligence est capable. Mais cette définition ne peut s'appliquer à Dieu, par cette raison bien simple qu'il ne raisonne pas ; il voit tout d'un regard intuitif et infini. Et si nous voulons donner de la science une définition générale et qui puisse s'appliquer à toute intelligence, à Dieu, à l'ange et à l'homme, nous pouvons la définir : la connaissance de la vérité dans ses principes ; définition, du reste, qui revient à celle que nous avons donnée pour l'homme, puisque

(1) I Cor., IV, 19, 20.
(2) Rom., VI, 22.

c'est par le raisonnement qu'il arrive à connaître la vérité dans ses principes, les faits dans leurs causes.

Il va de soi que la science de Dieu est une et simple, car son intelligence est un acte pur et infini qui embrasse toute vérité. Mais, d'un autre côté l'esprit humain n'est point infini, il s'en faut; il est donc obligé de diviser les objets de ses études, de les distinguer, de les séparer. Et c'est ainsi que, dans cette mer unique, mais immense, de la science divine, il est contraint d'établir des distinctions et des différences. Ces distinctions, du reste, ont leur raison et leur fondement, puisque la science de Dieu contemple et embrasse des objets divers et multiples.

Ils se divisent d'abord en deux grandes catégories : les êtres possibles et les êtres existants, c'est-à-dire les êtres considérés à l'état de possibilité ou d'essence pure, et les êtres considérés à l'état d'existence soit passée, soit présente, soit future. De là, une première division de la science divine. La science des essences est appelée, par les théologiens, la *science d'intelligence*, et celle des existences, la *science de vision*.

Cette double science, absolument parlant, suffit, et tout peut s'y rapporter; car, évidemment, tout ce qui est intelligible l'est ou comme possible ou comme existant. Les futurs conditionnels eux-mêmes peuvent s'y rapporter. Si, en effet, la condition doit être posée et si, par conséquent, ils doivent exister, ils se rapportent à la science de vision ; si, au contraire, la condition doit manquer et que, par suite, ils ne doivent point exister, ils se rapportent à la science d'intelligence.

Cependant on a ajouté avec raison comme une troisième science que l'on a appelée la *science moyenne*, parce qu'elle tient, pour ainsi dire, le milieu entre la science d'intelligence et celle de vision : c'est la science des futurs conditionnels. Il y a, en effet, des futurs de diverses espèces ; et, d'abord, les futurs nécessaires, qui dependent d'une cause nécessaire, comme les faits du monde physique, lesquels dépendent de causes dépourvues de liberté; puis les futurs contingents, qui dépendent d'une cause libre. Mais ces futurs libres sont, à leur tour, absolus ou conditionnels, selon qu'ils ne dépendent pas ou qu'ils dépendent d'une condition. Or, ce sont ces futurs conditionnels qui sont l'objet de la science moyenne, laquelle a donné naissance à d'ardentes controverses.

Les autres divisions de la science divine étant de peu de valeur, arrivons à la démonstration de cette science elle-même.

Et d'abord, établissons cette proposition universelle : Dieu connaît tout ce qui est intelligible. Il a, en effet, une intelligence infinie, puisqu'il est l'Etre, l'Etre pur et sans non-être. Or, une intelligence infinie atteint nécessairement tout ce qui est intelligible, par là même qu'elle est infinie; si, en effet, quelque chose échappait à son regard, elle serait convaincue de ne l'être pas. Et cette intelligence est essentiellement en acte, ou plutôt elle est un acte infini. Si elle était en puissance pour une seule vérité, elle serait finie ; car il lui manquerait cette connaissance qu'elle pourrait acquérir. De plus, cet acte est absolument compréhensif, c'est-à-dire qu'il atteint, qu'il connaît la vérité en tant qu'elle est intelligible, et la pénètre tout entière, de telle sorte qu'il est vrai de dire que tout est nu sous le regard de cette intelligence. Et la raison en est toujours la même : elle est infinie. « L'infinie intelligence, dit Fénélon, connait l'infinie et universelle intelligibilité ou vérité par un seul regard... Ce regard unique épuise toute vérité (1).» Cette doctrine générale posée, arrivons aux objets particuliers de la science de Dieu.

Le premier, c'est lui-même. Etant l'Etre infini, il est, par là même, infiniment intelligible. L'intelligibilité est proportionnée à l'être ; le néant, qui n'est rien, qui n'a aucune propriété, n'est pas intelligible par lui-même : il ne l'est que par l'être, dont il est la négation. L'Etre infini est donc par lui même infiniment intelligible. Mais, d'un autre côté, Dieu a une intelligence infinie, essentiellement en acte et qui atteint tout ce qui est intelligible. Il atteint donc son Etre propre, il le connaît, il le pénètre de son regard infini. Et cette connaissance est compréhensible pleinement et parfaitement : elle atteint son objet autant qu'il est intelligible, c'est-à-dire infiniment. L'intelligence, ici est égale à son objet; et ce n'est que par lui-même que Dieu peut être connu en tant qu'il est et tel qu'il est. La vérité est une équation entre l'intelligence et son objet; ici, l'équation est parfaite. L'homme connait, sans doute, l'Etre infini, mais il le connait d'une manière finie. En Dieu seul, la connaissance égale l'infinité de son objet.

L'âme humaine se connaît de deux manières. Elle a d'abord la conscience d'elle-même. Etant une activité, une force, elle pose des actes d'intelligence et de volonté ; elle en a conscience et, par là elle se connait. C'est là ce que la philosophie a appelé le sens intime. Mais l'âme se connaît aussi d'une autre manière, par la réflexion et le raisonnement. Les actes d'intelligence et de volonté, les actes spirituels ne peuvent être produits que par un être de même nature. L'âme est donc un être, un principe spirituel. En Dieu, le raisonnement proprement dit n'existe pas; il connaît tout d'un regard intuitif, et son intelligence infinie n'a pas besoin, comme la pauvre raison humaine, d'aller péni-

(1) Fénel., *Exist. de Dieu*, IIᵉ part., ch. v.

blement d'une vérité à une autre. Dieu se connait donc intuitivement. Toutefois, il se connait aussi par la conscience qu'il a de lui-même, de son acte d'intelligence et de volonté ; et là est, pour ainsi parler, l'origine de la Trinité divine, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Après lui, ou plutôt avec lui, Dieu connait tous les êtres possibles. Ils sont, en effet, quelque chose d'intelligible, de vrai. Par exemple, un monde plus ou moins semblable au nôtre est possible, il est intelligible. Or, l'intelligence divine atteint tout ce qui est intelligible de quelque manière. De plus, Dieu peut créer ce qui est possible, mais il ne pourrait créer ce qu'il ne connaitrait pas. La création inclut trois éléments : la possibilité de l'être, la connaissance que Dieu en a et la puissance qu'il a de le produire. Aussi, les saintes Ecritures nous disent-elles que Dieu connaissait tous les êtres avant de les créer : *Domino Deo, antequam crearentur, omnia sunt agnita* (1). Et saint Paul nous dit qu'il appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est : *Vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt* (2).

Au reste, nous l'avons vu ailleurs, les essences des êtres, considérées comme possibles, ne sont pas autre chose que l'essence divine en tant qu'elle peut être imitée hors d'elle-même par l'être créé. Cette essence est le type universel de tout ce qui est possible, et rien ne l'est que par une sorte de participation et d'imitation de son être. Or, nous venons de le voir, Dieu connaît son essence complètement et infiniment, il la connait selon tout ce qu'elle est, et selon toute son intelligibilité. Il la connait donc comme type et exemplaire universel et infini de tout ce qui est possible, de toutes les essences des choses. « Il ne faut point regarder, dit Fénelon, ce qui est purement possible comme étant hors de Dieu. Nous avons déjà reconnu qu'il voit en lui-même tous les différents degrés auxquels il peut communiquer l'être à ce qui n'est pas, et que ces divers degrés de possibilité constituent toutes les essences de natures possibles. Elles n'ont de différence entre elles que par le plus ou moins d'être. Dieu les voit donc dans sa puissance, qui est lui-même ; et comme ce qui est purement possible n'est rien de réel hors de sa puissance et des degrés infinis d'être qui sont communicables à son choix, cette possibilité n'est rien qui soit hors de lui (3). » Et, par conséquent, c'est en lui même qu'il la voit.

Ecoutons maintenant saint Thomas : « Dieu, dit-il, connaît parfaitement son essence ; il la connait donc selon toute son intelligibilité. Or, elle est intelligible non-seulement selon ce qu'elle est en elle-même, mais aussi en tant qu'elle peut

(1) Eccl., XXIII, 29.
(2) Rom., IV, 18.
(3) Fénel. *Exist. de Dieu*, IIe part., ch. V.

être participée et imitée de quelque manière par la créature. Mais celle-ci n'a d'essence propre que parce qu'elle participe et imite ainsi l'essence divine. Et conséquemment par là même que Dieu connait son essence comme imitable par la créature, il la connaît comme étant la raison propre et l'idée (ou essence) de cette créature (1). »

Ecoutons encore saint Augustin : « Les idées (ou essences), dit-il, sont les types ou raison des choses, fixes et immuables, qui n'ont point été faits, et partant sont éternels et incommutables, et qui sont contenus dans l'intelligence divine. Et comme elles ne naissent ni ne meurent, c'est d'après elles qu'est formé tout ce qui peut naître et mourir, et tout ce qui nait et meurt (2). « Or si ces essences, ces idées sont dans l'intelligence divine, assurément cette intelligence les connait. Ailleurs, il s'exprime ainsi : « En Dieu, comme dans leur principe et d'une manière immuable, se trouvent en même temps tous les êtres, non seulement ceux qui existent dans cet univers, mais aussi ceux qui ont été ceux qui seront. Mais en Dieu il n'ont pas été, ils ne seront pas, ils sont, et là tout est vie, et tout est unité (3). » Or, encore une fois, si les êtres possibles, si les essences des choses sont en Dieu, il les connaît, puisqu'il connait son essence selon toute l'étendue de son intelligibilité.

Allons maintenant à un autre objet de la science divine. Dieu connait tout ce qui existe et tout ce qui a existé : les êtres, les substances et leurs modifications. Tout cela, en effet, est un degré d'être, tout cela est intelligible. Or, l'intelligence infinie atteint nécessairement tout ce qui est intelligible, sans quoi elle ne serait point infinie. De plus, Dieu est le créateur, il est le conservateur, il est la providence universelle ; il connait donc toutes choses.

Il n'est pas de vérité que les saintes Ecritures aient plus fortement inculquée. Citons quelques témoignages; *Ipse* (*Deus*) *fines mundi intuetur, et omnia quæ sub cælo sunt respicit* (4). *Omnia videt oculus illius, et., oculi Domini multo plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum et profundum abyssi et omnium corda intuentes in absconditas partes* (5). *Nonne ipse considerat vias meas, et cunctos gressus meos ipse dinumerat* (6). *Cognovisti omnia, novissima et antiqua* (7). *Cognoscit Dominus omnem scientiam... Non præteribit illum omnis cogitatus, et non abscondit se ab eo ullus sermo* (8). *Non est ulla crea-*

(1) *Sum. theol.*, I p., q. XV, a. 2.
(2) *Lib. quæst.*, q. XLVI.
(3) *De Trinit.*, lib. IV, cap. I.
(4) Job, XXVIII, 24.
(5) Eccl., XXIII, 27, 28.
(6) Job., XXXI, 4.
(7) Ps. CXXXVIII, 3.
(8) Eccl., XLII, 19, 20.

tura invisibilis in conspectu ejus, omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus (1).

Il faut se garder de croire que cette connaissance en Dieu des existences soit, comme celle que nous en avons, finie, successive et variable. Il connait tout par le même acte par lequel il se connaît lui-même, acte infini, éternel, immobile. « Comme Dieu, dit Fénelon, est souverainement un, sa pensée, qui est lui-même, est aussi souverainement une ; comme il est infini, sa pensée est infinie ; une pensée simple, indivisible et infinie, ne peut avoir aucune succession ; il n'y a donc dans cette pensée aucune des propriétés du temps, qui est une existence bornée, divisible et changeante (2). » Nous parlerons du reste de la manière dont Dieu connait ce qui est hors de lui.

(*A suivre.*) L'abbé DESORGES.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(4e article. Voir le n° 42.)

Dans nos précédents articles nous avons exposé à grands traits la controverse engagée entre les Rédemptoristes et le R. P. Ballerini de la Compagnie de Jésus, rapporté les faits et documents qui s'y rattachent. Nous reviendrons maintenant sur nos pas pour reprendre en particulier les points les plus saillants.

Tout d'abord, il nous semble juste de soumettre au lecteur l'analyse fidèle des *Vindiciæ Alphonsianæ*. Un défenseur du P. Ballerini a taxé cet ouvrage de « libelle en mille pages ; » le mot est certainement trop fort. Qu'il y ait des exagérations, des critiques puériles et sans portée, des erreurs même et des contradictions, nous l'admettons ; en somme, c'est un grand et intéressant travail, et qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, aura son utilité théorique et pratique, spécialement pour mettre dans son vrai jour le probabilisme raisonnable et raisonné, et pour accentuer à l'aide de caractères certains la distance qui le sépare du laxisme.

Les *Vindiciæ Alphonsianæ* ont été imprimées à Rome, avec la permission de l'autorité ecclésiastique, en l'année 1873, à la typographie polyglotte de la Propagande. Ils constituent un très-fort volume grand in octavo. Les pages liminaires sont au nombre de soixante-trois ; celles du corps de l'ouvrage atteignent le chiffre de 957, elles ont deux colonnes. Il y a donc là une matière considérable. Les pages liminaires contiennent un avant propos, *Benevolo ac studioso lectori*, puis une dissertation très-étendue sur l'autorité de la doctrine morale de saint Alphonse.

Le corps de l'ouvrage comprend huit parties : dans la première on expose le système moral de saint Alphonse ; dans la deuxième, on traite des actes humains, des péchés et des vertus ; dans la troisième, des préceptes du Décalogue ; dans la quatrième, de la sainte messe et du sacrement de l'ordre ; dans la cinquième, du sacrement de Pénitence ; dans la sixième, des récidivistes ; dans la septième, du sacrement de mariage ; dans la huitième, des censures. Ce ne sont pas, bien entendu, des traités complets que les auteurs des *Vendiciæ* nous présentent, mais seulement les points sur lesquels, dans les divers traités, saint Alphonse et le P. Ballerini sont en désaccord. Et comme, au milieu d'une telle abondance de détails, il serait difficile, même à un lecteur attentif, de se reporter au passage qui l'intéresse, quatre appendices ont été ajoutés. Dans le premier, on trouve un coup d'œil général sur les questions objet du désaccord ; dans le deuxième, la liste des questions extraites des actes du doctorat. Ces deux premiers appendices ne sont, à vrai dire, que des tables, mais des tables extrêmement utiles, comme il est aisé de le voir. Dans le troisième appendice, on nous donne la clef des œuvres morales de saint Alphonse, *Clavis operum moralium sancti Alphonsi, seu quœdam regulæ ad veras ipsius sententias discernendas*. Le quatrième enfin, signale les principales questions sur lesquelles le P. Gury s'éloigne des sentiments du saint docteur.

Quiconque s'occupe de théologie ne peut, à la seule inspection des matières ainsi classées, s'empêcher de considérer et de traiter les *Vindiciæ Alphonsianæ* comme un livre sérieux. Cette première impression se maintient-elle, quand on a parcouru le volume pendant quelques heures ? Les défenseurs du P. Ballerini répondent négativement. Cependant, tout en admettant le bien fondé de leurs critiques, ce serait une injustice de ne pas reconnaitre que cette enquête minutieuse des opinions de saint Alphonse en regard de celles du P. Ballerini, que cet ensemble de documents, de dissertations, d'indications, méritent une attention soutenue, et que cette attention ne demeure pas sans récompense. Qu'on impute aux Rédemptoristes une admiration exagérée pour leur saint fondateur, qu'on regrette qu'ils aient fourni à la controverse des pièces qui semblent prouver que saint Alphonse n'a pas eu la fermeté voulue de caractère en certaines circonstances, soit ; les défauts dans lesquels ils sont tombés ne sauraient ôter à leur œuvre toute valeur.

De plus, il ne faut pas juger des *Vindiciæ Alphonsianæ* par leurs apologistes les RR. PP. E. P. et Boulangeot. Ceux-ci n'ont pas toujours pesé

(1) Hébr., IV, 13.
(2) Fénel. *Exist. de Dieu*, IIe part. ch. V.

les termes dont ils se sont servis ; c'est au point qu'on s'est demandé s'ils avaient eux-mêmes lu suffisamment l'ouvrage qu'ils préconisaient dans les journaux.

Premier exemple. « Toutes les opinions de saint Alphonse, écrit le R. P. E. P... dans l'*Univers* du 8 mai 1873, toutes en général, et chacune en particulier, sont positivement déclarées (par le Saint-Siège) tout à fait probables, très-prudentes, très-salutaires et communes, enfin éminentes quant à leur esprit et à leur mérite. Nous sommes tous obligés de les regarder comme telles. Tout théologien a le droit, et il fait bien, d'abandonner son opinion, même la plus probable à ses propres yeux, pour suivre celle de saint Alphonse. Il peut encore abandonner la doctrine professée par un grand nombre de théologiens, même de premier ordre, et qui lui semble la plus probable, pour s'en tenir à saint Alphonse, celui-ci fût-il seul ! Un théologien sérieux étudie un point de théologie morale ; et, après avoir consciencieusement pesé le pour et le contre, il se fait une opinion personnelle opposée à celle de saint Alphonse, et il est persuadé que son opinion a plus de valeur que celle de notre saint docteur... Dans le fait de préférer une opinion personnelle à celle du saint docteur, il y a grand danger d'encourir le reproche d'orgueil et de témérité... Ainsi, le mieux que puisse faire ce théologien, c'est de préférer l'opinion de saint Alphonse et de se courber devant le grand docteur. »

Ici, l'excès est manifeste. Le zèle du disciple pour la gloire de son maître dépasse évidemment les bornes. Nous examinerons plus tard quelle est la vraie portée des décrets apostoliques rendus en faveur de la doctrine de saint Alphonse ; mais, dès à présent, nous nous contenterons de dire que les *Vindiciæ Alphonsianæ* donnent aux paroles tranchantes de l'admirateur trop passionné un démenti direct. En effet, dans la partie intitulée *Clavis operum moralium S. Alphonsi*, nous traduisons ce qui suit :

« On peut enfin demander si, et en quelles occurrences, un disciple de saint Alphonse, sans néanmoins s'écarter des principes ou de l'esprit du maître, eu égard au changement des temps et des circonstances ou pour un autre motif, peut ou doit s'éloigner de certaines opinions propres au saint docteur. Déjà, dans la dissertation préliminaire, nous avons dit que toutes les opinions de saint Alphonse ont été déclarées par le Siège Apostolique saines et sûres, à tel point que chacun peut les suivre en pleine sécurité ; nous avons, en outre, montré combien est prééminente son autorité dans les matières de morale. Mais comme le Saint-Siège n'a nullement déclaré que toutes ces opinions soient vraies, ni qu'il faille nécessairement les adopter, nous avons pareillement reconnu que chacun est absolument libre d'en embrasser d'autres, celles que, d'après des études personnelles ou des autorités graves et constatées, on aura jugé plus probables ou au moins vraiment probables. » (P. 904.)

Et, au même endroit, les *Vindiciæ* établissent six règles propres à diriger ceux qui peuvent être dans le cas de s'éloigner de la doctrine de saint Alphonse. 1. S'il s'agit d'une opinion à laquelle on peut opposer un fait quelconque, par exemple un décret authentique du Saint-Siège, antérieur à saint Alphonse, et qui lui aura échappé, soit parce que ce décret n'avait pas encore été publié, soit parce que le saint docteur doutait de son authenticité, qui n'a été constatée que plus tard ; en pareil cas, il faut absolument s'en tenir au décret susdit, et, par conséquent, abandonner l'opinion de saint Alphonse. 2. Il faudrait pareillement s'en écarter, si ladite opinion avait été postérieurement redressée par le Siège Apostolique, ou s'il était intervenu quelque décision inconciliable avec le sentiment du saint docteur. 3. Même solution pour le cas où une coutume ou désuétude universelle, confirmée au moin implicitement par le Siège Apostolique, aurait prévalu contre une opinion de Saint-Alphonse. 4. Sa doctrine, en ce qui touche les lois ecclésiastiques, peut aussi être modifiée par les constitutions synodales de chaque diocèse, et surtout par les décrets des conciles provinciaux. 5. Si une nouvelle loi civile était en désaccord avec le sentiment du saint docteur, du moment que cette loi n'est ni opposée à la loi divine ni blâmée par l'Eglise, on doit s'y attacher. 6. Si enfin l'interprétation, donnée par saint Alphonse d'une décision apostolique, est combattue par plusieurs auteurs graves, on peut néanmoins en toute sûreté s'attacher au sens du saint docteur.

Second exemple. Le P. Boulangeot (*Univers* du 29 juillet 1873), essaye de justifier son disciple E. P..., et plusieurs passages de sa lettre révèlent qu'il ne s'est pas donné non plus le temps de lire attentivement les *Vindiciæ Alphonsianæ*, notamment les passages qui viennent d'être soit traduits, soit analysés.

Troisième exemple. Les articles qui ont paru dans le recueil napolitain *Scienza e fede* n'échappent pas au même reproche. Il est difficile de ne pas soupçonner de légèreté et de partialité le rédacteur qui a écrit ceci : « Nous sommes heureux de déclarer que cette publication (les *Vindiciæ Alphonsianæ*) a pleinement satisfait les vœux de tous ceux qui se font gloire de suivre les doctrines de Saint Alphonse. Elle résout, en effet, autant que nous sommes à même d'en juger, toutes les difficultés tirées, soit des citations et des interprétations d'auteurs prétendues fausses, soit des méprises qu'aurait faite le saint docteur, soit enfin de la confiance aveugle qu'il aurait mise dans certaines autorités.... En même temps que

les Rédemptoristes ont montré leur piété filiale envers leur glorieux fondateur, ils ont rendu un service signalé à l'Eglise en défendant l'un de ses saints, et, en vengeant l'un de ses docteurs des chefs d'accusation dirigés contre lui, ils ont illustré la science théologique. » Ce passage est tiré de la lettre du P. Boulangeot.

(A suivre.) Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans

Patrologie

CATÉCHÈSES THÉOLOGIQUES DE JÉRUSALEM.

Saint Cyrille de Jérusalem avait une taille médiocre, le teint pâle, les cheveux longs, le nez épaté, une large bouche, les sourcils droits, les joues couvertes de duvet, la barbe partagée en deux ; tout son extérieur, en un mot, révélait des mœurs primitives.

A ce tableau, que nous ont transmis les souvenirs de la Grèce, l'on devine dans l'illustre catéchiste une âme pensive, des goûts mystiques, une forte volonté. Effectivement saint Cyrille avait orné son esprit des lumières divines et des connaissances humaines. Il possédait à fond nos Saintes Ecritures, dont il a pour ainsi dire émaillé toutes ses catéchèses ; il connaissait l'histoire, et surtout celle des hérésies qu'il eut à réfuter ; il savait la discipline, qu'il recommande à chaque pas et dont il fournit les raisons symboliques ; il avait lu les auteurs de l'Eglise, et les cite assez souvent, mais sans les nommer, dans ses controverses sur le dogme. Les lettres profanes lui rendirent aussi de nombreux services. La grammaire lui enseignait la propriété des mots, la rhétorique donnait de l'agrément à son style, la dialectique fortifiait son argumentation, et l'histoire naturelle lui apportait de riches similitudes.

Né de parents pieux, nourri dans un monastère, et moine lui-même, il garde partout son caractère de religieux. Il aime la modestie, l'obéissance et la pauvreté ; il prêche sans cesse l'aumôme, la prière et la mortification ; il a le ton doux, le langage mystique et des exhortations brûlantes. C'est bien l'homme crucifié au monde et ne respirant que l'amour de Dieu.

Toutefois, à des manières conciliantes il joint la plus intrépide fermeté. Par amour de la paix, il ne dira pas une seule fois le nom d'Arius ; mais, au milieu de ses catéchèses, il défendra opiniâtrement la divinité de Jésus Christ. On ne le verra trembler ni dans ses paroles ni dans sa foi. Dieu lui avait donné quelque chose des Hilaire et des Athanase, ses admirables contemporains.

Les catéchèses de saint Cyrille ont toujours été le plus beau fleuron de sa couronne ici-bas. Il était seulement prêtre quand il les prononça dans l'église du Saint Sépulcre. Elles s'adressent, non pas à de simples catéchumènes, mais à ceux qui avaient déjà fait inscrire leurs noms, c'est-à-dire aux élus. Débutant avec le carême, elles finissent à l'octave de la Résurrection. Il nous en reste vingt-quatre. Elles sont d'un prix inestimable ; chacun doit les lire avec la plus respectueuse avidité. Où trouverions nous un abrégé plus ancien et plus complet de la doctrine catholique ? Où sont développés d'une manière aussi attrayante les rites sacrés du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie ? Quel est enfin le catéchiste qui possède au même degré l'orthodoxie des principes, la méthode d'exposition et la piété des conseils ?

Voici la marche ordinaire de saint Cyrille. Un texte de nos Ecritures, un point de tradition, les articles du Symbole lui fournissent, par exemple, un sujet d'instruction. Il l'expose d'abord en termes laconiques, mais très limpides. Ensuite il raconte les principales erreurs qui se groupent autour de cette vérité, comme les nuages autour du soleil. Mais il a soin, pour ne pas scandaliser ses auditeurs, d'exprimer souvent le dégoût qu'il éprouve à remuer de telles ordures. Après avoir ainsi donné le pour et le contre, il en vient à démontrer sa proposition. La diversité des attaques lui fait employer des armes différentes. Quand ses adversaires admettaient l'autorité des Ecritures, il se renfermait à peu près exclusivement dans la parole de Dieu. C'est la lutte où il se plait davantage. « L'esprit de Dieu seul, nous dit-il, est capable d'instruire les homme spirituels ; au lieu de nous désaltérer dans les fleuves de l'exil, buvons l'eau de notre fontaine. » Mais, quand il se tourne vers les Gentils, on le voit prendre l'armure de la philosophie et battre les idolâtres sur leur propre terrain ; c'est ainsi qu'il leur démontre l'unité de Dieu et la résurrection des corps. Dans l'un ou l'autre cas, le prêtre de Jérusalem affirme sa croyance avec tant d'aplomb qu'elle pénètre, à votre insu et peut-être malgré vous, jusqu'au fond de votre conscience.

Les catéchèses de saint Cyrille se divisent en trois classes. La procatéchèse et les trois instructions suivantes ont pour but de régler la conduite des Elus pendant les jours de leur retraite. De la quatrième à la dix-huitième, saint Cyrille explique sommairement, puis en détail, les symboles de son Eglise. Aux cinq dernières, qui sont appelées mystagogiques, l'auteur enseigne aux Elus les cérémonies des trois sacrements que la primitive Eglise donnait aux catéchumènes le même jour, savoir le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie.

I.

La procatéchèse, son nom même le fait sentir, est une véritable préface. On y trace le règlement des conférences. Cyrille y demande que l'on se présente au baptême avec des intentions pures ; que l'on travaille sans retard au changement de sa conduite, et que l'on assiste aux catéchèses avec la plus grande assiduité. Il exhorte les Elus à recevoir pieusement les exorcismes, rien n'étant plus propre à sanctifier les cœurs. L'on devra bien se garder de communiquer aux infidèles ses instructions, qu'ils ne méritent pas d'entendre. A l'église, où il faut être de corps et d'esprit, les hommes occuperont une place et les femmes l'autre ; en dehors des conférences, l'on priera avec ferveur, l'on fera ou l'on écoutera une lecture spirituelle. Enfin, le catéchiste les avertit qu'il observera attentivement leur zèle, leur exactitude, leurs progrès dans la vertu; et, pour les engager à s'y préparer saintement, il finit par un éloge pompeux du Baptême : « C'est la délivrance de leur captivité, c'est la rémission et la ruine de leurs fautes, c'est la régénération de l'âme, c'est le sceau ineffable de la sainteté. »

Dans les trois premières catéchèses il revient sur le même sujet ; puis il raconte l'origine du mal, qui n'est point l'œuvre de Dieu, mais le fruit de notre libre arbitre et de la tentation du diable. Il ajoute que la miséricorde divine a bien voulu nous délivrer de la mort éternelle. C'est la vertu du Baptême qui opère en nous cette merveilleuse régénération. Néanmoins, l'eau sacrée et la grâce de l'Esprit-Saint ne rajeunissent que des hommes repentants et dont les fautes de pensées, de paroles, d'action, de jour, de nuit, ont été confessées au ministre de Dieu.

II.

Ces leçons de morale terminées, le prêtre aborde en plusieurs entretiens la partie dogmatique du christianisme. Il suit encore la même méthode ; c'est-à dire que, dans une catéchèse préliminaire, il dessine d'une manière sûre, mais à grands traits, les dix vérités principales du Symbole, auxquelles il a soin de rattacher divers principes de direction. Après l'abrégé de ce Symbole, qui paraît être celui de Nicée, il reprend son commentaire, article par article et même mot pour mot.

Ve catéchèse. *Je crois...* L'orateur ici nous expose la dignité, la force, la nécessité et le double fruit de la Foi. Cette vertu nous honore, puisqu'elle nous fait partager avec Dieu le nom de fidèle. Elle est puissante ; car elle nous élève a la contemplation des choses divines, nous inspire le dégoût des biens d'ici bas, nous obtient la victoire sur l'enfer et fait des prodiges en faveur même de ceux qui ne la possèdent encore pas. Elle est indispensable : c'est sur ces bases que se fonde la société civile, que les Patriarches ont bâti l'édifice de leur salut, que le chrétien de notre époque est justifié. Elle produit un double avantage, en affermissant nos idées comme en nous donnant le pouvoir de faire des miracles.

Cela dit, le catéchiste fait aux Elus la lecture confidentielle du Symbole, qui contient en germe toutes les instructions : « Cette règle, dit-il, a été composée pour les faibles et les ignorants ; il faut la garder bien, non pas dans un livre, mais au fond de sa mémoire. »

VIe catéchèse. *En un seul Dieu.* Sur ces paroles, le catéchiste glorifie d'abord les trois personnes divines, qui ont une indivisible nature. Il avoue que l'être infini dépasse toutes les intelligences créées, et dit que nous devons néanmoins le louer selon la mesure de nos forces. Il établit le dogme de l'unité en Dieu, et raconte ses perfections. En face de la doctrine catholique, il étale des erreurs grossières sur la divinité : l'idolâtrie, le gnosticisme et le manichéisme. C'est bien à regret qu'il enregistre de pareilles folies, mais l'intérêt des fidèles l'obligeait à faire cette excursion sur le territoire de l'ennemi.

VIIe catéchèse. *Père.* Après l'unité, saint Cyrille démontre la paternité. Les Juifs croient en un seul Dieu ; mais, malgré les prophètes, ils n'admettent pas qu'il soit Père. Ils lui refusent une gloire que l'homme possède ! Le Père a engendré le Verbe avant tous les siècles et créé l'homme dans le temps. Le Père a engendré son Fils de sa propre substance, et produit l'homme par création. Le Père a engendré le Fils dans son sein, et produit l'homme dans l'univers. Le Père a engendré le Fils, son image, et nous a seulement faits à son image. Enfin, Jésus-Christ est Fils unique ; nous sommes tous enfants de Dieu par adoption. Bien que simplement fils adoptifs, soyons heureux que le ciel nous ait gratifiés d'un aussi beau titre. N'allons pas dire à la créature ni au démon : « Vous êtes mon père ! » Honorons notre Père qui est aux cieux, et, par condescendance pour lui, honorons nos parents de la terre.

VIIIe catéchèse. *Tout-Puissant* ; c'est-à dire qu'il gouverne tout par sa seule volonté. Ayant défendu l'unité de Dieu contre les idolâtres, et, contre les Juifs, sa paternité, le catéchiste va proclamer sa domination souveraine, pour réfuter certains hérétiques et, notamment, les manichéens. L'Ecriture et la tradition nous affirment que tout est soumis à Dieu : l'esprit, le corps et la fortune. Il commande à tout, mais tolère certaines choses. S'il permet le mal aux idolâtres, aux hérétiques et au démon, c'est pour glorifier les âmes saintes et confondre les réprouvés.

IXe catéchèse. *Créateur du ciel et de la terre, du visible et de l'invisible.* Dieu est inaccessible aux yeux de la chair. Néanmoins, il a voulu nous

découvrir son ombre dans les créatures. Les manichéens supposent la création physique absolument indigne de Dieu, et l'attribuent au mauvais principe. Ils n'ont donc jamais vu les harmonies de l'univers? A part quelques désordres, fruit de notre péché, la beauté générale de ce monde proclame hautement la sagesse de son créateur. Ici, le catéchiste fait une peinture abrégée, mais élégante, du ciel et de ses astres, des saisons et de leur retour, de la terre et de ses phénomènes des animaux et de leur nombre, de notre corps et de ses propriétés. Il finit par un hommage à l'auteur de tous les êtres.

X[e] catéchèse. *En un seul Seigneur, Jésus-Christ.* Le Verbe fait chair est désigné sous une foule de termes. On le nomme, selon la diversité de nos besoins, porte, brebis, lion, pierre d'angle, vigne, pasteur, prêtre, maître, etc. Le plus souvent, c'est Jésus ou le Christ. Moïse reconnut autrefois la divinité de Jésus-Christ, puisqu'il en adorait les apparitions sensibles. Plus tard, les anges le servaient comme Seigneur. Les apôtres saluent en lui le Fils du Dieu vivant, et saint Paul devient le héraut de sa doctrine après en avoir été l'ennemi. Le cathéchiste résume ensuite les preuves qui établissent la divinité de Jésus-Christ :

« Ils sont nombreux, chers amis, les témoignages en faveur du Dieu fait homme. Le Père, du haut des cieux, le nomme son Fils ; le Saint-Esprit descend sur sa tête sous la forme visible d'une colombe. Vous êtes ses témoins: vous, Gabriel, qui portez un message à la Vierge ; vous, Mère du Sauveur ; vous, heureux monuments de la crèche ! Ils affirment aussi sa gloire : le pays d'Egypte, qui fut l'asile de son premier âge ; le vieillard Siméon, qui le prit dans ses bras et dit : « Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur, suivant votre promesse; car mes yeux ont vu le salut que vous avez préparé en face de tous les peuples ; » la prophétesse Anne, cette veuve qui menait la vie religieuse ; Jean-Baptiste, le plus grand des prophètes, le précurseur de la nouvelle Alliance, le Médiateur entre l'ancien et le nouveau testament. Parmi les fleuves, le Jourdain ; entre les mers, le lac de Tibériade le reconnaissaient. Les aveugles, les boiteux, les morts même l'acclament pour leur Dieu. Les démons confessent son pouvoir et s'écrient : « Qu'y a t-il entre vous et nous, Jésus ? » Nous savons qui vous êtes : le Saint de Dieu! » Les vents respectent son ordre et s'arrêtent ; les pains se multiplient sous sa bénédiction et nourrissent cinq mille hommes. Elle atteste également sa divinité, cette croix, notre trésor jusque aujourd'hui ; la foi en a disséminé les parcelles dans le monde entier. Oui, il est Dieu. J'en ai pour garants : le palmier de la vallée, qui fournit des rameaux à son triomphe ; Gethsémani, où l'on verrait encore, pour ainsi dire, le spectre de Judas ; cette montagne sainte, le Golgotha, qui se prévaut de sa gloire éminente ; ce tombeau sacré et cette pierre qui le dérobe à nos yeux. Tout nous parle de lui : et le soleil, qui se voilait au moment de la mort de notre Dieu ; et la nuit, qui tombe sur l'univers depuis la troisième heure jusqu'à la neuvième ; et la lumière, qui brille ensuite jusqu'au soir ; et les nuages, qui ont enveloppé le Sauveur ; et les portes du ciel, qui se sont ouvertes à son approche, selon que le Psalmiste l'avait écrit : « Princes, ouvrez vos » portes, et vous, portes éternelles, ouvrez-vous, » le Roi de gloire entrera. » Il a pour défenseurs des ennemis, par exemple, le bienheureux Paul, qui le persécutait à la première heure et consuma plus tard, tant d'années à son service ; des amis les douze Apôtres, qui annoncèrent la vérité, non-seulement de bouche, mais au prix de leurs souffrances et de leur mort. Que nous dit l'ombre de Pierre, guérissant les malades au nom de Jésus ? Que nous révèlent ces mouchoirs et ces linges de l'Apôtre, qui opèrent des miracles par la vertu de Jésus Christ ? Que nous enseigne le spectacle des Perses, des Goths et de tous ces idolâtres qui, sans avoir vu le Sauveur, sacrifient leur vie pour l'Evangile? Que disent les démons quand, de nos jours, on les chasse de leurs domaines ? Voilà des témoins nombreux et variés. Il en est d'autres encore. Maintenant, douterez-vous de Jésus, qu'environne une si belle nuée de témoins ? S'il y eut parmi vous des incrédules, qu'ils croient désormais. Etiez-vous déjà croyants ? augmentez votre foi. Croyez en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et souvenez-vous de vos titres. Vous êtes chrétiens, respectez-en le nom. N'allez pas faire blasphémer le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu. Que plutôt vos bonnes œuvres brillent aux yeux des hommes, afin que ceux-ci, en les voyant, glorifient le Père, en Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui est au cieux, et auquel soit louange maintenant et toujours ! *Amen.* »

XI[e] catéchèse *Fils unique, né vrai Dieu, avant tous les siècles, par qui tout a été fait.* Saint Cyrille distingue deux générations dans le Christ, une qui est divine et l'autre qui est humaine. En effet, le Messie a pour pères Dieu et David. Dans cette catéchèse, il expose donc la génération éternelle du Verbe... Nul ne la peut connaître, sinon le Fils et l'Esprit saint. Quelle créature assista jamais à cette naissance mystérieuse ?

Pour en faire ressortir les admirables propriétés, il lui donne pour contraste la génération humaine. En celle-ci, le père et son fils ont entre eux une différence d'âge nécessaire ; dans celle-là, paternité et filiation supposent la même éternité de durée. Chez les hommes, le principe générateur est d'abord plus parfait que l'être naissant ;

mais, en Dieu, le Fils a toujours eu ce que le Père possède. Ici, l'être produit se distingue et se sépare de sa cause; là le Verbe, quoique distinct en sa qualité de Personne, demeure inséparable du Père. Cette doctrine, on le voit, ne fait que reproduire la sublime théologie de saint Jean: « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. » L'égalité et l'unité de nature qui règne entre le Père et le Fils, et que nous révèlent nos Ecritures, se trahit d'elle-même, dans le monde, par l'égalité et l'unité d'opération : « Tout a été fait par le Verbe comme par le Père, et sans lui, rien n'a été fait de tout ce qui existe.»

(A suivre.) L'abbé PIOT.

Curé-Doyen de Juzennecourt.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

SOPHIE SWETCHINE.

Les peuples slaves sont, entre toutes les races européennes, ceux qui s'assimilent le plus rapidement notre idiome, nos idées et nos habitudes. On a justement appelé la Pologne la France du Nord, et l'on sait combien les Russes sont plus près de nous que les Allemands, par le caractère. Toutefois, même pour les sujets naturellement imitateurs, l'adoption de notre vie nationale ne s'opère qu'en respirant l'air de la France, et cette assimilation est encore plus dans les apparences que dans la transformation des sentiments. A cette loi générale, qui assure la conservation des espèces, nous avons vu de nos jours une éclatante exception. Une Parisienne naquit à Moscou; une jeune Russe pensa et sentit à l'ombre du Kremlin comme elle aurait fait à côté du Louvre. A quinze ans, elle avait deviné la France comme Pascal devina les mathématiques. D'abord schismatique, puis catholique convertie et femme sincèrement pieuse, elle exerça, par sa vertu éclairée, une haute influence, et prit place, après sa mort, parmi nos illustrations littéraires, sans que rien, ni dans son langage ni dans son attitude, pût faire soupçonner l'austérité d'une vie embrasée d'un seul amour, vouée à une seule pensée. D'autres, élevées comme elle au milieu des séductions et des plaisirs, avaient dû, sans doute, à une pitié fervente, une part de leur renommée; toutefois, en se donnant à Dieu, elles crurent devoir se séparer du monde. Le caractère propre de notre héroïne, au contraire, c'est une piété toute séculière, qui, sous les dehors consacrés par les convenances sociales, s'élève chaque jour jusqu'à l'héroïsme, sans que rien en transpire au dehors pour la société élégante qui aspire le parfum fortifiant de ses discrètes vertus. Immuable dans ses principes et mobiles dans les applications qu'en fait sa prudence, l'Eglise semble avoir trouvé la complète expression de son esprit, en ce siècle si troublé, dans une femme courageuse, qui, rompant les plus chères attaches, s'éleva d'un bond jusqu'à la vérité, pour la saisir comme sa conquête et l'embrasser comme son unique joie.

Sophie Soymonoff naquit à Moscou en 1782; elle était petite-fille d'un ancien gouverneur de la Sibérie, et appartenait, par son père et par sa mère, aux provinces les plus reculées de la Moscovie. A cette date, du fard sur les joues et du sang dans les mains, Catherine II régnait sur la Russie. Sous le règne de cette féroce prostituée, les idées impies des encyclopédistes français avaient cours forcé et faveur marquée. La jeune enfant fut élevée en dehors de toute pratique religieuse; elle donna de bonne heure des preuves d'un talent distingué, soutenu d'un très-grand caractère. A cinq ou six ans, elle avait beaucoup désiré une montre : lorsqu'elle l'eût, elle se dit : « Avoir obtenu une montre, c'est beau; s'en passer serait plus beau encore;» et elle rendit cette montre à son père. Une autre fois, pour vaincre l'effroi que lui inspiraient les momies du musée paternel, elle s'en fut en embrasser une et faillit en mourir de peur; mais la peur était vaincue. Toute jeune encore, elle comprit que la terre ne fournit aucune explication plausible ni pour le mystère de sa propre création, ni pour celui de la douleur qui en reste la vraie souveraine; et lorsqu'elle voyait sa servante quitter les pieds de la Madame pour se jeter à ceux d'un pope, en lui demandant espoir et pardon, elle la sentait plus près de la vérité que les bruyants étourdis des fêtes impériales. En 1799, son père était devenu secrétaire intime de Paul Ier; elle fut mariée, par convenance, malgré ses dix-sept ans, au général Swetchine, qui en avait quarante-deux. Peu après son mariage, un ordre d'exil porté contre son père provoqua chez ce malheureux vieillard une attaque d'apoplexie foudroyante. Ce coup de foudre éleva le regard de Sophie vers le ciel; sa première prière jaillit de sa première douleur; et, ne pouvant plus dire: Mon père, elle s'écria : Mon Dieu!

Durant cette période, qui embrasse les années écoulées depuis l'ouverture du nouveau siècle jusqu'à 1815, Mme Swetchine, devenue chrétienne par la force de sa raison et l'humilité de son cœur, demeura l'une des plus pieuses de l'Eglise grecque. Elle en aimait et les pompeuses cérémonies et les dévotions naïves, recherchant avec bonheur dans ce culte antique la physionomie de l'Eglise primitive, sans s'arrêter encore aux erreurs qui en avaient altéré l'essence, et provoqué, par sa séparation du centre de l'unité, l'irrémédiable abaissement du clergé russe.

A cette époque remonte un premier choix de pensées placé en tête de ses œuvres, petit recueil qui, par l'originalité et la justesse du trait, rappelle nos meilleures traditions littéraires; bouquet charmant, teinté des chaudes couleurs du midi, auquel une Moscovite, qui n'avait pas encore quitté sa patrie, donnait le nom gracieux d'une petite plante qui croit et fleurit sous la neige. Ne semblent-elles pas détachées du médaillier de La Rochefoucauld ces maximes, aussi vraies que bien frappées :

« Il y a des gens qui ne parlent jamais d'eux-mêmes, mais c'est pour y penser toujours.

» Les êtres qui paraissent froids, et qui ne sont que timides, adorent dès qu'ils osent aimer.

» Une chanson anglaise commence par ces mots : « L'amour frappe à la porte. » Il y frappe moins souvent qu'il ne la trouve ouverte.

» Il n'y a que deux futurs que l'homme puisse s'appliquer avec certitude et sans orgueil : Je souffrirai, je mourrai.

» S'il était permis d'oublier ce que l'on doit à la supériorité du rang, ce serait lorsque ceux qui jouissent du privilége s'en souviennent.

» La politesse, pour une maîtresse de maison, consiste à alimenter la conversation et à ne s'en emparer jamais. Elle a la garde de ce feu sacré, dont il faut que tout le monde puisse approcher.

» Résistons sans crainte à l'opinion du monde, pourvu que notre respect pour nous-même croisse en proportion de notre indifférence pour elle.

» La plus dangereuse des flatteries est l'infériorité de ce qui nous entoure. »

Est-ce du cœur d'une jeune fille de dix-huit ans, ou de celui d'un moraliste chrétien, éclairé par une longue étude du monde, que sont échappées ces pensées ?

« Il est des âmes qui, semblables aux pontifes de l'ancienne loi, ne vivent que des sacrifices qu'elles offrent.

» Qu'est-ce que se résigner? C'est mettre Dieu entre la douleur et soi.

» Que la pureté est difficile pour les âmes pures ! Un peu de poussière d'étamine suffit pour ôter au lis sa blancheur.

» Les cœurs aimants sont comme les indigents: ils vivent de ce qu'on leur donne.

» Le repentir, c'est le remords accepté.

» La vie n'a pas assez de biens pour nous dédommager de l'oubli d'un seul devoir.

» Les hommes invoquent toujours la justice, et c'est elle qui doit les faire trembler.»

Dans ces premiers essais de sa jeunesse se révèle l'incontestable défaut de Sophie Swetchine, la recherche; elle se donne souvent le plaisir de disséquer une idée jusque dans ses dernières fibres, sans souci de la foule, parce qu'elle pense n'avoir jamais à compter avec l'art ou la critique. Correspondre avec ses amis, c'est presque écrire pour soi-même. Ceux qui ont la clef de votre âme ne vous demandent point de leur épargner un petit labeur; ils comprennent à demi-mot et devinent encore mieux qu'ils ne comprennent. A ce titre, les *Ayrelles* et la correspondance avec Roxandre Stourdza pourraient prêter aux regrets du profane vulgaire; mais cela n'était point fait pour lui, et pourquoi a-t-il voulu entrer dans un commerce dont l'amitié s'était réservé l'usage exclusif? La note religieuse domina d'ailleurs ces premières lettres et ces premières pensées; Dieu, qui entendait faire monter Sophie Swetchine plus haut encore, voulait d'abord la faire entrer dans la voie douloureuse des saints.

Durant les dernières années de Napoléon Ier, Sophie était de plus en plus frappée par le contraste saisissant qui éclate en Russie entre la place de la foi dans l'opinion et le rang du clergé dans l'estime. Sophie lisait l'histoire. A partir de Photius, elle voyait tous ces prêtres, soi-disant orthodoxes, étrangers au mouvement intellectuel, moral, social et politique de l'Occident, Son Eglise était demeurée étrangère aux croisades, étrangère à la scolastique, étrangère à tout ce qui constitue la civilisation européenne. Bien avant la conquête musulmane, ces sièges de l'Orient, autrefois si illustres, n'étaient plus occupés que par des hommes qui assistaient, sans protestation, aux orgies d'un despotisme lubrique et sanguinaire. De nos jours, le pope n'était plus que l'accessoire de la domesticité des seigneurs ; et le clergé, gouverné par un saint synode dirigeant, n'avait, pour pape, qu'un officier de l'armée. L'entraînement de la logique, irrésistible dominatrice des esprits droits, amenait Sophie Swetchine à rechercher les causes de la stérilité de son Eglise.

L'émigration avait fait affluer en Russie, avec une portion notable de la noblesse française, nombre de prêtres pieux dont la pensée se portait à la conversion de ce grand peuple, et dont le prosélytisme fut encore dépassé par le zèle éclairé de quelques laïques. Parmi eux, ou plutôt à leur tête, il faut placer le comte de Maistre, le grand ambassadeur du petit roi de Sardaigne. Cet homme était un semeur d'idées; avec un coup d'œil d'aigle et une plume bonhomme, il a répandu parmi les chrétiens ces principes, étonnants alors, qui sont devenus des vérités pour tout le monde. Consulté par Sophie Swetchine sur ce qu'elle avait à faire dans ses incertitudes de foi, il répondit avec beaucoup de sens qu'il n'y avait qu'à suivre l'attrait de la grâce. Sophie le pensait bien; mais ne l'entendait pas comme le philosophe; elle voulait arriver à la foi par la voie fort longue et peu sûre des gros livres. Le comte de Maistre, dans une lettre pétillante d'esprit, lui énumère ces in-folio qu'elle devra dévorer, et, insistant avec un gracieux badinage,

ajoute qu'après avoir absorbé tant de paperasses, il faudra venir à la grande science. Durant un long hiver du nord, dans une habitation solitaire sur le golfe de Finlande, cette noble femme se prit à lire les historiens ecclésiastiques à compulser les décisions conciliaires, parfaitement résolue à prolonger cette retraite jusqu'au jour béni où la vérité aurait clairement parlé à son cœur.

Le seigneur, content de sa bonne volonté, ne mit pas sa fidélité à une plus longue épreuve. Sophie Swetchine se convertit en 1815, se confessa pour la première fois à ce P. Rozaven dont la main se retrouve dans toutes les bonnes œuvres de son temps, et professa publiquement sa foi aussitôt que l'empereur, au retour du congrès de Vienne, se mit en tête de proscrire les Jésuites. Le général ne contraria pas, dans la campagne de sa vie, des convictions qu'il respecta toujours sans les partager. L'inimitié persévérante qui, depuis Paul Ier, poursuivait à la cour le général, n'avait pu que s'accroître par l'éclat d'une telle détermination. Swetchine admit donc sans peine la perspective de quitter la Russie. Le départ des deux époux, coïncidant avec le départ des émigrés qui quittaient Pétersbourg pour rentrer en France, les amena tout naturellement à Paris. Sophie Swetchine, qui n'avait jamais possédé les avantages de la beauté, n'avait plus, lorsqu'elle arriva à Paris, le fugitif charme de la jeunesse ; elle semblait donc dénuée des conditions requises pour enlever un succès bruyant qu'elle ne poursuivait point. Sans prendre part aux distractions banales de la société élégante, elle conquit néanmoins un ascendant prompt, et lorsque, en 1818, elle quitta pour quelques mois la France, cette absence courte la montra en possession d'amis nombreux, qui ne songaient pas à se défendre de la confiance qu'elle inspirait, sans parvenir toujours à l'expliquer.

De 1818 à 1825, date définitive de son établissement fixe à Paris, rue Saint-Dominique, nous la voyons liée avec la duchesse de Duras, la marquise de Montcalm, la comtesse de Sainte-Aulaire, Mme Récamier, le duc de Montmorency-Laval et l'abbé Desjardins. Tour à tour dame de charité, femme chrétienne et dame du monde, elle représente, dans cette triple sphère, l'amour de la vérité, l'amour de la vertu et l'amour des pauvres. Après 1825, après le mariage de Nadine Staeline, une enfant adoptive qu'elle avait élevée, elle reçoit à son foyer la jeune Hortense de Nesselrode, fille d'une amie de Saint-Pétersbourg. Nous ne nous arrêterons pas à parler ici, ni de ses voyages à Carlsbad, à Rome et en Angleterre, ni de ses œuvres de piété privée, ni de son apostolat dans le monde, encore moins de sa charité. C'est seulement à partir de 1830 que nous la trouvons dans le mouvement régénérateur de l'Eglise, agisssant comme les anges, sans se montrer, mais agissant comme eux avec une admirable vertu.

C'était l'heure où débutaient dans la vie les jeunes gens appelés à prendre la première place dans ces grands combats livrés par l'esprit catholique à l'esprit du siècle. Durant la crise qui suivit la chute de l'*Avenir*, Montalembert et l'abbé Lacordaire, cruellement atteints dans leurs illusions et leurs espérances se refugièrent sous l'aile de Sophie Swetchine, comme des aiglons blessés au sortir de leur aire. Après son adhésion, d'ailleurs si franche, à l'Encyclique, une épreuve nouvelle vint atteindre Lacordaire dans sa conscience de prêtre et son honneur d'écrivain. On parut douter à l'Archevêché et bien plus encore dans le clergé de Paris, d'une soumission dont Dieu voulait décupler le mérite en la rendant suspecte aux yeux des hommes. L'avenir du jeune prêtre était en question ; nul ne se présentait pour lutter contre cette malveillance si implacable envers les hommes de mérite, et c'était à désespérer de son sort, si une femme ne s'était rencontrée pour relever le cœur du pauvre calomnié, en brisant d'une main ferme et douce le réseau dans lequel des frères comptaient bien étouffer son naissant génie.

A cette époque décisive s'ouvre une longue et intime correspondance qui montre, sans nul déguisement, l'âme du grand orateur aux phases les plus diverses de sa vie, depuis les bruyants triomphes de Notre-Dame jusqu'aux austérités du couvent de Sainte-Sabine, où il s'enferma comme pour les expier. Monument admirable dans lequel se révèle presque toujours, à côté d'une sollicitude toute maternelle, une soumission toute filiale, qui demeurera probablement le premier titre des deux écrivains auprès de la postérité ; car la hauteur morale n'en a pas, à mon avis, été dépassée dans les plus beaux siècles du Christianisme. Jamais Monique ne fut plus forte et plus tendre, jamais à l'heure des grands orages, elle ne fit descendre dans l'esprit troublé d'Augustin plus de lumière et plus de paix.

(*A suivre*) JUSTIN FÈVRE.
Protonotaire apostolique.

Bibliographie

L'OURS DEVENU PASTEUR.

OU LA PERSÉCUTION BERNOISE DANS L'ANCIEN ÉVÊCHE DE BALE.

Par M. l'abbé H.-J CRELIER, ancien professeur de philosophie, ancien curé de Rebeuvelier. Paris, Louis Vivès libraire, rue Delambre, n° 13. -- Prix rendu *franco* par la poste 3 francs.

S'entretenant un jour avec ses Apôtres, JÉSUS-CHRIST leur annonça que le monde, instrument du démon, les persécuterait jusqu'à la fin comme

il en avait été lui-même persécuté dès sa naissance. Hérode, par jalousie, avait voulu le faire périr au berceau ; les Pharisiens, par haine, le signalèrent constamment à la fureur du peuple et à la vengeance des princes; le peuple, par aveuglement, demanda son sang; Pilate par politique et par faiblesse, signa son arrêt de mort. Mais le divin Crucifié trouva la victoire au fond de son tombeau et il en sortit triomphant.

La prédiction du Sauveur ne s'est pas accomplie seulement dans la personne des Apôtres ; elle s'est accomplie et s'accomplit encore pour leurs successeurs et pour l'Eglise tout entière. Tour à tour cette divine Epouse du Christ a été en butte comme lui-même aux coups de la jalousie, de la haine, de l'aveuglement et de la politique.

Mais si l'Eglise a été constamment persécutée, elle a été aussi constamment défendue. On a vu se lever, dans tous les siècles, les plus vaillants de ses fils, pour venger l'honneur d'une Mère si pure et si sainte. Parmi les premiers défenseurs de l'Eglise brillèrent saint Justin, Tertullien, Arnobe ; parmi les plus récents, M. l'abbé Crélier vient de conquérir une place des plus honorables.

Chaque persécution a eu son caractère propre, quoique toutes fussent basées sur le mensonge et la calomnie. Les empereurs païens faisaient appel uniquement à la force brutale, au glaive, au feu, au bourreau. Julien l'Apostat combattit l'Eglise surtout en voulant la déconsidérer et l'avilir. Voltaire s'arma principalement du sarcasme. Tous ces moyens ayant échoué, la Révolution, qui est aujourd'hui la grande, l'implacable ennemie de l'Eglise, voudrait la corrompre.

Cette tactique, imaginée dans les antres de la maçonnerie, est assurément très-habile. Mais l'éveil est maintenant donné, et quoi que fasse la Révolution, ses efforts tourneront contre elle, et un jour elle sera forcée de s'écrier avec l'Apostat : « Tu as vaincu Galinéen ! »

La Révolution cependant ne s'attend pas à ce résultat. Elle croit, au contraire, toucher au jour du triomphe, c'est-à-dire au jour où elle aura détruit l'Eglise. Sur vingt points du monde ancien et du monde nouveau elle a lancé ses soldats à l'assaut de la citadelle. Sa puissance est vraiment formidable ; elle commande sur la plupart des trônes, et d'innombrables hordes, fanatisées par ses calomnies et ses promesses mensongères, marchent aveuglement à sa voix.

Mais le pays où sa rage s'exerce avec le plus d'impudence parait être la Suisse. Là, depuis trois ans surtout, elle a mis tout en œuvre pour hâter son complet triomphe. Elle n'a reculé devant rien, aucune besogne ne lui a répugné. Par l'organe de quelques tyranneaux, d'ailleurs fort ignorants, siégeant à Berne, elle a voulu d'abord gagner au schisme l'évêque de Bâle ; mais, n'y ayant pas réussi, elle l'a chassé. Ses avances aux curés n'ayant pas été mieux accueillies, ils furent tous chassés de même. Les écoles catholiques furent fermées ; les biens des églises séquestrés. Le culte orthodoxe fut supprimé. Quelques infâmes apostats furent imposés aux populations. Et tout cela s'est fait au mépris des traités internationaux, des constitutions cantonale et fédérale, qui garantissaient expressément et solennellement aux catholiques du Jura bernois le libre exercice de leur religion.

Voilà ce que raconte, ou mieux ce qu'expose M. l'abbé Crélier, dans l'Introduction de son ouvrage, où il se borne à mettre « les faits en regard des traités. » C'est un tableau d'une simplicité éloquente et navrante tout à la fois. A chaque page on voit apparaître des ruses nouvelles, qui préparent des empiétements nouveaux. La Révolution n'est jamais satisfaite de ce qu'elle a pris déjà à l'Eglise. On croirait qu'elle a épuisé la série des attentats ; on se trompe, la Révolution découvre indéfiniment de nouveaux moyens d'étouffer celle dont elle a juré l'anéantissement. Elle est le bras qui accomplit ce programme : *Ecrasons l'infâme*. Et comme elle dispose de la force en même temps qu'elle emploie l'astuce, son œuvre s'accomplit avec une lenteur calculée, mais implacablement. Et ne croyez pas qu'elle avoue ses intentions et dise ouvertement, comme les anciens persécuteurs qu'elle veut supprimer et détruire l'Eglise, non pas elle jure, au contraire, qu'aucune des mesures qu'elle prend n'est dirigée contre l'Eglise, mais que si elle agit comme elle fait, c'est uniquement pour se défendre contre un clergé qu'elle appelle « insoumis et rebelle, » parce qu'il a refusé de renier Jésus-Christ pour l'adorer elle-même. Jamais l'hypocrisie n'a été poussée aussi loin et l'on se sent pénétré malgré soi d'indignation et de douleur en présence d'actes aussi infâmes. La chère Eglise du Jura, qui fit un moment partie de l'Eglise de France, et que cinq grandes puissances avaient promis de protéger, est là gisante à terre, abandonnée de tous, livrée à la brutalité de l'ours bernois, comme une jeune vierge aux mains d'un libertin ; et l'Ours bernois, la piétinant sous ses pattes hideuses, assure qu'il ne lui veut aucun mal, mais seulement se défendre contre ses agressions, et se faire même ensuite son pasteur !

Mais c'est en vain que la Révolution voudrait garder sur son visage le masque sous lequel elle combat traitreusement l'Eglise. M. l'abbé Crélier le lui arrache d'une main impitoyable et victorieuse. C'est ici que le nouvel apologiste, jusqu'à présent simple historien, entre dans son sujet. Il passe en revue toutes les allégations des tyranneaux bernois; il les prend une à une, les analyse.

en expose le sens précis en les dépouillant de tout sous-entendu et de toute ambiguïté ; puis il fait voir, de la manière la plus lumineuse et la plus invincible, qu'elles ne peuvent d'aucune sorte être dirigées contre l'Eglise, mais qu'elles s'appliquent au contraire très-exactement à ses persécuteurs. Ainsi l'intrépide champion de l'Eglise n'a besoin, pour déconcerter et confondre ses ennemis, que de retourner contre eux les traits lancés imprudemment par leurs propres mains. Il faut voir avec quelle dextérité il les saisit, avec quel coup d'œil il les ajuste, avec quelle force il en transperce ses adversaires ! Rien d'émouvant comme ces pages rapides, où l'ironie fait cortège à la logique, et où l'hypocrisie démasquée apparaît aux yeux dans toute sa laideur. En passant à la postérité dans ce simple mais véridique appareil, les tyranneaux de Berne peuvent s'assurer qu'ils ne recueilleront que son mépris et son dégoût.

On se tromperait toutefois si l'on venait à croire que l'apologie de M. l'abbé Crélier n'offre qu'un intérêt particulier. Sa portée est bien plus grande. L'Ours bernois n'est, en effet, qu'un des agents de la Révolution. En défendant l'Eglise jurassienne contre les attentats de l'Ours de Berne, c'est donc l'Eglise universelle que M. l'abbé Crélier défend contre la Révolution. On trouve effectivement dans son livre la réfutation de toutes les objections de l'impiété contemporaine, le redressement de toutes les allégations mensongères, la répudiation de toutes les imputations calomnieuses, le renversement de tous les faux principes, tels que la suprématie de l'Etat, la subordination du pouvoir ecclésiastique au pouvoir temporel, la validité du mariage civil, le droit pour l'Etat de diriger exclusivement l'instruction publique, la liberté des cultes, de la presse et de l'association, etc. C'est un arsenal complet, et qui a le rare avantage d'être très-parfaitement adapté aux besoins de la polémique contemporaine.

Après avoir vengé l'Eglise avec la puissance d'un théologien, la chaleur entraînante d'un controversiste et l'amour blessé d'un fils, M. l'abbé Crélier passe aux devoirs particuliers qui s'imposent aux catholiques dans les temps de persécution. Il les expose avec la plus grande clarté, d'après les instructions données par Pie VI à l'époque du schisme révolutionnaire en France, et celles données par Pie IX relativement au schisme suisse actuel. Cette troisième partie du travail de M. l'abbé Crélier n'offre pas un intérêt général moindre que la seconde ; car, en l'état actuel des choses, quel est le peuple qui soit sûr de n'être pas persécuté demain dans sa foi ?

Nous exprimerons pourtant un regret : c'est que M. l'abbé Crélier n'ait pas divisé son ouvrage par chapitres. On s'y serait mieux orienté. La lecture en eût été plus facile ; on aurait pu l'interrompre et la reprendre sans craindre de perdre le fil du discours. Il eût été plus aisé aussi de revenir sur tel endroit qu'on veut se rémémorer ou étudier à nouveau.

Sauf cela, le livre de M. l'abbé Crélier nous plaît sans réserve, et nous le croyons appelé à rendre partout, aussi bien aux simples fidèles qu'aux prêtres, d'importants services.

P. d'H.

Variétés

NOTRE-DAME DE LUMIÈRES.

L'APPARITION DES LUMIÈRES.

(Suite et fin.)

» Le prévôt, sorti de la salle, se trouvait sur la place, lorsque Germain l'aborde et lui dit : « Il » parait, Monsieur Bonot, que vous avez de sérieu- » ses intentions sur le couvent. J'ai une confidence » à vous faire : je suis père d'une nombreuse fa- » mille, et je désire ardemment que le couvent » me reste ; car j'ai l'intention d'en faire une au- » berge et d'y placer quelqu'un de mes enfants. » Si vous voulez vous retirer, je vous compte » cent louis. » A cette proposition si séduisante pour tant d'autres, François Bonot sentit son sang chrétien bouillonner dans ses veines, et, se faisant violence pour maîtriser son émotion, il lui répondit : « Que dites-vous, Monsieur Germain? » Que me proposez vous ? Moi, habitant de Goult, » témoin chaque jour de tant de prodiges, et re- » devable à Notre-Dame de Lumières de la vie » d'un de mes enfants, vous me demandez que je » vous livre son église et son monastère pour cent » louis d'étrennes !... pour les voir demain traves- » tir et changer en une auberge? Non, Monsieur » Germain, vous n'avez pas trouvé votre homme, » vous ne réussirez pas, il faut que Notre-Dame » de Lumières soit à moi, il faut que je la sauve. » A bientôt, et je vous salue ! — A bientôt, » reprit M. Germain tout confus. »

» A deux heures, l'enchère se poursuivit avec acharnement de part et d'autre ; elle s'éleva bien vite à vingt-un mille sept cents francs. M. Germain, redoutant pour lui une folle enchère, se retira. L'église et le couvent de Notre-Dame furent adjugés à François Bonot. Ravi de cette affaire qu'il regardait comme la meilleure de sa vie, le prévôt reprit la route de Goult. Le seigneur attendait sont viguier avec impatience. Quand il entra dans son château : — Eh bien ! François, lui cria-t-il, quelles affaires as-tu faites? — D'assez bonnes, reprit Bonot, le couvent est à vous ! mais il a fallu dépasser un peu vos ordres pour le sauver. — Et que me coûte le couvent?

— Près de vingt-deux mille francs! — Il raconta alors au seigneur tout ce qui s'était passé à Apt entre lui et Germain. — Tu as bien fait, François, reprit M. de Donis, je compterai la somme, trop heureux que le sanctuaire de Marie soit conservé.— Combien seraient-ils plus heureux maintenant tous deux, s'ils voyaient la dévotion à Notre-Dame de Lumières redevenue si populaire et si fervente ! — Bonnieux, ce 1er novembre 1860. Crevoulin, curé. »

La famille de Donis attribua à sa piété envers Notre-Dame de Lumières, à son zèle pour la conservation de son sanctuaire, le rare bonheur qu'elle eut d'avoir échappé à la tourmente révolutionnaire. Ayant résolu de quitter Goult et d'aliéner ses propriétés, elle chercha une famille qui pût continuer à favoriser le culte de la Vierge. La famille Demarre étant universellement connue par son dévouement au bien et à Notre Dame, M. de Donis lui rendit l'église et le couvent avec toutes les dépendances. Mais un revers de fortune obligea M. Demarre à en céder la propriété à la famille Carbonel de Menerbe, laquelle la vendit aux Trappistes. Mais ces religieux comprirent bien vite que la direction des pèlerinages était incompatible avec leur vie de retraite et de silence, et ils vendirent leur propriété à Mgr Mazenod, évêque de Marseille, fondateur et supérieur des Oblats de Marie.

L'ÈRE NOUVELLE DE GLOIRE.

La prise de possession de Lumières par les Oblats, en mai 1837, peut être considérée comme la véritable époque de la restauration du pèlerinage. Un corps de religieux, dévoué spécialement, comme le sont les Carmes, au culte de Marie, pouvait seul rendre au pèlerinage son éclat. Ces missionnaires zélés, évangélisant les paroisses du diocèse d'Avignon et des diocèses environnants, rappelèrent aux populations les gloires de Notre-Dame de Lumières, et les ramenèrent à son sanctuaire par eux restauré et embelli. Ils tracèrent de grandes allées dans leur jardin et sur les flancs de la colline, pour faciliter le développement des processions. Qu'elles sont belles ces processions, lorsqu'à l'entrée de la nuit elles se déploient sur le versant de la colline ! Rien n'est plus propre à relever la piété, à raffermir la foi, qu'un tel spectacle. Transportez-vous en esprit un instant dans la vallée de Lumières : les ténèbres l'enveloppent ; tout à coup au son de la cloche des milliers de pèlerins allument leurs cierges et s'alignent en longues files ; vous les voyez serpenter, comme de vastes cordons lumineux, dans les allées du jardin et les voies sinueuses de la colline, qui, illuminée des feux de leurs flambeaux, rappelle les lumières miraculeuses d'autrefois. Au silence de la nuit succèdent les chants de joie : ce sont les chœurs de demoiselles des paroisses qui exaltent le saint nom de Marie. Vous entendez en divers endroits du coteau les nuances variées de leurs refrains d'amour. Touchés jusqu'aux larmes, les groupes de pieux spectateurs de cette émouvante scène font retentir les échos du vallon de leurs acclamations plusieurs fois répétées : Vive Marie ! Vive Notre-Dame de Lumières !

Tout ne se borne point à cet éclat extérieur. Quand la procession est rentrée dans l'église, et après la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, un missionnaire donne des avis pour passer saintement la nuit ; il annonce les divers exercices qui auront lieu successivement : sermon à onze heures ; à minuit, vénération de la statue par les pèlerins qui lui font leurs offrandes ; à une heure, messe basse pour les charretiers ; à deux heures, grand'messe en musique ; à trois heures, chant des cantiques, pendant que plusieurs prêtres donnent la communion aux fidèles. Une dernière bénédiction est donnée, la foule sort, chaque famille monte en charrette ; quand le soleil paraît à l'horizon, il ne reste plus un pèlerin de la veille. Tel est le tribut de louanges et d'amour que les populations de la Provence rendent à la Mère du Fils de Dieu. Rarement cette bonne Mère laisse partir ses enfants sans leur donner la consolation de quelque faveur, sans leur laisser quelque marque de sa puissance (1).

Les habitants de la Provence la saluent du titre de Notre-Dame de Lumières, Marie est véritablement la reine des Lumières, *Domina luminum*, comme la saluent les litanies chantées dans son sanctuaire ; fille, mère et épouse de l'éternel Soleil, Marie surpasse en splendeur les astres angéliques et les lumières créées. Marie est l'aurore qui dissipe les ténèbres et annonce le lever du Soleil de justice. Marie est l'étoile du matin, pure et brillante, répandant sa clarté sur la nature et éclairant tous les êtres vivants ; elle est un astre resplendissant et couvert de l'éclat de la gloire. Marie est la mère du Verbe qui est la lumière inextinguible ; la Vierge couronnée de douze étoiles ; la femme revêtue du soleil ; la Mère qui projette sur tous les élus les divines clartés. Marie est la lune mystique et sans tache ; la lune pleine de grâces ; l'astre des nuits qui reçoit la lumière du soleil pour la déverser sur la terre ; l'astre des nuits, moins ses défaillances et ses éclipses. Marie est la lumière, ornement du Carmel ; la lumière qui répand dans les âmes toutes les lumières : la lumière qui illumine nos intelligences et embrase nos cœurs (2).

Marie laissait tomber sur les mortels un de ses regards où brillait l'amour, elle rallumait leurs

(1) Fer. *Notice historique sur Notre-Dame de Lumières.*
(2) Extrait des *Litanies de Notre-Dame de Lumières.*

prunelles éteintes, et ils s'en retournaient consolés et guéris. Le P. Ricard, confessant, en 1889, une femme de Gravaison, apprit que, depuis trente huit ans, elle venait, chaque année, remercier la sainte Vierge pour l'insigne miracle dont elle avait été l'objet. Sur sa demande, voici le récit qu'elle lui fit : « J'étais mariée et j'avais des enfants en bas âge, quand mon mari tomba malade. Je me mis à travailler avec ardeur ; mais bientôt je m'aperçus que ma vue s'affaiblissait d'une manière alarmante ; j'avais de la peine à me conduire ; je consultai un médecin, il me dit que j'avais une cataracte. Dans ma tristesse, je me ressouvins de Notre-Dame de Lumières ; j'ôtai mes souliers et mes bas, disant que j'allais partir. « Où veux-tu aller ? me demanda mon mari ? » — A Lumières, à Lumières ! répondis- » je, et à pieds nus ! » Les voisins voulaient me retenir, mais je m'échappai de leurs mains et je partis. Tout le long de la route, je ne fis que prier, le voyage était de dix lieues. Arrivée dans l'église de Lumières, je tombai à genoux devant la sainte Vierge ; je versai un torrent de larmes et lui adressai cette supplication : « O bonne Mère, » qu'allons-nous devenir ? Des enfants jeunes, » un mari malade! moi aveugle! Notre-Dame de » Lumières, vous êtes mon unique ressource, ne » m'abandonnez pas ! » Mettant alors mes mains devant mon visage, je me mis à sangloter. Au même instant, quelque chose se détacha de mes yeux ; malgré l'obscurité de la chapelle, je vis clair, je me sentis guérie. Regardant ce qui était tombé de mes yeux, je vis dans mes mains deux espèces d'écailles qui s'en étaient détachées. Je ne me possédais plus de joie, et je ne savais comment exprimer mon bonheur et ma reconnaissance à Notre-Dame de Lumières ; je promis alors de venir, chaque année, la remercier, et, grâce à Dieu, j'ai pu jusqu'à ce jour remplir chaque année ma promesse. » Le P. Ricard, frappé de ce récit, se rendit à Gravaison et y reçut, avec les témoignages des voisins, l'attestation du médecin, qui avait jadis constaté la cataracte, attestation qu'il fit légaliser par le maire (1).

La déclaration suivante prouve une fois de plus que Notre-Dame de Lumières se plaît à rendre aux aveugles la lumière du jour. « Nous, habitants de Marcilloles, dans l'Isère, déclarons que Henri Lambert, fils d'Henriette Vacher, veuve Lambert, ayant perdu la vue par suite d'une grave maladie, et les médecins ayant reconnu qu'aucun remède humain ne pourrait lui rendre l'usage de ses yeux, le 7 août 1841, sa mère alla assister à la messe dans sa paroisse, s'unissant d'intention à celle qu'on disait, le même jour pour son fils à Notre-Dame de Lumières. Admirables effets de la protection de Marie ! A son retour, cette mère trouva son enfant parfaitement guéri, au grand étonnement de tout le monde. » Fait à Marcilloles, ce 24 novembre 1841. Ont signé le curé et les fabriciens, le maire et son conseil, la mère et trente-quatre habitants.

En avril 1834, il régnait dans la contrée une grande sécheresse ; les habitants de la ville d'Apt résolurent de recourir à l'intercession de Notre-Dame de Lumières pour obtenir d'en être délivrés. Ils partirent donc au nombre de plusieurs mille, accompagnés d'une partie du clergé, et portant la statue de sainte Anne, patronne de leur ville, que jamais on n'avait sortie de l'enceinte de la cité, et ils arrivèrent à Lumières. Au moment où la statue de sainte Anne entrait dans l'église, le ciel se couvrit de nuages ; le lendemain, il pleuvait abondamment.

On peut encore regarder comme un effet de la protection de Notre-Dame, que la paroisse de Goult fut préservée du choléra. Comme l'épidémie asiatique exerçait ses ravages dans les paroisses voisines, le pasteur engagea ses paroissiens à se recommander à leur patronne. On fit une neuvaine, et, chose surprenante, une seule femme qui vivait en concubinage public, et qui déjà, deux ans auparavant, avait été renversée par la foudre, mais était restée insensible à cet avertissement du ciel, fut atteinte et mourut du choléra. Les habitants virent dans cette mort unique un visible châtiment de Dieu. Le fléau disparu, ils se rendirent au sanctuaire processionnellement pour remercier leur divine protectrice. M. Mathieu, curé de Goult, dressa le procès-verbal du fait, le 24 janvier 1861.

L'architecture de l'église est de la Renaissance. Un portrait dorique donne accès à une nef corinthienne, à l'extrémité supérieure de laquelle vous apercevez deux rampes ornées de balustrades en pierre, conduisant au sanctuaire, élevé de quatre mètres au dessus du pavé de la nef. Le vitrail de la fenêtre qui s'ouvre au-dessus du grand portail, représente la Vierge tenant l'enfant Jésus ; celui de la rosace, ouverte dans l'arc triomphal, Notre-Dame des Sept-Douleurs ; et les deux vitraux du sanctuaire, l'Annonciation et la Visitation. La crypte monumentale possède la statue de Notre-Dame de Lumières, entourée de gloire : c'est la femme de l'Apocalypse, ayant le soleil pour vêtement, douze étoiles pour couronne, et la lune pour escabeau de ses pieds. Devant cette statue sont venus s'agenouiller les archevêques d'Avignon avec une partie de leurs ouailles ; Mgr Mathieu, archevêque de Besançon ; Mgr Guibert, maintenant archevêque de Paris ; Mgr Mazenod, évêque de Marseille, lequel, assisté de quarante prêtres, consacra l'autel de la crypte ; Mgr Grandin, évêque missionnaire de Saint-Boniface, dans les régions boréales de l'Amérique du Nord. Ces pasteurs des peuples placèrent leurs personnes et

(1) Fer. *Notice historique sur Notre-Dame de Lumières.*

leurs diocèses sous la tutelle de Notre-Dame de Lumières.

L'abbé LEROY.

Chronique hebdomadaire

Quatre négrillons devant Pie IX. — Vente des biens du collége de la Propagande. — Pèlerinages : à Amettes, à Fécamp, à Saint-Maximin, à Ars, à Cléry. — Encore l'enseignement congréganiste et l'enseignement laïque. L'ex-Père Hyacinthe, démissionnaire de la cure de Genève. — Despotisme bernois. — Les passe-temps d'un intrus. — Le vieux catholicisme en Bavière. — La comédie de Kissingen. — Autre ficelle. — Le pèlerinage d'Aix-la-Chapelle. — Imminence de nouveaux massacres au Tong-King.

Paris, 13 août 1874.

Rome. — Que de fois n'avons-nous pas vu Pie IX témoigner aux pauvres et aux petits selon le monde une particulière tendresse ! Il y a peu de jours, le Vatican était témoin d'un nouveau trait semblable, trop touchant pour que nous ne le rapportions pas. Un vénérable missionnaire de Syrie, de passage à Rome, le R. P. Adrien Roncas, voué au rachat et à l'éducation des enfants nègres de l'Afrique, s'était rendu au Vatican pour entretenir quelques hauts personnages de la cour du Souverain Pontife. Il était accompagné de quatre négrillons. Ses éminents interlocuteurs lui ayant dit que le Saint-Père serait très-content s'il lui conduisait ces intéressants enfants, le missionnaire répondit qu'ils n'étaient pas assez propres. Mais on le laissa dire et on emmena les enfants au Pape. Le missionnaire suivit. Introduits tous ensemble auprès de Sa Sainteté, ils tombèrent à ses genoux. Le Pape demanda si les quatre enfants étaient baptisés ; et le missionnaire ayant répondu que trois seulement l'étaient, le Saint-Père s'approcha de celui que l'eau sainte du baptême n'avait pas encore régénéré, le pressa sur son cœur et le marqua du signe de la croix ; puis donnant au missionnaire une médaille : « Tenez, mon Père, lui dit-il, vous la lui passerez au cou pour le jour de son baptême. » Ensuite, il les bénit tous et les congédia avec un doux sourire.

Mais si Dieu ménage de temps en temps à Pie IX ces suaves émotions, la Révolution ne se lasse pas de l'abreuver d'amertume. Elle vient de porter en dernier lieu la main sur le Collège de la Propagande, où se forment les jeunes apôtres qui doivent aller porter la bonne nouvelle de l'Evangile aux peuples encore assis dans les ombres de la mort. Les biens de ce collége lui viennent de toutes les nations catholiques ; aussi des protestations ont-elles été déposées contre leur vente ; mais on les foulera aux pieds comme on a fait déjà de toutes les précédentes.

Au milieu du torrent d'iniquités qui continue de couler à pleins bords dans la ville usurpée des Papes, les Romains, remplis de mépris pour les intrus, redoublent de vénération pour leurs saints et pour les pratiques de leur foi. Ils ont célébré la fête du glorieux fondateur de la Compagnie de Jésus avec une piété vraiment attendrissante. L'église de *Gesù* n'a pas désempli de toute la journée, et le matin, aux messes qui ont été dites sans interruption jusqu'à midi, les communions ont été innombrables.

France. — Commençons par mentionner quelques pèlerinages qu'on ne saurait passer absolument sous silence.

Le 20 juillet, deux cents prêtres et des foules incalculables de pieux fidèles sont allés honorer et prier à Amettes le saint pauvre Benoît-Joseph Labre. Mgr Legnette, qui présidait les cérémonies, a fait l'éloge du bienheureux en commentant ces paroles : *De stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui.*

Le dimanche suivant, 26 juillet, la petite ville de Fécamp était toute remplie de pèlerins accourus pour vénérer l'insigne relique du précieux sang de Notre-Seigneur qu'elle possède. « Selon la plus accréditée des diverses légendes à ce sujet, lisons-nous dans la *Semaine liturgique* de Marseille, Nicodème, lorsqu'il ensevelit le divin Corps du Sauveur, enleva avec soin tout le sang figé et extravasé à l'entour des plaies, et cette précieuse relique, miraculeusement conservée, serait non moins miraculeusement parvenue à l'ancienne et illustre abbaye de Fécamp. Une autre tradition, consignée au tome XI[e] du *Gallia*, estime que c'est de la terre imbibée du sang du Sauveur qui était offerte à l'adoration du peuple à l'abbaye de Fécamp. La dévotion à cette insigne relique a toujours été populaire. Les foules n'ont cessé depuis la Révolution de se rendre à Fécamp, dont l'église paroissiale a hérité du trésor de l'ancien monastère. Un office liturgique du Précieux sang est en usage dans l'église et la dévotion populaire a toujours été entretenue par d'éclatants miracles. »

Nous lisons encore dans la *Semaine liturgique* de Marseille : « La ville de Saint-Maximin, justement fière de posséder les reliques de sainte Magdeleine, vient de célébrer, le 22, la fête de cette grande sainte avec un éclat inusité. Le concours des populations était énorme. On y remarquait un grand nombre de notabilités catholiques de Toulon, de Draguignan, de Marseille et de toute la contrée. Par les soins du digne maire, M. Rostand, toutes les mesures d'ordre et d'hospitalité avaient été prises d'avance. Les rues

étaient pavoisées et ornées de guirlandes de feuillage. La veille de la fête, la première procession eut lieu aux flambeaux. Le lendemain matin, Mgr l'évêque de Fréjus disait la messe de communion générale, et pendant plus d'une heure le vénérable prélat eut la satisfaction de distribuer la divine Eucharistie; il dut même se faire aider par deux prêtres dans ce consolant ministère, tant le nombre des communiants était considérable. A la grand'messe, Mgr l'archevêque d'Aix officia pontificalement. La seconde procession parcourut, au milieu d'une pompe vraiment triomphale et d'un empressement inouï, les rues de l'antique cité.»

Le 5 août, quinze mille personnes au moins s'étaient pieusement rendues à Ars, pour célébrer le quinzième anniversaire de la mort du vénérable Jean-Baptiste Vianney. Le panégyrique du saint curé a été prononcé en plein air par Mgr de Langalerie.

Le 9, pèlerinage splendide à Cléry. Plus de vingt mille personnes et de deux cents prêtres, sept évêques et un cardinal, Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux. Discours par M. l'abbé Bongaud, vicaire général d'Orléans.

— Revenons sur les résultats comparés de l'enseignement congréganiste et de l'enseignement laïque, puisque nous sommes encore dans le temps des examens et des concours.

On écrit de Poitiers à l'*Univers*, à la date du 10 août:

« Treize jeunes gens se présentaient, l'autre jour, à Poitiers, pour obtenir le diplôme de fin d'études professionnelles, moins le latin. Cet examen comprend au moins les connaissances exigées pour le baccalauréat ès sciences. Ils étaient là huit élèves d'établissements laïques, cinq congréganistes. Résultat définitif: les cinq élèves des Frères ont été reçus, quatre avec mention, et le cinquième arrivait sur la liste avant le second des deux seuls laïques qui aient été admis. Le jury d'examen est le même que celui des baccalauréats. »

Bien que nous ne puissions pas établir de comparaisons pour les résultats que nous allons citer encore, ils ne sont pas moins intéressants à connaître.

A la dernière session des examens pour l'obtention des diplômes, l'école ecclésiastique des Carmes a fait recevoir licenciés ès lettres MM. Thollot, du diocèse de Paris, Bénard et Carel, du diocèse de Rouen; licenciés ès sciences physiques, MM. Martin, du diocèse de Paris, Reynaud, du diocèse de Clermont; licencié ès sciences mathématiques, M. Guy, du diocèse de Rodez.

Du 1er août 1873 au 1er août 1874, le collège Saint-Joseph, dirigé à Avignon par les RR. PP. de la Compagnie de JÉSUS, a eu trente-deux de ses élèves reçus au baccalauréat ès lettres (dont dix avec mention), six au baccalauréat ès sciences (dont cinq avec mention).

Sept élèves du pensionnat de Saint-Joseph de Saint-Omer, dirigé par les Frères, se sont présentés, à Douai, aux examens pour le brevet d'études pour le volontariat d'un an ; tous les sept l'ont reçu.

De quelque côté que viennent les informations elles proclament les succès des écoles congréganistes. Il faut bien espérer que cette unanimité finira par éclairer les plus prévenus et par fermer la bouche aux calomniateurs.

SUISSE.—L'ex-Père Hyacinthe, qui s'était mis à la tête des vieux catholiques de Genève, espérant, avec leur concours, sauver l'Eglise de JÉSUS-CHRIST, conduite à sa ruine par le Pape, a fini par s'apercevoir, ce que tout le monde avait très-bien vu dès le commencement, qu'il était simplement le jouet de quelques tristes mécréants. La découverte était peu flatteuse. Aussi s'est-il empressé d'envoyer au conseil d'Etat, qui l'a acceptée, sa démission des fonctions de curé de Genève. Voilà donc à pied le Don Quichotte de la réforme religieuse. S'il pouvait profiter de ses loisirs pour se réformer lui-même! Quant à l'Eglise catholique nationale genevoise, cette retraite va la précipiter en plein radicalisme.

— Dans le canton de Berne, l'iniquité prévue a été consommée. Le grand conseil, foulant aux pieds les vœux du peuple jurassien, qui avait manifesté de la manière la plus éclatante son horreur pour les préfets et les juges qui l'ont si abominablement tyrannisé dans ces dernières années, le grand conseil, disons-nous, a osé maintenir à leur poste ces odieux despotes, qui n'ont eux-mêmes pas rougi d'y demeurer. Ainsi, les Frotté, les Rossé et autres tyranneaux vont continuer de piétiner sur les malheureux Jurassiens livrés sans réserve à leur brutalité bête. Et leurs vexations vont devenir plus incessantes et plus cruelles encore, parce qu'ils voudront se venger du peuple qui les a repoussés avec dégoût.

Naturellement, les radicaux, qui se sont tous faits vieux-catholiques, sont ravis de cette issue, et ils ont témoigné leur joie par des coups de fusil, des illuminations et des orgies. Ils n'avaient pourtant pas de quoi être bien fiers, puisque leur victoire était due à l'un des plus infâmes dénis de justice qu'on ait jamais vus.

Le cas de l'intrus de Charmeille, Nandet, est, au reste, venu tempérer quelque peu la jubilation insolente et effrontée des radicaux vieux-catholiques. A ce moment-là même, ledit Nandot abandonnait secrètement sa cure, en compagnie de la fille d'un de ses conseillers municipaux. Malheureusement pour lui, après avoir déposé sa conquête en terre de France, il retourna cher-

cher ses malles en gare de Parrentruy. Mais l'éveil avait été donné, et, quoique déguisé et portant une fausse barbe, il a été reconnu et conduit en prison. On assure que son cas est grave, car il aurait enlevé au municipal autre chose encore que sa fille.

BAVIÈRE. — Le vieux-catholicisme est aux abois, et les plus ardents coryphées avouent, non sans colère, « qu'ils ne pourront jamais faire passer à M. de Lutz la revue de fortes colonnes. » Les meneurs avaient espéré se faire des adeptes de tous les indifférents; mais les indifférents, qui ne veulent pas se donner la peine de pratiquer une religion divine, bien moins encore veulent-ils s'astreindre aux prescriptions, si minimes soient-elles, d'une religion humaine. Ce que voyant, le ministre Lutz, qui d'abord avait favorisé de tout son pouvoir les novateurs, les abandonne maintenant à leurs propres efforts. Il ne paraît pas que la secte nouvelle, partout où elle s'était implantée, doive avoir longue vie; et l'Eglise catholique romaine qu'elle devait, avec l'assistance des potentats, renverser et remplacer, ne semble pas encore trop, jusqu'à présent, menacer ruine.

ALLEMAGNE. — La lumière ne se fait pas sur l'attentat de Kissingen. L'empressement de M. de Bismarck à aller aussitôt interroger lui-même Kullmann dans sa prison devait pourtant faire espérer que les choses seraient menées rondement. Mais on commence maintenant à voir clairement qu'il n'y a eu en tout cela que pure comédie. Kullmann, à la vérité, est catholique, mais aussi peu que possible; et bien loin d'appartenir à aucun cercle catholique, il ne met jamais les pieds dans une église; au lieu de jeûner et de faire abstinence, il se grise; au lieu de prier, il blasphème.

Au reste, si mal qu'ait été monté le coup, le but du chancelier est maintenant atteint. Il a pu faire opérer par milliers des perquisitions, des fermetures de cercles, des emprisonnements.

On pourrait croire cependant que M. de Bismarck veut autre chose encore, si l'on en juge d'après une pièce qui a paru dans son journal, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Cette pièce, dont nous donnons un extrait, est une adresse qui aurait été envoyée après l'attentat à M. de Bismarck.

« Nous sommes, y est-il dit, des ouvriers qui ont travaillé ensemble pendant des années et qui durant ce temps, ont parfaitement appris à se connaître. Nous jurons que nous sommes décidés de venger chaque nouvelle tentative de ce genre qui pourrait-être faite par de pareils papistes fanatiques.

» Une balle tirée contre vous, sans vous atteindre, coûtera la vie à un évêque.

» Une balle qui vous frappe fera mourir deux évêques.

» Une balle qui vous tue, ce que Dieu veuille empêcher, coûtera la vie au Pape. »

Or, on croit généralement que cette adresse n'a pas plus été envoyée à M. de Bismarck que la balle de Kullmann, dont on n'a pu trouver aucune trace. Les ouvriers allemands, surtout depuis la dernière guerre, sont, ou catholiques ou socialistes; ni les uns ni les autres n'ont donc pu écrire au chancelier ce qu'on vient de lire. Nous nous abstenons d'en dire plus. Mais le lecteur ne pourra s'empêcher de faire cette réflexion, que le pays où les feuilles officieuses peuvent contenir impunément de pareilles provocations est mal venu de prétendre marcher à la tête de la civilisation; il dégringole évidemment sur la pente de la barbarie.

Mais l'Eglise est heureusement toujours là. Elle fécondera les ruines amoncelées et en fera jaillir une seconde fois la civilisation chrétienne qui est la seule vraie. Sa vitalité en ces lieux n'est pas douteuse. Chaque jour en fournit de nouvelles preuves. Récemment encore, plus de *cent mille* personnes prenaient part au pèlerinage qui s'est fait à Aix la-Chapelle, pour vénérer les Grandes Reliques dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros. Jamais, de mémoire d'homme, on n'y avait vu un pareil concours.

TONG-KING. — Les nouvelles qui viennent du royaume d'Annam sont de plus en plus alarmantes. On craint que de nouveaux massacres, plus terribles que les précédents, ne viennent à éclater d'un jour à l'autre, si déjà ce n'est pas fait. Les *Missions catholiques* publient divers documents d'où il résulte que le roi Tu-Duc serait secrètement d'accord avec les lettrés pour exterminer les Français et les chrétiens indigènes, regardés comme leurs alliés.

Cependant le gouvernement français a récemment signé avec ce prince un traité d'alliance, dont l'une des clauses garantit la liberté des chrétiens, et l'Assemblée nationale, avant de se proroger, en a autorisé la ratification. Mais l'édit royal qui ordonne le massacre est postérieur au traité d'alliance, en sorte qu'on ne sait pas maintenant quelle conduite va tenir le gouvernement français. La situation est si grave, au rapport des *Missions catholiques*, que «M. Rheinart, résident français, qui devait demeurer à Ké-Cho avec une garde de quarante hommes jusqu'à la mise à exécution du traité, ne se croyant plus en sûreté a dû rallier Haï-Phong. » Ces renseignements portent la date de fin mai; on n'a pas de nouvelles plus récentes.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION.

Adam et Eve chassés du paradis terrestre; Dieu leur promet un Sauveur.

Texte. — *Credo in Deum... Creatorem cœli et terræ.* Je crois en Dieu... Créateur du ciel et de la terre.

Exorde. — Mes frères, une réflexion se présente à mon esprit; c'est par elle que je commence cette instruction. Nous avons vu dimanche dernier comment Adam et Eve avaient violé la défense que leur avait faite le Créateur; nous avons dit quelques-unes des suites funestes qu'avait eues leur désobéissance... Vous savez qu'il y a peu d'années, à la suite d'une guerre désastreuse, on dit aux habitants de nos provinces conquises : «Voulez-vous demeurer Français ou devenir Allemands? » Ceux qui, fidèles à leur première patrie, préférèrent rester parmi nous transportèrent et leurs personnes et leur fortune sur le sol français; les autres sont restés corps et biens sous l'autorité des Prussiens... Ainsi, il semble que Dieu ait dit à nos premiers parents : « Désirez-vous être mes serviteurs, observez mon commandement; si vous préférez être les esclaves de Satan, violez ma défense.»

Vous savez quel triste choix ils firent et comment ils se mirent eux et leur postérité sous la puissance du démon. De là le péché originel par lequel nous naissons tous esclaves de Satan. Mais ce n'est pas tout; ils lui portèrent aussi les biens que Dieu leur avait donnés; et ces biens, vous le savez, c'était cet univers entier, ce palais magnifique que Dieu avait créé pour eux. Satan possède tout, il usurpe tout et il souille, pour ainsi dire, chacune des créatures (1). Cette usurpation est tellement consommée, que la restauration divine ne peut avoir lieu sans un exorcisme préalable. On chasse le démon de l'enfant qui se présente au baptême; quand nous plantons une croix, quand nous consacrons un cimetière, quand nous bénissons l'eau, toujours au nom de l'Eglise, nous commençons par chasser l'esprit infernal et lui enlever le pouvoir qu'il possède sur toute créature. *Je t'exorcise, créature du sel... Je t'exorcise créature de l'eau...* Telles sont les paroles que nous prononçons chaque dimanche en faisant l'eau bénite.

Oh! qu'elle fut lamentable, qu'elle fut terrible la chute de nos premiers parents!... Qu'elle fut large et profonde la blessure qu'ils se firent à eux-mêmes, à leur postérité, à la nature entière...

Proposition. — Mais, continuons le récit de leur chute et de ses suites, tel que nous le raconte l'historien sacré. Voyons la sentence prononcée contre eux par la justice du Créateur et les espérances que sa miséricorde leur donne.

Division. — Donc, *premièrement*, Adam et Eve chassés du paradis terrestre; *secondement*, promesse d'un Sauveur : telles sont les deux pensées sur lesquelles j'appellerai votre attention...

Première partie. — Nous avons vu comment nos premiers parents, au lieu d'avouer humblement leur faute, avaient cherché à s'excuser. Adam attribue à sa femme, celle-ci au serpent, la faute qu'ils ont commise. Or, voici comment le Créateur parla au serpent dont Satan avait pris la forme : «Parce que tu as séduit la femme en la portant à manger du fruit défendu, tu seras maudit entre tous les animaux et les bêtes de la terre; tu ramperas sur ton ventre; tu te repaîtras de la nourriture la plus vile. Je mettrai une inimitié éternelle entre toi et la femme, entre sa race et la tienne; un jour, une femme t'écrasera la tête, vainement tu chercheras à lui tendre des embûches.» Puis, se tournant vers Eve, il lui dit :«Pour punir ton péché, tes infirmités seront multipliées; tu enfanteras dans la douleur; toi qui devais être presque l'égale de l'homme, tu seras soumise à son pouvoir.» Mais, ô Juge irrité quelle sentence allez-vous donc prononcer contre le premier homme? Ecoutez, mes frères, ce que Dieu dit à Adam : «Puisque, séduit par les paroles de ta femme, tu as mangé du fruit défendu et violé mon commandement, voici quelle sera ta punition. Je ne veux pas te maudir et t'enlever toute espérance, mais, à cause de toi, la terre sera maudite, elle perdra une partie de sa fécondité, et tu n'en tireras ta nourriture qu'avec beaucoup de travail. Elle te produira des épines et des ronces. Il te faudra l'arroser de tes sueurs et lui arracher avec peine le pain qui doit te nourrir. Puis, pour dernier châtiment, viendra la mort, et ton corps, dévoré par la pourriture et

1 Cf. De Merville, *Des Esprits*, second mémoire, ch. VI.

les vers, redeviendra ce même limon dont je l'ai formé.»

Alors Dieu chassa ces infortunés du paradis terrestre, comme un maître chasse de sa maison un serviteur infidèle, et il plaça à la porte du paradis terrestre un ange, dont l'épée flamboyante devait les repousser, s'ils essayaient jamais de retourner dans cette demeure sacrée.

Examinons, mes frères, le châtiment infligé à chacun des coupables. D'abord, c'est le serpent, ou mieux le démon, qui sous la forme de cet animal, avait séduit nos premiers parents. Dieu le condamne à ramper c'est-à-dire à recourir aux moyens les plus bas, aux insinuations les plus viles, pour chercher à séduire les hommes... Représentez-vous des brigands se glissant dans l'ombre, profitant de l'obscurité de la nuit pour attaquer lâchement un voyageur: c'est le rôle de Satan... Au moment où vous êtes sans défiance, il se glisse, il s'insinue, il cherche à vous tenter et à vous perdre par les moyens les plus perfides et les plus tortueux. C'est le serpent qui rampe... Hélas! malgré cette allure ignoble, il ne réussit que trop souvent à pénétrer dans les cœurs.... Dieu le condamne à faire ses délices de la nourriture la plus vile. N'est-ce pas, en effet, tout ce qu'il y a de plus ignoble qui fait la joie, les délices de ce serpent infernal? Orgueil, avarice, jalousie, impureté, en un mot, toutes les passions qui avilissent l'âme humaine sont inspirées par lui. C'est là ce qu'il aime, c'est au milieu d'elles qu'il se complaît, comme certains insectes ne se plaisent que dans la fange... O Lucifer, tu avais été créé pour un rôle plus noble. Au milieu même de tes succès, tu dois sentir ton ignominie... Comme elle se réalise pour toi cette malédiction du Créateur : *Terram comedes*, tu te nourriras de boue.

Eve reçoit aussi son châtiment. Satan a péché par pure malice; la première femme par séduction : aussi sa punition sera moins grande, elle ne sera pas maudite; elle pourra donc encore un jour être sauvée. Mais les infirmités, les maladies, les douleurs cruelles de l'enfantement, la domination de l'homme qu'il lui faudra subir; telles sont les peines auxquelles la justice de Dieu l'a condamnée. Pauvre mère du genre humain, vainement ton époux t'appelle la *Mère des vivants*, tu n'es plus que la mère des morts; tu verras, et les autres femmes, héritières de ton châtiment, verront après toi leurs enfants, fruits de tant de douleurs, expirer les uns dès le berceau, les autres à la fleur de l'âge; ceux-ci victimes d'une maladie, ceux-là massacrés dans une guerre cruelle. Toi-même bientôt, tu arroseras de tes larmes le corps de ton Abel, immolé par la main de son frère. Pleure, pauvre femme, pleure encore, car la parole du souverain Juge se réalisera à ton égard : tes douleurs seront multipliées.

Vous savez, mes frères, si la sentence prononcée contre Adam a eu son accomplissement. Que de sueurs, que de fatigues pour cultiver une terre souvent ingrate et stérile! Que de fois l'humidité, la sécheresse, la grêle ou d'autres fléaux viendront enlever à l'homme le fruit de ses travaux! Comme elle est vraie aussi cette parole : «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.» Les voilà donc tous deux chassés du paradis terrestre, et condamnés en quelque sorte aux travaux forcés. Ah! maintenant ils comprennent la grandeur de leur faute, ils jettent un long regard de regrets sur ce séjour de délices, où ils eussent été si heureux. C'est avec peine qu'ils se décident à s'en éloigner, et si l'ange n'était là avec son épée flamboyante, ils essayeraient peut-être d'y entrer. Mais non, Dieu l'a défendu, et cette fois ils ne violeront plus sa défense!... Et ils allaient errants, misérables, désolés, le cœur déchiré par le remords, arrachant péniblement à la terre leur nourriture de chaque jour!... O Dieu de miséricorde, je vous en conjure, ne les abandonnez pas!...

Seconde partie. — En effet, mes frères, Dieu, malgré leur désobéissance, n'abandonna point nos premiers parents. Par suite de leur révolte, la nature était bouleversée; au lieu de ce printemps perpétuel qui devait régner sur la terre, désormais elle allait être soumise à des chaleurs brûlantes, à des froids excessifs; la douce vapeur qui devait entretenir sa fécondité allait se changer en pluies torrentielles, en neiges, en grêle, en frimas. Aussi le Créateur enseigna-t il à nos premiers parents à se faire des tuniques de peaux pour se préserver de l'intempérie des saisons. Ce fut lui qui leur donna les premières connaissances de cette chose dont un jour l'homme devait tant se glorifier, l'industrie humaine.

Est-ce en ce moment qu'il leur donna un ange gardien, j'inclinerais à le croire ou du moins je pense qu'alors il les recommanda plus vivement à sa garde (1). Désormais esclave et victime de

(1) *Dieu fit à Adam et à son épouse des tuniques de peaux*... Cette traduction jetait le comte de Maistre dans un indicible malaise (*Soirees*). Un hébraïsant, M. Lacour traduit ainsi l'hébreu : *Dieu établit pour Adam et pour son épouse un ange surveillant, consolant, et les en couvrit*· c'est-à-dire que, trop faibles pour lutter contre le démon, Dieu, dans sa bonté, donnait à nos premiers parents un ange gardien pour les soutenir et les consoler. Voici, du reste, d'après M. Lacour, le mot à mot de l'Hébreu : JEOVE ALEIM le lui des esprits, IÔCH fit établir, -- L'ADM. pour l'être adamique, ULACHTOU, et pour la femme de lui.-- OOUR un ange surveillant, CNOUT, consolant, -- UILCHM, et les en couvrit Cf. de Merville, *Des Esprits*, lieu cité

Saint Thomas. Ire part., quest. CXIII, art. 4. enseigne qu'Adam, même dans l'état d'innocence, avait un ange gardien: de là le correctif que j'ai mis à une opinion qui me parait probable.

Satan, l'homme devait lutter contre plus fort que lui. Si Satan l'avait vaincu dans l'état d'innocence, quel ne devait pas être son pouvoir sur l'homme devenu son esclave? Aussi, dans sa bonté pour Adam et pour Eve, Dieu donna-t-il, à eux et à leurs descendants, un ange chargé de les défendre, de les éclairer, de les protéger.

Mais une parole, incomparablement plus consolante encore, était sortie des lèvres du Créateur. Cette parole que nos premiers parents emportèrent dans leur cœur comme une consolation au milieu de leur douleur, c'était la promesse d'un Libérateur, qui devait un jour les arracher, eux et leur postérité, à l'esclavage de Satan. Ecoutez ce que Dieu avait dit au serpent, en leur présence : « Des inimitiés seront entre toi et une femme ; vainement tu essayeras de lui mordre le talon, elle se rira de ta colère et, un jour, le fruit qui sortira d'elle écrasera ta tête et rendra ton venin impuissant. »

Frères bien-aimés, quelle est donc cette femme entre laquelle doivent exister des inimitiés mortelles avec le serpent infernal? Eve, oh! non, ce n'est pas toi; tu as trop facilement cédé à ses séductions. Je cherche parmi les saintes femmes dont parle l'Ecriture ; il en est de courageuses, d'héroïques mais toutes ont leurs misères. Ah! je vous rencontre enfin, douce Vierge Marie, auguste Mère de mon Sauveur ; c'est bien vous cette femme bénie; oui, en vous je retrouve tous les signes de la femme prédestinée dont parle le Créateur... Inimitiés éternelles entre vous et Satan ; immaculée dans votre conception, jamais ce misérable séducteur n'a pu se vanter de vous avoir, même un instant, tenue sous sa puissance. Lance ton dard, ô serpent infernal, la divine Marie échappe à tes poisons. Que d'âmes sauvera sa toute-puissante intercession! O chrétiens! comme Satan déteste la sainte Vierge! Et comme elle s'est vérifiée, cette prophétie du Créateur: « Entre toi et une femme, il y aura des inimitiés implacables. »

Et quel est donc ce fruit de la femme qui doit écraser la tête du serpent? Frères bien-aimés, que j'aime ce mot, comme il est énergique! Avez-vous parfois rencontré un serpent? Si vous avez eu le courage d'appuyer le talon sur sa tête, vous l'avez vu faire, pour vous mordre, des efforts inutiles et impuissants. Tords tes anneaux, misérable! Plus fort que toi est celui qui t'écrase la tete. Viens, Satan, viens sur le Calvaire; vois-tu cette croix ? Ce Jésus dont le sang coule, c'est le Fils de la Vierge Marie. Vainement tu te débats contre lui, il écrase ta tête, il rend pour les âmes fidèles tes efforts impuissants. Eh bien! c'est lui, c'est ce Sauveur, c'est ce Rédempteur que Dieu annonçait à nos premiers parents...

Péroraison. — Malgré les ténèbres de l'idolâtrie, le souvenir de la chute de nos premiers parents et de la promesse d'un Libérateur s'était conservé même chez les nations païennes. Leurs poëtes imaginaient un homme audacieux révolté contre le Dieu suprême, et, par suite de cette révolte, amenant sur la terre la misère, la douleur, les maladies, la mort. Mais, ajoutaient-ils, l'espérance était restée au fond de cette boîte d'où étaient sortis tous les maux. Plus éclairés, les anciens patriarches savaient ce que signifiait ce mot d'espérance. Tous, ils attendaient avec une ferme confiance le Libérateur que Dieu avait promis à Adam ; ils le saluaient de leurs désirs, ils l'appelaient de leurs vœux: « Cieux, s'écriaient-ils, envoyez votre rosée; que la terre enfante le juste ; Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, envoyez celui que vous devez envoyer. »

Frères bien-aimés, plus heureux que ces saints patriarches, nous voyons l'accomplissement de ces promesses faites à nos premiers parents... Que dis-je? Nous les voyons accomplies avec un luxe d'amour que ces saints personnages n'avaient pas soupçonné!... Le Fils de la femme, qui était en même temps le Fils de Dieu, notre bien-aimé Sauveur Jésus, est venu. En mourant sur la croix, il a écrasé la tête du serpent, il a largement réparé la faute de nos premiers parents ; il nous a arrachés à l'esclavage de Satan, il nous a donné ses grâces et appliqué ses mérites. Il est ici, dans ce saint tabernacle, le jour et la nuit, afin d'être notre refuge, notre défense et la nourriture de nos âmes. Qu'à lui donc soient gloire et amour dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY.
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la vie des Saints

XLI

LA DOUCEUR : SON EXCELLENCE ET SES MERVEILLEUX EFFETS.

Un jour — il y a environ vingt ans — un vénérable prêtre, qui avait blanchi dans les fatigues du saint ministère et ramené à Dieu un grand nombre d'âmes, me disait à moi-même : « Savez-vous, mon ami, ce qui m'a le plus aidé dans le peu de bien que j'ai pu faire durant ma longue traversée?... La douceur dans le langage et les procédés. Oh! la douceur! quel empire elle donne sur les âmes! » — « Je sais parfaitement, continuait-il, tout ce que coûte cette vertu, puisqu'elle suppose l'acquisition préalable des autres, dont elle est le gracieux épanouissement ; mais quand on a le bonheur de la posséder, voyez-vous, rien ne résiste ; sous son action bienfaisante la glace des plus endurcis se fond, les haines, les jalou-

sies, les projets de vengeance s'éteignent vite, parce qu'elle a le privilège de gagner facilement les cœurs et de s'en rendre la maitresse. Aussi avez-vous jamais considéré que l'arme que le bon Sauveur recommande de préférence à ses Apôtres, en les chargeant de la conquête spirituelle du monde, lui qui connaissait mieux que personne toutes les fibres du pauvre cœur humain, c'est précisément la douceur. S'il veut qu'ils soient prudents comme le serpent, il veut aussi qu'ils aient la SIMPLICITÉ DE LA COLOMBE (1). *Voilà que*, leur dit-il, *je vous envoie* COMME DES AGNEAUX *au milieu des loups* (2)... *Apprenez de moi que je suis* DOUX ET HUMBLE DE CŒUR (3)... *Bienheureux ceux qui sont* DOUX, *parce qu'ils posséderont la terre!* etc. (4) »

Cette réflexion d'un saint prêtre que je vénérais me frappa vivement ; je la goûtai, et me promis bien de la prendre désormais pour règle de conduite. Sans doute ce serait de ma part une prétention plus que ridicule de dire que je n'ai jamais failli à mon engagement ; mais ce que je puis affirmer sans exagération, c'est que, toutes les fois que la douceur a présidé à mes discours, a dirigé mes démarches, j'ai réussi, et souvent au delà de mes espérances.

Il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque bien, de cette douceur molle, efféminée, qui n'est en réalité qu'une coupable faiblesse, une condescendance criminelle, et qui, par des ménagements condamnables, rend complice des iniquités que l'on tolère ou sur lesquelles on ferme les yeux ; mais de cette douceur mâle, qui, tout en condamnant le vice partout où il se rencontre, sait compatir aux misères humaines, s'abaisser pour mieux relever, et se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Il ne s'agit pas non plus de cette fausse douleur qui se résume dans quelques paroles emmiellées et quelques actes de prévenance purement extérieure telle qu'on la trouve parmi les mondains ; mais de cette douceur vraie, sincère, qui part du cœur et qui est comme la fleur de la charité : de cette douceur qui est bonne, parce qu'elle aime, qui remplit l'âme de tendresse, d'indulgence et de miséricorde, et de là répand sur tout l'extérieur je ne sais quelle grâce simple et sans fard, quel air de cordialité, fruit d'une affection toute sainte.

Il est bon d'avertir aussi que ce que nous disons sur la douceur pourra servir non-seulement aux pasteurs des âmes, mais encore aux simples fidèles, puisque tous ont une sorte d'apostolat à exercer envers le prochain, à ceux-là principalement qui, étant dépositaires de quelque autorité, doivent toujours en user avec sagesse et sont plus strictement tenus à l'édification.

Suivant notre habitude, allons, sur ce sujet encore, nous instruire à l'école des saints.

1° « La douceur, dit saint François de Sales, est plus excellente que la chasteté et que toutes les autres vertus, étant le complément de la charité, qui est dans sa perfection quand elle est douce et bienfaisante. Il faut donc avoir une grande estime pour la douceur, et travailler avec soin à l'acquérir. »

Ce saint parlait souvent de la douceur, et il était facile de remarquer que c'était sa vertu favorite. Elle brillait sur son visage, dans ses paroles, ses gestes et ses actions. On peut bien lui appliquer l'éloge que le Saint-Esprit fait de Moïse, quand il l'appelle le plus doux des hommes de son siècle. La bienheureuse Jeanne-Françoise de Chantal disait de lui qu'il ne se rencontra jamais un cœur si bon, si gracieux, si affable. La première fois que saint Vincent de Paul le vit, il crut avoir sous les yeux une vraie image de la douceur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° « La douceur, dit saint Thomas d'Aquin, est le signe d'une âme élevée ; pour posséder cette vertu, ne faut-il pas, en effet, demeurer au-dessus de tout ce qui peut être dit ou fait de contraire à nos inclinations ? »

On ne vit jamais saint Vincent Ferrier se mettre en colère ni même se troubler, quelque injure qu'on lui adressât, quelque mauvais traitement qu'on lui fit endurer. On osa calomnier les mœurs de saint François de Sales ; quand il apprit qu'on le chargeait d'un crime abominable, il n'en parut point ému ; il attendit que la Providence le justifiât, ce qui n'eut lieu que quelques années après. Il parla à ses calomniateurs avec la plus grande bonté, et ne se vengea qu'en travaillant avec zèle à leur sanctification.

3° « Il n'est rien, dit le même saint, qui édifie tant le prochain qu'une bonté pleine de charité. » On lit, dans la vie de saint François-Xavier, que bien des personnes allaient lui faire visite uniquement pour être témoins de son inaltérable douceur.

Saint Ignace de Loyola passant avec son compagnon près de quelques moissonneurs, ceux-ci se mirent à le tourner en dérision et à lui dire des injures. Le saint s'arrêta aussitôt, et, le sourire sur les lèvres, il les regarda jusqu'à ce qu'ils eussent fini ; puis, avant de s'éloigner, il leur donna sa bénédiction. Une telle abnégation, une telle patience de sa part les surprit tellement qu'ils s'écrièrent tous dans leur admiration : « C'est un saint, il faut vraiment que ce soit un saint ! »

4° « Il est nécessaire, dit saint Vincent de Paul,

(1) Matth., x, 16.
(2) Luc, x, 3.
(3) Matth., xi, 29.
(4) *Idem*, v, 4.

d'avoir de la douceur avec tout le monde et de traiter toutes sortes de personnes avec ces manières qui partent d'un cœur tendre et plein d'une charité chrétienne. L'affabilité, l'amour et l'humilité sont des vertus qui servent admirablement à gagner les cœurs des hommes et à les animer à embrasser tout ce qui répugne le plus à la nature. »

Saint François de Sales obtenait par sa grande douceur tout ce qu'il demandait. On l'appelait le *Briseur de volontés*.

L'abbé Servius ayant répondu avec une extrême bonté à un homme qui venait de le traiter indignement, le coupable, confus de sa faute, lui demanda pardon prosterné à ses genoux, et le supplia de lui accorder la faveur d'entrer en son monastère ; ce qu'il obtint.

5° « Une seule parole suffit quelquefois, dit saint Vincent de Paul, pour apaiser une personne emportée, comme il ne faut souvent qu'une parole pour jeter une âme dans la désolation. »

Deux ou trois mots de saint François consolaient les cœurs les plus affligés.

On lit, dans la vie de saint Macaire, qu'un homme ayant insulté un païen qui portait un énorme fardeau, celui-ci ne se possédant pas de colère, jette sa charge, court sur celui qui l'avait injurié, le frappe à coups de bâton si rudement qu'il le laisse mort sur place. Reprenant ensuite son fardeau, il continuait sa route, quand il rencontra saint Macaire. Ce saint homme, le regardant avec bonté, se contenta de lui dire : « Que Dieu vous protège et vous assiste, mon fils. » Le païen, tout surpris d'un tel langage, s'arrêta. Macaire lui parla avec beaucoup de douceur et de charité, si bien qu'il le gagna et fit de lui un vrai serviteur de Dieu.

6° « Il en est qui paraissent doux, dit saint Bernard, tant que tout leur prospère et va à leur gré ; mais à la moindre adversité, à la plus légère contradiction, leur douceur disparait et ils s'enflamment : on peut les comparer à des charbons cachés sous la cendre. Leur douceur n'est pas ce que le Seigneur demande, pour que nous lui soyons semblables. »

Saint François de Sales, prêchant un jour à Annecy, deux avocats osèrent lui faire présenter pendant le sermon un papier qui renfermait toutes sortes d'injures. Le saint le prit, interrompit son instruction pour le lire, pensant qu'il contenait quelque avis à donner au peuple. Ayant achevé sa lecture, il continua son sermon sans être ému ; mais, après être descendu de chaire et avoir pris un peu de repos, il demanda quels étaient les auteurs de l'écrit. Dès qu'il en fut instruit, il alla les trouver, et sans parler ni à l'un ni à l'autre de ce libelle injurieux, il les pria de lui dire en quoi il leur avait déplu. Ils le lui racontèrent. Le saint les assura que son intention n'avait pas été de les contrister, et, s'étant jeté à leurs genoux, il leur demanda pardon. Les deux avocats furent très confus de voir le prélat prendre cette posture humiliante ; il lui demandèrent pardon à leur tour ; et, à partir de ce moment, ils vécurent dans les meilleurs termes avec lui, ne pouvant cesser d'admirer une vertu si héroïque.

7° « Quand vous voudrez faire un arrangement, dit toujours le même saint, terminer des procès ou persuader à quelqu'un une chose, faites en sorte d'agir avec autant de douceur qu'il vous sera possible. Vous réussirez mieux en cédant et en vous humiliant qu'en prenant un ton austère et en discutant. Qui ne sait qu'on prend plus de mouches avec une once de miel qu'avec cent barils de vinaigre ? »

C'est par la patience et la bonté que saint Vincent de Paul, à qui on pouvait bien donner le nom d'Ange de la paix, réussit dans tant d'affaires dont il fut chargé. Il recommandait par-dessus tout la douceur et l'affabilité : « Ces vertus ouvrent le cœur, disait-il, tandis que la sévérité le resserre. » — « Mgr l'évêque de Gênes, ajoutait-il, a converti plus d'âmes par sa douceur que par son érudition ; » et il rapportait la parole du cardinal du Perron : « Je suis bien assuré de convaincre les hérétiques ; mais, pour les convertir, il faut les envoyer à M. de Sales. »

8° Voici encore une pensée de saint François de Sales : « Si vous voulez travailler avec fruit à la conversion des âmes, dit-il, il est nécessaire de jeter le baume de la douceur sur le vin de votre zèle, afin qu'il ne soit pas trop ardent, mais qu'il soit bon, pacifique, souffrant et plein de compassion. L'esprit humain est d'une trempe à n'être amolli entièrement que par la douceur. »

Ce saint, voyant qu'un grand pécheur lui accusait au tribunal de la pénitence des fautes énormes sans la moindre contrition, se mit à pleurer. « Pourquoi donc pleurez-vous, mon Père, lui dit le coupable? — Ah! mon fils, je pleure de ce que vous, vous ne pleurez pas. » C'en fut assez pour inspirer à ce pénitent les sentiments dont il devait être pénétré.

Quelquefois ses amis allaient jusqu'à se scandaliser de son indulgence envers les pauvres pécheurs : ils lui en faisaient des reproches : « Assurément, lui dit un jour l'un d'eux, François de Sales ira en paradis ; mais, pour l'évêque de Genève, je ne sais : je crains bien que sa douceur ne lui joue un mauvais tour. — Ah! répondit-il, il vaut mieux avoir à rendre compte de trop de douceur que de trop de sévérité. Dieu n'est-il pas tout amour? Dieu le Père est le Père de miséricorde : Dieu le Fils se nomme un Agneau ; Dieu le Saint-Esprit se montre sous la forme d'une colombe, qui est la douceur même. S'il y avait

quelque chose de meilleur que la bénignité, Jésus-Christ nous l'aurait dit, et cependant il ne nous donne que deux leçons à apprendre de lui : la mansuétude et l'humilité du cœur. Me voulez-vous donc empêcher d'apprendre la leçon que Dieu m'a donnée, et êtes-vous plus savants que Dieu? — Mais, lui disait-on, ce sont des apostats, des hommes perdus, indignes de vos caresses. » A ces mots, son cœur se serrait de douleur ; il s'écriait en levant les yeux au ciel : « Hélas ! il n'y a donc que Dieu et moi pour aimer ces pauvres pécheurs! On veut que je les traite durement parce qu'ils sont pécheurs, comme s'ils n'étaient pas par là même plus dignes de compassion et de tendresse. On veut que j'oublie que ce sont mes brebis, que je refuse mes larmes à ceux auxquels Jésus-Christ a donné tout son sang ; et à qui donc ferais-je miséricorde, sinon aux pécheurs? Non, je n'ai point le cœur assez dur pour traiter avec rigueur mes enfants et mes chères entrailles. Un jour viendra peut-être qu'ils se changeront en agneaux et seront plus saints que tous tant que nous sommes : si on eût repoussé Saul, on n'aurait point eu Paul. Dieu veut me les envoyer pour les guérir; voulez-vous que je refuse Dieu? Je sais que je suis leur évêque, mais j'aime mieux leur montrer que je suis mère. Que celui qui aime la rigueur s'éloigne de moi, car je n'en veux point avoir (1). »

Fasse le ciel, pieux lecteurs, qu'à l'exemple du saint évêque de Genève nous nous montrions en toute circonstance indulgents, miséricordieux dans notre langage et nos procédés envers tous, même envers ceux qui nous causent de la peine, ou dont la vie n'est rien moins qu'édifiante! Nos mérites devant Dieu grandiront à proportion ; c'est, d'ailleurs, le seul moyen que nous ayons de nous insinuer dans leur cœur et de les ramener à de meilleurs sentiments. Qui sait même si la grande bonté que nous leur témoignerons n'est pas dans les desseins de Dieu leur dernière planche de salut!

(*A suivre.*) L'abbé GARNIER

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(15e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — II. PROCESSIONS POUR OBTENIR DU BEAU TEMPS (suite).

De même que la procession faite pour demander de la pluie, celle-ci, qui a pour objet d'éloigner le fléau contraire attiré par les péchés des hommes, est une procession de pénitence, et le prêtre célébrant doit y porter des ornements violets. Elle se fait absolument comme celle des Rogations. A la fin des litanies des saints, dans lesquelles nous prions déjà Dieu de vouloir bien nous donner et nous conserver les fruits de la terre, on ajoute la demande suivante, qui est chantée deux fois : « Daignez, seigneur, accorder à vos fidèles la sérénité de l'air. Nous vous en supplions, exaucez-nous. » Le Psaume ordinaire est remplacé par le psaume LXVI, *Deus misereatur nostri.* C'est une invocation à la miséricorde du Seigneur et une louange qui lui est adressée pour la bonté avec laquelle il traite les hommes. Parmi les bénédictions qui doivent exciter notre reconnaissance, l'auteur de ce cantique a placé la fécondité de la terre, que les pluies favorisent lorsqu'elles sont modérées, et qu'elles arrêtent quand elles deviennent excessives. *Que les peuples vous louent, ô Dieu*, dit-il, *que les peuples vous louent, la terre a donné son fruit.* L'Eglise proclame ainsi les anciennes bontés de Dieu envers le peuple d'Israël, pour le déterminer à les renouveler envers son peuple nouveau, envers le peuple d'élection qui a été racheté par Jésus-Christ, qui appartient à Jésus-Christ, à qui Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, a appris à appeler Dieu son Pere, et qui, repentant, compte sur la miséricorde infinie pour obtenir l'éloignement du fléau attiré par ses péchés.

Les deux premiers versets et répons sont empruntés au livre de la Genèse. Le célébrant, s'adressant à Dieu, lui rappelle qu'il mit fin au déluge en envoyant *son esprit* pour arrêter la pluie qui avait produit cette inondation terrible (1). On peut entendre littéralement par cet esprit le vent que Dieu souleva pour éclaircir le ciel ; mais des commentateurs très autorisés, et parmi eux saint Ambroise l'entendent de l'Esprit saint, de ce même Esprit qui, avant l'organisation de ce monde, planait sur les eaux. Ainsi Dieu a fait intervenir son amour pour dissiper le nouveau chaos comme le premier, et remettre en possession de la terre Noé le juste, souche du genre humain renouvelé, et sa famille qui composait alors l'humanité entière. Nous demandons de même à Dieu qu'après nous avoir justement punis, aussi nous-mêmes, il fasse prévaloir son amour, en considération de notre pénitence, qui rétablit le pécheur dans la justice et lui rend ses droits à l'amour de son Dieu. D'ailleurs, le Seigneur s'est formellement engagé à ne plus détruire la terre par un nouveau déluge, et il a donné pour signe de l'alliance qu'il contractait avec les hommes, l'arc-en-ciel qui brille dans la nue (2). Cette promesse est énoncée dans le se-

(1) Tout ce que nous avons cité du saint évêque de Genève, dans cet article, est extrait en grande partie du livre intitulé l'*Esprit de Saint François de Sales.*

(1) Gen., VIII, 1.
(2) Gen., IX, 13.

cond verset, et elle nous donne la confiance que Dieu la remplira largement, en empêchant les effets du déluge partiel dont est menacé le pays où ces supplications lui sont adressées. Le prêtre conjure ensuite le Seigneur de montrer à ses serviteurs un visage favorable (1), dont la sérénité du ciel sera le signe et l'image, et tout le peuple demande sa bénédiction, appuyant sa prière du motif de sa confiance et de son espérance. Toutes ces pensées sont exprimées de nouveau dans les trois oraisons, dont nous donnons la traduction :

« O Dieu! qui avez été offensé par nos fautes, et qui vous laissez apaiser par notre pénitence, soyez-nous propice, et, prenant en considération les prières de votre peuple qui vous en supplie, éloignez de nous les fléaux de votre colère, que nous avons mérités par nos péchés. »

« Ecoutez, Seigneur, les cris que nous poussons vers vous, et accordez à nos supplications la sérénité de l'air, afin que, justement affligés pour nos péchés, nous soyons prévenus par votre miséricorde, et nous éprouvions votre clémence. »

« O Dieu tout-puissant, nous implorons votre clémence, afin que vous daigniez arrêter les pluies dont nous sommes inondés, et nous montrer la sérénité de votre visage.

La première de ces oraisons est proprement l'oraison de pénitence. Elle est placée, dans le Missel, au jeudi qui suit les Cendres, c'est-à dire à l'entrée du Carême, pour nous faire exprimer à Dieu, dès le début de la sainte quarantaine, le sentiment qui devra dominer dans nos âmes pendant cette période de réparation. Elle se trouve aussi dans les oraisons des Litanies ordinaires, dont les diverses demandes ne peuvent être agréées par Dieu qu'autant qu'elles sortiront de cœurs pénétrés de repentir, le péché étant le grand obstacle à l'effusion des grâces célestes.

Les deux autres oraisons sont placées dans le Missel parmi les oraisons *ad diversa*, pour la collecte et la post-communion. Avec la secrète, dont la portée est plus générale et par laquelle le prêtre demande à Dieu tout ce qui doit nous être avantageux pour le salut, ces oraisons appartenaient à une messe spéciale *ad postulandam serenitatem*, qui était dans l'ancien Missel romain. Cette messe n'a point été conservée, non plus que celle *ad petendam pluviam*, lors de la réforme prescrite par saint Pie V ; les oraisons seules ont été maintenues et renvoyées au lieu que nous venons d'indiquer. Lors donc que l'on célèbre la messe, soit après la procession, soit sans procession pour demander du beau temps, on ne peut prendre que la messe votive *pro quacumque necessitate*, à laquelle on ajoute les susdites oraisons.

L'ancien Sacerdotal romain avait pour le même objet cinq versets et oraisons. La seconde et la troisième oraison du Rituel y occupent aussi la seconde et la troisième place. Nous traduisons la première dont tous les termes sont à méditer, et qui renferme les plus hauts enseignements :

« Seigneur Dieu, qui avez voulu que le sacrement de notre salut consistât dans l'administration de l'eau, écoutez la prière que vous adresse votre peuple, ordonnez aux eaux des pluies qui nous inondent de cesser de nous effrayer, et faites que cet élément, devenu un fléau, serve au but mystérieux que vous vous proposez, en sorte que ceux qui se réjouissent d'avoir été créés une seconde fois dans les eaux régénératrices, aient à se réjouir encore d'avoir été corrigées par ces mêmes eaux que vous avez envoyées pour les châtier. »

Nous avons parlé plus haut de la vertu naturelle de l'eau, sans laquelle ne peut naître ni se conserver aucun des êtres qui ont la vie végétative. Cette belle prière nous rappelle la vertu que Dieu a surnaturellement conférée à ce même élément, dans lequel l'homme naît à la vie spirituelle et divine. Si une créature nouvelle sort de l'eau du baptême, sur laquelle plane l'Esprit de Dieu pour la féconder, cette créature se détériore facilement par le péché, et Dieu, dont la miséricorde est industrieuse, réparera encore à l'aide de l'eau le désastre du péché. Après s'en être servi pour se donner des enfants aimés, il l'emploiera pour ramener à lui ces mêmes enfants égarés. Il atteindra son but en envoyant l'eau comme un fléau, afin de toucher par la crainte les cœurs que l'amour n'a pas maintenus dans la fidélité à sa loi. Les hommes, comprenant qu'ils ont eux mêmes attiré par leurs fautes le châtiment qui les effraye, comprendront aussi qu'ils ne parviendront à l'éloigner qu'en apaisant Dieu par le repentir, qui ne sera vrai et sincère, et ne pourra être agréé par Dieu irrité, qu'autant qu'ils renonceront de cœur et sincèrement à leurs désordres. Ainsi la correction leur sera utile, et en servant d'instrument à la miséricorde divine pour les convertir, l'eau les aura une seconde fois sauvés spirituellement . Nous avons donc dans cette oraison, et l'indication de la cause qui attire souvent sur la terre les inondations, et une révélation de la fin que Dieu poursuit en mettant d'accord sa miséricorde avec sa justice. Les autres oraisons du Sacerdotal, comme celles du Rituel, proclament la justice du châtiment infligé par Dieu et invoquent sa clémence.

En expliquant la procession faite pour obtenir de la pluie, nous avons remarqué que l'Eglise, dans une de ses oraisons, élève nos pensées du bienfait matériel que nous sollicitons à la grâce spirituelle qu'il symbolise. Bien que cette pensée ne soit pas formellement exprimée dans les prières reproduites plus haut, nous ne pouvons douter de l'intention de l'Eglise, qui s'étudie constamment à transporter nos âmes du monde na-

(1) Ps. XXX, 17.

turel dans le monde surnaturel, et se sert des choses visibles pour éveiller dans nos cœurs l'amour et le désir des choses invisibles. Il nous est donc permis de faire, comme précédemment, l'application morale de la demande que nous adressons à Dieu, lorsque nous assistons à une procession faite pour obtenir le beau temps.

Nous avons dit comment la pluie devient un fléau, par l'excès de l'humidité qu'elle apporte à un grand nombre de végétaux qui, pourtant, ne sauraient vivre sans humidité. Tout dans la nature, doit être tempéré suivant les lois posées au commencement par le Créateur. Si cette surabondance nuit aux végétaux, ils ne souffrent pas moins de la privation du soleil, dont les rayons sont interceptés par les nuages qui portent la pluie dans leurs flancs et la versent sur la terre. Quelque système physique que l'on adopte, que le soleil soit le foyer même de la lumière et de la chaleur ou qu'il mette simplement en vibration des fluides répandus dans notre atmosphère, il n'en est pas moins certain que sans lui nous n'avons ni lumière ni chaleur. Ces éléments sont si nécessaires à la végétation, que n'ayant pas encore placé le soleil au centre de notre monde, dont il devait être comme l'âme matérielle, Dieu eut soin de créer la lumière avant de faire sortir de la terre les herbes verdoyantes qui portent leurs semences, et les arbres qui produisent des fruits renfermant chacun sa graine, suivant son espèce (1). Par quel moyen le fluide lumineux fut-il mis provisoirement en action? nous l'ignorons; mais il est certain qu'il ne resta pas inactif, autrement le Créateur, qui n'a rien fait d'inutile, ne se serait pas hâté d'en envelopper la terre avant d'avoir placé au milieu du firmament l'astre splendide dont il voulait faire notre premier luminaire. La chaleur est la compagne nécessaire de la lumière, et la science moderne n'hésite presque plus à affirmer que ces deux phénomènes sont deux effets du même fluide agissant diversement, suivant les lois auxquelles il obéit, et les conditions dans lesquelles se trouvent les objets soumis à son influence. Sans la chaleur, la végétation est incomplète, les plantes souffrent ; ou bien elles sont improductives, ou bien leurs fleurs sont sans éclat et leurs fruits sans beauté ni saveur. Par suite, l'homme et les animaux sont condamnés aux privations qu'impose la disette, ou obligés de se nourrir d'aliments qui réparent mal leurs forces, parce qu'ils n'entretiennent pas suffisamment la vie. Si le soleil reparaît, illuminant la terre de ses rayons et faisant pénétrer la chaleur dans son sein, tout reprend vie, et il ramène parmi nous la joie avec l'abondance.

Le monde moral a aussi son soleil, nécessaire à sa vie et lorsque nous demandons à Dieu qu'il veuille bien faire briller sur nos têtes le soleil matériel pour nous garantir du fléau de la disette, nous devons penser à invoquer aussi Celui que nous appelons à juste titre le *Soleil de Justice*. Le Verbe est la splendeur de la gloire divine (1), la lumière incréée de l'auguste Trinité. Depuis que Dieu a mis sur la terre des êtres faits à son image et à sa ressemblance (2), il était déjà la vraie lumière qui illuminait naturellement tout homme venant en ce monde (3). Les ténèbres du péché avaient envahi l'âme de l'homme surnaturellement éclairée par Dieu dans l'état d'innocence, et la lumière de la raison naturelle était elle-même offusquée. Le divin Soleil voulut, par amour, se rapprocher de nous, pour dissiper cette obscurité profonde. *Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, et nous avons vu sa gloire, qui était comme la gloire du Fils unique du Père, plein de grâce et de vérité* (4). La vérité nette et ferme dans la connaissance naturelle de Dieu et de tout ce qui tient à Dieu, la vérité certaine, bien qu'obscure encore dans la connaissance des mystères qu'il nous a surnaturellement révélés, et que la foi nous fait croire docilement et sûrement, voilà la lumière que répand sur nous ce divin Soleil, et qui nous guide sans danger d'erreur dans la vie présente, nous conduisant vers la vie future, où cette lumière brillera de son dernier et plein éclat, après avoir écarté tous les voiles. Parce qu'il est amour (5), et que l'amour est irrésistiblement porté à se communiquer, il nous a donné, avec sa grâce, toute sa vie. La grâce agit sur l'intelligence pour l'éclairer, et sur le cœur ou la volonté, pour l'échauffer. Cette chaleur nous est indispensable pour produire les fruits précieux et savoureux des vertus, et elle procède du même principe que notre lumière. Donc Jésus-Christ nous est nécessaire, et c'est de lui seulement que nous pouvons recevoir ces deux choses essentielles à notre vie.

Mais les passions et le péché qu'elles enfantent enténèbrent l'âme et en font sortir des nuages épais et froids, qui, se plaçant entre le divin Soleil et nous, interceptent les rayons de sa lumière et nous privent de sa vivifiante chaleur. Quand donc Dieu offensé se résout à nous punir, pensons d'abord à la cause du châtiment pour la faire disparaître, et lorsqu'une vraie pénitence aura expulsé le péché de nos cœurs, le Soleil de justice s'y lèvera de nouveau, la foi et la charité, la lumière et la chaleur qu'il nous aura apportées, rendront à nos âmes, avec leur beauté première, la fécondité qu'elles avaient perdue. Et parce que

(1) Gen., I, 3. 11.
(2) Gen., I, 16.

(1) Hebr., I, 3.
(2) Gen., I, 26.
(3) Joann., I, 9.
(4) *Ibid.*, 14.
(5) I Joann., IV, 16

les prières qui montent des cœurs purs et humbles vers le ciel pénètrent les nues (1), et vont jusqu'au cœur de Dieu, il nous sera facile de le fléchir et d'obtenir qu'il fasse de nouveau luire pour nous son soleil matériel, ajoutant ainsi l'abondance des fruits de la terre à l'abondance des bonnes œuvres que nous accomplirons sous l'influence de sa grâce.

P.-F. ECALLE
Vicaire général à Troyes.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

(5e art. Voir le n° 43)

Nous croyons avoir donné au lecteur une juste idée de la controverse soulevée au sujet de la doctrine de saint Alphonse. Aux détails historiques nécessaires, nous avons, dans nos précédents articles, ajouté, non-seulement l'indication des points en discussion, mais encore la substance ou du moins le résumé de l'argumentation pour ou contre. Toutefois nous nous sommes uniquement attaché aux grandes lignes. Actuellement, il nous semble à propos de revenir sur nos pas et d'entrer plus intimement dans le sujet. Nous traiterons d'abord de l'autorité que peut avoir saint Alphonse comme théologien. Nous recueillerons, à cet égard, les affirmations des Rédemptoristes et les documents qu'ils produisent, puis nous entendrons le P. Ballerini et les écrivains qui ont pris sa défense.

Ici, les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ* ont déployé, en fait de témoignages rendus à la sagesse, à l'excellence de la doctrine de saint Alphonse, un véritable luxe. Rien n'a été oublié. En ce qui touche les éloges décernés par le Saint-Siège, on remonte jusqu'à Benoît XIV, du vivant même du saint docteur. Après Benoit XIV viennent Clément XIII, Clément XIV et Pie VI. Chacun comprend que des lettres gradulatoires, même émanées des Pontifes romains, adressées à un théologien, ne constituent pas des décrets Nous arrivons à Pie VII. La cause de béatification du serviteur de Dieu avait été introduite dès l'année 1796. Le 18 mai 1803, Sa Sainteté donna son approbation au décret concernant les œuvres tant imprimées que manuscrites du vénérable Alphonse. Parmi les œuvres imprimées figuraient la *Theologia moralis*, neuvième édition, Bassano, 1785. Voici le texte de la décision : *Facta plena relatione tam præfætorum operum impressorum quam aliorum manuscriptorum omnium, nihil in iis censura dignum prestum fuit. Quibus sanctissimo Domino Nostro relatis Sanctitas Sua benigne annuit.* Suivirent les décrets sur les vertus pratiquées au degré héroïque sur la question de savoir si l'on pouvait procéder sûrement à la béatification, enfin le décret même de béatification, 6 septembre 1816. Dans tous ces actes se trouvent des allusions directes aux écrits du bienheureux et à leur mérite. Pareils témoignages sont accordés par Léon XII, par Pie VIII, par Grégoire XVI, notamment dans la bulle de canonisation, 26 mai 1839. Mais voici quelque chose de plus explicite. Nous traduisons la réponse de la Pénitencerie du 5 juillet 1831 :

« Eminentissime Seigneur, Louis-François-Auguste, cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon, s'efforce d'entretenir la sagesse et l'unité de la doctrine dans tous les prêtres de son diocèse qui ont charge d'âmes. Quelques-uns désapprouvent la *Théologie morale* du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori comme trop large, dangereuse pour le salut, et contraire à la saine morale. Il sollicite de la Sacrée Pénitencerie une décision, et, au nom d'un professeur de théologie, il lui soumet les doutes suivants qu'il s'agit de résoudre :

» I. Un professeur de théologie peut-il suivre et enseigner sûrement les opinions que professe le bienheureux Alphonse dans sa *Théologie morale* ?

» II. Doit on inquiéter un confesseur qui, dans la pratique du saint Tribunal, suit toutes les opinions du bienheureux Alphonse, par cette seule raison, savoir que le Saint-Siège n'a rien trouvé dans ses œuvres qui mérite censure ? Le confesseur dont il s'agit ne lit les écrits du bienheureux docteur que pour en discerner exactement la doctrine ; il ne s'attache pas aux raisons et fondements dont se prévalent les diverses opinions ; mais il croit agir sûrement en ce que, s'appuyant sur une doctrine déclarée exempte de censure, il peut juger prudemment que cette même doctrine est saine, sûre et nullement contraire à la sainteté évangélique.

» La Sacrée-Pénitencerie, après avoir examiné les doutes ci-dessus, a pensé qu'il fallait répondre au révérendissime cardinal, archevêque de Besançon.

» A la première question, affirmativement, pourvu qu'il soit entendu qu'aucun blâme n'est adressé à ceux qui suivent les opinions émises par les autres bons auteurs.

» A la seconde, négativement, eu égard aux intentions du Saint Siège touchant l'approbation des écrits des serviteurs de Dieu dans les causes de canonisation. »

Cette réponse a été confirmée par Grégoire XVI le 22 juillet 1831 (Gousset, *Justification de la*

(1) Eccll., xxxv, 21.

Théologie morale du bienheureux Alphonse, Besançon 1832).

Une autre réponse de la Pénitencerie, du 19 décembre 1855, mérite encore d'être citée. Nous traduisons :

« Eminentissime et révérendissime Seigneur, le soussigné, promu par son évêque à l'office de préfet des conférences publiques de morale, pénétré personnellement de respect et de dévotion pour saint Alphonse de Liguori, désire vivement garder, enseigner et défendre sur tous les points la doctrine d'un si grand saint, et témoigner de ses sentiments dans le calendrier diocésain qui doit être prochainement publié, étant en cela d'accord avec son évêque, qui lui même goûte beaucoup saint Alphonse. Le soussigné se fonde sur la décision donnée par la Pénitencerie le 5 juillet 1831, et il veut la suivre. Il éprouve néanmoins quelque scrupule en ce que, ayant depuis longtemps obtenu des grades académiques, il a fait serment de garder la doctrine de l'université qui lui a conféré lesdits grades ; or, cette université suit le probabiliorisme et les sentiments des probabilioristes. Dans cette situation, considérant que l'honorable Scavini a fait le même serment, et que, néanmoins, dans sa *Théologie morale*, dédiée à S.S. Pie IX, il a eu principalement pour guide saint Alphonse, le suppliant, pour le repos de sa conscience, recourt humblement à Votre Eminence, et il demande instamment :

» I. A savoir si ledit serment fait obstacle à ce qu'il suive en tout, et qu'il enseigne publiquement la doctrine de saint Alphonse de Liguori, comme il a été dit ci-dessus.

» II. Ou bien à être dispensé des obligations résultant dudit serment.

» La Sacrée Pénitencerie, après avoir mûrement pesé les points qui lui sont soumis, a jugé qu'il fallait répondre, et elle répond en effet :

» Sur le premier point, négativement ; sur le second, qu'il a été pourvu par la solution qui précède. »

Les *Vindiciæ Alphonsianæ* relèvent, en outre, les diverses réponses des Congrégations romaines, aux termes desquelles les consultants sont renvoyés aux bons auteurs, et notamment à saint Alphonse, ainsi que les lettres de félicitations adressées par les Pontifes romains aux éditeurs des livres du saint Docteur, spécialement de sa *Théologie morale*. On produit enfin le bref du 7 juillet 1871, conférant à saint Alphonse le titre de Docteur. Voici le passage principal :

« Ce n'est pas sans un dessein très-providentiel de Dieu tout-puissant que, dans le temps où la doctrine des novateurs jansénistes attirait les regards, et qu'elle séduisait beaucoup d'esprits au profit de l'erreur, dans les voies de laquelle elle poussait les égarés, parut de préférence Alphonse-Marie de Liguori, qui, pour soutenir le bon combat, ouvrit la bouche au milieu de l'Eglise, et mit tous ses soins, par des écrits aussi doctes que travaillés, à détruire radicalement cette peste sortie des enfers et à en débarrasser le champ du Seigneur. Et ce n'est pas le seul but que s'est proposé Alphonse ; mais, visant uniquement à la gloire de Dieu et au salut des hommes, il composa de nombreux ouvrages, pleins de piété et de saine érudition soit pour tracer une voie sûre par laquelle les directeurs des âmes chrétiennes pussent marcher sans crainte à travers le dédale des opinions des théologiens, les uns plus larges, les autres plus rigides, soit pour former et instruire le clergé... »

De tous ces documents, les *Vindiciæ Alphonsianæ* concluent que la doctrine de saint Alphonse jouit d'une approbation, non seulement négative, mais encore positive, émanée du Saint-Siège ; laquelle approbation positive entraine avec elle choix et préférence, autorise et justifie pleinement les théologiens et confesseurs qui s'attachent à suivre purement et simplement en toute matière les opinions du saint Docteur. On repousse diverses objections, notamment celle qui consiste à dire que le *non inquietandum* signifie tolérance simple. Ainsi parle un théologien anonyme, auteur d'une *Dissertation sur le Probabilisme*, insérée au tome XI du *Cours complet de Théologie* (Migne). Les auteurs des *Vindiciæ* répondent avec le docteur de Witt ce qui suit :

« C'est à tort (nous traduisons) que l'approbation donnée par Rome est prise par plusieurs dans un sens purement négatif, comme si la doctrine de saint Alphonse était simplement tolérée par l'Eglise, mais nullement approuvée et permise comme sûre. Cette manière d'interpréter s'éloigne évidemment du sens voulu par la Pénitencerie, laquelle, sur le premier point, déclare expressément que le professeur est en sûreté, et, sur le second, que le confesseur ne doit pas être inquiété ; car, dans le style des Congrégations, cette façon de parler implique, non une tolérance pure, mais une permission positive ; elle est conforme au texte des Actes des Apôtres, xv, 19, d'où elle a été vraisemblablement tirée, à l'endroit où saint Jacques, d'accord avec Pierre, prononce que les fidèles venus de la gentilité ne doivent pas être inquiétés, c'est-à dire soumis à la loi de Moïse (1). »

Tant de zèle déployé par les auteurs des *Vindiciæ* en faveur de la renommée de leur saint fondateur, ne les empêche pas de dire ceci : « Il est certain (nous traduisons) que le Siège Apostolique n'a nullement déclaré que toutes les opinions de saint Alphonse et chacune d'elles sont absolument vraies, et que, par conséquent, elles

(1) *De studio et usu theol. mor. S. Alphonsi*, 2e édit., Bois-le-Duc, 1867.

doivent être necessairement embrassées par tous. Il n'a pas non plus prononcé que toutes ces opinions, quelles qu'elles soient, resteront toujours saines et sûres, et par suite vraiment probables. Enfin, il n'a pas l'intention de résoudre les questions controversées parmi les théologiens, ni d'improuver les opinions différentes de celles de saint Alphonse ou qui seraient contraires aux siennes.»

Il y a plus. A la question de savoir ce que doit faire celui qui, après étude, serait persuadé que son opinion est plus probable ou plus sûre que celle de saint Alphonse, les *Vindiciæ* répondent ceci:« En pareil cas, l'adage connu est certainement applicable, savoir que chacun peut abonder dans son sens. Un théologien peut s'attacher, si cela lui convient, à l'opinion qu'il s'est formée. Qu'il prenne garde pourtant à l'illusion en s'appuyant uniquement sur son jugement propre. » « Sans doute, lit-on plus loin, les opinions du saint Docteur sont et demeurent discutables, car l'Eglise n'a pas prononcé sur leur vérité intrinsèque; par conséquent, il n'est pas impossible que quelques-unes soient démontrées fausses ou peut-être improbables, puisque la notion de probabilité emporte avec elle possibilité d'erreur. Bien plus nous accordons que, dans une œuvre si considérable, des erreurs se sont indubitablement glissées dans des faits énoncés ou omis...»

Cette discussion nous conduit à une observation capitale, savoir que, en dehors des vérités évidentes par elles-mêmes, et des vérités révélées, une incertitude plus ou moins grande plane sur la valeur des propositions dont l'ensemble constitue la science humaine. Cette science se ressent nécessairement de l'infirmité de notre esprit et de l'imperfection des moyens dont nous disposons dans la recherche de la vérité. Nous disions tout à l'heure qu'une opinion actuellement tenue pour probable, sainte et sûre, pourrait plus tard être reconnue pour improbable, peu saine et point sûre. Comment expliquer ce phénomène ? Il s'explique par le mouvement perpétuel des intelligences, qui se placent à divers points de vue, ou, secondées par des moyens nouveaux, jugent inégalement et différemment des choses. Par exemple, la découverte de l'ovulation spontanée tend évidemment à modifier certaines solutions reçues jusqu'à ce jour. Dira-t-on pour cela que, même en théologie, la vérité est mobile ou purement relative ? Jamais, puisqu'il s'agit ici d'opinions non pas données comme vraies, mais données seulement comme probables.

Victor PELLETIER.
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

CATÉCHÈSES THÉOLOGIQUES DE JÉRUSALEM.

(Suite et fin.)

XIIe catéchèse. *Qui s'est incarné.* Après avoir posé cette affirmation catholique: « Le Verbe est vrai Dieu comme son Père, et véritable homme comme nous, le catéchiste énumère trois sortes d'erreurs sur l'Incarnation: celle qui nie entièrement l'humanité du Christ; celle qui lui attribue une naissance ordinaire; celle enfin qui voit en lui un homme déifié.

Saint Cyrille appuie sur les motifs de l'Incarnation du Verbe.« Le Messie est venu, dit-il, pour réparer les ruines du monde, pour rendre sa majesté plus accessible à notre faiblesse, pour nous distribuer sa grâce par les sacrements, pour que l'adoration superstitieuse de l'homme se convertît, dans sa personne, en culte légitime et bienfaisant; pour que nous fussions sauvés au moyen de la chair, que le démon avait employée à notre perte. »

Il démontre ensuite, contre les Juifs, la possibilité de l'Incarnation. C'est une inconséquence d'admettre la réalité des théophanies anciennes et de mettre en doute la possibilité du dernier avénement. Il parle ensuite des temps de l'arrivée du Christ et lui applique les prophéties de Jacob ainsi que de Daniel. David et Michée lui révèlent même le lieu de sa naissance. Qu'il ait une vierge pour mère, cela ne doit surprendre ni les Grecs ni les Juifs. La fable fait sortir Minerve du cerveau de Jupiter; et, dans la Genèse, Eve vient de l'homme, et l'homme ne vient de personne. Dieu peut donc agir en dehors des lois de la génération. D'ailleurs, serait-il inconvenant pour Dieu de prendre chair au sein d'une vierge? Nos corps ne sont-ils pas eux-mêmes les temples du Saint-Esprit ?

XIIIe catéchèse. *Crucifié et enseveli.* Pourquoi le Rédempteur ne serait-il pas mort sur la croix? Son sacrifice n'avait-il pas un noble but, la délivrance du monde ? Est ce que ce genre de supplice peut infliger une tache à sa mémoire, quand les juges eux-mêmes publient son innocence à haute voix? L'instrument de mort sera-t-il une marque de faiblesse, puisque la victime meurt volontairement? Les Juifs se scandaliseront peut-être d'un Dieu crucifié, bien que leurs prophètes aient annoncé, longtemps à l'avance, les particularités de ses souffrances et de son immolation.

Ne rougissez donc point de la croix ; mais faites-en le signe au commencement et à la fin de vos principales actions, « tandis que vous mangez votre pain ou que vous prenez un breuvage, à votre entrée comme à votre sortie, avant le sommeil et à votre lever, en marche et pendant votre repos. »

XIVe catéchèse. *Ressuscité, monté aux cieux, assis à la droite du Père.* Voulant démontrer la résurrection du Sauveur à des Juifs et à des manichéens, le catéchiste se renferme exclusivement dans les témoignages de l'Ecriture. La résurrection est possible en général. Elie a rappelé un mort de la tombe, et saint Pierre rendit la vie à Tabithe. En ce qui regarde le Sauveur, sa résurrection est, non-seulement possible, mais très-certaine, si l'on examine les prophéties anciennes qui ont déterminé le lieu, le moment, le mode et les témoins de sa sortie d'entre les morts. L'incrédulité des Juifs est d'autant plus inexcusable que l'événement se trouve attesté par les leurs ; les soldats, les pieuses femmes et les Apôtres n'étaient-ils pas de leur nation ? Quant aux manichéens, pourquoi soutiennent-ils que la mort et la résurrection du Seigneur ne furent qu'apparentes, lorsque tous les monuments de la Ville sainte, et notamment l'église du Sépulcre, dénotent si visiblement la réalité des faits ?

Saint Cyrille avait traité, la veille, de l'ascension et de la session du Fils à la droite du Père. Il se borne donc à rappeler en quelques mots les passages de la Bible qui ont trait à l'un et à l'autre point du Symbole.

XVe catéchèse. *Qui redescendra des cieux avec gloire, pour juger les vivants et les morts; et son règne n'aura point de fin.* La conférence se divise en trois parties : la fin du monde, le jugement dernier, le règne éternel de Jésus-Christ. Les cieux et la terre finiront comme nous, mais pour se renouveler de la même manière. Quand viendra cette catastrophe? Nul ne le sait. Cependant, plusieurs signes nous avertiront de l'approche du Fils de l'homme : ce sont les imposteurs, les guerres, les pestes, les tremblements de terre, les bouleversements du ciel, les schismes dans l'Eglise, la prédication de l'Evangile à tout le monde et l'affaiblissement de la foi. Alors paraîtra l'Antechrist. Cet usurpateur de la croix et du sceptre essayera de rebâtir le temple, se fera adorer comme Dieu, et, au bout de trois ans et demi, sera renversé par le souffle du Dieu tout-puissant.

Le prédicateur fait ensuite, d'après nos Livres saints, la peinture du jugement universel, montrant les phénomènes qui doivent le précéder, l'accompagner et le suivre. Enfin il prouve, avec la même autorité, que le règne du Sauveur sera d'une éternelle durée, quoi qu'en disent les nouveaux hérétiques de la Galatie.

XVIe et XVIIe catéchèses. *Et au Saint-Esprit, consolateur, qui parla par la bouche des prophètes.* Celui qui blasphémera contre l'Esprit saint ne sera pardonné ni dans ce monde ni dans l'autre. Il faut ici garder la vraie doctrine. Nous devons reconnaître le Père, qui a envoyé son Fils ; le Fils, qui a promis de nous envoyer l'Esprit saint; l'Esprit saint, qui a parlé par la bouche des prophètes. La nature divine a ces trois personnes distinctes et non séparées. Détestez l'impiété de Simon, qui se disait l'Esprit de Dieu; les infamies des gnostiques, dont on n'ose parler; la folie de Montan, qui se faisait passer pour le Consolateur; le blasphème de Manès, qui se donnait comme la vertu de Dieu promise au monde.

Quelles sont maintenant les œuvres de l'Esprit ? Il vient sauver, guérir, enseigner, avertir, fortifier, consoler et illuminer les âmes ; consoler, guider et pacifier l'Eglise. C'est lui, du reste, qui est aussi le chef, le maître et la sanctification des anges. L'ancien Testament nous atteste que l'Esprit de Dieu a parlé par les prophètes; saint Cyrille nous en fournit divers témoignages.

L'Esprit de Dieu a plusieurs noms dans les saintes Ecritures; tous représentent ou sa nature ou ses opérations. Sous la Loi nouvelle, l'Esprit saint forme le corps de Jésus-Christ, donne à sainte Elisabeth la vue prophétique, sanctifie Jean dès le sein de sa mère, descend sur le Messie en forme de colombe, procure la régénération de l'âme dans les eaux du Baptême, remet les péchés dans la Pénitence, remplit les Apôtres au cénacle, fonde l'Eglise sur la prédication et la charité, sanctifie les diacres Etienne et Philippe, préside au premier des Conciles, accompagne saint Paul dans ses voyages...

XVIIIe catéchèse. *Résurrection de la chair, l'Eglise catholique, la vie éternelle.* La foi en la résurrection est le mobile de toute notre vie. Les Grecs repoussent cette vérité, les Samaritains la négligent et les hérétiques la corrompent. Vous direz aux Grecs: « Dieu a le pouvoir de réveiller nos corps endormis, puisqu'ils nous a tirés du néant et formés d'une poussière aussi vile que celle du tombeau. Lui, qui nous a donné l'être avant que nous fussions, ne saurait relever ce qui tombe en ruine ! Il faut bien, d'ailleurs, qu'il ranime nos cendres. Où serait sa justice, s'il ne le faisait pas ? L'homicide expire tranquillement sur son lit, et le juste meurt au milieu des supplices. La résurrection est un dogme que le Seigneur inscrivit partout : dans la nature, où les semences se consument pour fructifier, où l'on coupe les arbres pour les rajeunir, où les saisons s'effacent pour reparaître; dans vos âmes, qui ne peuvent souffrir la profanation des tombeaux.» Vous direz aux Samaritains, qui acceptent la Loi seulement : « Pourquoi le Seigneur se nomme-t-il le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob? Se vante-t-on de richesses que l'on aurait perdues? Est-il plus difficile à Dieu de ranimer un cadavre que de changer la verge de Moïse en serpent, que de faire reverdir la verge d'Aaron, que de métamorphoser une femme en statue de sel ? » Vous direz enfin aux hérétiques : « Nos

Ecritures sont pleines de miracles et de paroles qui sont la figure et donnent des promesses de la résurrection. Jésus-Christ ressuscite Lazare; il se ressuscite lui-même. « Aussi, dit l'Apôtre, « Jésus est sorti du tombeau, nous en sortirons « à notre tour ; car en lui sont les prémices de « notre résurrection future. »

L'Eglise est catholique, parce qu'elle s'étend à l'univers, enseigne aux hommes toutes les vérités, gouverne toutes les conditions et pardonne toutes les fautes. Jésus-Christ l'a bâtie sur Pierre et la défend contre ses ennemis. Elle a hérité de la Synagogue. C'est dans son sein que l'on trouve la grâce et la vie.

La vie éternelle, c'est le bonheur ou le malheur sans fin. La foi et les bonnes œuvres nous conduisent au séjour de la gloire.

III

Les dernières catéchèses furent appelées mystagogiques, sans doute parce qu'elles révèlent aux néophytes des mystères jusque-là dérobés à leurs regards.

XIXe catéchèse. *Cérémonies qui précèdent le Baptême.* Saint Cyrille y commente la formule du renoncement au démon, à ses œuvres, à ses pompes et à son culte. L'on faisait cette abjuration du côté de l'Occident, figure des ténèbres ; puis on récitait le symbole en face de l'Orient, qui est l'emblème du jour.

XXe catéchèse. *Cérémonie du Baptême.* Les catéchumènes ôtent leurs habits, pour représenter Adam au jardin de l'innocence, le Sauveur mourant sur la croix et le chrétien se dépouillant du vieil homme. Ils sont parfumés en entier de l'huile sainte comme d'un trésor de grâces divines. A la suite d'une triste confession de foi, on les plonge à trois reprises différentes dans la piscine, en mémoire des trois jours que Jésus-Christ demeura dans le tombeau. Le Baptême confère la rémission des péchés, les grâces de l'Esprit saint et la ressemblance à Jésus crucifié.

XXIe catéchèse. *Du saint Chrême.* « Jésus-Christ, à l'heure de son baptême, reçut la visite du Saint-Esprit. Et vous aussi, à votre sortie des eaux mystérieuses, vous recevez l'onction de l'Esprit saint. L'huile consacrée renferme la vertu divine. » Le catéchiste expose les raisons pour lesquelles on fait l'onction sur le front, aux oreilles, aux narines et à la poitrine. Il rapporte les figures anciennes de la confirmation et les prophéties qui en marquent les effets.

XXIIe catéchèse. *Du corps et du sang de Jésus-Christ.* « Une simple lecture de l'Apôtre suffirait à éclairer notre foi sur les divins mystères, à la réception desquels vous devez le bonheur d'être avec Jésus-Christ le même corps et le même sang. Saint Paul nous disait, en effet, tout à l'heure : « Dans la nuit où il fut livré, Notre-Seigneur Jésus-Christ prenait du pain, rendait grâces, le rompait et le donnait à ses Apôtres, en leur disant : « Recevez, mangez, ceci est mon corps. » Il prenait ensuite le calice, rendait grâces, et disait : « Recevez, buvez, ceci est mon sang (1). » Notre Maître a parlé lui-même et affirmé que le pain est son corps ; oserait-on jamais en douter? Il l'a certifié de sa propre bouche : le vin est son sang ; qui hésiterait à le croire et soutiendrait que ce n'est point son sang ?

» Le Sauveur, aux noces de Cana, en Galilée, changea l'eau en vin, qui est une image du sang de l'homme ; et nous serions tentés de nous défier de sa puissance, lorsqu'il s'agit de convertir le vin en sang ! Convié au festin du temps, il opère un grand miracle, et nous supposerions qu'il n'a point voulu donner son corps et son sang aux invités des noces éternelles !

» Recevons donc ces mystères avec la ferme persuasion qu'ils renferment le corps et le sang de Jésus-Christ : car l'on vous offre le corps sous l'espèce du pain, et le sang sous l'espèce du vin, pour qu'ayant reçu le corps et le sang du Christ vous soyez le même corps et le même sang avec lui. Nous devenons ainsi Porte-Christ, puisque son corps et son sang se mêlent à nos membres ; c'est ainsi que, suivant le langage de Pierre, nous participons à la nature divine (2).

» Un jour le Christ, enseignant les Juifs, disait à ce peuple : Si vous ne mangez ma chair, et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous (1). Ne saisissant point la véritable signification de ces termes, les Juifs s'en allèrent mécontents ; ils s'imaginaient être invités à manger une chair toute sanglante.

» Il y avait, dans l'antique Alliance, les pains de proposition. Ils ont cessé à l'arrivée de la nouvelle Loi. Sous le Nouveau-Testament, le pain est céleste, le calice est salutaire ; ils sanctifient l'âme et le corps. Si le pain est la nourriture du corps, le Verbe est la nourriture de l'âme.

» Ne voyez donc plus dans le pain et le vin des éléments simples : c'est le corps et le sang du Christ, selon la parole du Seigneur. Lors même que les sens vous diraient le contraire, que la foi vous instruise et vous fortifie. Ne jugez pas du mystère par le goût ; mais soyez fermement persuadés que l'on vous offre le corps et le sang de Jésus-Christ.

« David vous apprendra les fruits de cette chose sainte : « Vous avez préféré, dit-il, une table de- » vant moi, contre ceux qui m'affligent (4). » Cela signifie : Avant votre arrivée, les démons avaient préparé aux hommes une table pleine de souillures et d'affreuses abominations. Mais quand

(1) I Cor., XI, 23.
(2) II Petr., I, 4.
(3) Joan., VI, 51.
(4) Ps. XXII, 5.

vous êtes venu, ô Seigneur ! vous avez préparé une table devant moi. Ce langage du prophète : Vous avez préparé une table devant moi, représente-t-il autre chose que cette table spirituelle et mystique, que le Seigneur nous a dressé contre l'ennemi, contre le démon ? Et, de fait, l'une nous reliait aux démons ; l'autre nous unit à Dieu. Le Psalmiste ajoute : « Vous avez fait cou-» ler l'huile sur ma tête. L'on vous a aussi mar-» qués d'huile sur le front ; marqués, dis-je, avec » le signe de votre Dieu, afin que vous ressem-» bliez à l'Image, au saint de Dieu. » Puis : « Et » votre calice, qui m'enivre, est excellent. » Vous l'entendez, il s'agit du calice que Jésus prit en rendant grâces et en disant : « Ceci est mon sang, » qui est répandu pour plusieurs, en la rémis-» sion des péchés (1). »

» Salomon, nous dépeignant ce bonheur dans l'*Ecclésiaste*, nous dit : « Viens, mange ton pain » avec joie et bois ton vin de bon cœur. Que » l'huile se répande sur ta tête, et que tes habits » demeurent toujours blancs ; parce que tes » œuvres sont agréables au Seigneur (2). » Avant que vous approchiez de la grâce, vos œuvres n'étaient que la vanité des vanités. Depuis que vous avez laissé vos anciens vêtements pour la robe blanche de l'âme, gardez toujours vos habits blancs. Nous ne parlons pas des ornements du dehors, mais de la parure du dedans. Et puissiez-vous redire avec Isaïe : « Que mon âme se » réjouisse dans le Seigneur, car il m'a donné le vêtement du salut, et m'a enveloppé d'une » tunique d'allégresse (3) ! »

» Instruits de ces vérités et convaincus fermement que le pain, malgré les apparences sensibles, n'est plus du pain, mais le corps de Jésus-Christ, et que le vin en dépit du goût, n'est plus du vin, mais le sang de Jésus-Christ ; vous rappelant, en outre, ce chant du Psalmiste : « Le » pain fortifie le cœur de l'homme, qui réjouit » son visage dans les parfums ; raffermissez » votre cœur en mangeant de ce pain céleste, et » réjouissez la face de votre âme. Puissiez-vous » avoir toujours votre conscience pure et droite, » afin qu'après avoir contemplé la lumière du » Sauveur à travers des énigmes, vous passiez » de la grâce à la gloire, par Jésus-Christ Notre-» Seigneur, auquel honneur, puissance et gloire » dans les siècles des siècles ! *Amen.* »

XXIII[e] catéchèse. *Cérémonies de la Messe.* « Nous vous avons suffisamment entretenus du Baptême, du saint Chrême, de la réception du corps et du sang de Jésus-Christ ; il nous reste à vous expliquer les rites liturgiques. Le prêtre se lave les mains pour vous faire aimer la pureté des œuvres. Le diacre dit : « Donnez-vous le saint baiser, » pour vous recommander le pardon des injures. Le prêtre chante ensuite : « Les cœurs en haut ! » parce que, dans ce moment auguste, il faut abandonner la terre et se perdre tout en Dieu. Nous faisons ensuite mention du ciel et de la terre, afin que l'un nous envoie la grâce de pouvoir changer le pain au corps, le vin au sang de Jésus-Christ, et que l'autre reçoive une consolation pour ses vivants comme pour ses défunts. Après quoi nous récitons l'Oraison dominicale. Cela fait, le prêtre dit : « Les choses saintes pour les saints ! » Recevez le corps du Sauveur dans votre main, et répondez : « *Amen* ». Portez ensuite le doigt à vos lèvres, encore teintes du sang de Jésus Christ, et marquez-en votre front, vos yeux et tous vos sens. Gardez fidèlement toutes ces traditions. »

XXIV[e] catéchèse. La dernière instruction de saint Cyrille n'est autre chose qu'une homélie sur le paralytique étendu dans la piscine.

Ce vigoureux athlète de la foi chrétienne fut nommé évêque de Jérusalem, sous l'empire de Constance, l'an 350. Une croix miraculeuse brilla sur le Calvaire le jour même qu'il recevait l'imposition des mains. Ce phénomène prédisait sans doute de la gloire à l'Eglise et des souffrances pour le nouvel élu. En effet, bientôt Acace, de Césarée en Palestine, malgré la condamnation qu'il venait de subir au Concile de Sardes, et peut être même à cause de cette sentence, déposa Cyrille de son siège épiscopal, et, fort de la puissance impériale, finit par le bannir de Jérusalem. Les Pères de Séleucie le remirent à la tête de son troupeau ; mais Acace le chassa encore l'année suivante. Revenu de l'exil grâce à l'amnistie perfide de Julien, il se vit pour la troisième fois obligé de prévenir par la fuite l'effet des menaces de l'hérétique Valens. Sous Gratien, il rentra dans l'église de la Résurrection, où il avait si brillamment catéchisé les néophytes, et mourut, après huit ans d'un paisible ministère. Il avait assisté au Concile général de Constantinople, où les Pères lui rendirent ce témoignage flatteur : « Pour l'église de Jérusalem, nous reconnaissons le vénérable Cyrille, qui a beaucoup souffert en divers lieux de la part des Ariens. » L'Eglise romaine honore sa mémoire le 18 mars.

L'abbé PIOT,
Curé doyen de Juzennecourt.

(1) Matth., XXVI, 28.
(2) Eccl., I, 2.
(3) Isaïe, LXI, 10.

Les Erreurs modernes

LXVI

L'ATHÉISME ET LA MORALE

Nous avons vu que le positivisme, l'erreur actuellement à la mode, se résume en deux autres, l'athéisme et le matérialisme, et nous avons réfuté l'une et l'autre. Mais, tout en niant l'existence de Dieu et celle de l'âme, le positivisme a

une prétention ; il veut conserver la morale. Une école, une secte qui rejeterait toute moralité effrayerait les esprits les moins timides, les gouvernements et la police. Il y a, du reste, au fond de l'âme humaine, un instinct moral tellement naturel et tellement profond, qu'il est fort difficile, et peut-être impossible de le déraciner complètement. Kant, un des pères des erreurs modernes, tout en refusant toute valeur objective à la raison spéculative, par une contradiction singulière, la lui rendait relativement à l'ordre moral. Le positivisme nie Dieu, il nie l'âme ; mais il prêche la morale. Montrons donc d'abord que, sans Dieu, elle est essentiellement impossible.

La notion de la morale la plus commune, la plus simple, la plus évidente et la plus universellement admise est celle-ci : il y a en nous une loi morale, naturelle, innée, qui se manifeste par la conscience, nous commande certains actes comme bons, et nous défend certains autres comme mauvais. Cette loi est universelle, elle se trouve chez tous les hommes, chez tous les peuples, dans toute l'humanité ; chaque homme la trouve en lui, elle naît avec nous, c'est une loi de notre nature, une loi naturelle. Or, toute loi suppose un législateur ; une loi universelle suppose un législateur universel, une loi de la nature suppose le législateur de la nature. Mais le législateur de la nature ne peut être que son auteur lui-même, lui seul a pu imprimer cette loi en elle. Ce n'est pas l'homme qui se l'est imposée à lui-même ; nous la trouvons en nous toute faite, instinctivement et sans le vouloir. L'homme peut bien donner des lois à d'autres hommes ; mais il s'agit ici du législateur de la nature elle-même. Or, encore une fois, le législateur de la nature ne peut être que son auteur, l'Etre divin.

C'est donc lui qui est la source de la loi morale. Le nier, c'est donc rejeter le principe de la moralité. Sans Dieu, logiquement, il n'y a point de morale.

Qu'est-elle, du reste, en elle-même ? Qu'est ce qu'un acte moral, un acte moralement bon ? Dans sa notion la plus large, c'est celui qui a de la rectitude, de la rectitude morale. Mais qu'est-ce que cette rectitude ? La direction de l'acte à une fin morale. Evidemment, l'acte qui a de la rectitude morale est celui qui va à une fin morale. La moralité est donc dans la relation de l'acte à la fin morale. Or, il ne peut y avoir, pour les actes de l'homme et pour lui-même, que deux fins, deux buts. Il y a une fin suprême et dernière au delà de laquelle il n'y a rien, c'est-à-dire l'Etre infini, le Bien suprême et dernier. Il est manifeste que, lorsque les actes de l'homme tendent directement à ce but, ils sont moralement bons, et leur bonté vient de leur objet, qui est le Bien infini, le Bien souverain, lequel est, par conséquent, la moralité substantielle et infinie. Lorsque ces actes tendent directement à des biens finis, à des fins médiates, leur moralité vient encore de la même source. En effet, une fin médiate ne l'est que par rapport à la fin dernière et à cause d'elle ; sa rectitude morale est dans sa relation avec elle, dans son aptitude à y conduire. Et conséquemment, dans ce cas encore, la moralité vient de l'Etre divin, du Bien suprême et infini, de Dieu.

C'est donc bien lui qui est la source première et objective de la moralité. C'est lui qui en est le principe, le foyer, le soleil infini. Par conséquent, nier Dieu, c'est détruire le principe de la morale, c'est en tarir la source, c'est en éteindre le foyer. Il est la clef de voûte de l'ordre morale ; si vous l'ôtez, évidemment l'édifice chancelle et s'écroule.

Au reste, sous quelque aspect que l'on envisage la question, quelle que soit la notion, l'idée sous laquelle on considère la morale, on arrive toujours à la même conclusion. On définit, par exemple, l'acte moral celui qui est dans l'ordre. Mais l'ordre lui-même qu'est-il ? La relation des moyens à la fin. L'acte qui est dans l'ordre, dans l'ordre moral, est donc celui qui est ordonné par rapport à la fin morale, qui peut l'atteindre. Mais, nous l'avons vu, il n'y a que deux fins morales possibles, la fin suprême et dernière ou le Bien infini, l'Etre divin, et les fins médiates, qui prennent de celle-ci leur moralité. Tel est l'ordre moral. Dieu en est donc le principe et la base, c'est sur lui qu'il repose. Otez le principe, l'ordre se dissout ; ôtez la base, il s'écroule.

On définit aussi l'acte moral celui qui est conforme à la régle, à loi morale. Mais la loi, la règle n'existe que pour diriger à un but, et elle-même n'a de rectitude qu'autant qu'elle y mène. Or, c'est le Bien infini, le Bien par essence qui est le but suprême et dernier, et qui, par conséquent, donne à la règle sa rectitude, sa moralité. Dieu est donc la règle, la rectitude, il est l'ordre souverain. Il est donc, de toute manière et sous toutes les formes, le principe et la base de la moralité.

Nous sommes donc forcés de conclure que l'athéisme est la destruction logique de l'ordre moral. Sans Dieu, il est sans principe et sans fondement réel, il s'écroule comme un édifice sans base.

Mais, nous disent les positivistes, qu'avons-nous besoin de Dieu pour construire l'édifice de la morale ? N'avons-nous pas l'homme, la conscience humaine ? N'est-elle pas la lumière de nos actes ? Ne nous suffit-elle pas ?

Non, certes, elle ne suffit pas. Et voici pourquoi. La conscience est la manifestation dans l'homme de l'ordre moral ; mais elle n'est pas cet ordre, elle n'est pas la morale. Par elle-même, elle est purement subjective, et l'ordre moral est

objectif. Prenons une comparaison qui va faire saisir la vérité. L'œil humain est cet organe admirable, ce merveilleux instrument par lequel nous connaissons le monde physique; il en est la représentation, la manifestation. Eh bien! je le demande, que dirait-on d'un écrivain qui prétendrait que nous n'avons que faire du monde physique, que nous avons l'œil humain et qu'il nous suffit. Or, c'est là le raisonnement des positivistes, relativement à la question qui nous occupe. « Nous avons la conscience, disent-ils, nous avons l'œil; nous rejetons donc et nous nions l'édifice moral, objectif qu'il représente. »

En rejetant le principe d'où la morale découle, l'athéisme est amené à en nier encore un autre élément très-important, surtout au point de vue pratique: la sanction dans la vie future. « Il n'y a ni Dieu ni autre vie, dit le positivisme; tout se termine à cette terre, la morale comme tout le reste. »

Supposons un instant que cette doctrine soit prêchée, enseignée, admise dans toute la France, dans toute l'Europe, qu'adviendrait-il? Il n'est pas difficile de le dire. L'homme, débarrassé de l'idée de Dieu, débarrassé de toute espérance et de toute crainte de l'autre vie, et concentrant sur celle-ci toute son énergie et tout son être, lâchera infailliblement la bride à toutes ses passions; l'erreur et le vice seront la nourriture de son intelligence et de son cœur; rien de noble, rien de divin n'élevant plus son âme, il deviendra tout matériel; toute religion, et bientôt toute morale disparaîtront, et nous marcherons rapidement vers la barbarie.

Nos positivistes athées et matérialistes font à la morale chrétienne un reproche singulier: ils l'accusent de n'être pas assez spirituelle, même d'être matérialiste, d'être étroite et égoïste, de parler de récompenses et de peines. Ils sont, eux, si spirituels, si dégagés de la matière! Comment parler de sanction à ces hommes divins! La vertu n'est-elle pas une assez belle sécrétion du cerveau!

La raison manque complètement à cette bizarre accusation. Le principe de la morale chrétienne, c'est l'Etre divin, c'est Dieu. Or, assurément, il n'y a rien de plus noble, de plus spirituel, de plus élevé. Et le positivisme a vraiment bonne grâce, lui qui est toute matière, qui suinte la matière par tous les pores, d'adresser au Christianisme un pareil reproche. En second lieu, il faut se garder de faire de l'homme ce qu'il n'est pas et ne doit pas être, c'est-à-dire je ne sais quel être idéal et mystique, insensible aux récompenses et aux peines. Cela est diamétralement opposé à sa nature, et partant à la vraie philosophie. La sanction donnée par la Religion est en harmonie parfaite avec la nature des choses. La tendance, la marche pendant cette vie vers la Vérité infinie, le Bien infini, conduit à sa possesssion, qui est la béatitude absolue, et la tendance contraire conduit nécessairement à sa privation, qui est le malheur absolu. De plus, l'homme n'étant pas un esprit pur, mais étant composé d'un corps et d'une âme, et, d'un autre côté, la sanction devant logiquement être conforme à la nature des êtres, elle est à la fois spirituelle et matérielle, elle est pour l'homme tout entier.

Telle est, sur cette question, la substance du dogme catholique. Et il n'y a rien de plus logique et de plus raisonnable. Au contraire, la triste secte que je combats a pour tout enseignement à cet égard le néant. Un homme a passé sa vie à cultiver la vertu, à enseigner la vérité, à faire du bien à ses semblables; c'est saint Vincent de Paul fondant des institutions pour toutes les douleurs, et nourrissant des provinces entières; un autre a usé sa vie à propager l'erreur et le vice, il a empoisonné les âmes de doctrines perverses. L'un et l'autre sont égaux; ainsi le veut la secte.

Son but est avant tout d'ôter à la morale tout caractère divin. Or, c'est lui ôter le principe de son efficacité. Il n'y a que Dieu qui puisse commander à la conscience. Une morale purement humaine ne va pas loin; elle se brise au premier obstacle. Dites, au nom de la raison, au jeune voluptueux d'être chaste, il se moquera de vous. Dites au riche d'aller consacrer ses biens et toute sa vie au soulagement des malheureux, il ne vous comprendra seulement pas. Dieu seul peut faire entendre de pareils enseignements.

Le positivisme enlève également à la morale tout caractère religieux. Et cependant si nous jetons un regard sur l'histoire, et spécialement sur les siècles chrétiens, nous trouvons que c'est précisément parce que la morale a été religieuse qu'elle a été efficace. C'est au nom de la Religion que l'on a enseigné et admis dans le monde chrétien ces belles doctrines morales, admirées même de ceux qui ne veulent pas des dogmes catholiques. C'est au nom de la Religion que depuis dix-huit siècles cette morale admirable est devenue règle de conduite, et qu'elle est pratiquée par des millions d'hommes. C'est au nom de la Religion que toutes les vertus ont fleuri sur la terre et l'ont embaumée de leurs parfums. C'est au nom de la Religion que la charité a produit ces merveilles que nous admirons, qu'elle a fondé ces innombrables institutions pour le soulagement de toutes les douleurs, et qu'elle a produit et produit encore tous les jours ces familles religieuses qui se dévouent au bien de l'humanité. Que la morale athée est misérable en face de ces merveilles!

L'abbé DESORGES.

Jurisprudence Civile Ecclésiastique

ÉGLISES. — SOUSCRIPTIONS POUR LEUR RECONSTRUCTION. — CARACTÈRE DU CONTRAT. — ACTION EN PAYEMENT CONTRE LES SOUSCRIPTEURS. — COMPÉTENCE DU CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Lorsqu'une liste de souscription pour la reconstruction d'une église porte en tête l'engagement général de payer les sommes souscrites, et qu'un souscripteur y inscrit en toutes lettres une somme en la faisant suivre de sa signature, cette inscription constitue, non pas une simple proposition qu'il peut retirer avant le commencement des travaux, mais un engagement formel et un véritable contrat do ut facias.

Ce contrat existe pour valoir ce que de droit, dès l'instant de la signature, et il ne peut être résilié, tant que l'entreprise est poursuivie, ni par un retard dans l'exécution des travaux, ni par une rétractation par acte d'huissier, ni par défaut d'approbation préfectorale des listes de souscription.

Une église étant un établissement communal et public, alors même que les travaux de reconstruction sont dirigés par la Fabrique, il suit de là que toute souscription forme un contrat administratif, et qu'à raison de ce contrat, les contestations nées, soit des conditions de son existence, soit de son exécution, sont de la compétence de la juridiction administrative du conseil de préfecture, auquel seul, par conséquent, il appartient, à l'exclusion des tribunaux civils, de statuer sur les poursuites en payement dirigées contre les souscripteurs qui se refusent à verser les sommes par eux inscrites.

Les lecteurs de la *Semaine du Clergé* ont été mis au courant des difficultés éprouvées l'an dernier par la Fabrique de Lizac, pour la reconstruction de l'église de cette commune, et de la manière dont elles ont été résolues, conformément à ses droits, par une décision du ministre des cultes, d'accord avec le ministre de l'intérieur (1). On aurait pu espérer, dès lors, qu'elle devait accomplir en paix sa tâche de dévouement, appuyée sur ceux qui lui avaient promis leur concours. Mais de nouveaux embarras ne tardèrent pas à lui être suscités. Plusieurs de ceux qui s'étaient engagés à verser dans sa caisse diverses sommes assez fortes s'y refusèrent, et la Fabrique se vit forcée de porter l'affaire devant le conseil de préfecture. Les défendeurs nièrent tout à la fois la validité de leur engagement et la compétence du conseil. Mais le conseil se déclara compétent, et, statuant au fond, les condamna à payer les sommes qu'ils avaient souscrites. Les considérants qui servent de base à sa décision méritent d'être remarqués; ils sont une réfutation des divers moyens de défense invoqués par les opposants.

(1) Voy. *Semaine du Clergé*, t. III, p. 241-243.

Voici le texte de l'arrêté du conseil; nous l'empruntons au *Journal des conseils de Fabriques*, qui lui-même le tient de M. le curé de Lizac. Il porte la date du 27 mars 1874 :

« Le conseil de préfecture de Tarn-et-Garonne, siégeant en séance publique, etc. ;

« Vu la demande introductive d'instance du sieur Bernard Castanié, agissant en sa qualité de trésorier de la Fabrique de l'église de Lizac, canton de Moissac, et agissant aussi en vertu d'une délibération du conseil de Fabrique du 18 février dernier, exposant que les sieurs Bernard Falguières et Jean-Méric, membres du conseil municipal de Lizac, et le sieur Chauderon Pierre, tous habitants de ladite commune de Lizac, se sont obligés, par voix de souscription, à contribuer, pour des sommes diverses, à la reconstruction de l'église paroissiale de ladite commune, conformément aux devis et plan, approuvés par l'autorité administrative et diocésaine.

» Exposant, en outre, que les susnommés se refusent aujourd'hui à solder le montant de leurs souscriptions, et tendant à les faire condamner :

» 1° Le sieur Falguières, au payement de la somme de 1,200 francs, montant de sa souscription; et celle de 4,000 francs à titre de dommages-intérêts;

» 2° Le sieur Méric, à la somme de 500 francs, montant de sa souscription;

» 3° Le sieur Chauderon, à la somme de 100 fr., montant de sa souscription ;

» Vu les délibérations du conseil municipal de Lizac, en date des 29 mai 1870, 3 décembre 1871 et 18 janvier 1874 ;

» Vu la délibération du conseil de Fabrique de l'église de Lizac, en date du 18 février 1874 ;

» Vu le mémoire présenté par les membres du conseil de Fabrique de l'église de Lizac, en date du 1er décembre 1873 ;

» Vu les listes de souscription pour la construction de l'église de Lizac ;

» Vu toutes les pièces généralement quelconques et documents versés dans l'instance ;

» Ouï M. le conseiller Auvray en son rapport;

» Ouï M. le trésorier de la Fabrique de Lizac, et ses défenseurs en leurs plaidoiries, observations et conclusions ;

» Ouï les sieurs Falguières, Méric et Chauderon, et leurs défendeurs en leurs plaidoiries, observations et conclusions;

» Ouï M. le commissaire du gouvernement en ses conclusions verbales et motivées ;

» Considérant, en fait, que le sieur Bernard Falguières est inscrit sur la liste de souscription, en date du 27 septembre 1865, sous le n° 2, et

pour une somme de 1,200 francs; que cette somme est inscrite en toutes lettres et signée : *Falguières ;*

» Considérant que le sieur Jean Méric est inscrit sur la même liste, sous le n° 16, et pour une somme de 500 francs, inscrite en toutes lettres et signé : *Méric ;*

» Considérant que le sieur Chauderon est inscrit sur la même liste, sous le n° 37, et pour une somme de 100 francs, inscrite en toutes lettres et signée : *Chauderon ;*

» Considérant que cette souscription constitue un engagement formel et un contrat *do ut facias* entre la Fabrique de l'église de Lizac et les signataires ;

» Considérant qu'on ne saurait dire que la souscription soit une simple proposition, alors qu'elle porte en tête : « Les souscripteurs soussi» gnés s'engagent à payer les sommes ci-dessous » inscrites ; « qu'il y a donc obligation et engagement certain de la part des souscripteurs: qu'il en serait autrement si l'en-tête portait seulement : « Souscription pour la construction; « mais que les termes de la souscription comportent un engagement formel ;

» Considérant que rien n'indique que les travaux dussent être exécutés dans une période déterminée ; que, d'ailleurs, l'empêchement intervenu à leur exécution, provenant du conflit né entre la commune et la Fabrique, relativement à la direction desdits travaux, constitue un cas de force majeure ;

» Considérant encore que des souscripteurs seraient mal venu, comme dans l'espèce, à arguer du retard dans les travaux, alors qu'ils se sont constamment refusés à payer le montant même de leurs souscriptions, alors surtout que ces souscriptions sont considérables, comme dans l'espèce ;

» Considérant d'ailleurs que les travaux ont été commencés; que; des deux parties contractantes, l'une prenait l'engagement de payer, l'autre de faire; que la Fabrique n'a point manqué à ses engagements, et que, de ce chef, on ne saurait invoquer la résiliation du contrat ; que la rétractation, par acte d'huissier, en date du 31 octobre 1871, doit partant être considérée comme nulle et de nul effet;

» Considérant que le défaut d'approbation préfectorale à ces listes de souscriptions ne saurait être considéré comme une condition suspensive, et que le contrat existe pour valoir ce que de droit, dès l'instant de la signature ;

» Considérant que la souscription consentie par les sieurs B. Falguières, J. Méric et P. Chauderon, avait pour objet la reconstruction de l'église paroissiale de Lizac, et par conséquent, l'exécution d'un travail communal et public ;

» Considérant que ladite souscription, et particulièrement le dépôt des listes de souscription elles-mêmes ont fait l'objet de plusieurs délibérations du conseil municipal de la commune de Lizac, et notamment le 29 mai 1870.

» Considérant encore que les projet, plan et devis de reconstruction de ladite église paroissiale, ont été approuvés par l'autorité administrative et diocésaine : que cette approbation résulte notamment de la délibération du conseil des bâtiments civils en date du 18 février 1870 ;

» Considérant que la jurisprudence ministérielle, basée sur la nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat, en attribuant à la Fabrique la direction des travaux et en l'enlevant à la commune, n'a pu changer le caractère de ces travaux; que, dans tous les cas, à un moment donné, la compétence administrative a existé, alors que la commune revendiquait cette direction et cette surveillance des travaux, et que, dès lors, cette compétence ne pourrait cesser d'exister aujourd'hui sans qu'il s'ensuivit devant les tribunaux civils confusion de juridiction et approbation d'acte de l'administration ;

» Considérant d'ailleurs qu'en dehors de toute question de forme, la compétence du conseil existe en cette matière, c'est-à-dire parce qu'il s'agit d'un établissement communal et public ;

» Considérant que, dans de telles circonstances, la souscription signée par les sieurs B. Falguières, J. Méric et P. Chauderon, forme un contrat administratif; qu'à raison de ce contrat, les contestations nées, soit des conditions de son existence, soit de son exécution, sont de la compétence de la juridiction administrative du conseil ;

» Considérant que cette compétence, ayant sa source dans l'objet même du contrat, ne saurait être éludée pour omission de formes usuelles ;

» Considérant d'ailleurs qu'il est de jurisprudence que les difficultés auxquelles peut donner lieu le recouvrement des souscriptions offertes par les particuliers pour faciliter l'exécution de travaux publics, doivent être jugées par le conseil de préfecture par application de l'art. 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII.

» *Sur les dommages-intérêts*,

» Considérant que les retards apportés à la construction de l'église auraient pu, dans une certaine mesure, provenir du fait des intéressés, mais que les difficultés administratives soulevées pour l'exécution des travaux ont, à elles seules, suffi à causer les retards apportés à la reconstruction de l'église de Lizac; que, dès lors, les sieurs Falguières, Méric et Chauderon ne sauraient en supporter la responsabilité ;

» Par ces motifs,

» Vu la loi du 28 pluviôse an VIII, article 4 ;

» Maintenant sa compétence et statuant au fond,

» Arrête :

» Les sieurs Bernard Falguières, Jean Méric et Pierre Chauderon sont condamnés à payer à la Fabrique de l'église de Lisac : 1° le sieur Falguières, la somme principale de 1,200 francs, montant de sa souscription ; 2° le sieur Méric, la somme principale de 500 francs, montant de sa souscription ; 3° le sieur Chauderon, la somme principale de 100 francs, montant de sa souscription ;

» Les susnommés sont condamnés tous solidairement aux dépens de l'instance... »

Il resterait aux intéressés à introduire un recours au Conseil d'Etat. Le feront-ils ? Il n'y a pas lieu de le croire, en présence de la gravité des considérants sur lesquels se base la décision qu'on vient de lire. Quoi qu'il en soit, ils ne pourraient former ce recours sans le ministère d'un avocat au Conseil. Telle est la jurisprudence suivie lorsqu'il s'agit de particuliers condamnés par un arrêté du conseil de préfecture au payement du montant de leurs souscriptions ; car un pareil litige ne saurait être assimilé à une contestation en matière de contributions directes, laquelle peut être l'objet d'un pourvoi en la forme administrative. « C'est, dit le *Journal des conseils de Fabriques*, ce qui a été décidé par un arrêt du Conseil d'Etat du 4 juillet 1872 (Catusse et autres), qui a rejeté comme non recevable en la forme le recours introduit sans ministère d'avocat au Conseil, par lesdits sieurs Catusse et autres, contre un arrêté du conseil de préfecture, qui les avait condamnés à payer, conformément aux engagements par eux souscrits, leur part contributive dans les frais d'acquisition de terrains nécessaires à l'établissement d'un chemin vicinal. La décision consacrée par cet arrêt s'applique évidemment à tous les cas de souscriptions publiques.

P. d'H.

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS

SOPHIE SWETCHINE

(Suite et fin)

« Vous m'avez donné votre affection au moment le plus difficile de ma carrière, et, grâce à vous, j'ai traversé ce défilé par où je ne repasserai jamais. Ce qui m'avait manqué jusqu'à vous, ce n'était pas tant l'amitié que le conseil. Nul, depuis dix ans, n'avait dirigé ma vie que moi seul, avec mon esprit encore mal formé, enthousiaste, hardi, aventureux, quelquefois bizarre. Je n'avais point trouvé d'homme à qui je voulusse me confier, non que je manquasse d'ouverture pour mes amis, mais parce que je les asservissais à ma raison. Vous êtes la première qui m'ayez guidé. Vous m'avez pris au moment où mes catastrophes m'avaient averti de la difficulté de la vie et de l'orgueil de mon temps passé. Cela est *inoubliable*. »

L'année suivante, le prêtre suspect et pourchassé a triomphé des hésitations de Mgr de Quélen, grâce à l'ardente insistance de sa protectrice ; au lieu de parler dans la petite chapelle du collège Stanislas, il parle, *urbi* et *orbi*, du haut de la chaire de Notre-Dame, et sa parole, approuvée par ses supérieurs, a reçu d'un immense auditoire la souveraine consécration du succès. C'est alors qu'en présence de ces angoisses récentes encore, il s'écrie dans l'élan de sa reconnaissance :

« L'année dernière, à cette même époque, mes destinées tenaient à un fil. Si Mgr l'archevêque eût tenu bon dans ses refus, et il a tenu bon pendant trois mois et demi, que serai-je devenu ? Le ministère des paroisses m'était impraticable, la parole m'était ôtée ; il est évident que j'étais sans ressources. Jamais je n'ai été plus proche d'une ruine complète, jamais je n'ai été plus près de l'abîme que la veille du jour où j'en fus tiré. Eh bien ! en ce temps-là, un seul mot de vous fut toute ma consolation et mon espérance. Je me disais : « Si je péris, je me retirerai près d'elle, » je porterai à son foyer ce débris ; il rendra peut-» être encore assez de chaleur pour échauffer ses » jours plus avancés que les miens ; j'écrirai ce » que je n'aurai pu dire, et mon naufrage com-» mencé sitôt donnera à mes pensées quelque » charme qui touchera plus d'une âme. » Ma réponse, néanmoins, fut réservée ; vous n'insistâtes pas et j'en fus peiné, il me semblait que c'était à moi d'être réservé, et à vous d'être explicite. Mais l'horizon s'est bientôt éclairci, et si je vous raconte ceci, c'est pour vous expliquer par un exemple, combien il y a de crainte quand il n'y a pas d'égalité dans le sort. »

C'est cette inégalité que Mme Swetchine fait, de son côté, tous ses efforts pour effacer, en profitant de chaque nouveau bienfait pour combler l'intervalle au lieu de l'agrandir.

« Adieu, mon ami, lui répond-elle, pourquoi me dites-vous toujours madame, et en vedette ? N'ai-je donc pas mieux mérité de vous ? N'ai-je pas, comme Mignard, travaillé à perdre le *madame*, et les droits de l'amitié inviolable sont-ils plus contestables que ceux de la célébrité ? Quand je vous vois si fort en réserve, j'ose à peine avec vous rester moi-même, et plus d'une fois, ce que je perdrais d'abandon vous accusait tacitement. Ne me gâtez plus la simplicité avec laquelle je voudrais toujours aller avec vous. J'y suis ramenée par toute parole que je sens venir de votre

cœur, ou refoulée sur moi-même quand vous me le fermez. »

Le niveau ne tarda pas à s'établir comme de lui-même entre le génie impétueux, implorant une direction, et la piété éclairée qui la lui donne. Au respect le plus constant s'unit bientôt la tendresse la plus expansive, et cette correspondance, d'une solidité si ferme, d'une simplicité si charmante, se continue jusqu'à l'heure où le restaurateur de l'Ordre de Saint Dominique quitte en toute hâte son école de Sorèze, pour accourir au lit de mort de la mère de son âme.

La correspondance avec Montalembert n'est pas aussi considérable, parce que, vivant habituellement à Paris, ils n'échangeaient guère que d'insignifiants billets ; elle prend, toutefois, une importance décisive à deux ou trois reprises, notamment lorsqu'il fallut amener Montalembert à l'acceptation de l'Encyclique. Sophie Swetchine parle alors comme une mère de l'Eglise, avec ce parfait bon sens et cette supériorité persuasive qui caractérisaient tous ses discours. On sent à la lire, qu'il est aussi facile qu'agréable de se rendre à un tel ascendant.

La correspondance avec le P. de Ravignan, avec dom Guéranger, qu'elle soutint tous les deux dans leurs entreprises, brille d'un moindre éclat. On le comprend : ici elle n'eut qu'à prier Dieu et à le bénir des œuvres qu'il accomplissait par ces bons serviteurs de sa grâce.

A la dernière heure, on vit autour d'elle Falloux, qui fut son exécuteur testamentaire ; Albert de Broglie, l'Eliacin du parti libéral, et Alexis de Tocqueville, qui mourut chrétiennement, après nous avoir follement engoués de la démocratie américaine ; Radowitz, Donoso, Cortès, Berryer et plusieurs autres, qu'il est superflu de nommer ici.

Les dernières années de Sophie Swetchine furent sévères et mêmes pénibles. D'abord, elle perdit Nadine, l'enfant de son cœur, qui était devenue la femme du comte Ségur d'Aguesseau; ensuite, elle perdit son époux, son ange gardien, le général Swetchine ; enfin sa santé, qui avait été souvent contrariée, lui faisait maintenant souffrir des douleurs de jour en jour croissantes ; elle seule en avait le secret, toujours dissimulé par la sérénité de son visage. D'un autre côté, les prévisions de son esprit, au sujet de l'avenir réservé à l'Eglise, fatiguaient son amour ; ce qui n'avait été pour sa jeunesse que noble préoccupation, pour sa vieilesse devenait tourment. Les douleurs physiques pouvaient être offertes à Dieu et la mort s'avançait pour leur donner tout leur prix ; pour les autres, elle ne trouvait dans son cœur aucune consolation. Son pèlerinage prit fin en 1857, par une de ces saintes morts qui est, pour les justes, la plus facile des victoires.

Depuis la mort de cette pieuse femme, le comte Alfred de Falloux, ancien ministre, cultivateur au Bourg-d'Iré, dans l'Anjou, a publié, en six volumes, la Vie et les œuvres de Sophie Swetchine. La vie, à proprement parler, n'est pas une œuvre littéraire digne de l'académicien qui l'a signée ; c'est un canevas préparé pour y coudre les correspondances qui ne trouveront pas place dans d'autres volumes. Quant aux œuvres, elles demeurent en quelque sorte ajoutées à la vie dont elles ne formèrent point la trame. L'horizon de la publicité s'ouvrait si peu devant les regards de Sophie Swetchine, qu'on ignorait parfaitement autour d'elle l'existence de ces feuilles isolées, dont elle avait rempli une trentaine de cartons. A son début, elle s'était contentée de copier les beaux passages d'auteurs dont elle faisait provision, à l'exemple du comte de Maistre; plus tard, son crayon voulut fixer dans ces recueils, confidents intimes de sa pensée, tantôt une illumination soudaine, tantôt un éclair de la grâce, lorsque, dans l'ardeur de sa prière, il descendait jusqu'à son cœur.

Ecrire au crayon, a-t-elle dit quelque part, *c'est parler à voix basse*. En effet, elle se parlait à voix basse et ne parlait qu'à elle seule, quand elle notait, sur le fait, l'impression que venait de lui laisser une lecture ou qu'elle consignait sans développement quelque réponse victorieuse aux objections qui avaient pu troubler son esprit ou inquiéter un moment sa foi. C'est à l'aide de ces nombreux petits papiers que se sont trouvés composés, grâce à la sagacité de son éditeur, le traité *De la vérité du Christianisme* et les belles *Méditations sur les quatre fins dernières*. On y voit, sans que l'auteur ait pris grand soin de s'y conformer, l'application de ces lois d'unité et d'ordre, dans lesquelles vient se résumer l'art de la composition esthétique. L'auteur de ces écrits n'était point une femme de lettres, et, n'en ayant eu jamais ni les prétentions ni les devoirs, elle demeure bien moins soumise à la prétention des critiques d'art qu'à celle des observateurs moralistes, heureux de surprendre une belle âme dans la riche expansion d'une sève pieuse.

Dans le volume des *Œuvres et méditations*, deux écrits se font remarquer entre tous les autres par une ordonnance plus savante et un développement plus harmonique ; ce sont les traités *De la Vieillesse* et *De la Résignation*. Les correspondances de Sophie Swetchine, écrites au courant de la plume, comme une conversation continuée, sont d'une lecture assez souvent ardue pour qui ne connaît pas ses habitudes d'esprit. Ces deux opuscules, beaucoup plus travaillés l'un et l'autre, resteront parmi les meilleurs écrits de notre temps, car jamais on n'a mieux parlé que cette étrangère ne l'a fait, dans ces modèles d'une élégance forte et simple, la langue de nos grands

siècles littéraires. En lisant ces écrits, les moins incomplets de tous ceux qu'elle a laissés, on se pénètre de la constante supériorité que garde toujours l'auteur sur son œuvre, et l'on peut mesurer la hauteur où l'écrivain se serait élevé si, au lieu de consigner presque au hasard quelques pensées sans en suivre le fil, il lui était arrivé de se placer en face du public, et de faire pour le succès ce que Mme Swetchine ne songeait à faire que pour son propre perfectionnement moral. Le traité *Sur la Vieillesse* serait plus exactement intitulé la *Vieillesse considérée au point de vue chrétien*. La donnée fondamentale se révèle dès les premières pages avec une netteté et un relief qui ont frappé jusqu'au célèbre critique dont la rigueur, dans l'appréciation de cet ouvrage, touche de si près à l'injustice.

« Amenée moins encore par mon âge que par la reconnaissance qu'il laisse croître, à étudier la vieillesse, je me trouve peu sur le chemin des autres, et je voudrais ici l'étudier dans ses rapports avec Dieu et l'autre vie ; montrer que la vieillesse est pleine de grandeur et de consolation ; que son activité, concentrée en un foyer, en est plus intense ; que la dignité, la beauté d'une situation dont l'âme fait toute la vie, élèvent au-dessus de tout cette situation même ; et qu'enfin, si le vieillard est le plus malheureux des hommes, il est le plus heureux des chrétiens, le plus averti, et s'il le veut, le plus consolé... Le vieillard est le pontife du passé, ce qui ne l'empêche pas d'être le pontife de l'avenir. Le prêtre représente le sacerdoce de l'éternité, le vieillard celui du temps ; l'expérience en lui fait les oracles et les prophéties, et plus d'une fois, dans l'état imparfait des sociétés où le sacerdoce et la magistrature se trouvaient confondus, les *anciens du peuple* ont suffi pour maintenir et perpétuer la notion bienfaisante et tutélaire du droit et de l'éternité.

» Le vieillard est le vrai pauvre de Jésus-Christ; ses rides sont ses haillons ; c'est aux rayons du ciel qu'il se réchauffe ; c'est son pai quotidien qu'il mendie. « Les dieux voulurent que Tirésias » fût aveugle, afin qu'il vécût avec eux plus » qu'avec les hommes. » La vieillesse, quant au monde extérieur, est bien une espèce de cécité ; il semble que ses yeux soient moins perçants, son oreille moins fine aux bruits de la terre, afin que son recueillement soit plus complet et son attention plus dévouée à la voix du dedans. Dieu hérite de tous les vœux qu'elle ne forme plus, de tous les élans qu'elle supprime, et lui ouvre toujours davantage le monde intérieur. Le vieillard est comme une sentinelle avancée sur les limites de la vie ; le sommeil fuit sa paupière ; il semble faire cette veille solennelle du preux avant le jour qui l'armait chevalier. »

Mme Swetchine a raison de prétendre qu'en parlant en ces termes de la vieillesse, elle ne se trouve pas sur le chemin de ses devanciers. Cela est hors de doute, en ce qui concerne tous les anciens, et tout autant pour certains écrivains égarés dans la civilisation chrétienne, dont ils n'ont ni compris le génie ni subi l'influence. Cicéron, le premier entre tous par la perfection de son œuvre, si abondant et si ingénieux qu'il se montre dans l'accumulation des raisonnements et des exemples, ne prétend manifestement apporter aux hommes aucune consolation en ce qui touche aux infirmités de la vieillesse et aux privations qu'elle impose ; il n'aspire point à leur révéler des sources nouvelles où ils aient à puiser force et courage dans les défaillances du corps et de l'âme. Le philosophe homme d'Etat, d'un esprit toujours fort libre et d'un caractère très-dégagé, ne poursuit qu'un seul but : établir qu'en conduisant bien sa vie, qu'en la dirigeant avec prudence et modération, comme il sut toujours le faire, on peut se préparer, à la manière de la fourmi prévoyante, un précieux magasin de doux et tranquilles souvenirs pour l'heure où le passé vient à tenir, dans la pensée de chacun d'entre nous, une plus grande place que l'avenir. Mais en quoi la vie d'un consulaire, écoulée dans les triomphes du Forum, les études de Tusculum et les somptueuses jouissances de Pouzzoles peut-elle fournir ou des analogies ou des exemples aux hommes déshérités de tout bien-être, épuisés par les années et les souffrances, et dont la vue ne dépassa jamais l'horizon de besoins rarement satisfaits ? Cicéron s'est occupé de distraire sa vieillesse beaucoup plus que d'adoucir les angoisses des innombrables humains qui marchent vers la tombe entre un passé sans joie et un avenir sans espérance. Mme Swetchine s'est proposé, comme on pouvait s'y attendre, un but moins personnel. Son traité repose sur une donnée qui, comme toutes les données fournies par le Christianisme, embrasse l'humanité tout entière, en lui révélant le mystère de ses douleurs et la source des seules consolations véritables. Ce point de vue-là, comme le lui reproche une critique, qui fut souvent plus sérieux, « est bien d'elle et d'elle seule : il est à prendre ou à laisser, car elle part de la *chute* et ne s'en départ pas un seul instant. »

Et de quel autre point fallait-il donc qu'elle partît ? N'existe-t-il donc, pour l'homme, que des réalités philosophiques ? Le scalpel doit-il remplacer l'observation morale ; et les seuls biens de ce monde seraient-ils un tempérament d'Hercule et un bon estomac? Si c'était là le dernier mot de la philosophie, il n'appartiendrait ni à Mme Swetchine ni même à l'auteur du traité *De Senectute* de préparer des consolations pour la vieillesse et de lui donner des conseils. Il faudrait remettre ce soin-là aux honteux empiriques qui promettent aux vieillards de découvrir pour leur usage

une fontaine de Jouvence, au risque de les y noyer comme dans une mare à pourceaux.

Le traité *De la résignation* se résume dans ce mot : « Se résigner, c'est mettre Dieu entre la douleur et soi. » Dans cet opuscule, Mme Swetchine s'adresse à une société troublée dont sa main a souvent pansé les plaies secrètes ; et la compassion, dans son sens chrétien, vient partout se mêler aux raisonnements qu'elle accumule. Le plus sûr moyen de la faire comprendre, c'est de la laisser parler :

« Souffrir sert à tout ! souffrir apprend à souffrir, souffrir apprend à vivre, souffrir apprend à mourir !

» Lors même que nous pourrions entrer au ciel par une autre porte que celle des tribulations, l'amour seul de Dieu devrait nous en ôter aussi bien la pensée que le désir ; car c'est ainsi que notre divin Maître, et après lui tous les saints, y sont entrés, portant leur croix et parcourant un chemin couvert d'épines.

» Quels exemples l'Ecriture propose-t-elle à notre imitation ? Ne sont-ce pas toujours des cœurs prêts à tous les héroïsmes du dévouement et de l'immolation ? Est-ce Abraham, est-ce Job que la douleur ont fait reculer ? N'est-ce pas elle qui arrache à David ses plus magnifiques accents ?

» Aimer et souffrir, n'est-ce pas aussi une seule et même chose pour tous les martyres de la nouvelle loi ?

» Ce qui confond davantage les sentiments du Sauveur et ceux de la créature rachetée, ce qui rend le miracle de l'association réalisable, n'est-ce pas la souffrance ? Par quel autre aspect notre vie pourrait-elle ressembler à celle du Christ ? Par quel autre côté notre âme s'identifierait-elle à la sienne, et parviendrait-elle à la comprendre ? Qu'avons-nous de la sainteté, de la condescendance profonde, de la brûlante charité de Jésus ? Et lui, qu'a-t-il de notre orgueil, de nos lâchetés, de nos ingratitudes, de nos révoltes ?

» Entre l'Homme-Dieu et ses imitateurs, il n'y a, hors la grâce, pour combler l'abime, que la douleur et sa puissante plénitude. C'est par la souffrance que Dieu a été le plus homme ; c'est par la souffrance que l'homme s'approche davantage de Dieu.

» Demandez aux affections de la terre si la crainte de souffrir arrêta jamais dans l'amour une âme généreuse, et si l'infaillible signe d'un cœur touché n'est pas de compter pour rien le sacrifice et l'obstacle.

» Et puis, on le nierait en vain, il y a quelque chose dans notre nature qui incline vers la souffrance, comme une sorte d'écho perdu d'une justice primordiale qui nous voue à l'expiation.

» Ainsi, malgré notre avidité de bonheur, malgré notre répugnance pour les épreuves trop nécessaires, la satiété est au bout de toutes nos jouissances ; il n'y a pas un sentiment élevé, profond et pur, qui n'ait pour volupté une sainte tristesse.

» Cet attrait aux indicibles inquiétudes se mêle aux affections de toute âme d'élite. Les éléments de joie et de mélancolie existent dans un même cœur ; et souvent bien près l'un de l'autre, ils s'y confondent ; et s'ils présentent une contradiction, cette contradiction ne signale que mieux l'heureuse inconséquence qui ressort de notre double nature.

» Au milieu de toutes les recherches de l'ambition et du plaisir, au sein de toutes les appréciations factices et vaines, ce sont encore ceux qui courent la carrière des prospérités que dévore plus sûrement, sous les yeux du public frivole qui les envie, le dégoût prématuré.

» Au contraire, interrogez les âmes pieuses, elles vous diront la richesse, la vie et la paix que roule ce fleuve de Dieu, coulant toujours à pleins bords. Ah ! pourquoi l'amour n'est-il pas plus aimé ? Il n'y aurait plus en ce monde ni aridité ni désert. »

» Ne dirait-on pas, dit le comte de Carné, une page de sainte Thérèse, écrite au XIXe siècle ? C'est la mystique d'Avila transportée dans le monde, et du milieu des ombres qui s'épaississent autour d'elle, chantant le cantique de l'éternel amour. Sophie Swetchine a les principales conditions du grand style, la puissance et l'élan de la pensée, avec l'ardente chaleur d'un foyer dont la flamme est inextinguible. Pour tirer de ces dons précieux un parti excellent, il eût fallu plus d'art et de travail. Mais elle estimait avoir mieux à faire, pour servir les hommes, que de leur laisser des livres, et les siens seraient à coup sûr plus achevés, sans valoir peut-être mieux, si, en les écrivant, elle avait eu seulement l'ambition d'une couronne académique. Telle n'était pas son désir. L'ambition de sa vertu profonde, si l'on peut appeler cela ambition, était de tenir constamment à la disposition de tous le trésor d'un grand cœur, comme une source d'eau vive ouverte à qui vient y puiser. Ses œuvres ne sauraient donc être que le piédestal du monument érigé à la mémoire d'une noble femme, qui, après s'être élevée, à force d'étude et de prières jusqu'à la plénitude de la vérité, sut appliquer aux hommes de son temps les grâces les plus efficaces de la charité (1). Mère de l'Eglise contemporaine en France, si j'ose ainsi dire, n'eût-elle dirigé que Montalembert et Lacordaire, ce dernier surtout, ce serait déjà un illustre service,

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) *Correspondant*, t. XCII, p. 646 ; numéro du 25 août 1873.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT (1)

ou

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

TROISIÈME PARTIE

APPLICATION DU PRINCIPE.

Voici comment saint Augustin termine son troisième livre contre Parménien :

« L'homme doit reprendre avec miséricorde ce qu'il peut corriger, souffrir avec patience ce qu'il ne peut amender... Si on veut entendre ces paroles : *Retranchez le mal du milieu de vous*, en ce sens que tout méchant doive être retranché du milieu de ses frères, nul ne doute pourtant qu'on ne doive agir ainsi, non avec la pensée de le perdre, mais dans le désir de le guérir. Mais de quelle manière faut-il s'y prendre, quel temps faut-il choisir pour cela, afin que la paix de l'Eglise n'ait point à en souffrir, parce qu'on doit épargner le froment dans son sein et veiller à ce qu'il ne soit point déraciné avec l'ivraie? C'est ce que nous avons dit, selon ce qui nous a paru nécessaire pour le moment. Quiconque pense à ces choses avec attention ne néglige en rien la sévérité de la discipline, tout en veillant à conserver l'unité, et ne rompt point le lien de la société par une correction immodérée. » (T. XXVIII, p. 122-123.)

Voyons donc ce que dit saint Augustin du temps et de la manière de corriger, de ceux qui doivent corriger, de ceux qu'il faut corriger.

II. COERCITIO.—II. COERCENTES.—III. COERCITI.

I. Coercitio.

1° *Temps et mode.* La première règle de saint Augustin veut qu'on ne tente point de corriger les hérétiques quand il n'y a aucun espoir d'y parvenir et qu'on base son espérance sur l'état présent de l'Eglise.

« Quiconque méprise la discipline de l'Eglise de Dieu et cesse d'avertir, de reprendre, de corriger et d'exclure même des sacrements les méchants, si son devoir est de le faire et que la paix de l'Eglise le permette, ne laisse point de se rendre coupable, sinon du péché des autres, du moins d'un péché qui lui est propre, quand même il ne pécherait point avec les autres et ne favoriserait pas leurs péchés; car, dans une chose d'une telle importance, la négligence seule est un grand mal. Aussi, comme l'Apôtre nous en avertit, celui qui ôte le péché du milieu de soi, non-seulement réprime l'audace de le commettre ou le danger d'y consentir, mais aussi la paresse à le reprendre et la négligence à le punir. Il faut, toutefois, apporter la prudence et la soumission dans ce que le Seigneur prescrit, de peur que le bon grain n'ait à souffrir. En effet, quiconque souffre dans ces sentiments le mélange de l'ivraie avec le bon grain ne communique point avec les méchants. Il discerne et souffre l'ivraie pour un temps, parce qu'il ne sait point ce qui peut arriver demain. Aussi, tout en conservant la charité, on ne doit point punir, sans espérance de correction, ceux qu'une sévérité nécessaire oblige à châtier. Mais, pour voir tout cela dans tout son jour, il faut examiner avec soin le texte entier de l'Epître de saint Paul. Il dit donc : » Que voulez-vous? Faut il que je vous aille voir » la verge à la main, ou avec charité et dans un » esprit de douceur (1)?» Ou voit, au mot verge, qu'il parle de la répression. La verge va-t-elle sans la charité, parce que le texte porte : «Vien- » drai-je à vous avec la verge ou avec la chari » té?» Ce qui suit: «dans un esprit de douceur,» nous avertit qu'il faut entendre les choses en ce sens, que la verge est accompagnée de la charité ; mais autre est la vérité de la sévérité, autre celle de la douceur. Sans doute, la charité est une, mais elle opère différemment, selon les sujets sur lesquels elle agit. L'Apôtre continue: « C'est un bruit constant qu'il y a de l'impureté » parmi vous, mais une impureté telle qu'on » n'entende point dire qu'il s'en commette de » pareille parmi les païens, cela va jusqu'au » point qu'un d'entre vous abuse de la femme » de son propre père (2). » Or, voyons comment il leur ordonne de punir un pareil fait. « Et après cela, dit-il, vous êtes encore enflés » d'orgueil, et vous n'avez pas, au contraire, » été dans les pleurs pour retrancher du milieu » de vous celui qui a fait une pareille action. » Pourquoi dans les pleurs, non dans la colère, sinon parce que, quand un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. Dans les pleurs, dit-il, non parce qu'un tel pécheur était retranché, mais dans les pleurs afin qu'il le fût, c'est-à-dire afin que la douleur de ceux qui eussent pleuré sur lui montât vers Dieu et qu'il retranchât lui-même le mal du milieu d'eux, comme il sait le faire, de peur que, s'ils le faisaient eux-mêmes, ils n'arrachassent en même temps le bon grain, par suite de l'ignorance propre à l'homme. Lors donc que la nécessité force à en venir à un tel châtiment, il faut que l'humilité des larmes de ceux qui sont contraints d'y recourir fasse naître la miséricorde que l'orgueil de la répression éloigne. Il ne faut pas non plus négliger le salut de celui qui est retranché du milieu des frères, mais il faut agir en sorte que le châtiment qui lui est infligé lui soit salutaire ; on doit se contenter de recourir aux vœux et aux prières, si on ne peut le corriger par la répression. » (*Trois livres contre la lettre de Parménien ;* t. XXVIII, p. 107-109.)

(1) Voy. le n° 39.

(1) I. Cor., IV, 21. -- (2) Cor., V, 1.

C'est d'après cette règle qu'on doit entendre ces paroles de Parménien rappelant qu'il est écrit : « Que ce soit pour vous, à jamais, jusque dans vos descendants, une loi de séparer les saints des impies, les purs des impurs (1). » On y réussit d'autant mieux que l'Eglise est dans un état plus prospère et progresse davantage au milieu des nations. « En effet, lorsque l'herbe eut grandi et fut montée en graine, on vit paraître l'ivraie. Et quoiqu'alors les serviteurs du père de famille distinguassent en connaissance de cause et pussent séparer le bon grain du mauvais, cependant, il leur est ordonné de les laisser pousser jusqu'à la moisson. » (*Ibid.*, p. 105.)

2° Il faut bien se garder d'appliquer le principe quand la répression doit nuire à l'unité de l'Eglise au lieu de la servir.

«La raison et le but de la discipline ecclésiastique étant, avant tout, l'unité d'un même esprit par le lien de la paix (2), que l'Apôtre recommande de conserver par le support mutuel, on ne peut le rompre sans rendre le remède du Châtiment, non-seulement superflu mais pernicieux et, par conséquent, sans faire que ce remède ne soit plus un remède. »

3° Une fois l'opportunité reconnue, il ne faut pas se laisser arrêter par quelques inconvénients.

En ce sens, la correction doit se faire à temps, mais aussi à contre-temps. Entendons saint Augustin nous expliquer ce texte: « Je ne vois pas qu'on puisse donner un autre sens à ces paroles que nous lisons dans la même Epitre: «Annon» cez la parole, insistez à temps, à contre-temps » reprenez, suppliez, menacez en toute patience » et doctrine (3).» Ces deux locutions, à temps, à contre-temps, semblent s'exclure, et un remède ne peut guérir qu'autant qu'on l'applique à temps. On peut donc adopter une autre division qui donne à la phrase un autre sens: « Insistez » à temps, reprenez à contre-temps,» et le reste s'enchaîne naturellement: «Exhortez, menacez » en toute patience et doctrine,» c'est-à-dire choisissez le moment favorable lorsque vous vous proposez d'édifier; mais s'agit-il de détruire et de réprimer, ne vous mettez pas en peine de paraître agir à contre-temps et que vos reproches soient accusés d'inopportunité (par rapport aux personnes). Les deux recommandations qui suivent peuvent se rapporter à ce qui précède de cette manière: «Exhortez en in« sistant à temps, menacez en reprenant à contre-temps, » et les deux conditions que l'Apôtre exige se rattachent également à cette double recommandation, mais avec inversion :

«En toute patience, pour supporter les emportements de ceux que vous reprenez, en toute doctrine pour instruire et diriger ceux que vous édifiez. Cependant, on peut s'en tenir à l'interprétation la plus commune: « Insistez à temps, et »si vous ne gagnez rien, insistez à contre-temps.» Voici donc comment il faut entendre ces paroles: « N'oubliez jamais de choisir l'occasion fa» vorable, et prenez cette expression : à contre» temps, dans ce sens que vous pourrez paraî» tre inopportun à celui qui ne reçoit pas vo» lontiers les reproches que vous lui adressez. » Cependant, de votre côté, vous êtes persuadé de l'opportunité de ces reproches, vous l'aimez tendrement, vous désirez sa guérison avec un cœur plein de douceur, de modération et de véritable fraternité. Il en est beaucoup, en effet, qui, revenant sur les justes reproches qui leur étaient faits, se sont condamnés eux-mêmes avec plus de rigueur et de sévérité. Ils avaient quitté le médecin dans un sentiment d'irritation mal contenu ; cependant la force de sa parole pénétrait peu à peu jusqu'à la moelle de l'âme, et parvenait à le guérir, ce qui n'arriverait pas si nous attendions toujours que la gangrène, gagnant tous les membres, mît le malade en danger et le forçât de demander l'emploi du fer ou du feu. Mais les médecins du corps eux-mêmes n'attendent pas cette extrémité. Combien parmi leurs malades dont il a fallu lier les membres avant de leur appliquer le fer ou le feu; car c'est le petit nombre qui consent volontiers à se laisser lier. La plupart, au contraire, se débattent, s'écrient qu'ils aiment mieux la mort qu'une guérison obtenue par de tels moyens. Cependant les médecins n'en serrent pas moins étroitement leurs membres, en leur laissant à peine l'usage de leur langue; ils ne tiennent compte ni de leurs inclinations personnelles, ni des résistances des malades, ils ne consultent que les prescriptions de leur art ; et les cris, les outrages mêmes du patient ne peuvent ni émouvoir leur âme, ni arrêter leur main (1).»

Comme certains hérétiques, irrités des décrets de l'empereur, se donnaient eux-mêmes la mort, saint Augustin écrit à Dulcitius, tribun et secrétaire du prince, de ne point se laisser arrêter par ces fureurs. « Quoiqu'un grand nombre d'entre eux, ce dont nous nous félicitons, comprennent la grandeur du bienfait qu'on leur accorde plusieurs cependant, par un misérable instinct de fureur aussi ingrate envers Dieu qu'envers les hommes, lorsqu'ils ne peuvent nous tuer, croient nous effrayer, en se tuant eux-mêmes. Ils cherchent leur joie dans les meurtres qu'ils ne peuvent exercer parmi nous, ou dans la tristesse qu'ils nous causent, en se donnant eux-mêmes la mort. Mais la fureur de quelques insensés ne doit pas être un obstacle au salut de tant de peuples; c'est là le seul bien que nous cherchions :

(1) Lév., x, 9.
(2) Ephés., IV, 3.
(3) II Tim., IV. 2.

(1) Gal., XI. 113. 114.

Dieu le voit, tous les hommes sages le savent, et nos ennemis eux-mêmes ne l'ignorent pas, malgré la violence de leur haine; car, par cela même qu'ils croient nous épouvanter par leur mort volontaire, ils comprennent que nous voudrions les empêcher de périr. Mais que devons-nous faire, en voyant que par nos soins, et avec l'aide du Seigneur, un si grand nombre rentre dans le chemin de la paix? Pouvons-nous et devons-nous arrêter votre zèle, pour maintenir l'unité catholique, par crainte de voir quelques hommes, endurcis et cruels envers eux-mêmes, se perdre par leur propre volonté et non par la nôtre. Dieu sait si nous souhaiterions que ceux qui lèvent l'étendard du Christ contre le Christ, et qui se font une arme de l'Evangile contre l'Evangile, qu'ils ne comprennent pas, revinssent de leur perversité; mais puisque Dieu, par ses dispositions impénétrables, mais justes, a destiné quelques-uns aux peines éternelles, mieux vaut, sans doute, vu le nombre de ceux qui se sont retirés de ce schisme dangereux et qui sont revenus à la vérité, laisser périr une poignée de furieux dans le feu qu'ils allument eux-mêmes, que de les abandonner tous au feu éternel des enfers où ils expieraient la peine de leur séparation sacrilége. L'Eglise gémit de voir quelques-uns de ces malheureux se donner volontairement la mort; mais elle s'en afflige, comme le saint roi David, de la mort de son fils rebelle que, dans sa sollicitude paternelle, il avait recommandé d'épargner. Quoique la fin cruelle d'Absalon eût été le châtiment de son impiété, son père ne put retenir ses larmes ni ses gémissements, mais lorsque ce fils orgueilleux et dénaturé s'en alla dans son lieu, le peuple de Dieu, qui avait été divisé par sa révolte, reconnut son roi légitime, et l'unité rétablie consola le père de la perte de son fils. Nous sommes donc loin de vous blâmer de ce que, par votre édit publié à Thamugas, vous avez voulu donner un premier avertissement à ces gens-là. Sachez, leur dites-vous, que vous subirez une mort méritée.» (T. VI, *S. Augustin à Dulcitius*, lettre 201e.)

4o *Intention que l'on doit avoir en punissant.* N'entreprenons jamais le devoir de la correction sans avoir examiné notre conscience, sans avoir pris soin de nous être interrogés sérieusement, et d'avoir pu nous répondre clairement devant Dieu, que nous n'agissons que par amour. Si les injures, les menaces, les persécutions même de celui que vous reprenez trouvent votre cœur trop sensible, et que cependant la guérison de votre frère vous semble encore possible, ne répondez rien avant d'avoir guéri le premier la blessure de votre âme; autrement, il est à craindre que le mouvement naturel d'un cœur froissé vous porte à le blesser lui-même, et que vous ne fassiez servir votre langue d'instrument d'iniquité pour le péché, en rendant le mal pour le mal et outrage pour outrage; car tout ce que vous faites avec un cœur blessé est un acte de vengeance et non une correction inspirée par la charité. (*Ibid.*, 114.)

Ecoutez, par ma voix, ce que vous disent les bons grains qui, jusqu'au jour où l'on viendra les vanner, souffrent au milieu de la paille dans la grange du Seigneur, c'est-à-dire sur toute la terre que Dieu a appelée à lui depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, et où se trouvent beaucoup d'enfants qui célèbrent ses louanges. Quiconque, profitant de la loi portée par les empereurs, vous persécute, non par le désir de vous corriger, mais par un esprit de haine, nous le blâmons. Toute chose terrestre n'est justement possédée par personne, si ce n'est par le droit divin, d'après lequel tout appartient aux justes, ou par le droit humain qui dépend de la puissance des rois de la terre. Vous regarderiez donc, sans raison, comme votre bien des choses que vous possédez sans être justes, et que vous avez perdues d'après l'ordre et les lois portées par les puissances temporelles, et vous invoqueriez en vain les peines que vous vous êtes données pour amasser ces biens, puisqu'il est écrit : « Les justes recueilleront le fruit du travail des impies(1). » Cependant, nous blâmons quiconque, prenant occasion de ces lois portées par les empereurs, serviteurs du Christ, pour corriger votre impiété, convoite avec avidité et s'approprie les biens qui vous appartiennent. » (*Augustin à Vincent*, lettre 93e.)

5o Les princes doivent consulter les évêques dans l'application des peines et se conformer à la douceur et à la mansuétude de l'Eglise. C'est la recommandation que fait saint Augustin à l'illustre Marcellin, gouverneur de l'Afrique, au temps des donatistes : « J'ai appris que les Circoncellions et les clercs donatistes, que la vigilance de police publique avait, pour leurs méfaits, envoyés d'Hippone devant votre tribunal, avaient été entendus par vous, et que plusieurs d'entre eux s'étaient eux-mêmes déclarés coupables du meurtre commis sur la personne de Restitut, prêtre catholique, et de celui d'Innocent, autre prêtre catholique, à qui ils avaient crevé un œil et coupé un doigt. Cette affaire me cause la plus vive inquiétude ; car je crains que Votre Excellence ne juge à propos de leur appliquer toute la sévérité de la peine, en leur faisant souffrir ce qu'ils ont fait souffrir aux autres. C'est pourquoi je vous conjure dans cette lettre, par la foi que vous avez en Jésus-Christ, et par la miséricorde de Notre Seigneur, de ne pas faire cela ni de le permettre, quoiqu'on ne pourrait pas nous reprocher la mort de ces coupables, puisque ce n'est pas sur nos accusations, mais sur le rapport de ceux qui sont préposés au maintien

(1) Prov., XIII, 22.

de la paix publique, qu'ils ont été mis en jugement ; nous ne voulons cependant pas que des serviteurs de Dieu soient vengés comme par la loi du talion, par des supplices semblables à ceux qu'on leur fait souffrir. Nous ne nous opposons pas à ce qu'on ôte à des coupables les moyens de mal faire, mais nous croyons qu'il suffira, sans leur ôter la vie ni les priver d'aucun membre, de les détourner. par la répression des lois, de leur agitation insensée, en les ramenant au calme de la raison, et de leurs œuvres criminelles, en les employant à quelque chose d'utile. Ce sera toujours une condamnation, mais qui ne com prend que ce sera plutôt pour eux un bienfait qu'un supplice, dès qu'on mettra un frein à leur criminelle audace, tout en leur laissant le salutaire remède du repentir et de la pénitence?

» Remplissez en cette circonstance, juge chrétien, le pieux devoir d'un père, et, tout en châtiant l'iniquité, n'oubliez pas ce qui est dû à l'humanité. Que la scélératesse des coupables ne vous inspire pas le désir de la vengeance ; mais appliquez votre volonté à guérir les blessures des pécheurs. Ne renoncez pas à ces sentiments paternels que vous avez conservés pour obtenir l'aveu de si grands crimes sans employer ni chevalets, ni les ongles de fer, ni les flammes, mais seulement les verges. C'est le seul mode de pénitence auquel ont recours les maîtres des arts libéraux, les parents eux-mêmes, et souvent les évêques dans leurs jugements. Ne punissez pas trop cruellement ce que la douceur vous a permis de découvrir; car il est bien plus important et nécessaire de rechercher que de punir les crimes. En effet, si les hommes, même les plus cléments, mettent tant de soin et de persévérance pour rechercher un crime caché, c'est pour savoir ceux qu'ils doivent épargner. C'est pourquoi, la plupart du temps, la recherche des crimes exige une grande rigueur, afin que la découverte fasse ensuite place à la clémence...

(*A suivre.*) L'abbé LECLERC.

Chronique hebdomadaire

Adresse des instituteurs canadiens à Pie IX.-- Un écho de la Commune de Paris à Rome.-- Réorganisation des diocèses français de l'Est.-- Liste des sièges qui relèvent directement du Pape.-- Pèlerinage parisien à Lourdes.-- Deux guérisons miraculeuses.-- Encore les écoles congréganistes. --- Si les missionnaires font de la politique et conspirent.- Annonce d'un pèlerinage anglais à Pontigny.-- Le recrutement des curés intrus. --- Emprisonnement de Mgr Janiszewski.--- Bourre et non balle. -- Futur synode vieux-catholique.-- La persécution en Turquie.

Paris, 20 août 1874.

ROME.— La voix de Pie IX, qui a tant de fois recommandé l'éducation religieuse de la jeunesse a retenti jusqu'aux extrémités du monde, et voilà que le Canada lui en renvoie l'écho, comme preuve qu'elle y a été entendue. M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole normale de Montréal, se disposant à venir demander au Saint-Père sa bénédiction, un certain nombre d'instituteurs laïques se sont réunis pour rédiger ensemble une Adresse à l'auguste Prisonnier du Vatican. En ce temps où, parmi nous, la Révolution fait à l'enseignement religieux dans les classes populaires une guerre si implacable, il n'est pas sans utilité de mettre ici sous les yeux du lecteur quelques extraits de cette Adresse : «... Appartenant, disent-ils, à une province franchement catholique, où l'on ne comprend pas que l'éducation puisse avoir d'autres bases que la religion, nous avons tâché, nos prédécesseurs et nous, de nous acquitter consciencieusement de nos modestes fonctions, sous la surveillance du clergé et la protection du gouvernement. — Notre bonheur nous fait mieux comprendre la triste situation des pays où l'on viole la liberté de l'Eglise et les droits sacrés des parents. Nous voyons avec un profond chagrin que les impies veulent se servir de l'enseignement élémentaire comme du moyen le plus sûr et le plus court pour pervertir la société. Sachant bien que l'enfance garde profondément les premières impressions reçues, ils ne lui donnent que des maîtres pervers et incrédules, ou bien ils bannissent toute idée religieuse de l'école. C'est une monstruosité que vous avez condamnée, Très-Saint-Père, avec toute l'autorité du magistère infaillible. Souffrez que nous les reprouvions et condamnions avec Votre Sainteté de la manière la plus absolue, comme le font tous les chrétiens justement indignés et inquiets. Nous voulons en même temps déposer aux pieds de Votre Sainteté l'engagement solennel de ne jamais transiger avec nos devoirs d'instituteurs catholiques, et de toujours nous appuyer sur la morale et la doctrine de l'Eglise, sachant que nos élèves ne pourront devenir des membres utiles de la société terrestre s'ils ne sont en même temps préparés pour la société céleste, où tout doit être lumière et pureté.»

Les maîtres et les élèves de l'Ecole normale de Montréal firent séparément, de leur côté, une autre Adresse non moins belle, où ils rappellent au Saint-Père que plusieurs de leurs anciens confrères sont partis naguère pour défendre son indépendance, et que l'un d'eux a eu la gloire de mourir pour lui près des murs de Rome. Ils ajoutent que, s'ils ne peuvent, au prix de leur sang, mettre fin à sa captivité, ils défendront du moins sans relâche la vérité contre ceux qui veulent l'asservir.

M. l'abbé Verreau remit ces deux Adresses au Saint-Père, qui accueillit le messager avec une bonté touchante, et s'entretint avec lui pendant

quelques instants de ceux qu'il s'est toujours plu à appeler ses « chers Canadiens » C'est là encore une des joies que Dieu ménage de temps en temps à son grand serviteur.

— Veut-on maintenant, après avoir entendu le langage des ouvriers du Christianisme, écouter celui des ouvriers de la Révolution ? C'est la *Capitale*, journal radical de Rome qui parle. L'article est intitulé : *La Fête de Satan*. On y lit :

« Hier, dans l'église de *Gesù* a été célébrée, avec l'assistance de Mgr Rossi-Vaccari, archevêque de Colones, la fête de Satan..., c'est-à-dire de saint Ignace, le fondateur de la compagnie des Satanistes, c'est-à-dire des jésuites.

» Il n'y a jamais eu dans le monde un homme qui ait fait tant de mal à l'humanité que ce monsieur Ignace. Il est le vrai Antechrist prédit par l'Apocalypse. Il faudrait un océan pour contenir tout le sang qu'il a fait répandre ; ses victimes sont nombreuses comme les grains de sable. La civilisation, le progrès ont été retardés de plusieurs siècles par ses œuvres ; et, en effet, nous sommes tellement arriérés qu'il est encore permis à ces assassins de conspirer et de fêter le fondateur de leur sclélérate compagnie, qui a perverti le sens moral et prêché jusqu'à l'assassinat. Leurs richesses, leur puissance représentent la misère et les souffrances des peuples et l'on ne pourra croire véritablement au progrès qu'après que la société les aura totalement exterminés, de sorte que leur nom soit confondu avec celui du choléra et de la peste. »

Ces lignes féroces sont le digne pendant de ce que nous faisait lire la Commune de Paris ; elles montrent ce que la Révolution est toujours prête à faire, le jour où elle triomphera encore pleinement, quelque part que ce soit, à Madrid ou à Rome, comme à Paris.

— Qu'on nous permette de revenir, pour les compléter, sur les renseignements trop courts que nous avons donnés relativement aux changements amenés par la situation des diocèses de Strasbourg et de Metz. Les bulles délivrées à Rome à ce sujet, sur la proposition du maréchal de Mac-Mahon, par S. S. le Pape Pie IX, sont des 10 et 14 juillet 1874. Elles portent que l'église métropolitaine de Besançon n'aura plus à l'avenir pour suffragantes que les églises épiscopales de Verdun, Belley, Saint-Dié et Nancy ; les anciens arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins passent de l'évêché de Nancy, dans celui de Metz; le nouvel arrondissement de Briey est distrait de l'évêché de Metz et réuni au diocèse de Nancy ; les cantons de Saales et de Schirmeck sont séparés de l'évêché de Saint-Dié ; ceux de Belfort, Delle, Giromagny et Fontaine sont détachés de l'évêché de Strasbourg et réunis au diocèse de Besançon. Enfin les nouveaux diocèses de Metz et Strasbourg, ainsi reconstitués, ne feront point partie des provinces métropolitaines de l'Allemagne qu'ils avoisinent, mais relèveront directement, comme nous l'avons dit, du Pape, qui remplira désormais à leur égard les fonctions archiépiscopales.

— Nous croyons devoir faire connaître, à cette occasion, le nombre des sièges qui sont immédiatement soumis au Pape.

Pour le rite latin, dix sièges métropolitains d'Italie se trouvent dans ce cas ; ce sont ceux de Amalfi, Camerino, Catane, Cosenza, Ferrare, Gaëte, Lucques, Rossano, Spolète et Udine ; et deux en Asie, qui sont Babylone et Smyrne.

Quant aux sièges épiscopaux, leur nombre s'élève, pour l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie, à 126.

Tous les sièges de rite oriental sont immédiatement soumis à la juridiction du Saint-Siège ou des patriarcats, et sont au nombre de 76. Ces sièges comprennent le grec-ruthène, l'arménien, le cophte-éthiopien ou abyssin, le grec-roumain, le grec-bulgare, le grec-melchite, le syrien, le chaldéen et le maronite.

France. — Le Comité des pèlerinages avait proposé aux Parisiens d'en faire un à Lourdes dans l'octave de l'Assomption. On comptait sur environ cinq cents pèlerins ; il s'en est trouvé plus de quinze cents. Ils sont donc partis le 16, emmenant avec eux de nombreux malades qui vont avec confiance chercher leur guérison à la grotte miraculeuse. Après divers arrêts, à Poitiers, à Angoulême et à Liguzé, ils sont arrivés à Lourdes le matin du 19. Six mille pèlerins s'y trouvaient déjà depuis la veille. Deux guérisons instantanées ont eu lieu et ont été saluées du cri de : *Vive Marie !* Les détails manquent encore. Tous les pèlerins sont remplis de confiance pour les autres malades. Nous serons sans doute à même de pouvoir satisfaire, dans notre prochaine chronique, la pieuse curiosité de nos lecteurs.

— Ils apprendront avec plaisir, en attendant de nouveaux succès des écoles congréganistes. A Rumilly, dans la Haute-Savoie, l'école normale de filles, dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph, a présenté à l'épreuve du brevet 21 élèves, sur lesquelles 20 l'ont obtenu, et bon nombre avec la note : *très-satisfaisante*.

Au concours qui vient d'avoir lieu devant la Faculté de Paris pour la délivrance des diplômes de l'enseignement secondaire spécial, 52 concurrents ont été présentés par les lycées et écoles de Paris et de la province. Sur ces 52 élèves, 8 seulement ont obtenu le diplôme. Et sur ces 8, 3 appartiennent au seul pensionnat des Frères de Reims. Nous regrettons que la *Champagne*, à qui nous empruntons ces renseignements, n'ait voulu parler que de ses compatriotes. La plupart des 5 autres diplômés appartiennent encore, sans nul doute, aux Frères d'autres localités.

— Au cours de la discussion qui a récemment eu lieu à l'Assemblée nationale, relativement au traité d'alliance avec le Tong-King, M. l'amiral Jaurès a éloquemment défendu nos missionnaires catholiques, accusés par les radicaux de faire de la politique et de conspirer en allant porter aux infidèles et aux sauvages le bienfait de la révélation chrétienne et du salut. « Quant aux missionnaires, a dit le vieux marin, vous les avez vus comme moi venir à bord de nos navires nous demander de les débarquer sur des côtes à peu près désertes, pour, de là, s'enfoncer à l'intérieur du pays, où, presque toujours obligés de se réfugier dans des forêts, au risque d'y mourir de misère et de privations, ils ont pour perspective de chaque jour d'être poursuivis, traqués, arrêtés et, alors, décapités ou sciés entre deux planches. Est-ce que vous appelez cela faire de la politique ou conspirer ? Non, ils ne savent, ces hommes admirables, que prêcher l'Evangile et marcher au martyre ! » Les hommes et les choses de la religion sont si généralement calomniés, qu'on se seut tout ému lorsqu'une voix indépendante s'élève pour les venger, et c'est avec reconnaissance qu'on cite son inéluctable témoignage.

Angleterre. — Les catholiques anglais, qui ont si profondément édifié la France l'an dernier par leur pèlerinage au sanctuaire de Paray-le-Monial s'apprêtent à en faire un nouveau, cette année, au tombeau de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, dont le corps repose dans l'église de Pontigny, au diocèse de Sens. Ce pèlerinage doit avoir lieu le 3 septembre prochain, sous la présidence de NN. SS. les archevêques de Sens et de Westminster.

Suisse — On doit croire que le clergé catholique ne renferme plus un seul Judas pour le moment, puisque personne ne s'est présenté au concours ouvert dernièrement par le gouvernement bernois pour vingt-huit paroisses vacantes. En vain ledit gouvernement a-t-il fait insérer daus les mauvais journaux les annonces les plus hypocrites et les promesses les plus séduisantes ; personne, encore une fois, ne s'est présenté. La remise au concours a été décrétée ; mais ce n'est plus vingt-huit paroisses qui sont maintenant vacantes, c'est vingt-neuf, Naudot ayant abandonné la sienne, voulant se consacrer à une seule ouaille. Cette dégoûtante comédie ne finira-t-elle donc pas bientôt ?

Prusse.— Avant l'emprisonnement de Mgr l'évêque de Paderborn avait eu lieu, le 27 juillet, celui de Mgr Janiszewski de Posen. Il a été conduit à la prison de Kozmin, où il doit subir quinze mois de détention pour différentes transgressions des lois de mai. Les emprisonnements ou expulsions des simples prêtres ne se comptent pas.

— Les soupçons qui pesaient sur le coup de Kissingen se confirment. Plusieurs journaux racontent que diverses personnes leur ont annoncé comme ayant déjà eu lieu l'*attentat*, les unes six jours, les autres trois heures avant qu'il ait été véritablement commis. On s'est, d'ailleurs, rappelé que Kullmann est monté en fiacre de la meilleure grâce du monde. Il ne serait donc plus juste de dire que M. de Bismark en a été quitte pour la peur, à moins qu'une simple bourre ne le fasse trembler, ce que nous ne croyons pas.

— On parle d'un nouveau synode vieux-catholique qui aurait lieu à Bonn le 14 septembre prochain. Sont invités à y prendre part « les hommes qui, appartenant à de différentes communautés religieuses, se rencontrent dans le désir et l'espoir de la réalisation future d'une grande union des chrétiens croyants. » Ainsi s'exprime l'invitation du *Comité de la réunion des Eglises chrétiennes*, signée de son président, M. Dœllinger, et publiée par le *Mercure allemand*. Sans trop craindre de se tromper, on peut prédire à ce nouveau synode un *fiasco* non moins superbe qu'au premier. On a beau être M. Dœllinger, si l'on tombe dans l'utopie, on n'échappe pas au ridicule.

Turquie. — Encouragé par la Prusse, le fanatisme turc contre les catholiques a pris un caractère satanique. Les malheureux arméniens fidèles n'auront bientôt plus une seule église, comme dans le Jura bernois. On remet ces monuments sacrés, avec tout ce qu'ils renferment, aux vieux-catholiques, n'y en eût il qu'un seul dans la localité. Pas n'est besoin pour cela d'être prêtre, il suffit de se dire partisan de l'apostat Kupélian. Et où il ne se trouve aucun kupélianiste, on se borne à fermer l'église. Des prêtres hérétiques, qui ont récemment abjuré leurs erreurs, ont été emprisonnés par le gouvernement turc, *parce qu'ils se sont faits catholiques*. Si la requête présentée audit gouvernement par l'apostat Kupélian est favorablement accueillie, ce qui est probable, défense sera faite aux évêques et aux prêtres fidèles de porter l'habit ecclésiastique, dont l'usage sera réservé aux seuls apostats.

Malgré ces rigueurs arbitraires et absolument injustifiables, les catholiques témoignent d'une grande fermeté et sont résolûment décidés à soutenir la lutte. Partout persécutée, partout l'Eglise de Jésus-Christ se montre invincible.

Tome IV. — N° 15. — Deuxième année. 2 septembre 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Fleurs choisies de la Vie des Saints

XLII

LA DOUCEUR, SON EXCELLENCE ET SES MERVEILLEUX EFFETS.

(Suite.)

Les pensées et les exemples que nous avons donnés dans l'article précédent nous ont déjà montré, pieux lecteurs, la haute estime que les saints avaient conçue pour la douceur. Cette aimable vertu suppose, en effet un complet renoncement... Elle est d'ailleurs une source d'avantages, et pour ceux qui la pratiquent, et pour ceux qui en sont l'objet... Que chacun de nous essaye donc de s'y exercer soi-même. Pour cela, souvenons-nous d'abord, lorsqu'une contrariété quelconque vient jeter le trouble dans notre cœur que nous la méritons mille fois à cause de nos innombrables péchés; que les saints eussent été heureux, à notre place, de pouvoir, en la surmontant chrétiennement, donner au bon Maître cette nouvelle preuve d'amour, et expier ainsi les fautes échappées à leur fragilité. Puis, tant que nous sommes sous l'impression fâcheuse, gardons-nous de répondre et d'agir; s'il nous faut parler, ne le faisons que quand le moment pénible sera passé, et toujours avec calme et bonté, n'ayant d'autre désir que le profit de celui à qui nous nous adressons. Si la chose est telle que nous puissions nous dispenser de parler, renfermons la peine qui nous est faite dans le secret de notre cœur, et offrons-la à Notre-Seigneur, en souvenir du grand exemple de patience et de charité qu'il donna à ses bourreaux, quand, du haut de la croix, il adressa à Dieu, son Père, une prière de pardon en leur faveur. Oh! si nous voulions en agir ainsi pendant quelque temps, nous aurions bientôt contracté l'heureuse habitude de la douceur; et alors, comme le bon Maître, dont nous pratiquerions chaque jour la principale leçon : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, serait content de nous! Et aussi, comme nous nous concilierions vite l'estime, l'affection, la confiance de ceux qui nous entourent ou sur lesquels nous avons autorité! Nous obtiendrions ainsi tout ce que nous voudrions, parce que rien ne résiste à la douceur; elle est la reine des cœurs.

Pour nous convaincre de plus en plus de sa nécessité et de ses salutaires effets, allons encore, aujourd'hui, nous instruire à l'école des grands serviteurs de Dieu. Ajoutons, à ce que nous avons déjà cité, de nouvelles pensées et de nouveaux exemples. Il est à remarquer que les saints, quand ils parlent de cette vertu dans leurs discours ou leurs écrits, sont vraiment intarrissables, tant ils l'estimaient. Leurs vies, du reste, abondent en traits de douceur et de charité; nous n'avons ici, comme sur beaucoup d'autres sujets, que l'embarras du choix. Seulement, si vous ne trouvez pas, pieux lecteurs, dans notre travail, autant d'ordre qu'il serait désirable, vous nous le pardonnerez; cela vient de ce que les textes et les exemples vous sont présentés à peu près au fur et à mesure que nous les découvrons.

9° «De même que, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu, dit saint Bernard, de même, sans la douceur, il est impossible de plaire aux hommes et de les bien gouverner. »

Ce saint en avait fait lui-même l'expérience. Dans les premières années qu'il exerçait la charge d'abbé, il se comportait à l'égard des religieux avec une certaine austérité. Ceux-ci avaient bien pour lui la plus haute estime, mais ils n'étaient pas contents. Dieu fit connaître à Bernard qu'il devait agir avec moins de rigueur, aussitôt, il changea de procédés, et vite il eut gagné l'affection de ses moines, qui lui obéirent ensuite exactement et avec joie.

«J'ai l'expérience, écrivait sainte Françoise de Chantal, que la meilleure manière de gouverner, c'est celle qui est douce, humble et patiente. »

Quand cette sainte demandait à ses filles des choses indifférentes en elles-mêmes, sans les y obliger, elle le faisait avec tant de soumisssion, que celles-ci rougissaient de voir à quel point leur supérieure s'humiliait; et lorsqu'elle exigeait des choses nécessaires, elle parlait avec tant de douceur, qu'il aurait fallu être de marbre pour ne pas voler à l'instant même à ce qui était commandé.

10° «Il n'est rien de plus amer que l'écorce de noix quand elle est verte, dit saint Francois de Sales, et, néanmoins, il n'y a rien de plus doux et de meilleur pour l'estomac quand elle est confite; il en est ainsi de la réprimande qui, de sa nature, est si âpre; cuite au feu de la charité et assaisonnée de la douceur, elle devient aimable, délicieuse et très-utile. »

Lorsque saint François de Borgia apprenait que quelqu'un de la Compagnie dont il était le chef s'était rendu coupable d'une faute, il lui disait avec bonté : « Je prie le Seigneur de vous pardonner; ah! que ne puis-je vous voir saint! O mon frère, comment avez-vous pu parler ou agir ainsi?....»

Saint Vincent de Paul raconte qu'il ne lui était arrivé que trois fois dans sa vie de parler durement en faisant la correction, pensant qu'il devait à son caractère d'en agir ainsi, mais qu'il n'avait pas tardé à s'en repentir, n'ayant pas eu de succès. Voici les moyens qu'il prenait pour adoucir les réprimandes et les rendre utiles. D'abord, jamais il ne corrigeait aussitôt après que la faute avait été commise, à moins qu'il n'y fût forcé; il réfléchissait auparavant devant Dieu à ce qu'il devait dire. Tout en faisant comprendre que l'on avait mal agi, il témoignait une grande affection; puis il terminait en disant à peu près ceci : « Si Dieu a permis que vous fissiez cette faute, ç'à été afin que vous vous humiliiez et que vous ayez une raison de plus de travailler à votre sanctification. »

11° « L'unique fin d'un supérieur, dit saint Vincent de Paul, doit être l'amour de Dieu et la sanctification des âmes qui lui sont confiées; or, il ne peut mieux parvenir à cette fin que par l'humilité, la douceur et le bon exemple.»

Pendant que saint Jean, chanoine régulier, était prieur, un de ses religieux lui dit des injures. Le saint l'écouta avec beaucoup de tranquilité; un des assistants lui ayant demandé ensuite pourquoi il ne lui avait pas imposé silence, puisqu'il le pouvait faire aisément : « Quand le feu est à une maison, répondit-il, serait-il bien d'y jeter du bois? Ce bon frère était tout bouillant de colère; si je l'avais repris alors, sa fureur n'aurait fait que s'accroître.»

12° «Il est très-important, dit saint François de Sales, de rendre sa conversation douce et utile. Pour cet effet, il faut être humble, patient, respectueux, cordial et condescendant en tout ce qu'on peut faire licitement; il importe surtout de ne jamais contredire les sentiments de qui que ce soit, quand cela n'est pas évidemment nécessaire. Croyez-moi, il n'est rien qui rende une personne plus aimable à tous que lorsqu'elle ne contredit personne.»

«Soyez toujours d'une grande douceur, dit le même saint, et de très-belle humeur au milieu de vos occupations et de vos peines, tout le monde attend de vous ce bon exemple. »

Saint Athanase écrit de saint Antoine que ce grand serviteur de Dieu était toujours content. Si quelque étranger fût venu au désert pour le visiter, il l'eût facilement distingué au millieu des autres moines par la joie qui brillait continuellement sur son visage. « Cette grande joie venait, ajoute saint Athanase, de la pensée des joies du paradis, où il espérait entrer. »

13° «Les pensées qui nous donnent de l'inquiétude et agitent notre esprit, dit saint François de Sales, ne viennent point de Dieu, qui est le Prince de la paix; elles viennent toujours ou du démon, ou de l'amour-propre, ou de l'estime que nous faisons de nous-mêmes. Ce sont les trois sources d'où naissent tous nos troubles; ainsi, quand nous avons de telles pensées, il faut les rejeter aussitôt et n'en tenir aucun compte.»

Ce qui faisait que le saint évêque de Genève n'était jamais troublé, jamais inquiet, et qu'au milieu des plus grandes épreuves et des plus sérieuses occupations, il ne perdait jamais la paix de l'âme, et qu'on ne pouvait converser avec lui sans goûter une certaine joie spirituelle, c'est qu'il méprisait les tentations du démon et qu'il était humble de cœur.

Selon le même saint, les remèdes contre la colère sont : 1° de la prévenir quand on le peut et d'occuper son esprit de pensées capables d'apaiser les mouvements intérieurs, lorsqu'on sent son cœur agité; 2° d'imiter les Apôtres qui, dans le temps de la tempête, eurent recours à Dieu, à qui il appartient de mettre le cœur en paix; 3° de ne rien dire, de ne rien faire qui ait rapport à ce qui a occasionné les sentiments de colère, tout le temps que le cœur est dans l'agitation; 4° de s'efforcer de pratiquer des actes de douceur et d'humilité à l'égard de la personne contre laquelle on se sent porté à la colère.

Un jour, François de Sales venait d'être injurié et menacé; quelqu'un admirant sa patience héroïque, il lui dit : « Ne soyez point étonné du silence que j'ai gardé; j'ai fait un pacte avec ma langue; elle a promis de ne se mouvoir jamais pour dire quelque chose de fâcheux aux personnes qui parleraient contre moi.»

Un homme sage donna un jour à l'empereur Auguste ce sage conseil : « Quand vous vous sentirez porté à la colère, ne dites et ne faites rien que vous n'ayez parcouru au moins d'esprit, les vingt-quatres lettres de l'alphabet.»

14° « Pour maintenir continuellement votre âme en paix, attachez-vous à faire toutes vos actions en la présence de Dieu, et comme si lui-même vous réglait la manière de les faire. » Ce sont encore les paroles de saint François de Sales.

Ce qui faisait que le vénérable Berchmans était toujours le même, c'est-à-dire toujours humble et modeste sans jamais se troubler et perdre la paix, c'est qu'il n'agissait jamais sans consulter Dieu auparavant et sans se tenir en sa présence.

Un des Pères du désert, interrogé sur le moyen qu'il prenait pour avoir toujours un extérieur

bien composé et être d'une humeur toujours égale : « Je considère souvent, répondit-il, mon ange gardien, qui ne me quitte pas un seul instant, m'assiste dans mes besoins, me suggère en toute circonstance ce que je dois dire et faire, et qui écrit, après chacune de mes actions, la manière dont je m'en suis acquitté. Cette vue me pénètre d'un saint respect et me tient toujours attentif à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse lui être désagréable. »

15° « Un grand moyen pour se conserver dans une paix et dans une tranquillité de cœur continuelle, c'est de recevoir des mains de Dieu tout ce qui nous arrive, même ce qui nous est fâcheux. » Ces paroles sont de sainte Dorothée.

« Vous êtes étonné de ce que vous avez entendu, disait saint François de Sales à un religieux témoin des injures qu'il venait de recevoir. Ne voyez-vous pas que Dieu a prévu de toute éternité la grâce qu'il m'a accordée de supporter volontiers cet opprobre ? Ne fallait-il pas boire ce calice. qui m'a été préparé par la main d'un si bon père ? »

Il ne tombe pas un seul cheveu de notre tête sans l'ordre ou la permission de notre Père céleste, c'est là une vérité incontestable, puisqu'elle est affirmée dans l'Evangile. » Or, disait un grand serviteur de Dieu, savoir cela parfaitement et en être bien persuadé, voilà ce qui nous rend heureux sur la terre ; ainsi la croix qui, sans cette croyance, serait un enfer, devient un paradis pour ceux à qui le Seigneur donne l'intelligence de cette vérité. »

Sainte Catherine, apprenant qu'une chaloupe, chargée de vivres et d'habillements qu'on avait achetés à Salerne pour son monastère, avait fait naufrage, mena aussitôt ses filles devant le très-saint Sacrement pour louer et remercier le Seigneur. « Je m'en réjouis, disait-elle, Dieu l'a voulu, il est le Maître ; tout cela a été fait par ses mains. »

Grâces vous en soient rendues, ô mon Dieu, je comprends maintenant mieux que jamais le prix de la douceur et les salutaires effets qu'elle ne manque jamais de produire. Ah ! donnez-moi de pratiquer les deux moyens d'acquérir cette vertu que viennent de m'indiquer vos saints : le souvenir de votre adorable présence et la pensée que rien n'arrive que ce que vous ordonnez ou permettez. Si j'étais vivement pénétré de ces deux vérités, et qu'au moment où la colère, l'impatience veulent entrer dans mon cœur je me les misse sous les yeux, je me sentirais nécessairement comme arrêté par une force invisible ; non-seulement je ne céderais pas aux mouvements de la nature, mais je m'efforcerais d'être patient, compatissant, doux dans mon langage et mes démarches. J'attends de votre infinie bonté, ô mon Dieu, cette grâce à laquelle j'attache le plus grand prix.

L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DES RITES.

DÉCRET.

URBIS ET ORBIS.

Dans le but d'accroître et de propager de plus en plus dans l'univers catholique le culte de saint Boniface, évêque et martyr, qui convertit à la foi du Christ les nations de la Germanie et d'autres peuples voisins, et dont la fête est fixée dans le Martyrologe romain aux nones de juin, plusieurs éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Eglise romaine, ainsi que d'illustres évêques appartenant à diverses nations et spécialement à l'Allemagne et à l'Angleterre, profitant de l'occasion très-favorable de leur venue dans la ville de Rome, lorsque le dogme de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie fut solennellement proclamé par notre très-saint seigneur le Pape Pie IX, firent de très-humbles instances auprès du très-saint Père pour obtenir qu'il daignât, en vertu de son autorité pontificale, étendre à l'Eglise universelle l'office et la messe dudit saint Boniface, illustre, d'ailleurs, à tant de titres, et si bien méritant de la religion catholique et de ce Saint-Siège apostolique. Si, dans sa haute sagesse, il ne croyait pas devoir accorder une faveur si étendue, ils le priaient au moins de vouloir bien accorder la récitation de cet office et de cette messe à toute l'Allemagne et à toute l'Angleterre, à cette dernière qui vénère dans saint Boniface l'un de ses enfants, et à la première qui le vénère comme son apôtre, se réservant de demander la même faveur pour les autres diocèses étrangers à l'Allemagne et à l'Angleterre, si leurs évêques le jugeaient convenable.

Notre très-saint seigneur, accueillant avec bienveillance ces prières, daigna, en date du 29 mars 1855, donner à tous les diocèses de l'Allemagne et de l'Angleterre qui n'avaient pas encore obtenu du Saint-Siège la concession de l'office et de la messe de saint Boniface, évêque et martyr, l'autorisation de les réciter, du moment que les évêques le voudraient ; il accorda, en outre, pour les diocèses situés hors de l'Allemagne et de l'Angleterre, que la Sacrée Congrégation des Rites pût faire la même concession aux évêques qui la demanderaient.

Mais, pendant que les évêques d'Allemagne étaient réunis à Rome pour le Concile œcuméni-

que du Vatican, ils firent de nouvelles instances pour que l'office et la messe de saint Boniface fussent étendus à l'Eglise universelle ; et comme à ces prières se joignaient les supplications des évêques d'Angleterre et de Hollande, Sa Sainteté, dans le but d'implorer avec plus d'efficacité la protection de saint Boniface pour les évêques d'Allemagne qui défendent vaillamment la cause de l'Eglise catholique, et pour les fidèles confiés à leurs soins, afin qu'ils gardent avec constance la foi qu'ils ont reçue de Boniface, remit leurs suppliques à la Congrégation des Rites sacrés, afin qu'elle les examinât. Cette Congrégation, après avoir mûrement examiné les raisons exposées dans ces suppliques, ainsi que les circonstances des temps, a rendu le rescrit suivant : *Affirmative pro universa Ecclesia sub ritu duplici minori.*

Sa Sainteté a confirmé ce rescrit sur le rapport que je lui en ai fait, moi soussigné, secrétaire de la Congrégation des sacrés Rites, et Elle a daigné prescrire qu'on doit réciter et célébrer dans toute l'étendue de l'Eglise l'office et la messe de saint Boniface, selon l'exemplaire déjà approuvé par la Sacrée Congrégation, sous le rite double mineur, le 5 juin, jour assigné dans le Martyrologe; l'office inscrit pour ce jour doit être transporté au premier jour libre qui suivra, selon chaque calendrier, pourvu que cet office ne soit pas de rite majeur, et pourvu qu'on observe les rubriques. Nonobstant toutes les prescriptions contraires.

Le 11e jour de juin 1874.

C. Ep. Ostien. et Veliternen., card. PATRIZI.

Loco † sigilli. S. R. C. Præfectus.

Dominicus Bartolini, S. R. C. Secret.

DÉCRET.

CAUSE ROMAINE.

La mémoire de saint Justin, martyr, est sans doute bien célèbre dans l'Eglise. Ce saint, dégoûté de la vaine sagesse des philosophes païens, crut en Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui est la vraie sagesse, et il fut le premier, après les disciples des apôtres, à travailler activement par les productions de son génie très-éclatant, à ramener à cette foi chrétienne les Juifs et les Gentils. Il combattit aussi les hérétiques, selon le témoignage d'Irénée, qui tira plusieurs arguments de ses écrits. Il convainquit de mensonge et d'ignorance les philosophes calomniateurs qui excitaient contre les chrétiens la haine des princes et du peuple non-seulement par les écrits qu'il publia, mais encore par les discussions publiques qu'il soutint contre eux. Enfin, scellant de son sang la foi qu'il avait vaillamment défendue, il remporta la couronne du martyre. C'est donc avec raison que plusieurs éminentissimes et révérendissimes cardinaux de la sainte Eglise romaine et plus de trois cents saints évêques, réunis à Rome de toutes les parties de la terre pour le Concile œcuménique du Vatican, présentèrent à notre très-saint seigneur le Pape Pie IX une supplique par laquelle ils demandaient que l'illustre martyr, saint Justin, fût honoré comme il convient dans l'Eglise universelle, par un office et une messe propres. Or comme, parmi les erreurs de nos temps, figure en premier lieu le rationalisme, qui, repoussant toute révélation divine, affirme qu'on doit s'en tenir à la seule raison humaine, par les forces de laquelle les hommes peuvent être conduits, moyennant un progrès continuel, à la pleine possession du vrai et du bien ; ces vénérables évêques poursuivent l'espoir que, de même que le bienheureux Justin confondit pendant sa vie mortelle les sectes des philosophes, et soutint fortement la cause de l'Eglise devant les princes de ce monde, de même aujourd'hui qu'il est en jouissance de la gloire céleste, il dissipera les ténèbres, et il emploiera auprès de Dieu son puissant patronage en faveur de cette même Eglise qu'il défendra avec efficacité. Notre très-saint seigneur, accueillant avec bienveillance ces prières et ses supplications, a soumis cette cause à l'examen de la Congrégation des sacrés Rites. Cette Congrégation, après avoir accompli tout ce qui est prescrit par le rite, a jugé à propos de rendre le rescrit suivant : *Affirmative pro petentibus tantum sub ritu duplici minori.*

Sa Sainteté a ratifié cette sentence que je lui ai rapportée, moi soussigné, secrétaire de la Congrégation des sacrés Rites ; et Elle a accordé que la Sacrée Congrégation des Rites fasse cette concession aux évêques qui l'ont demandée. Elle a de plus ordonné que cette fête soit célébrée par le clergé de la ville de Rome et par tous ceux qui suivent le calendrier de ce clergé, le jour du 14 avril, sous le rite double mineur, avec office et messe conformément à l'exemplaire déjà approuvé par la Congrégation des sacrés Rites, sauf l'observance des rubriques. Nonobstant toutes les prescriptions contraires.

Le 11e jour de juin 1874.

C. Ep. Ostien et Veliternen., card. PATRIZI.

Loco † sigilli. S. R. C. Præfectus,

Dominicus Bartolini, S. R. C. Secret.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(16e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — III. PRIÈRES CONTRE LES TEMPÊTES.

En avançant dans le Rituel romain, nous trouvons, après la procession indiquée pour obtenir du beau temps, les prières à faire pour repousser les tempêtes. Bien que le mot de procession ne soit pas dans le titre, nous les rangeons dans la catégorie des processions dirigées contre les divers fléaux physiques, d'abord parce que ces prières se composent principalement des litanies qui se chantent ordinairement aux processions, et que, dans le cas présent, rien n'empêche de faire ces prières en forme de procession, à l'intérieur de l'église ; ensuite, parce que ces prières, comme d'autres qui les suivent et que nous aurons aussi à expliquer, sont placées dans le Rituel sous le titre général des processions, et intercalées entre les processions proprement dites. Nous suivons donc l'ordre établi par l'autorité liturgique et qui est parfaitement convenable. — Nous nous dispenserons de répéter cette observation dans les cas semblables qui se présenteront encore.

C'est surtout lorsqu'il se voit menacé de quelque fléau, que l'homme se souvient de sa dépendance envers Dieu. Se sentant coupable, l'approche du danger lui rappelle qu'il a au-dessus de lui un juge juste et puissant qui se sert des créatures pour punir le péché, lequel n'est, au fond, qu'une attache déréglée à la créature. Nous avons vu précédemment que toujours on s'est adressé à Dieu pour lui demander d'envoyer en temps opportun et en quantité convenable la pluie qui, tombant modérément, fertilise la terre, et lorsqu'elle inonde trop longtemps nos champs, compromet les produits du sol destinés à alimenter notre vie corporelle. Quand Dieu ouvre les cataractes du ciel ou permet au soleil de brûler nos campagnes, il se montre déjà le maître des éléments et le nôtre. Mais lorsqu'après avoir amoncelé les nuages au-dessus de nos têtes, il les sillonne de ces feux rapides qui deviennent entre ses mains des flèches mortelles, lorsqu'il fait gronder sur nous son tonnerre, sa grandeur et sa force se révèlent d'une manière plus saisissante, sa majesté éclate et il nous apparait ainsi qu'autrefois à Moïse sur le Sinaï, comme le Dieu terrible qui tient en ses mains la vie et la mort et peut frapper, s'il le veut, les coupables de sa foudre.

Les païens avaient vu dans la foudre une manifestation particulière de la souveraine puissance, et de la suprême autorité qui appartient à la divinité, et ils représentaient ordinairement Jupiter, le premier de leurs dieux, ayant à la main les carreaux de la foudre, dont il menaçait les mortels. Pour eux, la sévérité était le caractère dominant de la divinité ; ils ne connaissaient pas le Dieu unique que saint Jean a défini en un seul mot sublime en nous disant qu'il est *charité* (1). Mais parce que notre Dieu est infiniment parfait, il est aussi la justice même, et lorsque nous l'y contraignons, il doit se décider à punir. La tempête est un des fléaux vengeurs qu'il a à sa disposition. Le psalmiste nous représente ainsi Dieu entrant en jugement avec les hommes : « Le Dieu des dieux, le Seigneur a parlé, et du lever du soleil jusqu'à son couchant il a cité la terre devant lui. De Sion éclate sa beauté. Dieu apparaîtra dans sa splendeur ; oui, notre Dieu viendra, et il ne se condamnera pas au silence. Le feu s'allumera en sa présence, et autour de lui s'élèvera une grande tempête. Il appellera les cieux les plus hauts, il convoquera la terre pour discerner son peuple... Et les cieux proclameront sa justice, parce que c'est Dieu lui-même qui prononcera le jugement (2). » L'idée exprimée dans cette belle peinture se retrouve en plusieurs autres lieux de l'Ecriture, où le Seigneur nous est représenté comme le maître des tempêtes et de la foudre, avec lesquelles il punit les hommes révoltés contre lui.

Lors donc que nous sommes menacés par une tempête qui peut tout ravager autour de nous, et que la foudre qu'elle porte dans ses flancs met notre vie en danger, la pensée qui nous vient presque naturellement, c'est que nos péchés ont provoqué la justice de Dieu, et nous comprenons qu'il faut l'apaiser en nous reconnaissant coupables, et éloigner le châtiment par la pénitence. Chacun de nous peut accomplir en particulier cet acte réparateur, mais la prière publique, outre qu'elle aura l'avantage d'attirer dans l'assemblée des fidèles beaucoup de personnes qui oublieraient de penser à Dieu, aura, suivant la promesse de Jésus-Christ, plus de force pour éloigner la calamité publique prête à fondre sur nous. C'est cette pensée qui a déterminé l'Eglise à mettre dans le Rituel les prières contre la tempête.

Avant même que le texte de ces prières eût été fixé par l'Eglise, il était d'usage de convoquer le peuple dans le lieu saint et d'y faire des supplications publiques lorsqu'on avait à redouter de grandes tempêtes. On en trouverait des exemples nombreux dans les annales de l'Eglise et les vies des saints. Les grands serviteurs de Dieu calmèrent ou écartèrent bien des fois les tempêtes par leurs prières. Lorsque saint Lubin, devenu

(1) I Joann., IV, 8.
(2) Ps. XLIX, 1-8.

évêque de Chartres en 544, vivait en solitaire dans son désert de Charbonnières, un orage terrible commençait à sévir sur la contrée, brisant les arbres et menaçant d'anéantir les céréales qui attendaient la main du moissonneur. L'homme de Dieu se mit en prières et traça le signe de la croix dans la direction de la nuée. Aussitôt les éclairs cessèrent, le tonnerre se tut, l'atmosphère redevint calme et sereine, et tout danger disparut (1).

Ce que Dieu accordait aux prières d'un seul homme, en considération de sa sainteté, on croyait avec raison qu'il l'accorderait aux supplications de tout un peuple, en vertu de la promesse formelle de Jésus-Christ qui s'est engagé à appuyer la prière collective faite en son nom. On lut au Concile de Mayence, célébré en 857, une lettre de l'évêque de Cologne, qui racontait qu'une horrible tempête avait éclaté sur cette ville le 15 septembre précédent, et que tout le peuple était accouru dans la basilique de Saint-Pierre, pour y implorer la miséricorde de Dieu (2). Trois personnes furent tuées par la foudre, qui parut les choisir avec intelligence, et toutes les autres furent préservées. Quoi qu'il en soit des détails, le fait prouve que l'on croyait à l'efficacité des prières publiques dans ces circonstances.

Ces prières étant passées à l'état d'institution régulière par la consécration que leur a donnée l'Église lorsqu'elle les introduisit dans sa liturgie, nous sommes assurés que Dieu veut, ou du moins désire que sa miséricorde soit implorée et que sa justice soit désarmée par d'humbles supplications lorsqu'il s'arme de sa foudre pour punir nos péchés. La sainte Vierge, que sa sollicitude maternelle pour nous rend attentive à tous nos besoins, même temporels, a pris soin de nous en avertir par l'intermédiaire d'une âme sainte qu'elle favorisa de ses intimes communications. Elle enseigna elle-même à la bienheureuse Emilie, de l'ordre de Saint-Dominique, les prières qu'elle devrait réciter pour éloigner les tempêtes, et elle lui fit connaître qu'elle voulait être aussi invoquée dans ces circonstances. « Je veux, lui dit-elle, vous apprendre une courte prière dont vous vous servirez dans les occasions semblables. Vous prendrez le cierge pascal avec la croix et l'eau bénite, et vous vous ferez accompagner de vos cœurs, avec lesquelles vous marcherez en procession. Vous ferez ensuite le signe de la croix dans l'air vers les quatre parties du monde, disant à chaque fois : « Je crois, » et après : « Le » Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » Par le signe de la croix, délivrez-nous de nos » ennemis, ô vous qui êtes notre Dieu. » (En pro» nonçant ces paroles, vous tracerez la croix.) » Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Ainsi soit-il. »

Après cela, étant revenue au lieu convenable, vous réciterez les litanies composées en mon honneur, avec l'hymne : « Marie, Mère de la » grâce, Mère de la miséricorde, protégez-nous » contre nos ennemis et recevez-nous à l'heure » de notre mort. » Si vous observez tout cela lorsque les tempêtes s'élèveront, vous verrez en un instant le ciel redevenir serein, et même, à cause de l'affection que j'ai pour vous, tous ceux qui feront ce que je vous dis seront exaucés. »

Remarquons que la sainte Vierge recommande deux choses à la bienheureuse Emilie. Elle tracera d'abord le signe de la croix dans la direction de la nuée. Les prières que nous adressons à Dieu pour obtenir la préservation ou la cessation d'un fléau quelconque doivent être faites, comme toutes les prières, au nom de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, qui nous a obtenu par son sacrifice et la vertu de sa croix le droit à toutes les grâces qui nous sont nécessaires ou utiles. Toutes les fois donc que nos prières sont accompagnées du signe de la croix, elles sont faites au nom de Jésus-Christ, et nous pouvons compter sur leur efficacité, d'après cette promesse formelle : *Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous le donnera* (1). De plus, en même temps que le signe de la croix est produit, ces paroles sont prononcées : « Par le signe de la croix, délivrez-nous de nos ennemis, ô vous qui êtes notre Dieu ! » De quels ennemis s'agit-il ? Non point précisément de la nuée d'où sort ou va sortir la foudre, mais de ceux que saint Paul appelle *les principautés qui exercent leur puissance sur l'air*, *les puissances infernales*, *les princes de ce monde ou de ce siècle ténébreux*, *les esprits de malice répandus dans l'air* (2). Les démons étaient autrefois des anges purs et saints que Dieu employait, comme ceux qui lui sont restés fidèles, au gouvernement du monde ; c'étaient des *esprits administrateurs* (3), comme s'exprime l'Apôtre, et, en cette qualité, ils avaient reçu une puissance considérable sur les éléments, pour les diriger selon la volonté de Dieu et maintenir ainsi l'ordre dans le monde sensible. Maintenant, autant qu'ils le peuvent, c'est-à-dire dans la mesure où Dieu le leur permet, pour nous punir, ils usent de cette puissance pour nuire à l'homme, et plus souvent qu'on ne le pense ; ce sont eux qui excitent et soulèvent les tempêtes. Lors donc que nous nous efforçons d'apaiser Dieu par notre repentir, s'il consent à nous épargner, il faut qu'il enchaîne l'action des démons et les réduise à l'impuissance. C'est surtout la croix qui les frappe de terreur et les met en fuite, parce que c'est par la croix que

(1) Apud Bolland., die 14 martii.
(2) Labbe, *Conc.*, t. IX.

(1) Joann., XIV, 13.
(2) Ephés., II, 2 et VI, 12.
(3) Hébr., I, 14.

le Sauveur les a vaincus. C'est pour cela que le signe de la croix est dirigé contre eux, comme dans tous les exorcismes, et nous retrouverons ce rite ajouté aux prières que nous expliquerons plus loin.

Notons, en second lieu, que la sainte Vierge prescrit à la bienheureuse Emilie de faire les prières qu'elle lui indique en marchant en procession avec ses sœurs. Nous avons déjà vu que c'est la manière de prier que l'Eglise préfère dans les supplications solennelles où doit dominer l'esprit de pénitence, et nous en avons donné les raisons. Il n'est donc point étonnant que l'auguste Vierge ait voulu aussi que cette cérémonie fût observée.

Quoi qu'il en soit du fait de cette révélation, qui nous paraît reposer sur une tradition respectable, on ne pourrait faire aujourd'hui publiquement et solennellement la conjuration des tempêtes dans la forme et avec les prières détaillées par la sainte Vierge à la bienheureuse Emilie. L'Eglise nous a donné des prières spéciales qui sont seules autorisées, et, lors même qu'il serait indubitablement démontré que la Mère de Notre-Seigneur en a autrefois révélé d'autres, sa volonté formelle est certainement que nous nous soumettions absolument maintenant à l'autorité liturgique établie par son Fils. Or, l'Eglise a positivement défendu de rien ajouter aux formules contenues dans les livres liturgiques, et particulièrement dans le Rituel, formules qui sont les seules formes valides des sacramentaux, tant que la même autorité n'en a pas approuvé et autorisé d'autres. La Congrégation de l'Index a rendu, le 11 janvier 1725, un décret qui se rapporte spécialement à notre sujet. En voici le texte : « Par le décret de cette sacrée Congrégation, sont prohibées toutes les additions faites ou qui pourront être faites au Rituel romain, sans l'approbation de la sacrée Congrégation des Rites, après la réforme de Paul V, de sainte mémoire, et surtout » les *Conjurations très-puissantes et très-efficaces* pour éloigner et chasser les tempêtes » excitées, soit directement par les démons, soit » selon la volonté de quelque ministre du diable, » et recueillies de divers auteurs estimés par le » prêtre Pierre Locatellie ; » et aussi la bénédic- » tion de l'eau pour la veille de l'Epiphanie. » — On trouve bien, à la fin du Bréviaire dominicain, un exorcisme contre les tempêtes, qui fut approuvé par la Congrégation des Rites ; mais il n'a de valeur que pour l'Ordre des Frères Prêcheurs, et personne ne pourrait en faire licitement usage en dehors de cet Ordre.

Nous avons maintenant à expliquer la rubrique et les prières du Rituel.

(*A suivre.*)

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Écriture Sainte

XIX

DU LIVRE DES NOMBRES. — ENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT.

Le livre des Nombres est ainsi appelé parce qu'il commence par le dénombrement du peuple et des lévites. Il comprend l'histoire de Moïse et des Hébreux depuis la seconde année de leur sortie d'Egypte jusqu'à la fin des quarante ans de leur séjour dans le désert, c'est-à-dire une période de trente-neuf ans environ. Bien des faits s'y trouvent rapportés qui tous sont pleins d'instructions. Nous mentionnerons les plus saillants en suivant l'ordre des chapitres. — Et tout d'abord, qui ne serait frappé, en ouvrant ce livre, de la prodigieuse et si rapide multiplication des enfants d'Israël ? Dieu avait promis à Abraham, à Isaac et à Jacob une postérité plus nombreuse que les sables de la mer et que les étoiles du ciel. La réalisation de cette promesse n'était-elle pas déjà bien frappante ? Dieu se montrait ainsi le Dieu fidèle, le Dieu dont la parole s'accomplit toujours quand il nous a promis sa protection et ses miséricordes : *Fidelis Deus in omnibus* (1). Quelle ne doit donc pas toujours être notre confiance en sa providence et en sa bonté, dans tous nos besoins et dans toutes les situations dans lesquelles nous pouvons nous trouver !

Les douze tribus des Israélites dont il est parlé dans les premiers chapitres représentent l'Eglise, c'est-à-dire tous les fidèles. C'est en ce sens que le Sauveur annonce aux apôtres qu'ils jugeront les douze tribus, c'est-à-dire les fidèles de toutes les nations (2), que saint Paul nomme tous les fidèles des fils d'Abraham selon l'esprit (3) et que l'apôtre saint Jean a vu les noms des douze tribus, c'est-à-dire des groupes de tous les élus inscrits sur les portes de la Jérusalem céleste (4). — De même, la disposition des douze tribus rangées en quatre corps armés autour du tabernacle est une image des fidèles que tous, chefs et sujets, doivent toujours être prêts à soutenir et à défendre au prix de leur sang le royaume de Jésus-Christ. Son Eglise, appuyée sur la puissance de sa parole et protégée par le dévouement de ses enfants, ne nous est-elle pas représentée comme une armée terrible rangée en ordre de bataille : *Terribilis ut castrorum acies ordinata*? (5) Et Dieu ne se nomme-t-il pas le Dieu des armées et des combats ?

Les lois touchant les restitutions et l'épreuve des femmes soupçonnées d'adultère (6) sont di-

(1) Ps. CXLIV, 13.
(2) Matth., XXIX, 28.
(3) Rom., IX. 8.
(4) Apoc., XXI, 10-12.
(5) Cantic. VI, 3.
(6) Chap. V.

gnes de remarque. Quelqu'un, après avoir commis une injustice, désirait-il en obtenir le pardon, il lui fallait confesser son péché au prêtre, rendre le juste prix du tort qu'il avait fait et y ajouter en sus un cinquième de ce prix. Par là, l'injustice était plus sûrement réparée et les coupables étaient aussi punis de leur faute après en avoir fait l'aveu. Cette punition et cet aveu étaient destinés à prévenir plus efficacement le retour des injustices commises. Dans la nouvelle Loi, ces deux obligations sont si étroitement unies que l'une ne peut être séparée de l'autre. L'aveu ne suffit pas sans la réparation : *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum*, et l'aveu est non moins nécessaire pour purifier la conscience devant Dieu, puisque toute faute intérieure doit être soumise au pouvoir des clefs, comme les péchés contre la justice devaient déjà être accusés sous l'ancienne Loi elle-même. —L'épreuve des eaux amères prescrite contre les femmes soupçonnées d'infidélité à l'égard de leur mari, et dont le miraculeux effet devait les punir publiquement de leur crime au cas où elles eussent été coupables, nous fait comprendre de quelle gravité est l'adultère aux yeux du Dieu de toute sainteté, combien il est jaloux de notre innocence et de notre fidélité à nos engagements, de quel œil scructateur il sonde nos iniquités les plus secrètes et combien il a à cœur de les punir en nous en infligeant toute la honte. Et en ceci, quoi d'étonnant, quand on sait que l'adultère attaque Dieu dont il viole indignement les lois les plus sacrées, foule aux pieds les promesses qui lui ont été solennellement faites en présence de ses autels, va directement contre la foi jurée de l'époux innocent dont les droits les plus sacrés sont méconnus, et atteint la famille qu'il tend à dissoudre en la ruinant dans sa constitution elle-même? Ces considérations sont tirées d'un chapitre de l'Ecclésiastique (1). *Hoc enim nefas est*, dit encore le saint homme Job, *et iniquitas maxima. Ignis est usque ad perditionem devorans et omnia eradicans genimina* (2). De là l'horreur profonde avec laquelle ce crime a toujours été envisagé chez toutes les nations.

La consécration des Nazaréens (3), c'est-à-dire de ceux qui, d'après la signification du mot lui-même, se séparaient du monde pour se consacrer à Dieu, est l'image de ceux qui, dans la loi nouvelle, renoncent à tout pour travailler à leur sanctification par la pratique des conseils évangéliques. Comme les Nazaréens, le religieux doit s'abstenir de tout ce qui, dans le boire et le manger, est propre à troubler l'esprit et à fournir au corps un ferment de concupiscence, renoncer aux affections charnelles, à l'attachement de la parenté, s'offrir constamment à Dieu comme un holocauste perpétuel, dans son corps par le vœu de chasteté, dans son âme par le vœu d'obéissance, dans ses biens par le vœu de pauvreté, en un mot se vouer totalement à Dieu par le glorieux et constant martyre de lui-même : *Devotæ mentis immaculata servitus quotidianum est martyrium*, dit saint Jérôme (1). *Vere martyrii genus est paupertas voluntaria*, dit à son tour saint Bernard (2). Telle doit être, à un certain degré, la vie du prêtre appelé, lui aussi, à la sainteté, et à une sainteté d'autant plus grande qu'elle est absolument nécessaire pour travailler avec succès à la sanctification des autres.

Combien ne fut pas admirable la Providence divine à l'égard des Hébreux pendant les trente-huit années qu'ils voyagèrent dans le désert ! Elle veilla à ce que jamais la nourriture céleste ne leur fit défaut, leur servit de guide en les conduisant sans cesse par la colonne de nuées, pourvut à la conservation miraculeuse de leurs vêtements, leur envoya des cailles, fit jaillir pour eux de l'eau du rocher, et fixa elle-même l'ordre, le temps et les lieux de leurs divers campements, les défendit contre leurs ennemis, etc. Après cela faut-il s'étonner que le Seigneur leur rappelle si souvent par la suite tout ce qu'il a fait pour eux dans le désert, quand il leur reproche leurs prévarications et quand il veut les prémunir contre de nouvelles infidélités ? Notre reconnaissance à nous ne doit-elle pas être aussi dans la mesure des bienfaits sans nombre dont Dieu n'a cessé de nous combler depuis le premier instant de notre existence ?

Les divers campements des Israélites dans le désert représentent les diverses épreuves par lesquelles il plaît à Dieu de faire passer ici-bas son Eglise et ses élus. Comme les Hébreux, nous marchons vers la terre promise de la patrie céleste, mais non pas sans difficultés ; car il nous faut soutenir une guerre constante contre le péché et les puissances des ténèbres. C'est pourquoi l'Apôtre veut que nous soyons constamment revêtus de nos armes spirituelles et toujours prêts à soutenir la lutte, si nous ne voulons pas être défaits: *Propterea accipite armaturam Dei ut possitis resistere in die malo... State ergo succincti lumbos vestros in veritate et induti loricam justitiæ, in omnibus sumentes scutum fidei... et galeam salutis assumite* (3).

La mort par un feu subit des Israélites qui s'étaient laissés aller au murmure contre Dieu (4), et le châtiment de la lèpre infligé à Marie, sœur de Moïse (5), pour avoir aussi murmuré contre son frère, sont une preuve que Dieu se sent blessé au vif par la révolte de sa créature contre

(1) XXIII, 25.
(2) XXXI, 9.
(3) Chap. VI.

(1) *In Epitaphio Paulæ*
(2) Serm., *In Festo omnium Sanctorum.*
(3) Ephés., VI. 12 et suiv.
(4) Chap. XI, 1
(5) Chap. XII.

son infinie majesté, et que toucher à ses ministres, c'est selon la parole de l'Écriture, le blesser lui-même à la prunelle de l'œil, *qui enim tetigerit vos tanquam pupillam oculi mei* (1). Mais ce fut surtout la conduite et les discours séditieux que les Israélites tinrent dans le désert sur les rapports défavorables de ceux qu'ils avaient envoyés pour explorer la terre promise, alors qu'ils étaient arrivés sur ses frontières, qui appelèrent sur eux toutes les rigueurs de la justice divine. La rébellion s'étant mise dans leur camp, au point qu'ils voulurent lapider ceux qui s'efforçaient de la calmer et se donner un chef pour retourner en Egypte, le Seigneur justement irrité, fit entendre du tabernacle ces paroles foudroyantes : « Jusques à quand ce peuple m'outragera-t-il ? Jusques à quand demeurera-t-il incrédule à ma voix malgré tous les miracles que j'ai faits devant ses yeux ? Je vais le frapper de peste et l'exterminer, et je vous donnerai, dit-il à Moïse, la conduite d'un peuple plus nombreux. » A l'instant les dix envoyés murmurateurs sont frappés de mort. Moïse prie pour le peuple et obtient sa grâce ; néanmoins Dieu déclare que aucun de ceux qui ont atteint l'âge de vingt ans n'entrera dans la terre promise et que tous mourront dans le désert. Sur six cent mille hommes, il n'y a d'exceptés que Caleb et Josué, qui n'ont pas pris part à la rébellion. Le Seigneur prononce, en outre, que leurs enfants seront errants et vagabonds dans le désert pendant quarante ans, y compris les deux années qu'ils y ont déjà séjourné, selon le nombre de quarante jours pendant lesquels ils ont considéré cette terre dans un esprit de murmure et de défiance. « Vous recevrez donc pendant quarante ans, leur dit Jéhovah, la peine de vos iniquités, et vous saurez qu'elle est une vengeance et si l'on m'irrite en vain ; » exemple effrayant pour les pécheurs qui vivent dans un état de révolte perpétuelle contre la loi divine et que Dieu frappe dès ici-bas du dernier châtiment, celui de l'aveuglement et de l'endurcissement, en attendant qu'il les frappe des peines éternelles qui en sont la conséquence ; image encore non moins effrayante du petit nombre de ceux qui seront sauvés parmi la foule sans nombre de ceux qui sont appelés au bonheur éternel.

L'abbé CHARLES.

Théologie Dogmatique

XV

DE LA SCIENCE DE DIEU.

(2e article.)

Nous sommes arrivés à la connaissance que Dieu a des choses futures. Et nous allons d'abord en établir le fait, ce qui ne nous sera pas difficile.

Il y a, comme nous l'avons déjà fait remarquer, des choses futures de diverses espèces. Il y a d'abord les futurs nécessaires, ainsi appelés parce qu'ils dépendent de causes dépourvues de liberté, comme les faits du monde physique ; puis les futurs contingents, qui dépendent d'une cause libre. Ces derniers sont absolus, s'ils ne dépendent d'aucune condition ; ils sont conditionnels, s'il y en a une. Les philosophes païens niaient généralement que Dieu connût l'avenir, spécialement les futurs libres, et Cicéron lui refuse cette dernière connaissance, parce que, selon lui, elle ne peut s'accorder avec la liberté de l'homme, difficulté dont nous parlerons plus tard.

Les raisons que nous avons données pour démontrer la science de Dieu dans l'article précédent s'appliquent dans leur substance à la connaissance des événements futurs. Ils sont, en effet, quelque chose d'intelligible, de vrai. Ainsi, par exemple, il a été vrai de toute éternité qu'il y aurait un empire romain, qui soumettrait à sa domination la plus grande partie du monde connu, qui persécuterait le Christianisme, et finirait par tomber sous les coups des barbares, destinés à former l'Europe chrétienne. Or, l'intelligence divine est infinie et toujours en acte. Elle atteint donc nécessairement tout ce qui est intelligible, et par conséquent l'avenir, quel qu'il soit. Là est la raison première de la possibilité de la prophétie.

De plus, si Dieu ne connaissait pas les choses futures, comme telles, il les connaîtrait seulement lorsqu'elles arrivent, puisque, d'après l'article précédent, il connaît tout ce qui est. Conséquemment, il acquerrait à chaque instant des connaissances, son intelligence se perfectionnerait avec le temps, et, d'ignorant, Dieu deviendrait savant ; ce qui est une absurdité des mieux conditionnées. Saint Augustin a donc eu raison de dire : *Confiteri esse Deum, et negare præscium futurorum apertissima insania est* (1).

Au reste, à parler rigoureusement, il n'y a pour Dieu ni passé, ni présent, ni futur. « Pour les êtres futurs, dit Fénelon, ils ne sont jamais futurs à son égard, et ils ne seront jamais passés pour lui ; car il n'y a pas même l'ombre de passé ou d'avenir pour lui. Il voit bien que dans l'ordre qu'il met entre les existences bornées, qui par leurs bornes sont successives, les unes sont devant et les autres viennent après ; il voit que l'une est future, l'autre présente, et l'autre passée, par le rapport qu'elles ont entre elles. Mais cet ordre qu'il voit entre elles n'est point pour lui ; tout lui est donc également présent. Le mot de présent même n'exprime qu'imparfaitement ce que je conçois ; car le mot de présent signifie une

(1) Zach., II, 8.

(1) August., *De Civit. Dei*, lib. V, cap. IX.

chose contemporaine à l'autre ; et, en ce sens, il n'y a pas plus de présent que de passé et de futur en Dieu. A parler dans l'exactitude rigoureuse, il n'y a aucun rapport d'existence entre l'existence fluide, divisible et successive et la permanence absolue de l'existence infinie et indivisible en Dieu. Mais enfin, quoiqu'on exprime imparfaitement la permanence absolue par le mot de présence continue, on peut dire, avec le correctif que je viens de marquer, que tout est toujours présent à Dieu (1). » Saint Augustin a exprimé la même doctrine en ces termes : *Quid est præscientia, nisi scientia futurorum ? Quid autem futurum est Deo qui omnia prætergreditur tempora? Si enim essentia Dei res insas kabet, non sunt ei futuras, sed præsentes, et per hoc jam non præscientia, sed sciencia dici potest* (2). Nous verrons du reste plus tard comment les choses futures sont en Dieu.

Nombre de passages des saintes Ecritures indiquent en Dieu la connaissance des choses futures : *Deus æterne, qui absconditorum es cognitor, qui rosti omnia antequam fiant, tu scis quoniam falsum testmonium rulerunt contra me. Intellexistis cogitationes meas de longe, et omnes vias meas prævidisti. Sciebat ab initio Jesus, qui essent non credentes, et qui traditurus esset eum.* Il y a, de plus, dans la Bible, d'innombrables prophéties. Or, elles ont Dieu pour auteur. L'homme ne connait pas l'avenir ; un jour, une image, un point du temps ferme de ce côté son horizon, et nulle part son regard n'est aussi borné qu'à l'endroit de l'avenir. Tout est présent, au contraire, sous celui de Dieu. Et là est la raison première des prophéties, qui sont une des plus grandes preuves de la divinité du Christianisme.

Mais arrivons à la connaissance que Dieu a des futurs conditionnels. Ce sont ceux dont la réalisation dépend d'une condition ; si celle-ci est posée, le futur devient réel ; si elle ne l'est pas, il reste à cet état mixte qui tient le milieu entre la simple possibilité et l'existence. Or, c'est de cette espèce de futur que nous avons surtout à parler. Et il faut se garder de croire que ce soit là une question oiseuse, destinée à occuper les loisirs des théologiens. Elle est, au contraire, fort importante, et nécessaire, non seulement à la question présente, mais à celle de la grâce, de la prédestination, etc.

Montrons d'abord par la sainte Ecriture la réalité de cette prescience en Dieu. Deux témoignages, l'un de l'Ancien, et l'autre du Nouveau Testament nous mèneront à ce but. David venait de reprendre aux Philistins la ville du Ceïla, et s'y trouvait renfermé, lorsqu'il apprit que Saül, qui le poursuivait, allait venir l'y assiéger. Il consulta alors le Seigneur sur ces deux questions : « Si je reste à Ceïla, Saül viendra-t-il m'y chercher ? Il viendra. — Les habitants de la ville me livreront-ils à lui ? Ils te livreront (1). » David alors sortit de Ceïla avec sa petite armée ; et Saül laissa la ville en repos. Il y a là évidemment la prescience du futur conditionnel : la venue de Saül, et la trahison des habitants de Ceïla. La condition était la prolongation des éjour, de la part de David, dans l'enceinte de cette ville, condition qui ne se réalisa pas.

Le second témoignage, ce sont les paroles si connues de Notre-Seigneur adressées à certaines villes d'Israël, que ses prédications et ses miracles n'avaient pu amener à la vérité : « Malheur à toi, Corozaïn, malheur à toi, Bethsaïda ; car si les prodiges que vous avez vus avaient été faits dans Tyr et dans Sydon, ces villes auraient fait pénitence dans le cilice et dans les cendres (2). » Nous voyons dans ces paroles l'annonce et, par conséquent, la prescience d'un futur conditionnel, c'est-à-dire la conversion de Tyr et de Sidon, soumise à une condition : la vue de miracles semblables à ceux que Jésus-Christ avait opérés à Corozaïn et à Betzaïda, condition et conversion qui ne se sont pas réalisées.

La raison, du reste, nous fait comprendre que cette prescience doit être en Dieu, alors même que le fait n'a pas lieu. Ce futur conditionnel est, en effet, une vérité fort intelligible, une vérité précise et déterminée : telle chose aura lieu, si telle autre arrive. Or, l'intelligence divine, infinie et toujours en acte, atteint nécessairement toute vérité, tout ce qui a un degré quelconque d'intelligibilité. Et, par conséquent, il connait les futurs conditionnels.

Nous avons donc jusqu'ici parcouru rapidement les divers objets de la science divine, les diverses classes de vérités qu'elle atteint. Dieu connait tout ce qui est intelligible ; il connaît son essence, il se connait lui-même ; il connait tous les êtres possibles, toutes les essences des êtres, qui ne sont pas autre chose que des participations de la sienne, type universel de tout, il connait toutes les existences, substances et modes, tout ce qui a existé, tout ce qui existe, tout ce qui existera jamais dans la série indéfinie des âges ; il connaît l'avenir sous toutes ses formes.

Nous exposerons dans l'article suivant le mode de cette science divine, le médium lumineux dans lequel Dieu voit tout. Donnons auparavant sa solution à l'objection célèbre, d'après laquelle la prescience de Dieu détruirait la liberté de l'homme.

Un acte de Dieu ne peut évidemment nuire à la liberté humaine qu'en tant qu'il agirait sur la volonté ; celle-ci est en effet dans l'homme

(1) Fénel., *Exist. de Dieu*, IIe part., ch. v.
(2) August., lib. II, *ad Symplic.*, q. 2.

(1) I Reg., XXIII.
(2) Matth., XI, 21.

la faculté libre, c'est en elle que la liberté réside. Voyons donc si la science de Dieu peut agir sur elle. Qu'est-ce que la science? Elle est la connaissance de la vérité, l'acte par lequel Dieu voit, contemple, spécialement les actes futurs de l'homme. Il est donc dans la nature de la science, de la connaissance, de considérer, de contempler son objet. Mais la contemplation n'exerce aucune action, aucune influence sur la vérité qu'elle perçoit : elle la voit ; et c'est tout. La connaissance, par elle-même, n'agit pas sur son objet, elle n'a sur lui aucune influence, et elle le laisse tel qu'il est. Il est donc impossible que la science de Dieu nuise par elle-même en aucune manière à la liberté humaine.

Mais, dit-on, ce que Dieu a prévu arrive nécessairement. Donc les actes futurs prévus par lui sont nécessaires, et ainsi c'en est fait de la liberté.

Ce que Dieu a prévu arrive nécessairement d'une nécessité antécédente et absolue, agissant sur la volonté, je le nie ; d'une nécessité hypothétique et conséquente, je l'admets. On conçoit, en effet, deux espèces de nécessité : l'une qui précéderait l'exercice de la volonté et la déterminerait de telle manière à agir qu'elle ne pourrait faire autrement ; une autre, au contraire, qui découle du fait de l'exercice de la volonté et en est la conséquence, d'où elle est appelée nécessité conséquente et hypothétique ; par exemple, le mouvement est une conséquence nécessaire de la détermination libre que l'on a prise de marcher. Or, évidemment, cette dernière nécessité ne nuit pas du tout à la liberté, puisqu'elle n'est qu'une conséquence de l'acte librement posé. L'homme devant poser des actes libres dans l'avenir, Dieu les prévoit nécessairement, et cette prévision, bien loin d'influer sur ces actes, en est la conséquence. Et que l'on ne dise pas que la prescience divine précède les actes, et que, par conséquent, il y a là une nécessité antécédente ; car elle ne les précède que quant à leur existence actuelle, mais non pas quant à leur futurition ; ils sont, en effet, prévus de Dieu, parce qu'ils seront ; leur futurition est donc la raison de leur prévision, et, par conséquent, la précède d'une priorité de raison. Au reste, Dieu prévoit les actes futurs tels qu'ils sont d'après leur nature, puisque sa prescience est souverainement vraie ; il prévoit donc comme nécessaires les faits nécessaires, et comme libres les actes libres ; et, par conséquent, sa prescience, dans ce dernier cas, n'enlève pas la liberté, puisqu'au contraire elle la suppose.

On présente souvent cette difficulté sous cette forme, en quelque sorte populaire : Dieu a prévu que je serai sauvé, ou il a prévu que je ne le serais pas. Dans le premier cas, quoi que je fasse, je serai sauvé ; dans le second, quoi que je fasse, je serai damné. Je n'ai donc pas à m'en occuper.

Pour faire toucher au doigt l'inanité de cet argument, il suffit d'en faire un semblable sur une autre matière. Ou Dieu a prévu que je mourrais de faim, ou non ; dans le premier cas, je mourrai de faim, quoi que je fasse ; dans le second, je ne puis mourir de faim, quand même je ne mangerais jamais. Je n'ai donc pas à m'occuper de ma nourriture.

C'est insensé ; mais les deux arguments sont identiques, et se valent absolument. Sans doute, Dieu a prévu que je serais sauvé ou que je ne le serais pas ; mais il l'a prévu comme conséquence des actes que je poserai librement ; le salut étant la récompense d'actes vertueux, et la damnation, la punition d'actes coupables ; et ces deux espèces d'actes sont libres et dépendent de ma volonté.

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Patrologie

CATÉCHÈSES DIDACTIQUES DE NYSSE.

1. Saint Grégoire, évêque de Nysse, l'auteur d'un discours nommé *Grande catéchèse*, ne s'adresse plus, comme le prêtre de Jérusalem, aux adultes que l'on préparait à recevoir le baptême ; il instruit les catéchistes mêmes, afin de les rendre plus habiles à multiplier le nombre des enfants de Dieu. Son travail ressemble au beau livre de saint Augustin sur la manière de *cathéchiser les ignorants* ; mais il en diffère pour la méthode.

Saint Cyrille, ainsi que nous l'avons vu, cherche la plupart de ses arguments dans nos Ecritures, dont il invoque les passsages dogmatiques. Saint Augustin veut étayer les mêmes principes sur les faits de la révélation. Saint Grégoire de Nysse néglige, sans les mépriser, les sentences et les gestes de la Bible, pour se renfermer dans le champ d'une philosophie naturelle. Pourquoi le frère de saint Basile est-il entré dans cette voie? Il consultait apparemment les goûts ou les besoins de son auditoire. A Jérusalem, l'on citait de préférence les textes de l'Evangile, parce que les lieux eux-mêmes parlaient le langage des auteurs sacrés ; à Carthage, les simples bateliers aimaient mieux les histoires que les homélies ; il paraît qu'à Nysse, l'on était encore engoué des rêveries de Platon et des syllogismes d'Aristote. Saint Grégoire administra donc un remède convenable à la maladie des Grecs. Il se fit raisonneur, scolastique, à la manière de saint Anselme, afin de gagner à la vraie foi les hérétiques et les Gentils. Peut-être aussi nous sera-t-il permis de croire que le genre d'études et la trempe d'esprit de l'évêque eurent une certaine influence sur le choix qu'il fit de sa méthode ; il avait effectivement professé la rhétorique, et aimait assez les livres des philosophes grecs.

Grégoire de Nysse brode sa doctrine sur le fonds où travaillèrent les Cyrille et les Augustin; nous voulons dire sur le symbole des Apôtres. Mais son dessin, son coloris et ses ombres, ont une originalité nettement accusée. Quoiqu'il passe en revue l'ensemble des articles de la foi, il traite plus longuement de Dieu, de la Trinité, de la création, de la chute de l'homme, de l'Incarnation, de la Rédemption, du baptême, de l'Eucharistie et de la vie éternelle.

11. « Avez-vous, dit il, à instruire des catéchumènes, vous poursuivrez toujours le même but, mais vous diversifierez les preuves suivant les dispositions de chacun. »

Dieu. A celui qui douterait de son existence, vous feriez observer l'harmonie et la sagesse qui règnent dans le monde. Vous direz au partisan de l'idolatrie : l'idée de perfection entraîne avec elle l'idée de l'unité. La bonté, la justice, la sagesse, la puissance, l'éternité se conçoivent dans un sujet unique; et c'est Dieu.

Trinité. Le polythéisme étant détruit, vous préparerez les Juifs et les Gentils à la connaissance d'un Dieu en trois personnes. Quelques analogies vous frayeront la voie. Nous avons une raison : donc Dieu la possède. Mais notre raison est bornée comme notre substance ; en Dieu, au contraire, la raison doit être éternelle, vivante, libre et personnellement distincte de son principe. Même raisonnement pour le Saint-Esprit. L'homme a un souffle, qui donne de l'expression à sa pensée ; ce souffle existe en Dieu, mais avec une infinie perfection. C'est l'Esprit saint qui manifeste au dehors les opérations du Verbe, et qui, au dedans, est la puissance essentielle de cette manifestation. Que si l'auditeur appartient à la nation juive, vous le renverrez, en outre, aux livres de la Bible.

Incarnation. Ce mystère offense les Grecs et les Juifs. Pour leur en démontrer les convenances, l'on ferait la série de raisonnements qui suivent. C'est la raison divine, ou le Verbe qui a créé toutes choses, librement, à son image et pour lui-même. Si notre situation présente, dément la noblesse de notre origine, cela vient de ce que nous fûmes créés libres, pour ressembler à notre Père, et peccables, pour n'être qu'une simple créature. Dieu avait fait l'homme bon ; l'abus de notre liberté a engendré le mal, qui n'existe ni en Dieu ni dans le monde, mais dans une liberté égarée. L'homme étant perdu, qui devait le chercher ? Celui qui l'avait fait seul pouvait le refaire. De là le Verbe créateur est devenu le Verbe rédempteur. On est scandalisé de sa génération humaine, de sa naissance, de ses accroissements, de sa nourriture, de ses fatigues, de ses ennuis, de sa mort. Il faut répondre : « Dans tout cela l'on ne voit pas l'ombre d'un vice ; et le vice seul est indigne de la Sainteté infinie. » L'on ne s'explique pas comment la nature divine a pu se renfermer dans les bornes de la nature humaine ? Penserions-nous que notre âme soit emprisonnée dans notre corps, et la flamme dans une lampe ? Le Verbe est uni à l'homme, sans être contenu dans l'homme. De quelle manière ? A peu près comme l'âme est associée à la chair, c'est-à-dire d'une façon toute mystérieuse. Nous ne comprendrons jamais le mode de cette union du fini avec l'Infini ; seulement, nous la constatons d'après ces phénomènes. Jésus-Christ est né et mourut : voilà l'homme. Il est né d'une Vierge et sortit du tombeau : voilà le Dieu, Mais pourquoi Dieu s'est-il humilié de la sorte ? Ne pouvait-il racheter l'homme par d'autres moyens ? Le Verbe s'est incarné par amour ; c'est à ses bienfaits que Dieu se révèle. Il est venu pour nous guérir. Est-ce au malade à prescrire le traitement qui le doit sauver ? Eh bien ! puisqu'il faut vous l'apprendre, le Verbe s'est fait homme pour abolir les sacrifices impurs de l'idolâtrie, pour enseigner le mépris de la vie et de la mort, pour donner en sa personne un gage de la résurrection, pour s'offrir en holocauste à la place des victimes de Jérusalem... L'économie de ce mystère nous fait découvrir toutes les perfections divines. Nous nous étions jetés dans les abîmes de la honte avec une entière liberté, et il était juste que le Seigneur nous rappelât, avec miséricorde, dans les progrès de la vertu. Il appartenait aussi à la Sagesse éternelle de saisir le moyen de délivrance qui ferait ressortir le mieux possible la bonté de Dieu, la misère de l'homme et la confusion de l'enfer. La puissance du Verbe éclate dans le rapprochement qu'il fait de lui-même des deux extrêmes : de la créature et du Créateur. Enfin, les grâces qu'il a répandues sur nos cœurs publient au loin sa sainteté incomparable. D'ailleurs, que l'on ne nous parle plus des bassesses de l'Incarnation. Il est toujours noble de secourir les malheureux, et Jésus-Christ l'a fait. L'on dira peut-être encore : si l'Incarnation avait de telles convenances, pourquoi Dieu n'est-il pas venu plus tôt sur la terre ? Le médecin doit attendre, pour ouvrir un abcès, que le mal pousse au dehors. Le Verbe descendit donc à la fin des temps, lorsque la malice du genre humain était à son comble. Pourquoi le mal subsiste-t-il encore après la Rédemption ? Quand le serpent est frappé à la tête, un reste de vie semble agiter quelque temps la queue du reptile. Pourquoi la grâce n'est-elle pas le bien de tout le monde ? Tous sont appelés, mais tous ne répondent pas à leur vocation. Le Seigneur ne veut pas forcer des êtres libres à subir le joug de l'Évangile. Il respecte trop les hommes pour les violenter. Enfin, disent ils, comment Jésus Christ s'est-il résigné à mourir du supplice ignominieux de la croix? Autant vaudrait demander pourquoi Dieu a bien voulu s'assujettir aux faiblesses de notre humanité ; car,

après tout, chacun peut être crucifié, malgré son innocence.

Baptême. Ces doutes levés, l'on écartera les objections contre la renaissance de l'âme. Qu'y a-t-il de commun entre l'eau et le vin ? La génération de l'âme imite assez bien la génération du corps. Un peu de sang, un peu d'eau, voilà la matière de l'homme et du chrétien. Tout est possible à Dieu. Comment prouver que la formule de bénédiction a de l'efficace ? Dieu n'a pas promis son concours dans la génération physique, et il le donne ; il l'a promis pour la renaissance de l'âme, et il le refuserait ! Pourquoi la triple immersion du catéchumène ? Elle fait allusion aux trois jours que Jésus demeura dans le tombeau, et à la ressemblance que le baptême nous donne avec Jésus crucifié.

Communion. « L'homme étant composé de deux parties, c'est-à-dire du corps et de l'âme unis ensemble, il faut nécessairement que ceux qui veulent être sauvés communiquent, par l'un et par l'autre, avec celui qui mène à la vie, avec Jésus-Christ. Ainsi l'âme, en s'unissant à lui par la foi, arrive au salut par cette route ; car, en s'approchant de la vie, l'on participe sans doute à la vie. Mais il faut que le corps suive une voie différente pour s'unir à celui qui doit le sauver. De même qu'une personne empoisonnée, si elle veut neutraliser la violence mortelle du poison, moyennant un remède qui le combatte, a besoin que le breuvage salutaire pénètre dans ses veines ainsi que l'a fait le mal lui-même, afin de répandre et d'insinuer sa vertu dans toutes les parties attaquées ; ainsi, après avoir absorbé le poison du vice, qui altère notre nature, il est absolument nécessaire que nous prenions un antidote qui répare et rétablisse nos membres corrompus, afin que cette vertu, contraire et puissante, introduise dans notre économie un contre-poids à la contagion toujours croissante. Et quel est ce remède ? Il n'en est pas d'autre que le divin corps de Jésus-Christ, ce corps vainqueur du tombeau et principe de notre vie. Or, le Seigneur nous fait part de ce don surnaturel lorsqu'il change et transforme en son corps la nature des espèces visibles par la vertu d'une bénédiction sacrée. Ainsi le Verbe communique sa chair à tous les fidèles, en s'insinuant dans leur corps, en se mélangeant à eux par le moyen du pain et du vin ; pour que l'homme, étant uni à ce corps, qui est immortel, devienne à son tour immortel et incorruptible. »

Celui qui est né de Dieu opérera des œuvres divines. Infidèle à sa vocation, il se verra condamner au feu éternel, au ver qui ne meurt jamais. S'il garde son innocence, il méritera, dans sa double nature, de voir Dieu et de jouir de sa béatitude.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

« Le 12 juin 1553, les Impériaux montaient pour la troisième fois à l'assaut de Thérouanne, l'antique cité d'une des plus belliqueuses tribus de la Gaule, et l'un des boulevards de notre frontière du Nord. Ils s'avançaient irrités d'une résistance qu'ils ne s'attendaient pas à rencontrer dans une ville des plus mal pourvues. Au sommet de la brèche, au premier rang des assiégés, se tenait un vieillard plus que septuagénaire, le visage tout décomposé par la fièvre et par la jaunisse : c'était le commandant de la place, ancien compagnon du roi François et de Bayard. Une pique à la main, il attendait l'ennemi pour le recevoir comme il avait fait aux deux attaques précédentes. Dès qu'au milieu des décombres il vit paraître le premier des assaillants : « A moi ! » cria-t-il, à moi, capitaine ou enseigne ! Je suis » le général. » Et presque aussitôt il roula, frappé d'un coup d'arquebuse, tenant la parole qu'il avait donnée au roi : « Sire, je suis bien malade ; » mais, quand vous apprendrez que Thérouanne » est pris, dites hardiment que votre serviteur... » est bien guéri ; madame la jaunisse n'aura pas » l'honneur de me faire mourir. »

» Dans cet entrain chevaleresque, dans ce dévouement à soutenir une lutte désespérée, dans cette forme originale et fière du courage, vous retrouvez des traits qui vous sont connus. Le défenseur de Thérouanne était un Montalembert.

» Seize de ses descendants furent comme lui tués sous le drapeau, et nous pouvons ajouter à cette liste héroïque le nom d'Arthur de Montalembert, colonel du 1er de chasseurs d'Afrique, enlevé par le choléra tandis qu'il conduisait son régiment dans une expédition au Maroc. La mort du soldat à l'hôpital, devant l'ennemi, c'est aussi la mort au champ d'honneur.

» Le frère aîné de ce brave officier, Charles Forbes de Montalembert, était le premier de sa famille qui ne fût pas d'épée ; mais, on l'a déjà dit, sa parole était une épée (1). » A dix-sept ans, il roulait dans sa jeune tête mille projets d'entreprise chevaleresque, à vingt ans, il guerroyait déjà dans une aventure de la presse religieuse ; à vingt-trois, il ouvrait une croisade contre le vandalisme en matière d'art ; à vingt-cinq, il renouvelait la composition historique et prenait dans une assemblée délibérante une place qu'il ne devait plus quitter que par force ; encore rem-

(1) Duc d'Aumale, *Discours de réception à l'Académie française*.

placerait-il jusqu'à la fin la parole par la plume et le discours par le livre. Nature d'orateur et d'homme de guerre, mélange de flamme et d'airain, il ne pouvait être et il n'a été que soldat. Soldat dans la vie civile, il est vrai, mais soldat par l'ardeur, par la bravoure, l'intrépidité et la décision. Comme ces héros de la *Jérusalem délivrée*, tous ses coups ouvrent une large blessure ou emportent la pièce; comme eux aussi, il ne guerroie que contre les Sarrasins de l'impiété. Trop heureux s'il ne s'était pas égaré dans le jardin où chantent les sirènes du libéralisme; plus heureux, et dix fois plus grand, s'il ne se fût pas retiré sous la tente et n'en fût plus sorti à la fin que pour combattre ses compagnons d'armes. Nous trouverons donc en lui l'homme; mais il fut grand homme. Raison péremptoire pour étudier avec plus de soin cette belle nature, à laquelle il n'aura manqué, au reste, qu'une grâce, l'attention à suivre toujours les consignes de la sainte Eglise.

Charles-René Forbes de Montalembert naquit à Londres le 15 mai 1810, de Marc-René, comte de Montalembert et de Elise Forbes, des comtes de Granard, en Irlande. Son père, colonel dans l'armée de Condé, avait fait toutes les campagnes de cette armée et avait pris en 1799 du service dans l'armée anglaise; sa mère était une de ces femmes fortes comme sait en former la virile Angleterre. Leur mariage remontait à 1808; les noms qu'ils donnèrent à l'enfant nous rappellent qu'il était né sur la terre étrangère ; le caractère de l'enfant gardera encore mieux l'empreinte de cette alliance. Une éducation originale, sans plan bien arrêté, résultat presque forcé d'un enchaînement de circonstances, développa cet ensemble de goûts, d'opinions, de qualités, de vertus, dont l'heureux mélange fit un homme hors ligne, type remarquable de l'union des deux races.

Les obligations de la vie militaire ne permirent pas aux parents de garder près d'eux leur petite famille ; Charles fut confié, dès sa seconde année, à son grand père maternel, James Forbes, qui fut son véritable éducateur. Membre de la Société royale de Londres, voyageur remarquable, chrétien d'une forte conviction, James Forbes, avec le savoir-faire d'un esprit élevé et la tendresse d'un grand-père, cultiva les précoces et éminentes dispositions de son petit-fils. Jusqu'à l'âge de neuf ans, Charles de Montalembert n'était presque pas sorti de la bibliothèque des Forbes; il ne s'était intéressé qu'à des livres et à la conversation de son aïeul ; par ses soins empressés, il avait appris la lecture, l'écriture, les éléments du grec et du latin ; surtout il avait conçu cette universelle curiosité qui fut l'un des traits distinctifs de cet admirable travailleur. Dans ce milieu bienveillant, érudit et artiste, la jeune intelligence de Montalembert s'appropria vite le fruit des recherches et des travaux du grand-père. Forbes habitait un des coins les plus frais et les plus verts des environs de Londres, près de la célèbre école de Harrow, où Byron, le futur poëte, et Robert Peel, le futur homme d'Etat, venaient d'achever leurs études. Exclu de Harrow par son âge et par sa foi, le jeune Montalembert passait souvent ses matinées dans un établissement plus modeste où il était envoyé, non pas pour commencer ses classes, suivant l'expression consacrée dans notre pays, mais pour apprendre à pratiquer la vie et le travaile en commun.

« Il y avait alors, en dehors des grandes fondations, deux sortes d'écoles en Angleterre : les unes, où la combinaison d'une indépendance qui nous étonne et d'une discipline qui peut nous paraître cruelle inspire de bonne heure à l'enfant, avec le sentiment de la responsabilité, l'habitude de la franchise et d'une obéissance qui n'a rien de servile; d'autres, où le manque de surveillance et de sordides calculs donnent lieu à des abus qui ont heureusement disparu, mais dont la vive imagination d'un romancier célèbre, Charles Dickens, stimulée par d'amers souvenirs, nous a laissé d'émouvantes peintures. C'était un de ces contrastes que parfois encore on rencontre en Angleterre, et qui choqueraient davantage si on ne les voyait s'effacer chaque jour, si l'observateur attentif ne remarquait avec quelle persévérance ce grand, heureux et libre pays s'applique à corriger ce qui est mal, sans détruire ce qui est bien.

» La maison de Fulham, située sur les bords riants de la Tamise, ne ressemblait par aucun trait aux écoles décrites par Dickens. Montalembert y resta peu de temps, assez cependant pour en retenir une impression utile, et ne jamais oublier la langue anglaise qu'il parlait et écrivait avec une égale facilité (1). »

La maison de Fulham rappelle une anecdote, où nous retrouvons déjà tout Montalembert. Le jour où l'on devait l'y conduire, il était entendu qu'il ne quitterait la maison paternelle que le soir: « Puisque je dois y aller, dit-il, j'aime mieux partir tout de suite. » Sur le chemin, lorsqu'on fut à un endroit où il y avait peu de maisons, mettant ses petits bras sur le cou de son grand-père et cachant son visage sur son épaule, il lui dit avec un gros sanglot et d'une voix entrecoupée : « Maintenant, cher grand-papa, comme vous m'avez enseigné qu'il fallait dire toujours la vérité et que je ne devais rien vous cacher, je vous supplie de répondre avec vérité à la question que je vais vous faire. » Et, sur la promesse affirmative, il ajouta : « Vous savez, mon cher grand papa, que lorque papa et maman sont partis à Stuttgard, ils m'ont laissé ici pour être votre enfant. Et maintenant, jusqu'à ce que nous les retrouvions, nous sommes tout l'un pour

(1) Duc d'Aumale, *op. cit.*

l'autre. Dites-moi donc, mais dites-le moi bien vrai, depuis que je suis venu de Paris, ai-je été tout à fait ce que vous désiriez et ce que vous vous attendiez à ce que je fusse ? et m'aimez-vous autant que lorsque nous étions là tous ensemble ? » C'en était trop pour le pauvre grand-père, qui assura d'ailleurs à l'enfant qu'il avait été et au-delà tout ce qu'on pouvait attendre. — « Alors, dit-il, je suis le plus heureux garçon qu'il y ait au monde et je ne verserai pas uue seule larme en vous quittant. » Et il n'en versa point en effet.

Qui pourra jamais dire ce que Montalembert dut à cette enfance grave, pensive, qui ne ressemble à aucune autre par ses débuts. Cette éducation première ne fit sans doute que cultiver les ferments déposés par Dieu dans cette nature choisie ; mais elle les fit si bien éclore, qu'on aperçoit dès cet âge les indices de toutes les qualités qui devaient caractériser plus tard sa carrière tout entière. Le vieillard, dont il était l'idole semblait en avoir eu l'intuition, en adressant à son petit fils, lorsqu'il n'était encore âgé que de trois ans, la bénédiction et la prophétie que renferment ensemble les vers suivants :

« Accepte, cher enfant, ce gage de ma tendresse. Accepte le vœu de mon cœur et ma fervente prière. Que Celui qui veille sur la jeunesse et peut seul la guider à travers les détours tortueux de la vie, que celui-là verse sur toi toutes ses bénédictions et toutes ses joies! Puisses-tu posséder la santé, la vertu, la gloire ; cette noble gloire qu'on n'obtient qu'en luttant contre le joug des passions. Qu'une juste ambition fasse battre ton cœur ; mais que ce cœur sache toujours battre aussi au récit des souffrances d'autrui. Que le lait de la bonté n'y tarisse jamais, et que la voix de l'humble pauvreté ne te trouve jamais insensible (1). »

En 1814, le comte René-Marc de Montalembert rentrait en France avec les princes dont il avait partagé l'exil ; mais le gouvernement lui confia une mission qui devait, longtemps encore, le tenir éloigné de la patrie. Ministre d'abord à Stuttgard, il n'avait pas voulu associer son premier enfant aux incertitudes de la vie diplomatique. Mais, en 1819, le vieillard, qui était le guide et l'ami de l'enfant, expirait entre ses bras dans une chambre d'auberge. Ce fut l'initiation de Montalembert à la douleur ; ce fut pour lui la première de ces surprises que la mort nous prodigue toujours sans que nous soyons jamais préparés à les recevoir.

La même année, le comte Marc-René, devenu pair de France, appelait son fils auprès de lui, et Charles suivit, comme externe, au collège Bourbon les cours de cinquième durant l'année scolaire 1819-1820. L'année suivante, il partait pour Stuttgard : ce séjour d'environ une année dans le royaume de Wurtemberg rendit la langue allemande très-familière à Montalembert. En 1822, nous le retrouvons à Paris, où il fait sa première communion sous la direction d'un jeune vicaire de Saint-Thomas-d'Aquin, l'abbé de La Bourdonnaye, « mon premier bienfaiteur après mon grand-père » aimait-il à dire depuis. Ce jour-là, même, Montalembert écrivait cette parole, qui n'est pas d'un enfant vulgaire : « Pour la première fois, j'ai compris qu'il pouvait être doux de mourir. »

Montalembert avait alors pour confesseur l'abbé Busson, professeur de théologie au séminaire des Missions étrangères, depuis secrétaire du ministre des affaires ecclésiastiques. Prêtre franc-comtois d'une piété rigide, royaliste dévoué. mais sans esprit de parti et encore moins de coterie, il avait gagné, presque sans y prétendre, la confiance du faubourg Saint-Germain. Montalembert, sous un tel directeur, fût devenu un homme de fer ; il eût malheureusement, plus tard, d'autres directions, mais il n'oublia jamais la première, et sans doute que l'image du rigide abbé dut plusieurs fois lui apparaître pour dicter ses fortes résolutions. « L'abbé Busson, écrivait-il plus tard, c'était le prêtre, et rien que le prêtre, dans sa simplicité et dans sa grandeur. »

A Paris, Montalembert continua ses études dans sa famille. Parmi les personnes qui eurent le plus d'influence sur le développement de son esprit et de son cœur, il faut nommer Rio, qui faisait alors, à la *Société des bonnes lettres*, des cours suivis par l'élite du monde parisien. Montalembert suivait ces cours et garda toute sa vie le meilleur souvenir du jeune professeur, qui, dès ce moment, devint son ami. Dans les dernières années de sa vie il écrivait encore : « N'oublions pas que Rio a cultivé en nous l'enthousiasme, et gardons-lui toujours, pour ce bienfait, la plus vive reconnaissance. »

Au mois d'octobre 1826, le comte Marc-René fut nommé ministre plénipotentiaire de France en Suède ; il confia donc son fils au collège Sainte-Barbe, récemment fondé par l'abbé Nicolle, ancien recteur de l'académie de Paris. Le jeune Montalembert fut placé en rhétorique et y prit tout de suite le premier rang. Pour la première fois, il entrait en communication directe avec les hommes de son temps et les enfants de son âge ; tout d'abord, il faut bien le dire, il en eut horreur. Quoique dirigé par un prêtre d'une grande vertu, et malgré les soins éclairés de deux aumôniers capables, l'abbé Fauder, mort curé de Saint-Roch, et l'abbé Sénac, le collège Sainte-Barbe n'échappait pas à la fièvre irréligieuse qui régnait alors dans les collèges de Paris. « J'en atteste, dit Montalembert, les souvenirs de tous ceux qui, comme moi, terminaient leur éduca-

(1) Correspondant ; *Une biographie anglaise de Montalembert*, t. LXXIX, p. 813.

tion à cette époque. Combien étions-nous de jeunes chrétiens, même dans les collèges les plus mal famés? A peine un sur vingt. Quand nous entrions alors dans une église, est-ce que la rencontre de l'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple, qui, aujourd'hui, remplissent nos temples, ne produisait pas presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient (1). »

Ces excès révoltèrent, du reste, le jeune chrétien, et, comme il se sentait taillé pour la lutte, il sut défendre et son cœur et sa foi. Sympathique à ses condisciples, par ses idées constitutionnelles, il combattait vigoureusement leur impiété et s'attirait par sa franchise un respect où se mêlait quelque admiration.

C'est l'effet ordinaire de notre système d'éducation commune de mouler tous les enfants dans une même forme, et d'effacer trop souvent les traits personnels qui devraient les distinguer. Montalembert échappa à ce péril. « Des leçons particulières, des cours, qui semblaient au-dessus de son âge, quelques voyages, remplirent les six années que les vieilles méthodes françaises consacrent au travail assidu, méthodique, fixé par un programme. L'expérience réussit, grâce aux dispositions d'une nature d'élite, grâce à la fermeté des principes déjà gravés dans ce jeune et bon cœur, et lorsque, dans sa dix-septième année, il devint élève du collège Sainte-Barbe, il débuta par des succès au concours général. Résolu à devenir un humaniste excellent, il ne consacrait pas seulement aux études littéraires et philosophiques ce que nous pourrions appeler les heures réglementaires, quoiqu'il le fît avec conscience; acceptant avec soumission notre discipline universitaire, il continua la pratique du travail individuel, que lui avait enseignée son contact avec les écoles anglaises et allemandes, et qu'avaient confirmée les leçons d'éminents professeurs. Ouvrez le recueil des lettres qu'à dix-sept ans il écrivait à un condisciple; voyez le plan de lectures qu'il avait adopté pour charmer ses vacances, et qu'il exécutait avec une merveilleuse exactitude. En tête de la liste vous trouvez les Grecs et les latins, l'*Odyssée* et les *Lettres de Pline*, puis le chef-d'œuvre de la prose française, les *Provinciales*; puis enfin ces poètes anglais qu'il chérissait et où déjà il trouvait des souvenirs. Suivez les confidences de cette jeune âme qui s'épanche dans une correspondance de chaque jour. L'amitié suffit encore à nourrir la tendresse de son cœur, et comme il en parle! Comme il est sous le charme quand il rencontre de Thou se dévouant pour Cinq-Mars, quand il écoute le rêveur Posa parlant à don Carlos, ou le mélancolique Moore chantant les malheurs de la verdoyante Erin! Voyez-le saisir au passage toutes ces formes souvent vagues, leur donner un corps, s'approprier les peintures où il retrouve la passion concentrée sur l'amitié, la patrie, la liberté, la foi!

» On surprend aussi dans ces lettres le futur orateur qui s'essaye, l'homme politique qui se prépare. Ce ne sont pas seulement les débats de nos Chambres qui l'occupent, chose commune à cette époque où l'indifférence politique n'avait pas encore atteint les jeunes générations. Mais ce qui était rare et qui, je crois, le sera de tout temps, c'était de voir un écolier en congé prendre, pour se distraire, le livre de Delolme et les annales des Chambres anglaises remonter aux sources pour étudier les théories constitutionnelles et l'éloquence parlementaire, oublier à seize ans le fusil ou le cheval pour se promener en déclamant. « Souvent, écrivait-il, au milieu d'un bois, je commence une improvisation fougueuse contre le ministère, puis, avec ma vue basse, je tombe nez à nez sur quelque bûcheron ou quelque paysan qui me regarde d'un air ébahi et me croit sans doute échappé d'une maison de fous. Moi, couvert de honte, je me sauve à toutes jambes, et puis je recommence à gesticuler et à déclamer. »

» Parmi les modèles qu'il étudiait, un surtout l'entraînait par ses mouvements oratoires, c'était Grattan. La parole enflammée de ce tribun transforma en un véritable zèle le sentiment un peu vague que la poésie de Moore avait d'abord inspiré à Montalembert. Il s'éprit de l'Irlande, il voulait écrire son histoire depuis 1688; dans le plan de ce travail conçu à dix-huit ans, sa pensée se proposait le double but qu'il devait poursuivre toute sa vie: « Je veux présenter à la France l'exemple d'une nation qui a perdu sa liberté par sa complaisance pour le trône, et rendre justice au catholicisme en déployant le tableau des vertus, surtout au patriotisme, qu'il a engendrés en Irlande. » M. de Montalembert révèle dans ces quelques lignes le secret de sa vie: son choix est fait. Déjà, s'il m'est permis d'emprunter à nos théologiens l'expression dont ils se servent pour définir le plus auguste et le plus impénétrable des mystères au christianisme, déjà on voit deux natures se confondre en lui: il est et il sera toujours non seulement catholique et libéral tout ensemble.

» Et déjà aussi il a comme une vue de l'avenir; il devine les combats intérieurs qui agiteront son cœur, les déchirements qui troubleront sa vie, et avec un accent prophétique, il écrit à son ami: « Je le prévois, après avoir énergiquement lutté pour assurer le triomphe de la liberté, je serai un jour séparé de ceux auprès de qui j'aurai combattu jusqu'alors, et, pour défendre le christia-

(1) *Des intérêts catholiques au XIXe siècle.* Œuvres complètes, t. V, p. 58.

nisme, le catholicisme en péril, je devrai me confondre dans les rangs de ceux dont j'aurai blâmé la conduite. La vérité est encore plus pour moi que la liberté. » Presque dans la même lettre, en parlant d'un noble prélat qui le comblait de ses bontés, il avait dit : « Jamais il ne pourra exister de confiance entre lui et moi, jamais mon cœur ne pourra se livrer à un prêtre, à un Français qui déclare hautement que la liberté et l'égalité constitutionnelles sont des chimères (1). »

Veut-on savoir l'emploi de son temps à Sainte-Barbe, au printemps de 1828 ? Lever à quatre heures. A quatre heures et demie, étude alternée de la philosophie grecque dans Xénophon, et de l'histoire d'Allemagne dans Pfeffel. De six à sept heures et demie après un court instant accordé aux poëtes, il faisait son devoir de mathématiques. A sept heures et demie, déjeuner, puis récréation avec son ami Léon Cornudet. De huit à dix, classe de mathématiques, suivie d'une récréation. De dix heures et demie à midi un quart étude ou classe de physique, puis dîner et récréation. A midi trois quarts, répétition de chimie deux fois par semaine ; les autres jours, récréation avec un ami. De deux heures à quatre heures un quart, classe de philosophie, puis goûter et récréation. De cinq à six, lecture d'ouvrages philosophiques ; de six à sept heures et demie, devoir sur cette science. A sept heures et demie, récréation, souper et prière. De neuf à dix, lecture d'un poëte ou d'un historien grec, de dix à onze, étude de l'histoire d'Allemagne dans Pfeffel ou dans Schiller, sauf le dimanche, où il y avait répétition de grec et lecture de Platon. Voilà ce que Charles de Montalembert a fait de son temps durant son année scolaire de philosophie. L'année précédente, en prenant cinq minutes par jour sur l'heure du lever, il avait traduit du grec tout Epictète ; cette même année, il remportait, au grand concours, le second prix de discours français. — Je serais curieux de connaître l'orateur qui obtint le premier ; mais que vont dire de ces travaux nos jeunes candidats aux palmes académiques ?

Sur ces entrefaites, le comte Marc-René était envoyé comme ambassadeur à Stockolm ; au mois d'août, Charles dut quitter la France pour rejoindre sa famille. Dans ce pays des frimas, il voyait s'ouvrir un champ d'études absolument neuf ; il n'y avait point, en Europe, d'État plus mal connu que la Suède. Montalembert s'enfonça dans ce travail avec l'ardeur qu'on met à un voyage de découvertes. Parfaitement accueilli du chef de l'opposition constitutionnelle, baron Ankarswärdt, il lui fut donné de pénétrer assez avant dans le jeu des partis et l'économie des institutions, pour publier à dix-neuf ans son premier écrit dans la *Revue française*, sur la liberté constitutionnelle en Suède. En même temps, il apprenait à connaître les hommes ; il voyait, sur le trône de Wasa, un vétéran du jacobinisme français, Bernadotte, et, sur les lèvres du révolutionnaire couronné, il recueillait ces curieuses paroles : « Je n'oublie pas que je suis Béarnais, que je suis né sujet de Charles X. Si le trône des Bourbons était menacé, je dirais à mon fils : « Prends cette couronne, pour laquelle je t'ai » instruit ; tu la conserveras si tu en es digne. » Et emportant avec moi mon épée, je volerais à la défense du roi de France. »

Parmi les camarades de Charles de Montalembert, il en était un, appartenant à une famille de province, fils d'une sainte mère, petit-fils d'un martyr, décapité à Lyon en 1794, qui partageait toutes ses idées, en religion comme en politique. Dès Sainte-Barbe, il s'était établi, entre les deux écoliers, une de ses amitiés qui, fondées sur le terrain solide des aspirations généreuses, de l'harmonie des croyances et des opinions, restent inébranlables malgré la diversité des fortunes et les vicissitudes de la vie mortelle ; une de ces amitiés que la mort ne brise pas, parce qu'elle s'est inspirée de cette belle parole de Bossuet : « L'amitié est un commerce pour s'aider à mieux jouir de Dieu. »

Entre les deux amis s'établit une correspondance suivie, publiée en 1873, sous ce titre : *Lettres à un ami de collége* : cet ami, c'était Léon Cornudet, ce conseiller d'Etat qui donna sa démission lorsque Napoléon III mit la main sur les biens de la famille d'Orléans et réalisa ce beau fait que Dupin appelait « le premier vol de l'aigle. « Nous extrairons de cette correspondance quelques passages, où l'on voit Montalembert dans le précoce essor de son beau talent et par où il est facile de deviner ce qu'il sera plus tard.

Le 19 décembre 1828, il écrit : « Mon ambition dépassera toujours mes jouissances. Dès mon enfance, j'ai placé toutes mes espérances et mes plus vives émotions dans une sphère où je ne parviendrai jamais. Je sens que les affections du cœur ne me satisferont pas : mon imagination inquiète s'est livrée à des illusions dont chaque jour me montre la fausseté et le danger. J'accepte tous les augures que tu me prodigues ; mais c'est avec la triste conviction que jamais ils ne se réaliseront. Je te le dis dans toute la franchise de mon âme, jamais je n'atteindrai à cette hauteur que je m'étais proposée pour but. Je suis plus vieux que toi, car j'ai plus senti et plus souffert que toi. Il y a longtemps que j'ai adressé à Dieu la prière de me retirer du monde avant que je fusse désenchanté de la vie. Je pensais ainsi au

(1) Duc d'Aumale, *Discours de réception à l'Académie française.*

moment où mes espérances étaient le plus ardentes : je pense encore de même, mais moins franchement qu'alors, et cependant chaque jour sert à me désenchanter graduellement. Le dédain de la vie est, à mes yeux, le plus beau privilège de notre âge. Plus on vieillit, moins on se détache de ce monde, et plus on se cramponne à cette frêle existence qui devient à charge aux autres et à nous-même. »

Le 1er janvier 1829 : « Il y a pour moi quelque chose de triste dans le renouvellement de ces anniversaires, qui me rappellent que je vieillis, *que je me refroidis graduellement*, que je m'éloigne peu à peu du plus beau temps de ma vie. » Montalembert avait alors dix-huit ans.

(A suivre.) JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Revue mensuelle des Lettres

1. ASTRONOMIE : La comète Coggia. Communication du P. Secchi. — 2. Le passage de Vénus sur le disque du soleil, sa rareté, son importance. Stations françaises pour son observation. Préparatifs. Passages futurs. — 3. GÉOGRAPHIE : Rétablissement d'une mer intérieure en Algérie. Les *chotts*. Le golfe Triton. Travaux à exécuter. Conséquences climatériques, commerciales, politiques et religieuses. — 4. APICULTURE : la récolte du miel. — 5. HYGIÈNE : Désinfection des chambres des malades par le café.

1. Les astronomes n'ont pas à se plaindre, la voûte planétaire semble se complaire à offrir à leurs observations les phénomènes les plus intéressants et les plus rares.

Il ont eu d'abord la comète Coggia, découverte par l'astronome de ce nom, à l'observatoire de Marseille, le 17 avril dernier. C'était alors une petite nébulosité visible seulement au télescope, et, comme perdue dans les régions polaires de notre ciel boréal ; mais elle s'avançait rapidement vers nous, et bientôt les profanes purent en avoir le spectacle. On la voyait très-nettement à l'œil nu, chaque soir, vers dix ou onze heures, à droite des gardes de la Grande Ours et dans le prolongement de la direction générale de cette dernière constellation ; sa queue, dirigée presque verticalement de bas en haut, et d'un éclat assez pâle, avait fini par atteindre une longueur de plus de 15 degrés.

Quoique nous parlions comme si la comète Coggia eût déjà disparu, cependant elle est encore dans notre hémisphère ; mais, comme elle se couche chaque jour plus tôt et sur un point de l'horizon encore éclairé par le crépuscule, on ne peut plus que difficilement l'apercevoir et l'observer.

Jusqu'ici, notre Académie des sciences n'a fait au public d'autre communication que la lettre suivante du P. Secchi, en date à Rome du 22 juin, 1874 :

« Nos travaux sur la comète Coggia, dit l'illustre Jésuite, ont été interrompus par le mauvais temps. Nous avons cependant constaté, le 18 et le 19, que le spectre à bandes du carbone se développe considérablement, la bande verte restant toujours la plus vive, pendant que, dans la comète de Temple, la plus vive était la jaune. Cela prouverait que les combinaisons des gaz ne sont pas rigoureusement les mêmes pour toutes les comètes.

» Au commencement du mois, on n'avait que le spectre à bandes ; maintenant, il y a une ligne générale qui réunit les bandes correspondant au noyau, de manière à présenter un spectre continu. La vivacité n'est pas encore suffisante pour permettre, avec nos instruments, de séparer les raies en bandes.

Il est remarquable que les bandes de la comète sont plus estompées et plus diffuses que les bandes de l'oxyde de carbone : elles rappellent les bandes que présente l'image de l'arc électrique dans l'intervalle entre les charbons, lorsqu'on le projette par la fente, ou le spectre obtenu par l'étincelle électrique dans la vapeur de benzine. »

Bientôt, sans doute, viendront, pour compléter ceux-ci, d'autres renseignements qui nous apprendront les éléments de son mouvement, sa route, ses apparitions probables à diverses époques, et autres semblables particularités.

2. Mais ce qui préoccupe le monde astronomique bien autrement que la comète Coggia, c'est le passage de Vénus sur le soleil, qui doit avoir lieu le 9 décembre prochain. Ce phénomène est très-rare, il ne se produit que six fois dans une série de dix siècles. On observe d'abord deux passages à huit années de distance, puis il s'écoule de cent dix à cent trente ans avant qu'un pareil couple de passages se présente.

Les deux derniers passages s'effectuèrent en 1761 et en 1769. Le prochain, c'est-à-dire celui qui suivra le passage de cette année, se présentera en 1882.

Le passage de 1761 ne s'effectua pas dans de bonnes conditions d'observation. On fut plus heureux en 1769. L'on conteste toutefois, aujourd'hui, l'exactitude des résultats qu'on a tirés des observations faites alors. De là l'empressement extraordinaire avec lequel on s'apprête à observer le passage de décembre prochain, afin de rectifier ces résultats.

Les résultats qu'on obtient des observations faites au passage de Vénus sur le soleil sont de fournir une règle au moyen de laquelle on puisse mesurer avec exactitude la distance de la terre et de toutes les autres planètes au soleil, distance qui, jusqu'ici, n'est pas connue d'une manière précise. Le passage de Vénus nous fournit cette règle mieux que le passage d'aucune autre pla-

nète, parce que Vénus est de toutes la plus rapprochée de la terre. On sait, en effet, comment, à l'aide de la triangulation, quelqu'un peut, du lieu où il se tient, mesurer la distance d'un point auquel il ne peut atteindre. Mais plus la grandeur des côtés du triangle formé pour cette opération est inégale, plus le résultat final est nécessairement exposé à être inexact. Or, Vénus étant la planète la plus rapprochée de nous, on conçoit dès lors qu'elle est celle qui peut nous fournir les éléments du calcul le plus précis.

L'importance de ces résultats d'une part, et de l'autre la rareté du phénomène, expliquent la sollicitude des astronomes. Et, parce que le passage complet ne sera visible que dans l'Asie orientale, l'Australie et les mers du sud, on s'est partout apprêté, en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en Russie, à l'aller observer dans ces régions lointaines.

Les préparatifs se sont faits, chez nous, sous la direction de M. Dumas. L'Assemblée nationale a voté une somme de 300,000 francs pour les frais de l'expédition, et, comme cette somme s'est trouvée insuffisante, la marine a généreusement pris sur son budget pour fournir aux dépenses imprévues.

Nos astronomes occuperont les stations suivantes : île Campbell (M. Bouquet de La Grye, lieutenant de vaisseau); île Saint-Paul (MM. le capitaine Mouchy et Cazin); Pékin (M. Janssen); Yokohama (M. Wolf et André); Nouméa, Taïti, Bourbon, Saïgon. Le voyage et l'installation n'offrent de sérieuses difficultés que pour les deux premières stations seulement. On sait que l'île Saint-Paul, en particulier, située à plus de 800 lieues de toute côte habitable, n'est autre chose que le sommet du cratère d'un volcan éteint, qu'elle manque de port, est stérile, inhabitée et sans eau douce. Le capitaine Mouchy est déjà parti pour sa lointaine expédition, emmenant avec lui quatre membres de la commission et une escouade de douze marins ou sous-officiers de marine, choisis parmi les plus capables de rendre les divers services nécessaires au campement et aux observations.

Trois méthodes seront principalement employées pour obtenir le résultat désiré. La première consiste dans l'observation directe des contacts, soit internes, soit externes. La deuxième consiste dans une série d'observations micrométriques fixant diverses positions de Vénus sur le disque solaire. La troisième enfin, qui sera employée pour la première fois, est la méthode photographique.

Des instruments et appareils tout spéciaux ont été construits pour cette circonstance ; le personnel de chacune des missions a été exercé à leur maniement; des instructions détaillées, rédigées avec soin par MM. Yvon Villarceau et Fizeau, ont été remises à tous les membres de nos missions, pour les guider dans les observations astronomiques et photographiques. « Tout ce qui dépend de la prudence humaine ayant été prévu et préparé, dit M. Dumas dans son récent *Rapport sur l'état des préparatifs pour les expéditions chargées par l'Académie d'aller observer le passage de Vénus sur le soleil, le* 9 *décembre* 1874, il ne reste plus qu'à se confier, pour le succès de chacune de nos stations et pour l'heure critique du passage, aux arrêts de Celui qui seul commande aux nuages et qui, seul, tient dans sa main les orages et les tempêtes.»

Le passage qui aura lieu le 6 décembre 1882 sera visible dans toute l'Europe; toutefois, à Paris, on ne pourra observer que l'entrée du disque. Le passage suivant, qui aura lieu le 8 juin 2004, sera tout entier visible à Paris. Au passage du 6 juin 2012, on ne pourra observer à Paris que la sortie de Vénus.

3. Non moins que les astronomes, les géographes sont dans un grand émoi, et l'Académie des sciences reçoit aussi leurs communications. M. de Lesseps l'a entretenue, dans sa séance du 13 juillet dernier, d'un projet de rétablissement d'une mer intérieure en Algérie, conçu par M. le capitaine d'état-major Roudaire, en suite de ses travaux pour le tracé géodésique d'un méridien partant de Constantine dans la direction de Biskra.

Au sud des monts Aurès et au bas de leurs pentes, se trouve une immense plaine déserte et sablonneuse, au milieu de laquelle on rencontre plusieurs bas-fonds vaseux, couverts en été de matières salines, que les indigènes désignent sous le nom de *chotts* ou *sebkas*. Or, M. le capitaine Roudaire vient d'établir mathématiquement ce que plusieurs avant lui avaient déjà soupçonné, savoir que le sol de cette plaine est très-inférieur au niveau de la mer. Le lit du chott Mel-Rir, en particulier, est au-dessous du niveau de la mer de 27 mètres. Et, en partant de ce point dans la direction de l'est, le sol continue de baisser de 25 centimètres par kilomètre jusqu'au chott Sellem, qui est probablement à plus de 40 mètres au-dessous du niveau de la mer.

La possession certaine de ces données a aussitôt fait naître la pensée de transformer en une mer intérieure cette plaine stérile. L'histoire, d'ailleurs, nous apprend qu'en réalisant cette pensée on ne faisait que rétablir les choses telles qu'elles étaient autrefois; non pas dans un passé lointain, mais quelques siècles seulement avant l'ère chrétienne, c'est-à dire à l'époque même de la civilisation grecque et romaine. Hérodote la décrit, en effet, sous le nom de *golfe Triton*. Trois siècles plus tard, Scylax, dans son *Périple de la Méditerranée*, dit que l'entrée de ce golfe, située au fond de la petite Syrte, est étroite, et qu'une

ile empêche les vaisseaux d'y pénétrer au reflux de la mer. L'an 13 de notre ère, Pomponius Méla ne parle plus du *golfe* Triton, mais du *lac* Triton. On voit le travail qui s'était naturellement opéré; les sables amenés par le flux de la mer avaient insensiblement fermé l'entrée du golfe et l'avaient transformé en lac. Depuis lors, et toujours insensiblement, les eaux de ce lac se sont évaporées, et l'on suit aisément dans les historiens et géographes romains et arabes les progrès du dessèchement.

C'est donc un fait définitivement acquis qu'une mer existait autrefois là où l'on ne voit plus aujourd'hui que d'arides ravins et quelques marécages. Il est acquis également que l'existence de cette mer coïncidait précisément avec la fertilité si renommée du territoire de Carthage. La pensée de la rétablir est donc toute naturelle. Pour l'exécuter, il ne faut que percer d'un canal les sables amoncelés par le flux de la mer au fond de la petite Syrte ou golfe de Gabès. L'épaisseur de cette digue est au plus de 12 kilomètres. Le canal de Suez, qui a une longueur de 150 kilomètres, ayant coûté 200 millions, le canal de Gabès coûterait donc à peine 15 millions. Déjà le projet est entré dans la voie de l'exécution ; le conseil supérieur de l'Algérie, présidé par le général Chanzy, a voté une somme de 18,000 francs pour les travaux de nivellement et l'estimation des expropriations qui pourront s'en suivre. Quand le moment sera venu d'aller plus loin, on croit pouvoir compter sur le concours du bey de Tunis, sur les terres de qui se trouvera le canal, et qui en profitera en même temps que nous.

Au reste, fussions-nous seuls à la supporter, la faible dépense que demande le canal de Gabès n'a rien de comparable avec l'importance de ses avantages. Le premier sera de rendre à une surface de 600,000 hectares, aujourd'hui déserte et sans valeur, la fertilité qui lui manque depuis qu'elle n'a plus d'eau, et ainsi de créer un capital agricole qu'on peut estimer à plusieurs milliards. On a pour garant de ce premier résultat ce qui s'est produit depuis le percement de l'isthme de Suez: l'étoile surface d'eau qui traverse le désert a suffi pour augmenter notablement les pluies de cette région et en améliorer sensiblement le sol. On sait, de plus, qu'un simple puits artésien crée une oasis au milieu de plaines poudreuses. Que ne produira donc pas une mer de 1,000 kilomètres carrés de superficie, au pied d'un massif montagneux propre à condenser les nuages, et déjà couvert de neige en hiver.

Bornée au nord par la Méditerranée, et au sud en partie par une mer nouvelle, notre Algérie deviendra le climat le plus tempéré du globe et le rendez-vous de tous les touristes.

Un autre avantage sera de faciliter les opérations commerciales avec l'intérieur de l'Afrique, dont les richesses nous ont été jusqu'ici trop peu connues. Tougourt sera alors moins éloigné de notre colonie africaine que ne l'est Biskra. Ouorgla, Ghadamès seront rapprochés de plus de 25 lieues.

Notre influence nationale y gagnera également, car le retentissement immense qu'aura nécessairement ce gigantesque travail sur tout le continent africain, y portera partout à un haut degré le prestige de la France. Dans l'état où nous sommes, ce n'est pas un point de vue à dédaigner.

Il n'est pas permis enfin de ne pas voir là un moyen ménagé par Dieu pour faciliter l'évangélisation de l'intérieur de l'Afrique. Et c'est à nous que cette tâche glorieuse semble être réservée. Déjà notre Algérie, où nous avons planté la croix, est comme la garde avancée de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane. De là il nous est aisé d'aller en avant. Si nous sommes fidèles aux vues de Dieu sur nous, de même qu'au moyen âge nous avons repoussé et brisé l'islamisme en Europe, de même nous le repousserons de plus en plus et le briserons en Afrique, pour en arracher les populations à l'erreur et à l'esclavage, et les donner à la liberté par la vérité.

Ce n'est pas que le rétablissement du grand golfe Triton ne soulève quelques objections, mais les savants y ont déjà répondu d'une manière absolument péremptoire, et tout fait espérer que les travaux de canalisation seront bientôt entrepris et promptement menés à bonne fin.

4. *Paulo minora canamus.* Il n'est personne qui n'admire l'intelligente activité des abeilles et n'apprécie le fruit de leurs travaux; mais on sait aussi quelles difficultés l'on rencontre pour le recueillir, c'est-à-dire pour extraire le miel des ruches. De tous les procédés jusqu'ici mis en usage, il n'y en a pas dont l'emploi soit plus facile et en même temps plus efficace que le suivant, récemment imaginé par un ami des abeilles.

On étend d'abord un drap par terre ; on place au milieu une assiette, et sur l'assiette un mouchoir de poche ou un linge quelconque, plié ou froissé; sur ce linge on verse trois ou quatre grammes de chloroforme, et on le recouvre d'un tamis en fil de fer. Aussitôt après on soulève la ruche et on la dépose sur l'assiette, puis on relève par-dessus les coins du drap, afin de mieux concentrer la vapeur du chloroforme. Les abeilles ne tardent pas à faire entendre un bruissement d'une violence extraordinaire, qui peu après diminue et bientôt s'éteint tout à fait. Au bout de cinq minutes, on enlève la ruche, et l'on trouve le drap couvert d'une épaisse couche d'abeilles. On extrait le miel, et on remet la ruche à sa place; les abeilles y rentrent au fur et à mesure qu'elles s'éveillent.

5. S'il est intéressant et utile de s'occuper des astres, des mers et même des abeilles, il l'est sans doute beaucoup plus de s'occuper de la santé de l'homme. C'est pourquoi nous aimons à vulgariser dans chacune de nos revues scientifiques les découvertes pratiques propres à la lui conserver ou à la lui rendre. Aujourd'hui, nous voulons faire connaître un moyen aussi simple qu'excellent de désinfecter les chambres des malades dont on ne peut pas ouvrir sans danger les fenêtres. Habituellement, on emploie le chlore ou l'acide phénique. Mais quelquefois on n'a pas sous la main ces produits chimiques; d'autres fois les malades ne peuvent pas en supporter l'odeur, et alors on se contente de faire des aspersions d'eau de Cologne ou des fumigations de sucre. Or, ces deux moyens remplacent à la vérité la mauvaise odeur par une bonne, mais ne détruisent pas les principes miasmatiques, et par conséquent laissent subsister le danger tout en le déguisant. Qu'y a-t-il donc à faire quand on n'a ni chlore ni acide phénique, ou que l'odeur en incommode les malades? On prend quelques grains de café, et on les brûle près du lit des malades, sur un réchaud où sur une pelle rougie. Il s'en dégage tout à la fois une odeur très-agréable et une vertu qui décompose les miasmes. Toutefois, comme cette vertu est faible, il faut répéter deux ou trois fois par jour cette opération.

P. d'H.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

TROISIÈME PARTIE.
APPLICATION DU PRINCIPE.

I. Coercitio.

(Suite.)

»N'oubliez pas que votre mission a pour but les intérêts de l'Église. Or, j'affirme que ma demande est utile à l'Eglise catholique, ou, pour rester dans les limites de mes attributions, qu'elle sera avantageuse pour l'Église du pays d'Hippone, appartenant à mon diocèse. Si vous n'écoutez pas l'ami qui vous demande, écoutez l'évêque qui vous conseille; *si non audis amicum petentem, audi episcopum consulentem;* quoique parlant à un chrétien, je pourrais dire, sans arrogance, que, dans une affaire de ce genre, il est de votre devoir de ne pas mépriser l'ordre d'un évêque, ô mon illustre seigneur et très cher fils. *Audire te episcopum convenit jubentem.* Je sais que les causes ecclésiastiques sont particulièrement du ressort de Votre Excellence; mais comme celle qui nous occupe regarde aussi le très illustre et respectable pro-consul, je lui ai également adressé une lettre. Veuillez, s'il est nécessaire, lui donner connaissance de celle que je vous envoie, et je vous conjure, l'un et l'autre, de ne pas regarder comme inopportunes mes prières, mon intercession, mes sollicitudes. Ne rejetez point, par une réciprocité de peines infligées à leurs ennemis, un mauvais jour sur les tribulations et les souffrances de deux catholiques. Mais, en adoucissant la sévérité de vos jugements, n'oubliez pas, comme enfant de l'Eglise, de garder votre foi et la mansuétude de cette Eglise, votre mère; que le Dieu tout-puissant vous comble de toutes sortes de biens, ô mon très illustre seigneur et fils.» (T. V. p. 151, *Augustin au tribun Marcellin.*)

Dans sa lettre adressée à Apringius, saint Augustin précise la raison pour laquelle les chefs d'Etat doivent consulter les évêques dans l'application de leurs peines.

L'Apôtre, il est vrai, à dit de ceux de votre condition que ce n'est pas en vain que vous portez le glaive, et que vous êtes les ministres de Dieu pour venger les crimes des méchants. Mais la cause d'une province n'est pas la même que celle de l'Eglise. L'administration de l'une exige la sévérité et la terreur, l'autre recommande la clémence et la mansuétude. Si j'avais à faire à un juge qui ne fut pas chrétien, j'agirais autrement. Je n'abandonnerais cependant pas les intérêts de l'Eglise, et, s'il daignait m'écouter, j'insisterais pour que les souffrances des serviteurs catholiques de Dieu, qui doivent servir d'exemple de patience, ne fussent pas ternies et souillées par le sang de leurs ennemis; et s'il refusait de m'écouter, je le soupçonnerais d'agir dans un esprit d'inimitié. Mais, avec vous, ma conduite et mes sentiments sont tout autres. Nous voyons en vous l'homme qui jouit d'une grande autorité, mais nous y reconnaissons aussi le fils de la piété chrétienne. Abaissez votre grandeur, soumettez votre foi: nous traitons une affaire commune dans laquelle vous pouvez ce que je ne peux pas. Voyons ensemble ce qu'il y a à faire, et chargez-vous de l'exécution. *Subdatur sublimitas tua, subdatur fides tua; causam tecum tracto communem, sed tu in ea potes, quod ego non possum. Confer consilium vobiscum, et porrige auxilium.* On a mis toute la diligence possible pour obliger les ennemis de l'Église qui, en se glorifiant de leurs prétendues persécutions, séduisent les ignorants et les faibles par leurs discours trompeurs, à avouer les crimes horribles qu'ils ont commis sur les clercs catholiques, et à se condamner eux-mêmes par leurs propres paroles.

»Il faut lire les actes publics pour guérir les âmes empoisonnées par leurs erreurs; mais quand

les actes contiennent la peine de mort contre les coupables, oserions-nous aller jusqu'à cettre extrémité? Ne serait-il pas à craindre que ceux qui ont souffert parussent avoir rendu le mal pour le mal? S'il n'y avait point d'autres moyens de réprimer la perversité des méchants, peut-être serait-il nécessaire de leur infliger la peine de mort, bien que, pour ce qui nous regarde, nous aimerions mieux, s'il n'y avait point d'autres moyens d'y parvenir, les voir mettre en liberté que de venger par leur sang répandu les souffrances de nos frères. Mais, puisqu'il est possible de refréner l'audace des méchants sans manquer à la douceur recommandée par l'Eglise, pourquoi ne prendriez-vous pas dans votre arrêt le parti le plus sage et le plus doux, ce qu'il est permi aux juges de faire, même dans les causes qui ne touchent pas l'Eglise? Craignez donc avec nous le jugement de Dieu, notre Père, et faites aimer la douceur de l'Eglise, notre Mère. Ce que vous ferez, c'est l'Eglise qui le fera, et vous le ferez pour l'amour d'elle, dont vous êtes les fils. *Time nobiscum judicium Patris, et commanda mansuetudinem Matris. Cum enim tu facis, Ecclesia facit, propter quam facis.* Rendez le bien pour le mal; ces impies ont, par un crime horrible, arraché les membres d'un être vivant. Pour vous, faites en sorte, par œuvre de miséricorde, qu'ils puissent faire usage pour quelque travail utile de leurs membres intacts qu'ils ont employés pour une œuvre de cruauté inouïe. Armés d'un fer impie, ils ont répandu le sang chrétien. Par amour pour Jésus-Christ, ne trempez pas dans leur sang le glaive de la justice. Ils ont ôté à un ministre de l'Eglise le temps que Dieu lui avait donné à vivre; laissez aux ennemis de l'Eglise le temps de se repentir et de faire pénitence. Vous serez ainsi un juge chrétien dans une affaire de l'Eglise. Nous vous le demandons, nous vous en avertissons, nous intercédons pour cela auprès de vous. Les hommes ont coutume, lorsqu'on agit avec trop de clémence envers leurs ennemis convaincus, d'en appeler du jugement trop doux. Pour nous, nous aimons tellement nos ennemis, que si vous refusez d'écouter nos prières, nous en appellerions de la sévérité de votre sentence. (T. V. p. 153, *Saint Augustin à Aprincius.*)

Rôle de l'Eglise et rôle des princes.—Les princes effrayent les hérétiques par les lois, l'Eglise les adoucit par la clémence et la mansuétude. — Saint Augustin retrace bien ces deux rôles qui s'expliquent l'un l'autre. «Je ne voudrais pas écrit-il au proconsul d'Afrique, que l'Eglise, au milieu des afflictions qu'elle éprouve, eût besoin de recourir à la protection d'aucune puissance temporelle; mais, puisque, comme le dit l'Apôtre, toute puissance vient de Dieu, nous devons croire, en la voyant protégée par des enfants aussi sincèrement dévoués à l'Eglise catholique, notre Mère, que notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre... Nous ne craignons qu'une seule chose de votre justice; c'est que, vu que tout mal commis contre la société chrétienne par des hommes impies et ingrats est plus grave que s'il avait été commis envers tout autre, vous punissiez selon la grandeur du crime, plutôt que selon l'esprit de la mansuétude chrétienne. Nous vous conjurons par Notre-Seigneur Jésus-Christ de n'en rien faire. Nous ne cherchons pas à nous venger de nos ennemis sur cette terre, et les maux que nous souffrons ne doivent pas nous faire oublier ce que nous a ordonné Celui pour la vérité et le nom duquel nous les endurons. Nous aimons nos ennemis et nous prions pour eux. Nous désirons que la crainte des juges et des lois les ramène à la vérité, pour les préserver des peines du jugement éternel; mais nous ne voulons pas leur mort. Nous ne voulons pas qu'on néglige toute action légale envers eux, mais nous ne voulons pas non plus qu'on leur fasse subir les supplices qu'ils ont mérités. Réprimez leurs fautes, mais de manière à leur laisser le bénéfice du repentir. Nous vous demandons, en conséquence, que lorsqu'on porte devant votre tribunal les causes concernant l'Eglise, quelque injure, quelque affliction qu'elle ait eu à supporter, d'oublier la puissance de vie et de mort que vous avez, pour vous souvenir seulement de notre prière. Indépendamment du devoir que nous avons de rester fidèles à notre vocation, qui est de vaincre le mal par le bien, votre prudence devra considérer que les ecclésiastiques seuls ont le droit de porter à votre tribunal des causes qui appartiennent à l'Eglise. Or, si vous croyez devoir prononcer des condamnations à mort contre des hommes qui se sont rendus coupables de crimes dont nous nous plaignons, vous nous empêcherez de porter à votre connaissance des affaires de cette espèce. Et les ennemis de l'Eglise redoubleraient d'audace pour nous perdre en apprenant notre résolution de nous laisser ôter la vie par eux, plutôt que de la leur faire perdre par la sévérité de vos jugements. N'accueillez donc pas avec dédain ce conseil, cette demande, cette prière. Considérez aussi que, quand même je ne serais pas évêque, et que vous seriez encore plus élevé que vous l'êtes, je pourrais toujours m'adresser à vous avec le même droit.

»Qu'un édit de Votre Excellence fasse connaître au plus tôt aux Donatistes, que les lois portées contre eux sont toujours en pleine vigueur; car ils pensent et publient qu'elles sont annulées, et c'est pour eux un motif de ne point nous épargner. Vous rendrez utiles et fructeux nos dangers, en réprimant, par les lois imperiales, la vanité et l'orgueil impie de ces hérétiques, de

manière à ne pas laisser croire, à eux et à leurs partisans, que c'est pour la justice qu'ils souffrent les châtiments qu'on leur inflige. Il faudrait pour cela, quand ils sont traduits devant vous, qu'on eût le moyen de les convaincre et de les instruire de leur erreur par des preuves évidentes insérées dans les actes de Votre Excellence, ou dans ceux des juges inférieurs, afin que ceux qui sont détenus par vos ordres puissent changer leur opiniâtreté en bonne volonté, et donner aux autres, pour leur bien, communication et lecture de ces actes; car ce serait se donner un soin plus pénible qu'utile que de contraindre les hommes sans les instruire. » *(Saint Augustin à Donat).*

Cette régle sert de base à tous les avis de saint Augustin; car nous la retrouvons encore dans une lettre adressée à Marcellin. « Quelle que soit l'énormité des crimes avoués par les coupables, épargnez-leur la peine de mort, je vous le demande pour le repos de notre conscience, et pour mieux montrer aux hommes la mansuétude catholique, *et propter cotholicam mansuetudinem commendandam.* L'avantage que nous tirons de l'aveu des criminels est de procurer à l'Eglise catholique l'occasion de signaler sa douceur envers ses plus grands ennemis. Si quelques-uns des nôtres, indignés de l'atrocité de leurs crimes, vous accusent de relâchement et de négligence, une fois cette indignation, qui est la suite ordinaire de faits récents, apaisée, on reconnaitra toute l'étendue de votre bonté, et nous pourrons alors donner connaissance et lecture de tous ces actes, ô mon illustre Seigneur et très-cher Fils. Si vous et le proconsul, vous jugez tous les criminels, et que lui persiste à vouloir les punir de mort, malgré sa qualité de chrétien, malgré mes avis, et le peu de penchant que je lui connais pour des châtiments aussi cruels, ordonnez, si cela est nécessaire, qu'en donnant lecture des actes, on fasse mention des lettres que j'ai cru devoir vous adresser à tous les deux. J'ai souvent ouï dire que les juges avaient le pouvoir d'adoucir la sentence, et les peines prescrites par la la sévérité des lois. Si, toutefois, le proconsul ne consent pas à la lecture de mes lettres, qu'il nous accorde du moins que les criminels soient d'abord retenus en prison, jusqu'à ce que nous ayons imploré pour eux la clémence des empereurs. Les maux soufferts par les serviteurs de Dieu, et qui doivent être glorieux pour l'Eglise, ne doivent pas être déshonorés par le sang des ennemis. Je sais que, dans l'affaire des clercs du Val d'Anaune, l'empereur se laissa fléchir par leurs prières, et consentit à ce que les coupables, qui étaient pris et retenus en prison, ne fussent pas punis d'une peine semblable à leur crime. » (T. V, p. 188.)

Peines. Saint Augustin indique en différents endroits les peines que l'on peut appliquer aux impies et aux hérétiques; mais sa grande règle est qu'on doit leur ôter le moyen de nuire, leur donner l'occasion de réfléchir, et leur laisser le temps pour la pénitence; et ces principes de sagesse et de mansuétude chrétienne n'apparaissent nulle part d'une manière plus claire que dans une lettre adressée à Nectaire, en réponse à une intercession en faveur des rebelles de la ville de Calame. Voici le fait dont il s'agit, raconté par saint Augustin lui-même. « Au mépris des nouvelles lois (il est question ici des nouvelles lois d'Honorius, par lesquelles il était défendu aux païens de célébrer leurs solennités), le jour des calendes de juin, sans que personne s'y opposât, les païens célébrèrent leurs solennités sacrilèges avec une telle audace que rien de pareil ne s'était jamais vu, même au temps de Julien. Ils firent passer leurs troupes bruyantes et leurs danseurs dans la rue et devant les portes de l'église. Les clercs essayèrent de s'opposer à une chose aussi illicite qu'indigne; l'église fut criblée de pierres. Huit jours après, l'évêque ayant notifié aux magistrats les lois qui, d'ailleurs, étaient connues de tous, et les ordres ayant été donnés pour les faire exécuter, l'église fut de nouveau essaillie à coups de pierres. Le lendemain, nos clercs, pour arrêter au moins ces furieux par la crainte, s'étant présentés devant les magistrats et demandant que leurs plaintes fussent insérées dans les actes publics, ce droit leur fut refusé. Ce même jour, par un coup du ciel, comme pour les effrayer, une forte grêle tomba sur la ville, en réciprocité des pierres lancées contre le sanctuaire divin. A peine la grêle eut-elle cessé, que pour la troisième fois des pierres furent lancées contre l'église. On mit le feu à l'église et aux habitations ecclésiastiques. On tua même un serviteur de Dieu qui parvint à s'échapper, tandis que les autres clercs se cachaient et fuyaient de toutes parts. L'évêque lui-même fut forcé de se retirer et de se cacher dans un lieu d'où, tremblant et les membres contractés par le froid, il entendait les cris de ceux qui le cherchaient pour lui donner la mort, et qui se faisaient des reproches à eux-mêmes de ce qu'ils ne pouvaient trouver l'évêque pour achever leur crime. Aucun de ceux dont l'autorité aurait pu apaiser les désordres n'est intervenu, excepté un seul étranger qui arracha des mains de ces assassins plusieurs serviteurs de Dieu, et qui parvint à obliger les pillards à rendre plusieurs objets qu'ils avaient emportés par la force. Or, l'exemple de ce seul homme a fait voir que tous les désordres auraient pu facilement être prévenus ou arrêtés, si les citoyens et surtout si les magistrats s'y étaient opposés.

« Dans toute la ville, il serait difficile de discerner les innocents des coupables ou peut-être les moins coupables de ceux qui le sont davan-

tage. La faute est moindre pour ceux qui, retenus par la crainte et surtout par celle d'offenser les personnages les plus importants de la ville, et dont ils connaissaient l'inimitié pour l'Eglise, n'ont pas osé secourir les chrétiens. On doit regarder comme coupables tous ceux qui, sans avoir cependant pris part à ces crimes, les ont cependant laissé commettre et s'en sont réjouis ; comme plus coupables encore, ceux qui ont commis ces infamies ; mais comme les plus criminels de tous, ceux qui les ont encouragées. Pardonnons à la crainte de ceux qui ont mieux aimé prier Dieu pour l'évêque et ses serviteurs que d'offenser les hommes puissants dont ils craignaient l'inimitié envers l'Église. Mais, pour les autres, croyez-vous qu'il ne faille leur imposer aucune peine, et qu'on doive laisser impuni l'exemple d'une fureur aussi atroce. Nous ne voulons pas satisfaire à des sentiments de colère en vengeant le passé ; mais la charité même nous ordonne de pourvoir à l'avenir. Les chrétiens, sans renoncer à la douceur, savent comment ils doivent châtier les méchants d'une manière utile et salutaire à eux-mêmes ; car les méchants ont non-seulement la santé et la vie, mais ils ont encore de quoi vivre et de quoi mal vivre ; laissons-leur les deux premiers points, la santé et la vie, afin qu'ils puissent se repentir. Voilà ce que nous souhaitons ; voilà à quoi nous désirons contribuer autant qu'il dépend de nous. Quant au troisième point, c'est-à-dire au désir de mal vivre, si Dieu désire que ce moyen leur soit ôté, comme quelque chose qui leur est nuisible, ce sera leur faire, en les punissant, une grande miséricorde. Si Dieu veut quelque chose de plus, ou même s'il ne veut pas cela, il y a dans les trésors de sa sagesse et de sa justice des conseils dont nous ne saurions pénétrer la profondeur. Tous, nous devons borner nos soins et notre devoir à n'agir que selon l'étendue de nos lumières, en priant Dieu de bénir nos intentions et le désir que nous avons d'être utiles à tout le monde ; et surtout de ne rien laisser accomplir par notre faute, qui puisse tourner à notre propre désavantage et à celui de l'Eglise. Nous tâcherons que personne ne soit puni trop sévèrement, ni par nous, ni par ceux près desquels nous intercédons. Nous désirons procurer aux hommes le salut, qui consiste dans le bonheur de bien vivre et non dans le pouvoir de faire le mal en toute sûreté. » (T. IV, p. 620, 621, 622, *Augustin à Nectaire.*)

Nectaire ayant répondu à cette lettre, saint Augustin insiste : « Si vous aviez relu mes paroles quand vous avez daigné me répondre, vous auriez vu qu'il y avait plus d'outrage pour nous que de bienveillance pour eux à nous prier d'épargner le dernier supplice et la torture à ceux dont vous prenez les intérêts, puisque j'ai déclaré que nous leur voulions la vie sauve. Vous n'auriez pas non plus à redouter pour eux cette indigence qui les aurait réduits à vivre de la charité d'autrui, puisque j'ai dit, en second lieu, qu'il fallait leur laisser de quoi vivre. Quant au troisième point, c'est-à-dire à ce qui leur donne les moyens de mal vivre, ou pour ne pas parler d'autre chose, aux moyens qu'ils ont de se fabriquer des statues d'argent pour leurs fausses divinités, dont ils maintiennent le culte sacrilège, dites-nous, vous qui consultez les intérêts de votre cité, pourquoi vous craignez de leur ôter ce moyen de mal vivre ? Pourquoi voulez-vous, par une impunité pernicieuse, qu'on leur laisse ce qui sert d'aliment à leur audace ? Dites-nous, apprenez nous, après y avoir bien réfléchi, quel mal on ferait en les punissant de la sorte ; mais faites bien attention à ce que nous disons, et, sous une apparence de prière, ne jetez pas indirectement sur nos paroles de fausses et insidieuses accusations. Que vos concitoyens se rendent respectueux et dignes d'être honorés par la pureté de leurs mœurs, et non par le superflu de leurs biens. Nous ne voulons pas, en les punissant, les réduire à la charrue de Quintius ni au foyer de Fabricius ; quoique cette pauvreté, bien loin d'avoir avili ces chefs de la République romaine, les ait, au contraire, rendus plus chers à leurs concitoyens, et les ait fait paraître plus dignes de gouverner la patrie. Nous ne voulons pas non plus qu'il reste seulement dix livres d'argent aux riches de notre ville, comme à ce Rufin qui fut deux fois honoré du consulat, somme que la sévérité du censeur trouva encore trop forte, et dont elle voulut retrancher quelque chose.

» Les mœurs de notre siècle, pâle et sans vigueur, nous engagent à traiter avec plus de douceur les âmes amollies de nos jours. La douceur chrétienne regarderait comme trop dur ce qui a paru juste aux censeurs de Rome. Voyez cependant la différence : posséder une telle somme d'argent fut regardé à Rome comme une faute punissable, et, de notre côté, pour les fautes les plus graves, nous nous contentons de laisser aux coupables une somme égale à celle de Rufin. Ce qui fut alors considéré comme un crime, que ce soit aujourd'hui le châtiment d'un crime. Mais il y a cependant une chose que l'on peut et que l'on doit faire, c'est, d'un côté, de ne pas pousser la sévérité jusqu'à ce point, et, de l'autre, de ne pas laisser l'impunité triompher et se déchaîner en toute sécurité. Ce serait pousser des malheureux à imiter de pareils exemples, et les conduire ainsi à des peines terribles qu'ils ne voient pas présentement. Permettez-nous du moins d'inspirer quelque crainte pour leurs biens superflus à ceux qui incendient et pillent notre nécessaire. Qu'il nous soit permis de rendre à nos ennemis le service et le bienfait de les préserver de faire quelque chose de mal, en leur inspirant la crainte de se voir privés des choses dont la

perte n'est point un mal. » (T. IV, p. 731, *lettre* 101.)

« En m'opposant aux sentiments de mes collègues, n'aurais-je point porté atteinte aux dons mêmes du Seigneur, et empêché les brebis du Christ errant sur les montagnes, c'est-à-dire sur les hauteurs de votre orgueil, de rentrer dans le bercail de la paix, où il n'y a qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur? Devais-je m'opposer à ce soin tutélaire pour vous éviter la perte de biens que vous prétendez être les vôtres et pour vous permettre de prescrire tranquillement le Christ. Fallait-il vous laisser faire des testaments selon le droit romain, lorsque, par vos calomnies et vos incriminations, vous déchirez le testament fait par Dieu en faveur de vos pères, et où il est écrit : « Toutes les nations seront bénies en votre » race ? » Fallait-il vous laisser la liberté d'acheter et de vendre, lorsque vous osez diviser ce que le Christ a acheté en se laissant vendre lui-même? Fallait-il respecter comme valables les donations que chacun de vous peut faire à qui bon lui semble pour laisser sans valeur la donation que le Dieu des dieux a faite à ses fils, qu'il a appelés à son héritage depuis les lieux où se lève le soleil jusqu'à ceux où il se couche? Fallait-il empêcher qu'on vous exilât de la terre où vous êtes nés, lorsque vous vous efforcez d'exiler le sang du Christ du royaume acheté au prix de son sang, et qui s'étend d'une mer à l'autre, et depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de l'univers. Ah! que les rois de la terre continuent à servir le Christ, même en faisant des lois pour Jésus-Christ. » (T. IV, p. 642, *saint Augustin à Vincent, lettre* 93.)

« Qui ne connaît les lois sévères portées par les empereurs contre les hérétiques? Parmi elles, il y en a une générale contre tous ceux qui veulent se dire chrétiens et ne sont point en communion avec l'Eglise catholique, mais se réunissent dans des conciliabules particuliers. Elle contient, entre autres, cette disposition, que tout ordinateur de clercs ou tout clerc ordonné chez eux sera puni d'une amende de 10 livres d'or, et que le local même où se sera faite la réunion sera confisqué. Il y a d'autres dispositions générales qui leur ôtent la faculté de tester et de disposer de quoi que ce soit, ainsi que de rien recevoir en vertu d'une donation ou d'un testament. En effet, dans une certaine affaire, un personnage noble ayant adressé aux empereurs une supplique, parce que sa sœur, qui était du parti de Donat, avait laissé une grande partie de ses biens en mourant je ne sais à quels gens de la secte, et particulièrement à l'un de leurs évêques nommé Augustin, il fut décrété, en vertu de cette loi générale, que tous les biens de cette femme retourneraient à son frère. Il est également fait mention des Circoncellions dans cette loi au sujet du genre de recours et d'avertissements par lesquels on devait les repousser si, selon leur habitude, ils opposaient la violence à l'exécution de la loi ; car ils sont tellement connus et ont fait leurs preuves dans tant de combats qu'on dut adresser à leur sujet des suppliques à l'empereur, et que celui-ci ne put garder le silence sur eux. » (T. XXVIII, ch. XII. *Trois livres contre Parmenien.*)

« Quant à ce mot de l'Apôtre : « Ne mangez » pas même avec ces sortes de gens-là, » il y a une multitude de bons chrétiens qui n'hésitent pas à le pratiquer à l'égard de ceux dont ils sont plus particulièrement chargés, afin qu'ils ne corrompent point par la contagion de leurs mauvais entretiens ceux de la société desquels ils peuvent se séparer et qu'ils sentent pouvoir corriger par là ou qu'ils désespèrent de corriger jamais. On s'acquitte bien de ce devoir, c'est-à dire on s'en acquitte avec une charité pleine d'humilité et une sévérité remplie de bienveillance, lorsque, dans les fonctions qui nous placent à la tête des autres, nous nous souvenons que nous ne sommes que leurs serviteurs, ainsi que nous le rappellent en même temps la parole et l'exemple du Seigneur. On s'en acquitte en effet alors sans orgueil contre son semblable, et avec des prières mêlées de larmes devant Dieu. » (*Ibid.*, ch. II, nº 16.)

(A suivre.) L'abbé LECLERC.

Bibliographie

VIE DE LA SŒUR MARGUERITE

DU SAINT-SACREMENT

Par Mgr Fliche, camérier du Pape.

Une Carmélite de Beaune, la vénérable sœur Marguerite, qui vivait au XVIIe siècle, a laissé une mémoire en bénédiction. Un ancien supérieur de grand séminaire, qui avait déjà consacré un opuscule à son souvenir, vient d'ériger à sa pieuse compatriote un monument historique. La sœur Marguerite a été la promotrice, dans ces derniers temps de la dévotion à l'Enfant Jésus. L'exemple de ses vertus excite les chrétiens à la pratique de deux choses qu'on ne connaît plus dans le monde, et qui sont une source inépuisable de force et de lumière, la lumière et le sacrifice. Nous nous plaisons donc à signaler à nos pieux lecteurs ce livre, suffisamment recommandé par les mérites de son auteur et par les suffrages de Mgr l'évêque de Dijon.

Justin FÈVRE,

Protonotaireapostolique.

MANUEL DE LA DÉVOTION

A NOTRE-DAME DE LOURDES.

Et de l'Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie, par M. l'abbé F.-J. D'EZERVILLE. Paris, Duboé, libraire, 2, rue Notre-Dame-des-Victoires. — Prix : 30 centimes.

Cet opuscule de 181 pages in-32, imprimé en beaux caractères et sur beau papier, renferme tout ce qui peut être utile aux membres de l'Archiconfrérie de l'Immaculée-Conception, soit pour leur instruction, soit pour leur édification. On y trouve, en effet, après un précis historique sur les apparitions de la sainte Vierge à Lourdes, la lettre de Mgr l'évêque de Tarbes, établissant une confrérie de l'Immaculée-Conception à Lourdes, les lettres apostoliques érigeant la susdite confrérie en archiconfrérie, le règlement de ladite archiconfrérie, les prières du matin et du soir, une méthode pour la messe, des prières pour la communion, les vêpres de la sainte Vierge, un choix d'hymnes, le petit office, des cantiques, etc. Il porte l'approbation de Mgr l'évêque de Tarbes, qui le juge très-propre à inspirer et à entretenir la dévotion à l'Immaculée-Conception.

P. d'H.

Chronique hebdomadaire

Œuvre romaine contre la profanation des jours de fête. -- Double protestation des catholiques. -- Discours du Pape sur les profanateurs des saints jours. -- Mort du R. P. Theiner. -- Solennité de la canonisation de sainte Alpaix. -- Guérison miraculeuse d'Amélie Berdaguet. -- L'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur érigée en basilique mineure. -- Emigration en Prusse. — La moralité à Berlin. — Fête française à Montréal. — La persécution dans la république de Vénézuéla.

Paris, 29 août 1871.

ROME. — Il n'y a pas longtemps encore, c'était le triste privilège de la France, telle que l'a faite la Révolution, de profaner les saints jours réservés au service de Dieu. Aujourd'hui l'Italie, rachetée et régénérée, s'est faite, hélas ! notre imitatrice, et la secte ne permet plus au travailleur de se reposer ni de goûter les joies de la famille, afin de pouvoir mieux l'abrutir et se l'inféoder. En présence d'un si terrible mal, les catholiques ne pouvaient demeurer inactifs. La *Société romaine pour les intérêts catholiques* s'empressa de fonder *l'Œuvre contre la profanation des jours de fête*. A peine créée, cette Œuvre, comme toutes celles entreprises par ladite Société, s'est développée d'une manière admirable et a aussitôt acquis une importance considérable. Elle possède une publication spéciale, qui mentionne les maisons de commerce ou de négoce dont les chefs s'engagent à respecter les jours de fête. Il n'y a plus présentement à Rome que fort peu de marchands qui trafiquent encore le dimanche ; la plupart sont des étrangers, et l'on remarque qu'ils font tous de mauvaises affaires, en sorte que n'ayant pas voulu fermer leurs boutiques par devoir, ils les ferment par force.

Le mois dernier, l'Œuvre contre la profanation des saints jours, voulant attaquer le mal dans une de ses sources principales, a adressé au syndic et au préfet de Rome une protestation solidement motivée contre les travaux que le gouvernement et la municipalité font exécuter en ces jours au mépris de la loi divine, en même temps qu'au détriment de la santé, de la liberté, de la dignité et du bonheur des ouvriers. Quel sera le résultat de cette démarche? Il n'y a pas lieu d'en espérer un bien notable ; mais il suffit à l'Œuvre d'avoir fait son devoir.

Une autre protestation conçue dans le même esprit que la précédente, et comme elle accompagnée de *trente-quatre mille signatures*, a été remise le 18 août au Saint-Père par les dignataires de l'Œuvre, reçus en audience. Après en avoir entendu la lecture, le Pape a prononcé un discours dont voici les traits principaux :

« A l'hypocrisie pharisaïque, a-t-il dit, qui reprochait aux Apôtres de violer la loi du sabbat, parce qu'ils pressaient entre leurs mains quelques épis afin d'en retirer un peu de farine pour leur nourriture, à cette hypocrisie d'exagération a succédé le mépris de la loi chrétienne de la sanctification des fêtes.

« Il y a, je crois, deux motifs à cela. Beaucoup d'hommes travaillent et font travailler en se préoccupant peu des prohibitions de loi ; beaucoup d'autres font travailler pour braver la loi elle-même. Quant aux premiers, on peut dire qu'ils sont poussés par l'avidité du gain ; quant aux seconds, ils obéissent à un esprit d'incrédulité diabolique. Ceux-là sont sous l'ombre de l'avarice, ceux-ci sous la pression de l'impiété.

» L'avidité du gain montre le mépris de la loi du Décalogue et du développement que l'Eglise donne à cette loi. L'autre montre le désir de brûler l'encens devant l'autel de l'impiété. Et de nos jours, il semble que l'unique moyen de se soutenir au pouvoir consiste à se déclarer incrédule et contempteur de la loi de Dieu.

» Mais vous, qui avez le pouvoir, prêtez l'oreille : *Præbete aures, qui continetis multitudines et placetis vobis in turbis nationum.* Si vous vous complaisez aujourd'hui dans la profanation des fêtes, dans la spoliation des églises, dans la dispersion des ministres du sanctuaire et dans tant d'autres œuvres antichrétiennes abominables, vous devrez aussi vous présenter au tribunal divin pour y être soumis à un jugement qui sera très-dur précisément parce que vous administrez et commandez aujourd'hui : *Judicium durissimum in iis, quæ præsunt, fiet.* Et si le clergé est, en quelque partie, relâché dans la discipline et, en

quelque partie, dévoyé du droit chemin, les fautes et les péchés de cette petite portion des ministres du sanctuaire retombent sur vous, qui avez ouvert les cloîtres et favorisé les apostats, sur vous qui n'avez pas su imiter tant de personnages des siècles passés, qui furent les protecteurs et non les persécuteurs de l'Eglise. »

Ici, le Saint-Père a rapporté le fait de l'empereur Phocas donnant le temple d'Agrippa au Pape Boniface IV, puis il a ajouté :

« Comme alors, on a vu dans les siècles postérieurs, de temps à autre, des églises fondées et enrichies par les grands de ce monde. Maintenant, en plus d'un lieu, les pensées et les actions ont changé : on dépouille, on opprime, on veut la destruction de tout ce qui appartient à l'Eglise et la destruction de l'Eglise elle-même, si c'était possible...

» Au milieu des fureurs d'une si grande tempête, crions au Seigneur d'augmenter notre foi, d'accroître notre vigueur, pour arriver à obtenir notre salut ; et soyez assuré qu'il répondra : *Nolite timere ; ecce ego vobiscum sum.*

» Vous, en attendant, persévérez dans l'entreprise chrétienne à laquelle vous vous êtes dévoué. Efforcez-vous de conseiller et de propager non seulement l'abstention des œuvres serviles, mais aussi la sanctification des fêtes par l'assistance au saint sacrifice, l'élévation de l'esprit à Dieu, la lecture de quelque livre instructif, l'audition de la parole divine, par l'accomplissement de quelque œuvre de charité, sans que tout cela empêche de prendre quelque honnête récréation.

» Poursuivez courageusement l'œuvre chrétienne et ne vous préoccupez pas de certaines criailleries par lesquelles on voudrait empêcher le bien et parfois le repousser au moyen de sarcasmes et de moqueries... »

— Le R. P. Theiner, prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire des archives secrètes du Vatican, et bien connu par d'excellents travaux d'érudition, est mort à Civita-Vecchia, après quelques heures seulement de maladie, ayant cependant eu le temps de demander et de recevoir les sacrements et la bénédiction du Pape. Quelques soupçons ont plané, depuis l'invasion piémontaise, sur sa fidélité au Saint-Père ; il ne fit cependant jamais rien qu'après l'avoir consulté, et il se plaisait à répéter qu'il aimerait mieux mourir plutôt que de ne lui être pas soumis et dévoué en toutes choses.

France. — La canonisation de sainte Alpaix, l'humble bergère de Cudot, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a été solennellement proclamée dans ce petit village, le 26 août dernier. Il y avait sept cents ans que le diocèse de Sens n'avait pas eu la gloire de voir un de ses enfants inscrit au catalogue des saints de l'Eglise. Aussi les fêtes ont-elles été magnifiques et le concours des populations immense. On n'estime pas à moins de 20,000 les pèlerins venus du Loiret et de l'Yonne, parmi lesquels on distinguait de nombreuses notabilités ecclésiastiques et civiles. La cérémonie était présidée par Mgr l'archevêque de Sens assisté de Mgr l'archevêque de Chambéry et du R. P. abbé de la Pierre-qui-Vire. La messe a été célébrée au fond d'une vaste prairie entourée de peupliers, et à l'offertoire on a lâché une colombe, suivant l'antique usage. Le panégyrique de la sainte a été fait par le R. P. Delaporte, supérieur des Pères de la Miséricorde de Paris.

— Voici quelques détails sur l'une des dernières miraculées de Londres. Amélie Berdagué, domestique, âgée de 22 ans, née à Corsavy, domiciliée à Perpignan, fille de Félix Berdagué, et de Thérèse Baills, est entrée dans les salles de l'hospice Saint-Jean, le 19 janvier 1874, et en est sortie, le 10 août, pour être portée au train du pèlerinage pour Lourdes. Son bulletin officiel de sortie, rédigé sous la surveillance du docteur Bonafos, médecin en chef de l'hospice Saint-Jean, porte qu'elle était atteinte d'une sclérose (endurcissement morbide) partielle à la moelle épinière, et que son bras droit et sa jambe gauche étaient paralysés.

Avant de s'abandonner au traitement des médecins qui voulaient lui appliquer des fers rougis, Amélie voulut implorer d'abord la protection de la Vierge immaculée et demanda de prendre part au pèlerinage pour Lourdes, ce qui lui fut accordé. Le voyage fut des plus pénibles, et plusieurs fois l'on crut qu'elle allait succomber. Elle arriva enfin à la basilique, où elle communia. Ensuite, on la descendit à la grotte et on la plongea dans la miraculeuse piscine. Au même instant, elle se trouva complètement guérie et sortit toute seule de l'eau. Cette guérison subite eut lieu en présence d'une foule de témoins. Depuis, la santé d'Amélie continue d'être excellente. L'autorité ecclésiastique fera nécessairement une enquête.

— L'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur d'Issoudun, desservie par le pieux institut de missionnaires fondé par le R. P. Chevalier, vient d'être érigée, par le Saint-Père, en basilique mineure. La publication officielle du bref pontifical ne se fera toutefois que le jour de la Nativité de la sainte Vierge, par Mgr l'archevêque de Bourges.

Prusse. — La persécution commence à produire un nouvel effet, qui ne doit pas charmer les persécuteurs, c'est l'émigration. Plutôt que de perdre la foi, les catholiques prussiens aiment

mieux abandonner leur patrie. Déjà un certain nombre de familles des environs de Ratibor, en Silésie, s'apprêtent à partir pour l'Amérique, sous la conduite d'un prêtre invalidé par les lois schismatiques de mai. En dépeuplant la Prusse, l'émigration aura encore pour résultat de répandre la foi dans les pays infidèles, où elle multipliera les ouvriers de l'Evangile, dans le temps même où les missionnaires écrivent que la moisson est toute mûre. Et ainsi M. de Bismarck, qui voulait anéantir l'Eglise, aura contribué plus que personne à la faire triompher. Tel est, du reste, le sort commun de tous les persécuteurs, dont Dieu se sert pour accomplir son œuvre malgré eux.

En même temps que l'église se purifie et s'étend, grâce à la persécution, le protestantisme prussien, qui jouit de toute la faveur de l'Etat, se décompose et se dissout. L'immoralité et l'impiété y font des progrès effrayants. Pour ne parler que de Berlin, la *Rome protestante*, sur 30,781 enfants baptisés en 1873, 4,183 étaient illégitimes. Sur 11,018 mariages, 1,033 ont été célébrés sans la couronne des vierges. Sur 26,575 enterrements, il y en a eu 12,091 civils.

Canada. — On écrit de Québec au *Journal officiel* que la grande fête nationale des Canadiens français, fixée à l'anniversaire de la Saint-Jean-Baptiste, a été célébrée cette année avec un éclat inaccoutumé dans la ville de Montréal. L'origine de cette solennité remonte à 1837, et se perpétue religieusement d'année en année pour témoigner la profonde sympathie et les liens d'estime et d'affection qui unissent le peuple canadien français à son ancienne mère patrie. Cette année, à l'appel du comité d'organisation, des délégations de toutes les sociétés canadiennes des Etats-Unis se sont rendues à Montréal. Les rues de la ville étaient pavoisées, des arcs de triomphe s'élevaient sur toutes les places, et sur presque toutes les maisons flottait le drapeau français. Au banquet du soir, qui réunissait 1,500 invités, on a bu à la prospérité de la France.

Vénézuéla. — Comme dans plusieurs autres Etats d'Amérique et d'Europe, depuis que la secte maçonnique a pu s'emparer du pouvoir suprême dans la république de Vénézuéla, elle n'a pas tardé d'y déclarer la guerre à l'Eglise. Au mois d'avril 1870, la maçonnerie élevait à la charge du président de la République le général Guzman Blanco, et dès le mois de septembre suivant, l'archevêque de Caracas et Vénézuéla, Mgr Sylvestre Guevara, était condamné à un exil perpétuel, sous prétexte qu'il était ennemi du nouveau gouvernement, ayant refusé de prendre parti dans la guerre civile et de chanter un *Te Deum* pour célébrer la victoire des radicaux sur les conservateurs.

A partir de ce moment, la persécution, qui avait d'abord voulu, comme toujours, se déguiser, jeta le masque. Mgr Guevara fut déposé, et tous les prêtres qui lui demeurèrent fidèles furent comme lui condamnés à l'exil. Les séminaires et les couvents furent supprimés. Sept monastères de religieuses furent fermés, leurs biens confisqués, et les religieuses durent chercher un asile à l'étranger. L'évêque septuagénaire de Mérida, Mgr Boset, fut également condamné à l'exil pour avoir défendu la doctrine de l'Eglise sur le mariage et les vœux de religion contre les attaques du pouvoir civil ; mais, s'étant mis en route, il mourut avant d'avoir atteint la limite de son diocèse. Ensuite parurent d'autres décrets interdisant de recueillir des offrandes dans les églises, et aux évêques de rien publier sans en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Le président Blanco, dans un message au Parlement, osa dire que « la religion de ce siècle s'oppose au culte catholique, et qu'il se donnait pour mission d'extirper toutes les erreurs, en réduisant toute la religion à un *simple souvenir de Jésus comme modèle de l'humanité*. » M. Renan doit être flatté, car c'est l'exacte réalisation de ses théories.

Cependant le Pape, voulant pourvoir aux besoins spirituels des fidèles, nomma un vicaire apostolique pour Caracas. Ce dernier, infidèle à son mandat, se soumit aux lois iniques du gouvernement ; mais, ayant protesté contre la nomination illégitime d'un archevêque de Caracas faite par ledit gouvernement en remplacement de Mgr Guevara, il fut à son tour chassé aussi en exil.

En même temps que le gouvernement de Blanco exile et emprisonne les évêques et les prêtres fidèles, il élève aux honneurs et donne les biens de l'Eglise aux quelques misérables qui s'inclinent devant son pouvoir. Des familles toutes entières de catholiques sont également jetées en prison, pêle-mêle avec les voleurs et les assassins. Comme en Suisse, en Italie, en Prusse et en Turquie, les églises sont ravies aux catholiques et données aux hérétiques, lorsqu'on ne les retient pas pour les faire servir à des usages profanes.

Et quand nous disons que c'est la maçonnerie qui fait à l'Eglise cette guerre barbare, qu'on veuille bien ne pas nous accuser de la calomnier, car elle-même le proclame. Dans une de ses plus récentes séances, la Loge centrale de Caracas a publié, en effet, un manifeste où elle condamne les doctrines et les pratiques religieuses de l'Eglise, et voté à Blanco une médaille d'honneur pour le remercier des éminents services qu'il a rendus à la patrie en la combattant.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions Familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION.

Sur la personne de Jésus-Christ: il est notre Seigneur; principal devoir que ce titre nous impose.

TEXTE. — *Credo... in Jesum Christum Filium ejus unicum, Dominum Nostrum :* Je crois... en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur.

EXORDE. — Mes frères, toutes les fois que je médite sur notre sainte religion, en considérant comment toutes les vérités qu'elles nous enseigne s'enchainent les unes aux autres, je me représente un magnifique édifice dans lequel tout s'unit avec la plus parfaite harmonie... Par exemple, voyez cette église : la largeur des nefs est proportionnée à la hauteur des voûtes; ces colonnes, ces fenêtres sont bien à leur place; les autels eux-mêmes sont en rapport avec l'édifice... Comme l'œil se repose satisfait... Or, pour quiconque veut réfléchir sur l'ensemble des saintes vérités que nous enseigne l'Eglise catholique, notre mère, une même harmonie se révèle à son intelligence; son âme adore le Créateur, et son cœur se repose satisfait, en contemplant comment la divine Providence, dans sa sagesse, a réparé les désordres causés par la chute de nos premiers parents...

O mon Dieu, quand nous voyons Adam et Eve chassés du paradis terrestre, lorsque nous considérons les suites lamentables qu'eut pour leur postérité cette faute qu'ils ont commise librement, on serait presque tenté de regretter l'existence et de maudire cette liberté que vous nous avez donnée !... Mais, frères bien-aimés, un nom béni se présente sur nos lèvres : *Je crois en Jésus-Christ, Notre Seigneur ;* Jésus-Christ, le Fils de Dieu incarné pour racheter la pauvre nature humaine !... Jésus-Christ !... A ce nom plein de prestige, qui révèle de la part de Dieu tant de bonté, tant de miséricorde, tant d'amour à l'égard de l'homme déchu, je comprends enfin une partie des desseins du Créateur; les autres, je crois qu'ils sont sages ; je m'incline et je les adore...

PROPOSITION. — Nous allons donc commencer à parler de ce doux Réparateur de la faute de nos premiers parents... Que je serais heureux si je pouvais vous faire bien connaître et surtout vous faire aimer de tout votre cœur notre bon Sauveur Jésus... Dans notre prochaine instruction, expliquant ces paroles : *Filium ejus unicum*, nous montrerons comment il est le Fils unique du Père éternel. Plus tard, nous dirons son incarnation, les merveilles de sa vie, sa douloureuse Passion, sa résurrection glorieuse. Nous allons aujourd'hui faire simplement quelques considérations générales sur sa personne.

DIVISION. — Donc, *premièrement*, ce que c'est que Jésus-Christ Notre-Seigneur ; *secondement*, comment il est notre Seigneur et le principal devoir que ce titre nous impose.

Première partie. — Ce que c'est que Jésus-Christ... Frères bien-aimés, un saint, en parlant de notre divin Sauveur, de ce Fils de Dieu incarné pour racheter les hommes, s'écriait : « Réunissez les qualités les plus aimables, entassez ensemble toutes les perfections possibles ; allez aussi loin que l'imagination humaine peut aller, et, malgré tous vos efforts, vous n'arriverez jamais à vous faire une idée juste de Jésus-Christ Notre-Seigneur (1). » Comme ces paroles sont vraies !... Soyez-en béni et félicité à jamais, ô notre adorable Sauveur; oui, nul ici-bas ne saurait connaitre vos admirables perfections !... Les contempler, c'est une des plus douces jouissances que les anges et les saints éprouvent dans le paradis !...

Mais, lorsque, de loin, nous apercevons un objet, notre vue en donne à notre intelligence un certain aperçu; si c'est un arbre, à ses branches inclinées, nous jugeons qu'il doit être chargé de fruits; ainsi, mes frères, nous qui vivons sur cette terre, par ce que nous savons de la miséricorde de notre doux Sauveur, nous pouvons, en quelque sorte, juger de loin combien il est beau, combien il est bon... Qu'ai-je dit ?... Mais nous le savons; la sainte Ecriture et l'Evangile suffisent pour nous le révéler dans toute sa splendeur, autant qu'il nous est permis de le contempler sur cette terre...

Vous aimez la beauté, j'entends cette beauté simple, chaste, adorable telle qu'elle est en Dieu. Beauté ineffable et dont toutes les beautés de la terre, celle des fleurs comme celles de toutes les autres créatures ne sont qu'un pâle reflet... Eh bien, contemplons Jésus... « Nul, dit le prophète, ne réunit dans sa personne autant de per-

(1) Léonard de Port-Maurice, *Sermon sur la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

fections. » *Speciosus formpræ filiis hominum*... Quelle beauté, quelle grâce, quelle majesté !... Comme il ravissait les cœurs que n'égaraient pas les passions... Ames simples, vous le suiviez sur la montagne, dans les déserts et jusque sur les bords de la mer. Saints Apôtres, pour vous attacher à lui, vous avez quitté vos barques, vos familles et vos épouses. Ah ! si nous aimons la beauté, puissent nos âmes être captivées par la beauté de Jésus.

Cependant, parlons plutôt de sa bonté, nous la comprendrons mieux... Comme il est bon, ce Réparateur que Dieu promit à Adam... Marthe et Marie-Madeleine pleurent la mort de leur frère Lazare, il pleure avec elles, et, pour les consoler, il ressucite ce mort, objet de leurs larmes. Et cette veuve de Naïm, qu'il rencontre sur son passage; il partage sa douleur, et, usant de sa toute-puissance, il lui rend le fils qu'elle pleurait !... Malades de toutes sortes, aveugles, sourds, boiteux, paralytiques, accourez sur son passage ; Jésus, fils de David, aura pitié de vous... Frères bien-aimés, parcourez ces belles pages de nos Evangiles, et dites-moi s'il est une seule des misères de notre pauvre nature humaine dont le Fils de Dieu n'ait pas eu compassion ?... Adam, par ta désobéissance, tu avais introduit la mort dans le monde, et le divin Réparateur, voulant montrer à Satan qu'il était son maître, arrache à la mort plus d'une victime !...

Comme on voit des oiseaux de proie s'abattre sur un champ de bataille afin de se repaître des cadavres, ainsi, mes frères, la troupe nombreuse des maladies et des infirmités s'est abattue sur la pauvre nature humaine à la suite de la chute de nos premiers parents !... Jésus, seriez-vous assez puissant et assez bon pour guérir toutes ces infirmités ?... Oui, mes frères: je le disais, quelles que soient leurs infirmités : aveugles, sourds, muets, malades atteints de fièvre ou de paralysie, ils seront tous guéris... Il réduira Satan aux abois; et, quand une légion de démons se seront emparés d'un homme, il les contraindra à implorer sa clémence et à demander pour refuge un troupeau de pourceaux, digne demeure de ces esprits immondes !...

O Seigneur Jésus, Fils de Dieu incarné, oui, vous êtes puissant: mais, pour vous faire mieux aimer, je voudrais surtout montrer comme vous êtes bon ! — Est-il vrai que vous pardonniez les péchés ? — C'est pour les expier que je suis descendu sur la terre. — Et, en effet, Madeleine la pécheresse s'agenouille à ses pieds et il lui pardonne; le bon larron, sur la croix, se recommande à sa clémence, et ce n'est pas en vain. Les bourreaux même, qui viennent de le crucifier et qui peut-être le maudissent, trouvent encore une excuse dans ce cœur divin, dans cette bonté surhumaine. En cet épouvantable moment où tout, jusqu'à son Père, semble l'abandonner, sa bonté à lui ne l'abandonne pas ; les yeux fixés vers le ciel, au lieu de malédictions, c'est le pardon qu'il appelle sur ses persécuteurs : *Mon Père, pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font.*» Ce furent presque ses dernières paroles !... Oh ! qu'il est bon, qu'il est clément, qu'il est miséricordieux le Sauveur Jésus !... Jusques après sa mort, la bonté, la miséricorde persévèrent... Un soldat furieux s'avance , la lance en arrêt; il s'acharne sur son cadavre et lui fait , dans le côté, près du cœur, cette large blessure dont on vous a souvent parlé... Eh bien ! ce soldat lui-même, grâce à son repentir, obtiendra son pardon. Un jour, confessant la divinité de Celui dont il a mutilé le corps, il mourra martyr, et l'Eglise l'invoquera comme l'un de ses saints; ce sera saint Longin, martyr (1)...

Seconde partie. — Mais le Symbole ajoute au titre de Jésus-Christ ces mots : *Notre Seigneur.* Voyons s'il l'est véritablement, et le principal devoir que ce titre nous impose.

On appelait autrefois seigneur d'une personne celui qui l'avait achetée, auquel elle appartenait, et qui avait droit d'en disposer... Ainsi les riches païens étaient non-seulement les maitres, mais aussi les seigneurs de leurs esclaves, parce qu'ils les avaient hérités de leurs pères ou achetés de leurs deniers... C'est presque dans ce sens que nous appelons Jésus-Christ *notre-Seigneur.* Non-seulement nous lui appartenons parce que son Père lui a donné toutes les nations en héritage, que c'est en lui et par lui que l'existence nous fut donnée et qu'elle nous est conservée ; mais nous sommes aussi à lui, nous lui appartenons d'une manière pour ainsi dire encore plus frappante... Si l'esclave appartenait à celui qui l'achetait, si celui qui avait payé sa rançon devenait son maître et son seigneur, certes Jésus-Christ, qui nous a arrachés à l'esclavage de Satan et rachetés au prix de tout son sang, a bien le droit d'être appelé *notre-Seigneur*... C'est du reste ce que répondent vos enfants au catéchisme. Nous leur demandons : « Pourquoi Jésus-Christ est-il appelé *notre Sauveur ?* « Et ils répondent : « Parce que nous lui appartenons et que nous sommes le prix de son sang... »

Mais quel est le principal devoir que nous avons à remplir envers ce Seigneur, qui nous à rachetés si chèrement ? C'est de le servir avec amour, fidélité et dévouement... Le servir ? Mais c'est un honneur! Quoi! l'on verra des hommes, malgré leur amour pour l'indépendance, briguer avec ardeur les titres de domestique d'un préfet, d'un député, d'un ministre, en un mot, de tout homme haut placé par son rang et par sa fortune, et des chrétiens rougiraient d'être les serviteurs du Sei-

(1) Cf. Ribadenéira, *Vie de saint Longin*, vers la fin, dans l'alinéa où il renvoie au Martyrologe romain.

gneur Jésus, lui dont le service est une véritable royauté ! Et que sont donc devant lui tous les grands de la terre ?... Moins que la fourmi que vous écrasez sous vos pieds... Un poëte chrétien l'a dit avec raison :

> Et les plus grands mortels, vains jouets du trépas,
> Sont tous devant ses yeux comme s'il n'étaient pas.

O Jésus, Notre-Seigneur ! oui, nous nous faisons gloire d'être vos serviteurs, faites-nous la grâce d'être toujours soumis à vos ordres...

Mais, frères bien-aimés, combien de temps notre fidélité doit-elle durer ? Tous les jours de notre vie. Mais, direz-vous, si le service de ce Seigneur exigeait de nous de lourds sacrifices tels que : combattre nos passions, nous sevrer des plaisirs défendus, supporter les railleries, souffrir même les persécutions, ne devrions-nous pas, comme des esclaves fugitifs, nous soustraire à son joug, nous dérober à son service ?... Jamais, mes frères ; au contraire, c'est dans ces circontances surtout que doit le mieux paraître notre fidélité !...

On raconte qu'un orateur païen, appelé Antoine, fut un jour accusé d'un crime capital. Or, il possédait un esclave qu'il avait autrefois acheté d'un maître cruel ; on fit subir à cet esclave les plus cruels tourments pour le contraindre d'accuser et de trahir son maître... Cet esclave souffrit la torture avec courage ; par sa constance, il montra sa fidélité et sa reconnaissance pour le maître qui l'avait arraché à l'esclavage d'un barbare (1). L'exemple de ce païen devrait nous faire rougir, nous qui ne savons rien supporter pour rester fidèles, pour ne pas trahir le Seigneur qui nous a rachetés si chèrement et arrachés au joug de l'impitoyable Satan...

Mais pourquoi emprunter une histoire aux païens, quand la vie des saints nous en fournit de si belles et de si touchantes ?... Citons seulement saint Martin, ce fidèle serviteur du Seigneur Jésus. Ne parlons pas de ce manteau qu'il partage avec un pauvre ; ne disons rien non plus de toutes ces belles vertus que, pour plaire à son divin Maître, il pratiqua dans sa jeunesse. Le voilà devenu évêque de Tours... Que de travaux, que de courses apostoliques à travers toutes les provinces des Gaules !... Que de veilles, que de fatigues lui sont imposées !... A combien de persécutions n'est-il pas en butte !... Ici, ce sont les idolâtres qui plus d'une fois attentent à ses jours; ailleurs, c'est l'infidélité, la révolte de quelques-uns de ses religieux qui désolent son cœur. Il tombe malade. Epuisé et mourant, on le couche sur la cendre ; il voit le terme de ses maux, et la couronne brillante des saints déjà suspendue sur sa tête... Ecoutez les sentiments qui l'animent, et avec quelle fidélité, jusqu'au bout, il veut servir le Seigneur Jésus. « Seigneur, s'écrie-t-il, tout ce que vous voudrez; si votre serviteur peut encore vous être utile, il ne refuse ni le travail ni les souffrances. *Domine, non recuso laborem* (1).

(1) Valère Maxime, liv. VI, ch. VIII.

PÉRORAISON. — Tels doivent être, mes frères nos sentiments envers Jésus-Chist Notre-Seigneur, si nous voulons véritablement êtres ses fidèles serviteurs... Exécutons avec fidélité tout ce qu'il nous commande : unissons notre volonté à la sienne ; ne reculons ni devant les fatigues ni devant les épreuves lorsqu'il s'agit de son service... Saints martyrs, vous qui pour lui rester fidèles, avez souffert les plus cruels supplices et qui avez donné généreusement votre vie, vos exemples aussi nous apprennent avec quel amour, avec quelle constance, avec quel dévouement Notre-Seigneur doit être servi... Servir Jésus-Christ, frères bien-aimés, oui, c'est la meilleure manière de lui témoigner notre amour. Je vous disais en commençant combien, par sa beauté et plus encore par sa bonté, il était digne d'être aimé... Aussi l'Apôtre saint Paul, admirant les titres que notre divin Sauveur avait à notre obéissance et à notre amour, s'écriait dans les transports d'une sainte indignation : « Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème, » c'est-à-dire qu'il soit chassé, repoussé et maudit. *Si quis non amat, etc*... O Jésus Notre-Seigneur, préservez-nous d'un pareil malheur, soyez toujours pour nous un maître, un Seigneur à jamais béni, servi et honoré !... Où irions-nous donc séparés de vous ? *Ad quem ibimus*? Quel maître choisirions-nous ?... Voudrions-nous encore retomber sous l'esclavage de Satan ?.. Non, Seigneur, notre plus ardent désir est de vous rester fidèles... Nous voulons, comme les Apôtres, nous attacher à vous, nous soumettre à votre empire ; car vous seul avez les paroles de vie, seul aussi vous pouvez nous accorder ces récompenses éternelles, après lesquelles nos cœurs soupirent et que nous attendons de votre bonté miséricordieuse. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la vie des Saints

XLIII

DE L'OBÉISSANCE : ESTIME QUE NOUS DEVONS EN AVOIR.

Si nous prenons la peine d'observer ce qui se passe journellement autour de nous, il ne nous sera pas difficile de constater qu'une des plus

(1) Voir sa *Vie*.

grandes plaies de notre société, c'est l'absence de respect, disons mieux, le mépris pour cette noble et sainte chose qu'on appelle l'autorité. On ne veut plus voir dans celui qui commande qu'un homme ordinaire, sujet aux mêmes misères que ses semblables, ne tenant son pouvoir que du hasard ou des circonstances, auquel on n'obéit que par contrainte, et seulement jusqu'à ce qu'il se présente une occasion de secouer le joug.

Ces idées fausses, jointes à la soif d'indépendance qui nous travaille, sont une explication plus que suffisante du peu de soumission qui se remarque dans les enfants à l'égard des auteurs de leurs jours, et du mépris que trop souvent les membres de la société affectent pour leurs chefs spirituels et temporels.

Il n'entre pas dans notre plan de rechercher ici d'où vient ce malheur, sur lequel on ne pourra jamais assez gémir ; nous ne voulons pas examiner, en particulier, quelle responsabilité immense incombe à ceux qui, investis du pouvoir à tous les degrés de l'échelle sociale, ont contribué à son avilissement par des actes arbitraires et illégaux, par une conduite pleine d'égoïsme, impie, et même quelquefois scandaleuse. Disons seulement que, pour remédier à un mal aussi pernicieux, qui s'attaque aux bases mêmes de la société il n'y a qu'un remède vraiment efficace : rétablir dans les esprits et les cœurs la vraie notion de l'autorité, telle que la donne la religion catholique, et que nous formulons ainsi : l'autorité ne vient pas de l'homme ; c'est le Seigneur qui la confère médiatement ou immédiatement... Celui qui a l'honneur d'en être investi doit commencer par la respecter en soi avant de l'imposer aux autres... Sa personne revêt un caractère sacré... Quand il exerce légitimement ses fonctions, il est l'instrument des volontés divines ; lui obéir, c'est donc obéir à Dieu lui-même... Lui désobéir, c'est désobéir à Dieu lui même.,. Ah ! si tous, princes et sujets, administrateurs et administrés, maîtres et serviteurs, parents et enfants, étaient vivement pénétrés de ces vérités capitales, et en faisaient la règle de leur conduite, quelle belle union on verrait bien vite s'établir dans les familles et au sein de la société ! et comme, sous l'influence de cette paix si précieuse, le bien sous toutes ses formes s'opérerait partout !

Mais, en signalant ainsi devant les lecteurs de la *Semaine* une des plus grandes plaies de la société, nous oublions qu'étant les fidèles enfants de la sainte Eglise, aucun d'eux n'ignore ces notions ; ils savent parfaitement ce que c'est que l'autorité, de qui elle émane, le respect que l'on doit à tous ceux qui en sont revêtus, et l'obligation où l'on est de se soumettre à ce qu'ils exigent ; il serait donc superflu d'insister sur ces points. Qu'ils nous permettent seulement dans le but d'accroître en eux l'estime qu'ils ont déjà pour l'obéissance, et de leur en faire embrasser les pratiques avec plus de générosité, d'exposer brièvement les principaux avantages de cette précieuse vertu. Nous joindrons, selon notre habitude, l'exemple au précepte.

Un grand serviteur de Dieu compare l'obéissance à l'arbre de vie, qui fut montré à saint Jean dans la Jérusalem céleste, et qui porte chaque année douze fruits (1) ; avec cette seule différence, que l'arbre donne son fruit chaque mois, tandis que l'obéissance produit tous les siens chaque fois et aussi souvent qu'elle est pratiquée dans de saintes dispositions. Ce sont ces différents fruits de l'obéissance que nous allons énumérer.

1° *L'obéissance nous rend très agréables à Dieu.* Saint Thomas affirme qu'il n'y a pas de plus excellent moyen de plaire à Dieu, que de laisser sa volonté propre pour suivre la sienne de préférence. Si Abraham a bien mérité du Seigneur en consentant, sur son ordre à lui immoler son fils, à combien plus forte raison l'immolation de nous même, de notre esprit, de notre cœur, de notre corps, pour accomplir la volonté de Dieu, nous rendra-t-elle chers à son cœur.

2° *L'obéissance nous donne une parfaite ressemblance avec Jésus Christ, et nous le rend très favorable.* Y a-t il, en effet, une vertu que le Sauveur ait plus instamment recommandée pendant sa vie que l'obéissance ? Ne dit-il pas que sa nourriture est de faire la volonté de son Père (2), et n'a-t-il pas été lui-même obéissant jusqu'à la mort (3) ?

(3) *L'obéissance nous rend aussi très agréables à la sainte Vierge et aux autres saints.* Entre la vie de l'homme obéissant et la volonté de Dieu il y a conformité parfaite ; or je le demande, peut-il se rencontrer quelque chose de plus suave pour les heureux habitants de la cour céleste, si désireux de la gloire de leur Maître, que le parfum qui se dégage d'une si belle vie ?

4° *L'obéissance nous fait chérir de nos supérieurs et de ceux qui vivent avec nous.* Quelle charge pénible que de gouverner ses sujets rebelles ! D'un autre côté, quel tourment comparable à celui de personnes obligées de demeurer ensemble et qui vivent dans l'indiscipline et s'insurgent sans cesse contre leurs chefs ! Mais aussi qui pourrait dire la joie et la consolation qu'apporte au cœur des maîtres la parfaite soumission des subordonnés, et l'heureuse union qu'elle établit même entre ceux-ci ! C'est bien alors que l'on goûte la vérité de ces paroles du prophète David : « Oh qu'il est bon, qu'il est agréable pour des frères d'habiter ensemble (4) !

(1) Apocal., XXII, 2.
(2) Joan., IV, 34.
(2) Philip., II, 8.
(4) Psallm. CXXI, 2.

5° *L'obéissance est le meilleur moyen de vaincre nos mauvais instincts.* Elle coupe le mal par la racine, puisque cette racine n'est autre que sa volonté propre pervertie. On demandait un jour à un saint abbé comment on pouvait arriver à triompher de ses penchants au mal : « Je ne vois, répondit-il, qu'un moyen : renoncer à sa volonté propre; sans cela point de victoire possible sur les passions. » — « Il faut, dit saint Augustin, que ce qui est inférieur soit soumis à ce qui est supérieur ; c'est là l'ordre. Que nous obéissions à Dieu, que la chair nous obéisse à nous, y a-t-il rien de plus juste, de plus sage? Or, soyons soumis à Celui qui nous a créés si nous voulons que les créatures qu'il a faites pour nous nous soient soumises. Si, au contraire, nous dédaignons de servir Dieu et de lui obéir, nous n'obtiendrons jamais que les sens nous servent et nous obéissent. Vous refusez d'abaisser votre volonté devant celle de Dieu ; eh bien ! par un juste châtiment, vous subirez l'empire de ce qui devrait être éternellement votre esclave. »

6° *L'obéissance est le moyen le plus efficace d'acquérir les vertus.* « L'obéissance, dit saint Augustin, est la mère des autres vertus ; » c'est elle, selon saint Grégoire, qui les greffe en nous, et qui en est la gardienne quand nous les possédons. Il serait facile, en parcourant chaque vertu en particulier, de prouver cette vérité.

7° *L'obéissance est le plus excellent moyen d'augmenter le trésor de nos mérites.* « Un acte, quelque minime que vous le supposiez, fait par obéissance, a beaucoup plus de valeur pour le ciel, dit un saint, qu'un autre de grand éclat, que vous accomplissez de vous-même. » Sainte Dorothée acquit par quatre ou cinq ans d'obéissance une couronne égale à celle de l'illustre saint Antoine. Une religieuse qui était restée, pour obéir à la supérieure, dans sa cuisine un jour de communion générale, gagna plus devant Dieu que ses compagnes qui avaient eu le bonheur de s'approcher de la table sainte. Le Seigneur a daigné révéler lui-même ce double fait ; c'est du moins ce qu'assurent plusieurs auteurs dignes de foi.

Nous lisons le trait suivant dans le *Miroir des exemples* de Jean Major (dist. II, ex. 117 :

Il y avait autrefois dans la Thébaïde un saint vieillard qui habitait une grotte, et qui avait un disciple d'une vertu éprouvée. C'était sa coutume de l'entretenir tous les soirs de choses spirituelles et de lui enseigner ce qui devait être le plus utile à son salut. Après leur pieuse conversation, ils faisaient une prière et allaient ensuite prendre leur repos. Or, il arriva qu'un jour des étrangers qui avaient appris les grandes austérités du vieillard, et désiraient recevoir de lui quelques bons avis, vinrent le trouver; quand il les eut édifiés et consolés, il les renvoya. Après leur départ — c'était le soir — il s'assit suivant sa coutume pour parler à son disciple ; mais pendant qu'il discourait, voilà le sommeil qui s'empare de lui. Le frère attendit, pour faire la prière qui terminait ordinairement l'exercice, qu'il se réveillât. Comme le vieillard continuait de dormir, le disciple se sentit fortement tenté de se retirer et d'en faire autant; mais il résista non sans peine à la tentation et attendit encore. Le sommeil ne tarda pas à revenir; il se fit de nouveau violence. La tentation se présenta ainsi jusqu'à sept fois ; il résista toujours. Au milieu de la nuit suivante, le vieillard s'éveilla enfin, et vit le bon frère assis à côté de lui : « Vous m'avez attendu jusqu'alors, mon fils, lui dit-il? — Oui, mon Père, parce que vous ne m'avez pas encore donné la permission de me retirer. — Pourquoi ne m'avez vous pas réveillé? — Je n'ai pas osé le faire, de crainte de vous causer du trouble. » Ils se levèrent ensuite tous deux, firent la prière, et le vieillard renvoya son disciple. Quand il fut seul, tout à coup il entre en extase : il voyait un lieu éclatant de lumière, et dans ce lieu un trône, et sur le trône sept couronnes. Il se permit d'interroger celui qui lui montrait de si belles choses : « Pour qui sont ces couronnes, lui dit-il? — Pour votre disciple, répondit-il ; c'est le seigneur qui lui donne, pour le récompenser d'être resté en repos auprès de vous, et ce lieu et ce trône ; quant aux sept couronnes, il les a gagnées la nuit. » Le vieillard surpris d'un pareil langage, et tout ému, appelle le disciple : « Déclarez moi donc, lui dit-il, ce que vous avez fait cette nuit? — Mon Père, je vous certifie que je n'ai rien fait. » Le vieillard, pensant que c'était par modestie qu'il ne voulait pas parler : « Je vous en prie, mon fils, dites-le moi ; je ne serai tranquille que quand vous m'aurez fait connaitre ce que vous avez fait, ou peut être seulement ce que vous avez pensé. » Le frère, qui ne se souvenait de rien, ne pouvait lui donner une réponse qui le satisfit. Cependant après quelques instants : « Je vous demande pardon, mon Père, lui dit-il, je me rappelle maintenant que fortement tenté de m'éloigner de vous pour me livrer au sommeil, j'ai résisté sept fois, parce que vous ne m'aviez pas permis, selon votre coutume, de me retirer. » Alors le vieillard comprit qu'autant de fois qu'on a le courage de combattre une tentation, et surtout la tentation de désobéissance, autant de couronnes on reçoit de Dieu. Notre Seigneur n'a t-il pas dit : « Le royaume des cieux souffre violence, et ceux qui se font violence le ravissent (1) » ?

8° *L'obéissance est le plus excellent moyen de procurer le salut du prochain.* Celui qui conforme sa volonté en tout point à celle du Sauveur lui est intimement uni ; il faut alors que s'accomplisse en lui cette promesse de Notre-Seigneur :

(1) Matth., xi, 12.

« Celui qui demeure en moi, et moi en lui, porte beaucoup de fruits (1); » et aussi cette parole que Dieu dit du saint roi David et que l'on peut appliquer dans un sens spirituel à tous les vrais obéissants : « J'ai trouvé un homme selon mon cœur, qui accomplira toutes mes volontés ; c'est pourquoi je l'ai oint de l'huile sainte, et ma main sera là pour le secourir, et mon bras pour le fortifier, afin que tout ce qu'il fera réussisse (2). »

9° *L'obéissance est un des signes les plus certains de prédestination.* Le vrai obéissant est sûr de ne jamais se tromper, quand même ses supérieurs se tromperaient. « Si quelqu'un dit saint Jean Climaque, est resté parfaitement soumis à son Père spirituel, la mort ne peut être pour lui qu'un léger sommeil, que dis-je! le commencement d'une vie meilleure ; il peut l'attendre chaque jour en toute confiance ; car ce ne sera pas à lui que le souverain Juge demandera compte de sa conduite, mais à son supérieur. Le divin Maître daigna relever un jour cette vérité à son illustre servante, sainte Catherine de Sienne, en ces termes : « Ce n'est pas le vrai obéissant qui rendra compte de ses actes, mais le maître à la direction duquel il s'est confié. »

10° *L'obéissance est encore la racine et la source d'une joie toute céleste.* Cette joie naît en nous de cette double pensée: qu'en obéissant nous devenons de plus en plus agréables à Dieu, à la sainte Vierge et aux saints, et que nous nous enrichissons chaque jour de mérites pour le ciel, tout en ne gardant aucune responsabilité vis-à-vis du souverain Juge.

11° *L'obéissance est un bouclier impénétrable contre tous les maux du corps et de l'âme.* Le vrai serviteur de Dieu voit dans tous les événements heureux ou malheureux la main du souverain Maître; et cette pensée l'empêche de se trop réjouir de la prospérité, et de se trop attrister de l'adversité.

12° Enfin, *l'obéissance nous élève et nous glorifie* devant Dieu, qui n'estime rien tant qu'un cœur soumis : devant les hommes, dont l'affection et la confiance se gagnent par le dévouement et qu'est-ce que l'obéissance, sinon le dévouement aux intérêts de Dieu d'abord, et ensuite aux intérêts du prochain? devant les démons enfin, qui savent que nous n'avons pas, pour renverser leur empire, de meilleure arme que l'obéissance.

Tels sont, pieux lecteurs, les admirables fruits de la vertu d'obéissance. Et ces fruits, si précieux, chacun de nous peut se les procurer tous les jours! Sans doute, il nous les fait acheter au prix de ce qui nous est le plus intime, de ce à quoi nous tenons le plus, notre propre volonté. Mais souvenons-nous et ce souvenir nous fortifiera contre les défaillances de la nature; souvenons-nous que si nous prenions pour l'unique règle de conduite nos propres pensées, nos propres jugements, nous nous égarerions infailliblement, et nous nous précipiterions en aveugles dans l'abime de la damnation éternelle; tandis qu'il y a tout à gagner pour nous à soumettre notre volonté à celle de Dieu, soit qu'il nous parle directement. soit qu'il se serve pour nous intimer ses ordres, de ceux qu'il a constitués en dignité à cet effet.

O mon Dieu, donnez-nous la grâce de tenir constamment sous le joug ce penchant si terrible à l'indépendance que nous portons en nous, et à marcher résolument jusqu'à notre dernier soupir dans la noble et salutaire carrière de l'obéissance.

(*A suivre.*)

L'abbé GARNIER.

(1) Joann., xv, 5.
(2) Psalm., LXXXVIII, (2).

Echos de la Chaire contemporaine

Mgr PERRAUD.

ÉVÊQUE D'AUTUN.

Juxta Crucem.

O Jésus, quel est ce groupe fidèle qui se tient debout au pied de votre croix?

C'est Marie, votre mère: c'est Jean, le disciple préféré ; c'est Madeleine, ce sont ceux qui vous ont le plus aimés et que vous avez le plus aimés sur la terre... Et voilà ce que vous avez choisi pour eux! Vous les avez placés le plus près possible de votre croix, *juxta crucem*, vous les y avez placés debout, *Stabat Mater*... Oui, debout! Dans votre implacable tendresse, vous avez exigé qu'ils fussent comme un reflet de vous-même par la fermeté ainsi que par les douleurs.

Vous n'avez point pris en compassion que c'étaient des femmes, après tout faibles et tendres, que c'était un homme jeune et peu aguerri encore aux luttes des grandes souffrances. Vous n'avez point permis au brisement de leur cœur, de briser leur courage, de les jeter à terre dans la prostration de la douleur.

Vous n'avez même pas permis à cette douleur de s'appuyer sur la croix dont le soutien lui coûtait si cher : non, il a fallu qu'il restassent debout, *stantes!* Debout sur votre croix, debout à vos pieds, ne perdant pas le bruit du brisement d'un de vos muscles, d'une goutte de votre sang tombant sur la terre dure. ., ni quand est venue l'heure suprême d'un des tremblements de votre haleine inégale, oppressée par la mort.

Juxta crucem... O Jésus, c'est donc ainsi que vous en agissez avec ceux qui vous sont chers!...

Vous les associez noblement à l'œuvre de la rédemption, vous retracez en eux votre image, et si parfois, — car, Seigneur, ils ne sont que des hommes, et vous savez de quel limon vous nous avez pétris, — si parfois ils succombent sous le poids

des douleurs, surtout quand vous les comblez par l'amertume de vos délaissements, la plus cruelle de toutes, alors, pour les relever et les soutenir, vous vous penchez à l'oreille de leur cœur, et, appelant au miroir de leur pensée ce groupe de la croix, vous leur dites tout bas, avec cette puissance d'accent qui n'appartient qu'à vous et qui remuerait des mondes : « Je vous crucifie, donc je vous aime ! »

O mon Dieu, comment arrivez-vous à transformer notre nature au point de lui proposer la souffrance comme une preuve d'amour, et conséquemment comme désirable ? Quels divins secrets avez-vous pour changer le fiel de votre calice en une liqueur fortifiante et douce? Comment avez-vous pu dire à l'homme charnel et désireux de jouissances, sans qu'il s'élevât contre vous de toute la force de sa libre volonté : « Je vous crucifie, donc je vous aime ! » Oh! c'est que le premier vous nous avez aimés jusqu'au crucifiement de tout vous-même : crucifiement barbare de votre corps par les tortures physiques, crucifiement cruel de votre cœur par la méchanceté des hommes et l'abandon de Dieu, crucifiement de votre âme par la vue divine de tant de pauvres insensés qui ne voudraient pas profiter de votre mort.

Et comme l'amour cherche toujours à confondre ceux qui s'aiment dans une parfaite harmonie de situation et de sentiments, vous nous dites en portant sur nous la main de l'amour, de l'amour parfait, inflexible comme toutes les forces: « Je vous crucifie, donc je vous aime ! »

« Marie, la Vierge sainte, a conquis, avec le titre de ma Mère, celui de Mère des douleurs, *Mater dolorosa* ; le disciple que j'avais laissé reposer sur mon cœur a payé ce privilège d'une place au pied de ma croix ; Madeleine, mon amante, en échange de ses premières démarches de retour, recueille les insultes de Simon le pharisien, et pour prix suprême de sa tendresse, l'assistance à mon agonie, *juxta crucem*. Tandis que de ma voix défaillante, dont les accents les faisaient palpiter tous les trois, j'ai prié pour mes bourreaux, j'ai eu de miséricordieuses promesses pour le bon larron, pour eux je n'ai eu que le silence, ou cette dure parole, au lieu des sentiments d'une sainte affection : Femme, voilà votre fils.

» Oui, mais à leur cœur qui s'unissait au mien dans une inexprimable communion de douleur et d'amour, je disais, par une vibration intime et ineffable : « Je vous crucifie, donc je vous aime ! »

» Et vous aussi, mes élus, élus par conséquent de la souffrance et de l'épreuve, n'arrêtez point vos pas dans les sentiers épineux où je vous fais marcher ; ne détournez pas vos lèvres de la coupe que je vous présente. Elle contient le vin et la myrrhe: le vin qui fortifie ; la myrrhe qui donne l'enivrement de la douleur. Ne vous plaignez pas surtout que je vous laisse et que je vous oublie dans la solitude et la désolation : n'allez pas croire que votre martyre échappe à mon regard indifférent ou distrait ; non, mille fois non ! Vous souffrez, vous pleurez, vous agonisez peut-être !...

» Je vous crucifie, donc je vous aime ! Vous surtout qui suivez les sentiers du Calvaire en demandant après moi la rédemption des âmes, marchez, marchez toujours ; traînez, traînez-vous le moins possible. Ne me marchandez pas un sacrifice que je puis vous demander.

» Marchez courageusement et toujours, en tenant vos yeux élevés vers moi qui suis crucifié au sommet, et vers mes chers bien-aimés, placés à mes côtés.

» Achevez votre journée laborieuse, ouvriers magnanimes, et si le prix ne vous en est pas donné avant la fin du travail, soyez sûrs que vous le trouverez après votre réveil du lendemain.

» Mes regards sont attachés sur vous et je ne frustrerai point vos touchantes espérances. Je vous crucifie, donc, je vous aime ! »

O Jésus, mon bien-aimé Sauveur, que la douceur de ces trois derniers mots engourdisse pour moi l'angoisse des premières, ou plutôt non, que mon cœur retrempé par les souvenirs héroïques de la Passion, ne cherche même pas, dans sa molle tristesse, à se soustraire au sentiment de la souffrance, de la souffrance par vous et pour nous. Pourvu que vous m'aimiez, n'est ce pas tout pour moi, tout ce que je désire et que j'ambitionne ? Qu'importe après cela tout le reste ? Qu'est-ce que la douleur au prix de la joie de recevoir une marque de votre prédilection, de pouvoir vous donner une preuve de la sincérité reconnaissante de son amour ? Qu'est ce ? hélas ! C'est une chose bien dure pour ma faiblesse et mon égoïsme.

Quand vous êtes là, quand votre souffle ardent m'enlève au-dessus de moi-même et me transporte dans les régions inconnues où les sens ne sont plus rien, où les sentiments sont tout, je puis vous dire : « Eh ! que m'importe la croix, si j'y suis attaché sur votre cœur !

Mais quand vous vous retirez et que je rentre dans les ténèbres du Dante et les glaces de l'isolement, j'en viens à avoir peur de moi-même, alors... Oh ! la souffrance est un brisement cruel et plein de tentations.

Alors qu'un rayon de votre grâce tombe sur cette croix qui nous écrase et la réduise à ses justes proportions que l'ombre exagérait ; qu'il nous fasse voir que vous êtes là toujours, quoique parfois invisible ; surtout qu'il réchauffe notre cœur en illuminant pour vous ces paroles sublimes et profondes :

« Je vous crucifie, donc je vous aime ! »

(*Semaine religieuse* de Sens.)

Écriture Sainte

XX

LIVRE DES NOMBRES. — ENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT

(Suite et fin.)

La sanctification du septième jour est un des points les plus graves de l'ancienne loi. Dieu l'avait consacré en y apposant une sanction de peines et de récompenses, même temporelles. Pour ne parler que des premières, nous voyons, au chapitre XV des *Nombres*, qu'il condamne au supplice de la lapidation et à la mort un homme qui avait été trouvé ramassant du bois le jour du sabbat, lui appliquant ainsi le châtiment porté au livre de l'*Exode* contre une telle prévarication : *Custodite sabbatum meum; sanctum est enim vobis, qui polluerit illud morte morietur... Omnis qui fecerit opus in hac die morietur* (1). L'impie Nicanor nous est encore un exemple frappant de la sévérité des vengeances divines contre les profanateurs du saint jour (2). L'histoire rapporte en outre une foule de traits du même genre (3). Des accidents, des maladies de toutes sortes, des pertes de biens, des épidémies, qu'on le remarque ou qu'on ne le remarque pas, ne sont que trop souvent la réalisation visible des menaces que Dieu fit, dans l'ancienne alliance, contre les violateurs du septième jour : « Les enfants d'Israël m'ont irrité, dit il par la bouche d'Ezéchiel (4).. Ils ont entièrement profané mes sabbats ; je résolus donc de répandre ma fureur sur eux et de les exterminer. » Ailleurs il leur dit, par la bouche de Jérémie : « Si vous ne sanctifiez le jour du sabbat, je mettrai le feu aux portes de Jérusalem que vous avez profanées en y faisant entrer des fardeaux le jour que je me suis réservé ; il dévorera les maisons de Jérusalem, et ne s'éteindra point qu'elles ne soient toutes consumées (5). » Combien donc ne crient pas vengeance vers le ciel les travaux publics et privés, les débauches et les excès de tout genre par lesquels on profane parmi nous le jour que le Seigneur a voulu qu'on sanctifie! Faut-il s'étonner, après cela, des châtiments qui se sont naguère appesantis sur nous, que la France soit descendue du piédestal d'honneur où l'avait élevée sa vieille foi, qu'elle ait été foulée par le pied brutal du vainqueur, et que son avenir apparaisse de plus en plus inquiétant et sombre ! Aujourd'hui, ne ressemble-t-elle pas à un homme frappé d'un secret vertige et qui ne peut parvenir à recouvrer la sûreté de sa démarche? Comme une plaie envenimée qui l'atteint présentement jusqu'au cœur, la profanation du dimanche fait chaque jour en elle des ravages qui s'étendent avec une rapidité toujours croissante. Dès lors s'expliquent ses malheurs passés et son présent malaise. Le mot de l'énigme se trouve dans les Livres saints. Le jour où elle commencera à redevenir chrétienne par l'observation du dimanche, ce jour là, elle commencera aussi à sortir de ses humiliations et à relever l'édifice de sa grandeur passée. Fasse le Ciel que ce jour soit proche !

(1) XXXI, 14, 15.
(2) Macch., XV, 4 et suiv.
(3) Grégoire de Tours, *De gloria confess.* cap. LXXXI.
(4) XX, 18.
(5) XVII, 7.

L'histoire de Coré, Dathan et Abiron nous est une preuve de ce que Dieu faisait autrefois pour prouver la mission de ceux par l'entremise desquels il s'agissait chez les Hébreux. Moïse, pour démontrer qu'il n'avait point usurpé le gouvernement, parla ainsi au peuple en présence des trois rebelles : « Voici la marque à laquelle vous reconnaitrez que c'est le Seigneur qui m'a envoyé : s'ils meurent de la mort ordinaire, ce n'est point le Seigneur qui m'a envoyé ; mais si, par un prodige de la droite du Très-Haut, la terre s'entr'ouvre tout à coup et les ensevelit tout vivants, vous saurez que je n'ai rien fait par moi-même, mais que c'est Dieu qui m'a choisi. » Ces mots étaient à peine prononcés que soudain la terre s'entr'ouvre et engloutit les trois séditieux avec leurs tentes et tout ce qu'ils possédaient. La mission de Moïse devenait par là incontestable. En même temps, Dieu fit sortir un feu qui dévora les deux cent cinquante partisans de Coré, pour l'avoir soutenu dans ses prétentions à la sacrificature. Exemple effrayant des châtiments qu'il exerce contre ceux qui se soulèvent contre l'autorité légitime et contre ceux qui, sans vocation aucune, osent s'ingérer dans le ministère redoutable des autels. Plus tard encore, comme Aaron était accusé d'avoir usurpé le sacerdoce, le Seigneur, par un nouveau miracle, démontra que c'était bien lui qui l'avait élu. Il dit à Moïse de prendre douze verges, d'écrire sur chacune le nom du chef de chaque tribu, et sur celle de la tribu de Lévi le nom d'Aaron, puis de les mettre dans le tabernacle, ajoutant que la verge de celui d'entre eux qu'il aurait appelé fleurirait. Le lendemain, Moïse entra dans le tabernacle et y trouva la verge d'Aaron pourvue de fleurs, de feuilles et d'amandes parfaitement formées. La vocation d'Aaron au sacerdoce, devenait dès lors encore manifeste. Les saints Pères et les commentateurs ont vu dans cette verge fleurie et dans ses fruits l'image des vertus de vigilance, de zèle, de patience, de travail, de mortification, et aussi le symbole des bonnes œuvres du prêtre chargé de travailler à la sanctification des âmes. D'après les mêmes interprètes, le Sauveur dans sa doctrine et le miracle de la résurrection (1), comme aussi

(1) S. Grégoire, lib. XIV, moral., cap. XXIX.

son auguste Mère, ont été encore annoncés par cette verge miraculeuse. De même que le fruit de l'amandier est amer, de même la doctrine de Jésus Christ parait de prime abord dure et austère ; mais quand une fois on en a savouré les douceurs, elle apparait pleine de suavité ; on y goûte les ineffables joies attachées à la pleine possession de la science et de la sagesse divine elle-même. Dans sa résurrection, Jésus-Christ apparait comme la verge par sa puissance, comme la fleur par la bonne odeur de ses vertus, comme le fruit par les douceurs de ses bienfaits, comme les feuilles par la protection dont il ne cesse de nous couvrir pour nous défendre contre les tentations (1). Selon saint Bernard et Rupert, Marie est encore cette verge mystérieuse, et sa fleur le Messie. Isaïe avait annoncé le Rédempteur comme devant procéder de la tige de Jessé et apparaître comme une fleur virginale émanée de sa racine : *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet* (2). Et c'est à juste titre que l'Eglise, dans ses offices, applique au Messie et à la sainte Vierge ce passage du Prophète, et consacre l'interprétation que nous venons de mentionner.

Au chapitre XX, nous lisons que Moïse, pour avoir frappé deux fois avec défiance le rocher, qui figurait ainsi le Sauveur frappé par les Juifs et les Gentils, en fut puni par la perte du privilège d'entrer dans la terre promise. Apparemment cette faute ne fut que vénielle. Néanmoins, Dieu la châtie avec une rigueur qui nous étonne. Il semble qu'après avoir traité si longtemps le saint législateur avec tant de bonté et toutes les marques de la plus intime familiarité, il eut dû lui faire miséricorde sur la fin de sa carrière pour une faute si légère. Il n'en est rien. Il a voulu apprendre par là à ceux qui commandent aux autres à craindre sans cesse pour eux-mêmes, à trembler sur l'incertitude de leur persévérance finale, et à ne compter que sur leur propre justice et la sainteté de leurs œuvres. Qui ne s'effrayerait, en effet, en voyant tomber un David, un Salomon, un Origène, un Tertullien, et tant d'autres, et qui ne comprendrait toute l'opportunité et la haute raison de cette réclame du secours divin adressée au ciel par le psalmiste : « Quant ma force m'aura abandonné, ô mon Dieu, ne cessez de me soutenir jusque dans ma vieillesse et la fin de mes jours (3) ? » N'est-ce pas surtout dans les derniers moments de la vieillesse que cette invocation doit devenir plus pressante que jamais ? Théodoret et saint Augustin observent à propos du châtiment infligé à Moïse, que ce législateur fut la figure de la loi, et Josué la figure de Jésus-Christ ; que Moïse délivra Israël de la servitude de l'Egypte, et que Josué l'introduisit dans la terre de Chanaan, et que si la loi délivrait les croyants de l'impiété, c'était à la grâce de la loi évangélique qu'il était réservé de nous introduire dans le royaume des cieux ; car la loi, avec ses sacrifices et ses cérémonies, eût toujours été impuissante à le faire (1). D'après cette interprétation, la conduite de Dieu est plus facile à saisir ; car, à ce point de vue, tout s'harmonise dans l'unité du plan de préparation à la loi nouvelle : *Unde manifestatur signa fuisse futurorum, non supplicia indignationes Dei*, dit saint Augustin.

Le peuple, par la suite, ennuyé de la fatigue du chemin, éclata de nouveau en murmures. Le Seigneur, comme on le sait, lui envoya des serpents dont la morsure causa parmi eux une affreuse mortalité. Le mal ne cessa qu'après que Moïse, sur l'ordre de Dieu, eût élevé un serpent d'airain, à la vue duquel les blessés étaient guéris. Ce serpent était la figure de Jésus-Christ élevé en croix. « Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'Homme soit élevé, disait le Sauveur, pendant sa vie mortelle, afin que ceux qui croiront en lui ne périssent point, mais qu'ils aient la vie éternelle (2). » C'est donc dans le divin Crucifié que tout chrétien, comme tout homme, doit placer ses seules espérances de salut. L'histoire de Balaam et de son ânesse nous montre que Dieu se sert quelquefois de ce qu'il y a de plus faible pour instruire et confondre ce qu'il y a de plus puissant et de plus fort. Mais une chose surtout digne d'observation dans l'histoire de ce prophète, c'est le mal que produit en lui la passion dominante de l'avarice. C'est en effet, dans le désir de recevoir une réponse favorable à sa passion qu'il consulte le Seigneur une seconde fois. Il prophétise donc, à l'instigation pressante de Balac, qui voulait le faire maudire les Israélites pour les affaiblir, et, à trois reprises différentes, il bénit le peuple de Dieu. Le roi des Moabites, frustré dans son espoir et ses desseins, et irrité de se voir déçu, dit au prophète qu'il serait privé de la récompense qu'il lui avait promise. Balaam conçoit un profond chagrin d'une telle déclaration, et aussitôt l'esprit de Dieu l'abandonne. Le démon de l'avarice le conduit à trahir le peuple choisi ; il dit à Balac que ce peuple n'est fort que par la protection divine, et que le moyen de le vaincre par les armes, c'est de le vaincre auparavant par le péché. Il lui suggère ensuite l'idée de le corrompre en donnant des fêtes publiques dans lesquelles il l'entraînerait dans toutes sortes de dissolutions et de débauches. On sait combien le Seigneur fut implacable contre ceux des Israélites qui s'étaient laissés séduire, et contre les Madianites qui leur avaient tendu des pièges si infâmes.

(1) Raban-Maur et S. Bernard, homil. *q. super Missus*.
(2) xi. 1.
(3) Ps. LXXI, 18.

(1) Théodoret, quest, XLIII in Deuter. et S. Augustin, quæst. LIII
(2) Num., XXI, 6 et suiv., Joan., III, 14.

Hélas ! au sortir de nos malheurs, que l'avertissement secret donné par Balaam à Balac est plein d'une triste, mais grande éloquence pour nous ! Pendant de longs siècles, nous avons été considérés comme le premier peuple du monde, comme une nation invincible; mais que nous sommes loin présentement d'une si brillante fortune ! On a tout fait pour nous ravir la foi, et avec la foi les mœurs, et l'on ne s'est pas aperçu que, du même coup, on sapait notre puissance nationale. On n'a pas voulu voir que le péché et la corruption nous avaient vaincus depuis longtemps et appelaient sur nous les vengeances célestes. Qu'on le sache donc bien : notre obstination à nous aveugler ne diminuera en rien nos maux ; elle fera que, loin de nous faire songer à y porter remède, nous les augmenterons de plus en plus et appellerons sur nous de nouvelles vengeances divines, comme autrefois le peuple hébreu, quand, par ses prévarications et ses murmures, il forçait le courroux de Dieu à éclater à chaque instant sur lui en des malédictions temporelles de toutes sortes.

L'abbé CHARLES.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(6e article. Voir le n° 44.)

Les vengeurs du P. Ballerini ne contestent aucunement les décisions diverses données par le Saint-Siège à l'avantage de la *Théologie morale* de saint Alphonse, mais ils font observer que ceux qui se donnent pour les vengeurs de saint Alphonse vont au delà des intentions du Saint-Siège, et qu'ils attribuent aux décisions susdites une portée qu'elles n'ont pas Ils s'étayent de l'opinion, soit du rédacteur romain des *Acta Sanctæ Sedis*, soit de celle des écrivains des *Etudes religieuses*. Nous traduirons d'abord le passage des *Acta*, cité dans les *Vindiciæ Ballerinianæ*, p. 42 et suiv. :

« Les deux premiers jugements rendus sur la doctine de saint Alphonse, disent les *Acta*, savoir celui qui porte *nihil censura dignum*, et celui qui concerne le professeur et le confesseur, qui prennent pour guide unique saint Alphonse, sont deux décisions qui n'ont point pour objet la doctrine considérée en elle même, mais la doctrine considérée dans ses relations avec un autre objet. Prononcer sur la valeur d'une doctrine à l'effet d'en discerner et manifester la vérité, et prononcer sur cette même doctrine, en tant qu'elle ne s'oppose pas à un résultat spécial extrinsèque, sont deux choses différentes. Si le Saint-Siège eût édicté un jugement dans le sens de la vérité de la doctrine, il ne serait plus permis à un catholique de s'écarter des sentiments de saint Alphonse, et les innombrables questions éternellement agitées entre les moralistes et les juristes devraient être considérées comme résolues et tranchées. Mais, si le jugement a été rendu à un autre point de vue, la mesure de ce jugement doit être prise sur la nature de la fin qu'on s'est proposé d'atteindre. Or, le premier jugement du Saint-Siège a pour fin d'établir que le bienheureux Alphonse doit être rangé parmi les saints, comme ayant pratiqué les vertus théologales et cardinales d'une manière héroïque. Pour cette raison, tous les écrits du serviteur de Dieu ont été examinés avec le plus grand soin, à l'effet d'y chercher ce qui pourrait s'opposer à la canonisation. Il ne s'agit donc point de faire enquête sur la vérité d'opinions controversées entre catholiques, mais de reconnaitre si l'auteur n'aurait point écrit des lignes inconciliables avec la foi et les bonnes mœurs... Cette distinction aide beaucoup à saisir le sens qu'il faut donner au décret apostolique qui a coutume de suivre l'examen des écrits, afin qu'on puisse parcourir les phases ultérieures de la procédure. Ce jugement n'a nullement trait aux opinions qui jouissent d'une certaine probabilité, à celles qui sont controversées ou controversables. Ce qui résulte d'un tel décret, et ceci a une grande importance, c'est que tout catholique qui ne peut ou ne veut pas s'enquérir davantage, peut prudemment suivre comme maitre et docteur celui qui, dans ses écrits, n'a inséré aucune proposition digne de censure et pouvant faire obstacle à sa canonisation ; celui qui, par conséquent, a joint à la doctrine une prudence héroïque et une soumission parfaite à la loi de Dieu et à celle de son Eglise. Quant au second jugement, le sens nous paraît absolument le même. On demandait s'il faut inquiéter le professeur et le confesseur qui s'en rapportent à la doctrine de saint Alphonse. On répond négativement, eu égard à la première décision *nihil censura dignum*. Par cette manière de s'exprimer, la Sacrée Pénitencerie indique clairement que le confesseur qui suit dans la pratique les opinions de saint Alphonse, par cette seule raison qu'on n'y a rien découvert qui méritât censure, agit prudemment, pourvu, toutefois qu'il soit admis que les mots *nihil censura dignum* doivent être entendus, non de toute espèce de censure, mais d'une censure pouvant faire obstacle à la canonisation de l'auteur.

» En conséquence, tout théologien ou confesseur, si rien de grave ne s'y oppose, par exemple une décision postérieure authentique apportant solution sur un point quelconque, ou encore, un progrès réalisé dans la science morale par suite duquel telle opinion viendrait à perdre sa probabilité, peut en toute sûreté se fier a la doctrine de saint Alhonse, sans qu'on taxe d'imprudence ceux qui suivent d'autres opinions, celles, notam-

ment, qui sont enseignées par d'autres auteurs approuvés dans l'Eglise. Il suit encore de la réponse de la Pénitencerie, que saint Alphonse est déclaré auteur approuvé. Mais celui qui, de la décision portant qu'on peut suivre sûrement saint Alphonse, voudrait conclure que toutes les opinions du saint évêque ont été déclarées vraies, doit se sentir arrêté par cette seconde partie de la même réponse, où l'on défend de blâmer ceux qui s'attachent à d'autres auteurs également approuvés. Pareillement, ce serait contredire l'adverbe *tuto* que de soutenir qu'un professeur ou confesseur peut suivre telle opinion de saint Alphonse, quand bien même ce professeur ou confesseur saurait par lui-même, ou d'après une autorité compétente, que l'opinion dont il s'agit est évidemment fausse; car la réponse de la Pénitencerie ne s'appuie pas sur le principe de la science, c'est-à-dire sur la vérité de tout ce qu'a enseigné saint Alphonse, mais elle s'appuie sur des raisons extrinsèques de prudence, en vertu desquelles celui qui suit les sentiments du saint docteur agit prudemment et, par conséquent, sûrement, excepté le cas où il serait constant pour lui que l'opinion de saint Alphonse est fausse. Par tout ce qui précède, nous ne prétendons rien enlever à l'autorité d'un si grand théologien: il n'y a ici, de notre part, aucune détraction. Nous voulons seulement maintenir à son vrai degré le jugement du Saint-Siège. Tout ce qui dépasse la vérité est erreur, et l'erreur doit être évitée autant que possible. »

Cette appréciation du docteur romain rédacteur des *Acta Sanctæ Sedis* mérite d'être remarquée. Si elle est juste, l'approbation donnée par le Saint-Siège aux écrits de saint Alphonse serait purement négative. Les *Vindiciæ Alphonsianæ* vont plus loin; elles soutiennent que cette approbation emporte avec elle permission, préférence, recommandation formelle. Entre des opinions ainsi tranchées, ne serait-il pas possible d'en glisser une autre qui consisterait à dire que, effectivement, la doctrine du saint docteur prise en général, se trouve corroborée par une permission expresse du Saint-Siège, permission qui accuse une sorte de préférence et de recommandation pleinement justifiée par les besoins particuliers de l'Eglise et des âmes depuis un siècle, à la suite des ravages causés par le jansénisme et son dérivé, le libéralisme? Mais les prétendus vengeurs de Saint-Alphonse ne paraissent guère disposés à se contenter de cette concession; ils tiennent à voir, dans les actes du Saint Siège, un approbation *in forma specifica* qui atteint et consacre les moindres détails de l'œuvre du saint docteur, tandis que nous ne pouvons voir, tout au plus, qu'une approbation *in forma communi*.

Autre argument qui n'a pas encore été produit dans la discussion. Sans contester le moins du monde aux Congrégations romaines leur compétence et la valeur qui s'attache à leurs décisions, ne devrait-on pas dire, dans l'espèce, que leurs jugements sont moins des actes d'autorité que des actes de raison, de bon sens? On procède à l'examen des écrits d'un serviteur de Dieu, on cherche les côtés faibles, s'il en existe; quel est l'objet d'un pareil travail? Constater des faits pour ou contre la canonisation. Pour atteindre ce but, est-il nécessaire de déployer cette force qu'on appelle l'autorité proprement dite? Même dans l'Eglise, qui jouit constamment de l'assistance d'en haut, n'y a-t-il pas des actes qui, à l'instar des recherches purement scientifiques, s'accomplissent au moyen des ressources naturelles de l'homme? Nous voyons l'intervention de l'autorité dans l'acte du Pape qui canonise; ici, la sagesse humaine ne suffit point, il faut les lumières de l'Esprit saint. Devons-nous dire la même chose de tous les détails de la procédure canonique? Ce serait aller bien loin. Que résulte-t-il de notre distinction? Il en résulte que le fait de l'exemption de toute censure étant acquis, les décisions postérieures sont des conséquences rigoureuses qui tirent de la logique leur valeur sans qu'il soit nécessaire d'invoquer la force supplémentaire de l'autorité. De bonne foi, la raison toute seule ne disait-elle pas déjà qu'un confesseur agit prudemment en suivant les opinions de saint Alphonse? Cette conclusion, pour devenir pratique, avait-elle besoin d'être proclamée par la Sacrée Pénitencerie? N'est-il pas notoire que, tous les jours, des questions superflues sont posées devant les Congrégations romaines, à tel point que ces Congrégations se bornent fréquemment à renvoyer les suppliants à l'étude des bons auteurs? N'abusons donc pas d'un grand mot, d'une grande chose, l'autorité. Partout où elle se montre en personne et dans la sphère qui lui est propre, inclinons-nous devant elle sincèrement, d'esprit et de cœur; mais gardons-nous de forger des fictions qui ne résistent pas au plus simple examen.

Ecoutons maintenant les *Etudes religieuses*, qui se publient à Lyon par les soins des PP. Jésuites. Nous prenons le passage suivant dans les *Vindiciæ Ballerinianæ*, p. 76.

« Lorsque l'Eglise, disent les *Etudes*, accueille un livre, en recommande la lecture, en déclare la doctrine saine, sûre, conforme à la sainteté évangélique, à l'abri de toute censure, entend-elle garantir la vérité de chacune des propositions contenues dans ce livre? Non, sans doute; car on marche sans péril dans un chemin suffisamment éclairé, mais où il reste pourtant quelques ombres. Si, dans ce livre, le lecteur puise une doctrine généralement bonne, l'amour de la vérité, l'esprit d'humble et franche soumission à l'Eglise, une erreur, s'il s'en rencontre, ne saurait lui nuire; car, alors, ou bien il s'en apercevra et il

se gardera d'y adhérer, ou bien il l'admettra de bonne foi, la prenant pour une vérité, et, dans ce cas, il ne bronche point, il ne commet aucune faute morale, il reste fidèle à sa conscience, soumis aux enseignements divins, prêt à corriger son erreur involontaire dès que l'étude ou les décisions de l'Eglise, si elle juge à propos de se prononcer, la lui feront reconnaître. Ainsi pensaient les théologiens d'autrefois.

» Les saints peuvent se tromper, même dans les choses qui regardent les saintes Lettres et la doctrine de la foi, dit Melchior Cano. Mépriser leur sentiment serait de l'impudence; le prendre pour une preuve certaine serait de l'imprudence; car ils n'ont point eu, comme les auteurs inspirés, le privilège de l'infaillibilité. Mais, s'objecte-t-il, les œuvres de saint Cyprien, de saint Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Ambroise ont été approuvées par les Papes. Oui, mais les Papes n'ont point prétendu répondre qu'il n'y eût aucune erreur dans les écrits de ces Pères, ni mettre les œuvres d'un Jérôme ou d'un Augustin au même rang que les livres canoniques. Ces auteurs, malgré leur science et leur sainteté, ne laissent pas d'être des hommes ; quelques fautes leur ont échappé, mais ils sont toujours restés unis à l'Eglise et attachés à ses croyances. *(De locis theologicis*, liv. VII, ch. III.)

» Benoît XIV, poursuivent les *Etudes*, s'exprime là-dessus d'une manière très absolue. Selon lui, on ne peut jamais dire, *nunquam dici posse*, que la doctrine d'un serviteur de Dieu a été approuvée par le Saint-Siège, mais, tout au plus, qu'elle n'a pas été réprouvée, si les réviseurs ont déclaré qu'il ne se trouve rien dans ses œuvres de contraire aux décrets d'Urbain VIII, et que leur jugement a été approuvé par la Sacrée Congrégation et confirmé par le Souverain Pontife. Par conséquent, même après que le serviteur de Dieu a été mis au nombre des bienheureux et des saints, on peut, sans être taxé de témérité, attaquer, *impugnare*, sa doctrine avec le respect convenable, si l'attaque est modérée et fondée sur de bonnes raisons (1).»

Le lecteur connaît le pour et le contre en ce qui touche le sens des décrets apostoliques relatifs à la doctrine de saint Alphonse, qu'il prononce lui-même. Dans notre prochain article, nous aborderons l'équiprobabilisme.

(A suivre.)

VICTOR PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

ERRATA. Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans nos articles, nous en signalerons deux principales. On a cité le titre des *Vindiciæ Ballerinianæ seu, questus recognitionis*... Lisez : *gustus recognitionis*. N° 41, col. 1re, ligne dernière, lisez : *nihil in iis censura dignum repertum fuit*.

(1) *De Synodo diœcesana.*

Patrologie

CATÉCHÈSES ORATOIRES DE CONSTANTINOPLE ET DE CÉSARÉE.

La capitale des empereurs d'Orient, la Rome nouvelle, la métropole de saint Jean Chrysostome, eut apparemment de brillantes catéchèses ; mais les Illuminands (c'est le nom que l'on y donnait aux catéchumènes) étaient sans doute confiés à des prêtres ou à des clercs, dont les ouvrages n'ont point eu le même bonheur que les instructions du prêtre de Jérusalem. Les évêques de Constantinople, chargés du soin de trop d'églises, ne pouvant cultiver par leurs mains les jeunes plantes du Seigneur, daignaient néanmoins paraître au milieu des catéchumènes les jours de solennités, afin de confirmer ces âmes dans la foi et leur tracer les principales règles de la vie chrétienne. Nous avons encore deux sermons de saint Grégoire de Nazianze, et autant d'homélies de saint Jean Chrysostome aux Illuminands.

1. Saint Grégoire, alors évêque de Constantinople, et ci-devant de Nazianze, le jour du baptême de Notre-Seigneur, fête des Saintes Lumières, enseignait que Jésus est la vraie lumière du monde, et que, pour la comprendre, il faut d'abord se purifier. Il disait que les purifications des Juifs étaient inefficaces, et les lustrations païennes immorales. Le baptême efface seul les péchés de l'homme et nous initie à la lumière. Pour bien recevoir ce sacrement, l'ont doit connaître le mystère de la sainte Trinité, celui de l'Incarnation, et le bienfait de la renaissance spirituelle. L'orateur distingue cinq sortes de baptêmes : celui de Moïse, dans l'eau et la nuée et qui était une simple figure ; celui de Jean, qui était dans l'eau et par la pénitence, mais non dans l'Esprit saint : celui du Sauveur, qui est à la fois dans l'eau et dans le Saint-Esprit ; celui du martyre, qui est dans le sang et l'emporte sur tous les autres ; enfin, celui des larmes, qui est le plus laborieux.

Le lendemain, saint Grégoire revenait sur le même sujet, et parlait du baptême avec plus de force et d'étendue. La Bible nous fait voir trois naissances : celle-ci de la nature, celle-là de la grâce, et l'autre de la gloire. Jésus-Christ les a honorées, l'une à la crèche, l'autre à son baptême, et la dernière à sa résurrection. Pour ne traiter que de la seconde, le baptême est l'illumination par excellence, le premier bienfait du Seigneur. On l'appelle don, grâce, baptême, onction, illumination, vêtement d'immortalité, sceau.... pour peindre les effets qu'il produit dans l'âme. Il y a plusieurs êtres lumineux : Dieu, l'ange, l'homme et le soleil. L'on compte aussi diverses illuminations : la loi naturelle, la loi écrite, et

surtout le baptême. L'homme, variable de sa nature, s'étant jeté dans le mal, le Seigneur voulut perdre au fond des eaux, non pas sa créature raisonnable, mais le péché. Comme nous portons une double substance, l'eau purifie nos corps, pendant que l'Esprit saint vivifie nos âmes. Le baptême est un contrat avec le Seigneur. Nous n'oserions manquer de parole à un citoyen ; craignons plutôt encore d'être infidèles à Dieu. La pénitence est plus difficile après le baptême. Luttons donc contre l'ennemi de notre salut : l'Esprit de Dieu fera fondre les montagnes, et l'eau du baptême étouffera en nous les feux de la concupiscence.

« Levez-vous donc, vous qui dormez, et le Christ vous illuminera. Ne différez pas votre baptême. Il est trois classes d'élus : les serviteurs, les mercenaires et les enfants. Si vous êtes serviteur, craignez les coups ; mercenaire, gagnez le prix de votre journée ; fils, honorez votre Père. » Saint Grégoire examine ensuite tous les motifs qui doivent engager à se faire inscrire parmi les élus, et pulvérise les objections avec lesquelles on prétendait justifier sa négligence à recevoir le baptême.

II. A l'exemple de saint Grégoire, saint Basile et saint Jean Chrysostome attaquent fortement l'abus qui s'était glissé parmi les chrétiens de différer le baptême jusqu'à la mort. L'évêque de Césarée nous explique la raison de ce délai : « L'on veut, dit-il, lâcher la bride à ses passions, se souiller dans le bourbier du vice, ensanglanter ses mains, piller le bien d'autrui, vivre dans l'hypocrisie, mentir et se parjurer. Puis, quand le mal nous quittera, nous demanderons le baptême. Mais comme le sacrement est indispensable pour le salut, vous ne craignez donc pas qu'une mort imprévue ne vous précipite tout à coup dans l'enfer ? Et puis, amasser crime sur crime, dans l'espoir du pardon, n'est-ce pas insulter la majesté divine ? Vous consacrerez à Dieu les vils restes d'une existence souillée : n'est ce point là renouveler l'offrande de Caïn ? En outre, celui qui n'est pas baptisé manque des grâces nécessaires dans l'occasion, et se trouve sans défense contre l'ennemi. Un trésor non scellé devient aisément la proie des voleurs, et la brebis sans marque tombe vite au milieu des embûches qui lui sont dressées. »

III. La première catéchèse de saint Jean Chrysostome fut donnée en 387, trente jours avant le baptême. L'évêque y loue d'abord les adultes qui ont montré tant de zèle pour se disposer à leur régénération mystique ; il blâme ensuite avec force les personnes qui, par négligence, remettent leur baptême aux derniers jours de leur vie :

« Vous êtes heureux, dit le catéchiste, même avant d'être entrés dans la couche nuptiale. Oui, je vous appelle heureux, et, en outre, je vous rends grâces de ce que votre zèle vous a empêchés d'imiter ces gens tièdes, qui attendent le dernier jour pour se faire administrer le baptême. Semblables à des serviteurs fidèles et toujours prêts à seconder les vues de leur maître, vous avez promptement et avec joie soumis vos têtes au joug agréable et au fardeau léger du Seigneur. Bien que les hommes baptisés à la fin de leur vie soient enrichis des mêmes grâces que vous, ils sont bien loin d'avoir les mêmes dispositions et de jouir du même spectacle. Ils reçoivent le sacrement dans leur lit, vous, dans l'église, notre mère commune. Ils pleurent et gémissent, vous êtes dans la joie et les transports. Ils soupirent, et vous rendez grâces. Ils sont consumés par la fièvre, et vous êtes remplis d'une sainte ivresse. D'une part, tout s'harmonise avec la cérémonie ; d'un autre côté, tout semble contraste. Le néophyte mourant verse des larmes et pousse des plaintes ; ses enfants pleurent autour de lui, son épouse se déchire le visage, ses amis sont dans la tristesse, ses domestiques gardent un morne silence ; toute la maison prend la physionomie d'un temps sombre et orageux. Examinez l'âme du patient, elle est encore plus à plaindre que le reste. Des vents agités par des forces contraires sillonnent la mer profondément ; c'est ainsi que les souvenirs du passé et les craintes de l'avenir ballottent en tout sens l'esprit du malade. Regarde-t-il ses *fils* : *il* les considère comme orphelins ; son épouse *il* la regarde déjà comme veuve, ses domestiques : *il* prévoit la solitude de sa maison. Quand il abaisse les yeux sur lui-même, il rêve à l'existence, découvre la mort et s'enveloppe dans un nuage de tristesse. Tels sont les sentiments de celui qui va être baptisé. Au milieu de ce deuil et de ces angoisses survient le prêtre, le prêtre plus terrible que la fièvre et plus effrayant que la mort ; car l'arrivée du ministre ajoute une funeste confirmation à la parole du médecin, qui a déclaré l'état du malade sans espérance ; et celui qui représente la vie éternelle devient ainsi un présage de mort. Mais nous oublions un surcroît de malheur : dans le moment où chacun se trouble et se prépare, l'homme expire. Souvent la présence du ministre est inutile. Le moribond ne connait plus personne, n'entend plus aucune parole, ne peut prononcer la formule qui scelle nos engagements envers Dieu ; ce n'est plus qu'un bois sec, une pierre insensible. Il est mort, et ressemble à celui qui n'est pas baptisé. Avec une pareille absence d'idées, quel peut être le fruit de l'initiation chrétienne ? »

Le baptême, suivant l'illustre catéchiste, se nomme bain de la régénération, illumination, sépulture, croix... Ce bain salutaire lave nos corps et nos âmes de leurs souillures, et crée en nous un être nouveau. Il convient de s'y préparer par des actes de pénitence ; mais il faut surtout

mettre un frein à sa langue, monde d'iniquités. Evitez donc les blasphèmes, les mensonges, les serments et le parjure.

Dans la seconde catéchèse, qui fut prononcée dix jours après la première, saint Jean Chrysostome détaille les obligations de l'illuminé. «Etant mort avec le Sauveur et ressuscité avec lui, il faut que les néophytes soient tout à Dieu. Regardez donc comme rien le monde, les plaisirs de la table et le luxe des habits. Jésus-Christ doit être votre seul héritage; qu'il vous tienne lieu de table, de vêtements, de maison, de chef, de base. Louez-le toujours, que vous soyez riche ou pauvre ; partout, que vous viviez dans un atelier ou dans un monastère. » Il explique ensuite la formule de renonciation : « Je renonce à toi, Satan, c'est-à dire au péché, dans lequel un néophyte ne dois plus retomber : à tes pompes, c'est-à-dire au théâtre, aux jeux du cirque, au luxe des habits : à ton culte, c'est-à-dire à l'observance des jours, aux sortilèges, aux divinations, aux amulettes, aux pièces de monnaie frappées à l'effigie d'Alexandre. Que cette formule soit votre bâton de voyage. Personne d'entre vous n'oserait descendre sur la place sans chaussure et sans vêtements ; ne sortez jamais non plus sans vous couvrir de cette devise. Et quand vous êtes sur le point de franchir votre seuil, dites-vous d'abord: Je renonce à toi, Satan, et à tes pompes et à ton culte, et je me donne à vous, Jésus-Christ. N'allez nulle part sans cette formule ; elle sera votre appui, votre défense, une tour inexpugnable. Faites avec cette parole le signe de la croix sur votre front. Après cela, que vous ayez en rencontre un homme ou le démon, personne ne vous insultera en vous voyant protégé par cette armure.

L'abbé PIOT.
Curé-doyen de Juzennecourt.

Les Erreurs modernes

LXVII.

LE MATÉRIALISME ET LA MORALE.

Nous avons, dans l'article précédent, fait le bilan de la morale de l'athéisme, et nous avons trouvé à l'actif : zéro. Il n'en a ni le principe, ni les éléments nécessaires, ni les conditions, ni même la notion. C'est donc en vain que le positivisme athée que nous combattons, après avoir rejeté toute doctrine métaphysique et religieuse, prétend conserver la morale ; elle n'est chez lui qu'un non sens.

Mais ce positivisme n'est pas seulement athée, il est matérialiste ; il enseigne cette ignoble doctrine que l'homme n'est que matière. Or, sous ce rapport encore, la morale lui est impossible ; il ne peut la fonder, comme nous allons le voir.

Dans un des articles précédents, relatif au matérialisme, je faisais appel au bon sens pour l'apprécier et le juger. Sans doute, dans la réfutation des erreurs modernes, les idées philosophiques sont nécessaires, mais le simple bon sens a aussi sa part. Il est vrai que, parmi les tenants de ces erreurs, il en est qui affectent de le mépriser ; M. Renan, spécialement, en parle de temps à autre avec un dédain aussi superbe que ridicule ; ce qui assurément ne l'empêche pas d'être, comme l'a fort bien dit Bossuet, le maître de la vie humaine.

Donc, abstraction faite de toute doctrine philosophique, et aux yeux du simple bon sens, c'est une idée très-drôle que celle de molécules de matière qui sont sages et vertueuses, ou bien criminelles et scélérates. Ce qui nous amuse dans les contes de fées, c'est le passage d'un genre à un autre, du merveilleux aux faits vulgaires. Il en est de même ici. Voilà de petits morceaux de matière, des molécules du cerveau, qui se mettent à aimer la vertu, à chérir la justice. Il y en a d'autres, au contraire, qui aiment le vice, et se jettent dans le crime. Je ne crois pas que, dans les contes susdits, il y ait quelque chose de plus drolatique. Il y a, selon les différents individus, des molécules vaniteuses et des molécules modestes ; il y a des molécules menteuses, et d'autres qui aiment la vérité ; il y en a qui sont avares et d'autres généreuses ; il y en a qui aiment le bien d'autrui et d'autres qui se contente du leur ; il y en a qui aiment Dieu et d'autres qui le blasphèment... Est-ce assez ridicule ? Et la morale matérialiste a-t-elle besoin de réfutation ? On est dans la vérité et dans la modération en l'appelant un conte de fée.

Nous avons examiné, dans un précédent article, les modifications par lesquelles la matière doit sans doute passer pour rencontrer et acquérir la faculté de penser : tout le monde convient, et les matérialistes les plus enragés l'admettent, qu'elle ne pense pas par elle-même, par sa nature sans quoi toute matière penserait ; et personne jusqu'ici n'a été assez fou pour le prétendre. C'est donc par des modifications qu'elle acquérerait cette faculté. Or, nous avons parcouru toutes celles dont elle est susceptible; et nous sommes arrivés à des résultats ridicules. Mais ce serait pis encore, si c'est possible, si nous répétions la même opération relativement à la morale. Quelle pourrait bien être la figure, la couleur, le mouvement, la position, l'orientation, le raffinage d'où pourrait sortir la vertu ? Sans doute l'amour de Dieu, par exemple, résulterait de l'orientation des molécules vers le zénith, et le vice contraire de leur direction vers le nadir ? Mais qui pourrait bien me dire avant tout pourquoi il y a des

molécules qui sécrètent le vice, et d'autres qui sécrètent la vertu? Qui pourrait nous dire, ce qui doit être plus difficile encore, comment il se fait que des molécules, des cerveaux changent de rôles et de produits? Car enfin il y a des cerveaux qui se convertissent, qui sécrètent le vice après avoir sécrété la vertu, et réciproquement. Des molécules qui se convertissent! c'est très-drôle. Et notez qu'il y en a qui retombent et reviennent à leurs premiers péchés. Ce serait bien intéressant de pouvoir assister à toutes ces petites opérations des molécules; car enfin ce sont elles qui font tout cela, il n'y a pas moyen de le nier. Décidément, les contes de Perrault ne valent pas ceux de nos matérialistes.

S'il est un élément nécessaire à la constitution de la moralité, c'est assurément la liberté. Un acte moral est par-dessus tout un acte dont nous avons la responsabilité, bonne ou mauvaise. Or, nous ne pouvons avoir de responsabilité qu'à une condition : c'est que nous avons pu poser ou ne pas poser tel acte, que nous l'avons posé librement. Il est manifeste qu'il n'y a pas de responsabilité là où il y a nécessité. On prêterait à rire en parlant de la responsabilité d'une pierre qui tombe et écrase un passant. Ce qui n'est pas libre n'a pas et ne peut pas avoir de responsabilité morale. Un acte bon peut être loué, récompensé; un acte mauvais peut être blâmé et puni. Mais comment louer ou blâmer, récompenser ou punir une action qu'on n'a pas pu ne pas faire, qui n'a pas été libre? Ce serait insensé. Responsabilité dit nécessairement liberté. Et la raison, du reste, en est simple. Nous ne sommes responsables d'une action qu'autant qu'elle est bien à nous, qu'elle est nôtre. Or, il n'en est ainsi que lorsque nous avons été maîtres de la faire ou de ne pas la faire, lorsque nous avons été libres.

C'est donc une vérité incontestable et du reste universellement admise : une action morale, bonne ou mauvaise, n'existe qu'autant qu'elle est libre; la liberté lui est essentielle. Or, pour l'école matérialiste que nous combattons, la liberté n'existe pas. Écoutons-la.

« En métaphysique, dit M. Littré, on définit le libre arbitre : une faculté de l'âme qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre; personnification de l'activité cérébrale qui est vicieuse, étant contraire à la physiologie (1). » Ainsi il n'y a pas en nous de faculté qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre, ou, en d'autres termes, il n'y a pas de liberté. Voici du reste comment ce patron du matérialisme moderne définit le libre-arbitre : c'est, dit-il, « ce mode de la pensée ou activité cérébrale commun à toutes les facultés de l'âme, qui a pour résultat d'accomplir telle ou telle action (2).» Mais enfin, demande-t-on, toutes les fois qu'un homme a voulu, fait ou dit une chose, n'aurait-il pas pu en vouloir une autre? Il l'aurait pu, répond-il, «mais d'après l'activité prépondérante de telle ou telle de ses facultés ou fonctions cérébrales autre que celle qui l'a emporté (1).» En d'autres termes, il aurait pu être nécessité autrement qu'il ne l'a été. On le voit donc, de la liberté, il ne reste pas même l'ombre.

(1) *Dict. méd.*, art. *Arbitre.*
(2) *Id., ibid.*

M. Taine, lui, est plus clair encore, si c'est possible. «Notre esprit, dit il, est une machine construite aussi mathématiquement qu'une montre... L'impulsion donnée nous emporte; nous allons irrésistiblement dans la voie tracée (2). » «Il en est du monde moral comme du monde physique : une civilisation, un peuple, un siècle, sont des définitions qui se développent. L'homme est un théorème qui marche (3). » «Quoi d'étonnant si la raison ou la vertu humaine, comme la forme vivante ou comme la matière organique, parfois défaille ou se décompose!... Quoi d'étonnant... si, comme les éléments de la quantité, ils reçoivent de leur nature même des lois indestructibles qui les contraignent.... Qui est ce qui s'indignera contre la géométrie? Surtout qui est-ce qui s'indignera contre une géométrie vivante (4)? »

Au reste, quand même nos matérialistes n'avoueraient pas l'absence de liberté dans leur système, elle n'en serait pas moins évidente et nécessaire. En effet, le monde matériel, tout le monde l'admet, est le règne de la nécessité. Les lois et les forces qui régissent la matière sont complètement dépourvues de liberté. Or, d'après ces écrivains, il n'y a dans l'homme que la matière. Il ne peut donc pas y avoir de liberté: et M. Littré a raison de dire, comme nous l'avons vu, que tout dépend de la prépondérance d'activité de telle ou telle fonction cérébrale.

C'est donc un fait; point de liberté dans le matérialisme. Or, nous l'avons montré de la manière la plus évidente, et c'est une doctrine universellement admise, sans liberté, point d'acte moral, point de responsabilité, point de mérite ni de démérite. La morale, dans ce système honteux du positivisme et du matérialisme, n'existe donc pas, elle est impossible; elle est un non-sens.

Vainement donc ses patrons parlent encore de morale; elle n'est pour eux qu'un mot. C'est leur tactique, du reste, de conserver les expressions en supprimant les choses. La crainte d'effrayer, l'hypocrisie, un reste de pudeur, l'habitude les y portent. Et M. Renan, de temps à autre, parle de Dieu, qu'il n'admet pas, avec une sorte de piété

(1) *Id., ibid.*
(2) *Ess. de crit.*, p. 339.
(3) *Philos. franç.* p. 358.
(4) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1862.

tout à fait risible. «Te souviens-tu, dit-il à sa sœur défunte, dans la dédicace de sa *Vie de Jésus*, te souviens-tu, du sein de Dieu où tu reposes »... Mais, premièrement, elle ne se souvient pas, puisque, d'après vous, l'âme meurt avec le corps. En second lieu, elle n'est pas dans le sein de Dieu, puisque, d'après vous, il n'y a pas de Dieu. Toutes ces mièvreries mystiques sont au moins ridicules.

Quoi qu'il en soit, pour cette triste école du matérialisme, la morale n'est qu'un mot, et, en réalité, il n'y a ni bien ni mal, ni vertu ni vice. Il n'y a, d'après M. Littré, que l'activité prépondérante de telle ou telle fonction du cerveau; il n'y a d'après M. Taine, que des lois contraignantes, une géométrie vivante. Qui s'indignerait contre une géométrie vivante? Avec de pareilles doctrines, les criminels ont beau jeu, et la société est injuste et tyrannique en les punissant.

Il est si vrai que, dans ce système, la morale n'existe pas, que ses adeptes sont contraints de l'avouer, ou à peu près. Pour eux, en effet, le bien et le mal moral ne sont pas objectifs; ils ne sont pas dans les choses, et tout dépend de la volonté de l'homme. C'est l'humanité elle-même, dit M. Littré, « qui modèle à son gré l'idéal (1). » Il n'y a donc pas de différence essentielle entre le bien et le mal ? « L'homme, dit M. Renan, fait la sainteté de ce qu'il croît, comme la beauté de ce qu'il aime (2). » Voilà qui est clair, c'est l'homme qui fait la morale. Mais voici qui est peut être mieux encore : « Il y a, je le sais, dit-il, dans l'homme des instincts faibles, humbles, féminins... Ces instincts étant de la nature humaine, il ne faut pas les blâmer (3). L'humanité a tout fait, et tout bien fait (4).» Ainsi, il ne faut pas blâmer le mal, ou plutôt le mal n'est pas; car, s'il était, il faudrait le blâmer. Du reste, l'humanité a tout bien fait. «Avec d'autres mœurs, dit à son tour M. Taine, il y avait une autre morale. Il y en a eu une pour chaque siècle, chaque race et chaque ciel. J'entends par là que le modèle idéal varie avec les circonstances qui le façonnent (5). »

Il est triste de songer que de pareilles doctrines aient cours parmi nous, que le matérialisme et l'athéisme souillent nos écoles, que des professeurs imbus de ces ignobles doctrines enseignent la jeunesse au nom de l'Etat. Ce n'est pas ainsi que les nations se régénèrent et se relèvent.

L'abbé DESORGES.

(1) *Conservat.*, p. 286.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1862.
(3) *Liberté de penser* t. IV, p. 132.
(4) *Ibid.*, t. VI, p. 346.
(5) *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1862.

Questions d'Histoire

SAINT PIERRE EST-IL MORT A BABYLONE?

Les protestants et les révolutionnaires nient que saint Pierre soit mort à Rome, les uns, pour appuyer sur les ruines de la suprématie pontificale le triomphe de leur hérésie, les autres, pour assurer par le renversement du pouvoir temporel les conquêtes de leur ambition. Si saint Pierre n'est pas mort à Rome, il est mort quelque part, à moins pourtant qu'on ne veuille, par la méthode de Strauss, en faire un mythe. Si saint Pierre est mort quelque part, on doit retrouver son tombeau et pouvoir admirer sur sa cendre le monument que la piété chrétienne a dû ériger en faveur de ses reliques. Or, ce monument, nous ne le trouvons nulle part; ce tombeau, nous ne pouvons, en aucun lieu du monde, le rencontrer. On nous dira où repose la cendre de Moïse, où s'élève le monument de Mahomet, où se trouvent les os de Luther. S'il s'agissait de retrouver les restes dispersés de César, d'Alexandre ou de Sésostris, en compulsant les vieux auteurs, un savant d'Allemagne, s'il ne pouvait en recueillir les débris, nous dirait du moins où ils furent primitivement confiés à la terre. Mais des restes de saint Pierre, il n'y en a pas trace. Ou le vicaire de Jésus-Christ est monté au ciel comme son divin Maître, et alors rien ne prouve mieux sa principauté apostolique, où il s'est éteint, parmi les premiers chrétiens, obscur, ignoré, sans qu'il se soit trouvé là personne pour jeter une pierre sur son tombeau et graver, sur cette pierre, une inscription. L'histoire suivra les glorieuses traces de saint Paul et de saint Jean; elle suivra même, avec moins d'assurance, dans leurs courses évangéliques, André, Barthélemy, Thomas et les autres. Mais saint Pierre, le prince des Apôtres, saint Pierre, le premier partout dans l'Evangile dès qu'il sort de l'Évangile pour entrer dans l'histoire, tombe dans l'abime de l'éternel oubli. — Il nous faut d'abord, avec les protestants et les révolutionnaires, dévorer ces invraisemblances.

Maintenant, si nous pressons la question : Mais enfin, dites-nous où est mort saint Pierre? Les protestants, le doigt sur le treizième verset du cinquième chapitre de la première Épitre de saint Pierre, nous disent qu'il est mort à Babylone. Ce verset porte : «L'Eglise coélue, qui est dans Babylone, et mon fils Marc vous saluent. » Nous pourrions demander aux protestants comment, de ce passage, ils concluent que Babylone a été le tombeau du Vicaire de Jésus-Christ. Ces paroles, prises à la lettre, prouvent tout au plus qu'il a signé sa lettre à Babylone; mais, qu'il y soit mort, il n'y en a pas d'indices. En admettant toutefois comme bonne cette indication fautive, nous dirons : Si, comme vous le prétendez, saint

Pierre est mort à Babylone, l'Eglise de Babylone doit s'en souvenir, les Eglises voisines de Babylone doivent en avoir gardé la mémoire, et si nous consultons leurs traditions, naturellement elles vont déposer en faveur d'un fait si honorable pour leur berceau. Que si, au contraire, ces traditions sont muettes à cet égard ; si pas une voix, dans cette Eglise ou dans les environs, ne glorifie un souvenir qui assurerait sa grandeur, un silence si inexplicable ne conclut-il pas contre votre affirmation? Et si, au contraire, du fond de ce fatidique Orient, tous les suffrages des Eglises syriennes, nestoriennes, monophysites, cophtes déclarent que saint Pierre est bien mort à Rome, et, par cette déclaration désintéressée, rejettent l'allégation qui consacrerait leur suprématie, n'est-ce pas une preuve que le fait allégué est faux, dénué de tout témoignage, un fait en l'air ?

Il faut voir si l'on peut éclairer cette disjonctive, et démontrer, par la tradition orientale, le fait attesté par la tradition latine, à savoir que saint Pierre n'est point mort à Babylone, ancienne capitale de l'Assyrie, mais bien à Rome, capitale du grand empire d'Occident.

Nous entendons, ici, ne nous appuyer que sur la tradition *orientale*, et, par là, nous ne voulons pas parler de la tradition *grecque*, dont les témoignages concordent avec les nôtres, mais de la tradition des Eglises d'Arménie, de Syrie, de la Mésopotamie, de la tradition des Ephrem, des Jacques de Sarug, des Moïse de Chorène, voire des Nestorius, des Eutychès et de leurs sectateurs.

Avant la dispersion, les Apôtres évangélisèrent Jérusalem et les lieux circonvoisins. De là, ils se dirigèrent vers les pays connus sous le nom d'Asie Mineure, et en particulier vers l'Arménie, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arabie, la Babylonie, la Médie et jusque dans l'Inde. Il se forma, dans tous ces pays, des chrétientés nombreuses et florissantes. Antioche disputait la palme de la science à Alexandrie ; Edesse, Nisibe, Séleucie, sans atteindre au même niveau, parvinrent à l'illustration. Grâce à la liberté d'organisation qu'exigeaient ces temps primitifs, se forma le groupe des Eglises syriennes, faisceau qui embrassa, jusqu'au v[e] siècle, tous les chrétiens dont le syriaque était la langue vulgaire et la langue sacrée. Ces Eglises possédaient alors, dans leur liturgie et dans leur discipline, ce qu'il y avait dans le christianisme de plus ancien comme tradition; elles descendaient directement de la primitive Eglise dont elles habitaient les lieux et dont elles parlaient la langue ; et c'est là ce qui donne, dans les questions de dogme et d'histoire, aux monuments de la littérature syrienne, une plus grande valeur.

Au v[e] siècle, les hérésies de Nestorius et d'Eutychès vinrent rompre l'unité traditionnelle des Eglises syriennes. Les nestoriens se séparèrent les premiers, vers l'an 430; persécutés d'un côté par l'empire romain, de l'autre, par les sassanides, ils se pétrifièrent dans leur schisme, comptèrent quelques jours de gloire et pénétrèrent jusqu'au Thibet, en Tartarie et en Chine. Fondateur de leur Eglise, saint Pierre aurait laissé parmi eux ses ossements: il importe d'entendre là-dessus les nestoriens si fidèles à leur tradition et premiers juges pour tout ce qui les concerne.

Après le schisme de Nestorius vint le schisme d'Eutychès, qui envahit tout l'empire de Byzance en Asie. Cette secte, dite jacobite ou monophysite, est celle qui compta le plus d'adhérents, celle où la vie littéraire produisit une plus grande abondance d'œuvres, celle dont les monuments, moins souvent brûlés par les aveugles sectateurs de l'Islam, sont parvenus en plus grand nombre ou dans un plus parfait état de conservation. Il importe donc de recueillir son témoignage sur la mort de saint Pierre ; et si saint Pierre, mort à Babylone, a vu le monde entier conspirer pour qu'on le fasse mourir à Rome, il faudrait nous dire comment sa gloire a pu passer inaperçue par-dessus la tête des monophysites.

Après les monophysites et les nestoriens, nous avons les Arméniens, dont la littérature est moins ancienne et moins éclatante ; les melchites, qui représentent dans les Eglises syriennes le parti grec ; enfin les Maronites. Leur témoignage, favorable ou défavorable, a, dans l'espèce, une valeur particulière, parce que ces peuples, au sentiment vif, à l'imagination prestigieuse, ont chanté avec plus d'enthousiasme les combats des saints, et que, parmi toutes les figures des saints, ils ont assigné à saint Pierre une auréole qui éclipse toutes les autres gloires. Par suite de ce culte religieux, les chrétiens orientaux environnaient d'une vénération spéciale les lieux théâtres des combats des saints. Si donc saint Pierre était mort à Babylone, il est indubitable que ces peuples n'auraient pas tous, sans exception, laissé tomber dans un oubli absolu un fait d'une si haute importance.

Maintenant, nous allons entendre leurs Pères et leurs docteurs en les classant dans diverses catégories d'auteurs. Nous commençons par les historiens.

Les principaux historiens d'Arménie sont : Moïse de Chorène, Elisée, Eznigh de Golph, Jean Mantagouni, le Catholicos Zacharie; Chosroès, évêque d'Antzévatzi ; Grégoire Maghistros et Niersès Glaietsi, qui vécurent du v[e] au xii[e] siècle.

Or, Moïse de Chorène, racontant les voyages qu'il fit avant d'écrire, dit au livre deuxième de son histoire: « En naviguant du côté de la Grèce, nous avons été poussé par des vents contraires en Italie. Là, nous avons salué *la terre où repo-*

sent les saints Pierre et Paul.» Et afin qu'on ne croie pas qu'il s'agit d'un simple cénotaphe, il ajoute, dans le panégyrique de sainte Hiripsimé que «*le sang des Apôtres* Pierre et Paul *a été répandu* dans l'illustre province de Rome.»

Elisée dit : « Le Catholicos Joseph implorait assistance contre les efforts du roi des Perses, qui s'efforçait d'éteindre la foi que nous avons reçue du saint qui est à Rome le prince des évêques : *A sancto qui Romæ est Episcoporum princeps.*

Le Catholicos Zacharie dit : « Avant de naître à Béthléem, Jésus accorde aux Romains la puissance terrestre; car, à Rome, il devait établir le siège de Pierre et Paul, et la principauté de son Eglise : *Romæ enim sedem Petri et Pauli ac principalitatem Sanctæ Ecclesiæ erat canditurus.* »

Grégoire Maghistros : « Enfin seul il est crucifié *la tête en bas*, celui qui est le fondement de la foi des Apôtres et des Prophètes. »

Niersès Glaietsi interpelle la Cité sainte : « Et toi. Rome, *trône du grand Pierre*, prince des Apôtres : ô Eglise immobile, *construite sur la Pierre* de Céphas. »

Un des derniers venus dans l'ordre des temps, Samuël d'Ani, dit, dans sa Chronique : « Saint Pierre, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, demeura ensuite à Rome. » Et dans la légende explicative d'une gravure qui représente le prince des Apôtres, il est dit que Pierre resta à Rome *vingt-sept ans*, qu'il fut *saisi par Néron*, *crucifié et enterré le même jour* (1).

On peut objecter que les historiens d'Arménie ne sont pas des écrivains originaux; venons donc aux jacobites et aux nestoriens.

Les principaux historiens jacobites, en remontant du XIVe siècle aux origines du Christianisme, sont : Aboulfaradj, Jean de Mardin. Denys Bar-Tsalibi, Michel le Grand et Denys de Telmahr.

Aboulfaradj, autrement Grégoire Bar-Hæbræus, le grand historien des monophysites, raconte, dans sa Chronique, la vie du prince des Apôtres. Après l'avoir suivi de Jérusalem à Antioche : « De là, dit-il, il se rendit à Rome, et y fut évêque vingt-cinq ans... L'an 13 de Néron, 283e des Grecs et 72 de l'ère vulgaire, Pierre fut, à sa demande, crucifié la tête en bas, afin qu'il pût embrasser les talons de son Maître.»

Denys Bar-Tsalibi écarte l'explication qui prend à la lettre le mot de Babylone, et explique au sens spirituel l'épître de saint Pierre.

Michel le Grand dit : « Le premier des Apôtres planta d'abord sa tente à Antioche. Ensuite, il alla à Rome sous Claude, y passa vingt-sept ans, et y fut couronné par Néron.»

On trouve la même affirmation dans la Chronique de Denys de Telmahr, publiée par Tullberg, en 1850, à Upsal.

A une redite près, il faut remarquer ici que ces historiens ne le cèdent à personne pour l'érudition et la critique. C'est au sein de leur nation que serait mort saint Pierre. Nécessairement, ils ne pourraient pas l'ignorer, et naturellement ils ne manqueraient pas d'en réclamer et l'honneur et le profit. Comment se fait-il donc qu'aucun d'entre eux ne revendique cette gloire ?

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(1) Sur ces historiens d'Arménie, voir Somal : *Quadro della storia letteraria d'Armenia*; et, pour les citations, Cf. Azarian: *Ecclesiæ Armenæ traditio de Romani pontificis primatu, passim.*

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

(Suite.)

Le 23 janvier 1829, Montalembert écrivait encore à son ami Cornudet :« Les petits sacrifices, les ennuis journaliers me sont bien pénibles. Comme toi, je me suis dit mille fois que je n'étais point fait pour le XIXe siècle ; que, ne vivant que de foi, d'émotion, de sympathie, je n'étais point fait pour l'individualisme, l'esprit analytique et scrutateur que nous avons hérité du siècle passé. Si j'avais vécu au moyen âge, j'aurais été un moine tranquille et savant, ou un chevalier enthousiaste et énergique, attaché à quelque souverain, à quelque grand homme que j'aurais exclusivement aimé, ou peut-être j'aurais été moi-même chef de parti.»

Le 6 février suivant: « L'éclectisme est bien loin d'être le dernier mot de la philosophie. La séparation forcée entre la religion et la philosophie est une idée fausse et incomplète. La philosophie, dans son vrai sens, n'est que l'expression scientifique de la religion.»

Le 9 septembre 1830 : « La liberté que nous avons rêvée, dans la ferveur de nos jeunes âmes, ce n'est point une liberté de commis-voyageur ; elle n'avait point pour principe de renier le passé et d'oublier le monde ; elle était une création à la fois historique, poétique et religieuse ; elle devait être avant tout fière et sainte, rattacher l'homme à tout ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans sa phère, s'adresser et commander à tout ce qu'il y a de plus noble et de plus intime dans sa nature, et non pas seulement à sa bouche et à sa bourse. Cette liberté *que nous avons rêvée*, je la défendrai toujours et avec plus de vigueur que jamais; car il est des pays où son triomphe est encore à venir, et, en France, il importe de séparer sa cause d'avec celle de l'impure divinité qui a usurpé sa place et qui règne au lieu d'elle.»

Le 19 octobre : « Quand je dis que ma vie a été plus active et plus occupée que jamais, je l'entends autant du moral que du physique. Emotions politiques, religieuses et autres, j'ai tout éprouvé avec autant d'énergie et de profondeur qu'auparavant. »

Montalembert ne resta pas longtemps en Suède. Au mois d'août 1829 en proie à un mal inconnu. Elise de Montalembert, sœur unique de Charles, dû chercher sous un ciel plus clément des adoucissements à ce mal qui devait bientôt l'enlever. Cette enfant, ornée de tous les dons du ciel, s'éteignit à Besançon, entre les bras de sa mère et de son frère, qui restèrent en France. Au moment même où le jeune de Montalembert avait quitté la Suède, le duc de Polignac était devenu premier ministre de Charles X. La veille du jour où furent signées les fatales ordonnances, Montalembert partait pour l'Irlande. En passant à Londres, apprenant ce qui était arrivé à Paris, il y était revenu pour être témoin des événements nouveaux. Mais son père n'hésita pas à le renvoyer en Angleterre, avant la fin du mois d'août 1830.

C'était un an auparavant, dit Augustin Cochin en 1829, qu'avait eu lieu la fameuse élection du comté de Clare, dans laquelle O'Connell, ce puissant avocat populaire, ce légiste rusé, qui se flattait de mener un carosse à quatre chevaux sans accrocher à travers les lois, entraînant l'Irlande par son éloquence orageuse, en même temps que Thomas Moore, l'auteur de *Lalla-Rook*, par sa poésie lyrique, passionnait les cœurs, avait remporté, après vingt ans de combats, une victoire inattendue ! Malgré toutes les difficultés possibles, les pressions, les menaces, l'enthousiasme de tout un peuple venait de lui ouvrir les portes du Parlement.

Montalembert trouva tous ces souvenirs encore vivants à une année de distance. Ses yeux furent à la fois éblouis par la nature et émus par l'histoire de ce pays poétique. Il vit cette contrée riante et pittoresque ; ces cascades, ces rochers, cette verdure, tous ces aspects qu'une Providence maternelle semble avoir prédestinés à la consolation des malheureux. Il fit 60 milles à cheval pour visiter O'Connell dans son manoir ; il contempla avec attendrissement cette nation martyre, opprimée, fidèle, héroïque. Les récits de la grande bataille électorale parvinrent à ses oreilles; nous en connaissons les incidents. Les pauvres n'étant pas électeurs, la lutte avait été engagée entre les propriétaires et les tenanciers. Exposés à être renvoyés, ruinés, mis en prison, les tenanciers n'avaient écouté que leur devoir. On avait raconté au jeune voyageur français des histoires vraiment héroïques ; une conversation, par exemple, entre un propriétaire et un tenancier. Celui-là le menaçait d'aller en prison pour dettes s'il votait pour O'Connell. Le tenancier regardait ses enfants sans pain ; et il allait commettre une lâcheté, quand tout à coup sa femme se précipite devant lui, et le tirant par le bras, lui dit ces simples paroles : « Rappelle-toi ton âme et la liberté! »

M. de Montalembert avait encore entendu chanter ce bel hymne, entonné par soixante mille hommes qui agitaient des branches vertes, au moment de la victoire d'O'Connell : « Les hommes de Clare savent que la liberté est fille de la Religion. Ils ont triomphé parce que la voix qui s'élève pour la patrie avait d'abord exhalé sa prière au Seigneur. Les chants de liberté se font entendre dans nos campagnes, leurs sons parcourent nos vallées ; ils emplissent nos collines ; ils murmurent dans les ondes de nos fleuves, et nos torrents, avec leurs voix de tonnerre, crient aux échos de nos montagnes : l'IRLANDE EST LIBRE! »

C'était au son de ces accents, devant ces tableaux, au milieu de ces souvenirs que ce jeune homme de dix neuf ans avait appris à contempler, à aimer, à admirer la foi unie au patriotisme, et hâtons-nous de l'ajouter, il avait été le témoin d'un spectacle différent et presque aussi beau en Angleterre. Il avait admiré la victoire mémorable du bon sens de Robert Peel et de Wellington sur les hésitations de George IV. Il avait vu un parti aux affaires, tout-puissant, mépriser les préjugés même les reproches d'inconsistance et de peur, pour faire la justice, quand l'heure est venue (1).

Pendant que Montalembert parcourait l'Irlande la révolution de 1830 s'était faite à Paris, et la branche cadette s'était emparée du trône. Cette révolution répondait, par certaines apparences, aux aspirations libérales de Montalembert ; elle froissait en d'autres points les traditions de sa famille ; elle alarmait sa foi et l'inquiétait pour l'avenir. La liberté avait fait un pas en avant dans le sens du libéralisme impie ; ce progrès douteux n'était pas celui que la jeune âme de Montalembert avait rêvé, celui que lui avait inspiré l'étude de la constitution anglaise. Avec l'ardeur naturelle de son âme, il se peignait un sombre tableau où il voyait consommer le sacrifice des intérêts qui lui étaient les plus chers : le despotisme administratif plus fermement assis que jamais et remplaçant l'autorité royale ; les carrières publiques, celle de l'armée surtout, fermées aux familles militaires de la vieille France ; l'Eglise opprimée, sinon persécutée ; la Charte promulguée d'hier et déjà méconnue, puisque l'enseignement n'était pas affranchi et continuait à subir le joug de l'Université.

Pendant que Montalembert roulait ces pensées, Lamennais publiait le prospectus du journal l'*Avenir*. Lamennais était cet homme de génie qui avait rêvé la réforme des Eglises de France, et tenté à lui

(1) *Correspondant*, t. LXXXII, p. 115 ; conférence à la société d'éducation.

seul de l'accomplir. Dès 1808, il avait dressé, en quelques pages, que l'empereur fit mettre au pilon, le programme des œuvres que devaient produire les temps nouveaux. Depuis, il avait combattu vaillamment l'indifférentisme du siècle et le gallicanisme du gouvernement, en quoi il avait parfaitement raison ; mais où il s'abusait, c'est quand il voulait rétablir sur une théorie du *sensus communis*, un ordre qu'il avait déclaré impossible par la raison individuelle. La facile critique de ces aberrations avait fourni pièce aux passions politiques que rudoyait si vivement le vigoureux polémiste. En somme toutefois, Lamennais restait fidèle et avait prédit cent fois le renversement des Bourbons par ces mêmes libéraux, que les Bourbons croyaient désarmer en leur abandonnant l'Eglise. Le coup de tonnerre de juillet 1830 ne l'étonna donc pas beaucoup. Défenseur de la papauté, adversaire déterminé de l'absolutisme royal, Lamennais sut se faire immédiatement, sous la monarchie constitutionnelle, une place d'écrivain. Fondé sur les principes de la Charte, il réclama, au nom du droit politique, la liberté de l'Eglise et la liberté d'enseignement ; c'étaient là ses deux thèses de prédilection, et il est facile de voir que, s'il eût gagné son procès, il eût aplani toutes les voies du progrès religieux. « Notre parole, disait-il, c'est toute notre âme. Espérant être cru, nous dirons à ceux dont les idées diffèrent sur plusieurs points de nos croyances : Voulez-vous sincèrement la liberté religieuse, la liberté d'éducation, sans laquelle il n'est point de liberté religieuse ? vous êtes des nôtres, et nous sommes des vôtres aussi, car nous voulons non moins sincèrement, avec la liberté de la presse, les libertés politiques et civiles compatibles avec le maintien de l'ordre. Toutes celles que les peuples, dans le développement graduel de leur vie, peuvent supporter, leur sont dues, et leur progrès dans la civilisation se mesure par leur progrès, non fictif, mais réel dans la liberté (1). »

Au second numéro de l'*Avenir*, Montalembert écrit de Londres à Lamennais: « Tout ce qu'il sait, tout ce qu'il peut, il le met à ses pieds. » Le 5 novembre, de retour à Paris, il court chez le fondateur de l'*Avenir*, qui l'enchante. Lamennais laisse déjà percer une certaine tendance républicaine. A ses yeux, avec un roi qui règne et ne gouverne pas, la monarchie constitutionnelle est tout bonnement une république. Charles résiste sur ce point; sous tous les autres rapports il est subjugué. L'abbé Buron a suivi le roi en exil, à Holyrood, nul contre-poids donc à l'ascendant que va prendre le philosophe de La Chesnaie sur ce jeune homme de vingt ans. Sous un aspect chétif et malingre, malgré son peu d'aptitude à la discussion parlée et à la riposte. Lamennais possédait une remarquable précision d'esprit et une admirable tendresse de cœur. On peut donc croire que la fascination de Montalembert ne fut pas un simple effet de jeunesse, mais ce coup admirable qui, dans une âme de vingt ans fait vibrer les sentiments les plus nobles et éveille les aspirations les plus hautes. Montalembert trouvait d'ailleurs, à côté de Lamennais, l'ami fidèle dont il ne sera plus séparé que par la mort : j'ai nommé Lacordaire. C'était un enfant du peuple, avocat de profession, devenu prêtre par vocation; un homme tout plein du sel de sa province natale, une âme vaillante que la Providence avait prédestinée pour l'associer à l'âme de Montalembert. Dès qu'ils se virent ils s'embrassèrent par le fond des entrailles. Ce qu'ils ressentirent l'un et l'autre, ils l'ont exprimé dans leur correspondance. Montalembert a dit, dans une de ses lettres : « Il était charmant, et il m'apparut comme le type de l'enthousiasme du bien et de la vertu armée pour la défense de la vérité. » Et dans une de ses lettres, le P. Lacordaire, débutant par les mêmes mots, dit de son ami : « Il était charmant, » et employant une de ces métaphores dont il faisait un si heureux, et quelquefois un si bizarre emploi, il ajoute: « Pour peu qu'il survive, sa destinée sera aussi pure qu'un lac de Suisse au milieu des montagnes et aussi célèbre. » Tels sont, dit mistress Oliphant, les deux hommes qui apparurent alors dans la vie du jeune Charles de Montalembert : l'un ressemblant à une comète troublant l'atmosphère, et y répandant d'abord un éclat étincelant, puis traînant à sa suite le désordre, la souffrance et enfin les ténèbres ; l'autre pareil à une étoile sûre et fidèle, éclairant la voie véritable, et répendant jusqu'au bout une bienfaisante lumière (1).

A l'*Avenir*, Montalembert écrivit une douzaine d'articles sur la Pologne, l'Irlande, la Suède et sur des questions de circonstance. Ces articles sont des jets de flamme. Cependant si vous comparez les articles de Montalembert avec les articles de Lacordaire et de Lamennais, le plus jeune rédacteur est celui qui prêche d'exemple la modération. Il est curieux aussi de constater que toutes les grandes lignes qui caractérisent les opinions de Montalembert, se retrouvent déjà dans ses premiers écrits. Mistress Oliphant signale « l'horreur et le mépris pour le joug de la démocratie, et une confiance instinctive dans les gouvernements aristocratiques: » Cependant, dit-elle ensuite, « ce mépris, d'une part, et cette confiance de l'autre, n'étaient accompagnés ni du moindre goût pour le gouvernement absolu, ni surtout du moindre dédain des libertés politiques; car malgré son estime pour le principe aristocratique, aucun homme plus que lui ne comprit et ne pra-

(1) Programme de l'avenir dans les *Œuvres complètes* de Lamennais, t. VII, p. 82.

(1) *Mémoire of count Montalembert*, t. Ier, p. 115.

tiqua l'égalité légitime et vraie. Ce fut, si l'on veut, l'un des paradoxes d'une nature qui n'en était pas tout à fait exempte. Il s'élevait avec la vivacité impétueuse de son caractère contre les folies et les impertinences des grands, et ne les ménageait pas plus que n'eût fait le plus fougueux démocrate, et cependant, jusqu'à la fin de ses jours, il eut un faible pour l'espèce de déférence outrée qui caractérise le peuple anglais vis-à-vis de ceux qui portent un titre. Cette déférence, souvent ridicule à nos yeux, lui semblait attrayante. Il croyait y retrouver un reste du parfum de l'époque lointaine où les seigneurs ral liaient encore autour deux des vasseaux fidèles et dévoués. A coup sûr, la pensée que sa valeur personnelle fût accrue par le titre qu'il portait lui-même ne lui vint jamais; mais il aimait à penser que la noblesse de la race est en soi une noble chose, et qu'il était bon pour les peuples de l'honorer. »

Une singulière confirmation de cette remarque se trouve dans le hasard qui voulut que ses premières armes, comme historien, semblaient le faire exclure des faveurs du gouvernement de Juillet. Et, bien qu'il ne partageât point les opinions politiques dominantes dans la noblesse en France, il se jeta passionnément dans l'arène pour les défendre. Mais ce fut peu après, en faveur de la Pologne, qu'il écrivit ses pages les plus brûlantes.

« Son style, dit l'auteur, n'avait pas encore la suavité et la grâce qu'il acquit plus tard. Mais tous les germes de sa perfection future s'y trouvent déjà. La sympathie s'éveille sous l'enthousiasme de l'orateur, et l'on suit malgré soi sa marche haletante. Il n'écrit pas, il parle, et il nous semble, en lisant, voir ce jeune visage, les yeux animés, les cheveux flottants, fendant l'air d'une course rapide, comme l'emportement de sa pensée et l'ardeur de sa foi. »

C'est une étrange manière peut-être de peindre le style d'un écrivain, mais cette manière produit la ressemblance. Elle ajoute ensuite :

« Mais, même lorsqu'il exagère, tout est toujours chez lui noble, généreux, magnanime, profondément imbu de l'essence même de l'esprit chevaleresque ; s'il se trompe, c'est toujours pour pencher du côté du malheur ; si son jugement s'égare, c'est sous l'influence de la pitié, de la charité, d'une noble tendresse pour ceux qui souffrent. Aucune injustice, aucune oppression, aucun mal n'est jamais épargné. Sa faiblesse, c'est de ne point aimer les causes triomphantes, et d'être enclin à abandonner les vainqueurs. Généreuse faiblesse, peu commune en ce monde. »

Montalembert allait passer des bancs du collège à la tribune de la Chambre des pairs, où l'appelait sa noble origine ; il s'avisa, pour faire le voyage, du chemin détourné de la police correctionnelle.

La question de la liberté d'enseignement était posée depuis 1828, lorsque les ordonnances Portalis-Feutrier avaient amené la fermeture de huit petits séminaires. Les évêques avaient protesté contre cette inique mesure, et, malgré la recommandation du cardinal Bernetti, qui avait mandé aux évêques de se fier à la piété du roi, Lamennais avait continué de combattre. La Charte de 1830 avait encouragé son zèle en promettant qu'il serait pourvu, dans un bref délai, à l'instruction publique et à la liberté d'enseignement. Aussi, dès le second numéro de l'*Avenir*, Lacordaire avait sonné la charge contre le monopole de l'Université, et ses coups de clairon s'étaient prolongés en échos retentissants. Sur ces entrefaites, le ministre de l'instruction publique, accomplissant à rebours les promesses de la Charte, avait ordonné la fermeture des écoles d'enfants de chœur qui existaient dans quelques paroisses de Lyon. En dénonçant le fait à l'opinion publique, le 3 avril 1831, Lacordaire déclara qu'il était temps qu'entre la France et l'Université la question fût décidée ; en conséquence, avant un mois, sans autorisation préalable, il ouvrirait, lui, Lacordaire, une école publique et les tribunaux prononceraient. C'est une façon d'agir sans exemple en France, une application sans violence de la maxime que « la liberté se prend. » Bien que l'inspiration fût personnelle à Lacordaire, cependant Montalembert et de Coux s'adjoignirent à lui comme professeurs. On devait enseigner dans cette école libre, la religion, les éléments du français, du latin, du grec et du calcul. L'école s'ouvrit le 9 mai, dans un local loué par Lacordaire ; ce jour-là, la police ne parut point. Le 10, dans l'après-midi, le commissaire intervint et somma Lacordaire de fermer l'école. Il y eut un refus formel et procès-verbal en fut dressé. Le 11 mai, à la classe du soir, le commissaire de police reparut, armé d'une ordonnance du juge d'instruction, portant que l'école serait fermée, et que les scellés seraient apposés sur la porte. Les instituteurs déclarèrent de nouveau qu'ils ne céderaient qu'à la force. Trois fois, au nom de la loi, le commissaire somma les enfants de se retirer. Trois fois, au nom des pères de famille, dont il exerçait l'autorité, Lacordaire ordonna aux enfants de rester. Ceux-ci, au nombre de dix-huit, demeurèrent immobiles sur leurs bancs. Alors deux sergents de ville, en uniforme et en armes, prirent les enfants par la main et les firent sortir. Le commissaire aussitôt veut procéder à l'apposition des scellés. Lacordaire déclare qu'il est chez lui, et qu'il y passera la nuit. Sur l'ordre de l'officier de paix, un officier de ville touche alors au bras le directeur de l'école, qui se retire en protestant. La question de droit était juridi quement engagée.

L'incident fit du bruit. La majorité des journaux prit parti pour les trois maîtres d'école. Les

tribunaux une fois saisis, d'éloquentes plaidoiries furent prononcées en première instance et en Cour d'appel. Mais, avant qu'il y eût chose jugée, la mort du comte Marc-René investit son fils de la pairie. Or, aux termes de l'article 29 de la Charte de 1830, nul pair de France ne pouvait être jugé, au criminel, que par ses pairs. L'affaire de l'école libre est la première qui bénéficia de cette règle du droit public; elle n'en avait pas besoin pour exciter un intérêt universel.

Le procès de l'école libre fut appelé devant la Cour des pairs le 19 septembre 1831. Le chancelier Pasquier présidait; Persil, ancien membre de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* remplissait les fonctions de procureur général. A l'appel de son nom, Montalembert répondit : « Charles, comte de Montalembert, âgé de vingt et un an, maître d'école et pair de France. » Lacordaire et de Coux prirent la même qualité. Les avocats Frémery et Lafargue, défenseurs des inculpés, plaidèrent l'inconstitutionnalité des décrets qui avaient organisé le monopole de l'Université impériale, et prétendirent fort justement que ces décrets avaient été virtuellement abrogés par la charte de 1830. Dès que les avocats se sont assis, le jeune Montalembert se lève. L'aspect de la haute Chambre ne l'intimide point; il a communié le matin, pour mettre sous la protection de Dieu le premier acte de sa vie politique. Ecoutez :

« Pairs de France,

» La tâche de nos défenseurs est accomplie ; la nôtre commence. Ils se sont placés sur le terrain de la légalité, afin d'y combattre corps à corps nos adversaires. Ils vous ont fait entendre le sévère et rigoureux langage du droit et de la loi. A nous, accusés, il appartient maintenant, en exposant les motifs de notre conduite, de parler un autre langage, celui de nos croyances et de nos affections, de notre cœur et de notre foi, le langage catholique.

» Toutefois, nul ne s'étonnera, je pense, si, avant de débattre la cause sous ce point de vue, je cherche à donner ici quelques rapides explications sur ce qui m'est personnel dans ce procès, puisque c'est à cause de moi qu'il est plaidé devant vous, puisque c'est moi qui ai invoqué votre suprême juridiction, qui vous ai réclamés pour mes pairs et pour mes juges.

» Vous le savez, messieurs, lorsque le 9 mai, je fis en faveur de la liberté d'enseignement la tentative qui m'amène aujourd'hui devant vous, je n'avais certes nul lieu de craindre que ma voix jeune et inconnue se ferait sitôt entendre dans une enceinte où venait de retentir une voix qui m'était si chère, et qui, j'ose le dire, n'était indifférente ni à la liberté ni à la France. (Mouvement d'approbation et de sympathie.)

» Il n'entre pas dans mes intentions de retracer ici les divers incidents qui ont différé le jugement définitif de cette cause jusqu'au jour où un cruel malheur me jeta solitaire dans le monde et orphelin parmi vous.

» Si, dans les premiers instants qui suivirent ce jour fatal, j'avais obéi à l'inclination de ma douleur, j'aurais peut-être répudié les conséquences de la dignité dont la mort venait de m'investir, et je me serais soumis à la sentence des juges naturels de mes concitoyens. Mais le souvenir de la volonté expresse de celui qui n'était plus, la pensée de ce que je devais à sa mémoire, à ses collègues, à cette dignité même qu'il avait toujours estimée si haut, me détermina à invoquer une prérogative écrite dans la Charte, et à ne pas m'associer tacitement au dédain que l'on cherchait à soulever de toutes parts contre la pairie. Bientôt, quand je vis mes droits consacrés par un arrêt souverain, j'osai me féliciter d'avoir offert au premier corps de l'Etat une si brillante occasion de donner à la France la plus précieuse de ses libertés publiques dont il était naguère l'appui tutélaire, de se rajeunir, pour ainsi dire, par sa bienfaisante sympathie pour les générations nouvelles et futures.

» Justifié par ces considérations, messieurs, je ne me sens pas moins, en ce moment solennel, presque accablé par le poids de la responsabilité que j'ai prise sur moi. Je sais que par moi-même je ne suis rien, je ne suis qu'un enfant; et je me sens si jeune, si inexpérimenté, si obscur, que pour m'encourager il ne faut rien moins que la pensée de la grande cause dont je suis ici l'humble défenseur. Aussi je suis heureux d'avoir pour me soutenir devant vous, et le souvenir des paroles prononcées pour cette même cause, dans cette même enceinte, par mon père; et la conviction que c'est ici une question de vie ou de mort pour la majorité des Français, pour vingt-cinq millions de mes coreligionnaires ; et le cri unanime de la France pour la liberté d'enseignement; et les vœux écrits de ces quinze mille Français dont nous avons nous-mêmes déposé les pétitions à l'autre Chambre ; et les droits de quarante mille familles dont les rejetons germaient là où l'arbitraire n'a plus laissé que des déserts; en un mot, l'image d'un passé cruel à réparer, d'un avenir incalculable à assurer, et par-dessus tout le nom que je porte, ce nom qui est grand comme le monde, le nom de catholique. (Mouvement.)

» J'ai besoin de me rappeler toutes ces grandes choses, non seulement pour y puiser du courage, mais pour convaincre mes juges, que je n'ai été guidé dans tout ce que j'ai fait par aucune inspiration de vanité, aucune soif de bruyante distinction. On sait assez que la carrière où je suis entré n'est pas de nature à satisfaire une ambi-

tion de places et d'honneurs politiques ; on sait assez que pour les catholiques le pouvoir et l'apposition sont aujourd'hui, grâce au ciel, également stériles. Il est aussi une autre ambition non moins dévorante, peut être, non moins coupable, qui aspire à une réputation, et qui l'achète à tout prix ; celle-là je la renie comme l'autre. Personne plus que moi n'a les yeux ouverts sur les inconvénients qu'une publicité si précoce entraine pour la jeunesse ; personne plus que moi ne les redoute. Mais il y a encore dans le monde quelque chose qu'on appelle la foi ; elle n'est pas morte dans tous les cœurs ; c'est à elle que j'ai donné de bonne heure mon cœur et ma vie. Ma vie... une vie d'homme, c'est aujourd'hui surtout, bien peu de chose ; mais ce peu de chose, consacré à une grande et sainte cause, peut grandir avec elle ; et quand on a fait à une cause pareille l'abandon de son avenir, j'ai cru et je crois encore qu'il ne faut fuir aucune de ses conséquences, aucun de ses dangers. (Mouvement d'approbation.)

» C'est. fort de cette conviction, que je parais aujourd'hui pour la première fois dans l'assemblée des hommes. Je sais trop bien qu'à mon âge on n'a ni antécédents ni expérience ; mais à mon âge, comme à tout autre, on a des devoirs et des croyances. J'ai dû, j'ai voulu être fidèle aux unes comme aux autres. J'ose espérer que je l'ai été.

» Je me suis élevé contre l'Université à trois titres différents : comme jeune homme, comme Français, comme catholique.

» Jeune homme et encore étudiant, je me suis senti plus à même que tout autre de m'élever contre elle, puisque je vis encore sous son régime, puisque chaque jour je reçois ses leçons, et qu'ainsi j'ai d'elle une connaissance plus récente et plus intime que tout autre. Je ne me sens aucune gratitude pour l'instruction qu'elle m'a donnée, puisque cette instruction m'a été imposée, puisqu'elle me l'a vendue à prix d'argent, et puisque c'est en son nom qu'il m'a été défendu d'avoir plus de science pour moins d'argent. Au contraire, à peine sorti de ses collèges, j'ai l'âme encore fraichement remuée des douloureuses émotions que j'y ai reçues. Quels que soient ma reconnaissance et mon respect pour ceux qui ont présidé directement à mon éducation, et que, depuis, la mort et la disgrâce ont éloignés de l'Université, je ne pus m'empêcher, dès lors, de déplorer l'ignorance et l'impuissance où les condamnait leur position même ; dès lors, je ne pus m'empêcher de gémir, comme aujourd'hui, sur le sort de tant d'âmes contemporaines de la mienne ou plus jeunes encore, et livrées si longtemps et de si bonne heure à d'effroyables dangers. Je fis alors avec ma conscience et mon Dieu un pacte solennel : je me promis de contribuer pendant toute ma vie et de toute ma force à la ruine de cet enseignement oppressif et corrupteur ce pacte solennel, religieux ; irrévocable, je commence à le remplir aujourd'hui devant vous. C'est donc le souvenir de ce que j'ai récemment vu, récemment souffert qui maitrise aujourd'hui ma pensée, et qui, des bancs de l'école où je siégeais, il y a peu de jours, m'amène aujourd'hui sur le banc des prévenus.

» C'est ainsi que, par le malheur de sa destinée, et en vertu de son monopole même, l'Université se voit condamnée à nourrir dans son sein ses plus mortels ennemis. C'est un étudiant de l'Université qui s'arroge le titre de maître d'école pour la combattre ; titre modeste qui, remarquez-le, messieurs, ne se trouve nulle part dans l'énumération des degrés de sa pompeuse hiérarchie (1).

» De plus, Français, et me croyant libre avant la charte de 1830, et à plus forte raison depuis, je sens tout ce qu'il y a en moi d'indignation s'accumuler sur un pouvoir qui prétend, aujourd'hui, enchainer l'intelligence et la pensée ; c'est-à-dire enchainer ce qui a toujours été libre dans l'homme, et ce qui est solennellement affranchi par la loi suprême et fondamentale de mon pays. A ce titre encore, je crois m'être légitimement révolté contre l'Université ; je pense que mes défenseurs vous ont suffisamment prouvé que je n'avais pas tort.

» Enfin, chrétien et catholique, je vis avec l'intime conviction, que ce que j'ai au monde de plus cher et de plus sacré, ma foi, est opprimé, est outragé par l'existence du monopole de l'Université. Cette conviction a nécessairement dû entrainer de ma part des hostilités contre ce monopole. Au temps où nous vivons, nul homme, quelque chétif qu'il soit, n'est affranchi du devoir de rendre témoignage à ses croyances ; que les miennes, que celles de tous les catholiques sont opprimées, outragées par ces prétendues lois que l'on invoque contre nous, c'est ce que je m'efforcerai de vous prouver.

» Et, en effet, il me sera impossible de jamais regarder l'instruction et l'éducation de l'enfance autrement que comme liées intimement à la religion. La foi que je professe, la tradition de l'Église à laquelle j'appartiens, m'ordonnent de les regarder ainsi, et l'histoire moderne tout entière vient à l'appui de cet ordre. Que l'on ouvre l'histoire de France, et qu'on y trouve, si on le peut, une école, une institution quelconque à laquelle n'ait présidé une pensée religieuse, une pensée catholique. Toutes les anciennes Universités de France ont sans exception été fondées par les Papes, à la prière des rois, des états provinciaux ou des villes ; aucun monarque, pas même Charlemagne, pas même Louis XIV, n'osèrent s'arroger un droit exclusif sur l'éducation ; et lorsque, plus tard, les parlements envahirent avec

(1) Voyez l'article du décret du 17 mars 1808.

tant de despotisme les droits des consciences religieuses, je ne sache pas que jamais ils aient étendu la main de la fiscalité, de la chicane, sur l'éducation. Même sous le règne absolu et corrompu de Louis XV, au moment où l'expulsion des Jésuites venait d'être ordonnée, en 1763, il parut un édit qui confie la surveillance exclusive et l'organisation des Universités et des collèges aux évêques et aux délégués de l'autorité municipale. On n'y trouve aucune trace de l'intervention du gouvernement, et ce fut là, si je ne me trompe, l'état de la législation jusqu'à la Révolution, c'est-à-dire pendant tout le temps que la France a été catholique.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(*A suivre*).

Variétés

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION EN ALGÉRIE.

Nous avons parlé plusieurs fois déjà, dans cette revue, de l'action de l'Eglise dans notre colonie algérienne. Cette action consiste à procurer, tant aux indigènes qu'aux colons, non seulement le bienfait suprême de la connaissance de la vérité, mais encore le bienfait de l'instruction, de l'éducation, de l'initiation aux choses de la vie, en un mot, de la civilisation entendue dans le sens le plus large et le plus élevé, dans le sens chrétien. Si l'administration civile, au lieu d'écarter l'Eglise et ses ministres, ou tout au moins de les tenir en suspicion, comme elle l'a fait trop souvent, eût accepté ouvertement leur concours, il n'y a pas de doute que notre conquête nous eût moitié moins coûté en argent et en hommes, et que son état serait, présentement, cent fois plus florissant. On eût revu surgir, sur le sol africain, le spectacle magnifique qu'offrirent, au XVIIe siècle, le Maduré, le Brésil, le Canada, et surtout le Paraguay. Et, tandis que les guerres et la politique sont en train de ramener la barbarie en Europe, les petites tribus africaines, à demi sauvages, eussent été, sous notre patronage honoré et chéri, changées et fondues en un grand peuple policé.

Nous sommes heureux d'en pouvoir donner une preuve péremptoire, qu'on lira, sans nul doute, avec le plus vif intérêt. C'est le rapport fait à l'Assemblée nationale, dans sa séance du 2 juillet dernier, par M. Peltereau-Villeneuve, sur la demande d'un crédit de 73,000 francs pour la création, en Algérie, d'un second village d'Arabes chrétiens, et qui a été voté, mais, comme presque toujours, sous certaines réserves regrettables. Rien de plus glorieux pour l'Eglise du XIXe siècle que ce rapport, qui met en relief son infatigable sollicitude et son immortelle vitalité.

Voici comment s'est exprimé M. Peltereau-Villeneuve :

« Messieurs, vous connaissez les affreux désastres causés par la famine de 1867 à 1868. Quatre à cinq cent mille Arabes ont succombé sous le fléau qui a dévasté l'Algérie. Des milliers d'enfants des deux sexes se sont trouvés sans abri, sans nourriture, sans protection aucune ; ils mouraient, et ils mouraient accablés non-seulement par la faim, mais par une horrible maladie, le typhus, qui inspirait l'effroi et les laissait abandonnés.

« Eh bien, la religion catholique a fait appel aux cœurs chrétiens, et des prêtres, des Sœurs et des Frères sont accourus de toutes parts, et sont venus, bravant la mort et le danger, donner des secours à ces malheureux enfants. (Très-bien ! et applaudissements à droite.)

» Voilà ce qu'inspire le sentiment chrétien. On a recueilli 2,000 enfants. Sur ces 2,000 enfants, 800 sont morts des suites du typhus, et, enfin, il en est resté 1,200 qu'on a placés dans deux orphelinats. Un orphelinat de jeunes garçons arabes fut établi à une distance peu considérable d'Alger, à la Maison-Carrée, et un autre orphelinat de jeunes filles arabes fut également fondé à trois lieues du premier.

» Il ne faut pas croire que le gouvernement et l'Assemblée nationale soient restés étrangers à cette institution toute chrétienne et tout humanitaire. Chaque année, l'Assemblée nationale a voté des subventions, d'abord de 120,000 francs, puis de 100,000 francs, enfin de 90,000 francs, parce que le nombre des enfants avait diminué... Que vouliez-vous faire de ces enfants, une fois arrivés à l'âge adulte ?

» Ils n'avaient plus de famille ; leurs parents étaient morts victimes du fléau. Ils n'avaient d'autres protecteurs que ceux qui les avaient recueillis. Pouviez-vous les jeter, sans aucune espèce de secours, au milieu des populations arabes ? C'eût été inhumain et cruel.

» Ah ! je sais bien que vous prétendez qu'on exerce une contrainte à l'égard de ces enfants, pour leur faire adopter la religion catholique.

» Ce n'est pas exact.

» En voici la preuve :

» Sur 1,200 enfants, 200 ont demandé à retourner sous la tente, et ils l'ont fait librement. Est-ce là de la contrainte? Et ces jeunes enfants, reconnaissants envers leurs bienfaiteurs, viennent souvent les visiter. Il n'y donc là aucune espèce de coërcition morale et encore moins de contrainte matérielle. (Très-bien ! à droite.)

» D'autres, en voyant la bonté de leurs protecteurs comprenant qu'une religion qui engendre de pareils dévouements est admirable, ayant d'excellents exemples sous les yeux, ont demandé à être baptisés, et c'est à l'âge de quinze ou seize ans qu'ils ont librement, sans aucune espèce de contrainte — puisque 200 d'entre eux, je le ré-

péte, sont retournés sous les tentes — qu'ils ont librement reçu le baptême. C'est ainsi qu'on est arrivé à avoir une population chrétienne de jeunes Arabes des deux sexes.

» Sur 800 personnes devenues chrétiennes, 40 jeunes Arabes ont contracté mariage avec 40 jeunes filles de l'autre orphelinat, et sans secours ni subvention de l'Etat, mais toujours à l'aide de la charité de l'archevêque d'Alger ; il a pu acheter 1,000 hectares de terre sur les bords du Chélif, auprès d'une rivière qui arrose les jardins, et fonder un village de jeunes Arabes chrétiens. Quarante ménages ont été placés dans ce village, auquel on a donné le nom de Saint-Cyprien. Personne ne peut dire qu'il en soit résulté le moindre désordre. Ces jeunes ménages vont aux marchés, ils y apportent leurs produits et en emportent des provisions. Partout, ils sont entourés de respect et sont défendus par les Arabes, leurs voisins, contre ceux qui seraient tentés de les insulter ou de les attaquer.

» Et savez-vous comment on commande ce respect ? Par des moyens religieux et chrétiens. Un hôpital se construit au milieu de cette population chrétienne, et cet hôpital n'est pas réservé seulement à ces jeunes ménages et à leurs enfants. Non ! Tous les Arabes des environs y seront admis, et ce fait a montré une fois de plus, aux musulmans comme aux chrétiens, que l'amour de son semblable commandé par notre religion vient secourir non seulement celui qui appartient à notre foi religieuse, mais encore les infidèles (Applaudissements à droite.)

» Voilà le moyen de civilisation, le moyen de colonisation, le plus beau, le plus grand que l'on puisse trouver (Très bien ! très bien ! à droite.) Voilà ce qui se passe ; une œuvre de cette nature sera une des gloires du Christianisme et de l'Assemblée nationale. Oui, c'est une belle et bonne action.

» Et savez-vous comment on juge dans les journaux de Constantine, cet acte admirable dont on se moque ? Voici ce qu'on en dit : « Nous » le disons avec un sentiment de profonde con- » viction, et malgré les foudres que la loi de 1822 » tient suspendues sur nos têtes : La plaie des » pays neufs, c'est le prêtre ! »

» Serait-ce un pareil article qui pourrait vous inspirer ? Non, je ne puis le croire, parce que vous avez le cœur noble et bien placé (Mouvement.)

» Vous voyez comme on juge dans un journal de Constantine le concours donné pour secourir les orphelins.

» Et plus loin, parlant des 90,000 francs que vous aviez votés pour les orphelinats, on souligne le mot « admirable » que nous avions employé pour qualifier l'œuvre des orphelinats ; on le souligne pour tourner en ridicule cette œuvre, alors qu'elle aurait dû recevoir les applaudissements de tout le monde.

» Ce n'est pas tout. Poussant l'exagération à l'extrême, on ose dire dans le même article que la somme de 90,000 francs, répartie entre 803 enfants, représente plus de 1,130 francs pour chacun, — alors que ce n'est en réalité, que 130 francs, c'est-à-dire à peine la moitié de ce qui est nécessaire pour la nourriture de chaque orphelin ; mais toute assertion semble bonne si elle peut déconsidérer l'institution charitable, — et l'on ajoute odieusement que l'archevêque d'Alger, ne dépensant que 130 francs par enfant, a mis le surplus dans sa poche ! »

On n'a pas été sans remarquer l'attitude de la gauche de l'Assemblée pendant la lecture de ce rapport. Pas un applaudissement, pas un signe d'approbation et de sympathie n'est signalé comme venant de ce côté. Se dévouer dans une épidémie à 2.000 enfants et en sauver, élever et établir 1,200, est apparemment pour les libres-penseurs œuvre de peu et indigne même de fixer leur attention. Ils devraient bien alors, mettant de côté toute fausse modestie nous faire connaître les grandes œuvres de dévouement auxquelles ils s'appliquent ; nous y applaudirions de bon cœur, et nous nous animerions à marcher sur leurs traces, au grand profit des malheureux, puisque l'émulation multiplierait leurs bienfaiteurs. Par malheur pour eux et pour nous, si nous les avons vus jusqu'ici montrer quelque zèle, ce n'est pas à se jeter au milieu des fléaux pour leur arracher leurs victimes, mais seulement à se donner en spectacle lorsqu'ils vont enfouir le cadavre d'un des leurs. Ce n'est pas assez pour avoir le droit de faire tant les dédaigneux.

P. d'H.

Chronique Hebdomadaire

Les Frères à Rome. — Jeunes artistes au Vatican. — Nouvelle offrande de l'*Unità cattolica*. — Le séminaire de la Propagande. — M. de Mac-Mahon pèlerin. — Lettre du Pape au cardinal Guibert. — Quinzième anniversaire de la mort du curé d'Ars. — Sur la canonisation de Jeanne d'Arc. — Les Petites Sœurs des Pauvres et les libres penseurs. — Victoire des Anglicans sur les ritualistes. — Canonisation de martyrs anglais. — Adresse des dames catholiques anglaises aux dames catholiques de Munster.

Paris, 1 septembre 1874.

Rome. — En dépit de la guerre que les libres penseurs font chez nous aux Frères des écoles chrétiennes, ils y sont estimés comme ils méritent de l'être, puisque leurs écoles s'y multiplient et que partout où ils en ouvrent elles sont aussitôt pleines d'élèves. Et nous savons pertinemment que même plus d'un de leurs ennemis ou-

verts ne veulent pas d'autres maîtres qu'eux pour leurs enfants. Ils les décrient devant le public pour les besoins de leur cause, puis s'en vont clandestinement, par une contradiction qui d'ailleurs les honore comme pères, solliciter l'entrée de leurs fils dans leurs écoles et leurs pensionnats.

Il n'est pas étonnant que les bons Frères jouissent à Rome de la même faveur. Aussi le Saint Père, voulant fonder une école pour relever, à l'aide de jeunes enfants formés à l'étude des grands maîtres, la musique sacrée, jugea qu'il ne pouvait la confier à de meilleures mains qu'aux leurs. C'était, en 1869, avant l'invasion piémontaise. L'école a souffert sans doute des évènements, mais elle a néanmoins prospéré et les élèves y sont nombreux. La semaine dernière, ils ont été présentés au Pape par le président de l'institut, Mgr Ricci. En les abordant, le Saint-Père les a bénis et les a salués par ces paroles du psalmiste : *Laudate Dominum in tympano et choro ; laudate eum in chordis et organo. Laudate eum in cymbalis bene sonantibus.* Puis, lorsqu'il se fut assis, les jeunes artistes exécutèrent divers morceaux de musique, entre autres un duo de Pisani, l'*Hommage à Rome catholique*, et le magnifique choral de Rossini, la *Charité*. Avant de les congédier, Pie IX les admit avec bonté au baisement du pied, ainsi que leurs maîtres. et adressa aux uns et aux autres les compliments qu'ils méritaient.

Ce n'est que grâce à la générosité des fidèles du monde entier que Pie IX peut soutenir cette école et tant d'autres, et pourvoir aux besoins matériels du gouvernement de toute l'Eglise. Honneur aux catholiques ! ils ont tous et partout compris leur devoir, et ne se fatiguent pas de le remplir. Le jour de la fête des chaines de saint Pierre, l'*Unità cattolica* de Turin pouvait encore faire déposer à ses pieds une nouvelle offrande de plus de vingt mille francs, recueillie dans les diocèses d'Italie pendant les mois de juin et de juillet.

Cependant le Saint Père, aidé de l'inépuisable charité de ses enfants, ne peut pas empêcher tous les maux. Ce que ses ennemis lui laissent, il le soutient ; mais ce qui leur plait, ils le lui prennent. Tout le monde connait l'histoire déjà longue, mais non encore achevée, des vols commis à son préjudice et au préjudice de toute l'Eglise. L'un des derniers, dont nous avons déjà parlé, est la vente des biens de la Sacrée Propagande. Il semble pourtant que cet établissement devait être respecté, plus qu'aucun autre s'il est possible, du gouvernement usurpateur, puisque son caractère est essentiellement catholique et nullement italien. Mais ce gouvernement, on le sait, mais on ne le répètera jamais assez, n'a d'autre règle que son impiété et ses convoitises. La preuve que la Sacrée Propagande est une institution d'un caractere essentiellement universel, et qu'elle devrait par conséquent être respectée du gouvernement italien et défendue par tous les autres gouvernements, c'est la composition de son séminaire, qui ne contient que des élèves de l'étranger. Voici, en effet, d'après le journal le *Monde*, la liste de ceux qui s'y trouvaient au 1er janvier 1874 :

« 30 élèves anglais des colonies de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, 3 de l'Albanie, 3 de la Belgique, 12 de la Mésopotamie, 3 de l'Egypte, 2 de l'Epire, 4 de l'Arménie, 5 de Constantinople, 2 de la Hollande, 2 de l'Océanie, 3 du Danemark, 5 de l'Allemagne, 6 des côtes de la mer Egée, 4 des côtes de la mer Ionienne, 2 de la Suisse, 3 de la Thrace, 1 de Nicomédie, 1 de l'Abyssinie, 22 de la Dalmatie, 2 de la Neu-Ecosse, 4 du mont Liban, 1 du Cap de Bonne-Espérance, 1 de Terre-Neuve, 1 de la Nouvelle-Ecosse, 20 de l'extrême Orient ; total, 102. »

La *Voce della Verità* fait valoir les autres raisons que voici : « La Sacrée Propagande, dit-elle, ne possède pas en propre les biens dont on la dépouille. Ces biens sont de la personne du Chef de l'Eglise qui les administre, par le moyen d'une congrégation spéciale de cardinaux, en perçoit les revenus et en ordonne l'emploi. Cela résulte du fait et des constitutions des Pontifes, notamment d'Urbain VIII, qui, dans la bulle de fondation du collège (1er août 1627) non-seulement déclare la Propagande exemple de la juridiction des tribunaux, exempte de tout impôt, mais encore l'assujettit immédiatement au Saint-Siège.

» Le gouvernement ne peut pas s'approprier ces biens, sous le prétexte qu'ils sont sur le territoire romain, dont il s'est emparé. Tout au plus peut-il les accabler d'impôts, et il n'y a pas manqué en dépit de la destination purement spirituelle de ces biens. Il ne peut pas davantage se fonder sur la lettre de la loi qui prétend ne pas dépouiller l'Eglise de ses biens, mais les convertir. Que dirait-il si demain l'Angleterre convertissait la Sicile en consolidés anglais, qui certes valent mieux que les italiens ? Et certes les intérêts liés à la Sacrée Propagande sont autrement importants que ceux de la Sicile. Pour l'Eglise en général, et pour la Propagande en particulier il n'existe pas de garantie sûre et conforme au droit canonique en dehors de la propriété territoriale. La rente d'Etat, surtout l'italienne, est menacée de toute manière, et nul ne serait étonné de la voir se réduire de la moitié, des trois quarts et disparaître dans une banqueroute si souvent prédite jusque dans le Parlement.

» Qui ne sait, d'ailleurs, que *voluntas hominum ambulatoria est ?* Le Parlement qui a voté les lois de 1866 et de 1873 peut les abroger et voter la

spoliation radicale. Et les intérêts de la Propagande, c'est-à-dire du monde chrétien, pourraient dépendre de la rente italienne ! S'il en est ainsi, qui voudra désormais laisser des dons à la Propagande pour les voir passer dans d'autres mains que celles des missionnaires, et servir aux besoins d'autres sauvages que ceux de l'Australie et de la Nigritie ? »

France. — M. le maréchal de Mac-Mahon a fait, la quinzaine dernière, dans l'Ouest, un voyage politique que nous n'avons pas à apprécier. Nous voulons seulement constater ici que « le Bayard des temps modernes » a partout donné des marques des sentiments religieux dont il était animé. De plus, il s'est en quelque sorte associé officiellement au mouvement des pèlerinages qui, parti de France, a gagné le monde entier, en se rendant au célèbre sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray pour y entendre la messe le dimanche 23 août.

— On se souvient de la magnifique lettre pastorale écrite par Mgr Guibert à son retour de Rome, sur la situation de cette ville depuis que la Révolution s'en est emparée, des clameurs qu'elle a excitées dans le camp des libéraux et du blâme officiel qui a été donné non à la spoliation, mais à la protestation. Encore que le courageux cardinal eût la conscience parfaitement en paix à ce sujet, il a plu au Saint-Père de lui écrire une lettre de félicitations, où il lui dit, entre autres choses : « Le peuple français, qui a toujours donné tant de preuves d'attachement à l'Église-Mère, aura été ému jusqu'aux larmes au récit de nos misères et priera le Tout-Puissant pour notre délivrance. » Ces nobles paroles expriment effectivement avec exactitude le sentiment public, pui se trouve ainsi satisfait après avoir été froissé.

— Le 4 août, on célébrait à Ars le quinzième anniversaire de la mort du saint curé qui sera l'éternel honneur de ce petit village, M. Viannay. 8,000 pèlerins environ étaient accourus pour prendre part à cette pieuse solennité. La messe a été dite, pour eux en plein air, par Mgr l'évêque de Belley. On remarquait dans l'assistance plusieurs dignitaires civils, revêtus de leurs insignes. L'éloge du vénérable curé a été fait par Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch et ancien évêque de Belley. D'après l'*Echo de Fourvières*, le soir, au départ des Lyonnais, une jeune fille, paralysée dès sa naissance, aurait recouvré subitement l'usage de ses membres.

— C'est le lieu de parler du procès de la canonisation d'une autre enfant de la France, appelée à la gloire des autels, de Jeanne d'Arc, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il se poursuit très activement. Déjà le procès de l'Ordinaire, qui comprend l'instruction de la cause sur les lieux mêmes où le serviteur de Dieu a passé sa vie, est entamé. M. le Maire d'Orléans, parlant au nom de la ville, ayant exprimé à Mgr l'évêque le vœu « de voir l'Église rendre un hommage aux vertus héroïques et à la mission providentielle de celle qui, en sauvant Orléans, sauvait aussi la France, » Sa Grandeur a aussitôt nommé un postulateur, qui est M. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées et savant consommé en tout ce qui touche à l'histoire de Jeanne d'Arc, et constitué un tribunal, qui s'est immédiatement mis à l'œuvre en arrêtant la liste des témoins et en rédigeant les questions sur lesquelles ils auraient à déposer. Ce questionnaire est distribué maintenant ; il comprend trente points, et nous croyons intéresser vivement nos lecteurs en le leur plaçant sous les yeux.

« I. Détails sur les père et mère de la servante de Dieu, Jeanne d'Arc, surnommée la *Pucelle d'Orléans*. — II. Son enfance. — III. La charité qu'elle témoignait dès lors pour les pauvres. — IV. Sa conduite pendant le temps qu'elle passa chez ses parents. — V. Sa piété, particulièrement envers la sainte Vierge. — VI. Sa vertu de religion et son empressement à remplir tous ses devoirs de catholique. — VII. Son amour de Dieu, sa dévotion, son oraison, son attention à la présence de Dieu. — VIII. Son acquiescement à la volonté de Dieu. — IX. Ses apparitions et ses révélations. — X. Son don de prophétie. — XI. Son innocence et sa simplicité. — XII. Son mépris des biens et des honneurs du monde. — XIII. Sa magnanimité. — XIV. Sa foi, son espérance, sa charaité pour le prochain, pour les pauvres, pour ses ennemis. — XV. Sa prudence. — XVI. Sa justice. — XVII. Sa force d'âme. — XVIII. Sa tempérance. — XIX. Sa chasteté. — XX. Son humilité. — XXI. Sa patience. — XXII. Sa douceur. — XXIII. Son obéissance. — XXIV. Ses miracles. — XXV. Sa réputation de sainteté pendant sa vie militante et après sa mort. — XXVI. La vénération des peuples pour Jeanne d'Arc pendant sa vie militante et après sa mort. — XXVII. Sa captivité (23 mai 1430), son procès, sa condamnation, son martyre, sa mort (30 mai 1431). — XXVIII. Rescrit du Pape Calixte III, ordonnant la procédure de révision du procès de condamnation de la servante de Dieu (11 juin 1455). Sentence définitive de réhabilitation (7 juin 1456). — XXIX. La foi de Jeanne d'Arc en sa mission ; sa fermeté à l'affirmer et à imposer sa conviction. — XXX. Quelles vertus éclatent en elle dans ses interrogatoires à Chinon et à Poitiers. — Etudes de ces réponses. »

Les *Annales religieuses et littéraires d'Orléans*, après avoir inséré ce questionnaire, ajoutent les renseignements suivants : « En outre, pour guider les témoins dans leurs réponses, des instructions théologiques très-précises, extraites d'une

note communiquée aux témoins du procès de béatification du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, ont été remises à chacun des témoins. Ces instructions expliquent ainsi ce qu'il faut entendre, en général, par l'héroïsme des vertus : « Par l'héroïsme des vertus, on ne doit » entendre autre chose que la pratique *prompte,* » *facile* et *agréable*, des actes d'une vertu quel- » conque, exercés pour une *fin surnaturelle*, » sans aucun mélange de *motifs humains* ni de » *recherche de soi-même.* » Puis, les instructions passent en revue chacune des vertus chrétiennes et expliquent en détail de quelle façon elles peuvent être dites pratiquées au degré héroïque... Voilà donc, dirons-nous en terminant avec les *Annales* d'Orléans, où en est cette affaire : le tribunal fonctionne, les témoins étudient, et, après le délai fixé, ils seront cités pour faire leurs dépositions. Préparé comme il l'est déjà par tant de travaux sur la Pucelle, et mené avec activité, comme on peut l'espérer de notre évêque, ce procès ne tardera probablement pas beaucoup à être terminé et envoyé à Rome. »

Belgique. — L'Institut des Petites-Sœurs des Pauvres, qui s'est développé d'une façon si merveilleuse dans toute l'Europe et en Amérique, et dont la fondatrice vit encore en Bretagne, a ouvert il y a peu de semaines sa cent trente-huitième maison à Charleroi. L'admirable dévouement de ces saintes filles n'a pas trouvé grâce devant la libre pensée, et l'un de ces beaux esprits n a pas rougi de les appeler une *vermine ;* mais ils ne s'en tiennent pas aux mots grossiers et injurieux, et, lorsqu'ils le peuvent, ils n'hésitent pas à les empêcher de recueillir le pain et les vêtements dont leurs pauvres vieux et vieilles ont besoin. Le bourgmestre de Blankenbergue l'a fait voir. Deux Petites-Sœurs, profitant de la saison des bains qui conduit les étrangers dans cette ville, étant allées récemment y faire leur quête annuelle, le bourgmestre a donné ordre à sa police de les arrêter, sous prétexte que la mendicité y est interdite ; mais la population, indignée, les a protégées en les accompagnant jusqu'à ce qu'elles fussent montées en wagon. La tentative d'arrestation n'a pas moins eu lieu et montré jusqu'à quel point en est venue la haine des libres penseurs et francs-maçons contre les œuvres catholiques, même les plus humanitaires et les plus touchantes.

Angleterre. — Un vote très-grave pour l'Eglise anglicane vient d'être émis par le Parlement. On sait qu'il s'est formé depuis longtemps déjà un mouvement qui tend à faire revivre les cérémonies en usage avant l'introduction de la Réforme en Angleterre. Les adhérents à ce mouvement se nomment les ritualistes. Leur chef est le Dr Pusey, le célèbre professeur de l'Université d'Oxford. En se développant toujours davantage, ce mouvement a fini par inspirer aux anglicans purs la crainte de voir les ritualistes passer en masse à l'Eglise romaine. Pour conjurer ce péril réel ou apparent, le Dr Tait, archevêque de Cantorbéry, a déposé un bill pour que les ritualistes ne soient pas reconnus par la loi et, par conséquent, n'aient aucune part aux bénéfices. Ce bill, énergiquement appuyé par le premier ministre, M. Disraéli, a été voté par le Parlement anglais, qui a ainsi fait triompher les anglicans des ritualistes. Quelles seront les suites de cet acte ? C'est ce qu'on ne peut pas dire encore. Il y aura beaucoup de ritualistes sans doute qui se soumettront. Mais il y en aura certainement aussi qui sacrifieront leurs intérêts à leurs convictions et qui constitueront une Eglise libre, en attendant, s'il plaît à Dieu, qu'il reviennent tout à fait à l'Eglise romaine.

Ils s'uniront alors dans la joie et la charité aux catholiques, toujours de plus en plus nombreux, et qui nous édifient si grandement par tout ce que nous en apprenons. Près de cinq cents d'entre eux sont venus cette semaine en pèlerinage à Pontigny, honorer les reliques de leur grand évêque confesseur saint Edmond.

A l'oratoire de Drompton, on a été très-occupé, durant les mois de juin et de juillet, pour établir le procès de canonisation des catholiques anglais qui, de 1577 à 1681, ont été mis à mort pour notre sainte Religion. Encore en ce moment, on recopie tous les témoignages parmi lesquels quelques uns sont fort édifiants. Ainsi un vieux jésuite est venu déposer qu'il a été guéri d'un polype au nez par l'attouchement de la main d'un de ces martyrs. Le nombre de ces martyrs s'élève à 259, ainsi répartis : 141 prêtres séculiers, 24 jésuites, 9 bénédictins, 7 franciscains, et 75 laïques.

Les dames ne s'intéressent pas moins que les hommes à l'honneur et aux épreuves de l'Eglise. Sur l'initiative de Mme la marquise de Lothian, toutes les dames catholiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande signent une magnifique Adresse de sympathie aux dames catholiques de Munster, récemment condamnées, par les tribunaux prussiens, à une amende avec menace d'emprisonnement, pour avoir donné des témoignages de fidélité et de dévouement à leur archevêque emprisonné. Par où l'on voit une fois de plus que le résultat le plus certain des persécutions est de resserrer plus étroitement les liens d'amour qui unissent entre eux tous les enfants de la grande famille catholique.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

DIX-NEUVIÈME INSTRUCTION.

Jésus-Christ, Fils unique de Dieu.

TEXTE. — *Credo...in Jesum Christum, Filium ejus unicum.* Je crois...en Jésus-Christ, son Fils unique.

EXORDE.— Mes frères, avez-vous parfois lu avec attention l'Evangile que nous récitons presque chaque jour à la fin de la sainte Messe. Il raconte la génération éternelle du Verbe, c'est-à-dire de Jésus-Christ, Fils de Dieu. « Au commencement était le Verbe. Le Verbe était avec Dieu, et il était Dieu lui-même. Dès le principe il était en Dieu ; par lui tout a été créé, et rien n'a été fait sans son concours. La vie était en lui.... Le monde a été formé par lui, et le monde ne l'a point compris, et le Verbe s'est fait chair, et il a habité par nous. » C'est saint Jean, le disciple bien-aimé, qui commence ainsi son Evangile. Vous savez que le soir du jeudi saint au moment où notre adorable Sauveur instituait le sacrement de l'Eucharistie, cet apôtre eut le bonheur de reposer sa tête sur la poitrine de son divin Maître... C'est là, sans doute, près du Cœur de Jésus, qu'il puisa et son amour ardent et ses connaissances sublimes... Aussi, lorsque certains impies de son temps osèrent s'élever contre la divinité de Notre-Seigneur, et dire qu'il n'était pas le Fils de Dieu enflammé d'un saint zèle, il les chassa de l'Eglise, et, prenant la plume, il écrivit son Evangile pour réfuter leurs erreurs... Il me semble le voir, le cœur palpitant d'amour, l'œil fixé sur l'essence adorable de la très-sainte Trinité, la contemplant comme l'aigle contemple le soleil, et écrivant alors, dans les ravissements de l'extase : *in principio erat Verbum...* Au commencement était le Verbe ; le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, et ce même Verbe a pris un corps et une âme pour nous racheter : *Et verbum caro factum est.*

PROPOSITION. — Ce titre de Fils unique de Dieu donné à notre doux Sauveur a toujours été un scandale pour les esprits orgueilleux et impies... Insensés ils ne connaissaient pas l'immense trésor de la bonté divine, la profondeur de ses miséricordes ; ils ne pouvaient comprendre que Dieu eût aimé le monde, jusqu'au point de lui donner son Fils unique pour le racheter. Ce matin, mes frères, nous allons voir que ce titre de Fils unique de Dieu appartient réellement à notre divin Sauveur.

DIVISION. — Nous établirons cette vérité : *Premièrement*, sur la sainte Ecriture, qui est la parole de Dieu même ; *Secondement* sur l'enseignement toujours infaillible de la sainte Eglise catholique, notre Mère.

Première partie. — Frères bien-aimés, réjouissons-nous, oui, Notre Sauveur Jésus est bien réellement le Fils unique de Dieu, égal en toutes choses à son Père. C'est le Père lui-même qui nous apprend. Voici que Jésus va commencer sa mission publique; il quitte l'atelier de Nazareth, traverse le désert et se rend sur les bords du Jourdain... Saint Précurseur, vous l'avez reconnu Celui qui, plus jeune que vous comme homme, comme Dieu est avant vous de toute éternité... Jésus est donc baptisé par saint Jean-Baptiste ; mais écoutez, que se passa-t-il pendant cette cérémonie... Le ciel s'ouvrit, puis on entendit la voix du Père Eternel qui disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ! ... » Voilà bien, je pense, Jésus proclamé Fils de Dieu par la voix même du Père Eternel...

Mais ce n'est pas tout. Voulez-vous encore assister avec moi à une autre circonstance de la vie de Notre-Seigneur ?... C'est quelques semaines avant la Passion ; Jésus, pour fortifier la foi de ses disciples, et voulant qu'elle ne chancelle pas, lorsqu'ils seront témoins de ses souffrances et de ses humiliations, a voulu rendre quelques-uns d'entre eux témoins de sa gloire... Il conduit donc Pierre, Jacques et Jean sur une montagne escarpée, qu'on appelle le Thabor... Là il se transfigure à leurs yeux : ses vêtements paraissent blancs comme la neige, sa face rayonne comme le soleil. Puis une voix céleste perce de nouveau la nue, et cette voix, c'est encore celle du Père Eternel ; elle effraye les Apôtres, elle retentit à travers les échos de la montagne !... Que dit elle donc ?... « Celui ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le. »

Fort de ces témoignages et de tant d'autres, l'apôtre saint Paul montrait que Jésus-Christ était réellement le Fils unique de Dieu, possédant la même nature, la même substance, et engendré d'une manière sublime de toute éternité. « Dieu disait-il aux Hébreux, parla autrefois à nos pères

par les anges et par les prophètes ; mais cette fois c'est son propre Fils qu'il nous a envoyé pour nous instruire... Splendeur de sa gloire, ce Fils est bien supérieur aux anges et à tout ce qui existe, comme son nom seul l'indique ; car à qui des anges le Père a-t-il jamais dit : « Vous êtes » mon Fils, je vous ai engendré de toute éter- » nité ?... » Vous dites vrai, ô saint Apôtre, les anges, les saints, les fidèles qui vivent sur la terre sont bien aussi les enfants de Dieu, mais seulement par adoption ; tandis que Jésus-Christ seul l'est par nature et en vertu d'une génération divine...

Et que de preuves encore nous fournit l'Evangile pour établir cette vérité !.., Lazare vient de mourir ; depuis trois jours déjà il dort dans son sépulcre ;. Marthe accourt à la rencontre de Jésus... « Ah ! Seigneur, s'écrie-t-elle, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.» — « Si vous avez la foi, lui répond Notre Sauveur, si vous croyez que je suis la résurrection et la vie je puis tirer votre frère de son tombeau ... Le croyez-vous?... » Et Marthe répondait avec énergie : « Oui, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu en ce monde. » Et comme récompense de cette foi à sa filiation divine, Jésus-Christ rendait la vie à Lazare.

Mais voici les Apôtres et les disciples réunis près de notre divin Sauveur ; ils font cercle autour de lui ; il daigne s'entretenir familièrement avec eux et les interroger... « Que dit-on de moi parmi le peuple ? » Et ils répondent : « Les uns disent que vous êtes Elie ; d'autres, Jérémie ; d'autres, Jean-Baptiste ou quelqu'un des prophètes. » — « Et vous, leur demande-t-il, que pensez-vous de moi ?... « Et saint Pierre, prenant la parole au nom de tous, répondait avec la foi la plus vive : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.» Et en récompense de cet acte de foi par lequel il reconnaissait son maitre comme le Fils de Dieu, saint Pierre recevait la promesse d'être établi le chef de l'Eglise. Vous voyez, mes frères, avec quelle force la sainte Ecriture nous enseigne que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu...

Seconde partie. — Mais peut-être comprendrez vous mieux encore les preuves qui me restent à vous donner, et qui reposent sur l'autorité infaillible de la sainte Eglise catholique... C'est toute une histoire que je vais vous raconter ; j'espère que cette histoire pour vous ne sera pas sans intérêt... Avez-vous remarqué la différence qu'il y a entre le Symbole des Apôtres que nous devons réciter le matin et le soir dans nos prières, et le Symbole que nous chantons à la sainte Messe le dimanche ?... Dans l'un nous disons simplement: *En Jesus-Christ son fils unique ;* dans l'autre, cette pensée est plus développée ; nous disons : *je crois en Jésus Christ, Fils unique de Dieu né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu ; qui n'a pas été fait, mais qui est engendré, qui est de la même substance que le Père...*

Pourquoi ces développements ? Quelle en fut l'origine et la cause ?... C'est ce que je vais essayer de vous raconter... Environ trois siècles s'étaient écoulés depuis l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; des millions de martyrs étaient morts pour affirmer la divinité de cet aimable Sauveur. Le paganisme allait crouler ; notre sainte Religion triomphante montait sur le trône des Césars et jouissait enfin de la liberté... Alors, sous l'inspiration de Satan, certains esprits orgueilleux, entre autres un nommé Arius, attaquèrent la divinité de notre divin Sauveur.

Courageux martyrs, en entendant des blasphèmes, vos reliques saintes frémirent d'indignation dans leurs cercueils, vous qui aviez souffert tant de tourments pour affirmer à la face de l'univers païen que Jésus-Christ était véritablement le Fils unique de Dieu!

En effet, mes frères, je parcours les actes des saints Martyrs, j'assiste à leur interrogatoire, j'écoute leurs réponses, toutes se résument dans ces mots si simples et si courts : « Nous croyons en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour racheter les hommes ; c'est lui que nous adorons c'est pour lui que nous sacrifions nos biens et notre vie... » Saint Taraque frappé de verges, répond au proconsul barbare qui le fait tourmenter : « Plus tu me frappes et plus je sens croître en moi la confiance en Dieu et en Jésus-Christ.— Il y a donc deux dieux ? demande le bourreau.— Non, continue le martyr, Jésus Christ est le Fils de Dieu, un seul Dieu avec son Père ; il est l'espoir des chrétiens c'est pour lui que nous souffrons, c'est par lui que nous sommes sauvés...» Sainte Agnès au milieu des flammes, priant avec le calme et la ferveur d'un séraphin s'écrie : « Je vous remercie, ô Dieu tout-puissant, de ce que par la vertu de votre Fils unique. Jésus-Christ, j'ai triomphé de la violence des bourreaux... » Saint Polycarpe sur son bûcher adresse à Dieu la même prière, ou plutôt chante le même hymne de reconnaissance et d'amour... Les flammes l'enveloppent ; menaçantes, elles vont le dévorer : Soyez béni à jamais, dit-il, ô Dieu tout-puissant ; qu'il soit béni avec vous, votre Fils unique, qui, uni au Saint-Esprit, règne avec vous dans les siècles des siècles... » Mais voici sain Ignace, le disciple et le contemporain des Apôtres ; c'est l'empereur Trajan lui-même qui l'interroge : « Non, prince, répond-il hardiment, ces statues que vous adorez ne sont pas des dieux, il n'y a qu'un seul vrai Dieu, et son Fils unique, Jésus-Christ, s'est fait homme pour nous racheter... »

Avais-je raison de vous dire, mes frères, que les ossements des saints Martyrs avaient dû tres-

saillir dans leur tombe, quand l'impie Arius, imité depuis par les hérétiques et les incrédules de nos jours, osa nier la filiation divine de notre Sauveur et son égalité avec le Père éternel ?

L'Eglise entière se souleva indignée contre ce blasphémateur impie. Les évêques, réunis des quatre vents du monde, s'assemblèrent au nombre de plus de trois cents dans la ville de Nicée. On y voyait d'illustres professeurs de la foi : à peine sortis des prisons, après avoir défendu la divinité de Notre Seigneur devant les tribunaux païens, ils venaient l'affirmer contre les sophismes de l'hérésie... Ce fut dans cette assemblée solennelle que furent ajoutées au Symbole des Apôtres les paroles que je vous citais. L'impie Arius soutenait que Jésus-Christ n'était pas véritablement le Fils de Dieu, il prétendait qu'il était inférieur à Dieu le Père ; pour le confondre, pour attester la vérité, et laisser un témoignage impérissable de la foi de l'Eglise, les saints Evêques du Concile multiplièrent en quelque sorte les expressions pour mieux affirmer et la divinité et la filiation éternelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Pesez, en effet, chacun des mots qu'ils ont ajoutés : *Je crois en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles ; Dieu de Dieu ; lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu ; il n'a pas été fait, mais il est engendré de toute éternité et consubstantiel au Père.* Pouvait-on, mes frères, exprimer d'une manière plus énergique, que Jésus-Christ était réellement le Fils unique de Dieu, et en tout semblable à son Père ?

Comprenez-vous maintenant que cette vérité, si formellement enseignée dans l'Evangile, est également confirmée par la tradition de la sainte Eglise catholique. Dieu se chargea encore de la prouver, pour ainsi dire, par la mort frappante du misérable Arius, qui avait attaqué avec tant d'opiniâtreté la divinité de notre auguste Sauveur... A force d'intrigues et de perfidies, cet hérétique avait regagné les bonnes grâces de l'empereur ; triomphant, il se promenait à travers les rues de Constantinople : Demain, disait-il, malgré l'évêque, je rentrerai dans cette église dont on m'a chassé, je jouirai de nouveau de cette communion dont on m'a exclu !.... » Pendant que son orgueil s'exaltait ainsi, l'évêque saint Alexandre, agenouillé au pied de l'autel, conjurait avec larmes le Seigneur de ne point permettre le triomphe insolent de cet hérétique. Sa prière fut exaucée, et le jour même Arius expirait d'une mort honteuse, qui fut considérée comme un châtiment exemplaire infligé aux blasphèmes qu'il avait proférés contre la divinité de notre divin Sauveur !...

Péroraison. — Frères bien-aimés, vous voyez sur quelles preuves solides et inébranlables repose cette vérité de notre foi, que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu... Mais je voudrais terminer par une considération pratique. Dans l'ordre naturel, vous tenez beaucoup à ce que vos pères vous ont laissé ; plus ils ont eu de peines à vous le procurer et plus votre cœur s'y attache... Ce champ qu'ils ont acheté de leurs économies ; cette maison, qu'ils n'ont pu faire construire qu'en s'imposant de grandes privations, vous y tenez et vous avez raison ; vous désirez les conserver, car c'est le fruit de leur travail, c'est le prix de leurs sueurs... Eh bien, mes frères, attachons-nous également aux vérités que nous enseigne notre sainte religion. Sans doute Jésus-Christ nous les a révélées ; mais, si vous saviez ce qu'il en a coûté aux Martyrs et aux saints Docteurs pour les défendre contre les hérétiques: si vous connaissiez les tourments et les persécutions qu'ils ont soufferts pour nous conserver intact ce précieux dépôt de la foi, oh ! comme vous aimeriez davantage encore ces belles et saintes vérités, comme vous y attacheriez votre cœur !...

Je veux vous en citer un exemple... Au moment où l'impie Arius, dont je vous parlais tout à l'heure, vomissait ses blasphèmes, un homme, un héros, un saint, existait dans l'Eglise : c'était saint Athanase... Il semble que Jésus-Christ lui ait dit : « Tu seras le gardien de ma divinité, tu défendras ma filiation divine ; je t'ai choisi pour mon champion ; ne les crains pas, je t'ai armé de force, de courage et d'intrépidité...» Les Ariens, en effet, se soulèvent contre lui ; c'est sur lui qu'ils dirigent tous leurs efforts : ruses, calomnies, persécutions ouvertes, ils ne reculent devant aucun moyen. Dix fois ils le font exiler, dix fois il revient triomphant. C'est l'inébranlable rocher que battent en vain les flots de la mer !... Soutenu par le Souverain-Pontife, encouragé par l'illustre saint Antoine, il dédaigne la rage des hérétiques, et sort victorieux d'une des luttes les plus acharnées dont l'histoire ait gardé le souvenir...

Frères bien-aimés, son exemple doit nous montrer qu'elle importance nous devons attacher à soutenir notre foi, à n'en jamais rougir, à la défendre au besoin contre les hérétiques et les impies. A l'incrédule qui viendra nous railler et plaisanter, soit sur notre divin Sauveur, soit sur son auguste Mère, répondons avec énergie : « Je crois en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu ; je crois en la Vierge Marie, sa mère. » Si nous savons conformer nos œuvres à notre foi, nous pouvons être assurés que la Mère sera pour nous une puissante patronne ici-bas, et que le Fils unique de Dieu, dans sa miséricorde, daignera se montrer pour nous un véritable Sauveur... Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la vie des Saints

XLIV

DE L'OBÉISSANCE : ESTIME QUE NOUS DEVONS EN AVOIR ET COMMENT IL FAUT LA PRATIQUER.

(Suite.)

L'obéissance procure de si précieux avantages, elle exige d'autre part, de si grands efforts sur soi-même que nous ne croyons pas superflu, pieux lecteurs, pour vous en faciliter la pratique, de revenir aujourd'hui sur cet important sujet. Ecoutez encore quelques-unes des pensées des saints sur l'excellence de cette vertu, et sur la manière dont elle doit être comprise du disciple de Celui qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort.

1° « Tous, dit saint François de Sales, ont une inclination naturelle à commander, et de l'aversion pour obéir; cependant, il est certain qu'il est plus utile d'obéir que de commander. C'est la raison pour laquelle les âmes parfaites aiment tant à obéir, et qu'elles ne trouvent rien de plus agréable. »

Sainte Thérèse remerciait souvent le Seigneur du désir qu'il lui avait donné d'être obéissante ; l'obéissance était la vertu qui lui faisait éprouver le plus de consolations.

Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi éprouvait tant de joie à obéir qu'elle appréhendait que cette joie ne lui ravît le mérite de l'obéissance. Non contente d'être toujours très soumise à sa supérieure, elle obéissait encore à ses compagnes, même à ses inférieures. Il y en avait une à qui elle demandait la permission pour les plus petites choses.

2° « L'obéissance, disait sainte Catherine de Bologne, est assurément plus méritoire que toutes les austérités ; car, quelle austérité plus grande que de tenir toujours sa volonté soumise et dépendante ! »

Il arriva à sainte Marie-Magdeleine de Pazzy de refuser pendant sa maladie quelques mets un peu mieux assaisonnés ; quand on la pressait de les prendre par obéissance, elle consentait aussitôt, en disant : « Dieu soit béni ! »

Saint Dosithée, ne pouvant, à cause de ses infirmités, se livrer à de grandes macérations et suivre les exercices communs des anachorètes avec qui il demeurait, travailla à se sanctifier plus particulièrement par la pratique de l'obéissance ; il fit ainsi de si rapides progrès dans la perfection pendant les cinq ou six ans qu'il vécut encore, que le Seigneur révéla à un de ses compagnons qu'il avait obtenu au ciel une couronne aussi belle que le grand saint Antoine.

3° « L'obéissance, dit saint Jean de la Croix, est une pénitence de la raison ; c'est ce qui la rend plus agréable à Dieu que toutes les pénitences corporelles. Dieu aime mieux en vous le moindre acte d'obéissance que tous les services que vous pouvez lui rendre. »

Ce saint venait de faire son cours de théologie d'une manière brillante. Son directeur, ayant cru remarquer que le succès lui donnait un peu d'orgueil, mit entre ses mains, pour l'humilier, un simple catéchisme, et lui interdit la lecture de tout autre livre. Le serviteur de Dieu se soumit : il ne lut pendant longtemps que ce livre, s'exerçant ainsi à la pratique de l'obéissance.

4° « Une petite goutte de parfaite obéissance, dit sainte Marie Magdeleine de Pazzy, vaut mieux mille fois qu'un vase entier de la plus sublime contemplation. »

Saint Félix, capucin, était tellement convaincu de cette vérité, qu'il se montrait toujours prêt à exécuter avec empressement les ordres, quels qu'ils fussent, de ses supérieurs ; le moindre signe de leur volonté le faisait voler à son devoir.

5° « Il y a plus de mérite, dit Rodriguez, à lever une paille par obéissance, qu'à prêcher, qu'à jeûner, qu'à châtier son corps jusqu'au sang, si on suit en cela sa propre volonté. »

Un frère convers, du monastère de Clairvaux, étant tombé dangereusement malade, saint Bernard alla le visiter, et l'engagea à se réjouir de ce que bientôt il passerait de ce lieu de peines et de souffrances au repos éternel. « Oh ! oui, lui répondit-il, j'ai une très grande confiance en la divine miséricorde, et je suis assuré que, dans quelques instants, je vais jouir du bonheur d'être avec mon Dieu ! » Le saint abbé, surpris de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne se laissât gagner par la présomption. « Que dites-vous là, mon frère, reprit-il ? Vous n'avez pas oublié qu'autrefois vous n'aviez pas de quoi vivre, et que c'est Dieu qui, par amour pour vous, vous a placé ici, où vous n'avez manqué de rien ; et maintenant, au lieu de reconnaître humblement ses bienfaits, vous prétendez encore à ce beau royaume comme à une chose qui vous est due ? — Mon Père, répartit le moribond, ce que vous venez de dire est parfaitement exact ; mais ne nous avez-vous pas prêché maintes fois que le royaume de Dieu ne s'obtient ni par les richesses ni par les honneurs, mais par l'obéissance ? Eh bien ! je me suis attaché à cette maxime, et je n'ai jamais manqué d'obéir à ceux qui m'ont commandé ; vous pouvez interroger les religieux du monastère ; pourquoi donc n'attendrai-je pas avec une grande confiance ce que de la part de Dieu, dont vous êtes le représentant, vous nous avez promis ? » Cette réponse plut beaucoup au saint ; souvent il la citait à ses moines quand il leur parlait de l'obéissance.

6° « Pour que l'obéissance soit entière, dit saint Ignace de Loyola, il la faut en trois choses : dans l'exécution, dans la volonté et dans le jugement ;

dans l'exécution, en accomplissant promptement, joyeusement et ponctuellement ce que le supérieur ordonne ; dans la volonté, en ne voulant que ce que le supérieur veut ; dans le jugement, étant du même sentiment que le supérieur. »

« J'admire dit saint François de Sales, le petit Enfant de Bethléem : il était si savant, il avait un si grand pouvoir, et, néanmoins, on en faisait tout ce qu'on voulait sans qu'il dit une parole. »

7° « L'obéissance ne consiste pas seulement à faire actuellement ce qui est ordonné, mais encore à être dans une disposition habituelle de faire tout ce qui peut être ordonné dans quelque circonstance que ce soit. » Ce sont les paroles de Saint Vincent de Paul.

Saint François Xavier était dans cette admirable disposition. Il disait que, quoique Dieu se servit de lui efficacement pour la conversion des infidèles, il ne faudrait cependant qu'une seule lettre de son supérieur, saint Ignace, pour le déterminer à revenir aussitôt en Italie, dût-il même quitter une mission commencée, dont il attendrait les plus heureux fruits.

8° Nous lisons dans Rodriguez : « On a la vraie obéissance lorsqu'on exécute joyeusement et sans réplique une chose commandée, quoiqu'elle soit contre son inclination naturelle et son propre désavantage. »

On chargea le vénérable Berchmans de servir habituellement une messe qu'on disait à une heure très-incommode pour lui : c'était pendant le temps de l'étude. Il accepta avec joie, et la servit pendant plusieurs mois sans dire une seule parole qui révélât le moindre mécontentement, et sans chercher en aucune façon à se décharger de l'emploi qui lui avait été assigné par la Providence.

9° « Celui qui est véritablement obéissant, dit saint Bernard, ne met pas de différence, entre une chose ou une autre, entre un emploi ou un autre; il ne désire rien, sinon exécuter ce qui lui a été ordonné. »

Saint Jérôme, visitant un jour les moines du désert, en trouva un qui, pendant huit ans consécutifs, avait porté sur ses épaules deux fois par jour une grosse pierre à une distance considérable, pour obéir à son supérieur qui le lui avait prescrit. Lui ayant demandé si cet acte d'obéissance lui avait beaucoup coûté : « J'ai toujours agi en cela, répondit le religieux, avec autant de plaisir que si on m'eût commandé une démarche importante et qui eût frappé les regards des hommes. » — « Voilà, disait saint Jérôme, le secret de faire de rapides progrès dans la perfection : il faut se nourrir ainsi de l'accomplissement de la volonté de Dieu. Pour moi, je le déclare, ce que j'entendis de la bouche de ce bon frère me toucha tellement que, dès lors, je commençai à vivre réellement en religieux. »

10° « L'excellence de l'obéissance, dit encore saint Bernard, ne consiste pas à accomplir la volonté d'un supérieur doux et facile, qui commande plutôt en priant qu'en menaçant, mais à se courber sous le joug de celui qui se montre impérieux, austère, de mauvaise humeur, et qui ne paraît jamais satisfait. »

Sainte Jeanne-Françoise de Chantal avait coutume de dire qu'elle aurait beaucoup mieux aimé obéir à la dernière des sœurs qui n'aurait fait autre chose que de la contrarier et lui parler avec dureté, qu'à la plus habile et la plus expérimentée de tout l'Ordre. « Moins il y a de la créature, ajoutait-elle, plus il se trouve du Créateur. »

Sainte Catherine de Bologne désirait que sa supérieure, la traitât toujours durement et lui commandât les choses les plus difficiles. « J'ai appris par ma propre expérience, disait-elle, que, s'il est très utile d'obéir dans les choses bonnes et faciles, il n'y à rien qui donne à l'âme tant de vigueur pour le bien, rien qui l'unisse plus étroitement à Dieu, que l'obéissance prompte et joyeuse aux ordres d'une supérieure qui commande d'un ton sec et rude. »

11° « Pour être vraiment obéissant, dit saint Philippe de Néri, il ne suffit pas de faire ce qui est commandé ; il faut de plus obéir sans hésiter et sans discourir. Tenez pour certain que ce qui vous est commandé est ce que vous pouvez faire de meilleur et de plus parfait, quoique peut-être la chose vous paraisse n'être pas telle. »

On lit dans la *Vie* du Père Alvarès qu'il exécutait toujours avec joie les ordres qui lui étaient donnés, même ceux qui ne le lui semblaient pas dictés par la prudence humaine. « Que fit Jésus-Christ, disait-il quand il guérit l'aveugle-né ? Il prit de la boue dont il lui frotta les yeux, et l'envoya se laver dans la piscine de Siloë. » Cet infirme pouvait se dire : « Grand Dieu, quel remède! N'est-il pas plus propre à faire perdre la vue qu'à la rendre ! » Mais, loin de raisonner ainsi, il s'empressa d'accomplir la parole du Maître, et, parce qu'il obéit sans raisonner, il fut guéri. Imitons la conduite de ce pauvre aveugle.

12° « Lorsqu'il s'agit d'obéir, disait saint Jean de la Croix, ne regardez pas les qualités et les manières de votre supérieur, de peur de ne pas obéir pour Dieu, dont votre supérieur tient la place. »

« Quand le supérieur ordonne, lisons-nous dans Rodriguez, ce n'est pas lui qui parle, c'est Dieu; le supérieur n'est en quelque sorte que comme la bouche de Dieu. C'est là le secret de la vraie obéissance... Ceux qui obéissent ainsi ne font attention ni à la personne ni aux qualités de celui qui commande, mais uniquement à Dieu, qui en tout temps est toujours le même, toujours également digne qu'on se soumette à lui à cause de son autorité et de ses perfections. »

Sainte Madgeleine de Pazzi ne regardait ja-

mais que la personne de Dieu dans sa supérieure; et, en obéissant, elle se proposait toujours de faire la volonté de Dieu; tout ce que sa supérieure lui commandait lui paraissait ordonné de Dieu ; ce qui explique pourquoi elle obéissait aussi volontiers à toutes celles à qui la supérieure avait fait part d'une portion de son autorité, qu'à la supérieure elle-même.

Que ces quelques lignes servent, pieux lecteurs, à vous inspirer la plus haute estime pour l'obéissance, qui, comme vous le voyez, est la vertu favorite des saints, et à vous donner le courage de vous soumettre sans murmure aux ordres, et même aux désirs de vos supérieurs, quels qu'ils soient. Sans doute, pour arriver à faire plier notre volonté devant la volonté de ceux qui sont au-dessus de nous, il faut nous résigner à lutter énergiquement et longtemps contre les révoltes de la nature. Un excellent moyen, un moyen sans lequel nous ne pourrons jamais aboutir à un résultat sérieux, et à l'aide duquel nous triompherons plus facilement, c'est celui qui vient de nous être indiqué : pendant que notre âme est aux prises avec la passion de l'indépendance qui nous porte violemment à secouer tout joug, quelquefois sous les prétextes les plus spécieux ; que chacun se dise : « Dans celui qui me parle, il faut que je voie autre chose que l'homme; c'est Dieu qui se rend visible à mes yeux par son représentant ; ses ordres sont les ordres mêmes de Dieu, ses désirs sont les désirs mêmes de Dieu; la religion m'enseigne cette vérité, et je dois en être profondément convaincu. » Je vous déclare que si, au moment de la tentation, nous faisons ainsi appel à cette pensée, nous serons plus forts, plus généreux contre ce penchant qui nous pousse à repousser tout frein , et, avec l'aide de Dieu, nous remporterons infailliblement la victoire.

L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège

MÉMORANDUM AU GOUVERNEMENT TURC SUR LE SCHISME ARMÉNIEN.

On sait que le prétexte de ce schisme est la définition conciliaire de l'infaillibilité pontificale, et que celui qui l'a suscité est l'apostat Kupélian. Dans le commencement, le gouvernement turc, sans prendre ouvertement parti pour les kupélianistes contre les catholiques, avait néanmoins montré pour eux de la complaisance. Mais lors que M. de Bismarck eut déclaré la guerre à Rome, le gouvernement de la Porte, subissant l'influence prussienne ou obéissant peut-être même à ses conseils, montra une hostilité déclarée contre les catholiques. Nous en avons fait connaître aux lecteurs de la *Semaine du Clergé* les principales phases. Cependant le Saint-Siège, avait cru devoir adresser au gouvernement ottoman un *mémorandum* pour défendre les catholiques. Mais les hauts fonctionnaires turcs, les schismatiques et les journaux prussiens, sachant que ce document n'était connu que de peu de personnes, publièrent qu'il n'était qu'un tissu de violences, partant fort injurieux pour le Sultan et ses conseillers, et de plus rempli d'appels à la révolte contre l'autorité civile, Ces calomnies avaient pour but de justifier les attentats contre les catholiques ; le gouvernement, provoqué, était censé se défendre. L'hypocrisie ne put jouer ce rôle bien longtemps. Après que le *Mémorandum* pontifical eut été communiqué aux divers gouvernements d'Europe, l'*Osservatore romano*, et après lui tous les grands journaux religieux le publièrent, et les fourbes durent alors garder le silence. A la vérité, ils avaient en partie atteint ce qu'ils voulaient. Nous rapportons nous même plus bas ce grave document. On y verra que les droits de l'Eglise sont revendiqués avec autant de calme que de force,et que par conséquent, bien loin de trouver rien à reprendre, il n'y a qu'à admirer.

P. d'H.

Mémorandum.

La condition dans laquelle, depuis quelques années, se trouvent les catholiques arméniens, sujets de S. M. le Sultan, a constamment appelé toute l'attention et tous les soins du Saint-Siège. Et c'est pour venir en aide aux besoins si graves et si urgents de ces catholiques, que le Saint-Siège a cru plusieurs fois nécessaire de s'adreser à la Sublime-Porte, soit directement, soit en invoquant la médiation des puissances qui ont protégé depuis bien des siècles les intérêts catholiques en Orient, et qui, dernièrement encore, ont été par le gouvernement ottoman lui-même invitées à prendre acte de ses bienveillantes dispositions et de sa loyauté envers les populations chrétiennes de son empire. On a cru parfois que ces démarches allaient obtenir l'effet désiré, et récemment encore on put espérer qu'un avenir meilleur était réservé à la nation arménienne catholique, lorsqu'on donna à entendre que S. M. le Sultan avait résolu de lui rendre son autonomie et ses anciens privilèges, en séparant la communauté catholique arménienne d'avec ceux de ses membres qui, ayant méconnu l'autorité du chef suprême de leur religion, ne pouvaient et ne devaient plus être regardés comme catholiques. Mais la publication qui suivit de l'acte du gouvernement ottoman, ne réalisa malheureusement pas cet espoir. On vit, en effet, que cet acte accordait au petit nombre des dissidents tous les droits et tous les privilèges réservés exclusivement aux catholiques, tandis que ceux-ci, qui cependant forment la grande majorité de la

nation, étaient traités comme une fraction méprisable et réduits à une condition inférieure à celle de toute autre communauté chrétienne établie dans l'empire. En attendant, les catholiques arméniens, appuyés sur cette force que donne la conscience de ne pas manquer aux devoirs toujours religieusement remplis de sujets fidèles et respectueux envers S. M. le Sultan, n'ont jamais cessé de réclamer contre les mesures prises à leur égard, en déclarant qu'ils ne pouvaient pas, même au risque de leur liberté et de leur vie, céder les biens et les églises qui sont la propriété exclusive des vrais catholiques. A ces réclamations, le Saint-Siège n'hésita pas à joindre ses remontrances, et il dut se plaindre surtout de ce que le gouvernement ottoman ne cessait de regarder et de traiter comme catholiques ces dissidents à l'égard desquels le Saint-Siège, qui en a seul le droit, avait déclaré que, par leur propre faute, ils étaient hors de la communion de l'Eglise catholique.

On attendait que les graves difficultés provoquées par les actes des autorités ottomanes les auraient amenées à rendre aux catholiques la justice qui leur est due, lorsque parvint à Rome un télégramme que les principaux notables arméniens catholiques, d'après des intentions de S. A. le grand vizir venaient d'adresser à S. Em. le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Ils communiquaient au Saint-Siège un règlement que Son Altesse elle-même avait proposé à leur acceptation, en menaçant, si dans les huit jours on ne donnait pas une réponse affirmative, de céder aux dissidents tous les biens et toutes les églises de la communauté catholique arménienne. Ce règlement est divisé en cinq articles, dont voici les dispositions :

Art. 1er. Le patriarcat de Constantinople (1) et le titre ou bien la dignité de *catholicos* (2) (le patriarche de Cilicie), qui précédemment étaient réunis, le seront aussi dorénavant dans la même personne de nationalité ottomane et arméno-catholique.

Art. 2. Quand la charge patriarcale deviendra vacante, un *mahzer* (acte) général, contenant l'élection du nouveau patriarche, sera dressé par les évêques arméno-catholiques, le clergé et le peuple de Constantinople, puis présenté à la Sublime-Porte; et quand, après avoir été soumis à la sanction de Sa Majesté, l'iradé impérial aura été rendu, le nouveau patriarche entrera en fonctions selon les usages suivis pour les chefs des autres communautés.

Art. 3. L'élection des évêques dans les provinces de l'empire aura lieu d'après les anciens usages suivis jusqu'en 1245 de l'hégire (1830), c'est-à-dire que, le siège de telle localité devenu vacant, le clergé et le peuple s'étant réunis, ils choisiront

(1) Patriarche civil. *(Note de la réd.)*
(2) Patriarche spirituel. *(id.)*

cinq personnes proposées ainsi pour l'épiscopat. Quand le *mahzer* (l'acte) dressé par eux, et faisant connaître leur choix, sera parvenu au patriarcat, le patriarche, sur l'avis du synode des évêques, fera choix de trois personnes parmi les cinq indiquées, et présentera ce choix à la Sublime-Porte par un *tagrir* (lettre officielle) accompagné du *mahzer* (l'acte) précité. La Sublime-Porte nommera et désignera alors l'un d'eux, puis elle délivrera le bérat contenant l'investiture de celui-ci. Ces pièces seront transmises au patriarcat, et il sera procédé au sacre dudit évêque.

Art. 4. Le patriarcat et l'épiscopat étant des dignités conférées à vie, le patriarche ne pourra être destitué tant qu'on n'aura pas constaté qu'il n'a rien fait de contraire au serment prêté par lui, conformément à l'article 5 et à l'acte qu'il remettra en cette occasion. De même, aucun évêque ne pourra être destitué sans notification à la Porte par un *tagrir* (lettre officielle) du patriarche ou sans constatation faite de la sorte par le gouvernement d'un délit quelconque.

Art. 5. Avant leur investiture, les patriarches et évêques devront présenter à la Sublime-Porte un acte portant qu'ils s'engagent par serment à rester sujets fidèles du gouvernement, à conformer leur conduite aux lois et règlements de l'Etat, à administrer les biens nationaux sous le régime des lois de l'empire, enfin à n'admettre aucune espèce d'intervention extérieure, soit dans l'administration des biens susdits, soit dans toute autre chose que ce soit, à l'exception des affaires de croyance.

On fut non moins vivement surpris qu'attristé par cet événement, soit en considérant la manière tout à fait inusitée dont le gouvernement avait cru devoir agir en cette affaire, soit en considérant la teneur de l'acte lui-même, dont on imposait l'acceptation. En effet, l'on voyait ainsi qu'après les lettres et les menaces qui avaient pour but de forcer les catholiques à s'unir dans une seule communauté avec les dissidents, on faisait d'autres tentatives et d'autres menaces pour les contraindre à se conformer à la conduite des dissidents ; car ceux-ci, après une faible opposition, avaient trouvé plus avantageux à leurs intérêts de déclarer qu'ils admettaient le règlement de S. A. le grand vizir. Enfin, par un procédé tout à fait nouveau, des notables laïques de la communauté arménienne étaient chargés de traiter avec le Saint-Siège pour en obtenir une modification essentielle dans les rapports de l'Eglise arménienne avec l'autorité civile, voire dans les principes et droits de l'Eglise catholique elle-même.

Car il suffit d'une simple lecture du règlement en question pour se convaincre qu'il ne s'agit pas de régler les relations purement civiles qui doivent exister entre les autorités ecclésiastique et

civile, et que d'anciens privilèges et usages rendent plus intimes et plus fréquentes dans l'empire ottoman. Il s'agit, au contraire, de changer la discipline générale de l'Eglise catholique, en s'opposant même à ses principes et à ses maximes, qui sont invariables, parce qu'ils découlent des dogmes.

Personne, en effet, ne peut ignorer que l'autorité des sacrés pasteurs de tout rite catholique est pleinement indépendante de tout office civil, même des plus élevés qu'on voudrait leur confier, de sorte que la privation ou la modification de cet office ne pourrait en aucun cas impliquer à cet égard un changement quelconque, et moins encore la cessation de leur ministère pastoral. On sait de même qu'une des maximes fondamentales de la religion catholique c'est, sans contredit, la liberté de l'élection des sacrés pasteurs, en quelque manière qu'elle soit faite, selon les différentes règles établies et mentionnées par les lois disciplinaires de l'Eglise. Et puisque, parmi les dogmes principaux de cette même religion on doit compter la communion des sacrés pasteurs, à quelque rite ou à quelque rang dans la hiérarchie ecclésiastique qu'ils appartiennent, avec le chef suprême de l'Eglise catholique, et leur soumission à son magistère, personne ne pourra jamais prétendre qu'ils s'obligent à méconnaître cette vérité dans toutes ses applications, soit pour ce qui regarde la foi, soit pour ce qui se rapporte à la discipline.

Les considérations qui précèdent se présentent d'elles-mêmes, si l'on ne fait que parcourir le règlement que S. A. le grand vizir a cru devoir proposer aux Arméniens catholiques, pour que ceux-ci essayassent d'en obtenir l'approbation du Saint-Siège.

Or, si une connaissance imparfaite de ce qui regarde les principes et les lois de l'Eglise catholique pouvait induire en erreur les auteurs de ce nouvel acte, on devait s'étonner bien davantage en voyant les dispositions qu'il renferme, si peu conformes aux engagements les plus formels et aux déclarations les plus solennelles de la Sublime-Porte elle-même.

On a vu, en effet, par ce qui précède, que le règlement en question ne vise qu'à donner au gouvernement ottoman une ingérence dans des choses qui sont du domaine purement spirituel.

Or, quand même on ne voudrait pas se rappeler qu'une telle ingérence ne fut jamais exigée dans tous les siècles passés par la Sublime-Porte, il suffirait de se reporter aux déclarations solennelles que tout le monde a pu lire dans le hathumayum du 18 février 1856. Par cet acte si important, S. M. I. le Sultan, après avoir rappelé les anciens privilèges et immunités spirituels accordés *ab antiquo*, de la part de ses ancêtres et à des dates postérieures, à toutes les communautés chrétiennes établies dans son empire, les confirmait et les sanctionnait, en consacrant entre autres le principe de la nomination à vie des patriarches, et les pouvoirs reconnus jusqu'alors dans ceux-ci et dans tous les évêques des différents rites chrétiens. — Mais le Saint-Siège garde avant tout le souvenir du résultat obtenu par la mission extraordinaire que le Souverain Pontife, avec le plein consentement de la Sublime-Porte, envoya à Constantinople en 1871, en la confiant à Mgr Alexandre Franchi, archevêque de Thessalonique, maintenant cardinal de l'Eglise romaine et préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Ce fut la même question religieuse arménienne qui, comme on sait, forma l'objet de cette mission, que l'on doit regarder comme une nouvelle preuve des bienveillantes dispositions qu'à toujours le Saint-Siège de déférer autant que possible aux demandes de l'autorité civile. Le gouvernement impérial ottoman, rappelant alors ses traditions et ses engagements, et ne voulant pas s'en écarter, même dans cette occasion extraordinaire, adressa, le 27 septembre 1871, à l'ambassadeur du Saint-Siège, une note officieuse qui contenait les déclarations formelles qu'on va lire : « Le gouvernement impérial a de tout temps confié la gestion des affaires spirituelles des différentes communautés de l'empire à ces communautés elles-mêmes et *à leurs Eglises*. Tous ses actes, ainsi que le *traité de Paris lui-même*, le prouvent suffisamment. La Sublime Porte a donc toujours obéi aux devoirs que lui imposent le soin de sa dignité et la foi aux traités, en s'abstenant de toute pensée et de tout acte de nature à ruiner où à affaiblir ses engagements et ses promesses sacrées *par la discussion des questions qui sont du domaine spirituel.* »

Ce document très-important, qui, d'un côté, honorait la Sublime Porte, fut accueilli de l'autre avec une vive satisfaction par le Saint-Siège, et, en conséquence, mit fin à la mission pontificale. Personne ne pouvait craindre que le gouvernement qui signait cette note dût un jour prétendre à une ingérence quelconque dans des affaires religieuses.

Cependant on a dû remarquer avec peine dans les actes postérieurs du gouvernement ottoman, relatifs au même différend arménien, que l'on s'écartait de ces promesses et de ces déclarations solennelles. Telle est la cause des réclamations fréquentes du Saint-Siège et de cette opposition légale, mais constante, des catholiques arméniens, soit ecclésiastiques, soit laïques. Maintenant, si l'on voulait réellement exiger, même par des menaces et des peines, l'application du règlement proposé, on devrait reconnaître que la Sublime-Porte veut à présent changer complète-

ment sa manière d'agir suivie pendant des siècles; et de ne plus se borner, comme elle disait aussi dans la note susénoncée, *à adopter..., avec les différentes classes de ses sujets, une ligne de conduite juste et équitable en ce qui concerne leur administration civile,* mais, au contraire, étendre aussi son ingérence *dans les questions qui sont du domaine spirituel.*

Il faut cependant espérer que ce changement n'aura pas lieu, et que la justice de S. M. le Sultan et la loyauté de S. A. le grand vizir ne permettront pas qu'on méconnaisse davantage les droits des catholiques arméniens. Ils seront toujours prêts, ces bons catholiques, à prouver de toute manière leur fidélité et leur soumission à S. M. le Sultan, dans tout ce qui concerne l'ordre civil ; mais ils sont de même décidés, par devoir de conscience, à se soumettre, s'il le faut, aux sacrifices les plus graves pour garder intacte la foi de leurs pères, et inébranlable l'obéissance qu'ils doivent à leurs légitimes pasteurs sacrés et au Chef suprême de leur Eglise, le Souverain Pontife romain. Cette conduite, bien digne de tout éloge, et un examen plus attentif de leurs demandes, ainsi que les déclarations et engagements formels de la Sublime-Porte feront, on doit l'espérer, abandonner le chemin périlleux dans lequel on s'est engagé, et suivre, au contraire, cette voie qui est indiquée par la justice aussi bien que par les traditions du gouvernement ottoman. Celui-ci pourra alors se convaincre que c'est bien contre tout droit qu'on donne encore le nom et la qualité de catholiques à ceux qui, s'insurgeant contre leurs chefs religieux légitimes, ont été justement par ceux-ci déclarés étrangers à l'Eglise catholique, dont ils ont méconnu les principes et l'autorité. Enfin, bien loin de regarder comme une méprisable fraction, indigne du nom même de catholique, la grande majorité de la nation catholique arménienne, restée fidèle à la foi de ses pères, le gouvernement impérial devra reconnaitre que c'est à elle seule qu'appartiennent les droits, les privilèges, les biens et les églises que les lois de l'empire ottoman ont toujours regardés comme propriétés de la communauté catholique arménienne, et préservés de toute atteinte. C'est donc à cette communauté, ainsi reconnue et protégée, que devra, d'après les déclarations susmentionnées de la Sublime-Porte, être confiée exclusivement, sous la dépendance de ses chefs religieux et conformément aux lois ecclésiastiques en vigueur, la gestion des affaires spirituelles, tandis que le gouvernement gardera toujours sauf et entier son droit de régler l'administration civile de ses sujets de toute religion et de tout rite.

Écriture Sainte

XXI

DEUTÉRONOME. — OBJET, INSTRUCTIONS ET BEAUTÉS DE CE LIVRE.

Le Deutéronome est ainsi appelé de *δεύτερος*, second, et νόμος, loi, parce qu'il est comme la répétition des lois contenues dans les premiers livres de Moïse. Outre celles du Décalogue qui s'y trouvent rappelées, il en contient encore d'autres qui en sont le complément et l'explication. A l'appui de ces lois et pour en assurer plus efficacement l'observation, Moïse remémore les prodiges sans nombre accomplis en faveur d'Israël depuis sa délivrance de la servitude d'Egypte. Cette précaution était nécessaire, parce que tous ceux des Israëlites qui, grâce à leur âge, avaient été épargnés lors de l'extermination générale des murmurateurs dans le désert, tous ceux-là, disons-nous, n'avaient point eu l'avantage de s'instruire des traditions de leurs ancêtres, mort depuis près de quarante ans. Il importait donc que les faits dont ils avaient été les témoins oculaires dans leur jeunesse leur fussent remis en mémoire comme autant de motifs de fidélité aux lois promulguées par la suite. En outre, ces lois, ainsi mêlées aux récits historiques, devaient être mieux comprises en raison des circonstances qui les avaient souvent occasionnées. C'est pourquoi le pieux législateur n'a garde de négliger le récit de ces faits dans les exhortations si pathétiques qu'il adresse à son peuple avant de mourir pour l'engager à observer les commandements divins.

Le Deutéronome embrasse, outre ces lois, l'histoire d'une période de deux mois environ. Maïse y parle, non plus au milieu des terreurs du Sinaï, mais avec l'attendrissement d'un vénérable vieillard et les larmes d'un père qui fait part de ses dernières volontés à une famille bien-aimée qu'il va quitter ; il le fait sans que sa tendresse pour les siens diminue en rien les ardeurs de son zèle pour la gloire de son Dieu. Bien plus, c'est ce zèle lui-même pour la cause de Celui qui l'envoie, et le salut de ces frères qui lui met sur les lèvres des paroles si éloquentes et si facilement persuasives. Après avoir répété les dix commandements aux enfants d'Israël rassemblés pour les suprêmes adieux, il leur fait cette recommandation qui, à elle seule, résume toutes les autres : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces. Que ses commandements soient gravés dans vos cœurs ; instruisez-en vos enfants ; méditez-les, soit dans votre maison, soit en marchant dans le chemin, la nuit, dans les intervalles du sommeil, et le matin à votre réveil (1). » Le prêtre de la nou-

(1) Deuter., VI, 5,

velle Loi a aussi et surtout pour missions d'inculquer profondément dans les cœurs le sentiment de la charité pour Dieu. C'est même ce qui doit faire le fond de toutes ses exhortations et de tous ses avis. « C'est-là, dit Notre-Seigneur, le grand et le premier commandement en lequel se réduisent toute la Loi et les prophètes (1). » Vous aimerez votre Dieu de tout votre cœur et de tout votre esprit en lui rapportant toutes vos pensées; vous l'aimerez de toute votre âme en lui soumettant tous vos désirs : vous l'aimerez de toutes vos forces en lui consacrant toutes vos actions. Voilà la loi. Cet amour pour Dieu doit se manifester par une fidélité constante à observer ses préceptes ; c'est pourquoi, même sous la loi de crainte, Dieu avait prescrit aux Hébreux de bien les graver dans leurs cœurs, d'en instruire leurs enfants, d'en avoir constamment l'esprit occupé, à la maison, à la campagne, le matin et le soir, la nuit comme le jour, de les lier comme une marque dans leurs mains, de les porter comme un tableau entre leurs yeux, de les écrire sur le seuil et les poteaux de leurs portes. Moïse, voulant attacher les Israélites au Dieu qui les avait sans cesse comblés de faveurs, après les avoir tirés de la servitude égyptienne, a soin de les prémunir contre tout ce qui, par la suite, pouvait les détourner de son culte : c'est pourquoi il leur dit qu'ils devront, loin de jamais pactiser ni conclure d'alliances avec eux, exterminer les habitants du pays qu'ils vont posséder, brûler leurs faux dieux et renverser leurs autels, parce qu'ils sont un peuple saint et consacré au Seigneur. Le prêtre, lui aussi, doit constamment arracher les hommes au culte impur des idoles qui se disputent leur adoration, telles que celles de la volupté, de l'avarice, de l'ambition ; sans cela, les passions l'emporteront, et des âmes rachetées du sang de Jésus-Chrit se vendront à chaque instant, et tout entières, à ces infâmes divinités, pires que les divinités païennes. Or, ce sera par la charité qu'elles auront pour Dieu, et qui leur inspirera, qu'elles seront assez fortes et assez généreuses pour lui rester fidèles.

Le saint législateur rappelle ensuite aux Israélites combien ils doivent se sentir redevables à Dieu de ce qu'il les a choisis entre tant d'autres, et choisis non pas à cause de leurs mérites, mais par pure bonté et par pure miséricorde ; après quoi il conclut de cette sorte : « Maintenant, ô Israël, qu'est-ce que le Seigneur votre Dieu demande de vous, sinon que vous le craigniez, que vous l'aimiez et que vous le serviez de tout votre cœur, afin que vous soyez heureux ? Le commandement que je vous prescris, ajoute-t-il, n'est ni au-dessus de vous ni loin de vous ; il n'est point dans le ciel, il n'est point au delà des mers, mais ce commandement est tout proche de vous ; il n'exige que votre bouche et votre cœur pour s'accomplir (1). » L'Apôtre nous indique le sens profond de ces paroles de Moïse quand il dit, dans son épître aux Romains, « qu'il n'est pas nécessaire, pour le salut, de monter au ciel pour en faire descendre Jésus-Christ, ni de descendre dans l'abîme pour le rappeler d'entre les morts, mais qu'il suffit de croire de cœur et de confesser de bouche que, par sa toute-puissance divine, il est descendu du ciel et est ressuscité d'entre les morts pour notre justification (2). » L'envoyé de Dieu recommande ensuite aux Israélites de secourir les pauvres, afin que Dieu les bénisse, que le cri de leur misère ne monte pas vers le ciel contre ceux qui leur refuseraient l'assistance, et que cela ne leur soit imputé à péché (3). Il ordonne aussi de consulter les prêtres dans les causes difficiles, et d'obéir à leur jugement sous peine de la vie (4), trace les devoirs des juges et des magistrats, défend aux Hébreux les superstitions et surtout l'idolâtrie des nations infidèles, leur annonce que Dieu suscitera du milieu d'eux *un prophète comme lui*, et que quiconque n'écoutera pas ce prophète attirera sur soi la vengeange de Dieu (5) ; il décrète, en outre, la peine de mort contre les homicides volontaires ; ordonne de traduire devant les anciens le fils rebelle et débauché, et de le faire périr par le supplice de la lapidation (6) ; règle l'expiation des meurtres dont l'auteur est inconnu, défend de se revêtir des habits d'un autre sexe, prononce la peine de mort contre les adultères (7), insiste sur la pureté dans laquelle son peuple devra vivre (8), et règle la conduite à tenir en cas de divorce (9). Il veut qu'on paye exactement à l'ouvrier son salaire, qu'on rende à chacun la justice qui lui est due (10) ; prescrit que, dans les moissons et les vendanges, on laisse après soi la part des pauvres, défend l'inégalité des poids et des mesures (11), recommande la dîme, le soin des lévites, et enfin, avec les anciens unis à lui, l'observation de toutes ces lois, en en donnant comme motifs les bienfaits sans nombre qu'ils ont reçus de Dieu, les prérogatives incomparables par lesquelles il les a distingués des autres nations, les vengeances terribles que Dieu exercerait contre eux s'ils méprisaient ces lois (12), enfin les miséricordes qu'il ne laissera pas de déployer à leur égard quand, après avoir attiré sur eux ces châtiments, ils reviendront à lui. « Je vous mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction, leur dit-il ; la bénédiction, si vous obéissez aux commandements du Seigneur que je vous pres-

(1) Matth., XXII, 25 et suiv., Marc, XII, 28 et suiv.

(1) Deutér., XXX, 11 et suiv. — (2) Rom., X, 4 et suiv. — (3) Deutér., XV, 7, 8, 9, 10, 11. — (4) *Ibidem*, XVII. — (5) XIX. — (6) XXI, 18 et suiv. — (7) XXIII. — (8) *Ibidem*. — (9) XXIV. — (10) Deutér., XXV. — (11) XXX. — (12) IV, VII, XXIX.

cris aujourd'hui; la malédiction, si vous n'obéissez pas à ses ordonnances (1). Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre que je vous ai proposé aujourd'hui la vie et la mort; choisissez donc la vie afin que vous viviez, vous et votre postérité, car c'est lui qui est votre vie. » Moïse écrivit toutes ces paroles dans un livre qu'il ordonna aux prêtres de mettre à côté de l'arche d'alliance, en leur prescrivant d'en faire la lecture chaque sept ans, à la fête des Tabernacles. Après qu'il eut institué Josué son successeur, Dieu lui fit connaître que sa mort était prochaine, et, dans la prévision de l'infidélité des Israëlites et des maux dont il devait les accabler, il lui ordonna d'écrire un cantique qui serait contre eux un témoignage éternel de ses bontés et de leur ingratitude. Nous étudirons ce cantique dans un prochain travail. Avant de mourir, le pieux législateur bénit une dernière fois les douze tribus, annonçant à chacune ce qui devait lui arriver; puis, après, il promit à tout Israël l'assistance et la protection constante du Seigneur. Après cela étant monté sur le mont Nébo, à la vue de la terre promise. il mourut par l'ordre de Dieu, et les derniers soins furent rendus à son corps par un ange qui l'ensevelit en un lieu mystérieux que nul n'a jamais pu découvrir. Tout le peuple le pleura pendant trente jours. — D'après tout ce que nous venons de dire. qui n'admirerait en Moïse toutes les vertus de l'homme de Dieu, du pasteur dévoué, du chef intègre, du père plein d'une tendre sollicitude pour l'avenir des siens? Déjà tout brisé sous le poids de sa longue carrière, ce saint vieillard, dont l'esprit a conservé toute sa vigueur, et qui se sent à la veille de sa mort, sans en connaître ni le jour ni l'heure, oublie tout pour consacrer ses derniers instants au peuple qu'il a aimé, guidé, instruit et protégé partout et en toutes circonstances, comme son enfant, malgré ses murmures continuels et ses fréquentes révoltes. Tout rempli de l'amour de Dieu, la dernière recommandation de sa vie, c'est celle de la charité; il y exhorte, il y presse vivement les Israëlites par une peinture vive, saisissante et détaillée des bienfaits sans nombre dont ils ont été l'objet. Tous les sentiments de crainte, d'espérance, de pitié, de zèle viennent se confondre dans son dévouement sans bornes pour la cause du Dieu et celle de son peuple. Telles doivent être aussi toutes les préoccupations du prêtre et du pasteur: un seul sentiment doit résumer toute sa vie, le zèle pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères.

L'abbé CHARLES.

(1) x, 26, 27, 28.

Théologie Dogmatique

XVI

DE LA SCIENCE DE DIEU.

(3e article.)

Les deux articles qui précèdent ont établi le fait de la science divine relativement aux divers objets qu'elle atteint. Nous allons étudier le mode de cette science admirable, voir comment Dieu connait. Et ce n'est pas chose si facile; car si Dieu voit les êtres finis en eux-mêmes, hors de lui, dans leurs diverses successions d'état, de temps, de lieu, de mode, dans leurs incessantes fluctuations, comment sa science ne perd-elle rien de son infinie perfection? comment n'est-elle pas multiple et variable? Et, d'un autre côté, s'il ne connaît pas ainsi les êtres, comment sa science est-elle complète, certaine et infaillible?

Posons d'abord ce principe: Dieu ne peut rien connaître qu'en lui-même et par lui-même, dans son essence et par elle; ou, en d'autres termes, son essence est le médium universel, le soleil, dans lequel et par lequel il connait tout: ce qui n'est pas difficile à démontrer.

Dieu a toute sa perfection de lui-même et par lui-même, par son essence; car tout en lui est essentiel; il est par lui-même et de lui même tout ce qu'il est. Il ne peut donc recevoir des créatures aucune perfection: s'il recevait d'elles quelque chose, toute sa perfection ne serait pas essentielle, elle dépendrait des créatures, elle ne serait pas infinie; ce qui est impossible. Mais d'un autre côté, si Dieu connait les êtres finis en eux-mêmes et par eux-mêmes et non pas dans son essence et par elle. il est perfectionné par eux. En effet, l'intelligence est perfectionnée par l'objet propre et formel qu'elle atteint, par la vérité qu'elle connait; ce sont les vérités que notre intelligence perçoit qui lui donnent sa perfection; un esprit qui ne sait rien ou à peu près rien est évidemment très-imparfait Si donc Dieu connaissait les êtres finis autrement que dans son essence et par elle. son intelligence serait perfectionnée par eux. elle en recevrait une partie de sa perfection; ce qui est essentiellement impossible.

De plus, la science de Dieu est immuable et toujours la même. Mais si elle atteignait les êtres eux-mêmes directement, dans leur mobilité, leur succession, leur fluctuation, elle serait comme eux mobile, successive et variable. Enfin l'acte par lequel Dieu connait toute chose, étant nécessairement infini, doit avoir un objet propre et formel infini, sans quoi il serait sans objet qui lui corresponde et qui le termine; ce qui est impossible.

Ecoutons saint Thomas d'Aquin : *Dicendum est quod Deus se ipsum videt in se ipso, quia se ipsum videt per essentiam suam; alia autem a se videt non in ipsis, sed in se ipso, in quantum essentia sua continet similitudinem alliorum ab ipso... Ergo dicendum quod verbum Augustini dicentis quod Deus nihil extra se intuetur, non est sic intelligendum, quasi nihil quod sit extra se intueatur, sed quia id quod est extra se ipsum non intuetur nisi in se ipso.* Donnant ensuite le principe de solution des objections que l'on peut faire contre la connaissance que Dieu a des êtres qui sont hors de lui, il ajoute : *Ipsum intelligere non spécificatur per id quod in alio intelligetur, sed per principale intellectum in quo alia intelliguntur... Nam omnis operatio specificatur per formam quæ est principium operationis... Unde non oportet puod ipsum intelligere divinum, vel potius ipse Deus, specificetur per aliud quam per essentiam divinam* (1).

C'est donc là une doctrine certaine et qu'il faut nécessairement admettre : Dieu ne peut connaître les êtres finis qu'en lui-même et par lui-même; son essence est le milieu intelligible et infini dans lequel il connaît tout.

Et maintenant, comment l'essence divine peut-elle être le moyen de connaître les êtres qui sont hors d'elle-même ? Voilà la grande difficulté de la science de Dieu.

Nous pouvons donner d'abord une réponse générale, qui est par elle-même manifeste. L'Etre divin ne peut être le médium par lequel Dieu connaît lui-même les êtres finis, qu'en tant que cet être est avec eux dans des relations qui expliquent cette connaissance. Il est en effet évident que ce médium ne peut être l'essence divine prise absolument et en elle-même, puisque, ainsi considérée, elle ne fait rien connaître des êtres finis. Mais l'être de Dieu peut être ce médium, si, par son essence, par ses attributs, il met l'intelligence divine en communication, de quelque manière, avec ces êtres, avec leur vérité objective. Nous avons en effet dans ce cas tout ce qui peut établir un médium de connaissance, les deux éléments qui le constituent : l'intelligence de Dieu, d'un côté, embrasse et pénètre son essence d'un regard infini, et par conséquent voit en elle tout ce qui y est intelligible; et, d'un autre côté, cette essence est, dans cette hypothèse, en communication avec les êtres finis, et par suite y met l'intelligence.

Sainte Thérèse, dont les écrits sont remplis d'une admirable et sublime théologie, apprit dans une vision comment les êtres finis sont vus en Dieu. Elle nous représente l'essence divine comme un globe de diamant d'une pureté parfaite, plus vaste que l'univers. Tous les êtres tous leurs modes y sont contenus et représentés, et c'est là qu'ils sont vus de Dieu, et de ceux qu'il admet à cette vision comme dans un cristal immense (1). Ce n'est là sans doute qu'une comparaison ; mais elle exprime la doctrine même que nous exposons et que uous allons préciser davantage.

Il n'y a pas de difficultés à déterminer la manière dont Dieu connait les êtres possibles ou les essences des choses. Nous avons montré plusieurs fois que ces êtres ne sont pas autre chose que l'essence même divine, en tant qu'elle est le type universel de tout, en tant qu'elle peut être participée par la créature. Or Dieu connait parfaitement et complètement son essence. Il la connait donc en tant qu'elle est le type éternel de tous les êtres possibles. Et c'est ainsi qu'il les connait eux-mêmes. « Dieu, dit Fénelon, voit une infinité de degrés en lui, qui sont la règle et le modèle d'une infinité de natures possibles... Cet être, qui est infiniment, voit, en montant jusqu'à l'infini, tous les divers degrés auxquels il peut communiquer l'être. Chaque degré de communication possible constitue une essence possible, qui répond à ce degré d'être qui est en Dieu indivisible avec tous les autres (2). »

Telle est donc la manière dont Dieu connaît les êtres possibles. Or là même se trouve aussi le principe de toutes les autres connaissances divines. Connaissant, en effet, la nature de tous les êtres, il connait par là même leurs facultés, leurs aptitudes, tous leurs actes possibles; de telle sorte que, dans cette première connaissance, toutes les autres sont contenues comme *à priori*. Et nous allous les déterminer brièvement d'une manière spéciale.

Commençant par les êtres présentement existants, nous disons : Dieu les connaît dans l'acte par lequel présentement il les crée, les conserve et concourt à leurs actes, ou, en d'autres termes dans son essence déterminée par cet acte.

En effet, Dieu, avons-nous dit, ne peut connaître les êtres finis que par son essence, et en tant qu'elle est en relation avec eux. Or, dans le cas présent, c'est par l'acte qui vient d'être indiqué que Dieu est en communication avec les êtres présentement existants, puisque c'est par cet acte même qu'il les crée, les conserve et agit avec eux par ce concours dont nous aurons à parler plus tard. Et il est impossible d'imaginer un autre acte, dans l'ordre naturel, par lequel Dieu soit en relation avec les êtres dont nous parlons.

De plus, un moyen de connaissance qui est nécessaire et qui suffit est le moyen véritable et doit être admis. Or, premièrement, le moyen indiqué est nécessaire, car ce n'est que par lui que l'Être divin est mis en communication avec ces

(1) *Sum. theol.*, 1 p., q. XIV, a. 5.

(1) La *Vie* par les Bolland.; oct.
(2) *Exist de Dieu*, IIe part., ch. IV.

êtres finis, puisque, sans cet acte de volonté par lequel Dieu les crée et les conserve, ils ne seraient pour lui que des êtres possibles. «Les êtres finis, dit Fénelon, ne sont point par eux mêmes, ils ne sont que par Dieu, et par conséquent ce n'est que par lui qu'ils sont intelligibles : il ne peut donc les connaître que par soi-même et par sa volonté. S'il considère leur essence, il n'y trouvera nulle détermination à exister... Et c'est dans sa volonté positive qu'il trouve leur existence... Il ne peut jamais trouver l'existence de sa créature que dans sa pure volonté, hors de laquelle l'objet lui-même n'est plus que néant (1). » En second lieu, ce moyen suffit, car par lui l'intelligence divine est mise en relation avec ces êtres et est comme amenée à les connaître. Il est donc le moyen véritable.

Et maintenant, quand aux êtres passés ou qui ont existé, et aussi quant aux êtres futurs, abstraction faite des actes libres dont nous parlerons tout à l'heure, le moyen de connaissance est celui là même que nous venons de donner relativement aux êtres présentement existants; seulement, l'acte de Dieu par lequel il crée, conserve ces êtres et concourt avec eux, regarde le passé ou l'avenir, relativement à nous. Je dis relativement à nous, parce que, pour Dieu et en Dieu, il n'y a ni passé ni futur, il n'y a point de temps proprement dit. Le temps est la succession des êtres, ou l'existence successive; or en Dieu, il n'y a pas de succession, mais un présent éternel. Il connaît le temps par la connaissance même qu'il a de la nature ou de l'essence des êtres finis, qui sont en eux-mêmes successifs, par là même qu'ils sont finis; mais, en Dieu, il n'y a pas de temps. «Les êtres, dit Fénelon, ne sont jamais futurs à son égard, et ils ne sont jamais passés pour lui... Il voit bien que dans l'ordre qu'il met entre les existences bornées, qui par leurs bornes sont successives, les unes sont devant, les autres viennent après; il voit que l'une est future, l'autre présente et l'autre passée, par le rapport qu'elles ont entre elles. Mais cet ordre qu'il voit entre elles n'est point pour lui; tout lui est donc également présent (2)».

Arrivons maintenant à la connaissance des futurs libres, c'est-à-dire des actes libres de l'homme, dont nous avons démontré la prescience en Dieu.

Et je dis d'abord qu'avant tout acte libre, tout décret relatif à la créature, Dieu connaît ce que ferait tel homme, placé dans telle circonstance, dans telle condition, avec telle ou telle grâce, et c'est là ce que l'on a appelé la science moyenne. En effet, il connaît parfaitement dans son essence infinie, qui est la raison de tous les êtres possibles, la nature de l'homme, sa volonté, ses inclinations, l'action qu'exerce sur lui telle ou telle cause, le degré d'influence qu'à telle ou telle autre. Si, en effet, il ne connaissait pas cela, il ignorerait la nature humaine, la puissance d'action de telle ou telle cause; il ne les connaîtrait pas parfaitement; ce qu'il est impossible d'admettre, puisque son regard est infini. Par consequent, il sait *à priori* ce que ferait tout homme dans toute circonstance donnée possible. Et c'est là la science qui dirige la volonté de Dieu dans la création, la conservation des êtres et la providence qu'il exerce sur eux.

Cela posé, je dis que Dieu connaît les actes libres que l'homme posera dans l'avenir, dans l'acte éternel par lequel il veut le créer, le conserver et concourir avec lui ou lui donner telle grâce, dans tel temps et dans telle circonstance donnée, ou, ce qui revient au même, il les connaît dans son essence même déterminée par l'acte que je viens d'indiquer.

En effet, on doit admettre un moyen qui est réel en lui-même, qui suffit au but qu'il doit atteindre, et qui de plus est le seul admissible. Or il en est ainsi du moyen indiqué. Il n'y a d'abord rien de plus réel que cet acte par lequel, de toute éternité, Dieu veut créer tel homme et le conserver à telle époque, dans telle circonstance, concourir avec lui, lui donner telle grâce, etc. Aucune cause finie ne peut exister que par cet acte. En second lieu, le moyen indiqué suffit.

Il y a en effet, entre lui et l'objet à connaître une connexion certaine et infaillible. Nous avons vu, il y a un instant, que Dieu connaît nécessairement et *à priori* ce que ferait tout homme dans toute circonstance donnée possible. Si donc il veut placer tel homme dans telle condition, il sait parfaitement d'avance ce qu'il fera. Dieu voit donc par conséquent, et dans son essence et dans l'acte indiqué, ce que fera tout homme; il connaît de toute éternité les déterminations futures de sa libre volonté. Ce moyen proposé suffit donc pleinement au but à atteindre. Il est, d'ailleurs, en troisième lieu, le seul possible; car nous verrons dans l'article suivant, que la prénotion physique, qui aurait, elle aussi une connexion certaine avec les objets à connaître, c'est-à-dire les actes futurs de l'homme, est, d'un autre côté, complétement inadmissible.

Ce que nous venons de dire regarde directement les futurs absolus, les actes qui seront certainement posés et ne dépendent d'aucune condition. Quant aux futurs conditionels, il est facile de leur appliquer la même doctrine. Si la condition doit être posée, ils arriveront infailliblement, et, par conséquent, ils ne diffèrent pas des futurs absolus. Si, au contraire, la condition ne doit pas se réaliser, et si, par suite, ces actes ne doivent pas avoir lieu, comme, par exemple, la conversion de Tyr et de Sidon, dont il est parlé dans

(1) *Exist. de Dieu,* IIe part., ch. v, a. 5.
(2) *Exist. de Dieu,* IIe part., ch. v, a. 5.

l'Evangile, Dieu les connaît par cette connaissance qu'il a nécessairement, et *à priori*, de ce que ferait tout homme dans toute circonstance donnée, et dans celle de la non-réalisation de la condition à laquelle leur existence était attachée; ils n'ont pas, en effet, d'autre futurition et d'autre intelligibilité que celles-là.

(*A suivre.*) L'abbé DESORGES

Patrologie

CATÉCHÈSES SYMBOLIQUES DE VÉRONE.

Non moins fidèles aux prescriptions du Sauveur que les races d'Orient, les peuples d'Occident travaillaient avec zèle à l'instruction des adultes que l'on voulait baptiser aux veilles de Pâques ou de la Pentecôte. Mais la sève chrétienne coulait plus abondante en Italie que dans les autres provinces de l'empire romain. A part les catéchèses de Barcelone et de Carthage, tous les monuments de l'initiation à la vie chrétienne se groupent autour de Rome, centre du monde surnaturel; ils sont à Vérone, à Milan, à Brescia, à Ravenne et à Turin.

Le latin, d'ailleurs, imitait le grec. On expliquait aux néophytes la règle de foi ou le Symbole des Apôtres; on commentait les demandes de l'Oraison dominicale; l'on ouvrait ensuite le secret du Baptême, de l'Eucharistie et du saint Chrême. Vous observerez aussi la même variété de forme dans les instructions. Ce catéchiste est bref et partisan du littéral; un autre sera plus étendu et préférera le sens mystique. Ici, l'on subordonne sa marche à l'ordre logique des idées; plus loin on les renferme dans la trame de l'histoire. Mais les Occidentaux abandonnent généralement la philosophie : le peuple roi laisse ces jeux d'esprit aux enfants de la Grèce.

Saint Zénon, évêque de Vérone, est le premier qui s'offre à nos yeux dans la galerie des catéchèses latines. Ses sermons aux catéchumènes se développent en huit *Invitations* au Baptême, sept *Avertissements* aux baptisés, neuf *Allocutions* sur la fête de Pâques, quinze *Traités* sur l'Exode, neuf *Entretiens* sur Daniel. Le tout concerne la préparation au Baptême, les grâces qu'il confère et les devoirs qu'il prescrit. Ces instructions sont très-courtes.

I. Les *Invitations* au Baptême ressemblent beaucoup aux formules de nos Rituels modernes. Elles contiennent de précieux souvenirs sur la discipline de l'Eglise à cette époque. On chantait une hymne pour inviter les catéchumènes à descendre dans le bain salutaire, au dehors du temple. Cette piscine, Zénon la compare au sein d'une mère qui, sans douleur et sans souillure, donne la vie à une foule innombrable et pourtant unie. Les nouveaux enfants de Dieu portaient des habits blancs. Un homme, chargé du soin des fonts, faisait tiédir l'eau et présentait ce qui était nécesssaire pour oindre et parfumer les membres. On était plongé tout nu dans le bassin, et l'on y dépouillait le vieil homme pour se revêtir du nouvel Adam. Chacun, pourtant, recevait des grâces en proportion de sa foi. Après le Baptême, l'on donnait aux adultes le pain et le vin consacrés; les plus jeunes ne faisaient que boire dans le calice. Outre l'Eucharistie, on offrait du lait aux néophytes. Il est parlé encore d'un denier, que l'évêque distribuait à sa nouvelle famille, et qui figurait la récompense éternelle promise à l'ouvrier de la vigne. Zénon a soin d'avertir qu'il ne sera plus permis au néophyte de puiser de cette eau une seconde fois.

II. Dans les *Avertissements* aux baptisés, l'évêque, d'abord, invite à une sainte joie : « Célébrez, dit-il, votre naissance par un banquet mystique. Le Père de famille vous apporte le pain et le vin de sa table; ces trois jeunes hommes vous fournissent des légumes assaisonnés du sel de la sagesse; Moïse vous offre un agneau; Abraham vous donne un chevreau; Isaac vous verse de l'huile, et Jacob vous distribue une grande variété de bétail; Joseph vous délivre du froment en abondance; Noé, maître de l'arche, ne vous refuse aucun de ses trésors; Pierre et Tobie vous présentent leurs poissons; Jean vous envoie le miel de son désert... » Notre reconnaissance doit être sans bornes : il est dans la nature des eaux d'étouffer les hommes qu'elles reçoivent vivants; mais l'eau du Baptême reçoit des morts pour les rendre à la vie.

Le catéchiste de Vérone trace ensuite le chemin que devront suivre les néophytes pour ne jamais perdre les droits attachés à leur enfance spirituelle. A ce propos, il tire leur horoscope et développe d'une façon très-curieuse la propriété des douze signes du zodiaque surnaturel.

« Réjouissez-vous, enfants du ciel, tendre famille du Christ, et gardez-vous soigneusement de ternir jamais par un crime la robe blanche de votre Baptême d'aujourd'hui; le Seigneur ne renouvelle pas ce qu'il vous donne à cette heure. Enfants, jeunes gens, hommes faits, vieillards de l'un et l'autre sexe, qui, dans votre origine charnelle, aviez contracté la même maladie et mérité le même châtiment, voilà que tous dégagés de vos souillures, vous êtes revenus à la pureté de l'enfance spirituelle. Et, chose admirable autant qu'heureuse! un seul instant vous ramène à l'égalité d'âge. Mais nous savons quels étaient vos désirs d'autrefois; il ne vous est plus permis de les conserver. Vous me demanderez peut-être aussi dans quelles conditions et sous quels signes votre mère a mis au jour, à la même heure, des

fils si nombreux, si divers et si dissemblables. Pour vous traiter comme des enfants, nous vous déroulerons brièvement les secrets de votre horoscope.

» Voici donc, mes frères, votre genèse. C'est d'abord, non pas le Bélier, mais l'Agneau, Sauveur de toute âme fidèle, qui a influencé votre naissance ; c'est lui qui vous a couverts de sa blanche toison, alors que vous étiez nus; c'est lui qui a mouillé, de son lait si pur, vos lèvres altérées. Ensuite le Taureau, non pas cet animal à la tête orgueilleuse, au regard féroce, à la corne menaçante, mais la Victime excellente, douce, pleine d'amour et d'attraits, vous conseille de mépriser les augures, de courber franchement vos têtes sous son joug, de sillonner vos chairs et de les féconder par la mortification, afin que vous puissiez un jour enrichir les greniers célestes de vos divines moissons. Les deux Gémeaux, qui lui succèdent, nous voulons dire les deux Testaments, vous enseignent de concert à fuir l'idolâtrie, l'impureté et l'avarice, qui est un véritable Cancer. Notre Lion, comme l'a prédit la Genèse, est fils du Lion ; nous en célébrons les pieux mystères. Il s'est couché et endormi pour vaincre la mort ; il s'est réveillé pour nous donner, en sa résurrection même, un gage de l'immortalité. Vient après lui la Vierge, qui nous annonce la Balance, pour qu'à la lumière du Fils de Dieu, fait homme et né d'une Vierge, nous apprenions l'équité et la justice, apportées par lui dans ce monde. Si vous gardez ces vertus avec constance et que vous leur obéissiez avec fidélité, vous foulerez aux pieds, selon la parole évangélique, non seulement le Scorpion, mais tous les serpents du monde, sans en éprouver le moindre mal. Vous n'aurez même plus à craindre le démon, qui est le véritable Sagittaire, armé de flèches brûlantes qui doivent blesser chacun de nous à toute heure. Aussi l'Apôtre nous dit : « Couvrez-vous de l'armure divine, afin que » vous puissiez vous défendre contre la mé» chanceté du démon, et qu'avec le bouclier de » la foi, vous amortissiez les traits enflammés » de ce pervers (1). » Le malin esprit lance parfois le Capricorne sur des malheureux; celui-ci, dégradé par le vice, gonflé de jalousie et bouillant de colère, s'acharne, d'une manière lamentable, sur les membres ensanglantés de ses prisonniers. Il rends les uns insensés et les autres frénétiques, ceux-ci meurtriers et ceux-là adultères, les premiers sacrilèges, et les derniers avares. Comment tout raconter en détail ? Il a mille ruses pour nous perdre ; mais notre Verseau, grâce aux fontaines du salut, répare aisément tous les dommages qu'il nous cause. Après lui vient nécessairement le signe des Poissons, c'est-à-dire le double peuple des Juifs et des Gentils, qui vit au sein des eaux du Baptême et ne forme qu'une seule famille du Christ, marquée du même caractère. »

(1) Ephès., VI, 11.

III. Les *Allocutions* sur la fête de Pâques traitent du symbolisme des temps de l'année. Les quatre saisons, éclairées par les quatre évangélistes, nous représentent les âges de la vie. L'hiver, avec ses frimas, c'est l'idolâtrie avec ses ténèbres. Le printemps s'ouvre dans les fonts baptismaux, où le souffle de Dieu fait éclore des fleurs de tout genre. L'été rayonne dans l'âme fidèle et dans les anges, qui brûlent toujours d'une nouvelle ardeur pour le bien. L'automne est la saison des martyrs, qui versent leur sang au pressoir de la tyrannie. Le jour par excellence, le jour père de l'année, c'est celui de la résurrection du Sauveur : jour sans nuit, que les Apôtres environnent comme ses douze heures.

IV. Les *Traités* sur l'Exode ont pour but de rapprocher les figures anciennes des réalités nouvelles. L'agneau pascal et la sortie d'Egypte présage : l'un, le mystère de l'Eucharistie ; l'autre, la délivrance de l'âme par le Baptême. Saint Zénon s'attache ici à prouver que les Juifs ne mangent plus la pâque.

V. Tout à l'heure, l'évêque de Vérone découvrait une image du Baptême dans la mer Rouge, qui engloutit Pharaon et son armée. Maintenant que nous renaissons en même temps de l'eau et de l'Esprit saint, il voit une autre figure du Baptême dans la fournaise des trois enfants, qui bénissent la sainte Trinité et demeurent sans atteinte pendant que leurs ennemis sont brûlés au dehors. C'est là le thème des *Sermons* sur Daniel. Le catéchiste en avait sans doute pris l'idée dans les Leçons que l'Eglise récite, avant la bénédiction des fonts baptismaux, la veille de Pâques et de la Pentecôte.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Questions d'Histoire

SAINT PIERRE EST-IL MORT A BABYLONE ?

(Suite et fin.)

Le bénéfice de cette observation s'applique encore davantage aux nestoriens, savoir : Amrouben-Mataï, Ebed-Jésu, Salomon de Bassora, Eschon-iab de Nisibe, Elias de Nisibe, Thomas de Marga et le patriarche Timothée Ier, auteurs célèbres du VIIIe au XIIIe siècle.

Ebed-Jésu, théologien et canoniste, dit : « Le patriarcat a été conféré à Rome en l'honneur des deux colonnes qui s'y trouvent placées, je veux dire en l'honneur de Paul, docteur des Gentils, et de Pierre, prince des Apôtres. C'est pour cela que Rome est le premier siège du

monde, la tête des patriarcats. »

Salomon de Bassora dit : « Simon de Bethsaïde prêcha à Antioche et de là monta à Rome, où il resta vingt sept ans. Néron le crucifia la tête en bas. »

Elias de Nisibe : « Simon-Pierre, après avoir fondé l'Eglise d'Antioche, fonda également l'Eglise de Rôme, où il resta vingt-huit ans, jusqu'à ce qu'il fût couronné du martyre. »

Pour ne rien cacher, il y a, parmi ces historiens, deux auteurs qui prennent à la lettre le nom de Babylone. Mais Eschou-iab ajoute que Pierre visita les contrées orientales *sans s'y arrêter longtemps*, et *repartit* bientôt pour *Rome*. L'autre, Amrou-ben-Mataï, sur le compte duquel Assémani paraît s'être trompé, dit de son côté : « Le tyran Néron s'empara de lui, à Rome, et le crucifia la tête en bas, ainsi qu'il l'avait demandé pour ne pas ressembler à son Maître, crucifié à Jérusalem. »

Il faut noter encore que ces textes ne sont pas des témoignages arrangés à plaisir ; ce sont des extraits de vieux manuscrits qui dorment depuis des siècles dans les grandes bibliothèques, ou des citations d'ouvrages publiés, avec un soin scrupuleux, par des érudits qui, la plupart, ne partagent pas nos croyances (1).

Au surplus, ces témoignages ne sont point isolés ; nous pouvons remonter jusqu'à l'origine de ces sectes, et nous trouverons, de siècle en siècle, les mêmes affirmations. Ce qu'enseignent, en effet, les précédents historiens, est dit équivalemment par Attaïb de Bagdad, Georges d'Arbelles, Elie de Damas, Eschou-iab l'Abiadénique et Mar-Narsaï. Ce dernier vivait en 496, à l'époque où l'Eglise nestorienne s'isole dans le monde avec les traditions qu'elle garde pour l'instruction des âges futurs.

A ces auteurs connus, dont les ouvrages subsistent, il serait facile d'ajouter des anonymes. Nous citerons seulement deux manuscrits du Musée britannique. Dans l'un, il est dit que Néron excita le premier contre les chrétiens, une persécution dans laquelle *Pierre et Paul reçurent à Rome la couronne du martyre ;* dans l'autre, on rapporte que Néron, après avoir tué Agrippine, sa mère, *osa mettre à mort* les Apôtres Pierre et Paul. A cet égard, l'opinion des Orientaux était si bien établie, que les écrivains musulmans, Pierre Maçoudi entre autres, dans ses *Prairies d'or*, l'affirme sans hésiter : « Pierre et Paul, dit il, périrent à Rome, où ils furent crucifiés la tête en bas, après avoir eu de longs rapports avec le roi et *Simân* le magicien.

A côté des anonymes, on pourrait citer les apocryphes publiés par Tischendorf, Cureton, Lipsius et autres. Nous en produirons seulement deux, la lettre de Denys, l'Aréopagite et la légende de Patronicia. Dans une lettre de Denys l'Aréopagite à Timothée, évêque d'Ephèse, est raconté le martyre des Apôtres Pierre et Paul, à peu près dans les mêmes termes employés déjà par Bar-Hæbræus. L'auteur termine par ces paroles remarquables : « Les corps de ces saints sont déposés dans Rome, et il n'y en a *pas une parcelle* en dehors de cette ville. »

Dans la légende de Patronicia, femme de l'empereur Claude, légende attribuée à Leroubna d'Edesse, il est dit qu'à l'époque où Tibère partait en Espagne, *Simon, le chef des Apôtres*, se trouvait à Rome. Patronicia le reçut et se convertit ; convertie, elle alla visiter Jérusalem, et, à son retour elle fit expulser les Juifs de Rome, de concert avec le prince des Apôtres. Particularité qui répond à un argument récemment produit dans la dispute de Rome : « Vous admettez que Claude a chassé les Juifs ; or, Pierre était Juif ; donc Claude a chassé Pierre. » D'abord, Claude aurait pu chasser Pierre, et Pierre aurait pu revenir malgré la police de Claude. Mais ensuite, il n'est pas vrai que Pierre apôtre fût Juif, et il était d'autant moins enveloppé dans l'expulsion des enfants de Jacob, qu'il pouvait en être l'auteur.

Ainsi, tous les monuments historiques, signés, anonymes, apocryphes, arméniens, nestoriens, jacobites, voire Mahométans, sont unanimes sur l'épiscopat de saint Pierre à Rome et sur son martyre par le crime de Néron. Il n'y en a pas un seul — je dis pas un, et c'est à la lettre — qui le dise mort à Babylone.

Des documents historiques, nous passons aux commentaires des Ecritures. Les exégètes orientaux ont eu trois occasions principales de s'expliquer sur la question de saint Pierre : 1° dans la Préface générale des Evangiles ou dans le prologue sur Saint-Marc ; 2° dans l'explication du passage où saint Jean dans son vingt-et-unième chapitre, rapporte l'allusion du Sauveur au martyre de saint Pierre ; et 3° dans le célèbre passage de l'épître où saint Pierre est censé écrire de Babylone. — Voyons un peu ce que disent de ces passages les commentateurs syriens.

Les protestants, notamment Clarke et Michaëlis, prétendent que les écrivains orientaux prennent à la lettre l'expression de Babylone dont s'est servi saint Pierre. Cette prétention est directement contraire à la vérité.

Bar-Hæbræus, commentant ce passage, dit : « L'Apôtre appelle Eglise la foule des Apôtres, et Babel le triclinium où les langues furent divi-

(1) Cf. Ebed-Jésu-Khayyath : *Syri-Orientales*, ouvrage plein de documents importants ; Joseph David, *Ecclesiæ Syro-Chaldaicæ tradicio circa Petri... divinum primatum*. Voir encore les ouvrages de Cureton, Lipsius, Abbeloos et Schoënfelder.

sées. Suivant d'autres auteurs, il appelle Eglise son épouse, et Babel, Rome. Suivant d'autres, il appelle Babel Rodi, sa fille, parce qu'elle était riche en crainte de Dieu.» Denys Bar-Tsalibi dit pareillement : « Certaines personnes prétendent que l'Apôtre appelle ainsi sa femme et que Marc était véritablement son fils. Quand à nous, nous pensons qu'il appelle *Eglise élue* le collège des Apôtres... Il appelle les Apôtres Babel, parce que, de même que les langues se divisèrent dans Babylone, de même le Saint-Esprit se divisa, avec les langues des Apôtres, dans les nations.» Denys Bar-Tsalibi ajoute n'avoir composé ses commentaires qu'après avoir consulté Bar-Ephrem, Marc Ivonis, Cyrille, Moïse Bar-Céphas, Jean de Dara et une multitude d'autres docteurs. On a donc ici le résumé, la synthèse exégétique des docteurs syriens. Or, l'idée ne leur vient même pas de prendre Babylone en son sens naturel; ils cherchent tous les sens allégoriques, et, parmi ces sens métaphoriques, figure celui où Babylone n'est qu'un nom d'emprunt pour Rome. Le même Bar-Tsalibi, plus explicite encore, dit la première épître de saint Pierre *écrite à Rome, où l'Apôtre, se servant d'une figure, compare cette ville à Babylone, à cause de sa grandeur et de sa richesse.*

En saint Jean, Notre-Seigneur dit à Pierre : « En vérité, en vérité, je te le dis : lorsque tu étais jeune, tu te ceignais et tu allais où tu voulais; lorsque tu auras vieilli, tu étendras tes mains et un autre te ceindra, et il te conduira où tu ne veux pas.» Or, il disait ceci, marquant par quelle mort il devait glorifier Dieu (1).

« Tu étendras tes mains, c'est-à-dire sur la croix, dit Bar-Hæbræus, et un autre te ceindra, c'est-à-dire te crucifiera. » — « Tu étendras tes mains, dit à son tour Denys Bar-Tsalibi, c'est-à-dire sur la croix, et un autre te ceindra les reins car c'est là ce qu'on a coutume de faire à ceux qui sont crucifiés. » Denys ajoute un peu plus loin: «Simon supporta la mort de la croix. Lorsque Néron ordonna de crucifier Pierre, celui-ci pria le centurion de le crucifier la tête en bas, de peur que les fidèles, le voyant crucifié comme son Maître, ne fussent tentés de lui offrir les mêmes adorations. »

Aboul'-Faradj-Ben-Attaïb et Jean Oronetsi disent la même chose à peu près dans les mêmes termes.

Dans l'introduction à l'Evangile de saint Marc Denys Bar-Tsalibi raconte l'histoire de saint Pierre; il lui donne pour femme Marie, pour fils Marc, et pour fille Rodi ; il ajoute : « Dans sa première épître, *écrite de Rome*, où, se servant d'une figure, *il appelle cette ville Babylone*, à cause de sa grandeur et de sa richesse, Pierre semble confirmer cette opinion. » Dans les chapitres suivants, il accompagne Pierre à Antioche, et le conduit à Rome, où il le représente combattant Simon le Magicien : « Néron dit-il, ordonna de le crucifier la tête en bas. » Le même auteur, citant saint Athanase, dit que ce grand Docteur avait vu les tombeaux des hommes apostoliques, par exemple, *ceux de Pierre et de Paul, à Rome*, celui de Jean à Ephèse. A propos de saint Marc, il dit encore : « Marc parla son Evangile à Rome, mais fut tué dans le pays de Fasinoun. » Et comme se présente ici une difficulté, savoir que Marc, suivant les uns, prêcha à Rome, suivant d'autres, à Alexandrie, Bar-Hæbræus résout ainsi la difficulté: « Les Romains ayant demandé à Pierre, chef des Apôtres, de leur écrire un Evangile, il refusa, de peur que les fidèles n'adoptassent le sien et ne laissassent celui des autres. Il engagea donc Marc, son disciple, à en composer un. Celui-ci écrivit alors son Evangile *à Rome, en langue romaine*, mais il le prêcha en Egypte, une fois qu'il y fut allé.»

(1) Joann., XXI, 18 et 119.

L'épiscopat et le martyre de saint Pierre à Rome étaient si bien dans l'esprit des Pères syriens, qu'ils y reviennent sans cesse dans leurs discours.

Bar-Céphas dit : « Marc a parlé plus longuement du reniement de saint Pierre, parce que Pierre l'avait pressé de raconter tout cela en détail. » Dans un discours sur le mystère de la mort de saint Pierre, Vartabied, dit : « Pierre ordonna qu'il fût crucifié la tête en bas. » Dans une de ses homélies, Jacques de Sarug met en scène le Saint-Esprit : « L'Esprit saint dit à Simon : La ville d'Antioche te demeure pour que tu l'évangélises. » Simon répondit : «Rome me suffit. Comment pourrais-je prêcher l'Evangile en ces deux endroits?» Ailleurs, le même Esprit dit à Pierre : « L'empereur Néron attend que tu ailles à lui. Quitte donc Antioche, puisque la terre de Rome t'est réservée. » Enfin, l'un des écrivains les plus anciens des Eglises nestoriennes, Mar-Narsaï, *le maître des maîtres*, dit éloquemment: « Le pêcheur jeta ses filets et pêcha la métropole des cités ; il s'empara de la cité du principat, et la garda derrière les remparts de la foi ; il cria dans Rome, et aussitôt furent ébranlés tous les temples de l'idolâtrie.»

Après avoir cité les orateurs, les commentateurs et les historiens, nous arrivons aux liturgies syriaques, et nous parlons successivement de la liturgie jacobite, de la liturgie melchite et de la liturgie nestorienne.

La liturgie jacobite se distingue par le lyrisme de ses formules, et n'accentue que mieux, par la poésie de l'expression, la splendeur de sa croyance. Or, dans un hymne, nous lisons: «Simon a jeté son filet dans Rome; il a enveloppé cette lionne comme une brebis.» Plus loin: «En

se séparant, les disciples éclairèrent comme le soleil toutes les parties du monde: Simon Rome Thomas l'Inde, et Jean Ephèse, » Dans l'office propre de l'Eglise d'Edesse, on lit: « L'Esprit saint envoya Simon à Rome, Jean à Ephèse, Thomas dans l'Inde, André à Calabin. » Dans un autre office du rite de Damas, on chante: « Gloire à celui pour l'amour duquel Pierre a été crucifié la tête en bas.» Ailleurs, on invoque «Pierre et Paul comme des grappes éloquentes que le roi impie Néron a pressées et qui ont enivré toute la terre. » Dans un office du célèbre monastère de Scété, on s'écrie : « Bienheureux êtes-vous, ô grand Pierre! qui êtes allé à Rome dans votre apostolat. Bienheureux êtes-vous, ô Pierre! qui avez baisé les talons de votre Maître étant crucifié la tête en bas.» Plus loin, l'hymnographe ajoute: « C'est que Pierre et Paul, étant liés ensemble sous le joug de l'apostolat, évangélisèrent ensemble Antioche et Rome; c'est que tous les deux reçurent plus tard ensemble la couronne du martyre (1).»

La liturgie melchite fait écho à la liturgie jacobite. Dans ses *Menées*, à la date du 29 juin, nous lisons: « Rome brille maintenant parce qu'elle a reçu votre sang, ô Pierre! rocher de la foi; ô Paul! gloire de la terre, venez ensemble à Rome, et donnez-nous la fermeté. » Dans une vie en arabe on lit; « Pierre se rendit à Rome à cause de Simon le Magicien, et y fut crucifié la tête en bas, comme il l'avait demandé.» Dans un autre office : «Le Seigneur t'avait prédit, ô Pierre! que tes mains seraient étendues, élevées et liées sur la croix. » Plus loin, dans le même office : « O Pierre! par la vertu du Saint-Esprit, tu as fait tomber Simon le Magicien, ce Simon qui, par ses incantations, se faisait passer pour Dieu, et s'élevait jusqu'aux plus hautes cimes de l'air.»

Mais où la moisson est plus abondante, c'est dans la liturgie nestorienne, dans les rites de cette Eglise séparée dès le commencement et de l'Eglise catholique et du monde civilisé, pour se cristalliser dans ses premières formes. Ouvrons ses livres. « Les deux Apôtres, lisons-nous, sont deux astres placés *dans Rome* pour illuminer toute la terre ; deux colonnes de lumière établies *dans Rome* pour éclairer tout l'univers. » — « Bienheureux êtes-vous, ô Pierre et Paul, parce que vos corps reposent dans la même église. » — « Bienheureux Pierre, qui, dans sa vieillesse, étendit ses mains devant ses bourreaux, ainsi que cela lui avait été prédit par son Maître. » « C'est là ce Simon qui dit à l'empereur Néron: Je ne suis pas digne d'être crucifié comme mon Maître; je désire être crucifié la tête en bas. C'est là *ce véritable Pierre*, dont le corps a été déposé avec honneur *dans l'église de la grande Rome*, où il est devenu une source de secours.»

On pourrait citer encore la vie des saints qui ont éte en rapport avec saint Pierre, par exemple la vie de saint Marc, dont il est dit: « Il a fait croître dans Rome la semence que Pierre y avait semée. » Un sujet plus curieux, c'est le récit de la mort de Marie, qui, avant de rendre le dernier soupir, peut voir tous les Apôtres. L'auteur lui fait dire : « Qui m'amènera Simon de Rome, Jean d'Ephèse?... Jésus lui répondit : Je te les amènerai, afin que tu sois bénie par eux. »

Les Eglises d'Antioche, de Damas, de Sectes parlent sur le même ton. Et si des hymnes, nous passions aux Rituels, aux Pontificaux et à la collection des livres liturgiques, nous trouverions partout, sous des formes différentes, le même témoignage.

Nous ne nous arrêterons pas aux vies des saints. Leurs légendes, à côté des citations liturgiques, feraient double emploi. D'ailleurs, ce n'est pas, sauf chez les Arméniens, le côté saillant de la littérature syriaque.

Nous ne nous arrêterons pas non plus aux controversistes, soit parce que, écrivant après la quatrième croisade, ils ne sont que des témoins relativement récents, soit parce que, discutant des minuties, ils ne font que supposer ce qui est ici en question. Il ne serait pas difficile, au reste, d'invoquer des témoignages conformes de Vardan ou de Mékhitar.

Enfin, nous négligerons pour le même motif de nous prévaloir des textes conciliaires. Nous citerons toutefois les Conciles de Sis, en 1343, d'Aden en 1316, de Tarse en 1177, d'Ani en 1036, de Schiraghavan en 862, et de Carni en 622, qui rendent hommage à la primauté romaine.

Il faut conclure. Nous conclurons par quelques propositions qui résument tout ce travail :

1° Aucun écrivain syriaque ou arabe, arménien, nestorien, jacobite n'a prétendu que saint Pierre fût mort ailleurs qu'à Rome.

2° Aucun écrivain syriaque ou arabe *ancien*, historien, exégète, orateur, liturgiste ou hagiographe n'a même affirmé que saint Pierre fût jamais allé en Mésopotamie.

3° Deux seuls écrivains, mais du XIIIe et du XIVe siècle, prenant à la lettre le mot de Babylone, ont dit que saint Pierre avait prêché effectivement dans la Babylonie, mais ils affirment

(1) Ces textes sont empruntés à M. l'abbé Martin, chapelain de Sainte Geneviève. Emule des Assémani, investigateur laborieux des manuscrits syriaques, M. Martin a publié déjà, sur les nestoriens du VIe siècle, un écrit couronné par l'Institut; il a donné, dans la *Revue des questions historiques*, un article sur la venue et le martyre de saint Pierre à Rome, d'après les textes orientaux; enfin, il prépare un ouvrage intitulé. *Syrorum orientalium et occidentalium in honorem divorum Petri et Pauli vetustiora officia*. Nous offrons à M. Martin nos remerciements et nos humbles encouragements.

en même temps, que saint Pierre est allé mourir à Rome, et leur sentiment particulier n'est qu'un écart dans la tradition.

Quand les protestants ou les impies osent dire que saint Pierre est mort dans la capitale de l'antique Assyrie, ils ont donc, contre leur prétention sans titre, tous les témoignages de la tradition syriaque.

Mar-Narsaï, l'éloquent écrivain du ve siècle que ses compatriotes appellent *la langue de l'Orient, la cithare du Saint-Esprit, le maître des maîtres, l'Océan de la science*, terminera donc, pour nous, ce trop rapide travail : « Rome, dit-il, est la métropole des cités, et le prince des Apôtres a placé en elle le regard vigilant de la Foi. »

Cet oracle est le coup de massue pour les adversaires.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS

MONTALEMBERT.

(Suite.)

» Ainsi donc, sous l'ancien régime, le catholicisme et l'instruction publique étaient inséparables, et de plus, l'empire de l'un sur l'autre était incontestable. Aujourd'hui, cet empire a été détruit, et nous sommes assurément loin d'en demander la résurrection. L'Université actuelle n'a jamais été catholique, et nous sommes bien loin de demander qu'elle le devienne de force, ou qu'elle périsse. Tout ce que nous vous demandons, c'est d'être libres de son joug, et nous n'avons pas attendu le triomphe de la liberté en France pour réclamer celle de l'enseignement. »

Ce langage étonnait par sa nouveauté. Un catholique se présentait à une barre comme catholique et plaidant, au nom du droit, la cause de sa foi, ce trait depuis longtemps était sans exemple. Sous la terreur, le catholicisme avait eu des martyrs comme au temps des Césars, et depuis on avait vu les catholiques arborer souvent leurs bannières : mais, dans les assemblées délibérantes, on n'avait entendu jusque là que des hommes de parti, et l'esprit catholique opposé à l'esprit de division, s'affirmant avec cette éloquence juvénile, ce n'était pas seulement une nouveauté, c'était l'apparition d'une nouvelle puissance. Montalembert continuait ainsi vingt pages durant, puis venait à demander où les adversaires avaient puisé cette ardeur à les poursuivre :

« Enfin, dit-il, est ce à la liberté qu'ils empruntent les chaînes dont ils nous accablent ? Non, certes, nous aimons trop la liberté, nous la connaissons trop pour le croire, nous la chérissons trop pour faire retomber sur elle les fautes de ses indignes enfants. Aussi l'invoquons-nous toujours avec confiance, sûrs de trouver en elle la réparation de nos cruelles injures, la consolation de notre longue oppression. Quant à ceux qui l'ont reniée, qui oppriment la liberté au nom de la liberté même, qui jettent son nom à la figure de tous ceux qui leur demandent leur origine, et puis le rayent sur le premier mur où ils le rencontrent, qui enlèvent aux masses populaires jusqu'aux secours gratuits de la charité chrétienne, qui s'interposent entre la misère et l'aumône, qui trahissent au dedans comme au dehors l'honneur et l'intérêt du pays ; quant à eux, je m'abstiens de qualifier leur égarement ; mais ils vivront dans le souvenir des catholiques, et j'ose leur promettre ici une immortalité qui fatiguera peut-être leur ombre. (Mouvement.)

» Encore s'ils étaient conséquents dans leurs prétentions, s'ils maintenaient aux dépens de la liberté l'ordre et la pudeur publique ; peut-être feraient-ils encore illusion à quelques bonnes âmes, et il leur serait permis au moins d'invoquer la pureté et la bonne foi de leurs intentions. Mais on sait pour qui ils réservent leur clémence, on sait de quel bord il faut être pour trouver en eux tolérance et complète intelligence de la liberté la moins restreinte. En présence de ce dévergondage monstrueux qui déshonore nos théâtres, qui exerce paisiblement ses honteux ravages sur les masses, qui s'étale jusque sous la moindre échoppe de caricatures, ou est ce zèle pour le maintien des lois, où est cette force morale, cette infatigable vigilance dont nous avons été les premières victimes ? Plaisante chose, en vérité, qu'un pouvoir qui se tait et s'efface devant la débauche et l'impiété quand elles montent sur les tréteaux devant des milliers de citoyens, et qui se retourne pour aller prendre au collet vingt enfants et trois maîtres d'école ! (Approbation marquée).

» S'il faut dire toute notre pensée, cette intrépidité contre l'enfance et cette complaisance pour les passions pupulaires, cette invincible force contre les faibles et cette basse faiblesse contre les forts, c'est là le timbre dont la main de Dieu marque les gouvernements faits pour périr : c'est le blason de la honte et de la peur, et c'est un blason comme un autre, avec cette différence toutefois qu'on n'est pas libre de le renier à son gré. (Rumeurs sur quelques bancs.)

» Quant à nous, en vérité, nous ne savons pas à quel titre nous inspirons de la terreur au ministère, ni pourquoi nous lui avons paru dignes de ses sévices. Que ne nous méprisait-il du haut de sa grandeur ? Il ne nous reste rien de notre antique puissance, de notre ancienne richesse ; ces trésors ou plutôt ce vil salaire qu'il jette à nos prêtres, il sait très bien qu'ils y renonceraient mille fois plutôt que lui. Le spectre qui étendait

sur nous une protection si enviée, ce sceptre a été brisé, et les tronçons en ont été jetés dans la boue. Le monde, nous crie-t-on de toutes parts, s'est retiré de vous. Eh bien ! nous sommes restés seuls, aussi seuls qu'on peut l'être avec dix-huit siècles de souvenirs et une espérance immortelle. Mais ceux qui répudient ces souvenirs et qui dédaignent cette espérance, qu'ils nous laissent au moins la liberté, dans notre abandon et notre solitude ; qu'ils n'aillent pas s'effaroucher de nos chétifs efforts, et par prudence, qu'ils défendent à leur épouvante de trahir leur faiblesse. De deux choses l'une, ou nous avons pour nous la vérité et le droit, et alors ils doivent au moins les respecter : ou nous ne sommes que des êtres égarés, impuissants, trahis par la destinée et par l'avenir ; alors pourquoi accélérer notre dernier soupir, pourquoi conjurer par votre despotisme contre notre agonie ? Ah ! si notre foi doit mourir, souffrez au moins que nous lui choisissions un tombeau, et que ce tombeau soit la liberté du monde ? C'est notre foi qui la première a levé la noble bannière sous laquelle le genre humain est aujourd'hui en bataille. C'est bien la moindre chose qu'elle puisse s'en servir comme d'un linceul. (Vive sensation).

» Mais je ne sais pourquoi j'usurpe ici le langage de la tristese et du découragement, quand mon cœur est plein de ferveur et d'espérance. Non, je ne pense pas que ma foi doive mourir. Non, je ne pense pas que le souffle qui lui donna la vie soit fait pour s'éteindre sous un souffle mortel. C'est parce que je la crois vivace et forte d'un éternel avenir que je lui ai consacré ma vie courte et obscure. Et non seulement je crois qu'elle vivra, mais je crois qu'elle seule peut faire vivre le monde. Elle seule peut rendre le bonheur et la paix à ce peuple auquel nous nous faisons gloire d'appartenir, à ce pays, objet de nos plus chères affections, à ces masses populaires qui fondent et détruisent les royautés terrestres, et pour qui ces royautés sont toujours stériles. Humbles disciples de cette religion que l'on ignore et que l'on oublie bien plus qu'on ne la repousse et qu'on ne la méprise, il nous eût été doux de montrer dans les épanchements de nos âmes avec celles de nos élèves tout ce qu'elle renferme de fécond et de consolant pour le pauvre et pour l'enfant. Peut-être nos efforts n'eussent-ils été ni infructueux ni dédaignés. Demandez à ces vingt enfants, la plupart enfants du pauvre, que deux jours de vie publique suffirent pour rassembler autour de nous, demandez-leur s'ils ne déplorent pas notre absence, si leurs jeunes cœurs n'étaient pas déjà pleins de sympathie et d'affection pour nous. Ce que nous avons fait pour eux, nous voudrions, nous et nos frères, le faire pour tous nos concitoyens ; et toute notre vie consacrée à cette œuvre nous paraîtrait bien courte et bien remplie. Notre vie, c'est toute notre richesse, et nous la dévouerions de bien bon cœur à servir notre Dieu dans la personne de ses pauvres ; *Christo in pauperibus*. Notre plus belle récompense serait de leur expliquer l'auguste mystère de leur pauvreté, et de leur révéler le prix sublime qui attend leurs vertus inconnues. Nous remplirions ainsi la sainte et primitive mission de notre foi, en travaillant pour le bien de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, de celle pour qui la civilisation, avec toutes ses pompes, est restée sans consolation et sans asile. Nous leur dirions avec un de ces hommes envoyés il y a dix-huit siècles pour prêcher au monde Dieu et la liberté ; *Nous n'avons ni or ni argent mais nous vous donnons tout ce que nous possédons nous-mêmes*. Nous n'avons ni trésors, ni jouissances matérielles à vous offrir, mais nous vous donnons tout ce que Dieu nous a donné, tout ce qui a fait à nous notre consolation et notre bonheur ; nous vous offrons ce qui sauve, ce qui bénit et ce qui fait vivre, la foi, l'espérance et l'amour. (Approbation dans les tribunes.)

» Qu'il me soit permis en finissant, nobles Pairs, de diriger ma pensée vers vous, qui êtes appelés à me juger ; qu'il me soit permis de vous dire quelle pure et éclatante gloire s'attachera à vos noms si vous écoutez la voix de la Charte et de la conscience publique. Dépositaire des éléments d'ordre et de stabilité que réclame si impérieusement la société actuelle, ne compromettez pas ce dépôt dan l'opinion en élevant contre l'invincible marche du genre humain les frêles barrières d'une légalité liberticide. A la fois juges et jurés, jurisconsultes et législateurs, votre arrêt va promulguer l'existence d'une grande et sainte liberté, écrite à la fois dans les lois de Dieu et dans celles de la patrie ; ou bien, ce que je n'ose croire, il constatera aux yeux du monde que la France gémit dans la servitude la plus scandaleuse, la plus avilissante, la servitude des âmes. Pairs de France, souffrez que je vous le dise avec une franchise héréditaire, ne soyez pas infidèles à votre noble mission, et dans ce moment même... dites à la France que vous avez beaucoup fait pour la liberté et pour elle.

» J'en ai dit assez, nobles Pairs, pour vous prouver que ma foi religieuse m'a surtout guidé dans cette entreprise ; j'en ai dit assez, je l'espère, sinon pour justifier, du moins pour expliquer ce qu'il peut y avoir d'étrange dans cette tentative d'un écolier de vingt ans. J'ai maintenant toute confiance en votre jugement et en celui de l'opinion publique. Je me féliciterai toute ma vie d'avoir pu consacrer ces premiers accents de ma voix pour demander à ma patrie la seule liberté qui puisse la raffermir et la régénérer. Je me féliciterai également toujours d'avoir pu rendre témoignage dans ma jeunesse au Dieu de mon

enfance. C'est à lui que je recommande le succès de ma cause, de ma sainte et glorieuse, cause; je la dis glorieuse, car elle est celle de mon pays; je la dis sainte, car elle est celle de mon Dieu.»

La cour des Pairs condamna ces singuliers délinquants au minimum de la peine, cent francs.

Mais alors commençait, pour les prévenus, un procès devant une cour plus haute. L'*Avenir* s'était prononcé pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour la suppression du budget des cultes, pour plusieurs autres propositions, hardies en tout temps, fort nouvelles alors. De la part de Lamennais, engagé dans une entreprise difficile, ces divertions étaient fort maladroites il eût été plus habile de serrer son jeu, et en restant dans ses lignes, de pousser plus heureusement ses attaques. Mais Lamennais ne suivait que sa logique et allait volontiers jusqu'au bout; trop heureux s'il s'était tenu dans la défense de Dieu, de l'Eglise et de la liberté. Fatigué des criailleries qui sélevaient contre son journal, il trouva, du moins, pour les abattre, un secret dès longtemps perdu, l'appel au Pape. L'*Avenir* fut suspendu; Lamennais, Lacordaire et Montalembert les trois pèlerins de *Dieu et de la liberté*, partirent pour Rome, résolus à suivre sa consigne. Cette démarche était touchante, mais ne pouvait guère aboutir. Au point de vue dogmatique, les questions étaient fort neuves; au point de vue politique, elles suscitaient plus d'un embarras: il fallait donc un long examen, pour conclure probablement par un conseil de silence. Lamennais ne sut pas comprendre ces nécessaires lenteurs, et, honoré personnellement des sympathies les plus vives, bien qu'on regrettât quelques discussions dues à son initiative, il ne voulut pas se résigner à attendre. Il partit annonçant qu'il allait reprendre la publication de l'*Avenir*. Son départ fit hâter la solution; le 15 aout 1832, l'Encyclique *Mirari vos* vint, sans le nommer, frapper son système politique et ses théories philosophiques non dans la forme d'une condamnation pour crime d'hérésie, mais par la réprobation sommaire des principes du libéralisme. L'Encyclique atteignit les trois journalistes dans la capitale de la Bavière. Lacordaire se soumit avec une décision admirable et une exemplaire piété; Lamennais se soumit aussi, mais avec un ensemble de feintes et de réticentes qui devaient aboutir à une révolte. Pour Montalembert, placé entre son amitié pour Lacordaire et sa vénération pour Lamennais, moins au courant des choses ecclésiastiques, jeune, simple, laïque, il était fort perplexe.

Il est curieux d'étudier, à cette date, la situation d'âme de Montalembert. D'un côté, le tentateur essaye de le retenir sous sa terrible domination; de l'autre, ses anges gardiens, Sophie Swetchine et l'abbé Lacordaire, s'appliquent à le défendre contre ses propres faiblesses contre ses préjugés et ses écarts possibles. En attendant la correspondance de Montalembert, nous relevons, dans les lettres de ses deux amis, les passages qui nous révèlent ses perplexités et nous découvrent leur puissante tendresse.

D'abord Montalembert est découragé, et, comme tous les découragés, il exagère encore l'expression de son découragement. Le 26 août 1833, Sophie Swetchine lui répond : « Il ne faut pas que la lassitude, le dégoût, l'habitude d'une vie oisive et décousue émoussent vos facultés en affaiblissant votre caractère, et vous rendent plus facile l'empire sur vous-même, parce qu'ils vous auront amoindri. Toute espèce d'holocauste demande un être vivant, et on le cherche vainement dans ces imaginations éteintes ou flétries, dans ces intelligences sans force et sans essor, qui prennent souvent l'insouciance et l'inertie pour la supériorité de la raison et le dernier terme à la philosophie. Certes, c'est une autre tendance que Dieu a imprimée à votre âme, qui semblerait avoir été formée sous l'inspiration de cette belle parole de Platon : « Le beau pour arriver au vrai.» Voilà ce qui eût enchanté votre existence, si vous ne vous étiez pas lancé si jeune, si faible, si inexpérimenté dans une lutte de passions et d'intérêts auxquels votre nature vous rendait étranger. Vous ne saisissiez dans ces questions que leur face désintéressée et pour ainsi dire poétique; mais vous n'en étiez pas moins dans la mêlée, portant ou recevant les coups, et vos intentions, restées droites et pures, n'ont pu empêcher que vous ressentissiez intérieurement les fâcheux effets d'une route fausse et téméraire. Aussi, avec l'âme la plus haute, la plus honnête, un cristal qui est presque un diamant, avec des mœurs irréprochables, de la foi, de la piété sincère et tout ce qu'elles entraînent de sentiments élevés, vous n'avez ni la douce joie du cœur, ni sa douce paix; vous êtes abattu, troublé, mécontent de vous-même. Mon cher Charles, si vous étiez vraiment resté dans l'ordre, votre cœur, même souffrant, même désolé, n'eût point connu de tels ravages. Ce qui le met mal à l'aise, c'est la conscience, qui de si près touche au cœur que leurs troubles et leurs voix se confondent. Vous vous sentez arrêté dans votre course, mais vous ne voulez pas vous dire qu'il faut revenir sur vos pas, ce qui coûte particulièrement à ceux dont le retour n'est pas commandé par ce que les hommes appellent exclusivement la vertu. Dans le monde des opinions et des idées, j'en conviens, l'illusion est plus facile, l'erreur moins saisissable ; mais on arrive aussi à soulever son masque, et on y arrive surtout par la simplicité des vues et des intentions. C'est en me livrant à des espérances tout opposées, que vous me trouverez, mon cher Charles,

beaucoup plus indulgente pour cet injuste et mélancolique découragement, qui vous dépouille de toute confiance dans votre avenir, et qui vous fait croire que vous êtes condamné à rester seul, par la seule raison que vous ne possédez pas à vingt-trois ans, le plus grand bonheur que comporte cette vie. »

Montalembert, d'abord découragé, vient à des idées d'opposition qu'il s'avoue à peine, mais que découvre l'œil maternel de Sophie Swetchine Le 17 novembre 1833, elle écrit : « Ce qui me rassure sur vous, mon cher Charles, ce qui me donne vraie confiance dans votre destinée, ce sont les épreuves qui ont toujours suivi vos torts, vos imprudences et vos déviations. Vous n'êtes pas châtié, car rien n'est irrévocable dans vos peines et votre situation ; vous n'êtes pas abandonné non plus, car la foi et toutes les vraies consolations vous restent ; mais vous êtes sans cesse averti, redressé, rappelé dans une voie plus droite et plus sûre. Si vous résistiez encore à ces solennelles admonitions, vous rendriez toujours plus coupable la lutte dans laquelle vous vous êtes volontairement engagé. Si votre foi n'y périt pas, sous quels auspices, en tardant encore, rentrerez-vous dans la vérité ? Que lui apportez-vous comme hommage et comme sacrifice ? La jeunesse a cela de bon, on est indulgent pour elle, quand elle faiblit, et on lui sait gré du retour ; mais il ne faut pas l'oublier, votre jeunesse a commencé de si bonne heure par une activité intempestive, qu'elle a beaucoup moins d'années à courir que les jeunesses communes. Vous avez sûrement pensé mon cher Charles, à la peine réelle que me causerait et la haute improbation que vous avez encourue et la publicité qui vient de lui être donnée. Contrister un père me paraît mille fois plus affligeant encore qu'indisposer un juge qu'on révère. Et que ne puis-je connaître la disposition où ce blâme redoutable vous a trouvé, les sentiments qu'il a excités, ceux auxquels vous vous êtes livrés ! Je repousse loin de moi toute crainte, mais j'arrête aussi l'essor de mes espérances, qui pour être pleinement justifiées, demanderaient un abandon si généreux, si pur, si catholique à la voix paternelle, et manifesteraient si intelligiblement une soumission tendre, profonde, sans réserve. Mais voilà, je me le répète, des espérances auxquelles il ne faut pas se livrer ; et pourtant, en reconnaissant la nécessité de disjoindre vos convictions politiques d'avec vos convictions religieuses vous n'imaginez pas, je présume les garder, violemment opposées les unes aux autres ; en reconnaissant un grand naufrage, vous ne voudriez pas, je l'espère encore, même dans ce qui n'est pas exclusivement du domaine de la foi, cesser de consulter cette étoile unique qui fait la vraie sécurité du navigateur. Oui, je puis bien le dire, j'ai vivement désiré pour vous quelques années de silence et d'obscurité ; je vous aurais donné pour devise : *Ama nesciri ;* mais le silence qui aurait pu me satisfaire n'est pas celui qui, dans les circonstances présentes, semblerait confirmer toutes les imputations, en admettre l'entière et froide acceptation. Je vais plus loin : se taire, ce serait braver, et si la parole poursuivait une direction si hautement blâmée et interdite, je ne sais quelle expression suffirait pour qualifier une telle aberration dans un catholique. C'est un scandale qui sortirait de cette minorité simple, dont l'union a fait notre force et notre consolation jusqu'ici. Mon cher Charles, pensez, je vous en conjure, que, depuis le plus petit des fidèles jusqu'à leur chef, tous ont les yeux sur vous, et que de votre attitude actuelle dépendra peut-être cette destinée qu'on ne fait que préparer sur la terre. Vous distinguez trop les devoirs du prêtre de ceux du simple chrétien ; ils sont presque également obligatoires, et presque dans tous les cas ; et puis, est-il purement laïque celui qui a entrepris de servir activement la religion dans tous ses besoins, dans tous ses intérêts, celui qui a proclamé sa foi, son amour, son dévouement pour elle ? Il ne fallait pas approcher l'arche sainte, aider à la soutenir, si un jour vous pouviez vous condamner à cesser pour elle vos combats et vos efforts, et cela pour essayer de faire triompher de chimériques utopies ! »

Un mois plus tard, Montalembert, toujours réfractaire, commence à raisonner, ou plutôt à déraisonner sur son opposition. La douce correspondante revient à la charge avec la décision de son bon sens et l'accent victorieux du cœur. Le 11 décembre 1833, elle écrit : « Vous aviez bien raison de penser, mon cher Charles, que votre lettre m'affligerait, et pourtant elle ne m'ôte pas encore toute espérance. Il me semble toujours que la rectitude, la pureté de votre âme feront justice des sophismes de votre esprit, et que la chimérique conciliation d'une téméraire résistance avec la soumission d'un cœur pieux et croyant se montrera enfin à vous comme impossible. Cette ligne de démarcation que vous prétendez tracer entre vos devoirs comme chrétien, et vos devoirs comme citoyen politique, est une de ces subtilités qui en ont égaré de plus fermes et de plus expérimentés que vous, et prouveraient seules, qu'indécis par vos affections entre ces deux causes, ou peut-être ne banlançant plus, ce n'est pas celle de Dieu qui vous touche davantage. Ne me dites pas qu'il ne dépend pas de vous de changer vos convictions politiques, ce n'est pas là ce qu'on vous demande, mais de vous abstenir de leur hostile manifestation, de vous défier de votre jeunesse, de son impétuosité et de son inexpérience, de ne plus les exposer si témérairement à des décisions longuement et gravement méditées, dont la source est si haute. Et comment ne

croiriez-vous pas intéressés vos devoirs religieux, vos devoirs de catholique, à la reconnaissance formelle de vos torts dans le passé, de vos résolutions pour l'avenir, quand vous ne pouvez ignorer que vous vous êtes laissé surprendre et entraîner? Croyez-vous donc avoir usé d'un droit sans contrôle en mêlant le nom auguste de la Religion à tout ce déchaînement de passions humaines, en consacrant par cette impure alliance avec tant d'autres excès, jusqu'au dogme de l'insurrection ? Je ne contesterai pas ici la distinction que vous faites entre les deux puissances, distinction qui, pour le dire en passant, est assez insolite et étrange pour quelqu'un resté comme vous fidèle aux doctrines de l'*Avenir* ; mais excepterez-vous donc de cette autorité spirituelle que vous accordez au Pape toute action sur la morale et croyez-vous qu'il puisse permettre que tout catholique s'arroge le droit de défendre la Religion à sa manière, de l'associer à tout ce qui lui plaît, de la façonner à tous les caprices du sens individuel, de la traîner à la remorque de la première cause voulue ? Certes, le Souverain Père des fidèles doit apprécier tous les actes de dévouement à la cause sainte ; vous même avez reçu plus d'un témoignage de la joie que donnait à l'Eglise les heureuses espérances que vous lui faisiez concevoir. Mais tout cela, mon cher Charles, est-il sans condition ? et la prudence du Maître de tous doit-elle cesser d'intervenir comme la règle et la voie imposées à ses enfants ? Rien n'est plus simple dans notre état de faiblesse et d'imperfection que de nous laisser aller à l'exagération et même à l'erreur ; on pourrait dire que rien n'est si catholique que de se tromper, car rien n'est si universel. Mais c'est à l'opiniâtreté que commencent nos torts, à cet attachement si orgueilleux et si absurbe à notre propre sens. Mon cher enfant, cela serait-il possible ? Serait-ce à cette idole que vous sacrifieriez (1) ? »

Celui qui combattit avec le plus de zèle et de raison les incertitudes malsaines de Montalembert, ce fut son ami l'abbé Lacordaire. Rien n'est plus intéressant et plus édifiant que de l'entendre. Par ses lettres, on voit, combien il était sincèrement soumis ; on voit si j'ose ainsi dire, encore mieux combien il souhaitait à Montalembert une noble soumission.

On reprochait à Lacordaire, en se soumettant, d'avoir manqué à ce qu'il devait à Lamennais et de s'être soumis si promptement par ambition. Voici ce qu'il écrit le 19 août 1833 : « Il ne s'agit pas le moins du monde de m'attaquer à la personne de Lamennais, de me joindre à ses ennemis, de ne pas rendre justice à ses travaux, de chercher à le flétrir. Ce sont là des choses odieuses auxquelles je n'ai pas pensé un seul instant depuis que j'ai un corps et une âme. Lamennais se séparât-il de l'Eglise, devînt-il le plus dangereux des hérésiarques, entre ses ennemis et moi il y aurait encore *une distance infinie*, et personne ne lirait ce que je serais obligé d'écrire, sans reconnaître la douleur de ma position, la durée de mon respect, le désintéressement et la fidélité de ma conscience... Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. La position de Lamennais, quant à présent, est *d'être inutile* à l'Eglise de sa personne, et *d'empêcher beaucoup de bien,* par la complication d'idées qu'il a introduites dans les têtes et par la défiance qu'il a jetée contre l'autorité ecclésiastique. Cette situatian est le résultat d'une guerre de quinze ans, à laquelle j'ai pris part treize mois, *sous le rapport politique seulement* Une fois sur le chemin de Rome, mon dissentiment *a été complet*, et je n'ai plus cherché, avec d'horribles angoisses, qu'à rompre toute solidarité avec Lamennais. Il m'a fallu une année entière pour en venir à bout, non que la chose fût difficile en soi, mais parce qu'elle me coûtait beaucoup et que je saisissais avec avidité la moindre lueur d'accommodement.... Ce pas une fois franchi, il s'est agi pour moi de faire quelque chose. Je n'ai pas d'ambition et je ne puis en avoir ; car toutes les positions élevées dans le clergé sont des charges pastorales et administratives, toutes absolument incompatibles avec mes goûts. Mais il faut faire quelque chose de soi, à cause de la conscience qui y oblige, parce que chacun a reçu une vocation en ce monde. »

(1) Ces lettres ont été publiées dans le *Correspondant* par M. de Falloux.

(A suivre.) Justin FÈVRE, Protonotaire apostolique.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT

OU

DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

TROISIÈME PARTIE.

APPLICATION DU PRINCIPE (1).

II. Ceorcentes.

1° Les premiers agents de la répression sont les princes ou chefs de gouvernement. Il est inutile de rappeler ici les textes sacrés par lesquels notre auteur établit l'obligation pour les chefs des Etats de réprimer l'impiété et l'erreur. Qu'il nous suffise de nous remettre en mémoire ce texte de saint Paul, affirmant que c'est principalement pour qu'ils puissent combattre les homicides, les vols, les adultères, les divisions, les schismes et les hérésies qu'ils reçoivent l'impôt.

(1) Voy. le n° 45.

Souvenons-nous aussi que les princes les plus loués dans l'Ecriture sont ceux qui se sont le mieux acquittés de ce devoir.

2° Les agents secondaires de la répression sont les ministres du prince, les sénateurs, les chefs de famille, les maîtres, tous ceux en un mot à qui Dieu a départi quelque autorité. Il faut entendre saint Augustin féliciter le sénateur Pammachius de ce que, par ses exhortations, il avait ramené ses fermiers et tenanciers donatistes à l'Eglise catholique. On verra, à la lecture de ce panégyrique, que travailler à l'unité du Christ, à l'union de l'Eglise, à la paix de ses membres est l'œuvre qui mérite les plus grands éloges de l'Eglise et la plus sincère admiration des saints.

«A son honorable seigneur Pammachius, son très-cher fils dans les entrailles de Jésus-Christ, Augustin, salut dans le Seigneur.— Les bonnes œuvres que la grâce de Jésus-Christ a fait germer en vous vous ont fait honorer, connaître et chérir de nous dans la charité qui unit tous les membres du Seigneur. Quand bien même je vous verrais tous les jours, vous ne me seriez pas plus connu que vous ne l'êtes présentement par l'éclat d'une seule action qui m'a fait voir votre homme intérieur, beau de l'amour de la paix et rayonnant de la lumière de la vérité. Oui j'ai vu cet homme intérieur, je l'ai connu et je l'ai aimé ; c'est à lui que je parle, à lui que j'écris, à cet ami qui m'est cher et qui, malgré l'absence de sa personne, s'est montré à moi si éloigné de lui. Cependant nous étions déjà ensemble, nous vivions sous le même chef, dans la charité duquel si vous n'aviez pas été si profondément enraciné, vous n'auriez pas eu le même zèle et le même amour pour l'unité catholique. Vos fermiers d'Afrique, établis au milieu de la Numidie consulaire, dans le berceau même de l'hérésie donatiste, n'auraient pas trouvé en vous cette éloquence et cette force de caractère qui les ont portés si promptement à se soumettre à vos conseils. Mais ils pensaient qu'un homme comme vous ne pouvait suivre une doctrine qu'après en avoir connu la vérité. Maintenant, quelle que soit la distance qui les sépare de vous, ils marcheront avec vous sous le même chef ; avec vous ils seront comptés éternellement parmi les membres de Celui par les ordres duquel ils vous servent sur la terre.

» Cette action, qui vous a fait connaître à moi et par laquelle je vous tiens embrassé dans mon cœur, m'a comblé de joie, et je vous en félicite en Notre-Seigneur Jésus-Christ par cette lettre que je vous envoie comme une marque de ma tendresse pour vous. Je ne puis rien faire de plus ; ne la regardez pas toutefois comme la mesure de l'affection que je vous porte ; mais, après l'avoir lue, allez au delà par un élan invisible de l'âme ; pénétrez par la pensée au fond de mon cœur, et voyez ce qui s'y passe à votre égard, car l'œil de la charité pénètre jusqu'au plus intime de sa demeure, jusqu'à ce sanctuaire que nous tenons fermé aux tumultueuses vanités du siècle, lorsque nous y adorons Dieu. Là, vous verrez la joie délicieuse que m'a fait éprouver votre sainte action, joie que la bouche ne peut dire et qu'une lettre ne peut exprimer ; joie toute brûlante du sacrifice de louanges que j'adresse à Celui qui vous a inspiré le dessein et donné le pouvoir d'accomplir une si bonne œuvre. Dieu soit loué de ce don ineffable!

» Combien de sénateurs, enfants comme vous de la sainte Eglise, pourraient faire en Afrique ce que vous y avez fait en nous comblant de joie ! Mais il y a autant de danger à les y exhorter que de sécurité à vous féliciter de votre œuvre ; car peut-être ne se rendraient-ils pas à nos conseils, et les ennemis de l'Eglise, comme s'ils avaient prévalu sur nous dans leur esprit, en profiteraient pour tromper les faibles et leur tendre des embûches ; tandis que vous, par cette œuvre accomplie, vous avez confondu les ennemis de l'Eglise en délivrant les faibles. Il vous suffira de donner connaissance de cette lettre à ceux du sénat avec lesquels vous êtes unis par les liens de la foi, et sur l'amitié et la fidélité desquels vous pouvez compter. Ils penseront peut-être alors qu'ils peuvent faire en Afrique ce que vous y avez fait vous-même, et qu'ils négligent peut-être de faire parce qu'ils le croient impossible. Je n'ai pas jugé à propos de vous parler des nouveaux pièges préparés par les hérétiques dans la perversité de leur cœur. J'ai pris en pitié leur prétention de vouloir ébranler une âme aussi fortement attachée que la vôtre à Jésus-Christ. Vous apprendrez tout cela de la bouche de mes frères, que je recommande à Votre Excellence. Veuillez excuser les craintes vaines que leur inspire la conversion si subite, si inattendue de tant d'hommes dont le salut, procuré par vos soins a comblé de joie l'Eglise catholique notre Mère. » (*Lettre au sénateur Pammachius*, t. IV, p. 486.)

Saint Augustin prie Cécilien, gouverneur de Numidie, de comprimer par ses ordonnances les Donatistes des environs d'Hippone, comme il l'avait fait en d'autres localités.

« L'éclat de votre administration, lui écrit-il, la renommée de vos vertus, votre zèle si digne d'éloge et la sincérité de votre foi chrétienne, tous ces bienfaits divins dont vous vous réjouissez en Celui qui vous les a donnés, et duquel vous en espérez de plus grands encore, m'ont engagé à vous faire part dans cette lettre des peines et des soucis qui m'agitent. En effet, autant je me réjouis de ce que vous avez fait avec tant d'efficacité dans les autres parties de l'Afrique pour l'unité catholique, autant j'éprouve de douleur que la con-

trée d'Hippone et celles qui touchent à la Numidie n'aient pas encore mérité d'être secourues par la vigueur et l'autorité de vos ordonnances. O seigneur illustre; très méritant, honorable et estimable fils en Jésus-Christ, dans la crainte qu'on impute ce mal et ces désordres à une négligence, moi, qui soutiens le fardeau épiscopal d'Hippone, j'ai cru devoir m'en ouvrir à Votre Excellence. Vous apprendrez jusqu'où s'est portée l'audace des hérétiques sur le territoire d'Hippone, si vous daignez entendre ce que mes frères et mes collègues exposeront à Votre Grandeur ou ce que vous dira le prêtre que j'envoie vous porter cette lettre. Avec l'aide de Dieu, Notre-Seigneur vous parviendrez sans doute à réprimer l'orgueil et la vanité sacrilège, en employant la crainte pour remède plutôt que le châtiment comme moyen de répression. (*Saint Augustin à Cécilien* lettre 86ᵉ, t. IV, p. 591.)

En parlant des maîtres de maison, des chefs de famille, saint Augustin fait une observation qui peut avoir son application pratique aux époques où le grand nombre des incrédules et la mauvaise disposition des esprits rendent difficile pour le prince l'exercice de la loi. Il fait remarquer que lorsque l'Etat se trouve dans l'impossibilité d'appliquer les lois de la répression, parce que les dissidents sont en trop grand nombre, les chefs secondaires peuvent toujours, vu le nombre restreint de leurs subordonnés, tenter plus efficacement de réprimer le mal.

Quant à ce mot de l'Apôtre : «Ne mangez pas même avec ces sortes de gens-là, » il y a une multitude de bons chrétiens qui n'hésitent point à le pratiquer à l'égard de ceux dont ils sont plus particulièrement chargés, soit qu'ils espèrent les corriger par ce moyen, soit pour le cas où ils n'auraient pas cet espoir, dans le but d'empêcher l'effet pernicieux de leurs mauvais propos. On s'acquitte bien de ce devoir, c'est-à-dire on s'en acquitte avec une charité pleine d'humilité et une sévérité pleine de bienveillance (*humili benignitate ac benigna severitate*), lorsque, dans les fonctions qui nous placent à la tête de nos semblables, nous nous souvenons que nous ne sommes que leurs serviteurs, ainsi que nous le rappellent en même temps la parole et l'exemple du Seigneur. On s'en acquitte, en effet, alors sans orgueil contre son semblable et avec des prières mêlées de larmes devant Dieu ; mais autant il est facile, soit à l'évêque seul d'agir ainsi par rapport à un clerc, soit à un clerc ou à un supérieur quelconque revêtu d'autorité de retrancher un pauvre de la société de ceux que nourrit l'Église, ou un simple fidèle de la société des laïques, en sorte que les autres, à qui on le défend, ne prennent pas leur nourriture avec eux, autant il est difficile de séparer et d'exclure de la communion des bons, dans quelque rang de l'Église que ce soit, les méchants quand ils sont en grand nombre. En effet, on voit les bons chrétiens veiller dans leurs familles à la conduite des leurs, et disposer les choses à leur égard de manière à faire observer chez eux le précepte de l'Apôtre, de ne prendre point de nourriture avec des pécheurs tels que ceux dont il parle, s'ils veulent que leurs enfants et quiconque mène chez eux une vie calme et paisible ne subissent quelque détriment. Quand les méchants sont en grand nombre, il faut les reprendre en général, lorsqu'on a la possibilité d'élever la voix en public, et surtout si le Seigneur, par quelque fléau du ciel, qui semble fondre sur eux à cause de leurs crimes fournit une occasion favorable de le faire ; car les calamités qui tombent sur les hommes leur font prêter humblement l'oreille aux paroles destinées à les corriger, et un cœur affligé est plus porté à confesser ses torts en gémissant qu'à résister et à murmurer. Ainsi le bienheureux Cyprien ne se serait peut-être point exprimé comme il l'a fait si Dieu ne l'avait aidé d'en haut par des rigueurs car les temps où il parlait étaient si durs, si calamiteux et si lamentables, que non seulement ceux de qui il parlait n'auraient point osé se fâcher contre lui mais encore sentaient qu'ils ne pouvaient qu'à grand'peine obtenir leur pardon de ceux qui s'emportaient contre eux. Mais quand même il n'y aurait aucune calamité, aucune tribulation qui pesât sur les peuples il est toujours utile de reprendre la foule en présence de la foule si l'occasion s'offre de le faire. Autant il est commun de voir les méchants qu'on sépare des autres se livrer à tous les excès, quand ils sont en nombre autant il l'est également de les voir gémir de leurs fautes si on les reprend tous ensemble. Ainsi on ne doit point négliger de mettre en pratique le précepte de l'Apôtre, quand on peut le faire sans exposer la paix au danger d'être troublée ; car il n'a pas pensé qu'on dût entendre autrement la séparation des bons d'avec les méchants. (*Trois livres contre Parménien*, liv. III, ch. II, nº 16, t. XXVIII, p. 123. »

(*A suivre.*) L'abbé LECLERC.

Chronique hebdomadaire

Fête de l'Assomption à Rome. -- Congrégation de Notre-Dame de Lourdes. -- Œuvres romaines de zèle. -- Les *Mille*. -- Encore un concours entre congréganistes et laïques. -- Guérison miraculeuse à Lourdes. -- Autre à Notre-Dame de Clery. -- Les pèlerins anglais à Pontigny. -- Traité entre la France et le roi d'Annam. -- Lord Ripon. -- Réunion du Pins-Verein. -- Congrès des étudiants suisses. -- La fête de Sedan. -- Expulsion des Carmélites de Posen. -- Progrès du catholicisme à New-York.

Paris, 10 septembre 1874.

Rome. — C'est en vain que le gouvernement

usurpateur fait appel à la force et a la ruse pour arracher du cœur des Romains la foi et l'amour de l'Eglise, afin de se les soumettre après s'être imposé à eux : il n'y réussit pas. Uniquement attentifs à la voix de Pie IX, leur roi, qui recommande en toute circonstance la prière et les œuvres durant ces jours d'épreuve, on voit chaque jour grandir leur piété et se multiplier leurs généreuses entreprises.

Ils ont célébré avec une dévotion qu'on n'avait peut-être pas encore vue la glorieuse fête de l'Assomption. Le matin, les communions ont été innombrables dans toutes les églises, qui n'ont pas désempli de la journée ; et le soir, toutes les fenêtres, celles des maisons pauvres comme celles des maisons riches, ont été illuminées. Seuls les palais usurpés de l'Etat et les demeures de ses employés et de ses souteneurs faisaient tache dans la clarté universelle.

Ne pouvant se rendre en pèlerinage à leurs miraculeux sanctuaires, défense leur en ayant été faite sous prétexte d'hygiène par les hommes venus du nord, ils ont fondé, pour donner satisfaction à leur piété, une nouvelle Congrégation dite de la Très Sainte-Vierge de Lourdes. Née depuis peu, cette Congrégation a pris une extension très-considérable, et presque toute la ville de Rome en fait déjà partie. Le Souverain Pontife l'a enrichie de nombreuses indulgences, dont six plénières. Le jeudi, jour consacré à l'apparition, les associés se réunissent pour assister à la messe et à la bénédiction.

Le nombre et l'importance des œuvres de zèle qui fleurissent à côté des œuvres de piété, par lesquelles elles sont inspirées et soutenues, est vraiment admirable. Le rapport du président de la Société des Intérêts catholiques pour l'année 1873, qui vient de paraitre, en donne la liste suivante :

« 1° L'Œuvre contre la profanation des dimanches et des fêtes. — 2° L'Œuvre de la réparation perpétuelle aux offenses envers Notre-Seigneur Jésus-Christ. — 3° L'Œuvre contre le blasphème et les discours obscènes. — 4° L'Œuvre de l'assistance aux curés pour l'enseignement de la doctrine chrétienne. — 5° L'Œuvre de l'accompagnement du Saint Viatique. — 6° L'Œuvre de la rédaction d'un journal de la Société ; la *Voce della Verità*. — 7° L'Œuvre de la défense en voie contentieuse des personnes et des choses catholiques par la section légale de la société. — 8° L'Œuvre de la coopération et contribution aux dépenses pour l'institut des écoles paternelles. — 9° L'Œuvre des écoles primaires, au nombre de vingt et une, très-florissantes. — 10° L'Œuvre des secours aux anciens soldats du Pape. — 11° L'Œuvre du cercle de la société. — 12° L'Œuvre de la correspondance et des relations avec les sociétés catholiques de l'Italie et de l'étranger. »

« Ce n'est pas tout, ajoute le correspondant romain de la *Semaine catholique* de Lyon, à qui nous empruntons ces renseignements, la Société romaine a pourvu aussi, en 1873, à dix-huit œuvres, qu'il serait trop long d'énumérer ; elle a dépensé de fortes sommes pour accomplir les vœux faits dans les temps antiques par le sénat et le peuple romain, et qui consistent en offrandes de calices, de vases sacrés et de cierges aux basiliques et églises de Rome ; offrandes qui rappellent des traits de la miséricorde divine durant le cours des dix-huit siècles de christianisme. »

L'Eglise, cet exposé le fait voir, est donc aussi vivante que jamais sur cette terre des martyrs, et la secte dont Garibaldi vient de révéler le but dans sa récente élucubration sur les *mille*, n'y ramènera pas le paganisme sans verser encore des torrents de sang.

France. — Partout où il y a eu des concours entre les élèves des écoles congréganistes et ceux des écoles laïques, les premiers l'ont emporté sans conteste sur les seconds. La *Chronique de Toulouse* nous en fournit encore un exemple. Toutes les écoles primaires de l'arrondissement de Bayonne avaient été invitées à envoyer dans cette ville leurs meilleurs élèves pour y concourir ensemble. Dix-sept se présentèrent. Les examens ont eu lieu à l'hôtel de ville, en présence de M. le sous-préfet ; ils ont duré deux jours, et de l'aveu de toutes les personnes compétentes, le niveau s'en est toujours maintenu au dessus de ceux que l'on fait subir aux jeunes gens qui se destinent à la carrière d'instituteur. Tous les concurrents on obtenu le diplôme ; mais les douze premiers, sauf le huitième, étaient des élèves des frères.

— Voici des détails sur le second miracle accompli à Lourdes le jour où les Parisiens s'y sont rendus en pèlerinage, le 19 août. La miraculée se nomme Angèle Lesbroussart. Elle est âgée de vingt ans, est née et réside à Valdampierre, village du diocèse de Beauvais, où ses parents tiennent un magasin de nouveautés. Depuis plus de cinq ans, elle souffrait d'une maladie de la moelle épinière. Les plus célèbres médecins de Paris, entre autres le docteur Nélaton, avaient été appelés à lui donner leurs soins, mais n'avaient pu arrêter le mal, qui l'avait obligée, depuis peu, à porter des lunettes bleues, dans l'impossibilité où elle était de supporter la lumière vive. Dès les premiers temps de sa maladie elle n'avait plus pu marcher sans avoir une canne à chaque main. N'ayant plus d'espoir dans les remèdes humains Angèle décida ses parents à la laisser aller demander sa guérison à Notre-Dame de Lourdes.

Elle se joignit donc au pèlerinage des Parisiens, accompagnée de sa mère et d'un parent. Le matin du 19, elle communia dans la basilique vénérée, et ce fut en cet instant qu'elle se sentit guérie soudainement et complètement. Le 22, elle revint à Valdampierre, dont tous les habitants furent dans l'admiration en la voyant marcher comme si elle n'eût jamais été infirme. Un certificat de ce fait fut rédigé par le maire et signé de tous les conseillers municipaux et notables de Valdampierre, « pour rendre hommage à la vérité. » Mais cette attestation ne pouvait dispenser l'autorité ecclésiastique de faire une enquête, laquelle est déjà commencée.

— Les *Annales religieuses et littéraires* d'Orléans signalent une autre guérison également extraordinaire, obtenue en faveur d'un jeune enfant abandonné de ses médecins, par l'intercession de Notre-Dame de Cléry, le jour du grand pèlerinage, 9 août.

— Le pèlerinage des Anglais à Pontigny, où ils venaient vénérer le corps de saint Edme, l'un de leurs plus grands évêques, s'est fait le 2 septembre, ainsi qu'il avait été annoncé. Les pèlerins, au nombre de 500, ont voulu faire à pied le trajet de la gare de Saint-Florentin à Pontigny. Ils sont partis en procession, bannières déployées et en chantant des hymnes et des cantiques. Parmi eux se trouvaient les plus grandes célébrités de l'Angleterre. La fête était pour le lendemain, où tous les pèlerins ont communié. Une partie de la nuit avait été employée aux confessions. Les cérémonies ont été rehaussées par la présence de NN. SS. les archevêques de Sens, de Westminster et de Chambéry, de l'évêque d'Amyclée *in partibus*, coadjuteur de l'archevêque de Westminster, et du T. R. P. abbé de la Trappe d'Aiguebelle. La foule, accourue des environs était très-nombreuse, et les principales autorités du département avaient tenu à honneur d'être aussi présentes. Des discours furent prononcés par Mgr de Westminster et Mgr de Sens. Le soir, après la bénédiction des archevêques et évêque, de chaleureux *vivat* furent poussés par les Français en l'honneur de l'Angleterre, et par les Anglais en l'honneur de la France, et les pèlerins reprirent, en procession comme en venant, le chemin de Saint Florentin, laissant après eux un grand souvenir d'édification.

— Nous avons déjà parlé du traité récemment conclu entre la France et le Tong-King, et dont un article garantit la liberté pour les chrétiens de pratiquer leur religion. Cet article, qui est le neuvième, offre trop d'intérêt à nos lecteurs pour que nous ne le transcrivions pas ici. En voici donc le texte :

« Art. 9. Sa Majesté le roi de l'Annam, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoque et annule toutes les prohibitions portées contre cette religion et accorde à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement.

» En conséquence, les chrétiens du royaume d'Annam pourront se réunir dans les églises en nombre illimité pour les exercices de leur culte. Ils ne seront plus obligés sous aucun prétexte à faire des actes contraires à leur religion, ni soumis à des recensements particuliers. Ils seront admis à tous les concours et aux emplois publics, sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion.

» Sa Majesté s'engage à faire détruire les registres de dénombrement des chrétiens fait depuis quinze ans et à les traiter, quant aux recensements et aux impôts, exactement comme tous ses autres sujets. Elle s'engage, en outre, à renouveler la défense, si sagement portée par elle, d'employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux pour la religion et à faire corriger les articles du Thâp Dieu, dans lesquels de semblables termes sont employés.

» Les évêques et missionnaires pourront librement entrer dans le royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passe-port du gouvernement de la Cochinchine visé par le ministre des Rites ou par le gouvernement de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. Ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière, et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ.

» Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires, leur ministère. Si leur conduite est répréhensible et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une punition équivalente.

» Les évêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d'acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir des églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous les autres édifices destinés au service de leur culte.

» Les biens enlevés aux chrétiens pour faits de religion qui se trouvent encore sous séquestre, leur seront restitués.

» Toutes les dispositions précédentes, sans exception, s'appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu'aux français.

» Un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté à tous les chrétiens de son royaume. »

Il est à propos de remarquer qu'aucun traité avec les nations de l'extrême Orient n'avait encore entouré la pratique du christianisme de ga-

ranties aussi étendues. Cependant l'on doit encore regretter que la France n'ait pas exigé, de plus, ainsi que sa dignité et la justice le lui commandaient, des indemnités pour les pillages, les incendies et les massacres commis contre ceux qui avaient compté sur sa parole et combattu sous son drapeau.

Un mot maintenant sur l'ensemble du traité. Il est destiné à remplacer celui de 1862, que diverses causes rendaient inexécutable. La principale disposition en notre faveur est que le roi d'Annam reconnait la pleine et entière souveraineté de la France sur tout le territoire entièrement occupé par elle et compris entre les frontières suivantes : à l'est, la mer de Chine et le royaume d'Annam (province de Binh-Thûam ;) à l'ouest, le golfe de Siam ; au sud, la mer de Chine ; au nord, le royaume de Cambodge et le royaume d'Annam (province de Binh-Thûam.) En retour, nous abandonnons au roi d'Annam ce qu'il reste nous devoir de l'indemnité de guerre de 1862, environ 5,500,000 fr., et nous nous engageons à lui fournir sur sa demande et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume. De plus, nous lui faisons don de cinq bâtiments à vapeur, de cent canons et de mille fusils avec cinq cent mille cartouches. Il a été convenu, en outre, que nous mettrions à sa disposition des militaires, des marins et des hommes experts en matière de finances pour organiser son armée, sa marine et le service des impôts et des douanes. Les autres articles, — il y en a vingt deux en tout, — ont trait au commerce, aux contestations entre Français et Annamites, à l'extradition des criminels, etc.

Angleterre. — Lord Ripon, grand maître des francs-maçons en Angleterre, a donné mercredi de la semaine dernière sa démission des fonctions maçonniques. C'est la conséquence nécessaire de la récente conversion du noble lord au Catholicisme.

Le prince de Galles a été élu provisoirement à sa place.

Suisse. — Le zèle des catholiques jurassiens pour la défense et la conservation de leur foi ne se ralentit pas. Deux réunions importantes ont récemment eu lieu dans ce but. La première est celle du Pins-Verein, qui s'est tenue le 26 août à Sachseln. Mgr Lachat présidait. On y a tour à tour parlé de la nécessité de conserver l'unité de croyance, des devoirs qui s'imposent tout particulièrement aux catholiques suisses à l'heure présente, de la situation du Jura, de la liberté religieuse et d'enseignement supérieur, du comité de la question ouvrière et de la bonne presse comme apostolat.

Quelques jours plus tard, le 1er septembre, les étudiants catholiques ouvraient leur congrès à Saint-Maurice. Tous les membres présents ont exprimé avec enthousiasme leur foi et leur dévouement à l'Eglise et à la patrie, et ont juré de les servir jusqu'à la mort, à l'exemple des martyrs de la Légion thébaine.

Allemagne. — La célébration de l'anniversaire de la bataille de Sedan, fort peu enthousiaste les trois années dernières, a complètement raté celle-ci, même à Berlin, où les patrons qui ont voulu fêter ont dû payer aux ouvriers leur journée.

La misère parait être devenue déjà très-grande malgré nos milliards. Tandis que les socialistes n'ont pas voulu, les catholiques n'ont pu y prendre part. La persécution ouverte qui est faite à leur foi et l'emprisonnement de leurs évêques et de leurs prêtres les disposaient peu à la joie. Mais ce qui les a forcés à s'abstenir complètement, c'est que le parti libéral, le principal moteur de cette fête, prétendait bien plus célébrer sa propre victoire sur l'Eglise que celle de l'Allemagne sur la France. Il aurait donc fallu que les catholiques se réjouissent de leurs propres blessures. C'est pour cela que Mgr l'évêque de Mayence, dans une lettre admirable de modération et de magnanimité, a invité ses diocésains à ne faire autre chose que célébrer, ce jour-là ou les suivants, à leur volonté, le divin sacrifice pour appeler la bénédiction et la miséricorde de Dieu sur l'Allemagne.

— Les religieuses carmélites de Posen ont reçu de la police prussienne l'ordre de quitter le territoire dans un délai de trois jours. Un court sursis a été obtenu. L'une de ces religieuses est la veuve du prince Witold Czartoryski, la comtesse Marie Grocholska, de Volhynie.

Etats-Unis. — Les journaux protestants eux-mêmes ne peuvent taire l'étonnement que leur cause le rapide accroissement des catholiques, à New-York en particulier. Ce n'est, remarque l'un d'eux, qu'après la révolution, en 1785, qu'y fut bâtie la première église. Aujourd'hui, ajoute-t-il, ils en ont quarante, qui reçoivent en moyenne chaque dimanche 100,000 fidèles, et ils font bâtir encore une cathédrale qui promet de surpasser en beauté tous les édifices religieux du continent américain ! Les catholiques chassés d'Allemagne, d'Italie et d'ailleurs par la Révolution triomphante, ne tarderont pas à donner aux protestants bien d'autres étonnements.

Tome IV. — N° 48. — Deuxième année. 23 septembre 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières
SUR LE SYMBOLE DES APOTRES

VINGTIÈME INSTRUCTION.

Convenance de l'Incarnation, de la part de Dieu; convenance de ce mystère par rapport à l'homme (1)

TEXTE.— *Credo... in Jesum-Christum, Filium ejus unicum, qui conceptus est de spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine.* Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie.

EXORDE.— Avez-vous remarqué, mes frères, comme le Symbole des Apôtres s'étend longuement sur la personne de notre divin Sauveur? En parlant de la première personne de l'auguste Trinité, il ne dit que quelques mots, rappelant, comme nous l'avons expliqué, les perfections infinies de Dieu, et la toute-puissance avec laquelle il a créé le ciel et la terre. « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. » Et puis c'est tout... Mais s'agit-il du Fils?... Voyez comme nous entrons dans plus de détails: « Et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie ; » et les autres paroles qui suivent, paroles que vous connaissez tous...

Pourquoi cela? Vous le savez sans doute, et je vous entends me répondre:« Parce que Jésus-Christ est la pierre fondamentale, la base sur laquelle repose notre sainte Religion. Le Symbole énumère les principaux mystères de sa vie, parce que ces mystères sont autant de foyers d'où rayonne pour nous la chaleur de l'amour, autant de sources desquelles jaillissent pour nous les eaux de la grâce...» C'est vrai, mes frères, Jésus-Christ est pour nos âmes ce que le soleil est pour la nature. Otez le soleil, la terre ensevelie dans les ténèbres, sera triste, sans chaleur et incapable de produire aucun fruit. La lune elle-même ne l'éclairera plus, car c'est du soleil qu'elle tient sa lumière. Ainsi, chrétiens, seraient nos âmes sans Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aveuglées par l'erreur, tristes, découragées, incapables de produire aucun acte méritoire pour le ciel, elles seraient comme une terre sans soleil... Sainte Vierge Marie, vous ne pourriez pas même venir à leur secours, car c'est de votre divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, que vous tenez et votre puissance et les perfections qui vous élèvent si haut.

PROPOSITION.— Je me propose, mes frères, de vous exposer avec quelques détails et dans plusieurs Instructions tout ce qui concerne la personne de notre divin Sauveur ; car c'est, dit l'Evangile (1), la connaissance de Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui est le meilleur gage de la vie éternelle, et la lumière la plus certaine pour nous y conduire. Nous allons ce matin parler de la convenance de l'Incarnation.

DIVISION.— Etait-il convenable que la seconde personne de l'auguste Trinité prit un corps et une âme pour nous racheter ? C'est à cette question que je vais répondre. Je voudrais, avec la grâce de Dieu, vous montrer: *Premièrement*, que ce mystère convenait à la majesté divine, comme l'une des plus belles manifestations de ses perfections infinies. *Secondement*, qu'il convenait à la nature humaine, comme le moyen le plus efficace de réparer ta chute de nos premiers parents, et de ramener au Créateur les adorations, la reconnaissance et l'amour des hommes.

Première partie.— Je dis d'abord que le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire le mystère du Fils de Dieu fait homme, est la manifestation la plus adorable et la plus complète que nous ayons des perfections divines, et qu'en cette qualité elle contribue puissamment à la gloire de Dieu... Rappelez-vous ce que nous disions dans une de nos dernières Instructions. Dieu a tout fait pour sa gloire. Il ne peut pas se proposer d'autre but; or, sa gloire consiste surtout en ce que ses perfections soient connues et manifestées.

Elle est admirable déjà la connaissance que nous donne de lui la création de cet univers ! Le voyez-vous plongeant pour ainsi dire à deux mains dans le trésor de sa toute-puissance, et en faisant jaillir cet univers et toutes les merveilles qu'il renferme. Contempler sa sagesse organisant chaque être, et lui assignant sa place avec la plus merveilleuse harmonie. Etoiles, vous occuperez tel rang dans le firmament, il ne vous sera pas permis de le quitter ; le nombre de vos scintillements même est connu de sa science infinie. Lune, tu aura tes phases; terre, tu auras tes saisons; soleil radieux, tu te lèveras chaque

(1) Cf. S. Thomas, *Somme theol.*, quest. 1re, art. Ier et suiv.

(1) Jean, XVII, 3.

matin, et comme un époux sort de sa couche pour se livrer au travail (1), toi, tu éclaireras cet univers, tu verseras à flots sur lui la lumière que je t'ai donnée. Quelle sagesse, en effet, dans l'organisation de ce monde ! Mais aussi quelle bonté ! Chaque être aura sa subsistance assurée: au brin d'herbe, la rosée qui le rafraîchit; aux arbres, la sève qui les nourrit; à l'insecte, la plante sur laquelle il ira prendre son repas; aux animaux plus considérables, la peau velue qui doit les protéger, et les cavernes qui doivent leur servir de retraite. Oui, la bonté de Dieu s'est manifestée à l'égard de chaque être d'une manière admirable, et tous doivent le bénir.

Pourtant, mes biens chers frères, je voudrais vous montrer que les perfections de Dieu brillent encore d'une manière plus éclatante dans le mystère de l'Incarnation, et que par conséquent ce mystère est, en quelque sorte, plus digne, plus convenable, plus honorable pour la majesté divine que le prodige de la création... Essayons de vous faire bien comprendre cette vérité... ici, j'ai besoin de toute votre attention... Voici l'homme tombé sous l'esclavage de Satan; Dieu le chasse du Paradis terrestre et le condamne à la mort : c'est bien, la justice est satisfaite. Mais la bonté réclame, elle voudrait lui pardonner, et comment le faire sans violer les lois de la justice? O sagesse divine, accourez, mon faible esprit ne voit aucun moyen de concilier ces deux choses... Il me semble voir, mes frères, pour parler notre langage humain, la Miséricorde et la justice plaidant en quelque sorte comme deux avocats devant le tribunal de Dieu (2)... La Miséricorde disait: « Pardon, ô Tout-Puissant, grâce, indulgence pour ce pauvre Adam et sa postérité. Ne perdez pas pour l'éternité l'un des plus beaux ouvrages de vos mains. » La Justice, à son tour, répondait : « Ce criminel qui a osé se révolter contre vous, violer votre commandement, est justement devenu l'esclave de Satan ; qu'il soit donc pour toujours associé au sort de cet ange rebelle. » Et la Miséricorde continuait: « S'il faut le punir, ô Seigneur! comme la Justice le réclame, punissez-le pendant cette vie, mais épargnez-le pendant l'éternité. Faites souffrir son corps, versez sur lui les douleurs, les maladies, les infirmités, la mort ; que telle soit l'expiation de sa faute, pourvu qu'il puisse, à ce prix, redevenir votre enfant. Son péché s'attaquant à un Dieu infini, poursuivait la Justice, renferme une malice infinie. Toutes les souffrances que l'homme peut endurer, sa mort même ne sauraient satisfaire à Dieu pour l'injure qu'il lui a faite. Or un Dieu juste ne saurait pardonner sans une expiation complète. » Frères bien-aimés, la sagesse de Dieu trouva le moyen de concilier la justice avec la miséricorde; c'était d'unir la nature divine à la nature humaine, afin que la même personne étant Dieu et homme tout ensemble, la malice infinie du péché expié par un Homme-Dieu, la réparation devint elle-même infinie et effaçât complètement l'offense.

Mais comment unir la nature divine et la nature humaine, la créature avec le Créateur, le fini avec l'infini?...

Cette mystérieuse union qu'on appelle l'Incarnation n'est elle pas, dites-moi, le chef-d'œuvre de la puissance divine?... Je comprends jusqu'à un certain point que Dieu ait pu tirer l'univers du néant ; mais qu'il ait voulu, qu'il ait pu s'unir à l'homme, prendre un corps et une âme, et réunir la nature divine et la nature humaine dans une seule personne, cela me paraît l'œuvre la plus étonnante de la Toute-Puissance!... Sans comprendre ce mystère, je le crois, je l'admire et l'adore... Voyez donc, mes frères, comme dans cet adorable mystère la miséricorde et la justice se donnent un mutuel baiser, comme elle brille, cette sagesse divine qui a su les concilier ; et comme elle éclate aussi resplendissante, cette Toute-Puissance de Dieu, qui a pu opérer un pareil prodige!... O Incarnation! mystère d'amour, de justice, de sagesse et de toute-Puissance, oui, vous êtes bien la plus ineffable manifestation des perfections divines; oui, il était digne de Dieu trois fois saint, en vous opérant, de se révéler à nous d'une manière si sublime!...

Seconde partie.— Voyons maintenant combien il était convenable et avantageux pour l'homme que le Fils de Dieu prit un corps et une âme pour le racheter. Sans doute, mes frères, Dieu avait mille autres moyens de réparer les désastreux effets qu'avait produits la chute de nos premiers parents... Mais il me semble qu'il a choisi le plus efficace, le plus admirable, et surtout le plus digne de nos adorations... Déjà les hommes ont tenté d'apaiser la justice divine. Abel, Abraham, Melchisédech et d'autres encore ont offert des sacrifices à sa majesté souveraine... J'entre dans le temple de Jérusalem, j'aperçois plusieurs autels, et sur ces autels fume l'encens et coule presque chaque jour le sang des victimes. Mais, hélas! toutes ces offrandes sont impuissantes, elles ne sauraient réconcilier l'homme avec Dieu... Auguste Trinité, vous voyez le peu d'efficacité de ces sacrifices; ils ne sauraient vous satisfaire. Qui donc enverrez-vous? Qui donc viendra nous délivrer (1)? Et tout à coup le Fils de Dieu, la seconde personne de l'adorable Trinité se présente : « Père saint, s'écrie-t-il, me voici, envoyez-moi. *Ecce ego, mitte me.* Ces victimes et ces sacrifices que les hommes vous offrent ne peuvent vous plaire. Leurs holocaustes ne sauraient satisfaire à votre justice. Eh bien! je m'offre moi-même. Je vais me revêtir d'un corps, et comme il est écrit au commence-

(1) Ps. XVIII, 5.
(2) Cf. D'Argentan. *Grandeurs de Jésus-Christ.*

(1) Isaïe, VI, 8.

ment du livre de vos décrets éternels, je descendrai parmi les hommes pour y faire votre volonté et vous offrir une expiation qui soit digne de vous (1). » Hommes, tressaillez d'allégresse et d'amour ; voici venir Celui qui doit vous arracher à l'esclavage de Satan. Ce n'est pas un ange, ce n'est pas un archange qui va lutter contre le serpent maudit. Non, c'est un homme, mais cet homme est à la fois le Fils de Dieu. Et notre nature, autrefois vaincue dans la personne de nos premiers parents, sera cette fois victorieuse dans la personne du Sauveur Jésus. Le démon a triomphé de l'homme ; eh bien ! un homme aussi lui arrachera les trophées de sa victoire. Et la dignité de notre nature se trouvera, non seulement rétablie, mais élevée au degré le plus sublime.

Adam, de plus, avait, par sa désobéissance, donné un funeste exemple à ses descendants. Grâce à l'Incarnation, nous avons dans Jésus-Christ un modèle sur lequel nous pouvons jeter les yeux. A Bethléem, à Nazareth, il nous apprendra comment il faut supporter la pauvreté et sanctifier le travail. Ses jeûnes, sa fidélité à la prière nous diront quels moyens nous devons prendre pour triompher des tentations. Ses divines leçons, consignées dans l'Evangile, nous montreront et les vices que nous devons fuir, et les vertus que nous devons pratiquer. Et puis, nous monterons à sa suite sur le Calvaire : là, nous verrons comment nous devons supporter les épreuves, les douleurs et les souffrances de la vie. Du haut de sa croix, il nous dira avec quelle générosité il faut pardonner à nos ennemis et prier pour ceux qui nous persécutent. Et ce modèle parfait que nous trouverons dans la personne adorable de notre divin Sauveur sera encore une des convenances, un des avantages du mystère de l'Incarnation.

Je serais trop long, mes frères, si je voulais vous montrer toutes les faveurs que l'Incarnation a procurées à la nature humaine, à nous tous en particulier. Ce glorieux mystère nous fait participer aux grâces et aux mérites de Jésus-Christ; il relève notre dignité. Ah ? si maintenant j'estime et je respecte mon corps, ce n'est pas seulement à cause de sa supériorité sur celui des animaux ; ce n'est pas seulement parce que ma stature est droite, et que mon front élevé se tourne vers le ciel... Non, j'ai de plus beaux titres de noblesse. Ce corps, c'est l'image, c'est la ressemblance de celui de Jésus ; comme moi, le Fils de Dieu a eu des membres ; comme moi, il a eu un cœur où circulait son sang. Je suis donc, même quant à mon corps, l'image de Jésus... Et cette âme, que nous possédons tous, âme raisonnable, elle est aussi l'image et la ressemblance de celle à laquelle Jésus-Christ s'est uni. Comme nos âmes, l'âme de Jésus a éprouvé une sainte indignation en voyant l'indifférence, le sacrilège et l'hypocrisie ; comme nos âmes, l'âme de Jésus a éprouvé de la douleur en perdant ceux qui lui étaient chers. Quand parfois nous sommes tristes, souvenons-nous que Jésus a voulu que son âme fût triste jusqu'à la mort ; mais souvenons-nous aussi que, même dans ces circonstances il disait : « Mon Père, que votre volonté soit faite ! »

(1) Hébr., x, 6 et suiv.

PÉRORAISON. — Enfin, frères bien-aimés, je veux, en terminant, vous signaler un autre avantage que nous procure l'Incarnation du Fils de Dieu. C'est qu'elle nous procure un accès plus facile auprès de l'adorable Trinité. Voyez sur la terre, lorsque nous, humbles villageois, nous voulons nous adresser à un homme puissant, nous sommes heureux si nous avons quelque connaissance qui puisse être notre médiateur et l'interprète de nos désirs. Et que de fois les réclamations, même les plus justes, demeurent sans effet, parce qu'on n'a personne qui puisse les appuyer. Et pourtant, mes frères entre le plus petit d'entre nous, et le chef qui est à la tête de notre patrie, la distance n'est pas infinie. Mais voyez donc Dieu là-haut, au sein de son éternité, environné de sa toute-puissance et de ses perfections infinies, comme d'une auréole éblouissante. Pauvres et chétifs habitants de cette terre, que de choses nous avons à lui demander ! Mais, hélas! entre nous et lui la distance est infinie... Qui donc se chargera de nos pétitions et lui fera parvenir nos demandes ?... Eh bien ! ce sera Jésus-Christ ; par son Incarnation, il est devenu notre semblable, notre frère. Comme Fils de la sainte Vierge, il touche à notre nature ; comme Fils du Père Eternel, il ne forme qu'un seul Dieu avec lui. Grâce à l'Incarnation, l'abîme qui nous séparait du Très-Haut est comblé. Jésus-Christ, comme un immense géant, touche aux deux extrêmes ; d'une main, il reçoit nos prières, et de l'autre il les présente à son Père. Confiance donc, mes biens chers frères, en cet adorable Sauveur ; mais aussi, amour, reconnaissance éternelle à l'adorable Trinité pour le doux et ineffable mystère de l'Incarnation. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Fleurs choisies de la Vie des Saints

LV

COMMENT LES SAINTS ESTIMAIENT ET SAVAIENT PRATIQUER LA CHARITÉ ENVERS LE PROCHAIN, ENVERS LES PAUVRES ET LES MALADES SURTOUT. — SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Une des plus lamentables conséquences du dépérissement de la foi chez un peuple, c'est l'af-

faiblissement graduel, et finalement la disparition complète de cette belle et sublime vertu qu'on nomme la charité envers les malheureux. Quand on ne croit plus aux joies infinies du paradis dont le Seigneur récompensera un jour les œuvres de miséricorde ; quand on a oublié que l'aumône, de quelque nature qu'elle soit, sert admirablement à racheter l'iniquité, et que les biens possédés ici-bas ne sont qu'un dépôt dont le souverain Maître exigera un compte rigoureux ; quand enfin on ne voit plus dans son semblable l'image vivante du Créateur, Jésus-Christ lui-même, les cœurs se resserrent vite ; un froid égoïsme s'en empare et y étouffe les plus généreux instincts : *chacun pour soi, chacun chez soi*, telle est la maxime que l'on prend pour l'unique règle de conduite.

Or, avouons le, en France aujourd'hui, la classe qui possède l'aisance et la fortune, — à part sans doute d'assez nombreuses et de très-honorables exceptions, — est malheureusement rongée par l'égoïsme. On veut à tout prix garder ce que l'on a, parce qu'on place toute sa félicité dans les satisfactions de cette vie et qu'on ne voit plus rien au delà de la tombe ; on convoite sans cesse de nouvelles richesses, parce qu'on espère augmenter d'autant la somme de son bonheur. Une telle conséquence ne découle-t-elle pas fatalement de l'absence de foi dans les âmes ? Mais aussi de là naît ce malaise qui se fait sentir partout, et cette envie démesurée qui pousse à s'enrichir *per fas et nefas;* de là cet antagonisme funeste du pauvre et du riche, de l'ouvrier et du patron, de celui qui n'a rien et de celui qui possède : antagonisme qui s'accentue de plus en plus, et se traduit chaque jour par la menace de quelque révolution nouvelle, et par ces grèves nombreuses, signe avant coureur et certain d'une lutte fratricide à courte échéance.

Ah ! pourquoi faut-il que la charité, ou si l'on veut, la religion, — car la charité et la religion, c'est tout un, — ait perdu son bienfaisant empire sur les esprits et les cœurs ? Si nous étions vivement pénétrés des enseignements que nous donne la foi touchant les récompenses infinies réservées dans le Ciel aux miséricordieux, la nécessité où nous sommes de satisfaire, par l'aumône en particulier, à la justice divine, et enfin la dignité du pauvre, comme nous nous aimerions les uns les autres ! Comme chacun s'empresserait de secourir son frère dans le besoin ! Et alors on ne verrait plus de ces antipathies, de ces rivalités, de ces haines qui, à un jour donné, éclatent d'autant plus fortement qu'elles ont été plus longtemps comprimées. La charité produirait au sein de la famille et de la société les merveilleux effets qu'elle produit entre deux amis qui se portent une affection sincère, fondée sur les principes de la religion. Le bonheur de leur union n'est troublé ni par l'orgueil, ni par l'envie, ni par l'avarice, ni par quelque autre de ces misérables passions qui tyrannisent trop souvent la pauvre humanité ; chacun aime son frère comme soi-même, et craint de lui nuire autant qu'il craint de se nuire à soi-même ; les biens et les joies de l'un sont les biens et les joies de l'autre ; et si l'affliction vient à visiter l'un des deux, oh ! comme l'autre vole à son secours, se sacrifiant s'il le faut pour tirer son ami du malheur. Oui, s'il en était ainsi dans les familles, dans la société, ce serait vraiment le Ciel commencé sur la terre.

Sans plus tarder, mettons-nous à l'œuvre, pieux lecteurs, nous qui avons l'insigne avantage de marcher au flambeau de l'Evangile ; ne nous contentons pas de cette charité latente, et le plus souvent stérile, qui ne nous servirait d'aucune excuse au grand jour ; faisons-lui produire des fruits, pendant que le temps est à nous ; en d'autres termes, sachons exercer envers les nécessiteux de toute sorte les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. De cette manière, nous travaillerons à l'apaisement des esprits et à la pacification de la société mille fois mieux, soyons-en sûrs, qu'en faisant de pompeux discours, comme certains idéologues, qui prétendent cicatriser les plaies de la classe souffrante avec des mots, et qui composent leurs belles harangues et leur appel à la résignation sur un pupitre d'or. Commençons par donner l'exemple d'une charité généreuse, et petit à petit, suivant l'influence que nous donne notre position, influence que notre dévouement connu de tous ne fera que grandir, faisons pénétrer autour ne nous l'idée religieuse qui, plus efficacement que toutes les combinaisons humaines, porte le pauvre à la résignation et à l'amour du travail. Ne disons pas : la classe indigente, la classe ouvrière est trop profondément pervertie et trop surexcitée de nos jours pour qu'elle puisse s'améliorer, même sous l'influence de la charité. Il y aurait là une grossière illusion ; car, selon la belle parole de saint Jean Chrysostome, la paille résisterait plutôt au feu que la charité à Satan et aux instincts mauvais de la nature ; plus forte que les plus fortes murailles, elle a toute la solidité du diamant ; rien ne l'arrête ; elle surpasse en énergie les éléments les plus invincibles.

Et encore, ces salutaires effets de la charité envers les malheureux, quelque précieux que vous les supposiez, ne sont que pour la vie présente. Les œuvres de miséricorde donnent aussi à chacun de nous, — et c'est là surtout ce qui en fait l'excellence, — le moyen de se construire à peu de frais une magnifique demeure dans les cieux, et de s'y amasser d'incommensurables tré-

sors. Avec elles, pour me servir de l'image du divin Maître, les lampes que nous portons dans nos mains ne peuvent s'éteindre, puisqu'elles sont l'huile qui les alimente ; avec elles, nous ne risquons pas de paraître au festin de l'Époux, vêtus d'habits souillés et en désordre ; elles les purifient et leur donnent la blancheur de la neige. Et quand on pense que ces richesses que la charité fraternelle nous prépare dans l'autre vie sont pour jamais à l'abri des voleurs, de la rouille, des vers et du temps, du temps qui dévore sans pitié tous les biens de ce monde, quelle haute estime ne doit-on pas faire d'une vertu aussi excellente, et avec quel empressement ne faut-il pas en exercer les saintes œuvres ! « Bienheureux, nous dit le Sauveur, les miséricordieux, car ils obtiendront eux-mêmes miséricorde (1) ! » Parcourez la vie de tous les fidèles disciples de Jésus-Christ dans le cours des âges ; vous n'en trouverez pas un seul qui ne se soit fait un devoir et un bonheur de venir au secours de ses frères malheureux. Se souvenant de cette parole du bon Maître : « En vérité je vous le dis, tout ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait (2). » ils donnaient à manger à ceux qui avaient faim, à boire à ceux qui avaient soif ; ils vêtissaient ceux qui étaient nus, visitaient et consolaient les prisonniers ; souvent même, comme nous le lisons aujourd'hui dans la légende de saint Egidius, on les a vus se dépouiller de tout ce qu'ils possédaient pour le verser dans le sein des pauvres. C'est par là, et par là surtout, croyons le bien, qu'ils s'assuraient une place distinguée au séjour de la gloire, acquéraient, sur le cœur du Dieu qui s'est fait pauvre pour nous enrichir un merveilleux empire, et sur les hommes témoins de leur inépuisable charité, un ascendant tel, que ni la fortune ni la puissance n'en peuvent jamais donner de semblable.

Ah ! que ne voyons-nous dans notre société française, si malade d'égoïsme, un plus grand nombre de ces âmes généreuses, saintement éprises de l'amour de Dieu et du prochain ! Le Seigneur serait infiniment mieux servi ; le nombre des élus augmenterait à proportion, puisque la charité est la voie par excellence qui conduit au Ciel ; et aussi la paix, cette paix que les mille combinaisons de nos hommes d'État sont impuissantes à nous donner, refleurirait sur notre sol et rendrait à la patrie son énergie et sa splendeur primitives.

Mais, pour nous enflammer de plus en plus d'un saint zèle dans l'exercice des œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles, mettons encore aujourd'hui notre âme en contact avec celles des grands serviteurs de Dieu qui saisissaient avec empressement toutes les occasions de donner de leurs biens et de se donner eux-mêmes.

Commençons par saint François de Sales, si justement appelé le père des pauvres. Voici quelques-uns seulement des admirables traits que nous fournit sa vie.

Le lundi et le mardi de chaque semaine, il faisait à la porte de son évêché une aumône générale plus ou moins forte, selon la rigueur de la saison, et distribuait à chacun du pain, du potage, des légumes et des vêtements. Les autres jours, il faisait une aumône individuelle à tous ceux qui se présentaient, sans jamais refuser personne ; et, s'il n'avait pas d'argent sous la main, il empruntait pour ne pas laisser aller le pauvre les mains vides ; ou bien il donnait son linge, ses habits, sa chaussure. Un jour, il donna jusqu'aux souliers qu'il avait aux pieds ; un autre jour, il livra les burettes de sa chapelle, et quand l'économe voulut lui en faire des reproches : « Les burettes de verre, lui dit il en souriant, sont bien préférables ; avec elles, il est impossible de se méprendre sur l'eau et sur le vin du saint sacrifice. » Pendant les rigueurs de l'hiver surtout, il ne pouvait voir les pauvres mal vêtus et tremblants de froid, qu'il ne leur donnât aussitôt ou de l'argent pour s'acheter des vêtements, ou, à défaut d'argent, les vêtements mêmes de sa garde robe, quand les pauvres voulaient les accepter, car quelquefois il éprouvait des refus. Un jour, un pauvre s'étant présenté devant lui couvert de haillons, il commanda à son domestique de lui donner un de ses habits, le domestique obéit ; mais le pauvre trouvant cet habit tout rapiécé ; « Eh ! monseigneur, s'écrie-t-il, voyez ce que l'on me donne. — Regardez, dit le charitable évêque à son domestique, s'il n'y en aurait pas un meilleur. — De tout ce que vous avez, reprit celui-ci, c'est le moins mauvais. — Hélas ! mon ami, dit alors le prélat au pauvre, je n'ai rien de meilleur ; ayez la bonté de vous en contenter. » Parfois le domestique se fâchait à son tour de voir vider ainsi la garde-robe de son maître. » Mon ami disait le saint, ne vous courroucez pas ; ces habits sont plus aux pauvres qu'à moi, puisqu'ils en ont plus besoin que moi. » Peu satisfait de cette réponse, et concluant de là que son maître était disposé à faire de même, le serviteur enfermait tout quelquefois. Alors le saint évêque se dépouillait de ses habits de dessous pour en revêtir les pauvres. Un jour, ému au spectacle d'un pauvre presque nu, il lui donna la camisole toute neuve qu'il portait sous sa soutane, en lui recommandant le secret ; et il souffrit du froid tout le reste du jour, jusqu'à ce que le domestique ayant découvert la chose au moment du coucher lui en eût donné une autre. Enfin le jeudi saint de chaque année, il servait à dîner à douze pauvres, et leur

(1) Matth., v, 7.
(2) *Idem*, xxv, 40.

distribuait une somme considérable, après leur avoir lavé les pieds. à l'exemple du bon Sauveur, avec un maintien si humble et si pieux qu'il attendrissait les assistants, et les leur avoir baisé avec humilité.

Quand aux pauvres qui, à raison de quelque infirmité, ne pouvaient venir le trouver. il allait leur porter son aumône dans les réduits les plus obscurs et les plus infects, jusque dans des granges et des étables. Il leur donnait des secours en argent, ou leur faisait porter de la viande s'ils en pouvaient manger; il la leur coupait lui-même par morceaux sur l'assiette pour leur en épargner la peine, et leur rendait de ses propres mains les plus humbles services. Un jour qu'on voulait le détourner d'approcher d'un pauvre vieillard à cause de la mauvaise odeur qu'exhalaient ses infirmités : « Laissez faire, dit-il, les mauvaises odeurs des pauvres sont pour moi des roses. » Et il en donna un exemple frappant dans le carême qu'il prêcha à Rumilly. Il venait de confesser le comte de Cournon avec sa famille, lorsque s'approche du tribunal un vieillard infirme, dont les ulcères et la malpropreté exhalaient une odeur si infecte que les gens de la maison du comte lui avaient interdit l'entrée de la cuisine. Le saint apôtre ne l'eut pas plutôt aperçu qu'il se lève, va au-devant de lui, l'aide à marcher jusqu'au confessionnal. La confession finie, il l'aide à se relever, l'embrasse avec une effusion de tendresse, et le conduit à sa place.

Inspiré par le même sentiment de charité, l'homme de Dieu visitait une ou deux fois la semaine les prisons et les hôpitaux, soulageait, consolait tous ceux qui souffraient, et les amenait par de douces insinuations à se confesser et à communier.

Quelque touchante que fût la charité de saint François à l'égard des besoins physiques du prochain, elle était plus admirable encore à l'égard de ses défauts. » Il faut, disait-il, que les hommes aient patience les uns avec les autres, et les plus braves sont ceux qui supportent mieux les défauts d'autrui... C'est une grande partie de notre perfection de nous supporter les uns les autres dans nos imperfections, et l'amour du prochain ne peut mieux s'exercer qu'en ce support. Il est aisé d'aimer ceux qui sont d'un caractère agréable et complaisant; mais aimer ceux qui ont des travers, une humeur fâcheuse et chagrine, c'est la vraie pierre de touche de la charité. » — « Il faut, disait-il encore, avoir un cœur bon et doux envers le prochain, particulièrement quand il nous est à charge et à dégoût, car alors nous n'avons rien qui nous le fasse aimer, sinon le respect du Sauveur qui rend en cette rencontre l'amour plus excellent et plus digne. parce qu'il est plus pur et plus net de conditions caduques (1). »

Nous n'en finirions pas si nous voulions rapporter tous les traits de charité répandus dans la vie du saint évêque de Genève. Ce qui vient d'être dit suffit, pieux lecteurs, pour nous faire apprécier le degré qu'avait atteint en lui cette excellente vertu, et nous inspirer un vif désir de l'imiter dans la mesure de nos forces. Convenons que cette journée ne se passera pas sans que tous nous ayons pratiqué quelque œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle. Et qu'il en soit ainsi toujours ; car il ne faut pas nous contenter d'admirer la vertu dans les autres, ni de dire en parcourant la *Vie des Saints* : « Que c'est beau ! Que c'est sublime ! Oh ! combien je voudrais pouvoir en faire autant ! Mais comment m'y prendre ? » Comment nous y prendre, cher lecteur ? Mais de la même manière que les saints, qui n'étaient pas d'une autre nature que nous, et ce ne nous est pas chose impossible. Prions souvent le Dieu de tout amour de laisser tomber dans notre cœur une étincelle de charité ; puis exerçons-nous chaque jour à donner de notre superflu, à visiter les pauvres et les affliger, à faire l'aumône de quelques bons conseils, à supporter les injures, etc, ; voilà les deux moyens. Les commencements de cette excellente habitude seront pénibles, il faut nous y attendre ; mais si nous parvenons, avec la grâce de Dieu, à surmonter les répugnances, et en particulier celle que nous éprouvons tous à nous dessaisir de ce qui est à nous, et à triompher de nos goûts, nous finirons par trouver un bonheur ineffable à faire le bien, et à verser dans le sein des pauvres ce dont nous pouvons nous passer et même ce qui nous est nécessaire : *Beatius est magis dare quan accipere.*

L'abbé GARNIER.

(*A suivre.*)

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(17e article)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — III. PRIÈRES CONTRE LES TEMPÊTES (suite).

Les considérations que nous avons présentées nous amènent à expliquer la rubrique et les prières du Rituel.

Il est d'usage de convoquer les fidèles aux cérémonies religieuses qui se font dans l'Eglise ou ailleurs par le son des cloches, et c'est la fin en quelque sorte matérielle de ces instruments. Le Rituel ne fait point mention de ce mode de con-

(1) Voir pour plus de détails la *Vie de saint François de Sales* par M. Hamon curé de Saint-Sulpice.

vocation pour toutes les autres prières publiques, il suppose que l'on suivra la coutume, et en tout cas, si l'on veut y déroger et que l'on ait recours, dans certaines circonstances, à un autre moyen d'avertir et d'appeler le peuple, on ne manque à aucune règle positive. Lorsque des supplications solennelles doivent être faites pour conjurer une tempête, le Rituel ordonne expressément de sonner les cloches, *Pulsantur campanœ*. ce sont les premiers mots de la rubrique et c'est la première recommandation à laquelle il faut se conformer.

La raison de cette prescription nous est indiquée dans les prières du Pontifical romain pour la bénédiction des cloches. L'évêque bénit d'abord l'eau qui doit servir à l'ablution de la cloche, et il prononce alors ces paroles remarquables : « Bénissez Seigneur, cette eau, en la pénétrant de votre céleste bénédiction, et que la vertu du Saint-Esprit se répande sur elle, afin que, quand cet instrument destiné à convoquer les enfants de la sainte Eglise en aura été baigné, partout où se fera entendre le son qu'il répandra, il repousse au loin la puissance des ennemis qui nous dressent des embûches, les ombres des fantômes, l'approche des tourbillons, les coups de la foudre, les dommages que cause le tonnerre, la calamité de la tempête et tous les esprits qui soulèvent les orages, etc. » Dans une oraison prononcée sur la cloche elle-même, après avoir rappelé l'usage et la vertu des trompettes d'argent qui, dans le culte mosaïque, faisaient l'office de nos cloches, le pontife ajoute : « Faites, ô Dieu, que le Saint-Esprit sanctifie cet instrument préparé pour l'usage de votre sainte Eglise, afin que le son qu'il répandra invite les fidèles à se préparer à recevoir la récompense que vous leur offrez, et que, quand ses mélodies arriveront aux oreilles de votre peuple, il sente croître en lui la dévotion que fait naître la foi, qu'alors soient repoussés au loin toutes les embûches de l'ennemi, la grêle avec ses bruits sinistres, les tourbillons des orages, la violence de la tempête ; que le tonnerre calmé cesse de nuire, que le souffle du vent nous devienne favorable dans sa marche calme et modérée, que la vertu de votre droite abatte les puissances de l'air, en sorte que, en entendant résonner cette cloche, elles tremblent et fuient devant l'étendard de la croix sacrée de votre Fils, qui y est représenté, etc. » Après avoir fait sur la cloche les onctions avec l'huile des infirmes et le saint chrême, l'évêque prononce une nouvelle oraison, dans laquelle il prie Dieu de se souvenir que, par sa volonté, les murailles de Jéricho furent renversées au son des trompettes, et il le supplie de vouloir bien donner au son de la cloche la même efficacité pour repousser tous les traits de l'ennemi, et en particulier les coups de la foudre et les ravages des tempêtes. Nous omettons, pour abréger, l'explication des psaumes chantés pendant cette cérémonie, et dans lesquels sont exprimées dans le beau langage poétique de l'Ecriture les mêmes pensées et les mêmes demandes.

Nous remarquons dans ces formules la doctrine que nous avons précédemment exposée, savoir que les tempêtes ne sont pas toujours de simples phénomènes atmosphériques résultant des lois générales de la nature, mais qu'elles sont souvent excitées par *les principautés qui exercent leur puissance dans l'air* et par *les esprits de malice répandus sur l'air* (1). Les démons cherchent à nous nuire de toute façon. Par là ils se vengent des grâces que Dieu nous accorde afin de nous préparer à occuper un jour dans le ciel les places qu'ils y ont laissées vides, lorsqu'ils les ont perdues par leur révolte, et, en nous affligeant même de maux temporels, ils espèrent nous pousser au murmure contre Dieu. L'Eglise, en adoptant les cloches pour le culte divin, et en les choisissant comme des signaux pour convoquer le peuple aux assemblées saintes, et comme des instruments puissants qui rehaussent magnifiquement par leurs mélodies les solennités religieuses, a voulu aussi qu'elles devinssent pour nous des armes à l'aide desquelles nous puissions repousser les tempêtes, qu'elle appelle, dans ses prières liturgiques, *les traits de l'ennemi*. Il est vrai que, suivant les lois physiques, le son des cloches, qui consiste dans les vibrations imprimées à l'air par les vibrations du métal dont elles se composent, peut déjà, dans une certaine mesure, éloigner les orages, en déplaçant les couches d'air dans lesquelles ils se sont formés ; mais cet effet serait souvent trop incomplètement produit pour que l'on fût soustrait à tout danger, et surtout si la cause qui agit reste purement naturelle, les démons, qui n'ont point perdu leur puissance naturelle, la domineront facilement. Il est donc nécessaire qu'ils se trouvent en présence d'une vertu supérieure devant laquelle ils soient contraints de reculer. La cloche consacrée par une bénédiction qui est un sacramental transitoire, devient elle-même un sacramental permanent, et parce que sa consécration demeure tant qu'elle existe elle-même, le son qu'elle rend est tout imprégné de la vertu qui lui a été surnaturellement conférée. Et cette vertu, comme nous l'enseigne expressément le Pontifical, vient, de même que toute autre du même genre, de la croix de Jésus-Christ, principe et source de toute grâce, et dont le signe a été tracé plusieurs fois sur la cloche par les onctions, et y demeure représenté d'une manière fixe ; car il est de règle que toute clo-

(1) Ephés., II, 2, et VI 12.

che destinée à un usage sacré doit être ornée d'une croix en relief ou gravée.

Les formules liturgiques ont une valeur doctrinale, et un catholique ne peut supposer que les enseignements qu'elles contiennent soient contestables. Il suffit donc que la vertu dont nous venons de parler soit attribuée aux cloches bénites dans les prières de leur consécration, pour que nous soyons tenus de l'admettre et d'y croire. Nous pourrions, toutefois, citer d'autres autorités et multiplier les témoignages, si nous ne devions nous renfermer dans des limites restreintes, par cette raison surtout que nous aurons quelque jour à traiter spécialement l'intéressante question de la bénédiction des cloches. Rappelons seulement que le concile de Cologne, célébré en 1536, a jugé utile de fixer l'attention des fidèles sur ce point important, et, empruntant les propres expressions du Pontifical, il a déclaré, en énumérant les effets surnaturels produits par le son des cloches, qu'il reproduisait l'antique croyance de l'Eglise attestée par les Pères et les Docteurs.

D'autres conciles et synodes ont appuyé sur les mêmes raisons les prescriptions qu'ils ont édictées à ce sujet. Contentons nous de citer le passage suivant du quatrième des conciles provinciaux de Milan présidé par saint Charles Borromée : « Lorsque l'on sera menacé d'une nuée ou d'un orage, on se conformera à la coutume de l'Eglise en sonnant les cloches, tant pour chasser la tempête par la vertu divine que leur ont conférée les prières solennelles et la consécration qu'elles ont reçue, que pour implorer la miséricorde de Dieu par des prières pénétrées de la piété chrétienne. Les fidèles avertis par ce son se réuniront, s'ils le peuvent, dans l'église cathédrale ou paroissiale, ou dans quelque autre plus rapprochée pour y prier, ou au moins, en en quelque lieu qu'ils se trouvent, soit dans leurs maisons, soit dehors, il feront monter vers Dieu leurs supplications. Alors les clercs imploreront la miséricorde divine par des psaumes, des litanies, des prières et des oraisons que selon le rite de notre sainte Mère l'Eglise, on récite pour éloigner les tempêtes. »

Dans ce siècle, où l'on parle avec une emphase exagérée des progrès de la civilisation, et où l'on prétend tout régler d'après les données de la science, certains dépositaires de l'autorité civile ont cru avoir le droit d'interdire de sonner les cloches avant ou pendant les orages. Ils alléguaient dans leurs arrêtés que le son des cloches ne pouvait avoir d'autre effet que de concentrer les nuées sur certains points où elles devaient acquérir une plus grande intensité, et, en s'écrasant avec violence, causer plus de ravages que si on leur eût laissé suivre leur direction naturelle. Même au seul point de vue physique, cette affirmation de nos magistrats serait discutable, mais nous devons leur observer que leurs ordonnances sont empreintes, sinon d'hostilité envers l'Eglise et de mépris pour ses institutions, au moins d'une ignorance parfaite des choses religieuses. Ces hommes, qui ne voudraient pas voir installer dans la tour de leur église des cloches non bénites, n'ont pas compris le sens et la vertu de la consécration qu'ils ont réclamée. L'Eglise, qui, en mère tendre et impartiale aime également tous ses enfants, n'a jamais pensé ni voulu que le son des cloches préservât seulement les lieux où il retentit, au détriment des autres contrées. La bénédiction n'a pas pour effet de détourner les orages pour les diriger sur d'autres points qu'ils doivent plus ou moins dévaster, mais de les dissiper, et elle demande à Dieu de garantir de tout danger tous ceux qui sont menacés par la tempête, qu'elle se soit formée naturellement ou bien qu'elle ait été excitée par la malice du démon. Cette prière est efficace et doit nous inspirer plus de confiance que la prudence des chefs de nos municipalités, fussent-ils, d'ailleurs, des physiciens consommés, honneur que bien peu d'entre eux sont autorisés à s'attribuer. La vraie science ne fait jamais abstraction de l'action de Dieu sur la nature et de la puissance qu'il s'est réservée de diriger les éléments suivant sa volonté, même sans faire violence aux lois qu'il a lui-même établies et sans recourir au miracle.

Nous savons maintenant pourquoi l'Eglise prescrit spécialement de sonner les cloches avant les prières auxquelles elle a attaché la vertu de dissiper les tempêtes. Toutefois on ne se conformerait pas entièrement à son intention si l'on se contentait de combattre les orages par le son des cloches. La rubrique du Rituel poursuit :

« Ceux qui peuvent se rendre à l'église étant convoqués, on dit les litanies ordinaires. » Il faut donc faire les prières indiquées, et c'est ce que rappelle le Concile de Milan que nous avons cité. Les litanies, qui sont toujours la partie principale des supplications publiques et solennelles doivent être chantées ou récitées. Dans la circonstance préseute, il n'est besoin d'y ajouter aucune demande particulière. L'église, qui n'est jamais indifférente à notre bien temporel et qui a soin de le solliciter pour nous de la bonté de Dieu après avoir imploré les grâces spirituelles, a mis dans les litanies communes cette demande : « De la foudre et de la tempête, délivrez-nous, Seigneur. » Il n'y a donc à faire ici aucune addition ; seulement, cette demande, qui exprime la nécessité du moment, doit être répétée trois fois, comme il est ordonné dans les prières faites pour éloigner les autres calamités.

Le psaume des litanies est remplacé par le

psaume 147, *Lauda, Jérusalem, Dominum*. Dans ce beau cantique le Prophète célèbre l'amour de Dieu pour Jérusalem, sa cité de prédilection, qu'il a comblée de grâces de choix que n'ont pas reçues les autres nations. La Jérusalem actuelle est le peuple chrétien, auquel Dieu a tellement prodigué les bienfaits spirituels, qu'il consentira facilement à y ajouter des faveurs temporelles, s'il en est sollicité avec humilité et confiance; si, surtout, sa nation choisie répare par le repentir les fautes qui lui ont mérité le châtiment dont elle est menacée. Le Seigneur, le Maître souverain de toute la nature, dompte comme il lui plaît l'élément qui porte la foudre. « Il dirige sa parole vers la terre, et cette parole court avec rapidité. Il fait tomber la neige comme des flocons de laine; il répand le givre comme de la cendre. Il envoie les glaçons semblables à des morceaux de pain : qui pourra résister à la rigueur du froid qui vient par son ordre. Sa seule parole envoyée devant lui fondra la neige et la glace, de son souffle il touchera la terre et l'on verra couler les eaux. « Donc ce Dieu puissant, qui produit à son gré tous les phénomènes atmosphériques, touché par nos prières, dissipera aisément la tempête qui s'est formée avec sa permission.

Les versets qui suivent ce psaume sont des invocations à la miséricorde divine. Il y en a un qui nous rappelle que les orages sont souvent excités par Satan : « Que l'ennemi n'ait aucun succès contre nous, et que le fils de l'iniquité n'ait pas la faculté de nous nuire.» Cette pensée, jointe aux sentiments de pénitence avec lesquels il faut implorer la bonté de Dieu et apaiser sa justice, est encore exprimée dans ses oraisons, où l'Eglise a recours à la vertu du signe de la croix pour repousser notre adversaire et l'empêcher de nous nuire. Nous traduisons ces oraisons, qui sont au nombre de cinq :

« Seigneur, qui, offensé pas nos fautes, vous laissez apaiser par notre pénitence, prenez en considération, les prières de votre peuple qui vous supplie; soyez-nous propice et détournez les fléaux de votre colère que nous avons mérités par nos péchés. »

« Seigneur, chassez loin de votre maison les esprits de malice, et que le mal dont nous menace la tempête excitée dans l'air soit écarté. »

« O Dieu tout-puissant et éternel! épargnez vos serviteurs remplis de votre crainte, soyez propice à leurs supplications, afin qu'après qu'ils auront vu les feux redoutables que lancent les nuées et la violence de l'orage, les menaces de la tempête deviennent pour eux un sujet de vous louer. »

« Seigneur Jésus, qui avez commandé aux vents et à la mer, après quoi il se fit un grand calme, exaucez les prières que vous adresse votre famille, et faites, que, par la vertu de ce signe de la sainte croix, la fureur de la tempête soit complètement écartée. (En prononçant ces dernières paroles, le prêtre célébrant trace avec la main le signe de la croix dans la direction de l'orage.)

«O Dieu tout-puissant et miséricordieux, qui nous guérissez en nous châtiant, et nous conservez en nous épargnant, accordez à nos supplications la joie de goûter la consolation que nous apportera le calme que nous désirons, et la grâce d'user toujours comme il faut, du don que nous recevrons de votre bonté. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc. »

Il serait superflu de commenter ces prières, dont l'explication a été donnée d'avance dans les réflexions qui précèdent. Il suffit de savoir qu'elles ont été inspirées à l'Eglise par Dieu même à qui elles s'adressent, pour comprendre qu'elles doivent être efficaces, lorsqu'elles sont faites par un peuple animé d'un vrai repentir de ses péchés et d'une sincère confiance en la divine miséricorde.

Assurément, ces prières officielles de l'Eglise sont celles sur lesquelles il faut surtout compter pour écarter le danger qu'elles sont destinées à conjurer. Cependant, comme il n'est pas toujours facile de convoquer toute une population à des supplications solennelles, la coutume s'est introduite, en beaucoup de lieux, de faire avec moins d'apparat la conjuration des tempêtes. Au témoignage de Gretser (1), dans plusieurs contrées de l'Allemagne, le prêtre se rendait chaque dimanche de l'été, en se faisant précéder de la croix, devant l'église, où il récitait le commencement de l'évangile de saint Jean, auquel il ajoutait quelques prières pour demander à Dieu la sérénité et le calme de l'air et l'éloignement des tempêtes. Dans un certain nombre d'églises, l'évangile et les prières étaient chantés à l'autel, et pendant ce temps on sonnait les cloches. Aujourd'hui encore, dans plusieurs diocèses de France, dans la saison des orages, le curé lit chaque jour à l'autel, avant la messe, la Passion selon saint Jean, et durant cette lecture on tinte une cloche. Les populations tiennent extrêmement au maintien de cet usage que les curés ne supprimeraient pas impunément, et elles ont la conviction parfaitement fondée qu'elles seront préservées, sinon entièrement des orages, au moins de la dévastation qu'ils laissent fréquemment sur leur passage. Malheureusement leur foi est souvent peu éclairée, et elles ont oublié qu'elles devraient accompagner la lecture du texte sacré de prières toutes pénétrées d'humilité, de contrition et de confiance. Nous avons déjà observé que les pratiques locales de ce genre ne peuvent avoir le caractère de sacramentaux et acquérir une effica-

(1) *De Benedict.* lib. II cap. XLVIII.

cité certaine, qu'autant qu'elles sont approuvées et autorisées par l'Eglise romaine, à laquellle seule appartient la réglementation du culte divin. C'est pourquoi plusieurs évêques français suivant le mouvement de retour aux vraies traditions liturgiques, ont demandé et obtenu du Saint-Siège l'approbation de cette coutume respectable par elle-même, mais qui manquait, jusqu'à ces derniers temps, de cette haute et nécessaire sanction. Ces démarches inspirées par la plus respectueuse déférence envers la suprême autorité liturgique, ont le double avantage de nous mettre ou de nous faire rentrer dans la règle et d'assurer l'efficacité des prières qui seront faites désormais au nom de l'Eglise, Epouse de Jésus-Christ.

P.-F. ECALLE,
Vicaire général à Troyes.

Écriture Sainte

XXII

DEUTÉRONOME. — OBJET, INSTRUCTIONS ET BEAUTÉS DE CE LIVRE.

(Suite et fin.)

Moïse étant allé une dernière fois se prosterner devant le tabernacle de l'alliance, Dieu lui apparut dans la colonne de nuée et lui prescrivit d'écrire dans un cantique tout ce qu'il avait fait en faveur de son peuple. Cette hymne, devant être apprise et chantée par les Israëlites, était destinée à leur servir de témoignage contre eux-mêmes au milieu de leurs infidélités et à les éloigner de l'idolâtrie (1). Elle est surtout remarquable par l'importance des exhortations qu'elle renferme, la justesse et le poids des reproches qui y sont exprimés, la vigueur des pensées, l'éclat et le coloris des images et du style. Nous allons l'examiner surtout au double point de vue de l'éloquence et de la poésie chrétiennes. L'enchaînement des idées est facile à saisir. Après un exorde pompeux où il prend le ciel et la terre à témoin de ce qu'il va dire, et où il émet le vœu que les paroles qu'il va prononcer produisent l'effet qu'il se propose. Moïse loue à dessein la perfection des œuvres divines, la fidélité, la justice et la souveraine équité de Dieu (2). Il expose ensuite l'infidélité, l'ingratitude de son peuple, ingratitude qu'il démontre en rappelant tous les bienfaits qu'il a reçus dès le commencement et principalement dans le désert (3). Le souvenir de tant de faveurs ne l'a point retenu dans le devoir. C'est pourquoi des châtiments terribles le puniront de son apostasie (4). Le seul intérêt de la gloire du Très-Haut suffira à peine à arrêter pour un moment ces châtiments vengeurs (1). Toutefois, quand il aura été décimé par le glaive et la famine, et qu'il sera sans force et sans puissance, Dieu aura pitié de sa détresse; il le recevra dans sa miséricorde, le vengera de ses ennemis et lui fera reconnaitre ses égarements (2). Après un serment solennel que Jéhovah prononce d'exercer les châtiments annoncés, le poëte sacré termine en invitant les nations à louer la nation choisie d'avoir un tel protecteur (3). Entrons maintenant dans quelques détails. Et tout d'abord quel début magnifique! Moïse invoque comme témoins à perpétuité de ce qu'il va dire le ciel et la terre qui, eux, toujours dociles aux volontés du Très-Haut, déposeront contre les Israélites rebelles à ses ordres. Il souhaite vivement que ce qu'il va dire ne soit pas vain et produise des fruits parmi son peuple, mais sous quelle grâcieuse figure il émet cette pensée! « Que la vérité, dit-il, tombe de mes lèvres comme une pluie bienfaisante sur la terre desséchée, comme la rosée du matin sur les fleurs, comme l'eau féconde sur l'herbe de la prairie! » Il loue le Seigneur, veut qu'on exalte sa magnificence, la perfection de ses œuvres, la fidélité à ses promesses, la justice de ses voies et l'équité de ses jugements. Il amenait ainsi le peuple d'Israël à reconnaître que plus tard, s'il était châtié, il ne le serait que trop justement. Il expose ensuite comme sa proposition en montrant par avance sa nation devenue perverse, dénaturée et corrompue. Cette pensée le soulève d'indignation, il en appelle aux témoignages des anciens et des siècles écoulés, aux attentions pleines de délicatesse dont le peuple choisi a été l'objet quand Dieu partagea la terre entre les fils d'Adam, et surtout quand, le trouvant comme un enfant abandonné dans une terre déserte, il l'a recueilli avec la tendresse d'une mère; il a voulu être son guide dans ce désert affreux, dit M. Glaire; il l'a entouré de sa protection, il l'a gardé comme la prunelle de ses yeux. Pour dépeindre l'amour de Dieu, le poëte sacré emploie les plus touchantes images : c'est l'amour de l'aigle pour ses petits; elle les couve avec tendresse et les défend avec courage; c'est ainsi que Dieu a détendu ses ailes et qu'il a porté son peuple sur des montagnes grasses et fertiles, dans de riches campagnes où le miel distille de la pierre, où l'huile coule des plus durs rochers; ce peuple a donc pu se rassasier et du lait des troupeaux, et de la graisse des béliers, et du vin le plus exquis, et du froment le plus pur. Mais quelle ne fut pas son ingratitude après de tels bienfaits! Rassasié de la graisse de la terre, Israël s'est regimbé contre son guide, son Créa-

(1) Dentér., xxxi, 16, 29. — (2) 1 à 5. — (3) 5 à 15. — (4) 15 à 27.

(1) 27 à 36. — (2) 36 à 40. — (3) 40 à 44.

teur, son Sauveur et son Père ; il lui a préféré des idoles étrangères et s'est souillé dans les pratiques abominables de leur culte. Une prévarication si monstrueuse ne pouvait qu'attirer la colère divine. Aussi éclatera-t-elle en des châtiments terribles. Il poursuivra les coupables jusqu'au fond des enfers, dévorera leur terre et consumera les montagnes jusqu'aux fondements ; les flèches ennemies se rassasieront de leur chair, les oiseaux de proie déchireront leurs corps. A l'intérieur, la dent des lions, la morsure des serpents, la peste, la terreur et la famine ; à l'extérieur, le glaive de l'ennemi serviront ses vengeanceset moissonneront le jeune homme, la jeune fille, l'enfant à la mamelle et le vieillard aux cheveux blancs. Que le Très-Haut prononce une parole, et ils auront vécu, et toute trace de leur mémoire aura disparu de dessus la terre. N'était la crainte que les ennemis de son culte ne s'attribuassent l'extermination d'Israël, ou qu'Israël ne méconnût sa toute-puissance, le Seigneur laisserait tomber sur lui le poids de son courroux ; car quelle corruption semblableà la sienne, si ce n'est celle de Sodome et de Gomorrhe? Leurs vignes sont des vignes de Sodome, leurs raisins sont des raisins de fiel et leurs grappes ne sont qu'amertume; leur vin est un fiel d'aspics contre lequel il n'y a point de remède. « En effet, dit le Seigneur, toutes ces abominations qu'ils commettent ne sont-elles pas renfermées dans les secrets de ma connaissance et ne les tiens je pas scellées dans mes trésors pour les punir dans le temps que j'ai marqué? » Et voici que ce temps marqué pour la vengeance est proche et que les moments de leur ruine avancent à grands pas. Arrivé à cette extrémité, l'écrivain sacré s'arrête comme tout à coup, et, se souvenant des anciennes miséricordes de Dieu, prend un autre langage et la scène change.

Dieu, ne voulant point donner aux ennemis de son peuple la joie de contempler sa perte entière, retourne contre eux ses vengeances. Israël ne devait en subir qu'une partie ; à ses ennemis il était réservé de succomber sous les derniers traits du courroux céleste. Toutefois, qu'après la leçon de l'épreuve, Israël ouvre enfin les yeux et comprenne. Qu'il entende la voix qui sort si retentissante de toutes les calamités qui l'ont affligé et qu'il fuie le culte des nations païennes. « Où sont leurs dieux en qui ils avaient mis leur confiance, ces dieux qu'ils invoquaient lorsqu'ils mangeaient de la graisse des victimes qu'on leur offrait et qu'ils buvaient du vin de leurs sacrifices profanes? Qu'ils se lèvent maintenant ces dieux, qu'ils viennent à votre secours et qu'ils vous protègent dans l'extrémité où vous êtes ! En face de cette impuissance, reconnaissez donc que je suis le Dieu unique, qu'il n'y en a point d'autre que moi qui fais mourir, et c'est moi qui fais vivre; c'est moi qui blesse, et c'est moi qui guéris, et nul ne peut rien soustraire à mon souverain pouvoir (1). » Cette figure de langage, pleine de finesse et d'ironie, fait admirablement ressortir la grandeur et la puissance infinie du vrai Dieu. De quel coup suprême elle frappait le culte des faux dieux, et comme elle venait bien à propos pour achever de détruire le prestige des superstitions qui servaient à l'appuyer ! Dieu prononce ensuite un serment solennel, celui d'exécuter ses vengeances; ce serment est fait avec une majesté digne de lui : « J'en lève la main au ciel ; j'en jure par mon éternité ; si je saisis mon glaive étincelant comme l'éclair, si mon bras s'arme de la justice, je ferai éclater ma vengeance sur mes ennemis ; mes flèches s'enivreront de leur sang ; mon épée dévorera leur chair dans le carnage des combats, dans les horreurs du dénûment et de la captivité. » La fin est admirablement propre à inspirer la terreur aux ennemis du peuple hébreu, et a celui-ci une confiance sans bornes en la protection divine. « Nations de la terre, chantez la gloire du peuple que Dieu s'est choisi parce qu'il vengera le sang de ses serviteurs ; il tirera vengeance de ses ennemis, et le sol de sa patrie sera gardé par sa main toute-puissante. » De telles beautés n'échappent à personne et ne se trouvent que sous la plume des écrivains inspirés. L'esprit de Dieu seul peut parler avec une telle sublimité d'expressions, de figures et de langage.

L'abbé CHARLES.

Théologie Morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(7e article. Voir le n° 46.)

Les rédacteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ*, dans l'intention de convaincre de laxisme le P. Ballerini, prennent les choses de haut et de loin Il nous est impossible de les suivre pas à pas dans le dédale de leurs définitions et argumentations ; cela, d'ailleurs n'est pas nécessaire. Nous nous contenterons de reproduire les traits principaux.

Dans le chapitre premier de la première partie, ils exposent ou prétendent exposer les deux systèmes en présence, savoir celui de saint Alphonse et celui du P. Ballerini. En morale, comme en toute matière, certitude et opinion sont deux choses profondément distinctes. La certitude morale est un état de l'intelligence qui détermine un jugement certain prononcé touchant la vérité d'un fait ou d'une proposition, jugement qui exclut toute crainte prudente d'erreur. L'opinion est un jugement basé sur un motif non certain ou non suffisant, jugement

(1) Deutér., XXXII, 38, 39.

qui, par conséquent, n'exclut point une crainte prudente en ce qui touche la vérité possible de l'opinion contraire. Opinion très-probable est celle qui s'appuie sur des raisons très-graves, sans néanmoins exclure toute crainte d'erreur. Opinion plus probable est celle qui présente un caractère de probabilité plus accentué que son opposée. Opinion équiprobable est celle qui paraît aussi probable, ou à peu près, que son opposée. Opinion simplement probable est celle qui se prévaut d'un fondement grave et solide, capable d'obtenir l'assentiment d'un homme prudent. Opinion faiblement probable est celle qui repose sur un fondement insuffisant et incapable d'attirer l'assentiment d'un homme prudent. Opinion improbable est celle qui est opposée à une appréciation moralement certaine. Enfin l'opinion sûre exclut tout péril de péché; l'opinion plus sûre exclut davantage ce même péril, sans reposer néanmoins sur des raisons plus fortes.

Le tutiorisme absolu est un système condamné par l'Eglise. Sa doctrine, condensée dans la proposition suivante: *Non licet se qui opinionem inter probabiles probabilissimam*, a été proscrite par Alexandre VIII. Les tutioristes mitigés, savoir ceux qui, en fait d'opinion très probable, ne permettent que celle dont le caractère de très-grande probabilité ne laisse à l'opposée qu'une base notoirement légère ou simplement apparente, ont été solidement combattus par saint Alphonse. Le saint docteur n'a pas ménagé non plus les probabilioristes, c'est-à-dire ceux qui enseignent que, dans le concours de deux opinions inégalement probables, on doit, dans tous les cas, s'attacher à la plus probable. Toutefois, cette conclusion est parfaitement légitime s'il s'agit d'une opinion certainement ou notablement plus probable. Le probabiliorisme que réfute saint Alphonse est celui qui relève, entre deux opinions probables et leurs fondements respectifs, un léger avantage au profit de la loi, et qui, en vertu de ce léger avantage, soutiennent l'existence même de la loi. Contre ces théologiens et, à plus forte raison, contre les tutioristes, saint Alphonse émet, à titre de principe, cette proposition désormais célèbre: une loi incertaine n'oblige pas, *lex incerta non obligat*. A ce point de vue, les moralistes ne sauraient trop attentivement méditer les lignes suivantes, extraites de la *Théologie morale* du serviteur de Dieu, livre Ier. n° 83, dans les éditions plus récentes. Nous traduisons:

« Quant à moi, dit le saint Docteur, pour parler sincèrement, lorsque je commençai à m'appliquer à la science de la théologie morale, ayant pour professeur un partisan de l'opinion sévère, je soutenais alors, avec vigueur et comme les autres, cette même opinion; mais, plus tard, prenant connaissance plus exacte des raisons de cette controverse, le sentiment opposé, qui tient pour l'opinion équiprobable, me parut moralement certain, dirigé en cela par ce principe plusieurs fois rappelé dans ces pages, savoir qu'une loi douteuse ne peut engendrer une obligation. Par suite, je restai persuadé que c'est un mal, *nefas esse*, en présence d'opinions également probables, d'astreindre les consciences à suivre la plus sûre, non sans danger de faire commettre beaucoup de péchés formels. Cependant, comme dans ce temps j'entendais retentir de vives réclamations contre le sentiment moins rigide, bien des fois, *multoties*, j'ai ramené le point dont il s'agit à un examen sérieux, lisant et relisant tous les auteurs modernes qui ont pu tomber sous ma main, lesquels combattaient pour l'opinion sévère, tout disposé d'ailleurs à quitter mon sentiment dès qu'il cesserait de me paraître certain, ainsi que je l'ai fait pour diverses opinions qu'autrefois j'ai tenues pour probables et que plus tard je n'ai point hésité à répudier. J'eusse hésité d'autant moins, dans la circonstance, à rétracter ma manière de voir, qu'il s'agit d'un point d'importance majeure. Mais plus j'apportais de diligence à peser les raisons de notre sentiment, plus ces raisons me semblèrent certaines. Du reste, si quelqu'un est en état de me communiquer des lumières plus abondantes et de me montrer la fausseté des deux principes que je viens d'exposer, je lui rendrai mille actions de grâces, et je promets de me rétracter sur-le-champ dans un écrit livré à la publicité. D'autre part, tant que subsistera ma conviction, j'affirme que je ne pourrais, sans un grave remords de conscience, obliger les autres à suivre l'opinion la plus sûre, lorsque les opinions sont également probables, à moins que l'Eglise à laquelle, le cas échéant, je soumets volontiers mon jugement, ne prononce le contraire.»

Ces deux principes, dont parle ici saint Alphonse, sont premièrement: une loi douteuse n'oblige point; et, secondement: la liberté de l'homme demeure entière tant qu'elle n'est pas limitée par une loi certaine, d'autant plus que la concession du libre arbitre est antérieure à toute loi. Nous renvoyons le lecteur, pour le développement de ces principes corrélatifs, aux textes du saint Docteur.

Les probabilistes estiment qu'on peut suivre une opinion solidement probable, en concurrence avec une autre également probable ou même plus probable... « Or, disent les *Vindiciæ Alphonsianæ*, saint Alphonse rejette et admet en partie leur système. Il le rejette, en ce sens qu'il serait permis de suivre une opinion simplement probable, opposée à une autre certainement plus probable. Il l'admet lorsque l'opinion contraire est également ou presque également probable, ou même un peu plus probable. Et c'est le sys-

tème propre au saint Docteur qu'on peut appeler probabilisme modéré, lequel est plus justement et communément désigné sous le nom d'équiprobabilisme. »

Enfin les laxistes, qui prétendent que l'usage de toute opinion, même faiblement probable, est licite, ont leur condamnation, lancée par Innocent XI, conçue en ces termes : *Generatim, dum probabilitate sivè intrinseca, sive extrinseca, quantumvis tenui modo a probabilitatis finibus non exeatur, confisi aliquid agimus, semper prudenter agimus.*

Ces définitions et observations posées, les *Vindiciœ Alphonsianœ* avancent que le saint fondateur des Rédemptoristes n'a jamais été probabiliste pur, mais bien probabiliste mitigé, autrement équiprobabiliste, et même qu'il a eu la gloire de découvrir l'équiprobabilisme, qui, à lui seul, constitue le mérite excellent de son système moral. Allant plus loin, les mêmes écrivains examinent les textes des PP. Gury et Ballerini. Ces textes portent que « l'équiprobabilisme attribué à saint Alphonse ne doit et ne peut être entendu en ce sens que le serviteur de Dieu se serait écarté du système commun du probabilisme. » De là, ils concluent, avec plus de hardiesse que de logique, que le système du P. Ballerini doit être condensé dans la proposition suivante, savoir : qu'il est permis de suivre une opinion vraiment et solidement probable, au préjudice de la plus sûre, fût elle-même certainement et notablement plus probable ; et naît aussitôt l'accusation de laxisme.

Ecoutons maintenant le P. Ballerini : « A cette incrimination vraiment fort grave, voici ma réponse. Vous avez, monsieur, entre les mains ma *Dissertation* (1). Observez, je vous prie, comment, avec plusieurs textes de saint Alphonse, j'ai clairement démontré qu'une opinion certainement et notablement plus probable équivaut à une proposition qui ne peut plus se dire douteuse, mais qui est moralement ou quasi moralement certaine, de telle sorte que l'opinion opposée ne peut plus être tenue pour vraiment probable, mais seulement et au plus pour légèrement ou douteusement probable. A vous en croire, j'aurais donc enseigné qu'une opinion peut être suivie, bien qu'elle soit seulement *tenuiter aut dubie probabilis*, c'est-à-dire bien qu'en un sens très vrai, elle ne soit pas réellement probable. Or, si l'on peut suivre, d'après moi, une opinion de ce genre, c'est ce que vous verrez, de vos propres yeux, dans la même *Dissertation*. Là, faisant à notre cas l'application des paroles de Viva, j'ai dit qu'un fou seul pourrait estimer licite une semblable manière d'agir... Ce qui, du reste, était enseigné non moins clairement dans le *Compendium* du P. Gury, où l'on pose cette thèse: *Non licet sequi opinionem tenuiter probabilem, relicta tutiore.* Et moi-même, dans la note y annexée, j'ai déclaré que, d'après le sens donné par saint Alphonse au *tenuiter probabile*, dire que l'on peut agir licitement sur le seul fondement d'une telle probabilité, ce serait émettre une proposition condamnable.

» Cela posé, on aurait peine à comprendre comment les auteurs du *Vindiciœ*, bons religieux assurément, se seraient permis de m'imputer le grief en question, rehaussé surtout du gracieux titre de laxisme et de libéralisme introduit par moi dans la *Théologie morale*, etc. Le janséniste Pascal ne dirait guère mieux. Mais rien ne doit étonner en qui se jette avec trop de feu dans la discussion...

» Dans la *Dissertation* que j'ai l'honneur de vous transmettre, vous remarquerez, sans aucun doute, une thèse de saint Liguori, conçue en ces termes : *Ultimam et communissimam (sententiam) probandam aggredimur nempe licitum esse uti opinione probabili, etiam in concursu probabilioris pro lege, semper ac illa certum ac grave habeat fundamentum.* Et cette doctrine nous est donnée par le saint comme très probable, bien plus, comme moralement certaine... Cela posé, permettez-moi, monsieur, une demande : cet équiprobabilisme, dont vous dites vrai créateur saint Alphonse de Liguori, diffère-t-il oui ou non, de la doctrine précitée ? S'il en diffère, qu'avez-vous à redire contre celui qui préférerait suivre saint Alphonse quand il se prononce en faveur d'une doctrine qui est la plus commune parmi les docteurs, et qu'il déclare lui-même et soutient par de très fortes preuves comme moralement certaine ; plutôt que de le suivre quand il professe une autre doctrine pour laquelle, en tant qu'elle s'oppose à la première, il n'apporte aucune raison vraiment solide et qu'il n'ait lui-même victorieusement réfutée? S'il n'en diffère pas, dites donc qu'il ne nous reste plus qu'une pure logomachie de toute cette grande controverse entre l'équiprobabilisme, dont vous faites honneur à saint Alphonse, et le probabilisme tel que saint Alphonse l'attribua lui-même aux écoles catholiques et le professa lui-même avec elles. »

L'argumentation est péremptoire. Un mot surtout est vraiment heureux, logomachie! Oui, logomachie, d'autant plus inévitable que le sens des mots dont use ici la théologie est moins clairement défini. Qu'y a-t-il de plus indéterminé, de plus élastique que ces termes de probable, plus probable, très probable, équiprobable, faiblement probable? Chaque théologien n'abonde-t-il pas nécessairement dans son propre sens? Le point de vue, le dialecte, est-il le même pour tous? On dira sans doute que ces termes ont le sens qui leur appartient dans la bouche

(1) Ce passage est extrait de la lettre publiée dans l'*Univers*, 25 juin 1873. La dissertation dont parle ici le P. Ballerini, est celle qu'il a publiée à Rome en 1861.

d'un homme prudent. Mais que faut-il entendre par un homme prudent? Ne voit-on pas des hommes, réputés prudents, embrasser et soutenir des opinions profondément divergentes? Pitié! mon Dieu, pour la science humaine! Qu'elle ne se perde plus dans des logomachies, qui, bien loin de produire la lumière, ne font qu'épaissir l'obscurité, comme il arrive trop souvent. Par exemple, et sans sortir de la matière qui nous occupe, est-il si facile à un esprit sérieux, sans se heurter à des logomachies, de professer la doctrine de saint Alphonse, quand, d'une part, ce Docteur dit qu'on peut suivre une opinion probable, même lorsque l'opinion contraire est un peu plus probable, et quand, d'une autre part, il affirme que du moment que l'opinion plus probable peut se prévaloir d'un seul degré de probabilité en plus, *unico gradu*, il faut nécessairement s'attacher à elle, attendu que ce degré unique a pour effet de rendre ladite opinion certainement et notablement plus probable? Il y a donc degré et degré; comment faire le discernement?

Le P. Ballerini termine ainsi: « Supposez que la question ne se réduise pas à une logomachie, mais que saint Alphonse, ainsi que vous le dites, avec une mission reçue du ciel pour répandre une nouvelle et splendide lumière, soit le vrai créateur d'un nouveau système moral: ne devrions-nous pas en conclure que, jusqu'à la moitié du XVIII[e] siècle, sur un point très capital de morale chrétienne, sur un principe très universel et de continuelle application, la sainte Eglise catholique était restée dans l'obscurité, que toutes les écoles catholiques, et généralement tous les saints Docteurs, même les plus distingués, n'avaient fait jusqu'ici que tâtonner dans les ténèbres? A coup sûr, cela semblerait passablement dur et singulièrement étrange. »

Cette observation est parfaitement juste; et ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'elle a été suggérée au P. Ballerini par saint Alphonse lui même, qui, pour défendre les anciens probabilistes, oppose cet argument au P. Patuzzi. (Voir *Vindiciæ Ballerinianæ*, p. 92).

(*A suivre.*) Victor PELLETIER
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Jurisprudence Civile Ecclésiastique

PROCÈS DES FABRIQUES. — NÉCESSITÉ DE L'AUTORISATION DU CONSEIL DE PRÉFECTURE. — EXCEPTIONS. — PROCÈS INTENTÉS A L'ÉTAT. — DEVOIRS DU TRÉSORIER. — COMPÉTENCES RESPECTIVES DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES. — PROCÉDURE. — EXÉCUTION DES JUGEMENTS.

On nous a prié, au sujet de notre dernier article sur la jurisprudence, de vouloir bien indiquer ici la manière d'introduire et de suivre devant les tribunaux une cause litigieuse. Nous en profitons pour exposer les principes généraux qui dominent toute la matière des procès des fabriques.

La première chose à faire lorsqu'une fabrique se trouve dans la nécessité d'intenter ou de soutenir un procès, c'est d'en obtenir l'autorisation du Conseil de préfecture. Ainsi le veut expressément l'article 77 du décret impérial du 30 décembre 1809, ainsi conçu: « Ne pourront les marguilliers entreprendre aucun procès, ni y défendre, sans une autorisation du Conseil de préfecture, auquel sera adressée la délibération qui devra être prise à ce sujet par le Conseil et le Bureau réunis. » En conséquence, toute procédure faite par ou contre une fabrique qui n'a pas obtenu cette autorisation demeure nulle et de nul effet.

Cette règle souffre pourtant les exceptions suivantes: 1° L'autorisation n'est pas nécessaire pour intenter une action devant le Conseil de préfecture; 2° pour former un pourvoi devant le Conseil d'Etat (*arrêt du Conseil d'Etat du* 13 *février* 1868); 3° pour intenter une action possessoire (*Loi du* 8 *juillet* 1837, *article* 55; *arrêt du Conseil d'Etat du* 17 *novembre* 1863); 4° pour assigner en référé (*Paris,* 17 *novembre* 1868); 5° pour demander devant le juge de paix le payement du loyer non contesté d'un banc (*Nouv. journ. des Conseils de fabrique, août* 1868, *p.* 296).

Contrairement à ce que pensaient quelques auteurs, et à ce que dit encore M. Ravalet dans son *Code manuel des lois civ. ecclés.*, 2[e] éd. p. 203, qu'il y aurait obligation pour les demandeurs contre les fabriques à adresser au préfet un mémoire sur lequel devrait statuer le Conseil de préfecture dans un délai de deux mois, il a été décidé, par un jugement du tribunal civil de Bastia, en date du 13 décembre 1857, que cette obligation n'existe pas.

C'est le trésorier qui est chargé, soit d'intenter, soit de soutenir les procès (*Décret du* 30 *décembre* 1809, *art.* 79). Il doit exposer, non pas au Conseil de fabrique, comme le dit à tort Mgr Affre, (*Traité de l'Administr. tempor.*, 3[e] *éd.*, *p.* 64), mais au bureau des marguilliers, les motifs qu'il y a de plaider (*art.* 77). Le bureau, s'il y a lieu, fait de cette proposition le sujet d'un rapport au Conseil, auquel il se réunit pour en délibérer (*Ibid.*).

Si le Bureau et le Conseil se prononcent pour l'affirmative, le trésorier doit communiquer leur délibération au Conseil municipal pour avoir son avis (*art* 21). Cet avis est destiné à fournir au Conseil de préfecture une plus ample somme de renseignements, afin de compromettre le moins possible les intérêts de la fabrique.

C'est alors que le trésorier fait sa demande d'autorisation, à laquelle il joint: 1° une copie

certifiée de la délibération du Bureau et du Conseil réunis ; 2° une copie certifiée de l'avis du Conseil municipal ; 3° un exposé des faits de la cause, s'il ne se trouve ni dans la susdite délibération, ni dans le susdit avis ; 4° les titres qui justifient les prétentions ou assurent les droits de la fabrique.

Demande et pièces doivent être adressées au Conseil de préfecture dans la personne du préfet, qui en est le président, et qui en doit donner récépissé. Le temps laissé au Conseil de préfecture pour prendre sa décision est de deux mois, à partir de la date du récépissé susdit (*Loi du 18 juillet 1837*, *art.* 52). Ce délai de deux mois étant écoulé, la fabrique peut intenter le procès ; mais, dans aucun cas, elle ne peut défendre à l'action, qu'autant qu'elle y a été expressément autorisée (*art. 54*).

Si le Conseil de préfecture refuse l'autorisation, ce refus doit être motivé, et le Conseil de fabrique, s'il persiste à croire sa demande légitime et suffisamment importante, peut se pourvoir, toujours par l'organe de son trésorier, contre cet arrêté devant le Conseil d'Etat ; il a trois mois pour le faire, à dater du jour de la notification de l'arrêté du Conseil de Préfecture (*art. 50*). Passé ce délai, le pourvoi n'est plus recevable, et l'arrêt du Conseil de préfecture acquiert la force de chose jugée. — Le ministère d'un avocat n'est pas requis pour le pourvoi devant le Conseil d'Etat ; mais il est prudent d'en constituer un pour suivre l'affaire, si elle est très grave.

Le Conseil d'Etat doit lui-même statuer sur le pourvoi du Conseil de fabrique, aussi dans le délai de deux mois, à partir du jour de son enregistrement au secrétariat général du Conseil d'Etat (*art. 53*).

Si c'est à l'État que la fabrique intente un procès, outre la demande d'autorisation, elle doit de plus adresser au préfet le mémoire exigé par l'art. 15, titre III de la loi du 5 novembre 1790, de toute personne qui plaide contre le domaine. Tout en s'adressant ici à la même personne, dans la réalité on s'adresse à deux autorités différentes. Pour la demande d'autorisation, le préfet est président du Conseil de préfecture, lequel Conseil, en accordant ou en refusant la demande de plaider, fait acte de tutelle, et ne doit avoir en vue que les intérêts de la fabrique. Mais, à l'égard du mémoire dont il s'agit, c'est le préfet seul qui statue, non plus en se préoccupant des intérêts de la fabrique, mais de ceux de l'État.

L'autorisation de plaider une fois obtenue, le trésorier introduit et poursuit la cause devant le tribunal compétent. C'est lui seul qui représente la fabrique dans toute la procédure. Ni le préfet ni l'évêque ne pourraient la faire représenter par un autre (*Riom, 10 novembre 1863*). Il serait également illégal que le président de la fabrique ou le président du Bureau, ou le Bureau tout entier voulût se substituer au trésorier. (*Déc. min. des cultes, 4 mars 1861*). Voici en effet ce que dit l'art, 79 du décret du 30 décembre 1809, qui régit cette matière : « Les procès seront soutenus au nom de la fabrique, et les diligences faites à la requête du trésorier, qui donnera connaissance de ces procédures au Bureau. »

Mais si personne ne peut s'arroger le droit de suivre les procès de fabrique à la place du trésorier, il n'est pas permis non plus à celui-ci de se faire remplacer. « Il est de règle générale, dit Carré (*Traité de l'adm. temp., n. 532*), que le trésorier ne peut commettre aucun procurateur pour le représenter dans l'exercice de ses fonctions, attendu qu'il est dans l'obligation de les remplir personnellement, et que les frais payés à un pareil agent, dont le ministère n'est pas indispensable, ne pourraient être alloués en dépense, lui-même ne pouvant exiger ni émolument ni aucune indemnité pour ses agissements. Il suit de là (sauf la constitution nécessaire d'un avoué, aux termes de l'art. 62 du Code de procédure), que les marguilliers et le trésorier ne doivent jamais se permettre de prendre des gens d'affaires pour veiller aux suites des procès, et faire les démarches qu'elles pourraient exiger de la part du trésorier.

De ce que le trésorier représente la fabrique dans la procédure, il ne s'en suit nullement qu'il ait la direction absolue des procès. Ainsi que l'exige l'art. 79 précité, il ne peut rien faire sans en informer le Bureau. Il doit également se rendre aux volontés du Conseil, qui peut choisir l'avoué, l'avocat et donner le sens des conclusions (*Décision ministérielle, 9 mars 1861*). — Dans le cas où il n'agirait pas, soit par mauvais vouloir, soit par négligence, il faudrait en référer à l'évêque ou au préfet, afin de provoquer sa destitution auprès du ministre. Il est, au reste, responsable, ici comme dans tous ses autres actes, des suites d'une mauvaise gestion.

Les causes litigieuses qui intéressent les fabriques sont portées, en première instance, soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux administratifs. On ne peut former un pourvoi contre les arrêts des tribunaux administratifs que devant le Conseil d'Etat.

Les tribunaux civils sont compétents pour connaître de toutes les contestations relatives à la propriété des biens et aux poursuites à fin de recouvrement des revenus (*Décret du 30 decembre 1809, art. 80*). On conçoit qu'il serait trop long et même tout à fait impossible d'énumérer tous les cas qui peuvent se présenter. Les plus communs sont ceux qui ont trait à la propriété des biens des fabriques et à leurs servitudes, au

payement des revenus qui leur sont dus, à la validité et à l'exécution des dons et legs qui leur sont faits.

Doivent être portées devant les tribunaux administratifs toutes les contestations qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente, comme par exemple celles qui se rapportent, soit aux marchés de travaux effectués dans les églises et les presbytères pour le compte des fabriques, soit à l'interprétation et à l'exécution des cahiers des charges imposés aux entrepreneurs des pompes funèbres, soit à l'interprétation des actes administratifs, soit aux dépenses faites par un curé relativement au culte, soit au dégrèvement d'impôts à l'égard des propriétés des fabriques, soit au payement de sommes souscrites pour la reconstruction d'une église.

Lorsque la cause est portée devant le Conseil de préfecture, on est dispensé, comme nous l'avons déjà dit, de demander l'autorisation de plaider. — Lorsqu'elle est portée devant les tribunaux civils, elle est disposée du préléminaire de la conciliation (*Code de procéd., civ., art. 47*). Mais il faut la communiquer au ministère public (*Id. art. 83*).

Pour le reste, les actions intentées par les fabriques, soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux administratifs, sont assujetties aux formes, délais et recours ordinaires. L'exploit doit être notifié à la diligence du trésorier; il est fait *à la requête de la fabrique, poursuites et diligences de son trésorier*. Quelques auteurs veulent qu'il contienne copie de la délibération du Conseil et du Bureau, et de l'autorisation accordée par le Conseil de préfecture; d autres pensent qu'il suffit d'y mentionner ces actes; le plus sûr, pour éviter toute difficulté, est de les y rapporter tout au long.

Les fabriques ne sont pas dispensées de constituer un avoué.

Lorsque c'est la fabrique qui est défenderesse, l'exploit doit être signifié, sous peine ce nullité, au Bureau et à la personne du trésorier (*Code de procéd. civ., art. 69*), pour être visé par ce dernier. En son absence, le président des marguilliers, ou celui du Conseil de fabrique, ou tout fabricien, doit accomplir cette formalité. En cas de refus, l'original de la signification est visé par le procureur près le tribunal de première instance, et les refusants peuvent être condamnés à une amende qui ne pourra être moindre de 5 francs (*Id., art. 1039*).

Aux termes de l'art. 397 du Code de procédure civile, toute instance introduite par une fabrique est éteinte par discontinuation de poursuites pendant trois ans ; mais elle a son recours contre le trésorier qui a laissé s'accomplir ce délai sans faire aucun acte valable propre à interrompre la péremption. Il a toutefois été jugé que la péremption ne court pas contre la fabrique, lorsqu'elle a plaidé sans y être autorisée (*Toulouse, 25 février 1829*).

« Si, dans le cours de la procédure, la fabrique avait à répondre oralement à des interpellations judiciaires, ce qui arrive dans le cas d'un *interrogatoire sur faits et articles*, le Conseil de fabrique devrait se réunir, prendre communication des faits articulés par ses adversaires, et *choisir un de ses membres* pour répondre en son nom. La véritable partie en cause est, en effet, le corps de la fabrique. Elle doit donc répondre *personnellement et par un délégué spécial* toutes les fois qu'il s'agit non de procédure, mais du fond du droit. » (Baudry, *Législat. des cultes*, tome III, n. 956.) Ce délégué peut être le trésorier aussi bien que tout autre membre du Conseil de fabrique. Il ne peut répondre que sur les faits et articles qui lui ont été communiqués, et non à d'autres questions.

Lorsque la fabrique a gagné son procès en première instance, elle n'a pas besoin d'une nouvelle autorisation du Conseil de préfecture pour défendre en appel ; c'est le contraire lorsqu'elle l'a perdu (*Min. des cultes, 14 mai 1861* ; *Conseil d'Etat, 20 mai 1861*). La raison en est fort simple. Le but de l'autorisation est de sauvegarder le plus possible les intérêts de la fabrique. Or, un premier jugement défavorable indique que ces intérêts sont en péril, et voilà pourquoi il ne serait pas prudent de poursuivre sans une nouvelle autorisation.

L'exécution du jugement diffère suivant qu'il a été rendu pour ou contre la fabrique.

Dans le premier cas, le trésorier fait signifier à la partie adverse le jugement rendu en faveur de la fabrique, et il en poursuit l'exécution par toutes les voies indiquées dans le Code de procédure.

Dans le second cas, le porteur d'un jugement exécutoire contre une fabrique doit se pourvoir auprès du préfet, à qui seul il appartient, sur l'avis de la fabrique et de l'évêque, d'assigner des fonds pour le paiement, si la fabrique en a de disponibles ; et si elle n'en a pas, de la faire autoriser par le Ministre des cultes à vendre ce qu'il faut de meubles ou d'immeubles pour la libérer. Mais les fabriques étant, quant à leurs biens, assimilées aux communes, leurs créanciers ne peuvent, s'armant de l'article 547 du Code de procédure civile, opérer aucune saisie-arrêt sur leurs revenus. La jurisprudence est constante à cet égard, et les tribunaux qui valideraient un tel acte excéderaient leurs pouvoirs. Il en est autrement lorsque la créance a été reconnue et liquidée, que le payement a été ordonné et que les fonds ont été assignés par l'autorité administrative. Alors les tribunaux peuvent valider la saisie-arrêt pratiquée sur la fabrique en cas de

refus de payement (*Ordon. du Cons. d'Etat du 3 décembre* 1817). » La raison en est, dit M. de Cormenin, que le mandat de l'administration est rempli, et qu'il ne reste plus qu'à communiquer l'exécution matérielle à ses actes ; ici, les tribunaux, investis de la force, agissent par voie de commandement, et non par voie de jugement. » (Apud Dalloz, *Rép. méth.*)

Quant aux frais de justice auxquels a été condamnée une fabrique, et qu'elle ne peut pas payer faute de ressources, il n'est pas de jurisprudence constante que la commune soit obligée de venir à son secours dans ce cas, en application de l'article 30, § 14, de la loi du 18 juillet 1837 ; car, tandis que le ministre des cultes se prononçait pour l'affirmative, dans une lettre à son collègue de l'Intérieur en date du 22 mai 1850, le ministre de l'intérieur, en 1863, se prononçait pour la négative, dans sa réponse à la réclamation d'une fabrique qui, précisément, demandait que la commune fût imposée d'office pour aider à acquitter les frais d'un procès qu'elle avait perdu.

P. d'H.

Patrologie

CATHÉCHÈSES MORALES DE MILAN.

(1er article.)

L'an 386, en ces jours où les catéchumènes donnaient leur nom pour être baptisés, c'est-à-dire vers la fin du Carême, Augustin, suivi d'Ayppe et de son fils Adéodat, vint dans la cité milanaise se mettre au nombre des compétents. Saint Ambroise faisait alors tous les jours une instruction morale.

« Je descendis à Milan, disait en parlant à Dieu le futur évêque d'Hippone ; je descendis à Milan auprès d'Ambroise, pontife d'une renommée aussi sainte qu'universelle ; votre pieux adorateur, dont l'éloquence zélée distribuait alors à votre peuple la fleur du froment, la liqueur de l'huile et le breuvage généreux d'un vin tempérant. C'est vous ô mon Dieu ! qui me conduisiez à lui, sans moi, afin qu'il me ramenât un jour vers vous de mon plein gré. Cet homme me reçut avec la tendresse d'un père, et il aimait la brebis nouvelle en bon pasteur. Je commençai à l'aimer aussi, moins à cause de ses gloires d'interprète de la vérité, qu'à raison de sa bienveillance pour ma personne. Et j'écoutais attentivement ses entretiens au peuple ; ce n'était pourtant point avec une louable intention. J'examinais seulement son langage, pour m'assurer si l'orateur était au niveau de sa réputation d'éloquence. Je demeurais donc suspendu à ses lèvres, et, tout en méprisant, en ma qualité d'hérétique, la matière ou le fonds de ses discours, je me sentais captivité par les charmes de sa parole, plus savante, mais moins flatteuse que celle de Faust. Pour la doctrine, il n'est entre eux aucune comparaison possible : celui-ci errait dans les voies perdues du manichéisme, tandis que celui-là répandait les salutaires enseignements de la vérité. »

Ainsi que le témoigne le livre des *Confessions* de saint Augustin, l'évêque de Milan aimait, bénissait et instruisait les catéchumènes ; et ceux-ci, à leur tour, écoutaient, admiraient et chérissaient leur catéchiste.

Nous avons encore la plupart des catéchèses de saint Ambroise ; mais le Docteur, au lieu de leur conserver l'allure propre d'un discours, a jugé convenable de les métamorphoser en livres ou traités. Elles sont, du reste, volumineuses ; car l'évêque se multipliait dans l'intérêt des néophytes, à ce point qu'après sa mort il fallut cinq catéchistes pour le remplacer dans ses fonctions. Ces ouvrages, dont la lecture ne serait pas sans fruit, se partagent naturellement en deux classes. Une partie regarde les compétents et les prépare au sacrement du baptême ; l'autre s'adresse aux nouveaux baptisés, et leur expose les conséquences de la régénération spirituelle.

Dans ce premier article, nous examinerons les catéchèses qui précédaient l'initiation chrétienne. Saint Ambroise les a déposées en ses livres d'*Abraham*, d'*Isaac* et du *Bien de la Mort*.

1. La vie d'Abraham est digne de nos études ; elle fut écrite sous l'inspiration divine, et réalise l'idéal que les philosophes s'étaient fait de l'homme juste. Admirons la piété de ce sage, qui abandonne sa famille pour suivre Dieu ; son habileté à rétablir la concorde entre ses pasteurs et les pasteurs de Loth ; sa générosité dans le partage qu'il offre à son neveu ; sa vaillance dans les combats et sa modération après la victoire ; son amour pour Sara, à laquelle il sacrifie Agar. On s'offensera peut-être de le voir rendre mère la servante de son épouse. Mais, pour juger sa conduite, il sera bon de se rappeler qu'Abraham vivait avant la Loi, qu'il agissait moins par passion que par désir de posséder un héritier, et qu'enfin cette union cachait un mystère dévoilé plus tard dans les épîtres de saint Paul.

La touchante hospitalité qu'il offre aux trois voyageurs le fait entrer dans les confidences de l'Éternel. Il mérite d'apprendre les secrets de la patience divine à l'égard des pécheurs ; les causes de la ruine de Sodome et de Gomorrhe ; les motifs pour lesquels Dieu conserve Loth et sa famille. La Providence, tout en manifestant la rigueur de sa justice dans la punition des villes infâmes, fait également ressortir sa bonté, par la protection dont elle couvre la personne et la maison de son serviteur. Dieu promet à Abraham que le Messie

naitra de son sang, et relève l'opprobre de Sara, son épouse, jusque-là stérile. Enfin, il comble les désirs du patriarche : Isaac vient au monde, et le fils de l'esclavage est chassé de la maison. Abraham, toujours éprouvé dans sa foi, l'est maintenant dans ses plus chères affections. Isaac figure sur la montagne la passion et la mort du Sauveur. En récompense de son héroïque dévouement, le père des fidèles reçoit, pour la troisième fois, l'assurance que le Messie naîtra de sa race.

A la suite de ce commentaire historique, saint Ambroise compare la vocation d Abraham avec le retour d'une âme à Dieu. Ce second livre, moins intéressant que le premier, répète les actions du patriarche pour en tirer un sens mystique, en les appliquant à la vie intérieure et aux différents moyens par lesquels l'homme tombé peut encore se relever de sa chute et arriver à la plus grande perfection.

II. Dans le livre d'*Isaac et de l'Ame*, la catéchiste de Milan dépeint l'union de l'âme avec l'Epoux, sous l'emblème du mariage d'Isaac et de Rébecca, et à l'aide des allégories du Cantique des Cantiques. Il distingue quatre degrés par lesquels l'âme doit monter pour atteindre cette union parfaite. Le premier consiste à fuir toutes les voluptés et tous les plaisirs du siècle, à l'exemple de Rébecca, qui s'éloigne des lieux habités, recherche les sollitudes, et rencontre à la fontaine du désert l'époux que le Ciel lui avait destiné. En effet, c'est en le poursuivant avec une sainte ardeur, à travers le désert et les sollitudes, que l'âme rencontre le Seigneur, principe de toute connaissance, source de toute vérité. Le second degré pour arriver à cette union ineffable de l'âme avec le Verbe, c'est d'être admise dans les appartements de l'Epoux ; mais, tandis que l'âme jouit des entretiens de son Bien-Aimé, ce dernier la quitte au milieu de la conversation. Elle le cherche, et après une courte absence, il revient en franchissant les montagnes, en bondissant sur les collines. Bientôt, semblable au jeune cerf, il s'élance et s'enfuit de nouveau. Troisièmement, l'âme le cherche dans sa couche pendant la nuit, au milieu de la ville, sur la place publique, et ne le rencontre point. Enfin, sa prière et ses charmes rappellent l'Epoux et lui obtiennent ce baiser tout spirituel, qui opère en elle comme une sainte transfusion de l'Esprit divin. Quatrièmement, il l'éveille, pour qu'elle l'entende frapper à la porte. Mais elle ne peut aller aussi vite que lui et tarde un peu à se lever. Pendant qu'elle ouvre, le Verbe passe. Elle sort, le cherche dans les blessures de la charité ; le retrouve après beaucoup de fatigues, et le retient de manière à ne plus le laisser aller.

III. Saint Ambroise renoue lui-même les premières paroles du *Bien de la Mort* avec les dernières d'*Isaac et de l'Ame.*

Suivant le catéchiste, la mort ne peut rien sur l'âme ; elle n'est donc point du mal. Pourquoi nos divines Ecritures la représentent elles donc comme un châtiment ? C'est qu'il y a trois espèces de mort : la mort spirituelle, conséquence du péché ; la mort mystique ou mortification de la chair ; la mort corporelle ou la séparation de nos deux natures. La première est un mal, la seconde un bien, la troisième est tantôt bonne et tantôt mauvaise. La mort naturelle peut se nommer délivrance de l'âme et du corps. C'est jouir à l'avance de cette liberté que de porter la mort de Jésus-Christ dans sa chair. Celui qui s'est crucifié avec son Dieu ne ressent plus les faiblesses du corps, élève son âme jusqu'au repos éternel, et juge plus clairement des choses de ce monde Sous quelque face qu'on l'examine, la mort est un bien. C'est l'anéantissement pour les incrédules ; c'est la vie pour les chrétiens. La mort est la fin du péché, l'entrée dans un monde meilleur. C'est elle qui a racheté les hommes. Donc soyons sans crainte. Aigles rajeunis, prenons notre essor joyeux par de là les nuages. L'oiseau qui descend à terre et ne peut gagner les hauteurs se voit trop souvent pris dans des lacs, séduit par les appas ou arrêtés par des embûches. Elevons-nous, sur les ailes de la mortification, jusqu'à la ressemblance du Verbe, qui nous a créés, nous garde et nous reçoit. Ici, tout est plein de mets que tendent les puissances de l'air ; fuyons-les par notre élévation ; mourons au siècle pour aller à Dieu. Mais à quoi bon parler des ennemis du dehors, puisque nous en trouvons dans notre intérieur ? Le corps dresse des pièges à l'âme. Ne vous réconciliez jamais avec cet ennemi. Pour toutes ces causes, la vie est haïssable... Ce n'est point la mort qui offre des terreurs, c'est l'opinion que l'on s'en fait ; car elle n'effleure pas même notre âme, et prépare nos corps à la résurrection. Aussi l'Ecriture sainte nous la dépeint sous les traits les plus aimables : tantôt c'est un sommeil (Joan, XI, 2) ; d'autres fois, c'est l'heure où l'on a le droit de louer un homme (Eccli., XI, 30) ; enfin, Job appelle sur lui la bénédiction du mourant (Job, XXIX, 13). Qui donc désormais se plaindra de la mort ? Elle ne fait qu'enchaîner dans les cavernes de la terre une bête féroce et née pour le mal, pendant qu'elle dégage de ses étreintes mortelles notre flamme divine et la fait monter vers Dieu, patrie des esprits.

(A suivre.) L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Les erreurs modernes

LXVIII

LES ERREURS PRÉCÉDENTES AU POINT DE VUE SOCIAL

(1er article.)

S'il y a une vérité démontrée à la fois et par la raison et par les faits de l'histoire, c'est l'influence sociale des doctrines. L'homme agit évidemment au dehors d'après ce qu'il admet, et à parler en général, l'état social d'un peuple est comme la traduction extérieure de ce qu'il est au dedans. Il est du reste impossible qu'il en soit autrement, et c'est là une loi nécessaire de la nature et de l'histoire. Un homme, un peuple ne peuvent traduire au dehors que ce qu'ils admettent, et les doctrines sont l'esprit qui remue le genre humain. Les faits parlent comme la raison. Rome est tombée sous les coups des sophistes avant de tomber sous ceux de ses ennemis ; quand cet empire fut corrompu dans sa tête et dans son cœur, Dieu jeta ce vieux cadavre à dépecer aux barbares.

Nous allons donc considérer au point de vue social et pratique les tristes doctrines que nous avons réfutées en elles-mêmes, le matérialisme et l'athéisme. Et sous cette dernière expression nous comprenons aussi le panthéisme qui, à bien prendre les choses, et aujourd'hui surtout, est un athéisme véritable; car il est la négation formelle du Dieu réel, c'est-à-dire existant en lui-même et personnel. De nos jours, dans le monde des erreurs que nous combattons, il n'y a plus qu'une chose debout : la matière. Il n'y a plus d'âme, il n'y a plus de Dieu; les hommes dont nous parlons ne sont pas même panthéistes; cette erreur est encore trop noble pour eux : ils sont matérialistes, et c'est tout.

Il en est parmi eux qui semblent nier l'influence sociale de leurs doctrines ; d'autres, au contraire, la revendiquent avec énergie. « La qualité des doctrines, dit M. Renan, importe assez peu (1). Le savant ne poursuit qu'un but spéculatif..., de paisibles et inoffensives recherches (2). » M. Taine exprime la même idée avec son outrecuidance habituelle : « Vous établissez, dit-on, la révolution dans l'esprit des Français ! Nous n'en savons rien. Est-ce qu'il y a des Français (3) ? » Au reste, ces deux écrivains disent aussi très-bien le contraire, forcés par l'évidence. « La question de l'avenir de l'humanité, dit le premier, est tout entière une question de doctrine. La philosophie seule est compétente pour la résoudre. La révolution réellement efficace, celle qui donnera la forme à l'avenir, ce sera une révolution religieuse et morale. Le rôle va de plus en plus passer aux hommes de la pensée (1). » Le second sophiste écrit également : « Dans cette conception du monde (la conception matérialiste), il y a une morale, une politique, une religion nouvelles ; et c'est notre affaire à nous de les chercher (2). »— « La révolution, dit M. Littré, n'est pas une pure et simple insurrection de l'esprit contre les incompatibilités théologiques (Dieu); elle a pour aboutissant nécessaire une régénération radicale qui, changeant les conditions mentales, changera parallèlement toutes les conditions matérielles (3). »

Ces écrivains ont raison ; il est impossible que des doctrines répandues dans la société n'aient pas d'action sur elle. Une révolution extérieure n'est que la traduction d'une révolution intérieure. Qui oserait nier que celle de 89 n'ait été préparée et amenée, spécialement dans son caractère antireligieux, par les détestables doctrines depuis longtemps propagées? Voyons donc ce que doivent produire celles qui nous occupent, et quel doit être leur résultat pratique.

Elles se résument à ce point de vue en quelques phrases à la fois très simples et très significatives :

L'homme n'a pas d'autre Dieu à adorer que lui-même ;

Il n'a pas de religion à pratiquer ;

Il n'a d'autre âme qu'un cerveau plus ou moins semblable à celui des bêtes ;

Il n'y a pas d'autre distinction entre le bien et le mal que celle que l'homme veut y mettre ;

La liberté morale, du reste, n'est qu'un mot, et l'homme agit nécessairement sous l'action prépondérante de telle ou telle fonction cérébrale ;

La vie future est une chimère, et sur cette terre il n'y a pas d'autre Providence que l'action de forces et de lois fatales et contraignantes.

Voilà le résumé fidèle des doctrines que nous avons réfutées. Or, demandons-le maintenant : Quel doit être leur résultat sur la société ? quel effet doivent-elles y produire ?

La réponse n'est pas difficile. Si nous les supposons généralement admises et dominantes, voici ce qui doit logiquement arriver : Il n'y aura plus de religion ; la morale sera une affaire de goût et d'instinct ; l'obéissance sociale une question de force et de prudence ; le culte de la matière et des voluptés amènera la pourriture morale. et bientôt quelque conquérant viendra enlever le cadavre. Presque toutes les nations connues ont disparu de cette manière, et sous

(1) *Essais*, p. VII.
(2) *Etudes d'hist. relig.*, p. XXI.
(3) *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858.

(1) *Liberté de penser*, t. IV, p. 139.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1862.
(3) *Conservat.*, p. 170, et *Parol. de Phil.*, p. 22.

l'action de causes bien inférieures à celles qui nous occupent. Et cela même est une preuve de la vérité que nous exposons. Rome, nous l'avons dit déjà, est tombée sous les coups des sophistes et de l'immoralité ; la Grèce a fait de même; Babylone et Ninive avaient donné l'exemple que tant d'autres ont suivi ; la grande révolution française est, dans les temps modernes, la plus éclatante manifestation de cette vérité ; si la France n'a pas succombé, elle le doit à la vie chrétienne qui est en elle ; mais les mauvaises doctrines lui ont inoculé et lui inoculent tous les jours un virus dont elle finira par mourir.

Le palladium de toutes les sociétés, la doctrine protectrice qui entretient en elles la vie intellectuelle, religieuse et morale, c'est la croyance à la divinité. La crainte salutaire d'un Dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, est une des plus puissantes barrières contre l'invasion des vices, contre l'injustice des souverains et la révolte des peuples. Si Dieu venait à disparaitre d'une nation, ou du moins de la classe dirigeante, cette nation marcherait rapidement vers l'abîme. « Il y a des hommes, disait déjà Leibnitz de son temps, qui, se croyant déchargés de l'importune crainte d'une Providence surveillante, tournent leur esprit à séduire les autres ; et s'ils sont ambitieux, ils seront capables de mettre le feu aux quatre coins de la terre ; j'en ai connu de cette trempe. » Et nous, nous les avons vus à l'œuvre : 93 et la Commune de Paris ne manquent pas, ce semble, d'éloquence. Oui, il faut une religion pratique aux nations, il leur faut le culte de la divinité. C'est d'abord un besoin inné de l'âme humaine, naturellement religieuse. C'est, en second lieu, une nécessité sociale. La classe laborieuse et pauvre sera toujours et partout la plus nombreuse. Or les idées religieuses sont le moyen le plus efficace de lui enseigner l'obéissance en l'ennoblissant. Quand on a ôté à l'autorité tout caractère religieux ; quand on a fait disparaitre du front des rois la marque du doigt divin, et que les souverains ne sont plus que les commis des peuples ; quand ceux-ci ne croient plus qu'à cette vie, ils veulent, eux aussi, avoir leur part de jouissances et arriver à leur tour à la fortune : l'ère des bouleversements et des révolutions est ouverte. Voilà bientôt un siècle qu'elle l'est pour nous; qui sait quand elle se fermera ?

« Philosophez tant que vous voudrez, disait Voltaire à ses amis; mais si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion. »—« Celui qui craint la religion et qui la hait, disait Montesquieu, est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaine qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent ; celui qui n'a point du tout de religion est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore. » Les fureurs de 93 ne tardèrent pas à justifier les paroles de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Ce n'est pas, certes, qu'il ne faille regarder la religion que comme un moyen de gouvernement. Elle est, au contraire, la plus grande chose qui puisse exister sur la terre, le plus noble besoin et la plus noble jouissance de l'âme humaine ; mais elle est aussi un des éléments les plus nécessaires et les plus efficaces pour le gouvernement et le bonheur des sociétés. Toutes, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, ont reposé sur trois vérités fondamentales : l'existence de Dieu, celle de l'âme et celle de la vie future. Les sophistes que nous combattons leur enlèvent ces trois bases morales : c'est un moyen sûr de les jeter dans l'abîme des révolutions et de les conduire à la mort.

Et, en effet, l'expérience sociale de leurs doctrines, qui ne sont pas nouvelles, a déjà été faite parmi nous, et cette expérience les condamne. Il y a bientôt un siècle, la grande révolution française, préparée par l'introduction dans les veines de la société de doctrines délétères, éclata comme une épouvantable tempête. L'autorité captive passa du trône à une sombre prison, pour porter de là sa tête sur l'échafaud. Dès lors la terreur enveloppe la France comme d'un voile sanglant. L'échafaud est partout en permanence, le sang coule par torrents, la mort plane sur le plus beau royaume de la terre comme sur un tombeau, et l'on voit la nation la plus spirituelle et la plus noble de l'univers se rouler pendant des années dans la fange et dans le sang, et se livrer à des excès qui épouvantent le monde. Or qu'était-ce que cette effroyable révolution ? L'application des doctrines que nous combattons. Qu'était-ce que l'abolition du culte divin ? L'athéisme mis en pratique. Qu'était-ce que l'intronisation sur les autels de viles prostituées ? La réalisation de la religion de l'humanité, prêchée aujourd'hui par le positivisme.

Mais, chose admirable, et qui montre bien qu'il y a un lien naturel entre la divinité et l'homme, la France, en face de l'abime infini que l'athéisme ouvrait sous ses pas, recula épouvantée, et se mit à proclamer sa foi par cette phrase restée célèbre, qu'elle grava sur ses monuments : *Le peuple français reconnait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme.* C'était à la fois ridicule et sublime : ridicule, puisqu'on faisait à Dieu l'honneur de le reconnaitre; sublime, parce que c'était le cri d'un peuple qui, arrivé sur le bord de l'abime, sentait d'instinct et proclamait que les sociétés ne peuvent se passer de Dieu.

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

(Suite.)

A ces reproches contre Lacordaire, Montalembert ajoutait, contre Rome, le reproche d'avoir manqué de ménagements envers Lamennais. Lacordaire répond, le 2 août 1834 : « Lis seulement l'histoire de Port-Royal. Tu verras là Pascal, qui valait bien Lamennais, le grand Arnauld, comme l'appelait son siècle, Arnauld d'Andilly, Nicole, Sacy, qui valaient bien les disciples de Lamennais ; tu verras les plus grands hommes du dix-septième siècle, ornant par leur présence et leur amitié cette fameuse maison, bien autrement remplie que celle de la Chênaie. Et cependant le Saint-Siège frappait, à coups redoublés, les doctrines de ces solitaires illustres. Tu verras ensuite, quand tous ces hommes célèbres furent morts, quand leur gloire n'eut plus l'attrait de la nouveauté et la puissance de la vie, tu verras leur école et leurs doctrines devenir, en moins d'un siècle, la risée de l'Europe... Encore un peu de temps et celui qui te fascine sera l'objet d'une telle compassion, que les plus petits d'entre les hommes ne croiront pas utile d'en parler aux plus idiots, tant ce sera une chose consommée. Et cette histoire s'est répétée dans l'Eglise toutes les fois qu'un homme de grand talent a soutenu avec opiniâtreté ses propres pensées. » Comme cela est vrai et comme ce jugement s'est vérifié à la lettre!

Sur ces entrefaites, Lamennais avait adressé au Pape, le 4 août 1833, un nouvel acte de soumission ; cet acte avait été publié par l'archevêque de Toulouse. Montalembert reproche à Lacordaire de ne lui en avoir pas parlé. « Mais quoi ! répond Lacordaire, ne comprends-tu pas mon silence? Ne vois-tu pas que je désapprouve et que j'ai de la peine à t'en dire ma pensée? Si tu le veux, je le veux bien aussi ; mais je désire que tu voies bien mon intention de ne pas attaquer gratuitement tes affections. Toutes les fois que tu feras un acte contraire à ton bonheur ou à ton devoir, je te le dirai : il s'agira de toi, et c'est ma volonté de te dire toute ma pensée. — Quant à la lettre de Lamennais au Saint-Père, elle ne m'a point paru franche et chrétienne, sauf la dernière phrase, qui est en contradiction avec tout le reste, *ou plutôt qui ne dit rien*, si on l'explique par ce qui précède. » Suit une analyse critique de la lettre, puis : « Bref, à mon sens, il y a trop de portes de derrière. Ne vois-tu pas se préparer une division fatale où Lamennais sera d'un côté avec ses adhérents, et où il y aura de l'autre les évêques et le Pape? N'est-ce pas déjà ce qui a lieu ? Eh bien, cela n'est pas permis. Aucun talent, aucun service ne compense le mal que fait à l'Eglise une séparation. *J'aimerais mieux me jeter à la mer avec une meule de moulin* au cou, que d'entrenir un foyer d'idées, d'espérances, de bonnes œuvres même, à côté de l'Eglise. »

Montalembert, repoussé avec perte, généreusement battu par son ami, se retranche dans le découragement. Nous avons vu ce que lui répondait Sophie Swetchine ; voici la réponse de Lacordaire : « Non, mon chéri, ta carrière n'est pas finie ; *elle n'est pas même commencée*. Il ne te faudrait que renoncer à toute action immédiate, à la vie agitée, à des choses auxquelles tu ne peux rien, et te mettre sérieusement à l'étude. Si tu avais eu le courage de t'enfermer, de devenir un jeune homme totalement oublié, perdu, enseveli, un vrai chartreux, tu pourrais devenir un homme, un citoyen, un chrétien de plus dans le monde. *Dans dix ans, tu seras un homme nouveau* : mais c'est une grande opération que de devenir un homme nouveau. »

Montalembert, un peu ranimé, demande des explications sur l'Encyclique. « L'Encyclique, répond Lacordaire, ne décide contre l'*Avenir* que cinq choses :

1° Qu'il n'y a pas lieu à une régénération de l'Eglise.

2° Que la liberté de la presse n'est pas un *état normal*, qu'elle répand le trouble et l'erreur dans les esprits, et que la censure appartient à l'Eglise, d'après les décrets antérieurs des souverains pontifes et du cinquième concile de Latran.

3° Qu'il faut être soumis aux puissances établies, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a jamais de cas où un peuple puisse s'affranchir d'un pouvoir injuste, mais seulement que ces cas ne sont pas la règle, et qu'aujourd'hui il règne dans l'Europe un esprit d'Indépendance qui, en compromettant toute autorité sans distinction, fait de l'état actuel un état de guerre, *où la servitude s'établit sous le masque de la liberté* ;

4° Que les alliances des chrétiens avec les hommes sans religion, sous le prétexte d'obtenir la liberté de l'Eglise, sont quelque chose de condamnable, parce que l'impiété est essentiellement ennemie de la liberté de l'Eglise, comme le prouvent l'exemple de la France et celui même de la Belgique ;

5° Que l'Eglise et l'Etat sont naturellement unis.

» Voilà tout ce que dit l'Encyclique, et il n'y a pas un de ces points qui n'ait au moins des motifs raisonnables à son appui, qui ne puisse être admis par des hommes amis de leur patrie et de la vraie liberté.

» Es-tu bien persuadé que la liberté de la

presse n'est pas l'oppression des intelligences honnêtes par les intelligences perverses et que Dieu, en courbaut tous les esprits sous l'autorité de l'Église, n'a pas plus fait pour la liberté réelle de l'humanité que les écrits de Luther, de Calvin, de Hobbes, de Voltaire? Est-il bien démontré pour toi que la liberté de la presse ne sera pas la ruine de la liberté européenne et de la littérature? Ne vois-tu pas en quelle abjection cette dernière est tombée en France et le peu de vrai libéralisme qu'il y a, dans notre pays, après quarante ans de révolution? Ne crois-tu pas qu'un pays peut être libre, sans qu'une centaine de jeunes gens qui sortent du collège viennent l'endoctriner tous les matins? Et d'ailleurs, ils ne s'agit pas, dans l'Encyclique, de la presse politique, *du droit de parler des affaires du pays*, mais des écrits contre les mœurs, la foi et le sens commun. Dans tous les cas, la question est très-profonde et assurément un chrétien doit croire que le Pape en sait plus que lui, par des pressentiments divins, sur l'avenir de la société...

» Mon ami, l'*Encyclique est immortelle*, et je vais te dire pourquoi : c'est qu'elle a fait *une prophétie*, la plus haute, la plus importante *sur les destinées futures du monde* : elle a prédit que le pouvoir, la liberté, le bon, le beau, les lettres et les arts ne renaîtraient ici-bas que par l'Eglise, et que *tous les ennemis de l'Eglise sont des despotes*, que la terre rejettera un jour de son sein avec exécration. »

Montalembert ne tenait pas à une thèse théologique, mais à une thèse politique et, tout en faisant bon marché des libérâtres, il croyait que l'Encyclique avait condamné la liberté. « Tu m'accordes, répond Lacordaire, que les libéraux de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne (et par conséquent du monde entier) sont les plus grands ennemis de la liberté, et tu vas jusqu'à les appeler des infâmes. C'est plus que je ne dis. Tu m'accordes qu'il t'est impossible de faire allianee avec eux. C'est le renversement de toute la conception de l'*Avenir* et de toutes les pensées subsistantes de Lamennais. Tu m'accordes, à plus forte raison, qu'il est impossible au Pape et à l'Eglise de faire alliance avec eux. C'est préeisément ce que pensent le Pape et l'Eglise. Tu m'accordes enfin que, dans une situation si difficile, où tous les amis publics de la liberté sont au fond, ses plus grands ennemis, les brefs particuliers du Pape aux souverains qui combattent ces mêmes ennemis de la liberté, sont des actes concevables et que l'on peut supporter. Sur quoi donc différons-nous? Sur rien, si ce n'est que tu t'es imaginé gratuitement, par une préoccupation étrange, que *Rome condamnait la liberté en elle-même*, et qu'elle ne désirait rien tant que de voir les rois mettre la religion pieds et poings liés dans un corps de garde de leur palais. Certes, voilà une doctrine et une conduite qui te paraissent avec raison le comble de l'ignominie. Mais les choses ne sont pas comme tu dis. Ce que tu vois, dans l'Encyclique, ni le Pape, ni les évêques, ni personne ne l'y a vu. Tu es donc malheureux pour les fantômes de ton esprit. Hélas! quel démon s'est glissé entre nous et nous empêche de nous comprendre, nous deux qui nous comprenions si bien. Tu ne devines ni l'immensité de ma douleur ni celle de mon amitié. Tu me traite comme un homme qui a passé d'une exagération à l'autre, qui suis devenu l'ami des Russes et l'ennemi du genre humain. Quoi ! des étrangers me comprennent ; ils sentent *que j'ai fait un pas vers ce noble caractère de prêtre*, supérieur à tous les partis, quoique compatissant à toutes les misères. Et toi, se peut-il que ma véritable pensée ne puisse arriver jusqu'à toi? Ma vie tout entière est à toi. Je serais heureux aujourd'hui si tu l'étais. C'est toi seul qui manque à mon bonheur ; c'est toi que je cherche et que je demande à Dieu. Tu es moi-même ; tu es mon ami, mon frère, ma sœur : je t'ai trop aimé pour pouvoir être heureux sans toi. »

Ces paroles émeuvent ; pourtant nous avons mieux encore. Voici une lettre du 2 décembre 1893 ; Montalembert l'a relue en 1862 et, en tête, il a inscrit ces mots : « Peut-être la plus précieuse de toutes et la plus étonnante. » Aujourd'hui encore, voyant comment ce prêtre de trente-et-un ans traite avec un ami de vingt-trois ans, on ne peut être que frappé d'admiration.

« Ton tort, cher ami, a été de suivre un homme, au lieu de l'autorité ; de *croire au talent plus qu'à l'Esprit-saint* ; tu es tombé sur cette pierre qui doit écraser, selon la parole de Jésus-Christ, quiconque l'attaquera. Le malheur de M. de Lamennais n'est pas tant dans son caractère altier, dans son peu d'instinct des affaires humaines et divines, que dans son mépris pour l'autorité pontificale et pour la situation douloureuse du Saint-Siège. Il a blasphémé Rome malheureuse ; c'est le crime de Cham, le crime qui a été puni sur la terre de la manière la plus visible et la plus durable, après le déicide. Depuis ce jour-là, M. de Lamennais a été perdu.

» Je ne désespère de lui qu'à cause de cela, quoiqu'il y ait beaucoup d'autres causes apparentes de sa ruine. Pour toi, mon ami, tu es beaucoup moins coupable, parce que tu es jeune, parce que tu as été ébloui par un homme supérieur à toi de toutes façons.

» Mais tes yeux doivent s'ouvrir. Il ne s'agit pas pour toi de juger le successeur de saint Pierre, de lui opposer tes petits raisonnements, ta persuasion, mais de t'humilier sincèrement, de faire pénitence, de demander pardon à Dieu de n'avoir pas écouté docilement la parole de son Vicaire

Tu voudrais que le Souverain Pontife sortît de la voie de résignation aux évènements, qui a fait depuis dix-huit siècles toute la politique divine de l'Eglise. Tu voudrais que, sans forces humaines, sans nul appui que la Providence, qui se manifeste par les évènements, il se roidit contre cette Providence, et qu'au lieu de tirer parti, comme il le peut, du bien qui reste encore au fond des choses perdues, il jouât le rôle d'un capitaine matamore, ou le rôle d'un individu qui n'a rien à perdre que lui même. Sais-tu ce qui arrivera demain ? Connais-tu les destinées de l'Europe? Sais-tu si *de ce libéralisme,* qui te plaît tant, *il ne doit pas sortir le plus épouvantable esclavage* qui ait jamais pesé sur la race humaine? Sais-tu si *la servitude antique ne sera pas rétablie par lui*, si tes fils ne gémiront pas *sous le fouet impie du républicain victorieux ?* Ah ! tu blasphèmes peut être ce qui sauve tes enfants de l'opprobre et de la misère ! Sur des persuasions d'un jour, dont tu auras peut-être pitié dans dix ans, tu t'élèves contre la plus haute autorité qui soit au monde, contre le Vase de l'Esprit saint. Tu t'appuies sur des distinctions frivoles entre ce qui est spirituel et temporel, pour te soustraire aux conséquences de ta foi.

» Ah ! si l'on pouvait satisfaire pour autrui, si ton sort dépendait de ma pénitence, j'irais, la corde au cou, me jeter aux pieds du Souverain Pontife ; je jeûnerais des années au pain et à l'eau, je me couvrirais d'un cilice, je me ferais déchirer à coups de verges, et je m'estimerais trop heureux si, après tout cela, Dieu avait pitié de toi. Vois où M. de Lamennais en est arrivé ; il appelle les censures si paternelles du Vicaire de Dieu des injures.

» Je reconnais celui qui appelait dernièrement le Saint-Père, dans une maison, *un imbécile.* Cela sera puni, Montalembert, *cela sera puni*, ou la Religion n'est qu'un vain mot. Mais, je t'en conjure à genoux, aie pitié de ton âme et de tant d'autres âmes dont la foi périra dans ces exécrables dissensions. Tu sais si je t'aime, tu sais si j'ai honte de rien, quand il s'agit de toi : eh bien ! je baise la poussière de tes pieds ; je ne veux pas d'autre sort éternellement que celui de te servir éternellement comme le plus vil esclave mais accorde moi, pour prix de mes humiliations, de te dire la vérité tout entière. De ce moment-ci dépend ta vie et peut-être ton éternité. Si tu restes dans les routes de la révolte, le monde et Dieu te repousseront à jamais. Le repentir seul, la retraite, l'étude, une religion, moins politique et plus réelle, la séparation la plus explicite d'avec le passé, voilà ce qui peut te sauver. Tu dois écrire au Saint-Père et te soumettre à lui ; c'est le premier acte d'humilité qui apaisera Dieu, et qui commencera à te réconcilier les hommes. La suite de ta vie, d'une vie calme, modérée, studieuse, achèvera le reste. Bien loin de songer à revenir en France dans ce moment, tu dois rendre grâce à Dieu d'en être absent, et de ce qu'on ne peut t'imputer les actes qui viennent de paraître.

(A suivre.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

UN LIBÉRAL PÉNITENT
OU
DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE.

TROISIÈME PARTIE.

APPLICATION DU PRINCIPE.

III. Coerciti.

1º Quant on parle de la liberté de conscience, il ne devrait pas être question de la répression des crimes de droit commun. Cependant, la peur et les passions antireligieuses aveuglent tellement les hommes, qu'elles leur font confondre les brigands avec les martyrs. Qu'un misérable insulte une procession, un pèlerinage, aussitôt l'on invoquera la liberté de conscience en faveur du coupable, et, s'il est puni, on criera à la persécution. Cette tactique n'est pas nouvelle. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les voleurs crient au voleur, et les brigands au martyre. Saint Augustin se plaignait déjà, de son temps, de ce renversement de toutes choses. « Vous vous dites persécutés, écrivait-il à Janvier, et les vôtres nous assomment de leurs bâtons, et nous percent de leurs glaives. Vous vous dites persécutés, et nos maisons sont pillées et ravagées par vos gens armés. Vous vous dites persécutés, et les vôtres nous brûlent les yeux avec de la chaux et du vinaigre. Ajoutez encore à cela que si quelques-uns de ces furieux se donnent la mort, vous en faites pour nous un sujet de reproches et pour vous un sujet de gloire ; ils vivent comme des brigands, meurent comme des circoncellions et sont considérés comme des martyrs... Nous recommandons le plus possible à nos laïques de ne faire aucun mal à ceux des vôtres qui tombent entre leurs mains, mais de nous les amener pour que nous les corrigions et les instruisions. Quelques-uns de ces laïques nous écoutent et se conforment à nos avertissements autant qu'ils le peuvent ; d'autres agissent avec ceux qu'ils prennent comme avec des brigands, parce que leur violence donne le droit de les considérer comme tels. Quelques-uns les repoussent en les frappant, pour prévenir les coups dont ils sont menacés ; quelques-uns aussi livrent à la justice ceux qu'ils ont saisis, et ne les épargnent pas, malgré notre intercession, dans la crainte

d'en recevoir les mauvais traitements qu'ils redoutent; cependant, ces malheureux, tout en conservant leur caractère et leurs habitudes de brigands, veulent encore être honorés comme des martyrs. » (T. IV, p. 607-608, *passim.*)

2° La conduite à tenir envers les dissidents doit varier suivant qu'il s'agit ou d'une nation entière, ou d'une partie plus ou moins considérable de la population, ou d'un individu isolé, ou d'un simple particulier, ou enfin d'un personnage notable. « C'est, en effet, pour cela que l'Apôtre dit lui-même : « S'il y a quelqu'un ayant » un nom parmi les frères... » car, par ces mots : « s'il y a quelqu'un..., » il semble n'avoir pas eu la pensée de faire entendre autre chose, sinon qu'on ne peut le corriger utilement pour son salut, que si celui qui pèche le fait au milieu de gens qui ne lui ressemblent pas, c'est-à-dire au milieu d'hommes qui ne sont pas atteints de la corruption des mêmes péchés. En effet, la correction imposée par plusieurs ne saurait être salutaire que du moment que celui qu'elle atteint n'est pas soutenu par une foule de pécheurs comme lui. Mais quand il y a beaucoup de coupables de la même faute, les bons n'ont plus d'autre chose à faire que de souffrir et de gémir, s'ils veulent se rendre dignes d'échapper à la perte des méchants en vertu du signe que le saint prophète Ezéchiel vit dans une révélation. Ils doivent faire entendre ce cri à Celui qui ne peut tomber dans l'erreur : « Mon Dieu, ne per» dez pas mon âme avec les impies, ni ma vie » avec les hommes de sang ; » de peur que ceux qui voudraient arracher l'ivraie n'arrachent en même temps le bon grain, et qu'au lieu d'être séparés du mauvais grain par le Seigneur, quand il fera sa moisson avec soin, ils ne se trouvent plutôt eux-mêmes confondus, par l'imprudence de serviteurs trop pressés, parmi les herbes de rebut. Voilà pourquoi le même Apôtre, sentant qu'il y en avait beaucoup de souillés par l'impureté, la luxure et les fornications, se garde bien, dans sa seconde Epitre aux Corinthiens, de leur défendre encore de manger avec ces sortes de pécheurs ; car, comme ils étaient nombreux, on ne pouvait dire, en parlant d'eux : « S'il s'en trouve un parmi les frè» res qui soit adonné au culte des idoles, à » l'avarice ou à quelque chose de semblable, » vous ne mangerez point avec lui ; » mais il dit : « J'appréhende qu'ainsi Dieu ne m'humi» lie, lorsque je serai revenu chez vous, et » que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs » qui, étant tombés dans des impuretés, des » fornications et des dérèglements infâmes, » n'en ont point fait pénitence, » et menace de les abandonner aux châtiments de la justice de Dieu plutôt que de prescrire aux autres fidèles de se séparer d'eux pour les corriger de la même manière. Et quand l'Apôtre ajoute ce mot : *nominatur*, « ayant un nom, » il veut faire entendre par là qu'il ne suffit pas qu'on tombe dans de pareilles fautes, mais qu'il faut, de plus, avoir un nom, c'est-à-dire être un homme d'une certaine importance, afin que la sentence d'anathème puisse paraître bien méritée. » Cet homme considérable peut, en effet, exercer autour de lui une influence pernicieuse à laquelle il convient de porter remède par une répression publique et solennelle. (*Trois livres contre Parménien*, liv. III, ch. II, n° 14.)

3° L'erreur religieuse est assez ordinairement réputée peu dangereuse pour la société. Certains catholiques ne répugnent pas à la considérer comme une opinion à laquelle il convient de laisser la liberté, en attendant qu'elle s'use et tombe d'elle-même. Saint-Augustin, comparant l'hérésie aux fautes mêmes les plus graves, comme la simonie et la magie, commises au sein du catholicisme, ne craint pas d'estimer la première beaucoup plus coupable que les autre, et, conséquemment, il appelle sur les hérétiques l'attention de l'Etat catholique, et, au besoin, des répressions vigoureuses. « Les méchants du dedans sont-ils pires que les méchants du dehors ? se demande-t-il. Nicolas, hors de l'Eglise en qualité d'hérétique, était-il pire que Simon demeurant encore dans son sein, parce qu'il n'était encore que magicien ? » Et il répond : « Le schisme étant l'indice le plus certain de la violation de la charité, et le renversement de l'unité, je tiens qu'il doit être regardé comme un mal plus grand. » (T. XXVIII, *Sept livres du Baptême*, liv. IV, ch. X, n° 15.)

RÉSUMÉ DE LA DOCTRINE DE SAINT AUGUSTIN.

Nous sommes loin d'avoir cité toutes les pages écrites par saint Augustin sur la liberté religieuse ; mais celles que nous avons mises sous les yeux du lecteur suffisent pour nous montrer que les ouvrages du saint docteur ne contiennent pas seulement quelques aperçus de la question jetés çà et là dans le cours des discussions, mais bien un corps de doctrine qui se tient dans toutes ses parties.

L'unité de l'Eglise, l'unité du Christ, comme l'appelle saint Augustin, est l'idée fondamentale de toute cette dissertation : travailler à établir ou à conserver cette unité dans un Etat est le premier devoir de l'autorité ; telle est aussi la conclusion de ce travail.

I. Ce devoir, fondé sur l'Ecriture et la tradition, est commandé par la raison elle-même.

En effet, l'unité est l'essence de l'ordre : où il n'y a pas d'unité, il y a séparation, oppositions combat, désordre, malheur ; or, comment les citoyens d'un même pays seraient-ils unis dans les choses ordinaires de la vie quand ils sont divisés sur le point le plus essentiel ?

L'hérésie sépare le prince du sujet, le père de

son fils l'époux de son épouse, le maître de son serviteur.

En outre, comme le dit ailleurs saint Augustin (*Cité de Dieu*, liv. XVII) : « Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, rien de plus intraitable et de plus insociable par sa corruption ; » d'où il suit que, selon l'expression de Bossuet, les passions ont détruit la société, et qu'il a fallu que Dieu la rétablit par son Eglise. Ici l'expérience est d'accord avec la foi pour nous montrer que l'unité civile ne se maintient pas longtemps en dehors de l'unité religieuse.

La déchéance de l'homme prouve la nécessité d'un lien social surnaturel ; et Dieu ayant établi ce lien dans son Eglise, les peuples ne peuvent le rejeter sans faire un grand acte de mépris envers Dieu, et sans ajouter un grand crime à une grande misère. « Si je n'étais venu dans ma chair et dans mon Eglise, ils n'auraient pas commis de péché ; mais je suis venu, et maintenant ils n'ont plus d'excuse. »

On conçoit donc que les nations ne puissent rejeter ce lien nouveau de l'unité et rester longtemps dans l'ordre et dans la paix. « Celui qui n'est pas avec moi, dit le Sauveur, est contre moi, et celui qui n'est pas avec moi dissipe. »

Les peuples ne trouvent définitivement de salut que dans l'unité du Christ ; c'est un devoir pour tous ceux qui ont charge publique d'y conduire ou d'y ramener leurs sujets.

Ces raisons sont tirées de l'ordre purement civil ; mais les raisons principales sont tirées de l'ordre purement spirituel : celles qui les dominent toutes sont tirées du salut des âmes. Les princes doivent réprimer les fausses religions pour que les âmes ne puissent être entraînées dans la damnation ; c'est là le motif qui revient le plus souvent dans les écrits du Saint-Docteur. C'est donc principalement sur ce motif que le prince doit régler ses devoirs.

II. L'Eglise, il est vrai, ne périra pas, quand les princes la délaisseront, mais elle ne sera pas dans son état normal. L'Eglise, comme son fondateur, a un côté divin et un côté humain ; dans le plan de Dieu, c'est par des bras de chair quelle opère son œuvre divine, et si parfois elle peut se passer du concours des princes, les princes, ne peuvent pas longtemps se passer du secours surnaturel de l'Eglise. « Nous ne mettons point notre confiance dans les hommes, dit saint Augustin mais nous devons faire en sorte de mériter le secours de Dieu. »

Les mesures coercitives que l'autorité peut prendre en faveur de l'unité ne sont pas contraires à la liberté et à la charité. En effet, l'autorité ne nous force jamais à faire le bien, mais seulement à éviter le mal ; elle nous contraint d'*entrer dans l'Eglise*, mais elle ne nous oblige jamais à en pratiquer la discipline intérieure ; elle nous défend de rien tenter contre l'unité, et même de nous en séparer ostensiblement, parce que la seule présence, en dehors de l'Eglise, d'un homme de renom serait un exemple contagieux qui pourrait avoir les plus funestes résultats ; mais son premier but est de nous empêcher de nuire à la foi, et non de nous la faire pratiquer.

D'un autre côté, ces mesures peuvent conduire les dissidents à la foi en éloignant d'eux les obstacles qui pourraient les retenir loin de l'unité, comme sont l'indifférence, l'apathie les préjugés, les violences, les calomnies ; mais, quand on arrive à cet heureux résultat, ils pratiquent librement et de bon cœur les actes intérieurs d'une religion contre laquelle ils étaient d'abord prévenus.

Quant à la charité, personne, au sentiment de saint Augustin, ne l'entend mieux que l'Eglise, qui conseille aux princes de couper quelques membres malades pour sauver le reste du corps social, de nous priver de quelques avantages temporels pour nous assurer les biens spirituels, de nous imposer quelques souffrances passagères, pour nous arracher aux flammes éternelles.

III. D'après ce que nous avons cité de saint Augustin sur la tolérance religieuse, il est évident qu'elle est une nécessité de circonstance et non un principe absolu applicable à tous les lieux et à tous les temps.

Il ne faut donc pas conclure de ces dernières considérations que la tolérance doit être pratiquée partout et toujours ; il ne faudrait même pas se laisser arrêter par quelques inconvénients car les choses n'allant jamais sans quelque difficulté en ce monde, même aux époques les plus religieuses, la loi ne serait jamais applicable. Ajoutons que la tolérance n'étant qu'une nécessité de temps, elle ne doit avoir lieu qu'autant que dure cette nécessité, et avec toutes les restrictions que permet l'état des esprits.

Il reste donc établi que le devoir de l'autorité sera toujours de réprimer les fausses religions *le mieux possible et le plus tôt possible.*

Les règles tracées par saint Augustin pour l'application du principe de la répression nous révèlent toutle génie pratique du grand Docteur et nous donnent la solution des grands problèmes politiques qui agitent nos sociétés modernes et qui déconcertent la sagesse de nos législateurs de l'*ordre purement moral.*

En un mot, traçant le rôle de l'Etat et de l'Eglise, en nous représentant l'Etat comme le père de famille qui porte les lois de la répression extérieure et qui leur donne sa sanction ; et l'Eglise comme la mère qui fait toujours appel à l'indulgence et tempère ainsi les rigueurs de l'autorité, il concilie ces deux choses, qui paraissent toujours inconciliables : l'autorité et la liberté, la fermeté et la bonté. En résumé, le

grand évêque du IVe siècle dégage déjà de tous les nuages que les sophistes révolutionnaires amoncelleront sur elles, les grandes idées de liberté et de charité, et il nous montre bien que l'Eglise seule a toujours bien entendu ces deux grands mots qui, mal compris, ramènent les peuples à la confusion des langues et ou chaos.

(*Fin.*) L'abbé LECLERC.

Chronique hebdomadaire

Devoirs des prêtres et des clercs. -- Procès de la canonisation du vénérable curé d'Ars -- Mgr d'Outremont nommé à l'évêché du Mans. -- Le nouveau supérieur général des Lazaristes. -- Pèlerinage à Notre-Dame du Sacré-Cœur. -- Les Rodéziens à Lourdes. -- Deux nouvelles guérisons miraculeuses. -- Mort de M. Guizot. -- Projets de l'Internationale. -- Destitution de tous les cures fidèles du canton de Genève -- Projet de suppression des maisons religieuses du canton de Soleure. -- Les pèlerinages en Chine.

Paris, 19 septembre 1874.

Rome. — Les circonstances fournissent au Saint-Père l'occasion d'adresser à tous les enfants de l'Eglise les conseils qui leur conviennent, suivant la position particulière et les besoins spéciaux de chacun. L'un des premiers jours de ce mois, il recevait en audience les élèves du séminaire Romain. Il en profita pour tracer, tant aux prêtres qu'aux séminaristes, la ligne de conduite qu'ils ont à suivre.

Après les avoir remerciés du témoignage de respect et d'amour filial qu'ils venaient de lui offrir, il leur rappela les principaux traits de la vie de Job, puis en fit l'application aux temps présents, de la manière suivante:

« Aujourd'hui, a-t-il dit, Dieu a permis au démon de la Révolution de tenir la même conduite, vis-à-vis des bons et des honnêtes. Le démon a tué les fils de Job; la Révolution arrache les enfants du foyer domestique pour les exposer aux fatigues et aux dangers de la guerre.

» Mais tout cela ne suffit point: ces enfants et tous les jeunes gens sont entourés de pièges, et le démon de la Révolution cherche à tuer leurs âmes avec les faux principes qu'il leur inspire, avec l'immoralité qu'il enseigne et avec l'infernal esprit de l'incrédulité, par lequel il tente de déraciner de leur âme le don le plus précieux, la foi.

« Le démon a renversé les maisons de Job par le souffle de la tempête, et le démon de la Révolution rend désertes les maisons claustrales et les modestes demeures des vierges épouses de Jésus-Christ. Le démon a envoyé les Sabéens voler à Job son bétail et tuer ses pasteurs. Le démon de la Révolution enlève à l'Eglise ses possessions et soumet tout le monde à d'énormes charges. Le démon a mis dans la bouche des amis et de la femme de Job des paroles de mépris; et la Révolution, après les avoir dépouillées, méprise ses victimes et traite de gent paresseuse et pis encore tous ceux qui se sont consacrés à Dieu dans le saint ministère.

» Or, que doivent faire les ministres de Dieu en présence d'une si triste situation? Prêcher la pénitence et insinuer à tous de répéter avec Job: Si nous avons reçu de Dieu les biens que nous possédons, pourquoi ne devrions-nous pas recevoir avec résignation les maux et les fléaux?

» Mais c'est par l'exemple que l'on doit prêcher si l'on veut prêcher avec fruit et vouer la jeunesse à faire provision de piété et de science. Et c'est ce que vous devez faire, vous aussi, dans la lutte actuelle, pendant le temps que vous passez à faire votre noviciat au séminaire. Mais puisqu'il devra s'écouler encore un certain temps avant que vous puissiez être de robustes athlètes aptes à combattre les combats du Seigneur, vous ne serez point de ceux qui prendront part aux luttes présentes. Dieu ne permettra jamais que ces violences contre la justice et contre la religion unique du vrai Dieu traînent en longueur.

» Oui, les persécuteurs actuels passeront, et l'Eglise, du haut de son solide rocher, les verra humiliés, marcher vers leur destruction. Avec le calme, ses biens et ses enfants revinrent à Job; de même, la paix et les biens qui sont inséparables de la paix reviendront à l'Eglise, et même plusieurs de ses fils égarés rentreront dans son sein.

» Mais puisque l'Eglise se dit militante et que la vie de l'homme est un combat, de nouvelles luttes devront venir après la paix; et vous, pour vous trouver aptes à les soutenir, vous devez à présent faire provision d'armes pour combattre; tel est le premier avis que je vous donne.

» Le second vous regarde personnellement, c'est-à-dire l'étude de vous mêmes. Après l'étude des sciences, de la théologie, des canons, vous devez étudier attentivement votre âme: *Anima mea in manibus meis simper.* Examinez quel est le défaut prédominant, pour l'attaquer et le vaincre, Oh! certainement, dans la vieillesse la plus reculée, vous ressentirez les salutaires effets de ces triomphes remportés pendant la jeunesse sur vos propres défauts.

Dieu vous soutiendra avec l'aide de sa grâce; qu'il vous bénisse néanmoins par la main de son vicaire, et qu'avec cette bénédiction il répande dans votre âme l'amour de ces deux études: celle des sciences et celle de vous-même. C'est ainsi que vous deviendrez dignes d'évangéliser les peuples avec succès, de vous sanctifier vous-mêmes, et vous serez de plus l'honneur de votre patrie, qui n'a pas besoin de feuilles qui se flétrissent, mais de fruits qui donnent une nourriture spirituelle. *Benedictio Dei. etc.* »

France. — Tandis que l'on commence à Or-

léans le procès de béatification et canonisation de Jeanne d'Arc, on poursuit avec activité à Belley celui du curé d'Ars, déjà déclaré vénérable. Le tribunal qui doit, en vertu des *Lettres rémissoriales*, recueillir de suite les preuves et documents qui pourraient être perdus si l'on différait plus longtemps, a été institué le 20 août dernier. Il se compose de Mgr l'évêque, délégué, d'un vicaire général, de quatres juges désignés par l'évêque et choisis parmi les chanoines, du postulateur de la cause spécialement député, de deux promoteurs de la foi, dont l'un est désigné dans les Lettres apostoliques, et l'autre choisi par les juges, et de deux notaires, chargés de recueillir tous les documents du procès. Ce tribunal devra avoir terminé, dans le délai de trois ans, le travail que comportent les pouvoirs qui lui ont été donnés. Il faudra que, plus tard, d'autres pouvoirs lui soient accordés pour qu'il puisse compléter l'instruction de la cause.

— Par décret présidentiel, en date, à Arras, du 14 septembre 1874, Mgr Chaulet d'Outremont, évêque d'Agen, est nommé à l'évêché du Mans, en remplacement de Mgr Filion, décédé.

— L'élection du supérieur général des Lazaristes et des Filles de Saint-Vincent de Paul, en remplacement de M. Etienne, décédé, a eu lieu le 10 de ce mois. C'est M. l'abbé Eugène Boré, secrétaire général de l'institut, qui a été élu. M. l'abbé Boré est l'un des ecclésiastiques les plus éminents et les plus instruits du clergé français. Il parle avec facilité, assure-t-on, une quinzaine de langues. Il a dirigé pendant longtemps la maison que son institut possède à Constantinople, et a rendu en Orient de grands services au catholicisme et à la France.

— C'est le 8 septembre, comme nous l'avons annoncé, que Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, a solennellement annoncé au clergé et aux fidèles l'insigne faveur que le Saint-Père a accordée à l'église de Notre-Dame du Sacré-Cœur, à Issoudun, en l'érigeant en basilique mineure. Cette solennité a attiré d'innombrables pèlerins, qui ont, en grande partie, communié aux messes qu'on a dites aux nombreux autels à partir de minuit jusqu'à midi. La grand'messe a été chantée par Mgr l'évêque de Canton (Chine). Après l'Evangile, lecture a été donnée du Bref pontifical, d'abord en latin, puis en français. Mgr de La Tour d'Auvergne a ensuite prononcé une allocution, où il a commenté la prière de Salomon, le jour de la dédicace du temple de Jérusalem. Dans l'après-midi, après le chant des vêpres la procession s'est déroulée à travers les promenades, les rues et les places. On y remarquait avec une pieuse curiosité les PP. de Notre-Dame du Sacré Cœur, qui portaient pour la première fois leur costume religieux : un manteau long et un cœur écarlate sur la poitrine, avec cette devise à l'entour sur fond blanc : *Aimé soit partout le Sacré-Cœur de Jésus.*

L'attention n'était pas moins excitée par la vue des *Filles de Notre-Dame du Sacré-Cœur*, qui forment une Congrégation inaugurée le 30 août dernier, et qui étaient là aussi en robes blanches et en voiles bleus. Cette Congrégation nouvelle s'occupera surtout d'œuvres de piété et de l'éducation des jeunes filles. Déjà vingt religieuses en ont pris l'habit. La marche était fermée par NN. SS. de Bourges, du Puy, de Nevers, de Canton et le R. P abbé des Dombes. La bénédiction apostolique demandée par dépêche, a été accordée aux pèlerins, et leur a été donnée par les évêques, du haut d'une estrade élevée au milieu de la grande place. Des acclamations à Pie IX se sont alors fait entendre. Enfin, l'on est rentré dans la basilique au chant du *Te Deum*, et le salut a clôturé la fête. Le soir, toute la ville était illuminée.

— Plus de 4.000 *hommes* du diocèse de Rodez ont répondu à l'appel de leur digne évêque, Mgr Bourret, et sont allés, sous sa conduite, en pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. Ils ont été reçus par Mgr Langénieux, évêque de Tarbes. Le défilé de la procession a duré trois heures. C'est le R. P. Mathieu, dominicain, qui a porté la parole devant ce rare auditoire.

— On ne peut parler de Lourdes sans avoir à signaler toujours de nouvelles faveurs. Mlle Jeanne de Fontenay était malade depuis plusieurs années. Toutes les ressources de la science avaient été épuisées, et le mal n'avait fait qu'empirer, puisque, depuis cinq mois, la pauvre jeune fille ne pouvait plus marcher. Elle partit pour Lourdes, et fit une neuvaine qui se terminait à l'Assomption. Ce jour-là, pendant qu'elle entendait la sainte messe, elle se sentit tout à coup guérie, et, aussitôt après le divin sacrifice, elle avait retrouvé son ancienne vivacité.

— Mais, on le sait, la sainte Vierge ne donne pas des marques de sa puissance et de sa bonté seulement à Lourdes. Nous lisons, en effet, dans un journal d'Aix, l'*Echo des Bouches-du-Rhône* : « Il n'est bruit dans notre ville, depuis une semaine, que d'un miracle récemment accompli par l'eau de la Salette. Une jeune personne de vingt-cinq ans, Mlle Apollonie Hermitte, demeurant à Aix, rue Bon-Pasteur, n° 10, infirme depuis trois ans au point de ne pouvoir sortir de sa chambre, s'est fait transporter à la Salette, et, après trois immersions dans l'eau, a recouvré l'usage de ses jambes et marche parfaitement aujourd'hui. Les personnes qui doutent de la possibilité d'une intervention miraculeuse de la puissance divine dans les choses de ce bas monde peuvent s'assurer du fait que nous rapportons dans le quatier habité par la demoiselle Hermitte. »

— M. Guizot est mort le 12 septembre. Il était né le 4 octobre 1787, à Nîmes, d'une famille protestante. Il fut d'abord professeur d'histoire moderne à la Sorbonne. En 1832, il devint ministre avec M. de Broglie et M. Thiers, et attacha son nom à la loi sur l'instruction primaire. Tombé du pouvoir, il y remonta en 1840 et y demeura jusqu'au 24 février 1848. Il a, depuis, vécu dans la retraite. Il était membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences morales et politiques, et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Belgique. — L'*Internationale* a tenu à Bruxelles son septième congrès, qui paraît devoir être le dernier, si l'on en croit les déclarations qui s'y sont fait entendre. La célèbre association se livrerait désormais à un travail exclusivement occulte. Quel sera ce travail ? Le passage suivant d'une lettre de la fédération italienne dispense de la peine de le chercher : « ... Nous conspirons aujourd'hui en Italie, y est-il dit, pour la destruction complète de l'Etat et de toutes les institutions malfaisantes, l'anéantissement de toute espèce d'autorité, sous quelque forme que ce soit ; pour la prise de possession, par les masses soulevées, de tous les instruments de travail, machines et matières premières, y compris la terre, et de toute la richesse... Ces actes, que nous nous proposons d'*exécuter* avec une promptitude prévoyante, non de *décréter ; d'accomplir* avec une efficace énergie, non de *proclamer,* nous les trouvons tous résumés dans les deux mots d'anarchie et de collectivisme... » C'est au *Journal des Débats* que nous empruntons cette citation.

Suisse. — A Genève, après une hésitation de quelques mois, et alors qu'on pouvait presque espérer que les prêtres fidèles allaient cesser d'être tracassés par le gouvernement, tout à coup le Conseil d'Etat a sommé tous ceux qui n'ont pas encore été poursuivis — ils sont dix-neuf, dont deux vicaires — de se présenter pour prêter le serment exigé par la constitution civile. Naturellement aucun d'eux ne s'est présenté ; mais ils ont écrit au Conseil d'Etat que, le serment qu'on leur demandait étant contraire à leur conscience, ils ne pouvaient le prêter. Le Conseil d'Etat leur a répondu à son tour qu'il les destituait ; cette destitution n'ayant pour effet que de les priver de leur traitement, ils continueront de demeurer au milieu de leurs paroissiens, tant que le pouvoir exécutif ne les emprisonnera pas ou ne le chassera pas, ce qui peut, il est vrai, arriver à tout moment.

— Une recrudescence de haine confessionnelle se fait également sentir dans le canton de Soleure. Le gouvernement de ce canton vient en effet de proposer la sécularisation du chapitre cathédral de Saint-Urse et Victoris, du chapitre collégial de Werth et de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame-de-la-Pierre. Le Conseil cantonal est convoqué extraordinairement pour confirmer cette sentence de mort. On assure que cette agression a été imposée au gouvernement de Soleure à la suite d'une réunion secrète de radicaux tenue dernièrement à Langenthal (canton de Berne), et que la main de la Prusse est là-dessous, préparant ainsi une nouvelle campagne chez elle-même contre ses propres congrégations religieuses.

Chine. — Une magnifique lettre du R. P. Royer, missionnaire de la Compagnie de *Jésus*, nous apprend que les chrétiens chinois, à l'exemple des catholiques de France, d'Italie, de Belgique et de tout l'Occident, se portent en foule à divers sanctuaires déjà célèbres, pour y prier pour Rome, pour la France et pour les persécutés de Suisse et d'Allemagne. Il raconte en particulier un pèlerinage qu'il a lui-même fait à Notre-Dame Auxiliatrice de Zo-Chan, avec 200 chrétiens, venus de 45, 50 et même 60 lieues. Ces courageux chrétiens ont dû sacrifier quinze à dix-huit jours de leur travail. On se mettait en marche chaque jour à 5 heures du matin, après avoir entendu la messe et dit la prière du voyage. En route, on chantait des cantiques, et lorsqu'on traversait des villages, on récitait à haute voix le chapelet. Tous les pèlerins portaient sur leur poitrine l'image du Sacré-Cœur. Tous aussi firent la sainte communion.

Le R. Père Royer raconte encore que, le jour de la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, plus de 20,000 chrétiens se trouvèrent réunis au sanctuaire de Zo-Chan, avec 25 missionnaires, et qu'il a distribué à lui seul plus de 800 communions. A la procession plus de 200 magnifiques bannières étaient portées par 800 chrétiens en surplis.

Et les païens, beaucoup plus tolérants que nos libéraux et radicaux d'Europe, respectent les chrétiens dans ces paisibles manifestations de leur foi. Bien plus ils ont eux-mêmes voulu se charger à plusieurs reprises de l'illumination de la montagne et de l'église de Zo-Chan, afin que les chrétiens pussent se livrer plus entièrement à leurs dévotions.

Ce sont là manifestement autant de signes d'un prochain et complet triomphe du Christianisme sur cette terre qui l'a si longtemps repoussé. Comme toujours et partout ailleurs, les persécuteurs se sont lassés de tourmenter, avant que les persécutés ne se lassent de souffrir. C'est ce que nous verrons encore.

Tome IV. — N° 49. — Deuxième année. 30 septembre 1874

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

VINGT ET UNIÈME INSTRUCTION.

Ambassade de l'archange Gabriel à la sainte Vierge ; pourqoi nous disons que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit,

TEXTE. — *Creo in Jesum Chistum, Filium ejus unicum, qui conceptus est de Spiritu-Sancto*... Je crois en Jésus Christ, son Fils unique qui a été conçu du Saint-Esprit...

EXORDE. — Mes frères, en traitant du mystère de l'Incarnation, presque tous les saints Docteurs se sont posé cette question... Pourquoi le Dieu tout puissant a-t-il attendu quatre mille ans avant d'envoyer au monde le Sauveur qu'il avait promis?... Pourquoi n'a-t-il pas donné aux hommes un Réparateur presque aussitôt après la chute d'Adam?... Tout en adorant les décrets divins, et sans avoir la prétention d'en sonder les adorables profondeurs, voici la réponse qu'ils font à cette question... Si Dieu, disent-ils (1), avait envoyé notre divin Sauveur aussitôt après la chute de nos premiers parents, eux-mêmes, et surtout leurs descendants n'auraient pas compris la grandeur de leur faute, et les désastreux ravages que cette chute originelle avait causé à la nature humaine... En voyant les crimes, les désordres de l'idolâtrie, en considérant ses épaisses ténèbres, dans lesquelles étaient plongées les nations païennes, on comprend mieux combien un Sauveur nous était nécessaire ; et l'auguste Trinité, en différant pendant de longs siècles l'Incarnation du Fils de Dieu, avait pour but de nous faire sentir le besoin que nous avions d'un Réparateur, et de nous faire mieux apprécier la grandeur de ce bienfait...

Mais le temps fixé par la divine Providence est arrivé... Saints Patriarches, justes de l'ancienne loi, vos vœux vont être exaucés. Ames qui languissez dans les limbes, vos soupirs sont entendus. Déjà elle vit sur la terre l'humble fille qui doit être la mère du Désiré des nations; fleur virginale et bénie, la voyez-vous s'épanouir silencieuse et solitaire à l'ombre des autels, dans le temple de Jérusalem... Rose mystique, douce Vierge Marie, qu'elle est suave l'odeur de vos parfums. Oui, attiré par le charme de vos vertus, il va venir enfin le Rédempteur promis ; le sanctuaire dans lequel il doit reposer est prêt pour le recevoir...

(1) Voir S. Thomas, *Somme théol.*, IIIe part., quest. 1re, ch. 5 et 6.

PROPOSITION ET DIVISION. — Ce matin, mes frères, nous allons parler du mystère de l'Incarnation. Je me propose. *Premièrement*, de vous raconter l'ambassade de l'archange Gabriel vers la sainte Vierge ; *Secondement*, de vous dire comment et pourquoi nous disons que Jésus-Christ a été conçu du Saint-Esprit...

Première partie. — Nous l'avons dit, mes frères, le moment, l'heure fixée de toute éternité par la sagesse de Dieu pour l'incarnation du Verbe est enfin arrivée ; l'auguste Trinité semble se recueillir ; un archange, l'un des premiers, saint Gabriel est appelé, et il reçoit cet ordre : « Va dans une petite ville de Judée appelée Nazareth, là tu trouveras une jeune vierge, fiancée à un pauvre charpentier nommé Joseph ; tu lui communiqueras notre volonté... Et l'archange, la face voilée de ses ailes, pour ne pas être ébloui par la majesté divine, écoute avec respect les paroles du Très-Haut... Puis, rapide comme l'éclair qui sillonne la nue, il descend à Nazareth...

Que faisiez-vous, ô pieuse Marie ! lorsque parut l'envoyé divin ?.... C'était l'heure de la prière, et recueillie devant Dieu, la Vierge le suppliait avec ferveur d'envoyer aux hommes le Libérateur qu'ils attendaient depuis si longtemps... Tout à coup, l'ambassadeur céleste apparait à ses regards ; initié aux desseins de Dieu l'archange admire cette créature prédestinée, et s'incline avec respect devant elle : «Je vous salue, dit-il, ô Vierge pleine de grâces... » A ces mots, l'humble Marie se trouble, et elle se demande en elle-même : « Pourquoi cette apparition ? Que signifie le salut qu'on vient de me donner ?... Ne serait-ce pas un piège, une illusion de Satan !... » Archange Gabriel, rassurez bien vite son humilité alarmée !... Ecoutez ce que lui dit l'envoyé divin : « Ne craignez rien, ô Marie! les louanges que je viens de vous donner vous sont dues, car vous avez trouvé grâce devant Dieu ; cela est si vrai que je viens de sa part vous annoncer que vous allez concevoir dans votre sein, et que vous enfanterez de votre propre substance un Fils, auquel vous donnerez le nom de Jésus ; il sera grand par lui-même ; on l'appellera Fils du Très-Haut, et Dieu lui donnera le trône de David, son père ;

il régnera éternellement sur les justes, qui sont de la postérité de Jacob, et son empire ne finira jamais. »

Arrêtons-nous, mes frères, un instant, et méditons le sujet de cette solennelle ambassade. Comme il est glorieux pour la vierge Marie ; un prince du ciel est député vers elle, c'est l'auguste Trinité qui l'envoie ; et que vient-il lui annoncer ?... Qu'elle sera la Mère du Fils du Très-Haut, de ce Libérateur après lequel le monde soupire, auquel elle donnera le nom de Jésus, qui signifie Sauveur !...

Cependant l'humble Marie semble refuser cet honneur... La divine Providence, en lui cachant jusqu'ici les circonstances qui devaient accompagner ce mystère; a voulu lui fournir l'occasion de manifester son amour sublime et ardent pour la chasteté !... « Eh ! comment pourrais-je être mère, répond-elle à l'archange, puisque j'ai consacré à Dieu ma virginité par un vœu irrévocable ?... » Et Gabriel, ambassadeur fidèle, redit à cette vierge alarmée les autres paroles que l'auguste Trinité lui avait dictées : « Ne craignez rien, ô Marie ! vous ne serez point mère comme les autres femmes; le Saint-Esprit descendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ; le fruit qui naîtra de vous sera saint, et il sera avec justice appelé le Fils de Dieu... Déjà la toute-puissance divine a suspendu les lois de la nature pour votre parente Elisabeth, qui a conçu un fils dans sa vieillesse ; pour vous, ces mêmes lois seront aussi suspendues, mais d'une manière incomparablememt plus merveilleuse et plus sublime ; la puissance du Seigneur n'est-elle pas sans bornes ?... »

Ici, mes frères nous sommes arrivés au moment le plus solennel peut-être de l'histoire de l'homme. Que va répondre la pauvre vierge de Nazareth ?... Les anges la contemplent, l'auguste Trinité a les regards fixés sur elle ; l'archange Gabriel attend une réponse, le ciel est en suspens !... « O Marie, nous vous en conjurons, et la terre entière, qui depuis si longtemps soupire après son Rédempteur, vous supplie avec nous ; ne prolongez pas notre attente ; rendez-vous au désir du Très-Haut, et faites cesser nos angoisses... » Un rayon plus perçant de l'Esprit saint illumine l'âme de la Vierge ; elle a tout vu, elle a tout compris, et elle répond avec la foi la plus docile : « Je suis la servante du Seigneur, que la parole que vous m'annoncez s'accomplisse en moi. » Alors, mes frères, s'opéra le mystère de l'Incarnation ; en ce même instant le Fils de Dieu prit dans le sein de la chaste Marie ce corps et cette âme par lesquels il est devenu notre Frère et notre Sauveur...

Seconde partie. — Mais pourquoi dit-on dans le Symbole que Jésus-Christ *a été conçu du Saint-Esprit* ? Si on le considère comme Dieu, n'est-il pas le Fils du Père-Eternel, en tout semblable à celui qui l'a engendré de toute éternité ? Si on le considère comme homme, ne savons-nous pas qu'il n'a point de père sur cette terre, et que saint Joseph, le digne époux de la sainte Vierge, fut seulement le père nourricier de notre adorable Sauveur ? Pourquoi donc, mes frères, est-il dit de notre Seigneur Jésus-Christ que, comme homme, *il a été conçu du Saint-Esprit ?...*

Question difficile, à laquelle je voudrais cependant donner une réponse que tous vous puissiez comprendre. D'abord, souvenez-vous bien, mes frères, que le mystère de l'Incarnation est l'œuvre des trois personnes divines, que toutes les trois l'ont également voulu, et que chacune y a participé à sa manière. Père saint, c'est vous qui, tout en restant intimement uni à votre Fils, l'avez envoyé sur cette terre pour nous racheter. Verbe divin, Fils éternel du Père, vous avez consenti à la mission qui vous était donnée ; que dis-je ? vous l'avez acceptée avec joie... Esprit saint, auteur de toute sanctification, dans cet adorable mystère, comme toujours, votre volonté s'est unie à celle du Père et du Fils. L'Incarnation, mes frères, est donc une œuvre à laquelle l'auguste Trinité tout entière a donné son consentement...

Mais cela ne nous apprend point pourquoi le Symbole dit que Jésus-Christ, comme homme, *a été conçu du Saint-Esprit*. Je cherche une réponse, et voici que j'en trouve plusieurs... Jésus-Christ, comme homme, est dit : *conçu du Saint-Esprit*, parce que, dans les œuvres opérées par la sainte Trinité, celles qui contribuent à notre sanctification sont spécialement attribuées à cet Esprit divin. Or, le mystère de l'Incarnation n'avait-il pas pour but de sanctifier les hommes en les arrachant à l'esclavage de Satan.

Mais, ô douce vierge Marie ! dites-nous vous-même pourquoi ces paroles : *Qui a été conçu du Saint-Esprit*. Ah ! j'entends cette mère a jamais bénie nous répondre : « C'est parce que, au moment de l'ambassade de l'ange, à cet instant solennel où Jésus s'incarna dans mon sein, l'Esprit divin m'inonda de ses lumières, me pénétra de ses rayons, je compris alors l'ine fable prodige qui devait s'accomplir en moi, et sous cette influence bénie, illuminée, embrasée et comme abîmée dans la profondeur des desseins de Dieu, je répondis à l'ange : « Je suis la servante du Seigneur !... Mais c'était l'Esprit divin qui m'avait inspiré cette réponse...

Ce n'est pas tout, mes frères. Au moment où la Vierge bénie consentait à devenir la Mère de notre divin Sauveur, le Fils de Dieu prenait un corps et une âme dans son chaste sein... Dites-nous donc, ô Esprit divin ! de quelles admirables

qualités vous avez à ce moment même orné cette âme humaine, que prenait pour nous Jésus? « Sur cette âme prédestinée, j'ai versé toutes mes grâces, je l'ai ornée de tous mes dons...» En effet, chrétiens, ne comparez point notre Seigneur Jésus-Christ aux autres enfants, que vos idées s'élèvent plus haut, que votre foi se souvienne qu'il était à la fois Dieu et homme. Si la Vierge, sa Mère, par suite de sa conception immaculée, fut élevée au-dessus de tous les enfants des hommes, Lui, qui dans sa personne unissait la nature divine à la nature humaine, fut, dès le premier instant de sa conception, élevé au-dessus même des anges... Dès le sein de sa mère il possède une sagesse infinie, une intelligence sans limite, en un mot, tous les dons de l'Esprit saint dans leur plénitude et leur perfection (1)...

Je ne sais, mes frères, si vous m'avez bien compris, mais voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles il est dit dans le Symbole que notre Seigneur *a été conçu du Saint-Esprit*. Je les résume en peu de mots. C'est premièrement, parce que le mystère du Fils de Dieu fait homme ayant pour but de nous sanctifier, est par cela même attribué à l'Esprit divin ; c'est, en second lieu, qu'au moment de l'ambassade de l'ange, cet Esprit divin inonda de lumière la Vierge Marie, la pénétra de ses feux, et que ce fut sous son influence bénie qu'elle donna le consentement désiré. Enfin, c'est parce qu'il orna de tous ses dons, comme on pare un sanctuaire des plus belles fleurs, l'âme humaine que prenait notre divin sauveur, et cela dès le premier instant de sa conception, avant même que l'ange n'eût quitté l'humble demeure de Nazareth...

PÉRORAISON. — Frères bien-aimés, quand nous parlons de ces ineffables mystères qui touchent de si près l'essence de Dieu, notre voix tremble, nous craignons de nous égarer... On raconte qu'un astronome, voulant contempler les astres avec une attention excessive, tomba dans un abîme au moment même où ses regards se fixaient sur les étoiles... Nous craindrions aussi de tomber nous-même dans l'erreur si nous essayions de rendre plus à fond les ineffables profondeurs de nos divins mystères. « Celui qui cherchera à contempler avec trop de curiosité la majesté du Très-Haut, sera aveuglé par les rayons de sa gloire, » dit la sainte Ecriture (2). Et c'est vrai, l'histoire de tous les hérétiques nous l'atteste... Qu'il vaut bien mieux, mes frères, croire avec une simplicité docile ce que la sainte Eglise catholique nous enseigne... Oui, Jésus-Christ a pris un corps et une âme dans le sein de la bienheureuse vierge Marie ; oui, il a été conçu du Saint-Esprit : comment cela s'est-il fait?... La réponse à cette question m'importe peu ; si je la cherche, c'est pour mieux connaître et vénérer davantage encore la sagesse et la miséricorde de Dieu... Mais je sais que Dieu est tout-puissant et qu'il peut opérer beaucoup de merveilles qui surpassent mon intelligence... Tels étaient les sentiments qui animaient sainte Jeanne de Valois ; pleine d'admiration et de respect pour l'auguste mystère de l'Incarnation, elle ne pouvait se lasser de le méditer... Tour à tour elle contemplait le Sauveur Jésus et son auguste Mère, elle voyait le Fils de Dieu portant l'humilité jusqu'à s'anéantir pour nous : elle considérait la sainte Vierge pratiquant dans cet adorable mystère les vertus de chasteté, de prudence, de foi et de docilité dans le degré le plus éminent...Aussi, voulant affirmer sa dévotion, elle fonda en l'honneur de l'Annonciation un ordre religieux dans lequel devaient être pratiquées toutes les belles vertus dont la sainte Vierge et son divin Fils nous offrent un si touchant modèle dans le mystère de l'Incarnation (1)...

Frères bien-aimés, que nous serions heureux si tels étaient nos sentiments; foi vive et dévotion tendre au mystère de l'Incarnation, désir ardent d'imiter l'humilité de Jésus, qui se fait petit à cause de nous, résolution efficace de nous montrer véritablement, selon l'exemple que nous donne la sainte Vierge, les serviteurs et les servantes du Seigneur; ce serait un moyen assuré d'attirer sur nous les grâces de Dieu et de jouir des avantages que doit nous procurer pour le temps et pour l'éternité l'Incarnation de notre adorable Sauveur, auquel soient gloire et amour dans les siècles des siècles. Ainsi soit il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

(1) Voir S. Thomas, *Somme théolog.*, IIIe part., quest 7 et suiv.
(2) Prov., XXV, 27.

(1) *Vie de sainte Jeanne de Valois*, par l abbé Moulinet, liv. II, ch. II et suiv.

La Dévotion aux Saints Anges

(1er article.)

Les divines Ecritures nous apprennent qu'au-dessus des êtres qui nous entourent et que perçoivent nos sens extérieurs, il en existe des millions d'autres, immatériels et vivants, d'une beauté incomparable, pleins de force et de vigueur, dont la sagesse et la beauté surpassent tout ce que nous pourrions en dire : ce sont les saints Anges. Créés dans la justice et parfaitement heureux, ils sont demeurés fidèles à Dieu et ont ainsi mérité d'être pour jamais confirmés en grâce.

L'homme, esprit et matière, habite les confins des deux mondes, le visible et l'invisible ; par son âme il touche à l'ange, et par son corps à l'animal. En lui se trouve donc le foyer d'une double vie, celle de l'esprit, dont l'aliment vient

d'en haut, et celle de la matière, qui se puise en bas. Naturellement c'est à la première, surnaturalisée par la grâce, qu'appartient dans l'homme la direction de la conduite. Malheur à lui, s'il se rend l'esclave du sens animal! tout ce qu'il possède de bon et de généreux disparaitra bien vite pour faire place aux plus grossiers, aux plus pervers instincts. Heureux, au contraire, s'il sait vivre de l'esprit d'en haut, et si, pour développer en lui cet esprit, il recourt aux sources sacrées que la religion lui fournit! Ses sœurs alors deviendront nobles, pures et vraiment dignes d'admiration.

Or, un des moyens les plus efficaces pour nous dégager de la matière, nous élever au-dessus des sens, faire naitre et fortifier en nous la vie divine, et avec la vie divine les saintes pensées, les généreux sentiments, une très-grande ardeur pour le bien, c'est le commerce habituel avec les augustes personnages de la cour céleste, les Anges. Oui, si la société des esprits angéliques pouvait nous devenir familière, nous ne tarderions pas à nous former comme nécessairement sur ces divins modèles; bientôt nous verrions comme eux, nous sentirions comme eux, et comme eux nous agirions; que dis-je? parce qu'ils nous ont été donnés pour gardiens et pour compagnons à travers les rudes épreuves de ce lieu de passage, ils ne manqueraient pas de nous communiquer quelque chose de leurs vives lumières, de leur énergie indomptable, pour nous aider à repousser les terribles assauts du monde, du démon et de la mauvaise nature ligués contre nous. Et ainsi, petit à petit, sous l'heureuse influence de leurs inspirations et de leur patronage, nous nous transformerions et deviendrions nous-mêmes des anges dans des corps mortels. Oh! qui ne désirerait d'atteindre cette noble fin! Embrassons donc généreusement la dévotion qui nous est proposée, pendant ce mois surtout, depuis longtemps déjà consacré par la piété des fidèles aux saints Anges.

Mais pour vous pénétrer de plus en plus, pieux lecteurs, de l'excellence de cette dévotion, des nombreux et éminents services que nous rendent les saints Anges, et de nos obligations à leur égard, nous allons mettre sous vos yeux quelques-unes des pensées des saints Pères sur un sujet aussi important. Nous choisirons celles qui nous paraîtront les plus propres à vous instruire et à vous édifier.

I

SOLIDITÉ DE LA DÉVOTION AUX SAINTS ANGES. — EN QUOI ELLE CONSISTE.

La dévotion aux saints Anges repose sur les plus solides fondements :

1° Elle est conforme au bon plaisir de Dieu, la règle souveraine de toute justice. Où trouverait-on, en effet, un prince qui ne voie avec bonheur ses amis, ses ministres honorés de ses sujets? un ouvrier qui n'éprouve une vive satisfaction quand il entend louer ce qu'il a fait? Or, les Anges sont les princes de la cour du grand Roi et le chef-d'œuvre de ses mains. Les honneurs que nous leur rendons vont donc droit à son cœur.

2° La nature angélique est par ses qualités supérieure à tout ce qui se trouve de plus auguste dans les monarques de la terre, et nous tenons pour certain que le caractère dont ceux-ci sont revêtus mérite les profonds respects de leurs subordonnés; quelle vénération ne devons-nous donc pas avoir pour les princes de la cour céleste, si nous voulons élever nos hommages à la hauteur de leur dignité et à l'excellence de leur être! N'est-ce pas en effet, Dieu lui-même qui repose en eux : dans les séraphins, comme amour; dans les chérubins, comme splendeur; dans les trônes, comme fermeté inébranlable et ainsi des ordres suivants?

3° On sait qu'en fait de dévotion, l'Eglise est le juge suprême et infaillible, de sorte que, si on ne veut pas être en danger de s'égarer sur ce point, il faut la consulter. Or, il est incontestable que l'Eglise approuve, encourage même la dévotion envers les saints Anges. Ainsi pendant le saint sacrifice de la messe, elle rappelle plusieurs fois la mémoire de ces bienheureux esprits. Le *Gloria in excelsis* qu'on y récite commence par les paroles sorties de leur bouche à la naissance du Sauveur Jésus. Les ordres principaux dont ils sont composés figurent dans la *Préface*. On invite les fidèles à unir leurs louanges à celles dont les séraphins font retentir le ciel par le cantique *Sanctus*. Les oblations et les prières que le célébrant adresse au Seigneur doivent êtres présentées par les mains de son saint Ange. Enfin, l'établissement de plusieurs fêtes en l'honneur de ces favoris du grand Roi et l'approbation d'offices et de litanies en usage parmi les fidèles, ayant pour objet des louanges ou des invocations, montrent assez quels sont à cet endroit les intentions et les vœux des premiers pasteurs. Du reste, depuis dix-huit siécles, on a vu un grand nombre d'églises et sanctuaires s'élever dans toute la chrétienté sous le vocable des saints Anges et on sait le culte que leur rendirent les saints de tous les temps, saint François d'Assise en particulier, qui, lisons-nous dans sa Vie, jeûnait quarante jours entiers avant la fête de saint Michel.

4° La dévotion aux saints Anges est d'une très-grande utilité et une source de précieux avantages pour tous les âges et pour toutes les conditions. — Pour tous les âges. La sainte Ecriture nous montre le jeune Tobie devenu l'objet

de la sollicitude particulière de l'ange Raphaël, et son père déjà vieux, délivré par le même ange de l'aveuglement qui l'affligeait. Que d'enfants en bas-âge n'échapperaient pas aux dangers qui les environnent sans la protection de leur ange gardien? C'est à Dieu sans doute que le petit Moïse exposé sur les eaux du Nil dut son salut; mais il y a tout lieu de croire que ce Dieu de bonté se servit de son ange pour le préserver du naufrage; oui, le jonc lui-même peut valoir un navire, quand c'est un des princes de la cour céleste qui en est le pilote! — Pour toutes les conditions. En s'appliquant à méditer les vertus des saints Anges, le prêtre apprendra quel esprit doit l'animer dans les fonctions de son ministère; au souvenir de leur présence, le religieux concevra un plus grand amour de la solitude, l'homme du monde se sentira plus fort contre l'entrainement des passions, et le zélé missionnaire deviendra facilement tout de feu et de flamme à l'exemple de ces esprits célestes. De plus, les saints Anges sont des guides sûrs pour les âmes qui ne font que débuter dans le chemin de la vertu d'ardents conducteurs pour les plus avancées, de puissants soutiens pour les parfaites. Ils disposent merveilleusement les pécheurs qui les invoquent à la conversion : grâce à leur secours, ces pécheurs ne tardent pas à ressentir l'aiguillon du remords et à trouver le courage de s'arracher aux occasions dangereuses, à l'exemple de Loth, que l'ange du Seigneur fit sortir de Sodome.

Enfin, qui pourrait dire les consolations que nous procure, pendant la vie et à l'heure suprême la dévotion aux saints Anges? C'est ce qui portait saint Bernard à la recommander instamment à ses religieux. « Soyez, leur disait-il, les familiers des Anges; pensez à eux très-souvent; car ils ne cessent de veiller sur vous, de vous défendre et de vous encourager. » Oh! qu'il est beau, qu'il est consolant de vivre dans l'intimité de si grands princes, de converser familièrement avec les dignitaires de la cour céleste, de s'abandonner à leur sage direction et de s'en faire des amis pour l'éternité! Qu'il nous sera consolant surtout de les sentir toujours autour de notre couche funèbre, nous protégeant contre les attaques des légions infernales et se tenant prêts à recevoir notre âme, au moment où elle quittera sa prison mortelle, pour la présenter devant le tribunal de Dieu, y plaider sa cause et l'introduire au bienheureux séjour!

Concluons donc que la dévotion aux saints Anges, étant fondée tout à la fois et sur la volonté de Dieu, et sur la dignité angélique, et sur l'autorité de l'Église, et sur les immenses avantages que l'on en retire, présente les plus solides garanties et mérite toute notre confiance.

Mais quel doit en être l'esprit et en quoi consiste-t elle?

II

La dévotion aux saints Anges en général consiste :

1° Dans tous les actes intérieurs et extérieurs de vénération que l'on accomplit en leur honneur. En voici les principaux : se rappeler de temps en temps leur présence, les saluer, s'entretenir avec eux, chanter leurs louanges, célébrer leurs fêtes, orner leurs images, porter leurs médailles, contribuer à l'établissement de leur culte, soit de vive voix, soit par écrit, élever des sanctuaires sous leur vocable, célébrer ou faire célébrer des messes en leur honneur, s'enrôler dans leurs confréries, communier à leurs fêtes, réciter chaque jour le petit office des saints anges, faire à leur intention quelque aumône, quelque pénitence, etc.

2° Dans les prières qu'on leur adresse. Nous désignons par là toutes les invocations, soit publiques, soit particulières, dont on se sert pour les appeler à son secours. Mettons en première ligne les offices composés par la sainte Église en leur honneur, et prescrits pour le jour de leurs fêtes; celui des anges gardiens, ceux de saint Michel, de saint Gabriel et de saint Raphaël, archanges. Citons ensuite le chapelet connu sous le nom de *Couronne angélique*, auquel sont attachées de précieuses indulgences (1); les neuvaines en l'honneur de saint Michel, de saint Gabriel, de saint Raphaël, archanges et du saint ange gardien, celles surtout approuvées par le souverain pontife et enrichies d'indulgences (2); enfin, l'acte par lequel on prie le Seigneur d'agréer les louanges, les bénédictions, les adorations si parfaites que lui offrent les esprits angéliques. Il faut ajouter encore les petites invocations aux saints Anges, que chacun peut faire suivant les circonstances, et en général tous les actes de reconnaissance qu'on leur adresse pour les bienfaits qu'ils ne cessent de nous accorder.

3° Dans les sacrifices que l'on s'impose pour pratiquer les vertus dont ils donnent l'exemple, et en particulier leur grande pureté, leur parfait amour de Dieu et leur zèle ardent pour sa gloire, leur tendre charité envers les hommes, leur humilité profonde et leur admirable obéissance. On sait que de tous les moyens de nous concilier l'affection des bienheureux habitants de la Jérusalem céleste, et de nous acquérir des titres à leur protection, le plus propre et le plus efficace, sans

(1) Cette *couronne* ou chapelet se trouve dans le *Manuel des indulgences* de MM. Lecomte et Ménétrier, en vente chez les auteurs, à Vitteaux (Côte-d'Or).

(2) Voir le petit livre des mêmes auteurs, intitulé : *Vingt neuvaines, enrichies de précieuses indulgences* etc.

contredit, c'est l'imitation de leur belle conduite.

Voilà, en quelques mots, les pratiques qu'embrasse la devotion aux saints Anges. Nous verrons plus tard ce qu'exige en outre le culte qui est dû à l'ange gardien.

Que dès aujourd'hui, chacun de nous, chers lecteurs, s'efforce d'observer quelques-unes au moins de ces salutaires pratiques (1); que pendant le mois qui va commencer nous ne passions pas un jour sans témoigner aux saints Anges notre vénération, notre confiance par quelque acte de religion, et sans leur adresser une courte prière pour nous, pour nos proches, pour l'Eglise, pour la France, pour les âmes du purgatoire. Ah! si nous contractions la précieuse habitude de vénérer, d'invoquer et surtout d'imiter ces heureux esprits pendant les jours si pénibles du pèlerinage, avec quel empressement ils nous payeraient de retour! Comme surtout ils auraient à cœur de nous protéger à l'heure décisive de la mort, et de nous consoler au milieu des terribles angoisses de l'agonie, comme nous lisons qu'ils l'on fait pour les saints, et en particulier pour sainte Elisabeth de Hongrie!

« Sainte Elisabeth de Hongrie, dit M. de Montalembert, fut, à la fleur de son âge, appelée à la couronne éternelle. Maltraitée par les siens, dépouillée de sa couronne ducale, privée même de la présence de ses enfants, elle s'était réduite à la pauvreté religieuse, habitait une petite maison, se nourrissait, s'habillait comme les gens de la campagne, consacrant tout son temps à la prière et aux œuvres de charité. Dieu ayant jugé qu'il était temps de récompenser une vie si pleine de mérites, lui fit connaitre qu'il allait mettre fin à tant de souffrances... La veille de son heureux trépas, la sainte, brûlante d'amour, disait à ses femmes des choses admirables sur les douleurs de Jésus, qui leur faisaient verser des larmes abondantes. Elle se tut un moment, et, sans qu'on vit ses lèvres s'entrouvir, elle fit entendre des flots d'harmonie doucement voilés, et qui venaient de sa poitrine. On la questionna; elle répondit : « Ne les avez-vous pas entendus ceux »qui ont chanté avec moi?—Oui, madame.— »J'ai chanté comme j'ai pu, moi aussi.» Aucun »n'en doutera, dit son historien célèbre, elle mêlait sa voix pure aux chants de triomphe, aux concerts délicieux de l'armée céleste, qui attendait le moment où elle entrerait dans ses rangs; déjà elle chantait la gloire du Seigneur avec ses anges (pour lesquels elle avait toujours eu pendant sa vie une dévotion spéciale). Elle resta depuis la chute du jour jusque vers minuit dans un état de joie expansive unie à la plus fervente dévotion. Au moment de la victoire, elle célébrait à bon droit les combats à jamais terminés. Vers minuit, son visage devint tellement resplendissant qu'on pouvait à peine la regarder. Elle parla encore de la Rédemption. Son bonheur, sa jubilation allait en croissant d'instant en instant. Enfin elle dit : « O Marie! venez à mon secours, le moment est arrivé où Dieu appelle ses amis à ses noces; l'Epoux vient chercher son épouse.» Puis, à voix basse : «Silence! silence! » Prononçant ces mots, elle baissa la tête comme dans un doux sommeil, et rendit en triomphe son dernier soupir. Son âme s'envola au ciel au milieu des anges et des saints qui étaient venus au-devant d'elle. Un délicieux parfum se répandit aussitôt dans l'humble chaumière, qui ne renfermait plus que sa dépouille mortelle, et l'on entendit dans les airs un chœur de voix célestes, chantant avec une ravissante harmonie ce sublime répons, qui résumait toute sa vie : «J'ai méprisé le monde et toute sa gloire »pour l'amour de mon Seigneur Jésus-Christ, »que j'ai contemplé, que j'ai choisi, en qui j'ai »mis ma confiance, que j'ai aimé par dessus »toutes choses.» C'était la nuit du 19 novembre 1231.»

Anges saints, qui êtes demeurés si fidèles à votre Dieu, et qui avez acquis par cet acte de soumission un si grand empire sur son cœur; ô vous! nos amis, nos guides et nos défenseurs, nous vous louons, nous vous vénérons, nous vous bénissons. Ah! défendez-nous contre les embûches de Satan durant les jours mauvais, et assistez-nous à nos derniers moments. Ainsi soit-il!

(*A suivre.*) L'abbé GARNIER.

(1) Il serait très-avantageux qu'on récitât chaque jour de ce mois les *Litanies des saints Anges*, où sont rappelés sommairement les principaux titres que les anges ont à nos hommages. Ces Litanies sont de toute beauté et très-touchantes.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DU CONCILE.

Les prêtres qui acceptent les fonctions de curés, en vertu de l'élection du peuple, sans le concours des évêques, encourent une excommunication majeure, spécialement réservée au Souverain Pontife.

DECRETUM.— Actnosi iniquarum sectarum assecla, qui ubique fere rerume potiti omnem pervertere ordinem, ipsaque constitutionis Ecclesiæ Christi fundamenta suffodere conantur, etiam in catholica Italia plebes commovere audent, ut imitantes nefarium quorumdam Helveticorum exemplum, jus eligendi proprios animarum curatores sibi audacter usurpent. Nec, quod deterius est, defuit inter aliquos perditissimos ecclesiasticos viros, qui munus parochiale tam perverse sibi delatum suscipere, atque etiam obire impudenter præsumpserit. Detestabile sane facinus, quod Ecclesiasticam Hierarchiam evertit fundi-

tusque pessumdat : siquidem « docendus est populus, inquit Cœlestinus Papa, non sequendus, nosque, si nesciunt, eos quid liceat, quidve non liceat, commonere, non his consensum præbere debemus (1). » Temerarius proindre ausus «contra statuta Sanctorum Patrum, crimen tam ambitionis, quam inobedientiæ, ex quo, subdit Gregorius VII, plurimas perturbationes in Ecclesia (imo ruinam sanctæ religionis) oriri, ex quibus christiana religio conculcatur (2).» Nil propterea mirum quod SS. Canones tantum nefas perpetuo reprobaverint, ac gravissimis pœnis devoverint. Prælaudatus namque Gregorius VII (3), Paschalis II (4), Alexander II (5) et Concilium Lateranense sub Alexandro III celebratum (6) solemniter decreverunt, investituram Ecclesiæ per manus laïcorum susceptam irritam esse, et clericos Ecclesias taliter recipientes ab introitu Ecclesiæ interdici, excommunicatione mulctari, et, si in scelere perstiterint, a ministerio ecclesiastico deponi debere. Quin imo scelus hujusmodi eam præterea redolet nequissimam jurisdictionis, bonorum ac jurium Ecclesiæ usurpationem, quam Concilium Tridentinum (7) anathemati tamdiu subjecit, quamdiu usurpatio cessaret, ac Constitutio Apostolicæ Sedis IV Id. octobris 1869 (8) obnoxiam declaravit excommunicationi latæ sententiæ speciali modo Romano Pontifici reservatæ. Cum tamen tot saluberrimæ SS. Canonum sanctiones haud fregerint audaciam ac nequitiam novatorum, ne in superioribus Italiæ regionibus illud ipsum patraretur nefas, quod in proxima Helvetia nuper fuerat Apostolica Auctoritate disjectum. SSmus D. N. Pius Papa IX, præ maxima qua flagrat erga omnes oves sollicitudine et charitate, mandavit huic S. Congregationi Concilii, eidem malo eadem occurendum esse medela : ideoque jussit Ecclesiasticis Provinciis Venetæ ac Mediolanensi, singulisque diœcesibus patriarchali ac metropolitanæ jurisdictioni subjectis applicari atque inculcari, prout præsenti decreto reapse applicantur atque inculcantur, ea omnia, quæ pro Helvetica fœderatione, quoad popularem parochorum electionem, sapientissime constituta sunt in nuperrimis Litteris Encyclicis diei 21 novembris 1873 (9); adea est quicumque in præmemoratis diœcessibus, suffragante populo, ad parochi sive vicarii officium electi audeant sive Ecclesiæ, sive jurium ac bonorum prætensam possessionem arripere, atque obire munia ecclesiastici ministerii, « ipso facto incurrant in excommunicationem majorem peculiariter reservatam S. Sedi, aliasque pœnas canonicas, iidemque omnes fugiendi sint a fidelibus juxta divinum monitum, tanquam alieni aut fures, qui non veniunt, nisi ut furentur, mactent et perdant. » Ita porro eadem Sac. Congregatio Concilii statuit ac decrevit, et ab omnibus servari mandavit, sublatis exemptionibus ac privilegiis quibuscumque, etiam speciali mentione dignis.

Datum Romæ ex Secretaria Sac. Congregationis Concilii die 23 mai 1874.

P. Card. CATERINI *Præf.*

P. Archiepiscopus Sardianus *Secret.*

(1) Can. *Docendus*, 2, dist. 63.
(2) Can. *Si quis deinceps*, 12 ; et can. *Quoniam*, 13, caus. 16, 9, 7.
(3) Can. *Si quis deinceps*, 12, ; Can. *Quoniam*, 13; Can. *Si quis Episcopus*, 11; caus. 16, 9, 7.
(4) Can. *Si quis clericus*, 16; Can *Constitutiones*, 17; Can. *Nullus*, 18; Can. *Sicut*, 19 caus. 16, 9, 7.
(5) Can. *Per laicos*, 20, caus. 16, 9, 7.
(6) Can. *Præterea*, 4, *de jure patr.*
(7) Sess. XXII, cap. XI, *De Reform.*
(8) Part. I, § 11.
(9) Voy. cette Encyclique, *Semaine du Clergé*, t. III, p. 178 et suiv.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(18e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — IV, PRIÈRES POUR LES TEMPS DE DISETTE ET DE FAMINE

Dieu avait promis, comme signe de sa prédilection pour son peuple, de l'introduire et de l'établir dans une terre où couleraient le lait et le miel (1), c'est-à-dire dans un pays d'une extraordinaire fertilité, où il vivrait dans l'abondance de toutes choses. Sans doute, comme tout ce que la sagesse de Dieu avait ménagé en faveur de cette nation était figuratif, la richesse du sol que les Hébreux devaient occuper symbolisait la profusion des biens spirituels dont les chrétiens, nouveau peuple du Seigneur, jouissent dans l'Eglise de Jésus-Christ, qui est la vraie terre promise à l'humanité rachetée du joug de Satan; mais il n'en est pas moins vrai que l'homme ayant une vie corporelle à entretenir, la multiplication des fruits qui alimentent cette vie, et généralement de tous les biens matériels qui aident à l'entretenir et à la fortifier, est une bénédiction de Dieu. Aussi le Psalmiste proclame qu'il n'est point indigne du Seigneur de veiller du haut du ciel à notre conservation, et il nous enseigne que la divine providence en prend un soin tout particulier. *C'est ce Seigneur* dit-il, *qui me guide* (suivant l'hébreu et le grec, *qui est mon pasteur*), *et rien ne me manquera* ; *je suis dans un bon pâturage, et c'est lui qui m'y a placé. Il m'a fait grandir près des eaux fortifiantes, il a tourné vers lui mon âme* (3). Tout ce psaume, que nous retrouverons plus loin,

(1) Exode, III, 8, 17.
(2) I Cor., x, 11.
(3) Ps. XXII, 1 et 2.

dans les prières du Rituel, a évidemment un sens spirituel très-clair et très-élevé ; mais certainement aussi David entendait ces paroles dans le sens naturel et littéral, et se rappelant son ancien état de berger, il aimait à nous représenter Dieu comme un pasteur qui pourvoit avec sollicitude à tous les besoins, même matériels, de son troupeau, de même que Jésus-Christ, dans l'Evangile, s'est plu à s'appliquer à lui-même cette belle et touchante figure.

Si la graisse de la terre, pour parler le langage de l'Ecriture, est une bénédiction de Dieu, il est juste qu'il la dispense suivant la fidélité de ses serviteurs. Parce qu'elle est d'un ordre inférieur, il ne la retire pas toujours aussitôt qu'il est gravement offensé, comme il fait de la grâce, qui est l'aliment essentiel de la vie intérieure de l'âme et qui est absolument incompatible avec le péché. Même lorsque la vie spirituelle est détruite, il laisse encore se continuer la vie corporelle, pour donner à l'homme le temps de la pénitence ; mais si celui-ci s'endurcit, Dieu envoie par miséricorde ses fléaux, pour le faire ressouvenir qu'il a un Maître dans le ciel, sans lequel il n'aurait point reçu l'existence et dont le secours lui est nécessaire pour le conserver. Parmi ces fléaux, la famine n'est pas le moins redoutable.

Bien que Dieu eût promis au peuple hébreu l'abondance de toutes choses, cette promesse étant conditionnelle, il le punit plusieurs fois de ses prévarications par des disettes extrêmes, auxquelles il mit fin miraculeusement, pour prouver aux plus incrédules que lui-même les avait infligées à dessein. Dans son extase de Patmos, saint Jean vit l'Agneau briser les sceaux du livre fermé, et à chaque fois un fléau fondre sur la terre. La famine figure deux fois dans ce terrible cortège. «Lorsqu'il eût ouvert le troisième sceau, j'entendis le troisième animal qui me dit: Viens et vois. Et je vis un cheval noir, et celui qui le montait tenait à la main une balance. Et j'entendis une voix qui paraissait sortir du milieu des quatre animaux, qui disaient: La double livre de blé se vend un denier, et les trois doubles livres d'orge se vendent aussi un denier. Ne gâtez pas le vin et l'huile(1).» Laissant de côté les sens spirituels très multiples que les commantateurs attribuent à ce passage, nous voyons que le cheval noir signifie quelque calamité, la balance nous montre que le châtiment que vont subir les hommes leur sera envoyé par la justice de Dieu, dont tous les jugements sont parfaitement équitables. Le prix qu'atteignent le blé et l'orge prouve que la disette est fort grande sur la terre. Si la voix recommande au ministre de la vengeance divine d'épargner le vin et l'huile, cet ordre fait voir que Dieu est toujours miséricordieux, même au moment de ses plus grandes sévérités, qu'il ne veut point réduire l'homme à la dernière extrémité, mais qu'il le châtie pour le ramener à lui. «Lorsqu'il eut ouvert le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième animal qui disait: Viens et vois. Et un cheval livide parut, et celui qui le montait s'appelait la Mort, et l'enfer le suivait, et la puissance lui fut donnée de tuer les hommes dans les quatre parties de la terre par le glaive, la famine, la mortalité de la peste et les bêtes sauvages.» La famine est désignée ici parmi les moyens d'extermination que Dieu met aux mains de la mort.

(1) Apoc., VI, 5 et 6.

L'Eglise veut que, quand la famine sévit, la charité soit exercée aussi largement que possible envers tous les nécessiteux. Elle ne se contente pas de rappeler à ceux qui sont garantis du besoin le devoir qui les presse à l'égard de leurs frères, elle prescrit encore de dépenser, s'il le faut, ses propres richesses pour secourir les indigents, et nous voyons par l'histoire ecclésiastique que, dans un grand nombre de circonstances, les évêques n'ont pas hésité à vendre les vases sacrés pour nourrir les affamés.

Les secours matériels, qui d'ailleurs seraient bientôt épuisés, ne sont pas les seuls moyens auxquelles l'Eglise ait recours pour combattre le fléau. Comme dans toutes les nécessités publiques, elle nous invite à nous repentir de nos péchés, qui ont provoqué la colère de Dieu, et à attirer sur nous sa miséricorde par nos supplications. Nous avons dans le Rituel des prières spéciales pour les temps de disette et de famine, qui peuvent se faire à l'église ou bien en forme de procession. Elles ne sont pas assignées à des jours déterminés, et l'on peut choisir ceux qui paraissent les plus convenables suivant les circonstances. Toutefois nous trouvons dans le cinquième des Conciles de la province de Milan tenus pendant l'épiscopat de saint Charles Borromée une règle qui peut servir ailleurs de guide. Il y est dit d'abord que les processions d'actions de grâces devront être indiquées pour le dimanche ou le jeudi, «selon la tradition basée sur les antiques monuments liturgiques.» Le Concile ajoute : «Si les supplications doivent être faites à l'occasion de quelque calamité, telle que la peste, la guerre, la famine, ou toute autre semblable, les processions publiques seront fixées au mercredi, au vendredi ou au samedi, et l'évêque, tout en tenant compte de la coutume du lieu et de la dévotion de son peuple, aura la faculté de désigner les églises auxquelles on se rendra pour ces processions.» On comprend que ce décret n'est que directif même pour la province de Milan, et qu'il n'a pas été dans l'intention du Concile de faire différer ces prières lorsqu'elles sont devenues urgentes; mais, comme ces cérémonies sont des actes de réparation envers la justice divine et doivent être inspirées par le repentir, il

convient, lorsqu'on a le choix des jours, de préférer ceux que l'Église a spécialement consacrés à la pénitence.

La rubrique du Rituel dit que l'on observe pour ces prières tout ce qui est indiqué pour les litanies majeures, c'est-à-dire celles de la fête de saint Marc, ce qui suppose qu'elles se feront ordinairement en forme de processions. Aucune demande spéciale n'est ajoutée aux litanies communes, parce qu'elles renferment celle qui convient à la circonstance et qui est ainsi conçue : « Daignez nous donner et nous conserver les fruits de la terre. Nous vous en prions, Seigneur, exaucez-nous. » Comme nous l'avons remarqué en parlant des prières relatives aux autres nécessités publiques, cette demande est adressée à Dieu deux fois.

Les litanies sont invariablement suivies du *Pater*, qui, selon la parole de Notre Seigneur, est une prière universelle exprimant tous nos besoins. Ici, toutefois, il y a une raison toute particulière de joindre l'oraison dominicale aux autres formules, puisque nous y demandons expressément le pain quotidien, dont la privation actuelle motive les prières solennelles adressées à Dieu. Quoique nous sollicitions présentement de sa bonté la nourriture matérielle du corps, ce n'est pas le seul objet de nos désirs, et nous conformons cette intention à l'explication qui nous est donnée de cette demande dans l'Évangile même, où le pain quotidien est aussi appelé le pain *supersubstantiel* (1). Dieu ne veut pas, en effet, que nous soyons tellement préoccupés des besoins corporels, que nous perdions de vue ceux de l'âme, et par les bénédictions temporelles qu'il répand sur nous, il se propose principalelement d'élever vers lui nos esprits et nos cœurs : la vie naturelle est le support de la vie de la grâce, et tout ce qui aide à la conservation de la première doit servir au développement de la seconde.

Le psaume XXII a été choisi pour remplacer celui des litanies ordinaires, parce qu'il associe très bien ces deux ordres d'idées. Il suffit de le lire pour les voir exposées simultanément et parallèlement : « C'est le Seigneur qui est mon guide et mon pasteur, et rien ne me manquera. Je suis dans un bon pâturage et c'est lui qui m'y a placé. Il m'a fait grandir près des eaux fortifiantes, il a tourné vers lui mon âme. Il m'a conduit dans les voies de la justice, pour la gloire de son nom. Quand je marcherais au milieu des ombres de la mort, je ne craindrais aucun mal, Seigneur, parce que vous êtes avec moi. Votre verge et votre houlette ont été ma consolation (en me châtiant paternellement et me protégeant). Prenant ma défense contre ceux qui veulent m'effrayer par leurs poursuites, vous avez dressé une table devant moi. (Au lieu de la tristesse, vous m'avez donné la joie), en répandant un parfum sur ma tête : Oh ! qu'elle est belle la coupe dont je m'enivre ! Votre miséricorde m'accompagnera tous les jours de ma vie, pour me faire habiter pendant toute la durée des temps dans la maison du Seigneur. »

Le premier des versets qui suivent le psaume exprime le repentir du peuple chrétien, qui supplie le Seigneur de ne point le traiter suivant l'étendue des péchés qu'il a commis et de ne pas lui rendre ce qu'il a mérité par ses iniquités. Les suivants sont tirés des psaumes. Nous disons à Dieu que les yeux de tous les êtres se tournent vers lui avec espérance et nous le faisons souvenir qu'il a coutume de donner à chacun sa nourriture en temps opportun. Qu'il veuille donc bien ne pas traiter comme s'il l'oubliait le peuple qui a toujours été à lui ; qu'il nous donne une nouvelle preuve de sa bonté, et la terre produira son fruit. Ce sont bien les sentiments et les demandes qui conviennent à la situation.

Les oraisons sont tout empreintes d'un noble repentir. Nous les traduisons.

« Seigneur, manifestez en notre faveur, dans votre clémence, votre ineffable miséricorde, en sorte que, en nous purifiant de tous nos péchés vous nous fassiez échapper par là même aux punitions qu'il nous ont fait mériter. » Cette oraison se retrouve dans la messe *pro quacumque necessitate*, qui est célébrée à la suite des litanies si le saint sacrifice doit être offert à la même intention.

« Accordez-nous, nous vous en conjurons, Seigneur, l'effet que nous attendons de nos pieuses supplications, et vous montrant propice envers nous, éloignez de nous la famine, afin que les cœurs des hommes mortels connaissent que c'est votre indignation qui envoie de tels fléaux et que c'est votre miséricorde qui les fait cesser. »

« Seigneur, tournez miséricordieusement vers vous le cœur du peuple qui vous est soumis et que la famine éprouve présentement, ô vous qui avez annoncé qu'à ceux qui cherchent votre royaume tout le reste sera ajouté par surcroît ! O vous qui vivez et régnez avec Dieu le Père, etc. »

L'Église s'applique, dans ces prières, à nous faire comprendre que la première et essentielle condition pour fléchir la justice de Dieu et attirer sa miséricorde, c'est de détester et de réparer par la pénitence le péché qui a attiré ce fléau. Saint Cyprien insiste particulièrement sur ce point important dans son livre, *De oratione Dominica*, et il démontre que Dieu ne saurait repousser aucune demande du juste, même lorsqu'elle a pour objet les choses matérielles necessaires à la conservation de la vie. « La nourriture de chaque jour, dit-il, ne peut faire défaut au juste ; car il est

(1) Matth., VI, 11.

écrit: *Le Seigneur ne fera pas périr de faim l'âme juste* (1) Et encore : *Je fus jeune et j'ai vieilli, et je n'ai jamais vu le juste délaissé et sa race mendiant son pain* (2). Notre Seigneur nous en fait la promesse formelle, lorsqu'il dit : *N'ayez pas de pensées de préoccupation et ne dites pas : que mangerons-nous, ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous? Les gentils cherchent ainsi ces choses. Mais votre Père sait bien que vous avez besoin de tout cela. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tous ces biens vous seront procurés.* (3). Dieu promet de faire arriver tout ce dont ils ont besoin à ceux qui cherchent son royaume et sa justice ; car, comme tout lui appartient, rien ne manquera à celui qui possède Dieu si lui-même ne manque pas à Dieu. »

P.-F· ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes.

Théologie Dogmatique

XVII

DE LA SCIENCE DE DIEU

(4e article.)

C'est à dessein que j'ai traité d'abord en elle-même, dans ce qu'elle a de substantiel, la question du mode de la science de Dieu, avant de parler de la célèbre controverse des Thomistes et des Molinistes. L'esprit est plus disposé à voir et à saisir la vérité, lorsqu'il n'est pas encore agité par les querelles d'école, et d'un autre côté il est plus apte à les apprécier avec connaissance de cause.

Molina, jésuite espagnol, publia en 1598 un ouvrage intitulé *De concordia gratiæ et liberi arbitrii*. Il souleva tout d'abord une tempête, qui en réalité dure encore, puisqu'elle sépare en deux camps les dominicains et les jésuites. Attaquée avec acharnement dès son apparition, même par quelques-uns de ses confrères, et spécialement par le célèbre Mariana, la doctrine de Molina n'en parvint pas moins à dominer, quant à sa substance, dans l'enseignement théologique, à part les écoles strictement dominicaines.

Nous n'avons à la considérer ici qu'au point de vue qui nous occupe, la science de Dieu, et surtout sa prescience. Et voici d'abord ce qu'enseigne à cet égard l'école dominicaine ou Thomiste.

Dieu connaît avant tout, par la science dite d'intelligence, tous les possibles, tout ce qu'il peut faire.

Il ne peut connaître les choses futures, libres ou non libres, que dans ses décrets prédéterminants, c'est-à-dire, dans la volonté qu'il a de déterminer les causes secondes à telle action, qui a lieu alors infailliblement. Cette détermination se fait par une action de Dieu, appelée prémotion physique, par laquelle la volonté humaine est déterminée à tel acte particulier. Cette promotion, dans l'ordre surnaturel, devient la grâce efficace par elle-même.

Sous l'action de cette promotion qui détermine la volonté, l'acte suit infailliblement. Et c'est ainsi que Dieu prévoit avec certitude les actes futurs de l'homme.

Tel est dans sa substance et relativement à la question de la science de Dieu qui nous occupe, le système thomiste dont Bannès paraît être l'auteur.

Celui qui est généralement enseigné dans les écoles des jésuites, est appelé : le *Molinisme*, du nom de son principal auteur, et aussi le *Congruisme*, parce que l'action de Dieu sur la volonté ou la grâce se proportionne en quelque sorte à l'âme humaine.

Il est facile à entendre, d'après ce que nous avons dit. Il admet d'abord, comme tout système possible, la science dite d'intelligence, ou la connaissance des essences ou êtres possibles.

En second lieu, avant tout décret et toute volonté absolue et par conséquent essentiellement et *à priori*, Dieu connaît ce que ferait tout homme, s'il était placé dans telle ou telle condition, dans telle ou telle circonstance, avec telle ou telle action ou grâce divine. Si donc il décrète l'existence de tel homme dans tel temps, telle condition, avec telle grâce, ils sait dès lors ce qu'il fera en réalité. Telle est la science moyenne, ou la science des futurs conditionnels. Elle dirige Dieu dans ses décrets ; c'est par elle qu'il connait et les futurs conditionnels et, ses décrets posés, les futurs absolus, libres ou non libres.

Voilà donc les deux systèmes rivaux relativement à la science divine, seul point où nous avons à nous en occuper. Ils ont eu l'honneur d'être discutés publiquement devant deux souverains Pontifes. En 1598, Clément VIII, ému des querelles retentissantes des deux écoles, évoqua l'affaire à son tribunal suprême. Il institua pour cet examen une Congrégation spéciale dite *De Auxiliis*, composée de cardinaux et de théologiens. Trente-sept conférences se tinrent sous son pontificat, de 1598 à 1605, année de sa mort. Elles recommencèrent sous Paul V ; Léon XI n'ayant fait que passer sur le trône pontifical. Les deux écoles s'y exposèrent et y défendirent à loisir leurs opinions, par l'organe de leurs plus habiles jouteurs. Les plus connus furent, pour les jésuites, Valentia, dont les écrits sont encore consultés ; et pour les dominicains, Lémos, remarquable spécialement par la puissance de ses poumons.

(1) Prov., x, 3.
(2) Ps., xxxvi, 25.
(3) Matth., vi, 31-33.

qui lui permettait de discuter sans fatigue une journée toute entière. Ces conférences prirent fin en 1907 : il fut sagement permis à chacun de défendre son opinion, avec défense de traiter l'autre d'hérétique.

Toutefois, le système assez généralement admis depuis longtemps est, dans sa substance, celui des Jésuites. Le système opposé repose tout entier sur la *prémotion* ou *prédétermination physique*. Or, elle semble inconciliable avec la liberté humaine.

Cette prédétermination consiste dans une action de Dieu sur l'âme, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, par laquelle il fait vouloir la volonté, et la détermine à telle chose. Sous cette motion divine, l'acte de la volonté vers l'objet auquel elle la détermine, suit infailliblement : les défenseurs du système ne disent pas qu'elle suive nécessairement ; mais, d'après eux, il ne peut pas se faire que l'acte n'ait pas lieu. Si en effet il pouvait n'être pas posé, il n'y aurait pas de connexion certaine entre la prédétermination divine et cet acte ; et cette prédétermination étant le moyen par lequel Dieu connaît les actes de l'homme, sa science ne serait pas infaillible, et le système croulerait ainsi par sa base. Il est donc forcé, pour se tenir debout, d'admettre que l'acte ne peut pas ne pas suivre, et qu'il ne peut jamais arriver que la volonté veuille autre chose que ce à quoi cette prémotion la détermine. Or, c'est là la destruction de la liberté humaine.

En effet, la liberté est cette faculté par laquelle nous voulons telle chose ou telle autre, à notre choix, par laquelle nous posons tel acte ou ne le posons pas; c'est là comme sa définition élémentaire, universellement admise. Donc, là où la liberté existe, l'acte peut être ou ne pas être, être celui-ci ou celui-là. Or, d'après le système, sous l'action de la prémotion physique, il ne peut pas arriver que l'acte ne soit pas posé, il ne peut pas ne pas être, et ne pas être tel. Donc sous cette prémotion, il n'y a point de liberté.

On la définit aussi : la faculté de choisir, la faculté par laquelle la volonté choisit elle-même telle ou telle chose, tel acte ou tel autre, ou encore l'absence de tout acte. Or, dans le système que nous combattons, ce n'est pas la volonté qui choisit, c'est Dieu qui la fait vouloir, et il ne se peut pas qu'elle ne veuille pas ce que Dieu a choisi. Donc elle n'a point de liberté.

On la définit encore : la faculté qu'a la volonté de se déterminer elle-même à telle ou telle chose, à tel ou tel acte. Or, sous cette prémotion, la volonté ne se détermine pas, elle est déterminée, ou plutôt prédéterminée par l'action de Dieu à tel acte précis, et il ne se peut pas que cet acte ne soit pas posé. Donc elle est dépourvue de liberté.

L'acte libre est celui qui est au pouvoir de la volonté, celui qui dépend de son choix. Or, dans le système qui nous occupe, l'acte n'est pas au pouvoir de la volonté, car il découle infailliblement de la prédétermination divine, et il ne se peut pas faire qu'il n'en découle pas. Il n'est donc pas libre.

Le conseil de Trente a défini que la volonté humaine, sous l'action de Dieu, peut résister si elle le veut ; *liberum hominis arbitrium, a Deo motum et excitatum..., posse dissentire, si velit* (1). Or, sous l'action de la prédétermination physique, la volonté ne peut pas, en fait et pratiquement, ne pas poser l'acte auquel elle est ainsi prédéterminée. Il est vrai que les partisans du système disent que, même sous la prémotion physique, la volonté conserve le pouvoir de ne pas agir; mais nous verrons tout à l'heure que c'est là un pouvoir purement nominal et sans valeur.

Le *déterminisme* est regardé universellement comme opposé par lui-même à la liberté, quelle que soit la raison sur laquelle il s'appuie. Il est en effet ce système d'après lequel, comme l'indique son nom; la volonté est déterminée à tel acte à l'exclusion de tout autre, de telle sorte que cet acte est posé inévitablement. Leibnitz enseigne le déterminisme en s'appuyant faussement sur le principe de raison suffisante, de telle manière que, d'après lui, la volonté suit infailliblement la raison la plus forte. Nos matérialistes et positivistes modernes enseignent un déterminisme grossier, d'après lequel la volonté suit nécessairement l'impulsion prépondérante de telle partie du cerveau. Il est trop évident que, dans ce cas, il n'y a pas de liberté. Il n'y en a pas non plus dans le système, bien plus noble toutefois, de Leibnitz, car, d'après lui, la volonté est inévitablement déterminée, et bien qu'il évite l'expression de nécessité, il y met la chose ; aussi toutes les écoles catholiques combattent-elles sur ce point le philosophe allemand. Or, dans le système qui nous occupe, se trouve le même déterminisme; seulement la volonté, au lieu d'être déterminée par l'objet, l'est par Dieu, et, dans les deux systèmes inévitablement, de telle sorte que le résultat est le même; dans l'un et l'autre, il ne se peut pas faire que l'acte ne soit pas posé.

Comme nous l'avons indiqué ; les défenseurs du système de la prédétermination physique prétendent que, sous l'action même de cette prédétermination, la volonté conserve le pouvoir de ne pas agir, et que par conséquent elle reste libre, et qu'ainsi la liberté se concilie parfaitement avec leur système.

Cela serait vrai si le pouvoir dont il s'agit était un pouvoir véritable et non purement nominal. En effet, un pouvoir véritable est celui dont on

(1) Syn. trid., s. 6, can. 4.

peut se servir pratiquement, un pouvoir qui peut s'exercer, une faculté qui peut, en fait, poser des actes. Mais, d'après les partisans eux-mêmes du système, il ne peut pas se faire que ce pouvoir soit jamais réduit en acte. Je le demande à tout homme non prévenu, qu'est-ce qu'un pouvoir qui ne peut jamais agir ? C'est un pouvoir qui n'est pas un pouvoir. Qu'est-ce qu'une liberté qui ne peut jamais agir? C'est une liberté nominale.

Et qu'on veuille bien le remarquer, d'après le système, la volonté ne peut jamais agir librement, soit qu'on la considère sous l'action de la prémotion physique, soit en dehors d'elle. Sous son action, nous l'avons dit, la volonté est prédéterminée, et il ne se peut pas qu'elle ne suive pas cette prédétermination. Hors de cette prémotion, elle ne peut poser aucun acte, de l'aveu formel des défenseurs du système, puisque cette prémotion est donnée précisément pour que la volonté puisse agir ; elle est, dit-on, par elle-même indifférente et indéterminée, il lui faut la prémotion pour qu'elle puisse agir. Donc, ni avant la prémotion, ni pendant, ni après, la volonté ne peut se déterminer elle-même à quelque chose ; donc, elle n'est jamais libre.

Tout au plus pourrait-on dire, dans ce système, que l'homme a une liberté radicale, la racine de la liberté ; mais il n'a pas une liberté qui puisse agir, une faculté propre à l'action : ce qui est opposé à l'enseignement universel.

On dit encore que puisque c'est Dieu qui, dans la prémotion, agit sur la volonté, il saura bien la faire vouloir librement. Dieu, assurément, est tout-puissant ; mais il ne peut pas faire ce qui est contradictoire. La liberté est la faculté de se déterminer soi-même; or, dans le système, ce n'est pas la volonté qui se détermine elle-même, puisqu'elle est prédéterminée. L'acte qu'elle pose est donc en lui-même le contraire de la liberté.

Faut-il enfin mentionner la fameuse distinction du *sensus compositus* et du *sensus divisus* ? A mon avis, elle est elle-même la condamnation du système ; car, de quelque manière qu'on la présente, le *sensus compositus* inclut la prémotion et le *sensus divisus* l'exclut; et l'on dit que la volonté ne peut résister *in senso composito*, ou, en d'autres termes, que la résistance ne peut, en fait, coexister avec la prédétermination, ce qui est dire que, en fait au moins, la volonté n'est pas libre; et c'est tout ce que nous voulons.

Concluons donc que le système de la prémotion est tout à fait inadmissible. Il n'est pas condamné assurément, et ses défenseurs admettent parfaitement l'existence de la liberté dans l'homme ; mais le système la détruit logiquement.

Nous avons, dans l'article précédent, donné ce que nous croyons être la vérité sur le mode de la science de Dieu. Notre doctrine ne diffère pas, quant au fond des choses, du système de la science moyenne. Il y a encore quelques autres opinions anciennes sur cette question; mais elles sont depuis longtemps abandonnées et ne méritent pas que l'on s'y arrête.

L'abbé DESORGES.

Théologie morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

(8e art. Voir le no 18.)

Les vengeurs de saint Alphonse consacrent près de cent cinquantes pages à la question des récidifs. Nous donnerons ici le résumé de leur dissertation.

« Saint Alphonse, disent-ils (nous traduisons), enseigne qu'il faut soigneusement distinguer l'habitudinaire du récidif. L'habitudinaire est celui qui, eu égard à la réitération de péchés du même genre, dont il ne s'est pas encore confessé, ou au sujet desquels il n'a pas encore été admonesté, a contracté une véritable propension à commettre ces péchés. Ce pénitent peut recevoir l'absolution, quand bien même aucun amendement n'a précédé, pourvu qu'il ait le ferme propos de se corriger. Car ce pénitent est justement présumé disposé, la confession spontanée étant un signe de contrition, à moins qu'une présomption positive contraire ne s'y oppose. Cependant, le saint Docteur ajoute que si l'habitude est profondément enracinée, le confesseur peut différer l'absolution, à l'effet de constater par l'expérience quelle sera la fidélité du pénitent à mettre en pratique les moyens prescrits, afin qu'il conçoive lui-même une plus vive horreur de son Péché. Principalement, cette absolution devra être différée, autant qu'il sera possible, s'il s'agit d'un clerc habitudinaire qu'il désire être prochainement promu aux saints Ordres ; cette décision est dictée par la nécessité pour le sujet d'avoir une vertu réelle.

» Le récidif proprement dit est celui qui, après confession et admonestation, est retombé dans les fautes de son habitude coupable de la même manière ou à peu près, c'est-à-dire sans amendement sensible. Quant à la question très-grave de savoir ce que le confesseur doit faire avec un pénitent dont les dispositions sont douteuses ou suffisantes, nous reproduirons en peu de mots ce qu'enseigne saint Alphonse pour l'un et l'autre cas.

» I. Du récidif dont les dispositions sont douteuses :

» A tel pénitent, il faut différer l'absolution jusqu'à ce qu'on puisse s'attacher à une probabilité prudente en faveur de ses dispositions. D'où il suit que le pécheur récidif, revenant avec la

même habitude mauvaise, sans aucun effort pour se corriger, sans aucun usage des moyens que le confesseur lui a prescrits, ne peut recevoir l'absolution toutes les fois qu'il n'apporte que les signes ordinaires et communs de contrition, c'est-à-dire toutes les fois qu'il ne donne aucun signe particulier de ses dispositions, en dehors de l'affirmation et protestation accoutumées touchant la douleur sincère et le ferme propos. Pour que ce pénitent puisse être absous, il faut et il suffit qu'il fournisse des signes extraordinaires de contrition.

» Avec raison, le saint Docteur proclame commune la doctrine d'après laquelle l'absolution doit être refusée aux récidifs plusieurs fois admonestés par le confesseur, et qui sont retombés de la même manière, n'ont point employé les moyens prescrits ni fait aucun effort, à moins que, outre le signe ordinaire résultant de leur affirmation touchant l'existence de la douleur et du ferme propos, ils ne produisent un autre signe extraordinaire; car autrement, leurs dispositions doivent être tenues pour douteuses. Bien plus, il résulte, des éclaircissements donnés, que cette doctrine est et a été non seulement commune, mais très-commune dans tous les temps, dans les premiers siècles, au moyen âge comme dans les temps modernes. Les raisons intrinsèques qui lui servent de base sont d'une évidence telle, qu'on ne saurait leur opposer une raison pourvue d'un degré quelconque de probabilité solide.

» En fait, saint Alphonse enseigne qu'on doit différer l'absolution au récidif dont les dispositions sont douteuses, aussitôt après la première admonition, attendu que l'habitudinaire qui revient sans amendement après une seule confession, est un vrai récidif et qu'il autorise le soupçon fondé de sa mauvaise disposition. Cette manière de voir doit être appelée commune, non pas numériquement, à la vérité, mais bien eu égard aux autorités très-graves et tout à fait prépondérantes dont elle se prévaut. D'autant plus que, très-communément, les auteurs ne rejettent point cette doctrine, qu'ils approuvent plutôt implicitement en s'attachant au principe d'où elle ressort. C'est pourquoi il ne nous reste plus qu'à consigner ici sommairement les raisons intrinsèques qui en sont le fondement.

» Si un pénitent est instruit et averti une première fois de la gravité de ses fautes, de son état misérable et du péril de damnation éternelle auquel il est exposé, cette première admonestation, de sa nature, aura, pour le convaincre, le frapper et le toucher, une force plus grande que toutes les exhortations subséquentes. Mais si le pénitent, après cette première admonition, est retombé de la même manière, comme il a été dit ci-dessus, il est certain que l'admonition n'a produit absolument aucun effet et que les paroles du confesseur, quelques ferventes et opportunes qu'elles aient été, n'ont touché ni l'intelligence, ni la volonté, ni le cœur du pénitent, et qu'elles sont tombées sur des pierres. Or, comment peut-on espérer qu'une seconde et même une troisième admonition sera plus efficace, à moins que le pénitent ne présente des signes extraordinaires de bonne disposition? Enfin, si, après la première admonition, le pénitent ayant mis en œuvre les moyens prescrits et s'étant déjà corrigé en partie, retombe ensuite néanmoins de la même manière, on peut présumer plus facilement que ce pécheur est tombé par fragilité pure, attendu que, la première ferveur passée, il s'est relâché peu à peu de la vigilance et des préautions tout d'abord apportées.

» Il n'y a pas lieu de craindre que l'absolution soit différée à des âmes certainement disposées. Saint Alphonse est très large en ce qui touche les signes extraordinaires, comme nous l'avons ci-dessus exposé. Si un récidif, qui jusqu'à ce jour n'aurait absolument rien fait pour s'amender, et prouvait ainsi évidemment que la douleur et le propos nécessaires lui ont manqué, vient à changer sa volonté immédiatement avant la confession ou dans la confession même, il est moralement impossible que ce changement ne se soit pas manifesté ou ne se manifeste pas par un des signes extraordinaires énumérés par le saint Docteur. Et si, enfin, dans un cas très-rare qui difficilement peut être imaginé, le pénitent ne trahit nullement ce changement de volonté, le délai de l'absolution excitera en lui une ferveur plus grande pour combattre l'habitude, et, finalement, tournera à son plus grand avantage, à moins que, peut-être, en certaines circonstances, le contraire ne soit probablement à craindre. Alors, dans ce cas, sous l'impulsion d'une cause juste et grave, savoir si, l'absolution étant refusée, un dommage notable est à craindre pour l'âme du pénitent, on peut selon la doctrine de saint Alphonse et même quelquefois on doit l'absoudre sous condition, nonobstant ses dispositions douteuses, par exemple s'il y a danger de mort, si la nécessité de recevoir la communion est urgente, pour éviter le scandale ou le préjudice qu'éprouverait autrement la réputation du pénitent: ou encore si l'on craint prudemment que le pécheur ne revienne plus se confesser et qu'ainsi il aggrave son misérable état (1).

» C'est pourquoi nous concluons, disent toujours les vengeurs, que toute la doctrine de saint Alphonse concernant le récidif dont les dispositions sont douteuses, fondée sur de très-graves autorités extrinsèques et sur des arguments inébran-

(1) Voir *Semaine du Clergé*, t. III, n° 41, articles intitulés: *Au moment du Carême*, et ce que nous disons touchant la pratique assez délicate de l'absolution sous condition.

lables, et saine, juste et très-sage, quoi que dise en sens contraire le professeur Ballerini. »

Hâtons-nous de déclarer ici que l'opposition dont se plaignent les vengeurs ne porte, en définitive que sur des nuances. Au surplus, nous entendrons la réponse de l'éminent théologien. Continuons avec les vengeurs.

« II. Du récidif suffisamment disposé.

» Telle est la doctrine générale de saint Alphonse : le confesseur, comme médecin, peut différer l'absolution au pénitent même disposé, et sans son consentement, toutes les fois que, prudemment, il juge que le délai lui profitera : de plus, il est tenu de la différer, quand il juge que ce remède est nécessaire pour le salut de son pénitent. Le saint Docteur distingue ici celui qui retombe par fragilité intrinsèque et celui qui retombe par occasion extrinsèque.

» A celui qui est retombé par occasion extrinsèque, quand bien même il serait suffisamment disposé, l'absolution doit être rigoureusement différée jusqu'à ce que l'occasion soit écartée. si elle est volontaire ; si l'occasion est inévitable, jusqu'à ce que le péril, de prochain qu'il est, soit devenu éloigné. La raison, c'est que la présence de l'objet excite plus vivement les pensées et les sens, et rend plus intense l'affection au péché. Faisant autrement, le confesseur agit imprudemment, car il laisse son pénitent dans le danger probable d'être infidèle à ses résolutions, ce pénitent, l'absolution reçue, négligera la fuite nécessaire de l'occasion et retombera facilement.

» Au récidif, victime d'une fragilité intrinsèque, et qui est suffisamment disposé, comme l'atteste un signe extraordinaire, rarement on doit différer l'absolution, attendu que pour lui le danger d'enfreindre ses résolutions est plus éloigné, la cause extrinsèque poussant au péché n'existant pas, et des secours plus abondants devant être accordés par le Seigneur à celui qui, effectivement ne veut plus du péché et le déserte véritablement. Toutefois, du bénéfice de cette règle générale, le saint Docteur excepte l'ordinant, habitudinaire en matière de luxure.

» Cette doctrine de saint Alphonse est très-sage ; elle repose non seulement sur des raisons convaincantes, mais encore sur l'assentiment commun des Docteurs. Les objections et les difficultés que soulève le P. Ballerini sont absolument sans valeur, ainsi que nous l'avons suffisamment démontré et au delà. »

Nous aurions voulu faire suivre immédiatement la réponse du P. Ballerini. Nous sommes contraints de la renvoyer au prochain numéro.

(*A suivre.*)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

Patrologie

CATÉCHÈSES MORALES DE MILAN.

(Suite et fin.)

Les catéchèses de saint Ambroise, après le Baptême, ont été recueillies dans ses livres des *Mystères*, de la *Fuite du siècle*. de *Jacob*, de *Joseph* et des *Bénédictions des patriarches*.

I. Quand saint Augustin et les autres catéchumènes furent préparés au Baptême, le Pontife les initia aux mystères dont la connaissance était réservée aux seuls néophytes. « Tous les jours, leur disait-il, nous avons traité devant vous un point de morale appuyé sur l'exemple des patriarches ou basé sur les conseils des proverbes. C'était pour vous former à suivre la route de nos aïeux, à marcher sur leurs traces, à vous régler sur les oracles du Ciel. C'était pour qu'après votre régénération baptismale, vous gardassiez la ligne d'un bon chrétien. Mais le temps nous oblige à vous donner raison des mystères. Si nous l'eussions fait avant le Baptême, nous les aurions trahis plutôt qu'enseignés. D'ailleurs, la lumière des choses saintes se communiquera d'elle-même à vos intelligences mieux que si elle avait été précédée par la faible lueur d'une instruction. Ouvrez donc l'oreille, et saisissez les échos de la vie éternelle où le sacrement vous a tous appelés. »

1°. *Du Baptême*. On touche les oreilles du nouveau baptisé, afin de montrer que son esprit est mûr pour la foi. Sur les fonts du Baptême, le jeune initié renonce au démon et à ses œuvres, au monde et à ses plaisirs. Cette promesse, écrite au livre de vie, s'est faite en présence des prêtres et des anges. On l'a donnée du côté de l'Orient, qui est le symbole de Jésus-Christ. Qu'avez-vous aperçu ? L'eau ? Elle n'était point seule. Les lévites servaient et l'évêque bénissait. Ces eaux ont eu pour figures : celles que l'Esprit saint fécondait dans le commencement du monde, les flots du déluge qui noyèrent les crimes de l'humanité, la nuée qui couvrait les Hébreux, la fontaine d'amertume qu'adoucit le bois de Moïse, les ondes du Jourdain qui guérirent Naaman. Vous avez lu qu'il y a trois témoins dans le Baptême : l'eau, le sang de Jésus-Christ et l'Esprit de Dieu. A défaut de l'un des trois, le sacrement n'existe plus. Si Jésus-Christ opère de lui-même, ne regardez point le mérite du prêtre, mais uniquement son pouvoir. Au moment que vous descendiez dans l'eau, vous avez répondu : « Je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » Gardez bien cette règle de croyance.

2° *De la confirmation*. « Vous êtes montés vers le Pontife, qui vous a mis sur la tête les parfums d'Aaron, afin de vous bénir comme une race

choisie, précieuse et sacerdotale. Après cela, l'on vous a revêtu d'habits blancs, en signe de votre innocence. Souvenez-vous que vous avez été marqués du sceau de la sagesse et de l'intelligence, de conseil et de force, de science et de piété, et, enfin de la crainte de Dieu. Conservez le don qui vous a été fait. »

3° *De l'Eucharistie.* « Le peuple rajeuni s'approche solennellement de l'autel du Seigneur, et dit : « J'entrerai vers l'autel de Dieu, vers ce Dieu » qui réjouit ma jeunesse. « La table du Seigneur porte un mystère plus ancien que la synagogue : il fut symbolisé par l'offrande de Melchisedech ; plus auguste que la manne du désert : ceux qui la goûtèrent sont morts, et ceux qui mangent de ce pain vivront éternellement. Vous direz peut être : « Je vois autre chose ; comment m'affirmez-vous « que je dois recevoir le corps de Jésus-Christ ? » Nous allons le démontrer. Ceci n'est plus ce que la nature l'avait fait, mais ce que la bénédiction l'a rendu. Le pouvoir de la consécration est plus grand que celui de la nature. La parole humaine a transformé les essences ; que ne produira donc pas la bénédiction divine, fondée sur les paroles mêmes du Sauveur ? Car le mystère que vous recevez est l'œuvre de la parole de Jésus Christ. Eh quoi ! la voix d'Elie a pu faire tomber le feu du ciel, et celle du Christ ne saurait changer la substance des éléments ? Vous lisez, à propos de la création : « Il a dit, et cela fut fait ; il a » ordonné, et tout fut créé. » La parole du Verbe aurait donc eu la force de tirer du néant ce qui n'était pas? Mais, à quoi bons les raisonnements? Qu'avons-nous besoin d'invoquer les lois naturelles ? Le corps que nous consacrons est né de la Vierge, contrairement à l'ordre établi. Toutefois le corps de Jésus naissant est véritable, puisqu'il doit mourir et ressusciter ; donc ce sacrement renferme aussi sa véritable chair... Jésus le dit lui-même : « Ceci est mon corps. » Avant la bénédiction, composée de formules divines, on nomme une autre substance ; après la consécration, c'est le corps que l'on désigne. Jésus parle de son sang. Avant la consécration, ceci s'appelait d'une autre manière ; après, on lui donne le nom de sang. Et vous répondez : *Amen!* ce qui veut dire : « C'est vrai ! » Que votre âme soit donc en harmonie avec votre bouche. »

II. Bientôt, saint Ambroise revint aux préceptes de morale chrétienne. Il avait à prémunir ses tendres néophytes contre les séductions du monde, auxquel ils venaient de renoncer. C'est dans ce but qu'il les entretient d'abord de la fuite du siècle.

Le cœur de l'homme n'est pas en son pouvoir; sans le secours de la grâce, nous ne remporterons jamais la victoire sur le monde. Pour se sauver, il faut s'élever au dessus de la terre, et dire avec le Seigneur : « Sortons d'ici (1). » La loi des Refuges nous représente la fuite du siècle. D'abord, pourquoi ces villes où se retire l'homicide involontaire, sont-elles l'héritage des lévites? Il appartient au prêtre d'exécuter les lois divines à l'égard des pécheurs. Pourquoi Dieu désigne-t-il six villes de refuge ? Le monde qu'il nous faut abandonner a été créé dans six jours. Pourquoi trois villes au delà et trois villes en deçà du Jourdain ? Imiter Dieu comme son modèle, l'aimer comme son père, l'adorer comme son souverain: voilà les trois demeures de la perfection. Voici le triple asile de la faiblesse : se rendre Dieu propice, faire ce qu'il ordonne, éviter ce qu'il défend. Pourquoi l'homme devait-il rester là jusqu'à la mort du Grand-Prêtre ? Belle allusion au Prêtre éternel qui nous a délivrés par sa mort. Cette doctrine trouve sa confirmation dans les écrits de l'Apôtre. Fuir le siècle, c'est s'abstenir du péché et se rendre semblable à Dieu. Car Dieu n'a pas d'ombres, et celui qui fuit le mal est son image. Eloignons-nous donc, à l'exemple de tant de patriarches et surtout de Jacob, qui, pour avoir fui en Mésopotamie, mérita de s'unir avec la Sagesse, et n'offrit rien, dans sa tente, qui fût propre à Laban, le type du mauvais génie. Fuyons, car tout est vain et passager. Allons au Seigneur, sur la montagne. Mais laissons-là nos chaussures, ou nos attachements à la terre. Elevons-nous, sinon comme l'aigle, au moins comme le passereau ; sinon au ciel, du moins sur les montagnes. Mais fuyons au plus vite, car le monde nous aurait bientôt dépouillés. Retirez-vous au désert de la pénitence, où est le vrai bien, c'est-à-dire Dieu. Fuyons le monde, qui, tout entier, est dans la malice. Le mal, c'est le signe de Caïn : il ne meurt jamais. Tant que le démon rampera sur la terre, celle-ci sera souillée ; l'inimitié régnera entre la femme et l'animal maudit. Sortez d'ici. Que si vous ne le pouvez de corps, vous le pouvez de désir. Ne faisons pas cause commune avec le siècle, nos œuvres passeraient comme lui. N'oublions pas les commandements de Dieu ni les règles de la perfection. Sortons d'ici comme Jacob de sa patrie, comme Suzanne des mains impudiques, comme saint Paul de la ville, comme Loth de Sodome.

III. Le cathéchiste fait voir ensuite aux baptisés en quoi réside le bonheur : c'est le thème *de Jacob et de la vie heureuse.* Le bonheur, dit-il, c'est la perfection. Or, cette perfection ne s'occupe pas des choses sensibles ; elle consiste dans la pureté des pensées et dans l'empire de la raison. Elle ne saisit pas l'homme à demi, elle le prend tout entier. C'est un fruit de nos œuvres, et non pas une conséquence de notre position. L'homme parfait domine toutes ses épreuves. Il ne de-

(1) Joan, XIV, 31.

mande, il ne poursuit qu'un seul but, c'est d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de sa vie, et de voir la joie de Dieu dans l'éternité. Le sage aime la santé, sa famille; car nous voulons un homme parfait et non une pierre de marbre. Mais la perte de tous ces avantages ne diminue point sa félicité. Il n'ambitionne que le souverain bien. Il ne craint les fers ni pour lui ni pour ses enfants; on ne le voit jamais pâlir en face de la souffrance et des autres malheurs. Rien de tout cela ne peut amoindrir ou accroître sa béatitude. Et que manquerait-il à celui qui possède le véritable bien; à celui qui, partout et toujours, a pour escorte sa vertu? Saint Ambroise vérifie ces principes sur l'histoire de Jacob. Le patriarche, malgré ses traverses, ne perdit point sa tranquillité d'esprit.

IV. Abraham avait enseigné aux catéchumènes le zèle de la dévotion, et Isaac la pureté de vues; Jacob avait appris aux néophytes la douceur d'âme et la patience au milieu des revers. Maintenant. Joseph leur sera offert comme le modèle d'une chasteté rare, et, en même temps, comme l'une des plus belles figures du Sauveur.

V. L'évêque de Milan termine ses catéchèses par un commentaire allégorique sur les *Bénédictions des patriarches*.

Pour que les enfants honorent les auteurs de leurs jours, Dieu rend très efficaces les bénédictions des père et mère. Joseph s'empresse donc de présenter à Jacob ses deux fils, Manassé et Ephraïm. Le patriarche, qui était aveugle, donne la préférence au plus jeune. et montre qu'un jour le peuple des Gentils supplantera le fils aîné du Seigneur. La prophétie de Ruben annonce que les Juifs, opiniâtres et déicides, souilleront la chaire de Jésus-Christ par leurs dérisions et leurs blasphèmes. Celle de Siméon et de Lévi nous désigne les prêtres et les scribes comme devant être les principaux auteurs de la mort du Messie. La bénédiction de Juda nous prédit le mystère de l'Incarnation, son époque, la résurrection du Sauveur, la vocation des Gentils, la rémission des péchés et la prédication des Apôtres. Zabulon est une figure de la fermeté de l'Eglise et des sentinelles préposées à sa garde. Nous avons, dans la personne d'Issachar, le modèle de Jésus, qui plantera des arbres fertiles en fruits. Le serpent qui, sur la route, doit mordre le pied du cheval de Dan et renverse le cavalier. n'est autre que l'Antechrist. Gad tentera et sera tenté. Rappelez-vous les questions embarrassantes que les Juifs adresseront au Sauveur, et celles que lui-même leur renverra, Aser, dont le pain est substantiel, Aser qui nourrit les princes, n'est-il pas l'ombre de Celui qui dira : « Je suis le pain vivant descendu des cieux ? » La bénédiction de Nephtali regarde les fidèles qui s'attachent au Sauveur, comme la branche s'unit au cep de la vigne. Jacob s'étend plus au long sur les destinées de Joseph, qu'il tenait pour la première des figures du Messie. Oui, il grandira ce Fils, qui naîtra de la vieillesse du monde; il retournera un jour vers son Père; il soumettra la terre et le ciel à son empire; il surpassera tous les patriarches.

L'abbé PIOT,
Curé-doyen de Juzennecourt.

Controverse Populaire

PRÉAMBULE.

Les difficultés qu'on soulève contre la Religion peuvent toutes se partager en deux classes : les unes viennent principalement de l'orgueil et de la malice; les autres de l'ignorance.

Les premières se présentent avec une solennité souvent ridicule, en affectant de mépriser tout ce qui n'est pas raison pure et science. Ce sont des hommes quelquefois de valeur, mais ayant toujours un intérêt à prendre parti contre Dieu, qui commettent le crime de consacrer leurs talents et leur vie à forger ces armes déloyales. pour en tenir toujours remplis les arsenaux du mensonge. Rien de funeste comme les coups qu'elles portent, par ricochet, aux esprits légers et insuffisamment instruits. C'est à la grande controverse doctrinale et philosophique qu'il appartient de les briser, et les lecteurs de la *Semaine du Clergé* savent avec quelle dextérité et quelle vigueur M. l'abbé Desorges les fait voler en éclats les unes après les autres.

Les objections qui viennent de l'ignorance et du préjugé ont moins de force encore que les précédentes, et, pour les refuter. ou mieux les dissiper, il suffit de mettre de la lumière là où il n'y a que de l'ombre : aussitôt toutes ces difficultés s'évanouissent, comme au lever du jour s'évanouissent les fantômes qu'on avait cru voir dans les ténèbres. Mais par contre elles sont et plus nombreuses et plus répandues. Elles sont aussi plus persistantes. Quand on a sérieusement détruit une objection scientifique. il n'y a plus que la mauvaise foi la plus obstinée qui ose encore la répéter. Mais on oublie avec une facilité extrême la réfutation des objections populaires, par cela même qu'il faut de moins grands efforts d'esprit pour la saisir. Aussi ces objections sont-elles presque toujours les mêmes. Vingt et cent fois détruites, vous les voyez reparaître encore, comme ces herbes parasites de nos jardins, qu'il faut se résoudre à arracher sans cesse, sans espoir de les pouvoir anéantir jamais.

C'est à cette tâche que nous allons travailler à notre tour, après tant d'autres qui, pour la plupart, l'ont d'ailleurs si bien remplie en leur temps. Le choix de nos sujets sera, s'il est possible, indiqué

par les circonstances. Nous considérerons aussi comme étant de notre ressort les insinuations malveillantes et les impudentes calomnies de ce qu'on pourrait justement appeler la *presse infâme* livres et journaux, qui fait métier d'outrager Dieu et son Église avec ses institutions et ses œuvres. La matière, on le voit, n'est malheureusement pas à la veille de nous manquer.

A l'ouvrage donc !

Pourquoi tous ces pèlerinages qu'on fait à présent ? N'est-il pas aussi bien de prier le bon Dieu dans son église qu'à la Salette et à Lourdes ?

Ceux qui tiennent ce langage ne sont pas des athées, puisqu'ils croient en Dieu ; ni des impies, puisqu'ils reconnaissent volontiers qu'il est bon de le prier ; mais ils pensent qu'il est indifférent de le faire dans un lieu ou dans un autre, et que, par conséquent, lorsqu'on a une église dans sa paroisse, il est inutile d'aller ailleurs.

En raisonnant ainsi, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils s'exposent, ou à manquer à la logique, en se mettant en contradiction avec eux-mêmes, ou à souscrire à la suppression de tout culte, extérieur et intérieur.

Si vous nous soutenez en effet qu'il est aussi bon de prier ici que là, d'autres viendront qui vous diront : « En cela vous avez raison, et nous ne comprenons pas, avec vous, que les pèlerins s'en aillent prier en de lointains sanctuaires. Mais nous ne comprenons pas davantage pourquoi vous mêmes allez prier à l'Eglise. Pour nous, nous n'y mettons jamais les pieds. Chaque matin, nous nous agenouillons près de notre lit, et Dieu ne nous entend pas moins bien que vous dans l'Eglise. »

A ces derniers, vous en entendrez d'autres encore faire la leçon : « Vous êtes vous-mêmes bien simples, leurs diront ils, de vous imaginer qu'il faille s'agenouiller et marmotter quelques paroles pour prier Dieu ! Est ce que Dieu s'occupe de la position de votre corps et du mouvement de vos lèvres? Dieu est esprit, et la seule prière digne de lui est celle qui part du cœur. Tout le reste n'est que superstition. »

Il en viendra de plus purs et de plus délicats encore, pour prouver d'un côté, que Dieu est bien trop au dessus de nous pour être honoré par nos hommages ; et de l'autre, qu'il connait mieux nos besoins que nous-mêmes, et que par conséquent nous n'avons pas à les lui révéler. Pour ces derniers, offrir à Dieu des louanges, c'est une présomprion sacrilège, lui demander son secours, c'est douter de sa bonté, et par conséquent l'outrager.

Voilà comment, vous qui prétendez qu'il est aussi bien de prier le bon Dieu dans l'église de sa paroisse qu'à la Salette où à Lourdes, vous pouvez être logiquement amenés à renoncer par devoir à tout acte de piété.

Ce n'est bien sûr pas là ce que vous voulez. Alors ne vous aventurez donc plus à tenir des propos aussi peu raisonnables et aussi peu chrétiens.

Bien loin de blâmer les pèlerinages, tout chrétien les doit tenir en haute estime.

« Pourquoi, dites-vous, tous ces pèlerinages qu'on fait à présent ? — Pour les mêmes raisons, vous répondrai-je, qu'on en a toujours fait dans le Christianisme.

Comme Dieu a ménagé en divers endroits de la terre des sources dont les eaux ont des propriétés spéciales de guérison, où les malades vont chercher la santé du corps ; ainsi il a voulu qu'il y eût pareillement des lieux où il accorderait plus abondamment qu'ailleurs sa grâce à ceux qui viendraient l'y implorer. Il n'y a pas de doute à élever à cet égard. Les prodiges par lesquels ces lieux bénits nous ont été signalés, et ceux qui s'y sont opérés sans cesse depuis, attestent que Dieu prend un plaisir particulier à recevoir là nos hommages et à nous y exaucer.

Or, cela seul ne suffit-il pas amplement pour légitimer les pèlerinages et les rendre vénérables ? Qui osera blâmer ce pécheur qui s'en va visiter tel sanctuaire miraculeux pour y demander sa pleine conversion, un parfait amour de Dieu et la grâce d'une bonne mort ? ce paralytipue, qui s'y fait porter pour recouvrer l'usage de ses membres ? cette mère, qui s'y rend en pleurant pour obtenir la santé de son enfant à l'agonie ? ce militaire et ce marin, qui vont rendre grâces pour avoir échappé, celui-ci à un naufrage, celui-là à la mitraille ?

Est-ce un mal de chercher du soulagement dans ses peines ?

Est-ce une honte de se montrer reconnaissant?

Parmi ceux qui blâment les pèlerinages, il n'en manque pas qui vont visiter telle ville remarquable, tel lieu célèbre, telle usine renommée, tel musée fameux, ou prendre les eaux ici et là, les uns pour se reposer et se distraire, les autres pour puiser des forces ou se guérir de quelque infirmité : est ce que les gens raisonnables ont jamais songé à critiquer leur conduite et à s'élever contre eux ?

Aux raisons générales des pèlerinages, nous pouvons en ajouter de très particulières pour le temps présent, et qui les rendraient nécessaires aujourd'hui, alors même qu'on n'en aurait jamais fait.

La foi, on ne le sait que trop, n'est plus pratiquée que d'une petite partie des chrétiens. Les prescriptions du Décalogue sont oubliées, et ses défenses sont foulées au pieds. Par suite, les péchés se multiplient chaque jour sans mesure, amassant sur la tête de la société tout entière

des trésors de vengeances. Cependant, ces péchés ne trouvent plus devant Dieu, comme autrefois, un contre-poids dans les prières et les austérités des monastères, maintenant détruits. Aussi la justice divine a-t-elle commencé déjà à nous frapper d'une matière terrible. Mais ses premiers coups n'ayant pas suffi pour faire abandonner aux hommes les chemins coupables, on sent manifestement que sa main est toujours levée sur nous, menaçant de frapper encore.

Que faire dans un semblable péril ? Les chrétiens demeurés fidèles ont pensé qu'ils devaient unir leurs voix dans une supplication immense pour couvrir les voix de ceux qui blasphèment. Mais afin que cette supplication eût plus d'efficacité encore devant Dieu. ils ont voulu qu'elle s'élevât vers lui des autels préférés de son auguste Mère et de ses plus grands serviteurs ; et voilà pourquoi ils s'y donnent chaque jour rendez-vous.

En blâmant les pèlerinages, on ressemble donc à celui qui, se trouvant à l'approche d'un orage dans une maison reconnue comme occupant une position dangereuse, blâmerait ceux qui la muniraient d'un paratonnerre pour se préserver, et lui avec eux, de la foudre.

Ce n'est pas tout. Il fallait travailler à tarir le mal dans sa source, c'est-à-dire à retirer les hommes de leurs voies mauvaises et à les ramener à Dieu. Et comme les deux principaux obstacles auxquels on se heurte dans cette entreprise sont l'indifférence et le respect humain, il fallait, en conséquence, secouer les uns de leur engourdissement et donner du cœur aux autres.

Rien ne pouvait encore atteindre ce double but mieux que les pèlerinages, tels qu'ils se font. Quels spectacles, en effet, que ceux de ces milliers de chrétiens qui, ne craignant pas d'abandonner pour un moment leurs intérêts matériels et d'affronter les fatigues de longs voyages, s'en vont, avec leurs prêtres et leurs évêques, et en chantant des hymnes sacrés sous leurs bannières déployées, porter dans tous les sanctuaires insignes leurs prières pour le triomphe de la religion et pour le salut de la patrie ! Semblables à ces courants d'air attiédi qui redonnent la vie aux plantes souffrantes d'une vallée, ces pieuses phalanges répandent sur leur passage une vive chaleur chrétienne qui réchauffe les cœurs glacés et fait redresser les fronts pusillanimes. Combien, non pas seulement de pauvres âmes isolées, mais de paroisses tout entières, n'ont pas été déjà transformées par la bienfaisante influence des pèlerinages !

Cette année même, le dimanche de la fête du Sacré-Cœur, une quarantaine de membres de la société de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris, s'étaient donné rendez-vous dans une petite ville des environs de la capitale pour y faire leurs dévotions. Ils avaient choisi cette localité précisément parce que les habitants en étaient fort peu chrétiens, et qu'ils espéraient leur faire quelque bien par leur exemple.

Lorsqu'on les vit arriver, des groupes se formèrent çà et là dans les rues, et les beaux esprits de railler.

Néanmoins, la curiosité fit que l'église, à peu près vide habituellement, se trouva pleine ce jour-là. Jamais le curé n'avait vu pareille assistance au divin sacrifice.

Au moment de la communion, les quarante conférenciers se présentèrent à la sainte table, dans une attitude aussi digne que recueillie. Ils furent les seuls ; aucun habitant de la paroisse ne prit part avec eux au mystique festin.

Les curieux, venus seulement pour voir, étaient abasourdis. Il n'étaient pas préparés à ce spectacle, qui dépassait leur attente. Tant de calme et tant de force les subjugaient. Et si quelques-uns parvenaient à dissimuler encore leur émotion, la plupart la laissaient éclater sur leur visage.

Cependant quand la procession se mit en marche, les conférenciers se retrouvèrent encore seuls à la suite du Très-Saint-Sacrement, sauf quelques femmes et quelques enfants. Le reste de la population alla s'échelonner le long du chemin que l'on devait parcourir. Mais les regards, au lieu de cette insolence sarcastique qu'on y lisait à l'arrivée des pèlerins, n'exprimaient plus maintenant qu'une respectueuse sympathie.

Le saint cortège s'avançait donc avec une pieuse lenteur, et les conférenciers faisaient entendre les accents joyeux et émus du *Lauda, Sion, Salvatorem*. Vaincus alors par une force supérieure, quelques hommes se détachèrent enfin de la foule et s'unirent à la procession. Brèche était faite dans le rempart du respect humain. La puissance de l'exemple, jointe à la puissance de la grâce, avait triomphé de ces âmes plus faibles que rebelles. De ce moment, le cortège alla grossissant sur tout son parcours, et plus de la moitié de la population rentra en procession dans l'église. Et quand le bon curé éleva sur la foule pour la bénir l'ostensoir sacré, il vit tous les genoux fléchir et tous les fronts s'incliner jusqu'à terre. Ce n'est qu'avec peine qu'il put se retenir de verser des larmes d'attendrissement.

D'autres émotions plus grandes encore l'attendaient. A l'issue de la cérémonie, un grand nombre d'hommes et de femmes, qui avaient abandonné leurs devoirs religieux depuis leur première communion, se pressèrent autour du tribunal de la pénitence, et les confessions durèrent jusqu'à l'heure des vêpres. Après, il fallut recommencer. Cette fois, le vénérable pasteur n'essaya plus de retenir ses larmes ; il pleura de

joie et de reconnaissance envers Dieu, en voyant toutes ses brebis égarées revenir au bercail.

— Pourquoi tous ces pèlerinages qu'on fait à présent ? — C'est, on le voit, pour les motifs les plus graves et les plus respectables.

Des honnêtes gens éviteraient donc de se compromettre en laissant, désormais, aux ennemis déclarés de toute religion et, par conséquent, de toute société, cette question malsonnante.

P. d'H.

Questions d'histoire

EST-IL VRAI QUE, DANS LA PRIMITIVE ÉGLISE, SAINT PIERRE ET SAINT PAUL AIENT REPRÉSENTÉ CHACUN UN CHRISTIANISME PARTICULIER ?

Les protestants, pour créer à leur hérésie des ancêtres et à leur principe du libre examen des titres, prétendent que, dans la primitive Eglise, saint Pierre, saint Paul et aussi saint Jean représentaient chacun une espèce de christianisme. D'après Baur, Schwegler, Zetler et autres, on ne trouve la clef de l'histoire du Nouveau Testament que dans la formation progressive du dogme chrétien. Nous croyons, nous autres catholiques, que Jésus Christ a laissé un corps de doctrines fixes et arrêtées au moins quant aux éléments essentiels ; que ces doctrines, confiées à la tradition ou mises par écrit sous la dictée de l'Esprit saint, ne laissaient plus à l'Eglise qu'un travail de développement théorique et d'application pratique. Mais, aux yeux des protestants, c'est là une erreur qui a pesé trop longtemps sur l'esprit humain et que doit dissiper une critique sérieuse. Il ne s'agit plus de retrouver dans l'Ecriture sainte et la tradition de l'Eglise primitive, ni la confession dogmatique de Nicée, ni le Symbole de saint Athanase. Le christianisme n'est pas sorti complet et achevé de l'enseignement de son auteur, si l'on peut encore appeler de ce nom celui dont les doctrines incertaines et les vagues institutions devaient recevoir des hommes de continuels perfectionnements. Le dogme se serait formé lentement, pièce à pièce, sous l'inspiration des circonstances et par les bonnes fortunes du génie ; l'œuvre d'élaboration a duré plusieurs siècles, et même elle dure encore. Les Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres, l'Apocalypse, représentent les évolutions successives de l'idée chrétienne, et rappellent les phases diverses de la lutte engagée, dès les premiers siècles, entre les éléments contraires qui se disputaient la prééminence. L'un personnifiait la pensée spéculative; l'autre, la résolution pratique; celui-ci défendait le particularisme judaïque, l'autre l'universalisme catholique. Pierre, Paul, Jacques, Jude, Jean et les autres formaient moins une Eglise qu'une école, et le christianisme, au lieu d'être une révélation divine, ne serait plus qu'un système.

Les impies français, qui ne sont trop souvent que les traducteurs des protestants prussiens, tirent de ces affirmations gratuites leur théorie du progrès. Suivant cette théorie, le christianisme, affirmation immuable des vérités éternelles, est la négation de l'esprit humain ; et pour l'esprit humain, la vérité externe n'existe pas. La raison de l'homme crée la vérité qu'elle conçoit ; le total de ces conceptions donne la résultante des doctrines en vogue à une époque donnée. Par le fait, le vrai Dieu c'est l'homme, ou plutôt l'humanité. Il n'y a ni Dieu personnel, ni Christ historique. Le symbole obligatoire, pour chacun de nous, ce sont les idées qu'il se fait ; ceux qui viendront après nous s'en feront d'autres, et de cet apport successif se forme la religion, ou mieux, l'idée religieuse. La religion est toujours à venir ; chaque siècle met la main à son achèvement, mais sans l'achever jamais. L'homme n'a point à dire : Je crois ; mais : Je suppose et j'espère.

Nous n'avons pas à discuter ces imbéciles théories, aussi funestes, croyons-nous, que l'athéisme même. « Nier l'existence de l'Etre Suprême, dit l'abbé Gorini, ou enseigner aux hommes que les croyances d'un siècle ne sont et ne seront toujours que des formules transitoires, rejetées par les dédains du siècle suivant, et remplacées d'âge en âge par de nouvelles chimères, n'est-ce pas, en définitive, également ébranler les bases de la morale ? Quelles consolations voulez-vous que la douleur et la misère demandent aux cieux quand elles croiront n'avoir que des illusions dans leur symbole et des fétiches sur les autels ? Quel sublime dévouement inspireront-elles au guerrier pour la patrie, au riche pour l'indigence, ces religions du progrès, dont le premier mot Dieu, sur l'âme et sur l'immortalité, sera qu'elles ne peuvent révéler que des fictions dont se moqueront nos neveux ? Le jeune païen riait de Jupiter aux pieds d'Europe, de Sémélé ou de Léda, et l'imitait; seront-ils des freins plus puissants, vos dieux toujours nouveaux, toujours mensongers, toujours à refaire (1) ? »

Nous n'avons pas, disons-nous, à discuter ces théories, mais à vérifier les faits qu'on dit leur servir de base. Que faut-il donc penser du prétendu antagonisme de saint Pierre et de saint Paul ? Est-il vrai que l'un ait été judaïsant, l'autre plutôt favorable aux Gentils ? Enfin, que retenir des grosses thèses germaniques sur le pétrinisme et le paulinisme ?

Pour bien répondre à une question, il faut d'abord la poser avec exactitude, en comprendre l'étendue, en déterminer le sens.

(1) *Défense de l'Eglise*, t. Ier, p. 2.

Les hommes avaient tous péché en Adam et devaient être tous rachetés par Jésus-Christ. Cette promesse de salut, faite à l'homme après sa condamnation, fut souvent réitérée aux Patriarches, le plus souvent en cette forme : « Que leurs héritiers seraient aussi nombreux que les étoiles du ciel ou les grains de sable de la mer ; et que, dans leur race, seraient bénies toutes les nations. » Pour assurer l'accomplissement de cette promesse, Dieu voulut tempérer l'économie de la condamnation portée par les préparatifs de la rédemption promise. Les hommes, devenus une première fois prévaricateurs, furent, à l'exception de Noé et de ses fils, ensevelis sous les eaux du déluge. Prévaricateurs une seconde fois, et de plus idolâtres, ils ne furent plus exterminés en masse, mais laissés à ces infirmités terribles dont ils devaient faire la séculaire expérience. Cependant Dieu, pour suivre son dessein, choisissait, parmi toutes les familles patriarcales, la famille d'Abraham, et parmi tous les peuples, le peuple Juif, afin de conserver la révélation primitive et de préparer l'avènement du Messie. Mais pour que le peuple choisi ne devînt pas prévaricateur comme les autres, Dieu voulut le cloîtrer dans un territoire fermé de montagnes, le séparer par ses lois des autres peuples, l'isoler enfin au milieu du monde. A cette fin, il lui imposa la circoncision comme signe d'alliance, et l'enveloppa dans le réseau de mille préceptes cérémoniels. Ces préceptes, toutefois, étaient transitoires comme l'objet qu'ils devaient remplir. Quand sonnerait l'heure de la réconciliation, la loi passagère ne devait plus obliger, les barrières d'Israël seraient rompues, et, suivant Isaïe, toutes les nations se précipiteraient vers la montagne de la maison de Dieu.

Lorsque les Apôtres se dispersèrent pour travailler à l'accomplissement de cette prophétie, ils ne pouvaient se flatter d'obtenir sans lutte ces conversions dont le miracle prouve la divinité du Christianisme. Parmi les enfants de Jacob, les moins pieux avaient compris, dans un sens charnel, les promesses faites à leur nation, et se croyaient appelés à l'empire du monde ; les plus pieux s'attachaient à la loi de Moïse qu'ils considéraient, sinon comme la source de la justification, du moins comme la condition du salut. Les Apôtres devaient s'adresser d'abord à ces restes abusés et corrompus de la famille d'Abraham, mais ils ne devaient s'y attacher que pour un temps. Un moment allait venir où il faudrait s'élancer à l'accomplissement du divin mandat :

« Allez, enseignez, non pas une famille ou un peuple, mais *toutes les nations.* »

On comprend donc que les Apôtres, dans l'évangélisation des Juifs ou des Gentils, devaient s'inspirer d'une singulière prudence. Suivant les temps et suivant les auditoires, ils avaient à ménager les préjugés nationaux. Que chacun d'eux ait parlé suivant les dispositions de son caractère, cela va de soi ; la grâce ne détruit pas la nature, elle la suppose, et, si elle la transforme, elle en laisse toujours subsister certains éléments irréductibles. Que chaque apôtre, suivant les circonstances, ait abondé tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, nous n'essayerons pas de le contredire. Mais c'est l'enseignement de l'Eglise et la révélation du bon sens, que la diversité de conduite n'empêchait pas l'unité d'action, et que la différence des discours ne portait aucune atteinte à l'unité du symbole.

Or, les protestants, pour appuyer leurs théories, font, de ces différences, des oppositions, et de ces diversités, des antagonismes. Les infirmités de leur logique deviennent des titres de leurs croyances, et des paralogismes constituent leur revenu de gloire.

La thèse protestante consiste à dire : 1° que le Christianisme de saint Pierre était entaché de mosaïsme ; 2° que le Christianisme de saint Paul repoussait ce mélange pour rendre plus facile l'accession des Gentils, et 3° que ces deux christianismes contradictoires se trouvèrent en lutte, sinon à Rome, certainement à Antioche. Nous avons à prouver le contraire, et puisque nous raisonnons contre les protestants, à le prouver par témoignage également décisif pour eux et pour nous, par le témoignage des Ecritures.

I. Saint Pierre judaïsait-il et voulait-il rallier les autres à son exemple ?

Dès les premières pages du livre des Actes, on entend le prince des Apôtres prêcher la foi en Jésus-Christ, qu'il appelle « l'Auteur de la vie, la principale pierre de l'angle, le souverain Seigneur (1), » celui « hors duquel il n'y a point de salut, car aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être sauvés (2). » La foi, la pénitence, le baptême ; voilà les conditions nécessaires de la justification. « Voulez vous recevoir, avec la rémission de vos péchés, le don du Saint Esprit, faites pénitence et soyez baptisé au nom de Jésus-Christ (3). » Telle est la conclusion invariable des discours de saint Pierre ; quant aux œuvres de la loi mosaïque, il n'y fait pas la plus légère allusion.

L'universalité de la Rédemption n'est pas, comme on l'affirme, une idée étrangère au prince des Apôtres. Lui qui a entendu dire à son divin Maître : « Quiconque croira et sera baptisé, sera sauvé, » dans son discours aux Juifs, le jour de la Pentecôte, inculque le même enseignement : « La promesse a été faite à vous et a vos enfants, et *à tous ceux qui sont éloignés*, autant que Dieu en appellera (4). Ceux qui sont éloignés et que

(1) Act. apost., III, 15 ; IV, 2 ; II, 36.
(2) *Ibid.*, IV. 12.
(3) Act., II, 38, X, 43.
(4) Act., II, 39.

saint Pierre distingue ici des Juifs et de leurs enfants, ne peuvent être que les Gentils. Ailleurs il exprime la même pensée en rappelant la promesse faite à Abraham que « toutes les nations seront bénies dans sa postérité ; » et lorsqu'il ajoute que l'Evangile doit être annoncé d'abord aux Juifs, *vobis primum*, il ne faut pas un grand effort d'esprit pour conclure : *et ensuite aux autres*. L'Evangile prêché aux Samaritains, le baptême du chambellan d'Ethiopie, celui de Corneille, les principes proclamés à cette occasion par saint Pierre et ratifiés par la communauté des fidèles (1), montrent que l'idée d'un christianisme universel n'était pas le moins du monde étranger aux disciples immédiats du Rédempteur, surtout à saint Pierre.

Ceux qui font honneur à saint Paul d'avoir, le premier, arboré l'étendard du catholicisme, oublient que saint Pierre avait déjà ouvert l'Eglise aux Gentils dans la personne du centurion. La vision de Joppé avait appris à Pierre que l'admission des Gentils dans l'Eglise chrétienne n'était subordonnée ni à la circoncision ni à l'accomplissement du Rituel mosaïque. Après le récit que lui fait Cornélius, saint Pierre prenant la parole : « En vérité, dit-il, je crois que Dieu ne fait point acception de personne, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et dont les œuvres sont justes, lui est agréable (2).

Les fidèles de Jérusalem, avertis de ce qui venait de se passer à Césarée, et encore sous l'influence des préjugés judaïques, adressent à Pierre de vifs reproches : Comment avez-vous été chez les incirconcis, et avez-vous mangé avec eux ? » Pour se justifier le prince des Apôtres raconte sa vision et les faits dont il avait été témoin « Quand j'eus commencé à leur parler, dit-il, le Saint Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous dès le commencement. Je me souvins alors de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus, qui étais-je pour m'opposer à lui ? Alors ils s'apaisèrent et glorifièrent Dieu en disant : « Dieu a donc fait aussi part aux Gentils du don de la Pénitence qui mène à la vie (3). »

Le principe de la liberté chrétienne reçut une consécration publique et solennelle au Concile de Jérusalem, à l'occasion des troubles excités par les pharisiens convertis, dans l'Eglise naissante d'Antioche. Dans ce Concile écrit Edgard Quinet, « les uns pensent, et *saint Pierre est de ce côté*, qu'il ne peut y avoir de communion avec les nations étrangères, si elles ne rentrent d'abord dans la loi judaïque, dans les rites et la circoncision d'Abraham. C'était obliger le monde entier d'entrer par la porte étroite de la Judée ; c'était nier le mouvement de l'esprit dans tout l'univers, hors de Jérusalem ; c'était contraindre le genre humain de recommencer la migration des Juifs ; c'était écrire sur le sable du désert : Hors de là, point de salut (1). »

(1) Act., XI, 13-18.
(2) Act., X, 34, 35.
(3) Act., XI, 15, 18.

(A suivre.)

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

(Suite.)

» C'est cette absence même qui prouve que Dieu veut être miséricordieux pour toi, si tu fais le moindre effort pour le mériter. Vois comme il a été bon pour moi. Quelle différence aujourd'hui de mon sort et de ce qu'il eût été, si je n'avais pas eu le courage de rompre mes liens ! Quel bien ne puis-je pas faire ? Quel bien aurais-je pu auparavant ? Tout le monde, même les laïques, même les incrédules, me louent aujourd'hui.

» L'abbé de Lamennais, au contraire, n'a rencontré que la plus profonde indifférence partout, parce que personne ne peut comprendre sa conduite, ni amis, ni ennemis. Ah ! laisse-moi espérer que tu reviendras toi-même, que tu abjureras un vain orgueil, que tu seras bon et saint ; que tu ne contribueras pas à l'affliction de l'Eglise, la seule société subsistante aujourd'hui dans le monde, puisqu'il n'y a plus de liens nulle part.

» Mon cœur se fond en te parlant ; je sens que je t'aime jusqu'à mourir pour toi. Cette lettre est le plus intime de mon être, le fond de mes entrailles. Il n'y a que devant Dieu qu'on puisse aimer ainsi sans rougir. Et encore Dieu voit ce que tu ne vois pas. Tu as été bien ingrat envers moi, tu m'as bien sacrifié et méconnu : c'est le moment de réparer tes torts. Si tu ne le fais pas, si tu ne sais pas reconnaître quand Dieu nous parle par le cœur de nos amis, par cet oracle doux et sacré, il te parlera plus tard par les châtiments qui frapperont ta chair et ton esprit. Tu verras des choses qui te rempliront d'un remords éternel et d'une honte égale. Malheur à qui trouble l'Eglise ! Malheur à qui blasphème les Apôtres (2) ! »

Montalembert devait se rendre à tant d'amitié.

(1) *Le Christianisme et la Révolution française*, p. 61.
(2) Ces lettres, dont nous transcrivons de si beaux passages, ont été publiées par M. Foisset dans le *Correspondant*, numéro du 25 juin 1872.

Si quelque chose retardait sa soumission, c'était toutefois moins l'hésitation de sa foi, que son affection pour le maître et les liens formés par de nouvelles relations. A son retour à Paris, il s'était lié avec le plus célèbre des poëtes polonais de ce siècle, Adam Mickiewicz, homme d'une grande séduction, par la gravité mélancolique de son talent et par son catholicisme exalté, qui devait dégénérer plus tard en illuminisme. Mickiewitz venait de publier son livre des *Pèlerins polonais*, Montalembert eut l'idée de le traduire en notre langue, et d'y joindre un avant-propos où il exprimerait, en termes sanglants, son opinion sur la situation politique de ce temps-là. Lacordaire avait désapprouvé cette idée, Lamennais l'approuva : « Je ne trouve rien de trop fort dans ton *Avant-propos*, écrit-il. Il faut se taire ou dire ce qu'on pense et exprimer ce qu'on sent. Je ne suis pas moins content de la forme que du fonds. Il y a, dans ta parole, toute l'énergie d'une âme noble et fière... C'est une touchante et magnifique chose que ce travail. Jamais tu n'as rien fait qui en approche, et j'espère que ces belles et pures paroles ne seront pas perdues. » Montalembert suivit l'avis de Lamennais, mais la prudence de Lacordaire avait donné un meilleur conseil : les *Pèlerins polonais* furent mis à l'index, frappés même par l'Encyclique de 1834. Plus tard, quand il publia ses *Œuvres complètes*, Montalembert supprima une grande partie de cette œuvre juvénile, d'abord comme renfermant des jugements excessifs, trop empreints de la passion politique de sa jeunesse, ensuite parce qu'elle semblait atteinte par le blâme du Souverain Pontife.

Avant de quitter Paris, Montalembert visita Lamennais en Bretagne. Là, il entendit la lecture des *Paroles d'un croyant*, qui l'éblouirent comme surpassant en poésie tout ce que l'auteur avait écrit, mais où bien des choses l'étonnèrent et l'affligèrent. Le charme, toutefois, ne fut pas rompu ; et lorsqu'on lit les lettres inédites de Lamennais au plus aimé de ses disciples, il s'en exhale une tendresse si touchante, si suave, qu'on ne peut être surpris que d'une chose : c'est que la fascination ait eu un terme. « Contraste curieux, dit Foisset ; Lamennais, cet esprit si absolu, si méprisant, si amer, Lamennais avait une âme plus tendre qu'on ne saurait dire. » Contraste facile, du reste, à expliquer ; Lamennais avait le cœur très tendre, et c'est cette tendresse qui fait le charme exquis de ses œuvres ; il avait en même temps un esprit très absolu ; très obstiné, et sa nature souffreteuse ne contribuait pas médiocrement à lui rendre la contradiction plus sensible, à outrer encore la naturelle obstination de son esprit.

Après son départ pour l'Allemagne et l'Italie, Montalembert, tout en caressant l'idée de soutenir, contre l'Encyclique, ses idées *politiques*, s'appliquait à vaincre la résistance de son maître à l'Église. Le 4 septembre 1834, il lui écrivait d'Allemagne une lettre extrêmement vive qui resta sans effet. Peu après, il se rendait à Pise près d'Albert de la Ferronays ; c'est là que le dernier coup fut porté à ses illusions. Un ancien rédacteur de l'*Avenir* avait écrit à Lamennais que le catholicisme ne lui semblait plus qu'une forme morte ou mourante. « Je suis entièrement de votre avis, » avait répondu Lamennais. Cette parole impie consterna la piété filiale de Montalembert. Un abîme était désormais creusé entre son maître et lui ; le 8 décembre 1834, il envoyait au cardinal Pacca un acte de soumission entière aux deux Encycliques.

Montalembert avait donc fait, à l'*Avenir*, un faux départ ; il fallait revenir au lancé. Il fallait s'arrêter, reprendre haleine, se recueillir en silence. Après la lutte passionnée et publique, après les souffrances variées et cuisantes, tel était, en effet, le devoir de la prudence. Montalembert le comprit, mais parut croire un instant qu'un nouvel élan lui serait possible. Impression rarement vraie pour la jeunesse, mais très fausse pour lui-même ; il était doué si richement et d'aptitudes si nombreuses, qu'il y avait en lui de quoi remplir, dix fois au lieu d'une, la vie d'un homme. Il a suffi, en effet, souvent à un homme, pour acquérir la gloire, de se livrer à l'éloquence, à l'histoire, à la littérature ou à la poésie. Tous ces dons différents, Montalembert les possédait ; toutes ces occupations, il les mena de front ; il posséda, de plus, la faculté rare d'observer la nature et de venir toujours à la pratique. Aussi, malgré l'étonnement que lui causa l'échec de l'*Avenir* et le découragement qu'amena sa condamnation, voyons-nous Montalembert, presque sans y penser s'ouvrir une autre carrière dans l'étude de l'art chrétien. Nous allons le suivre sur le champ de ces nouvelles explorations.

Montalembert avait reçu de Dieu, à un degré éminent, le sens du beau. Dès sa plus tendre jeunesse, à Londres, à Paris, à Stuttgart et dans ses voyages, il n'avait eu qu'à ouvrir les yeux pour offrir à son sens esthétique l'aliment qu'il réclamait. En 1828, le voyage de Suède lui avait présenté de plus vastes horizons. A Stockholm, grâce aux bienveillants conseils de l'abbé Stredach, aumônier de la princesse royale de Suède, il avait étudié les ouvrages de Zimmer et de Baader, tous les deux disciples de Schelling, qui faisait, dans la philosophie, à la science du beau, une place de premier ordre. Au retour de Suède, son commerce amical avec Rio, une visite à Victor Hugo, la lecture de *Notre-Dame de Paris*, avaient inspiré à Montalembert, pour l'architecture du moyen âge, le plus vif enthousiasme. Dans son voyage de Rome avec Lamennais, la même pas-

sion éclate en toute occasion : à Avignon, à l'aspect du palais grandiose des Papes ; à Gênes, dont les splendides églises, trop dénuées de mystère, lui produisent un moindre effet que la plus petite église gothique ; à Lucques, où il admire avec transport des églises à plein cintre, sans mélange d'ogive ni d'architecture moderne ; à Pise, où il visite à son aise le Dôme, la Tour penchée, le Baptistère et le Campo-Santo ; à Florence, où sa faculté d'admiration se double par une meilleure intelligence des chefs-d'œuvre de la peinture ; à Pérouse, où il salua les chefs-d'œuvre du Pérugin ; enfin, à Rome, où Saint-Pierre et le Panthéon n'ébranlèrent pas ses préférences pour l'art chrétien. De Rome, Montalembert se rendit au Mont Cassin, puis à Naples, ville si curieuse, même après Rome. Puis, au retour, il passa par Viterbe, Orvieto, Sienne, Florence, Bologne, Padoue, Venise, visitant avec un soin scrupuleux et une inépuisable chaleur d'âme, leurs musées, leurs galeries, leurs monuments. A Munich, il acheva son éducation d'artiste. Là se trouvaient réunis Schelling, Baader et Joseph Gorrès. Mais surtout il y rencontrait les frères Boisserée, les peintres Hess, Schnorr, Cornélius, le charmant livre de Mme Schopenhauer sur les peintres de l'école allemande et de l'école flamande, enfin la belle galerie du château de Schleissheim, où sont rassemblés tant de chefs-d'œuvre de cette dernière école. Sulpice Boisserée était l'auteur de cette belle monographie sur la cathédrale de Cologne, et, après Gorrès, le premier auteur de sa restauration. Ces deux hommes étaient animés au plus haut point de l'esprit de prosélytisme, tous deux agirent de toutes leurs forces sur Montalembert, et ce ne fut pas en vain. Toutefois l'influence de l'école munichoise eut des limites. Górrés et Boisserée apprirent à Montalembert à admirer l'Allemagne; mais ils ne purent entamer ses prédilections italiennes, sa préférence pour Fra Angelico, Francia et le divin auteur de la *Dispute du Saint-Sacrement*, Raphaël.

Après la condamnation de l'*Avenir* et le retour à Paris ; Montalembert s'occupait, avec Viel-Castel et Triqueti, de l'établissement d'une société conservatrice de nos monuments nationaux, projet qui reçut plus tard son exécution. En même temps, il publiait son inoubliable article contre le vandalisme dans l'art, article adressé, en forme de lettre, à Victor-Hugo, qui s'était signalé lui même par son article intitulé: *Guerre aux démolisseurs*. C'est là que Montalembert, citant l'adage connu: *Tempus edax, homo edacior*, le traduisait spirituellement : « Le temps est aveugle, l'homme est stupide. » A la même date, Montalembert réunissait chez lui, tous les dimanches, les jeunes gens d'avenir, Ch. de Coux, d'Ault-Dumesnil Mickiewicz, Sainte-Beuve, Victor Hugo, Félix de Mérode. Dans ces réunions, on s'entretenait chaudement d'histoire, d'art et de littérature. Bientôt Montalembert parcourait la France dans tous les sens, pour étudier les monuments du moyen âge. Enfin, en août 1833, il repartait, avec Rio, pour l'Allemagne.

Montalembert visita d'abord la belle cathédrale de Mayence, admirable, bien que doublement dévastée par les bombes françaises et par la brosse des réparateurs. A Cologne la cathédrale justifia pleinement les éloges de Boisserée ; les autres églises de la même ville, en fort grand nombre, dépassèrent les espérances de l'archéologue. A Bonn, le voyageur fut accueilli à bras ouverts par les deux Windischmann, par le jurisconsulte Walter, le philologue Welcker et le théologien Klée. A Francfort, il fut reçu à merveille par la noble épouse de Frédéric Windischmann, fille du célèbre Mendelssohn, par le peintre Veith, dont il avait admiré la *Madone à la Trinità dei Monti*, et par Passavant, l'érudit auteur du *Voyage artistique à travers l'Angleterre et la Belgique*. A Dresde, il avait été recommandé à Tieck, le coryphée du romantisme depuis la mort de Gœthe, et fut présenté à Raumer, l'historien de Hohenstauffen.

Justin FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

(*A suivre.*)

Variétés

JOURNAL D'UN PÈLERINAGE A JÉRUSALEM.

Préambule.

C'est par la Terre sainte qu'a commencé la restauration de la tradition chrétienne des pèlerinages. Sans remonter à Châteaubriand et aux pèlerins isolés qui l'ont suivi, il y a plus de vingt ans que l'Œuvre des pèlerinages envoie chaque année, à Pâques et à l'Assomption, une caravane en Terre sainte. Le nombre des pèlerins s'est accru d'année en année jusqu'à la guerre de 1870. Depuis lors, c'est surtout vers les pèlerinages français que se sont portés les fidèles ; cet élan n'a pas diminué les aspirations vers Jérusalem, mais la facilité de satisfaire sa piété par un pèlerinage moins long a contribué sans doute à empêcher les caravanes d'atteindre leurs chiffres d'avant 1870. Et cependant les facilités d'aller en Terre sainte se sont encore augmentées, mais on les ignore ; on se fait une fausse idée de ce voyage, au triple point de vue de la dépense, de la fatigue et de la durée...

Ayant eu le bonheur de faire ce pèlerinage, je me propose de répondre à cette triple appréhension. Je ne compte pas faire de descriptions topographiques, archéologiques ou autre plus ou moins scientifiques, faciles d'ailleurs à écrire avec les livres si nombreux publiés sur l'Orient, et qui se retrouvent les mêmes dans presque tous les

ouvrages. C'est voyager à la façon de la Harpe, sans sortir de sa bibliothèque. Chez les bouquinistes on peut se procurer à bon marché quelques volumes, où l'on trouvera l'histoire de l'église du Saint-Sépulcre, sa description et autres faits qu'il me semble inutile de réimprimer pour la centième fois. L'histoire n'est pas dans mon plan, et la piété elle-même, quoique l'objet principal que j'aie en vue, n'est pas ce que je semblerai me proposer directement. Le lecteur chrétien sait faire les réflexions pieuses ; ce que je veux donner à sa foi, à ses saints désirs, c'est leur mise en œuvre ; je veux lui montrer dans tous les détails, du départ au retour, la facilité du pèlerinage.

Aussi loin que peut se reporter mon souvenir, je me rappelle avoir eu une santé délicate. une certaine faiblesse physique. En 1847, je venais de finir mes études de droit. je fis le voyage d'Italie et de Grèce. avec d'autres jeunes gens, dans les meilleures conditions. Malgré tout le confortable, je fus malade à Rome, à Venise et à Constantinople. Néanmoins, en 1868, devenu prêtre, je voulus voir Jérusalem, où ma mauvaise santé m'avait empêché d'arriver vingt ans auparavant.

Connaissant donc ma faiblesse et les difficultés des voyages en Orient. je demandai à l'Œuvre des pèlerinages si, dans le cas où je me trouverais fatigué, je pourrais renoncer aux excursions pénibles, telles que celle de la mer Morte et de la Galilée. On me répondit que je pourrais, pendant ces courses. rester à Jérusalem, et que le montant de leurs frais serait déduit du prix de mon pèlerinage et me serait remboursé. Il en fut ainsi. Très-fatigué des deux jours de cheval pour venir de Jaffa à Jérusalem, je fus obligé de garder le lit et de laisser partir les autres pèlerins pour la mer Morte. A leur retour, j'assistai avec eux aux cérémonies de la Semaine sainte; mais, mal remis de ma fatigue, je dus encore les laisser partir pour la Galilée. me contentant d'aller seul à Bethléem et aux environs de Jérusalem.

Ce que j'ai fait, tout le monde peut donc le faire, quelle que soit sa faiblesse physique ; quant à la dépense, je dirai d'un mot, il ne s'agit au plus que d'un millier de francs de Marseille au retour dans cette ville.

Cette publication est d'autant plus utile. aujourd'hui qu'un pèlerinage s'organise dans des conditions nouvelles : au mois de janvier, où les prêtres sont plus libres qu'à Paques, et où le climat n'est pas dangereux comme en août. En voici le programme extrait de la *France nouvelle* du 6 août 1874.

Réunion à Marseille le 25 janvier. Aller à Milan, Lorette. Brindes ; embarquement pour Alexandrie ; visite au Caire, à Suez, au Canal de Port-Saïd, à Jaffa en mer. — Jérusalem, le Jourdain, etc., le Liban, Damas.

Les Messageries font aux pèlerins un rabais très considérable ; car la traversée seule au plein tarif coûterait, en 2e classe, de Marseille à Jaffa et retour 1,011 francs.

J'ai connu des prêtres pour qui la dépense avait été bien diminuée, grâce à quelques honoraires de messes demandées aux sanctuaires de Jérusalem, et payées à proportion des frais nécessaires pour se rendre à ces sanctuaires. — Pour l'un de ces prêtres, ces honoraires avaient été une espèce de souscription de la paroisse pour se faire représenter au Tombeau du Sauveur.

I

PRÉPARATIFS DU VOYAGE.

Il ne s'agit pas d'un voyage entrepris individuellement ; c'est. ai-je dit, seulement dans les caravanes de l'œuvre des Pèlerinages qu'on peut trouver cette facilité, qui met à la portée de tous l'accomplissement du pèlerinage en Terre sainte. L'Œuvre a publié une petite feuille indiquant toutes les conditions ; on la donne à tous ceux qui la demandent, rue Furstemberg

Cette feuille, outre les conditions de prix, indique encore les précautions à prendre pour la sûreté, la santé et le bien-être des pèlerins. Les prix sont ainsi fixés ; d'après la classe et l'itinéraire. Voici, d'ailleurs, cette partie du prospectus.

Dépense. — De Marseille à Messine, Alexandrie et Jaffa, retour de Beyrouth par Rhodes, Smyrne, etc. 1re classe : 1,375 fr. ; 2e cl., 1,170 fr.

Le trésorier paye tout, un pèlerin n'a rien à débourser., sauf pour ses achats de souvenirs, s'il en veut rapporter.

On peut déduire le prix des trois excursions, savoir :

1º Saint-Jean-du-Désert. .	36 fr.	
2º Au Jourdain et à la mer Morte.	88 »	
3º Voyage de Galilée. . .	384 »	428
Total. . .	428 fr. Reste :	758
Mais il faut ajouter 10 fr, pour Bethléem, et environ 100 fr. pour rejoindre la caravane à Nazareth.		110
	Total :	868

Ce qui fait les 870 francs indiqués par le prospectus, pour le simple voyage à Bethléem, Nazareth et Jérusalem.

Remèdes et vêtements. — L'énumération des précautions à prendre, pour la santé, est de nature à effrayer quelques personnes. Il faut dire tout d'abord que le pèlerinage de printemps n'offre pour la santé aucun danger, que celui de s'enrhumer, si l'on néglige de prendre des vêtements chauds, ce que le prospectus n'indique pas, laissant au contraire à supposer qu'il faut

surtout des vêtements légers, car il y a alors des variations très-grandes de température, et il ne faut pas oublier que saint Pierre se chauffait pendant la semaine sainte. Pendant cette même semaine, en 1868, nous avions très-froid, le soir : entre les collations et la prière, nos jeunes gens, enveloppés dans leurs couvertures de voyage, disaient : *Calefaciebat se.* Je voudrais bien en faire autant ; — car il n'y avait pas de feu au salon du couvent. Le voyage en août est plus dangereux, surtout pour les imprudents.

En voici un exemple qui m'a été rapporté de l'été de 1858.

Un curé d'une grande paroisse de Bordeaux était à Beyrouth, en Syrie, venant de terminer le voyage aux Saints Lieux ; avant de s'embarquer pour le retour, il voulut visiter près de la ville un endroit illustré par saint Jérôme; il voulait partir après son dîner, vers une heure, comme il avait l'habitude de sortir pour ses visites à Bordeaux. Les sœurs de Saint Vincent-de-Paul lui dirent qu'il s'exposait à une insolation. Il répondit qu'il était vigoureux et Méridional, et qu'il ne risquait rien. Ne pouvant le fléchir, les Sœurs lui dirent enfin : « Monsieur le curé, si vous faites cette course, demain vous mourrez, après-demain nous vous enterrerons. »

Il partit, mourut le lendemain et fut enterré à Beyrouth.

Cela montre que les dangers sont connus, et que l'imprudence seule en est victime. D'ailleurs, sur un millier de pèlerins qui ont fait le voyage depuis la fondation de l'Œuvre, il n'y a guère plus d'accidents que pour tout autre voyage de même durée, et, répétons-le, l'imprudence y est toujours pour quelque chose.

On conseille aux pèlerins d'emporter du quinquina pour la fièvre, de l'arnica pour les chutes, de l'alcali pour la piqûre des insectes, mais presque tous les pèlerins rapportent intactes ces petites provisions. Est-ce à dire qu'il n'y aurait aucune imprudence à les négliger ? non certes. Mais il faut conclure que cette précaution n'est pas prise contre un danger bien menaçant, — danger qui, d'ailleurs, est bien moindre au pèlerinage de carême, et n'existe que pour les deux excursions de la mer Morte et de la Galilée.

Armes. — Une autre précaution devenue bien moins utile est celle des armes. Celles-ci ne sont qu'un embarras, si, comme moi, on se borne à aller de Jérusalem à Bethléem ; les routes entre ces points sont aussi sûres que celles de France. Pour les autres points, les armes sont tout aussi inutiles pour les prêtres. Quand, à Jérusalem, je dis à M. le Consul général de France, que j'avais apporté une paire de pistolets, il me répondit :

« Pour vous, prêtre, c'est absurde. Tous les Orientaux ont le plus grand respect pour les prêtres de toutes les religions ; votre soutane est votre meilleure sauvegarde ; avec elle, vous pouvez aller seul partout. »

En effet, à mon retour, je voyageais avec deux RR. PP. Jésuites qui revenaient de chez les tribus toujours sauvages d'au delà du Jourdain ; — jamais ils n'avaient porté aucune arme et n'avaient couru le moindre danger.

Pour des laïques, c'est différent : le fusil de chasse surtout ; — c'est, comme le dit avec raison le prospectus, « un *porte respect* dans un pays où tout le monde est armé. » — Il ne faut pas abuser de ce porte-respect, il est parfaitement inutile dans les villes et à leur proximité ; l'autorité turque n'aime pas à le voir là où elle se trouve en mesure de protéger la sécurité publique ; et elle fit avertir les jeunes gens de ma caravane de ne pas se montrer armés en ville ; observation très-juste, puisque c'est par le désarmement des indigènes que la police obtient la sécurité depuis quelques années.

Dans la campagne, le fusil de chasse est aussi agréable qu'utile. Je me rappelle la joie de nos jeunes pèlerins, au retour de Jourdain, racontant qu'ils avaient mangé des perdrix et même un lièvre de leur chasse, et qu'ils avaient aperçu quelques sangliers.

(*A suivre.*) A CHAMPGOBERT,
Prêtre de l'Oratoire.

Chronique hebdomadaire

Un envoyé de Vénézuéla au Vatican. -- Audience à la Fédération catholique. -- Offrande des Anglais. -- Pie IX et les arts. -- *Liquidation* du monastère de Saint-Paul. -- Annexion du Mont-de-piété de Rome. -- Réapparition de l'*Univers*. -- Voyage de M. de Mac-Mahon dans le Nord. -- Pèlerinage à Notre-Dame de Sion. -- Miracles à Lourdes. -- Manifestation des libéraux belges contre les pèlerinages. -- Association belge pour la sanctification du dimanche. -- Détails sur la conversion de lord Ripon. -- Le catholicisme en Angleterre il y a cent ans et aujourd'hui. — Bonnes dispositions de l'empereur d'Autriche en faveur de l'Eglise. -- Sécularisation du monastère de Mariastein. — Suppression des pèlerinages en Prusse. — Conversation de l'historien Onna Kloop.

Paris, 24 septembre 1874.

Rome — Le gouvernement de la République de Vénézuéla, dont nous avons récemment raconté les déplorables attentats contre les droits de l'Eglise, voudrait-il revenir sur ses pas ? Peut-être. Tel est du moins le sens qu'on peut donner pour le moment à la démarche qu'il vient de faire en envoyant au Saint-Père un agent extraordinaire, qui a été reçu par Sa Sainteté le 4 septembre, en audience particulière. On peut craindre aussi que ce gouvernement, comme faisait naguère celui du Brésil, ne précipite les mesures extrêmes tandis qu'il fera semblant de négocier à Rome. Avec les francs-maçons et les sectaires quels qu'ils soient, on aurait tort de se livrer trop

vite à l'espérance; on se montrerait par là bien oublieux.

L'on ne connait pas non plus les détails d'une magnifique audience accordée le 20 de ce mois par le Saint-Père à la Société de la Fédération catholique romaine. Nous serons sans doute à même de les donner dans notre prochaine chronique, ainsi que le discours qu'y a prononcé le Pape, et que l'on dit très-remarquable.

Sa Sainteté a reçu, d'une association catholique d'Angleterre, une offrande de 100,000 francs.

Des offrandes qui lui sont adressées, Pie IX a toujours su faire le plus noble usage. Nul prince dans l'opulence ne montre autant de générosité élevée que lui dans sa détresse. Un grand artiste sicilien, Josué Melli, qui a déjà illustré son nom par deux chefs-d'œuvre, une statue de sainte Françoise romaine, qu'on admire dans l'église de ce nom au Forum, et une Mère pompéienne fuyant avec son enfant dans ses bras la terrible éruption du Vésuve de l'an 77, achetée par lord Michel Henry au prix de 125,000 francs, venait d'achever, après neuf ans de travail, un magnifique groupe d'un seul bloc et de grandeur plus que nature représentant le Christ attaché à la colonne pour y être battu de verges. L'œuvre était admirable, cependant aucun acheteur ne se présentait. Quel Mécène veut d'un Christ aujourd'hui ? Le Pape a su le chagrin de M. Melli, et il lui a payé son groupe trente mille francs. Mais comme toujours, le Pape ne songe qu'aux enfants de l'Eglise et à leurs besoins. Pour les édifier, il fera placer le Christ à la colonne de Melli à la *Scala Santa*, à laquelle il a déjà donné *le Baiser de Judas* et l'*Ecce Homo* de Jacometti, deux autres chefs-d'œuvres pleins d'émotion.

Pendant que Pie IX se montre ainsi royalement libéral et plein de sollicitude pour ses fidèles sujets, les hommes venus du nord continuent effrontement leurs... *liquidations*. Le 9 septembre ils se sont emparés du monastère de Saint-Paul hors les Murs, qui est des plus anciens monuments cénobitiques, et dont le cloître est une merveille de l'architecture byzantine. La bibliothèque de ce grandiose monastère bénédictin renferme de très-grandes richesses artistiques : plus de quinze cents parchemins, une foule de codes, une bible de parchemin en grand format, orné de miniatures incomparables, qui appartint à Charlemagne, des antiquités de toute sorte, etc,

Le même jour, la *Gazette officielle* publiait une résolution du gouvernement datée du 23 août, et conçue en ces termes : « L'administration totale de tout ce que possède le Mont-de Piété passe à la caisse des dépôts et des emprunts de l'Etat. » C'est le commencement de la spoliation directe des pauvres. Ce Mont-de-Piété avait été fondé par des prêtres, sous le pontificat de Grégoire XIII, qui prêtait alors aux nécessiteux 30 scudi pour dix-huit mois, sans intérêt aucun, contre des objets laissés en gage. Le scudi vaut 5 fr. 35 cent. Dans ces derniers temps, l'on prêtait encore gratuitement, mais de moindres sommes. Désormais les pauvres devront s'adresser aux maisons de prêt érigées par les juifs depuis 1870, et deviendront ainsi les victimes de l'usure la plus barbare. Le Mont-de-Piété de Rome prêtait environ 25,000 fr. chaque jour. Il possédait de vastes propriétés immobilières produisant environ un revenu annuel net de 250,000 fr. Napoléon Ier ainsi que la République romaine de 1848 avaient respecté cette pieuse fondation, qu'ils considéraient comme le bien des pauvres. Maintenant elle n'est plus. Les hommes du nord se moquent un peu des pauvres !

France. — Le journal l'*Univers*, de nouveau suspendu pour quinze jours, le 8 septembre, parce qu'il avait mal parlé de M. Serrano, a reparu le 23.

— M. le maréchal de Mac Mahon, après son voyage dans l'ouest, en a fait un autre dans le nord. Nous n'avons rien à dire du côté politique de ces voyages ; mais ce que nous pouvons constater, et nous le faisons avec bonheur, c'est que l'illustre soldat tient à rendre hommage à Dieu dans ses temples, partout où il passe. En l'accueillant au seuil de leurs cathédrales, les évêques, tout en lui témoignant une grande sympathie et un profond respect, n'ont pas hésité à lui faire connaître les vœux des populations dont ils sont les pasteurs.

— Plus de 200 prêtres et de 12,000 fidèles se sont rendus en pèlerinage à Notre-Dame de Sion, près Nancy, pour célébrer l'anniversaire de son couronnement. On sait que tous les ans les Messins y vont en grand nombre. Le temps était cette année magnifique, et tout s'y est passé avec l'ordre le plus parfait et le plus grand recueillement.

— Les guérisons miraculeuses à la grotte de Lourdes se multiplient tellement qu'il devient impossible de les mentionner toutes. Un pèlerin lyonnais, écrivant à la *Semaine catholique*, donne quelques détails sur sept qui s'y sont accomplies dans la seule journée du 3 septembre, et ajoute qu'il en omet d'autres, par défaut de renseignements certains. L'une de ces guérisons s'est accomplie pendant une allocution de Mgr l'évêque de Limoges. On avait entendu tout à coup une voix crier à plusieurs reprises : « Marie ! Marie! » et un mouvement s'en était suivi dans l'auditoire. Monseigneur s'est interrompu pour s'informer, puis il a repris en ces termes : « Mes bien-aimés frères, vous savez avec quelle reserve je vous parlais hier des faits merveilleux qui avaient eu lieu. Mon titre d'évêque m'imposait la prudence; mais en ce moment je n'ai plus de réserve à gar-

der. Nous sommes en présence d'un vrai miracle. La personne que vous venez d'entendre prononcer distinctement et plusieurs fois le nom de Marie était muette de naissance ; elle a quarante ans. Vous la connaissez comme moi, et j'ajoute qu'elle est non seulement ma diocésaine, mais aussi ma fille spirituelle. Rendons grâces à Notre-Dame de Lourdes, »

La *Semaine religieuse* de Sens contient le récit d'une autre guérison miraculeuse qui a eu lieu le jour de la fête de la Nativité, en présence de plus de dix mille témoins. Mlle Cavaignac, de Bordeaux, était venue à Lourdes. Son état était si grave que ses parents, tous plus ou moins libres penseurs, et surtout l'un de ses frères. qui est médecin, désespéraient de la voir revenir. « La pauvre malade, écrit un témoin oculaire, est partie à la grotte, et à peine a-t elle touché l'eau de la source bénie, qu'elle se relève et s'écrie rayonnante de bonheur et de reconnaissance ; « Je suis guérie ! » Et en effet, elle avait recouvré toutes ses forces et toute la liberté de ses mouvements ! Une immense acclamation d'enthousiasme accueille ce miracle dont la nouvelle est aussitôt transmise par le télégraphe à la famille. Le frère médecin, le plus incrédule de tous, accourt en grande hâte, et à l'aspect de sa sœur en pleine santé il est bouleversé, terrassé cemme saint Paul sur le chemin de Damas! Pareil à Thomas, il a cru parce qu'il a vu ! Sa conversion soudaine a été si sincère et si complète, qu'il a manifesté le désir d'entrer dans les Ordres ! Que vont dire, ajoute le narrateur, messieurs les libres penseurs, de ce double miracle ? La guérison de la sœur dans son corps et la guérison du frère dans son âme? Pourront-ils et oseront-ils nier que le doigt de Dieu est là ? »

Belgique. — Les libéraux belges, qui ont récemment manifesté contre les Petites-Sœurs des Pauvres, viennent de manifester encore contre les pèlerinages. C'était le 8 septembre, à Verviers. Trente mille catholiques s'y étaient rendus de Bruxelles, de Liège et d'ailleurs pour implorer la sainte Vierge en faveur de l'Eglise et de leur pays. Les couleurs pontificales et nationales brillaient à peu près à toutes les fenêtres et donnaient à la ville un air de grande fête. La messe fut dite par Son Ex. Mgr Cattani, nonce apostolique à Bruxelles, sous le porche de l'église Saint-Renacle, transformé en sanctuaire. La place et les rues voisines étaient remplies de pèlerins, sauf le passage réservé pour la circulation. Après la messe, les pèlerins se formèrent en procession pour aller place des Récollets. Tout se passa bien jusque-là. Mais les libéraux s'étaient assemblés par groupes autour de cette place, et lorsque les pèlerins y arrivèrent, ils furent accueillis par des sifflets et les huées les plus grossières. Répondant à la provocation, les trente mille pèlerins, ainsi que toutes les personnes qui garnissaient les fenêtres et les toits, acclamèrent Pie IX avec tant de foi et de fermeté, que les libéraux, peu nombreux, durent se taire. Toutefois, les meneurs étaient dans un tel état d'exaltation impie, qu'on jugea à propos, pour éviter quelque sacrilège possible, de donner la bénédiction à l'intérieur de l'église, au lieu de la donner du sommet, comme on avait eu d'abord l'intention de le faire.

—Les catholiques belges, à l'exemple des catholiques français, viennent de former une association pour la sanctification du dimanche. Les règlements ont été approuvés, assure-t-on, par les évêques belges, lors de leur dernière réunion à Malines. L'association est divisée en dizaines. Un conseil central, siégeant à Louvain, relie tous les comités particuliers et les sections paroissiales. Les associés s'obligent naturellement à sanctifier eux-mêmes le dimanche et à le faire sanctifier autour d'eux, selon leur pouvoir.

Angleterre. —La conversion de lord Ripon, que nous avons récemment annoncée, s'est opérée dans des circonstances qu'il n'est pas indifférent de connaitre. L'*Hour* (l'*Heure*), journal protestant et franc-maçonnique, dont le témoignage ne saurait par conséquent être suspect dans le cas présent, les raconte de la manière suivante :

« C'est seulement depuis six mois, dit ce journal, que le noble marquis s'est occupé des controverses entre catholiques et anglicans. L'occasion de sa conversion a été une brochure qu'il se proposait d'écrire en faveur de la franc-maçonnerie et contre les prétentions de l'Eglise de Rome. A la suite de lectures et d'études prolongées, il se convertit aux idées qu'il avait d'abord combattues. Il ne se mit en communication d'aucune sorte avec aucun ecclésiastique romain, avant de s'être décidé lui-même à la démarche qu'il vient de faire. C'est alors qu'il vint à Londres, et, faisant appeler un des Pères de l'Oratoire où il s'était rendu, se fit examiner, baptiser conditionnellement et recevoir au sein de l'Eglise. Ce n'est que lorsqu'il inscrivit son nom dans les registres de l'Oratoire que les Pères surent quelle était la qualité de leur nouveau prosélyte. On peut juger de leur surprise lorsque, le dimanche suivant, deux jours après avoir renvoyé sa démission de grand maître, il assista à la messe et reçut la communion pour la première fois. La marquise n'a pas encore suivi jusqu'ici l'exemple de son époux. »

Cette conversion a donc été toute spontanée. Il n'a pas cédé aux sollicitations de ses amis, ni à la tendresse de ses parents et enfants, mais à la seule force de la vérité. Elle n'est pas non plus le résultat de la petitesse ou de l'affaiblissement des facultés intellectuelles: le marquis de Ripon

a quarante-sept ans ; il fut ministre de la guerre en 1863, et lord-président du conseil privé en 1868. C'est, on le voit, un des personnages les plus considérables de la Grande-Bretagne. Sa fortune est colossale: il possède 1,500,000 fr. de rente. Ce dernier détail n'est sans doute pas étranger à l'extrême mauvaise humeur que témoignent les journaux anglicans, et qu'ils avaient témoignée déjà d'une façon très remarquée lors de la conversion de lord Bute, dont la richesse était de dix millions de rente. Lorsqu'un pauvre, même savant, se convertit, ils s'émeuvent beaucoup moins. Il est toutefois entendu, pour les protestants, que la religion catholique est une religion d'argent.

Cette religion, néanmoins, n'a pas fait de petits progrès, depuis un siècle, dans le royaume d'Angleterre et d'Ecosse. En 1765, on y comptait 60,000 catholiques seulement. Aujourd'hui, ces deux pays, avec celui de Galles, sont divisés en 20 diocèses, et l'on y compte : 1,893 prêtres, 1,453 églises, 86 monastères d'hommes, 268 de femmes, et 1,260 écoles catholiques. La Chambre des lords renferme 33 membres catholiques, la Chambre des communes 37 le conseil privé de la reine 6, et les baronnets catholiques sont au nombre de 77.

Autriche. — On s'occupe beaucoup d'une déclaration qu'a faite S. M. l'empereur en répondant au discours que venait de lui adresser S. Em. le cardinal-archevêque de Prague. On ne possède pas encore le texte authentique de cette réponse, mais les journaux de toutes couleurs s'accordent sur le sens général, les uns pour y applaudir, les autres pour le critiquer. Le cardinal avait parlé des persécutions religieuses et recommandé l'Eglise catholique à la protection du souverain. Sa Majesté a répondu qu'elle était entièrement dévouée à la sainte Eglise, et qu'elle avait empêché beaucoup de choses fort mauvaises, quoiqu'elle ne puisse pas revendiquer le mérite de lui avoir rendu des services éclatants.

Dieu veuille que François Joseph ne devienne pas, en effet, comme le voudraient les sectaires dont il est entouré, un acolyte vulgaire du prince de Bismarck! L'Eglise pourrait en souffrir, sans doute ; mais lui-même ne manquerait pas d'en périr, comme tous ceux qui touchent à l'Arche sainte.

Suisse.—Les ordres émanés de la réunion secrète des radicaux à Langenthal n'ont pas été longtemps sans être exécutés. Déjà le grand conseil de Soleure, extraordinairement convoqué, a prononcé, à une grande majorité, le 19 septembre, la sécularisation du couvent de Mariastein. Les religieux seront pensionnés. Le surplus des revenus sera employé en faveur de l'instruction publique. Cette nouvelle spoliation ne sera pas la dernière. Les feuilles hérétiques se gardent bien de protester ; mais les sectaires et les libérales, mettant aux pieds toute pudeur, applaudissent.

Prusse.—«Le *Moniteur de l'empire allemand*, lisons-nous dans le *Monde*, publie une circulaire ministérielle qui réglemente les processions, pèlerinages et autres actes publics du culte catholique, considérés par les organes du gouvernement comme étant de nature à troubler la circulation, ou dangereux pour l'ordre et la santé publique. En vertu de cette circulaire, sont interdites toutes les processions et tous les pèlerinages non autorisés par les autorités communales et qui pourraient empêcher la circulation publique ou porter atteinte aux droits de personnes de confessions différentes.

» Tout prêtre dont l'église aura servi de point de départ à une procession sera civilement responsable des désordres et dommages qui pourraient en résulter. Il est expressément interdit de forcer les personnes étrangères à ces démonstrations à se découvrir ou s'agenouiller au passage de ces processions, et toutes les autorités sont tenues de protéger ceux qui pourraient être molestés. Enfin, en cas d'épidémie, ou pour des motifs d'ordre public, l'autorité supérieure peut interdire les pèlerinages ou processions partout où elle le jugera convenable.

» Cette circulaire est fondée sur la loi concernant les réunions, dont elle prescrit aux autorités de faire observer les dispositions avec rigueur et sans aucun ménagement. »

Il suffit, pour en faire justice, d'exposer le sens de cette circulaire, où sont entassés les motifs les plus vains et les allégations les plus fausses. Voilà donc qui est entendu, les pèlerinages sont interdits. On s'y attendait depuis longtemps. Mais les catholiques ont encore leurs églises, pour quelque temps du moins. Car on peut être assuré qu'un jour viendra où ils en seront dépouillés, comme en Suisse et en Turquie. Ce n'est précisément que pour préparer l'opinion, que les gouvernements de ces deux pays, obéissant d'ailleurs avec plaisir aux inspirations de la Prusse, ont commis les attentats que l'on sait.

—Mais la persécution donne un nouveau lustre à l'Eglise, dont la divinité apparaît de plus en plus clairement à beaucoup de dissidents, qui reviennent à elle. On cite, parmi les plus récentes conversions, celle du célèbre historien protestant Onna Kloop, qui produit en Allemagne presque autant d'émotion que celle du marquis de Ripon en Angleterre.

Tome IV. — N° 50. — Deuxième année. 7 octobre 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

VINGT-DEUXIÈME INSTRUCTION

Vie de l'Enfant Jésus dans le sein de sa mère ; Marie toujours vierge.

TEXTE. — *Credo... in Jesum Christum, Filium ejus unicum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine.* Je crois en Jésus-Christ, son Fils unique, qui a été conçu du Saint Esprit, qui est né de la vierge Marie...

EXORDE. — Mes frères, dans notre dernière instruction, nous disions qu'à la suite du consentement donné par la vierge Marie, le Fils de Dieu avait pris une âme et un corps dans son chaste sein... Il n'y fut pas longtemps, cet adorable Sauveur, sans faire sentir, même au dehors, sa divine influence... L'archange Gabriel avait dit à Marie que sa cousine, sainte Elisabeth, avait conçu un fils dans sa vieillesse. Embrasée de charité, la Mère de Jésus (car désormais nous pouvons l'appeler ainsi) avait quitté sa demeure de Nazareth pour se rendre auprès de sa parente. qui habitait, par delà les montagnes, un village situé à une assez grande distance... Elle arrive, mais aussitôt, et sans doute par l'effet de la présence de l'Enfant divin, sainte Elisabeth se trouve éclairée d'un esprit prophétique et initiée au mystère de l'Incarnation. « Oh ! dit-elle à Marie en la voyant, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient donc ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne me visiter ? » Mais, ô femme de Zacharie, à quel signe avez-vous donc reconnu que Marie est la mère de votre Seigneur ? « L'enfant que je porte dans mon sein a tressailli. Mon esprit a reçu des lumières inaccoutumées !... » C'était, mes frères, le divin Sauveur sanctifiant dès avant sa naissance saint Jean-Baptiste, qui devait être son précurseur... Et sainte Elisabeth disait encore à sa cousine : « Que vous êtes heureuse d'avoir cru à la parole du Seigneur ! » Alors, tressaillant de reconnaissance, l'auguste Marie chanta ce beau cantique de *Magnificat*. « Oui, disait-elle, le Seigneur a regardé la bassesse de de sa servante, et voici qu'à cause de ces faveurs toutes les nations me proclameront bienheureuse !... »

PROPOSITION. — Frères bien-aimés, je m'arrête à ces dernières paroles. Dans notre prochaine instruction nous vous parlerons du mystère de Noël, c'est-à-dire de la naissance du Sauveur. Aujourd'hui, je voudrais, au sujet de ces paroles : *Né de la vierge Marie,* dire quelques mots qui, tout en nous faisant admirer notre divin Sauveur, seront surtout à la gloire de sa Mère...

DIVISION. — Donc, *premièrement*, nous allons considérer la vie de Jésus-Christ incarné dans le sein de sa Mère ; puis, *en second lieu*, nous féliciterons l'auguste Marie d'être à la fois Mère et Vierge tout ensemble (1).

Première partie. — Vie de l'Enfant Jésus dans le sein de sa Mère. Nul doute, mes frères, que notre divin Sauveur, au lieu de naître petit enfant, n'eût pu venir au monde homme parfait et avec toutes les forces de l'adolescence. Mais non, pour mieux nous témoigner son amour, il a voulu, comme le dit l'apôtre saint Paul, épouser toutes les infirmités, toutes les faiblesses de notre nature, à l'exception du péché.

Le voilà donc, comme les autres enfants, enfermé pendant neuf mois dans le sein de sa mère ; pendant ce temps il ne vivra que de la vie de Marie ; alimenté par le sang le plus pur de cette auguste Vierge, son corps croîtra peu à peu, comme croissent les corps des autres enfants... Oh ! qui ne serait pénétré de reconnaissance à la vue de ce prodige d'humiliation !... Je vous l'ai dit, mes bien chers frères, dès que Marie eut donné son consentement, Jésus-Christ prit un corps et une âme dans son chaste sein ; mais cette âme unie au Fils unique de Dieu, ornée et embellie de tous les dons par le Saint-Esprit, jouissait dès le premier instant de la raison, de l'intelligence la plus parfaite. Quoi ! Sauveur adorable, au milieu de cette prison d'amour, dans ce sein bienheureux et prédestiné vous avez voulu demeurer captif pendant de longs mois !... Eh ! qu'y faisiez-vous donc ? Frères bien-aimés, non-seulement il y préparait l'œuvre de notre Rédemption. mais il y vivait en monarque et en roi. Déjà il choisissait ceux qui devaient être ses serviteurs ; déjà il préparait l'établissement de son Eglise ; déjà il disposait en maître de la grâce, de la gloire et de l'éternité (2).

Ce qu'il faisait encore, vous me le demandez peut-être ?. . Eh bien, je vais vous le dire. Il

(1) Voir saint Thomas, *Somme Théologique*. 3e Part., Quest. IX, X et XI, et, pour la seconde partie de cette instruction, Quest. XXVIII : *De la virginité de Marie.*

(2) Conf. Hayneuve, *Méditations*. 1er volume.

ajoutait perfection sur perfection à la créature qui devait être la plus parfaite ; il embellissait à chaque instant par de nouveaux ornements le sanctuaire qu'il s'était choisi ; il faisait croître l'auguste Marie de vertus en vertus ; il pénétrait son cœur d'une charité que n'égalèrent jamais les plus brûlantes ardeurs des séraphins !... Anges, qui étiez témoins de ce prodige, racontez-nous les adorables entretiens du Fils et de la Mère... Ensemble ils se réjouissaient de ce que les désirs des anciens Patriarches étaient exaucés, de ce que le Libérateur si longtemps attendu allait enfin paraître... Puis, pour le présent, la Vierge remerciait son Fils d'avoir sanctifié saint Jean-Baptiste et versé tant de grâces sur sa famille ; elle lui témoignait sa reconnaissance d'avoir fait cesser miraculeusement les injustes soupçons de saint Joseph ; elle le bénissait surtout des grâces nombreuses dont il daignait la combler elle-même... Je serais trop long si je vous montrais leurs deux cœurs s'entretenant ensemble de l'avenir, entretiens tristes lorqu'ils roulaient sur la passion de Jésus et sur la perte de tant de pécheurs ; entretiens joyeux lorsqu'ils avaient pour objet la fidélité des âmes saintes qui devaient profiter du bienfait de l'Incarnation ; mais toujours, et pour l'un et pour l'autre, ces entretiens étaient remplis de délices... (1).

Frères bien-aimés, comment vous faire bien comprendre le bonheur et la gloire de la vierge Marie possédant Jésus en elle-même et lui communiquant la vie ?... On raconte que, lorque la mère de sainte Véronique Juliani eut reçu le saint viatique, sa pieuse enfant, collant ses lèvres contre celles de sa mère mourante, lui disait : « Oh ! mère, que l'on vous a donné quelque chose de bon... (2). » Une autre sainte (3) ne voulait point se séparer de sa pieuse mère les jours où cette dernière avait reçu la sainte communion... En vain sa mère l'envoyait jouer et se récréer avec les autres enfants de son âge : « Non, non, répondait l'enfant, je ne veux pas vous quitter, car de vous s'exhale une suave odeur, et vous sentez Jésus... » Anges saints, avec quel amour aussi vous accouriez dans l'humble demeure de Nazareth, avec quelles délices vous environniez la vierge Marie !... Ah ! c'est elle surtout qui sentait Jésus, qui répandait les suaves parfums de sa grâce, puisqu'il reposait, comme sur un lit de roses, dans son sein virginal.

Seconde partie. — Mes frères, tout dans ce adorable mystère devait être merveilleux, et un saint Père (4) s'écriait : « Que toute créature

(1) Cf. P. d'Argentan, *Grandeurs de Marie.*
(2) Sa Vie par le cardinal Wiseman.
(3) Sainte Marie-Madeleine de Pazzi.
(4) Saint Pierre Damien, apud d'Argentan, *Grandeurs de Marie.*

se taise et frémisse en contemplant ce chef-d'œuvre de la Toute-Puissance ; à peine nous est-il permis de jeter un coup d'œil de l'âme sur la dignité sublime et la gloire incompréhensible de Marie !... » Un silence d'admiration serait peut-être votre plus bel éloge, ô douce Mère de Jésus !

Cependant, mes frères, essayons de méditer un instant ces mots : *Né de la vierge Marie.* Ils renferment l'affirmation de la perpétuelle virginité de l'auguste Reine du ciel... En effet, l'Eglise chante en son honneur qu'elle fut vierge avant et après l'enfantement de notre doux Sauveur. *Virgo prius ac posterius* (1). Dans une autre circonstance (2), cette même sainte Eglise catholique nous représente les filles de Sion, c'est-à-dire les âmes saintes, environnant avec admiration l'aimable Mère de Jésus. « O Vierge des vierges, lui disaient-elle, comment pourra s'accomplir le mystère renfermé dans votre sein ?... Nulle autre n'a jamais été semblable à vous, nulle autre désormais ne pourra vous ressembler !... » Et l'humble Marie leur répondait : « Filles de Jérusalem, je ne suis point surprise de votre étonnement, car ce qui s'accomplit en moi est un mystère divin... » Oui, ô Vierge immaculée, vous avez raison, c'est bien un mystère et un mystère divin, que le Fils de Dieu soit là pendant neuf mois près de votre cœur, vous échauffant de ses rayons, vous embrasant de son amour !..

Loin de nous, mes frères, quand nous parlons de la vierge Marie, loin de nous toutes les idées vulgaires... Dites-moi, aux premiers jours de la création, lorsque la terre resplendissait, ornée de toutes les plantes, embellie des fleurs les plus variées, quel gland avait produit le premier chêne ? Quel grain avait enfanté le premier épi de froment ?... Je vous entends me répondre : « La toute-puissance de Dieu avait produit ces merveilles... » Et bien ! c'est aussi cette même Toute-Puissance qui a produit la merveille dont je vous parle, la merveille de Marie concevant et mettant au monde notre divin Sauveur sans rien perdre de sa virginale intégrité... Un matin, dans la saison d'été, j'admirais un lis qui venait de s'épanouir... En le contemplant de près, je vis une goutte de rosée au milieu de sa corolle ; loin d'en flétrir l'éclat, cette goutte scintillant aux premiers rayons du soleil, donnait encore une blancheur plus fraiche à cette fleur nouvellement entr'ouverte ; et je me disais : « C'est bien là l'image de Jésus dans le sein de Marie ; loin de ternir la pureté de sa Mère, il l'embellit, il la rend plus parfaite... » Plus tard, c'était par une soirée d'hiver, une lumière fut allumée au milieu d'un globe de cristal, et ce crital étincelait; il sem-

(1) Ant. *Alma Redemptoris.*
(2) Officium Expéciat. Part. B. M. V., XVIII Decemb. Ant. *O* de *Magnificat* aux second. Vêp.

blait échauffé et pénétré par les rayons de cette lumière ; je me disais encore : « Ainsi Jésus, loin d'obscurcir la virginité de son auguste Mère, l'a rendue plus belle et plus brillante!...»

Frères bien-aimés, que vous dirai-je encore ? Oui, Jésus est *né de la vierge Marie* ; oui, pendant neuf mois il est demeuré dans son chaste sein, il a vécu de sa vie; son sang a été formé du sang de cette auguste Reine, et le cœur de Jésus est sorti du cœur de Marie!... Grand Dieu! qu'elle est grande, qu'elle est majestueuse, qu'elle est sublime et incompréhensible votre dignité, ô divine Mère de Jésus!... Non, vous n'êtes pas Dieu ; mais à mon cœur charmé, à mes regards éblouis vous apparaissez tout près de lui et baignée dans sa gloire!... Frères bien-aimés, imaginez une blanche pétale arrachée à la fleur d'un lis et placée au milieu du disque du soleil lorsqu'il brille de tout son éclat. Elle n'est pas le soleil, mais elle est tellement inondée de sa lumière que vos yeux ne sauraient la distinguer. Ainsi, ô Mère ! ô Vierge! de laquelle Jésus est né, vous êtes si rapprochée de Dieu, tellement associée à sa miséricorde et à sa toute-puissance que nulle créature ne saurait approcher davantage de sa divinité... Frères bien-aimés, quel intarissable sujet que les louanges de la vierge Marie!... Mais il faut nous borner et finir...

PÉRORAISON.— *Natus ex Maria virgine.* « Né de la vierge Marie!...» Jésus, neuf mois dans le sein de cet auguste Mère!... nourri de son lait, bercé dans ses bras, je le répète, quelle gloire pour vous, ô la Reine! ô l'amour de nos cœurs!... Que toute créature vous loue, vous félicite et vous bénisse... Astres des cieux, soleil, lune, étoiles du firmament, louez Marie; sa lumiere est plus brillante que la vôtre et son éclat plus doux... Terre, collines et vallons, bénissez cette auguste Reine; elle est plus féconde, plus belle, plus virginale que vous-mêmes lorsque vous êtes sortis des mains du Créateur... Fleurs, quels que soient vos couleurs et vos parfums, racontez les louanges de la Mère de Jésus; plus humble que la violette, plus brillante que la rose, plus odorante que l'œillet, plus pure que le lis, sa beauté efface toutes vos beautés, ses vertus surpassent l'odeur de vos parfums... Petits oiseaux, célébrez dans vos chants cette Reine du ciel; plus douces encore que toutes vos harmonies sont les paroles qu'elle adresse à Dieu pour les pauvres pécheurs... Anges du paradis, Archanges, Séraphins. Chérubins, quel que soit votre rang dans la milice céleste, ah! n'ayez qu'une voix pour célébrer Marie, de laquelle est né Jésus!... Un jour elle sera votre Reine, et vous la contemplerez de loin au milieu des rayons de la splendeur divine...

Et nous, frères bien-aimés, qui que nous soyons, enfants, vieillards, mères, épouses ou jeunes filles, bénissons-la tous ; car elle nous a donné Jésus... O bonne Marie ! délices les plus suaves de nos âmes, oui, nous vous aimons... Tous nous voulons vous bénir et vous honorer à toujours... Mère de Jésus, soyez pour nous une mère; offrez nos prières à Celui qui par amour pour nous a daigné s'incarner dans votre chaste sein... Obtenez-nous la grâce de vivre saintement, de marcher avec constance dans la voie du bien, afin qu'ayant le bonheur de voir votre divin Fils, nous puissions le bénir et nous réjouir en lui pendant l'éternité. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

La Dévotion aux Saints Anges

III. DU NOMBRE DES SAINTS ANGES. — LEUR PRINCIPALE OCCUPATION.

(2e article.)

1° Selon le témoignage des divines Ecritures, le nombre des saints Anges qui environnent le trône de Dieu est très grand. Quand Daniel parle de ce qui lui a été montré dans les splendeurs des cieux, il dit : « Des milliers d'Anges et des centaines de milliers le servaient et étaient présents devant lui (1). » Le Livre de Job suppose qu'ils sont une multitude prodigieuse : « Qui pourrait compter le nombre de ses soldats (2)?» — « Des milliers d'esprits célestes, dit aussi le roi-prophète, entourent le char de triomphe ; le Seigneur est au milieu d'eux; la gloire du Sinaï réside en ce sanctuaire (3). »

Saint Denis l'Aréopagite, saint Jean Damascène, Pierre Lombard, saint Thomas d'Aquin, se fondant sur le témoignage des Livres sacrés, divisent les Anges en trois hiérarchies ou neuf chœurs : 1° les *Séraphins*, qui sont, comme leur nom l'indique, tout brûlants d'amour et, pour ainsi dire, transformés en Dieu par la charité ; 2° les *Chérubins*, doués d'une intelligence supérieure à celle de toutes les autres créatures ; 3° les *Trônes*, sur lesquels l'Eternel se repose avec complaisance; 4° les *Dominations*, dont l'autorité s'étend sur tous les ouvrages du Seigneur; 5° les *Principautés*, qui sont dans le ciel comme les princes éclatants de majesté ; 6° les *Puissances*, qui font trembler les démons; 7° les *Vertus*, par lesquelles le Tout-Puissant opère les merveilles de sa droite, suscite les tempêtes, forme les orages et lance la foudre ; 8° les *Archanges*, dont il se sert pour annoncer aux hommes les grandes merveilles qu'il veut opérer, 9° les *Anges*, qui sont les ministres ordinaires de ses volontés, et qui président aux destinées des hommes.

(1) Daniel, VII, 10.
(2) Job., XXV, 3.
(3) Psal., LXVII. 18.

A la pensée du spectacle ravissant que doit présenter aux yeux des élus la Cour céleste, un grand serviteur de Dieu, voulant s'exciter à souffrir les tribulations de la vie présente, s'écrie : « Courage, ô mon âme, au milieu des noires tristesses de l'exil ! Encore un peu de temps, et il te sera donné de voir dans ta patrie cette armée de saints personnages, dont la noblesse et la splendeur surpassent de beaucoup tout ce que l'on peut en dire. Oui, un jour, et ce sera bientôt, il te sera donné, à toi aussi, de prendre rang parmi ces princes ! Oh! courage mille fois! Si c'est une gloire et un bonheur sur la terre d'être admis dans une société d'élite, que sera-ce d'habiter avec les Anges, et cela pendant toute l'éternité! L'histoire parle de savants qui n'ont pas hésité à faire de lointains voyages, à affronter les mers, à braver des périls de toute sorte pour se procurer le bonheur de voir et d'entendre certains personnages illustres ; mais, je le demande, le philosophe le plus célèbre, le plus redoutable conquérant, l'homme le plus élevé en sainteté, que sont-ils, comparés au dernier prince de la hiérarchie céleste? Et, en tout cas, sur cette terre de misère, les âmes d'élite sont rares, tandis qu'au ciel les Anges se comptent par millions! »

2° Quelle est l'occupation principale des saints Anges ?

Les saints Anges louent Dieu sans cesse. Comprenez bien, pieux lecteurs, le sens de ces deux mots. Louer Dieu, c'est l'adorer, le bénir, le glorifier, lui rendre grâces. Les Anges contemplent la divine face, qui projette sur eux des rayons d'une douceur ineffable, et aussitôt leur cœur se prend à cette beauté sans égale ; ils l'aiment éperdument ! Ils sont ravis d'entendre les sublimes paroles qui sortent de la bouche de leur Dieu ; ils nagent dans un océan de joie, et les cris d'admiration, de reconnaissance se pressent sur leurs lèvres ; ils chantent, dans d'inexprimables concerts, le cantique d'action de grâces, toujours ancien et toujours nouveau ; et, pour eux, cette belle, cette sainte, cette ravissante occupation se poursuit à tous les instants avec le même attrait, sans aucun mélange de la plus légère amertume ; et il en sera ainsi pendant les siècles des siècles ! Oh! quel noble et délicieux exercice !

3° Les saints Anges s'acquittent de la sublime fonction dont il vient d'être parlé avec le respect le plus profond et la plus vive allégresse ; il ne peut en être autrement. Voilà pourquoi on représente les Séraphins quelquefois couvrant de leurs ailes leurs pieds et leurs visages, afin de marquer l'honneur qu'ils portent à la majesté divine; et d'autres fois sous la forme d'esprits de feu et de flammes, pour signifier le feu de la charité qui les consume; la louange sans amour est, en effet, languissante et froide, et l'amour sans respect est méprisable. De plus, nous ne voyons nulle part dans les saintes Ecritures que les Anges soient assis dans le ciel ; ils y paraissent toujours ou debout, ou prosternés. Saint Jean Chrysostome témoigne qu'un saint vieillard de son temps apercevait assez souvent ces divins messagers autour de l'autel ; ils étaient profondément inclinés, comme des sujets devant leur roi.

4° Nous aussi, nous sommes appelés à louer Dieu, non-seulement dans le ciel, un jour, mais encore sur la terre. « Quand j'étais avec vous, dit l'Ange à Tobie, après lui avoir rendu mille bons services, j'y étais par la volonté de Dieu; bénissez-le donc et chantez sa gloire (1). » On voit par ces paroles que les célestes intelligences invitaient ce saint jeune homme, et nous tous en lui, à faire ici-bas ce qu'ils font dans le ciel. N'avons-nous pas, en effet, à nous acquitter des mêmes devoirs d'adoration et de reconnaissance envers Dieu, puisqu'il est aussi bien notre Maître que le leur? Que dis-je? ne sommes-nous pas tenus, en outre, à des obligations dont sont exempts ces esprits si purs et si fidèles? Nous savons que le péché nous fait encourir la disgrâce de Dieu; or, ne faut-il pas que tous les jours de notre vie nous implorions humblement notre pardon, puisque tous les jours nous l'offensons? De plus, à chaque moment, si nous ne voulons pas succomber à la tentation, nous avons un besoin pressant de son secours, et ce secours ne faut-il pas que nous le demandions? Il est donc bien vrai que l'homme, comme l'Ange, plus que l'Ange même, devrait toujours se tenir en présence de son Dieu pour le glorifier, lui rendre grâces, lui demander pardon et solliciter son appui. Oh! que ce serait là une belle et délicieuse occupation ! Vivre comme les Anges, sans cesse dans la compagnie d'un si bon Père, s'entretenir avec lui, écouter ses sublimes enseignements, lui parler avec son cœur plutôt encore qu'avec sa langue, chanter partout et publier ses bienfaits, se peut-il un exercice plus noble, plus délicieux, plus ravissant ? Ah ! pourquoi faut-il donc qu'esclaves de leurs sens, les enfants des hommes le négligent ou s'en acquittent si souvent sans respect, avec indifférence et froideur ? Pour eux, aussi bien que pour les Anges, le Seigneur n'est-il pas le Dieu de majesté et la bonté même?...

IV. DEVOIRS QUE LES SAINTS ANGES ONT RENDUS A NOTRE-SEIGNEUR PENDANT SA VIE. — CEUX QU'ILS LUI RENDENT ENCORE AU TRÈS-SAINT SACREMENT.

1° Si les bienheureux esprits sont nos modèles dans les louanges qu'ils ne cessent d'adres-

(1) Tob., XI, 18.

ser à Dieu, ils le sont aussi, et d'une manière non moins admirable, dans les devoirs qu'ils ont accomplis et accomplissent encore envers Notre-Seigneur Jésus-Christ. Connaissant, par la lumière de la gloire qui les éclairait, les grandeurs et les abaissements de l'Homme-Dieu, pouvaient-ils ne pas accourir au moindre signe de la volonté divine? Pouvaient-ils abandonner leur Roi dans cette terre d'exil où ils s'étaient volontairement relégué pour l'amour des hommes? Ouvrons le saint Evangile et voyons ce qu'il nous apprend à ce sujet.

Et d'abord, c'est un Ange qui annonce à l'auguste Vierge le grand mystère de l'incarnation et lui déclare quelle mettra au monde un fils, qui sera appelé le Fils du Très-Haut, et dont le règne n'aura point de fin.

A la naissance de cet adorable Enfant, une armée de purs esprits apparait aux bergers, qui les entendent chanter : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!* On le voit converser familièrement, en quelque sorte, avec eux, honorer la crèche et l'anéantissement de leur Souverain nouvellement né.

Ce sont les Anges qui veillent sur le Sauveur pour le soustraire à la cruauté d'Hérode, en avertissant les mages de retourner dans leur pays par un autre chemin, en invitant Joseph et Marie à partir pour l'Egypte et en revenir quand il en est temps.

Après la victoire que Jésus remporte sur le démon, nous voyons les Anges s'empresser de le servir et de le féliciter.

Pendant son agonie, un Ange le réconforte. Ces glorieux esprits triomphent à sa résurrection et surtout à son ascension. Un d'entre eux s'assoit sur le sépulcre et montre aux saintes femmes le suaire dont son corps était enveloppé. Deux autres se font voir et entendre aux disciples lorsque leur Maitre monte au ciel.

Enfin, au dernier des jours, en qualité de ministres du redoutable Juge, ils le précéderont avec toute la pompe et tout l'éclat qui leur convient, portant en triomphe la croix, l'instrument de sa victoire et le signe de notre salut.

A coup sûr, pieux lecteurs, il vous eût été bien doux de vous unir à ces purs esprits pendant la vie mortelle de notre commun Maitre. Eh bien, aujourd'hui, la foi vous apprend que le même Sauveur, le même Dieu-Homme qu'autrefois, habite près de vous, dans l'adorable sacrement de nos autels. Vous pouvez donc, tout à votre aise, satisfaire votre piété envers lui. Ici encore, si nous voulons considérer les anges, ils seront pour nous d'admirables modèles.

2° Oui, nos églises, les autels, le tabernacle surtout sont les lieux de la terre que les esprits bienheureux fréquentent le plus assidûment et avec le plus de complaisance. Saint Jean Chrysostome, célébrant les saints mystères, se voyait entouré d'une légion de ces princes du ciel. «Non seulement, disait-il, les Anges fléchissent le genou devant la suprême majesté du Fils de Dieu, mais les Séraphins adorent en tremblant, et tous ensemble prennent part au divin sacrifice, soutenant le corps de l'auguste Victime, aidant le prêtre à s'acquitter dignement de ses sublimes fonctions; enfin, joignant leurs voix à celles des assistants, ils adressent à Dieu cette prière : « Seigneur, nous vous offrons nos supplications » en faveur de ceux pour qui votre amour ineffable vous a fait mourir sur une croix. » N'en doutons pas, chrétiens, les Anges sont auprès de la divine Hostie, prosternés la face contre terre, pour réparer nos négligences et nos tiédeurs, pour faire amende honorable de nos irrévérences et de nos crimes, pour exciter le zèle des âmes justes et les disposer à la réception des saints mystères, pour suppléer à notre indigence et nous présenter devant le trône de la miséricorde.

3° Le même amour qui porte ces bienheureux esprits à faire cortège à Notre-Seigneur résidant sur nos autels les établit les fidèles gardiens de nos églises. Le temple de Jérusalem avait ses Anges tutélaires, qui, sur l'ordre de Dieu, l'abandonnèrent un peu avant sa destruction : *Migremus hinc:* «Sortons de ce lieu,» les entendait-on se dire les uns aux autres. L'Apôtre saint Paul insinue la même vérité à la fin de sa première Epître aux Corinthiens, quand il ordonne aux femmes de ne paraitre dans les églises que voilées, par respect pour les Anges, *propter Angelos*, Saint Grégoire de Nazianze, faisant ses adieux aux chrétiens de Constantinople, prend congé des Anges qui président à leur église.

Ajoutons que les Anges sont députés, non-seulement pour défendre le lieu saint et pour y faire la cour au bon Maître, mais encore pour inspirer de salutaires pensées et accorder de précieuses faveurs à ceux qui y viennent prier.

A l'exemple des saints Anges, pieux lecteurs, n'approchons désormais de nos églises qui sont les demeures du Roi des rois, qu'avec le plus profond respect; quand nous y entrons, que notre foi nous montre le sanctuaire tout rempli de ces esprits bienheureux, proternés la face contre terre en présence de leur Dieu, l'adorant et le bénissant sans cesse; pendant que nous y sommes, ne manquons pas de prier ces pures intelligences d'offrir elles-mêmes à notre commun Maitre nos vœux; présentés par de si augustes et si saints personnages, ils ne peuvent pas ne pas être agréables au divin Cœur de Jésus.

L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DES RITES.

Office de S. Boniface.

Nous avons récemment publié la traduction du décret de la Congrégation des Rites qui étend à l'Eglise universelle le culte de S. Boniface, archevêque de Mayence, et en fixe la fête au 5 juin. Voici aujourd'hui l'office autorisé pour cette fête. Ce document intéressera sûrement nos lecteurs.

Die V. Junii in festo S. Bonifacii episc. et Mart. Duplex. Omnia de communi unius martyris, præter sequentia :

Oratio.

Deus, qui multitudinem populorum Beati Bonifacii Martyris tui atque Pontificis zelo ad agnitionem tui nominis vocare dignatus es : concede propitius, ut cujus solemnia colimus, etiam patrocinia sentiamus. Per Dominum.

IN I. NOCTURNO.

Lectiones de Scriptura occurente.

IN II. NOCTURNO.

Lectio IV.

Bonifacius antea Winfridus appellatus apud Anglos natus est exeunte sæculo septimo, et ab ipsa infantia mundum aversatus vitam monasticam in votis habuit. Cum ejus pater animum sæculi illecebris permutare frustra tentasset, Monasterium ingreditur, et sub beati Wolphardi disciplina omnium virtutum ac scientiarum genere imbuitur. Annum agens trigesimum Sacerdotio insignitur, ac verbi divini prædicator assiduus, magno animarum lucro hoc in munere versatur. Attamen regnum Christi adaugere desiderans, continuu flebat ingentem multitudinem barbarorum, qui ignorantiæ tenebris immersi dæmoni famulabantur. Qui quidem animarum zelus cum in dies inextinguibili ardore accresceret, divino Numine per lacrymas et orationes explorato, facultatem a Monasterii præposito obtinuit ad Germanicas oras proficiscendi.

Lectio V.

Ex Anglia duobus cum sociis navim solvens. Dorestadium in Frisiæ oppidum venit. Cum autem bellum gravissimum inter Frisonum regem Radbodum, et Carolum Martellum exarsisset, sine fructu Evangelium prædicavit; quapropter in Angliam reversus ad suum redivit Monasterium, cui invitus præficitur ; post elapsum biennium ex consensu Episcopi Vintoniensis munus abdicavit, et Romum profectus est, ut Apostolica auctoritate ad gentilium conversionem delegaretur. Cum ad Urbem pervenisset a Gregorio Secundo benigne excipitur, pro Winfrido Bonifacius a Pontifice nominatur. In Germaniam directus Thuringiæ Saxoniæque populis Christum annuntiavit. Cum interea Radbodus Frisiæ rex ac infestissimus Christiani nominis hostis occubuisset, Bonifacius ad Frisones rediit, ubi sancti Willebrordi socius per trennium tanto cum fructu Evangelium prædicavit, ut destructis idolorum simulacris, innumeræ vero Deo Ecclesiæ excitarentur.

Lectio VI.

A Sancto Willebrordo ad Episcopale munur expetitus, illud detrectavit ut promptius infidelium saluti instaret. In Germaniam profectus plura Hassorum milia a dæmonis superstitione avocavit. A Gregorio Pontifice Romam evocatus, post insignem fidei professionem Episcopus consecratur. Exinde ad Germanos redux, Hassiam et Thuringiam ab idolatriæ reliqniis penitus expurgavit. Tenta propter merita Bonifacius a Gregorio Tertio ad dignitatem Archiepiscopalem evehitur, et tertio Romam profectus a Summo Pontifice Sedis Apostolicæ Legatus constituitur, qua insignitus auctoritate quatuor Episcopatus instituit, et varias Synodos celebravit, inter quas, Concilium Leptineuse memorabile est apud Belgas in Cameracensi Diœcesi celebratum, quo quidem tempore ad Fidem in Belgio adaugendam egregie contulit. A Zacharia Papa creatus Moguntinus Archiepiscopus, ipso Pontifice jubente Pipinum in Regem Francorum unxit. Post mortem Sancti Willebrordi Ultrajectensem Ecclesiam gubernandam suscepit, primo per Eobanum, deinde per seipsum dum ab Ecclesia Moguntina absolutus, Ultajecti resedit. Frisonibus ad idolatriam relapsis Evangelium prædicare rursus aggreditur, cumque officio pastorali occuparetur, a barbaris et impiis hominibus juxta Bornam fluvium cum Eobano Coepiscopo, multisque aliis cruenta cæde peremptus martyrii palma condecoratur. Corpus Sancti Bonifacii Moguntiam translatum. et, ut ipse vivens petierat, in Fuldensi Monasterio quod extruxerat reconditum fuit ubi multis miraculis inclaruit. Pius autem Nonus Pontifex Maximus ejus Officium et Missam ad universam Ecclesiam extendit.

IN III. NOCTURNO.

Lectio santi Evangelii secundum Matthæum

Lectio VII.—Cap. 5.

In illo tempore : Videns Jesus turbas, ascendit in montem; et cum se disset, accesserunt ad eum discipuli ejus. Et reliqua.

De Homilia Sancti Augustini Episcopi:

Lib. I. de Serm. Domini in monte, c. 2 et 3.

Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum vide-

bunt. Quam ergo stulti sunt, qui Deum istis exterioribus oculis quærunt, cum corde videatur, sicut alibi scriptum est : Et in simplicite cordis quærite illum. Hoc est enim mundum cor quod est simplex cor. Et quemadmodum lumen hoc videri non potest, nisi oculis mundis ; ita nec Deus videtur, nisi mundum sit illud, quo videri potest. Beati pacifici : quoniam ipsi filii Dei vocabuntur. In pace perfectio est, ubi nihil repugnat. et ideo filii Dei pacifici, quoniam nihil in his resistit Deo, et utique filii similitudinem patris habere debent.

Lectio VIII

Pacifici autem in semeptisis sunt, qui omnes animi sui motus componentes, et subjicientes rationi, idest, menti, et spiritui carnalesque concupiscentias habentes edomitas fiunt regnum Dei. In quo ita sunt ordinata omnia, ut id quod est in homine præcipuum, et excellens, hoc imperet, cæteris non reluctantibus, quæ sunt nobis, bestiisque communia : atque idipsum, quod excellit in homine, idest, mens, et ratio, subjiciatur potiori, quod est ipsa veritas, Unigenitus Filius Dei. Neque enim imperare inferioribus potest, nisi superiori se ipse subjiciat. Et hæc est pax, quæ datur in terra hominibus bonæ voluntatis : hæc vita consummati perfectique sapientis.

Lectio IX.

De hujusmodi regno pacatissimo et ordinatissimo missus est foras princeps hujus sæculi, qui perversis, inordinatisque dominatur. Hac pace intrinsecus constitua atque firmata, quascumque persecutiones ille, qui foras missus est, forinsecus concitaverit, auget gloriam, quæ secundum Deum est : non aliquid in illo ædificio labefactans, sed deficientibus machinis suis innotescere faciens, quanta firmitas intus extructa sit. Ideo sequitur : Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

Præsens officium ex decreto S. R. C. diei 1 junii anni vertentis ad universam Ecclesiam concessum concordat cum originali. In quorum fidem, etc. Ex secretario præfatæ Sacræ Congregationis die 26 augusti 1874,

Pro R. P. D. Dominico Bartolini, *secretario,*

Josephus Ciccolini, *substitutus.*

Théologie Morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

(9e article. Voir le no 49.)

L'objectif principal des *Vindiciæ Alphonianæ* dans leur polémique contre le P. Ballerini, spécialement en ce qui touche la conduite à tenir avec les récidifs, est de faire peser sur l'éminent professeur du Collège romain une accusation de laxisme. A cet effet, non seulement les vengeurs ne laissent rien échapper, pas le moindre passage prêtant à la critique, mais encore ils déploient une stratégie qui, parfois, dénote vraiment trop d'habileté. Chacun sait, par les controverses anciennes et modernes, ce qu'on finit par obtenir d'un texte quelconque, isolé de ceux qui précédent et qui suivent ; ce texte, convenablement tourmenté, en vient à suer des horreurs. Le P. Ballerini, ainsi attaqué, était mis en demeure de produire un contre-travail d'une longueur démesurée, nécessairement fastidieux pour lui et ses lecteurs, par suite inutile ou à peu près. Il a évité cet écueil, et, selon nous, il a bien fait. Quelle a donc été et quelle est encore l'attitude du P. Ballerini ?

Nous sommes, à cet égard, positivement édifié par une note qu'on trouve au bas de la page 90 des *Vindiciæ Ballleriniance*. Nous avons inséré cette note dans le no 42. Qu'il nous suffise de rappeler ici que le P. Ballerini se propose de donner une nouvelle édition de la *Medulla* de Busembaüm, avec des notes dans lesquelles il réduira à leur juste valeur les accusations des *Vindiciæ*.

. Parfait. Un peu de patience, et nous aurons toute satisfaction. C'est avec une confiance pleine et entière, et aussi avec reconnaissance, que nous recevrons le nouveau travail de l'illustre théologien. Ecoutons-le maintenant, lorsqu'il répond de sa plume à ses accusateurs :

« Reste à examiner le dernier point, c'est-à-dire l'absolution des récidivistes, sur quoi non-seulement vous trouvez une opposition totale entre saint Alphonse et moi, mais vous m'attribuez de très-graves aberrations. Consolez-vous cependant ; car vous verrez, en fin de compte, qu'il n'y a pas lieu de tant se récrier. Vous posez deux hypothèses : l'une que la disposition du pénitent soit douteuse, l'autre qu'elle apparaisse suffisante.

» Quant à la première hypothèse, vous me faites dire que le confesseur doit toujours absoudre le pénitent, même avec une disposition douteuse, dès qu'il proteste de sa bonne volonté de se corriger, et cela, d'après l'aphorisme *Credendum est pœnitenti tam pro se quam contra se.* Eh bien ! voyez une de mes notes, au § 637, vol. II, où je dis précisément le contraire. Voici mes paroles : *Quod, excepto casu necessitatis, absolvi licite non possit pœnitens dubie dispositus quem scilicet sufficienter dispositum esse ad gratiam in sacramento recipiendam nulla prudens ratio suadet, extra controversiam esse debet.* N'ai-je point parlé assez clairement ? J'ajoute toutefois, qu'il est du devoir du confesseur de chercher à

disposer les pénitents qui lui arrivent avec des dispositions insuffisantes, et après avoir cité ces paroles d'une bulle du saint Pontife Léon XII : *Multi accedunt imparati, sed persæpe hujusmodi, ut ex imparatis parati fieri possint, si modo sacerdos.. sciat studiose, patienter, mansuete cum ipsis agere*, je donne comme raison de pouvoir les absoudre que, *patientia mensuetudo ct industrit sacerdotis caritas consequi tunc ipsum potest ut ex imparatis parati fiant idque prudenter confessarius judicare queat.*

Or, ai-je jamais dit que, pour former ce prudent jugement, les protestations du pénitent suffisent? J'admets la valeur de l'aphorisme *Credendum esse pœnitenti*, etc., quand avec les susdits efforts et les charitables industries du confesseur, *fieri non potest quin signum aliquot sufficiens animi sui pœnitens exhibeat.. se sincere agere*, et, que d'ailleurs, *neque ex ignorantia, neque ex dolo, repeti rationabiliter potest illud pœnitentis testimonium.* Est-ce donc là ce que vous appelez se contenter de pures protestations ? Mais, de plus, pour mieux expliquer ma pensée, je rappelle ces paroles de saint Alphonse que, *aliquando alia signa præsentis dispositionis multo melius manifestant mutationem voluntatis quam experientia temporis;* et en substance, je suppose ce cas, dont saint Alphonse, par moi cité, parle en ces termes : *Sufficit quod confessaruis habeat prudentem probabilitatem de dispositione pœnitentis, et non obstet ex alia parte prudens suspicio indispositionis.* Mais, pour avoir cette prudente probabilité de la disposition du pénitent, ni moi ni personne n'avons jamais ni dit ni pensé que les simples protestations suffisent.

» Venons à la seconde hypothèse. Il s'agit d'un récidiviste donnant des preuves de disposition suffisante. Vous me mettez ici en contradiction avec saint Alphonse, comme si j'avais dit qu'à un tel pénitent on ne doit jamais différer l'absolution, ou que, pour la différer, il faut une cause très-grave, *causam admodum gravem* ; tandis que, d'après saint Alphonse, le confesseur peut et doit différer l'absolution toutes les fois qu'il le juge utile, et que, d'ailleurs, aucune raison extrinséque ne s'y oppose. Vous ajoutez, en outre, que les *Vindiciæ* me font le terrible reproche de ne pas réfléchir qu'un récidiviste, ayant manqué tant de fois à sa parole, on ne peut pas croire à ses protestations. Enfin vous concluez que, dans ma doctrine, le médecin disparait.

» Laissez-moi vous répondre d'abord que je ne comprends pas pourquoi vous mettez en avant le terrible reproche dont vous parlez. Rappelez-vous qu'il s'agit ici d'un pénitent reconnu comme suffisamment disposé, tandis que le reproche en question suppose le cas d'un confesseur s'en rapportant à de simples protestations : ce qui reviendrait, dès lors, à la première hypothèse d'une disposition douteuse. Laissons donc cela de côté.

» Quant à l'accusation de faire disparaître dans le confesseur l'office de médecin, je vous prierai de lire une note qui se trouve au § 621, vol. II. Là j'expose longuement comme quoi différer l'absolution est parfois un remède salutaire suggéré et conseillé par les plus graves théologiens, dont je cite les textes ; et contre la singulière opinion de Jean Sancius, je soutiens l'incontestable utilité d'une telle pratique. Non content de cela, afin d'établir quand, dans quelle mesure et d'après quelle régle il faut user de ce remède du délai de l'absolution, je m'en remets à la doctrine de saint Alphonse, dont je loue la sagesse et rapporte la décision.

» Maintenant, pour ce qui est de la nécessité d'une juste cause qui motive le délai de l'absolution, je ne sais où vous avez pris ces paroles latines que vous m'attribuez : *Causam admodum gravem requiri.* Assurément, vous ne les avez pas trouvées dans mes notes. Tout ce que j'ai dit, note § 621, c'est que, pour connaître *quam gravis debeat esse causa propter quam confessarius hoc remedio... cum pœnitente disposito utator*, il suffit de considérer combien c'est chose dure pour un pénitent de demeurer en état de péché mortel.

» A ce propos, j'ai rapporté les paroles du cardinal de Lugo : *Gravis res per tridum esse in statue peccati ;* puis celles-ci de saint Alphonse : *Videtur durum esse ei qui est in peccato mortali manere sine absolutione etiam per diem.* D'où j'ai dit qu'il fallait conclure *Quanta cum cautela de prudenti sobrietate hoc remedium adhibere confessarius debeat.* C'est pourquoi, de toutes mes paroles, on pourra finalement inférer ceci seulement : puisque, au jugement des Docteurs et de saint Alphonse lui-même, c'est une chose grave et dure de laisser sans absolution et en péché mortel un pénitent déjà disposé à recevoir la grâce du sacrement, on ne devra pas évidemment lui refuser l'absolution pour une cause légère (1).

Les lignes qui précèdent sont extraites d'une lettre qui a été recueillie et reproduite par l'auteur des *Vindicæ Balleriniæ.* Mais le R. P. Ballerini a publié, comme nous l'avons dit en son lieu, dans l'*Univers* du 28 octobre 1873, une autre lettre qu'on chercherait inutilement dans les *Vindicæ Ballerinianæ*, par la raison fort simple que sa publication est postérieure. Il n'y a rien à changer à la rigueur chronologique des faits ; il est vraiment fâcheux toutefois qu'on n'ait pas donné une nouvelle édition des *Vindiciæ Ballerinianæ,* ou tout au moins un supplément afin de mettre sous les yeux du public toutes les pièces

(1) *Univers,* 25 juin 1873.

se rattachant à la controverse. On sait sans doute, ou l'on peut savoir que le numéro de l'*Univers* précité contient la lettre dont il s'agit ; mais, en fait, la plupart du temps, les documents que contiennent les journaux demeurent introuvables. Or, comme nous tenons à renseigner parfaitement nos lecteurs, nous consacrerons notre dixième et dernier article à l'analyse de ladite lettre du P. Ballerini.

Ceci nous conduit aux observations qu'un des lecteurs de la *Semaine du Clergé* a bien voulu nous adresser ; en voici le résumé. En faisant l'historique de la controverse qui s'est élevée entre les PP. Rédemptoristes et le P. Ballerini, nous avions omis plusieurs articles qui ont paru dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. Ces articles font ressortir les erreurs de ceux qui ont pris la défense des *Vindiciæ Alphonsianæ*; et finalement nous aurions eu tort d'écrire ceci, savoir que « les *Vindiciæ Alphonsianæ* peuvent servir à mettre dans son vrai jour le probabilisme raisonnable et raisonné... »

Nous pensons être dans la vérité en disant d'abord que notre critique s'est un peu hâté. Les articles qui ont paru successivement ont dû lui donner pleine satisfaction. Nous connaissons tout ce que la *Revue des Sciences ecclésiastiques* a publié sur la matière, tant en 1873 qu'en 1874. Si nous n'avons pas cité chaque article l'un après l'autre, c'est que nous ne l'avons pas jugé nécessaire. Les articles de la *Revue*, très-intéressants en eux-mêmes, manquent cependant d'unité, par la raison qu'ils sont sortis de plumes diverses. C'est au point que les vengeurs, soit de saint Alphonse, soit du P. Ballerini, ont pu se prévaloir de l'opinion de la même *Revue*. Ensuite, il est indubitable que les objections dirigées contre un système ont l'avantage de contraindre celui qui se croit en possession de la vérité à donner des éclaircissements complets ; en ce sens, les *Vindiciæ Alphonsianæ*, tout en s'obstinant à soutenir que saint Alphonse n'est pas probabiliste pur, mais seulement équiprobabiliste, amènent le P. Ballerini et les théologiens qui le suivent à fournir les meilleures explications touchant, non-seulement le fait que nous venons d'énoncer, mais encore sur le point de doctrine morale autour duquel le débat s'établit ; or, ce point est précisément celui du probabilisme. Plus les objections sont sérieuses, plus le résultat dont nous parlons est désirable, et mieux ordinairement il est réalisé. Voilà ce que nous avons voulu dire. D'ailleurs, l'ensemble de notre travail dit assez de quel côté nous inclinons.

(*A suivre.*)

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans.

LOI SUR L'ORGANISATION DU SERVICE RELIGIEUX DANS L'ARMÉE DE TERRE.

Cette loi a été sollicitée par environ trente mille pères de famille, et leur nombre se fût sans nul doute considérablement accru, si l'on n'eût su que la Commission et le Gouvernement étaient d'accord pour en reconnaître la nécessité. Elle a passé par les trois délibérations réglementaires, et l'Assemblée nationale l'a définitivement adoptée le 20 mai dernier par 376 voix contre 228. Le 3 juin suivant, elle a été promulguée par le président de la République, et devait être mise à exécution dans un délai de trois mois. Ce délai fut jugé nécessaire pour connaître d'une manière exacte l'état numérique des militaires appartenant aux différents cultes reconnus par l'Etat, le nombre et la nomination des aumôniers étant nécessairement subordonnés à cet état. Aussitôt M. le général de Cissey, vice-président du Conseil et ministère de la guerre, donna ordre aux chefs de corps de toutes armes de faire établir d'urgence, pour les troupes placées sous leur commandement, le tableau récapitulatif des officiers, sous-officiers et soldats par catégorie de culte, catholiques, protestants ou israélites, sans distinction d'armes. Le ministre, en prévision des changements qui pourraient survenir de l'occupation de telle ou telle localité, prescrivit en outre qu'à l'avenir on inscrivit au livret et à la matricule de chaque homme le culte auquel il appartient.

Tous ces ordres, paraît-il, sont exécutés, et la loi va fonctionner dès le présent mois. Nous pensons qu'il sera agréable à nos lecteurs d'en avoir le texte. Mais avant de le leur donner, nous voulons résumer les débats auxquels elle a donné lieu. Ce résumé servira à apprendre ou à rappeler au besoin les vrais motifs de cette loi, les objections de ses adversaires et comment on y a répondu. Il en sera ainsi le meilleur commentaire.

PREMIÈRE DÉLIBÉRATION. — SÉANCE DU 19 JUILLET 1873. — *M. Emile Carron*, faisant les fonctions de rapporteur à la place de M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, dit que la religion, qui n'a jamais été complétement exclue de l'armée depuis la Restauration, ne doit cependant pas dépendre de la volonté d'un ministre, mais qu'il faut lui donner droit de cité dans l'armée comme dans la société. C'est une des conséquences de la loi sur le recrutement, et en particulier de l'article 70 de ladite loi, qui ordonne de laisser aux soldats le temps et la facilité de remplir leurs devoirs religieux. Si l'on ne fournit pas à la jeunesse entière qu'on appelle sous les drapeaux les moyens de pratiquer leur religion, il en résultera

nécessairement un abaissement dans le niveau moral et intellectuel du pays. L'Assemblée est donc responsable premièrement envers l'avenir de la nation. Elle est responsable aussi envers les pères de famille, qui ont droit qu'on leur rende leurs fils tels dans leur âme qu'on les leur a pris. L'aumônerie militaire n'est pas une innovation, elle a existé chez nous à différentes époques ; elle n'est pas une institution propre à la France, elle existe chez tous les peuples civilisés.

M. le général Guillemaut ayant prétendu que c'était un excès de zèle et un abus de pouvoir de commander des troupes pour escorter les processions de la Fête-Dieu.

M. le général Robert est monté à la tribune pour lire l'article du règlement concernant les honneurs militaires à rendre au Saint-Sacrement, et qui est ainsi conçu : « Art. 342. Quand les processions du Saint-Sacrement ont lieu dans les villes où elles sont autorisées, les troupes...» — toutes les troupes ! — « ... sont formées en bataille sur les places où la procession doit passer, etc. » L'orateur lut encore d'autres articles identiques du décret du 24 messidor an XII.

M. le général Pélissier succéda au général Robert et démontra l'impossibilité pour les soldats d'accomplir leurs devoirs religieux, dans le système actuel, soit parce qu'ils ne trouvent pas de place dans les églises, soit parce que les églises sont trop éloignés des casernes, soit parce que les heures des offices ne concordent pas avec les heures libres du soldat. Mais, alors même qu'ils pourraient y aller entendre la messe, ils manqueraient toujours d'instructions qui leur fussent appropriées, et des consolations dont ils ont besoin loin de leurs familles. On allègue que les pratiques religieuses offusqueront ceux qui n'en veulent pas. Le principe de la liberté de conscience n'est-il pas admis ? Dès lors, « pour assurer au sceptique l'incognito et la liberté secrète de ses allures, faudra-t-il que le croyant mette sa conscience dans sa poche, et devra-t-il renoncer aux avantages que lui procure le service religieux mis à proximité de lui ? » On allègue encore qu'il se trouvera des hypocrites qui pratiqueront la religion dans le but de se bien faire venir de leurs chefs et d'obtenir de l'avancement. C'est aux chefs à être impartiaux. Et quant aux tartufes, il y en a toujours eu, il y en aura toujours; et si ce n'est de la religion, ils se serviront d'autres moyens pour tenter d'arriver à leurs fins. Il n'y a d'ailleurs pas d'institution humaine qui n'ait des inconvénients.

Deuxième délibération. — Séances des 21, 26, et 27 janvier 1874. — *M. de Belcastel*, qui prit le premier la parole, présenta quelques réflexions générales sur la nécessité de conserver aux jeunes soldats, qu'on appelle du fond de leurs campagnes, la foi qu'il y ont reçue, si l'on veut qu'ils sachent obéir par devoir et mourir pour la patrie. Il rappelle et met en opposition le fait d'un général bavarois proclamant après une victoire que toute la gloire en revenait à Dieu, et le fait de Napoléon III faisant appel à la Révolution en même temps qu'il déclarait la guerre à la Prusse. La Révolution lui a répondu.

M. le général Saussier combattit le projet de loi par cette raison que la France allait se singulariser.

M. le vicomte de Saintenac lui répondit que c'était, au contraire, en n'ayant pas de service religieux dans l'armée que nous nous singularisions, puisque nous étions peut-être les seuls en Europe dans ce cas.

M. le général Robert répondit aussi à M. le général Saussier, qui avait prétendu que l'intérêt religieux des troupes est suffisamment sauvegardé dans l'état actuel des choses, en disant qu'il n'y a pour toutes les troupes, à l'heure qu'il est, que sept aumôniers, ce qui ne peut évidemment suffire pour les besoins religieux de 4 à 500,000 hommes.

M. Jouin prit alors la parole pour développer le contre-projet qu'il avait présenté de concert avec M. Oscar de la Fayette, et qui consistait à étendre simplement l'*Œuvre des militaires*, œuvre que ces messieurs ne connaissaient même pas, quoiqu'ils la qualifiassent d'*admirable* et de *touchante*, puisqu'ils croyaient que son action ne s'exerçait qu'en dehors des casernes, ce qui est l'opposé de la vérité.

Mgr Dupanloup n'eut pas de peine à faire voir l'erreur dans laquelle étaient tombés les auteurs du contre-projet. En faisant l'éloge de l'Œuvre des militaires, M. Jouin a donc fait l'éloge du projet de la Commission, ce projet étant véritablement le développement et le perfectionnement de ladite Œuvre ; car ce n'est pas l'ancienne aumônerie qui est rétablie. Dans le projet de la Commission, il n'y a, en temps de paix, aucun grade ni rang dans l'aumônerie militaire. Les aumôniers ne suivent pas les troupes lorsqu'elles changent de garnison, mais ils sont attachés au service des casernes et dépendent de l'évêque dans le diocèse duquel elles se trouvent.

Après avoir exposé dans tous ses détails l'Œuvre des militaires, l'orateur passa à la réfutation des accusations soulevées contre le projet de la Commission. On avait dit qu'en votant ce projet, on aurait un jour des messes, des confessions et des communions forcées ; ce sont là des craintes chimériques.

L'orateur démontra ensuite, par des chiffres, l'impossibilité pour les soldats de trouver de la place dans les églises au moment des offices, ces églises étant déjà insuffisantes aux besoins des civils. Il fit voir aussi les inconvénients qu'il y aurait à régler, pour les heures des offices, la

caserne sur l'église ou l'église sur la caserne.

On aura des conflits entre les croyants et les non croyants, avait-on encore dit. Voyez, a fait observer l'orateur, voyez l'Angleterre et l'Allemagne, remplies de catholiques et de protestants, jamais l'on a parlé qu'il y eût des conflits parmi eux.

Mais la dépense ? Il faudra des millions. — Non, il ne faudra pas des millions, mais peut-être quelques centaines de mille francs. Or, ne peut-on pas faire pour les âmes cette dépense, alors que, sans parler du service hospitalier auquel l'Etat consacre près de dix millions, les médecins reçoivent 1,699,600 francs, et que la musique coûte 1,870, 952 francs ?

En terminant, l'orateur a rappelé cette parole de M. Guizot, que l'Eglise est la grande école du respect, et qu'il faut craindre par conséquent, non pas qu'elle domine dans l'armée, mais qu'elle en soit absente. Il a ajouté qu'elle est aussi l'école du courage, non de ce courage lâche qui aboutit au suicide, mais de ce courage viril qui fait supporter les maux de la vie et affronter la mort quand le devoir le commande.

Enfin, ce ne sont pas seulement les soldats qui ont droit qu'on leur fournisse les moyens d'accomplir leurs devoirs religieux ; les pères, les mères et les prêtres eux-mêmes y ont droit aussi, et c'est pour toutes ces raisons que l'orateur conclut au rejet du contre-projet de MM. Jouin et Oscar de La Fayette.

M. le général du Barrail, ministre de la guerre, interrogé si les chefs de corps étaient favorables ou opposé au projet, a répondu qu'ils n'avaient pas été consultés, mais qu'il croyait pouvoir dire, sans crainte de trop s'avancer, qu'ils en étaient bien plus partisans qu'ennemis.

Troisième délibération. — Séance du 20 mai 1874. — Les orateurs pour et contre le projet de la Commission n'ont guère fait, dans cette dernière séance, que répéter les arguments et les attaques qu'ils avaient déjà produits dans les deux premières délibérations. La matière était donc épuisée et le procès jugé. Il serait superflu, par conséquent, de résumer plus longuement cette troisième délibération. Cependant M. l'amiral Fourichon a fait immédiatement avant la clôture une déclaration trop importante pour être passée sous silence. Son caractère de précision nous engage même à la donner dans son entier. La voici :

« *M. l'amiral Fourichon.* — Je demande à dire quelques mots seulement pour exposer devant l'Assemblée ce qui se passe à bord de nos navires, et j'espère qu'après cet exposé toutes les craintes, tous les soupçons même de M. le général Guillemaut seront facilement dissipés.

» Nous avons des aumôniers à bord de nos bâtiments : ils vivent au milieu de nous ; ils occupent une chambre désignée par le règlement, la plus voisine de l'équipage, qui leur sert de confessionnal. Les hommes s'y rendent librement et ne sont jamais l'objet d'aucune plaisanterie de la part de leurs camarades. L'aumônier dit la prière le matin, la prière le soir ; tout le monde y assiste en se découvrant. Pour la messe le dimanche, on prépare l'autel avec respect, et ceux qui s'abstiennent d'y venir se retirent en silence dans une partie du bâtiment. Je déclare que les plus embarrassés vis-à-vis de leurs camarades sont ceux qui n'assistent pas au service divin.

» Vous avez exprimé la crainte qu'en vivant au milieu des équipages, les aumôniers se mêleraient de la discipline, des questions de notes et d'avancement.

» Je jure sur mon honneur que jamais pareille chose n'a eu lieu.

« Elle serait à l'instant réprimée. Mais j'affirme qu'elle n'a point été tentée, et que nos hommes peuvent, en toute liberté, accomplir ou ne pas accomplir leurs devoirs religieux.

» Ces tentatives d'empiétement, que vous signalez comme presque inévitables, je le répète, elles ne se sont jamais produites à aucun degré, et j'ajoute qu'elles ne sont pas à craindre à l'avenir.

Dans l'armée, si on le veut, on ne les osera pas davantage. »

Voici maintenant le texte de la loi :

P. d'H.

L'Assemblée nationale a adopté la loi dont la teneur suit.

Article 1er. — Les rassemblements de troupes sont pourvus, pour le service religieux, de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'Etat.

Art. 2. — Les ministres des différents cultes, attachés temporairement au service religieux de l'armée, prennent le titre d'aumôniers militaires.

Les aumôniers n'ont ni grade ni rang dans la hiérarchie militaire. En temps de paix, ils ne sont pas attachés aux corps de troupes, mais aux garnisons, camps, forts, où résident les différents corps de troupes.

Les aumôniers sont placés, comme le clergé paroissial, sous l'autorité spirituelle et la juridiction ecclésiastique, soit des évêques diocésains, soit des consistoires. Ils sont présentés par eux et par l'intermédiaire du ministre des cultes, à la nomination du ministre de la guerre.

Art. 3. — Les aumôniers titulaires sont exclusivement affectés au service religieux de l'armée.

Art. 4. — Il est attaché :

A tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, un aumônier titulaire ;

Au rassemblement supérieur à deux mille hom

hommes, des aumôniers titulaires ou auxiliaires en nombre suffisant pour assurer le service ;

Au rassemblement inférieur à deux mille hommes, mais supérieur à deux cents, un aumônier auxiliaire ;

Au rassemblement contenant plus de deux cents protestants ou plus de deux cents israélites, un aumônier de leur culte auxiliaire ou titulaire, suivant les besoins du service.

Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales dont les élèves ne sont pas libres les dimanches et jours de fêtes, dans les prisons, ateliers de condamnés, pénitenciers militaires, le service religieux est confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, suivant les besoins du service.

Le service des hôpitaux conserve son organisation actuelle.

Art. 5. — Les dimanches et fêtes conservées par le Concordat, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires pour les troupes de la garnison.

Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante.

Dans les quartiers, casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux.

Art. 6. — Lorsque les troupes sont mobilisées, les aumôniers titulaires restent attachés aux corps d'armée près desquels ils étaient employés avant la mobilisation.

Les évêques diocésains peuvent leur adjoindre un certain nombre d'aumôniers, sur les demandes des ministres des cultes et de la guerre.

Une commission mixte, nommée par les synodes de l'Eglise réformée et de l'Église de la confession d'Augsbourg, sera chargée de présenter à la nomination du ministre, et pour la durée de la guerre, le nombre d'aumôniers nécessaires pour assurer le service de leur culte.

Le consistoire central israélite sera également chargé, en temps de guerre, de s'entendre avec le ministre de la guerre pour assurer le service religieux des militaires de ce culte.

Le ministre de la guerre s'entendra avec le ministre des cultes pour la nomination à titre temporaire et seulement pour la durée de la guerre, d'un aumônier en chef par armée, et d'un aumônier supérieur par corps d'armée.

Les aumôniers supérieurs seront nécessairement choisis parmi les aumôniers titulaires de leurs corps d'armée, et les aumôniers en chef parmi les aumôniers titulaires de chaque armée. Les uns et les autres seront nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition des évêques diocésains.

Les aumôniers mobilisés sont remplacés, dans le service des garnisons, par des aumôniers temporaires qui reçoivent les indemnités et les frais de culte attribués aux ministres auxiliaires et qui cessent leurs fonctions au retour de ceux qu'ils suppléent.

Art. 7. — Un décret règle le traitement et les diverses allocations attribuées sur le pied de paix et sur le pied de guerre, aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte qui doivent leur être alloués.

Art. 8. — Un crédit supplémentaire sera demandé par le ministre de la guerre, pour l'exécution de la présente loi, qui devra être mise en vigueur dans les trois mois qui suivront la promulgation.

Art. 9. — Sont et demeurent abrogés les lois, décrets ou ordonnances contraires à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Versailles, les 19 juillet 1873, 27 janvier et 20 mai 1874.

Le Président :

Signé : BUFFET.

Des Secrétaires :

Signé : FRANCISQUE RIVE, L. GRIVART, Louis DE SÉGUR, E. DE CAZENOVE DE PRADINE Félix VOISIN.

Le Président de la République promulgue la présente loi.

Maréchal DE MAC-MAHON
duc DE MAGENTA.

Le vice-président du Conseil,
ministre de la Guerre,
E. DE CISSEY.

Patrologie

CATÉCHÈSES LITURGIQUES DE BRESCIA, D'AQUILÉE, DE RAVENNE ET DE TURIN.

(1er article.)

Les villes d'Italie semblent avoir adopté le même programme de catéchèses. A Vérone comme à Milan, à Brescia comme à Turin, à Ravenne comme dans Aquilée, l'on instruisait les nouveaux chrétiens, avant et après le Baptême. Au moment de la préparation, l'on développait habituellement les articles du Symbole avec les demandes de l'Oraison dominicale. Après la régénération de l'âme, l'on découvrait aux néophytes les rites du Baptême, le secret de l'huile sainte et le mystère de l'Eucharistie.

Toutes ces catéchèses ont un air de parente

bien sensible. On employait, en ces Églises, une formule de foi dont les termes étaient identiques; le commentaire que l'on faisait de ce symbole nous offre par là même beaucoup d'analogie dans ses détails. Les paraphrases de l'Oraison dominicale analysent à peu près de la même manière les traités de Tertullien et de saint Cyprien. Les cérémonies du Baptême n'avaient que peu de variantes; et l'explication que l'on en donnait ne pouvait que rouler dans le même cercle. Les Pères d'Italie parlent assez brièvement de la Confirmation; et si le docteur de Milan n'avait clairement dessiné le sacrement qui nous donne le Saint-Esprit, l'on serait tenté, en lisant les autres catéchistes, de prendre l'onction du saint Chrême pour l'une des onctions baptismales. Mais ils sont plus explicites en ce qui regarde l'Eucharistie. Saint Ambroise à la même exactitude de langage que saint Gaudence, lorsqu'il s'agit de montrer la grandeur du sacrement de nos autels et les obligations du communiant.

Il ne faut pas s'attendre à voir, dans les ouvrages de ces pontifes, un cours régulier et complet des catéchèses d'Italie. Non; çà et là se trouvent des lacunes. Saint Ambroise, par exemple, laisse à désirer pour le côté dogmatique; saint Zénon ne traite ni du symbole ni de l'Eucharistie; saint Gaudence se borne à parler du corps de Jésus Christ; saint Nicétas expose uniquement le Symbole; saint Pierre Chrysologue se renferme dans le Symbole et l'Oraison dominicale; saint Maxime ne dépeint que l'intérieur du baptistère. Réunissez tous ces fragments épars, qui appartenaient sans doute à un édifice entier, et vous vous formerez alors une idée assez parfaite des catéchèses d'Italie, au IVe et au Ve siècle. Ainsi Nicétas vous fournira le Symbole; Pierre Chrysologue, l'Oraison dominicale; Maxime, les cérémonies du Baptême; Ambroise, les effets de la Confirmation; Gaudence, la divine Eucharistie. Plus d'une fois même vous aurez la possibilité, si tel est votre plaisir, de comparer un auteur à l'autre, sur un point qu'il vous faudrait éclaircir.

Du reste, nos catéchistes latins ne sont point orateurs à la manière des Pères grecs. Ils enseignent plutôt qu'ils ne raisonnent. Leur style est simple, leur exposition laconique et leur action assez froide. Ils parlent et ne déclament jamais.

I. Saint Nicétas, évêque d'Aquilée, publia six livres pour l'instruction des catéchumènes ou compéteurs. Le premier traitait de la préparation au Baptême; le second, des erreurs de la Gentilité; le troisième, de la foi en un seul Dieu; le quatrième, de l'astrologie; le cinquième, du Symbole; le dernier, de l'Agneau pascal. Mais il ne nous reste que son exposition du Symbole.

L'auteur y dit un mot du renoncement, qui devait précéder la confession de foi. Puis il détaille, assez brièvement d'ailleurs, les articles du Symbole, qui ont rapport au mystère de la sainte Trinité. « Croyez fermement à la Trinité sainte, s'écrie-t il : si les idolâtres vous engagent à adorer plusieurs pères, souvenez-vous de cette profession de foi, qui reconnaît un seul Dieu : il n'est pas naturel qu'un seul homme ait plus d'un père. Si un Juif vous détourne de croire au Fils de Dieu, tenez-le pour un adversaire qu'il vous faut convaincre ou éviter. Si un hérétique cherche à vous persuader que le Fils est une simple créature et que le Saint-Esprit est étranger à la gloire du Père et du Fils, traitez-le comme un païen : car il vous porte à l'idolâtrie, en vous faisant adorer une créature. » Après la Trinité vient l'Église catholique. « Qu'est ce que l'Église, sinon l'assemblée de tous les saints? Au commencement du monde, les patriarches Abraham, Isaac et Jacob, ensuite les prophètes, les apôtres, les martyrs et les autres justes, qui ont été, sont aujourd'hui ou seront à jamais, forment une seule Église; puisque la foi, la vertu, la grâce de l'Esprit saint, les ont réunis dans un même corps, dont Jésus-Christ est le chef, suivant une expression de l'Apôtre. Je vais plus loin : les anges, les vertus et les puissances célestes font eux-mêmes partie de l'Église; saint Paul ayant dit que, dans le Christ, tout a été réconcilié, non seulement sur la terre, mais encore dans les cieux. N'espérez jouir de la communion des saints que dans cette seule Église. Sachez que cette Église catholique est répandue dans tout l'univers: il vous faut garder soigneusement l'union avec elle. Il y a des Églises fausses; n'ayez aucun rapport avec ces conciliabules. C'est par exemple, l'Église des Manichéens, celle des Cataphrygiens, celle des Marcionistes, celle des autres partisans du schisme et de l'hérésie. Elles ont perdu la sainteté; car, séduites par les erreurs du démon, elles ont une autre foi et une autre règle que la doctrine et les ordonnances du Sauveur et des Apôtres. » Saint Nicétas explique ensuite la rémission des péchés par le Baptême. Il prouve la résurrection des morts, qui est le premier mobile de la vie chrétienne. En effet, si nous ne devions sortir du tombeau, nous serions les plus misérables des hommes. Il termine en disant que le Symbole est l'abrégé de toutes les Écritures. Cette analyse a été faite pour les chrétiens qui ne savent pas ou ne peuvent pas lire nos saintes Écritures.

II. Saint Pierre Chrysologue nous donne également, dans plusieurs sermons aux néophytes de Ravenne, le résumé du Symbole des Apôtres. Ces instructions n'offrent rien de particulier. Seulement l'orateur engage les catéchumènes à faire sur eux le signe de la croix. Il défend aux initiés d'écrire le Symbole, de peur, dit-il, que cette formule sacrée ne vienne à tomber sous l'œil des profanes.

Le même évêque répète cinq fois son homélie

sur l'Oraison dominicale. Dans la première, qui est le type des autres, il commence ainsi : « Frères bien-aimés, vous avez appris la règle de foi ; écoutez maintenant la formule de prière. Le Christ nous enseigne à prier en peu de mots : il semble impatient de nous exaucer !... Ce que vous allez entendre fait l'admiration du ciel, l'étonnement des anges et l'effroi de la terre. Nous n'osons le redire, et nous ne pouvons le taire. Que Dieu vous fasse la grâce de comprendre, et à nous celle de bien dire. Lequel est le plus étonnant que Dieu se donne au monde, ou qu'il nous donne au ciel ? Qu'il fasse union lui-même avec la chair, ou qu'il nous mette en union avec la divinité ? Qu'il meure en personne, ou qu'il nous rappelle du sein de la mort ? Qu'il naisse pour être esclave, ou qu'il nous fasse naître pour la liberté ? Qu'il descende vers notre misère ou qu'il nous désigne pour ses héritiers ? La terre monte au ciel ; l'homme est déifié ; l'esclave reçoit l'empire. Se peut-il quelque chose de plus inouï ?

» *Notre père qui êtes aux cieux.* Dieu réside également sur la terre, puisqu'il renferme tout. On le dit pourtant au ciel, afin de vous rappeler votre origine, qui est céleste. Vivez saintement pour ressembler à votre Père, qui est très-saint. *Votre nom soit sanctifié.* Ce nom c'est le nôtre; car le nom dérive de la naissance. Il est toujours saint en lui-même ; nous le sanctifions en nous par le bon exemple, comme nous le profanerions par le scandale. *Votre règne arrive.* Quand le Seigneur n'a-t-il donc pas régné ? Nous demandons à Celui dont le règne est éternel qu'il règne en nous par sa grâce, afin que nous puissions un jour régner avec lui dans sa gloire. *Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel.* Voilà le règne de Dieu. quand la volonté du Seigneur gouverne seule la terre et les cieux ; quand Dieu est la pensée, la force, la vie et le tout de l'homme, *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.* Nous ne demandons nullement le pain matériel : le Sauveur nous a défendu la sollicitude par rapport à la nourriture, le boire et le vêtement. Nous désirons le pain de vie, descendu des cieux, ce pain germé dans le sein de la Vierge, fermenté dans la chair, pétri dans la souffrance, cuit dans la tombe, gardé dans les églises, apporté sur l'autel et distribué chaque jour aux chrétiens. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Homme, comprenez-le bien : c'est en accordant le pardon à votre frère que vous obtiendrez le vôtre. *Ne nous laissez point succomber à la tentation.* Prions Dieu qu'il daigne nous conduire par la main, de crainte que notre pied ne heurte contre une pierre. *Mais délivrez-nous du mal.* De quel mal? Du démon, qui est l'origine de tous les maux.

» C'est ainsi que le Seigneur nous enseigne, en peu de mots, le but et la méthode de la prière. Ayons confiance ; notre Médiateur se relit lui-même dans toutes les prières que nous lui adressons. »

(A suivre)

L'abbé PIOT,
Curé doyen de Juzennecourt.

Les Erreurs modernes

LXIX

LES ERREURS PRÉCÉDENTES AU POINT DE VUE SOCIAL

(2e article.)

Il y a dans les systèmes d'athéisme et de matérialisme qui nous occupent un point qui devrait ouvrir les yeux à tout le monde, et qui devrait suffire seul à les faire rejeter de tous avec horreur : c'est la négation de la liberté humaine. Nous l'avons vu précédemment, les patrons de ces doctrines confessent cette négation, ils avouent cette conséquence. L'homme, disent-ils, est sous l'action de forces contraignantes, sa vie est un théorème de géométrie vivante ; il agit sous l'action prédominante de telle ou telle fonction cérébrale : il peut sans doute être nécessité par une force ou par une autre : mais, quand à la liberté véritable, il n'en a pas. Au reste, comme nous l'avons dit déjà, quand même ces écrivains le nieraient, ce serait assurément peine perdue : il est par trop évident que la matière est régie par la nécessité et ne saurait être libre ; or, d'après eux, l'homme n'est que matière, il n'est donc pas libre.

Et maintenant il est facile de comprendre les conséquences qui découlent pour la société de cette triste doctrine.

D'abord, la morale est pratiquement impossible. La liberté en est, en effet, un élément nécessaire. Un acte ne peut être pour l'homme moralement bon ou moralement mauvais, s'il n'est pas libre. Le mérite et le démérite supposent nécessairement la liberté. Quel mérite ou quel démérite y a-t-il à faire une chose qu'on n'a pas pu ne pas faire ? Evidemment aucun.

En second lieu, la responsabilité morale est une impossibilité, un non-sens. L'homme ne peut avoir que la responsabilité des actes qui sont bien à lui, c'est-à-dire des actes dont il est le maitre. Et les actes dont il est le maitre sont les actes libres, qu'il a pu poser ou ne pas poser. Comment imputer à quelqu'un une action qu'il n'a pas été libre de faire ? Ce serait injuste et insensé.

Or, qui ne voit tout d'abord que ceci est capital pour la société? Les actes de l'homme, n'étant pas libres, ne peuvent lui être moralement imputables. Conséquemment, il n'y a plus de culpabilité parmi les hommes, il n'y a plus de cou-

pables. Qu'est-ce qu'un coupable? C'est celui qui a fait une faute. Mais qu'est-ce que faire une faute? C'est commettre librement une action mauvaise. Je dis librement, car sans liberté il n'y a pas de faute. Un homme en tue un autre par hasard, sans le savoir ni le vouloir; c'est un malheur, ce n'est pas une faute. La liberté est donc un élément essentiel de la culpabilité. Mais, d'après les matérialistes, il n'y a point de liberté; il n'y a donc point de culpabilité, il n'y a point de coupables, il n'y a point de criminels, il n'y a que des hommes qui ont agi sous une force nécessitante fâcheuse. La société pourra peut-être les enfermer comme des bêtes dangereuses, mais elle n'a pas le droit de les déclarer coupables, elle n'a pas le droit de les blâmer. Il est injuste et insensé de blâmer comme coupable un homme qui a agi sans liberté; il ne pouvait pas faire autrement.

Par la même raison, le mérite disparait de la terre. Quel mérite peut avoir quelqu'un qui n'a pas pu faire autrement qu'il n'a fait? Evidemment aucun. Par conséquent, toutes les récompenses, sociales ou autres, n'ont pas de sens. Vous récompensez un soldat qui s'est bien conduit sur le champ de bataille; c'est à tort: il n'a pas pu faire autrement. il a agi sous l'action d'une force prépondérante.

Vous louez un homme pour son honnêteté, sa vertu; c'est à tort: il n'a aucun mérite, c'est chez lui une nécessité. Mais, direz-vous, c'est un homme bienfaisant, charitable; il donne beaucoup aux pauvres, il vient au secours des malheureux; il fonde des institutions utiles, des hospices où seront soulagées toutes les misères humaines. Il n'a à cela aucun mérite, il agit sous l'empire d'une force nécessitante; il ne peut pas faire autrement. Dans le système matérialiste, l'homme le plus vertueux et le plus grand des scélérats, saint Vincent de Paul et Cartouche, sont égaux en mérite; l'un et l'autre ont été déterminés dans leur conduite si opposée par des forces nécessitantes contraires.

Mais voici qui est plus grave encore peut-être, au point de vue social. La société, l'autorité ne peuvent imposer aucun devoir, aucune obligation. En effet, le devoir, l'obligation suppose la liberté, suppose que l'on peut faire autrement. Imposer à quelqu'un et exiger de lui un devoir qu'il n'est pas libre de remplir, c'est injuste et ridicule. Un général d'armée est infidèle à ses devoirs devant l'ennemi: vous le traduisez devant un conseil de guerre, et il est condamné à mort. C'est une injustice; cet homme n'était pas libre, il n'a pas pu faire autrement, il a été ainsi nécessité; c'est un malheur, mais ce n'est pas une faute.

Vous direz sans doute: mais c'est là une doctrine détestable, subversive de toute société. Cela est parfaitement vrai, et je n'ai pas d'autre but que de le démontrer. Avec ce système, il n'y a plus ni vertu ni crime, ni mérite ni démérite, il n'y a plus de devoir, il n'y a que la nécessité et la fatalité.

La société, considérée dans son ensemble, dans ses parties diverses, dans ses institutions, dans la famille, et sous tous ses aspects, repose tout entière sur la notion du devoir. Sans le devoir, il n'y a aucun lien, aucune loi, aucune obligation, aucune dépendance. Or, avec le matérialisme, c'est-à dire sans la liberté, le devoir est un non-sens, une impossibilité logique; il est absurde et injuste d'imposer et d'exiger un devoir qu'on n'est pas libre d'accomplir. La société, dans ce système, est donc sans base; il n'y a plus que la force.

Une nouvelle preuve que les systèmes qui nous occupent vont à la destruction de la société, c'est l'aveu de leurs auteurs. Ils ne cachent pas qu'ils veuillent la détruire et en fonder une autre conforme à leurs idées. Ecoutons-les un instant pour notre édification: « Il n'y a d'idée neuve et efficace que celle qui prétend remplacer la vieille doctrine théologique par une doctrine sociale. Mais qui maintenant promet une doctrine, sinon le socialisme? Et qui en a réellement une, sinon la philosophie positive, forme déterminée du socialisme (1)? » — « Le peuple est directement intéressé au triomphe de la philosophie positive; ou, pour mieux dire ce triomphe et le sien, c'est tout un (2). » Aussi, aux yeux de ces sectaires, le modèle des gouvernements est le plus horrible que nous ayons eu jamais: « La Convention, d'après eux, est le seul gouvernement vraiment progressif que nous ayons eu depuis soixante ans, et qui, à défaut de théorie, était guidé par des instincts sûrs (3). » Ces instincts là, on en conviendra, ne sont guère rassurants; ce sont ceux des bêtes féroces qui tuent et massacrent: la *Commune* de Paris nous en a donné un nouvel échantillon. Or, dit M. Littré, « le positivisme est l'héritier direct de la Convention (4). » Cet héritier-là n'annonce rien de bon; il y a tout à parier qu'il aura les instincts de ses ancêtres: la *Commune* de Paris que je viens de rappeler, de sauvage et ignoble mémoire, nous l'a suffisamment montré; car qu'est-elle autre chose que le gouvernement de l'athéisme et du matérialisme?

Il y a donc une union intime, une sorte d'identité entre le socialisme et le positivisme; celui-ci, d'après M. Littré, est la forme déterminée du premier. Aussi il faut voir comme cet écrivain s'intéresse à ses progrès: « Le socialisme fait il des progrès? dit-il. S'il en fait, la situation est bonne, les choses marchent..., et si l'on prend contre nous les positions officielles, en revanche

(1) *Conservat.*, p. 198.
(2) *Ibid.*, p. 84.
(3) *Ibid.*, p. 151.
(4) *Ibid.*, Préf., p. XVII, XVIII,

nous prenons, nous, les positions réelles, à savoir les convictions, les sentiments, les consciences... Quel plus éclatant succès peut désirer le socialisme que de gagner, avec une prodigieuse rapidité, les esprits et les cœurs ? Il peut patiemment laisser faire les lois (1). » — « Telle est la situation. Quelle qu'en soit l'issue, notre rôle, à nous socialistes, est tout tracé : continuer notre propagande infatigable, en France et hors de France, par la parole, par la presse, par l'exemple... Le socialisme est la religion des classes déshéritées (2). » — « Clore la révolution occidentale est le but du socialisme et ne se peut que par lui (3).

Voilà, certes, la société clairement avertie. La vérité n'a pas été cachée aux conservateurs. Mais, hélas ! qu'a-t-on fait et que fait-on pour arrêter le mal ? Rien ou presque rien. L'athéisme et le matérialisme sont enseignés et propagés ; des chaires de l'Etat en sont infectées ; des écoles de médecine répandent ces doctrines aussi dangereuses qu'ignobles, sans parler de la presse, qui peut tout attaquer, excepté... Mais ne touchons pas à la politique.

Et que l'on ne croie pas que ces erreurs ne soient que des théories sans application possible. D'abord elles ont été appliquées, comme nous l'avons vu, par la Révolution de 93 et par la Commune de 71. En second lieu, le peuple lui-même comprend à merveille ces systèmes ; ils se résument pour lui et en réalité en trois mots parfaitement clairs : il n'y a point de Dieu, il n'y a point d'âme, il n'y a point de vie future : jouissons donc de celle-ci de toutes les manières, et pour cela brisons, renversons tous les obstacles. En troisième lieu, il est dans notre caractère, en France, de passer vite de la théorie à la pratique, nous sommes sous ce rapport-là très-logiques. D'autres peuples, il faut le reconnaitre, supportent plus facilement l'enseignement de pareilles erreurs ; nous, nous sommes ardents à tirer les conséquences pratiques des principes qui les contiennent. Enfin, il y a parmi nous, d'un côté aussi peu d'autorité que possible, et de l'autre des partis qui se détestent et finiront un jour ou l'autre par se déchirer et la France avec eux. Dieu nous sauvera, je l'espère, mais sans doute *quasi per ignem*.

Il y a un remède toutefois, il y a la religion qu'il faudrait largement appliquer, partout et de toutes manières, dans l'éducation, dans l'enseignement, dans la pratique de la vie, dans les lois et dans les mœurs. « Le remède le plus puissant, dit très bien Frayssinous, le plus universel, c'est la religion ; et vous verrez toujours les désordres s'accroître, à mesure que s'affaiblira le frein religieux. Oui, la société la plus florissante en apparence, si elle n'était animée, soutenue par l'influence secrète de la religion, serait semblable à ces édifices qui, malgré leurs dehors réguliers et pompeux, touchent à une ruine prochaine, parce que le temps a usé le ciment et les liens qui en unissaient les parties diverses (1). » Ces paroles s'appliquent à merveille à la France de 89 et à celle des dernières années du second Empire. Ne doivent-elles pas s'appliquer à nous dans ce qu'elles contiennent de menaçant ?

Veut-on, après ces paroles d'un défenseur du Christianisme, entendre celles d'un homme qui a sans doute souvent défendu l'erreur, mais qui avait du moins conservé la croyance aux vérités fondamentales de l'existence de Dieu et de celle de l'âme, et qui, en tous cas, n'est pas suspect : « Fuyez, dit J.-J. Rousseau, ces hommes qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs de désolantes doctrines... Renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions ; ils arrachent du fond des cœurs les remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes : je le crois comme eux, et c'est à mon avis une preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité (2). » Il serait difficile de mieux peindre les tristes et dangereux sophistes dont nous combattons les erreurs.

L'abbé DESORGES.

(1) *Ibid.*, p. 172, 171.
(2) *Conservat.*, p. 228.
(3) *Ibid.*, p. 171.

(1) Frayss *Déf. du Christ.*, 13e disc.
(2) Rousseau, *Emile.*

Personnages Catholiques

CONTEMPORAINS

MONTALEMBERT.

(Suite.)

Après une rapide excursion dans la Saxe suisse, le touriste se sentait attiré à Prague par la présence du général Skrzynecki, le héros de la dernière guerre de Pologne. A Berlin, Montalembert vit surtout les hommes remarquables : le jurisconsulte Savigny, au foyer duquel il trouva une hospitalité pleine de charmes ; le professeur de droit Edouard Gans, éloquent, mais léger disciple de Hegel ; Alexandre de Humbold, le grand naturaliste ; Radowitz, le plus noble catholique de Prusse ; l'ingénieux historien Ranke; Bettina Brentano, l'amie de Gœthe, et le professeur Schleiermacher, professeur plus répandu que

profond, et trop goûté pour ne pas tomber vite en discrédit.

Montalembert ne pouvait quitter la Prusse sans en visiter la contrée la plus catholique, la Westphalie. Munster, avec son église de Saint-Lambert et son hôtel de ville, le ravit comme une des villes les plus originales. Là vivait encore la veuve du comte de Stolberh, dernière survivante de ce groupe qui, au commencement du siècle, avait fait de Munster un foyer de lumière et de vie. Cependant, si enchanté qu'il fût de cette pieuse Westphalie, le jeune pair de France avait hâte de revenir à Francfort en passant par Marbourg, où il visita l'église de Sainte-Elisabeth. Chemin faisant, il lut la légende de la sainte dans deux almanachs; ce récit le toucha, disons le mot, le bouleversa si profondément qu'il résolut dès lors d'écrire lui-même cette histoire.

A Francfort, séparé de Rio, que son mariage rappelait en Angleterre, Montalembert visita Bamberg, si importante dans l'histoire du catholicisme germanique, et Nuremberg, la Venise de l'Allemagne. Après quoi il vint s'établir, pour neuf mois, à Munich, au foyer d'Ernest de Moy, professeur de droit catholique. Dans cette Athènes bavaroise, il pouvait cultiver assidument Schelfing, Baader, Görrès, Döllinger, Philipps; il y retrouvait d'ailleurs Sulpice Boisserée, le sculpteur Schwanthaler, les peintres Hess, Cornélius, Julius Schnorr et Schlottaner. En compagnie de ces amis, parmi lesquels nous ne devons pas oublier Guido Görrès, il visita Salzbourg; puis, seul, Ratisbonne, où il salua le chanoine poëte Diepenbrock. Chemin faisant, il avait rencontré les esprits les plus distingués de l'Allemagne : à Göttingue, les frères Grimm, Ottfried Müller et le viel Heeren; à Heidelberg, Schlosser, Creuzer, Miffermaier, Thibaut; à Spire, le chanoine Weïss, rédacteur du *Catholique*, depuis évêque; à Stutgard, l'historien Pfister et le critique ingénieux Wolfgang Menzel; à Tubingue, le poëte Uhland et le prince de la théologie contemporaine, Adam Mœhler.

Ce contact précoce avec des hommes supérieurs exerça sur le développement intellectuel et moral de Montalembert une influence décisive. Nous sommes infestés d'affreux petits rhéteurs, qui préconisent à tout propos le libre penser, et qui réclament pour l'expansion de leur beau génie l'absence de toute contrainte. Leur cœur n'est pas si profond et leur esprit n'est point si large. Ils ne réclament ces franchises que pour prendre une pose, et s'ils en permettent l'abus, communément ils s'en interdisent l'usage. Même pour les caractères d'une trempe plus forte, et pour les âmes d'une complexion plus fière, la vie pleine et surabondante ne repose que sur un petit nombre d'affections, et sur une faible quantité d'idées. Moins on en a, dirai-je, mieux vaut; on pénètre plus le sens exquis des choses, on y puise plus de force, plus de lumières et de consolations. Dans ce commerce avec les savants d'Allemage, Montalembert recueillit beaucoup plus que dans les musées. Lui qui avait dans la tête une membrane aussi impressionnable que la gélatine, aussi inflammable que le salpêtre, il recevait fidèlement tout ce qu'on pouvait lui offrir, et agrandissait immédiatement, par l'effet créateur de son imagination, la possession à peine commencée. De plus, par la seule efficacité de l'exemple, il s'initiait aux exigences du travail, et se formait ce tempérament de bénédictin qu'il gardera désormais au milieu même de tous les combats.

D'autre part, aucun monument de quelque importance n'échappait au voyageur. Il voyait à fond les cathédrales de Salzbourg, de Ratisbonne, d'Erfurt, de Spire, de Worms, de Constance, de Fribourg, dont la flèche, moins élevée que celle de Strasbourg est peut-être plus étonnante. Mais ses excursions n'auront bientôt qu'un seul intérêt, celui qu'inspirait sainte Elisabeth à son futur historien. C'est pour l'amour d'elle qu'il fouilla les bibliothèques de Weimar, d'Iéna, de Gœttingue, de Cassel, de Heidelberg; à Erfurt, il visita le couvent des Ursulines, où l'on conserve le verre de la sainte; à Reinhardtsbrunn, il baisa la pierre tumulaire du landgrave Louis; à Eisenach, il voulut voir l'ancienne Chartreuse; à la Wartbourg, ancienne résidence des landgraves de Thuringe, « nouvelle terre sainte aux mains des infidèles, » il but à la fontaine où la sainte lavait le linge des pauvres, à Cassel, il s'entretint avec Frédéric Müller, le peintre de sainte Elisabeth; à Marbourg, où Lacordaire vint le surprendre. Montalembert eut la joie de montrer à son ami l'église où se voit le tombeau de la chère sainte.

Au mois d'août 1834, il fit à pied un second voyage dans le Tyrol. A Mittewald, il eut l'heureuse fortune d'assister à un mystère du moyen âge; à Kaltern, il put examiner l'extatique Marie de Mœrl.

Montalembert avait épuisé les moyens d'instruction que lui offrait l'Allemagne. Ses souvenirs et ses amitiés le rappelaient en Italie, où il visita Brescia, Florence et Pise. Cependant la Chambre haute allait s'ouvrir devant le jeune pair; le 16 janvier 1835, il revenait à Paris par Turin, où il vit Silvio Pellico, et par Besançon, où il alla prier sur le tombeau de sa sœur. Le 14 mai suivant, il prenait séance et partait immédiatement pour la Belgique.

A son retour, il n'hésita pas à s'engager, avec Rio, dans la croisade littéraire prêchée par l'abbé Gerbet. Sous le titre d'*Université catholique*, une élite de jeunes esprits s'était engagée à publier par livraisons mensuelles, un projet

d'encyclopédie et à renouveler l'état de la science chrétienne. Beau projet, œuvre toujours nécessaire, fort opportune après l'ébranlement d'idées fait par Lamennais, mais tâche qui exigeait autre chose que de la bonne volonté. On dressa de beaux cadres, on ajouta des programmes brillants, mais les études positives et vraiment décisives furent plus rares. Toutefois, le point de vue ne fut point abandonné, et, depuis, les anciens et les nouveaux venus dans les lettres chrétiennes n'ont guère poursuivi la réalisation du programme l'*Université catholique.*

Ici se termine, pour Montalembert, la veillée des armes. Pour achever son éducation, il avait parcouru une partie de l'Europe, surtout il avait fait le tour du monde moral ! A Stockholm, il avait vu la violence aux prises avec la faiblesse; à Dublin, le patriotisme aux prises avec l'oppression; à Londres, la sagesse politique s'inclinant devant la justice; à Rome, le génie des souvenirs allié à la majesté de la foi. En Lombardie, il avait joui de la beauté des arts; à Naples, il avait rencontré l'innocence de l'amour; il avait vu l'admirable magnificence de l'histoire et des arts réunis en Allemagne. Mais les arts, le patriotisme, la puissance, la science, l'amour ne lui étaient apparus que marqués au front du sceau de la foi; il n'y avait pas un de ces sentiments généreux qui ne se fût présenté à lui comme transfiguré d'un rayon du ciel. De sorte que la foi de cet homme de vingt-cinq ans ne s'était pas formée, comme celles de tant d'autres, entre la routine et l'indifférence, mais elle était descendue sur lui comme une gerbe de rayons lumineux qui éclaira sa route et échauffa son âme pour le reste de sa vie. Si telles ont été les origiues chrétiennes de ce jeune homme et les sources où s'abreuvaient ces lèvres éloquentes, nous ne seront pas étonnés de la singularité de ses convictions héroïques, et de l'effet extraordinaire qu'il produisit quand, montant à la tribune, devant des vieillards respectables, qu'il avait plus d'une raison d'appeler fils de Voltaire, il apparut comme un preux des croisades, un chevalier armé de pied en cap pour le service de la foi, de l'honneur et de la liberté, un héros du moyen âge devant l'âge moderne.

C'est au moment du retour à Paris, en 1835, que commence pour Montalembert la brillante époque de sa destinée, ère brillante aussi pour le siècle dont le déclin approche. Oui, brillante de foi, d'ardeur et d'espérances, auxquelles il faut se reporter à cette heure, parce qu'elles semblent déçues, afin de les faire revivre et de faire revivre avec elles le souvenir de ceux qui surent en grande partie les réaliser. Leur travail il est vrai, a été interrompu par la tempête; la plupart des ouvriers ont même disparu. Dieu, dont les présents sont sans repentance, ne voudra pas laisser inachevé son ouvrage.

Le premier coup d'éclat de Montalembert, c'est son *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, publiée en 1836. Cette légende qu'il avait découverte à Marbourg dans un grenier de librairie qu'il avait lue en voiture de poste, dont il s'était bientôt entretenu avec son auteur, un vieux juge en retraite dans un village, allait absorber tout l'amour de son âme. Dans sa retraite de Francfort, résistant à toutes les sollicitations, il avait décrit la céleste apparition de la sainte. Cette profonde émotion donnait naissance à un des chefs-d'œuvre de la langue française et de la littérature chrétienne.

La même année, Montalembert contracte cette union qui devait apporter, dans sa maison, tant d'honneur et de félicité : il épouse une demoiselle de Mérode. En étudiant les origines de cette maison, il découvrit que le sang de sainte Elisabet coulait dans les veines de sa chère épouse; il put sans trop de témérité penser que la *chère sainte*, tant de fois invoquée, avait veillé sur la destinée de son fidèle et pieux historien, et lui avait obtenu, par son intercession, ce bonheur dont le plus parfait exemple et l'idéal le plus doux avaient été réalisés ici-bas dans sa propre vie.

Les deux époux partirent sur-le-champ pour l'Italie, heureux comme on ne l'est que pendant de courts instants sur la terre. Naturellement ils visitèrent Rome et furent même reçus trois fois à l'audience pontificale. Le Pape les accueillit avec une bonté distinguée; loua dans Montalembert un fils soumis, plein d'ardeur et de talent; applaudit à la belle conduite des abbés Lacordaire et Combalot; fut moins explicite sur le compte de l'abbé Gerbet, qu'il croyait plus engagé avec Lamennais; s'exprima en termes sévères sur les trames contre son autorité et sa considération ourdies par Lamennais et P. Ventura; blâma avec plus de vigueur encore la conduite de l'archevêque de Paris, Mgr Hyacinthe de Quélen, envers le roi Philippe : le *clergé*, disait-il, *ne doit pas se mêler de politique*; expliqua son bref aux évêques de Pologne, déclarant qu'il ne les avait point blâmés, qu'il portait dans son cœur tous les Polonais, et, pour preuve, il bénit deux ou trois fois de suite la tête de Montalembert. Le cardinal Lambruschini s'exprimait encore plus vertement sur le parti légitimiste et sur l'absentéisme de l'archevêque. Ces particularités aident à comprendre l'attitude que devait prendre à la Chambre le jeune pair. Le voyage, toutefois, ne fut pas de trop longue durée. Nous retrouvons les jeunes époux à Paris en 1838. On peut dire que ce printemps était, pour Montalembert, la saison du bonheur sous toutes ses formes : bonheur de la vie domestique, jamais connu

jusque-là, goûté maintenant avec transport ; bonheur d'un succès littéraire aussi pur qu'il était complet ; bonheur de ce commencement de vie publique où le jeune orateur se rend compte de son incalculable puissance, et sur tout cela planait Dieu. Et à toute cette vie heureuse et remplie se mêlait une piété tendre et profonde jusqu'à l'enthousiasme. On ne s'étonnera donc pas si, pendant cette période, le journal quotidien où il écrivait ses pensées, est rempli d'élans de reconnaissance envers le dispensateur de tout bien.

Mais il faut suivre Montalembert à la tribune.

Montalembert avait pris séance à la Chambre des pairs en 1835. La Charte ne lui accordait voix délibérative qu'à trente ans, mais elle ne lui interdisait pas la parole, et il entendait bien en user. Mais il ne pouvait se dissimuler qu'il ne le ferait qu'au milieu de difficultés énormes, et probablement pour un mince profit. Depuis 1830, sa coopération à l'*Avenir* l'avait séparé des légitimistes, sans pour cela le ranger parmi les partisans de la monarchie nouvelle. Il était donc absolument seul, avec sa foi ; encore cette foi vaillante, en présence d'une majorité déiste ou sceptique, n'était qu'une nouvelle chance de discrédit. Il fallait, à lui seul, surmonter à la fois tous les obstacles. Mais ces obstacles, cet isolement plaisaient à son cœur, et ne furent, j'ose le dire, qu'un stimulant de plus pour se jeter dans la mêlée.

Une fois dans la vie publique, la carrière de Montalembert est bien connue; elle fait partie de notre histoire contemporaine. Il lui importait de bien constater avant tout qu'il n'était pas exclusivement et étroitement l'homme d'une seule question; mais que tous les intérêts du pays, celui de la liberté, celui de l'honneur français particulièrement lui étaient aussi chers, aussi sacrés qu'à personne. A cet égard, il ne manqua aucune occasion de faire ses preuves. « Placé à la tribune, dit Cochin, comme sur un sommet élevé et sonore, il semblait recevoir plus qu'un autre tous les échos, tous les murmures de la conscience du genre humain. Il n'y avait pas une cause perdue, une cause désespérée qui ne devint aussitôt la cliente de ce jeune homme. Trois nations étaient opprimées, particulièrement opprimées, dans le monde : la Pologne par la Russie, l'Irlande par l'Angleterre, la Grèce par la Porte ; ces nations deviennent ses clientes. Quand la Belgique est menacée par la Hollande; quand la Suisse se divise et que les cantons les plus forts oppriment les plus faibles; quand la discorde éclate entre la Porte et l'Egypte, qui se disputent le Liban, il prend toujours et à toute heure la cause du plus faible.

Pénétré de la conviction que les causes justes sont immortelles, et que les protestations contre l'injustice réussissent toujours à émouvoir le ciel et à convaincre les hommes, il cherchait, pour ainsi dire, s'il y avait sur la terre une cause opprimée, rendant son dernier soupir, pour la prendre à son compte et s'en faire le défenseur intrépide. Il y a une race qui souffre depuis des siècles, une race perdue sur des îles lointaines, la race des pauvres noirs esclaves; il prend en main sa cause, et il demande, dès 1837, l'émancipation des esclaves. Il y a dans les manufactures des enfants aux joues hâves, au teint défait, aux yeux fatigués; ces pauvres petits exercent sur son âme une impression profonde ; il prend en main la cause des enfants des manufactures. Ainsi, parcourez seulement les tables des matières de ses discours, vous y trouverez inscrites toutes les causes généreuses. Ouvrez ces discours eux-mêmes; laissez-vous porter un moment par le torrent de cette éloquence généreuse, abondante, précipitée, pleine de faits, d'idées, de traits, et surtout de cœur, et vous serez forcé d'admirer et d'applaudir. Nul n'a oublié surtout ce discours étonnant et prophétique prononcé sur les affaires de Suisse, au mois de janvier 1848. Les nobles pairs qui l'entendirent se levèrent, quittèrent leur place et vinrent entourer et acclamer le jeune orateur, le défenseur intrépide de toutes les causes justes (1). »

Toutefois, pour Montalembert, les discours que je viens de rappeler en passant n'étaient que des préludes. Il avait reçu de Dieu une mission spéciale, et il lui tardait de la remplir: c'était de revendiquer avec éclat, devant la France, telle que la Révolution l'avait faite, les droits de l'Eglise et de la conscience catholique. A cette date, l'Eglise était encore affaiblie par les quatre ou cinq grands coups tombés sur elle depuis un siècle. Et cependant, pour qui savait bien voir, ces épreuves avaient déterminé de sa part une résistance qui prouvait sa divinité. L'Eglise avait traversé la corruption de Louis XV, monté les échafauds de Robespierre, subi l'oppression de Bonaparte; depuis, elle avait trouvé quelques faveurs insignifiantes et compromettantes, qui ne lui assuraient que des retours de rigueur. En jetant les regards sur un plus vaste horizon, vous voyiez l'Eglise martyrisée en Pologne, torturée en Irlande, bâillonnée en Suisse, engourdie en Espagne et en Italie, avilie dans l'Amérique du Sud, méprisée en Angleterre et en Allemagne, inconnue dans la moitié du globe, et, pour ne parler que de la France, taquinée, méconnue, accablée de froids dédains. Sans doute les autels étaient relevés, les temples avaient été rouverts; mais, pour cette génération inattentive et incrédule, les églises étaient bien plutôt des musées d'une antiquité vénérable que les sanctuaires du

(1) Conférence à la Société d'émulation, *passim*.

Dieu vivant. Pourtant cette Eglise si méconnue était l'institutrice des nations, la consolatrice des âmes ; c'était une mère dépouillée et insultée ; Montalembert prit sa défense.

Non pas qu'en défendant l'Eglise il voulût revendiquer quelque bien terrestre; non, mais dans cette institution surnaturelle, il voulait uniquement défendre le patrimoine spirituel du genre humain; il ne regrettait ni les biens-fonds, ni les privilèges sociaux, ni la puissance politique d'autrefois ; il regrettait seulement ce qui fait partie intégrante de la vie ecclésiastique, le droit d'enseigner la vérité, le droit de répandre la charité. Montalembert se souciait peu de tout ce qui rendrait l'Eglise à l'extérieur plus puissante, et en apparence plus importante ; il connaissait à cet égard la force de la passion révolutionnaire, et il ne croyait pas que l'Eglise eût quoi que ce soit à gagner en entrant dans les combinaisons de la politique; mais il se souciait, et beaucoup, de tout ce qui pouvait faire rentrer, refluer, remonter le sang à son cœur et la vie à sa tête. Montalembert avait vu dans l'Eglise une mère, il ne comprenait pas qu'on pût l'empêcher d'instruire et d'aimer.

En allant droit où son cœur le menait, l'orateur avait choisi, par une habileté sans calcul, le meilleur des terrains. Sur ce terrain de la liberté d'enseignement, des associations religieuses et de la charité, il avait pour lui le concours de tous les hommes qui, sans avoir le sentiment de la foi, avaient la conscience de la justice. Dans ses discours, il pouvait invoquer les promesses de la Charte, les principes des vrais libéraux, les souffrances des âmes catholiques, l'amour de toutes les mères, les inquiétudes et le droit des familles, les intérêts du progrès scientifique, la haine du monopole et de ses abus. Autour de cette parole, qui ne s'élevait que pour la foi, se réunissaient les échos de plus en plus sympathiques de mille opinions, et il était impossible, ayant pris de plus haut ses raisons pour choisir ce terrain, de trouver en même temps une position mieux placée pour la bataille et mieux assurée pour la victoire.

Le cri d'alarme fut poussé à la tribune par Montalembert, le 6 juin 1842. Le croira-t-on ? cet orateur si jeune, si impétueux, si incapable de mesure, au dire de ses adversaires, ne donna pas la moindre prise contre lui par l'intempérance de son langage. Il commença par mettre sincèrement hors du débat les bonnes intentions des divers ministres de l'instruction publique, mais il montra combien il est difficile que, dans l'état actuel des esprits, l'éducation donnée par l'Université aboutisse à autre chose qu'a l'indifférence religieuse. En effet, l'Université ne saurait imposer à l'armée de fonctionnaires dont elle se compose des pratiques ni même des croyances religieuses déterminées; et qui ne voit qu'il résulte de là, par la force même des choses, un enseignement étranger à toute profession de foi un peu intense en matière de religion? Sans doute, il y a en France beaucoup de parents à qui une semblable éducation peut sembler parfaitement bonne, beaucoup de parents qui seraient peut-être mécontents et inquiets si la religion tenait dans nos collèges une grande place. Mais, à côté de cette catégorie de pères de familles, il faut bien avouer qu'il en est d'autres, et en très-grand nombre, qui veulent une intervention supérieure et perpétuelle du sentiment religieux dans l'éducation de leurs enfants. Comme M[me] de Staël (j'en citerais une autre si je connaissais une intelligence moins *cléricale* que la sienne), comme M[me] de Staël, ceux-ci pensent que *la religion n'est rien si elle n'est pas tout*; c'est-à-dire si notre existence tout entière n'en est pas remplie. C'est pour ces pères de famille que Montalembert réclamait, et cela au nom de cette liberté de conscience qui était alors dans toutes les bouches, et qui, suivant la parole de Portalis l'ancien, est *le premier vœu* de toutes nos lois. Invoquant le témoignage d'un protestant bien connu, élève comme lui de l'Université, il disait avec Agénor de Gasparin : « Sachons le reconnaitre, l'éducation religieuse n'existe pas réellement dans les colléges. C'est la tache ineffaçable, c'est la condamnation permanente des *établissements mixtes*, que l'obligation où ils se trouvent de reléguer la religion à son heure, comme l'une (et le plus souvent comme la dernière) des leçons. Dans ces établissements, on fait, bien ou mal, son cours de christianisme ; mais le christianisme n'y pénètre pas toutes les branches de l'enseignement, *il n'y exerce pas cette domination absolue* à laquelle il a droit et *en dehors de laquelle il n'y a pas d'éducation vraiment bonne.* »

On le voit, la question, dès 1842, était parfaitement bien posée, sans exagération comme sans réticence, et j'ose dire qu'elle ne comportait pas alors d'autre solution que l'autorisation de créer, à côté des établissements mixtes de l'Etat, des écoles confessionnelles, c'est-à-dire, après tout, l'application loyale et sincère du principe moderne de la liberté de conscience de l'enseignement public.

Montalembert fut arrêté dès le début de la campagne. La santé de son épouse s'altéra gravement, et l'une de ces menaces qui, lors même qu'elles sont passagères, suffisent pour porter au repos une profonde atteinte, vint obscurcir ce bonheur jusque-là sans nuages. Mais le danger fut conjuré par une résolution énergique, qui fut en même temps le sacrifice le plus grand qu'une noble ambition puisse faire à la tendresse. Cette activité politique à laquelle son talent croissant donnait chaque jour plus d'éclat; ces travaux pour-

suivis, à côté de sa vie publique, dans l'intérêt des arts et de l'histoire ; ces amis qui l'entouraient et qui formaient autour de lui un cercle auquel vinrent se joindre toutes les notabilités de l'Europe, Montalembert les abandonna résolûment; il sacrifia tous ces intérêts et brisa tous ces liens pour acheter, par un exil de deux ans à Madère, le bien précieux qui donnait leur prix à tous les autres.

Mais l'Achille catholique, sorti de la mêlée, ne cessa point de combattre. En novembre 1843, il nous envoyait, de Madère, son opuscule : *Du devoir des catholiques* dans la question de la liberté d'enseignement. L'écrit parut avec cette épigraphe de saint Anselme, si souvent rappelée depuis : « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise. » Il n'eut d'autre libraire que les bureaux de l'*Univers*, et contenait d'ailleurs, sous la même couverture, deux articles de Louis Veuillot sur l'action des laïques dans la question religieuse. L'ouvrage fit le tour de l'Europe. Nous avons sous les yeux l'édition princeps, nous en détachons quelques passages, pour bien faire connaître cette mémorable controverse.

A la première page, nous trouvons des extraits du *Moniteur* des 4 et 10 août 1830.

Ouverture de la session, 3 août 1830.

Discours de Mgr le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume.

« TOUS LES DROITS DOIVENT ÊTRE SOLIDEMENT GARANTIS ; toutes les institutions nécessaires *à leur plein et libre exercice* doivent recevoir les DÉVELOPPEMENTS dont elles ont besoin... »

Art. 69 de la Charte : « Il sera pourvu successivement, par des lois séparées et DANS LE PLUS BREF DÉLAI POSSIBLE, aux objets qui suivent :

» § 8. L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. »

Séance du Serment, 9 août 1830.

Serment de Mgr le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume.

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle, AVEC LES MODIFICATIONS EXPRIMÉES DANS LA DÉCLARATION. »

Après avoir prononcé ce serment, Mgr le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, est proclamé roi, monte sur son trône, et LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français, prononce le discours suivant :

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

» Je viens de consommer un grand acte ; je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose ; *j'ai la conscience que je les remplirai*..... LES SAGES MODIFICATIONS que nous venons de faire à la Charte GARANTISSENT LA SÉCURITÉ DE L'AVENIR. »

Après avoir rappelé ces titres, Montalembert débute par ces graves considérations :

« Quand on envisage avec calme et impartialité l'état actuel de la France, quand on la compare, telle qu'elle est, avec ce qu'elle a été, avec ce que sont les nations étrangères, on hésite encore à admettre les arrêts de ces juges nombreux et sévères qui condamnent la politique de ses chefs comme la plus mesquine qui ait jamais présidé à ses destinées, qui regardent notre littérature contemporaine comme aussi désordonnée qu'insignifiante, qui proclament enfin l'influence de notre patrie partout amoindrie ou perdue. On aime à repousser ou du moins à ajourner d'aussi désespérantes conclusions ; mais il en est une autre, plus funeste encore, à laquelle on arrive tout droit : c'est que jamais et nulle part on n'a vu une nation aussi officiellement irréligieuse que la France de nos jours.

» Il ne s'agit pas en cela de ce qu'il peut y avoir encore de foi dans la population, du nombre plus ou moins grand de chrétiens ou de juifs croyant à la religion dont ils portent le nom, parmi les trente-quatre millions de Français : il s'agit de la France comme force sociale, comme puissance publique ; il s'agit de son attitude nationale au sein du monde civilisé.

» C'est pour la première fois, depuis que le monde existe, qu'on voit une grande nation gouvernée par des hommes d'Etat qui seraient aussi embarrassés d'avoir une conviction religieuse qu'on l'eût été autrefois de n'en avoir pas.

» C'est pour la première fois qu'on voit des assemblées politiques se réunir, délibérer et se séparer sans proclamer, par un acte quelconque, leur croyance au Dieu dont émane toute justice et toute vérité.

» C'est pour la première fois qu'on voit l'élite des enfants d'un peuple condamnés à recruter des légions, à s'entasser sur des flottes d'où tout symbole et tout secours religieux sont systématiquement bannis.

» C'est pour la première fois, enfin, que les jours consacrés au repos, à la douleur ou à la joie, par la loi religieuse, sont ouvertement et opiniâtrement violés par le travail, en vertu de l'exemple et des ordres de l'autorité supérieure (1).

» Jamais, et pas plus dans l'antiquité que dans les annales des peuples chrétiens, un spectacle pareil ne s'était offert au monde. Entre toutes les nations, la France est la première et la seule qui l'ait donné. Ne parlons pas des nations catholiques : la Russie sous le joug du despotisme schismatique, la Turquie sous le sceptre défaillant de la race d'Othman, sont aussi étrangères que l'Espagne ou l'Autriche à cette négation pratique de tout ce qui peut impliquer, dans la vie

(1) La Convention avait ses *décadis*, et les faisait sévèrement observer.

d'un Etat, la foi à l'existence d'un Dieu et d'une vérité religieuse. Et si l'on veut mesurer la différence prodigieuse qui sépare à cet égard la protestante Angleterre de la France, il n'y a qu'à comparer l'effet produit sur les deux peuples par deux événements contemporains. Lorsqu'il y a peu de mois, le gouverneur général des Indes anglaises sembla vouloir honorer l'idolâtrie des soixante millions de sujets indous de la reine Victoria par la restitution des portes du temple de Somnauth, l'Angleterre tout entière répondit à cet acte par un cri d'indignation et de mépris. Lorsqu'il y a peu d'années, M. le duc de Nemours, fils du roi et futur régent du royaume, posa la première pierre d'une mosquée sur la terre où était mort son aïeul saint Louis, la France ne s'en émut pas autant que d'une escarmouche perdue ou d'une revue manquée.

» Veut-on une autre preuve de la différence des résultats que produisent les deux systèmes ? La voici. On s'étonne quelquefois de la facilité avec laquelle l'immense ville de Londres, avec ses deux millions d'habitants, est maintenue dans l'ordre par une garnison de trois petits bataillons et de deux escadrons, tandis qu'il faut pour contenir la capitale de la France, moins grande de moitié que celle de l'Angleterre, deux armées, l'une de quarante mille hommes de troupe de ligne, l'autre de soixante mille gardes nationaux. Mais quand on arrive pour la première fois à Londres un dimanche matin, quand on voit dans cette gigantesque métropole tout suspendu par obéissance à Dieu ; quand, dans ce centre d'affaires colossales, d'intérêts innombrables, et du mouvement commercial le plus étendu de l'univers, dans ce port où viennent chaque jour débarquer les produits des cinq parties du monde, on voit régner un vaste silence, un repos complet, interrompu à peine par la cloche de la prière et les flots pressés d'une population qui va remplir les églises, alors l'étonnement cesse : on comprend qu'il y a un autre frein pour un peuple chrétien que celui des baïonnettes ; et que là où la loi de Dieu est exécutée avec une aussi solennelle docilité, Dieu lui-même, si je l'ose dire, se charge de faire la police. »

L'auteur discute ensuite son sujet tant au point de vue du droit que du fait, et conclut en demandant la destruction, *non pas de l'Université*, mais de son monopole. Voici ce qu'il dit, sur l'objectif qu'on poursuit en excluant le prêtre de l'école :

« Il faut bien l'admettre, dit-il, l'Université et ses défenseurs, en repoussant le sacerdoce catholique de l'enseignement, sont d'accord avec la marche continue de cet odieux despotisme qui se déguise partout sous le nom d'esprit moderne ou de progrès social, et qui consiste à observer dans l'unité factice de l'Etat toute la sève et toute la force de la vie sociale. On a commencé par détendre et briser tous les ressorts qui imprimaient à l'homme une impulsion permanente vers un monde meilleur, vers une vie plus haute, et qui lui servaient en même temps d'inviolable sauvegarde contre toutes les tyrannies. On a détruit peu à peu toutes les institutions qui témoignaient de l'originalité et de la féconde variété de sa nature : on a proscrit toutes les formes, toutes les traditions qui caressaient son imagination en peuplant sa mémoire. Il s'agit maintenant d'enchaîner son intelligence et son activité et de les sceller pour jamais au sein de cette grande machine qu'on appelle l'Etat, qui se chargera d'agir, de penser, de combattre, de choisir et de croire pour lui, qui régira son esprit comme elle régit déjà son industrie et sa propriété, qui élèvera ses enfants comme elle partage sa succession, et qui deviendra ainsi l'unique agent et le seul arbitre d'une nation moralement anéantie. L'Université ne représente pas seulement l'orgueil du rationalisme et l'anarchie intellectuelle où conduit l'incrédulité : elle représente surtout et elle sert merveilleusement cette tendance de l'Etat à tout ployer sous l'implacable niveau d'une stérile uniformité. C'est par elle que ce nouveau despotisme, qui menace le monde, tend à se substituer à l'Eglise et à la famille, ces deux foyers sacrés de la liberté morale du genre humain. Elle est l'instrument docile et efficace de cette coupable ambition des pouvoirs publics de nos jours, qui leur fait mettre la main sur tout ce qui était autrefois à l'abri de leur atteinte ; car, remarquons-le encore, par une contradiction aussi étrange que révoltante, plus leur durée est éphémère, plus ils sont dépouillés de tout ascendant moral sur les peuples, et plus ils aspirent à s'ériger en pontifes et en docteurs. C'est le moment où ils renonçent pour eux-mêmes à la profession d'une croyance quelconque, qu'ils choisissent pour réglementer et administrer chez les peuples le domaine de la conscience et de la foi, où leurs prédécesseurs n'avaient jamais osé s'aventurer qu'au nom et pour le compte d'une religion positive. Leur origine, leurs révolutions, leur constitution et leurs conditions mêmes d'existence leur interdisent jusqu'à ces fictions, qui autrefois entouraient l'autorité d'un prestige salutaire ; et les voilà qui se posent en interprètes et en modérateurs de l'éternelle vérité pour pénétrer jusque dans le sanctuaire de la famille et pour prétendre que les générations futures doivent être *moulées à leur effigie!* Quelles que soient les appréhensions ou l'insouciance des philosophes et des politiques étrangers à la loi de l'Eglise, au sujet des progrès de ce nouveau despotisme, les catholiques peuvent-ils laisser avec indifférence se consommer l'œuvre fatale de cette sécularisation universelle? Peuvent ils se résigner froidement à voir détacher ainsi pièce à pièce de la vérité religieuse

tous les éléments de la société qui avait été sauvée et régénérée par l'incarnation du Fils de Dieu ?

« Naguère la politique, la jurisprudence, la science, toutes les branches de l'art reconnaissaient la suprématie de l'Eglise et faisaient dériver d'elle leur fécondité et leur sanction. Toutes ces nobles vassales de l'Eglise ont été successivement arrachées à sa tutélaire influence. Déjà l'aumône, cette création exclusive du catholicisme, *cette invention de la vanité sacerdotale*, comme disait Barère (1), est entravée et poursuivie jusque dans ses asiles les plus sacrés et les plus purs, dans les hôpitaux qu'administrent les sœurs de charité, par cette bureaucratie insatiable qui ne connaît d'autre idéal que l'uniformité et qui voudrait substituer partout la bienfaisance officielle surveillée par un comptable, à la charité pratiquée par des chrétiens.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

JOURNAL D'UN PÈLERINAGE A JÉRUSALEM.

(Suite).

Quant au surfaix, il est de toute nécessité; les selles arabes sont si mal sanglées qu'il y a danger de les voir tourner au moindre faux mouvement du cheval. Tout le monde a un surfaix, et je ne puis résister à dire d'avance ce que devint le mien.

J'étais de retour à Jaffa pour reprendre le vapeur, et je n'avais plus besoin, pour être à bord, ni de mes médicaments, ni des médailles et images destinées aux enfants ; je laissai le tout à la supérieure des religieuses de Saint-Joseph, pour ses malades et ses élèves. Je lui dis ensuite :

— Quant à mon surfaix, cela ne peut vous être utile.

— Quoi, répondit-elle, un surfaix, mais c'est ce dont j'ai le plus besoin. On m'en a envoyé de Marseille un en laine, les vers l'ont mangé, et en allant à Jérusalem pour la dernière retraite, j'ai failli plusieurs fois tomber de cheval.

— Eh bien ! lui dis-je, voila un surfaix en fil, les vers ne le mangeront pas.

La bonne sœur était toute joyeuse de ce surfaix inattaquable aux mites.

Argent. — L'or et l'argent français sont reçus partout ; il n'y a d'ailleurs, ai-je déjà dit, aucune dépense à faire pour le pèlerin, sauf celle d'un jour à Alexandrie, où l'on change de navire, et l'achat de souvenirs, tels que chapelets, croix, etc.

Fonctions. — Les personnes qui veulent faire tout le voyage et ont la force de s'occuper aussi des autres, auront quelques avantages si elles ont une fonction dans la caravane. Ainsi c'est le président qui porte la parole dans les visites aux autorités, par conséquent peut diriger la conversation, se renseigner sur ce qui l'intéresse. Le président a le meilleur cheval, les autres sont tirés au sort.

Pour un prêtre, il y a une grande satisfaction de piété à être aumônier; en plusieurs endroits, comme au bord du Jourdain, on ne peut dire qu'une seule messe : c'est l'aumônier qui offre le saint sacrifice au nom de toute la caravane. A Bethléem, les latins ne peuvent dire chaque jour que deux messes à l'autel de la Nativité, l'aumônier dira une de ces deux messes. Chez les évêques, les prêtres, il est, avec le président, le principal interlocuteur. Il a des charges, il est vrai : le soin de la chapelle portative, de faire la prière du soir, et autres petites obligations qui sont le prix bien minime des avantages.

C'est l'Œuvre qui désigne les fonctionnaires avant le départ de Paris. Je donne ces détails, non pour faire briguer les dignités, mais pour engager à ne pas les refuser.

Au point de vue des satisfactions pieuses, pour les prêtres, il faut remarquer qu'au pèlerinage de Pâques, les prêtres, étant bien moins nombreux, arrivent bien plus facilement à dire tous la sainte messe à peu près dans tous les lieux célèbres.

Images, médailles. — Une provision que n'indique pas le prospectus, qui m'a été fort utile, et que j'aurais voulu avoir plus abondante, c'est celle d'images et médailles communes à donner dans le voyage. Les servants de messes sont très âpres au gain, le mot *batchiech* (pour boire, bonne main) est sans cesse dans leur bouche, ils le répètent jusqu'au pied de l'autel, et à peine la messe finie, le reprennent jusqu'à ce qu'ils aient reçu leur aumône. La moindre médaille leur fait plus de plaisir qu'une pièce de monnaie. C'est aussi fort utile pour la visite des écoles catholiques existant dans chaque localité et où les pèlerins sont reçus avec joie par les frères et sœurs comme par les élèves. Quelques mots d'italien sont utiles pour ces visites et pour les cochers, bateliers des ports d'Alexandrie, etc.

L'utilité de ces renseignements se vérifiera d'ailleurs dans le cours du récit d'une façon plus pratique et moins aride.

Enfin, sur le certificat de votre curé, vous êtes admis comme pèlerin ; vous envoyez alors le prix intégral du voyage sur lequel on vous remboursera celui des excursions que vous ne ferez pas, et vous y joignez la promesse, signée, d'obéir aux règles du pèlerinage, et aux membres du bureau chargés de les faire respecter.

Je suppose donc que vous avez fermé une bonne malle, solide, avec une bonne serrure,

(1) Exposé des motifs de la loi sur les secours publics, mars 1793 et juin 1794.

avec assez de linge pour n'être blanchi qu'une fois à Jérusalem ; que vous avez un bon sac de nuit pour les excursions, et je vous dis :

Partons pour Marseille, hôtel de Rome, où est d'ordinaire le rendez-vous des pèlerins. Mais auparavant il faut recommander au voyageur de ne pas dormir en passant devant les jolis points de vue de la ligne de Lyon à Marseille : Montélimart, Viviers, Avignon, et surtout les derniers kilomètres avant l'arrivée : Marseille et la mer forment un tableau splendide.

II

EN MER.

Veille du départ. — La veille de l'embarquement, à huit heures et demie du soir, l'appel des pèlerins ; puis commencent les démarches communes ; ce sont d'abord des visites aux correspondants de l'Œuvre des pèlerinages à Marseille. On passe une soirée très-agréable auprès d'eux, et l'on y fait connaissance de tous les pèlerins, car tous n'ont pas logé à l'hôtel de Rome. et de plus. à cet hôtel, personne ne vous présente les uns aux autres, personne ne cherche à vous réunir, même à table, où l'on peut se trouver séparés les uns des autres par des voyageurs d'un ordre différent. Ces messieurs, qui ont tous fait le pèlerinage, mettent la plus grande obligeance à répondre à toutes les demandes que nous leur adressons sur la Terre-Sainte. Ils nous convoquent pour le lendemain matin huit heures à Notre-Dame de-la-Garde, où notre aumônier doit célébrer la messe pour notre bon voyage et nous remettre à chacun la croix du pèlerin.

9 Mars. Embarquement. — Il me semble utile, pour une notice de renseignements, de bien préciser jour par jour la suite des faits ; aussi je mets la date exacte.

Notre-Dame-de-la-Garde, le sanctuaire vénéré de Marseille, est sur une haute colline entre la ville et la mer. La montée est assez longue et assez fatigante pour que les moins vaillants du pèlerinage prissent avec moi une voiture qui nous déposa au pied du dernier rocher sur lequel s'élève le sanctuaire. De cette hauteur on a une vue merveilleuse : la grande cité s'étend à vos pieds ; les montagnes décharnées de Provence, séparées par une campagne verte et accidentée, forment un cadre sévère à ce côté du tableau ; de l'autre, la Méditerranée, calme et bleue, miroite au soleil, et va se confondre à l'horizon avec un ciel sans le moindre nuage.

L'église est brillamment éclairée d'une multitude de cierges. Pendant que notre aumônier offre le saint sacrifice au maître-autel, bénit les croix et donne la communion aux pèlerins et aux fidèles, je dis la messe à un autel latéral, puis je viens me joindre aux pèlerins pour recevoir la croix d'argent portant au centre, en émail rouge, la croix de Terre-Sainte. A partir de ce moment, nous portons toujours sur la poitrine cette croix bénite. Ici l'abbé Byan nous adresse une touchante allocution, et nous descendons à pied à l'hôtel où pour la première fois la table réunit côte à côte tous les pèlerins.

Après le déjeuner nous allons en corps voir Mgr l'évêque de Marseille. Le personnel des navires relevant pour la discipline religieuse de l'évêque du point de départ, Mgr Place donne pour la traversée des pouvoirs aux prêtres du pèlerinage, avec l'autorisation de célébrer la messe à bord. Il nous adresse quelques bonnes paroles en nous donnant sa bénédiction.

Jusqu'à cinq heures, moment du départ, il reste encore quelques instants ; chacun en dispose à son gré, règle sa note à l'hôtel, la paye de sa bourse. ainsi que le port de son bagage à bord, et se rend sur le navire où alors il devient complètement membre de la caravane.

Sa malle disparaît dans les profondeurs de la cale, et le voyageur descend à sa cabine emportant le sac de nuit préparé pour les excursions.

Il me semble utile, pour ceux qui n'ont pas voyagé en mer, de décrire la cabine et même les autres endroits affectés aux passagers dans un paquebot. L'arrière est réservé aux voyageurs de première classe ; ceux de seconde peuvent y venir mais sur le pont seulement. Les troisièmes sont tout à fait à l'avant, et les secondes entre celles-ci et la machine. Les lits dans les cabines sont superposés, fixés à la paroi et font l'effet de tiroirs ouverts. Aux premières, ils sont fixés à deux parois contiguës, de façon à n'être superposés qu'aux pieds ; les passagers peuvent donc se voir. Aux secondes, il y a quatre lits, deux de chaque côté de la porte, fixés à la même paroi, figurant deux tiroirs d'une commode, celui du bas à 0m,50 du plancher, celui du haut à 1m,50 environ ; pour monter à celui-ci il faut mettre le pied sur le bord du lit inférieur, et ne pas prendre trop d'élan sous peine de se cogner la tête au plafond. On peut, à la rigueur, se tenir un peu sur son séant. Chaque lit a une petite boite au-dessus des pied qui sert de table de nuit. Aux premières, il y a deux toilettes, deux cuvettes ; aux secondes, il n'y a qu'une toilette au fond, avec deux cuvettes.

L'air se renouvelle par une porte persienne à coulisse, ouvrant sur le salon. La lumière arrive par un hublot en face de la porte, c'est une petite fenêtre ronde de 0m,25, fermée avec une forte vis. pour empêcher l'eau de mer de pénétrer ; la vitre a plusieurs centimètres d'épaisseur et ne donne que peu de lumière. Sous les lits inférieurs est la place destinée aux bagages.

Le salon, qui sert aussi de salle à manger, est éclairé par une lanterne qui s'élève au-dessus du pont, et dont les panneaux supérieurs s'ouvrent pour donner de l'air. L'escalier qui conduit du

pont au salon, est bien éclairé et pas trop roide. Néanmoins, quand le navire est dans le port, que l'air n'y est pas renouvelé par la marche du navire, et qu'on sent cette odeur de renfermé qu'enlève la brise du large, la première descente produit une impression désagréable : on est à l'étroit, coudoyé, surtout assourdi par le bruit des treuils, des poulies qui font passer du pont dans la cale les nombreux colis, et par le bruit plus grand des cabestans qui lèvent les ancres, et des câbles-chaînes qui s'enroulent dans leurs puits. Mais patience ! le navire s'ébranle, un air plus pénétrant annonce aussi sa marche ; il faut monter sur le pont pour voir ce beau port de Marseille, cette belle côte hérissée de rochers couverts de charmantes maisons de campagne, croiser à chaque instant ces barques légères, ces navires aux ailes déployées qui rentrent dans le port, et la mer qui se déroule.

Le *Saïd*, qui nous emportait, est un grand bâtiment de 600 chevaux, long de plus de 100 mètres et qui, malgré le frémissement de la machine et les premiers soulèvements de la mer, semble immobile à côté des petits navires que la vague balance et que le vent incline. Déjà je ressens un certain trouble ; mais voici la cloche du dîner, et je me rappelle qu'en pareille circonstance la satisfaction donnée à l'estomac lui a rendu le calme.

Aux secondes, la table est un fer à cheval d'une quarantaine de couverts. Elle est présidée par le second, le commandant restant à celle des premières. Le service est très confortable, je ne saurais en donner une meilleure idée qu'en copiant les menus d'une journée, que j'ai pris à la fin des repas un jour où la mer était belle, et où je voulais écrire ; ne comptant pas pouvoir le faire, je n'avais pas fait provision de papier dans mon sac, et j'écrivis au dos de ces menus ; je les retrouve donc dans les lettres que ma famille avait reçues et conservées.

Ces menus sont imprimés, les mets du jour écrits à la main, je souligne tout ce qui est ainsi écrit :

Service maritime des Messageries impériales :

Paquebot le *Saïd, 12 mars* 1868. Menu du déjeûner. Hors-d'œuvre *: artichaut, beurre, radis, olives, merlans frits, bœuf en daube et gras double, pâté froid* ; dessert *: divers.*

Menu du dîner. Potage : *pâtes d'Italie ;* relevé: *bœuf garni ;* entrée : *épaule d'agneau aux petits pois ;* rôti : *volailles* ; salade : *chicorée ;* légumes: *fèves ;* entremets : *Saint-Honoré* ; dessert *: divers.*

Nous étions aux secondes deux prêtres du pèlerinage ; nous nous assîmes à table près de deux RR. PP. jésuites allant à Bourbon. Ils avaient l'habitude de la mer ; ils me dirent pour me remettre le cœur de ne pas trop mouiller le vin corsé du Midi qu'on sert en mer ; puis, au dessert, ils me firent prendre une tasse de café noir, qui est excellent à bord, du vrai bourbon.

Grâce à cette bonne hygiène, je remontai sur le pont avec un entrain qui me permit de me promener à grands pas sous une fraîche brise, par un splendide clair de lune. Je dus être le dernier des quatre à me coucher dans notre cabine, car il est impossible de le faire tous à la fois et restai longtemps au thé servi à huit heures.

Si le café m'avait soutenu contre le mal de mer, je le payai en ne voyant pas venir vite le sommeil ; néanmoins la nature reprit ses droits. Les lits sont bons ; on a draps, couverture, traversin, oreiller, rideaux pour se garer de l'air si le hublot est ouvert le soir ou le matin, et pour ne pas voir la lumière qui reste allumée toute la nuit dans le salon.

Le lendemain, je m'éveillai au jour et au bruit du lavage du pont qui se fait chaque matin avant six heures. Nous étions en pleine mer.

Dans des pèlerinages précédents, l'aumônier avait pu faire chaque soir la prière en commun au salon des premières, où tous les pèlerins étaient admis à ce moment ; on y avait aussi célébré la messe ; mais le commandant nous déclara que cela lui semblait pouvoir être désagréable aux passagers non catholiques, et ne le permit pas ; le mieux était alors de faire sa prière sur le pont.

(A suivre.) A. CHAMPGOBERT,
Prêtre de l'Oratoire.

Chronique Hebdomadaire

Le 15 septembre 1861 et le 20 septembre 1870. — Réception au Vatican et discours du Pape sur les leçons que nous donne Marie au pied de la croix. — Consécration de l'église de Saint-André, de Niort. — Pèlerinage à Baugé. — Bref du Pape sur l'incarcération de Mgr de Paderborn. — Sommation à Mgr de Paderborn de donner sa démission. — La république dominicaine et l'Eglise de Santo-Domingo.

Paris, le 1er octobre 1871.

Rome. — Le 15 septembre 1861, l'empereur Napoléon III et le roi Victor Emmanuel signaient à Paris un traité solennel dans lequel il est dit : « L'Italie s'oblige à ne pas attaquer le territoire du Saint-Père et à empêcher même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire des Etats pontificaux. »

Le 1 octobre suivant, la représentation nationale italienne acquiesça à cet engagement, en votant la déclaration que voici : « Nous renonçons à aller à Rome *avec la force.* »

Moins de six ans après, le 20 septembre 1870, les Italiens, voyant la France, qui les avait faits avec son argent et son sang, à terre sous le pied

du Prussien, entraient à Rome prise d'assaut avec une armée de 60,000 hommes. Les défenseurs de la ville étaient au nombre de 6,000, et le Pape leur fit donner l'ordre de cesser le feu dès qu'une brèche serait faite, ce qui ne fut pas long, les murailles n'offrant absolument aucune solidité. Cela dura en effet cinq heures à peine.

Depuis quatre ans, les Italiens célèbrent l'anniversaire de ce *glorieux triomphe*, comme une fête nationale.

Les Romains aussi le célèbrent, mais en habits de deuil. Ce jour-là, ils envahissent les églises pour prier pour les envahisseurs, et envoient au Vatican de nombreuses délégations, pour renouveler à Pie IX leurs serments de fidélité, de dévouement et d'amour.

Cette année, lorsque ces diverses délégations furent réunies dans la vaste salle du Consistoire, M. le commandeur Mencacci, prenant la parole au nom de tous, lut au Saint-Père une Adresse très émue, où était exprimée la crainte que le prolongement de sa captivité ne fût causé par les péchés des enfants de Dieu eux mêmes, et où des encouragements lui étaient instamment demandés pour soutenir ses enfants dans l'horrible confusion présente des choses et des principes.

Le Saint-Père se montra très-touché de ces sentiments, et leur adressa suivant leur désir, un admirable discours rempli d'encouragements. En voici littéralement la plus grande partie :

« ... La coïncidence qui doit servir de confort à nos âmes, c'est que l'anniversaire du 20 septembre se rencontre cette année avec la commémoration liturgique des douleurs de la Mère de Dieu. Or, pendant que l'Eglise vénère cette Femme grande et accablée de douleurs, nous devons la suivre, l'imiter et prendre force de son exemple.

» En effet, elle ne dit pas, comme la mère d'Ismaël, qu'elle n'avait pas la force d'assister à la mort qui menaçait son fils ; mais, femme courageuse, elle gravit le sommet du Golgotha, et, au pied de la croix, recueillit des lèvres de son divin Fils ce testament qui conforte, qui enseigne, qui rend l'Homme-Dieu maitre de vérité même du haut de cette chaire de la croix.

» Marie très-sainte au pied de la croix était donc debout, *stabat* ; elle entendait les blasphèmes des soldats, les railleries des pharisiens, les insultes des prêtres ; elle était debout, *stabat* ; et, le regard tourné vers son divin Fils, elle sentait, même dans la plénitude de la douleur, son courage redoubler ; elle demeurait debout, *stabat*. La lance perçait le côté du Seigneur crucifié, et elle contemplait immobile, non pas comme tant de faibles qui assistaient à cette désolante tragédie de même qu'ils eussent assisté à un spectacle, mais en femme qui méditait, souffrait et espérait.

» Cependant, à cette vue, elle se souvint des paroles du vieillard Siméon qui prédit que l'Enfant serait un jour comme un glaive très-aigu qui percerait son cœur maternel.

» *Stabat*, Marie très-sainte se tint debout et ferme au pied de la croix jusqu'à l'achèvement de la grande catastrophe. Enfin, elle se retira et, au milieu des ténèbres que Dieu voulut pour affirmer en quelque sorte à l'univers le deuil de la nature, elle descendit du Calvaire d'un pas assuré et sans crainte, se rendit à sa demeure, où l'on peut croire précisément que son divin Fils se présenta à elle la première pour la consoler ; et il est à croire qu'en lui expliquant l'accomplissement du grand mystère, il lui dévoila aussi les triomphes futurs de l'Eglise, dont Marie elle-même devait voir les commencements.

» Elevons donc nos regards vers la montagne, et profitons des exemples de force donnés par la Vierge immaculée, qui saura, Elle, proportionner l'entreprise à nos propres forces si réduites.

» Nous aussi, nous sommes témoins affligés de la guerre atroce et des tourments que l'on fait souffrir à l'Eglise, à cette Eglise sainte qui est sortie sur le Calvaire du côté ouvert de Jésus-Christ.

» C'est le devoir de tous, et plus spécialement des ministres du sanctuaire, d'opposer aux blasphèmes, aux railleries, au mépris des choses saintes et sacrées, le remède de l'instruction qui confond l'erreur en fortifiant les bons, soutenant les faibles et ramenant, s'il est possible, les endurcis.

» C'est à nous qu'il appartient, ô très-chers fidèles, d'opposer à tant d'infernales paroles autant d'autres paroles de louanges, de respect et d'amour pour Dieu, pour la Vierge, pour les saints, enfin pour les divins mystères : *A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.*

» Que, sous les voûtes des sacrés temples, résonnent souvent les louanges de Dieu, et puissent les louanges par nous proclamées avec esprit de pénitence apaiser son indignation pour tant de fautes que commettent les hommes ! Entre autres prières, répétons celles de l'Eglise : *Deus, qui culpa offenderis, pœnitentia placaris.* Soyez, vous aussi, fermes et constants ; abandonnez-vous dans les bras de Dieu et soyez confiants en son aide.

» N'assistez point aux fonctions destinées a apaiser Dieu comme à un spectacle, *tanquam ad spectaculum*, ainsi qu'il a été reproché aux spectateurs indifférents sur le Golgotha ; mais assistez-y avec Marie très-sainte, recueillie dans sa douleur, et avec les mêmes pensées qu'elle sur ce qui se passait au Golgotha, et sur les paroles qui sortaient de la bouche de son divin Fils ; en sorte que l'on pourrait répéter : *Maria autem*

conservabat omnia verba haec conferens in corde suo.

» Réfléchissons, nous aussi, et recueillons en même temps le fruit de nos réflexions, qui doit être compris dans ces deux mots : *Agere et pati.*

» Agir contre tous ceux qui appellent le mal ce qui est le bien, et le bien ce qui est le mal. C'est là le monstre qui de nos jours voudrait tout ramener au chaos ; mais, quant à nous, faisons tout ce qui dépend de nous pour repousser avec l'aide de Dieu ce monstre, qui est le compendium de tous les vices. Et si, pour le repousser, il est nécessaire d'agir, il faut pareillement nous disposer avec patience à éprouver les effets de ses vengeances empoisonnées : *Ager et pati.*

» Les blasphèmes, les insultes, les dérisions ne doivent point nous ébranler, nous devons rester fermes et constants à notre place au pied de la Croix.

» Marie, après avoir assisté au grand sacrifice, descendit de la montagne et retourna dans sa retraite marchant d'un pied sûr au milieu des ténèbres épaisses qui couvrirent miraculeusement la terre.

Et nous, parmi les ténèbres produites par les erreurs, les faux principes, l'esprit d'immoralité, nous devons poser le pied avec sécurité pour nous retirer dans le silence de nos cœurs.

» Il est à croire que Marie, seule, abandonnée, fut à la fin consolée, comme je l'ai dit tout à l'heure, par la vue de son Bien-aimé. Nous aussi, nous n'avons pas d'autre défense que cette Croix. Ceux qui pourraient nous aider sont ou accablés, ou ennemis, ou indifférents. C'est pourquoi tournons-nous vers celui qui, par sa mort, a effacé de nos fronts notre condamnation. C'est lui qui consola sa très-sainte Mère dans la douleur et l'abandon où elle se trouvait.

» Et pourquoi ne pourra-t-il pas aussi consoler son Vicaire, bien qu'indigne, et tous ces nombreux fidèles qui sont avec lui ?

Ah ! oui tous unis ensemble au pied de la Croix, prions-le avec Marie de nous consoler. Qu'il purifie aussi son Eglise de certaines taches qui ne sont point siennes, mais qui sont de tels et tels, qui appartiennent à cette Eglise.

» Mais qu'ils sachent, les ennemis de l'Eglise, qui pleins de confiance sont dans l'enthousiasme de tout ce qui arrive, et qui comptent sur certains événements (prochains ou lointains, Dieu seul le sait) ; qu'ils sachent bien que les pharisiens aussi, et leurs amis étaient dans l'enthousiasme pour la mort du Christ, comme s'ils avaient obtenu un triomphe : ils ne s'apercevaient pas que cette mort était l'origine de leur défaite complète.

» En attendant, exerçons-nous à la patience et écoutons la voix de Dieu qui, par la bouche du prophète nous dit ; *Potum dabis nobis in lacrymis in mensura.* Prions Dieu avec confiance, espérant que la mesure est à son comble, et que l'amer breuvage sera bientôt épuisé.

» Mais, comme en tout nous devons soumettre notre volonté à la volonté divine, après l'avoir priée de nous délivrer des maux présents, supplions-la de nous délivrer des maux futurs par l'intercession de celle qui fut saluée pleine de grâce par l'angélique messager de Dieu.

» Oh ! oui, Vierge bienheureuse, je vous prie pour moi et pour tous ceux qui sont ici présents, et pour tous ceux qui sont unis avec moi, de nous assister en ce moment, afin de nous maintenir fermes et solides dans nos résolutions. Nous vous prions de nous assister à la fin de nos jours, et lorque nos lèvres froides et tremblantes prononceront d'une voix languissante votre nom, vous, avec votre Epoux très-chaste, accueillez ces âmes qui ne désirent rien autre chose que louer et bénir Dieu dans tous les siècles :

Quando corpus morietur
Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria ! Amen ?

» *Benedictio Dei,* etc. »

France. — La longueur du magnifique discours qu'on vient de lire, et dont nous n'avons pas cru pouvoir donner une simple analyse, nous force à être bref pour le reste de notre chronique. Nous nous bornerons donc à signaler aujourd'hui en peu de mots, pour la France, quelques solennités pieuses.

Le 2 septembre a été consacrée l'église de Saint-André, à Niort. Mgr Pie avait appelé à cette intéressante cérémonie Son Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux et NN. SS. les évêques de Nantes, de la Rochelle, d'Angoulême et de Luçon. C'est lui-même qui a prononcé le discours de circonstance, dont nous extrayons le remarquable à propos que voici : « Ceux-là sont cruellement ennemis d'eux-mêmes qui, en refusant ou en négligeant d'offrir à Dieu quelque partie des biens qu'ils en ont reçus, se privent à la fois des récompenses de la terre et de celles du ciel ; car c'est la très-juste coutume de Dieu de ramener à la contribution forcée le peuple qui ne lui offre plus la contribution volontaire. Entendez les terribles menaces du Tout-Puissant : *Tu donneras au soldat impitoyable ce que tu ne veux pas donner à mon prêtre ; le fisc viendra prendre ce que Jésus-Christ n'a pas reçu.* N'avons-nous pas eu ce spectacle sous les yeux, etc. ? »

— Le surlendemain, un grand concours de fidèles avait lieu à Baugé, dans le diocèse d'Angers, pour y vénérer une insigne relique de la vraie croix. Mgr Freppel avait annoncé ce pèlerinage par une lettre pastorale splendide, dont la croix était naturellement le sujet. La cérémonie était rehaussée par la présence de six prélats, archevêques et évêques, NN. SS. : Desprez, archevêque

de Toulouse ; Fruchaud, archevêque de Toulouse ; de La Bouillerie, archevêque de Berga *in partibus* et coadjuteur de Bordeaux ; Freppel, évêque d'Angers : Grolleau, évêque d'Evreux, et Bataille, évêque d'Amiens. Les pèlerins étaient au nombre d'environ vingt mille.

Prusse. — Lors de l'incarcération de Mgr Martin, évêque de Paderborn, M. Paine, son vicaire général, qu'il a établi pour le représenter, en avait annoncé la triste nouvelle au Saint-Père. Le Pape a répondu par une très belle lettre, remplie d'éloges pour l'héroïque fidélité de Mgr Martin, de son clergé et de ses diocésains, et où il dit que la persécution, en provoquant la profession de la foi catholique, prépare à l'Eglise un nouvel accroissement, tout en l'embellissant d'éclatants triomphes.

Ce n'est pas assez que Mgr Martin soit prisonnier, il faudrait qu'il renonçât à sa charge d'évêque. Le gouvernement le lui a fait signifier par un de ses agents. Mais c'est ici qu'échoue la force. Mgr Martin a répondu, entre autres choses, « que l'autorité dont il était revêtu, il ne la tenait pas du gouvernement, qui, par conséquent, ne pouvait pas la lui reprendre. » Il faut, d'ailleurs, savoir que cette démission lui est demandée pour avoir suspendu un prêtre avant la promulgation des lois de mai, est que c'est néanmoins sur ces lois qu'on se fonde pour la lui demander ; en sorte qu'on prétend donner à ces fameuses lois une force rétroactive, ce qui prouve une fois de plus l'équité prussienne. Mgr Martin termine sa lettre par cette superbe protestation : « Bien au-dessus des ténèbres et du chaos du monde brille le soleil éternel de la justice et de la vérité, et quoi que les hommes puissent décider de moi, j'ai une confiance inébranlable en Celui qui a compté tous les cheveux de notre tête, et j'endurerai tout plutôt que de trahir mon cher diocèse et la sainte Eglise catholique et romaine. A cette Eglise ont appartenu ma jeunesse et mon âge viril ; mes derniers jours aussi, tant que Dieu voudra les prolonger, doivent être à elle. Je lui sacrifierai tout, et, si cela est nécessaire, je donnerai pour elle la dernière goutte de mon sang. » Voilà du moins un langage d'homme libre, qui console de bien des hontes, et c'est un évêque catholique qui le fait entendre ! L'Eglise donne en ce moment ce beau spectacle, qu'abandonnée de tous en Europe, elle résiste sans fléchir au colosse allemand, et combat seule pour la liberté de tous.

République Dominicaine. — Il ne faut pas juger de l'Amérique du Sud par ce qui se passe au Brésil et au Vénézuéla. Sauf trois ou quatre Etats, où la franc-maçonnerie circonvient ou occupe le pouvoir, tous les autres à peu près se déclarent catholiques et agissent en conséquence. On sait comment le président Garcia Moreno gouverne la République de l'Equateur, et si la place nous le permettait, nous aurions à en dire encore des choses extrêmement intéressantes.

La situation de l'Eglise dans la République Dominicaine est moins connue. Depuis longtemps les citoyens de ce pays, qui était la terre de prédilection de Christophe Colomb, s'épuisaient en luttes intestines et en guerres contre la domination étrangère. En 1844 ils secouaient le joug haïtien. Peu après, rendus à l'Espagne par l'entremise de don Serrano, alors capitaine général de Cuba, ils durent reprendre les armes pour se délivrer encore. Aujourd'hui, ils ont pour président Son Exc. le général Gonzalès, qui s'inspirant des sentiments catholiques de ses concitoyens, est entré hardiment dans la voie du progrès chrétien. Les députés de la nation sont naturellement en parfait accord avec lui et secondent ses vues. Réunis en Assemblée constituante, il y a peu de temps, à Santo-Domingo, capitale de la République, ils ont su résister énergiquement à certaines tendances révolutionnaires, et la religion catholique a été proclamée religion de l'Etat, à la satisfaction générale du pays. Les proscrits de tous les partis ont été rappelés, et l'hospitalité a été généreusement offerte à tous ceux qu'exile le tyran de Vénézuéla. Une ère de paix et de prospérité véritable s'ouvre donc tout à la fois pour la République Dominicaine et pour l'Eglise de Santo-Domingo, la plus antique du nouveau monde. Si les Dominicains sont fidèles à l'Eglise, l'Eglise sera fidèle à les préserver et de l'esclavage du dehors et de l'esclavage du dedans.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

VINGT-TROISIÈME INSTRUCTION.

Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; adoration des Bergers.

TEXTE, — *Credo... in Jesum Christum, Filium ejus unicum, qui conceptus est de Spiritu Sancto natus ex Maria Virgine...* Je crois... en Jésus-Christ, son Fils unique; qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie.

EXORDE. — Mes frères, après la naissance de saint Jean Baptiste, la vierge Marie et saint Joseph étaient revenus à Nazareth. Ils avaient repris leurs occupations ordinaires ; l'un travaillait de son état de charpentier, l'autre, celle que nous appelons aujourd'hui la Reine du ciel, vaquait humblement aux soins de leur pauvre ménage.. Vous savez à quelle épreuve fut soumise la foi de saint Joseph, et les injustes soupçons qu'il conçut à l'égard de son auguste épouse. Nous ignorons combien de temps dura pour l'un et pour l'autre cet état d'angoisses, mais un ange du paradis fut envoyé pour éclairer Joseph et justifier la vierge Marie. Cependant l'Enfant divin croissait dans le chaste sein de sa mère... Bientôt il allait quitter ce sanctuaire béni, et faire son apparition dans le monde... Mais voilà bien un autre embarras... Les Prophètes ont annoncé que le Messie naitrait à Bethléem, et voici que leurs prédictions vont se trouver démenties; car les parents de Jésus habitent Nazareth, et rien ne nous fait prévoir qu'ils doivent se rendre à Bethléem...

La Providence de Dieu saura tout concilier. A Rome existait un empereur puissant, qui commandait à presque toute la terre ; voulant connaitre le nombre de ses sujets, il ordonne d'en faire le recensement; chacun doit se rendre dans le pays de sa famille pour faire inscrire son nom. Or, Joseph et Marie appartiennent à la famille de David, et c'est à Bethléem, cité de David, que se trouvent la plupart des descendants de cet ancien roi... Pieux ménage de Nazareth, allez donc vérifier la prophétie et donner à la cité de Bethléem la gloire qui lui fut promise ; qu'il naisse dans son sein Celui qui doit sauver les hommes et gouverner un jour le peuple des élus... Vous voyez mes frères, comment Dieu s'est servi de la vanité d'un prince pour accomplir les prophéties qui annonçaient le lieu même où devait naitre notre adorable Sauveur...

PROPOSITION ET DIVISION. — Nous allons, ce matin, *premièrement*, raconter la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ ; puis, *en second lieu*, nous dirons comment les bergers furent appelés à être ses premiers adorateurs...

Première partie. — Donc, pour obéir à l'édit de l'empereur de Rome, Joseph et Marie quittent leur maison de Nazareth et s'acheminent vers Bethléem... Suivons-les pieusement dans ce voyage ; quel recueillement ! quelle modestie !... Jésus les soutient et les encourage ; l'obéissance leur sert de guide, le silence d'entretien ; ils avancent doucement sous une si heureuse conduite, et arrivent enfin à Bethléem vers le déclin du jour... Aussitôt ils cherchent à se loger, mais ils ne trouvent point de place dans les hôtelleries lieux où la pauvreté est ordinairement mal accueillie... On les refuse partout ; quelques instances qu'ils fassent, les hommes n'ont pour eux que des mépris, mais leur modestie n'a qu'une sainte douceur pour les souffrir (1). Cependant la nuit devenait plus obscure ; se voyant indignement rebutés de tout le monde, nos pieux voyageurs ont recours à Dieu, leur refuge ordinaire ; il leur inspire la pensée de se rendre dans un faubourg de la ville, où sa Providence leur avait assigné une étable pour logis.

Voilà, mes frères, le palais que le Dieu et le Seigneur du monde destinait à son fils unique !... Joseph et Marie, toujours soumis aux desseins du Très-Haut, y entrent plus contents que si c'eût été la demeure la plus commode de la ville... La sainte Vierge, s'apercevant que l'heure de son heureux accouchement était venue, se mit en devoir, avec son époux, de préparer, au lieu de berceau, un peu de foin sur une crèche ; puis elle étend les langes dans lesquels elle doit envelopper le fruit divin qui a daigné la choisir pour mère !... Maintenant, chrétiens, élevez vos pensées et vos cœurs, adorez Jésus, bénissez Marie, la Vierge immaculée et la plus heureuse des mères... Loin d'ici les convulsions et les douleurs de l'enfantement, châtiment réservé aux autres filles d'Eve... Ici ce sont les ravissements de la joie, les extases de l'amour ; et parmi l'ardeur de vos désirs et la ferveur des prières que vous adressiez au ciel, voici, ô glorieuse Reine du paradis, que votre Fils

(1) Cf. Hayneuve, *Méditat*, t. Ier.

apparait miraculeusement dans vos bras. Ce fruit de vie se détache sans douleur de l'arbre qui le portait; cet éclair traverse la nue sans la déchirer ; ce rayon de lumière pénètre le cristal sans le briser !... En un mot, le Fils de Dieu quitte le sein de sa mère sans violer le sceau de sa virginité... Ainsi, au jour de sa résurrection il sortira de son sépulcre sans briser la pierre qui le couvrira, et sans rompre l'empreinte des sceaux dont elle fut marquée...

Descendez, esprits bienheureux, accourez rendre hommage à cet Enfant divin ; il est le Fils du Père éternel, il est votre Dieu, il est votre Maitre.. Mais, frères bien-aimés, pourquoi appeler les esprits célestes, déjà notre Sauveur a reçu des adorations plus ferventes et plus douces à son cœur que celles des Anges et des Séraphins. Voyez donc l'auguste Marie ; comme elle le presse contre son cœur ; avec quel respect elle le dépose dans cette crèche, l'enveloppe de langes et se prosterne à ses pieds !... Je ne veux pas vous oublier non plus, ô doux saint Joseph, pieux témoin des merveilles du Seigneur !... Qui pourrait raconter les sentiments d'amour et de vénération dont votre âme fut inondée quand, pour la première fois, vos lèvres se collèrent sur les pieds de cet Enfant divin, dont vous deviez être ici-bas le protecteur et le père nourricier...

Frères bien-aimés, considérons nous-mêmes avec admiration les circonstances qui accompagnent la naissance de notre adorable Sauveur. Quoi ! Jésus, vous reposez dans une crèche !... Vous voulez être vu entre deux animaux !...Vous, mon Dieu, dans une étable !... Le Fils de Dieu, au milieu de la nuit, entre deux animaux, et reposant sur le foin qui leur sert de pâture... N'y a-t-il donc point de demeure dans cet univers pour Celui qui l'a formé de ses mains ?... Celui qui donne aux rois leurs couronnes ne trouve donc lui-même pour trône qu'une pauvre crèche !. C'est donc ainsi que la créature reçoit son Créateur !... Ah ! si la vue des ineffables abaissements de notre Sauveur à sa naissance n'attendrit pas nos cœurs, si elle ne nous inspire pas des sentiments de reconnaissance et d'amour, je vous le dis, en vérité, il est bien à craindre que nous ayons perdu la foi, ou du moins que cette vertu soit en nous très affaiblie... Mais non, approchons-nous avec Marie et Joseph de la crèche où repose cet Enfant divin offrons-lui avec eux notre amour et nos adorations...

Seconde partie. — Mais pendant que la vierge Marie et son auguste époux adorent en silence et dans le recueillement le plus profond l'Enfant divin qui vient de naitre, un bruit inaccoutumé se fait entendre... Qui donc peut ainsi, au milieu de la nuit, venir visiter cette pauvre étable ?... La porte s'ouvre, et voici que des bergers accourent et se prosternent au pied de la crèche de Jésus ; leurs yeux ravis se fixent sur cet aimable Enfant, les cœurs de ces hommes simples palpitent d'allégresse et d'amour... « Salut, lui disent-ils, ô Messie promis à nos pères ; salut, Libérateur si longtemps attendu ! Salut encore, ô Sauveur qui venez de naitre !... » Mais qui donc humbles bergers, vous a révélé ce mystère ?... Qui donc vous a dit que cet Enfant, couché sur le foin et emmaillotté de langes dans cette pauvre étable était le Rédempteur après lequel ont soupiré vos aïeux ?...

Qui, mes frères ?... Admirons ici les adorables desseins de la Providence de Dieu... Malgré les abaissements qui accompagnent la naissance du Sauveur Jésus, elle a voulu nous montrer par des signes éclatants qu'il était réellement le Fils de Dieu. A l'heure même où, pour la première fois, l'heureuse Marie pressait sur son cœur le fruit béni de ses entrailles, des anges étaient descendus des cieux et faisaient retentir des plus joyeux concerts les montagnes de Bethléem : « Gloire à Dieu aux plus haut des cieux, s'écrient-ils, et sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté !...» Puis un ange, se détachant de la troupe céleste, s'approchait des bergers qui veillaient alors à la garde de leurs troupeaux : « Livrez-vous à l'allégresse, disait-il, car voici que je vous annonce une nouvelle qui sera pour vous et pour tout le peuple le sujet d'une grande joie. C'est qu'il vient de vous naître dans la ville de Bethléem un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. Voici à quel signe vous le reconnaitrez : Vous trouverez un petit enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche, c'est lui, adorez-le... » Et dès que les anges eurent disparu, les bergers se dirent les uns aux autres : « Allons jusqu'à Bethléem ; voyons ce qui est arrivé, ce que le Seigneur a daigné nous faire connaître...» Abandonnant leurs troupeaux, ils se rendirent en toute hâte dans cette pauvre étable ; là, comme nous l'avons dit ils trouvèrent Marie et Joseph et le petit Enfant couché dans la crèche... Quoi, bergers, c'est donc là le Sauveur qu'on vous a annoncé ?... Quelle joie peut donc vous causer la naissance d'un pauvre enfant couché sur la paille ?... Cependant, malgré les apparences, leur foi ne chancelle point ; ces hommes, simples et droits, n'hésitent pas à le reconnaître pour le Messie ; ils quittent la crèche remplis de consolation et bénissant Dieu... L'Evangile même nous les montre comme les premiers apôtres du Sauveur, les premiers missionnaires qui le firent connaitre ; car nous y lisons « qu'ils publièrent tout ce qui leur avait été dit touchant ce petit Enfant; et ceux qui les entendaient étaient dans l'admiration en les écoutant... »

Frères bien-aimés, quelles admirables leçons, quels précieux enseignements ressortent des circonstances qui ont accompagné cette naissance

de notre auguste Sauveur. Bornons-nous à en indiquer quelques-uns seulement... Dans le monde on dédaigne les pauvres; souvent, laissant de côté les vertus et les qualités, on estime les hommes seulement d'après leur fortune et la position qu'ils occupent... Voyez comme Jésus, le Roi du ciel, combat cette fausse appréciation !... Fils du Très-Haut, quels seront donc vos premiers adorateurs, les courtisans qui les premiers vous salueront à votre berceau? Dors, empereur romain, ce ne sera pas toi... Reposez, riches de la terre, dans vos couches moelleuses, les anges n'iront pas troubler votre sommeil, vous ne méritez pas leur visite... Le Dieu qui pénètre le secret des cœurs préfère à vos hommages ceux de ces humbles bergers... Ils valent plus que vous à ses yeux !...

Puis, frères bien-aimés, la pauvreté n'est-elle pas une des choses les plus redoutées sur cette terre ?... Un amour excessif des aises et des jouissances de la vie n'est-il pas le vice qui a de tout temps dominé et qui domine encore les hommes?... Voyez donc de nos jours les âpres convoitises de tant de pauvres ouvriers qui ont perdu la foi... Considérez ces regards haineux et jaloux que le pauvre jette sur les biens de celui que la fortune a plus favorisé... Voyez le but final où tendent toutes ces convulsions, tous ces bouleversements qui ébranlent nos sociétés modernes... Eh bien, dites-moi si Jésus dans sa crèche ne combat pas de la manière la plus énergique ces instincts dévoyés de l'âme humaine?... Venez, pauvres, qui que vous soyez, venez causer un instant avec l'Enfant de Bethléem. Vous êtes sevrés, dites-vous, de toutes les jouissances de la vie, condamnés à la souffrance et au travail ! Ah ! plus tard, à Nazareth, il vous montrera qu'il est venu au monde pour travailler ; sur le Calvaire, il vous dira qu'il est venu pour souffrir. En attendant, dès aujourd'hui, ne vous montre-t-il pas à rechercher avec moins d'âpreté ces aises et ces jouissances de la terre ? Mais je n'ai rien, dites-vous, pas même un lieu pour reposer ma tête! Et lui, le Créateur de tout ce qui existe, l'étable dans laquelle il repose n'appartient point à ses parents ; cette crèche, ce foin sur lequel il est couché ne sont pas même à lui. Dites-moi, pouvait-il nous enseigner d'une manière plus énergique à accepter avec résignation les inconvénients de la pauvreté, quand la Providence, toujours sage dans ses vues, nous l'a assignée pour partage !...

Péroraison. — Frères bien-aimés, encore une réflexion, et je termine... J'ai lu quelque part, dans une légende de saint Christophe, que ce saint s'était retiré sur le bord d'un fleuve, afin de transporter à l'autre rive les voyageurs, car l'eau était profonde, et plusieurs déjà s'y étaient noyés... Pour témoigner combien cette œuvre de charité lui était agréable, notre Seigneur Jésus-Chist daigna un soir se présenter lui-même pour traverser ce torrent. Le saint le prit sur ses épaules ; mais arrivé au milieu du fleuve, il ne put avancer; l'Enfant divin pesait d'un poids énorme sur ses robustes épaules... Le saint le regarde avec surprise : « Qui êtes-vous donc, lui dit-il, ô vous qui, sous cette forme enfantine, pesez sur moi d'un si lourd poids ? » — « Je suis, répondit l'enfant, celui qui porte le monde, c'est-à-dire ton Sauveur et ton Dieu. » Et Jésus disparut...

Approchons-nous, mes frères, de la crèche du Sauveur ; faisons-lui la même question : « Qui êtes-vous donc, petit Enfant, vous, couché dans cette étable embrassé par Marie, adoré par Joseph ?... Qui êtes-vous donc, vous dont les anges chantent la naissance, et dont l'apparition comble de joie et le ciel et la terre ?... Vous êtes pourtant bien petit, bien pauvre et bien faible !... » — « Je suis, pourrait-il nous répondre, celui qui porte le monde, le Maître souverain de la terre et des cieux ; je suis surtout pour vous le Dieu de l'Incarnation, *conçu du Saint-Esprit et né de la vierge Marie.* Venez vous agenouiller auprès de ma crèche, me reconnaître pour votre Sauveur, m'offrir, comme les bergers, les hommages d'un cœur simple et droit, et ma naissance sera aussi pour vous le sujet d'une grande joie ; joie si grande qu'elle fera votre bonheur sur cette terre et que vous en éprouverez les heureux effets pendant toute la durée de l'éternité bienheureuse. » Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

La Dévotion aux Saints Anges

(3e article.)

V. LES SAINTS ANGES EXÉCUTENT FIDÈLEMENT LES ORDRES DE DIEU.

Non seulement les saints Anges louent Dieu sans cesse et gardent fidèlement les temples qui lui sont consacrés ; non seulment ils forment une escorte d'honneur au Roi des rois, présent sur nos autels dans le sacrement de son amour ; ils exécutent encore ses ordres divins avec un empressement et un zèle au-dessus de tout éloge. En ceci, comme en ce qui précède, ils nous offrent un admirable exemple à imiter.

Le prophète donne aux esprits bienheureux le nom de *sentinelles* (1), pour marquer qu'ils s'appliquent à bien faire tout ce qui leur est ordonné. David les compare à un *feu dévorant* (2) à cause de la rapidité de leur marche. Job les appelle les

(1) Dan., IV, 10.
(2) Ps. CIII, 4.

foudres (1) que le Seigneur envoie là où il lui plaît. Ils apparaissent à Elisée sous la forme de *coursiers* (2). Enfin, on les représente ordinairement avec des *ailes*, pour indiquer la promptitude avec laquelle ils s'acquittent de leur mission.

L'amour de Dieu forme l'unique mobile de leurs mouvements; ils volent où le souverain Maître les appelle, parce qu'ils l'aiment de toute l'énergie de leur être. Leur obéissance est aveugle : ils comprennent parfaitement qu'il n'y a, dans tout ce que le Seigneur leur commande, rien que de juste et de saint ; cela leur suffit ; leur obéissance est prompte : ils partent au moindre signal. On les peint ayant les pieds nus, pour montrer qu'ils ne sont embarrassés dans leur marche par aucune affection étrangère ; ils ne savent ce que c'est que l'intérêt propre et l'acception des personnes : les pécheurs aussi bien que les justes, les pauvres comme les riches sont, de leur part, l'objet des mêmes soins empressés.

Oh ! si notre obéissance à la loi de Dieu pouvait ressembler un peu à la leur ! comme nous nous rendrions vite agréables au bon Maître ! Que de mérites nous amasserions pour l'éternité ! que de brillantes victoires nous remporterions sur les ennemis de notre salut. *Vir obediens loquetur victorias* (3) ! Il est bien vrai que nous portons au dedans de nous-mêmes un fond d'orgueil, un foyer d'instincts pervers que les saints Anges ne connaissent pas, et qui nous pousse continuellement à nous affranchir de tout joug pour vivre suivant nos passions. Nous le reconnaissons humblement ; aussi, l'obéissance nous est-elle plus difficile qu'aux esprits bienheureux, qui vivent exempts de toute misère et pleinement confirmés en grâce. C'est pourquoi, ô fortunés protecteurs, souffrez que nous vous priions de nous assister dans cette guerre contre nos mauvais penchants, afin que nous arrivions à imiter votre soumission si parfaite aux commandements du divin Maître !

VI. LES SAINTS ANGES LUTTENT CONTINUELLEMENT CONTRE LES DÉMONS.

Les saints Anges ne peuvent vouloir et ne veulent en réalité que le bien : le bien de Dieu d'abord et avant tout, c'est-à-dire sa glorification au ciel et sur la terre ; le bien de l'homme ensuite, qui consiste principalement dans la grâce et la félicité éternelle. Les Anges apostats, au contraire, ne cherchent que l'occasion de diminuer, d'anéantir même, s'ils le pouvaient les perfections divines, et de nous rendre malheureux en cette vie et en l'autre. La raison de cette différence, c'est que la volonté des premiers est toujours demeurée droite et juste, tandis que celle des seconds a été pervertie par la révolte dont ils se sont rendus coupables. De là une guerre acharnée entre eux, guerre qui dure depuis le jour où, sous la conduite de Lucifer, les mauvais ont osé s'insurger contre Dieu. L'effroyable châtiment dont le Seigneur a frappé ceux-ci en les reléguant dans les abîmes n'a point dompté leur fol orgueil ; ils poursuivent la lutte à outrance, non plus contre Dieu directement, mais contre ses créatures. Ils se sont dit : « Nous voilà chassés du ciel pour jamais, et il nous est impossible d'y rentrer ; eh bien ! que ferons-nous ? Il nous faut, à tout prix, établir sur la terre notre empire, nous y faire adorer, et empêcher que l'homme reconnaisse d'autre Dieu que nous ! »

C'est ce double combat, avec le triomphe final des bons, que l'apôtre saint Jean exprime dans ces paroles de son Apocalypse (1) :

« Et il y eut dans le ciel une grande lutte : Michel et ses Anges combattaient contre le dragon (Lucifer), et le dragon combattait avec ses Anges. Mais ceux-ci furent les plus faibles, et leur place ne se trouva plus dans le ciel. Et ce grand dragon, l'ancien serpent, appelé démon et Satan, qui séduit tout l'univers, fut précipité sur la terre, et ses Anges avec lui... Malheur à la terre et à la mer, parce que le démon est descendu vers elles plein d'une grande colère !... Le dragon s'irrita contre la femme (la sainte Eglise, d'après les interprètes) et il alla combattre ses autres enfants qui gardent les commandements de Dieu et rendent témoignage à Jésus-Christ... Et j'entendis une grande voix dans le ciel, disant : « Maintenant, le salut de notre Dieu est affermi, « et sa puissance, et son règne, et la puissance « de son Christ ; et ils ont vaincu par le sang de « l'Agneau et par le témoignage qu'ils ont rendu « à sa parole ; et ils ont méprisé leur vie jusqu'à « souffrir la mort. C'est pourquoi réjouissez-« vous, cieux, et vous, leurs habitants !... »

Entraîner les hommes, les chrétiens surtout, dans les voies de l'iniquité, pour les faire condamner ensuite aux abîmes éternels, tel est donc le but infernal que ne cessent de poursuivre les démons depuis le commencement des temps, et qu'ils poursuivront jusqu'à la consommation de toutes choses. Mais, parce que la nature humaine a l'infirmité en partage, que ses lumières se sont obscurcies et qu'elle est fortement portée au mal, le Seigneur, dans sa grande miséricorde, a jugé qu'il fallait la protéger d'une assistance surnaturelle contre les efforts d'ennemis si puissants, si nombreux, si parfaitement disciplinés et d'une persévérance à toute épreuve, tels que sont les démons. Il a ordonné aux Princes de sa

(1) Job, XXXVIII, 35.
(2) IV Reg., VI, 17.
(3) Prov., XXI, 28.

(1) Apoc, XII, 7 et *Seq*.

cour de prendre en main notre défense, de nous aider de leurs salutaires inspirations, et même de combattre avec nous et à côté de nous.

Tenons donc pour certains les points suivants que nous enseignent les saints Pères et les théologiens :

1° Après leur condamnation, les mauvais Anges n'ont point été tous enchaînés dans les enfers; une grande partie a reçu la faculté de peupler le monde que nous habitons, et même d'exercer sur les créatures un véritable empire. C'est pourquoi l'Apôtre les appelle les gouverneurs du monde, *mundi rectores* (1), et donne à Satan, leur chef, le nom de Dieu de ce siècle, *Deus hujus sæculi* (2). Que chacun de nous se considère donc comme environné sans cesse de ces esprits invisibles et malfaisants.

2° L'occupation continuelle des démons est de porter les hommes au péché par tous les moyens que savent inventer de concert, et leur science beaucoup plus étendue que la nôtre, et leur méchanceté, plus grande que celle de l'homme le plus pervers ; à cette fin, ils se servent surtout des objets extérieurs, qui, en flattant les sens, obscurcissent la raison et séduisent le cœur.

3° Le Seigneur, qui, mieux que personne, connait notre faiblesse et la puissance extraordinaire des démons, envoie à notre secours les esprits angéliques. « L'ange du Seigneur, dit le Psalmiste, sera autour de ceux qui le craignent (3). » Il se tient donc, comme une sentinelle vigilante, autour de nous, pour éloigner ce qui pourrait nous nuire. L'expression des Septante est plus énergique : « L'Ange du Seigneur *se campe*, traduisent-ils, autour de ceux qui le craignent, » et ses retranchements sont si forts, qu'aucune puissance ennemie ne peut les forcer. C'est ainsi que le céleste compagnon de Tobie écarta du chemin les obstacles, et se rendit maître du monstre qui voulait dévorer celui qu'il avait reçu mission de conduire (4). « J'enverrai, dit ailleurs l'Esprit saint, mon Ange devant vous pour vous frayer le chemin (5). » Le dévot saint Bernard était si persuadé du pouvoir des esprits célestes pour nous soutenir dans les combats que nous sommes obligés de livrer aux démons, qu'il donne comme un moyen infaillible de surmonter la tentation, l'invocation des saints Anges, à la garde desquels Dieu nous a confiés. Un Ange est représenté dans l'Apocalypse tenant une chaîne pour Satan. Que veut dire cette chaîne, sinon que les Anges ont le pouvoir de neutraliser l'influence des démons et d'*enchaîner* leur pouvoir.

(1) Eph., vi, 11.
(2) II Cor. iv, 4.
(3) Ps. xxxiii, 8.
(4) Tob., vi, 4.
(5) Exod., xxiii. 20.

On lit ce qui suit dans le *Pré spirituel* de Sophronius, ch. lxvi :

« Avant que j'aie embrassé la vie des solitaires, raconte le saint vieillard Théodosius, je fus un jour ravi en extase, et je vis un homme dont la beauté surpassait l'éclat du soleil. Me prenant par la main : « Viens avec moi, me dit-il, » il convient que tu t'exerces à la lutte. » Et le voilà qui me conduisit sur un champ de bataille couvert de soldats : les uns portaient des habits blanc, les autres étaient affreusement noirs. Alors, j'aperçus parmi ces derniers un homme d'une stature extraordinaire ; sa tête, qui inspirait l'horreur, touchait les nues. « C'est avec » celui-ci, me dit le jeune homme qui m'était » apparu, qu'il faut que tu te mesures aujour- » d'hui ! » La frayeur me saisit aussitôt, mes membres tremblaient, je me jetai vite aux pieds de mon guide : « Eh quoi ! m'écriai-je, entre tous » les mortels, naturellement si faibles, en trou- » verait-on un seul qui pût soutenir la lutte avec » un tel géant ? Non, quand tous les hommes se » réuniraient, ils ne pourraient rien contre lui. » — Il faut pourtant, reprit le jeune homme, » que tu engages la lutte. Ne crains rien, marche » en toute confiance et avec joie; aussitôt qu'il » t'aura attaqué, je volerai à ta défense et je t'ai- » derai à remporter la victoire. » En effet, je ne me fus pas plus tôt élancé, qu'il vint à mon secours et me fit gagner la couronne. A l'instant même disparurent, en poussant des cris affreux, la multitude des compagnons du géant, tandis que les autres faisaient retentir les airs de magnifiques concerts de louanges en l'honneur de celui qui m'avait prêté main-forte. »

Chrétiens, reconnaissez dans cette histoire ce qui se fait chaque jour, et pour chacun de nous, par les soins des saints Anges, de nos Anges gardiens en particulier. La terre que nous foulons aux pieds n'est, vous le savez, qu'un immense champ de bataille sur lequel il nous faut, bon gré malgré, en venir aux mains avec des milliers d'ennemis, d'autant plus dangereux qu'ils sont invisibles : les puissances de l'air et les princes de ce monde. A chaque pas que nous faisons, ils nous sollicitent au péché en réveillant dans notre cœur, par les images sensibles surtout les mauvais instincts qui y pullulent. Hélas ! faibles comme nous sommes, qu'allons-nous devenir en face d'esprits si méchants, si supérieurs à nous en lumières, en ruses, en force et en audace ! S'ils arrivent à nous arracher notre consentement au mal, nous voilà perdus pour ce monde, où ils nous tiendront dans le plus honteux esclavage, l'esclavage des passions, et pour l'autre, où nous brûlerons avec eux au milieu d'un étang de soufre et de feu. Mais soyez béni, ô mon Dieu ! vous n'avez pas voulu, par amour pour votre indigne créature, qu'il en fût ainsi.

Sur vos ordres, les Anges accourent à notre défense, surtout lorsque nous les en prions : *Angelis suis Deus mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis* (1). Oh ! qu'elle consolante vérité ! qu'elle nous serve tout à la fois de leçon et d'encouragement.

En voyant les bienheureux esprits montrer tant de zèle à venir combattre à nos côtés et pour nous contre les légions infernales, se pourrait-il faire que, dans une lutte qui nous est, en définitive, toute personnelle, nous restassions spectateurs indifférents, que dis-je! que nous eussions la bassesse de passer du côté de l'ennemi ! Que dirait-on d'un soldat qui, soutenu par un allié puissant, et certain de la victoire, ne se donnerait pas seulement la peine d'engager le combat ? Ne lui jetterait-on pas à la face, et avec raison, l'infâme qualification de lâche ? Et sa conduite ne serait-elle pas une injure criante à ce charitable ami, venu à son secours ? Gardons-nous d'en agir ainsi ; qu'au contraire, cette pensée que nous avons à nos côtés une multitude d'auxiliaires qui ont le pouvoir d'enchaîner les démons, nous stimule et nous encourage. Pour nous inspirer de plus en plus la confiance, méditons quelquefois le beau Psaume : *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, nous y verrons que, sous la protection des saints Anges, nous n'avons rien à craindre, pour peu que nous montrions de bonne volonté : « Ils vous porteront dans leurs mains, dit le Seigneur, de peur que votre pied ne heurte contre quelque pierre. Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. » Quelle avantageuse et fortifiante promesse !

(*A suivre.*) L'abbé GARNIER.

Les Sacramentaux

DES PROCESSIONS.

(19e article.)

DES PROCESSIONS EN PARTICULIER. — V. PROCESSIONS POUR LE TEMPS DE MORTALITÉ ET DE PESTE.

Les divers fléaux contre lesquels nous avons trouvé jusqu'ici des prières dans le Rituel romain sont extérieurs à l'homme. Lorsque, par nos péchés, nous provoquons Dieu à nous punir, ou bien lorsque sa miséricordieuse Providence trouve bon de nous éprouver, il préfère ordinairement commencer par les fléaux qui ne nous atteignent que par contre-coup. S'il ferme le ciel et l'empêche de répandre sur la terre ses rosées fécondantes ; s'il en ouvre, au contraire, les cataractes et transforme en élément destructeur l'eau qui doit donner au sol sa fertilité ; s'il déchaîne les tempêtes qui lancent la foudre et ravagent nos champs par la grêle ; si toutes ces intempéries détruisent ou compromettent les biens matériels nécessaires ou utiles à l'entretien de notre vie, et dont il est le maître absolu et l'unique dispensateur, Dieu nous rappelle par là que notre sort est en ses mains, que s'il est le souverain Seigneur de ces choses, son autorité s'étend jusqu'à nous, et que sa puissance lui donne tous les moyens ou de nous faire rentrer dans l'obéissance par la soumission, ou de briser par la force nos résistances. En effet, quand ces fléaux ne suffisent pas, parce que Dieu nous laisse revenir librement à lui, il a encore la ressource de nous frapper dans nos personnes par des calamités qui atteignent les sources mêmes de la vie.

C'est la gradation que Dieu observa à l'égard de Job, qu'il voulait, non pas punir, mais épouvanter, afin de laisser aux générations futures un parfait modèle du juste souffrant. Il ne permit tout d'abord au démon de lui enlever que ses biens et de faire périr ses enfants. Satan ayant osé affirmer en sa présence que si Job était atteint dans sa chair, sa patience serait bien vite épuisée, et qu'il se laisserait aller promptement à maudire le Seigneur et à blasphémer contre lui, Dieu lui permit de l'affliger de l'ulcère affreux qui dévorait ses chairs, en faisant de lui un objet d'horreur.

Cet exemple nous prouve que, soit pour le châtiment, soit pour l'épreuve, Dieu préfère les moindres maux, s'il n'est pas contraint, par quelque raison qu'il puise dans sá sagesse, d'aller aux extrémités. Mais l'homme le force quelquefois à porter jusqu'aux dernières limites sa juste sévérité, attirant ainsi lui-même les plus terribles châtiments. Alors apparaissent ces maladies souvent mystérieuses qui sévissent avec autant de rapidité que d'intensité résistant à tous les efforts, à toutes les combinaisons de la science, déjouant toutes les prévisions, saisissant à l'improviste ceux-là même que la vigueur de leur constitution semblait autoriser à les défier, et se faisant un jeu de les terrasser plus promptement et plus irrésistiblement que ceux qui paraissaient désignés de préférence à devenir leurs victimes.

A toutes les époques de l'histoire du monde, on a vu apparaître, de temps en temps et en divers pays, des épidémies qui décimaient les populations. On leur donnait autrefois le nom général de pestes. La science moderne les a distinguées, leur donnant des dénominations variées; elle a cherché à en saisir les causes et les principes, et on peut croire que, pour plusieurs, elle y a réussi. Elle a été moins heureuse en les combattant, et, dans la plupart des cas, ses efforts demeurent impuissants. Si l'on s'en tient aux explications et aux procédés scientifiques, ils sont bien insuffisants, comme l'expérience le prouve,

(1) Ps. xc, 11.

pour arrêter le fléau et l'empêcher de continuer ses ravages. Sans doute, en cherchant bien, on pourra trouver à quelles causes naturelles il convient d'attribuer ces terribles effets. Mais il ne faudrait pas oublier que ces agents destructeurs sont aux ordres de Dieu, qui les enchaîne ou leur laisse librement exercer leur action dévorante, suivant sa volonté. Sans refuser d'admettre que certains moyens naturels soient pourvus de quelque efficacité, il est évident qu'il faut qu'il plaise à Dieu de leur permettre de produire leurs effets. Encore ne peuvent-ils, tout au plus, qu'atténuer les ravages du fléau, en lui arrachant quelques victimes que, peut-être, il eût respectées de lui-même ; mais aucun moyen employé par l'homme ne saurait supprimer la cause elle-même et éloigner entièrement le danger.

L'Eglise a trouvé le vrai remède. Lorsque le fléau éclate, elle exhorte tous les chrétiens à la charité, les excitant à porter secours aux pestiférés et leur montrant les récompenses que Dieu tient en ses mains pour ceux qui auront le courage de se dévouer pour leurs frères. Alors elle se préoccupe surtout du salut des âmes, et elle rappelle à tous ceux de ses ministres auxquels elle en a confié le soin et imposé la charge, qu'ils sont tenus, non plus seulement par charité, mais en justice, d'assister les mourants et de leur porter le secours des sacrements, et aux autres prêtres qu'ils ne sont pas dispensés de se dévouer à ce périlleux, mais nécessaire ministère, si les pasteurs en titre n'y peuvent suffire. Puis, afin d'attaquer le mal dans son principe et d'en garantir ceux qu'il n'a pas encore saisis, elle invite tout le peuple chrétien à s'humilier devant Dieu et à le prier de mettre fin au châtiment.

De tout temps, dans l'Eglise, on a opposé à ce fleau la charité poussée jusqu'à l'héroïsme et les solennelles supplications adressées à Dieu et renouvelées jusqu'à ce qu'il se laissât fléchir. Les anciens écrivains ont mis la conduite des fidèles et de leurs prêtres en regard de celle des païens, qui fuyaient pour éviter la mort, sans même porter secours à leurs proches, et lorsque ces calamités se renouvellent de nos jours, on pourrait établir encore ce parallèle. Mais nous ne pouvons entrer dans ces détails historiques, qui ne rentrent pas dans notre but direct. Nous avons surtout à parler des prières publiques. Il est hors de doute qu'elles n'ont jamais été négligées. Saint Grégoire le Grand fut élevé au souverain pontificat à la place du Pélage II, emporté par une peste terrible qui dépeuplait Rome et sévissait à tel point que, au témoignage de Jean Diacre, pendant un discours que le nouveau pontife adressa à son peuple assemblé, c'est-à-dire en moins d'une heure, quatre vingt personnes furent frappées et expirèrent. Or, ce jour-là et ensuite, saint Grégoire ne cessa d'exorter le peuple à prier et à ne point cesser de prier jusqu'à ce que Dieu, se laissant toucher, éloignât le fléau, et il ne se contenta pas de recommander la prière privée, mais il indiqua des supplications publiques et solennelles auxquelles toute la ville assista.

Ce que saint Grégoire fit à Rome dans cette circonstance, les évêques le firent ailleurs dans les cas semblables. Saint Grégoire de Tours en rapporte plusieurs exemples, que nous n'avons pas besoin de relater ici, non plus que les faits postérieurs du même genre, parce que nous n'y verrions que des applications particulières de la pratique constante de l'Eglise de convoquer le peuple à des prières publiques dans les grandes calamités. Pendant longtemps, les évêques déterminaient eux-mêmes les prières à réciter ou à chanter dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, rien n'ayant encore été réglé à cet égard par la suprême autorité liturgique. Le Rituel romain étant maintenant obligatoire dans toute l'étendue de l'Eglise catholique, moins les contrées dont les rites particuliers ont été formellement approuvés, les prières renfermées dans ce livre sont seules permises pour les supplications publiques qui se font dans les temps de mortalité et de peste.

Nous avons vu précédemment que les prières dirigées contre des fléaux moins redoutables, par exemple contre les tempêtes et la disette, ne se font pas nécessairement en forme de procession. Dans le cas présent, la calamité à combattre étant de toutes la plus grave, le Rituel prescrit la forme la plus solennelle, qui est celle de la procession. Comme à toutes les processions de pénitence, le prêtre et ses ministres y prennent les ornements violets, et on observe le cérémonial prescrit pour les grandes et petites litanies de saint Marc et des Rogations.

Nous avons constaté qu'à toutes les prières qui ont pour but d'obtenir la délivrance d'un fléau particulier, une demande spéciale est ajoutée à celles qui suivent les invocations des saints. Dans le cas présent, après la demande : *A fulgure et tempestata, libera nos, Domine*, on doit, d'après la rubrique du Rituel, mettre celle-ci : *A peste et fame, libera nos, Domine*, et la répéter. Elle était ainsi indiquée dans les anciennes éditions du Rituel, et rien n'a été changé dans les plus récentes. Toutefois, une modification importante a été faite aux litanies ordinaires des saints, et elle doit se retrouver dans ces litanies, en quelque livre liturgique qu'elles se rencontrent. Elle consiste dans l'addition, au lieu indiqué plus haut, des deux demandes suivantes : *A flagello terræ motus, libera nos, Domine. A peste, fame et bello, libera nos, Domine.* Ces demandes étaient primi-

tivement réservées pour les cas où il y avait une raison spéciale et actuelle de les adresser à Dieu. Maintenant elles sont à demeure dans les litanies, et il ne serait pas plus permis de les omettre que cette autre qui les précède : *A fulgure et tempestate*, etc., sous prétexte que l'on n'est pas présentement menacé du danger qu'elles expriment. Elles sont dans les dernières éditions du Bréviaire, du Rituel et du Pontifical, et on les y a introduites en vertu d'une décision formelle de la Sacrée Congrégation des Rites du 11 septembre 1847.

Nous devons faire remarquer une différence entre le texte donné dans la rubrique du Rituel et celui des litanies ordinaires. Selon la rubrique, il faudrait dire: *A peste et fame*, *libera nos*, *Domine*, et on lit dans les litanies : *A peste, fame et bello*, etc. Lequel des deux textes doit être préféré dans la circonstance présente ? Nous ne croyons pas que l'autorité compétente se soit encore prononcée sur ce point. En l'absence de toute décision, nous ferons cette observation. La rubrique du Rituel est antérieure à l'introduction des deux demandes précitées dans les litanies communes, et comme l'addition à faire en temps de mortalité et de peste était déterminée par la nécessité présente, il était tout naturel de la limiter au besoin du moment. Si ces mots *et bello* y ont été ajoutés, lorqu'on lui a donné une place fixe dans les litanies, le sens des premiers n'est point changé, et comme il est de principe que le texte des prières liturgiques ne peut jamais être altéré pour une raison quelconque, tant que le Souverain Pontife ou la Sacrée Congrégation des Rites ne juge pas à propos de le modifier elle-même, nous pensons que même en temps d'épidémie, on doit ne rien retrancher au texte actuel de la demande, auquel doit se plier la rubrique, qui ne saurait prévaloir contre une décision postérieure.

La même rubrique prescrit de renouveler la même demande en son lieu, c'est-à-dire après ces paroles *Ut fructus terrœ*, etc., en la forme suivante : *Ut at prestilentiœ flagello nos liberare digneris. te rogamus, audi nos*. Dans d'autres cas, la demande spéciale est pareillement mise à cette place ; celui ci est le seul où elle figure en deux endroits.

Après les litanies vient le psaume 6, *Domine, ne in furore*, qui est le premier des psaumes pénitentiaux. Il est assez connu pour que nous nous dispensions de montrer, en l'expliquant, que c'est celui qui exprime le mieux les sentiments de repentir et de componction propres à toucher le cœur de Dieu et à désarmer sa justice. Les versets qui suivent, tirés du psaume 78, ont au plus haut degré le même caractère. On y a ajouté une invocation à saint Sébastien, dont le nom est énoncé dans la première oraison, après la sainte Vierge. Nous n'avons pas vu d'autres invocations adressées à des saints, en dehors des litanies, dans les prières du même genre, et cette exception a besoin d'être expliquée.

En l'an 580, sous le pontificat de saint Agathon, une peste terrible désolait Rome et plusieurs autres villes de l'Italie.

Paul Diacre raconte qu'un grand nombre de Romains virent deux anges, l'un bon et l'autre mauvais, parcourir la ville pendant la nuit. Le mauvais ange frappait d'un épieu les portes des maisons que l'autre lui désignait, et le lendemain la mort y entrait, égalant le nombre des victimes à celui des coups d'épieu. Une personne eut une vision, dans laquelle il lui fut dit que la peste ne cesserait pas ses ravages avant qu'on eût élevé dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens un autel en l'honneur de saint Sébastien. En effet, aussitôt que l'autel eut été dédié à ce saint, le fléau s'éteignit complètement. Cet autel existe encore dans la même église ; il est le second dans le bas-côté de gauche. On voit au-dessus une mosaïque du VIIe siècle dans laquelle saint Sébastien est représenté debout, couvert de la chlamyde, et supportant de la main gauche sa couronne de martyr. C'est ce fait miraculeux qui a introduit l'usage de dédier en divers lieux des autels à ce saint, et même d'élever des églises en son honneur. soit en témoignage de reconnaissance pour des grâces du même genre obtenues par son intercession, soit pour attirer sa protection et se garantir du fléau dont il délivra la ville de Rome. Cette coutume est constatée dans un Sacerdotal de l'église de Brescia, en Lombardie, qui, en indiquant aux curés ce qu'ils ont à faire en temps de peste, leur recommande de presser leur peuple de faire quelque vœu à saint Sébastien. Lors de la grande peste de 1576, saint Charles Borromée, ce grand modèle de dévouement, se souvint que si saint Sébastien avait protégé d'autres cités, sa ville épiscopale avait un titre particulier à sa bienveillance, puisqu'il était né à Milan, d'une mère Milanaise. D'accord avec les magistrats, il fit le vœu, si la peste cessait, de remplacer la vieille église du saint martyr par un nouvel et magnifique édifice, de pourvoir à ce que le saint sacrifice y fût offert tous les jours, et de faire célébrer solennellement chaque année la fête du saint, précédée d'une vigile avec jeûne. Ce qui fut exécuté (1). Ces faits, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer, si le défaut d'espace ne nous obligeait à nous restreindre, justifient l'exception faite en l'honneur de saint Sébastien, le seul qui en dehors des litanies proprement dites, soit nommément invoqué dans les prières liturgiques dirigées contre les diverses calamités.

(1) *Hist. Longobard.*, VI, 5.

Dans les trois oraisons, l'Eglise nous fait demander à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge et de saint Sébastien, la cessation du fléau envoyé par sa justice irritée, et, en sollicitant humblement notre pardon, nous reconnaissons que de tels châtiment viennent de la majesté divine, outragée et indignée, et que sa seule miséricorde peut les écarter.

Le Missel renferme une messe spéciale : *Pro vitanda mortalitate et tempore pestilentiæ*. C'est celle-là que l'on doit prendre, si la procession est suivie d'une messe, comme il convient, toutes les fois que les prières de pénitence sont faites en forme de litanies. L'épître, tirée du deuxième livre des *Rois*, est le récit de la peste que Dieu envoya pour punir David de la vaine complaisance à laquelle il avait cédé en faisant le dénombrement de son royaume. Nous y voyons que ce fléau est souvent un châtiment du ciel, et de même que David en obtint la fin en offrant un sacrifice à l'endroit même où se tenait l'ange envoyé par le Seigneur pour frapper le peuple, ainsi nous pouvons espérer de le fléchir par l'immolation de son Fils bien-aimé, la vraie hostie, dont toutes les victimes anciennes n'étaient que les ombres et les figures. L'évangile est l'histoire de la guérison de la belle-mère de saint Pierre. Il nous montre que si, d'un mot, notre Seigneur délivra cette femme de la fièvre qui la tourmentait, il lui sera aussi facile, lorsque nous l'aurons touché par notre repentir et notre confiance, de nous garantir de toute autre infirmité. Cette messe a été ajoutée aux autres messes votives par l'ordre du Pape Clément VI, à qui la composition en est attribuée (1).

P.-F. ÉCALLE,
Vicaire général à Troyes

(1) Gavant., *In Rubr. Missalis*, part. IV, tit. XVII, num. 21.

Écriture Sainte

LA BIBLE ET LE CONCILE DU VATICAN.

Les saintes Ecritures sont le trésor le plus précieux de l'Eglise. Elles constituent, avec la tradition, la source toujours vive où l'Eglise enseignante puise les vérités qu'elle a pour mission de répandre dans le monde. Mais, de ces deux sources également divines, la première est sans contredit la plus riche et la plus féconde. De là la profonde vénération, la vigilante sollicitude dont la Bible a toujours été l'objet. A l'époque des martyrs, plus d'un héros chrétien a donné son sang pour en dérober la lettre aux outrages des infidèles. Les docteurs et les théologiens ont déployé autant de zèle que de science pour la défendre contre les altérations ou les attaques des ennemis de la foi. Tout le monde sait que le Concile de Trente a consacré une session entière, la quatrième, à la question des Ecritures ; et les décrets rendus par cette auguste assemblée traitent le sujet avec tant d'ampleur, en éclairent tous les côtés d'une telle lumière, établissent, en quelque sorte, autour de nos saints Livres une garde si imposante d'honneur et de respect qu'il pouvait sembler inutile d'y jamais revenir: Cependant les Pères du Concile du Vatican ont crut devoir, après plus de trois siècles, s'occuper de nouveau de la Bible (1). Une étude comparative des décrets rendus sur ce sujet par les deux Conciles ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs. Elle leur montrera quelles erreurs nouvelles, quels nouveaux besoins de la société chrétienne ont provoqué de la part de l'assemblée du Vatican, soit une affirmation nouvelle des définitions proclamées à Trente, soit des additions qui les expliquent et les complètent. C'est par cette étude que nous inaugurerons la série d'articles scripturaires que nous nous sommes proposé d'écrire dans cette savante Revue.

Quoique les définitions du Concile de Trente, relatives aux Ecritures, soient bien connues de nos lecteurs, on nous permettra de les rappeler en peu de mots, comme étant le point de départ nécessaire des considérations qui vont suivre.

Elles se répartissent naturellement en deux classes : les unes sont dogmatiques, les autres disciplinaires.

Le Concile n'avait pas à insister sur l'*origine divine* de la Bible. Loin de contester ce point, la Réforme professait à ses débuts un respect pour la sainte Ecriture porté jusqu'à l'exagération, du moins dans plusieurs de ses conséquences, une véritable bibliolâtrie. Aussi les Pères se contentent d'appeler ces Livres *sacrés*, c'est-à-dire divins, et de rappeler en passant qu'ils ont *Dieu pour auteur*.

Il n'en était pas de même du *canon* des Ecritures. Tout ce qui, dans le texte sacré, réfutait plus ouvertement leurs erreurs, Luther et ses disciples le reléguaient parmi les écrits apocryphes. Des Livres que toute l'antiquité chrétienne avait tenus pour inspirés se trouvaient ainsi audacieusement exclus du canon. Le Concile fut donc amené à dresser un catalogue complet et authentique des Ecritures. Tout le monde le connait : il compte quarante-cinq Livres pour l'Ancien Testament, et vingt-sept pour le Nouveau, énumérés à la suite les uns des autres, sans aucune allusion à leur qualité de proto-canoniques ou de deutéro-canoniques, comme si les Pères avaient voulu effacer tout vestige de cette distinction, dont les hérétiques abusaient.

Ce n'était pas assez d'avoir fixé le canon des Livres saints, si l'on ne déterminait pas en même temps un texte biblique reconnu de tous et pouvant servir de base dans les lectures, les prédi-

(1) *Constitutio dogmatica de Fide catholica*, sess: III, cap. II, *de Revelatione*.

cations, les discussions théologiques, les commentaires, etc. A cette époque, en effet, régnait parmi les novateurs un dévergondage d'esprit effréné. L'antique version latine, si longtemps vénérée dans l'Eglise sous le nom de Vulgate, était l'objet de leur mépris et de leur dédain. Des traductions nouvelles, également dénuées d'autorité et de science, se répandaient partout. Non seulement des livres entiers de la Bible n'y figurent pas ; mais, dans les livres mêmes que l'on conservait, des fragments plus ou moins considérables étaient absents (1). Pour réprimer ces abus, le Concile décréta que les livres qu'il vient de nommer sont sacrés et canoniques dans tout leur contenu et toutes leurs parties, tels qu'ils se trouvent dans l'ancienne Vulgate, et il ajoute que, *parmi toutes les versions latines* qui existent, celle-là seule sera considérée comme *authentique*, et ne pourra être rejetée dans les discussions touchant la foi et les mœurs.

Telles sont les définitions dogmatiques du Concile de Trente relatives à la Bible. Faut-il ranger aussi dans cette classe le célèbre décret sur l'interprétation des Livres saints, qui interdit de s'écarter, en ce qui regarde la foi et les mœurs, soit de l'interprétation de l'Eglise, soit du consentement unanime des Pères ? La question sera examinée plus loin. Qu'il nous suffise de remarquer ici que cette définition repose au moins sur une raison dogmatique clairement désignée par ces mots : « Il appartient à l'Eglise de juger du véritable sens des saintes Ecritures. »

Les décrets de la seconde classe, ou disciplinaires, se rapportent surtout à l'usage et à l'impression de la Bible. Il est défendu aux imprimeurs, sous des peines sévères, de publier les Livres saints, ou même des commentaires de ces Livres, sans une autorisation écrite des Ordinaires. Des peines semblables frappent également les vendeurs ou détenteurs de ces éditions prohibées. Enfin, le premier chapitre, *De reformatione*, porté dans la session V, ordonne d'instituer dans certaines Eglises un cours d'Ecriture sainte, «afin de pourvoir à ce que le trésor céleste des Livres sacrés, dont le Saint-Esprit a si libéralement gratifié les hommes, ne demeure pas, par négligence, inutile et sans emploi. »

Si maintenant, en face de ces définitions et de ces décrets, nous mettons le texte même du Concile du Vatican sur la sainte Ecriture, il nous sera facile de reconnaître les points que ce dernier n'a pas touchés, ceux qu'il s'est contenté de renouveler, ceux enfin qu'il a complétés et éclaircis.

« Cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle, proclamée par le saint Concile de Trente, est contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche même de Jésus-Christ par les Apôtres, ou de celle des Apôtres éclairés par le Saint-Esprit, se sont transmises et sont parvenues comme de main en main jusqu'à nous. Ces Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament doivent être tenus pour sacrés et canoniques en entier, dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du Concile de Trente et dans l'ancienne édition latine de la Vulgate. Et ces Livres, l'Eglise les tient pour sacrés et canoniques, non point parce que, composés par la seule habileté humaine, ils auraient été ensuite approuvés par l'autorité de l'Eglise ; non point encore seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce que, écrits sous l'inspiration de l'Esprit saint, ils ont Dieu pour auteur, et ont été confiés comme tels à l'Eglise elle-même.

» Mais, parce que le salutaire décret sur l'interprétation des divines Ecritures, que le saint Concile de Trente a porté pour réprimer les esprits audacieux, est perversement interprété par quelques hommes, nous, renouvelant le même décret, nous déclarons que la pensée de ce décret est que, dans les choses de la foi et des mœurs, qui touchent à l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Ecriture celui qu'a toujours tenu et que tient notre sainte Mère l'Eglise, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des Livres saints, en sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture contrairement à ce sens, ou encore contrairement au sentiment unanime des Pères (1). »

On voit tout d'abord que le Concile du Vatican a gardé le silence sur les lois disciplinaires portées à Trente relativement à la réimpression et à la vente des Livres saints ou de leurs commentaires. La constitution *Dei Filius* ayant un but tout doctrinal, on doit s'attendre à n'y rien trouver qui se rapporte à la discipline.

Parmi les définitions dogmatiques rendues dans la IV[e] session du Concile de Trente, il en est une, nous l'avons dit, qui déclare la Vulgate version authentique. Plusieurs Pères du Vatican avaient demandé que le Concile ratifiât sur ce point l'ancien décret ; mais la majorité refusa d'accéder à ce désir, parce qu'il s'agissait d'un point accepté sans conteste par les catholiques, et que le rationalisme combattait bien moins cette traduction des Livres saints que le canon et l'origine divine de ces mêmes Livres.

Au contraire, sur deux autres points également dogmatiques, mais qu'il importait de remettre en lumière par une nouvelle proclamation de la vraie doctrine, les Pères du Vatican renouvelèrent à peu près dans les mêmes termes, les définitions de ceux de Trente; nous voulons parler de la Ré-

(1) Par exemple plusieurs chapitres de *Daniel, d'Esther*, etc.

(1) *Constitutio Dei Filius*, cap. II, *De Revelat*'

vélation divine et du canon des Ecritures. « La Révélation surnaturelle, disent-ils, est contenue dans des livres écrits et dans les traditions non écrites... Et ces livres de l'Ancien et du Nouveau testament doivent êtres tenus pour sacrés et canoniques, en entier et dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du Concile de Trente...»

Sur deux autres points, enfin, et c'est sur quoi nous avons voulu surtout attirer l'attention de nos lecteurs, la comparaison du texte des deux Conciles montre que le dernier, celui du Vatican, non content d'affirmer de nouveau ce qui avait été dit à Trente, insiste avec une sorte de complaisance, emploie des expressions plus fortes, ajoute même un développement explicatif comme pour faire disparaître toutes les obscurités et dissiper tous les doutes. Ces deux points sont l'origine divine des Ecritures, ce qu'on appelle ordinairement leur *inspiration*, et la règle ou méthode à suivre pour les *interprêter*.

Quelles erreurs spéciales le Concile avait-il en vue? Ces définitions solennelles s'adressent-elles uniquemen t aux rationalistes contemporains? Ne visent-elles pas aussi certaines controverses agitées depuis plusieurs siècles au sein des écoles catholiques? Quelles opinions soutenues jusqu'ici plus ou moins librement les Pères du Vatican, ont-ils voulu condamner? Nous allons essayer de répondre à ces questions délicates.

I.

L'INSPIRATION DES ÉCRITURES TELLE QUE L'ENSEIGNE LE CONCILE DU VATICAN.

L'idée que les juifs et les chrétiens se sont faite de la Bible a toujours été celle d'un *livre saint, divin, inspiré, ayant Dieu pour auteur.* C'est ce que prouvent avec évidence les dénominations en usage pour désigner ce livre, ou plutôt cette collection de livres: ἅγιαι γραφαί, *sanctæ scripturæ*; λάλημα τοῦ Θεοῦ (Hebr., I, 1); λόγια τοῦ Θεοῦ, *eloquia Dei* (Rom., III, 2: cf. Act., VII, 38); γραφὴ θεόπνευστος, *scriptura divinitus inspirata* (II Tim., III, 16). Philon, *passim*, dit que les auteurs des Ecritures ont subi une action surnaturelle, θεοφορέτους: qu'ils ont *prophétisé*, c'est-à-dire proféré ce que Dieu leur inspirait intérieurement; qu'ils n'ont rien dit qui leur fut propre, οὐδὲν οἰκεῖον; enfin qu'ils ont été les organes de Dieu, ὄργανα τοῦ Θεοῦ. Même langage dans les Pères de l'Eglise; ils appellent la Bible *Scripturæ sanctæ* (Tertull.), *Sermo sanctus* (Théophile d'Antioche), ἱεροὶ βίβλοι, *biblia sacra* (Origène), *litteræ divinissimæ* (Tatien), *litteræ dominicæ* (S. Irénée), *Spiritus sancti verba* (S. Clément de Rome), etc.

Cette foi à l'inspiration demeura vivace dans toute l'antiquité chrétienne. A peine pourrait-on citer parmi des hérétiques obscurs, tels que les Anoméens, quelques dissidences passagères, qui n'exercèrent aucune influence sur la croyance commune. Mais, à peine le protestantisme eut-il levé l'étendard du libre examen, que les dissidences commencèrent à se produire et ne cessèrent de se développer jusqu'à nos jours.

Les premiers réformateurs, comme nous l'avons dit plus haut, admettaient l'inspiration dans le sens le plus strict; pour eux, chaque mot, chaque syllabe, et jusqu'aux signes orthographiques du texte sacré avaient une origine divine, de telle sorte que la critique, même la mieux fondée et la plus raisonnable, n'avait plus aucun droit à exercer. On vit bientôt leurs disciples se mettre plus à l'aise. Déjà Erasme et les sociniens, sans nier l'inspiration en général, ne faisaient pas difficulté de reconnaître dans la Bible des erreurs de détail, par exemple sur des points d'histoire, de chronologie, de géographie, d'histoire naturelle. Grotius retranchait les livres historiques du nombre des livres inspirés. Jean, le clerc, tout en admettant que l'inspiration avait été accordée aux prophètes, ce qui leur permit d'annoncer les choses futures, soutenait qu'ils n'en avaient pas moins écrit sans l'assistance de l'Esprit saint. De nos jours, Cellerier (1) enseigne à peu près cette dernière opinion. En France, MM. de Pressensé (2) et Guizot (3) ne pensent guère autrement sur ce point que Grotius et les sociniens.

Le rationalisme pur, ou naturalisme biblique, n'entra en scène que vers la fin du siècle dernier. Nous ne mentionnons que pour mémoire la guerre de sottes et cyniques railleries que nos prétendus philosophes firent aux Livres saints. Tölner et Sculer furent les premiers qui attaquèrent, sous une forme scientifique, leur origine divine. Aujourd'hui, les adversaires de l'inspiration sont devenus assez nombreux, surtout en Allemagne. Plusieurs affectent encore un profond respect pour la Bible, conservent même, dans de vagues formules, les mots d'inspiration et de révélation; mais il n'est pas difficile d'apercevoir qu'à leurs yeux nos saints Livres tout en étant remplis d'une admirable sagesse, ne renferment pas des enseignements divins, qu'ils ne sont pas d'une autre nature que les Livres, sacrés des Perses ou des Hindous, ou bien encore que les *Entretiens mémorables* de Socrate; qu'ils ont, en un mot, une origine purement humaine. Parmi les principaux représentants contemporains du rationalisme biblique, nous citerons de Wette, Ewald, Baur, Strauss, en Allemagne; Colenso et les auteurs des *Essays and Reviews*, en Angleterre; Sholten et Réville (4) en Hollande; Colani et Renan en France.

(1) *Manuel d'herméneutique biblique*, Genève, p. 256.

(2) *Concile du Vatican*, p. XI. *Jésus-Christ, sa vie, son œuvre*, passim.

(3) *Méditations sur la religion chrétienne*, I, 151.

(4) M. Réville a publié plusieurs ouvrages en français ainsi que des articles bibliques dans la *Revue des Deux Mondes*.

Certes, l'Eglise catholique a toujours repoussé et combattu ces négations audacieuses. Mais, au sein même de ses écoles, s'agitaient, depuis le XVI[e] siècle, de graves controverses sur la nature et l'étendue de l'inspiration biblique; et, dans ces controverses, la véritable notion d'un livre inspiré avait été plus d'une fois altérée ou amoindrie; une part beaucoup trop faible était laissée à l'action divine dans la composition des saints Livres. Parmi les trente-quatre propositions extraites des leçons professées à Louvain par les jésuites Lessius et Jean Hamel (1), et condamnées par les Facultés de théologie de Louvain et de Douai (2), trois se rapportent à l'inspiration; elles sont conçues en ces termes :

I. Pour qu'un écrit fasse partie de l'Ecriture sainte, il n'est pas nécessaire que toutes les paroles.

II. Ni que toutes les pensées et toutes les vérités qui y sont contenues aient été inspirées directement à l'auteur par l'Esprit saint.

III. Un livre, tel peut être que le second livre des Macchabées, peut appartenir à l'Ecriture sainte, quand il aurait été écrit simplement par l'intelligence humaine sans assistance du Saint-Esprit, si d'ailleurs l'Esprit saint a déclaré plus tard qu'il ne renferme rien qui ne soit vrai (3).

Cette dernière proposition surtout avait paru scandaleuse.

Quelques années plus tard, un autre savant de la même Compagnie, Baufrère, dans ses *Proloquia in totam Sripturam sacram*, publiés à Anvers en 1625, continua de soutenir le sentiment de Lessius et de Hamel, en l'appuyant sur la théorie suivante. Il distinguait trois sortes d'inspirations : 1° L'inspiration *antécédente*, dans laquelle l'Esprit saint, prévenant tout effort personnel de l'homme, *révèle* à l'écrivain sacré des vérités inconnues ou au-dessus de la raison, et l'*assiste* pour écarter toute erreur de sa rédaction; 2° l'inspiration *concomitante*, dans laquelle l'Esprit saint guide l'écrivain dans le choix des faits ou des vérités déjà connus que celui-ci entreprend d'exposer, et l'empêche de s'égarer dans l'expresssion de ses pensées, 3° l'inspiration *subséquente*, consistant en ce qu'un livre composé avec les seules connaissances de l'homme, sans autre assistance divine que le concours général, soit déclaré exempt d'erreur par une autorité infaillible, telle que le témoignage d'un prophète ou l'enseignement de l'Eglise. (*Proloquia*, cap. IX.)

Jahn, dans son *Introduction aux Livres de l'Ancien Testament*, expose et défend la même opinion.

Le savant Haneberg, aujourd'hui évêque de Spire, dans son *Histoire de la révélation biblique* (1), l'adopte également. Après avoir résumé la théorie de Beaufrère sur les trois sortes d'inspirations, il ajoute: «Laquelle de ces trois espèces d'inspiration affecte tel ou tel livre, tel ou tel verset de la Bible en particulier? il est bien difficile de le déterminer. On peut dire seulement que les passages où nous lisons : *Le Seigneur a dit*, ou quelque autre formule analogue, appartiennent à la première; que les récits de faits qui sont du domaine de l'expérience semblent appartenir à la troisième, et que la deuxième affecterait surtout les livres poétiques. »

L'Anglais Holden, auteur d'un livre d'ailleurs très-remarquable, intitulé *Analysis fidei* (2), avait poussé la liberté plus loin encore. Il pensait que la Bible ne perdrait rien de sa dignité, lors même qu'il s'y serait glissé quelque erreur de détail, insignifiante au point de vue du dogme ou de la morale. Il est vrai que cette opinion, censurée par la Sorbonne, a été repoussée à peu près unanimement par les théologiens catholiques.

Cet aperçu historique des diverses opinions qui se sont produites depuis le Concile de Trente relativement à l'inspiration des Livres saints, tout incomplet qu'il soit, va nous servir à expliquer le décret du concile du Vatican sur ces mêmes Livres. En face des négations du rationalisme, les Pères du Vatican auront à affirmer l'inspiration des Ecritures: vis-à-vis de certaines théories plus ou moins acceptées dans les écoles catholiques, et qui tendent manifestement à affaiblir la notion exacte, complète de l'inspiration, à diminuer par conséquent la divine autorité de la Bible, ils définiront ce que tout catholique doit croire sur ce point important, qui touche aux bases mêmes de notre foi.

Pour ne laisser aucun doute, aucune obscurité sur la pensée du concile, la définition se présente sous une double forme. Négative dans sa première partie : *Ces livres* (admis dans le Canon), *l'Eglise les tient pour sacrés et canoniques, non parce que, composés par la seule habileté humaine, ils auraient été ensuite approuvés par l'autorité de l'Eglise, ni seulement parce qu'ils contiennent la revélation sans erreur.* Elle devient positive dans la seconde, et affirme que la condition essentielle pour qu'un livre fasse partie de l'Ecriture, c'est qu'il ait Dieu pour auteur et ait été écrit sous l'inspiration de l'Esprit saint : *Mais parce que, écrits sous l'inspiration du Saint Esprit, ils ont Dieu pour auteur.*

(1) M. Rault, dans son *Cours élémentaire d'Ecriture sainte*, appelle improprement ce dernier *Amelius*.

(2) La Sorbonne invitée, par les évêques belges à donner son avis, refusa de se prononcer

(3) Liber aliquis qualis forte est II *Maccq.*, humana industria sine assistentia Spiritus Sancti scriptus, si Spiritus Sanctus postea testatur ibi nihil esse falsum, efficitur Scriptura sacra.

(1) En allemand *: Geschichte der biblischen Offenbarang*, 2[e] Aufl. 1852, p. 787.

(2) Holden mourut à Paris en 1665, après avoir exercé le saint ministère dans la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Il nous reste à tirer les conclusions qui découlent de cette déclaration dogmatique.

1° La véritable notion de l'inspiration exige que Dieu soit l'auteur des livres inspirés, que ces livres soient par conséquent la parole de Dieu. Il faut pour cela que l'auteur sacré écrive sous l'influence du don (*charisma*) divin, agissant comme lumière sur son esprit et comme force déterminante sur sa volonté. L'homme est ainsi cause seconde, et Dieu cause première et principale de ces livres (1).

2° Le système de l'inspiration subséquente de Lassius et de Beaufrère, qui n'avait jamais été formellement condamné par l'Eglise, ne peut plus, à notre avis, être soutenu dans les écoles catholiques. Dans ce système, en effet, ce n'est plus Dieu qui parle, c'est l'homme. Un livre consacré par l'approbation ou l'inspiration subséquente aurait sans doute une autorité divine : mais il n'aurait pas droit d'être admis dans le canon, pas plus que les symboles et les décrets des conciles. Il renfermerait la vérité révélée, mais comme la renferment les ouvrages des Pères, tout au plus avec un degré plus haut de certitude. De ce qu'un livre renferme la doctrine révélée, il ne s'ensuit nécessairement qu'une seule chose, c'est que les hommes qui l'ont composé connaissent cette doctrine ; il ne s'ensuit pas que Dieu ait présidé à sa composition en plaçant son auteur sous l'influence du don de lumière et de force qui constitue l'inspiration (2).

3° Est-il encore permis, après le décret du concile du Vatican, de distribuer les saints Livres en plusieurs catégories, selon que les vérités qu'ils renferment étaient ignorées ou connues de l'écrivain sacré? Oui, si l'on évite d'ajouter, avec quelques auteurs modernes que l'écrivain avait besoin, pour écrire les premiers, d'une révélation spéciale, et qu'il lui suffisait, pour composer les seconds, de la simple assistance ou préservation de toute erreur. L'inspiration n'est synonyme ni de révélation, ni d'assistance, ni d'infaillibilité.

Les Apôtres, en écrivant l'histoire de la vie et la mort de Notre-Seigneur, ont écrit sous l'inspiration, sans révélation. Les conciles, dans leurs définitions de foi, les Papes dans leurs bulles dogmatiques, sont assistés, et par conséquent infaillibles ; ils ne sont pas inspirés. Tous les écrivains bibliques, comme tels, ont écrit également sous l'inspiration, mais avec des différences ou degrés dans la lumière divine qui les éclairait. Aux uns, cette lumière découvrait les mystères de la foi, les faits obscurs du passé, les événements inconnus de l'avenir ; aux autres, elle montrait, parmi les vérités ou les faits déjà connus, ceux qu'ils devaient choisir pour les consigner dans leurs écrits. Cette distinction laisse toujours à l'Esprit saint la part principale dans la composition des Livres sacrés (1).

4° Puisque la Bible a Dieu pour auteur, qu'elle a été écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit, et que cette inspiration en pénètre toutes les parties, on ne saurait admettre qu'elle renferme aucune erreur, même sur les points qui ne touchent ni à la foi ni aux mœurs. Ce qui est vrai, c'est que, sur les choses de l'ordre naturel, elle parle le langage vulgaire, s'accommode aux idées du temps, à celles des auteurs et des multitudes. Le but que Dieu s'est proposé en accordant à l'humanité le bienfait des Livres saints est purement religieux ; il n'a pas voulu nous donner des leçons d'astronomie, de physique, de géologie, etc. L'Ecriture elle-même atteste que l'univers a été livré aux discussions des hommes. Nous avons d'autres moyens pour découvrir avec le temps les secrets de la nature. Avec ce principe, l'exégète catholique pourra toujours sans recourir à l'hypothèse téméraire de Holden, résoudre les difficultés de ce genre qu'il rencontrera dans la sainte Ecriture. D'un autre côté, il évitera d'y chercher ce que Dieu n'a pas voulu y mettre, des solutions aux problèmes encore inexpliqués de l'ordre physique.

5° Enfin les Pères du Vatican n'ont pas voulu trancher la question de l'inspiration verbale, si souvent agitée parmi les théologiens. Les décrets des rois sont regardés comme leur parole, et cependant ils n'en ont souvent dicté ni les mots, ni les phrases, ni même toutes les pensées ; ils n'ont fait que déterminer l'objet du décret. A plus forte raison le décret est-il une parole royale lorsque le monarque en a dicté les pensées. De même, pour que la Bible soit la parole de Dieu, il n'est pas nécessaire que les écrivains tiennent de l'Esprit saint les mots dont ils se sont servis. Si cela était compris dans la notion de l'inspiration, les traductions de la Bible ne seraient plus inspirées.

(*A suivre.*) A. CRAMPON, Chanoine.

(1) Gilly, *Précis d'introduction à l'Ecriture sainte*. I, 60 et suiv.

(2) Gilly, *Op. cit.*, p. 50

(1) Le docte Corneille de Lapierre donne de l'inspiration biblique une notion beaucoup plus exacte que celle de ses confrères de Louvain. Voici ses paroles (T. XIX, p. 301, édit. Vivès)

Nota, Spiritum Sanctum non eodem modo dictasse omnes sacras Litteras : nam legem et prophetias ad verbum revelavit Mosi et Prophetis ; historias vero et morales exhortationes, quas antea vel visu, vel lectione didicerant ipsi scriptores hagiographi, non fuit necesse inspirari aut dictari (le mot *inspirari*, pris rigoureusement, ne serait pas exact; mais le contexte prouve qu'il est ici synonyme de *dictari*) a Spiritu Sancto... Sic S. Joannes dicit (XIX, 35) se scribere quæ vidit... Dicitur tamen Spiritus Sanctus ea quoque illi dictasse, 1° quia scribentibus astitit ne vel in puncto a veritate aberrarent ; 2° quia eos excitavi et suggessit ut hæc potius scriberent quam illa...; 3° quia omnes eorum conceptus sententias ordinavit, digessit et direxit Spiritus Sanctus v. g. ut hanc sententiam primo, illam secundo collocarent et scripto consignarent.

Théologie Dogmatique

XVIII.

LA CRÉATION.

(1er article.)

Il n'est pas de question d'une importance plus haute, plus capitale, et qui ait autant préoccupé l'esprit humain que celle de l'origine des êtres. Les pensées et les actes de l'homme, la marche de l'humanité doivent prendre des directions si différentes, selon la solution qui lui sera donnée. A notre époque, il n'y a pas de vérité qui ait été autant attaquée que celle de la création : les panthéistes, les athées, les matérialistes s'acharnent contre elle. Aussi le Concile du Vatican a-t-il pris soin de définir de nouveau cette grande vérité, et il frappe de ses anathèmes ceux qui la nient : «Si quis non confiteatur mundum resque omnes quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam substentiam suam a Deo ex nihilo esse productas... anathema sit (1).»

Nous avons traité déjà cette question dans nos articles sur les *Erreurs modernes*. Son importance et l'ordre des matières nous la ramènent : nous l'examinerons à un point de vue plus théologique; et nos deux séries d'articles, dans leur marche parallèle, se compléteront ainsi mutuellement, sur ce point comme sur d'autres.

Avant tout, précisons et fixons bien la notion catholique de la création. On peut la définir; la production de l'être tout entier, sa production totale et dans sa substance même elle est la production de l'être du néant de lui-même et de toute autre chose. Créer, c'est faire exister un être qui n'existait pas du tout, ni en lui-même ni en aucun autre être de l'univers ; c'est une production réelle et totale d'être et de substance.

Une semence est jetée dans le sein de la terre et devient un arbre magnifique ; un germe est déposé dans le sein d'une mère et il devient un être vivant. L'homme produit les actes de son intelligence et de sa volonté ; il connaît, il veut. Phidias produit sa statue de Minerve, Michel-Ange son *Jugement dernier*, et Raphaël ses *Vierges*; Homère écrit son *Iliade* et Bossuet ses *Oraisons funèbres*. Y a-t-il là, dans ces productions de la nature ou du génie, une création véritable et proprement dite? Non ; il y a des transformations, des modifications, d'admirables compositions ; mais tout qui est produit existait déjà sous une autre forme, ou en germe, ou de quelque autre manière ; et l'acte le plus sublime de l'intelligence n'est qu'une évolution de cette faculté. Si nous supposons, au contraire, qu'une substance qui n'existait pas du tout dans l'univers soit amenée à l'existence, soit produite totalement, ainsi que cela a lieu par exemple pour l'âme humaine, alors il n'y a plus seulement évolution, transformation, il y a production d'être et de substance, il y a création véritable.

On voit d'après cela la justesse de la définition populaire, donnée par le Christianisme, que créer, c'est tirer du néant, c'est faire de rien. Depuis la Bible jusqu'au Concile du Vatican, on la trouve dans tous les documents ecclésiastiques. La mère des Macchabées rappelle ce dogme en ces termes au dernier de ses enfants qui allait mourir : « Peto, nate, ut aspicias ad cælum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt, et intelligas quia ex nihilo fecit illa Deus (1). » Les Pères de l'Église, organes de la tradition catholique, n'ont qu'une voix à cet égard, et ils ont défendu ce dogme, entendu en ce sens, contre les Gnostiques et les Manichéens. Laissons parler le plus grand de tous : «Deus, dit saint Augustin, rectissime creditur omnia de nihilo fecisse, quia etiamsi omnia formata de ista materia (prima) facta sunt, hæc ipsa materia tamen de omnino nihile facta est. Non enim debemus esse similes istis qui omnipotentem Deum non credunt aliquid de nihilo facerre potuisse. » Le quatrième Concile de Latran a défini la même doctrine contre de nouveaux Manichéens, les Albigeois. Il déclare : « Unum esse Creatorem om nium qui simul ab initio temporis utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem. » Et enfin, comme nous l'avons vu, le Concile du Vatican a proclamé la même vérité contre les panthéistes, les athées et les matérialistes modernes.

Un jour, un philosophe des plus distingués de notre époque, Cousin, monte dans sa chaire de Sorbonne, et traite la question qui nous occupe avec son talent beaucoup plus littéraire que philosophique, et il conclut par ces paroles, qui eurent alors un certain retentissement : « Il faut abandonner la définition que créer, c'est tirer du néant (2). » Et il appuyait cette conclusion magistrale sur une pauvre équivoque.

Cette expression : «Tirer du néant,» prise matériellement, peut s'entendre de deux manières. Elle peut signifier que le néant serait comme la matière d'où Dieu tirerait les êtres. Et elle peut vouloir dire simplement qu'il fait exister des êtres qui n'existaient pas du tout, et qu'il les produit ainsi du néant d'eux-mêmes et de toute autre chose. Or, Cousin entendait ou feignait d'entendre dans le premier sens, qui est absurde, la définition catholique de la création, afin de la rejeter tout à son aise. « Puisque Dieu, dit-il, ne peut créer qu'en tirant du néant, et qu'on ne tire rien de rien, et que cependant le monde est incontestablement, et qu'il n'a pu être tiré de

(1) Const. dogm., *Dei Filius*, can. 1.

(1) II Macch., VII, 28.

(2) Cous., *Introd. à l'histoire de la philos.*, leçon 5e.

rien, il suit qu'il n'a pas été créé... ou qu'il faut abandonner la définition que créer, c'est tirer du néant. »

Non, certes, il ne faut pas abandonner cette définition, surtout pour une équivoque puérile. Sans doute on ne tire rien de rien, en ce sens que le néant ne peut être la matière d'où l'on tire quelque chose; mais on ne tire rien de rien en ce sens que l'Etre divin, la puissance infinie, ne puisse faire exister un être qui n'existait pas du tout; cela, nous le verrons, est entièrement faux. Au reste, ni l'Eglise ni aucun écrivain catholique n'a jamais entendu que le néant fût un terme positif de la création : « Cum dicitur, écrit saint Thomas, aliquid ex nihilo fieri, hæc propositio *ex* non designat causam materialem, sed ordinem tantum, sicut cum dicitur ex mane fit meridies, id est, post mane fit meridies (1). » Le néant, dans la définition dont nous parlons, n'est donc qu'un terme négatif d'où part l'intelligence pour arriver à l'être.

Le dogme de la création est-il une vérité exclusivement propre à la révélation, ou la raison peut-elle la revendiquer comme lui appartenant? Est-elle une vérité philosophique ou seulement théologique? Examinons.

Il est d'abord certain qu'elle a été révélée. La Genèse et tout l'Ancien Testament en sont la preuve, car elle y est souvent énoncée, et Dieu nous y est montré comme le Créateur de l'univers. En second lieu, de là vient sans doute que cette doctrine se retrouve, plus ou moins défigurée, dans les traditions de tous les anciens peuples. Tous en ont eu une idée plus ou moins vague et plus ou moins pure. En troisième lieu, il n'est pas moins certain cependant que le Christianisme peut revendiquer ce dogme comme lui appartenant spécialement. C'est lui, en effet, qui l'a répandu partout, qui l'a popularisé, qui l'a maintenu et le maintient encore dans sa pureté contre toutes les attaques et toutes les erreurs. Et c'est là assurément un des plus grands services qu'il ait rendus à l'humanité; car à ce dogme se rattachent comme à leur principe premier une foule de conséquences d'une haute importance pratique. Un Dieu créateur de tout : telle est la vérité qui a détruit le paganisme et ses superstitions, et a été la base doctrinale d'une religion digne de Dieu et digne de l'homme, et d'un culte sage et pur.

Les écoles de la philosophie ancienne ont elles connu cette vérité? Il est difficile de répondre à cette question d'une manière précise et absolue. Il y avait dans ces écoles, sur ce point comme sur d'autres, deux espèces de doctrines : des doctrines traditionnelles, débris des traditions anciennes et de la révélation primitive; puis des doctrines philosophiques proprement dites. Les premières contenaient d'une manière plus ou moins explicite l'idée, et comme le souvenir de la création. Quant aux secondes, il est certain que plusieurs écoles de philosophie ont enseigné que la matière première était incréée et existait par elle-même, et que Dieu, par conséquent, était tout au plus l'ordonnateur des mondes. Il est également hors de doute que d'autres ont enseigné le panthéisme, d'autres le matérialisme pur et l'athéisme. Toutes ces écoles, par conséquent, admettaient le contraire de la création. L'école platonicienne, au contraire, paraît avoir enseigné cette vérité. C'est du moins la louange que lui donne saint Augustin, qui la connaissait à fond : « Cum his (platonicis) agimus, dit-il, qui et Deum incorporeum et omnium naturarum quæ non sunt quod ipse, creatorem nobiscum sentiunt (1). » Tertullien pense de même : « Totum hoc mundi corpus, écrit-il, sive innatum et infectum secundum Pythagoram, sive natum et factum secundum Platonem... (2). » Platon paraît en effet enseigner lui-même la création dans le *Timée*, Τίμαιος, ἢ περὶ φύσεως, où il donne sa propre doctrine, mais non dans le *Timée* de Locres, où il expose la doctrine pythagoricienne.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ce ne soit le Christianisme qui ait propagé cette doctrine, qui l'ait établie et qui la maintienne dans l'humanité contre toutes les attaques de l'esprit d'erreur. A lui donc en revient la gloire. Toutefois, cela n'empêche pas du tout d'admettre que la création ne soit aussi une vérité de raison. Un dogme peut être révélé et en même temps démontré par l'intelligence humaine : il en est ainsi, par exemple, de l'existence de Dieu et de celle de l'âme. Et nous allons voir qu'il en est de même de la création : la raison peut la démontrer.

Deux êtres existent, l'Etre infini et l'être fini. Le premier existe par lui même, par son essence, il existe nécessairement, il ne peut pas ne pas exister. En effet, étant infini, il a par là même tout degré d'être : or l'existence est sans doute quelque chose, elle est un degré d'être; il l'a donc par lui-même, nécessairement, par son essence même : en d'autres termes, il existe essentiellement, son essence emporte l'existence. L'être fini, au contraire, peut exister ou ne pas exister, il n'existe pas nécessairement. Soumettons-le à l'analyse; jamais nous ne retrouverons en lui la nécessité d'exister, nous y trouverons tout le contraire. Un être existe nécessairement lorsque son essence inclut l'existence. Or nous voyons très-bien que l'existence n'est pas renfermée nécessairement dans l'idée, dans l'essence de l'être fini. Nous voyons, au contraire, que par lui-même il est simplement possible, et qu'il peut être à l'état de pure possibilité. Je conçois parfaitement

(1) *Sum. theol.*, I p., q. XLV, a. 1.

(1) *De Civit. Dei*, lib. XI, cap. v.
(2) Apolog., x.

nombre d'être finis qui n'existent pas et qui pourraient exister, qui sont purement possibles. Je vois-là, à côté de moi, tel homme qui pourrait être et qui n'est pas. Une terre comme celle qui nous porte, et qui n'existe pas, est évidemment possible : sa possibilité est manifeste, et il ne l'est pas moins qu'elle n'existe pas nécessairement. Mais ce qui est vrai d'un être fini, sous ce rapport, l'est de tous les autres, puisque c'est leur finitude même qui fait qu'ils n'existent pas essentiellement.

Concluons donc : l'être fini n'existe pas nécessairement ; il est de son essence de pouvoir exister ou ne pas exister, d'être à l'état d'existence ou à celui de pure possibilité. C'est là ce que l'on a appelé avec raison la contingence des êtres ; par eux-mêmes, ils peuvent exister ou ne pas exister.

Or c'est là le fondement, la base de la vérité que nous cherchons, et que nous allons rencontrer tout à l'heure.

L'être fini est donc contingent. Or, par là même, il ne peut absolument exister de lui-même, en aucune manière. Un être, en effet, ne peut exister par lui-même que par l'essence même de son être, essentiellement : ou bien accidentellement en se donnant à lui-même l'existence : il n'y a évidemment que ces deux manières possibles. Mais d'abord l'être contingent n'existe pas nécessairement, car il est au contraire de sa nature de pouvoir exister ou ne pas exister ; c'est là son essence, sa définition même. De plus, il peut encore moins, si c'est possible, se donner à lui-même l'existence; car, pour se la donner, il faudrait agir ; mais pour agir il faut être ; il devrait donc avoir déjà l'existence pour pouvoir se la donner, il devrait exister avant d'exister ; ce qui n'est pas médiocrement absurde.

Nous arrivons donc à une seconde conclusion: les êtres finis ne peuvent absolument, en aucune manière, exister par eux-mêmes ; leur origine première ne saurait être en eux. Mais hors des êtres finis et contingents il n'y a que l'Etre infini, l'Etre nécessaire, il y a Dieu. C'est donc lui seul qui peut être la cause de leur existence. Et nous touchons ainsi à la vérité que nous cherchons.

En effet, c'est par voie de création, et par elle seulement; que Dieu peut les amener à l'existence. La création est la production de l'être lui-même, sa production totale. Or, dans les êtres finis, c'est l'être lui-même tout entier qui est contingent, qui n'est pas essentiel, qui peut exister ou ne pas exister ; c'est là sa nature même. Donc c'est cet être lui-même qui doit être produit totalement. Mais c'est là la création elle-même; c'est là sa définition. C'est donc par voie de création que les êtres finis sont amenés par Dieu à l'existence. Elle est donc un fait certain, aussi certain que cette existence elle-même.

Et du reste, cette puissance créatrice est en parfaite harmonie avec la nature de Dieu, et avec les principes de la raison. Il doit y avoir nécessairement dans l'Etre divin une puissance infinie, sans bornes, illimitée, ou plutôt qui n'est limitée que par l'impossible. Pouvoir agir, pouvoir étendre son action hors de soi, est une perfection. Elle doit donc se trouver en Dieu, et à un degré parfait, infini, comme tout ce qui est en lui. Mais, d'un autre côté, les êtres finis sont possibles ; il n'y a aucune contradiction à ce qu'ils existent ; et le fait de leur existence le montre assez. Or, une puissance infinie doit pouvoir faire tout ce qui est possible ; elle doit donc pouvoir donner l'existence aux êtres possibles ; elles ne doit s'arrêter que devant l'absurde.

La puissance de production qui se trouve dans l'homme est nécessairement bornée, limitée; elle a besoin pour agir d'une matière préexistante. Il est impossible qu'il n'y ait pas dans l'Etre divin une puissance plus haute. Un pouvoir qui a besoin pour s'exercer d'une matière qui existe déjà est nécessairement borné dans sa force de production; il est limité, il est fini. Il ne se peut pas qu'il en soit ainsi de Dieu et qu'il n'ait pas un autre pouvoir. L'homme peut produire des modifications, des formes dans les êtres. Si Dieu ne peut pas faire autre chose, s'il ne peut pas produire l'être, sa puissance est bornée comme celle de l'homme. L'être fini est un être particulier, un être de telle espèce; il est un être, mais il n'est pas l'Etre. Et c'est là la raison pour laquelle il ne peut produire l'être en tant qu'être, mais seulement le modifier. L'être infini, au contraire, est par sa nature au-dessus de tous les genres, au-dessus de toutes les espèces; il est l'Être purement être, comme nous l'avons exposé en traitant de son essence. Et c'est pourquoi il peut non-seulement modifier, mais produire l'être. « Agens, dit saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme philosophique*, quod requirit ex necessitate materiam præjacentem ex qua operatur, est agens particulare. Deus autem est agens sicut causa universalis essendi. Igitur ipse in sua actione materiam præjacentem non requirit (1). » Et du reste, Dieu contient nécessairement en lui-même, d'une manière éminente et infinie, comme nous l'avons expliqué ailleurs, toute la perfection, toute la réalité des êtres finis. Et cette contenance éminente des êtres en Dieu est la raison immédiate de la possibilité de la création: car le motif particulier pour lequel une cause peut produire son effet, c'est parce qu'elle le contient de quelque manière.

Rien donc ne manque en Dieu pour constituer la puissance créatrice. Et ceux qui la lui refusent portent leurs jugements sous l'influence de l'ima-

(1) *Sum. contr. Gent.*, lib. II, cap. XVI.

gination ou du parti pris, mais non sous la lumière de la raison.

Veut-on maintenant qu'en face de cette doctrine catholique sur l'origine des choses, nous placions les élucubrations de la philosophie antichrétienne ? Voici son dernier produit donné par ses interprètes les plus à la mode, MM. Renan et Taine. Ces écrivains rejettent bien loin, non seulement le dogme de la création, mais l'existence même de Dieu, qui n'est pour eux que *la catégorie de l'idéal.* Mais cela fait, la difficulté commence : il faut expliquer ce monde qui est là devant nous. Ecoutons cette explication. « Ne nions pas, dit d'abord M. Renan, qu'il y ait des sciences de l'éternel, mais mettons-les bien nettement hors de toute réalité... *Tout commence par une période atomique, contenant déjà le germe de tout ce qui devait suivre* (1). »

Ainsi donc tout commence par l'atome. Certes, on ne reprochera pas à cette explication d'être une nouveauté ; c'est là un plat réchauffé d'Épicure mais tenons le pour neuf. Voici la question qui se pose, et qui se pose nécessairement. Cet atome, d'où vient-il? Quelle est son origine? Lui par qui tout commence, a-t-il commencé ? Nous l'avons démontré, l'être fini ne peut pas se donner l'existence à lui-même, et il n'existe pas non plus nécessairement. D'où vient donc ce fameux atome ? M. Renan a senti l'urgence de cette question ; il se demande du moins si son atome a eu un commencement, s'il a commencé d'être ; et il répond par le logogriphe suivant, qui a sa valeur : « On se trouve dans la nécessité de le supposer, et dans l'impossibilité de l'admettre. Ainsi c'est une nécessité de supposer que l'atome a eu un commencement. Et, en effet, nous l'avons vu, tout être fini commence. Mais on ajoute : On est dans l'impossibilité de l'admettre. Et en effet, si on l'admet, on est conduit à admettre qu'il y a quelque chose qui a donné à l'atome son commencement, qu'il y a quelque chose au delà de ce monde, un être par qui tout a commencé. Mais c'est là ce qu'il faut par dessus tout éviter. La logique le demande, cela est vrai ; mais, si on l'admet, tout le système croule : périsse la logique !

Continuons. L'atome, on le comprend, ne reste pas toujours en repos. Cela l'ennuierait sans doute. Que fait-il ? Il se développpe, il grandit; il devient molécule. Et de quelle manière ? A force de temps, répond notre philosophe. « Ne pensez-vous pas, dit-il, que la molécule pourrait bien être, comme toute chose, le fruit du temps ? » La molécule, cette fille du temps, devient ensuite tout ce que vous voudrez, astres, soleils, planètes, terre, plante, animal, et enfin homme. Oui, homme. Mais comment cela ? Toujours par l'effet du temps, répond le grand philosophe. Craignant cependant que cette lumineuse explication ne sastisfasse pas tout le monde, il ajoute quelque chose au temps. Il appelle à son aide « une sorte de ressort intime, dit-il, poussant à la vie (1). » Et voilà tout, voilà l'explication des choses : le temps et un ressort ! Si le lecteur n'est pas content, c'est qu'apparemment il est trop difficile.

M. Taine, lui, a deux explications : on peut choisir ; on peut même les prendre toutes les deux sans craindre d'y voir trop clair. La première, c'est : la *quantité pure.* Mais qu'est-ce que c'est que la quantité pure ? C'est l'espace pur c'est l'étendue vide. Elle produit d'abord la *quantité déterminée,* c'est-à-dire la matière ; et celle-ci produit à son tour *la quantité supprimée,* c'est-à-dire la pensée et tous les phénomènes de l'intelligence. Voilà la première explication (2).

Voici la seconde. Écoutez bien lecteur. « Au suprême sommet des choses, au plus haut de l'éther lumineux et inaccessible, se prononce l'axiome éternel ; et le retentissement prolongé de cette formule créatrice compose par ses ondulations inépuisables l'immensité de l'univers. Toute forme, tout changement, tout mouvement toute idée est un de ces actes... Toute vie est un de ces moments, tout être est une de ces formes; et les séries des choses descendent d'elle selon les nécessités indestructibles reliées par les divins anneaux de sa chaine d'or (3). »

Et voilà les solennelles pauvretés, et le retentissant galimatias que l'on substitue au dogme catholique!

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

MINISTRES DU CULTE. — DIFFAMATION PAR LA PRESSE. RESPONSABILITÉ. — COMPÉTENCE.

Il n'est pas nécessaire, pour constituer le délit de diffamation, que la personne diffamée soit nommée ; il suffit qu'elle soit clairement désignée.

Elle est clairement désignée quand, à raison des détails précis que contient l'article diffamatoire, les lecteurs ne peuvent se méprendre sur la personne contre laquelle il est dirigé.

C'est le gérant du journal qui est responsable et non la société qui fait les fonds.

Les ministres du culte ne sont pas fonctionnaires publics

Les tribunaux compétents pour connaître des délits de diffamation commis contre eux sont les tribunaux correctionnels.

Ainsi jugé par arrêt de la Cour d'appel de Grenoble (Chambre correctionnelle), en date du

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1863.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1863.
(2) *Ibid.*, 1er mars 1861.
(3) *Philos. franc.*, p. 361.

1er aout 1874, confirmant le jugement du tribunal de police correctionnelle du 14 juillet 1874, qui condamnait M. Million, gérant du *Réveil* du Dauphiné, à 300 francs de dommages-intérêts au profit de l'abbé Berlioux, partie civile, à 1,500 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans tous les journaux politiques de Grenoble et dans deux journaux s'imprimant à Lyon.

Voici le texte dudit arrêt, rendu sur l'appel interjeté par M. Million, et où sont exposés les faits qui ont donné lieu au procès :

« La Cour,

« Sur l'exception relative à la société du journal le *Réveil* du Dauphiné, qui aurait été indûment assignée :

« Attendu que ce n'est pas la Société anonyme qui a fondé le journal le *Réveil*, du Dauphiné, que poursuit l'abbé Berlioux, mais le sieur Million, en sa qualité de gérant et signataire dudit journal, et comme tel responsable, aux termes de l'article 8 de la loi du 18 juillet 1828, des articles insérés dans cette feuille et des délits qu'ils peuvent contenir ;

« Sur la question de compétence :

» Attendu que l'article 2 de la loi du 18 avril 1871 dispose que les tribunaux correctionnels continueront de connaître des délits de diffamation et d'injures publiques concernant les particuliers ; qu'un ministre du culte catholique, desservant d'une paroisse, n'étant dépositaire d'aucune portion de l'autorité publique, ni agent de cette autorité, reste dans la catégorie légale des particuliers, et que le jugement des diffamations et injures commises envers lui par la voie de la presse appartient à la juridiction des tribunaux de police correctionnelle : qu'il suit de là que c'est à bon droit que l'abbé Berlioux, curé de la paroisse de Saint-Bruno, a assigné le sieur Million, gérant du journal le *Réveil*, du Dauphiné, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, à raison d'une diffamation dirigée contre sa personne, qu'il prétend résulter d'un article inséré et publié dans ledit journal ; que, dès lors la Cour est compétente pour statuer sur l'appel du jugement intervenu sur la plainte de l'abbé Berlioux ;

» Au fond :

Attendu qu'il résulte des faits et documents produits devant la Cour que, dans la journée du 15 mai 1874, le sieur Pouclet, demeurant au cours Berriat, à la suite du décès de sa fille, agée de trois ans, survenu le matin, à une heure environ, s'adressa au clergé de la paroisse Saint-Bruno, et demanda au vicaire rencontré à la cure d'assister à l'inhumation de sa fille dans la matinée du 16 après six heures du matin ; que le vicaire répondit que le clergé de Saint-Bruno, étant déjà retenu par les obsèques de la dame Tivan, lesquelles devaient avoir lieu dans cette même matinée du 16, il ne pouvait être satisfait au désir du père de famille, mais qu'à partir de midi le 16, le clergé de Saint-Bruno serait à la disposition de Pouclet pour accorder les honneurs funèbres à sa fille ; qu'après cette entrevue, Pouclet se présenta au bureau de police et demanda au commissaire central de procéder à l'enterrement civil de son enfant ; que, malgré les sages observations de ce fonctionnaire, Pouclet ayant insisté, l'enterrement civil eut lieu le 16, vers neuf heures du matin, sous la direction d'un agent de police ;

» Attendu qu'à la suite de ces faits, le journal le *Réveil*, du Dauphiné, a inséré dans son numéro du 22 mai dernier, distribué et mis en vente, un article sous ce titre ; *Enfouissements civils*, dans lequel se trouve ces passages : « Messieurs » les cléricaux garderont sur cet enfouissement » civil un silence prudent ; en effet, un pauvre » enfant était mort, sa famille avait réclamé pour » l'inhumation le concours du clergé, et l'enter» rement, à raison de l'heure du décès et de la » rapide décomposition du cadavre, avait été fixé » dans le permis d'inhumation au samedi matin. » L'Eglise avait promis ses prières. Mais quoi, les » occupations de messieurs du clergé les retinrent » sans doute, et pas un prêtre n'apparaissant, ce » fut la police qui prit la direction du convoi, sur » le refus du clergé d'y procéder avant six heures » du soir. Il faudrait pourtant savoir à quoi s'en » tenir. Quand on se passe du clergé, il fait un » train d'enfer, et quand on va le chercher... il » a affaire ailleurs. Après cela, remercions-le de » concourir à la vulgarisation des « enfouisse» sements civils. »

» Attendu que si l'abbé Berlioux, curé de Saint-Bruno, n'est pas nommé dans cet article, il y est ainsi que le clergé de Saint-Bruno, clairement désigné par l'énonciation de l'enterrement civil de la jeune enfant Pouclet, qui a eu lieu le 16 mai à neuf heures du matin, au quartier du cours Berriat, lequel ne forme qu'une seule paroisse, celle de Saint-Bruno ; que les lecteurs de cet article n'ont pu, à raison des détails précis qu'il contient, se méprendre sur la personne contre laquelle il était dirigé ; qu'ils ont dû nécessairement attribuer au curé de Saint-Bruno la conduite reprochée au clergé dans cette circonstance; que dès lors l'abbé Berlioux, se considérant comme personnellement désigné et atteint dans cet article, avait qualité pour porter plainte devant le tribunal ;

» Attendu que, parmi les devoirs imposés aux ministres du culte catholique, celui d'accompagner le défunt à sa dernière demeure et de prier pour lui est un des plus sacrés ; qu'en imputant, contrairement à la vérité, au clergé de la paroisse de Saint-Bruno, dont l'abbé Berlioux est le chef, d'avoir refusé sans motifs légitimes, ou d'avoir

publié, après promesse faite de ses prières, de rendre les honneurs funèbres à la jeune Pouclet, et d'avoir ainsi provoqué l'enterrement civil de cette enfant, l'auteur de l'article a porté une grave atteinte à l'honneur et à la considération de l'abbé Berlioux et au caractère dont il est revêtu ;

» Attendu que l'intention de nuire au plaignant, résultant de la fausseté des faits qui lui sont imputés, des termes de l'article et de cette phrase offensante pour un prêtre qui le termine : « Après cela, remercions-le (le clergé) de con- » courir à la vulgarisation des enfouissements » civils, » est rendu plus évidente encore par le silence gardé par le *Réveil* après les rectifications et démentis donné à son récit par deux journaux de Grenoble, rectifications et démentis qui lui faisaient un devoir de vérifier, dans l'intérêt de la justice, les renseignements qui lui avaient été donnés et d'en reconnaitre loyalement l'inexactitude ; que, loin de là, dans son numéro du 28 juin suivant, le *Réveil*, annonçant le procès qui lui est fait par l'abbé Berlioux, dit : « Le mal fondé de ce procès est si évident, que « cet ecclésiastique se garde bien de nous laisser « le droit de faire la preuve ; »

» Attendu que l'article du 22 mai dernier, dont le sieur Million a déclaré à l'audience de la Cour assumer la responsabilité, en sa qualité de gérant du *Réveil* du Dauphiné, ne saurait être considéré comme contenant une discussion de doctrine religieuse ou la critique, même passionnée, de la conduite tenue par le clergé de Saint-Bruno ; qu'il constitue, dans les allégations qu'il renferme et dans l'esprit qui l'a dicté, le délit de diffamation publique envers l'abbé Berlioux, curé de Saint-Bruno, délit prévu par les articles 1er, 13, 14 et 18 de la loi du 17 mai 1819 ;

» Attendu que le plaignant a droit à des dommages-intérêts pour le préjudice que lui cause l'article incriminé, dommages dont le chiffre a été justement apprécié par les premiers juges ;

» Attendu que la publicité dont dispose le *Réveil*, du Dauphiné, ayant propagé la diffamation envers le sieur Berlioux, il y a lieu d'ordonner, à titre de plus amples dommages et intérêts, l'insertion *in-extenso* du présent arrêt dans le *Réveil* du Dauphiné, et dans l'un des journaux politiques qui s'impriment à Grenoble, au choix du plaignant ; et tenant compte de la déclaration faite à l'audience de la Cour par Me Andrieux, au nom et en présence de son client Million, que celui-ci n'avait jamais eu l'intention d'injurier l'abbé Berlioux, au caractèere duquel il offrait de rendre hommage à titre de réparation publique, c'est le cas de réduire à l'extrait de l'arrêt, l'insertion qui sera faite dans les deux journaux politiques de Grenoble et dans deux journaux de Lyon, au choix du sieur Berlioux ; toutes lesdites insertions aux frais du sieur Million, ès-noms et qualités ;

» Attendu que l'amende prononcée par les premiers juges au nom de la partie publique est en rapport avec le délit ;

» Par ces motifs,

» La Cour ouï M. le conseiller de Lagabbe en son rapport, M. l'avocat général Berger en ses conclusions et réquisitions, sans s'arrêter aux exceptions proposées, qui demeurent rejetées, se déclare compétente ; dit que l'assignation donnée à Million, comme gérant du journal le *Réveil*, est régulière ;

» Statuant sur l'appel émis par Million des jugements du tribunal correctionnel, en date des jeudi 9 et mardi 14 juillet 1874, déclare Million convaincu du délit de diffamation par la voie de la presse qui lui est imputé ;

» En ce qui touche la demande de la partie civile :

« Faisant droit, quant à ce, à l'appel de Million, dit et ordonne que l'insertion du présent arrêt aura lieu *in-extenso* dans le journal le *Réveil* du Dauphiné, et dans l'un des journaux politiques qui s'impriment à Grenoble, au choix de l'abbé Berlioux, et qu'elle aura lieu par extrait seulement dans les deux autres journaux politiques de Grenoble et dans deux journaux de Lyon, ces deux derniers également au choix de l'abbé Berlioux ; dit que lesdites insertions *in extenso* et par extrait seront aux frais de Million ;

» Confirme, pour le surplus, le jugement dont est appel, tant à l'égard de la partie civile que de la partie publique. »

Rapport de M. le conseiller de Lagabbe ; conclusions de M. l'avocat général Berger. — Plaidants, Me Andrieux pour le prévenu, Me Thibaud pour la partie civile. (*Gazette des Tribunaux*)

Cet arrêt ne fait guère que confirmer divers point déjà acquis. Ainsi, nombre de tribunaux ont jugé déjà que les ministres du culte ne sont ni fonctionnaires publics ni dépositaires de l'autorité publique, mais qu'ils doivent être considérés comme de simples particuliers, et que, par conséquent, c'est le tribunal correctionnel, et non pas la Cour d'assises, qui est compétent pour connaitre des délits de diffamation et d'outrages publics dirigés contre eux. Cette jurisprudence a été consacrée par deux arrêts de la Cour suprême elle-même, en date, l'un du 5 et l'autre du 6 décembre 1872. (Voy. *Semaine du Clergé*, t. 1er, p. 157, 353 et 434).

Cependant, il n'est pas à notre connaissance qu'aucun gérant de journal ait jamais voulu se décharger de sa responsabilité sur la société qui fait les fonds de sa feuille. Cette exception ayant été rejetée, on n'a donc rien à craindre, si quelqu'un venait à vouloir la proposer encore. Il est

vrai qu'elle n'a été invoquée ici que par suite d'une assignation indûment faite par le demandeur.

L'arrêt qu'on vient de lire précise aussi avec beaucoup de clarté les conditions dans lesquelles a lieu la diffamation, lorsque la personne diffamée n'est pas nommée.

C'est pour ces motifs que nous l'avons reproduit, et afin de faire voir de mieux en mieux au clergé, toujours si souvent calomnié, comment il peut, et avec combien de facilité, faire repentir ses ennemis de leurs mensonges et leur imposer silence.

P. d'H.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

(Suite.)

» Voici maintenant le tour de l'éducation, du libre exercice de la puissance paternelle, que l'Etat, sous la figure de l'Université, vient dérober à l'Eglise et confisquer à son profit. L'épiscopat et le clergé français peuvent-ils ne pas résister à cette dernière usurpation, qui envahit directement le domaine de la conscience et qui sacrifie à l'idole politique la portion la plus délicate, et jusqu'à nos jours la plus respectée du troupeau chrétien ? Peuvent ils abandonner un droit à la fois inhérent à leur constitution divine et garanti par l'esprit et la lettre de la loi fondamentale du pays ? Plaise au ciel qu'une pareille faiblesse ne puisse jamais leur être reprochée ! car, du moment où l'Eglise reconnaîtrait qu'elle a perdu ce droit, elle aura rendu les armes à l'esprit moderne, elle aura subi une défaite non moins funeste pour le salut et le bonheur de l'humanité que celle où le despotisme des souverains, l'astuce des légistes et l'ingrat orgueil des savants lui ont dérobé la noble fonction de juge entre les peuples et les rois. »

Comme cela était bien vu, et si Montalembert avait ajouté à ces observations les prévisions des malheurs que devaient entrainer ces injustices, comme il eût été prophète !

Sur l'objection que l'Université ne repousse pas le concours du clergé, mais le recherche : « Je le crois bien en vérité, reprend Montalembert. Prêtres de Jésus-Christ, l'Université, sachant bien qu'elle ne peut d'un seul coup anéantir votre influence et se substituer partout à vous, ne demande pas mieux que de vous prendre à son service, et de vous donner sa livrée : c'est d'elle que vous tiendrez vos gages et votre passeport auprès des générations nouvelles. Elle vous demande votre concours, dit-elle : mais à quelles conditions ? Sont-ce vos conseils qu'elle suivra ? Est-ce votre esprit qu'elle inoculera, votre symbole qu'elle imposera ? Et ne sont-ce pas là les seules conditions possibles du concours d'un prêtre ? Tout au contraire, c'est elle qui vous imposera ses méthodes, qui vous prescrira ses systèmes, et qui surveillera votre langage ; elle qui ne compte pas un seul ecclésiastique parmi ses chefs, et qui est gouvernée par des hommes dont la croyance est souvent un mythe plus impénétrable encore que leur doctrine (1).

» Ici encore l'Université est parfaitement d'accord avec cette foule d'hommes d'Etat, de moralistes et de littérateurs que nous rencontrons à chaque pas sur notre chemin, et qui rêvent pour l'Eglise une sorte de servitude dorée et tranquille. On satisferait ainsi à la fois, et aux traditions du jansénisme parlementaire et du despotisme impérial et aux illusions de cette aristocratie philosophique qui cherche à se constituer parmi nous, avec la mission de *tendre doucement la main au genre humain et de l'aider à s'élever plus haut encore que le christianisme* (2). Ah ! nous les connaissons, bien, ces grands esprits, pour qui l'Eglise n'est qu'une sorte d'administration des pompes funèbres, à qui l'on commande des prières pour le convoi des princes, ou même des chants pour leurs victoires ; mais que l'on congédie poliment dès qu'elle s'avise de manifester ses vœux et ses droits. Nous les connaissons, ces tacticiens de cabinet, qui ne demanderaient pas mieux que de transformer le clergé en gendarmerie morale, sage et docile instrument d'une police spéciale, à l'usage de certains esprits prévenus, de certaines populations peu éclairées. Nous les connaissons encore, ces organisateurs nouveaux, qui veulent bien reconnaitre à l'antique religion de la France le droit d'exister, à la condition d'être réglée, soumise, respectueuse et facile ; espèce de femme de ménage qu'on ne consulte sur rien, mais qui a son utililité pour certains détails essentiels de l'économie sociale. Nous les connaissons enfin, ces écrivains, ces orateurs plus ou moins diserts, qui, parce qu'ils ont, dans un cours ou une revue, rendu en passant un obscur hommage à quelque grande vérité ou à quelques grands hommes de l'histoire catholique, se figurent que ce catholicisme littéraire

(1) Je me suis souvent demandé, quand j'étais élève de l'Université, comme depuis que j'en suis sorti, ce que l'aumônier de n'importe quel collège royal de Paris pourrait répondre à l'élève qui lui dirait : « Mais, Monsieur l'abbé, pourquoi voulez-vous nous faire croire à des choses que n'admettent aucun de nos professeurs ?

(2) La philosophie est patiente..., elle est pleine de confiance dans l'avenir. Heureuse de voir les masses, le peuple, c'est-à-dire le genre humain tout entier entre les bras du Christianisme, elle se contente de lui tendre doucement la main et à l'aider à s'élever plus haut encore. (M. Cousin, *Cours d'histoire de la philosophie.*)

doit courber l'Eglise sous le poids d'une reconnaissance éternelle envers eux ; qui, parce qu'ils poussent la condescendance jusqu'à accompagner leur femme ou leurs enfants à la messe paroissiale se croient investis du droit de dénoncer comme un attentat à la sûreté publique le premier signe de vie ou de courage qui échappe aux catholiques, se posent à la tribune, à l'Académie, dans la presse, comme nos correcteurs officieux et affectent de traiter nos plus vénérables évêques comme des écoliers en révolte, et l'Eglise de France comme une affranchie qui s'égare, ou une protégée qui s'émancipe.

» C'est parce que nous connaissons ces hommes et leurs systèmes, que nous n'acceptons pas leur orgueilleuse protection, et que nous ne redoutons pas leur inimitié. La position qu'ils voudraient faire à l'Eglise n'est qu'une sorte de domesticité que nous répudions avec toute énergie de notre amour pour elle. On a vu, il est vrai, à d'autres époques de notre histoire, comme on voit encore dans certains Etats catholiques, l'Eglise associée à un système politique, y perdre une portion de son énergie et de son indépendance naturelle. C'est une épreuve, à coup sûr, et l'une des plus difficiles qu'elle ait eue a endurer : mais alors du moins ceux qui l'entravaient ou la dirigeaient avec plus ou moins de sincérité, pratiquaient publiquement ses lois et se glorifiaient d'être ses enfants dociles par la foi. Mais être aux ordres d'hommes qui lui sont étrangers ou hostiles, d'incrédules, d'indifférent ou de protestants que les chances des luttes parlementaires peuvent appeler au pouvoir ; se mettre au service de quelques sophistes qui ne lui font plus l'honneur de la persécuter, parce qu'ils trouvent plus d'avantage à se servir d'elle : c'est à un métier qui peut convenir à quelqu'une de ces Eglises bâtardes, transfuges de l'unité et de la vérité, mais qui serait le dernier degré de l'abaissement pour l'unique et pure Epouse de Jésus-Christ.

» L'Eglise catholique, il faut bien qu'on s'en souvienne, ne connaît pas ces transactions avec ceux qui l'ont reniée ou vaincue ici-bas. Elle se laisse proscrire, mais non pas exploiter. On peut confisquer ses biens, la dépouiller de ses droits, lui interdire, au nom de la loi, la liberté qu'on laisse à l'erreur et au mal ; mais nul ne saurait confisquer la sainte indépendance de sa doctrine ni lui faire abdiquer un atome de sa toute-puissance spirituelle. Dépositaire de la seule vraie égalité, de la seule vraie liberté, elle n'acceptera jamais le partage des intelligences, dont on lui attribue comme la plèbe, en se réservant l'élite. Elle n'a pas été envoyée seulement, comme on le dit, pour consoler le malheur, la faiblesse et l'ignorance, mais bien pour prêcher la pénitence aux heureux, l'humilité aux forts, et la folie de la croix aux sages et aux savants. Elle ne dit pas aux hommes : « Choisissez dans moi ce qui vous » convient. » Elle leur dit : « Croyez, obéissez, ou » passez-vous de moi. » Elle n'est ni l'esclave, ni la cliente, ni l'auxiliaire de personne. Elle est reine, ou elle n'est rien. »

L'auteur terminait en déclarant très haut que les catholiques n'avaient rien à attendre de l'Université, rien de la Chambre des députés, rien de la Chambre des pairs, rien des ministres, rien du roi, rien de personne. Il les exhortait, en conséquence, à ne compter que sur eux-mêmes, et surtout à soutenir leur cause dans les élections. Après quoi il citait l'exemple de l'Irlande :

« Au printemps dernier, pendant qu'en France les orateurs universitaires se moquaient avec assez de raison du nombre presque imperceptible de pétitionnaires qui sollicitaient la liberté, que se passait-il au delà du détroit? Une loi destinée à pourvoir à l'éducation des enfants employés dans les manufactures, et à les placer sous la surveillance de clergé anglican, soulevait en un mois de temps TREIZE MILLE pétitions revêtues de DEUX MILLIONS de signatures, au premier rang desquelles on lisait celles de tous les vicaires apostoliques, de la noblesse et du clergé catholique. L'administration de sir Robert Peel, quoiqu'un peu plus forte que celle des collègues de M. Villemain, recula aussitôt devant cette imposante manifestation des amis de la liberté religieuse, et le projet fut retiré. Cependant de quoi s'agissait-il ? Non pas d'empêcher, comme cela se pratique en France, les catholiques et les autres dissidents de créer à leur gré des écoles pour y recueillir leurs propres enfants, mais seulement de confier ceux d'entre les enfants pauvres qui ne seraient pas autrement pourvus à l'Eglise établie.

» Et nous, pendant ce temps là, nous catholiques français, nous sortions à peine de notre torpeur pour écouter les blasphèmes de ces infortunés qui, payés par l'Etat et parlant en son nom, disent à la jeunesse qu'*il n'y a d'hérétiques et de schismatiques en France que les catholiques*, et qu'ils se chargent d'*enseigner Dieu à l'Eglise*.

» La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert. Cela est surtout vrai de la liberté dans l'ordre moral et religieux.

» La constitution politique de la France offre aux catholiques tous les moyens qui leur sont nécessaires pour revendiquer leurs droits et en consolider à jamais la possession. Malheur à nous si elle continuait à être pour eux l'objet d'une défiance absurbe ou d'une indifférence coupable! C'est un instrument admirable et irrésistible ; mais à une condition toutefois, c'est qu'on veuille et qu'on sache s'en servir.

» Cette constitution effraye les plus perfides de

nos ennemis qui préparent déjà le sacrifice de la Charte à la philosophie.

» Cette constitution nous fournit le moyen de contraindre le pouvoir à se prononcer devant la France, l'Europe et l'Eglise, entre le système belge qui sauve la religion par la liberté, et le système russe qui, un peu moins généreux que M. Villemain, ne laisse pas même aux pères de famille la ressource des précepteurs domestiques

» Cette constitution nous garantit la liberté de la presse, la liberté de la tribune et le droit de pétition.

» Avec ces armes-là, mais bien moins assurées que les nôtres, les catholiques belges ont créé une résistance légale au despotisme hollandais, et après avoir renversé le trône de Nassau et fondé une constitution qui ne consacre pas un seul privilège à leur profit, c'est encore avec ces armes qu'ils maintiennent le droit commun contre les libérâtres qui voudraient les en exclure.

» Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis sa nationalité, fait trembler la puissante Angleterre et se trouve à la veille d'accomplir ce que les politiques ont si longtemps déclaré *impossible*, le rappel de l'union.

» Avec ces armes-là, les catholiques français peuvent briser, au bout de quelques années d'efforts, et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la conscience, de la famille et de la société.

» Si vous ne le brisez pas, catholiques, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez tromper par les paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties ; si chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous crier au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant ; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité : le germe infect qui vous effraye se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir : mais cessez de vous plaindre en dormant d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, et subissez en silence le sort que vous aurez voulu et que vous aurez mérité. »

C'était là, certes, un langage bien inusité, et, en présence des tyranneaux du libéralisme, une résolution bien hardie. Par cet écrit, Montalembert jetait les fondements d'une chose inconnue en France depuis la Ligue, les fondements du parti catholique. Ce mot a beaucoup scandalisé les pharisiens, mais pourquoi ? Est-ce que les intérêts religieux n'ont pas leur importance au moins égale à l'importance des intérêts politiques? Or, si l'on trouve légitime que des hommes, unis par des opinions communes, s'entr'aident pour les faire prévaloir, pourquoi donc des hommes qui professent la même foi ne se concerteraient-ils pas pour défendre ses intérêts ? Pratique et résolu comme il l'était, il voulut pousser plus loin, faire fonder des feuilles catholiques et provoquer des pétitions. Pour centraliser les forces disséminées, pour achever de constituer le parti catholique, il fallait un centre, un foyer : Montalembert créa le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*. Cette idée si simple, le croira-t-on, rencontra d'énormes difficultés. D'instinct, l'archevêque de Paris, Mgr Denis-Auguste Affre, sentait qu'une fois le comité constitué, la direction échappait aux évêques et passait aux hommes de conseil et d'action. L'ancien ministre, Vatimesnil admettait bien un comité mais un *comité secret*, composé de jurisconsultes, purement consultatif, répondant, comme feraient des avocats, aux questions posées par les évêques. Cela eût été insuffisant ; il fallait oser davantage ; il fallait un comité public, officiel, actif, communiquant son élan à la presse et dirigeant le mouvement des pétitions. C'est ce que voulait, c'est ce que fit Montalembert, hautement encouragé par le P. de Ravignan. De pieux prélats, notamment l'archevêque de Rouen, Mgr Blanquart de Bailleul, essayèrent de l'arrêter par cette considération que les laïques n'ont pas mission pour défendre l'Eglise... Comme si, depuis l'ère apostolique, les Justin, les Clément d'Alexandrie les Lactance, et cent autres n'avaient pas conquis les palmes de l'apologétique. Le nonce du Pape, Mgr Fornari, un vaillant prélat, leva ce scrupule: il alla jusqu'à dire que c'était aux laïques une mission spéciale de sauver nos Eglises. Une lettre publique de l'évêque de Langres, non contredite par ses collègues, eut, en ce sens, une action décisive ; Mgr Parisis ne craignit pas de poser en thèse générale qu'en France, sous le régime constitutionnel, l'intervention des laïques fidèles était nécessaire à l'Eglise ; que ce n'était pas seulement pour eux un droit, mais un devoir de parler et d'agir.

Louis Veuillot écrivait à ce sujet dans l'*Univers* : « Nos prêtres, nos évêques font de la religion. C'est leur œuvre sublime, et bien remplie. Ils prêchent, ils consolent, ils donnent. Qui est allé leur demander la lumière et ne l'a point reçue ? Qui a sollicité leurs secours et s'est retiré les mains vides? Où sont les malheureux, les souffrants, les pauvres, de qui se soit volontairement éloigné le dévouement religieux et sacerdotal ? Et dans cette foule d'infortunés qui n'ont que

l'Eglise pour refuge et le prêtre pour appui, où est l'homme à qui l'on a demandé compte de ses opinions sur les choses humaines, avant de l'assister, avant de l'instruire, avant de l'admettre à la participation des mystères saints? Donner, pardonner, faire connaître et faire aimer Dieu, voilà tout le rôle de nos prêtres ; ils n'en cherchent, ils n'en acceptent point d'autre. Notre rôle à nous, laïques est différent : nous sommes dans la vie, *nous faisons de la politique*, et nous voudrions savoir qui nous en empêchera ?

» Si nous avions des opinions au lieu d'avoir des croyances, si nous n'étions attachés à l'Eglise romaine que par l'esprit, au lieu d'adhérer à sa foi du fond de l'âme ; si nous ne la trouvions que bonne, utile et belle, au lieu de la reconnaître sainte ; si ses dogmes, sa morale, son culte, son organisation matérielle nous paraissaient seulement constituer la plus parfaite des créations humaines, et la plus favorable aux besoins de la société, il nous serait permis de le proclamer sans cesse en tous lieux, à tout propos ; nous ferions acte de bons citoyens en procurant le développement et la force d'une institution nécessaire, selon nous, au salut de notre patrie. Si nous disions, comme citoyens libres et comme philosophes, que, hors des idées catholiques, il n'y a point de gouvernement, point de lois, point d'ordre, ni liberté, ni bonheur, ni gloire, nous n'en dirions pas plus que les républicains ne disent de la république, les phalanstériens du phalanstère, le *Journal des Débats* de tout ministère qui le soudoie, et le premier songe-creux venu des chimères qu'enfante à l'instant même son cerveau fatigué. On nous laisserait dire ; il faudrait nous laisser dire : ce serait violer toutes les garanties publiques de vouloir imposer silence à nos opinions, ou nous persécuter à cause d'elles. Si nous formions, comme citoyens, une ligue pour défendre les choses et les personnes ecclésiastiques menacées, de même qu'on se ligue dans la Chambre pour défendre tantôt M. Thiers et tantôt M. Guizot ; si nous établissions un fonds pour rendre à tel évêque, dont le traitement serait supprimé, le moyen d'assister ses pauvres (1), pour donner à la presse catholique le développement qu'on a donné jadis à la presse de l'opposition, pour soutenir entre deux candidats celui qui pourrait le mieux servir nos vues, pour refuser nos enfants à l'Université de la même façon qu'on refuse l'impôt..., qu'aurait-on à dire légalement ? Que ferions nous que tout le monde n'ait fait et n'ait le droit de faire ? Or, maintenant, pourquoi le chrétien s'interdirait-il des actions que la loi autorise, lorsque d'ailleurs sa raison les juge utile, et sa conscience les lui permet, les lui impose peut-être? Nous sommes à genoux devant Dieu, mais nous nous tenons debout parmi les hommes ; Celui qui fait un devoir d'obéir donne aussi la force de résister. On nous renvoie à la prière : nous en sortons, et c'est parce que nous avons prié que nous saurons parler et agir.

» Nous faisons de la politique, nous en voulons faire, nous ne sommes point mécontents d'en avoir fait. En d'autres temps, il fallut à l'Eglise un bras séculier ; il lui faut aujourd'hui une voix séculière ; nous serons cette voix. Nous ne l'emploierons pas à demander des emplois, ni des honneurs, ni d'abusifs privilèges ; mais elle criera sans cesse justice et liberté. Le gouvernement a ses raisons, qui nous sont connues, pour aimer l'ombre et le silence ; nous avons les nôtres, qu'il connaît, pour aimer le grand jour et le retentissement du combat. Sa politique d'assoupissement offrait des dangers graves, écartés désormais; la nôtre, nous n'en disconvenons pas, a ses labeurs ; mais depuis dix-huit siècles passés la barque de Pierre gouverne dans la tempête, et nous préférons pour elle les écueils connus, les continuelles alertes de l'orage au calme trompeur, à la nuit, aux abîmes cachés (1). »

Le Comité pour la défense de la liberté religieuse fut donc constitué sous la présidence de Montalembert, alors âgé de trente-trois ans : cette date est un élément nécessaire d'appréciation sous la vice-présidence de Vatimesnil, ancien ministre de l'instruction publique, et de Charles Lenormant, directeur du *Correspondant* ; Amédée Thayer, protestant converti, depuis sénateur était trésorier, et Henri de Riancey secrétaire. On était souscripteur, au minimum de 12 francs, les publications paraissaient chez Jacques Lecoffre. Avec cette faible cotisation, le Comité publia les discours de Montalembert, les brochures de l'évêque de Langres, un recueil d'actes épiscopaux, les actes de Pie IX, et un certain nombre de brochures d'actualité. En somme, on vivait, on agissait, on combattait, on était tout à l'espérance.

(A suivre.) Justin FÈVRE, Protonotaire apostolique.

Variétés

JOURNAL D'UN PÈLERINAGE A JÉRUSALEM.

(Suite.)

III

EN MER.

10 *mars*. — Nous ne pouvons donc pas célébrer la messe, et c'est le premier déjeuner qui nous

(1) Sous la Restauration, l'opposition libérale donna une belle propriété à M. Dupont (de l'Eure), pour l'indemniser des sévices du gouvernement.

(1) *Univers*, numéro du 17 novembre 1843.

réunit à sept heures ; en suivant toujours les conseils des Révérends Pères, je force la dose de café et diminue celle de lait, ce qui m'entretient en assez bon état pour jouir de la vue des côtes de la Corse, du détroit de Bonifacio et de la Sardaigne que nous perdons bientôt de vue pour être tout à fait en pleine mer, sans rien à l'horizon que quelques voiles. Grande impression ; car la moindre côte aperçue nous rattache fortement à la terre.

Je ne dirai rien du déjeuner servi à dix heures et demie, et dont le menu ci-dessus a donné l'idée ; j'y suis mon régime tonique, et dans la journée je puis lire et même écrire dans le salon. Aux secondes, il est impossible de rester dans sa cabine ; aux premières, on peut y lire assis à la tête du lit inférieur, qui, ai-je dit, n'a le supérieur au-dessus de lui que dans la partie des pieds.

Malgré la latitude méridionale, la brise est fraîche. J'ai eu la bonne pensée d'emporter un gros camail de chœur parisien avec son casque-capuchon ; la tête y est bien à l'abri du vent, et ma barbe, déjà vieille de deux mois, me fait une bonne cravate.

Le paquebot tangue beaucoup plus, c'est-à-dire s'abaisse et se lève de l'avant à l'arrière, la lame au large est fort longue, et je me vois deux ou trois fois jeté par terre, aux grands éclats de rire de jeunes gens plus vigoureux que moi.

La grande affaire de cette journée, c'est l'organisation de la messe du lendemain. Les Révérends Pères ont une chapelle de voyage beaucoup plus portative que la nôtre, le cœur et le pied marin, et ils se proposent, puisqu'on refuse un des salons, de dire tranquillement la messe, dans leur cabine, sur la table de toilette, qui est leur domicile particulier. Le commandant n'a rien à y voir, sauf aux cierges, car il est défendu de rien allumer. Mais il tolérera ces lumières pour une demi-heure, puisqu'il n'y a vraiment aucun danger d'incendie dans cette circonstance.

11 *mars*. Tous les pèlerins et deux sœurs de Marie Réparatrice allant à Bourbon sont levés de bonne heure ; car les Révérends Pères ont dit que pendant la messe ils laisseraient ouverte la porte de leur cabine de façon que, avant le café au lait, on pût dans le salon assister au Saint-Sacrifice. Quelle touchante cérémonie, non seulement par la pauvreté exiguë de la chapelle, mais encore par les précautions que commande la messe en mer. Il faut être deux prêtres pour qu'elle soit permise; car, à partir de la consécration, celui qui assiste le célébrant doit toujours avoir une main sur le pied du calice, et un doigt sur l'hostie, car un coup de lame pourrait les jeter à terre.

La journée est donc bien commencée ; on se connaît, et il y a de la gaieté. Les pèlerins sont très bien traités par les autres voyageurs, par des protestants, des incrédules, ayant les idées les plus fausses sur toutes les choses religieuses et nous frisant les questions les plus impossibles.

A la fin du jour, on aperçut les côtes de Calabre et la Sicile. Nous entrons à la nuit dans le détroit de Messine ; nous ne pouvons voir ni Charybde, ni Scylla, mais seulement les lumières de la ville, entendre les cloches qui appellent au sermon. Le pont est envahi par une foule de petits marchands qui nous offrent des ouvrages en lave de l'Etna, des oranges, et autres menus objets ; il faut se défier de cette population des ports italiens : elle renferme un certain nombre d'individus qui font habilement le mouchoir.

La nuit nous empêchera de voir le détroit, la belle position de Taormine, et la cime neigeuse de l'Etna, qui, si près de la mer produit plus d'effet que le mont Blanc vu du lac de Genève. Mais la mer est calme et tout nous invite au sommeil ; nous dormons comme de vrais marins habitués à la vie du bord.

12 *mars*. — Hier, tout le monde à bord a su qu'on avait dit la messe le matin. plusieurs personnes ont demandé aux prêtres si l'on pouvait y assister, même y communier. On leur a répondu que les pèlerins se proposaient d'y assister et plusieurs d'y communier, en particulier les prêtres. La cérémonie fut donc plus touchante encore que la veille, le salon des secondes était en face de la porte de la cabine des Révérends Pères, rempli de pieuses personnes agenouillées et pressées les unes contre les autres. Après la communion du prêtre, une douzaine de personnes au moins, les prêtres, les religieuses s'avancèrent une à une pour recevoir le corps du Sauveur, et restèrent agenouillées encore quelque temps dans le plus admirable recueillement.

La mer était toujours superbe ; pourtant, en pleine Méditerranée, la brise augmentait, la lame était encore plus longue que la veille, le vent excellent de l'ouest, de l'arrière aidait la marche du navire ; c'était un temps excellent pour les marins ; mais pour les passagers, le mouvement et la vue de la table de roulis amena quelque peu de mal de mer. Cette table est entourée de cordes tendues sur une suite de chevalets, comme celles d'un violon ; sous ces cordes on fixe les assiettes, les couteaux, et dans les entre croisements on fait entrer verres et carafes. Grâce à mon régime tonique, je mangeai à cette table comme à celle de la veille.

13 *et* 14 *mars*. — Sauf la vue pendant quelques heures des côtes de Crète et de la cime neigeuse du mont Ida, ces deux jours s'écoulent comme le précédent ; le vent est toujours le même, mais nous sommes habitués à nous pencher en avant et en arrière suivant les mouvements du navire, à marcher les jambes bien écartées, et nos promenades prolongées ne sont

plus interrompues par les chutes des premiers jours. Il y a encore quelques absents aux repas, mais ils sont peu nombreux. La plus franche gaieté règne sur le pont, dans les salons, même dans les cabines, où l'on ne se gêne plus tant les uns les autres ; et il semble qu'on passerait sa vie dans cette paix, si l'on n'avait le désir de voir bientôt Alexandrie, la vieille terre d'Egypte.

Grâce au vent si favorable, nous devons y entrer le 15 de grand matin ; c'est un dimanche, et tous les prêtres, nous aurons le bonheur de dire la sainte Messe dans la ville de saint Marc, de saint Athanase, de saint Cyrille, et d'une foule de saints et de docteurs qui sont la gloire de la philosophie et de l'Eglise. Aussi, avant de se coucher, chacun arrange ses affaires de façon à être bientôt levé, bientôt sur le pont pour voir la rade et débarquer.

IV

ALEXANDRIE.

15 *mars*. — Vers six heures, le vapeur s'arrête dans le port, mais non à quai. A partir de ce moment, on peut descendre dans une barque pour aller à terre, et l'on est obligé d'y rester tout le temps du séjour, car ce n'est que le 17, à cinq heures du soir, qu'on peut reprendre le plus petit paquebot qui continue pour la Syrie, le grand venu de Marseille allant dans la mer Rouge.

A partir de ce moment aussi, jusqu'au diner du 17, la dépense de chaque pèlerin est à ses frais.

Un navire arrivant dans un port ressemble à une ville prise d'assaut : c'est une invasion de bateliers, criant, se jetant sur vos malles, voulant vous entrainer de force. Ce tumulte est inouï avec les populations criardes du Midi. Enfin nous avons, après bien des débats en mauvais italien et en plus mauvais français, fait prix avec une grande barque à cinq ou six rameurs pour aller à terre une douzaine de pèlerins ensemble. Quand nous sommes au milieu du port à peu près à cinq minutes du paquebot, le patron de la barque réclame le prix qu'il avait d'abord demandé et non celui qu'on lui avait accordé. Nous refusons ; alors ses hommes cessent de ramer. La situation semblait embarrassante : un jeune pèlerin tire son révolver ajuste le patron et lui crie : Marche. L'effet fut magique, en un instant nous fûmes à terre. On débarque dans la douane, n'ayant que nos sacs de nuit, puisque les Messageries transbordent les malles. La visite est bientôt faite.

On sort dans la ville par une grille, dont la porte se referme sur chaque passager ; vers cette porte se tenaient nos bateliers grognant contre nous et se prétendant frustrés. Au moment où le dernier des pèlerins va franchir la grille, les bateliers la poussent, l'entourent et le menacent pour avoir ce qu'ils réclament; heureusement, deux ou trois de nos jeunes gens repoussent la porte et se précipitent sur les Egyptiens, qui se sauvent en menaçant toujours.

Tous les pèlerins veulent aller au Caire et aux Pyramides, sauf M. l'abbé Réfour et moi. C'est un prêtre originaire du diocèse du Mans, revenant d'être curé au Canada ; il se trouve, comme moi, muni de recommandations pour les RR. PP. Lazaristes. Nous montons ensemble dans une voiture de place, assez bonne calèche découverte, et nous disons de nous conduire chez les Lazaristes : ni le cocher, ni ceux des autres voitures ne nous comprennent ; pourtant j'entends leur italien et ils répondent assez juste au mien. Enfin je distingue les mots : *Le Sorelle* ; je pense de suite aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, je dis : *Si, si, alle Sorelle*. On nous conduit en effet chez les bonnes Sœurs.

Là, autre scène ; je donne au cocher le prix convenu, deux francs, et ajoute cinquante centimes de pourboire; il se met à crier avec fureur. J'explique l'affaire à une Sœur sortie en entendant la voiture s'arrêter; elle me répond : « C'est bien, » et parle arabe au cocher avec un tel air de dureté, que je le remarque ; elle le voit et me dit : « Voilà ce qu'est ce peuple, il ne connait que la force brutale. »

Le dimanche. — La maison des Lazaristes est de l'autre côté de la rue ; la Sœur nous y conduit et nous avertit qu'on est à la messe à huit heures, c'est celle qui sert de messe paroissiale, nous entrons dans une chapelle spacieuse pleine de monde et surtout d'enfants. Au moment où nous entrons, on commence le prône en français. C'était une douce surprise de retrouver ainsi la langue maternelle en arrivant sur la terre d'Egypte. Je fus encore plus ému quand j'entendis ces mille voix entonner le *Credo*. Ah! c'est bien là la religion catholique ; la même foi, la même langue. L'émotion ne fut pas moindre au *Domine salvum fac*, en entendant nommer le souverain de la France, ce n'était pas à cause de sa personne, c'était parce que je revoyais la France restant pour l'Orient la nation des croisades, le royaume de saint Louis, la fille aînée de l'Eglise.

La messe finie, nous pûmes la célébrer à notre tour, les bons Pères nous offrirent le café au lait, nous invitèrent à diner, et en attendant midi, avant la chaleur, l'un d'eux eut la bonté de nous faire faire une promenade.

Déjà la température et le soleil surtout étaient fort chauds ; nous avions nos ombrelles. Nous allons à la colonne de Pompée, monument assez ordinaire; mais située près d'un faubourg arabe d'un aspect tout à fait étrange. Partout on trouve la description de la colonne, je ne la recopierai pas ; je dirai que le plus intéressant de la promenade, c'est la couleur locale, les jardins couverts

de palmiers, entourés de cactus, d'aloès, les costumes et même l'absence parfois presque complète de vêtement. Dans le faubourg, la poussière, la saleté, les gens vautrés par terre ; voilà bien l'un des caractères de l'Orient.

Pendant le dîner, on suspend en notre honneur la lecture de table ; après la récréation, les Pères nous conduisent à une maison meublée près de chez eux où nous trouvons des chambres convenables. Cette maison semble avoir été propre ; c'est l'impression d'ailleurs qu'on reçoit déjà dans le midi de l'Italie. Les draps, la moustiquaire sont blancs, mais tout cela est toujours quasi douteux. C'est deux francs par jour.

Nous allons à Vêpres à la cathédrale, chez les RR. PP. Franciscains ; on y prêche en Italien, sur une estrade, avec force gestes et exclamations. Au salut, le peuple chante les litanies avec un élan admirable. Après souper, par une température beaucoup plus fraîche, nous nous promenons sur la place des Consuls, vaste place régulière, entourée des palais des représentants des diverses nations. Il y a foule, et beaucoup de luxe, mais surtout celuxe criard des Méridionaux et des parvenus, qui veulent singer Paris. J'aime les costumes nationaux du monde entier qui sont là aussi.

A. CHAMPGOBERT,
Prêtre de l'Oratoire.

(A suivre.)

Chronique hebdomadaire

Un plébiscite de la Révolution et un plébiscite populaire. Le 2 octobre au Vatican. — Nécessité du pouvoir temporel. — Trahison du P. Theiner. — Canonisation du roi Louis XVI. — Sacre de Mgr Clusel. — Les notaires d'Hazebrouck et le respect du dimanche. — Traitements alloués aux aumôniers militaires. — Les Frères chassés d'Alsace-Lorraine. — M. de Bismarck et les Petites-Sœurs des Pauvres. — Congrès vieux-catholique à Bonn. — Persécution au Pérou.

Paris, 8 octobre 1874.

Rome. — C'est encore un anniversaire à la fois honteux et douloureux qui a marqué cette dernière semaine : honteux pour la Révolution, douloureux pour ses victimes. Après avoir pris Rome au mépris de tous les droits et de tous les traités, la Révolution a voulu faire ratifier son vol. Le 2 octobre, elle appela donc aux urnes le peuple romain, pour déclarer s'il voulait ou non du gouvernement de Victor Emmanuel. Mais le peuple romain, ne reconnaissant pas aux criminels envahisseurs le droit de lui faire aucune sorte de proposition, s'abstint unanimement de paraître au scrutin. Néanmoins, les urnes se trouvèrent contenir 40,000 *oui*, et, pour sauver la vraisemblance, 46 *non*. Le ridicule de ce plébiscite n'a pas d'équivalent. Beaucoup de pauvres diables payés pour voter *non* avaient cru, par un zèle imbécile, mieux faire en votant *oui*. Si ma qu'eût été jouée cette première comédie, on se hâta de baisser la toile et on en prépara d'autres.

Cependant, quelques mois après, les Romains, voulant donner à leur vrai souverain une preuve de leur fidélité, déposaient aux pieds du Pape une Adresse de protestation contre les faits accomplis, couverte de 27,000 signatures, toutes émanant de citoyens romains et majeurs d'âge. Malgré cet éclatant démenti jeté à la face du vote plébiscitaire, l'honnête Révolution se garda bien de l'annuler. Et loin de rougir de son exécrable fraude, chaque année, depuis, elle en célèbre joyeusement le souvenir.

Les Romains aussi le célèbrent, en renouvelant à leur unique et vrai roi, le Pape, l'hommage de leur inviolable attachement. Cette année, comme les années précédentes, de nombreuses audiences privées et publiques ont été accordées par Pie IX à ses visiteurs. On signale en particulier la réception des jeunes gens appartenant au Cercle de Saint-Pierre. Leur président, M. le professeur Tolli, s'est fait leur interprète ; il a exprimé avec la plus vive énergie leurs sentiments dévoués, et affirmé les droits imprescriptibles du Vicaire de Jésus-Christ à la liberté et à l'indépendance la plus absolue, et partant, au pouvoir temporel, qui en est l'unique garantie.

Le Souverain Pontife a répondu en affirmant à son tour, et avec une majesté qui subjuguait les esprits, les droits qu'il tient de Dieu lui-même à la pleine liberté de son suprême ministère, et conséquemment au pouvoir temporel, qui est l'élément constitutif, la condition indispensable de cette même liberté. Prétendre que le Pape soit libre sans être indépendant, c'est vouloir l'impossible, c'est tenter Dieu et lui demander d'opérer des miracles incessants, et ainsi d'établir comme règle ordinaire ce qui n'est que l'exception. « Bien que successeur de Pierre, a dit Pie IX, je ne suis pas saint Pierre : il ne m'est pas donné de foudroyer à mes pieds les Ananie et les Saphyre qui me font des offrandes menteuses ; la Providence de Dieu a veillé à ce que cette première garantie du miracle, adaptée aux premiers siècles de l'Eglise à cause des persécuteurs, fût remplacée par une autre garantie conforme aux lois providentielles qui régissent le monde, sans secousse, sans dérogation aux lois de la nature, et ç'a été le pouvoir temporel ; et puisque Dieu l'a voulu ainsi, pouvons-nous agir contre sa volonté manifeste ? » C'est cependant contre cette volonté qu'agissent ceux qui ont envahi Rome et prétendent substituer aux garanties établies par Dieu des garanties de leur façon. Mais ces garanties octroyées par la Révolution sont un mensonge ; car ces adeptes, qu'ils soient modérés ou violents, veulent tous, non seule-

la ruine totale de l'Eglise. C'est à nous, soldats du Christ, de la défendre, en opposant aux efforts de l'impiété des efforts plus grands et plus infatigables.

— Il n'est plus possible de douter de la trahison du malheureux P. Theiner envers le Saint-Père et envers l'Eglise. La preuve de cette trahison résulte d'un certain nombre de lettres écrites par lui à son ami l'apostat Friedrich et publiées depuis sa mort par ce dernier dans la *Gazette d'Augsbourg*. On avait tout d'abord fait des réserves sur l'authenticité desdites lettres ; mais il est reconnu aujourd'hui qu'elles sont véritablement de lui.

Un journal italien, l'*Emporio popolare*, de Turin, à qui ses lecteurs demandaient des éclaircissements sur le P. Theiner, lui a consacré un grave article où il le représente comme désordonnément inconstant. Il distingue dans sa vie jusqu'à neuf phases principales, dans l'ordre que voici : il fut d'abord catholique. puis rougiste, puis enthousiaste des jésuites. puis très dévoué au Pape, puis ennemi acharné des jésuites, puis ennemi de la Révolution et défenseur du pouvoir temporel, puis ennemi déclaré de ce même pouvoir temporel, puis secrètement traître au Pape en faveur des prétendus savants d'Allemagne, puis ouvertement rebelle à la volonté du Pape, ennemi du Concile du Vatican et ami des vieux-catholiques. Il ne lui restait plus qu'à passer de fait à l'hérésie : Dieu ne lui en laissa pas le temps. Il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, sans avoir pu faire aucune rétractation ni recevoir les sacrements de l'Eglise.

France. — La question de la canonisation du roi Louis XVI. dont on a déjà parlé. est bien véritablement posée. C'est l'an dernier qu'un certain nombre de chrétiens éclairés. considérant que la cause de tous nos maux est la destruction du principe divin de l'autorité dans la personne de Louis XVI, et se persuadant que le meilleur moyen d'en obtenir du ciel le rétablissement serait de soumettre au Saint-Siège leur désir de voir la cause du roi-martyr introduite canoniquement, formèrent une « commission pour examiner s'il y a lieu et opportunité de solliciter de l'Eglise l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de Louis XVI, roi de France.» Aussitôt cette commission se mit à l'œuvre, et l'un de ses membres rédigea un rapport, qui est déjà imprimé. On lit dans le préambule que « c'est un mémoire préliminaire, se bornant à grouper sans commentaires des témoignages, des faits, des appréciations. des qualifications, parfois de simples phrases extraites littéralement de sources dignes de foi, toujours indiquées, » sur les vertus de Louis XVI, sur sa foi, son espérance et sa charité, et sur ses actes et ses souffrances depuis son incarcération au Temple jusqu'à sa mort. Si les conclusions qui couronneront ce premier mémoire sont adoptées par la commission, on procédera. dans un second, à la discussion théologique des faits relatés. et l'on répondra aux objections qui pourraient se produire.

Le *Journal de Florence*. qui a commencé la publication du mémoire dont il vient d'être parlé ne doute pas qu'il ne soit favorablement accueilli par Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'évêque de Versailles. à qui appartient l'initiative des démarches en cour de Rome, parce que Louis XVI est né et qu'il est mort sur le territoire de la juridiction de ces prélats.

On ne peut pas douter non plus du bon accueil que fera le Saint-Père à la demande de nos évêques, si l'on se souvient que Pie VI, dans son allocution consistoriale sur la mort du roi de France, a solennellement affirmé que Louis XVI avait souffert le martyre, ayant été immolé principalement en haine de la foi, et par un esprit de fureur contre les dogmes catholiques.

— La cérémonie du sacre de Mgr Clusel, archevêque d'Héraclée. délégué apostolique du Saint Siège en Perse. a eu lieu, le dimanche 6 septembre, en présence d'une foule sympathique, dans l'église de la maison-mère des Lazaristes, à Paris.

— Nous sommes heureux de signaler un nouvel exemple de respect envers les saints jours du Seigneur. En vertu d'une délibération prise en assemblée générale, les notaires de l'arrondissement d'Hazebrouch se sont interdit de procéder le dimanche à des ventes de meubles ou d'immeubles, et d'ouvrir leurs études au public ce jour-là.

— M. le ministre de la guerre vient de soumettre à l'approbation de M. le président de la République. qui l'a donnée, le tarif des traitements alloués aux aumôniers militaires titulaires et auxiliaires. L'aumônier en chef recevra 6,000 fr. de traitement par an ; l'aumônier de corps d'armée, 4.000 fr. ; l'aumônier titulaire. 2,000 fr. ; l'aumônier auxiliaire. 400 fr. Nous rappelons qu'aux termes de la loi, il n'y aura d'aumônier en chef et d'aumôniers de corps d'armée qu'en temps de guerre. Des indemnités de logement. d'ameublement, d'entrée en campagne et de frais de route sont. en outre, accordées à tous les aumôniers, sauf aux auxiliaires.

Alsace-Lorraine.— Le *Vœu national de Metz* nous apportait ces jours derniers deux touchants récits de départs de Frères, expulsés par M. de Bismarck des villes de Saralbe et de Sarreguemines. Les habitants, après avoir épuisé tous les moyens légaux pour les conserver à la tête de leurs écoles, ont dû se résigner à les voir partir. Mais ils ont voulu leur donner, en ce douloureux

moment, un dernier témoignage de sympathie et d'affection. Ils se sont d'abord rendus auprès des Frères, à la maison d'école, puis les ont accompagnés à la gare. L'émotion, on le conçoit, était très-grande, et bien des yeux étaient mouillés ! Mais lorsqu'arriva le train qui devait emmener les exilés, les sanglots éclatèrent. La séparation fut déchirante. Tant que le train fut en vue, on cria : « Vive les Frères ! » en agitant des mouchoirs.

C'est le plan avoué de M. de Bismarck, de défranciser l'Alsace-Lorraine en la décatholicisant. Aussi chasse-t-il sans pitié tout ce qui tient au catholicisme. Il a commencé par les jésuites ; ensuite les autres Ordres religieux ecclésiastiques, puis les Frères et les Sœurs enseignantes ont été tour à tour expulsés. Mais ce que Julien l'Apostat lui-même ne fit pas, M. de Bismarck le fait : il ferme les asiles ouverts par les catholiques aux infirmes et aux vieillards sans pain et sans feu. Par ordre supérieur, les Petites-Sœurs des Pauvres ont été sommées de quitter l'Alsace-Lorraine, à partir du 1er octobre. Le *Courrier de Bruxelles*, parlant de ces rigueurs aussi extravagantes qu'odieuses, ne peut s'empêcher de laisser échapper son indignation en quelques phrases pleines d'une généreuse colère : « Le peuple allemand, dit-il, n'oubliera jamais qu'en 1874 il y eut un certain Othon von Bismarck qui mérita le surnom de *Perséeuteur des Petites-Sœurs des Pauvres*. M. de Bismarck, en frappant les Petites-Sœurs, sait bien qu'il frappe aussi les pauvres, les vieillards, les infirmes. Que lui importe ! Ces misérables ne sont pas bons à porter les armes, et n'ont plus droit à la vie !... »

Allemagne. — Le congrès vieux-catholique tenu à Fribourg en Brisgau n'avait été qu'une sorte de préface du Congrès de Bonn, qui s'est tenu du 14 au 16 septembre dernier. Convoqué par Dœllinger lui-même, le congrès de Bonn devait être, dans sa pensée, la contre-partie du Concile du Vatican. Comme ce concile avait pour but la consolidation de l'unité de l'Eglise catholique, le but du congrès de Bonn était de réunir toutes les confessions chrétiennes sous le drapeau de l'éclectisme. M. le professeur Dœllinger, qui sait déjà tant de choses, en apprendra bientôt une nouvelle : c'est que la vérité seule a la vertu d'unir les esprits, tandis que l'erreur ne peut que les diviser. En attendant qu'un prochain avenir fasse une millième fois la preuve de cette assertion, voici en peu de mots ce qui s'est passé à l'assemblée de Bonn.

Outre les assistants de la localité, il y avait, comme théologiens inscrits : 17 Anglais, 5 Américains, 5 orthodoxes orientaux, 8 anciens catholiques allemands, 4 Français et 13 protestants, soit d'Allemagne, soit de Danemark. C'est à l'*Indépendanee belge*, journal franc-maçon et, partant; très-favorable aux nouveaux hérétiques, que nous empruntons ces chiffres.

M. Dœllinger a été l'âme du congrès comme il en avait été l'ordonnateur; mais, au lieu de ne repousser que les deux dogmes récemment publiés, l'Immaculée Conception et l'infaillibilité pontificale, comme il avait fait jusqu'alors, il rejeta tous les Conciles de l'Eglise romaine, sauf les neuf que l'Eglise orientale reconnaît comme œcuméniques. Avec de pareilles concessions, l'accord devenait possible tant avec les Orientaux qu'avec les protestants. Il n'a pas été, toutefois, cimenté, et des comités spéciaux continuent, paraît-il, leurs travaux en vue d'une deuxième conférence qui aurait lieu l'an prochain. D'ici là, il y a douze mois, et il n'en a pas fallu tant à l'Eglise éclectique de Genève pour se dissoudre. Déjà l'exclusivisme germanique, manifesté en maintes circonstances par M. Dœllinger, a vivement froissé, au témoignage même du journal ami que nous citions plus haut, beaucoup de ses adhérents. Il en est même qui, pour ce motif, se sont abstenus de prendre part aux discussions et aux votes.

Les débats ont été résumés en quatorze thèses ou propositions, que M. Dœllinger a lui-même rédigées *en anglais*. Nous en donnerons la traduction dans notre prochaine chronique.

Pérou. — Le gouvernement péruvien est encore un de ceux où domine la franc-maçonnerie, et dont la sollicitude la plus vive est, par conséquent, de faire la guerre à l'Eglise. Là aussi, l'on commence par les Jésuites, qui ont partout l'honneur de recevoir les premiers coups de la persécution. Une circulaire du ministre des cultes les chasse et de la paroisse de Mercédès de Huanaes qu'ils desservaient, et du séminaire diocésain dont ils étaient les professeurs.

Peu de jours après, le même ministre invitait la Cour suprême à juger l'évêque de Primo, Mgr don Ambrosio Huerta, parce qu'il avait fait un appel au Saint-Siége, et le R. vicaire général, qui avait continué à remplir des fonctions après que le siége avait été déclaré vacant.

Quels crimes ont commis les Jésuites ? De quel attentat s'était rendu coupable Mgr l'évêque de Primo pour mériter que le gouvernement le suspendît de ses fonctions et déclarât son siége vacant ? Les correspondances du Pérou ne nous l'apprennent pas ; mais on peut en juger par les causes qui ont fait suspendre, exiler ou emprisonner les Jésuites et les évêques de Suisse et de Prusse.

Tome IV. — N° 52. — Deuxième année. 21 octobre 1874.

SEMAINE DU CLERGÉ

Instructions familières

SUR LE SYMBOLE DES APOTRES.

VINGT-QUATRIÈME INSTRUCTION

Circoncision ; adoration des mages

Texte.—*Credo... in Jesum Christum, Filium ejus unicum... qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine.* Je crois... en Jésus-Christ, son Fils unique... qui a été conçu du saint Esprit, qui est né de la Vierge Marie.

Exorde. — Mes frères, l'enfant Jésus était né ; il reposait sur la paille ou le foin dans la pauvre étable de Bethléem... Sans doute plusieurs âmes fidèles étaient venues, intruites par les bergers, lui offrir comme eux leurs adorations et leurs hommages(1). Douce Vierge Marie, qui conserviez si précieusement dans votre cœur toutes les merveilles qui accompagnèrent la naissance de ce divin Sauveur, vous avez, je n'en doute pas, déposé votre Enfant divin dans les bras de ces pieux visiteurs, accepté leurs aumônes et témoigné combien leurs pieux sentiments plaisaient au cœur de votre divin Fils...

Or, mes frères, un usage, une cérémonie religieuse que Dieu, dès les temps anciens, avait prescrite à Abraham, et dont il avait recommandé de nouveau l'observation à Moïse, c'était la circoncision. Qu'était-ce donc que cette cérémonie?... C'était une sorte de consécration qui, chez les Juifs, remplaçait, d'une manière bien imparfaite sans doute, le baptême que Notre-Seigneur n'avait pas encore institué... A raison du dénombrement commandé par l'empereur romain, la famille de Joseph et de Marie se trouvait tout entière réunie à Bethléem... Ce fut donc dans la pauvre étable, demeure choisie par le Fils de Dieu, qu'eut lieu cette cérémonie... Les parents étant assemblés, l'Enfant fut circoncis et reçut le nom de Jésus, nom béni, que l'archange Gabriel avait révélé à sa mère, avant même qu'il fût conçu. Vous savez tous que ce nom venu du ciel signifie *Sauveur*... Mon intention n'est pas de vous montrer aujourd'hui comment, et par combien de titres, l'Enfant de Bethléem a mérité ce nom d'amour... Nous y reviendrons plus tard.

Proposition et division.—Je me propose, en ce moment, d'appeler votre attention sur l'adoration des Mages; je veux vous raconter, *premièrement*, comment ils connurent la naissance du nouveau Roi des Juifs, et avec quelle fidélité ils répondirent à la lumière de la grâce, qui leur était donnée ; puis, *en second lieu*, nous verrons comment ils l'adorèrent, et quels furent les présents qu'ils lui offrirent...

Première partie. — Dieu, mes frères (nous aurons occasion de le constater plus d'une fois), avait annoncé par les prophètes les principales circonstances qui devaient accompagner la naissance, la vie et la mort de notre adorable Sauveur... Déjà nous avons vu que Bethléem avait été désigné comme le lieu où il devait venir au monde. Nous aurions pu ajouter que l'heure même de sa naissance avait été prédite : « Au milieu de la nuit, lorsque tout est dans le silence, disait un prophète (1), c'est alors qu'apparait votre Verbe tout-puissant...»

Mais David a fait au sujet du Messie une prophétie qui me semble étrange. Il représente les rois de Tharsis et des iles, les puissants de Saba et de l'Arabie venant lui offrir des présents (2)... Comment cela se fera-t-il?... Les anges, il est vrai, ont annoncé aux bergers, voisins de Bethléem, la naissance du Sauveur promis... Mais quel messager sera donc envoyé à ces sages de l'Orient, qui doivent s'incliner devant son berceau et lui offrir leurs présents?... Frères bien-aimés, la toute-puissance de Dieu ne connait point d'obstacles; une étoile nouvelle sera créée ; elle brillera dans le firmament d'un éclat inaccoutumé; elle annoncera que quelque chose de grand et d'inouï s'est accompli dans ce monde... Astre brillant de Jésus, cours, vole vers l'Orient, annonce à ces Mages prédestinés l'apparition du Soleil de Justice... Non, demeure plutôt sur la Judée, brille sur la pauvre étable de Bethléem, tu indiqueras mieux le lieu où vient de naitre le Rédempteur des hommes... Ainsi, mes frères, brille le jour et la nuit dans cette église la lampe, trop souvent solitaire, qui nous indique le tabernacle où repose Jésus... Heureux serions-nous, si comme les Mages nous répondions à l'appel de

(1) Cf. Luc, II

(1) « Cum enim quietum silentium contineret omnia, et nox in suo cursu medium iter haberet omnipotens Sermo tuus de cœlo a regalibus sedibus,... prosilivit... (*Sagess.* XVIII, 14). L'Eglise fait plus d'une fois allusion à ce texte dans l'office de Noël.

(2) Ps. LXXI, 10.

sa lumière, et si nous venions, du moins de temps en temps, visiter notre Sauveur dans l'adorable sacrement.

Cependant une autre question se présente à mon esprit... Je me demande comment ces sages de l'Orient ont pu deviner ce que signifiait cette étoile?... Un jour Balaam, un prophète qui habitait ces contrées (1), appelé pour maudire les bataillons d'Israël, avait était contraint par la vertu du Seigneur de les bénir, et, pénétré d'un enthousiasme divin, il s'était écrié : «Qu'ils sont beaux vos tabernacles, ô fils de Jacob; comme vos pavillons sont éclatants !... Oui, je les verrai, mais pas maintenant, je les contemplerai, mais dans un long avenir!... Une étoile se lèvera du milieu de Jacob, un rejeton sortira d'Israël !...» Le souvenir de cette étoile annoncée si longtemps à l'avance s'était sans doute conservé parmi les descendants de Balaam, du nombre desquels étaient dit-on, les rois Mages (2). On ajoute aussi que ces savants, par leur justice, l'innocence de leur vie et les vertus qu'ils pratiquaient, avaient mérité de Dieu cette grâce particulière, que la naissance du Messie leur fût révélée.

Quoi qu'il en soit, que d'obstacles il leur fallut vaincre pour se montrer fidèles à la grâce, et se diriger vers le but où les appelait l'apparition de cette étoile miraculeuse !... Vainement leurs amis, leur famille essayent de s'opposer à leur départ; Dieu a parlé à leur cœur, ils obéiront... Petits enfants, vous pleurez; épouses désolées, vous vous jetez à leur cou ; vos efforts seront vains ; dans ces âmes énergiques et fidèles, la grâce de Dieu sera la plus forte... O rois de l'Orient, quelle admirable leçon vous donnez à tant de chrétiens qui vivent de nos jours!... Tout leur sert de prétexte pour être infidèles aux devoirs que la religion leur impose et pour renier en quelque sorte leur foi... La crainte d'une plaisanterie empêchera les uns d'assister à la sainte messe le dimanche; ces femmes ou ces filles allégueront, pour ne pas accomplir leurs devoirs religieux, qu'elles redoutent les persécutions de leurs pères ou de leurs époux!... Excuses lâches et insensées! Sera-ce donc ces railleurs, sera-ce vos époux ou vos pères, qui vous jugeront pour l'éternité, quand la mort vous aura couchées dans votre cercueil ?...

Seconde partie. — Mais revenons aux rois Mages... Le voyage qu'ils entreprennent est bien long, puisqu'une tradition vénérable nous apprend qu'il dura treize jours... C'étaient des montagnes à franchir, des fleuves à traverser ; mais aucun obstacle ne les arrête. L'étoile brillait toujours pour les encourager et les soutenir ; ainsi, mes frères, la grâce, quand on obéit fidèlement à ses inspirations, donne aux âmes de la force et de l'énergie... Ils arrivent enfin à Jérusalem ; tout à coup, comme si Dieu eût voulu éprouver leur foi, l'étoile disparait. Retournez, sages de l'Orient, retournez dans votre pays ; vous avez bien assez fait ; voici que la lumière qui vous guidait s'est évanouie et vous abandonne... Certes, mes frères, si ces princes eussent été comme tant de chrétiens pusillanimes, ils n'eussent pas persévéré, ils seraient retournés sur leurs pas...

Mais non, rien ne les arrête, rien ne les décourage. Ils interrogent les docteurs de Jérusalem, qui se moquent peut-être de leur simplicité. « Dites-nous, demandent-ils à ces Juifs plus instruits, dites-nous où doit naître le nouveau roi des Juifs ; nous avons vu son étoile, et nous venons avec des présents l'adorer comme notre Seigneur.» On ouvrit les Saintes Ecritures ; on consulta les prophètes, et l'on trouva que Bethléem avait été, plusieurs siècles à l'avance, désignée comme le lieu où devait naitre le Messie... Alors ces nobles étrangers, dédaignant les railleries dont peut-être ils étaient l'objet, s'avancèrent vers Bethléem. Comme récompense de leur foi, l'étoile miraculeuse leur apparût de nouveau ; elle s'arrêta sur la pauvre étable de Bethléem ; là demeurait encore l'Enfant divin, se disposant à retourner bientôt à Nazareth...

Ici encore, mes frères, les Mages vont nous donner les témoignages les plus admirables de leur foi... Ce sont des rois, ce sont des sages; ils sont venus de bien loin... Quel spectacle se présente à leur vue !... — N'entrez pas, ô princes ! vous êtes les jouets d'une illusion !... En effet, cette pauvre étable ne saurait être le palais du roi que vous venez vénérer de si loin!...—Il n'importe ! quel que soit le lieu qu'il habite, nous avons vu son étoile et nous venons adorer le Seigneur.—Comment, vous appelez *le Seigneur* un pauvre petit enfant né dans l'obscurité et la misère!... Mais regardez donc bien!... Un petit enfant couché sur la paille dans une crèche ; à ses côtés, une pauvre femme qui le berce dans ses bras, un humble ouvrier qui le contemple avec amour, est-ce donc là le Roi, le Dieu que vous venez chercher de si loin?... Non, non, princes de l'Orient, une étoile n'a pu vous annoncer ni tant d'humilité, ni un si profond anéantissement !... Vous êtes sages... Réfléchissez donc bien avant d'offrir à cet enfant si pauvre vos présents et vos adorations !... — Que nous importe! la sagesse, si nous en avons, nous apprend que les pensées du Dieu tout-puissant diffèrent beaucoup de celles des hommes... Une étoile a brillé à nos regards, une lumière divine a éclairé nos esprits, et nous sommes venus adorer cet enfant comme notre Seigneur et lui offrir nos pré-

(1) Cf. Darras, *Hist. ecclés.*, t. 1er, et les Commentaires de Corneille la Pierre sur le *Livre des Nombres*, pour savoir quel genre de prophète était Balaam.

(2) Voir S. Thomas, *Somm. théol.*, IIIe part., q. XXXVI, art. 5, et d'Argentan, *Grandeurs de Jesus-Christ*, t. Ier.

sents... *Vidimus stellam ejus, et venimus cum muneribus adorare Dominum...*

Ils avaient raison, mes frères, ces sages de l'Orient, et déjà se réalisait à leur égard cette disposition divine qui, confondant ce qu'on appelle la prudence humaine, devait être un jour cette foi simple et méritoire que l'Apôtre appellera plus tard la folie de la croix...

Mais pénétrons avec eux dans cette pauvre étable de Bethléem... — O Marie, mère de mon Sauveur, en les voyant. votre cœur dut tressaillir de bonheur et d'allégresse; vous êtes si heureuse quand vous voyez votre Jésus béni et adoré comme il le mérite ! — Ils s'inclinent, ils se prosternent devant l'Enfant divin. « Recevez, lui disent-ils, et les hommages de nos cœurs, et ces humbles présents, que nous osons vous offrir comme témoignages de notre foi... Cet or, daignez l'accepter; car vous êtes le Roi de l'univers, et chaque créature doit reconnaître votre souveraineté... Enfant divin, une lumière intérieure nous dit qu'un jour vous mourrez pour notre rédemption. La myrrhe que nous vous offrons, c'est un acte de foi que nous faisons en cette nature humaine et mortelle que vous avez voulu prendre pour nous sauver... C'était en effet, mes frères, avec la myrrhe, sorte de parfum, qu'on avait coutume d'embaumer les corps.., Mais, ô princes, vous avez apporté un troisième présent, je désirerais bien le connaître, et savoir ce qu'il signifie... Mes frères, c'était de l'encens; par ce présent, ils affirmaient la divinité de notre divin Sauveur. Et de fait, offrir l'encens à quelqu'un, c'était reconnaître qu'il était Dieu, et mille fois nous lisons dans les Actes des martyrs qu'il refusèrent de brûler de l'encens devant les idoles, parce que c'eût été renier leur foi et reconnaître comme dieux véritables ces fausses divinités qu'adoraient les païens. Donc, les rois Mages, par la fidélité avec laquelle ils avaient répondu à la grâce, avaient mérité de connaître notre divin Sauveur dans la perfection de ses deux natures. Pour eux, il était ce qu'il est pour nous, le Fils de Dieu fait homme, un Sauveur digne à jamais de nos hommages et de nos adorations.

Péroraison. — En terminant, quittons un instant cette pauvre étable ou repose Jésus, ce temple visité par les bergers, où les Mages sont venus l'adorer, et dans lequel sans doute ils lui ont offert pendant plusieurs jours les témoignages de leur vénération... Retournons au palais d'Hérode... Voyez ce qui s'y passe; écoutez les plaisanteries qu'on fait au sujet de ces étrangers qui sont passés hier et qui sont venus de si loin pour adorer je ne sais quel nouveau roi des Juifs qu'on ne connait pas même à Jérusalem... Cependant, Hérode, tu ne souris que du bout des lèvres; ta gaieté est feinte et déjà tu médites le massacre de ce Messie, de ce roi des Juifs dont les Mages t'ont annoncé la venue... Insensé, tes rêves seront vains. tes projets stériles. Dieu saura bien déjouer tes dessins cruels !... Frères bien-aimés, que c'est bien encore l'histoire de nos jours. Quand nous venons, chaque dimanche, dans cette enceinte sacrée, offrir à Dieu les hommages qui lui sont dus; quand, soit dans le temps de Pâques, soit pendant la nuit solennelle qui nous rappelle la naissance du Sauveur, nous venons adorer l'Enfant de Bethléem, le recevoir dans notre cœur, le reconnaître comme notre Dieu et lui offrir nos présents, peut-être aussi trouvons-nous des impies qui nous raillent, qui plaisantent sur notre piété et notre dévotion ; mais soyez-en sûrs, leur gaieté n'est qu'apparente, et, comme Hérode, ils ont dans leur cœur la rage et la jalousie. De notre côté, imitons la fermeté des rois Mages : bravons le respect humain, soyons fidèles aux inspirations de la grâce, répondons comme ces sages de l'Orient: « Vous autres, vous pouvez avoir le malheur de ne pas connaître le Sauveur Jésus ; pour nous, son étoile nous est apparue; sa foi vit dans nos cœurs, nous venons lui offrir comme présents notre amour, notre obéissance et nos adorations. Vos railleries ne nous arrêteront point, nous voulons lui rester fidèles aujourd'hui, demain et toujours. Ainsi soit-il.

L'abbé LOBRY,
Curé de Vauchassis.

Thème Homilétique sur l'Évangile

DU XXIIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE.

I. Le divin Maître vient de confondre une fois de plus ses ennemis. La haine des pharisiens n'en est que plus implacable ; il se retirent et se concertent pour le surprendre dans ses paroles. Les gens de bien ont beau faire, ils seront toujours en butte à la haine des méchants. Ceux-ci savent s'unir pour le mal : que les bons veillent à ne pas se diviser ; qu'ils se souviennent qu'on épie, non seulement leur conduite, mais la moindre de leurs paroles.

II. Le piège que les pharisiens tendent à Jésus-Christ, ils le couvrent du voile de la flatterie, C'est la vieille tactique de l'Esprit malin. Gardons-nous d'écouter avec complaisance les louanges, et surtout les louanges des ennemis de l'Église. Il y a toujours danger, et souvent il y a déshonneur, à sembler mériter leurs éloges. Du reste, la flatterie, de quelque part qu'elle vienne, n'est propre qu'à éblouir et à énerver. Ils le savent bien ; ne l'oublions pas non plus.

III. Les émissaires envoyés vers Jésus-Christ sont des disciples des pharisiens, mêlés à des gens de la maison d'Hérode. Ils demandent au divin Docteur s'il est permis, oui ou non, de payer le tribut à César. Ils n'ont pas pu le vaincre sur

le terrain religieux, ils lui posent une question politique ; s'il répond affirmativement, il indispose le peuple à qui le tribut est odieux ; s'il répond négativement, il prêche la révolte, et les gens d'Hérode, prince tout dévoué à César, le dénonceront comme séditieux. Un mot va suffire à Jésus-Christ pour déjouer cette intrigue et éviter ce double écueil. Quand on a Dieu et la vérité avec soi, on n'a pas besoin de longs discours pour réduire au silence la perfidie qu'accompagne ordinairement l'ignorance.

IV. Jésus, connaissant leur malice, dit, etc. Jésus connaît leur malice parce qu'étant Dieu, il pénètre le fond des cœurs. Le chrétien militant n'a pas le même avantage ; mais s'il écoute la vraie prudence, fille de l'humilité, il découvrira souvent les pièges les plus cachés et acquerra l'expérience, la grande science des cœurs.

V. Montrez-moi la monnaie du tribut, etc. C'était la monnaie romaine, la seule acceptée en payement de l'impôt, et qui, portant le nom et l'effigie de l'empereur, rappelait au peuple juif qu'il avait perdu sa liberté. La question de la légitimité de l'impôt se trouvait par là même résolue. Rendez donc a César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Parole profonde comme Dieu seul en sait dire, et qui va bien au delà du doute proposé. Elle apprend au peuple le respect du pouvoir et au pouvoir le respect de Dieu. Elle est la base de l'autorité, la garantie de l'ordre et le rempart des sociétés. Au pouvoir nous devons l'obéissance, le tribut, le service, la vie même ; mais César n'a pas le droit de nous demander et nous ne pouvons pas lui donner ce qui est à Dieu : la foi, l'âme, la conscience. *Tu vero cum audis : redde quæ sunt Cæsaris Cæsari, de iis, id solum intellige quæ nihil pietatem lædunt* (Chris. Hom. 61).

VI. Cette sage réponse de Jésus-Christ remplit de stupeur et réduit au silence ses interrogateurs hypocrites. Les droits de Dieu, les droits de César, les droits du peuple sont admirablement conciliés. C'est l'honneur de la vraie doctrine de sauvegarder le droit en rappelant le devoir. Heureux le chrétien prudent qui, à la suite du divin Maître, sait marcher avec sagesse au milieu des embûches, et défendre la vérité sans offenser personne.

L'Abbé ALPH. HERMAN.

SERMON

pour la Fête de la Toussaint.

Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.
La volonté de Dieu est que vous soyez des saints. (I Thess., IV, 3).

EXORDE. — Mes frères, le roi David, ce capitaine qui avait dans sa jeunesse livré tant de batailles heureuse, ce prophète qui avait vu de si loin la vie et la mort du Fils de Dieu fait homme, ce poète inspiré qui avait chanté dans ses psaumes les triomphes et les combats de l'Eglise, le roi David devenu vieux était mourant. A ce moment suprême, voulant renfermer dans les derniers accents de sa voix une pensée énergique, propre à le caractériser et à montrer par quels efforts il avait, durant les jours de son exil, uni sa volonté à la volonté divine, ce prince, chef de la plus étonnante des dynasties, fit venir son fils Salomon, l'héritier de son trône, et lui adressa cette parole : « *Ego ingredior viam universæ terræ ; confortare, et esto vir ;* je prends le chemin de toute la terre ; arme-toi de courage et de fermeté, sois un homme (1).

Esto vir ! Sois un homme ! c'est-à-dire prouve que tu es un homme, un enfant de Dieu, et déploie dans toutes tes actions le caractère de l'homme, du véritable enfant de Dieu !

Le roi David parlait selon l'ancienne alliance ; mais Jésus-Christ, qui est venu nous apporter la nouvelle alliance, rendre la foi parfaite, ne s'est pas contenté de nous dire : *Estote viri*, soyez des hommes ! il a ajouté : *perfecti* ; soyez des hommes parfaits comme votre Père céleste est parfait ; et, en d'autres termes : *Sancti estote*, soyez des saints, parce que je suis saint. D'ailleurs je vous laisse dans les actions de ma vie, en quittant la terre où j'ai révélé l'homme véritable, un modèle de sainteté que vous devez imiter, et je vous fais connaître la volonté de mon Père qui est celle-ci : *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra ;* la volonté de Dieu est que vous soyez saints (2).

Division. — Mes frères, pour nous animer à devenir par la grandeur, la magnanimité et la fermeté du caractère des hommes parfaits, des saints, étudions ensemble la sainteté et demandons nous : 1° Qu'est-ce que la sainteté ? 2° Quel est le modèle et la source de toute sainteté ? 3° Que devons-nous faire pour être du nombre des hommes que l'Eglise appelle des saints ?

Bienheureuse Vierge, Reine de tous les saints, priez pour nous. Ave, Maria.

I. Qu'est-ce que la sainteté ? — Mes frères, toutes les lumières que nous avons reçues dans l'intelligence, toutes les affections de notre cœur, toutes les forces qui sont au service de notre volonté, toutes nos connaissances, toutes les facultés de notre être, Dieu nous les a données dans son amour et sa puissance, pour un but unique, pour accomplir cet oracle, ce précepte : « La volonté de Dieu est que vous soyez des saints. » Et c'est là, nous sommes obligés de l'avouer à notre honte, ce que nous oublions presque entièrement ; c'est

(1) III Rois, II, 2.
(2) I Thess. IV, 3.

là ce qui nous occupe le moins ici-bas ; nous ne pensons pas que nous sommes tenus à devenir des saints.

Prétendez-vous, mes frères, que je calomnie notre siècle, que je le juge mal ? Mais, vous ne sauriez le nier, les apparences très-certainement, sinon la réalité, sont contre nous ; la soif maudite de l'or, des jouissances matérielles, nous dévore, met au cœur de nous tous des impulsions misérables et nous entraine aux faiblesses, aux trahisons, aux infamies qui déshonorent notre temps et lui impriment un caractère odieux de bassesse et de cupidité. Sans doute, il y a des âmes généreuses, des cœurs embrasés des feux sacrés de l'amour divin, et les jours mauvais que nous traversons ne sont pas mauvais au point d'être complètement stériles pour le ciel ; bien loin de là. Notre époque a ses saints, Dieu en soit loué ! mais hélas ! qu'ils sont rares ! Hâtons nous d'en augmenter le nombre, et posons-nous, avec le désir sincère, la ferme résolution de devenir des saints, cette première question : Qu'est-ce que la sainteté ?

D'après saint Denis, la sainteté est une pureté exempte de toute souillure, très-parfaite et entièrement immaculée. Ainsi la sainteté est opposée à n'importe quel péché ; elle est la plénitude de toutes les vertus. Quelle est l'idée que le Seigneur a donnée lui-même à son peuple de la sainteté ? Après lui avoir dit ; « *Viri sancti eritis mihi*, vous serez saints pour moi (1) ; » il ajoute : « Vous serez parfaits et sans tache avec le Seigneur votre Dieu (2). »

Parmi les attributs de Dieu, dit un savant théologien, il n'y en a aucun qui éveille plus en nous le respect et l'admiration que celui désigné sous le nom de sainteté. Or, nous concevons cet attribut comme une pureté par excellence, qui est séparée de tout mal moral ou péché par un intervalle infini ; une pureté qui exclut toute ombre ou de malice, ou d'envie, ou d'inimitié, ou de vengeance, ou de cruauté, ou d'injustice, ou de fausseté, en un mot de tout défaut moral, quel qu'il soit.

Il est évident que cette sainteté de Dieu ne peut, en réalité, être distinguée, séparée de sa volonté, et qu'elle en dérive immédiatement. En effet, la volonté de Dieu est cette inclination naturelle, cet amour de Dieu envers lui-même et ses divines perfections. Et la sainteté de Dieu peut être définie : « L'amour de la rectitude et du bien moral, dans ses créatures, et l'aversion de toute impureté. »

Les Pères et les Docteurs de l'Eglise considèrent la sainteté *en Dieu* et *hors de Dieu*. La sainteté en Dieu consiste dans la connaissance infinie qu'il a de lui-même, connaissance qui est sa pensée, sa parole; connaissance qui, de toute éternité, engendre le Verbe, Fils unique du Père, consubstantiel et égal au Père en toutes choses.

Cette sainteté consiste encore dans l'amour que le Père a pour le Fils qui est le beau par essence, la perfection infinie, et qui est aimé d'un amour infini ; dans l'amour du Fils, qui aime le Père d'un amour infini, parce qu'il trouve en lui le bien par essence qu'il possède lui-même, les mêmes perfections divines. L'amour que ces deux personnes divines ont l'une pour l'autre est l'amour même dans toute la plénitude de la perfection, et le Saint-Esprit procède de toute éternité du Père et du Fils par voie de cet amour, étant lui-même égal au Père et au Fils.

Cette connaissance que Dieu a de lui-même, cet amour infini, la joie infinie qui l'accompagne, tout cela réalise *en Dieu* la sainteté la plus ineffable. N'y a-t il pas là, en effet, une distance infinie, une séparation absolue de toute tache, de toute souillure, de toute impureté ?

La sainteté *hors de Dieu* est célébrée en ces termes par le Psalmiste : « *Sanctus in omnibus operibus suis*, le Seigneur est saint dans toutes ses œuvres (1). » Ah ! comme le roi-prophète exalte par-dessus tout la sainteté de Dieu qui se révèle dans la création. Le Seigneur est grand, nous dit-il, digne d'être loué infiniment ; le Seigneur est clément et miséricordieux, il est bon envers tous. Le Seigneur est fidèle dans toutes ses paroles, juste dans toutes ses voies. Mais ce que David ne se lasse pas de répéter, comme surpassant tous les attributs de Dieu, c'est : « Le Seigneur est saint dans toutes ses œuvres (2). »

Soit qu'on considère les œuvres de Dieu en elles-mêmes, soit qu'on les considère dans la fin pour laquelle elles ont été créées, elles sont entièrement saintes, tellement pures et sans tache qu'il ne peut y avoir en elles la moindre imperfection, par cela seul qu'elles ont été faites par Dieu. De plus, il est impossible que tout mal ne soit pas contraire à la sainteté et ne soit pas l'objet, de la part de Dieu, d'une aversion immuable et éternelle. Aussi est-il écrit : *Le Seigneur garde tous ceux qui l'aiment*, c'est-à-dire ceux qui bénissent son saint nom, qui louent sa sainteté, qui, par conséquent, veulent être saints; *et il perdra tous les pécheurs*, savoir les ennemis de son saint nom, ceux qui oublient sa sainteté et s'abandonnent au mal (3).

Créatures du Seigneur qui m'écoutez, comprenez et louez la sainteté; racontez la magnificence et les merveilles de la sainteté de votre Dieu ; détestez les souillures de votre âme, rendez vos œuvres sans tache, « afin de pouvoir chanter au

(1) Exode, XXII, 31.
(2) Deut., XXVIII, 13.

(1) Ps. CXLIV, 11.
(2) Ps. CXLIV, 18.
(3) Ps. CXLIV, 21.

Seigneur un cantique nouveau et faire retentir sa louange dans l'assemblée des saints (1). »

Mes frères, où en était la sainteté dans le monde avant la venue de notre divin Sauveur ? *Toute chair avait corrompu sa voie*, était devenue impure. Or, l'Esprit de Dieu a horreur de l'impureté, et le Seigneur s'était écrié: « Mon Esprit ne demeurera pas dans l'homme parce qu'il est chair (2), » parce qu'il ne suit que des inclinations charnelles qui le couvrent de souillures et le détournent de la sainteté. Inutile de vous rappeler que l'impureté avait des autels, et, pour parler comme Bossuet, que tout était sainteté excepté la sainteté elle-même.

Un seul peuple, uniquement parce qu'il adorait le vrai Dieu, avait conservé la notion de la sainteté. Tobie pouvait dire à son Fils : « *Filii sanctorum sumus*, nous sommes les fils des saints (3). » Le roi David avait pu s'écrier: « Dieu est loué dans ses saints; toutes les générations parleront de la magnificence éclatante de la sainteté du Seigneur. » Et le prophète Isaïe avait pu faire retentir le chant des séraphins qui criaient l'un à l'autre : « Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées (4) . »

Et cependant, mes frères, la sainteté n'était plus connue, n'était plus aimée; il fallait qu'elle vînt habiter parmi les hommes, qu'elle fût vue de nos yeux, entendue de nos oreilles, qu'elle fût touchée de nos mains, afin qu'il existât pour toujours sur la terre un modèle divin de sainteté proposé à notre imitation. Or, tout ceci s'est réalisé dans la personne de Jésus-Christ, et quand saint Jean nous dit : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous (5), » c'est Jésus-Christ, la source de toute sainteté, la sainteté incarnée qu'il nous annonce, comme nous le verrons, en répondant à cette deuxième question : Quel est le modèle et la source de toute sainteté ?

II. Les hommes attendaient le *Saint ;* Celui qui devait être le modèle et la source de toute sainteté.

Les païens eux-mêmes, par la bouche de Socrate, nous ont laissé l'aveu de leur impuissance à devenir des saints. Ils ont dit : « A moins qu'il ne plaise à Dieu de nous envoyer quelqu'un pour nous instruire de sa part, n'espérons pas de réussir jamais dans le dessein de réformer les mœurs des hommes;» en d'autres termes, de rendre ces mœurs pures, afin que les hommes soient des saints.

D'après les savants les plus incrédules, dont il serait trop long de vous rapporter les paroles, il est incontestable que les *nations avaient besoin d'un saint ;* qu'elles l'appelaient de tous leurs vœux, à tel point qu'il est désigné au livre du prophète Aggée par ce nom ; *Le Désiré des nations !*

(1) Ps. CXLIX, 1.
(2) Gen., VI, 3.
(3) Tob., II, 18.
(4) Isaïe, VI, 3.
(5) Jean, I, 14.

Or, ce saint a paru, c'est un *fait* aussi éclatant, que le soleil, *fait* qui existe depuis dix-huit siècles, qui a sauvé et sanctifié le monde. Et si vous refusiez, mes frères, d'accepter ce fait, vous renonceriez à la sainteté, par conséquent à accomplir la volonté de Dieu; vous seriez des insensés dignes de la plus profonde pitié.

Ce saint a paru précisément à l'époque où il était attendu, à l'époque déterminée par les oracles juifs ; oracles que nous possédons et qui ont été vérifiés dans les moindres détails.

Peu d'instants avant sa venue, un ange dit à la Vierge qui devait l'enfanter : « Celui qui naitra de vous sera appelé le *Saint*, le Fils de Dieu, et son nom sera Jésus. »

Remarquez bien, mes frères, avec tous les Pères de l'Eglise, que Jésus naît *saint*, tout à fait saint, sans avoir pu contracter la moindre souillure. Et cela, parce qu'il est le Fils de Dieu, le Saint de Dieu, par conséquent le modèle, la source de toute sainteté, la sainteté même.

C'est le saint, c'est Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble ; Jésus Dieu, la personne même de la sainteté increéée, Jésus homme, le divin exemplaire de la sainteté créée.

D'après saint Paul, dans son Epître aux Hébreux, Jésus, notre pontife, est « saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs ; » en un mot, Jésus est la sainteté même.

Le démon, qui est le mal, la souillure, l'impureté, parce qu'il s'est révolté contre Dieu, en opposant sa volonté propre à la volonté de son Créateur, ne s'était point trompé sur la sainteté du Seigneur Jésus. Lorsque ce bon Sauveur voulait le chasser des âmes et des corps dont cet ange déchu avait pris possession, le démon frémissait à son approche et lui criait : « Qu'avons-nous à démêler avec vous, Jésus de Nazareth ? Vous êtes venu pour nous détruire ; je vous connais ; vous êtes le *Saint de Dieu.* «

La sainteté est proprement la beauté de l'âme: c'est avec l'exemption de toute souillure, de toute difformité, l'harmonie de toutes les forces vives, l'éclat de tous les rayons, la candeur de toutes les lumières. C'est dans l'être créé le rejaillissement de cette lumière que le visage de Dieu a signée sur le visage de l'homme : *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine* (1). La sainteté essentielle et la beauté de Dieu: beauté ineffable qui transporte les anges et enivre les élus, qui les met hors d'eux-mêmes dans une extase continuelle. Le rayonnement infini de cette sainteté répand ses ondes lumineuses, et fait couler

(1) Ps. IV, 7.

sur des lèvres et dans les cœurs des bienheureux des torrents sans cesse renouvelés d'ineffables délices. Cette sainteté veut se communiquer à nos âmes, et quand elle nous est *communiquée*, elle est *la beauté de notre âme*.

Et la preuve que le Seigneur Jésus est, comme Dieu, cette sainteté essentielle, incréée, et, comme homme, le divin modèle de la sainteté créée, c'est l'aversion entière, profonde, absolue, qu'il éprouve pour le péché, pour tout mal moral, qu'il est venu combattre et diminuer dans le monde et anéantir dans les âmes qui écouteront sa voix et le suivront.

Lorsque des hommes que la foi animait portèrent devant lui un paralytique, Jésus dit au malade : « Mon fils, aie confiance; tes péchés te sont remis ; » ce qui signifie : « Je te délivre des souillures du péché, je guéris ton âme, je lui ôte sa laideur, sa difformité; je luis rends la beauté, la sainteté qu'elle aurait dû conserver. »

Dans tous les miracles opérés par le Sauveur, la sainteté des âmes est sa pensée principale, son but unique. Les hommes ne voyaient dans le paralytique rien de plus digne de compassion que sa paralysie; mais Jésus découvre au fond de l'âme de cet infortuné un mal bien plus pressant et qui le touche davantage : c'est le péché, c'est la tache, c'est la souillure, qui détruit en nous la sainteté.

Aussi comme le divin Maître travaille à purifier les âmes, à les rendre saintes! Il leur enseigne pour cela à connaître Dieu, à l'aimer, à le servir, et il donne lui-même l'exemple de cette connaissance, de cet amour et de ce service.

« Je connais mon Père, disait-il à ses disciples, et mon Père me connaît (1) ; mon Père et moi, nous sommes une même chose (2). Si vous me connaissiez bien, vous connaîtriez aussi mon Père (3) ; celui qui me voit, voit aussi mon Père (4). »

« J'aime mon Père, et comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés du même amour (5). »

« Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père qui m'a envoyé (6) ; et, pour accomplir cette volonté, il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, nous dit saint Paul, jusqu'à la mort de la croix (7).

Mais Jésus, mes frères, ne se contente point de nous enseigner que nous sommes créés pour connaître, aimer et servir Dieu. Comme tout est saint en lui, et que tout ce qui est sainteté vient de lui, il ajoute que c'est en lui seul que nous trouvons la lumière, la voie, la vérité, la vie, savoir les moyens de connaître, d'aimer et de servir Dieu, les moyens de nous sanctifier. Ecoutez-le : « Je suis la lumière, je suis la voie, la vérité et la vie, » qui communiquent aux âmes la sainteté.

(1) Jean, x, 35.
(2) Jean, x, 10.
(3) Jean, xiv, 7.
(4) Jean, xiv, 9.
(5) Jean, xv, 9.
(6) Jean, iv, 34
(7) Philip., ii, 8.

En effet, Jésus est la *lumière* qui éclaire tout homme venant en ce monde; il est la *vérité* qui fait connaître Dieu, la vérité qui sanctifie, « *Sanctifica eos in veritate*, sanctifiez-les dans la vérité (1). » Il est la *vie* qui engendre et entretient dans notre cœur le véritable amour de Dieu ; il est la *voie* qu'il faut suivre pour accomplir la volonté de Dieu, cette volonté qui veut que vous soyez des saints, que vous vous absteniez de tout péché.

Que vous soyez riches ou pauvres, mes frères, maîtres ou serviteurs, savants ou ignorants, vous devez tous garder, fixée dans votre esprit et gravée dans votre cœur, cette volonté de Dieu. Elle doit être la règle invariable de toutes vos actions, votre désir le plus ardent, comme elle est le désir de Dieu lui-même. Mais, ne l'oubliez point, vous ne pouvez accomplir cette volonté de Dieu, vous sanctifier, que par Jésus-Christ, avec Jésus-Christ en Jésus-Christ.

Venez à moi, ne cesse de vous dire ce divin Sauveur, venez à moi, vous tous qui souffrez, vous tous que le péché a souillés, vous tous dont les âmes sont impures, difformes, hideuses, et je vous referai, *et ego reficiam vos;* je détruirai vos iniquités, j'effacerai vos souillures, je ferai disparaître toute difformité en vos âmes, je leur rendrai la beauté, la sainteté.

« Je suis la source; » que celui qui a soif vienne à moi et boive; car je suis la source de la sainteté, et, en buvant à cette source, vous boirez la sainteté.

« Je suis le pain de vie, » le pain de la sainteté; celui qui mange de ce pain vivra éternellement, participera à la sainteté de Dieu.

La volonté de mon Père qui m'a envoyé est que je ne perde aucun de ceux qu'ils m'a donnés, que j'en fasse des saints. Or, comme je suis la sainteté, la source de toute sainteté, pour que vous puissiez de votre côté accomplir la volonté de mon Père, je vous laisse mon corps et mon sang, mon âme et ma divinité, *ma sainteté*, dans le sacrement de l'Eucharistie.

« Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, nous dit Jésus-Christ, demeure en moi et moi en lui (2). »

L'homme perd la sainteté lorsque l'Esprit de Dieu ne demeure plus en lui ; donc, l'homme qui mange dignement le corps du Seigneur possède l'Esprit de Dieu qui demeure en lui, par conséquent la sainteté.

Inutile, mes frères, d'insister sur ces considérations; contentons-nous de répéter avec l'Eglise

(1) Jean, xvii, 17.
(2) Jean, vi, 57.

que Jésus est notre voie et notre vie, qu'il est la joie des anges, la force des martyrs, la lumière des confesseurs, la pureté des vierges, la couronne de tous les saints, *corona sanctorum omnium;* en un mot, qu'il est *le modèle et la source de toute sainteté.*

S'il en est ainsi, mes frères, nous devons imiter Jésus-Christ et puiser en lui la sainteté, ce qui nous conduit à la troisième question.

III. Que devons-nous faire pour être du nombre des hommes que l'Eglise appelle des saints? Jésus Christ, en nous invitant à marcher sur ses traces, nous indique lui-même la conduite à venir : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive (1). »

Jésus-Christ proclame ainsi, mes frères, que notre volonté est libre, que le bien et le mal sont devant nous, que nous pensons choisir l'un ou l'autre. Si nous voulons le bien, le beau, le vrai, c'est-à-dire la *sainteté*, alors nous renoncerons à nous-mêmes ; nous nous dépouillerons du vieil homme, du révolté, de l'esclavage de Satan, de l'homme du péché, pour nous revêtir de l'homme nouveau, de l'homme obéissant, de l'homme libre en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, de l'homme de la grâce. Nous prendrons notre croix, en acceptant avec une pleine soumission et résignation les épreuves qui nous sont imposées; nous aimerons la condition, le rang où la Providence a marqué notre place ; nous suivrons le Seigneur Jésus, marchant avec persévérance sur ses traces, guidés par sa lumière et vivant de sa vie.

Vous m'objecterez peut-être, mes frères, que cela est facile à dire, mais très-difficile à pratiquer ; que nos passions nous opposent des obstacles formidables à surmonter ; que le monde et le démon nous tendent des pièges où nous tombons sans cesse, n'ayant point la vigilance nécessaire pour y échapper, ni la fermeté et la dignité de caractère qui déjouent les ruses les plus habiles et qui brisent les résistances les plus opiniâtres.

Augustin, mes frères, pensait comme vous avant sa conversion. Chargé des liens du péché, entraîné par ses illusions et les faux plaisirs du monde, le fils de sainte Monique se croyait vaincu pour toujours. La grâce frappait en vain à coups redoublés à la porte de son cœur, Augustin n'ouvrait point. Une nuit, dans une vision sublime, il aperçut, dans les différentes conditions de la vie, une multitude immense d'hommes, de femmes, d'enfants, de jeunes filles, qui, les yeux attachés à une lumière radieuse dont la clarté bienfaisante éclairait la route qu'il fallait tenir, renonçaient à eux-mêmes, prenaient leurs croix et suivaient Jésus-Christ. Il y avait là des personnes de toutes les classes, de tous les états, de tous les rangs de la société. Il y avait des pasteurs des âmes, des gouverneurs des peuples, des défenseurs de leur pays, de braves soldats et d'illustres capitaines, des gardiens de troupeaux, de jeunes bergères, de pauvres ouvriers, de simples laboureurs, d'humbles servantes, des vierges timides, des adolescents qui s'étaient arrachés aux séductions de la richesse, des femmes que le démon avait trompées, mais qui s'étaient, avec le secours de la grâce, purifiées de toute souillure, et tous étaient devenus saints et se sanctifiaient de plus en plus, parce qu'ils connaissaient, aimaient et servaient Dieu, comme Dieu veut être connu, aimé et servi. L'allégresse régnait parmi eux ; ils se réjouissaient dans le Seigneur, et ils possédaient tous les biens. Une voix disait à Augustin : « Ce que tous ceux-ci ont fait, ne pourrais-tu pas le faire ? »

Augustin, mes frères, écouta cette voix ; il prit avec énergie la résolution d'imiter les saints, de se dépouiller du vieil homme, de revêtir l'homme nouveau, de prendre la croix et de suivre Jésus Christ. Ce qu'il fit, demandant à Dieu pardon le reste de sa vie de l'avoir connu, aimé et servi aussi tard, et il s'attacha à Dieu, *beauté toujours ancienne et toujours nouvelle*, et il devint un grand saint, un Père et un Docteur de l'Eglise.

Comme lui nous nous sanctifierons si, à son exemple et à l'exemple de tous les saints, nous lavons nos robes dans le sang de l'Agneau ; car il est écrit : « Ce sont les saints du Seigneur qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau (1).»

Le sang de l'Agneau est le sang de Jésus-Christ, breuvage d'eau vive, vin spirituel, mystère saint et sacré de l'Eglise.

Venez à nous, frères bien-aimés, venez à nous qui sommes les dispensateurs des mystères du Christ; venez à nous, et nous vous inonderons, nous vous abreuverons, nous vous enivrerons du sang de Jésus-Christ.

Tous ceux qui se sont sanctifiés et dont nous célébrons la fête solennelle ont été inondés, abreuvés et enivrés du sang de Jésus-Christ.

Ce sang nous sanctifie, puisqu'il lave les souillures du péché, selon cette parole de saint Jean : « Le sang de Jésus-Christ, le Fils de Dieu, nous purifie de tous péchés (2). »

Ce sang nous sanctifie, puisqu'il réchauffe nos cœurs par la charité et les réjouit par une douceur spirituelle.

Ce sang nous sanctifie, puisqu'il nous fait triompher du démon : « Le sang de Jésus-Christ, dit saint Jean Chrysostome, chasse les démons et les éloigne. » Ce sang nous sanctifie, puisqu'il

(1) Matth., XVI, 24.

(1) Apoc., VII, 14; XII, 14.
(2) I Jean, I, 7.

nous obtient la grâce, comme l'écrivait saint Pierre aux premiers fidèles : « Que la grâce de Dieu soit avec vous qui êtes arrosés du sang de Jésus Christ (1). »

Enfin, ce sang peut seul nous sanctifier, puisqu'il nous conserve dans une vie sainte jusqu'à ce qu'il nous conduise à la vie éternelle. C'est Jésus-Christ qui le déclare : « Si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. Mais, au contraire, si vous buvez mon sang, vous aurez la vie en vous, la vie éternelle (2). »

Donc, mes frères, par un moyen qui est à votre disposition, en recevant dans l'Eucharistie le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, vous vous sanctifierez, et c'est par ce moyen que les hommes que l'Eglise appelle des saints se sont sanctifiés.

Oui, tous ces hommes que l'Eglise appelle des saints étaient comme nous des hommes, sortis d'une origine de péché, pétris comme nous d'une chair fragile, brûlés comme nous des feux impurs de la concupiscence, et ils sont devenus des héros, des martyrs, des apôtres, des confesseurs, des vierges, en puisant la sainteté aux sources de l'Eucharistie, où ils s'inondaient, s'abreuvaient et s'enivraient du sang de Jésus-Christ.

La divine Eucharistie ne vous oblige pas à vous enfermer dans une solitude, dans un cloître, pour vous sanctifier. Elle vous communique la sainteté dans toutes les conditions, au milieu du monde, au milieu des richesses, sur le trône et dans la pourpre. Elle a communiqué l'ineffable beauté aux saint Louis et aux saint Casimir sur le trône, comme aux saint Thomas et aux saint Bonaventure dans leur cellule ; aux sainte Elisabeth, aux sainte Françoise Romaine, aux sainte Agnès et Cécile, au milieu des délicatesses du luxe et des délices du monde, comme aux sainte Claire et aux sainte Thérèse dans leur cloître, aux sainte Geneviève et aux sainte Germaine dans leur chaumière. L'Eucharistie, quand on la reçoit dignement, fait des saints dans tous les rangs, dans tous les états, malgré tous les obstacles et tous les ennemis ; elle comprime les ardeurs de la convoitise, brise les attaques du démon et transforme les âmes en des merveilles de grâce et de vertu.

Péroraison. — Ma tâche est remplie, mes frères ; j'ai répondu aux trois questions que nous avions posées.

Vous savez ce que c'est que la sainteté, quel est celui qui est le modèle et la source de la sainteté, et ce que vous devez faire pour être du nombre de ces hommes que l'Eglise appelle des saints. Gravez ces connaissances dans votre esprit et dans votre cœur, afin qu'elles soient le guide et le mobile de vos actions de tous les jours.

Aimez la sainteté ; répandez-en autour de vous les suaves et délicieux parfums. Ayez pour cela une horreur profonde de toute souillure, de tout mal moral, quel qu'il soit.

Imitez Jésus-Christ, le modèle et la source de la sainteté. L'Evangile nous raconte la vie du Sauveur et tout ce qu'il a souffert pour nous. Méditez l'Evangile, et laissez-vous diriger, durant les années de votre pèlerinage ici-bas, par Celui qui est la voie, la vérité et la vie, par Celui qui est la lumière.

Faites ce qu'ont fait tous les saints ; dépouillez le vieil homme et revêtez l'homme nouveau, *en lavant vos robes dans le sang de l'Agneau,* par la fréquentation des sacrements de l'Église, votre Mère.

Et alors vous serez de ceux dont parle saint Jean dans l'Apocalypse (1), lorsqu'il voit les saints de Dieu marqués sur le front, et la foule innombrable de saints qui louent le Seigneur notre Dieu.

« Je vis ensuite une grande multitude que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, revêtus de robes blanches et ayant des palmes à la main. Ils chantaient à haute voix : Gloire à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, pour nous avoir sauvés, *sanctifiés !*

A. DAVID,
Du clergé de Paris.

(1 1 Petr., I, 2.
(2 Jean. VI, 54, 55.

(1) VII. 9, 10.

La Dévotion aux Saints Anges.

(4e article.)

V.

LES SAINTS ANGES EXERCENT ENTRE DIEU ET LES HOMMES L'OFFICE DE MÉDIATEURS.

Les esprits célestes nous protègent contre la fureur des démons qui rôdent sans cesse autour de nous : l'article précédent a suffisamment mis ce point en lumière.

Ils sont encore de tout-puissants médiateurs. Arrêtons-nous quelques instants à cette vérité ; elle est féconde en salutaires enseignements, et bien digne de fixer notre attention.

Les saints Anges sont médiateurs entre Dieu et nous. Qu'est-ce qu'un médiateur ? C'est celui qui s'interpose entre deux parties adverses pour les reconcilier, ou qui sollicite d'un personnage puissant quelque secours en faveur d'un autre, ou enfin qui sert à ce personnage d'organe pour

transmettre ses dons. Or, les divines Ecritures nous apprennent que les Esprits angéliques, en offrant à Dieu nos bonnes œuvres, apaisent sa colère à notre égard, demandent les grâces temporelles et spirituelles dont nous pouvons avoir besoin, et sont eux-mêmes le plus souvent les messagers de la Providence divine. C'est ce que signifie l'échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, dont le pied était sur la terre et le haut touchait le ciel ; les Anges montaient et descendaient le long de cette échelle, pour marquer que ce sont eux qui nous font parvenir les dons de Dieu, et qui reportent au ciel le tribut de nos prières et de nos autres bonnes œuvres. « Quand vous priiez avec larmes, dit l'Ange à Tobie, et que vous ensevelissiez les morts ; quand pour cela vous laissiez vos repas, et que vous cachiez durant le jour les corps de vos frères pour pouvoir leur donner la sépulture la nuit, c'était moi qui présentais à Dieu votre prière (1). » Manuë, père de Samson, offre un sacrifice, et « l'Ange du Seigneur, lisons-nous, y ayant mis le feu, s'envole avec la flamme (2), » sans doute pour aller en présenter l'agréable odeur au Très-Haut. Saint Jean, dans l'Apocalypse, parle d'un Ange qui parut devant l'autel du Dieu vivant avec un encensoir d'or où devait brûler beaucoup d'encens : qu'était-ce que cet encens, sinon les prières des saints qu'il était chargé d'offrir (3) ? Saint Bernard dit que les purs Esprits présentent au Seigneur non leurs peines, mais les nôtres ; non leurs larmes, mais les nôtres.

Assurément Dieu connaît tous nos besoins sans que personne les lui découvre ; il n'ignore rien de ce que chacun fait, ni même de ce qu'il pense ; mais nous sommes si misérables qu'il nous faut des avocats puissants pour plaider notre cause auprès d'une si haute majesté, et appuyer nos demandes. Or, il va de soi que, si les célestes Esprits se chargent d'offrir nos bonnes œuvres, ils ne manquent pas d'y joindre leurs prières et de suppléer à nos faibles dispositions par la vivacité de leur amour. Oh ! que de faveurs précieuses spirituelles et même temporelles, nous arrivent par la médiation de ces princes du ciel, les premiers ministres et les plus intimes amis du grand Roi : faveur que nous n'obtiendrions certainement pas si nous priions seuls ! Nous ne connaitrons que dans l'autre vie tous les bienfaits dont nous leur sommes redevables. Ayons donc à cœur de conserver leur amitié, et, si nous avions eu le malheur de la perdre, efforçons-nous de nous réconcilier avec eux par une meilleure conduite ; imitons l'exemple de ces illustres pénitents dont parle saint Jean Climaque en son *Echelle sainte* ; après certaines fautes commises et pourtant expiées, ils craignaient toujours de n'être point suffisamment rentrés dans les bonnes grâces de leurs Anges tutélaires. « Tous nos travaux, disaient-ils, demeurent inutiles et sans fruit, tant que les Esprits célestes ne sont pas venus eux-mêmes les recueillir pour les porter jusqu'au trône de Dieu et les lui faire agréer. »

De plus, le sentiment commun des Docteurs de l'Eglise est que le Seigneur emploie ordinairement le ministère des Anges, des Anges gardiens surtout, pour communiquer aux hommes les faveurs qu'il juge à propos, dans sa grande miséricorde, de leur départir. Il nous serait aisé de prouver cette vérité par un grand nombre de citations des Pères, et par quantité de faits miraculeux que nous puiserions dans les divines lectures et les vies des saints. Nous pourrions, par exemple, montrer ces charitables Esprits glorifiant la vertu des serviteurs de Dieu dès ce monde ; assistant visiblement les âmes qui se sont consacrées à Dieu par les vœux de la religion ; se faisant les aides, les collaborateurs des hommes apostoliques ; protégeant spécialement leurs dévots serviteurs au moment redoutable de la mort, et prenant un soin particulier de la dépouille mortelle de ceux-ci, etc., etc. Mais les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de développer tous ces sujets. Contentons-nous de dire que le Seigneur donne pour mission aux saints Anges de nous manifester ses desseins sur nous, et de verser dans nos cœurs le baume de la consolation. Le plus souvent, il est vrai, ce ministère de charité s'accomplit sans que le prochain s'en aperçoive, sans que nous nous en apercevions nous-mêmes, dans le sanctuaire de notre âme et d'une manière tout à fait invisible. Quelquefois ce sera telle personne sage que notre céleste gardien enverra pour nous donner un bon conseil, tel évènement qu'il saura ménager pour nous porter à une sérieuse réflexion ; d'autres fois, il fera briller aux yeux de notre intelligence un rayon subit de lumière, et nous parlera lui-même au cœur. Heureux ceux qui savent reconnaître dans les leçons qu'ils reçoivent le langage de l'Ange du Seigneur, et le mettre en pratique.

C'est dans le but de réveiller en nous la croyance à cette consolante vérité que Dieu permet à ces pures intelligences de prendre quelquefois une forme sensible, de se faire voir, de se faire entendre comme l'un de nous ; de sorte que, quand il nous arrive de lire en la sainte Ecriture ou dans la vie des saints une manifestation de ce genre, nous devons nous dire : cette merveille, visible et frappante, doit me rappeler ce qui se passe chaque jour, pour moi en particulier, d'une manière invisible. Oui, ô bienheureux Esprits, si, au milieu des ténèbres dont nous sommes enveloppés, il nous est donné de voir le chemin sûr,

(1) Tob., xii, 12.
(2) Judic., xiii, 20.
(3) Apoc., viii, 3.

c'est vous, directement ou indirectement, qui nous l'indiquez ! Si, accablés par le lourd fardeau des peines de la vie, nous ne succombons pas, nous marchons même courageusement, c'est vous qui nous soutenez et répandez la consolation dans nos cœurs ! oh ! soyez bénis à jamais !

Pour vous rendre cette vérité sensible, laissez-moi, pieux lecteurs, mettre sous vos yeux un trait touchant.

La bienheureuse Marguerite-Marie, choisie de Dieu pour la propagation de la dévotion au Sacré-Cœur, professait un culte particulier pour les saints Anges ; elle en avait reçu trop de bienfaits pour ne pas les aimer tendrement et avoir en eux une confiance illimitée.

Dans une des maladies fréquentes qui lui faisaient endurer des douleurs atroces, racontent ses contemporaines, Notre-Seigneur lui apparut et la consola doucement en lui disant : « Ma fille, ne t'afflige pas, je veux te donner un gardien fidèle qui t'accompagnera partout, t'assistera dans tous tes besoins, empêchera ton ennemi de prévaloir sur toi. Toutes les fautes auxquelles le démon voudra te pousser retourneront à sa confusion. » « Cette grâce, dit la bienheureuse, me donna une telle force qu'il me semblait n'avoir plus rien à craindre. Le fidèle gardien de mon âme m'assistait avec tant d'amour qu'il m'affranchissait de toutes mes peines. Mais je ne le voyais sensiblement que quand mon Seigneur me cachait sa présence pour me plonger dans de nouvelles expiations très-rigoureuses. C'était alors que mon bon Ange me consolait par ses entretiens familiers. Il me dit une fois : « Je veux vous » apprendre qui je suis, afin que vous sachiez » l'amour que votre divin Epoux vous porte. Je » suis un de ceux qui approchent de plus près du » trône de la Majesté suprême, et qui participent » immédiatement aux ardeurs du Sacré Cœur de » Jésus (les Séraphins), et mon dessein est de vous » les communiquer autant que vous serez capable » de les recevoir. » Une autre fois, il me dit qu'il n'y avait rien de si sujet à l'illusion et aux tromperies des démons que les visions, et que c'était par là que Satan en avait séduit plusieurs ; car il se déguise en ange de lumière pour donner aux âmes certaines fausses douceurs, et que souvent il tâcherait de prendre sa place pour me surprendre ; mais qu'il fuirait toutes les fois que je réciterais de cœur ces paroles : *Per signum crucis de inimicis nostris libera nos, Domine*: Par la vertu du signe de la croix, délivrez-nous, Seigneur, de nos ennemis. Il me dit encore : « Prenez » bien garde qu'aucune des grâces et faveurs par» ticulières que vous recevez de notre Dieu ne » vous fasse oublier ce qu'il est et ce que vous » êtes ; autrement, je vous ramènerai moi-même » à votre propre néant. »

» Dès que Notre-Seigneur m'honorait de sa divine présence, je n'apercevais plus mon guide fidèle. Lui ayant demandé un jour pourquoi il s'éclipsait ainsi, il me répondit que, pendant que le Sauveur était avec moi, il se tenait prosterné dans un profond respect pour rendre hommage à cette grandeur infinie abaissée à ma petitesse ; et, en effet, je l'ai vu plusieurs fois dans cette humble attitude pendant tout le temps des colloques du céleste Epoux de mon âme.

» Je le trouvais d'ailleurs toujours prêt à m'assister en toute circonstance, et jamais il ne m'a rien refusé de tout ce que je lui ai demandé. »

Pieux lecteurs, que ce fait pris au hasard en quelque sorte, et auquel il me serait aisé d'en ajouter une foule d'autres, vous inspire de plus en plus un tendre amour pour les Esprits célestes, pour l'Ange gardien surtout, et vous fasse désirer, ardemment de vivre toujours dans leur sainte amitié. Nous vous en conjurons encore une fois, rappelez souvent à votre esprit le souvenir de leur présence ; saisissez toutes les occasions de lui témoigner votre profonde vénération ! priez-les avec une confiance illimitée, et surtout efforcez-vous d'acquérir quelques-unes de leurs vertus. Ah ! si vous vous conduisiez ainsi, que de lumières, que de consolations, que de grâces de toutes sortes vous vous ménageriez pour le moment de la vie présente et pour l'heure si critique des derniers combats. Ainsi soit-il.

L'abbé GARNIER.

Actes officiels du Saint-Siège

CONGRÉGATION DU CONCILE.

Missa pro populo.

CATALAUNEN. Circa missam pro populo. Die 9 maii 1874. — Ut præsens controversia probe agnoscatur, operæ pretium esse duximus antecedentia Eminentiis vestris referre. Sciendum itaque est, quod die 18 junii 1873 episcopus Catalaunensis supplici libellum S. Pontificem adiit exponens « quod in sua diœcesi numerus sacerdotum non est sufficiens, ut unaquaque parochia suum parochum habeat ; et insuper sæpe duo vel tres pagi, quorum singuli suam propriam habent ecclesiam, unicam constituunt parœciam. In his circumstantiis vel unus parochus duabus inservit parochialibus ecclesiis, vel idem parochus præter ecclesiam parochialem, alteram vel duas curat ecclesias adnexas, quæ ordinarie duobus, tribus vel quatuor milliariis distant ab ecclesia parochiali. Ideo plerique sacerdotes binam missam celebrant diebus dominicis et festis in choro celebratis. Si secundam missam celebrant in secunda parochia, hanc applicant pro populo hujus secundæ parœciæ. Si vero secundam

missam in ecclesia adnexa celebrant, sine stipendio celebrant. Sed aliquoties diebus dominicis et festis non possunt hanc secundam missam in sua secunda parochia applicare, sive ob intemperiem, sive ob morbum, etc. Insuper binam missam non habent facultatem celebrandi diebus festis a Concordato suppressis, in quibus remanet tamen obligatio missam applicandi pro populo. Hinc quæsivit: 1º Utrum parochus, duas habens parochias, qui ob rationabilem causam non potuit die dominica vel festo secundam missam celebrare, teneatur per hebdomadam applicare missam pro populo suæ secundæ parochiæ ; vel utrum sufficiat ut unicam missam, quam die dominica vel festo celebrat, applicet pro populo quarum suarum parochiarum. 2º Utrum diebus festis suppressis. in quibus binam missam celebrandi non habet facultatem, sufficiat, ut solam missam, quam dicere potest, applicet pro populo duarum suarum parochiarum, vel utrum, altera die, teneatur secundam missam pro populo secundæ parochiæ applicare. »

Hisce dubiis S. Congregatio respondit ad 1º *Affirmative ad primam partem, negative ad secundam. Ad 2º Negative ad primam partem, affirmative ad secundam.*

Præterea eadem S. Congregatio Concilii eidem episcopo Catalaunensi sub die 14 julii 1873 facultatem indulsit dispensandi ad triennium ab applicatione secundæ missæ pro populo, diebus festis suppressis tantum, eos parochos suæ diœcecis, qui duabus parœciis regendis sunt præpositi, ea lege, ut unica missa applicetur pro populo utriusque parœciæ.

Hac obtenta facultate, modo idem episcopus hæc scribit ad S. Congregationem ; « Aliquando accidit, ut sive ob morbum, sive ob intemperiem, sive ob inundationem, etc., quidam parochi non valeant secundam missam diebus dominicis vel festis in sua secunda parochia celebrare. Postulat igitur, ut in his casibus facultatem quoque habeat eos dispensandi ab applicatione secundæ missæ pro populo, ea lege ut unica, missa pro populo utriusque parochiæ applicetur, sive curam habeant secundæ parochiæ cujus titularis ob causas probatas in sua parochia, cujus habet titulum non residet. Et quia nunquam parochi secundam missam pro populo secundæ parochiæ diebus festis suppressis, in quibus binam missam non celebrabant applicaverunt ; postulat etiam pro omnibus parochis dispensiatonem ab applicatione harum missarum pro tempore præterito. »

Hisce habitis litteris decretum editum fuit die 8 augusti 1873 : « Scribatur eidem episcopo, cui grave non sit referre utrum alius sacerdos celebrare soleat in altera ecclesia quoties diebus festis de præcepto parochus ob infirmitatem vel intemperiem ad eamdem celebraturus accedere nequeat, » Huic mandato morem gerens episcopus respondit : « Quoties possibile est, mittitur alius sacerdos, qui pro parocho absente vel infirmo missam celebret in qualibet parœcia diebus dominicis et festis de præcepto, »

« Sed sæpe accidit, un impossibile si celebrare missam in secunda parochia parochi absentis, infirmi vel aliter impediti, etiam diebus dominicis et festif de præcepto ob ratione sequentes : 1. Quia sacerdotes numero pauciores sunt. 2. Quia si agitur de intemperi subita, parochus non potest sibi alium sacerdotem procurare. 3. Quia si agitur de infirmitate vel ægritudine subita, nullus sacerdos adest, qui missam celebret. Et si agitur de ægritudine longiore, sæpe non alius invenitur sacerdos, quam vicinus parochus, qui postquam in sua parochia primam missam celebravit, alteram celebrat in principali parochia ægrotantis, sed celebrare nequit in secunda parochia ægrotantis. »

Hoc habito responso rescriptum editum fuit. *Per summaria precum.*

Hisce in facto præmissis operæ pretium esse ducimus, ut aliquid juris ad rem proferamus.

Omnes animarum pastores teneri ad celebrandum pro ovibus suis divini juris esse ignorat nemo. Patet id ex Concilio Tridentino sess. XXXIII cap. 1. De reform. ubi legitur : « Cum præcepto divino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere, pro his srcrificium offerre..., etc. » Quæ quidem obligatio a jure ecclesiastico determinata fuit ad omnes dies dominicos et festos, quibus fideles missam audire debent. Constat id ex variis S. C. declarationibus in *Pistorien. et Praten.* 14 Februarii 1699, quæ adprobata et confirmata fuit ad Innoc. XII peculiari brevi diei 24 Aprilis dicti anni, quod incipit : *Nuper*, et præsertim ex Constitut. Bened. XIV *Cum semper* diei 19 Augusti 1744. Imo parochus duabus parochiis præpositus duplicem missam in festis tenetur applicare, sive per se, si facultatem binandi habet, sive per alios, sive altera die in hebdomada, si ea caret, nisi unio duarum parochiarum sit plenaria et extinctiva ita ut ex duabus ecclesiis parochialibus una prorsus ob extinctionem alterius tituti evaserit. Sane proposito dubio in causa Lucen. sub die 12 Martii 1774: « An parochi duabus ecclesiis parochialibus præpositi teneantur dominicis aliisque festis diebus missam in unaquaque ecclesia, sive per se, sive per alium applicare pro populo in casu ? » Responsum prodiit : *Affirmative exceptis tantum parochiis unitis unione pleneria et extinctiva, et scribatur episcopo justa instructionem.* In hac autem instructione S. Congregatio episcopum certiorem faciendum esse putavit se nunquam dubitasse « quod parochi teneantur applicationi supradictæ missæ pro populo singulis diebus dominicis et festis in unaquaque ex ecclesiis parochialibus, quæ vel æque principaliter, vel subjective con-

unclæ sunt atque incorporatæ, cum applicatio unius tantummodo missæ pro populo locum habeat in iis parochialibus, quæ invicem adeo unitæ, conjunctæ atque incorporatæ sunt, ut ex duobus una prorsus cum extinctione tituli alterius evaserit. » Nec aliter ad hujus doctrinæ tramites judicavit S. Congregatio in causa *Oveten.* Missæ pro populo 28 novembris 1826, et in causa *Cameracen.* diei 25 septembris 1858 in qua interrogata : « An parochus qui duas parochias regit et ideo bis in die celebrat, utrique parochiæ suam missam applicare teneatur, non obstante redituum exiguitate in casu ? Respondit : *Affirmative.* Idem declaratum invenitur in causa *Salamantina*, 22 Februarii 1862, et 21 Martii 1862. Hujusmodi autem preceptum adeo urget ut pastores animarum teneantur etiam pro populo celebrare in festis a Pio VI suppressis quia Ecclesia illis diebus solum eximit fideles ab obligatione audiendi missam et abstinendi ab operibus servilibus. Quare obligatio parochi pro populo celebrandi sicut antea urget, ceu revelant nonnullæ declarationes S. Pœnitentiariæ a Scavini aliisque auctoribus relatæ. Nec secus dicendum de parochis Galliarum, qui tenentur applicare pro ovibus diebus festis suppressis aut in dominicam translatifs ex concessione Pii VII an. 1802. Patet ex variis decisionibus Sanctæ Sedis præsertim ex declaratione Sacæ Congregationis Concilii a Gegorio XVI approbata in responso ad Illmum D. Bouvier episcopum Cenomanensem data die 14 Junii 1842, nec non ex responsione ad archiepiscopum Tolosanum die 6 Augusti 1842, iterum ex decisione S. Congreg. Conc. die 25 Septembris 1847. Quapropter ut obligationi huic satisfaciat parochus non illi sufficit applicare missam pro popolo diebus dominicis, ad quas remittitur seu transfertur solemnitas suppressa, sed præterea tenetur applicare missam ipsa die, qua suppressorum festorum officia communiter, in Ecclesia recitantur.

Patet apertissime ex declaratione S. Congregationis Concilii die 28 Septembris 1847 et præsertim ex constitutione Pie IX *Amantissimi* 3 Maii 1858 quæ ait : « Hisce litteris declaramus, statuimus atque decernimus, parochos aliosque omnes animarum curam actu, gerentes sacrosanctum missæ sacrificium pro populo sibi commisso celebrare et applicare debere tum omnibus dominicis aliisque diebus, qui ex præcepto festorum numero sublati ac translati sunt, quemadmodum ipsi animarum curatores debebant, dum Urbani VIII constitutio *Universa* an. 1642 in pleno suo robore vigebat, antequam festivi de præcepto dies imminuerentur et transferrentur. Quod vero attinet ad festos translatos dies, id unum excipimus, ut scilicet, quando una cum solemnitate divinum officium translatum fuerit in dominicum diem, una tantum missa pro populo sit a parochis applicanda, quandoquidem missa quæ præcipua divini officii pars est, una simul cum ipso officio translata existimari debet. »

Verumtamem rationum momenta ab episcopo in supplici libello prolata tanti esse videntur, ut ejus petitionem excipi posse putarem. Sane quod attinet ad facultatem, quam postulat episcopus dispensandi ab applicatione secundæ missæ pro populo, necessitas ipsa id postulare videtur. Ait enim episcopus, quod quando parochus non potest celebrare vel non potest se conferre ad secundam parœciam, tunc ferre impossibile est allium mittere sacerdotem : 1° Quia sæpissime deest alter presbyter ; 2° Quia quando agitur de intemperie vel infirmitate subitanea, deest tempus ad supplendum per alium. si revera adsit alter ; 3° Quia quando agitur de infirmitate vel alio impedimento diutino non potest suppleri nisi per parochum viciniorem, qui poo celebratam primam missam in sua parœcia celebrat secundam in parœcia principali unita. Jam vero principium certissimum est ad impossible neminem teneri. Necessario igitur videtur concedenda episcopo Catalaunensi dispensandi in expositis adjunctis cum parochis impeditis diebus dominicis vel festis a celedranda secunda missa pro populo. Paucitas vero redituum postulare videtur, ne parochus alteram missam pro populo teneatur applicare in hebdomada, siquidem facultas dispensandi a secunda missa pro populo ob illam tenuitatem concessa sit pro diebus festis suppressis.

Præterea novum non est penes hanc S. Congregationem ut justis de causis id concedatur. Sane ita factum fuisse patet ex Decis. S. Congreg. in Mindonen die 20 Julii 1854, inter Summaria precum proposita.

Quoad vero sanationem circa missas non celebratas pro populo secundæ parœciæ diebus festis suppressis, quæ applicari debuissent in hebdomada, videtur etiam concedenda, habito respectu ad redituum paucitatem et ad praxim S. Congregationis uti videre est in causis supra relatis.

Cum itaque in themate particulares circumstantiæ parochis favere videantur, et alioquin episcopus eam indulgeri posse affirmet, haud ambigendum videretur, ut petitio episcopi Catalaunensis in omnibus benigne excipiatur.

Quare, etc.

S. Congregatio Concilii rescripsit : « Quoad absolutionem, celebrata ab unoquoque parocho una missa, pro gratia absolutionis, super enuntiatis omissionibus. Quoad vero dispensationem, episcopo pro facultate dispensandi juxta petita et in circumstantiis taxative inibi expressis, onerata ipsius episcopi conscientia, ad quinquennium, facto verbo cum SSmo. Die 9 Maii 1874. »

Théologie Morale

LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

(10ᵉ art. Voir le nº 50.)

Celui qui n'a pas suivi attentivement les diverses phases de la controverse soulevée par les Rédemptoriste est exposé à considérer les *Vindicæ Ballerinianæ* comme l'ensemble complet de ce que les partisans du P. Ballerini ont répondu à leurs agresseurs. Il y a ici des dates qu'il ne faut oublier. Les *Vindiciæ Ballerinianæ* ont paru en Belgique, après la lettre du P. Boulangeot, insérée dans l'*Univers* le 29 juillet 1873, et ce n'est que le 28 octocre que l'*Univers* donnait la réponse du P. Ballerini, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Ce n'est pas que, dans les *Vindiciæ Ballerinianæ*, on ait négligé de répondre au P. Boulangeot, puisque la lettre de ce Rédemptoriste s'y trouve textuellement reproduite et qu'elle est accompagnée de nombreuses notes rectificatives. Néanmoins, le P. Ballerini a jugé qu'il fallait, dans les colonnes mêmes du journal qui avait accueilli l'attaque, présenter une défense ; ce qui a été fait le 28 octobre. Cette lettre du P. Ballerini, publiée le 28 octobre, manque donc nécessairement dans les *Vindiciæ Ballerinianæ*. Elle existe uniquement dans la collection de l'*Univers*. Or, on sait ce que devient la plupart du temps un document déposé dans un journal, il y est perdu ; au bout d'un certain temps, la mémoire du lecteur se trouble, on cherche l'article en vain, finalement c'est comme s'il n'existait pas. Pour obvier à cet inconvénient, en ce qui touche la matière présente, et afin que nos lecteurs soient positivement et complétement informés, nous allons terminer notre étude sur la controverse liguorienne par des extraits les plus saillants de ladite lettre du P. Ballerini. Cette lettre est précédée de quelques lignes à l'adresse du rédacteur de l'*Univers*. Le P. Ballerini confesse « qu'il arrive en retard, par la raison que l'article du P. Boulangeot n'est parvenu à sa connaissance, grâce à l'obligeance du du Supérieur de Saint-Louis-des-Français, que dans le courant de septembre. »

Il a été question précédemment de l'opinion faiblement probable, et nous avons vu que le P. Ballerini repousse de toute son énergie l'accusation des *Vindiciæ Alphonsianæ* sur ce point. « Quand, dit-il, j'avais renvoyé aux Petites-Maisons la proposition *licet sequi opinionem dubie aut tenuiter probabilem*, je m'étais servi de ces termes : *Nemo profecto sanæ mentis, ut cum Dominico Viva loquar, docuit aut docere potuit homines prudenter ac licite operari, si opinione nullatenus probabili nitantur, cujusmodi nihilominus adversarios, ut diximus, hæc sancti Alphonsi thesis impugnat*..... Est-il clair que, dans ce passage, je qualifie de fou celui qui adopterait la doctrine contre laquelle saint Alphonse établit sa thèse ? Et pourtant vos bons religieux m'accusent d'avoir, dans ce passage, qualifié de folle la thèse de saint Alphonse ! Voici leur parole : *Somm. addit.* col. 507, et *Vindiciæ* col. 112 : *Ex ipso P. Ballerini ore hic audire licet thesim, quam a sancto Alphonso propositam et propagnatam dicit, inauditam et talem esse quam nemo sanæ mentis docuit aut docere potuit*... C'est-à-dire que j'aurais là par un impie blasphème, taxé de folie le saint Docteur ! Et puis ce qui augmente la stupéfaction, j'aurais lancé cette outrageante impiété contre le saint Docteur justement dans cette dissertation qui célébrait son mérite extraordinaire, au point qu'après en avoir entendu la lecture le très-révérend Père général de votre congrégation daigna en agréer la dédicace, et que, pour témoigner combien il l'agréait, il eut la bonté de m'envoyer en présent une précieuse relique du saint Docteur, et un exemplaire de la *Théologie morale* du même saint, éditée avec des éclaircissements du savant P. Haringer, exemplaire qu'il prit à cet effet dans sa bibliothèque généralice, comme le prouve la marque des volumes. De plus, l'excellent P. Haringer accompagnait ce cadeau d'une aimable lettre, en date du 4 novembre 1863, dont je me borne à transcrire textuellement ce passage : « Votre discours d'hier m'a fait un » très-grand plaisir, ainsi qu'à mes confrères, » comme je l'ai déjà dit de vive voix tant à votre » paternité qu'au très-révérend Père général. » Je suis persuadé que saint-Alphonse a agréé » vos éloges et votre fidèle exposé de sa doctrine, » en sorte que vous pouvez vous ternir assuré » de sa protection célèbre dans l'enseignement » de la morale. »

Assurément la méprise est forte. On ne peut l'expliquer, comme le fait observer le P. Ballerini, que par « la chaleur de la dispute, qui a obscurci chez ces bons religieux, non seulement la clarté du jugement, mais le sens même de la vue. »

Plus loin, l'éminent professeur émet son opinion sur les causes de la controverse, sur la manière dont elle a été introduite et dirigée. Il déplore le fracas avec lequel les *Vindiciæ Alphonsianæ* ont été annoncées, et il déclare nettement que la discussion ne devait pas emprunter la publicité des journaux. Il s'exprime ainsi :

» J'entendis sonner la trompette contre moi par toute la terre, au moyen de programmes partout répandus à profusion et d'annonces insérées dans tous les journaux. Ma position devenait à chaque instant plus difficile, car il allait être nécessaire de défendre, non pas tant ma propre réputation que celle de l'Université où j'occupe une chaire. Cependant j'aimai mieux temporiser, jusqu'à ce que la divine Providence me fournit les

moyens de porter remède à tout, sans créer de nouveaux embarras. A la fin seulement, pour obvier au scandale, je me laissai arracher quelques paroles, quand l'anonyme que vous connaissez bien s'en vint fort mal à propos porter ces disputes jusque sur le terrain des journaux et dans la langue vulgaire. Fort mal à propos, ai-je dit, parce que mettre sous les yeux de tous, comme si tous étaient juges compétents, des controverses dont la plus grande partie des lecteurs n'est pas même capable de se faire une idée claire et juste, bien loin d'être à même d'en porter un jugement, cela entraîne, outre l'inconvément d'inviter même les femmes à se mêler de théologie, le danger que beaucoup n'en recueillent que des préjugés et des idées fausses...

» Quant à la qualification d'agresseur que vous me donnez, je ne devrais certainement pas l'avoir méritée pour ma petite dissertation de 1863, qui était un panégyrique du saint Docteur... Est-ce donc que l'agression serait contenue dans les notes que j'ai jointes au Gury? Mais encore ici vous devez accorder qu'autre chose est attaquer, autre chose avoir un avis différent sur quelque point particulier. Autrement voudriez-vous dire que saint Alphonse attaque tous les auteurs dont il se sépare, sans en excepter l'Ange de l'école saint Thomas et les autres docteurs de l'Eglise?...

» Le devoir d'un homme chargé d'enseigner la théologie morale à des élèves ne se borne pas à leur mettre simplement un livre en main, mais il comprend encore un double office, selon que l'enseignement porte sur l'usage à faire des doctrines ou sur les développements théoriques. Pour ce qui concerne la pratique, j'ai toujours cru et je crois encore qu'il y a obligation stricte d'avertir toutes les fois qu'il n'y a pas obligation de suivre telle ou telle opinion exposée dans le livre, et qu'il est permis de suivre en conscience l'opinion contraire professée par d'autres docteurs autorisés. Quand à ce qui regarde la partie théorique, j'ai toujours également considéré comme un devoir de ne rien omettre de ce qui peut être nécessaire. soit pour donner une juste idée de l'état de la question, soit pour faire comprendre le véritable sentiment des auteurs, soit pour faire apprécier la force des preuves... Et il me semblait être d'autant plus nécessaire pour un professeur de faire ces sortes d'observations, qu'on peut moins attendre de la plupart des élèves qu'ils se les fassent eux-mêmes, soit parce qu'ils n'ont pas les livres sous la main, soit parce que le temps, la capacité, ou même l'amour du travail et de l'étude leur font défaut. Je ne dissimulais pas ces raisons, même devant mes auditeurs ; au contraire, je déclarais n'agir ainsi que pour suppléer moi-même à leurs études, de manière que, grâce à ces remarques et à ces observations, ils eussent dans ce livre, je veux parler de la *Théologie morale* de saint Alphonse. tout ce qui leur suffisait généralement. »

Nos lecteurs, et spécialement les professeurs de théologie, qui nous feront l'honneur de parcourir ces lignes, nous sauront gré de la citation qui précède, au moyen de laquelle la méthode adoptée par l'illustre professeur du Collége romain reçoit un supplément de publicité, propre à susciter des imitateurs. Combien de professeurs, hélas! ne veulent que l'auteur et n'y ajoutent absolument rien, au grand dommage de la science prise en elle même, au détriment des élèves, dont les bonnes dispositions ne sont pas soutenues par l'intérêt que le maître doit savoir répandre sur son enseignement.

« Mais, continue le P. Ballerini. laissons de côté pour le moment la question de savoir si, dans mes observations, dont les notes du Gury contiennent seulement une partie, je touchais vraiment le but. J'ai déjà annoncé que je satisferai aux plaintes des *Vindiciæ* en temps et lieu plus opportuns. Je demanderai seulement si, les faits étant tels que je les ai exposés, je puis être appelé un adversaire, un agresseur, un ennemi, un persécuteur de saint Alphonse? Permettez-moi de le dire. mon révérent Père, il me semblerait *si lucet in parvis exemplis grandibus uti*, que je suis à peu près adversaire, ennemi de saint Alphonse, comme un Pagi, un Roncaglia et un Mansi ont été agresseurs, ennemis, persécuteurs de l'immortel Baronius...

» Voilà, mon révérent Père, les éclaircissements qne j'ai cru utile de vous donner après votre réponse insérée dans l'*Univers* du 29 juillet. Je n'ajouterai qu'une chose, c'est qu'il ne me paraît pas que le saint docteur Alphonse doive avoir pour agréable qu'on fasse tant de bruit par le monde, si quelqu'un trouve mieux de suivre une opinion différente de la sienne, par exemple une opinion de saint Thomas. Je pense, au contraire, qu'il lui sera fort agréable que toute discussion, s'il doit y en avoir, se fasse d'abord dans la langue et avec les procédés paisibles qui conviennent à la matière et aux personnes, et enfin que le résultat soit toujours celui-ci : conserver l'unité dans les choses nécessaires et certaines, laisser à tous et tout entière, selon la paix et la charité chétiennes, cette liberté que l'Église accorde dans le champ des opinions. »

Pareil vœu ne doit rencontrer aucun contradicteur.

Victor PELLETIER,
Chanoine de l'Eglise d'Orléans

Patrologie

CATÉCHÈSES LITURGIQUES DE BRESCIA, D'AQUILÉE, DE RAVENNE ET DE TURIN.

(Suite et fin.)

III. Saint Maxime de Turin, comme nous le disions tout à l'heure, s'attache principalement à faire ressortir la moralité des cérémonies du Baptême. Il prie les néophytes de lui accorder une attention toute particulière, à cause des mystères qu'il va leur découvrir et que, devant eux, il à honorés jusqu'à ce jour de son silence. Il explique l'onction aux oreilles : elle signifie que l'entendement des cathéchumènes s'est ouvert à la foi. L'onction faite aux narines montre que les fidèles sauront garder les secrets de la religion et se laisseront attirer par la bonne odeur de Jésus-Christ.

« Au moment du Baptême, vous avez renoncé à Satan, à ses œuvres et à ses pompes. Vous êtes ensuite descendu à la fontaine sacrée, à la source de vie, au fleuve du salut, qui purifie les hommes de toute souillure. Mais, avant que l'eau touchât vos membres, nous vous demandions : Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant? Vous avez dit : Je crois. Nous vous avons encore demandé : Croyez-vous aussi en Jésus-Christ, son Fils, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie? Tous vous avez répondu : Je le crois. Une troisième fois nous vous avons demandé : Croyez-vous enfin au Saint-Esprit ? Vous avez encore répondu : Je le crois. Nous agistsions de la sorte pour nous conformer à l'intension du Sauveur, qui, en montant au ciel, dit à es Apôtres : Allez baptiser les nations, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et recommandez-leur d'observer mes ordonnances (1). Nous vous avons en outre adressé ces questions : Croyez-vous à la sainte Eglise, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle? C'est l'Eglise qui remet les péchés par la vertu du Baptême; elle ne les détruit que pour donner à nos corps le gage de la résurrection, et à nos âmes les promesses de la vie éternelle. En dernier lieu, vous avez été plongés trois fois dans l'eau, en mémoire des trois jours de la sépulture de Jésus-Christ, avec lequel vous fûtes ensevelis dans le Baptême, afin de ressusciter avec lui par la foi.

» Après le Baptême, nous avons répandu le saint Chrême sur vos fronts ; cette onction vous a donné le caractère de la royauté et du sacerdoce (2). Nous vous avons lavé les pieds, pour l'exemple ; afin que vous laviez vous-mêmes les pieds de vos frères et des voyageurs. Maintenant remplissez bien le but que ces mystères vous tracent, moyennant la grâce de Jésus-Christ, auquel gloire et honneur ,avec le Père et l'Esprit saint, dans les siècles des siècles. Amen ! »

(1) Matth., XXVIII.
(2) I Petr., II.

IV. Saint Ambroise, sur lequel nous demandons la permission de revenir, saint Ambroise expose ainsi aux néophytes la doctrine du sacrement de Confirmation : « Après l'onction faite sur la tête et l'imposition des habits blancs, vous avez reçu le sceau de l'Esprit-Saint : l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de crainte divine (1). Gardez bien ce que vous avez reçu. Le Père vous a signés, le Fils vous a fortifiés, l'Esprit vous a donné un gage spirituel, comme nous l'enseigne l'Apôtre (2).

V. Saint Gaudence est, de tous les cathéchistes d'Italie, celui qui a parlé le plus nettement et de la présence véritable de Jésus-Christ sur l'autel, et des conditions dans lesquelles il faut manger l'Agneau de la nouvelle Pâque.

« L'Agneau des Juifs, dit l'évêque de Brescia n'était qu'une simple figure ; mais, dans le temple de vérité où nous sommes un seul Agneau a été immolé pour tous. C'est le même qui, dans nos églises, sous les mystères du pain et du vin, nourrit ses sacrificateurs, donne la vie à ses fidèles et consacre ses propres ministres. Voilà la chair de l'Agneau, voilà son sang !... C'est le même Seigneur et Créateur de toutes choses, qui, ayant produit le pain de la terre forme de ce pain son Corps même, parce qu'il le peut et qu'il l'a promis. Celui qui a changé autrefois l'eau en vin change aujourd'hui le vin en son Sang. Telle est l'héritage, confirmé par la nouvelle alliance qu'il fit avec nous, la nuit où il devait être immolé et qu'il nous laissa pour gage de sa présence. C'est le viatique de notre route, c'est notre soutien et notre nourriture, jusqu'à l'heure où nous sortirons de ce monde pour retourner à lui. Aussi disait-il lui-même : Si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Il voulut que ses bienfaits eussent de la durée ; il voulut que son sang purifiât nos âmes, avec l'image de sa passion. Voilà le motif pour lequel il enjoint à ses fidèles disciples, qu'il établit prêtres dans son Eglise, de renouveler sans interruption ce mystère de la vie éternelle; et à tous autres prêtres de les célébrer, en chaque église du monde, jusqu'à l'instant où le Christ doit redescendre des cieux. Les prêtres et les fidèles eux-mêmes, ayant tout les jours sous les yeux le souvenir de la passion du Sauveur, le tenant dans leurs mains, le recevant sur leurs lèvres et dans leur poitrine, conservant de notre rédemption une éternelle mémoire et trouvent un céleste antidote aux poisons de l'enfer.

(1) Isaïe, XII, 2.
(2) II Cor., V, 2.

L'auteur, après cette exposition du sacrifice et de la communion eucharistiques, se demande pourquoi le Sauveur nous livre son corps et son sang, sous les espèces du pain et du vin. C'est d'abord parce que le pain et le vin sont la nourriture et la boisson ordinaires. Ensuite le pain, composé de mille graines broyées ensemble, le vin, produit d'une infinité de grains pressurés dans la même coupe, représentent assez bien la variété des membres et l'unité du corps mystique de Jésus-Christ.

Mais, dans les sept cathéchèses de saint Gaudence, la question dogmatique n'occupe pas la première place: l'évêque se proposait, avant toute chose, d'énumérer les actes préparatoires à la communion. Il part de ce principe que toute l'Ecriture est pleine de Jésus-Christ, notre Sauveur. L'ancien Testament le prophétise avant son arrivée; le nouveau Testament nous le montre tel qu'il est venu. «Alors, dit-il, les cérémonies de la Pâque juive étaient une figure de la Pâque chrétienne. Donc les fidèles d'aujourd'hui doivent imiter les Hébreux d'autrefois. Saint Paul lui-même n'a-t-il pas écrit : Jésus-Christ a été immolé, lui qui est notre Agneau pascal ? C'est pourquoi célébrons cette fête, non pas avec le vieux levain. ni avec le ferment de la malice et de la corruption, mais avec les pains azymes de la sincérité et de la vérité (1).»

Ainsi vous mangerez l'Agneau pascal, ayant ceint vos reins ; la ceinture autour des reins signifie la mortification des vices. Vous le mangerez avec des pains azymes, parce que le ferment représente les hérésies, les impiétés et tout ce qui est contraire à la dignité d'un chrétien. Avec les pains azymes, vous mangerez aussi des herbes amères. «La Loi nous enseigne par là que personne ne peut mener une vie pure et sincère sans qu'elle soit mêlée d'amertumes et de déplaisirs. Mais quand vous sortirez de ce monde par la mort, vous mangerez véritablement la manne; c'est-à-dire que vous recevrez le pain et le sacrement du ciel, alors qu'étant introduits dans cette terre des saints, qui vous a été promise, vous jouirez tout ensemble de la beauté du paradis et des délices inépuisables que le Seigneur réserve à ses élus dans l'éternité. C'est là une amertume bien douce, puisqu'elle est suivie d'une récompense aussi délicieuse... Comme il est observé dans l'ancienne loi de manger la tête de l'Agneau pascal avec ses pieds, nous devons maintenant, dans la loi nouvelle, manger tout ensemble la tête de Jésus-Christ, qui est sa divinité, avec ses pieds, qui sont son humanité, lesquels sont unis et cachés dans les sacrés et divins mystères ; en croyant également toutes choses, ainsi qu'elles nous ont été laissées par la tradition de l'Eglise, et en nous gardant de briser cet or, qui est très-solide, c'est-à dire cette vérité sortie de sa bouche: Ceci est mon corps, ceci est mon sang.»

(1) I Cor., v, 7.

Gaudence fut sacré évêque de Brescia vers l'année 387. Il suivit le goût dominant de son époque, et se jeta dans les interprétations allégoriques. Aussi Dupin lui en fait des reproches amers. « Cet auteur, dit-il, est plein d'allégories forcées, de pensées extraordinaires et d'allusions éloignées ; son style est simple et négligé; ses discours manquent de force, d'éloquence et d'exactitude. » Tillemont juge le catéchiste d'une manière plus équitable: « Quoique son style soit assez simple, dit-il, néanmoins il a de l'élégance et on y voit un génie fort doux et en même temps fort agréable. Mais, pour le fond des choses, la doctrine et les instructions sont excellentes. »

L'abbé PIOT.
Curé-doyen de Juzennecourt

Les erreurs modernes

LXX.

LE DARWINISME.

(1er article.)

Les physiciens, les naturalistes, et en général tous ceux qui cultivent les sciences appelées positives, parce qu'elles ont un objet matériel, ont souvent reproché aux philosophes leurs nombreux systèmes. Ce reproche est on ne peut plus mal placé sur leurs lèvres: les systèmes des géologues, des naturalistes sont innombrables ; et malheureusement ils sont loin d'être inoffensifs. Aujourd'hui spécialement, c'est sur eux que s'appuient ceux qui attaquent les doctrines les plus nécessaires à la vie intellectuelle, morale et sociale de l'humanité ; c'est d'eux que sortent l'athéisme et le matérialisme; radicalisme doctrinal, qui engendre le radicalisme social.

Voici un système qui n'est pas ancien et qui est fort répandu dans toute l'Europe, et dont le but et la conséquence sont de se passer de Dieu dans la formation et l'organisation des êtres vivants, et de faire mentir le récit biblique. Sorti de l'Angleterre, il s'est répandu en France et en Allemagne, et il a trouvé des partisans qui l'ont exagéré encore dans ses conséquences. En 1859, M. Darwin publiait son ouvrage sur *l'Origine et la formation des espèces*. Son système, qui n'est guère qu'un développement plus complet et plus scientifique de celui du naturaliste français Lamarck, a été appelé avec raison le *transformisme*, parce que, d'après lui, le développement de la vie dans les différentes espèces d'êtres n'est qu'une

transformation. Voici donc en quoi consiste ce fameux système.

Darwin suppose un être primitif et comme duquel émane toute vie, et par une série de transformations en toutes les espèces d'êtres : d'après lui, les molécules ont tout fait en s'associant convenablement, depuis le ciron jusqu'à l'homme inclusivement. Mais, pour cela, deux agents sont nécessaires, sous l'action desquels les molécules ont agi : *la sélection naturelle*, puis *la concurrenee vitale*.

Qu'est-ce d'abord que cette sélection naturelle? Une comparaison va nous le faire comprendre. Supposons un éleveur qui veut améliorer une race d'animaux dans tel ou tel sens déterminé ; il choisira pour reproducteurs les sujets les plus remarquables sous le rapport de la qualité qu'il cherche. Les produits qui résulteront de ce premier choix possèderont d'abord cette qualité à un degré supérieur ; car on sait que les caractères individuels se transmettent et s'accumulent par la génération et l'hérédité. Si donc l'on continue ainsi pendant quelques générations, on arrivera à produire comme une nouvelle race, qui fera l'admiration des amateurs. Et l'on sera arrivé à ce résultat par une *sélection artificielle*. Eh bien, les atomes, les molécules ont fait naturellement ce que l'homme fait artificiellement : la sélection naturelle des molécules joue le rôle de la sélection artificielle de l'homme.

Supposons avec Darwin certaines molécules douées accidentellement, par hasard, de caractères analogues. Supposons que ces molécules viennent à se rencontrer, à s'associer, à se combiner entre elles. Supposons que les produits de cette première combinaison réalisée, supposons le encore sur différents points, viennent aussi à se rencontrer et à se combiner ; supposons que ces intelligentes molécules continuent avec persévérance à appliquer leur système et à s'unir toujours, par hasard, avec des molécules douées, par hasard, du même caractère, il est évident que par l'effet de toutes ces combinaisons, ce caractère finira par devenir saillant, fixe et définitif, et que de fortuit qu'il était d'abord, il deviendra indélébile, et constituera un genre, une espèce, un type permanent. Et maintenant, supposons que d'autres molécules, douées par hasard d'un caractère différent, aient joué le même jeu que celles dont nous venons de parler, elles auront produit, elles aussi, un type définitif. Les premières auront, si l'on veut, produit un arbre, un chêne, le chêne typique ; les secondes auront produit un lion, le type du lion ; d'autres auront produit un cerf, d'autres un peuplier, d'autres un aigle, d'autres une truite, d'autres une baleine, et d'autres d'autres choses. Et c'est ainsi que ces bonnes petites molécules, ces bons petits atomes auront tout produit, auront tout fait, sans y songer, sans le vouloir, sans plan aucun, et sans que personne, bien entendu, s'en soit mêlé. Quelles molécules merveilleuses ! Quel génie miraculeux dans ces petits êtres !

Si quelqu'un, du reste, voit là quelques difficultés, M. Darwin a pour les résoudre son second principe, son second agent : *la concurrence vitale* la lutte pour la vie, *struggle for the life*, comme il dit. C'est un fait universel que tous les êtres luttent, combattent pour conserver, entretenir et développer leur vie, contre les causes de dépérissement et de mort qui les environnent. Il n'y a d'ailleurs, pour d'innombrables êtres, qu'une certaine quantité de subsistances. De là encore lutte, conflit, concurrence vitale. Or, dans cette guerre générale, voici ce qui arrive : Les efforts qu'elle exige développent des organes d'abord rudimentaires : des ailes, par exemple, sur le corps de certains animaux : de là les oiseaux ; des nageoires : de là les poissons ; des pieds pour courir après la nourriture ou fuir une attaque. Le besoin, les milieux engendrent ou développent les organes et ceux-ci à leur tour engendrent des besoins. Dans cette lutte pour la vie, un autre résultat se produira : les êtres faibles, mal constitués, périront et disparaîtront ; les forts, au contraire, resteront maîtres du champ de bataille. Par exemple, une espèce animale, grâce à une bonne méthode de sélection, s'est adjugé une peau garnie d'une bonne fourrure ; elle bravera toute la rigueur des saisons et tous les changements de milieux, et elle triomphera là où périront ceux qui n'auront pas eu la chance de se bien pourvoir. De là ce fait, que les types vraiment bien faits, bien constitués se conserveront seuls. Et si à cela on ajoute les perfections accumulées pendant des siècles et transmises par la génération et l'hérédité, on ne sera pas étonné d'arriver enfin aux espèces les plus parfaites de l'animalité, aux singes et des singes à l'homme. Arrivées là, les molécules se reposent ; et certes elles en ont le droit, elles ont bien travaillé.

Telle est dans sa substance le système de Darwin, accueilli dans toute l'Europe avec une grande faveur par tous les incrédules, qui l'exploitent contre le Christianisme à qui mieux mieux.

J'ai dit qu'il n'était guère qu'un développement plus scientifique de celui de Lamarck. Ce savant matérialiste, voulant rajeunir le système d'Epicure, imagina ce qui suit. Il admet un facteur essentiel qu'il appelle *le pouvoir de la vie* et qui tend à réaliser tous les organismes, toutes les formes de la vie ; puis un facteur *modifiant*, qui est *l'action des milieux*, dont l'effet est de déterminer des déviations, des interruptions dans la marche ascensionnelle de la vie. Le facteur essentiel, ou le pouvoir de la vie, se résume en un double agent : *le besoin est l'habitude*. Le besoin

crée les organes, et l'habitude les modifie. Des molécules, placées dans certains milieux, éprouveront le besoin de respirer, d'autres de marcher, d'autres de voler, d'autres de nager. Ces besoins créeront peu à peu des organes, que l'habitude, les milieux modifieront et perfectionneront. De là la série des différents êtres vivants.

On le voit, les deux systèmes se ressemblent fort; Darwin, toutefois, a ajouté sa fameuse sélection. Examinons donc son système, puisqu'il est à la mode.

Nous avons réfuté les théories par lesquelles on prétend se passer de Dieu dans l'explication de l'existence des êtres et de l'ordre général du monde, Nous allons montrer l'inanité de cette prétention relativement au développement de la vie, à l'existence des différentes espèces d'êtres vivants. La Bible nous apprend que c'est Dieu qui a formé ces espèces séparément, depuis la plante jusqu'à l'homme. Darwin prétend le contraire; d'après lui, ce sont les seules molécules qui ont tout fait. Ce n'est pas Dieu qui a créé les plantes, ce n'est pas Dieu qui a créé les animaux il n'a pas créé l'homme d'une manière spéciale. C'est à tort que la Bible nous répète plusieurs fois que Dieu a fait les êtres vivants selon leurs espèces propres. Tout vient au contraire des molécules, de la sélection naturelle et de la concurrence vitale. Les innombrables espèces d'êtres vivants qui peuplent la terre, l'air et les mers, viennent par transformations successives d'un ou de quelques types primitifs. Le principe sur lequel repose ce système est donc le transformisme.

Or, nous montrerons que ce principe est faux, qu'il est scientifiquement inadmissible. Auparavant, rendons nous compte de la théorie ellemême; cela suffira déjà pour nous en faire sentir l'inanité.

Et d'abord, qu'est-ce que cette sélection naturelle ? Qu'est ce que cet agent fabricateur du monde organique? Qui dit sélection ou élection dit choix; le choix est le résultat d'une délibération. Il faudrait donc admettre que les molécules délibèrent pour se choisir et s'associer, et que conséquemment elles sont douées d'intelligence. Mais, de l'aveu de tout le monde, cela est absurbe et les partisans du système ne l'admettent pas. Cette élection prétendue n'en est donc pas une. Alors qu'est-elle ? Pas autre chose qu'une force aveugle, un mouvement brut. Mais, dans ce cas, le système n'est pas autre chose que celui d'Épicure. Cette sélection n'est que la rencontre fortuite des atomes. Or, de l'aveu de tout le monde et du vôtre, ce système est impuissant et ridicule. Alors le vôtre, qu'est-il ? Il est au moins impuissant, dans son élément principal. Votre sélection est une pure équivoque, une mystification.

Mais continuons. L'univers est divisé comme en deux mondes : le monde inorganique et le monde organique. Le premier est la matière dans sa brutalité ; le second est la matière douée de vie et d'organisme. Ce dernier comprend le règne végétal, le règne animal et le règne hominal, comme l'appelle M. de Quatrefages, ou l'humanité. Il est, de l'aveu de tous, le plus admirable, le plus magnifique. Il est rempli de chefs d'œuvre et de merveilles, depuis la plante jusqu'à l'homme. Il y règne un ordre, une harmonie, une beauté, mille fois décrites, et qui frappe d'admiration, dès que l'on y réfléchit. Mais l'ordre est le fruit de l'intelligence. Ils est en effet la disposition des moyens à la fin, ou, si l'on veut, l'effet, l'harmonie qui résulte de cette disposition. Or, c'est là le caractère même de l'intelligence, c'est le cachet imprimé sur ses œuvres. Quand nous rencontrons quelque part une œuvre d'art, une statue, un temple, que dis-je ? un misérable instrument, nous concluons sans crainte de nous tromper qu'une main intelligente en est l'auteur. Or l'ordre et l'art qui règnent dans l'univers, surtout dans le monde organique, sont, sans comparaison, bien supérieurs à ce que nous voyons dans les œuvres de l'homme. Et ce serait les molécules qui en seraient l'auteur ? La matière inintelligente aurait produit à elle seule toutes ces merveilles d'ordre, d'harmonie que nous admirons ? Que les molécules soient des moyens, des éléments d'ordre, très-bien ; mais l'ordre suppose invinciblement un ordonnateur, une intelligence.

Ce procédé, au reste, qui conclut de l'ordre et de l'art à une cause intelligente, est universel et employé par tout le monde. L'athée le plus déterminé s'en sert comme un autre. Découvre-t-il, par exemple, dans les divers terrains géologiques quelque œuvre de l'art le plus grossier, un misérable couteau de silex ; il conclut immédiatement à l'existence de l'homme à l'époque où ce terrain s'est formé. Et les merveilles d'ordre qui éclatent dans le monde de la vie auraient pour unique auteur des molécules ?

Prions-les, par exemple, ces intelligentes molécules, de nous construire un seul organe, l'œil de l'homme. M. Darwin l'a essayé en leur nom; mais sa construction ne prouve rien du tout, ou plutôt prouve son impuissance et celle de ses molécules; elle n'est qu'une supposition, une hypothèse. «Il faut nous *représenter*, dit-il, un nerf sensible à la lumière, derrière une épaisse couche de tissus transparents renfermant des espaces pleins de liquide ; puis nous *supposerons* que chaque partie de cette couche transparente change continuellement et lentement de densité, de manière à se séparer en couches partielles, distinctes par la densité et l'épaisseur, à différentes distances les unes des autres, et dont les surfaces changent lentement de formes, etc.» Voilà donc le procédé de M. Darwin : supposons un nerf sensible à la

lumière ; supposons une couche de tissus ; supposons-les transparents ; supposons le nerf derrière les tissus ; supposons que les couches changent continuellement de densité ; supposons, etc. ; en d'autres termes : supposons toutes les parties de l'œil parfaitement faites et parfaitement à leur place, et l'œil est fait : ce n'est pas plus difficile que cela. C'est une mystification. Newton parlait autrement le langage du bon sens, lorsqu'il disait : « Celui qui a créé l'œil pouvait-il ignorer les lois de l'optique ?

(A suivre.) L'abbé DESORGES.

Personnages catholiques

CONTEMPORAINS.

MONTALEMBERT.

(Suite.)

Beau temps que ceux-là où, sur l'initiative d'un Pierre l'Hermite de trente ans, les soldats laïques de la sainte Eglise marchaient au combat contre les Sarrasins du libéralisme constitutionnel. Montalembert a, depuis, beaucoup regretté cette époque : il avait raison, si nous ne regardons que le rôle qu'il jouait et l'admirable piété avec laquelle il se condamnait à tous les sacrifices. Montalembert était à tout, il était partout, il était presque tout. Clausel de Montals lançait ses lettres de brûlante polémique ; Pierre-Louis Parisis composait gravement ses décisifs opuscules ; Monnyer de Prilly jouait de la plume comme de l'épée ; Veuillot était à l'*Univers* ; Lenormant et Ozanam, dans leurs chaires de professeurs, soutenaient bravement la cause ; Guéranger préparait ses *Institutions liturgiques*, Gousset publiait sa *Théologie*, Lacordaire prêchait à Notre-Dame. Mais Montalembert, avec ses discours, ses lettres, ses écrits, était la tête de fer et le cœur de feu de toutes ces entreprises. Dans sa courte carrière d'orateur, il n'a pas prononcé moins de cent discours, et quels discours ! Nous ne saurions en rendre compte ici ; du moins on nous permettra, au besoin on nous prierait, d'en citer quelques fragments.

En 1844, lors du débat sur la liberté de l'instruction publique, M. de Montalembert s'écriait :

« Dans cette France, accoutumée à n'enfanter que des gens de cœur et d'esprit, nous seuls, nous seuls catholiques, nous consentirions à n'être que des imbéciles et des lâches ? Nous nous reconnaîtrions à tel point abâtardis, dégénérés de nos pères, qu'il faille abdiquer notre raison entre les mains du rationalisme, livrer notre conscience à l'Université, notre liberté et notre dignité aux mains de ces légistes dont la haine pour la liberté de l'Eglise n'est égalée que par leur ignorance profonde de ses droits et de ses dogmes ?...

» Quoi ! parce que nous sommes de ceux *qu'on confesse*, croit-on que nous nous relevions des pieds de nos prêtres tout disposés à tendre nos mains aux menottes d'une légalité anticonstitutionnelle ?

» Quoi ! parce que la foi domine dans nos cœurs croit-on que l'honneur et le courage y aient péri ?... Ah ! qu'on se détrompe.

» On vous a dit : Soyez implacables. Eh bien soyez-le, faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez ! L'Eglise vous répond par la bouche de Tertullien et du doux Fénelon : « Nous ne sommes pas à craindre pour vous ; « mais nous ne vous craignons pas. »

» Et moi j'ajoute, au nom des catholiques comme moi, des catholiques du dix-neuvième siècle : Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs, nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat. Nous sommes les fils des croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire ! »

Cette péroraison est restée célèbre, bien que le texte entier ne fût pas familier à toutes les mémoires. Mais voici quelque chose qui semble mieux encore approprié aux luttes d'aujourd'hui. Le 14 janvier 1848, M. de Montalembert disait à la tribune de la Chambre des pairs :

» Qu'on ne vienne pas nous dire, comme certains esprits généreux mais aveugles, que le radicalisme est l'exagération du libéralisme. Non : c'en est l'antipode. C'est l'extrême opposé. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire ; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles. Le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraire à sa volonté. La liberté consacre le droit des minorités, le radicalisme les absorbe et les anéantit.

» En un mot, et pour tout résumer : La liberté, c'est le respect de l'homme ; le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. Non, jamais despote, jamais tyran n'a plus méprisé ses semblables que ne les méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires vaincus au nom de la liberté et de l'égalité !

» Je me crois plus que personne le droit de proclamer cette distinction ; car je défie qui que ce soit de plus aimer la liberté que moi... Je l'ai toujours défendue, toujours proclamée.

» Moi qui ait tant parlé, tant écrit (beaucoup trop, je le reconnais), je défie qu'on me cite une parole sortie de ma plume, ni tombée de mes lèvres qui ne soit pas destinée à la servir. La li-

berté ! ah ! je puis le dire sans phrase : elle a été l'idole de mon âme. Si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée ! aimée comme on aime lorsqu'on est jeune, c'est-à-dire sans frein et sans mesure... Mais... je crois ne l'avoir jamais plus aimée, jamais mieux servie qu'en ce jour, et je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis qui se parent de ses couleurs, qui usurpent son drapeau pour la souiller et pour la déshonorer !... »

Il n'y a pas un iota à retrancher pour les radicaux d'aujourd'hui.

(*A suivre.*) JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

Variétés

JOURNAL D'UN PÈLERINAGE A JÉRUSALEM.

(Suite).

IV

ALEXANDRIE.

16 *mars*. — Nous allons faire viser nos *celebret* et dire la messe chez les RR. PP. Franciscains. C'est en carême, et l'on nous offre le *frustulum*, un très petit pain, avec du café ou du chocolat. Tout le monde le prend dans ce pays où la chaleur, déjà forte en mars, est humide et énervante.

Ensuite nous visitons l'école des Frères de la Doctrine chrétienne qui touche le couvent et la paroisse. Là, on parle le français ; la majorité des élèves le sait bien, tous l'apprennent ; il y a six cents enfants catholiques dans les classes gratuites. Dans la classe payante, on reçoit les enfants de toute religion ; on ne conduit à l'église que les catholiques, mais toutes les prières dans la maison sont catholiques ; les parents en sont informés à l'entrée de leurs enfants; ils sont libres de ne pas les donner pour suivre ce système. Le Frère directeur me dit : « Nous sommes venus quatre il y a trente ans, maintenant nous sommes trente et en nombre bien insuffisant ; quoique plus riches, les écoles anglaises et russes ont beaucoup moins d'élèves.

Après l'école, je visite le couvent des RR. PP. Franciscains, où je trouvai deux Pères français qui me donnent des commissions et des recommandations pour leurs frères de Jérusalem.

Nous dînons encore chez les Lazaristes ; puis, afin d'avoir une idée des faubourgs des environs et de la campagne, nous allons en chemin de fer et nous prenons un billet pour faire une douzaine de kilomètres. Ce n'est pas bien curieux ; du sable, sauf quelques oasis de palmiers, où il y a des maisons de campagne. La station où nous restons une heure n'a pas grand cachet ce sont de vulgaires maisons à l'italienne appartenant à des commerçants, originaires d'Europe pour la plupart. Après souper, promenade comme la veille à la place des Consuls, beaucoup moins fréquentée que le dimanche, mais où l'on voit alors la population dans ses habitudes ordinaires.

17 *mars*. — *Départ*. — Après les Frères, il faut voir les Sœurs ; leurs œuvres sont les mêmes : école gratuite, pensionnat, plus un dispensaire pour les malades et le grand hôpital.

La variété de races, de nations chez les élèves est plus frappante que chez les garçons ; les filles se parent de couleurs tranchées, la noire Ethiopienne vêtue de rouge, la blanche Syrienne, la Parisienne même forment des contrastes frappants. La juive se distingue à son type et à son costume. Tout ce monde sait les prières catholiques et les récite en français, comme chez les Frères, et on y est encore plus nombreux, onze cents élèves en tout.

Au dispensaire on voit les plus affreuses misères et en particulier ces épouvantables ophtalmies de l'Orient. Presque tous les malades sont musulmans ; malgré les aumônes qu'ils en reçoivent, ils méprisent les chrétiens ; grâce à Dieu, il n'en est pas de même des enfants élevés par les Sœurs ; un grand nombre demandent le baptême, mais on l'accorde rarement, en suivant les règles prudentes tracées par l'Eglise.

Après cette visite, nous prenons congé des bons Pères Lazaristes, qui ne veulent absolument rien recevoir pour leur hospitalité. En voyant la chaleur, je donne aux Sœurs pour leurs pauvres, un gilet et d'autres effets de laine, qui me manqueront beaucoup sur les hauteurs de Jérusalem, où je retrouverai l'hiver dans peu de jours.

Nous allons avec les autres pèlerins faire, au premier hôtel d'Alexandrie, un déjeûner confortable qui nous coûte cinq francs par tête, puis nous montons en voiture, et ensuite en barque pour être à deux heures sur le *Volga*.

V

PORT-SAÏD, JAFFA.

17 *mars*. — Nous sommes bien plus à l'étroit, non pour les cabines dont la disposition est absolument la même, mais pour le pont. Le *Saïd* était de 400 chevaux, le *Volga* n'est que de 280 ; de plus, le pont est couvert d'Orientaux, passagers de 4e classe, n'ayant pas le droit de descendre dans le navire, quel que soit le temps ; d'ailleurs ils n'y tiendraient pas ; ils sont là installés, assis, couchés sur le pont et ne changeront pas de place jusqu'à leur arrivée ; c'est l'immobilité orientale.

La soirée se passe comme sur le *Saïd*, avec

cet agrément qu'il y a peu de lames le long de la côte, et que la température est fort douce; dans le salon et les cabines il fait déjà très chaud la nuit.

18 *mars.* — PORT-SAÏD. Arrivés à huit heures, nous faisons presser le déjeûner afin de pouvoir ensuite aller visiter les travaux du canal de l'isthme. Grâce à la connaissance de deux employés supérieurs de M. de Lesseps, une chaloupe à vapeur fait faire à une dizaine de pèlerins quelques kilomètres dans le canal et visiter la ville. La chaleur est extrême ; néanmoins on travaille partout avec vivacité pour achever le port, qui dans un an recevra les navires. Nous retournons au *Volga* pour le dernier dîner et la dernière nuit.

19 *mars.* — JAFFA. Au point du jour tout le monde est sur le pont; le soleil va se lever derrière la côte dont nous sommes très près, et cette côte est la Terre sainte. Le *Volga* est ancré avant six heures; néanmoins, il roule, car la mer est toujours forte à Jaffa. Comme le fond est bas, on mouille loin de la côte, à 2 kilomètres environ; les barques qui nous accostent sont fortement ballottées. Il y en a trois dans lesquelles sont tant bien que mal descendus les vingt-deux pèlerins; elles font des sauts énormes pour franchir la barre de lames qui se brisent sur des rochers défendant l'entrée du port. Enfin nous sommes à terre; nou nous prosternons tous pour baiser cette terre bénie et gagner la première des indulgences si nombreuses qu'elle nous offre à chaque pas pour ses pieux souvenirs. Il faut attendre les bagages, se débattre pour les reconnaître, les faire visiter à la douane; en Orient, cela se fait avec force cris. Nous n'entrons qu'à huit heures au couvent des RR. PP. Franciscains. Nous allons chanter le *Te Deum.* C'est pendant la grand'messe ; l'église est déjà pleine pour la fête de saint Joseph; les femmes enveloppées de la grande pièce d'étoffe blanche sous laquelle elles se cachent au public, sont assises par terre et ressemblent à des paquets de linge. Il y a quelques Européennes en chapeau.

A huit heures et demie, je puis commencer ma messe; c'est pendant la grand'messe : je suis un peu distrait par le chant. Toute l'assistance y prend part avec entrain, mais avec une prononciation nasillarde qui donne au latin un caractère étrange. L'émotion l'emporte sur la distraction ; la Terre Sainte, Joppé, saint Joseph, saint Pierre, et la messe! la messe chantée là !

Après le petit déjeuner, je suis tellement fatigué de la chaleur de la nuit, de la fatigue du débarquement, de la faim que m'a donnée l'air du matin et de la mer, que je me jettte sur le lit dans ma cellule et laisse les autres pèlerins aller voir la maison de saint Pierre.

Tous les catholiques descendus du *Volga* logent au couvent; nos pèlerins ont des chambres, mais à plusieurs lits; on nous sert, dans une salle particulière, un bon potage gras, bœuf, poulets rôtis, etc.

La table est présidée par le bureau de la caravane, président, aumônier, trésorier, auquel est adjoint pour tout le voyage en Terre sainte le P. Lieven, savant franciscain belge, qui nous donnera toutes les explications scientifiques et religieuses, sur les lieux mêmes.

Après dîner, nous parcourons la ville, et quand le soleil a un peu baissé, nous allons au jardin des Franciscains en dehors des murs. Des palmiers, des aloès, mais surtout des orangers et des citronniers tout chargés de fruits excitent notre admiration.

20 *mars.* — A CHEVAL. Maintenant qu'on peut franchir en diligence les quinze lieues qui séparent Jaffa de Jérusalem, les pèlerins qui craignent la fatigue prendront cette voie. Cependant comme elle doit être insuffisante, il faut que quelques-uns aillent à cheval; pour ceux-ci, je donne donc le récit de notre expédition.

Il y a deux journées de Jaffa à Jérusalem. La première étape étant la moins forte, et Ramleth n'offrant rien de bien curieux, on n'y sera que pour souper; on se contente donc de partir à une heure.

Vingt-cinq chevaux et deux drogmans nous attendent devant la porte du couvent. On donne les meilleurs aux membres du bureau ; le président a sa selle française : il pourra galoper pour presser les traînards. Les autres chevaux sont tirés au sort : cela a peu d'intérêt pour moi, car la caravane doit toujours aller au pas. Les bons cavaliers peuvent se détacher pour faire fantasia, mais sans perdre de vue les autres.

Me voici donc dans la belle plaine de Saron, les rênes d'une main, l'ombrelle de l'autre; heureusement le cheval suit traquillement son chef de file, et je puis dire mes vêpres, en prenant le bréviaire dans la main des rênes. Cependant, malgré une heure de halte, j'arrive à six heures à Ramleth, fatigué, affamé et très heureux de trouver un autre siège que ma vieille selle arabe.

(A suivre.) A. CHAMPGOBERT,

Prêtre de l'Oratoire.

Chronique hebdomadaire

Confiance et courage. -- Si l'on peut accepter un mandat de député au Parlement italien. -- Prélats français au Vatican. -- Rappel de l'*Orénoque*. -- Pèlerinage à Saint-Denis. -- Demande d'un évêque coadjuteur à Lyon. -- Trahison du conseil municipal de Colmar. -- Fidélité des conseils de Neuf-Brisach et de Ribeauvillé. -- Adresse des évêques d'Italie aux évêques persécutés. -- Meeting pour les hôpitaux. -- L'Université d'Onate. -- La loi schismatique pour la constitution des paroisses jurassiennes. -- Le mariage civil en Prusse. -- Arrestation du comte d'Arnim. -- Mise en liberté de l'archevêque de Cologne. -- Conversion de la reine Marie. -- Autres conversions. -- Erections d'un diocèse et d'un vicariat apostolique en Amérique.

Paris, 16 octobre 1874.

Rome. — Revenons pour un moment sur le discours que le Saint Père a prononcé dans la solennelle audience du 2 octobre, et dont nous n'avons donné, d'après les correspondances romaines, qu'une insuffisante analyse. Ce discours vient d'être livré dans son entier à la publicité, et nous voulons en reproduire textuellement l'un des passages les plus saillants, celui où Pie IX nous exhorte tous à résister aux entreprises des méchants par une invincible confiance en Dieu, la courageuse confession de notre foi et la ferme pratique de nos devoirs.

« Nous devons travailler, a dit le Saint Père, à confondre l'impiété, à empêcher le sacrilège ; nous devons avoir confiance en Dieu. Il n'y a pas de Dieu, disent-ils tous les jours. *Non est Deus, dixit insipiens in corde suo*. Et combien, hélas ! n'y en a-t-il pas qui le disent en effet, et qui agissent en réalité comme si Dieu n'existait pas ! Mais vous, affirmez hautement qu'il y a un Dieu, et répandez partout, dans le public, au sein de vos familles, que Dieu a toujours été et qu'il sera toujours, dans tous les siècles des siècles, et qu'il punira tous ceux qui ont mis à l'épreuve votre patience et celle des serviteurs de Dieu.

» Courage donc, et souvenez-vous de la récompense réservée à tous ceux qui auront fait leur devoir, comme il arriva pour l'aveugle-né qui fut guéri par Jésus-Christ, » et qui, ayant été malmené des Pharisiens pour avoir courageusement proclamé le miracle dont il avait été l'objet, mérita d'être consolé par Notre-Seigneur.

« Faisons comme lui, et ne craignons pas de confesser hautement notre foi. Il y a tant de pharisiens aujourd'hui qui se scandalisent parce qu'ils voient un si grand nombre de miracles s'accomplir tous les jours, surtout en France. Ils disent que les miracles sont impossibles. Comme s'il y avait quelque chose d'impossible à Dieu ! Dieu fait ces miracles, et c'est par l'intercession de Marie qu'ils s'accomplissent, parce qu'il y a un grand nombre de chrétiens qui confessent hautement et publiquement leur foi et leur confiance en la Mère de Dieu.

» Soyez donc constants et fermes, et ne craignez pas de confesser Dieu au milieu du monde, et d'accomplir ouvertement vos devoirs, en véritables chrétiens. Je vous le répète, soyez constants, soyez fermes dans l'accomplissement de vos devoirs, et rappelez-vous que le bon exemple donné par des laïques vaut mieux que tout un sermon d'un ministre des autels. »

— En répondant à l'Adresse qui lui a été lue, le 11 de ce mois, par le cercle de Sainte-Mélanie, composé de femmes du peuple, le Saint-Père a jugé à propos de déclarer que les catholiques ne peuvent accepter le mandat de député au parlement italien. « Vous savez, a-t-il dit, que les électeurs seront prochainement appelés à choisir des députés. On me demande de plusieurs côtés si l'on doit accepter le mandat de député. Je réponds par ces deux seules observations : ce choix n'est pas libre, puisque les passions politiques y mettent obstacle ; et, si ce choix était libre, il resterait encore un obstacle majeur à vaincre, savoir le serment que chacun est obligé de prêter sans aucune restriction. Ce serment devrait se prêter à Rome, siège du catholicisme, devant le Vicaire du Christ, et on devrait faire le serment d'observer les lois condamnées par l'Eglise. »

— Deux prélats français, NN. SS. les évêques de Nantes et de Quimper, sont en ce moment à Rome. Ils ont remis au Pape les sommes recueillies parmi leur diocésains pour le Denier de Saint-Pierre, le premier 110,000 francs, le second 45,000 francs. Ce dernier était accompagné de son vicaire général, M. l'abbé Mardallach, ancien député à l'Assemblée nationale, et du R. P. Bernard, abbé du monastère de Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire. Sa Sainteté a nommé Mg Fournier comte romain et assistant au trône pontifical.

— Un certain nombre d'autres évêques de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Amérique sont attendus prochainement à Rome. Mgr Fara, évêque de la Martinique, apporte 20,000 francs pour le Denier de Saint-Pierre. Il a passé par Lourdes.

France. — Un douloureux événement pour tous les cœurs catholiques s'est accompli le 8 de ce mois. L'*Orénoque*, que la France maintenait dans les eaux de Civita-Vecchia, moins comme un secours offert au Saint-Père que comme une protestation contre les faits accomplis et un témoignage de son dévouement filial à l'Eglise, vient d'être rappelé dans le port de Toulon. Un autre bâtiment, le *Kléber*, a été mis à la disposition du Saint-Père, mais dans les eaux françaises, à Ajaccio, et non plus à Civita-Vecchia. Cela est assurément bien indifférent au Pape pour lui-même, puisqu'il a maintes fois déclaré qu'il ne

quitterait pas Rome ; mais pour la France, hélas! ce n'est pas la même chose.

— D'innombrables Parisiens, ouvriers, étudiants, employés, commerçants, industriels, hauts personnages, ont inauguré dimanche dernier le pèlerinage de Saint-Denis. A la première messe, les communions ont duré plus d'une heure. La grand'messe a été dite par Mgr de Marguerye, et M. l'abbé d'Hulst a prononcé le panégyrique du grand apôtre des Gaules. Pendant neuf jours, les reliques de saint Denis et celles de ses compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, seront exposées à la vénération des fidèles.

— A l'issue de la retraite du clergé lyonnais, Mgr l'archevêque, assure-t-on, a lui-même annoncé à ses prêtres que, trouvant le fardeau du diocèse trop lourd pour un seul homme, il venait de demander au Saint-Père un évêque auxiliaire, et qu'il avait informé de sa démarche le Gouvernement. Cette nouvelle, promptement répandue dans le département de la Loire, y a causé une grande joie. On sait, en effet, que depuis longtemps déjà les habitants de ce département sollicitent de la Cour de Rome et du Gouvernement la nomination d'un évêque auxiliaire, résidant à Saint-Etienne. Ils ont fait, dans ce but, de grands sacrifices. La ville, représentée par la commission municipale, en a fait de grands aussi. On est parvenu à trouver la somme considérable de 100,000 francs. Le Saint-Siège étant favorable à ce projet, il n'y a plus d'incertain que l'acquiescement du Gouvernement. On espère qu'il le donnera bientôt.

Alsace-Lorraine. — Nous parlions dernièrement des efforts de M. de Bismarck pour décatholiciser et, par là, défranciser l'Alsace-Lorraine. L'homme de fer et de sang vient de trouver, hélas ! un aide à ses desseins dans le conseil communal même de Colmar. Cette ville possédait une école primaire si florissante qu'un inspecteur prussien, dont le témoignage ne paraîtra pas suspect, l'a placée à la tête des meilleures écoles de toute l'Allemagne. Elle était dirigée par les Frères de la Société de Marie. Comme beaucoup d'autres, ils viennent de recevoir leur congé. Et c'est alors que le conseil de Colmar, sous la pression de M. de Bismarck et à la joie des francs-maçons et des libres-penseurs, a voté la transformation de cette école en école mixte. La désolation est générale dans toute la ville, et l'on désirerait que le conseil revînt sur sa délibération ; mais on craint qu'il ne soit plus temps.

Les conseils de Neuf-Brisach et de Ribeauvillé ont autrement veillé à la garde des intérêts qui leur ont été confiés. Sollicités par l'administration d'émettre un vœu semblable à celui de Colmar, ils ont, à l'unanimité, rejeté cette proposition. Puisse leur exemple être partout suivi! L'avenir du cher pays qui nous a été arraché est maintenant tout entier dans la fermeté de ses conseils tant municipaux que d'arrondissement et généraux.

Italie. — Au mois de juillet dernier, les évêques d'Italie se trouvaient réunis à Ravennes, auprès du tombeau de saint Apollinaire, pour célébrer le jubilé dix-huit fois séculaire du triomphe de ce vaillant martyr du Christ. Avant de se séparer ils envoyèrent une adresse collective à tous les évêques persécutés d'Allemagne, de Suisse et du Brésil. L'*Univers* en a reçu communication, et il vient de la publier. Encore que vous subissiez les chaînes et la prison, disent en substance les évêques italiens, nous ne pouvons pleurer sur vous en voyant la joie avec laquelle vous allez devant le conseil de ceux qui vous persécutent. Nous vous félicitons plutôt de la gloire nouvelle que vous donnez à l'Église. Mais nous ne pouvons nous défendre entièrement de pleurer, avec vous d'ailleurs, à cause des grands dommages dont les âmes sont menacées. Nous unissons aussi nos prières aux vôtres, et nous nous encourageons par l'exemple de votre vaillance.

Angleterre. — Plus de ving-cinq mille personnes étaient réunies l'autre jour dans Hyde Parck. L'objet du meeting était d'annoncer et de recommander une souscription qui doit avoir lieu le samedi, 17 octobre, dans tous les ateliers, manufactures et établissements de travail, en faveur des hôpitaux. Les assistants ont unanimement applaudi à l'entreprise, et tout s'est passé dans le plus grand ordre et la plus complète cordialité. Ce qu'on a surtout remarqué, c'est que le meeting était présidé par Mgr l'archevêque de Westminster, et que pour la première fois son nom se lisait en gros caractères sur les affiches distribuées dans toutes les rues. Après quatre siècles de proscription, voilà donc l'Église reprenant de plus en plus complètement sa place au soleil de la vieille Angleterre. Les persécuteurs finiront-ils par voir enfin que c'est faire œuvre vaine que de combattre l'Eglise et qu'on ne tue pas la vie ?

Espagne. — L'Université royale et pontificale d'Onate a reçu du Saint-Père deux documents précieux. Dans le premier, Pie IX bénit le but que cette Université s'est proposé, en présentant la science et la foi ralliées étroitement, et déclare qu'il lui maintient la jouissance des droits et priviléges qu'elle avait auparavant. Dans le second document, Sa Sainteté bénit en particulier le Recteur, les professeurs et les élèves de l'Université d'Onate.

Suisse. — Le gouvernement de Berne a invité les paroisses du Jura à se constituer conformément à la nouvelle loi des cultes. Mais comme cette loi est schismatique et vieille-catholique, on connaît assez les sentiments des catholiques

jurassiens pour savoir que les urnes du scrutin n'ont pas été prises d'assaut. Il y a eu en effet abstention à peu près complète. C'est à peine si, sur 12,000 électeurs, 7 ou 800 ont porté leur bulletin dans l'urne, se prononçant ainsi pour le schisme.

Prusse. — La loi sur le mariage civil est en vigueur depuis le commencement de ce mois. Cette loi plaît autant aux gens sans mœurs qu'elle déplaît aux honnêtes gens. Grâce à elle, les hommes et les femmes de mauvaise vie, qui sont constamment menacés par la police des mœurs, acquièrent par le mariage le droit de domicile légal, si bien qu'on ne peut plus maintenant les expulser. Aussi le gouvernement pense-t-il déjà à en demander la réforme. Quant aux honnêtes gens, ils ont témoigné de leur horreur pour cette loi en se mariant, tous ceux qui l'ont pu, avant qu'elle entrât en vigueur. Jusqu'au soir du 30 septembre, les églises, les temples, les synagogues ont été littéralement envahis par des couples désireux de n'être unis que par le mariage religieux.

— M. le comte d'Arnim, ancien ambassadeur à Rome et à Paris, a été arrêté et incarcéré sous l'accusation de détention de papiers appartenant à l'Etat. M. d'Arnim ne nie pas qu'il détienne ces papiers, mais il prétend qu'ils sont privés et lui appartiennent. Voilà du moins ce qu'on dit plus généralement être la cause de son arrestation.

Durant sa mission à Rome, M. d'Arnim s'est fait l'un des instruments les plus actifs de la Révolution italienne. Il détestait la Papauté et travaillait de toutes les manières à son renversement. Et le voilà aujourd'hui, comme elle, prisonnier. N'est-il pas permis de voir ici une représaille de la Providence? Déjà beaucoup d'ennemis de l'Eglise dans sa lutte contre la Révolution sont tombés; nous verrons tous les autres tomber pareillement.

— Après une détention de six mois et neuf jours, l'archevêque de Cologne a été mis en liberté. Le reste de ses condamnations est comme payé par suite des retenues faites sur son traitement et des sommes produites par la vente de son mobilier.

Si M. de Bismarck tient toujours à ce qu'on lui obéisse plutôt qu'à Dieu, l'héroïque archevêque aura bientôt repris le chemin de sa prison.

Bavière. — La reine douairière, mère du roi Louis II, nièce du roi Guillaume, s'est convertie, le 8 de ce mois, du luthéranisme, religion dans laquelle elle était née, au Catholicisme, malgré les efforts de son oncle et surtout de sa sœur aînée, la princesse Elisabeth de Hesse, pour la retenir dans l'hérésie. Cette conversion a rempli la Bavière d'une joie immense.

Une dépêche adressée au *Standard* en date du 13 donne aussi comme certaine la conversion de Mgr Harless, chef de l'Eglise protestante en Bavière.

On parle également comme devant avoir lieu prochainement, de la conversion de la propre fille unique de M. de Bismarck.

Le *Vaterland* rappelle à ce propos que l'on comptait dans ces derniers temps, parmi les néophytes d'Allemagne : S. A. R. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince Henry de Schoenbourg le comte de Jugenheim, S. A. R. le duc Frédéric de Meklembourg-Schwerin, S. A. R. le prince Frédéric-Auguste de Hesse-Darmstadt, LL. AA. le duc et la duchesse d'Anhalt-Koethen, la princesse Louise de Solms-Bayreuth, S.A.R, madame la princesse Charlotte de Meklembourg-Schwerin, les comtes de Stolberg, de Schoenbourg, de Bloome, le baron de Seufft-Pilsach, et une foule d'autres illustrations allemandes, tels que Schlegel, Brenkano, d'Eckstein, Adam Muller, C.-L. de Haller, de Harder, Jarke, Philipps, etc.

Etats-Unis.—Le *New-York Freeman's journal* annonce que le Souverain-Pontife a érigé en diocèse, le 3 septembre dernier, le district de Saint-Antonio, qui appartenait au diocèse de Galveston (Texas), et nommé pour premier évêque M. Antoine-Dominique Pellicer, vicaire général de Mobile, conseiller épiscopal de Mgr Quilan et recteur de la cathédrale de l'Immaculée-Conception. Mgr Pellicer est né à Saint-Augustin (Floride), et pendant dix ans a exercé le ministère pastoral à Montgomery (Alabama), ville qui pendant la guerre de sécession, fut un centre militaire important. Aumônier des troupes, M. Pellicer fit plus de 300 conversions.

Le même jour, Sa Sainteté a érigé en vicariat apostolique le district de Brounsville, qui formait la partie sud-ouest du même diocèse de Galveston. M. Dominique Manucy, curé de l'église Saint-Pierre de Montgomery, diocèse de Mobile, a été nommé évêque *in partibus* et vicaire apostolique du nouveau vicariat. Mgr Manucy, né à Saint-Augustin, est parent de Mgr Pellicer *(Le Monde.)*

On parle de l'érection d'un autre diocèse et de plusieurs nominations d'évêques; mais la place nous manque pour en parler aujourd'hui, et d'ailleurs nos renseignements sont incomplets.

Table des Matières contenues dans le Tome IV
DE LA SEMAINE DU CLERGÉ

Actes officiels du Saint-Siège.

Provision d'églises.......................... 99
Lettre encyclique de Notre-Saint-Père le Pape aux évêques ruthènes.................... 173
Collation de titres cardinalices et provisions d'églises................................ 259
CONGRÉGATION DE L'INDEX. Condamnation d'ouvrages................................ 400
CONGRÉGATION DES RITES
Décret concernant le culte de saint Boniface.. 507
Décret concernant le culte de saint Justin.... 508
Office de saint Boniface.................... 650
Mémorandum au gouvernement turc sur le schisme arménien...................... 566
CONGRÉGATION DU CONCILE. Décret sur l'élection populaire des curés...................... 622

Bibliographie.

Explication des rubriques du Rituel romain, par le Révér. O'Kane.................... 51
Quelques observations soumises à NN. SS. les évêques concernant les études des séminaires en France, par un Prélat romain résidant à Paris.......................... 81
Vêpres des Fêtes solennelles mises en faux-bourdons à 4 parties, par l'abbé Henri***.. 82
L'Ours devenu pasteur, par M. l'abbé Crélier 469
Vie de la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, par Mgr Fliche................... 529
Manuel de la dévotion à Notre-Dame de Lourdes, par M. l'abbé D'Ezerville........ 530

Biographie (PERSONNAGES CATHOLIQUES CONTEMPORAINS).

Charles Sainte-Foi........................ 17
Mgr Victor de Prilly, évêque de Châlons... 48, 78
L'abbé Godard...................... 107, 135
Jasmin.................................. 160
Le Frère Philippe................ 185, 211, 242
Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem........ 272
Elisabeth Seton, fondatrice des Sœurs de la Charité aux Etats-Unis.............. 294, 326
Théophile Foisset......................... 352
Mme Swetchine....................... 467, 495
M. de Montalembert. 517, 550, 579, 609, 637, 660, 692, 720

Chroniques Hebdomadaires.

Avril (1874)................................ 26
Mai......................... 54, 82, 110, 139
Juin..................... 166, 194, 222, 250
Juillet................ 278, 306, 334, 362, 390
Août...................... 418, 446, 474, 502
Septembre............... 530, 557, 585, 614, 641
Octobre......................... 669, 698, 723

Controverse Doctrinale.

LES ERREURS MODERNES. Le positivisme (suite) 45
Le matérialisme.. 105, 158, 209, 266, 324. 377, 435
L'athéisme et la morale.................. 490
Le matérialisme et la morale.............. 546
Les erreurs précédentes au point de vue social. 607,658
Le darwinisme............................ 717
Quarante propositions orthodoxes, contre les erreurs, l'ignorance et la malignité du siècle 269

Controverse Populaire.

Pourquoi tous ces pèlerinages qu'on fait à présent? N'est-il pas aussi bien de prier le bon Dieu dans son église qu'à la Salette et à Lourdes? 63

Dévotions Catholiques.

Le mois du Sacré-Cœur........ 151, 170, 199, 233
Sainte Philomène........................ 566
Les saints anges............... 619, 647, 675, 706

Droit Canonique.

La question des desservants. 15, 43, 74, 103, 132, 156, 183, 207, 240, 292, 316, 356

Echos de la Chaire Contemporaine.

LE P. MONSABRÉ. Cinquième conférence de Notre-Dame : la Raison et les Processions divines.................................... 126
Sixième conférence : Dieu principe et fin..... 148
Allocution pour la communion générale des hommes, le matin de Pâques............. 170
Mgr MERMILLOD. Au Cercle catholique de Liège 228
Ce qu'a été saint Bonaventure au XIIIe siècle, et ce qu'il peut être encore au nôtre......... 365
LE P. FÉLIX. Mal de la société contemporaine; son remède............................ 341
Mgr GINOUILHAC. Saint Bonaventure, sa science et sa sainteté.......................... 367
Mgr PERRAUD. *Juxta Crucem*................ 538

Écriture Sainte.

LÉVITIQUE. Enseignements qu'il renferme (suite). 10, 457
Notions générales sur l'Ecriture sainte 177, 204, 236
DU LIVRE DES NOMBRES. Enseignements qu'il contient........................... 511, 540
DEUTÉRONOME. Objet, instructions et beautés de ce livre........................... 569,598
La Bible et le Concile du Vatican........... 681

Fêtes (INSTRUCTIONS POUR LES).

L'Ascension de Notre-Seigneur.............. 57
La Pentecôte.............................. 85
La Fête-Dieu,............................. 120
La Visitation............................. 253
L'Assomption.............................. 421
La Toussaint.............................. 704

Fleurs choisies de la Vie des Saints.

Les souffrances de cette vie sont un riche trésor. 39. 68, 124
Heureux celui qui aime Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST............................ 257, 284
Il faut se mettre en garde contre l'orgueil et pratiquer l'humilité...................... 311, 339
Il nous faut mourir à nous-mêmes...... 397, 452
La douceur : son excellence et ses merveilleux effets 479, 505
De l'obéissance: estime que nous devons en avoir et comment il faut la pratiquer........ 535. 564
Comment les saints estimaient et savaient pratiquer la charité envers le prochain, principalement envers les pauvres et les malades 591

Histoire.

De la falsification de l'histoire dans ses rapports avec la vérité révélée............ 379, 409, 437

Jurisprudence civile ecclésiastique.

DIOCÈSES. Leur reconnaissance comme personnes civiles. Leur aptitude à posséder, acquérir et recevoir.......... 263
Dépêche ministérielle élucidant la question de la capacité civile des diocèses.......... 318
EDIFICES RELIGIEUX. Travaux de construction ou de réparation. A qui, de la commune ou de la fabrique, en appartient la direction.......... 432
EGLISES. Souscriptions pour leur reconstruction. Caractère du contrat. Action en payement contre les souscripteurs. Compétence du conseil de préfecture.......... 493
MINISTRES DU CULTE. Diffamation par la presse. Responsabilité. Compétence.......... 689
PÈLERINAGE. Acte de la vie privée. Publication par un journal des noms des pèlerins. Interdiction.......... 76
PROCÈS DES FABRIQUES. Nécessité de l'autorisation du conseil de préfecture. Exceptions. Procès intentés à l'Etat. Devoirs du Trésorier. Compétences respectives des tribunaux administratifs et judiciaires. Procédure. Exécution des jugements.......... 602
QUÊTES. Faites dans les églises par les bureaux de bienfaisance. Choix des quêteuses. Droits respectifs des administrateurs des bureaux de bienfaisance et des curés.......... 184

Législation.

Loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre.......... 653

Liturgie.

LES SACRAMENTAUX. Objets de piété indulgenciés. (suite).
Médailles.......... 8
Chapelets.......... 9, 41
Des processions en général. 70, 100, 151, 175, 202, 235, 286, 314, 345
Des processions en particulier.......... 370
I. Processions pour obtenir de la pluie. 371, 400, 425
II. Processions pour obtenir du beau temps. 455, 482
III. Prières contre les tempêtes.......... 509, 594
IV. Prières pour le temps de disette et de famine.......... 623

Patrologie.

Catéchèses philosophiques d'Alexandrie 374, 407, 430
Catéchèses théologiques de Jérusalem..... 464 487
Catéchèses didactiques de Nysse.......... 515
Catéchèses oratoires de Constantinople et de Césarée.......... 544
Catéchèses symboliques de Vérone.......... 574
Catéchèses morales de Milan.......... 605, 630
Catéchèses liturgiques de Brescia, d'Aquilée, de Ravenne et de Turin.......... 656, 716

Pèlerinages (HISTOIRE DE.)

Notre-Dame d'Afrique.......... 360, 385
Notre-Dame de Lumières.......... 440, 471

Prédication.

MOIS DE MARIE (suite).

10e Instruction. La sainte Vierge est digne de louanges à cause de sa dignité, de ses vertus, de sa bonté envers nous.......... 1
11e Instruction. Puissance de la sainte Vierge au ciel, sur la terre et sur les démons.......... 3
12e Instruction. Clémence de Marie prouvée par l'autorité de l'Eglise, par l'expérience.......... 4
13e Instruction. Marie, fidèle à ses promesses, aux inspirations de la grâce.......... 6
14e Instruction. Marie reproduit les traits du Sauveur; elle les reflète sur nous.......... 7
15e Instruction. Marie, trône de lasa sagesse par rapport à Dieu ; trône de la sagesse relativement à nous.......... 30
16e Instruction. Marie, cause de notre joie, parce qu'elle nous a donné JÉSUS; parce qu'elle répand sur nous les grâces les plus abondantes.......... 32
17e Instruction. Marie, parfait modèle de la piété envers Dieu, et de la piété à l'égard du prochain.......... 33
18e Instruction. Marie comparée à la rose ; la rose croît au milieu des épines, elle est la reine des fleurs, elle fournit un remède salutaire ; application de ces propriétés à la sainte Vierge.......... 36
19e Instruction. Marie, ornement de l'Eglise ; son plus sûr rempart contre ses ennemis.... 38
20e Instruction. Marie, véritable Maison d'or, nous rappelle les plus doux souvenirs; elle est pour nous un abri, un refuge.......... 60
21e Instruction. Marie, signe de l'Alliance de Dieu avec les hommes ; Marie, défense des chrétiens.......... 62
22e Instruction. Marie, Porte du ciel, parce qu'elle nous a donné JÉSUS-CHRIST, et que nul sans sa protection ne peut arriver au ciel.... 63
23e Instruction. Marie précède la venue de JÉSUS, elle reste après son départ.......... 65
24e Instruction. Marie, Santé des malades pour les infirmités du corps, pour celles de l'âme.......... 69
25e Instruction. Marie, Refuge des pécheurs ; comment les pécheurs doivent recourir à ce Refuge que Dieu leur a donné.......... 90
26e Instruction. Marie, notre Consolatrice dans les afflictions du corps, dans les afflictions de l'âme.......... 96
27e Instruction. Marie, Secours des Chrétiens ; pourquoi et dans quelles circonstances...... 94
28e Instruction. Marie, Reine des anges par sa dignité. par sa propre excellence.......... 96
29e Instruction. Marie, par sa foi, est la Reine des patriarches et des prophètes.......... 97
30e Instruction. Marie, Reine des apôtres pendant qu'elle vécut sur la terre ; Reine des missionnaires qui continuent le rôle des apôtres.......... 113
31e Instruction. Marie, Reine des martyrs, par sa foi, par les douleurs qu'elle a endurées.... 114
32e Instruction. Marie, modèle des Vierges; leur soutien.......... 116
33e Instruction. Marie, Reine de tous les saints; Reine et mère de tous les chrétiens.......... 117

INSTRUCTIONS SUR LE SYMBOLE DES APOTRES (suite.)

10e Instruction. Chute et tourments des mauvais anges; leur existence prouvée par le rôle qu'ils ont rempli et remplissent encore dans ce monde.......... 142
11e Instruction. Œuvre des six jours ; Dieu, en créant l'univers, bâtissait un palais pour l'homme.......... 197
12e Instruction. Création du corps de l'homme; sa supériorité sur le corps des animaux..... 225
13e Instruction. Création de l'âme, sa dignité ; usage que notre âme doit faire de ses facultés.......... 309

14e Instruction. Adam placé dans le paradis terrestre; création de la femme 337
15e Instruction. Commandement donné à nos premiers parents ; fin pour laquelle Dieu les avait créés 423
16e Instruction. Désobéissance de nos premiers parents; quelles en furent les suites 449
17e Instruction. Adam et Eve chassés du paradis terrestre ; Dieu leur promet un Sauveur 477
18e Instruction. Sur la personne de JÉSUS-CHRIST; il est notre Seigneur, principal devoir que ce titre nous impose 533
19e Instruction. JÉSUS-CHRIST, Fils unique de Dieu 561
20e Instruction. Convenance de l'incarnation de la part de Dieu, convenance de ce mystère par rapport à l'homme 589
21e Instruction. Ambassade de l'archange Gabriel à la sainte Vierge; pourquoi nous disons que JÉSUS-CHRIST a été conçu du Saint-Esprit 617
22e Instruction. Vie de l'enfant JÉSUS dans le sein de sa Mère; Marie toujours vierge 645
23e Instruction. Naissance de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST; adoration des bergers 673
24e Instruction. Circoncision; adoration des mages 701
Des processions en général et de la procession des Rogations en particulier 29
Considérations pour la fête de l'ascension de Notre-Seigneur 57
Réflexions pour la fête de la Pentecôte 85
Sermon pour la Fête-Dieu 120
Instruction pour un soir de premières communions 144
Réflexions sur le cantique *Magnificat* pour la fête de la Visitation 253
Discours pour un cinquantième anniversaire de prêtrise 281
Sur le culte des saints 393
Allocution pour le jour de l'Assomption de la sainte Vierge. Humilité de la sainte Vierge, cause de sa grandeur 421
Thème homilétique sur l'évangile du XXIIe dimanche après la Pentecôte 703

Questions d'histoire.

Saint Pierre est-il mort à Babylone 548, 575
Est-il vrai que, dans la primitive Eglise, saint Pierre et saint Paul aient représenté chacun un Christianisme particulier? 635

Revue mensuelle des lettres.

ACADÉMIE FRANÇAISE. Le cas de Mgr Dupanloup et le cas de M. Emile Ollivier. Mirabeau plagiaire. Les quatre-vingts neuvistes. Poésie lamartinienne 216
ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Candidats pour le prix Gobert. Deux mémoires de M. Jourdain 218
Nemrod et Marduck. Nemrod *chasseur*. Les études assyriologiques et l'apologétique chrétienne 414
EXÉGÈSE. Les sciences et la Bible. Année de sept mois. Année de sept semaines 412
HISTOIRE. Le P. Loriquet et ses calomniateurs 415
Découverte des actes du Concile de Nicée et du Synode d'Alexandrie 218

Revue mensuelle des sciences.

APICULTURE. La récolte du miel 521
ASTRONOMIE. Le système de Copernic devant la science actuelle 298
La comète Coggia. Communication du P. Secchi. 523
Le passage de Vénus sur le disque du soleil, sa rareté, son importance. Stations françaises pour son observation. Préparatifs. Passages futurs 522
ECONOMIE DOMESTIQUE. L'édredon artificiel 300
GÉOGRAPHIE. Le vrai mont Sinaï 21
Rétablissement d'une mer intérieure en Algérie. Les *chotts*. Le golfe Triton. Travaux à exécuter. Conséquences climatériques, commerciales, politiques et religieuses 523
HYGIÈNE. Désinfection des chambres par le café 525
MÉDECINE. La petite vérole guérie par la quinine 24
Le choral 299
Traitement d'une morsure de vipère 299
Transfusion du sang 299
MÉTALLURGIE. Découverte d'un gisement de bismuth en France 23
PHYSIOLOGIE. Emploi de l'oxygène mêlé à l'air atmosphérique dans la respiration 298
PHYSIQUE. Composition des poussières atmosphériques. Confirmation de la théorie des germes. A quoi sont dues les maladies infectieuses et comment elles se propagent. Les respirateurs. Les poussières et les plaies. Proportion des corpuscules solides contenus dans un volume d'air donné. Ce qu'il en tombe chaque jour sur le sol. Proportion du fer dans les poussières, et conséquence qu'on en tire 22
Le peuplier paratonnerre 298

Sujets de circonstance.

Des processions en général et de la procession des Rogations en particulier 29
Instruction pour un soir de premières communions 144
Discours pour un cinquantième anniversaire de prêtrise 281
Sur le culte des saints 393

Théologie dogmatique.

Etude des preuves de l'existence de Dieu (suite). 12, 71, 130, 180, 238
La personnalité de Dieu 289
L'Etre de Dieu 347, 402
De la science de Dieu 459, 513, 571, 626

Théologie morale.

La doctrine de saint Alphonse de Liguori 372, 405, 428, 462, 485, 542, 599, 628, 651, 714

Variétés.

Un libéral pénitent, ou doctrine de saint Augustin sur le libéralisme. 24, 138, 164, 190, 218, 248, 275, 300, 329, 356, 499, 525, 583, 611
De l'enseignement que le prêtre doit aux peuples 52
Réponse à une attaque de M. Henri Lasserre contre le clergé 303
Le libéralisme catholique et le clergé français. 383
Le symbole de Malines, ou M. de Montalembert devant le *Syllabus* 415
Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance 441
L'Eglise et la civilisation en Algérie 556
Journal d'un pèlerinage à Jérusalem 639, 667, 695, 721

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME IV.



